



**HAL**  
open science

**La Babylonie et l'Iran : les relations d'une province avec  
le cœur de l'Empire achéménide (539-331 avant notre  
ère) (volume 1 & 2)**

Gauthier Tolini

► **To cite this version:**

Gauthier Tolini. La Babylonie et l'Iran : les relations d'une province avec le cœur de l'Empire achéménide (539-331 avant notre ère) (volume 1 & 2). Histoire. Paris I - La Sorbonne, 2011. Français. NNT: . tel-03343034

**HAL Id: tel-03343034**

**<https://hal.science/tel-03343034v1>**

Submitted on 16 Sep 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ PARIS I – PANTHÉON-SORBONNE  
École doctorale d'Histoire

## LA BABYLONIE ET L'IRAN

LES RELATIONS D'UNE PROVINCE AVEC LE COEUR  
DE L'EMPIRE ACHÉMÉNIDE  
(539-331 AVANT NOTRE ÈRE)



**Thèse de doctorat présentée par Gauthier TOLINI**

Sous la direction de M. Le Professeur Francis JOANNÈS

**Devant les membres du jury :**

Rémy BOUCHARLAT (CNRS – UMR 5133)

Pierre BRIANT (Collège de France)

Dominique CHARPIN (École Pratique des Hautes Études)

Francis JOANNÈS (Université Paris I-Panthéon-Sorbonne)

Caroline WAERZEGGERS (University College London)

27 juin 2011

Volume 1

Illustration : *Oriental Institute de Chicago*

*À mes grands-mères,*

*À Joshua et Jarod*





## Remerciements

Je tiens à remercier pour leur soutien et leur aide Francis Joannès qui a dirigé ce travail et Pierre Briant qui, en m'offrant un poste d'ATER au Collège-de-France, m'a permis de finir ce travail dans de bonnes conditions scientifiques et matérielles.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à mes amis Damien Agut, Denis Boudier, Philippe Clancier, Nadia Marzouk et Aline Tenu pour leurs relectures, leurs conseils et leur aide technique.



# INTRODUCTION GÉNÉRALE

Après la chute de l'Empire assyrien en 610-609, la Babylonie devient le cœur politique d'un empire couvrant la Mésopotamie, la Syrie, la Palestine et la partie nord-ouest de la péninsule arabique. La prise de Babylone par Cyrus en 539 met fin à cette hégémonie et à son indépendance.

L'Empire néo-babylonien était lui-même divisé en plusieurs ensembles, dont la Babylonie proprement dite qui correspond géographiquement au sud de l'Irak actuel (entre Bagdad et le Golfe Persique), l'Assyrie, au nord (entre le Tigre et l'Euphrate, jusqu'à la haute Djézireh), la Transeuphratène, à l'ouest (Syrie-Palestine)<sup>1</sup> et l'Arabie, au sud. Ils ont été intégrés au sein d'une nouvelle entité politique créée par Cyrus : l'Empire perse. Dès lors, la Babylonie n'était plus le cœur du pouvoir, mais une province dominée par un nouveau centre impérial.

## **Le centre de l'Empire perse : une notion complexe**

Le centre est le lieu théorique du pouvoir, celui où s'accumulent les richesses et d'où s'exerce la domination sur la périphérie qui en est dépendante<sup>2</sup>. Peu après son arrivée dans Babylone, Cyrus définit lui-même, dans son *Cylindre*, le cœur de son pouvoir : la ville d'Anšan. Elle est identifiée au site de Tell-e Malyan, située dans la plaine de Marv Dašt, dans la région actuelle du Fars, en Iran, à 36 kilomètres au nord-ouest de Shiraz.

La région du Fars, forme arabisée de *Pars* qui dérive du vieux-perse *Pārsa*<sup>3</sup>, peut être considérée comme le cœur géographique de ce qui fut l'Empire perse. L'arrivée de populations indo-européennes sur le plateau iranien reste mal connue à cause de la faiblesse de la documentation archéologique comme le souligne R. Boucharlat : « Pour la période pré-achéménide, on observe un décalage très important entre la pauvreté du matériel archéologique et la conviction forte de tous les chercheurs, plus que la certitude, que des populations d'Iraniens, pas encore de Perses, sont présentes depuis des siècles dans la région, puis des populations que l'on pourrait

---

<sup>1</sup> La Babylonie a été pendant plusieurs années, au moins de 535 à 486, regroupée avec la Transeuphratène dans une seule et vaste province (sur cette question, voir STOLPER 1989), cependant elle se distinguait par sa culture suméro-akkadienne et par l'utilisation de l'écriture cunéiforme. Cette culture concernait surtout l'élite politique, religieuse et les grandes familles de la notabilité urbaine. En effet, la culture d'une partie de la population locale semble avoir déjà été araméenne. Mais cette langue était notée sur des supports périssables (cf. CLANCIER 2007a : 21 avec les indications bibliographiques). Le passage du babylonien à l'araméen et de la tablette au support souple s'est inscrit dans un phénomène long et progressif jusqu'à la fin de la culture suméro-akkadienne au début du II<sup>e</sup> siècle après J.-C. Sur cette lente disparition de la culture suméro-akkadienne, voir CLANCIER 2009 : 297-318.

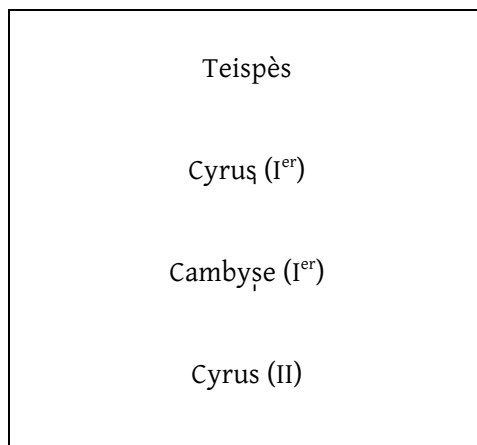
<sup>2</sup> LACOSTE 2003 : 73.

<sup>3</sup> Sur les différentes étymologies du mot, voir TAVERNIER 2007 : 72.

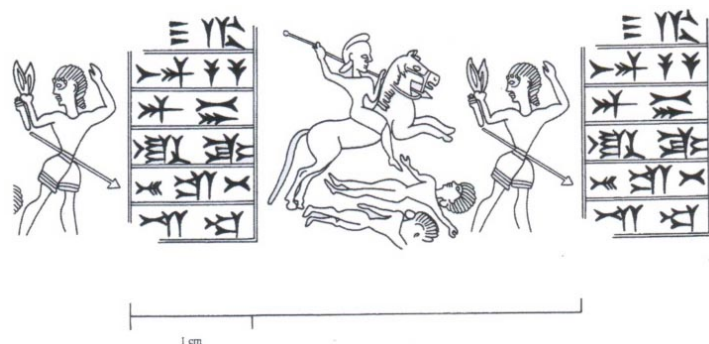
qualifier cette fois de perses (ou d'abord élamito-iraniennes/perse) pendant le siècle, ou plus, qui précède l'établissement de l'empire par Cyrus »<sup>4</sup>. Il est généralement admis (même si certains points restent débattus) que des populations iraniennes s'installèrent sur le plateau au début du I<sup>er</sup> millénaire, dans la région située à l'ouest et au sud-ouest du lac d'Urmieh (Zagros nord). Dans un deuxième temps, au VIII<sup>e</sup> siècle, les Perses se déplacèrent vers le sud en longeant la bordure orientale du Zagros pour se fixer définitivement dans la région sud-est de l'Iran, autour du site d'Anšan, région à laquelle ils donnèrent leur nom : la Perse<sup>5</sup>.

Cyrus le Grand souligne à plusieurs reprises le lien qui existe entre ses ancêtres et la ville d'Anšan, le berceau géographique de la dynastie de Teispès. Le *Cylindre de Cyrus* en donne la généalogie la plus détaillée : « Je suis Cyrus (II) le roi du monde, le grand roi, le roi puissant, le roi de Babylone, le roi de Sumer et d'Akkad, le roi des quatre régions du monde, le fils de Cambyse (I<sup>er</sup>), le grand roi, le roi d'Anšan, le petit-fils de Cyrus (I<sup>er</sup>), le grand roi, le roi d'Anšan, le descendant de Teispès, le grand roi, le roi d'Anšan, d'une lignée éternelle de royauté »<sup>6</sup>. Cette généalogie est aussi connue par une brique inscrite du temple de l'Egišnugal d'Ur dans une version plus courte qui insiste également sur le lien avec Anšan : « Je suis Cyrus, le roi du monde, le roi d'Anšan, le fils de Cambyse (I<sup>er</sup>) »<sup>7</sup>.

L'utilisation d'un sceau ancien au nom de *Cyrus d'Anšan, fils de Teispès* par un fonctionnaire de Persépolis au cours du règne de Darius I<sup>er</sup>, témoigne du prestige dont jouissait encore la dynastie d'Anšan<sup>8</sup>.



**Généalogie de Cyrus le Grand d'après le Cylindre de Babylone**



**Sceau de Cyrus, fils de Teispès (PFS 93)**

(GARRISON 2010 : 376)

<sup>4</sup> BOUCHARLAT 2005 : 228.

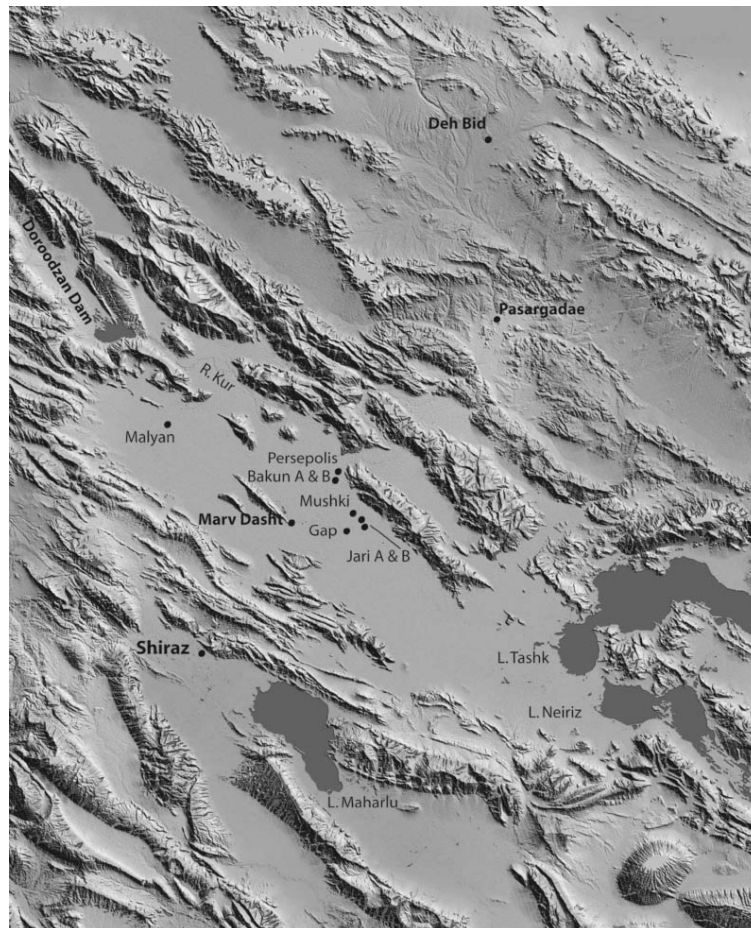
<sup>5</sup> Pour une chronologie fine de cette implantation voir notamment DE MIROSCHEJJI 1985a : 61 et DE MIROSCHEJJI 1985b : 304-305.

<sup>6</sup> Il s'agit des lignes 20-22 du *Cylindre de Cyrus*. Nous suivons l'édition de SCHAUDIG 2001 : 550-556.

<sup>7</sup> Brique inscrite d'Ur, BM 118362 = SCHAUDIG 2001 : 549.

<sup>8</sup> On trouvera une étude de ce sceau dans GARRISON 2011.

L'idéologie royale élaborée par Cyrus au début de son règne avait donc un sens pour les Babyloniens et pour les Iraniens. En reprenant le titre de roi d'Anšan, Cyrus se présentait comme le digne héritier d'un royaume élamite millénaire et l'unificateur des cultures élamites et perses<sup>9</sup>. Les villes d'Anšan et de Suse formaient les deux capitales du royaume élamite constitué dès le début du II<sup>e</sup> millénaire et dans lequel les rois portaient le titre traditionnel de « roi d'Anšan et de Suse » pour montrer l'unité de leur territoire qui s'étendait depuis les hauts plateaux du Fars jusqu'aux plaines de la Susiane<sup>10</sup>.



**Carte du Fars**

(avec l'aimable autorisation de l'Oriental Institute de Chicago)

<sup>9</sup> La revendication du titre de *roi d'Anšan* par Cyrus le Grand a donné lieu à plusieurs interprétations. Pour certains, Cyrus n'était pas un Perse mais un dynaste d'un royaume de langue et de culture élamites centré sur la ville d'Anšan (POTTS 2005 : 7-28). Ce point de vue a été réévalué par W. Henkelman dans un article à paraître : « Cyrus the Persian and Darius the Elamite : a Case of Mistaken Identity » (HENKELMAN [à paraître]). L'auteur remarque que le terme d'Anšan utilisé dans la documentation néo-élamite du début du VI<sup>e</sup> siècle, dans la titulature de Cyrus et dans l'Archive de Persépolis, datée du règne de Darius I<sup>er</sup>, fait toujours référence à un territoire géographique, la ville ou le pays d'Anšan, mais jamais à un groupe ethnique. D'autre part, il rappelle qu'à l'époque de Cyrus, les Perses étaient déjà installés dans la région du Fars depuis plusieurs centaines d'années. Ainsi de nombreux échanges culturels avaient eu lieu entre les habitants du Fars de culture élamite et les Perses, faisant des rois Cyrus et Cambyse les héritiers de cette double culture. Cyrus choisit volontairement le nom d'une capitale élamite ancienne et prestigieuse pour en faire le berceau territorial sur lequel ses ancêtres depuis Teispès avaient exercé la royauté.

<sup>10</sup> Sur l'histoire du royaume de Suse et d'Anšan, voir POTTS 1999 : 188-258.

Les rois perses ont conservé un attachement très fort à la région d'origine de leur dynastie, en y faisant bâtir des résidences royales, dont Pasargades et Persépolis. La première résidence construite par Cyrus joua un rôle politique important en accueillant la cérémonie du sacre<sup>11</sup>. Enfin, tous les rois perses ont fait édifier leur tombe au cœur de cette région<sup>12</sup>.

Définir la Perse comme le cœur de l'Empire reste cependant très réducteur. En effet, son centre ne s'ancre pas dans un lieu : il se confond avec une personne, le Grand Roi.

La Perse était certes une région particulière, berceau géographique de la dynastie royale. Cependant, aucune des résidences royales qui y ont été bâties (Pasargades et Persépolis) ne peut se targuer d'avoir été la capitale de l'empire. En effet, la royauté perse est une royauté nomade et ce « nomadisme » royal est une donnée fondamentale pour notre compréhension du fonctionnement du pouvoir. Les études de P. Briant (à partir des données textuelles) et de R. Boucharlat (à partir des données archéologiques) ont défini les contours de cet « État itinérant » : « En définitive, la coutume conduit à étendre et à relativiser la notion même de capitale dans l'Empire achéménide. Le pouvoir est là où est le roi, que celui-ci réside dans un palais ou dans sa tente, à Persépolis ou dans un paradis, au centre de l'Empire ou à Sardes ou encore à Memphis ou à Bactres »<sup>13</sup>.

Les auteurs classiques ont décrit avec quelques divergences les migrations de la cour perse entre l'Élam, la Perse, la Médie et la Babylonie :

---

<sup>11</sup> BRIANT 1991 : 6-9.

<sup>12</sup> La tombe de Cyrus se trouve à Pasargades, les tombes de Darius I<sup>er</sup>, de Xerxès, d'Artaxerxès I<sup>er</sup> et de Darius II sont creusées sur la colline de Naqš-e Rostam, tandis que celles d'Artaxerxès II et d'Artaxerxès III sont sur la façade de la colline de Kuh-e Rahmat qui domine le palais de Persépolis (SCHMIDT 1970). Un monument situé à Naqš-e Rostam, présentant une plate-forme à deux degrés, a longtemps été considéré comme la tombe inachevée de Cambyse. Cette identification a été rejetée par W. Henkelman car les textes élamites de Persépolis montrent que la tombe du fils de Cyrus existait et qu'elle se trouvait à Narezzaš (ville moderne de Neiriz, juste au sud du lac du même nom sur la carte ci-dessus) (cf. HENKELMAN 2003 : 157-160). De plus, J.-C. Bessac et R. Boucharlat ont montré très récemment que cette tombe était bien achevée et qu'elle aurait bien pu accueillir le corps d'Hystaspes, le père de Darius I<sup>er</sup> (BESSAC & BOUCHARLAT 2010). Enfin signalons qu'une « tombe inachevée » située au sud de la terrasse de Persépolis est traditionnellement attribuée à Darius III, voir cependant les commentaires de BRIANT 2003 : 39-52 sur ce sujet.

<sup>13</sup> BRIANT 1996 : 201.

	Xénophon <sup>14</sup>	Plutarque <sup>15</sup>	Dion de Pruse <sup>16</sup>	Athénée <sup>17</sup>	Élien <sup>18</sup>
<b>Hiver</b>	Babylone	Babylone	Babylone Suse Bactres	Suse	Suse
<b>Printemps</b>	Suse	Suse		Babylone	
<b>Été</b>	Ecbatane	Médie	Médie Ecbatane	Ecbatane	Ecbatane
<b>Automne</b>				Persépolis	

*La migration cyclique du Grand Roi et de sa cour d'après les auteurs classiques<sup>19</sup>*

Les auteurs classiques décrivent une migration régulière suivant un mouvement quasi mécanique entre des régions situées au centre géographique de l'Empire. Comme le remarque R. Boucharlat le cycle de migration normal ne concernait en priorité que quatre satrapies, soit moins du quart de la superficie de l'Empire<sup>20</sup>. La connaissance des auteurs classiques ne dépassait que très rarement la Babylonie, la Médie et l'Élam. On remarque ainsi que seul Athénée mentionne la Perse et la ville de Persépolis comme lieu de résidence. L'étude de C. Tuplin sur les migrations royales fondée sur les textes élamites de Persépolis permet de mettre en évidence plusieurs déplacements du roi entre Suse et Persépolis et de montrer la place importante que la Perse occupait au sein du territoire du nomadisme royal<sup>21</sup>. L'auteur a montré également que la documentation contredisait la régularité des migrations mise en avant par les auteurs classiques<sup>22</sup>. La Babylonie, la Médie, l'Élam et la Perse étaient des régions particulièrement importantes pour le roi. Elles étaient localisées géographiquement au centre de l'Empire et chacune jouissait d'un prestige particulier : « Chaque capitale correspondant à des composantes importantes de l'Empire que le Roi ne doit pas négliger ; il doit s'y montrer : dans le Fars, berceau de l'Empire, à Babylone ancienne grande puissance récemment conquise, à Suse, au passé glorieux, à Ecbatane dans la capitale des Mèdes »<sup>23</sup>. Ainsi, même si les déplacements du roi décrits par les auteurs classiques n'étaient pas aussi réguliers, il

<sup>14</sup> *Cyropédie* 8, 6.22.

<sup>15</sup> *Oeuvres Morales* 78D et 604C.

<sup>16</sup> *Discours* 6.1.

<sup>17</sup> *Banquet des Sophistes* 12, 513F.

<sup>18</sup> *De Natura Animalium* 3.13.

<sup>19</sup> Nous reprenons ici la présentation de TUPLIN 1998 : 66.

<sup>20</sup> BOUCHARLAT 1997 : 218.

<sup>21</sup> TUPLIN 1998. Les textes élamites de Persépolis sont des documents administratifs enregistrant principalement des distributions de rations alimentaires par l'administration centrale de Persépolis. C. Tuplin a défini plusieurs critères, classés suivant leur degré de fiabilité, pour déceler la présence du roi dans cette documentation (Tuplin 1998 : 77-81). Parmi les indices les plus fiables se trouvent les livraisons de produits alimentaires destinés à être « consommés devant le roi » suivant la terminologie des textes élamites. Sur ce sujet, voir maintenant HENKELMAN 2010).

<sup>22</sup> TUPLIN 1998 : 89-90.

<sup>23</sup> BOUCHARLAT 1997 : 218.



paraît évident que ces régions constituaient un espace central privilégié. Cependant, nos sources nous donnent une vision légèrement biaisée des limites de cet espace. En effet, la documentation écrite dont nous disposons nous renseigne avant tout sur sa partie occidentale. Les satrapies orientales sont ignorées par la plupart des auteurs classiques, et l'on remarque que seul Dion de Pruse sort du cadre occidental en mentionnant la ville de Bactres comme lieu de résidence royale<sup>24</sup>. On pourrait donc définir le territoire du nomadisme royal situé en Babylonie, en Élam, en Perse et en Médie comme étant l'« espace central occidental » pour insister sur le fait que le cœur de l'empire ne se limitait pas à cette seule partie.

Les auteurs classiques ont expliqué les migrations royales en invoquant des raisons climatiques et le souci du Grand Roi de rechercher le climat le plus modéré, « la tiède fraîcheur d'un printemps éternel »<sup>25</sup>. Si ces raisons ont probablement joué un rôle<sup>26</sup>, elles sont également un moyen pour certains auteurs de mettre en lumière les faiblesses d'un roi soumis à l'emprise de la nature tel un animal<sup>27</sup>. P. Briant explique également ces migrations par des raisons historiques : les villes de Babylone, de Suse et d'Écbatane ont été les capitales de royaumes puissants<sup>28</sup>. Les migrations de la cour perse avaient surtout un but politique : « Il paraît bien clair en effet que le nomadisme de la cour achéménide revêt d'abord une signification politique et idéologique de la plus haute importance. Comme l'exprimait justement Xénophon (*Cyr.* 8, 6.17), l'un des problèmes majeurs posés aux Perses était « de remédier à l'immensité de l'Empire », c'est-à-dire de se donner les moyens d'assurer un réel contrôle sur les territoires et les peuples conquis, au moins sur les plus importants d'entre eux »<sup>29</sup>. Le déplacement fréquent de la cour était l'occasion pour le roi d'occuper physiquement le territoire des provinces pour y réaffirmer son pouvoir personnel. Il s'agissait aussi de partir à la rencontre de ses sujets et de renouveler sur eux sa domination dans le cadre d'échanges fondés parfois sur le don et le contre don, et dont il avait l'initiative<sup>30</sup>.

---

<sup>24</sup> Les satrapies orientales restent les moins bien connues de l'Empire à cause du manque de documentation. Cependant les récentes découvertes d'une partie des archives satrapiques de la Bactriane et l'exploitation toujours en cours des textes élamites de Persépolis apportent et apporteront un regard nouveau sur ces régions. Les textes de Bactriane ont fait l'objet d'une présentation dans SHAKED 2004. G. Giovinazzo a mis en évidence plusieurs déplacements de Darius à travers l'Asie centrale d'après les textes de Persépolis (GIOVINAZZO 1994). On peut également se reporter à BRIANT 2010 pour une étude du déplacement de la main-d'œuvre qui concerna également Suse et les régions orientales de l'Empire. Pour une présentation des données archéologiques des provinces orientales de l'Iran (très peu fouillées) et de l'Asie Mineure, voir respectivement BOUCHARLAT 2005 : 263-270 et FRANCFORT 2005.

<sup>25</sup> Xénophon, *Cyropédie* 8, 6.22.

<sup>26</sup> Dans l'Iran contemporain, on distingue ainsi les terres froides (*sardsir*) situées à plus de 1 500 m et les terres chaudes (*garmsir*) dont l'altitude décroît jusqu'aux plaines littorales du Golfe persique. Cette division climatique continue de rythmer les déplacements des Qashqai (pasteurs-nomades turcophones du Fars) (cf. BOUCHARLAT 2005 : 225 et n.4).

<sup>27</sup> Xénophon *Agésilas*, 9.5.

<sup>28</sup> BRIANT 1996 : 199.

<sup>29</sup> BRIANT 1988a : 270.

<sup>30</sup> Sur les rencontres entre le Grand Roi et les pasteurs du Zagros, voir BRIANT 1982 : 81-94.

La question du rapport entre le nomadisme du roi et l'architecture est posée par R. Boucharlat : « Si l'État itinérant fonctionne bien, a-t-on encore besoin de capitales construites ? »<sup>31</sup>. L'auteur remarque que les bâtiments construits des différences résidences royales à Pasargades, à Suse et à Persépolis étaient insuffisants pour accueillir l'ensemble de la cour royale. Pendant longtemps, le site de Pasargades a été considéré comme un campement à cause de la dispersion des modestes structures bâties au sein d'un espace de 3 km. Cependant, des reconnaissances archéologiques récentes ont montré que ces surfaces bâties étaient beaucoup plus denses et étendues<sup>32</sup>. Le plan d'ensemble de Pasargades est donc encore difficile à déterminer. En revanche, des espaces vides aménagés ont été repérés à Suse où un terrain surnommé la « Place d'armes » de 10 à 12 ha situé au sud de la résidence et un autre de près de 30 ha situé sur le tell de la Ville Royale pouvaient accueillir un campement important<sup>33</sup>. Enfin, un même campement aurait pu être dressé en contrebas de la terrasse de Persépolis<sup>34</sup>.

Si nous acceptons l'idée que le cœur de l'empire est le roi et que ce cœur migre à l'intérieur d'un territoire privilégié qui comprend l'Élam, la Perse, la Médie, mais aussi la Babylonie, alors une étude des relations entre la Babylonie et le cœur de l'Empire perse ne peut se limiter au seul espace géographique de l'Iran, et de la Perse en particulier. Cependant, ce centre en mouvement n'apparaît de manière explicite que très rarement dans la documentation babylonienne.

### **Une documentation administrative et privée hétérogène**

L'installation du pouvoir perse en Babylonie a conduit à développer l'usage de l'araméen comme langue administrative et l'usage du parchemin comme support de l'écriture comme ce fut le cas, par exemple, en Bactriane (Afghanistan) où une partie des archives du satrape a été mise au jour<sup>35</sup>. Ces supports périssables n'ont pu être conservés en Babylonie<sup>36</sup>. Ainsi, nous ne disposons pas d'archives officielles émanant directement du pouvoir perse. La documentation de la Babylonie d'époque perse est constituée de près de 6 500 tablettes cunéiformes issues des archives des temples et des notables<sup>37</sup>. Cette documentation est parcellaire et inégalement répartie.

---

<sup>31</sup> BOUCHARLAT 1997 : 219-220.

<sup>32</sup> BOUCHARLAT & BENECH 2002.

<sup>33</sup> BOUCHARLAT 1997 : 221-222.

<sup>34</sup> BOUCHARLAT 1997 : 222-223.

<sup>35</sup> On trouvera une introduction à cette documentation dans SHAKED 2004.

<sup>36</sup> On peut également penser que, comme à Persépolis, une partie des activités administratives du pouvoir perse, telle que la distribution de rations alimentaires, devait utiliser le mode d'écriture traditionnel de la province, à savoir le cunéiforme. De telles archives concernant le règne de Nabuchodonosor II ont été mises au jour dans le Palais-Sud de Babylone. Pour une présentation et une bibliographie concernant ces archives dites du Kasr voir JURSA 2005a : 60 et PEDERSEN 2005 : 110-186.

<sup>37</sup> Pour cette estimation, voir EVERLING 2000.

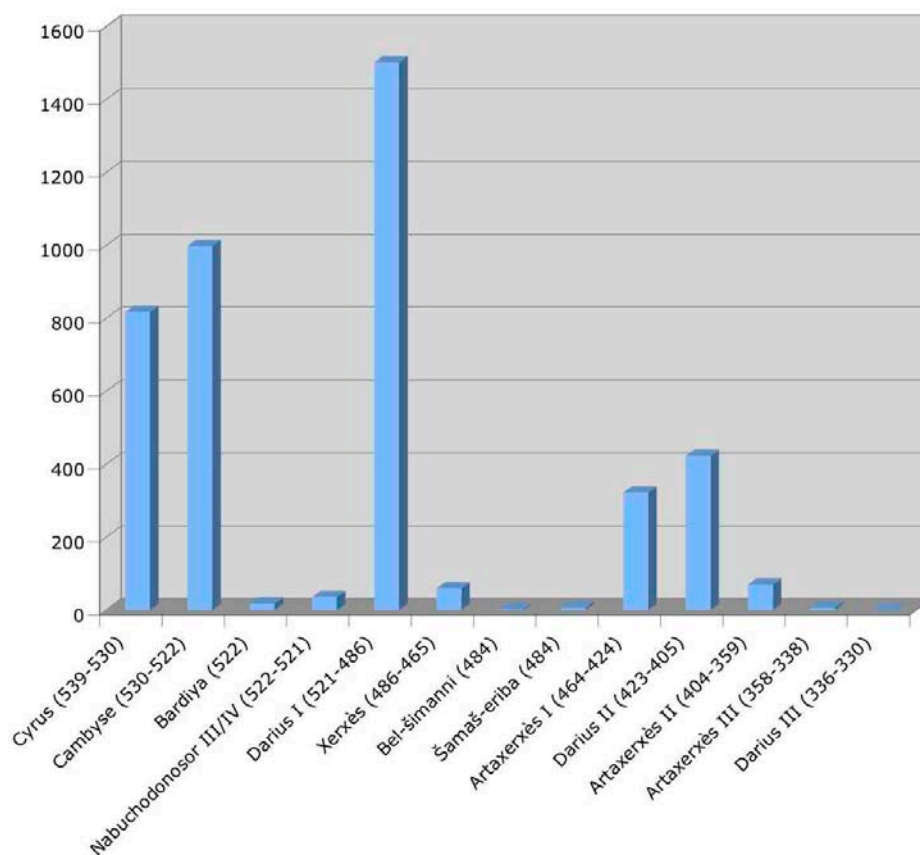
Les textes qui se trouvent à notre disposition ne constituent qu'une partie de la production écrite des temples et des notables. En effet, ceux-ci ont le plus souvent déjà opéré un tri dans leur documentation. On distingue ainsi les archives vivantes et les archives mortes : « On parlera d'archives vivantes si l'accumulation des textes s'est poursuivie jusqu'au dernier moment. Ainsi, les archives du roi Zimri-Lim dans son palais de Mari ont-elles été tenues jusqu'à l'entrée des troupes babyloniennes dans le palais en 1760 av. J.-C. Mais très souvent, les documents que retrouve l'archéologue constituent des archives mortes : il s'agit de textes qui avaient été mis au rebut par les Anciens eux-mêmes »<sup>38</sup>. Les archives d'époque perse sont dans la majorité des cas des archives mortes.

La documentation babylonienne achéménide est très inégalement répartie dans le temps. Elle est relativement abondante au cours des règnes de Cyrus, de Cambyse et de Darius I<sup>er</sup> (539-486). L'installation d'un pouvoir perse en Babylonie n'a pas provoqué de profonds changements au sein des pouvoirs locaux et les élites traditionnelles de la province (administrateurs des temples et notables) ont continué leurs activités habituelles et à produire une importante documentation qu'elles triaient et archivaient. On constate cependant une baisse très significative de la documentation disponible à partir du règne de Xerxès (486-465). Cette période dite « Achéménide II » se caractérise par l'arrêt brutal d'un grand nombre d'archives de temple et de notables. C. Waerzeggers a proposé une approche beaucoup plus fine de ce phénomène de déclin en montrant qu'il était le résultat de réformes administratives entreprises par Xerxès après les révoltes pour affaiblir les élites traditionnelles qui avaient, semble-t-il, soutenu les révoltes babyloniennes contre le pouvoir perse en 484<sup>39</sup>.

---

<sup>38</sup> CHARPIN 2003a : 506.

<sup>39</sup> WAERZEGGERS 2003/2004. Nous développerons plus en détail ce point dans l'introduction de la PARTIE 3.



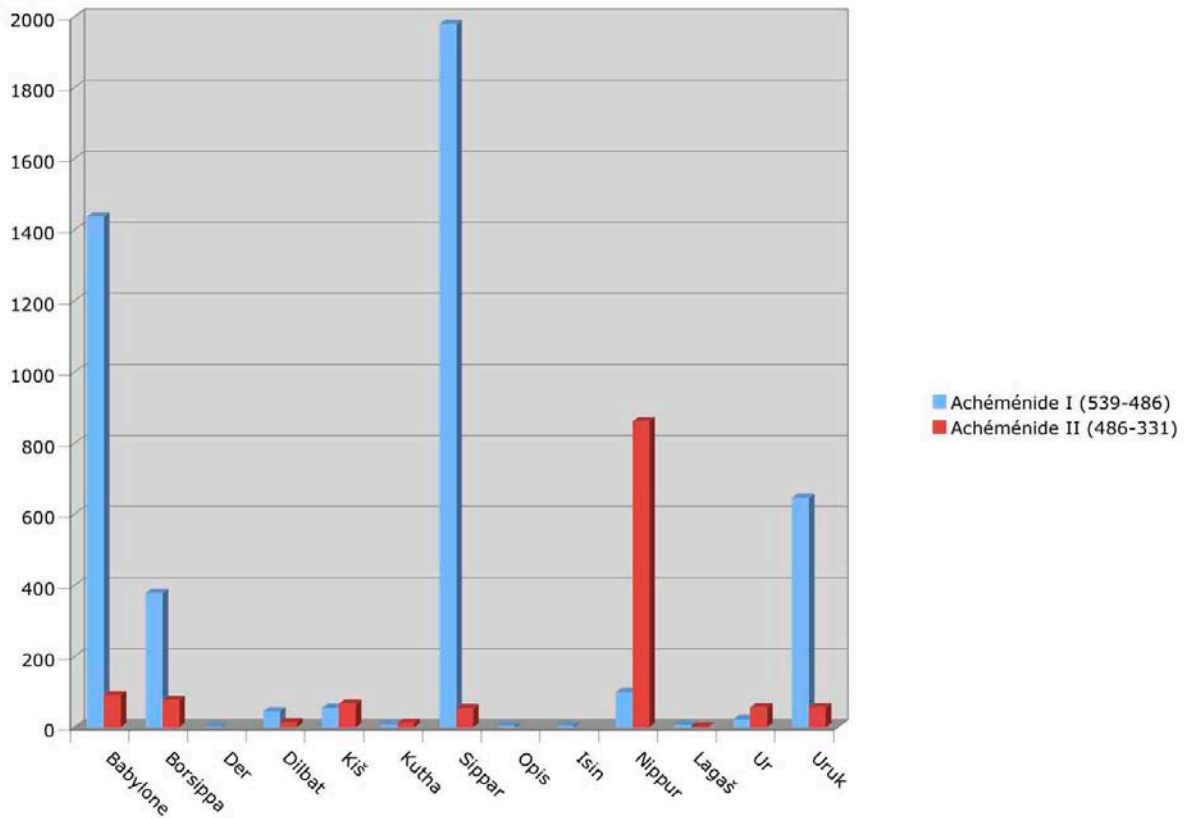
**Répartition chronologique de la documentation babylonienne (539-331)<sup>40</sup>**

La documentation est aussi inégalement répartie sur le territoire de la Babylonie. Ce sont les grandes villes qui ont livré le plus de tablettes, issues des archives des principaux temples, comme l'Ebabbar de Sippar et l'Eanna d'Uruk, et des archives privées des notables, comme la famille Egibi à Babylone et Murašu à Nippur<sup>41</sup>. Cette dernière constitue l'archive la plus importante de la période « Achéménide II ». Les représentants de cette famille ont émergé sous le règne d'Artaxerxès II, ils constituent une classe d'hommes nouveaux sur laquelle le pouvoir perse s'est appuyé après les révoltes contre Xerxès<sup>42</sup>.

<sup>40</sup> Graphique réalisé à partir de 4 263 textes dont la datation ne pose pas de difficultés rassemblées dans EVERLING [inédit] en juillet 2000. On se reportera également à la classification faite par DANDAMAEV 1984a : 12-18.

<sup>41</sup> Nous présenterons plus en détail ces différentes archives dans chaque introduction de nos différentes parties.

<sup>42</sup> WAERZEGGERS 2003/2004 : 159b-160a. Voir également notre présentation de la famille des Murašu dans l'introduction de la PARTIE 3.



*Répartition géographique de la documentation babylonienne (539-331)<sup>43</sup>*

Bien que très inégalement réparties dans l'espace et dans le temps, les tablettes d'argile de la Babylonie couvrent l'ensemble de la période perse, depuis le règne de Cyrus (539-530) jusqu'à celui de Darius III (336-330).

Notre documentation provient essentiellement des archives des principaux sanctuaires et des grandes familles de la notabilité urbaine. Leur identification reste cependant soumise à de nombreuses difficultés. Le terme d'archive désigne des tablettes qui formaient un ensemble appartenant à un individu, à une famille ou à un organisme (palais et temple). L'unité de ces groupes d'archives a été, dans le plus souvent des cas, perdue. En effet, les textes qui sont à notre disposition ont été découverts à la suite de fouilles clandestines sans contexte archéologique précis. Ils ont ensuite été éparpillés au sein de plusieurs musées à travers le monde. Les historiens disposent de plusieurs méthodes pour reconstituer ces lots d'archives dispersés (étude de la prosopographie, de la toponymie, des dates, du type de contrats, de l'aspect de la tablette...)<sup>44</sup>. L'ouvrage de M. Jursa, *Neo-Babylonian Legal and Administrative Documents*, paru en 2005, rend compte de ce travail d'investigation en présentant l'ensemble des archives identifiées du I<sup>er</sup> millénaire en Babylonie<sup>45</sup>. Les

<sup>43</sup> Données de EVERLING [inédit].

<sup>44</sup> JURSA 2005a : 57-58.

<sup>45</sup> JURSA 2005a.

organismes officiels, tels que les temples, et, dans une mesure moindre, les membres des grandes familles de notables étaient producteurs d'une grande quantité de documents écrits.

Les archives des temples sont des documents administratifs concernant la gestion de leurs ressources (listes de personnel, liste de rations alimentaires, enregistrement des entrées et des sorties de produits, métaux, animaux, denrées agricoles, etc.)<sup>46</sup>. Les archives des notables sont des documents privés concernant leurs relations familiales (dot, mariage, adoption, etc.)<sup>47</sup>, leurs biens (titre de propriété, contrat d'achat, etc.)<sup>48</sup> et leurs activités économiques (reconnaisances de dettes, quittances, associations commerciales, etc.)<sup>49</sup>.

Les archives à notre disposition nous renseignent sur la gestion des biens des temples et des notables. Le centre de l'Empire perse, c'est-à-dire le roi, n'y apparaît que de manière accidentelle. On trouve ainsi quelques très rares mentions de convocations d'hommes « devant le roi »<sup>50</sup>. Sa présence se révèle cependant à travers un certain nombre d'indices.

## **Pour trouver le centre, la recherche des flux**

Le « paradigme de l'indice » est une méthode qui propose de relever des traces, des signes, des indices puis de les interpréter pour parvenir à la connaissance de leurs causes. Ainsi, pour l'historien italien Carlo Ginzburg : « Quand on ne peut pas reproduire les causes, il ne reste plus qu'à les inférer à partir des effets »<sup>51</sup>. Si le centre de l'Empire perse est absent de notre documentation, cependant nous pouvons voir les effets qu'il exerce sur la Babylonie. Nous voyons agir sa force d'attraction à travers des flux. Ces derniers sont documentés par les archives des temples et des notables qui nous renseignent sur un très grand nombre de mouvements d'hommes et de marchandises. Les sources mentionnent le déplacement de travailleurs, de soldats, de notables, de gouverneurs, de justiciables, le transfert de denrées alimentaires et d'argent. Notre étude consiste à identifier ces flux, à déterminer leur destination et à préciser l'identité et la nature du centre qui les a ainsi polarisés.

---

<sup>46</sup> Jursa 2005a : 44-54.

<sup>47</sup> Jursa 2005a : 9-17.

<sup>48</sup> Jursa 2005a : 18-40.

<sup>49</sup> Jursa 2005a : 40-44.

<sup>50</sup> Un travailleur ou un soldat doit se rendre avec son équipement « devant le roi » en 517 (Texte *Dar.* 156). De même des soldats de Nippur doivent se rendre au ban de l'armée royale à Uruk en 422 (voir CHAPITRE 9 §1.2).

<sup>51</sup> GINZBURG 2010 : 276.

Ainsi, l'analyse des flux est le fond de notre étude, car, dans bien des cas, la direction des flux nous indique le centre. La nature de notre documentation ne nous permet cependant pas de pénétrer à l'intérieur de ce cœur. Pour le dire autrement, les flux nous conduisent à la porte des palais royaux, mais nous n'y entrerons pas. Nous définissons alors les relations entre la Babylonie et le cœur de l'Empire perse comme un ensemble de flux polarisés par un centre. Cependant, avant de développer notre méthode, il semble important de revenir sur deux débats historiographiques déterminants pour notre travail.

Les études concernant les relations entre la Babylonie et l'Iran se sont focalisées autour de deux débats : le but des voyages des Babyloniens en Iran et la localisation des toponymes iraniens.

Les textes babyloniens attestent de nombreux voyages entrepris par des notables de la province vers plusieurs villes iraniennes, dont Suse et Ecbatane. D'autres toponymes sont en revanche plus difficilement localisables, ils ont pu être qualifiés de « places obscures »<sup>52</sup>. Pendant plusieurs années, un débat particulier a concerné la ville de Suse mentionnée dans les tablettes babyloniennes. En effet, d'après plusieurs historiens il existait plusieurs villes nommées Suse dont quelques-unes se situaient en Babylonie. Comme le rappelle C. Waerzeggers<sup>53</sup>, le débat sur la localisation de Suse a commencé avec la publication, en 1985, du *Répertoire géographique des Textes Cunéiformes* par R. Zadok consacré aux toponymes cités dans la documentation néo-babylonienne. L'auteur y enregistrait pas moins de cinq villes différentes nommées Suse : en Élam, à Babylone (en tant que quartier) dans la région de Borsippa, de Nippur et d'Eridu<sup>54</sup>. Il partait du principe qu'une ville de Suse se situait près du lieu de rédaction ou de découverte de chaque texte babylonien qui mentionnait son nom. Il excluait de fait que les hommes aient pu se déplacer jusqu'en Élam depuis plusieurs grandes villes de Babylonie. Peu à peu, le nombre de « Suse » en Babylonie diminua, F. Joannès contesta l'existence d'une ville nommée Suse située près d'Ur et d'un quartier de Babylone du même nom<sup>55</sup>. Les historiens devaient pourtant conserver l'existence d'une ville de Suse située entre Babylone et Borsippa en tenant compte de l'étude des dates de rédaction des contrats appartenant aux archives des Egibi. Par exemple, Marduk-našir-apli, le représentant de la famille Egibi, était attesté à Suse, le 21 *addaru* (xii) de l'an 15 de Darius I<sup>er</sup> (*Dar.* 417) puis le 25 *addaru* (xii) de la même année à Borsippa (*Dar.* 418). Ces données montraient que ces deux villes n'étaient séparées que par une distance maximale couverte en quatre journées de marche. Mais, les collations effectuées sur les tablettes des Egibi par K. Abraham, ainsi que des vérifications sur les autographies effectuées par C. Waerzeggers ont montré que les dates qui imposaient de situer Suse en Babylonie étaient en fait erronées. Ainsi, pour reprendre notre exemple K. Abraham concluait que la date des

---

<sup>52</sup> DANDAMAEV 1984a : 19.

<sup>53</sup> WAERZEGGERS 2010a : 778.

<sup>54</sup> ZADOK 1985a : 298-299.

<sup>55</sup> Respectivement JOANNÈS 1988 et JOANNÈS 1989c.

tablettes *Dar. 417* et *Dar. 418* était, en fait, chacune incertaine<sup>56</sup>. Enfin, en se fondant sur un examen systématique des différentes occurrences de Suse dans la documentation babylonienne, C. Waerzeggers a mis fin à ce débat en montrant qu'il n'y avait qu'une seule et même Suse et qu'elle se situait en Élam<sup>57</sup>.

Les doutes au sujet de la localisation de Suse ont grevé certaines études consacrées aux entrepreneurs babyloniens entrés au service du pouvoir perse. Parmi eux, Marduk-našir-apli, descendant d'Egibi et Remut-Ninurta, descendant de Murašu, ont entrepris de nombreux voyages à Suse. Or, l'étude de leurs activités en relation avec cette ville n'est pas abordée dans les deux monographies qui reconstituent leurs activités, à savoir *Entrepreneurs and Empire. The Murašû Archive, the Murašû Firm, and Persian Rule in Babylonia*, de M. Stolper (1985)<sup>58</sup>, et *Business and Politics under the Persian Empire. The Financial Dealings of Marduk-našir-apli of the House of Egibi (521-487 B.C.)* de K. Abraham (2004), alors qu'il semble qu'une partie importante des activités du représentant des Egibi en tant qu'intermédiaire au service du gouverneur de Babylone était en lien avec Suse. Désormais sûrs de la localisation de Suse, nous pouvons améliorer la compréhension de l'activité des Egibi et des Murašu.

Les textes des notables rédigés en Iran sont essentiellement des contrats d'achat d'esclaves et des reconnaissances de dettes. Ils ont été expliqués par des raisons économiques comme l'ouverture d'un nouveau marché par R. Zadok, M. Dandamaev et S. Zawadzki : « Presumably larger numbers of prisoners of war were brought to Persis, the heart of the Achaemenian Empire, than to Babylonia. The price paid for slaves in Humadešu was slightly above the average price fetched by Babylonian slaves in Babylonia »<sup>59</sup>. Les prêts d'argent auraient également servi des intérêts commerciaux : « Itti-Marduk-balaṭu sold the goods he had brought from Babylonia, and invested his total profit in purchases on Persian territory »<sup>60</sup>.

Dès 1948, A. Olmstead avait, quant à lui, donné une explication toute différente des voyages de Babyloniens en Iran. À propos de la présence du représentant de la famille des Egibi à Ecbatane en septembre 537, il écrit : « Obviously, he and his friends have to come to court, either on royal summons or to present a petition. They have spent so much expenses, such as bribes demanded by court officials, that a loan is needed before they can undertake the homeward journey »<sup>61</sup>. L'auteur

---

<sup>56</sup> ABRAHAM 1997a : 81. Voir également WAERZEGGERS 2010a : 794-795 pour une réévaluation des autres textes des Egibi dont la date posait problème.

<sup>57</sup> WAERZEGGERS 2010a. Il s'agit d'un article mis à jour et augmenté d'une partie de sa thèse de doctorat (WAERZEGGERS 2001 : 162-173).

<sup>58</sup> Dans un article paru en 1992, M. Stolper reprit la question de la ville de Suse mentionnée dans les archives des Murašu. Encore une fois, la discussion autour de sa localisation occupa une grande partie du travail de l'auteur (STOLPER 1992).

<sup>59</sup> ZADOK 1976 : 74. Avis suivi par DANDAMAEV 1984a : 197.

<sup>60</sup> ZAWADZKI 1994 : 125.

<sup>61</sup> OLMSTEAD 1948 : 58.



se fondait sur l'idée qu'Ecbatane, en tant que résidence royale, avait accueilli Cyrus après son départ de Babylone en 538. L'intuition d'Olmstead fut rejetée, sans arguments, par M. Dandamaev<sup>62</sup> qui proposait toujours de voir dans ces voyages des motivations financières : « Apparently these Babylonians were engaged in trade in Media »<sup>63</sup>.

L'idée d'A. Olmstead fut néanmoins reprise par M. Stolper en 1990. Il considéra que les transactions financières et le commerce d'esclaves n'étaient pas le but premier de ces visites en Iran, mais une conséquence<sup>64</sup>. Ces voyages étaient avant tout politique : « It is hard to escape the conjecture that they were seeing to political needs, refreshing their contacts, seeking access to aristocrats who had been attending the court, or assuring the patronage or tolerance of the imperial government and its bureaucrats »<sup>65</sup>. L'auteur proposa d'établir un lien entre les visites des Babyloniens à Ecbatane, dont deux sont documentées en septembre 537 et 416 et un en octobre 491<sup>66</sup> avec la migration décrite par les auteurs classiques, c'est-à-dire au moment où la cour quitte Ecbatane. En 2005, F. Joannès reprit et développa l'idée de M. Stolper. Il classa chronologiquement les différents voyages d'Itti-Marduk-balaṭu, le représentant de la famille Egibi, en dehors de Babylone et mit ainsi en évidence des visites régulières vers différents centres situés en Iran au cours des règnes de Cyrus et de Cambyse (539-522). Pour interpréter ces déplacements, l'auteur met en avant le rôle d'hommes d'affaires joués par les Egibi au service de la Couronne : « ils sont liés au déplacement du siège du nouveau pouvoir perse, dont le centre de gravité se trouve désormais en Iran, et sont d'abord de nature politique ou administrative »<sup>67</sup>. Enfin, C. Waerzeggers, dans un article paru en 2010, présenta une chronologie détaillée de l'ensemble des voyages des Babyloniens à Suse. Elle identifia par les acteurs et les témoins des contrats administratifs et privés les membres d'une vaste délégation de hauts personnages appartenant à l'administration civile et à l'administration des temples<sup>68</sup>.

Les derniers auteurs (M. Stolper, F. Joannès, C. Waerzeggers) ont proposé de prêter attention à l'« au-delà » de l'objet des contrats rédigés en Iran en s'intéressant à la chronologie, aux toponymes et aux témoins. Fort de cet apport, il devient possible de développer une méthode d'analyse de la documentation babylonienne pour évaluer la présence et la force du centre.

La documentation babylonienne mentionne de nombreux déplacements d'hommes et de marchandises en direction de l'Iran. Une méthode précise permet d'analyser les archives administratives et privées.

---

<sup>62</sup> « It is hardly possible to agree with A. T. Olmstead » (DANDAMAEV 1986 : 118 n.10).

<sup>63</sup> DANDAMAEV 1986 : 118.

<sup>64</sup> « Those transactions must have been incidental to their visits » (STOLPER 1990a : 171).

<sup>65</sup> STOLPER 1990a : 171.

<sup>66</sup> Il s'agit respectivement des textes : Cyr. 60, JCS 28 : n°28 et STOLPER 1990a : 165 (YBC 11607).

<sup>67</sup> JOANNÈS 2005 : 192.

<sup>68</sup> WAERZEGGERS 2010a. : 797-798.

1) La mise en ordre chronologique des voyages nous permet d'établir la saisonnalité des déplacements, leurs fréquences et leur régularité. Il est également important de repérer des ruptures, des changements de rythme, des voyages que l'on pourrait qualifier de précipités entre la Babylonie et l'Iran ou entre une ville de province et Babylone. La chronologie permet également de remarquer l'émergence de centres en Iran et leur déclin. Par exemple, la ville de Humadešu apparaît comme la destination principale des Babyloniens sous le règne de Cambyse, avant d'être remplacée, dans ce rôle, par Suse à partir du règne de Darius I<sup>er</sup>.

2) L'étude systématique de l'onomastique des contrats permet de faire apparaître quelques hauts personnages parmi les témoins des transactions privées des notables. Ainsi, la présence de gouverneurs, d'administrateurs des temples, de membres de l'administration fiscale est un signe de la venue en Iran d'une vaste délégation dans un but avant tout politique.

3) La mise en contexte du document au sein de son archive : il s'agit de considérer les textes rédigés en Iran non pas de manière isolée, mais de les inscrire dans le reste de leur archive. Il est ainsi possible de repérer ce que le voyageur a fait avant son départ en Iran et après son retour. On remarque, par exemple, que certains notables étaient chargés de louer des bateaux chargés de denrées et des bateliers pour le compte du gouverneur de la ville de Babylone avant de partir à Suse. On s'aperçoit également que des notables ont dû emprunter en Iran de très importantes quantités d'argent et qu'ils ont continué de contracter des dettes lors de leur retour en Babylonie. Les effets de leur voyage se prolongent et une méthode indiciaire nous permet de proposer d'en identifier la cause.

4) Le croisement d'informations tirées d'archives différentes nous permet de lier plusieurs événements entre eux. Ainsi des corvées de transport imposées aux temples pour acheminer des produits pour une destination qui n'est pas mentionnée semblent coïncider avec la venue de notables en Iran.

Cette méthode nous a permis de repérer un nombre important de voyages effectués par des représentants de la province auprès des représentants du pouvoir perse, et probablement du roi, vers différents centres en Iran. Il est en revanche beaucoup plus difficile d'étudier les rencontres entre les Babyloniens et le Grand Roi quand celui-ci se trouve en résidence en Babylonie. En effet, nous n'avons que très peu d'attestations directes de sa présence. Encore une fois, la recherche d'indices dans des documents privés ou des textes administratifs, comme des mentions de livraisons de nourriture pour des palais babyloniens, pourra nous permettre de formuler des hypothèses quant à la présence du roi dans la province.

Nous avons défini le centre de l'Empire perse comme étant confondu avec la personne du Grand Roi. Ce centre se déplace en fonction de la migration, plus ou moins régulière, de la Cour perse à l'intérieur de l'espace privilégié du nomadisme royal situé en Babylonie et en Iran. Le mouvement du centre a eu des effets concrets sur la Babylonie qui se sont traduits par la

polarisation des flux d'hommes et de marchandises. Notre étude a pour but de définir la nature de ces flux, leur direction, leur intensité, leur rythme afin de mesurer les effets du centre sur la Babylonie.

Cette étude se présente en trois parties. Les deux premières correspondent à un séquençage chronologique dont le point de rupture est la construction du palais de Suse par Darius I<sup>er</sup>. Nous étudierons dans un premier temps la mise en place d'un espace central entre la Babylonie et l'Iran par Cyrus et Cambyse à l'intérieur duquel les flux venant de la Babylonie se polarisent vers différentes résidences royales (539-522) (**PARTIE 1**). Nous verrons par la suite comment Darius I<sup>er</sup> a affirmé de manière forte le pouvoir du centre iranien sur la Babylonie et comment le palais de Suse concentra la plus grande partie des flux babyloniens (521-484) (**PARTIE 2**). Notre dernière partie se justifie, quant à elle, par un changement significatif dans la documentation. La plupart des archives sur lesquelles se fondaient nos deux premières parties s'arrêtent. Cependant, de nouveaux documents, beaucoup moins nombreux, nous permettent de repérer les flux et de mesurer les conséquences à long terme de l'intégration de la Babylonie dans l'espace central : elle est devenue elle-même un territoire, une capitale à protéger par les rois perses face aux grandes menaces pressenties à venir de l'ouest (484-331) (**PARTIE 3**).

PARTIE 1 - LA MISE EN PLACE D'UN ESPACE CENTRAL  
ENTRE LA BABYLONIE ET L'IRAN (539-522)



## INTRODUCTION - LA BABYLONIE ET LA CONQUÊTE PERSE

Avec la prise de Babylone par Cyrus en 539 les Perses ont mis la main sur l'immense Empire néo-babylonien. La Babylonie a perdu son indépendance et a été intégrée au sein d'une nouvelle entité politique : l'Empire perse. Pourtant plusieurs caractéristiques font d'elle une province particulière au sein de l'empire créé par Cyrus. Elle occupe une position géographique singulière, frontalière de l'Iran, le cœur de l'Empire ; d'autre part, la ville de Babylone jouissait d'un prestige politique et religieux très important. Enfin, la Babylonie disposait d'une main-d'œuvre nombreuse et d'abondantes ressources agricoles. Il paraissait important pour les premiers rois perses, Cyrus et Cambyse, de mettre en place une politique volontariste afin de contrôler le territoire de la province et de s'en approprier les richesses. Cette politique s'est traduite concrètement par l'intégration de la Babylonie à l'Iran pour former un vaste espace central à l'intérieur duquel le Grand Roi se déplace pour asseoir son pouvoir sur les régions traversées tout en tirant profit des ressources disponibles. Il nous a semblé opportun de présenter dans cette introduction les deux leviers sur lesquels cette politique s'est appuyée, à savoir la mise en place d'une administration perse sur la province, et la collaboration des élites locales. Nous insisterons également sur les conséquences que les premières réformes politiques de Cyrus ont eues sur les sources en tentant de mesurer l'intérêt et les limites de la documentation disponible.

### **La mise en place d'une administration perse en Babylonie**

Les gouverneurs qui se sont succédé au début du règne de Cyrus sont connus par plusieurs sources, dont la *Chronique de Nabonide* qui relate les dernières années du règne de Nabonide (556-539), la prise de Babylone par l'armée perse et les premières mesures politiques de Cyrus<sup>69</sup>, et par des textes administratifs issus, notamment, du temple de l'Eanna d'Uruk. Ces sources montrent la mise en place progressive d'une administration perse sur la province de Babylonie.

La *Chronique de Nabonide* évoque la nomination par Cyrus de Gubaru (A)<sup>70</sup> au poste de gouverneur de Babylonie après son entrée triomphale dans Babylone le 3 *arahsamnu* (= 29 octobre

---

<sup>69</sup> Le texte de la *Chronique de Nabonide* (ou *Chronique 7*) est édité par A. K. Grayson (GRAYSON 1975a : 104-111). Pour une traduction française, voir GLASSNER 1993 : 201-204.

<sup>70</sup> Gubaru fut le nom porté par trois gouverneurs de la Babylonie durant l'époque perse. Afin d'éviter les confusions nous leur avons attribué une lettre : Gubaru (A) exerça cette charge entre le mois d'octobre et novembre 539 sous le règne de

539) : *Il installa Gubaru comme gouverneur de (tous) les gouverneurs à Babylone (l.20)*<sup>71</sup>. Les informations croisées de la *Chronique* et d'un texte de la pratique (Cyr. 10) mentionnant des travaux sur la Grand'Porte d'Enlil nous avaient permis de proposer une reconstitution détaillée de la prise de Babylone par l'armée perse et de mettre en avant le rôle particulier joué par Gubaru, le gouverneur du Gutium, lors de cet événement<sup>72</sup>. C'est cette étude que nous résumons ici. L'armée perse conduite par Cyrus descendit la vallée de la Diyala au mois d'octobre 539 et prit les villes d'Opis puis de Sippar, obligeant l'armée de Nabonide à se replier dans la plaine située au nord de Babylone pour en défendre l'accès. Afin d'éviter une guerre de position, Cyrus détacha un petit contingent dirigé par Gubaru (A) pour passer le plus discrètement possible l'Euphrate et attaquer Babylone. Les soldats perses donnèrent un assaut violent sur la Porte d'Enlil entraînant des dégâts importants et pénétrèrent dans la ville de Marduk. Enfin, Nabonide fut capturé dans Babylone après avoir tenté d'y revenir. Gubaru (A) était le maître de la ville et assura la protection des temples avec l'aide de ses portes-boucliers en attendant l'entrée de Cyrus. Le conquérant le nomma alors gouverneur de Babylone<sup>73</sup>. Cependant, la *Chronique de Nabonide* enregistre son décès quelques jours après sa

---

Cyrus, Gubaru (B) de 535 à 525 sous le règne de Cyrus et Gubaru (C) de 420 à 417 sous le règne de Darius II. Notons que seul Gubaru (B) exerça son office sur la grande satrapie regroupant la Babylonie et la Transeuphratène. Pour une étude de l'office de gouverneur de Babylone, voir STOLPER 1989.

<sup>71</sup> (20) <sup>l</sup>gu-ba-ru <sup>l</sup>nam-šú <sup>l</sup>nam-meš ina e<sup>ki</sup> ip-te-qid.

<sup>72</sup> TOLINI 2005.

<sup>73</sup> La *Chronique* pose ici un petit problème de graphie. Le nom du gouverneur du Gutium est écrit <sup>l</sup>ug-ba-ru (l.15) tandis que le nom du nouveau gouverneur nommé par Cyrus est écrit <sup>l</sup>gu-ba-ru (l.20). Certains historiens se sont donc posé la question légitime de savoir s'il s'agissait de la même personne ou bien de deux personnages distincts. Pour A. Grayson, cette identification n'est pas certaine (GRAYSON 1975a : 109). Le nom Gubaru / Ugbaru renvoie au même nom perse Gaubar(u)va (TAVERNIER 2007 : 57-58). Les auteurs de la « *Chronique* » ont-ils utilisé deux orthographes possibles du même nom pour distinguer deux homonymes ou s'agit-il d'une simple erreur de vocalisation des scribes ? Certains historiens se sont prononcés pour dissocier Ugbaru et Gubaru et ont identifié ce dernier comme étant le « gouverneur de la Babylonie et de la Transeuphratène » qui apparaît dans la documentation babylonienne à partir de l'an 4 de Cyrus (SCHWENZNER 1923 : 48). Cette interprétation a le mérite de résoudre ainsi le vide chronologique laissé par les sources cunéiformes entre la prise de Babylone par Cyrus en 539 et les premières mentions du « gouverneur de la Babylonie et de la Transeuphratène » en 535. Ainsi, depuis la conquête, la Babylonie aurait été administrée par un seul gouverneur : Gubaru. Cette hypothèse soulève de nombreux problèmes :

1) Malgré une documentation nombreuse, aucun texte ne mentionne Gubaru en tant que gouverneur de la Babylonie et de la Transeuphratène avant l'an 4 de Cyrus.

2) Il semble que le rôle de gouverneur de la Babylonie ait été détenu par un babylonien : Nabu-ahhe-bullit qui portait le titre de *šakin māti* (« gouverneur du pays ») avant l'entrée en fonction de Gubaru, le gouverneur de Babylonie et de la Transeuphratène.

3) Enfin, nous remarquons que la *Chronique* se concentre sur les exploits de deux personnages perses : Cyrus et Ugbaru, gouverneur du Gutium. Ainsi, Ugbaru et les troupes qu'il commandait occupent une place importante dans la trame du récit : il pénétra avant Cyrus dans Babylone et son armée fut chargée de protéger les temples de Babylone afin d'éviter tout pillage et d'assurer la sécurité des cultes (l.15-18). Il semble qu'Ugbaru fut le dignitaire perse le mieux à même de recevoir le gouvernorat de la province de Babylone. En effet, c'est par son action que la capitale tomba sous le joug des Perses. D'autre part, Ugbaru avait déjà une expérience politique puisqu'il était déjà gouverneur du Gutium. Enfin, son action en faveur des temples et du culte religieux de Babylone dut aussi en faire un personnage acceptable et respectable

nomination : *La nuit du 11 arahsamnu* (= 6 nov.), *Gubaru mourut* (l.22)<sup>74</sup>. Nul doute que cette perte fut considérable pour Cyrus. En effet, le roi de Perse venait de perdre un bon stratège militaire sous la direction duquel Babylone fut prise et aussi un gouverneur qui avait tenté de se concilier les prêtres de l'Esagil en ayant fait protéger les temples de la ville de Marduk<sup>75</sup>.

D'après la documentation cunéiforme, il semble que le pouvoir perse ne cherche pas tout de suite à imposer un nouveau gouverneur perse sur la province, au contraire, les textes mettent en lumière le rôle d'un babylonien à un poste provincial élevé.

Lors de la première moitié du règne de Cambyse, un Babylonien du nom de Nabu-ahhe-bullit occupait des fonctions administratives provinciales très importantes. Il apparaît dans la documentation cunéiforme avec le titre de gouverneur des pays (*šakin māti*) depuis l'an 8 de Nabonide jusqu'en l'an 4 de Cyrus<sup>76</sup> (548-535). Pour M. San Nicolò, le *šakin māti* exerçait son pouvoir sur l'ensemble de la province de Babylonie depuis la conquête perse jusqu'à la nomination d'un nouveau gouverneur en 535<sup>77</sup>. Pour K. Kleber le titre de « gouverneur des pays » serait une forme simplifiée du titre de « gouverneur du pays de la mer » (*šakin māt tamti*) attesté jusqu'à la fin du règne de Nabuchodonosor II<sup>78</sup>. L'administration de la Babylonie d'époque néo-babylonienne est peu connue, la stèle des dignitaires de Nabuchodonosor II (*Hofkalender*) fournit une liste des principaux administrateurs locaux au premier rang desquels se trouvent le gouverneur du pays de la Mer et le Simmagir<sup>79</sup>. Nabu-ahhe-bullit occupait les fonctions judiciaires les plus importantes d'après la documentation urukéenne datée des débuts du règne de Cyrus comme en témoigne le texte BIN 2, 134. Sa date est cassée, mais M. San Nicolò proposa de le situer au début de l'an 4 de Cyrus d'après l'analyse prosopographique<sup>80</sup>. Dans ce document, des Urukéens font valoir auprès de Nabu-ahhe-bullit leur droit sur une maison qui aurait été acquise par leur grand-père lors de l'an 4 de Nabonide, mais que les responsables de l'Eanna revendiquent également. Le *šakin māti* décida alors de renvoyer cette affaire devant le gouverneur d'Uruk assisté de ses propres juges : *Nabu-ahhe-bullit, le gouverneur*

---

aux yeux des prêtres babyloniens et aux yeux de la population locale. On peut donc penser que très probablement Ugbaru et Gubaru étaient une seule personne.

<sup>74</sup> (22) <sup>ti</sup> apin gi, u<sub>4</sub> 11-kam <sup>1</sup>ug-ba-ru úš.

<sup>75</sup> *Chronique de Nabonide*, col.iii, l.16-18. Ce passage est cité dans le CHAPITRE 2 §1.1.1.

<sup>76</sup> Nabu-ahhe-bullit est mentionné dans le texte YOS 6, 145 (26/iii/Nabonide 8) et dans le texte daté du 16/vii/Nabonide 16 édité dans KLEBER 2008 : n°25 (BM 114631). Il apparaît sous le règne de Cyrus dans le texte YOS 7, 33 (30/xii/Cyrus 3) et dans le texte BIN 2, 134. La date de ce dernier texte est cassée. D'après la prosopographie, il se situe en l'an 4 de Cyrus (SAN NICOLÒ 1941 : 24 n.21). Enfin, soulignons que K. Kleber cite un texte encore inédit daté de l'an 3 de Cyrus et mentionnant Nabu-ahhe-bullit (KLEBER 2008 : 317 et 330).

<sup>77</sup> SAN NICOLÒ 1941 : 61-64. Ce point de vue fut suivi par la plupart des historiens : WIESEHÖFER 1999 : 168f. ; BRIANT 1996 : 82 ; JURSA 2005a : 54 et KESSLER 2006 : 40.

<sup>78</sup> KLEBER 2008 : 313-326.

<sup>79</sup> La stèle est éditée dans UNGER 1931 : 282-294 (TEXTE N°26). La colonne IV enregistrant le titre et le nom des « Grands du pays d'Akkad » a été réétudiée dans BEAULIEU 2002.

<sup>80</sup> SAN NICOLÒ 1941 : 24, n.21.



des pays, a renvoyé Arad-Ištar, Kalbaia, Šamaš-iddin (= les plaignants) et Nidintu-Bel, le šatammu de l'Eanna, fils de Nabu-mukin-zeri, descendant de Dabibi, Nabu-ah-iddin, l'officier royal, chef de l'administration de l'Eanna et les scribes de l'Eanna devant Imbiya, gouverneur d'Uruk, fils de Nanaia-ereš, descendant de Kidin-Marduk, et les juges de Nabu-ahhe-bullit, le gouverneur des pays, pour établir le jugement (l.12-19)<sup>81</sup>.

Nabu-ahhe-bullit reçoit également les amendes qui pénalisent le non-respect de certain engagement pris par contrat. Ainsi, le texte YOS 7, 33, daté de la fin de l'an 3 de Cyrus, montre que deux personnes étaient redevables d'une quantité d'argent très importante s'ils ne conduisaient pas un homme aux administrateurs de l'Eanna : *S'ils ne l'apportent pas, ils donneront 10 mines d'argent à Nabu-ahhe-bullit, le šakin māti* (YOS 7, 33: 12-13)<sup>82</sup>.

Quel que soit le domaine réel de compétence de Nabu-ahhe-bullit (sur l'ensemble de la province de la Babylonie ou bien sur sa partie méridionale), on constate que ses prérogatives judiciaires ont été transférées à partir de 535 à un nouveau gouverneur perse.

À partir de l'an 4, Cyrus entreprend une profonde réforme administrative qui crée une nouvelle province regroupant la Babylonie et la Transeuphratène. Ce nouvel ensemble politique fut placé sous la direction d'un nouveau gouverneur perse, Gubaru (B)<sup>83</sup>. Une partie du personnel du satrape ainsi qu'une partie de ses prérogatives peuvent être identifiées en particulier grâce aux archives cunéiformes des temples de la Babylonie.

Le gouverneur disposait d'un personnel nombreux. Il semble que certains de ses subordonnés étaient chargés de l'assister dans l'administration de la province quand d'autres étaient chargés de gérer les intérêts privés du gouverneur. Il n'est pas toujours évident de distinguer les deux. Le satrape disposait de chargés de mission (*mār šipri*) dont certains étaient qualifiés de scribe sur tablette d'argile (*ṭupšarru*) et d'autres de scribe sur parchemin (*sepīru*)<sup>84</sup>, de serviteurs<sup>85</sup> et

<sup>81</sup> (12)... <sup>ld</sup>nà-šeš-meš-din-it̄ (13) <sup>lu</sup>gar-kur <sup>ir-d</sup>in-nin <sup>kal-ba-a</sup> u <sup>ld</sup>utu-mu (14) it-ti <sup>ni-din-tu<sub>4</sub></sup>-d en <sup>lu</sup>ša-tam é-an-na a-šú šá <sup>ld</sup>nà-gin-numun (15) a <sup>da-bi-bi</sup> <sup>ld</sup>nà-šeš-mu <sup>lu</sup>sag-lugal <sup>ld</sup>en pi-qit-tu<sub>4</sub> é-an-na (16) ù <sup>lu</sup>umbisag-meš šá é-an-na a-na ma-har <sup>im-bi-ia</sup> (17) <sup>lu</sup>gar-umuš unug<sup>ki</sup> a-šú šá <sup>ld</sup>na-na-a-apin-eš a <sup>ki-din-d</sup>amar-utu (18) ù <sup>ld</sup>di-ku<sub>5</sub>-meš šá <sup>ld</sup>nà-šeš-meš-din-it̄ <sup>lu</sup>gar-kur a-na šá-ka-nu eš-bar-šú-nu (19) iš-pu-ur-šú-nu-tu<sub>4</sub>.

<sup>82</sup> (12) ki-i la i-tab-ku-nu 10 ma-na kù-babbar (13) a-na <sup>ld</sup>nà-šeš-meš-din-it̄ <sup>lu</sup>gar-kur i-na[m-din].

<sup>83</sup> D'après certains historiens, le gouverneur de Babylone et de la Transeuphratène, Gubaru (B) pourrait être identifié au Gaubaruva des inscriptions du roi perse Darius le Grand (DANDAMAEV 1992 : 79) . Dans ses inscriptions, Darius rend hommage à Gaubaruva pour son aide contre Gaumata / Bardyia, le mage qui aurait usurpé le trône, et pour son aide militaire. Gaubaruva est appelé « fils de Marduniya » (DB §68), et porte le titre de « serviteur » (DB §71) et de « porteur de lance du roi Darius » (DNC). Notons que ce Gaubaruva est mentionné par Hérodote (III, 70, 73, 78) sous le nom de Gobryas. P. Briant s'oppose à cette identification, car parmi les fils de ce Gaubaruva/Gobryas on ne retrouve pas la mention de Nabugu attesté dans les documents babyloniens comme fils de Gubaru (B), « gouverneur de la Babylonie et de la Transeuphratène » (BRIANT 1996 : 930).

<sup>84</sup> Voir Amurru-šezib cité dans le texte NBDMich 89 : 44. Sin-nadin-zeri et Iddin-Bel sont tous les deux qualifiés de *mār šipri*, le premier est *ṭupšarru* et le second est *sepīru* (AnOr 8, 61 : 11).

<sup>85</sup> Hašdaia, fils de Nur-Šamaš est mentionné en tant que serviteur (*ardu*) de Gubaru dans le texte Camb. 96 : 2, 8.

d'un responsable de l'administration (*bēl piqitti ša Gubaru*)<sup>86</sup>. Le satrape avait également un personnel qui gérait l'exploitation d'un canal et d'un quai dont Gubaru (B) tirait une partie de ses revenus<sup>87</sup>.

La documentation des temples de la Babylonie met en évidence le rôle de Gubaru en tant que gouverneur de la Babylonie et de la Transeuphratène. Le gouverneur représentait la plus haute autorité judiciaire en Babylonie, ainsi, les responsables de l'Eanna durent à plusieurs reprises conduire des accusés à Babylone, devant le tribunal du gouverneur<sup>88</sup>. Le gouverneur exerçait de plus un contrôle très étroit sur la main-d'œuvre du temple. Ainsi, Gubaru réquisitionna à plusieurs reprises des oblats de l'Eanna sur différents chantiers royaux<sup>89</sup>. Le gouverneur fut également impliqué dans la fourniture d'aliments pour la table du Roi lors de la visite de Cambyse dans le palais d'Abanu en 528<sup>90</sup>.

Les archives de l'Eanna montrent également que le propre fils de Gubaru (B), Nabugu, joua un rôle certain dans les affaires judiciaires de la Babylonie. Ainsi, au moins, à deux reprises, l'Eanna a dû conduire des accusés à Babylone, devant Nabugu<sup>91</sup>. Il est probable que Nabugu ait remplacé son père plusieurs fois à Babylone quand ce dernier se trouvait probablement en Transeuphratène. Le texte inédit Erm. 15439 montre que Nabugu pouvait réquisitionner aussi une partie de la main-d'œuvre de l'Eanna<sup>92</sup>. Dans ce texte, Nabugu ordonne aux administrateurs de l'Eanna d'envoyer des hommes et des archers à Babylone lors de l'an 4 de Cambyse. Cet ordre est accompagné d'une menace de châtement au nom de Nabugu.

La nomination d'un gouverneur perse a développé l'usage de l'araméen comme langue administrative et l'usage du parchemin comme support de l'écriture, comme ce fut le cas, par exemple, en Bactriane (Afghanistan) où une partie des archives du satrape a été mise au jour<sup>93</sup>. Ces supports périssables n'ont pu être conservés en Babylonie. L'étude de la province de Babylonie est donc privée de ce qui aurait été sa documentation la plus directe, car émanant de l'administration satrapique.

---

<sup>86</sup> Ce responsable est évoqué indirectement dans le texte YOS 7, 70 : 6 à travers Adad-šar-ušur qui est qualifié d'« escorte du chef de l'administration de Gubaru » (<sup>lú</sup>*musahhiri lú*bēl piqitti ša Gubaru).

<sup>87</sup> Le texte BE 8, 80 évoque ainsi un intendant (<sup>lú</sup>*mār bīti*) du satrape nommé Šillaia (l.13) et le canal de Gubaru (l.13). Le texte *Camb.* 96 mentionne Bel-ešir, fils de Šamaš-ah-iddin avec le titre de « chef de quai de Gubaru » (<sup>lú</sup>*rab kāri ša Gubaru*, l.3, 8, 14).

<sup>88</sup> Les textes de l'Eanna d'Uruk datés des mois d'*arabsamnu* (viii) et d'*addaru* (xii) montrent que Gubaru ordonna aux administrateurs du temple d'Uruk de conduire devant lui à Babylone un certain nombre de personnes dans le but de les y juger : AnOr 8, 43 ; AnOr 8, 45 ; AnOr 8, 46. Le texte YOS 7, 31 ne mentionne pas Gubaru mais évoque le tribunal royal (*bīt dīni ša šarri*) mais d'un point de vue chronologique ce texte se rattache au moment où Gubaru est à Babylone et où il tient plusieurs procès.

<sup>89</sup> VOIR CHAPITRE 1 §1.3.2.

<sup>90</sup> Voir CHAPITRE 2 §3.1.5.

<sup>91</sup> YOS 7, 137 (30/xii/Cambyse 3) et YOS 7, 177 (8/iv/Cambyse 5).

<sup>92</sup> DANDAMAEV 1992 : 104.

<sup>93</sup> On trouvera une introduction à cette documentation dans SHAKED 2004.

La mise en place de l'administration perse s'est également accompagnée d'une politique de conciliation des élites locales en confirmant leur rôle traditionnel.

## Le maintien des pouvoirs locaux

Cyrus s'est appuyé sur les administrateurs des principales villes et des grands sanctuaires et sur la notabilité locale déjà en place pour imposer son pouvoir sur la Babylonie sans apporter de bouleversements profonds. Cette politique de conciliation des élites locales a eu une conséquence importante : la continuité des grandes archives rédigées en babylonien sur tablette d'argile.

La question du maintien des principaux administrateurs des villes et des sanctuaires de la Babylonie était le thème d'un premier travail réalisé par M. San Nicolò<sup>94</sup>. Puis l'étude de la carrière des administrateurs des temples a été approfondie par H. Kümmel, P.-A. Beaulieu et K. Kleber pour l'Eanna Uruk<sup>95</sup>, et par A. Bongenaar pour l'Ebabbar de Sippar<sup>96</sup>. Une étude globale du phénomène de transition entre la période néo-babylonienne et perse a été proposée par J. Wiesehöfer et par M. Jursa<sup>97</sup>.

La documentation cunéiforme montre que les titulaires des postes de gouverneur des principales villes de la Babylonie sous Nabonide ont conservé leur poste après la conquête perse :

Titre / Ville	Nom du gouverneur	Durée de l'office	Référence/Biblio
Uruk (šakin-ṭēmi)	Nadinu, fils de Balaṭu	22/x/Nabonide 13 – 3/vi/Cyrus 1	KÜMMEL 1979 : 140
Nippur (šandabakku)	Širikti-Ninurta	Nabonide 17 – Darius I <sup>er</sup> 1	STOLPER 1988 : 129-130
Borsippa (šakin-ṭēmi)	Nabu-eṭer-napšati, fils de Nurea, desc. d'Iliya	Nabonide 17 – Cyrus 2	JURSA 2007 : 82
Babylone (šakin-ṭēmi)	Marduk-šum-ušur	(entre Nabonide 16 et Cyrus 7)	JURSA 2007 : 80

### *La carrière de quelques gouverneurs civils*

Les archives administratives de ces officiers n'ont pas été retrouvées. Ils sont mentionnés dans les archives des temples ou dans les archives privées des notables.

<sup>94</sup> SAN NICOLÒ 1941.

<sup>95</sup> KÜMMEL 1979 : 137f., BEAULIEU 1989 : 161 et KLEBER 2008 : 30f.

<sup>96</sup> BONGENAAR 1997 : 11f.

<sup>97</sup> WIESEHÖFER 1999 ; JURSA 2007 : 79-86.

L'examen de la prosopographie montre également que l'administration des temples n'a pas subi de profonds changements. Cette administration est collégiale et dirigée par l'administrateur en chef (*šatammu* ou *Šangû/Prêtre*) et le délégué en chef (*qīpu*)<sup>98</sup>. À Uruk, ils étaient assistés, jusqu'au règne de Nabonide, par le « scribe de l'Eanna » (*tupšar Eanna*). À partir de 555, il fut relégué au profit d'un représentant direct du roi : « l'officier royal chef de l'administration » (*ša rēš šarri bēl piqitti*)<sup>99</sup>. Enfin, parmi les autres administrateurs du temple, signalons le rôle du « chef des oblats » (*rab širkē*).

Les principaux administrateurs ont vu leur carrière entamée sous le règne de Nabonide, se prolonger sous le règne de Cyrus ou de Cambyse. Les grandes familles se sont maintenues également à la tête de l'administration des temples. C'est le cas des descendants de Dabibi à Uruk et de Šikkua à Borsippa qui occupait la charge de *šatammu* :

Temple	Fonction	Nom	Office	Bibliographie
Eanna d'Uruk	<i>Šatammu</i>	Nabu-mukin-zeri, fils de Nadin, desc. de Dabibi	Nabonide 17 – Cyrus 1	KÜMMEL 1979 : 143
		Nidintu-Bel, fils de Nabu-mukin-zeri, desc. de Dabibi	Cyrus 1 – Cyrus 5	KÜMMEL 1979 : 143 et KLEBER 2008 : 34
	<i>ša rēš šarri bēl piqitti</i>	Nabu-ah-iddin	Nabonide 17 – Cambyse 4	KÜMMEL 1979 et KLEBER 2008 : 36
	<i>Qīpu</i>	Anu-šar-ušur	Nabonide 17 – Cambyse 4	KLEBER 2008 : 31
	<i>rab širkē</i>	Innin-ahhe-iddin	Nabonide 17 – Cambyse 7	KLEBER 2008 : 112
Ezida de Borsippa	<i>Šatammu</i>	Nabu-mukin-apli, fils de Šulaia, desc. de Šikkua	Nabonide 17	JURSA 2007 : 82
		Nabu-mukin-zeri, fils de Nabu-mukin-apli, desc. de Šikkua	Cyrus 2	JURSA 2007 : 82
Ebabbar de Sippar	<i>Šangû (/Prêtre)</i>	Marduk-šum-iddin, fils d'Eriba-Marduk, desc. de Šangu-Ištar-Babili	Nabonide 15 – Cyrus 7	BONGENAAR 1997 : 29-30
	<i>Qīpu</i>	Bel-ahhe-iqiša	Nabonide 8 – Cyrus 5	BONGENAAR 1997 : 48-49
	<i>rab širkē</i>	Šamaš-ahhe-eriba	Nabonide 2- Cyrus 2	BONGENAAR 1997 : 53

#### *La carrière de quelques administrateurs des temples<sup>100</sup>*

<sup>98</sup> Sur la haute administration de l'Ebabbar de Sippar, voir BONGENAAR 1997 : 11-98, pour celle de l'Eanna d'Uruk, voir en dernier lieu KLEBER 2008 : 30-38, pour celle de l'Ezida de Borsippa, voir WAERZEGGERS 2010b : 33-76.

<sup>99</sup> Sur cette question voir en particulier SACK 1994.

<sup>100</sup> Les données concernant le temple de l'Esagil de Babylone sont beaucoup plus rares. Il semble que des changements à la tête du temple de Marduk aient eu lieu après la prise de pouvoir par Cyrus. Le nouveau roi semble ainsi avoir renvoyé Zeriya, le *šatammu* de l'Esagil, qui avait été installé à ce poste par Nabonide pour soutenir ses réformes (BEAULIEU 1993 : 258f. et JURSA 2007 : 80-81).

Le pouvoir perse s'est donc appuyé sur une administration locale sans y apporter de profondes modifications. Les notables qui entretenaient des liens avec le pouvoir néo-babylonien se sont également retrouvés au service de la couronne perse.

Les membres de la famille Egibi sont des notables de la ville de Babylone. Par la nature de leurs activités, nous pouvons les qualifier d'« intermédiaires » ou d'« entrepreneurs ». C. Wunsch a défini de manière précise les différentes activités des entrepreneurs (en se fondant essentiellement sur les textes de la famille Egibi) : l'exploitation agricole des terres les plus rentables (palmeraies), le développement des cultures de niches (oignons), la création d'un réseau de commercialisation, la prise en ferme de certaines redevances pour le compte de l'administration, le prêt d'argent, la transformation des matières premières (fabrication de bière de dattes) et la formation des esclaves<sup>101</sup>. Le terme d'entrepreneur semble plus employé dans l'historiographie anglo-saxonne<sup>102</sup> ; nous privilégions, quant à nous, celui d'intermédiaire pour insister sur les liens tissés par ces notables avec les grands organismes officiels (temples et palais) en prenant en charge une partie de leurs activités de gestion.

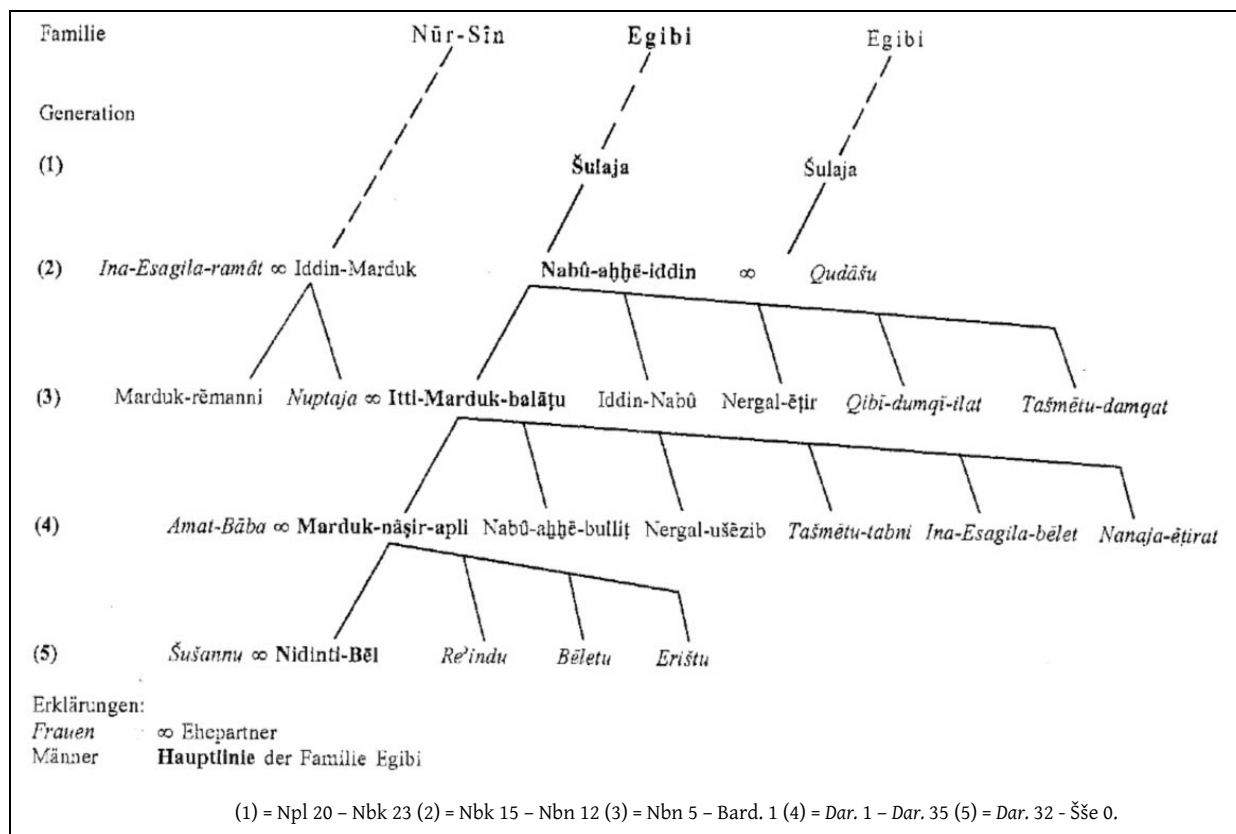
Ses membres ont entretenu de nombreuses relations avec le pouvoir babylonien puis avec le pouvoir perse<sup>103</sup>.

---

<sup>101</sup> WUNSCH 2010 : 46-51.

<sup>102</sup> C'est le terme choisi par M. Stolper dans son étude concernant les activités des membres de la famille Murašu : *Entrepreneurs and Empire* (= STOLPER 1985).

<sup>103</sup> Pour une étude globale des relations des membres des Egibi avec le pouvoir politique, voir WUNSCH 2000.



### Généalogie de la famille Egibi<sup>104</sup>

(WUNSCH 1995/1996 : 34)

Avant la conquête perse, les représentants de la famille des Egibi entretenaient de nombreuses relations avec la couronne néo-babylonienne. Nabu-ahhe-iddin remplissait ainsi des fonctions d'homme d'affaires auprès de Nériglissar quand ce dernier occupait le poste de Simmagir, puis quand il accéda au trône après le coup d'État de 560. Nabu-ahhe-iddin puis son fils Itti-Marduk-balațu ont conservé un rôle semblable auprès du prince Bel-šar-ușur au moment de l'avènement de Nabonide. Itti-Marduk-balațu s'illustra notamment dans la gestion des domaines de la couronne et particulièrement d'un vaste domaine situé à Babylone nommé le Bīt-šar-Babili<sup>105</sup>. La prise de Babylone par Cyrus en 539 a probablement entraîné une période d'incertitude pour la famille des Egibi alors au service de la couronne babylonienne. Alors que Babylone venait de tomber aux mains des Perses au mois d'arahasnu (viii), les familles Nur-Sin et Egibi se sont repliées sur Borsippa, au sud de Babylone où elles sont attestées au cours du mois de *kislīmu* (ix)<sup>106</sup>. Il est étonnant de voir que c'est à Borsippa, à l'écart de Babylone, qu'Itti-Marduk-balațu rédigea son testament au cours du mois de *tebētu* (x), soit très peu de temps après la conquête perse :

<sup>104</sup> On trouvera une généalogie détaillée dans WUNSCH 1993 : xii-xiii. Les femmes de la famille ont été particulièrement étudiées dans WUNSCH 1995/1996.

<sup>105</sup> BEAULIEU 1989 : 90-94 et 102.

<sup>106</sup> WUNSCH 1993 : n°259 (16/ix/Cyrus 0).

### WUNSCH 1993 : n°260

<sup>(1-6)</sup>Itti-Marduk-balaṭu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi, a volontairement établi un document scellé de tous ses biens qu'il possède en ville et à la campagne pour les transmettre à <sup>f</sup>Nuptaia, sa femme, fille d'Iddin-Marduk. <sup>(6-8)</sup>Tant que Marduk-našir-apli, son fils, sera vivant, il jouira des biens avec <sup>f</sup>Nuptaia. <sup>(8-11)</sup>Il donnera deux terres arables d'une superficie de deux *kur* (= 270 m<sup>2</sup>) et cinq esclaves à Itti-Nabu-balaṭu, fils de [Marduk-ban-zeri] (comme dot pour) <sup>f</sup>Tašmetu-tabni. <sup>(11-13)</sup>[Il donnera] une terre arable d'une superficie d'un *kur* (= 135 m<sup>2</sup>) et trois esclaves à Esagila-belet, sa fille. <sup>(13-15)</sup><sup>f</sup>Nuptaia, Marduk-našir-apli, <sup>f</sup>Tašmetu-tabni et <sup>f</sup>Esagila-belet prendront l'héritage en commun.

<sup>(16)</sup>Tant qu'Itti-Marduk-balaṭu vivra, ses biens resteront à sa disposition.

<sup>(17-20)</sup>(Les témoins et le scribe)<sup>107</sup>.

<sup>(20-21)</sup>Borsippa, le 12 *ṭebētu* (x) de l'année inaugurale de Cyrus.

Cette période d'incertitude fut éphémère et Itti-Marduk-balaṭu entra au service de la couronne perse et plus particulièrement au service du prince Cambyse. Une partie des activités traditionnelles que les Egibi avaient développée au service de la couronne et particulièrement au service du prince-héritier fut donc maintenue. La conquête perse élargit alors le territoire géographique dans lequel prenaient place les activités des Egibi en l'ouvrant à l'Iran. Ainsi, ses archives montrent qu'à plusieurs reprises, Itti-Marduk-balaṭu voyagea en Iran, à Taokè, à Ecbatane, en Élam et à Humadešu.

Ces élites traditionnelles ont conservé leur mode de production archivistique : des textes rédigés en babylonien sur des tablettes d'argile.

## Les archives de la Babylonie et leur intérêt

Les principales archives concernant les règnes de Cyrus et de Cambyse (539-522) sont constituées de la documentation administrative des temples de l'Ebabbar de Sippar et de l'Eanna d'Uruk et des contrats privés de la famille des Egibi.

**1. Les archives de l'Ebabbar de Sippar.** Les archives néo-babyloniennes de l'Ebabbar de Sippar se répartissent du règne de Nabopolassar (620) jusqu'au début du règne de Xerxès (484)<sup>108</sup>. Ces archives nous documentent sur l'organisation administrative du temple et sur ses relations avec les autorités royales. Ces textes ont fait l'objet de plusieurs études. J. MacGinnis a plus particulièrement étudié la

---

<sup>107</sup> Nous avons choisi de ne pas donner la liste des témoins de manière systématique quand nous ne nous en servons pas dans l'analyse que nous faisons du texte. En revanche, celle-ci apparaît dans le VOLUME 2 de notre travail consacré à l'édition des textes.

<sup>108</sup> Il semble que l'interruption brutale des textes de l'Ebabbar de Sippar soit à mettre en relation avec les révoltes contre le pouvoir de Xerxès qui concernèrent le nord de la Babylonie en l'an 484 (cf. introduction de la PARTIE 3).

catégorie de textes nommée « letter orders » qui sont autant de lettres écrites par des membres de l'Ebabbar aux responsables du temple<sup>109</sup>. Une partie de ces lettres concernent des demandes de rations alimentaires pour des travailleurs du temple en activité. M. Jursa a basé son étude sur l'organisation agricole de la région de Sippar<sup>110</sup>. A. Bongenaar a établi une prosopographie complète des administrateurs, prébendiers et artisans travaillant pour le temple<sup>111</sup>. L'économie de la laine et des textiles servant à l'habillement des statues du culte ont quant à eux fait l'objet de différentes études réalisées par S. Zawadzki<sup>112</sup>. Ces différentes études mettent en évidence la grande continuité des pratiques cultuelles et administratives du temple entre la période néo-babylonienne et la période perse. Ainsi, nous avons vu que de nombreux hauts responsables du temple ont vu leur carrière se dérouler entre ces deux périodes, c'est le cas du *Šangû* et du *qīpu* du temple par exemple.

**2. Les archives de l'Eanna d'Uruk.** Les archives du temple de l'Eanna d'Uruk remontent également au règne de Nabopolassar et s'arrêtent au cours du règne de Darius I<sup>er</sup><sup>113</sup>. L'exploitation agricole des terres du temple a été étudiée par D. Cocquerillat<sup>114</sup>. Les aspects économiques du temple ont été étudiés par F. Joannès<sup>115</sup> et les aspects culturels par P.-A. Beaulieu<sup>116</sup>. À l'instar du temple de l'Ebabbar, nous disposons d'un ouvrage de prosopographie de H. Kümmel<sup>117</sup> qui complète celui de San Nicolò<sup>118</sup>. Enfin, K. Kleber a plus particulièrement étudié les relations entre le temple et le pouvoir royal au cours des époques néo-babyloniennes et achéménides<sup>119</sup>. Une partie des archives de l'Eanna est constituée de lettres. La majorité de ces lettres a été publiée par E. Ebeling entre 1930 et 1934<sup>120</sup>. L'étude de ces lettres est difficile, celles-ci n'étant pas datées et le style de rédaction des expéditeurs elliptique. Le contexte dans lequel apparaissent certaines informations est souvent peu clair.

**3. L'archive des Egibi.** Les archives de la famille des Egibi constituent l'archive privée la plus importante du I<sup>er</sup> millénaire. Elle rassemble près de 1 700 textes et nous permet de suivre les activités de cinq générations depuis le règne de Nabopolassar jusqu'au règne de Šamaš-eriba, roi

---

<sup>109</sup> MACGINNIS 1995.

<sup>110</sup> JURSA 1995a.

<sup>111</sup> BONGENAAR 1997.

<sup>112</sup> ZAWADZKI 2002 et ZAWADZKI 2006.

<sup>113</sup> On trouvera une présentation générale des archives de l'Eanna d'Uruk dans VAN DRIEL 1998. Sur la question de la fin des archives au cours de l'an 2 de Darius I<sup>er</sup> voir notre introduction de la PARTIE 2.

<sup>114</sup> COCQUERILLAT 1968.

<sup>115</sup> JOANNÈS 1982 : 111-260.

<sup>116</sup> BEAULIEU 2003.

<sup>117</sup> KÜMMEL 1979.

<sup>118</sup> SAN NICOLÒ 1941.

<sup>119</sup> KLEBER 2008.

<sup>120</sup> EBELING 1930-1934.



babylonien qui prit le pouvoir brièvement après une révolte contre Xerxès en 484<sup>121</sup>. Les archives d'Itti-Marduk-balaṭu, qui fut actif pendant le règne de Cyrus et de Cambyse, n'ont pas fait l'objet d'une étude spécifique. Cependant, les activités de son beau-père, Iddin-Marduk, descendant de Nur-Sin, avec lequel il entretenait des relations d'affaires, ont été étudiées par C. Wunsch<sup>122</sup>. L'auteure a également publié un article de synthèse sur les différents membres de la famille Egibi dans lequel on trouvera de nombreuses informations sur Itti-Marduk-balaṭu<sup>123</sup>.

Les archives des temples et les archives privées abordent chacune différents aspects des relations entre la Babylonie et l'Iran.

Dans le cadre de notre étude sur les relations entre la Babylonie et l'Iran, les archives des temples de la Babylonie nous renseignent sur deux principaux sujets : la mobilisation de la main-d'œuvre constituée de centaine d'oblats voués aux divinités babyloniennes dans de nombreux chantiers royaux en Babylonie et en Iran, et la ponction des ressources alimentaires des temples pour alimenter la table du roi quand ce dernier et sa cour se trouvaient en résidence en Babylonie. Le maintien en place des principaux administrateurs des temples de la Babylonie a permis aux premiers rois perses de bénéficier des mécanismes de levée de main-d'œuvre traditionnelle, dans le cadre de la corvée nommée *urāšu*<sup>124</sup> et de pouvoir compter sur une main-d'œuvre parfaitement organisée et dont les responsables avaient une certaine expérience des grands chantiers royaux<sup>125</sup>. De même, ces archives montrent comment les temples furent mis à contribution pour alimenter la table royale quand le roi et sa cour font étape en Babylonie. Les sources dont nous disposons restent lacunaires. En effet, la majorité des documents provient seulement de deux temples, l'Eanna d'Uruk et l'Ebabbar de Sippar. Nous verrons que de nombreux indices contenus dans cette documentation montrent que les autres temples de la Babylonie ont été également mobilisés pour participer aux différents chantiers royaux. Les archives des temples de la Babylonie ne nous fournissent donc qu'une vue partielle des levées d'oblats et de nourriture imposée par les rois perses sur les temples babyloniens.

Les archives des notables de la Babylonie et plus particulièrement celles de la famille Egibi sont des documents privés. Ces textes nous renseignent sur les activités personnelles que le chef des Egibi a accomplies lors de ses déplacements en Iran, comme des emprunts d'argent et des achats d'esclaves ou d'ânes. Une méthode d'investigation peut nous permettre de voir au-delà de l'objet premier de ces contrats. L'étude des témoins, des toponymes et de la chronologie des déplacements

---

<sup>121</sup> On trouvera une présentation générale de l'archive dans JURSA 2005a : 65-66 avec une bibliographie complète.

<sup>122</sup> WUNSCH 1993.

<sup>123</sup> WUNSCH 2000.

<sup>124</sup> On trouvera une bibliographie plus détaillée sur ce terme dans JOANNÈS 1989a : 157, n.17. Pour le service d'*urāšu* dans le cadre de l'Eanna d'Uruk, voir KLEBER 2008 : 103-106.

<sup>125</sup> On trouvera de nombreux exemples de chantiers royaux auxquels les oblats de l'Eanna participèrent sous les rois babyloniens et perses dans KLEBER 2008 : 133-197. Voir également CAD U : 208-210.

du chef des Egibi peuvent nous aider à intégrer ces documents rédigés en Iran dans un ensemble plus large, celui du déplacement d'une grande délégation babylonienne dont Itti-Marduk-balaṭu ne serait qu'un des membres.

## **Enjeux et perspectives**

Les villes conquises par Cyrus le Grand ne bénéficient pas toutes du même statut au sein de la nouvelle entité politique de l'Empire perse. La ville d'Ecbatane conquise en 550 fut ainsi élevée au rang de capitale d'empire alors que la ville de Sardes prise en 546 ne resta qu'une capitale provinciale. À l'instar d'Ecbatane, la ville de Babylone pouvait se prévaloir d'être relativement proche du Fars, et plus encore, elle jouissait d'un prestige politique et culturel inégalable. La Babylonie fut intégrée dans un vaste espace privilégié à l'intérieur duquel le Grand Roi et sa cour se déplacent et dont Pasargades, Ecbatane et Babylone étaient les résidences royales principales. On peut donc se demander quels sont les aspects de la politique d'aménagement du territoire mise en place par Cyrus et Cambyse pour intégrer la Babylonie dans ce nouvel espace impérial, et quelles sont les caractéristiques des relations entre la Babylonie et l'Iran à l'intérieur de ce vaste territoire du nomadisme royal. Les sources disponibles nous conduisent à envisager les relations entre la Babylonie et l'Iran sous trois aspects. L'exploitation des archives des temples de Babylonie met en lumière une politique volontariste des rois perses pour intégrer la Babylonie à l'Iran, le cœur géographique de l'empire (**CHAPITRE 1**). Une des conséquences de cette politique est l'intégration de la Babylonie à l'intérieur du territoire nomade du roi, le Grand Roi et sa cour visitant alors à plusieurs reprises la Babylonie en consommant sur place une partie de ses ressources (**CHAPITRE 2**). Enfin, le nomadisme royal conduit les représentants de la province de Babylone à rendre visite au pouvoir perse dans les différents centres disséminés en Iran (**CHAPITRE 3**).



# CHAPITRE 1. L'INTÉGRATION DE LA BABYLONIE DANS UN NOUVEL ESPACE IMPÉRIAL (539-522)

**§1. Développer le réseau fluvial entre la Babylonie et l'Iran** ; §1.1. Les différents chantiers hydrauliques sous les règnes de Cyrus et de Cambyse ; §1.2. Un vaste projet en lien avec l'Iran : l'exemple du canal Kabar ; §1.3. L'organisation des travaux ; §1.4. Bilan ; **§2 Densifier le réseau de résidences royales en Iran et en Babylonie** ; §2.1. Le palais de Taokè ; §2.2. Des travaux concernant un paradis ; §2.2. Un chantier à Humadešu ; §2.4. Le palais de Beltiya ; §2.5. Le palais de Maṭṭanu ; §2.6. Bilan ; **§3. Protéger le nouvel espace impérial** ; §3.1. La forteresse de Lahiru : un verrou commandant l'accès à la Diyala ? §3.2. La protection de la Transtigrine : le rôle des postes de guet (*kādānu*) ; §3.3. Une protection locale autour des résidences royales ; **§4. Conclusion.**

Cyrus et Cambyse ont entrepris un vaste programme visant à intégrer la Babylonie dans un nouvel espace impérial au contact de l'Iran. Ce projet impliquait le développement de voies de communication et la réalisation de nouvelles résidences royales en Babylonie et en Iran. La densification de ce réseau permettait au Grand Roi de se déplacer régulièrement à l'intérieur de cet espace et de s'en assurer le contrôle et l'appropriation. Pour ce faire, les rois perses ont mobilisé abondamment la force de travail de la Babylonie, et notamment celle des temples. Les grands sanctuaires babyloniens possédaient des centaines d'oblats voués aux divinités résidentes. Cette main-d'œuvre présentait le double avantage d'être en nombre important et d'être encadrée par une administration très organisée et entièrement soumise au roi. L'état des sources textuelles disponibles ne nous laisse qu'une image partielle de la situation. En effet, les archives de l'Eanna d'Uruk sont les plus abondantes sur ce sujet, notamment grâce à une correspondance fournie entre les responsables de la main-d'œuvre et les administrateurs du temple. Quelques textes de l'Ebabbar de Sippar nous permettent de sortir de ce cadre urukéen. Il faut également envisager que l'ensemble des temples a été concerné par ces mobilisations de travailleurs pour le compte de la couronne perse. Ainsi, un texte de l'Eanna montre que des oblats des temples de Marduk à Babylone, de Nabû à Borsippa et de Nergal à Kutha ont été, eux aussi, levés par le gouverneur de Babylonie<sup>126</sup>. Reprenant sans le modifier un système de mobilisation des corvéables existant bien avant la conquête perse en 539 av. J.-C., les rois Cyrus et Cambyse ont exigé et obtenu la participation des temples aux différents chantiers royaux. Les tâches auxquelles ils ont participé couvrent un vaste espace géographique qui déborde le seul espace de la Babylonie pour atteindre l'Iran. Les Grands Rois ont systématisé et amplifié l'utilisation de la main-d'œuvre des temples entraînant pour ces derniers de nombreuses difficultés pour répondre aux injonctions royales. Une partie de ces grands

---

<sup>126</sup> Texte STOLPER 2003 : 272f. (MM 504) traduit et commenté dans cette partie.

travaux a été étudiée récemment par K. Kleber qui se concentrait sur l'Eanna d'Uruk<sup>127</sup>. Notre étude tente de mettre en évidence un vaste projet soigneusement planifié par Cyrus et par Cambyse, projet dont F. Joannès a donné le premier contour dans un article publié en 2005 et intitulé « Les relations entre Babylonie et Iran au début de la période achéménide : quelques remarques »<sup>128</sup>. Le but de ce premier chapitre est de définir le nouveau territoire impérial créé par les premiers rois perses entre la Babylonie et l'Iran, cadre des relations complexes entre ces deux entités. Ce projet s'est appuyé sur une politique de connexion de la Babylonie à l'Iran à travers le développement des voies de communication (§1) et d'intégration de la province au sein d'un vaste espace de central dont les nouvelles résidences constituaient autant d'étapes pour le roi et sa cour lors de leurs migrations (§2). Enfin, les rois perses ont entrepris une politique de mise en défense de ce territoire par la construction de points fortifiés et par la mobilisation de soldats babyloniens (§3). La plus grande partie de notre documentation est constituée de lettres non datées issues des archives de l'Eanna d'Uruk. L'exploitation de ces documents exige une critique interne souvent fondée sur un examen de la prosopographie afin de proposer un cadre chronologique. Cet examen pourra paraître long et fastidieux pour le lecteur. Des tableaux chronologiques récapituleront régulièrement la chronologie que nous avons tenté d'établir.

---

<sup>127</sup> KLEBER 2008.

<sup>128</sup> JOANNÈS 2005.

## 1. DÉVELOPPER LE RÉSEAU FLUVIAL ENTRE LA BABYLONIE ET L'IRAN

Les rois Cyrus et Cambyse ont entrepris de développer le réseau fluvial de la Babylonie en faisant creuser de nouveaux canaux sur lesquels a œuvré un nombre important de travailleurs issus de la main-d'œuvre servile des temples. Ces chantiers posent de nombreuses difficultés, car il n'est pas toujours possible de les localiser avec précision et il est également compliqué d'en déterminer l'objectif final. Nous présenterons dans un premier temps les différents chantiers hydrauliques à travers les archives de l'Ebabbar de Sippar et de l'Eanna d'Uruk (§1.1). Puis nous insisterons également sur l'organisation de la main-d'œuvre des temples (encadrement, recrutement, approvisionnement) afin de mesurer les conséquences que ces injonctions royales ont eues sur les grands sanctuaires de Babylonie (§1.2). Enfin, nous tenterons de déterminer l'objectif de ce programme de creusement en nous intéressant particulièrement au canal Kabar dont le creusement a commencé au début du règne de Cambyse (§1.3).

### 1.1. Les différents chantiers hydrauliques sous les règnes de Cyrus et de Cambyse

Les archives de l'Ebabbar de Sippar nous documentent sur la réalisation d'un canal nommé « le canal de Cyrus » situé au nord de la Babylonie tandis que les archives de l'Eanna d'Uruk témoignent d'une intense mobilisation des travailleurs sur plusieurs chantiers au début du règne de Cambyse.

#### 1.1.1. Le creusement du « canal de Cyrus »

La documentation de l'Ebabbar de Sippar datée de la période néo-babylonienne et achéménide comporte un certain nombre de documents relatifs à l'entretien et au creusement de canaux dans la région de Sippar<sup>129</sup>. Il reste difficile de déterminer si ces travaux hydrauliques ont été entrepris à l'initiative du temple ou bien si ces initiatives émanaient de l'administration royale. Il apparaît que les oblats de l'Ebabbar participèrent au creusement d'au moins un canal pour le compte de la couronne perse : le « canal de Cyrus ». Un texte édité par S. Zawadzki évoque une livraison de matériel (pelles et faucilles) à deux employés du temple qui ont œuvré sur ce canal :

---

<sup>129</sup> BONGENAAR 1997 : 44-45.

**ZAWADZKI 2000a : 600 (BM 61330)**

<sup>(1-7)</sup>Ont été apportées six pelles (et) quatre faucilles à Bunene-šimanni (et) dix faucilles à Bel-silim, sur l'écluse du canal de Cyrus.

<sup>(8-9)</sup>Le 30 *addaru* (xii) de l'an 4 de Cyrus, roi de Babylone, roi des pays.

L'utilisation du nom de Cyrus pourrait être un indice montrant que ce canal a été réalisé sur ordre de l'administration royale perse. S. Zawadzki pense que ce texte est à mettre en relation avec de nombreuses lettres relatives à un chantier hydraulique qui mobilisa des travailleurs du temple de Sippar du mois de *nisannu* (i) au mois de *ṭebētu* (x) de l'an 5 de Cyrus<sup>130</sup>. Ce dossier a été surnommé « The Canal of Cyrus Year 5 »<sup>131</sup>. Il se compose au total de neuf lettres datées de l'an 5 de Cyrus. La première a été rédigée le 4 *nisannu* (i), sa date est donc très proche de celle du texte ZAWADZKI 2000a : 600 (BM 61330) mentionnant le « canal de Cyrus ». Ces lettres appartiennent à la catégorie de textes intitulée « letter orders »<sup>132</sup>, elles ont toutes la même structure : un responsable des voies d'eau écrit à un administrateur du temple de l'Ebabbar à Sippar pour lui demander l'envoi de farine pour « les travailleurs qui creusent le canal ». En voici un exemple :

**Cyr. 187**

<sup>(1-2)</sup>Lettre de Šapik-zeri à Bunene-ibni, mon frère. <sup>(3-5)</sup>Donne 54 litres de farine pour les travailleurs qui creusent le canal.

<sup>(5-8)</sup>Le 9 *nisannu* (i) de l'an 5 de Cyrus, roi de Babylone, roi des pays.

Date / Référence	Auteur	Destinataire	Quantité de farine
4/i/Cyrus 5 (Cyr. 187/ CT 22, 218)	Šapik-zeri	Bunene-ibni	54 litres
10/ix/Cyrus 5 (CT 55, 41)	Šapik-zeri	Bunene-ibni	132 litres
11/ix/Cyrus 5 (MACGINNIS 1995 : n°10)	Šapik-zeri	Bunene-ibni	162 litres
20/ix/Cyrus 5 (Cyr. 207/ CT 22, 219)	Šapik-zeri	Bunene-ibni	96 litres
21/ix/Cyrus 5 (JURSA 1995 : n°26)	Šapik-zeri	Bunene-ibni	162 litres
24/ix/Cyrus 5 (Cyr. 209 / CT 22, 233)	Les scribes ( <i>tupšarrû</i> )	Bunene-ibni	36 litres
6/x/Cyrus 5 (MACGINNIS 1995 : n°11)	Šamaš-kašir	Bunene-ibni	24 litres

<sup>130</sup> ZAWADZKI 2000a : 601.

<sup>131</sup> MACGINNIS 1995 : 163. Depuis l'identification de ce dossier par J. MacGinnis, M. Jursa y a ajouté le nouveau texte : BM 59627 (= JURSA 1995a : n°26).

<sup>132</sup> Pour une étude des « letter orders » de l'Ebabbar de Sippar on se reportera à MACGINNIS 1995.

12/x/(Cyrus 5) <sup>133</sup> (MACGINNIS 1995 : n°24)	Šamaš-kašir	Bunene-ibni	60 litres
[-]/[-]/Cyrus 5 (CT 57, 807)	[NP]	Bunene-ibni	90 litres

### *Le « canal de Cyrus »*

Les rations alimentaires octroyées aux travailleurs se composent surtout de farine (*qēmu*). L'utilisation de farine comme rations alimentaires est beaucoup moins répandue que l'orge ou les dattes. Cependant, la farine était utilisée à la place de ces deux produits de base dans des missions de travail urgentes, missions durant lesquelles les travailleurs ne disposent pas du temps nécessaire pour moulinier leurs grains d'orge en farine. Parmi ces missions urgentes se trouve le creusement de canaux<sup>134</sup>. L'exploitation des données relatives aux rations alimentaires distribuées aux travailleurs du canal nous permet d'en proposer une localisation sommaire. Nous constatons qu'à plusieurs reprises l'Ebabbar a dû fournir de la farine aux travailleurs dans des intervalles de temps très réduits, par exemple le 10 et le 11 *kislīmu* (ix) puis le 20 et le 21 *kislīmu* (ix). Ces travailleurs devaient donc se trouver en poste dans les environs de Sippar pour qu'un approvisionnement aussi rapide ait pu avoir lieu. Le « canal de Cyrus » n'apparaît plus dans la documentation cunéiforme, ou tout du moins sous ce nom-là. Il est donc difficile de déterminer le rôle que joua ce canal dans le dispositif des voies de communication développées par les premiers rois perses.

Si les travaux hydrauliques du règne de Cyrus ont concerné en priorité, semble-t-il, le nord de la Babylonie, son successeur Cambyse concentra la force de travail de la province dans la réalisation de canaux au centre et au sud de la province. Certains de ces canaux étaient très clairement en lien avec l'Iran.

#### **1.1.2. Un vaste programme hydraulique au cours du règne de Cambyse**

Au début du règne de Cambyse, le roi perse ordonna la réalisation de plusieurs canaux en Babylonie qui nécessita la mobilisation des principaux temples et de leur main-d'œuvre servile ainsi que la mobilisation de travailleurs civils. Ce vaste chantier est documenté principalement par des documents venant de l'Eanna d'Uruk. Les principaux responsables de la main-d'œuvre du temple, le chef de l'administration (*bēl piqitti*), le chef des oblats et le *qīpu*, se retrouvèrent à l'extérieur d'Uruk et œuvrèrent sur plusieurs chantiers hydrauliques dont le canal du Bīt-Dababa, le canal Piqudu, le canal Harri-kippi et le canal Kabar. Une partie de ces chantiers a déjà été étudiée notamment par K.

<sup>133</sup> L'année de rédaction n'est pas indiquée. Les acteurs du texte sont les mêmes qui sont impliqués dans le creusement du canal qui a eu lieu au cours de l'an 5 de Cyrus.

<sup>134</sup> BONGENAAR 1997 : 123 et JANKOVIC 2008 : 442.



Kleber<sup>135</sup>. L'examen de la prosopographie des lettres et des parallèles avec des textes administratifs datés fait apparaître que ces différents chantiers ont eu lieu en même temps, au cours de l'an 2 de Cambyse, ou bien qu'ils n'ont été espacés que par un laps de temps relativement court.

**1. Le chantier du canal du Bīt-Dababa.** Des lettres provenant du temple de l'Eanna d'Uruk nous renseignent sur le creusement d'un canal, dont une partie se situait dans le Bīt-Dababa, réalisé sous l'impulsion de l'administration perse : YOS 3, 17 ; YOS 3, 19 ; YOS 3, 33 ; YOS 3, 69 ; YOS 3, 79 et TCL 9, 129. Elles ont été rédigées par Nabu-ah-iddin qui faisait partie de la haute administration du temple d'Uruk et qui occupa le poste d'officier royal chef de l'administration de l'Eanna (*ša rēš šarri bēl piqitti Eanna*) de l'an 17 de Nabonide jusqu'à l'an 4 de Cambyse<sup>136</sup>. Comme son titre l'indique, ce personnage est issu de l'administration royale et témoigne, depuis la période néo-babylonienne, du contrôle du roi sur l'administration du temple<sup>137</sup>. La longue carrière de Nabu-ah-iddin constitue un parfait exemple de la politique de conservation des principales structures administratives néo-babyloniennes mise en œuvre par les conquérants perses. Parmi ses différentes activités, Nabu-ah-iddin a eu, entre autres, à assurer la direction du creusement d'un canal. La majorité de ces lettres est adressée au *šatammu* de l'Eanna d'Uruk<sup>138</sup>. Les seules données prosopographiques des administrateurs de l'Eanna évoqués dans ce dossier apparaissent comme insuffisantes pour en proposer une datation précise. En effet, l'activité professionnelle du chef de l'administration s'étend sur un laps de temps relativement long. Les autres membres de l'Eanna mentionnés dans ces lettres ont eu, eux aussi, des carrières longues. C'est le cas de Nadinu qui est le destinataire de la lettre TCL 9, 129 et qui a été en fonction en tant que scribe de l'Eanna jusqu'à l'an 6 de Cambyse<sup>139</sup>. Remarquons également que le reste des lettres de Nabu-ah-iddin est adressé au *šatammu* mais que ce dernier n'apparaît jamais nommément<sup>140</sup>. En revanche, Nabu-ah-iddin est accompagné sur le chantier par de nombreux employés de l'Eanna, eux-mêmes, responsables de travailleurs :

---

<sup>135</sup> K. Kleber a rassemblé et étudié la documentation relative au creusement du canal situé au Nord d'Uruk, dans le *Bīt-Amukani* (KLEBER 2008 : 188-191).

<sup>136</sup> KLEBER 2008 : 36.

<sup>137</sup> SACK 1995 : 429-432.

<sup>138</sup> Les lettres YOS 3 17 et TCL 9, 129 sont très similaires. La première est adressée au *šatammu* et la deuxième à Nadinu, le scribe de l'Eanna. La lettre YOS 3, 17 est beaucoup plus détaillée. On retrouve cette même habitude d'écrire deux lettres traitant du même sujet dont l'une est destinée au *šatammu* et l'autre aux scribes du temple dans la correspondance d'Anu-šar-ušur, le *qīpu* (Voir, par exemple, les lettres YOS 3, 103 et YOS 3, 53).

<sup>139</sup> KÜMMEL 1979 : 122.

<sup>140</sup> Au cours de sa très longue carrière, Nabu-ah-iddin a pu cotoyer les *šatammu* suivants : Nabu-mukin-zeri, fils de Nadinu, descendant de Dabibi (Nbn17 – Cyr 1), Nidinti-Bel, fils de Nabu-mukin-zeri, descendant de Dabibi (Cyr.1 – Cyr.5) et Nabu-mukin-apli, fils de Nadinu, descendant de Dabibi (Cyr 6 – Camb 6), voir KLEBER 2008 : 34.

### TCL 9, 129 [extraits]

<sup>(1-2)</sup>Lettre de Nabu-ah-iddin à Nad[inu], mon frère. Que Nabû et Marduk [prient] pour mon frère.

<sup>(3-5)</sup>Vois, je t'ai envoyé Šulaia, Nadinu, Nai'id-Ištar, Mukkea et Kudurranu. <sup>(5)</sup> Fais les comptes avec eux.

<sup>(6-7)</sup>Tout ce que tu as placé à leur charge, reçois-le d'eux et renvoie-les rapidement pour qu'ils effectuent leur travail.

<sup>(8-9)</sup>Etellu, fils de Zeriya, le laboureur, a déclaré ainsi : <sup>(9-12)</sup>« On creuse le canal du Bīt-Dababa et une grande surface de terre est à la charge des corvéables. Donne-moi de l'argent pour que je puisse creuser le canal du Bīt-Dababa ». <sup>(12-13)</sup>Je lui ai dit : « Il y a un arriéré à ta charge ! » <sup>(13-14)</sup>Maintenant, je viens de placer 1 mine d'argent d'arriéré à sa charge. <sup>(15)</sup>(Je lui ai dit) ainsi : « Va creuser le canal ! ».

<sup>(15-17)</sup> Zukkaia n'a plus rien à manger et sa face est sombre. <sup>(17-19)</sup>Vois, ici, il effectue le travail et ses travailleurs sont à sa charge.

<sup>(19-21)</sup>Quatre travailleurs de Nanaia-ereš sont assignés comme laboureurs.

<sup>(22-23)</sup>(Concernant) Ina-šilli-Nanaia et [Aqriya], leurs arriérés sont m[inces].

Les individus qui apparaissent dans ce texte se retrouvent attestés dans la documentation urukéenne avec le titre de chef de charrue / *rab epinni* :

Prosopographie des chefs de charrue accompagnant Nabu-ah-iddin		
Nom	Fourchette chronologique	Réf. bibliographique
Etellu, fils de Zeriya	Camb 2 – Dar 1	KÜMMEL 1979 : 101
Mukkea, fils de Innin-zer-ušabši	Camb 2 – Camb 5	KÜMMEL 1979 : 101
Šulaia, fils de Sin-Nadinu-šumi	Camb 0 – Camb 5	KÜMMEL 1979 : 102
Na'id-Ištar, fils de Arad-Ištar	Camb 0 – Camb 4	KÜMMEL 1979 : 102
Ina-šilli-Nanaia	Camb 1 – Camb 3	KÜMMEL 1979 : 101
Nadinu, fils d'Innin-šum-ibni	Camb 2	KÜMMEL 1979 : 102
Nanaia-ereš, fils de Mukkea	Camb 1 – Nbk IV 1	KÜMMEL 1979 : 102
Aqriya, fils de Nabu-dala'	Camb 2 – Dar 1	KÜMMEL 1979 : 101
Kudurranu, fils de Libluṭ	Camb 1 – Camb 2	KÜMMEL 1979 : 101
Zukkaia, fils de Nanaia-ereš	Camb 2 – Camb 3	KÜMMEL 1979 : 102

### *Les chefs de charrue de l'Eanna d'Uruk*

L'exploitation de ces informations montre que l'activité de la majeure partie de ces oblats se situe durant les premières années du règne de Cambyse. Ces chefs de charrue sont également mentionnés dans le texte administratif TCL 13, 152 dans lequel ils reçoivent l'ordre de Gubaru, le gouverneur de la Babylonie et de la Transeuphratène, de se rendre à Babylone :

### TCL 13, 152

<sup>(1-13)</sup>Nabu-mukin-apli, le *šatammu* de l'Eanna, fils de Nadinu, descendant de Dabibi et Nabu-ah-iddin, l'officier royal chef de l'administration, ont parlé ainsi à Etellu, fils de Zeriya, Mukkea, fils

d’Innin-zer-ušabši, Šulaia, fils de Sîn-nadin-šumi, Na’id-Ištar, fils d’Arad-Ištar, Innin-ahhe-iddin, fils d’Innin-šum-ušur, Nadinu, fils d’Innin-šum-ibni, Nanaia-ereš, fils de Mukkea, Aqriya, fils de Nabu-dala’, Kudurranu, fils de Libluṭ, et Zukkaia, fils de Nanaia-ereš, les laboureurs, les oblats, les chefs de charrue de la Dame d’Uruk, qui sont assignés aux charrues de la Dame d’Uruk, sur ordre de Gubaru, le gouverneur de Babylone et de la Transeuphratène :

<sup>(14-18)</sup> « Vos frères, vos fils et vos travailleurs qui sont aptes à la garde de l’orge, assignez-les à la garde de l’orge ! Et vous, vous irez d’ici le 25 *nisannu* (i) à Babylone. Si vous n’allez pas à Babylone, vous subirez le châtement de Gubaru, le gouverneur de Babylone et de la Transeuphratène ».

<sup>(19-23)</sup> (Les témoins et le scribe).

<sup>(24-25)</sup> Uruk, le 12 *nisannu* (i) de l’an 2 de [Camby]se, roi de Babylon[e, roi des pays].

Ce texte administratif pourrait compléter le dossier des lettres de Nabu-ah-iddin relatif au creusement du canal dans le Bīt-Dababa. En effet, de nombreux points communs existent entre les deux :

1) Sur le contingent de dix oblats envoyés à Babylone par l’Eanna sur ordre du satrape de la Babylonie, neuf se trouvent aux côtés de Nabu-ah-iddin sur le chantier du Canal du Bīt-Dababa. On peut facilement penser que l’oblat Innin-ahhe-iddin, fils d’Innin-šum-ušur (TCL 13, 152 : 56) n’a pas pu, pour une raison ou pour une autre, se rendre à Babylone et a été remplacé par Ina-šilli-Nanaia (YOS 3, 17 : 15 / TCL 9, 129 : 22).

2) Tout en s’occupant du creusement du canal du Bīt-Dababa, Nabu-ah-iddin donna en même temps des instructions concernant des livraisons de produits alimentaires très particuliers :

Que (mon) seigneur ne soit pas négligent pour l’embarcation des produits nécessaires (*hišihṭu*), de l’approvisionnement (*šušbuttu*) et de la bière ! (YOS 3, 19 : 29-31)

Au sujet de l’approvisionnement (*šušbuttu*), des condiments (*tābīlānu*) et des produits nécessaires (*hišihṭu*), que mon seigneur ne tarde pas ! Envoie rapidement la bière et que ton chargé de mission recherche une route par la mer (YOS 3, 79 : 17-22).

Nous verrons au cours du chapitre suivant que ces produits très spécifiques alimentent le palais d’Abanu à partir du mois de *simānu* (iii) de l’an 2 de Cambyse. Nabu-ah-iddin est également présent à Uruk à partir de ce moment-là pour organiser l’approvisionnement de cette résidence royale<sup>141</sup>. Ainsi, en croisant les données chronologiques des lettres de Nabu-ah-iddin et du texte administratif TCL 13, 152, nous pouvons dater précisément l’activité de Nabu-ah-iddin sur le chantier du Bīt-Dababa : elle aurait commencé au mois de *nisannu* (i), date à laquelle les chefs de charrue furent mobilisés hors d’Uruk et elle aurait pris fin au cours du mois de *simānu* (iii), date à laquelle Nabu-ah-iddin retourna à Uruk pour préparer la venue du roi.

---

<sup>141</sup> Voir notre étude sur le repas de Cambyse dans le palais d’Abanu dans le CHAPITRE 2 §3.1.

La critique interne montre qu'une partie des lettres de Nabu-ah-iddin se situe au début de l'an 2 de Cambyse. Il semble cependant que le chantier du canal du Bīt-Dababa ait commencé avant que le chef de l'administration n'en prenne la direction. Il rappelle ainsi lui-même qu'avant son arrivée les travaux n'avançaient pas à un rythme satisfaisant :

« Une longueur de 500 mètres est imposée à l'Eanna. Dessus, ils ont creusé 20 mètres avant mon arrivée. À ce jour, ce n'est toujours pas fini ! Depuis que je suis arrivé et depuis que je creuse, j'ai réalisé une longueur de 80 mètres, soit une longueur totale de 100 mètres ! (YOS 3, 19 : 3-10).

K. Kleber estime que le chantier hydraulique évoqué dans la correspondance de Nabu-ah-iddin se situe dans le Bīt-Amukani, c'est-à-dire au nord d'Uruk<sup>142</sup>. Pourtant, si nous tenons compte uniquement des lettres de Nabu-ah-iddin, nous devons reconnaître que rien ne nous permet de situer ce chantier dans cette région. La lettre YOS 3, 79 évoque bien le Bīt-Amukani : « (Concernant) les dattes « du droit de sortie » du Bīt-Amukani, on vient de me dire : “Itti-Šamaš-balaṭu a tout emporté” » (36-39). Cependant, nous constatons que depuis son poste en dehors d'Uruk, le chef de l'administration de l'Eanna continue de s'occuper, à travers ses nombreuses lettres, d'une partie des affaires courantes du temple. Ainsi, dans la même lettre, il donne son avis sur les postes de guet qui se situent au niveau de la Transtigrine : « La lettre que Zabdiya, le chef des postes de guet, t'a envoyée : elle est très bien ! Envoie-lui tout ce dont il t'a écrit » (13-16)<sup>143</sup>. Nous avons également vu qu'il se préoccupa de l'approvisionnement du palais d'Abanu pour la venue de Cambyse. Enfin, dans la lettre YOS 3, 19, il ordonna au *šatammu* de l'Eanna de mettre en état d'arrestation à Uruk un des oblats du temple : « (Concernant) Gimillu, fils d'Inni-šum-ibni, jette-le au fer et reçoit de lui 30 mines d'argent sur l'arriéré des bergers. Sinon, envoie-le moi et que je le mette à terre ! » (l.24-29)<sup>144</sup>. La mention du Bīt-Amukani ne signifie donc pas que le chantier auquel participa Nabu-ah-iddin se situait dans cette région. Il semble au contraire que ce chantier se soit déroulé dans la région de Babylone. Plusieurs indices nous le suggèrent :

1) Nous avons établi un lien prosopographique et chronologique entre la correspondance de Nabu-ah-iddin et le texte administratif TCL 13, 152. Or, dans ce dernier texte, Gubaru convoqua une partie de la force de travail de l'Eanna à Babylone.

2) La lettre YOS 3, 18, écrite par Iddin-ahi, un des responsables du temple de l'Ebabbar de Larsa<sup>145</sup>, au cours de l'an 2 de Cambyse, pourrait évoquer les déplacements des autorités de l'Eanna, dont Nabu-ah-iddin, entre Uruk et Babylone :

---

<sup>142</sup> KLEBER 2008 : 188-191.

<sup>143</sup> Voir *infra* §3.2.

<sup>144</sup> Sur la carrière et les ennuis judiciaires de Gimillu voir en dernier lieu JURSA 2004a.

<sup>145</sup> En l'absence de titre et de parenté, il est difficile de déterminer avec précision le rôle d'Iddin-ahi. On remarque qu'il s'adresse aux plus hautes autorités de l'Eanna, le *šatammu* et le *bēl piqitti*, en les appelant « mes frères ». Cette métaphore

<sup>(1-5)</sup>Lettre d'Iddin-ahi au *šatammu* et à Nabu-ah-iddin, mes frères. Que Šamaš et Aia décrètent santé et vie pour mes frères ! <sup>(6-9)</sup>Šamaš sait bien que depuis votre départ pour Babylone je prie de nombreuses fois Šamaš pour mes frères. <sup>(10-15)</sup> Depuis votre retour précipité à Uruk, je n'ai pas pu aller dans la ville de Piqudu pour le creusement du canal auprès du second (*šanû*).

Cette dernière lettre mentionne que Nabu-ah-iddin était en poste dans la région de Babylone pour un certain temps, mais qu'il a dû retourner à Uruk. Ce mouvement pourrait être en lien avec la venue du roi dans le palais d'Abanu que nous avons évoquée. Le chef de l'administration serait revenu à Uruk pour organiser l'arrivée de Cambyse au début de l'an 2. Iddin-ahi informa l'Eanna qu'il se dirigeait lui-même vers un chantier hydraulique localisé dans la ville de Piqudu. Ce chantier se situe donc au cours de l'an 2 de Cambyse.

**2. Le creusement du canal de la ville de Piqudu.** Trois textes issus des archives de l'Eanna nous renseignent sur un nouveau chantier concernant un canal dont une partie traverse le village de Piqudu. Ce dossier se compose de deux lettres et d'un texte administratif. Nous avons vu que dans la lettre YOS 3, 18, Iddin-ahi, un responsable de l'Ebabbar de Larsa, informait les autorités de l'Eanna qu'il n'avait pas pu se rendre dans la ville de Piqudu où se creusait un canal. On peut donc supposer que les travailleurs de Larsa ont également été mobilisés sur ce chantier, mais qu'un contretemps a empêché un de leurs administrateurs de s'y rendre. Le texte administratif TCL 13, 150 mentionne cette même ville. Ce texte précise que l'Eanna devait mobiliser des travailleurs pour le canal Harri-kippi et les placer sous la direction du fermier général de Piqudu, Nabu-balassu-šarri-iqbi. Ce texte est daté de l'an 2 de Cambyse :

#### **TCL 13, 150**

<sup>(1-4)</sup>Aqriya, fils de Nabu-dala', mobilisera 10 corvéables bien équipés parmi les laboureurs qui sont sous son contrôle et il les donnera pour (le travail) du canal Harri-kippi. <sup>(4-8)</sup>Si Nabu-balassu-šarri-iqbi, le fermier général du canal de Piqudu, écrit (une lettre) au sujet des corvéables et qu'il ne les donne pas, il subira le châtement de Gubaru, le gouverneur de Babylone et de la Transeuphratène.

---

familiale montre que Iddin-ahi appartient, lui aussi, à une haute autorité. Il n'est pas sûr qu'il ait fait partie de l'administration de l'Eanna d'Uruk. En effet, ces liens avec le *šatammu* et le *bēl piqitti* de l'Eanna semblent avoir été distants, au moins l'année où sa lettre fut rédigée : « *De même, jusqu'à maintenant je n'ai pas envoyé un messager pour saluer mes pères, je suis très occupé cette année, je suis plus occupé que toutes les autres années !* (l.16-24) ». Ce personnage semble lié au temple du dieu Šamaš à Larsa ; en effet, dans la même lettre, il demande à l'Eanna l'envoi de moutons et de vin pour Šamaš : « *Ayant envoyé l'argent à mes créanciers pour des moutons, ils ont (quand même) emmené mes moutons ! Que mes seigneurs m'envoient 30 ou 40 moutons pour Šamaš ! Que mes seigneurs me fassent apporter deux jarres de vin pour Šamaš !* (l.16-32) ». Enfin, les dieux invoqués lors des formules de salutation qu'il utilise au début de sa lettre sont les dieux tutélaires de Larsa : Šamaš et Aia.

<sup>(9-12)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(13-14)</sup><Uruk<sup>?</sup>>, le 14 *simānu* (iii) de l'an 2 de Cambyse, roi de Babylone.

Nabu-balassu-šarri-iqbi est également l'auteur de la lettre BIN 1, 8 adressée à Nadinu, le scribe de l'Eanna. Elle évoque un chantier qui pourrait avoir aussi concerné le canal de Piqudu si on tient compte du titre de fermier général du canal Piqudu porté par l'expéditeur de la lettre :

<sup>(1-3)</sup>Lettre de Nabu-balassu-šarri-iqbi à Nadinu, mon frère. <sup>(3-5)</sup>Que Bēl et Nabû décrètent santé et vie pour mon frère. <sup>(5-7)</sup>Vois, je t'ai envoyé Zeriya et Libluṭ. <sup>(7-11)</sup>Prépare les travailleurs et donne-leur, qu'ils viennent et qu'ils prennent (le travail) sur la section (BIN 1, 8).

Ces trois textes (YOS 3, 18, TCL 13, 150 et BIN 1, 8) semblent évoquer un même chantier qui a eu lieu au cours de l'an 2 de Cambyse. Plusieurs toponymes y sont mentionnés. Le village de Piqudu est difficile à localiser, car plusieurs localités en Babylonie portent ce nom, dont une située dans la région d'Uruk et une autre dans la région de Babylone<sup>146</sup>. Ce nom vient de la tribu araméenne des Puqudu (ou Piqudu) qui s'implanta en Babylonie au cours du VIII<sup>e</sup> siècle<sup>147</sup>. De même, ils ont donné leur nom à plusieurs voies fluviales : le canal Piqudu et le canal Harri-Piqudu<sup>148</sup>. Les lettres YOS 3, 18 et BIN 1, 8 ne précisent pas le nom du canal sur lequel œuvra une partie de la main-d'œuvre de l'Eanna. En revanche, le texte administratif TCL 13, 150 évoque le canal Harri-kippi, qui se situe au nord d'Uruk<sup>149</sup>. Le village de Piqudu évoqué dans notre dossier est donc probablement situé dans la région d'Uruk comme le souligne D. Cocquerillat : « Du canal Harri-Kippi dépendait probablement aussi le canal de Piqudu sur le bord duquel se trouvait le village du même nom »<sup>150</sup>.

Au même moment, toujours au cours de l'an 2 de Cambyse, une autre partie des travailleurs de l'Eanna d'Uruk œuvrait sur un canal localisé dans la région de Babylone sous la direction du chef des oblats.

**3. Un chantier royal dans la région de Babylone : le canal *Kabar*.** Innin-ahhe-iddin est attesté dans les archives administratives de l'Eanna en tant que chef des oblats (*rab širkē*) depuis l'an 17 de Nabonide jusqu'à l'an 7 de Cambyse<sup>151</sup>. Dans cette documentation, il apparaît avec son patronyme complet : Innin-ahhe-iddin, fils d'Ina-ṭeši-eṭir. De nombreuses lettres issues de la documentation épistolaire d'Uruk attestent que le chef des oblats dirigea un important contingent de travailleurs au début du règne de Cambyse. Une critique interne des lettres d'Innin-ahhe-iddin ainsi qu'une mise en

---

<sup>146</sup> ZADOK 1985a : 250-251.

<sup>147</sup> LIPINSKI 2000 : 429-437.

<sup>148</sup> ZADOK 1985a : 379-380 pour le Nār-Piqudu (canal Piqudu) et 351 pour le Harri-Piqudu.

<sup>149</sup> ZADOK 1985a : 351.

<sup>150</sup> COCQUERILLAT 1968 : 19a. Voir aussi ZADOK 1985a : 351.

<sup>151</sup> KLEBER 2008 : 112.

parallèle avec des textes administratifs de l'Eanna nous permettent de proposer un classement chronologique de sa correspondance lors du règne de Cambyse. Ces lettres semblent concentrées dans le temps et abordent des sujets qui se répètent. Le chef des oblats évoque les problèmes d'approvisionnement en rations alimentaires qu'il rencontre dans lettres YOS 3, 81, YOS 3, 45 et YOS 3, 106 et demande aux responsables de l'Eanna restés à Uruk de prendre exemple sur les livraisons de rations qui ont eu lieu au temps de Nabuchodonosor II, de Nérigilssar et de Cyrus. La lettre YOS 3, 106 précise que ces exemples doivent être utilisés pour faire face à la situation actuelle « au temps de Cambyse » (l.34). Ces trois lettres sont donc datées du règne de Cambyse. Dans les lettres YOS 3, 45 et YOS 3, 81, Innin-ahhe-iddin réclame à l'Eanna l'envoi de 5 mines d'argent en précisant que cette quantité correspond au coût des rations alimentaires des oblats qu'il dirige. Cette même quantité d'argent est évoquée dans la lettre YOS 3, 21 qui date donc, elle aussi, du règne de Cambyse. Enfin, la lettre STOLPER 2003 : 272f. (MM 504) semble également appartenir à ce même dossier. Le ton de cette lettre est le même que les quatre lettres précédentes : Innin-ahhe-iddin y réclame avec insistance ses rations et demande aux responsables de l'Eanna de se tourner vers des registres anciens du temps de Nabuchodonosor II pour trouver une solution. Ce texte évoque Gubaru, le gouverneur de la Babylonie et de la Transeuphratène, qui est aussi mentionné dans la lettre YOS 3, 106 qui évoquait le règne de Cambyse<sup>152</sup>.

Les lettres YOS 3, 21, YOS 3, 81 et YOS 3, 45, YOS 3, 106 et STOLPER 2003 : 272f. (MM 504) présentent donc une unité de sens, tournant autour des difficultés du chef des oblats à se faire octroyer par le temple les moyens d'acheter les rations de ses travailleurs, et ne sont très probablement séparées entre elles que par un espace de temps très court. Le dossier des lettres d'Innin-ahhe-iddin date donc du règne de Cambyse. Plusieurs éléments nous permettent d'affiner cette datation :

---

<sup>152</sup> On trouvera l'édition complète du texte dans STOLPER 2003 : 272-276. M. Stolper situe cette lettre lors de la crise dynastique qui éclata à la fin du règne de Cambyse, lors des règnes éphémères de Bardiya, Nabuchodonosor III et Nabuchodonosor IV (522-521). Plusieurs arguments nous conduisent à rejeter cette datation et à situer cette lettre sous le règne de Cambyse :

1) La lettre STOLPER 2003 : 272f. (MM 504) est adressée à Nadinu. Il s'agit probablement de Nadinu, fils de Bel-ahhe-iqiša, descendant d'Egibi, qui exerça la charge de « scribe de l'Eanna » depuis le règne de Nabonide jusqu'à l'an 6 de Cambyse (KLEBER 2008 : 35).

3) M. Stolper s'appuie sur la remarque de San Nicolo qui notait que les lettres d'Innin-ahhe-iddin qui évoquaient Cambyse ne le qualifiaient jamais de « roi » pour dire que Cambyse ne régnait plus lors de la rédaction des lettres du « chef des oblats » (SAN NICOLÒ 1941 : 58). Le caractère très succinct des lettres et leur style allusif ne nous semblent pas pertinent pour arriver à cette conclusion.

4) La lettre STOLPER 2003 : 272f. (MM 504) s'inscrit dans un dossier composé de plusieurs lettres du chef des oblats : YOS 3, 21, YOS 3, 45, YOS 3, 81, YOS 3, 106 qui présentent une très forte cohérence (retard dans les livraisons de rations, absence de réponses du *šatammu*, évocation du passé). Ces textes ont pour sujet le creusement d'un canal qui s'est déroulé dans la première moitié du règne de Cambyse (de l'an 2). Voir notre présentation du dossier ci-dessus.

1) Les lettres du chef des oblats évoquent l'implication de Gubaru et d'un dénommé Parnakka dans ces travaux. Elles évoquent également l'arrivée imminente du roi :

Šamaš sait bien qu'un jour Gubaru va arriver ! (YOS 3, 106 : 6-7).

Jusqu'à ce qu'un ordre de Parnakka à ce sujet ne soit donné, Anu-mukin-[apli] amènera les travailleurs ... (Stolper 2003 : 272f. (MM 504) : 29-32).

Le roi, très prochainement, va sortir sur nous (YOS 3, 21 : 8-9).

La présence simultanée du roi, de Gubaru et de Parnakka est attestée dans la documentation urukéenne lors de l'an 2 de Cambyse, au moment où le roi perse résida dans le palais d'Abanu<sup>153</sup>.

2) La correspondance d'Innin-ahhe-iddin évoque le rôle de plusieurs personnes au service du chef des oblats. Elles sont souvent associées par deux. On trouve Nanaia-iddin (YOS 3, 21 : 12) et Šamaš-udammiq (YOS 3, 81 : 10). Ils sont mentionnés ensemble dans la lettre YOS 3, 45 (l.28-29). On rencontre également Šum-ukin et Nidintu (YOS 3, 45 : 35-38). Ces deux paires sont mentionnées ensemble dans le texte administratif YOS 7, 133 rédigé au cours de l'an 2 de Cambyse :

#### YOS 7, 133

<sup>(1-2)</sup>(Au sujet des) [x] ta[lents] de laine pour les habits de Šamaš-udammiq et Nanaia-iddin :  
<sup>(3-6)</sup>Šum-ukin, fils de Nabu-udammiq, et Nidintu, fils de [Dum]muq les ont reçus sur message écrit d'Innin-ahhe-iddin, le chef [des oblats], depuis le Trésor de l'Eanna. <sup>(6-8)</sup>(C'est) la laine qui a été donnée à Bel-tuklatua, Didea et Iddinaia.

<sup>(9-15)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(15-16)</sup>Uruk, le 11 *ulūlu* (vi) de l'an 2 de Cambyse, [roi de Bab]ylone, roi des pays.

Šum-ukin et Nidintu apparaissent chacun dans la documentation urukéenne en tant que responsable d'un contingent de cinquante travailleurs. Ils ont le titre de *rab hanšê* / « chef de 50 »<sup>154</sup>. Šamaš-udammiq et Nanaia-iddin ont également ce rôle comme l'atteste la lettre YOS 3, 11 qui appartient à la correspondance d'Anu-šar-ušur, le *qīpu* de l'Eanna.

L'examen prosopographique des lettres d'Innin-ahhe-iddin situe donc une partie des chantiers qu'il dirigea au cours de l'an 2 de Cambyse. Soulignons enfin que ces travaux semblent s'être prolongés. Aucun élément de la lettre YOS 3, 116 n'évoque de travaux. Cependant elle

---

<sup>153</sup> Voir notre étude sur la visite de Cambyse dans le palais d'Abanu dans le CHAPITRE 2 §3.1.

<sup>154</sup> KLEBER 2008 : 115.



présente certains points communs avec le reste des lettres d’Innin-ahhe-iddin. Elle témoigne des rapports toujours plus tendus entre Innin-ahhe-iddin et le *šatammu*, ce conflit transparaît également dans les lettres que nous avons déjà citées. Elle évoque également le rôle de Nanaia-iddin qui était déjà évoqué dans la lettre YOS 3, 21. La lettre YOS 3, 166 apporte un nouvel élément de chronologie, car elle évoque des livraisons d’animaux qui devaient avoir lieu au mois de *nisannu* (i) de l’an 4. Le nom du roi n’est pas mentionné, mais il s’agit probablement de Cambyse puisque nous avons daté une partie des lettres d’Innin-ahhe-iddin de l’an 2 de son règne. Cette lettre pourrait montrer que le chef des oblats a continué de diriger de grands travaux commandités par la couronne perse jusqu’au début de l’an 4.

La correspondance du chef des oblats montre qu’une partie des travaux que ce dernier dirigea se situait dans la région de Babylone. En effet, la ville de Marduk et sa région apparaissent plusieurs fois :

Vous, vous savez que l’orge qui est à Babylone est en quantité abondante et qu’elle y est commercialisée (YOS 3, 81 : 6-8).

À un certain moment, il a dû quitter la capitale pour se rendre à Šahrinu, localité située dans la région sud de Babylone<sup>155</sup> :

Maintenant, je viens de sortir de Babylone avec les 180 travailleurs que j’ai rassemblés. Maintenant, je pars de Šahrinu pour je ne sais où ! (YOS 3, 106 : 28-33).

Ce départ de Babylone pourrait trouver un écho dans une nouvelle lettre écrite cette fois-ci par un certain Balaṭu. Dans cette lettre, il s’adresse au *šatammu* de l’Eanna et atteste qu’Innin-ahhe-iddin a quitté Babylone pour se rendre à la Porte du canal Kabar / *Bāb-nār-Kabar* :

Je jure par Šamaš que lorsqu’Innin-ahhe-iddin est revenu de chez mes seigneurs, il ne s’est pas attardé à Babylone, de là il est sorti vers la Porte du canal Kabar. Le travail est très important ici, il était tourmenté ! (YOS 3, 111 : 24-32).

Les travaux dirigés par le chef des oblats de l’Eanna dans la région de Babylone au cours de l’an 2 ont pu concerner la réalisation d’une partie de ce canal.

Avant de nous intéresser à la localisation et à l’orientation précises du canal Kabar il nous reste à présenter un dernier dossier documentaire composé d’une partie de la correspondance

---

<sup>155</sup> ZADOK 1985a : 284.

d'Anu-šar-ušur, le *qīpu* de l'Eanna qui se trouvait également à la tête de travailleurs de l'Eanna mobilisés sur des canaux.

**4. Les activités d'Anu-šar-ušur, le *qīpu* de l'Eanna.** Anu-šar-ušur est l'auteur de nombreuses lettres qu'il rédigea depuis des chantiers situés à l'extérieur d'Uruk durant le règne de Cyrus et de Cambyse. Nous nous intéresserons ici aux lettres que l'on peut dater de ce dernier roi : YOS 3, 11 ; YOS 3, 52 ; VANDERBURGH 1916 : 335 et TCL 9, 111<sup>156</sup>. Elles pourraient être mises en relation avec la mobilisation de la force de travail de l'Eanna lors de l'an 2. En effet, la correspondance du *qīpu* de l'Eanna présente de nombreux points communs avec celle d'Innin-ahhe-iddin, le chef des oblats. Ce fait n'est pas surprenant si on considère que le chef des oblats se trouvait sous la direction du *qīpu*<sup>157</sup> :

1) Les deux fonctionnaires de l'Eanna ont sous leurs ordres Šum-ukin et Nidintu, les chefs de 50 hommes. Ils apparaissent ensemble dans la correspondance d'Innin-ahhe-iddin (YOS 3, 45) et dans la correspondance d'Anu-šar-ušur (TCL 9, 111 et VANDERBURGH 1916 : 335). Nidintu est mentionné seul dans une lettre d'Anu-šar-ušur (YOS 3, 52). Šum-ukin apparaît également seul dans une lettre d'Innin-ahhe-iddin (YOS 3, 21).

2) Nous avons vu que dans le texte administratif YOS 7, 133, Šum-ukin et Nidintu avaient reçu l'ordre venant d'Innin-ahhe-iddin d'apporter depuis Uruk la laine destinée à Šamaš-udammiq et Nanaia-iddin. De même, dans la lettre YOS 3, 11, Anu-šar-ušur procède à la distribution de la laine entre ces deux chefs d'unité :

Nous avons pris l'argent pour une valeur de 10 talents de laine, des mains d'Erešu et de Zabdiya : 5 talents de laine pour la cinquantenie de Šamaš-udammiq et 5 talents de laine pour la cinquantenie de Nanaia-iddin (YOS 3, 11 : 7-12).

3) Anu-šar-ušur est intervenu auprès des autorités de l'Eanna à Uruk pour le compte d'Innin-ahhe-iddin en lui faisant affecter des travailleurs qui ne se trouvaient visiblement pas au bon endroit :

Comme ces travailleurs et ce travail ne sont pas les vôtres, les travailleurs que vous avez emmenés, rendez-les au chef des oblats ! (VANDERBURGH 1916 : 335 : 24-30).

4) Enfin, Anu-šar-ušur et Innin-ahhe-iddin ont tous deux entretenu des liens avec un certain Balaštu. Nous avons vu qu'il était l'auteur de la lettre YOS 3, 111 adressée aux autorités de l'Eanna

---

<sup>156</sup> Les lettres d'Anu-šar-ušur datées du règne de Cyrus sont étudiées dans le CHAPITRE 1 §3.1 et dans le CHAPITRE 2 §2.1.

<sup>157</sup> « The chief of the oblats, a subordinate of the resident (= *qīpu*) but probably working more or less independently at times, was responsible for the oblats » (BONGENAAR 1997 : 42).

dans laquelle il assistait Innin-ahhe-iddin sur le chantier du canal Kabar. Balaṭu a également travaillé avec le *qīpu*. Ce dernier le précise aux autorités de l'Eanna dans la lettre YOS 3, 11 :

Le travail ici à ma charge et à la charge de Balaṭu est important (YOS 3, 11 : 5-6).

Précisons qu'en l'absence de titres et de filiation familiale, il nous est très difficile d'identifier Balaṭu. Dans la lettre YOS 3, 111, il s'adresse aux autorités de l'Eanna en les nommant « mes seigneurs » :

Lettre de Balaṭu a[u] *šatammu* et à Nabu-ah-iddin, mes seigneurs. Quotidiennement, je prie Bel, Nabu, la Dame d'Uruk et Nanaia pour la vie, l'allongement des jours, le bien-être mental et physique de mes seigneurs (YOS 3, 111 : 1-8).

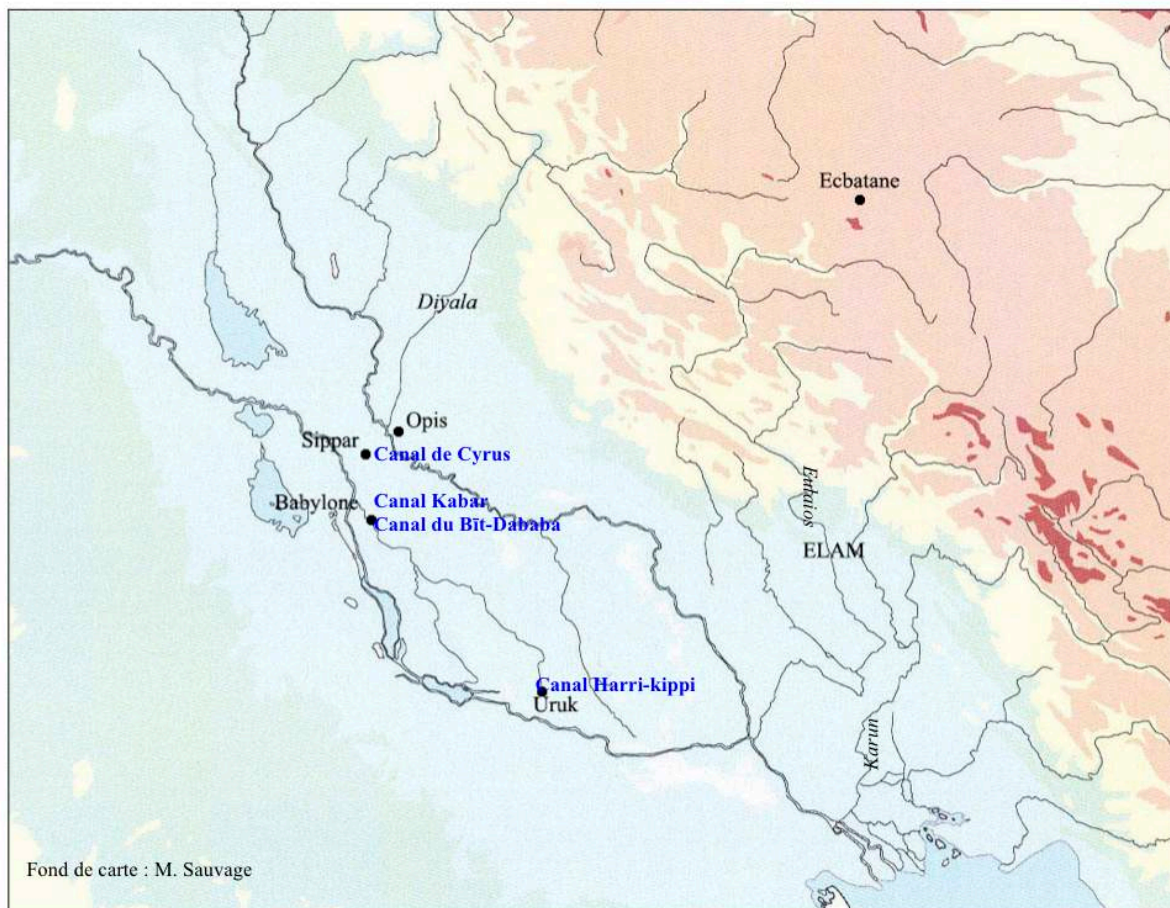
Balaṭu ne fait donc pas partie de la plus haute administration du temple. Mais on voit qu'il joua, au moins à deux reprises, un rôle certain dans la direction des travaux effectués à l'extérieur d'Uruk pour le compte de l'Eanna. Il aurait pu être un proche collaborateur du *qīpu* et du chef des oblats<sup>158</sup>.

Pour conclure, nous constatons que les lettres d'Anu-šar-ušur présentent de nombreux points communs avec les lettres d'Innin-ahhe-iddin, le chef des oblats. Ils ont tous les deux géré le même personnel. Ces deux responsables de la main-d'œuvre de l'Eanna ont donc très probablement œuvré sur un même chantier. Les lettres YOS 3, 11, TCL 9, 111, VANDERBURGH 1916 : 335 et YOS 3, 52 rédigées par le *qīpu* de l'Eanna dateraient de la fin de l'an 1 et de l'an 2 de Cambyse et concerneraient un chantier de la région de Babylone, tout comme la correspondance d'Innin-ahhe-iddin.

**5. Récapitulatif.** Ce tableau récapitule l'ensemble des données que nous venons d'étudier. Les dates correspondent aux périodes durant lesquelles les différents responsables de la main-d'œuvre d'Uruk et de Larsa ont été actifs. Ainsi, une partie des chantiers que nous avons identifiée a pu débuter au cours de l'an 1 de Cambyse, mais nous constatons que c'est au cours de l'an 2 que la plus grande partie des forces de l'Eanna fut mobilisée.

---

<sup>158</sup> Comme le remarque K. Kleber le successeur d'Innin-ahhe-iddin, fils d'Ina-teši-eṭir au poste de chef des oblats de l'Eanna en l'an 7 de Cambyse se nomme Balaṭu, fils d'Ina-teši-eṭir. Ils pourraient avoir été frère (KLEBER 2008 : 112 n.331). Il est tentant d'identifier le Balaṭu mentionné dans les YOS 3, 11 et YOS 3, 111 avec Balaṭu, fils d'Ina-teši-eṭir si on considère qu'il dirigeait déjà une partie de la main-d'œuvre du temple au côté d'Innin-ahhe-iddin au début du règne de Cambyse.



Nom du chantier	Localisation	Responsable(s)	Datation
Bīt-Dababa	Région de Babylone	Nabu-ah-iddin, officier royal chef de l'administration de l'Eanna	Du mois i au mois iii de l'an 2 de Cambyse
Canal Harri-kippi	Région nord d'Uruk	1) Iddin-ahi (?), administrateur du temple de Šamaš de Larsa. 2) Nabu-balassu-šarri-iqbi, fermier général du canal du village Piqudu	Mois iii de l'an 2 de Cambyse
Canal Kabār	Région de Babylone	Innin-ahhe-iddin, le chef des oblats	An 2 de Cambyse (jusqu'au début de l'an 4 ?)
	Région de Babylone	Anu-šar-ušur, <i>qīpu</i> de l'Eanna	An 2 de Cambyse

#### *Les différents canaux en chantier sous le règne de Cambyse*

Le tracé de certains canaux peut être reconstitué, c'est le cas entre autres du canal Kabār qui apparaît dans la documentation achéménide comme une voie d'accès vers l'Élam.

## 1.2. Un vaste projet en lien avec l'Iran : l'exemple du canal Kabar

Parmi les canaux cités, le canal Piqudu et le canal Kabar sont bien attestés dans la documentation babylonienne d'époque perse. R. Zadok considère que le canal Piqudu traverse une partie de la Babylonie depuis la région de Babylone en direction d'Uruk en passant par Nippur<sup>159</sup>. Le canal Kabar est quant à lui attesté à neuf reprises dans la documentation babylonienne sur une période couvrant près de 400 ans, du règne de Cambyse (530-522) jusqu'à l'époque arsacide (140)<sup>160</sup>. Une mention date du règne de Cambyse, il s'agit de la lettre YOS 3, 111. Il nous a semblé inapproprié de présenter ici une étude sur la localisation et la direction du canal Kabar. En effet, cette étude demanderait à utiliser des textes qui sont très postérieurs au règne de Cambyse et que se rattachent à des archives que nous n'avons pas encore présentées. Nous avons donc choisi de mettre de côté les informations concernant la géographie du canal Kabar dès que nous les rencontrerons pour en présenter une synthèse dans la dernière partie de notre travail (CHAPITRE 7 §2). Cependant pour comprendre le projet de Cambyse nous sommes obligés d'anticiper un peu sur nos futures conclusions. Nous pouvons simplement avancer les points suivants : le canal Kabar est mentionné comme voie navigable au début du règne de Darius I<sup>er</sup>, en l'an 5/6<sup>2</sup> (ABRAHAM 2004 : n°25). Au cours de ce règne le canal Kabar apparaît comme la voie de navigation principale pour rejoindre Suse (ABRAHAM 2004 : n°27). Si le canal Kabar est mentionné comme étant en service sous le règne de Darius I<sup>er</sup>, on voit que sa réalisation a commencé, semble-t-il, à partir du début du règne de Cambyse (YOS 3, 111). On peut donc se demander si Cambyse n'avait pas déjà planifié de relier la Babylonie centrale à l'Élam à travers un nouveau canal permettant de rejoindre le Tigre puis l'Élam. On sait que des liaisons fluviales existaient sous les premiers rois perses entre la Babylonie et l'Élam comme en témoigne la lettre TCL 9, 110 :

### TCL 9, 110

<sup>(1-4)</sup>Lettre d'Arad-[ND] et de Dammu-ahhešu-ibni pour le *šatammu* et Nabu-ah-iddin, nos seigneurs. <sup>(5-6)</sup>Que Bēl et Nabû décrètent santé et vie pour nos seigneurs.

<sup>(7-9)</sup>Nous venons d'assister à une terrible catastrophe sur l'Eulaios: <sup>(9-11)</sup>les 10 bateaux ont coulé à l'intérieur! <sup>(12-14)</sup>[lignes endommagées]. <sup>(15)</sup>Si je viens [.....] <sup>(16-18)</sup>parmi-eux il ira à Udannu. <sup>(18-19)</sup>Les bateaux n'ont pas été libérés. <sup>(20)</sup>Mon seigneur le sait bien! <sup>(20-22)</sup>Que mon seigneur envoie l'argent, les bateliers et les provisions de voyage. <sup>(22-25)</sup>Vois, depuis Babylone, le bateau est prêt pour naviguer dans la ville de Ṭunu-[...].

---

<sup>159</sup> ZADOK 1985a : 351.

<sup>160</sup> D'après Ézéchiel (3, 15) une partie des déportés juéens aurait été implantée en Babylonie dans le village de Tel-Aviv qui se situait au bord du canal Kabar, après le siège de Jérusalem par Nabuchodonosor II en 597. Cette information semble anachronique car nous n'avons aucune attestation de ce canal lors de l'époque néo-babylonienne. Rappelons qu'une grande partie du texte d'Ézéchiel a été mis en forme au cours de la période perse (voir NIHAN 2009 : 446-454).

Cette lettre nous informe que des bateaux appartenant à l'Eanna se sont échoués dans le fleuve Ulaia (i, *ul-la-a-a*). Ce fleuve est identifié à l'Eulaios des sources grecques qui traverse l'Élam du Nord au Sud, en passant à proximité de Suse. L'Élam était accessible depuis le sud de la Babylonie. Ainsi le convoi de bateaux affrétés par l'Eanna a pu descendre le long de l'Euphrate jusqu'au Golfe Persique pour rejoindre l'Eulaios jusqu'en Élam<sup>161</sup>. Cette lettre n'est pas datée. Elle est rédigée par un certain Dannu-ahhešu-ibni, qui dans ce contexte, pourrait être le même individu mentionné dans le texte YOS 7, 32 daté de l'an 4 du règne de Cyrus, avec le titre de batelier<sup>162</sup>. Un des destinataires de cette lettre, Nabu-ah-iddin, est attesté, comme nous l'avons déjà vu, au poste de *ša rēš šarri bēl piqitti* de l'Eanna jusqu'à l'an 4 de Cambyse. Cette lettre est donc datée des règnes de Cyrus ou de Cambyse. Il semble donc qu'une partie des travaux hydrauliques menés au début du règne de Cambyse ait eu pour objectif de faciliter les liaisons fluviales entre la Babylonie et l'Élam à travers notamment le canal Kabar. Ce projet mobilisa une grande partie de la main-d'œuvre des temples de la Babylonie et ne fut pas sans poser d'importants problèmes d'organisation.

### 1.3. L'organisation des travaux

Le projet de Cambyse a été exécuté en Babylonie par les membres de l'administration satrapique à la tête de laquelle se trouvait Gubaru, le gouverneur de la Babylonie et de la Transeuphratène. Il a été secondé par un autre Perse du nom de Parnakka dont les pouvoirs étaient sensiblement les mêmes que ceux du satrape. L'administration provinciale a exigé une mobilisation exceptionnelle des ressources humaines et économiques des temples, entraînant pour ces derniers des difficultés pour répondre aux ordres de la couronne.

#### 1.3.1. Une injonction du gouvernement perse

Les différents chantiers hydrauliques sur lesquels les temples de la Babylonie œuvrèrent au cours début du règne de Cambyse ont été étroitement encadrés par l'administration royale perse représentée notamment par le satrape de Babylone. Ces travaux ont donc été commandités par le pouvoir perse.

---

<sup>161</sup> Ce trajet restait périlleux comme le soulignent les inscriptions de Sennacherib et les auteurs grecs au sujet d'Alexandre avaient déjà souligné les difficultés de navigation de cette région (BRIANT 1996 : 394).

<sup>162</sup> Ce texte enregistre une distribution de rations alimentaires de dattes lors de l'an 4 de Cyrus à différents employés de l'Eanna d'Uruk dont un certain Dannu-ahhešu-ibni, fils d'Ištar-rešua, le batelier : <sup>(24)</sup>1 gur,2.3 bán <sup>1d</sup>dan-nu-šēš.me-šú-dù <sup>(25)</sup>a <sup>1d</sup>15-re-šu-ú-a <sup>1d</sup>ma-la-hi.

**1. Le rôle de Gubaru, le gouverneur de la Babylonie et de la Transeuphratène.** Gubaru, le gouverneur de la Babylonie et de la Transeuphratène, est intervenu à plusieurs niveaux dans la direction des travaux auxquels l'Eanna d'Uruk et d'autres temples de la Babylonie participèrent. Parmi ses nombreuses prérogatives, Gubaru pouvait directement intervenir dans l'organisation et l'affectation de la main-d'œuvre dépendante des temples de la Babylonie. Ainsi, la lettre STOLPER 2003 : 272f. (MM 504) montre que le gouverneur pouvait lever des oblats des principaux temples de la Babylonie :

Gubaru a fait imposer (la corvée ?) aux oblats de Bēl, Nabû et Nergal (STOLPER 2003 : 272f. (MM 504) : 10-12).

Ce texte montre que des oblats des temples de Marduk à Babylone, de Nabû à Borsippa et de Nergal à Kutha furent également mobilisés par le gouverneur de la Babylonie. Cependant, l'action de Gubaru sur la main-d'œuvre des temples est plus particulièrement documentée pour l'Eanna d'Uruk. Les oblats de l'Eanna d'Uruk ont été mobilisés dans le cadre juridique de la corvée (*urāšu*). Notre dossier documentaire montre que cette corvée fut imposée par Gubaru, le gouverneur de la Babylonie et de la Transeuphratène. Le gouverneur intervient ainsi directement dans l'affectation de la main-d'œuvre de l'Eanna, nous avons vu qu'il convoque un groupe de dix chefs de charrue du temple d'Uruk à Babylone à travers un ordre oral (*ina qībi ša Gubaru*) transmis par l'intermédiaire du *šatammu* de l'Eanna et du chef de l'administration du temple. Les exigences du satrape au sujet de la mobilisation des travailleurs de l'Eanna furent très élevées comme en témoignent les paroles d'Innin-ahhe-iddin, le chef des oblats :

Gubaru dira ainsi : « comment votre (capacité de) travail peut-elle être plus grande ? » (STOLPER 2003 : 272f. (MM 504) : 23-25).

En plus de procéder aux levées et à l'affectation de la main-d'œuvre des temples, le gouverneur surveillait le déroulement des travaux sur les chantiers. Gubaru communiquait ainsi directement avec le chef des oblats de l'Eanna en poste sur un chantier par le biais de messages écrits comme en témoigne la lettre YOS 3, 111 écrite par Balaṭu aux responsables de l'Eanna et évoquant le chef des oblats en poste sur le canal Kabar:

Voyez, un message de Gubaru à son attention vient de partir (YOS 3, 111 : 36-37).

Gubaru pouvait également se déplacer en personne sur les chantiers, probablement pour inspecter l'avancement des travaux :

Šamaš sait bien qu'un jour Gubaru arrivera ! (YOS 3, 106 : 6-7).

Dans la lettre YOS 3, 33, Nabu-ah-iddin précise qu'un officiel est également présent sur le chantier qu'il dirige :

Le chef de l'administration (*bēl piqitti*) est sur mon dos ! (YOS 3, 33 : 8-9).

Ce personnage est difficile à identifier. Il ne peut s'agir ici du *bēl piqitti* de l'Eanna puisqu'il est lui-même l'auteur de la lettre et qu'il est également l'objet de l'attention de ce *bēl piqitti*. Dans le dossier des travaux de l'Eanna de l'an 2, seuls Gubaru et le roi et ses agents ont exercé une surveillance rapprochée des travaux menés par l'Eanna. Dans un texte daté de l'an 8 de Cyrus, nous retrouvons un subordonné de Gubaru, Adad-šar-ušur qui porte le titre d'« escorteur du *bēl piqitti* de Gubaru » (1.6-7). Le *bēl piqitti* mentionné dans la lettre YOS 3, 33 pourrait faire partie de l'administration satrapique et dépendre directement de Gubaru.

**2. Le rôle de Parnakka.** Nous avons vu que la lettre STOLPER 2003 : 272f. (MM 504) écrite par le chef des oblats évoquait à plusieurs reprises l'action de Gubaru en rappelant que le gouverneur imposa une corvée aux temples de Babylone, de Borsippa et de Kutha. Le chef des oblats y rappelait également l'exigence de main-d'œuvre toujours croissante du gouverneur. Cette même lettre évoque dans un passage très elliptique le rôle de Parnakka :

Jusqu'à ce qu'un ordre de Parnakka soit donné à ce sujet, Anu-mukin-[apli] amènera les travailleurs [...] (STOLPER 2003 : 272f. (MM 504) : 11-14).

Dans l'état actuel de notre documentation, Parnakka apparaît peu et il est toujours mentionné sans titre. Il est donc difficile de déterminer son rôle précis en Babylonie<sup>163</sup> et s'il exerçait un pouvoir administratif à demeure en Babylonie ou bien s'il visitait la Babylonie de manière temporaire, aux moments des déplacements du Grand Roi et de sa cour. Une partie de ses prérogatives semblent identiques à celles de Gubaru, le gouverneur de la Babylonie. Comme nous venons de le voir, il exerça lui aussi un certain contrôle sur la main-d'œuvre de l'Eanna, il exerça une forme de pouvoir judiciaire<sup>164</sup> et nous verrons qu'il fut aussi actif dans l'organisation de l'approvisionnement de la table de Cambyse dans le palais d'Abanu. Il est tentant d'identifier ce personnage avec Parnakka, fils d'Aršama, qui pourrait être l'oncle de Darius I<sup>er</sup>, et qui apparaît comme le chef de l'administration de la région de Persépolis d'après les tablettes élamites des

<sup>163</sup> DANDAMAEV 1992 : 108-109 ; STOLPER 2003 : 275-276.

<sup>164</sup> Voir DANDAMAEV 1992 : 108 qui cite le texte inédit *Ern.* 15539 dans lequel Parnakka adresse un message à l'assemblée d'Uruk au sujet d'une affaire de vol d'or dans le temple de l'Eanna.



Fortifications. Il est en effet étonnant de voir que Parnakka, fils d'Aršama, exerçait à Persépolis des fonctions semblables à celle de Parnakka en Babylonie : contrôle du travail des travailleurs dépendants (*kurtaš*), règlements des litiges à l'intérieur de l'administration et approvisionnement de la Table de la princesse Artystone<sup>165</sup>. Il est donc tout à fait possible que Parnakka ait commencé une partie de sa carrière administrative en relation avec la Babylonie sous le règne de Cambyse avant de devenir le chef de l'administration de la région de Persépolis sous le règne de Darius I<sup>er</sup>.

La plus haute administration perse de Babylonie était donc activement impliquée dans l'organisation des travaux. Comme nous le verrons au chapitre suivant, les rois Cyrus et Cambyse eux-mêmes ont visité les travailleurs qui œuvraient dans la région de Babylone<sup>166</sup>.

### **1.3.2. La réponse de l'Eanna d'Uruk aux injonctions royales : l'organisation des travaux**

Afin de répondre à l'ordre de creuser des canaux transmis par l'administration perse, les temples de la Babylonie ont mobilisé leurs ressources humaines et économiques. Cette mobilisation des temples a entraîné de sérieuses difficultés d'organisation.

**1. La division du travail en sections.** Les travaux hydrauliques auxquels participa l'Eanna d'Uruk n'ont pas été entrepris à l'initiative du temple, mais sur l'injonction de l'administration perse. Le dossier des chantiers hydrauliques du temps de Cambyse nous informe que le temple d'Uruk s'est vu attribuer (*nasāku*) une partie d'un canal à creuser. Dans les textes, cette partie est nommée soit surface (*qaqqaru*) ou bien section (*mešhu*). Nabu-ah-iddin qui dirigea les travailleurs d'Uruk sur le canal du Bīt-Dababa évoque cette surface dans ses lettres :

« Une longueur de 500 mètres est imposée à l'Eanna. Dessus, ils ont creusé 20 mètres avant mon arrivée. À ce jour, ce n'est toujours pas fini ! Depuis que je suis arrivé et depuis que je creuse, j'ai réalisé une longueur de 80 mètres, soit une longueur totale de 100 mètres ! La longueur qui est imposée à notre charge est longue et difficile ! » (YOS 3, 19 : 3-12).

Tu sais bien que le travail qui est à ma charge est difficile ! Un terrain de 2 km m'est imposé ! Là-dessus, on n'a pas creusé plus que 200 coudées (= 100 mètres) (YOS 3, 33 : 4-6).

---

<sup>165</sup> HALLOCK 1985 : 591 ; BRIANT 1996 : 437.

<sup>166</sup> Voir CHAPITRE 2 §2.1 et §3.2.

Il semble que la taille de la surface imposée à l'Eanna ait varié sans que l'on puisse expliquer pourquoi. Au début de l'an 2 de Cambyse, le *bēl piqitti* de l'Eanna a été dépêché sur le lieu du chantier. Dans la lettre YOS 3, 19 il précise que la surface attribuée à l'Eanna est de 500 mètres et il précise également avoir creusé une surface totale de 100 mètres. Dans la lettre YOS 3, 33 il évoque une nouvelle fois la réalisation acquise d'une surface de 100 mètres, mais il stipule cette fois-ci que la surface attribuée est de 2 km. Le gouvernement perse a pu augmenter la longueur de la section attribuée à l'Eanna d'Uruk.

Les travaux localisés au niveau de la ville de Piqudu sont également divisés en section. Dans la lettre BIN 1, 8 Nabu-balassu-šarri-iqbi, le fermier général du canal de Piqudu, évoque à Nadinu, le scribe de l'Eanna, les difficultés qu'il rencontre sur sa section :

**BIN 1, 8**

<sup>(1-3)</sup>Lettre de Nabu-balassu-šarri-iqbi à Nadinu, mon frère. <sup>(3-5)</sup>Que Bēl et Nabû décrètent santé et vie pour mon frère.

<sup>(5-7)</sup>Vois, je viens d'envoyer Zeriya et Libluṭ devant toi. <sup>(7-11)</sup>Prépare les travailleurs et donne-leur puis qu'ils viennent et qu'ils prennent (le travail) sur la section. <sup>(12-19)</sup>Tu sais bien que la section n'est pas dure quand on descend d'une coudée (= 50 cm), mais elle devient très dure (quand) on descend au-delà d'une coudée et demie. <sup>(20-22)</sup>Toi et Ardiya venez et prenez (le travail) sur la section !

<sup>(23-25)</sup>Tous les travailleurs ont effectué leur section, mais votre section, personne ne l'a faite ! <sup>(27)</sup>Ces (hommes) que tu as envoyés pour moi...

Cette lettre évoque plusieurs sections : une section a été attribuée à Nabu-balassu-šarri-iqbi, le fermier général, et une autre section a été attribuée à Nadinu, le scribe de l'Eanna et à un certain Ardiya. Le fermier général du canal de Piqudu est clairement soumis à l'administration de l'Eanna. C'est en effet le temple d'Uruk qui lui fournit les travailleurs qu'il dirige. Il semble donc que l'Eanna ait réparti entre ces membres les différentes sections d'un même canal. Les différents responsables de la main-d'œuvre de l'Eanna (le *qīpu*, le *bēl piqitti*, le chef des oblats, des fermiers généraux, des scribes du temple) ont ainsi pu œuvrer chacun sur des sections différentes d'un même chantier.

L'Eanna d'Uruk n'était pas le seul organisme à fournir de la main-d'œuvre pour réaliser le creusement des sections qui lui ont été assignées. Malgré les lacunes de notre documentation, nous pouvons affirmer que les autres temples de la Babylonie ont également dû remplir cette mission. Dans la lettre YOS 3, 17 Nabu-ah-iddin évoque un autre groupe de travailleurs œuvrant sur leur propre section dirigé par un administrateur civil :

[Le] gouverneur emmène beaucoup de travailleurs. Ils font finir leur section et moi je suis en retard ! (YOS 3, 17 : 51).

Le titre de gouverneur (*[bēl]-pīhāti*) employé dans cette lettre est très vague, car il n'est pas rattaché à une entité territoriale. Il ne renvoie pas en tout cas à un temple.

La division du travail en sections attribuées par le pouvoir royal à différentes administrations religieuses et civiles est attestée à plusieurs reprises en Mésopotamie. Le roi assyrien Sargon II avait ainsi assigné à chaque province de l'empire une section du mur d'enceinte à ériger protégeant la ville de Dūr-Šarrukīn entre 717 et 707 av. J.-C.<sup>167</sup>. De même, Nabuchodonosor II, entre 586 et 576 avant J.-C., a, lui aussi, assigné à différents organismes des sections du Palais-Nord de Babylone à construire<sup>168</sup>. P.-A. Beaulieu fait remarquer que l'Eanna ne devait pas être le seul organisme concerné par ce travail sur le Palais-Nord : « BIN 2, 126 mentions the segment of the palace for which the Eanna temple was responsible (14. *dul-lu šá é.an.na ina meš-hi* 15. *šá é.an.na šá ina é.gal*, « the work obligation of the Eanna temple assigned portion of the Eanna temple in the palace »), implying that other cities and provinces were given similar assignments »<sup>169</sup>.

**2. Une mobilisation exceptionnelle de la force de travail de l'Eanna d'Uruk.** Afin de mener à bien les différents chantiers de creusement de canaux au centre et au sud de la Babylonie, l'Eanna a mobilisé l'ensemble de sa main-d'œuvre servile disponible. Cependant, cette force de travail composée de centaines d'oblats n'a, semble-t-il, pas suffi. L'Eanna a dû alors avoir recours à l'embauche de travailleurs journaliers. Les différentes lettres constituant notre dossier nous fournissent quelques indications sur le nombre de travailleurs mobilisés par les responsables de l'Eanna sur les différents chantiers au cours de l'an 1 et 2 de Cambyse.

Les lettres d'Innin-ahhe-iddin ne mentionnent que rarement le nombre total de travailleurs placés sous sa direction. Seule la lettre YOS 3, 106 indique que 180 travailleurs ont été rassemblés par le chef des oblats à Babylone :

Maintenant, je viens de sortir de Babylone avec les 180 travailleurs que j'ai rassemblés (YOS 3, 106 : 28-31).

En effet, les informations concernant le nombre de travailleurs n'apparaissent que très rarement dans les lettres du *rab širkē* car celles-ci devaient être considérées comme connues des autorités de l'Eanna. Les quantités d'argent et d'orge demandées à l'Eanna par Innin-ahhe-iddin peuvent nous permettre d'évaluer le nombre d'oblats qu'il dirige à l'extérieur d'Uruk. La lettre YOS 3, 21 précise que les rations des oblats coûtent 5 mines d'argent par mois (l.29-30). Cette quantité lui permet de faire l'achat de 36 000 litres d'orge par mois suivant le cours de l'orge à Babylone, soit 7

---

<sup>167</sup> Voir par exemple PARPOLA 1995 : 64-65.

<sup>168</sup> voir BEAULIEU 2005.

<sup>169</sup> BEAULIEU 2005 : 50.

200 litres pour une mine<sup>170</sup> (YOS 3, 81 : 19-20). Si l'on considère que la ration mensuelle d'un individu était à cette époque pour les oblats d'Uruk de 180 litres<sup>171</sup>, les 36 000 litres d'orge exigés permettent donc d'entretenir un contingent de 200 travailleurs. Le contingent géré par le chef des oblats à l'extérieur d'Uruk est donc considérable. Signalons que c'est ce nombre qui est évoqué par Anu-šar-ušur, le *qīpu* de l'Eanna. Cette information est tirée de la lettre VANDERBURGH 1916 : 335 dans laquelle il se plaint à l'Eanna de n'avoir depuis le mois de *dūzu* (iv) reçu que 6 mines d'argent pour les rations de 200 travailleurs et réclame un nouvel envoi de 6 mines d'argent :

Depuis le mois de *dūzu* (iv), vous m'avez fait envoyer 6 mines d'argent pour les rations de 200 travailleurs. Celles-ci ils les ont consommées ! Maintenant, faites-moi apporter 6 mines d'argent brillant et ainsi les travailleurs ne mourront pas de faim ! (VANDERBURGH 1916 : 335 : 14-22).

Il semble qu'Innin-ahhe-iddin et Anu-šar-ušur ont géré tous les deux le même contingent de 200 travailleurs. Nous avons vu qu'il était également en contact pour cela avec quatre « chefs de 50 » : Šamaš-udammiq, Nanaia-iddin, Šum-ukin, fils de Nabu-udammiq, et Nidintu, fils de Dummuqu.

Le contingent dirigé par Nabu-ah-iddin sur le Bīt-Dababa n'est pas connu. Il apparaît que le *bēl piqitti* dut faire face à un besoin très important en ressources humaines qui l'a conduit à demander une plus grande mobilisation des travailleurs de l'Eanna et à recourir à l'embauche de journaliers. À de nombreuses reprises, il réclame à l'Eanna l'envoi d'oblats dépendants du temple. Il demande que ces oblats soient débauchés de leur lieu d'affectation pour lui être affectés :

Vérifie le registre des oblats et n'emmène personne parmi eux à l'extérieur. Envoie-les (moi) tous ! (YOS 3, 17 : 42-44).

Des travailleurs des étables de l'Eanna et des étables du roi n'y'en a-t-il aucun ici ? (YOS 3, 17 : 46-48).

Que mon seigneur envoie les jardiniers (qui travaillent) dans les champs de la Dame d'Uruk [en ville] et en dehors et envoie-les-moi [...](YOS 3, 19 : 33-34).

Les laboureurs que tu as préposés [...] leurs travailleurs qui sont en nombre excessif, emmène-les moi ! (YOS 3, 17 : 52).

---

<sup>170</sup> Cette dernière information est tirée de la lettre YOS 3, 81 écrite par le chef des oblats : <sup>(16-17)</sup> Cette orge est plus chère que les dattes : il y a 240 litres de dattes pour 180 litres d'orge. <sup>(19-20)</sup> 7200 litres d'orge coûtent 1 mine d'argent brillant. Pour un commentaire de ce texte et une étude des stratégies d'achat des rations alimentaires par les temples, voir JURSA 2005b : 176-179.

<sup>171</sup> JURSA 2008 : 400-404.

Il semble que la requête du *bēl piqitti* de l'Eanna ait été entendue et prise en compte par les autorités du temple d'Uruk puisque des travailleurs des étables de l'Eanna ont été effectivement envoyés en renfort. Mais, Nabu-ah-iddin constate, avec amertume, que ces derniers n'ont aucune ration avec eux ! Cette situation entraîne inmanquablement des fuites chez les oblats nouvellement arrivés :

Les travailleurs des étables de l'Eanna n'ont pas leurs rations alimentaires avec eux ! Que mon seigneur envoie leurs [rations (?)] et leurs provisions de voyage ! (YOS 3, 19 : 35-38).

(Concernant) les oblats que tu m'envoies, il n'y a pas de provisions avec eux ! Ils accomplissent le travail pendant cinq jours puis ils disparaissent ! (YOS 3, 69 : 6-9).

Hormis la mobilisation d'une partie de ses oblats, l'Eanna a eu recours à l'embauche de journaliers (*agrû*) pour mener à bien sa tâche de creusement du canal. Les administrateurs de l'Eanna d'Uruk ont conseillé à Nabu-ah-iddin, alors en fonction sur le chantier du canal du Bīt-Dababa, de recourir à l'embauche de journaliers pour mener à bien ces travaux :

Puis ils nous disent : (concernant) la moitié de la section à travailler que des oblats la creusent et (concernant) l'autre moitié vous devez donner de l'argent pour des journaliers ! (YOS 3, 17 : 39-42 / TCL 9, 129 : 36-39).

Nabu-ah-iddin, dans sa correspondance, ne donne qu'une seule indication concernant le nombre de journaliers embauchés par l'Eanna sur le chantier :

Il y a 200 journaliers à ma charge (YOS 3, 17 : 26 / TCL 9, 129 : 26-27).

Cependant, il apparaît que le besoin en journaliers de Nabu-ah-iddin est supérieur à ce nombre puisque le *ša rēš šarri bēl piqitti* réclame dans la même lettre l'embauche de journaliers supplémentaires aux autorités de l'Eanna :

Je veux louer des hommes libres comme journaliers. S'il y en a, envoie-les pour moi ! (YOS 3, 17 : 44-46 / TCL 9, 129 : 42-45).

Une autre lettre de Nabu-ah-iddin réclame l'envoi de journaliers déjà embauchés par l'Eanna sur le *tamirtu* Raqqat-Šamaš :

(Concernant) 100 travailleurs, journaliers, travailleurs du *tamirtu* Raqqat-Šamaš, donne-leur salaires et rations et envoie-les ! (YOS 3, 33 : 22-25).

Le terme de *tamirtu* désigne une étendue irriguée dans documentation néo-babylonienne<sup>172</sup>. Le *tarmirtu* Raqqat-Šamaš était situé dans la région de Larsa et était exploité par une main-d'œuvre nombreuse issue de l'Eanna d'Uruk<sup>173</sup>. Le temple a donc démobilisé une partie des travailleurs qui valorisaient ses domaines agricoles pour les transférer sur les chantiers commandités par le pouvoir perse.

Parmi l'ensemble des chantiers royaux auxquels l'Eanna est sommé de participer, le creusement de ce canal est le seul, dans l'état actuel de notre documentation, pour lequel le temple d'Uruk a eu recours à l'embauche d'une main-d'œuvre composée de journaliers.

Les journaliers reçoivent un salaire en argent. Le montant de ce salaire peut s'exprimer de deux manières différentes. On trouve ainsi indiqué le salaire mensuel d'un journalier :

Et (concernant) les journaliers du mois, un seul homme prend 6 sicles d'argent pour son salaire mensuel (YOS 3, 69 : 10-12).

Ce salaire mensuel est élevé, bien plus que la normale, qui était de 2 sicles d'argent par mois<sup>174</sup>. Nabu-ah-iddin explique cette situation par la pénurie de main-d'œuvre salariale :

Il n'y a plus de journaliers ! Ils viennent tous de partir pour le mois de *tašrītu* (vii) (YOS 3, 69 : 4-5).

Le mois de *tašrītu* (septembre-octobre) correspond dans le calendrier agricole à la récolte des dattes, activité qui demande une main-d'œuvre considérable. Il semble donc que les journaliers ont dû quitter le chantier dirigé par l'Eanna pour se consacrer à la récolte des dattes sur d'autres lieux<sup>175</sup>.

Nabu-ah-iddin exprime également le coût à sa charge de l'embauche de journaliers en fonction de la tâche effectuée :

Ils creusent une coudée (=50 cm) pour 3 sicles d'argent (YOS 3, 19 : 14-15).

---

<sup>172</sup> COCQUERILLAT 1968 : 27 et JOANNÈS 1982 : 118.

<sup>173</sup> JOANNÈS 1982 : 197-198.

<sup>174</sup> JURSA 2005b : 175.

<sup>175</sup> « The obvious alternative, hiring outside labour for wages paid in silver, was equally unsatisfactory since these workers demanded very high wages when they knew that the temple was under pressure. The first letter quoted (= YOS 3, 69) is especially revealing : during the harvest time, when there was a shortage of available labour, the wage demanded was more than three time higher than usual » (JURSA 2005b : 175).

Cette dernière donnée peut nous permettre d'évaluer le coût que supporta l'Eanna pour l'embauche des journaliers. Ainsi, on considère que l'objectif de l'Eanna est de faire creuser la moitié de la surface qui lui a été assignée par ses oblats et l'autre moitié par des journaliers :

Puis ils nous disent : (concernant) la moitié de la section à travailler que des oblats la creusent et (concernant) l'autre moitié vous devez donner de l'argent pour des journaliers ! (YOS 3, 17 : 39-42 / TCL 9, 129 : 36-39).

Une surface a été attribuée à l'Eanna qui mesurait 500 mètres. Les journaliers devraient donc en creuser 250 mètres, soit un coût pour l'Eanna de 25 mines d'argent (1 500 sicles). Une deuxième surface a été attribuée au temple urukéen de 2 km, soit un coût pour l'embauche de journaliers de 100 mines d'argent (6 000 sicles) pour creuser une section de 1 km. Bien évidemment, ces calculs ne représentent pas la réalité des dépenses de l'Eanna, car on ne sait pas si effectivement le temple d'Uruk a divisé sa section en deux moitiés exactement réparties entre ses oblats et des journaliers. Quoi qu'il en soit, on comprend par ces coûts la nécessité pour l'Eanna de mobiliser au maximum ses propres oblats.

Surface totale	Surface creusée par les journaliers	Masse salariale (suivant le salaire à la tâche équivalent à 50 cm = 3 sicles d'argent)
500 m (YOS 3, 19)	250 m	25 mines d'argent
2 km (YOS 3, 33)	1 km	100 mines d'argent

#### *Le coût des journaliers pour le creusement du canal du Bît Dababa*

En plus du salaire en argent, le temple de l'Eanna a versé aux journaliers qu'il a embauchés certains produits d'entretien, dont de la laine :

Quand j'ai apporté de l'argent et de la laine, en l'absence de scribes, je n'ai pu les leur distribuer. (YOS 3, 17 : 26-27 / TCL 9, 129 : 27-28).

(Concernant) l'argent et la laine, j'en ai donné la totalité qui est avec moi aux journaliers (YOS 3, 19 : 12-13).

L'argent <et> la laine qui est avec moi, en totalité, je viens de les donner pour les journaliers (YOS 3, 33 : 16-18).

Certaines lettres précisent la quantité de laine nécessaire, ou bien d'autres lettres mentionnent la laine par sa valeur en argent :

Rapidement, fais-moi apporter 10 talents de laine (YOS 3, 33 : 13-15).

Rapidement qu'un scribe apporte 20 mines d'argent et de la laine pour une valeur de 10 mines d'argent (YOS 3, 19 : 15-19).

Le dossier de Nabu-ah-iddin est donc particulier sur deux points. D'une part, l'Eanna a été obligé d'embaucher une quantité importante de journaliers et d'autre part le temple a dû mobiliser l'ensemble de ses oblats qui travaillent dans les différentes exploitations du temple (terres arables et étables). Cette situation de manque de main-d'œuvre s'explique par le fait qu'une grande partie de la force de travail de l'Eanna est mobilisée ailleurs, aux côtés, par exemple du *qīpu* et du chef des oblats dont les activités étaient contemporaines du creusement du canal du Bīt-Dababa par le *ša rēš šarri bēl piqitti*. Cette situation traduit très probablement un manque de main-d'œuvre servile, manque que l'Eanna a alors tenté de combler en mobilisant l'ensemble de ces oblats, quitte à délaissé ses propres activités économiques, et en ayant recours à l'embauche de journaliers.

### 1.3.3. *Les difficultés et les problèmes d'organisation de l'Eanna*

La réalisation de ce vaste chantier hydraulique entraîna pour le temple de l'Eanna d'Uruk d'importants problèmes de recrutement des travailleurs et d'acheminement de leurs rations alimentaires. À plusieurs reprises, les responsables du temple ont semblé dépassés par l'ampleur de la mobilisation exigée par Cambyse, les obligeant à se tourner vers des registres antérieurs où ont été consignées les modalités de l'organisation de la main-d'œuvre qui s'activa sur de grands chantiers royaux.

**1. Manque de rations et silence de l'administration d'Uruk.** Le ton de nombreuses lettres d'Innin-ahhe-iddin témoigne des difficultés qu'il a rencontrées pour organiser l'approvisionnement de ses oblats en rations. En effet, celui-ci a dû, à plusieurs reprises, faire face au manque de rations qui menaçait ses travailleurs :

(Je jure par) Šamaš que leurs rations (coûtent) 5 mines d'argent par mois. (Je jure par) Šamaš qu'ils ont absolument tout fini ! (YOS 3, 21 : 29-32).

À propos des rations, ne néglige rien ! Avant que l'orge ne devienne insuffisante, que mon seigneur (= le *šatammu*) me fasse apporter 180 000 litres de dattes pour que je les vende contre de l'orge. Je dois garder des rations pour l'hiver. Que les rations ne me fassent pas défaut (YOS 3, 45 : 20-25).

Si tu n'as pas toi 1 mine d'argent, moi je n'ai [plus rien] ! (YOS 3, 45 : 30-31).



Par quelle faute moi et mes travailleurs devrions nous mourir (de faim) et disparaître ? (YOS 3, 106 : 16-18).

Et il semble qu'effectivement le manque de rations alimentaires du chef des oblates a pu engendrer des drames humains :

Mais les chefs de cinquante et les chefs de dix nous ont répondu ainsi : « 40 de nos travailleurs ont pris la fuite et 50 de nos travailleurs sont morts à cause du manque de nourriture » ! (STOLPER 2003 : 272f. (MM 504) : 25-29).

Innin-ahhe-iddin se plaint également du comportement du *šatammu* de l'Eanna, car celui-ci est resté sourd à ses nombreuses missives réclamant l'envoi de rations ou d'argent pour ses travailleurs :

Quand je t'ai envoyé plusieurs fois des lettres, je n'ai pas entendu ta réponse ! (YOS 3, 106 : 5-6).

Il semble que face au silence du *šatammu*, Innin-ahhe-iddin se soit directement adressé à Nadinu, scribe de l'Eanna, qui semblait plus qualifié pour le renseigner au sujet de ses rations :

Il n'y a personne qui a des informations précises concernant mes rations alimentaires mis à part toi ! Que mon seigneur regarde son registre, vieux (ou) récent. Que mon seigneur me fasse apporter mes rations alimentaires ! (STOLPER 2003 : 272f. (MM 504) : 4-8).

Face à l'ampleur des tâches à accomplir, face aux difficultés qu'il a rencontrées pour nourrir ses oblates et face au silence des autorités de l'Eanna on peut comprendre l'état de mal-être dans lequel a pu se trouver Innin-ahhe-iddin ainsi qu'en témoigne son collègue Balaṭu :

Je jure par Šamaš que lorsqu'Innin-ahhe-iddin est retourné de chez mes seigneurs, il n'a pas passé la nuit à Babylone, de là il est sorti vers la ville de la Porte du canal Kabar. Le travail est très important ici, il était tourmenté (YOS 3, 111 : 24-32).

Les relations entre Innin-ahhe-iddin et une partie des responsables de l'Eanna se sont dégradées comme le montre ce qui semble avoir été sa dernière lettre, rédigée à la fin de l'an 3 de Cambyse :

#### **YOS 3, 116**

<sup>(1-2)</sup>Lettre d'Innin-ahhe-iddin à Nadinu, mon père. <sup>(3-5)</sup>Que Bēl et Nabu, la Dame d'Uruk et Nanaia décrètent santé et vie pour mon père.

<sup>(6-9)</sup>J'ai accompli pendant 20 ans mon service au profit de vous tous. <sup>(11-12)</sup>Devant vous, je suis moins considéré que Bel-gimlanni ! <sup>(13-17)</sup>Ma maison a été saccagée sur ordre de Bel-gimlanni (et) les gens de ma maison sont en prison.

<sup>(18-22)</sup>Donne trois boucs sur mes boucs, au mois de *nisannu* (i) de l'an 4 à Nanaia-iddin et à Šum-ibni.

<sup>(23-24)</sup>Le *šatammu* est en train de m'étrangler ! <sup>(25)</sup>Ô seigneur je vais disparaître!

Il est difficile de comprendre exactement le conflit qui opposa le chef des oblats à Bel-gimlanni, accusé ici d'avoir saccagé la « maison » d'Innin-ahhe-iddin. Il est très probablement le fils de Madanu-ereš qui apparaît comme oblat sous le règne de Cambyse et qui porta le titre de *ša muhhi quppi Eanna* (« le responsable de la caisse de l'Eanna ») sous le règne de Darius I<sup>er</sup><sup>176</sup>. Remarquons également que Bel-gimlanni joua aussi un rôle dans l'approvisionnement du palais royal d'Abanu au temps de Cambyse<sup>177</sup>. Innin-ahhe-iddin se trouve donc en conflit avec un membre de l'administration de l'Eanna dont la carrière était en plein essor.

Enfin, signalons que Nabu-ah-iddin a également connu des périodes de fortes tensions avec l'administrateur en chef de l'Eanna. Le *šatammu* le menace ainsi de venir prendre sa place à la tête du chantier. Nabu-ah-iddin le met alors face à sa menace :

Toi et moi sommes irrités. Concernant ce que tu declares : « [...] moi je vais venir et j'accomplirai le travail ! » Quand, toi, tu auras pris la décision de venir et d'accomplir le travail, comme il te plaira, écris-le-moi, et que je m'en aille! Et toi, viens et accompli le travail ! (YOS 3, 69 : 21-32)

Le ton de ces lettres témoigne des difficultés que connaît le temple pour gérer les différents chantiers qui l'ont été imposés sur une même période. Face aux problèmes que le temple connaît et face à la situation de forte tension qui régnait, les administrateurs se tournent vers des registres plus anciens pour revoir leur organisation.

**2. L'évocation du passé.** Pour organiser au mieux l'acheminement des rations auprès des oblats mobilisés à l'extérieur de l'Eanna, Innin-ahhe-iddin invoque à plusieurs reprises le passé<sup>178</sup> :

### YOS 3, 45 (Extraits)

<sup>(8-10)</sup>Avant mon départ, j'avais attiré l'attention de mon seigneur à propos des rations (en disant) :

<sup>(12-17)</sup>« Que mon seigneur vérifie le registre de Nériglissar et de Nabonide (et) comment la livraison de

---

<sup>176</sup> KÜMMEL 1979 : 104 et KLEBER 2008 : 37.

<sup>177</sup> Il est notamment responsable du transport de 200 jarres de bière fine pour le palais d'Abanu au cours de l'an 2 de Cambyse (YOS 7, 129).

<sup>178</sup> voir FRAME 1991 : 63-65 et SAN NICOLÒ 1941 : 65-66

l'orge et de la farine s'opéra pour la ville d'Akkad et ce que, au temps de Cyrus, vous avez donné à moi pour les travailleurs de la ville de Lahiru ». <sup>(18-19)</sup>Que mon seigneur procède de la même manière à la livraison (des rations).

### **YOS 3, 81 (Extraits)**

<sup>(27-32)</sup>Vérifiez le coût du transport de l'orge et de farine au temps de Nériglissar et de Nabonide que l'on a transportées dans la ville d'Akkad et vérifiez ce que vous m'aviez donné au temps de Cyrus pour les travailleurs de la ville de Lahiru. <sup>(33)</sup>De la même manière, faites-moi apporter des rations alimentaires.

### **YOS 3, 106 (Extraits)**

<sup>(19-21)</sup>Vérifie les registres de Nabuchodonosor, de Nériglissar et de Nabonide <sup>(21-26)</sup>et comment vous avez fourni farine et frais de livraison, sac et sandales pour les travailleurs qui étaient chargés (du travail) au fleuve de Takrit et dans la ville d'Akkad. <sup>(27)</sup>De la même manière, livrez les frais de livraison et la farine !

(...)

<sup>(34-36)</sup>Tu dois reproduire toutes les choses au temps de Cambyse selon les registres de Nabuchodonosor, de Nériglissar et de Nabonide dans les rations des oblats.

Innin-ahhe-iddin rappelle au *šatammu* qu'au moins à quatre reprises le temple de l'Eanna a dû organiser le travail de ses oblats sur des chantiers situés à l'extérieur d'Uruk au temps de Nabuchodonosor II (604-562), Nériglissar (560-556), Nabonide (556-539) et Cyrus (539-530). Les lieux de chantier mentionnés sont le Tigre, la ville d'Akkad et Lahiru<sup>179</sup>. Le chantier de Lahiru pour lequel des oblats de différents temples de Babylonie furent mobilisés dès les premières années du règne de Cyrus a déjà vu s'illustrer Innin-ahhe-iddin en tant que « *chef des oblats* » de l'Eanna<sup>180</sup>.

Enfin, la lettre STOLPER 2003 : 272f. (MM 504) évoque, elle aussi, un registre datant du temps de Nabuchodonosor II qui aurait été utilisé par les temples de Babylone, de Borsippa et de Kutha pour faire face aux levées d'oblats décidées par le pouvoir perse :

Quand Gubaru a fait imposer (la corvée ?) aux oblats de Bēl, Nabû et Nergal, leurs rations ont été données suivant un registre du temps de Nabuchodonosor (II) (STOLPER 2003 : 272f. (MM 504) : 10-14).

Ces registres sont rendus par le terme akkadien *lē'u* (idéogramme <sup>gi5</sup>da). Il s'agit de tablette de bois recouverte de cire d'abeille<sup>181</sup>. Ces textes n'avaient pas de valeur juridique, en effet, il était

---

<sup>179</sup> On trouvera une étude complète de l'ensemble de ces grands chantiers dans KLEBER 2008 : 135-185.

<sup>180</sup> *Supra* §1.1.2.

<sup>181</sup> CAD L : 156-159.

possible, en réchauffant légèrement la cire, de rendre le texte modifiable<sup>182</sup>. Ce support était donc plus particulièrement adapté pour l'usage administratif des temples. Ils y consignaient ainsi des inventaires de leur personnel (oblats et travailleurs) et de leurs troupeaux, des listes de distributions de rations alimentaires, de revenus des prébendes, etc<sup>183</sup>. Ces registres pouvaient être consultés lors d'inspections menées par les autorités du temple ou bien par le pouvoir royal<sup>184</sup>.

L'examen des registres mentionnés dans les lettres de l'Eanna en relation avec de grands chantiers royaux ne relève pas d'une inspection des comptes décidée par le temple ou le pouvoir perse. Cet examen de listes antérieures consignant des informations relatives au nombre de travailleurs, aux rations alimentaires, aux frais de livraisons... devait permettre au temple d'Uruk de revoir sa logistique pour faire face aux nouveaux chantiers décidés par Cambyse. Ces références au passé témoignent des problèmes d'organisation que connaît l'Eanna, notamment, pour faire parvenir dans les meilleures conditions les rations des oblats à Innin-ahhe-iddin. Enfin, ce recours au passé montre que les temples de la Babylonie ont eu à faire face à une mobilisation de leur force de travail exceptionnelle sous Cambyse entraînant de graves problèmes d'organisation.

#### 1.4. Bilan

Les textes de l'Ebabbar de Sippar et de l'Eanna d'Uruk nous documentent sur de nombreux chantiers hydrauliques entrepris sous l'impulsion du pouvoir perse en Babylonie. Cyrus concentra une partie des forces de l'Ebabbar de Sippar dans la réalisation d'un canal situé au nord de la Babylonie. Il reste difficile de déterminer les objectifs de cette réalisation. Au début du règne de Cambyse, la plus grande partie des oblats de l'Eanna d'Uruk œuvre sur un vaste chantier hydraulique dans la région de Babylone et dans la région d'Uruk. La mobilisation des oblats du temple n'a, semble-t-il, pas été suffisante pour faire face aux injonctions de l'administration perse représentée par Gubaru, le gouverneur de la Babylonie et de la Transeuphratène, par Parnakka et par le roi lui-même. Le temple a eu recours à l'embauche de journaliers, aggravant ainsi sa situation économique.

Il apparaît qu'un effort particulier a été exigé au cours de l'an 2 de Cambyse. Les oblats de l'Eanna ont ainsi dû intervenir sur plusieurs chantiers en même temps. Ces chantiers ne sont documentés explicitement que par des textes issus des archives de ce sanctuaire. Cependant comme nous l'avons rappelé, les principaux sanctuaires de la Babylonie (l'Esagil de Babylone, l'Ezida de Borsippa et l'Emeslam de Cutha) y ont également participé, comme l'indique le texte STOLPER 2003 :

---

<sup>182</sup> CLANCIER 2009 : 242-243.

<sup>183</sup> On trouvera une étude détaillée de l'usage de ces registres dans l'administration du temple de l'Ebabbar de Sippar dans MACGINNIS 2002b.

<sup>184</sup> Pour un exemple d'inspection des registres du temple de l'Eanna d'Uruk par Gubaru (B) voir STOLPER 2003 : 266-271.

272f. (MM 504). De même, des travailleurs placés sous l'autorité d'un « gouverneur » ont aussi été mobilisés. Il semble possible de repérer cette levée de travailleurs civils à travers un texte rédigé à Babylone. Le texte CTMMA 3, 37 appartient à la famille des descendants d'Esagilaia dont les activités économiques sont documentées à Babylone depuis le règne de Nabuchodonosor II jusqu'au règne de Darius I<sup>er</sup><sup>185</sup>. Ce texte évoque des « travailleurs de la mobilisation royale » (*šabû ša perri šarri*)<sup>186</sup> :

**CTMMA 3, 37**

<sup>(1-3)</sup>(Concernant) les 3 sicles [...] d'argent des travailleurs de la mobilisation royale (dus) depuis le [1<sup>er</sup>] *tebētu* (x) jusqu'à la fin du mois de *simānu* (iii) : <sup>(3-7)</sup>Nabu-zer-lišir, fils de Bel-ahhe-eriba, descendant de Dannea, les a reçus de la part de Labaši, fils de Balaštu, descendant d'Esagilaia. <sup>(7-8)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

<sup>(9-16)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(16-20)</sup>Babylone, le 18 *nisannu* (i) de l'an 2 de Cambyse, roi de Babylone et des pays.

Labaši n'a pas participé lui-même à la levée de travailleurs, mais s'en est acquitté en versant de l'argent pour un percepteur. Le mois de mobilisation correspond à celui pour lequel Gubaru avait ordonné aux travailleurs de l'Eanna de se rendre à Babylone. D'après le texte TCL 13, 152, ils avaient jusqu'au 25 *nisannu* (i) pour gagner la capitale. Il semble donc que le pouvoir perse ordonna une mobilisation massive de la force de travail de la Babylonie.

Une partie des chantiers hydrauliques a consisté à creuser un nouveau canal, le canal Kabar, dont la prise d'eau (la porte / *bābu*) se situait dans la région de Babylone. Des textes postérieurs aux travaux nous renseignent sur la fonction première de ce canal : il était la principale voie de communication entre la Babylonie centrale (Babylone, Borsippa et Nippur) et l'Élam. Ainsi, un des objectifs fixés par Cambyse à travers ce vaste chantier semble d'avoir été de relier la Babylonie à l'Élam.

Les liens entre la Babylonie et l'Iran se développèrent également par l'intégration de la Babylonie dans l'espace de nomadisme royal et par la construction de nombreux palais en Iran et dans la province soumise.

---

<sup>185</sup> JURSA 2005a : 66-67.

<sup>186</sup> Pour cette lecture on se reportera à JURSA 2001/2002 : 224.

## 2. DENSIFIER LE RÉSEAU DE RÉSIDENCES ROYALES EN IRAN ET EN BABYLONIE

Nous avons vu que la royauté perse est une royauté nomade, le roi et sa cour se déplacent constamment d'une résidence royale à l'autre. Le roi dispose de nombreuses résidences qui sont autant de lieux d'étapes disposés au sein d'un territoire central situé en Iran et en Babylonie. Les conquêtes de Cyrus ont permis d'intégrer dans cet espace les anciennes capitales mède et babylonienne qu'étaient Babylone et Ecbatane<sup>187</sup>. De même, les premiers rois continuèrent à utiliser des palais secondaires comme lieu d'étape, ce fut le cas du palais d'Abanu situé au sud de la Babylonie et qui est documenté sous le règne de Nabuchodonosor II<sup>188</sup>. Cyrus entreprit également la réalisation du palais de Pasargades qui occupait une place privilégiée, au cœur du Fars, berceau de la dynastie des Perses achéménides<sup>189</sup>. Les premiers rois perses ont développé ce réseau en inaugurant un ambitieux programme de constructions de nouvelles résidences royales en Iran et en Babylonie. Une nouvelle fois ce vaste projet s'appuya en partie sur la mobilisation de la main-d'œuvre des grands sanctuaires de la Babylonie dont les travailleurs ont œuvré sur des chantiers situés à de longues distances de leur temple d'origine. Nous présentons ces différents chantiers par ordre chronologique en tentant d'apporter pour chacun des éléments de localisation : le palais de Taokè (§2.1), le travail du paradis (§2.2), le chantier de Humadešu (§2.3), le palais de Beltiya (§2.4) et le palais de Maṭnanu (§2.5). Nous insisterons également sur l'organisation de ces travaux mise en place par les temples pour répondre aux injonctions du pouvoir perse.

### 2.1. Le palais de Taokè<sup>190</sup>

Devenu maître de la Babylonie en 539 av. J.-C., Cyrus le Grand mobilisa une partie de la main-d'œuvre de la nouvelle province sur différents chantiers localisés en Babylonie et en Iran<sup>191</sup>. Ces chantiers nous sont connus par les archives des principaux temples babyloniens, notamment l'Eanna d'Uruk et l'Ebabbar de Sippar, dont les oblats furent mis à contribution au profit du Grand Roi. Les temples babyloniens ont ainsi travaillé sur le chantier de Tahmaka, situé en Iran. Jusqu'à

---

<sup>187</sup> Sur la question des anciennes résidences royales, voir BRIANT 1996 : 96-98 et BOUCHARLAT 1997.

<sup>188</sup> Cf. CHAPITRE 2 §2.2 et §3.1.

<sup>189</sup> Sur Pasargades on se reportera à l'ouvrage de référence : STRONACH 1978. Pour les dernières recherches, voir BOUCHARLAT & BENECH 2002.

<sup>190</sup> Cette partie consacrée au palais de Taokè a fait l'objet d'une publication dans la revue ARTA (TOLINI 2008). Les conclusions de cet article ont été globalement acceptées et reprises (HENKELMAN 2008b : 304 n.5 et 305).

<sup>191</sup> JOANNÈS 2005 : 185-187.

peu, la localisation de la ville de Tahmaka restait imprécise<sup>192</sup>. Très récemment, W. Henkelman a proposé d'établir une correspondance entre le toponyme babylonien Tahmaka, le toponyme élamite Tamukkan, situé à proximité de la côte du Golfe Persique, et le toponyme grec Taokè, connu par les sources classiques<sup>193</sup>. En reprenant les différentes attestations de Tahmaka dans la documentation babylonienne, il nous semble possible d'apporter différents éléments confirmant cette correspondance et de préciser ainsi la localisation de Tahmaka.

### 2.1.1. *Le chantier royal de Tahmaka sous le règne de Cyrus*

Deux documents illustrant des travaux à Tahmaka auxquels des Babyloniens ont participé sont issus des archives de l'Ebabbar de Sippar et de l'Eanna d'Uruk. Il s'agit d'un texte administratif (Cyr. 131) et d'une lettre (YOS 3, 10) :

#### **Cyr. 131**

<sup>(1-5)</sup>324 litres de farine ont été donnés pour les travailleurs qui, avec les bœufs, sont allés à Tahmaka.

<sup>(6-8)</sup>Le 28 *arahsamnu* (viii) de l'an 3 de Cyrus, roi de Babylone, roi des pays.

#### **YOS 3, 10**

<sup>(1-4)</sup>Lettre d'Innin-ah[he-iddin] au *qīpu*, au *šatammu* et à Nabu-ah-iddin, mes seigneurs. <sup>(4-6)</sup>Chaque jour, je prie Bēl et Nabû pour la vie de mes seigneurs. <sup>(7-8)</sup>Donnez 90 000 (litres) d'orge à Innin-[...] et Šamaš-udammīq. <sup>(9)</sup>Qu'ils (les) embarquent avec eux ! <sup>(10-11)</sup>Il y a une dette d'orge à ma charge. <sup>(12-13)</sup>Un énorme travail est à ma charge. (C'est vraiment) dur ! <sup>(13-15)</sup>J'ai pris 300 poutres dans le Bīt-Ṭabihi. <sup>(16-22)</sup>Concernant les travailleurs, depuis le mois de *nisannu* (i) jusqu'au mois de *dūzu* (iv), je n'ai reçu qu'un bateau pour 2 mines d'argent et je l'ai envoyé vers Tahmaka. <sup>(22-27)</sup>J'ai dû donner des habits, des casaques, 10 sicles d'argent, des sandales et des sacs à mes 5 travailleurs qui (partaient) pour Tahmaka. <sup>(27-28)</sup>Donnez (aussi) 1/2 talent de laine pour notre maison.

Le texte administratif de l'Ebabbar est daté du 28/viii/Cyrus 3, soit 536 avant J.-C.. En revanche, la lettre de l'Eanna n'est pas datée. Cette lettre est écrite par Innin-ahhe-iddin et s'adresse à des hauts responsables de l'administration de l'Eanna dont le *qīpu*, le *šatammu* et Nabu-ah-iddin. Nous avons vu qu'Innin-ahhe-iddin occupe la charge de chef des oblats depuis la fin du règne de Nabonide jusqu'en l'an 7 de Cambyse et que Nabu-ah-iddin est attesté au poste d'officier royal chef de l'administration depuis le dernier roi babylonien jusqu'en l'an 4 de Cambyse. Pour des raisons de cohérence et de logistique, il est préférable de considérer que l'envoi de travailleurs depuis la Babylonie vers Tahmaka a eu lieu au cours de la même période, c'est-à-dire au cours de la première

<sup>192</sup> ZADOK 1985a : 302.

<sup>193</sup> HENKELMAN 2008a : 116-117.

moitié du règne de Cyrus. Nous avons vu que les données prosopographiques de la lettre YOS 3, 10 n'excluaient pas une datation lors de cette période.

Ces deux textes contiennent des informations concernant les travaux qu'ont dû mener les oblats des temples babyloniens à Tahmaka. Ainsi l'Ebabbar y a envoyé des travailleurs et des bœufs. L'Eanna a envoyé sur place 300 poutres de bois, des oblats et une grande quantité d'orge allouée aux rations de ses travailleurs<sup>194</sup>.

### 2.1.2. *Le rôle de Tahmaka : une ville-résidence ?*

Tahmaka apparaît également mentionnée dans les archives de la famille des Egibi. Ainsi, le texte Cyr. 29 est une reconnaissance de dette contractée par Itti-Marduk-balaṭu, descendant d'Egibi, à Tahmaka, lors de l'un de ses voyages en Iran, en l'an 1 de Cyrus, soit en 537. Nous verrons que durant son premier voyage en Iran, qui a duré du début à la fin de l'an 537 (années 1 et 2 de Cyrus), Itti-Marduk-balaṭu fit étape à Tahmaka, à Urazumetanu, à Asurukkanu puis à Ecbatane, l'ancienne capitale mède. Il semble que le but du voyage d'Itti-Marduk-balaṭu ne fut pas simplement de gagner la résidence royale d'Ecbatane. En effet, en tenant compte de la durée qui sépare chaque ville, on constate qu'Itti-Marduk-balaṭu a dû séjourner un temps relativement long à Tahmaka et à Urazumetanu. Ces lieux ne sont donc pas de simples villes-étapes. Ces longs séjours peuvent s'expliquer par la présence de la cour perse et du Grand Roi dans ces différentes villes, qui pourraient dès lors abriter une résidence royale<sup>195</sup>. Ce déplacement de la cour perse sur un temps relativement long correspond au mode de vie nomade de la royauté perse<sup>196</sup>. On peut donc proposer l'existence d'une structure capable d'accueillir le roi et sa cour à Tahmaka.

### 2.1.3. *La localisation de Tahmaka*

Le texte WUNSCH 2003 : n°34 publié récemment, daté de l'an 8 de Cyrus, soit en 530 avant J.-C., pourrait avoir été rédigé à Tahmaka<sup>197</sup>. Il met en scène un individu qui appartiendrait à une des branches les moins documentées de la famille des Egibi, Iddin-Marduk, descendant d'Egibi, dans un voyage vers la « Mer inférieure » (*tamti šaplitu*, l.2), soit le Golfe Persique. Tahmaka se situerait donc dans la région du Golfe Persique et était reliée à la Babylonie par une voie fluviale ou par des canaux,

---

<sup>194</sup> Les 90 000 litres d'orge ont pu nourrir un contingent d'au moins 40 travailleurs pendant une année entière à raison de 180 litres d'orge par mois et par personne (cf. DANDAMAEV 1993 : 120).

<sup>195</sup> Cf. CHAPITRE 3 §2.

<sup>196</sup> Voir BRIANT 1988.

<sup>197</sup> Dans le texte WUNSCH 2003 : n°34, le toponyme est écrit : <sup>ur</sup>taḥ-ú-ka (l.12'). On sait qu'en néo-babylonien, le /m/ intervocalique peut s'altérer en /w/. Le toponyme Tahmaka devait donc se lire Tahwaka.



Innin-ahhe-iddin y fait envoyer un bateau (YOS 3, 10 : 19-22). Si Tahmaka se situe dans le Golfe, il est tentant de faire correspondre son nom avec celui de Taokè (moderne Borazjan, dans la région de Bushir) mentionné par Arrien dans sa description des côtes iraniennes du Golfe Persique :

Après avoir parcouru environ deux cents stades, ils mouillèrent à Taokè, sur le fleuve Granis. De là, en remontant à l'intérieur des terres, à environ 200 stades des bouches du fleuve, s'élevait un palais royal perse (*Indica* 39.2-3).

Plusieurs arguments peuvent appuyer l'hypothèse identifiant Tahmaka à Taokè :

1) Le texte WUNSCH 2003 : n°34 mentionnant Tahmaka fait clairement mention de la région du Golfe Persique.

2) L'étude des voyages des Egibi en Iran montre que Tahmaka n'est pas qu'une simple ville-étapes, mais une ville abritant très probablement une résidence royale. Or, un tel bâtiment a été mis à jour à Taokè, dans la ville moderne de Borazjan<sup>198</sup>.

3) Les archéologues ont remarqué que certains éléments architecturaux du palais de Taokè étaient très proches de ceux du Palais S de Pasargades bâti par Cyrus<sup>199</sup>. C'est le cas des bases de colonnes carrées composées de deux plinthes de pierre : l'une noire et l'autre blanche. Le palais de Taokè daterait donc également du règne de Cyrus le Grand. Les textes babyloniens relatifs à Tahmaka y enregistrent justement des travaux de construction datés du règne de Cyrus.

---

<sup>198</sup> BRIANT 1996 : 917 ; BOARDMAN 2000 : 65-66 ; BOUCHARLAT 2005 : 236.

<sup>199</sup> Voir par exemple BOUCHARLAT 2005 : 236.



Haut : **Bases de colonnes du palais de Taokè**  
(Photo aimablement mise à ma disposition par R. Boucharlat)

Gauche : **Bases de colonnes du Palais S de Pasargades**  
(Photo : G. Tolini)

### ***Les bases de colonnes des palais de Pasargades et de Taokè***

4) Une route royale est attestée entre Ecbatane et la région de Bushir, passant par Ispahan<sup>200</sup>. C'est peut-être cette route qu'emprunta Itti-Marduk-balațu en 537 quand il se rendit de Tahmaka à Ecbatane.

5) Enfin, la graphie hellénisée « Taokè » correspond bien à une prononciation akkadienne Tahwaka < Tahmaka.

Ainsi, au cours du règne de Cyrus, des travailleurs babyloniens ont été mobilisés sur le chantier d'une résidence royale perse qui peut être identifiée avec Taokè, située dans la zone du Golfe Persique. Ces travaux ont pu concerner l'embellissement ou l'agrandissement du complexe palatial voire le creusement de canaux pour relier au mieux ce palais aux voies de communication mésopotamiennes.

## **2.2. Des travaux concernant un paradis**

Deux textes évoquent la réalisation de *paradis* en Babylonie. Le premier texte, YOS 3, 133, est une lettre de l'Eanna d'Uruk, non datée, envoyée par Ištar-alik-pani au *șatammu* de l'Eanna et à Nabu-ah-

<sup>200</sup> BRIANT 1996 : 370.

iddin, l'officier royal *bēl piqitti*. Le rédacteur est connu dans la documentation urukéenne dans laquelle il est qualifié d'officier (*ša rēši*) et d'oblat (*širku*) du temple<sup>201</sup>. D'après cette lettre, il est en poste à l'extérieur d'Uruk et doit gérer les postes de guet et un important travail concernant un palais et un paradis :

### YOS 3, 133

<sup>(1-3)</sup>Lettre d'Ištar-alik-pani au *šatammu* et à Nabu-ah-iddin, mes seigneurs. <sup>(3-4)</sup>Que la Dame d'Uruk et Nanaia décrètent santé et vie pour mes seigneurs !

<sup>(5-7)</sup>Au sujet des postes de garde pour lesquels mes seigneurs m'ont écrit, moi, (je suis en service) dans les postes de garde. <sup>(7-10)</sup>Au sujet du travail du palais, les plantes (*šammu*), le bois de nervure de palmes, le moulage des briques et le travail du paradis, j'y suis ! <sup>(12-13)</sup>Deux ou trois fois par jour, les travailleurs sont inspectés. <sup>(13-14)</sup>Le travail à (notre) charge est lourd ! <sup>(14-15)</sup>Au sujet de ce que mes seigneurs ont dit : <sup>(16-17)</sup>Iqišaia ne doit pas s'attarder chez toi ! <sup>(17-24)</sup>Il ne partira pas jusqu'à ce que le chef des postes de guet ait effectué les comptes des soldats en entier pour lui et qu'il ait reçu de lui toutes les garanties.

La personne nommée Iqišaia en rapport avec les postes de guet pourrait être identifiée avec Iqišaia, fils de Nanaia-ereš, le chef des troupeaux qui s'occupa à de nombreuses reprises de l'affectation de soldats dans les postes de guet entre l'an 1 et 7 de Cyrus<sup>202</sup>. Cette lettre se situe donc sous le règne de Cyrus.

Un deuxième texte évoque une corvée en rapport avec un paradis en Babylonie. Le texte *Cyr. 212* fait partie des archives de la famille Nur-Sin<sup>203</sup>. Dans ce texte, Marduk-remanni s'acquitte d'une redevance compensatoire qui correspond à la « corvée-*urāšu* du paradis ». Le lieu de rédaction du texte n'est pas mentionné, mais était probablement Babylone, lieu d'activité de la famille Nur-Sin :

### Cyr. 212

<sup>(1-3)</sup>Šapik-zeri a reçu 1 sicle d'argent des mains de Marduk-remanni pour le service-*urāšu* du paradis.

<sup>(4-7)</sup>En présence d'Aplaia, fils de Tabnea, et de Nadinu, le troisième homme (de char). <sup>(8-9)</sup>Le 22 *šabātu* (x) de l'an 5 de Cyrus, roi de Babylone, roi des pays.

La lettre YOS 3, 133 et le texte *Cyr. 212* pourraient se rattacher aux mêmes travaux. Aucun de ces textes ne précise la localisation de ce paradis en Babylonie. M. Dandamaev a proposé de situer le paradis évoqué dans la lettre YOS 3, 133 dans la région d'Uruk en considérant que ce document

---

<sup>201</sup> KLEBER 2008 : 47-49.

<sup>202</sup> Pour les références voir notre partie consacrée aux postes de guet (*infra* §3.2).

<sup>203</sup> Remarquons que M. Dandamaev rattache malencontreusement ce texte aux archives de l'Ebabbar de Sippar en identifiant Šapik-zeri et Marduk-remanni à deux membres du personnel du temple (DANDAMAEV 1984b : 114-116).

appartenait au temple de l'Eanna d'Uruk<sup>204</sup>. Cet argument ne tient pas compte du fait que les chefs des travailleurs de l'Eanna ont participé à de nombreuses reprises à des chantiers royaux à l'extérieur de la région d'Uruk. Il nous faut donc reconnaître qu'en l'état actuel de notre documentation, aucun élément ne nous permet de situer ce paradis. Il aurait pu se trouver en Babylonie ou en Iran si l'on tient compte de la forte mobilité des travailleurs de la province.

La lettre d'Ištar-alik-pani détaille une série d'obligations, elle mêle un travail concernant un palais, pour lequel l'Eanna a dû fournir des matériaux de construction tels que du bois de nervure de palmes et des briques, et un travail concernant un paradis. Ce dernier terme est d'origine perse (Pardēsa- ; Paridēda-) qui désigne littéralement un enclos<sup>205</sup>. Il désigne par extension de riches jardins dont l'espace comprenait des résidences de plus ou moins grandes importances<sup>206</sup>. Le palais et le paradis évoqués la lettre YOS 3, 133 auraient ainsi pu faire partie du même ensemble comprenant des bâtiments et un parc.

À l'époque de Cyrus, le paradis le mieux connu est celui de Pasargades, dans le Fars. Ce paradis pourrait nous donner une idée très large de ce qu'aurait pu être le paradis sur lequel les travailleurs de la Babylonie ont œuvré. Le complexe royal de Pasargades se compose de quelques monuments dont la tombe de Cyrus, d'une porte, de deux résidences principales (Palais P et Palais R), d'une tour (Zendan-e Suleiman) dont la fonction exacte reste débattue<sup>207</sup> et d'une enceinte sacrée. Ces petits monuments se répartissent dans un espace de près de 3 km. Les archéologues ont mis en évidence un immense jardin royal parcouru de canalisations de pierre et de bassins, alimentés par la rivière Pulvar, et au milieu duquel se trouvaient deux petits pavillons<sup>208</sup>. Le paradis évoqué dans la documentation babylonienne pouvait présenter quelques-unes des caractéristiques des jardins-palais édifiés par Cyrus.

---

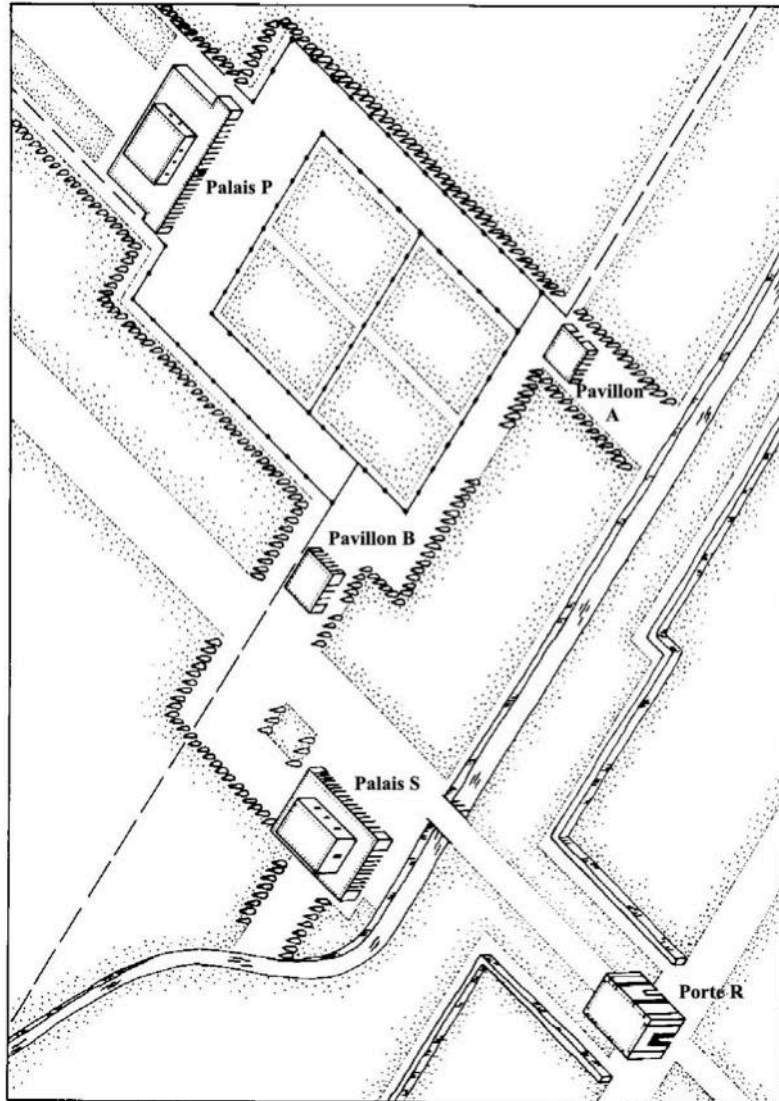
<sup>204</sup> DANDAMAEV 1984b : 116.

<sup>205</sup> TAVERNIER 2007 : 447.

<sup>206</sup> Pour une présentation complète des jardins perses nommés paradis, on se reportera à TUPLIN 1996.

<sup>207</sup> Pour une dernière mise au point sur ce bâtiment voir BOUCHARLAT 2003.

<sup>208</sup> On se reportera à STRONACH 1978 : 107-112 et STRONACH 1989.



*Reconstruction schématique du jardin de Cyrus à Pasardages*

(D'après STRONACH 1989 : 498).

### 2.3. Le chantier de Humadešū

Une lettre issue des archives de l'Eanna d'Uruk, TCL 9, 85, enregistre l'envoi d'un contingent d'oblats appartenant au temple vers une localité nommée Humadešū. Ce nom est une adaptation locale d'un toponyme iranien bâti sur la racine vieux-perse Uvādā- qui signifie « le domicile »<sup>209</sup>. Un fort consensus a été établi en faveur de son identification avec la ville de Matezziš mentionnée dans les tablettes des Fortifications de Persépolis sous le règne de Darius I<sup>er</sup> et qui se situe dans les

<sup>209</sup> TAVERNIER 2007 : 31.

environs immédiats de Persépolis<sup>210</sup>. Cependant, nous verrons dans le CHAPITRE 3 que l'examen des archives des Egibi dans lesquelles la ville de Humadešu apparaît à de nombreuses reprises nous conduit à revoir cette localisation et à la situer plus à l'ouest de l'Iran<sup>211</sup>. En mettant cette lettre en relation avec le rôle joué par Humadešu tel qu'il apparaît à travers les archives des Egibi, il est alors possible de déterminer quelle y fut l'action menée par l'Eanna.

### 2.3.1. *Datation de la mobilisation*

Comme la très grande majorité des lettres de l'Eanna, celle-ci ne comporte pas de date. Les données prosopographiques nous permettent toutefois de la situer dans une certaine fourchette chronologique. Elle est écrite par un dénommé Nidintu et s'adresse à Nadinu. L'auteur est très probablement le même qui servit d'intermédiaire entre les autorités de l'Eanna à Uruk et Innin-ahhe-iddin, le chef des oblats, et Anu-šar-ušur, le *qīpu* de l'Eanna<sup>212</sup>. Il était à la tête d'une cinquantenarie. Nous avons pu estimer que Nidintu exerça sa charge dans la région de la capitale au début du règne de Cambyse<sup>213</sup>. R. Zadok<sup>214</sup> a proposé d'identifier le destinataire de la lettre avec Nadinu, fils de Balaštu, qui exerça la charge de gouverneur (*šakin-ṭēmi*) d'Uruk depuis la fin du règne de Nabonide jusqu'au début du règne de Cyrus<sup>215</sup>. Nous préférons l'identifier avec Nadinu, fils de Bel-ahhe-iqiša, descendant d'Egibi, qui exerça la charge de « scribe de l'Eanna » depuis le règne de Nabonide jusqu'à l'an 6 de Cambyse<sup>216</sup>. En effet, nous constatons qu'une partie des lettres écrites par les responsables de la main-d'œuvre des temples était adressée aux scribes des temples<sup>217</sup>. Enfin, ajoutons qu'à partir de l'an 4 de Cambyse, Humadešu devient un centre administratif régulier où les délégations babyloniennes se rendent régulièrement pour rendre des comptes devant le pouvoir perse<sup>218</sup>. Il est donc très probable que les travaux mentionnés dans la lettre TCL 9, 85 soient à dater des débuts du règne de Cambyse.

---

<sup>210</sup> STOLPER 1984 : 307.

<sup>211</sup> Cf. CHAPITRE 2 § 3.2.1.

<sup>212</sup> Voir les textes : YOS 3, 45, YOS 7, 133 et TCL 9, 111, VANDERBURGH 1916 : 335, YOS 3, 52.

<sup>213</sup> Voir les dossiers des lettres d'Innin-ahhe-iddin et d'Anu-šar-ušur (*supra* §1.1.2).

<sup>214</sup> ZADOK 1976 : 68-69.

<sup>215</sup> KLEBER 2008 : 39.

<sup>216</sup> KLEBER 2008 : 35.

<sup>217</sup> Voir par exemple la lettre BIN 1, 26 écrite par le chef des oblats de l'Eanna, Innin-ahhe-iddin et adressée à Nadinu, Kinaia, Balaštu et Muranu, dont les données prosopographiques les attestent tous comme « scribes de l'Eanna », voir KÜMMEL 1979 : 111-122

<sup>218</sup> Nous verrons à ce sujet le dossier des voyages d'Itti-Marduk-balaštu, descendant d'Egibi dans le CHAPITRE 3.

### 2.3.2. *Oblats, rations et équipement*

Le temple de l'Eanna d'Uruk a envoyé à Humadešu un contingent de 37 oblats avec des rations et une somme d'argent. Il est tout à fait remarquable de noter que les travailleurs de l'Eanna en partance pour la localité iranienne de Humadešu ont déjà été mobilisés dans la région de Babylone. Ainsi, depuis Babylone, Nidintu a envoyé à Uruk un contingent de 37 travailleurs :

Nos 37 travailleurs ont été envoyés pour le pays de Humadešu, vois, ils viendront devant mon seigneur (TCL 9, 85 : 9-12).

Ces travailleurs de l'Eanna sont venus jusqu'à Uruk depuis Babylone accompagnés et encadrés par des membres du temple :

Que mon seigneur donne 1 mine d'argent pour le compte de Šum-ukin, Nabu-iqbi, Nanaia-iddin et Šum-ibni pour Gimillu (TCL 9, 85 : 23-27).

Que mon seigneur déduise les rations des 37 travailleurs de Nanaia-iddin et Šum-ibni (TCL 9, 85 : 29-33).

On l'absence de patronyme il est difficile d'identifier ces personnes. Dans ce contexte Šum-ukin, Šum-ibni et Nanaia-iddin sont probablement les chefs de cinquantenier attestés aux côtés d'Innin-ahhe-iddin, le chef des oblats, et d'Anu-šar-ušur, le *qīpu* de l'Eanna<sup>219</sup>.

Pour le chantier de Humadešu, l'Eanna ne fait pas partir ses oblats directement depuis Uruk. Le temple a été obligé de rapatrier une partie de ses travailleurs depuis la région de Babylone. Le chef des oblats qui envoya ce contingent d'oblats à Uruk pour Humadešu a surtout été actif sur un chantier hydraulique localisé dans la région de Babylone au cours de l'an 2 de Cambyse<sup>220</sup>. Il a pu démobiliser une partie des oblats dont il avait la charge une fois le gros des travaux finis.

À leur arrivée à Uruk, le « scribe de l'Eanna », Nadinu fut chargé de fournir aux 37 oblats en partance pour Humadešu des rations alimentaires et différents équipements :

---

<sup>219</sup> Nanaia-iddin et Šum-ibni sont mentionnés ensemble dans la lettre YOS 3, 116 : 21-22. Pour Šum-ukin voir KLEBER 2008 : 115.

<sup>220</sup> Voir la partie concernant les chantiers hydrauliques (*supra* §1.1.2).

<sup>(13-22)</sup>Que mon seigneur donne pour chaque homme : 1 080 litres d'orge, 1 080 litres de dattes, 12 sicles d'argent, un habit, une ca[saque] [...], deux paires de chaussures pour trois, un sac, de l'huile et du cresson pour cette année, [des harnais] pour leurs ânes (TCL 13, 85).

Ainsi, chacun des travailleurs de l'Eanna se voit attribuer une ration annuelle totale de 2 160 litres composés pour moitié d'orge et de dattes, soit une ration alimentaire mensuelle de 180 litres, ce qui correspond à la ration alimentaire moyenne pour les oblats du temple<sup>221</sup>. Le texte ne précise pas la durée du voyage depuis Uruk jusqu'à Humadešu. On sait que le voyage depuis Babylone jusqu'à cette localité iranienne ne dépassait pas 16 jours, soit environ 450 km<sup>222</sup>. Le texte ne distingue pas non plus les rations de voyage des rations d'entretien quotidien. Il est donc évident que la quantité de rations allouées à chaque oblat couvrait à la fois ses besoins pendant le trajet et ses besoins journaliers sur place. Il est intéressant de remarquer que l'Eanna a dû acheminer avec ses oblats des quantités de rations suffisantes couvrant une année entière. En effet, la distance séparant Uruk de Humadešu rendait trop difficile un ravitaillement régulier des oblats en rations. L'Eanna a donc veillé à ce que ses oblats puissent avoir de quoi subvenir à leurs besoins pendant un an. Les rations alimentaires en orge et en dattes sont aussi accompagnées d'une somme d'argent de 12 sicles par personne. Cette somme devait leur permettre très probablement de faire des achats de produits alimentaires directement sur place ou pendant le trajet. Des compléments alimentaires sous forme de cresson et d'huile leur étaient également attribués. Chaque travailleur mobilisé a également reçu des fournitures parmi lesquelles des habits, des casaques, des sandales et des sacs. Plusieurs autres lettres de l'Eanna évoquent un même équipement, et nous avons remarqué qu'il s'agissait, le plus souvent, de missions lointaines<sup>223</sup>.

### 2.3.3. *La nature des travaux réalisés par l'Eanna*

Le rôle qu'occupait Humadešu au sein de l'administration perse peut nous permettre de préciser la nature des travaux réalisés par la main-d'œuvre des temples babyloniens. Humadešu apparaît plusieurs fois comme l'une des destinations des Egibi en voyage en Iran. Ces voyages avaient pour but principal de remettre au Grand Roi ou à ses représentants les différentes taxes collectées par les Egibi en Babylonie et de rendre compte de l'administration des biens de la

---

<sup>221</sup> Une même quantité de rations était attribuée aux oblats qui œuvraient sur le chantier de Lahiru, voir le texte Cyr. 371 / CT 22, 140.

<sup>222</sup> Pour la localisation de Humadešu par rapport à Babylone, cf. *infra* CHAPITRE 3 §3.2.1.

<sup>223</sup> Par exemple, les oblats de l'Eanna avaient également reçu des sandales et des sacs pour se rendre sur le chantier de Taokè sous le règne de Cyrus (YOS 3, 10).



Couronne<sup>224</sup>. Humadešu faisait donc office de centre administratif. Les Egibi se sont rendus à Humadešu pour la première fois au cours de l'an 4 de Cambyse. Les oblats de l'Eanna y sont donc envoyés juste avant que cette localité ne fonctionne en tant que centre de l'administration perse. On peut dès lors mettre en relation ces travaux avec le rôle joué par Humadešu et supposer que la main-d'œuvre fournie par les temples babyloniens a eu à aménager un ensemble de bâtiments administratifs d'ampleur suffisante pour y accueillir le Grand Roi et une partie de sa cour ainsi que des délégations de l'Empire.

## 2.4. Le palais royal de Beltiya

Un autre dossier documentaire, composé de textes administratifs de l'Eanna d'Uruk, nous donne des informations sur la participation des forces de travail du temple sur un chantier royal : le palais de la ville de Beltiya.

### 2.4.1. *Le corpus documentaire*

Deux textes administratifs évoquent de manière directe le chantier royal du palais de la ville de Beltiya. Le premier texte, YOS 7, 166 est daté de l'an 4 de Cambyse. Le deuxième texte, AnOr 9, 9 est daté de l'an 5 de Cambyse, mais il récapitule les livraisons de dattes fournies aux différents travailleurs de l'Eanna au cours de l'an 4 de Cambyse. À ces textes, nous pouvons ajouter trois textes supplémentaires : YOS 7, 168, YOS 7, 172 et BM 113434<sup>225</sup>. Ces trois textes évoquent des livraisons de matériaux pour un palais sans préciser dans quelle ville il se situe. Il est fort probable que le palais en question soit le même que celui qui se trouve dans la ville de Beltiya. En effet, ces textes présentent de nombreux points communs avec les documents administratifs qui évoquent le palais de Beltiya :

1) Les textes AnOr 9, 9 et YOS 7, 166 font tous états de matériaux à livrer ou de travailleurs engagés sur le palais de Beltiya à la fin de l'an 4 de Cambyse (mois ix, x, xi et xii). Les textes YOS 7, 168, YOS 7, 172 et BM 113434 font eux aussi mention de travaux dans un palais à la fin de l'an 4 de Cambyse, lors du mois viii.

2) Le Fermier général aux dattes de l'Eanna, Ardiya, fils de Nabu-ban-ahi, descendant de Remut-Ea, a été chargé de livrer les rations alimentaires des corvéables mobilisés sur le chantier du

---

<sup>224</sup> Voir le CHAPITRE 3 (§3) consacré aux voyages des Egibi dans le centre administratif de Humadešu .

<sup>225</sup> Texte édité partiellement dans KESSLER 1999 : 165.

palais de Beltiya à la fin de l'an 4 de Cambyse (AnOr 9, 9). Il fut également chargé de livrer des matériaux au « palais » (YOS 7, 168).

3) Nous verrons que le palais de Beltiya se situe dans la région d'Uruk. Le palais des textes YOS 7, 168 ; YOS 7, 172 et BM 113434 apparaît également dans un contexte géographique urukéen.

Enfin, les textes administratifs YOS 7, 173 et YOS 7, 174, évoquent l'achat d'un bateau et de jarres vides par l'Eanna d'Uruk. Ces achats pourraient être en lien avec l'acheminement de rations et de matériels depuis Uruk jusqu'au chantier du palais de Beltiya.

Au cours de l'an 4 de Cambyse, les travailleurs de l'Eanna furent mobilisés pour un chantier portant sur la construction ou l'aménagement d'un palais royal dans la région d'Uruk. Le texte YOS 7, 168 précise que ce palais était à la charge de l'Eanna / *ekalli ša ina muhhi Eanna* (l.6).

#### **2.4.2. Localisation du palais de Beltiya**

La ville de Beltiya est généralement localisée sans plus de précision dans la région d'Uruk<sup>226</sup>. En effet, elle se situe dans la zone d'influence de l'Eanna. Son nom, « Ma Dame », est l'un des surnoms d'Ištar, la déesse tutélaire d'Uruk. Des artisans de Beltiya étaient également chargés de confectionner des habits cérémoniels pour la statue de la déesse<sup>227</sup>. Si nous acceptons que le texte YOS 7, 172 a bien pour sujet le palais de Beltiya il devient alors possible d'apporter de nouvelles précisions quant à la situation géographique de ce palais. Dans ce texte, des oblats de l'Eanna doivent livrer des roseaux « à la porte du canal Takkiru sur l'Euphrate pour le travail du palais royal » (l.7-9). Ce dernier canal est précisément situé par D. Cocquerillat qui a également défini sa relation avec l'Euphrate : « La configuration de la partie ouest d'Uruk à l'époque néo-babylonienne ne permettant pas à une voie d'eau de quelque importance de la traverser du nord au sud, le canal Takkiru pénétrait dans la cité au sud des collines de l'ouest (...) le canal Takkiru recevait les eaux de l'Euphrate à l'endroit où le fleuve était le plus rapproché de la ville »<sup>228</sup>. Le palais de Beltiya se situait donc dans la région d'Uruk, dans une zone accessible par le canal Takkiru et l'Euphrate. La documentation rassemblée nous permet d'apporter quelques détails sur la nature des travaux ainsi que sur leur chronologie.

---

<sup>226</sup> ZADOK 1985a : 74.

<sup>227</sup> Voir le texte YOS 6, 71//72 daté du règne de Nabonide dans lequel un habitant de Beltiya évoque un problème au sujet de la réalisation du vêtement divin devant le roi alors en séjour dans le sud de la Babylonie (BEAULIEU 1989 : 119-121).

<sup>228</sup> COCQUERILLAT 1968 : 16.

### 2.4.3. Nature et date des travaux concernant le palais de Beltiya

Les textes YOS 7, 166 et AnOr 9, 9 mentionnent de manière très générale des travaux entrepris pour le palais de Beltiya. Le premier évoque un groupe de travailleurs, qui pour une raison indéterminée, n'a pas participé aux travaux de construction du palais avec les autres manœuvres. Leurs responsables ont été obligés de rendre l'argent qui devait probablement financer les rations alimentaires. Le deuxième texte récapitule les rations livrées à la fin de l'an 4 de Cambyse pour les corvéables du palais :

#### YOS 7, 166

<sup>(1-4)</sup>7 mines et 30 sicles d'argent du trésor d'Innin d'Uruk et de Nanaia sont à la charge de Šamaš-eriba, fils [de] Nabu-udammiq <et> de Nabu-nadanni, fils d'Yamuši-ilu. <sup>(4-5)</sup>Au mois de *dūzu* (iv), ils rendront les 7 mines et 30 sicles d'argent. <sup>(5-8)</sup>C'est l'argent qui manque dans la maison des responsables administratifs de 50 travailleurs qui (pendant) 3 mois n'ont pas participé à la construction du palais de la ville de Beltiya avec les *qīpu*. <sup>(9)</sup>L'un est garant pour l'autre.

<sup>(10-13)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(14-16)</sup>Beltiya, 18 *addaru* (xii) de l'an 4 de Cambyse, roi de Babylone et des pays.

#### AnOr 9, 9

##### Colonne I [Extraits]<sup>229</sup>

<sup>(1-6)</sup>Dattes, trésor d'Uruk et de Nanaia du fermage d'Ardiya, fils de Nabu-bani-ahi, descendant de Remut-Ea, de l'an 4 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays, qui ont été données des mains d'Itti-Nabu-balaṭu, fils de Tabnea, descendant de Kalbi-Nanaia, et de Šamaš-ah-iddin, fils de Baniya, descendant de Nabu-šarhi-ili pour les *maššartu*<sup>230</sup> et les rations des oblats. <sup>(7-8)</sup>Le 2 *arahsamnu* (viii) de l'an 5 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

##### Colonne IV [Extraits]<sup>231</sup>

<sup>(9-14)</sup>2 520 (litres de dattes) pour les rations des mois *kislīmu* (ix), *ṭebētu* (x), *šabāṭu* (xi) et *addaru* (xii) des corvéables parmi les laboureurs qui effectuent le travail dans le palais de Beltiya ont été donnés des mains de Šulaia, fils de Sin-nadin-šumi.

---

<sup>229</sup> (1) zú-lum-ma nì-ga<sup>d</sup>gašan unug<sup>ki</sup> u<sup>d</sup>na-na-a (2) šá<sup>giš</sup>bán šá<sup>l</sup>ir-ía a-šú šá<sup>ld</sup>nà-dù-šeš a<sup>l</sup>re-mut-<sup>d</sup>be (3) šá mu 4 kam<sup>l</sup>kam-bu-zi-ía lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-me (4) šá šu<sup>ll</sup>ki-<sup>d</sup>nà-din a-šú šá<sup>l</sup>tab-né-e-a a<sup>l</sup>ur-<sup>d</sup>šeš-ki (5) u<sup>ld</sup>utu-šeš-mu a-šú šá<sup>l</sup>dù-ía a<sup>ld</sup>nà-šar-hi-dingir (6) šá a-na maš-šar-tu<sub>4</sub> ù kurum<sub>6</sub>-há-me šá<sup>l</sup>urig<sub>7</sub>-me (7) sìn-na<sup>iti</sup>apin u<sub>4</sub> 2-kam mu 5-kam (8) kam-bu-zi-ía lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-me (9) 25 gur 2.3.0.

<sup>230</sup> Le mot *maššartu* est un terme administratif qui désigne une part des produits sacrificiels distribués par le temple aux préparateurs (brasseurs et boulangers). Voir WAERZEGGERS 2010b : 61 et les indications bibliographiques.

<sup>231</sup> (9) 14 (gur) šá kurum<sub>6</sub>-há-me šá iti gan (10) <sup>iti</sup>ab <sup>iti</sup>zíz u <sup>iti</sup>še (11) šá<sup>l</sup>ú-ra-šú šá<sup>l</sup>apin-me (12) šá šu<sup>ll</sup>šū-la-a a<sup>ld</sup>30-na-din-mu (13) šá dul-lu ina ugu é-gal šá uru<sup>d</sup>gašan-ía (14) i-pu-šū-u' sìn-na.

Les textes YOS 7, 168 et YOS 7, 172 évoquent différents matériaux fournis par l'Eanna pour le palais de Beltiya. Ainsi, le temple d'Uruk a dû fournir des roseaux (*qanû*) et 5 000 charges de nervures de palmes (<sup>giš</sup>*hušābi*) :

#### YOS 7, 172

<sup>(1-7)</sup>Kalbaia, fils de Nabu-remanni et 20 oblats d'Ištar d'Uruk parmi les engraisseurs des bovins royaux qui sont à la disposition de Kalbaia, Šamaš-zer-iddin, Innin-zer-ibni et Iddinaia jusqu'au 20 *arahsamnu* (viii) embarqueront et livreront les roseaux qu'ils récolteront et les roseaux qu'ils ont récoltés qui se trouvent sur le canal Takkiri, exploitation appartenant à Ištar d'Uruk. <sup>(7-11)</sup>Ils les donneront à l'embouchure du canal Takkiri, sur l'Euphrate pour le travail du palais royal, pour Nabu-ah-iddin, l'officier royal *Bēl piqitti* de l'Eanna.

<sup>(12-14)</sup>S'ils ne les ont pas transportés et donnés, ils subiront le châtement de Gubaru, le gouverneur de Babylone et de la Transeuphratène. <sup>(14)</sup>Les roseaux sur le canal de Takkiri ...

<sup>(15-18)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(19-21)</sup>Uruk, le 8 *arahsamnu* (viii) de l'an 4 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

#### YOS 7, 168

<sup>(1-7)</sup>Avant la fin du mois de *kislīmu* (ix) de l'année 4 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays, Ardiya, fils de Nabu-ban-ahi, descendant de Remut-Ea, le Fermier général aux dattes d'Ištar d'Uruk, portera 5 000 charges de nervures de palmes et les donnera dans le palais du roi qui est à la charge de l'Eanna, à Nabu-ah-iddin, l'officier royal *bēl piqitti* de l'Eanna.

<sup>(8-9)</sup>S'il ne les porte pas, il subira le châtement de Gubaru, gouverneur de Babylone et de la Transeuphratène. <sup>(10)</sup>Non compris les revenus qui sont à sa charge. <sup>(11)</sup>Il donnera la charge en 100 lanières.

<sup>(12-16)</sup>(Les témoins et le scribe)

<sup>(17-19)</sup>Uruk, le 7 *arahsamnu* (viii) de l'an 4 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

Ces deux matériaux ont pu servir dans la construction du palais de Beltiya. Ainsi, la nervure des palmes fournit un bois souple qui peut être utilisé dans les vantaux de portes<sup>232</sup>. Le roseau joue également un rôle important dans la construction. Ses emplois peuvent être multiples : confection de toits, de clôtures et de chaînages dans les murs de briques<sup>233</sup>.

Le texte BM 113434 évoque également la fourniture par l'Eanna d'énormes quantités de paille (*makšaru ša tibni*) qui ont aussi pu servir de matériaux de construction. En effet, la paille

---

<sup>232</sup> COCQUERILLAT 1968 : 31a.

<sup>233</sup> CAD Q : 87a.

entrait notamment dans la composition de la « terre à bâtir », mélange d'argile, de sable, de paille et d'eau, utilisée pour la réalisation des briques<sup>234</sup> :

#### BM 113434<sup>235</sup>

<sup>(1-9)</sup>Jusqu'au 15 *addaru* (xii) de l'an 4 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays, Nadinu, fils d'Innin-zer-ibni, et Na'id-Ištar, fils d'Arad-Innin, les laboureurs, oblats d'Ištar d'Uruk apporteront 2 000 bottes de paille 2 000 bottes de foin et le matériel nécessaire au palais qui sont placés à leur charge et ils les donneront dans le palais du roi qui est placé à la charge de l'Eanna à Nabu-ah-iddin, le *ša rēš šarri bēl piqitti*. <sup>(9-11)</sup>S'ils ne lui donnent pas, ils subiront le châtement de Gubaru, le gouverneur de Babylone et de la Transeuphratène.

Les travaux du palais de Beltiya ne sont documentés que pour l'an 4 de Cambyse. Ce palais, pour une raison inexplicée, disparaît ensuite de la documentation. Les travaux semblent avoir débuté à partir du mois d'*arahasamnu* (viii). En effet, c'est lors de ce mois que des roseaux devaient être livrés au palais (YOS 7, 172). C'est aussi lors de ce mois qu'il fut prévu de livrer des nervures de palmes pour le mois suivant (YOS 7, 168) et de la paille pour le mois d'*addaru* (xii) (BM 113434). Enfin, des travailleurs de l'Eanna sont attestés au palais du mois de *kislīmu* (ix) au mois d'*addaru* (xii) (AnOr 9, 9). Les travaux du palais de Beltiya ont donc duré au moins quatre mois, d'*arahasamnu* (viii) à *addaru* (xii) :

Date du texte :	Date des travaux ou des fournitures :	Référence :
7/viii/ Cambyse 4	Roseaux à livrer avant le 20 <i>arahasamnu</i> (viii)	YOS 7, 172
9/viii/Cambyse 4	5 000 charges de nervures de palmes à livrer avant la fin de <i>kislīmu</i> (ix)	YOS 7, 168
9/viii/Cambyse 4	2 000 bottes de paille et 2 000 bottes de foin à livrer avant le 15 <i>addaru</i> (xii)	BM 113434
18/xii/Cambyse 4	Pendant 3 mois, un contingent de 50 travailleurs pour la construction du palais de Beltiya.	YOS 7, 166
2/viii/Cambyse 5	Livraison de rations alimentaires pour les mois ix, x, xi et xii de l'an 4 de Cambyse.	AnOr 9, 9

#### Les travaux du palais de Beltiya (518-517)

<sup>234</sup> SAUVAGE 1998 : 70.

<sup>235</sup> Nous reprenons ici la transcription partielle proposée par K. Kessler (KESSLER 1999 : 166) : (1) *a-di u<sub>4</sub>-mu 15<sup>kám</sup> šá iti Addari šatti 4<sup>kám</sup> 1ka-am-bu-zi-ia* (2) *šar Babil<sup>ki</sup> šar matati 1Na-di-nu apil-šú šá 1dIn-nin-zera-ibni* (3) *ù 1Na'id-Ištar apil-šú šá 1Arad-dIn-nin lú<sup>1</sup>ikkarate<sup>meš</sup>* (4) *lúširkūte<sup>meš</sup> dIštar Uruk<sup>ki</sup> 2 lim ma-ak-šar-ru šá ti-ib-nu* (5) *2 lim bil-tu, šá šam-mu ha-mi-ri ù hi-ših-tu, šá ekalli* (6) *šá ina muh-hi-šú-nu šak-na i-na-áš-šu-'-ma* (7) *ina ekalli šá šarri šá ina muh-hi é-an-na šak-na* (8) *a-na 1dNabu-aha-iddin lú<sup>1</sup>rēš šarri bēl piqitti é-an-na* (9) *i-nam-din-nu ki-i la it-ta-áš-šu-ú* (10) *hi-tu šá 1Gu-ba-ru lú<sup>1</sup>pihat Babil<sup>ki</sup>* (11) *ù e-ber nari i-šad-da-du*.

#### 2.4.4. *L'organisation des travaux du palais de Beltiya*

L'organisation des travaux du palais de Beltiya est placée à la charge du temple de l'Eanna d'Uruk représenté ici par Nabu-ah-iddin l'officier royal chef de l'administration du temple. Les textes relatifs à ce palais mettent aussi en évidence les rôles du fermier général aux dattes du temple, Ardiya, fils de Nabu-bani-ahi, descendant de Remut-Ea, et des oblats du temple qui exerçaient la charge d'« engraisseurs des bovins royaux ».

**1. Le rôle de Nabu-ah-iddin, l'officier royal, chef de l'administration de l'Eanna.** Nabu-ah-iddin a déjà joué un rôle important dans la supervision de travaux royaux pris en charge par le temple de l'Eanna au cours du début du règne de Cambyse, et plus précisément pendant l'an 2 de Cambyse. Il a ainsi œuvré au creusement du canal du Bīt-Dababa<sup>236</sup>. Quelques mois plus tard, au cours de l'an 4 de Cambyse, Nabu-ah-iddin est encore une fois impliqué dans un nouveau chantier royal : la construction du palais de Beltiya. En effet, les textes YOS 7, 168 et YOS 7, 172 attestent que cet administrateur du temple fut présent dans le palais de Beltiya et fut chargé d'y réceptionner les différentes livraisons de matériaux tels que des nervures de palmes et des roseaux en provenance d'Uruk. La production de ces matériaux était en partie du ressort du Fermier général aux dattes.

**2. La production de rations alimentaires et de matériaux de construction : le rôle du Fermier général aux dattes.** En qualité de Fermier général aux dattes de l'Eanna, Ardiya, fils de Nabu-bani-ahi, descendant de Remut-Ea est chargé de l'exploitation des palmeraies du temple. Elles sont exploitées pour leurs dattes et pour leur bois. Les palmeraies servent à fournir aux oblats, et notamment aux oblats mobilisés sur le palais de Beltiya, leurs rations alimentaires quotidiennes. Le texte AnOr 9, 9 nous permet d'étudier les différents intermédiaires qui entrent en jeu pour approvisionner les oblats de l'Eanna. Le Fermier général remet les dattes produites à deux administrateurs : Itti-Nabu-balaṭu, fils de Tabnea, et Šamaš-ah-iddin, fils de Baniya, descendant de Nabu-šarhi-ili (AnOr 9, 9 colonne I). Les deux ne sont pas attestés dans le reste de la documentation urukéenne. Les dattes sont ensuite données à Šulaia, fils de Sin-nadin-šumi (AnOr 9, 9, colonne IV)<sup>237</sup>, pour les travailleurs du palais de Beltiya. Enfin, le Fermier général aux dattes est lui-même chargé d'apporter des nervures de palmes à Nabu-ah-iddin, le *bēl-piqitti* de l'Eanna dans le palais de Beltiya. On voit donc une nouvelle fois que la propre production de l'Eanna est directement utilisée pour les rations de ses oblats mobilisés sur le chantier d'un palais royal et pour la fourniture de matériaux de construction.

---

<sup>236</sup> Cf. *supra* §1.1.2.

<sup>237</sup> Šulaia, fils de Sin-nadin-šumi apparaît dans la documentation urukéenne en tant qu'oblat. D'après le contexte du texte AnOr 9, 9, il joue aussi le rôle de chef d'unité.

**3. Le rôle des engraisseurs des bovins royaux.** En plus des nervures de palmes produites par les palmeraies de l'Eanna, le temple d'Uruk a dû également fournir au palais de Beltiya des roseaux. Ainsi, d'après le texte YOS 7, 172, quatre oblats de l'Eanna, Kalbaia, Šamaš-zer-iddin, Innin-zer-ibni et Iddinaia, exerçant la fonction de *mušakil alpi ša šarri* / engraisseur des bovins royaux sont chargés d'encadrer 20 oblats exerçant eux aussi cette charge pour récolter des roseaux sur les rives du canal Takkiri. Le texte précise que cette exploitation appartient à l'Eanna. Le titre d'engraisneur des bovins royaux n'apparaît qu'à partir du règne de Cambyse<sup>238</sup>. Le roi perse disposait ainsi dans l'Eanna d'une étable et d'un personnel, constitué d'oblats appartenant au temple, chargé de l'entretien du cheptel royal. Nous pouvons nous demander pourquoi le temple de l'Eanna détache-t-il une partie des oblats affectés à l'entretien des bovins du roi pour lui confier une mission tierce de récolter des roseaux. Nous avons déjà vu qu'au cours du début du règne de Cambyse, le temple de l'Eanna manquait d'oblats pour accomplir entre autres le creusement du canal du Bīt-Dababa. Pour creuser ce canal, Nabu-ah-iddin avait dû recourir à l'embauche d'une main-d'œuvre salariée et à la mobilisation de l'ensemble des forces serviles de l'Eanna dont des oblats servant dans les étables de l'Eanna et dans les étables du roi (texte YOS 3, 17). Le recours à l'utilisation d'une partie des engraisseurs des bovins royaux pour réaliser le palais de Beltiya pourrait également rendre compte d'une situation de manque de main-d'œuvre de l'Eanna au cours de l'an 4 de Cambyse.

**4. La main-d'œuvre mobilisée.** Des oblats ont été mobilisés pour récolter et fournir des matériaux au palais de Beltiya. C'est le cas de 20 oblats et de leurs quatre responsables issus des engraisseurs des bovins royaux. Des oblats ont également été mobilisés directement dans le palais de Beltiya pour en assurer la construction. Ainsi le texte YOS 7, 166 évoque un contingent de 50 oblats qui, d'après le texte, étaient affectés aux travaux du palais, mais qui, pour une raison inconnue, n'ont pu effectuer leur tâche. Enfin, soulignons que les quantités de rations allouées aux travailleurs du palais de Beltiya enregistrées par le texte AnOr 9, 9 (colonne IV) ne nous permettent pas d'évaluer leur nombre. En effet, ce texte n'enregistre que les rations de dattes issues du fermage d'Ardiya, fils de Nabu-Bani-ahi, descendant de Remut-Ea. Il paraît évident que ces dattes ne constituaient qu'une partie des rations des oblats qui devaient être accompagnées par de l'orge.

Enfin, le texte BM 113434 précise que deux oblats-laboureurs du temple, Nadinu, fils d'Innin-zer-ibni, et Na'id-Ištar, fils d'Arad-Innin étaient directement responsables de l'acheminement de paille et de foin au palais de Beltiya.

**5. Le transport du matériel.** L'Eanna a dû faire acheminer dans le palais de Beltiya du matériel de construction (nervures de palmes et roseaux) et des rations alimentaires pour ses oblats (dattes et orge). Au moins deux textes administratifs contemporains des travaux entrepris à Beltiya (du mois

---

<sup>238</sup> KÜMMEL 1979 : 52.

viii au mois xii de l'an 4 de Cambyse) enregistrent l'achat par le temple d'Uruk d'un bateau et de jarres :

#### YOS 7, 173

<sup>(1-8)</sup>(Concernant) un bateau calfaté d'une capacité de 19 800 litres que Bel-apla-iddin, fils de Kalbaia, descendant de Šigûa, a acheté pour 1 mine d'argent pour prix complet pour le Trésor de l'Eanna et pour lequel il est garant de la mise en service : <sup>(8-10)</sup>Bel-apla-iddin [a donné] une mine d'argent, prix de son bateau, depuis le trésor [de l'Eanna]. <sup>(11)</sup> En présence de Nabu-ah-[iddin, le *bēl piqitti*].

<sup>(12-15)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(16-18)</sup>Bīt-Hanše, le [-] *arahsamnu* (viii) de l'an 4 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

#### YOS 7, 174

<sup>(1-7)</sup>14 jarres vides et usagées qui sont aux mains des habitants de la ville de Našibata ainsi que 2 jarres des habitants de la ville de Birata x 10 jarres des laboureurs / soldats à sa disposition, soit un total de 24 <sup>(sic)</sup> jarres vides et usagées, Trésor d'Ištar d'Uruk et de Nanaia, sont à la charge de Šulaia, fils de Sin-iddin-šumi, le laboureur, oblat d'Innin d'Uruk. <sup>(8-11)</sup>Le 5 *kislīmu* (ix), il les transportera et les donnera dans la ville d'Udannu pour Nabu-ah-iddin, le *ša rēš šarri bēl piqitti* de l'Eanna. <sup>(11)</sup>Non compris une dette à sa charge.

<sup>(12-15)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(16-18)</sup>Našibata, dépendance de la Dame d'Uruk, le 1<sup>er</sup> *kislīmu* (ix) de l'an 4 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

Ces deux textes sont très probablement à mettre en rapport avec la construction du palais de Beltiya. En effet, ils sont tous les deux contemporains des travaux du palais et ils impliquent tous les deux Nabu-ah-iddin le *ša rēš šarri bēl piqitti* de l'Eanna. Ainsi, l'achat d'un bateau se fait en sa présence dans la ville du Bīt-Hanše (YOS 7, 173) et c'est lui qui est chargé de réceptionner les jarres vides envoyés par l'Eanna dans la ville d'Udannu (YOS 7, 174). À ce même moment, Nabu-ah-iddin était au palais de Beltiya pour réceptionner des matériaux de construction (YOS 7, 168 et YOS 7, 172). L'Eanna procède donc à l'achat d'un bateau et de 26 jarres vides dans des villes situées dans la région immédiate d'Uruk. La destination de ces contenants n'est pas connue. Ils pourront ainsi être envoyés à Uruk pour être chargés de matériaux ou de rations ou bien être envoyés sur les lieux de production et de récolte des roseaux sur le canal Takkiru, avant de gagner le palais de Beltiya.

**6. La surveillance de l'administration royale.** La construction du palais de Beltiya a été placée sous la responsabilité du temple de l'Eanna : « le palais du roi qui est placé à la charge de l'Eanna » (BM 113434 : 7). Nabu-ah-iddin semble être particulièrement impliqué dans ce projet. En effet, l'officier royal se trouve en personne dans le palais et il est chargé personnellement de la réception des matériaux envoyés depuis l'Eanna. Nous avons vu également que ce dignitaire s'occupait en plus



de gérer les locations de bateaux et l'achat de récipients pour l'Eanna. L'implication de l'administration royale apparaît à travers une clause qui revient régulièrement, à savoir que si les travailleurs de l'Eanna n'accomplissent pas leur tâche, ils sont passibles du jugement de Gubaru, le gouverneur de la province de Babylone et de la Transeuphratène.

En conclusion de ce dossier, nous avons vu qu'au cours de la fin de l'an 4 du règne de Cambyse un palais royal a été érigé dans la région d'Uruk, dans une ville nommée Beltiya. Dans l'état actuel de notre documentation, seule la période de construction de ce palais est documentée. Aucun texte ne nous renseigne sur le fonctionnement du palais en tant que centre économique ou en tant que résidence royale. Après sa construction commanditée par Cambyse, le palais de Beltiya ne fut très probablement jamais occupé par le roi perse qui partit pour une longue campagne militaire en Égypte quelques mois plus tard et trouva la mort sur le chemin du retour.

## 2.5. Le palais de Maṭnanu

Le texte administratif YOS 7, 187, issu des archives de l'Eanna d'Uruk, enregistre l'envoi d'un contingent de 40 laboureurs pour le palais de Maṭnanu :

### YOS 7, 187

<sup>(1-7)</sup>(Au sujet des) 40 laboureurs, [oblats d'Ištar d'Uruk] que Nabu-mukin-apli, le *šatammu* de l'Eanna, fils de Nadinu, descendant de Dabibi et Sin-šar-ušur, l'officier royal *bēl piqitti* de l'Eanna ont donnés à Labaši, fils de Nanaia-ah-iddin, le laboureur, oblat d'Ištar d'Uruk : <sup>(7-10)</sup>les 40 travailleurs seront conduits et effectueront le travail dans le palais du roi qui se situe dans la ville de Maṭnanu. <sup>(10-12)</sup>Si quelqu'un quitte son lieu d'affectation pour un autre endroit, Labaši subira le châtement du roi.

<sup>(13-17)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(18-20)</sup>Uruk, le 8 *dūzu* (iv) de l'an 6 de Cambyse, [roi de Babylone et des pays].

Ce texte évoquant le palais de Maṭnanu présente la particularité de pouvoir être mis en parallèle avec les archives du palais de Persépolis.

### 2.5.1. *La localisation du palais de Maṭnanu d'après les Tablettes des Fortifications*

Dans un récent article, W. Henkelman et K. Kleber proposent d'identifier la ville de Maṭnanu mentionnée dans le texte YOS 7, 187<sup>239</sup> avec le lieu-dit Matanna(n) attesté dans une vingtaine de textes économiques issus des archives de Persépolis et datées du règne de Darius I<sup>er</sup><sup>240</sup>. Cette localité se situe dans la région du Fars en Iran, entre Persépolis et la ville moderne de Kamfirûz (ancienne Kaupirriš), située à 110 km au nord-ouest de Persépolis<sup>241</sup>. Il s'agit donc d'un des chantiers les plus lointains sur lequel des travailleurs babyloniens ont été mobilisés.

### 2.5.2. *Organisation de la main-d'œuvre*

L'ordre de mobilisation a été donné à l'Eanna par le roi, en effet, son titre est mentionné en ligne 12. Les plus hautes autorités de l'Eanna, le *šatammu* et l'*officier royal bēl piqitti* ont alors chargé un oblat du temple d'accompagner un contingent de travailleurs en Iran. Nous avons vu que les archives de l'Eanna d'Uruk datées de Cyrus et de Cambyse attestent que ces deux hauts dignitaires du temple s'impliquaient directement dans la gestion et l'encadrement des travailleurs de l'Eanna sur différents chantiers commandités par la couronne perse. Labaši, fils de Nanaia-ah-iddin se trouve à la tête d'une force de 40 oblats de l'Eanna, le texte nous apprend qu'il est lui-même laboureur et oblat du temple. Enfin, signalons que le texte YOS 7, 187 n'apporte aucune information concernant les circonstances du voyage des oblats jusqu'à Maṭnanu ni sur la durée de leur mobilisation en Iran. Ce texte peut être mis en comparaison avec la lettre TCL 9, 85 qui enregistre le départ d'un contingent à peu près similaire de 37 oblats pour la localité iranienne de Humadešu. Il nous paraît donc évident que comme pour Humadešu et Taokè, l'Eanna a dû équiper ses oblats d'habits, de casaques, de sacs et de sandales pour effectuer ce long parcours.

### 2.5.3. *Fonction de Maṭnanu et nature des travaux entrepris par l'Eanna d'Uruk*

Les Tablettes des Fortifications mentionnent la présence à Maṭnanu d'un « domaine » appartenant à Artystonè, fille de Cyrus le Grand et épouse de Darius I<sup>er</sup>, et à son fils, le prince

---

<sup>239</sup> Le nom de cette localité était anciennement lu Baṭnanu et sa localisation restait jusqu'alors inconnue (ZADOK 1985a : 172).

<sup>240</sup> HENKELMAN & KLEBER 2007 : 167.

<sup>241</sup> HENKELMAN & KLEBER 2007 : 167.

Arsamès. Si les textes de Persépolis ne font pas directement référence à une résidence royale de la reine à Maṭnanu, la présence d'une telle structure n'est pas à exclure et, au contraire, peut être fortement envisagée : « More generally, many Achaemenid paradises throughout the empire seem to have included or have been adjacent to smaller or larger palaces »<sup>242</sup>. Cette résidence aurait donc pu exister et avoir été construite dès le règne de Cambyse, demi-frère d'Artystonè. Il reste difficile de déterminer si cette résidence royale jouait un rôle public en tant que bâtiment officiel ou si elle avait avant tout un rôle privé, servant avant tout les intérêts de membres de la famille impériale.

Le texte YOS 7, 187 ne précise pas explicitement la nature des travaux auxquels les oblats de l'Eanna ont contribué à Matannan. Le texte reste vague sur ce sujet :

40 travailleurs seront conduits et effectueront le travail dans le palais du roi qui se situe dans la ville de Maṭnanu (YOS 7, 187 : 7-10).

Les travailleurs de l'Eanna ont pu participer à la construction de la résidence royale ou bien, en leur qualité de laboureurs, ils ont pu contribuer à la mise en valeur agricole de ce domaine<sup>243</sup>.

## 2.6. Bilan

Cyrus et Cambyse ont mobilisé abondamment la main-d'œuvre babylonienne pour bâtir de nouvelles résidences royales en Babylonie et en Iran. Les anciens palais que les Perses ont récupérés lors de leurs conquêtes (Babylone, Ecbatane, Abanu, etc.) et les nouvelles structures forment un réseau dense qui permet au roi de circuler dans cet espace central situé entre la Babylonie et l'Iran. Les constructions ont surtout concerné le sud de cet espace : la région d'Uruk, le Golfe Persique et le Fars. Il semblait donc important pour le pouvoir perse d'établir des liaisons entre ces trois entités géographiques. Soulignons enfin que les problèmes de localisation de Humadešu nous empêchent d'avoir une idée plus globale du réseau développé par les premiers rois perses.

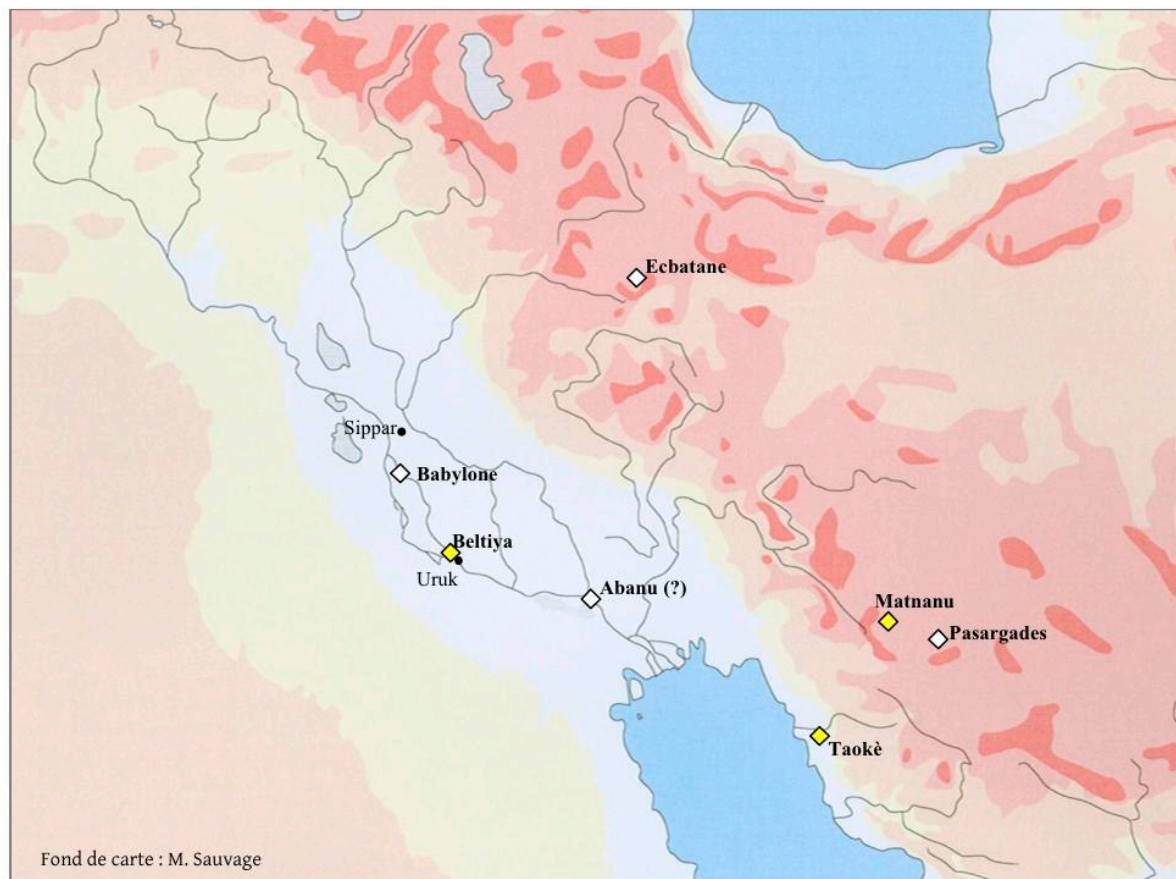
Certains de ces sites continuent d'être attestés au cours du règne de Darius I<sup>er</sup>, c'est le cas de Matannan et de Taokè qui sont documentés dans les archives des Fortifications de Persépolis. En revanche, nous n'avons plus de mentions des palais de Beltiya et d'Abanu. La prochaine publication des archives de l'Eanna datées du règne de Darius I<sup>er</sup> nous permettra, peut-être, de voir ces résidences royales actives à nouveau.

---

<sup>242</sup> HENKELMAN & KLEBER 2007 : 168.

<sup>243</sup> L'activité agricole de Matannan se retrouve attestée dans les Tablettes des Fortifications qui enregistrent des productions de figues, de dattes et de céréales, voir HENKELMAN & KLEBER 2007 : 167.

Une partie de la force de travail de la Babylonie a été utilisée pour développer le réseau de communication fluviale et pour densifier le réseau de résidences royales entre la Babylonie et l'Iran. Les travailleurs babyloniens ont également été mobilisés pour protéger ce nouvel espace impérial.



Nom du chantier	Localisation	Date
Taokè	Golfe persique	Cyrus 3
Paradis	?	Cyrus 5
Humadešu	Ouest de l'Iran	(début Cambyse)
Beltiya	Région d'Uruk	Cambyse 4
Maṭnanu	Fars	Cambyse 6

*Les résidences royales entre la Babylonie et l'Iran*



### 3. PROTÉGER LE NOUVEL ESPACE IMPÉRIAL

En développant le réseau de communication entre la Babylonie et l'Iran et en construisant de nombreux palais étapes dans les deux entités géographiques, les premiers rois perses ont créé un espace ouvert. Cyrus et Cambyse ont également entrepris une politique de mise en défense de ce territoire à plusieurs échelles. Son accès à d'abord été contrôlé par l'édification d'une forteresse au nord de la Babylonie (§3.1), les marges que cet espace abrite ont été surveillées par un réseau de postes de guet (§3.2), enfin, les résidences royales et les terres royales ont été gardées par des soldats et des populations locales (§3.3).

#### 3.1. La forteresse de Lahiru : un verrou commandant l'accès à la Diyala ?

La ville de Lahiru a fait l'objet d'importants travaux ayant mobilisé, d'après les sources disponibles, des travailleurs issus de l'Eanna d'Uruk et de l'Ebabbar de Sippar dès le début du règne de Cyrus. La ville de Lahiru se situe en Transtigrine, sur la zone frontalière entre la Babylonie et l'Iran, entre le Tigre et le piémont du Zagros, mais sa localisation précise reste débattue. Lahiru apparaît comme un élément important dans la protection du nouvel espace impérial créé entre la Babylonie et l'Iran. Nous présenterons dans un premier temps le dossier documentaire, puis nous tenterons de définir la nature des travaux qui y ont été menés avant de conclure sur la localisation de Lahiru et sur le rôle qu'elle semble avoir joué.

##### 3.1.1. *Le dossier documentaire : archives administratives et archives épistolaires*

La mobilisation des travailleurs des temples babyloniens à Lahiru apparaît dans des lettres de l'Eanna d'Uruk (YOS 3, 45 ; YOS 3, 81 ; TCL 9, 121) et à travers des lettres et des textes administratifs de l'Ebabbar de Sippar (CT 56, 772 ; Cyr. 371/CT 22, 140 ; BERTIN 1743 ; MACGINNIS 1996 : n°30).

**1. Les archives de l'Ebabbar de Sippar.** Le texte administratif CT 56, 772 évoque des travaux entrepris dans la ville de Lahiru. Il est daté de l'an 1 du règne de Cambyse, « roi de Babylone ». Ce dernier titre s'applique à Cambyse lors de la première année de règne de Cyrus, soit en 538/537<sup>244</sup>. Le

---

<sup>244</sup> Cf. *infra* CHAPITRE 2 §1.2.

texte inédit BERTIN 1743 évoque des travailleurs œuvrant à Lahiru. Il est daté du 27 *aiāru* (ii) de l'an 2 de Cyrus.

Les lettres de l'Ebabbar, elles aussi non datées, concernant Lahiru peuvent être situées dans le temps grâce aux données prosopographiques. La lettre *Cyr. 371/CT 22, 140* est écrite par Bel-ahhe-iqiša dont on sait qu'il exerçait la fonction de *qīpu* de l'Ebabbar de l'an 8 de Nabonide à l'an 5 de Cyrus<sup>245</sup>. Il s'adresse au Prêtre de l'Ebabbar sans que son nom ne soit mentionné. La lettre MACGINNIS 1996 : n°30 est écrite par Nabu-šum-lišir qui est très certainement le scribe de l'Ebabbar qui officia de l'an 5 de Nabonide à l'an 7 de Cyrus<sup>246</sup>. Cette lettre s'adresse à Šamaš-kašir et fait état d'une livraison d'orge pour les travailleurs de l'Ebabbar à Šamaš-ahhe-eriba :

Nabu-šum-lišir prie pour la santé de Šamaš-kašir, son frère. Que (mon) seigneur donne 2880 litres d'orge à Šamaš-ahhe-eriba pour qu'il les donne aux travailleurs du *qīpu* qui vont à Lahiru (MACGINNIS 1996 : n°30 : 1-6).

Au regard du contexte dans lequel il apparaît, Šamaš-ahhe-eriba peut être identifié au « chef des oblats du dieu Šamaš » (*rab š irkē ša Šamaš*) dont l'activité s'étend du règne de Nabuchodonosor II (604-562) à l'an 2 de Cyrus<sup>247</sup>.

**2. Les lettres de l'Eanna d'Uruk.** Les travaux de Lahiru sont évoqués dans trois lettres de l'Eanna qui ne sont pas datées. Les deux premières lettres de l'Eanna, YOS 3, 45 et YOS 3, 81, font partie de la correspondance d'Innin-ahhe-iddin, le chef des oblats (*rab širkē*). Elles ont la particularité de ne pas être contemporaines des travaux de Lahiru, mais de les mentionner comme référence à une levée de travailleurs à l'extérieur d'Uruk au temps de Cyrus sans plus de précisions chronologiques :

Que mon seigneur vérifie le registre (du temps) de Nériglissar et de Nabonide (et) comment les livraisons d'orge et de farine s'opérèrent pour la ville d'Akkad et ce que, au temps de Cyrus, vous avez donné pour les travailleurs de la ville de Lahiru (YOS 3, 45 : 10-18).

Vérifie les frais de livraisons de l'orge et de la farine du temps de Nériglissar et de Nabonide que l'on a transportées à Akkad et vérifiez ce que vous m'avez donné au temps de Cyrus pour les travailleurs de la ville de Lahiru (YOS 3, 81 : 27-32).

---

<sup>245</sup> BONGENAAR 1997 : 48-49.

<sup>246</sup> BONGENAAR 1997 : 85-87.

<sup>247</sup> BONGENAAR 1997 : 53.

La lettre TCL 9, 121 a été rédigée par Anu-šar-ušur qui exerça la charge de *qīpu* de l'Eanna à partir de l'an 13 de Nabonide jusqu'à l'an 4 de Cambyse<sup>248</sup> et s'adresse à deux administrateurs de l'Eanna : Nidinti-Bel et Nabu-ah-iddin. Le premier est attesté dans les archives de l'Eanna au poste de *šatammu* de l'an 1 jusqu'à l'an 5 de Cyrus<sup>249</sup>. Nous avons vu que le second occupa la charge d'officier royal chef de l'administration de l'Eanna (*ša rēš šarri bēl piqitti Eanna*) de l'an 17 de Nabonide à l'an 4 de Cambyse<sup>250</sup>. L'an 5 de Cyrus, date à partir de laquelle Nidinti-Bel n'est plus en activité, constitue donc le *terminus ante quem* de cette lettre.

Les textes de l'Ebabbar de Sippar témoignent d'une mobilisation d'une partie de leur force de travail sur le chantier de Lahiru au cours de l'an 1 et 2 de Cyrus. Il est probable que l'Eanna d'Uruk dut mobiliser ses travailleurs au même moment. En effet, d'après la prosopographie des lettres d'Uruk rien ne s'oppose à situer l'envoi de main-d'œuvre à Lahiru au tout début du règne de Cyrus.

Référence	Date / (estimation)	Archive
CT 56, 772	[-]/[-]/Cyrus 1	Ebabbar de Sippar
Bertin 1743	27/ii/Cyrus 2	Ebabbar de Sippar
MACGINNIS 1996 : n°30	(Cyrus 0- Cyrus 5)	Ebabbar de Sippar
Cyr. 371 / CT 22, 140	(Cyrus 0 – Cyrus 5)	Ebabbar de Sippar
TCL 9, 121	(Cyrus 0 – Cyrus 5)	Eanna d'Uruk
YOS 3, 45	(évoque des travaux du temps de Cyrus)	Eanna d'Uruk
YOS 3, 81	(évoque des travaux du temps de Cyrus)	Eanna d'Uruk

### *La construction de la forteresse de Lahiru sous le règne de Cyrus*

#### **3.1.2. Nature et organisation des travaux à Lahiru**

La documentation de Sippar et d'Uruk nous permet de nous faire une idée des différents travaux menés par les travailleurs babyloniens à Lahiru. Dans la lettre Cyr. 371 / CT 22, 140, le *qīpu* de l'Ebabbar apporte une précision sur la nature des travaux entrepris :

<sup>248</sup> KLEBER 2008 : 31.

<sup>249</sup> KÜMMEL 1979 : 143.

<sup>250</sup> KLEBER 2008 : 36.



**Cyr. 371 / CT 22, 140**

<sup>(1-3)</sup>Lettre de Bel-ahhe-iqiša au Prêtre de Sippar, mon père. <sup>(3-4)</sup>Que Nabû et Marduk bénissent mon père. <sup>(5-8)</sup>Comme j'ai envoyé Šamaš-ittiya devant mon seigneur que mon seigneur lui donne 180 litres d'orge dans les rations du mois de *nisannu* (i). <sup>(9-10)</sup>Il effectue le travail dans Lahiru et que le seigneur lui fasse apporter des paniers. <sup>(12-13)</sup>Nous édifions une terrasse (*tamlû*).

Les travailleurs de l'Ebabbar sont donc en train de réaliser une terrasse à Lahiru. Les paniers, dont le *qīpu* a besoin, servent probablement à évacuer la terre pour y asseoir ses fondations. Ces travaux de déblaiement ont pu nécessiter la participation d'une main-d'œuvre non qualifiée. Cette main-d'œuvre occupée au gros œuvre était encadrée par le *qīpu*. Les textes CT 56, 772 et MACGINNIS 1996 : n°30 évoquent ces travailleurs anonymes :

**CT 56, 772**

<sup>(1-7)</sup>2160 litres d'orge, rations du mois *ulūlu* (vi) et du mois *tašrītu* (vii) pour 12 travailleurs de la corvée du *qīpu* qui sont dans la ville de Lahiru, ont été envoyés à Nabu-ahhe-iddin, Bazuzu et Marduk-[ittan]nu, les messagers [du *qīpu*]

<sup>(10-12)</sup>[Le x de NM] de l'an 1 de Cambyse, roi de Babylone.

**MACGINNIS 1996 : n°30**

<sup>(1-2)</sup>Nabu-šum-lišir prie pour la santé de Šamaš-kašir, son frère. <sup>(4-6)</sup>Que le seigneur donne 2880 litres d'orge à Šamaš-ahhe-eriba pour qu'il les donne aux travailleurs du *qīpu* qui partent à Lahiru. <sup>(6-8)</sup>Non compris 360 litres d'orge antérieurs que le seigneur lui avait donnés. <sup>(8-10)</sup>Les travailleurs s'en vont alors que mon seigneur le mette rapidement en route !

Des travailleurs spécialisés ont également œuvré sur le chantier de Lahiru. La lettre Cyr. 371 / CT 22, 140 évoquait le rôle de Šamaš-ittiya. Ce dernier est également mentionné dans le texte lacunaire BERTIN 1743 en compagnie de Taqiš qui exerçait la fonction de charpentier (*naḡāru*)<sup>251</sup>. L'Eanna d'Uruk a également dû mobiliser ces mêmes spécialistes pour fournir des poutres (*gušūru*) au chantier de Lahiru :

Un travail vraiment très important est à ma charge. Je dois réaliser ce travail en 10 mois ! Il y a, à ma charge, (la réalisation) de 1000<sup>2</sup> poutres taillées et équarries de 20 et de 15 coudées de long, pour la maison des meunières, pour les entrepôts et pour la ville de Lahiru (TCL 9, 121 : 5-14).

---

<sup>251</sup> J. MacGinnis cite le texte inédit BM 64904 qui met aussi Šamaš-ittiya en relation avec Lahiru (MACGINNIS 2002a : 179).

Il est difficile de déterminer si la maison des meunières et les entrepôts se situaient à l'intérieur de Lahiru et faisaient partie du chantier qui y était mené ou bien s'il s'agissait de trois chantiers distincts situés à des endroits différents.

En conclusion, le chantier de Lahiru mobilisa une partie de la force de travail de l'Ebabbar de Sippar et de l'Eanna d'Uruk dans des tâches de gros œuvre correspondant à des travaux d'édification de la terrasse et dans des tâches plus spécialisées comme la réalisation de poutres. L'envoi de charpentiers et de poutres à Lahiru montre que ce chantier était lié à la réalisation d'un ou plusieurs bâtiments. Afin de déterminer les raisons pour lesquelles Cyrus a entrepris d'importants travaux menés par la main-d'œuvre des temples babyloniens il nous faut localiser précisément cette ville.

### 3.1.3. *La localisation*

Deux villes distinctes portant le nom de Lahiru apparaissent dans la documentation cunéiforme d'époque néo-assyrienne. L'une se situe au nord de la Basse-Mésopotamie, dans la région de la vallée de la Diyala<sup>252</sup>. La Diyala est un des affluents du Tigre qui prend sa source en Iran dans le massif du Zagros, à près de 50 km d'Ecbatane et qui rejoint le Tigre au nord d'Opis. L'autre se situe, quant à elle, plus au sud, adossée aux flancs du Yadburu, sur le fleuve Tupliaš, en bordure de l'Élam<sup>253</sup>.

Les avis des historiens de la Mésopotamie ont pu varier quant à l'identification de la Lahiru mentionnée dans les textes d'époque achéménide. Ainsi, en 1990, F. Joannès identifiait cette ville avec la Lahiru située au niveau de la Diyala<sup>254</sup> avant de se ranger à l'avis de J. MacGinnis au vu des nouveaux éléments que celui apportait<sup>255</sup>. J. MacGinnis évoque l'existence de deux Lahiru qu'il situe très précisément, mais semble privilégier une identification avec la Lahiru du Sud, qui serait située d'après lui sur une route directe reliant Sippar à Suse<sup>256</sup>. Très récemment, K. Kleber localisait la ville de Lahiru mentionnée dans la documentation urukéenne avec la ville située sur le Tupliaš, dans la région du Yadburu. L'argument de l'auteure est le suivant : Innin-ahhe-iddin, le chef des oblats, a participé aux grands travaux menés à Lahiru (YOS 3, 45 et YOS 3, 81). Ce même responsable de la main-d'œuvre s'est retrouvé en relation avec le Tupliaš quelque temps après (YOS 7, 86)<sup>257</sup>. Pour

---

<sup>252</sup> FRAME 1992 : 220, n.37 et 224. On trouvera les références des textes assyriens dans PARPOLA 1970 : 222-223.

<sup>253</sup> SCHRAMM 1977. On trouvera les références des textes assyriens dans PARPOLA 1970 : 222-223.

<sup>254</sup> JOANNÈS 1990a : 182 n. 41.

<sup>255</sup> « La localisation de cette ville de Lahiru a été fixée avec raison, par MacGinnis au bord du Tupliaš, à 280 km au sud-est de Sippar, près de la ville moderne de Kuwait, sur la route de la Transtigrine » (JOANNÈS 2005 : 186).

<sup>256</sup> MACGINNIS 2002a : 179-180.

<sup>257</sup> « Das südliche Lahiru, Hauptstadt der Region Jadburu, lag ebenfalls nahe der transtigrischen Straße zwischen Susa

plusieurs raisons, cet argument ne nous semble pas convaincant, car plusieurs années séparent les travaux menés à Lahiru par les temples de la Babylonie datés des années 1 et 2 de Cyrus et la mention du Tupliaš dans un texte d'Uruk qui lui est daté de l'an 8. Ces deux événements ne sont absolument pas liés par un quelconque rapport de corrélation<sup>258</sup>.

Afin de participer à notre tour à ce débat, nous souhaitons présenter quelques textes mentionnant la ville de Lahiru lors de l'époque néo-babylonienne et achéménide.

**1. Lahiru et la documentation néo-babylonienne.** Les mentions de Lahiru lors de l'époque néo-babylonienne inscrivent cette ville dans l'espace géographique de la Diyala. Les archives de l'Ebabbar de Sippar montrent qu'au moins à partir du règne de Nabopolassar, le temple exploitait des terres agricoles dans une localité nommée « la ville de Šamaš située dans le pays de Lahiru »<sup>259</sup>. Il est plus probable de situer ce pays de Lahiru dans la région de la Diyala, au nord de Sippar. Enfin, une inscription de Nabuchodonosor II, le Cylindre de l'Etemenanki, énumère les contributions des différentes villes qui ont participé à l'édification de la ziggurat du temple de l'Esagil de Babylone. Les villes du nord de la Babylonie et de la Diyala y sont citées : Der, Akkad, Dur-Šarrukin, Arrapha et Lahiru<sup>260</sup>.

**2. Lahiru et le billet d'ordre d'Aršama.** La ville de Lahiru est mentionnée dans une lettre araméenne datée du règne de Darius II (423-405/404). Le texte DAE 67 est un billet de circulation donné par le satrape d'Égypte à son intendant, Nehtihor, dans lequel Lahiru (La'ir) apparaît comme une ville étape sur une route rejoignant la Syrie :

De la part d'Aršama, à Marduk l'intendant de '.KDR, Nabu-dalani', l'intendant de La'ir, Zatuvaḫya, l'intendant d'Arzuḫin, Upastabara, l'intendant d'Arbèles, de Halzu et de Mat-al-ubaš, Bagafarna, l'intendant de Sa'lam, Fradafarna et Gawzina, les intendants de Damas<sup>261</sup>.

Ce billet pose de nombreuses difficultés. D'une part, nous devons admettre que nous ne savons pas à partir de quelle ville Nehtihor entama son périple, en effet, le premier toponyme ('KDR) n'est pas identifiable. Pour certains auteurs, l'intendant d'Aršama serait parti de Babylonie<sup>262</sup>, où son

---

und Der. Wahrscheinlich haben die Bauarbeiten unter Inninn-ahhe-iddin im südlichen Lahiru stattgefunden, denn diser rab sirki taucht zusammen mit dem Vizegouverneur des Tupliaš – Flussgebietes als Silberschuldner in YOS 7, 86 auf. Das südliche Lahiru lag am Nar-Tupliaš » (KLEBER 2008 : 186).

<sup>258</sup> Ajoutons également que le canal du Tupliaš évoqué dans le texte YOS 7, 86 n'est pas forcément la rivière qui coulait en bordure d'Élam car il semble qu'un cours du même nom se situait dans la région d'Uruk (cf. CHAPITRE 2 §3.1.3).

<sup>259</sup> DA RIVA 2002 : 78-80.

<sup>260</sup> Pour une présentation de ce document, voir DA RIVA 2008 : 12.

<sup>261</sup> Nous suivons la traduction du texte de GRELOT 1972 : 311.

<sup>262</sup> Voir par exemple A. Kuhrt : « Although the document does not contain a complete itinerary from Babylonia's

maître possédait de nombreux domaines<sup>263</sup>, tandis que pour d'autres il serait parti d'Iran<sup>264</sup>. Après Lahiru, les toponymes du billet sont Arzuhin, Arbèles et Halzu. Ces trois toponymes se situent dans la même région, dans la Diyala, au niveau du Zab inférieur et du Zab supérieur<sup>265</sup>. Notons de plus que les villes d'Arzuhin et de Lahiru sont citées à la suite. Elles étaient citées dans cet ordre-là dans le texte néo-assyrien *Iraq 23, 22, ND 2386*<sup>266</sup>. L'environnement géographique des premiers toponymes mentionnés dans le billet d'Aršama est très clairement celui de la Diyala.

Il nous semble que l'identification entre la Lahiru dans le billet d'Aršama et la ville néo-assyrienne située en bordure d'Élam s'appuie sur une sur-interprétation du texte DAE 67 qui fait de Lahiru une des villes étapes menant à Suse<sup>267</sup>. Or, absolument aucun élément du billet d'Aršama et des textes néo-babyloniens ne nous permet d'établir un lien entre Lahiru et Suse. Au contraire, les premiers toponymes cités dans la lettre DAE 67 placent Lahiru dans un ensemble de villes situées dans la région de la Diyala. De même, les mentions de Lahiru dans les textes des Egibi datés du règne de Darius I<sup>er</sup> semblent également situer cette ville dans la Diyala.

**3. La ville de Lahiru dans les textes les archives des Egibi.** F. Joannès proposait d'établir un lien entre Lahiru et Suse en se fondant sur les archives de Marduk-našir-apli, le chef de la famille des Egibi : « Des représentants de la famille Egibi enregistrent des versements d'*ilku*<sup>268</sup> à Lahiru, sur ce qui semble être devenu un point d'étape majeur sur l'axe de communication entre Babylone et Suse »<sup>269</sup>. Marduk-našir-apli est attesté à Lahiru le 12 *addaru* (xii) de l'an 25 de Darius I<sup>er</sup><sup>270</sup>. Mais comme le remarque C. Waerzeggers (qui s'appuie sur de nouveaux textes publiés par K. Abraham), le chef des Egibi ne s'est probablement pas rendu à Suse, car il fut de retour à Babylone le 5 *nisannu* (i) soit peu de temps après son séjour à Lahiru<sup>271</sup>. Plusieurs textes nous permettent de suivre une partie du voyage que Marduk-našir-apli entreprit au cours de l'an 25 de Darius I<sup>er</sup> en dehors de Babylone. Il

---

north-eastern border to Egypt, it does mention stopping-places in Assyria, which lay along Nehtihor's road » (KUHRT 1995 : 244) et J. Curtis : « Nehtihor who is travelling from Babylonia to Egypt » (CURTIS 2005a : 176).

<sup>263</sup> STOLPER 1985 : 64-66.

<sup>264</sup> FALES 1996 : 128.

<sup>265</sup> Pour une reconstitution de ce trajet à travers la Diyala, voir FALES 1996 : 128-134.

<sup>266</sup> (5'-6') [NP] du pays de Halziatbar (7'-8') Išdi-alu-libbi-ali et Nanasu de la ville d'Arzuhina (9'-10') Nergal-iqbi et Nihdai de la ville de Lahiru (11'-12') Bel-ah-ušur et Haldu de la ville d'Arrapha (13'-14') Bel-Harran-šadua et U[...] de la ville de Kulnia (...)

<sup>267</sup> CURTIS 2005a : 176.

<sup>268</sup> Le terme d'*ilku* vient du verbe *alāku* (« aller ») et désigne un service civil ou militaire en échange de la jouissance d'une terre : « Doing something as the result of an obligation undertaken in consequence of the acceptance of some piece of real estate from a higher authority » (VAN DRIEL 2002 : 254-255). La plupart du temps, les tenanciers n'accomplissaient pas l'*ilku* de manière effective, mais ils s'en acquittaient en versant une compensation en argent (Voir JOANNÈS 1982 : 20-22).

<sup>269</sup> JOANNÈS 2005 : 187.

<sup>270</sup> CTMMA 3, 68.

<sup>271</sup> WAERZEGGERS 2010a : 802 n.96. L'auteure s'appuie sur le texte ABRAHAM 2004 : n°3 daté du 5/i/Darius 26 et rédigé à Babylone.

fit notamment étape dans la ville de Bab-bitagu avant de gagner Lahiru<sup>272</sup>. En accord avec la documentation néo-assyrienne, cette dernière ville était en relation avec le réseau fluvial situé au nord de la Babylonie et était connectée à Opis et à Arrapha, situées au nord de la Diyala<sup>273</sup>. Il semble donc que Marduk-našir-apli ait cherché à gagner la ville de Lahiru à travers les voies de communication du nord de la Babylonie.

Pour conclure, nous avons vu que le billet d'Aršama et les archives des Egibi ne permettaient pas d'établir un lien entre Lahiru et Suse. Au contraire, nous remarquons qu'à l'époque néo-babylonienne et achéménide les mentions de Lahiru concernent en priorité la ville située au nord, dans la vallée de la Diyala.

Après ces travaux datés du début du règne de Cyrus, Lahiru apparut de nouvelles fois dans la documentation d'époque achéménide. Ces nouvelles mentions nous permettent de déterminer le rôle que joua Lahiru au sein du dispositif des voies de communication et de pouvoir entrevoir la nature des travaux qui y ont été menés.

#### 3.1.4. *Le rôle de Lahiru et le but des travaux menés par Cyrus*

Dans un article récent, F. Joannès a montré que la mobilisation des travailleurs des temples babyloniens à Lahiru s'inscrivait dans une politique de restauration d'une ville-forteresse située sur la route de la Transtigrine<sup>274</sup>. Pour cela, l'auteur se fonde sur le contexte ultérieur dans lequel Lahiru apparaît. Cette localité est en effet un des lieux où des Babyloniens doivent effectuer leur service militaire sous Cambyse. Dans le texte *Camb.* 13 daté de l'année inaugurale de Cambyse, deux frères s'associent pour financer l'envoi d'un « soldat du roi » à Lahiru, lieu de mobilisation. Ces deux frères sont redevables de ce service, car ils possèdent un domaine d'arc<sup>275</sup> :

##### ***Camb.* 13**

<sup>(1-3)</sup>(Au sujet des) [o] mine 1/2 sicle d'argent de Bel-uballiṭ (et des) [o] mine 1/2 sicle d'argent d'Iššar-taribi, les fils de Bunene-ibni : <sup>(4-5)</sup>ils les ont placés en commun et ils vont se rendre à Lahiru. <sup>(7-9)</sup>ils font porter la dépense sur leur « domaine d'arc » et ont partagé (les frais) de leur service de soldat du roi à partir du mois de *kislīmu* (ix) de l'année inaugurale de Cambyse.

---

<sup>272</sup> ABRAHAM 2004 : n°42. Sur ce voyage voir le CHAPITRE 6 §3.1.3.

<sup>273</sup> Voir par exemple le texte SAA 1, 94.

<sup>274</sup> JOANNÈS 2005 : 187.

<sup>275</sup> Ce texte appartient aux archives d'Iššar-taribi. On trouvera une présentation de cette archive dans JURSA 2005a : 124.

<sup>(9-13)</sup>Sur l'argent du mois de *kislīmu* (ix), Nabu-Belšunu, leur soldat du roi, a reçu en paiement 33 sicles d'argent de la part de Bel-uballiṭ et d'Iššar-taribi pour les provisions de voyage.

<sup>(14-16)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(16-18)</sup>Sippar, le [x] *ṭebētu* (x) de l'année inaugurale de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

Le rôle militaire de Lahiru peut s'expliquer par la position stratégique de cette ville, en effet, elle se situait sur une route importante comme le mentionne le document araméen DAE 67. Ainsi, Lahiru a probablement servi de point défensif sur un axe de communication important. En effet, cet axe, situé au nord de la Mésopotamie, dans la vallée de la Diyala, permettait d'accéder à la plaine mésopotamienne, mais aussi aux vallées qui traversaient la chaîne magistrale du Zagros et qui rejoignaient Ecbatane. Cyrus en attaquant la Babylonie par le nord et par la vallée de la Diyala<sup>276</sup> a pu prendre conscience des faiblesses défensives dont souffrait cette région et aurait voulu y remédier en faisant protéger l'accès. Lahiru représentait ainsi un verrou commandant l'accès à la Mésopotamie et à la Médie. Ce verrou fut complété par le maintien en place d'un vaste dispositif de postes de guet répartis sur le Tigre et protégeant la Transtigrine.

### **3.2. La protection de la Transtigrine : le rôle des postes de guet royaux (*kādānu*)**

Plusieurs textes, datés de la période néo-babylonienne et des débuts de la période achéménide, montrent que des archers appartenant à l'Eanna accompagnaient les bergers du temple vers une zone de pacage lointain puis prenaient place dans des postes de guet royaux (*kādānu*) disposés le long de la rive orientale du Tigre<sup>277</sup>. Pour F. Joannès, les raisons de la mise en place des postes de guet royaux sous les rois néo-babyloniens répondaient à la nécessité de faire surveiller la frontière entre la Babylonie et l'Iran contre les Mèdes puis contre les Perses au moment de l'arrivée au pouvoir de Cyrus<sup>278</sup>. On peut donc s'interroger sur le maintien de ce dispositif une fois la Babylonie intégrée dans l'Empire perse au moment où Cyrus et Cambyse ont tenté d'ouvrir le territoire entre la province et l'Iran.

---

<sup>276</sup> Sur les étapes de la prise de Babylone par Cyrus, voir TOLINI 2005.

<sup>277</sup> JOANNÈS 1982 : 179-183. Des textes de l'Ebabbar de Sippar et de Borsippa montrent que ces villes étaient également impliquées dans un même système de mobilisation liée aux postes de guet (KLEBER 2008 : 214).

<sup>278</sup> JOANNÈS 1982 : 182.

### 3.2.1. Présentation et répartition des sources

Les sources mentionnant les postes de guet royaux à l'époque achéménide se constituent de lettres non datées (YOS 3, 21 ; YOS 3, 39 ; YOS 3, 79 et YOS 3, 133) et de textes administratifs datés (AnOr 8, 41 ; AnOr 8, 73 ; GC 2, 102 ; NBDMich 89 ; TCL 13, 140 ; YOS 7, 65 ; YOS 7, 143 et YOS 7, 154)<sup>279</sup>.

Il est possible de situer dans le temps les lettres de l'Eanna grâce à une analyse prosopographique et grâce à des rapprochements avec des textes administratifs. La lettre YOS 3, 21 fait partie de la correspondance du chef des oblats de l'Eanna, Innin-ahhe-iddin, lettre que nous avons estimée datée de l'an 2 de Cambyse<sup>280</sup>. La lettre YOS 3, 79 fait partie de la correspondance de l'officier royal chef de l'administration de l'Eanna (*ša rēš šarri bēl piqitti*), Nabu-ah-iddin, et nous avons daté cette lettre du début du règne de Cambyse et peut être de l'an 2 plus précisément<sup>281</sup>. La lettre YOS 3, 39 est écrite par Šamaš-udammiq et s'adresse à Nanaia-iddin. Ces deux personnages sont probablement les *chefs d'unité de cinquante hommes* qui apparaissent à de nombreuses reprises dans la correspondance du *qīpu* de l'Eanna, Anu-šar-ušur, et dans la correspondance du chef des oblats, Innin-ahhe-iddin, pour lesquels ils s'occupent, entre autres, d'acheminer une partie de la main-d'œuvre de l'Eanna vers différents lieux d'affectation, notamment dans la région de Babylone, et de fournir à cette main-d'œuvre différents produits d'entretien. Šamaš-udammiq et Nanaia-iddin apparaissent dans cette fonction en relation avec le *qīpu* et le *chef des oblats* de l'an 7 de Cyrus jusqu'à l'an 3 de Cambyse<sup>282</sup>. Plusieurs autres documents attestent que Šamaš-udammiq et Nanaia-iddin avaient, en plus, à assurer l'affectation d'archers dans les postes de guet. Ainsi, Šamaš-udammiq est mentionné seul dans un texte administratif daté du mois d'*arahasamnu* (viii) de l'an 3 de Cambyse

---

<sup>279</sup> Remarquons également qu'un texte judiciaire, YOS 7, 7, daté de l'an 1 de Cyrus opposant l'oblat Gimillu aux autorités de l'Eanna mentionne un archer qui porte le titre de « responsable des archers des bergers qui accompagnent le roi » : <sup>(140-145)</sup>(Concernant) la casaque de laine bleue que les administrateurs et les scribes de l'Eanna avaient donnée depuis l'Eanna à Šum-iddin, fils de Nergal-ušallim, le responsable des archers des bergers qui accompagnent le roi, et que Gimillu a volée des mains de Šum-iddin, (vol) que Gimillu a confessé devant l'assemblée : <sup>(146)</sup>Gimillu a été condamné à 10 sicles d'argent pour la casaque. / <sup>(140)</sup>1 [túg š]ir-a-am šá in-za-hu-ru-e-ti šá ul-tu <sup>(141)</sup>é-an-na lú qí-pa-a-nu ù lú umbisag-me šá é-an-na <sup>(142)</sup>a-na l<sup>1</sup>mu-mu a-šú šá l<sup>1</sup>u-gur-gi šá muh-hi lú ban-meš <sup>(143)</sup>šá lú sipa-meš šá it-ti lugal id-di-nu-ma <sup>(144)</sup>l<sup>1</sup>gi-mil-lu ina šu l<sup>1</sup>mu-mu iš-šu-ú <sup>(145)</sup>ù l<sup>1</sup>gi-mil-lu ina ukkin e-li ram-ni-šú ú-kin-ni <sup>(146)</sup>10 gín kù-babbar ku-mu túgšir-a-am e-li l<sup>1</sup>gi-mil-lu ip-ru-su. Il est néanmoins difficile de savoir si Šum-iddin, fils de Nergal-ušallim, « le responsable des bergers », occupait encore ce poste au moment de ce procès. En effet, ce texte judiciaire évoque sur quatre colonnes l'ensemble des malversations commises par Gimillu et certains de ces délits ont été commis au temps de Nabonide. Signalons enfin le texte inédit YOS 21, 215 daté du règne de Darius I<sup>er</sup> (cité KLEBER 2008 : 205, n.576).

<sup>280</sup> Cf. *supra* §1.1.2 (Un chantier royal de la région de Babylone : le canal Kabar).

<sup>281</sup> Cf. *supra* §1.1.2 (Le chantier du canal du Bīt-Dababa).

<sup>282</sup> En AnOr 8, 69 ils fournissent une quantité d'orge pour les travailleurs du rempart de Babylone (21/iv/Cyrus 9). En YOS 7, 133, ils reçoivent de la laine sur ordre du chef des oblats Innin-ahhe-iddin (11/vi/Cambyse 2). En YOS 3, 45, ils doivent apporter une somme de 5 mines d'argent pour les rations des travailleurs au chef des oblats (texte estimé daté de l'an 2 de Cambyse) et en YOS 3, 11, ils reçoivent de la laine sur ordre du *qīpu* de l'Eanna Anu-šar-ušur (lettre estimée datée entre Cambyse 1 et Cambyse 3).

concernant les *kādānu* et dans lequel il est coresponsable de l'affectation d'archers dans les postes de guet :

Šamaš-udammiq, fils d'Ina-teši-eṭir, et Anu-mukin-apli, fils de Nanaia-iddin portent la responsabilité de l'affectation de 50 oblats de la Dame d'Uruk comme archers des postes de guet (YOS 7, 154 : 1-6).

Nanaia-iddin apparaît, quant à lui, dans une lettre du chef des oblats, Innin-ahhe-iddin, datée probablement de l'an 2 de Cambyse<sup>283</sup>. Sur ordre du chef des oblats, Nanaia-iddin a dû, depuis Uruk, remplacer les archers des postes de guet dont la mission arrivait à terme par de nouveaux archers :

Que mes seigneurs lui (=Nanaia-iddin) fournissent des travailleurs à la place de mes travailleurs qui sont dans les postes de guet. Chacun pendant deux années a accompli son travail (YOS 3, 21 : 20-24).

Šamaš-udammiq et Nanaia-iddin apparaissent donc en relation avec les *kādānu* dans des textes datés de l'an 2 et 3 de Cambyse, il est donc possible que la lettre YOS 3, 39 soit, elle aussi, à situer dans cette même fourchette chronologique.

La lettre YOS 3, 133 est écrite par un certain Ištar-alik-pani et s'adresse au *šatammu* et à Nabu-ah-iddin, le *ša rēš šarri bēl piqitti*. Cette lettre mentionne un certain Iqišaia en rapport avec les postes de guet royaux :

Iqišaia ne doit pas s'attarder chez toi ! Il ne partira pas jusqu'à ce que le chef des postes de guet ait effectué les comptes des travailleurs en entier pour lui et qu'il ait reçu de lui toutes les garanties. Vois, Iqišaia vient d'assigner les travailleurs au travail (YOS 3, 133 : 16-26).

Il est tentant d'identifier ce personnage avec Iqišaia, fils de Nanaia-ereš, le chef des troupeaux, qui apparaît dans des textes administratifs en rapport avec les *kādānu* datés de l'an 1 à l'an 7 de Cyrus<sup>284</sup>. On peut donc supposer que la lettre YOS 3, 133 se situe entre ces années-là, années durant lesquelles Iqišaia est en activité dans les *kādānu*.

Si tous les textes administratifs documentant les postes de guet royaux sont datés, en revanche, la date du texte NBDMich 89 est, quant à elle, lacunaire. Il enregistre des livraisons d'argent et de rations à des membres du personnel ainsi qu'à des oblats de l'Eanna. Le texte évoque

---

<sup>283</sup> Cf. *supra* §1.1.2.

<sup>284</sup> Iqišaia apparaît dans le contexte des postes de guet dans les textes GC 2, 102, AnOr 8, 41, TCL 13, 140. Il est en activité en tant que berger et chef de troupeau depuis l'an 1 de Nabonide jusqu'en l'an 8 de Cyrus (KÜMMEL 1979 : 63).



également la location d'un bateau chargé de bière pour la ville d'Abanu. Ce texte pourrait donc être rattaché au dossier documentaire enregistrant un flux important de marchandises depuis l'Eanna vers le palais d'Abanu au cours de l'an 2 de Cambyse<sup>285</sup>.

En conclusion, nous pouvons proposer le classement chronologique des sources concernant les postes de guet royaux sous Cyrus et Cambyse suivant :

Références	Date / (estimations)
GC 2, 102	1/vi/Cyrus 1
AnOr 8, 41	1/iv/Cyrus 4
TCL 13, 140	23/iii/Cyrus 7
YOS 3, 133	Cyrus 1 – Cyrus 7
YOS 7, 65	6/iv/Cyrus 8
YOS 3, 79	(Cambyse 2)
NBDMich.. 89	(Cambyse 2)
YOS 3, 21	(Cambyse 2)
YOS 3, 39	(Cambyse 2-3)
YOS 7, 143	v/Cambyse 3
YOS 7, 154	12/viii/Cambyse 3
AnOr 8, 73	[x]/[x]/Cambyse 3

#### *Les postes de guet sous les règnes de Cyrus et de Cambyse*

La répartition de nos sources est très inégale et se concentre surtout lors de l'an 2 et l'an 3 de Cambyse. Lors de cette période, l'Eanna dut faire face à une très importante mobilisation de sa main-d'œuvre sur d'importants chantiers royaux en Babylonie. Cette mobilisation entraîna des problèmes de gestion de la main-d'œuvre et des rations alimentaires. L'affectation des postes de guet et leur ravitaillement posèrent également des complications d'organisation. Il apparaît que les postes de guet étaient occupés toutes les années comme en témoigne le texte GC 2, 102 qui en évoquant l'affectation des archers précise que celle-ci s'effectuait annuellement (*šattussu*).

### **3.2.2. La géographie des postes de guet royaux**

Les textes d'époque néo-babylonienne et achéménide attestent que l'Eanna envoyait une partie de ses troupeaux vers des pacages lointains, en Transtigrine. Ces troupeaux menés par des bergers du temple étaient accompagnés d'archers qui prenaient ensuite place dans des postes de guet pour surveiller ces zones lointaines de pâturage. Un texte mathématique d'époque séleucide

<sup>285</sup> Cf. le dossier du palais d'Abanu (*infra* CHAPITRE 2 §3.1).

décrit ce que serait un poste de guet standard. Ce poste possède une base carrée de cinq mètres sur cinq pour une hauteur de cinq mètres également<sup>286</sup>. F. Joannès proposait de faire de la ville de Takrit, ville située sur le Tigre, à 250 km au nord de Babylone, « le siège principal de ces postes de guet »<sup>287</sup>. Les textes d'époque perse mentionnent le Tigre comme lieu de localisation des postes de guet :

Affectez-les (= les archers des bergers) pour la garde dans les postes de guet situés sur les bords du Tigre (TCL 13, 140 : 10-11).

Le texte GC 2, 102 fait référence quant à lui au « Grand Fleuve ». Il est tentant de l'identifier au Tigre par analogie avec les données du texte TCL 13, 140 :

Venez et les archers des bergers comme chaque année affectez les dans les postes de guet (situés) sur le Grand Fleuve ! (GC 2, 102 : 7-10).

Parmi les textes composant le corpus des *kādānu* d'époque perse, seuls deux toponymes apparaissent. Le premier toponyme est celui de la ville de Harzibaia dans laquelle des journaliers doivent être remis au chef des postes de guet. La localisation de cette ville reste inconnue :

Non compris les journaliers d'īštar-alik-pani qui arrivent dans les postes de guet et qu'ils donneront pour Šamaš-eriba, le chef des postes de guet et Šaddapi, dans la ville de Harzibaia (YOS 7, 154 : 8-12).

En revanche, le deuxième toponyme qui apparaît est connu, il s'agit de la ville de Šapiya, située dans le *Bīt-Amukani*<sup>288</sup>, dans laquelle Šamaš-udammīq et Nanaia-iddin doivent se rencontrer après que Šamaš-udammīq ait affecté les journaliers de Nanaia-iddin dans les postes de guet :

Pars pour t'entretenir avec moi dans la ville de Šapiya (YOS 3, 39 : 9-10).

Au regard du contexte de cette lettre, la ville de Šapiya pourrait donc se situer sur une route menant d'Uruk aux postes de guet royaux.

---

<sup>286</sup> KLEBER 2008 : 205.

<sup>287</sup> JOANNÈS 1982 : 179 et 182. Voir également KLEBER 2008 : 206.

<sup>288</sup> ZADOK 1985a : 287.

### 3.2.3. L'organisation des postes de guet

Les troupes d'archers, qui escortent les bergers de l'Eanna et qui prennent place dans des postes de guet situés sur des zones de pacage de la Transtigrine, sont composées de deux types de personnes : des oblates du temple et des journaliers embauchés par le temple.

**1. Les personnes mobilisées dans les postes de guet.** Plusieurs termes désignent les personnes qui prennent leur poste dans les *kādānu*. Certains termes peuvent être très précis quant au rôle que ces personnes jouent et d'autres sont en revanche beaucoup plus généraux. Plusieurs expressions pour désigner les mobilisés des postes de guet emploient le terme d'archer (*qaštu* = <sup>lú-giš</sup>ban). Cette appellation vient de l'équipement que portaient ces soldats constitués d'arcs, de lances, de poignards, de flèches et de boucliers<sup>289</sup>. On trouve ainsi les termes :

- 1) archers des postes de guet / *qaštū ša kādānu* (YOS 7, 154 : 2-3 ; AnOr 8, 73 : 10)
- 2) archers des bergers / *qaštū šá rē'ū* (TCL 13, 140 : 4 ; GC 2, 102 : 7-8)
- 3) archers / *qaštū* (TCL 13, 140 : 12, 16 ; AnOr 8, 41 : 14)

À de nombreuses reprises, les textes utilisent le terme très général de *šābē* (<sup>lú</sup>erín-meš), terme que nous traduisons dans ce contexte-ci par soldat :

- 1) soldats des postes de guet / *šābē ša kādānu* (NBDMich. 89 : 7)
- 2) soldats des bergers / *šābē ša rē'ū* (TCL 13 : 2, 3)
- 3) soldats / *šābē* (TCL 13, 140 : 1 ; YOS 3, 21 : 20 ; YOS 3, 133 : 25, 35, 37, 40)

Ces archers/soldats occupant les postes de guet sont mobilisés parmi les oblates du temple de l'Eanna :

« Šamaš-udammiq, fils d'Ina-teši-eṭir, et Anu-mukin-apli, fils de Nanaia-iddin portent la responsabilité de l'affectation de 50 oblates de la Dame d'Uruk comme archers des postes de guet » (YOS 7, 154 : 1-6).

Cette utilisation d'oblates est également attestée par la demande du chef des oblates, Innin-ahhe-iddin, de voir ses travailleurs qui sont en fonction dans les postes de guet remplacés :

Que mes seigneurs lui fournissent des travailleurs à la place de mes travailleurs qui sont dans les postes de guets (YOS 3, 21 : 20-22).

---

<sup>289</sup> JOANNÈS 1982 : 188-189.

En plus de leurs oblats, le temple de l'Eanna d'Uruk a également eu recours à des journaliers. Ces derniers sont évoqués à deux reprises en relation avec des postes de guet :

Non compris les journaliers d'Ištar-alik-pani qui arrivent dans les postes de guet (YOS 7, 154 : 8-9).

Vois, depuis le mois de *dūzu* (iv) j'ai fait affecter tes journaliers dans les postes de guet (YOS 3, 39 : 12-14).

L'emploi d'une main-d'œuvre salariale pour remplir des tâches militaires est exceptionnel et traduit un manque de main-d'œuvre servile. En effet, nous avons estimé que ces deux textes dataient de l'an 3 de Cambyse ; or, lors des premières années du règne de Cambyse, l'Eanna a dû faire face à une mobilisation considérable de ses ressources en force de travail obligeant par exemple le *ša rēš šarri bēl piqitti* Nabu-ah-iddin à engager, lui aussi pas moins de 200 journaliers pour creuser un canal dans la région de Babylone après avoir fait lever la plus grande partie des oblats du temple<sup>290</sup>.

Dans l'état actuel de notre documentation, les données numériques concernant les archers des bergers affectés dans les postes de guet royaux posent des problèmes d'interprétation. En effet, il est difficile de savoir si le nombre de soldats mobilisés mentionné dans les textes est le nombre total de soldats affectés aux *kādānu* ou bien si ce nombre n'est qu'une partie d'un contingent beaucoup plus vaste. Les quelques données chiffrées sont homogènes et ne varient que de 39 à 50 archers :

Référence :	Nombre d'archers total :
TCL 13, 140 : 4, 12, 16	40
YOS 3, 133 : 36	50
YOS 7, 65 : 33	39
YOS 7, 154	50

***Nombre d'archers mobilisés dans les postes de guet***

Le nombre de journaliers embauchés, semble-t-il uniquement lors de l'an 2 et 3 de Cambyse, n'est quant à lui, jamais précisé. La durée de leur service a pu varier d'un mois à deux ans :

Par mois, les oblats sont au nombre de 50 (YOS 7, 154 : 7).

Chacun pendant deux années a accompli son travail (YOS 3, 21 : 23-24).

---

<sup>290</sup> Cf. *supra* §.1.3.2.

Venez et affectez les archers des bergers comme chaque année dans les postes de guet (situés) sur le Grand Fleuve ! (GC 2, 102 : 7-10).

**2. L'encadrement des archers depuis Uruk jusqu'aux postes de guet.** Les dignitaires du temple chargés essentiellement de l'encadrement de la main-d'œuvre, le *qīpu* et le chef des oblats, s'occupent de l'affectation de leurs oblats dans les *kādānu* depuis Uruk. Une fois sur place, les oblats sont encadrés par les responsables des postes de guet. Le dossier documentaire des *kādānu* nous éclaire sur le rôle du *qīpu*, du chef des oblats et des chefs des troupes dans l'acheminement de soldats vers les postes de guet. Plusieurs personnes sont chargées d'amener les archers depuis Uruk jusque dans les postes de guet situés en bordure du Tigre. Parmi ces accompagnateurs, nous trouvons des *chefs d'unité de travailleurs*. À plusieurs reprises, Šamaš-udammiq et Nanaia-iddin ont été chargés de cette mission :

Que mes seigneurs lui fournissent des soldats à la place de mes travailleurs qui sont dans les postes de guets. Chacun pendant deux années a accompli son travail (YOS 3, 21 : 20-24).

Concernant l'affectation de 50 oblats de la Dame d'Uruk comme archers des postes de guet, Šamaš-udammiq, fils d'Ina-teši-eṭir, et Anu-mukin-apli, fils de Nanaia-iddin, en portent la responsabilité (YOS 7, 154 : 1-6).

Anu-mukin-apli, fils de Nanaia-iddin, est mentionné dans ce texte comme coresponsable de l'affectation des archers dans les *kādānu*. Il est très probablement aussi un chef d'unité. On remarque qu'il est également, dans un autre texte, chargé des rations des *šābē* des postes de guet. Notons que ces deux responsables de la main-d'œuvre ont également eu à conduire les journaliers embauchés par l'Eanna pour les *kādānu* :

Non compris les journaliers d'Ištar-alik-pani qui arrivent dans les postes de guet et qu'ils [= Šamaš-udammiq et Anu-mukin-apli] donneront (YOS 7, 154 : 8-12).

Dans la correspondance de l'Eanna, Nanaia-iddin et Šamaš-udammiq apparaissent en étroite liaison avec le *qīpu* de l'Eanna Anu-šar-ušur et avec le chef des oblats Innin-ahhe-iddin. Nous avons vu qu'ils étaient à la tête d'un groupe de cinquante hommes. Ils ont été, à de nombreuses reprises, chargés d'acheminer la main-d'œuvre dépendante de ces deux hauts fonctionnaires sur des lieux de missions divers. Les oblats qu'ils sont chargés d'affecter dans les postes de garde royaux sont prélevés au sein de leur force de travail. L'implication du *qīpu* dans la fourniture d'oblats pour les postes de garde n'est pas exceptionnelle puisqu'elle est déjà attestée sous Nabuchodonosor II<sup>291</sup>.

---

<sup>291</sup> Texte *TBER* pl.66, transcrit et traduit par F. Joannès sous le numéro 44 (JOANNÈS 1982 : 180-181).

Dans une majorité de textes, c'est à un même groupe d'individus qu'incombe la tâche de conduire les archers des bergers jusqu'à leur poste de guet. Ce groupe est composé d'Iqišaia, fils de Nanaia-ereš, Baniya, fils de Nabu-ahhe-ušallim, Ibni-Ištar, fils de Šum-ukin, et de Šamaš-zer-iqišaia, fils d'Innin-šum-ušur. Les textes TCL 13, 140 (l.4) et AnOr 8, 41 (l.14) nous révèlent leur fonction : ils sont chefs de troupeaux de l'Eanna (*rab būli*). L'examen des données prosopographiques nous informe que la plupart d'entre eux sont aussi attestés en tant que décurions (*rab ešerti*)<sup>292</sup>. Chacun de ces responsables des troupeaux n'a pas à sa charge un groupe de dix archers, mais un groupe dont le nombre d'archers est variable :

#### **TCL 13, 140 [Extraits]**

<sup>(1-5)</sup>(Au sujet des) 17 soldats qui sont au service de [Iqišaia], fils de Nanaia-ereš, 7 soldats des bergers qui sont au service de Baniya, fils de Nabu-ahhe-ušallim, 5 soldats des bergers qui sont au service de Ibni-Ištar, fils de Šum-ukin, soit un total de 29 archers des bergers qui sont au service des chefs des troupeaux des postes de guet de la Dame d'Uruk.

(.....)

<sup>(16-18)</sup>Excepté les 8 archers pour lesquels Iqišaia, fils de Nanaia-ereš, a juré devant Bel, Nabu, la Dame d'Uruk et Nanaia : <sup>(18-20)</sup>« je les emmènerai avant le 26 simānu (iii) et je les enverrai dans les postes de guet avant que le délai soit expiré ».

Ils reçoivent leur ordre des plus hautes autorités de l'Eanna : le *šatammu* et le *ša rēš šarri bēl piqitti* :

#### **GC 2, 102**

<sup>(1-7)</sup>Les administrateurs, les notables, Nabu-mukin-apli, le *šatammu* de l'Eanna, fils de Nadin, descendant de Da[bibi], et Nabu-ah-iddin, l'officier royal responsable de l'administration de l'Eanna, ont parlé ainsi à Iqišaia, fils de Nanaia-ereš, à Šamaš-zer-iqiša, fils d'Innin-šum-ušur, à Ibnaia, fils de Nabu-ahhe-šullim, et à Ibni-Ištar, fils de Šum-ukin : <sup>(7-10)</sup>« Venez et affectez les archers des bergers comme chaque année dans les postes de guet (situés) sur le Grand Fleuve ».

<sup>(11-13)</sup>En présence d'Anu-šar-ušur, le *qīpu* de l'E[anna] ; Remut-Bel, fils de Bel-uballit, descendant de Gimil-Nanaia, le [Trésorier] de l'Eanna ; Silim-ili, l'officier royal responsable de la caisse du roi de l'Eanna.

<sup>(14-17)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(18-19)</sup>Uruk, le 1<sup>er</sup> *ulūlu* (vi) de l'an 1 de Cyrus, roi des pays.

La demande de levée d'archers de l'Eanna semble venir directement de l'administration des postes de guet puisqu'une levée est ordonnée en présence d'un messager du poste de guet :

---

<sup>292</sup> C'est le cas d'Ibni-Ištar et d'Iqišaia, voir KÜMMEL 1979 : 60 et 63.

### TCL 13, 140 [Extraits]

<sup>(4-11)</sup>Total : 29 archers des bergers qui sont au service des chefs de troupeaux des postes de guet de la Dame d'Uruk à propos desquels Gabudu, fils d'Ina-šilla-Nanaia et Šamaš-re'ušunu, fils d'Ah-imme, en présence de Mullissu-eṭir, le messager de Šamaš-ballassu-iqbu, le chef des postes de guet, ont déclaré à Nabu-mukin-apli, le *šatammu* de l'Eanna, fils de Nadinu, descendant de Dabibi, et à Nabu-ah-iddin, le *ša rēš šarri bēl piqitti* de l'Eanna : (10-11) « Affectez-les pour la garde dans les postes de guet situés sur les bords du Tigre ».

La responsabilité des chefs de troupeaux de l'Eanna est engagée quand un des archers manque à l'appel dans les postes de guet :

### AnOr 8, 41

<sup>(1-15)</sup>Silim-ili, l'officier royal responsable de la caisse (du roi) de l'Eanna, Marduk-šum-iddin, fils de Nabu-ahhe-bullit, descendant de Balaṭu, Sin-ibni, fils de Nabu-udammiq, descendant de Re'i-alpi, Marduk-zer-iqišaia, fils d'Innin-šum-ušur, descendant de Sin-leqe-unninni, Arad-Innin, fils d'Ibni-Ištar, descendant de Gimil-Nanaia, Arad-Innin, fils de Balassu, descendant de Nur-Sin, Šuzubu, fils de Kudurru, descendant de Re'i-sattukki, Per'u, fils de Bel-usat, descendant de Bel-usat, Anu-šum-ibni, fils de Nabu-eṭir, descendant de Nabu-šarhi-ili, les notables, en présence de Nidintu-Bel, le *šatammu* de l'Eanna, fils de Nabu-mukin-zeri, descendant de Dabibi et de Nabu-ah-iddin, l'officier royal chef de l'administration de l'Eanna, ont parlé ainsi à Iqišaia, fils de Nanaia-ereš, Baniya, fils de Nabu-ahhe-šullim et à Ibni-Ištar, fils de Šum-ukin, les chefs des troupeaux de la Dame d'Uruk : <sup>(15-16)</sup>« L'un de vos archers fait défaut dans le poste de guet royal ».

<sup>(17)</sup>Le scribe : Per'u, fils d'Eanna-šum-ibni.

<sup>(17-18)</sup>Uruk, le 1<sup>er</sup> *dūzu* (iv) de l'an 4 de Cyrus, roi de Babylone, roi des pays.

Au sein du corpus de textes documentant les postes de guet royaux plusieurs personnages sont mentionnés avec le titre de chef des postes de guet (*rab kādāni*) :

Référence :	Nom :	Dates :
TCL 13, 140	Šamaš-balassu-iqbi	23/iii/Cyrus 7
YOS 3, 133	Sans nom	(Cyrus 1 – Cyrus 7)
YOS 3, 79	Zabdiya	(Cambyse 2)
YOS 7, 154	Šamaš-eriba	12/viii/Cambyse 3

### *Les chefs des postes de guet (rab kādāni)*

Ces chefs de poste de guet ont à leur disposition un personnel subalterne. Ainsi, c'est un messager de Šamaš-balassu-iqbi qui fait le lien entre le *rab kādāni* et l'administration de l'Eanna à

Uruk<sup>293</sup>. Notons également que Šamaš-eriba est mentionné avec un autre personnage portant le nom de Šadappi<sup>294</sup>. Tous deux sont chargés de réceptionner les journaliers dans les postes de guet.

**3. Les rations des archers en place dans les postes de guet.** Dans la documentation cunéiforme, il y a peu de mentions de rations à destination des archers en poste dans les *kādānu*. Les rares mentions sont disséminées au sein de listes comptables tenues par le temple. On y trouve ainsi une mention de brebis remise à Anu-mukin-apli :

Une brebis gravide pour 1 sicle d'argent sur les rations des soldats du poste de guet (a été donnée à Anu-mukin-apli (YOS 7, 143 : 5)<sup>295</sup>.

Ce dernier apparaît dans le texte YOS 7, 154, très certainement en tant que chef d'unité puisqu'il était chargé de l'affectation de 50 oblats de l'Eanna dans les postes de guet.

Enfin, dans une autre liste de distribution de rations, il est fait cette fois-ci mention d'argent donné pour les rations des soldats des *kādānu* :

Là-dessus 3 mines et 52 sicles et demi pour les rations des soldats des postes de guet (ont été donnés) à Nanaia-ereš, fils d'Ibni-Ištar (NBDMich 89 : 7-8)<sup>296</sup>.

Nanaia-ereš, fils d'Ibni-Ištar ne se retrouve pas dans la documentation des *kādānu*, son rôle exact au sein du dispositif de postes de garde n'est donc pas identifiable.

Comme le souligne K. Kleber une partie de la nourriture servant à l'entretien des archers en poste dans les *kādānu* aurait pu venir de ressources locales permettant aux postes de guet, les plus reculés, de fonctionner presque en autarcie grâce à la production laitière des troupeaux<sup>297</sup>.

### 3.2.4. Le rôle des postes de guet sous les premiers rois achéménides

Le rôle de ce réseau de postes de guet le long de la Transtigrine est difficile à cerner, car il n'est pas explicité dans la documentation. Son utilité a pu être multiple.

---

<sup>293</sup> cf. *supra* lettre TCL 13, 140.

<sup>294</sup> YOS 7, 154 : 10-11

<sup>295</sup> (5) 1 u<sub>8</sub> sal-mah a-na 1 gín kù-babbar i-na kurum<sub>6</sub>-me šá<sup>li</sup>erín-me šá ka-a-du<sup>id</sup>a-[nu]ḫ-gin-ibila

<sup>296</sup> (7) ina šà 3-5/6 ma-na 2-1/2 gín a-na kurum<sub>6</sub>-há-meš šá<sup>li</sup>erín-meš šá ka-da-nu (8) <sup>id</sup>na-na-a-ereš<sub>4</sub>-eš a<sup>1</sup>dù<sup>d</sup>innin

<sup>297</sup> KLEBER 2008 : 213.



Pour F. Joannès les raisons de la mise en place des postes de guet royaux sous les rois néo-babyloniens répondaient à la nécessité de faire surveiller la frontière entre la Babylonie et l'Iran contre les Mèdes puis contre les Perses, au moment de l'arrivée au pouvoir de Cyrus<sup>298</sup>. Le maintien des postes de guet royaux sous les rois achéménides Cyrus et Cambyse s'expliquerait par le danger représenté par les populations agropastorales des montagnes du Zagros : « sans doute le risque majeur était-il en fait celui des razzias de la part des populations des montagnes, qui furent toujours mal soumises aux Perses et que les rois néo-babyloniens devaient aussi redouter »<sup>299</sup>. Les relations entre les tribus du Zagros et le pouvoir perse ont fait l'objet d'une étude particulièrement détaillée de P. Briant. L'auteur a montré comment le Grand Roi établit un certain contrôle sur ces populations en traversant leurs territoires lors de ses déplacements nomades réguliers, et en les intégrant dans un rapport de dons et de contre-dons dont il avait l'initiative<sup>300</sup>. Ce cadre pacifique des rapports entre les nomades du Zagros et le pouvoir perse n'empêchait cependant pas de maintenir un système défensif le long des pâturages de la Transtigrine.

La prolongation des postes de guet jusque dans la région de Takrit a pu également avoir pour objectif de contrôler une autre population nomade qui s'est installée au nord de la Babylonie. Progressivement à partir du VIII<sup>e</sup> siècle des populations arabes se sont installées sur le moyen Euphrate et au nord de la Basse-Mésopotamie, au sud du wadi Tharthara<sup>301</sup>. Cette rivière prend sa source dans le Djebel-Sinjar avant de rejoindre le lac Tharthar situé au nord de Sippar entre l'Euphrate et le Tigre. Malgré une politique de contrôle accrue menée par les rois néo-assyriens sur ces régions<sup>302</sup>, les Arabes ont opéré à de nombreuses reprises des raids à Sippar notamment<sup>303</sup>.

Même si la documentation d'époque perse n'évoque pas de razzias opérées par les tribus nomades, on peut penser qu'elles constituaient toujours une menace pour le pouvoir qui mit en place plusieurs stratégies de contrôle comme ce fut le cas pour les populations agropastorales du Zagros.

Enfin, le témoignage de Diodore montre une mobilisation concrète dans les postes de guet. En 316/315, Antigone le Borgne entreprit de menacer Suse depuis la Babylonie. Eumène ordonna alors la mise en défense de la région :

Couverts par ce fleuve (= le Tigre), ils échelonnèrent des postes de garde tout le long de la rive depuis les sources jusqu'à la mer et attendirent l'attaque ennemie. Comme cette garde, établie sur un si long parcours, exigeait un grand nombre de soldats, Eumène et Antigénès demandèrent à Peucestès de faire venir de Perse dix mille archers (XIX, 17.4).

---

<sup>298</sup> JOANNÈS 1982 : 182.

<sup>299</sup> JOANNÈS 1982 : 183.

<sup>300</sup> BRIANT 1982 : 81-94.

<sup>301</sup> CLANCIER 2007b : 256-257

<sup>302</sup> Sur la politique de contrôle du moyen Euphrate par les rois néo-assyriens voir CLANCIER 2007b : 251-257.

<sup>303</sup> Voir par exemple les textes ABL 88 et ABL 547 cités dans E'PHAL 1984 : 59.

Comme la Perse est un pays vallonné, avec des postes de guet haut perchés à peu de distances les uns des autres, on y avait fait monter les indigènes à la voix la plus forte ; on avait échelonné les emplacements à portée de la voix les uns des autres, si bien que ceux qui recevaient l'ordre le transmettaient à d'autres de la même façon et ceux-ci, de nouveau, à d'autres, jusqu'à ce que le message eût été transmis jusqu'à l'extrémité de la satrapie (XIX, 17.7).

Les postes de guet pouvaient ainsi servir à différentes échelles. Dans des opérations de sécurité locale contre des populations nomades des montagnes du Zagros, du moyen Euphrate et du nord de la Basse-Mésopotamie et pour protéger l'accès à Suse. Cependant comme le note P. Briant, ces postes de guet sont occupés par des garnisons légères et ne pouvaient pas arrêter une offensive ennemie. Pour l'auteur, ces postes permettaient aux Perses de tenir le plat-pays et les routes qui les relient<sup>304</sup>. D'autre part, ils servaient également à faire circuler au plus vite l'information comme Diodore le décrit.

Enfin, à une échelle plus locale, on voit que des habitants s'engagent solennellement à assurer la garde de certaines résidences royales.

### 3.3. Une protection locale autour des résidences royales

Les textes UCP 9/2, 38 et UCP 9/2, 39, datés de l'an 5 de Cyrus, évoquent un palais royal situé dans le Bit-Şapşap<sup>305</sup>. La localisation de ce palais reste peu précise. Il pourrait se situer dans la région d'Uruk, car ces deux textes font partie d'un lot présenté comme issu des archives de l'Eanna<sup>306</sup>. Ces deux documents sont dans un état très fragmentaire. Il est néanmoins possible d'y lire des informations importantes. Des habitants de la ville de Şapşap prêtent un serment au roi et au prince (*adē ša šarri u mār šarri*)<sup>307</sup> devant plusieurs administrateurs, dont un officier royal, Ramiya, et un chargé de mission, Dadaparna' (l.6-7). Le texte précise que ce dernier personnage est un Chorasmien (*hurzimaia*)<sup>308</sup>. Une cassure empêche de lire le nom du supérieur hiérarchique de ce dernier personnage<sup>309</sup>. Certains habitants de cette ville s'engagent à « *assurer la garde du palais royal qui se*

---

<sup>304</sup> BRIANT 1996 : 388-389.

<sup>305</sup> Nous ne proposons pas de transcriptions entières de ces textes, mais des citations ponctuelles des passages qui nous sont intelligibles. En effet, ces textes sont fragmentaires et des collations seraient souhaitables.

<sup>306</sup> Voir introduction du recueil UCP 9/2 : 1-4 par H. F. Lutz.

<sup>307</sup> *ina a<sup>17</sup>-de<sup>17</sup>-[e šá] lugal u dumu lugal* (UCP 9/2, 39 : 4).

<sup>308</sup> DANDAMAEV 1992 : 67-68. Notons qu'il porte un nom d'origine perse : TAVERNIER 2007 : 169.

<sup>309</sup> Le nom de ce supérieur finit par la syllabe *-ar* : <sup>1</sup>*da-da-par-na-a*, <sup>14</sup>*hur-zi-im-ma-a-a* <sup>14</sup>*kin-gi<sub>4</sub>-a* [*šá* <sup>1</sup>*x-x*]-*ar* (UCP 9/2, 38 : 7-8 ; UCP 9/2, 39 : 6-7). Il pourrait être tentant de restituer le nom du satrape de Babylonie Gubaru qui est écrit certaines fois <sup>1</sup>*gu-bar*. Cependant aucune écriture <sup>1</sup>*gu-ba-ar* n'est attestée (sur les différentes écritures du nom dans les textes babyloniens, voir TAVERNIER 2007 : 57-58). Cette hypothèse reste donc invérifiable.

trouve dans leur ville »<sup>310</sup>. Ce palais royal n'est mentionné que dans ces deux textes, il est donc difficile de déterminer s'il a été construit par Cyrus ou bien s'il existait avant son règne. Il semblerait être situé dans une zone de culture agricole d'orge et de dattes, et dans une zone d'élevage géré par des administrateurs de la couronne perse<sup>311</sup>. Le texte UCP 9/1, 39 mentionne ainsi un certain Ili-ahabi, fils de Šalam-ili avec le titre de « berger du prince »<sup>312</sup>.

Les textes n'évoquent pas les dangers locaux qui menaçaient cette résidence royale du sud de la Babylonie. On peut penser que le roi voulait se prémunir contre des individus malintentionnés et également contre des animaux sauvages qui pourraient menacer les cultures qui entouraient le palais. On voit ainsi grâce à un texte issu des archives de l'Eanna d'Uruk que c'était au temple d'assurer la surveillance des terres appartenant à la couronne situées dans sa zone d'influence.

Dans le texte YOS 7, 156, daté de l'an 3 de Cambyse, trois soldats demandent des rations alimentaires à un responsable de l'Eanna, à un responsable du temple de l'Ebabbar de Larsa et à un responsable du *tarmirtu* Aggillu<sup>313</sup> pour surveiller des terres agricoles :

#### YOS 7, 156

<sup>(1-5)</sup>Arad-Innin, fils d'Ištar-ummanu, Ah-likunu, fils de Bel-zer-iddin, Zababa-ereš, fils d'Iddiya ont parlé ainsi à Nabu-mukin-apli, le *šatammu* de l'Eanna, fils de Nadinu, descendant de Dabibi, à Iltammēš-heṭiri, le *qīpu* de l'Ebabbar (de Larsa) (et) à Ea-abi, le *gugallu* du *tamirtu* Aggillu : <sup>(6-10)</sup>« Donnez-nous 3 soldats avec nous afin que nous soyons 6 au total, les rations alimentaires et les gratifications pour que nous puissions assurer la garde des terres arables de la Dame d'Uruk, de Šamaš, du Roi et des archers qui se trouvent ici, depuis le canal Takkiru jusqu'au canal Harri-Kippi en passant par le *tamirtu*-Raṭu et le Bīt-Nabu-gaddu. Nous les surveillerons contre les ânes sauvages et les gazelles ».

<sup>(11-14)</sup>Nabu-mukin-apli, le *šatammu* de l'Eanna, le *qīpu* et Ea-abi les ont assignés à la garde depuis le 5 *šabātu* (xi) jusqu'au 15 *nisanu* (i) de l'an 4 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays. <sup>(15-17)</sup>Ils assureront la garde de la terre arable et le *šatammu*, le *qīpu* et Ea-abi leur donneront 9 000 litres d'orge, leurs gratifications et 1 080 litres de rations alimentaires. <sup>(17-18)</sup>Ils donneront 9 000 litres d'orge au mois de *aīaru* (ii) et ils donneront les rations au mois de *šabātu* (xi). <sup>(18-20)</sup>Chacun rendra sa part en totalité si il n'a pas assuré la surveillance contre les ânes sauvages et les gazelles. <sup>(20-21)</sup>Chacun porte la responsabilité des pertes que feraient les ânes sauvages dans le *tamirtu*. <sup>(21-22)</sup>Ils leur donneront 360 litres de dattes avec leurs rations alimentaires.

<sup>310</sup> en-nun<sup>1</sup> é-gal uru-šú-nu it-ta-nam-mar (UCP 9/2, 38 : 5'-6').

<sup>311</sup> [še]-bar<sup>1</sup> zú-lum-ma gu<sub>4</sub> udu [x] (UCP 9/2, 39 : 9').

<sup>312</sup> dingir-meš-a-ha-bi a-šú šá<sup>1</sup> šá<sup>1</sup> lam-dingir-meš<sup>14</sup> sipa-ú<sup>7</sup> šá<sup>1</sup> dumu-lugal (UCP 9/1, 38 : 10').

<sup>313</sup> Pour la localisation exacte de ce domaine irrigué, voir COCQUERILLAT 1968 : 17a et 24a.

<sup>(22-25)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(15-26)</sup>Šaṭiri, le 4 šabātu (xi) de l'an 3 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

Un petit groupe de six personnes était ainsi chargé de surveiller et de protéger différentes terres contre des animaux sauvages. Une partie de ces domaines agricoles appartenait à la couronne perse. Il est intéressant de noter que parmi les éléments de localisation se trouvent évoqués le canal Takkiri et le canal Harri-Kippi. Le premier canal était évoqué en lien avec le palais de Beltiya dont les travaux de construction ont débuté un an plus tard, à la fin de l'an 4 de Cambyse<sup>314</sup>. Le deuxième canal a, quant à lui, fait l'objet d'importants travaux au cours de l'an 2 de Cambyse<sup>315</sup>. On peut dès lors se demander si le pouvoir perse n'a pas procédé à un plan d'aménagement d'ensemble. La couronne disposait de terres agricoles dans la région d'Uruk qu'elle fait surveiller par des groupes de soldats entretenus par les temples locaux. Un premier aménagement des canaux aurait permis une meilleure mise en valeur des terres de la couronne ou bien une meilleure intégration de ces terres à l'intérieur du réseau de communication. Puis le roi perse aurait décidé de mobiliser les travailleurs des grands sanctuaires pour bâtir une résidence sur ces terres lui appartenant.

---

<sup>314</sup> Voir CHAPITRE 1 §2.3.2.

<sup>315</sup> Voir CHAPITRE 1 §1.1.2 (Le creusement du canal de la ville de Piqudu).



## 4. CONCLUSION

Les premiers rois perses ont abondamment mobilisé les travailleurs de la Babylonie et notamment la main-d'œuvre des temples sur différents chantiers dans la province et en Iran. L'ampleur de la mobilisation exigée a entraîné des problèmes d'organisation. L'Eanna d'Uruk a dû lever l'ensemble de ses oblats et a dû recourir à l'embauche de travailleurs journaliers. Les lettres des responsables des travailleurs mettent en évidence les difficultés qu'ils ont eues pour obtenir suffisamment de rations alimentaires pour leurs nombreux travailleurs. L'intensité des travaux et les problèmes d'approvisionnement ont eu des conséquences concrètes sur le sort des travailleurs : des textes évoquent ainsi des cas d'abandon de poste et de décès. L'ampleur de cette mobilisation témoigne de l'ambition du projet mis en œuvre par Cyrus et Cambyse.

Les premiers rois perses ont mis en place un vaste plan d'aménagement du territoire entre la Babylonie et l'Iran qui présente une grande cohérence d'ensemble. Trois aspects de ce plan ont pu être étudiés :

1) Cyrus et Cambyse ont cherché à développer le réseau fluvial de la Babylonie en mobilisant les travailleurs de la province sur de nombreux chantiers de creusement de canaux. Il reste difficile de les situer précisément et d'identifier leur tracé. Il semble cependant que la finalité de ce projet ait été de faciliter les liaisons vers les résidences royales de Babylonie et vers l'Iran. À ce sujet, le canal Kabar a particulièrement retenu notre attention. En effet, ce canal dont le chantier débuta dans la région de Babylone sous le règne de Cambyse apparaît au cours du règne de Darius I<sup>er</sup> comme étant la voie de navigation principale permettant de rejoindre Suse depuis la Babylonie. Ainsi, on peut se demander si Cambyse n'avait pas déjà prévu de relier plus efficacement la Babylonie à l'Élam. Le développement du réseau fluvial entre la Babylonie et l'Iran s'est également accompagné du développement des réseaux de résidences royales.

2) Les premiers rois perses ont étendu le réseau de résidences royales déjà existant entre la Babylonie et l'Iran (Babylone, Abanu, Ecbatane) en faisant construire de nouveaux palais. Ces constructions ont concerné le sud de la Babylonie avec le palais de Beltiya situé dans la région d'Uruk, le Golfe Persique avec le palais de Taokè et le Fars avec le palais de Matnannu. Les rois perses ont également mobilisé les travailleurs de la Babylonie à Humadešu, mais la localisation précise de ce chantier en Iran reste débattue. Les rois perses ont également cherché à protéger ce nouvel espace

3) Dès le début de son règne, Cyrus a voulu contrôler l'accès à la Babylonie et à l'Iran en faisant édifier une forteresse à Lahiru. Elle apparaît comme un verrou situé dans la vallée de la Diyala et commandait l'accès à la Babylonie et la Médie. La mise en place de ce verrou s'est accompagnée

d'une mise en défense de la Transtigrine grâce à la mobilisation de soldats des temples de la Babylonie dans des postes de guet disséminés le long du Tigre jusqu'au niveau de la ville de Takrit. Ce dispositif défensif existant déjà à l'époque néo-babylonienne pouvait remplir plusieurs fonctions. Il servait à surveiller les populations agropastorales du Zagros et les tribus arabes installées au niveau du Wadi Tharthara. Il pouvait également avoir pour but de contrôler les routes et servait de moyen de communication efficace en cas de danger. Enfin une défense plus locale était organisée par les habitants et les soldats des temples autour des résidences royales et des terres royales.

Les données des textes babyloniens nous permettent de définir précisément les limites de cet espace central occidental : il comprend la Babylonie, le Golfe Persique, le Fars et la Médie. Les travaux entrepris par Cyrus et Cambyse ont eu pour but de relier ces régions entre elles par le développement des voies de communication et par un réseau de résidences royales plus étendues. La place de l'Élam au sein de ce territoire pose problème. J. Tavernier constate dans un premier temps que nous ne disposons d'aucune preuve historique et archéologique pour affirmer que l'Élam fut conquise par Cyrus en 540-539 comme le font traditionnellement de nombreux historiens<sup>316</sup>. L'auteur se base sur l'examen minutieux des derniers textes de la période néo-élamite et considère que le royaume était indépendant vis-à-vis du pouvoir perse jusqu'au règne de Darius I<sup>er</sup> qui en fit l'annexion. L'auteur propose ainsi de réévaluer la chronologie des derniers rois élamites<sup>317</sup> :

550-530 =	Tepti-Hu(m)ban-Inšušinak
530 =	Hutran-tepti
530-520 =	Atta-hamiti-Inšušinak

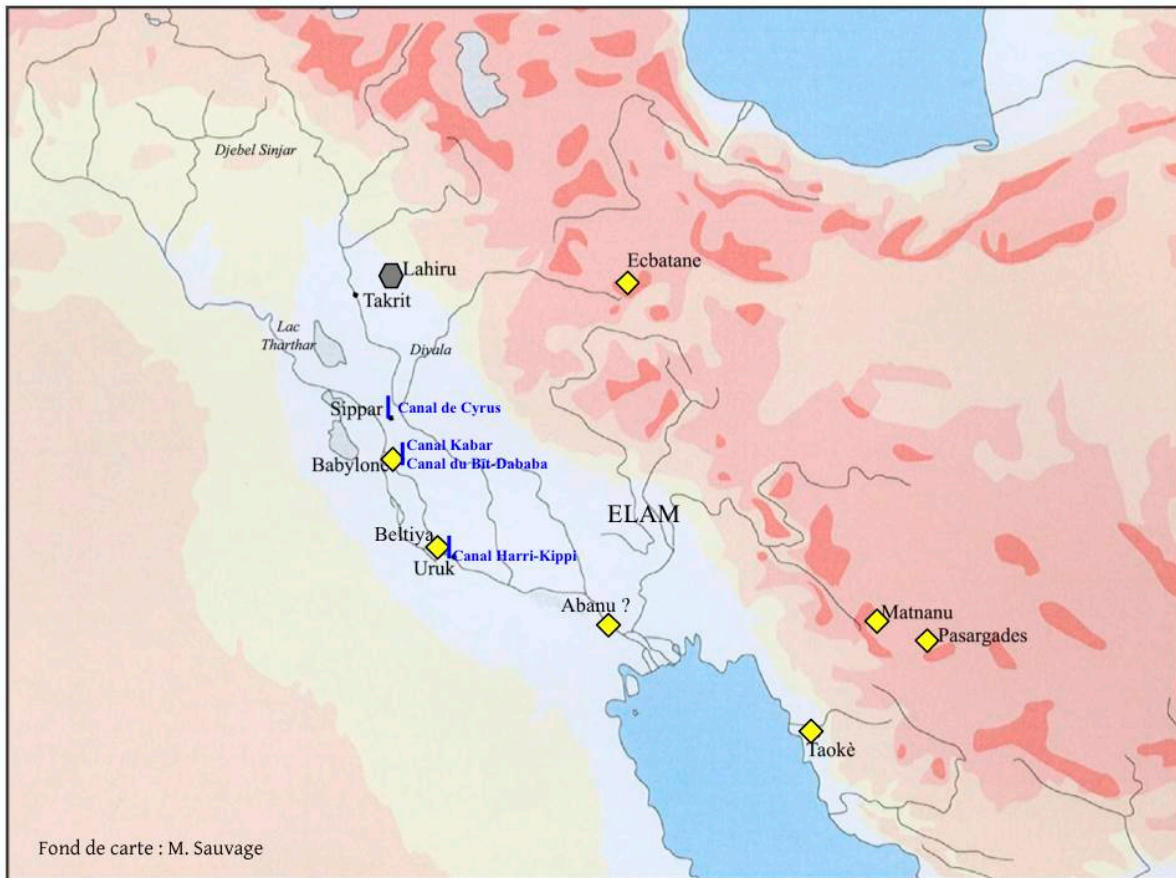
Pendant cette période d'indépendance, les rapports entre l'Élam et la couronne perse auraient été régis par une sorte d'alliance : « Perhaps Cyrus concluded a treaty with the Elamite king (Tepti-Huban-Inšušinak or Hutran-tepti / Halkataš), as a result of which the latter could retain his throne, on the condition of loyalty to the Achaemenids »<sup>318</sup>. La documentation babylonienne que nous verrons au cours de notre étude peut nous permettre, à notre tour, d'apporter quelques éléments de réflexion à ce débat. À ce stade de notre travail nous allons garder en mémoire qu'aucun chantier royal auquel la Babylonie participa ne peut être situé avec certitude en Élam. Nous avons cependant vu que la province a entretenu des liens avec l'Élam, puisque l'Eanna d'Uruk envoya un important convoi de bateaux dans l'Eulaios. Cette opération de transport a-t-elle été réalisée au profit du Grand Roi, et dans ce cas elle montrerait un certain contrôle de l'Élam par la couronne perse, ou bien ce fait témoigne-t-il de relations entre la Babylonie et le royaume

<sup>316</sup> TAVERNIER 2004 : 27.

<sup>317</sup> TAVERNIER 2006.

<sup>318</sup> TAVERNIER 2004 : 27.

indépendant d'Élam ? Nous présenterons d'autres éléments au cours du CHAPITRE 3 qui nous permettront d'évaluer la situation de l'Élam dans l'espace impérial perse.



*Aménagement général de l'espace impérial occidental entre la Babylonie et l'Iran (539-522)*

Cet espace impérial occidental constitue une partie du cadre géographique à l'intérieur duquel le roi et sa cour se déplacent. Ce nomadisme royal avait avant tout pour but d'asseoir le contrôle du roi sur les régions traversées. Ainsi les visites en Babylonie étaient un moyen pour le Grand Roi de prendre pleinement possession du territoire de la province.





## CHAPITRE 2. ABSENCE ET PRÉSENCE DU GRAND ROI EN BABYLONIE (539-522)

**§1. Comment combler l'absence du Grand Roi ?** §1.1. Manifestation symbolique de la présence du roi en Babylonie ; §1.2. L'absence de Cyrus lors de la fête de Nouvel An en mars 528 : solution et conséquences ; **§2. Les visites de Cyrus en Babylonie après la conquête (538-530)** ; §2.1. Une visite entre 538 et 534 ; §2.2. Une visite dans le palais d'Abanu en 531/530 ; **§3. Le long séjour de Cambyse en Babylonie en 528-527** ; §3.1. Cambyse et le palais d'Abanu (mai-octobre 528) ; §3.2. Une visite d'inspection sur les chantiers de Babylone ; §3.3. La visite de Cambyse et les ressources du temple de l'Ebabbar de Sippar (décembre 528) ; §3.4. Des notables de Babylone à Opis (mars 527) ; **§4. Conclusion.**

La Babylonie a été intégrée, grâce notamment à une politique de grands travaux, au territoire du nomadisme royal. Pour ce faire, les Perses peuvent compter sur un réseau de résidences étapes disposées en Babylonie et en Iran. Pourtant, en l'absence de sources officielles émanant du pouvoir perse en Babylonie, nous n'avons que très peu d'attestations de la présence du roi dans la province. De rares textes babyloniens mentionnent explicitement la venue du Grand Roi. Il s'agit de lettres dont la datation précise reste difficile. Nous pouvons également supposer la présence du Grand Roi à travers des indices indirects contenus dans différents textes administratifs et économiques. Les sources babyloniennes, notamment les archives de l'Eanna, nous permettent de repérer certains séjours des rois Cyrus et Cambyse en Babylonie. Ainsi, à plusieurs reprises, le temple de l'Eanna a dû livrer des produits alimentaires pour le palais d'Abanu. Il est donc extrêmement probable que ces livraisons de vivres étaient destinées à alimenter la table du roi et de sa cour lors de leur séjour en Babylonie. Les textes relatifs au palais d'Abanu ont fait l'objet d'une première étude réalisée par M. San Nicolò<sup>319</sup> et d'une étude plus récente de K. Kleber<sup>320</sup>. Il nous semble possible d'approfondir ces études en proposant notamment d'insérer les visites de Cyrus et de Cambyse au sein du palais d'Abanu dans des visites beaucoup plus larges de la Babylonie et de reconstituer une partie du parcours nomade des premiers rois perses en Babylonie dont Abanu n'a été qu'une des étapes. Ces reconstitutions s'appuient sur des lettres de l'Eanna d'Uruk, sur des textes administratifs de l'Ebabbar de Sippar et sur des textes des archives de la famille des Egibi. Les voyages du Grand Roi en Babylonie étaient un moyen pour lui de se rendre visible et accessible auprès de ses sujets et de créer avec eux un lien personnel. C'était également un moyen de prendre pleinement possession du territoire de la province en le parcourant et en tirant profit de ses

---

<sup>319</sup> SAN NICOLÒ 1949a.

<sup>320</sup> KLEBER 2008.

ressources. Ce mode d'appropriation de l'espace souffre cependant d'une contrainte majeure, à savoir l'absence. En effet, le nomadisme royal impliquait que le roi perse était absent une grande partie du temps des différentes résidences royales qui couvraient l'espace central entre la Babylonie et l'Iran. On peut donc se demander comment les premiers rois perses Cyrus et Cambyse ont pu combler leur absence physique tout en maintenant un lien entre leur personne et leurs sujets (§1) avant de prendre pleinement possession de la province en y résidant à plusieurs reprises. Les données éparses des textes babyloniens nous permettent ainsi de mettre en évidence quelques séjours de Cyrus (§2) et de Cambyse en Babylonie (§3).

## 1. COMMENT COMBLER L'ABSENCE DU GRAND ROI ?

Avec la conquête perse, la ville de Babylone n'était plus le centre politique de l'empire. Elle partageait ce rôle de capitale avec plusieurs résidences royales, situées principalement en Iran et en Babylonie, susceptibles d'accueillir le Grand Roi lors de ses déplacements nomades. Ce mode de gouvernement et de contrôle de l'espace impérial présentait un défi pour le roi perse : Il devait en effet manifester sa présence de manière symbolique, mais continue sur les espaces dont il était temporairement absent. En Babylonie, la présence symbolique du roi se manifestait notamment par la diffusion d'une image célébrant le lien particulier qui unissait le souverain à Babylone et par la visibilité de monuments répandus sur le territoire de la province (§1.1). Cette présentation de la propagande mise en place autour de Cyrus nous permettra de mieux saisir les enjeux de la première fête du Nouvel An qui précéda la conquête et pendant laquelle le problème de l'absence du roi se posa de manière cruciale (§1.2).

### 1.1. Manifestation symbolique de la présence du roi en Babylonie

Les lettrés babyloniens et le pouvoir perse ont soigneusement construit une image de Cyrus à destination de la Babylonie. Elle a été diffusée dans l'ensemble du territoire de la province par des inscriptions dont certains traits littéraires relèvent du genre épique. Il est donc tout à fait possible que la légende de Cyrus ait été diffusée plus profondément au sein de la population à travers l'oralité.

#### 1.1.1. *Cyrus et Babylone : inscriptions, thèmes et diffusion de l'image du roi*

Les lettrés babyloniens et plus particulièrement les membres du clergé de l'Esagil de Babylone ont rédigé pour Cyrus de nombreuses inscriptions hagiographiques pour légitimer le règne du conquérant et pour souligner les bienfaits qu'il apporta en Babylonie. À travers ces textes, on peut voir la diffusion d'une image idéale du souverain perse qui souligne le lien sacré qu'il entretenait avec la ville de Babylone.

**1. Les inscriptions hagiographiques.** Plusieurs inscriptions rédigées en cunéiforme retrouvées en Babylonie nous permettent de définir l'image du roi élaborée et véhiculée par le pouvoir perse et les lettrés babyloniens. Parmi ces inscriptions, la plus connue est le *Cylindre de Cyrus*. Il s'agit d'un document de fondation de forme cylindrique retrouvé à Babylone dans un contexte archéologique

imprécis. Ce type de texte était généralement enseveli sous les fondations d'un édifice qui venait d'être achevé ou rénové et dans lequel le roi célébrait son rôle dans cette construction<sup>321</sup>. Le *Cylindre de Cyrus* évoque ainsi l'action du roi perse en faveur de la ville de Babylone et ses actes édilitaires. Très récemment, en juin 2010, les autorités du British Museum ont rendu publiques deux tablettes d'argile très fragmentaires contenant des extraits du même texte<sup>322</sup>. Cette découverte montre que des copies avaient été réalisées et conservées.

Autre document, la *Chronique de Nabonide* est un témoignage important de la propagande mise en place autour de Cyrus. Ce texte relate les dernières années du règne de Nabonide (556-539), le dernier roi babylonien, et la prise de Babylone par le conquérant perse<sup>323</sup>. Ce document célèbre notamment l'entrée pacifique de Cyrus et l'accueil favorable qu'il reçut de la part des Babyloniens.

Le règne de Cyrus se trouve également évoqué dans un poème satirique, le *Pamphlet contre Nabonide*, qui présente de manière caricaturale le règne de Nabonide en lui attribuant notamment des propos insensés et qui met en avant les bienfaits du règne de Cyrus<sup>324</sup>.

La *Prophétie dynastique* est une prédiction, rédigée *post eventum*, mise dans la bouche d'un être transcendant (un dieu ou un roi légendaire) décrivant les événements des règnes futurs. Les rois ne sont jamais nommés. Cependant, de nombreux détails permettent de les identifier. Le texte oppose les actions d'un « prince rebelle » (= Nabonide) à celle du « roi d'Élam » (= Cyrus). Il pourrait également mettre en opposition, dans un passage très fragmentaire, le dernier roi perse, Darius III (336-330), face aux troupes macédoniennes conduites par Alexandre le Grand<sup>325</sup>.

Des inscriptions plus courtes dans lesquelles Cyrus s'exprime à la première personne ont également été retrouvées dans les temples d'Uruk et d'Ur. Dans ces briques inscrites, le roi perse donne une version abrégée de sa généalogie et souligne sa dévotion envers les temples babyloniens<sup>326</sup>.

Toutes ces inscriptions n'émanent pas directement du pouvoir perse, au contraire, elles ont été rédigées par le milieu des lettrés babyloniens appartenant notamment au temple du dieu Marduk,

---

<sup>321</sup> Voir en dernier lieu l'édition du texte dans SCHAUDIG 2001 : 550-556. On trouvera une présentation du *Cylindre de Cyrus* et des indications bibliographiques dans KUHRT 2007 : 72, n.1. On trouvera une traduction française du texte dans LECOQ 1997 : 181-186.

<sup>322</sup> Il s'agit des textes BM 47134 et BM 47176.

<sup>323</sup> Le texte de la *Chronique de Nabonide* (ou *Chronique 7*) est édité par A. K. Grayson (GRAYSON 1975a : 104-111). Pour une traduction française, voir GLASSNER 1993 : 201-204.

<sup>324</sup> Le texte du *Pamphlet contre Nabonide* est édité dans SMITH 1924 : 83-91 (transcription et traduction) et planches V-X (copie). On trouvera une édition récente dans SCHAUDIG 2001 : 563-578 et une traduction anglaise dans KUHRT 2007 : 75-81.

<sup>325</sup> Le texte de la *Prophétie dynastique* est édité dans GRAYSON 1975b : 28-29 (copie) et 30-37 (transcription et traduction). On se reportera également à l'édition récente et les commentaires de VAN DER SPEK 2003 : 311-340.

<sup>326</sup> Pour une édition de la brique d'Uruk (BM 90731) et d'Ur (BM 118362) et des indications bibliographiques complètes, voir SCHAUDIG 2001 : 548 et 549.

l'Esagil. Cyrus a laissé le clergé de Marduk définir une image royale qui correspondait le mieux aux intérêts du temple de Babylone et aux attentes de la population de la province<sup>327</sup>.

**2. Les thèmes de la propagande.** Ces inscriptions opposent avec force la royauté de Cyrus à celle de Nabonide. Le principal grief adressé à Nabonide est d'avoir négligé ou fait interrompre les cultes réguliers et notamment la grande fête du Nouvel An, l'*Akītu*, qui avait lieu au printemps, c'est-à-dire au mois de *nisannu* (mars-avril), le premier mois du calendrier babylonien. Au cours de cette cérémonie complexe, le roi était intronisé ou ré-intronisé par le dieu Marduk (également nommé Bēl, « le Seigneur ») à travers son grand prêtre<sup>328</sup>. La présence du roi y était donc indispensable. La *Chronique de Nabonide* souligne avec insistance l'absence de Nabonide de Babylone et l'impossibilité de fêter le Nouvel An :

En l'an 9, le roi Nabonide était (à) Têma pendant que le prince, les officiers et l'armée étaient à Akkad. Le roi n'est pas venu à Babylone au mois de *nisannu*, le dieu Nabû n'est pas venu à Babylone, le dieu Bēl-(Marduk) n'est pas sorti, la fête de l'*Akītu* n'a pu avoir lieu (col.ii, l.10-11)<sup>329</sup>.

Cette même sentence laconique est répétée ainsi plusieurs années par les chroniqueurs. Le *Cylindre de Cyrus* évoque également les actes impies que Nabonide aurait commis contre Marduk et contre Babylone :

Par méchanceté, il fit interrompre les sacrifices réguliers (l.6-7)<sup>330</sup> ;

Il s'efforça de mettre fin à la vénération de Marduk, le roi des dieux. Il ne cessait de faire du mal à sa ville (l.7-8)<sup>331</sup>.

Le *Pamphlet contre Nabonide* prête à Nabonide le projet réfléchi de mettre un terme aux cultes traditionnels de la Babylonie :

Je devais abandonner les festivités, je devais faire en sorte que la fête du Nouvel An cesse (col.ii, l.11)<sup>332</sup>.

---

<sup>327</sup> De la même manière, Cambyse laissa le notable Udjahorresnet, originaire de Saïs, composer sa titulature royale après la conquête de l'Égypte (BRIANT 1996 : 68-70).

<sup>328</sup> Pour une étude de la fête de l'*Akītu*, voir COHEN 1993 : 400-453 et PONGRATZ-LEISTEN 1994.

<sup>329</sup> (10) mu 9-kam <sup>id</sup>muati-i lugal <ina> <sup>uru</sup>te-ma-a dumu lugal <sup>li</sup>gal-meš u erín-ni ina <sup>kur</sup>uri<sup>ki</sup> lugal ana <sup>iti</sup>bár ana tin-tir<sup>ki</sup> (11) nu du-ku <sup>d</sup>na ana ká-dingir-ra<sup>ki</sup> nu du-ku <sup>d</sup>en nu è-a i-sin-nu a-ki-tú ba-til.

<sup>330</sup> (6) ... [ana ma-ag]-ri-ti (7) sat-tuk-ku ú-šab-ti-li ...

<sup>331</sup> (7) ... pa-la-ha <sup>d</sup>amar-utu lugal dingir-meš i[g-m]ur kar-šu-uš-šu (8) le-mu-ut-ti uru-šu [i-t]e-né-ep-pu-[uš].

<sup>332</sup> (11) lu-zi-ib i-sin-nu zag-muk lu-ša-ab-ši-il.

Au contraire, les mêmes inscriptions insistent sur le rétablissement des cultes par Cyrus et soulignent les actes de piété du nouveau roi. La *Chronique de Nabonide* montre que, dès la conquête, au moment où l'armée perse est entrée dans Babylone en octobre 539, Cyrus fit prendre des mesures pour protéger les lieux de culte de la ville :

Jusqu'à la fin du mois, les portes-boucliers de l'armée du Gutium encerclèrent les portes de l'Esagil et il n'y eut aucune interruption (des cultes) dans l'Esagil et dans les autres temples et aucune échéance (festive) ne fut manquée (col.iii, l.16-18)<sup>333</sup>.

Les textes énumèrent les actes de dévotion de Cyrus envers Marduk et envers les dieux babyloniens:

Jour après jour, je (= Cyrus) cherche à le vénérer (*Cylindre de Cyrus*, l.23)<sup>334</sup> ;

Il augmenta les offrandes régulières. [Devant] les dieux, il se prosterna (*Pamphlet contre Nabonide*, col.vi, l.5-6)<sup>335</sup>.

Dans ces inscriptions, les actes de Nabonide sont systématiquement interprétés de manière négative. Ainsi, quand la menace perse s'est faite de plus en plus pressante, le roi a fait venir à Babylone les statues des différents dieux pour protéger magiquement la capitale et, également, pour éviter qu'elles ne soient capturées par l'armée adverse<sup>336</sup>. Cet acte est transformé en un sacrilège commis par le dernier roi babylonien. Nabonide est accusé d'avoir déporté les statues des dieux et Cyrus est glorifié de les avoir réintroduites dans leur temple d'origine :

Et les divinités de Sumer et d'Akkad que Nabonide avait amenées à Babylone pour faire enrager le Seigneur des dieux, je les ai réinstallées en sécurité, sur ordre de Marduk, dans leur sanctuaire, dans une demeure apaisante. Que tous les dieux que j'ai ramenés à l'intérieur de leur sanctuaire demandent tous les jours à Bēl et à Nabû l'allongement de mes jours et qu'ils prononcent des paroles pour mon bien-être (*Cylindre de Cyrus*, l.33-35)<sup>337</sup>.

<sup>333</sup> (16) ... en til iti kuš tuk-šu-me (17) šá<sup>kur</sup> gu-ti-um ká-meš šá é-sag-gíl nigin baṭ-la šá nim-ma ina é-sag-gíl u é-kur-meš diš (18) ul iš-šá-kin ù si-ma-nu ul dib-iq.

<sup>334</sup> (23) ... u<sub>4</sub>-mi-šam a-še'a-a pa-la-ṭah<sup>1</sup>-šú.

<sup>335</sup> (5) ... sat-tuk-ku en ú-šá-tir (6) [...] dingir-meš i-la-ab-bi-in ap-pa.

<sup>336</sup> BEAULIEU 1993 : 241-161.

<sup>337</sup> (33) ù dingir-meš kur šu-me-ri ù ur<sup>ki</sup> šá<sup>id</sup> nà-ni-tuk a-na ug-ga-ti en dingir-meš ú-še-ri-bi a-na qé-reb šu-an-na<sup>ki</sup> i-na qí-bi-ti<sup>d</sup> amar-utu en gal i-na ša-li-im-ti (34) i-na maš-ta-ki-šu-nu ú-še-ši-ib šú-ba-at tu-ub lib-bi {ut} kul-la-ta dingir-meš šá ú-še-ri-bi a-na qé-er-bi ma-ha-zi-šu-un (35) u<sub>4</sub>-mi-ša-am ma-har<sup>d</sup> en ù<sup>d</sup> nà ša a-ra-ku u<sub>4</sub>-meš-ia li-ta-mu-ú lit-taz-ka-ru a-ma-a-ta du-un-qí-ia.

Les inscriptions royales élaborées autour de Cyrus le Grand reflètent la profonde hostilité du clergé de Marduk à l'égard de Nabonide. Cette hostilité s'explique par la politique particulière qui fut menée par le dernier roi de Babylone. À partir de 550, Nabonide s'installa en Arabie, dans l'oasis de Têma où il séjourna pendant huit ans. Les raisons de ce séjour restent débattues et mêleraient à la fois des raisons économiques, la volonté de contrôler les routes commerciales, et des motivations religieuses, Nabonide avait une dévotion particulière pour le dieu de la lune Sîn et l'oasis de Têma en était un lieu de culte important<sup>338</sup>. À son retour à Babylone, Nabonide entreprit plusieurs réformes politiques et religieuses. Il remplaça un grand nombre d'administrateurs civils et religieux par ses partisans et sembla vouloir accorder au dieu Sîn une importance croissante au sein du panthéon babylonien<sup>339</sup>. On comprend dès lors l'hostilité du clergé de Marduk face à Nabonide, et l'intelligence de Cyrus de s'appuyer sur ces divisions internes. Au moment de la conquête de Babylone, un accord aurait pu être conclu entre Cyrus et le clergé de la cité, les prêtres acceptant de reconnaître le nouveau roi en échange d'une politique favorable au culte de Marduk.

Cette légitimité repose sur la présentation de Cyrus comme ayant été choisi par le dieu Marduk lui-même pour châtier le roi impie Nabonide :

L'ensemble des pays, il les examina tous, il les scruta, il chercha un prince juste qui satisferait son cœur. De sa main il le saisit et il prononça son nom : « Cyrus, roi d'Anšan ». Il le nomma pour exercer la royauté sur l'ensemble du monde (*Cylindre de Cyrus*, l.11-12)<sup>340</sup>.

Une brique inscrite retrouvée à Ur témoigne de la diffusion de ce thème. Cette fois-ci ce sont les grands dieux qui ont donné le pouvoir à Cyrus sur l'ensemble des pays :

Je suis Cyrus, le roi du monde, le roi d'Anšan, le fils de Cambyse (I<sup>er</sup>), le roi d'Anšan. Les grands dieux ont posé tous les pays dans ma main pour que je les maintienne en paix (BM 118362)<sup>341</sup>.

Les inscriptions soulignèrent alors la politique favorable menée par Cyrus envers Babylone et son dieu tutélaire. Les textes évoquent ainsi la prise pacifique de Babylone par l'armée perse :

Le 16 (*tašrītu* = 12 octobre 539), Gubaru (B), gouverneur du Gutium, et l'armée de Cyrus firent leur entrée dans Babylone sans combats (*Chronique de Nabonide*, col.iii, l.15-16)<sup>342</sup> ;

<sup>338</sup> Sur le séjour de Nabonide à Têma, voir BEAULIEU 1989 : 149-185.

<sup>339</sup> Sur les réformes de Nabonide en faveur de Sîn, voir BEAULIEU 1989 : 203-232.

<sup>340</sup> (11) *kul-lat ma-ta-a-ta ka-li-ši-na i-hi-it ib-re-e-ma* (12) *iš-te-'e-ma ma-al-ki i-ša-ru bi-bil lib-bi-ša it-ta-ma-ah qa-tu-uš-šu 'ku-ra-áš lugal uru an-ša-an it-ta-bi ni-bi-it-su a-na ma-li-ku-ti kul-la-ta nap-har iz-zak-ra šu-um-šú*.

<sup>341</sup> (1) *'ku-ra-áš lugal šár lugal kur aš-ša-an* (2) *dumu 'kam-bu-zi-ia* (3) *lugal kur aš-ša-an* (4) *dingir-dingir gal-gal kal kur-kur* (5) *a-na qá-ti-ia si-a-ma* (6) *kur šu-ub-ti né-eh-ti ú-še-šib*.



Ses vastes armées dont les effectifs tels les gouttes d'eau d'un fleuve ne peuvent être connus marchaient à ses côtés solidement équipés. Il les fit entrer à l'intérieur de Babylone sans batailles ni combats (*Cylindre de Cyrus*, l.16-17)<sup>343</sup>.

Les textes insistent ensuite sur l'ère de paix que le règne de Cyrus inaugura :

Lorsque je suis entré pacifiquement dans Babylone, dans la joie et l'allégresse, je me suis installé dans le palais royal, la demeure de la souveraineté (*Cylindre de Cyrus*, l.22)<sup>344</sup> ;

La paix régna dans la ville ; Cyrus décréta la paix pour Babylone tout entière (*Chronique de Nabonide*, col.iii, l.19-20)<sup>345</sup>.

Les inscriptions insistent également sur l'amour que Cyrus porte à Babylone et aux principaux temples de la Babylonie. D'après le *Cylindre de Cyrus*, c'est ainsi le dieu Marduk lui-même qui aurait insufflé dans le cœur du roi perse cet amour (*râmu*) pour Babylone. C'est également par le verbe aimer (*râmu*) qu'une brique inscrite d'Uruk souligne la dévotion du roi perse envers le temple de l'Esagil et le temple de l'Ezida où réside la statue du dieu Nabû, le fils de Marduk. :

Marduk, le seigneur des dieux, m'a assigné en destin un cœur empli d'amour pour Babylone (*Cylindre* l.23)<sup>346</sup>.

Je suis Cyrus, le roi des pays, qui aime l'Esagil et l'Ezida, fils de Cambyse (I<sup>er</sup>), le roi puissant (BM 90731)<sup>347</sup>.

D'après le *Cylindre de Cyrus*, le conquérant perse a pu exprimer concrètement sa dévotion pour la ville du dieu Marduk en rénovant notamment le rempart intérieur de Babylone nommé Imgur-Enlil :

J'ai cherché à renforcer la défense du mur Imgur-Enlil, la grande muraille de Babylone [...] ; le quai en briques cuites au bord du fossé qu'un roi précédent avait [construit, mais dont] l'ouvrage inachevé [n'entourait pas complètement] (le pourtour) extérieur [de la ville] ; ce qu'aucun roi n'avait jamais

---

<sup>342</sup> (15) ... u<sub>4</sub> 16-kam l'ugl<sup>1</sup>-ba-ru lú nam kur gu-ti-um u erín-meš l'ku-raš ba-la šal-tu<sub>4</sub> ana e<sup>ki</sup> ku<sub>4</sub>.

<sup>343</sup> (16) um-ma-ni-šu rap-ša-a-ti ša ki-ma me-e i<sub>7</sub> la ú-ta-ad-du-ú ni-ba-šu-un<sup>gis</sup> tukul-meš-šu-nu ša-an-du-ma i-ša-ad-di-ha i-da-a-šu (17) ba-lu qab-li ù ta-ha-zi ú-še-ri-ba-áš qé-reb šu-an-na<sup>ki</sup>.

<sup>344</sup> (22) ... a-n[a q]é-reb tin-tir<sup>ki</sup> e-ru-bu sa-li-mi-iš (23) i-na ul-si ù ri-ša-a-ti i-na é-gal ma-al-ki ar-ma-a šu-bat be-lu-ti (...).

<sup>345</sup> (19) (...) šu-lum ana uru šá-kin l'ku-raš šu-lum ana tin-tir<sup>ki</sup> (20) gab-bi-šú-qi-bi.

<sup>346</sup> (23) <sup>d</sup>amar-utu en gal lib-bi ri-it-pa-šu ša ra-[im] tin-tir<sup>ki</sup> ši-m[a]-[a-tiš iš-ku<sup>?</sup>-na]-an-ni-ma.

<sup>347</sup> (1) l'ku-raš lugal l'ú kur-kur ra-'i-im (2) é-sag-il u é-zi-da (3) a l'kam-bu-zi-ia (4) 20 dan-nu a-na-ku.

fait, ses troupes, la mobilisation [de son pays à/pour l'in]térieur de Babylone, [... de bitume] et de briques, je l'ai réalisé à nouveau et [j'ai fait achever l'ouvrage] (l.38-41)<sup>348</sup>.

D'après la propagande mise en place par le clergé de l'Esagil et par le pouvoir perse, Cyrus le Grand aurait été accueilli à Babylone comme un libérateur appelé par le dieu Marduk lui-même qui lui aurait confié la royauté. Par ces inscriptions, Cyrus est présenté comme un roi babylonien traditionnel.

**3. La diffusion de l'image du roi.** Les inscriptions de Cyrus se retrouvent à Babylone, à Uruk et à Ur, preuve que l'image du bon roi qu'elles décrivent a été diffusée dans les temples de la Babylonie entière. Cependant, ces textes en eux-mêmes n'étaient pas des vecteurs de diffusion directe au sein de la population. La plupart n'étaient pas accessibles. Le *Cylindre de Cyrus* était probablement enfoui sous l'édifice dont il célébrait la construction. La *Chronique de Nabonide* et les copies du *Cylindre* semblent appartenir au fonds de la bibliothèque de l'Esagil<sup>349</sup>. En revanche, il n'est pas possible d'identifier la provenance du *Pamphlet* et de la *Prophétie*<sup>350</sup>. La diffusion d'une l'image royale de Cyrus à travers ces documents se pose donc. Il n'est pas exclu que les thèmes élaborés par le clergé de Marduk autour de Cyrus aient pu être diffusés sous forme orale. Le style du *Cylindre de Cyrus* s'apparente à celui des épopées dont le but était de célébrer la geste de dieux ou de personnages héroïques<sup>351</sup>. Ce récit célèbre en effet à la fois les exploits de Marduk et ceux de Cyrus. Le style est dynamique et porteur d'une certaine tension narrative depuis la description apocalyptique de la Babylonie de Nabonide jusqu'à la délivrance apportée par Cyrus :

Marduk, l'exalté, l'Enlil des dieux, se tourna vers la totalité du monde habité dont les demeures étaient abandonnées et dont les habitants de Sumer et d'Akkad étaient cadavéreux (l.10-11)<sup>352</sup>

(...)

J'ai apaisé leur épuisement (et) j'ai soulagé leur fardeau (l.26)<sup>353</sup>.

Il est probable que des légendes liées à Cyrus aient été diffusées en Babylonie pour souligner le lien intime entre le nouveau roi, la ville de Babylone et le dieu Marduk.

---

<sup>348</sup> (38) (...) bād im-gur-<sup>d</sup>en-líl bād gal-a ša tin-tir<sup>k</sup>[<sup>i</sup> ma-aš-š]ar-<sup>l</sup>ta<sup>l</sup>-šú du-un-nu-nù áš-te-'e-e-ma (39) [x x x] ka-a-ri a-gur-ru šá gú ha-ri-ši ša lugal mah-ri i-p[u-šu-ma la ú-ša]k-<sup>l</sup>li-lu<sup>l</sup> ší-pi-ir-šu (40) [x x x la ú-ša-as-hi-ru uru] <sup>l</sup>a<sup>l</sup>-na ki-da-a-ni ša lugal ma-ah-ra la i-pu-šu um-man-ni-šu di-ku-u[t ma-ti-šu i-na/a-na q]é-<sup>l</sup>reb<sup>l</sup> šu-an-na<sup>ki</sup> (41) [x x x i-na esir-hád-rá]-<sup>l</sup>a<sup>l</sup> à sig<sup>4</sup>-al-ùr-ra eš-ši-iš e-pu-uš-ma [ú-šak-lil ší-pir-ší]-in.

<sup>349</sup> Pour la reconstitution de la bibliothèque de Babylone voir CLANCIER 2009 : 105-213.

<sup>350</sup> Le *Pamphlet contre Nabonide* pourrait venir soit de Babylone soit de Sippar (SMITH 1924 : 27).

<sup>351</sup> Pour une présentation des différents genres littéraires et le genre épique voir EDZARD & RÖLLIG 1987 : 48-50 et 52.

<sup>352</sup> (10) <sup>d</sup>amar-utu t[<sup>i</sup>-iz-qa-ru <sup>d</sup>en-líl dingir-m]eš us-sa-ah-ra a-na nap-har da-ád-mi šá in-na-du-ú šu-bat-su-un (11) à ùg-meš<sup>kur</sup> šu-me-ri à uri<sup>ki</sup> ša i-mu-ú ša-lam-ta-áš.

<sup>353</sup> (26) an-hu-ut-su-nu ú-pa-áš-ši-ha ú-ša-ap-ti-ir sa-ar-ma-šu-nu.

Enfin, l'image du roi pouvait également être représentée en Babylonie à travers des supports visibles tels que des stèles et des palais.

### 1.1.2. *Les supports visibles de la royauté perse*

Nous n'avons aucune trace archéologique des monuments réalisés par Cyrus et Cambyse en Babylonie. De manière générale, les réalisations des rois perses sont peu documentées mis à part pour le règne de Darius I<sup>er</sup> et d'Artaxerxès II en particulier<sup>354</sup>. Cependant, les résidences royales en Babylonie nouvellement bâties (Beltiya) ou bien réoccupées par Cyrus et Cambyse (Babylone, Abanu) constituaient autant de signes visibles du pouvoir du roi sur la province. Les constructions des premiers rois perses en Babylonie n'ont pas été identifiées, il n'est donc pas possible de savoir quelle idéologie elles véhiculaient à travers leur architecture. De même, aucune stèle élaborée par les premiers rois perses n'a été retrouvée en Babylonie. Un texte de l'Eanna d'Uruk évoque ce sujet. Il rapporte, à travers le *šatammu*, un ordre d'un chargé de mission du roi qui exige qu'on lui montre des stèles et des inscriptions de rois anciens :

#### **KLEBER 2008 : n°33**

<sup>(1-16)</sup>Nabu-mukin-apli, le *šatammu* de l'Eanna, fils de Nadin, descendant de Dabibi a parlé, ainsi à Marduk-šum-iddin, fils de Nabu-ahhe-bullit, descendant de Dabibi, Arad-Marduk, fils de Zeriya, descendant d'Egibi, Sin-ereš, fils de Nabu-šum-lišir, descendant d'Eppeš-ili, Šadunu, fils de Mušezib-Bel, descendant de Nur-Sin, Šamaš-mukin-apli, fils de Madanu-ahhe-iddin, descendant de Šigua, Labaši-Marduk, fils d'Arad-Bel, descendant d'Egibi, Ardiya, fils de Šakin-šumi, descendant de Gimil-Nanaia, Baniya, fils de Nabu-našir, descendant de Nabu-šarhi-ili, Remut, fils de Nabu-šum-lišir, descendant de Kuri, Gimillu, fils de Nabu-šum-iddin, descendant de Gimil-Nanaia, Innin-zer-ibni, fils de Nabu-gamil, descendant de Rab-bane, Anu-šum-ibni, fils de Nabu-eṭir, descendant de Nabu-šarhi-ili, Balaṭu, fils d'Arad-Innin, descendant de [NP], à l'assemblée des Babyloniens et des Urukéens : <sup>(16-17)</sup>« Le chargé de mission du roi et le gouverneur de Babylone m'ont parlé ainsi : <sup>(17-19)</sup>Montrez-moi les stèles et les inscriptions des rois anciens qui sont déposées dans l'Eanna ». <sup>(19-20)</sup>« Montrez les stèles et les inscriptions anciennes que vous connaissez au chargé de mission du roi. <sup>(21-22)</sup>Montrez au chargé de mission du roi tout ce dont vous avez souvenir et tout ce que vous connaissez ».

<sup>(23)</sup>Le scribe : Nabu-mukin-apli, fils de Marduk-šum-iddin, descendant de Balaṭu.

<sup>(24-25)</sup>Uruk, le 29 *ulūlu* (vi) de l'an 3 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

Cette exigence royale peut être interprétée de différentes manières. Pour M. Jursa, on pourrait y voir la volonté du roi d'accéder à des inscriptions royales pour comprendre les relations politiques et économiques entre les temples et le pouvoir royal. Mais, comme K. Kleber, on pourrait

---

<sup>354</sup> Voir respectivement le CHAPITRE 6 §1.1, §1.2 et le CHAPITRE 8 §3.

également y voir un but plus culturel. En effet, le chargé de mission de Cambyse a pu vouloir s'inspirer de la tradition pour construire des stèles et des inscriptions célébrant à leur tour la gloire de Cambyse suivant un modèle traditionnel<sup>355</sup>.

En conclusion, nous avons vu que le pouvoir perse a tenté de remédier à l'absence du roi en créant une présence symbolique qui se manifestait par des inscriptions, par une propagande orale insistant sur la particularité du lien qui unissait le Grand Roi à Babylone, et par de nouveaux monuments visibles exaltant l'idéologie royale telle que des stèles et des palais. Une partie de cette propagande insistait sur le rétablissement du culte traditionnel qui avait été négligé par Nabonide. On s'attend donc à ce que Cyrus préside avec éclat la fête du Nouvel An qui suivit son entrée triomphale dans Babylone.

## **1.2. L'absence de Cyrus lors de la fête du Nouvel An en mars 538 : solution et conséquences**

En Babylonie, l'image de Cyrus a été en partie construite sur son opposition avec celle de Nabonide à qui les prêtres de l'Esagil reprochaient entre autres son absence durant les cérémonies du Nouvel An. On s'attend donc à ce que Cyrus célèbre avec faste les premières festivités de son règne durant lesquelles il aurait été autorisé à porter le titre prestigieux de « roi de Babylone ». C'est donc avec un réel étonnement que nous constatons son absence. Nous commencerons l'étude de la première fête du Nouvel An par un débat concernant l'identité des participants aux cérémonies puis nous présenterons la solution trouvée par Cyrus pour pallier son absence et enfin nous verrons les conséquences politiques qui ont suivi les festivités.

### **1.2.1. Cyrus, Cambyse et la Chronique de Nabonide**

La fête du Nouvel An qui suivit la prise de Babylone par les Perses est décrite dans un passage très mutilé de la *Chronique de Nabonide* :

<sup>(24)</sup>Le 4 (*nisannu* = 27 mars 538), Cambyse, le fils de C[yrus] <sup>(25)</sup>est entré dans l'E-niggidar-kalamma-summu, l'officiel de la Maison du Sceptre de Nabû [...] le Sceptre du [pays ...]. <sup>(26)</sup>Quand [...] vint, vêtu d'une robe élamite, il [prit] la main de Nabû. <sup>(27)</sup>[Les la]nces et les carquois [...] avec le Fils du roi, [...]

---

<sup>355</sup> KLEBER 2008 : 271.

dans la cour. <sup>(28)</sup>Il est retourné [du temple] de Nabû à l'Esagil. [...] les libations devant Bēl et le fils de [...] <sup>356</sup>.

Il était traditionnellement considéré, par la lecture de ces quelques lignes mutilées, que Cambyse avait pris la place de Cyrus lors de la première fête de l'*Akītu* qui se déroula après la conquête de Babylone par les Perses <sup>357</sup>. En 1996, A. George proposa une nouvelle lecture de la *Chronique de Nabonide* et du passage évoquant la première fête de l'*Akītu* de la province de la Babylonie sous le joug en y introduisant Cyrus comme acteur principal par la restitution de son nom entier dans une cassure.

**1. Une nouvelle lecture proposée par A. George.** Pour cet auteur, Cyrus, vêtu d'une robe élamite, rejoignit Cambyse et dirigea la procession de la statue du dieu Nabû depuis son temple jusqu'au temple de Marduk. Voici sa traduction :

« When on the 4th day (of *Nisannu*) Cambyses, the son of Cyrus, went to E-niggidar-kalamma-summu, the official of the Sceptre House of Nabû (or the Šangû-priest of Nabû ?) [gave him] the Sceptre of the [Land]. When [Cyrus] came, in Elamite attire he [took] the hands of Nabû [...] lances and quivers he picked [up, and] with the crown-prince [he came down] into the courtyard. He (or possibly they) went back [from the temple] of Nabû to E-sagil. [He/They libated] ale before Bēl and the Son of [...] » <sup>358</sup>.

Cette lecture est tout à fait nouvelle, car la plupart des éditeurs de cette chronique a identifié Cambyse comme étant le principal officiant de cette cérémonie et comme étant également le porteur de la robe élamite mentionnée dans le texte <sup>359</sup>. En faisant apparaître Cyrus, A. George remet également en cause l'interprétation qui voulait que Cambyse ait été intronisé roi à la place de son père <sup>360</sup>. L'auteur justifia la restitution du nom de Cyrus dans la cassure par plusieurs arguments. Nous tentons ici de restituer le plus fidèlement possible les différentes étapes de l'argumentation d'A. George :

1) L'auteur s'appuie tout d'abord sur un argument narratif qui semble faire intervenir une tierce personne : « The narrative seems to imply that this person joined the ceremony after Cambyses had been presented with the sceptre, but then played the leading part : as I read it, he

---

<sup>356</sup> ABC Chronique 7, col.iii, l.24-28. Nous suivons également la nouvelle copie réalisée par A. R. George (George 1996 : 379-380) : (24) u<sub>4</sub> 4-kam 'kam-bu-zi-ia dumu šá 'k[u-raš] (25) a-na é-níg-gidar-kalam-ma-sum-mu ki gin 'é-gidru 'nà níg-giDar. k[ur ...] (26) 'ki] gin ina 'túglu-bu-uš-tu<sub>4</sub> elam-ma<sup>ki</sup> šu<sup>ii</sup> 'nà 'išl-[bat x] x [...] (27) [g<sup>is</sup>az-m]a-re-e u<sup>kuš</sup>iš-pat-meš í[l-ma<sup>7</sup> k]i dumu-lugal ana kisal [e<sub>11</sub>-da<sup>7</sup>] (28) [ta lib-bi] 'é<sup>7</sup> 'nà ana é-sag-gíl nigin-ur kaš-tin ina igi 'en u dumu x [...]

<sup>357</sup> Pour une étude concernant la fête de l'*Akītu* au I<sup>er</sup> millénaire en Babylonie et en Assyrie voir : PONGRATZ-LEISTEN 1994 : 103.

<sup>358</sup> GEORGE 1996 : 380.

<sup>359</sup> GRAYSON 1975a : 111 ; OPPENHEIM 1974 : 3499-3500 ; GLASSNER 1993 : 204.

<sup>360</sup> Sur cette interprétation, voir par exemple PONGRATZ-LEISTEN 1994 : 103.

took the hand of Nabû and led him in procession – presumatly from his cella in E-ningidar-kalamma-summa – to the temple's courtyard, with the crown-prince, Cambyses, in attendance »<sup>361</sup>.

2) A. George propose de réévaluer le rôle du dieu Nabû dans la cérémonie du sacre royal. D'après l'auteur, la présence de Cambyse dans le temple de Nabû et le fait qu'il reçut le sceptre ne faisaient pas de lui le « roi de Babylone ». Le rôle du temple de Nabû à Babylone aurait été surévalué et l'auteur rappelle à de nombreuses reprises le rôle final joué par Marduk et le temple de l'Esagil dans l'intronisation du souverain<sup>362</sup>. Dès lors, pour l'auteur, le rituel auquel participa Cambyse dans le temple de Nabû était une cérémonie destinée à lui conférer de manière officielle le titre de « prince » (*mār šarri*) : « It was probably in search of divine aproval for the change of dynasty that Cambyses entered E-niggidar-kalamma-summa soon after Cyrus marched into Babylon, and this visit may mark his ritual installation as *mār šarri* »<sup>363</sup>. Il semble donc d'après A. R. George que la cérémonie qui s'est déroulée au début du règne de Cyrus a été marquée par deux étapes, chacune d'elles impliquant un acteur différent et une signification politique différente :

1) Cambyse aurait été intronisé prince-héritier dans le temple de Nabû à Babylone en recevant du dieu le sceptre.

2) Puis, dans un deuxième temps, Cyrus aurait rejoint la statue du dieu Nabû pour la conduire en procession jusqu'au temple de l'Esagil, le temple de Marduk : *Il est allé [depuis le temple] de Nabû jusque dans l'Esagil*<sup>364</sup>. Le raisonnement d'A. George implique donc que Cyrus se présenta devant la statue de Marduk pour y continuer le rituel de la fête du Nouvel An : le grand prêtre lui aurait retiré les insignes de la royauté (tiare, sceptre, harpé), l'aurait humilié en le giflant, avant de le faire jurer devant Marduk qu'il n'avait commis aucun péché contre Babylone<sup>365</sup>.

**2. Contre-argumentation.** La proposition d'A. George d'introduire Cyrus comme acteur principal de la fête du Nouvel An a, depuis, été largement acceptée et reprise<sup>366</sup>. Pourtant ses arguments soulèvent de nombreuses questions :

1) L'auteur restitue entièrement le nom de Cyrus dans un passage cassé de la *Chronique de Nabonide*. Pour justifier cette restitution, il utilise le contexte narratif comme argument. Or, la narration est peu claire et hypothétique à cause de l'état très fragmentaire de ce passage. Ainsi, dans

---

<sup>361</sup> GEORGE 1996 : 380.

<sup>362</sup> GEORGE 1996 : 382-385. Contre l'avis d'A. Cavigneaux pour qui en parlant du temple de Nabû : « C'est là que le roi recevait le sceptre qui le légitimait dans son pouvoir » (CAVIGNEAUX 1981 : 121).

<sup>363</sup> GEORGE 1992 : 311. L'auteur établit également un parallèle entre la famille royale et la famille divine : « It would be appropriate that, at Babylon, Nabû should have presided over the installation of the crown-prince, not only (...) because he is the son and heir apparent of the ruler of the universe, but also because Nabû was Marduk's vizier (*sukkalu*) and a sceptre was the symbol of this office » (GEORGE 1996 : 383).

<sup>364</sup> ABC Chronique 7, col.iii, l.28.

<sup>365</sup> Pour une présentation du rituel de la fête du Nouvel An à Babylone, voir THUREAU-DANGIN 1921 : 127-154.

<sup>366</sup> KUHRIT 2007 : 51 ; ALVAREZ-MON 2009 ; HENKELMAN [à paraître] : n.63.

l'édition d'A. George des lignes 24 et 28, quatre verbes sont restitués dans des cassures sur les sept verbes que ces quelques lignes auraient pu contenir. On peut donc se demander si ce n'est pas, en partie, l'historien moderne qui reconstitue le récit événementiel de ce passage très mutilé<sup>367</sup>. Cependant, A. George semble avoir raison sur un point : ces quelques lignes pourraient impliquer un autre acteur. Ainsi, la ligne 27 indiquerait que quelqu'un accompagnait le prince (si l'on accepte toutefois qu'il s'agisse bien d'un signe idéogrammatique KI (= avec) qui est à moitié visible sur la copie) : « [...]avec le fils du roi [...] dans la cour »<sup>368</sup>. L'auteur fait de Cyrus ce nouvel acteur. Pourtant, dans ce passage en question, on pourrait tout aussi bien y voir le prêtre de Nabû ou bien la statue du dieu elle-même. En effet, dans les récits des rituels, les statues des dieux sont des acteurs à part entière, souvent cités avant le roi quand ils accomplissent des actions ensemble.

2) A. George considère que Cambyse a été intronisé prince-héritier lors d'une cérémonie d'investiture qui eut lieu dans le temple de Nabû à Babylone pendant la fête de l'*Akītu*. Or, une telle cérémonie n'est pas attestée dans la documentation mésopotamienne. L'auteur affirme cependant que cette cérémonie était une coutume traditionnelle. L'argument de l'auteur se base sur la politique de respect des traditions locales que Cyrus aurait menée : « In view of Cyrus's well-known policy of observing traditional religious custom in his dominions, it seem likely that the ceremony in which the crown-prince was given the sceptre by Nabû's priest would have been much the same as it had always been »<sup>369</sup>. Pourtant, cette politique de stricte observance des cultes traditionnels n'est pas aussi bien connue. Nous avons vu que l'image de Cyrus a été créée par les prêtres de l'Esagil de Babylone qui étaient hostiles à Nabonide et favorables au conquérant. Ainsi, la prétendue politique religieuse de Cyrus ne peut pas être reconstituée à travers des textes de propagande rédigés par des prêtres au service de leur nouveau roi. Si nous mettons de côté la *Chronique*, il n'y a absolument aucun indice nous permettant d'affirmer que Cyrus présidait les cérémonies religieuses et qu'il fut notamment présent à Babylone lors des fêtes du Nouvel An qui ont ponctué ses huit années de règne. La démonstration d'A. George nous paraît être circulaire : l'existence d'une cérémonie ancestrale de double intronisation du Prince et du Roi justifie la restitution du nom de Cyrus qui prouve à son tour l'existence de cette double cérémonie.

3) Enfin, A. George évacue très rapidement dans une note de bas de page ce qui semble être la plus sérieuse objection à sa démonstration à savoir le fait que Cambyse soit mentionné dans de

---

<sup>367</sup> La trame narrative a pu évoluer selon les présupposés des historiens. On constate ainsi que les restitutions sont différentes selon l'identité du porteur de la robe élamite mentionnée dans la chronique. Dans le cas de Cambyse, certains ont considéré que le prêtre « [ne lui laissa pas prendre] la main de Nabû » (OPPENHEIM 1974 : 3500 ; GLASSNER 1993 : 204). Par contre, le récit est reconstitué de manière positive pour les historiens qui ont considéré que c'était Cyrus qui se présenta devant Nabû : « When [Cyrus] came, in Elamite attire he [took] the hands of Nabû » (GEORGE 1996 : 380).

<sup>368</sup> Voir la copie de cette ligne dans GEORGE 1996 : 379.

<sup>369</sup> In view of Cyrus's well-known policy of observing traditional religious custom in his dominions, it seem likely that the ceremony in which the crown-prince was given the sceptre by Nabû's priest would have been much the same as it had always been (GEORGE 1996 : 380).

nombreux textes de la pratique en Babylonie avec le titre de « roi de Babylone » à partir du mois de *nisannu* (i)<sup>370</sup>. Rappelons que pour cet auteur la participation de Cambyse à une partie des cérémonies du Nouvel An avait pour but de l'introniser en tant que prince (*mār šarri*). Or, les textes babyloniens montrent qu'à partir du mois de *nisannu* (i), Cambyse ne portait pas ce titre, mais bien celui prestigieux de « roi de Babylone ». On peut dès lors se demander comment Cambyse a reçu ce titre. Il nous semble donc dès lors incompatible de considérer que Cambyse a été reconnu comme « prince-héritier » et de le voir porter le titre de « roi de Babylone ». Il nous semble également impossible d'affirmer que Cyrus occupa un rôle majeur pendant la cérémonie de couronnement de la fête du Nouvel An, en conduisant notamment la procession menant la statue du dieu Nabû dans le temple de l'Esagil, c'est-à-dire en considérant que Cyrus a ensuite accompli le reste du rituel devant Marduk dans son temple, et de voir que c'est Cambyse qui porta le titre de « roi de Babylone ». Nous affirmons donc que si Cambyse porta ce titre c'est uniquement parce qu'il en a reçu la prérogative de la part des dieux de Babylone par l'intermédiaire du clergé. Une telle intronisation en tant que roi de Babylone implique que Cambyse a participé à la fête de l'*Akītu* jusqu'au bout et que lui seul y officia.

La cérémonie de couronnement qui se déroula en mars 538 à Babylone a donc été tout à fait particulière puisqu'elle a vu un prince se faire couronner roi à la place de son père. Ce fait soulève de nombreuses questions et l'on se demande pourquoi Cyrus ne présida pas lui-même ces cérémonies. Pour certains historiens, Cyrus aurait créé intentionnellement un vice-royaume situé en Babylonie pour son fils. C'est à présent les caractéristiques de ce vice-royaume que nous voulons examiner afin de mesurer les conséquences politiques induites par la participation de Cambyse au couronnement.

### 1.2.2. *Le couronnement de Cambyse à la place de Cyrus et ses conséquences*

**1. La « vice-royauté » de Cambyse.** Les études concernant la titulature royale en Babylonie lors de la première année du règne de Cyrus (538/537) ont montré que seuls les textes des villes du nord de la Babylonie enregistrèrent des doubles formules de datation attribuant le titre de « roi de Babylone » à Cambyse et le titre de « roi des pays » à Cyrus<sup>371</sup>. Les textes des villes du sud de la Babylonie n'utilisèrent que le nom de Cyrus et le titre de roi des pays pour dater les jours. En considérant cette double titulature entre Cyrus et Cambyse, F. Weissbach conclut en premier, en 1897, à l'existence d'un vice-royaume attribué à Cambyse situé au nord de la Babylonie, à l'intérieur

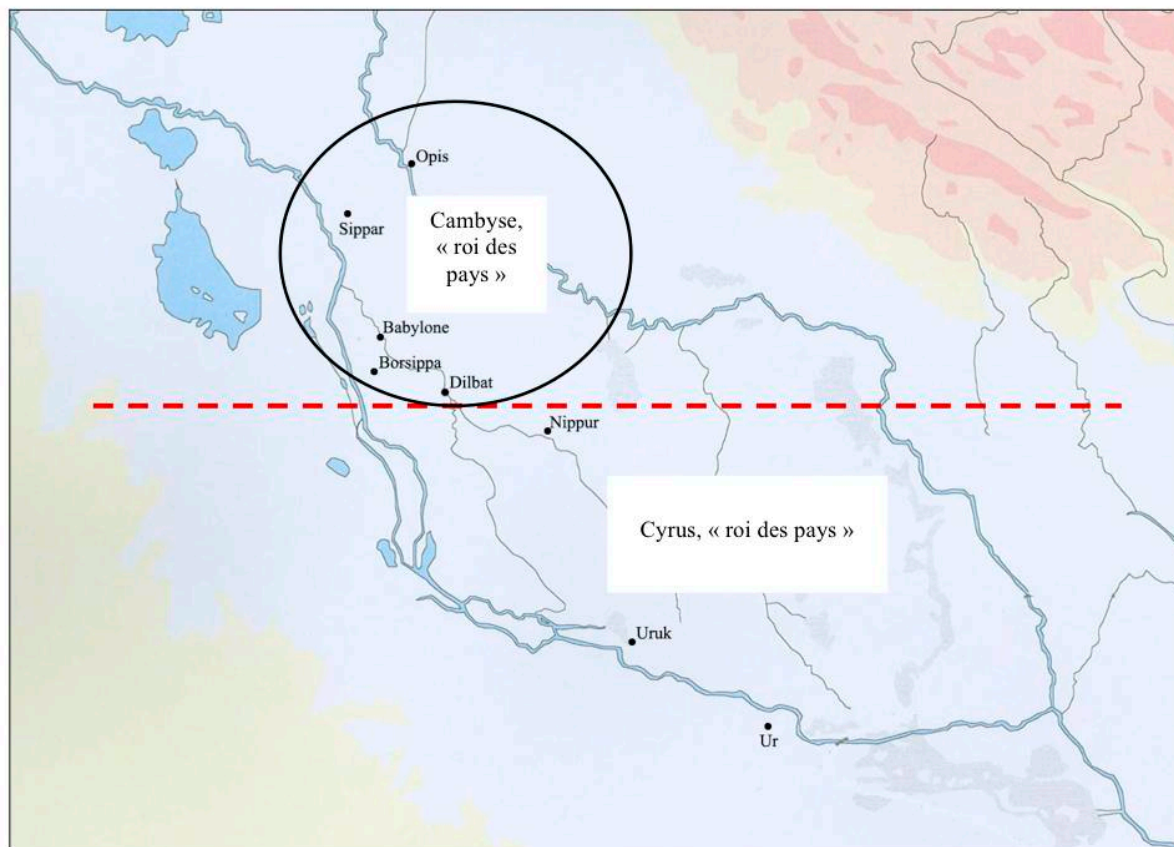
---

<sup>370</sup> « The situation is slightly complicated, in the case of Cambyses, because he was, at least to begin with, Cyrus's co-regent in Babylonia. The investiture ear-marked him as his father's rightful heir » (GEORGE 1996 : 383 n.52).

<sup>371</sup> On trouvera la bibliographie la plus récente sur la vice-royauté de Cambyse dans ZAWADZKI 1996 : 171.



de l'empire de Cyrus<sup>372</sup>. L'examen de la titulature royale au mois de *nisannu* (i), c'est-à-dire au moment de la fête du Nouvel An, et pendant les mois qui ont suivi, montre une situation beaucoup plus complexe.



*Le « vice-royaume de Cambyse » (538)*

**2. La titulature royale au mois de *nisannu* (mars-avril 538).** Le rassemblement des titres royaux tels qu'ils apparaissent dans les formules de datation des contrats babyloniens lors du mois de *nisannu* (i), c'est-à-dire au moment de l'intronisation de Cambyse en tant que « roi de Babylone », montre plusieurs faits surprenants :

Villes	Date	Titulature	Référence
Sippar	2 <i>nisannu</i>	An 1 de Cambyse	<i>Camb.</i> 27 : 7-9
Sippar	3 <i>nisannu</i>	An 1 de Cambyse	<i>Camb.</i> 29 : 5-6
Sippar	3 <i>nisannu</i>	An 1 de Cambyse, roi de Babylone	<i>Camb.</i> 28 : 4-7
Sippar	4 <i>nisannu</i>	An 1 de Cyrus, roi de Babylone	<i>Cyr.</i> 11 : 6-8
Uruk	4 <i>nisannu</i>	An 1 de Cyrus, roi de Babylone	YOS 7, 5 : 23-24

<sup>372</sup> WEISSBACH 1897 : 661-665.

Sippar	5 <i>nisannu</i>	An 1 de Cyrus, roi des pays	CT 57, 306 : 11-12
Sippar	6 <i>nisannu</i>	An 1 de Cyrus, roi des pays	CT 57, 52 : 6-8
Babylone	7 <i>nisannu</i>	An 1 de Cyrus, roi des pays	Cyr. 12 : 15-16
Sippar	8 <i>nisannu</i>	An 1 de Cyrus, roi des pays	CT 56, 120 : 6-8
Sippar	10 <i>nisannu</i>	An 1 de Cyrus, roi des pays	Cyr. 13 : 10-12
Borsippa	17 <i>nisannu</i>	An 1 de Cambyse, roi de Babylone	BM 85679 : 17-19 <sup>373</sup>
Sippar	25 <i>nisannu</i>	An 1 de Cyrus, roi des pays, (et) de Cambyse, roi de Babylone	Camb. 426 : 21-22
Sippar	25 <i>nisannu</i>	An 1 de Cyrus, roi des pays, (et) de Cambyse, roi de Babylone	ZAWADZKI 1996 : n°1 : 3'-6'
Sippar	27 <i>nisannu</i>	An 1 de Cyrus, roi des pays, (et) de Cambyse, roi de Babylone	ZAWADZKI 1996 : n°2 : 5-10
Sippar	[ - ] <i>nisannu</i>	An 1 de Cyrus, roi des pays	CT 56, 131 : 4-7

*La titulature royale en Babylone au mois de nisannu de l'an 1 de Cyrus (mars-avril 538)*

L'étude de la titulature royale des textes de la pratique rédigés en Babylone fournit de nombreuses informations sur l'organisation de la cérémonie, sa diffusion et sa réception par la population. Au tout début du mois de *nisannu* (i), à l'approche de la fête du Nouvel An, plusieurs textes de Sippar utilisent le nom de Cambyse pour dater les jours. Les formules de datation sont surprenantes, car elles ne lui attribuent aucun titre royal : « le 2 *nisannu* (i) de l'an 1 de Cambyse »<sup>374</sup> ; « le 3 *nisannu* (i) de l'an 1 de Cambyse »<sup>375</sup>. Ces formules signifieraient que Cyrus n'était plus en Babylone et que son fils s'apprêtait à être couronné. Un autre texte, en revanche, attribue pour la première fois un titre royal à Cambyse avant son sacre mentionné dans la *Chronique de Nabonide* : « le 3 *nisannu* (i) de l'an 1 de Cambyse, roi de Babylone »<sup>376</sup>. On peut penser que le scribe de ce contrat a anticipé la fête de couronnement qui eut lieu le jour suivant. De manière plus troublante un texte de Sippar et un texte d'Uruk attribuent, quant à eux, le titre de roi de Babylone à Cyrus au moment même où Cambyse recevait le sceptre royal des mains de Nabû : « le 4 *nisannu* de l'an 1 de Cyrus, roi de Babylone »<sup>377</sup>. Ces hésitations sont intéressantes, car elles montrent, semble-t-il, que tous les habitants de la Babylone n'étaient pas au courant de la participation de Cambyse au sacre. Une certaine confusion régna en Babylone au moment de la cérémonie et certains Babyloniens hésitèrent entre Cyrus et Cambyse pour l'attribution du titre de roi de Babylone. Il est en revanche

<sup>373</sup> Texte inédit : (17) *bár-síp<sup>ki</sup> iti* bár u<sub>4</sub> 10+[71]-[kam] (18) mu 1-kam <sup>l</sup>[kam-bu-zi-ia<sup>l</sup>] (19) lugal tin-tir<sup>ki</sup>.

<sup>374</sup> Camb. 27 : 7-9.

<sup>375</sup> Camb. 29 : 5-6.

<sup>376</sup> Camb. 28 : 4-7. Voir SAN NICOLO 1941 : 52.

<sup>377</sup> Cyr. 11 : 6-8 & YOS 7, 5 : 23-24.

plus étonnant de constater que cette situation confuse a perduré pendant plusieurs mois, signe d'un pouvoir perse mal défini en Babylonie.

### 3. La titulature royale en Babylonie du nord en 538 : une situation complexe et confuse.

Nous avons regroupé de nombreux contrats rédigés dans le « vice-royaume de Cambyse », à Babylone, à Sippar, à Borsippa et à Dilbat, au cours de la première année du règne de Cyrus. Afin de rendre notre démonstration plus lisible, nous n'exposerons ici que les différents titres royaux que l'on trouvait à Sippar au cours du mois de šabātu (xi). Les lecteurs trouveront un tableau plus complet à la fin de ce chapitre :

Ville	An 1 de Cambyse, roi de Babylone	An 1 de Cambyse, roi de Babylone, et de Cyrus, roi des pays	An 1 de Cyrus, roi de Babylone, roi des pays	An 1 de Cyrus, roi des pays
Sippar	27/xi/Cambyse 1 (CT 56, 240)	xi/Cyrus-Cambyse 1 (CT 55, 731)	6/xi/Cyrus 1 (B) (Cyr. 22) ; 7/xi/Cyrus 1 (B) (Cyr. 23) ; 26/xi/Cyrus 1 (B) (Cyr. 24) ; 29/xi/Cyrus 1 (B) (Cyr. 26) ;	10+[x]/xi/Cyrus 1 (CT 56, 221) ; 27/xi/Cyrus 1 (CT 57, 694) ;

#### *La titulature royale à Sippar au mois de šabātu de l'an 1 de Cyrus (janvier-février 537)*

Plusieurs remarques peuvent être formulées. On s'aperçoit qu'à l'intérieur d'une même ville on trouvait des titres royaux contradictoires. On s'aperçoit que de nombreux scribes n'ont fait aucune référence à Cambyse, au contraire, ils ont continué à ne se référer qu'à la seule royauté de Cyrus en tant que « roi des pays ». On constate également, de manière plus surprenante, que Cyrus est mentionné de nombreuses fois en tant que « roi de Babylone et des pays ». Cette situation est la même dans les différentes villes de la Babylonie septentrionale. Notons également que des erreurs peuvent être repérées. Ainsi, un scribe de Sippar attribua la royauté sur l'empire aux deux Perses : *An 1 de Cambyse, roi des pays, fils de Cyrus, roi des pays*<sup>378</sup>.

Cette multiplicité de titres royaux contradictoires partagés entre Cyrus et Cambyse soulève de nombreuses questions. On peut dès lors se demander quelle a été la réalité de ce « vice-royaume » de Cambyse si à l'intérieur même de nombreux Babyloniens considéraient Cyrus comme étant le roi de Babylone. On peut également se demander si le plan d'introniser Cambyse a été mûrement réfléchi et élaboré par le conquérant pour asseoir la légitimité de son fils en tant qu'héritier ou s'il s'agissait d'un plan de secours palliant son absence.

<sup>378</sup> CT 56, 142 : (8) mu 1-kam (9) <sup>l</sup>kam-bu-zi-ia (10) lugal kur-kur a <sup>l</sup>ku-raš lugal kur-kur.

**4. Une intronisation au pied levé pour pallier à l'absence de Cyrus ?** Il est difficile de s'expliquer pourquoi Cyrus se priva d'assister à la cérémonie du sacre à Babylone qui lui aurait concédé de manière officielle le titre le plus prestigieux du Proche-Orient et qui aurait assis son pouvoir de manière légitime sur la Babylonie, mais aussi sur les provinces de l'empire néo-babylonien dont il venait de se rendre maître. Nous avons vu de plus que Cyrus élaborait avec le clergé de Babylone une subtile propagande le présentant comme ayant reçu la royauté du dieu Marduk et comme étant le garant de son culte, culte qui culmine lors de la fête du Nouvel An. Encore une fois, on ne s'explique pas pourquoi Cyrus, en étant absent de la fête de l'*Akītu*, contredise aussi ouvertement la propagande qu'il avait mise en place. Enfin, l'extrême confusion des titres royaux entre Cyrus et Cambyse qui résulta de la participation du prince à la fête du Nouvel An est le signe visible que cette première cérémonie a été mal préparée par le pouvoir perse et mal reçue par les Babyloniens. Les villes du sud n'ont pas reconnu ce sacre alors que les villes du nord y prêtèrent plus attention. Il est probable que Cambyse ait résidé à Babylone juste après la conquête perse et que son sacre n'ait été que partiellement reconnu par les villes les plus proches du lieu de son intronisation. Il nous paraît en tout cas peu probable qu'une cérémonie minutieusement préparée puisse engendrer un tel désordre<sup>379</sup>. Il semble que l'absence de Cyrus ne dépendait pas de sa propre volonté, mais qu'elle répondait plutôt à un impératif extérieur. Nous ignorons les motifs qui poussèrent le roi à quitter Babylone avant la cérémonie du Nouvel An et du sacre. Deux hypothèses peuvent toutefois être envisagées. Le roi perse était en pleine dynamique de conquête après la prise de Sardes (546) et de Babylone (539). Il a pu sembler difficile pour lui de rester près de cinq mois immobile à Babylone, depuis son entrée en octobre, jusqu'au premier jour du printemps en Mars. Des impératifs militaires ont pu l'obliger à quitter la ville de Marduk. Des raisons plus personnelles peuvent être envisagées. La Chronique de Nabonide rapporte la mort de la reine :

Au mois de [NM] la reine mourut. Du 27 *addaru* (=20 mars) jusqu'au 3 *nisannu* (=26 mars 538) un deuil [fut instauré] sur le pays d'Akkad (l.22-23)<sup>380</sup>.

Ce décès est survenu quelques jours avant la fête de l'*Akītu*. On peut donc se demander si Cyrus ne se trouva pas dans l'obligation d'assister à des cérémonies funéraires en Iran. Quelles qu'en soient les raisons, nous constatons que Cyrus fut absent des cérémonies compromettant ainsi le bon déroulement des festivités, comme lors de l'absence de Nabonide. Toutefois, il semble que Cyrus trouva alors un compromis acceptable pour le clergé et pour la population babylonienne en se faisant remplacer par son fils, Cambyse. On peut alors penser que les prêtres de Babylone ont trouvé

<sup>379</sup> Notons que la grande confusion de la titulature royale qui suivit la fête du Nouvel An apporte un nouvel argument contre l'hypothèse d'A. George qui voyait dans la cérémonie qui a eu lieu en mars 538 une cérémonie des plus traditionnelles. Or, il est très peu probable qu'un rituel ancien respecté à la lettre ait entraîné un désordre aussi important.

<sup>380</sup> (22) *iti*[x] (23) *r<sup>m</sup>í dam lugal úš ta 27 šá ití*še en u<sub>4</sub> 3 *šá ití*bár *bi-ki-tu*<sub>4</sub> ina *kur*uri<sup>[ki]</sup> *gar-at*].

une justification légitime à cette situation. Le *Cylindre de Babylone* montre alors que le père et le fils reçurent tous les deux les bienfaits de la part du grand dieu Marduk :

Grâce à mes bonnes actions Marduk, le grand seigneur s'est réjoui et avec bienveillance il a accordé sa bénédiction à moi Cyrus, le roi qui le respecte, et à Cambyse, le fils de ma chair, ainsi qu'à la totalité de mon armée (l.26-28)<sup>381</sup>.

Puissent-ils (= les dieux) intercéder auprès de Marduk, mon seigneur, en faveur de Cyrus, le roi qui le respecte, et de Cambyse, son fils (l.35)<sup>382</sup>.

### 1.2.3. Bilan

Pour conclure, nous avons vu deux faits :

1) Cyrus n'assista pas aux cérémonies du Nouvel An en Babylonie et son fils le remplaça, semble-t-il, de manière précipitée. Ainsi, au moment où Cambyse recevait le sceptre royal, des contrats accordaient le titre de roi de Babylone à Cyrus. L'information du remplacement du père par son fils n'aurait pas eu le temps de se diffuser complètement. La participation de Cambyse à la fête de l'*Akītu* a eu une conséquence politique importante : Cambyse devenait de fait le nouveau roi de Babylone.

2) La participation de Cambyse à la fête du Nouvel An a créé une situation confuse visible à travers la titulature utilisée dans les textes de la pratique. Les villes du sud de la Babylonie ont continué à ne se référer qu'à Cyrus en tant que roi des pays. Les villes du nord ont utilisé une titulature fluctuante attribuant la royauté de Babylone à Cambyse ou à Cyrus. Cette situation remet en cause ce que de nombreux historiens ont appelé le « vice-royaume de Cambyse ». Une partie des Babyloniens auraient compris que le sacre de Cambyse ne servait qu'à pallier l'absence de Cyrus.

Cet épisode montre que l'absence du roi de Babylonie notamment pendant les festivités politiques n'était pas une question réglée au début de la conquête perse. Il semble que Cyrus tenta de trouver une solution temporaire à cette situation afin de ne pas incommoder le clergé de Babylone. Cette situation ne dura qu'un temps, et Cyrus régla définitivement le problème de l'absence du roi :

1) Cambyse abandonna définitivement le titre de roi de Babylone au cours du mois d'*addaru* (xii), puis nous constatons que la titulature royale de Cyrus se fixa progressivement au cours de

---

<sup>381</sup> (26) *a-na ep-še-e-ti-[ia dam-qa-a-ti]* <sup>d</sup>amar-utu en ga[l]-ú ih-de-e-ma (27) *a-na ia-a-ti 'ku-ra-áš lugal pa-li-ih-šu* ù *'ka-am-bu-zi-ia dumu ši-it lib-bi-[ia ù a-n]a nap-h[ar] um-ma-ni-ia* (28) *da-am-qí-îš ik-ru-ub-ma*.

<sup>382</sup> (35) *a-na* <sup>d</sup>amar-utu en-ia li-iq-bu-ú ša *'ku-ra-áš {áš}* lugal pa-li-hi-ka u *'ka-am-bu-zi-ia dumu-šú*.

l'an 2 : *Cyrus, roi de Babylone, roi des pays*. Ce constat se fonde sur un aperçu de la titulature telle qu'elle apparaît dans les archives de l'Eanna d'Uruk et des Egibi (et Nur-Sin) de Babylone :

Uruk (Eanna)		Babylone (Egibi/Nur-Sin)	
Date / réf	Titulature	Date / Réf	Titulature
3/iii/Cyrus 2 (YOS 7, 13)	Roi des pays	25/ii/Cyrus 2 (Cyr. 15)	Roi des pays
5/iii/Cyrus 2 (YOS 7, 14)	Roi de Babylone	26/ii/Cyrus 2 (Cyr. 37)	Roi des pays
9/iii/Cyrus 2 (YOS 7, 20)	Roi des pays	24/iii/Cyrus 2 (Cyr. 41)	Roi de Babylone, roi des pays
12/iv/Cyrus 2 (YOS 7, 15)	Roi des pays	3/v/Cyrus 2 (Cyr. 45)	Roi de Babylone et des pays
22/vi/Cyrus 2 (YOS 7, 11)	Roi des pays	13/v/Cyrus 2 (Cyr. 48)	Roi de Babylone et des pays
[-]/vi/Cyrus 2 (YOS 7, 12)	Roi de Babylone, roi des pays	14/v/Cyrus 2 (Cyr. 49)	Roi de Babylone et des pays
29/ix/Cyrus 2 (YOS 7, 22)	Roi de Babylone, roi des pays	21/vi/Cyrus 2 (Cyr. 51)	Roi de Babylone et des pays
20+[-]/ix/Cyrus 2 (YOS 7, 23)	Roi de Babylone, roi des pays		(...)
6/iii/Cyrus 3 (YOS 7, 19)	Roi des pays		
15/v/Cyrus 3 (YOS 7, 18)	Roi de Babylone, roi des pays		
16/v/Cyrus 3 (YOS 7, 24)	Roi de Babylone, roi des pays		
26/vii/Cyrus 3 (YOS 7, 25)	Roi de Babylone, roi des pays		
	(...)		

#### *La fixation de la titulature royale*

2) Enfin, Cyrus fit définitivement accepter son absence par le clergé de Babylone sans recourir à aucun artifice. Ainsi, certains indices laissent à penser que le roi perse se trouvait en Iran au début du printemps 537, c'est à dire lors de la deuxième fête de l'*Akītu* de son règne<sup>383</sup>. Il semble donc dorénavant admis par le clergé de Marduk que le roi perse ne serait pas systématiquement présent en personne lors de l'*Akītu* à Babylone, sans que les prêtres ne lui en fassent le reproche, acceptant ainsi que Babylone n'était plus le seul centre de l'Empire.

Si la fête de l'*Akītu* de mars 538 fut une occasion de rencontre ratée entre Cyrus et Babylone, en revanche, la documentation babylonienne met en évidence plusieurs voyages du Grand Roi sur son territoire.

<sup>383</sup> Cf. *infra* CHAPITRE 3 §2.1.



## 2. LES VISITES DE CYRUS EN BABYLONIE APRÈS LA CONQUÊTE (538-530)

Après la prise de Babylone survenue à la fin de l'an 539, peu de textes nous renseignent directement sur la présence de Cyrus en Babylonie. L'étude de la documentation babylonienne nous permet de distinguer deux séjours du roi perse dans la province : l'un eut lieu lors de la première moitié de son règne (§2.1), et l'autre à la fin (§2.2). Précisons que les informations concernant les voyages de Cyrus en Babylonie sont très peu nombreuses et d'interprétation difficile, au contraire de celles dont nous disposons pour Cambyse.

### 2.1. Une visite entre 538 et 534

Un premier séjour du roi est évoqué de manière très succincte dans la lettre YOS 3, 103. Cette lettre fait partie de la correspondance d'Anu-šar-ušur, le *qīpu* de l'Eanna d'Uruk. Un examen prosopographique nous permet de dater cette lettre de la première moitié du règne de Cyrus.

Dans ses lettres, le *qīpu* évoque un grand chantier sur lequel il encadre des travailleurs de l'Eanna. Il y évoque une prochaine visite du roi. Ce petit dossier est constitué des lettres YOS 3, 31, YOS 3, 53, YOS 3, 103 et YOS 3, 127. La lettre YOS 3, 53 est adressée à Nadinu, Kinaia et Muranu qui occupaient la fonction de « scribes de l'Eanna ». Si Nadinu est attesté dans cette fonction jusqu'à l'an 6 de Cambyse<sup>384</sup>, en revanche, Kinaia et Muranu voient leur activité prendre fin beaucoup plus tôt, soit respectivement en l'an 4 et l'an 5 de Cyrus<sup>385</sup>. Cette lettre a donc été rédigée lors de la première partie du règne de Cyrus. Les lettres YOS 3, 103 et YOS 3, 53 sont très similaires, la première s'adresse cette fois-ci uniquement à Nabu-ah-iddin, le *bēl piqitti* de l'Eanna<sup>386</sup> :

#### YOS 3, 53

<sup>(1-4)</sup>Lettre d'Anu-šar-ušur à Nadinu, Kinaia et Muranu, mes frères. <sup>(5-7)</sup>Que Bēl et Nabû décrètent santé et vie pour mes frères.

<sup>(8-12)</sup>Šamaš sait bien que les créanciers ont emporté la totalité de l'orge qu'Innin-zer-iqiša a fait monter

<sup>(13-14)</sup>Je n'ai pu faire entrer qu'un litre d'orge dans le

#### YOS 3, 103

<sup>(1-3)</sup>Lettre d'Anu-šar-ušur à Nabu-ah-iddin, mon frère.

<sup>(3-5)</sup>Que Bēl et Nabû décrètent santé et vie pour mon frère.

<sup>(6-10)</sup>Pourquoi as-tu donné les rations alimentaires et la laine aux décurions en l'absence d'Ubar et de Kudurrānu, les chefs de cinquante ?

<sup>384</sup> KÜMMEL 1979 : 122.

<sup>385</sup> KÜMMEL 1979 : 116 et 118.

<sup>386</sup> On retrouve cette même pratique d'adresser une lettre au *šatammu* et une autre aux scribes du temple dans la correspondance de Nabu-ah-iddin, le *bēl piqitti* de l'Eanna. Ainsi, les lettres YOS 3, 17 et TCL 9, 129 sont très similaires. La première est adressée au *šatammu* et la deuxième à Nadinu, le scribe de l'Eanna. Il ne s'agit pas à proprement parler de duplicatas, car ces lettres présentent des différences.



Trésor !

<sup>(15-18)</sup>Maintenant et rapidement, faites-moi apporter 36 000 litres d'orge des mains d'Ubar et de Kudurranu <sup>(19-21)</sup>et faites-moi apporter 90 000 litres d'orge des mains d'Innin-zer-iqiša. <sup>(22-24)</sup>Mettez rapidement en route Ubar et Kudurranu. <sup>(25-27)</sup>Ils doivent reprendre le travail le 1<sup>er</sup> *tašrītu* (vii).

<sup>(12-16)</sup>Maintenant, fais-moi apporter 36 000 litres d'orge, rations de l'extérieur, des mains d'Ubar et de Kudurranu.

<sup>(17-21)</sup>Šamaš sait bien que les créanciers ont emporté la totalité de l'orge qu'Innin-zer-iqiša a fait monter.

<sup>(23-24)</sup>Et le travail à notre charge est lourd. <sup>(24-25)</sup>Le roi est sur nous.

<sup>(26-28)</sup>Mets rapidement en route Ubar et Kudurranu.

<sup>(29-30)</sup>Ils doivent reprendre (le travail) le 1<sup>er</sup> *tašrītu* (vii).

La lettre YOS 3, 31 fait probablement partie de ce même dossier. En effet, elle présente certains points communs avec les deux lettres précédentes. Elle évoque le rôle d'Ubar et de Kudurranu en tant qu'intermédiaires entre Anu-šar-ušur et les autorités de l'Eanna. Elle précise également, comme les deux lettres citées plus haut, que ces deux individus devaient reprendre le travail le 1<sup>er</sup> *tašrītu* (vii) :

#### YOS 3, 31

<sup>(1-2)</sup>Lettre d'Anu-šar-ušur pour le *šatammu*, mon frère. <sup>(3-4)</sup>Que Nabu et Marduk bénissent mon frère.

<sup>(5-7)</sup>Fais apporter par Ubar et Kudurranu 360 litres d'orge au moment où ils partiront.

<sup>(9-12)</sup>Fais les comptes au sujet de l'huile, du sel, du cresson et la laine pour 60 travailleurs pendant deux ans <sup>(12-15)</sup>et que mon seigneur les fasse apporter par Ubar et Kudurranu.

<sup>(16-18)</sup>Vois : je me trouve recevoir 520 litres d'huile sur ça. <sup>(18-20)</sup>Mettez-les rapidement en route ! <sup>(22-23)</sup>Ils doivent reprendre le travail le 1<sup>er</sup> *tašrītu* (vii).

Enfin, la lettre YOS 3, 127 se rattacherait également à ce dossier. En effet, elle mentionne, elle aussi, un contingent de 60 travailleurs :

#### YOS 3, 127

<sup>(1-4)</sup>Lettre d'Anu-šar-ušur au *šatammu* et Nabu-ah-iddin, mes frères. <sup>(5-7)</sup>Que Bēl et Nabû décrètent santé [et vie] pour mes frères.

<sup>(8-10)</sup>Nos 60 travailleurs sont passés sur l'autre rive. <sup>(11-16)</sup>Envoyez-moi 60 paires de sandales, 60 sacs et l'équipement de 7 ânes valides. <sup>(17-19)</sup>Mettez rapidement en route le [...]. <sup>(20-23)</sup>Donnez les rations et la laine des boulangers du [...] à Dannu-ahhešu-ibni.

Ce petit dossier pose de nombreux problèmes, car aucun élément ne nous permet de localiser les travaux qui y sont évoqués. Nous savons qu'Anu-šar-ušur fut impliqué dans le chantier de Lahiru au tout début du règne de Cyrus<sup>387</sup>. Cependant, rien ne nous permet de rattacher le

---

<sup>387</sup> cf. *supra* CHAPITRE 1 §3.1.

présent dossier avec le chantier de Lahiru. La lettre YOS 3, 103 évoque de manière très elliptique la présence du roi : « le roi est sur nous » (*šarru ina muhhini*). Il est difficile de préciser si la visite du roi a lieu au moment où Anu-šar-ušur écrit sa lettre ou bien s'il évoque une future visite du roi. Le *terminus ante quem* de cette visite royale pourrait être l'année 4 de Cyrus, date à laquelle l'un des destinataires de la correspondance d'Anu-šar-ušur cessa son activité. Il n'est pas possible de relier cette visite de Cyrus en Babylonie avec d'autres textes. Cette visite aurait donc eu pour but, entre autres, d'inspecter l'avancement des travaux menés avec le concours de la main-d'œuvre des temples babyloniens.

## 2.2. Une visite en l'an 531/530

Une autre visite de Cyrus est documentée par l'activité du palais d'Abanu vers lequel le temple de l'Eanna d'Uruk a dû envoyer des aliments pour la table du roi. Un texte administratif de l'Eanna d'Uruk enregistre des livraisons de produits alimentaires pour le palais d'Abanu, situé dans le sud de la Babylonie, dans la région des marais<sup>388</sup>:

### YOS 7, 86

<sup>(1-4)</sup>Une reconnaissance de dette de 90 sicles d'argent, prix des condiments (*tābīlu*) pour l'approvisionnement (*šušbuttu*) du palais d'Abanu a été donnée. <sup>(4-9)</sup>Une reconnaissance de dette de Ṭabiya, fils de Nabu-zer-ukin, a été établie à la charge de Nabu-zer-iddin, l'adjoint du canal Tupliaš, fils de Belšunu, et d'Innin-ahhe-iddin, fils d'Ina-ṭeši-eṭir, le chef [des oblats] de la Dame d'Uruk. <sup>(10-14)</sup>Là-dessus, [NP], fils de Nabu-hanni', et Barik-Šamaš, les chargés de mission de Ṭabiya, ont reçu 55 sicles d'argent depuis le Trésor de l'Eanna.

<sup>(15-19)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(19-21)</sup>Ville de Bel-ušezib, le 3+[x NM] de l'an 8 Cyrus, roi de Babylone, roi des pays.

Dans ce texte, un membre du personnel de l'Eanna, le chef des oblats, et un officiel du canal du Tupliaš, sont chargés de l'achat des condiments (*tābīlu*) pour l'approvisionnement (*šušbuttu*) du roi. Ces informations ne peuvent véritablement être appréhendées que si elles sont comparées aux textes relatifs au palais d'Abanu du temps de Cambyse. Par anticipation, nous livrons ici quelques éléments de comparaison que nous verrons dans le paragraphe §3.1.

1) Le terme de *šušbuttu* désigne un ensemble de produits alimentaires livrés pour la consommation du souverain. Il peut être remplacé dans les textes par l'expression plus explicite de « repas du roi » (*naṭtanu ša šarri*).

---

<sup>388</sup> Voir *infra* §2.1.

2) Le temple de l'Eanna d'Uruk était soumis aux demandes de l'administration satrapique représentée par Gubaru (B) pour mener à bien l'approvisionnement du palais d'Abanu.

La documentation relative au palais d'Abanu nous permet de comprendre que Cyrus et probablement une partie de la cour perse se trouvaient en séjour dans le palais d'Abanu et qu'une partie de leur approvisionnement était prélevée sur les ressources de l'Eanna en l'an 8. Nous verrons dans le chapitre suivant que la ville de Taokè a connu également une activité particulière au cours de cette même année ce qui laisse supposer un déplacement de la cour royale entre les bords du Golfe Persique et le sud de la Babylonie<sup>389</sup>.

---

<sup>389</sup> Cf. CHAPITRE 3 §2.3.

### 3. LE SÉJOUR DE CAMBYSE EN BABYLONIE EN 528/527

La présence de Cambyse en Babylonie est particulièrement bien documentée au cours de l'an 2 de son règne et notamment grâce aux archives de l'Eanna mentionnant le palais d'Abanu et à d'autres textes (lettres et documents administratifs) pouvant être mis en relation avec le palais d'Abanu. Des textes émanant des archives de l'Ebabbar de Sippar et des Egibi nous permettent également de suivre le déplacement du roi du sud jusqu'au nord de la Babylonie.

#### 3.1. Cambyse et le palais d'Abanu (mai – octobre 528)<sup>390</sup>

Un dossier particulier daté de l'an 2 de Cambyse (528 av. J.-C.) montre comment le temple de l'Eanna d'Uruk dut approvisionner la table du Roi, alors en résidence dans le sud de la Babylonie. Ce dossier documente une partie des aliments qui furent servis au roi perse et sur la manière dont l'Eanna dut organiser les différentes livraisons de vivres à destination du palais d'Abanu sous l'étroite surveillance de l'administration perse.

##### 3.1.1. *Le dossier documentaire*<sup>391</sup>

La ville d'Abanu apparaît pour la première fois dans la documentation cunéiforme sous le règne de Nabuchodonosor II dans le texte YOS 17, 358, en 591 av. J.-C. Ce texte y mentionne la présence d'un représentant du roi portant le titre de *kizû*<sup>392</sup>. Il est donc possible que, dès le règne de Nabuchodonosor II, une résidence royale ait existé à Abanu. Après la conquête perse, la ville d'Abanu et son palais royal devinrent un lieu de résidence pour le Grand Roi lors de ses séjours en Babylonie. Nous avons vu que le texte YOS 7, 86 montre que le temple de l'Eanna d'Uruk dut fournir des produits alimentaires en 531/530 av. J.-C. pour pourvoir aux repas de Cyrus le Grand alors en résidence dans le palais d'Abanu. La visite de Cambyse dans ce même palais, en 528, est mieux

---

<sup>390</sup> Cette partie consacrée à Cambyse et au palais d'Abanu a fait l'objet d'une première publication (TOLINI 2009). Nous y avons apporté quelques légères modifications.

<sup>391</sup> Ce dossier a été partiellement rassemblé et étudié par SAN NICOLÒ 1949a puis a fait l'objet d'une nouvelle étude dans KLEBER 2008. Notre étude tente d'insister sur les modalités d'organisation de l'approvisionnement du palais d'Abanu et sur l'implication de l'administration perse. Enfin nous tenterons d'intégrer ce séjour de Cambyse dans le sud de la Babylonie dans un voyage plus vaste qui l'aurait également conduit à Babylone puis au nord de la province.

<sup>392</sup> La fonction de *kizû* reste difficile à déterminer avec précision. Certains semblaient occuper des fonctions administratives secondaires en relation avec des troupes ou des chevaux (CAD K : 477-478). Dans le contexte des archives de l'Ebabbar de Sippar, les *kizû* semblaient être les gardes de certains administrateurs des temples (BONGENAAR 1997 : 45-46).

documentée. Ainsi, un dossier composé de huit textes issus des archives de l'Eanna nous permet d'avoir une idée assez précise sur les différents produits alimentaires fournis au roi ainsi que sur l'organisation de ces livraisons.

Un texte administratif daté du règne de Cyrus (YOS 7, 86) et plusieurs textes datés de l'an 2 de Cambyse, issus des archives du temple de l'Eanna d'Uruk, montrent que le temple livra des quantités importantes de produits alimentaires à destination du palais d'Abanu pour les « repas du roi ». La chronologie des documents relatifs au palais d'Abanu lors de l'an 2 de Cambyse pose problème. En effet, les textes administratifs de l'Eanna indiquent que les livraisons de nourriture au palais d'Abanu furent concentrées sur les mois de *dūzu* (iv) et d'*arahsamnu* (viii), soit entre les mois de mai et d'octobre 528. Le texte YOS 7, 129 rédigé lors du mois de *simānu* (iii), fait état de livraisons de nourriture pour le 1er *dūzu* (iv) dans le palais d'Abanu. Enfin, les textes AnOr 8, 67, rédigé lors du mois de *tašrītu* (vii) et GC 2, 120 et YOS 7, 123 écrits au mois d'*arahsamnu* (viii) évoquent tous des livraisons de nourriture au palais d'Abanu pour le mois d'*arahsamnu* (viii). Deux hypothèses peuvent expliquer ce vide documentaire concernant l'activité du palais d'Abanu entre le mois de *dūzu* (iv) et le mois d'*arahsamnu* (viii) :

1) Le séjour de Cambyse dans le palais d'Abanu se déroula de manière continue du mois iv au mois viii. Mais le temple de l'Eanna n'aurait alors été sollicité pour fournir les repas du roi que pour ces deux mois-là.

2) Cambyse séjourna à deux reprises au palais d'Abanu, lors du mois iv et du mois viii. Il aurait pu entre-temps se trouver en résidence dans un autre palais du sud de la Babylonie<sup>393</sup>.

Nous pouvons compléter le dossier documentaire réuni par San Nicolò en y ajoutant de nouveaux textes, tous issus des archives de l'Eanna d'Uruk. Ces textes ne sont pas datés, mais un examen prosopographique et contextuel permet de les inclure dans le dossier d'Abanu relatif à la visite de Cambyse en 528.

Le texte administratif NBDMich 89 récapitule une partie des dépenses en argent engagées par l'Eanna au cours d'une année dont la date n'a pas été conservée. Certaines de ces dépenses sont en lien direct avec le palais d'Abanu. Ainsi, l'Eanna dut assurer la location de bateaux devant servir à acheminer les produits alimentaires. On peut penser que le texte NBDMich 89 est en relation avec la venue de Cambyse au cours de l'an 528, car de nombreux parallèles peuvent être faits entre ce texte

---

<sup>393</sup> Il existait dans le sud de la Babylonie au moins un autre palais royal en activité lors de la visite de Cambyse en Babylonie en 528, celui de la ville de Şaṣṣap (cf. *supra* CHAPITRE 1 §3.3). Signalons que le palais de Beltiya qui se situe également près d'Uruk n'était probablement pas encore en activité à ce moment-là puisque des travaux de construction y sont documentés au cours de l'année 526/525. Enfin, notons que le roi et sa cour pouvaient également séjourner sous des tentes dont l'aménagement et le luxe les rapprochaient de véritables palais (BRIANT 1996 : 200-201).

et les documents administratifs datés de l'an 2 du roi perse :

1) Le texte YOS 7, 129 (11/iii/Cambyse 2) évoque l'obligation pour l'Eanna d'embarquer (*šūlû*) de la bière de dattes pour le palais d'Abanu. Le texte NBDMich 89 enregistre la location d'un bateau chargé de bière de dattes pour le palais d'Abanu.

2) Le texte GC 2, 120 (12/viii/Cambyse 2) évoque l'ordre donné à l'Eanna par Gubaru (B) de livrer des moutons pour le palais d'Abanu. Le texte NBDMich 89 enregistre des quantités d'argent données à deux employés subalternes de Gubaru (B) en lien avec une livraison de moutons pour le palais du roi<sup>394</sup>.

Le texte NBDMich 89 pourrait donc être daté de l'an 3 de Cambyse et récapituler un ensemble de dépenses prises en charge par l'Eanna au cours de l'an 2 de Cambyse.

Les lettres non datées YOS 3, 19, YOS 3, 79 et YOS 21, 707<sup>395</sup> écrites par Nabu-ah-iddin, « l'officier royal chef de l'administration » (*ša rēš šarri bēl piqitti*) et adressées au *šatammu* de l'Eanna, peuvent, elles aussi, concerner le palais d'Abanu et la visite de Cambyse. Nous avons vu qu'elles avaient pour sujet principal un chantier. Au détour de ses lettres, l'administrateur de l'Eanna évoque de manière très allusive des livraisons de différents produits alimentaires pour lesquelles l'Eanna ne doit pas se montrer négligent. Plusieurs arguments permettent de supposer que ces livraisons concernent le palais d'Abanu lors de la venue de Cambyse en l'an 528 :

1) La correspondance de Nabu-ah-iddin montre que ce dernier encadra une partie du creusement du canal du Bīt-Dababa sur lequel de nombreux oblats de l'Eanna œuvrèrent ainsi que des travailleurs relevant de Gubaru (B) (YOS 3, 17 ; YOS 3, 19 ; YOS 3, 33 ; YOS 3, 69 ; YOS 3, 79 et TCL 9, 129). Ces lettres ne sont pas datées, mais nous avons vu que le texte administratif TCL 13, 152, daté du mois de *nisanu* (i) de l'an 2 de Cambyse semble concerner ce même chantier<sup>396</sup>. Les lettres YOS 3, 19, YOS 3, 79 et YOS 21, 70 se situeraient donc entre le mois de *nisanu* (i) (date à laquelle Nabu-ah-iddin participa à un important chantier à l'extérieur d'Uruk) et le mois de *simānu* (iii) (date à laquelle Nabu-ah-iddin fut de nouveau présent à Uruk)<sup>397</sup>.

2) Dans les lettres YOS 3, 19, YOS 3, 79 et YOS 21,70, Nabu-ah-iddin évoque des livraisons de différents produits alimentaires regroupés sous les termes de *šušbuttu*, *tābīlānu*, et *hišihitu*. Or, ces mêmes termes caractérisent les vivres livrés par l'Eanna au palais d'Abanu lors de l'an 2 de Cambyse et enregistrés par plusieurs textes administratifs du temple.

3) Enfin, Nabu-ah-iddin fut particulièrement impliqué dans l'organisation des livraisons de vivres au palais d'Abanu : il organisa ainsi les livraisons depuis l'Eanna et se chargea également de la

---

<sup>394</sup> Ce rapprochement entre le texte NBDMich 89 et GC 2, 120 a déjà été proposé par STOLPER 1989 : 302, n. 63.

<sup>395</sup> Texte inédit cité dans KLEBER 2008 : 85-86.

<sup>396</sup> Voir notre démonstration en CHAPITRE 1 §1.1.2.

<sup>397</sup> Texte YOS 7, 129 (11/iii/Cambyse 2).

réception de différents produits alimentaires directement dans le palais d'Abanu lors de la visite de Cambyse.

La lettre YOS 3, 66 a également été écrite par Nabu-ah-iddin et adressée au *šatammu* de l'Eanna. La mention de livraisons de différents produits alimentaires (*tābīlu* et *hišihitu*) pour le « repas du roi » trouve écho dans différents textes administratifs relatifs au palais d'Abanu. D'autre part, la mention d'un « mage » agissant comme administrateur de la « maison des meunières » (*bīqēmēti*) pour laquelle l'Eanna effectua plusieurs livraisons de farine pourrait être mise en relation avec le personnel iranien qui organisa, de concert avec l'Eanna, l'approvisionnement du palais d'Abanu lors de la visite de Cambyse comme nous le verrons plus bas (§3.1.5). Le dossier documentaire concernant la visite de Cambyse dans le palais d'Abanu lors de l'an 528 se compose donc finalement de cinq textes administratifs (YOS 7, 129 ; AnOr 8, 67 ; GC 2, 120 ; YOS 7, 123 et NBDMich 89) et de quatre documents épistolaires (YOS 3, 19 ; YOS 3, 79 ; YOS 3, 66 ; YOS 21, 70).

### 3.1.2. La terminologie du repas du roi

Dans les textes du dossier d'Abanu, l'approvisionnement du roi est désigné par deux termes : *šušbuttu* et *naptanu*. Ainsi, les textes concernant Abanu précisent que différents produits alimentaires doivent être livrés à Abanu pour la « *šušbuttu* du palais de la ville d'Abanu » (YOS 7, 86 : 2-3) ou pour la « *šušbuttu* du roi » (YOS 7, 129 : 6 ; *GGCI* 2, 120 : 5, 8, 12). Les lettres YOS 3, 19 (l.30), YOS 3, 79 (l.17) et YOS 21, 70 (l.4) ne comportent, quant à elles, que le terme de *šušbuttu*, sans autre précision. Le terme akkadien *šušbuttu*, nom d'action (forme *šuprust*) bâti sur le causatif de *šbt*, « prendre, saisir »<sup>398</sup>, désigne l'ensemble des produits qui sont donnés au roi afin que ce dernier en prenne possession. Le CAD le traduit par « supplies » ou « provisioning ». Les occurrences de ce terme sont peu nombreuses et concernent avant tout des produits alimentaires donnés au roi<sup>399</sup>. M. San Nicolò remarquait que le texte AnOr 8, 67 contenait un autre terme qui est utilisé en lieu et place de *šušbuttu* car apparaissant dans le même contexte : *naptanu ša šarri ina ēkalli ša ina (ālu) Abanu*, « le repas du roi dans le palais de la ville d'Abanu » (l.8-9). L'expression *naptanu ša šarri* est également présente dans la lettre YOS 3, 66 (l.22). Ainsi, l'ensemble des vivres envoyé par l'Eanna au palais d'Abanu avait pour but de pourvoir aux repas du roi et d'y être consommé sur place pendant que le roi perse, accompagné très probablement par une partie de sa cour, résidait en Babylonie. Le thème de la table du Roi perse richement garnie fut développé par de nombreux auteurs classiques

---

<sup>398</sup> VON SODEN 1952 : 67.

<sup>399</sup> Le CAD S/š : 376b-377a mentionne, en plus des références contenues dans le dossier d'Abanu, le texte FLP 1605 issu des archives de l'Eanna d'Uruk et daté de l'an 16 de Nabonide. Dans ce texte, des fermiers de l'Eanna doivent livrer solidairement un cadeau *namurtu* et la *šušbuttu* du roi.

pour qui le souverain faisait acheminer jusqu'à sa table « toutes les délicatesses que produisaient les pays sur lesquels il exerçait sa domination » (Athénée XIV, 652-b)<sup>400</sup>. Les textes d'Abanu représentent un exemple de produits locaux livrés directement à la table du Roi et consommés sur place. Le dossier documentaire concernant l'approvisionnement du palais d'Abanu provient uniquement de l'Eanna d'Uruk, mais il n'est pas exclu que d'autres temples de la Babylonie et des organismes civils aient eu également l'obligation de fournir des produits alimentaires pour les repas du roi<sup>401</sup>. Enfin, toute la nourriture du roi ne lui était pas uniquement fournie par des prélèvements sur les productions locales ; le roi pouvait aussi faire transporter avec lui une partie de ses vivres venus d'Iran et notamment son eau<sup>402</sup>.

### 3.1.3. La localisation d'Abanu

Toutes les attestations du palais d'Abanu sont issues de textes appartenant aux archives de l'Eanna d'Uruk<sup>403</sup>. Ainsi, depuis l'époque de Nabuchodonosor II jusqu'au règne de Cambyse, l'Eanna a entretenu des relations privilégiées avec la ville d'Abanu et son palais royal. Ces liens avec le temple de l'Eanna nous conduisent à localiser le palais d'Abanu dans la partie sud de la Babylonie et dans la région d'Uruk en particulier. Le dossier documentaire d'époque perse concernant le palais d'Abanu fait apparaître plusieurs éléments toponymiques qui nous permettent de préciser l'environnement du palais dans la géographie du sud de la Babylonie.

Le texte NBDMich 89 indique qu'un bateau a dû partir de la ville du Bīt-Re'e pour se rendre à

---

<sup>400</sup> Voir sur ce sujet BRIANT 1989, 1994 et 1996 : 297-309.

<sup>401</sup> Voir le rôle des meunières de l'Eabbar de Sippar au cours du même voyage de Cambyse (*infra* §3.3).

<sup>402</sup> BRIANT 1994.

<sup>403</sup> K. Kessler propose d'identifier la ville d'Abanu avec la ville nommée Š/Sarrabanu qui apparaît plusieurs fois dans la documentation assyrienne et babylonienne et qui se situe dans le Bīt-Amukanu, près de Larak. Abanu serait une forme abrégée du dernier toponyme (KESSLER 2009). Si on considère les attestations de ces deux toponymes dans les archives de l'Eanna d'Uruk, nous avons la chronologie suivante : le toponyme Šarrabanu est attesté au cours de l'an 35 de Nabuchodonosor II (TCL 12, 50) et de l'an 1 de Nabonide (TCL 12, 75). La ville d'Abanu est quant à elle attestée au cours de l'an 14 de Nabuchodonosor II (YOS 7, 358), de l'an 8 de Cyrus (YOS 7, 86) et de l'an 2 de Cambyse (AnOr 8, 67 ; GC 2, 120 ; YOS 7, 123 et NBDMich 89). Il est difficile de justifier pourquoi les scribes de l'Eanna passent d'un terme à l'autre. Le terme de Šarrabanu disparaît de la documentation babylonienne après le règne de Nabonide puis il réapparaît dans les archives des Murašu au V<sup>e</sup> siècle (pour les références voir ZADOK 1985a : 289 et les textes DONBAZ & STOLPER 1997 : n°33 : 3 et DONBAZ & STOLPER 1997 : n°53 : 5). Cette dernière ville se situe de manière claire près de Larak. Les données se compliquent si on considère qu'une ville de Šarrabanu est également attestée dans la région de Borsippa sous le règne de Darius I<sup>er</sup> (VS 3, 111). D'après R. Zadok le terme de Š/Sarrabanu vient du nom d'une tribu araméenne qui s'est implantée en Babylonie (ZADOK 1977 : 10). La localisation de ces toponymes dérivés de noms de tribus ouest-sémitiques reste délicate, car une même tribu a pu s'implanter ou bien a pu se déplacer dans différents endroits en Mésopotamie, donnant son nom à différents villages. L'argument de K. Kessler nous semble difficile à accepter, car on n'explique pas le passage de l'appellation d'Abanu, puis de Šarrabanu pour revenir au nom d'Abanu dans les archives de l'Eanna d'Uruk. D'autre part, plusieurs villages en Babylonie ont, semble-t-il, été nommés d'après la tribu araméenne des Šarrabanu, rendant l'identification de ces villages plus difficile.



Abanu (l.32-33). La ville du Bīt-Re'e se situe dans le Bīt-Amukanu<sup>404</sup>, soit juste au nord d'Uruk. Dans un autre texte, YOS 7, 86 (daté du règne de Cyrus), un responsable administratif du cours d'eau Tupliaš (*šanû ša nār Tupliaš*) dut participer au paiement du repas du roi. Nous connaissons l'existence d'au moins un cours d'eau en Babylonie et d'un autre en Iran portant ce nom. G. McEwan, publiant un texte néo-babylonien contenant lui aussi le titre de *šanû ša nār Tuplia*, identifie ce dernier avec la rivière se situant en bordure de l'Élam<sup>405</sup>. La lettre YOS 3, 117 issue des archives de l'Eanna évoque, elle aussi, le Tupliaš en précisant sa localisation : « le Tupliaš (situé) dans le Raqqat-Šamaš »<sup>406</sup>. Le Raqqat-Šamaš était un vaste ensemble agricole dépendant de l'Eanna et situé entre Uruk et Larsa<sup>407</sup>. Il reste donc difficile d'identifier le cours d'eau mentionné dans la lettre YOS 7, 86.

Les différentes dates mentionnées dans le dossier d'Abanu permettent d'évaluer, de manière approximative, la distance maximale séparant Uruk et Abanu. Ainsi, les textes YOS 7, 123 et GC 2, 120 font tous deux état de livraisons de troupeaux à réaliser depuis Uruk au palais d'Abanu dans un délai de 5 jours. Abanu devrait donc se situer dans un rayon maximal de 100 kilomètres autour d'Uruk. L'élément de localisation le plus déterminant provient des lettres YOS 3, 79 et YOS 21, 70 qui font référence à l'envoi de vivres au palais d'Abanu. Nabu-ah-iddin évoque à plusieurs reprises l'obligation de passer par la « mer » (*marrat*) pour livrer les produits alimentaires à destination :

Au sujet de l'approvisionnement (*šuşbuttu*) et des produits nécessaires (*hišihitu*) que mon seigneur ne tarde pas ! Que mon seigneur fasse apporter la farine par le premier transport venu, ainsi que la bière ! C'est un territoire éloigné : je ne le connais pas. Quelle information a-t-on sur la "mer" ? » (YOS 21, 70 : 4-10)<sup>408</sup>.

Au sujet de l'approvisionnement (*šuşbuttu*), des condiments (*tābīlānu*) et des produits nécessaires (*hišihitu*), que mon seigneur ne tarde pas ! Envoie rapidement la bière et que ton chargé de mission recherche une route par la « mer » (YOS 3, 79 : 17-20).

Le terme *marratu* désigne de manière générale une étendue d'eau salée<sup>409</sup>. Dans le contexte de la géographie urukéenne, cette étendue d'eau salée correspond aux marais situés dans le sud de la Babylonie, au niveau de la région du Chatt el-Arab, estuaire commun de l'Euphrate et du Tigre qui

<sup>404</sup> ZADOK 1985a : 102.

<sup>405</sup> MCEWAN 1982 : 9-10 et n. 4.

<sup>406</sup> (8) i, tu-pu-li-šú (9) ina garin raq-qat > <sup>d</sup>utu.

<sup>407</sup> ZADOK 1985a : 258-259.

<sup>408</sup> Nous reprenons la transcription établie par K. Kleber (KLEBER 2008 : 85-86) du texte inédit YOS 21, 70 : (4) ina ugu šu-us-bu-ut-tu, (5) ù hi-ši-ih-he-e-ti (6) en la i-šel-li zì-da (7) mah-ru-ú ù kaš-há (8) en lu-še-bi-li (9) qa-qar ru-ú-qu ul i-de (10) mi-nu-ú tè-me šá mar-rat.

<sup>409</sup> CAD M/1 : 285.

débouche sur le golfe Persique. On peut estimer que ces lettres dataient très probablement du début de l'année babylonienne, entre le mois de *nisannu* (mars-avril) et le mois de *simānu* (mai-juin). Cette période correspond à la crue des fleuves de Mésopotamie. Ainsi, la région des Marais se trouvait partiellement inondée et difficilement navigable. Ces difficultés d'accessibilité pourraient trouver un écho dans la demande formulée par Nabu-ah-iddin aux responsables de l'Eanna de rechercher une nouvelle route par les marais.

Enfin, la mention, très rare, de « cochons » contenue dans le texte NBDMich 89 pourrait être un indice supplémentaire pour situer le palais d'Abanu dans la région des marais. En effet, cette mention pourrait concerner la présence de cochons sauvages, bien attestée dans la région des marais au sud de la Babylonie<sup>410</sup>.

#### 3.1.4. *Les repas du roi et les différents produits alimentaires*

L'Eanna envoya au palais d'Abanu différents produits alimentaires destinés à être consommés sur place par le roi alors en visite en Babylonie. Parmi ces produits se trouvaient de la viande, de la farine, des condiments, des produits laitiers et de la bière de dattes.

**1. La viande consommée au palais d'Abanu.** Au cours de l'an 2 de Cambyse, différents responsables de troupeaux de l'Eanna furent chargés de conduire des bêtes au palais d'Abanu pour le repas du roi. D'après le texte GC 2, 120, Zeriya, fils de Nanaia-ereš, un des chefs de troupeaux de l'Eanna<sup>411</sup>, dut conduire 80 moutons gras (*immerû rabutû*) depuis la bergerie du temple jusqu'au palais d'Abanu pour la « *šušbuttu* du roi » :

##### GC 2, 120

<sup>(1-6)</sup>(Au sujet des) 80 moutons gras du Trésor d'Ištar d'Uruk et de Nanaia, que Nabu-ah-iddin, le *ša rēš šarri bēl piqitti* de l'Eanna, sur ordre de Gubaru (B), le gouverneur de Babylone et de la Transeuphratène, a conduits hors de la bergerie d'Ištar d'Uruk et a confiés pour la *šušbuttu* du roi à Zeriya, fils de Nanaia-ereš : <sup>(6-10)</sup>le 17 *arahasamnu*(viii) de l'an 2 de Cambyse, roi de Babylone et roi des pays, il les apportera dans la ville d'Abanu pour la *šušbuttu* du roi et il les donnera à Nabu-mukin-apli, le *šatammu* de l'Eanna et à Nabu-ah-iddin, le *rēš šarri bēl piqitti* de l'Eanna. <sup>(11-15)</sup>Si, à cette échéance, Zeriya n'a pas apporté les 80 moutons pour la *šušbuttu* du roi et s'il ne les a pas donnés à Nabu-mukin-apli et à Nabu-ah-iddin, il subira le châtement de Gubaru (B), le gouverneur de Babylone et de la Transeuphratène. <sup>(16-17)</sup>En présence de Nabu-ah-iddin, le *ša rēš šarri bēl piqitti* de l'Eanna.

<sup>410</sup> JOANNÈS 2006a : 132.

<sup>411</sup> Dans le texte GC 2, 120, Zeriya, fils de Nanaia-ereš, apparaît sans titre, mais dans de nombreux autres textes administratifs de l'Eanna il porte le titre de *rab būli* (chef de troupeaux). Voir KÜMMEL 1979 : 78a.

<sup>(18-25)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(26-27)</sup>Uruk, le 12 *arahasnu* (viii) de l'an 2 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

Ces bêtes étaient amenées jusqu'au palais d'Abanu afin d'y être certainement tuées et consommées. L'envoi d'animaux au palais nécessita donc la présence sur place d'un personnel chargé de l'abattage des bêtes, de la découpe et de la préparation de la viande. Le texte NBDMich 89 évoque quant à lui des cochons qui d'après le contexte sont en rapport avec la venue du roi dans le sud de la Babylonie. Ce texte enregistre une quantité d'argent versée par l'Eanna à un Chorasmien en charge des cochons (*šahû*) :

2 sicles (pour) Udiriya, le Chorasmien, responsable des cochons (NBDMich 89 : 51)<sup>412</sup>.

La mention de cochons dans la documentation néo-babylonienne et perse est tout à fait exceptionnelle. En effet, il semble que l'élevage de cochons se soit raréfié en Mésopotamie méridionale à cette époque<sup>413</sup>. Mais, si l'on considère que le palais d'Abanu se trouve à proximité de la région des marais, la mention de « cochons » contenue dans le texte NBDMich 89 pourrait désigner ici les sangliers qui peuplent les marais. Ainsi, Udiriya ne serait donc pas un éleveur de cochons, mais un agent iranien chargé de l'organisation de la chasse aux sangliers à l'occasion de la visite de Cambyse dans le palais d'Abanu<sup>414</sup>. La chasse représente un loisir chargé d'un symbolisme important. Elle était un moyen d'éduquer et de forger le caractère des jeunes issus de la noblesse. Elle était aussi un des lieux où s'exprimaient le mieux les liens de sociabilité aristocratique et aulique. Enfin, elle était un moyen pour le roi de prouver sa bravoure et son courage guerrier en se montrant capable de tuer des animaux sauvages venus de toutes les provinces de son empire. Par sa symbolique riche de sens, la chasse est à la fois une activité d'agrément, mais aussi une activité politique, visant à renforcer les liens sociaux des participants et visant aussi à faire la démonstration du courage et des vertus guerrières du Grand Roi sur les animaux sauvages de l'empire<sup>415</sup>.

**2. La farine du roi.** La fourniture de farine d'orge moulue faisait partie des nombreuses redevances dont une partie des habitants de la Babylonie devait s'acquitter auprès de la couronne perse. Le dossier du palais d'Abanu nous montre que cette farine locale pouvait également alimenter

---

<sup>412</sup> 2 gín lú-di-ri-ia lú hur-zi-ma-a-a šá muh-hi šah-meš.

<sup>413</sup> D'après l'étude de JOANNÈS 2006a, les cochons ne sont mentionnés qu'à deux reprises dans la documentation néo-babylonienne et perse : dans le texte NBDMich 89 et dans un texte issu des archives de l'Ebabbar de Sippar. Ce texte de Sippar semble concerner la peau de l'animal plutôt que sa viande.

<sup>414</sup> JOANNÈS 2006a : 132. Remarquons que cette pratique de la chasse aux sangliers dans la région des Marais du sud de l'Irak a survécu jusqu'à l'époque contemporaine. Ainsi, W. Thesiger décrit plusieurs parties de chasse aux sangliers auxquelles il participa dans les années 1950 (THESIGER 1983 [première édition 1959] : 34-44).

<sup>415</sup> BRIANT 1996 : 309-311.

la table du Roi quand celui-ci était présent en Babylonie. Ainsi, la lettre YOS 3, 66 évoque une livraison par bateau de farine pour le repas du roi (*qēmu naptanu ša šarri*) :

[Que mon seigneur fasse embar]quer la farine du repas du roi ! Sinon, quand [il arr]ivera ici pour [...] je dois donner. Que mon seigneur envoie 20 femmes. Au sujet de la farine et des produits nécessaires (*hišihitu*), que mon seigneur ne tarde pas ! (YOS 3, 66 : 22-27).

Cette lettre indique que l'Eanna fournit de la farine servant aux repas du roi par deux moyens. L'Eanna a acheminé de la farine par bateaux vers un bâtiment nommé « la maison des meunières » (*bīt qēmēti*). Cette farine provenait très probablement des réserves de l'Eanna. De plus, Nabu-ahiddin demanda aux responsables de l'Eanna d'envoyer sur place, au palais d'Abanu, un groupe de 20 femmes. Ces femmes étaient très probablement des meunières destinées à travailler directement dans le *bīt qēmēti*. De même, le texte NBDMich 89 enregistre des versements d'argent à deux administrateurs en lien avec la farine et le *bīt qēmēti* :

4 sicles (pour) Iqišaia, frère de Nidinti-Bel, le scribe sur parchemin, qui est responsable de la farine ;  
5 sicles (pour) Nidinti-Bel, le scribe sur parchemin de la maison des meunières (NBDMich 89 : 47-48)<sup>416</sup>.

L'utilisation d'une main-d'œuvre féminine pour fabriquer de la farine est rare aux époques néo-babylonienne et perse. En effet, la farine était le plus souvent fabriquée dans la prison des temples (*bīt kīli*)<sup>417</sup>. Cependant, il paraît évident que pour des raisons de sécurité l'Eanna ne put faire déplacer cette main-d'œuvre constituée de prisonniers dans les magasins attenants au palais royal. Ce contingent féminin représentait alors une main-d'œuvre que le temple pouvait déplacer plus facilement. Le temple aurait également cherché à faire réaliser une farine d'une qualité particulière par une main-d'œuvre féminine<sup>418</sup>.

**3. Les condiments des repas du roi.** À plusieurs reprises, des administrateurs de l'Eanna ont dû se procurer des *tābīlānu* et les livrer au palais d'Abanu. D'après les différentes attestations du terme, les *tābīlānu* regroupent un ensemble d'herbes et de végétaux que les exploitants ont fait sécher<sup>419</sup>. Ces épices pouvaient être rassemblées dans un récipient (<sup>gib</sup>*bīt tābīli*) utilisé en cuisine au moment de la préparation des plats, ou bien directement lors des repas, chaque convive pouvant s'en servir pour

---

<sup>416</sup>(47) 4 gín 'ba-šá šeš šá 'ni-din-ti<sup>d</sup> en lú se-pi-ru šá ina muh-hi zì-da (48) 5 gín 'ni-t<sup>d</sup>in<sup>d</sup>-ti<sup>d</sup>-en<sup>d</sup> lú se-pi-ru šá é zì-da.

<sup>417</sup> BONGENAAR 1997 : 118-120.

<sup>418</sup> « Il se peut que du fait de la concurrence du *bīt kīli*, les meunières du temple aient été utilisées, de manière assez restreinte, pour produire des farines particulières, en fonction d'une compétence qui leur était propre » JOANNÈS 2008a : 472.

<sup>419</sup> CAD T : 26.

parfumer son plat suivant ses goûts. Les condiments alimentaires sont destinés à assaisonner et à relever la saveur des aliments ou des préparations culinaires<sup>420</sup>. Plusieurs condiments ont ainsi été envoyés par l'Eanna au palais d'Abanu pour les repas du roi, Nabu-ah-iddin demanda au moins deux fois au *šatammu* de l'Eanna leur envoi :

La farine, les condiments (*tābīlu*), la laine, les produits nécessaires (*hiših̄tu*) et tout ce qu'il y a, que mon seigneur les fasse embarquer dans un bateau et qu'il se mette rapidement en route ! (YOS 3, 66 : 11-15).

Au sujet de l'approvisionnement (*šušbuttu*), des condiments (*tābīlānu*) et des produits nécessaires (*hiših̄tu*), que mon seigneur ne tarde pas ! (YOS 3, 79 : 17-20).

De tels ingrédients ont également été servis à la table de Cyrus lors de son passage à Abanu en 531-530. Ainsi, dans le texte YOS 7, 86, Nabu-zer-iddin, le *šanû* du Tupliaš, et Innin-ahhe-iddin, le chef des oblats de l'Eanna, achetèrent pour 90 sicles de *tābīlu* destiné à être livrés au palais d'Abanu. En plus des *tābīlānu*, Nabu-ah-iddin demanda à l'Eanna l'envoi de matériel afin de moudre une épice nommée *hašimuru* :

Que mon seigneur fasse embarquer deux meules à *hašimuru* (YOS 3, 66 16-17).

Cette dernière épice pourrait être du cumin<sup>421</sup>. Il est intéressant de remarquer que l'Eanna n'a pas fait directement livrer au palais d'Abanu les épices moulues, mais a envoyé du matériel, des meules (*erû*), pour effectuer cette opération sur place. On peut penser que l'opération de transformation de végétaux en produits consommables sous forme de poudre se déroulait au palais, probablement peu de temps avant les repas lors de la confection des mets, pour garantir au produit toute sa fraîcheur et son arôme. À la table du Roi du palais d'Abanu, les condiments ont pu entrer dans la préparation de bouillons dont les recettes sont connues des textes culinaires de la Mésopotamie<sup>422</sup>. Les condiments ont pu aussi être utilisés pour parfumer la viande et les céréales servies lors des repas du roi.

**4. Les produits laitiers.** L'Eanna a conduit au palais d'Abanu un grand nombre de brebis et de caprins. Ainsi, le texte AnOr 8, 67 précise que deux des chefs du petit bétail de l'Eanna, dont Zeriya, fils de Nanaia-ereš, devront livrer 100 brebis (*lahrū*) et 100 chevreaux (*enzū ša šizib*) pour le repas du roi dans le palais d'Abanu :

---

<sup>420</sup> Pour une étude complète des condiments utilisés dans la cuisine mésopotamienne, voir BOTTÉRO 1957-1971 et JOANNÈS 2009a.

<sup>421</sup> CAD H : 141.

<sup>422</sup> BOTTÉRO 2002 : 41, 43, 111.

### AnOr 8, 67

<sup>(1-7)</sup>D'ici le 28 *arahasamnu* (viii) de l'an 2 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays, Zeriya, fils de Nanaia-ereš, et Ardi-Bel, fils de Šarru-kin, les chefs des troupeaux de la Dame d'Uruk, amèneront 100 brebis et (100) chevreaux, total 200 têtes de petit bétail, au sujet desquelles un ordre de Parnakka est arrivé le 15 *arahasamnu* (viii). <sup>(8-9)</sup>Ils les présenteront pour le repas du roi dans le palais d'Abanu. <sup>(10-13)</sup>Si le 28 *arahasamnu* (viii), ils n'ont pas amené les 200 bêtes et s'ils ne les ont pas présentées dans le palais d'Abanu, ils subiront le châtement du roi. »

<sup>(14-17)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(18-20)</sup>Uruk, le 28 *tašrītu* (vii) de l'an 2 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

Le texte YOS 7, 123 évoque lui aussi l'envoi au palais d'Abanu de caprins adultes et de caprins jeunes :

### YOS 7, 123

<sup>(1-4)</sup>Arad-Bel, fils de Šarru-kin, le chef des troupeaux de la Dame d'Uruk a juré par Bel, Nabu et les *adē* du roi, à Nabu-ah-iddin, le *ša rēš šarri bēl piqitti* de l'Eanna : <sup>(4-13)</sup>« D'ici le 30 *arahasamnu* (viii), j'amènerai les caprins adultes et les jeunes caprins du petit bétail du Trésor d'Ištar d'Uruk qui [sont à la disposition] des bergers et des soldats, sous mon contrôle, que j'ai faits sortir pour l'an 2 de Cambyse, [roi de Babylone], roi des pays, et je les donnerai dans la ville d'Abanu à Nabu-mukin-apli, le *šatammu* de l'Eanna, [fils de Nadin], descendant de Dabibi et à Nabu-ah-iddin, [le *ša rēš šarri*] *bēl piqitti* de l'Eanna, et je fournirai les [moutons] et les agneaux des offrandes régulières de la Dame d'Uruk et des dieux de [l'Eanna] d'ici la fin du mois de *kislīmu* (ix) ».

<sup>(14-18)</sup>Si d'ici le 30 *arahasamnu* (viii) il n'a pas livré les moutons et les agneaux des offrandes régulières de la Dame d'Uruk d'ici la fin du mois de [*kislīmu* (ix)] et s'il n'a pas apporté les caprins adultes et les jeunes caprins dans la ville d'Abanu et s'il ne les a pas donnés au *šatammu* et à Nabu-ah-iddin, il subira le châtement du roi ».

<sup>(19-22)</sup>(Les témoins et le scribe)

<sup>(23-24)</sup>Uruk, le 25 *arahasamnu* (viii) de l'an 2 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

Les brebis et les caprins livrés par l'Eanna au palais d'Abanu ont probablement servi à fournir du lait. Le lait frais connaissait des conditions de conservation très difficiles et ne pouvait être consommé comme tel que quelques heures après la traite. De ce fait, le lait frais était considéré comme un « breuvage de luxe »<sup>423</sup>. L'Eanna a donc déplacé une partie de ses troupeaux au palais d'Abanu afin de produire sur place du lait frais pour alimenter le repas du roi. En Mésopotamie, le lait pouvait entrer également dans la composition de différents produits alimentaires : crème, babeurre, beurre et de fromages à base de lait caillé puis séché<sup>424</sup>. Du lait frais et du lait fermenté édulcoré se trouvent mentionnés dans le texte de Polyen (*Stratègèmata*, IV, 3, 32 : 21 et 22) qui

<sup>423</sup> BOTTÉRO 2002 : 139-140.

<sup>424</sup> BOTTÉRO 2002 : 111, 139.

énumère la composition typique du déjeuner et du dîner du Grand Roi accompagné de sa cour et de ses soldats<sup>425</sup>.

**5. La fourniture d'alcool de dattes.** Le temple de l'Eanna dut livrer au palais d'Abanu de la bière de dattes. Ainsi, des livraisons de bière sont évoquées de manière très succincte par Nabu-ah-iddin dans deux de ses lettres adressées au *šatammu* de l'Eanna :

Que (mon) seigneur ne soit pas négligent pour l'embarquement des produits nécessaires (*hišihitu*), de l'approvisionnement (*šušbuttu*) et de la bière ! (YOS 3, 19 : 29-31).

Envoie rapidement la bière ! (YOS 3, 79 : 20-21).

La bière livrée aux repas du roi est qualifiée de fine (*tābu*, YOS 7, 139 : 4) ou de bière de première qualité (*šikaru rēštu*, NBDMich 89 : 32). La bière fut stockée et transportée dans des jarres (*dannu*) :

#### YOS 7, 129

<sup>(1-8)</sup>[Jusqu']au 1er *dūzu* (iv) de l'an 2 de Cambyse, [r]oi de Babylone et roi des pays, Bel-gimlanna, [fi]ls de Madanu-ereš, l'oblat d'Ištar d'Uruk, embarquera depuis l'Eanna 200 jarres-*dannu* de bière fine de dattes qui lui ont été donnés pour l'approvisionnement (*šušbuttu*) du roi et il les donnera dans le palais royal de la ville d'Abanu. <sup>(8-9)</sup>S'il ne les donne pas, il subira [le châtement] du roi. <sup>(10-11)</sup>En présence de Nabu-ah-iddin, le *ša rēš bēl piqitti* de l'Eanna.

<sup>(12-16)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(17-19)</sup>Uruk, le 11 *simānu* (iii) de l'an 2 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

Selon les textes babyloniens, une jarre-*dannu* avait en général une capacité de 180 litres de bière<sup>426</sup>. Ainsi, l'Eanna dut acheminer au moins 36 000 litres de bière au palais d'Abanu avant le premier jour du mois de *dūzu* (iv). L'envoi de bière par bateau a entraîné des dépenses de location prises en charge par l'Eanna :

4 sicles pour la location d'un bateau pour la bière de première qualité que l'on a fait descendre depuis la ville du Bīt-Re'e vers la ville d'Abanu (NBDMich 89 : 32-33)<sup>427</sup>.

---

<sup>425</sup> Bien que rédigé au milieu du II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. et bien que comportant certains éléments fantaisistes, le texte de Polyen contient des détails sur les habitudes alimentaires du roi perse d'une étonnante véracité. S. Amigues conclut que les informations utilisées par Polyen remontent à Ctésias de Cnide, médecin grec au service du roi Artaxerxès II (404-358). Voir AMIGUES 2003 et JOANNÈS 2009a : 221-225.

<sup>426</sup> CAD D : 198b.

<sup>427</sup> (32) 4 gín a-na i-di giš má šá kaš-sag šá ul-tu uru é-lú-sipa-me (33) a-na uru a-ba-nu ina lib-bi ú-še-ri-du.

D'après Polyen, le Grand Roi ne consommait de bière de dattes qu'à deux endroits : « Quand le Roi est à Babylone ou à Suse, il fournit pour moitié du vin de palme et pour moitié du vin de raisin » (*Stratègèmata*, IV, 3, 32 : 50). Une partie de la bière consommée à Suse était produite en Babylonie et acheminée en Iran au titre des prélèvements réguliers pesant sur la Babylonie.

**6. Les autres produits.** À plusieurs reprises, Nabu-ah-iddin demanda aux autorités de l'Eanna l'envoi de *hišihitu* (YOS 3, 19 : 29 ; YOS 3, 79 : 19 ; YOS 3, 66 : 12 ; YOS 21, 70 : 5). Le CAD traduit le terme *hišihitu* par « needed materials, supplies, necessities »<sup>428</sup>. Les textes mésopotamiens et en particulier ceux de l'Eanna d'Uruk distinguent les produits qualifiés de *mirištu* et les produits qualifiés de *hišihitu*. Les premiers produits sont ceux que l'on désire (*erēšu*, « désirer ») et que l'on se procure par le commerce international<sup>429</sup>, les seconds produits sont ceux dont on a besoin (*hašāhu*, « avoir besoin ») et que l'on se procure localement. Dans les textes du palais d'Abanu, il est difficile de déterminer s'il s'agit de produits alimentaires ou bien de produits non alimentaires. En effet, les *hišihitu* peuvent apparaître citées après des produits tels que la laine :

Que mon seigneur fasse embarquer la farine, les condiments (*tābīlu*), la laine, les produits nécessaires (*hišihitu*) et tout ce qu'il y a ! (YOS 3, 66 : 11-14).

Mais elles peuvent aussi être citées parmi des produits uniquement alimentaires :

Au sujet de l'approvisionnement (*šušbuttu*), des condiments (*tābīlānu*) et des produits nécessaires (*hišihitu*), que mon seigneur ne tarde pas ! (YOS 3, 79 : 17-20).

Que mon seigneur ne soit pas négligent pour l'embarquement des produits nécessaires *hišihitu*, de l'approvisionnement (*šušbuttu*) et de la bière ! (YOS 3, 19 : 29-31).

Les *hišihitu* sont uniquement mentionnées dans les lettres du *bēl piqitti* de l'Eanna et elles n'apparaissent pas dans les textes administratifs qui concernent les différents produits livrés par l'Eanna au palais d'Abanu. Les *hišihitu* n'ont donc pas fait l'objet d'un enregistrement comptable de la part de l'Eanna en tant que telles. Il pourrait alors s'agir de tout objet utile (« needed materials ») accompagnant les condiments alimentaires. Ainsi, les meules à épices (*erû*) pourraient entrer dans la catégorie des *hišihitu*.

Enfin, les textes relatifs au palais d'Abanu montrent que l'Eanna dut également faire acheminer de la laine dans le palais. En effet, la livraison de laine est citée à deux reprises (YOS 3, 66 : 12 et NBDMich 89 : 34). Cette laine y a été apportée par un bateau loué par l'Eanna pour

---

<sup>428</sup> CAD H : 204a-205b.

<sup>429</sup> Sur les produits *mirištu* et le commerce international, voir OPPENHEIM 1967.



cette occasion :

<sup>(34-35)</sup>3 sicles 1/2 (ont été donnés) pour la location d'un bateau de laine qui est descendu depuis la ville de [...] pour le palais royal (NBDMich 89 : 34-35)<sup>430</sup>.

Il reste difficile de savoir à quoi servait la laine livrée par l'Eanna au palais d'Abanu. L'affrètement d'un bateau chargé uniquement de laine montre que la laine était livrée à Abanu en très grosse quantité. La laine fait partie des rations d'entretien. Elle peut servir à rémunérer le personnel local. Elle a également pu servir à préparer des vêtements de cérémonie.

### 3.1.5. *L'organisation des repas du roi : le rôle de l'administration du temple et de l'administration royale*

La venue de Cambyse dans le sud de la Babylonie en 528 a mobilisé l'administration du temple de l'Eanna et a nécessité le concours des plus hautes autorités perses de la Babylonie. Le dossier documentaire concernant le palais d'Abanu met ainsi en évidence les relations existant entre les temples de la Babylonie et le pouvoir perse.

**1. L'administration de l'Eanna d'Uruk.** Les autorités administratives de l'Eanna, et notamment le *šatammu* et le *bēl piqitti*, ont été impliquées dans l'approvisionnement de la table de Cambyse lors de sa venue dans le palais d'Abanu. Les lettres YOS 3, 19 et YOS 3, 79 indiquent qu'au tout début de l'an 2 de Cambyse, Nabu-ah-iddin, le *bēl piqitti*, commença par ordonner, depuis la région de Babylone, au *šatammu*, l'envoi de vivres pour le palais d'Abanu. Le retour de Nabu-ah-iddin à Uruk au cours du mois de *simānu* (iii) s'explique probablement par la nécessité pour le *bēl piqitti* de se trouver directement sur place afin d'organiser au mieux la venue du Roi et l'approvisionnement du palais d'Abanu en nourriture. En effet, depuis Uruk, Nabu-ah-iddin fut totalement impliqué dans cette organisation. Ainsi, les contrats prévoyant la livraison de bière (YOS 7, 129) et de moutons (GC 2, 120) ont été rédigés « en présence » (*ina ušuzzu*) de Nabu-ah-iddin, l'officier royal, *bēl piqitti* de l'Eanna. C'est aussi devant lui qu'un des chefs de troupeaux de l'Eanna jura solennellement d'apporter des bêtes pour le palais d'Abanu (YOS 7, 123). Nabu-ah-iddin se trouva également sur place, dans le palais d'Abanu, en compagnie du *šatammu* pour réceptionner les produits alimentaires en provenance de l'Eanna. Ainsi, les chefs de troupeaux devaient lui remettre dans le palais d'Abanu leurs animaux à des dates fixées lors du mois *arahsamnu* (viii) (GC 2, 120 et YOS 7, 123). Enfin, il dut s'occuper personnellement du déchargement d'un bateau de farine de l'Eanna dans le *bīt qēmēti* :

---

<sup>430</sup> (34) [3-1/2] gín a-na i-di<sup>8i5</sup> má šá sig<sub>4</sub>-há šá ul-tu [uru] [...] (35) a-na é-gal ú-še-ri-du

À ce jour, je n'ai toujours pas fait vider le bateau de farine. La maison des meunières est vide (YOS 3, 66 : 3-5).

**2. Le *kanšu* : le service de transport pour le roi.** Parmi les dépenses enregistrées par le texte comptable NBDMich 89 se trouve du fourrage destiné à 10 ânes conduits par dix hommes. Le texte précise que ce groupe de bêtes accomplit un service spécifique, le *kanšu* :

23 sicles (d'argent) pour la nourriture de 10 ânes et de 10 volailles que 10 hommes (accomplissant) le service *kanšu* avec les ânes (ont reçus) (NBDMich 89 : 12-13)<sup>431</sup>.

Comme G. van Driel, on s'étonne de trouver des volailles mentionnées avec les ânes comme devant accomplir ce service<sup>432</sup>. Le *kanšu* est un service de transport, le plus souvent réalisé par des ânes, au profit de la couronne. Le texte TCL 13, 165, que nous verrons au chapitre suivant, rédigé lors de l'an 4 de Cambyse, donne de plus amples informations sur ce service. Il s'agissait d'assurer une opération de transport pour le roi. Le plus souvent, ce transport était organisé par des ânes. Cependant, un texte daté du règne de Darius I<sup>er</sup> montre que ce transport pouvait être organisé par bateaux. On peut donc penser qu'une partie de la nourriture apportée au palais d'Abanu a été transportée par des ânes en plus des bateaux affrétés par l'Eanna.

**3. L'administration royale perse et le palais d'Abanu.** Plusieurs hauts administrateurs perses sont intervenus directement auprès de l'Eanna d'Uruk pour que le temple assure l'approvisionnement de la table du palais d'Abanu. Gubaru (B), le gouverneur de la Babylonie et de la Transeuphratène (*pāhāt Bābili u Ebīr nāri*), donna l'ordre écrit (*šipirtu*) à Nabu-ah-iddin d'organiser la livraison de moutons pour le palais d'Abanu (GC 2, 120). De même, il s'impliqua à travers plusieurs de ses délégués. Ainsi, le texte NBDMich 89 montre que l'Eanna rémunéra au moins deux délégués de Gubaru (B) venus à Uruk s'occuper des moutons :

30 sicles d'argent (pour) [NP], le Mède, chargé d'affaires, qui a fait un rapport oral à Gubaru (B) au sujet des moutons (NBDMich 89 : 41-42)<sup>433</sup>.

6 sicles (pour) Amurru-šezib, le chargé de mission de Gubaru (B) qui est venu pour les moutons (NBDMich 89 : 44)<sup>434</sup>.

Il s'avère donc que le gouverneur de la Babylonie a fait étroitement contrôler les livraisons

---

<sup>431</sup> (12) 1/3 ma-na 3 gín a-na ki-is-sa-tu, šá 10 anše-meš u 10 mušen-há-me (13) šá 10<sup>li</sup>erín-meš šá it-ti anše-meš šá ka-an-šú.

<sup>432</sup> VAN DRIEL 2002 : 264 et n.122.

<sup>433</sup> (41) 1/2 ma-na kù-babbar [x x]-a lú ma-da-a en tē-e-mu šá a-na muh-hi udu-nitá (42) a-na 'gu-bar-ru [iq]-bu-ú.

<sup>434</sup> (44) 6 gín<sup>ld</sup>kur-gal-še-zib lú a-kin šá 'gu-bar-ru šá a-na ugu udu-nitá [il-lik].

d'animaux depuis l'Eanna pour le palais d'Abanu par un dignitaire d'origine mède portant le titre administratif de « chargé d'affaires » (*bēl tēmi*) et par un de ses chargés de mission (*mār š ipri*). Xénophon a plusieurs fois mis en avant le rôle du satrape dans l'envoi de nourriture en Iran pour alimenter la table du roi : « Et puis, reprit Cyrus, il nous faut découvrir, pour aller comme satrape dans ces contrées, des hommes ayant à cœur d'envoyer de là-bas jusqu'ici tout ce qu'il y aura de beau et de bon dans chacun de leurs territoires, afin que nous aussi qui restons ici nous ayons notre part de ce qu'il y a d'excellent dans les produits de toute origine » (Cyr. 8.6.6). Le dossier d'Abanu montre que le satrape était aussi chargé d'approvisionner la table du roi quand celui-ci était en résidence dans la province qu'il administrait.

Un deuxième haut dignitaire perse fut impliqué dans les livraisons de produits depuis l'Eanna au palais royal d'Abanu, il s'agit de Parnakka. Dans le texte AnOr 8, 67, il donna l'ordre (*šipirtu*) à l'Eanna de fournir 200 têtes de petit bétail pour le repas du roi. Nous avons vu qu'il avait été actif la même année pour mobiliser des travailleurs de l'Eanna sur les différents chantiers ordonnés par le pouvoir perse. Ses pouvoirs semblaient identiques à ceux de Gubaru (B), le satrape<sup>435</sup>.

Plusieurs autres Iraniens prirent également en charge une partie de l'organisation de la table du Roi. Ainsi, nous avons vu que la présence d'un Chorasmien en charge des cochons pouvait être liée à l'organisation de chasses royales dans la région des marais du sud de la Babylonie. La lettre YOS 3, 66 écrite par Nabu-ah-iddin, montre que le responsable de la « maison des meunières » attendant au palais d'Abanu portait le titre de mage (*maguš*) :

On m'a ordonné : jusqu'à ce que le mage arrive et prépare la « maison des meunières », personne ne déchargera de farine à l'intérieur ! (YOS 3, 66 : 6-9)

La fonction religieuse des mages en tant qu'experts en rites est soulignée par les auteurs grecs, certains textes élamites de Persépolis et à travers les différentes représentations iconographiques de l'empire achéménide<sup>436</sup>. La présence en Babylonie de ce mage devant s'occuper de la « maison des meunières » montre que ce personnel religieux pouvait également remplir des fonctions administratives<sup>437</sup>. L'administration perse de la Babylonie fut donc impliquée à son plus

---

<sup>435</sup> Voir CHAPITRE 1 §1.3.1.

<sup>436</sup> BRIANT 1996 : 256-258.

<sup>437</sup> Les textes babyloniens d'époque perse attestent de la présence de mages en Babylonie : des mages reçoivent des rations alimentaires sous Darius I<sup>er</sup> (VS 3, 138/139), un mage est propriétaire d'une terre agricole à Kiš (OECT 10, 163), un mage apparaît dans une liste de témoins sous Xerxès à Kiš (OECT 10, 182). Enfin, une localité de la région de Nippur porte le nom de Hušseti-ša-Maguš (BE 9, 88 ; BE 10, 97 ; PBS 2/1, 195 ; TuM 2/3, 184). Un mage pourrait être en lien avec la direction d'un groupe de travailleurs de l'Eanna d'Uruk dans la lettre BIN 1, 40 (DANDAMAEV 1992 : 166). Cette hypothèse nous semble fragile. En effet, le terme de mage n'apparaît pas clairement dans le texte, car la ligne est très cassée, E. Ebeling propose de restituer ce terme ligne 35 : <sup>l4</sup>ma-g[u-šu...] (EBELING 1930-1934 : 194, texte K 40). La présence d'un mage semble peu probable,

haut niveau dans la fourniture de la table du roi, en la personne du satrape. De même, des membres de l'administration royale furent dépêchés sur place pour organiser l'approvisionnement des repas du roi. Pour ce faire, l'administration perse puisa abondamment dans les ressources de la Babylonie et notamment dans celles des temples.

### 3.1.6. *Un incident en lien avec l'approvisionnement d'Abanu ?*

Nous avons vu que l'Eanna d'Uruk a dû alimenter, en puisant dans ses propres ressources, une partie de la table royale du palais d'Abanu lors de la visite de Cambyse du mois de *dūzu* (iv) et au mois d'*arāhsamnu* (viii). Cette obligation a, une nouvelle fois, pesé sur les oblats du temple qui ont dû contribuer à acheminer les vivres au palais. Il semble que ce nouvel effort entraîna une vague de colère chez certains d'entre eux. Dans le texte judiciaire YOS 7, 128 Ištar-alik-pani, un berger du temple, évoque devant l'assemblée de notables un conflit qui l'opposa à son subordonné :

« Comme Belšunu, fils de Nurea, l'oblat d'Ištar, est descendu pour prendre des brebis du Trésor d'Ištar d'Uruk qui sont à ma disposition, comme il a emmené une brebis marquée de l'étoile sur les 60 brebis du Trésor d'Ištar d'Uruk qui sont à ma disposition et l'a tuée, (et) comme je lui ai dit à ce sujet : "Tu ne dois pas tuer une brebis marquée au fer avec l'étoile", alors il a découvert ma tête puis il m'a étranglé avec son collier (*kudurru*) en disant : "C'est comme ça que Gubaru (B) et Parnakka prennent à la gorge les travailleurs" » (YOS 7, 128 : 11-20).

La réaction d'exaspération de l'esclave envers Gubaru (B) et Parnakka pourrait être en lien avec l'effort que ces deux administrateurs imposèrent à l'Eanna pour livrer des produits alimentaires pour la ville d'Abanu :

1) Le texte YOS 7, 128 a été rédigé au cours du mois de *tašrītu* (vii) de l'an 2 de Cambyse, c'est-à-dire au moment où la plus grande partie de l'activité du temple était en lien avec l'approvisionnement du palais d'Abanu.

2) Belšunu, l'oblat, exprime son ressentiment envers Gubaru (B) et Parnakka. Nous savons que ces deux administrateurs ont été actifs en même temps pour diriger les livraisons de nourriture.

3) Enfin, nous remarquons que Parnakka a demandé au temple, au cours du mois de *tašrītu* (vii), de livrer 200 bêtes dont des chèvres et des brebis, pour le mois d'*arāhsamnu* (viii) au palais d'Abanu (AnOr 8, 67). Or, nous constatons que c'est très précisément un oblat en charge des brebis qui exprima son hostilité envers Gubaru (B) et Parnakka.

---

car au vu des éléments prosopographiques, cette lettre doit être située à l'époque néo-babylonienne. Ainsi, elle fut écrite par Ninurta-šar-usur qui était probablement le *qīpu* de l'Eanna lors du règne de Nabopolassar jusqu'au règne de Nabuchodonosor II (KLEBER 2008 : 31) et fut adressée notamment à Marduk-eṭir qui était probablement un des « scribes de l'Eanna » attesté de Nabopolassar à Nabuchodonosor II (KLEBER 2008 : 35).

L'an 2 de Cambyse semble avoir été particulièrement éprouvant pour la main-d'œuvre des temples. Des travailleurs ont œuvré sur des canaux dans la région de Babylone et dans la région d'Uruk et d'autres ont été mobilisés pour acheminer de la nourriture pour le palais d'Abanu. Des oblats ont alors exprimé de manière brutale leur exaspération en ciblant les plus hauts responsables de l'administration satrapique.

### **3.1.7. Cambyse et le palais d'Abanu : bilan**

La table du Grand Roi en Babylonie était alimentée par les ressources locales produites notamment par les temples. Ceux-ci devaient prendre en charge une partie des repas du roi et de sa cour quand ces derniers séjournaient en Babylonie. Les temples participaient aux repas royaux en fournissant leurs meilleurs produits en grandes quantités : viandes diverses, bière de dattes de première qualité, lait frais, farine finement moulue, condiments... Ainsi, lors de son séjour dans le palais d'Abanu en 528, Cambyse s'est vu servir de la bière de dattes, spécialité que le roi perse avait le loisir de déguster en Babylonie et à Suse. La présence du Grand Roi en Babylonie impliquait en premier lieu le gouverneur de la province qui ordonnait alors la levée d'une partie des ressources alimentaires des temples. La visite de Cambyse en Babylonie au cours de l'année 528 semble s'être poursuivie dans la région de Babylone où le roi perse inspecta, semble-t-il, un vaste chantier hydraulique mené en partie par la force de travail de l'Eanna.

## **3.2. Une visite d'inspection de Cambyse sur les chantiers de Babylonie**

Nous avons vu qu'Innin-ahhe-iddin, le chef des oblats de l'Eanna, fut particulièrement actif sur un vaste chantier en relation avec le canal Kabar. L'étude des lettres qu'il rédigea nous avait permis de localiser ce chantier dans la région de Babylone et de le dater précisément de l'an 2 de Cambyse<sup>438</sup>. Cette correspondance évoquait la présence d'un envoyé du roi et annonçait la future visite du souverain perse :

Un chargé de mission du roi (est là) pour le travail (YOS 3, 45 : 39-40).

Le roi va venir 'sur nous' (*ana muhhi*) très prochainement (YOS 3, 21 : 8-9).

La venue du roi auprès du chef des oblats alors, que ce dernier dirige un important chantier commandité par la couronne, semble signifier que Cambyse avait prévu de procéder lui-même à une

---

<sup>438</sup> CHAPITRE 1 §1.1.2.

inspection des travaux. Notons que l'expression employée dans la lettre « sur nous » (*ana muhhini*) est sensiblement la même que celle utilisée par Anu-šar-ušur pour parler de Cyrus : « Le travail à notre charge est lourd. Le roi est sur nous (*šarru ina muhhini*) » (YOS 3, 103 : 23-25). La visite des grands chantiers était donc une des préoccupations du Grand Roi quand ce dernier se trouvait dans sa province.

La visite du roi annoncée dans la lettre YOS 3, 21 pourrait trouver un écho dans la lettre BIN 1, 29, écrite par le chef des oblat :

#### **BIN 1, 29**

<sup>(1-2)</sup>Lettre d'Innin-ahhe-iddin à Nadinu, mon père. <sup>(3-5)</sup>Que Bēl, Nabû, la Dame d'Uruk et Nanaia décrètent santé et vie pour mon père.

<sup>(6-8)</sup>Grâce à la protection des dieux, tout va bien pour nous et tout va bien pour Iddinaia. <sup>(8-11)</sup>Avec bonheur nous venons d'aller avec le roi jusqu'au bord de la voie d'eau, à son gué (*nēberu*) et nous venons de rentrer.

<sup>(14-15)</sup>Vois, [...] il n'y a plus d'orge dans la maison. <sup>(16-17)</sup>Que mon père fasse envoyer 9 00 litres d'orge pour la maison.

La visite de Cambyse tant redoutée par Innin-ahhe-iddin semble s'être déroulée de manière satisfaisante, et le ton de la lettre est devenu beaucoup moins alarmiste que dans ses missives précédentes. Les textes administratifs d'Uruk montrent que Cambyse séjourna dans le sud de la Babylonie du mois de *dūzu* (iv) jusqu'au mois d'*arahasamnu* (viii). On peut donc considérer qu'il remonta vers Babylone, où il inspecta notamment un vaste chantier dans la région, après son séjour méridional. Il semble alors qu'une partie de l'approvisionnement de la table du roi ait été assurée par les temples du nord de la Babylonie.

### **3.3. La visite de Cambyse et les ressources du temple de l'Ebabbar de Sippar (décembre 538)**

Le texte *Camb.* 131, daté du 13 *kislīmu* (ix) de l'an 2 de Cambyse (décembre 528), est issu des archives de l'Ebabbar de Sippar. Il énumère une distribution d'orge à des employés du temple dont par exemple un responsable de la bergerie (l.12) et un responsable de l'étable (l.16). Le texte mentionne également que de l'orge fut distribuée à des meunières chargées de « moudre la farine du roi » :

300 litres (d'orge) pour les rations alimentaires des femmes qui sont chargées de moudre la farine du roi (ont été donnés à) Basiya, fils de Taqiš (*Camb.* 131 : 18-19)<sup>439</sup>.

La mention de « *farine du roi* » peut-être interprétée de différente manière. Il pourrait tout d'abord s'agir d'une taxe due au roi. Cette taxe est essentiellement documentée à partir du règne de Darius I<sup>er</sup> et faisait partie des nombreuses redevances en nature dont devait s'acquitter une partie de la population babylonienne. Une part de ces redevances était ensuite envoyée à Suse. La mention de « *farine du roi* » dans le texte *Camb.* 131 pourrait également être mise en rapport avec l'obligation des temples de fournir la table du roi et pourrait aussi attester par la même occasion sa présence dans la région de Sippar. Plusieurs arguments peuvent tendre vers cette hypothèse :

1) Les documents de l'Eanna nous montrent que le temple achemina au palais d'Abanu de la farine et que l'Eanna utilisa un contingent de femmes pour moudre cette farine. La mention de « *farine du roi* » et de « *femmes* » dans le texte *Camb.* 131 pourrait relever également de cette obligation.

2) Le texte *Camb.* 131 s'insère dans une chronologie cohérente. Nous avons vu que le roi gagna la région de Babylone après son séjour dans le sud de la Babylonie jusqu'au mois d'*arahsamnu* (viii). L'entrée en action des meunières du temple de Sippar à partir du 13 *kislīmu* (ix) s'inscrit très bien géographiquement et chronologiquement dans le déplacement du roi du sud au nord de la Babylonie.

Nous serions ici face à la même organisation d'approvisionnement de la table du roi que nous avons vu fonctionner à Uruk : le temple dut dépêcher une main-d'œuvre féminine pour préparer la farine du roi. Cette mention est rare dans les archives de Sippar. Le temple de Sippar aurait ainsi dû, à son tour, fournir une partie des repas du roi et de sa cour quand ils furent présents dans la partie septentrionale de la Babylonie. Le texte de Sippar ne donne pas d'indications sur le lieu exact de rassemblement de ces meunières. Le roi et sa cour auraient pu se trouver dans la région de Sippar ou bien à Babylone<sup>440</sup>.

De nouveaux textes appartenant aux archives des Egibi pourraient compléter le voyage de Cambyse que nous voyons se dessiner du sud au nord de la Babylonie.

---

<sup>439</sup> (18) 1 gur,3.2 a-na kurum<sub>6</sub>-há mí-meš šá qé-me (19) šá lugal i-te<sub>1</sub>-<en>-a'ba-si-ia a'ta-qiš.

<sup>440</sup> Un texte daté de l'an 26 de Darius I<sup>er</sup> montre que des notables liés au temple de l'Ebabbar durent fournir des rations alimentaires à des meunières en activité à Babylone et probablement dans les palais royaux (cf. *infra* CHAPITRE 6 §3.2.1).

### 3.4. Des notables de Babylone à Opis (mars 537)

A la fin du mois d'*addaru* (xii) de l'an 2 de Cambyse (mars 527), Itti-Marduk-balaṭu, descendant d'Egibi, séjourna un court instant à Opis, ville située à près de 200 km au nord de Babylone, sur la Diyala. Deux contrats privés montrent qu'il y vendit une de ses servantes<sup>441</sup> :

#### **Camb. 143**

<sup>(1-5)</sup>Itti-Marduk-balaṭu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi, [a vendu] de son plein gré <sup>f</sup>Mizatu, sa servante pour 1 mine et 25 sicles d'argent, pour prix complet, à Asalluhi-ahu-ušur, fils de [Šila']. [...lacune...].

<sup>(1'-2')</sup>Opis, le 24 *addaru* (xii) de l'an 2 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

<sup>(3'-4')</sup>(<sup>f</sup>Mizatu) dont la main est inscrite au nom d'Itti-Marduk-balaṭu en akkadien et en araméen.

#### **Camb. 144**

<sup>(1-5)</sup>37 sicles d'argent, reliquat du prix de <sup>f</sup>Mizatu appartenant à Itti-Marduk-balaṭu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi, sont à la charge d'Asalluhi-ahu-ušur, fils de Šila'. <sup>(5-6)</sup>Le 28 *addaru* (xii) il les donnera.

<sup>(9-10)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(10-12)</sup>Opis, le 24 *addaru* (xii) de l'an 2 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

La fille d'Itti-Marduk-balaṭu fit, elle aussi, partie du voyage, une reconnaissance de dette montre qu'elle y réalisa au moins un prêt d'argent :

#### **Camb. 145**

<sup>(1-4)</sup>17 sicles d'argent appartenant à <sup>f</sup>Amti-Nanaia, fille d'Itti-Marduk-balaṭu, descendant de Nur-Sin<sup>442</sup>, sont à la charge de Belšunu, fils d'Arad-Gula, descendant d'Ile'i-Marduk. <sup>(5-7)</sup>Au mois de *nisanu* (i) il donnera les 17 sicles d'argent propre aux opérations financières<sup>443</sup> à <sup>f</sup>Amti-Nanaia. <sup>(8-10)</sup>Bel-iddin, fils de Remut, descendant d'Iltammar-Adad pour l'acquittement est garant.

<sup>(11-16)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(17-19)</sup>Opis, le 29 *addaru* (xii) de l'an 2 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

La présence de plusieurs membres de la famille des Egibi à Opis est surprenante pendant l'époque perse. Sous le règne de Nabuchodonosor II, Nabu-ahhe-iddin, le père d'Itti-Marduk-balaṭu séjourna à plusieurs reprises à Opis, où il géra une partie des intérêts du prince Nériglissar<sup>444</sup>. Il

<sup>441</sup> Sur ces textes cf. *infra* CHAPITRE 3 §3.2.1.

<sup>442</sup> On attendrait ici le patronyme Egibi comme nom d'ancêtre. En effet, Amti-Nanaia est la fille d'Itti-Marduk-balaṭu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi, et de Nuptaia, fille d'Iddin-Marduk, descendant de Nur-Sin. Pour le mariage entre Itti-Marduk-balaṭu et Nuptaia, voir WUNSCH 1993 : 78-81 ; et voir le texte *Camb.* 193 pour le nom d'Amti-Nanaia, fille d'Itti-Marduk-balaṭu.

<sup>443</sup> Litt. « pour vendre et acheter » / *ša nadānu u mahāru*.

<sup>444</sup> WUNSCH 2000 : 98, n.8.



semble qu'Itti-Marduk-balaṭu n'ait, en revanche, pas entretenu de rapports particuliers avec cette ville. D'après ses archives, il ne s'y rendit qu'à une seule reprise, en l'an 2 de Cambyse. Dès lors, la présence des Egibi à Opis peut recevoir deux explications :

1) La présence des Egibi aurait pu être motivée uniquement par des raisons commerciales. Opis est un nœud de communication important situé sur le Tigre. Les Egibi auraient ainsi pu procéder à des ventes et des achats liés à des esclaves d'après les textes *Camb.* 143 et *Camb.* 144<sup>445</sup>.

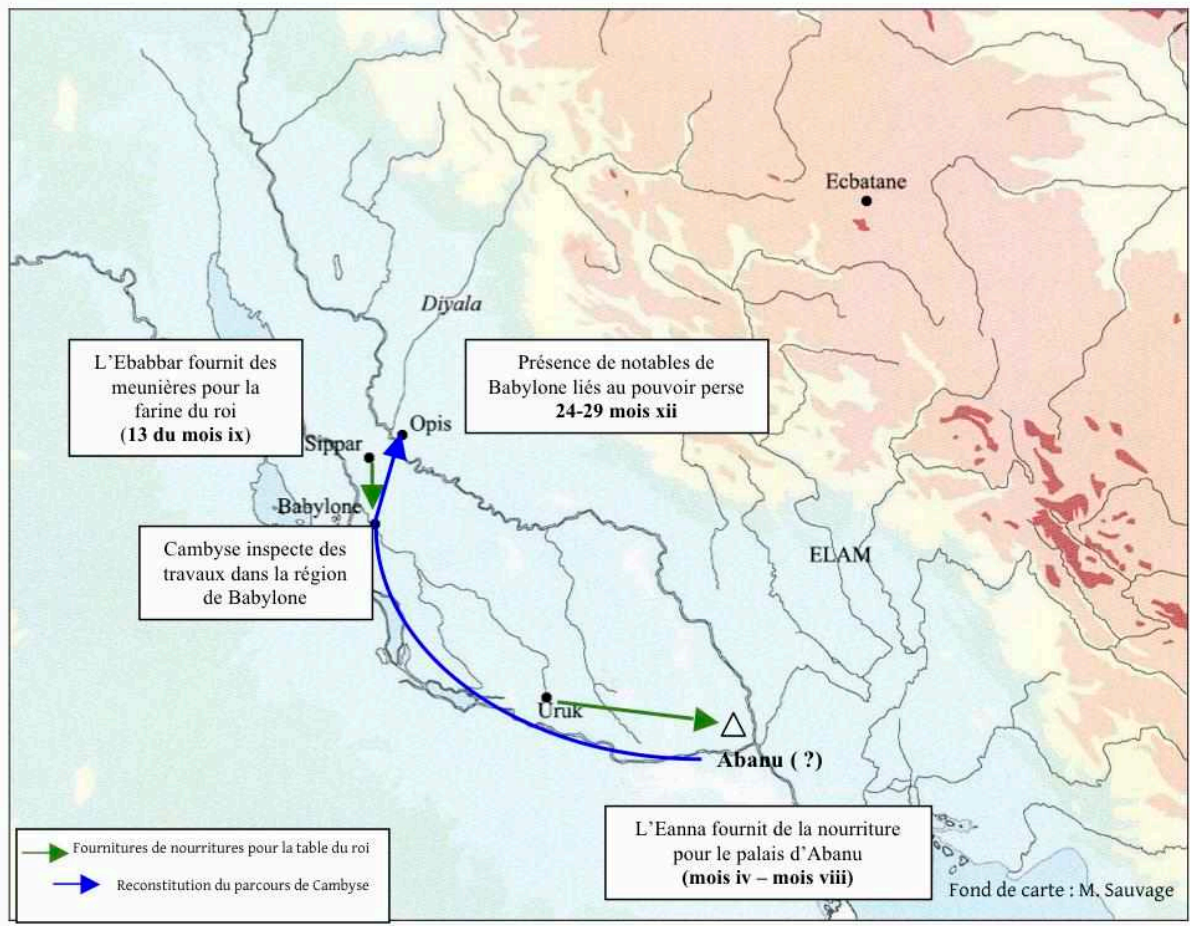
2) Si nous prenons en compte le fait que le déplacement d'Itti-Marduk-balaṭu à Opis est exceptionnel, qu'il entretenait des liens particuliers avec le pouvoir royal perse (nous verrons qu'il gérait des terres appartenant aux domaines du prince-héritier en Babylonie et qu'il percevait certaines redevances)<sup>446</sup> et que le roi était présent en Babylonie à ce moment-là, alors la présence du chef des Egibi à Opis pourrait s'expliquer aussi par des motivations politiques. Les grands notables de Babylone auraient pu accompagner le roi sur une partie de son parcours en Babylonie, au moins jusqu'à Opis, sur une route menant vers la vallée de la Diyala, c'est-à-dire au moment où ce dernier aurait quitté la Babylonie. Les archives de Marduk-naṣir-apli, fils d'Itti-Marduk-balaṭu, semblent illustrer un même système avec des informations plus détaillées : le chef des Egibi a également entrepris un rare voyage jusqu'à Lahiru, située sur la Diyala, au moment où Darius I<sup>er</sup> était probablement en séjour en Babylonie et à Babylone en particulier. Ses archives nous montrent qu'il quitta Babylone pour se rendre à Lahiru à la fin de l'année, au cours du mois d'*addaru* (xii), en levant des redevances tout au long du chemin sous l'autorité du gouverneur de Babylone<sup>447</sup>. Ainsi, la présence de membres de la famille des Egibi à Opis à la fin de l'an 2 de Cambyse, pourrait être un indice d'une nouvelle étape du roi lors de sa traversée de la Babylonie du sud au nord.

---

<sup>445</sup> C'est l'avis de DANDAMAEV 1984 : 108 et 197.

<sup>446</sup> Cf. *infra* CHAPITRE 3 §1.

<sup>447</sup> Cf. *infra* CHAPITRE 6 §3.1.3.



*Reconstitution du voyage de Cambyse à travers la Babylonie (528-527)*



#### 4. CONCLUSION

La vaste étendue du territoire central impliquait que le roi soit absent une grande partie du temps des différentes résidences royales. La venue du roi était ainsi l'occasion pour lui de réaffirmer son pouvoir de manière personnelle :

1) Nous avons vu que Cambyse traversa la Babylonie du sud au nord au cours d'un long voyage de mai 528 à mars 527 qui témoignait de sa capacité à arpenter un espace qui lui était soumis.

2) Au cours de son séjour, le Grand Roi manifestait également son pouvoir en consommant les ressources locales. Ainsi, les temples de la Babylonie ont dû pourvoir à l'approvisionnement de la table du roi quand celui-ci et sa cour étaient en résidence dans la zone d'influence du temple. L'Eanna d'Uruk fournit des vivres (bières, moutons, chèvres, condiments) pour le palais d'Abanu situé dans le sud de la Babylonie. Le temple dépêcha également dans ce palais des meunières pour y travailler directement la farine. Le temple de Sippar sembla entrer en action, à son tour, pour fournir une partie des repas du roi quand Cambyse se trouva dans la partie nord de la Babylonie.

Ainsi, par sa capacité à circuler sur l'ensemble de la province et par sa capacité à consommer les ressources locales, le Grand Roi montrait que le territoire lui appartenait. Il en était le centre vers lequel les flux convergeaient. Nous avons ainsi vu qu'en plus d'attirer les marchandises, il semble que des notables de Babylone aient suivi Cambyse sur une partie de son parcours. La nature de notre documentation souffre cependant d'une limite importante. Les archives des temples nous renseignent sur les flux de marchandises et les archives privées nous documentent sur le déplacement des grands notables. Cependant, nous n'avons pas d'informations, par exemple, sur la rencontre entre le Grand Roi et les grands administrateurs de la Babylonie quand ce premier se trouvait dans la province.

L'intégration de la Babylonie dans l'espace du nomadisme royal a entraîné la visite du Grand Roi à de nombreuses reprises sur le territoire de la province, elle a également entraîné des déplacements de Babyloniens vers les centres de pouvoir iraniens.



## La titulature royale perse en Babylonie du Nord (Sippar, Babylone, Dilbat, Borsippa) (538/537)

Nous avons classé les différentes titulatures royales telles qu'elles apparaissent dans les formules de datation des textes de la pratique rédigés en Babylonie du Nord (Babylone, Sippar, Dilbat, et Borsippa<sup>448</sup>), c'est-à-dire dans ce qui est appelé le « vice-royaume de Cambyse », en cinq grandes catégories : (1) la mention de Cambyse sans titre, (2) la mention de Cambyse en tant que roi de Babylone seul, (3) la mention d'une double titulature attribuant à Cambyse le titre de « roi de Babylone » et à Cyrus celui de « roi des pays », (4) la mention du seul règne de Cyrus en tant que « roi des pays » et, enfin, (5) la mention du règne de Cyrus sur Babylone et sur l'empire. Les informations de ce tableau ne se prétendent pas exhaustives, loin de là, nous avons tenté de réunir suffisamment de références pour montrer l'extrême confusion de la titulature royale lors de l'année 538/537. Une étude complète n'apporterait que des données cumulatives complétant les catégories que nous avons définies.

Mois	An 1 de Cambyse	An 1 de Cambyse, roi de Babylone	An 1 de Cambyse, roi de Babylone, Cyrus roi des pays / An 1 de Cyrus, roi des pays, Cambyse, roi de Babylone <sup>449</sup>	An 1 de Cyrus, roi de Babylone (A) ; An 1 de Cyrus, roi de Babylone, roi des pays (B) ;	An 1 de Cyrus, roi des pays
Nisannu	2 nisannu (Camb. 27/Sippar) 3 nisannu (Camb. 29/Sippar)	<sup>171</sup> nisannu (BM 85679/Borsippa) <sup>450</sup>	25 nisannu (Camb. 426/Sippar) 25 nisannu (ZAWADZKI 1996 : n°1/Sippar) 27 nisannu (ZAWADZKI 1996 : n°2/Sippar)	4 nisannu (A) (Cyr. 11/Sippar)	5 nisannu (CT 57, 306/Sippar) 6 nisannu (CT 57, 52/Sippar) 7 nisannu (Cyr. 12/Babylone) 8 nisannu (CT 56, 120/Sippar) 10 nisannu (Cyr. 13/Sippar) [-] nisannu (CT 56, 131/Sippar)
Aiāru		2 aiāru (CT 55, 822/Borsippa)	7 aiāru (CT 56, 149/Sippar) 8 aiāru (ZAWADZKI 1996 : n°3/Sippar) 8 aiāru (ZAWADZKI 1996 : n°4/Sippar) 9 aiāru (ZAWADZKI 1996 : n°5/Sippar) 10 aiāru (ZAWADZKI 1996 : n°6/Sippar) 18 aiāru (CT 57, 345/Sippar) 19 aiāru (ZAWADZKI 1996 : n°7/Sippar)		

<sup>448</sup> Les données concernant Borsippa sont inédites. Nous avons pu les collecter lors d'une mission au British Museum en septembre 2011 financée par l'équipe HAROC de Nanterre et l'UMR 7041 du CNRS.

<sup>449</sup> La double titulature s'exprime dans des formulations variées : An 1 de Cyrus, roi des pays, et de Cambyse, roi de Babylone ; An 1 de Cambyse, roi de Babylone, fils de Cyrus, roi des pays ; An 1 de Cambyse, roi de Babylone, fils de Cyrus ; An 1 de Cambyse, roi de Babylone, régnant au temps de Cyrus, roi, des pays. Nous n'avons pas jugé utile de le préciser dans notre tableau. On pourra trouver de nombreuses références s'y rapportant dans PETSCHOW 1988.

<sup>450</sup> Texte inédit : (17) *bár-síp*<sup>ki iti</sup> *bár* u<sub>4</sub> 10+<sup>7</sup>1-[kam] (18) mu 1-kam <sup>1</sup>*kam-bu-zi-ia*1 (19) lugal tin-tir<sup>ki</sup>.

Mois	An 1 de Cambyse	An 1 de Cambyse, roi de Babylone	An 1 de Cambyse, roi de Babylone, Cyrus roi des pays / An 1 de Cyrus, roi des pays, Cambyse, roi de Babylone	An 1 de Cyrus, roi de Babylone (A) ; An 1 de Cyrus, roi de Babylone, roi des pays (B) ;	An 1 de Cyrus, roi des pays
<i>Simānu</i>		7 <i>simānu</i> (Camb. 40/Sippar)	10 <i>simānu</i> (Cyr. 16/Sippar)		
<i>Dūzu</i>		23 <i>dūzu</i> (Camb. 45/Babylone) [-] <i>dūzu</i> (VS 3, 70/Kar-Tašmetu <sup>451</sup> )	2 <i>dūzu</i> (CT 56, 142/Sippar) 7 <i>dūzu</i> /Cambyse 1 (Camb. 42/Sippar) 14 <i>dūzu</i> (ZAWADZKI 1996 : n°8/Sippar) 25 <i>dūzu</i> (Camb. 46/Babylone)		
<i>Abu</i>		3 <i>abu</i> (BM 26744/Borsippa) <sup>452</sup> 17 <i>abu</i> (CT 56, 192/Sippar) <i>abu</i> (CT 57, 411/Sippar)	1 <i>abu</i> (BM 29455/Borsippa) <sup>453</sup> 5 <i>abu</i> (ZAWADZKI 1996 : n°9/Dilbat) 19 <i>abu</i> (VS 6, 108/Babylone)	10+[x] <i>abu</i> (A) (CT 55, 737/Sippar) 30 <i>abu</i> (A) (Cyr. 18/Sippar)	
<i>Ulūlu</i>		24 <i>ulūlu</i> (BM 29491/?) <sup>454</sup>		11 <i>ulūlu</i> (B) (BM 29441/Borsippa) <sup>455</sup>	
<i>Tašrītu</i>		2 <i>tašrītu</i> (Camb. 60/Sippar) 6 <i>tašrītu</i> (CT 57, 790/Sippar) 19 <i>tašrītu</i> (CT 56, 4/Sippar)	2 <i>tašrītu</i> (Amherst 231/Hallatu) <sup>456</sup> 26 <i>tašrītu</i> <sup>7</sup> (BM 29225/Borsippa) <sup>457</sup> 29 <i>tašrītu</i> (BM 29503/Borsippa) <sup>458</sup>	16 <i>tašrītu</i> (B) (Cyr. 19/Sippar)	
<i>Arahsamnu</i>		9 <i>arāhsamnu</i> (CT 56, 124/Sippar) 12 <i>arāhsamnu</i> (BM 27980/Borsippa) <sup>459</sup> 14 <i>arāhsamnu</i> (Camb. 73/Babylone)	9 <i>arāhsamnu</i> (Camb. 72/Babylone) 21 <i>arāhsamnu</i> (NRV 305/Babylone) <sup>460</sup>		

<sup>451</sup> Ville située dans la région de Babylone et de Borsippa (ZADOK 1985a : 198).

<sup>452</sup> Texte inédit : (12) *bár-síp*<sup>ki</sup> (13) [iti<sup>n</sup>]e u<sub>4</sub> 3-kam mu 1-kam (14) [kam-b]u-zi-ia lugal e<sup>ki</sup>.

<sup>453</sup> Texte inédit : (17) *bár-síp*<sup>ki</sup> iti<sup>n</sup> e u<sub>4</sub> 1-kam (18) mu 1-kam <sup>1</sup>ka-am-bu-zi-ia (19) lugal tin-tir<sup>ki</sup> ad-šú <sup>1</sup>ku-ra-áš (20) lugal kur-kur-meš.

<sup>454</sup> Texte inédit : (8) iti<sup>n</sup> kin u<sub>4</sub> 24-kam (9) mu 1-kam <sup>1</sup>ka-am-bu-zi-ia (10) lugal tin-tir<sup>ki</sup>. Le lieu de rédaction n'est pas mentionné.

<sup>455</sup> Texte inédit : (15) *bár-síp*<sup>ki</sup> iti<sup>n</sup> kin u<sub>4</sub> 11-kam (16) [mu] 1-kam <sup>1</sup>[ku]-ra-áš lugal [tin-tir<sup>ki</sup>] (17) [lugal kur-kur].

<sup>456</sup> Ville située près de Babylone (ZADOK 1985 : 147).

<sup>457</sup> Texte inédit : (11) [x-x] iti<sup>n</sup> [du<sub>6</sub>] (12) u<sub>4</sub> 26-kam <sup>1</sup>[am-bu]-[zi]-ia (13) lugal tin-tir<sup>ki</sup> [i]-[nu-š]ú <sup>1</sup>k[u-r]a-áš (14) ad-šú lugal kur-kur. La prosopographie du texte montre que ce dernier appartient à des archives de Borsippa (ZADOK 2009 : n°401).

<sup>458</sup> Texte inédit : (14) *bár-síp*<sup>ki</sup> [iti<sup>n</sup>] du<sub>6</sub> (15) u<sub>4</sub> [29]-kam mu 1-kam <sup>1</sup>[kam-bu-zi]-ia (16) lugal tin-tir<sup>ki</sup> a <sup>1</sup>ku-ra-áš (17) lugal kur-kur

<sup>459</sup> Texte inédit : (13) *bár-síp*<sup>ki</sup> (14) iti<sup>n</sup> apin u<sub>4</sub> 12-kam mu 1-kam (15) <sup>1</sup>ka-am-bu-zi-ia lugal e<sup>ki</sup>.

<sup>460</sup> Texte cité dans PETSCHOW 1988 : 80.

Mois	An 1 de Cambyse	An 1 de Cambyse, roi de Babylone	An 1 de Cambyse, roi de Babylone, Cyrus roi des pays / An 1 de Cyrus, roi des pays, Cambyse, roi de Babylone	An 1 de Cyrus, roi de Babylone (A) ; An 1 de Cyrus, roi de Babylone, roi des pays (B) ;	An 1 de Cyrus, roi des pays
<i>Kislīmu</i>		3 <i>kislīmu</i> (CT 56, 227/Sippar) 3 <i>kislīmu</i> <sup>7</sup> (CT 57, 347/Sippar) 22 <i>kislīmu</i> (Camb. 85) 23 <i>kislīmu</i> (Camb. 86)	25 <i>kislīmu</i> (Camb. 81/Babylone)	8 <i>kislīmu</i> (CT 57, 693/Sippar)	
<i>Ṭebētu</i>		18 <i>ṭebētu</i> (CT 57, 92/Sippar) 14 <i>ṭebētu</i> (Camb. 88/Babylone) 20 <i>ṭebētu</i> (Camb. 89/Sippar) 25 <i>ṭebētu</i> (BM 17725/Borsippa) <sup>461</sup> 25 <i>ṭebētu</i> (BM 82775/Borsippa) <sup>462</sup>	5 <i>ṭebētu</i> (BM 17730/Borsippa) <sup>463</sup>  24 <i>ṭebētu</i> (BM 27955/Borsippa) <sup>464</sup>		
<i>Šabātu</i>		27 <i>šabātu</i> (CT 56, 240/Sippar)	<i>šabātu</i> (CT 55, 731/Sippar)	6 <i>šabātu</i> (B) (Cyr. 22/Sippar) 7 <i>šabātu</i> (B) (Cyr. 23/Sippar) 26 <i>šabātu</i> (B) (Cyr. 24/Sippar) 27 <i>šabātu</i> (B) (Cyr. 25/Babylone) 29 <i>šabātu</i> (B) (Cyr. 26/Sippar)	10+[x] <i>šabātu</i> (CT 56, 221/Sippar) 27 <i>šabātu</i> (CT 57, 694/Sippar)
<i>addaru</i>		6 <i>addaru</i> (CT 56, 165/Sippar)		18 <i>addaru</i> (B) (Cyr. 30/Sippar)	2 <i>addaru</i> (Cyr. 27/Babylone) 8 <i>addaru</i> (Cyr. 28/Babylone)

<sup>461</sup> Texte inédit : (11) *bár-síp*<sup>ki iti</sup>ab u<sub>4</sub> 25-kam (12) mu 1-kam <sup>1</sup>*kam-bu-zi-ia* (13) lugal tin-tir<sup>ki</sup>.

<sup>462</sup> Texte inédit : (16) *bár-si*[p<sup>ki</sup>] (17) <sup>iti</sup>ab u<sub>4</sub> 25-kam mu 1-kam (18) <sup>1</sup>*kam-bu-zi-ia* lugal tin-tir<sup>ki</sup>.

<sup>463</sup> Texte inédit : (14) *bár-síp*<sup>ki iti</sup>ab (15) u<sub>4</sub> 5-kam mu 1-kam <sup>1</sup>*kam-bu-zi-ia* (16) lugal tin-tir<sup>ki</sup> *i-nu-šú* <sup>1</sup>*kur-áš* (17) ad-šú lugal kur-kur.

<sup>464</sup> Texte inédit : (14) *bar-sip*<sup>ki iti</sup>[ab] (15) u<sub>4</sub> 24-kam mu 1-kam <sup>1</sup>{erasure} (16) <sup>1</sup>*ka-am-bu-zi-ia* lugal [tin-tir<sup>ki</sup> a] (17) <sup>1</sup>*ku-ra-áš* ad-šú lugal kur-[kur].





## CHAPITRE 3. LES BABYLONIENS EN IRAN (539-522)

**§1. Itti-Marduk-balaṭu, un intermédiaire au service de la couronne perse** ; §1.1. Un homme d'affaires au service du prince Cambyse ; §1.2. Un intermédiaire au service du gouverneur de Babylone ; §1.3. Les voyages d'Itti-Marduk-balaṭu en dehors de Babylone ; **§2. De Taokè à Ecbatane et retour : les voyages d'Itti-Marduk-balaṭu sous le règne de Cyrus (539-530)** ; §2.1. Une grande traversée de l'Iran (février – septembre 537) ; §2.2. Le camp militaire d'Ayiltammu (mai 533) ; §2.3. Un dernier voyage à Taokè (février 530) ; **§3. Le règne de Cambyse et l'émergence de Humadešu** ; §3.1. Le camp militaire d'Élam et la conquête de l'Égypte (525) ; §3.2. La ville de Humadešu : un centre de pouvoir au contact de la Babylonie ; §3.3. Humadešu, une capitale sans roi au cœur de l'espace impérial ; **§4. Conclusion.**

L'intégration de la Babylonie à l'intérieur du territoire du nomadisme royal a entraîné l'obligation pour les temples locaux d'entretenir le Grand Roi et sa cour quand ils séjournèrent dans la province. Elle a également entraîné le déplacement de Babyloniens vers les différents centres du pouvoir perse en Babylonie et en Iran. Itti-Marduk-balaṭu, le chef de la famille Egibi, effectua ainsi des voyages réguliers en Iran. Sous le règne de Cyrus, il se déplaça vers de nombreuses villes iraniennes, dont Taokè et Ecbatane. Il fit également des haltes dans des localités moins connues au cœur de l'Iran. Sous le règne de Cambyse, ses voyages se sont concentrés en particulier dans la ville de Humadešu. Les voyages du représentant de la famille des Egibi en Iran sont attestés à travers ses archives privées. Ces documents concernent avant tout les affaires personnelles qu'il réalisa. Pourtant, il semble qu'en tenant compte des activités d'Itti-Marduk-balaṭu auprès de l'administration perse en Babylonie, d'une mise en perspective chronologique de ses voyages et de l'étude des témoins qui apparaissent dans ses contrats, on s'aperçoit que le chef des Egibi faisait partie d'une vaste délégation composée de hauts dignitaires de la Babylonie qui devaient rendre des comptes devant les représentants du pouvoir perse. Il nous semble utile de présenter dans un premier temps les relations entre Itti-Marduk-balaṭu et le pouvoir perse afin de mieux apprécier le but de ses déplacements en Iran (§1), puis nous étudierons les voyages qu'il entreprit vers les différentes résidences royales au temps de Cyrus (§2) et, enfin, nous tenterons d'évaluer le rôle de la ville de Humadešu en tant que centre émergent sous le règne de Cambyse (§3).



## 1. ITTI-MARDUK-BALAṬU, UN INTERMÉDIAIRE AU SERVICE DE LA COURONNE PERSE

Peu de temps après la conquête perse de la Babylonie, Itti-Marduk-balaṭu, descendant d'Egibi, entra au service de la nouvelle administration. Ses archives mettent en évidence son rôle d'homme d'affaires auprès du prince Cambyse (§1.1) et son rôle d'intermédiaire au service du gouverneur de Babylone (§1.2). Ces activités l'ont conduit à se rapprocher des centres du pouvoir situés en Iran (§1.3).

### 1.1. Un homme d'affaires au service du prince Cambyse

Avant la conquête perse, Itti-Marduk-balaṭu était au service du prince Bel-šar-ušur, le fils de Nabonide (556-539). Il exerçait auprès de lui des activités de gestion en s'occupant, semble-t-il, d'un important domaine situé à Babylone nommé le *Bīt-šar-Babili*<sup>465</sup>. Après la conquête perse, plusieurs documents montrent qu'Itti-Marduk-balaṭu a noué des relations avec le personnel chargé de veiller aux intérêts du prince Cambyse en Babylonie.

Le texte *Cyr. 270* montre qu'il prêta une quantité d'argent relativement importante de 196 sicles (soit environ 1,6 kg) à un subordonné du prince Cambyse (*ša rēš Kambuzia*) :

#### **Cyr. 270**

<sup>(1-5)</sup>196 sicles d'argent appartenant à Itti-Marduk-balaṭu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi, sont à la charge d'Atkal-ana-mar-Esaggil, fils de Sin-bel-ušur, le subordonné du prince Cambyse. <sup>(5)</sup>Il les rendra à la fin du mois d'*arahasamnu* (viii).

[...]

<sup>(1)</sup>Bel-iddin, fils de [NP ; .....].

<sup>(1-3)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(3-4)</sup>Babylone, le 20 [+x] *arahasamnu* (viii) de l'an 7 de Cyrus, roi des pays.

La finalité de ce prêt est inconnue. On constate simplement qu'il s'agit d'un prêt à très court terme concédé sans intérêt. Les archives des Egibi datées de la période néo-babylonienne illustrent un système financier complexe dans lequel interagissent des agents du prince (Nériglissar puis Bel-šar-ušur) et des membres de la famille des Egibi. Les agents de la couronne faisaient fructifier les capitaux de leur maître en accordant des prêts à intérêt et des prêts sécurisés par des gages et en

---

<sup>465</sup> BEAULIEU 1989 : 90-94 et 102.

prélevant des redevances pesant sur les domaines du prince. À plusieurs reprises, les membres de la famille Egibi se sont portés garants auprès des agents du prince du remboursement de l'argent et ont procédé le cas échéant au paiement des dettes<sup>466</sup>. Le texte *Cyr.* 270 montre qu'Itti-Marduk-balaṭu conserva un rôle de bailleur de fonds auprès de Cambyse.

Le texte *Cyr.* 177 met en évidence un autre aspect des relations entre les Egibi et les agents du prince Cambyse. Iddin-Nabu, le frère d'Itti-Marduk-balaṭu, a mis en location une de ses maisons situées dans Babylone au profit d'un scribe sur parchemin (*sepīru*) de Cambyse. Ce contrat se présente sous la forme d'une reconnaissance de dette<sup>467</sup> :

**Cyr. 177**

<sup>(1-4)</sup>80 sicles d'argent du Trésor du [prince] Cambyse, aux mains de Gabbi-ili-šar-ušur, le scribe sur parchemin du prince, fils d'Iteri-hanana, sont à la charge d'Iddin-Nabu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi. <sup>(5-7)</sup>La maison située à côté de la maison de Bel-iddin, fils de Remut, descendant de Deku et à côté de la maison de Šapik-zeri, fils de Nergal-ušallim, descendant de Sin-karabi-išme, est le gage de Gabbi-ili-šar-ušur. <sup>(7-8)</sup>Un autre créancier n'aura pas de droit dessus. <sup>(8-10)</sup>Il n'y aura pas de loyer ni d'intérêt jusqu'à ce que Gabbi-ili-šar-ušur ait été payé complètement de ses 80 sicles d'argent. <sup>(10-11)</sup>Il accomplira l'entretien des briques, des roseaux, des poutres et de tout ce qu'il y a à l'intérieur. <sup>(12)</sup>Pour le compte d'Iddin-Nabu, il fera l'inventaire. <sup>(12-14)</sup>Nergal-eṭir, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi est garant du paiement de l'argent. <sup>(14-15)</sup>Sur ordre d'Ana-makanišu, la chargée de missions de Qudašu, l'argent a été donné à Iddin-Nabu. <sup>(16)</sup>Il entretiendra le toit et accomplira l'entretien des canalisations.

<sup>(17-20)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(21)</sup>Babylone, le 5 *arahasnu* (viii) de l'an 4 de Cyrus, roi de Babylone, roi des pays.

Il est intéressant de noter, comme le remarque C. Wunsch, que Nabu-ahhe-iddin, le père d'Itti-Marduk-balaṭu et d'Iddin-Nabu, avait déjà mis en location cette même maison à un *sepīru* du prince Bel-šar-ušur quelques années auparavant<sup>468</sup>. Le représentant de Cambyse a pris en location cette maison en plaçant une quantité d'argent en dépôt chez les Egibi. C'est ensuite à eux de faire fructifier cet argent avant de rendre le capital initial au service du prince une fois la location achevée. Il est encore une fois difficile de saisir l'objectif des services du prince. Deux hypothèses sont envisageables :

1) Les agents du prince ont fait fructifier un capital en le plaçant en dépôt contre la mise à disposition d'une maison qu'ils ont ensuite sous-louée. À la fin de la période de location, ils ont récupéré le capital de départ et le montant des loyers.

---

<sup>466</sup> Sur cet aspect voir WUNSCH 2000 : 98-103.

<sup>467</sup> Sur les contrats dits de pseudo-créances, voir JOANNÈS 1982 : 279-285.

<sup>468</sup> Il s'agit du texte *Nbn* 184 rédigé en l'an 5 de Nabonide (551-550). Voir les commentaires dans WUNSCH 2000 : 103-104.

2) Cette location aurait pu servir un but politique. Elle se situe en effet dans un contexte très particulier. Cinq textes issus des archives de l'Eanna d'Uruk rédigés à partir du mois d'*arahsamnu* (viii) montrent que les administrateurs du temple devaient faire escorter des prisonniers pour qu'ils soient jugés à Babylone dont Gimillu, fils d'Innin-šum-ibni, le fermier général corrompu<sup>469</sup>. Le texte AnOr 8, 43, rédigé le 1<sup>er</sup> *arahsamnu* (viii) de l'an 4 de Cyrus, rapporte que des chefs de troupeaux du temple devaient se présenter devant Gubaru (B). Le texte YOS 7, 31 rédigé quelques jours plus tard, le 11 *arahsamnu* (viii), précise que Gimillu devait comparaître devant le tribunal royal de Babylone (*bīt dīni ša šarri*) le 20 *kislīmu* (xi). Enfin, les textes AnOr 8, 45 et AnOr 8, 46 précisent que d'autres personnes devaient être présentées à Babylone devant Gubaru (B), le « gouverneur de Babylonie et de la Transeuphratène » le 1<sup>er</sup> *nisannu* (i) de l'an 5 de Cyrus. Ces textes montrent qu'un important tribunal royal s'est tenu à Babylone du mois de *kislīmu* (vii) au mois de *nisannu* (i) et qu'il a été présidé par le satrape. Il s'agit de la première attestation de la province dite de « la Babylonie et de la Transeuphratène » et de la première attestation de son gouverneur. Il semble que Gubaru (B) ait pris ses fonctions à Babylone à ce moment-là. La location de maison par les services de Cambyse enregistrée par le texte *Cyr.* 177 est intervenue dans ce contexte particulier. On peut dès lors se demander si des membres de la cour ne se déplacèrent pas à Babylone pour l'occasion et qu'une partie a été logée dans des maisons louées pour l'occasion par les services de la couronne<sup>470</sup>.

Enfin, un dernier document montre qu'Itti-Marduk-balaṭu noua des relations de travail avec les services du prince. Le texte *Cyr.* 325 montre ainsi que le représentant des Egibi plaça un de ses esclaves en apprentissage chez un serviteur du prince afin que ce dernier lui enseigne le métier de tailleur de pierre. La formation des esclaves faisait partie des différentes stratégies utilisées par les entrepreneurs pour accroître leur activité :

### **Cyr. 325**

<sup>(1-7)</sup>Itti-Marduk-balaṭu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi, dans la joie de son cœur, a confié son esclave, Guzu-ina-Bel-ašbat, à Hašdaia, le tailleur de pierre, esclave du prince Cambyse, pour qu'il lui apprenne la taille des pierres pendant quatre années. <sup>(7-8)</sup>Il lui enseignera tout ce qui concerne les pierres relevant du métier de tailleur de pierres. <sup>(9-11)</sup>Itti-Marduk-balaṭu fournira à Guzu-ina-Bel-ašbat un habit-*musiptu*. <sup>(11-12)</sup>S'il ne lui apprend rien pas, Hašdaia versera 20 sicles d'argent. <sup>(13)</sup>Si au cours des quatre années il lui a enseigné .....

<sup>(14-17)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(17-19)</sup>Babylone, le 6 *addaru* (xii) de l'an 8 de Cyrus, roi de Babylone, roi des pays.

<sup>469</sup> Il s'agit des textes : AnOr 8, 43 (1/viii/Cyrus 4), YOS 7, 31 (11/viii/Cyrus 4), AnOr 8, 45 (9/xii/Cyrus 4) et AnOr 8, 46 (10/xii/Cyrus 4). S'y ajoute également le texte inédit BM 113399 (15/viii/Cyrus 4) cité dans KLEBER 2008 : 57-58. Une partie de ces textes concerne les ennuis judiciaires de Gimillu (KLEBER 2008 : 56-58).

<sup>470</sup> Il était possible pour des membres de la cour de séjourner dans des maisons réquisitionnées si la ville qui les accueillait ne disposait pas d'une infrastructure publique suffisante. Voir par exemple le séjour d'un des fils d'Hammurabi à Terqa qui entraîna la réquisition de la maison d'un des notables de la ville (texte FM II, 121-bis édité dans LION 1994 : 225).

<sup>(21-22)</sup>5 sicles d'argent [.....], mois de *nisannu* (i), jour d'Enlil [.....] il donnera.

Itti-Marduk-balaṭu remplissait auprès des services de Cambyse son rôle traditionnel d'homme d'affaires en relation avec le prince-héritier. Le notable de Babylone avait également des relations particulières avec le gouverneur de Babylone (*šakin-ṭēmi*).

## 1.2. Un intermédiaire au service du gouverneur de Babylone

Itti-Marduk-balaṭu a pris en fermage la perception de certaines redevances à Babylone et dans sa proche région. Il devait fournir à l'administration de l'argent correspondant au *rikis qabli* qui pesait sur des exploitants agricoles. Au sens premier, le *rikis qabli* désigne un équipement. Il est souvent abusivement considéré comme étant de nature militaire, car il est parfois associé à un soldat<sup>471</sup>. Certains contribuables devaient ainsi fournir à la couronne un soldat du roi (*šāb šarri*) et son équipement (*rikis qabli*) pour accomplir le service militaire<sup>472</sup>. Mais comme le remarque G. van Driel, le *rikis qabli* pouvait également être associé à un service civil<sup>473</sup>. On constate en effet qu'il n'y avait pas beaucoup de différences, hormis l'armement, entre l'équipement que recevait un fantassin et celui d'un travailleur œuvrant sur un chantier. Il recevait tous les deux des sandales (*mešēnu*), une tunique (*širiam*), un habit (<sup>túg</sup>kur-ra) et un sac (*nūṭu*)<sup>474</sup>. Il est difficile de préciser le statut des terres sur lesquelles ces obligations pesaient lors de la période néo-babylonienne et au début de la période achéménide. On constate que bien souvent les contribuables n'effectuaient pas eux-mêmes le service (civil ou militaire, mais qu'ils s'en acquittaient par une redevance. Il en allait de même pour le *rikis qabli*.

Itti-Marduk-balaṭu joua un rôle d'intermédiaire dans le recouvrement d'une partie de cette redevance entre les contribuables et l'administration. Il versait à cette dernière une quantité d'argent correspond au *rikis qabli* pour le compte de contribuables qui devaient ensuite rembourser le notable en lui versant une part des récoltes :

---

<sup>471</sup> Il est traduit par « (payment for) equipment (of a soldier setting out for a campaign) » dans JURSA (dir.) 2010 : 248.

<sup>472</sup> Notons également que le terme de *šāb šarri* ne désigne pas systématiquement des soldats (Van Driel 1989 : 210 et 227 n.13). Voir également le texte DONBAZ & STOLPER 1997 : n°2 qui mentionne 25 hommes du roi (*šābē šarri*) mobilisés pour accomplir une corvée.

<sup>473</sup> VAN DRIEL 2002 : 249. Le *rikis qabli* est en relation avec un batelier dans le texte VS 4, 139 et avec un contribuable devant accomplir le travail du pont dans le texte ABRAHAM 2004 : n°83.

<sup>474</sup> Comparons par exemple le texte *Dar.* 253 qui évoque l'équipement de soldats et le texte TCL 9, 85 concernant les travailleurs de l'Eanna.

### **Camb. 322**

<sup>(1-4)</sup>[13 500 litres] de dattes appartenant à Itti-Marduk-balaṭu, [fils de] Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi, sont à la charge de Nabu-eṭir-napšati, fils d'Ibnaia, et de Šum-iddin, fils de Nabu-ah-iddin.

<sup>(5-10)</sup>Au mois de *tašrītu* (vii) de l'an 6 de Cambyse, roi de Babylone et des pays, ils donneront les 13 500 litres de dattes entièrement et en une seule fois selon la mesure d'Itti-Marduk-balaṭu, sur le canal Tupašu. <sup>(11)</sup>L'un pour l'autre est garant. <sup>(12-15)</sup>L'argent pour le *rikis qabli* de l'an 5 de Cambyse, roi des pays, a été donné à Ah-iddin, fils d'Aplaia, le *ša muhi šindāta*<sup>475</sup>. <sup>(16-18)</sup>Non compris une dette antérieure qui pèse sur eux et dont le champ situé dans le Bīt-ṭabi-Bel et ... [est te]nu [en gage].

<sup>(18-23)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(23-26)</sup>Šahrinu, le 13 *dūzu* (iv) de l'an [6 de Cambyse, roi] de Babylone et des pays.

<sup>(26)</sup>Arad-Marduk, le [...]

Dans d'autres cas, Itti-Marduk-balaṭu servait de créancier à des contribuables en s'acquittant pour eux du *rikis qabli* contre une partie de leurs futures récoltes assorties d'intérêts :

### **Camb. 17**

<sup>(1-3)</sup>8 000 litres de dattes et 20 sicles d'argent appartenant à Itti-Marduk-balaṭu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi, sont à la charge de Nergal-našir, fils de Nadin. <sup>(4-6)</sup>Il rendra les 18 000 litres de dattes au mois de *tašrītu* (vii) et les 20 sicles d'argent au mois d'*addaru* (xii) de l'an 1 avec (un intérêt de) 100 bottes d'oignons par sicle. <sup>(6-8)</sup>(La récolte de) sa terre arable, domaine gagé antérieurement, servira à rembourser les 18 000 litres de dattes et les 20 sicles d'argent. <sup>(9-10)</sup>Non compris : une créance antérieure d'Itti-Marduk-balaṭu. <sup>(11-12)</sup>L'argent correspond au prix des dattes et des oignons qui ont été donnés pour l'équipement (*rikis qabli*) de l'an 1.

<sup>(13-19)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(19-21)</sup>Le 1<sup>er</sup> *addaru* (xii) de l'année inaugurale de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

<sup>(21-22)</sup>En présence de <sup>f</sup>Dudua, fille de Nabu-iddin.

Ce système garantissait à l'administration royale une rentrée régulière d'argent tandis que les entrepreneurs réalisaient des bénéfices par la commercialisation d'une partie des récoltes. Les archives des Egibi montrent que, *in fine*, l'argent collecté par Itti-Marduk-balaṭu revenait au gouverneur de Babylone comme l'illustre le texte *Camb. 276* que nous étudierons plus tard. Notons que les relations entre les deux hommes apparaissent également à travers plusieurs textes encore inédits conservés au British Museum<sup>476</sup>.

---

<sup>475</sup> Ce titre nous pose un problème de traduction. D'après le CAD, qui n'enregistre que cette seule référence, il désigne un « responsable des attelages (*šimittu*) » (CAD Ş : 199b). Cette traduction ne convient pas vraiment au contexte fiscal du texte. En revanche le terme de *šindāta* désigne un « décret » ou un « règlement » (CAD Ş : 194-196). Ce sens correspondrait mieux à notre texte. Ainsi le fonctionnaire aurait été chargé de percevoir le montant de la redevance suivant les dispositions fixées par un décret royal qu'il était chargé de faire respecter.

<sup>476</sup> C. Wunsch cite les textes suivants qui mettent en relation Itti-Marduk-balatu et le gouverneur de Babylone : BM 32221



La conquête perse confirma le rôle des représentants des Egibi auprès de la couronne et auprès de l'administration de la ville de Babylone. Elle eut cependant comme conséquence d'ouvrir l'espace géographique dans lequel prenaient place leurs activités.

### 1.3. Les voyages d'Itti-Marduk-balaṭu en dehors de Babylone

À plusieurs reprises Itti-Marduk-balaṭu se déplaça hors de Babylone pour se rendre principalement en Iran. R. Zadok, D. Dandamaev et S. Zawadzki ont expliqué ces voyages par des raisons économiques liées à l'ouverture d'un nouveau marché<sup>477</sup>. Ainsi, l'Iran aurait représenté pour les Egibi un marché aux esclaves avantageux : « Presumably larger numbers of prisoners of war were brought to Persis, the heart of the Achaemenian Empire, than to Babylonia »<sup>478</sup>. M. Stolper proposait, quant à lui, de voir dans ces voyages des motivations politiques : les entrepreneurs babyloniens se rendaient en Iran pour y rencontrer les représentants du pouvoir perse et pour y rendre des comptes<sup>479</sup>. Plus récemment, F. Joannès a ordonné le dossier des déplacements d'Itti-Marduk-balaṭu en dehors de Babylone en identifiant neuf voyages<sup>480</sup> :

Voyage	Date	Références	Lieu
1 <sup>e</sup> voyage	Du 16/xii/Cyrus 1 au 22/vi-b/Cyrus 2	Cyr. 29 ; Cyr. 15 ; Cyr. 37 ; Cyr. 58 ; Cyr. 60	De Taokè à Ecbatane
2 <sup>e</sup> voyage	16/ii/Cyrus 6	Cyr. 227	Ayiltammu (camp militaire)
3 <sup>e</sup> voyage	8/xii-b/Cyrus 6	Cyr. 219 ; Cyr. 242	Uruk
4 <sup>e</sup> voyage	24/xii/Cambyse 2	Camb. 143 ; Camb. 144	Opis
5 <sup>e</sup> voyage	5/viii/Cambyse 4	Camb. 251	Humadešu
6 <sup>e</sup> voyage	12/ii/Cambyse 5	Camb. 276	Camp militaire d'Élam
7 <sup>e</sup> voyage	15-16/ii/Cambyse 6	Camb. 309 ; Camb. 310	Humadešu
8 <sup>e</sup> voyage	Du 26/viii au 11/x/Cambyse 7	Giessen 47 ; Camb. 384 ; Camb. 388 ; PINCHES 1892 : 134	Humadešu
9 <sup>e</sup> voyage	Du mois xii au 19/i/Bardiya 1 <sup>481</sup>	Smerdis 2	Humadešu

#### *Les voyages d'Itti-Marduk-balaṭu en dehors de Babylone (539-522)*

([-]), BM 31323 ([Cyrus?] 4), BM 30229 (Cambyse 5). BM 31389 (Cambyse 5). Notons que le dernier texte précise que le chef des Egibi perçoit l'argent du *rikis qabli* destiné au gouverneur (WUNSCH 2000 : 105 n.28).

<sup>477</sup> ZADOK 1976 : 74 ; DANDAMAEV 1984a : 197 ; ZAWADZKI 1994 : 125.

<sup>478</sup> ZADOK 1976 : 74.

<sup>479</sup> STOLPER 1990a : 171

<sup>480</sup> JOANNÈS 2005 : 191-192.

<sup>481</sup> Les dates que nous donnons de ce dernier voyage diffèrent de celles données dans JOANNÈS 2005 : 192 qui situe ce voyage uniquement au printemps 522. Le texte en question, *Smerdis 2* évoque une reconnaissance de dette au cours du mois xii. On peut donc considérer qu'Itti-Marduk-balaṭu est resté plusieurs semaines à Humadešu entre le mois xii et le mois i.

L'aperçu rapide de ces voyages nous permet de les regrouper en deux catégories. On constate ainsi une grande variété de destinations sous le règne de Cyrus tandis que les voyages se concentrent sur le site de Humadešu au temps de Cambyse. C'est à travers ce découpage chronologique que nous allons essayer d'en comprendre le sens.



## 2. DE TAOKÈ À ECBTANE ET RETOUR : LES VOYAGES D'ITTI-MARDUK-BALAṬU SOUS LE RÈGNE DE CYRUS (539-530)

Sous le règne de Cyrus, les représentants de la famille Egibi ont effectué au moins trois voyages en Iran. Le premier a été une grande traversée de l'Iran de Taokè à Ecbatane en 537 (§2.1). Les voyages suivants ont de nouveau concerné la Médie (§2.2) et le Golfe Persique (§2.3).

### 2.1. Une grande traversée de l'Iran (février – septembre 537)

Un premier grand voyage en Iran a été accompli par Itti-Marduk-balaṭu dès la première année de règne de Cyrus, en 537. Le dossier documentaire a été rassemblé et étudié par S. Zawadzki<sup>482</sup>. Il comprend cinq textes : *Cyr. 29* ; *Cyr. 15* ; *Cyr. 37* ; *Cyr. 58* et *Cyr. 60*. Il s'agit de reconnaissances de dette qui reflètent une partie des activités du notable pendant ce voyage. D'après ces documents, Itti-Marduk-balaṭu<sup>483</sup> a suivi un long itinéraire qui relie Taokè à Ecbatane. Ce voyage a d'abord été interprété comme relevant de motivations économiques<sup>484</sup>. Mais l'étude du trajet et de la durée du parcours effectué par Itti-Marduk-balaṭu nous conduit à interpréter ce voyage dans un but avant tout administratif et politique.

#### 2.1.1. Les lieux traversés et la durée du voyage

Les textes d'Itti-Marduk-balaṭu ne nous renseignent que sur quatre villes dans lesquelles il fit étape : Taokè, Urazumetanu, Asurukanu et Ecbatane<sup>485</sup>. Les premières et dernières villes sont connues, chacune abritait une résidence royale. En revanche les villes d'Urazumetanu et d'Asurukanu restent inconnues<sup>486</sup>. Elles jalonnaient la route menant de Taokè, dans l'arrière-pays de la côte du Golfe Persique, à Ecbatane, en Médie. La comparaison des textes *Cyr. 58*, rédigé à Asurukanu le 16 *ulūlu*-intermédiaire (vi-b), et *Cyr. 60*, rédigé à Ecbatane le 22 *ulūlu*-intermédiaire (vi-b), montrent qu'un maximum de six jours de marche séparait les deux villes. La ville d'Asurukanu se trouvait donc à une distance maximale de 150 km au sud d'Ecbatane.

---

<sup>482</sup> ZAWADZKI 1994.

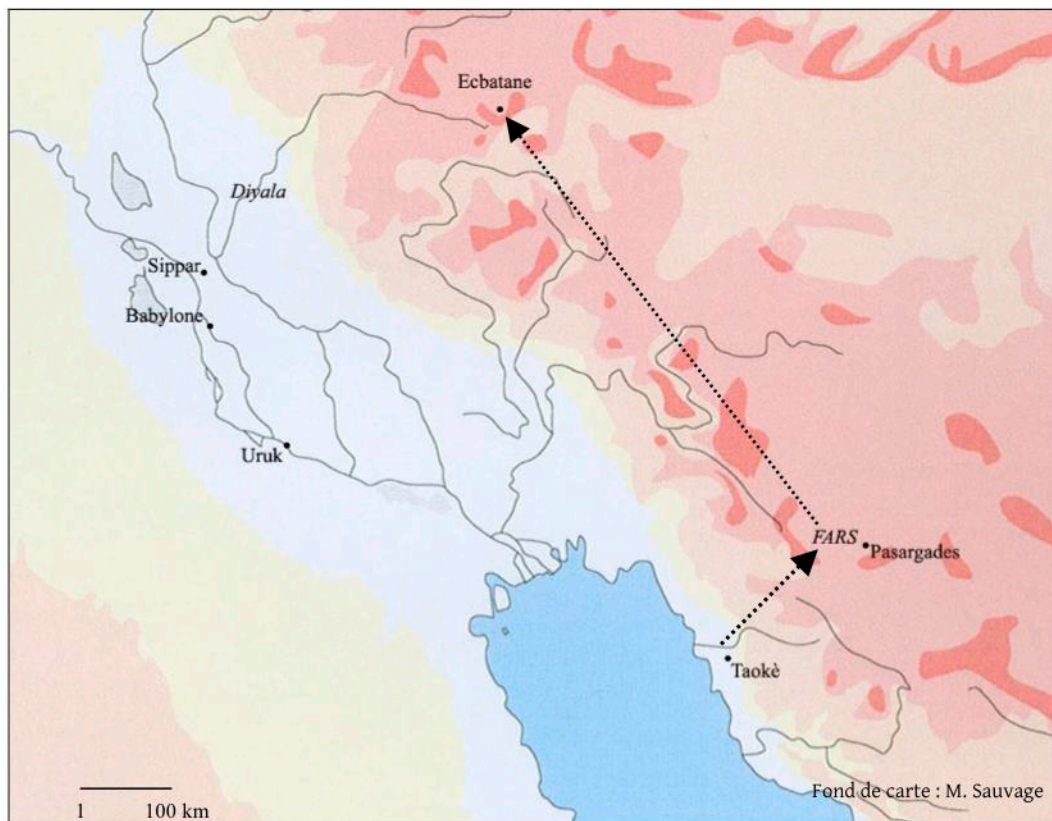
<sup>483</sup> Dans le texte *Cyr. 58*, il apparaît sous le nom d'Iddinaia, son surnom.

<sup>484</sup> ZAWADZKI 1994 : 125.

<sup>485</sup> *Cyr. 29* (Taokè) ; *Cyr. 15* et *Cyr. 37* (Urazumetanu) ; *Cyr. 58* (Asurukanu) ; *Cyr. 60* (Ecbatane).

<sup>486</sup> Pour l'étymologie vieux-perse de ces villes voir respectivement TAVERNIER 2007 : 400 et 374.

La distance séparant Taokè et Ecbatane, en passant par le Fars, peut-être estimée à environ 900 kilomètres. Celle-ci, bien qu'importante, n'a pas de rapport avec la durée du voyage accompli entre ces deux villes, soit sept mois (de février à septembre 537). En effet, il semble que le but de ce voyage ait été d'un autre ordre que celui de gagner directement Ecbatane. Sa longue durée montre que les voyageurs ont séjourné un temps plus ou moins long dans chacune des villes qu'ils ont traversées. Les textes nous documentent uniquement sur quatre de ces étapes. On peut supposer que les Babyloniens ont traversé une partie du Fars, le cœur géographique de la dynastie de Cyrus. En effet, un tel itinéraire est documenté par les archives élamites de Persépolis datées du règne de Darius I<sup>er</sup> qui montrent que Taokè était la destination finale de voyageurs empruntant une route reliant la Médie au Golfe Persique. Certains de ces voyageurs rejoignaient Taokè directement depuis la région de Persépolis<sup>487</sup>.



*De Taokè à Ecbatane (février - septembre 537)*

Les textes appartenant à Itti-Marduk-balaṭu rédigés lors de ce long voyage nous documentent sur une partie des activités que le notable réalisa.

<sup>487</sup> HENKELMAN 2008b : 307-309.

### 2.1.2. Les activités d'Itti-Marduk-balaṭu

Dans les cinq contrats à notre disposition, Itti-Marduk-balaṭu se trouve être à chaque fois le débiteur de plusieurs quantités d'argent.

Date / référence	Créancier	Montant	Échéance / intérêt	Lieu
16/xii/Cyrus 1 (Cyr. 29)	Bel-iddin, fils de Gimillu, descendant de Deku	43 sicles d'argent	20%	Taokè
25/ii/Cyrus 2 (Cyr. 15)	[NP], fils de Nabu-iqbi, descendant de [NP]	20 sicles d'argent	Mois vii à Babylone	Urazumetanu
26/ii/Cyrus 2 (Cyr. 37)	Kalbaia, fils de Samsi-Addu	60 sicles	Mois vii à Babylone	Urazumetanu
16/vi-b/Cyrus 2 (Cyr. 58)	Nadin, fils de Kalbaia	80 sicles	Mois i	Asurukanu
22/vi-b/Cyrus 2 (Cyr. 60)	Tattannu, fils de Mušeziḫ- Marduk, desc. d'Imbu-paniya	90 sicles	Mois viii + 12 litres de dattes / sicle + 30 charges de bois de palmier	Ecbatane

#### *Les emprunts d'argent d'Itti-Marduk-balaṭu en Iran (537)*

Au total, Itti-Marduk-balaṭu emprunta une quantité de 4 mines et 53 sicles d'argent en sept mois. Les contrats précisent que l'argent emprunté est généralement à rendre à Babylone (Cyr. 15 ; Cyr. 37 et Cyr. 60). La majorité des prêts est sans intérêt, sauf deux : le contrat Cyr. 29 fixe un intérêt courant de 20 % tandis que le contrat Cyr. 60 fixe un intérêt en nature de 12 litres de dattes par sicle d'argent ainsi que l'obligation de fournir des charges de nervures de palmes.

Le motif des emprunts réalisés par Itti-Marduk-balaṭu n'est pas précisé. Nous pouvons toutefois remarquer qu'il a été obligé d'emprunter de l'argent tout au long des sept mois que dura la traversée d'une partie de l'Iran. Itti-Marduk-balaṭu se serait ainsi retrouvé régulièrement à court d'argent lors de son séjour en Iran. L'examen des témoins nommés dans ces contrats peut nous donner un bref aperçu, incomplet, des Babyloniens qui ont fait le voyage avec le chef des Egibi.

### 2.1.3. L'entourage d'Itti-Marduk-balaṭu pendant le voyage

**1. Les créanciers.** Dans ces textes, Itti-Marduk-balaṭu apparaît à chaque reprise comme le débiteur d'argent auprès de différents créanciers : Bel-iddin, fils de Gimillu, descendant de Deku (Cyr. 29) ; [NP], fils Nabu-iqbi, descendant de [NP] (Cyr. 15) ; Kalbaia, fils de Samsi-Addu (Cyr. 37) ; Nadinu, fils de Kalbaia (Cyr. 58) et Tattannu, fils de Mušeziḫ-Marduk, descendant d'Imbu-paniya (Cyr. 60). Les

données prosopographiques actuelles ne nous permettent pas d'identifier ces créanciers. La mention de nom d'ancêtre pour certains les intègre dans le milieu des notabilités urbaines. Les contrats *Cyr.* 15, *Cyr.* 37 et *Cyr.* 60 précisent que l'argent emprunté par Itti-Marduk-balaṭu devait être remboursé à Babylone. Les créanciers sont donc des notables originaires également de Babylone.

**2. Les témoins.** En revanche, certains des témoins sont, quant à eux, identifiables. Balaṭu, fils de Marduk-eriba, descendant de Nappahu (*Cyr.* 29 : 8-9) apparaît comme témoin de plusieurs contrats rédigés dans la ville de Babylone sous Nériglissar<sup>488</sup> et dans la ville d'Iltabbatu, située entre Babylone et Borsippa sous Nabonide<sup>489</sup>. Il fut aussi propriétaire d'une prébende dans la capitale sous le dernier roi néo-babylonien<sup>490</sup>. Remut-Nabu, fils de Šamaš-pir'i-ušur, descendant d'Eppeš-ili (*Cyr.* 29 : 10-11), fait partie d'une grande famille de notables de Babylone. Il est cité dans quelques contrats rédigés dans la capitale du temps de Cyrus. Il y côtoya les membres de la famille des Egibi. Il fut le scribe du contrat par lequel Itti-Marduk-balaṭu versa la dot de sa fille à son époux<sup>491</sup>. Il était également en relation avec des membres de la famille de Nur-Sin : il est mentionné en tant que débiteur d'une quantité d'argent auprès d'Iddin-Marduk, le beau père d'Itti-Marduk-balaṭu<sup>492</sup>. Enfin, Iddin-Marduk, fils de Damqiya, descendant de Gahal (*Cyr.* 60 : 10-11), était lui aussi en lien avec Itti-Marduk-balaṭu à Babylone où ce dernier lui fit créance d'une somme d'argent au cours de l'an 3 de Cambyse<sup>493</sup>.

**3. Les scribes.** L'étude des scribes des contrats rédigés en Iran se révèle tout aussi intéressante. Ainsi, nous voyons à l'œuvre deux rédacteurs : Mušeziḫ-Marduk, fils de Nabu-našir, descendant de Šangu-Ea (*Cyr.* 29 et *Cyr.* 60) et Itti-Marduk-balaṭu lui-même (*Cyr.* 15 ; *Cyr.* 37 et *Cyr.* 58). Le premier apparaît à plusieurs reprises comme témoin ou scribe dans des contrats rédigés à Babylone au cours des règnes de Cyrus et de Cambyse et appartenant aux archives d'Itti-Marduk-balaṭu<sup>494</sup>. Remarquons que Mušeziḫ-Marduk était déjà scribe à Babylone lors de l'an 9 de Nabonide dans un contrat appartenant à Nabu-ahhe-iddin, fils de Balaṭu, descendant d'Egibi, le père d'Itti-Marduk-balaṭu<sup>495</sup>.

Les textes babyloniens rédigés en Iran lors de l'an 1 et 2 de Cyrus font apparaître un groupe de notables originaire de la ville de Babylone et qui entretenait depuis longtemps des relations étroites.

---

<sup>488</sup> *Ng* 14.

<sup>489</sup> Texte *Nbn* 6. Pour la localisation de la ville d'Iltabbatu, voir ZADOK 1985a : 179.

<sup>490</sup> *VS* 6, 89.

<sup>491</sup> *Cyr.* 143.

<sup>492</sup> *Cyr.* 362.

<sup>493</sup> *Camb.* 195.

<sup>494</sup> *Cyr.* 194 (témoin) ; *Cyr.* 270 ; *Camb.* 153 ; *Camb.* 165 ; *Camb.* 195 et *Camb.* 431 (scribe).

<sup>495</sup> *Nbn* 395.

#### 2.1.4. *Les raisons de ce long séjour en Iran*

**1. Des raisons commerciales ?** Les textes de notre dossier sont des documents privés appartenant à Itti-Marduk-balaṭu. Ces textes ne nous renseignent que sur une petite partie des activités réalisées par le chef des Egibi au cours de son long voyage. Le propos de ces contrats ne correspond bien évidemment pas à la raison de sa présence en Iran. En effet, il est difficile de croire qu'Itti-Marduk-balaṭu ait traversé l'Iran du sud au nord pour y emprunter de petites quantités d'argent à des notables qu'il avait le loisir de côtoyer toute l'année à Babylone. S. Zawadzki a tenté de reconstruire les différentes étapes d'une entreprise commerciale impliquant le chef des Egibi : « Itti-Marduk-balaṭu sold the goods he had brought from Babylonia, and invested his total profit in purchases on Persian territory »<sup>496</sup>. Mais, il faut bien reconnaître qu'aucun élément dans le dossier documentaire ne nous permet de cerner ces actions commerciales. De plus, si l'on prend en compte l'ensemble des activités économiques d'Itti-Marduk-balaṭu, nous constatons que ses principales sources de profit provenaient de son rôle d'homme d'affaires auprès des services du prince, de ses activités d'intermédiaire pour le compte du gouverneur de Babylone, de l'exploitation de vastes terres agricoles dans la région de Babylone et d'activités financières comme le prêt à intérêt<sup>497</sup>. Le commerce international ne faisait pas, semble-t-il, partie des activités des Egibi. L'activité commerciale ne nous semble donc pas avoir été le motif premier de ce premier long voyage.

On constate que le voyage d'Itti-Marduk-balaṭu a relié deux villes, Taokè et Ecbatane, qui abritaient chacune une résidence royale. L'hypothèse d'une motivation politique pourrait, elle aussi, être envisagée.

**2. Des raisons politiques ?** Plusieurs auteurs (M. Stolper, F. Joannès, C. Waerzeggers) ont travaillé sur le déplacement des représentants des grandes familles de notables de la Babylonie en Iran lors de la période achéménide, et plus particulièrement à Humadešu, Ecbatane et à Suse. Ils ont supposé que ces notables se rendaient dans les principaux centres du pouvoir perse pour y rencontrer des représentants de la couronne et pour y rendre des comptes<sup>498</sup>. Cependant, ce premier voyage en Iran réalisé par Itti-Marduk-balaṭu est différent des déplacements suivants qui ont eu pour destination un centre de pouvoir unique. En comparaison, ce premier voyage présente des caractéristiques exceptionnelles par sa durée et par la distance couverte. Pour les Babyloniens, le but de ce voyage n'était pas d'atteindre un centre du pouvoir précis, mais bien de traverser l'Iran à un rythme qui paraît assez lent. Le contexte politique ayant précédé ce voyage peut nous apporter quelques éléments de réponse.

---

<sup>496</sup> ZAWADZKI 1994 : 125.

<sup>497</sup> On trouvera un résumé des activités économiques d'Itti-Marduk-balaṭu dans WUNSCH 2000 : 102-105.

<sup>498</sup> STOLPER 1990a : 171 ; JOANNÈS 2005 : 190-193 ; WAERZEGGERS 2010a.



Le grand voyage de 537 a traversé des centres de pouvoir importants. Nous avons vu que les Babyloniens ont probablement traversé le Fars. Cette région était le cœur géographique de la royauté perse. Dans ses inscriptions, Cyrus se présentait ainsi comme l'héritier d'une longue lignée de rois qui régnaient sur la ville d'Anšan<sup>499</sup>. Ce lien géographique particulier a été souligné par l'édification de la résidence de Pasargades et d'une tombe destinée à abriter la dépouille du premier roi perse. C'est notamment dans ce palais que se déroulait une cérémonie de couronnement<sup>500</sup>. Il n'est pas possible de dire si en 537 le site de Pasargades avait déjà été choisi comme capitale royale. Si l'on prend en compte l'importance politique des lieux traversés (Taokè – Fars – Ecbatane) on peut supposer que les Babyloniens ont suivi le roi tout au long d'un parcours traversant une partie de l'Iran du sud au nord. Les archives privées d'Itti-Marduk-balaṭu ne nous ont permis d'identifier que certains membres de ce qui pourrait avoir été une grande délégation comprenant des administrateurs de la province<sup>501</sup>. Ce voyage à travers les centres politiques iraniens est intervenu dans un contexte politique particulier.

Nous avons vu que très peu de temps après la conquête perse de Babylone, Cyrus avait dû quitter la ville laissant Cambyse assister aux cérémonies du Nouvel An à sa place (mars 538). Nous avons pu mettre en lumière l'extrême confusion au sein de la titulature royale qui perdura du mois de *nisannu* (i) au mois d'*addaru* (xii) de l'an 1 de Cyrus, soit de mars 538 à février 537. Nous avons conclu que cette situation était le signe d'un pouvoir perse solidement établi en Babylonie, mais qui était encore mal défini<sup>502</sup>. Le mois d'*addaru* (xii) a été marqué par deux événements importants en relation avec le pouvoir perse : le prince Cambyse abandonna définitivement le titre de « roi de Babylone »<sup>503</sup> et des Babyloniens se trouvèrent à Taokè, en Iran. Nous proposons de lier ces deux faits et de les considérer comme faisant partie d'une même politique visant à définir la royauté de Cyrus auprès de ses sujets. Pour ce faire, Cyrus devait faire comprendre aux Babyloniens que Babylone n'était plus le seul centre du pouvoir et qu'il ne s'y trouverait pas de manière systématique notamment lors de la fête du Nouvel An. Ce grand voyage était un moyen pour Cyrus de faire découvrir à une vaste délégation étrangère les centres iraniens de son pouvoir et le cœur géographique de sa dynastie. Il est possible qu'une cérémonie de renouvellement du sacre ait eu lieu dans le Fars. Rappelons que les Babyloniens n'avaient pas assisté au couronnement de Cyrus après la prise de Babylone. Enfin, ce long parcours avait également pour but d'affirmer le pouvoir du roi sur les régions traversées dont certaines, comme la Médie, avaient été conquises par la force. Dans ce

---

<sup>499</sup> Voir l'Introduction générale.

<sup>500</sup> Sur le déroulement de la cérémonie du sacre voir BRIANT 1991.

<sup>501</sup> Les textes d'Itti-Marduk-balaṭu rédigés en Iran au cours de Cambyse font ainsi apparaître le gouverneur de Babylone, un officier royal, un responsable des temples, un secrétaire royal et un membre de la Trésorerie de Babylone (cf. *infra*).

<sup>502</sup> Cf. CHAPITRE 2 §1.2.

<sup>503</sup> En l'état actuel de notre documentation le dernier texte est CT 56, 165 rédigé à Sippar le 6/xii/Cyrus 1.

contexte, les emprunts de petites quantités d'argent réalisés par Itti-Marduk-balaṭu auraient pu lui permettre d'assurer une partie de ses besoins personnels pendant ce voyage.

Après ce long voyage en Iran, les Babyloniens ont eu l'occasion de revenir à Ecbatane et à Taokè, respectivement au mois de mai 533 et au mois de février 530.

## 2.2. Le camp militaire d'Ayiltammu (mai 533)

Itti-Marduk-balaṭu fut de retour en Iran, quatre ans après le premier voyage qui l'avait mené de Taokè à Ecbatane. Un texte, cette fois-ci, atteste sa présence dans le camp militaire de la ville d'Ayiltammu :

### **Cyr. 227**

<sup>(1-4)</sup>20 sicles à 1/8<sup>e</sup> d'impureté par sicle appartenant à Itti-Marduk-balaṭu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi, sont à la charge d'Ina-šilli-Akitu, fils de Mušezib-Nabu. Par mois, un sicle d'argent par mine croitra à sa charge. <sup>(6)</sup>Il les donnera à Ecbatane.

<sup>(7-9)</sup>Les témoins : Luši-ana-nur-Marduk, fils de Nadin, descendant de Kutimu ; Bel-iddin, fils de Bel-šum-iškun, descendant du Prêtre d'Ištar de Babylone.

<sup>(10)</sup>Le scribe : Nabu-zer-lišir, descendant d'Egibi.

<sup>(11-13)</sup>Ayiltammu, camp militaire, le 16 *aiāru* (ii) de l'an 6 de Cyrus, roi de Babylone, roi des pays.

Les différents témoins, le débiteur et le scribe du texte n'apparaissent pas dans le reste de la prosopographie. Les dieux cités dans les noms propres (Bēl, Nabû, Marduk) suggèrent que la plupart des protagonistes de contrat étaient originaires de la ville de Babylone.

Le pays ou la ville d'Ayiltammu<sup>504</sup> n'est pas localisable avec précision. Le texte stipule que l'argent qui a été emprunté à Itti-Marduk-balaṭu le 16 *aiāru* (ii) devait lui être rendu à Ecbatane. Nous savons qu'Itti-Marduk-balaṭu fut de retour à Babylone au maximum 24 jours après puisqu'il y est mentionné dans un contrat daté du 9 *simānu* (iii)<sup>505</sup>. Il a donc fallu un maximum de 24 jours à Itti-Marduk-balaṭu pour accomplir le trajet entre Ayiltammu, Ecbatane et Babylone. Les capitales babylonienne et mède sont espacées d'une distance de 470 km en ligne directe, soit environ 18 jours de marche. Il ne reste alors plus qu'environ 6 jours pour relier Ayiltammu à Ecbatane. Le camp militaire d'Ayiltammu se situait donc en Médie, dans la région d'Ecbatane.

---

<sup>504</sup> Le toponyme est précédé par l'idéogramme désignant le pays (<sup>kur</sup>). Il s'agit donc littéralement du « pays d'Ayiltammu ». Cependant, les Babyloniens ont une utilisation peu rigoureuse des déterminatifs géographiques (<sup>uru</sup>/ville et <sup>kur</sup>/pays) quand il s'agit de toponymes étrangers. Par exemple, les textes évoquent ainsi indifféremment la ville d'Ecbatane (<sup>uru</sup>Agmatanu), le pays d'Ecbatane (<sup>kur</sup>Agmatanu) ou bien la ville du pays d'Ecbatane (uru <sup>kur</sup>Agmatanu). Voir ZADOK 1985a : 3.

<sup>505</sup> Cyr. 228.

Le texte ne nous donne aucune information sur les raisons de la présence d'Itti-Marduk-balaṭu dans ce camp militaire. Cette dernière mention laisse entendre que le chef des Egibi était présent en Médie au moment où Cyrus organisait les préparatifs d'une campagne militaire. Nous verrons plus loin que le texte *Camb.* 276 rédigé au cours du règne de Cambyse dans « le camp militaire d'Élam » énonce clairement le rôle joué par Itti-Marduk-balaṭu<sup>506</sup>.

Les archives privées d'une branche cadette de la famille des Egibi nous renseignent sur un dernier voyage en Iran, à Taokè, qui a eu lieu à la fin du règne de Cyrus.

### 2.3. Un dernier voyage à Taokè (février 530)

Le texte WUNSCH 2003 : n°34 a été rédigé dans la ville de Taokè au cours du mois de *šabātu* (xi) de l'an 8 de Cyrus (février 530). Il met en scène un notable babylonien nommé Iddin-Marduk, fils de Nabu-mukin-apli, descendant d'Egibi :

#### WUNSCH 2003 : n°34

<sup>(1-2)</sup>Iddin-Marduk, fils de Nabu-mukin-apli, descendant d'Egibi est tombé gravement malade sur les bords du Golfe Persique. <sup>(3-5)</sup>Il a été amené à régler le sort futur (de ses affaires) en s'occupant de son patrimoine de manière à faire un partage entre ses fils tout en attribuant un douaire à son épouse. <sup>(6)</sup>Il a décidé (ce qui suit) dans son cœur : <sup>(6-10)</sup>Nabu-balassu-iqbi, son fils aîné, recevra sa maison qui est adjacente à la rue [étroite], à la sortie et au côté de la maison de Nabu-balassu-iqbi, fils de Nergal-ušezib, descendant de Sin-damaqu, dans laquelle Iddin-Marduk habite. <sup>(11-14)</sup>Sa terre arable, qui se situe dans le Bīt-Dakuri, sur le canal de [NC] ... et sa terre arable [.....] Remut et [NP] [.....] sa part [.....]

<sup>(1'-3')</sup>[.....] ils donneront l'argent de [leurs] péages fluviaux à leur sœur [.....]

<sup>(4'-6')</sup>Pour Mullissu [.....] Tant qu'Iddin-Marduk vivra, [ses biens] sont à sa disposition et sont à lui [.....]

<sup>(7')</sup>A la rédaction de cette tablette.

<sup>(8'-10')</sup>Devant Itti-Nabu-balaṭu, fils de Marduk-šum-ušur, descendant de Nappahu ; Mušezib-Marduk, fils de Nabu-barhi-ili, descendant de Nagaru ; Nabu-mušetiq-udde, fils de Nabu-zer-iddin.

<sup>(11'-12')</sup>Le scribe : Iddin-Bel, fils d'Ana-Bel-upaqu, descendant de Šangu-Zariqu.

<sup>(12'-14')</sup>Taokè, le 10 *šabātu* (xi) de l'an 8 de Cryus, roi de Babylone, roi des pays.

Iddin-Marduk n'appartient pas à la branche principale de la famille de Babylone et il ne peut être identifié avec certitude<sup>507</sup>. Le seul témoin identifiable est originaire de Babylone : Itti-Nabu-balaṭu, fils de Marduk-šum-ušur. Il apparaît dans de nombreux contrats des Egibi en tant que

---

<sup>506</sup> Cf. *infra* §3.1.

<sup>507</sup> WUNSCH 2003 : 115.

témoin<sup>508</sup> et surtout en qualité de scribe<sup>509</sup>. La très forte présence des dieux Nabû, Bêl et Marduk dans la prosopographie nous conduit à penser que la majorité de ces personnes était aussi originaire de Babylone.

La teneur dramatique de ce texte, la grave maladie touchant Iddin-Marduk et le besoin qu'il eut de rédiger son testament en prévision du pire, ne nous donne aucun indice sur les raisons de sa présence en Iran. Nous savons que Taokè était un des centres du pouvoir perse comme en témoigne l'existence d'une résidence royale bâtie par Cyrus et que ce centre avait déjà accueilli une importante délégation babylonienne qui avait relié le centre de Taokè à Ecbatane, probablement en suivant la cour perse sur une grande partie de son parcours nomade à travers l'Iran.

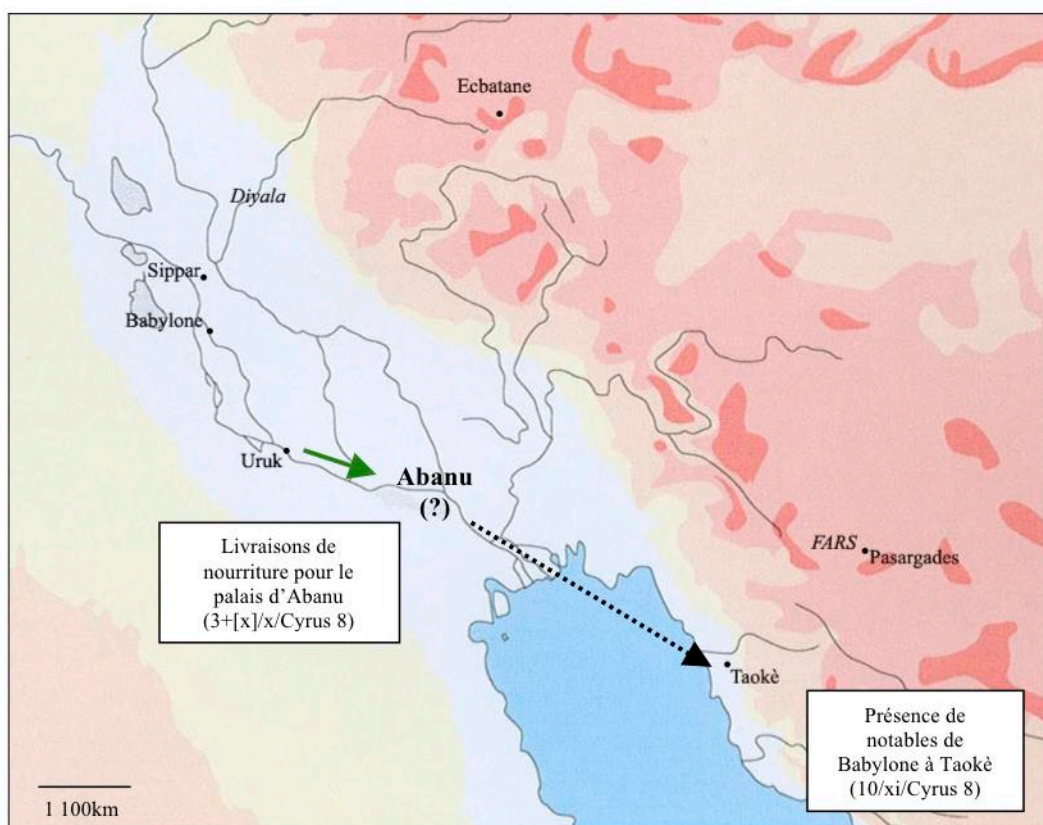
Le texte WUNSCH 2003 : n°34 peut prendre un sens particulier si l'on le relie avec un évènement singulier qui a eu lieu dans le sud de la Babylonie au cours de la même année. Nous avons vu que l'Eanna d'Uruk a dû fournir des produits alimentaires pour le palais d'Abanu au cours de l'an 8 de Cyrus (YOS 7, 86). Ces livraisons faisaient partie de l'obligation qu'avait le temple d'approvisionner une partie de la table du roi lors de sa présence dans la région<sup>510</sup>. Le roi aurait ainsi pu entreprendre un voyage entre le sud de la Babylonie et la ville de Taokè où des membres d'une délégation babylonienne l'auraient suivi. La chronologie précise de la visite de Cyrus dans le sud de la Babylonie n'est pas connue, car la date du texte YOS 7, 86 est en partie cassée (3+[x]/[-]/Cyrus 8). Il semble cependant, si notre hypothèse se confirme, qu'il séjourna d'abord dans la province avant de rejoindre le Golfe Persique à la fin de l'année babylonienne (mois xi).

---

<sup>508</sup> *Camb.* 349

<sup>509</sup> *Nbk* 10 et *Nbk* 17 ; *Camb.* 286, *Camb.* 362, *Camb.* 365, *Camb.* 370, *Camb.* 372, *Camb.* 376 ; *Smerdis* 8 ; *Dar.* 26 et *Dar.* 80.

<sup>510</sup> Cf. *supra* CHAPITRE 2 §2.2.



*Les activités du palais d'Abanu et de la ville de Taokè en l'an 8 de Cyrus (531/530)*

## 2.4. Bilan

Le déplacement des membres des Egibi en Iran ne correspond pas aux activités économiques de la famille qui se concentraient à Babylone. Dès lors, ces voyages semblent avoir eu un but politique si on prend en compte la qualité des villes visitées qui abritaient des résidences royales (Taokè et Ecbatane) ou des camps militaires (Ayiltammu). D'après la documentation disponible, les voyages des Babyloniens sous Cyrus présentent deux caractéristiques :

1) Ils semblent avoir été irréguliers : les voyages n'auraient concerné que l'an 1-2 (de Taokè à Ecbatane), l'an 6 (Ayiltammu) et l'an 8 (Taokè).

2) Ils sont polycentriques : les villes de Taokè et d'Ecbatane semblent avoir attiré la plupart des flux.

Sous le règne de Cyrus, les régions traversées ont été le Golfe Persique, le centre de l'Iran et la Médie. En l'état actuel de notre documentation, nous constatons que l'Élam n'est pas mentionnée. La ville de Taokè semble avoir été la porte par laquelle les Babyloniens rejoignaient le Fars. Faut-il en conclure que l'Élam n'était pas encore intégrée à l'intérieur du territoire impérial ? Il s'agit d'un argument *a silentio* mais ce dernier pourrait faire sens si l'on accepte la chronologie des derniers rois

néo-élamites proposée par J. Tavernier qui fait de l'Élam un royaume indépendant sous les règnes de Cyrus et de Cambyse.

À partir du règne de Cambyse, les caractéristiques des voyages des Babyloniens en Iran changent : ils deviennent réguliers et unipolaires.



### 3. LE RÈGNE DE CAMBYSE ET L'ÉMERGENCE DE HUMADEŠU

Les voyages d'Itti-Marduk-balaṭu en Iran témoignent de l'émergence d'un nouveau centre sous le règne de Cambyse : Humadešu. Cette ville a accueilli de manière quasi annuelle une délégation de Babyloniens de 526 à 522. L'année 525 présente une exception : la destination a été exceptionnellement le camp militaire d'Élam. Nous commencerons par étudier ce voyage en Élam (§3.1) avant d'étudier l'ensemble des voyages vers Humadešu (§3.2).

#### 3.1. Le camp militaire d'Élam et la conquête de l'Égypte (525)

Au cours du mois d'*aiāru* (ii) de l'an 5 de Cambyse (mai 525), Itti-Marduk-balaṭu se rendit dans le camp militaire d'Élam (*dūr karāši*) :

##### **Camb. 276**

<sup>(1-8)</sup>(Au sujet de) 1 mine d'argent du domaine de Hašdaia, fils d'Arad-Gula, descendant de Deku, *rikis qabli* d'Itti-Marduk-balaṭu de l'an 3 et de l'an 4 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays : <sup>(5-8)</sup>Marduk-zakir-šumi, le gouverneur de Babylone l'apportera et le donnera à Esagil-šar-ušur, le chef des résidents.

<sup>(9-11)</sup>Les témoins : Remut, le *zazakku* ; Libluṭ, le responsable des temples.

<sup>(11-12)</sup>Itti-Marduk-balaṭu, le scribe, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi.

<sup>(13-15)</sup>Camp militaire d'Élam, le 12 *aiāru* (ii) de l'an 5 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

Ce texte fait apparaître plusieurs hauts personnages et montre de manière claire que le but de ce voyage était le transfert en Iran d'une partie des redevances levées en Babylonie au moment où Cambyse préparait une grande expédition militaire.

##### 3.1.1. *Les membres de la délégation babylonienne*

Plusieurs hauts personnages sont acteurs de ce contrat. On y trouve ainsi Marduk-zakir-šumi, le gouverneur de la ville de Babylone. Le texte mentionne également le « *chef des résidents* » / *rab āšibī* nommé Esagil-šar-ušur. Il s'agit de la seule mention de ce titre dans la documentation. La compétence de cette fonction n'est pas connue. Nous remarquons cependant que dans un autre texte rédigé à Humadešu, que nous verrons plus loin, Itti-Marduk-balaṭu est désigné lui-même par le



titre de « résident » (<sup>lú</sup>*āšibu*)<sup>511</sup>. Esagil-šar-ušur aurait pu être le responsable des Babyloniens qui séjournèrent en Iran.

Parmi les témoins de ce contrat figurent un responsable de l'administration civile et un responsable de l'administration religieuse. Remut porte le titre de *zazakku* bien que la graphie akkadienne en soit légèrement tronquée<sup>512</sup>. D. Charpin a mis en évidence le rôle de secrétaire particulier joué par ce fonctionnaire auprès du roi à partir de l'époque paléo-babylonienne<sup>513</sup>. F. Joannès jugeait improbable, mais possible l'identification de Remut avec le *zazakku* homonyme qui officiait auprès de Nabonide à la fin de son règne<sup>514</sup>. Enfin, un administrateur religieux était également présent, il s'agit de Libluṭ, responsable des temples (*akil ekurrāte* / <sup>lú</sup>pa é-kur-me). A. Bongenaar a montré que cet administrateur occupait une fonction aux compétences larges et qu'il résidait probablement à Babylone. Il apparaît ainsi dans des listes de témoins juste après le gouverneur de Babylone lors de la période néo-babylonienne. Il agirait ainsi en quelque sorte comme « le ministre des affaires des temples auprès de l'administration centrale néo-babylonienne »<sup>515</sup>.

### 3.1.2. *Le but de ce voyage : remettre des redevances au pouvoir perse*

Nous avons vu qu'Itti-Marduk-balaṭu était chargé de la perception d'une redevance nommée le *rikis qabli* sur des contribuables de Babylone et de sa région pour le compte du gouverneur de Babylone. Cet impôt était la compensation de l'obligation pour les contribuables de fournir un équipement pour accomplir un service civil ou militaire. Le texte *Camb.* 276 montre comment une partie des redevances levées en Babylonie était apportée en Iran. D'après ce contrat, le chef des Egibi se trouvait redevable d'une mine d'argent correspondant au *rikis qabli* de l'an 3 et de l'an 4 de Cambyse (527/526 et 526/525) pesant sur un certain Hašdaia. On peut supposer qu'il y avait un manque dans la comptabilité du notable ou bien qu'il a avancé sur ses fonds propres le montant du *rikis qabli* dû par certains contribuables. *In fine* c'était au gouverneur de Babylone d'apporter cette quantité d'argent. Elle devait être transférée à Marduk-zakir-šumi, le « chef des résidents », dont nous savons qu'il semblait être le responsable des Babyloniens en visite en Iran. Dans ce contexte

---

<sup>511</sup> *Camb.* 384 : 9 (Humadešu- 2/ix/Cambyse 7).

<sup>512</sup> Son titre est écrit <sup>lú</sup>umbisag-zag-ga au lieu de la forme régulière <sup>lú</sup>dub-sar-zag-ga.

<sup>513</sup> CHARPIN 1988 : 140-141.

<sup>514</sup> JOANNÈS 2005 : 192 n.27. L'auteur juge cette hypothèse peu probable en raison de l'âge avancé de Remut qui était de la même génération que Nabonide (JOANNÈS 1994). Cette hypothèse est également rejetée par M. Jursa (*JURSA* 2007 : 81, n.21). Remarquons que la version babylonienne de l'inscription de Béhistoun qui relate les événements politiques qui ont marqué l'accession au trône de Darius I<sup>er</sup> en 522 mentionne un personnage portant le titre de *zazakku* : « Nidinti-Bel, fils de Kin-zeri, le *zazakku* » (voir notre INTRODUCTION de la PARTIE 2).

<sup>515</sup> BONGENAAR 1997 : 235.

militaire, il pouvait également avoir en charge des soldats babyloniens. En effet, le terme d'*āšībī* peut aussi désigner des soldats stationnés en garnison<sup>516</sup>.

Le texte *Camb.* 276 montre très clairement que le voyage d'Itti-Marduk-balaṭu avait un but politique : remettre au pouvoir perse une partie des redevances qu'il était chargé de lever à Babylone sous l'autorité du gouverneur de la ville. Cette visite s'est déroulée dans un contexte militaire, au moment où Cambyse préparait une grande expédition militaire.

### 3.1.3. *Itti-Marduk-balaṭu et les préparatifs de la campagne d'Égypte (525-522)*

Les informations tirées du texte *Camb.* 276 nous permettent de reconstituer les premières étapes des préparatifs militaires. Il y a d'abord eu dans le camp militaire d'Élam un rassemblement de fonds apportés par des administrateurs civils accompagnés de leurs intermédiaires au début de l'année irano-babylonienne. Une partie de l'argent apportée semble donc avoir servi à couvrir des dépenses logistiques telles que l'achat d'armement. Rappelons ainsi, que les fonds venant de Babylone ont été levés dans le cadre du *rikis qabli*, c'est-à-dire qu'ils servaient à financer des équipements qui, dans ce contexte, sont de nature militaire.

La destination de cette campagne militaire qui se prépare peut être déduite grâce à de nouveaux textes babyloniens. C. Waerzeggers a rassemblé un petit dossier composé de quatorze textes qui montrent que des Égyptiens ont été implantés en Babylone, dans la région de Borsippa au cours de l'an 5 de Cambyse<sup>517</sup>. Ces textes proviennent des archives privées de plusieurs familles de notables de Borsippa. On voit que l'administration perse a soumis ces familles à une nouvelle imposition : l'obligation de fourniture des rations alimentaires à une petite communauté originaire d'Égypte installée dans la région. L'auteure a montré que les membres de cette communauté sont indifféremment désignés comme Égyptiens ou Cariens. Il s'agirait dès lors de soldats cariens de la garde prétorienne du pharaon installés à Memphis que Cambyse aurait déportés en Babylone avec leur famille. Le plus ancien texte a été rédigé le 27 *ṭebētu* (15 janvier 524), soit huit mois après le grand rassemblement qui a eu lieu dans le camp militaire d'Élam au mois de mai 525 :

**WAERZGEGERS 2006 : n°1**

<sup>(1-4)</sup>(Concernant) les rations alimentaires complètes du mois de *šabātu* (x) : Šahpime, l'Égyptien, les a reçues de la part d'Ardiya, fils de Šulaia.

<sup>(4-9)</sup>Les témoins : Sisimusu, le responsable des Égyptiens ; Kuluttudimenu, l'Égyptien ; Remut, fils Baniya, descendant de Beliya'u.

<sup>(9-10)</sup>Le scribe : Niqudu, fils d'Ahhe-iddin, descendant d'Iddin-Papsukkal.

<sup>(11-13)</sup>Le 27 *ṭebētu* (x) de l'an 5 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

---

<sup>516</sup> CAD A/2 : 398b-399b.

<sup>517</sup> WAERZGEGERS 2006.

Au cours des mois suivants, des esclaves égyptiens qualifiés de « butin » (*hubtu*) ont été vendus en Babylonie par d'anciens soldats<sup>518</sup>, d'autres ont été dédicacés à des temples comme oblats par le « gouverneur d'Égypte »<sup>519</sup>. L'ensemble de ces informations nous permet de voir que le rassemblement du camp militaire d'Élam avait pour objectif la conquête de l'Égypte.

Date	Évènement	Référence
12/ii/Cambyse 5 (mai 525)	Des administrateurs de la Babylonie versent des redevances militaires dans le « camp militaire d'Élam »	<i>Camb.</i> 276
27/x/Cambyse 5 (janvier 524)	Des Caro-égyptiens ont été implantés à Borsippa	WAERZGGERS 2006 : n°1
22/ix/Cambyse 6 (janvier 523)	Un ancien soldat vend ses esclaves égyptiens qualifiés de « butin »	<i>Camb.</i> 334
22/xi/Cambyse 6 (février 523)	Le scribe sur parchemin du « gouverneur d'Égypte » dédicace des esclaves au temple de l'Ebabbar de Sippar	<i>Camb.</i> 344

#### *La campagne d'Égypte menée depuis l'Élam*

#### **3.1.4. La situation de l'Élam sous le règne de Cambyse**

Nous avons vu que les textes datés du règne de Cyrus montraient que la Babylonie avait des relations avec le golfe Persique et la Médie et que des relations avec l'Élam n'étaient pas documentées. Le texte *Camb.* 276 constitue la première attestation d'un voyage de Babyloniens en Élam. À travers les informations de ce texte, on peut se demander quel était le statut de cette région si le Grand Roi avait la possibilité de convoquer les délégations étrangères et l'armée impériale sur ce territoire. Il semble donc que sous le règne de Cambyse l'Élam n'était plus un royaume indépendant et que son territoire avait été intégré dans l'espace central occidental avec la Babylonie, la Médie, le Golfe Persique et le Fars. Nous avons ainsi vu qu'une partie des grands chantiers de creusement de canaux ordonnés par Cambyse en Babylonie avait pour but, semble-t-il, de faciliter les échanges entre la Babylonie et l'Élam en particulier. Pour que l'intégration de l'Élam à l'intérieur du territoire central soit achevée, il fallait relier cette région au réseau de résidences royales développé par Cyrus et Cambyse en Babylonie et en Iran. Mais force est de reconnaître que pour l'instant aucune résidence royale bâtie par Cambyse ne peut être localisée avec certitude en Élam.

<sup>518</sup> *Camb.* 334 (Babylone-22/ix/Cambyse 6).

<sup>519</sup> *Camb.* 344 ((Sippar)-22/xi/Cambyse 6).

En conclusion, le texte *Camb. 276* montre de manière claire qu'une partie des voyages d'Itti-Marduk-balaṭu servait un but politique et qu'il faisait partie d'une plus vaste délégation composée de hauts personnages venus rendre des comptes devant les représentants du pouvoir perse.

La campagne d'Égypte lancée par Cambyse depuis l'Élam a créé une situation politique paradoxale à partir de 525 : le roi était absent du cœur de l'Empire, mais un centre administratif situé en Iran continuait d'accueillir régulièrement les délégations babyloniennes. Il s'agit de la ville de Humadešu.

### 3.2. La ville de Humadešu : un centre de pouvoir au contact de l'Iran

Les textes des Egibi documentent au moins quatre voyages effectués par Itti-Marduk-balaṭu à Humadešu. Le rythme de ses voyages est quasi-annuel de 526 à 522. Nous avons vu que seule la destination de 525 a été différente et a concerné le camp militaire d'Élam. Certains de ses séjours ont été relativement longs : ainsi, le chef des Egibi y résida près de deux mois lors du troisième et du quatrième voyage. Ce dernier est documenté par le texte *Smerdis 2*, rédigé le 18 *nisannu* de l'an 1 de Bardiya, qui récapitule différentes dettes que le chef des Egibi a contractées lors d'emprunts antérieurs. Le texte mentionne une dette contractée au cours du mois de *ṭebētu* (x), soit lors de son troisième voyage en Iran. Le texte précise qu'une autre dette date du mois d'*addaru* (xii). Il faut donc considérer que le dernier voyage d'Itti-Marduk-balaṭu à Humadešu débuta du mois xii pour se finir au cours du mois i.

Parmi le dossier de Humadešu, seul le texte KRECHER 1972 pose des problèmes de datation. En effet, le mois et l'année sont cassés, seul le jour est visible : le 18<sup>e</sup> jour. Dans ce texte, Itti-Marduk-balaṭu emprunte à Marduk-šum-ušur, fils de d'Aplaia, descendant de Bel-eṭeru, une quantité d'argent de 4 mines et 45 sicles. Nous verrons que cette dette pourrait être évoquée dans le texte *Smerdis 2* qui récapitule des prêts réalisés à la fin de l'an 7 de Cambyse, c'est à dire lors du troisième ou du quatrième voyage à Humadešu :

	Date	Référence(s)
1 <sup>e</sup> voyage	5/viii/Cambyse 4 (Novembre 526)	<i>Camb. 251</i>
2 <sup>e</sup> voyage	15-16/ii/Cambyse 6 (Mai 524)	<i>Camb. 309 ; Camb. 310</i>

<b>3<sup>e</sup> voyage</b>	Du 26/viii au 11/x/Cambyse 7 (Novembre – décembre 523)	Giessen 47 ; Camb. 384 ; Camb. 388 ; PINCHES 1892 : 134	KRECHER 1972 (?)
<b>4<sup>e</sup> voyage</b>	(Du mois xii au) 19/i/Bardiya 1 (février-Mars 522)	Smerdis 2	

### *Les voyages d’Itti-Marduk-balaṭu à Humadešu (526-522)*

Aucun de ces textes ne donne d’informations sur la localisation précise de Humadešu en Iran. Cependant, les archives d’Itti-Marduk-balaṭu nous permettent d’étudier les distances qui séparent la ville iranienne et la Babylonie et de débattre de la proposition faite par M. Stolper de situer Humadešu dans la région du Fars.

#### **3.2.1. La localisation de Humadešu**

Pour R. Zadok, le toponyme babylonien Humadešu est une transcription du lieu-dit vieux-perse Uvadaičaya et élamite Matezziš qui est mentionné dans l’inscription de Béhistun<sup>520</sup>. Le texte de Béhistun précise que cette localité se situe dans le Fars. D’après l’inscription, Darius Ier y aurait tué Vahyazdata qui se proclama roi en Perse en se faisant passer, après Gaumata, pour Bardiya, le frère de Cambyse :

Le roi Darius déclare : « Alors, ce Vahyazdata et les hommes qui étaient ses principaux fidèles, dans une ville du nom de Uvadaičaya / Matezziš / Umadasaia, en Perse, là je les empalai. » (DB §43).

Depuis, l’identification entre Humadešu et Matezziš a été largement acceptée<sup>521</sup>. R. Zadok a proposé dans un premier temps de localiser la ville de Humadešu à l’Ouest de la région du Fars et à une distance maximale d’une cinquantaine de kilomètres de Suse<sup>522</sup>. L’argument de R. Zadok se base sur les textes des archives des Egibi : Itti-Marduk-balaṭu apparaît dans le contrat *Camb.* 305 rédigé à Babylone le 30 *nisannu* (i) de l’an 6 de Cambyse et dans le contrat *Camb.* 309 rédigé à Humadešu le 15 *aiāru* (ii) de la même année, soit 16 jours plus tard. Humadešu se situe donc, pour Zadok, à une distance maximale parcourue durant un voyage de 16 jours maximum. M. Stolper a rejeté cette localisation, car l’exploitation des données géographiques des *Tablettes des Fortifications* de Persépolis montre que Matezziš se situe dans les environs immédiats de Persépolis<sup>523</sup>. Cette localisation dans le

<sup>520</sup> ZADOK 1976 : 69. Notons également que dans la version babylonienne de l’inscription monumentale de Darius I<sup>er</sup>, ce toponyme apparaît sous la forme Ubadasaya ou Umadasaya (𐎠𐎢𐎡𐎠𐎢𐎠𐎠𐎠𐎠𐎠𐎠, §35).

<sup>521</sup> STOLPER 1984 : 307.

<sup>522</sup> ZADOK 1976 : 70.

<sup>523</sup> STOLPER 1984 : 307 et voir par exemple, SUMNER 1986 : 20-21, pour une localisation précise de Matezziš à proximité de

cœur du Fars ne correspond pas à la distance parcourue au cours d'un voyage qui n'aurait duré qu'au moins 16 jours. En effet, entre 1 100 et 1 250 km séparaient Babylone de Persépolis suivant les itinéraires<sup>524</sup>. M. Stolper considère alors que la mention d'Itti-Marduk-balaṭu dans le contrat *Camb.* 305 rédigé à Babylone et dans lequel le représentant de la famille Egibi apparaît en tant que créancier d'une certaine quantité d'argent et de sésame n'implique pas sa présence effective dans la capitale babylonienne<sup>525</sup>. Il n'y aurait dès lors plus d'objections à situer Humadešu en plein cœur du Fars, à proximité de Persépolis. Cette localisation d'Humadešu a été, depuis, unanimement acceptée<sup>526</sup>.

En examinant de nouveau les textes concernant Humadešu et les différents voyages qu'Itti-Marduk-balaṭu, il nous semble que la localisation de Humadešu au cœur du Fars doit pourtant être réévaluée.

**1. Les voyages d'Itti-Marduk-balaṭu à Humadešu et ses intermédiaires à Babylone.** Nous avons vu que durant le règne de Cambyse, Itti-Marduk-balaṭu effectua au moins quatre déplacements à Humadešu. Les textes babyloniens nous montrent que durant son absence les nombreuses affaires économiques du chef des Egibi continuaient à être gérées à Babylone par ses intermédiaires. Ainsi, Itti-Marduk-balaṭu était probablement l'acheteur d'un âne à Humadešu le 5 *arāhsamnu* (viii) de l'an 4 de Cambyse<sup>527</sup> quand, en son absence, un de ses serviteurs, Nergal-reṣua, reçoit, à Babylone, le loyer semestriel d'une maison appartenant au chef des Egibi le 7<sup>e</sup> jour du même mois. Le texte précise que le serviteur du chef des Egibi a agi sur ordre écrit de ce dernier (*ina našpirtu ša Itti-Marduk-balaṭu*)<sup>528</sup>. De même, pendant qu'Itti-Marduk-balaṭu se trouve à Humadešu le 15 *aiāru* (ii) de l'an 6 de Cambyse<sup>529</sup>, une reconnaissance de dette fut conclue à Babylone par Nabuaialu, un autre de ses serviteurs au même moment, le 12 *aiāru* (ii)<sup>530</sup>. Enfin, un dernier serviteur d'Itti-Marduk-balaṭu, Madanu-bel-ušur, fut impliqué dans un contrat de reconnaissance de dette portant sur de l'orge et des oignons dans la ville de Šahrinu le 24 *tebētu* (x) de l'an 7 de Cambyse<sup>531</sup> pendant qu'Itti-Marduk-balaṭu est attesté à Humadešu le 11<sup>e</sup> jour du même mois<sup>532</sup>.

---

Persépolis.

<sup>524</sup> C. Tuplin évalue la distance entre Suse et Babylone entre 350 et 400 km pour une marche durant 20 ou 22 jours. La distance entre Suse et Persépolis serait de 752 à 861 km, soit 28 jours de marche. Il fallait donc près de 50 jours de marche pour relier Babylone à Persépolis (TUPLIN 1998 : 102-103).

<sup>525</sup> STOLPER 1984 : 307-308, n.31.

<sup>526</sup> VALLAT 1993 : 178-179 ; BRIANT 1996 : 99 ; KUHRIT 2007 : 155, n.94 ; HENKELMAN & KLEBER 2007 : 170.

<sup>527</sup> Voir notre commentaire sur le texte *Camb.* 251 (*infra* §3.2.2).

<sup>528</sup> *Camb.* 253 : 6-7.

<sup>529</sup> *Camb.* 309.

<sup>530</sup> *Camb.* 308.

<sup>531</sup> *Camb.* 391.

<sup>532</sup> *Camb.* 388.

De ces différents textes mis en relation, nous pouvons tirer plusieurs conclusions :

1) Les différentes activités économiques des Egibi (prêts d'orge, d'oignons, d'argent et perception de loyers) continuent de prospérer à Babylone quand Itti-Marduk-balaṭu, le chef de la famille, est absent de la capitale, notamment pour se trouver en Iran, à Humadešu.

2) Ces activités économiques sont prises en charge systématiquement en son absence par ses serviteurs : Nergal-reṣua, Nabu-aialu et Madanu-bel-uṣur. Ces serviteurs agissent sur mandat de leur maître.

3) Itti-Marduk-balaṭu a délégué consciemment une partie de son autorité à ses subalternes pour qu'ils agissent à sa place. Un exemple dans les archives des Egibi montre que l'identité d'Itti-Marduk-balaṭu a pu être usurpée. Nous avons vu que plusieurs textes appartenant aux archives des Egibi avaient été rédigés à Opis à la fin du mois d'addaru (xii) de l'an 2 de Cambyse. Le texte *Camb.* 143 était un contrat de vente dans lequel Itti-Marduk-balaṭu a vendu l'une de ses esclaves nommée Mizatu à un certain Asalluhi-ah-uṣur<sup>533</sup>.

#### **Camb. 143**

<sup>(1-5)</sup>Itti-Marduk-balaṭu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi, [a vendu] de son plein gré Mizatu, sa servante pour 1 mine et 25 sicles d'argent, pour prix complet à Asalluhi-ah-uṣur, fils de [Šilaia'.....].

<sup>(1'-2')</sup>Opis, le 24 addaru (xii) de l'an 2 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

<sup>(3'-4')</sup>(Mizatu) dont la main est inscrite au nom d'Itti-Marduk-balaṭu en akkadien et en araméen.

Dans ce texte, Itti-Marduk-balaṭu semble réellement présent. Ce contrat semble ainsi mettre en contact direct le vendeur, le chef des Egibi, et l'acheteur, Asalluhi-ah-uṣur. Cependant, le texte *Liv.* 19, nous apprend qu'Itti-Marduk-balaṭu n'était pas présent lors de cette vente, mais que son frère a usurpé son identité. Le texte précise qu'Iddin-Nabu, le frère d'Itti-Marduk-balaṭu, a réalisé cette vente sans la présence (*ina la qerēbi*, l.6) du chef des Egibi et en secret au nom d'Itti-Marduk-balaṭu (*ina puzru ana šumi ša Itti-Marduk-balaṭu*, l.17-18). En découvrant cette supercherie, Itti-Marduk-balaṭu a fait annuler cette vente :

#### **Liv. 19**

<sup>(1-11)</sup>(Au sujet de) <sup>f</sup>Mizatu, la servante d'Itti-Marduk-balaṭu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi, qu'Iddin-Nabu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi, a vendue en secret pour 1 mine et 45 sicles d'argent à Asalluhi-ah-uṣur, fils de Šilaia', sans la présence d'Itti-Marduk-balaṭu et pour laquelle une reconnaissance de dette au nom d'Itti-Marduk-balaṭu avait été établie et pour laquelle Nabu-uballiṭ, fils de Ban-zeri, se portait responsable du service de cette esclave [et] pour laquelle Asalluhi-ah-uṣur avait

---

<sup>533</sup> Cf. CHAPITRE 2 §3.4.

donné [48 sicles d'argent] à Iddin-Nabu : <sup>(11-13)</sup>Asalluhi-ah-ušur a rendu <sup>f</sup>Mizatu, la servante, à Iddin-Nabu qui l'a donnée à Itti-Marduk-balaštu.

<sup>(14-16)</sup>Asalluhi-ah-ušur a porté réclamation [contre Iddin-Nabu] et a obtenu de lui le remboursement des 48 sicles d'argent.

<sup>(16-20)</sup>La reconnaissance de dette de 39 sicles, reliquat du prix de l'esclave qu'Iddin-Nabu, en secret, avait établie au nom d'Itti-Marduk-balaštu, Itti-Marduk-balaštu l'a rendue à Asalluhi-ah-ušur.

<sup>(20-23)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(23-25)</sup>Babylone, le 7 *ulūlu* (vi) de l'an 3 de Cambyse, roi des pays.

En conclusion, nous pouvons retenir deux faits importants :

1) Les activités de la « maison Egibi » continuent de fonctionner à Babylone quand le chef des Egibi est absent pour se trouver notamment en Iran. Les contrats précisent que ses serviteurs agissent alors pour son compte.

2) Itti-Marduk-balaštu est bien présent en personne quand il est acteur du contrat, soit en tant que créancier soit en tant que débiteur. Le fait d'agir dans un contrat en prenant son nom est un délit.

Il nous semble dès lors difficile de suivre l'argument de M. Stolper qui pense que la présence réelle d'Itti-Marduk-balaštu dans le texte *Camb.* 305 rédigé à Babylone le 30/i/Cambyse 6 n'est pas assurée : dans le contrat *Camb.* 305, Itti-Marduk-balaštu apparaît comme le créancier d'une somme de 32 sicles d'argent et d'une quantité de 1 800 litres de sésame. Ce contrat ne fait nulle mention d'un éventuel intermédiaire par lequel le chef des Egibi aurait réalisé cette créance. Il apparaît donc improbable qu'une tierce personne ait rédigé ce contrat en employant directement le nom d'Itti-Marduk-balaštu. La présence du chef des Egibi à Babylone à la fin du mois de *nisannu* (i) de l'an 6 de Cambyse ne semble pas devoir être remise en cause.

**2. La distance-temps séparant Humadešu de la Babylonie.** En relevant au sein des archives des Egibi les différentes attestations directes d'Itti-Marduk-balaštu à Humadešu et dans différentes villes de Babylonie, il est possible d'avoir une appréciation très large de la distance-temps nécessaire pour relier Humadešu à différentes villes de la Babylonie :



<b>Camb. 305 - 30/i/Cambyse 6 - Babylone</b> Résumé : Reconnaissance de dette d'argent et de sésame appartenant à Itti-Marduk-balaṭu à la charge d'un débiteur.	<b>Camb. 309 - 15/ii/Cambyse 6 - Humadešu</b> Résumé : Contrat de vente de trois esclaves au profit d'Itti-Marduk-balaṭu.	<b>16 jours</b>
<b>Camb. 410 - [-]/viii/Cambyse [7] - Šahrinu</b> Résumé : Reconnaissance de dette de dattes appartenant à Itti-Marduk-balaṭu à la charge d'un débiteur. Ce dernier le remboursera au mois de <i>dūzu</i> (iv) de l'an 8.	<b>Giessen 47 - 26/viii/Cambyse 7 - Humadešu</b> Résumé : reconnaissance de dette d'acheteur d'un créancier au profit d'Itti-Marduk-balaṭu.	<b>26 jours maximum</b>
<b>Camb. 393 - 1/xi/Cambyse 7 - Kiš</b> Résumé : Reconnaissance de dette d'argent appartenant à Itti-Marduk-balaṭu au profit d'un débiteur.	<b>Camb. 388 - 11/x/Cambyse 7 - Humadešu</b> Résumé : Contrat de remboursement par lequel Itti-Marduk-balaṭu récupère l'argent des esclaves qu'il avait achetés.	<b>19/20 jours</b>

### *Temps de voyage entre la Babylonie et Humadešu*<sup>534</sup>

Dans chacun de ces textes, la présence réelle d'Itti-Marduk-balaṭu ne fait pas de doute. Il apparaît comme étant le propriétaire de biens (argent, produits agricoles) qui sont transférés vers un débiteur ou bien comme étant l'acheteur ou le débiteur de biens qui lui sont transférés (esclaves, argent). Ces transferts de biens entraînent également des transferts de droits<sup>535</sup>. L'exploitation de ces données nous montre des distances séparant Humadešu du centre de la Babylonie de 16, 19/20 et 26 jours. Dans tous les cas, aucun de ces temps de voyage n'est suffisant pour relier Babylone à la région de Persépolis.

**3. Évaluation de la vitesse de déplacement.** Les sources cunéiformes et les sources classiques peuvent nous permettre d'évaluer, suivant les contextes, les distances journalières que pouvaient parcourir des personnes en transit à cette époque. Il serait alors possible de pouvoir évaluer quelle distance maximale Itti-Marduk-balaṭu aurait pu parcourir en 16 jours. La vitesse de déplacement

<sup>534</sup> Nous avons pu vérifier les dates sur les tablettes au British Museum. Les dates des textes Camb. 305 (= BM 41424), Camb. 309 (= BM 30916), Camb. 388 (= BM 30698) et Camb. 410 (= BM 30734) sont conformes aux copies de J. Strassmaier. Le texte Camb. 393 pose plus de difficultés. Le mois et le jour sont lisibles en ligne 10 (<sup>iti</sup>ziz u<sub>4</sub> 1-kam). Cependant, le coin inférieur gauche de la tablette est cassé au niveau de la ligne 11. Je repère la marque de l'incision de sept petits clous verticaux : [mu] 171-kam Cette cassure n'apparaît pas sur le dessin de J. Strassmaier. La tablette a pu être endommagée après cette copie. Nous n'avons pas encore examiné le texte Giessen n°47.

<sup>535</sup> Il pourrait en être autrement du texte Camb. 246 rédigé à Babylone le 15/vii de l'an 4 de Cambyse, trois semaines avant qu'Itti-Marduk-balaṭu ne soit attesté à Humadešu le 5/viii (Camb. 251). Le texte rédigé à Babylone est un contrat d'estimation forfaitaire (*imittu*) portant sur une palmeraie appartenant à Itti-Marduk-balaṭu. En effet, comme me l'a fait remarquer C. Wunsch (courriel du 15/02/2010), le propriétaire pouvait envoyer une commission qui se chargeait de procéder à l'estimation forfaitaire de la récolte à venir sans que la présence de ce propriétaire ne soit nécessaire. Par comparaison, les textes de Nippur montrent que les membres de la famille des Murašû disposaient d'experts à leur service qui portaient le titre de « percepteurs » (*emēdē*) et qui étaient chargés de procéder à l'estimation forfaitaire (CARDASCIA 1951 : 137).

varie suivant plusieurs critères : le nombre de personnes qui se déplacent et leur équipement. Nous prendrons trois exemples.

**1) Les armées en marche** : La chronique du roi néo-assyrien Tukulti-Ninurta II (890-884) enregistre, étape par étape, les mouvements de l'armée royale au centre de la Mésopotamie et sur la boucle occidentale de l'Euphrate<sup>536</sup>. L'exploitation des données connues et mesurables nous montre que la plus grande distance parcourue en une journée est d'environ 38 km, distance entre les villes de Sippar-de-Šamaš et de Sallat et entre les villes de Kahat et de Našibina<sup>537</sup>. Soulignons que cette distance semble être exceptionnelle par rapport au reste de la marche de l'armée (moyenne d'environ 20 km/ jour) et qu'elle a été très probablement réalisée à marche forcée.

Le récit de l'*Anabase* de Xénophon nous permet également de suivre les différentes étapes de l'armée de Cyrus le Jeune en 401 av. J.-C., depuis Tarse jusqu'à Counaxa. Nous constatons que l'armée a parcouru une moyenne d'environ 30 km / jour et qu'elle a été capable de maintenir sur trois jours un rythme élevé de 50 km<sup>538</sup>. Encore une fois, ce rythme fut exceptionnel au cours de l'expédition.

Le Livre XIX de la *Bibliothèque historique* de Diodore de Sicile couvre la période 317/316 à 311/310 avant notre ère. Le récit nous permet de suivre le déplacement d'armées notamment en Babylonie et en Perse en indiquant les jours de marche. Ainsi, une armée aurait parcouru la distance entre Babylone et Suse en 22 jours, soit environ 16 km / jour (55.2). De même, il aurait fallu 30 jours à un contingent de 10 000 archers pour descendre du Fars jusqu'à Suse (XIX, 17.6). Ainsi, une armée nombreuse pouvait relier Babylone à la Perse en environ 50 jours.

Nous remarquons qu'une armée nombreuse et en marche régulière se déplace de manière relativement lente : entre 16 et 20 km / jour. Ce rythme peut s'expliquer par un nombre élevé de soldats et par un équipement logistique lourd. Nous remarquons aussi qu'une armée peut, à marche forcée, atteindre un rythme plus élevé de 40 à 50 km / jour, mais que ce rythme ne peut être maintenu que sur un nombre limité de jours consécutifs.

**2) La durée du trajet sur la route royale** : Hérodote décrit la route royale qui va de Sardes à Suse et en donne la mesure totale : 13 500 stades ou 450 parasanges (V, 53). L'historien d'Halicarnasse précise que des étapes journalières étaient espacées de 150 stades. Le trajet de Sardes à Suse durait ainsi 90 jours. Ainsi, un voyageur accomplissait entre 25 à 30 kilomètres par jour<sup>539</sup>. Le rythme de marche d'un individu sur une route « qui traverse des pays peuplés et sûrs » est plus élevé que la moyenne d'une armée en marche régulière.

**3) Le transport organisé par l'administration centrale** : L'administration centrale perse a mis au point un « service rapide » qui comportait des messagers et des chevaux spécialement chargés de convoier les ordres écrits du roi. Ce système efficace s'appuie sur des

---

<sup>536</sup> GRAYSON 1991 : 163-188.

<sup>537</sup> PARPOLA & PORTER 2001 : 10 et 3.

<sup>538</sup> Cf. CHAPITRE 9 §4.1.2 qui s'appuie sur l'étude GABRIELLI 1995.

<sup>539</sup> Pour les différentes mesures de la parasange, voir TUPLIN 1998 : 102.

étapes relais situées à distance régulière<sup>540</sup>. Enfin, l'administration perse se chargeait du transport de certaines taxes. Ainsi, une tablette élamite de Persépolis enregistre le convoyage d'argent depuis Suse jusqu'à Matezziš (PF 1342). Le texte semble préciser que le trajet dura 16 jours<sup>541</sup>.

Les temps de trajet dépendaient avant tout de la nature même du convoi et pouvaient varier du simple au double. Ainsi une armée se déplaçait entre Suse et le Fars en 30 jours quand un service de transport assuré par l'administration perse pouvait accomplir un trajet plus ou moins équivalent en 16 jours. Certains indices des textes d'Itti-Marduk-balaṭu peuvent nous permettre d'évaluer le rythme auquel il se déplaçait.

**3. Itti-Marduk-balaṭu et la délégation babylonienne.** Plusieurs éléments contenus dans les textes des Egibi relatifs à Humadešû et aux voyages entrepris par Itti-Marduk-balaṭu en dehors de la région de Babylone peuvent nous permettre de déterminer le rythme de ses déplacements :

1) Itti-Marduk-balaṭu ne voyage pas seul à Humadešû, mais semble faire partie d'une délégation plus large. Nous verrons qu'elle comprenait des membres de l'administration de la Babylonie.

2) La délégation babylonienne dont Itti-Marduk-balaṭu fait partie transportait avec elle des biens. Ainsi, à plusieurs reprises, Itti-Marduk-balaṭu acheta des esclaves à Humadešû, dont des enfants<sup>542</sup> et des ânes<sup>543</sup>. Il faut donc imaginer une délégation babylonienne composée de notables et d'officiels étant accompagnés de plusieurs serviteurs et d'animaux de bât.

La nature et la composition de ce groupe de personnes en transit entre la Babylonie et Humadešû excluent une marche forcée, et son rythme de voyage devait se situer dans la moyenne plutôt basse d'un trajet accompli sur une route royale « qui traverse des pays peuplés et sûrs », soit d'environ 25 et 30 km par jour.

Ainsi, Itti-Marduk-balaṭu a pu parcourir une distance maximale de 400 à 450 km en 16 jours. Si l'on soutient que Humadešû se situe dans les environs immédiats de Persépolis alors on se rend compte qu'il était impossible, à cette époque, pour un voyageur, d'avoir pu parcourir en 16 jours, la distance séparant Babylone de Persépolis. En effet, 850 kilomètres séparent Babylone de Persépolis en ligne droite. Il eut donc fallu un rythme effréné de plus de 50 km/jour (rythme que seule une armée à marche forcée ne pouvait tenir que pendant quelques jours). Ajoutons de plus que la distance séparant les capitales babylonienne et perse est bien évidemment rallongée d'autant plus

---

<sup>540</sup> BRIANT 1996 : 382-383 et KUHRT 2007 : 754-755.

<sup>541</sup> HALLOCK 1969 : 379.

<sup>542</sup> *Camb.* 309 ; *Camb.* 384 et *Camb.* 388.

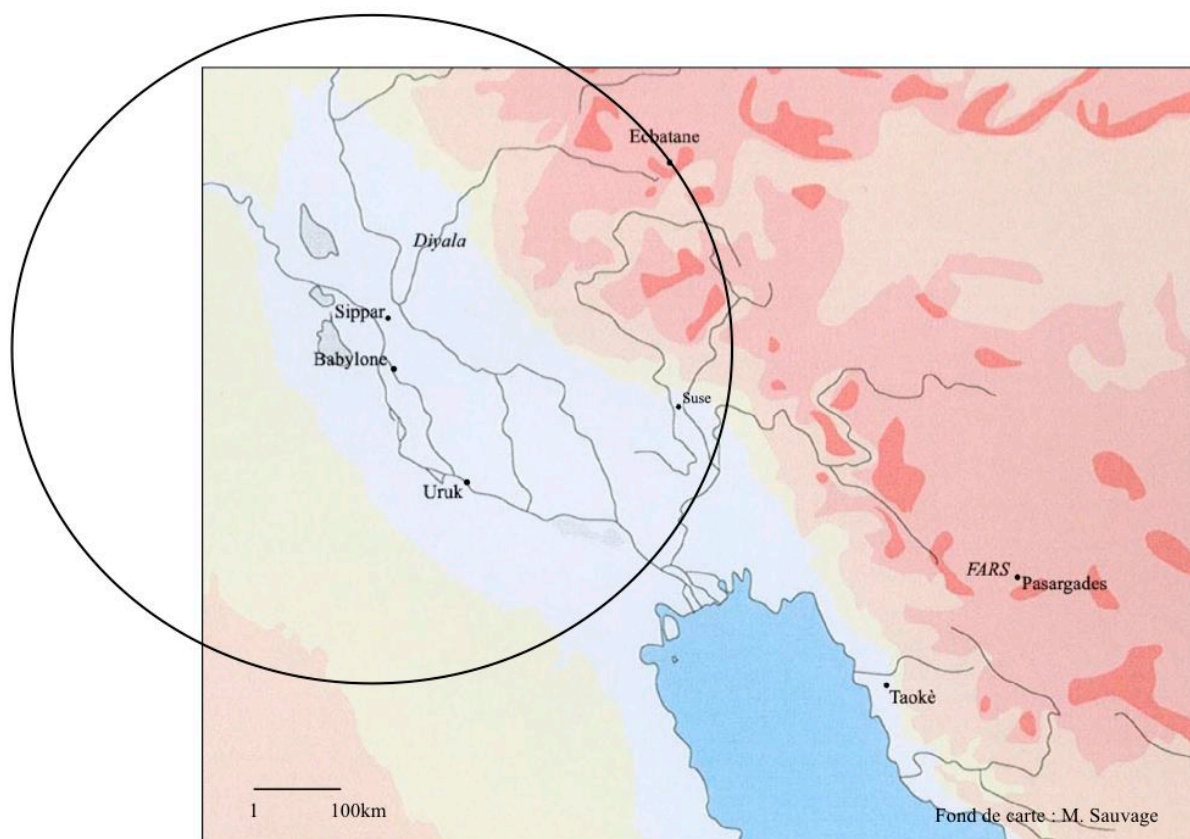
<sup>543</sup> *Camb.* 251.

que les routes traversaient des zones montagneuses et sinueuses. Les autres données dont nous disposons évoquant des distances-temps maximales de 19/20 à 26 jours entre les villes de la région de Babylone et Humadešu sont, elles aussi, trop courtes pour gagner le cœur du Fars :

<b>Localité / Date</b>	<b>Localité / Date</b>	<b>Temps :</b>	<b>Distance parcourue</b>
<b>Babylone</b> 30/i/Cambyse 6 <i>Camb. 305</i>	<b>Humadešu</b> 15/ii/Cambyse 6 <i>Camb. 309</i>	16 jours	400 – 450km
<b>Šahrinu</b> [-]/viii/Cambyse 7 <i>Camb. 410</i>	<b>Humadešu</b> 26/viii/Cambyse 7 <i>Giessen 47</i>	26 jours (maximum)	650 – 700 km
<b>Humadešu</b> 11/x/ Cambyse 7 <i>Camb. 388</i>	<b>Kiš</b> 1/xi/Cambyse 7 <i>Camb. 393</i>	19/20 jours	525 /550 km

**Évaluation de la distance entre la Babylonie et Humadešu**

D'après l'examen des données concernant les temps de voyage, il semble que Humadešu se situait à une distance maximale de Babylone d'environ 400 km. La carte ci-dessous met en évidence la zone située dans un rayon de 450 km depuis Babylone.



*La localisation de Humadešu dans un rayon maximal de 450 km*

Humadešu se situe donc soit en Élam ou bien en Médie. Néanmoins, plusieurs arguments tendent à nous faire privilégier l'Élam comme localisation :

1) La Médie abritait déjà un centre de pouvoir important, Ecbatane, et qui était en contact avec la Babylonie par la vallée de la Diyala qui traverse le Zagros. Il nous semble difficile d'envisager le fait que le pouvoir perse ait édifié un autre centre de pouvoir très important dans la même région.

2) La construction de Humadešu semble s'inscrire dans un vaste projet d'aménagement réalisé au début du règne de Cambyse. Ce projet comportait la création d'un centre administratif en Iran et le développement de voies de communication en Babylonie dont le canal Kabar. Le canal Kabar apparaît sous le règne de Darius comme un axe majeur permettant de relier Babylone à Suse. Si l'on admet qu'il y a un lien entre le creusement du canal Kabar et la réalisation du centre administratif de Humadešu, alors ce dernier se situerait en Élam.

**4. Humadešu = Matezziš ?** La correspondance entre la ville de Humadešu, citée dans les textes babyloniens datés du règne de Cambyse, et la ville de Matezziš, située dans le Fars, mentionnée dans les textes de Persépolis datés du règne de Darius I<sup>er</sup>, est séduisante d'un point de vue étymologique. En effet, le toponyme babylonien Humadešu est bien la transcription du toponyme perse

Uvadaičaya et élamite Matezziš, formé à partir de la racine vieux-perse uvada / « résidence »<sup>544</sup>. Mais, hormis l'argument étymologique, la correspondance entre Humadešu et Matezziš ne résiste pas à un examen pratique des textes babyloniens ni à la prise en compte des distances temps séparant Babylone de Humadešu. Il faut dès lors considérer Humadešu et Matezziš comme deux villes distinctes l'une de l'autre et dont l'une serait située sur une zone frontalière entre la Babylonie et l'Iran et l'autre située dans le cœur du Fars. Nous serions ainsi devant un nouvel exemple de villes différentes portant un même nom<sup>545</sup>. La ville de Humadešu semble décliner après le règne de Cambyse et celle-ci disparaît de la documentation babylonienne. Son déclin semble lié à la décision de Darius de construire le palais de Suse qui devient dès lors le centre de convocation des délégations étrangères et babyloniennes en particulier<sup>546</sup>.

L'examen des textes babyloniens mentionnant Humadešu nous semble exclure une possible localisation de cette ville dans le cœur du Fars et donc l'identification entre Humadešu et Matezziš semble devoir être remise en cause. Les différents indices contenus au sein des archives des Egibi nous conduisent à proposer de situer le centre administratif de Humadešu à l'ouest de l'Iran, plutôt en Élam. Le choix de Cambyse d'établir un centre administratif à proximité de la Babylonie avait, semble-t-il, pour but de faciliter la venue régulière d'une délégation de Babyloniens. Cette dernière est visible à travers les archives privées d'Itti-Marduk-balaṭu. Le chef des Egibi semble avoir réalisé deux types d'activités à Humadešu : des activités privées et des activités qui relèveraient de ses liens avec la sphère publique.

### 3.2.2. *Humadešu, un centre d'échanges multiculturel*

Les textes d'Itti-Marduk-balaṭu rédigés à Humadešu nous renseignent sur une partie des activités privées du notable et font apparaître la ville iranienne comme un lieu de commerce où s'échangent, entre autres, des animaux et des esclaves. Une partie de ces transactions mettait en relation des Babyloniens et des Iraniens.

**1. La vente d'ânes.** Le texte *Camb.* 251 est lacunaire. Il enregistre l'achat d'un âne par un individu dont le nom est cassé. Si on tient compte du fait que ce texte appartient aux archives des Egibi il est dès lors possible d'identifier Itti-Marduk-balaṭu comme étant l'acheteur. Ce texte a été rédigé au

---

<sup>544</sup> TAVERNIER 2007 : 31.

<sup>545</sup> Ainsi, deux villes mentionnées dans les tablettes élamites de Persépolis portent le même nom de Tamukkan. Une de ces villes se situe dans le Fars et l'une autre se situe dans la région du Golfe Persique. Voir HENKELMAN 2008a : 116-117.

<sup>546</sup> Cf. CHAPITRE 4.

début du mois d'*arahasamnu* (viii) de l'an 4 de Cambyse (novembre 526), il s'agit de la première attestation d'un voyage entrepris par des Babyloniens à Humadešu :

**Camb. 251**

<sup>(1-5)</sup>Un âne noir dont le cou est inscrit au nom de Nikkal-iddin, appartenant à Nergal-ušezib, fils d'Ardiya, descendant de Ša-našišu, pour 35 sicles d'argent, pour [Itti-Marduk-balaštu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi, a été vendu ?]

<sup>(1'-2')</sup>[Les témoins] : Marduk-š[um-ušur, fils d'Aplai] ; Nabuštu, fils de Nergal-šum-ibni, descendant de Dumqi-Adad

<sup>(3'-4')</sup>Le scribe : Nergal-ušezib, fils d'Ardiya, descendant de Ša-našišu.

<sup>(5'-7')</sup>Humadešu, le 5 *arahasamnu* (viii) de l'an 4 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

Un texte rédigé à Sippar au cours de l'année 523 évoque également l'acquisition d'un âne dans la ville iranienne. Ce contrat de vente évoque l'achat par Iššar-taribi d'un âne auprès de Mannu-ki-Banitu pour 30 sicles d'argent. Le texte précise que le vendeur avait acquis cet âne dans un premier temps à Humadešu auprès d'un certain Tagabi-Yama :

**WESZELI 1996 : n° 2**

<sup>(1-6)</sup>Mannu-ki-Banitu, fils de Bel-ab-ušur, a vendu à Iššar-taribi, fils de Bunene-ibni, un âne de 7 ans dont la nuque porte une inscription au nom de Šamaš-ibni et dont l'oreille gauche est abîmée pour une valeur de 30 sicles d'argent. <sup>(7-8)</sup>Mannu-ki-Banitu est garant du bon service de l'âne.

<sup>(9-12)</sup>[Les témoins : NP], fils de Zubbatu-ili ; [...Ta]limu ; [...] Bel<sup>2</sup>-ab-ušur, fils d'Ilhanana.

<sup>(13)</sup>Le scribe : Bel-kašir, fils de Nabu-kišir, descendant d'Etelpi.

<sup>(14-16)</sup>Sippar, le 26 *ṭebētu* (x) de l'an 7 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

<sup>(16-19)</sup>L'âne d'Iššar-taribi, Tagabi-Yama l'avait vendu à Mannu-ki-Banitu à Humadešu.

<sup>(20)</sup>[... É]gyptien <sup>(21)</sup>[...]

Nous constatons alors qu'une partie des ânes achetés à Humadešu était ensuite revendue en Babylonie.

**2. L'échange d'esclaves et le rôle des marchands iraniens.** Cinq contrats rédigés au cours du deuxième et du troisième voyage d'Itti-Marduk-balaštu enregistrent des transactions liées à des esclaves. Tous ces contrats semblent liés et illustrent des relations complexes entre les marchands iraniens et les Babyloniens de passage à Humadešu.

Au cours du mois d'*aiāru* (ii) de l'an 6 de Cambyse (mai 524), Itti-Marduk-balaštu a acheté trois esclaves féminines à Humadešu auprès d'un certain Habaširu, fils de Niqudu, pour un montant de 160 sicles :

### **Camb. 309**

<sup>(1-6)</sup>Habaširu, fils de Niqudu, de son plein gré, a vendu <sup>f</sup>Mizatu (et) ses enfants : <sup>f</sup>Nanaia-bel-ušur, <sup>f</sup>Šepet-Mullissu-ašbat, non sevrée, soit un total de trois esclaves, pour 160 sicles d'argent, prix complet, à Itti-Marduk-balašu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi. <sup>(6-8)</sup>Habaširu se porte garant contre toute contestation et plainte qui concerneraient le statut des esclaves. <sup>(9-10)</sup>Habaširu a été payé des 160 sicles d'argent, prix de ses esclaves, des mains d'Itti-Marduk-balašu.

<sup>(11-14)</sup>Les témoins : Nabu-ban-ahi, l'officier royal, fils de Nabu-ešir-apašti ; Nabu-zer-iqišaia, fils de Nabu-apla-iddin, descendant d'Egibi ; Itti-Nabu-balašu, fils de Zubbatu-ili.

<sup>(15-16)</sup>Le scribe : Nabu-ina-teši-ešir, fils de Baniya, descendant de Ba'iru.

<sup>(16-19)</sup>Humadešu, le 15 *aiāru* (ii) de l'an 6 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

On constate que cette vente fut annulée près de 20 mois plus tard lors du troisième voyage d'Itti-Marduk-balašu à Humadešu. Le vendeur Habaširu a rendu au chef des Egibi les 160 sicles en échange desquels ce dernier devait remettre les trois esclaves restées à Babylone à un intermédiaire :

### **Camb. 388**

<sup>(1-6)</sup>(Au sujet de) [<sup>f</sup>M]izatu, <sup>f</sup>Nanaia-bel-ušur, sa fille, [et] <sup>f</sup>Šepet-Mullissu-ašbat, sa seconde fille non sevrée, que Habaširu, fils de Niqudu, avait vendues dans la ville de Humadešu pour 160 sicles d'argent à Itti-Marduk-balašu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi : <sup>(6-7)</sup>Ces 160 sicles, Itti-Marduk-balašu les a récupérés des mains de Habaširu. <sup>(8-9)</sup>Itti-Marduk-balašu a restitué la reconnaissance de dette du prix complet des esclaves à Habaširu.

<sup>(10-12)</sup>Le jour où Habaširu enverra un messenger à Itti-Marduk-balašu, il donnera les esclaves au messenger de Habaširu dans Babylone. <sup>(13-14)</sup>Parmi ces esclaves, toutes celles qui mourront ou qui naîtront (seront) la propriété de Habaširu.

<sup>(15-17)</sup>Les témoins : Marduk-šum-ušur, fils d'Aplaia, descendant de Bel-eširu ; Nabu-mukin-zeri, fils de Nabu-tabni-ušur, descendant de Bel-apašti ; Nabu-ban-ahi, l'officier royal.

<sup>(17-18)</sup>Le scribe : Nabu-šum-iddin, fils de Šulaia, descendant d'Ea-eppeš-ili.

<sup>(19-20)</sup>Humadešu, le 11 *tebētu* (x) de l'an 7 de Cambyse, roi des pays.

L'ensemble de la transaction reste difficile à comprendre. On ne voit pas clairement pourquoi cette vente fut annulée. On peut penser que cette transaction était en fait une sorte de location. Itti-Marduk-balašu a placé en dépôt 160 sicles chez Habaširu en échange du service des trois esclaves pour une durée de plus d'un an à la fin de laquelle il récupéra son argent et rendit les esclaves. Habaširu trouva un bénéfice dans cette transaction en disposant d'un capital de 160 sicles qu'il a pu faire fructifier.

Au cours de ce troisième voyage, le chef des Egibi a conclu un nouveau contrat d'achat d'esclaves. Cette fois-ci, cette nouvelle transaction impliqua des marchands iraniens. Le texte *Camb. 384* nous apprend qu'Itti-Marduk-balašu a acheté deux esclaves masculins. Les deux vendeurs



et leurs esclaves portent des noms perses. Cependant, un troisième individu, Artarušu, qualifié de « chef des marchands », a fait annuler la transaction et a donné gracieusement les esclaves au notable babylonien :

**Camb. 384**

<sup>(1-2)</sup>L'an 7 du roi Cambyse, le 2 *kislīmu* (ix), jour 2, dans le pays de Humadešu, <sup>(2-10)</sup>Razam-arma, fils de Razam-umarga' (et) Aspume-tana', fils d'Asputatika ont vendu Kardara' (et) Patiza', leurs esclaves, à Iddinaia, le résident (*āšibu*), fils de Nabu-ahhe-iddin, <sup>(11-13)</sup>(mais) Artarušu, le chef des marchands, a dit ainsi : "Moi, je les lui donne en présent, rendez-lui son argent !"

<sup>(14-18)</sup>En présence de Remut et de Murašu, les scribes ; de Habaširu, le scribe du Bīt *kāšīrānu* ; de Niriabignu, l'Élamite.

Ce contrat implique de nombreux Iraniens, les vendeurs et leurs esclaves, ainsi que le chef des marchands. Notons que même le témoin Niriabignu que le texte qualifie d'Élamite porte également un nom d'origine iranienne<sup>547</sup>. Dans ce texte, Itti-Marduk-balaṭu est mentionné sous son pseudonyme d'Iddinaia. Il est qualifié de résident / *āšibu*. L'interprétation que R. Zadok faisait de ce passage doit être revue. Il considérait qu'Iddinaia était le frère d'Itti-Marduk-balaṭu, « résident » permanent en Iran, représentant une des branches de la firme des Egibi sur place<sup>548</sup>. Les données des Egibi montrent qu'Iddinaia était le surnom d'Itti-Marduk-balaṭu et que celui-ci n'était pas en résidence prolongée à Humadešu, mais qu'il s'y rendait régulièrement pour une durée ne dépassant pas les deux mois. Nous avons vu qu'il semblait que les Babyloniens qui séjournèrent en Iran étaient sous la responsabilité d'un « chef des résidents ». Ce contrat montre que le chef des Egibi avait développé des liens solides avec le milieu des marchands iraniens de Humadešu. Le cadeau que lui fit Artarušu entre dans la catégorie des cadeaux de sociabilité échangés entre deux personnes de rang plus ou moins équivalent.

Les relations entre les marchands iraniens et les acheteurs babyloniens sont également visibles dans un nouveau contrat de vente d'esclaves, également conclu en 523 à Humadešu :

**PINCHES 1892 : 134**

<sup>(1-7)</sup>Antumma', fils de Barzu, le ...-ia, marchand, a vendu Ataršitra' (et) Ratakka', les esclaves, pour 160 sicles d'argent à Baga'pada, fils de Nabu-zer-iddin.

<sup>(8-14)</sup>(Les témoins) : Artarušu, le chef des marchands ; Atemuštu, les responsables des offrandes régulières ; Baga'siru', fils de Humagammu ; Umar'umira', l'*uppadētu* de Humadešu.

---

<sup>547</sup> Pour l'étymologie des anthroponymes iraniens, nous renvoyons à l'étude de J. Tavernier (Tavernier 2007) : Razam-arma (p.287), fils de Razam-umarga' (p.286-287) ; Aspume-tana' (p.121), fils d'Asputatika (p.121) ; Kardara' (p.226) ; Patiza (p.268-269) ; Artarušu (p.301) ; Niriabignu (p.257).

<sup>548</sup> ZADOK 1976 : 73.

<sup>(15-16)</sup> Mois de *ṭebētu* (x) de l'an 7.

Le vendeur, Antumma', fils de Barzu, porte un nom perse de même que l'acheteur, Baga'pada, fils de Nabu-zer-iddin, mais dont le père porte, quant à lui, un nom babylonien<sup>549</sup>. Tous les témoins ont des noms perses<sup>550</sup>. Un administrateur de la ville de Humadešu est cité parmi eux : il s'agit d'Umar'umira', qui porte le titre d'*uppadētu* de Humadešu<sup>551</sup>. Ce texte soulève de nombreuses questions, car Itti-Marduk-balaṭu n'y apparaît pas.

Les textes *Camb.* 388 et PINCHES 1892 : 134 présentent deux points communs intéressants : Ils ont été rédigés au cours du mois de *ṭebētu* (x) et ils mentionnent la même quantité d'argent à savoir 160 sicles. Dans le premier texte, Itti-Marduk-balaṭu récupère cette quantité d'argent en faisant annuler une vente d'esclave auprès du vendeur. Dans le deuxième texte, un individu, Baga'pada, fils de Nabu-zer-ibni achète deux esclaves pour 160 sicles. Il est dès lors possible de supposer que le chef des Egibi a prêté cet argent à Baga'pada et qu'il ait conservé dans ses archives une copie du contrat par lequel Baga'pada a dépensé cet argent. Notant également un autre élément qui lie le texte PINCHES 1892 : 134 aux archives du chef des Egibi : c'est la présence d'Artarušu, le chef des marchands, qui est également attesté dans le texte *Camb.* 384 dans lequel il faisait cadeau de deux esclaves à Itti-Marduk-balaṭu.

Il reste difficile de proposer une interprétation générale de ces textes d'achats d'esclaves datés de l'an 7 de Cambyse. On y voit Itti-Marduk-balaṭu se faire offrir deux esclaves, se faire rembourser un premier achat de trois esclaves et enfin on voit le chef des Egibi conserver dans ses archives un contrat de vente d'esclaves qui ne semble pas le concerner directement. L'ensemble de ces textes nous montre cependant qu'Itti-Marduk-balaṭu avait besoin d'acquérir des esclaves quand il était en Iran pour rentrer avec eux en Babylonie.

Les contrats impliquant les vendeurs perses sont particuliers, car, bien que rédigés en cunéiforme babylonien, ils ne suivent pas le formulaire juridique babylonien des contrats de vente d'esclave :

<b>Contrat de vente babylonien</b>	<b><i>Camb.</i> 384</b>	<b>PINCHES 1892 : 134</b>
Objet du contrat	Date (jour/mois/règne) et Ville	Objet du contrat
Témoins	Objet du contrat	Témoins

<sup>549</sup> Pour l'étymologie des noms iraniens, on se reportera à TAVERNIER 2007 : Antumma' (p.196), fils de Barzu (p.151) et Baga'pada (p.137-138).

<sup>550</sup> Voir TAVERNIER 2007 : Ataršitra' (p.121) ; Ratakka' (p.283) ; Artarušu (p.300) ; Atemuštu (p.198) ; Baga'siru' (p.139-140), fils de Humagammu (p.361) ; Umar'umira' (p.214).

<sup>551</sup> Le titre est traduit par « gouverneur de la ville de Humadešu » dans DANDAMAEV 1992 : 7. Le CAD le traduit par « overseer » (CAD U : 182).

Scribe	Scribes	
Ville et Date (jour/mois/règne)	Témoins	Date (mois)

### *Des contrats atypiques*

Ces textes sont probablement des copies en babylonien de contrats originaux rédigés dans une autre langue. Le texte *Camb. 384* pourrait nous donner un indice à ce sujet. Les dernières lignes du texte citent trois scribes babyloniens et un dernier personnage, Niriabignu, qualifié simplement d'Élamite : « En présence de Remut et de Murašu, les scribes ; de Habaširu, le scribe du *Bīt-kāšīrānu* ; de Niriabignu, l'Élamite » (l.14-18). On peut s'étonner de la présence d'autant de scribes pour un contrat relativement court. Cependant, la présence de ces scribes peut s'expliquer par la complexité des différents niveaux de langues utilisées. Le texte retranscrit les paroles d'Artarušu, le chef des marchands, qui s'adresse directement à des marchands : « Moi, (les esclaves), je les lui donne en présent, rendez-lui son argent » (l.11-13). Ces paroles prononcées par un Perse à d'autres Perses étaient probablement en vieux perse. Elles ont ensuite été mises par écrit dans le contrat *Camb. 384* dans une autre langue. En effet, aucun document en vieux-perse n'est attesté à l'époque<sup>552</sup>. On peut se demander si le dernier personnage cité dans le contrat, qualifié d'Élamite et qui apparaît après trois scribes babyloniens, était le scribe du contrat original. Enfin, ce premier texte aurait fait l'objet d'une traduction en babylonien à l'attention du vendeur :

<i>Camb. 384</i>	Les différents niveaux de langue et d'écriture
<sup>(1-2)</sup> L'an 7 du roi Cambyse, le 2 <i>kislīmu</i> (ix), jour 2, dans le pays de Humadešu, <sup>(2-10)</sup> Razam-arma, fils de Razam-umarga' (et)	

<sup>552</sup> Le cunéiforme vieux-perse a longtemps été considéré comme une écriture, mise au point sous le règne de Darius I<sup>er</sup>, servant exclusivement aux inscriptions royales. L'identification d'un texte administratif en vieux-perse au sein des archives de Persépolis est venue contredire cette idée (STOLPER & TAVERNIER 2007).

<p>Aspume-tana', fils d'Asputatika ont vendu Kardara' (et) Patiza', leurs esclaves, à Iddinaia, le résident (<i>āšibu</i>), fils de Nabu-ahhe-iddin,</p> <p><sup>(11-13)</sup>(mais) Artarušu, le chef des marchands, a dit ainsi : "Moi, je les lui donne en présent, rendez-lui son argent !"</p> <p><sup>(14-18)</sup>En présence de Remut et de Murašu, les scribes ;</p> <p>de Habaširu, le scribe du Bīt <i>kāšīrānu</i> ;</p> <p>de Niriabignu, l'Élamite.</p>	<p>1) Ordre oral prononcé en vieux-perse</p> <p>2) Scribes babyloniens pour rédiger le contrat en cunéiforme babylonien</p> <p>3) Scribe (?) élamite pour rédiger le contrat original en cunéiforme élamite.</p>
---	--

### *Les différents niveaux de langues et d'écritures du texte Camb. 384*

Nous savons qu'un même procédé d'adaptation linguistique avait lieu dans l'administration de Persépolis<sup>553</sup>. Si cette reconstitution se confirmait, elle voudrait dire qu'une administration tenue en élamite existait à Humadešu.

**3. Des transactions financières.** Dans le dossier de Humadešu, trois contrats sont des reconnaissances de dette à travers lesquelles le chef des Egibi emprunta de l'argent à un même créancier : Marduk-šum-ušur, fils d'Ardiya, descendant de Bel-eṭeru . Ces emprunts se sont surtout concentrés sur une courte période, entre la fin de l'an 7 de Cambyse et le début du règne de Bardiya :

1) Le 26/viii/Cambyse 7 (novembre 522), Itti-Marduk-balaṭu contracte une dette de 12 mines d'argent auprès de Marduk-šum-ušur. Le contrat précise qu'il devra s'en acquitter trois mois après auprès du frère du créancier, Iqišaia, à Babylone. Le contrat rappelle qu'Itti-Marduk-balaṭu est également débiteur d'une quantité de 2 mines d'argent antérieure. En tout, le chef des Egibi se trouve donc redevable de 14 mines d'argent :

#### **Giessen 47**

<sup>(1-4)</sup>12 mines d'argent blanc à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité courante, capital de Marduk-šum-ušur, fils d'Aplaia, descendant de Bel-eṭeru, sont à la charge d'Itti-Marduk-balaṭu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi. <sup>(4-7)</sup>Au mois de *šabāṭu* (xi), il donnera les 12 mines d'argent de qualité x-x-du (?) de 1 mine à Iqišaia, frère de Marduk-šum-ušur, à Babylone. <sup>(7-8)</sup>Non compris une dette antérieure de 2 mines d'argent. <sup>(8)</sup>À partir du 1<sup>er</sup> *addaru* (xii) un intérêt croitra à sa charge.

<sup>(9-13)</sup>Les témoins : Nabu-ban-ahi, officier royal ; Nabu-mukin-zeri, fils de Nabu-tabni-ušur, descendant de Bel-*napšati* ; Artamissa, fils de Bagakamu<sup>554</sup> ; Habaširu, fils de Niqudu.

<sup>(13-14)</sup>Le scribe : Nabu-šum-iddin, fils d'Ea-*epeš-ili*.

<sup>(14-16)</sup>Humadešu, le 26 *arahasnu* (viii) de l'an 7 de Cambyse, roi des pays.

<sup>553</sup> Voir CHAPITRE 5 §1.3.

<sup>554</sup> Ce témoin est d'origine perse. Pour l'étymologie du nom Artamissa voir TAVERNIER 2007 : 298-299 et pour Bagakama voir TAVERNIER 2007 : 135.

2) Il semble que quelque temps plus tard, Itti-Marduk-balaṭu emprunta une nouvelle fois de l'argent à Marduk-šum-ušur dans des conditions similaires. Il devait rembourser ce prêt au frère du créancier, à Babylone. La date du contrat KRECHER 1972 est cassée, mais nous avons vu qu'il se situait au cours du troisième ou du quatrième voyage du chef des Egibi à Humadešu, soit la fin de l'an 7 de Cambyse ou le début de l'an 1 de Bardiya :

#### **KRECHER 1972**

<sup>(1-7)</sup>4 mines 45 sicles d'argent, dans un sac non scellé appartenant à Marduk-šum-ušur, fils d'Aplaia, descendant de Bel-eṭiru, sont à la charge d'Itti-Marduk-balaṭu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi. <sup>(7-10)</sup>Au mois de *dūzu* (iv), il donnera les 4 mines 45 sicles d'argent à Babylone, à Iqišaia, frère de Marduk-šum-ušur.

<sup>(11-16)</sup>Les témoins : Gimillu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant de [NP] ; Iddin-Nabu, fils de Nabumuṣētiq-uddi, descendant d'Išparu ; Ea-apla-iddin, fils de [ND]-ahhe-iddin, descendant d'Itinnu.

<sup>(16-17)</sup>Le scribe : Nabu-mukin-zeri, fils de Nabu-tabni-ušur, descendant de Bel-napšati.

<sup>(18-21)</sup>Humadešu, le 18 [NM de l'an x] de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

3) Le texte *Smerdis 2* rédigé le 19/i/Bardiya 1 porte sur une nouvelle dette contractée par Itti-Marduk-balaṭu et récapitule l'ensemble des quantités dues par le chef des Egibi à Marduk-šum-ušur :

#### ***Smerdis 2***

<sup>(1-8)</sup>11 mines et 30 sicles d'argent blanc à 1/8 d'impureté, dont une reconnaissance de dette de 3 mines et 10 sicles d'argent qui a été contractée au mois de *ṭebētu* (x) et une reconnaissance de dette de 3 mines 30 sicles d'argent qui a été contractée au mois d'*addaru* (xii), appartenant à Marduk-šum-ušur, fils d'Aplaia, descendant de Bel-eṭeru, sont à la charge d'Itti-Marduk-balaṭu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi. <sup>(9-11)</sup>À partir du 1er *aiāru* (ii), concernant les 11 mines et 30 sicles d'argent, 1 sicle d'argent grandira à sa charge par mine et par mois. <sup>(12)</sup>Non compris deux reconnaissances de dettes antérieures (d'un total) de 14 mines d'argent.

<sup>(13-16)</sup>Les témoins : Itti-Nabu-balaṭu, fils de Zubbatu-ili ; Nabu-mukin-zeri, fils de Nabu-tabni-ušur, descendant de Bel-napšati ; Nabu-ban-ahi, l'officier royal.

<sup>(16-18)</sup>Le scribe : Nabu-šum-iddin, fils de Šulaia, descendant d'Ea-eppeš-ili.

<sup>(18-20)</sup>Humadešu, le 19 *nisannu* (i) de l'an 1 de Bardiya, roi des pays.

Ainsi, Itti-Marduk-balaṭu est débiteur de 11 mines et 30 sicles d'argent. Cette somme comprend deux dettes antérieures dont nous n'avons pas la trace : une dette de 3 mines et 10 sicles d'argent contracté lors du mois de *ṭebētu* (x) et une autre dette de 3 mines et 30 sicles contractée au

mois d'*addaru* (xii)<sup>555</sup>. Itti-Marduk-balaṭu a donc emprunté récemment 4 mines et 50 sicles d'argent à Marduk-šum-ušur. Nous remarquons que cette quantité d'argent est très proche des 4 mines et 45 sicles que le chef des Egibi lui emprunta dans le contrat KRECHER 1972. Les 5 sicles de différences pourraient s'expliquer par un surplus décidé par Marduk-šum-ušur pour rééchelonner les dettes d'Itti-Marduk-balaṭu qui n'ont pas encore été acquittées. Le chef des Egibi ne dispose alors que d'environ 10 jours pour rembourser cette dette avant que des intérêts ne lui soient imposés, à partir du 1<sup>er</sup> *aiāru* (ii). Le texte précise enfin que le chef des Egibi est encore redevable de 14 mines d'argent réparties en deux dettes distinctes. Ces deux dettes sont le sujet du texte GIESSEN 47.

Dettes mentionnées dans <i>Smerdis</i> 2		Liens
11 mines et 30 sicles	3 mines et 10 sicles au mois x	
	3 mines et 30 sicles au mois xii	
	4 mines et 45 sicles	4 mines et 40 sicles (KRECHER 1972)
14 mines	Réparties en deux dettes	12 mines + 2 mines (GIESSEN 47)

#### *Les dettes d'Itti-Marduk-balaṭu à Humadešu en avril 522*

On s'aperçoit qu'Itti-Marduk-balaṭu ne s'est pas acquitté des dettes d'argent qu'il avait contractées lors de son troisième voyage en Iran auprès de Maruk-šum-ušur, fils d'Aplaia, descendant de Bel-eṭeru. Nous ne savons rien de ce créancier. L'examen des textes de Babylone nous révèle qu'un dénommé Bel-eṭir, fils d'Aplaia, descendant de Bel-eṭeru, qui pourrait alors être le frère de Marduk-šum-ušur, fut en relation à Babylone avec Iddin-Marduk, descendant de Nur-Sin<sup>556</sup> et avec Itti-Marduk-balaṭu<sup>557</sup> dans des contrats d'apprentissage d'esclaves. La famille Bel-eṭeru est donc une famille de notables babyloniens. On remarque aussi que ce fut le propre frère de Marduk-šum-ušur qui fut chargé de recouvrer les dettes iraniennes d'Itti-Marduk-balaṭu à Babylone. Les conditions de prêt accordé par Marduk-šum-ušur au chef des Egibi sont très avantageuses et témoignent de la bonne entente commerciale entre les deux familles. Ainsi, les prêts sont consentis pour une période d'un à trois mois sans intérêt. Nous avons aussi remarqué que Marduk-šum-ušur procéda lors du mois de *nisannu* (i) à un rééchelonnement de l'ensemble des dettes d'Itti-Marduk-balaṭu en y appliquant un surcoût de 5 sicles d'argent. Il est tentant de faire de Marduk-šum-ušur un homme d'affaires, installé en Iran, à Humadešu, et dont le frère gérait les affaires de la famille à Babylone.

<sup>555</sup> Itti-Marduk-balaṭu n'est pas attesté directement à Humadešu au mois d'*addaru* (xii) de l'an 7 de Cambyse. Il faudrait dès lors considérer que son dernier voyage à Humadešu où il est attesté le 18/i/Cambyse 8 et le 19/i/Bardiya 1 aurait débuté quelques jours avant, au mois d'*addaru* (xii).

<sup>556</sup> Cyr. 64.

<sup>557</sup> Cyr. 315.

Les dettes contractées par le chef des Egibi durant ses voyages à Humadešu sont considérables et posent le problème de leur finalité. Les textes en question ne donnent aucun indice à ce sujet. Nous avons vu qu'Itti-Marduk-balaṭu était redevable en Élam d'argent en lien avec ses activités de percepteur à Babylone. Ainsi, l'argent emprunté en Iran aurait pu lui servir à s'acquitter de ses obligations envers le pouvoir perse. Ils auraient également pu transférer cet argent à une tierce personne, remplissant ainsi son rôle de bailleur de fonds. L'étude des témoins qui apparaissent dans les textes rédigés à Humadešu montre que le chef des Egibi faisait partie d'une plus vaste délégation de Babyloniens qui comptait de hauts personnages.

### 3.2.3. *Les Babyloniens présents à Humadešu*

Parmi les Babyloniens présents à Humadešu en même temps qu'Itti-Marduk-balaṭu se trouvent des notables de la ville de Babylone. Ainsi, le scribe Nabu-šum-iddin, fils de Šulaia, descendant d'Ea-epeš-ili, est présent à Humadešu au cours du troisième et du quatrième voyage<sup>558</sup>. Ses activités sont documentées dans la région de Babylone : il s'acquitta avec son frère d'une somme compensatoire du service d'*urāšu* lors de l'an 4 de Cambyse<sup>559</sup> et nous le voyons posséder plusieurs palmeraies dans la région de la capitale à partir du règne de Darius I<sup>er</sup><sup>560</sup>. Les autres témoins, scribes et acteurs des contrats d'Itti-Marduk-balaṭu, ne sont pas enregistrés dans les études prosopographiques de Babylone. L'onomastique révèle la forte présence des dieux Nabû, Marduk et Bêl. Il pourrait s'agir de notables issus de la région de Babylone en particulier.

Les archives d'Itti-Marduk-balaṭu font apparaître quelques officiels parmi les notables babyloniens. Un officier royal (*ša rēš šarri*), Nabu-ban-ahi, fils de Nabu-eṭir-napšati, est attesté au moins lors de trois voyages du chef des Egibi à Humadešu : en avril-mai 525, en novembre 523 et en avril 522<sup>561</sup>. Le rôle exact de cet officier n'est pas précisé et il apparaît à chaque fois en tant que témoin des contrats. Un autre officier est aussi mentionné parmi les témoins : il s'agit de Habaširu, le scribe du *Bīt-kāšīrānu*<sup>562</sup>. Le *Bīt-kāšīrānu* pourrait désigner la Trésorerie à la tête de laquelle se trouvait le Trésorier / *Rab kāšir*. Nous pouvons remarquer que Habaširu se trouvait au service de la Trésorerie dès le règne de Nabonide, il est en effet mentionné avec le titre d'officier royal de la Trésorerie / *ša rēš šarri ša Bīt-kāšīrānu* dans le contrat VS 5, 34 (l.9-10). Il est aussi intéressant de remarquer que le fils d'Itti-Marduk-balaṭu, Marduk-našir-apli, qui succéda aux activités de son père

<sup>558</sup> Giessen 47, Camb. 388 et Smerdis 2.

<sup>559</sup> Camb. 260.

<sup>560</sup> Dar. 38 ; Dar. 169 ; Dar. 224 ; Dar. 226.

<sup>561</sup> Il s'agit respectivement des textes Camb. 309, GIESSEN 47 et Camb. 388, et Smerdis 2.

<sup>562</sup> Texte Camb. 384. Remarquons qu'un dénommé Habaširu, fils de Niqudu est plusieurs fois attesté dans les textes de Humadešu. Il vendit trois esclaves à Itti-Marduk-balaṭu (Camb. 309) avant de les lui racheter (GIESSEN 47). Il est difficile d'évaluer si Habaširu, fils de Niqudu, et Habaširu, scribe du *Bīt-kāšīrānu* sont les mêmes.

sous le règne de Darius I<sup>er</sup>, entretenait lui aussi des liens avec la Trésorerie : il géra ainsi une partie des terres du *Rab kāšir*<sup>563</sup>.

Les textes privés d'Itti-Marduk-balaṭu nous laissent apercevoir une partie de la composition de la délégation babylonienne qui rendit visite à l'administration perse, à Humadešu. Celle-ci se composait de quelques représentants de famille de notables de Babylone, d'officiers royaux et de personnel lié à la Trésorerie de Babylone. La présence de ces hauts personnages laisse penser que ces voyages réguliers à Humadešu servaient un but politique et administratif.

### 3.2.4. Un service de transport imposé à la Babylonie en lien avec Humadešu ?

Nous avons vu que lors du séjour de Cambyse dans le palais d'Abanu en 528, l'Eanna a dû approvisionner le palais du roi en produits alimentaires. Ces produits ont été transportés par des bateaux affrétés par le temple, mais également par des convois d'ânes. Ces caravanes d'ânes ont été organisées dans le cadre d'une obligation due au roi nommée le *kanšu*. La documentation babylonienne montre que deux nouvelles obligations de *kanšu* ont été exigées au cours de l'an 4 et de l'an 5 de Cambyse. Des employés de l'Eanna d'Uruk avaient l'obligation de remettre un âne aux autorités du temple « pour le transport (dans le cadre) du *kanšu* du roi » :

#### TCL 13, 165

<sup>(1-8)</sup>Le 15 *ulūlu* (vi) de l'an 4 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays, Innin-šum-ušur, fils de Baniya, Balaṭu, fils de Remut, et Anu-ban-ahi, fils de Šulaia apporteront un âne pour le transport du *kanšu* du roi, sur les arrières qui sont à leur charge, et ils le donneront à Nabu-mukin-apli, le *šatammu* de l'Eanna, et à Nabu-ah-iddin, l'officier royal chef de l'administration de l'Eanna. <sup>(8)</sup>L'un est garant pour l'autre. <sup>(9)</sup>Ils ont prêté serment par Bēl, Nabû et les conventions jurées du roi : <sup>(10-11)</sup>« Si le délai est dépassé, nous apporterons et nous donnerons un âne supplémentaire ». <sup>(11-12)</sup>Ils donneront également en supplément 170 peaux.

<sup>(13-14)</sup>Non compris les arriérés antérieurs qui sont à leur charge et qui ont été enregistrés auprès de Nabu-ah-iddin, l'officier royal chef de l'administration de l'Eanna.

<sup>(15-19)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(20-21)</sup>Uruk, le 25 *abu* (v) de l'an 4 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

D'après ce texte, trois bergers de l'Eanna<sup>564</sup> étaient solidaires pour fournir un âne pour le 15 *ulūlu* (vi). Le service en question du transport du *kanšu* du roi (*ana zebēlu ša kanšu ša šarri*) nous évoque le service de transport régulier de vivres depuis la Babylonie jusqu'en Élam organisé sous le

---

<sup>563</sup> ABRAHAM 2004 : 127-132.

<sup>564</sup> Les trois acteurs du contrat apparaissent en tant que bergers de l'Eanna dans la documentation d'Uruk. Voir KÜMMEL 1979 : 55 (Anu-ban-ahi), 56 (Balaṭu) et 62 (Innin-šum-ušur).



règne de Darius I<sup>er</sup> et nommé le « transport de redevances en nature d'Élam » (*ana zebēlu ša upiyāta ša Elam*). Le texte TCL 13, 165 ne précise pas la destination de ce transport. Avant de proposer une hypothèse, il nous faut revenir sur certains points concernant le service-*kanšu*.

Les attestations de ce terme restent rares, mais il est possible d'en cerner certains aspects particuliers. Nous avons vu que, d'après le texte NBDMich 89, des ânes ont été mobilisés alors que Cambyse se trouvait en résidence dans le palais d'Abanu pour transporter les produits agricoles vers la résidence royale<sup>565</sup>. On trouve une attestation plus ancienne de ce terme à l'époque de Nabonide dans un contexte très particulier. Le texte *Nbn* 237 récapitule une série de rations alimentaires données à 10 hommes qui doivent partir « avec le *kanšu* »<sup>566</sup>. Les rations évoquées ont été versées au cours de l'an 6 du règne de Nabonide, c'est-à-dire au moment où le roi séjournait dans l'oasis de Têma de 550 à 543. On sait que de nombreuses provisions lui parvenaient depuis la Babylonie. Les temples avaient ainsi organisé un service de transport pour lui apporter les « Restes du roi » en Arabie<sup>567</sup>. Le *kanšu* évoqué dans le texte *Nbn* 237 pourrait être mis en relation avec l'organisation d'un transport au profit du roi alors à Têma depuis la Babylonie.

Le *kanšu* évoqué dans le texte TCL 13, 165 daté du règne de Cambyse pourrait être mis en rapport avec l'obligation pour les Babyloniens d'alimenter en partie une résidence royale quand le roi y résidait. Les bergers de l'Eanna ont dû fournir un âne pour le mois d'*ulūlu* (vi) de l'an 4. Or, on constate que quelques temps après, des Babyloniens ont été présents à Humadešu au début du mois d'*arashamnu* (viii), comme l'atteste le texte *Camb.* 251. On peut donc se demander s'il y a un lien entre l'organisation d'une caravane « pour le transport du *kanšu* du roi » à Uruk et la venue de Babyloniens à Humadešu. Un même lien pourrait également exister entre la présence de Babyloniens à Humadešu au cours du mois d'*aiāru* (ii) de l'an 6 et la mobilisation d'ânes dans le cadre du service de *kanšu* évoquée par le texte inédit BM 42347, appartenant aux archives de l'Ebabbar de Sippar, rédigé le 13 *šabātu* (xi) de l'an 5 de Cambyse<sup>568</sup>.

	Mobilisation pour le service- <i>kanšu</i>	Babyloniens présents à Humadešu
Date / Référence	25/v/Cambyse 4 (Uruk) (TCL 13, 165)	5/viii/Cambyse 4 ( <i>Camb.</i> 251)
	13/xi/Cambyse 5 (Sippar) (BM 42347)	15/ii/Cambyse 6 ( <i>Camb.</i> 309)

<sup>565</sup> CHAPITRE 2 §3.1.4.

<sup>566</sup> (18) pap 10<sup>li</sup> erín-meš šá it-ti (19) ka-an-šú il-lik.

<sup>567</sup> BEAULIEU 1989 : 157-159 et JOANNÈS [sous presse 1].

<sup>568</sup> Texte cité dans VAN DRIEL 2002 : 264.

Le texte TCL 13, 165 montre clairement que les Babyloniens, et en particulier les temples, étaient soumis à l'obligation de fournir des ânes pour assurer un service de transport (*ana zebēlu*) au profit de la couronne perse. Il nous semble possible de relier la chronologie de cette mobilisation des caravanes avec la présence de membres de la délégation babylonienne à Humadešu. Les textes restent néanmoins muets sur la qualité des marchandises transportées. Nous avons vu qu'un même transport caravanier, mis en place au début du règne de Cambyse, était en relation avec l'approvisionnement en produits agricoles du palais d'Abanu. Il est donc possible que ces caravanes aient transporté des produits alimentaires pour l'usage de la couronne, préfigurant ainsi le ravitaillement régulier du palais de Suse qui a été mis en place par Darius I<sup>er</sup>.

### **3.3. Humadešu, une capitale sans roi au cœur de l'espace central**

Sur les quatre voyages entrepris par les Babyloniens à Humadešu, les trois derniers se sont déroulés quand Cambyse était absent. La conquête de l'Égypte entreprise par Cambyse a entraîné un profond déséquilibre de l'espace impérial : le roi se trouvait en périphérie tandis que l'espace central était vide de sa présence pendant près de quatre ans (525-522). L'absence de Cambyse a entraîné l'arrêt du nomadisme royal à l'intérieur de l'espace central dont la partie occidentale s'étendait en Babylonie et en Iran (Médie, Fars et Élam). Pourtant on constate qu'un centre de pouvoir situé en Iran continuait d'attirer les délégations étrangères de manière régulière<sup>569</sup>.

#### **3.3.1. Le retour précipité d'Itti-Marduk-balaṭu à Humadešu en 522**

Le texte *Smerdis 2* qui documente le dernier voyage d'Itti-Marduk-balaṭu à Humadešu en avril 522 est très particulier pour plusieurs raisons :

1) Ce dernier voyage est venu interrompre le rythme régulier et annuel des voyages du chef des Egibi en Iran. En effet, il était à Humadešu lors de son troisième voyage entre le mois d'*arāhsamnu* (viii) et de *tebētu* (x) de l'an 7 (novembre-décembre 523). Il fut de retour en Babylonie où un texte atteste sa présence dans la ville de Kiš lors au début du mois de *šabātu* (xi) (janvier 522). Le texte *Smerdis 2* nous apprend que le chef des Egibi fut de retour à Humadešu à partir du mois d'*addaru* (xii) (février/mars). Ce dernier voyage à Humadešu semble donc quelque peu précipité :

---

<sup>569</sup> Les relations entre le pouvoir perse, Memphis et Humadešu seront approfondies dans une biographie de Cambyse que nous préparons, D. Agut-Labordère et moi-même (*Cambyse, entre mémoire et Histoire*).

## Babylonie

<p><b>Retour à Kiš</b> <b>28 janvier 522</b> ▲ (Camb. 393-1/xi/ Cambyse 7) \</p>
--

## Humadešu

<p><b>Troisième voyage</b> ` <b>24 novembre – 3 décembre 523</b> (Giessen 47-26/viii/Cambyse 7 – PINCHES 1892 : 134- 17/x/Cambyse 7)</p>
--

<p><b>Quatrième voyage</b> ▲ <b>(février/mars)-14 avril 522</b> (Smerdis 2- 19/i/Bardiya 1)</p>
---

### *De Humadešu à Babylone et retour (523-522)*

2) Nous avons vu que le texte *Smerdis 2* est un texte comptable qui récapitule l'ensemble des dettes qu'Itti-Marduk-balaṭu a contracté auprès de Marduk-šum-ušur, descendant de Bel-eṭeru. Une partie de ces dettes avait été contractée lors du précédent voyage du chef des Egbi à Humadešu à la fin de l'an 7 de Cambyse. Marduk-šum-ušur exige donc le remboursement d'une dette globale de 25 mines et 30 sicles d'argent. Il laisse au chef des Egibi un délai de près de deux semaines avant que des intérêts ne soient exigés.

3) La date de ce contrat nous interpelle : « le 19 *nisannu* (i) de l'an 1 de Bardiya, roi des pays ». Il s'agit de la première attestation officielle du règne de Bardiya.

Il se pourrait que le retour précipité d'Itti-Marduk-balaṭu à Humadešu soit à mettre en relation avec les événements politiques qui ont marqué la fin du règne de Cambyse.

### 3.3.2. *La fin du règne de Cambyse et la prise de pouvoir de Bardiya*

La fin du règne de Cambyse est connue par la longue inscription trilingue du relief de Béhistun réalisé sous le règne de Darius I<sup>er</sup> et par le récit d'Hérodote. Ces deux versions présentent de nombreux points communs : Cambyse aurait fait tuer en secret son propre frère Bardiya, mais, alors qu'il se trouvait en Égypte, un usurpateur se présenta comme étant Bardiya et se déclara roi<sup>570</sup>. L'inscription de Béhistun nous donne une chronologie précise des événements :

1) Le 14 *addaru* (xii), un personnage du nom de Gaumata se révolte en se faisant passer pour Bardiya, le fils de Cyrus et le frère de Cambyse, depuis la localité de Paišiyahuvada, située dans la région montagneuse d'Arakadri.

2) L'armée et les peuples de l'empire dont les Perses, les Mèdes, les Élamite et les Babyloniens se rallient à Bardiya.

3) Le 9 *dūzu* (iv), Bardiya s'est emparé de la royauté et Cambyse meurt.

4) Le 10 *tašrītu* (vii), Darius I<sup>er</sup> et ses compagnons tuent Bardiya et ses fidèles réfugiés dans la forteresse de Sikayahuvati située en Médie.

Comme l'a fait remarquer P. Briant, une partie de cette chronologie a pu être manipulée par Darius I<sup>er</sup> afin de présenter Bardiya comme un imposteur<sup>571</sup>. Certains points de cette chronologie peuvent cependant se recouper avec la chronologie des voyages d'Itti-Marduk-balaštu en Iran. Le chef des Egibi fut présent à Humadešu à la fin de l'an 7 de Cambyse, au moins du 26 *arahasamnu* (viii) jusqu'au 11 *tebētu* (x) avant de retourner en Babylonie où il est attesté lors du mois de *šabātu* (xi). Son retour précipité à Humadešu au cours du mois d'*addaru* (xii) correspond au moment où Bardiya a pris le pouvoir en Iran d'après l'inscription de Béhistun. Bardiya aurait donc pu convoquer en Iran une délégation de notables et d'officiels de la Babylonie pour que son pouvoir soit reconnu. Les lignes de l'inscription de Béhistun peuvent alors être interprétées dans ce sens :

*ana muh-hi-šú it-tal-ku-u<sup>'kur</sup> par-su<sup>kur</sup> ma-da-a-a e<sup>ki</sup> kur-nim-ma<sup>ki</sup> kur-kur šá-ni-e-ti* (Bab §10).

Cette phrase peut se comprendre dans un sens métaphorique qui traduirait l'idée que les peuples de l'empire se sont ralliés à Bardiya. Cette idée n'implique pas de mouvements réels vers la Perse : « À son compte se sont ralliés la Perse, la Médie, l'Élam et les autres pays ». La traduction littérale du verbe *alāku* (aller) donne l'idée que des membres de différents peuples de l'empire se sont rendus

---

<sup>570</sup> Pour une comparaison entre l'inscription de Béhistun et le récit d'Hérodote voir BRIANT 1996 : 119-127.

<sup>571</sup> BRIANT 1996 : 114.

physiquement auprès de Bardiya en Iran : « Vers lui sont allés la Perse, la Médie, l'Élam et les autres pays ». Le texte *Smerdis 2* rédigé à Humadešu nous incite à privilégier cette dernière hypothèse.

Après sa prise de pouvoir au mois d'*addaru* (xii), Bardiya a convoqué en Iran des membres des provinces soumises qui l'ont reconnu comme étant le nouveau roi de l'empire. Ainsi, le texte *Smerdis 2* rédigé à Humadešu le 19 *nisannu* (i) est la première mention du règne de Bardiya. Il porte le titre impérial de « roi des pays ». Le retour de la délégation babylonienne en Babylonie a eu pour effet de faire reconnaître le pouvoir de Bardiya sur la province soumise. Ainsi, au cours du mois d'*aiāru* (ii) les textes rédigés en Babylonie lui attribuent le titre de « roi de Babylone, roi des pays ». Ce dernier fait montre également que le Grand Roi ne recevait pas le titre de « roi de Babylone » lors de la fête du Nouvel An à Babylone, mais après une cérémonie qui avait lieu en Iran.

Textes babyloniens	Inscription de Béhistun
Présence de Babyloniens du 26 <i>arahasamnu</i> (viii) jusqu'au 11 <i>tebetu</i> (x) de l'an 7 de Cambyse	
Retour des Babyloniens en Babylonie le 1 <sup>er</sup> <i>šabātu</i> (xi) de l'an 7 de Cambyse	
Retour des Babyloniens à Humadešu au cours du mois d' <i>addaru</i> (xii)	Le 14 <i>addaru</i> (xii), Bardiya s'empare de la royauté « Vers lui sont allés la Perse, la Médie, la Babylonie, l'Élam et les autres pays ».
Le 19 <i>nisannu</i> (i), Bardiya apparaît avec le titre de roi des « pays » à Humadešu	
Au cours du mois <i>aiāru</i> (ii), Bardiya est reconnu roi en Babylonie avec la titulature complète de « roi de Babylone, roi des pays »	

#### *Chronologie croisée des textes de Humadešu et de l'inscription de Béhistun*

La venue de la délégation babylonienne en Iran et à Humadešu en particulier avait pour but de reconnaître la prise de pouvoir de Bardiya pendant que Cambyse était en Égypte. Cette venue a pu également revêtir un rôle économique. Nous avons vu que le texte *Smerdis 2* récapitulait un ensemble de dettes contractées par Itti-Marduk-balaštu lors de ses précédents voyages à Humadešu. Le notable babylonien était redevable d'une très importante quantité d'argent lors de sa venue à Humadešu au moment où Bardiya a pris le pouvoir. Nous avons vu que les dettes contractées par Itti-Marduk-balaštu étaient des dettes publiques réalisées au sein d'une vaste délégation d'officiels babyloniens. Bardiya aurait ainsi exigé de la part des délégations étrangères l'apport de capitaux importants ou/et le remboursement d'arriérés dus sous le règne de Cambyse. Bardiya aurait donc été confronté à un besoin pressant d'argent afin de mener à bien son coup d'État contre Cambyse. Quoi qu'il en soit, il semble que Humadešu ait été un des théâtres où se joua la prise de pouvoir de Bardiya. Se pose alors la question du lien entre cette ville iranienne et le fils cadet de Cyrus. Nous avons vu que pendant l'absence de Cambyse, une délégation d'administrateurs de la Babylonie et

leurs hommes d'affaires continuaient de se rendre à Humadešu chaque année. Devant quels représentants du pouvoir perse se présentaient-ils ? Qui avait suffisamment de pouvoir pour maintenir l'activité d'un centre administratif privé de la présence du roi ? Bardiya, frère de Cambyse et fils de Cyrus, aurait pu remplir ce rôle.



#### 4. CONCLUSION

L'étude des textes des archives des Egibi nous a permis de mettre en évidence le déplacement d'une délégation composée d'officiels de la Babylonie vers plusieurs centres de pouvoirs iraniens. Notre documentation ne nous permet pas d'identifier des visites de ces délégations quand le roi perse se trouvait en Babylonie. Sous le règne de Cyrus, ces rencontres entre le pouvoir perse et les Babyloniens eurent lieu en de nombreux endroits dont Taokè et Ecbatane et probablement dans les palais babyloniens quand le roi s'y trouvait. La personne du roi attirait à elle l'ensemble des flux de la Babylonie (tribut et délégations). La situation semble différente sous le règne de Cambyse. Ce dernier mobilisa des travailleurs babyloniens pour édifier un centre administratif à Humadešu. La localisation de cette ville pose encore de nombreux problèmes, elle pourrait se situer en Élam. Elle devient un centre régulier vers lequel se déplacèrent les délégations babyloniennes pour rencontrer les représentants du pouvoir perse de manière régulière à partir de 526 et pour y verser une partie des taxes levées en Babylonie. Le centre de Humadešu est particulier, car celui-ci fonctionne sans que le roi n'y soit présent. En effet, de 525 à 522, Cambyse se trouvait en Égypte. Ainsi, la longue absence de Cambyse entraîna une redéfinition du centre du pouvoir perse. Le centre n'était plus l'endroit où se tenait physiquement le roi, ou selon l'expression de P. Briant « le pouvoir est là où est le roi »<sup>572</sup>, mais un pôle administratif situé en Iran. La prise de pouvoir de Bardiya en 522 et sa reconnaissance par les délégations étrangères à Humadešu rétablissent l'unité entre la personne physique du roi et la capitale. L'expérience de Humadešu semble avoir servi de leçon à Darius I<sup>er</sup>. Celui-ci conserva l'idée d'un centre administratif régulier vers lequel durent converger les délégations étrangères venues y apporter le tribut tout en y maintenant sa présence, elle aussi, régulière et magnifiée par l'édification d'un palais somptueux.

---

<sup>572</sup> BRIANT 1996 : 201.





## CONCLUSION DE LA PARTIE 1

À la fin de l'an 522, la situation de la Babylonie à l'intérieur de l'Empire perse apparaît comme paradoxale. La Babylonie occupe une place particulière au sein des provinces du nouvel empire car sa proximité avec l'Iran et son ancien prestige politique ont fait d'elle *un* des centres de l'empire. Cependant, la Babylonie reste une province soumise et exploitée par le pouvoir perse.

Le pouvoir perse a très rapidement, dès le début du règne de Cyrus, cherché à intégrer la Babylonie dans un vaste espace géographique rattaché à l'Iran. Cet ambitieux projet politique présente plusieurs aspects :

1) Il fallut ouvrir l'espace entre la Babylonie et l'Iran, à travers le développement des voies de communication. Une première ouverture relie le nord de la Babylonie à la Médie à travers la vallée de la Diyala qui traverse le Zagros dans la partie Nord-Ouest de l'Iran. Cette ouverture s'est accompagnée de la mise en place d'un verrou situé juste au nord de la Diyala. Ainsi dès le tout début de son règne, Cyrus fit édifier la forteresse de Lahiru qui commandait l'accès au nord de la Mésopotamie et à la Médie. L'espace ouvert entre le nord de la Mésopotamie et la Médie était ainsi protégé. Une deuxième ouverture relie le Sud de la Babylonie au Golfe Persique et à l'Élam. Nous avons ainsi tenté de mettre en évidence les liens qui unissaient le palais d'Abanu et le palais de Taokè sous le règne de Cyrus. Les textes babyloniens nous ont également permis de souligner les communications entre la Babylonie et l'Élam à travers la circulation de bateaux dans l'Eulaios et la convocation de Babyloniens dans le camp de l'armée d'Élam et peut-être à Humadešu. Cambyse a, semble-t-il, tenté de développer les liaisons entre la Babylonie et l'Élam par la mise en chantier du canal Kabar. Ce dernier canal entra en service au cours du règne de Darius I<sup>er</sup> et il permettait d'acheminer des bateaux depuis Babylone, Borsippa et Nippur jusqu'au palais de Suse. Cet espace irano-babylonien ouvert au nord et au sud conservait cependant une solide frontière naturelle en son centre, le Zagros. L'altitude élevée des monts ainsi que l'aridité du piémont en faisant une zone difficilement franchissable. Cette zone abritait de plus de nombreuses populations agropastorales sur lesquelles le roi perse veillait à affirmer son pouvoir. Le maintien des postes de guet royaux occupés par des archers des temples babyloniens pouvait avoir eu comme but de contrôler ces populations et les populations de semi-nomades arabes installées dans l'ancienne Assyrie, autour du wadi Tharthar. La Babylonie et l'Iran formaient alors un territoire ouvert au Nord et au Sud qui devint le lieu de nomadisme privilégié du pouvoir perse.

2) Afin de faciliter leurs déplacements réguliers, Cyrus et Cambyse ont fait de nouvelles résidences royales en Babylonie (Beltiya) et en Iran (Taokè, Humadešu et Matnannu), complétant

ainsi le dispositif de palais babyloniens et iraniens déjà existants (Babylone, Abanu, Ecbatane). Ces nombreux palais formèrent un réseau et constituaient autant d'étapes pour le roi et sa cour lors de leurs migrations.

Malgré l'intégration de la Babylonie au sein du territoire nomade impérial, elle resta néanmoins une périphérie dominée et exploitée par le pouvoir perse.

Pour les rois perses, la Babylonie présentait de nombreux avantages. Elle disposait d'une main-d'œuvre civile et servile nombreuse qui pouvait être facilement mobilisable et d'importantes ressources agricoles. Cyrus et Cambyse reprirent à leur compte le système de service et de corvée traditionnel. Des civils pouvaient être mobilisés pour la corvée en raison de l'utilisation qu'ils faisaient des canaux d'irrigation contrôlés par l'administration royale. D'autres étaient astreints au service militaire par la jouissance d'une tenure militaire (domaine d'arc). Les temples étaient également soumis à la corvée et au service militaire. La main-d'œuvre des temples se composait de centaine d'oblats voués aux divinités et solidement contrôlés par leurs autorités. En conservant les principaux cadres de l'administration civile et religieuse après la prise de Babylone, les premiers rois perses purent profiter, sans rupture des mécanismes de mobilisation, des hommes et des ressources alimentaires de la Babylonie.

1) Les oblats des temples ont participé activement à d'importants travaux en Babylonie et aussi en Iran. Ces gros travaux ont, semble-t-il, eu pour but de développer le réseau des canaux au nord, au centre et au sud de la Babylonie afin de relier la province à l'Iran. Les oblats ont également participé à la construction de résidences royales en Babylonie (le palais de Beltiya dans le sud et un paradis dans la région de Babylone) et en Iran (Taokè, Humadešu et Matannan) et à l'édification d'une forteresse (Lahiru). Ces travaux ont demandé un nombre important de travailleurs. Les temples ont connu d'énormes difficultés pour trouver la main-d'œuvre suffisante pour répondre aux injonctions royales et pour fournir des rations alimentaires à leurs travailleurs. Les temples de Babylonie ont ainsi mobilisé l'ensemble de leur force de travail et ont eu recours à l'embauche de travailleurs libres. Cette main-d'œuvre était totalement soumise à l'administration perse et à Gubaru, le gouverneur de la Babylonie et de la Transeuphratène.

2) Les forces de surveillances des temples ont également été largement mobilisées dans des opérations de protection de la Transtigrine, zone frontalière entre la Babylonie et l'Iran. Des levées d'ilku mobilisèrent des soldats dans la ville forteresse de Lahiru. Les oblats des temples furent également mobilisés dans des postes de guet (*kadānu*) pour surveiller la Transtigrine. Des oblats du temple d'Ištar furent affectés à la surveillance des terres royales situées dans le sud de la Babylonie.

3) Les ressources alimentaires de la Babylonie ont aussi été exploitées. Les textes relatifs au palais d'Abanu montrent que les temples de la Babylonie devaient pourvoir à l'approvisionnement des repas du roi quand le souverain perse et sa cour se trouvaient en résidence en Babylonie. La documentation ne permet pas de mettre directement en évidence un système d'approvisionnement des résidences iraniennes depuis la Babylonie. Cependant, nous avons vu que quelques mentions de service de transport pour le roi (*kanšu*) semblaient être en lien avec la ville de Humadešu vers laquelle se rendait régulièrement une délégation de Babyloniens.

L'étude des textes des Egibi nous a permis de mettre en évidence le déplacement d'une délégation composée d'officiels de la Babylonie vers plusieurs centres de pouvoirs iraniens. Sous le règne de Cyrus, ces rencontres ont eu lieu dans plusieurs endroits situés en Médie (Ecbatane, Ayiltammu) et dans le Golfe Persique (Taokè) en fonction, semble-t-il, du déplacement de la cour perse entre ces différentes régions. La situation a changé sous le règne de Cambyse. Ce dernier mobilisa des travailleurs babyloniens pour édifier un centre administratif à Humadešu. La localisation de cette ville pose encore de nombreux problèmes, elle pourrait se situer en Élam. Elle devient un centre régulier vers lequel se déplacèrent les délégations babyloniennes de manière régulière à partir de 526. L'étude des témoins nous a permis d'identifier quelques membres importants de cette délégation dont le gouverneur de la ville de Babylone, un secrétaire royal, un responsable des temples, un officier royal, un membre de la Trésorerie. Le but de ces déplacements était avant tout administratif. Les Babyloniens devaient rendre des comptes devant les représentants du pouvoir royal et remettre une partie des redevances levées en Babylonie.

Les déplacements du roi en Babylonie et en Iran et notamment dans le Golfe Persique, en Élam et en Médie ont polarisé les flux de produits agricoles, de redevances et d'hommes. La ville de Humadešu présente une particularité importante. Cette dernière fonctionna comme un centre capable d'attirer les représentants de la province sans que le roi y soit présent à partir de 525. La prise de pouvoir par Bardiya en 522 et sa reconnaissance par la délégation babylonienne à Humadešu a mis fin à ce déséquilibre en unifiant une nouvelle fois le roi et le centre.

Les troubles politiques qui ont marqué la fin du règne de Cambyse ont été l'occasion pour la Babylonie de se soustraire à la domination du Grand Roi, obligeant Darius I<sup>er</sup> à définir de nouvelles relations entre la province et le cœur de l'Empire perse.



**PARTIE 2 - LA BABYLONIE DANS L'ORBITE DU PALAIS DE  
SUSE (522-486)**



# INTRODUCTION - LE RÈGNE DE DARIUS I<sup>ER</sup> : UNE NOUVELLE AFFIRMATION DU POUVOIR PERSE

Les événements qui ont marqué la première crise du pouvoir perse en 522 et 521 sont connus à travers l'inscription de Béhistun et le récit d'Hérodote<sup>573</sup>. La prise de pouvoir de Bardiya fut contestée par une coalition de nobles perses dirigée par Darius I<sup>er</sup> et le nouveau roi, assiégé, fut tué. À la fin Darius I<sup>er</sup> s'empara du trône. Sa royauté ne fut cependant pas acceptée dans la majeure partie des provinces de l'Empire perse. Les régions situées au cœur de l'empire se révoltèrent contre le pouvoir perse : l'Élam, la Babylonie, la Perse et la Médie. Des provinces plus éloignées contestèrent également le joug de Darius : l'Assyrie, l'Égypte, la Parthie, la Margiane, la Sattagydie et les Saka d'Asie centrale. Ces révoltes ont nécessité une intervention de plusieurs armées perses et une entreprise de reconquête. Du point de vue de la Babylonie, le pouvoir perse a dû intervenir à deux reprises pour reprendre en main la province. Ces troubles ont conduit Darius I<sup>er</sup> à élaborer une nouvelle politique visant à réaffirmer de manière éclatante le pouvoir perse depuis l'Iran. La documentation disponible en Babylonie et en Iran nous permettra de mesurer l'impact de cette refondation de l'Empire sur les relations entre la Babylonie et le cœur du pouvoir perse.

## Révoltes et reconquêtes

La prise de pouvoir des rois babyloniens Nabuchodonosor III et Nabuchodonosor IV obligea l'armée perse à intervenir en Babylonie à deux reprises pour reprendre en main la province. Une fois le pouvoir perse réaffirmé sur la Babylonie ses ressources militaires furent utilisées pour reconquérir les périphéries qui avaient également fait défection, ce fut le cas, par exemple, de l'Égypte.

Entre 522 et 521, la Babylonie a connu deux rois indépendants successifs qui ont pris chacun le nom de Nabuchodonosor en se présentant tous les deux comme « fils de Nabonide » : « Un Babylonien du nom de Nidintu-Bel, fils de Kin-zeri, le *zazzaku*, se révolta à Babylone. Il mentit en disant : 'Je suis Nabuchodonosor (III), le fils de Nabonide' » (DB §15)<sup>574</sup> ; « il y eut un Urartéen nommé

---

<sup>573</sup> Sur cet épisode et sur la confrontation entre les informations de Béhistun et Hérodote, voir l'analyse de BRIANT 1996 : 119-150.

<sup>574</sup> (...) [al]la 1-en lú <sup>1</sup>ni-din-tu-<sup>d</sup>en dumu-šú šá <sup>[1]</sup>kin-numun <sup>[1a?]</sup>za-[za]-ak-[ku] šu-u tin-tir<sup>ki</sup> it-ba-am-ma ana ú-qu i-par-ra-[aš] um-ma ana-ku <sup>id</sup>muati-níg-du-[ur] dumu-šú šá <sup>id</sup>muati-ní-[tuk lugal] tin-tir<sup>ki</sup> (DB §15).



Arahu, fils de Haldita, il se souleva et dans une ville nommée Ur, (située) en Babylonie, il mentit aux troupes : “Je suis Nabuchodonosor (IV), le fils de Nabonide” » (DB §39)<sup>575</sup>.

Le texte précise que le premier usurpateur occupait la fonction de *zazzaku*, c'est-à-dire de « secrétaire royal », il s'agissait donc d'une personne de confiance du roi<sup>576</sup>. Il est impossible d'établir précisément les liens unissant Nidintu-Bel et la cour royale. Les deux nouveaux rois se sont présentés comme étant « fils de Nabonide », preuve que le règne du dernier roi babylonien bénéficiait encore d'un certain prestige et suscitait une certaine nostalgie en Babylonie. Comme en témoignent les formules de datation des contrats babyloniens les règnes éphémères de Nabuchodonosor III (octobre-décembre 522) et de Nabuchodonosor IV (mai-novembre 521) ont été reconnus assez rapidement dans l'ensemble de la province<sup>577</sup>.

L'apparition de rois indépendants en Babylonie au cours des années 522 et 521 s'explique par le vide laissé par le pouvoir perse pendant les troubles, mais ce qui est intéressant c'est de tenter d'expliquer non pas la révolte, mais la nostalgie liée à Nabonide et si l'on peut déceler des signes de défection des Babyloniens vis-à-vis du pouvoir perse. Les textes ne nous donnent que peu d'informations.

Nous avons vu que quelques signes de contestation étaient visibles du côté des temples babyloniens dont la force de travail avait été abondamment mobilisée sur différents chantiers royaux en Iran et en Babylonie par les premiers rois perses Cyrus et Cambyse. Un esclave s'en était pris à son supérieur en dénonçant la charge de travail excessive que lui faisaient subir les représentants du pouvoir perse Gubaru et Parnakka<sup>578</sup>. Cette mobilisation massive des forces de travail en Babylonie a pu entraîner un rejet de la part d'une partie des Babyloniens vis-à-vis du pouvoir perse. C'est en tout cas le seul indice de révolte dont nous disposons dans les textes de la pratique.

La prise de pouvoir par Nabuchodonosor III puis par Nabuchodonosor IV a obligé l'armée perse à intervenir en Babylonie à deux reprises pour y réaffirmer son pouvoir.

La reconquête de la Babylonie par l'armée de Darius I<sup>er</sup> est uniquement évoquée dans l'inscription monumentale de Béhistun. Pour l'instant, il semble qu'aucun texte cunéiforme ne puisse être relié avec les campagnes menées par les Perses en Babylonie. L'inscription de Darius I<sup>er</sup> sert l'idéologie royale et présente la victoire du roi de manière à en sublimer la geste. Cependant, les données chronologiques et géographiques qu'elle fournit n'en sont pas moins cohérentes et peuvent être mises en parallèle avec la documentation babylonienne.

---

<sup>575</sup> (...) 1-en lú [ʔa]l-ra-hu šum-šú<sup>lú</sup> ú-ra-áš-ṭa-a-[a a]-šú [šá<sup>l</sup>]hal-di-ta [it]l-ba-am-ma {šeš} [ina] unug<sup>(ki)</sup> šu-um-šú [ina] tin-tir<sup>(ki)</sup> [ina] lib-bi a-na ú-qu [i]l-par-ra-aš um-ma a-na-ku<sup>ld</sup> muati-níg-du-uri a-šú šá<sup>ld</sup> muati-i (DB §39).

<sup>576</sup> JOANNÈS 1994.

<sup>577</sup> Sur les règnes de Nabuchodonosor III et Nabuchodonosor IV, voir en dernier lieu LORENZ 2008.

<sup>578</sup> Cf. *supra* CHAPITRE 2 §3.1.6.

L'inscription de Béhistun précise que les troupes conduites par Darius I<sup>er</sup> ont franchi le Tigre avant d'affronter les soldats de Nabuchodonosor III : « Les troupes de Nidintu-Bel étaient postées sur la rive du Tigre, elles tenaient le fleuve. Les eaux du Tigre étaient en crue alors je fis monter mes troupes sur des bateaux de peaux (et) avec des chevaux et des bateaux nous avons franchi le Tigre » (DB §17)<sup>579</sup>. À l'instar de Cyrus près de 18 ans auparavant, l'armée perse a progressé vers Babylone par le nord après avoir emprunté la vallée de la Diyala. L'inscription présente cette première confrontation comme une victoire totale de Darius I<sup>er</sup> : « Le 26 *kislīmu* (=13 décembre 522) nous avons livré combat, nous les avons exterminés en totalité, nous n'avons laissé personne en vie » (DB §17)<sup>580</sup>. Les soldats perses ont rencontré le reste des troupes de Nabuchodonosor III qui leur barraient la route de Babylone au niveau de la ville de Zazannu le 2 *ṭebētu* (= 18 décembre 522) : « Dans une ville nommée Zazannu, qui se situe au bord de l'Euphrate, Nidintu-Bel, celui qui disait : “Je suis Nabuchodonosor III, le roi de Babylone”, était venu s'opposer à moi avec (ses) troupes pour (me) livrer bataille » (DB §18)<sup>581</sup>. La ville de Zazannu est mentionnée à plusieurs reprises dans la documentation babylonienne et notamment dans les archives de la famille de Šahit-gine dont les activités principales étaient liées à l'Ebabbar de Sippar<sup>582</sup>. Zazannu se situait donc dans les environs de cette ville, au nord de Babylone. L'inscription royale de Béhistun évoque enfin la mise à mort du roi rebelle après sa tentative de repli vers Babylone et la reprise de la ville par Darius I<sup>er</sup> : « Je pris Babylone et je pris Nidintu-Bel. À Babylone, j'empalai ce Nidintu-Bel et ses alliés. Je les mis à mort » (DB §19)<sup>583</sup>. Les données chronologiques fournies par l'inscription de Béhistun coïncident avec les formules de datation utilisées dans les textes de la pratique en Babylonie. Ainsi, le dernier texte du règne de Nabuchodonosor III remonte au 13 décembre 522<sup>584</sup>.

L'offensive contre Nabuchodonosor IV est quant à elle décrite de manière beaucoup plus sommaire. Darius I<sup>er</sup> ne mena pas les combats lui-même, il mandata un de ses généraux nommé Umintaparna. Le roi rebelle fut capturé le 22 *arāhsamnu* (= 27 nov. 521) et Darius I<sup>er</sup> ordonna son exécution : « Puis je donnai l'ordre suivant : “Empalez Arahu et ses alliés” » (DB §39)<sup>585</sup>. Encore une fois, les données chronologiques coïncident avec les textes de la pratique babylonienne. Le dernier texte enregistrant le règne de Nabuchodonosor IV est daté du 15 *arāhsamnu* (=20 nov. 521)<sup>586</sup>.

<sup>579</sup> (...) *ú-qu šá 'ni-din-tu-d'en <ina> gú i, di-ig-[lat] ú-šu-uz-zu i, ku-ul-lu-u' i, idigna ma-li ár-ki ana-ku ú-qu [a-na] šá [gí]má-[meš] šá kuš ú-še-[li] it-ti anše-kur-ra-[meš] anše-a-ab-[ba-meš] i, idigna [ni-te]-bir* (DB § 17).

<sup>580</sup> (...) [u<sub>4</sub>] 26-[kam] šá <sup>iti</sup>gan *še-el-[tú] ni-[te]-pu-uš [gab-bi-šú-nu ni-du-[uk u bal]-tu-tú ul [nu]-uš-šab-bit* (DB §17).

<sup>581</sup> (...) *ina <sup>uru</sup>za-za-an-nu mu-šú šá gú i, buranum [ina] lib-bi 'ni-din-tú-d'en šá [iq]-bu-u um-ma ana-ku <sup>[id]</sup>muati-níg-du-urì lugal tin-tir<sup>[ki]</sup> ana] tar-[ši]-ia [it]-ta-lak [it-ti] ú-qu ana e-pe-šú ta-[ha-zi]* (DB §18).

<sup>582</sup> Voir la documentation réunie dans ZAWADZKI 2000b.

<sup>583</sup> *e<sup>ki</sup> aš-ša-bat u 'ni-din-tú-d'en aš-ša-bat ár-ki ana-ku ina tin-tir<sup>ki</sup> a-na [ni-din]-tú-d'en a-ga-šu-ú [u] <sup>lú</sup>dumu-dù-meš šá it-ti-šú al-ta-kam ina za-qí-[pi] ad-[du]-uk* (DB §19).

<sup>584</sup> YOS 17, 126 (27/ix/Nbk III).

<sup>585</sup> (...) *ár-ki a-na-ku ṭè-e-me al-ta-kam um-ma 'a-ra-hu u lú dumu-dù-meš šá it-ti-šú šu-uk-na-a'-šu-[nu]-tu [ina] za-qí-pi* (DB §39).

<sup>586</sup> Nbk 19 (15/viii/Nbk IV). Voir LORENZ 2008 : 140-141.

À la fin de l'année 521, la royauté de Darius I<sup>er</sup> fut de nouveau durablement établie sur la Babylonie. La province avait réintégré le centre du pouvoir perse et ses ressources furent mises à contribution pour permettre au Grand Roi de reprendre les périphéries qui avaient fait défection, ce fut le cas notamment pour l'Égypte.

Les textes de l'Ebabbar de Sippar enregistrent des dépenses pour financer des équipements militaires et des rations alimentaires pour l'an 3 et l'an 4 de Darius I<sup>er</sup>. Le texte *Dar. 112* est un texte comptable qui récapitule les quantités d'argent ainsi que les denrées alimentaires qui ont été versées à différents membres du personnel de l'Ebabbar dans le cadre de leur équipement / *rikis qabli*, notamment au cours de l'an 4 de Darius :

**Dar. 112**

<sup>(1-7)</sup>10 sicles d'argent, *rikis qabli* de l'an 3, 4 sicles d'huile, 6 litres de cresson, 6 litres d'[huile], 1 800 litres d'orge, 1 800 litres de dattes [...], *rikis qabli* de l'an [4] de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone et des pays, pour Kinaia, le [... ont été donnés].

<sup>(8-11)</sup>1/3 sicle d'argent, *rikis qabli* pour Gimillu, 5 sicles d'argent sur le *rikis qabli* d'Arad-Anunitu [...] ont été donnés.

<sup>(13-15)</sup>10 sicles d'argent depuis les offrandes régulières des [...] en rémunération au mois de *nisannu* [...] de l'an 4 [ont été donnés] à Uballis[su-Gula].

Parmi les bénéficiaires du *rikis qabli* se trouve Arad-Anunitu, qui occupait la charge de Chef des archers du temple<sup>587</sup>. Il est également cité dans le texte CT 57, 82 qui lui attribue, ainsi qu'à plusieurs soldats, un versement de 4 mines d'argent au cours de l'an 4 de Darius I<sup>er</sup>. Le même texte mentionne également le financement d'habits et de casaques pour les archers :

4 mines ont été données (à) Arad-Anunitu, le chef des archers et les soldats (l.4-5).

110 sicles ont été donnés pour des habits et pour des casaques-*širiam* pour les archers (l.9-11).

Au même moment le temple de l'Ebabbar de Sippar a également financé des cavaliers dont les responsables semblent avoir été Tattannu et Šamaš-iddin. Le premier reçoit une quantité d'argent de 30 sicles dans le cadre du *rikis qabli* de l'an 4 ainsi que des cavaliers qui dépendent de lui :

30 sicles à Tattannu et ses cavaliers, *rikis qabli* de l'an 4 de Darius (*Dar. 141 : 5-7, 22/xi/Darius 4*).

De l'argent a également été versé à des cavaliers qui ont été mobilisés en Égypte et qui reviennent au temple :

38 sicles d'argent à Šamaš-iddin et les cavaliers qui sont revenus d'Égypte (ont été donnés) (l.6-8).

---

<sup>587</sup> BONGENAAR 1997 : 132.

Ce texte montre donc qu'au cours de l'an 4 des soldats de l'Ebabbar de Sippar ont participé à une campagne militaire en Égypte. Il est probable que l'ensemble des mobilisations d'archers et de cavaliers attesté dans les archives du temple au cours de l'an 4 ait également concerné cette expédition contre l'Égypte. Une intervention de l'armée perse en Égypte au début du règne de Darius I<sup>er</sup> est mentionnée par Hérodote dans un contexte chronologique peu précis (IV, 44)<sup>588</sup>. Les archives de l'Ebabbar montrent que celle-ci a débuté en 518/517 et qu'elle a mobilisé une partie des ressources militaires de la Babylonie. On peut donc supposer que le pouvoir perse fut contesté en Égypte après les troubles dynastiques qui ont marqué la fin du règne de Cambyse. Darius I<sup>er</sup> a dû attendre de reprendre en main les provinces centrales de l'empire avant de réaffirmer l'autorité perse sur l'Égypte. Cette dernière campagne menée en l'an 4 semble marquer une étape importante dans la reprise en main du pouvoir par Darius I<sup>er</sup>. En effet, dès le début de l'an 5, la situation politique de l'empire a été suffisamment calme pour que le Grand Roi inaugure un vaste programme de grandes constructions témoignant de l'unité retrouvée.

## Une nouvelle affirmation du pouvoir royal perse

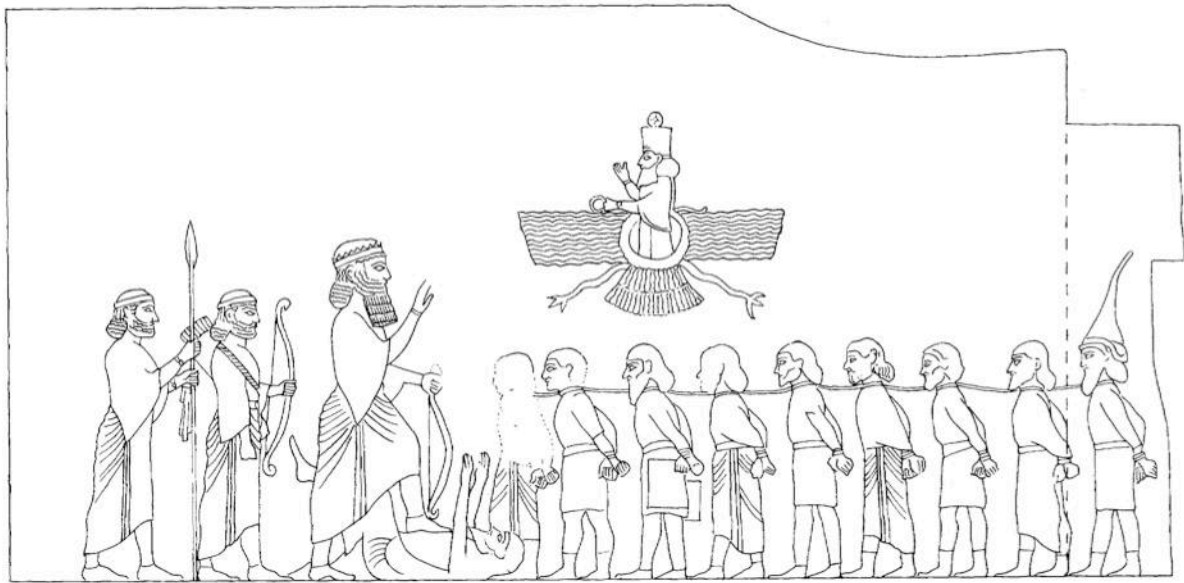
Après les troubles dynastiques et la sédition de nombreuses provinces de l'Empire perse situées au cœur du pouvoir et en périphérie, Darius I<sup>er</sup> affirme de manière éclatante son pouvoir sur un empire réunifié sous son autorité. Cette réaffirmation fut notamment visible en Iran avec l'édification de nouveaux monuments tels que le relief de Béhistun, les résidences royales de Suse et de Persépolis et la tombe rupestre de Naqš-e Rostam. Ces réalisations véhiculent une nouvelle image du pouvoir royal et de l'Empire.

Le bas-relief de Daruis I<sup>er</sup> se situe à Béhistun dans l'actuelle province iranienne de Kermanshah, au nord-ouest de l'Iran. Le nom de ce village dérive du vieux-perse *baga-stāna*, « lieu (consacré) aux dieux ». Le bas-relief et sa longue inscription trilingue (vieux-perse, élamite et babylonien) se situent à une soixantaine de mètres de hauteur. L'ensemble est gravé et sculpté sur une surface polie de sept mètres de haut et de dix-huit mètres de large. Darius I<sup>er</sup> est représenté debout portant à la main gauche un arc et levant la main droite en signe de dévotion envers le Disque ailé. Il écrase de son pied le corps du Mage tandis que les rois rebelles lui font face, debout et attachés les uns aux autres. Si l'inscription n'est absolument pas lisible depuis le pied de la montagne, l'iconographie délivre quant à elle un message menaçant parfaitement visible et compréhensible par les visiteurs qui entraient en Iran. En effet, Darius choisit cet emplacement situé près d'une source, lieu de repos et de ravitaillement des convois, sur la route menant de Babylone à Ecbatane *via* la vallée de la

---

<sup>588</sup> BRIANT 1996 : 152-153.

Diyala. Le relief de Béhistun semble ainsi jouer le rôle de borne-frontière au sortir du Zagros avant de pénétrer en Médie.



**Détail du relief de Darius I<sup>er</sup> à Béhistun**

(D'après un dessin de T. Rickards dans KUHRT 2007 : 150)

Darius I<sup>er</sup> entame ensuite le chantier de deux nouvelles résidences royales situées en Élam et dans le Fars.

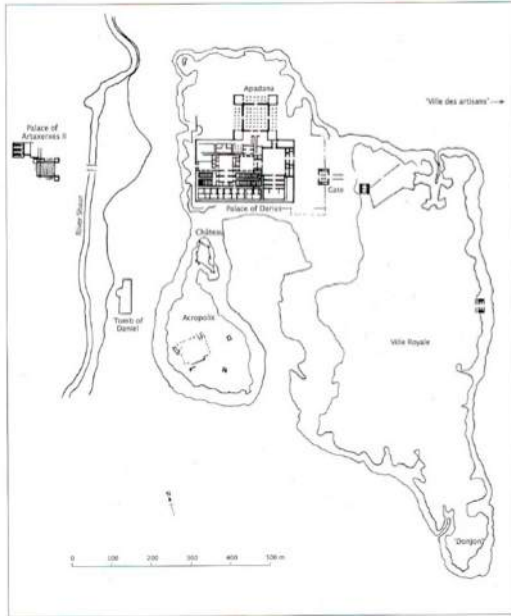
La résidence de Suse, en Élam, présente un plan élamito-babylonien comprenant également un *Apadana*, une salle hypostyle de type iranien. Cet ensemble bâti de 5 ha se situe sur une terrasse artificielle de près de 15 ha. Ce *tell* prend place à l'intérieur d'un périmètre clairement délimité, mais non fortifié de plus de 100 ha dont les vastes espaces vides auraient pu servir à accueillir l'armée lors de parades ou de rassemblements<sup>589</sup>.

La résidence de Persépolis se situe au cœur du Fars, berceau géographique de la dynastie des rois perses. Darius y éleva une terrasse monumentale de 125 ha adossée à la montagne du Kuh-e Rahmat<sup>590</sup>. Darius y fit réaliser l'*Apadana* et la Trésorerie dans sa première phase. Xerxès acheva la réalisation de la porte et du palais commandés par Darius I<sup>er</sup><sup>591</sup>.

<sup>589</sup> Sur les données archéologiques du palais de Suse on se reportera en dernier lieu à l'article de LADIRAY 2010.

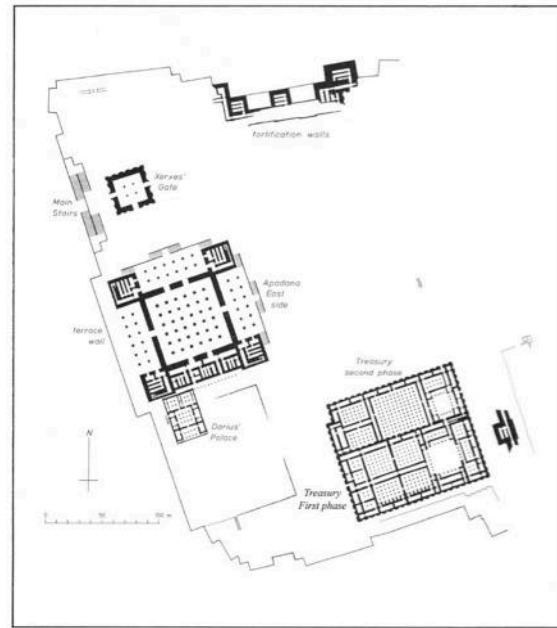
<sup>590</sup> Les fouilles archéologiques de Persépolis menées par l'Oriental Institut de Chicago ont été publiées dans SCHMIDT 1953, 1957 et 1970. Voir également les analyses de TILIA 1972 et 1978.

<sup>591</sup> Voir ROAF 1983 : 150-157 et BRIANT 1996 : 181-182.



**Plan du palais de Suse**

(Plan de D. LADIRAY)



**Plan du palais de Persépolis (490-480)**

(ROAF 1983 : 152, fig.153)

Sur la façade de la falaise de Naqš-e Rostam, située à 6 kilomètres de Persépolis, Darius I<sup>er</sup> fit creuser une tombe rupestre qui servit de modèle aux sépultures de ses successeurs<sup>592</sup>. La tombe s'élève à 15 m du sol et présente une façade cruciforme mesurant près de 22 mètres divisée en trois registres : le registre du bas est laissé vide, le registre central qui mène aux chambres funéraires évoque le portique à colonnes et la porte du palais de Darius I<sup>er</sup> à Persépolis. Enfin, le registre supérieur représente le Grand Roi sur une estrade faisant face au Disque ailé et à un autel du feu. Des dignitaires sont représentés de chaque côté de la composition. Deux textes trilingues rédigés en vieux perse, élamite et babylonien célèbrent la gloire du souverain (DNa et DNb)<sup>593</sup>.

Par ses constructions, Darius Ier renforça la visibilité du pouvoir perse en Élam qui était également une zone de contacts avec la Babylonie. Enfin, il confirma la place symbolique qu'occupait le Fars au sein de l'empire en faisant édifier une nouvelle résidence royale monumentale à Persépolis et surtout en y faisant creuser sa tombe.

Si l'iconographie de Béhistun et une partie de son inscription délivrent un message menaçant adressé aux peuples de l'empire pour prévenir toute nouvelle tentative de révolte (le contexte politique dans lequel ce monument fut édifié explique cette orientation guerrière), les inscriptions et l'iconographie des nouvelles résidences royales et de la tombe de Darius I<sup>er</sup> célèbrent en revanche l'unité retrouvée de l'Empire.

<sup>592</sup> Pour une étude générale des tombes des rois achéménides à Naqš-e Rostam et à Persépolis voir SCHMIDT 1970. Les tombes rupestres de Persépolis ont fait l'objet d'une monographie particulière : CALMEYER 2009.

<sup>593</sup> Pour un commentaire de l'inscription DNb, voir en particulier BRIANT 1996 : 224-226.

La *charte de fondation* de Suse (DSf) énumère ainsi les noms des peuples qui ont contribué à l'édification de la nouvelle résidence royale. Les peuples ont fourni des matières premières (or, ébène, ivoire, etc.), des travailleurs pour le gros œuvre et des artisans spécialisés (orfèvres, ébénistes, etc.). D'autres inscriptions donnent également les noms des pays et des peuples soumis au pouvoir du Grand Roi depuis le centre (Médie, Élam, Babylonie) jusqu'aux diverses périphéries : « Voici les pays que je tenais avec cette armée perse, eux qui me craignaient, m'apportaient un tribut : l'Élamite, le Mède, le Babylonien, l'Arabe, l'Assyrien, les Égyptiens, le Cappadocien, le Lydiens, les Grecs qui sont sur la terre et ceux qui sont sur la mer et les peuples qui sont outre-mer, l'Asargatien, le Parthe, le Drangianien, l'Arien, le Bactrien, le Sogdien, le Chorasmien, le Sattagydien, l'Arachosien, l'Indien, le Gandharien, les Scythes, le Maciens » (DPe§2)<sup>594</sup>. Cette « image idéale » pour reprendre l'expression de P. Briant<sup>595</sup> s'illustre également à travers une nouvelle iconographie représentant les peuples porteurs et donateurs.

Les peuples sujets de l'Empire perse sont représentés à plusieurs reprises sur plusieurs sites achéménides. On les trouve en porteurs du trône sur les tombes royales de Naqš-e Rostam et de Persépolis. Sur les tombes de Darius I<sup>er</sup> et d'Artaxerxès II, ils sont identifiés par de petites notices écrites<sup>596</sup>. On retrouve également les peuples porteurs soutenant le trône du Grand Roi dans la *Salle aux cent colonnes* du palais de Persépolis<sup>597</sup>. La statue de Darius I<sup>er</sup> réalisée en Égypte et gardant la porte du palais de Suse représente les peuples porteurs de manière originale. On les retrouve gravés sur la base rectangulaire de la statue représentés à l'égyptienne, agenouillés et supportant les bases de l'empire de leur main. Un cartouche écrit en hiéroglyphe identifie chacun de ces peuples<sup>598</sup>. C'est également de cette manière que les peuples soumis sont représentés sur les quatre stèles qui bordaient la rive droite du canal réalisé par Darius I<sup>er</sup> qui reliait la branche pélusiaque du Nil à la mer Rouge<sup>599</sup>.

Les peuples tributaires sont représentés à deux reprises sur les escaliers de l'Apadana : sur l'aile ouest de l'escalier Nord et sur l'aile sud de l'escalier ouest<sup>600</sup>. L'identification de ces derniers pose encore de nombreux problèmes.

---

<sup>594</sup> Traduction à partir du vieux-perse de LECOQ 1997 : 228. Les *listes d'empire* se trouvent dans les inscriptions suivantes : DB, DPe, DNa, DSe et XPf. Pour une étude et une comparaison de ces listes, qui présentent quelques différences, voir BRIANT 1996 : 185-186.

<sup>595</sup> BRIANT 1996 : 185.

<sup>596</sup> Les noms des peuples porteurs du trône sont connus par l'inscription DNe pour la tombe de Darius I<sup>er</sup> et A<sup>2</sup>Pa pour la tombe d'Artaxerxès II.

<sup>597</sup> SCHMIDT 1953 : 118-120

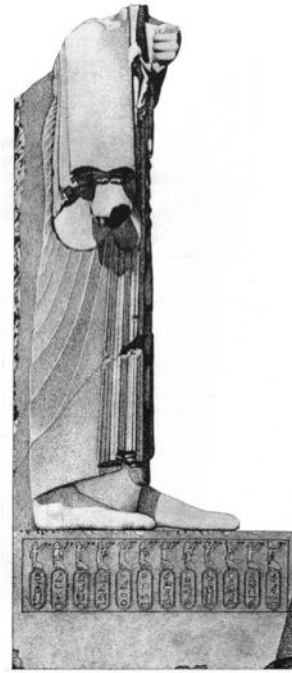
<sup>598</sup> YOYOTTE 2010 : 256-299.

<sup>599</sup> Stèles éditées dans POSENER 1934 : 48-87 et planches IV-XV. La stèle de Tell el Maskhoutah est la mieux préservée (planche IV).

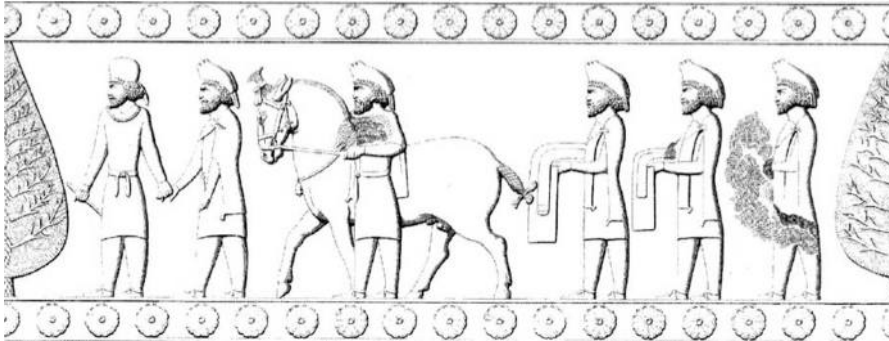
<sup>600</sup> Pour une analyse de la représentation des peuples tributaires voir ROOT 1979 : 227-284.



**Peuples porteurs du trône**  
 (Salle aux cent colonnes, porte sud)  
 (Gravure d'E. Flandin)



**Statue de Darius I<sup>er</sup> à Suse**  
 (KUHRT 2007 : 482)



**Porteurs de présents / Cappadociens (Apadana, escalier Nord)**  
 (Détail d'une gravure d'E. Flandin)

Les constructions monumentales et le programme iconographique de Darius I<sup>er</sup> témoignent d'une affirmation puissante du centre, c'est-à-dire du roi, sur les provinces soumises. Le Grand Roi se conçoit et se représente comme le centre de l'empire vers lequel converge l'ensemble de peuples. On peut se demander quelles conséquences concrètes cette nouvelle fondation de l'empire a eues sur les relations entre la Babylonie et le cœur du pouvoir perse.



## La Babylonie et le nouveau pouvoir perse : enjeux et problèmes

Les révoltes des provinces de l'empire ont ébranlé le pouvoir perse. La sédition de la Babylonie dont le territoire avait été intégré au cœur de l'espace central a posé de nombreux problèmes à la royauté achéménide qui a dû redéfinir, en partie, ses relations avec la province. L'étude des relations entre la Babylonie et l'Iran lors du règne de Darius I<sup>er</sup> s'appuie sur une documentation nombreuse issue de la Babylonie, mais également de l'Iran.

La réaffirmation du pouvoir perse sur les provinces de l'empire s'est accompagnée d'un vaste programme idéologique visant à exalter la royauté perse. Celui-ci s'est notamment concrétisé par l'édification des résidences royales monumentales de Suse et de Persépolis et par l'élaboration d'une nouvelle iconographie représentant les peuples unis dans la soumission au Grand Roi. On peut s'interroger sur la contribution de la Babylonie à la création des nouveaux centres de pouvoir en Iran et sur la nature des relations entre la province et ces nouvelles capitales. Enfin, on peut se demander comment ce nouveau modèle impérial se diffusa en Babylonie depuis le centre iranien de l'empire, autrement dit, comment Darius I<sup>er</sup> réaffirma son pouvoir directement sur Babylone. Avant de répondre à ces questions, il est souhaitable de faire un point sur la documentation en insistant sur les changements que celles-ci présentent par rapport à celle de la période précédente (539-521).

La documentation babylonienne rédigée au cours du règne de Darius I<sup>er</sup> présente les mêmes aspects que celle dont nous disposons pour les règnes de Cyrus et de Cambyse : les archives des principales familles de notables de la Babylonie (dont celles des Egibi) et des principaux temples (dont celui de l'Ebabbar de Sippar) continuent de combler, autant que faire se peut, l'absence d'une documentation satrapique. Ainsi, des notables de Babylonie au service de la couronne perse et des administrateurs des principales villes et des principaux temples se sont rendus régulièrement à Suse illustrant ainsi les relations entre la province et l'Iran<sup>601</sup>. La majorité de ces archives ont pris fin au cours de l'an 2 de Xerxès (484)<sup>602</sup>. Cette date sert ici de borne chronologique à cette deuxième partie. En effet, nous voyons à travers nos textes un même système de relations se mettre en place entre la Babylonie et l'Iran pour affirmer la puissance du pouvoir perse du début du règne de Darius I<sup>er</sup> au début de celui de Xerxès, puis la province de Babylonie entra une nouvelle fois en sédition inaugurant ainsi une nouvelle période de relation avec le pouvoir perse.

Notre documentation présente un aspect continu depuis le règne de Cyrus jusqu'au début du règne de Xerxès. En revanche, les archives de l'Eanna d'Uruk datées du règne de Darius I<sup>er</sup>,

---

<sup>601</sup> Ces notables et administrateurs sont présentés au début du CHAPITRE 4 §1 (*infra*).

<sup>602</sup> Sur cette question voir l'introduction de la PARTIE 2.

conservées à Yale, n'ont pas encore été publiées<sup>603</sup>. Cette archive constituait une de nos principales sources concernant les relations entre la Babylonie et l'Iran lors des règnes de Cyrus et de Cambyse. Ces textes documentaient de nombreux chantiers en Iran et en Babylonie sur lesquels œuvrèrent les oblats du temple. Ils mettaient également en évidence un système d'alimentation des résidences royales en Babylonie quand le roi et sa cour y résidaient.

En attendant la publication de ces archives, nous sommes privés d'informations en provenance du sud de la Babylonie et ce à une époque où les relations entre la Babylonie et Suse se renforcent. Notons ainsi que le Pays de la Mer, soit la région des Marais du Sud de l'Irak, qui est souvent cité dans les textes d'Uruk, a fait l'objet sous le règne de Darius I<sup>er</sup> d'aménagements importants nécessitant la mobilisation de corvéables venus de Borsippa<sup>604</sup>. Les relations entre la Babylonie et l'Iran peuvent également être renseignées grâce à une nouvelle archive produite dans le cœur dynastique de l'Empire perse : l'Archive de Persépolis.

Les textes de Persépolis se divisent en deux lots en fonction du lieu de leur découverte. Les tablettes du Trésor (PT) sont au nombre de 129 et s'échelonnent de l'an 30 de Darius I<sup>er</sup> à l'an 7 d'Artaxerxès I<sup>er</sup> (492-458). Elles ont été publiées en 1948<sup>605</sup>. Le contrat rédigé en babylonien qui s'y trouve (PT 85) est quant à lui daté de l'an 20 de Darius I<sup>er</sup> (502), mais apparaît comme déconnecté du reste de l'archive<sup>606</sup>. L'ensemble de documents le plus important, composé de milliers de tablettes et de fragments, fut découvert au Nord-Est du palais, à l'intérieur du mur de fortification entourant la plateforme du complexe palatial<sup>607</sup>. Ces textes s'échelonnent de la 13<sup>e</sup> à la 28<sup>e</sup> année du règne de Darius (509-494)<sup>608</sup>. Depuis une première édition majeure de 2087 textes par R. T. Hallock en 1969 complétée par une nouvelle édition de 33 textes en 1978<sup>609</sup>, l'étude des quelque 15 000/18 000 textes que contient cette archive est toujours en cours<sup>610</sup>. Ces documents se composent en grande majorité de textes élamites. On trouve également des textes araméens, de tablettes anépigraphe comportant uniquement l'image d'un ou plusieurs sceaux, et des tablettes isolées dont une rédigée en

---

<sup>603</sup> Édition annoncée dans JURSA 2005a : 138 n.1069. Traditionnellement, on considérait que les archives de l'Eanna d'Uruk s'arrêtaient en l'an 2 de Darius I<sup>er</sup>. Les derniers textes datés étaient en relation avec les affaires de corruption ayant concerné le fermier général du temple Gimillu (sur cette affaire voir en dernier lieu JURSA 2004a). G. van Driel suggérait alors que l'administration du temple avait procédé à un reclassement de ses archives marquant ainsi la fin des agissements du fermier général : « We are dealing with a clean up of the office after certain problems had been resolved and a kind of *tabula rasa* had been created » (VAN DRIEL 1998 : 67-68. Voir également JURSA 2004a : 129-130). La future publication des textes inédits couvrant le règne de Darius I<sup>er</sup> pourra apporter de nouveaux éléments d'explication sur la gestion des archives du temple.

<sup>604</sup> Texte inédit BM 82634 (29/viii/Darius I<sup>er</sup> 7) cité dans ZADOK 2009 : 244.

<sup>605</sup> CAMERON 1948.

<sup>606</sup> Cf. CHAPITRE 5 §1.3.4.

<sup>607</sup> Sur le contexte archéologique des découvertes des textes de la Trésorerie et des Fortifications voir RAZMJOU 2008.

<sup>608</sup> HENKELMAN 2008a : 123-124.

<sup>609</sup> HALLOCK 1969 et HALLOCK 1978.

<sup>610</sup> On trouvera une présentation générale de l'archive dans BRIANT 1996 : 434-437 et un point sur les recherches les plus récentes dans BRIANT, HENKELMAN & STOLPER (éd.) 2008 et dans HENKELMAN 2008a : 65-179.

babylonien, une en grec, une en phrygien et une en vieux-perse. Ces textes sont de nature économique et enregistrent des opérations de collecte, de stockage et de distribution de produits alimentaires au profit du roi, de la famille royale, d'officiers de l'administration, de prêtres, de travailleurs dépendants (*kurtaš*) et de bétail. Les textes de Persépolis mentionnent de nombreux Babyloniens présents dans le Fars, employés comme travailleurs dépendants et comme scribes sur parchemin. Cette documentation est utile pour notre sujet, car les textes de Babylonie n'enregistrent aucun déplacement jusque dans le Fars.

Nous avons vu que la reprise en main par Darius I<sup>er</sup> des provinces qui avaient fait sédition s'est accompagnée de l'élaboration d'une nouvelle image royale et impériale. Cette réaffirmation du pouvoir royal a pu prendre l'aspect d'un discours autoritaire (Relief de Béhistun) ou bien d'un discours célébrant l'unité retrouvée de l'empire dans la soumission à l'autorité du Grand Roi. Les nouvelles résidences royales de Suse et de Persépolis par cette image impériale qu'elles ont véhiculée et par la mobilisation des ressources de l'empire nécessaires à leur édification ont joué un rôle central dans cette redéfinition du pouvoir royal. La Babylonie contribua à cette nouvelle affirmation de la royauté. La résidence royale de Suse devint ainsi la principale destination des travailleurs et des ressources alimentaires de la Babylonie (**CHAPITRE 4**). Ces liens privilégiés entre la Babylonie et Suse ont fait passer au second plan les relations entre la Babylonie et les autres centres du pouvoir iranien tels que Persépolis et Ecbatane (**CHAPITRE 5**). Ce nouveau modèle idéologique élaboré et visible en Iran se diffusa également en Babylonie, province qui s'était rebellée contre le pouvoir perse et dans laquelle le Grand Roi devait également réaffirmer son pouvoir (**CHAPITRE 6**).

## CHAPITRE 4. LA BABYLONIE ET L'ÉMERGENCE DE SUSE DU RÈGNE DE DARIUS I<sup>er</sup> AU DÉBUT DU RÈGNE DE XERXÈS (521-484)

**§1. Les Babyloniens en Élam et à Suse** ; §1.1. Les grandes familles de notables ; §1.2. Les gouverneurs civils ; §1.3. Les administrateurs des principaux temples ; §1.4. Les membres de l'administration royale ; **§1.5.** Les juges ; §1.6. Rythme et saisonnalité des voyages en Iran ; **§2. Le palais de Suse : une capitale en construction** ; §2.1. La mobilisation des travailleurs d'après la documentation babylonienne ; §2.2. Les travailleurs babyloniens d'après la Charte de fondation du palais de Suse (DSf) ; §2.3. Bilan ; **§3. Le transport des produits agricoles de Babylonie à Suse** ; §3.1. Une première opération de transport d'envergure entre la Babylonie et l'Élam en l'an 5 de Darius I<sup>er</sup> ? §3.2. Les contribuables de Borsippa et la corvée de halage des *upiyāta* ; §3.3. L'organisation du transport de marchandises : le point de vue des entrepreneurs ; §3.3. Les produits agricoles de la Babylonie et la Table du roi à Suse ; **§4. Les redevances en argent remises à Suse : l'exemple de Borsippa** ; §4.1. La délégation perse et la hiérarchie de ses membres ; §4.2. Des Babyloniens au cœur du système fiscal de Borsippa ; §4.3. Bilan ; **§5. La justice de Suse** ; §5.1. Les difficultés financières de Marduk-našir-apli, descendant d'Egibi, à la fin de l'an 16 ; §5.2. Les difficultés de la famille de Šahit-gine à la fin de l'an 30 et au début de l'an 31 ; §5.3. Bilan ; **§6. Conclusion.**

Dès le début de son règne, Darius I<sup>er</sup> inaugura un immense chantier dont l'objectif était de doter la Susiane d'une résidence royale monumentale, le palais de Suse. Les raisons qui ont poussé le roi perse à choisir cet emplacement ne sont pas explicitées dans les différentes inscriptions royales relatives au nouveau palais. Dans sa *Géographie* rédigée au début du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C., Strabon évoque au moins trois raisons qui motivèrent ce choix :

« Et en effet, après que les Perses et Cyrus eurent vaincu les Mèdes, ils ne tardèrent pas à faire la comparaison entre leur propre pays, relégué en quelque sorte aux extrémités de la terre, et la Suside, qui, par sa position centrale, se trouvait plus à portée de la Babylonie et des autres grands États de l'Asie, et ils y transportèrent le siège de leur empire. Outre cet avantage de la proximité, outre le prestige attaché au nom de Suse, une troisième considération les avait décidés, c'est que jamais la Suside n'avait par elle-même rien entrepris ni rien réalisé de grand ; c'est qu'elle avait toujours eu des maîtres, qu'elle avait toujours dépendu d'empires plus vastes, si ce n'est peut-être à l'origine et aux époques héroïques de son histoire. » (XV, 3.2.)

La proximité de la Babylonie semble avoir été un critère important, sinon déterminant pour le choix de Suse. La plaine de la Susiane est effectivement en contact avec la plaine mésopotamienne. Toutes deux sont séparées l'une de l'autre par le Tigre, mais de nombreuses voies de communication empruntées par les hommes relient les deux plaines depuis le III<sup>e</sup> millénaire av. J.-C.. La documentation sumérienne de l'époque d'Ur III (2112-2004) atteste ainsi de nombreux convois de bateaux allant de Girsu à Suse sans rupture de charge. B. Lafont retrace ainsi le parcours

de ces bateaux : « Ainsi, à partir de Gu'abba, au débouché du grand canal reliant Girsu, Lagaš, Kinunuir/Nigin et Gu'abba, il faut imaginer que les bateaux circulaient dans les eaux du Golfe ou dans les marais jusqu'à l'embouchure du Karun, puis remontaient ce fleuve jusque vers l'actuelle Ahwaz, pour emprunter la Karkheh jusqu'à Suse »<sup>611</sup>. En construisant le palais de Suse, Darius I<sup>er</sup> aurait donc cherché à établir des relations privilégiées avec la Babylonie. Les différentes relations entre la nouvelle résidence iranienne et la province soumise sont illustrées par la documentation babylonienne. Sous le règne de Darius I<sup>er</sup>, de nombreux Babyloniens ont entrepris de se rendre régulièrement en Élam et à Suse en particulier.

L'étude de C. Waerzeggers consacrée à Suse rassemble une partie très importante de la documentation babylonienne et fournit de nombreuses pistes de réflexion sur les motivations des voyages des Babyloniens à Suse<sup>612</sup>. Le but de ce chapitre est d'élargir ces pistes de réflexion formulées par l'auteure en précisant et en détaillant le rôle des Babyloniens présents à Suse, mais aussi en Élam et en établissant une chronologie de l'émergence du palais de Suse depuis les débuts de sa construction jusqu'à son fonctionnement en tant que centre de pouvoir régulier. Les déplacements des Babyloniens en Élam sont documentés à travers des archives privées de notables des grands centres urbains de la Babylonie (Babylone, Sippar et Borsippa) et à travers les archives du temple de l'Ebabbar de Sippar. Dans une première partie, nous présenterons les principaux notables, administrateurs civils et religieux, ainsi que les officiers judiciaires qui venant de Babylonie ont séjourné à Suse (§1). Cette partie nous permettra de présenter nos sources et les problèmes qu'elles posent. Puis nous tenterons d'expliquer les multiples raisons qui justifiaient la présence de ces Babyloniens en Susiane. Les Babyloniens ont pu s'y rendre dans le cadre des grands travaux de construction (§2), pour le versement de redevances en nature (§3) et en argent (§4) et enfin pour comparaître devant le tribunal royal qui se tenait à Suse (§5).

---

<sup>611</sup> LAFONT (B.) 2010 : 175b-176a.

<sup>612</sup> WAERZEGGERS 2010a.

## 1. LES BABYLONIENS EN ÉLAM ET À SUSE

Plusieurs textes nous permettent d'identifier de nombreux Babyloniens en déplacement en Élam et à Suse au cours du règne de Darius I<sup>er</sup>. Ces textes sont issus des archives de l'Ebabbar de Sippar et des archives privées de notables babyloniens. Les textes de l'Ebabbar rédigés à Sippar nous renseignent sur la présence d'administrateurs du temple à Suse et sur la mobilisation de travailleurs dans le cadre de la construction du palais. Les archives des notables rédigées à Suse font apparaître une plus grande diversité de personnes. Les notables babyloniens apparaissent directement en tant qu'acteurs dans des contrats qui appartiennent à leurs archives personnelles. Ces contrats sont pour la plupart des reconnaissances de dette privées. Cependant, nous constatons que de nombreux administrateurs civils ou religieux ainsi que des juges sont également mentionnés parmi les témoins de ces contrats privés. Par exemple, le texte TCL 13, 193, rédigé à Suse à la fin de l'an 16 de Darius I<sup>er</sup>, est une reconnaissance de dette appartenant à Marduk-našir-apli, le descendant d'Egibi. Parmi les témoins de ce texte sont mentionnés de nombreux juges ainsi que des administrateurs du temple de l'Esagil de Babylone et de l'Etušgina de la ville de Baš. Ainsi, bien souvent, l'étude des témoins présents au sein des archives des notables rédigées à Suse nous permet d'identifier de nombreux administrateurs civils et religieux ainsi que des officiers royaux et des juges. Le rôle de ces administrateurs et officiers reste cependant complexe à déterminer à cause de leur position passive dans les contrats. Une partie de ces voyageurs babyloniens a été identifiée par C. Waerzeggers<sup>613</sup>. Notre présentation diffère ici de celle de son étude. L'auteure avait, en effet, adopté un classement géographique, listant par exemple l'ensemble des hauts officiers originaires de la ville de Babylone présents à Suse. Nous avons ici choisi de regrouper les Babyloniens en fonction de leur classe sociale et professionnelle : les représentants des grandes familles de notables de Babylone (§1.1), les gouverneurs de grandes villes (§1.2), les principaux administrateurs des temples de Babylone (§1.3), les membres de l'administration royale (§1.4) et enfin les juges (§1.5). Les données ainsi rassemblées nous permettront de dresser un tableau mettant en évidence le rythme et la saisonnalité des voyages vers l'Élam et Suse (§1.6).

---

<sup>613</sup> WAERZEGGERS 2010a : 797-798.

## 1.1. Les grandes familles de notables

Les représentants de grandes familles de notables originaires de Babylone, de Sippar et de Borsippa se sont rendus à plusieurs reprises en Élam et à Suse.

### 1.1.1. *Marduk-našir-apli, fils d'Itti-Marduk-balaštu, descendant d'Egibi*

Marduk-našir-apli succéda à son père Itti-Marduk-balaštu à la tête de la famille des Egibi lorsque ce dernier se retira des affaires à la fin du règne de Cambyse en 522<sup>614</sup>. La carrière de Marduk-našir-apli s'étend tout au long du règne de Darius I<sup>er</sup> de l'an 1 à l'an 35, soit de 521 à 487<sup>615</sup>. Le nouveau chef des Egibi apparaît à de nombreuses reprises dans ses archives avec le surnom de Širku<sup>616</sup>. Il reprit et développa les activités agricoles de son père en acquérant une multitude d'exploitations d'oignons dans la région de Babylone et en organisant leur commercialisation sur le marché de la capitale<sup>617</sup>. Comme son père, il a entretenu des relations étroites avec le pouvoir civil de Babylonie. Marduk-našir-apli entra plus particulièrement au service des différents gouverneurs de la ville de Babylone qu'il côtoya tout au long de sa carrière<sup>618</sup>. Il apparaît comme étant le percepteur de nombreuses redevances pesant sur des contribuables de Babylone et de la proche région de la capitale. Il collecta ainsi des redevances liées au *rikis qabli* et à l'*ilku*<sup>619</sup>. Le chef des Egibi s'occupa également de la gestion des domaines agricoles de la région de Babylone appartenant à des temples<sup>620</sup> et à de hauts fonctionnaires, tel que Bagasaru, le trésorier (*ganzabaru/rab kāšir*)<sup>621</sup>. La carrière de Marduk-našir-apli au service de la couronne perse a fait l'objet d'une étude publiée en 2004 par K. Abraham intitulée *Business and Politics under the Persian Empire*. Cette étude a le mérite de mettre à disposition de ses lecteurs un nombre considérable de textes inédits conservés au British Museum et de nombreuses collations de textes copiés et publiés par J. Strassmaier (*Inschriften von Darius, König von Babylon (521-485)*, Leipzig, 1897), et des textes copiés par G. Bertin à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, mais dont les planches sont restées inédites. K. Abraham ne développe pas les raisons qui poussèrent le chef des Egibi à se rendre plusieurs fois à Suse. Cet aspect n'est que très généralement

---

<sup>614</sup> WUNSCH 2000 : 102-105.

<sup>615</sup> ABRAHAM 2004 : 14.

<sup>616</sup> ABRAHAM 2004 : 13 et 17, n.17.

<sup>617</sup> Pour une présentation des activités économiques de Marduk-našir-apli, voir WUNSCH 2000 : 106-115.

<sup>618</sup> Une étude spécifique des relations entre Marduk-našir-apli et le gouverneur de Babylone est annoncée par K. Abraham (en collaboration avec C. Wunsch) sur sa page personnelle du site de l'Institut d'études d'Assyriologie et du Proche-Orient Ancien Samuel Noah Kramer (Bar Ilan / Israël) : <http://www.biu.ac.il/js/Kramer/Staff/kathleen.html>.

<sup>619</sup> ABRAHAM 2004 : 41-84.

<sup>620</sup> ABRAHAM 2004 : 143-177.

<sup>621</sup> ABRAHAM 2004 : 127-132.

évoqué dans son article intitulé « Šušān in the Egibi Texts » publié en 1997<sup>622</sup>. Or, une des originalités de la carrière de Marduk-našir-apli se trouve dans les nombreux voyages qu'il a effectués en Élam et à Suse au cours de sa carrière. Le chef des Egibi a, en effet, accompli ce voyage au moins à six reprises :

	Date	Lieu	Références
<b>1<sup>e</sup> voyage</b>	22/i/Darius 13	Suse	Dar. 346
<b>2<sup>e</sup> voyage</b>	22/viii/Darius 15	Canal royal d'Élam	Dar. 411
<b>3<sup>e</sup> voyage</b>	Du 3/xii au 10/xii-b/Darius 16	Suse	ABRAHAM 1997a : 79 (BM 33936)/Liv 25 ; Dar. 417 ; Dar. 435 ; TCL 13, 193 ; Dar. 437
<b>4<sup>e</sup> voyage</b>	Du 22/xii/Darius 23 au 21/ii/Darius 24	Suse	ABRAHAM 1997a : 75 (BM 41440) ; Dar. 497 ; ABRAHAM 1997a : 76 (BM 41441) ; BIGGS 1994 : 301
<b>5<sup>e</sup> voyage</b>	16/x/Darius 24	Suse	ABRAHAM 1997a : 78 (BM 30878)
<b>6<sup>e</sup> voyage</b>	18/i/Darius 28	Suse	OECT 10, 152

#### *Les voyages de Marduk-našir-apli, descendant d'Egibi à Suse*

Les archives de Marduk-našir-apli nous permettent d'établir les liens étroits existant entre ses activités de percepteurs au service du gouverneur de Babylone et ses voyages en Élam. Il s'occupa par exemple de collecter des redevances sur des contribuables afin d'organiser un important transport de marchandises par bateaux depuis la Babylonie jusqu'à Suse (§3.2). Il semble donc que les activités publiques de Marduk-našir-apli ne peuvent être réellement comprises si elles ne sont pas mises en lien avec ses voyages en Élam.

#### **1.1.2. Les représentants de la famille Šahit-gine : Marduk-remanni et ses fils**

Les activités de Marduk-remanni, descendant de Šahit-gine, ont été le sujet de la thèse de doctorat de C. Waerzeggers soutenue en 2001 sous le titre de *Het archief van Marduk-remanni*<sup>623</sup>. La famille Šahit-gine est originaire de Babylone et s'est installée à Sippar où ses activités ont prospéré à la fin du VI<sup>e</sup> et au début du V<sup>e</sup> siècle. Les activités de Marduk-remanni témoignent de cette réussite : il est entré au service de l'Ebabbar de Sippar en tant que scribe puis, il a noué des relations

<sup>622</sup> Cet article est centré avant tout sur la localisation de Suse. Les raisons des voyages de Marduk-našir-apli sont brièvement énoncées : « The Babylonian men of importance had made the long journey to Élam for political reasons, in order to maintain good connections with the king and the persons close to the king » (ABRAHAM 1997a : 69-70). Voir également la note 32 p.69.

<sup>623</sup> WAERZEGGERS 2001(en flamand). On trouvera une présentation générale de la famille dans JURSA 2005a : 125-126.



privilégiées avec Ina-Esagil-lilbur, le Prêtre de Šamaš, qui devint le gouverneur de Babylone à partir de l'an 22 de Darius. Marduk-remanni mena également une carrière d'entrepreneur au service de la couronne perse. Ainsi, il devient le chargé de mission (*mār šipri*) du gouverneur de Babylone au cours des années 22 et 24 de Darius. Il a été présent en personne à Suse au moins à deux reprises : lors de l'an 17 et de l'an 24 de Darius. Ses activités ont pris fin au cours de l'an 29 de Darius I<sup>er</sup> et son fils Bel-bullissu lui succéda à la tête de la famille<sup>624</sup>. À son tour, Bel-bullissu vint à Suse au début et à la fin de l'an 30 avec de nombreux membres de sa famille dont sa mère, <sup>f</sup>Inbaia, son frère, Arad-Bel, et son oncle paternel, Itti-Marduk-balaṭu. Une partie de ces textes rédigés à Suse avait déjà fait été l'objet d'une étude particulière réalisée par S. Zawadzki<sup>625</sup>. Encore une fois, la localisation de Suse occupa une partie de l'étude<sup>626</sup>, laissant peu de place à l'explication des raisons des voyages entrepris par la famille de Marduk-remanni<sup>627</sup>.

	Date	Lieu	Références
<b>1<sup>e</sup> voyage</b>	[...] Darius 17	Suse	WAERZEGGERS 2001 : n°99
<b>2<sup>e</sup> voyage</b>	Du 22/xii au 8/xii-b/Darius 24	Suse	WAERZEGGERS 2001 : n°115 ; ZAWADZKI 2000b : n°7 ; ZAWADZKI 2000b : n°8
<b>3<sup>e</sup> voyage</b>	3/i/Darius 30	Suse	ZAWADZKI 2000b : n°10
<b>4<sup>e</sup> voyage</b>	Du 22/xi/Darius 30 au 05/i/Darius 31	Suse	ZAWADZKI 2000b : n°11 ; WAERZEGGERS 2001 : n°159

#### *Les voyages de la famille de Šahit-gine à Suse*

### **1.1.3. Les familles de notables originaires de Borsippa**

Trois autres familles de notables ont conservé dans leurs archives des textes écrits à Suse ou évoquant la capitale iranienne. Il s'agit des familles Iliya (A), Iliya (C), Iliya (D) et Ilšu-Abušū (A)<sup>628</sup>, toutes originaires de Borsippa. Ces notables entretenaient des relations très étroites avec le temple de l'Ezida de Borsippa dans lequel ils possédaient des prébendes. Nous les présenterons plus en détail avec les membres de l'Ezida (§1.3.2).

<sup>624</sup> JURSA 2005a : 125.

<sup>625</sup> ZAWADZKI 2000b.

<sup>626</sup> ZAWADZKI 2000b : 728 et 730.

<sup>627</sup> Ce n'est qu'à la dernière phrase de l'article que S. Zawadzki évoque la présence de juges dans les textes de Marduk-remanni et leur lien avec un éventuel tribunal royal : « It would be easier to understand why so many judges arrived at Susa, probably in order to solve the cases in which the final decision was reserved for the king » (ZAWADZKI 2000b : 731).

<sup>628</sup> Nous reprenons ici la classification des familles homonymes de notables effectuée dans JURSA 2005a. Pour une présentation de ces familles et de leurs archives voir WARZEGGERS 2010b : 372-434 (Iliya (A)), 434-437 (Iliya (D)), 437-441 (Ilšu-abušū (A)).

## 1.2. Les gouverneurs civils

Les archives des notables babyloniens nous permettent d'identifier plusieurs gouverneurs civils de la Babylonie en relation avec la ville de Suse.

Le gouverneur de Babylone n'est pas directement nommé comme étant présent à Suse, mais, le texte *Dar. 154* évoque l'obligation pour un Babylonien d'accompagner Bel-apla-iddin, le gouverneur de Babylone, dans la ville d'Élam, au début de l'an 5 de Darius I<sup>er</sup>. Il s'agit du premier voyage documenté de Babyloniens en direction de l'Élam. L'expression « ville de l'Élam » utilisée dans le texte évoque probablement la ville de Suse :

### **Dar. 154**

<sup>(1-5)</sup>Kušuraia, fils de Baniya, descendant de Bana-ša-iliya ira en échange d'un salaire dans la Ville d'Élam avec la troupe du char de Bel-apla-iddin, le gouverneur de la ville de Babylone pour le compte de Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi. <sup>(5-7)</sup>Kušuraia a reçu son salaire jusqu'à la fin du mois de *tašrītu* (vii), soit 50 sicles d'argent à 1/8<sup>e</sup> d'impureté, de la part de Širku. <sup>(7-8)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat). <sup>(8-9)</sup>Napsanu, fils de Nergal-uballiṣ, se porte garant pour Kušuraia.

<sup>(11-15)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(15-17)</sup>Babylone, le 15 *nisannu* (i) de l'an 5 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone, roi des pays.

Il n'est pas assuré comme le laisse supposer K. Abraham que ce voyage ait été motivé par des raisons militaires<sup>629</sup>. Il doit ici s'agir simplement de l'escorte du gouverneur de Babylone devant assurer sa protection pendant son voyage. Dans un nouveau contrat, *Dar. 156*, rédigé à Babylone le 24 *nisannu* (i) de l'an 5 de Darius, Marduk-našir-apli finança l'équipement (*rikis qabli*) d'un certain Bel-iddin, fils d'Itti-Marduk-balaṣu, descendant d'Ahu-bani, « pour aller devant le roi ». Cet homme aurait pu faire partie de la même escorte devant accompagner les membres d'une délégation de Babyloniens, dont le gouverneur de Babylone, en Élam. On constate que Bel-iddin était à nouveau présent à Suse en compagnie de Marduk-našir-apli à la fin de l'an 16 et à la fin de l'an 24 dans un contexte d'activités purement civiles<sup>630</sup>. Le gouverneur de Babylone se trouve, quelques années plus tard, à nouveau en Élam. Le texte *JURSA 1999 : 151* (BM 42352) rédigé au cours de l'an 20 de Darius I<sup>er</sup> à Sippar évoque des travaux sur le canal d'Élam dirigé par le gouverneur de Babylone. Le texte ne donne pas son nom.

Le gouverneur de Kiš est mentionné directement à Suse à travers un texte issu des archives des Egibi rédigé à la fin de l'an 16 de Darius (ABRAHAM 1997a : 79 (BM 33936)//*Liv.25*). Le chef des

---

<sup>629</sup> « It may have been of a military nature, viz. a march of charioteers to Elam organized by the governor of Babylon in which MNA had to participate, but for which he hired a substitute » (ABRAHAM 2004 : 26).

<sup>630</sup> Il est mentionné avec le patronyme abrégé de Bel-iddin, fils de Balaṣu, descendant d'Ahu-bani (*Dar. 437 : 17* et ABRAHAM 1997a : 78 (BM 30878) : 8).

Egibi a fait transférer une importante quantité d'argent à Zababa-iddin, fils d'Etellu, descendant d'Ahhu, gouverneur de Kiš. Nous remarquons également que Zababa-iddin est mentionné sans son titre parmi les témoins du texte *Dar. 451* rédigé sur le « Canal royal d'Élam » au mois d'*arabsamnu* (viii) de l'an 15.

Enfin, C. Waerzeggers considère qu'un ancien gouverneur de Borsippa, Nabu-zer-ušabši, descendant de la famille Iliya (D), se rendit à plusieurs reprises à Suse<sup>631</sup>. Le texte VS 4, 134, rédigé à Borsippa, évoque le remboursement dans la ville babylonienne d'une dette contractée à Suse par un serviteur de Nabu-zer-ušabši:

#### **VS 4, 134**

<sup>(1-4)</sup>(Concernant) une reconnaissance de dette originale de Nabu-ah-ittannu, fils de Nabu-ittannu, qui est à la charge de Nabu-eṭiranni, le serviteur de Nabu-zer-ušabši, fils de Nabu-eṭir-*napšati*, descendant d'Iliya D, de la ville de Suse. <sup>(4-7)</sup>L'argent, selon sa reconnaissance de dette, Nabu-ittannu l'a reçu de la part de Šulum-Nabu, le serviteur de Nabu-zer-ušabši, pour le compte de Nabu-eṭiranni.

<sup>(7-8)</sup>La reconnaissance de dette qui est à la charge de Nabu-eṭiranni, Nabu-ittannu l'a donnée à Šulum-Nabu. <sup>(9-10)</sup>Toute copie du contrat qui sera découverte appartiendra à Nabu-eṭiranni.

<sup>(11-18)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(18-20)</sup>Borsippa, le 25 *simānu* (iii) de l'an 11 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone, roi des pays.

De même, le texte inédit BM 85376, rédigé à Borsippa le 8 *addaru*-bis de l'an 13, évoque une nouvelle dette contractée par un serviteur de Nabu-zer-ušabši à Suse :

#### **BM 85376**

« Payment (in Borsippa) by a slave of Nabu-zer-ušabši/Nabu-eṭir-*napšati*//Iliya of part of debt of 55 m silver contracted in *šušān* (*šu-šá-an*). The total amount was charged against five citizens of Borsippa. The date of the original debt is not stated »<sup>632</sup>.

C. Waerzeggers note que Nabu-zer-ušabši n'exerçait plus la charge de gouverneur de Borsippa au moment où ces dettes furent contractées<sup>633</sup>. L'auteure considère que l'ancien gouverneur de Borsippa était présent en personne à Suse. Cependant, il faut reconnaître que les textes en question évoquent clairement la présence à Suse de serviteurs de Nabu-zer-ušabši et pas explicitement la présence de leur supérieur.

---

<sup>631</sup> WAERZEGGERS 2010a : 797.

<sup>632</sup> WAERZEGGERS 2010a : 785 (la référence du texte se trouve en page 797).

<sup>633</sup> WAERZEGGERS 2010a : 797. Pour une chronologie de la charge de gouverneur de Borsippa, voir ZADOK 2005 : 635-640.

	Nom	Contexte	Date	Lieu de rédaction/Réf.
<b>Gouverneur de Babylone</b>	Bel-apla-iddin	En route vers l'Élam le 15/i/Darius I <sup>er</sup> 5	15/i/Dar. 5	Babylone (Dar.154)
	(Sans nom)	Le gouverneur dirige des travaux sur le canal d'Élam au cours de l'an 20	15/[-]/Dar. 20	Sippar (JURSA 1999 : 151 (BM 42352))
<b>Gouverneur de Kiš</b>	Zababa-iddin, fils d'Etellu, descendant d'Ahhu	Présent en Élam	22/viii/Darius 15	Canal royal d'Élam (Dar.411)
		Présent à Suse	3/xii-b/Darius [16]	Suse (ABRAHAM 1997a : 79 (BM 33936)/liv.25)
<b>Ancien gouverneur de Borsippa</b>	Nabu-zer-ušabši, fils de Nabu-eṭir-napšati, descendant d'Iliya (D)	Mention d'une dette contractée par un de ses serviteurs à Suse	25/iii/Darius 11	Borsippa (VS 4, 134)
		Mention d'une dette contractée par un de ses serviteurs à Suse	8/xii-b/Darius 13	Borsippa (BM85376)

#### *Les gouverneurs présents à Suse*

### 1.3. Les administrateurs des principaux temples

Les administrateurs de l'Ebabbar de Sippar n'apparaissent que dans les archives de leur temple. En revanche, les administrateurs de l'Esagil, de l'Ezida et de l'Etušgina sont mentionnés indirectement dans celles des notables babyloniens présents à Suse. Les temples concernés se situent au centre et au nord de la Babylonie. Nous n'avons pas d'informations sur la présence d'administrateurs religieux venant des grands sanctuaires du sud.

#### 1.3.1. Les représentants du temple de l'Esagil de Babylone

De nombreux représentants de l'Esagil de Babylone sont mentionnés en tant que témoins dans les textes appartenant aux archives de Marduk-našir-apli, descendant d'Egibi, rédigés à Suse. À la fin de l'an 16 de Darius I<sup>er</sup>, étaient présents dans la capitale iranienne le *qīpu* du temple, Pani-bel-adagga<sup>634</sup>, le *bēl piqitti*, Mannu-ki-Nabu<sup>635</sup>, ainsi que trois responsables des prébendiers (*šāpiru*), Bel-ahhe-iddin, fils de Labaši, descendant d'Amel-Ea, Bel-remanni, fils de Nabu-šum-ukin, descendant

<sup>634</sup> ABRAHAM 1997a : 79 (BM 33936) // Liv.25.

<sup>635</sup> TCL 13, 193.

de *Rab-bani* de Marduk, et Širku, fils de Nabu-ušallim, descendant de Ba'iru<sup>636</sup>. Quelques années plus tard, le texte VS 6, 155, rédigé à Suse en l'an 19 et appartenant aux archives d'Iddina-Bel, descendant d'Iliya (D) mentionne parmi les témoins du contrat un nouveau *qīpu* de l'Esagil, Hašdaia, fils de Nabu-nadin-apli, descendant d'Arad-Ea. Enfin, la lettre CT 22, 59 adressée par un certain Bel-bullissu à Hašdaia est également à mettre en relation avec la présence du *qīpu* de l'Esagil à Suse.

Fonction	Nom	Contexte	Date	Lieu de rédaction/réf.
<i>bēl piqitti</i> de l'Esagil	Mannu-ki-Nabu	Témoin	10/xii-b/Darius 16	Suse (TCL 13, 193)
<i>qīpu</i> de l'Esagil	Pani-bel-adaggal	Témoin	3/xii/Darius 16	Suse (ABRAHAM 1997a : 79 (BM 33936) // Liv.25)
	Hašdaia, fils de Nabu-nadin-apli, desc. d'Arad-Ea	Témoin	6/viii/Darius 29	Suse (VS 6, 155 + CT 22, 59)
<i>šāpirû</i> de l'Esagil	Bel-ahhe-iddin, fils de Labaši, desc. d'Amel d'Ea ; Bel-rimanni, fils de Nabu-šum-ukin, desc. de Rab-bani de Marduk ; Širku, fils de Nabu-ušallim, desc. de Ba'iru.	Témoins	[xii ou xii-b]/Darius 16	<i>Dar.</i> 437

#### *Les membres de l'Esagil présents à Suse*

### 1.3.2. *Les représentants de l'Ezida de Borsippa*

1. *Les membres de la haute administration de l'Ezida.* Le texte inédit BM 82634<sup>637</sup> appartenant aux archives de la famille Iliya (A) a été rédigé à Suse au cours de l'an 10. Dans ce contrat Nabu-uballit, fils de Nabu-nadin-ahi, descendant de Kudurrānu vend plusieurs esclaves babyloniens. Bien qu'il ne porte pas de titre, il est identifié comme étant le *šatammu* de l'Ezida. C. Waerzeggers résume le texte ainsi :

#### **BM 82634**

« Sale of slaves, bearing Babylonian names, by Nabu-uballit / Nabu-nadin-ahi / Kudurrānu (the present *šatammu* of Ezida, mentioned without title) to his father-in-law Marduk-šumu-ibni / Šula / Iliya. The slaves are said to belong to the household personnel of a third person, Bel-iddin / Nabu-mitu-uballit, who is not otherwise attested »<sup>638</sup>.

<sup>636</sup> *Dar.* 437.

<sup>637</sup> Et ses duplicatas : BM 102293, BM 26543 et EAH 220.

<sup>638</sup> WAERZEGGERS 2010a : 780.

Le texte VS 6, 155 rédigé en l'an 29 de Darius I<sup>er</sup> enregistre une transaction d'argent entre Iddina-Bel et Ša-Nabu-idušu, fils de Laqepi, le chef des archers du domaine de char de Nergal-našir, le *qīpu* de l'Ezida. Il semble que Ša-Nabu-idušu n'exerçait pas de fonction directement en lien avec le temple de l'Ezida, mais qu'il était chargé de la gestion des ressources militaires de la tenure du *qīpu* de l'Ezida. Ce texte n'implique pas directement la présence du *qīpu* de l'Ezida à Suse à ce moment-là. Pourtant, nous constatons qu'à la fin de l'an 29 de Darius de nombreux *qīpu* furent présents à Suse au même moment dont le *qīpu* de l'Esagil, le *qīpu* de l'Ebabbar et le *qīpu* de l'Etušgina. Il est donc fortement probable que le *qīpu* de l'Ezida ait été également présent en Élam.

**2. Les représentants des prébendiers de l'Ezida.** Les textes appartenant aux archives de Šaddinnu, fils de Balassu, descendant de Beliya'u, le responsable des boulangers de l'Ezida, évoque à plusieurs reprises l'Élam et la ville de Suse<sup>639</sup>. Les textes WAERZEGGERS 2010b : n°78, rédigé à Borsippa le 19 *tašrītu* (vii) de l'an 5 de Darius I<sup>er</sup>, WAERZEGGERS 2010b : n°79, écrit également au cours de l'an 5, et WAERZEGGERS 2010b : n°83, daté du 23 *tašrītu* (vii) de l'an 9 de Darius I<sup>er</sup>, évoquent le déplacement de l'assemblée (*kiništu*) de l'Ezida en Élam. Le terme de *kiništu* désigne l'organisation des prébendiers du temple<sup>640</sup>. Les textes de Borsippa relatifs à l'Élam et à Suse nous permettent d'identifier une partie de ceux-ci qui se rendaient dans la capitale élamite. Ce fut le cas des représentants des familles de prébendiers Iliya (A), Iliya (C) et Ilšu-abušu<sup>641</sup>.

Le texte inédit BM 82634, que nous avons déjà cité, enregistre la présence de Marduk-šum-ibni, fils de Šulaia, descendant d'Iliya (A) à Suse le 7 *abu* (v) de l'an 10 de Darius I<sup>er</sup>, soit en 512. Par ce contrat, il acheta des esclaves au *šatammu* de l'Ezida. La famille Iliya (A) était en relation avec le temple de l'Ezida et possédait de nombreuses prébendes au sein du temple. Marduk-šum-ibni était soumis à de nombreuses redevances. Il devait s'acquitter de la corvée (*urāšu*), des taxes pesant sur son domaine d'arc et il devait également payer des rations régulières aux mercenaires caro-égyptiens qui étaient stationnés à Borsippa<sup>642</sup>.

Iddina-Bel, fils de Nurea, descendant d'Iliya (C) était présent à Suse au cours de l'an 29 de Darius I<sup>er</sup>. Dans le contrat VS 6, 155, il prêta une quantité d'argent très importante au chef des archers du *qīpu* du temple de l'Ezida de Borsippa. Peu de textes concernant l'activité de cette famille ont été retrouvés. Elle était, elle aussi, en relation avec les autorités du temple de l'Ezida<sup>643</sup>.

---

<sup>639</sup> Sur cette archive voir WAERZEGGERS 2010b. Je remercie l'auteure d'avoir mis à ma disposition les textes issus de cette archive en relation avec l'Élam avant leur publication.

<sup>640</sup> BONGENAAR 1997 : 150-153.

<sup>641</sup> Nous utilisons ici la classification des familles homonymes établie par M. Jursa (JURSA 2005a).

<sup>642</sup> JURSA 2005a : 85-87.

<sup>643</sup> JURSA 2005a : 87.

Le représentant de la famille Ilšu-Abušu / Balaṭu a également entrepris le voyage jusqu'à Suse. Ainsi, son représentant, Remut-Bel, fils d'Iddinaia, descendant d'Ilšu-Abušu apparaît en tant que témoin du texte VS 4, 194 rédigé à Suse le 3 *addaru* (xii) de l'an 1 de Xerxès. Les membres de cette famille étaient également liés au temple de l'Ezida. Remut-Bel possédait ainsi des prébendes de brasseur<sup>644</sup>.

Fonction	Nom	Contexte	Date	Lieu de rédaction/réf.
šatammu de l'Ezida	Nabu-uballiṭ, fils de Nabu-nadin-ahi, desc. Kudurranu		7/v/Darius 10	Suse (BM 102293)
chef des archers du domaine de char du qīpu de l'Ezida		Il pourrait apparaître à travers Ša-Nabu-idušu, fils de Laqepi, chef des archers du domaine de char	6/viii/Darius 29	Suse (VS 6, 155)
l'organisation des prébendiers ( <i>kiništu</i> )			29/vii/Darius 5	Borsippa WAERZEGGERS 2010b : n°78
			[Darius I <sup>er</sup> 5]	Borsippa WAERZEGGERS 2010b : n°79
			23/vii/Darius 9	Borsippa WAERZEGGERS 2010b : n°83
Prébendiers du temple	Marduk-šum-ibni, fils de Šulaia, descendant d'Iliya (A)		7/v/Darius 10	Suse (BM 102293)
	Iddina-Bel, fils de Nurea, descendant d'Iliya (C)		6/viii/Darius 29	Suse (VS 6, 155)
	Remut-Bel, fils d'Iddinaia, descendant d'Ilšu-Abušu		3/xii/Xerxès 1	Suse (VS 4, 194)

#### *Les membres de l'Ezida de Borsippa à Suse*

### **1.3.3. Les représentants du temple de l'Ebabbar de Sippar**

Les représentants de l'administration de l'Ebabbar de Sippar sont en partie documentés en Élam et à Suse par les archives du temple et par les archives privées de Marduk-remanni, descendant de la famille de Šahit-gine.

<sup>644</sup>JURSA 2005a : 88-89.

Les archives de l'Ebabbar montrent que le temple envoya des rations alimentaires à ses travailleurs qui œuvraient en Élam. Ceux-ci sont, de nombreuses fois, qualifiés de « travailleurs du *qīpu* qui se trouvent en Élam ». Le *qīpu* se trouvait donc avec la main-d'œuvre qu'il dirigeait en Iran. Plusieurs *qīpu* se sont succédé pour accomplir cette mission en Élam : Šarru-lu-dari au cours de l'an 6<sup>645</sup>, Ina-šilli-šarri au cours de l'an 9<sup>646</sup> et 12<sup>647</sup>. À partir de l'an 26 de Darius I<sup>er</sup>, Šamšaia exerça la charge de *qīpu*. Son second (*šanû*), Šamaš-ah-ittannu, fils de Nidintu, était chargé de transporter une partie des rations depuis l'Ebabbar de Sippar jusqu'en Iran<sup>648</sup>.

Les archives de Marduk-remanni mentionnent la présence à Suse du Prêtre de Sippar, Guzanu. Il se porte garant d'une dette contractée par Marduk-remanni lors de son séjour à Suse au cours de l'an 24 de Darius I<sup>er</sup><sup>649</sup>.

Fonction	Nom	Contexte	Date	Lieu de rédaction/réf.
Prêtre de Sippar	Guzanu	Il se porte garant d'un emprunt d'argent	[...]/Darius 24	Suse (ZAWADZKI 2000b : n°8)
<i>qīpu</i>	Šarru-lu-dari	Livraisons de rations pour les travailleurs du <i>qīpu</i> qui sont en Élam	8/[-]/Darius 6	(Sippar) (CT 56, 762)
	Ina-šilli-šarri	Livraisons de rations pour les travailleurs du <i>qīpu</i> qui sont en Élam	[Darius 9]	(Sippar) (CT 56, 193)
		Décompte des mois travaillés en Élam	[Darius 9]	(Sippar) ( <i>Dar.</i> 293)
		Livraison de rations pour le <i>qīpu</i> en Élam	6/viii/Darius 12	(Sippar) MacGinnis 2002a : n°2
	Šamšaia, <i>qīpu</i> de l'Ebabbar	Mention de travailleurs de Suse sous le contrôle du <i>qīpu</i>	Darius 26	(Sippar) WAERZEGGERS 2001 : n°132
	Sans nom	Mention de travailleurs d'Élam du <i>qīpu</i>	Darius 33	(Sippar) MACGINNIS 1995 : n°72
<i>šanû</i> du <i>qīpu</i>	Šamaš-ah-ittannu, fils de Nidintu	Réception de rations et d'équipements pour les travailleurs de Suse	Darius 26	(Sippar) WAERZEGGERS 2001 : n°132
		Réception de rations et d'équipements pour les travailleurs	Darius 33	(Sippar) MACGINNIS 1995 : n°72

#### *Les membres de l'Ebabbar de Sippar et l'Élam*

<sup>645</sup> CT 56, 762.

<sup>646</sup> CT 56, 193 ; *Dar.* 293.

<sup>647</sup> MACGINNIS 2002a : n°2.

<sup>648</sup> MACGINNIS 2002a : n°1 et MACGINNIS 1995 : n°72.

<sup>649</sup> ZAWADZKI 2000b : n°8.



#### 1.3.4. Les représentants du temple de l'Etušgina de Baš

Le texte TCL 13, 193 rédigé à Suse à la fin de l'an 16 et appartenant aux archives des Egibi atteste de la présence du Prêtre de Baš parmi les témoins. Ce dignitaire pourrait avoir exercé sa fonction au sein du temple principal de Baš, l'Etušgina<sup>650</sup>. Le temple principal de Baš pourrait aussi apparaître dans le texte VS 6, 155 rédigé en l'an 29, ce dernier mentionne le *qīpu* du temple de l'Ekitušgina. Il pourrait s'agir d'une erreur du scribe pour le temple de l'Etušgina<sup>651</sup>.

#### 1.4. Les membres de l'administration royale

Les textes rédigés à Suse nous permettent également d'identifier plusieurs membres de l'administration royale. Un officier royal (*ša rēš šarri*), était présent à Suse au cours de l'an 16 de Darius. Il s'agit de Šarru-duri, fils d'Edraia, qui apparaît avec son titre dans le texte TCL 13, 193. Dans ce texte il prêta une importante quantité d'argent à Marduk-našir-apli. On le retrouve enfin dans le texte lacunaire *Dar.* 435, également daté de l'an 16 de Darius, uniquement à travers son empreinte de sceau. Il n'est pas attesté autre part dans la documentation babylonienne.

Le texte VS 4, 194, appartenant aux archives de la famille Ilšu-abušu et Balašu, daté de l'an 3 de Xerxès mentionne un transfert de fonds réalisé sur ordre d'un membre de l'administration fiscale, Bel-iddin, l'Égyptien, le « chef des péages » (*rab miksi*). Il est difficile de déterminer s'il officiait en Babylonie ou bien s'il était en poste à Suse.

#### 1.5. Les juges

Enfin, de nombreux juges sont également attestés à Suse. Les textes des archives de Marduk-našir-apli, descendant d'Egibi enregistrent la présence exceptionnelle de 16 juges à Suse à la fin de l'an 16 de Darius. La plupart de ces juges ont des noms babyloniens, mais des juges iraniens sont également mentionnés<sup>652</sup>. Le texte ZAWADZKI 2000b : n°11 appartenant aux archives de Marduk-remanni mentionne le nom de deux juges babyloniens : Iddin-Bel et Zeriya<sup>653</sup>.

---

<sup>650</sup> Le nom du temple peut être lu avec une lecture idéogrammatique é-dūr-gi-na (GEORGE 1993 : 80) ou bien phonétique Etušgina (par exemple : ZADOK 1985a : 70 et JOANNÈS 1987a).

<sup>651</sup> Rectifier : é-{ki}-tuš-gi-na (l.19)

<sup>652</sup> Cf. *infra* §5.1.1.

<sup>653</sup> Cf. *infra* §5.2.

## 1.6. Rythme et saisonnalité des voyages en Iran

Au final, les textes babyloniens rédigés en Babylonie et à Suse attestent des déplacements réguliers, suivant un rythme quasi annuel. La nature de notre documentation constituée avant tout d'archives privées ne nous permet d'identifier qu'une petite partie des Babyloniens qui ont entrepris ces voyages. On y rencontre les représentants des principales familles de notables, les gouverneurs des grandes villes de la Babylonie et les autorités des temples (**Tableau 1**). Il apparaît donc que les gouverneurs et les notables des principales villes de la Babylonie se sont rendus à plusieurs reprises dans la capitale élamite. Les représentants des grands temples babyloniens ont également fait partie du voyage. Ces voyages en Élam et à Suse ont été réguliers depuis l'an 5 de Darius I<sup>er</sup>.

L'étude de la saisonnalité des voyages des Babyloniens à Suse nous permet de faire apparaître deux types de séjours à Suse obéissant chacun à un rythme différent.

1) Les représentants des grandes familles de notables, les gouverneurs et les principaux responsables de l'administration des temples, les *qīpu* mis à part, sont présents en Élam à la fin de l'hiver (février/mars) et au début du printemps (mars/avril) (**Tableau 2**). Les historiens n'ont pas manqué de faire un rapprochement entre la saisonnalité de ces voyages et la description du nomadisme royal par les auteurs classiques<sup>654</sup>. Pour les auteurs classiques, le roi séjournait durant une partie de l'année à Suse avant de rejoindre ses autres capitales en Iran et à Babylone. Pour Xénophon, ce séjour en Élam avait lieu au printemps, selon Athénée, il avait lieu en hiver<sup>655</sup>.

2) La présence des *qīpu* des principaux temples en Élam suit un rythme différent. Ils étaient à la tête de contingents de travailleurs qui œuvraient en Iran sur des périodes beaucoup plus longues. Ainsi, Ina-šilli-šarri, le *qīpu* de l'Ebabbar a été en poste en Élam du mois d'*aiāru* (ii) au mois de *tebētu* (x) de l'an 9. Certains textes montrent que les *qīpu* étaient en poste en Élam au cours des mois de *tašrītu* (vii) et d'*arāhsamnu* (viii), soit en dehors du cadre des déplacements des grands notables et administrateurs de la Babylonie.

L'étude de ces textes nous permet d'identifier les cinq raisons qui motivèrent les voyages des Babyloniens à Suse : la participation aux travaux du palais de Suse et au développement du système hydraulique de la région, aux transports de redevances en nature depuis la Babylonie jusqu'à Suse, à la livraison de redevances en argent à Suse et les convocations devant le tribunal de Suse. Très peu de soldats se sont déplacés de la Babylonie jusqu'à Suse. Il est difficile de déterminer le rôle de ces soldats. Répondaient-ils à une convocation du roi rassemblant son armée en Élam avant de partir en campagne militaire ? Ou bien escortaient-ils les Babyloniens jusqu'en Iran ? Nous

---

<sup>654</sup> ABRAHAM 1997a : 69 ; TUPLIN 1998 : 75-77 ; ZAWADZKI 2000b : 73 ; WAERZEGGERS 2010a : 802-804.

<sup>655</sup> Pour les différences entre les auteurs classiques, voir notre INTRODUCTION GÉNÉRALE.

avons vu qu'une personne devait rejoindre la troupe du char du gouverneur de Babylone qui devait se rendre en Élam<sup>656</sup>. Le gouverneur se déplaçait probablement avec son escorte.

---

<sup>656</sup> Voir §1.2. (texte *Dar.* 154).

Tableau 1. Les voyages des Babyloniens à Suse

Le tableau présente les principaux notables de la Babylonie (**noir**) ainsi que les administrateurs civils (**rouge**) et religieux (**bleu**). Nous y avons également fait figurer les juges (**vert**) et les autres membres de l'administration royale (**gris**).

Année	j/m/a	Babyloniens	Lieu de rédaction	Références
Darius 5	15/i/Darius 5	<b>Bel-apla-iddin, gouverneur de la ville de Babylone, doit se rendre dans la ville d'Élam</b>	Babylone	Dar. 154
	29/vii/Darius 5	<b>Déplacement de l'organisation des prébendiers (<i>kiništu</i>) de l'Ezida en Élam</b>	Borsippa	WAERZEGGERS 2010b : n°78 ; WAERZEGGERS 2010b : n°79
Darius 6	8/[-]/Darius 6	<b>Livraison de rations pour les travailleurs de Š arru-lu-dari, qīpu de l'Ebabbar de Sippar, qui sont en Élam</b>	(Sippar)	CT 56, 762
Darius 9	Du ii au x Darius 9	<b>Livraison de rations pour Ina-šilli-šarri, qīpu de l'Ebabbar de Sippar, et ses travailleurs qui sont en Élam</b>	(Sippar)	CT 56, 193 & Dar. 293
	23/vii/Darius 9	<b>Déplacement de l'organisation des prébendiers (<i>kiništu</i>) de l'Ezida en Élam</b>	Borsippa	WAERZEGGERS 2010b : n°83
Darius 10	7/v/Darius 10	<b>Nabu-uballiṣ, fils de Nabu-nadin-ahi, desc. Kudurranu, šatammu de l'Ezida</b>	Suse	BM 102293
		<b>Marduk-šum-ibni, fils de Šulaia, descendant d'Iliya A</b>	Suse	BM 102293
Darius 11	25/iii/Darius 11	<b>Nabu-zer-ušabši, fils de Nabu-eṭir-<i>napšati</i>, desc. Iliya D rembourse une dette contractée à Suse. Il était l'ancien gouverneur de Borsippa.</b>	Borsippa	VS 4, 134
Darius 12	6/viii/Darius 12	<b>Ina-šilli-šarri, qīpu de l'Ebabbar de Sippar, en Élam</b>	(Sippar)	MacGinnis 2002a : n°2
Darius 13	22/i/Darius 13	<b>Marduk-našir-apli, descendant d'Egibi</b>	Suse	Dar. 346
	xii-b/Darius 13	<b>Nabu-zer-ušabši, fils de Nabu-eṭir-<i>napšati</i>, desc. Iliya D rembourse une dette contractée à Suse. Il était l'ancien gouverneur de Borsippa.</b>	Borsippa	BM 85376
Darius 15	22/viii/Darius 15	<b>Marduk-našir-apli, descendant d'Egibi</b>	Canal royal d'Élam	Dar. 411
Darius 16	Du 3/xii au 10/xii-b/Darius 16	<b>Marduk-našir-apli, descendant d'Egibi</b>	Suse	ABRAHAM 1997a : 79 (BM 33936)/Liv.25 ; Dar. 417 ; Dar. 435 ; TCL 13, 193 ; Dar. 437
	3/xii/Darius 16	<b>Zababa-iddin, fils d'Etellu, desc. Ahhu, gouverneur de Kiš</b>	Suse	ABRAHAM 1997a : 79 (BM 33936) // Liv.25
		<b>Pani-bel-adaggal, qīpu de l'Esagil</b>		
		<b>Nabu-<i>napšati-ušur</i>, le juge, desc. de Šanašišu ; Itti-Nabu-nuhhu, le juge, fils de Bel-ile'i ; Iddin-Nabû, le juge, fils de</b>		

		šigua ; Labaši, le juge, desc. de Rab-šušši Nidintu, le juge , fils de... ; Nabu-belšunu, le juge, fils d'Ile'i-Marduk ; Nabu-ittannu, le juge, fils de Remut ; Nabu-kašir, le juge, fils de Sin-tabni ; Zeriya, le juge, fils de Nargiya		
	21/xii/Darius 16	Nabu-mukin-apli, le juge, descendant de Bâ'iru	Suse	Dar. 417
	10/xii-b/Darius 16	Mannu-ki-Nabu, bēl piqitti de l'Esagil Nidinti, fils de Bel-kašir, descendant d'Epeš-ili, šangû de l'Etušgina de Baš	Suse	TCL 13, 193
		Ahu-ereš, juge, fils de Bariki-ili Abi-abu, le juge, fils d'Atikam Aplaia, juge, fils de Nabu-rimanni Atarbanuš, juge, fils de Bagadatu Iddin-Nabu, juge, fils de Nabu-talim-ušur ; Ummadatu, juge, fils de Udunatu Remut, le juge, fils d'Iddinaia, descendant de Nappahu		
		Atarbanuš, juge, fils de Bagadatu Iddin-Nabu, juge, fils de Nabu-talim-ušur ; Remut, le juge, fils d'Iddinaia, descendant de Nappahu ; Ummadatu, le juge		
	10/xii-b/Darius 16	Šarru-duri, officier royal	Suse	TCL 13, 193
	[xii ou xii-b]/Darius 16	Bel-ahhe-iddin, fils de Labaši, desc. de l'Amel d'Ea ; Bel-rimanni, fils de Nabu- šum-ukin, desc. du Rab-bani de Marduk ; Širku, fils de Nabu-ušallim, desc. du Ba'iru, šāpirû de l'Esagil	Suse	Dar. 437
<b>Darius 17</b>	[...] Darius 17	Marduk-remanni, descendant de š ahit- gine	Suse	WAERZEGGERS 2001 : n°99
<b>Darius 20</b>	15/[-]/Darius 20	Le gouverneur de Babylone dirige des travaux sur le canal d'Élam (depuis l'an 17 ?)	Sippar	JURSA 1999 : 151 (BM 42352)
<b>Darius 23</b>	22/xii/Darius 23 au 21/ii/Darius 24	Marduk-našir-apli, descendant d'Egibi	Suse	ABRAHAM 1997a : 75 (BM 41440) ; Dar. 497 ; ABRAHAM 1997a : 76 (BM 41441) ; BIGGS 1994 : 301
<b>Darius 24</b>	16/x/Darius 24	Marduk-našir-apli, descendant d'Egibi	Suse	ABRAHAM 1997a : 78 (BM 30878)
	Du 22/xii au 8/xii-b/Darius 24	Marduk-remanni, descendant de š ahit- gine	Suse	WAERZEGGERS 2001 : n°115 ; ZAWADZKI 2000b : n°7 ; ZAWADZKI 2000b : n°8
	[...]/Darius 24	Guzanu, Prêtre de Sippar	Suse	ZAWADZKI 2000b : n°8
<b>Darius 26</b>		Šamšaia, qīpu de l'Ebabbar	(Sippar)	WAERZEGGERS 2001 : n°132
		Šamaš-ah-ittannu, fils de Nidintu, šanû du qīpu		

<b>Darius 28</b>	18/i/Darius 28	<b>Marduk-našir-apli, descendant d'Egibi</b>	Suse	OECT 10, 152
<b>Darius 29</b>	6/viii/Darius 29	<b>Hašdaia, fils de Nabu-nadin-apli, desc. d'Arad-Ea, qīpu de l'Esagil</b>	Suse	VS 6, 155 + CT 22, 59
		<b>Šamšaia, qīpu de l'Ebabbar</b>	(Sippar)	MacGinnis 2002a : n°1
		<b>Šamaš-ah-ittannu, fils de Nidintu, šanū du qīpu</b>		
	6/viii/Darius 29	<b>ša-Nabu-idušu, fils de Laqepi, chef des archers du domaine de char du qīpu de l'Ezida</b> <b>Šamaš-iddina, fils d'Adad-zer-ibni, descendant de Šangu-Gula, qīpu de l'Etušgina de Baš</b>	Suse	VS 6, 155
<b>Darius 30</b>	3/i/Darius 30	<b>Membres de la famille de Šahit-gine</b>	Suse	ZAWADZKI 2000b : n°10
<b>Darius 31</b>	Du 22/xi/Darius 30 au 05/i/Darius 31	<b>Membres de la famille de Šahit-gine</b>	Suse	ZAWADZKI 2000b : n°11 ; WAERZEGGERS 2001 : n°159
<b>Darius 33</b>		<b>Qīpu de l'Ebabbar</b>	(Sippar)	MACGINNIS 1995 : n°72
		<b>Šamaš-ah-ittannu, fils de Nidintu, šanū du qīpu</b>		
<b>Xerxès 1</b>	3/xii/Xerxès 1	<b>Remut-Bel, fils d'Iddinaia, descendant d'Ilišu-Abušu</b>	Suse	VS 4, 194
	3/xii/Xerxès 1	Bel-iddin, l'Égyptien, chef des péages	Suse	VS 4, 194

<b>Année de règne</b>	<b>Mois de présence à Suse des Babyloniens</b>
Darius I <sup>er</sup> An 10	<i>Abu</i> (juillet/août)
An 11	
An 12	
An 13	<i>Nisannu</i> (mars/avril)
An 14	
An 15	<i>Arahsamnu</i> (octobre/novembre)
An 16	<i>Addaru - addaru-bis</i> (février-avril)
An 17	
An 18	
An 19	
An 20	
An 21	
An 22	
An 23	<i>Addaru</i> (février/mars)
An 24	<i>Aiāru</i> (avril/mai) // <i>Addaru-addaru-bis</i> (février-avril)
An 25	
An 26	
An 27	
An 28	<i>Nisannu</i> (mars/avril)
An 29	<i>Arahsamnu</i> (octobre/novembre)
An 30	<i>Nisannu</i> (mars/avril) // <i>šabātu</i> (janvier/février)
An 31	<i>Nisannu</i> (mars/avril)
An 32	
An 33	
An 34	
An 35	
An 36	
Xerxès An 1	<i>Addaru</i> (février / mars)

**Tableau 2 - Répartition mensuelle des textes rédigés à Suse**

## 2. LE PALAIS DE SUSE : UNE CAPITALE EN CONSTRUCTION

De nombreux membres de l'administration des temples, des gouverneurs civils ainsi que des notables babyloniens ont été impliqués dans les grands travaux que Darius I<sup>er</sup> mena à Suse pour édifier une nouvelle résidence royale et développer les voies de communication. Ce nouveau palais a mobilisé des travailleurs originaires de toutes les régions de l'empire sur de nombreuses années. La Babylonie a été requise pour sa main-d'œuvre et a servi également de lieu de transit pour différents matériaux venus des provinces occidentales. Les archéologues et les historiens s'accordent pour dater le début de la construction du palais de Suse dès les premières années du règne de Darius I<sup>er</sup><sup>657</sup>. L'étude des textes babyloniens concernant Suse nous permet de préciser la chronologie de la construction de la nouvelle capitale occidentale de Darius. En effet, le rassemblement et l'étude des différents textes babyloniens en rapport avec l'envoi de travailleurs en Élam et à Suse nous conduisent à distinguer plusieurs étapes dans la construction du palais de Suse (§2.1). Enfin, les inscriptions royales du palais de Suse nous fournissent également de nombreuses précisions quant aux tâches réalisées par les travailleurs babyloniens pour la nouvelle capitale iranienne (§2.2).

### 2.1. La mobilisation des travailleurs babyloniens d'après la documentation cunéiforme

Le rassemblement de la documentation babylonienne nous permet de distinguer au moins trois grandes phases de construction : les premiers grands travaux entre 516 et 507 avec une phase exceptionnelle de mobilisation à partir de 513 (§2.1.1), puis une période de travaux portant plus spécifiquement sur le système hydraulique de l'Élam et de Suse à partir de 507 (§2.1.2) et une dernière phase de mobilisation de travailleurs babyloniens qui semble plus ponctuelle entre 492 et 488 (§2.1.3).

#### 2.1.1. *Les débuts de la construction du palais de Suse (516 - 507)*

La première attestation de travailleurs babyloniens œuvrant en Élam remonte à l'an 516/515. Les sources documentant cette première phase de mobilisation proviennent essentiellement des archives de l'Ebabbar de Sippar. Le texte CT 56, 762 enregistre une livraison de rations alimentaires constituées de dattes pour les travailleurs du *qīpu* qui sont en Élam :

---

<sup>657</sup> PERROT & LADIRAY 1989 : 36 et CURTIS 2005b : 36.



### CT 56, 762

<sup>(1-6)</sup>Šarru-lu-dari, le *qīpu* de l’Ebabbar, [a reçu] [x litres de da]ttes sur les rations alimentaires des [travailleurs] du *qīpu* qui sont en Élam, de la part d’Ina-Esagil-lilbur, le scribe de Sippar, et de Bel-iddin [...].

<sup>(7-9)</sup>[Les témoins et le scribe].

<sup>(10-11)</sup>[Sippar], le 8 [NM] de l’an 6 de [Darius I<sup>er</sup>].

La quantité de dattes est lacunaire ce qui ne nous permet pas d’évaluer le nombre de travailleurs mobilisés. Nous savons néanmoins que le *qīpu* avait à sa disposition une force de travail composée de 50 hommes<sup>658</sup>. Ce contingent entier a pu être mobilisé en Élam sous l’autorité de Šarru-lu-dari. Les travailleurs du temple de l’Ebabbar de Sippar étaient encore en activité au cours de l’an 7 de Darius, date à laquelle des ils reçoivent des rations alimentaires et de l’argent:

### Dar. 230

<sup>(1-4)</sup>Lettre de [NP, Bel-iddin], [Uballis]su-Gula [et Nidintu], les scribes sur parchemin à [Bulṭ]aia, notre frère. <sup>(4-5)</sup>Que les dieux Bēl et Nabû décrètent [santé] et vie pour notre frère! <sup>(6-9)</sup>(Concernant) les [x] litres de dattes valeur de (?) [x] litres de sésame et de [x] mine(s) d’argent qui ont été donnés pour les travailleurs d’Elam, <sup>(10)</sup>donne-les à Iddiya! <sup>(11)</sup>Donne-lui les dattes complètes!

<sup>(12-13)</sup>Le 12 *šabātu* (xi) de l’an 7 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone, roi des pays.

Dans cette lettre, différents scribes de l’Ebabbar ordonnent l’envoi de dattes achetées avec du sésame et de l’argent à un certain Iddiya. La fonction de ce dernier n’est pas précisée. Il semble être un intermédiaire entre les autorités de l’Ebabbar et les travailleurs en poste en Élam.

Les travaux en Élam ont pris, semble-t-il, plus d’importance à partir de l’an 9 de Darius (513) comme en témoignent des levées exceptionnelles de travailleurs en Babylonie. Ces levées sont notamment visibles à travers les archives de l’Ebabbar de Sippar et de notables de Borsippa. L’utilisation d’une terminologie perse inédite pour désigner ces levées (*pas’adu*, *padašūtu*) pourrait également témoigner de leur singularité.

**1. Le *pas’adu* de l’Ebabbar de Sippar.** À partir de l’an 9, le temple de l’Ebabbar de Sippar a été soumis à une mobilisation intense de sa main-d’œuvre. Ses oblats ont été mobilisés sur un chantier situé en Élam et les prébendiers liés au temple ont dû s’acquitter de ce service en versant de l’argent. Le texte CT 56, 193 est un document comptable rédigé au mois d’*addaru* (xii) de l’an 9 de Darius qui récapitule une série de livraisons de rations alimentaires pour Ina-šilli-šarri, le *qīpu* de l’Ebabbar, et pour ses travailleurs. Sa main-d’œuvre a été mobilisée pour accomplir un travail pour

---

<sup>658</sup> BONGENAAR 1997 : 36-38.

une période de huit mois, du mois d'*aiāru* (ii) au mois de *tebētu* (x). Le *qīpu* a reçu de l'orge, des dattes et des récipients d'huile :

**CT 56, 193 [Extraits]**

<sup>(10-12)</sup>[x]16 litres d'orge et de dattes, rations alimentaires depuis le mois d'*aiāru* (ii) de l'an 9 jusqu'à la fin du mois de *tebētu* (x) de l'an 9 des travailleurs qui accomplissent le travail du pays d'Élam qui relèvent du service *qīpu*,

<sup>(13)</sup>[x] litres de rations alimentaires [...] des *qi[pā]nu* du bateau de l'an 9,

<sup>(14)</sup>300 litres de rations alimentaires [des bate]liers qui sont à l'intérieur,

<sup>(15)</sup>[x]+ 1080 litres [x x] de dattes et 7 récipients d'huile,

<sup>(16)</sup>[x litres de rations alimentaires] x x x pour Ina-šilli-šarri,

<sup>(17)</sup>[x litres de ses] travailleurs qui effectuent le travail du pays d'Élam ont été donnés

<sup>(18)</sup>2 748 litres d'orge et de dattes, reliquat des rations alimentaires de l'an 9

<sup>(19)</sup>[x] litres des rations alimentaires du *qīpu* de l'an [9],

<sup>(20)</sup>1 128 litres d'orge, rations alimentaires des travailleurs de l'an 9

<sup>(21)</sup>[x litres] d'orge et 2 160 litres de dattes, rations alimentaires du *qīpu* de l'an 9,

<sup>(22)</sup>[x+] 3120 litres d'orge et de dattes et deux récipients et demi d'huile

<sup>(23)</sup>[x litres] d'Ina-šilli-šarri, le *qīpu* de l'Ebabbar jusqu'au [...]

<sup>(24)</sup>[...] mois d'*addaru* (xii) de l'an 9, reliquat dans l'Ebabbar [...]

<sup>(25-26)</sup>Le 2 [NM] de l'an 9 de Darius I<sup>er</sup>, roi des pays.

Le texte lacunaire *Dar. 293* rédigé au cours de l'an 10 de Darius peut être mis en relation avec le précédent puisqu'il évoque également le travail accompli par les hommes du *qīpu* en Élam au cours de l'an 9. Il s'agit d'un document comptable qui enregistre des états de service réalisés par plusieurs membres du personnel de l'Ebabbar de Sippar. Ainsi, Bunene-ibni employé des étables du temple a accompli un service de 10 mois et 13 jours (l.6), Itti-šamaš-balassu-iqbi, employé de la bergerie du temple, fut en poste durant 9 mois et 25 jours (l.7). La durée de service d'un certain Kinunaia est en revanche cassée (l.8). Il occupait probablement la fonction de corroyeur (*aškāpu*) au sein du temple<sup>659</sup>. Enfin, le texte précise le cadre réglementaire dans lequel ces travailleurs ont été mobilisés, il s'agit du *pasa'du* :

***Dar. 293***

<sup>(1-2)</sup>[.....] les [...] travail [...]

<sup>(3-5)</sup>[...] les écuries [...] Pendant 5 mois et 23 jours, il n'y avait pas de forgerons qui travaillent le bronze (et ?) de forgerons qui travaillent le cuivre.

<sup>(6)</sup>(Absence de) 10 mois et 13 jours de Bunene-ibni de l'étable,

<sup>(7)</sup>(Absence de) 9 mois et 25 jours d'Itti-šamaš-balassu-iqbi de la bergerie,

---

<sup>659</sup> BONGENAAR 1997 : 412.

<sup>(8)</sup>(Absence de) 3 mois et 3 jours de Kinenaia,

<sup>(9)</sup>(Absence de) 7 mois des travailleurs des rations du roi,

<sup>(10-13)</sup>Compte effectué du *pasa'du* des travailleurs qui ont accompli le travail d'Élam qui appartenaient au magasin géré par Bunene-šimanni, le [x x], (et) qui sont (maintenant) au service d'Ina-šilli-šarri, [le *qīpu*...] depuis le mois d'*aiāru* (ii) <sup>(14)</sup>[.....] an 10 de Darius I<sup>er</sup> <sup>(15)</sup>[...] mois de *kislīmu* (ix), le *qīpu* <sup>(16)</sup>[...] le tisserand [...]

Le *pasa'du* est généralement interprété comme désignant l'équipement militaire et serait équivalent au terme babylonien de *rikis qabli*<sup>660</sup>. Plusieurs arguments peuvent être opposés à cette interprétation :

1) Le *rikis qabli* ne désigne pas systématiquement un équipement militaire, mais tout type d'équipement. Ainsi le *rikis qabli* a pu concerner des bateliers ou des travailleurs œuvrant sur des ouvrages hydrauliques ainsi que des travailleurs se rendant en Élam<sup>661</sup>. De plus, il semble étonnant de voir qu'un terme perse a remplacé ponctuellement un terme babylonien dans des textes administratifs émanant de temples de la Babylonie. En effet, l'utilisation du terme de *pasa'du* apparaît de manière très ponctuelle et ne remplace pas définitivement le terme de *rikis qabli* qui continue à être le plus généralement employé<sup>662</sup>.

2) G. Van Driel s'est servi du contexte dans lequel le terme de *pas'adu* apparaissait dans le texte *Dar.* 293 pour rejeter l'équivalence avec le terme de *rikis qabli*<sup>663</sup>. Ce texte enregistre précisément la durée de service de membres de l'Ebabbar de Sippar dans le cadre du *pas'adu*. Ce terme est mis en relation avec un travail (*dullu*) accompli en Élam. Or, le terme de *dullu* ne s'applique qu'à un contexte de travaux manuels<sup>664</sup>. Ce dernier texte montre donc très clairement que les personnes soumises au *pas'adu* devaient fournir un service civil et non pas un équipement militaire<sup>665</sup>. Il me semble donc que le *pas'adu* a été abusivement interprété comme ayant un aspect militaire à cause du texte VS 4, 126 dans lequel ce terme est associé à un chef des archers.

Le terme de *pasa'du* est également cité dans le texte VS 4, 126 et concerne également l'Élam et l'an 9 de Darius. Dans ce texte Šamaš-šum-lišir, descendant d'Ile'i-Marduk, a du s'acquitter de 20 sicles « pour le *pasa'du* de l'an 9 d'Élam ». Ce personnage est lié au temple de l'Ebabbar de Sippar

---

<sup>660</sup> Voir notamment JURSA 1999 : 99-100 et 106, TAVERNIER 2007 : 451-452 et récemment JURSA 2009 : 257.

<sup>661</sup> Voir VAN DRIEL 2002 : 249-254.

<sup>662</sup> Le terme de *rikis qabli* est employé de nouveau dans les textes *Dar.* 253 (10/v/Darius 9), WAERZEGGERS 2001 : n°132 (Darius 26) et MacGinnis 2002a : n°1 (Darius 29).

<sup>663</sup> VAN DRIEL 2002 : 246-247.

<sup>664</sup> CAD, D : 173-177.

<sup>665</sup> Je remarque que J. Tavernier ne cite pas le texte *Dar.* 293 parmi les références qu'il a relevé du terme de *pas'adu* en Babylonie.

dans lequel il possédait des prébendes et appartenait probablement à la grande famille de Šangu-Šamaš<sup>666</sup> :

**VS 4, 126**

<sup>(1-4)</sup>(Concernant) les 20 sicles d'argent à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité moyenne, toute la part due par Šamaš-šum-lišir, descendant d'Ile'i-Marduk, pour le *pasa'du* de l'an 9 du pays d'Élam : <sup>(5-9)</sup>Nabu-šum-iškun, fils de Nabu-šum-iddin, descendant de Balašu, le chef des archers de Nidinti-Marduk, les a reçus de la part d'Inbaia, fille de Nabu-šum-iddin, descendant d'Ile'i-Marduk, épouse de Nidinti-Marduk.

<sup>(10)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

<sup>(11-15)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(17-19)</sup>Sippar, le 6 *addaru* (xii) de l'an 9 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone, roi des pays.

Šamaš-šum-lišir est redevable de 20 sicles d'argent au titre du *pasa'du*. L'argent a été versé par l'intermédiaire d'Inbaia, l'épouse de son fils Nidinti-Marduk. La famille de Nidinti-Marduk possédait un domaine d'arc<sup>667</sup> et c'est probablement à ce titre qu'elle devait s'acquitter en l'an 9 de Darius I<sup>er</sup> du service de *pas'adu*<sup>668</sup>. Cependant, aucun membre de la famille n'a réalisé ce service, mais elle s'en est acquittée en versant une compensation en argent à un percepteur qui porte ici le titre de « chef des archers ». Ce dernier titre ne doit pas nous faire interpréter le service de *pas'adu* comme étant un service militaire. Il désigne un percepteur chargé de collecter les redevances des services compensés qui pèsent sur les domaines d'arc. Cet argent a pu servir au chef des archers à louer lui-même les travailleurs qui allaient effectivement servir en Élam, ou bien cet argent fut apporté directement là-bas. Nous verrons plus bas que le texte VS 6, 155 précise qu'une importante quantité d'argent a été empruntée par le chef des archers du domaine de char de Nergal-našir, le *qīpu* de l'Ezida. Le texte précise que « cet argent a été donné pour le travail du roi ».

L'utilisation rare du terme *pasa'du* pose encore de nombreux problèmes. Il pourrait comme le suggère F. Joannès désigner une mobilisation exceptionnelle des travailleurs par la couronne perse hors des cadres traditionnelles de la corvée (*ilku / urāšu*) : « Le caractère ponctuel et limité à l'Élam de ce service laisse à penser qu'il était inhabituel »<sup>669</sup>. Le service de *pas'adu* n'a pas concerné la seule année 9. Ce terme se retrouve en effet attesté dans un texte des archives de Marduk-remanni, descendant de Šahit-gine, daté de l'an 12. Le terme de *pas'adu* (ici vocalisé en *pa-se-ed*) apparaît au milieu d'une reconnaissance de dette par laquelle Marduk-remanni prêta une importante quantité de dattes à trois individus :

---

<sup>666</sup> JURSA 1999 : 37-38. Pour une présentation de la famille du Prêtre de Šamaš et ses différentes archives, voir, JURSA 2005a : 127-128.

<sup>667</sup> JURSA 1999 : 101.

<sup>668</sup> Le texte inédit BM 27779 évoque ainsi le *pasidu* de l'arc (JURSA 2009 : 257). Cf. *infra*.

<sup>669</sup> JOANNÈS 1982 : 22.

<sup>(1-5)</sup>68 400 litres de dattes appartenant à Marduk-remanni, fils de Bel-uballiṭ, descendant de Šahit-gine, sont à la charge d'Arad-Bunene, fils de Na'id-Marduk, descendant d'Ile'i-Marduk, d'Arđiya, fils de Zababa-iddin, descendant d'Ile'i-Marduk, (et) d'Iddin-Bel, fils de Šamaš-uballiṭ, descendant d'Ile'i-Marduk. <sup>(5-6)</sup>Au mois d'*arāhsamnu* (viii), ils donneront les 68 400 litres de dattes en une seule fois selon la mesure de 1 pi dans l'entrepôt. <sup>(7-8)</sup>L'un pour l'autre est garant que le plus proche paiera. <sup>(8-11)</sup>Arad-Bunene, Arđiya et Iddin-Bel ont juré ainsi devant Marduk-remanni par Bēl, Nabû et Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays : <sup>(11-12)</sup>« Nous donnerons les 68 400 litres de dattes à Sippar au mois d'*arāhsamnu* (viii) ». <sup>(13-14)</sup>L'argent blanc du *pas'adu* pour le compte de [...] et des *Rab-banê* a été donné à Balaṭu.

<sup>(15-27)</sup>Les témoins : Iqiša-Marduk, fils d'Etel-pi-Šamaš, descendant de [Šangu-Šamaš] ; Nabu-ahhe-Šullim, fils de Mušezib-Marduk, descendant de Šangu-Ištar de Babylone ; Marduk-šum-ibni, fils de Nabu-zer-iqišaia, descendant d'Isinnaia ; Bel-iddin, fils de Muranu, descendant de Šangu-Šamaš ; Nabu-šum-iškun, fils de Nabu-šum-iddin, descendant de Balaṭu ; Nabu-mukin-apli, fils de Bel-uabliṭ, descendant de Šangu-Ištar de Babylone ; Šamaš-iddin, fils de Nabu-kašir, descendant de Šangu-Šamaš ; Uballissu-Gula, fils d'Ahhe-iddin-Marduk, descendant de Šangu-Ištar de Babylone ; Šamaš-eriba, fils de Bel-iqišaia, descendant d'Isinnaia ; Šaddinnu, fils de Nabu-šum-iddin, descendant de Nur-Sin ; Remut-Bel, fils de Kurbanni-Marduk, descendant de Bel-eṭiru ; Nabu-ikšur, fils d'Iqiša, descendant de Re'i-sise ; Bel-remanni, fils de Mušebši-Marduk, descendant de Šangu-Šamaš.

<sup>(28-29)</sup>Le scribe : Šuzubu, fils de Zababa-ah-iddin, descendant d'Ile'i-Marduk.

<sup>(29-31)</sup>Sippar, le 2 *addaru* (xii) de l'an 12 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays.

Ce contrat concerne avant tous les *rab banê*, les titulaires d'une prébende dite de *rab-banutu*. Ces prébendiers avaient en charge l'exploitation de domaines agricoles dont les récoltes contribuaient aux repas offerts aux dieux dans les temples<sup>670</sup>. Marduk-remanni, le créancier, possédait lui-même une prébende *rab-banûtu*<sup>671</sup>. Parmi les trois débiteurs, Arad-Bunene et Iddin-Bel, descendant d'Ile'i-Marduk, occupaient la charge de *rab-bani*<sup>672</sup>. Il en était probablement de même pour leur troisième associé, Arđiya. Enfin, comme le remarque C. Waerzeggers dans son édition du texte, un grand nombre de titulaires de cette prébende figure parmi les témoins du contrat : Iqiša-Marduk, Nabu-ahhe-šullim, Nabu-šum-iškun, Uballissu-Gula, Šamaš-eriba, et Šuzubu<sup>673</sup>. Les dattes prêtées ont servi aux *rab-banê* à s'acquitter en argent du service de *pas'adu* (l.13-14). Ce type d'imposition était tout à fait exceptionnel sur cette prébende<sup>674</sup>. Les prébendiers *rab-banê* n'ont pas effectué ce service eux-mêmes, mais ils ont versé une compensation en argent. Le percepteur Balaṭu est également connu dans la documentation de Sippar comme étant le responsable des rations

<sup>670</sup> JURSA 1995a : 57-79.

<sup>671</sup> WAERZEGGERS 2001 (VOL. 1) : 137-140.

<sup>672</sup> WAERZEGGERS 2001 (VOL. 1) : 137.

<sup>673</sup> WAERZEGGERS 2001 (VOL. 2) : 109-110.

<sup>674</sup> WAERZEGGERS 2001 (vol. 1) : 140.

alimentaires (*ša muhhi kurummati*)<sup>675</sup>. Cet argent a pu servir à financer l'achat de denrées pour les travailleurs du temple qui ont effectué ce service à la place des contribuables. Le texte ne précise pas le lieu de mobilisation finale. Nous pensons que le *pasa'du* évoqué dans le texte WAERZEGGERS 2001 : n°83 avait pour destination l'Élam :

1) Nous avons vu que le terme de *pas'adu* était associé à un travail en Élam à deux reprises au cours de l'an 9 de Darius (*Dar.293* et *VS 4, 126*). Ce terme perse est rare et semble être en lien avec une levée de travailleurs exceptionnels.

2) Le texte WAERZEGGERS 2001 : n°83 a été rédigé le 2 *addaru* (xii) de l'an 12. Or, peu de temps avant, au cours du mois d'*arahsamnu* (viii), le temple de Sippar organisait l'acheminement de rations alimentaires en Élam pour le *qīpu*.

Il semble donc que les autorités de l'Ebabbar de Sippar s'apprêtaient à la fin de l'an 12 à acheminer en Élam des travailleurs dans le cadre du *pasa'du* et des rations alimentaires. Le texte MacGinnis 2002a : n°2 témoigne de la présence en Élam d'Ina-šilli-šarri, le *qīpu* du temple :

#### **MacGinnis 2002a : n°2**

<sup>(1-3)</sup>(Concernant) les 5 400 litres de dattes du Trésor qui sont dans les mains de Šamšaia, fils de Bunene-šimanni : <sup>(3-6)</sup>il les fera livrer depuis le temple de l'Ebabbar pour la ville d'Élam à Ina-šilli-šarri. <sup>(7-9)</sup>Le 6 *arahsamnu* (viii) de l'an 12 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone, roi des pays.

Un employé de l'Ebabbar, Šamšaia, fils de Bunene-šimanni, est chargé de livrer des rations de dattes à Ina-šilli-šarri, le *qīpu*, qui se trouve en Élam. Nous avons vu qu'Ina-šilli-šarri y avait déjà été mobilisé au cours de l'an 9 de Darius I<sup>er</sup>. L'examen des textes de l'Ebabbar ne nous permet pas de dire si la mobilisation des travailleurs du temple de Sippar encadrés par Ina-šilli-šarri fut continue depuis l'an 9 jusqu'à l'an 12. Nous remarquons que dans ce texte les dattes sont envoyées dans « *la ville du pays d'Élam* ». Or, nous savons que les Babyloniens utilisaient ce terme peu précis pour désigner la ville la plus importante d'une région. Concernant l'Élam, ce texte fait donc référence à Suse.

Cette mobilisation exceptionnelle des travailleurs de l'Ebabbar de Sippar à partir de l'an 9 de Darius I<sup>er</sup> pour un chantier localisé en Élam est contemporaine d'une levée qui concerna également la ville de Borsippa.

**2. Mobilisation des travailleurs de Borsippa.** La mobilisation de travailleurs de Borsippa présente les mêmes caractéristiques que celle qui touche la ville de Sippar, toutes deux montrent une forte concentration en l'an 9 de Darius et l'apparition d'un nouveau service désigné par le terme

---

<sup>675</sup> WAERZEGGERS 2001 (vol. 1) : 140.

perse de *pasa'du*. Le texte inédit BM 27779 a été rédigé à Borsippa le 13 *ṭebētu* (x) de l'an 8 de Darius I<sup>er</sup><sup>676</sup>. Il s'agit d'une quittance enregistrant le paiement de 45 sicles d'argent versé par Marduk-šum-iddin, fils de Šulaia, descendant d'Iliya (A)<sup>677</sup>, à un certain Nabu-iqiša<sup>(?)</sup>, fils de Nabu-šum-ereš, descendant d'Iliya, le responsable des brasseurs. Cet argent est qualifié de *pas'adu* de l'arc (*pasidu ša qašti*). Il reste difficile de déterminer si ce paiement était exigé de Marduk-šum-iddin en tant que tenancier d'un domaine d'arc ou bien en tant que propriétaire d'une prébende de brasseur dans l'Ezida. Quoi qu'il en soit, il s'agit du responsable des brasseurs qui collecta cet argent. Cette collecte a eu lieu à la fin de l'an 8 de Darius I<sup>er</sup>, c'est donc à ce moment-là que les différents administrateurs de l'Ezida commençaient à organiser des collectes de fonds, probablement dans le but de financer l'achat de rations et/ou de matériel pour les travailleurs qui allaient devoir effectivement accomplir ce service. Ce dernier a donc eu lieu au cours de l'an 9 de Darius, c'est-à-dire au même moment où des travailleurs de l'Ebabbar de Sippar étaient en Élam dans le cadre, eux aussi, du *pasa'du*. Les textes de l'Ebabbar ont montré que ce travail dura au moins du mois d'*aiāru* (ii) au mois de *ṭebētu* (x). Toujours au cours de l'an 9, des levées de travailleurs touchèrent à leur tour les boulangers de l'Ezida de Borsippa.

Un petit dossier composé de trois textes issus des archives de Šaddinnu, descendant de Beliya'u, le responsable des boulangers du temple de l'Ezida de Borsippa, témoigne d'une mobilisation de travailleurs devant accomplir un service en Élam à la fin de l'an 9 de Darius I<sup>er</sup>. Dans chacun de ces textes, un boulanger du temple s'engage auprès de Šaddinnu à fournir un homme équipé qui devra se rendre en Élam. Il est désigné par le terme *allāku* (racine 'lk / « aller »). Il est traduit par « agent, voyageur, messenger »<sup>678</sup>. Nous le traduisons ici par « envoyé » pour souligner qu'il agit pour le compte des prébendiers :

**WAERZEGGERS 2010b : n°82**

<sup>(1-5)</sup>Gimillu a juré ainsi devant Šaddinnu, fils de Balassu, descendant de Beliya'u, le responsable des boulangers, par Bēl, Nabû et le roi Darius I<sup>er</sup> : <sup>(5-9)</sup>« D'ici le 5 *šabātu* (xi), je fournirai un envoyé bien équipé et je l'enverrai pour l'Élam avec les envoyés des boulangers ».

<sup>(10-17)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(18-20)</sup>Borsippa, le 28 *simānu* (iii) de l'an 9 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone et des pays.

**WAERZEGGERS 2010b : n°83**

<sup>(1-5)</sup>[Bel/Nabu]-kašir, fils de Gimillu, descendant de Kidin-Sin a juré ainsi devant Š addinnu, le responsable des boulangers, fils de Balassu, descendant de Beliya'u, par Bel, Nabu et le roi Darius I<sup>er</sup> :

<sup>676</sup> Nous suivons ici le résumé du texte proposé dans ZADOK 2009 : 167.

<sup>677</sup> Pour cette famille, voir JURSA 2005a : 85-86.

<sup>678</sup> CAD A/1 : 353.

<sup>(5-10)</sup>« D'ici le 25 *tašrītu* (vii), je fournirai un envoyé bien équipé pour 6 mois (de service) et je l'enverrai en Élam avec l'assemblée de l'Ezida pour le compte de ma décurie ».

<sup>(11-17)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(17-19)</sup>[Bor]sippa, le 23 *tašrītu* (vii) de l'an 9 de Darius I<sup>er</sup>, [roi de Babylone], roi des pays.

#### **WAERZEGGERS 2010b : n°86**

<sup>(1-5)</sup>Nabu-zer-ukin, fils de Balas[su], descendant de Nabu-mukin-apli, a juré ainsi devant Šaddinnu, le responsable des boulangers, par Bel, Nabu et Darius, roi de Babylone, roi des pays : <sup>(5-9)</sup> « D'ici le 5 *šabātu* (xi), j'enverrai (?) un envoyé enrégimenté en Élam pour le compte de ma décurie avec les chefs des décuries des boulangers ».

<sup>(10-15)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(16-18)</sup>Borsippa, le 23 *ṭebētu* (x) de l'an 9 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone, roi des pays.

Au cours de l'an 9 de Darius I<sup>er</sup>, nous voyons qu'au moins trois de ces décuries ont dû fournir un homme pour accomplir un service en Élam. C'est le chef des boulangers, Šaddinnu qui était *in fine* le responsable de l'accomplissement de ce service. Ainsi comme le remarque M. Jursa : « The compliance with these royal demands was organised, not by relying on outside agents (government officials or tax collectors, for instance), but through the temple-internal hierarchy : the chief baker was ultimately responsible (to the temple and indirectly the king) for the bakers'performance in this respect »<sup>679</sup>. Les boulangers ont dû fournir un envoyé pour la fin de l'année. Un problème de cohérence se pose, car deux dates de mobilisation sont avancées. Les textes WAERZEGGERS 2010b : n°82 et WAERZEGGERS 2010b : n°86 évoquent, tous les deux, la date du 5 *šabātu* (xi) tandis que le texte WAERZEGGERS 2010b : n°83 évoque la date du 25 *tašrītu* (vii). Plusieurs départs en Élam ont pu ainsi avoir lieu de manière successive. Le texte WAERZEGGERS 2010b : n°83 précise que le service était prévu pour durer six mois. La nature exacte de ce service n'est en revanche pas précisée. Ces exécutants se rendaient en Élam en compagnie des membres de l'organisation des prébendiers (*kiništu*) de l'Ezida comme l'évoque le texte WAERZEGGERS 2010b : n°83.

Un an après de nouvelles mobilisations ont concerné, une nouvelle fois, des prébendiers de l'Ezida. Remut-Nabu, descendant de la famille Re'i-alpi, a dû s'acquitter d'une quantité d'argent au titre de la corvée (*urāšu*) du pays d'Élam :

#### **NBDMich 26**

<sup>(1-6)</sup>(Concernant) le service-*ilku* de la corvée-*urāšu* du pays d'Élam depuis le mois de *ṭebētu* (x) de l'an 9 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone, roi des pays, jusqu'à la fin du mois de *ṭebētu* (x) de l'an 10, toute la part due par Remut-Nabu, fils de Nabu-mukin-zeri, descendant de Re'i-alpi, et de Nabu-mukin-zeri, son

---

<sup>679</sup>JURSA 2009 : 253.



père : <sup>(6-9)</sup>Nabu-balassu-iqbi, fils de Taqiš-Gula, descendant de Nagaru, le *ziqpu* de Remut-Nabu, en a été payé des mains de [NP], sur ordre de Remut-Nabu. <sup>(9-10)</sup>Chacun a pr[is] un exemplaire (du contrat).

<sup>(11-17)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(17-19)</sup>Borsippa, le 21 *ṭebētu* (x) de l'an 10 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone, roi des pays.

Le contribuable Remut-Nabu n'a pas effectué lui-même la corvée qu'il devait réaliser en Élam. Il a versé une quantité d'argent en compensation à Nabu-balassu-iqbi, fils de Taqiš-Gula, descendant de Nagaru. Ce dernier occupait la fonction de *gugallu*<sup>680</sup>. Il est qualifié de *ziqpu* de Remut-Nabu dans le texte. Cette dernière fonction désigne le collecteur de redevances d'une unité de contribuables<sup>681</sup>. La famille Re'i-alpi possédait des prébendes dans le temple de l'Ezida. Mais dans ce contexte-ci, en considérant que la corvée est perçue par le *gugallu*, c'est probablement en tant qu'exploitant d'un domaine agricole utilisant les ressources en eaux du système d'irrigation que Remut-Nabu était soumis à la corvée<sup>682</sup>. Le *gugallu* est responsable des ouvrages hydrauliques et du réseau des canaux d'irrigation, il gère la répartition de l'eau en contrôlant l'ouverture et la fermeture des vannes. Sa fonction le conduit à gérer une partie des activités agricoles des domaines appartenant aux temples ou à la Couronne et à prélever une partie des redevances dues par les exploitants installées sur ces terres<sup>683</sup>.

L'argent levé par le *gugallu* de Borsippa lui servit probablement à recruter ses propres travailleurs pour mener à bien les travaux en Élam que le pouvoir perse exigeait. Nous verrons ainsi qu'un autre *gugallu* de Borsippa se trouvait en personne en Élam sur des chantiers hydrauliques. Enfin, de nouveaux versements ont été exigés de la part Remut-Nabu, descendant de Re'i-alpi, pour une corvée-*urāšu* d'Élam au cours des mois d'*ulūlu*-bis (vi-b) de l'an 11 et du mois de *nisannu* (i) de l'an 12 du règne de Darius I<sup>er</sup><sup>684</sup>.

La chronologie des corvées exigées à Borsippa coïncide avec une attestation d'un service ayant pour destination l'Élam dans la documentation de Dilbat.

**3. Le *padašūtu* de la ville de Dilbat.** À la fin de l'an 10 de Darius, une levée de corvéables a eu lieu à Dilbat. Dans le texte ZADOK 1995 (BM 49718) un certain Uraš-le'i, fils de Mušezib, a dû accomplir un service nommé *padašūtu*. Il s'agit encore une fois d'un terme perse dont la signification reste incertaine. Uraš-le'i n'a pas accompli personnellement le service qu'il devait, mais il s'est fait remplacer par un certain Uraš-ana-bitišu :

---

<sup>680</sup> Voir la prosopographie des *gugallu* de Borsippa dans JURSA 2009 : 250.

<sup>681</sup> JURSA 2009 : 248-249.

<sup>682</sup> JURSA 2009 : 246.

<sup>683</sup> JOANNÈS 2002 : 588-590.

<sup>684</sup> Textes inédits BM 94545 et BM 102259 (cités dans JURSA 2009 : 264).

### ZADOK 1995 (BM 49718)

<sup>(1-3)</sup>Uraš-ana-bitišu, fils d'Uraš-iddin, ira en Élam pour le *padašūtu* d'Uraš-le'i, fils de Mušezib. <sup>(3-6)</sup>Pendant 3 mois, Uraš-na-bitišu accomplira le travail en Élam à la place d'Uraš-le'i. <sup>(6-10)</sup>S'il ne s'y rend pas et s'il n'accomplit pas son travail d'ici le mois d'*ulūlu* (vi), alors Uraš-iddin donnera à Nabu-balassu-iqbi (le salaire) en argent pour 3 mois à des journaliers qui accompliront le travail du pays d'Élam.

<sup>(11-16)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(16-18)</sup>Dilbat, le 27 *addaru* (xii) de l'an 10 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone, roi des pays.

<sup>(18-20)</sup>Au mois d'*abu*(v) [et] au mois de *dūzu* (iv) [...] dans la mobilisation de Dilbat.

M. Jursa a établi un parallèle entre ce terme d'origine perse et le terme babylonien d'*allāku* qui apparaît dans les archives de Gallabu provenant d'Ur<sup>685</sup>. Ce terme désignerait donc une « marche » dans le but d'accomplir un service militaire ou civil<sup>686</sup>. Les indications contenues dans le texte ZADOK 1995 (BM 49718) nous permettent de déterminer si le *padašūtu* en question était un service civil ou militaire. Le texte précise que le contribuable du *padašūtu* devra accomplir un travail (*dullu*) en Élam pour trois mois. Nous avons vu que le terme de *dullu* était systématiquement employé dans un contexte de travaux civils. À l'instar de l'utilisation du terme perse *pasa'du*, l'emploi du terme *padašūtu* se trouve en relation avec le pays d'Élam et doit être mis en rapport avec un service civil exceptionnel qui a pesé sur les temples et les contribuables de la Babylonie. Nous constatons que les services de *pasa'du* et de *padašūtu* ont été introduits en Babylonie au même moment, respectivement au cours de l'an 9 et de l'an 10. Le dernier terme semble être un abstrait formé sur un substantif original *padašu*. Il y a une assez grande proximité entre *pasa'du* et *padašu*. On peut donc se demander s'il ne s'agit pas d'une métathèse involontaire du scribe de Dilbat.

**4. Bilan.** La mobilisation des travailleurs de la Babylonie en Élam a débuté à partir de l'an 6 (516). On constate une levée de travailleurs beaucoup plus importante à partir de l'an 9 (513). Celle-ci est essentiellement visible grâce aux archives des temples de l'Ebabbar de Sippar et de l'Ezida de Borsippa. Les responsables de la main-d'œuvre des temples, tel que le *qīpu* de l'Ebabbar ont dirigé leurs oblats vers un chantier en Élam. Certains prébendiers se sont acquittés de ce service en fournissant un envoyé avec son équipement ou bien en versant une quantité d'argent. Ces levées ont eu pour cadre juridique le service traditionnel de la corvée (*urāšu*). Cependant, on constate l'utilisation de deux nouveaux termes d'origine perse, le *pasa'du* et le *padašūtu*. Les caractéristiques exactes des services qu'ils impliquaient nous échappent. Ils désignaient, semble-t-il, de manière plus spécifique un service de corvée ayant eu pour localisation l'Élam. L'utilisation d'une terminologie perse et son caractère ponctuel au sein de la documentation babylonienne laissent entendre que ces services étaient exceptionnels. Les textes que nous avons rassemblés restent peu précis sur la

---

<sup>685</sup> JURSA 1995b.

<sup>686</sup> Sur les différentes étymologies avancées, voir TAVERNIER 2007 : 451.

localisation des travaux. Le terme géographique général employé est celui d'Élam. Un seul texte évoque la « ville du pays d'Élam », nous comprenons cette formule comme désignant Suse. L'ensemble de ces travaux est donc très probablement à mettre en relation avec la construction du palais de Suse décidée par Darius I<sup>er</sup>. Cependant, les textes n'apportent aucune précision quant à la nature des travaux que les Babyloniens y ont effectués.

Date / référence	Ville	Durée de mobilisation	Cadre légale	Lieu de service
8/[-]/Darius 6 CT 56, 762	Sippar	(Les travailleurs de l'Ebabbar de Sippar sont en Élam)	<i>Travailleurs du qīpu</i>	Élam
12/xi/Darius 7 <i>Dar.</i> 230	Sippar	(Les travailleurs de l'Ebabbar de Sippar sont en Élam)	<i>Travailleurs de l'Ebabbar</i>	Élam
13/x/Darius 8 BM 27779	Borsippa	(Acquittement en argent)	<i>Pasa'du</i> de l'arc	
2/xii/Darius I <sup>er</sup> 9 CT 56, 193	Sippar	Du mois ii au mois x de l'an 9	<i>Dullu ša Élam</i>	Élam
[Darius] 10 <i>Dar.</i> 293	Sippar	Depuis le mois ii de l'an 9	<i>Pasa'du</i>	Élam
23/vii/Darius 9 WAERZEGGERS 2010b : n°83	Borsippa	À partir du 25/vii et pour 6 mois	Fourniture par une décurie de boulangers d'un envoyé pour l'Élam	Élam
28/iii/Darius 9 WAERZEGGERS 2010b : n°82	Borsippa	À partir du 5/xi	Fourniture par une décurie de boulangers d'un envoyé pour l'Élam	Élam
23/x/Darius 9 WAERZEGGERS 2010b : n°86	Borsippa	À partir du 5/xi	Fourniture par une décurie de boulangers d'un envoyé pour l'Élam	Élam
6/xii/Darius 9 VS 4, 126	Sippar	(Acquittement en argent)	<i>Pasa'du</i> d'Élam de l'an 9	Élam
21/x/Darius 10 NBDMich 26	Borsippa	(Acquittement en argent)	<i>Ilku ša urāšu</i> d'Élam	Élam
27/xii/Darius 10 ZADOK 1995 (BM 49718)	Dilbat	3 mois (jusqu'au mois vi/Darius 10).	<i>Padašūtu</i>	Élam
vi-b/Darius 11 BM 94545	Borsippa	(Acquittement en argent)	<i>Ilku ša urāšu</i> d'Élam	Élam
i/Darius 12 <sup>?</sup> BM 102259	Borsippa	(Acquittement en argent)	<i>Ilku ša urāšu</i> d'Élam	Élam
6/viii/Darius 12 MacGinnis 2002a : n°2	Sippar		livraison de dattes pour le <i>qīpu</i>	La ville d'Élam
2/xii/Darius 12 WAERZEGGERS 2001 : n°83	Sippar	(Acquittement en argent)	<i>Pasa'du</i>	

**Les grands travaux en Élam (Darius 9 - Darius 12)**

### 2.1.2. *Les travaux hydrauliques en Élam et à Suse à partir de l'an 15 de Darius I<sup>er</sup>* (513)

À partir de l'an 15 de Darius I<sup>er</sup>, une nouvelle grande mobilisation de travailleurs de la Babylonie concerna un vaste chantier hydraulique situé en Élam et à Suse. Ces grands travaux ont nécessité la présence en Iran de représentants de familles de notables de Babylonie dont Marduk-našir-apli, le descendant d'Egibi, des gouverneurs des villes de Babylone et de Kiš, du *gugallu* de Borsippa, ainsi que la mobilisation de travailleurs de Sippar et de Borsippa.

1. **Marduk-našir-apli et le Canal royal d'Élam.** Le texte *Dar.* 411 a été rédigé en Élam, sur le « canal royal » en l'an 15 de Darius. Il s'agit d'une reconnaissance de dette contractée par Marduk-našir-apli, descendant d'Egibi. Le texte précise que le chef des Egibi a également contracté une dette portant sur 90 sicles d'argent pour le « travail du canal royal d'Élam » :

#### **Dar. 411**

<sup>(1-4)</sup>2 mines d'argent blanc de qualité courante à 1/8e d'impureté sans estampillage appartenant à Tattannu, fils de Remut, sont à la charge de Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi. <sup>(4-6)</sup>Au mois d'*addaru* (xii), il donnera les 2 mines d'argent blanc de qualité courante à 1/8e d'impureté sans estampillage dans Babylone. <sup>(7-9)</sup>Non compris une reconnaissance de dette antérieure de 90 sicles d'argent qui ont été donnés pour le travail du Canal royal d'Élam.

<sup>(10-16)</sup>Les témoins : Zababa-iddin, fils d'Etellu ; Nidintu, fils de [NP], descendant d'Egibi ; Ubar, fils d'Eribaia, descendant d'Itinnu ; Nabu-eṭir-naṣṣati, fils d'Ahušunu, descendant d'Arrabi ; Šum-iddin, fils de Zababa-eriba, descendant d'Amelu ; Nabu-šum-ukin, fils d'Uballissu-Marduk.

<sup>(16-17)</sup>Le scribe : Bulṭaia, fils d'Iddin-Bel.

<sup>(17-19)</sup>Canal royal d'Élam, le 22 *arāhsamnu* (viii) de l'an 15 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone et des pays.

Ainsi au cours de son premier voyage en Élam, Marduk-našir-apli a emprunté des quantités d'argent importantes contribuant au financement des travaux sur le Canal royal d'Élam. Nous remarquons que parmi les témoins de ce contrat figure Zababa-iddin, fils d'Etellu. Il occupait la charge de gouverneur de Kiš comme l'atteste le texte ABRAHAM 1997a : 79 (BM 33936) rédigé à Suse un an plus tard. Ce rôle de Marduk-našir-apli sur le canal est éclairé par un contrat conclu avant de partir en Iran. Dans le texte ABRAHAM 2004 : n°74 rédigé au cours du mois de *dūzu* (iv) à Babylone, le chef des Egibi préleva le montant du service-*ilku* sur quatre contribuables :

#### **ABRAHAM 2004 : n°74**

<sup>(1-4)</sup>(Concernant) les deux<sup>7</sup> mines d'argent estampillées, *ilku* de Nabu-ittannu et de Bel-zeri, les fils de [NP], (et) de Nidintu-Bel et Balaṭu, les fils de [NP], depuis le 1<sup>er</sup> *dūzu* (iv)<sup>7</sup> de l'an 15 : <sup>(5-7)</sup>Širku, fils

d'Iddinaia, descendant d'Egibi, les a reçues des mains de Mukke, fils de [NP], descendant de Bel-eṭeru.

<sup>(8)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

<sup>(9-15)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(16-18)</sup>Babylone, le 17 *dūzu* (iv) de l'an 15 de Darius I<sup>er</sup>, [roi] de Babylone et des pays.

<sup>(19)</sup>Nabu-ittannu [...]

Les archives de Marduk-naṣir-apli montrent très clairement un lien entre les prélèvements d'*ilku* et ses voyages à Suse<sup>687</sup>. Dans cet exemple, les contribuables n'effectuaient pas eux-mêmes le service d'*ilku* mais s'en acquittaient en versant au percepteur une quantité d'argent. Il semble y avoir un lien entre cette levée d'argent sur ce type de contribuable et les travaux du Canal royal d'Élam. Marduk-naṣir-apli a pu, en effet, financer des travailleurs babyloniens avec cet argent ou bien livrer cet argent directement sur le lieu du chantier. La contribution de Babylone s'est accompagnée d'une mobilisation analogue à Sippar et à Borsippa.

**2. La contribution de Sippar.** Le texte JURSA 1999 : 151 (BM 42352) a été rédigé à Sippar au cours de l'an 20 de Darius, mais il évoque un travail portant sur le canal de la « ville de l'Élam » qui débuta lors de l'an 17 :

**JURSA 1999 : 151 (BM 42352)**

<sup>(1-6)</sup>(Concernant) les 30 sicles d'argent blanc à 1/8<sup>e</sup> d'impureté, [de qualité moyenne], sans estampillage, conformément à la part de l'arc d'Aplaia, fils de Mušeziḫ-Marduk, descendant de Baliḫu, et de Bel-remanni, fils de Mušeḫši-Marduk, descendant de Šangu-Šamaš pour le travail du canal de la ville du pays d'Élam de l'an 17 que les travailleurs d'Ubar effectuent sous le contrôle du gouverneur de Babylone : <sup>(7-11)</sup>cet argent, toute la part de l'arc d'Aplaia et de Bel-[remanni], Ubar, fils de Bel-i[qišaia], descendant Isin]naia, l'a reçu en paiement de la part d'Aplaia et de Bel-remanni. <sup>(11-12)</sup>[Non compris la p]art de l'arc de Nidintu-[Marduk, fils] de Šamaš-šum-lišir.

<sup>(13-19)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(20-22)</sup>Sippar, le 15 [NM] de l'an 20 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone et des pays.

Des redevances en compensation du service *ilku* ont été levées sur les domaines d'arc d'Aplaia, fils de Mušeziḫ-Marduk, descendant de Baliḫu et de Marduk-remanni, fils de Mušeziḫ-Marduk, descendant de Šangu-Šamaš. Ces redevances ont servi à leur percepteur Ubar<sup>688</sup> à entretenir un groupe de travailleurs. Le texte précise que les travailleurs d'Ubar œuvraient sur le

---

<sup>687</sup> Sur la participation du chef des Egibi à l'organisation du transport des marchandises depuis la Babylonie jusqu'à Suse cf. *infra* (§3.2).

<sup>688</sup> Ubar, fils de Bel-iqišaia, descendant d'Isinnaia est attesté en tant que de brasseur de Šamaš (*sirāšu ša Šamaš*) lors de l'an 35 de Darius I<sup>er</sup>. Avant cette date, il est mentionné sans titre dans les textes de Sippar (BONGENAAR 1997 : 227). Il n'est donc pas assuré qu'il occupait déjà sa fonction lorsqu'il fut en poste sur le canal d'Élam.

canal de la ville d'Élam, c'est-à-dire Suse, depuis l'an 17 de Darius I<sup>er</sup>. Le texte ajoute que ces travailleurs étaient placés sous l'autorité du gouverneur de Babylone.

**3. Le *gugallu* de Borsippa et le canal de Suse.** Le texte inédit BM 96202 évoque, quant à lui, de manière très précise un travail concernant le « canal de Suse »<sup>689</sup>. Ces travaux ont été placés sous la direction de Nabu-ahhe-iddin, fils de Nabu-mukin-apli, descendant de Beliya'u, le *gugallu* de Borsippa. Ce fonctionnaire était chargé d'administrer et de veiller au bon fonctionnement des canaux dans sa circonscription. Il était également chargé d'effectuer les levées de main-d'œuvre dans le cadre de l'*urāšu*. Ainsi, le *gugallu* de Borsippa dut se rendre en personne sur le canal de Suse pour y encadrer une partie des travaux. L'année de rédaction du texte est cassée. Nabu-ahhe-iddin est attesté dans la documentation de Borsippa entre l'an 15 et l'an 21 de Darius I<sup>er</sup> et, avec le titre de *gugallu* en l'an 18<sup>690</sup>. Nous constatons qu'un autre personnage, Nabu-bullissu, fils de Taqiš-Gula, descendant de Naggaru, occupa la charge de *gugallu* de l'an 16 à l'an 18<sup>691</sup>. Le texte BM 96202 a donc été rédigé entre l'an 18 et l'an 21.

Des mobilisations précises ont concerné un vaste chantier hydraulique entre l'an 15 et l'an 20 de Darius I<sup>er</sup>. Pendant cette période, en Babylonie, d'autres textes témoignent également de mobilisations de travailleurs pour l'Élam. Ces documents ne précisent pas la nature des tâches effectuée par ces corvéables. Cependant, la simultanéité de ces nouvelles mobilisations et la tenue des chantiers hydrauliques nous permettent de supposer que ces travailleurs ont également œuvré sur les canaux d'Élam.

**4. De nouvelles mobilisations sur les canaux d'Élam ?** Plusieurs textes rédigés à Sippar pourraient être mis en relation avec la présence de travailleurs, eux aussi originaires de Sippar, entre l'an 15 et l'an 20, sur le chantier hydraulique en Élam et à Suse. Le texte *Dar.* 442, rédigé au début de l'an 17, enregistre le départ d'un bateau chargé d'orge, de laine et accompagné de six hommes à destination de l'Élam :

***Dar.* 442**

<sup>(1-7)</sup>25 mines de laine (et) les rations de 6 travailleurs qui vont en Élam avec un bateau d'orge ont été données à [NP], fils de [NP].

<sup>(8-10)</sup>[Sippar], le 22 *dūzu* (iv) de l'an 17 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone, roi des pays.

---

<sup>689</sup> Texte cité dans WAERZEGGERS 2010a : 786.

<sup>690</sup> Communication personnelle de C. Waerzeggers qui s'appuie sur les textes inédits BM 96102, BM 28093 et BM 21965.

<sup>691</sup> JURSA 2009 : 251.

Ce chargement de laine et d'orge était probablement destiné aux travailleurs qui étaient en poste en Élam. Le texte MACGINNIS 1995 : n°72 évoque également un envoi depuis Sippar d'un talent de laine pour les rations des travailleurs d'Élam.

Nous avons vu que des prélèvements ont eu lieu à Sippar pour financer des travailleurs mobilisés pour le travail du canal de la ville d'Élam qui débuta au cours de l'an 15 de Darius et qui dura au moins jusqu'en l'an 20. Le texte JURSA 1999 : 133 (BM 42302) rédigé au cours de l'an 19 enregistre le paiement du service-*ilku* pesant sur Nidintu-Marduk, fils de Marduk-šum-lišir, descendant d'Ile'-Marduk. Le texte précise que ce service-d'*ilku* concerne l'Élam :

**JURSA 1999 : 133 (BM 42302)**

<sup>(1-5)</sup>66 sicles d'argent blanc à 1/8 d'impureté de qualité moyenne appartenant à Iqiša-Marduk, fils de Gimil-Marduk, descendant d'Epeš-ili, sont à la charge de Nidintu-Marduk, fils de Marduk-šum-lišir, descendant d'Ile'-Marduk et d'Inbaia, fille de Nabu-šum-ukin, descendant d'Ile'-Marduk, épouse de Nidintu-Marduk.

<sup>(6-8)</sup>Les 3 litres de rations alimentaires, 12 pains-*takasû*<sup>692</sup>, 3 litres de bière, par mois, les 2 morceaux de viande, 2 *makkasû*<sup>693</sup> des jours 3 et 22, les revenus mensuels de la prébende de Nidintu-Marduk qui se trouve dans l'Ebabbar devant Šamaš, seigneur de Sippar, sont le gage d'Iqiša-Marduk. <sup>(9-10)</sup>Il n'y aura pas de revenu de la prébende et il n'y aura pas d'intérêt. <sup>(9-11)</sup>Bel-remanni, fils de Mušebši-Marduk, descendant de Šangu-Šamaš est garant du paiement des 66 sicles d'argent blanc. <sup>(11-13)</sup>C'est l'argent que Nidintu-Marduk et son épouse Inbaia ont donné pour le compte de Nidintu-Marduk pour le service-d'*ilku* du pays d'Élam. <sup>(13)</sup>Contre l'interruption des rations alimentaires, Bel-remanni est garant. <sup>(14-16)</sup>Si Bel-remanni, Nidintu-Marduk ou Inbaia apportent un reçu ou bien la reconnaissance de dette, alors Iqiša-Marduk ne recevra pas (les gages mentionnés) dans sa reconnaissance de dette.

<sup>(17-27)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(27-29)</sup>Sippar, [le X NM] de l'an 19 de Darius I<sup>er</sup>, [roi de Babylone, roi des pays].

Encore une fois, Nidintu-Marduk n'accomplit pas lui-même le service-*ilku*, mais verse une compensation de 66 sicles. Elle était destinée probablement à un responsable de l'Ebabbar de Sippar. Ainsi, les quantités d'argent récoltées par cet organisme lui permettent de financer l'achat de rations d'entretien pour sa main-d'œuvre envoyée en Élam. Le texte *Dar.* 516 montre qu'en l'an 20 de Darius, le temple envoie un nouveau contingent de 30 travailleurs en Élam avec leurs provisions de voyage et une partie de leurs rations alimentaires :

---

<sup>692</sup> Le terme de *tak(k)asû* désigne une farine de très bonne qualité ou bien des pains réalisés à partir de cette farine (CAD T : 76-77).

<sup>693</sup> D'après le CAD, le terme de *makkasû* désigne des dattes de première qualité (CAD M/1 : 131-132). M. Jursa s'interroge sur ce sens en observant que, dans bien des cas, les textes ne mentionnent pas de quantité (JURSA 1999 : 66-67). Dans ce texte, il est question de 2 *makkasû*. Cette quantité semble en effet un peu faible pour des dattes.

**Dar. 516 [extraits]<sup>694</sup>**

<sup>(24-26)</sup>2 mines d'argent estampillé pour 3 talents [...] de 30 travailleurs *hatturaia* (parmi les ?) travailleurs du Pays d'Élam (ont été données comme ?) rations.

<sup>(27-28)</sup>Et 1/3-5 sicles d'argent de l'expédition (*harrānu*) des travailleurs du pays d'Élam ont été donnés pour les rations de voyages.

Ce texte qualifie les hommes de troupe (*šābē*) de l'Ebabbar de *hatturaia*, ce dernier mot semble être un gentilice bâti sur le toponyme *hatturu*, également absent de la documentation. Ce texte peut également avoir un sens ambigu. Ainsi, les *šābē* de l'Ebabbar se déplacent en Élam dans le cadre d'une expédition / *harrānu*. Ce terme peut avoir un sens civil et un sens militaire ; il peut désigner le trajet, le voyage jusqu'en Élam ou bien une expédition militaire. Mais le contexte historique ne permet pas d'identifier de grandes convocations militaires en Iran au cours de l'an 20 du règne de Darius. En revanche, au cours de cette année, un important chantier hydraulique à Suse est documenté. On peut donc supposer que les 30 *šābē* qui se dirigent vers l'Élam sont des travailleurs mobilisés dans le cadre d'un chantier royal.

Enfin, des levées de corvéables ont également eu lieu à Borsippa au moment où avaient lieu des travaux hydrauliques en Élam. Le texte WAERZEGGERS 2010c (KU 14) a été rédigé au cours de l'an 18 et enregistre le paiement réalisé par Remut-Nabu, descendant de Re'i-alpi, et par son père, au profit d'une tierce personne qui a effectué un travail à Suse :

**WAERZEGGERS 2010c (KU 14)**

<sup>(1-6)</sup>(Concernant) [la corvée/le travail ...] de la ville de Suse [due par Remut-Nabu, fils de] Nabu-mukin-zeri, [descendant de Re'i]-alpi, et par [Nabu]-mukin-zeri, son père, [que Bazu]zu, fils de Balaṭu, descendant de Kidin-Sin, a effectué à Suse, pour le compte de Remut-Nabu : <sup>(6-7)</sup>Bazuzu en a été payé des mains de Remut-Nabu. <sup>(7-9)</sup>Il n'existe plus aucune créance de Bazuzu à la charge de Remut-Nabu.

<sup>(9-10)</sup>Tous leurs litiges mutuels sont terminés.

<sup>(11-18)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(19-21)</sup>Sur-amelati, [le x NM] de l'an 18 de [Dari]us I<sup>er</sup>, roi de Babylone, [roi des pays].

Ces mobilisations attestées à Sippar et à Borsippa correspondent au cadre chronologique des travaux hydrauliques qui se sont déroulés en Élam et à Suse entre l'an 15 et 20 de Darius.

**5. Bilan.** D'importants travaux hydrauliques ont eu lieu en Élam entre l'an 15 et l'an 20 de Darius. Ils apparaissent à travers la mobilisation de travailleurs de Babylone, de Sippar et de Borsippa. Ils

---

<sup>694</sup> (24) 2 ma-na kù-babbar gín-nu a-na 3 gú-un [...] (25) [šá ?] 30 lí erín-meš hat-tu-ra-a-[a] (26) šá lí erín-meš kur-elam<sup>ki</sup> kurum<sup>6</sup>-há (27) 1/3-5 gín kù-babbar-šú-nu šá<sup>7</sup> kaskal<sup>11</sup> šá (28) lí erín-meš šá lí kur-elam<sup>ki</sup> a<sup>1</sup>-na<sup>1</sup> ši-di-tu<sup>1</sup> x si-na .



ont nécessité la présence sur place des représentants des grandes familles de notables de la Babylonie dont Marduk-našir-apli, descendant d'Egibi, qui était responsable d'une partie des redevances levées à Babylone dans le cadre des corvées. Une partie de la main-d'œuvre était encadrée sur place par le gouverneur de Babylone et par le *gugallu* de Borsippa. Enfin, le gouverneur de Kiš, présent sur le canal d'Élam devait également diriger un contingent de travailleurs babyloniens.

Date / référence	Ville	Sujet	Autres	Lieu de service
17/iv/Darius 15 ABRAHAM 2004 : n°74	Babylone	Reçu en argent du service- <i>ilku</i> par Marduk-nasir-apli, desc. Egibi		
22/viii/Darius 15 Dar. 411	Canal royal d'Élam	Maruk-našira-apli emprunte de l'argent pour le travail du Canal royal d'Élam	Présence du gouverneur de Kiš	Canal royal d'Élam
22/iv/Darius 17 Dar. 442	Sippar	Rations pour des travailleurs partant en Élam avec un bateau		Élam
[-]/[-]/Darius 18 WAERZEGGERS 2010C (KU 14)	Sur-Amelati (Borsippa)	Paiement pour un substitut qui s'est rendu à Suse		Suse
[-]/[-]/Darius 19 JURSA 1999 : 133 (BM 42302)	Sippar	Paiement du service- <i>ilku</i> d'Élam		Élam
15/[-]/Darius 20 JURSA 1999 : 151 (BM 42352)	Sippar	Paiement de la part d'arc pour le travail du canal de la ville d'Élam	Travaux dirigés par le gouverneur de Babylone	Canal de la ville d'Élam
[-]/[-]/Darius 20	Sippar	Argent et rations donnés pour des travailleurs d'Élam		Élam
24/iii/Darius [18-21] BM 96202	Borsippa	Travail concernant le canal de Suse	Travaux dirigés par le <i>gugallu</i> de Borsippa	Canal de Suse

**Les travaux concernant le système des canaux d'Élam et de Suse**

Il semble que les travaux qui ont duré près de cinq années ont été divisés en deux étapes. Une première phase porta sur un canal situé en Élam nommé le « canal royal » et une deuxième porta sur un canal situé dans la ville de Suse ou à sa proximité immédiate. Le croisement des données textuelles et archéologiques permet de proposer d'identifier le premier canal.

**6. Le « Canal royal d'Élam » : proposition d'identification et de localisation.** Le voyage sur le canal d'Élam entrepris par Marduk-našir-apli est tout à fait singulier parmi les voyages qu'il réalisa

en Élam et à Suse. En effet, dans l'ensemble, ses voyages se caractérisent par un séjour de plusieurs semaines voire de plusieurs mois<sup>695</sup>. Or sa présence sur le canal d'Élam, où il se trouve attesté le 22 *arahsamnu* (viii) de l'an 15 de Darius I<sup>er</sup> fut de courte durée. Le texte *Dar.* 410 atteste que douze jours auparavant, le 10 *arahsamnu* (viii), il se trouvait à Babylone où une importante décision judiciaire est rendue en sa faveur<sup>696</sup>. Ainsi, Babylone et le canal d'Élam étaient éloignés par une distance maximale que l'on pouvait parcourir en douze jours. Il fut de retour à Babylone relativement rapidement, en effet, le contrat *Dar.* 413 témoigne de sa présence le 15 *kislīmu* (ix).

Date	Lieu	Référence
10/viii/Darius 15	Babylone	WUNSCH 1993 : n°353
22/viii/Darius 15	Canal royal d'Élam	<i>Dar.</i> 411
15/ix/Darius 15	Babylone	<i>Dar.</i> 413

#### ***Marduk-našir-apli entre Babylone et l'Élam (507)***

En considérant ce temps de voyage très court, il semble que Marduk-našir-apli se soit rendu sur un point du canal d'Élam situé non pas dans les environs immédiats de Suse, mais plutôt dans une zone frontalière entre la Babylonie et l'Élam. Il semble donc que le canal d'Élam se situait à l'ouest de Suse, près de la Babylonie. En prenant en compte cette proposition, l'orientation générale du canal se laisse deviner. Il s'agissait de creuser un canal d'ouest en est, depuis la Transtigrine jusqu'à Suse. Cette progression se retrouve dans la terminologie géographique utilisée. Le premier texte mentionnant un chantier hydraulique est daté de l'an 15 et évoque le « Canal royal d'Élam », enfin, le dernier texte datable, rédigé au cours de l'an 20 de Darius évoque cette fois-ci le « canal de la ville d'Élam », c'est-à-dire Suse. Notons que le texte BM 96202, dont la date est lacunaire, est beaucoup plus précis en évoquant le « canal de Suse ». Nous savons que d'après la topographie, il se situait entre l'an 18 et 21. Il s'insère donc dans cette progression des travaux jusqu'à Suse. Nous proposons d'identifier ce canal royal situé entre la Transtigrine et Suse à celui évoqué par Arrien :

« Ephestion est chargé de conduire la plus grande partie de l'infanterie vers le golfe Persique. La flotte touche au pays des Susiens ; Alexandre s'y embarque avec les hypaspistes, l'agéma et une partie de la cavalerie des hétaires. Il descend l'Eulaios jusqu'à la mer ayant laissé sur le fleuve les vaisseaux pesants ou endommagés, pour monter les plus légers, avec lesquels il cingle, en rasant la côte, vers l'embouchure du Tigre. Le reste de la flotte doit se rendre dans le Tigre par le canal qui le joint à l'Eulaios » (Arrien II, VII.7.1-2).

<sup>695</sup> Pour une présentation des voyages en Élam de Marduk-našir-apli cf. *supra* §1.1.1.

<sup>696</sup> Sur cette affaire judiciaire concernant une maison, voir l'édition dans WUNSCH 1993 : n°353 et les commentaires de l'auteure p.71.

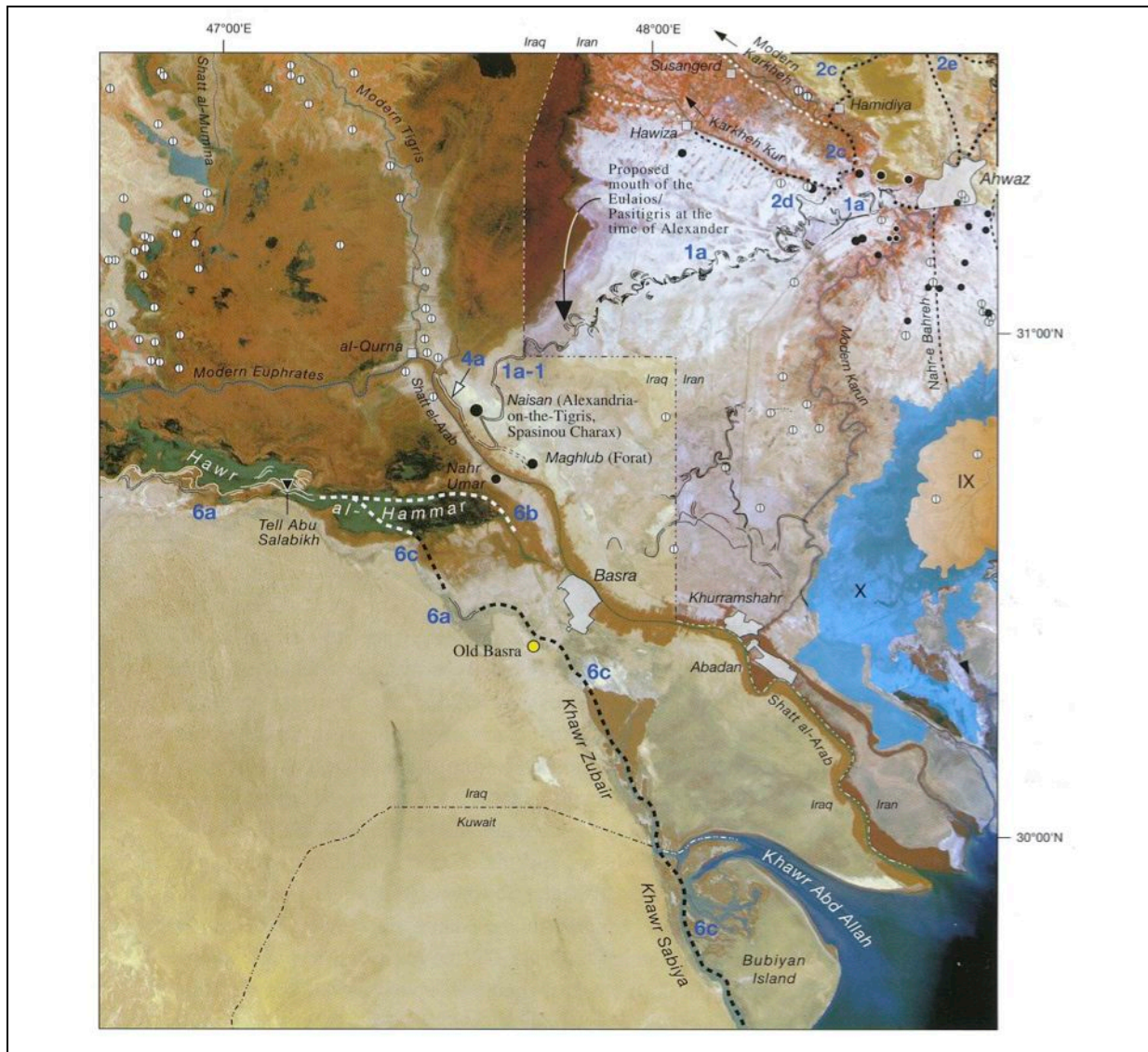
Les archéologues ont identifié ce canal récemment. Nous nous utilisons ici sur l'étude dirigée par S. Cole et H. Gasche : « The canal to which Arrian refers corresponds to the channel which begins about 30 km northeast of Naisan (...) and is a continuation of the meandering system labeled « 1a » (..). Nearer to Ahwaz, the remains of this paleo-channel show typical scroll bars, a characteristic of old meanders ; but the remains of the channel nearer to Naisan exhibit no such features, suggesting that the latter had been reactivated by man in a disused portion of the older Karun bed (...) »<sup>697</sup>. Plus loin, les auteurs précisent : « It is clear that Hephaestion sailed from the mouth of the Eulaios/Pasitigris along the reactivated channel that led to the Tigris near Alexandria-on-the Tigris »<sup>698</sup>. Ainsi, des travaux auraient pu avoir lieu pour aménager un ancien lit du Karun pour en faire une voie navigable facilitant les liaisons entre le Tigre et Suse sans rupture de charge. Les échanges entre la Babylonie et l'Élam ont également été facilités par la réalisation d'un canal, le canal Kabar, traversant une partie de la province d'ouest en est avant de rejoindre le Tigre puis Suse par le « canal d'Élam »<sup>699</sup>.

---

<sup>697</sup> GASCHE (dir.) 2007 : 30.

<sup>698</sup> GASCHE (dir.) 2007 : 46.

<sup>699</sup> Sur la localisation du canal Kabar voir CHAPITRE 7 §2.



**Legend**

- Modern city, town
- Settlement founded in Hellenistic, Parthian and/or Elymaean times
- Settlement older than Hellenistic, Parthian and/or Elymaean occupation



- Settlement more recent than
- Settlement(s) not dated or periods uncertain
- Pre-Hellenistic settlement
- Modern topo-/hydronym
- Ancient topo-/hydronym
- Modern boundary
- "Depositional lobe" = Geom. Unit IX (see fig. 65) (*Akkadica* 125, fig. 17, p. 174-177)
- Modern Shahdegan marshes during the rainy season = Geom. Unit X (*ibid.*, p. 177 and fig. 4A)

- 1a:** Ancient meanders of the Karun WSW of Ahwaz (Uqnû/Pasitigris & Ula/Ulāya/Eulaios/Eulæus/Choaspes)
- 1a-1:** Proposed reactivated bed of the ancient Karun leading to the Tigris (Pasitigris/Eulaios/Eulæus/Choaspes)
- 2c:** Proposed ancient southern branch of the Karkheh (Choaspes)
- 2d:** Ancient meanders of the Karkheh associated with 2c (Choaspes)
- 2e:** Possible ancient waterways associated with 2c
- 4a:** Ancient remnants of the Tigris West of Naisan (at least during the 4th century BC)
- 6a:** Ancient meanders of the Euphrates associated with 6b or c
- 6b:** Possible Euphrates Branch ca. 700 BC
- 6c:** Euphrates Branch in the 4th-1st centuries BC and possibly earlier

**Cours de l'Euphrate, du Tigre et du Karun**

(GASCHE (dir.) 2007 : Fig.66, p.14-15)

### 2.1.3. Les dernières attestations de levées de travailleurs (493-488)

Le rythme des mobilisations semble se ralentir à la fin du règne de Darius I<sup>er</sup>. Les textes babyloniens documentent une levée de travailleurs lors de l'an 29 qui impliqua des travailleurs des principaux temples de la Babylonie. Enfin, une dernière mobilisation fut attestée en l'an 34.

**1. Une mobilisation des travailleurs de la Babylonie en l'an 29.** La documentation babylonienne semble montrer qu'une nouvelle grande mobilisation de travailleurs a eu lieu au cours de l'an 29 de Darius I<sup>er</sup>. Le texte MacGinnis 2002a : n°1 enregistre la fourniture de nombreuses rations d'entretien pour un groupe de travailleurs de l'Ebabbar de Sippar qui « effectuent le travail de Suse » :

#### MacGinnis 2002a : n°1

<sup>(1)</sup>[x litre d'] orge, 40 680 litres de dattes, <sup>(2)</sup>[...] cresson, 90 litres, 7-1/2, <sup>(3)</sup>[x] talents et 7 mines de laine, 53 paires de sandales [...] <sup>(4)</sup>[...] les travailleurs qui effectuent le travail de la ville de Suse et les gens [...], <sup>(5)</sup>[.....] les provisions de voyage, les rations alimentaires, l'orge et les dattes, <sup>(6)</sup>le sel, le cresson, l'argent, le *rikis qabli*, les sandales, les sacs, <sup>(7)</sup>[...] au mois d'*addaru* (xii) de l'an 29 du roi Darius, qui sont dans les mains de [NP], <sup>(8)</sup>fils de Bel-ikšur et de Šamaš-ah-ittannu, fils de Nidintu, le second de <sup>(9)</sup>Šamšaia, le *qīpu* de l'Ebabbar [.....]

Le texte évoque un nombre de 53 paires de sandales. Il y a donc un groupe de 50 travailleurs ainsi que les trois administrateurs cités : [NP], fils de Bel-ikšur ; Šamaš-ah-ittannu, fils de Nidintu, et le *qīpu*, Šamšaia. Ce texte divise les produits d'entretien en deux catégories : les provisions de voyage et les rations alimentaires. Il détaille enfin l'équipement (*rikis qabli*) que les travailleurs ont reçu, dont des sandales et des sacs. Également, en l'an 29, les autorités du temple de l'Ezida de Borsippa étaient présentes à Suse où elles ont dû apporter de l'argent afin de financer des travaux.

Iddin-Bel, le chef de la famille Iliya (C) originaire de Borsippa se trouva à Suse au cours du mois d'*arahasamnu* (viii) de l'an 29 de Darius en compagnie de nombreux responsables de temples babyloniens. Dans le texte VS 6, 155, le notable de Borsippa avança la quantité importante de 36 mines ½ d'argent à Ša-Nabu-idušu. Ce dernier occupait le poste de chef des archers du domaine des chars de guerre de Nergal-našir, le *qīpu* de l'Ezida :

#### VS 6, 155

<sup>(1-4)</sup>36 mines ½ d'argent blanc à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité moyenne, appartenant à Iddina-Bel, fils de Nurea, descendant d'Iliya, sont à la charge de Ša-Nabu-idušu, fils de Laqepi, le chef des archers du domaine des chars de guerre de Nergal-našir, le *qīpu* de l'Ezida. <sup>(4-6)</sup>Au mois de *kislīmu* (ix), il donnera les

36 mines  $\frac{1}{2}$  d'argent à  $\frac{1}{8}$  d'impureté de qualité moyenne. <sup>(6-8)</sup>C'est l'argent qui a été donné pour le travail du roi [.....] sur le domaine de char du *qīpu* de l'Ezida.

<sup>(9)</sup>En présence de Haša[daia], le *qīpu* de l'Esagil, [fils de Nabu]-nadin-apli, descendant d'Arad-Ea.

<sup>(9-20)</sup>Les témoins : Labaši, [fils de NP, (descendant de NP)] ; [NP, fils de] Nabu-mukin-apli, descendant de Babutu ; Nabu-ahhe-ušallim, fils d'Aqbi-ili ; Simuru, fils de Kummu-datu ; Nabu-nadin-ahi, le second des *šušānē*, fils de Nabu-ban-ahi ; Nabu-apla-iddin, fils de Nabu-kušur-pani-šarri ; Šabbataia, fils de Nabu-šar-bullit ; Bel-ibni, fils de Remutu, descendant de Babutu ; Šamaš-iddin, le *qīpu* de l'Etušgina, fils d'Adad-zer-ibni, descendant de Šangu-Gula.

<sup>(21)</sup>Le scribe : Ubaru, fils de UG-luda, descendant de Šamaš-bari.

<sup>(22-24)</sup>Suse, le 6 *arāhsamnu* (viii) de l'an 29 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone, roi des pays.

Nergal-našir, le *qīpu* de l'Ezida, a donc la jouissance d'une tenure militaire qualifiée de « domaine de char de guerre » en échange de laquelle il devait verser une importante redevance ou bien probablement mobiliser des soldats en cas de réquisition. Cette tenure militaire semble avoir été gérée par le chef des archers de l'Ezida, Ša-Nabu-idušu, fils de Laqepi. Le *qīpu* de l'Ezida se trouvait donc présent à Suse afin de verser à l'administration royale perse une redevance pesant sur une importante tenure militaire. Cette redevance a été avancée par un notable de Borsippa qui l'accompagnait : Iddin-Bel, fils de Nurea, descendant d'Iliya (C). Le texte précise que cet argent fut donné pour le « travail du roi ». Ainsi, une partie des redevances pesant sur les terres royales concédées aux temples de la Babylonie a servi à financer des travaux de construction à Suse. Il semble qu'au cours de l'an 29, l'administration mobilisa de nombreux travailleurs babyloniens, dont des oblats du temple de l'Ebabbar (voir le texte MacGinnis 2002a : n°1) ainsi que les ressources financières de la province pour supporter une partie des travaux. L'étude des témoins de ce contrat montre que d'autres responsables de la main-d'œuvre babylonienne étaient également présents à Suse.

Parmi ceux-ci figure un personnage, Nabu-nadin-ahi, fils de Nabu-ban-ušur, qui porte le titre de *šanû ša šušānē*. Le terme de *šušānu* désigne une catégorie juridique des travailleurs semi-libres attachés à une tenure appartenant à la couronne ou à un noble perse<sup>700</sup>. Cette mention d'un responsable (*šanû*) de travailleurs-*šušānē* à Suse pourrait signifier que des hommes appartenant à cette catégorie ont été amenés à Suse pour participer aux chantiers royaux. Le même texte mentionne la présence de deux *qīpu* parmi les témoins : Hašdaia, le *qīpu* de l'Esagil de Babylone, et Šamaš-iddin, *qīpu* de l'Etušgina de Baš. Ainsi en l'an 29, les *qīpu* des temples de l'Ebabbar de Sippar, de l'Ezida de Borsippa, de l'Esagil de Babylone et de l'Etušgina de Baš sont présents à Suse. Les textes de Sippar montrent que le *qīpu* de l'Ebabbar dirigeait à ce moment-là un contingent de travailleurs qui œuvrait à Suse. Il semble donc tout à fait probable que le pouvoir perse ait exigé une

---

<sup>700</sup> JOANNÈS 1982 : 27-28 ; STOLPER 1985 : 79-82.

mobilisation de la force de travail des principaux temples de la Babylonie à Suse et que ces hommes aient été encadrés par leurs *qīpu* respectifs.

La présence de Hašdaia, le *qīpu* de l'Esagil de Babylone à Suse, au moment même où d'importants travaux se déroulent, peut aussi être mise en relation avec la lettre non datée CT 22, 59, appartenant aux archives de Šahit-gine. Celle-ci est écrite par Bel-bullissu, le fils de Marduk-remanni, et s'adresse à Hašdaia qui peut être identifié au *qīpu* de l'Esagil<sup>701</sup> :

#### CT 22, 59

<sup>(1-3)</sup>Lettre de Bel-bullissu à Hašdaia, mon seigneur. <sup>(3-5)</sup>Que Marduk et Zarpanitu décrètent santé et vie pour mon seigneur. <sup>(6-9)</sup>Salut à l'Esagil et à Babylone, salut à Lurindu ! <sup>(10)</sup>Vois, tu diras : <sup>(11-12)</sup>[...] l'argent que mon seigneur a envoyé [...]. <sup>(12)</sup>[...] Ici, <sup>(13)</sup>[...] Iššar-dannu, <sup>(14)</sup>[...] l'argent <sup>(15)</sup>[...] <sup>(16-17)</sup>Au sujet de ce que mon seigneur m'a écrit, <sup>(18-20)</sup>les choses pour ce qu'elles étaient précédemment n'ont pas changé. <sup>(21-23)</sup>Tous les travailleurs sont rentrés de Suse. <sup>(24-25)</sup>Contrairement à ce que tu as entendu, les choses n'ont pas changé. <sup>(26-27)</sup>Rapidement, nous devons entendre les instructions de mon seigneur ! <sup>(28-31)</sup>Vois, quotidiennement, je prie Bēl et Bēltiya, pour ta santé !

Cette lettre, est très lacunaire, met en relation un prébendier de Sippar, Bel-bullissu, dont le père a exercé la charge de « chargé de mission » du gouverneur de Babylone quelques années auparavant, avec Hašdaia, le *qīpu* de l'Esagil. Ce texte évoque, semble-t-il, le départ de travailleurs de la ville de Suse, et l'envoi d'argent.

L'année 29 du règne de Darius a ainsi vu la mobilisation des travailleurs des principaux temples de la Babylonie. Ainsi, les *qīpu* des temples de l'Ebabbar, l'Ezida, l'Esagil et l'Etušgina étaient présents en même temps à Suse. Si l'on considère que chaque *qīpu* était à la tête d'un contingent de 50 travailleurs<sup>702</sup>, alors au moins 200 travailleurs babyloniens ont œuvré en Élam à ce moment-là. Ces travaux ont pu se poursuivre quelques années comme en témoigne une nouvelle mobilisation survenue à Sippar.

**2. Une dernière mobilisation en l'an 33 de Darius.** Des travaux ont pu se poursuivre jusqu'à la fin du règne de Darius I<sup>er</sup>. Šamaš-ah-ittannu, le second du *qīpu* est encore actif auprès des travailleurs engagés à Suse en l'an 33 de Darius. Il reçoit de la laine pour les rations d'entretien des travailleurs du *qīpu* pour l'an 34 :

---

<sup>701</sup> WAERZEGGERS 2001 (vol. 2) : 235-236, commentaire de la ligne 2 du texte CT 22, 59.

<sup>702</sup> Nous avons vu que le *qīpu* de l'Ebabbar de Sippar dirigeait un contingent de 50 travailleurs en Élam (MACGINNIS 2002a : n°1). Il s'agit du nombre régulier de travailleurs sous sa direction (BONGENAAR 1997 : 43).

### MACGINNIS 1995 : n°72

<sup>(1-2)</sup>Lettre d'Uballissu-Gula, le scribe, à Širiktu, mon frère. <sup>(2-3)</sup>Que les dieux prononcent ta santé!

<sup>(3-10)</sup>Donne à Šamaš-ah-ittannu 1 talent de laine (provenant) de la tonte de l'an 33 de Darius I<sup>er</sup> pour les rations de l'an 34 des travailleurs qui effectuent le travail de la ville de Suse pour le *qīpu*!

<sup>(10-12)</sup>Le 18 *addaru* (xii) de l'an 33 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone, roi des pays.

Les textes babyloniens nous permettent d'établir une chronologie assez précise des débuts des travaux du palais de Suse ainsi que des travaux hydrauliques destinés à développer les voies de communication autour du nouveau palais. De nouvelles informations complémentaires sont également fournies par les inscriptions royales de Darius.

## 2.2. Les travailleurs babyloniens d'après la *Charte de fondation* du palais de Suse (DSf)

La Charte de fondation du palais de Suse (DSf) évoque la construction du palais entreprise par Darius. Il existe un exemplaire à peu près complet de ce texte en vieux perse sur tablette d'argile et de nombreux fragments écrits en vieux-perse, élamite et babylonien<sup>703</sup>. Le roi perse y détaille la contribution que chaque peuple soumis à l'empire apporta à l'édification du palais d'Élam. La Babylonie a contribué à l'édification de Suse par deux moyens : les travailleurs babyloniens ont réalisé certaines tâches pour le palais de Suse et la Babylonie a servi de lieu de transit de différents matériaux à destination du palais.

### 2.2.1. Les « gens d'Akkad » et le palais de Suse

Les différentes versions de la « Charte de fondation » du palais de Suse attribuent aux travailleurs babyloniens des tâches bien précises. Nous suivons ici la traduction française réalisée par P. Lecoq des différents fragments du grand texte de fondation de Suse (DSf) ainsi que la traduction d'une version du texte réalisée sur table de pierre (DSz)<sup>704</sup> :

Les gens d'Akkad ont réalisé le gravier de remplissage et le travail des briques (DSf § 8).

Les hommes qui ont fabriqué les briques étaient des Babyloniens (DSf §13).

---

<sup>703</sup> LECOQ 1997 : 111-113.

<sup>704</sup> LECOQ 1997 : 234-237 pour DSf et 243-245 pour DSz.



Le fait que la terre a été enlevée en profondeur et que le gravier de ses fondations a été fait et que les briques ont été moulées : les gens de Babylone l'ont fait (DSz § 7).

Les travailleurs de Babylonie ont donc été mobilisés pour accomplir du travail de gros œuvre qui consistait à creuser en profondeur l'emplacement sur lequel devait s'élever le palais royal, puis à le combler avec du gravier pour assurer les fondations et la stabilité de l'édifice. Enfin, les Babyloniens ont également dû réaliser une partie des briques utilisées pour les murs du palais. Les fouilles archéologiques de Suse rendent bien compte de ce procédé d'édification des fondations et des murs du palais qui pouvait se réaliser en circuit fermé : « *Il est donc difficile de se rendre compte de la quantité de gravier apportée sur l'Apadana ; elle doit approcher du demi-million de mètres cubes. Ce matériau provient du lit du Bala-roud, rivière qui passe environ 11 km. au nord de Suse. Le cube de terre nécessaire pour la maçonnerie des murs et des terrasses du palais et de l'enceinte correspondrait environ aux mêmes chiffres ; la terre provenant des fouilles et remplacée par le gravier a été utilisée pour la fabrication des briques, et bien entendu, les briques élamites ont été recherchées et utilisées* »<sup>705</sup>.

Les travailleurs babyloniens ont été choisis pour effectuer ce gros œuvre et notamment pour fabriquer les briques qu'ils étaient habitués à réaliser<sup>706</sup>. Ainsi, le géographe antique Strabon lui-même établit ce parallèle entre les techniques de brique utilisées en Babylonie et celle utilisée pour le palais de Suse :

« Si ce qu'on dit est vrai, les murs, les temples, les palais de Suse, comme ceux de Babylone, auraient été bâtis de briques cuites au feu et d'asphalte » (XV, 3.2).

Les briques ont pu être réalisées par les Babyloniens directement sur place, en Élam. En effet, les différents textes du palais de Suse ne précisent pas que les briques proviennent de la Babylonie tandis que les textes précisent que d'autres matériaux ont été apportés depuis leur province d'origine. C'est le cas du bois de cèdre qui fut apporté depuis le Liban, de l'or dont une partie a été apportée de Lydie et de Bactriane, de l'argent et de l'ébène d'Égypte, etc. De plus, d'après les archéologues, toutes les opérations de réalisation des fondations et des murs du palais de Suse ont pu se dérouler sur place en utilisant les ressources locales : gravier des rivières de Suse et terre *in situ* pour réaliser les briques. Cependant, il n'est pas impossible que les Babyloniens aient exporté depuis leur province une partie de ces matériaux. Ainsi, la lettre CT 22, 244, datée du règne de Darius, évoque un convoi très important composé de 10 bateaux chargés d'orge, de gravier (*hišsu*)<sup>707</sup> et de mortier (*eperu*) :

---

<sup>705</sup> DE MECQUENENM, LE BRETON & RUTTEN 1947 : 17

<sup>706</sup> Pour la technique de fabrication des briques en Mésopotamie nous renvoyons à l'ouvrage de M. Sauvage (SAUVAGE 1998).

<sup>707</sup> Le terme *hišsi* « est dépourvu(e) du déterminatif de pierre. Il s'agit sans doute de gravier ou de pierrettes obtenues par la casse

## CT 22, 244

<sup>(1-6)</sup>[Lettre d'U]bar à [Bul]lissu, le chef de l'administration [du] temple de l'Ezida, Ahušunu, fils de Remut, Nabu-bullissu, fils de Remut et aux Borsippéens, mes frères. <sup>(6-7)</sup>Que les dieux Bēl et Nabû décrètent vie et santé pour mes frères !

<sup>(7-10)</sup>Maintenant, je viens de faire embarquer 295 200 litres d'orge dans 10 bateaux en plus du gravier et du mortier <sup>(11-12)</sup>[...]

<sup>(13)</sup>[.....] <sup>(14-15)</sup>J'envoie (les bateaux ?) pour votre compte à Baga'miri. <sup>(16)</sup>Par la majesté du roi Darius I<sup>er</sup> !

<sup>(17-21)</sup>Comme le travail du roi a été assigné à votre charge, alors très rapidement, je dois entendre vos instructions par Bel-ittannu.

Ce texte présente plusieurs particularités :

1) Les occurrences du terme *hiššu* sont rares, le CAD n'en enregistre que deux : une occurrence dans la lettre CT 22, 244 et l'autre dans la version babylonienne de la charte de fondation texte du palais de Suse<sup>708</sup>.

2) Malgré les lacunes de cette lettre, il semble que le convoi transportant l'orge et les matériaux ait été envoyé à un Perse du nom de Baga-miri. L'identification de ce dernier reste problématique en l'absence de son titre de fonction et de son patronyme<sup>709</sup>.

3) Ce convoi de bateaux a été affrété par les autorités du temple de l'Ezida dans le cadre d'une « corvée royale ».

Nous avons vu que la documentation de Borsippa montrait que le temple de l'Ezida était soumis à de nombreuses obligations vis-à-vis de la couronne perse telles que l'envoi de travailleurs pour le palais de Suse. En tenant compte de la qualité de la cargaison, du nombre important de bateaux et de l'implication de l'administration perse dans ce convoi, nous proposons de le mettre en relation avec la fourniture de matériaux à destination du palais de Suse. Des matériaux pour la construction du palais de Suse ont également pu être tirés depuis la Babylonie.

---

(*hašašu*), et destinées à former le remblai qui portera les fondations » (SCHEIL 1929 : 26).

<sup>708</sup> Pour les deux références, voir CAD H : 204a. Pour la version babylonienne de la charte des fondations, voir SCHEIL 1929. La mention du terme *hiššu* se rencontre ainsi : (20) na<sub>4</sub> hi-iš-ši šá mu-ul-lu-u (21) u sig, šá li-bi-ni-ta [lú kur ak-ka-d]i-i i-te-ip-šu-ú (Š5, SCHEIL 1929 : 8).

<sup>709</sup> W. Eilers (EILERS 1936 : 184 n.2) identifie ce Perse avec le Baga-miri' qui occupait le poste de chef de la forteresse de Babylone et qui apparaît dans le texte BM 54205 qui daterait d'après lui du règne de Darius I<sup>er</sup>. Voir EILERS 1940 : 107-108 (transcription du texte), planches III et IV (copie et photographie) et p. 110 et 133-115 pour l'attribution au règne de Darius I. Cependant, des collations effectuées sur la tablette par M. Stolper montrent que le nom d'Artaxerxès (I<sup>er</sup>) est mentionné. L'identification proposée par W. Eilers n'est donc pas possible (STOLPER 1994 : 621).

### 2.2.2. La Babylonie : lieu de transit de produits lointains

Sous le règne de Darius, la Babylonie servit de lieu de transit pour des matériaux destinés à la construction du palais de Suse :

Les cèdres qui ont été travaillés ici ont été apportés depuis les montagnes, les artisans de la Transeuphratène les ont apportés. Depuis Babylone, les Cariens (*Karsaia*) et les Ioniens (*Iamanaia*) les ont transportés jusqu'à Suse (DSf §9).

Depuis la Babylonie, des communautés ethniques particulières ont été chargées du transport des bois de cèdre jusqu'au site de Suse. De tels groupes sont attestés en Babylonie sous le règne de Darius, il est cependant difficile de les relier aux transports des cèdres évoqués dans la *Charte de fondation*. Des Cariens sont mentionnés dans la région de Borsippa depuis le règne de Cambyse jusqu'en l'an 11 de Darius I<sup>er</sup>. Comme le montre l'étude de C. Waerzeggers, il s'agissait probablement de Caro-memphites, membres de la garde prétorienne des pharaons saïtes, déportés et implantés en Babylonie, avec leurs familles, lors de la conquête de l'Égypte par Cambyse<sup>710</sup>. Cependant, les informations contenues dans les textes de Borsippa ne nous renseignent pas sur la manière dont ces Cariens ont été employés en Babylonie. Un groupe d'Ioniens est aussi connu par un texte rédigé à Babylone au cours de l'an 25 de Darius. Dans ce document, issu des archives des Egibi, un Perse du nom de Bazbaka est qualifié de « scribe-sur-parcemin des artisans spécialisés et [scribe/chef ?] des Ioniens ». Ce texte fait partie d'un petit dossier illustrant un circuit complexe d'approvisionnement des palais de Babylone en l'an 25 de Darius I<sup>er</sup><sup>711</sup>. On le voit, les données des textes de la Babylonie ne nous permettent pas de comprendre le fonctionnement du système de transit de cèdres liés à la construction du palais de Suse.

### 2.3. Bilan

Durant presque trois décennies (516 à 488), les travaux du palais de Suse ont mobilisé sur près de 30 ans de nombreux contingents de travailleurs babyloniens. Le classement chronologique des textes babyloniens nous a permis d'identifier au moins trois grandes phases de mobilisation.

1) Une première phase de 516 à 507 correspondants aux débuts du grand chantier royal avec une mobilisation particulière au cours de l'an 509/508 qui fut marquée par l'apparition de corvées singulières désignées par des termes perses (*pasa'du* et *padašūtu*). Ces premiers travaux ont pu

---

<sup>710</sup> WAERZEGGERS 2006.

<sup>711</sup> Cf. CHAPITRE 6 §3.1.2.

consister en l'édification de la terrasse du palais et la fabrication des briques comme le précise la *Charte de fondation* du palais de Suse.

2) Une deuxième phase de 507 à 501 est documentée par des textes babyloniens qui précisent cette fois-ci la nature des travaux entrepris, à savoir, un travail sur le « Canal royal d'Élam » puis sur le canal de la ville de Suse. Il semble que ce canal reliait la Transtigrine à Suse. Le récit d'Arrien ainsi que les données archéologiques nous permettent d'identifier ces travaux avec la mise en service d'un des anciens bras du Karun.

3) Enfin, une dernière phase de travaux entre 493 et 488 mobilisa de nouveau des travailleurs babyloniens à Suse. La dernière année est documentée par la présence des *qīpu* des principaux temples de la Babylonie. Nous avons estimé le nombre de travailleurs renseigné à 200. La nature des tâches auxquelles ils ont participé reste inconnue.

Les travaux d'Élam ont été réalisés en partie par les oblats des principaux temples de la Babylonie. Ils dépendaient du supérieur de la main-d'œuvre, le *qīpu*. Ainsi, les *qīpu* de l'Ebabbar de Sippar, de l'Ezida de Borsippa, de l'Esagil de Babylone et de l'Etušgina de Baš se retrouvèrent à Suse, à la tête de leur troupe. Il semble que cette main-d'œuvre issue des temples et leurs supérieurs directs furent placés sous l'autorité des gouverneurs civils de la Babylonie. Nous avons vu aussi qu'un texte appartenant aux archives de l'Ezida évoquait le rôle du gouverneur de Babylone dans la direction des travaux. Les familles de notables proches du pouvoir civil, tels que Marduk-našir-apli, descendant d'Egibi, y prirent également part en apportant, semble-t-il, sur place de l'argent pour financer les chantiers. Le développement du réseau de canaux navigables autour de Suse facilita les opérations de transport entre la Babylonie et l'Élam. Ainsi, au cours du règne de Darius, le palais de Suse devint un centre attirant à lui d'importants convois de marchandises venus de la Babylonie.



## Les travailleurs babyloniens et le chantier de la résidence royale de Suse

Nature des travaux	Date / référence	Ville	Informations	Lieu de service	
Édification de la terrasse	8/[-]/Darius 6 CT 56, 762	Sippar	Rations pour des travailleurs de l'Ebabbar de Sippar mobilisés en Élam	Élam	
	12/xi/Darius 7 Dar. 230	Sippar	Rations pour des travailleurs de l'Ebabbar de Sippar mobilisés en Élam	Élam	
	13/x/Darius 8 BM 27779	Borsippa	Acquittement en argent du <i>pasa'du</i> de l'arc		
	2/xii/Darius 1 <sup>er</sup> 9 CT 56, 193	Sippar	Rations du mois ii au mois x de l'an 9 des travailleurs mobilisés en Élam	Élam	
	[Darius] 10 Dar. 293	Sippar	Compte du <i>pasa'du</i> des travailleurs mobilisés en Élam	Élam	
	23/vii/Darius 9 WAERZEGGERS 2010b : n°83	Borsippa	Fourniture par une décurie de boulangers d'un envoyé pour l'Élam pour 6 mois	Élam	
	28/iii/Darius 9 WAERZEGGERS 2010b : n°82	Borsippa	Fourniture par une décurie de boulangers d'un envoyé pour l'Élam	Élam	
	23/x/Darius 9 WAERZEGGERS 2010b : n°86	Borsippa	Fourniture par une décurie de boulangers d'un envoyé pour l'Élam	Élam	
	Fabrication des briques	6/xii/Darius 9 VS 4, 126	Sippar	Acquittement en argent du <i>pasa'du</i> d'Élam de l'an 9	Élam
		21/x/Darius 10 NBDMich 26	Borsippa	Acquittement en argent de l' <i>ilku ša urāšu</i> d'Élam	Élam
		27/xii/Darius 10 ZADOK 1995 (BM 49718)	Dilbat	Service du <i>padašūtu</i> pour 3 mois	Élam
		vi-b/Darius 11 BM 94545	Borsippa	Acquittement en argent de l' <i>ilku ša urāšu</i> d'Élam	Élam
		i/Darius 12 <sup>?</sup> BM 102259	Borsippa	Acquittement en argent de l' <i>ilku ša urāšu</i> d'Élam	Élam
		6/viii/Darius 12 MacGinnis 2002a : n°2	Sippar	livraison de dattes pour le <i>qīpu</i> en Élam	La ville d'Élam
		2/xii/Darius 12 WAERZEGGERS 2001 : n°83	Sippar	Acquittement en argent du <i>pasa'du</i>	

<b>Travaux hydrauliques sur le système des canaux d'Élam et de Suse</b>	17/iv/Darius 15 ABRAHAM 2004 : n°74	Babylone	Reçu en argent du service- <i>ilku</i> par Marduk-nasir-apli, desc. Egibi	
	22/viii/Darius 15 <i>Dar.</i> 411	Canal royal d'Élam	Maruk-našir-apli emprunte de l'argent pour le travail du Canal royal d'Élam	Canal royal d'Élam
	22/iv/Darius 17 <i>Dar.</i> 442	Sippar	Rations pour des travailleurs partant en Élam avec un bateau	Élam
	[-]/[-]/Darius 18 WAERZEGGERS 2010c (KU 14)	Sur-Amelati (Borsippa)	Paiement pour un substitut qui s'est rendu à Suse	Suse
	[-]/[-]/Darius 19 JURSA 1999 : 133 (BM 42302)	Sippar	Paiement du service- <i>ilku</i> d'Élam	Élam
	15/[-]/Darius 20 JURSA 1999 : 151 (BM 42352)	Sippar	Paiement de la part d'arc pour le travail du canal de la ville d'Élam	Canal de la ville d'Élam
	[-]/[-]/Darius 20	Sippar	Argent et rations donnés pour des travailleurs d'Élam	Élam
	24/iii/Darius [18-21] BM 96202	Borsippa	Travail concernant le canal de Suse	Canal de Suse
<b>Nouvelles mobilisations</b>	Xii/Darius 29 MacGinnis 2002a : n°1	Sippar	Rations pour les travailleurs de Suse	Suse
	6/viii/Darius 29 VS 6, 155	Suse	Contrat privé mentionnant le « travail du roi » et des <i>qīpu</i> de l'Ebabbar de Sippar, de l'Ezida de Borsippa, de l'Esagil de Babylone et de l'Etušgina de Baš	Suse

### 3. LE TRANSPORT DE PRODUITS AGRICOLES DE BABYLONIE À SUSE

Le choix de Darius I<sup>er</sup> d'établir une nouvelle résidence royale à Suse impliqua l'organisation d'un réseau de transport de marchandises depuis la Babylonie jusqu'au nouveau palais. Celle-ci exigea des Babyloniens qu'ils versent une redevance en nature et qu'ils fournissent des corvéables pour acheminer ces produits agricoles jusqu'à Suse. Deux types d'archives complémentaires documentent ce système, les archives des notables de Borsippa et les archives de Marduk-našir-apli, descendant d'Egibi. Les notables de Borsippa sont des contribuables qui doivent s'acquitter d'une redevance en nature, nommée *upiyāta*, et également d'une corvée consistant à haler des bateaux jusqu'à Suse. Quant à Marduk-našir-apli, il jouait un rôle de percepteur dans la région de Babylone collectant de l'argent dû par les contribuables au titre de la corvée de transport puis finançant et organisant des convois de bateaux vers Suse. Les archives de Marduk-našir-apli et des notables de Borsippa forment un dossier cohérent concernant le transport de nourriture entre la Babylonie et l'Iran. Nous évoquerons dans un premier point les modalités de ce qui a semblé être une première opération de transport entre la Babylonie et l'Élam lors de l'an 5 de Darius I<sup>er</sup> (§3.1) avant d'étudier la mise en place d'une corvée de halage à Borsippa (§3.2) puis l'action des entrepreneurs pour mener à bien l'organisation de convois entre la province et l'Iran (§3.3). Nous concluons sur la destination et l'usage des produits ainsi transportés (§3.4).

#### 3.1. Une première opération de transport d'envergure entre la Babylonie et l'Élam en l'an 5 de Darius I<sup>er</sup> ?

Plusieurs textes datés de l'an 5 du règne de Darius I<sup>er</sup> mettent en évidence des mouvements entre la Babylonie et l'Élam. Outre leur date de rédaction, ces documents ont en commun de contenir un vocabulaire se rattachant au transport fluvial. Malgré les informations très succinctes de ces textes, on pourrait y voir les indices d'une première grande opération de transport entre la province et l'Élam. Nous commencerons par présenter les textes dans lesquels la région d'Élam est mentionnée (§3.1.1), puis deux textes lacunaires qui pourraient être en relation avec l'Élam (§3.1.2). Enfin, nous proposerons une interprétation globale de ce dossier (§3.1.3).

##### 3.1.1. Travail de régulation et de transport vers l'Élam

1. *Un travail de régulation des eaux au mois d'abu (v)*. Les textes *Dar.* 164 et *Dar.* 167, rédigés à Šahrinu le 1<sup>er</sup> *abu* (v) de l'an 5 de Darius I<sup>er</sup>, enregistrent des créances d'oignons et d'argent de



Marduk-našir-apli, descendant d'Egibi, à la charge de deux exploitants agricoles : Nabu-maku-ušur, fils de Nabu-apla-iddin, et Remut-Bel, fils de Šum-ukin. Les deux textes précisent que l'argent prêté a servi à financer l'équipement (*rikis qabli*) de Nabu-maku-ušur « pour aller dans la ville du pays d'Élam »<sup>712</sup> :

**Dar. 164**

<sup>(1-4)</sup>30 sicles d'argent et 30 bottes d'oignons appartenant à Marduk-našir-apli, fils d'Itti-Marduk-balaštu, descendant d'Egibi, sont à la charge de Nabu-maku-ušur, fils de Nabu-apla-iddin. <sup>(4-5)</sup>Au mois de *nisannu* (i) de l'an 6, il donnera les 30 sicles d'argent et les 30 bottes d'oignons. <sup>(6)</sup>Il se satisfera par la redevance agricole de son champ. <sup>(6-11)</sup>Non compris une dette antérieure de 44 208 litres de dattes, 1 488 litres d'orge et une reconnaissance de dette de 50 sicles d'argent et 44 bottes d'oignons, créances de Marduk-našir-apli à la charge de Nabu-maku-ušur dont les terres agricoles plantées et en chaumes sont le gage. <sup>(12-14)</sup>C'est l'argent qui a été donné à Nabu-maku-ušur pour l'équipement (*rikis qabli*) de l'an 5 pour aller [dans la ville du pays] d'Élam. <sup>(14-20)</sup>(Les témoins et le scribe). <sup>(20-22)</sup>Šahrinu, le 1<sup>er</sup> *abu* (v) de l'an 5 de Darius, roi de Babylone et des pays.

**Dar. 167**

<sup>(1-3)</sup>50 sicles d'argent et 50 bottes d'oignons appartenant à Marduk-našir-apli, fils d'Itti-Marduk-balaštu, descendant d'Egibi, sont à la charge de Remut-Bel, fils de Šum-ukin. <sup>(4-5)</sup>Au mois de *nisannu* (i) de l'an 6, il donnera les 50 sicles d'argent et les 50 bottes d'oignons. <sup>(6)</sup>Il se satisfera par la redevance agricole de son champ. <sup>(6-11)</sup>Non compris une reconnaissance de dette antérieure de 53 568 litres de dattes, de 2 070 litres d'orge et une reconnaissance de dette de 70 sicles d'argent à la charge de Remut-Bel dont la terre agricole plantée et en chaumes est le gage. <sup>(12-13)</sup>C'est l'argent qui a été donné à Nabu-maku-ušur pour l'équipement (*rikis qabli*) de l'an 5 pour aller dans la ville du pays d'Élam. <sup>(14-19)</sup>(Les témoins et le scribe). <sup>(19-21)</sup>Šahrinu, le 1<sup>er</sup> *abu* (v) de l'an 5 de Darius, roi de Babylone et des pays.

Ces deux textes ne précisent pas la raison de cette convocation en Élam. Cependant, ils peuvent être mis en relation avec le texte ABRAHAM 2004 : 83 qui récapitule l'ensemble des dettes contractées par Remut-Bel auprès du chef des Egibi au cours de l'an 5 de Darius I<sup>er</sup> :

**ABRAHAM 2004 : 83**

<sup>(1-4)</sup>(Concernant) les 3 mines et 57 sicles 1/2 d'argent, 360 litres d'orge et 130 bottes d'oignons appartenant à Marduk-našir-apli, fils d'Itti-Marduk-balaštu, descendant d'Egibi, (qui) sont à la charge de Remut-Bel, fils de Šum-ukin : <sup>(4-6)</sup>il rendra les 3 mines et 57-1/2 sicles d'argent et les 130 bottes d'oignons au mois de *nisannu* de l'an 6 <sup>(6-8)</sup>(et) il rendra les 360 litres d'orge en entier et une seule fois selon la mesure de Marduk-našir-apli au mois d'*aiaru* (ii) de l'an 6. <sup>(9-11)</sup>Ses terres agricoles plantées et en chaumes depuis le canal de Borsippa jusqu'à la route royale, qui constituaient un gage antérieur, sont le gage de Marduk-našir-apli. <sup>(11-13)</sup>Un autre créancier n'aura pas de droit dessus jusqu'à ce que Marduk-

<sup>712</sup> Voir nos commentaires sur ce texte et l'identification du pays d'Élam comme lieu de mobilisation suite à une collation de la tablette dans le VOLUME 2.

našir-apli ait été satisfait de sa créance. <sup>(13-18)</sup>Non compris : une reconnaissance de dette antérieure de 53 568 litres de dattes et de 2070 litres d'orge, créance de Marduk-našir-apli qui est à la charge de Remut-Bel, dont les terres agricoles entières, plantées et en chaumes sont tenues en gage.

<sup>(18-19)</sup>C'est l'argent qui a été donné pour le travail de régulation du barrage/de la digue, le *rikis qabli* de l'an 5.

<sup>(20-21)</sup>Marduk-našir-apli prendra le montant de la redevance agricole de son champ d'oignons que Madanu-bel-ušur exploite. <sup>(22-24)</sup>La partie haute appartient à Remut-Bel, la partie basse, qui est limitrophe du domaine du *Mašennu*, est la part qui (est exploitée) avec Nabu-maku-ušur.

<sup>(25-27)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(29)</sup>Šahrinu, [le x NM de l'an 5 de Darius I<sup>er</sup>].

Le texte précise la localisation des terres de Remut-Bel et de Nabu-maku-ušur ainsi que le lien qui les unissait : ils étaient co-exploitants d'un même domaine agricole. Les textes *Dar.* 164 et *Dar.* 167 ont montré que seul le dernier a acheté un équipement pour accomplir un service en Élam. Ils ont financé solidairement ces dépenses en empruntant de l'argent à Marduk-našir-apli. Le texte ABRAHAM 2004 : 83 évoque cet équipement (*rikis qabli*) en précisant cette fois-ci non plus le lieu de mobilisation, mais la nature de la tâche à réaliser : il s'agit d'un travail concernant un ouvrage hydraulique (barrage, digue) qui régule le débit des eaux (*dullu ša mušešinītu*)<sup>713</sup>. Il est difficile de préciser exactement le but de cette corvée. Nous constatons qu'elle a eu lieu juste avant une nouvelle mobilisation de corvéables toujours en lien avec ce même réseau fluvial au cours du mois de *tašrītu* (vii).

**2. Une opération de transport vers l'Élam au mois de *tašrītu* (vii).** Nous avons vu qu'au cours de l'an 9 de Darius I<sup>er</sup>, les boulangers de l'Ezida de Borsippa avaient dû fournir des corvéables et leurs équipements pour qu'ils accomplissent un service en Élam pendant six mois. Une première contribution concernant l'Élam avait été exigée d'eux au début du règne de Darius I<sup>er</sup>, probablement au cours de l'an 5<sup>714</sup>. Deux textes montrent que ces prébendiers regroupés dans des décuries ont dû fournir un corvéable accompagné d'argent et de rations alimentaires et de son équipement (*rikis qabli*) :

**WAERZEGGERS 2010b : n°78**

<sup>(1-5)</sup>Nabu-ittannu, fils de Tabnea, descendant de Kidin-Sin, ira en Élam, pour la décurie d'Uš[šaia], fils de Šumaia, descendant de Beliya'u, avec l'assemblée de l'Ezida. <sup>(6-7)</sup>Il accomplira le travail du quai du roi pendant quatre mois pour le compte d'Uššaia avec les boulangers. <sup>(8-12)</sup>Nabu-ittannu a reçu de la

---

<sup>713</sup> Le terme *mušešinītu* est une graphie légèrement défective pour *mušannītu* / *mušennītu* (CAD M/2 : 258-259).

<sup>714</sup> L'année de règne de Darius I<sup>er</sup> est partiellement cassée dans le texte WAERZEGGERS 2010b : n°78, il semble s'agir de l'an 5. La date a totalement disparu dans le texte WAERZEGGERS 2010b : n°79 mais il présente les mêmes caractéristiques que le premier texte. Il a donc dû être rédigé lors de la même période.

part d'Uššaia 1 mine d'argent estampillé, 120 litres d'orge, 120 litres de farine, 120 litres de dattes pour ses rations alimentaires et pour son équipement (*rikis qabli*).<sup>(13)</sup>Inclus : l'argent de l'*ilku* de Nabu-ittannu.

<sup>(14-18)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(19-21)</sup>Borsippa, le 29 *tašrītu* (vii) de l'an 5<sup>2</sup> de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone et des pays.

#### **WAERZEGGERS 2010b : n°79**

<sup>(1-5)</sup>[Nabu-bel-mari, fils de PN, descendant de PN], ira en Élam [pour] le compte de Nabu-bel-šumati, [fils de] Marduk-našir, descendant de Šepe-iliya, avec l'assemblée de l'Ezida.<sup>(5-8)</sup>Il accomplira le travail du quai du roi pendant 4 mois pour le compte de Nabu-bel-šumati et ses travailleurs avec les boulangers.<sup>(8-11)</sup>Nabu-bel-mari a reçu en paiement de la part de [Šaddinnu], le responsable des boulangers, fils de Balassu, [descendant de Beliya'u], 1 mine d'argent estampillé, 120 litres d'orge, 120 litres de farine et 120 litres de dattes pour ses rations alimentaires et pour son équipement (*rikis qabli*).<sup>(13-15)</sup>Inclus : 20 sicles d'argent donnés par Nabu-bel-šumati et 10 sicles d'argent de l'*ilku* de Nabu-bel-mari.

<sup>(16-18)</sup>(Les témoins)

Le premier texte précise que ce service était à accomplir en Élam. Les deux documents évoquent la nature et la durée du service de chaque corvéable : « Il accomplira le travail du quai du Roi pendant quatre mois ». Le contenu précis de ce dernier est ici présenté de manière allusive. On peut considérer que les travailleurs ont participé à un chantier de construction ou d'entretien d'un quai fluvial situé en Élam ou bien qu'ils ont participé à une opération de transport visant à halier des bateaux depuis Borsippa jusqu'au quai d'Élam. Cette dernière opération est documentée de manière explicite dans la documentation de Borsippa à partir de l'an 15 : « la corvée de halage du quai d'Élam » ou « la corvée de halage du quai de Suse »<sup>715</sup>. M. Jursa cite un texte inédit, rédigé le 10 *aiāru* (ii) de l'an 26 de Darius, qui enregistre le versement d'un paiement pour le travail dans le quai du roi (*dullu ša ina kāri ša šarri*) par deux frères de la famille Aktuppu. Le même jour, un autre texte inédit enregistre à son tour le versement par les mêmes personnes du salaire de deux haleurs<sup>716</sup>. Dans la terminologie babylonienne et plus particulièrement dans la terminologie des différentes redevances et services qui pesaient sur les notables de Borsippa, le travail du quai du roi faisait clairement référence à une corvée de halage de bateaux. Les boulangers de Borsippa ont donc dû financer des corvéables pour une opération de transport par bateaux depuis Borsippa jusqu'en Élam à la fin du mois de *tašrītu* (vii), c'est à dire après la récolte des dattes, au moment où la main-d'œuvre était disponible. Les corvéables de l'Ezida se rendaient en Élam avec des bateaux dont le chargement n'est pas indiqué. Ils étaient également accompagnés des représentants de l'assemblée des prébendiers du temple (*kiništu*). La durée de mobilisation de quatre mois ne semblait pas couvrir

---

<sup>715</sup> Cf. *infra* §3.2.

<sup>716</sup> JURSA 2009 : 245 citant les textes inédits BM 26702 et BM 17707.

qu'un simple trajet aller-retour entre la Babylonie et l'Élam. Il semble en fait que les corvéables restaient en Élam plusieurs semaines, voire un à deux mois avant de retourner en Babylonie. Que faisaient-ils alors en Élam pendant ce temps ? Il est possible que ces haleurs rejoignent les contingents de travailleurs impliqués dans les gros travaux du palais de Suse. Ainsi, les haleurs de Borsippa de l'an 5 ont pu rejoindre les travailleurs babyloniens dont les textes attestent la présence sur les chantiers royaux d'Élam au cours de l'an 6 de Darius.

Ce petit dossier de Borsippa apporte des éléments importants. Ils montrent que les haleurs étaient accompagnés par une délégation d'officiels du temple. D'autre part, des taxes pesant sur les contribuables tels que le *rikis qabli* et l'*ilku* pouvaient être remis aux corvéables pour qu'ils remplissent leur mission. Ces textes ne détaillent pas la nature du chargement transporté par bateaux depuis la Babylonie jusqu'à Suse. Néanmoins, cette lacune pourra être en partie comblée par de nouveaux textes de Borsippa que nous verrons plus bas (§3.2). En attendant, de nouveaux textes plus fragmentaires semblent également concerner des opérations de transport vers l'Élam au cours de l'an 5.

### 3.1.2. Des textes lacunaires en relation avec des opérations de transport

Dans le texte très lacunaire *Dar.* 158, rédigé le 3 *simānu* (iii) de l'an 5, Marduk-našir-apli verse un salaire et des rations alimentaires à un batelier nommé Bulṭaia. Le texte précise que son bateau devait partir de Babylone. La destination du bateau est lacunaire :

#### **Dar. 158**

<sup>(1-4)</sup>Bulṭaia, fils de Habaširu, descendant de Re'i-alpi, ira dans le bateau de Marduk-našir-apli contre un salaire mensuel de 8 sicles d'argent pour le *kanšu* du roi. <sup>(4-6)</sup>Marduk-našir-apli versera pour chaque mois à Bulṭaia 45 litres de farine du roi, du cresson et de l'huile. <sup>(6-7)</sup>Bulṭaia naviguera avec le bateau depuis Babylone <sup>(8-9)</sup>[..] <sup>(10)</sup>Les Babyloniens qui sont dans son bateau [.....] <sup>(11-12)</sup>A partir du 10 *simānu* (iii), [Marduk-našir-apli lui] donnera (son salaire ?).

<sup>(12-17)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(18-19)</sup>Babylone, le 7 *simānu* (iii) de l'an 5 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone et des pays.

<sup>(20-21)</sup>Non compris 10 sicles d'argent que Bulṭaia a reçu sur son salaire de la part de Marduk-našir-apli.

<sup>(22)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

Le service de Bulṭaia en tant que batelier a pour cadre le *kanšu*. Nous savons que ce terme désigne un service de transport à destination d'une résidence royale. Ainsi, sous le règne de

Cambyse, ce service avait été utilisé pour la résidence d'Abanu quand le roi s'y trouvait<sup>717</sup>. Ce transport était le plus souvent assuré par des ânes<sup>718</sup>. Le texte *Dar.* 158 évoque, quant à lui, un service de transport par bateau. Le texte est fragmentaire et la destination du bateau n'est pas lisible. M. Jursa propose, avec beaucoup de prudence, l'Élam comme destination de ce convoi<sup>719</sup>. D'un point de vue chronologique, ce service de transport s'insère entre deux voyages en Élam effectués par des Babyloniens. Au cours du mois de *nisannu* (i), le gouverneur de Babylone ainsi que des Babyloniens ont dû se rendre dans la « ville du pays d'Élam » et « devant le roi »<sup>720</sup>. Nous avons vu que des prébendiers de l'Ezida ont dû fournir des envoyés pour assurer un service de transport pour l'Élam à partir du mois de *tašrītu* (vii). On constate donc que l'Élam et en particulier Suse, désignée sous l'expression « ville du pays d'Élam », a attiré les flux venant de Babylonie au début et à la fin de l'an 5. Il est donc probable que le service *kanšu* évoqué par le texte *Dar.* 158 a, lui aussi, concerné cette même région.

De manière beaucoup plus hypothétique, le texte fragmentaire ABRAHAM 2004 : n°25 pourrait aussi se rattacher à ce dossier. La fin de la tablette est cassée et l'on distingue mal l'année de sa rédaction : 26 *abu* (v) de l'an 15/6 ? 1 (l.17). Il s'agit d'un contrat de location dans lequel le chef des Egibi s'assure les services d'un batelier :

**ABRAHAM 2004 : n°25**

<sup>(1-7)</sup>(Concernant) un bateau de six coudées [...] appartenant à Arad-Šamaš [...] le scribe sur parchemin de [NP], qui est à la disposition de Kinaia : il l'a loué pour la navigation à Marduk-našir-apli, fils d'Itti-Marduk-balaṭu, contre un salaire de [x] mine d'argent de qualité courante à 1/8<sup>e</sup> d'impureté. <sup>(8-11)</sup>Si Marduk-našir-apli fait charger le bateau [sur ?] le canal Kabar, il donnera 30 sicles d'argent blanc à Arad-Šamaš].

<sup>(12-17)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(17-18)</sup>[NV], le 26 *abu* (v) de l'an 4/5 ? de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

<sup>(19-20)</sup>Les rations [alimentaires... Mard]uk-našir-apli, fils de [...].

<sup>(21-22)</sup>[À partir] du 11 *ulūlu* (vi), le bateau (sera) à la disposition de Marduk-našir-apli.

Il s'agit de la première attestation du canal Kabar sous le règne de Darius I<sup>er</sup>. Nous verrons que ce canal était la voie de navigation principale pour rejoindre Suse<sup>721</sup>. Dans ce texte, le chef des Egibi devait payer un supplément s'il engageait ce bateau sur cette voie de communication. Le doute sur la date de rédaction ne nous permet pas de l'insérer de manière sûre dans la chronologie des opérations de transport des débuts du règne de Darius I<sup>er</sup>. Ce texte aurait pu être rédigé au cours du

<sup>717</sup> Cf. CHAPITRE 2 §3.1.5 (pour le palais d'Abanu).

<sup>718</sup> Voir les occurrences dans le CAD K : 158 qui propose de traduire le terme de *kanšu* par « donkey caravan ».

<sup>719</sup> JURSA 2009 : 259 et 261.

<sup>720</sup> Textes *Dar.* 154 (15/i/Darius 5) et *Dar.* 156 (24/i/Darius 5).

<sup>721</sup> Voir CHAPITRE 7 §2.

mois d'*abu* (v) de l'an 5, au même moment où des corvéables devaient accomplir un travail de régulation sur le système hydraulique d'Élam. Quoiqu'il en soit, on peut voir que le canal Kabar était en activité dès l'an 517 ou 518.

### 3.1.3. *Bilan*

Ce petit dossier de l'an 5 nous renseigne sur la première grande opération de transport entre la Babylonie et l'Élam au début du règne de Darius Ier. Elle a concerné des haleurs dans le cadre du « travail du quai du roi » et aussi des travailleurs devant s'occuper de la régulation du débit des eaux sur le système hydraulique d'Élam. D'après la mise en ordre chronologique des textes, il semble que cette tâche ait été destinée à faciliter le transport entre la province et l'Élam. Comme nous l'avons rappelé, les bateaux circulaient entre la Babylonie et Suse depuis le III<sup>e</sup> millénaire sans rupture de charge en rejoignant l'embouchure du Karun depuis le Golfe Persique ou depuis la région des Marais puis la Karkheh (Eulaios). Les rois perses ont voulu développer cette liaison. Nous avons vu également que Cambyse avait entrepris les premiers travaux sur le canal Kabar pour faciliter les communications entre la Babylonie centrale (et Babylone) et l'Élam en rejoignant le Tigre. On constate que ce canal était en activité au début du règne de Darius. C'est probablement ce canal qui était emprunté par les bateaux tirés par des haleurs dans le cadre du service *kanšu* et du « travail du quai du roi » de l'an 5.

<b>Date / référence</b>	<b>Sujet</b>
7/iii/Darius 5 Dar. 158	Service de <i>kanšu</i> en bateau pour une destination lacunaire
1/v/Darius 5 Dar. 164, Dar. 167 et ABRAHAM 2004 : 83	Levée de corvéables pour accomplir un travail de régulation sur un système hydraulique en Élam
26/v/Darius 5 ? ABRAHAM 2004 : n°25	Marduk-našir-apli doit payer un supplément s'il décide d'engager un bateau loué sur le canal Kabar
29/vii/Darius 5 WAERZEGGERS 2010b : n°78 et WAERZEGGERS 2010b : n°79	L'Ezida mobilise des hommes pour une opération de transport : « le travail du quai du roi » en Élam.

#### *Les opérations de transport au cours de l'an 5 de Darius*

D'après ces textes, on peut voir que la Babylonie *via* le canal Kabar était reliée à l'Élam. Cependant, il a fallu attendre plusieurs années et la réalisation du « Canal royal d'Élam » à partir de l'an 15 pour compléter l'autre moitié du système de communication en permettant de relier plus

efficacement le Tigre au palais de Suse. On constate ainsi que c'est à partir de l'an 15 qu'un transport régulier, annuel, de bateaux chargés de denrées alimentaires rejoignait Suse.

### 3.2. Les contribuables de Borsippa et la corvée de halage des *upiyāta*

Une partie des archives des notables de Borsippa montre que ces derniers pouvaient être soumis à différentes redevances et service au profit de la couronne perse. Les archives privées de ces contribuables mettent en évidence un système d'imposition cohérent consistant à prélever des redevances en produits agricoles, nommés *upiyāta*, et à mobiliser des corvéables pour transporter ces redevances principalement à Suse. Ce système nommé le « transport des *upiyāta* » fut mis en place de manière régulière à partir de l'an 15 de Darius I<sup>er</sup>. Il est visible avant tout à travers les archives de la famille d'Ea-iluta-bani, qui ont été éditées par F. Joannès<sup>722</sup>, et les archives de la famille Re'i-alpi dont la plupart des textes restent inédits.

#### 3.2.1. Une redevance en nature : les *upiyāta*

Le texte VS 6, 160, rédigé au cours du mois de *šabātu* (xi) de l'an 33 de Darius I<sup>er</sup> (février 488), constitue un bon exemple pour comprendre le système d'imposition qui pesait sur certains contribuables de Borsippa :

##### VS 6, 160

<sup>(1-8)</sup>(Concernant) le service de corvée (*urāšu*) pour le halage des bateaux au quai, du transport des *upiyāta* de la ville de Suse, depuis le 1<sup>er</sup> *simānu* de l'an 32 (mai 490) jusqu'à la fin du mois d'*aiāru* de l'an 33, pour toute la part de 1/5 (dues) par Nabu-kašir, fils de Nabu-balassu-iqbi, descendant de Šá-DIŠ-LUH, ainsi que le compte du domaine d'arc de l'an 32 : <sup>(8-11)</sup>Mušallim-Marduk, fils d'Iddin-Nabu, descendant d'Iliya, les a reçus selon l'ordre d'Iddin-Nabu, le *gugallu* de Borsippa, fils de Remut, descendant d'Arad-Ea.

<sup>(17-18)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(18-20)</sup>Borsippa, le 21 *šabātu* (xi) de l'an 33 de Darius I<sup>er</sup> (février 488), roi de Babylone, roi des pays.

D'après les données de ce texte, le notable Nabu-kašir devait s'acquitter d'un service de corvée qui consistait à haler des bateaux (*urāšu ša šadādu*) depuis la Babylonie jusqu'à la ville de Suse. Malgré les informations elliptiques du texte, il apparaît que le notable n'a pas effectué lui-même ce service de corvée. Il semble plutôt qu'il ait versé au percepteur une compensation en argent. Cette

---

<sup>722</sup> JOANNÈS 1989a.

somme devait être fixe, car elle n'est jamais mentionnée dans les textes. Le texte précise que cette corvée de transport avait pour but d'acheminer à Suse des redevances nommées *upiyāta*. Ce terme n'est pas babylonien, mais iranien, il fait partie du vocabulaire administratif importé en Babylonie par les conquérants perses. Les spécialistes restent divisés sur l'étymologie vieux-perse de ce terme. Pour D. Mackenzie, il signifierait « bye-portion »<sup>723</sup>, tandis que pour W. Hinz il dériverait du verbe *úpayati*, « visiter », et évoquerait les provisions fournies pour une visite royale<sup>724</sup>. Ce terme est également attesté au sein des archives élamites de Persépolis datées du règne de Darius sous la forme *ukpiyataš*. En voici deux exemples :

**PF 389**<sup>725</sup>

75 *marriš* (of) wine was taken from (the place) Tiliman (to the place) Liduma. 21st year. It was utilized for the royal food supply (*ukpiyataš*). Atti received (it).

**PF 428**<sup>726</sup>

300 (BAR of) *tarmu* (grain), supplied by Babena, Manna-Kitin received, for the royal food supply (*ukpiyataš*), at Šumarakše. 28th year. He made beer from it.

Les textes de Persépolis ont le mérite de préciser quels étaient les produits alimentaires qui composaient ces *ukpiyataš* : des céréales de différente nature, de la bière, mais aussi du vin et de la farine<sup>727</sup>. Les textes babyloniens sont plus avares de détails sur la composition de cette redevance en nature en Babylonie. Quelques textes apportent néanmoins de petites précisions. Le texte *Dar. 244* rédigé à Babylone au cours de l'an 8 de Darius, soit en 513, évoque de l'orge parmi les *upiyāta*. Le texte JOANNÈS 1989a : 347f. (NBC 8371) rédigé à Borsippa évoque de la farine parmi les obligations pesant sur un contribuable :

---

<sup>723</sup> MACKENZIE 1971 : 609-610.

<sup>724</sup> HINZ 1973 : 88 et HINZ 1975 : 245-246. L'étymologie proposée par W. Hinz est intéressante, car elle est également attestée en akkadien. Ainsi, le terme de *tāmartu* qui désigne le cadeau de bienvenue fait par ses vassaux au roi d'Assyrie dérive du verbe *amāru* dont l'un des sens est celui de « voir, rencontrer » (CAD T : 111).

<sup>725</sup> Nous suivons l'édition réalisée par R. T. Hallock (HALLOCK 1969 : 160). J'ai choisi de garder l'édition anglaise des textes élamites établie par R. Hallock afin d'éviter une perte de sens trop importante due aux traductions successives de l'élamite à l'anglais puis de l'anglais au français. En effet, je n'ai pas les compétences pour réaliser moi-même directement une traduction française depuis l'originale élamite.

<sup>726</sup> HALLOCK 1969 : 167

<sup>727</sup> Voir le relevé des références dans HENKELMAN 2010 : 729-730.



**JOANNÈS 1989a : 347f. (NBC 8371)**

<sup>(1-5)</sup>(Concernant) le service de corvée (*urāšu*) pour le halage (des bateaux) au quai du pays [d'Élam], ainsi que la farine de qualité-*hirgalû*<sup>728</sup>, et les acomptes des domaines d'arc, soit toute la part due par Ahušunu, fils de Bazuzu, descendant de Nanahu, jusqu'au mois d'*arāhsamnu* (viii) de l'année 29 de Darius : <sup>(6-9)</sup>Šamaš-iddin, fils de Nabu-nadin-ahi, descendant d'Ili-bani, les a reçus des mains de Nabu-ahhe-iddin, fils de Nabu-zer-ibni, pour le compte d'Ahušunu. <sup>(9-10)</sup>Ils ont pris chacun un exemplaire du contrat.

<sup>(11-16)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(17-19)</sup>Borsippa, le 26 *tašrītu* (vii) de l'an 29 de Darius I<sup>er</sup> (octobre 493), roi de Babylone et des pays.

La farine évoquée pouvait entrer dans le cadre des *upiyāta* transportés depuis la Babylonie jusqu'à Suse. En Babylonie, les *upiyāta* seraient donc composés des produits alimentaires les plus communs de la province : orge, farine, on peut également imaginer que des dattes et de l'alcool de dattes en faisaient partie. Il reste difficile d'évaluer de quels habitants de Borsippa et de Babylonie en général ces redevances et ces corvées étaient exigées. Les textes précisent que certains contribuables possédaient des domaines d'arc. C'est le cas des contribuables des textes VS 6, 160 et JOANNÈS 1989a : 347f. (NBC 8371) que nous avons cités. Le texte EAH 223 évoque quant à lui le « service d'arc du transport des *upiyāta* d'Élam » pesant sur Remut-Nabu, descendant de Re'i-alpi<sup>729</sup>. Au sens strict, les domaines d'arc sont des terres militaires concédées par la couronne à des tenanciers en échange de l'accomplissement d'obligations militaires. Comme le précise F. Joannès, les contribuables évoqués dans les textes de Borsippa appartenaient à la notabilité locale, les terres dont ils jouissaient étaient plutôt des terres de fonction que des domaines militaires au sens strict du terme<sup>730</sup>. Les percepteurs qui apparaissent avec un titre dans la documentation relative aux *upiyāta* sont liés à l'administration des canaux. C'est le cas du *gugallu* de Borsippa qui est mentionné dans le texte VS 6, 160 et du *mašennu*<sup>731</sup> mentionné dans le texte *Dar.* 244 rédigé à Babylone. En règle générale, les administrateurs des canaux s'occupaient d'organiser les corvées qui pesaient sur les possesseurs de terres qui dépendaient de ces voies d'eau. Ainsi, les levées de redevances en nature nommées *upiyāta* et la corvée de halage incombait aux tenanciers des domaines de la Couronne et aux utilisateurs des canaux lui appartenant. Les textes de Borsippa lient très fortement ces deux obligations à la ville de Suse.

---

<sup>728</sup> Le terme *hirgalû* désigne une farine de très bonne qualité (CAD H : 197b). C'est cette farine qui est attestée à plusieurs reprises comme faisant partie des produits alimentaires livrés en Élam (cf. *infra* §4.2.1).

<sup>729</sup> Texte inédit cité dans JURSA 2009 : 264.

<sup>730</sup> JOANNÈS 1989a : 154-155.

<sup>731</sup> Le rôle du *mašennu* a été particulièrement étudié dans STOLPER 1985 : 45.

### 3.2.2. La corvée de halage des *upiyāta* et la ville de Suse

Si l'on considère l'ensemble de la documentation de Borsippa, on s'aperçoit que le service de transport des *upiyāta* a été instauré à partir du règne de Darius I<sup>er</sup> et qu'il avait pour principale destination l'Élam et en particulier la ville de Suse<sup>732</sup> :

Références	Terminologie	Destination	Archive
6/iii/Darius 15 BM 102004 / HSM 1895.1.8 <sup>733</sup>	Corvée de transport des <i>upiyāta</i> d'Élam ( <i>urāšu ša zebēlu ša upiyāta ša Elam</i> )	Élam	Re'i-alpi
9/viii/Darius 15 HSM 1899.2.145 <sup>734</sup>	(Texte non consulté)	Élam	
29/iv/Darius 16 EAH 223	Le service d'arc du transport des <i>upiyāta</i> d'Élam ( <i>qašti ša zebēlu ša upiyāta ša Elam</i> )	Élam	Re'i-alpi
21/ix/Darius 16 BM 102010 / BM 82666 <sup>735</sup>	Service de transport des <i>upiyāta</i> d'Élam ( <i>ilku ša zebēlu ša upiyāta ša Elam</i> )	Élam	Re'i-alpi
20/vi/Darius 18 BM 82716 <sup>736</sup>	Service de transport des <i>upiyāta</i> d'Élam ( <i>ilku ša zebēlu ša upiyāta ša Elam</i> )	Élam	Re'i-alpi
[-]/v/Darius 26 ZADOK 2005 : 648 (BM 94797) <sup>737</sup>	Corvée de halage du quai des <i>upiyāta</i> d'Élam ( <i>urāšu ša šadādi ša kāri ša upiyāta ša Elam</i> )	Élam	
26/vii/Darius 29 Joannès 1989a : 347f. (NBC 8371)	Corvée de halage du quai d'Élam ( <i>urāšu ša šadādi ša kāri ša Elam</i> )	[Élam]	Ea-iluta-bani
22/ix/Darius 31 TuM 2/3, 220	Corvée de halage du quai de Suse ( <i>urāšu ša šadādi ša kāri ša Šušān</i> )	Suse	Ea-iluta-bani
21/xi/Darius 33 VS 6, 160	Corvée de halage du quai des <i>upiyāta</i> de Suse ( <i>urāšu ša šadādi ša kāri ša zebēlu ša upiyāta ša Šušān</i> )	Suse	Ea-iluta-bani
4/i/Darius 34 TuM 2/3, 222	Corvée de halage du quai de Suse ( <i>urāšu ša šadādi ša kāri ša Šušān</i> )	Suse	Ea-iluta-bani

#### La corvée de halage vers l'Élam et Suse

<sup>732</sup> Nous n'avons pas cité ici le texte JOANNÈS 1989a : 257f (L 4720) daté de l'an 25 de Darius I<sup>er</sup> car la destination des *upiyāta* n'est pas mentionnée et d'après une hypothèse que nous développerons, celle-ci semble avoir été Babylone (cf. CHAPITRE 6 §3.1.1).

<sup>733</sup> Textes inédits mentionnés dans ZADOK 2005 : 646.

<sup>734</sup> Texte inédit mentionné dans ZADOK 2005 : 646.

<sup>735</sup> Textes inédits mentionnés dans ZADOK 2009 : 249.

<sup>736</sup> Texte inédit mentionné dans ZADOK 2009 : 255.

<sup>737</sup> Texte transcrit et traduit dans ZADOK 2005 : 648.

Comme le remarqua M. Jursa les différents termes utilisés, *urāšu*, *ilku* et *qaštu*, ont ici le même sens et sont interchangeables<sup>738</sup>. Les différents termes géographiques pourraient également désigner la même destination finale, Suse. On constate donc qu'à de nombreuses reprises, de l'argent est collecté de la fin de l'automne jusqu'au début du printemps pour préparer un service de corvée consistant à transporter des produits agricoles regroupés sous le terme d'*upiyāta* en Élam et plus particulièrement à Suse. Les archives des entrepreneurs permettent de compléter le point de vue des contribuables en montrant une partie de l'organisation concrète de ce transport.

### **3.3. L'organisation du transport de marchandises : le point de vue des entrepreneurs**

À de nombreuses reprises, Marduk-našir-apli, descendant d'Egibi, loua des bateaux et le service de bateliers. Pour K. Abraham, ces locations avaient avant tout un but commercial et permettaient au chef des Egibi d'acheminer les récoltes produites sur les terres agricoles qu'il exploitait vers les marchés de la capitale. Pour ce faire, il aurait bénéficié de l'appui du gouverneur de Babylone et aurait recouru également à la main-d'œuvre des palais de Babylone<sup>739</sup>. Cette explication ne reflète que très partiellement l'activité de Marduk-našir-apli en relation avec les bateaux. Nous remarquons tout d'abord que celle-ci se concentre sur les années 23, 24, 25 et 26 de Darius I<sup>er</sup>. Dans le cas des années 23 et 24, nous constatons un lien évident entre les locations de bateliers et de bateaux entrepris par Mardu-našir-apli et sa présence à Suse : le chef des Egibi levait des redevances pesant sur des contribuables soumis à la corvée de halage, louait des bateaux et des bateliers puis se rendait en Élam à la tête de ces convois. Les locations des années 25 et 26 obéissent aux mêmes principes, la destination des convois a simplement pris, comme nous le verrons, une autre direction que Suse<sup>740</sup>.

#### **3.3.1. Location de bateaux et de batelier lors de l'an 23 (499-498)**

Au cours de l'an 23, Marduk-našir-apli a conclu au moins six contrats par lesquels il loua des bateaux ainsi que des bateliers :

---

<sup>738</sup> JURSA 2009 : 265.

<sup>739</sup> ABRAHAM 2004 : 96-118.

<sup>740</sup> Cf. CHAPITRE 6 §3.

Date / Référence	Bateaux et travailleurs loués	Montant	Durée / Destination	Lieu de rédaction
17/vii/Dar.23 <b>Dar. 569</b>	Un bateau de farine / deux travailleurs : Tabnea et Ubar	40 sicles	Mention de l'Élam	Abul-Enlil
30/ix/Darius 23 <b>Dar. 572</b>	Trois travailleurs : Nabu-iddin, Zitti- Nabu et Suqaia.	[...]	Service de 3 mois / Élam	[...]
1/x/Darius 23 <b>Dar. 573</b>	Location d'Ubar et de Tabnea	10 sicles	Du mois x au mois i	Abul Enlil
11/21/x/Darius 23 <b>ABRAHAM 2004 : n°53</b>	Un bateau et mention de responsables de travailleurs	[x] mine(s)		Babylone
22/x/Darius 23 <b>Dar. 576</b>	Location d'un bateau à deux bateliers (Ah-tabu et Nabu-ittannu)	20 sicles		Babylone
[-]/x/Darius 23 <b>Dar. 577</b>	Location d'un bateau à un batelier (Nidintu, fils d'Ardiya)	30 sicles	Du mois i de l'an [23] au mois xii de l'an 24 / Élam	Babylone

#### *Location de haleurs et de bateaux en l'an 23 de Darius (499-498)*

Au cours de l'an 23, Marduk-našir-apli a loué au moins quatre bateaux et les services de plusieurs bateliers. Il s'est également assuré le concours de plusieurs travailleurs. L'Élam est mentionnée à trois reprises comme destination finale.

**1. L'implication du gouverneur de la ville de Babylone.** Les locations de bateaux et de bateliers n'ont pas été effectuées par Marduk-našir-apli de son propre chef, mais ont été décidées par le gouverneur de la ville de Babylone. Ce dignitaire est mentionné en personne dans un texte :

#### **Dar. 577**

<sup>(1)</sup>(Concernant) [le bateau] appartenant à Nidintu, fils d'Ardiya, le [...] : <sup>(2-8)</sup>Nidintu l'a loué pour 30 sicles d'argent blanc, sur ordre d'Ina-Esagil-l[ilbir], le gouverneur de Babylone, fils de Nabu-[šum-ukin], descendant de Šanašišu, depuis le mois de *nisannu* (i) [de l'an 23<sup>7</sup>] du roi Darius I<sup>er</sup> jusqu'à la fin de l'an 24, à Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'[Egibi]. <sup>(9-10)</sup>Là-dessus, Nidintu a reçu 10 sicles d'argent blanc de la part de Širku. <sup>(11-13)</sup>Širku donnera les 20 sicles restants à Nidintu dans Babylone quand il rentrera du pays d'Élam.

<sup>(13-17)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(17-19)</sup>Babylone, [le x] *ṭebētu* (x) de l'an 23 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone, roi des pays.

Dans un autre texte, l'ordre de prise en location du bateau est donné par Basiya, le frère du gouverneur de Babylone dont il constitue très probablement le représentant<sup>741</sup> :

<sup>741</sup> Nous ne suivons pas l'avis de K. Abraham qui considère que Basiya n'a pas de rôle administratif dans le texte, mais qu'il agit ici en tant que propriétaire du bateau (ABRAHAM 2004 : 300, commentaire de la ligne 7).

#### ABRAHAM 2004 : n°53

<sup>(1)</sup>(Concernant) [x min]es d'argent blanc pour la location d'un bateau [...] : <sup>(2-7)</sup>[...]-ittannu, fils de Niqudu, [...] Bel-ikšur, fils de Remut-Ninurta, les responsables des travailleurs, les ont reçus de la part de Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi, sur ordre de [Basi]ya, fils de Nabu-šum-ukin, [descendant de Šana]šišu.

<sup>(8-15)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(15-17)</sup>Babylone, le 11/21<sup>?</sup> *tebētu* (x) de l'an 23 de [Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone, roi des pays].

On voit donc que Marduk-našir-apli a été chargé par le gouverneur de Babylone ou bien par son frère de louer des bateliers et des bateaux pour transporter des marchandises en Élam. L'entrepreneur s'acquitta de cette mission en puisant dans ses propres finances.

**2. Les produits transportés.** La majorité des textes ne précisent pas les produits que les bateaux et les bateliers devaient transporter en Élam. Seul le texte très lacunaire *Dar.* 569 évoque de la farine parmi les produits à destination de l'Élam :

#### *Dar.* 569

<sup>(1)</sup>[Tabn]ea et Ubar, les fils de Nabu-ušallim <sup>(2)</sup>[...] leur location et un bateau de farine et [...] <sup>(3)</sup>[... du pays d'E]lam pour... [...] <sup>(4)</sup>[...] 40 sicles d'argent blanc (pour) le salaire et les rations alimentaires <sup>(5)</sup>[...] de Tabnea et Ubar [...].

<sup>(6-9)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(10-12)</sup>Devant la Porte d'Enlil, le [x] *tašrītu* (vii) de l'an 23 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone et des pays.

Ce texte peut être complété par le texte *Dar.* 573 relatif au paiement du salaire de Tabnea et d'Ubar. Il apparaît ainsi qu'une partie des 40 sicles initialement prévus comme salaire leur sera versé à leur retour à Babylone par Marduk-našir-apli, une fois effectuée leur mission à Suse, :

#### *Dar.* 573

<sup>(1-3)</sup>(Concernant) les 10 sicles d'argent de Tabnea et d'Ubar, les fils de Nabu-ušallim, qui sont à la disposition de Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi : <sup>(4-9)</sup>d'ici la fin du mois de *nisannu* (i), ils apporteront un message écrit de Nergal-ešir, fils de Kalbaia, descendant de Šum-libši, à Širku et il donnera les 10 sicles d'argent à Tabnea et Ubar.

<sup>(10-14)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(15-17)</sup>Devant la Porte d'Enlil, le 1<sup>er</sup> *tebētu* (x) de l'an 23 de Darius I<sup>er</sup>, [roi de Babylone et des pays].

**3. Location de bateaux et présence de Marduk-našir-apli à Suse à la fin de l'an 23.** Les textes de location de l'an 23 nous donnent des informations concernant la durée du service comprenant un voyage aller-retour entre Babylone et l'Élam en vue d'acheminer en Iran des marchandises, dont de

la farine. Le texte *Dar. 572*, rédigé à la toute fin du mois de *kislīmu* (ix), évoque un service de trois mois. Le texte *Dar. 573* rédigé le 1<sup>er</sup> *ṭebētu* (x) précise que les bateliers recevront la totalité de leur salaire à leur retour en Babylonie au cours du mois de *nisannu* (i). Le convoi de bateaux a dû quitter Babylone à partir de la fin du mois de *ṭebētu* (x), date du dernier contrat (*Dar. 576*). Il y a donc bien une mobilisation des bateliers prévue pour trois mois entre le départ des convois et leur retour supposé à Babylone pour le mois de *nisannu* (i). Marduk-našir-apli ne se contente pas seulement d'organiser et de financer cette opération de transport entre la Babylonie et Suse, il y participe lui-même. En effet, plusieurs textes issus de ses archives privées montrent qu'il est présent à Suse au moins depuis le 22 *addaru* (xii) de l'an 23. Il y resta relativement longtemps puisqu'un dernier contrat l'y atteste le 21 *aiāru* (ii) de l'an 24. Ce voyage à Suse appelle donc plusieurs remarques :

- 1) Marduk-našir-apli accompagnait les convois de marchandises qu'il finançait pour le compte du gouverneur de Babylone,
- 2) Ces convois avaient pour destination la ville de Suse,
- 3) Le retour à Babylone initialement prévu pour le mois de *nisannu* (i), d'après les contrats de location de bateliers et de bateaux, a été reporté puisque Marduk-našir-apli se trouvait encore à Suse à la fin du mois d'*aiāru* (ii). Ce séjour prolongé à Suse a dû avoir des répercussions sur les activités du chef des Egibi en Iran.

À la fin du mois d'*addaru* (xii) de l'an 23 et lors du mois de *nisannu* (i) de l'an 24, à Suse, Marduk-našir-apli est créancier de plusieurs contrats. Il prête dans un premier temps un équipement pour un âne à un autre notable babylonien :

**ABRAHAM 1997a : 75 (BM 41440)**

<sup>(1-4)</sup>(Au sujet d') un harnachement d'âne que Širku, fils d'Itti-Marduk-balaṭu, descendant d'Egibi, a prêté à Itti-Nabu-balaṭu, fils de Nabu-šum-ukin, descendant de [Nabaia], <sup>(5-7)</sup>il devra rapporter le harnachement d'âne au mois d'*addaru* (xii) de l'an 24 de Darius I<sup>er</sup> et le rendre à Širku.

<sup>(7-13)</sup>Les témoins : Nidintu, fils de Bel-zer-ibni, descendant d'Egibi ; Bulluṭu, fils de Marduk-našir, descendant de Dabibi ; Nabu-bani-zeri, fils de Marduk-šum-iddina, descendant d'Ile'i-Marduk ; Bel-eṭir, fils de Kurbanni-Marduk, descendant de Šangu-Šamaš.

<sup>(14)</sup>Le scribe : Nabu-belšunu, descendant de Nappahu.

<sup>(15-17)</sup>Suse, le 22 *addaru* (xii) de l'an 23 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone, roi des pays.

Quelques jours plus tard, il prête cette fois-ci une mine d'argent à un autre notable babylonien, Bel-ittannu, fils de Mušezib-Marduk, descendant d'Isinnaia :

***Dar. 497***

<sup>(1-5)</sup>1 mine d'argent blanc de qualité courante à 1/8e d'impureté appartenant à Marduk-našir-apli, fils d'Itti-Marduk-balaṭu, descendant d'Egibi, sont à la charge de Bel-ittannu, fils de Mušezib-Marduk,

descendant d'Isinnaia. <sup>(6-7)</sup>Le 1<sup>er</sup> *simānu* (iii), il donnera la mine d'argent de qualité courante à 1/8<sup>e</sup> d'impureté, à Babylone. <sup>(8-10)</sup>Marduk-šum-ibni, fils de Nabu-šar-ušur, est garant de l'acquittement de la mine d'argent.

<sup>(11-17)</sup>Les témoins : Nidintu, fils de Bel-iddina, descendant d'Egibi ; Nabu-uballiṭ, fils de Gimillu, descendant de Sippea ; Bel-iddina, fils de Bulṭaia, descendant de Gahal ; Marduka, fils de Kinaia ; Uqupu, fils de Šapik-zeri, descendant d'Ea-dipari-ilu ; Nabu-re'ušunu, fils de Marduk-eriba, descendant de Šigua ; Aplaia, fils de Kalbaia.

<sup>(18)</sup>Le scribe : Nabu-belšunu, scribe, fils de Itti-Nabu-balaṭu, descendant de Nappahu.

<sup>(18-21)</sup>Suse, le 11 *nisannu* (i) de l'an 20 [+4] de Darius I<sup>er</sup>, roi de [Babylone, roi des pays].

<sup>(22-23)</sup>Sceau de Marduk-šum-ibni qui porte la [responsabilité] de l'acquittement.

<sup>(25-26)</sup>Sceau de Bel-ittannu sur qui pèse la reconnaissance.

Dans le contrat ABRAHAM 1997a : 76 (BM 41441) conclu une semaine plus tard, Marduk-našir-apli transfère une mine d'argent à un débiteur pour le compte d'une tierce personne :

#### **ABRAHAM 1997a : 76 (BM 41441)**

<sup>(1-6)</sup>Liqu-ilu-'inni, fils de Bulluṭu, descendant de Ba'iru, a reçu 1 mine d'argent blanc à 1/8 d'impureté de qualité courante à Suse de la part de Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi, pour le compte d'Itti-Bel-limir, fils de Bazuzu, descendant de Šum-libši. <sup>(7-10)</sup>Liqu-ilu-'inni fera enregistrer (le paiement) d'une mine d'argent blanc auprès d'Itti-[Bel-limir] à Babylone et il donnera (une confirmation écrite) à Širku.

<sup>(11-17)</sup>[Les témoins : .....] ; Marduk, [.....] [fils de] Bel-iddin ; Ša-[...] ; Kišir, fils de Sin-[...] ; Arad-Bau, fils de Mušezib-[Marduk, descendant d]'Ašlaku.

<sup>(17-18)</sup>Le scribe : Nergal-ŠEŠ-[...], fils de Bel-suppe-muhur, descendant de Bel-eṭir.

<sup>(19-21)</sup>Suse, le 18 *nisannu* (i) de l'[an] 24 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone et des pays.

<sup>(22)</sup>Sceau de Liqu-ilu-['inni]

Nous constatons qu'au cours du mois suivant, le mois d'*aiāru* (ii), Marduk-našir-apli apparaît cette fois-ci non plus en tant que créancier, mais en tant que débiteur. Il doit emprunter 75 sicles d'argent :

#### **BIGGS 1994 : 301**

<sup>(1-4)</sup>75 sicles d'argent à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité courante appartenant à Kinaia, fils de Nadinu, sont à la charge de Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi. <sup>(4-6)</sup>Au mois de *dūzu* (iv), il donnera les 75 sicles à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité courante, à Babylone, dans son capital.

<sup>(7-13)</sup>Les témoins : Nabu-apla-iddin, fils de Guzanu, descendant d'Egibi ; Nimi-[...], fils de Remut-Bel, descendant de Belua ; Nidintu-Bel, fils de Šamaš-uballiṭ, descendant de Nur-Sin ; Arad-Bau, fils de Mušezib-Marduk, descendant de Ašlaku ; Bel-iddin, fils de Remut-Bel ; Nidintu, fils de KUR-daia, descendant d'Etellu.

<sup>(14)</sup>Le scribe : Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi.

<sup>(15-16)</sup>Suse, 21 *aiāru* (ii) de l'an 24<sup>1</sup> de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone et des pays.

Cet emprunt fait partie des prêts de sociabilité, car il ne comporte pas d'intérêt. Il semble que Marduk-našir-apli ait emporté suffisamment d'argent pour rester quelques semaines à Suse, du mois d'*addaru* (xii) au mois de *nisannu* (i). L'argent dont il disposait lui a même servi à accorder des prêts sur place. Pourtant, nous avons vu que le notable dut prolonger son séjour en Iran de plusieurs semaines, jusqu'à la fin du mois d'*aiāru* (ii) où il se trouva dans l'obligation d'emprunter à son tour de l'argent. Ce besoin d'argent peut s'expliquer par plusieurs hypothèses :

1) Cet argent pouvait couvrir ses dépenses personnelles à Suse et lors du voyage retour à Babylone,

2) Cet argent pouvait lui servir à payer les rations alimentaires et le salaire des bateliers qui étaient mobilisés un mois de plus à Suse par rapport aux contrats initialement conclus.

Ce petit dossier de l'an 23 met au jour un système cohérent de transport de marchandises entre la Babylonie et Suse. Les entrepreneurs privés comme Marduk-našir-apli sont chargés par le pouvoir civil de Babylonie de financer la location de bateaux et de bateliers et d'accompagner ces convois jusqu'à leur lieu de destination, la ville de Suse. De nombreuses questions restent cependant en suspens : quel était l'intérêt pour les notables de prendre en charge une partie de ces convois ? Quel était le niveau d'implication des contribuables ? Quels étaient les différents produits transportés ? À qui étaient-ils destinés ? Le dossier plus complet de l'an 24 nous permet de répondre à ces questions.

### 3.3.2. *L'organisation des transports lors de l'an 24 (498-497)*

En l'an 24 de Darius I<sup>er</sup>, Marduk-našir-apli est de nouveau impliqué dans l'organisation de convois de bateaux à destination de l'Élam. Son rôle est double. Il agit en tant que percepteur, sans en avoir le titre, en levant des corvéables sur des contribuables, mais aussi comme entrepreneur en finançant sur ses fonds propres de multiples frais liés aux bateaux. Ces différentes actions sont accomplies au service du gouverneur de la ville de Babylone.

Le dossier de l'an 24 comprend trois textes, ABRAHAM 2004 : n°5, ABRAHAM 2004 : n°12 et ABRAHAM 2004 : n°70, datés du mois de *tašrītu* (vii). Ces textes évoquent tous des haleurs et des bateliers. Le texte ABRAHAM 2004 : n°39 est daté lui aussi de l'an 24, mais la mention du mois est cassée. Ce dernier document évoque aussi un service de halage. Il a donc très probablement été



rédigé au mois de *tašrītu* (vii) comme les textes précédemment cités<sup>742</sup>. Le texte ABRAHAM 2004 : n°27 pose de nombreuses difficultés : il ne mentionne pas explicitement Marduk-našir-apli, son appartenance aux archives des Egibi est donc incertaine, et sa date de rédaction est entièrement détruite. Il s'agit d'un grand texte comptable qui récapitule toute une série de dépenses liées à des locations de bateaux et de bateliers devant se rendre à Suse. Comme le remarque K. Abraham, la mention du gouverneur de Babylone, Ina-Esagil-lilbur situe ce texte entre l'an 22 et l'an 24 du règne de Darius<sup>743</sup>. Plusieurs arguments peuvent nous permettre de le lier aux archives des Egibi et de le dater plus précisément de l'an 24. Il se rattacherait ainsi aux dossiers composés des textes datés du mois de *tašrītu* (vii) :

1) Le texte ABRAHAM 2004 : n°27 enregistre une série de dépenses en rapport avec un important convoi de bateaux devant se rendre à Suse. Ce transport s'est déroulé sous l'autorité du gouverneur de Babylone Ina-Esagil-lilbur. Pendant son mandat (entre Darius 22 et Darius 24), le gouverneur a eu à organiser deux grandes expéditions à Suse : en l'an 23 et en l'an 24. Le dossier de l'an 23 montre que les locations de bateliers et de bateaux se sont surtout concentrées lors du mois de *ṭebētu* (x)<sup>744</sup>. Le texte ABRAHAM 2004 : n°27 évoque des dépenses qui ont surtout eu lieu au cours du mois de *tašrītu* (vii). Ce mois est mentionné à quatre reprises dans le texte et il est le seul à être cité<sup>745</sup>. Ce mois correspond à la date à laquelle Marduk-našir-apli mobilise des corvéables et des bateliers au cours du mois de *tašrītu* (vii) de l'an 24 de Darius.

2) L'étude de la prosopographie fait apparaître certains liens entre le texte ABRAHAM 2004 : n°27 et des textes appartenant au dossier des haleurs et bateliers de l'an 24. Nidintu-Bel-damqat, le serviteur du gouverneur de Babylone, est mentionné plusieurs fois dans le texte ABRAHAM 2004 : n°27 en rapport avec des dépenses pour des bateaux<sup>746</sup>. On le retrouve dans le texte ABRAHAM 2004 : n°5 daté du mois de *tašrītu* (vii) de l'an 24 de Darius également en rapport avec des bateaux. Notons que ce serviteur du gouverneur n'est pas mentionné dans le dossier concernant l'envoi de bateaux à Suse lors de l'an 23.

3) Certaines dépenses enregistrées dans le texte ABRAHAM 2004 : n°27 pourraient se retrouver parmi les textes concernant l'an 24. Ce document comptable évoque des dépenses ordonnées par le gouverneur de Babylone en lien avec des bateaux chargés de bière<sup>747</sup>. Le texte ABRAHAM 2004 : n°5 montre que Marduk-našir-apli doit fournir des rations alimentaires sur ordre du gouverneur de

---

<sup>742</sup> Le texte ABRAHAM 2004 : n°70, daté du 18/vii/Darius 24, évoque le service d'un haleur pour une durée de deux mois et douze jours. Le texte ABRAHAM 2004 : n°39 daté du jour 25 évoque le service d'un haleur pour deux mois et deux jours. La durée du service est très proche et devait donc concerner la même mission.

<sup>743</sup> ABRAHAM 2004 : 253.

<sup>744</sup> Cf. *supra* §3.3.1.

<sup>745</sup> Voir les lignes 2, 5, 8 et 12.

<sup>746</sup> Voir les lignes 13 et 17.

<sup>747</sup> Voir les lignes 21-22.

Babylone à des bateliers en poste sur un bateau transportant de la bière au cours du mois de *tašrītu* (vii) de l'an 24.

Le texte comptable ABRAHAM 2004 : n°27 est très clairement en rapport avec les locations de bateaux et de bateliers qui ont lieu au cours du mois de *tašrītu* (vii) de l'an 24 de Darius. Bien que Marduk-našir-apli ne soit pas nommé, ce texte serait un récapitulatif de l'ensemble des dépenses que le notable a engagé pour l'envoi de bateaux à destination de Suse. Marduk-našir-apli tenait à consigner les dépenses qu'il réalisait sur ses fonds propres, dans le but probable d'obtenir un remboursement de la part du gouverneur de Babylone.

**1. Un rôle de percepteur : les levées de corvéables.** Deux textes rédigés au cours du mois de *tašrītu* (vii) de l'an 24 montrent Marduk-našir-apli agir en tant que percepteur pour le compte du gouverneur de Babylone. Il intervint ainsi auprès de contribuables de Babylone qui étaient soumis à un service de corvée. Celle-ci consistait à haler des bateaux pour plus de deux mois :

**ABRAHAM 2004 : n°70**

<sup>(1-6)</sup>(Concernant) un haleur du quai du service d'Ina-Esagil-lilbir, le gouverneur de Babylone, pour deux mois et douze jours, part entière due par Habaširu, fils de Mušezišib-Marduk, descendant de Deku : <sup>(7-10)</sup>Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi l'a reçu de la part de Bel-iddin, fils de Šum-iddin, descendant d'Andahar, pour le compte de Habaširu.

<sup>(11-16)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(17-18)</sup>Babylone, le 18 *tašrītu* (vii) de l'an 24 de Darius I<sup>er</sup>, roi <de Babylone et des pays>.

<sup>(19)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

**ABRAHAM 2004 : n°39**

<sup>(1-6)</sup>(Concernant) [un] corvéable pour le halage du quai [du service d]Ina-Esagil-lilbir, [le gouverneur] de Babylone, pour 2 mois et 2 jours, (en accord) avec précédent registre du mois de *dūzu* (iv), [part entière due par (?)] Bel-eriba, fils de [Zeriya], de l'an 24 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone, roi des pays : <sup>(6-10)</sup>Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi l'a reçu de la part de Bel-uballiš, fils d'Iddin-Nabu, descendant de Ba'iru, pour le compte de Bel-[eriba], fils de Zeriya, descendant de MU-[...].

<sup>(12-18)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(18-21)</sup>Babylone, le 25 [*tašrītu* (vii)] de l'an 24 de [Dar]ius I<sup>er</sup>, roi de Babylone, [roi] des pays.

<sup>(22)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

Les informations comprises dans ces deux textes sont très elliptiques. Nous ne savons pas à quel titre les contribuables Habaširu, fils de Mušezišib-Marduk, descendant de Deku, et Bel-eriba, fils de Zeriya, descendant de MU-[...] sont soumis à cette corvée. Il paraît clair qu'ils n'ont pas effectué eux-mêmes la corvée de halage. Ils se sont dégagés de leur obligation d'une autre manière. Il reste

difficile à comprendre s'ils ont fourni eux-mêmes au percepteur, ici Marduk-našir-apli, un corvéable pour accomplir la corvée de halage à leur place, ou bien, s'ils ont donné de l'argent en compensation. Cette dernière possibilité est très probable si l'on regarde les archives des contribuables de Borsippa lors du règne de Darius I<sup>er</sup>. De nombreux notables étaient soumis à un même service de corvée de halage de bateaux. Ils s'en acquittaient en versant de l'argent aux différents percepteurs<sup>748</sup>. C'était alors avec cet argent que Marduk-našir-apli louait lui-même des haleurs et des bateliers et qu'il achetait leurs rations alimentaires. Ce rôle dans le financement des convois de marchandises est visible dans la suite des textes du dossier de l'an 24. Plusieurs d'entre eux montrent que Marduk-našir-apli finançait de nombreuses dépenses pour le gouverneur de Babylone en lien avec l'organisation d'un transport de marchandises depuis la Babylonie jusqu'à Suse. Ces dépenses ont pu être supportées par l'argent qu'il a reçu des contribuables assujettis à la corvée ou bien par ses fonds propres. L'ensemble des dépenses prises en charge par Marduk-našir-apli a été consigné dans un grand texte comptable récapitulatif. Parmi celles-ci se trouvent des frais liés à la main-d'œuvre, à la location de bateaux et de matériel et aux marchandises.

**2. Un rôle de percepteurs : des levées de service-*ilku*.** Les levées d'*ilku* réalisées par Marduk-našir-apli sont rarement documentées dans les textes qui sont à notre disposition. Les mentions concernent quatre années : l'an 15, l'an 24, l'an 25 et l'an 26. A chaque fois, elles sont liées à des déplacements du chef des Egibi auprès du pouvoir royal. Nous avons vu que quand Marduk-našir-apli lève de l'argent dû par des contribuables de Babylone au titre du service d'*ilku*, il est présent quelques mois après en Élam pour financer les travaux du « Canal royal d'Élam » en l'an 15. Au cours de l'an 24, Marduk-našir-apli lève au moins à deux reprises des redevances liées à l'*ilku* au cours des mois de *dūzu* (iv) et d'*arahasnu* (viii) :

**ABRAHAM 2004 : n°87**

<sup>(1-4)</sup>(Concernant) l'*ilku* (dû) jusqu'à la fin du mois d'*addaru* (xii) de l'an 24 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone et des pays, correspondant à la part de Remut-Bel, fils de Mušezib-Bel, descendant de Nannaia : <sup>(5-6)</sup>Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi, l'a reçu des mains de Remut-Bel. <sup>(7)</sup>[Chacun] a pris [un exemplaire (du contrat)].

<sup>(8-14)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(15-17)</sup>[NV], le 8 *dūzu* (iv) de l'an 24 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone et des pays.

**ABRAHAM 2004 : n°9**

<sup>(1-5)</sup>(Concernant) l'*ilku* de Nabu-ittannu, fils de Bel-šum-iškun, descendant de Suhaia, depuis le mois de *nisannu* (i) de l'an 24 jusqu'à la fin du mois d'*addaru* (xii) de l'an 24 du roi Darius I<sup>er</sup> : <sup>(5-7)</sup>Širku, fils

---

<sup>748</sup> Cf. *infra*.

d'Iddinaia, descendant d'Egibi, l'a reçu des mains de Nabu-ittannu. <sup>(8-10)</sup>Širku a reçu la farine complète de l'an 24 des mains de Nabu-ittannu.

<sup>(10-15)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(16-18)</sup>Babylone, le 6 *arahsamnu* (viii) de l'an 24 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone, roi des pays.

<sup>(18-19)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

Ces deux textes ne précisent pas la nature exacte du service que les contribuables devaient effectuer. Ils ne l'ont pas accompli, mais ils s'en sont acquittés en versant de l'argent dont le montant n'est pas indiqué. Le texte ABRAHAM 2004 : n°9 indique en plus le versement d'une redevance en nature : « la farine complète de l'an 24 ». La farine faisait effectivement partie des produits transportés par bateaux jusqu'à Suse à la fin de l'an 24. On peut donc penser que l'argent prélevé dans le cadre du service d'*ilku* servit à Marduk-našir-apli à financer une partie des achats liés à l'organisation du transport de marchandises comme la location de journaliers.

**3. Un rôle d'entrepreneurs : location de haleurs, de bateliers et de journaliers.** Marduk-našir-apli apparaît aussi directement en contact avec les haleurs mobilisés lors de l'an 24. Le texte lacunaire ABRAHAM 2004 : n°12 appartenant à ses archives donne le nom de six d'entre eux :

**ABRAHAM 2004 : n°12**

<sup>(1-6)</sup>Libluṭ, fils de Nadin, descendant de MU-[...], Eriba-Marduk, fils de Bel-uballiṭ, descendant de Nabu-ušuršu, avec le registre des comptes de [.....] du roi Darius I<sup>er</sup>, qui ont été payés de la part de Bani-šar-usur du magasin des rations d'orge, en accord avec le registre des comptes. <sup>(7-12)</sup>Parmis eux : Nur-Sin, fils d'Arad-Bel, descendant de Šangu-Gula, Kušur, fils de Liširu, Šamaš-iddin, fils de Bel-ahhe-iddin, descendant d'Irani, Ardiya, fils de Kalbaia, descendant de Suhaia. <sup>(12-13)</sup>Au total : 6 haleurs avec Libluṭ et Eriba-Marduk. <sup>(14-15)</sup>[...]

<sup>(15-18)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(19-21)</sup>[NV], le 4 *tašrītu* (vii) de l'an 24 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone et des pays.

Marduk-našir-apli est en relation avec le recrutement des haleurs. Il doit, toujours sur ordre du gouverneur de Babylone, également fournir leurs rations alimentaires. Le texte comptable ABRAHAM 2004 : n°27 enregistre ainsi cette dépense :

20 sicles d'argent qui ont été donnés pour les rations alimentaires des haleurs depuis l'embouchure du canal Kabar (ABRAHAM 2004 : n°27 : 19-20).

Le notable doit également pourvoir à l'entretien des bateliers comme en témoigne le texte ABRAHAM 2004 : n°5. Dans ce texte, Marduk-našir-apli verse 540 litres d'orge à Nidintu-Bel-damqat, serviteur du gouverneur de Babylone :

#### **ABRAHAM 2004 : n°5**

<sup>(1-6)</sup>Nidintu-Bel-damqat, le serviteur d'Ina-Esagil-lilbir, a reçu 540 litres d'orge de la part de Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi, sur ordre d'Ina-Esagil-lilbir, le gouverneur de Babylone. <sup>(6-8)</sup>C'est l'orge qui a été donnée pour les rations alimentaires des bateliers qui sont dans le bateau (chargé) de bière qui va dans la ville KUR TI {<sup>URU</sup>KUR TI}<sup>749</sup>.

<sup>(10-17)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(17-20)</sup>Babylone, le 2 *tašrītu* (vii) de l'an 24 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone, [roi] des pays.

Enfin, le texte ABRAHAM 2004 : n°27 précise que de l'orge fut donnée pour le déchargement des bateaux. Le texte ne précise pas quels travailleurs étaient chargés de cette tâche :

1 530 litres d'orge qui sur ordre du gouverneur pour le déchargement des bateaux ont été donnés à Šum-ukin (ABRAHAM 2004 : n°27 : 24).

Marduk-našir-apli est donc impliqué dans le financement de l'ensemble de la main-d'œuvre nécessaire au transport de marchandises par bateaux qui comprenait des bateliers pour diriger les embarcations, des haleurs pour les tirer et des manutentionnaires pour décharger les marchandises en Élam. Le notable s'occupait également de la location des bateaux et d'une partie du matériel.

**4. Achat et location de bateaux et de marchandises.** Le texte ABRAHAM 2004 : n°27 nous apprend également que Marduk-našir-apli est chargé d'acheter ou de louer des bateaux ainsi que des marchandises. En effet, le chef des Egibi loue des bateaux à Bel-ikšur, le chef des travailleurs du quai. Il lui avait déjà loué une première embarcation au cours de l'an 23 de Darius I<sup>er</sup><sup>750</sup>. Il lui loua de nouveau deux bateaux au cours de l'an 24 :

Le 25 *tašrītu* (vii), 86 sicles d'argent pour la location de deux bateaux ont été donnés à Bel-ikšur, le chef des travailleurs du quai (ABRAHAM 2004 : n°27 : 5-8).

Marduk-našir-apli engage également des frais pour louer un bateau devant voguer depuis la porte du canal Kabar jusqu'à la ville de Suse. Le prix de ce dernier est élevé. Il doit donc s'agir d'une embarcation présentant des spécificités particulières:

2 mines d'argent blanc de la location d'un bateau qui depuis l'embouchure du canal Kabar jusqu'à la ville de Suse [...] ont été données (ABRAHAM 2004 : n°27 : 25-26).

---

<sup>749</sup> Le nom de cette ville pose des difficultés de lecture. Cf. *infra*, notre point 4. *Le suivi de bateaux jusqu'à Suse*.

<sup>750</sup> Cf. *supra* le texte ABRAHAM 2004 : n°53 (§3.3.1).

Certains bateaux sont loués, semble-t-il, sans cargaison initiale. Le chef des Egibi se charge également de débloquer des fonds pour financer l'achat des marchandises. Il achète ainsi 10 jarres de bière à embarquer :

10 sicles d'argent blanc, prix de 10 jarres-*dannu* de bière qui sur ordre du gouverneur ont été donnés pour les bateaux (transportant) de la bière (ABRAHAM 2004 : n°27 : 21-22).

Enfin, il loue également des bateaux déjà chargés de produits alimentaires tels que de la bière et de la farine :

80 sicles d'argent ont été donnés, sur ordre du gouverneur (de la ville de Babylone) pour la location de bateaux qui ont transporté de l'orge avec Ipiriya (ABRAHAM 2004 : n°27 : 30-32).

35 sicles d'argent blanc ont été donnés pour la location d'un bateau de farine (ABRAHAM 2004 : n°27 : 37).

En plus des bateaux et de leur cargaison, Marduk-našir-apli finance également l'achat de matériels nécessaires au halage des embarcations tels que des câbles :

20 sicles d'argent qui ont été donnés pour quatre câbles à Nidintu-Bel-damqat, en accord avec la tablette et le sceau (du gouverneur) (ABRAHAM 2004 : n°27 : 16-18).

Au cours de l'an 24 de Darius I<sup>er</sup>, Marduk-našir-apli est une nouvelle fois acteur d'une vaste organisation de transport de marchandises, bière, orge et farine, depuis la Babylonie. Le chef des Egibi est impliqué en tant que percepteur, levant de l'argent sur des Babyloniens soumis à une corvée de halage de bateaux. Avec les fonds récoltés, et probablement en utilisant aussi ses fonds propres, il procède, en partie, au recrutement des haleurs, des bateliers et des manutentionnaires chargés de débarquer les marchandises. Il s'occupe également de l'achat et de la location de plusieurs bateaux ainsi que de l'achat d'une partie des cargaisons composées de denrées alimentaires. Comme lors de l'an 23, le rôle du chef des Egibi ne s'arrête pas là, il suit ces convois de marchandises depuis Babylone jusqu'à Suse.

**4. Le suivi des bateaux jusqu'à Suse.** Parmi les cinq textes concernant l'organisation d'un transport de marchandises par bateaux au cours de l'an 24 de Darius I<sup>er</sup>, seuls deux d'entre eux donnent des précisions sur la destination finale de ces convois. Le texte ABRAHAM 2004 : n°5 précise qu'un bateau chargé de bière doit se rendre dans une ville dont le nom n'est pas lisible sur la copie

réalisée par G. Bertin dans laquelle nous lisons : <sup>URU</sup>KUR TI <sup>URU</sup>KUR TI<sup>751</sup>. La suggestion de K. Abraham de l'identifier avec la ville de Kurbat (<sup>uru</sup>kur-bat {<sup>uru</sup>kur-bat}) attestée dans la région d'Uruk ne nous semble pas convaincante<sup>752</sup>. Nous avons tenté de montrer que les textes datés du mois de *tašrītu* (vii) de l'an 24 de Darius formaient un dossier cohérent et que ces textes étaient liés à l'organisation d'un même convoi de bateaux. Le texte ABRAHAM 2004 : n°27 contient plus de détails géographiques. Il précise qu'un bateau doit se rendre depuis la Porte du canal Kabar jusqu'à Suse<sup>753</sup>. Ce même canal est de nouveau évoqué puisque le texte précise que des rations alimentaires ont été données à des haleurs depuis la porte du canal Kabar<sup>754</sup>. Or, ce canal était la principale voie de communication entre les villes de la Babylonie du centre et la ville de Suse<sup>755</sup>. Il semble donc que l'ensemble des bateaux financés par Marduk-našir-apli à partir du mois de *tašrītu* (vii) de l'an 24 ait eu pour destination la ville de Suse. La durée de service des haleurs dont les textes ABRAHAM 2004 : n°70 et ABRAHAM 2004 : n°39 précisaient qu'elle était de deux mois et douze jours permettait d'atteindre Suse depuis Babylone puis de revenir. Les archives de Marduk-našir-apli montre qu'il accompagna les bateaux chargés de marchandises jusqu'à Suse. En effet, le texte ABRAHAM 1997a : 78 (BM 30878) atteste de la présence du notable dans la capitale élamite. Dans ce texte, il emprunte 74 sicles d'argent à un autre Babylonien. Les raisons qui ont poussé Marduk-našir-apli à contracter cet emprunt ne sont pas connues. Ces 74 sicles ont pu être utilisés pour ses besoins personnels ou bien ils ont pu lui servir une nouvelle fois à réaliser des dépenses pour organiser le retour des convois de bateaux depuis Suse jusqu'en Babylonie :

**ABRAHAM 1997a : 78 (BM 30878)**

<sup>(1-3)</sup>74 sicles d'argent à 1/8e d'impureté de qualité courante appartenant à Nidintu, fils d'Itti-Marduk-balaṭu, descendant de Sasinnu, sont à la charge de Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi. <sup>(4-5)</sup>Au mois d'*addaru* (xii), il donnera les 74 sicles d'argent à Babylone, dans son intégralité.

<sup>(6-10)</sup>Les témoins : Našir, fils de Kalbaia, descendant d'Eppeš-ili ; Bulṭaia, fils d'Itti-bel-lummir, descendant de Bel-eṭir ; Bel-iddin, fils de Balaṭu, descendant d'Ahu-bani ; Remut-Baba, fils de Šum-iddin, descendant de Babutu ; Muranu, fils de Marduk-eriba, descendant de Gahal.

<sup>(11)</sup>Le scribe : Itti-Nabu-balaṭu, fils d'Iddin-Nabu, descendant de Miširaia.

<sup>(12-14)</sup>Suse, le 16 *ṭebētu* (x) de l'an 24 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone, roi des pays.

Les archives de Marduk-našir-apli des années 23 et 24 apportent de nombreux renseignements concernant l'organisation des transports de marchandises depuis la Babylonie jusqu'à Suse du point de vue des percepteurs et des entrepreneurs. Ces archives complètent les

<sup>751</sup> BERTIN 2537 : 8.

<sup>752</sup> ABRAHAM 2004 : 212.

<sup>753</sup> ABRAHAM 2004 : n°27 : 25-26.

<sup>754</sup> ABRAHAM 2004 : n°27 : 19-20.

<sup>755</sup> Nous reviendrons plus précisément sur la situation du canal Kabar dans le CHAPITRE 7 §2.

textes des notables de Borsippa. On voit que l'argent levé dans le cadre des corvées imposées aux contribuables servait ensuite aux percepteurs à louer eux-mêmes la main-d'œuvre nécessaire pour accomplir les services exigés par la couronne perse. Le rassemblement de ces deux dossiers nous permet de proposer des liens entre la levée des *upiyāta* en Babylonie et les activités connues du palais de Suse. Le croisement de ces informations a pour but de déterminer à qui étaient destinées ces denrées livrées en Élam.

### 3.4. Les produits agricoles de la Babylonie et la Table du roi à Suse

Nous avons tenté de démontrer que les textes de Marduk-našir-apli, descendant d'Egibi, et ceux des contribuables de Borsippa constituaient deux points de vue différents et complémentaires d'un même système de prélèvement de produits alimentaires et de mobilisation de corvéables ayant pour but d'acheminer vers l'Élam des produits agricoles par bateau, principalement entre l'hiver et le début du printemps. Si les textes babyloniens évoquent l'Élam et Suse comme destination finale des redevances agricoles levées en Babylonie, en revanche, ils ne précisent pas qui en étaient les bénéficiaires. Ce doute est exprimé par C. Waerzeggers : « We do not know whether these products were destined for the labour gangs working in Elam (as rations) or for consumption by the court in Susa »<sup>756</sup>. Afin de déterminer au mieux à quoi servaient les *upiyāta*, il nous faut récapituler les différentes informations dont nous disposons :

1) Il s'agit d'abord d'une redevance en nature (orge, farine) nouvellement mise en place par le pouvoir perse en Babylonie. En se basant sur l'étude des archives élamites de Persépolis, W. Henkelman en propose une définition claire : « The term *ukpiyataš*, like Late Babylonian *upiyāta* (from Old Persian *upayata*), denotes a tax in kind, presumably intended for the provisioning of the court and as such comparable to the tax known from classical and biblical sources as “the table of the king” »<sup>757</sup>. Ainsi donc les *upiyāta* auraient pour principale fonction l'approvisionnement en nourriture de la table du roi. P. Briant a montré le lien entre l'institution de la table royale perse et l'économie tributaire qui pesait sur les provinces soumises<sup>758</sup>. L'étude de la documentation babylonienne tendrait donc à montrer que les *upiyāta* font partie intégrante du tribut que les membres de la délégation babylonienne apportent à Suse chaque année. Ajoutons également qu'il semble que la main-d'œuvre, principalement composée d'oblats, était alimentée par les ressources propres des temples<sup>759</sup>.

---

<sup>756</sup> WAERZEGGERS 2010a : 807.

<sup>757</sup> HENKELMAN 2010 : 710-711.

<sup>758</sup> BRIANT 1989.

<sup>759</sup> Voir les textes *Dar.* 442 et MACGINNIS 1995 : n°72.



2) Le petit dossier des boulangers de l'Ézida de Borsippa montre que des corvéables devaient accomplir un service de transport jusqu'au quai du Roi en Élam au moment même où un groupe de représentants du temple se rendait aussi en Élam. Le déplacement d'officiels babyloniens se faisait donc en parallèle avec l'acheminement des convois. Nous avons vu que les intermédiaires, tels Marduk-našir-apli, levaient des fonds sur des contribuables soumis à la corvée de halage à partir des mois de *tašrītu* (vii) et de *ṭebētu* (x). Les données des textes des contribuables de Borsippa montrent qu'ils s'acquittaient d'une même corvée de halage principalement entre les mois de *tašrītu* (vii) et de *nisannu* (i). Ces prélèvements en argent permettaient ensuite aux entrepreneurs d'organiser la location de haleurs et de bateaux ainsi que divers achats pour que les convois arrivent en Élam à la fin de l'hiver et au début du printemps. Les données éparses et incomplètes concernant les livraisons de redevances dans le cadre des *upiyāta* et le déplacement des délégations babyloniennes peuvent parfois se recouper :

1) Une corvée de halage d'*upiyāta* est organisée à Borsippa en novembre 507 (9/viii/Darius 15)<sup>760</sup> pour l'Élam. Quelques jours plus tard, des Babyloniens, dont Marduk-našir-apli, descendant d'Egibi, étaient présents en Élam en décembre (22/viii/Darius 15)<sup>761</sup>.

2) Les préparatifs d'une corvée de transport des *upiyāta* pour l'Élam débutent en Babylonie au cours du mois de décembre 506 (le 21/ix/Darius 16)<sup>762</sup>. Quelque temps après, une large délégation de Babyloniens composée d'administrateurs du temple de l'Esagil de Babylone, du gouverneur de Kiš et de notables de Babylone, dont Marduk-našir-apli, le descendant de la famille des Egibi, est attestée à Suse au moins au cours du mois de mars 505 (du 3/xii-b au 10/xii-b/Darius 16)<sup>763</sup>.

3) De la même manière, les préparatifs du transport de produits alimentaires levés en Babylonie pour l'Élam à la fin du mois d'octobre 493 (26/viii/Darius 29)<sup>764</sup> pourraient être mis en rapport avec le déplacement d'une délégation de Babyloniens à Suse. Des représentants de la famille Šahit-gine de Sippar y sont ainsi attestés au mois d'avril 492 (3/i/Darius 30)<sup>765</sup>.

Il peut y avoir plusieurs mois d'écart entre les préparatifs du transport qui avaient lieu en Babylonie et la mention de Babyloniens à Suse. Cet écart s'explique par la durée des préparatifs, par la durée du temps mis par les percepteurs à trouver les haleurs et enfin par la durée du trajet entre la Babylonie et l'Élam. De plus, nous ne connaissons pas avec exactitude la date d'arrivée des

---

<sup>760</sup> HSM 1899.2.145 (cité dans ZADOK 2005 : 646).

<sup>761</sup> Texte *Dar.* 411.

<sup>762</sup> BM 102010 / BM 82666 (ZADOK 2009 : 249).

<sup>763</sup> Le *qīpu* de l'Esagil est attesté dans le texte BM 33936 // Liv. 25 : 11 (3/xii-b/Darius 16). Le chef de l'administration de l'Esagil (*bēl piqitti*) est attesté dans le texte TCL 13, 103 : 26-27 (10/xii-b/Darius 16). Le gouverneur de Kiš est présent dans le texte BM 33936//Liv. 25 : 7-8 (3/xii-b/Darius 16). Tous ces textes font partie des archives privées de Marduk-našir-apli auxquelles s'ajoutent pour cette période les textes *Dar.* 435 (10/xii-b/Darius 16) et *Dar.* 437 ([-]/[-]/Darius 16).

<sup>764</sup> JOANNÈS 1989a : 347f. (NBC 8371).

<sup>765</sup> ZAWADZKI 2000b : n°10.

délégations babyloniennes en Élam. En effet, nous ne disposons que de contrats privés appartenant à des notables qui accompagnaient les administrateurs de la Babylonie. Ceux-ci ne nous éclairent pas sur l'ensemble des séjours de ces délégations. Nous avons vu que certains de ces séjours à Suse pouvaient durer plusieurs semaines, voire plusieurs mois. En tenant compte de ces critères, il semble qu'il y ait un lien très étroit entre des levées de redevances alimentaires et l'organisation d'une corvée de transport en Babylonie pour les acheminer à Suse et l'arrivée dans la capitale élamite de nombreuses délégations de Babyloniens en hiver et au printemps, soit à la fin et au début de l'année babylonienne et iranienne. Nous avons vu que l'exploitation des données des textes de la Babylonie et des textes élamites de Persépolis met en évidence plusieurs séjours du roi perse et de sa cour dans le palais de Suse lors de cette même période<sup>766</sup>. Les redevances ainsi levées en Babylonie feraient partie du tribut livré par la province soumise au Grand Roi lorsque celui-ci résidait en Élam, dans sa résidence. Les *upiyāta* étaient donc apportés à Suse par les membres d'une vaste délégation de Babyloniens comprenant des notables, des gouverneurs civils et des représentants des principaux temples.

3) La remise des *upiyāta* entre la fin de l'hiver et le début du printemps à Suse correspond ainsi au moment où le roi perse et sa cour séjournent de manière privilégiée au sein du palais élamite. Les redevances en nature étaient donc amenées en Iran et remises aux représentants du pouvoir perse. Il semble bien comme le souligne W. Henkelman que les *upiyāta* aient eu pour but d'approvisionner la table du roi. Celle-ci n'a pas seulement pour fonction la satisfaction des besoins personnels du roi et des membres de sa cour, c'est aussi une institution qui redistribue une partie de ses revenus<sup>767</sup>. Il reste tout à fait possible qu'une partie de la nourriture venue de Babylonie ait été redistribuée en rations alimentaires à des travailleurs œuvrant dans la région. En effet, nous constatons que certaines levées d'*upiyāta* et de haleurs en Babylonie correspondent à des périodes de forte mobilisation de travailleurs en Élam. L'année 15 semble emblématique sur ce point. La documentation de Borsippa montre qu'il y a eu, fait exceptionnel, deux levées de haleurs pour le transport des *upiyāta* lors du mois de *simānu* (iii) et lors du mois d'*arāhsamnu* (viii)<sup>768</sup>. Au même moment, des travailleurs babyloniens œuvraient sur le chantier du « Canal royal d'Élam »<sup>769</sup>. On peut donc se demander si une partie des *upiyāta* transportée en Élam ne leur était pas destinée dans le cadre d'une redistribution depuis la table du roi<sup>770</sup>. La définition du terme d'*upiyāta* proposée par M. Stolper semble des plus pertinentes : « royal impost paid in commodities and/or the stores of such commodities collected for the use of the crown ». L'usage de la Couronne implique à la fois la

<sup>766</sup> WAERZEGGERS 2010a : 801-802 et TUPLIN 1998 : 92-94. Dans la description qu'ils donnent du parcours nomade du roi perse et de sa cour, plusieurs auteurs classiques évoquent Suse comme résidence d'hiver (Athénée et Élien) ou de printemps (Xénophon et Plutarque). Voir notre Introduction générale sur ce sujet.

<sup>767</sup> Sur ce sujet voir BRIANT 1989.

<sup>768</sup> BM 102004 / HSM 1895.1.8 (6/iii/Darius 15) et HSM 1899.2.145 (9/viii/Darius 15) cités dans ZADOK 2005 : 646.

<sup>769</sup> Dar. 411 (22/viii/Darius 15).

<sup>770</sup> STOLPER 1977 : 257.

satisfaction des besoins du roi et la possibilité qu'il redistribue ses biens.

En plus de produits agricoles, les Babyloniens ont dû livrer à Suse de nombreuses autres redevances prélevées en argent cette fois-ci.

#### 4. LES REDEVANCES EN ARGENT REMISES À SUSE : L'EXEMPLE DE BORSIPPA

D'après Hérodote, le transfert d'une quantité d'argent fixe depuis les provinces jusqu'aux caisses du roi était au cœur de la réforme tribulaire entreprise par Darius (III, 89). Ainsi, la Babylonie et le reste de l'Assyrie devaient verser 1 000 talent d'argent et fournir également 500 jeunes castrats (III, 92). Ces informations ont longtemps été un objet de débat entre les historiens et elles le demeurent encore<sup>771</sup>. Les textes de la Babylonie mentionnent le transport de redevances prélevées sur des terres appartenant à la Couronne et sur des terres utilisant ses canaux d'irrigation. Il est difficile de déterminer si elles faisaient partie du « tribut » évoqué par Hérodote ou si les deux étaient dissociés. Peu de textes babyloniens nous renseignent sur la livraison d'argent pesé à Suse alors que nous avons vu que les informations concernant l'acheminement de produits agricoles étaient nombreuses. Ce déséquilibre semble lié à notre documentation. En effet, nous avons vu qu'une grande partie de nos sources provenait des archives privées des Egibi dont le représentant, Marduk-našir-apli était impliqué directement dans l'achat et la location de bateaux transportant de la nourriture vers Suse. Le transport de quantités d'argent pesé a pu être organisé par d'autres administrateurs ou entrepreneurs. Ainsi, quelques textes de Borsippa nous permettent de suivre la circulation de l'argent depuis sa levée jusqu'à son acheminement à Suse. Ces documents s'articulent autour du texte Amherst 258. Ce texte a suscité peu d'études malgré des caractéristiques particulières dues à la présence de nombreux Perses. Il a jusqu'à maintenant fait l'objet d'études et de commentaires qui ne l'ont considéré que de manière isolée<sup>772</sup>. M. Jursa a rattaché ce texte aux archives de la famille Ilšu-abušu et de son représentant Remut-Bel, bien que ce nom n'y soit pas mentionné<sup>773</sup>. Sans remettre en cause cette affiliation, l'étude prosopographique montre qu'il témoigne d'un vaste et complexe système de perception de multiples redevances à Borsippa, redevances qui étaient ensuite reversées à Suse.

Le texte Amherst 258 est un document comptable qui énumère une distribution d'argent et d'aliments au profit de plusieurs Perses, de membres de leur personnel (*sepīru*) et de quelques Babyloniens :

---

<sup>771</sup> Voir par exemple : DESCAT 1989, BRIANT 1996 : 402-406.

<sup>772</sup> BRIANT 1996 : 271 & 526. TUPLIN 1987 : 1987 et n.29.

<sup>773</sup> JURSA 2005a : 89, n.627.

### Amherst 258

- <sup>(1)</sup> 18 mines et 46 sicles d'argent (pour) Bel-asua,  
<sup>(2)</sup> 6 mines (pour) Uštanu,  
<sup>(3-6)</sup> 52 sicles 1/2 pour sept jarres-*kandu* de vin dont une (pour) Uštanu, une (pour) Artabanu, une (pour) Bagazuštu, une (pour) Huruzuštu, une (pour) Aspamiššu, une (pour) Libluṭ, le *sepīru* et une (pour) Šullumaia, fils de Šellibi. Total : sept.  
<sup>(7-8)</sup> 22 sicles d'argent à 1/8<sup>e</sup> d'impureté pour six moutons dont : trois (pour) Uštanu, deux (pour) Šatabari et un (pour) Libluṭ,  
<sup>(9)</sup> 30 sicles (pour) Marduka, le *sepīru* d'Uštanu,  
<sup>(10)</sup> 2 mines et 1 sicle ½ (pour) Šatabari, le serviteur d'Uštanu. Deuxième rubrique.  
<sup>(11)</sup> 5 sicles (pour) Bel-eṭer-Nabu, le serviteur d'Uštanu,  
<sup>(12)</sup> 5 sicles (pour) Nabu-illa-gabbi, le serviteur de Bagazuštu,  
<sup>(13)</sup> 1 sicle pour le gardien de la Porte-Aritu,  
<sup>(14-15)</sup> 1 sicle 1/2 pour Marduka, le *sepīru*, ½ sicle pour le gardien de la porte d'Uštanu,  
<sup>(15)</sup> Total : 28 mines et 50 sicles ont été dépensés,  
<sup>(16-17)</sup> 32 sicles et ½ sicle pour deux jarres-*kandu* de vin : 3 litres de vin (pour) Bel-asua, ¼ pour Nidintu, le *hummuru* ;  
<sup>(18-19)</sup> 45 sicles pour de la nourriture-*takkasu*<sup>774</sup>, ¼ pour des herbes, ¼ pour des poissons (et) ¼ (pour) de la bière de bonne qualité,  
<sup>(19)</sup> 45 sicles pour des sandales (pour) Ašaridari,  
<sup>(20)</sup> 1 sicle pour les gens de la maison de Šullumaia, fils de Šellibi, le 2 *dūzu* (iv),  
<sup>(21)</sup> 4 sicles pour les gens de la maison d'Atabari,  
<sup>(22)</sup> ½ sicle (pour) Bel-ittannu, le *sepīru* d'Artapati,  
<sup>(23)</sup> Total : 50 sicles ont été dépensés. Deuxième rubrique.  
<sup>(23-25)</sup> Total général: 29 mines et 30 sicles sur lesquelles 5 mines et 56 sicles (représentent) la part de Nabu-ittannu. <sup>(25-26)</sup> Non compris 5 sicles d'argent de Suse.

Le texte n'est pas daté, mais des éléments prosopographiques permettent de le situer dans le temps. En effet, quelques Babyloniens cités se retrouvent dans la documentation de Borsippa datée des débuts du règne de Xerxès. C'est le cas de Bel-asua (l.1), de Šullumaia, fils de Šellibi (l.20), de Libluṭ (l.6) et de Nabu-ittannu (l.25) :

---

<sup>774</sup> Le terme de *takkasû* désigne une farine de très bonne qualité ou bien des pains réalisés à partir de cette farine (CAD T : 76-77).

Personnage	Textes	Date
Bel-asua	VS 6, 194 : 13, 15, 19	18/[-]/Xerxès 2
Šullumaia, fils de Šellibi	VS 6, 181 : 4, 6, 8	14/iii/Xerxès 2
	VS 6, 194 : 4, 13, 17, 19	18/[-]/Xerxès 2
Libluṭ	VS 6, 194 : 4	18/[-]/Xerxès 2
Nabu-ittannu	VS 6, 191 : 14	13/xi/Xerxès 1

#### *Prosopographie des Babyloniens mentionnés dans le texte Amherst 258*

Le texte Amherst 258 se situe probablement dans une période couvrant la fin du règne de Darius I<sup>er</sup> et le début de celui de Xerxès. Ce texte présente plusieurs traits remarquables, dont celui de mentionner de nombreux Perses d'un rang social élevé (§4.1) et des Babyloniens, membres de l'administration fiscale de Borsippa (§4.2).

#### **4.1. La délégation perse et la hiérarchie entre ses membres**

Les principaux bénéficiaires enregistrés par le texte Amherst 258 sont perses : Uštanu<sup>775</sup>, Artabanu<sup>776</sup>, Huruzuštu<sup>777</sup>, Aspamiššu<sup>778</sup>, Šatabari<sup>779</sup>, Bagazuštu<sup>780</sup>, Ašaridari<sup>781</sup> et Artapati<sup>782</sup>. La qualité et la qualité des aliments qu'ils reçoivent mettent au jour une hiérarchie au sein des membres de cette délégation que reflète également l'ordre d'énumération :

Nom	Rations	Personnel subalterne
Uštanu	6 mines d'argent 1 jarre- <i>kandu</i> de vin 3 moutons	Un <i>sepīru</i> (Marduka) Deux serviteurs (Šatabari et Bel-eṭer-Nabu) Un gardien de porte
Bagazuštu	1 jarre- <i>kandu</i> de vin	Un serviteur (Nabu-illa-gabbi)
Artabanu	1 jarre- <i>kandu</i> de vin	
Huruzuštu	1 jarre- <i>kandu</i> de vin	
Ašpamiššu	1 jarre- <i>kandu</i> de vin	
Šatabari	2 moutons	« les gens de sa maison »
Artapati		Un <i>sepīru</i> (Bel-ittannu)

#### *Les Perses du texte Amherst 258*

<sup>775</sup> TAVERNIER 2007 : 354.

<sup>776</sup> TAVERNIER 2007 : 292-293.

<sup>777</sup> TAVERNIER 2007 : 363.

<sup>778</sup> TAVERNIER 2007 : 120.

<sup>779</sup> TAVERNIER 2007 : 318.

<sup>780</sup> TAVERNIER 2007 : 144.

<sup>781</sup> TAVERNIER 2007 : 512.

<sup>782</sup> TAVERNIER 2007 : 299.

Un personnage apparaît de manière plutôt isolée au sein de ce groupe : il s'agit d'Ašaridari qui reçoit des sandales pour 45 sicles (l.19).

Uštanu occupe donc le rang social le plus élevé au sein de cette délégation. Il est très probable qu'il n'a pas été le seul bénéficiaire des allocations reçues. Ainsi, les trois moutons ont pu servir à entretenir une partie des membres de sa propre famille ou bien servir à lui procurer de l'argent grâce à la vente d'une partie de ces animaux. Plusieurs historiens ont proposé de faire d'Uštanu le gouverneur de la province de la Babylonie et de la Transeuphratène qui est mentionné dans la documentation babylonienne<sup>783</sup>. En effet, un gouverneur nommé également Uštanu apparaît dans des documents babyloniens datés des débuts du règne de Darius I<sup>er</sup>, entre l'an 1 et 6 de son règne<sup>784</sup>. Cependant, plusieurs arguments mettent en doute cette identification :

1) Nous avons vu que le texte Amherst 258 datait plutôt de la fin du règne de Darius I<sup>er</sup> ou du début du règne de Xerxès. Or, un texte daté du mois vi de l'an 36 de Darius évoque le « gouverneur de la Babylonie et de la Transeuphratène » : Huta-[...], fils de Pagakanna<sup>785</sup>. Il semble donc difficile d'identifier Uštanu mentionné dans le texte Amherst 258 et Uštanu le « gouverneur de la Babylonie et de la Transeuphratène » mentionné dans les textes babyloniens datés des débuts du règne de Darius.

2) Il est significatif de noter que le titre d'Uštanu n'est pas précisé dans le texte Amherst 258 alors que le même texte mentionne de nombreuses fonctions occupées par les personnes citées (*sepīru*, serviteurs, gardiens, *kummuru*<sup>786</sup>).

3) L'identification entre Uštanu le gouverneur et Uštanu du texte Amherst 258 ne repose que sur leur homonymie. Or, le nom d'Uštanu est courant et se retrouve dans de nombreux textes élamites des Fortifications de Persépolis et dans plusieurs textes babyloniens<sup>787</sup>. La région de Borsippa abritait sous le règne des premiers rois perses un palais royal<sup>788</sup>. De même, des Perses possédaient des domaines dans cette région<sup>789</sup>. Enfin, soulignons que des membres de la haute noblesse perse y jouissaient de nombreux privilèges. C'est le cas d'Irdabama, l'épouse ou la mère de

---

<sup>783</sup> UNGNAD 1959/1960 : p.81, commentaire Z.2 ; DANDAMAEV 1992 : p.139-141 ; BRIANT 1996 : 526

<sup>784</sup> *Dar.* 27 (18/xii/Darius 1) ; *Dar.* 82 (16/vii/Darius 3) ; BRM 1, 101 (Darius [6]).

<sup>785</sup> Texte STOLPER 1989 : 284 (BM 74554). Récemment, J. McGinnis a publié un nouveau texte, MACGINNIS 2008 : 89 (BM 79541), daté de l'an 7 de Darius I<sup>er</sup> mettant en scène les juges de la maison d'Undaparna'. Il proposa de faire de ce dernier personnage le gouverneur de la Babylonie et de la Transeuphratène, successeur d'Uštanu (MACGINNIS 2008 : 91). Il faut pourtant avouer qu'en absence de titre rien ne prouve cette identification. Nous reviendrons sur ce texte dans le CHAPITRE 6.

<sup>786</sup> Sur ce dernier titre, cf. *infra* §4.2.

<sup>787</sup> TAVERNIER 2007 : 354 et DANDAMAEV 1992 : 139-141.

<sup>788</sup> L'existence d'un palais à Borsippa en service lors de l'époque perse pourrait être mise en évidence par la mention d'administrateurs portant le titre de « *rab ekalli* de Borsippa » dans deux textes datés du règne de Cambyse (VS 3, 71 et TCL 13, 153). Voir également JURSA 2004b : 210b.

<sup>789</sup> C'est le cas d'Arbami'ri, fils de Partasamu, qui apparaît à travers son intendant dans le texte OECT 10, 124 daté de l'an 1 de Xerxès.

Darius I<sup>er</sup>, qui percevait des revenus issus du temple de l'Ezida<sup>790</sup>. Ainsi, s'il ne fut pas le gouverneur de la Babylonie, Uštanu aurait pu être un haut dignitaire perse possédant des domaines dans la région de Borsippa. En effet, le texte VS 6, 307 mentionne un délégué d'Uštanu chargé de lever des taxes pesant sur ses troupeaux (*rab šibti ša Uštanu*)<sup>791</sup>.

Il nous semble donc impossible d'identifier avec certitude Uštanu avec le gouverneur de la Babylonie et de la Transeuphratène. Quoi qu'il en soit, au vu de la qualité et de la quantité de rations alimentaires que le texte Amherst 258 lui attribue et de son nombreux personnel, il apparaît qu'il s'agit d'un personnage d'un rang social très élevé. Nous remarquons que le texte VS 6, 309 (cité plus bas) est très similaire. Il s'agit aussi d'une liste de dépenses et de rations alimentaires. Le texte précise que des moutons et d'autres denrées alimentaires ont été versés à des juges. Un juge perse est nommé : il s'agit d'Upare (l.1)<sup>792</sup>. Ainsi, les Perses mentionnés dans Amherst 258 étaient des membres de l'administration de la Babylonie, des juges ou bien des membres de la noblesse.

Les Babyloniens mentionnés dans le texte semblent, quant à eux, occuper une place importante dans le système de perception fiscale de Borsippa.

#### 4.2. Des Babyloniens au cœur du système fiscal de Borsippa

En effet, au milieu des Perses et de leurs employés babyloniens mentionnés dans le texte Amherst 258, des Babyloniens apparaissent également en tant que bénéficiaires de quantités d'argent et de produits alimentaires :

Nom	Rations	Personnel subalterne
Bel-asua	18 mines et 46 sicles 3 litres de vin	
Šullumaia, fils de Šellibi	1 jarre-kandu de vin	« Les gens de sa maison »
Libluṭ, le <i>sepīru</i>	1 jarre-kandu de vin 1 mouton	
Nidintu, le <i>hummuru</i>	¼ de vin	

##### *Les Babyloniens du texte Amherst 258*

<sup>790</sup> La reine percevait à travers ses agents une part des offrandes de l'Ezida. Plusieurs textes de Borsippa enregistrent le titre d'« *Appamu ša ekallu ša šarri* » (ZADOK 2002 et ZADOK 2003). W. Henkelman a proposé d'identifier ce titre à celui d'*abbamuš* porté par Irdabama (la mère ou la femme de Darius) qui est mentionnée dans les archives de Persépolis (HENKELMAN 2010). Voir également WAERZEGGERS 2010b : 127-128 sur cette question.

<sup>791</sup> Sur cette fonction voir CAD § : 167.

<sup>792</sup> TAVERNIER 2007 : 518.



Le titre de Nidintu, le « boíteux » / *hummuru*<sup>793</sup> est surprenant dans ce texte comptable qui enregistre une série importante de dépenses au profit de nombreux Perses et de scribes sur parchemin babyloniens. Il s’agit très probablement d’une erreur du scribe. On remarque que le texte VS 6, 223, daté de l’an 36 de Darius I<sup>er</sup>, présente les mêmes caractéristiques que le texte Amherst 258 : il détaille des dépenses ayant servi à acheter des produits alimentaires (jarres-*kandu*, canards, jarres de bière) pour un scribe sur parchemin et pour un groupe de personnes qualifiées d’*ammarāni* (l. 10). Ce dernier terme est un hapax dans la documentation babylonienne<sup>794</sup>. Nous voyons donc que deux termes relativement proches, *hummuru* au singulier et *ammarāni* au pluriel, apparaissent dans un même contexte. Ils semblent être bâtis sur la racine perse *hamara-*, « compte, comptabilité »<sup>795</sup>. Cette racine a donné le titre babylonisé d’*ammar-kari* (ou *hammar-kari*) / qui désigne des comptables et que l’on retrouve dans les archives des Murašu<sup>796</sup>. J. Tavernier me met cependant en garde sur ce rapprochement, car la structure vocalique entre *hummuru* et *hamara-* est manifestement différente<sup>797</sup>. Cependant, il apparaît que dans de nombreux cas les scribes babyloniens ont cherché à transcrire des titres ou des noms étrangers en notant prioritairement les consonnes sans tenir compte de la vocalisation. Par exemple le nom propre d’Aspamiššu qui apparaît dans le texte Amherst 258 (l. 5) et écrit Uspamiš dans le texte VS 6, 307 : 12. Or, il s’agit bien de la même personne<sup>798</sup>. De même le nom d’origine perse Ammadatu (*Dar.* 435 : R.E.) est vocalisé Ummadatu dans le texte TCL 13, 193 : 25, Le.E. L’étude de son sceau-cylindre montre qu’il s’agit bien de la même personne<sup>799</sup>. On aurait donc une équivalence *hamara-/ammarānu/hummuru*. Ainsi, Nidintu aurait exercé la charge de « comptable » au sein de la délégation mentionnée dans Amherst 258.

Bel-asua et Šullumaia, fils de Šellibi sont très probablement des frères. En effet, Bel-asua est mentionné en tant que fils de Šellibi dans le texte VS 6, 309 (l.4) qui est aussi un texte comptable. Les deux frères semblent occuper une place importante au sein des personnes rationnées qui apparaissent dans le texte Amherst 258. L’examen de plusieurs textes de Borsippa permet de mettre en évidence le rôle de Bel-asua et Šullumaia dans l’administration fiscale de Borsippa.

---

<sup>793</sup> CAD H : 235.

<sup>794</sup> CAD A/2 : 70a.

<sup>795</sup> TAVERNIER 2007 : 443.

<sup>796</sup> STOLPER 1977 : 259-265 et TAVERNIER 2007 : 424-425.

<sup>797</sup> Courriel daté du 6 novembre 2009.

<sup>798</sup> DANDAMAEV 1992 : 139 et TAVERNIER 2007 : 120.

<sup>799</sup> STOLPER 1996 : 103-104.

#### 4.2.1. Le système fiscal de Borsippa : le rôle des percepteurs

1. **Les percepteurs généraux : Šullumaia et Bel-asua.** Šullumaia et Bel-asua apparaissent à plusieurs reprises dans la documentation de Borsippa. Ils sont mentionnés le plus souvent ensemble.

Šullumaia remplit un rôle de percepteur dans la région de Borsippa. Il a reçu d'importantes quantités d'argent de la part de plusieurs individus. Le texte OECT 12, 125 récapitule ainsi de nombreuses sommes qu'il a perçues lors d'une année non précisée :

##### OECT 12, 125

<sup>(1)</sup> Argent de Šullumaia, fils de Šellibi :

<sup>(2)</sup> 38 mines, le [o] *abu* (v) ;

<sup>(3)</sup> 8 mines, en bronze, le 22 (v) ;

<sup>(4)</sup> 28 mines, le 29 *ulūlu* (vi) ;

<sup>(5)</sup> 8 mines, des mains de Ahhemaia, le 15 *tašrītu* (vii) ;

<sup>(6)</sup> 2 mines, de Dummuq, le fils de [.....] ;

<sup>(7)</sup> 20 sicles, paiement dans Borsippa ;

<sup>(8)</sup> 10 mines et 14 sicles, le [o] *arahsamnu* (viii) ;

<sup>(9)</sup> 1 mine, paiement dans Borsippa ;

<sup>(10)</sup> 11 mines, le [o] *kislīmu* (ix) ;

<sup>(11-12)</sup> Total: 1 talent 46 mines 34 sicles d'argent, sur lesquels :

<sup>(12)</sup> 2 mines de Ubar, fils de Arad-Ea, en dépense ;

<sup>(13)</sup> 2 mines, de contribution *šugarrû*<sup>800</sup> de Šullumaia, en dépense ;

<sup>(14)</sup> 1 mine 20 sicles sur les 8 mines en bronze, en dépense ;

<sup>(15-17)</sup> Reste: 1 talent 41 mines 14 sicles d'argent, ainsi que 18 mines et 46 sicles de Bel-asua, à l'embouchure du Canal Kabar.

<sup>(18-20)</sup> Total: 2 talents d'argent, sur lesquels 1 talent 4[0] mines pour 6 mois, 10 mines pour la farine-*hir[igallu]*, 10 mines de contribution-*šugarrû* de Libluṭ, payés.

Au final, Šullumaia a perçu une très importante quantité d'argent : 2 talents. Une partie de cet argent lui a été remis par des percepteurs d'un échelon inférieur, c'est le cas d'Ahhemaia qui lui remit 8 mines d'argent le 15 du mois vii. Notons, avec intérêt que sur les deux talents à la disposition de Šullumaia, 18 mines et 46 sicles ont été donnés à Bel-asua, son frère.

---

<sup>800</sup> Le terme de *šugarrû* désigne un versement supplémentaire ou bien un cadeau (CAD Š/3 : 197-198).

Le rôle de percepteur joué par Šullumaia est également visible dans le texte VS 6, 194. Ce texte a été probablement rédigé à Suse (L.19) au cours de l'an 2 de Xerxès. Il récapitule les quantités d'argent perçues et apportées en dernier lieu en Élam par Bel-asua et Šullumaia :

**VS 6, 194**

<sup>(1-4)</sup> [... x mi]nes d'argent [...] 10 mines [...]. [Total x] talents, sur lesquels Šullumaia a reçu 1 talent et 50 mines, plus 10 mines d'argent de la farine [...] de Libluṭ, frère d'Adad-ibni, des mains de Šullumaia.

<sup>(5)</sup> Reste 1 talent et 50 mines d'argent.

<sup>(5-7)</sup> Sur lesquels 20 [mines] de Šullumaia des mains d'Ahhemaia, dans Borsippa [...] de plantes-*kasiya* ;

<sup>(7)</sup> 2 mines et 30 sicles du domaine d'arc de Gu[zanu] ;

<sup>(8)</sup> 3 mines (de) Belšunu ; 3 mines (de) Hašadaia ;

<sup>(9)</sup> 5 mines (de) Ki-Bel, plus 1 mine de Bel-[...] ;

<sup>(10)</sup> 5 mines ½ (de) Bel-bullissu ; 1 mines et 21 sicles de [NP] ;

<sup>(11)</sup> [x mines de NP] qui sont aux mains d'Ahhem[ia] ;

<sup>(12)</sup> 2 mines et 10 sicles [...] ; 1 mine [x] du *sep[īru]* ;

<sup>(13)</sup> 14 mines et 20 sicles (de) Bel-asua dans la « maison » de Šullumaia ;

<sup>(14)</sup> 36 mines (de) Danua-ha-[...] ; 4 mines (d') Eriba ;

<sup>(15)</sup> 10 mines (de) Napinu dans les mains de Bel-asua ;

<sup>(16)</sup> 4 mines et 20 sicles de Sin-ana-bitišu dans les mains d'Ahhemaia ;

<sup>(17)</sup> 5 mines et 14 sicles (de) Šullumaia ; 2 mines 2 sicles (de) Hašadaia ;

<sup>(18-19)</sup> Deuxième rubrique / Total : 1 talent et 23 mines [de] Bel-asua et Šullumaia dans Suse.

<sup>(20)</sup> [.....] 27 sicles 1/4 pour les ach[ats].

<sup>(21)</sup> [Le NM], jour 18 de l'an 2, les comptes ont été faits.

Bel-asua et Šullumaia ont donc perçu différentes quantités d'argent émanant de plusieurs individus. Encore une fois, Ahhemaia a joué le rôle de percepteur intermédiaire entre Šullumaia et différents contribuables. Bel-asua a également eu ce rôle de percepteur puisque le texte VS 6, 194 mentionne qu'il perçoit de l'argent de la part de tiers. Si Šullumaia et Bel-asua semblent avoir été des percepteurs d'un rang élevé, des percepteurs secondaires apparaissent en relation avec eux à plusieurs reprises. Il s'agit d'Ahhemaia mais aussi de Nabu-ittannu, fils de Labaši. L'étude de quelques textes dans lesquels ils sont mentionnés est intéressante pour savoir d'où venait une partie des très grandes quantités d'argent qui convergeaient vers Šullumaia et Bel-asua.

**2. Les percepteurs secondaires : le rôle d'Ahhemaia et de Nabu-ittannu.** Nous avons vu qu'Ahhemaia a reversé, à plusieurs reprises, des quantités d'argent relativement importantes à Šullumaia. Ahhemaia agissait lui-même en tant que percepteur. La juridiction fiscale d'Ahhemaia semble avoir été l'Ézida de Borsippa. En effet, dans le texte VS 6, 307 il perçoit deux versements d'argent provenant du *qīpu* :

## VS 6, 307

<sup>(1-6)</sup> Argent à disposition de Nabu-ittannu fils de Labaši :

- 1 mine et 30 sicles depuis l'argent du *qīpu*, y compris 1 mine qui est dans les mains de Nabu-bullissu, fils de Bel-ibni,
- [x] sicle pour le péage (*miksu*).

<sup>(7-14)</sup> Argent à la disposition d'Ahhemaia :

- 1 mine et 4 : 6 (?) sicles depuis l'argent du *qīpu*,
- 21 sicles  $\frac{2}{3}$  depuis idem,
- 7 sicles pour une jarre-*kandu* de vin (pour) Uspamiš,
- 1 mine d'huile,
- $\frac{1}{2}$  sicles pour le chef de la taxe portant sur les troupeaux d'Uštānu.

<sup>(15-19)</sup> Total : 2 mines et 35 sicles

Dessus : 1 mine d'achat, 2 sicles pour les dépenses.

Reste : 1 mine et 33 sicles à sa disposition.

Une partie de l'argent collecté par Ahhemaia provient de l'Ezida, ici représenté par son *qīpu*. Le texte précise les rentrées dans les caisses des percepteurs, mais aussi les sorties d'argent qui correspondent à des achats de rations. Ainsi, Ahhemaia a financé l'achat d'une jarre-*kandu* de vin pour un certain Uspamiš. Ce Perse peut être identifié avec le Aspamiššu qui faisait partie de cette grande délégation perse enregistrée dans le texte Amherst 258<sup>801</sup>. Ahhemaia a également versé  $\frac{1}{2}$  sicle d'argent pour le chef des troupeaux d'Uštānu. Ce dernier est certainement le même que l'on retrouve parmi la délégation perse. Le texte OECT 12, 111 évoque également des dépenses d'argent qui ont pesé sur Ahhemaia :

## OECT 12, 111

<sup>(1-5)</sup> Argent de chez Ahhemaia, en dépense, le 15 *dūzu* (iv) de l'an 1 du roi Xerxès : <sup>(5-11)</sup>45 sicles  $\frac{1}{10}$  d'argent ont été versés pour le... et pour  $\frac{1}{2}$  pot-*nesepu* de bière fine,  $\frac{1}{2}$  sicle d'argent a été versé à un scribe-*sepīru*, 2 sicles d'argent ont été versés à deux scribes-*sepīru*, seconde rubrique.

<sup>(11-12)</sup> Total : 2 sicles  $\frac{1}{4}$ - $\frac{1}{10}$  d'argent, en dépense de chez Ahhemaia.

Le texte VS 6, 307 met en scène un autre percepteur : Nabu-ittannu, fils de Labaši. Sa juridiction semble également avoir été l'Ezida puisqu'il perçoit lui aussi un versement d'argent du *qīpu*. Il enregistre des dépenses qu'il a dû effectuer : il régla ainsi le péage (*miksu*). Nabu-ittannu, fils de Labaši est aussi mentionné dans le texte VS 6, 191, dans lequel il perçut 1 mine d'argent de Re'indu, fille de Bazuzu, au cours de l'an 1 de Xerxès. Il contribue également au paiement des rations de juges d'après le texte VS 6, 309 :

---

<sup>801</sup> Sur l'identification certaine entre Aspamiššu et Uspamiš et contre l'avis exprimé par R. Zadok (ZADOK 1977 : 96, n.53) voir DANDAMAEV 1992 : 139 et TAVERNIER 2007 : 120.

## VS 6, 309

<sup>(1-2)</sup>8 sicles ½ d'argent et 1 jarre-*kandu* de vin pour Upare, le juge.

<sup>(3-5)</sup>22 sicles ½ pour 108 litres de vin, le 3 du mois *aiāru* (ii) pour Bel-asua, fils de Šellibi.

<sup>(5)</sup>Le 3 *ulūlu* (vi), 2 sicles d'argent en cadeau à la disposition de Bel-asua.

<sup>(7)</sup>[x] sicles pour un batelier au mois de *tašrītu* (vii) [...]

<sup>(8)</sup>[x] sicles pour la laine-*ašupāta*<sup>802</sup> de Šullumaia ;

<sup>(9)</sup>[...] 1 mouton et 5 sicles [...]

<sup>(10)</sup>[NP], le messenger

<sup>(11)</sup>[60 litres] de farine et 60 litres d'orge [...]

<sup>(12)</sup>[.....] 2 sicles ½ [...]

<sup>(13-15)</sup> [peu de signes lisibles]

<sup>(16)</sup>5 mines, 32 sicles 1/2 d'argent

<sup>(17-18)</sup>4 moutons, 4 jarres-*dannu*, 300 litres de farine et 300 litres d'orge pour les juges.

<sup>(19-21)</sup>Sur lesquels : un mouton, une jarre-*dannu* de bière de première qualité, 60 litres de farine et 60 litres d'orge et 40 sicles d'argent (de) Ahumaia, fils de Nabu-remanni.

<sup>(22-24)</sup>Un mouton, une jarre-*dannu* de bière de première qualité, 30 litres de farine et 30 litres d'orge et 57 sicles d'argent plus 20 sicles (de) Nabu-ittannu, fils de Labaši.

<sup>(25)</sup>Une jarre-*dannu* de bière de première qualité (de) Nabu-bullissu

<sup>(26)</sup>47 sicles d'argent (de) Iddin-Nabu.

Il apparaît probablement dans le texte Amherst 258 qui mentionne la contribution fiscale qu'il apporta lors des dépenses effectuées au profit de la grande délégation perse :

Total général : 29 mines et 30 sicles sur lesquelles 5 mines et 56 sicles, part de Nabu-ittannu (Amherst 258 : 23-25).

Les textes mettant en scène Nabu-ittannu et Ahhemaia montrent qu'ils lèvent d'importantes quantités d'argent sur des particuliers, sur des personnes en relation avec l'Ezida (Re'indu) ainsi que sur de hauts administrateurs du temple (le *qīpu*). Des levées d'argent pesant sur les domaines d'arc ont également lieu. Ces perceptions sont remises à Šullumaia et son frère Bel-asua.

### 4.3. Les redevances collectées et leur remise à Suse

**1. Une contribution de 2 talents d'argent.** Le montant total d'argent collecté par les deux percepteurs généraux semble avoir été de deux talents d'argent. Cette quantité d'argent est

---

<sup>802</sup> Le terme *ašupāta* est d'origine araméenne et désigne une certaine qualité de laine. On le trouve également écrit *šuppāta* (AHw III : 1112).

mentionnée dans le texte OECT 12, 125. Cette même quantité d'argent pourrait se trouver évoquée dans les premières lignes mutilées du texte VS 6, 194. Ces deux textes présentent de nombreux points communs : ils peuvent évoquer tous les deux une même quantité totale d'argent collectée par Šullumaia de deux talents, ils évoquent aussi une dépense de 10 mines d'argent pour de la farine. Enfin, les deux textes évoquent un certain Libluṭ, désigné sans patronyme dans le texte OECT 12, 125, et en tant que frère d'Adad-ibni dans le texte VS 6, 194. Cet individu pourrait être la même personne. Malgré un grand nombre d'analogies, ces textes ne semblent cependant pas remonter à la même période. En effet, chacun détaille, de manière plus ou moins précise, la provenance des multiples sommes d'argent rassemblées par Šullumaia mais de provenances différentes. La comptabilité du texte VS 6, 194 est beaucoup plus détaillée et n'enregistre pas la contribution de Dummuq qui est enregistrée dans le texte OECT 12, 125. Tout indique donc que ces deux documents ne concernent pas la même année fiscale.

Il semble donc que les percepteurs généraux Šullumaia et Bel-asua devaient lever une redevance totale de deux talents pesant sur tout ou partie de Borsippa. La destination finale de cette redevance totale semble avoir été Suse qui apparaît dans le texte VS 6, 194. Mais avant de parvenir jusqu'en Élam, nous remarquons qu'une partie de la redevance générale a servi à couvrir de nombreuses dépenses.

**2. La remise des comptes à Suse.** Le texte VS 6, 194 montre que les percepteurs généraux, Šullumaia et Bel-asua apportent à Suse une partie des redevances qu'ils rassemblent à Borsippa. Leurs comptes sont examinés à Suse comme l'indique la fin du texte :

<sup>(18-19)</sup>Deuxième rubrique. Total : 1 talent et 23 mines [de] Bel-asua et Šullumaia à Suse.

<sup>(20)</sup>[.....] 27 sicles  $\frac{1}{4}$  pour les ach[ats].

<sup>(21)</sup>Le [x] jour du mois [NM] de l'an 2 (de Xerxès), les comptes ont été faits (VS 6, 194).

La méthode de comptabilité du document VS 6, 194 est difficile à comprendre en raison de certaines cassures de la tablette et en raison du caractère très elliptique du texte. Nous pouvons néanmoins classer les opérations comptables du texte en plusieurs rubriques :

- 1) Les comptes semblent partir d'un montant initial de deux talents d'argent ;
- 2) Une dépense de farine de 10 mines d'argent est soustraite du total. Il reste donc 1 talent et 50 mines.
- 3) Le texte détaille ensuite de manière précise la contribution fiscale de plusieurs individus ou percepteurs. Le total de leur contribution est de 1 talent et 23 mines. Cette quantité d'argent est à la disposition de Bel-asua et de Šullumaia.

4) Le texte évoque ensuite dans un passage lacunaire une quantité d'argent dont la nature reste très peu précise. Le texte évoque simplement des achats (*šimê*). Ce montant aurait pu être d'environ 27 mines (2 talents – 10 mines de farine – 1 talent 23 mines). Ce montant est très proche de celui enregistré par le texte Amherst 258 (29 mines et 30 sicles).

Une partie de la redevance globale apportée par les percepteurs généraux, Bel-asua et Šullumaia, a donc été réservée pour effectuer des « achats » qui correspondent probablement à des dépenses effectuées en chemin. Le texte Amherst 258 pourrait donc être un exemple de comptabilité de dépenses effectuées pour le voyage au profit de membres importants de l'administration perse de la Babylonie ou de la noblesse.

Le texte OECT 12, 125 précise que l'argent en possession de Šullumaia est d'origine fiscale. Il précise ensuite le montant total collecté par le percepteur. Enfin, il ajoute à ce total une quantité d'argent qui est, quant à elle, à la disposition de Bel-asua, son frère :

Reste : 1 talent, 41 mines et 14 sicles d'argent ainsi que 18 mines et 46 sicles d'argent de Bel-asua, sur le canal Kabar. Total : 2 talents d'argent (OECT 12, 125 : 15-17).

Cette somme de 18 mines et 46 sicles d'argent dont dispose Bel-asua est précisément celle qui lui est attribuée par le texte Amherst 258 :

18 mines et 46 sicles d'argent (pour) Bel-asua (Amherst 258 : 1).

Le texte précise que cette somme lui fut remise sur le canal Kabar, la principale voie fluviale qui menait à Suse. Ce lien entre le texte OECT 12, 125 et le texte Amherst 258 nous éclaire donc sur les objectifs des membres de la délégation perse mentionnée dans le texte Amherst 258 en compagnie des percepteurs babyloniens :

1) Bel-asua qui fait partie de cette délégation reçoit une importante quantité d'argent collecté à Borsippa sur le canal Kabar,

2) Le texte Amherst 258 mentionne la ville de Suse en dernière ligne après avoir énuméré un ensemble de dépenses pour la délégation :

Non compris : 5 sicles d'argent de Suse (Amherst 258 : 25-26).

Cette dernière mention peut se comprendre de différentes manières. Ces 5 sicles peuvent provenir de Suse et pourraient donc indiquer que les membres de la délégation arrivent à Borsippa après avoir séjourné dans la capitale iranienne où ils auraient acquis cette petite quantité d'argent.

Inversement, nous pouvons comprendre que le texte Amherst 258 enregistre une série de dépenses effectuées pour acheter des rations alimentaires pour une délégation perse, mais que 5 sicles d'argent n'ont pas été dépensés et que leur usage est réservé à la ville de Suse. Nous privilégions cette dernière hypothèse, car elle correspond à la logique fiscale que les textes OECT 12, 125, Amherst 258 et VS 6, 194 décrivent. Nous précisons une nouvelle fois que si les deux premiers textes se suivent chronologiquement, le dernier texte documente une étape supplémentaire qui concerne probablement une année différente.

**3. De Borsippa à Suse.** En regroupant l'ensemble des données que nous avons vues, il est possible de retracer les différentes étapes du système de prélèvement fiscal de Borsippa :

1) Les percepteurs généraux collectent une très importante quantité d'argent de 2 talents. Bel-asua reçoit sur le canal Kabar 18 mines 46 sicles.

2) Une importante délégation perse accompagnée des percepteurs généraux reçoit d'importantes rations alimentaires. Bel-asua a à sa disposition les 18 mines et 46 sicles. Cet argent a pu lui servir à effectuer des achats supplémentaires au cours du voyage. Les dépenses totales s'élèvent à 29 mines et 30 sicles.

3) La délégation perse et les percepteurs généraux arrivent à Suse et doivent rendre des comptes devant l'administration perse. Ils remettent aux autorités de Suse 10 mines d'argent de farine et 1 talent et 23 mines d'argent. Enfin, une quantité de 27 mines d'argent semble avoir servi à des « achats ». Le montant des achats correspondrait à une dépense courante d'environ 30 mines comme celle évoquée dans le texte Amherst 258.

Si notre reconstitution est correcte, elle signifierait que sur l'ensemble des redevances levées dans la région de Borsippa, une partie servait à l'achat de farine, une autre partie servait à financer le voyage et enfin, la plus grande partie était versée à l'administration perse. L'ensemble de cette comptabilité était ensuite présenté à Suse.

Le texte VS 6, 307 illustre le rôle de Nabu-ittannu, fils de Labaši et d'Ahhemaia en tant que percepteurs. Ils ont collecté de l'argent, notamment auprès du *qīpu*, mais ils ont aussi dû effectuer un certain nombre de dépenses avec l'argent des redevances. Parmi celles-ci, Nabu-ittannu a dû payer plusieurs sicles pour des frais de péage fluvial (*miksu*). Ainsi, il se pourrait que pendant leur trajet jusqu'à Suse, le percepteur ait dû payer des frais de péage sur les voies navigables qu'ils empruntaient. Cette voie navigable est très probablement le canal Kabar qui est évoqué dans le texte OECT 12, 125 (l.17). Il est aussi intéressant de constater que le chef des péages, le *rab miksi*, se rendait également à Suse. Le texte VS 4, 194 a été rédigé à la fin du règne de l'an 1 du règne de Xerxès à Suse. Il mentionne un mouvement d'argent qui s'effectua sur son ordre :



#### VS 4, 194

<sup>(1)</sup>(Concernant) les 4 mines et 5 sicles d'argent blanc à 1/8<sup>e</sup> d'impureté : <sup>(2-5)</sup>Ahhe-iddin, fils de Hašdaia, descendant de Libluṭu, les a reçus de la part de Bel-eṭeru, fils de [...] -rua, sur ordre de Bel-iddin, l'Egyptien, le *rab miksi*. <sup>(6-9)</sup>Une quittance de 4 mines et 5 sicles d'argent Ahhe-iddin et Bel-iddin établiront et la donneront pour Bel-eṭeru. <sup>(9)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

<sup>(10-13)</sup>Les témoins : Remut-Bel, fils d'Iddinaia, descendant d'ilšu-abušu ; Nabu-bullissu, fils de Remut, descendant de Nappahu.

<sup>(14)</sup>Le scribe : Ubar, fils de Nabu-našir.

<sup>(15-19)</sup>Suse, le 3 *addaru* (xii) de l'an 1 de Xerxès, roi de Babylone et des pays.

Il est difficile de savoir si ce mouvement d'argent a eu lieu dans un contexte privé de prêt entre plusieurs personnes ou bien dans un contexte lié à des frais de transport.

#### 4.4. Bilan

Le texte Amherst 258 mentionne le déplacement d'une grande délégation composée de Perses ayant un statut social très important et de percepteurs babyloniens manipulant de très grandes quantités d'argent. L'étude de l'ensemble de ces textes comptables nous permet de décrire une partie du système de prélèvements de la région de Borsippa jusqu'à la reddition des comptes à Suse. La résidence royale de Suse apparaît alors comme un centre économique important alimenté par une partie des ressources agricoles de la Babylonie et recevant également de grandes quantités d'argent.

La résidence élamite joua également un rôle politique de premier plan en accueillant un tribunal dont la juridiction permettait de juger des affaires concernant des Babyloniens.

## 5. LA JUSTICE DE SUSE

Parmi les Babyloniens présents à Suse se trouvent de nombreux juges. Ils apparaissent en tant que témoins dans des textes appartenant aux archives des Egibi et de la famille Şahit-gine ce qui semble relever de situations particulières. En effet, les juges sont présents dans des contrats à travers lesquels les notables ont emprunté de très grandes quantités d'argent. Ces sommes dépassent les emprunts courants que les notables avaient l'habitude de réaliser lors de leur déplacement en Iran. Il se pourrait que ces deux traits singuliers, la forte présence de juges parmi les témoins, et les emprunts considérables d'argent, soient les indices qu'une décision judiciaire a été rendue. Ces contrats privés ne sont pas des textes judiciaires à proprement parler, mais ils nous permettent d'approcher de manière indirecte ce que fut le tribunal royal de Suse. Cet aspect a été jusqu'ici très peu étudié<sup>803</sup>. Les documents rédigés à Suse mettent en lumière plusieurs affaires judiciaires. Les premières ont concerné Marduk-naşir-apli, descendant d'Egibi (§5.1) et la dernière a impliqué des membres de la famille de Marduk-remanni, descendant de Şahit-gine (§5.2).

### 5.1. Les difficultés financières de Marduk-naşir-apli, descendant d'Egibi, à la fin de l'an 16 (505)

F. Joannès a isolé un dossier composé de plusieurs textes datés de l'an 16 de Darius qu'il appelle « la crise de l'année 16 » et remarque les grandes difficultés que connut Marduk-naşir-apli à ce moment-là<sup>804</sup>. C'est ce dossier que nous souhaitons présenter. Le chef des Egibi se retrouve présent à Suse à la fin de l'an 16 au cours de son troisième voyage en Élam. Les cinq documents qui impliquent le chef des Egibi lors de ce voyage à Suse présentent deux aspects particuliers. Nous constatons que l'ampleur des dettes contractées par le notable est considérable et nous remarquons la présence de nombreux juges parmi les témoins de ces contrats.

---

<sup>803</sup> L'étude des noms des juges et des administrateurs des temples de la Babylonie qui apparaissent dans les textes TCL 13, 193, *Dar.* 435 et ABRAHAM 1997a : 79 (BM 33936)//Liv 25 permet ainsi à K. Abraham de conclure que ces textes avaient été rédigés dans la ville de Suse située en Élam (ABRAHAM 1997b). Encore une fois, l'étude de C. Waerzeggers (WAERZEGGERS 2010a) permet de nous affranchir des questions de localisation de la ville de Suse pour nous concentrer sur d'autres thèmes.

<sup>804</sup> JOANNÈS 2006c : 402.

### 5.1.1. Un dossier remarquable : dettes et juges

1. **Une situation d'endettement exceptionnelle.** Le chef des Egibi a contracté pas moins de quatre reconnaissances de dette portant sur des quantités d'argent importantes. Un premier contrat daté du 21 *addaru* (xii) montre que Marduk-našir-apli emprunte 2 mines et 4 sicles d'argent. Ce contrat évoque également une dette antérieure de 7 mines et 20 sicles (*Dar.* 417). Puis au cours du mois suivant, le mois *addaru-bis* (xii-b), Marduk-našir-apli multiplie les emprunts : 23 mines<sup>805</sup>, 45 mines<sup>806</sup> et 2 mines et 40 sicles<sup>807</sup>. Au final, Marduk-našir-apli emprunte une quantité globale de 80 mines et 25 sicles ½ d'argent (soit près de 40 kg) lors de son séjour à Suse, à la fin de l'an 16.

Date / Référence	Créancier	Montant	Échéance / Intérêt / gage	Autres
21/xii/Darius 1[6] <b>Dar. 417</b>	Bel-eriba fils d'Iddin-Nabu, descendant d'Ea-eppeš-ili	2 mines et 4 sicles 1/2	Mois ii / Puis intérêt de 20%	Créance antérieure de 7 mines et 20 sicles. Sa maison est prise en gage.
03/xii/Darius 16 <b>ABRAHAM 1997a : 79 (BM 33936) / Liv. 25</b>	Nabu-uballissu, fils de Nabu-kišir, descendant d'Eda-eṭir	23 mines	Mois ii à Babylone	
10/xii-b/Darius 16 <b>TCL 13, 193</b>	Šarru-duri, officier royal, fils d'Edraia	45 mines	Mois iii à Babylone / 8 esclaves et une terre agricole sont pris en gage	
[-]/[xii ou xii-b]/Darius 16 <b>Dar. 437</b>	Bel-iddina, fils de Mušezib-Marduk, descen[dant de NP]	2 mines et 40 sicles	Mois iii à Babylone / Puis intérêt de 20%	
<b>TOTAL</b>	<b>80 mines et 25 sicles 1/2</b>			

#### *Les dettes de Marduk-našir-apli à Suse à la fin de l'an 16 (505)*

Parallèlement à cette situation d'endettement exceptionnelle, Marduk-našir-apli procède, semble-t-il, à la vente d'une de ses maisons situées à Babylone pendant son séjour à Suse le 10 *addaru-bis* (xii-b)<sup>808</sup>. Le chef des Egibi se trouva donc avoir de très importants besoins d'argent en Iran. Nous avons vu que Marduk-našir-apli était souvent débiteur de quantités plus ou moins grandes d'argent lorsqu'il se trouvait à Suse. Ces emprunts ne comportaient pas d'intérêt et faisaient

<sup>805</sup> ABRAHAM 1997a : 79 (BM 33936)/ Liv.25.

<sup>806</sup> TCL 13, 193.

<sup>807</sup> Dar. 437.

<sup>808</sup> Dar. 435.

donc partie de ces prêts de sociabilité consentis entre des personnes présentant des affinités particulières. Les prêts successifs contractés par Marduk-našir-apli et la vente d'une maison semblent témoigner d'une situation de crise. En effet, ces prêts ne s'inscrivent pas dans la pratique des prêts de sociabilité auxquels les notables avaient parfois recours, car des échéances sont fixées et sanctionnées par des intérêts si elles n'étaient pas respectées (*Dar.* 417 et *Dar.* 437). De plus, le chef des Egibi dut constituer des gages parmi ces biens (TCL 13, 193)<sup>809</sup>. Les dettes contractées par Marduk-našir-apli ne rentrent donc pas dans le cadre des dettes qu'ils avaient l'habitude de régler lors de ces séjours en dehors de la Babylonie.

**2. Des juges babyloniens et iraniens.** Une autre caractéristique très particulière de ce dossier provient de la qualité de nombreux témoins. Il est frappant de constater que de nombreux juges apparaissent dans les textes de l'an 16. Ainsi, pas moins de 16 juges sont mentionnés dans ce dossier documentaire. Certains portent des noms babyloniens : Nabu-mukin-apli, descendant de Ba'iru<sup>810</sup>, Nabu-napšati-ušur, descendant de Šanašišu, Itti-Nabu-nuhhu, fils de Bel-le'i, Iddin-Nabu, descendant de Šigua, Labaši, descendant de Rab-šušši, Nidintu, fils de [NP], Nabu-belšunu, fils d'Ile'i-Marduk, Nabu-ittannu, fils de Remut, Nabu-kašir, fils de Sin-tabni, Zeriya, fils de Nargiya<sup>811</sup>, Ahu-ereš, fils de Barik-ili, Aplai, fils de Nabu-remanni, Iddin-Nabu, fils de Nabu-talim-ušur, Remut, fils d'Iddinaia, descendant de Nappahu<sup>812</sup>. Certains mêmes juges sont mentionnés parmi les témoins de plusieurs textes différents, c'est le cas des deux derniers juges cités qui apparaissent dans les textes TCL 13,

---

<sup>809</sup> Le chef des Egibi a mis en gage huit de ses esclaves : Madanu-bel-ušur, sa femme, Nanaia-bel-ušur, ses fils, Zababa-iddin, Madanu-bel-ušur, Bel-gabbi-Bel-ummu, Ahušunu, et ses filles, Hašdayitu et Ahašunu. M. Stolper remarque que ces esclaves avaient été donnés auparavant par Marduk-našir-apli à sa femme, Amat-Baba, sa femme, en compensation d'une partie de sa dot qu'il avait utilisée (texte BOR 2, 3). L'auteur (qui s'appuie sur ROTH 1991 : 29) considère que le chef des Egibi continua pourtant d'exercer son pouvoir sur les biens de sa femme en faisant lui-même annuler la vente des esclaves dont Amat-Baba avait eu l'initiative (texte *Dar.* 429 qui précise que la tentative de vente a eu lieu le 28/vi/Darius 16). M. Stolper considère alors que la présence de juges dans le texte TCL 13, 193 pourrait être le signe d'un conflit opposant Marduk-našir-apli et sa femme au sujet de la dot : « The possibility of alienating property to which Amat-Bau's claim was not extinct may have had as much to do with the presence of judges and officials among the witnesses as did the size of the obligation » (STOLPER 1996 : 517 n. 1). L'interprétation du texte *Dar.* 429 proposée initialement par M. Roth peut cependant être contestée. Marduk-našir-apli ne semble pas être la cause de l'annulation de la vente des esclaves d'Amat-Baba, le nom du chef des Egibi n'est pas mentionné dans le texte. La cause de l'annulation est en revanche clairement explicitée : « Marduk-belšunu (= l'acheteur) n'a pas donné (l'argent) à Amat-Baba » (l.10). C'est donc un défaut de paiement de la part de l'acheteur qui fit annuler cette vente. D'autre part, il semble difficilement conciliable de considérer qu'Amat-Baba ait pu porter réclamation contre son époux au sujet de l'aliénation de sa dot et de voir ce dernier continuer devant des juges d'utiliser les biens de son épouse pour sécuriser ses emprunts (TCL 13, 193). La suite de notre étude tente de montrer que TCL 13, 193 fait partie d'un ensemble de contrats par lesquels Marduk-našir-apli tenta de réunir en urgence une quantité d'argent considérable. Il semble qu'il n'hésita pas, pour ce faire, à utiliser les biens personnels de sa femme pour garantir ses emprunts.

<sup>810</sup> *Dar.* 417.

<sup>811</sup> ABRAHAM 1997a : 79 (BM 33936) /Liv. 25.

<sup>812</sup> TCL 13, 193.

193 et *Dar.* 435 rédigés le même jour, le 10 *addaru*-bis (xii-b). Enfin, signalons que certains viennent de grandes familles dont les activités sont documentées à Babylone<sup>813</sup>.

Des juges portant des noms iraniens sont également mentionnés parmi les témoins des textes TCL 13, 193 et *Dar.* 435. Il s'agit d'Amadatu<sup>814</sup>, fils d'Udunatu<sup>815</sup>, et d'Atarbanuš<sup>816</sup>, fils de Bagadatu<sup>817</sup> (TCL 13, 193 & *Dar.* 435)<sup>818</sup>. Enfin notons que le juge Abi-abu<sup>819</sup> qui porte un nom babylonien a un père qui porte un nom iranien : Atikam (TCL 13, 193)<sup>820</sup>. Nous remarquons que le texte désigne ces juges d'origine ethnique différente par le même terme babylonien de *daiānu* (<sup>lú</sup>di-ku<sub>5</sub>). Aucun de ces juges perses ne se retrouve attesté ailleurs en l'état actuel de notre documentation.

Les contrats de Marduk-našir-apli font partie de ses archives privées. Ces textes ne sont pas des textes judiciaires au sens strict du terme. Pourtant l'ampleur inhabituelle des dettes contractées par Marduk-našir-apli et la présence de nombreux juges dont des juges iraniens parmi les témoins de ces contrats nous conduisent à penser qu'une décision de justice fut prononcée à Suse et que celle-ci concerna le chef des Egibi. Il semble en effet que Marduk-našir-apli fut condamné à verser une très lourde amende par une cour de justice de Suse. Le notable a alors dû emprunter de grandes quantités d'argent et vendre une partie de ses biens à Suse pour s'acquitter de cette amende. Des juges furent alors présents comme témoins des contrats de reconnaissance de dette qu'il contracta pour s'assurer que le notable réunissait bien l'argent qui correspondait à la condamnation dont il venait de faire l'objet. Malgré le caractère elliptique des informations des textes privées de Marduk-našir-apli, il nous semble néanmoins possible d'identifier les plaignants et l'objet de la plainte. Marduk-našir-apli aurait été impliqué dans deux litiges judiciaires différents.

---

<sup>813</sup> C'est le cas, comme le remarque K. Abraham de Nabu-mukin-apli, descendant de Ba'iru (ABRAHAM 1997a : 66). Voir TALLQVIST 1905 : 135b pour les données prosopographiques concernant cette famille.

<sup>814</sup> Ce nom est écrit Ammadatu dans le texte *Dar.* 435 (l.15) et Ummadatu dans le texte TCL 13, 193 (l.25 & L.E.E.). Pour l'étymologie, voir TAVERNIER 2007 : 103-104.

<sup>815</sup> TAVERNIER 2007 : 205.

<sup>816</sup> TAVERNIER 2007 : 123.

<sup>817</sup> TAVERNIER 2007 : 132-133.

<sup>818</sup> Sur ce nom voir DANDAMAEV 1992 : 47.

<sup>819</sup> TCL 13, 193.

<sup>820</sup> TAVERNIER 2007 : 123.

### 5.1.2. Une affaire judiciaire impliquant le gouverneur de Kiš ?

Le texte ABRAHAM 1997a : 79 (BM 33936) // *Liv.25* a été rédigé à Suse le 3 *addaru-bis* (xii-b) de l'an 16 de Darius I<sup>er</sup> devant neuf juges<sup>821</sup>. Marduk-našir-apli est mentionné comme le débiteur de 23 mines d'argent :

#### **ABRAHAM 1997a : 79 (BM 33936)/Liv. 25**

<sup>(1-3)</sup>23 mines d'argent à 1/8e d'impureté de qualité courante appartenant à Nabu-bullissu, fils de Nabu-kišir, descendant d'Eda-ešir, sont à la charge de Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi. <sup>(4-6)</sup>Au mois d'*aiāru* (ii), il donnera à Babylone les 23 mines d'argent à 1/8e d'impureté de qualité courante dans son capital. <sup>(6-9)</sup>Sur ordre de Širku, Nabu-bullissu a donné les 23 mines d'argent à Zababa-iddin, fils d'Etellu, descendant d'Ahhu, le gouverneur de Kiš, créancier de Širku.

<sup>(11-20)</sup>Les témoins : Pani-Bel-adaggal, le *qīpu* de l'Esagil ; Nabu-belšunu, le juge, fils d'Ile'i-Marduk ; Nabu-napšati-ušur, le juge, fils de Šanašišu ; Labaši, le juge, fils de Rab-šušši ; Zeriya, le juge, fils de Nargiya ; Itti-Nabu-nuhhu, le juge, fils de Bel-ile'i ; Nabu-ittannu, le juge, fils de Remut ; Nabu-uballit, fils de Nidintu-Bel ; Bel-apla-iddin, fils d'Arad-Gula, descendant d'Eppeš-ili ; Nabu-kašir, le juge, fils de Sintabni ; Nidintu, le juge, fils de... ; Iddin-Nabu, le juge, fils de Šigua .

<sup>(21)</sup>Le scribe : Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'[Egibi].

<sup>(22-23)</sup>Suse, le 3 *addaru-bis* (xii-b) de l'an 1[6 de] Darius I<sup>er</sup>, roi [de Babylone et des pays].

<sup>(Tranches)</sup>Sceau de Pan-Bel-adaggal, le *qīpu* ; sceau de Nabu-belšunu, le juge ; sceau de Zeriya, le juge ; sceau d'Iddin-Nabu, le juge ; [sceau de NP], le juge ; sceau d'Itti-Nabu-nuhhu ; sceau de Nabu-ittannu ; [sceau de] Nidintu, le juge ; sceau de Bel-apla-iddin.

Le chef des Egibi emprunta 23 mines d'argent auprès d'une tierce personne. Cet argent ne lui était pas destiné. En effet, il ordonna son transfert à Zababa-iddin, le gouverneur de Kiš. Le texte précise que le gouverneur était le créancier de Marduk-našir-apli. Ce contrat montre que le chef des Egibi était redevable d'une importante quantité d'argent vis-à-vis du gouverneur de Kiš. Nous ne connaissons pas les raisons de cette dette. Les archives des Egibi montrent que la famille possédait quelques intérêts à Kiš dont au moins une palmeraie<sup>822</sup> et deux maisons<sup>823</sup>. Les archives de Marduk-našir-apli ne témoignent pas de liens directs entre le notable et l'administration civile de Kiš. Cependant, les textes rédigés en Iran montrent que les deux personnages se côtoyèrent sur le chantier royal du canal d'Élam un an auparavant. En effet, Zababa-iddin apparaissait sans son titre et en tant que témoin dans le texte *Dar. 411* rédigé en Élam le 22 *arahsamnu* (viii) de l'an 15 de Darius I<sup>er</sup>. Dans ce texte, Marduk-našir-apli emprunta de l'argent destiné au travail du Canal royal

---

<sup>821</sup> Voir l'édition de ABRAHAM 1997a : 79 (BM 33936)/*Liv. 25* dans le volume des textes pour une discussion sur la date du texte.

<sup>822</sup> *Dar. 194*.

<sup>823</sup> *Camb. 349* et *Dar. 245*.

d'Élam. C'est peut-être à ce moment-là que le chef des Egibi s'endetta auprès de Zababa-iddin. Quelles que soient les raisons, il se trouve que Marduk-našir-apli était endetté auprès du gouverneur de Kiš et qu'il dut régulariser sa situation à Suse en contractant un prêt auprès d'une tierce personne. Ce remboursement du gouverneur s'est déroulé en présence de plusieurs juges. Il se pourrait donc que Zababa-iddin ait porté l'affaire devant le tribunal de Suse qui condamna Marduk-našir-apli à rembourser l'argent précédemment emprunté. Les 23 mines d'argent pourraient ainsi correspondre à la quantité d'argent initialement empruntée et incluraient aussi une amende. Nous n'avons pas en notre possession les textes relatifs au jugement. Le texte ABRAHAM 1997a : 79 (BM 33936)/Liv 25 est un texte privé. Mais il permet à Marduk-našir-apli de se dégager de la décision judiciaire qui semblait le condamner.

La deuxième affaire judiciaire, jugée à Suse, semble opposer Marduk-našir-apli et le temple de l'Esagil de Babylone.

### 5.1.3. *Un conflit avec le temple de l'Esagil de Babylone ?*

**1. Des emprunts d'argent et une vente au profit de l'Esagil ?** Dans le texte TCL 13, 193 Marduk-našir-apli emprunte 45 mines d'argent à un officier royal nommé Šarru-duri. Ce dernier exerçait sa fonction dans Babylone, car c'était dans la capitale que le chef des Egibi devait rembourser sa créance. Cette reconnaissance de dette est assortie d'une clause de sûreté portant sur huit esclaves et une terre agricole appartenant au chef des Egibi. Ce texte a été conclu devant de nombreux juges, dont les magistrats perses Ammadatu et Artabanuš, ainsi que devant un responsable de l'Esagil de Babylone et du temple de l'Etušgina de Baš :

#### **TCL 13, 193**

<sup>(1-4)</sup>45 mines d'argent à 1/8 d'impureté de qualité courante appartenant à Šarru-duri, officier royal, fils d'Edraia, sont à la charge de Širiku, dont le deuxième nom est Marduk-našir, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi. <sup>(4-6)</sup>Au mois de *simānu* (iii), il donnera les 45 mines d'argent à 1/8e d'impureté de qualité courante, à Babylone dans son capital.

<sup>(6-14)</sup>Madanu-bel-ušur, sa femme, <sup>f</sup>Nanaia-bel-ušur, ses fils, Zababa-iddin, Madanu-bel-ušur, Bel-gabbi-Bel-ummu, Ahušunu, et ses filles, <sup>f</sup>Hašdayitu et <sup>f</sup>Ahassunu, soit un total de 8 esclaves rattachés au service de sa maison, et sa terre arable entière plantée et en chaumes situé dans la ville de Šuppatu, limitrophe (de la terre) de Nabu-našir, fils d'Itti-Nabu-lummir, fils de Basiya, (et) limitrophe (de la terre) de Nidinti, fils de Marduk-eriba, descendant d'Egibi, sont le gage de Šarru-duri. <sup>(14-16)</sup>Un autre créancier n'aura pas de droit dessus jusqu'à ce que Šarru-duri ait été satisfait de ses 45 mines d'argent à 1/8 d'impureté de qualité courante.

<sup>(17-24)</sup>Si au mois de *simānu* (iii), il n'a pas remboursé les 45 mines d'argent à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité courante Madanu-bel-ušur, sa femme, <sup>f</sup>Nanaia-bel-ušur, ses fils, Zababa-iddin, Madanu-bel-ušur, Bel-gabbi-Bel-ummu, Ahušunu, et ses filles, <sup>f</sup>Hašdayitu et <sup>f</sup>Ahassunu, soit un total de 8 esclaves rattachés au service de sa maison, et sa terre arable, le gage de Šarru-duri équivalant aux 45 mines d'argent à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité courante appartiendront à Šarru-duri.

<sup>(25-35)</sup>Les témoins : Ammadatu, juge, fils d'Udunatu ; Aplaia, juge, fils de Nabu-rimanni ; Mannu-ki-Nabu, l'officier royal *bēl piqitti* de l'Esagil ; Nidinti, le prêtre de Baš, fils de Bel-kašir, descendant d'Eppeš-ili ; Abi-abu, le juge, fils d'Atikam ; Nadin, fils de Habaširu ; Basiya, fils de Šilaia ; Muranu, fils de Šum-iddin, descendant d'Abi-ul-idi ; Artabanuš, juge, fils de Bagadatu ; Iddin-Nabu, juge, fils de Nabu-talim-ušur ; Hanšušu, fils de Kamušu-ilu ; Iqupu, fils de Nabu-našir-ahi, fils de Suhaia ; Remut, fils d'Iddinaia, descendant de Nappahu ; Suqaia, fils de Gamil-Marduk, descendant de Rab-bani .

<sup>(36)</sup>Le scribe : Nidintu-Bel, scribe, fils de Gamil-Marduk.

<sup>(36-37)</sup>Suse, le 10 *addaru*-bis (xii-b) de l'an 16 de Darius I<sup>er</sup>, [roi de Babylone, roi des pays].

<sup>(Tranches)</sup>Sceau-cylindre de Nidintu le Prêtre de Baš ; sceau-cylindre de Basiya ; sceau-cylindre d'Iddin-Nabu ; sceau-cylindre d'Artabanuš, fils de Bagadata ; sceau-cylindre d'Ah-ereš, le juge, fils de Bariki-ili ; sceau-cylindre de Nadinu ; sceau-cylindre d'Ammadatu.

Le texte *Dar.* 437 a été rédigé au cours de la même période. Le chef des Egibi emprunte 2 mines et 40 sicles d'argent à Bel-iddina, un notable de Babylone<sup>824</sup>. Parmi les témoins se trouvent trois « responsables des prébendiers » de l'Esagil (*šāpiru*) :

#### **Dar. 437**

<sup>(1-3)</sup>2 mines et 40 sicles d'argent blanc à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité courante appartenant à Bel-iddina, fils de Mušezib-Marduk, descen[dant de NP], sont à la charge de Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'[Egibi]. <sup>(4-6)</sup>Au mois de *simānu* (iii) de l'an 17, il donnera les 2 mines et 40 sicles d'argent blanc à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité courante à Babylone dans son capital. <sup>(6-9)</sup>Si au mois de *simānu* (iii) de l'an 17 il n'a pas donné les 2 mines et 40 sicles d'argent blanc à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité courante, un intérêt mensuel d'un sicle par mine croîtra à sa charge sur les 2 mines 40 sicles d'argent.

<sup>(10-19)</sup>Les témoins : Bel-ahhe-iddin, *šāpiru* de l'Esagil, fils de Labaši, descendant d'Amel-Ea ; Bel-rimanni, *šāpiru* de l'Esagil, fils de Nabu-šum-ukin, descendant de *Rab-bani* de Marduk ; Širku, *šāpiru* de l'Esagil, fils de Nabu-ušallim, descendant de Ba'iru ; Bel-iddina, fils de Niqudu, descendant d'Ašgandu ; Bel-apla-iddina, fils de Remut-Bel, descendant de Nappahu ; Nabu-šum-ukin, fils de Nabu-mušetiq-uddi, descendant de [NP] ; Bel-iddina, fils de Nabu-balassu-iqbi ; Nabu-apla-iddin, fils de [NP] ; descendant de Gahal ; Bel-iddin, fils de Balašu, descendant de [NP] ; [NP], fils de Šellibi, descendant de Maštukmeš ; [NP, fils de NP, descendant de] Re'i-Sisi.

<sup>(19-20)</sup>[Le scribe] : Iddinaia, descendant de Mudammiq-Adad.

<sup>(20-22)</sup>Suse, [le x NM] de l'an 16 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone, roi des pays.

---

<sup>824</sup> Bel-iddin, fils de Mušezib-Marduk apparaît comme témoin dans une affaire de vol dont Marduk-našir-apli a été la victime (ABRAHAM 2004 : n°85) et dans le contrat *Dar.* 455 (15/xi/Darius I<sup>er</sup> 17).



On remarque donc que les administrateurs de l'Esagil de Babylone sont particulièrement présents dans les contrats par lesquels Marduk-našir-apli emprunte d'importantes quantités d'argent. Il semble également qu'au même moment, le chef des Egibi procéda, depuis Suse, à la mise en vente d'une maison, située dans le quartier de Šuanna, à Babylone, pour obtenir de l'argent. Ce contrat de vente est lacunaire, mais nous verrons que le texte ABRAHAM 2004 : n°77 peut nous permettre d'identifier Marduk-našir-apli comme étant le propriétaire de ce bien. Cette vente a eu lieu devant trois juges :

**Dar. 435**

<sup>(1-4)</sup>Une maison de 24 cannes située dans le quartier de Šuanna dans Babylone qui est à côté de la maison de Bel-eriba, fils de Nabu-belšunu, descendant d'Abi-ul-idi, de Nabu-bullissu, fils de Nabu-šum-iškun, dans la rue Hurbu qui descend jusqu'à (la maison) de Š irku, fils d'Iddinaia, [descendant d'Egibi]  
<sup>(5)</sup>[.....]

[Plusieurs lignes casées]

<sup>(1-5)</sup>[NP], fils de [.....], fils de Kuri[galzu.....], Hanṭušu, fils de Katamušu-ili ; Remut ; le juge, fils d'Iddinaia ; Iqupu, fils de Nabu-našir, descendant de Suhaia.

<sup>(5)</sup>Le scribe : Nabu-ahhe-iddin, descendant de Gahal.

<sup>(6-7)</sup>Suse, le 10 addaru-bis (xii-b) de l'an 16 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone, roi des pays.

<sup>(Tranches)</sup>Sceau d'Iddin-Nabu, le juge / Sceau de Basiya / Sceau de Šarru-duri / Sceau d'Ammadatu, le juge / Sceau de Remut, fils d'Iddinaia, le juge.

Cette maison du quartier de Šuanna a fait l'objet d'un deuxième contrat après le retour du chef des Egibi en Babylonie. Le texte ABRAHAM 2004 : n°77 pose plusieurs problèmes. Le nom de la ville de rédaction est difficile à identifier et la date du texte est lacunaire :

**ABRAHAM 2004 : n°77**

<sup>(1-8)</sup>(Concernant) les 50 mines et 4 sicles  $\frac{1}{2}$  d'argent, provenant d'une dette d'un montant initial de 64 mines et 14 sicles d'argent, qui correspond au prix d'une maison bâtie qui se situe dans le quartier de Šuanna de Babylone, que Marduk-našir-apli, fils d'Itti-Marduk-balaṭu, descendant d'Egibi a vendue pour de l'argent à Anu-mukin-apli, fils d'Anu-ah-iddin, descendant d'Ea-qalu-išemme : <sup>(8)</sup>cette maison avait été donnée en remboursement (*napālu*) au Trésor de l'Esagil.

<sup>(9-11)</sup>Anu-mukin-apli a reçu les 50 mines et 4 sicles  $\frac{1}{2}$ , montant initial et les intérêts, des mains de Marduk-našir-apli. <sup>(12-14)</sup>Cet argent correspond au prix d'une terre arable de 2 kur plantée, d'un champ cultivé de 4.3.2. kur et de 10 esclaves que Marduk-našir-apli a vendus à Anu-mukin-apli. <sup>(15)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

<sup>(16-29)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(31-33)</sup>Ville de KAR AN BĀR, le 25 šabātu (xi) de l'an [17] de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone, roi des pays.

<sup>(Tranches)</sup>(les sceaux).

Le nom de cette ville pose des problèmes de lecture. K. Abraham propose de le corriger en : <sup>uru</sup>su<sup>1</sup>-ša<sup>1</sup>-an<sup>825</sup>. Cette hypothèse soulève plusieurs questions. Il faudrait attribuer au scribe antique une erreur lourde, c'est-à-dire qu'il n'aurait pas été capable d'écrire un seul signe correctement dans cette séquence. D'autre part, aucun des témoins de ce texte ne se trouve attesté à Suse parmi les nombreux textes qui y ont été rédigés et qui appartiennent aux archives des Egibi. Nous pensons donc qu'il a été rédigé en Babylonie et dans la région de Babylone en particulier<sup>826</sup>. Il semble que la maison évoquée dans les textes *Dar.* 435 et ABRAHAM 2004 : n°77 soit la même :

1) La maison citée par les deux textes est située dans le quartier de Šuanna.

2) Le texte ABRAHAM 2004 : n°77 nous informe que l'Esagil de Babylone a procédé à la « saisie » de la maison que Marduk-našir-apli avait vendue dans un premier temps à Anu-mukin-apli. Or, nous avons vu que les représentants de l'Esagil avaient été particulièrement présents à Suse au moment où le chef des Egibi empruntait de grandes quantités d'argent.

Nous pouvons proposer la reconstitution suivante des faits : Marduk-našir-apli s'est démené pour obtenir en très peu de temps beaucoup d'argent. Ses emprunts ne lui ont, visiblement, pas suffi, il décida alors de céder une maison située à Babylone au profit de l'Esagil alors qu'il avait déjà vendu cette dernière à Anu-mukin-apli. De retour en Babylonie, les représentants de l'Esagil ont récupéré cette maison et Marduk-našir-apli remboursa Anu-mukin-apli du prix du bien (50 mines et 4 sicles) en ajoutant, semble-t-il, de l'argent en compensation (le texte évoque ainsi une dette globale de 64 mines et 14 sicles d'argent) (ABRAHAM 2004 : n°77). La mention de la « saisie » de l'Esagil est importante et montre que Marduk-našir-apli se trouvait redevable auprès du temple.

Pour conclure, il semble que les emprunts réalisés à travers les contrats TCL 13, 193 et *Dar.* 437 concernaient des quantités d'argent destinées à l'Esagil, de même que la vente de la maison de Šuanna s'est faite au profit de l'Esagil. Ainsi, à la fin de l'an 16, à Suse, Marduk-našir-apli réalisa un transfert d'argent et de biens de près de 112 mines :

---

<sup>825</sup> ABRAHAM 2004 : 347, commentaire de la ligne 31.

<sup>826</sup> Comme le remarque K. Abraham, plusieurs des témoins sont attestés dans le texte *Dar.* 453 rédigé à Babylone le 24/x/Darius 17 (ABRAHAM 2004 : 337, commentaires du texte n°73).

Date/référence	Montant de l'emprunt/ou vente	Témoins de l'Esagil	Remboursement	TOTAL
10/xii-b/Darius 16 <b>TCL 13, 193</b>	45 mines d'argent	<i>Bēl-piqitti</i>	Mois ii à Babylone / 8 esclaves et une terre arable sont le gage	45 mines
10/xii-b/Darius 16 <b>Dar. 435</b>	(Maison de 50 mines et 4 sicles)			95 mines et 4 sicles
[xii-b]/Darius 16 <b>Dar. 437</b>	2 mines et 40 sicles	Trois <i>šāpiru</i>	Mois iii / Puis intérêt de 1 sicle/mine	<b>97 mines et 44 sicles</b>

### *Les dettes de Marduk-našir-apli et la présence de membres de l'Esagil*

La présence de nombreux juges parmi les témoins des contrats et l'affaire de la « saisie » de la maison effectuée par l'Esagil sont autant d'indices qui montrent que Marduk-našir-apli a été condamné à la suite d'une décision judiciaire à verser au temple de Marduk une très importante quantité d'argent, de près d'un talent d'argent.

**2. Les raisons du conflit : la ferme générale de culture d'ail ?** On constate qu'au cours de l'an 17 de Darius, Marduk-našir-apli demeure toujours redevable à l'Esagil de grandes quantités d'argent, malgré les transferts de fonds et de biens que le notable a réalisés au profit du temple à Suse. Une reconnaissance de dette conclue à la fin de l'an 17 attire plus particulièrement l'attention et pourrait concerner le litige juridique qui opposa Marduk-našir-apli à l'Esagil :

#### **Dar. 453**

<sup>(1-3)</sup>10 mines et 35 sicles d'argent à 1/8<sup>e</sup> d'impureté, de qualité courante, appartenant à Šaddinnu, fils de Madanu-ahhe-iddin, descendant de Šigua, sont à la charge de Marduk-našir-apli, fils d'Itti-Marduk-balaṭu, descendant d'Egibi. <sup>(4-5)</sup>Un intérêt mensuel croitra à sa charge sur les 10 mines et 35 sicles d'argent à partir du mois de *šabātu* (xi). <sup>(5-9)</sup>Cet argent ainsi que 3 mines et 45 sicles d'argent sont le reliquat d'une reconnaissance de dette portant sur le prix (de la redevance) d'ails de l'an 11 du roi Darius I<sup>er</sup> que Šaddinnu [avait donnée (?) à] Marduk-našir-apli. <sup>(9-11)</sup>[Sa terre arable qui se situe] dans le Bīt-Hahhuru, [limitrophe (de la terre) d'Arad-Marduk], fils de Nergal-zer-ibni, [est le gage à la disposition de] Šaddinnu. <sup>(12-13)</sup>Il paiera [les 10 mines] et 35 sicles et les intérêts.

<sup>(14-24)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(25-26)</sup>Babylone, le 24 *ṭebētu* (x) de l'an 17 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone, roi des pays.

<sup>(27)</sup>(Sceau).

Ce texte évoque donc un retard de paiement d'un montant total de 15 mines et 20 sicles portant sur un contrat qui avait été conclu au cours de l'an 11 de Darius, soit six ans auparavant<sup>827</sup>. Le texte *Dar.* 315 daté du mois d'*addaru* (xii) de l'an 11 est un contrat d'association commerciale conclu entre des entrepreneurs, Marduk-našir-apli, son frère Nabu-ahhe-bulliṭ, Marduk-našir-apli, fils de Marduk-ušallim, et un représentant de l'Esagil, Š addinnu, par lequel ils s'engagent à commercialiser le revenu d'une ferme générale de culture d'ail sur les terres agricoles du temple de l'Esagil :

**Dar. 315**

<sup>(1-5)</sup>(Concernant) la redevance de la récolte de l'ail du Trésor de Bēl du village de Šahrinu de l'an 10 et de l'an 11 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone et des pays, qui sont exploités par les cultivateurs de Marduk-našir-apli et de Nabu-ahhe-bulliṭ, les fils d'Itti-Marduk-balaṭu, descendant d'Egibi : <sup>(5-9)</sup>ils l'ont reçue des mains de Šaddinnu, fils de Madanu-ahhe-iddin, descendant de Šigua, (le responsable) du fermage de Bel-iddin, le « gouverneur » de l'Esagil, pour 42 mines et 30 sicles d'argent estampillé. <sup>(9-11)</sup>[Ils partageront] les bénéfices en trois parts pour Marduk-našir-apli, fils de Marduk-ušallim, pour Marduk-našir-apli [et pour Nabu-ahhe-bulliṭ].

<sup>(2'-6')</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(7'-8')</sup>Šahrinu, le 21 *addaru* (xii) de l'an 11 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone, roi des pays.

<sup>(9')</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

L'association commerciale impliquant Marduk-našir-apli et le temple de l'Esagil est simple : le chef des Egibi achète à l'avance la récolte d'ail des terres du temple, à charge pour lui, ensuite, de faire exploiter cette terre par ses propres travailleurs et de commercialiser la récolte en espérant en tirer des bénéfices. Le temple s'assure ainsi des rentrées d'argent régulières et n'a pas à gérer l'exploitation matérielle de ces terres. D'après ce texte, il semble que le chef des Egibi et ses associés aient payé les 42 mines et 30 sicles qui leur donnaient le droit de commercialiser la récolte des terres du temple des années 10 et 11. Le texte ne porte pas de clauses précisant que l'achat de ces récoltes a été différé. Dans ce cas, on peut se demander pourquoi est-il toujours redevable à Šaddinnu de 15 mines et 20 sicles à la fin de l'année 17, portant justement sur ce premier contrat d'exploitation ? F. Joannès suggérait ainsi une possible action malhonnête de Marduk-našir-apli : « *Comme il procédait semble-t-il à des avances de fonds sur ses ressources propres et se remboursait sur le produit de la perception des redevances agricoles ou de certaines taxes, il n'était pas toujours facile pour ses mandants de déterminer s'il n'avait pas augmenté indûment sa rétribution, d'où l'intervention de l'administration achéménide de la capitale* »<sup>828</sup>. Il semble que Marduk-našir-apli ait sous-évalué les revenus qu'il pouvait tirer de la commercialisation des récoltes des terres dont il négociait la gestion auprès du temple tout en en

---

<sup>827</sup> Le texte ABRAHAM 2004 : n°80, rédigé le 24/x/Darius 17, à Babylone, dans un état très fragmentaire, met également en scène Šaddinnu et Marduk-našir-apli et évoque aussi ce contrat de l'an 11 de Darius.

<sup>828</sup> JOANNÈS 2006c : 403.

tirant de substantiels revenus notamment grâce à d'importantes facilités de paiement dont il bénéficiait sur les péages et sur les frais de transport. Un organisme comme l'Esagil a pu se sentir floué et a fini par faire évaluer le préjudice auprès du tribunal royal de Suse.

**3. Le règlement du conflit.** Il semble que les emprunts que Marduk-našir-apli contracta à Suse ne lui aient pas permis de solder ses comptes avec l'Esagil. Marduk-našir-apli procéda alors à de nouveaux transferts d'argent en remboursant certains prêts et en empruntant de nouvelles quantités d'argent :

Emprunts				Remboursements			
Date/réf	Créancier	Montant	Autres	Date/réf	Créancier	Montant	Autres
4/x/Darius 17 <b>Dar. 449</b>	Nabu-ban-ahi, fils de Marduk-našir, desc. d'Adad-šamme	2 mines et 41 sicles		20/x/Darius 17 <b>Dar. 450</b>	Nabu-ban-ahi, fils de Marduk-našir, desc. d'Adad-šamme	4 mines	Sur une dette totale de 2 mines et 41 sicles
24/x/Darius 17 <b>Dar. 453</b>	šaddinu, fils de Madanu-ahhe-iddin, desc. šigua	10 mines et 35 sicles	Le texte évoque en plus une dette de 3 mines et 45 d'un contrat daté de l'an 11. Sa terre du Bīt-Hahhuru est prise en gage.	3/x/Darius 18 <b>Dar. 472</b>	šaddinnu, fils de Madanu-ahhe-iddin, desc. šigua	3 mines et 45 sicles	Sur une dette antérieure
15/xi/Darius 17 <b>Dar. 455</b>	Bel-iddin, fils de Mušežib-Marduk, desc. Sin-nadin-šumi	50 sicles	Reliquat d'une créance de 2 mines et 40 sicles (cette dette a été contractée à Suse en <i>Dar. 437</i> )				
15/xi/Darius 17 <b>Dar. 456</b>	Kalbi-Baba, fils d'Iddin-Nabu, desc. Arad-Bau	25 sicles					
9/[-]/Darius 17 <b>ABRAHAM 2004 : n°73</b>	Anu-mukin-apli, fils d'Anu-ah-iddin, desc. Ea-qalu-išemme	16 mines et 40 sicles	Sa terre du Bīt-Hahhuru est prise en gage.	25/xi/Darius [17] <b>ABRAHAM 2004 : n°77</b>	Anu-mukin-apli, fils d'Anu-ah-iddin, desc. Ea-qalu-išemme	50 mines et 4 sicles 2/3	dette initiale de 64 mines et 14 sicles

*Emprunts et remboursements de Marduk-našir-apli après son séjour à Suse en l'an 16 (505)*

Au cours de l'an 17, Marduk-našir-apli se trouve débiteur d'au moins 89 mines d'argent. Comme à Suse, il sollicita des emprunts auprès des notables de Babylone, c'est le cas de Nabu-ban-ahi, fils de Marduk-našir, descendant d'Adad-šamme<sup>829</sup>. Il est aussi débiteur d'une très grande quantité d'argent auprès d'Anu-mukin-apli. Deux contrats concernent leurs relations. Nous avons vu qu'il lui vendit sa maison de Šuanna mais que l'Esagil fit annuler cette vente pour se saisir du bien (ABRAHAM 2004 : n°77). Le chef des Egibi était redevable au premier acheteur de 64 mines et 14 sicles. Il s'acquitta d'une grande partie de cette dette en transférant à Anu-mukin-apli des terres agricoles et neuf esclaves pour une valeur de 50 mines et 4 sicles 2/3 d'argent (ABRAHAM 2004 : n°77). Mais il lui devait toujours 14 mines et 10 sicles. Le texte ABRAHAM 2004 : n°73 évoque une dette de 16 mines et 40 sicles entre les deux hommes. Cette quantité est assez proche de 14 mines et 10 sicles, il pourrait s'agir de la même dette réévaluée par le créancier. Nous avons vu que Marduk-našir-apli a vendu une même maison à Anu-mukin-apli, puis à l'Esagil. On constate aussi qu'il a placé des terrains agricoles situés dans le Bīt-Hahhuru comme sûreté (*maškanu*) d'une dette contractée auprès de Šaddinnu (*Dar.* 453) et d'une dette contractée auprès d'Anu-mukin-apli (ABRAHAM 2004 : n°73).

Marduk-našir-apli a donc pu commencer à rembourser certaines de ces dettes. Il a ainsi soldé entièrement celle qu'il devait à Bel-iddin (*Dar.* 455) et qu'il avait contractée auprès de lui un an auparavant, à Suse et qui portait sur 2 mines et 40 sicles (*Dar.* 437). Le chef des Egibi a également remboursé entièrement ou partiellement la dette qu'il devait à Šaddinnu, fils de Madanu-ahhe-iddin, descendant de Šigua, qui lui avait confié l'exploitation des terres de l'Esagil situées à Šahrinu. Ainsi, Marduk-našir-apli lui remboursa 3 mines et 45 sicles lors du mois x de l'an 18 de Darius. Cette somme était rappelée dans le texte *Dar.* 453 qui évoquait aussi une dette de 10 mines et 35 sicles d'argent qui était attendue depuis l'an 11.

**4. Bilan.** Les quantités d'argent empruntées par Marduk-našir-apli à Suse à la fin de l'an 16 et à Babylone à la fin de l'an 17 ont été très importantes. Elles s'inscrivaient dans un contexte judiciaire opposant le chef des Egibi et le temple de l'Esagil. Afin de rembourser des sommes dues à l'Esagil, il a pu compter sur un réseau de sociabilité au sein de nombreux notables de Babylone présents à Suse. Il a également vendu un certain nombre de ses biens, dont une maison, deux terres agricoles et des esclaves. Marduk-našir-apli a mis plusieurs années avant de solder ses dettes. Cependant, malgré ce contentieux, les relations entre le temple de Babylone et le notable ne se sont pas interrompues pour autant. Ainsi, Marduk-našir-apli continua-t-il de gérer l'exploitation de terres agricoles appartenant à Bēl situées dans la ville de Šahrinu<sup>830</sup>.

---

<sup>829</sup> Ce notable est présent parmi les témoins lors du partage de l'héritage d'Itti-Marduk-balaṭu, descendant d'Egibi en l'an 14 de Darius (*Dar.* 379).

<sup>830</sup> Voir le texte ABRAHAM 2004 : n°2 daté du règne de Darius 31 dans lequel Marduk-našir-apli fut une nouvelle fois en relation avec avec une exploitation agricole du temple de Bēl de Šahrinu. Voir les commentaires dans ABRAHAM 2004 : 149.

Certains textes appartenant aux membres de la famille Şahit-gine rédigés à Suse présentent les mêmes caractéristiques que les textes des Egibi, ils mentionnent l'emprunt d'importantes quantités d'argent et la présence de juges parmi les témoins de ces contrats.

## 5.2. Les difficultés de la famille Şahit-gine à la fin de l'an 30 et au début de l'an 31

À deux reprises, au début et à la fin de l'an 30, plusieurs membres de la famille de Marduk-remanni se sont déplacés à Suse. À ce moment-là, Marduk-remanni n'était plus en activité et il était probablement mort. Il semble que ses héritiers aient été obligés de solder à Suse des dettes que le défunt avait contractées de son vivant. Certains indices nous conduisent à penser que ces remboursements sont intervenus à la suite d'une décision de justice. Ce petit dossier a fait l'objet de quelques commentaires de C. Waerzeggers dans sa thèse, mais l'aspect judiciaire de ce dernier n'avait cependant pas été abordé<sup>831</sup>.

### 5.2.1. Les dettes de la famille Şahit-gine à Suse

Les membres de la famille Şahit-gine se sont déplacés à deux reprises à Suse après l'arrêt des activités de Marduk-remanni. Ainsi, son fils, Bel-bullissu y fut présent au début de l'an 30 de Darius I<sup>er</sup> où il emprunta de l'argent à Nergal-ahhe-iddin, fils de Marduk-bel-napšati, descendant de Şangu-Şamaš :

#### ZAWADZKI 2000b : n°10

<sup>(1-4)</sup>20 sicles d'argent blanc à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité courante appartenant à Nergal-ahhe-iddin, fils de Marduk-bel-napšati, descendant de Şangu-Şamaš, sont à la charge de Bel-bullissu, fils de Marduk-remanni, descendant de Şahit-gine. <sup>(4-5)</sup>Mensuellement, un intérêt d'un sicle par mine croitra à sa charge. <sup>(6-8)</sup>Les revenus mensuels des jours 1, 2, 11 et 12 de l'office des sacrificateurs de l'Ebabbar, le temple de Şamaš de Sippar, sont le gage de Nergal-ahhe-iddin. <sup>(8-10)</sup>Un autre créancier n'aura pas de droit dessus jusqu'à ce que Nergal-ahhe-iddin ait été acquitté des 20 sicles d'argent. <sup>(10-15)</sup>Non compris une dette de 4 mines et 20 sicles d'argent, capital de Nergal-ahhe-iddin, à la charge de Marduk-remanni, père de Bel-bullissu pour lesquelles le service de gardiennage de la Grande-Porte et 3 litres de pains à disposition de la Dame de Sippar sont pris en gage.

<sup>(16-22)</sup>Les témoins : Nabu-apla-iddin, fils de Nidintu-Nergal, descendant d'Amel-Ea ; Nergal-uşezib, fils

---

<sup>831</sup> Les problèmes liés à la localisation ont encore une fois occupé la très grande partie du chapitre consacré à Suse (WAERZEGGERS 2001 (vol. 1) : 162-173), ne laissant que peu de place à l'interprétation des voyages des Şahit-gine à Suse (p.173).

de Labaši, descendant d'Abi-ul-ide ; Bel-remanni, fils de Nabu-šum-ukin, descendant de Rab-bani-Marduk ; Bel-eṭir, fils d'Ahu-aqqa ; Bel-iddin, fils d'Uballissu-Marduk, descendant de Šangu-Ea ; Bel-iqiša, fils de Bel-remanni.

<sup>(23-24)</sup>Le scribe : Bel-ittannu, fils de Nabu-zer-lišir, descendant de Ša-ṭabtišu.

<sup>(24-26)</sup>Suse, le 3 *nisannu* (i) de l'an 30 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone et des pays.

La femme de Marduk-remanni, Inbaia, ses fils Arad-Bel et Nabu-balassu-iqbi, ainsi que son frère Itti-Marduk-balaṭu (surnommé Libluṭ) se sont rendus dans la capitale élamite, quelques mois plus tard, au cours d'un deuxième voyage de la fin de l'an 30 au début de l'an 31 de Darius. Ils ont contracté solidairement deux reconnaissances de dette portant sur plusieurs mines d'argent :

#### **ZAWADZKI 2000b : n° 11**

<sup>(1-6)</sup>70 sicles d'argent blanc à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité courante appartenant à Nadin, fils d'Itti-Nabu-balaṭu et à Saggillu, fils de Kiribtu, sont à la charge d'Inbaia, fille de Luši-ana-nuri, et d'Arad-Bel, fils de Marduk-remanni, et d'Itti-Marduk-balaṭu, fils de Bel-uballiṭ, descendant de Šahit-gine. <sup>(7-9)</sup>La maison de Sippar (située) sur le quai qui est limitrophe de la maison d'Iddin-Nabu et limitrophe de la maison d'Ina-teši-eṭir, appartenant à Arad-Bel, fils de Marduk-remanni, est le gage. <sup>(9-11)</sup>Il n'y aura pas de loyer de la maison ni d'intérêt sur les 70 sicles d'argent. La maison est à la disposition de Nadin et de Saggillu pendant 3 ans.

<sup>(15-19)</sup>(Tablette) écrite en présence d'Iltaptuku ; Iqiša-Marduk ; Urkiki ; Arad-Nergal ; Zeriya ; Bel-eṭeru ; Iddina-Bel, le juge ; Zeriya, le juge.

<sup>(20-22)</sup>Suse, le 22 *šabātu* (xi) de l'an 30 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone, roi des pays.

<sup>(12-14)</sup>Sceau d'Iddin-Bel, le juge. <sup>(22-31)</sup>Sceau de Zeriya, le juge, sceau d'Iltaptuku, le juge, sceau d'Iqiša-Marduk, le juge.

#### **WAERZEGGERS 2001 : n° 159**

<sup>(1-5)</sup>3 mines d'argent blanc à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité courante appartenant à Ahušunu, fils d'Iddin-Bunene, descendant de Šarbatu, sont à la charge d'Inbaia, fille de Luši-ana-nuri, descendant de Šangu-Ištar-Babili, d'Arad-Bel, fils de Marduk-remanni, descendant de Šahit-gine, et de Libluṭ, fils de Bel-uballiṭ, descendant de Šahit-gine. <sup>(6-7)</sup>Au mois de *dūzu* (iv) de l'an 31 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone, roi des pays, ils donneront les 3 mines d'argent de qualité courante. <sup>(8-9)</sup>L'un pour l'autre est garant que le plus proche paiera les 3 mines d'argent blanc. <sup>(10-11)</sup>Šumahua, l'esclave d'Inbaia, est le gage d'Ahušunu. <sup>(12-14)</sup>Un autre créancier n'aura pas de droit dessus jusqu'à ce qu'Ahušunu ait été acquitté des 3 mines d'argent blanc de qualité courante. <sup>(15-19)</sup>Ubar, fils de Bel-iqiša, descendant d'Isinaia est garant de l'acquittement des 3 mines d'argent blanc de qualité courante appartenant à Ahušunu qui sont à la charge d'Inbaia, d'Arad-Bel et de Libluṭ.

<sup>(19-22)</sup>Les témoins : Nidintu, fils de Remut ; Kašir, fils de Bel-iddin ; Abesu, fils de Balaṭu ; Ba'il-nidintu, fils de Bazuzu ; Nabu-ittannu, fils d'Iddin-Bel.

<sup>(22-23)</sup>Le scribe : Remut, fils de Nabu-apla-iddin.



<sup>(23-25)</sup>Suse, le 5 *nisannu* (i) de l'an 31 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone, roi des pays.

Les contrats conclus par la famille Şahit-gine n'entrent pas dans la catégorie des prêts de sociabilité que pouvaient réaliser certaines familles de notables entre elles. En effet, ces dettes sont assorties d'intérêt et de prise de biens en gage. Ces reconnaissances de dette s'inscrivent dans une situation de difficultés tout à fait particulière ayant touché la famille de Şahit-gine. Plusieurs informations contenues dans les textes de la famille Şahit-gine rédigés à Suse sont à noter :

1) Nous voyons plusieurs membres d'une même famille s'unir de manière solidaire afin de faire face à une situation d'endettement. La femme de Marduk-remanni, Inbaia, est la plus impliquée dans ces emprunts (ZAWADZKI 2000b : n°11 et WAERZEGGERS 2001 : n°159). Elle a été soutenue par son fils, Arad-Bel (WAERZEGGERS 2001 : n°159), et par son beau-frère, Itti-Marduk-balaţu (WAERZEGGERS 2001 : n°159). Cette situation d'endettement d'Inbaia est exceptionnelle au sein des archives de la famille Şahit-gine .

2) Le texte ZAWADZKI 2000b : n°11 a été rédigé à Suse devant de nombreux juges : Iltaptuku, Iddin-Bel, Zeriya, Iqiša-Marduk. Comme nous l'avons vu précédemment, ces juges ont des noms babyloniens sauf le premier d'entre eux dont l'origine n'est pas connue<sup>832</sup>. L'attestation de juges parmi les témoins des textes rédigés est rare. On retrouvait la présence de juges dans les textes de Marduk-naşir-apli, descendant d'Egibi, rédigés dans la capitale élamite à la fin de l'an 16. Nous avons tenté de montrer que ces textes étaient en relation avec un possible conflit ayant opposé le notable et le temple de l'Esagil de Babylone. De la même manière, on peut se demander si les dettes de la famille de Şahit-gine ne sont pas en relation avec une décision judiciaire. L'étude des dettes contractées par Marduk-remanni de son vivant peut nous éclairer sur les difficultés rencontrées par sa famille après sa mort.

### **5.2.2. Les dettes de Marduk-remanni, un lourd passif pour ses héritiers ?**

Le texte ZAWADZKI 2000b : n°10 pourrait nous permettre de reconstituer une partie du litige auquel a dû faire face la famille Şahit-gine. En effet, dans ce texte, le fils de Marduk-remanni, Bel-bullissu emprunta 20 sicles d'argent à un certain Nergal-ahhe-iddin, fils de Marduk-bel-naşati. Ce dernier est un membre de la prestigieuse famille de Şangu-Şamaş dont les représentants ont occupé de nombreuses fonctions au sein de l'Ebabbar<sup>833</sup>. Le texte précise qu'il existait une première dette de 4 mines et 20 sicles à la charge de Marduk-remanni qui était assortie de plusieurs gages : « Non compris une dette de 4 mines et 20 sicles d'argent, capital de Nergal-ahhe-iddin, à la charge de Marduk-remanni, père de Bel-bullissu pour lesquelles le service de gardiennage de la Grande-Porte

---

<sup>832</sup> WAERZEGGERS 2001 (vol. 2) : 207.

<sup>833</sup> BONGENAAR 1997 : 447-463.

et 3 litres de pains à disposition de la Dame de Sippar sont pris en gage » (.110-15). La publication des archives de Marduk-remanni nous permet de retrouver précisément le contenu de cette dette initiale. Celle-ci présente une petite différence, le créancier n'était pas Nergal-ahhe-iddin, mais son frère Nabu-nadin-ahi<sup>834</sup> :

**WAERZEGGERS 2001 : n° 121**

<sup>(1-3)</sup>4 mines et 20 sicles d'argent blanc à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité courante sans estampillage appartenant à Nabu-nadin-[ahi, fils de] Marduk-bel-napšati, descendant de Šangu-Šamaš, sont à la charge de Marduk-re[manni, fils de] Bel-uballit, descendant de Šahit-gine. <sup>(4-5)</sup>[Au] mois d'*ulūlu* (v), il donnera les [4 mines et 20 sicles] d'argent à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité courante sans estampillage. <sup>(5-6)</sup>C'est l'argent qui a été donné pour [.....]. <sup>(7-10)</sup>Son service de trois litres de pains et trois litres de bière et une part de viande dans l'E-edinna, le temple de la Dame de Sippar depuis le 1<sup>er</sup> [jusqu'au X<sup>e</sup> jour du mois de NM], son service de .. , le service de gardiennage de la Grand'Porte de [...], sont le gage de Nabu-nadin-ahi. <sup>(10-12)</sup>Un autre créancier n'aura pas de droit dessus jusqu'à ce que Nabu-nadin-ahi ait été remboursé de ses 4 mines et 20 sicles d'argent.

<sup>(13-20)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(21-22)</sup>Babylone, le 8 *abu* (v) de l'an 25 de [Darius I<sup>er</sup>], roi de Babylone, roi des pays.

Marduk-remanni emprunte donc 4 mines et 20 sicles d'argent à Nabu-nadin-ahi au cours de l'an 25 de Darius I<sup>er</sup>. Le créancier avait cautionné son prêt à l'aide de prébendes détenues par le débiteur. Nous constatons que cinq ans plus tard, cette première dette n'a toujours pas été soldée. Le fils de Marduk-remanni emprunte une nouvelle quantité d'argent au frère de Nabu-nadin-ahi à Suse dans un contrat qui rappelait la dette initiale due par le père. On peut se demander pourquoi ce nouvel emprunt d'argent a eu lieu à Suse alors que les membres de la famille de Šahit-gine et les membres de la famille Šangu-Šamaš avaient l'occasion de se côtoyer à Sippar. On peut dès lors supposer que la veuve de Marduk-remanni ainsi que ses héritiers se déplacèrent à Suse pour régler une partie des dettes non soldées contractées par leur père. Le texte ZAWADZKI 2000b : n° 10 évoquait ainsi une dette vieille de près de cinq ans. On ne sait pas pourquoi cet argent devait être remboursé à Suse plutôt qu'en Babylonie. La dette initiale de 4 mines et 20 sicles rappelée à Suse en l'an 30 de Darius I<sup>er</sup> a été contractée auprès de la famille Šangu-Šamaš dans des circonstances particulières. En effet, comme nous le verrons, au cours du chapitre suivant, Marduk-remanni a été condamné à payer une très lourde amende qui s'élevait à près de 30 mines d'argent au cours de l'an 25 de Darius I<sup>er</sup>. Il contracta de nombreuses dettes à Babylone pour s'en acquitter au cours des mois de

---

<sup>834</sup> Il occupera la fonction de Prêtre de Sippar de l'an 33 de Darius au début du règne de Xerxès. A. Bongenaar lit son nom Šum-ušur (šmu-urì) (BONGENAAR 1997 : 458). C. Waerzeggers propose de lire ce nom Nadin-ahi (šmu-šeš), soit une lecture abrégée du nom Nabu-nadin-ahi (WAERZEGGERS 2001 (vol. 2) : 216).

*dūzu* (iv), *d'abu* (v) et *d'ulūlu* (vi). La reconnaissance de dette WAERZEGGERS 2001 : n°121 fait partie des fonds rassemblés par le notable pour régler sa peine<sup>835</sup>.

Cinq ans plus tard, après la mort du Marduk-remanni, une partie de ses dettes n'était toujours soldée dont la dette contractée auprès de Nabu-nadin-ahi, le descendant de Šangu-Šamaš. Cette dette fut évoquée à Suse en présence de la famille de Marduk-remanni et en présence de juges. Il est donc probable que les créanciers du notable aient fait appel à la justice pour recouvrer leur argent auprès de ses descendants.

Pour conclure, les dettes contractées à Suse par les membres de la famille de Marduk-remanni au début et à la fin de l'année 30 semblent particulières. Une partie de celles-ci ne semblait pas les concerner directement, mais au contraire, elles étaient liées aux activités que Marduk-remanni exerça de son vivant. Il semble que ses héritiers, dont sa veuve, aient été obligés de se déplacer jusqu'à Suse pour rendre des comptes par rapport au passif de l'ancien chef de famille. Les dettes contractées en présence de nombreux juges pourraient être le résultat d'une décision de justice. Un tribunal de Suse aurait obligé les héritiers du notable à solder une partie des dettes qu'il devait, obligeant sa veuve et ses enfants à emprunter sur place d'importantes quantités d'argent. Ainsi, l'origine des dettes de Marduk-remanni semble provenir d'un procès qui le condamna à payer une très lourde amende au cours de l'an 25 de Darius I<sup>er</sup>.

### 5.3. Bilan

Les textes de Marduk-našir-apli, descendant d'Egibi, et des membres de la famille de Marduk-remanni, descendant de Šahit-gine, rédigés à Suse en l'an 16 et en l'an 30 de Darius I<sup>er</sup>, présentent des caractéristiques similaires :

1) Les représentants de ces familles se sont endettés à Suse en empruntant de très importantes quantités d'argent. Celles-ci sont supérieures à celles que les notables avaient l'habitude d'emprunter dans le cadre de leurs différentes activités.

2) De nombreux juges sont mentionnés parmi les témoins de ces contrats. Ils occupent un rôle passif, en effet, ces contrats ne sont pas des textes judiciaires, mais des textes privés. Pourtant la présence de ces magistrats pourrait indiquer qu'une décision de justice a été prononcée. Ces juges auraient ensuite encadré ou surveillé les transactions d'argent réalisées par les personnes concernées par ces jugements rendus. Les litiges ayant impliqué les familles Egibi et Šahit-gine semblent avoir été très différents et il reste difficile d'évaluer les compétences juridiques de ce « tribunal de Suse ».

---

<sup>835</sup> Sur le procès de Marduk-remanni cf. CHAPITRE 6 §3.1.5.

Marduk-našir-apli a, semble-t-il, été impliqué dans une première affaire concernant le gouverneur de Kiš et dans une deuxième affaire concernant le temple de l'Esagil de Babylone. Cette dernière affaire a pu être liée à des malversations du notable sur des terres du temple dont il avait acquis l'exploitation par un contrat rédigé neuf ans auparavant. Les textes impliquant les membres de la famille de Šahit-gine sont beaucoup plus difficiles à interpréter. Il semble qu'ils ont dû solder à Suse une partie des dettes que le défunt chef de famille avait contractées de son vivant et dont une partie remontait à cinq ans. On le voit, certains litiges exposés à Suse résultaient du non-respect de contrats rédigés plusieurs années auparavant, entre 5 et 9 ans. Il est donc possible que pendant ce temps des actions en justice aient été engagées en Babylonie, mais qu'une des parties ait pu faire appel devant le tribunal royal qui se tenait alors à Suse. La présence de juges babyloniens montrerait que les conflits étaient jugés selon le droit d'origine des personnes concernées.



## 6. CONCLUSION

Le CHAPITRE 4 nous a permis d'identifier à travers les archives privées de notables et d'archives administratives de temples de la Babylonie quelques membres d'une grande délégation de Babyloniens qui se rendait plus ou moins régulièrement en Élam et à Suse en particulier. Parmi eux se trouvaient les représentants des grandes familles de notables, des gouverneurs des principales villes de la Babylonie, des administrateurs des temples, ainsi que des officiers royaux et des membres de l'administration fiscale. Ces voyages étaient réguliers depuis le début du règne de Darius I<sup>er</sup> jusqu'au début du règne de Xerxès. Les Babyloniens étaient dans la majorité des cas présents à Suse à la fin de l'hiver et au début du printemps. Ces voyages avaient plusieurs objectifs :

1) De nombreux voyages ont également lieu dans le cadre des grands chantiers de construction du palais de Suse et du développement des voies de communication de l'Élam. Ces chantiers ont nécessité la mobilisation de travailleurs des temples de la Babylonie dirigés sur place par les *qīpu*. Des gouverneurs et des notables ont également participé à ces travaux en encadrant une partie de la main-d'œuvre ou bien en apportant sur place le produit de redevances collectées en Babylonie. Les travailleurs babyloniens étaient mobilisés à travers les services de corvées traditionnelles (*urāšu* et *ilku*) et leur équipement était également financé par une redevance traditionnelle : le *rikis qabli*. On constate que des corvées nouvelles ont été imposées en Babylonie sous une terminologie perse (*pasa'du* et *padašutu*) sans qu'il soit possible de les différencier des levées d'hommes traditionnelles.

2) Les voyages des Babyloniens à Suse s'intégraient également dans l'obligation qui pesait sur la province de verser au roi un tribut. De vastes opérations de transport de produits agricoles étaient organisées en Babylonie. Des notables étaient assujettis à une corvée de halage de bateaux jusqu'à Suse dont ils s'acquittaient en versant une quantité d'argent à différents percepteurs : le *gugallu* et ses agents à Borsippa, le notable Marduk-nasir-apli à Babylone. Les percepteurs louaient ensuite des bateliers pour transporter des produits agricoles tels que de la farine, de l'orge et des dattes. Ces produits semblent avoir été regroupés sous le terme d'*upiyāta* dont une partie servait à alimenter la table du roi. Les textes de Borsippa nous ont également permis de repérer d'importants transferts d'argent depuis la ville jusqu'à Suse dont une petite partie était consommée en chemin par des officiels perses qui accomplissaient également le chemin jusqu'en Iran.

3) Enfin, la présence du roi et de sa cour semble également avoir été l'occasion de la tenue d'un tribunal à Suse. Les notables Marduk-nasir-apli, descendant d'Egibi ainsi que les membres de la famille de Sahit-gine ont dû rendre des comptes devant de nombreux juges babyloniens et iraniens.

La nouvelle résidence royale de Darius I<sup>er</sup> en Élam concentra une grande partie des flux de marchandises et d'hommes venant de Babylonie. Ce fait n'est pas nouveau. Au cours du règne de Cambyse, la résidence de Humadešu accueillait régulièrement les représentants de la Babylonie à la fin de l'année. Ces déplacements des délégations donnaient lieu à l'organisation d'un transport au bénéfice de l'administration royale nommée *kanšu*. Ces sources datées de Cambyse sont beaucoup moins nombreuses et ne nous permettent pas d'identifier le type de produits acheminés dans le cadre de ce transport vers Humadešu. Cependant, il semble que la résidence royale de Suse suscita un volume de fret beaucoup plus important que la résidence de Humadešu ; cela est dû en partie à la taille monumentale du palais de Suse et à ses capacités d'accueillir la cour royale dans des espaces destinés au campement. Les sources persépolitaines, babyloniennes et classiques montrent que cette dernière séjournait à Suse de manière préférentielle à la fin de l'hiver et au début du printemps. Cette élévation de Suse au rang de résidence royale régulière sous Darius entraîna le développement d'un système tributaire basé sur le rythme du calendrier agricole, pesant sur la Babylonie mêlant à la fois des corvées et des prélèvements ;

1) Après la récolte des dattes au cours du mois de *tašrītu* (vii), les différents percepteurs (l'administration des canaux à Borsippa représentée par le *gugallu*, les entrepreneurs privés agissant pour le gouverneur à Babylone) collectaient des fonds pesant sur les contribuables assujettis à la corvée. Ces fonds leur servaient à louer des bateliers et des haleurs pour assurer le transport des marchandises depuis la Babylonie jusqu'à Suse. Ce transport se mettait en place au moment où les dattes et les travailleurs étaient disponibles. Les opérations de transport et de halage semblaient se dérouler sur des rythmes lents comme en témoignent les longs mois de mobilisations des corvéables.

2) Les délégations babyloniennes arrivaient à Suse à l'approche du printemps avec les marchandises transportées par bateaux et également avec d'importantes quantités d'argent. Les *upiyāta* et l'argent faisaient partie des biens que les représentants de la province soumise apportaient devant le pouvoir perse. Certains babyloniens ont pu comparaître devant le tribunal de Suse au même moment. Les délégations quittaient alors l'Élam pour la Babylonie généralement au cours du mois de *nisannu* (i), soit après d'éventuelles festivités liées au printemps. Les travailleurs babyloniens qui avaient contribué aux transports des marchandises pouvaient alors regagner les travaux des champs pour les récoltes de l'orge au mois d'*aiāru* (ii).

Babylone vivait ainsi au rythme de Suse. Constatant l'intensité des relations entre la Babylonie et l'Élam, on peut s'interroger sur la place restante des contacts entre la province et les autres centres iraniens.

## CHAPITRE 5. LA BABYLONIE ET LES AUTRES CENTRES IRANIENS :

### PERSÉPOLIS ET ECBATANE

**§1. Les Babyloniens dans le Fars et à Persépolis** ; §1.1. Les délégations étrangères à Persépolis lors du Nouvel An : la fin d'un topos ; §1.2. Les travailleurs babyloniens : chantiers, composition et organisation ; §1.3. Les « scribes sur peau » babyloniens au cœur de l'administration perse ; §1.4. Bilan ; **§2. Les Babyloniens et la ville d'Ecbatane** ; **§3. Conclusion.**

Dès les débuts du règne de Darius I<sup>er</sup>, la ville de Suse a joué un rôle central dans les relations entre la Babylonie et l'Iran. De manière régulière, la ville élamite a attiré les représentants de la province soumise venus apporter au pouvoir perse le tribut sous forme de produits alimentaires et d'argent pesé. L'immense chantier du palais de Suse a également polarisé une grande partie des flux de travailleurs babyloniens mobilisés au service de la couronne perse. Les contacts entre la Babylonie et les autres grandes résidences royales iraniennes d'Ecbatane et de Persépolis apparaissent comme moins intenses. En effet, la documentation babylonienne qui s'échelonne du règne de Darius I<sup>er</sup> au début du règne de Xerxès n'enregistre qu'une seule mention de la capitale mède et aucune mention de Persépolis. Cette situation peut paraître paradoxale si l'on considère que la construction de la résidence royale du Fars a débuté en même temps que celle de Suse et qu'elle a donc nécessité des mobilisations de travailleurs très importantes. Si les textes babyloniens sont muets sur ce sujet, en revanche, les textes élamites de Persépolis enregistrent la présence de nombreux Babyloniens dans cette région. Nous étudierons dans un premier temps le rôle des Babyloniens dans le Fars à travers les textes des Fortifications (§1) avant d'évoquer les relations entre la Babylonie et Ecbatane (§2).





## 1. LES BABYLONIENS DANS LE FARS ET À PERSÉPOLIS

Aucun texte rédigé en Babylonie n'évoque ni le Fars et ni la ville de Persépolis. Il semble donc qu'une grande majorité des travailleurs babyloniens ait été affectée au chantier du palais de Suse et des canaux de la région. De la même manière, la documentation babylonienne reste muette sur d'éventuels déplacements de représentants de cette province à Persépolis malgré l'interprétation que font certains auteurs des peuples donateurs sculptés sur les reliefs des escaliers de l'Apadana de Persépolis (§1.1). L'absence de données concernant le palais de Persépolis pourrait être due à des lacunes dans la documentation babylonienne disponible. Cependant, nous avons vu que les textes de Babylone, de Borsippa et de Sippar constituaient pour le règne de Darius I<sup>er</sup> une documentation abondante permettant de suivre, par exemple, les activités du palais de Suse de manière quasi annuelle. Il semble donc que la Babylonie n'a pas eu de relations particulières avec le palais de Persépolis. Paradoxalement, la documentation persépolitaine enregistre la présence de travailleurs babyloniens dans le Fars et à Persépolis. Ainsi des Babyloniens faisaient partie de ces milliers de manœuvres utilisés sur différents chantiers (§1.2) tandis que d'autres étaient employés dans l'administration du palais en tant que scribes sur parchemin (§1.3). Ces travailleurs et ces scribes étaient encadrés directement par l'administration royale de Persépolis

### 1.1. Les délégations étrangères à Persépolis lors du Nouvel An : la fin d'un *topos*

Les bas-reliefs de Persépolis, décorant les escaliers est et nord de l'Apadana, représentent vingt-trois délégations étrangères apportant chacune de nombreux biens<sup>836</sup>. La délégation babylonienne se présente de la manière suivante : le responsable de la délégation est tenu par la main et guidé par un officier mède, il est suivi de cinq préposés. Tous portent les mêmes vêtements : une robe longue à manches courtes accompagnée d'une écharpe jetée sur les épaules et tombant vers l'avant. Ils sont coiffés d'un bonnet conoïdal dont la frange est jetée vers l'arrière. Ils apportent des bols à fond plat, une étoffe de tissu et un taureau à bosse qui ferme la marche.

---

<sup>836</sup> Pour une description précise de ces délégations voir SCHMIDT 1953 : 85-90. L'auteur est également revenu sur le sujet dans SCHMIDT 1970 : 145-163.



**Les tributaires babyloniens - Apadana, escalier Est**

(Photo de l'Oriental Institut de Chicago)

Ces bas-reliefs ont engendré le *topos* du déplacement annuel des peuples tributaires à Persépolis lors de la fête du Nouvel An iranien (norouz)<sup>837</sup>. Ce lieu commun basé essentiellement sur ces bas-reliefs est aujourd'hui remis en cause : « L'art persépolitain n'est pas simple reflet quasi photographique du réel : s'il s'en saisit, c'est pour le transformer et le sublimer ; il renvoie moins à un scénario scénique qu'à un discours idéologique sur la royauté et la puissance impériale lui-même organisé autour de thèmes particulièrement évocateurs du pouvoir du Grand Roi »<sup>838</sup>. Notons enfin que ce même « discours idéologique » se retrouvait également dans d'autres palais. En effet, l'examen de restes de peinture sur les murs de la salle hypostyle du palais du Chaour, édifié tout près du palais de Suse par Artaxerxès II, révèle que les peuples tributaires étaient peints grandeur nature<sup>839</sup>. Ainsi, chaque palais était conçu comme une représentation du centre du monde vers lequel convergeaient les peuples unis de l'empire. Les bas-reliefs de Persépolis donnent des informations sur l'idéologie royale perse et ne peuvent donc être utilisés pour étudier la présence ou non de délégations étrangères dans le Fars. Sur ce sujet, les textes babyloniens ne fournissent aucune donnée. Il semble donc que Suse ait été la résidence privilégiée pour le déplacement des représentants de la Babylonie auprès du pouvoir perse. Si nous n'avons aucune information concernant la venue de délégations babyloniennes à Persépolis en revanche, les textes élamites

<sup>837</sup> Voir par exemple le parallèle proposé par A. Shahbazi entre les différents dons (ou plutôt ce qu'auraient pu être les dons) apportés par les peuples tributaires représentés à Persépolis et les objets disposés sur la table cérémonielle de Norouz dressée par chaque famille en Iran : « Several nobles carry round objects in their hands, perhaps apples or quinces, or oval shaped objects, probably colored eggs. Even today, apples, quinces, and colored eggs are among the decorative items of the Iranian Nawrouz or New Year's Day table » (SHAHBAZI 2004 : 117).

<sup>838</sup> BRIANT 1996 : 198. Voir également les réflexions de M. Root à partir de la représentation des peuples tributaires (ROOT 1979 : 278-279).

<sup>839</sup> BOUCHARLAT & LABROUSSE 1987.

nous renseignent sur la présence de manœuvres et de scribes babyloniens au service de l'administration royale.

## 1.2. Les travailleurs babyloniens : chantiers, composition et organisation

Dans l'état actuel de notre documentation, aucun texte babylonien ne nous renseigne sur la présence d'éventuels travailleurs babyloniens sur le chantier de Persépolis. L'organisation spécifique de la main-d'œuvre présente dans le Fars, administrée directement par les Perses, peut expliquer cette absence dans les textes cunéiformes de Babylonie.

### 1.2.1. *Les travailleurs babyloniens entre le Fars, Suse et Persépolis*

Contrairement aux inscriptions royales du palais de Suse, les tablettes de fondation de Persépolis donnent peu de détails sur l'origine géographique des travailleurs qui ont participé à l'édification du palais<sup>840</sup> :

#### **DPg**

« Avec la protection d'Ahura-mazda, ce sont ces pays qui ont fait ceci, qui se sont rassemblés ici : la Perse, la Médie et les autres pays d'autres langues, de montagnes et de plaines, de ce côté-ci de la mer et de côté-là de la mer, et de ce côté-ci du désert et de ce côté-là du désert, comme je leur en avais donné l'ordre ; tout ce que j'ai fait, je l'ai fait avec la protection d'Ahura-mazda ; qu'Ahura-mazda me protège, avec tous les dieux, moi et ce que j'aime »<sup>841</sup>.

Ces « autres peuples » sont connus par des textes administratifs de Persépolis qui mentionnent de nombreux groupes de travailleurs dépendants désignés par le terme élamite de *kurtaš*. L'origine ethnique de ces travailleurs est parfois précisée, il s'agit de Bactriens, de Sogdiens, de Babyloniens, d'Assyriens, d'Élamites, d'Arabes, de Syriens, d'Égyptiens, de Lyciens, de Cariens, d'Ioniens, de Sardiens, de Cappadociens et de Thraces<sup>842</sup>. Certains textes évoquent des contingents de travailleurs très importants. Par exemple, le texte PF 1821 enregistre des distributions de rations alimentaires pour un groupe de 124 travailleurs babyloniens (*kurtaš babiliyap*) en service dans la ville de Barniš, située dans le Fars<sup>843</sup> :

---

<sup>840</sup> On trouvera une présentation des inscriptions de Persépolis dans LECOQ 1997 : 97-107.

<sup>841</sup> Traduction LECOQ 1997 : 229-230.

<sup>842</sup> BRIANT 1996 : 446.

<sup>843</sup> VALLAT 1993 : 35 ; HENKELMAN 2008a : 508-509.

**PF 1821<sup>844</sup>**

Tell Upirradda, Ziššawiš spoke as follows :

224 BAR (of) grain (is) to be issued (as) rations to Babylonian workers subsisting on rations, grain handlers (at) Barniš, whose apportionments are set by Takšena. In the third month, 1 (month), 23rd year, 6 men (receive) each 3 (BAR), 36 boys each 2 (BAR), 25 girls each 1-1/2 (BAR), 3 girls each (BAR). Total 124 workers.

Hintamukka wrote (the text). Kamezza communicated the message. He received the *dumme* from Hitibel.

Épigraphie araméenne : « Barniš (?), in the year 23. »

D'autres textes précisent la nature des tâches affectées aux *kurtaš* babyloniens. Certains sont désignés comme « magasiniers/gardiens des réserves de grains à Barniš »<sup>845</sup>, d'autres apparaissent en tant que « fabricants de moût à Kurra »<sup>846</sup>, enfin, certains étaient des « graveurs sur bois »<sup>847</sup>. Un texte issu du bâtiment de la Trésorerie de Persépolis pourrait mentionner des Babyloniens qualifiés de « tailleurs de pierre » œuvrant à Persépolis, mais cette lecture reste problématique<sup>848</sup>.

Un deuxième groupe de textes retrouvés à Persépolis évoque des déplacements de main-d'œuvre entre Suse, Persépolis et plusieurs régions de l'empire. Ces textes sont désignés sous la terminologie de « Série Q » et enregistrent des rations de voyages. Ils se concentrent autour des années 22 et 23 du règne de Darius<sup>849</sup>. Au sein de cette série, plusieurs, encore inédits, enregistrent des déplacements de *kurtaš* babyloniens depuis Suse vers Persépolis. Ainsi le texte NN 364 mentionne le déplacement d'un groupe de 22 *kurtaš* babyloniens, le texte NN 2132 évoque quant à lui un groupe de 124 personnes<sup>850</sup>. Il est très probable que ces groupes de travailleurs sans qualification soient partis du chantier du palais de Suse pour une nouvelle affectation : le palais de Persépolis. Nous avons vu que la documentation babylonienne montrait un ralentissement certain dans la mobilisation des travailleurs au cours des années 20 du règne de Darius. On peut penser que le gros œuvre du chantier de Suse avait alors été achevé (édification de la terrasse, des canaux et des murs) et que les travailleurs babyloniens ont pu rejoindre le chantier de Persépolis tandis que des opérations plus spécifiques étaient toujours entreprises à Suse comme en témoigne l'arrivée

---

<sup>844</sup> Traduction dans HALLOCK 1969 : 499.

<sup>845</sup> PF 1811, PF 1821, PF 1830 (références citées dans GIOVINAZZO 1989 : 202).

<sup>846</sup> PF 868 ; *Fort.* 1385 (références citées dans GIOVINAZZO 1989 : 202). Sur la localisation de Kurra dans le Fars, voir VALLAT 1993 : 150.

<sup>847</sup> *Fort.* 1999 (référence citée dans GIOVINAZZO 1989 : 202).

<sup>848</sup> Texte PT 1963 : 20 édité dans CAMERON 1965 : 182-183.

<sup>849</sup> Pour une présentation des textes de la série Q, voir HALLOCK 1969 : 41-45 ; Pour une étude des déplacements des travailleurs évoqués dans cette série, voir BRIANT 2010 : 40-43.

<sup>850</sup> Ces informations sont reprises de BRIANT 2010 : 41.

d'artisans du cuivre et de groupes de *kurtaš* probablement spécialisés dans le travail de la pierre (Lyciens, Cappadociens) à Suse au cours des années 21, 22 et 23<sup>851</sup>.

### 1.2.2. Statut et organisation

Les Babyloniens, comme la plupart des travailleurs gérés par l'administration de Persépolis, sont désignés par le terme de *kurtaš*. Nous avons vu que ce terme pouvait être parfois accompagné d'une mention de la spécialité de ces travailleurs. Le statut et l'origine sociale de ces derniers restent cependant difficiles à déterminer. Ils auraient pu se trouver dépendants de l'administration de Persépolis dans le cadre de déportations ou bien dans celui de captifs de guerre<sup>852</sup>. Les *kurtaš* babyloniens présentent des caractéristiques très différentes de la main-d'œuvre venue de Babylonie, principalement composée d'oblats, pour le chantier de Suse :

1) Les oblats babyloniens présents à Suse ont gardé leur organisation interne. Ils étaient toujours sous la direction de leur responsable, le *qīpu*, et leur approvisionnement en nourriture dépendait de leur temple d'origine. Les *kurtaš* babyloniens dépendaient, quant à eux, de l'administration de Persépolis. Ainsi pour reprendre l'exemple du texte PF 1821, nous voyons qu'un haut administrateur perse, Ziššawiš<sup>853</sup>, a donné l'ordre de pourvoir en rations les *kurtaš* babyloniens affectés dans la ville de Barniš, à un autre Perse, Upiradda. Ce dernier transmet l'ordre à un troisième Perse, Takšena, qui se chargea de la distribution des rations aux travailleurs. Les *kurtaš* babyloniens, comme les autres *kurtaš*, étaient sous la direction de l'administration perse de Persépolis.

2) La composition interne de la main-d'œuvre venue de Babylonie à Suse et celle des *kurtaš* est également très différente. Les groupes d'oblats et de corvéables babyloniens étaient composés exclusivement d'hommes. Ainsi, nous savons que le *qīpu* dirigeait généralement un groupe composé de cinquante hommes dépendants du temple. Les *kurtaš* présentent des caractéristiques très différentes. Il s'agit de groupes mixtes qui se composent également de travailleurs d'âges (ou de statuts) différents<sup>854</sup>. Les rations reçues variaient ainsi en fonction de ces critères comme en témoigne le texte PF 1821 que nous avons cité plus haut :

---

<sup>851</sup> Travailleurs du cuivre : PF 1497 ; NN 550 et NN 1856 ; travailleurs lyciens : PF 1565 et NN 123 ; travailleurs cappadociens : PF 1577. On se reportera à BOARDMAN 2000 : 128-134 pour une étude des artisans d'Asie Mineure utilisés par les rois perses dans les constructions de Suse et de Persépolis.

<sup>852</sup> BRIANT 1996 : 446-448.

<sup>853</sup> Sur le rôle de Ziššawiš dans l'administration de Persépolis voir par exemple BRIANT 1996 : 438-439.

<sup>854</sup> BRIANT 1996 : 444-446.

Texte PF 1821	Catégories d'âge	Rations allouées / mois
Main-d'œuvre masculine (65 personnes)	6 hommes-adultes	3 BAR
	36 garçons	2 BAR
	18 garçons	1 BAR 1/2
	5 garçons	1 BAR
Main d'œuvre féminine (49 personnes)	21 femmes-adultes	2 BAR
	25 filles	1 BAR ½
	3 filles	1 BAR

#### *Répartition des rations alimentaires au sein des groupes de manoeuvres babyloniens*

Cet exemple illustre parfaitement le déséquilibre démographique qui caractérisait les groupes de *kurtaš*. Il y a un nombre de 6 hommes adultes pour 21 femmes adultes. Ainsi, même si la natalité et le renouvellement naturel des travailleurs dépendants étaient encouragés par l'administration perse en octroyant des rations supplémentaires aux jeunes mères, les *kurtaš* n'étaient pas organisés suivant un modèle familial<sup>855</sup>. Ce groupe homogène par son origine ethnique se trouve composé d'hommes et de femmes de différents âges selon les besoins de l'administration de Persépolis.

L'organisation interne des groupes de *kurtaš* et notamment la présence d'hommes et de femmes laisse penser qu'ils étaient composés de groupes familiaux déportés. Mais, ces cellules familiales ont dû être dispersées et remodelées par l'administration perse de Persépolis en fonction de ses besoins.

### **1.3. Les « scribes sur peau » babyloniens au cœur de l'administration perse**

Les tablettes administratives élamites de Persépolis enregistrent plusieurs scribes babyloniens parmi les bénéficiaires de rations alimentaires. Ils apparaissent le plus souvent en groupe sous la désignation de *teppir Papilip* / « scribes babyloniens » ou de *teppir Papilip<sup>kuš</sup>ukku* / « scribes babyloniens (écrivain) sur peau ». Le terme élamite de *teppir* est une transcription phonétique du terme babylonien *sepīru*. Ces scribes sont avant tout des spécialistes de l'écriture alphabétique araméenne sur des supports périssables comme les parchemins<sup>856</sup>. Ils ont également pu rédiger les tablettes araméennes retrouvées au sein des archives de Persépolis<sup>857</sup>. Un grand nombre de ces « scribes babyloniens » portent effectivement des noms babyloniens, cependant, on trouve

<sup>855</sup> Pour une étude des données démographiques concernant les *kurtaš*, voir BRIANT 1996 : 448-450.

<sup>856</sup> TAVERNIER 2008 : 64.

<sup>857</sup> Près de 600 tablettes rédigées en araméen ont été retrouvées dans les archives de Persépolis. Pour une présentation de cette documentation voir AZZONI 2008 : 253-274.

également sous cette appellation des personnes ayant des noms perses ou bien ouest-sémitiques. Il semble alors que pour l'administration persépolitaine, le terme « scribe babylonien » désigne avant tout un type d'activité, le fait d'écrire en alphabet araméen, plutôt qu'une origine ethnique particulière.

### 1.3.1. *Les différentes appellations*

Les *sepīru* babyloniens se trouvent le plus souvent cités en tant que groupe. Certains apparaissent nommément en tant qu'individu et dont le titre de « *sepīru* babylonien » est mentionné. Enfin, d'autres sont décrits en pleine action ; ils devaient rédiger un document, le *dumme* dont la nature exacte reste débattue.

Plusieurs textes issus des archives des Fortifications évoquent un groupe de *sepīru* babyloniens. Ils sont directement en relation avec Parnakka, le chef de l'administration de Persépolis<sup>858</sup>. Certains groupes apparaissent uniquement composés d'hommes. Par exemple, le texte PF 1810 enregistre une livraison de rations pour 13 *sepīru* babyloniens, dont sept hommes adultes et six enfants mâles (*puhu*). Il est possible que ces derniers soient des apprentis au contact de scribes professionnels :

#### **PF 1810<sup>859</sup>**

Tell Bakadada the chief of workers, Parnakka spoke as follows :

21 BAR (of) flour and 12 BAR (of) grain (is) to be issued as rations to Babylonian scribes on parchment who (are) assigned by me. (As) their ration 7 men monthly receive each 3 BAR, and 6 boys received 2 BAR. Total 13 workers.

In the twelfth month, 23rd year, this sealed document was delivered.

Takmaziya wrote (the text). He received the *dumme* from Yaunâ.

D'autres textes font apparaître une plus grande hétérogénéité à l'intérieur du groupe des *sepīru* babyloniens. Par exemple, le texte PF 1828 attribue des rations alimentaires à un ensemble composé d'hommes, de femmes et de serviteurs :

---

<sup>858</sup> Sur les compétences et la carrière de cet administrateur voir BRIANT 1996 : 437-438.

<sup>859</sup> Edition HALLOCK 1969 : 495.



**PF 1828<sup>860</sup>**

Tell Iršena, Ziššawiš spoke as follows :

18 BAR (of) flour, 128 BAR (of) grain, grand total 146 (BAR of) flour and grain, (is) to be issued (as) rations to babylonian scribes subsisting on rations, assigned by Parnakka. In the tenth and eleventh months, for a total period of 2 months, 25th year, 13 men (receive) each 3 (BAR), 1 boy 2 (BAR), 1 boy 1 (BAR), 6 women each 2 (BAR), 2 girls each 1-1/2 (BAR), 8 serviteurs each 2 (BAR). Total 31 workers.

Hintamukka wrote (the text). Kamezza communicated the message. He received the *dumme* from Ribaya.

On peut se demander quel était le rôle des femmes au sein de ce groupe de scribes. Il semble exclu que celles-ci aient été elles-mêmes scribes. En effet, les textes dans lesquels les scribes babyloniens apparaissent nommément mentionnent toujours des noms masculins. Encore une fois, l'organisation démographique à l'intérieur de ces groupes montre un important déséquilibre en faveur des hommes. Il montre une, nouvelle fois, que les scribes babyloniens n'étaient pas regroupés en familles. Nous prenons ici comme exemple le texte PF 1828 cité plus haut et les données du texte PF 1947 les concernant<sup>861</sup> :

	Texte / Rations			
	PF 1828	Rations	PF 1947	Rations
<b>Main-d'œuvre masculine</b>	13 hommes	3 BAR	5 hommes	3 BAR
	1 garçon	2 BAR	1 garçon	2 BAR
	1 garçon	1 BAR	1 garçon	1 BAR ½
<b>Main-d'œuvre féminine</b>	6 femmes	2 BAR	8 femmes	2 BAR
	2 filles	1 BAR ½	3 filles	1 BAR ½
<b>Serviteurs</b>	8 serviteurs	2 BAR	8 serviteurs	2 BAR

***Répartition des rations au sein de groupes de scribes babyloniens***

Dans le texte PF 1828, le groupe de femmes est minoritaire (8 femmes pour 15 hommes), tandis qu'il est majoritaire dans le texte PF 1947 : 11 femmes pour 7 hommes. À l'instar des *kurtaš*, les *sepīru* babyloniens n'étaient donc pas regroupés par famille. Les femmes mentionnées dans les groupes de *sepīru* ne sont donc ni des scribes elles-mêmes, ni les épouses et filles des *sepīru*. Il est plus logique de voir en elles des travailleuses chargées de tâches annexes utiles à la pratique de l'écriture sur parchemins : préparation des peaux, de l'encre... Les jeunes filles qui les accompagnaient ont pu également être des apprenties.

<sup>860</sup> Edition HALLOCK 1969 : 502.

<sup>861</sup> Le texte PF 1947 est un long texte comptable (« journal ») qui récapitule un ensemble de livraisons de rations pour les mois i, ii et iii de l'an 21 de Darius. Les *sepīru* babyloniens sont mentionnés aux lignes 23-24, 25-26 et 29-30 (HALLOCK 1969 : 539-546).

Plusieurs textes des Fortifications mentionnent des *sepīru* babyloniens par leur nom. Ainsi, le texte PF 1808 enregistre une livraison de ration à un certain Hiššikurzi et le texte PF 1561 à un dénommé Bagenā :

**PF 1808<sup>862</sup>**

Tell Maraza the « wine carrier », Parnakka spoke as follows :

« 1-1/2 *marriš* (of) wine (is) to be issued as (?) rations to Hiššikurzi, the Babylonian scribe on parchment assigned to me. Monthly ½ (*marriš* of) wine was received, (in) the fifth, sixth (and) seventh months, for a total period of 3 months, 24th year ».

Zinuyapir wrote (the text). He received the *dumme* from Yaunâ.

(In) the seventh month this sealed document was delivery.

**PF 1561<sup>863</sup>**

3 qa of wine, supplied by Ušaya, Bak/gena, the Babylonian scribe received (for) rations, and (he and) his 5 companions poured out each 1/20 (*marriš*).

He carried a sealed document of Parnakka.

Les noms de ces deux « scribes babyloniens » sont clairement iraniens<sup>864</sup>. Comme le souligne J. Tavernier, il pourrait s'agir de Babyloniens qui auraient adopté des noms perses pour favoriser leur carrière administrative<sup>865</sup>. On ne peut pas exclure non plus le fait que ces personnes aient été des Perses et qu'elles aient acquis une technique, l'écriture alphabétique araméenne, au contact de scribes de l'ouest.

### 1.3.2. *Les sepīru babyloniens au travail : la rédaction du « dumme »*

De nombreux textes de Persépolis appartenant à la catégorie des billets d'ordre<sup>866</sup> mentionnent nommément deux scribes en fin de document : l'un est le rédacteur du texte en élamite et porte le plus souvent un nom élamite (NP<sub>1</sub>) et l'autre est le rédacteur d'un document nommé le « *dumme* » (NP<sub>2</sub>). Ce dernier scribe devait donner ce nouveau document qu'il venait de rédiger au premier scribe. Il apparaît dans la formule juridique suivante : « NP<sub>1</sub> a reçu le document-

---

<sup>862</sup> Edition HALLOCK 1969 : 494.

<sup>863</sup> Edition HALLOCK 1969 : 436.

<sup>864</sup> Pour l'étymologie des noms Hiššikurzi et Bakena, on se reportera à TAVERNIER 2007 : 202 & 135.

<sup>865</sup> TAVERNIER 2008 : 69.

<sup>866</sup> Ces textes rapportent un ordre oral donné par un grand administrateur perse. Ils sont rangés dans la catégorie T (HALLOCK 1969 : 50-53).

*dumme* de la part de NP<sub>2</sub> ». Dans la terminologie propre à l'étude des formules juridiques des textes des Fortifications, cette dernière formule est désignée par le terme de « Formule D »<sup>867</sup> :

**PF 1802**<sup>868</sup>

Tell Ištimanka (at his) estate (in the place) Našiš, Parnakka spoke as follows :

“25 BAR (of) grain (is) to be issued to Kurratumanya the priest at Kaupirriš. Let him utilize (it) for the libation of the *nah* ».

22nd years, third month, on the 28th day.

Bakapikna wrote (the text). **He received the *dumme* from Bel-ittannu** (= *Formule D*). (At) Ukaruš.

Les personnages impliqués dans la Formule D ont la plupart du temps des noms babyloniens ou bien des noms ouest-sémitiques<sup>869</sup>. Parmi les noms babyloniens, nous trouvons : Nanaia-iddin, Bel-ittannu, Laqip, Aplaiia, Marduka, Bel-iddin et Itti-Bel<sup>870</sup>.

La traduction de la formule D et du terme *dumme* (lu *tumme* par certains chercheurs) fait encore débat parmi les spécialistes des tablettes des Fortifications.

1) Pour G. Cameron, le terme de *tumme* est un nominatif formé à partir du verbe « *tu-* » qui signifie « recevoir ». Le *tumme* serait donc un « reçu » (receipt)<sup>871</sup>.

2) D. Lewis fait dériver *tumme* de la racine sémitique *ṭ'm* (akkadien *ṭēmu*) et désigne une « instruction », un « ordre »<sup>872</sup>.

3) Pour M. Stolper, *tumme* peut difficilement dériver de la racine sémitique *ṭ'm* et il propose la signification de « copie », de « duplicata » ou de « brouillon » (draft)<sup>873</sup>. Cette option est suivie par W. Hinz, par H. Koch<sup>874</sup> et par F. Vallat qui précisent que ce double était rédigé en araméen sur parchemin<sup>875</sup>.

4) Plus récemment, W. Henkelman a de nouveau proposé d'identifier le terme *tumme* comme dérivant de la racine sémitique *ṭ'm*. Il rapproche ainsi le terme de *tumme* du terme babylonien *tu'ummu* qui apparaît dans l'inscription de la tombe de Darius à Naqš-e Rostam (DNa §57). Pour le CAD ce dernier terme est un dérivé du mot *ṭēmu*<sup>876</sup>.

---

<sup>867</sup> STOLPER 1984 : 305, n.17.

<sup>868</sup> Edition HALLOCK 1969 : 492.

<sup>869</sup> STOLPER 1984 : 305 et n.20 (cités par erreur dans VALLAT 1994 : 47, comme étant la note 18) et TAVERNIER 2008 : 68.

<sup>870</sup> On trouvera les références complètes de ces personnes dans TAVERNIER 2008 : 77-83.

<sup>871</sup> CAMERON 1948 : 85 et 84, commentant la ligne 22 du texte PT 1.

<sup>872</sup> LEWIS 1977 : 10, n.38.

<sup>873</sup> STOLPER 1984 : 305, n.17

<sup>874</sup> HINZ & KOCH 1987 : 360 et 384

<sup>875</sup> VALLAT 1994 : 269-270

<sup>876</sup> HENKELMAN 2008a : 149 et n.327. Pour le rapprochement entre *tumme* du texte DNa § 57 et *ṭēmu*, voir le CAD T, 500.

Quelle que soit la signification précise du terme *t/dumme*, nous constatons qu'il s'agit d'un document rédigé par un personnage qui est la plupart du temps d'origine babylonienne ou ouest-sémitique. Ainsi, les Babyloniens qui apparaissent nommément dans la Formule D comme étant en charge de transmettre le *t/dumme* faisaient partie très probablement de ces groupes de « scribes babyloniens (écrivain) sur peau » qui étaient enregistrés parmi les bénéficiaires de rations dans les textes de Persépolis. Les textes comportant la Formule D montrent concrètement le rôle de ces scribes : ils rédigeaient un document araméen à partir d'un ordre donné initialement par un dignitaire perse. J. Tavernier a proposé de reconstituer ce système fonctionnant avec au moins trois niveaux de langues différentes : persan, élamite (ou démotique) et araméen<sup>877</sup>. Le texte PF 1802, que nous avons pris en exemple, peut donc se découper de la manière suivante :

- 1) Parnakka, le chef de l'administration de Persépolis donne un ordre oral en persan à un responsable perse, ici Ištimanka.
- 2) Le scribe Bakapikna rédige le document en élamite.
- 3) Bel-ittannu (le scribe babylonien) réalise un document en araméen.

Il est difficile de savoir si le *sepīru* babylonien rédigeait le *t/dumme* à partir de l'ordre oral en persan ou bien s'il le rédigeait à partir du document élamite.

Ces formules D mentionnant la rédaction d'un acte écrit (*t/dumme*) seraient donc un exemple concret du rôle rempli par les *sepīru* babyloniens dans l'administration de Persépolis. Cette place de scribe au service de la plus haute administration perse explique le niveau de rations alimentaires un peu plus élevé qu'ils recevaient par rapport aux autres travailleurs.

### 1.3.3. *Le niveau social des sepīru babyloniens*

En se basant sur les quantités de rations alimentaires perçues par les *sepīru* babyloniens, il est possible d'avoir une idée du niveau social qu'ils occupaient. Les rations se composent de céréales, sous forme de farine et d'orge, et de vin. Les quantités prenaient en compte le sexe, l'âge et le statut des bénéficiaires. Ainsi, un homme recevait 3 BAR de céréales par mois, un garçon entre 2 BAR et 1 BAR 1/2 suivant son âge, une femme recevait 2 BAR et une fille 1-1/2 BAR. Les serviteurs percevaient la même quantité de céréales que les femmes, à savoir 2 BAR. Les rations en céréale étaient donc les mêmes que celles qui étaient assignées aux *kurtaš*. Certains textes mentionnent des rations de vin qui semblent avoir été prioritairement données à des hommes :

---

<sup>877</sup> TAVERNIER 2008 : 72-73.

**PF 1807<sup>878</sup>**

Tell Maraza the « wine carrier », Parnakka spoke as follows :

5 -1/2 *marriš* (of) wine (is) to be issued as their rations to Babylonian scribes assigned by me. (In) the ninth month, 23 year, 11 men receive each ½ (*marriš*).

In the 23rd year, ninth month, this sealed document was delivered.

Takmaziya wrote (the text). He received the *dumme* from Yaunâ.

Il semble donc que les conditions de vie des groupes de *sepīru* babyloniens aient été meilleures que celle des *kurtaš* car ils pouvaient recevoir en plus de leurs rations de céréales du vin. Enfin, certains possédaient des serviteurs. Cependant, il semble qu'il ait existé dans l'administration de Persépolis une certaine hiérarchie parmi les groupes de scribes. Certains étaient plus avantagés que d'autres. Ainsi, des scribes perses occupés à copier des textes recevaient des rations en céréales très supérieures :

**PF 871<sup>879</sup>**

111 (BAR of) grain supplied by Sarakuzziš, Persian « boys » (who) are copying texts, subsisting on ration at Pittanam, assigned by Šuddayauda, received as rations. First month, 23rd year.

16 "boys" 4-1/2, 13 boys 3. Total 29 workers.

D'après ce texte, des scribes perses non adultes (*puhu*) recevaient par mois 4 BAR ½ de céréales<sup>880</sup>.

Il semble que les *sepīru* babyloniens aient occupé un rang social intermédiaire : leurs conditions de vie étaient meilleures que celles des groupes de *kurtaš* cependant, ils occupaient une place inférieure dans la hiérarchie des scribes présents à Persépolis. Ils restaient des travailleurs dépendants au service de l'administration de Persépolis.

#### **1.3.4. *Le texte en cunéiforme babylonien des archives de Persépolis : un contrat privé appartenant à un sepīru babylonien ?***

Le texte Fort. 11786 est tout à fait unique, car il s'agit de la seule tablette rédigée en babylonien à Persépolis retrouvée dans les archives des Fortifications<sup>881</sup>. Ce texte enregistre la vente privée d'un esclave entre deux Babyloniens. La place de ce texte semble étonnante, car il se retrouve au milieu de textes administratifs. Cependant, ce fait, quoique rare, n'est pas exceptionnel. En effet, un texte

---

<sup>878</sup> Édition HALLOCK 1969 : 494.

<sup>879</sup> Édition HALLOCK 1969 : 252.

<sup>880</sup> On trouvera d'autres références de ce groupe de scribes perses dans LEWIS 1994 : 26, n.49.

<sup>881</sup> Texte édité par M. Stolper (STOLPER 1984)

élamite inédit des archives de Persépolis enregistre également une vente d'esclave privée<sup>882</sup>. Le texte babylonien des Fortifications détaille les différentes ventes dont un esclave a été l'objet :

**Fort. 11786**

<sup>(1-8)</sup>Bel-iddin, fils de Niq[udu, de son plein gré], a vendu Ṭab-pašir-Bel, son esclave, dont la main droite est inscrite au nom de Šulumme', fils d'Ahimasu et de Bel-iddin, fils de Niqu<du>, pour 2 mines et 25 sicles d'argent, à Marduk-bel-šunu, fils de Bel-šum-iškun. <sup>(8-11)</sup>Bel-iddin a reçu les 2 mines et 25 sicles d'argent, prix de son esclave, de la part de Marduk-belšunu. <sup>(12-14)</sup>Contre toute contestation et plainte concernant le statut d'esclave-royal, d'homme-libre ou d'oblat et de... <sup>(15)</sup>Iddin-Bel est garant.

<sup>(15-20)</sup>Les témoins : Ṭabiya, fils d'Adad-apla-ušur ; Basiya, fils de [...]; Adad-zer-iddin ; Iddin-Bel, fils d'Ahutu ; Iltammeš-kini, l'officier-royal ; Iddin-Marduk, [...]; Remut-Bel, fils de [NP].

<sup>(20-21)</sup>Le scribe : Marduk-našir, fils de [NP].

<sup>(21-24)</sup>Ville de Parsu, [le x] *arahsamnu* (viii) [de l'an x de] Darius I<sup>er</sup>, roi des pays.

Il a appartenu initialement à un certain Šulumme', fils d'Ahimasu. Ce dernier est probablement d'origine perse, car son père, Ahimasu, porte un nom iranien<sup>883</sup>. Puis cet esclave est passé aux mains de Bel-iddin, fils de Niqudu. Enfin, Bel-iddin l'a vendu à travers le texte *Fort. 11786* à un autre Babylonien nommé Marduk-belšunu, fils de Bel-šum-iškun. Le recours à la langue babylonienne pour la rédaction de ce contrat s'explique par le fait que le vendeur et l'acheteur sont tous deux Babyloniens. D'autre part, la majorité des témoins porte des noms babyloniens. Plusieurs détails peuvent nous permettre de cerner le milieu socio-économique des acteurs du contrat :

1) Les Babyloniens mentionnés dans ce contrat font partie d'une catégorie sociale privilégiée, car ils ont les moyens d'acheter des esclaves.

2) Ils relèvent d'un milieu qui entretient des contacts culturels avec des Perses comme en témoigne l'utilisation de noms perses et babyloniens dans une même famille.

3) Les Babyloniens du contrat avaient accès aux salles d'archives de Persépolis puisqu'ils y ont déposé leur contrat de vente.

Les Babyloniens mentionnés dans le texte *Fort. 11786* font donc partie d'un groupe occupant une position sociale et économique privilégiée qui entretient des liens avec l'administration de Persépolis. La catégorie des « *sepīru babyloniens* » peut correspondre à ces caractéristiques. En effet, ils étaient en contact avec l'administration perse et possédaient de nombreux serviteurs.

---

<sup>882</sup> Texte NN 2355 : 11-7 cité dans HENKELMAN 2008a : 94

<sup>883</sup> STOLPER 1984 : 303 et TAVERNIER 2008 : 511.

#### **1.4. Bilan**

Des Babyloniens étaient actifs à Persépolis et dans la région du Fars en tant que travailleurs œuvrant sur différents chantiers de construction et que scribes spécialisés dans l'écriture araméenne. Ces Babyloniens étaient encadrés directement par l'administration perse. Il semble que les travailleurs liés aux administrateurs des temples et des villes de Babylonie ne se soient pas rendus jusque dans le Fars. La documentation n'atteste pas non plus de déplacements d'officiels de la province jusqu'à Persépolis. En revanche, un texte montre que les Babyloniens ont entretenu des relations avec Ecbatane.

## 2. LES BABYLONIENS ET LA VILLE D'ECBATANE

La ville de Suse apparaît comme le centre privilégié vers lequel les délégations babyloniennes se sont régulièrement déplacées, car dans l'état actuel de notre documentation un seul texte daté du règne de Darius atteste de la présence de Babyloniens à Ecbatane. Il s'agit d'un contrat par lequel un individu, Bunene-ibni, acheta 3 960 litres de dattes, à une autre personne, Taddinu lors de l'an 31 de Darius (octobre 491) :

### JCS 28 : n°28

<sup>(1-2)</sup>(Concernant) les 35 sicles d'argent à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité courante, prix de 3 960 litres de dattes : <sup>(2-4)</sup>Taddinu, fils de Nergal-eṭir les a reçus de la part de Bunene-ibni. <sup>(4-7)</sup>Si ili-data et Kalbaia ne donnent pas les 3 960 litres de dattes, dans Sippar-ša-Anunnitu à Bunene-ibni, <sup>(8-10)</sup>Taddinu donnera 35 sicles d'argent à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité courante et les intérêts à Bunene-ibni.

<sup>(11-14)</sup>Les témoins : Marduk-remanni, fils de Kurban ; Bel-eṭir, fils d'Iqupu ; Šamaš-[...], fils de Nergal-iddin ; Nabu-uṣuršu, fils d'Adad-ušallim

<sup>(15)</sup>Le scribe : Balaṭu, fils de Bel-uballiṭ

<sup>(16-18)</sup>Ecbatane, le 23 *tašrītu* (vii) de l'an 31 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone et des pays.

Ce contrat pourrait être un achat anticipé de dattes, en effet, il est conclu au cours du mois de *tašrītu* (vii), en période de récolte. Bunene-ibni, qui se trouvait loin de Sippar, sa région d'origine, acheta alors à Ecbatane, lieu où il se trouvait, des dattes à un individu qui semblait donc gérer des palmeraies. Bunene-ibni s'assura ainsi un approvisionnement de dattes qui lui sera remis lors de son retour à Sippar-ša-Anunnitu. Les données commerciales de la Babylonie montrent que le prix des dattes a augmenté de manière continue entre 520 et 500 (de 1 *kur* de dattes pour 1 sicle à 1 *kur* pour 3, 5 sicles) avant de retomber<sup>884</sup>. Le texte JCS 28 : n°28 indique qu'un *kur* de dattes (180 litres) vaut 1, 6 sicles en 491. Il est alors possible que Bunene-ibni réserve 22 *kur* de dattes à un moment où les prix diminuent à Sippar.

Dans son étude consacrée aux textes babyloniens écrits à Ecbatane, M. Stolper concluait à propos de ce texte : « JCS 28, 40, n°28 (...) has no evident prosopographic ties to other known Babylonian legal texts. Its archival context is therefore uncertain »<sup>885</sup>. Depuis les études concernant Sippar et le temple de l'Ebabbar ont considérablement progressé et il a été possible de rattacher ce texte aux archives de l'Ebabbar de Sippar. En effet, A. Bongenaar a proposé d'identifier le scribe de ce contrat, Balaṭu, fils de Bel-uballiṭ au « *scribe de l'Ebabbar* » du même nom qui occupa cette charge

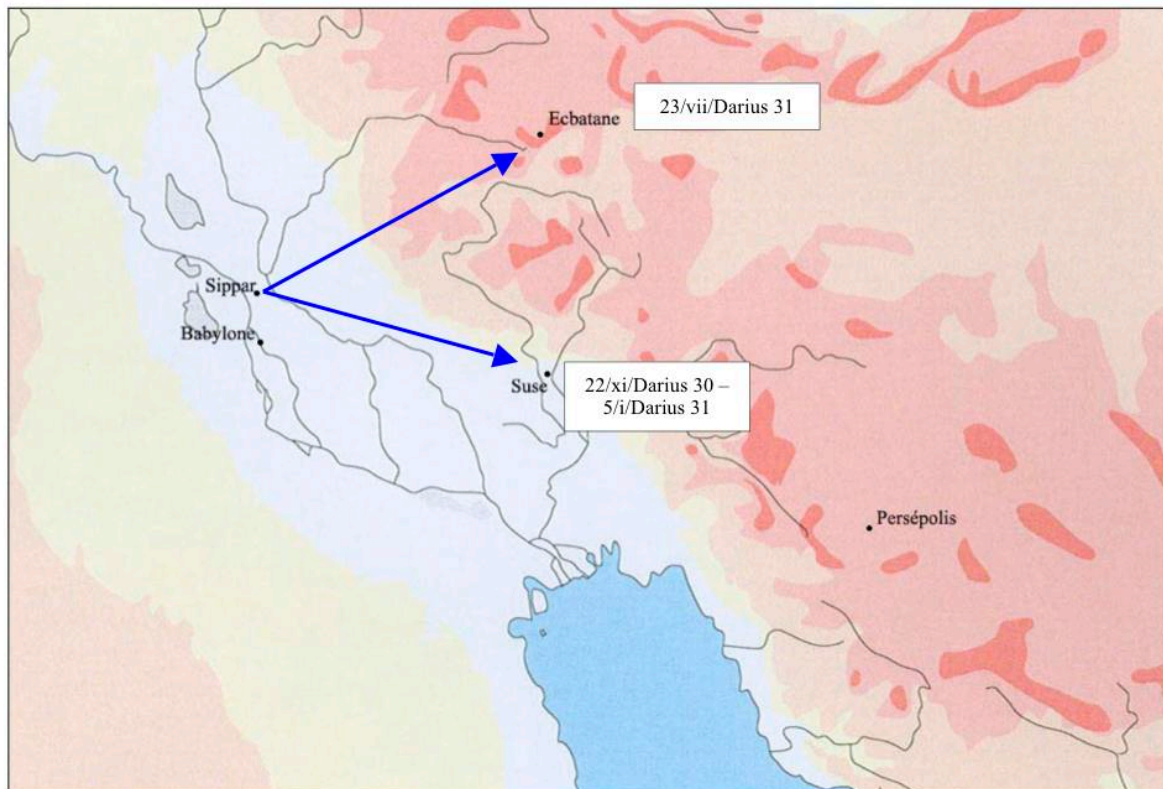
---

<sup>884</sup> JURSA (dir.) 2010 : 456.

<sup>885</sup> STOLPER 1990a : 162.



au cours de l'an 30 de Darius et qui possédait également une prébende dans le temple d'Annunitu<sup>886</sup>. La présence d'un haut fonctionnaire du temple de l'Ebabbar de Sippar en tant que rédacteur d'un acte privé rédigé à Ecbatane pourrait être l'indice de la présence d'une délégation babylonienne plus nombreuse pour y rencontrer le pouvoir perse. Soulignons qu'aucun autre groupe venu de Babylonie n'est attesté à Suse à ce moment-là. Les données de Suse pourraient nous permettre de retracer une partie du parcours nomade du roi perse au cours de l'an 31. Nous avons vu que d'après les archives de la famille de Şahit-gine, des Babyloniens se sont rendus à Suse en mars-avril 491. Ainsi, depuis Suse, le Grand Roi aurait migré jusqu'en Médie, à Ecbatane où des membres de l'administration de l'Ebabbar se trouvaient également en novembre 491.



*Les déplacements d'habitants de Sippar en 491*

Données : ZAWADZKI 2000b : n°11 (22/xi/Darius 30), WAERZEGGERS 2001 : n°159 (5/i/Darius 31) et JCS 28 : n°28 (23/vii/Darius 31).

<sup>886</sup> BONGENAAR 1997 : 68 & 244.

### 3. CONCLUSION

Les relations entre la Babylonie et les résidences royales de Persépolis et d'Écbatane se sont révélées être très ténues. Il faut cependant établir une différence entre les deux.

1) La documentation babylonienne et persépolitaine n'atteste pas de la venue de représentants de la Babylonie à Persépolis pour y rencontrer le pouvoir perse. Mais, des Babyloniens étaient cependant présents dans le Fars. Certains étaient membres des contingents de travailleurs étrangers soumis directement à l'administration perse et œuvrant sur les grands chantiers de Suse et de Persépolis. D'autres, enfin, d'un rang social un peu plus élevé, exerçaient des fonctions de scribes spécialistes de l'écriture araméenne pour le compte de l'administration. L'ensemble de ces travailleurs dépendait de l'administration perse et semblait installé en Iran, au contraire des travailleurs mentionnés dans la documentation babylonienne qui étaient encadrés sur place par des responsables babyloniens (*qīpu*, *gugallu* et gouverneurs) et qui se déplaçaient entre la Babylonie et l'Élam.

2) Écbatane a pu, quant à elle, accueillir de manière ponctuelle des visiteurs venus de la Babylonie comme le montre le texte JCS 28, 40, n°28. En revanche, comme dans le cas de Persépolis, aucun texte n'y mentionne l'envoi de travailleurs depuis la Babylonie. Il n'est cependant pas exclu que des Babyloniens dépendaient directement de l'administration d'Écbatane comme travailleurs ou comme scribes sur parchemin sur le même modèle qu'à Persépolis. Cette administration de la capitale mède a dû produire des archives qui n'ont pas encore été mises au jour<sup>887</sup>.

Si l'on excepte les travailleurs babyloniens dépendants de l'administration de Persépolis, il apparaît donc que, dans le système de livraisons développé par Darius I<sup>er</sup> et imposé à la Babylonie, les villes de Persépolis et d'Écbatane jouaient un rôle très secondaire par rapport à Suse. Il semble que cette dernière ait été conçue comme un lieu de redistribution du tribut babylonien vers les autres centres iraniens. Nous avons vu que la documentation babylonienne montrait que les délégations d'officiers et de notables de la Babylonie apportaient le tribut sous forme de produits alimentaires et d'argent à Suse de manière quasi annuelle. La plupart des produits alimentaires étaient probablement consommés directement sur place, à Suse, par le roi et sa cour. En effet, les livraisons de produits avaient lieu à la fin de l'année, moment privilégié du séjour du roi en Élam. Une partie des redevances en argent a dû être thésaurisée à Suse<sup>888</sup>. Il est possible qu'une part des vivres et de l'argent pesé ait aussi été acheminée vers les autres capitales iraniennes depuis Suse. Le

---

<sup>887</sup> Les fouilles archéologiques d'Écbatane n'ont pour l'instant mis au jour que très peu de vestiges d'époque achéménide. Pour un bilan de ces fouilles voir BOUCHARLAT 2005 : 253-254.

<sup>888</sup> Ainsi, à l'arrivée d'Alexandre le Grand à Suse en 331, le palais abritait un trésor de 50 000 talents en lingots (Quinte-Curce, V, 1, 8 ; Arrien, III, 17, 1) ou de 40 000 talents d'or et d'argent (Diodore, XVII, 66, 1 ; Justin, XI, 14).

texte PF 1357 pourrait nous renseigner sur un éventuel transfert du « trésor de Babylone » à Persépolis :

**PF 1357<sup>889</sup>**

2.2 (BAR of) flour Batteša together with his 1 companion received for rations. Each received 1-1/2 QA. And their 8 boys received each 1 QA. (There were) 2 rations. They carried the Babylonian treasury [sic], and (were) going (to) Persepolis.

He carried a sealed document of Bakabana.

First month, 23 (?)rd year.

Le terme élamite de *kapnuški* désigne le plus souvent la trésorerie ou bien un magasin gouvernemental, dans ce texte, il désigne les produits de la trésorerie babylonienne<sup>890</sup>. Le terme est trop vague pour que nous puissions identifier les produits composant ce « trésor babylonien ». Ce transfert entre Suse et Persépolis est assuré par l'administration persépolitaine. Bakabana représente l'administration perse, il occupait probablement le poste de « satrape de Suse »<sup>891</sup>. La date de ce transfert est intéressante, car il a eu lieu au cours du mois de *nisannu* (i). Cette période correspond à l'arrivée régulière à Suse de produits alimentaires (les *upiyāta*) et de fortes quantités d'argent provenant de la Babylonie. Une partie de ce tribut aurait donc pu être redistribuée à Persépolis<sup>892</sup>. La place prédominante de Suse s'explique donc avant tout par des raisons géographiques. Les plaines mésopotamienne et élamite communiquaient entre elles par des voies fluviales permettant un transport de marchandises par bateaux plus important<sup>893</sup>. Depuis la Babylonie, la ville de Persépolis apparaissait beaucoup plus lointaine et difficile d'accès.

Le palais de Suse a donc occupé une place prépondérante dans le réseau des capitales perses, cependant la royauté perse est restée une royauté nomade, élevant au rang de capitale d'empire

---

<sup>889</sup> HALLOCK 1969 : 383.

<sup>890</sup> KUHRT 2007 : 719, n.11.

<sup>891</sup> BRIANT 1996 : 362 & 404.

<sup>892</sup> Un texte rédigé en babylonien et retrouvé dans les archives de la Trésorerie de Persépolis est en lien avec le tribut (*mandattu*), mais son interprétation reste extrêmement difficile. Le texte PT 85 publié par G. Cameron est un texte comptable rédigé au cours de l'an 20 de Darius et qui détaille une série de livraisons d'argent après des opérations de raffinement de la part d'au moins cinq individus. Ces quantités d'argent font partie du tribut-*mandattu* dû par certains individus. Ces contribuables portent des noms perses : Indukka, mère de Tutu et un individu, Pattedmidu, est qualifié de Mède. Le lieu de rédaction du texte n'est pas conservé. G. Cameron supposait qu'il avait été rédigé en Babylonie et non pas à Persépolis, lieu de sa découverte, car il est écrit en cunéiforme babylonien, sa date de rédaction ne correspond pas à la date des archives élamites de la Trésorerie qui débutent à partir de l'an 30 de Darius, et enfin aucun des personnages cités dans le texte n'a de parallèles dans la documentation persépolitaine (cf. CAMERON 1948 : 200). Pour M. Stolper la découverte du texte babylonien rédigé à Persépolis dans les archives des Fortifications prouve que des textes en cunéiforme babylonien ont bien été rédigés dans le Fârs. Il n'exclut donc pas que le texte PT 85 ait été rédigé à Persépolis (STOLPER 1984 : 304). Il nous faut bien reconnaître que les informations contenues dans le texte PT 85 ne suffisent pas à prendre part au débat.

<sup>893</sup> Nous reviendrons sur la question des voies navigables entre la Babylonie et l'Élam dans le CHAPITRE 7 §2.

chaque ville dans laquelle le roi résidait. Bien qu'indirectement, la documentation babylonienne pourrait aussi comporter quelques indices de la présence de Darius le Grand sur le territoire de la province.



## CHAPITRE 6. UNE NOUVELLE AFFIRMATION DU POUVOIR ROYAL SUR LA BABYLONIE

**§1. Diffusion et adaptation locale du modèle impérial** ; §1.1. La stèle de Babylone ; §1.2. Le remodelage du palais de Babylone ;  
**§2. Établir un lien personnel malgré l'absence : les lettres de Darius I<sup>er</sup>** ; §2.1. Un problème dans la gestion des domaines militaires ? Une intervention de Darius I<sup>er</sup> dans la gestion de la ferme générale de l'Ebabbar de Sippar ; §2.3. Bilan ; **§3. Quelques indices de la présence du Grand Roi et de la cour perse en Babylonie** ; §3.1. De Babylone à Lahiru : un voyage de Darius I<sup>er</sup> au cours de l'an 25 (497-496) ? §3.2. Les ressources de la Babylonie et la forteresse de Š erua lors de l'an 26 de Darius (496-495) ;  
**§4. Conclusion.**

En 522 et 521, la Babylonie s'était révoltée contre le pouvoir perse en reconnaissant successivement deux rois locaux. Nous avons vu que ces révoltes s'inscrivaient dans un contexte de crise interne dans la royauté perse liée à la prise de pouvoir de Bardiya. Après avoir pris le pouvoir et réimposé par la force le joug perse sur les provinces rebelles de l'Empire, Darius I<sup>er</sup> mit au point une nouvelle image impériale célébrant sa victoire et l'unité retrouvée des peuples soumis sous l'autorité du Grand Roi. Cette image est visible notamment à travers les bas-reliefs rupestres de Béhistun et de Naqš-e Rostam et l'iconographie des palais monumentaux de Suse et de Persépolis. On peut se demander comment Darius réaffirma son pouvoir sur la Babylonie et comment ce nouveau modèle impérial élaboré au centre de l'Empire, en Iran, se diffusa et s'adapta à la Babylonie. Le pouvoir personnel de Darius sur la province se manifesta de trois manières par la diffusion et l'adaptation de l'image du roi (§1), par le souci d'intervenir personnellement dans les affaires de Babylonie malgré son absence (§2) et par sa présence réelle ainsi que celle de la cour dans la province (§3).

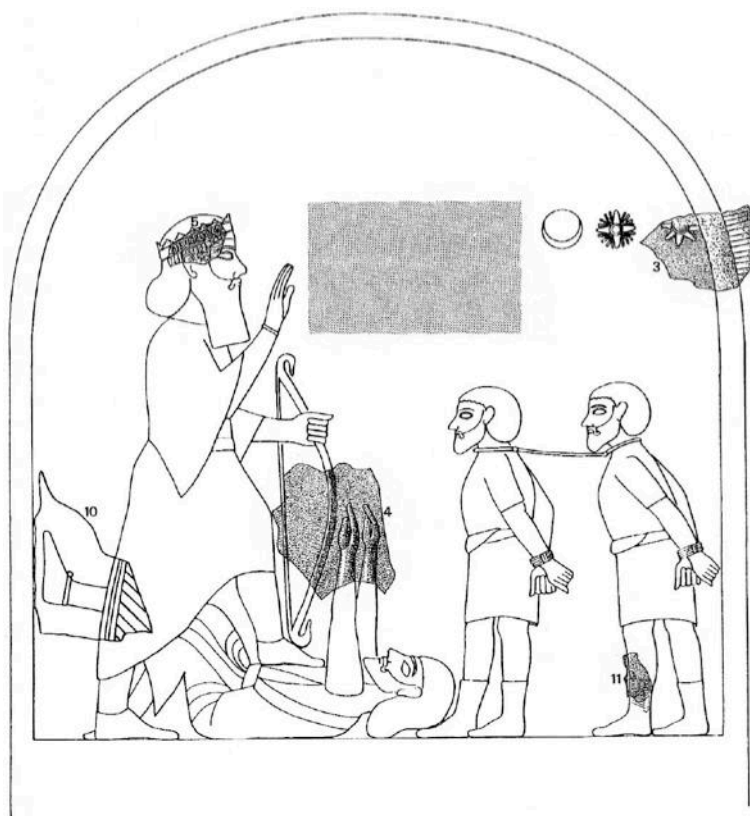


## 1. DIFFUSION ET ADAPTATION LOCALE DU MODÈLE IMPÉRIAL

Le modèle impérial créé par Darius I<sup>er</sup> en Iran a été diffusé dans les provinces de l'Empire. La Babylonie offre deux témoignages de cette diffusion avec la stèle de Darius à Babylone (§1.1) et le réaménagement du palais de Babylone (§1.2).

### 1.1. La stèle de Babylone

Nous avons vu que pour célébrer sa victoire sur les provinces rebelles et rendre hommage au dieu Ahura-mazda pour son aide, Darius fit réaliser un immense bas-relief inscrit à Béhistun. Le texte de l'inscription royale a été diffusé dans différentes provinces de l'empire comme en témoigne une copie en araméen datée du règne de Darius II (465-405) retrouvée en Égypte, à Éléphantine<sup>894</sup>. Une stèle très fragmentaire retrouvée à Babylone montre que le thème iconographique du relief original a également été propagé.



*Proposition de reconstitution de la stèle de Darius à Babylone*  
(dessin de C. Wolff dans SEIDL 1999a : 111 et SEIDL 1999b : 304)

<sup>894</sup> Pour l'édition araméenne du texte de Béhistun, voir GREENFIELD & PORTEN 1982.



### 1.1.1. *Caractéristiques et situation*

Ces fragments épars, retrouvés à Babylone, témoignent d'une adaptation locale du discours de Darius I<sup>er</sup><sup>895</sup>. Ils permettent de reconstituer la stèle que Darius fit ériger à Babylone pour commémorer son accession au trône. Le monument de Babylone est plus petit que le relief original de Béhistun, ne mesurant que près de 2 mètres 60 de large et ne représentant que les rois dont les règnes ont été reconnus en Babylonie entre 522 et 521, Bardiya, Nabuchodonosor III et Nabuchodonosor IV<sup>896</sup>. Ils furent tous vaincus par Darius. L'inscription monumentale de Darius était inscrite au revers de la stèle en cunéiforme babylonien. Seuls quelques morceaux du texte ont pu être identifiés<sup>897</sup>.

Les fragments ont été retrouvés sur la terrasse du Palais-Nord de Babylone, dans un espace vide qui bordait la grande voie processionnelle menant au cœur de Babylone par la Grand'Porte d'Ištar. D'après F. Joannès, c'est sur cet espace vide que les rois babyloniens auraient exposé des stèles, des statues et des inscriptions pour glorifier le pouvoir royal<sup>898</sup>. À son tour, Darius le Grand utilisa cet emplacement pour y ériger une stèle alors visible par le plus grand nombre. Nous avons vu que Cyrus laissa le clergé babylonien composer ses écrits et créer son image<sup>899</sup> ; pour Darius, c'est le pouvoir perse, sans intermédiaires, qui reprit la main sur la propagande et qui affirma avec toute sa force son pouvoir sur la Babylonie.

### 1.1.2. *Iconographie et message politique*

L'iconographie très simple de la stèle illustre toute la puissance que voulut mettre en scène le pouvoir perse. Darius est présenté en vainqueur écrasant le mage devant les rois babyloniens rebelles maîtrisés. Le message, extrêmement clair et menaçant, consiste à prévenir toute nouvelle révolte. Cependant, la stèle ne véhicule pas qu'un message de domination, elle tente également de légitimer la prise de pouvoir de Darius en l'inscrivant dans une certaine continuité de l'histoire mésopotamienne. À la différence du relief de Béhistun, Darius ne fait pas face au dieu iranien Ahura-mazda, mais à trois symboles divins mésopotamiens, le croissant lunaire, le disque solaire et l'étoile, qui représentent respectivement les dieux Sîn, Šamaš et la déesse Ištar. De même, alors que dans l'inscription de Béhistun, Darius rend hommage à Ahura-mazda pour lui avoir accordé la royauté, l'inscription de la stèle de Babylone évoque dans un passage très lacunaire « l'action protectrice de

---

<sup>895</sup> Un travail complet d'identification de ces fragments a été mené dans SEIDL 1999a : 101-110.

<sup>896</sup> SEIDL 1999a : 101-114 et SEIDL1999b : 303.

<sup>897</sup> Les fragments de l'inscription sont publiés dans SEIDL 1999a : 108-110.

<sup>898</sup> JOANNÈS [sous presse 2].

<sup>899</sup> Cf. CHAPITRE 2 §1.1.1.

Bēl-(Marduk) » (*ina šilli Bēl*)<sup>900</sup>. On voit donc que malgré son caractère menaçant, la stèle et l'inscription de Darius tentent d'inscrire l'action du roi dans un contexte local et dans une certaine continuité.

Il semble qu'en plus de l'iconographie impériale propre à Béhistun Darius I<sup>er</sup> ait aussi diffusé le plan des palais monumentaux en Babylonie.

## 1.2. Le remodelage du palais de Babylone

Dans une étude récente, H. Gasche a proposé une nouvelle approche des palais de Babylone connus sous le nom de *Sommerpalast*, *Haupt* et *Südburg* dont les aménagements successifs sont attribués traditionnellement aux rois néo-babyloniens Nabopolassar (625-605), Nabuchodonosor II (604-562), Nériglissar (559-556), Nabonide (555-539) depuis les fouilles que mena R. Koldewey de 1988 à 1917<sup>901</sup>. Seul Artaxerxès II (404-359) aurait marqué Babylone de son empreinte de bâtisseur en faisant réaliser un petit pavillon, surnommé le *Perserbau*, adossé à l'aile ouest du palais du *Südburg*<sup>902</sup>. L'auteur s'étonne de cette faible activité des rois perses dont Babylone était pourtant une des résidences royales principales : « On ne peut donc admettre qu'un complexe aussi prestigieux n'ait pas été remodelé durant les deux siècles de l'occupation perse alors qu'il le fut à plusieurs reprises entre Nabuchodonosor et Nabonide, période plus de trois fois plus courte »<sup>903</sup>. L'auteur propose de réévaluer la chronologie du Palais-Sud en se basant sur les publications des fouilles réalisées par R. Koldewey et sur une comparaison du plan des palais de Babylone avec celui du palais de Suse. Grâce à l'examen des publications, H. Gasche identifie trois phases de construction lors de l'époque perse<sup>904</sup> :

- 1) Construction de l'unité résidentielle autour du *Westhof* par Cyrus ou Cambyse entre 539 et 522.
- 2) Construction de l'unité autour de l'*Anbauhof*.
- 3) Construction du *Perserbau* par Artaxerxès II entre 404 et 359.

H. Gasche remarque que l'ensemble construit autour de l'*Anbauhof* présente les mêmes caractéristiques architecturales que le palais de Suse bâti par Darius I<sup>er</sup> à savoir la présence de salles à quatre pilastres et d'une grande ouverture entre la cour centrale et la première salle<sup>905</sup>. Ainsi, la superposition de l'ensemble de la cour de l'Ouest du palais de Suse et l'ensemble de l'*Anbauhof* du

---

<sup>900</sup> Frgt 7, l.5' (SEIDL 1999a : 109).

<sup>901</sup> GASCHE 2010. Sur les fouilles de Babylone, voir KOLDEWEY 1914.

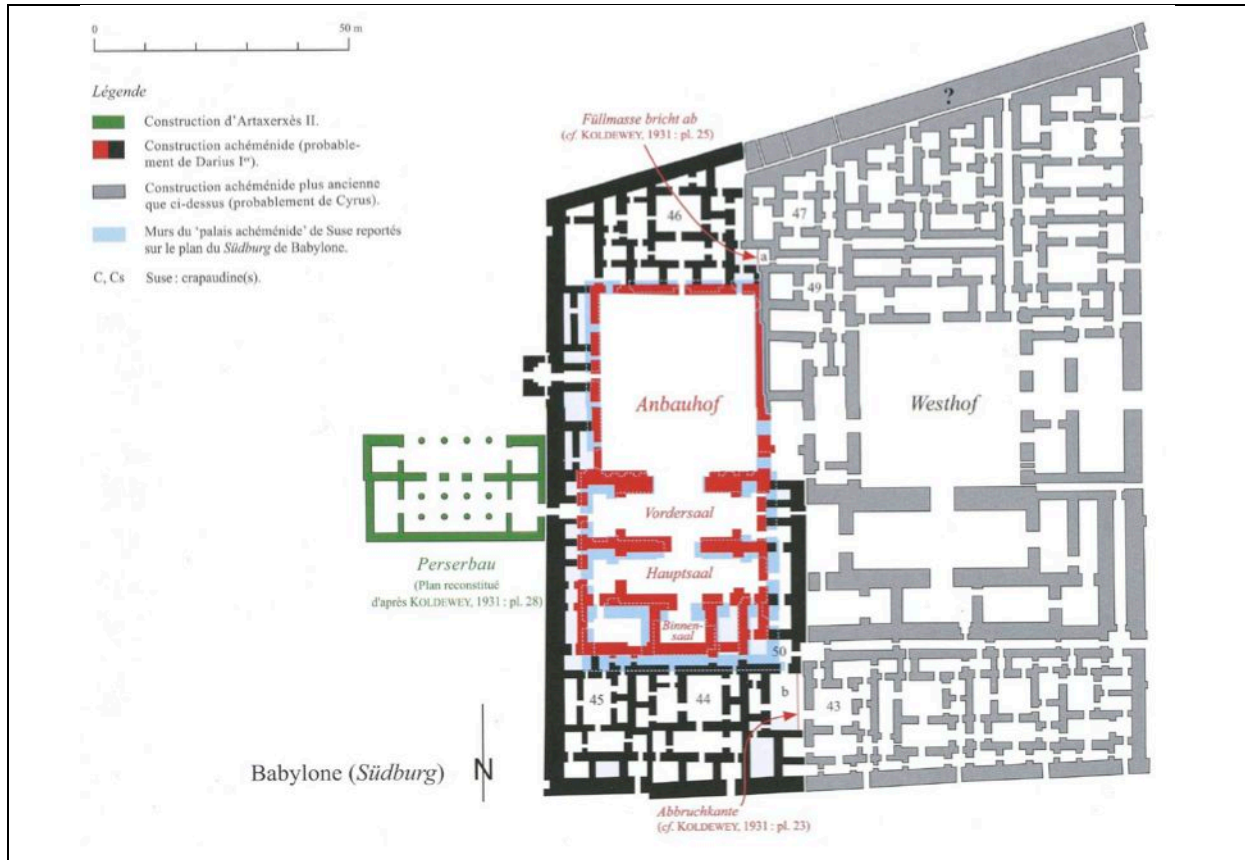
<sup>902</sup> Cf. CHAPITRE 8 §3.

<sup>903</sup> GASCHE 2010 : 455.

<sup>904</sup> GASCHE 2010 : 459.

<sup>905</sup> GASCHE 2010 : 446.

palais de Babylone offre un parallèle saisissant. Cette similitude a conduit l'auteur à proposer d'attribuer à Darius I<sup>er</sup> la réalisation de complexe palatial situé à Babylone<sup>906</sup>. Ces aménagements ont dû nécessiter la mobilisation de nombreux travailleurs, cependant les sources babyloniennes restent muettes sur ce sujet.



### ***Le palais de Babylone***

(GASCHE 2010 : 447)

À travers ces deux exemples, nous voyons que l'image impériale élaborée autour de la royauté de Darius I<sup>er</sup> a été diffusée et adaptée à la Babylonie dans le but d'avertir toute nouvelle rébellion et pour célébrer le pouvoir du roi. Ces réalisations étaient également un moyen de marquer symboliquement la présence du roi dans la province. En effet, le nomadisme royal entraînait toujours le problème de l'absence régulière du roi. Deux textes babyloniens montrent que malgré cette absence liée à la nature du pouvoir, Darius I<sup>er</sup> tenta d'intervenir directement dans les affaires babyloniennes à travers ses paroles rapportées.

<sup>906</sup> GASCHE 2010 : 459.

## 2. ÉTABLIR UN LIEN PERSONNEL MALGRÉ L'ABSENCE : LES LETTRES DE DARIUS I<sup>ER</sup>

Deux textes appartenant aux archives de l'Ebabbar de Sippar témoignent d'une intervention directe de Darius I<sup>er</sup> dans les affaires du temple à travers des lettres. Les textes MACGINNIS 2008 : 89 (BM 79541), daté de l'an 7 de Darius I<sup>er</sup>, et *Dar.* 451, daté de l'an 17, rapportent tous deux les paroles du Grand Roi. Ces textes sont en relation, semble-t-il, avec des domaines militaires de la région de Sippar (§2.1) et avec la ferme générale du temple (§2.2). L'aspect très fragmentaire et elliptique de ces textes limite cependant notre compréhension de l'enjeu qui nécessita l'intervention du roi perse (§2.3).

### 2.1. Un problème dans la gestion des domaines militaires ?

Comme le remarque J. MacGinnis, le texte MACGINNIS 2008 : 89 (BM 79541) est une copie d'un texte original. En effet, les empreintes de sceaux-cylindres ne figurent pas sur le document, seuls les noms de leur propriétaire y ont été reportés<sup>907</sup>. Ce document rapporte une sentence prononcée par Darius I<sup>er</sup> contre les administrateurs de l'Ebabbar de Sippar :

#### MACGINNIS 2008 : 89 (BM 79541)

<sup>(1-7)</sup>Le message que Baga'undu et ses collègues, les juges de la maison d'Undaparna', ont apporté à Ina-Esagil-lilbur, le prêtre de Sippar, [aux scribes], aux officiants de l'Ebabbar, à Tahamaspada, le [...], le troisième homme de Baga'pana et à Paršu, l'oblat de [Bel], le troisième homme du gouverneur de l'Esagil, écrit ainsi : <sup>(7-8)</sup>Le roi Darius I<sup>er</sup> a pris la décision suivante : <sup>(8)</sup>« L'argent de Baga'[undu ...] [...lacune...]».

<sup>(2)</sup>les réparations [...] <sup>(3)</sup>Le *nishu* a été apporté.

<sup>(3'-6')</sup>Au total Ina-Esagil-lilbur, le prêtre de Sippar, Bel-iddin, Nabu-ahhe-šullim, les scribes et [NP] ont donné 1 talent d'argent purifié à Baga'undu, Parnaš (et) Tata-[...], les juges.

<sup>(6'-9')</sup>En présence d'Itti-šarri-balaṭu, le responsable des comptes du gouverneur de Cutha, Nabu-malik, le Mède, le responsable des comptes, Ahhešaia, fils de Bel-ušezib, descendant d'Eṭeru, [NP, fils de] Nabu-našir-apli, descendant de Remut.

<sup>(9)</sup>Le scribe : Nabu-banunu, descendant de Re'i-sisi.

<sup>(9'-10')</sup>[NG], le 19 [NM] de l'an 7 de Darius I<sup>er</sup>, roi des pays.

<sup>(10'-11')</sup>Sceau-cylindre de [NP]; sceau-cylindre de Nabu-malik; sceau-cylindre du responsable des comptes [...]

---

<sup>907</sup> MACGINNIS 2008 : 93.

L'importante cassure du texte nous empêche de saisir le sens de cette affaire qui nécessita l'intervention de Darius I<sup>er</sup> en personne. Elle impliqua des nobles perses ainsi que les temples de l'Ebabbar de Sippar et de l'Esagil de Babylone et la ville de Cutha.

### 2.1.1. *Les juges de la maison d'Undaparna' et les autorités de l'Ebabbar de Sippar*

Le texte MACGINNIS 2008 : 89 (BM 79541) évoque un message écrit (*šipirtu*) rapportant un ordre (*tēmu*) donné par Darius I<sup>er</sup> en personne. Ce message est délivré par des Perses : Baga'undu et ses collègues, Parnaš et Tata- [...]. Ils sont qualifiés de *juges de la maison d'Undaparna'*<sup>908</sup>. J. MacGinnis émet l'hypothèse qu'Undaparna' occupait le poste de gouverneur de la Babylonie et de la Transeuphratène, car la présence de juges attachés à son service montre qu'il était un personnage de haut rang<sup>909</sup>. Il aurait alors pris la succession d'Uštanu qui est attesté dans cette fonction de l'an 1 à l'an 6 de Darius I<sup>er</sup> (521-516)<sup>910</sup>. Cette hypothèse ne peut cependant pas être vérifiée et l'on note que certains nobles perses avaient également des juges attachés à leur « maison », c'est le cas, par exemple, de la reine Parysatis, épouse de Darius II (423-05) qui possédait de nombreux domaines en Babylonie et dans la région de Nippur en particulier<sup>911</sup>. En l'absence de parallèles, l'identité de ces juges et d'Undaparna' reste incertaine. Le message de Darius I<sup>er</sup> s'adresse en partie aux autorités de l'Ebabbar de Sippar dont Ina-Esagil-lilbur, le Prêtre de Sippar, les scribes et les officiants du temple (*ērib bīti*). J. MACGINNIS remarque l'absence du *qīpu* parmi les administrateurs du temple cités. Le *qīpu* Šarru-lu-dari est attesté en l'an 6 de Darius I<sup>er</sup> en relation avec des grands travaux en Élam ce qui pourrait expliquer son absence de Sippar<sup>912</sup>. Il semble que l'Ebabbar de Sippar ait été redevable d'une quantité d'argent auprès de Baga'undu. En effet, Darius I<sup>er</sup> évoque en s'adressant aux responsables de l'Ebabbar « l'argent appartenant à Baga'undu ». Ce dernier et ses collègues apparaissent comme la partie lésée du litige. Darius I<sup>er</sup> leur rendit un jugement favorable puisque l'Ebabbar fut condamné à verser à Baga'undu un talent d'argent. Ce texte implique également d'autres Perses et d'autres administrateurs religieux et civils.

---

<sup>908</sup> On suivra les commentaires prosopographiques de MACGINNIS 2008 : 91.

<sup>909</sup> MACGINNIS 2008 : 91.

<sup>910</sup> STOLPER 1989 : 290 et n. d.

<sup>911</sup> Nabu-mit-uballit, fils de Mukin-apli porte ainsi le titre de « juge de la porte de Parysatis » (*daiānu ša bāb ša Purušatu*) ou bien de « juge du domaine/maison de Parysatis (*daiānu ša bīt ša Purušatu*) dans les textes PBS 2/1, 105 : 14 ; TuM 2/3, 185 : 14, R. et BE 10, 97 : 14, Lo.E. Ce juge apparaît comme témoin de quittances enregistrant le paiement de fermage pesant sur les domaines de la Reine pris en exploitation par les membres de la famille des Murašu. Leur position de témoin au sein de ces textes limite notre compréhension de leurs compétences.

<sup>912</sup> Cf. CHAPITRE 4 §2.1.1.

### 2.1.2. Les autres personnes impliquées

Le message délivré par les juges d'Undaparna' s'adresse également à deux Perses : Tahamaspada et Paršu. Le premier est qualifié de « troisième homme » (*tašlišu*) d'un certain Baga'pana et le second de « troisième homme » du gouverneur de l'Esagil. Enfin parmi les témoins se trouve Itti-šarru-balaṭu qualifié de « responsable des comptes du gouverneur de Cutha ». Les informations elliptiques et fragmentaires du document ne nous permettent pas de comprendre les interactions entre l'Ebabbar de Sippar, l'Esagil de Babylone et la ville de Cutha. Pour J. MacGinnis, il semble y avoir eu un problème dans la gestion de domaines militaires détenus par des nobles perses situés au nord de la Babylonie impliquant l'Ebabbar de Sippar, l'Esagil de Babylone et la ville de Cutha : « The estates had connections with Babylon as well as Sippar and Cutha. This is not in itself improbable. Babylon, Cutha, and Sippar were all connected by the hydrological network of northern Babylonia and it is not surprising to find that tracts of land might have relations with all three cities »<sup>913</sup>.

Par ces interactions avec d'autres villes de Babylonie, le texte MACGINNIS 2008 : 89 (BM 79541) pose de grandes difficultés de compréhension. Le texte *Dar.* 451 concerne quant à lui uniquement les affaires internes du temple de l'Ebabbar.

## 2.2. Une intervention de Darius I<sup>er</sup> dans la gestion de la ferme générale de l'Ebabbar de Sippar

Le texte *Dar.* 451 témoigne d'une nouvelle intervention directe de Darius I<sup>er</sup> dans les affaires de l'Ebabbar de Sippar. Ce texte ne semble pas être non plus un original, mais plutôt un résumé en akkadien d'un premier document probablement rédigé en araméen. En effet, il ne contient pas le nom de témoins ni les formules de datation caractéristiques des contrats babyloniens<sup>914</sup>. Il témoigne d'une intervention de Darius dans la gestion de la ferme générale dirigée depuis l'an 6 par Bulṭaia<sup>915</sup>. Les paroles du roi sont rapportées par un *sepīru* du nom de Nabu-zer-ibni et par « ses collègues ». Ces derniers ne sont pas désignés nommément. Le scribe sur parchemin n'est pas attesté autre part dans la documentation :

---

<sup>913</sup> MACGINNIS 2008 : 93.

<sup>914</sup> MACGINNIS 2008 : 95.

<sup>915</sup> Sur la carrière de Bulṭaia voir JURSA 1995a : 102-110.

### **Dar. 451**

<sup>(1-4)</sup>Le 21 *tebēṭu* (x) de l'an 17 de Darius I<sup>er</sup> Nabu-zer-ibni, le *sepīru* et ses collègues ont parlé ainsi dans Sippar : <sup>(4-5)</sup>Le roi Darius I<sup>er</sup> a pris la décision suivante :

« <sup>(6-7)</sup>J'ai ordonné l'examen des comptes de Bulṭaia, le fermier général de Š amaš [...]. <sup>(2'-3')</sup>Que l'on examine ses registres et ses créances. <sup>(3'-8')</sup>Si des arriérés existent auprès des cultivateurs et des jardiniers, que le Prêtre de Sippar et les scribes les réclament auprès des cultivateurs et des jardiniers et qu'ils les remettent aux temples ».

Darius I<sup>er</sup> a donc ordonné un examen des comptes du fermier général. Comme le remarque M. Jursa, les intérêts du roi ne semblaient pas être directement en jeu, en effet, il ne s'agit pas de dettes dues à la couronne perse, mais de dettes dues à l'Ebabbar de Sippar<sup>916</sup>. Les informations manquent pour savoir ce qui a motivé l'intervention de Darius I<sup>er</sup>. On constate cependant que ce texte enregistre la dernière attestation de Bulṭaia au poste de fermier général. L'intervention du roi a pu ainsi mettre fin à sa carrière.

### **2.3. Bilan**

Malgré le style elliptique de ces deux textes et des cassures importantes, plusieurs faits peuvent être notés. Nous avons vu à travers l'exemple de Marduk-naṣir-apli que des affaires judiciaires importantes étaient traitées à Suse, probablement devant un tribunal royal. Nous verrons également à partir des archives des Murašu que les populations des villes qui étaient traversées par le roi lors de ses déplacements pouvaient également lui présenter directement des requêtes<sup>917</sup>. Les textes MACGINNIS 2008 : 89 (BM 79541) et *Dar. 451* montrent des cas particuliers de décisions rendues par le Roi sans sa présence. D'après des modalités que nous ignorons, il était, semble-t-il, possible de faire appel à la justice du roi et que ce dernier intervienne grâce à des messages transmis par des intermédiaires. Le roi pouvait ainsi manifester indirectement sa présence. Plusieurs indices contenus dans les archives privées des Egibi pourraient également mettre en évidence la présence du roi et de sa cour en Babylonie et dans les palais de Babylone en particulier.

---

<sup>916</sup> JURSA 1995a : 107.

<sup>917</sup> Cf. CHAPITRE 8 §2.

### 3. QUELQUES INDICES DE LA PRÉSENCE DU GRAND ROI ET DE LA COUR PERSE EN BABYLONIE

Lors du règne de Cyrus et de Cambyse, plusieurs textes administratifs de l'Eanna d'Uruk témoignent clairement de la présence du roi perse en Babylonie dans le cadre de l'acheminement de nourriture pour les « repas du roi »<sup>918</sup>. Il n'y a en revanche aucune donnée explicite dans la documentation sur la présence de Darius I<sup>er</sup> ou de Xerxès au début de son règne en Babylonie. Ce peu d'indices de la présence du roi en Babylonie est dû à la nature de nos sources essentiellement basées sur les archives des Egibi. Les textes de Marduk-našir-apli rédigés à Suse nous ont permis de relier ses voyages en Iran avec le déplacement d'une plus vaste délégation de représentants de la Babylonie venue à la rencontre du pouvoir perse. Ces textes privés documentent le plus souvent des activités économiques ordinaires pour le notable : des prêts et des emprunts d'argent. Ainsi, c'est le nom du lieu de rédaction des textes, Suse, qui avait attiré notre attention et non pas le contenu des textes. Cependant, cet indice perd de sa pertinence quand les textes des Egibi sont rédigés à Babylone. Il est donc difficile de faire apparaître la présence à Babylone des représentants du pouvoir royal perse quand les textes des Egibi enregistrant leurs activités économiques régulières sont rédigés dans la capitale. Malgré tout, il semble que Marduk-našir-apli ait eu une activité tout à fait particulière à Babylone au cours de l'an 25 et de l'an 26. On note sa participation active dans l'envoi de bateaux chargés de nourriture à destination des palais de Babylone en l'an 25 (§3.1) et à destination d'une citadelle qui se situerait au nord de la Mésopotamie en l'an 26 de Darius I<sup>er</sup> (§3.2). Ces mouvements pourraient être en lien avec la présence du roi et de sa cour. Enfin, plus explicitement des membres de la cour perse, dont la fille du roi, sont mentionnés dans un texte isolé rédigé dans les environs de Sippar au début du règne de Xerxès (§3.3).

#### 3.1. De Babylone à Lahiru : un voyage de Darius I<sup>er</sup> au cours de l'an 25 (497-496) ?

Après avoir organisé une partie des convois de bateaux qui ont gagné Suse depuis Babylone à la fin de l'an 24<sup>919</sup>, Marduk-našir-apli poursuivit ses activités en Babylonie au cours de l'an 25. Il connut une activité particulièrement intense à Babylone puis dans la région de la Diyala. Cette activité se caractérisa par trois points : la perception d'argent pesé dans le cadre d'une corvée de halage imposé à des contribuables de Babylone, la distribution d'orge à différents responsables de la

---

<sup>918</sup> Cf. CHAPITRE 2 §2.2 et §3.1.

<sup>919</sup> Cf. CHAPITRE 4 §3.3.2.



main-d'œuvre des palais de Babylone, la perception de redevances dues dans le cadre du service d'*ilku* le long d'un parcours le menant de Babylone à Lahiru. Cette activité particulière pourrait s'expliquer par la présence du roi et de sa cour dans les palais de Babylone.

### 3.1.1. Une corvée de halage à Babylone et à Borsippa

Au cours du mois de *simānu* (iii), Marduk-našir-apli collecte des redevances en argent pesant sur certains contribuables de Babylone. Ces redevances correspondent à l'obligation qu'ils avaient de fournir un haleur pour un service de six jours par mois. Cette obligation se retrouve dans deux contrats conservés dans les archives du chef des Egibi :

#### **ABRAHAM 2004 : n°22**

<sup>(1-3)</sup>(Concernant) la Location de haleurs pour six jours par mois jusqu'à la fin du mois d'*arāhsamnu* (viii) de l'an 25 due par Marduka, fils de Nabu-ušuršu, descendant de Šum-libši : <sup>(4-6)</sup>Širku l'a reçue des mains de Našibu, fils de Laqipi, pour le compte de Marduka. <sup>(7)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

<sup>(8-11)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(13-15)</sup>Babylone, le 23 *simānu* (iii) de l'an 25 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone et des pays.

#### **ABRAHAM 2004 : n°37**

<sup>(1-4)</sup>(Concernant) [la Location de haleurs] pour six jours par mois depuis le mois de *nisannu* (i) de l'an 25 jusqu'à la fin du mois d'*ulūlu* (vi) de l'an 25 due par Bel-iddin, fils de Zeriya, descendant de Rab-bani : <sup>(5-6)</sup>Širku l'a reçue en paiement des mains de Bel-iddin. <sup>(7)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

<sup>(8-15)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(15-18)</sup>Babylone, le 4 [*simānu/ dūzu*]<sup>920</sup> de l'an 25 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone et des pays.

La durée de ce service de halage est étonnante. En effet, elle est fixée à six jours par mois jusqu'au mois d'*arāhsamnu* (viii). Nous avons vu que dans le cadre du transport d'aliments depuis Babylone jusqu'à Suse, un service continu de plus de deux mois était nécessaire<sup>921</sup>. Le service mis en place en 497 en Babylonie n'avait donc pas pour but l'acheminement de produits à destination de l'Iran. Il s'agissait au contraire d'assurer un service de transport régulier, pendant plusieurs mois, sur de petites distances.

À peu près au même moment où une corvée de halage fut imposée à Babylone, un même type de corvée fut également imposé à Borsippa. Le texte JOANNÈS 1989a : 257f. (L 4720), rédigé à la fin du

---

<sup>920</sup> Le mois de rédaction du dernier texte est cassé, cependant les clauses du contrat sont les mêmes que celles du premier texte. Il pourrait donc avoir été rédigé le 3 [*simānu* (iii)] ou bien le 3 [*dūzu* (iv)].

<sup>921</sup> Cf. CHAPITRE 4 §3.3.

mois de *dūzu* (iv) enregistre ainsi le paiement d'une obligation de transport des *upiyāta* pesant sur un contribuable :

**JOANNÈS 1989a : 257f. (L 4720)**

<sup>(1-7)</sup>(Concernant) l'*ilku*, toute sa part due consistant en transport des *upiyāta*, en corvée *urāšu* du quai, et en acomptes sur son arc et en *hišaru* depuis <le mois de> de l'an 21 jusqu'à la fin du mois d'*aiāru* (ii) de l'an 25 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone, roi des pays, du service de Nabu-ah-ittannu et de Nabu-kašir, les [...] de Borsippa : <sup>(7-10)</sup>Mušallim-Nabu, fils de Nabu-mukin-zeri, descendant de [NP] l'a reçu en paiement des mains de Nabu-ahhe-iddin, fils de Kalbaia, descendant de Nanahu pour le compte d'Ahušunu, fils de Nabu-mušetiq-šeti, descendant de Nanahu. <sup>(11)</sup>Ils ont pris chacun un exemplaire (du contrat).

<sup>(12-16)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(16-18)</sup>Borsippa, le 24 *dūzu* (iv) de l'an 25 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone, roi des pays.

Ce texte est singulier au sein du dossier des *upiyāta* que nous avons rassemblé et présenté dans le chapitre précédent pour deux raisons<sup>922</sup> :

1) Il ne mentionne pas l'Élam comme lieu de destination des produits alimentaires contrairement à la majorité des textes du dossier.

2) La date de l'obligation, le mois de *dūzu* (iv), ne correspond pas non plus à la période des envois de denrées en Élam qui a lieu généralement lors de la deuxième partie de l'année.

Au final nous voyons qu'une corvée de halage a pesé sur des contribuables de Babylone et de Borsippa à partir des mois de *simānu* (iiii) et de *dūzu* (iv) de l'an 25. Ces corvées avaient pour but de transporter des vivres regroupés sous le terme d'*upiyāta* sur, semble-t-il, une petite distance. De nouveaux textes issus des archives des Egibi complètent les informations manquantes et nous donnent la destination de ces vivres : les palais de Babylone.

### 3.1.2. *Des convois de bateaux d'orge et les palais de Babylone*

Un dossier de cinq textes issus des archives des Egibi nous renseigne sur l'arrivée à Babylone de convois de bateaux transportant de l'orge entre le mois de *dūzu* (iv) et le mois d'*arahsamnu* (viii). Marduk-našir-apli fut chargé par le gouverneur de Babylone de prélever une partie de cette orge, sous forme de frais de transport (*gimru*), pour la remettre à différents responsables de la main-d'œuvre des palais. Ces responsables sont désignés comme étant des scribes sur parchemin (*sepīru*). Ces textes présentent tous le même formulaire : « *X litres d'orge, (correspondant) aux frais de transport*

---

<sup>922</sup> Cf. CHAPITRE 4 §3.2.

(*gimru*) de X litres d'orge venant du fermage de NP, que NP, le *sepīru*, a reçus de la part de Širku, sur ordre du gouverneur de Babylone ». Nous avons choisi de présenter ces différentes informations sous forme de tableau en faisant apparaître l'origine géographique de l'orge et la qualité des différents réceptionnaires :

Date / Référence	Origine de l'orge	Réceptionnaire
7/iv/Darius [25] <b>ABRAHAM 2004 : n°54</b>	Région du Tamtu dirigée par Bel-ittannu]	Aplaia, officier- <i>sepīru</i> des responsables du Palais Neuf
11/iv/Darius [25] <b>ABRAHAM 2004 : n°69</b>	Fermage de Bel-ittannu et de Šumaia, gouverneurs du Tamtu	Bazbaka, le <i>sepīru</i> des artisans spécialisés et des [...] Ioniens
17/v/Darius 25 <b>ABRAHAM 2004 : n°71</b>	fermage d'Iddin-Bel et de Tanda	Mamuzu, fils de Ṭabiya, <i>sepīru</i> des meunières
28/vii/Darius 25 <b>ABRAHAM 2004 : n°18</b>	La zone irriguée ( <i>tamirtu</i> ) du Tamtu	Sillaia, <i>sepīru</i> des jardiniers et puits du Grand-Palais et du Palais-Neuf
[-]/viii/Darius 25 <b>ABRAHAM 2004 : n°46</b>	fermage de Bel-ittannu	Ru[...], l'Imbukéen <sup>923</sup> , l'officier des haleurs (?)
[-] Darius 25 <b>ABRAHAM 2004 : n°59</b>	fermage de Bel-ittannu	Bel-ušallim, le <i>sepīru</i> , officier du Grand Palais

#### Les convois d'orge de Borsippa à Babylone (497-496)

1. *L'origine de l'orge acheminée à Babylone.* Trois textes précisent que l'orge qui arrive à Babylone par bateaux provient d'un territoire agricole irrigué situé dans le Tamtu. Le terme de *tamtu* désigne une étendue d'eau salée. Par extension, c'est devenu un toponyme qui renvoie plus précisément à la région des marais qui se situe dans la région de Borsippa<sup>924</sup>. Une partie des terres à céréales de cette région était administrée par un certain Bel-ittannu : le texte ABRAHAM 2004 : n°54 précise que l'orge du Tamtu est « dans ses mains » et le texte ABRAHAM 2004 : n°69 lui accorde le titre de « gouverneur (*pāhāt*) du territoire irrigué du Tamtu ». Les textes ABRAHAM 2004 : n°46 et ABRAHAM 2004 : n°59 stipulent uniquement que l'orge provient du fermage de Bel-ittannu. Il s'agit probablement du même personnage en charge d'une partie des cultures situées dans le Tamtu. On peut donc affirmer que l'ensemble de l'orge cité dans ce petit dossier provenait de la région de Borsippa. Les convois de bateaux reliant le Tamtu à Babylone se répartissent sur au moins trois mois : deux convois au cours du mois de *dūzu* (iv) (ABRAHAM 2004 : n°54 & ABRAHAM 2004 : n°69), un

<sup>923</sup> Le personnage est qualifié d'Imbukéen. Ce gentilé désignerait une région située à l'ouest de l'Iran ou bien en Arménie (ZADOK 1976 : 66). K. Abraham propose de restituer le nom cassé en : Ru[šunpata] ou Ru[šundata] (ABRAHAM 2004 : 288, commentaire de la ligne 2 et 8). Il s'agit de deux noms d'origine perse. Nous remarquons qu'un autre personnage, Ahšeti, mentionné parmi les témoins est aussi qualifié d'*Imbukaia*. Il porte un nom d'origine perse (TAVERNIER 2007 : 129). Sur la présence des Imbukéens à Babylone voir également JOANNÈS 2009b : 228.

<sup>924</sup> Pour les occurrences du toponyme Tamtu voir : ZADOK 1985a : 305. On trouvera une étude sur la formation des marais dans la région de Borsippa dans COLE 1994.

convoi au mois d'*abu* (v) (ABRAHAM 2004 : n°71) et un dernier convoi lors du mois de *tašrītu* (vii) (ABRAHAM 2004 : n°18). L'orge acheminée à Babylone se situe donc bien après la récolte qui eut lieu au cours du mois d'*aiāru* (ii). Il semble donc que les réserves d'orge de Babylone n'ont pas été suffisantes pour faire face aux besoins de la capitale. Il nous semble possible de faire un lien entre les mentions de corvées de halage et de transport des *upiyāta* attestées à Babylone et à Borsippa et ces bateaux d'orge arrivant à Babylone :

1) Les premières attestations à Babylone de levées de fonds dans le cadre d'une obligation de halage sont datées de la fin du mois de *simānu* (iii)<sup>925</sup>. Le premier convoi chargé d'orge est arrivé à Babylone au début du mois de *dūzu* (iv)<sup>926</sup>. La collecte d'argent à Borsippa pour le transport des *upiyāta* enregistrée à la fin du mois de *dūzu* (iv)<sup>927</sup> correspond également à la chronologie des livraisons d'orge depuis la région de Borsippa à Babylone entre le mois de *dūzu* (iv) et le mois d'*arāhsamnu* (viii).

2) Nous avons vu que la durée du service de halage précisée dans les textes de Marduk-našir-apli était de six jours par mois jusqu'au mois d'*arāhsamnu* (viii). Cette période de mobilisation est courte par rapport au service exigé dans le cadre d'un transport de marchandises ayant pour destination la ville de Suse, soit entre deux et trois mois<sup>928</sup>. Ce service de halage de quelques jours par mois correspond aux spécificités des convois d'orge arrivant à Babylone depuis Borsippa. Ces deux villes étaient suffisamment proches l'une de l'autre pour que des bateaux les relient en quelques jours.

Pour conclure, il semble qu'une corvée mensuelle de halage financée par plusieurs contribuables de Babylone et de Borsippa ait permis d'acheminer de l'orge par bateau depuis la région de Borsippa jusqu'à la capitale. La documentation de Borsippa montre que cette orge entrait dans la catégorie des *upiyāta*, c'est à dire des fournitures de produits agricoles à l'usage de la couronne.

**2. Le rôle de Marduk-našir-apli et des responsables des palais de Babylone.** Un aspect du rôle joué par Marduk-našir-apli dans l'organisation de ce transport est particulièrement difficile à interpréter, il s'agit du prélèvement et de la redistribution des frais de transport (*gimru*). Lors de l'arrivée des convois d'orge dans la capitale, il fut chargé de prélever des frais de transport (*gimru*) qui pesaient sur la marchandise. Le montant du *gimru* correspond à 10 % de la quantité totale d'orge transportée :

---

<sup>925</sup> ABRAHAM 2004 : n°22 (23/iii/Darius 25).

<sup>926</sup> ABRAHAM 2004 : n°54 (7/iv/Darius [25]) et ABRAHAM 2004 : n°69 (11/iv/Darius [25]).

<sup>927</sup> JOANNÈS 1989a : 257f (L 4720) (24/iv/Darius 25).

<sup>928</sup> Voir les informations concernant le transport de marchandises pour Suse des années 23 et 24 du règne de Darius I<sup>er</sup> dans le CHAPITRE 4 §3.3.

Date / référence	<i>gimru</i>	Quantité d'orge
7/iv/Darius 25 ABRAHAM 2004 : n°54	[...]	[...]
11/iv/Darius 25 ABRAHAM 2004 : n°69	[...]	[...]
14/v/Darius 25 ABRAHAM 2004 : n°71	3 600 litres	36 000 litres
28/vii/Darius 25 ABRAHAM 2004 : n°18	18 000 litres	(180 000 litres)
[-]/viii/Darius 25 ABRAHAM 2004 : n°46	612 litres	(6 120 litres)
[...] Darius 25 ABRAHAM 2004 : n°59	7 320 litres	(73 200 litres)
<b>TOTAL :</b>	<b>[x] + 29 532</b>	<b>[x] + 295 320</b>

#### *Les frais de transport*

Il devait ensuite verser, sur ordre du gouverneur de Babylone, le montant de ces redevances à plusieurs responsables *sepīru* des palais de Babylone. Deux palais sont cités : le Grand-Palais et le Palais-Neuf. Il n'est pas possible d'identifier à quels complexes palatiaux ils font référence<sup>929</sup>. Les scribes sur parchemin dépendaient de ces palais et étaient eux-mêmes à la tête de plusieurs groupes d'administrateurs ou de travailleurs :

- 1) Aplaia, officier-*sepīru* des responsables du Palais-Neuf,
- 2) Bazbaka, *sepīru* des artisans spécialisés et des [...] Ioniens,
- 3) Mamuzu, fils de Ṭabiya, *sepīru* des meunières,
- 4) Šillaia, *sepīru* des jardiniers et des piseurs du Grand-Palais et du Palais-Neuf,
- 5) Ru-[...], originaire d'*Imbuku*, officiers des haleurs,
- 5) Bel-ušallim, officier-*sepīru* du Grand-Palais.

Certains de ces *sepīru* portent des noms babyloniens, c'est le cas d'Aplaia, de Šillaia et de Bel-ušallim. D'autres, en revanche, portent des noms étrangers. C'est le cas de Bazbaka dont le nom est perse<sup>930</sup> et de Mamuzu dont le nom pourrait être d'origine élamite<sup>931</sup>. Enfin, un des officiers dont le nom est cassé est qualifié comme étant originaire d'*Imbuku*, région située à l'ouest de l'Iran ou bien

<sup>929</sup> P. Calmeyer utilise la mention du Palais-Neuf qui apparaît sous Darius comme preuve supplémentaire de son hypothèse concernant une « double royauté » mise en place par Darius au profit de son fils Xerxès (CALMEYER 1976 : 83). Cependant, comme le note P. Briant (BRIANT 1996 : 983) absolument rien ne permet de déduire l'existence d'une telle double royauté à partir de la mention de ce Palais-Neuf qui pourrait être un des noms donnés aux palais de Babylone.

<sup>930</sup> ABRAHAM 2004 : 329 (qui s'appuie sur une communication orale de J. Tavernier).

<sup>931</sup> ABRAHAM 2004 : 332.

en Arménie. La plupart de ces *sepīru* sont responsables d'une main-d'œuvre variée : artisans spécialisés, haleurs, meunières, jardiniers et puiseurs d'eau. La présence de ces administrateurs nous conduit à nous interroger sur l'activité des palais de Babylone au cours de cette période allant du mois de *dūzu* (iv) au mois d'*arahsamnu* (viii).

Les différentes opérations de Marduk-našir-apli se déroulent à l'intérieur de l'espace public : il collecte des redevances liées à une corvée de halage puis il verse une partie de l'orge, dans le cadre de frais de transport, venant de Borsippa à des responsables de la main-d'œuvre des palais de Babylone. Le versement des frais de transport semble étonnant : « it is not immediately clear why MNA (=Marduk-našir-apli) paid for the transport of crops fields that fell under the administrative responsibility of local governors in Tâmti to clerks in the service of the governor of Babylon »<sup>932</sup>. Il n'est pas non plus évident de déterminer quelle était la destination finale des quantités d'orge transportées par Marduk-našir-apli. Pour F. Joannès : « Il n'est pas sûr, comme le dit K. Abraham, que les responsables administratifs qui reçoivent ces *gimru* soient vraiment les destinataires de ces livraisons, qui auraient pour but de nourrir leur personnel. Il semble s'agir surtout de l'interaction de services officiels : Širku a le droit d'utiliser les services de travailleurs du palais, à condition de payer à leurs responsables les frais de transport correspondant »<sup>933</sup>. Cependant, les caractéristiques singulières de ce dossier concernant le transport de l'orge à Babylone durant l'an 25 peuvent nous permettre de proposer une nouvelle hypothèse :

1) L'arrivée de bateaux chargés d'orge de Borsippa à Babylone semble être en lien avec une levée d'*upiyāta* et de corvée de transport à Borsippa au même moment. Cette corvée de transport se retrouve également à Babylone où Marduk-našir-apli lève des redevances pour financer des haleurs.

2) Les quantités d'orge transportées à Babylone sont énormes (plus de 295 320 litres) et dépassent de loin toutes les activités privées de commercialisation de l'orge exploitée sur des terres gérées par le chef des Egibi.

3) Ce dossier témoigne de la très forte implication du pouvoir politique. L'implication de nombreux officiers-*sepīru* attachés aux palais de Babylone et du gouverneur de Babylone montrent très clairement que ce transport d'orge a été commandité par la puissance publique. Nous sommes ici en dehors des activités privées de Marduk-našir-apli.

Ces opérations de transport d'orge exceptionnelles ont été supervisées par le gouverneur de Babylone en lien avec les palais de Babylone. Il semble que les palais de Babylone aient été les principaux bénéficiaires de cette orge. Il n'est toutefois pas évident d'expliquer alors pourquoi l'État prélève des frais de transport sur ses propres produits qui lui étaient destinés. Le volume de l'orge

---

<sup>932</sup> ABRAHAM 2004 : 93.

<sup>933</sup> JOANNÈS 2006c : 400.

transporté à Babylone dans le cadre d'une imposition due au pouvoir perse a pu être divisé lors d'un exercice comptable : 10% du volume a été affecté aux différents *sepīru* responsables de la main-d'œuvre des palais de Babylone et redistribuée sous forme de rations alimentaires aux travailleurs des palais : meunières, jardiniers, puiseurs d'eau, artisans... Le reste du volume pouvait alors remplir les réserves des palais.

**3. La table du roi à Babylone ?** Les textes de l'an 25 illustrent un système cohérent de mobilisation de corvéables dans le but d'acheminer à Babylone de grandes quantités d'orge :

1) Des contribuables de Babylone devaient s'acquitter d'une corvée de halage au cours du mois de *simānu* (iii). A la place, ils ont payé une certaine quantité d'argent en compensation à Marduk-našir-apli.

2) Des convois réguliers de bateaux transportant de l'orge ont navigué depuis Borsippa jusqu'à Babylone entre les mois de *dūzu* (iv) et d'*arahasamnu* (viii). L'organisation de ces convois a nécessité l'intervention du gouverneur de Babylone, d'administrateurs de la région de Borsippa et de différents responsables des palais royaux de Babylone.

3) Un texte de Borsippa atteste qu'au même moment, au mois de *dūzu* (iv), des redevances en nature sont levées dans le cadre des *upiyāta* et qu'un service de halage est également exigé.

4) L'orge a été réceptionnée à Babylone par les administrateurs des palais royaux. Une partie de cette orge a servi à l'entretien de la main-d'œuvre présente. Une partie de cette main-d'œuvre a pu être utilisée dans la préparation de la nourriture. Le texte ABRAHAM 2004 : n°71 atteste ainsi de la présence de meunières dans le palais de Babylone. Ces meunières ont pu prendre en charge la réalisation de la farine à partir de l'orge. Nous avons vu que plusieurs textes datés du règne de Cambyse montrent que des femmes représentaient une main-d'œuvre privilégiée pour s'occuper de la réalisation de la farine destinée à la table du roi<sup>934</sup>.

Mois / an 25	Corvée de halage imposée à des contribuables de Babylone	Levée d' <i>upiyāta</i> à Borsippa	Arrivée à Babylone de bateaux chargés d'orge depuis Borsippa
Mois iii	6 jours (ABRAHAM 2004 : n°22 et 37)		
Mois iv	6 jours (ABRAHAM 2004 : n°22 et 37)	JOANNÈS 1989a : 257f. (L 4720)	ABRAHAM 2004 : n°54 & 69
Mois v	6 jours (ABRAHAM 2004 : n°22 et 37)		ABRAHAM 2004 : n°71
Mois vi	6 jours (ABRAHAM 2004 : n°22 et 37)		ABRAHAM 2004 : n°18
Mois vi	6 jours (ABRAHAM 2004 : n°22 et 37)		
Mois viii	6 jours (ABRAHAM 2004 : n°22 et 37)		ABRAHAM 2004 : n°46

***Le service de transport depuis Borsippa jusqu'à Babylone***

<sup>934</sup> CHAPITRE 2 §3.1.5 (lettre YOS 3, 66) et §3.3.

Les textes relatifs à Suse nous ont permis de mettre en lumière un système de transport complexe impliquant le gouverneur de Babylone et ses intermédiaires chargés de lever des redevances dans le cadre d'une corvée de halage et les percepteurs de Borsippa chargés de lever des redevances dans le cadre du transport des *upiyāta* pour Suse. En l'an 25, les bateaux chargés de denrées alimentaires ne se sont pas dirigés vers Suse, mais vers Babylone et ses palais royaux<sup>935</sup>. Nous avons vu que c'est la présence du roi et de sa cour qui attire ces flux venant de Babylonie en Élam. Or en l'an 25 ces flux ne se sont pas dirigés vers l'Iran, mais vers Babylone. Seule la présence du Grand Roi et de sa cour, centre de gravité de l'Empire, pouvait exercer l'attraction suffisante pour réorienter ces flux vers la ville de Marduk. Cette présence obligea les contribuables de la Babylonie à fournir des redevances en nature et à assurer le transport de ces redevances par bateau jusqu'aux palais de Babylone pour pourvoir à l'alimentation des repas royaux.

La réception de redevances au titre de l'*ilku* fut le second aspect des activités particulières de Marduk-našir-apli au cours de l'an 25 de Darius. Ces perceptions ont été très particulières, car elles l'ont amené jusque dans la ville de Lahiru située dans la Diyala. Ce déplacement du notable depuis Babylone jusqu'à la frontière iranienne pourrait être mis en rapport avec le déplacement du roi.

### 3.1.3. Des levées d'*ilku* au cours de l'an 25 : de Babylone à Lahiru

Au cours de l'an 25, Marduk-našir-apli leva à plusieurs reprises des quantités d'argent pesant sur des contribuables de plusieurs localités allant de Babylone à Lahiru, située au nord de la Babylonie, dans la vallée de la Diyala :

Date / réf	Contribuable(s)	Durée / montant	Donné par	Autres	Lieu
16/iv/Darius 25 <b>ABRAHAM 2004 : n°43</b>	Nabu-bullissu, fils de Nabu-ittannu, descendant de Sippe	De mois i au mois xii	Nabu-ittannu		Babylone
7/viii/Darius 25 <b>ABRAHAM 2004 : n°4</b>	Bel-ušallim et de Bel-eṭir, les fils de Bel-iqiša, descendant de Šangu-Ea	Du mois i au mois xii (21 sicles)	Remutu, fils de Kalbaia		Babylone

<sup>935</sup> Notons également que les sources persépolitaines ne documentent pas de leur côté une éventuelle présence de Darius en Iran lors de l'an 25. Les textes PF 1827 et NN 87 rédigés au cours du mois viii de l'an 25 sont des lettres écrites par Ziššawiš, l'un des plus hauts responsables de l'administration de Persépolis, habilité à utiliser le sceau de Darius (BRIANT 1996 : 438). Ce dernier demande la réalisation de livraisons de rations alimentaires pour différents groupes de travailleurs en précisant qu'il s'agit d'un ordre de Darius. Comme le suggère C. Tuplin cette dernière précision n'implique pas la présence physique du roi dans le Fars : « But there remains the possibility that the annotation is purely bureaucratic record of a direct order issued on an earlier occasion – i.e. that its appearance in 24/8 and 25/8 is an archival accident » (TUPLIN 1998 : 97 n. 93).



25/[iv-viii]/Darius 25 <b>ABRAHAM 2004 : n°50</b>	Muranu, fils de Marduk-našir, descendant d'Ah-bani <NP>, fils de Nuhšiya	Du mois i au mois xii	Muranu		Babylone
4/[ix-xi]/Darius 25 <sup>936</sup> <b>ABRAHAM 2004 : n°42</b>	Bel-asûa, fils de Nabu-iddin, descendant de Babutu	Du mois [-] au mois xii		Mention de l' <i>urāšu</i> du pont dirigé par Bel-eṭir	Bab-bitagu
1/xii/Darius 25 <b>ABRAHAM 2004 : n°52</b>	Aplaia et d'Iddin-Nabu, les fils de Bazuzu, descendant d'Ašlaku ;[...]Nabu, fils d'Itti-Marduk-balaṭu ; [...], Šum-ukin, fils de Bel-eṭir	Jusqu'à la fin du mois xii	Aplaia		Šabilu
5/xii/Darius 25 <b>ABRAHAM 2004 : n°26</b>	Barsiya, fils de Marduk-šum-ušur, descendant de Babutu	Du mois i au mois xii			Šabilu
12/xii/Darius 25 <b>CTMMA 3, 68</b>	Amurru-ah-ušur, fils de Šum-iddin	Jusqu'à la fin du mois xii			Lahiru

#### *Les redevances ilku au cours de l'an 25*

Marduk-našir-apli leva de nombreuses redevances à Babylone (ABRAHAM 2004 : n°43, ABRAHAM 2004 : n°4 & ABRAHAM 2004 : n°50) et dans la région de Babylone, à Bab-bitagu (ABRAHAM 2004 : n°42) et à Šabilu (ABRAHAM 2004 : n°52 & ABRAHAM 2004 : n°26)<sup>937</sup>. Les raisons de ces levées de redevances ne sont pas toujours explicitées, seul le texte ABRAHAM 2004 : n°42 nous donne une information :

#### **ABRAHAM 2004 : n°42**

<sup>(1-5)</sup>(Concernant) l'*ilku* de Bel-asua, fils de Nabu-iddin, descendant de Babutu jusqu'à la fin du mois d'*addaru* (xii) de l'an 25 de Darius, roi de Babylone et des pays, pour sa corvée-*urāšu*<sup>2</sup> du pont de Babylone au service de Bel-eṭir : <sup>(6-7)</sup>Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi, l'a reçu de la part de Bel-asua. <sup>(8)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

<sup>(9-15)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(16-19)</sup>Ville de Bab-bitagu, le 4 [NM] de l'an 25 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone et des pays.

<sup>936</sup> Marduk-našir-apli se trouvait à Babylone au moins jusqu'au 7 *arāhsamnu* (ABRAHAM 2004 : n°4) avant de se rendre dans la ville de Šabilu où il est attesté du 1<sup>er</sup> au 5 *addaru* (ABRAHAM 2004 : n°52 & ABRAHAM 2004 : n°26). Cette dernière se situait au nord de Babylone, à une semaine de Lahiru (CTMMA 3, 68). Il faut donc situer la ville de Bab-bitagu entre Babylone et Šabilu et considérer que le chef des Egibi s'y trouva au cours du mois ix, x ou xi.

<sup>937</sup> La ville de Bab-bitagu pourrait être identifiée avec la ville de Bab-bitqi qui se situe sur le Tigre et qui apparaît en connexion avec Opis (ZADOK 1985a : 38). Pour la localisation de Šabilu voir ZADOK 1985a : 282.

Il reste cependant difficile à savoir à quoi consistait la « corvée du pont de Babylone ». Il pourrait s'agir d'un service d'entretien ou bien de transport. Au cours du mois d'*addaru* (xii), Marduk-našir-apli s'éloigna de la région de Babylone pour atteindre la ville de Lahiru située sur la Diyala. Il y collecta plusieurs redevances :

**CTMMA 3, 68**

<sup>(1-4)</sup>(Concernant) l'*ilku* d'Amurru-ah-ušur, fils de Šum-iddin, jusqu'à la fin du mois d'*addaru* (xii) de l'an 25 du [r]oi Dari[us I<sup>er</sup>] : <sup>(5-8)</sup>Širku, [fils d]'Iddinaia, descendant d'Eg[ibi] en a été payé [de la part] d'Amurru-ah-ušur. <sup>(8-9)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

<sup>(10-16)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(17-20)</sup>Lahiru, le 12 *addaru* (xii) de l'an 25 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone et des pays.

Nous avons vu que la forteresse de Lahiru avait été en partie construite par une main d'œuvre babylonienne sous l'impulsion de Cyrus et qu'elle était une des étapes de la principale route royale. Certains babyloniens y effectuaient de manière effective leur service militaire. Le contribuable, Amurru-ah-ušur ne semble pas être en garnison dans la ville forteresse de Lahiru. En effet, Amurru-ah-ušur n'y accomplit pas un service effectif, car il s'acquitte financièrement de ce service auprès de Marduk-našir-apli. Nous pouvons dès lors considérer qu'Amurru-ah-ušur était un habitant de Lahiru et que Širku a reçu la prérogative de percevoir la redevance-*ilku* au sein de cette localité. Le chef des Egibi se trouvait à Lahiru en compagnie d'autres Babyloniens et notamment de son frère Nabu-ahhe-bulliṭ qui prêta 60 sicles d'argent à un autre notable de Babylone, Bel-kešir, fils de Mušallim-Marduk, descendant d'Eppeš-ili :

**BERTIN 2571** (La face et le verso sont inversés sur la copie de Bertin).

<sup>(14-18)</sup>60 sicles d'argent blanc à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité courante appartenant à Nabu-ahhe-bulliṭ, fils d'Itti-Marduk-balaṭu, descendant d'Egibi, sont à la charge de Bel-kešir, fils de Mušallim-Marduk, descendant d'Eppeš-ili. <sup>(18-19)</sup>Au mois de *simānu* (iii), il rendra les 60 sicles d'argent blanc à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité courante. <sup>(20-21)</sup>Le fils de Kinaia est garant du paiement des <60 sicles> d'argent.

<sup>(20-1)</sup>Ki-Sin apportera les 60 sicles d'argent blanc à Nabu-ahhe-bulliṭ et les lui donnera dans Babylone.

<sup>(3-11)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(12-13)</sup>Lahiru, le 12 *addaru* (xii) de l'an 25 de Darius I<sup>er</sup>, [roi de Babylone et des pays].

Au cours de l'an 25, Marduk-našir-apli préleva donc plusieurs redevances sur des contribuables tout au long d'un parcours qui le mena de Babylone à Lahiru. Ces perceptions ont eu lieu sous l'autorité du gouverneur de Babylone. Le texte très lacunaire ABRAHAM 2004 : n°20 récapitule l'ensemble des redevances perçues par Marduk-našir-apli :

#### **ABRAHAM 2004 : n°20**

<sup>(1-2)</sup>[x mi]ne d'argent blanc, [de qualité moyenne] de la part de Nergal-iddin [...]

<sup>(3-4)</sup>[x]+1 mine d'argent blanc des mains de Bel-iddin, du Bīt-mar-Babili,

<sup>(5-6)</sup>2 mines d'argent blanc de la part de Nabu-ittannu et de Libluṭ, de la partie haute du Canal Neuf,

<sup>(7-8)</sup>2 mines d'argent blanc de la part d'Aplaia qui est dans la ville de Šabilu,

<sup>(9-10)</sup>1 mine ½ d'argent blanc de la part de Marduk, descendant de Paharu,

<sup>(11-12)</sup>[x] mine d'argent blanc de Nidintu-bel-damqat des mains de Hašdaia, qui est dans la ville de Šabilu,

<sup>(13)</sup>[x mi]ne et 5 sicles d'argent blanc de Nidintu-bel-damqat

<sup>(14)</sup>[.....]

<sup>(1)</sup>[.....] Zababa-iddin,

<sup>(2'-6')</sup>[x] sicles d'argent blanc, sur ordre du gouverneur de Babylone, Arad-Bunene, le serviteur du gouverneur, en présence de Napištu et de Banunu [.....]

Parmi les contribuables de ce texte, plusieurs d'entre eux se retrouvent cités dans les textes de reçus de l'*ilku* de l'an 25 de Darius :

1) Nabu-ittannu (l.5) pourrait être le même qui remet le montant de l'*ilku* à Marduk-našir-apli au cours du mois de *dūzu* (iv) de l'an 25 de Darius (ABRAHAM 2004 : n°43).

2) Aplaia, contribuable de la ville de Šabilu (l.7), est le même qui remet au chef des Egibi l'*ilku* dans le texte ABRAHAM 2004 : n°52 rédigé à Šabilu au cours de l'an 25.

Le texte ABRAHAM 2004 : n°20 pourrait donc être un texte comptable récapitulant les différentes redevances-*ilku* que Širku reçut au cours de l'an 25 de Darius sur ordre du gouverneur de Babylone. La chronologie et la géographie de ces perceptions peuvent être mises en relation avec l'organisation des convois de bateaux qui gagnaient Babylone.

#### **3.1.4. Mise en relation**

Si l'on réunit les données concernant la corvée de halage imposée à Babylone et à Borsippa, l'arrivée de bateaux chargés d'orge à Babylone et les levées de redevances-*ilku*, on constate une véritable cohérence chronologique et géographique :

Mois / an 25	Corvée de halage imposée à des contribuables de Babylone	Arrivée à Babylone de bateaux chargés d'orge depuis Borsippa	Levées d'ilku	Présence de Marduk-našir-apli
Mois iii	6 jours (ABRAHAM 2004 : n°22 et 37)			Babylone
Mois iv	6 jours (ABRAHAM 2004 : n°22 et 37) + levée <i>upiyāta</i> à Borsippa (JOANNÈS 1989a : 257f. (L 4720))	ABRAHAM 2004 : n°54 & 69	ABRAHAM 2004 : n°43	Babylone
Mois v	6 jours (ABRAHAM 2004 : n°22 et 37)	ABRAHAM 2004 : n°71	[iv/viii] ABRAHAM 2004 : n°50	Babylone
Mois vi	6 jours (ABRAHAM 2004 : n°22 et 37)	ABRAHAM 2004 : n°18		Babylone
Mois vii	6 jours (ABRAHAM 2004 : n°22 et 37)			Babylone
Mois viii	6 jours (ABRAHAM 2004 : n°22 et 37)	ABRAHAM 2004 : n°46	ABRAHAM 2004 : n°4	Babylone
Mois ix			[ix / xi] ABRAHAM 2004 : n°42 (Corvée du pont ?)	Bab-bitqa
Mois x				
Mois xi				
Mois xii			ABRAHAM 2004 : n°52	Šabilu
			ABRAHAM 2004 : n°26 CTMMA 3, 68	Lahiru

#### *De Babylone à Lahiru : les activités de Marduk-našir-apli en l'an 25*

Deux périodes semblent se dégager :

1) Le mois de *dūzu* (iv) semble avoir été le point le plus marquant d'une activité intense au profit de Babylone avec les premières attestations de levées de haleurs à Babylone et à Borsippa (dans le cadre du transport des *upiyāta*). C'est également à partir de ce mois-ci que des convois chargés d'orge gagnent les palais de Babylone. Des levées de redevances-*ilku* ont également eu lieu. On constate que toute cette activité a pris fin au cours du mois d'*arahsamnu* (viii). Cette vaste opération de ce transport respecte les mêmes modalités d'organisation que le transport de nourriture par bateau entre la Babylonie et Suse avec l'implication du gouverneur de Babylone et d'entrepreneurs privés dont Marduk-našir-apli.

2) Après le mois d'*arahsamnu* (viii), Marduk-našir-apli continue son rôle dans la perception de l'*ilku* mais en se dirigeant vers Lahiru, ville située sur la Diyala. Ce déplacement est singulier dans les activités du notable. L'autorité du gouverneur de la Babylonie lui a permis d'étendre sa zone d'activité.

Il est fortement tentant d'expliquer ces activités par la présence du roi et de sa cour. La venue du roi et de son entourage dans les palais de Babylone, le Palais-Neuf et le Grand-Palais, aurait entraîné des levées importantes de produits alimentaires (*upiyāta*) en Babylonie et notamment à Borsippa et l'acheminement de ces produits à Babylone dans le cadre de corvées de halage. La venue du roi aurait également conduit le gouverneur de Babylone à lever, à travers son agent Marduk-

našir-apli, d'importantes redevances à Babylone et dans sa région pour financer le séjour royal. Ce séjour du roi et d'une partie de sa cour aurait également entraîné une activité de travailleurs dans les palais, dont des piseurs d'eau et des meunières. Le roi et une partie de la cour auraient ensuite quitté les palais de Babylone pour se diriger vers la vallée de la Diyala obligeant Marduk-našir-apli à suivre le cortège tout en continuant de lever des redevances pour les besoins du pouvoir.

La présence de Darius à Babylone aurait entraîné la mise en place d'un service d'acheminement de produits agricoles vers les palais de Babylone suivant les mêmes modalités que l'organisation du transport des produits agricoles depuis la Babylonie jusqu'à Suse. Les résidences royales de Babylone seraient alors devenues, pour quelques mois, le centre des flux de marchandises. C'est dans ce contexte très particulier d'une activité intense à Babylone que plusieurs procès tout à fait remarquables ont eu lieu. Ils pourraient être mis en relation avec la présence du roi dans la ville de Marduk.

### **3.1.5. Un tribunal royal à Babylone au cours de l'an 25 ?**

Les textes que nous avons présentés nous ont permis de repérer une concentration de flux de marchandises, habituellement destinés à Suse, vers Babylone du mois de *dūzu* (iv), au moins, jusqu'au mois d'*arahsamnu* (viii) de l'an 25 de Darius Ier. Il nous a semblé que seule la présence du roi et de sa cour en était la cause.

Nous remarquons qu'à la même période des hommes, et plus particulièrement des justiciables, se sont également déplacés à Babylone. Il ne pourrait s'agir que d'une coïncidence entre des flux de denrées alimentaires et le déplacement de quelques individus vers la capitale pour y être jugés. Nous avons cependant vu qu'il s'agissait de l'une des caractéristiques du fonctionnement de la résidence royale de Suse : la table du roi était alimentée en partie par des redevances en nature prélevées sur la Babylonie au moment où des procès avaient lieu. Nous souhaitons, à présent, présenter deux procès qui ont eu lieu à Babylone au cours de l'an 25 en mettant en avant leurs particularités.

**1. Une affaire de vol d'esclave à Borsippa jugée à Babylone selon la « loi royale ».** Le texte PASZKOWIAK 2003/2004 (BM 25098) est un document privé, rédigé à Borsippa, le 21 *abu* (v) de l'an 25 de Darius 25, qui évoque un jugement rendu au profit de Šaddinnu, fils de Balassu, descendant de Beliya'u<sup>938</sup>, à qui une esclave avait été volée par un autre individu :

---

<sup>938</sup> Pour une présentation de cette archive voir JURSA 2005a : 81-82.

**PASZKOWIAK 2003/2004 (BM 25098)**

<sup>(1-5)</sup>Kašir, fils de Šamaš-zer-ibni qui a une marque sur la joue gauche (et) qui, le 14 *abu* (v) de l'an 25 de Darius, roi de Babylone, roi des pays, a pénétré dans la maison de Šaddinnu, fils de Balassu, descendant de Beliya'u et a fait sortir frauduleusement Silim-Nanaia, la servante de Šaddinnu de sa maison en disant : « *Son nom est Kuttaia et c'est ma sœur !* ».

<sup>(5-7)</sup>Kaširu a emmené Šaddinnu avec Silim-Nanaia, sa servante, devant les juges à Babylone. Gargaia, le juge, les a envoyés devant Nargiya, le *simmagir*.

<sup>(7-11)</sup>Puis, le 19 *abu* (v) de l'an 25 du roi Darius, le *simmagir* et ses collègues l'ont interrogé et il a répondu ainsi : « *Silim-Nanaia, la servante de Šaddinnu, fils de Balassu, descendant de Beliya'u, à propos de laquelle j'avais affirmé qu'elle était Kuttaia, ma sœur, n'est en fait pas ma sœur. Je ne la connais pas. Elle est Silim-Nanaia, la servante de Šaddinnu* ».

<sup>(12-15)</sup>Le *simmagir*, les juges et leurs collègues, le 19 *abu* (v) de l'an 25 du roi Darius (1er) ont mis par écrit l'interrogation (*maš'altu*) de Šaddinnu et de Kašir. Le *simmagir*, les juges et leurs collègues ont ouvert la loi (royale) (*dātu*) : selon la loi (royale) (*dātu*) Kašir, fils de Šamaš-zer-ibni a été condamné (à donner) quatre esclaves et ils ont dit à Kašir : « *Donne quatre esclaves à Šaddinnu, le propriétaire de Silim-Nanaia* » et Kaširu a répondu à Šaddinnu : « *Au mois d'ulūlu (vi) je te donnerai ces quatre esclaves* ».

<sup>(20-30)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(31-32)</sup>Borsippa, le 21 *abu* (v) de l'an 25 de Darius (1<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

Comme le précise J. Paszkowiak, le texte n'est pas la copie du jugement, mais un résumé de celui-ci mentionnant en priorité l'amende due par Kašir à Šaddinnu et son contexte : « *the document is essentially a kind of elaborate debt note. (...) According to this hypothesis, the summary of the court case is but a long explanation of the circumstances from which the debt had arisen* »<sup>939</sup>. Plusieurs aspects de la procédure ainsi résumée sont remarquables comme le rôle du *simmagir*, le lieu et la mention de la « loi (royale) » (*dātu*).

Le domaine de compétence du *simmagir* est mal connu<sup>940</sup>. Dans ce texte, il apparaît comme étant une très haute autorité judiciaire puisqu'un premier juge de Babylone lui renvoie l'affaire (l.5-7). Il est également cité devant les juges au moment où les interrogatoires de Šaddinnu et de Kašir sont consignés par écrit (l.12-15).

Le texte nous apprend que le vol a eu lieu à Borsippa, mais que le plaignant et l'accusé ont été renvoyés devant les juges à Babylone. Un des juges les a ensuite dirigés vers le *simmagir*. On s'interroge donc sur les raisons de ces mouvements successifs. J. Paszkowiak évoque deux hypothèses. La première concerne avant tout le rôle du *simmagir*. Il aurait pu détenir une compétence particulière pour mener à bien la procédure d'interrogatoire (*maš'altu*)<sup>941</sup> alors que les

---

<sup>939</sup> PASZKOWIAK 2003/2004 : 258.

<sup>940</sup> WUNSCH 2003 : 178 et VON SODEN 1972 : 84-90.

<sup>941</sup> Sur la procédure de l'interrogatoire voir HOLTZ 2009 : 247-250.

deux parties n'arrivaient pas à se mettre d'accord<sup>942</sup>. La deuxième concerne le statut de Kašir dont le texte précise qu'il portait une marque de servitude (*šindu*) sur le visage. Il aurait pu être un esclave royal. L'administration royale, représentée par le *simmagir*, aurait été habilitée à juger cette affaire<sup>943</sup>. Ces différents mouvements (de Borsippa à Babylone, du juge babylonien au *simmagir*) pourraient également être les signes d'une procédure d'appel. Le texte décrit une situation qui semble étonnante. Il précise que c'est l'accusé, Kašir, qui emmène Šaddinu et sa servante devant les juges de Babylone (l.5-7). Il est donc possible qu'un premier jugement ait eu lieu à Borsippa qui a condamné l'accusé, lequel a demandé une nouvelle procédure à Babylone.

Le texte précise que, dans un premier temps, le *simmagir* et les juges de Babylone ont mis par écrit les dépositions des deux parties et les aveux de Kašir. Puis, nous apprenons que, dans un deuxième temps, les magistrats ont ouvert la « loi (royale) » (*dāti iptu'i* l.14) pour condamner l'accusé. Les principales occurrences du terme *dātu* apparaissent dans un contexte de régulation de taxes royales, de procédure de recouvrement de dettes et de dépôts<sup>944</sup>. S. Lafont approfondit cette interprétation en s'intéressant à l'évolution du contexte dans le lequel ce terme apparaît. Nous citons ici la conclusion à laquelle l'auteure est arrivée : « Une vue d'ensemble de ce petit dossier permet surtout de constater que la forme *dātu ša šarri* apparaît d'abord dans des contextes judiciaires, la « loi du roi » étant invoquée à l'occasion de procès, puis s'installe dans le champ contractuel, étant citée par les parties pour l'application de telle ou telle clause pénale du contrat »<sup>945</sup>. Pour S. Démare-Lafont, l'origine du jugement prononcée à Babylone au cours du mois d'*abu* (v) de l'an 25 est le roi : « La phrase (= les juges « ont ouvert la loi royale ») fait manifestement allusion à l'ouverture du parchemin cacheté par le souverain, en réponse à la consultation qui lui a été demandée par les juges »<sup>946</sup>. Darius Ier aurait ainsi été impliqué dans ce jugement.

Nous récapitulons ici les éléments très particuliers de ce texte. Nous avons vu le déplacement d'une affaire judiciaire de Borsippa à Babylone devant un tribunal composé de très hauts magistrats. Nous avons vu que ces derniers ont enregistré les dépositions des parties avant de lire la sentence formulée par le roi. Nous notons également que cette procédure a eu lieu au même moment où de très sérieux indices nous font penser que le roi est là, à Babylone. Nous formulons donc l'hypothèse que les justiciables de Borsippa ont fait appel au tribunal royal qui se tenait alors à Babylone. Ils n'ont pas été présentés directement devant le souverain, mais des magistrats lui ont adressé par écrit les dépositions. À partir de ce dossier, le roi a pu émettre son jugement qui fut consigné dans un parchemin cacheté que les juges ont ouvert et lu devant les parties. Si notre

---

<sup>942</sup> PASZKOWIAK 2003/2004 : 258b.

<sup>943</sup> PASZKOWIAK 2003/2004 : 258b-259a.

<sup>944</sup> Voir les références dans PASZKOWIAK p.259, n.24, 25, 26. Voir les réticences de P. Briant à traduire le terme *dātu* par « loi » (BRIANT 1996 : 982) et ses préférences à le traduire par « réglementation » (BRIANT 2001 : 143 et n.305).

<sup>945</sup> DÉMARE-LAFONT 2006 : 16.

<sup>946</sup> DÉMARE-LAFONT 2006 : 19.

hypothèse est acceptée, elle apporterait des éléments très concrets sur un des aspects du fonctionnement de la justice royale.

Au même moment, un notable de Sippar comparaisait également devant le tribunal de Babylone.

**2. Une condamnation spectaculaire prononcée contre Marduk-remanni, descendant de Şahit-gine.** Nous avons vu que Marduk-remanni, descendant de Şahit-gine, était présent à Suse à la fin de l'an 24 en compagnie, entre autres, d'une délégation d'officiels de Sippar dont Guzanu, le Prêtre de Sippar<sup>947</sup>. À la suite de ce voyage en Élam, nous constatons que le notable résida plusieurs mois à Babylone. Son séjour dans la capitale fut marqué par deux faits importants : il fut très lourdement condamné à la suite d'un jugement et il contracta de fortes dettes.

Plusieurs textes rédigés à Babylone à la fin de l'an 25 de Darius Ier montrent que Marduk-remanni fut condamné à de très lourdes peines. Ils ont été édités par C. Waerzeggers et analysés par M. Roth<sup>948</sup>. Le premier de ces documents, dont le mois est lacunaire, nous apprend que Marduk-remanni a été impliqué dans le vol d'animaux appartenant à un dénommé Itti-Nusku-inaya. Le notable de Sippar a été condamné à une mutilation physique, une amputation de la main, et a versé le prix correspondant aux bêtes volées. L'amputation a été changée en peine pécuniaire de 2 mines et 20 sicles d'argent au profit de la victime :

**WAERZEGGERS 2001 : n°126**

<sup>(1-4)</sup>2 mines et 20 sicles d'argent blanc à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité courante, appartenant à Itti-Nusku-inaya, fils de Nusku-aialu, sont à la charge de Marduk-remanni, fils de Bel-uballit, descendant de Şahit-gine. <sup>(4-5)</sup>Au mois de *nisannu* (i), il les rendra dans leur totalité.

<sup>(5-7)</sup>Les 2 mines et 20 sicles d'argent correspondent au prix de la peine d'amputation de Marduk-remanni, soit toute la part due à Itti-Nusku-inaya. <sup>(8-10)</sup>Concernant l'argent qui correspond au prix du petit bétail volé appartenant à Itti-Nusku-inaya, Itti-Nusku-inaya en a été payé des mains de Marduk-rsmanni. <sup>(11-12)</sup>[.....] les juges [.....] [Itti-Nusku]-inaya <sup>(12-14)</sup> Marduk-[remanni ...] et donnera à [Itti-Nusku-inaya].

<sup>(15-21)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(22-23)</sup>Babylone, le [x NM] de l'an 25 de Darius (Ier), [roi de Babylone, roi des pays].

Marduk-remanni dispose d'un délai pour s'acquitter de sa peine, fixé au mois de *nisannu* (i) de l'an 26 de Darius. Un deuxième texte nous montre que le chef de la famille de Şahit-gine

---

<sup>947</sup> Il est attesté à Suse du 22/xii au 8/xii-b/Darius 24 (WAERZEGGERS 2001 : n°115 ; ZAWADZKI 2000b : n°7 ; ZAWADZKI 2000b : n°8). VOIR CHAPITRE 4 §1.1.2.

<sup>948</sup> WAERZEGGERS 2001 : n°125 et n°126. L'auteure propose également une nouvelle édition du texte BUDGE 1888 : n°2 (= WAERZEGGERS 2001 : n°124). On trouvera une analyse de ce dossier dans ROTH 2007.



s'acquitta de cette dette dès le mois d'*addaru* (xii) de l'an 25. Ce nouveau contrat apporte de nouveaux détails sur la condamnation qui toucha le notable de Sippar :

**BUDGE 1888 : n°2**

<sup>(1-5)</sup>2 mines et 20 sicles d'argent blanc à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité courante qui correspondent au prix de la peine d'amputation de la main de Marduk-remanni, fils de Bel-uballiṭ, descendant de Şahit-gine pour toute la part due à Itti-Nusku-inaya, fils de Nusku-aialu, et 1 mine d'argent blanc qui correspond au bien volé (*şibtēti*) d'Itti-Nusku-inaya. <sup>(6-8)</sup>Total : 3 mines et 20 sicles d'argent blanc à 1/8 d'impureté de qualité courante qui correspondent au prix de la peine d'amputation de la main de Marduk-remanni et du bien volé d'Itti-Nusku-inaya. <sup>(8-11)</sup>Itti-Nusku-inaya, fils de Nusku-aialu les a reçus en paiement de la part de Marduk-remanni, fils de Bel-uballiṭ, descendant de Şahit-gine.

<sup>(11-14)</sup>Itti-Nusku-inaya a conclu un accord final avec Marduk-remanni au sujet de la peine d'amputation de la main de Marduk-remanni et du bien volé d'Itti-Nusku-inaya.

<sup>(15-18)</sup>Il n'y aura pas de recours en justice de la part d'Itti-Nusku-inaya contre Marduk-remanni au sujet de la peine d'amputation de la main de Marduk-remanni et du bien volé d'Itti-Nusku-inaya. <sup>(18-19)</sup>Leur conflit prend fin par cet accord mutuel et aucun d'entre eux ne se retourna en justice.

<sup>(20-32)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(33-34)</sup>Babylone, le 8 *addaru* (xii) de l'an 25 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

Ce dernier document met fin au conflit opposant les deux hommes. Au final, Marduk-remanni a versé 3 mines et 20 sicles d'argent au plaignant : 1 mine pour le bien volé, 2 mines et 20 sicles en compensation de l'amputation de la main.

Un dernier texte évoque ce règlement entre le notable de Sippar et Itti-Nusku-inaya et ajoute une nouvelle sanction de 9 sicles d'argent en compensation d'une peine de coups (l.19-23). Il nous apprend qu'Itti-Nusku-inaya n'est pas la seule victime de Marduk-remanni. Son frère, Ba'ilteri-ahatta, a également été lésé :

**WAERZEGGERS 2001 : n°125**

<sup>(1-2)</sup>16 mines et 20 sicles d'argent qui correspondent au prix de la non-amputation de la main et 1 mine et 3 sicles d'argent qui correspondent au prix de 21 coups. <sup>(2-4)</sup>Total : 17 mines et 23 sicles qui correspondent au prix de la non-amputation de la main et aux 21 coups qui ont été imposés à Marduk-remanni, fils de Bel-uballiṭ, descendant de Şahit-gine.

<sup>(4-11)</sup>Là-dessus, 2 mines et 29 sicles d'argent, pour toute la part due à Ba'ilteri-ahatta, fils de Nusku-aialu, frère d'Itti-Nusku-inaya, et 1 mine d'argent qui correspond au prix du bien volé de Ba'ilteri-ahatta. Total : 3 mines et 29 sicles qui correspondent au prix de la non-amputation, des coups et du bien volé, soit toute la part que Ba'ilteri-ahatta, fils de Nusku-aialu, frère de Nusku-inaya, a reçue des mains de Marduk-remanni. <sup>(11-13)</sup>Au sujet des 2 mines et 29 sicles d'argent, (Itti)-Nusku-inaya et son frère Ba'ilteri-ahatta ont fait établir (une quittance) et ils la donneront à Marduk-remanni.

<sup>(13-16)</sup>(Itti)-Nusku-inaya, frère de Ba'ilteri-ahatta, est garant qu'il n'y aura ni de plaintes ni de procès de Ba'ilteri-ahatta au sujet de la peine d'amputation, des coups et du bien volé. <sup>(16-19)</sup>(Itti)-Nusku-inaya a conclu un accord final au sujet de la peine d'amputation de la main et du bien volé, toute la part de son frère Ba'ilteri-ahatta, avec Marduk-remanni.

<sup>(19-23)</sup>Non compris : un document antérieur de 3 mines et 20 sicles d'argent qui correspondent au prix de la peine d'amputation de la main, des coups et du bien volé qui est toute la part qui a été payée à Itti-Nusku-inaya par Marduk-remanni et de 9 sicles d'argent d'un document antérieur qui ont été reçus en paiement. <sup>(23-24)</sup>(Itti)-Nusku-inaya a reçu en paiement le montant dû de 3 mines et 20 sicles d'argent de la part de Marduk-remanni, fils de Bel-uballiṭ, descendant de Şahit-gine.

<sup>(25-40)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(41-42)</sup>Babylone, le 15 *addaru* (xii) de l'an 25 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays.

Dans ce dernier texte, nous constatons que le prix à payer en lieu et place de l'amputation de la main a été multiplié par sept. Il est passé de 2 mines et 20 sicles à 16 mines et 20 sicles. Un nouveau châtiment corporel est mentionné : 21 coups. À la vue de ces nouveaux éléments, M. Roth conclut que Marduk-remanni a été poursuivi en justice par sept personnes : « *Comparison of the amounts indicated for avoiding the amputation in Text A (140 shekels) and Text B (980 shekels), and the specification of 21 strokes in text B, suggest that the penalties and payments in Text B were totaled with seven persons in mind. That is, the brothers Nusku-inâja and Ba'ilteri-ahattu and five others persons (perhaps all kinsmen)* »<sup>949</sup>. La proposition de l'auteure pose un problème. En effet, le texte précise que le montant de l'amputation et des coups dû à Itti-Nusku-inaya a déjà été réglé par Marduk-remanni et que cette dette antérieure est non comprise (*elat*). Il faut donc considérer que cette quantité d'argent est destinée à Ba'ilteri-ahattu et à six autres personnes, Itti-Nusku-inaya n'entrant pas dans cette redistribution, car il a déjà touché son argent. Il faut donc prendre en compte un groupe de huit personnes. Chaque personne était en droit d'obtenir 209 sicles (c'est le montant qu'ont reçu les frères Itti-Nusku-inaya et Ba'ilteri-ahatta) :

	<b>Amputation de la main</b>	<b>Biens volés</b>	<b>Coups</b>	<b>Total</b>
Amende individuelle	2 mines et 20 sicles	1 mine	9 sicles	3 mines et 29 sicles
8 victimes	16 mines et 40 sicles	8 mines	1 mines et 12 sicles	<b>27 mines et 52 sicles</b>

#### *La condamnation de Marduk-remanni*

Nous pouvons évaluer l'amende totale de Marduk-remanni à 27 mines et 52 sicles pour un groupe de huit victimes. Comme le souligne M. Roth, le procès de Marduk-remanni est remarquable

<sup>949</sup> ROTH 2007 : 209.

par l'extrême sévérité des peines prononcées : « *I know of no other instances in the Neo-Babylonian period in which there was a physical punishment (short of death) imposed by a court* »<sup>950</sup>.

Le dossier de l'affaire que nous possédons est très incomplet. Ces trois contrats ne sont pas des textes judiciaires au sens strict du terme. En effet, aucun d'entre eux ne concerne les procès et leurs différentes étapes (dépositions des témoins, interrogation des juges, énoncé du verdict). Ils sont en fait des documents de nature privée appartenant à Marduk-remanni. Il s'agit de quittances prouvant le paiement des différentes amendes réalisé par le notable auprès des membres de la partie plaignante. Ces quittances privées donnent quelques éléments du procès, mais uniquement de manière indirecte pour remettre les quantités d'argent payées par Marduk-remanni dans leur contexte. Il faut dès lors considérer que le jugement dont il a fait l'objet a eu lieu avant le mois d'*addaru* (xii), date de rédaction de ces quittances qui ne sont que la conclusion partielle de cette affaire judiciaire. Cependant, d'autres contrats appartenant au chef de la famille de Šahit-gine nous permettent de situer son procès dans le temps.

À Babylone, Marduk-remanni contracta au moins quatre dettes composées d'importantes quantités d'argent et de dattes au cours des mois de *dūzu* (iv), *abu* (v) et *ulūlu* (vi). Ces emprunts semblent lui avoir permis de réunir les fonds nécessaires au financement de l'amende :

Date / Référence	Montant	Créancier	Autres informations	Lieu
19/iv/Darius 25 WAERZEGGERS 2001 : n°119	20 mines d'argent	Ṭabiya, fils de Nabu-šum-iškun	Terre de Durbissu en gage	Babylone
5/v/Darius 25 WAERZEGGERS 2001 : n°120	14 940 sicles de dattes et 2 mines	Šum-ukin, fils de Bunene-ibni	Maison du quai de Sippar en gage	Babylone
8/v/Darius 25 WAERZEGGERS 2001 : n°121	4 mines et 20 sicles	Nabu-nadin-ahi, fils de Marduk-bel-naṣṣati, descendant de Šangu-Šamaš	À rendre au mois vi Les revenus de sa prébende sont en gage	Babylone
6/vi/Darius 25 JURSA 1997 : n°42	2 880 litres de dattes	Harišanu, fils d'Anu-še'e	À rendre le mois viii	Babylone
<b>Total :</b>	<b>26 mines et 20 sicles</b> 17 820 litres de dattes			

#### *Les dettes contractées par Marduk-remanni à Babylone*

Marduk-remanni effectua ces emprunts auprès de notables de Sippar en résidence à Babylone. Ainsi, plusieurs créanciers sont documentés dans les textes de Sippar et du temple de l'Ebabbar. C'est le cas de Šum-ukin, fils de Bunene-ibni<sup>951</sup> et Nabu-nadin-ahi, fils de Marduk-bel-

<sup>950</sup> ROTH 2007 : 210.

<sup>951</sup> WAERZEGGERS 2001 n°105 : 2 & WAERZEGGERS 2001 n°136 : 1.

napšati, descendant de Šangu-Šamaš<sup>952</sup>. Mis à part le dernier emprunt de dattes, toutes les dettes contractées par Marduk-remanni sont cautionnées par un gage dont une terre agricole, une maison et les revenus d'une prébende. Ces prêts ne sont donc pas des prêts de sociabilité. Au sein des archives des Šahit-gine, une activité d'emprunt d'une telle ampleur est inhabituelle. Le montant en argent est de 26 mines et 20 sicles, auxquels s'ajoute le bénéfice de la vente de 17 820 litres de dattes<sup>953</sup>. Ce montant est très proche du montant global de sa condamnation que nous avons estimé à 27 mines et 52 sicles. Ainsi, dès le mois de *dūzu* (iv), Marduk-remanni commença à rassembler, par des emprunts, l'argent correspondant à l'amende globale à laquelle il fut condamné. Ce nouvel élément nous permet de situer ce procès au cours de ce même mois<sup>954</sup>.

**3. Mise en relation.** Nous constatons que les deux procès très particuliers que nous venons d'étudier ont eu lieu au moment où des flux de produits agricoles venaient approvisionner les palais de Babylone :

Mois / an 25	Approvisionnement des palais de Babylone	Évènement en lien avec la justice de Babylone
Mois iii	Corvée de halage : ABRAHAM 2004 : n°22 et 37	
Mois iv	Corvée de halage : ABRAHAM 2004 : n°22 et 37) levée <i>upiyāta</i> à Borsippa : JOANNÈS 1989a : 257f. (L 4720) Orge pour les palais de Babylone : ABRAHAM 2004 : n°54 & 69	Première reconnaissance de dette de Marduk-remanni condamné à un châtement physique exceptionnel WAERZEGGERS 2001 : n°119
Mois v	Corvée de halage : ABRAHAM 2004 : n°22 et 37 Orge pour les palais de Babylone : ABRAHAM 2004 : n°71	Des justiciables de Borsippa sont emmenés à Babylone devant le <i>Simmagir</i> et les juges. Ils prononcent le verdict en ouvrant la « loi royale » PASZKOWIAK 2003/2004 (BM 25098)

<sup>952</sup> Sur cette famille voir BONGENAAR 1997 : 447-463. Nabu-nadin-ahi est attesté comme Prêtre de Sippar de l'an 33 de Darius au début du règne de Xerxès. A. Bongenaar lit son nom Šum-usur ('mu-uri). C. Waerzeggers propose de lire : Nadin-ahi ('mu-šeš), soit une lecture abrégé du nom Nabu-nadin-ahi (WAERZEGGERS 2001 (vol. 2) : 216).

<sup>953</sup> Nous avons vu que cinq ans après, les dettes contractées par Marduk-remanni à ce moment continuaient de peser sur sa famille (CHAPITRE 4 § 5.3).

<sup>954</sup> C. Waerzeggers suppose que les emprunts réalisés par Marduk-remanni à Babylone à partir du mois de *dūzu* (iv) sont à mettre en relation avec une décision que le tribunal de Suse aurait rendue à la fin de l'an 24 : « Enkele tabletten uit dat jaar laten zich prosopografisch verbinden met het Susa-dossier (.) misschien hadden er zich tijdens de Susa-reis van eind Dar. 24 problemen voorgedaan, en moest M-R het komende jaar de zaak in Babylon afhandelen » (WAERZEGGERS 2001 (vol.1) : 59). En effet, le chef des Šahit-gine a accompli son deuxième voyage où il fut attesté au mois du 22 *addaru* (xii) au 8 *addaru*-bis (xii-b) de l'an 24 (WAERZEGGERS 2001 : n°115 ; ZAWADZKI 2000b : n°7 et ZAWADZKI 2000b : n°8). Les activités qu'il réalisa à Suse à ce moment ne permettent pas de déceler un « problème » particulier. Les dettes qu'il contracta à Babylone semblent très liées au procès qui le condamna très lourdement la même année. Ce procès s'est très probablement tenu à Babylone. Nous avons vu que peu de temps après les premiers emprunts d'argent effectués par Marduk-remanni s'est tenu à Babylone au mois d'*abu* (v) un procès important impliquant des hauts fonctionnaires judiciaires tels que le *simmagir*.

Mois vi	Corvée de halage : ABRAHAM 2004 : n°22 et 37 Orge pour les palais de Babylone : ABRAHAM 2004 : n°18	
Mois vii	Corvée de halage : ABRAHAM 2004 : n°22 et 37	
Mois viii	Corvée de halage : ABRAHAM 2004 : n°22 et 37 Orge pour les palais de Babylone : ABRAHAM 2004 : n°46	

### *Les différentes activités à Babylone en 497*

La particularité des procès qui se sont tenus à Babylone au cours de l'an 25 s'expliquerait par la présence du roi et par la tenue d'un tribunal royal. Il semble que ce dernier ait fonctionné comme une cour d'appel dans le cas du procès impliquant des habitants de Borsippa. L'extrême sévérité des peines prononcées contre Marduk-remanni est beaucoup plus difficile à expliquer. Il pourrait s'agir d'une sentence prononcée lors d'un jugement en appel. Le statut social du notable de Sippar pourrait également expliquer cette sévérité.

De l'an 22 à l'an 24, Marduk-remanni semble avoir délaissé ses fonctions de « scribe de l'Ebabbar » pour entrer au service d'Ina-Esagil-lilbir, devenu gouverneur de la ville de Babylone<sup>955</sup>. Ce dernier était aussi originaire de Sippar où il exerça la charge de *Šangû* de l'Ebabbar de l'an 1 à l'an 12 de Darius<sup>956</sup>. Le texte *Dar. 547* nous apprend que Marduk-remanni exerça la fonction de « chargé de mission » (*mar šipri*) du gouverneur auprès du temple de Sippar. Il percevait, entre autres, une partie de la dîme pour le compte du gouverneur de la ville de Babylone. Pendant les années 22-24, les activités de Marduk-remanni sont moins bien documentées à Sippar<sup>957</sup>. Il a probablement œuvré à Babylone au service du gouverneur. C'est donc au cours de ses activités auprès du gouverneur qu'il a été jugé à Babylone. Certains points de la chronologie semblent intéressants à remarquer. En effet, nous constatons que la carrière d'Ina-Esagil-lilbur a pris fin au moment même où les ennuis judiciaires de Marduk-remanni ont commencé. En effet, le gouverneur de Babylone a été remplacé par son fils dont la première attestation à ce poste date du 17 *abu* (v) de l'an 25<sup>958</sup>. Ainsi, après quelques problèmes de gestion dans l'administration civile de la ville de Babylone dont le procès de Marduk-remanni ferait écho, le pouvoir perse aurait décidé de remplacer le gouverneur de Babylone, Ina-Esagil-lilbur par son fils, Guzanu<sup>959</sup>.

<sup>955</sup> Sur la carrière de « scribe de l'Ebabbar » voir WAERZEGGERS 2001 : 157-159.

<sup>956</sup> BONGENAAR 1997 : 31.

<sup>957</sup> WAERZEGGERS 2001 : 16.

<sup>958</sup> ABRAHAM 2004 : n°71. Ce texte fait partie des archives des Egibi et du dossier concernant l'approvisionnement des palais de Babylone en orge.

<sup>959</sup> Ina-Esagil-lilbur ne tomba pas en disgrâce pour autant, car il prit la fonction de *Šatammu* du temple de l'Esagil. Voir le texte WAERZEGGERS 2001 : n°128 (10/iv/Darius 26).

Nous avons vu différents mouvements à Babylone au cours de l'an 25 de Darius I<sup>er</sup>. L'année 26 de Darius I<sup>er</sup> présente, quant à elle, des caractéristiques beaucoup plus complexes. Deux centres apparaissent en activité dans un contexte militaire : les palais de Babylone et la forteresse de Šerua.

### 3.2. Les ressources de la Babylonie et la forteresse de Šerua lors de l'an 26 de Darius I<sup>er</sup> (496-495)

Au cours de l'an 26 de Darius I<sup>er</sup> deux centres ont été en activités, les palais de Babylone et surtout la forteresse de Šerua. Ils ont chacun vu l'arrivée de nombreux bateaux pour les ravitailler. Une nouvelle fois Marduk-našir-apli a été chargé, sous l'autorité du gouverneur de Babylone, d'organiser une partie de ces convois. Des textes appartenant aux archives de Bel-remanni complètent également ce dossier.

#### 3.2.1. L'activité des palais de Babylone

Le Palais-Neuf de Babylone a été en activité au cours de l'an 26 de Darius I<sup>er</sup>. Marduk-našir-apli semble y avoir versé le montant de l'*ilku* qu'il a perçu sur un contribuable de la ville. Le bénéficiaire en fut Bel-eriba, le *sepīru* des responsables des rations alimentaires du palais :

##### **ABRAHAM 2004 : n°15**

<sup>(1-5)</sup>(Concernant) les 40 sicles d'argent à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité courante, *ilku* (dû) depuis le mois de *nisannu* (i) de l'an 25 jusqu'à la fin du mois d'*addaru* (xii) de l'an 25 du roi Darius I<sup>er</sup>, (pesant) sur l'arc de Bel-eriba, fils de Nadin, descendant de Lušī-ana-nur-Marduk et son... : <sup>(6-8)</sup>Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi, les a reçus de la part d'Iqupu, frère de Bel-eriba. <sup>(8-10)</sup>L'argent [a été donné?] à Bel-eriba, le *sepīru* des responsables des rations alimentaires du Palais-Neuf. <sup>(11)</sup>Le registre est avec lui.

<sup>(12-17)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(18-20)</sup>Babylone, le 20 *simānu* (iii) de l'an 26 de Darius I<sup>er</sup>, roi de pays et des pays.

<sup>(21-22)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

De même, le chef des Egibi reverse à Aplaiā, le *sepīru* des responsables du Palais-Neuf les frais de transport d'une livraison de dattes. Cette livraison intervient au moment de la récolte des dattes en Babylonie. Ce même Aplaiā avait déjà été impliqué dans la réception des frais de transport au cours de l'an 25<sup>960</sup> :

---

<sup>960</sup> Cf. *supra* §3.1.2 (ABRAHAM 2004 : n°54).

**ABRAHAM 2004 : n°31 (+ BRM 1, 81)**

<sup>(1)</sup>(Concernant) les frais de transport (*gimru*) de 56 880 litres de dattes : <sup>(2-6)</sup>Aplaia, l'officier-*sepīru* des responsables du Palais-Neuf, les a reçus de la part de Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi, sur ordre de Guzanu, le gouverneur de Babylone.

<sup>(7-14)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(14-17)</sup>Babylone, le 4 *arabsamnu* (viii) de l'an 26 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone, roi des pays.

L'implication des *sepīru* du palais de Babylone rappelle la situation de l'an 25 au cours de laquelle d'importants convois d'orge venant de la région de Borsippa avaient pour destination les palais de Babylone.

Deux textes rédigés à Babylone, appartenant aux archives de Bel-remanni, sont également à mettre en relation avec l'activité des palais de Babylone au cours de l'an 26. Dans le premier texte, le notable de Sippar est redevable de 15 480 litres de dattes au « scribe sur parchemin des meunières de Babylone » :

**JURSA 1999 : 152 (BM 42353)**

<sup>(1-5)</sup>15 480 litres de dattes, rations alimentaires des meunières de Babylone du service de Šum-ukin, le chef des esclaves, appartenant à Bel-eṭir, fils d'Ina-šilli-šarri, le scribe sur parchemin des meunières de Babylone, sont à la charge de Bel-remanni, fils de Mušebši-Marduk, descendant de Šangu-Šamaš. <sup>(5-</sup>

<sup>7)</sup>Le 10 *abu* (v) de l'an 26 de Darius (I<sup>er</sup>), il donnera les 15 480 litres de dattes dans Babylone. <sup>(7-8)</sup>Les dattes qui pèsent sur le fermage de Nergal-teši-eṭir ont été données.

<sup>(9-16)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(17-18)</sup>Babylone, le 7 *abu* (v) de l'an 26 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

Ces dattes étaient destinées aux rations alimentaires des meunières. Comme le remarque M. Jursa le titre de « scribe sur parchemin des meunières » se retrouve également dans un texte appartenant aux archives des Egibi daté de l'an 25 (ABRAHAM 2004 : n°7)<sup>961</sup>. Nous avons vu que ce texte appartenait à un dossier plus large qui nous renseignait sur l'approvisionnement de plusieurs responsables de la main-d'œuvre des palais de Babylone. Ainsi, les meunières évoquées dans le texte JURSA 1999 : 152 (BM 42353) dépendaient également des palais. Le même jour, il s'engageait par serment à verser la même quantité de dattes à d'autres membres des palais dont des *gardû* (travailleurs dépendants), des mages et des employés palatiaux du *bīt harê* (*mārū ekalli ša bīt harê*) :

**JURSA 1999 : 168 (BM 42383)**

<sup>(1-6)</sup>[15 480 litres de dattes, rations alimentaires] [des *gardû*], des ma[ges] [et des] employés palatiaux du Bīt-harê, du service de Bel-eṭir, fils de Nabu-ahhe-bullit, sont à la charge de [Bel-remanni], fils de

---

<sup>961</sup> JURSA 1999 : 152 (commentaire de la ligne 1).

Mušebši-Marduk, descendant de Šangu-Šamaš.<sup>(7-8)</sup> Il les donnera Le 10 *abu* (v) de l'an 26.<sup>(8-12)</sup> Il a juré sur Bēl et Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays, qu'il les paiera selon les délais à Bel-eṭir.

<sup>(13-20)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(20-22)</sup>[Babylone, le 7 *abu* (v) de l'an 26 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays].

Le texte n'emploie pas de terme juridique pour désigner le cadre légal de cette obligation qui pesait sur Bel-remanni. Il était soumis à différentes redevances et corvées en tant que propriétaire de domaines d'arc. Nous avons vu, par exemple, qu'il était soumis à un « travail du canal de la ville d'Élam » au cours de l'an 20 de Darius<sup>962</sup>. La présence de mages parmi les employés des palais n'est pas surprenante. Nous avons vu que, durant l'an 2 de Cambyse, un mage était responsable de la « maison des meunières » qui dépendait du palais d'Abanu<sup>963</sup>.

Nous avons émis l'hypothèse que le roi avait été en résidence dans le palais de Babylone pendant une partie de l'an 25 et qu'il avait quitté la ville à la fin de l'année (mois d'*addaru*) pour rejoindre la route royale située dans la vallée de la Diyala. Nous voyons cependant que les palais étaient toujours en activité et que des levées de redevances (qui semblaient assez exceptionnelles) servaient à entretenir sa main-d'œuvre. Cette situation s'explique par deux hypothèses. Nous pouvons considérer que nous sommes face à un système ordinaire d'entretien du personnel permanent du palais indépendamment de la présence du roi. On remarque que nous n'avons pas de mentions de levées de haleurs ou de mobilisation dans le cadre du transport des *upiyāta* contrairement à l'an 25. Pour le dire autrement, le roi ne serait pas présent à Babylone au cours de l'an 26, mais le personnel permanent du palais était entretenu par des redevances pesant sur les contribuables. On peut aussi considérer qu'un événement particulier a lieu à Babylone au cours de l'an 26 qui nécessite l'entrée en activité des travailleurs des palais notamment pour produire de la nourriture telle que la farine. Or, on s'aperçoit que de nombreux soldats sont rassemblés à Babylone à ce moment-là avant de partir vers une forteresse.

### 3.2.2. *Des mobilisations de soldats à Babylone et la forteresse de Šerua*

**1. Une mobilisation de soldats de la Babylonie.** En l'an 26 de Darius, on constate une mobilisation importante de soldats à Babylone. Cette mobilisation a impliqué, entre autres, Marduk-našir-apli, Guzanu, le gouverneur de Babylone, et le chef de la citadelle. La gestion d'une partie de la force militaire de la Babylonie n'a pas été sans causer quelques tensions entre ces différents acteurs. Dans un premier temps, le chef de la citadelle (*rab dūri*) ordonne une levée de soldats à Babylone. Des notables se dégagèrent de cette obligation en fournissant un homme pour effectuer ce service.

---

<sup>962</sup> JURSA 1999 : 151 (BM 42352).

<sup>963</sup> Voir CHAPITRE 2 §3.1.5. (Lettre YOS 3, 66).



Marduk-našir-apli se chargea de gérer une partie de cette mobilisation comme en témoigne le texte ABRAHAM 2004 : n°41 :

**ABRAHAM 2004 : n°41**

<sup>(1-4)</sup>(Concernant) un journalier pour le rempart de Babylone dû par Šuzubu, fils d'Uballisu-Marduk, descendant de Ṭabihu, et Guzanu, fils de Hambaqu, descendant de Mandidi, jusqu'à la fin d'*addaru*-bis (xii-b) de l'an 26 : <sup>(5-9)</sup>Marduk-remanni, fils de Marduk-šum-ušur, descendant de Šangu-Adad, l'a reçu de la part de Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi, sur ordre d'Adad-ereš, le chef de la citadelle, pour le compte de Šuzubu et de Guzanu. <sup>(9-10)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

<sup>(11-18)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(19-20)</sup>Babylone, le 9 *tašrītu* (vii) de l'an 26 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone et des pays.

<sup>(21-22)</sup>Leur farine de l'an 26 a été payée.

Les informations de ce texte peuvent être interprétées de manières différentes. En effet, on pourrait considérer que le journalier fourni devait effectuer un travail d'entretien sur le rempart de Babylone (*dūr Bābīli*). Ce type de tâches est bien attesté dans la documentation de l'Eanna d'Uruk par exemple. Le temple devait ainsi fournir des oblats pour le rempart de Babylone sous la direction du chef des oblats<sup>964</sup>. Les autres textes que nous présentons vont nous permettre de préciser le sens de cette mobilisation. Le texte ABRAHAM 2004 : n°24 a été rédigé peu de temps après, au cours du mois de *ṭebētu* (x) de l'an 26. Il est dans un état très fragmentaire. Il y est question de la mobilisation de deux personnes : Remut, fils de Marduk-ušallim, descendant de Paharu, et Libluṭ, fils d'Itti-Nabu-balaṭu, descendant de Sisi, qui sont inscrits sur une liste de comptes (*manātu*). Il s'agit très clairement d'une mobilisation suite à un ordre royal. Guzanu, le gouverneur de Babylone est aussi impliqué. Il est mentionné deux fois : une fois par son nom et une autre fois par son titre. Enfin, le texte évoque des haleurs :

**ABRAHAM 2004 : n°24**

<sup>(1-5)</sup>Remut, fils de Marduk-ušallim, descendant de Paharu, [et] Libluṭ, fils d'Itti-Nabu-balaṭu, descendant de Sisi avec la liste des comptes [...] du roi des ... des mains de Guzanu, fils de Na[bu-šum-ukin], descendant de Ša-našišu, selon la liste des comptes [ont été payé ?]. <sup>(6-9)</sup>Excepté : le [...] et la liste des comptes [...] dans Babylone pour [...] le gouverneur de Babylone. <sup>(10)</sup>Les haleurs ont été payés.

<sup>(11-17)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(18-20)</sup>Babylone, le 26 *ṭebētu* (x) de l'an 26 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone, roi des pays.

Les différents protagonistes des textes ABRAHAM 2004 : n°41 et ABRAHAM 2004 : n°24 se trouvent mentionnés dans la lettre CT 22, 74. Cette lettre a été rédigée par Guzanu et est adressée à Marduk-našir-apli (/Širku). Elle évoque un problème entre le gouverneur de Babylone et le chef de

---

<sup>964</sup> Voir KLEBER 2008 : 187-188.

la citadelle. Il semblerait que le chef des Egibi ait commis une erreur en enrégimentant le cavalier Libluṭ auprès du chef de la citadelle alors que Guzanu le revendique également. Nous suivons ici la traduction de la lettre CT 22, 74 réalisée par F. Joannès<sup>965</sup> :

**CT 22, 74**

« Lettre de Guzanu à Širku, mon frère. Que les dieux Bêl et Nabu assurent santé et vie à mon frère ! Tous les jours depuis Babylone, tu me racontes des mensonges, lorsque tu declares : « Libluṭ, le cavalier, et tes auxiliaires sont inscrits avec toi (pour le service) », alors que le chef de la citadelle, lorsqu'il est parti derrière moi, a laissé sur place Libluṭ et tous les cavaliers en disant : « Ceux-là m'appartiennent » ; et ce sont mes auxiliaires qu'il a emmenés ! Quant à toi, tu t'arranges avec lui en mon nom, en les récupérant d'entre ses mains ! Voilà que Libluṭ, le cavalier, est affecté (?) à la tête des bateaux pour aller à Danipinu, et que tu ne libères pas de ses mains les autres cavaliers, les auxiliaires, ni les soldats des notables. Qu'on ne fasse pas à mes soldats les réprimandes qui sont pour le chef de la citadelle ! Toi, parle à ce propos à Atkal-ana-Mar-Esagil. Fournis-lui l'équivalent exact du nombre de soldats. La majesté du roi Darius pèse sur toi ! Pour les soldats des corvéables de l'affaire desquels je t'ai chargé, démobilise-les ! Vois : les gardes des Portes et les cavaliers sont déjà tous à ta disposition ! Il y a aussi les soldats du Bīt-Dakkuri installés à Babylone, qui sont à ta disposition ! Aussi, ne réclame pas les soldats de mon Domaine de char ! »

Cette lettre n'est pas datée. Cependant, les informations qu'elle contient nous permettent de la dater précisément de l'an 26 :

1) Elle évoque le rôle du chef de la citadelle dans la mobilisation de plusieurs soldats. Nous avons vu que d'après le texte ABRAHAM 2004 : n°41 ce même responsable avait ordonné des levées de soldats pesant sur des contribuables à Babylone.

2) La lettre évoque Libluṭ, le cavalier. Comme le suggère K. Abraham ce dernier pourrait être identifié avec Libluṭ, fils d'Itti-Nabu-balaṭu, descendant de Sisi qui était mentionné dans le texte ABRAHAM 2004 : n°24<sup>966</sup>. Bien que fragmentaire ce texte le mettait en lien avec une liste comptable, le gouverneur de Babylone et des haleurs. La lettre CT 22, 74 établit les mêmes relations, Libluṭ y apparaît comme inscrit auprès d'un responsable et comme dirigeant des convois de bateaux. Il est également en relation avec le gouverneur de Babylone.

3) D'après la lettre CT 22, 74, Marduk-našir-apli était chargé de l'affectation de plusieurs soldats entre différents responsables. Le texte ABRAHAM 2004 : n°41 le montre remplissant

---

<sup>965</sup> JOANNÈS 1990a : 187 n.60. F. Joannès considérait que Guzanu était l'administrateur (= *šangu*) en chef du temple de Šamaš. Guzanu occupa effectivement ce poste de l'an 15 à l'an 24 de Darius (BONGENAAR 1997 : 32). Cependant, il occupa ensuite le poste de gouverneur de Babylone de l'an 25 à l'an 28 de Darius (BONGENAAR 1997 : 9). Nous pensons qu'il était gouverneur de Babylone quand il rédigea la lettre CT 22, 74 (voir nos arguments pour la dater de l'an 26 de Darius).

<sup>966</sup> ABRAHAM 2004 : 47

concrètement ce rôle : il reçut un journalier de la part de contribuables pour le compte du chef de la citadelle.

La lettre CT 22, 74 témoigne d'une activité militaire intense à Babylone : des cavaliers, des auxiliaires, des soldats fournis par des corvéables et des notables ainsi que des soldats venus du *Bit-Dakkuri* sont stationnés à Babylone. Certains partent par bateaux dans une ville inconnue nommée Danipinu. Il semble que Marduk-našir-apli s'occupa en plus d'organiser le transport des soldats par bateaux.

**2. La forteresse de Šerua.** Au cours de l'an 26, Marduk-našir-apli loue ou achète plusieurs bateaux. Ces achats ou locations de bateaux s'échelonnent du mois d'*ulūlu* (vi) au mois d'*addaru* (xii) :

Date / Référence	Résumé	Lieu de rédaction
7/vi/Darius [26] <b>ABRAHAM 2004 : n°62</b>	MNA loue un bateau pour 20 sicles d'argent et versa 36 litres de farine (pour les rations des bateliers) qui aura pour destination la Forteresse de Šerua.	Babylone
5/xii/Darius 26 <b>ABRAHAM 2004 : n°13</b>	MNA loue un bateau appartenant à Balaṭu, fils d'Ina-qibi- [...], le <i>mašennu</i> , pour 20 sicles d'argent. Le contrat précise que le bateau ne devra pas dépasser la Forteresse de Šerua.	Babylone
6/xii/Darius 26 <b>ABRAHAM 2004 : n°7</b>	MNA loue un bateau à Iddin-Nabu, à la disposition de Šamaš-iddin. Il doit aller jusqu'à la Forteresse de Šerua.	Babylone

#### *L'activité de la forteresse de Šerua*

La destination de ces bateaux est indiquée, il s'agit de la Forteresse de Šerua. La localisation de cette place fortifiée reste incertaine<sup>967</sup>. Ce toponyme pose également quelques problèmes de lecture.

Il est écrit de manière semi-idéogrammatique dans les textes ABRAHAM 2004 : n°13 et ABRAHAM 2004 : n°7 : *bi-iš-tú šá EDIN-ú-a*. L'idéogramme EDIN peut renvoyer au terme akkadien *šēru* (la plaine, la steppe). Le toponyme pourrait donc se traduire par « la forteresse de la plaine ». C'est cette lecture qu'avaient adoptée T. Pinches puis K. Abraham<sup>968</sup>. Cependant, elle n'explique pas le complément phonétique [wa] placé derrière l'idéogramme EDIN alors qu'on attendrait une lecture *Birtu ša šēri*. La séquence EDIN-ú-a peut également renvoyer aux déesses Erua (un autre nom de Zarpanitu, la parèdre de Marduk) ou Šerua (la parèdre d'Aššur)<sup>969</sup> en considérant que le déterminatif

<sup>967</sup> R. Zadok précise seulement que la forteresse est en lien avec Babylone (ZADOK 1985a : 78). La proposition de T. Pinches de relier cette forteresse avec le Golfe Persique : « the ship shall not cross the great (water), if it pass, he shall pay 5 mana of silver » (1.9-12) (PINCHES 1902 : 470) provient d'une mauvaise lecture de la clause de pénalité du texte ABRAHAM 2004 : n°13.

<sup>968</sup> PINCHES 1902 : 470. ABRAHAM 2004 : 216 (commentaire de la ligne 4 du texte ABRAHAM 2004 : n°7).

<sup>969</sup> BORGER 2003 : n°300.

divin (dingir) est, ici, systématiquement omis. La graphie utilisée dans le texte ABRAHAM 2004 : n°62 peut nous permettre de trancher. Il adopte une lecture phonétique du même toponyme : <sup>uru</sup>*bi-ri-iš-ša-ru-ú-a*, soit Birit-Šarua. Cette dernière vocalisation semble confirmer la lecture proposée par R. Zadok : Birtu-ša-Šerua<sup>970</sup>. Le nom de cette déesse reste fortement lié à l'Assyrie et à la ville d'Aššur en particulier en tant que parèdre du dieu tutélaire et dont une des portes de la ville portait le nom<sup>971</sup>. L'utilisation d'un toponyme comportant le nom de la déesse Šerua est donc tout à fait atypique et on peut donc se demander si cette forteresse ne se situait pas en Assyrie. Dans ce cas, les bateaux auraient emprunté le Tigre pour rejoindre le nord de la Mésopotamie.

Sur plusieurs mois de l'an 26, il y a donc eu un mouvement important de bateaux depuis Babylone jusque dans la forteresse de Šerua.

Les différents textes de l'an 26 concernant les palais de Babylone, la mobilisation de soldats et la forteresse de Šerua peuvent maintenant être regroupés.

**3. Mise en relation.** La Babylonie a connu une activité intense au cours de l'an 26 avec des levées redevances pour les palais de Babylone, de soldats et de haleurs :

Mois	Activités des palais de Babylone	Rassemblement de soldats à Babylone	Bateaux pour la forteresse de Šerua	Informations supplémentaires de la lettre CT 22, 74
iii	<i>Ilku</i> pour le <i>sepīru</i> des responsables des rations alimentaires du Palais-Neuf <b>ABRAHAM 2004 : n°15</b>			Soldats du Bīt-Dakkuri en garnison à Babylone  Libluṭ a été affecté par erreur au chef de la citadelle  Des bateaux se dirigent vers la ville de Danipinu
iv				
v	Rations alimentaires pour les meunières <b>JURSA 1999 : 152 (BM 42353)</b> Rations alimentaires pour les <i>gardû</i> , les Mages, employés palatiaux du Bīt-harê <b>JURSA 1999 : 168 (BM 42383)</b>			
vi			<b>ABRAHAM 2004 : n°62</b>	
vii		Un journalier mobilisé pour le Chef de la citadelle <b>ABRAHAM 2004 : n°41</b>		
viii	Dattes <i>sepīru</i> des responsables du Palais-Neuf <b>ABRAHAM 2004 : n°31</b>			
ix				

<sup>970</sup> ZADOK 1985a : 78.

<sup>971</sup> GEORGE 1992 : 117.

x		Mention de Libluṭ et de haleurs ABRAHAM 2004 : n°24		
xi				
xii			ABRAHAM 2004 : n°13 ABRAHAM 2004 : n°7	

*Les différentes activités à Babylone au cours de l'an 26 de Darius I<sup>er</sup> (495-494)*

Le rassemblement de la documentation met en évidence trois étapes :

- 1) L'activité de la main-d'œuvre des palais de Babylone, et notamment des meunières, à partir du mois de *simānu* (iii), soit juste après la récolte de l'orge.
- 2) La mobilisation de soldats à Babylone au début de la deuxième moitié de l'année.
- 3) L'envoi de bateaux pour la forteresse de Šerua également à partir de la deuxième moitié de l'année.

Il est dès lors possible de considérer que les travailleurs du palais de Babylone étaient chargés de produire des rations alimentaires pour l'armée. Une partie de ces denrées a pu être donnée aux soldats qui se rassemblaient à Babylone, une autre partie a aussi pu être envoyée par bateaux dans un camp militaire, la forteresse de Šerua. La mobilisation militaire a semblé très importante et a concerné une partie de la Babylonie (Babylone et le Bīt-Dakkuri). Des soldats ont été convoqués à Babylone avant qu'une partie ne soit redirigée par bateau vers la ville de Danipinu. Au même moment de nombreux bateaux ont dû rejoindre la forteresse de Šerua. Il est dès lors possible de relier l'activité de Danipinu et de Šerua et de considérer qu'elles étaient toutes les deux des lieux d'étapes lors du déplacement des soldats ou bien des bases arrières de l'armée dans lesquelles étaient stockées une partie des vivres. Malheureusement, nous ne pouvons pas les localiser avec précision. Nous avons vu que Šerua aurait pu se situer au nord de la Mésopotamie, dans le territoire de l'ancienne Assyrie. Il semble que l'activité des palais de Babylone à ce moment-là s'inscrive dans la logistique d'une campagne militaire en tant que centre de productions de rations alimentaires.

### **3.3. Une mobilisation en lien avec les troubles en Asie Mineure ?**

En prenant en compte à la fois les données que nous venons de rassembler et les données de l'an 25, il nous est possible de présenter une hypothèse expliquant le but de ces mouvements de troupes depuis la Babylonie. Il nous a semblé qu'après avoir séjourné plusieurs mois à Babylone, Darius et une partie de sa cour se soient dirigés vers la ville de Lahiru, située sur une des routes royales principales entre la Diyala et le Levant, au cours du mois d'*addaru* (xii) de l'an 25 (mars 496).

Puis quelques mois après, à partir du mois d'*abu* (v) de l'an 26 (août 496), des convois de bateaux se sont dirigés depuis Babylone vers la Forteresse de Šerua. Nous avons vu que cette forteresse pourrait se situer au nord de la Mésopotamie, dans l'ancienne Assyrie. La forteresse aurait pu jouer le rôle de camp d'étape dans lequel les soldats et des vivres auraient pu être débarqués par bateaux depuis le Tigre. Au même moment, de nombreux soldats ont été mobilisés à Babylone et certains ont rejoint par bateau la ville de Danipinu dont la localisation reste inconnue. Il semble donc qu'il y a eu un mouvement depuis Lahiru jusqu'au moins le Nord de la Mésopotamie dans le cadre d'une campagne militaire. Ces données géographiques montrent un déplacement qui suit la grande route royale du nord. Cette géographie et cette chronologie, l'année 496, pourraient s'inscrire dans le contexte des révoltes en Asie Mineure. En effet, à partir de 499, le pouvoir perse a dû faire face à des soulèvements à Milet et en Ionie. En effet, Aristagoras, le tyran de Milet se révolta contre l'autorité perse. Il a été rejoint par de nombreuses cités d'Asie Mineure. L'armée perse mobilisée dès la révolte n'a pu en venir à bout qu'en 494 après avoir pris Milet et qu'en 493 après avoir rétabli son autorité sur l'ensemble des pays rebelles<sup>972</sup>. Les soldats babyloniens mobilisés au cours en 496 auraient pu participer à cette campagne occidentale. Il est tout à fait possible que cette campagne depuis la Babylonie ait été dirigée par Darius lui-même. En effet, les textes de Persépolis sont complètement muets sur une éventuelle présence royale en Iran lors de l'an 25 et de l'an 26<sup>973</sup>. De même, comme le remarque C. Waerzeggers aucun texte babylonien n'atteste de voyage vers Suse cette année-là<sup>974</sup>. On remarque au contraire que les flux de la Babylonie ont été polarisés par les palais de Babylone en l'an 25 puis par la citadelle de Šerua durant une partie de l'an 26 (voir **CARTE** en conclusion).

### 3.4. La présence en Babylonie d'une partie de la cour perse au début du règne de Xerxès

Un texte isolé, mais beaucoup plus explicite nous renseigne sur la présence d'une partie de la cour perse en Babylonie au tout début du règne de Xerxès. Les textes babyloniens à notre disposition ne nous renseignent pas de manière claire et directe sur la présence du roi dans la province. Seul un texte enregistre clairement la présence d'un membre important de la famille royale. Le texte *Evetts App.* no.2, rédigé dans la région de Sippar<sup>975</sup>, enregistre une distribution d'orge pour la nourrice d'une des filles de Xerxès :

<sup>972</sup> Pour les circonstances de la révolte de l'Ionie, voir Briant 1996 : 158-168.

<sup>973</sup> Voir les données sur la présence du roi d'après les textes élamites de Persépolis rassemblées par C. Tuplin qui note pour l'ensemble de l'an 26 « No evidence » (TUPLIN 1998 : 98).

<sup>974</sup> WAERZEGGERS 2010a : 803.

<sup>975</sup> Voir le classement effectué par C. Waerzeggers (WAERZEGGERS 2003/2004 : 169).

## ***Evetts App. no.2***

<sup>(1-7)</sup> 1 080 litres d'orge d'<sup>f</sup>Artim, la nourrice de <sup>f</sup>Ratahšah, la fille du roi, des mains de Surundu et de Ša-pi-kalbi, les *rab-bane* [...] de/que Artim [...] à disposition de [...]

<sup>(1'-3')</sup> [Les témoins] : [NP], fils de [NP ; .....] ; Ah-iddin ; Šumaia, fils de [ND]-ah-iddin.

<sup>(4)</sup> Le scribe : Labaši, fils de Ninurta-apla-iddin.

<sup>(5'-7')</sup> Bīt-Šahiran, année inaugurale du règne de Xerxès, roi de Babylone, roi des pays.

<sup>f</sup>Artim, la nourrice, porte un nom d'origine perse<sup>976</sup>. Elle a reçu une ration d'orge de 1080 litres d'orge de la part de deux individus : Surundu et Ša-pi-kalbi. Le premier porte un nom iranien<sup>977</sup>, le deuxième un nom babylonien. Ils sont qualifiés de *rab banê*, ils étaient donc titulaires d'une prébende qualifiée de *rab-banûtu*. Ils avaient en charge l'exploitation de domaines agricoles dont les récoltes servaient aux repas des dieux<sup>978</sup>. Il n'est pas possible de rattacher ces prébendiers aux données prosopographiques connues pour la région de Sippar et pour le temple de l'Ebabbar en particulier. Il semble néanmoins que la présence de membres de la cour perse ait entraîné des prélèvements agricoles sur les ressources des temples. Nous remarquons que le texte précise qu'<sup>f</sup>Artim était une nourrice allaitante (*mušēniqtu*), elle était donc vraisemblablement en compagnie de la princesse <sup>f</sup>Ratahšah qui était très jeune, car elle n'était pas encore sevrée<sup>979</sup>. La présence de la nourrice royale et de la jeune princesse a très probablement pour cadre un déplacement de la cour perse en Babylonie. La très jeune fille de Xerxès est donc présente en Babylonie puisque sa nourrice y est attestée. Il est possible qu'elle ait voyagé à ce moment-là avec une partie plus importante de la cour perse. On peut également se demander si le roi était également présent.

---

<sup>976</sup> TAVERNIER 2007 : 306-307.

<sup>977</sup> Pour l'étymologie de Surundu voir TAVERNIER 2007 : 314.

<sup>978</sup> JURSA 1995a : 57-79.

<sup>979</sup> Les attestations de nourrice allaitante (*mušēniqtu*) sont rares dans la documentation babylonienne, on en trouvera les références et une étude dans ZAWADZKI & LATOWSKI 2008.

## 4. CONCLUSION

Au cours de son règne, Darius I<sup>er</sup> a affirmé son pouvoir personnel sur la Babylonie à travers trois moyens :

1) La diffusion de l'image royale dans Babylone par l'édification d'une stèle célébrant la victoire de Darius sur les rois babyloniens rebelles et, probablement, à travers l'aménagement du Palais-Sud. Ces monuments sont une adaptation locale de l'image impériale qui avait été créée en Iran et visible à travers les reliefs rupestres et les palais monumentaux de Suse et de Persépolis. Ils témoignent également d'une adaptation locale puisque dans la stèle de Babylone Darius se place sous la protection de Marduk, le dieu tutélaire. Ces réalisations avaient donc pour but de glorifier le pouvoir du roi, mais aussi de le présenter comme un roi babylonien traditionnel. Cependant, la nature nomade du pouvoir perse rendait le roi absent de Babylone pendant une grande partie de l'année.

2) Malgré cette absence, Darius a pu intervenir directement dans les affaires judiciaires les plus importantes de la province par le biais de lettres rapportant ses propres paroles. Deux textes de l'Ebabbar de Sippar ont ainsi montré l'implication du roi dans des affaires concernant la gestion de domaines militaires et la gestion de la ferme générale.

3) Enfin, le roi s'est rendu en Babylonie avec une partie de sa cour. Malgré l'absence des archives officielles produites par le pouvoir perse en Babylonie, les archives privées de la famille des Egibi nous ont permis de repérer quelques indices témoignant d'une activité importante des palais de Babylone au cours de l'an 25 et de la Forteresse de Šerua au cours de l'an 26. Nous avons proposé de mettre ces activités en relation avec la présence du roi et d'une partie de sa cour à Babylone puis avec leur déplacement dans la Diyala puis, au moins, jusqu'au nord de la Mésopotamie, dans l'ancienne Assyrie. Ce dernier déplacement aurait été en lien avec une expédition militaire. Les palais de Babylone et la forteresse de Šerua ont attiré à eux les principaux flux venant de Babylonie : des bateaux chargés d'orge, des redevances et des hommes. Pendant ce temps-là, nous avons constaté l'absence de mouvements vers Suse. Enfin, un dernier texte isolé nous renseignait sur la présence de membres de la cour perse en Babylonie au début du règne de Xerxès.

Darius I<sup>er</sup> a réussi à rétablir son pouvoir personnel sur la Babylonie et à faire entrer la province à l'intérieur d'un système tributaire dont le centre principal semble avoir été le palais de Suse. En 484, au début du règne de Xerxès, le lien personnel entre le Grand Roi et la Babylonie fut de nouveau rompu par l'arrivée au pouvoir de deux rois babyloniens indépendants.





## CONCLUSION DE LA PARTIE 2

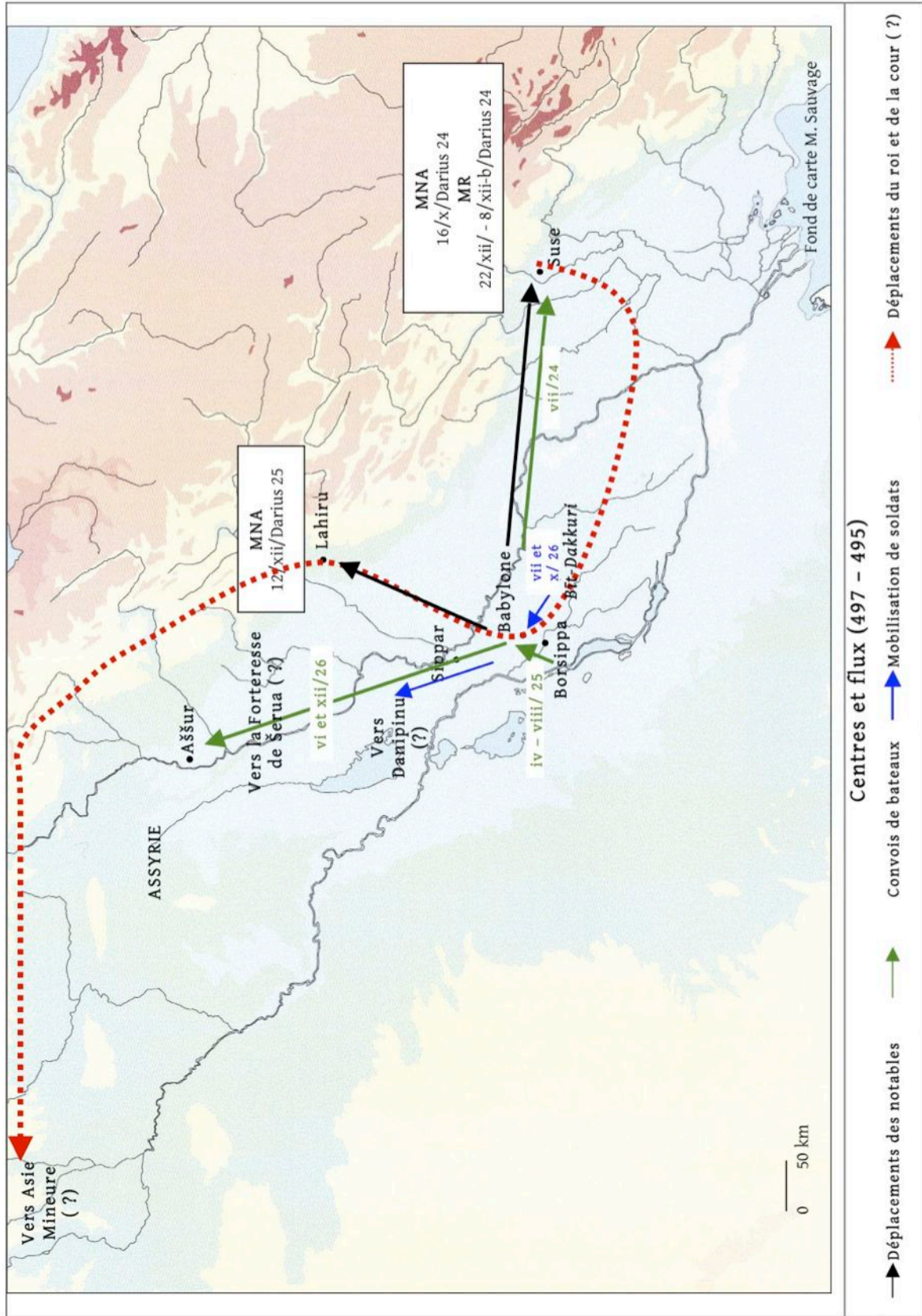
Le nouveau programme impérial élaboré par Darius s'est concrétisé par l'édification de nouvelles résidences royales monumentales à Suse et à Persépolis et par la réalisation d'une nouvelle image royale célébrant à la fois le pouvoir du roi sur les provinces rebelles et l'unité retrouvée de l'empire. La documentation babylonienne nous a permis de mesurer les conséquences de cette nouvelle fondation de l'empire sur les relations entre la Babylonie et l'Iran et dans laquelle Suse occupa une place centrale.

1) Suse a été un point central polarisant la plus grande partie de flux venus de Babylonie. La province envoya ainsi régulièrement à partir de l'an 5 des travailleurs œuvrer sur la construction de la nouvelle résidence royale et sur le système de canaux. De même, de nombreuses levées de haleurs ont permis de mettre en place un transport régulier de produits alimentaires (*upiyāta*) vers Suse. Ces opérations de transport ont nécessité plusieurs mois d'organisation en Babylonie, le temps pour les administrateurs des réseaux de canaux (*gugallu*) et pour les entrepreneurs de collecter des fonds et de louer des bateaux et des haleurs. Ces transports de vivres étaient accompagnés par des membres d'une vaste délégation comprenant les gouverneurs des grandes villes de Babylonie, les administrateurs des principaux temples, des notables et des officiers royaux qui s'y déplaçaient. Les délégations séjournaient en Élam à la fin de l'hiver et au début du printemps. Ces voyages ont été réguliers tout au long du règne de Darius, et ce jusqu'au début du règne de Xerxès et semblaient être motivés par un but politique : rencontrer le pouvoir perse afin de lui remettre le tribut et de lui rendre des comptes. Il semble que c'est ainsi la présence du roi qui polarisa une grande partie des flux venus de Babylonie.

2) L'intensité des échanges entre la Babylonie et Suse a laissé peu de place aux relations avec Ecbatane et Persépolis. Un seul texte fait état d'un voyage d'administrateur du temple de l'Ebabbar de Sippar à Ecbatane pendant le règne de Darius. La documentation babylonienne n'enregistre aucun mouvement vers Persépolis. Le cas de cette dernière résidence est un peu particulier, car les textes élamites de Persépolis documentent la présence de nombreux Babyloniens dans le Fars. Certains étaient employés comme travailleurs dépendants sur différents chantiers et d'autres travaillaient comme scribes sur parchemin pour les services de l'administration perse. Ces Babyloniens semblaient vivre à demeure en Iran et dépendaient de l'administration de Persépolis. Il semble ainsi que Suse ait été le lieu principal de consommation, de stockage et de redistribution du tribut babylonien. Ainsi un texte élamite pourrait montrer qu'une partie de ce tribut était ensuite convoyé jusqu'à Persépolis.

3) La ville de Babylone conserva une place particulière dans le dispositif des résidences royales. Elle a été remodelée à l'image des résidences royales de Persépolis et de Suse pour devenir un support et un vecteur de la nouvelle image impériale comme en témoigne la stèle de Darius et les aménagements du Palais-Sud. Ce palais a pu accueillir le roi et sa cour pendant une partie de l'an 25 avant que le roi ne s'engage dans une campagne militaire, quelques mois plus tard, qui nécessita l'envoi de soldats et de ressources depuis la Babylonie. Ainsi la personne de roi continua d'attirer la plus grande partie des flux venus de Babylonie. Les données que nous avons rassemblées concernent le ravitaillement du palais de Suse, des palais de Babylone et de la forteresse de Šerua en l'an 24, 25 et 26 (Voir **Carte page suivante**).

En 484, l'unité de l'empire réalisée et célébrée par Darius I<sup>er</sup> a été une nouvelle fois contestée au début du règne de Xerxès quand deux rois babyloniens se sont proclamés indépendants.



## Références :

### 1) Déplacements des notables :

#### Marduk-našir-apli (MNA) :

Suse = 16/x/Dar. 24 (ABRAHAM 1997a : 78 (BM 30878))

Lahiru = CTMMA 3, 68 (12/xii/Darius 25)

#### Marduk-remanni (MR)

Suse = Du 22/xii au 8/xii-b/Darius 24 (WAERZEGGERS 2001 : n°11 5; ZAWADZKI 2000b : n°7; ZAWADZKI 2000b : n°8)

### 2) Convois de bateaux :

Suse : 18/vii /Dar. 24 (ABRAHAM 2004 : n°70); 25/vii/Dar. 24 (ABRAHAM 2004 : n°39); 4/vii/Dar. 24 (ABRAHAM 2004 : n°12); 2/vii/24 (ABRAHAM 2004 : n°5).

Palais de Babylone : 7/iv/Darius [25] (ABRAHAM 2004 : n°54); 11/iv/Darius [25] (ABRAHAM 2004 : n°69); 17/v/Darius 25 (ABRAHAM 2004 : n°71); 28/vii/Darius 25 (ABRAHAM 2004 : n°18); [-]/viii/Darius 25 (ABRAHAM 2004 : n°46); [-] Darius 25 (ABRAHAM 2004 : n°59).

Forteresse de Šerua : 7/vi/Darius [26] (ABRAHAM 2004 : n°62); 5/xii/Darius 26 (ABRAHAM 2004 : n°13); 6/xii/Darius 26 (ABRAHAM 2004 : n°7)

### 3) Soldats :

Babylone : 9/vii/Darius 26 (ABRAHAM 2004 : n°41); 26/x/Darius 26 (ABRAHAM 2004 : n°24)

Danipinu : CT 22, 74 (Darius 26).

**PARTIE 3 – LA BABYLONIE DANS L’ESPACE CENTRAL : UN  
TERRITOIRE AU CŒUR DES CONTESTATIONS (434-331)**



# INTRODUCTION - LES RÉVOLTES CONTRE XERXÈS (484) ET LEURS CONSEQUENCES SUR LA DOCUMENTATION BABYLONIENNE

Le début du règne de Xerxès a été marqué par des révoltes en Babylonie. Deux Babyloniens, Šamaš-eriba et Bel-šimmani, ont pris le pouvoir, se proclamant chacun « roi de Babylone ». Ces révoltes ont donné lieu à de nombreuses études et commentaires qui se sont concentrés sur deux points : la date précise des règnes des rois babyloniens<sup>980</sup> et le lien entre ces révoltes et la destruction des temples de la Babylonie attribuée à Xerxès par de nombreux auteurs classiques<sup>981</sup>. Dans un article daté de 2003/2004 intitulé « The Babylonian Revolts against Xerxes and the 'End of Archives' », C. Waerzeggers proposa un réexamen de ces questions en se fondant sur de nombreux textes qui étaient jusqu'alors inédits. De cette étude, nous retenons l'établissement d'une chronologie précise des règnes des deux rois babyloniens, la possibilité d'un affrontement avec l'armée de Xerxès dans la région d'Opis, et une réorganisation administrative profonde de la Babylonie une fois le pouvoir perse réaffirmé sur la province. Cette réorganisation est notamment visible par la fin brutale d'archives de temples babyloniens comme celui de l'Ebabbar de Sippar et d'archives appartenant aux principales familles de notables liées aux temples.

## La Babylonie, les révoltes contre Xerxès et leurs conséquences

Les premiers historiens qui travaillèrent sur la question des règnes de Bel-šimmani et de Šamaš-eriba les datèrent respectivement de l'an 2 et de l'an 4 de Xerxès<sup>982</sup>. Cette chronologie fut peu à peu contestée. Par exemple, A. Kuhrt data la prise de pouvoir de Šamaš-eriba de la fin du règne de Darius I<sup>er</sup><sup>983</sup>, tandis que P. Briant la situait en l'an 7 de Xerxès<sup>984</sup>. Le règne de Bel-šimmani fut

---

<sup>980</sup> Voir la bibliographie dans WAERZEGGERS 2003/2004 : 151-152.

<sup>981</sup> D'après les sources classiques, Xerxès aurait détruit le temple de l'Esagil de Marduk situé à Babylone (Arrien III, 16 ; VII, 17.1 ; Diodore XVII, 112.3 ; Strabon XVI, 1.5). Hérodote évoque quant à lui l'assassinat d'un des prêtres de Marduk, tué de la main de Xerxès (I, 183). On trouvera de nombreuses références bibliographiques des études historiques concernant ces questions dans KUHRT & SHERWIN-WHITE 1987 : 69-78.

<sup>982</sup> SAN NICOLO 1934 et BÖHL 1962.

<sup>983</sup> KUHRT 1997 : 302-304.

<sup>984</sup> BRIANT 1992 : 12.



également l'objet de controverses, certains le datant de la fin du règne de Darius I<sup>er</sup><sup>985</sup> et d'autres de l'an 5 du règne de Xerxès<sup>986</sup>. En se fondant sur de nombreuses collations de textes déjà édités et sur de nouveaux textes (notamment issus de Borsippa et conservés au British Museum), C. Waerzeggers établit une chronologie fine des règnes de Bel-šimanni et de Šamaš-eriba. Cette nouvelle chronologie montre qu'ils se proclamèrent rois simultanément lors de l'an 2 de Xerxès, et, fait surprenant, elle montre que les deux rois se sont probablement affrontés pour le pouvoir<sup>987</sup>. Les deux rois se sont déclarés à peu près en même temps, au cours du mois d'abu (v). Šamaš-eriba était probablement originaire de Sippar où son règne a été reconnu en premier. Au contraire, le règne de Bel-šimanni a été d'abord reconnu dans un premier temps à Borsippa. La partie septentrionale de la Babylonie était donc divisée en deux royaumes pendant quelque temps. L'étude des dates de Šamaš-eriba semble faire apparaître un mouvement du roi en direction du sud et de son rival. En effet, on constate que son règne a été enregistré par plusieurs villes du centre, Babylone et Kiš, puis par Borsippa, ville tenue par Bel-šimanni. Il y aurait donc eu une bataille entre les deux rois de Babylone qui se serait soldée par la victoire de Šamaš-eriba<sup>988</sup>.

	Dernière date de Xerxès	Šamaš-eriba	Bel-šimanni	Retour de Xerxès
<b>Sippar</b>	09/iv/Xerxès 02 (AfO 38/39 n°2)	04/v-25/vi (LB 1718 – BM 67297)		20+[x]/iii/Xerxès 06 (TEBR 89)
<b>Babylone</b>	14/iii/Xerxès 02 (BM 78090)	22/vii (ZA 3, 157f.)		02/ii/Xerxès 03 (8 <sup>e</sup> congrès n°20)
<b>Kiš</b>	06/i/Xerxès 02 (OECT 10, 269)	09/vii (BM 94878)		26/iii/Xerxès 07 (OECT 10, 173)
<b>Borsippa</b>	06/iv/Xerxès 02 (BRM I, 85)	22/vi-29/vii (BM 25897- VS 6, 174)	14/v-4/vi (Amherst 248 /AfO 19, n°23 – BM 87357 <sup>989</sup> )	11/xi/Xerxès 04 (BM 101787)
<b>Dilbat</b>	06/iv/Xerxès 02 (MLC 492)		01/vi (VS 6, 331)	

#### *Chronologie des règnes de Šamaš-eriba et de Bel-šimanni<sup>990</sup>*

<sup>985</sup> ROLLINGER 1993 : 226 et ROLLINGER 1998 : 367.

<sup>986</sup> BRIANT 1992 : 12.

<sup>987</sup> WAERZEGGERS 2003/2004 : 151-156.

<sup>988</sup> WAERZEGGERS 2003/2004 : 154b.

<sup>989</sup> Texte BM 87357 rédigé dans le village de Harru-mili, dans la région de Borsippa (WAERZEGGERS 2003/2004 : 163-164 pour l'édition et le commentaire du texte).

<sup>990</sup> Tableau établi d'après les données de WAERZEGGERS 2003/2004 : 152-153 et 168-171.

Il est difficile de déterminer quel fut l'élément déclencheur de ces révoltes. La chronologie des premiers mois de règne de Xerxès n'est pas précise. Nous sommes, sur ce sujet, dépendants du récit des auteurs classiques qui mentionnent des troubles liés à la succession de Darius I<sup>er</sup> entre Xerxès et son frère Ariaramnès et une révolte en Égypte qui débuta à la fin du règne de Darius I<sup>er</sup> et qui nécessita l'intervention de Xerxès lors de la première année de son règne en 486/485<sup>991</sup>. Il reste à ce jour impossible de relier ces événements aux révoltes qui éclatèrent en Babylonie. Le contexte politique de la prise de pouvoir des rois babyloniens Nabuchodonosor III (521), Nabuchodonosor IV (521), et Nidin-Bel (vers 336) est beaucoup plus clair. Elles sont survenues au moment où le pouvoir perse était affaibli par des conflits dynastiques internes : lors de la rivalité entre le roi Bardiya et Darius, le prétendant au trône (522-521), et après l'assassinat d'Artaxerxès IV par un officier royal (336). Pour P. Briant ces révoltes ne sont pas à mettre sur le compte d'un mouvement national et indépendantiste : « Aucun des pays de l'Empire, pas même la Babylonie ou l'Égypte, n'était traversé par une conscience nationale aiguë, qui les poussait irrésistiblement vers l'indépendance »<sup>992</sup>. Les provinces étaient unies dans l'Empire par la suprématie incontestée du Grand Roi. Une période de faiblesse de l'institution royale entraînait presque de *facto* l'émergence de pouvoirs locaux. Les révoltes contre Xerxès s'inscrivent probablement dans une période d'affaiblissement du pouvoir personnel du roi soit à la suite d'un conflit à l'intérieur de la dynastie régnante ou bien à la suite de difficultés extérieures. Quelles que soient les raisons qui ont motivé les rois babyloniens Bel-šimanni et Šamaš-eriba à prendre le trône de Babylone, le pouvoir perse ne tarda pas à réaffirmer sa domination sur la province. Ainsi, un texte mentionnant le règne de Šamaš-eriba pourrait ainsi évoquer une confrontation entre l'armée du nouveau roi et l'armée perse dans le nord de la Babylonie, à Opis.

Le texte WAERZEGGERS 2003/2004 : n°6 a été rédigé à la fin du mois de *tašrītu* (vii) à Borsippa. Il s'agit de l'un des tout derniers textes datés du règne de Šamaš-eriba. Ce texte enregistre une levée de corvéables à Borsippa. Ces derniers devaient se rendre dans la ville d'Opis pour effectuer un service de surveillance (*maššartu našāru*) :

**WAERZEGGERS 2003/2004 : n°6**

<sup>(1-5)</sup>Nidinti, fils de Nabu-ittanna, descendant de Kidin-[Sin], se rendra à Opis pour le compte de Nabu-ah-ittannu, fils de Basiya, descendant de Šepe-iliya, avec les corvéables de Nabu-ah-[...], le *šatammu* de l'Ezida. <sup>(5-7)</sup>Il assurera la garde selon la corvée des Borsippéens pour le compte de Nabu-ah-ittannu. <sup>(7-</sup>

<sup>9)</sup>Šaddinnu versera le salaire de Nidinti selon (le tarif en vigueur) des tenanciers d'arcs de Borsippa (*bēl*

<sup>991</sup> Les troubles de succession sont évoqués par Justin II, 10.1-10, Plutarque *Mor.* 173b et 488d-f et Hérodote IX, 108-113. La révolte d'Égypte est évoquée dans Hérodote VII, 2, 7. Sur ces événements voir BRIANT 1996 : 540-541. On se reportera à BRIANT 1988b pour une analyse détaillée de la domination perse en Égypte et une réflexion sur les motivations des révoltes égyptiennes face au pouvoir perse.

<sup>992</sup> BRIANT 1996 : 887.

*qašti*).<sup>(9-10)</sup>Nidinti [a reçu] 5 [...] de la part de Šaddin[nu].<sup>(11-12)</sup>Nabu-ittanna, fils de Zerunutu, [descendant de Kidin-Sin] se porte garant de Nidinti, son fils.

<sup>(15-20)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(21-22)</sup>Borsippa, le 24 *tašrītu* (vii) de l'année inau[gurale du règne de] Šamaš-eriba, roi de Babylone.

Cette corvée pesait initialement sur Nabu-ah-ittanna, fils de Basiya, descendant de Šepe-iliya. Celui-ci ne s'acquitta pas personnellement de ce service, mais salaria Nidinti, fils de Nabu-ittanna, descendant de Kidin-Sin pour qu'il l'accomplisse à sa place. Ces deux individus apparaissent dans la documentation de Borsippa comme détenteurs de prébendes de boulangers dans le temple de l'Ezida<sup>993</sup>. Ce texte pourrait être mis en relation avec un affrontement entre l'armée perse et l'armée de Šamaš-eriba : « Is it possible that the northern Babylonian temples deployed the existing tax service system (through which the Persians had extracted wealth and manpower from Babylonia) in order to provide support for military action against the Persians in the borderland between « old-Babylonia and Persia ? »<sup>994</sup>. Il semble que Šamaš-eriba disposait de nombreux soutiens à Sippar, car son règne fut reconnu en premier dans cette ville. L'armée perse aurait donc lancé une offensive par le nord de la Babylonie pour descendre sur Sippar. Dans ce cas, cette offensive aurait pu être commandée depuis Ecbatane. La diminution flagrante du nombre de textes disponibles après cette offensive ne nous permet pas de proposer une chronologie précise de la reprise en main de la Babylonie par le pouvoir perse. Le premier texte enregistrant de nouveau le règne de Xerxès est daté du mois de *nisannu* (i) de l'an 3. La diminution du nombre de textes cunéiformes ainsi que la disparition de certaines archives semblent avoir été une des conséquences de la restauration du pouvoir perse sur la province de Babylonie.

C. Waerzeggers étudia la chronologie d'un grand nombre d'archives de Sippar, de Babylone, de Kiš, de Borsippa et de Dilbat. Elle dégagera trois remarques à la vue de cette chronologie<sup>995</sup> :

1) Un très grand nombre d'archives prit fin au cours de l'an 2 de Xerxès ou très peu de temps avant cette année.

2) Pour beaucoup d'archives, la fin se situe au moment précis des révoltes contre le pouvoir perse, et beaucoup n'excédèrent pas le mois de *dūzu* (iv), c'est-à-dire au moment de la première révolte contre Xerxès.

3) Ce phénomène de fin d'archives concerne la partie septentrionale de la Babylonie, soit les villes qui participèrent aux révoltes : Sippar, Babylone, Kiš, Borsippa et Dilbat.

---

<sup>993</sup> WAERZEGGERS 2003/2004 : 167b-168a.

<sup>994</sup> WAERZEGGERS 2003/2004 : 168a.

<sup>995</sup> WAERZEGGERS 2003/2004 : 156-157.

L'auteure observe également que ce phénomène de fin d'archives ne fut cependant pas systématique. Ainsi, certaines archives des villes du nord de la Babylonie continuèrent après l'an 2 de Xerxès. Il apparaît cependant que les archives touchées par un arrêt brutal présentent de nombreuses caractéristiques communes. Il s'agissait avant tout d'archives de notables liés aux principaux temples de la Babylonie septentrionale (Ebabbar de Sippar, Esagil de Babylone et Ezida de Borsippa), et au gouverneur de Babylone (*šakin-ṭēmi*)<sup>996</sup>. C. Waerzeggers remarque alors que les archives qui s'arrêtent brutalement à ce moment-là sont issues du milieu qui supporta les révoltes : « the break only affects the archives of the traditional Babylonian aristocracy from the north of the country, the most likely supporters of the rebels »<sup>997</sup>. Ainsi donc, le pouvoir perse entreprit une profonde réorganisation des pouvoirs locaux pour affaiblir le rôle des notables et des temples : « Xerxes ordered a thorough re-staffing of the temple personnel »<sup>998</sup>.

Cette réorganisation administrative entraîna probablement l'abandon du temple de l'Ebabbar de Sippar. En revanche, les activités de l'Esagil continuèrent. Cette réorganisation a pu trouver un écho déformé à des fins de propagande chez les auteurs classiques qui attribuèrent à Xerxès le meurtre d'un prêtre de Babylone et la destruction de la ziggourat de Babylone<sup>999</sup>.

Les flux de travailleurs et de marchandises étaient en partie organisés par le *šakin-ṭēmi* de Babylone et par les principaux temples de la Babylonie. On peut se demander quels effets les réformes administratives entreprises par Xerxès après les révoltes ont eues sur le système de relations entre la Babylonie et l'Iran mis en place depuis le règne de Cyrus et régularisé sous le règne de Darius I<sup>er</sup>.

---

<sup>996</sup> WAERZEGGERS 2003/2004 : 158-159.

<sup>997</sup> WAERZEGGERS 2003/2004 : 161a.

<sup>998</sup> WAERZEGGERS 2003/2004 : 162a. M. Jursa a complété cette hypothèse par une observation concernant la nature des archives de l'Ebabbar. Les textes du temple de Sippar forment une archive morte ce qui implique que le temple n'a pas été détruit par Xerxès et qu'une nouvelle administration a réalisé un travail de tri dans la documentation : « The internal evidence argues for a cleanup of the archives under a new administration which definitely intended to continue its work » (JURSA 2004c : 193). Il faut cependant admettre que nous n'avons aucune trace de cette nouvelle administration. D'autre part, le tri remarqué par M. Jursa a très bien pu avoir été fait par des personnes extérieures au temple (voir par exemple l'intervention des Babyloniens dans les archives du palais de Mari après la prise de la ville par Hammurabi en 1760 dans CHARPIN 1995 : 29-40). Les représentants du pouvoir perse auraient ainsi pu récupérer les archives vivantes du temple pour solder les activités de ce dernier.

<sup>999</sup> La révolte de la Babylonie est explicitement évoquée par Ctésias F13(26). D'après les sources classiques, Xerxès aurait détruit le temple de l'Esagil de Marduk situé à Babylone (Arrien III, 16 ; VII, 17.1 ; Diodore XVII, 112.3 ; Strabon XVI, 1.5). Hérodote évoque quant à lui l'assassinat d'un des prêtres de Marduk, tué de la main de Xerxès (I, 183).

## Les conséquences sur les archives de la Babylonie

La plupart des archives issues de Babylone, de Sippar et de Borsippa que nous avons utilisées pour étudier les relations entre la Babylonie et l'Iran sous les règnes de Cyrus, Cambyse et de Darius I<sup>er</sup> s'arrêtent au cours de l'an 2 de Xerxès. Certaines d'entre elles, de moindres importances, localisées dans le sud de la Babylonie perdurent et mettent en évidence des relations entre la ville d'Ur et Suse. De nouvelles archives et principalement celles de la famille des Murašu montrent qu'une nouvelle notabilité a entretenu des relations régulières avec le pouvoir perse. Cette situation de la Babylonie dans l'empire après les révoltes contre Xerxès est également documentée par l'apport des auteurs classiques, dont Xénophon, Ctésias et les historiens d'Alexandre le Grand.

Le nombre important de textes issus des archives de l'Ebabbar de Sippar, des Egibi de Babylone et de nombreux notables de Borsippa permettait de suivre de manière quasi annuelle les mouvements de flux depuis la Babylonie vers Suse. La plupart de ces sources prennent fin au début du règne de Xerxès et plus particulièrement au moment des révoltes contre le pouvoir perse lors des premiers mois de l'an 2<sup>1000</sup> :

Villes	Archives	Extinction
Sippar	Ebabbar	Esh 06 – 15/iii/Xerxès 02
	Marduk-remanni / Şahit-gine	AmM [-] – 09/iv/Xerxès 02
Babylone	Egibi	Nbp [fin] – 26/v/Xerxès 01
Borsippa	Atkuppū	Nbp 17 – 15/i/Xerxès 01
	Beliya'u	Nbn 02 - [-]/[-]/Xerxès 02
	Ilšu-abušu	Dar 27 – 22/ii/Xerxès 02
	Re'i-alpi	Nbp 04 – 16/iii/Xerxès 02

### *La fin des archives qui documentait la ville de Suse sous le règne de Darius I<sup>er</sup> (521-486)*

Le seul texte mentionnant également la ville d'Ecbatane appartenait lui aussi aux archives de l'Ebabbar de Sippar dont les activités s'arrêtent en l'an 2 de Xerxès. Cette perte importante de données peut être comblée, dans une moindre mesure, par des archives du sud de la Babylonie qui n'ont pas été touchées par l'interruption de la documentation et par de nouvelles archives issues d'une nouvelle notabilité urbaine.

---

<sup>1000</sup> D'autres archives s'arrêtèrent à la fin du règne de Darius : Ilya (A) (Darius 33 – JURSA 2005a : 85), Iliya (D) (Darius 22, JURSA 2005a : 87) et Ea-iluta-bani (Darius 35 – JOANNÈS 1989 : 64).

Certaines archives n'ont pas été concernées par ce phénomène d'interruption brutale. Il s'agit de lots issus du sud de la Babylonie, région qui ne participa pas aux révoltes, et de textes appartenant à des familles de la Babylonie septentrionale, mais qui sont, semble-t-il, restées à l'écart des conflits.

**1. Les archives de Gallabu d'Ur.** Les textes UET 4, 48 et UET 4, 49, issus des archives de Gallabu (« le Barbier ») d'Ur, enregistrent une obligation de transport à destination de la ville de Suse. Ces archives comptent 51 textes qui se répartissent sur sept générations depuis le règne de l'an 29 de Nabuchodonosor II jusqu'à l'an 4 de Darius III, soit 576 à 331<sup>1001</sup>. Ces textes témoignent d'une longévité exceptionnelle.

**2. Les archives de Tattannu.** Les archives de Tattannu sont les seules qui documentent la ville d'Ecbatane après le règne de Darius I<sup>er</sup>. Le texte STOLPER 1990 : 165 (YBC 11607), rédigé à Ecbatane au cours de l'an 8 de Darius II, met en scène Šamašaia, descendant de Tattannu. Les différents membres de cette famille sont attestés de l'an 16 du règne de Darius I<sup>er</sup> à l'an 19 d'Artaxerxès II, soit de 506 à 385<sup>1002</sup>. Plusieurs historiens ont proposé d'identifier certains membres de cette famille avec des officiers occupants de hautes fonctions administratives. Le premier représentant de la famille, Tattannu, fils de Nabu-šar-ušur, attesté sous le règne de Darius I<sup>er</sup>, a été identifié à Tattannu qui portait à la même époque le titre de gouverneur de la Transeuphratène<sup>1003</sup>. Ce gouverneur est mentionné dans le texte VS 4, 152, daté de l'an 20 de Darius I<sup>er</sup>, à travers un de ses serviteurs<sup>1004</sup>. M. Jursa a développé plusieurs arguments en faveur de cette identification :

1) La chronologie montre que Tattannu, fils de Nabu-šar-ušur, était contemporain du gouverneur de la Transeuphratène qui portait le même nom.

2) Tattannu, fils de Nabu-šar-ušur semblait occuper une position officielle dans les textes le mentionnant. Il disposait ainsi d'un intendant et un *haṭru* est mentionné dans un texte appartenant à ses archives<sup>1005</sup>.

3) Le texte VS 4, 152 qui mentionne le gouverneur de la Transeuphratène fait partie du même ensemble muséologique que les textes de Tattannu, fils de Nabu-šar-ušur<sup>1006</sup>.

4) Enfin, Šiha, le petit-fils de Tattannu, est contemporain du « satrape » du même nom mentionné dans un texte appartenant à l'archive des Murašu. Plusieurs membres de la famille de Tattannu auraient ainsi occupé des postes officiels dans l'administration perse<sup>1007</sup>.

---

<sup>1001</sup> JURSA 2005a : 133-134.

<sup>1002</sup> JURSA 2005a : 94-97.

<sup>1003</sup> STOLPER 1989 : 289, n.7 et JURSA 2005a : 95 et n.695. Mais voir l'opposition de VAN DRIEL 1987 : 176-179.

<sup>1004</sup> VS 4, 125 : <sup>(24)</sup>id en-kar-an-ni<sup>li</sup> qal-la <sup>(25)</sup>šá<sup>1</sup> ta-at-t[an-nu] r<sup>li</sup> nam<sup>l</sup> e-bir i, Il pourrait également être mentionné dans le Livre d'Ezra (VI, 6.13). Voir STOLPER 1989 : 289 et 292.

<sup>1005</sup> Voir le texte VS 6, 302 (CHAPITRE 7 §2.2.).

<sup>1006</sup> Il s'agit du groupe XII du musée de Berlin, voir l'introduction du volume VS 6, p.XII.

<sup>1007</sup> PBS2/1, 2.

<p>Tattannu, fils de Nabu-šar-ušur (Darius I<sup>er</sup> 16 – 33)</p> <p>Nabu-šar-ušur (= Napsanu) (Xerxès 8 – Artaxerxès I<sup>er</sup> 32)</p> <p>Tattannu (Artaxerxès I<sup>er</sup> 7 – 35)</p>	<p>Tattannu, gouverneur de la Transeuphratène (23/ii/Darius I<sup>er</sup> 20)</p>
<p>Šamašaia (Artaxerxès I<sup>er</sup> 37/38 – Darius II 8)</p>	<p>Šiha' (Artaxerxès I<sup>er</sup> 37/39 – 41)</p> <p>Eribaia (Artaxerxès II 3-19)</p>
	<p>Šiha', satrape (<i>ahšadrapanu</i>) ([–]/[xi-xii]/Darius II 0)</p>

### *Les membres de la famille de Tattannu et les parallèles chronologiques*

Les arguments développés par M. Jursa soulèvent de nombreuses questions :

1) Tattannu, fils de Nabu-šar-ušur, et Šiha', son arrière-petit-fils, ne sont jamais mentionnés avec un titre officiel dans la documentation cunéiforme.

2) Aucun élément ne nous permet d'établir un lien familial entre Tattannu, le gouverneur de la Transeuphratène, et Šiha', le satrape. Ces deux officiers apparaissent dans un contexte archivistique complètement différent, l'un mentionné à Borsippa et l'autre mentionné à Nippur. D'autre part, les compétences de Šiha' restent difficiles à déterminer. D'après M. Stolper, il n'était qu'un administrateur local de la région de Nippur<sup>1008</sup>. L'examen du contexte politique dans lequel il apparaît semble indiquer qu'il était lié directement à Darius II, présent en Babylonie au moment où les activités de Šiha' sont documentées<sup>1009</sup>. Quelles que soient les qualités de cet administrateur, son domaine de compétence semble avoir été complètement différent de celui de Tattannu, le gouverneur de la Transeuphratène.

La réorganisation des pouvoirs locaux entreprise par Xerxès après 484 et la volonté du roi d'affaiblir les élites urbaines traditionnelles liées aux temples et au gouverneur de la ville de Babylone marquent la fin de notre documentation principale. Les rois perses ont alors fait émerger une nouvelle élite locale jugée plus fidèle, car constituée *d'homines novi*<sup>1010</sup>. Les membres de la famille des Murašu doivent leur carrière d'entrepreneurs à la couronne perse. Leurs activités économiques basées à Nippur ont ainsi émergé au début du règne d'Artaxerxès I<sup>er</sup> (454) et ce jusqu'au début du

<sup>1008</sup> STOLPER 1985 : 58.

<sup>1009</sup> Cf. CHAPITRE 8 §1.1.

<sup>1010</sup> WAERZEGGERS 2003/2004 : 159b-160a.

règne de Darius II (415)<sup>1011</sup>. Elles sont documentées par une archive constituée de près de 800 textes qui mettent principalement en scène Enlil-šum-iddin et son neveu Remut-Ninurta.

	Hatin ,	
	Murašu (vers 500, vers 445)	
 Enlil-hatin (454-437)	- Enlil-šum-iddin (445,421)	 Naqitu (436)
Remut-Ninurta (429-414)	L Enlil-hatin (419)	 Murašu (424-416)

### *Généalogie de la famille des Murašu<sup>1012</sup>*

Ces documents ont fait l'objet de plusieurs études. En 1951, G. Cardascia étudia les aspects juridiques des contrats<sup>1013</sup>, et dans une monographie restée inédite, il s'intéressa particulièrement aux circonscriptions administratives nommées *haṭru*<sup>1014</sup>. Ces circonscriptions locales regroupaient plusieurs tenures militaires et désignaient à la fois le territoire, l'entité administrative et la communauté qui y vivait<sup>1015</sup>. Elles étaient dirigées par un administrateur local qui portait le titre de *šaknu* (« préposé ») qui était chargé de collecter les taxes sur les tenanciers, de répartir les terres concédées entre les différents membres du *haṭru* et d'assigner les parcelles vacantes<sup>1016</sup>. Le développement de ces circonscriptions à Nippur lors de l'époque perse témoigne d'une des particularités de cette région. Depuis les débuts de l'empire néo-babylonien, les rois ont entrepris une politique de mise en exploitation agricole de cette région en y implantant notamment des groupes de déportés<sup>1017</sup>. Les rois perses reprurent à leur compte cette politique de revalorisation en attribuant de nombreux domaines à des membres de la famille royale et de la noblesse perse et en accordant des tenures militaires (domaines d'arc, domaines de cheval et domaines de char) à des colons. Ces terres distribuées faisaient partie des différents *haṭru* de la région de Nippur. Les membres de la famille des Murašu ont joué un rôle d'intermédiaires en prenant en fermage l'exploitation de ces terres agricoles, en versant une rente à leur titulaire et en payant les redevances aux préposés. Les tenanciers devaient en effet s'acquitter auprès de la couronne d'un

<sup>1011</sup> STOLPER 1985 : 23.

<sup>1012</sup> D'après STOLPER 1976 : 192.

<sup>1013</sup> CARDASCIA 1951.

<sup>1014</sup> CARDASCIA (inédit). Sur une mention du terme de *haṭru* à l'époque néo-babylonienne et sur une explication étymologique du terme voir BEAULIEU 1988.

<sup>1015</sup> Pour une étude remplaçant le fief achéménide dans une longue évolution historique voir LAFONT (S.) 1998.

<sup>1016</sup> LAFONT (S.) 1998 : 71.

<sup>1017</sup> Voir à ce sujet EPH'AL 1978.



« service » (*ilku*) qui comprenait à la fois une redevance et un service militaire à effectuer. La plupart du temps, cette dernière obligation était acquittée en argent. Le rôle d'intermédiaires joué par les Murašu a été particulièrement mis en lumière par M. Stolper dans son étude *Entrepreneurs and Empire, The Murašû Archive, the Murašû Firm and Persian Rule in Babylonia*, parue en 1985. Cette proximité avec l'administration perse a conduit les membres des Murašu à rencontrer à plusieurs reprises les plus hauts représentants du pouvoir perse à Suse et aussi à Babylone. À l'instar des archives des Egibi, les textes des Murašu permettent de suivre le déplacement de la cour perse depuis l'Iran jusqu'en Babylonie.

Enfin, soulignons également la présence d'une archive nombreuse retrouvée dans l'aire du palais Nord de Babylone, sur la colline du Kasr<sup>1018</sup>, et dont une partie, 44 textes, appartient à Belšunu, fils de Bel-ušuršu. La carrière de ce dernier émergea également lors deuxième moitié de la période perse, sous le règne de Darius II (423-405). Il exerça la charge de gouverneur de Babylone (*pāhāt Bābili*) de 422 à 415 avant de devenir satrape de la Transeuphratène de 407 à 401. Il est identifié au Bélésys mentionné dans Xénophon (I, 40.10). Il s'agit d'une archive privée qui documente la gestion des domaines agricoles qu'il détenait et qu'il faisait exploiter par ses intendants<sup>1019</sup>. Ces textes dont la plupart restent inédits<sup>1020</sup> ne semblent pas documenter de mouvements entre la Babylonie et l'Iran. Nous ne les avons donc que très ponctuellement utilisés.

Des textes savants documentent également la période qui suivit les révoltes contre Xerxès, il s'agit des journaux astronomiques. Ces documents enregistrent les phénomènes célestes et d'autres signes qui ont semblé importants pour les observateurs, dont l'état du ciel, le prix de différents produits de première nécessité, le niveau des eaux de l'Euphrate et les événements politiques, militaires et locaux marquants. Le but de ces textes était divinatoire : ils permettaient aux astrologues d'établir des liens de causalité entre un phénomène céleste observé et un phénomène terrestre<sup>1021</sup>. Ils fournissent des renseignements sur des faits politiques qui se sont déroulés en Babylonie. Deux journaux, AD 1, -366 et HUNGER & VAN DER SPEK 2006 (BM 36742), enregistrent ainsi des mouvements de l'armée royale en Babylonie à la fin du règne d'Artaxerxès II, en 367 et en 363<sup>1022</sup>. Cependant, l'état très fragmentaire de ces textes rend leur interprétation très difficile. Le journal AD 1, -330 évoque quant à lui la confrontation qui opposa l'armée d'Alexandre le Grand à celle de Darius III au nord de la Babylonie<sup>1023</sup>.

---

<sup>1018</sup> Pour une présentation globale de la documentation du Kasr voir PEDERSÉN 2005 : 144-184 et JURSA 2005a : 61.

<sup>1019</sup> On trouvera des études préliminaires sur cette archive dans STOLPER 1987, 1990b, 1995 et 1999.

<sup>1020</sup> Voir le catalogue donné dans STOLPER 1995 : 223-224. Voir également STOLPER 2007.

<sup>1021</sup> Pour une présentation plus complète des journaux d'observations astronomiques, on se reportera à l'introduction de SACH & HUNGER 1988 : 11-38, et plus récemment ROCHBERG-(HALTON) 2004.

<sup>1022</sup> Respectivement publié dans SACH & HUNGER 1988 : 128-138 et HUNGER & VAN DER SPEK 2006.

<sup>1023</sup> Ce texte a fait l'objet de plusieurs éditions dont la plus récente est celle de R. Van der Spek : VAN DER SPEK 2003 : 297-298. Ce texte a déjà été édité et étudié par : WISEMAN 1985 : 179-181 ; SACHS & HUNGER 1988 : 178-179 ; DEL MONTE 1997 : 3-6 ;

Cinq contrats privés rédigés en cunéiforme babylonien ont été retrouvés à Suse : TBER 78a, TBER 93-94<sup>1024</sup>, JOANNÈS 1990b : n°1, JOANNÈS 1990b : n°2<sup>1025</sup> et RUTTEN 1954 : n°4. Ces textes présentent de nombreux points communs et pourraient appartenir au même contexte archivistique :

1) Les quatre premières tablettes sont conservées au Musée du Louvre et proviennent de l'ancien fonds de la Mission de Morgan à Suse. Ils ont tous une même cote en Sb<sup>1026</sup>.

2) Les cinq textes présentent la même allure de signes<sup>1027</sup>.

3) Tous ces textes comportent une onomastique égyptienne particulièrement importante<sup>1028</sup>. Deux d'entre eux sont datés du règne d'Artaxerxès (RUTTEN 1954 : n°4 et JOANNÈS 1990b : n°1) ; cependant, il n'est pas possible de préciser s'il s'agit d'Artaxerxès I<sup>er</sup>, II ou III. L'onomastique montre de nombreux contacts culturels entre des Égyptiens, des Perses et des Babyloniens installés à Suse.

Plusieurs sources classiques complètent la documentation cunéiforme. De nombreux parallèles peuvent être établis entre les archives cunéiformes, et notamment, l'archive des Murašu, et le récit de Xénophon et de Ctésias.

**1. L'anabase de Xénophon.** Xénophon (426-354), citoyen athénien, répondit à l'appel du prince Cyrus le Jeune qui levait une armée de mercenaires pour contester le trône à son frère, le roi Artaxerxès II (404-359). Il raconta cette aventure dans son *Anabase*. Ce récit fournit notamment de nombreuses informations sur la stratégie choisie par Cyrus le Jeune pour atteindre la Babylonie où l'attendait l'armée de son frère<sup>1029</sup>.

**2. Les Persika de Ctésias.** Plusieurs auteurs grecs ont rédigé des ouvrages entièrement consacrés à la Perse, les *Persika*. Ces ouvrages sont perdus, mais ils sont connus par des passages cités par des auteurs plus tardifs. La version la plus complète est le résumé des *Persika* de Ctésias par le patriarche de Constantinople, Photius au IX<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.. Ctésias était médecin à la cour d'Artaxerxès II<sup>1030</sup>. Les sources de Ctésias sont principalement des témoignages oraux, visuels et la consultation de documents écrits. L'influence d'Hérodote se fait également sentir<sup>1031</sup>. Son récit insiste avant tout sur les multiples complots et autres machinations de la cour, donnant ainsi la part belle aux anecdotes,

---

BERNARD 1990 : 515-528.

<sup>1024</sup> Textes publiés dans JOANNÈS 1984.

<sup>1025</sup> Textes publiés dans JOANNÈS 1990b.

<sup>1026</sup> JOANNÈS 1990b : n°1 = Sb 9385 ; JOANNÈS 1990b : n°2 = Sb 9078 ; TBER 93-94 = Sb 11244. La cote de TBER 78a est AO 26775 mais il portait une ancienne cote en Sb (JOANNÈS 1984 : 71).

<sup>1027</sup> JOANNÈS 1984 : 71 n.2 et JOANNÈS 1990b : 180.

<sup>1028</sup> JOANNÈS 1990b : 178-179.

<sup>1029</sup> Pour une confrontation entre le récit de Xénophon et les différentes sources issues des régions qu'il traversa (et plus particulièrement la Babylonie), voir l'ouvrage dirigé par P. Briant (BRIANT (dir.) 1995).

<sup>1030</sup> LENFANT 2005 : vii-xxiv.

<sup>1031</sup> Sur les sources de Ctésias, voir LENFANT 2005 : xxvii-xxxviii.

bien souvent fantaisistes, dans le but de captiver son lecteur<sup>1032</sup>. Pourtant, l'œuvre de Ctésias se révèle d'une importance considérable quand certains faits qu'elle décrit sont mis en parallèle avec des sources babyloniennes. Ainsi, de nombreux princes mentionnés dans les *Persika* se retrouvent attestés dans les archives des Murašû. Le récit de Ctésias permet ainsi de retrouver un cadre politique permettant d'expliquer la présence de ces princes en Babylonie.

**3. Les historiens d'Alexandre.** Avec la conquête d'Alexandre le Grand, les historiens classiques pénètrent à nouveau au cœur de l'Empire perse et suivent le Conquérant à travers les différentes satrapies de l'empire, donnant des informations sur l'administration politique et militaire de la Babylonie sous le règne de Darius III, le dernier roi achéménide. Ces récits historiques élaborés par les chroniqueurs Callisthène, Anaximène, Onésicritos, Polyclète, Aristobule et Marsyas, ainsi que les notes prises par les arpenteurs militaires d'Alexandre, sont perdus. Elles sont connues par l'intermédiaire d'auteurs plus récents qui ont composé des Histoires d'Alexandre en latin – Quinte-Curce, Justin, ou en grec – Arrien, Diodore de Sicile, Plutarque. Pour P. Briant, les informations puisées au sein de ces histoires doivent être replacées dans le contexte de la longue durée de l'histoire perse, ces récits peuvent alors constituer une « source achéménide »<sup>1033</sup>. Le récit de la bataille de Gaugamèles décrit par les auteurs classiques trouve ainsi un écho dans le journal astronomique AD 1, -330.

Le récit événementiel des sources classiques, complété par des documents babyloniens, montre que le territoire de la Babylonie fut un des théâtres principaux des opérations militaires qui menacèrent le pouvoir perse en place au temps d'Artaxerxès II et au temps de Darius III.

## Perspectives

Les réformes administratives entreprises par Xerxès après la sédition de la Babylonie ont entraîné la fin de nombreuses archives liées aux temples de la partie septentrionale et au gouverneur de Babylone. La suite de notre étude est donc privée de documents importants qui étaient à la base de nos deux premières parties. Notons également que les archives des Fortifications, qui nous avaient renseignés sur la présence de Babyloniens dans le Fars et à Persépolis, ont pris fin à la fin du règne de Darius I<sup>er</sup>, en 493<sup>1034</sup>. Les sources disponibles ne

---

<sup>1032</sup> LENFANT 2005 : cxxiii-cxxxvii.

<sup>1033</sup> BRIANT 1996 : 714.

<sup>1034</sup> Pour W. Henkelman cette interruption pourrait s'expliquer en partie par une réorganisation de l'administration après la fin de carrière de Parnakka et l'entrée en fonction de son successeur Ašbazana en l'an 28 de Darius. Les textes rédigés sous Parnakka auraient ainsi été déplacés et mis en sommeil dans deux petites chambres creusées dans les Fortifications

permettent pas d'établir une chronologie précise et fine des relations entre la Babylonie et l'Iran depuis les révoltes babyloniennes contre Xerxès jusqu'à la prise de Babylone par Alexandre le Grand. Les archives privées de Tattannu, de Gallabu et des Murašu, les journaux astronomiques et les sources classiques documentent des époques et des régions très différentes. Cependant, ces textes permettent de mettre en lumière la situation particulière occupée par la province de Babylone au sein du territoire impérial. La présence du roi continua de polariser les flux de marchandises et le déplacement de représentants de la province en Iran et particulièrement à Suse (**CHAPITRE 7**), mais aussi à Babylone quand le Grand Roi y avait élu résidence (**CHAPITRE 8**). Enfin, la Babylonie intégrée dans l'espace central de l'empire est apparue comme un territoire à protéger face aux conquérants venus de l'Ouest (**CHAPITRE 9**).

---

(HENKELMAN 2008 : 172-177). Pour l'auteur, ces documents ne constituaient pas une archive morte (ou historique) mais une archive « intermédiaire » (ou « inactive » ou « dormante ») dont il donne la définition suivante : « An 'intermediate archive' may be provisionally defined as a corpus of documents that is withdrawn from a working archive and that has lost its direct administrative functions, but that at the same time retains its relevance as a body of evidence and that therefore remains the responsibility of an administrative organisation or its overarching authority, which takes appropriate measures to ensure its integral preservation » (HENKELMAN 2008 : 173).



## CHAPITRE 7. LA BABYLONIE ET LES VILLES IRANIENNES APRÈS

484 AV. J.-C.

**§1. Suse : une capitale impériale au contact de la Babylonie** ; §1.1. Suse et les ressources de la Babylonie ; §1.2. Le tribunal royal de Suse et les déboires de Remut-Ninurta, descendant de Murašû ; §1.3. Les activités économiques réalisées à Suse ; §1.4. Suse : un microcosme de l'empire ; §1.5. Conclusion intermédiaire ; **§2. de Babylonie à Suse : le rôle du canal Kabar** ; §2.1. Les attestations du canal Kabar dans la documentation tardive ; §2.2. Le canal Kabar : reconstruction historique ; **§3. La Babylonie et Ecbatane : des rapports toujours distants** ; **§4. Conclusion.**

Les villes iraniennes apparaissent peu dans les textes babyloniens rédigés après les révoltes contre Xerxès en 484. Nous ne disposons que d'une dizaine de références. La ville de Suse est principalement documentée par les archives de Nippur de la famille des Murašû et par quelques textes rédigés à Ur. Les textes rédigés à Babylone à notre disposition ne mentionnent pas de villes iraniennes. Les relations entre la Babylonie et l'Iran au cours des règnes de Cyrus, de Cambyse et de Darius I<sup>er</sup> étaient principalement documentées par les archives des Egibi de Babylone et par les archives de l'Ebabbar de Sippar. Les entrepreneurs de la capitale et les temples de Babylonie étaient au cœur d'un système de relations qui les conduisaient régulièrement à se rendre en Iran à la rencontre des représentants du pouvoir perse. Notre documentation moins nombreuse à partir de 484, constituée des archives des Murašû et de Gallabu ainsi que des textes rédigés à Suse au sein d'une communauté d'Égyptiens, nous permettent de définir les liens entre la Babylonie et Suse (**§1**). Les textes datés d'après 484 fournissent de nouvelles références au canal Kabar qui semble avoir été la voie de navigation principale pour relier la Babylonie à Suse. Ces dernières références nous permettent d'envisager une étude globale de ce canal et d'en proposer un tracé général (**§2**). La documentation d'après 484 reflète le même déséquilibre visible sous le règne de Darius I<sup>er</sup> : la ville de Suse semble avoir polarisé la majorité des flux venant de Babylonie, tandis que la ville d'Ecbatane apparaît en retrait dans les relations entre la Babylonie et l'Iran (**§3**).



## 1. SUSE : UNE CAPITALE IMPÉRIALE AU CONTACT DE LA BABYLONIE

Au cours du seul règne de Darius I<sup>er</sup>, nous pouvons enregistrer près de 40 références à la ville de Suse dans les textes de la pratique, et près de 20 références à l'Élam. L'arrêt des principales archives des notables de Babylone et de Borsippa et du temple de l'Ebabbar de Sippar au cours de l'an 2 de Xerxès entraîne une baisse considérable de notre documentation. Ainsi, seules dix mentions de la ville de Suse ont pu être relevées sur une longue période de près de 150 ans, des révoltes contre Xerxès (484) jusqu'à la prise de Babylone par Alexandre (331). Les textes mentionnant la ville de Suse sont issus principalement des archives des Murašu et se concentrent à la fin de l'an 5 et 6 du règne de Darius II (418 et 417).

Date / référence	Archive	Lieu de rédaction	Sujet
28/vii/Artaxerxès I <sup>er</sup> 22 BE 9, 4	Murašu	Nippur	Reconnaissance de dette de dattes à rembourser à Suse.
[Artaxerxès I <sup>er</sup> 7 – 35] VS 6, 302	Tattannu	[Borsippa ?]	Texte fragmentaire mentionnant des bateaux en partance pour Suse.
5/xii/Darius II 05 DONBAZ & STOLPER 1997 : n°46	Murašu	Suse	Quittance de redevances anticipées versées par Remut-Ninurta
3/xii-b/Darius II 05 PBS 2/1, 113	Murašu	Suse	Contrat de vente d'esclaves entre deux individus
6/xi/Darius II 06 PBS 2/1, 126	Murašu	Suse	Déposition de Bel-ittannu contre Remut-Ninurta, descendant de Murašu
14/xi/Darius II 06 PBS 2/1, 100+	Murašu	Suse	Litige entre Remut-Ninurta et Ahunaia, chef des pontonniers
10/xii/Darius II 06 PBS 2/1, 128	Murašu	Suse	Quittance de redevances versées par Remut-Ninurta
[-]/xii/Darius II 06 PBS 2/1, 140	Murašu	(Suse)	Litige entre Remut-Ninurta et Ahunaia, chef du péage d'Opis
4/[x]/Artaxerxès II 06 UET 4, 48	Gallabu	Ur	Livraison de redevances à Suse
6/x/Artaxerxès II 06 UET 4, 49	Gallabu	Ur	Livraison de redevances à Suse

### *La ville de Suse dans la documentation babylonienne après 484*

Cette documentation restreinte permet cependant de caractériser les relations entre la Babylonie et Suse. On retrouve alors un même système de relations qui avait été mis en place sous Darius I<sup>er</sup> :



1) La Babylonie était soumise à un système de prélèvement de produits alimentaires et de corvées pour les transporter à Suse (§1.1).

2) Des notables se rendaient à Suse à la fin de l'année et rendaient des comptes devant la justice (§1.2).

3) Suse apparaissait comme un centre où se sont nouées des relations économiques et privées entre les différentes personnes qui y étaient momentanément présentes (§1.3).

4) Les textes babyloniens rédigés à Suse mettent en scène de nombreuses interactions culturelles entre des Égyptiens, des Babyloniens et des Perses reflétant le multiculturalisme de l'empire à l'échelle d'une ville (§1.4).

## 1.1. Le centre de Suse et les ressources de Babylonie

### 1.1.1. *Un petit dossier documentaire*

Deux textes issus des archives des descendants du Barbier (Gallabu) montrent qu'un système de transport entre la Babylonie et Suse se perpétuait. Cette archive est exceptionnelle par sa longévité puisqu'elle couvre sept générations depuis le règne de Nabuchodonosor II jusqu'au règne de Darius III<sup>1035</sup>. Kuşurea, fils de Sin-ahhe-bulliṭ appartient à la sixième génération et ses activités se situent au cours du règne d'Artaxerxès II. La famille du Barbier possédait des prébendes et des domaines d'arc<sup>1036</sup>. Plusieurs obligations pesaient sur la famille, dont un service militaire<sup>1037</sup> et un service de corvée. Lors de l'an 6 d'Artaxerxès II, Kuşurea dut s'acquitter d'un service de transport à destination de Suse. Le notable d'Ur n'accomplit pas lui-même cette corvée, il salaria deux individus pour effectuer cette tâche, Kidin-Nabu, fils de Šumaia, et Atanah-Ištar, fils de Nuh-Ištar :

#### **UET 4, 48**

<sup>(1-5)</sup>[Kidin-Nabu, fils de Šumaia se mettra en route pour transporter] les redevances-*barra* pour [l'entrée du roi à Suse en l'an 6 du] roi Artaxerxès (II) et effectuer le service de convoyeur des redevances-*barra* [pour l'entrée du roi à Suse<sup>?</sup>] des oblats, et il transportera les redevances-*barra* [pour le compte de] Kuşurea, fils de Sin-ahhe-bulliṭ. <sup>(6-9)</sup>Kidin-Nabu a reçu le paiement de son salaire et de ses rations de voyage complètes pour le compte des convoyeurs des redevances-*barra* des oblats de la part de Kuşurea, fils de Sin-ahhe-bulliṭ. <sup>(9-13)</sup><sup>f</sup>Zakitu, sa mère, fille d'Anu-uballiṭ, est garante que Kidin-Nabu, fils d'Iddin-apli, se mettra en route et qu'il transportera les redevances-*barra* pour l'entrée du

---

<sup>1035</sup> JURSA 2005a : 133-134.

<sup>1036</sup> Des domaines d'arc sont mentionnés dans les textes UET 4, 41, UET 4, 42, UET 4, 44 et UET 4, 106. Voir sur cette question VAN DRIEL 1987 : 166.

<sup>1037</sup> UET 4, 109.

roi à Suse en l'an 6 du roi Artaxerxès (II) pour le compte de Kušurea, fils de Sin-ahhe-bulliṭ. <sup>(14-20)</sup>Si Kidin-Nabu ne se met pas en route et s'il ne transporte pas les redevances-*barra* pour l'entrée du roi à Suse en l'an 6 du roi Artaxerxès II pour le compte de Kušurea, fils de Sin-ahhe-bulliṭ, Kidin-Nabu, et <sup>f</sup>Zakitu, sa mère, donneront 20 sicles d'argent purifié à Kušurea, fils de Sin-ahhe-uballiṭ. <sup>(20)</sup>Ils sont responsables mutuellement du paiement. <sup>(21)</sup>Il sera payé où bon lui semble.

<sup>(23-28)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(28-29)</sup>Ur, le 4 [*ṭebētu* (x)] de l'an 6 d'Ar[taxerxès (II), roi des pays].

<sup>(L.E.)</sup>(Sceau-cachets).

#### UET 4, 49

<sup>(1-6)</sup>Atanah-[Ištar, fils de Nuh-Ištar, descendant de Labašu] se mettra en route pour transporter les redevances-*barra* de l'entrée du roi dans Su[se] en l'an 6 du roi Artaxerxès (II) et effectuer le service de convoyeur des redevances-*barra* des oblats, et il transportera les redevances-*barra* pour le compte de Kušurea, fils de Sin-ahhe-[bulliṭ]. <sup>(6-10)</sup>Atanah-Ištar a reçu en paiement son salaire et les rations de voyage complètes pour le compte des convoyeurs des redevances-*barra* des oblats de la part de Kušurea, fils de Sin-ahhe-bulliṭ. <sup>(10-15)</sup>Nuh-Ištar, fils de Labašu, son père, est garant qu'Atanah-Ištar se mettra en route et transportera les redevances-*barra* pour l'entrée du roi à Suse en de l'an 6 du roi Artaxerxès (II) pour le compte de Kušurea, fils de Sin-ahhe-bulliṭ. <sup>(15-22)</sup>Si Atanah-Ištar ne se met pas en route et ne transporte pas les redevances-*barra* pour l'entrée du roi à Suse en de l'an 6 du roi Artaxerxès (II) pour le compte de Kušurea, fils de Sin-ahhe-bulliṭ, Nuh-Ištar, fils de Labašu, et Atanah-Ištar, son fils, donneront 20 sicles d'argent purifié à Kušurea, fils de Sin-ahhe-uballiṭ. <sup>(22-23)</sup>Ils sont responsables mutuellement du paiement. <sup>(23-24)</sup>Il sera payé où bon lui semble.

<sup>(25-29)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(29-30)</sup>Ur, le 12 *ṭebētu* (x) de l'an 6 d'Artaxerxès (II), [roi des pays].

<sup>(Tranches)</sup>(Sceau-cachets).

### 1.1.2. Les produits transportés

La corvée à laquelle Kušurea était soumis consistait à assurer un service de transport. Le texte ne précise pas la nature des différents produits qui devaient être apportés à Suse, ils sont regroupés sous le terme de *barra*. Ce dernier est d'origine perse (litt. « fardeau, charge ») et désigne de manière générale des redevances<sup>1038</sup>. Ce terme apparaît dans les archives de Persépolis datées du règne de Darius I<sup>er</sup><sup>1039</sup>. Il est attesté en Babylonie à partir du règne d'Artaxerxès I<sup>er</sup><sup>1040</sup>. Il est mentionné à Nippur, dans les archives des Murašu, et à Ur, dans les archives de Gallabu<sup>1041</sup>. À Nippur,

---

<sup>1038</sup> TAVERNIER 2007 : 442-443.

<sup>1039</sup> On retrouve le terme *barra* ou *baraš* dans les textes de Persépolis suivants : PF 292 : 7 ; PF 1947 : 2 ; NN 861 : 9.

<sup>1040</sup> La plus ancienne mention semble attestée dans le texte BE 9, 5 (l.1) daté du 13/vi/Artaxerxès I<sup>er</sup> 23.

<sup>1041</sup> Voir les occurrences dans TAVERNIER 2007 : 442-443.

les redevances-*barra* font partie d'un ensemble d'obligations qui pesait sur les domaines de la couronne. Cet ensemble est désigné sous les termes suivants : « *ilku* complet (comprenant) le soldat du roi, la farine du roi, les redevances-*barra* et toutes les fournitures du domaine du roi »<sup>1042</sup>. Certaines fois, le terme de *barra* n'apparaît cité qu'en compagnie de la farine : « [x litres] de farine et toutes les redevances-*barra* de l'an 23 d'Artaxerxès I<sup>er</sup> »<sup>1043</sup>. Dans un autre texte, ces redevances sont placées entre la farine et les dattes : « La farine du roi, les redevances-*barra* et des paniers de da[ttes] »<sup>1044</sup>. Dans les textes de Persépolis, le terme de *barra* semble renvoyer à du vin, de la farine ou de l'orge<sup>1045</sup>.

Le terme de *barra* désigne donc des redevances en nature (vin, orge, farine) qui étaient prélevées sur des terres appartenant à la couronne et notamment sur des domaines d'arc dans la région de Nippur. Les textes UET 4, 48 et 49 montrent que de telles redevances étaient également levées sur des oblats. Les deux textes évoquent ainsi « les redevances *barra* des oblats ».

### 1.1.3. Le transport des redevances à Suse

Kušurea, fils de Sin-ahhe-bullit était chargé du transport d'une partie des *barra* depuis Ur jusqu'à Suse. Il est difficile de déterminer à quel titre il était redevable de ce service. On sait ainsi qu'il possédait des domaines d'arc et aussi des prébendes à l'intérieur du temple. Ce service a pu lui être imposé en raison de la jouissance qu'il avait de terres de la couronne ou bien en raison des impositions qui pesaient sur les temples. Kušurea n'accomplit pas lui-même ce service de transport. Il embaucha pour se faire au moins deux individus : Kidin-Nabu, fils de Šumaia (UET 4, 48) et Atanah-Ištar, fils de Nuh-Ištar, descendant de Labašu (UET 4, 49). Ces deux individus reçurent de la part de Kušurea un salaire (*idu*) et des provisions de voyage (*šidītu*). Ces textes ne précisent pas la durée du service de transport effectué pour gagner Suse. Il devait probablement se faire par bateau. Son but est clairement énoncé, ces redevances devaient être livrées pour « l'entrée du roi à Suse » (*nēreb šarri ša Šušān*). Ainsi donc, l'entrée du roi dans une ville donnait lieu à un cérémonial précis<sup>1046</sup>. Cette livraison de redevances à Suse rappelle le système de transport mis en place sous le règne de Darius I<sup>er</sup> à Borsippa.

<sup>1042</sup> CARDASCIA 1951 : 98-99.

<sup>1043</sup> BE 9, 5 : 1-2.

<sup>1044</sup> BE 9, 13 : 1. Le CAD B : 120b considère que le terme de *barra* apparaît dans le texte TuM 2/3, 179 (=BE 9, 28) : <sup>(1)</sup>še-bar-šū bar-ra šā bit ša ekalli. Nous lisons plutôt : uz-bar-ra šā é munus šā é-gal (la propriété royale du domaine de la reine). Le terme d'*uzbara* désigne une terre appartenant à la couronne (STOLPER 1985 : 42).

<sup>1045</sup> Voir respectivement les textes PF 292 et PF 1947 : 2.

<sup>1046</sup> Sur les cérémonies d'entrée du roi achéménide replacée dans un contexte historique plus large, voir BRIANT 2009.

#### 1.1.4. Le « transport des barra » et le « transport des upiyāta »

Plusieurs analogies peuvent être faites entre le système de transport des *upiyāta* mis en place au cours du règne de Darius I<sup>er</sup> et le système de transport des *barra* que l'on voit fonctionner à Ur lors du règne d'Artaxerxès II.

1) Les textes de Borsippa et d'Ur utilisent une terminologie très proche. Les premiers textes évoquent un « transport des *upiyāta* » (*zebēlu ša upiyāti*). Les textes d'Ur enregistrent un « transport des *barra* » (*zabīlu ša barri*). Nous avons vu d'après les textes babyloniens et persépolitains que ces deux termes d'origine perse désignaient tous deux des redevances en nature (vin, farine, orge ...). Il n'est pas possible de savoir quelle nuance cachait chacun. Il pourrait également s'agir d'un changement de terminologie fiscale, le mot *upiyāta* n'étant attesté qu'au cours du règne de Darius I<sup>er</sup> et celui de *barra* qu'à partir du règne d'Artaxerxès I<sup>er</sup>. Il pourrait également s'agir de spécificités locales. Le premier terme pouvait être utilisé dans la partie septentrionale de Babylonie (Babylone et Borsippa), le second dans la partie méridionale (Nippur et Ur).

2) Le mois de mobilisation des transporteurs est remarquable, il s'agit du mois de *ṭebētu* (x) (= décembre-janvier). Nous avons vu également que c'était surtout à l'approche de l'hiver ou en hiver que des fonds étaient levés sur les contribuables de Borsippa pour le « transport des *upiyāta* » pour l'Élam.

3) Les textes d'Ur indiquent que les *barra* étaient destinés à l'entrée du roi à Suse. On peut donc penser que ces redevances en nature venaient alimenter la table du roi lors de sa présence dans le palais élamite. Il semble qu'une partie des *upiyāta* avait la même fonction. Nous avons vu que les *upiyāta* faisaient partie du tribut que les officiels de Babylonie transportaient à Suse au moment où ceux-ci se présentaient devant les représentants du pouvoir perse en hiver et au printemps<sup>1047</sup>.

Il semble donc que le système de transport des produits agricoles de Babylonie à destination de Suse et de la table royale mis en place sous le règne de Darius I<sup>er</sup> fonctionne encore sous le règne d'Artaxerxès II.

### 1.2. Le tribunal royal de Suse et les déboires de Remut-Ninurta, descendant de Murašu

Les archives des Egibi nous avaient permis de mettre en évidence, bien qu'imparfaitement, un tribunal siégeant à Suse et jugeant des litiges les plus importants. Ce tribunal n'est documenté que par des contrats privés qui sont le plus souvent des mémorandums rappelant les quantités d'argent

---

<sup>1047</sup> CHAPITRE 4 §3.2.

à payer pour les condamnés. Un petit dossier de textes des Murašu présente de grandes similitudes avec les textes des Egibi. Au moins quatre textes montrent que Remut-Ninurta se trouvait à Suse à la fin de l'année de l'an 6 du règne de Darius II. Au cours de ce séjour, il dut faire face à plusieurs accusations d'accaparements et de malversations. L'étude des témoins des textes des Egibi montrait qu'un grand nombre de juges babyloniens et iraniens étaient présents à Suse. Les textes des Murašu enregistrent parmi les témoins de nombreux subalternes au service du satrape de Babylonie, Gubaru (C). Ces textes privés comportent également des limites à l'étude de la justice royale de Suse.

### 1.2.1. *Plusieurs procès au cours de l'an 6 de Darius II (417)*

**1. Un conflit avec Bel-ittannu.** Au cours du mois de *šabātu* (xi) de l'an 6 de Darius II, Remut-Ninurta est présent à Suse pour répondre d'un procès intenté par un certain Bel-ittannu. Ce dernier accuse le chef des Murašu d'avoir pris possession illégalement de terres agricoles situées dans le village du Bab-nar-Derat et dans le village des Cariens :

#### **PBS 2/1, 126**

<sup>(3-5)</sup>La terre arable plantée et en chau[m]es [...] mes collègues qui se situe dans la ville du Bab-nar-Derat et dans la ville des Cariens du Namgar-dur-Enlil, toi et les gens de ta maison, vous l'avez prise illégalement ! <sup>(5-6)</sup>Remut-Ninurta a répondu ainsi : « Moi et les gens de ma maison, nous n'avons pas pris cette terre arable ! ». <sup>(7-10)</sup>Si Bel-ittannu peut prouver que Remut-Ninurta et les gens de sa maison ont pris illégalement (ses terres) alors les créances concernant ces champs seront rendues et Remut-Ninurta les annulera au profit de Bel-ittannu. <sup>(10-15)</sup>Si Bel-ittannu ne peut pas prouver que Remut-Ninurta et les gens de sa maison ont pris illégalement ces terres arables, alors il devra verser à Remut-Ninurta les 3 mines d'argent selon le cours en vigueur à Suse qu'il avait emportées de Remut-Ninurta à Suse.

<sup>(16-18)</sup>Les témoins : Šatahma et Belšunu, les fils de Labaši ; Marduk, Bel-ittannu et Bel-tattannu-bullissu, les chambellans (*ustarbaru*) ; Šamšan, fils de Gimmaia.

<sup>(19)</sup>Le scribe : [NP, fils de NP].

<sup>(19-20)</sup>Suse, le 6 *šabātu* (xi) de l'an 6 de [Darius II], roi des pays.

<sup>(L<sub>o</sub>.E.)</sup>Sceau-cachet de Zabidaia.

<sup>(L<sub>E</sub>.E.)</sup>Sceau-cylindre de Bel-ittannu. Sceau-cachet de Ribat.

Ce texte oppose les deux déclarations contradictoires de Bel-ittannu et de Remut-Ninurta. Nous n'avons pas d'autres documents nous permettant de savoir en faveur duquel la justice a été rendue. Nous savons que les Murašu possédaient de nombreux intérêts sur le canal Derat et sur de

nombreuses terres qui en dépendaient<sup>1048</sup>. Parmi ces terres, les Murašu en contrôlaient certaines sous forme de domaine de gage (*bīt maškani*)<sup>1049</sup>. De même, ils géraient de nombreuses terres agricoles dans le village des Cariens. Parmi ces terres se trouvaient des domaines d'arc<sup>1050</sup>, des *haṭru*<sup>1051</sup>, des terres regroupant une certaine catégorie de travailleurs dépendants nommés *gardû*<sup>1052</sup> et des terres appartenant à la reine<sup>1053</sup>.

**2. Un procès contre Ahunaia, fils d'Aplaia.** Une semaine après sa première affaire judiciaire, Remut-Ninurta fut confronté à une nouvelle plainte déposée par Ahunaia, fils d'Aplaia. Deux textes complémentaires nous permettent de reconstituer, bien que partiellement, ce litige. Le texte PBS 2/1, 100+ a été rédigé à Suse le 14 *šabātu* (xi) de l'an 6 de Darius II. Ce texte est très lacunaire est une grande partie du texte est cassé à la fin de la face et au début du revers. Ahunaia, le responsable des pontonniers accuse Remut-Ninurta d'avoir indûment emporté les récoltes de terres agricoles situées dans plusieurs villages. Le représentant des Murašu nie ces accusations. Les deux protagonistes furent alors invités à prêter serment devant une assemblée (*puhru*) :

**PBS 2/1, 100 +**

<sup>(1-2)</sup>Ahunaia, fils d'Apla[ia, le respon]sable des pontonniers, a porté plainte contre Remut-Ninurta, fils de Murašu, et a déclaré : <sup>(3-5)</sup>« Tu as em[porté la récolte] des années 4, [5 et 6<sup>2</sup>] qui relevait des terres arables des pontonniers que tu as prises en possession dans les villages de Bīt-[x-ittan]nu-ili, du Bīt-Sin-eriba, de [NG] et de Za'amaia pour un montant de 102 mines d'argent ». <sup>(5-9)</sup>[Puis Remut-Ninurta répondit] ainsi : « [Je n'ai pas pris en possession] les terres arables des ponton[niers des villages de Bīt-x-ittannu-ili], du Bīt-Sin-eriba (et) [je n'ai pas emporté] les récoltes des années 4, [5 et 6 pour d'un montant de 102 mines d'argent] ».

<sup>(9-12)</sup>[Puis Remut-Ninurta et Ah]unaia, devant l'assemblée [.....] Il a juré sur [la Grande Étoile] que si [..... 1]02 mines d'argent [.....]

<sup>(1'-5')</sup>[..... les ponton]niers [..... Rem]ut-Ninurta, les gens de [sa] maison et ses agents .....] ces terres arables [.....] Ah[unaia emportera la réco]lte des champs environnants.

<sup>1048</sup> Dans le texte BE 9, 67 + DONBAZ & STOLPER 1997 : n°29 rédigé le 28/vii/Artaxerxès I 39, Enlil-šum-iddin cède à bail le canal Derat à un individu. Ce canal est connecté à des canaux contrôlés par les Murašu : c'est le cas du canal Bel-ab-ušur (BE 9, 65) et du canal de Sîn (BE 10, 103). Il est également bordé de nombreuses terres gérées par les Murašu (BE 10, 43) et dont certaines appartiennent au *haṭru* des travailleurs-dépendant-*šušānē* de la condition des *šaknu* (BE 10, 79 et BE 10, 112).

<sup>1049</sup> BE 9, 67 (28/vii/Artaxerxès 39) et BE 10, 79 (14/xii/Darius II 03).

<sup>1050</sup> PBS 2/1, 042 (26/vii/Darius II 01) et BE 9, 101 (16/vii/Artaxerxès 41).

<sup>1051</sup> *haṭru* des *magallatu* : BE 10, 93 (27/ix/Darius II 04) ; *haṭru* du Bīt-Itti-Šamaš-balaṭu : PBS 2/1, 196 (28/vi/Darius II 03). Enfin, signalons l'existence du *haṭru* des Cariens : BE 10, 126 (28/viii/Darius II 07).

<sup>1052</sup> Les *gardû* (PBS 2/1, 204 = 12/xii/Darius II 04) sont probablement placés sous la direction de Patan-Esi' qui porte le titre de « chef des *gardû* » (*gardupatu*) (PBS 2/1, 091 = 27/ix/Darius II 04). Sur l'étymologie de ce titre d'origine perse voir Stolper 1985 : 57 et TAVERNIER 2007 : 424.

<sup>1053</sup> DONBAZ & STOLPER 1997 : n°2 (Artaxerxès I [31 ?]) et BE 9, 50 (20/viii/Artaxerxès 36).

<sup>(6'-9')</sup>Les témoins : Mannu-kiya [et] Iqišaia, les scribes sur parchemin de Gubaru (C) ; Kupešu, le *dātabaru* de [Gubaru (C)]<sup>2</sup> ; Šatahma et Belšunu, les fils de Labaši, [les serviteurs de Gubaru (C)] ; Bel-ittannu, Bel-tattannu-[bullissu et Šum-ušur<sup>2</sup>, les chambellans (*ustabaru*)].

<sup>(10')</sup>Le scribe : Taqiš-Gula, fils d'Iddin-E[nlil].

<sup>(10'-11')</sup>Suse, le 14 *šabātu* (xi) de l'an 6 de Darius II, roi des pays.

<sup>(Tranches)</sup>Sceau cachet de Bel-ah-ittannu. Sceau-cylindre de Šum-ušur, le chambellan (*ustarbaru*).

Le texte PBS 2/1, 140 présente de nombreuses similitudes. Ce document ne comportait semble-t-il pas les clauses finales qui mentionnent les témoins, le scribe, le lieu de rédaction et la date. Il est donc possible qu'il s'agisse d'une copie réalisée à partir d'un original ou bien de notes récapitulant les moments importants de la procédure à l'usage personnel de Remut-Ninurta. Il enregistre les dépositions d'Ahunaia et du représentant des Murašu lors du mois d'*addaru* (xii) de l'an 6 de Darius II. Cette indication nous permet de supposer que ce texte a été rédigé à Suse. En effet, nous savons que Remut-Ninurta se trouvait dans la ville élamite au moins depuis le 6 *šabātu* (xi) jusqu'au 10 *addaru* (xii) de la même année<sup>1054</sup>. D'autre part ce texte présente de grandes similitudes avec le texte PBS 2/1, 140 rédigé à Suse quelque temps plus tôt et opposant les mêmes personnes lors d'un conflit judiciaire. Dans le texte PBS 2/1, 140, Ahunaia accuse Remut-Ninurta d'avoir emporté illégalement les récoltes de nombreuses terres agricoles. Les deux protagonistes prêtent alors un serment devant une assemblée qui déclara Remut-Ninurta coupable :

### **PBS 2/1, 140**

<sup>(1-8)</sup>Ahunaia, le chef du péage d'Opis, fils d'Aplaia, au mois d'*addaru* (xii) de l'an 6 du roi Darius II a porté plainte contre Remut-Ninurta, fils de Murašu, au sujet des terres arables plantées et en chaumes qui se situent dans les villes de [Bīt-x...]-ittannu-ili, du Bīt-Sin-eriba, de l'Esaggilia, du Bīt-ša-muhhi-bītānu et du Hušseti-ša-Auqqadu, du *haṭru* des pontonniers, et a parlé ainsi : <sup>(8-9)</sup>« Tu as emporté à tort la récolte de ces terres arables de l'an 4, de l'an 5 et de l'an 6 ». <sup>(10-11)</sup>Puis (Remut-Ninurta prononce) le serment du dieu par la Grande Étoile à Ahunaia après que l'Assemblée eut été saisie : <sup>(11-13)</sup>« (Que je sois maudit) si j'ai emporté [la récolte] de ces terres arables d'une valeur de 112 mines d'argent ». <sup>(13-14)</sup>Ahunaia prononce le serment du dieu par la Grande Étoile à Remut-Ninurta : <sup>(14-17)</sup>« (Que je sois maudit) si l'orge [...] et les dattes des années 4, 5 et 6 d'une valeur de 112 mines d'argent n'ont pas été emportés depuis ces terres arables ». <sup>(17-21)</sup>Puis Remut-Ninurta versa les 112 mines d'argent à Ahunaia et depuis le mois de *nisannu* (i) de l'an [7 du roi D]arius II, Remut-Ninurta a rendu ces terres arables à Ahunaia.

<sup>(21-23)</sup>Au mois de *nisannu* (i) de l'an 7, Ahunaia évaluera la récolte [de ces terres arables] (et) il emportera une part selon (les taux en pratique) chez les voisins. <sup>(23-24)</sup>A partir [du mois de *nisannu* (i) de l'an] 7, Ahunaia [...] ces terres arables.

---

<sup>1054</sup> PBS 2/1, 126 et PBS 2/1, 128.

<sup>(25-29)</sup>Si à partir du mois de *nisannu* (i) de l'an 7, Remut-Ninurta, les gens de sa maison et ses agents contestent la propriété de toutes ces terres aux cultivateurs d'Ahunaia et s'y opposent, Remut-Ninurta-iddin [versera] annuellement 1 talent d'argent, valeur de la récolte de cette année.

<sup>(30-34)</sup>Si à partir mois de *nisannu* (i) de l'an 7, Remut-Ninurta cause le moindre souci aux pontonniers qui sont sous le contrôle d'Ahunaia, Remut-Ninurta donnera 1 talent d'argent à Ahunaia sans jugement ni réclamation. <sup>(34)</sup>Leur [...].

Comme l'ont remarqué plusieurs auteurs, ces deux textes comportent de nombreux points communs et sont probablement à mettre en relation<sup>1055</sup>. Le plaignant, Ahunaia, fils d'Aplaia, apparaît avec deux titres différents : le responsable des pontonniers et le chef du péage d'Opis. Le lien entre ces deux titres est établi dans le texte PBS 2/1, 140 dans lequel Ahunaia porte le titre de chef du péage d'Opis et qui précise que les litiges concernent des terres faisant partie du *haṭru* des pontonniers. Ainsi, cet individu gérait à la fois le péage d'Opis et également des terres dans la région de Nippur. Les terres mentionnées dans les deux textes ne sont pas tout à fait les mêmes, seuls les villages de Bīt-[x]-ittannu-ili et de Bīt-Sin-eriba sont communs. La valeur des récoltes de ces terres diffère également. Elle est évaluée à 102 mines dans le premier texte et à 112 mines dans le second texte.

	Plaignant	Localisation des terres	Valeur des récoltes
<b>PBS 2/1, 100+</b> <b>(14/xi/Darius II 06)</b>	Ahunaia, fils d'Aplaia, responsable des pontonniers	Bīt-[x]-ittan)nu-ili ; Bīt-Sin-eriba ; [NG] ; Za'amaia	102 mines
<b>PBS 2/1, 140</b> <b>([-]/xii/Darius II 06)</b>	Ahunaia, fils d'Aplaia, le chef du péage de la ville d'Opis	Bīt-[x]-ittannu-ili ; Bīt-Sin-eriba ; Esaggilia ; Bīt-ša-muhhi-bītānu ; Huṣṣeti-ša-Auqqadu. Ces terres font partie du <i>haṭru</i> des pontonniers	112 mines

#### *Plaignant et terres concernées*

La nature des textes est différente, ils interviennent à deux moments différents de la procédure judiciaire. Le premier enregistre les dépositions d'Ahunaia et de Remut-Ninurta. Le deuxième semble intervenir le mois suivant et serait une copie de la décision de justice qui condamna Remut-Ninurta<sup>1056</sup>. En effet, comme nous le rappelions en introduction, il ne s'agit pas à proprement parler d'un document judiciaire, mais d'un mémorandum rédigé par un scribe affilié à la famille des Murašu<sup>1057</sup>. Le verdict aurait pu redéfinir la localisation des terres et réévaluer la valeur des récoltes que Remut-Ninurta prit frauduleusement.

<sup>1055</sup> CARDASCIA 1951 : 188 n.100 ; JOANNÈS 1987b : 114-115 ; STOLPER 1992 : 76-77.

<sup>1056</sup> C'est l'avis de F. Joannès (JOANNÈS 1987b : 115) suivi par M. Stolper (STOLPER 1992 : 77).

<sup>1057</sup> CARDASCIA 1951 : 188. Le scribe du contrat, Taqiš-Gula, fils d'Iddin-Enlil, apparaît de nombreuses fois dans les textes des



Notons que les villages agricoles mentionnés dans ces deux textes ne sont pas documentés ailleurs dans les archives des Murašu, hormis le Huššēti-ša-Auqqadu dans lequel se trouvent des domaines d'arc appartenant au *haṭru* des valets (*kizû*)<sup>1058</sup>.

### 1.2.2. Les témoins de contrats concernant les affaires judiciaires

Les textes PBS 2/1, 100+ et PBS 2/1, 140 enregistrent les serments prêtés par Ahunaia et Remut Ninurta « au nom du dieu par la Grande Étoile » devant une assemblée (*puhru*). Les membres de cette assemblée ne sont pas précisés. La mention des astres pourrait indiquer qu'un rituel d'ordalie a été pratiqué pour départager les deux protagonistes : « L'on peut dès lors émettre l'hypothèse que lors de ces prestations de serment, la configuration du ciel diurne ou nocturne était examinée, et que les modifications qui pouvaient alors survenir (nuages, halos, variations d'éclat, etc.) servaient d'épreuve en ce sens qu'elles validaient ou infirmaient la bonne foi de celui qui jurait »<sup>1059</sup>. Des devins ont donc pu participer à cette assemblée. L'étude des témoins des textes relatifs aux affaires judiciaires de Remut-Ninurta rédigés à Suse peut également nous permettre d'identifier d'autres membres de cette assemblée.

**1. Le personnel de Gubaru (C), le satrape de Babylonie.** De nombreux témoins sont mentionnés dans le texte PBS 2/1, 100+. Ils sont pour la plupart affiliés au satrape de Babylonie, Gubaru (C). On trouve ainsi deux scribes sur parchemin (*sepīru*) qui sont qualifiés de *ša ina pān Gubaru (C)* / « au service de Gubaru (C) » : Mannu-kiya et Iqišaia.

Deux frères apparaissent parmi les témoins des textes PBS 2/1, 126 et PBS 2/1, 100+ : Šatahma et Belšunu, les fils de Labaši. Ils sont mentionnés sans qualificatif dans le premier texte. Le second texte est lacunaire et une cassure importante se trouve juste après leur nom. Il y a la place dans cette cassure pour restituer leur titre : serviteurs de Gubaru (C) / *ardû ša Gubaru (C)*. C'est en effet avec ce qualificatif qu'ils apparaissent dans le texte PBS 2/1, 128 rédigé à Suse à la même période<sup>1060</sup>.

Un autre personnage pourrait également être affilié à Gubaru (C). Kupešu porte le titre de *dātabaru*<sup>1061</sup>. Il s'agit d'un titre judiciaire d'origine iranienne<sup>1062</sup>. Il était au service d'un personnage dont le nom est cassé : « Kupešu, le *dātabaru* qui est au ser[vice de NP] » (l.7'). Ce dernier pourrait être identifié à Gubaru (C), le gouverneur de Babylonie. Nous avons que plusieurs de ses subalternes

---

Murašu (PBS 2/1, 6, 20, 32, 33, 100, 143, 161, 177, 178, 179, 186, 187 ; BE 10, 12, 21, 22, 27, 28, 30, 41, 44, 79, 115 ; STOLPER 1985 : n°11, 37, 40, 60, 65, 78, 112 ; DONBAZ & STOLPER 1997 : n°48, 58, 72, 73, 77, 81).

<sup>1058</sup> TuM 2/3, 187 (10/vii/Darius II 05).

<sup>1059</sup> JOANNÈS 1997 : 173.

<sup>1060</sup> Cf. *infra* (§1.2.3).

<sup>1061</sup> l.7' : <sup>1</sup>ku-pe-e-šú <sup>li</sup>da-ta-ba-ri šá ina i[gi 'gu-bar ?]. Cette restitution est proposée par M. Stolper (STOLPER 1992 : 75).

<sup>1062</sup> CAD D : 122b-123a.

étaient mentionnés parmi les témoins de ce texte. Nous savons également qu'un des rôles du satrape était de rendre la justice dans sa province<sup>1063</sup>. Pour ce faire, le satrape disposait en Babylonie d'un personnel judiciaire composé de juges (*daiānu*)<sup>1064</sup> et d'interrogateurs (*mitiprasu*)<sup>1065</sup>.

Certaines des personnes affiliées à Gubaru (C) portent des noms iraniens, c'est le cas de Kupešu et de Š atahma<sup>1066</sup>. Notons que le frère et le père de ce dernier portent des noms typiquement babyloniens (Belšunu et Labaši).

**2. Les chambellans.** Enfin, nous trouvons, parmi les témoins des textes PBS 2/1, 126 et PBS 2/1, 100+ des personnes portant le titre d'*ustarbaru* : Bel-ittannu, Bel-tattannu-bullissu, Marduk et Šum-ušur. Ce terme provient du vieux-perse *vastra-bara*, littéralement « le porteur de vêtement »<sup>1067</sup>. Parmi ces chambellans, Bel-ittannu et Bel-tattannu-bullissu apparaissent de nombreuses fois dans les textes des Murašu rédigés dans la région de Nippur<sup>1068</sup>. Pour M. Jursa le terme perse d'*ustarbaru* serait l'équivalent du titre akkadien *ša rēš šarri* désignant les officiers royaux<sup>1069</sup>.

**3. Bilan.** Remut-Ninurta, descendant de Murašu a donc eu de sérieux ennuis avec la justice à la fin de l'an 6 de Darius II. Ces ennuis l'ont conduit devant le tribunal royal de Suse où il dut répondre aux accusations portées par Bel-ittannu et Ahunaia. Ces affaires furent plaidées devant une assemblée composée entre autres de membres de l'administration du satrape de Babylone ainsi que de chambellans, membres de l'administration royale. Des devins ont également pu intervenir à la suite de serments invoquant les astres. Il est remarquable qu'une partie des membres de cette assemblée ait également été témoin d'un autre texte rédigé à Suse à la même période et qui semble être de prime abord une simple quittance.

---

<sup>1063</sup> BRIANT 1996 : 85-86.

<sup>1064</sup> Les juges du satrape étaient désignés de plusieurs manières : « juges du service de Gubaru (C) » / *daiānu ša ina pān Gubaru (C)* (PBS 2/1, 105 : 13) et de « juges de la Porte de Gubaru (C) » / *daiānu ša bāb Gubaru (C)* (BE 10, 84 : 11, Lo.E. et PBS 2/1, 133 : 20, L.E.).

<sup>1065</sup> Marduka porte le titre de « *mitiprasu* au service de Gubaru (C) » (BE 10, 97 : 16, Lo.E.). Ce dernier titre dérive du terme vieux-perse *vidafrasa* et désigne un interrogateur (TAVERNIER 2007 : 435).

<sup>1066</sup> Voir respectivement TAVERNIER 2007 : 230 et TAVERNIER 2007 : 317.

<sup>1067</sup> TAVERNIER 2007 : 434-435.

<sup>1068</sup> Bel-ittannu est mentionné en tant que fils de Bel-uballiṭ dans de nombreux textes : BE 10, 64 : 11, 80 : 14, L.E. ; STOLPER 1985 : n°52 : 10, 109 : 9 ; DONBAZ & STOLPER 1997 : n°105 : [9], [R] ; PBS 2/1, 63 : 23, 76 : 25, 104 : 8, 154 : 24, 207 : L.E., 224 : 13 ; TuM 2/3, 204 : 18, R. Bel-tattannu-bullissu apparaît comme fils de Bel-ereš : PBS 2/1, 48 : 13, Lo.E., 96 : 19, U.E., 155 : 24.

<sup>1069</sup> JURSA [sous presse].

### 1.2.3. Une autre affaire judiciaire en l'an 6 ?

À la fin de l'an 6, le chef des Murašu effectua le paiement de redevances qui pesaient sur des terres faisant partie du *haṭru* des « porte-glaives » qu'il exploitait. À Suse, Remut-Ninurta a remis les redevances à Artambar, leur préposé. Ce dernier porte un nom iranien<sup>1070</sup>, cependant, son père porte un nom babylonien, Bel-eṭir<sup>1071</sup> :

#### PBS 2/1, 128

<sup>(1-7)</sup>(Concernant) l'*ilku*, la farine, la redevance-*barra*, le soldat du roi et toutes les fournitures du Domaine royal qui pèsent sur les terres agricoles qui appartiennent au *haṭru* des « porte-glaives » qui est aux mains d'Artambar, le *préposé* du *haṭru* des « porte-glaives », fils de Sin-eṭir, qui se situent dans Nippur, dans les faubourgs de Nippur et dans le Bīt-Gaššišu, depuis (le début) de l'an 6 du roi Darius II jusque'à la fin du mois d'*addaru* (xii) de l'an 6 :

<sup>(9-13)</sup>Artambar ne se reviendra pas sur l'*ilku*, la farine, la redevance-*barra*, le soldat du roi et [toutes] les fournitures de[puis (le début de) l'an 6] du roi Darius II jus[qu'au mois d'*addaru* (xii) et il ne fera pas de procès à Remut-Ninurta].

<sup>(14-17)</sup>Les témoins : Ribat, l'ustarbar, Iqišaia et Bel-ah-ittannu, les *sepīru* de [Gubaru (C)<sup>2</sup>] ; Tiridatu, fils d'Ulana' ; Šatahma et Belšunu, les fils de Labaši, les serviteurs de Gubaru (C).

<sup>(18)</sup>Le scribe : Bel-našir, fils de Nabu-balassu-iqbi.

<sup>(18-19)</sup>Suse, le 10 *addaru* (xii) de l'an 6 de Darius II, roi des pays.

<sup>(R.)</sup> Sceau-cylindre de Belšunu. Sceau-cylindre de Tiridatu.

<sup>(U.E.)</sup> Sceau-cylindre de Ribat. Sceau-cylindre d'Artambar. Sceau-cylindre de Bel-ah-ittannu.

Les redevances-*ilku* dues par Remut-Ninurta sont supportées par des domaines d'arc faisant partie du *haṭru* des « porte-glaives ». Son nom complet était « le *haṭru* des porte-glaives du domaine du prince »<sup>1072</sup>. Les Murašu ont eu l'occasion de gérer plusieurs fois ce *haṭru* en en payant les redevances<sup>1073</sup>, ou bien en fixant la partie des récoltes que les tenanciers des différents domaines d'arc devaient<sup>1074</sup>. Le *préposé* de ce *haṭru* apparaît également en simple témoin dans plusieurs contrats des Murašu<sup>1075</sup>. On peut alors se demander pourquoi Remut-Ninurta effectua cette simple

---

<sup>1070</sup> TAVERNIER 2007 : 298.

<sup>1071</sup> Le texte BE 10, 94 rédigé au mois xii de l'an 4 de Darius II mentionne le nom d'un précédent *préposé* du *haṭru* des porte-glaives du domaine du Fils du roi : Sin-apla-iddin, fils de Bel-eṭir. Il pourrait être le frère d'Artambar.

<sup>1072</sup> STOLPER 1985 : 76.

<sup>1073</sup> Dans le texte BE 10, 5 (17/xii/Darius II 0), Enlil-šum-iddin effectue le versement des redevances du *haṭru* des porte-glaives à un *sepīru* de Šamaš-šar-ušur. Le titre de ce dernier est cassé, mais il pourrait bien en être le *šaknu*.

<sup>1074</sup> Dans le texte BE 10, 45 (1/vi/Darius II 01), Enlil-šum-iddin établit une reconnaissance de dette de 142 920 litres sur quatre tenanciers du *haṭru* des porte-glaives du domaine du fils du roi.

<sup>1075</sup> Sin-apla-iddin, fils de Bel-eṭir, le *préposé* du *haṭru* des porte-glaives du domaine du fils du roi est un des témoins du texte BE 10, 95 (3/xii/Darius II 04).

opération de paiement des redevances à un préposé (*šaknu*) à Suse alors que cette opération se faisait en temps normal à Nippur ou bien dans les villages agricoles environnants ? Deux hypothèses peuvent expliquer cette situation qui apparaît comme extraordinaire.

**1. Un transfert de fonds ?** Remut-Ninurta a versé le montant des redevances portant sur l'an 6 d'un *haṭru* appartenant au prince à son responsable administratif à Suse dans le cadre du transfert d'une partie des redevances dans la capitale iranienne. D'après ce que nous savons de l'activité des Murašu, il apparaît que ces derniers ne s'occupaient pas du transfert des redevances depuis les tenanciers jusqu'au trésor royal<sup>1076</sup>. Dans ce système, les Murašu occupaient un échelon inférieur. G. Cardascia a identifié plusieurs rôles joués par les Murašu dans ce système d'imposition : un rôle indirect de créancier (les Murašu prêtaient aux tenanciers de domaines d'arc le montant des redevances) et un rôle direct d'exploitation des domaines agricoles (les Murašu détenaient ces domaines en tant que gage ou bien à titre de fermier)<sup>1077</sup>. Ils versaient les redevances aux préposés (*šaknu*) qui étaient les responsables administratifs de ces domaines. Ce sont eux qui devaient ensuite faire remonter ces redevances, par une série d'intermédiaires que nous ne pouvons pas identifier, au trésor royal. Il paraît pour le moins étrange de voir Remut-Ninurta se déplacer jusqu'à Suse pour remettre les redevances à Artambar alors que ce dernier était chargé d'administrer une partie des terres de la couronne situées dans la région de Nippur. Cette opération aurait pu simplement se dérouler à Nippur où les deux hommes se côtoyaient.

**2. Une décision de justice ?** Remut-Ninurta a effectué ce paiement à Suse à la suite d'une décision judiciaire rendue par le tribunal royal. Nous savons de plus que Remut-Ninurta a fait l'objet de plusieurs procédures judiciaires lors de son séjour à Suse à la fin de l'an 6 de Darius II. Le texte PBS 2/1, 128 comporte une clause judiciaire relativement rare dans les textes des Murašu :

Artambar ne reviendra pas sur l'*ilku*, la farine, les redevances-*barra*, le soldat du roi et [toutes] les fournitures de[puis (le début de) l'an 6] du roi Darius jus[qu'au mois d'*addaru* (xii) et il n'argumentera pas] contre [la plainte de Remut-Ninurta] (PBS 2/1, 128 : 9-13)<sup>1078</sup>.

Cette clause juridique conclut le plus souvent, dans les archives des Murašu, des décisions de justice<sup>1079</sup>. Dans une étude récente consacrée aux procédures judiciaires néo-babyloniennes, S. Holtz

---

<sup>1076</sup> CARDASCIA 1951 : 105.

<sup>1077</sup> CARDASCIA 1951 : 191-193.

<sup>1078</sup> Cette restitution se fonde sur les textes BE 9, 32 : 6-8 et BE 9, 39 : 5-6.

<sup>1079</sup> Cette clause est présente dans le texte BE 9, 32 qui est règle un litige entre Enlil-šum-iddin et Nabu-šara à propos d'une terre agricole (28/xii-b/Artaxerxès 32), dans le texte BE 10, 9 qui clôt un conflit entre Bagadata et Enlil-šum-iddin (16/i/Darius II 01) et dans le texte BE 9, 39 qui est une simple quittance par laquelle Enlil-šum-iddin verse le fermage à un intendant du prince perse Artarime (26/vii/Artaxerxès 34).

revient sur le sens du verbe *dabābu* et sur l'expression « *itti PN dabābu* ». Il considère que cette dernière expression est une abréviation de la clause complète « *dīna itti PN idabbub* »<sup>1080</sup>. Il conteste l'interprétation traditionnelle de cette sentence en mettant l'accent sur l'antériorité des démarches judiciaires engagées par un premier plaignant : « The opposing party (PN<sub>2</sub>) is a plaintiff who has already made a claim against PN<sub>1</sub>. The texts in this text-type are a means of obligating PN<sub>1</sub> to answer the plaintiff's claim. By not coming to argue the case, PN<sub>1</sub> implicitly accepts the obligation in question. To properly reflect this scenario, the translation of the phrase *dīna itti PN<sub>2</sub> idabbub* should not be simply « he shall argue against PN<sub>2</sub> », but rather, « he shall argue against (the claim of) PN<sub>2</sub> »<sup>1081</sup>. Si on suit le raisonnement de S. E. Holtz, alors dans le texte PBS 2/1, 128, Remut-Ninurta aurait déjà déposé une première plainte contre Artambar, à propos du montant de la redevance des terres agricoles du *haṭru* des « porte-glaives. Un jugement aurait été rendu au profit du chef des Murašu et aurait clôt définitivement l'affaire en interdisant à Artambar la possibilité de faire appel : « (Artambar) n'argumentera pas contre (la plainte de) Remut-Ninurta »<sup>1082</sup>.

**3. Les témoins.** Les témoins de ce contrat se retrouvent pour la plupart témoin des textes judiciaires qui impliquaient Remut-Ninurta. Šatahma et Belšunu, les serviteurs de Gubaru (C), étaient également témoins dans les textes judiciaires PBS 2/1, 100+ et PBS 2/1, 126 dans lesquels ils apparaissaient sans qualification. Parmi les autres témoins se trouvent Iqišaia et Bel-ah-ittannu qui sont deux scribes sur parchemin attachés au service d'une personne dont le nom est cassé (*sepīru ša [NP]*). Notons que le texte PBS 2/1, 100+ mentionnait également deux *sepīru*, Mannu-kiya et Iqišaia. Ils étaient attachés au service de Gubaru (C) (*ša ina pān Gubaru (C)*). Iqišaia pourrait être le même dans les textes PBS 2/1, 100+ et PBS 2/1, 128. Les deux *sepīru* dont il est question pourraient donc être attachés au service de Gubaru (C). Le texte mentionne également un chambellan-*ustarbaru* nommé Ribat. Ce dernier n'est pas attesté dans les autres textes des Murašu. Enfin, un Perse apparaît sans titre parmi les témoins : Tiridatu, fils d'Ulana'<sup>1083</sup>.

**4. Bilan.** Le texte PBS 2/1, 128 présente plusieurs caractéristiques remarquables : il comporte une clause juridique particulière qui fait probablement suite à un procès ayant opposé Artambar à Remut-Ninurta et il mentionne des personnes au service de Gubaru (C), le gouverneur de Babylonie. Ces mêmes personnes étaient témoins des procès qui ont impliqué le représentant des Murašu au

<sup>1080</sup> HOLTZ 2009 : 125.

<sup>1081</sup> HOLTZ 2009 : 120.

<sup>1082</sup> l.13 : [*it-ti* <sup>l</sup>[*re-mut-d*maš *ul i-dib-bu-ub*]. La restitution se base sur des parallèles. Voir par exemple le texte BE 9, 39 : 6 : *it-ti* <sup>id</sup>en-líl-mu-mu *ul i-dab-bu-ub*.

<sup>1083</sup> Pour l'étymologie du nom Tiridatu, voir TAVERNIER 2007 : 327. Le nom de son père, Ulana', pourrait être d'origine élamite (DANDAMAIEV 1992 : 128).

même moment, c'est-à-dire à la fin de l'an 6 de Darius II à Suse. Le texte PBS 2/1, 128 pourrait donc se faire l'écho d'un nouveau procès ayant concerné Remut-Ninurta.

#### 1.2.4. Remut-Ninurta et le don d'ubiquité ?

Remut-Ninurta, fils de Murašu, se trouvait donc à Suse à la fin de l'an 6 du règne de Darius II où il dut rendre des comptes devant un tribunal royal. Son séjour dans la capitale dura plus d'un mois, il y est attesté au moins du 6 *šabātu* (xi) au 10 *addaru* (xii)<sup>1084</sup>. Cependant, alors qu'il se trouvait en Iran, deux contrats mentionnent Remut-Ninurta à Nippur. Le texte TuM 2/3, 188, est une quittance rédigée à Nippur le 14 *šabātu* (xi) qui enregistre le versement par le chef des Murašu de l'*ilku* pesant sur un domaine d'arc du *haṭru* des habitants des faubourgs de Nippur :

##### TuM 2/3, 188

<sup>(1-8)</sup>Concernant les 30 sicles d'argent, *ilku* complet (correspondant) à la farine du roi, aux redevances-*barra* et à toutes les fournitures du domaine royal de l'an 6 du roi Darius II qui pèsent sur la terre arable plantée et en chaumes, le domaine d'arc d'il-bana', fils de Nabu-ereš, de Nanaia-iddin, fils de Qudaia et des co-détenteurs de leur arc du *haṭru* des habitants des faubourgs, qui se situe dans le village de Kapri-lirim, qui est sous le contrôle de Pe-kuššu, le *préposé* des habitants des faubourgs, fils de Šahartu, qui est à la disposition de Remut-Ninurta, fils de Murašu : <sup>(8-11)</sup>Pe-kuššu, le *préposé* des habitants des faubourgs, a reçu en paiement de la part de Remut-Ninurta, fils de Murašu, les 30 sicles d'argent (correspondant) à l'*ilku* complet de l'an 6 qui pèse sur ce domaine d'arc.

<sup>(12-15)</sup>Les témoins : Enlil-kišir, fils d'Arad-Enlil ; Ninurta-našir, fils de Nabu-ahhe-iddin ; Damqiya, fils d'Iddinaia ; Enlil-mukin-apli, fils de Ninurta-našir ; Ninurta-iddin, fils de Kašir ; Balaṭu, fils de Belšunu.

<sup>(16)</sup>Le mémorandum (du versement) de l'argent est le fait de Ninurta-našir et de Šum-iddin.

<sup>(17)</sup>Le scribe : Ninurta-ab-ušur, fils d'Enlil-šum-iddin.

<sup>(17-18)</sup>Nippur, le 14 *šabātu* (xi) de l'an 6 de Darius (II), roi des pays.

<sup>(Tranches)</sup>Sceau-cylindre de Damqiya, fils d'Iddinaia ; sceau-cylindre de Pe-kuššu, le *préposé* des habitants des faubourgs, fils de Šahartu.

F. Joannès remarqua que Remut-Ninurta était attesté à Suse puis à Nippur dans un intervalle de temps de huit jours ce qui n'était possible que si l'on supposait l'existence d'une ville également nommée Suse en Babylonie<sup>1085</sup>. La publication complète du texte PBS 2/1, 100+ par M. Stolper jeta un nouveau trouble<sup>1086</sup>. En effet, la date de ce texte rédigé à Suse se trouva être exactement la même

---

<sup>1084</sup> PBS 2/1, 126 (06/xi/Darius II 06) ; PBS 2/1, 100+ (14/xi/Darius II 06) ; PBS 2/1, 128 (10/xii/Darius II 06) et PBS 2/1, 140 (xii/Darius II 06).

<sup>1085</sup> JOANNÈS 1988, DANDAMAEV 2003 : 9.

<sup>1086</sup> STOLPER 1992 : 75.

que celle du texte TuM 2/3, 188 rédigé à Nippur : le 14 *addaru* (xii) de l'an 6 de Darius II. M. Stolper minimisa cette information en niant la présence réelle de Remut-Ninurta à Nippur : « Rimut-Ninurta was only the payer of the record (...), the document being issued in his interest and housed in his archive, but not necessarily drawn up in his presence »<sup>1087</sup>. Enfin, l'auteur remarque l'ajout d'une clause de memorandum par le scribe entre la mention des témoins et le nom du scribe. Pour M. Stolper, l'ajout de cette clause renforce l'hypothèse de l'absence réelle de Remut-Ninurta : « His absence from the transaction might account for the addendum to the text, « memorandum of silver of Ninurta-našir and Šum-iddin » (...) and confirming that the payment had taken place in the absence of the payer of record »<sup>1088</sup>. Puis, l'auteur offre alors une comparaison intéressante. Il remarque qu'un même memorandum se trouve également inséré entre les témoins et le scribe dans le texte BE 10, 127 (l.18) : « Le memorandum (du versement) de l'argent est le fait d'Arad-Ninurta et de Nidintu-[ND] »<sup>1089</sup>. Ce dernier texte est également une quittance qui enregistre le versement pesant sur plusieurs terres agricoles gérées par Remut-Ninurta effectué par trois scribes sur parchemin au service du chef des Murašu. D'après la clause de memorandum, les deux individus Arad-Gula et Nidintu-[ND] seraient alors chargés de rappeler à Remut-Ninurta la réalisation de ce paiement. Il faudrait donc admettre que le scribe du contrat TuM 2/3, 188 n'a pas enregistré le nom des agents de Remut-Ninurta qui auraient agi à sa place. Cette démonstration peut se voir opposer des contre arguments. En effet, on peut se demander pourquoi dans un cas le nom des intermédiaires est mentionné et pas dans l'autre ? La transaction évoquée par le texte TuM 2/3, 188 s'est déroulé en présence d'acteurs et de témoins qui sont attestés dans plusieurs textes des Murašu. Ils connaissaient donc bien les membres de cette famille et l'on s'étonne donc que des agents ayant agi à la place de Remut-Ninurta n'aient pas été mentionnés<sup>1090</sup>.

Dans son article consacré à Suse, C. Waerzeggers concède que le texte TuM 2/3, 188 pose de nombreux problèmes. Pour l'auteure, une erreur de date pourrait être à l'origine du problème : « Errors can have slipped into the text in various ways : the ancient scribe miswrote the date or neglected to mention the name of the proxy acting on Remut-Ninurta's behalf, the modern copyist misread the date or even the place name (en.líl<sup>ki</sup> and ig.gur<sup>ki</sup> can be easily confused), et cetera »<sup>1091</sup>.

<sup>1087</sup> STOLPER 1992 : 73.

<sup>1088</sup> STOLPER 1992 : 73.

<sup>1089</sup> BE 10, 127 : <sup>(18)</sup>... *tah-sis-tu*, *kù-babbar šá 'ir-d<sup>d</sup>maš u <sup>c</sup>ni-din-tu<sup>d</sup>[x]*.

<sup>1090</sup> Les tenanciers du domaine d'arc Ili-bana', fils de Nabu-ereš et Nanaia-iddin, fils de Qudaia sont attestés dans le texte BE 10, 98. Pe-kuššu, le *préposé* des habitants des faubourgs est attesté dans les textes TuM 2/3, 184 : 22 et R. et PBS 2/1, 198 : 16, 19, L.E. Son nom pose quelques problèmes de lecture, il est écrit respectivement dans ces deux documents : <sup>1</sup>*pe-e-é-ku-uš* et <sup>1</sup>*pe-e-é-ku-uš-šú* (voir STOLPER 1985 : 86). Les témoins Enlil-kišir, fils d'Arad-Enlil est attesté en PBS 2/1, 132 ; 218 ; 181 ; 182 ; 187 ; 203 ; BE 10, 117 ; 121 ; Ninurta-našir, fils de Nabu-ahhe-iddin en BE 10, 114 ; TuM 2/3, 144 et 216 ; Damqiya, fils d'Iddinaia en PBS 2/1, 2 ; 125 ; 130 ; 218, et Ninurta-iddin, fils de Kašir, en PBS 2/1, 218. Le scribe du contrat Ninurta-abušur, fils d'Enlil-šum-iddin, est mentionné dans les textes PBS 2/1, 119 ; 120 ; 125 ; 130 ; 132 ; 217 ; 218 ; BE 10, 114 ; BE 10, 116 ; BE 10, 117.

<sup>1091</sup> WAERZEGGERS 2010a : 795.

Une erreur due au copiste moderne peut être exclue. En effet, M. Krebernik m'a confirmé l'exactitude du lieu de rédaction et de la date du texte<sup>1092</sup>. Une erreur du scribe antique reste donc possible. Cependant, un autre texte rédigé à Nippur, qui n'avait pas été remarqué jusqu'alors, vient compliquer un peu plus les données du problème.

Le texte PBS 2/1, 220 a été rédigé à Nippur le 14 *addaru* (xii) de l'an 6 de Darius II et enregistre le paiement de l'*ilku* pesant sur un domaine d'arc par Remut-Ninurta, fils de Murašu. Or, nous avons vu que le représentant des Murašu se trouvait à Suse au moins jusqu'au 10 *addaru* (PBS 2/1, 128) :

### **PBS 2/1, 220**

<sup>(1-4)</sup>(Concernant) les 12 sicles d'argent, *ilku* complet de l'an 7 du roi Darius II, [pesant sur] l'arc de Bīt-ili-hadari, [qui se situe dans le village de] Hambanaia, du *haṭru* des gardes du corps<sup>?</sup> (*šāb-šēpē*) : <sup>(5-7)</sup>Bel-ušuršu, le *préposé* des travailleurs-*šušānē* des gardes du corps<sup>?</sup> (*šāb-šēpē*), fils de Bel-ab-ušur, les a reçus en paiement de la part de Remut-Ninurta, fils de Murašu.

<sup>(8-14)</sup>Les témoins : Ubar, fils de Labaši ; Dadiya, fils de Nabu-našir ; Bakua, fils de Ribat ; Silim-ili, fils de Labaši ; Libluṭ, fils de Tattannu ; Ninurta-ab-ušur, fils de Nadin ; Enlil-ah-iddin, fils d'Enlil-ittannu.

<sup>(15)</sup>Et le scribe : Belšunu, fils d'Enlil-iqiša.

<sup>(15-16)</sup>Nippur, le 14 *addaru* (xii) de l'an 6 de Darius II, roi des pays.

<sup>(Tranches)</sup>Cachet de Dadiya, fils de Nabu-našir ; sceau-cylindre de Bakua, fils de Ribat ; cachet de Bel-ušuršu.

Une partie des acteurs et des témoins de ce contrat se rencontre dans d'autres textes des Murašu de la région de Nippur<sup>1093</sup>. Il est encore une nouvelle fois surprenant que le scribe n'ait pas indiqué la présence d'agents agissant en lieu et place de Remut-Ninurta.

Ces nouveaux éléments apportés par le texte PBS 2/1, 220 nous permettent-ils de remettre en cause la démonstration de M. Stolper et surtout celle, récente, de C. Waerzeggers ? Nous avons vu que Remut-Ninurta se trouvait dans une ville nommée Suse pendant un mois à la fin de l'an 6 de Darius II. Il a dû y rendre des comptes devant la justice. De nombreux représentants du satrape de Babylone ont également été présents à ce moment-là. Il reste donc très peu probable que de hauts dignitaires du pouvoir perse se soient déplacés dans un village en Babylonie où siégea, pendant plus d'un mois, un tribunal. De plus, nous avons vu qu'un tribunal royal à Suse, en Iran, fonctionnait dans les mêmes dispositions, à la fin de l'année, au moment où les délégations babyloniennes voyageaient à Suse pour rendre des comptes devant le pouvoir perse sous le règne de Darius I<sup>er</sup><sup>1094</sup>. Il semble donc

---

<sup>1092</sup> Je tiens à remercier vivement M. Krebernik pour cette vérification. Voici le courriel qu'il m'envoya le 26/01/2010 : « The text is clearly written and well preserved. The city (EN.LIL2.KI) and the date (ITI.ZIZ2, UD 14.KAM, MU 6) are as copied (even if the copy as a whole is not very naturalistic). SHU! instead of ZIZ2 is unlikely ».

<sup>1093</sup> Bīt-ili-hadari, le tenancier de l'arc est cité dans le texte BE 10, 122 (l.4) et BE 10, 90 (lire l.3 : 'é->-dingir-meš-*ha-da-ri*) ; Bel-ušuršu, fils de Bel-ab-ušur, le *préposé*, est cité dans le texte BE 10, 90 : 9, L.E.. Les témoins : Ubar, fils de Labaši : BE 10, 75 : 16 ; STOLPER 1985 : n°75, 14' ; PBS 2/1, 31 : 21 ; 68 : 13 ; 93 : 15 ; 109 : Lo.E. ; 164 : 5, et Dadiya, fils de Nabu-našir : BE 10, 7 : 13.

<sup>1094</sup> CHAPITRE 4 §5.



que nous ayons à faire à une particularité des archives des Murašu. Certains versements ont été effectués au nom de Remut-Ninurta sans que celui-ci soit physiquement présent. Il n'est pas possible en l'état actuel du dossier d'expliquer pourquoi les intermédiaires qui ont effectué ces versements n'ont pas été nommés. Ce procédé semble très particulier et restreint au moins à cette archive. Nous avons vu que, dans les archives des Egibi, des serviteurs ou des mandatés agissaient au nom des chefs de la famille quand ces derniers étaient en voyage en Iran<sup>1095</sup>.

### 1.3. Les activités économiques réalisées à Suse

#### 1.3.1. Une prise en ferme de plusieurs domaines d'arc

Au moins à deux reprises, Remut-Ninurta, le chef de la famille des Murašu, s'est rendu à Suse. À la fin de l'an 5, il y verse le fermage de six domaines d'arc situés dans la région de Nippur, dans les villages d'Iši' et Bīt-Haššamur<sup>1096</sup> :

##### **DONBAZ & STOLPER 1997 : n° 46**

<sup>(1-5)</sup>(Concernant les) 4 mines d'argent, fermage de l'an 6 de six domaines d'arc qui se situent dans la ville d'Iši' et dans le Bīt-Haššamur, appartenant à Marduk-apla-iddin, fils d'Arad-Bel, à Marduka, fils de Šamašaia, et à Labaši, fils de Gundani', l'*Arumaia*, qui sont à la disposition de Remut-Ninurta : <sup>(6-7)</sup>Marduk-apla-iddin, Marduka et Labaši les ont reçues de la part de Remut-Ninurta.

<sup>(8-11)</sup>Les témoins : Šatahma et Belšunu, les fils de Labaši ; Mannu-kiya, Iqišaia et Bel-ah-ittannu, les scribes sur parchemin (*sepīru*).

<sup>(12)</sup>Le scribe : Balaṭu, fils de Bel-iqiša.

<sup>(12-13)</sup>Suse, le 15 *addaru* (xii) de l'an 5 de Darius II, roi des pays.

<sup>(0.)</sup>Sceau-cylindre d'Iqišaia, le *sepīru* ; cachet de Bel-ah-ittannu. <sup>(U.E.)</sup>Cachet de Belšunu. <sup>(Lo.E.)</sup>Cachet d'Enlil-šum-iddin, fils de Ninurta-erib. <sup>(R.E.)</sup>Cachet de Šatahma.

Ce contrat comporte plusieurs particularités :

1) Remut-Ninurta a effectué un paiement anticipé portant sur les domaines d'arc qu'il a pris en fermage. Il a payé ainsi le fermage de l'an 6 à la fin de l'an 5 de Darius II. Ce procédé est rare. En règle générale, les Murašu effectuaient le paiement du fermage le plus souvent au cours du mois vii

---

<sup>1095</sup> CHAPITRE 3 §3.2.1.

<sup>1096</sup> Le premier village n'est pas mentionné dans les archives des Murašu, le second, Bīt-Haššamur, apparaît dans le texte PBS 2/1, 16 (20/vii/Darius II 01). Ce dernier est un contrat dialogué dans lequel Enlil-šum-iddin prend à fermage une terre agricole située dans le Bīt-Haššamur pour trois ans contre 6 sicles d'argent par an.

et du mois viii, c'est-à-dire, lors de la récolte des dattes. Cependant, bien que rares, les paiements anticipés sont attestés<sup>1097</sup>.

2) L'opération explicitée par le contrat est simple. Les représentants des Murašu l'ont effectuée de nombreuses fois au sujet des exploitations agricoles dont ils avaient pris la gestion en échange d'un droit de fermage. Ils payaient le fermage aux tenanciers de ces terres agricoles dans la région de Nippur. Il est pour le moins étonnant de voir Remut-Ninurta effectuer ce paiement auprès des tenanciers à Suse. Les tenanciers peuvent être identifiés comme étant Babyloniens. Seul Labaši, fils de Gundani', est d'origine étrangère, il est qualifié d'*Arumaia* dans le texte. Ce terme pourrait désigner une population iranienne<sup>1098</sup>.

3) Les témoins du contrat sont exceptionnels et nous les identifions avec des personnes faisant partie de l'entourage de Gubaru (C), le gouverneur de Babylonie. Šatahma et Belšunu, les fils de Labaši apparaissent également à Suse à la fin de l'an 6 de Darius II en tant que témoins dans deux textes judiciaires impliquant Remut-Ninurta (PBS 2/1, 126 et PBS 2/1, 100+). Dans le texte PBS 2/1, 128 également rédigés à Suse à la fin de l'an 6, ils sont mentionnés avec le qualificatif de « serviteurs de Gubaru (C) ». Le texte DONBAZ & STOLPER 1997 : n°46 enregistre la présence de trois scribes sur parchemin (*sepīru*). Nous remarquons que deux de ces *sepīru*, Mannu-kiya et Iqišaia apparaissent dans le texte judiciaire PBS 2/1, 100+ avec le titre de « *sepīru* de Gubaru (C) »<sup>1099</sup> :

Nom	Attestation Titre	Autre
Mannu-kiya	<i>Sepīru</i> de Gubaru (C) : PBS 2/1, 100+ <i>Sepīru</i> : DONBAZ & STOLPER 1997 : n°46	Attesté avec Iqišaia (PBS 2/1, 100 et DONBAZ & STOLPER 1997 : n°46), attesté avec Bel-ah-ittannu (DONBAZ & STOLPER 1997 : n°46)
Iqišaia	<i>Sepīru</i> de Gubaru (C) : PBS 2/1, 100+ ; [PBS 2/1, 128] <i>Sepīru</i> : DONBAZ & STOLPER 1997 : n°46	Attesté avec Mannu-kiya (PBS 2/1, 100, DONBAZ & STOLPER 1997 : n°46), avec Bel-ah-ittannu (PBS 2/1, 128 et DONBAZ & STOLPER 1997 : n°46)
Bel-ah-ittannu	<i>Sepīru</i> de Gubaru (C) ([PBS 2/1, 128]) <i>Sepīru</i> : DONBAZ & STOLPER 1997 : n°46	Attesté avec Iqišaia PBS 2/1, 128,
Šatahma, fils de Labaši	Serviteur de Gubaru (C) PBS 2/1, 100 ; PBS 2/1, 128 ; Sans titre : PBS 2/1, 126 ; DONBAZ & STOLPER 1997 : n°46 ; PBS 2/1, 113	Frère de Belšunu

<sup>1097</sup> Pour le paiement régulier du fermage et les rares cas de paiement anticipés, voir CARDASCIA 1951 : 76-77.

<sup>1098</sup> ZADOK 1985a : 31.

<sup>1099</sup> Iqišaia est mentionné avec un autre « *sepīru* de Gubaru (C) », Bel-ah-iddin dans le texte PBS 2/1, 128 rédigé à Suse le 10/xii/Darius 6.

Belšunu, fils de Labaši	Serviteurs de Gubaru (C) : PBS 2/1, 100 ; PBS 2/1, 128 ; Sans titre : PBS 2/1, 126 ; DONBAZ & STOLPER 1997 : n°46	Frère de Šatahma
Kupešu	<i>Databaru</i> de [Gubaru (C)?] (PBS 2/1, 100)	

### *Le personnel de Gubaru (C) à Suse*

Enfin, l'étude prosopographique montre que deux autres personnes faisant partie de l'entourage des Murašu se sont également déplacées à Suse. Il s'agit de Balaštu, fils d'Enlil-iqiša, le scribe, et d'Enlil-šum-iddin, fils de Ninurta-erib dont le sceau apparaît sur une des tranches. Ces deux personnes sont à plusieurs reprises attestées dans les archives des Murašu rédigées à Nippur et dans sa proche région<sup>1100</sup>.

À Suse, les Murašu ont obtenu un nouveau contrat de fermage portant sur six domaines d'arc. La présence parmi les témoins de nombreuses personnes attachées au service de Gubaru (C) montre que l'administration satrapique de Babylone a exercé un droit de regard sur ce contrat, elle en a, peut-être, été à l'impulsion.

#### **1.3.2. Des contrats de vente privée**

Le texte PBS 2/1, 113 enregistre une vente privée d'esclave réalisée à Suse à la fin de l'an 5 de Darius II. Le vendeur se nomme Bel-ahhiani', fils de Mušezib-Bel et l'acheteur Bel-ab-ušur, fils de Bel-bullissu :

#### **PBS 2/1, 113**

<sup>(1-5)</sup>Bel-ahhiani', fils de Mušezib-Bel, le serviteur de Šatahma, a vendu de son plein gré son esclave Bel-natanu dont la main droite était inscrite au nom de son propriétaire précédent, Huru, [fils de NP (?)], à Bel-ab-ušur, fils de Bel-bullissu, pour un prix complet de 55 sicles d'argent raffinés. <sup>(5-8)</sup>Les 55 sicles d'argent, prix de Bel-natanu, son [esclave], Bel-ahhiani, fils de Mušezib-Bel, le serviteur [de Šat]ahma', les a reçus en paiement des mains de Bel-ab-ušur, fils de Bel-bullissu. <sup>(8-11)</sup>Si une réclamation concernant cet esclave arrive, Bel-ahhiani purifiera cet esclave et le rendra à Bel-ab-ušur. <sup>(11-12)</sup>S'il ne (le) purifie pas et ne le rend pas, il donnera 1 mine d'argent.

<sup>(13-18)</sup>Les témoins : Nabu-mušetiq-[udde], fils d'Enlil-iddin, et Nabu-šuri', les serviteurs de Šatahma ; Nabu-iddin, fils d'Ina-šilli-Nanaia ; Šum-ušur, fils de Marduk-eriba ; Zababa-iddin, fils de Bel-ahhe-utir ; Nabu-ittannu, fils de Bel-ipuš ; Ughappi', fils de Nahtuhappi'.

<sup>(19)</sup>Le scribe : Bel-nuhšu, fils de Bel-bullissu

<sup>(19-20)</sup>Suse, le 03 *addaru*-bis (xii-b) de l'an 5 de Darius (II), roi des pays.

<sup>(U.E.)</sup>Zababa-iddin. Sceau-cachet de Nabu-ittannu. Sceau-cylindre de Nabu-iddin.

<sup>1100</sup> Balaštu, fils d'Enlil-iqiša est attesté dans les textes PBS 2/1, 182 ; BE 10, 41 ; BE 10, 57 et STOLPER 1985 : n°111 ; Enlil-šum-iddin, fils de Ninurta-erib est attesté dans les textes TuM 2/3, 143, 144 et 204 ; STOLPER 1985 : n°36 , 55 et 117 ; DONBAZ & STOLPER 1997 : n°4, 5, 17, 53, 54, 55 et 56.

(U.E.&Lo.E.) Empreintes de Bel-ahhiani'. Sceau-cachet d'Ughappi'.

(R.) Sceau-cachet de Nabu-šuri'

Ce contrat fait partie des archives des Murašu, pourtant, fait atypique, il n'implique aucun membre de la famille. Le texte précise que le vendeur est un serviteur de Šatahma. Nous identifions ce dernier avec Šatahma, frère de Belšunu, fils de Labaši. Son frère et lui étaient des serviteurs de Gubaru (C), le satrape de Babylonie. Šatahma est attesté à Suse à la fin de l'an 5 et à la fin de l'an 6. Il aurait ainsi profité de sa présence dans cette ville pour vendre un de ses esclaves. L'acheteur est quant à lui originaire de Nippur. En effet, Bel-ab-ušur, fils de Bel-bullissu apparaît comme témoin dans le texte PBS 2/1, 195 (l.14) rédigé à Nippur au cours de l'an 3 de Darius II. Ce texte est une quittance qui enregistre le paiement effectué par Remut-Ninurta des redevances pesant sur plusieurs domaines d'arc. Bel-ab-ušur faisait donc probablement partie de l'entourage qui accompagnait Remut-Ninurta à Suse. Les témoins du contrat et le scribe ne semblent pas avoir eu de liens particuliers avec le représentant de la famille des Murašu, en effet, aucun ne se retrouve mentionné dans les archives de la famille. La grande majorité des témoins semble plutôt originaire de Babylone. On trouve ainsi des serviteurs de Šatahma qui est lui-même au service du satrape de Babylonie dont le siège était à Babylone, on trouve également une proportion importante de théonymes comprenant le dieu Bēl-Marduk. Enfin, on trouve un Égyptien parmi les témoins : Ughappi', fils de Nahtuhappi'.

Nous avons vu que les Egibi conservaient dans leur archive certains contrats rédigés en Iran qui ne les concernaient pas directement<sup>1101</sup>. Remut-Ninurta conserva un contrat de vente réalisée par une personne de son entourage. On peut penser que le représentant des Murašu agissait ici en tant que notaire d'un petit groupe de Nippuréens en se portant peut-être garant des transactions ou bien en assurant le transport des documents. La ville de Suse apparaît comme un centre dans lequel se rencontrent temporairement, le temps d'un séjour, des notables babyloniens et des représentants du pouvoir perse. En tant que capitale de l'Empire perse, la population de Suse formait un véritable microcosme représentant la diversité des peuples de l'empire.

#### 1.4. Suse : un microcosme de l'Empire perse

Cinq textes rédigés en cunéiforme babylonien ont été retrouvés à Suse. On y trouve un contrat de vente privé, un contrat d'apprentissage et trois contrats de mariage. Ces textes mettent principalement en scène des membres d'une communauté d'Égyptiens installés à Suse. Le recours au cunéiforme babylonien soulève de nombreuses questions.

---

<sup>1101</sup> CHAPITRE 3 §3.2.2 (texte PINCHES 1892 : 134).

### 1.4.1. Les différents contrats rédigés et retrouvés à Suse

1. **Un contrat de vente privé.** Le texte JOANNÈS 1990b : n°2 témoigne d'une opération de vente privée réalisée à Suse. Malgré son état très lacunaire, il est possible de comprendre l'objet de la transaction. Il s'agit d'un contrat de vente dialogué par lequel un individu du nom de Lamintu achète un verger (*hurādu*) à deux vendeurs : Harmašu et un autre dont le nom est cassé :

#### JOANNÈS 1990b : n°2

<sup>(1'-3')</sup>[..... ter]rain en fri[che .....] qui constituent ce domaine huradu [.....] <sup>(3'-5')</sup>Lamintu a déclaré : « Ce [verger ...] je l'ai acheté pour Tuhha ; sur le bétail et l'argent, per[sonne ne .....] sur ce verger. <sup>(6'-7')</sup>[..... NP et Harma]šu ont reçu en paiement des mains de Lamintu [...x mi]nes d'argent de qualité courante, prix d'achat de ce domaine.

<sup>(8'-9')</sup>[Si une re]vendication [se produit sur ce] terrain en friche, [NP et Harma]šu devront dégager ce domaine et [le redonner à Lamintu]. <sup>(10'-11')</sup>[S'ils ne l'ont pas déga]lgé ni rendu, et qu'avec [.....] [ils devront rendre jusqu'à 12 fois] la valeur de l'argent à Lamintu.

<sup>(12')</sup> [Au sceller de cette tab]lette : šamu [.....].

<sup>(Tranche)</sup>Sceau-cylindre de Sissanaqu.

Ce texte comporte plusieurs éléments remarquables. Il met en scène de nombreux Égyptiens, dont Lamintu et Harmašu<sup>1102</sup>. Les noms Tuhha et Sissanaqu ne sont pas babyloniens, mais leur origine n'est pas connue<sup>1103</sup>. Un dernier personnage a scellé ce texte, il s'agit de šamu. Cette personne apparaît également dans le texte JOANNÈS 1990b : n°1 qui a été aussi rédigé à Suse au cours du règne d'un Aratxerxès. Ce dernier texte est un contrat de mariage.

2. **Un contrat d'apprentissage.** Le texte RUTTEN 1954 : n°4 est un contrat de travail ou d'apprentissage par lequel <sup>f</sup>Belessunu place sa fille <sup>f</sup>Kussigu chez une femme nommée <sup>f</sup>Šušanna pour qu'elle y joue ou apprenne la musique :

#### RUTTEN 1954 : n°4

<sup>(1-7)</sup><sup>f</sup>Belessunu, fille de [NP] a donné <sup>f</sup>Kussigu, sa fille, depuis le mois de *simānu* (iii) de l'an 18 d'Artaxerxès jusqu'à la fin du mois de *kislīmu* (ix) de l'an 18 pour (être) musicienne, à <sup>f</sup>Šušanna, la fille de Zababa-ereš, contre 50 sicles d'argent pur. <sup>(7-9)</sup><sup>f</sup>Belessunu a reçu les 50 sicles d'argent des mains de <sup>f</sup>Šušanna. <sup>(9-13)</sup>Si <sup>f</sup>Kussigu abandonne <sup>f</sup>Šušanna et si elle fuit vers un autre endroit, <sup>f</sup>Belessunu donnera 2 mines d'argent à <sup>f</sup>Šušanna. <sup>(14-17)</sup>Et si <sup>f</sup>Šušanna abandonne <sup>f</sup>Kussigu, <sup>f</sup>Šušanna donnera 2 mines d'argent à <sup>f</sup>Belessunu.

<sup>(17-18)</sup>[Chacune a pris] un exemplaire du con[trat].

<sup>1102</sup> JOANNÈS 1990b : 178.

<sup>1103</sup> JOANNÈS 1990b : 179.

<sup>(18-23)</sup>Les témoins : Bagadata [.....] Padi-Esi [.....] Nanaia-ereš [.....].

<sup>(24-25)</sup>Suse, [le x du mois x de l'an 18 d'Arta]xerxès, roi des pays.

<sup>(26-27)</sup>[...]

<sup>(Tranche)</sup>Empreintes d'ongle de <sup>f</sup>Šušanna.

Les données onomastiques font apparaître une situation complexe. Les noms de <sup>f</sup>Kussigu et de <sup>f</sup>Šušanna ne sont pas babyloniens et leur origine reste inconnue. En revanche, on constate qu'elles ont au moins un de leurs parents qui porte un nom babylonien : <sup>f</sup>Kussigu est la fille de <sup>f</sup>Belessunu et <sup>f</sup>Šušanna est la fille de Zababa-ereš. La liste de témoins est très lacunaire, nous pouvons y repérer un nom perse (Bagadata), un nom égyptien (Padi-Esi) et un nom babylonien (Nanaia-ereš). Ce contrat a été rédigé au cours de l'an 18 d'Artaxerxès. Il n'est pas possible de choisir entre les trois rois qui ont porté ce nom. Le nom de ce roi apparaît également dans l'un des contrats de mariage retrouvés à Suse.

**3. Des contrats de mariage.** Le texte JOANNÈS 1990b : n°1 est le seul texte daté parmi les trois contrats de mariage retrouvés à Suse. La formule de datation qui ponctue le texte comporte le nom d'Artaxerxès. Il s'agit d'un contrat de mariage dialogué par lequel Mannu-ki-Nanaia demande à Kinunaia de lui donner sa servante nommée <sup>f</sup>Šammandu' en mariage :

#### JOANNÈS 1990b : n°1

<sup>(1-6)</sup>Mannu-ki-Nanaia, fils de Huru, serviteur de Šamu, l'ustarbaru, qui a déclaré à Kinunaia, fils de Peṭi'u, serviteur de Šamu, l'ustarbaru : « <sup>f</sup>Šammandu', ta servante, [...] j'ai donné, [ramène-la] d'Ecbatane à Suse et [donne la moi] pour épouse ».

<sup>(7-10)</sup>Kinunaia, conformément à cela, [a agréé sa demande (?) et déclaré (?)] : « Cette nommée <sup>f</sup>Šammandu' [...] que je dois amener [à Suse...], donnez-moi [...]

<sup>(1'-4')</sup>Kinunaia [...] prononcera [...] [quand] il lui conviendra, et concernant <sup>f</sup>Šammandu', il [n'aura pas de revendications (?)].

<sup>(5'-10')</sup> Les témoins : Qupsupu, serviteur de Šamu ; Pamunu, serviteur de Šamu ; Ših[u...]; Šihu et Harnuninapirru, desservants de ND]; [NP], fils de Hartini'; Pahutu, fils de Pa'-[...] et Bandakku, desservants de Nanaia ; [NP et NP], serviteurs de Šamu ; Panu, serviteur de Tamm[u...].

<sup>(11')</sup>Le scribe : Bel-tattannu-ušur, fils de Belšunu.

<sup>(11'-12')</sup>Suse, [le x NM de l'an x] d'Artaxerxès, roi des pays.

Mannu-ki-Nanaia porte clairement un nom babylonien, en revanche, le nom de son père est d'origine égyptienne : Huru<sup>1104</sup>. L'origine du nom Kinunaia pose plus de problèmes. Il est identifié comme étant babylonien<sup>1105</sup>. Il pourrait également être d'origine égyptienne. En effet, le texte CT 44,

---

<sup>1104</sup> WISEMAN 1966 : 157.

<sup>1105</sup> JOANNÈS 1990b : 178.

89 enregistre le nom de Kineneaia parmi une liste d'Égyptiens bénéficiaires de rations alimentaires lors de l'époque néo-babylonienne<sup>1106</sup>. Ce nom serait basé sur la racine égyptienne *knn*<sup>1107</sup>. Quoi qu'il en soit, le nom de son père est d'origine égyptienne : Peṭi'u<sup>1108</sup>. Mannu-ki-Nanaia et Kinunaia sont tous les deux au service d'un administrateur, Šamu, qui porte le titre d'*ustarbaru*. Ce nom pose également problème. Il a été identifié comme babylonien<sup>1109</sup>, iranien<sup>1110</sup> ou égyptien<sup>1111</sup>. Une origine égyptienne est la plus probable si l'on tient compte de la mention du nom (ŠMW) dans les manuscrits araméens d'Égypte d'époque perse<sup>1112</sup>. La majorité des témoins de ce contrat est également d'origine égyptienne : Pamunu, Ših[u/aia], Šihu, [NP], fils de Hartini, Pahutu, fils de Pa'-[...] et Panu<sup>1113</sup>.

Une même proportion importante d'Égyptiens est également visible dans les textes TBER 78a et TBER 93-94 :

#### TBER 78a

[<sup>f</sup>Tadia, fille de NP, a parlé ainsi de son plein gré à Ku'pi et <sup>f</sup>Ari-Esi, sa femme] : <sup>(1'-3')</sup>« Donnez-moi [<sup>f</sup>...]-šunu, votre fille en mariage [pour NP, mon fils], fils de Kupi et qu'elle soit son épouse ». <sup>(3'-6')</sup>[Ku'pi et <sup>f</sup>Ari-Esi sa femme [ont agréé] <sup>f</sup>Tadia et ont donné [<sup>f</sup>...]-šunu, nubile, en mariage à [NP]. <sup>(6'-8')</sup>Cette <sup>f</sup>Tadia, mère de NP a donné de son plein gré à] Ku'pi et <sup>f</sup>A[ri-Esi, sa femme], 20[+x] sicles d'argent pur, représentant le cad[eau de <sup>f</sup>...-šunu].

<sup>(9'-14')</sup>[Les témoins : NP, fils de NP] ; Nabu-bullissu, fils de ...na-Nabu ; Ahpi-munu, fils de ...pimu-[...] ; Sisuqu ; Huru, fils de [NP] ; Iddasu, fils de Be-[...] ; Huru.

<sup>(15')</sup>Le scribe : [...] -šu-ušur, [fils de NP]

<sup>(15'-16')</sup>[NV, le x NM de l'an x]+2 [de NR].

<sup>(Tranches)</sup>Sceau-cylindre d'Adihi-[...] ; sceau-cachet de Pa-[...] ; [...]uš[...].

#### TBER 93-94

<sup>(1-3)</sup>[Harrimenna, fils de NP] a parlé ainsi de son plein gré [à Pis]isama[ska, fils de NP] : <sup>(3-5)</sup>« [<sup>f</sup>Nahdi-Esu], ta fille nubile, [donne la moi en ma]riage pour [qu]'elle soit mon épouse ». <sup>(5-8)</sup>Pisi[samaska] a agréé Harrimenna et a donné <sup>f</sup>Nahdi-E[su], sa [fille, nubi]le, en mariage à Harrimenna.

<sup>(8-11)</sup>Harrimenna a donné de son plein gré à Pisisamaska 100 sicles d'argent pur représentant le cadeau de <sup>f</sup>Nahdi-Esu. <sup>(11-13)</sup>Pisasamaska a reçu en paiement de la part de Harrimenna les 100 sicles d'argent

<sup>1106</sup> CT 44, 89 : <sup>(2)</sup>2 gur <sup>f</sup>ki-ne-ne-a-a.

<sup>1107</sup> WISEMAN 1966 : 157.

<sup>1108</sup> JOANNÈS 1990b : 178-179.

<sup>1109</sup> JOANNÈS 1990b : 178.

<sup>1110</sup> DANDAMAEV 1992 : 120. Le nom cité par M. Dandamaev est écrit Šammu qui pourrait être une autre manière d'écrire le nom de Šamu (JURSA [sous presse] : n. 67).

<sup>1111</sup> ZADOK 1979 : 173 ; ZADOK 1985b : 174 et ZADOK 1992 : 142.

<sup>1112</sup> DAE 61 : 8 et 21. Voir l'analyse du nom Šamaw dans GRELOT 1972 : 492.

<sup>1113</sup> Pour une étude de ces noms, voir JOANNÈS 1990b : 178-179.

représentant le cadeau. <sup>(14-24)</sup>Pisisamaska a donné de son plein gré à Harrimenna 100 sicles d'argent pur, 40 sicles d'argent de parure d'épouse, des chaussettes<sup>1114</sup> qui ont été tissées dans la maison, un habit SU-DA-BA, un habit LAM-LAM multicolore, un habit *namra'u*, [...] deux lits, [..... la dot [.....] d'ép[ouse ...]. <sup>(24-28)</sup>Harrimenna a reçu en paiement de la part de Pisisamaska l'argent, [...], la parure d'épouse, la garde-robe, la servante [...], tout cela constituant la dot de <sup>f</sup>Nahdi-Esu avec son supplément.

<sup>(28-35)</sup>Si Harrimenna abandonne <sup>f</sup>Nahdi-Esu ou bien installe au-dessus d'elle une autre épouse, il donnera 5 mines d'argent non compris sa dot ; et si <sup>f</sup>Nahdi-Esu abandonne son époux Harrimenna, elle laissera à Harrimenna sa dot en entier et elle découvrira sa nuque de son vêtement. <sup>(35)</sup>Ils ont pris chacun un exemplaire (du contrat).

<sup>(36-40)</sup>Les témoins : [Pa]menna, fils d'Umar[...] -<sup>su</sup> ; <sup>Si</sup>ha[ia, fils de] Pihurana ; Ana-<sup>šilli</sup>-Nan[ia, fils de ...]-huri' ; Pamunu, [fils de ...]-huri' ; [...].

<sup>(Tranches)</sup>Sceau-cachet de Pisisamaska ; sceau-cylindre d'Ussurimenna ; sceau-cachet de Pamenna ; sceau-cachet de [NP]

Ces deux contrats de mariage présentent de nombreux points communs :

1) Il s'agit de contrats de mariage dialogués mettant en scène de nombreuses personnes d'origine égyptienne. Dans le premier texte, une mère, <sup>f</sup>Tadia dont l'origine reste inconnue, demande aux Égyptiens Ku'pi et son épouse <sup>f</sup>Ari-Esi de donner leur fille en mariage pour son fils. Dans le deuxième texte, Harrimenna demande à Pisisamaska de lui donner sa fille <sup>f</sup>Nahdi-Esu en mariage. Ces trois personnes portent des noms égyptiens<sup>1115</sup>.

2) Ces contrats comportent des clauses juridiques très spécifiques. Elles sont particulièrement détaillées dans le texte TBER 93-94 et ont fait l'objet d'une étude particulière réalisée par F. Joannès<sup>1116</sup>. Certaines trouvent de nombreux parallèles dans le droit mésopotamien : « le futur époux fait la demande au père de la fiancée et celui-ci constitue à sa fille une dot qu'il remet au mari ou à son père »<sup>1117</sup>. Le futur époux a remis au père de la mariée un cadeau (*biblu*) constitué d'une quantité d'argent. Le père a quant à lui versé le montant de la dot (*nudunnu*) et des biens tels que des habits dont la riche terminologie pose des problèmes de compréhension (un habit *kirku*, un habit SU-DA-BA, un habit LAM-LAM, un habit *namra'u*)<sup>1118</sup>, des meubles, des parures et une domestique. Le texte TBER 93-94 évoque ensuite les clauses du divorce dont une accorde l'initiative de la séparation à la femme : « *Si Nahdi-Esu abandonne son époux Harrimenna, elle laissera à Harrimenna sa dot en entier et elle découvrira sa nuque de son vêtement* »<sup>1119</sup>. Comme le remarque F. Joannès cette

<sup>1114</sup> Pour le terme de *kirku* (« chaussettes », bas ») voir DURAND 2009 : 50.

<sup>1115</sup> Pour l'origine des noms, voir JOANNÈS 1984 : 78-79.

<sup>1116</sup> JOANNÈS 1984.

<sup>1117</sup> JOANNÈS 1984 : 76.

<sup>1118</sup> Sur ces termes voir JOANNÈS 1984 : 74.

<sup>1119</sup> Cette dernière clause fait référence au voile que portaient les femmes mariées. En cas de séparation, <sup>f</sup>Nahdi-Esu devait marquer à travers un détail vestimentaire sa condition de femme divorcée : « (Elle) se retrouverait donc rangée dans la



initiative ne correspond pas au droit assyro-babylonien qui ne l'accordait qu'en cas de circonstances bien particulières. La possibilité pour une femme d'être à l'initiative du divorce mentionnée dans le texte TBER 93-94 pourrait en revanche faire écho à une coutume pratiquée en Égypte et que l'on retrouve dans les textes d'Éléphantine<sup>1120</sup> : « Les deux actes semblent donc se dérouler à l'intérieur d'une communauté ethnique bien circonscrite, dont on soupçonne qu'elle est régie par un droit matrimonial coutumier qui lui est particulier »<sup>1121</sup>.

#### 1.4.2. *La date de rédaction des contrats*

Seuls les textes RUTTEN 1954 : n°4 et JOANNÈS 1990b : n°1 mentionnent le règne d'Artaxerxès. Le dernier texte met en scène des personnes qui se rattachent au service de Šamu, le chambellan. C'est probablement le même individu qui est mentionné dans le texte JOANNÈS 1990b : n°2 qui serait donc également daté de la même époque. Il n'est pas possible de déterminer si ces textes ont été rédigés au cours du règne d'Artaxerxès I<sup>er</sup> (464-425), Artaxerxès II (404-359) ou Artaxerxès III (359/358-338). Au final, seuls les textes TBER 78a et TBER 93-94 ne comportent pas d'éléments de datation. F. Joannès remarqua que l'un des cachets utilisés pour sceller était de facture grecque, il proposa alors de dater ce texte après l'implantation grecque en Asie, soit à partir de la fin du IV<sup>e</sup> siècle<sup>1122</sup>. Cependant, on constate que des cachets présents sur le texte JOANNÈS 1990b : n°1 présentent aussi un style grec alors que le texte est daté du règne d'Artaxerxès<sup>1123</sup>. Ainsi, le style des cachets et des cylindres utilisés n'est pas déterminant pour dater ces contrats. En conclusion, ces textes témoignent de relations entre plusieurs communautés composées d'Égyptiens, de Babyloniens et de Perses qui se sont mises en place au cours de l'époque achéménide et qui sont particulièrement documentées sous le règne d'un des trois rois nommés Artaxerxès.

### 1.5. Une pratique du babylonien cunéiforme dans un environnement multiculturel

L'étude de l'onomastique des contrats rédigés à Suse met en lumière une forte présence d'Égyptiens. Des noms babyloniens et perses sont également enregistrés. Certains individus ont des noms mixtes comme Mannu-ki-Nanaia, fils de Huru :

---

catégorie des épouses secondaires, des prostituées et des esclaves » (JOANNÈS 1984 : 78).

<sup>1120</sup> JOANNÈS 1984 : 77-78.

<sup>1121</sup> JOANNÈS 1984 : 81.

<sup>1122</sup> JOANNÈS 1984 : 81. Le cachet en question est publié dans AMIET 1973 : n°77, 2 et commenté p.29.

<sup>1123</sup> JOANNÈS 1990b : 179-180.

Références	Égyptiens	Babyloniens	Perses	Inconnu
JOANNÈS 1990b : n°2	Lamintu ; Harmašu ; Šamu			Tuhha ; Sissanaqu
RUTTEN 1954 : n°4	Padi-Esi	<sup>f</sup> Belessunu ; Nanaia-erēš ; Zababa-erēš	Bagadata	<sup>f</sup> Šušanna ; <sup>f</sup> Kussigu
JOANNÈS 1990b : n°1	Huru ; Peṭi'u ; Pamunu ; Ših[u/aia] ; Šihu ; Panu ; Hartini' ; Pahutu, fils de Pa'-[...] ; Šamu	Mannu-ki-Nanaia ; Kinunaia ; Bel-tattannu- uṣur, fils de Belšunu	Bandakku ; <sup>f</sup> Šammandu'	Harnuninapirru ; Qupsupu ; Tammu
TBER 78	Ku'pi ; Kupi ; <sup>f</sup> Ari-Esi ; [...] - šunu ; Ahpi-munu ; ...pimu- [...] ; Sisuqu ; Huru ; Huru ; Adihi- [...]	Nabu-bullissu ; [...] -Nabu ; Iddasu ; [...] -šu-uṣur		<sup>f</sup> Tadia
TBER 93-94	Harrimenna ; Pisisamaska ; <sup>f</sup> Nahdi-Esu, fille de Pisisamaska ; Pamenna, fils d'Umar[...] -šu ; Šihaia, fils de Pihurana ; Pamunu ; Ussurimenna	Ana-šillaia-Nan[aia-x]		

*Suse : un centre multiculturel*

1. *Les membres de la communauté égyptienne.* Les Égyptiens mentionnés dans les textes rédigés à Suse peuvent être regroupés en deux groupes distincts : les membres d'une communauté installée à Suse et les membres du personnel de Šamu, le chambellan. Le texte JOANNES 1990b : n°1 mentionne six personnes attachées à son service. La plupart de ses serviteurs portent comme lui des noms égyptiens :

Šamu, le chambellan ( <i>ustarbaru</i> )					
┌	┌	┌	┌	┌	┌
Mannu-ki- Nanaia, fils de Huru	Kinunaia, fils de Peṭi'u	Qupsupu	Pamunu	[NP]	[NP]
	<sup>f</sup> Šammandu				

*Le personnel de Šamu présent à Suse*

Cet administrateur est également mentionné dans le texte JOANNES 1990b : n°2 en tant que témoin qui apposa son sceau sur ce contrat de vente. Il est donc possible qu'à l'instar du texte précédent cette vente ait concerné des membres de son entourage. Šamu et son personnel évoluaient en Iran, entre Suse et Ecbatane. Ainsi, le texte de mariage JOANNES 1990b : n°1 précise que la servante de Kinunaia, qui est lui-même au service de Šamu, se trouve à Ecbatane. Ce groupe autour du chambellan semble ainsi suivre les déplacements du roi et de sa cour entre les différentes résidences royales. Dans un article encore inédit, M. Jursa a proposé d'identifier Šamu, le chambellan, au Šamu, l'officier royal (*rēš šarri*), cité dans le texte PBS 2/1, 130 appartenant aux archives des Murašû, rédigé à Nippur au cours de l'an 6 de Darius II<sup>1124</sup>. Cette proposition soulève de nombreuses questions :

1) D'une part, le contexte archivistique des textes JOANNES 1990b : n°1 et JOANNES 1990b : n°2, rédigés et retrouvés à Suse, est très différent de celui de PBS 2/1, 130. Il semble en effet, que Šamu ait été en poste à Suse où ces textes le mentionnant ont été retrouvés. Ces textes reflètent ses intérêts à Ecbatane et à Suse. On a du mal à expliquer pourquoi il se serait rendu à Nippur pour être témoin d'une quittance de fermage.

2) D'autre part, il faut également admettre que le nom de Šamu n'était pas rare. Deux personnages portent ce nom dans les archives des Murašû : Šamu, fils de [...]a<sup>1125</sup>, et Šamu, fils de Patah<sup>1126</sup>. Ce nom est également attesté comme patronyme : Ša(m)mu, père de Bel-ittannu et d'Enlil-iddin<sup>1127</sup>. Ce nom est aussi attesté à Kiš au début du règne d'Artaxerxès I<sup>er</sup> : Ša(m)mu, fils de Baga-haia<sup>1128</sup> et dans un texte non daté<sup>1129</sup>. Dans son article, M. Jursa propose un lien entre le Šamu mentionné dans le texte PBS 2/1, 130 avec le titre d'officier royal (*ša rēš šarri*) et le Šamu, fils de Patah mentionné dans le texte BE 9, 84 qui apparaît comme étant le messager de Mannu-kiya, le serviteur du prince Manuštanu. Il ajoute ainsi la note suivante renvoyant au nom de Šamu, officier royal : « Vgl. den Boten des Mannu-ittia, eines Dieners des Prinzen Manuštanu, namens <sup>1</sup>šá-mu-ú, Sohn des <sup>1</sup>pa-ta-ah, der in BE 9, 84 / TuM 2/3, 202 (41 Art I) bezeugt ist »<sup>1130</sup>.

---

<sup>1124</sup> Cet article étant encore inédit nous préférons en citer de larges extraits (avec l'aimable autorisation de l'auteur) : « Das Argument für die Gleichsetzung der beiden Titel kann erfreulicherweise in einem Fall prosopographisch untermauert werden. Der u.W. einzige in Murašû heißt Šamu (<sup>1</sup>šá-mu-ú), er erscheint in PBS 2/1, 130 aus dem 6. Jahr von Darius II. Nun gibt es einen gleichnamigen *ustarbaru*, der in zwei in Susa gefundenen Texten aus der Regierungszeit eines Artaxerxes genannt wird. Angesichts der Seltenheit des Namens - Joannès hielt ihn überhaupt für ein Hapax - und der Tatsache, daß auch andere Protagonisten des Murašû nachweislich in Susa aktiv waren, erscheint es möglich, Joannès' Texte an das Ende der Regierungszeit von Artaxerxes I. zu datieren und seinen *ustarbaru* Šamû mit dem *ša rēš šarri* Šamû von PBS 2/1, 130 zu identifizieren » (JURSA [sous presse]).

<sup>1125</sup> PBS 2/1, 96 : U.E.

<sup>1126</sup> BE 9, 84 : 5.

<sup>1127</sup> PBS 2/1, 54 : 2.

<sup>1128</sup> OECT 10, 192 : 14.

<sup>1129</sup> OECT 10, 285 : 4.

<sup>1130</sup> JURSA [sous presse] : n. 49.

3) Enfin, la datation des textes JOANNES 1990b : n°1 et JOANNES 1990b : n°2 n'est pas fixée. Le texte JOANNES 1990b : n°1 mentionne le règne d'Artaxerxès. Il n'est pas possible en prenant en compte les seules informations contenues dans ces documents de préciser auxquels des trois Artaxerxès il est fait référence.

Pour toutes ces raisons, il nous semble que l'identification entre Šamu, le chambellan, et le Šamu mentionné dans les textes des Murašû ne peut pas être établie.

Les Égyptiens impliqués dans les mariages *TBER 78a* et *TBER 93-94* font partie d'une communauté qui semble avoir fait souche à Suse. Ces textes nous permettent de suivre partiellement au moins deux générations puisque des parents arrangent le mariage de leurs enfants. Cette communauté pourrait remonter au temps de Cambyse qui aurait, si on en croit le récit de Ctésias (F13.10), déporté et installé à Suse un groupe de 6 000 Égyptiens<sup>1131</sup>. Ce récit pose de nombreux problèmes, car la ville de Suse n'est pas attestée au cours du règne de Cambyse. Il se pourrait que Ctésias anticipe ici le rôle joué par cette ville à partir du règne de Darius I<sup>er</sup>. Cependant, la déportation d'Égyptiens et leur implantation en Élam restent probables si l'on considère que des déplacements de populations entre l'Égypte et la Babylonie ont eu lieu lors de la conquête de l'Égypte par Cambyse<sup>1132</sup>, d'autre part, il semble que l'Élam ait été une région qui a fait l'objet d'aménagements importants lors de son règne<sup>1133</sup>. Enfin, cette communauté égyptienne a pu être implantée à Suse au moment des travaux de la résidence royale réalisée par Darius I<sup>er</sup><sup>1134</sup>. Cette communauté est entrée en contact avec des Babyloniens et des Perses également installés à Suse. Les liens entre les Égyptiens et les Babyloniens méritent une attention particulière.

**2. Les Babyloniens à Suse.** Nous avons vu que l'étude de l'onomastique était complexe et qu'il était difficile d'identifier précisément l'origine d'une personne quand celle-ci présentait un nom et un patronyme d'origines différentes. En revanche, des individus peuvent clairement être identifiés comme Babyloniens ; c'est le cas notamment des scribes dont les noms ont pu être conservés : Bel-tattannu-ušur, fils de Belšunu (JOANNES 1990b : n°1). Le nom du scribe du texte *TBER 78a* n'est qu'à peine visible, mais est babylonien : [...]-šu-ušur, fils de [...]. Les scribes babyloniens de ces deux contrats apparaissent comme les notaires de la communauté égyptienne. Le recours à des scribes babyloniens et au cunéiforme babylonien pose de nombreuses questions. On se demande en effet, pourquoi les Égyptiens n'ont pas utilisé des contrats en démotique ou bien en araméen ou encore en élamite pour rédiger des actes de nature privée. Il est possible que les travailleurs égyptiens

---

<sup>1131</sup> JOANNES 1990b : 180.

<sup>1132</sup> Ce fut le cas de Caro-égyptiens qui ont été implantés à Borsippa peu de temps après l'invasion de l'Égypte par Cambyse (WAERZEGGERS 2003/2004). Voir également nos commentaires CHAPITRE 3 §3.1.3.

<sup>1133</sup> Nous avons ainsi vu que la ville de Humadešu, qui abritait un centre administratif très important, se situait probablement en Élam, que des bateaux circulaient depuis la Babylonie jusqu'en Élam *via* l'Eulaios, et que l'Élam accueillait un camp militaire important dans lequel Cambyse rassembla son armée avant de partir en Égypte (CHAPITRE 3 §3.1).

<sup>1134</sup> JOANNES 1990b : 180.

n'étaient pas lettrés et qu'ils n'avaient pas de scribes démotisans à leur disposition. Il n'est pas exclu que des doubles de ces contrats aient été rédigés dans une autre langue. L'utilisation du cunéiforme babylonien pour la rédaction d'actes juridiques implique qu'il y ait eu à Suse une administration judiciaire capable de lire ces actes. En l'état actuel de notre documentation, ces textes continuent de soulever de nombreuses questions. Le rôle de certains Perses mentionnés dans ces contrats rédigés à Suse pose également de nombreux problèmes.

**3. Des prêtres de Nanaia à Suse.** Le texte JOANNES 1990b : n°1 enregistre parmi les témoins plusieurs portant le titre de *kumaru*. Ce sont des desservants attachés au culte d'une divinité<sup>1135</sup>. Un seul nom accompagné de l'ensemble de son titre est conservé : Bandakku, desservant (*kumaru*) de Nanaia. Ce dernier porte un nom perse<sup>1136</sup>. L'origine du culte rendue à Nanaia en Élam reste incertaine. Pour F. Joannès « sa présence à Suse amène à poser la question de savoir si, à la suite du transport de la statue de Nanaia d'Uruk à Suse par Kutir-Nahhunte au temps d'Enlil-nadin-ahi, un culte ne lui fut pas désormais rendu à Suse »<sup>1137</sup>. Ce culte aurait pu être assuré par des desservants babyloniens puis par des desservants locaux<sup>1138</sup>.

Les textes rédigés et retrouvés à Suse constituent une documentation exceptionnelle, mais difficile à interpréter. Ils mettent en lumière les échanges culturels entre les différentes communautés perse, égyptienne et babylonienne qui vivaient à Suse. Ces tablettes documentent également l'usage du cunéiforme babylonien à Suse.

## 1.6. Bilan

Malgré une documentation restreinte, les textes disponibles permettent cependant d'entrevoir une certaine constance dans les relations entre la Babylonie et Suse définies lors du règne de Darius I<sup>er</sup>. Ces relations se caractérisent de la manière suivante :

1) La Babylonie continue d'être soumise à des redevances en nature (qualifiées de *barra*) et à un service de corvée qui consiste à faire transporter ces redevances à Suse. Les textes précisent de manière explicite que ces redevances servaient à alimenter la table du roi lors de l'entrée de ce dernier dans la ville. Ce transport était organisé à l'approche de l'hiver. Ce système est tout à fait

---

<sup>1135</sup> Pour une explication du titre, voir JOANNÈS 1990b : 174, commentaire des lignes 7' et 9'.

<sup>1136</sup> TAVERNIER 2007 : 146.

<sup>1137</sup> JOANNÈS 1990b : 175.

<sup>1138</sup> De nombreux Babyloniens sont ainsi mentionnés à Suse dans les textes de l'Acropole lors de la période néo-élamite (HENKELMAN 2008a : 339 n.795).

semblable dans ses modalités et dans sa saisonnalité à celui mis en place par Darius I<sup>er</sup>. On constate que le roi séjournait donc de manière privilégiée à Suse en hiver et au printemps.

2) La présence du roi à ce moment-là pouvait donner lieu à la tenue d'un tribunal. Ainsi, à l'approche du printemps 417, Remut-Ninurta fut confronté à plusieurs accusateurs dans des affaires de détournements et d'accaparements.

3) La rencontre de Babyloniens et d'étrangers a pu donner lieu à des actes de ventes privées.

Notre documentation ne mentionne pas de mouvements de travailleurs en direction de l'Élam et de Suse. L'utilisation de la main-d'œuvre babylonienne sur des chantiers royaux localisés en Iran sous le règne de Cyrus, de Cambyse et de Darius était avant tout documentée par les archives des principaux temples de Babylonie (Eanna d'Uruk et Ebabbar de Sippar). La disparition de leurs archives nous prive donc de notre principale source de renseignements sur cet aspect des relations entre la Babylonie et l'Iran. Il paraît raisonnable d'envisager que des travailleurs babyloniens aient continué à être mobilisés en Iran et en Élam en particulier où d'importants travaux ont été menés notamment par Artaxerxès II qui se fit bâtir une résidence royale à proximité du palais de Suse sur le Chaour<sup>1139</sup>.

---

<sup>1139</sup> Voir CHAPITRE 8 §3.2.



## 2. DE BABYLONIE À SUSE : LE RÔLE DU CANAL KABAR

Nous avons déjà évoqué le canal Kabar dans notre première partie consacrée aux règnes de Cyrus et de Cambyse et dans notre seconde partie consacrée au règne de Darius. Le canal Kabar était mentionné dans des textes rédigés à Babylone et à Borsippa et semblait être la voie navigable principale permettant de relier la Babylonie centrale à Suse. Ce canal est mentionné à plusieurs reprises dans la documentation babylonienne rédigée après les révoltes contre Xerxès (484) (§2.1). Ces nouvelles attestations nous permettent de proposer une étude globale du canal Kabar en tentant de préciser son tracé et sa localisation (§2.2).

### 2.1. Les attestations du canal Kabar dans la documentation tardive

#### 2.1.1. *Le canal Kabar dans les archives de Zababa-šar-ušur*

Le canal Kabar est mentionné dans les archives de Zababa-šar-ušur dont les activités sont documentées de l'an 6 de Darius I<sup>er</sup> à l'an 4 de Xerxès<sup>1140</sup>. Zababa-šar-ušur, fils de Nabu-zer-iddin, est un intendant (*rab bīti*) qui s'occupe de la gestion de plusieurs terres agricoles appartenant au domaine du Prince-héritier ainsi que des terres appartenant au domaine d'un haut fonctionnaire, Bagazuštu, qui porte le titre d'« officier royal chambellan » (*ša rēš š arri ustarbaru*). Ces terres agricoles se situent dans plusieurs localités du Bīt-Dakkuri (soit au sud de Borsippa)<sup>1141</sup> : Bīt-Abi-ram, Ville de Marduk-iddin, Ville de Kar-Ninurta, Bīt-Itti-Nabu-iniya, Ville du Domaine des Saces<sup>1142</sup>. Plusieurs cours d'eau sont également mentionnés dans cette archive : le canal Bašiha' et le canal Kabar. Le texte n°7 a été rédigé précisément dans la ville du canal Kabar (*Al-nār-Kabar*). Ce texte est très fragmentaire et seul le revers qui fournit la liste des témoins, la date du contrat et une épigraphe araméenne est lisible :

#### JOANNÈS & LEMAIRE 1996 : n°7

<sup>(1-4)</sup>Les témoins : Bel-ah-iddin, le *sepīru*, fils de Kinaia ; Nabu-ah-ušur, le mesureur, fils d'Amurru-ibni ; Nabu-ittannu, fils de Šumaia.

<sup>(4-5)</sup>Le scribe : Bel-eṭeru, fils d'Arad-Gula.

---

<sup>1140</sup> Cette archive a été éditée dans JOANNÈS & LEMAIRE 1996.

<sup>1141</sup> Pour une étude historique et géographique sur le Bīt-Dakkuri voir UNGER 1938.

<sup>1142</sup> JOANNÈS & LEMAIRE 1996 : 52.



<sup>(5-7)</sup>Ville du canal Kabar, le 10 *šabātu* (xi) de l'an 4 de Xerxès, roi de Perse, des Mèdes, de Babylone et des pays.

Épigraphie araméenne : [...] *orge de Zababa-šar-ušur le sur-intendant*>.

La ville du canal Kabar se situe très probablement dans la région du Bīt-dakkuri où Zababa-šar-ušur gérait de nombreux domaines agricoles. Le passage de ce canal dans cette région est également attesté à travers les textes de Borsippa (§2.1.3).

### 2.1.2. *Le canal Kabar dans les archives des Murašu*

**1. *Le canal Kabar et Artahšari.*** Le canal Kabar apparaît à deux reprises dans les archives des Murašu. Le 28 *tašrītu* (vii) de l'an 22 d'Artaxerxès I<sup>er</sup> (443), Enlil-šum-iddin prête 10 800 litres de dattes à Itti-Bel-abnu, le serviteur d'Artahšari. Le contrat précise que ce dernier devra rembourser cette dette deux mois plus tard, au mois de *kislīmu* (ix), à Suse. Le contrat comporte une clause de pénalité qui précise que si Itti-Bel-abnu n'a pas respecté le délai imparti, il devra verser le double, soit 21 600 litres, sur le canal Kabar, au mois de *šabātu* (xi) :

#### **BE 9, 4**

<sup>(1-6)</sup>10 800 litres de dattes appartenant à Enlil-šum-iddin, descendant de Murašu, sont à la charge d'Itti-Bel-abnu, le serviteur d'Artahšar. Au mois de *kislīmu* (ix) de l'an 22 du roi Artaxerxès (I<sup>er</sup>), il donnera les 10 800 litres de dattes selon la mesure de « 37 litres » dans la ville de Suse. <sup>(6-9)</sup>Si au terme de cette échéance, il n'a pas livré les 10 800 litres de dattes, il donnera 21 600 litres de dattes sur le canal Kabaru au mois de *šabātu* (xi) de l'an 22.

<sup>(10-14)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(14-16)</sup>Nippur, le 28 *tašrītu* (vii) de l'an 22 d'Artaxerxès (I<sup>er</sup>), roi des pays.

<sup>(R.)</sup>Sceau-cylindre d'Itti-Bel-abnu.

Le contexte de ce contrat est difficile à comprendre. Les archives des Murašu se concentrent principalement sur les dernières années du règne d'Artaxerxès I<sup>er</sup> et du début du règne de Darius II. L'année 22, date de rédaction du texte, n'est documentée que par une seule autre tablette<sup>1143</sup>. Le débiteur du contrat, Itti-Bel-abnu, ne se retrouve pas non plus dans le reste de la documentation des Murašu. Il est qualifié de « serviteur d'Artahšari ». M. Dandamaev identifie cet Artahšari avec celui qui apparaît dans de nombreux documents des Murašu lors de l'an 1 et 5 de Darius II<sup>1144</sup>. Plusieurs

<sup>1143</sup> Il s'agit du texte STOLPER 1985 : n°3a (20/i/Artaxerxès 22).

<sup>1144</sup> DANDAMAEV 1992 : 36. Artahšari est mentionné dans les archives des Murašu à travers ses serviteurs – PBS 2/1, 27 (14/[-]/Darius II 01), PBS 2/1, 29 (14/[-]/Darius II 01), PBS 2/1, 193 (25/vii/Darius II 02), BE 10, 58 (28/vii/Darius II 2), PBS 2/1, 71 (1/xi/Darius 03), PBS 2/1, 84 (19/v/Darius II 4), BE 10, 88 (16/vii/Darius II 4), PBS 2/1, 95 (24/xi/Darius 4), PBS 2/1, 205

historiens ont proposé de l'identifier avec le noble Artoxarès qui est mentionné par Ctésias<sup>1145</sup>. D'après Ctésias, Artoxarès était un eunuque de Paphlagonie, conseiller du roi Artaxerxès I<sup>er</sup> (§42). Puis à la suite d'un affront fait par Mégabyze au roi, Artoxarès a été envoyé en exil en Arménie pour s'être montré conciliant envers ce dernier (§43). Il est revenu d'exil à la mort d'Artaxerxès. Après le meurtre de Xerxès II, il a soutenu Ochos contre Sogdianos auquel s'est rallié Ménostanès (§50-51). D'après l'étude de M. Stolper, Darius II Ochos remercia Artoxarès de sa fidélité en lui concédant les domaines de Manuštanu et ses prérogatives<sup>1146</sup>.

D'après ce contrat, Enlil-šum-iddin prêta 10 800 litres de dattes à Itti-Bel-abnu à la fin du mois de *tašrītu* (vii). Ces dattes devaient lui être remboursées à Suse le mois suivant. Nous pouvons donc en déduire que le créancier et le débiteur avaient prévu de se rendre à Suse. Ces dattes semblent avoir été destinées à être consommées pendant le voyage depuis Nippur jusqu'à Suse. Cette quantité aurait pu servir à nourrir un groupe important de voyageurs.

**2. Le canal Kabar et le prince Manuštanu.** Le canal Kabar est une nouvelle fois attesté dans le texte BE 9, 84 daté de l'an 41 d'Artaxerxès I<sup>er</sup>. Il semble que dans ce texte, Enlil-šum-iddin ait dû payer la location de bateau et de haleurs pour transporter de l'orge et de la farine pour le prince Manuštanu :

**BE 9, 84**

<sup>(1-5)</sup>(Concernant) les bateaux et les haleurs qui vont de Nippur jusqu'au canal Kabar qui (transportent) le reste de l'orge et de la farine, qui est en retard, d'Enlil-šum-iddin, descendant de Murašu qui sont pour Manuštanu, membre de la « maison royale » : <sup>(5-9)</sup>Šamu, fils de Patah, Uballissu, fils de Nidintu et Amurru-šezib, fils de Bel-bullissu, les messagers de Mannu-ittiya, le serviteur de Manuštanu l'ont reçu en paiement de la part de Ninurta-iddin, fils de Ninurta-erib.

<sup>(10-14)</sup>Les témoins : Bel-uballiṭ, le *sinmagir*, fils de Belšunu ; Zitti-Nabu, le *dātabaru* d'Artareme, fils de Mušezib-Bel ; Marduk-zer-ibni, fils de Belšunu ; Arad-Enlil, fils d'Enlil-iqiša ; Enlil-iddin, fils d'Enlil-uballiṭ ; Ninurta-ah-iddin, fils d'Arad-egalmah.

<sup>(15)</sup>Le scribe : Ninurta-ab-ušur, fils d'Enlil-šum-iddin.

<sup>(15-26)</sup>Nippur, le 4 *nisannu* (i) de l'an 41 d'Artaxerxès I<sup>er</sup>, roi des pays.

<sup>(R.)</sup> Empreintes de Šamu et d'Uballissu.

<sup>(Lo.E.)</sup>Sceau-cylindre de Zitti-Nabu, le *dātabaru*, fils de Mušezib-Bel.

<sup>(U.E.)</sup>Sceau-cylindre de Marduk-zer-ibni, fils de Belšunu.

---

(16/[ ]/Darius II 4) et PBS 2/1, 104 (22/v/Darius II 5), PBS 2/1, 109 (8/xi/Darius II 5), PBS 2/1, 172 ([ ]) – et à travers son archiviste-comptable (*ammarkara*, voir TAVERNIER 2007 : 424) – PBS 2/1, 84 (19/v/Darius II 4).

<sup>1145</sup> Voir les références bibliographiques dans STOLPER 1985 : 91, n.86.

<sup>1146</sup> STOLPER 1985 : 91-92.

D'après ce texte, Enlil-šum-iddin a versé à plusieurs agents du prince Manuštanu de l'argent destiné à la location de bateaux et de haleurs qui ont dû rejoindre le canal Kabar avec un chargement d'orge et de farine. Le texte précise que ce reliquat d'orge et de farine est destiné à Manuštanu. Il est identifié au Ménostanès évoqué par Ctésias. Il est le fils du frère d'Artaxerxès I<sup>er</sup>, Artareme qui occupait le poste de satrape de Babylone<sup>1147</sup>. On remarque d'ailleurs que le texte BE 9, 84 cite parmi les témoins un certain Zitti-Nabu qualifié de juge (*databari*) d'Artareme. Les sources cunéiformes attribuent à Manuštanu le titre de « membres de la maison royale » / *mār bīt šarri*<sup>1148</sup>. D'après Ctésias, il joua un rôle important lors de la révolte de Mégabyze contre le roi (§40). Il prit la tête de l'armée de son oncle, Artaxerxès I<sup>er</sup>, contre la sédition de Mégabyze qui pourrait avoir été le satrape de Syrie. À la mort d'Artaxerxès I<sup>er</sup> et à l'assassinat de Xerxès II, il soutint les ambitions royales de Sogdianus contre Ochus, le futur Darius II (§48-50). Après la victoire de ce dernier, Manuštanu se suicida (§52).

À Nippur, le prince Manuštanu jouissait de nombreux domaines qu'il exploitait à travers ses serviteurs et par l'intermédiaire des Murašu. Au cours de l'an 40, par exemple, Enlil-šum-iddin versa aux agents du prince des redevances pesant sur des terres sacrées du dieu Bel, et des redevances en argent dues au titre de l'*ilku* pesant sur des domaines d'arc regroupés au sein de plusieurs *haṭru* :

Date / Référence	Résumé
29/iii/Artaxerxès 40 DONBAZ & STOLPER 1997 : n°40	Enlil-šum-iddin verse 7 200 litres de cuscute ( <i>kasu</i> ) d'une terre de Bēl de l'an 38 et 39, sur ordre de Manuštanu, à deux brasseurs et à Aggubaia, fils de Bel-eṭeru, l'intendant de Manuštanu. Mention du <i>mašennu</i> et gouverneur du canal de Sin.
13/vi/Artaxerxès 40 DONBAZ & STOLPER 1997 : n°53	Enlil-šum-iddin verse 10 mines d'argent, <i>ilku</i> de l'an 40, sur des domaines d'arc du village de Šarrabana, sur ordre de Manuštanu, et de son « frère » Uštapanu, à Remanni-Bel, préposé des Šarrabanu et à Nabu-iddin, les serviteurs d'Uštapanu.
24/vii/Art 40 BE 9, 75	Enlil-šum-iddin verse 3 mines et 30 sicles pour l' <i>ilku</i> complet de l'an 40 sur des domaines d'arc de villages des Hindaia et Kuzabatu, faisant partie du <i>haṭru</i> des <i>šušānē</i> , à Hunzararu, serviteur de Puhhuraia, et à Nabari', fils de Šameramu, le percepteur. Ce versement se fait sous l'ordre et le sceau de Manuštanu.
[-]/[-]/Art 40 BE 9, 83	Enlil-šum-iddin verse 1 mine d'argent <i>ilku</i> complet de l'an 40 sur des domaines d'arc des villages de Bīt-Zukkitu, de Larak, à Unnatu, le <i>préposé</i> des <i>šušānē</i> du Trésor, serviteur de Manuštanu. Un serviteur de Manuštanu est mentionné parmi les témoins : Umamuši (l.19-20, L.E.).
[-] STOLPER 1985 : n°59	Enlil-šum-iddin devait 720 000 litres d'orge à Manuštanu. Sur ordre de ce dernier, Pamunu, son serviteur, les a reçus. Non compris un précédent ordre portant sur 720 000 litres d'orge qui ont été remis à Pamunu.

#### Les activités du prince Manuštanu à Nippur

<sup>1147</sup> STOLPER 1985 : 90-92.

<sup>1148</sup> BE 9, 84 : 4 (= TuM 2/3, 202). Ce titre est abrégé en *mār bīti* (<sup>14</sup>dumu-é) dans le texte BE 9, 83 : 9.

Ces textes montrent que les représentants des Murašû n'étaient pas en contact direct avec le prince, mais avec des personnes attachées à son service. C'est ainsi aux serviteurs du prince qu'ils remettaient les redevances (*ilku*) qui pesaient sur les terres qu'ils avaient reçues en fermage. Le texte BE 9, 84 témoigne d'une livraison directe de produits agricoles à destination de Manuštanu via le canal Kabar. Il semble ainsi qu'une partie des redevances était livrée au prince, la mention du canal Kabar laisse supposer que les produits devaient être livrés en Élam. En effet, la documentation cunéiforme atteste que le canal Kabar est la voie navigable principale qui relie la Babylonie centrale à Suse. D'autre part, le texte a été rédigé au tout début du mois de *nisannu* (i), moment de l'année où le roi perse et sa cour séjournent de manière privilégiée à Suse. Nous avons vu que la table du roi était alimentée en partie par des livraisons de nourriture venues de Babylonie. On peut donc supposer que la table des nobles perses qui séjournaient aussi à Suse était alimentée de la même façon par des livraisons depuis les domaines dont ils avaient la jouissance en Babylonie.

### 2.1.3. *Le canal Kabar dans les archives de Tattannu*

Un texte appartenant aux archives de Tattannu de Borsippa évoque une corvée de halage de bateaux jusqu'à Suse depuis le canal Kabar. Dans ce document, un certain Edarni'-Bel est chargé d'organiser cette corvée en levant des haleurs sur le *haṭru* des Kirkéens<sup>1149</sup>. D'après M. Jursa, il pourrait être le père de Zabinaia, un servent de Tattannu, le petit fils du fondateur de la famille du même nom et dont les activités sont attestées de l'an 7 à l'an 35 d'Artaxerxès I<sup>er</sup><sup>1150</sup> :

#### **VS 6, 302**

<sup>(1-4)</sup>(Au sujet de) 18 arcs établis [...] *haṭru* des Kirkéens (pour) le halage de [bateau du] quai qui sont aux mains d'Edarni'-Bel, le chef de [...] : <sup>(4-5)</sup>[Edar]ni'-Bel pour le halage de deux [bateaux] (pour voguer) [depuis le canal] Kabar jusqu'à Suse [...] <sup>(6)</sup>[...] de Baga'ašaru <sup>(7-8)</sup>[...]

Ainsi donc, des hommes auraient pu être mobilisés dans le cadre d'un service pesant sur leur domaine d'arc pour effectuer une corvée de halage du canal Kabar jusqu'à Suse. Ce canal était également attesté dans un texte rédigé à Borsippa à la fin du règne de Darius I<sup>er</sup> ou au début du règne de Xerxès.

<sup>1149</sup> La signification de ce nom d'ethnie est inconnue. Un *haṭru* situé dans la région de Nippur se retrouve dans les archives des Murašû (STOLPER 1985 : n°116), voir STOLPER 1985 : 74 et n.18.

<sup>1150</sup> Pour cette identification, voir JURSA 2005a : 96 n.696. Zabinaia, fils d'Edarni'-Bel, est attesté dans les textes VS 5, 120 (27/iii/Artaxerxès I<sup>er</sup> 33) et VS 6, 188 (13/vi/Artaxerxès I<sup>er</sup> [-]). Pour la chronologie des différents membres de la famille de Tattannu, voir JURSA 2005a : 95.

#### 2.1.4. Une attestation du canal Kabar dans un journal astronomique d'époque arsacide

Le canal Kabar est une dernière fois cité dans un journal astronomique daté de l'époque arsacide, en 140 avant J.-C. Le texte AD 3, -140 évoque un mouvement des troupes élamites en direction de la ville d'Apamée-sur-le-Silhu puis l'arrivée des troupes du roi Arsace pour les combattre. Le texte précise que les troupes parthes quittèrent la ville de Séleucie-du-Tigre pour rejoindre les Élamite *via* le canal Kabar<sup>1151</sup> :

##### AD 3, -140<sup>1152</sup>

<sup>(34)</sup>Ce mois-ci (= *kislīmu*), j'ai entendu que le roi Arsace et ses soldats ont attaqué l'Hyrcanie.

<sup>(35)</sup>J'ai entendu que le 6 (*kislīmu*) des Élamite et leurs soldats ont attaqué Apamée-sur-le-Silhu.

<sup>(36)</sup>[Ce] mois-ci, les habitants qui résident à Apamée sont partis pour le Bīt-Karkudi, ils ont incendié Apamée.

<sup>(37-38)</sup>[Tel jour], An(tichos), le chef des quatre généraux de l'armée, à la place du roi Arsace, est sorti de Sél[euclie-du]-Tigre pour combattre les Élamite, sur le canal Kabar et les nombreux soldats [...]

Le Silhu est identifié au bras du Tigre nommé Shatt-al Hai / Shatt-al Gharraf qui se situe aux environs du village moderne de Kut el-Amara et qui rejoint l'Euphrate au sud de la Babylonie<sup>1153</sup>. Plusieurs auteurs ont proposé d'identifier la ville d'Apamée sur le Silhu avec le village moderne de Kut el-Amara<sup>1154</sup>.

Les attestations du canal Kabar sont peu nombreuses lors de la période achéménide tardive, cependant elles fournissent des informations nouvelles. Grâce aux archives des Murašu, nous savons que ce canal passait près de la région de Nippur. Cette dernière donnée nous permet d'envisager la localisation générale de ce canal en utilisant l'ensemble de ces attestations.

---

<sup>1151</sup> K. Abraham considère que cette mention de Séleucie-du-Tigre contredit la localisation du canal Kabar dans la région de Nippur et signifie que le canal se situait au nord-est de la Babylonie (ABRAHAM 1997a : 74). Cependant en suivant les données du texte AD 3, -140, il faut reconnaître que rien ne prouve que le canal Kabar ait été atteint directement depuis Séleucie-du-Tigre. Les troupes du roi Arsace ont très bien pu rejoindre Babylone avant de s'engager sur le Kabar. Ils ont également pu le rejoindre depuis le Tigre.

<sup>1152</sup> <sup>(34)</sup>iti bi al-te-me um-ma 'ár-šá-ka-a lugal u lú erín-meš-šú ina uru ár-qa-ni-'a-a duh-ár <sup>(35)</sup>[al]-te-me um-ma 6 lú nim-ma<sup>ki</sup> u <sup>16</sup>erín-meš-šú ana tar-ša uru a-pa-am-a šá ana muh-hi i, ši-il-hu ana du<sub>14</sub> duh-á[r] <sup>(36)</sup>[iti] bi lú un-meš šá ina uru a-pa-am-a tuš-u' ana é uru kar-ku-di-i è-ú uru a-pa-am-a ina izi iq-da-[lu-u'] <sup>(37)</sup>[x x] 'an lú gal erín-meš šá ana muh-hi 4 lú gal erín-meš ú-qa šá ana ku-um 'ár-šá-ka-a lugal ta uru si-[u-ki-'a-a šá ana muh-hi] <sup>(38)</sup>[i,]idigna a-na igi šá lú nim-ma<sup>ki</sup> ana du<sub>14</sub> é ina i, ka-ba-ri duh u lú erín-meš meš-tú x[...]

<sup>1153</sup> LE RIDER 1965 : 260 et 356 et plus récemment SCHUOL 2000 : 281.

<sup>1154</sup> Voir SCHUOL 2000 : 103 et n.157 avec des indications bibliographiques.

## 2.2. Le canal Kabar : reconstruction historique

Le canal Kabar est attesté à neuf reprises dans la documentation cunéiforme qui couvre une période de près de 400 ans depuis le règne de Cambyse (530-522) jusqu'à l'époque arsacide (140) :

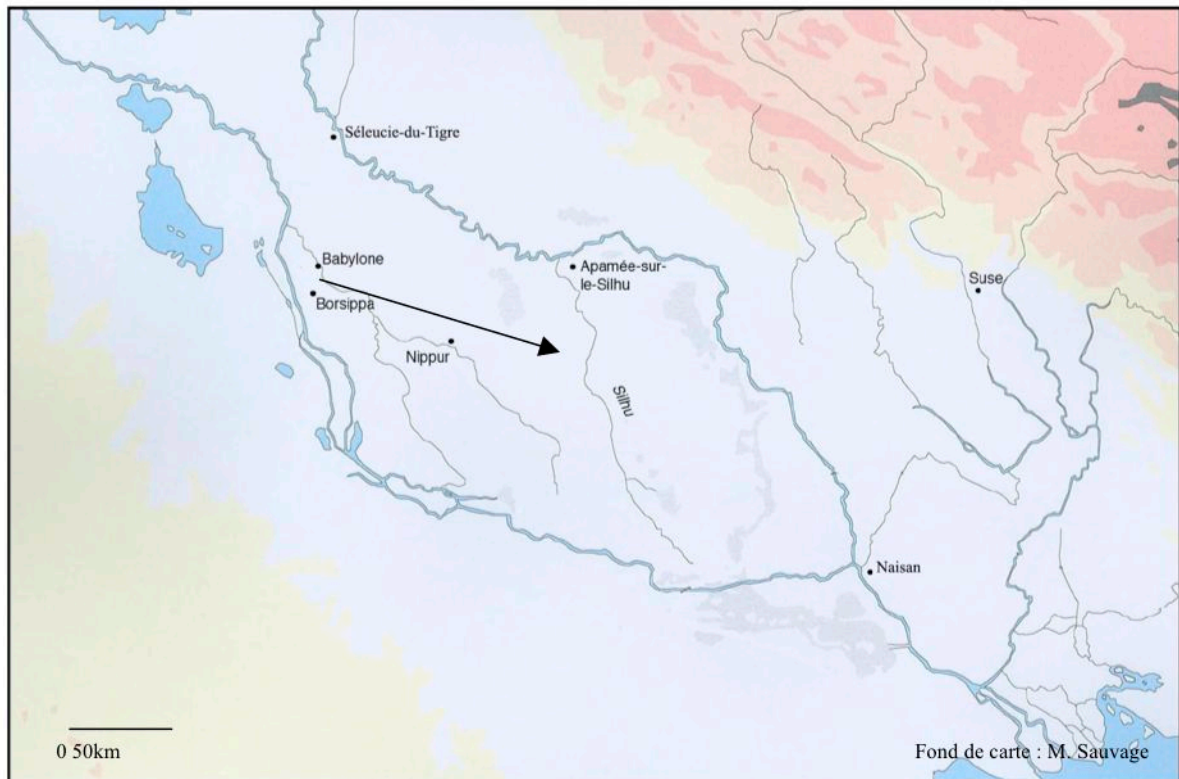
Date / Référence	Lieu de rédaction du texte/archive	Données de localisation et de navigation
(début Cambyse) (YOS 3, 111)	Babylone (?) (Eanna)	Mention de la 'Porte du Kabar'
26/v/Darius I <sup>er</sup> 4 <sup>?</sup> (ABRAHAM 2004 : n°27) <sup>1155</sup>	[Babylone ?] (Egibi)	
(Darius I <sup>er</sup> 25) (ABRAHAM 2004 : n°27)	(Babylone) (Egibi)	Depuis la 'Porte du Kabar' jusqu'à Suse
(Fin Darius I <sup>er</sup> – début Xerxès) (OECT 12, 125)	Borsippa (?)	'Porte du canal Kabar'
10/xi/Xerxès 04 (JOANNÈS & LEMAIRE 1996 : n°7)	Ville du canal Kabar (Zababa-šar-ušur)	Ville du canal Kabar située dans le Bīt-Dakkuri
28/vii/Artaxerxès I <sup>er</sup> 22 (BE 9, 4)	Nippur (Murašu)	Des dattes prêtées à Nippur au mois vii doivent être remboursées à Suse au mois ix ou bien avec une pénalité sur le canal Kabar au mois xi.
4/i/Artaxerxès I <sup>er</sup> 41 (BE 9, 84)	Nippur (Murašu)	Mentions de bateaux et de haleurs allant de Nippur au canal Kabar
(Artaxerxès I <sup>er</sup> ) (VS 6, 302)	Borsippa (Tattannu)	Deux bateaux voguent du canal Kabar à Suse
Arsacide AD 3, -140	(Babylone)	Une armée emprunte le canal Kabar pour rejoindre Apamée-sur-le-Silhu.

### *Les attestations du canal Kabar dans la documentation babylonienne*

La vanne principale du canal Kabar, qui y règle l'entrée des eaux, se situe à Babylone, elle est désignée dans les textes par le terme de « porte » / *bābu* (ABRAHAM 2004 : n°27). Cette vanne pouvait également être rejointe depuis la ville de Borsippa (OECT 12, 125). Il est donc possible que le canal Kabar se situait plutôt au sud de Babylone et qu'il ait été alimenté par les eaux de l'Euphrate. Depuis la région de Babylone et de Borsippa le canal gagnait la région de Nippur où il est également attesté (BE 9, 4 et BE 9, 84). Le canal Kabar avait donc une orientation ouest-est. Cette orientation est confirmée par son lien avec le Silhu qui se situait à l'est de Nippur. Les informations des textes sont ensuite imprécises sur l'orientation du canal après le Silhu. Plusieurs textes indiquent un lien direct entre le canal Kabar et Suse (ABRAHAM 2004 : n°27 et VS 6, 302). Il était en effet possible d'effectuer

<sup>1155</sup> K. Abraham lit le nom de ce canal *i, libir<sup>2</sup>-ra* (ABRAHAM 2004 : n°25 : 9). C. Waerzeggers corrige cette lecture en *i, kab-bar-ra* (WAERZEGGERS 2010a : 804 n.102).

un tel trajet sans rupture de charges. Le canal Kabar pouvait continuer sa course d'ouest en est en traversant le Silhu et en rejoignant le Tigre. En descendant le Tigre l'Élam était alors accessible via l'Eulaïos<sup>1156</sup>.



*Orientation générale du canal Kabar*

Le canal Kabar était donc la voie de navigation principale permettant de relier la Babylonie et l'Élam et à Suse en particulier. C'est par ce canal que transitaient les bateaux chargés de marchandises à destination de la résidence royale. Il a permis de faciliter l'utilisation des ressources de la province pour le bénéfice de la couronne perse. Les autres capitales iraniennes étaient beaucoup moins accessibles par la Babylonie et seule Suse pouvait être gagnée par le réseau fluvial. Néanmoins, nous avons vu que la province avait noué quelques relations avec Ecbatane.

<sup>1156</sup> Sur les voies de communication permettant de relier le Tigre à l'Élam et à Suse en particulier voir CHAPITRE 4 §2.1.3.

### 3. LA BABYLONIE ET ECBATANE : DES RAPPORTS TOUJOURS DISTANTS

Nous avons vu qu'au cours du règne de Darius I<sup>er</sup>, un seul texte avait été rédigé à Ecbatane tandis que 26 tablettes ont été écrites à Suse. Notre documentation reflétait donc un réel déséquilibre entre la Babylonie, l'Élam et la Médie. Ce même déséquilibre est également visible après 484. Encore une fois, nous ne disposons que d'un seul texte rédigé à Ecbatane. Le contrat STOLPER 1990a : 165 (YBC 11607) est une reconnaissance de dette privée qui enregistre un prêt de dattes accordé par deux individus à Bel-ab-ušur, le serviteur de Šamašaia :

#### STOLPER 1990a : 165 (YBC 11607)

<sup>(1-3)</sup>36 000 litres de dattes d'excellente qualité appartenant à Pasirinu, fils de Simennu, et à Pare, fils d'Iddin-Bel, sont à la charge de Bel-ab-ušur, le serviteur de Šamašaia. <sup>(4-6)</sup>Au mois d'*arāhsamnu* (viii) de l'an 8 de Darius II, il mesurera les 36 000 litres de dattes selon la mesure un *pān* un *qū* et il les donnera dans le Bīt-Napsanu. <sup>(6-9)</sup>S'il n'a pas donné les 36 000 litres de dattes au mois d'*arāhsamnu* (viii), il donnera l'argent correspondant au prix des dattes selon le cours en vigueur à Babylone. <sup>(9-11)</sup>Bel-ab-ušur paiera le bateau, le haleur et le batelier pour (transporter) les dattes depuis le Bīt-Napsanu jusqu'à Babylone. <sup>(11-12)</sup>Šamašaia, fils de Tattannu, est garant du paiement des 36 000 litres de dattes.

<sup>(13-16)</sup>Les témoins : Atimušti, fils d'Umuru ; Nidintu, fils de Tattannu ; Marduk-[...], fils de [NP] ; Marduk-bullissu, fils de Bel-ikšur ; Iddiya, fils de Nanaia-iddin ; Si'e, fils de Huri ; Aplaia, fils d'Ištar-rimanni.

<sup>(17)</sup>Le scribe : Ša-Nabu-iššu, fils de Nihištu.

<sup>(17-18)</sup>Ecbatane, le 17 *abu* (v) de l'an 8 de Darius (II), roi des pays.

<sup>(U.E.)</sup>Sceau-cylindre de Si'e. Sceau-cylindre d'Aplaia.

<sup>(L<sup>o</sup>.E.)</sup>Sceau-cylindre de Marduk-bullissu. Sceau-cylindre d'Atimušti.

<sup>(L.E.)</sup>Sceau-cylindre de Šamašaia. Sceau-cylindre de Bel-ab-ušur.

Šamašaia est un représentant de la famille de Tattannu dont les activités des différents membres s'échelonnent du règne de Darius I<sup>er</sup> au règne d'Artaxerxès II. Šamašaia est documenté de la fin du règne d'Artaxerxès I<sup>er</sup> jusqu'à l'an 8 de Darius II<sup>1157</sup>. Plusieurs historiens ont proposé d'identifier le premier représentant de la famille, Tattannu, fils de Nabu-šar-ušur, attesté sous le règne de Darius I<sup>er</sup> avec, le Tattannu qui portait à la même époque le titre de gouverneur de la Transeuphratène<sup>1158</sup>. Nous avons vu que cette identification pouvait être contestée<sup>1159</sup>. D'après le texte STOLPER 1990a : 165 (YBC 11607), un serviteur de Šamašaia emprunta à Ecbatane 36 000 litres de dattes à deux individus qui vivaient à Babylone. La capitale de la province est en effet la ville dans laquelle les dattes devaient être remboursées. Le débiteur devait en plus financer le transport des

<sup>1157</sup> JURSA 2005a : 94-97.

<sup>1158</sup> STOLPER 1989 : 289, n.7 et JURSA 2005a : 95 et n.695.

<sup>1159</sup> Voir introduction.



dattes depuis Borsippa jusqu'à Babylone. Les raisons de ce prêt ne sont pas connues. Ce texte est isolé et il n'est pas non plus possible de le relier avec une éventuelle présence de Darius II en Iran. Notons enfin que de nombreux documents de l'archive de Tattannu restent inédits et qu'une étude globale de l'ensemble de l'archive a été annoncée par M. Stolper<sup>1160</sup>.

Encore une fois, la Médie semble être restée à l'écart dans le système de relations mis en place entre la Babylonie et l'Iran.

---

<sup>1160</sup> JURSA 2005a : 94 n. 686.

## 4. CONCLUSION

Les relations entre la Babylonie et l'Iran après les révoltes contre Xerxès présentent les mêmes caractéristiques que lors du règne de Darius I<sup>er</sup>. Les relations entre la province et le cœur géographique de l'Empire perse se polarisent avant tout autour de la ville de Suse :

1) La principale ville d'Élam continue ainsi de capter la grande partie des flux venus de Babylonie. Ces flux sont surtout constitués de produits alimentaires livrés pour entretenir la table du roi quand celui-ci séjourne à Suse à la fin de l'année babylonienne. Ainsi les textes rédigés à Ur mentionnent explicitement que des redevances levées en Babylonie étaient destinées à « l'entrée du roi à Suse ». Leur transport donnait lieu à des levées de corvéables dans la province qui devaient probablement haler des bateaux jusqu'en Élam. Ce système de transport évoque celui mis en place sous le règne de Darius I<sup>er</sup> nommé le « transport des *upiyāta* » suivant des modalités très proches et suivant la même saisonnalité. Malgré le nombre très restreint de textes, on peut en déduire que les produits de Babylonie continuaient d'alimenter une partie de la table du roi régulièrement quand celui-ci séjournait à Suse. Un texte des Murašû semble montrer que les membres de la haute noblesse perse recevaient également les produits des domaines babyloniens dont ils avaient la jouissance quand ils se trouvaient aussi à Suse, probablement dans le cadre du séjour de la cour. Ainsi, des bateaux transportant de l'orge et de la farine à destination de Manuštanu, le neveu d'Artaxerxès I<sup>er</sup>, sont mentionnés en lien avec le canal Kabar.

2) Comme lors du règne de Darius I<sup>er</sup>, le canal Kabar apparaît encore comme la principale voie navigable reliant la Babylonie à Suse. Les attestations de ce canal dans la région de Nippur montrent qu'il avait une orientation Ouest-Est depuis la région de Babylone et qu'il traversait le centre de Babylonie pour, probablement rejoindre le Tigre et enfin Suse via le Canal royal d'Élam.

3) La documentation babylonienne rédigée après 484 met en évidence plusieurs déplacements d'une délégation de Babyloniens venue à Suse à la fin de l'année pour rendre des comptes devant le pouvoir perse. Elle comptait des membres de l'administration satrapique et des notables des principaux centres urbains de Babylonie. Ainsi, à plusieurs reprises, Remut-Ninurta, descendant de Murašû, se rendit à Suse en 418 et 417. La présence du roi et des représentants du pouvoir perse était l'occasion de la tenue de ce qui semble avoir été une cour de justice, devant laquelle Remut-Ninurta a dû répondre de plusieurs accusations. Les archives des notables de la famille des Egibi de Babylone présentent les mêmes similitudes et témoignent également de la tenue d'un tribunal à Suse à la fin de l'année babylonienne.

4) Enfin, notre documentation restreinte ne nous permet pas d'attester de déplacements de travailleurs babyloniens en Iran, et à Suse en particulier, où de nombreuses personnes avaient été

mobilisées pour la construction du palais de Suse et pour le creusement du Canal royal d'Élam sous le règne de Darius I<sup>er</sup>.

La ville d'Ecbatane apparaît à l'écart de ces flux entre la Babylonie et l'Iran. Un seul texte d'interprétation difficile, car isolé montre que des Babyloniens se rendirent dans la ville de Médie. Cette situation reflète le même déséquilibre que lors des règnes de Cambyse et de Darius I<sup>er</sup>, c'est-à-dire au moment où une résidence royale (Humadešu puis Suse) attira à elle la majorité des marchandises et des hommes venus de Babylonie.

Les archives babyloniennes rédigées après les révoltes contre Xerxès en 484 montrent que Babylone continua de remplir un rôle de capitale saisonnière et d'accueillir la visite du Grand Roi.

## CHAPITRE 8. LA BABYLONIE ET LE GRAND ROI APRÈS 484

**§1. La Babylonie et l'accession au trône de Darius II** ; §1.1. Entre Babylone et Nippur : l'étrange manège des Murašû ; §1.2. Darius II, les terres de Nippur et la noblesse perse : un nouveau partage ; **§2. De Suse à Nippur, la justice de Darius II** ; §2.1. Un texte judiciaire de l'an 7 ; §2.2. Les plaignants : des membres de la communauté des Judéens ; §2.3. L'objet des plaintes : l'accaparement de terres agricoles ; §2.4. La justice royale ; **§3. Le Perserbau : un pavillon royal perse à Babylone** ; §3.1. Les caractéristiques architecturales ; §3.2. La fonction idéologique du Perserbau ; **§4. Conclusion.**

L'historiographie traditionnelle de l'Empire perse a longtemps attribué à Xerxès une volonté de punir la Babylonie, et Babylone en particulier, après les révoltes au cours desquelles deux rois indépendants se sont déclarés en 484. Les signes visibles de la punition du Grand Roi auraient été la destruction du temple de l'Esagil<sup>1161</sup>, l'arrêt des festivités lié au Nouvel An<sup>1162</sup>, ainsi que le retrait du titre de « roi de Babylone » de la titulature traditionnelle<sup>1163</sup>. Depuis plusieurs années, ces *topoi* ont été réévalués grâce à l'examen de la documentation cunéiforme. Ainsi, par exemple, la réalité de la destruction du temple de l'Esagil par Xerxès a été remise en cause, car l'activité du temple principal de Babylone est encore attestée après le règne de Xerxès<sup>1164</sup>. De même, l'examen de la titulature royale de Xerxès montre que celle-ci s'inscrit dans une nouvelle idéologie royale. Le roi adopta un titre royal long au début de son règne : « roi de Perse et de Médie, roi de Babylone et des pays ». Ces titres marquent « une volonté de promouvoir une idéologie impériale à dominante iranienne »<sup>1165</sup>. Cette titulature fut résumée par de nombreux scribes babyloniens en « roi des pays ». Le retrait de Babylone de la titulature ne signifie aucunement que la province ait perdu sa place particulière au sein de l'Empire perse.

L'étude de la documentation babylonienne des règnes de Cyrus, de Cambyse et de Darius I<sup>er</sup> nous a permis de mettre en évidence plusieurs séjours du roi perse en Babylonie. Ces séjours s'intégraient dans le cadre du nomadisme royal faisant de chaque résidence royale qui accueillait le Grand Roi le centre de pouvoir de l'Empire perse. Ainsi, à plusieurs reprises et plus ou moins régulièrement, la Babylonie était promue à ce rang par la présence du roi. Malgré une documentation réduite, les textes rédigés après les révoltes contre Xerxès montrent que Babylone

---

<sup>1161</sup> D'après les sources classiques, Xerxès aurait détruit le temple de l'Esagil de Marduk situé à Babylone (Arrien III, 16 ; VII, 17.1 ; Diodore XVII, 112.3 ; Strabon XVI, 1.5). Hérodote évoque quant à lui l'assassinat d'un des prêtres de Marduk, tué de la main de Xerxès (I, 183). On trouvera de nombreuses indications bibliographiques dans KUHRT & SHERWIN-WHITE 1987 : 69-78.

<sup>1162</sup> Voir les indications bibliographiques dans KUHRT & SHERWIN-WHITE 1987 : 73-76.

<sup>1163</sup> Indications bibliographiques dans KUHRT & SHERWIN-WHITE 1987 : 72-73.

<sup>1164</sup> VAN DER SPEK 2006 : 269.

<sup>1165</sup> JOANNÈS 1989b.

continuait de fonctionner comme résidence royale et que la Babylonie était toujours intégrée dans le vaste territoire du nomadisme royal. Les archives des Murašu attestent de plusieurs voyages de Darius II en Babylonie au cours de l'année 423 (§1) et de l'année 417 (§2). Enfin, des sources archéologiques montrent que les rois perses ont procédé à de nombreux aménagements architecturaux importants dans les palais de Babylone (§3).

## 1. LA BABYLONIE ET L'ACCESSION AU TRÔNE DE DARIUS II (424-423)

Au début de l'année 424, peu de temps après son accession au trône Darius II se trouva en Babylonie. La présence du roi dans la capitale de la province attira les principaux notables des grands centres urbains dont Enlil-šum-iddin, un des représentants de la famille des Murašu. Il semble que la venue du roi ait entraîné plusieurs procès impliquant le notable, des princes et des fonctionnaires royaux à Nippur (§1.1) ainsi qu'un nouveau partage des terres de la couronne situées en Babylonie (§1.2).

### 1.1. Entre Babylone et Nippur : l'étrange manège des Murašu (Fév.-mai 423)

Enlil-šum-iddin se trouvait à Babylone au tout début du règne de Darius II, un contrat de location de maison, rédigé le 4 *šabātu* (xi), l'atteste. Ce voyage fut motivé par la présence du roi. La visite du Darius II a entraîné l'arrivée dans la ville de nombreux notables de la province dont Enlil-šum-iddin, descendant de Murašu, qui loua une maison pour l'occasion « jusqu'à la sortie du roi » :

#### BE 10, 1

<sup>(1-5)</sup>(Concernant) la maison qui se situe sur la chaussée de Bēl, à côté de la maison de Zatame appartenant à Aplaiā, fils de Harmahi' qu'Enlil-šum-iddin, descendant de Murašu, a louée pour 90 sicles d'argent blanc du 4 *šabātu* (xi) jusqu'à la sortie du roi : <sup>(6-8)</sup>Aplaiā a reçu en paiement les 90 sicles d'argent blanc pour la location de sa maison jusqu'à la sortie du roi de la part d'Enlil-šum-iddin. <sup>(8-9)</sup>Aplaiā, fils de Harmahi', est responsable contre toute réclamation concernant cette maison. <sup>(10-14)</sup>Si la possession de cette maison par Enlil-šum-iddin est contestée alors Aplaiā restituera les 90 sicles à Enlil-šum-iddin et il n'y aura pas de plainte de sa part concernant la location de cette maison à Enlil-šum-iddin.

<sup>(15-20)</sup>Les témoins : Zababa-iddin et Bel-re'ušunu, les fils de Balaštu ; Nabu-balassu-iqbi, fils de Ahunaia ; Bel-apla-iddin, fils de Bel-eṭiru ; Bel-ušuršu, fils de Bel-iddin ; Zabin, fils de Bilte ; Nabu-balassu-iqbi, fils de Bel-ikšur.

<sup>(21)</sup>Le scribe : Bel-apla-ušur, fils de Nidintu-Bel.

<sup>(21-22)</sup> Babylone, le 4 *šabātu* (xi) de l'année inaugurale du règne de Darius (II), roi des pays.

<sup>(L.E.)</sup>Empreintes d'Aplaiā.

On peut ainsi penser qu'une partie des notables s'est rendue à Babylone pour y rencontrer le nouveau roi comme l'a remarqué A. Olmstead : « Enlil-nadin-shum<sup>sic</sup> 1, head of the Murashu firm of loan sharks, hurried off to Babylon to greet his new master and to see that the privileged position of

Murashu Sons be maintained »<sup>1166</sup>. Notons que le texte BE 10, 02 a été rédigé dans un contexte politique très particulier. Darius II était présent en Babylonie très peu de temps après la mort d'Artaxerxès II qui est survenue au cours du mois de *kislīmu* (ii). D'après les auteurs classiques, cette mort entraîna une guerre de succession entre plusieurs prétendants dont Darius II sortit vainqueur<sup>1167</sup>. La présence de Darius II en Babylonie juste après la mort de son père laisse penser que son pouvoir fut reconnu en premier à Babylone et qu'il participa peut-être à une cérémonie de sacre. Quoiqu'il en soit, nous constatons que le séjour d'Enlil-šum-iddin dans la capitale satrapique fut de courte durée, car onze jours plus tard de nouveaux textes l'attestent à Nippur. Nous constatons que trois mois plus tard, au début du mois d'*aiāru* (ii), il retourna une nouvelle fois à Babylone :

Date /Référence	Ville
13 février 423 4/xi/Darius II 0 (BE 10, 1)	Babylone
24 février 423 15/xi/Darius II 0 (BE 10, 2 & BE 10, 3)	Nippur
18 mai 423 8/ii/Darius II 1 (PBS 2/1, 5 & BE 10, 15)	Babylone

#### *Les voyages d'Enlil-šum-iddin entre Babylone et Nippur (423)*

En peu de temps, Enlil-šum-iddin séjourna à deux reprises à Babylone. La mention de la capitale dans les archives des Murašu est très rare et se limite à ces deux voyages. Ces allers et retours entre Babylone et Nippur s'insèrent dans un contexte politique très particulier, car nous savons que Darius II est présent en Babylonie à ce moment-là. Ces voyages ont donc pu prendre un sens politique lié à la présence du roi : de hauts officiers de la couronne perse se déplacèrent à Nippur dans le cadre d'une affaire judiciaire impliquant les Murašu, tandis que les notables rencontrèrent les nouveaux représentants de la couronne à Babylone lors de l'intronisation de Darius II.

##### **1.1.1. Deux affaires judiciaires à Nippur (mars-avril 423)**

Deux textes judiciaires, STOLPER 1985 : n°109 et BE 10, 9, rédigés à Nippur au cours du mois d'*addaru* (xii) et du mois de *nisannu* (i) pourraient expliquer en partie le retour d'Enlil-šum-iddin dans sa ville d'origine après un bref séjour à Babylone lors de la venue du roi. Il fut accusé de vols

<sup>1166</sup> OLMSTEAD 1948 : 356.

<sup>1167</sup> Nous reviendrons sur ces troubles politiques qui auraient marqué la fin du règne d'Artaxerxès I<sup>er</sup> et sur l'éventuelle participation de la Babylonie aux côtés de Darius II dans la guerre de succession qui s'en serait suivie (CHAPITRE 9 §1).

portant sur des domaines situés à Nippur et détenus par le prince Aršamu et par un membre de l'administration royale qui porte le titre de chambellan (*ustarbaru*). Ces deux affaires ont été exposées devant, entre autres, un prince perse et un satrape. Le premier texte a été rédigé à Nippur le 9 *addaru* (xii) de l'année inaugurale et enregistre la déposition de Šita', le serviteur d'Aršamu, qui accuse Enlil-šum-iddin et ses agents de vols. Un mois plus tard, le 16 *nisannu* (i), un nouveau texte enregistre la déposition de Bagadata, un chambellan, qui accuse à son tour Enlil-šum-iddin d'avoir pillé les domaines qu'il possède à Nippur. Ces deux textes présentent de nombreuses similitudes. Ils ont été rédigés lors de la même période et les graves accusations portées contre Enlil-šum-iddin sont les mêmes : il est accusé d'avoir pillé des domaines entiers appartenant à des représentants du pouvoir perse, le prince Aršamu et le chambellan Bagadata. Il semble possible de lier le règlement de ces affaires judiciaires à la présence de Darius II à Babylone<sup>1168</sup>.

**1. Les plaignants et l'objet des plaintes.** Le plaignant du texte STOLPER 1985 : n°109 est Šita', l'intendant d'Aršamu. Un Perse du même nom apparaît dans plusieurs textes des archives des Murašu<sup>1169</sup>. Il n'apparaît jamais lui-même comme acteur, il est mentionné à travers ses serviteurs, ses intendants et les responsables de son bétail. Son personnel subalterne gère les terres et les animaux qu'il possède en Babylonie et dans la région de Nippur en particulier. Il est mentionné avec le titre de « membre de la maison (royale) » (*mār bīti*) dans un seul texte<sup>1170</sup>. Aršamu est identifié avec le satrape d'Égypte du même nom cité dans les textes araméens d'Éléphantine<sup>1171</sup>. Les membres de la famille des Murašu sont en affaire avec les services du prince depuis la fin du règne d'Artaxerxès I<sup>er</sup> jusqu'au début du règne d'Artaxerxès II.

Dans le contrat STOLPER 1985 : n°11 daté du 11 *simānu* (iii) de l'an 40 d'Artaxerxès I<sup>er</sup>, quatre exploitants demandent à Enlil-šum-iddin de leur accorder l'exploitation de nombreuses terres dont ils ont la gestion en échange d'une partie des récoltes. Une de ces terres appartient à Aršamu (l.4). Il s'agit du seul contrat que nous avons qui est antérieur au procès évoqué dans le texte STOLPER 1985 : n°109.

Le plaignant du texte BE 10, 9 porte un nom perse, Bagadata. On constate que son père porte quant à lui un nom typiquement babylonien, Bel-nadin. Il occupe la fonction de chambellan, il s'agit donc d'un membre de l'administration royale. Ce personnage n'est pas mentionné ailleurs dans la

<sup>1168</sup> Les textes STOLPER 1985 : n°109 et BE 10, 9 sont longs. Nous avons choisi de ne pas les citer en entier contrairement à la présentation que nous avons adoptée jusque-là. Nous préférons seulement en citer des extraits par souci de clarté. La traduction entière reste disponible dans le volume consacré à l'édition des textes.

<sup>1169</sup> STOLPER 1985 : n°11 : 4 (10/iii/Artaxerxès I 40) ; EE 109/IMT 105 : 1 (9/xii/Darius II 0) ; PBS 2/1, 144 : 2 (8/vi/Darius II 11) ; BE 10, 130 : 2 ; 131 : 2 ; PBS 2/1, 145 : 2 ; PBS 2/1, 146 : 2 (tous datés du 21/vi/Darius II 11) ; PBS 2/1, 147 : 2 (24/vi/Darius II 11) ; PBS 2/1, 148 : 2 (25/vi/Darius II 11) ; BE 10, 132 : 2 (29/iii/Darius II 13) ; BE 9, 1 : 2, 6 et 19 (28/vii/Artaxerxès II 1) et TCL 13, 203 : 8 (10+[x]/vi/Artaxerxès II 2).

<sup>1170</sup> BE 9, 1 : 2, 6, 19 (28/vii/Artaxerxès II 01).

<sup>1171</sup> STOLPER 1985 : 64-66 (On y trouvera également de nombreuses indications bibliographiques).



documentation, en revanche, son fils pourrait être identifié. On trouve dans plusieurs textes un dénommé Bel-nadin, fils de Bagadata. Suivant le principe de la papyponymie, Bagadata, l'*ustarbaru*, aurait pu donner à son fils le nom de son grand-père, Bel-nadin<sup>1172</sup>. Bel-nadin, fils de Bagadata est mentionné dans le texte BE 10, 111 avec le titre de *šaknu* des Arumaia<sup>1173</sup>, rédigé au cours de l'an 6 de Darius II. Cette charge aurait pu être transmise au sein de cette famille. En effet, certains textes montrent que des chambellans pouvaient également être responsables de domaines. C'est le cas de Bel-bullissu, fils de Da'mamiazta qui était aussi le *šaknu* du *haṭru* des Banaikānu<sup>1174</sup>. Cette identification reste cependant sujette à caution si on considère que les noms de Bagadata et de Bel-nadin étaient relativement courants<sup>1175</sup>.

Dans le texte STOLPER 1985 : n°109, Šita', l'intendant d'Aršamu, accuse Enlil-šum-iddin et ses hommes d'avoir volé une partie de ses biens (*makkuru*) qui se trouvaient à Nippur :

[Le jour x du mois x] de l'année inaugurale de Darius II, Šiṭa', le serviteur d'Aršamu, a parlé ainsi à Bamuš, [le Fils de la] maison : « Enlil-šum-iddin, descendant de Murašu, les gens de sa maison, ses serviteurs, ses agents et les Nippuréens ont emporté mes biens de Nippur » (STOLPER 1985 : n°109 : 1-4).

Le texte ne détaille pas la nature de ces biens ni leur localisation exacte dans la région de Nippur. Le texte BE 10, 9 comporte beaucoup plus d'informations. Enlil-šum-iddin est accusé d'avoir attaqué avec ses hommes les villages de Rabiya et de Gaza et d'avoir volé les biens appartenant à Bagadata qui s'y trouvaient dont de l'argent, de l'or et du bétail :

Bagadata, l'*ustarbaru*, fils de Bel-nadin, a parlé ainsi à Enlil-šum-iddin : « Tu as dévasté le village de Rabiya dont l'argent a été emporté et le village de Gaza (Hazatu) ainsi que ses bourgs environnant. Mon argent, mon or, mon gros bétail, mon petit bétail et tous mes biens, toi, les gens de ta maison, tes agents, tes serviteurs et les Nippuréens vous avez tout emporté ! » (BE 10, 9 : 1-4).

Il est difficile de déterminer la nature des terres qui ont été attaquées par les gens des Murašu. Nous savons que certains chambellans géraient des domaines appartenant à des membres de la haute noblesse perse en Babylonie. Ainsi une partie des domaines appartenant à la reine (« la Dame du Palais ») n'étaient pas gérés par un intendant (*paqdu*), mais par un chambellan (*ustarbaru*)<sup>1176</sup>. Il apparaît également que certains chambellans recevaient une terre de fonction. C'est le cas par

---

<sup>1172</sup> DANDAMAEV 1992 : 52-54.

<sup>1173</sup> Il s'agirait d'une ethnie iranienne (ZADOK 1985a : 31).

<sup>1174</sup> BE 9, 102 (16/vii/Artaxerxès I 41). Le terme ethnique de *Banaikānu* est inconnu. Il est possible qu'il désigne un groupe ethnique iranien (STOLPER 1985 : 73, n.13).

<sup>1175</sup> On compte ainsi près de 15 personnes portant le nom de Bagadata en Babylonie dont 10 dans les seules archives des Murašu (DANDAMAEV 1992 : 50-53).

<sup>1176</sup> STOLPER 1985 : 63.

exemple de Bagazuštu, fils de Marharpu, qui jouissait d'un domaine dans la région de Babylone lors du règne de Darius I<sup>er</sup><sup>1177</sup> et de nombreux chambellans mentionnés dans les textes des Murašu<sup>1178</sup>.

Des chambellans confiaient la gestion de leur domaine contre le versement d'un fermage aux Murašu. Le village de Rabiya n'est pas attesté dans la documentation. Le village de Hazatu fait référence à la ville de Gaza. Il apparaît dans les textes cunéiformes à partir du règne de Nabonide<sup>1179</sup>. Il a probablement été peuplé par des déportés de la ville du même nom qui ont été implantés dans la région de Nippur. Ce village d'implantation est également mentionné dans le texte DONBAZ & STOLPER 1997 : n°71 (l.6 et 13) daté de l'an 34 du règne d'Artaxerxès I<sup>er</sup> sous le nom de « village des Gazouites »<sup>1180</sup>.

Compte tenu de la grande similitude entre les textes STOLPER 1985 : n°109 et BE 10, 9, on peut penser que les « biens » volés à Šita', le serviteur d'Aršamu, ont été de la même nature que les biens volés à Bagadata à savoir des métaux (argent et or) et des bêtes.

Date / Référence	Plaignants	Les auteurs des vols	Biens volés	Localisation
20 mars 423 9/xii/Darius II 0 (STOLPER 1985 : n°109)	Šita', serviteur d'Aršamu	Enlil-šum-iddin, les gens de sa maison, ses agents et les Nippuréens.	Argent, or, gros et petit bétail et tous les « biens »	Village de Rabiya et village de Gaza
26 avril 423 16/i/Darius II 01 (BE 10, 9)	Bagadata, le chambellan (ustarbaru)	Enlil-šum-iddin, les gens de sa maison, ses agents et les Nippuréens.	« biens »	

#### *Victimes et objets des plaintes (mars-avril 423)*

Les informations contenues dans les textes STOLPER 1985 : n°109 et BE 10, 9 sont insuffisantes pour déterminer les raisons qui ont poussé les Murašu à piller ainsi les biens d'Aršamu et de Bagadata. Ils ont dû à plusieurs reprises rendre des comptes devant la justice pour des affaires de prises illégales de terres agricoles et de récoltes<sup>1181</sup>. Le contenu de la plainte de Bagadata évoque une action violente menée par Enlil-šum-iddin et ses hommes contre plusieurs villages. Le verbe babylonien employé est *hepû* qui signifie « détruite, dévaster, démolir, casser, ruiner »<sup>1182</sup>. Ce terme est utilisé pour décrire l'action destructrice d'un roi contre une ville ou un pays ennemi<sup>1183</sup>. Il reste

<sup>1177</sup> JOANNÈS & LEMAIRE 1996 : 48-49 (texte n°6) et 54.

<sup>1178</sup> Voir références dans JOANNÈS & LEMAIRE 1996 : 54, n.24.

<sup>1179</sup> BE 8, 56 : 5.

<sup>1180</sup> DONBAZ & STOLPER 1997 : 132 (commentaire des lignes 6 et 13 du texte DONBAZ & STOLPER 1997 : n°71).

<sup>1181</sup> Les Murašu ont déjà commis de tels forfaits : prise illégale de terres agricoles (PBS 2/1, 126 – 6/xi/Darius II 06 et BE 10, 118 – 13/i/Darius II 07) et de récoltes (PBS 2/1, 100+ – 14/xi/Darius II 06 et PBS 2/1, 140 – xii/Darius II 06).

<sup>1182</sup> CAD H : 170-174.

<sup>1183</sup> CAD H : 173a-b.

cependant difficile d'évaluer le degré de véracité des propos tenus par Bagadata. Il pourrait avoir utilisé des termes particulièrement forts pour s'attirer la compassion des juges. Ainsi, l'action d'Enlil-šum-iddin relève peut-être de la prise illégale de terres et de ressources (bétail).

Il est impossible de mettre en relation ces textes avec les événements politiques qui auraient marqué l'accession au trône de Darius II même si certains éléments pouvaient le faire penser comme la mention de violences et la mention d'Aršamu auquel Ctésias assigna un rôle dans l'accession au trône de Darius II<sup>1184</sup>. D'une part, nous ne savons pas quand ces vols ont été commis. Ils ont pu avoir lieu sous le règne d'Artaxerxès I<sup>er</sup>. D'autre part, il paraît peu probable que les Murašu et leurs hommes aient attaqué des biens appartenant au prince Aršamu qui est un soutien de Darius II, et de voir les Murašu continuer leur activité pour le compte de la couronne une fois le pouvoir de Darius II solidement établi. Enfin, la crise politique liée à la mort d'Artaxerxès I<sup>er</sup> est connue par des sources classiques qui en donnent une chronologie contradictoire. Il est donc impossible de proposer un parallèle entre des faits (des vols avec violence ayant touché des Perses), dont nous ne savons pas la date exacte, et une crise politique dont nous ne connaissons pas la chronologie exacte non plus. Il est donc impossible de relier ces vols avec un événement politique en particulier. Cependant, le règlement de ces affaires judiciaires est quant à lui en lien avec un autre événement : la présence de Darius II et de la cour royale perse en Babylonie.

**2. Le déplacement d'une cour royale de Babylone à Nippur ?** La traduction du texte réalisée par M. Stolper du texte DONBAZ & STOLPER 1997 : n°105 (duplicata de STOLPER 1985 : n°109) évoque deux étapes dans la plainte déposée par Šiṭa' contre Enlil-šum-iddin. Dans un premier temps, le serviteur d'Aršamu a exposé les faits devant Bamuš. Il semble ensuite que Bamuš et plusieurs autres personnages se soient rendus à Nippur avec des documents relatifs au litige :

<sup>(1-2)</sup>[Le jour x du mois x] de l'année inaugurale de Darius II, Šiṭa', le serviteur d'Aršamu, a parlé ainsi à Bamuš, [le fils de la] maison : <sup>(2-4)</sup>« Enlil-šum-iddin, descendant de Murašu, les gens de sa maison, ses serviteurs, ses agents et les Nippuréens ont emporté mes biens de Nippur ». <sup>(4-8)</sup>Puis, Bamuš, [NP], le satrape, Ispitama', fils de Patešu, Huru, (le ...), Bagadatu, le serviteur d'Ispitama, et Marduka, [le...], [sont venus] à [Nippur ?] (en emportant) avec eux [les parche]mins concernant cette plainte. <sup>(8-12)</sup>Il a exposé sa plainte [contre] Enlil-šum-iddin, les gens de sa maison, ses serviteurs, ses ag[ents et les Nippuréens] [devant] Bel-ittannu, l'ustar[baru, fils de Bel-uballit], [...Na]bu-haqabi, fils de [...], Madanu-iddin, le šaknu des travailleurs-dépendants (šušānē) des šaknû, [...] Aplaiā, fils d'Ea-ibni, Sangilu, fils de Bel-bullissu, les Babyloniens, [...] -Marduk, fils de Bel-ab-ušur, [...] les notables.

---

<sup>1184</sup> Cet épisode est notamment rapporté dans Ctésias F.15.47-52 (Voir CHAPITRE 9 §1).

Ce mouvement vers Nippur est entièrement restitué dans une cassure et V. Donbaz et M. Stolper ne le justifient pas<sup>1185</sup>. Plusieurs indices nous permettent de prendre à notre compte cette hypothèse :

1) Malgré les lacunes, ces quelques lignes semblent sous-entendre un mouvement. Le texte précise que les différents enquêteurs ont pris avec eux des documents relatifs à cette affaire. Il semble inutile de le préciser si toute la procédure avait eu lieu au même endroit.

2) La dernière ligne semble comporter une préposition : <sup>(7)</sup>[... <sup>kuš?zi?</sup>pir<sup>?</sup>]-re-e-ti-šú-nu a-na muh-hi di-ib-bi an-nu-tú it-ti-šú-nu a-[na] <sup>(8)</sup>[...] / « (Ils) [sont venus] à [...] (en emportant) avec eux [les parche]mins concernant cette plainte ». Le sens du texte semble impliquer une préposition comme dernier mot de la phrase (a-[na]/vers, pour) qui précise l'endroit où les enquêteurs ont apporté les documents. Nippur est la ville dans laquelle se sont rendues ces personnalités. C'est en effet là-bas que le texte du jugement a été rédigé.

3) Le texte enregistre deux fois la même déposition de la part de Šita' faite devant Bamuš dans un premier temps puis devant plusieurs autres personnes dans un deuxième temps. Encore une fois on peut se demander pourquoi le plaignant a dû faire les mêmes déclarations si l'ensemble de la procédure avait eu lieu au même endroit.

Il semble donc que la procédure se soit déroulée en deux temps et à deux endroits différents : dans un premier endroit devant Bamuš, puis à Nippur, lieu de rédaction du contrat. Nous proposerons plus bas une hypothèse quant à l'endroit où débuta cette procédure.

Parmi ces personnages, le Perse Bamuš<sup>1186</sup> est la personne qui a le rang le plus important. C'est à lui que Šita' expose son affaire au début du texte. Il est également cité en premier, devant le satrape. Le titre qu'il porte est endommagé en ligne 2, il pourrait être restitué en « [Fils] de la maison (royale) » ('ba-am-mu-[uš<sup>lu</sup>dumu]-é). Ce titre désigne les membres de la famille royale. Le nom du satrape est cassé à la ligne 4. Il pourrait être restitué grâce au texte PBS 2/1, 2. Ce dernier a été rédigé à Nippur lors de l'année inaugurale de Darius II (entre les mois ix ou xii), c'est-à-dire à la même période que la tablette STOLPER 1985 : n°109 (9/xii). Le contrat PBS 2/1, 2 enregistre le nom de Šiha', le satrape (*ahšadrapanu*). Le personnage portant le titre de satrape dans le texte STOLPER 1985 : n°109 est donc très probablement le même que celui est enregistré dans PBS 2/1, 2.

Le prince perse et le satrape sont suivis d'un autre Perse : Ispitama', fils de Patešu<sup>1187</sup>. Comme le remarqua M. Stolper, le père et le fils apparaissent à tour de rôle dans le contrôle du « *haṭru* des *sepīru* de l'armée » lors de l'an 1 de Darius II<sup>1188</sup>. Ispitama', fils de Patešu peut-être identifié à Pétèsas,

---

<sup>1185</sup> DONBAZ & STOLPER 1997 : 152-153.

<sup>1186</sup> Pour l'étymologie perse du nom, voir TAVERNIER 2007 : 146.

<sup>1187</sup> Pour l'étymologie des noms Ispitama' et Patešu, voir TAVERNIER 2007 : 314 et 273.

<sup>1188</sup> STOLPER 1985 : 94 (et indications bibliographiques). Le *haṭru* des « scribes sur parchemin (de l'armée) » est dit dans les mains de Patešu dans les textes BE 10, 33 : 4 (2/iv/Darius II 01) et BE 10,37 : 2-3 (2/v/Darius II 01). Le même *haṭru* apparaît

fils d'Ousiris et père de Spitamas mentionné dans Ctésias (F14(42))<sup>1189</sup>. Le texte STOLPER 1985 : n°109 précise qu'Ispitama' était accompagné d'un de ses serviteurs, Bagadatu.

Enfin, deux personnages sont mentionnés, Marduka et Huru mais leurs titres respectifs sont cassés. Le premier porte un nom babylonien et le second un nom égyptien<sup>1190</sup>.

Si on considère qu'il y a un mouvement de ces hauts personnages vers Nippur, on peut se demander où ils se trouvaient quand ils ont reçu la plainte de Šiṭa' pour la première fois. Nous pensons que ces personnages, et notamment le prince Bamuš et le satrape, se trouvaient à Babylone en même temps que Darius II au cours du mois de šabātu (xi). Cette présence du roi donna l'occasion à Šiṭa' de solliciter le tribunal royal contre Enlil-šum-iddin qui était également à Babylone. C'est le prince Bamuš qui reçut la plainte. Après avoir écouté Šiṭa', Bamuš et un satrape décidèrent de se rendre à Nippur en apportant, semble-t-il, des documents rédigés sur parchemins relatifs au litige ([<sup>ku</sup>šī-pir]-re-e-ti-šú-nu, l.7). Au cours du mois suivant, le 9 addaru (xii), à Nippur, Šiṭa' exposa une nouvelle fois sa plainte devant des administrateurs et des notables locaux dont : « Bel-ittannu, l'ustarbaru, fils de Bel-uballiṭ, Nabu-haqabi, fils de [NP], Madanu-iddin, le šaknu des travailleurs-dépendants (šušānē) des Šaknû, Aplaiā, fils d'Ea-ibni, Sangilu, fils de Bel-bullissu, les Babyloniens, [...] Marduk, fils de Bel-ab-ušur, et les notables » (l.8-12).

Bel-ittannu porte le titre de chambellan<sup>1191</sup>. Certains étaient des officiers au service du roi (ustarbaru šarri)<sup>1192</sup>, d'autres étaient au service de nobles perses<sup>1193</sup> et enfin d'autres, comme Bel-ittannu, portaient le simple titre d'ustarbaru. Il est difficile de déterminer les compétences de ces chambellans. Ils pouvaient avoir une fonction administrative, certains étaient en charge de la gestion de domaines appartenant à la noblesse<sup>1194</sup>. En effet, ils apparaissent le plus souvent en tant que témoins dans les contrats qui les mentionnent<sup>1195</sup>. Bel-ittannu semble avoir, parmi ses attributions, des compétences judiciaires. L'affaire du texte STOLPER 1985 : n°109 est ainsi porté

---

dans les mains d'Ispitamu dans le texte PBS 2/1, 27 (14/[-]/Darius II 01). C'est également auprès de lui que la quittance d'Enlil-šum-iddin devait être enregistrée (14/[-]/Darius II 01).

<sup>1189</sup> Sur cette identification, voir STOLPER 1985 : 94.

<sup>1190</sup> WISEMAN 1966 : 157.

<sup>1191</sup> TAVERNIER 2007 : 434.

<sup>1192</sup> Voir par exemple le texte BE 10, 15 (*infra* §1.1.3).

<sup>1193</sup> Comme par exemple Syamu', ustarbaru de la reine Parysatis (PBS 2/1, 38 : Lo.E.).

<sup>1194</sup> STOLPER 1985 : 63.

<sup>1195</sup> Ainsi, hormis le texte STOLPER 1985 : n°109, Bel-ittannu, fils de Bel-uballiṭ n'est mentionné qu'en tant que témoin : BE 10, 064 : 11 (18/iii/Darius II/03) ; BE 10, 080 : 14, L.E. (14/xii/Darius II/03) ; PBS 2/1, 063 : 23 ([-]/v/Darius II 03) ; PBS 2/1, 076 : 25 (8/[-]/Darius II 03) ; PBS 2/1, 104 : 8 (22/v/Darius II 05) ; PBS 2/1, 207 : L.E. (10/vi/Darius II 05) ; PBS 2/1, 126 : 17, L.E. (6/xi/Darius II 06) ; PBS 2/1, 224 : 13 (13/vi/Darius II 07) ; PBS 2/1, 154 : 24(15/v/Darius II [-]) ; STOLPER 1985 : n°52 : 10 ([-]) ; TuM 2/3, 204 : 18 (7/vi/Darius II 05).

devant lui, il apparaît également à Suse en l'an 6 du règne de Darius II au moment où Enlil-šum-iddin eut à nouveau des problèmes judiciaires<sup>1196</sup>.

Madanu-iddin est qualifié de préposé (*šaknu*) des travailleurs-dépendants (*šušānē*) des *Šaknû*. Il est mentionné dans un autre contrat rédigé lors de la même période que le texte STOLPER 1985 : n°109. Dans le texte BE 10, 6 rédigé lors de l'année inaugurale de Darius II, Madanu-iddin reçoit 60 sicles de redevances de la part d'Enlil-šum-iddin. Cet argent correspond aux redevances dues sur plusieurs domaines d'arc de la région de Nippur dont un domaine appartient à des tenanciers qualifiés de « serviteurs du palais ».

Sangilu, fils de Bel-bullissu, et Aplaiā, fils d'Ea-ibni n'ont pas de titre. Le premier est mentionné en tant que témoin dans des quittances de fermage payées par Enlil-šum-iddin pesant sur des domaines d'arc des serviteurs du palais<sup>1197</sup>, du *haṭru* des *sepīru* de l'armée<sup>1198</sup>, du *haṭru* des travailleurs (*šušānē*) des *kerekī*<sup>1199</sup> et du *haṭru* des habitants originaires de la région d'Ašša<sup>1200</sup>. Aplaiā, fils d'Ea-ibni n'apparaît également que comme témoin dans une quittance acquittée par Enlil-šum-iddin datée de l'année inaugurale de Darius II<sup>1201</sup>. M. Stolper<sup>1202</sup> l'identifie avec Aplaiā, fils d'Ea-ibni, descendant du Babylonien qui est également mentionné parmi les témoins d'une quittance du fermage du *haṭru* des fabricants de parchemin<sup>1203</sup> et du fermage du domaine du prince<sup>1204</sup>.

À Nippur, les jurés de cette affaire font partie de la notabilité locale. Certains semblent avoir des compétences judiciaires particulières, c'est le cas de Bel-ittannu, l'*ustarbaru*, d'autres sont impliqués dans la gestion des domaines d'arc de la région, c'est le cas de Madanu-iddin, le *šaknu*, et de Sangilu et d'Aplaiā qui ont été témoins de nombreuses quittances de fermage.

Les textes judiciaires rédigés à Nippur lors de l'accession au trône de Darius II expliquent en partie ce que nous avons appelé l'étrange manège d'Enlil-šum-iddin. Il semble en effet que celui-ci ait dû faire face à une plainte déposée devant le tribunal royal à Babylone lors de la visite de Darius II. Le tribunal décida de délocaliser ce procès à Nippur pour les besoins de l'enquête en faisant intervenir des administrateurs et des notables locaux, peut-être considérés comme mieux placés pour évaluer la situation. D'autres textes rédigés à Nippur au même moment semblent

---

<sup>1196</sup> cf. *supra* CHAPITRE 7 §1.2.2.

<sup>1197</sup> BE 10, 6 ([-]/[-]/Darius II 0).

<sup>1198</sup> BE 10, 7//TuM 2/3, 181 (2/i/Darius II 0).

<sup>1199</sup> PBS 2/1, 48 : 16, O. (13/v/Darius II 2). Le *AHw* (p.468) fait dériver ce terme de *kerku* « Aufstauung (v.Wasser) », du verbe *karāku* (collecter).

<sup>1200</sup> PBS 2/1, 191 : 17 (6/vii/Darius II 2). Cette région est située au Sud de l'Urartu (ZADOK 1979 : 169-170).

<sup>1201</sup> PBS 2/1, 2 (11/[xi/xii]/Darius II 0).

<sup>1202</sup> DONBAZ & STOLPER 1997 : 153 (commentaire de la ligne 11 du texte n°105).

<sup>1203</sup> BE 10, 93 : 14 (27/ix/Darius II 4).

<sup>1204</sup> PBS 2/1, 90 : 11 ([-]/ix/Darius II 4).

illustrer de nouvelles relations entre Enlil-Šum-iddin et les représentants de l'administration royale venus à Nippur.

### 1.1.2. *L'intervention du satrape (ahšadrapanu) à Nippur : un contexte particulier (avril 424)*

Nous avons vu qu'un personnage dont le nom est cassé, mais portant le titre de satrape se déplaça depuis Babylone jusqu'à Nippur dans le cadre d'affaires judiciaires ayant concerné les Murašu. Plusieurs autres textes rédigés à la même période documentent l'action d'un certain Šiha' qui porte également le titre de satrape (*ahšadrapanu*).

**1. Le titre de satrape dans la documentation babylonienne : une définition complexe.** Le titre *ahšadrapanu* (<sup>li</sup>*ah-šá-da/ad-ra-pa-nu*) est la forme akkadisée du titre perse *Xšaθapāna*, qui signifie littéralement « le protecteur du pouvoir ». Le satrape est à la tête d'une province de l'Empire perse. Ainsi, Darius I<sup>er</sup>, dans l'inscription de Béhistun, fait référence à Dardaši, le « satrape en Bactriane » (DBŠ38), et à Vivana, « satrape en Arachosie » (DBŠ45). Mais, comme le souligne P. Briant : « La fonction de satrape n'est pas nécessairement liée à un territoire (...). Le satrape est d'abord et avant tout un représentant du roi »<sup>1205</sup>. Le titre d'*ahšadrapanu* semble revêtir plusieurs significations dans la documentation babylonienne.

Dans le texte PBS 2/1, 21, la mention de ce titre fait clairement référence au gouverneur de la province de Babylonie. Zimmaia, fils de Bel-ešir demande à Enlil-šum-iddin de libérer une personne qu'il détient en prison et promet qu'il n'y aura pas de réclamation « devant le roi, le satrape et le juge ». Le satrape étant nommé en seconde position juste après la mention du roi, il ne peut s'agir que du plus haut responsable de la Babylonie.

Dans le texte ROMCT 2, 48, daté de l'an 35 d'Artaxerxès I<sup>er</sup>, un certain Belšunu porte le titre de satrape<sup>1206</sup>. M. Stolper émet l'hypothèse que le Belšunu portant le titre d'*ahšadrapanu* est le même que celui qui est attesté avec le titre de « gouverneur du district de Babylone » (*pāhāt Bābili*), mentionné dans les archives du Kasr datées du règne de Darius II<sup>1207</sup>. Cette proposition a été également reprise par M. Dandamaev<sup>1208</sup>. Le titre babylonien de *pāhāt Bābili* peut porter lui aussi à confusion. En effet, ce titre désigne aussi bien le gouverneur de la province de la Babylonie que le responsable d'un territoire beaucoup moins vaste. Nous remarquons aussi qu'un officiel du nom de

---

<sup>1205</sup> BRIANT 1996 : 76.

<sup>1206</sup> Pour une datation du texte sous Artaxerxès I<sup>er</sup>, voir STOLPER 1987 : 399 et n.47.

<sup>1207</sup> STOLPER 1987 : 399-400.

<sup>1208</sup> DANDAMAEV 1992 : 32.

Bagapa' est attesté sous le règne de Darius I<sup>er</sup>, en 503, avec le titre de *pāhāt Bābili*<sup>1209</sup>. Or, jusqu'à la fin du règne de Darius I<sup>er</sup>, le gouverneur de la province portait le titre complet de : « gouverneur de la Babylonie et de la Transeuphratène » (*pāhāt Bābili u Ebīr nāri*). Bagapa' ne pouvait donc qu'être le responsable d'une entité administrative plus petite que l'on peut qualifier de « district de Babylone »<sup>1210</sup>. Une même argumentation vaut pour Belšunu, le satrape. Si l'identification proposée par M. Stolper est exacte, il apparaîtrait dans la documentation babylonienne à partir de l'an 35 d'Artaxerxès I<sup>er</sup> avec le titre d'*ahšadrapanu* puis avec celui équivalent de *pāhāt Bābili* jusqu'à la neuvième année du règne de Darius II. Or, un administrateur du nom de Gubaru (C) est lui aussi attesté avec ce même titre de l'an 3 à l'an 7 de Darius II<sup>1211</sup>. Deux fonctionnaires portent donc le même titre en même temps. La compétence de Gubaru (C) s'étend sur un territoire beaucoup plus large, en effet, il est également attesté avec le titre de « gouverneur du pays d'Akkad » (*pāhāt māt Akkad*)<sup>1212</sup>. Dans le cas de Gubaru, le titre de « gouverneur du pays d'Akkad » et de « gouverneur de Babylone » est équivalent. Le satrape (*ahšadrapanu / pāhāt Bābili*) Belšunu n'avait donc que des compétences géographiquement plus restreintes.

Le titre de satrape pourrait également désigner, d'après M. Stolper, un administrateur aux compétences locales. Cette définition repose sur l'implication directe du satrape dans les activités des Murašu à Nippur au tout début du règne de Darius II. C'est ce petit dossier que nous souhaitons à présent examiner.

**2. Le satrape et les activités des Murašu.** Le texte PBS 2/1, 2 a été rédigé à Nippur lors de l'année inaugurale de Darius II, soit entre les mois ix et xii (janvier-mars/avril 423)<sup>1213</sup>. Ce texte évoque un ordre écrit par Šiha', le satrape, Ahušunu, le *šaknu* des *gardû*, et Ardiya, fils de Bulluṭ adressé à Enlil-šum-iddin. Ce message sommat le représentant des Murašu de verser les redevances des terres des *gardû* qu'il exploitait :

#### **PBS 2/1, 2**

<sup>(1-8)</sup>(Concernant) les dattes des terres agricoles des *gardû* [...] situées sur la rive du canal Namgar-dūr-Enlil (et) sur la rive de l'Euphrate-de-Nippur, qui sont aux mains de Bišaia, fils de Hašdaia, et de Šara'-ili, fils d'Inza-[...] et de leurs collègues et qui sont à la disposition d'Enlil-šum-iddin, descendant de Murašu, Bišaia, Šara'-ili et leurs collègues et pour lesquelles un ordre écrit est arrivé de la part de Šiha', le satrape, d'Ahušunu, le *šaknu* des *gardû*, et d'Ardiya, fils de Bulluṭ, pour Enlil-šum-iddin : <sup>(8-11)</sup>Bišaia, Šara'-ili et leurs collègues ont reçu en paiement les dattes de ces terres agricoles de la part d'Enlil-šum-iddin, descendant de Murašu. <sup>(11-14)</sup>Bišaia, Šara'-ili et leurs collègues enregistreront (le paiement) des dattes

<sup>1209</sup> JCS 28 : n°22 : 7, 14 (lire le titre : <sup>lú</sup>*pa-ha-<tu> nun<sup>ki</sup>*).

<sup>1210</sup> STOLPER 1989 : 290.

<sup>1211</sup> Sur cette question voir STOLPER 1987 : 397. Pour les références de Gubaru voir : STOLPER 1989 : 290, 291, n.j.

<sup>1212</sup> STOLPER 1989 : 290, 291, n.g.

<sup>1213</sup> Sur la chronologie des débuts du règne de Darius II cf. CHAPITRE 9 §1.1.



des terres agricoles des *gardû* auprès d'Ahušunu et Ardiya et donneront (une confirmation) à Enlil-šum-iddin.

<sup>(15-20)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(20-21)</sup>Nippur, le 11 [NM] de l'année inaugurale de Darius (II), [roi des pays]

<sup>(Tranches)</sup>(Sceaux).

Le fermage dont il est question porte sur un domaine qualifié de « terre agricole des *gardû* ». Ces terres situées dans la région de Nippur formaient une unité administrative nommée le « *haṭru* des *gardû* »<sup>1214</sup>. Les *gardû* sont des travailleurs dépendants au service de l'administration royale. On les rencontre à Persépolis sous le terme élamite de *kurtaš*<sup>1215</sup>. D'après le texte PBS 2/1, 2, ils se trouvaient sous la dépendance hiérarchique d'un *šaknu* (Ahušunu) et d'un autre personnage qui apparaît sans titre (Ardiya, fils de Bulluṭ). Un troisième personnage, Šiha', le satrape, est également intervenu dans la gestion de ces terres des *gardû*. Šiha' pourrait également apparaître dans un contexte similaire dans un autre contrat rédigé à Nippur quelques jours plus tard :

### PBS 2/1, 3

<sup>(1-9)</sup>(Concernant) [le sold[at] du roi, la farine du roi, les redevances-*barra* et toutes les fournitures du domaine royal, [...] *ilku* complet jusqu'à la fin du mois d'*addaru* (xii) de l'an 41 [et de l'année] inaugurale du règne de Darius II [qui pèsent sur les terres arables] plantées et en chaumes, domaine de cheval appartenant à [Bel-ah-ušur et ses co]-tenanciers, qui se situe sur la rive du canal Harri-Piquid, [...] qui se situe sur la rive du canal Harri-Piquid, le domaine de cheval appartenant à Bel-bullissu, [fils de NP] et ses co-tenanciers situé sur la rive du canal de Sîn, dans le village de Galiya, [total de x ten]ures du *haṭru* des scribes-sur-parchemins, qui sont aux mains d'Abi-ul-idi, [et qui se situent dans le fau]bourg de Nippur et qui sont à la disposition d'Enlil-šum-iddin, descendant de Murašu : <sup>(10-15)</sup>[Selon un ordre écrit] d'Abi-ul-idi et de Šiha' [que Bariki-Bel, fils] de Belšunu, [a apporté] à Enlil-šum-iddin, [le soldat du roi, la farine] du roi, les redevances-*barra* et toutes les fournitures [du domaine royal jusqu'à la fin du mois d'*addaru* (xii) de l'an 41 du domaine de cheval [de Bel-ab-u]šur et ses co-tenanciers et du domaine de cheval de Bel-bullissu [et ses co-tenanciers, ten]ures du faubourg de Nippur, <sup>(16-19)</sup>[Bariki]-Bel, fils de Belšunu, messenger d'Abu-ul-idi, [Bel-ah-u]šur, ses co-tenanciers, et Bel-bullissu, ses co-tenanciers, [et tous leurs collègues] du *haṭru* des scribes-sur-parchemins les ont reçus en paiement [de la part d]'Enlil-šum-iddin.

<sup>(20-26)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(26-27)</sup>Nippur, le 5 *nisannu* (i) de l'an 1 de Darius (II), roi des pays.

<sup>(Tranches)</sup>(Empreintes d'ongle et de sceaux).

L'identification de Šiha' mentionné dans le texte ci-dessus avec le « satrape » évoqué dans PBS 2/1, 2 a été proposée par M. Stolper qui s'appuie sur plusieurs arguments. D'une part, ce nom

<sup>1214</sup> Le terme de *haṭru* des *gardû* apparaît dans le texte BE 10, 92 daté de l'an 4 de Darius II.

<sup>1215</sup> BRIANT 1996 : 471-474.

d'origine égyptienne<sup>1216</sup> n'est pas commun dans les archives des Murašu<sup>1217</sup>. D'autre part, Šiha' occupe la même fonction dans les deux textes : il ordonna aux représentants des Murašu de verser le fermage qui pèse sur des *haṭru*. Enfin, nous ajoutons qu'une approche chronologique apporte du poids à cette identification, les deux textes ne sont en effet espacés que de quelques jours. Šiha' est donc apparu de manière très ponctuelle et sur un petit laps de temps dans les archives des Murašu et avec une compétence très locale : il était impliqué dans la collecte de redevances pesant sur des domaines de la couronne de la région de Nippur. Pour M. Stolper, dans ce contexte-ci, le titre de satrape désigne un administrateur local : « 'Satrap' may equally refer to a lower ranking political or administrative officer with only local competence »<sup>1218</sup>. Il nous semble que la présence du satrape peut s'insérer dans un contexte politique un peu plus large que ces deux textes.

Nous avons tenté de montrer que lors de l'accession au trône de Darius II, les représentants des Murašu avaient dû faire face à des problèmes judiciaires. Il semble que des hauts fonctionnaires de l'administration perse aient dû se rendre à Nippur pour régler ces problèmes. Le texte STOLPER 1985 : n°109 daté du 9 *addaru* (xii) donne ainsi le nom et le titre de ces hauts fonctionnaires : « Puis, Bamuš, [NP], le satrape, Ispitama', fils de Patešu, Huru, (le ...), Bagadatu, le serviteur d'Ispitama, et Marduka, [le...], [sont venus] à [Nippur ?] (en emportant) avec eux [les parche]mins concernant cette plainte. » (l.4-8). Le nom du satrape est cassé. Il semble jouir d'une position élevée. Il est cité après le prince Bamuš et semble exercer des compétences judiciaires. Il est étonnant de remarquer qu'en très peu de temps le titre de satrape (*ahšadrapanu*) apparaît deux fois dans les textes des Murašu (STOLPER 1985 : n°109 et PBS 2/1, 2) et que le nom de la personne le portant (PBS 2/1, 2) soit mentionné dans un autre document, sans titre cette fois-ci, mais daté de cette même période (PBS 2/1, 3). Rappelons également que nous avons vu le rôle de Šiha' était le même dans les textes PBS 2/1, 2 et PBS 2/1, 3 :

Date / Réf	Nom/titre
20 mars 423 9/xii/Darius II 0 (STOLPER 1985 : n°109)	[NP], satrape
[Janvier-Mars/Avril] 423 [-]/[ix-xii]/Darius II 0 (PBS 2/1, 2)	Šiha', satrape
15 avril 423 05/i/Darius II 1 (PBS 2/1, 3)	Šiha'

**Les attestations de Šiha' et du titre de satrape (*ahšadrapanu*) au début du règne de Darius II**

<sup>1216</sup> Sur l'origine de ce nom voir STOLPER 1989 : 288 n.4.

<sup>1217</sup> Quatre personnes portent ce nom, il s'agit de Šiha', fils d'Adume (BE 10, 66, 13, U.E.) ; Šiha', intendant d'Ea-bullissu (PBS 2/1, 206 : 16, L.E.) ; Šiha', serviteur du prince Ipradatu (PBS 2/1, 201 : 6) et Šiha', fils de [NP] (PBS 2/1, 142 : 11).

<sup>1218</sup> STOLPER 1985 : 58.

À notre avis, ce rapprochement chronologique exclut toute coïncidence et nous pensons qu'un même personnage du nom de Šiha' portant le titre de satrape a été impliqué dans ces trois contrats. Si notre interprétation du texte STOLPER 1985 : n°109 est exacte, il semble que Šiha' se trouvait dans un premier temps à Babylone. Nous savons que Darius II en personne y était aussi au moins au mois de *šabātu* (xi). Des problèmes judiciaires importants impliquant des intérêts de la couronne dans la région de Nippur ont, semble-t-il, obligé Darius II à dépêcher sur place des membres de la cour, dont un personnage portant le titre de satrape. Dans ce contexte-ci, le satrape n'est pas rattaché à l'administration d'un territoire particulier, il est le représentant du roi selon l'étymologie même du titre. On peut comprendre aisément que le satrape soit intervenu dans les conflits judiciaires opposant les Murašu à l'intendant du prince Aršamu et à Bagadata, le chambellan. On peut toutefois se poser la question du rôle du représentant de Darius II dans des quittances de fermages (PBS 2/1, 2 et 3). Nous pouvons remarquer que Šiha' n'est pas l'un des responsables administratifs du *haṭru* des *gardû* contrairement à l'avis de M. Stolper : « Šiha' the 'satrap' is an administrative superiors of gardus employed on the crown prince's state »<sup>1219</sup>. En effet, son intervention dans le texte PBS 2/1, 2 n'est que partielle. Il ordonne avec Ahušunu, le *šaknu* du *gardu* et un autre personnage, Ardiya, à Enlil-šum-iddin de payer le fermage aux tenanciers des terres agricoles, mais il n'est pas chargé par la suite d'enregistrer le paiement et d'en délivrer le reçu : « Bišaia, Š ara'-ili et leurs collègues enregistreront (le paiement) des dattes des terres agricoles des *gardu* auprès d'Ahušunu et Ardiya et ils donneront (une confirmation) à Enlil-šum-iddin » (11-14). L'intervention du satrape dans la gestion des terres des *gardû* est donc partielle et temporaire. D'autre part, le satrape n'était pas lié uniquement à ces domaines puisqu'il serait également intervenu dans l'administration des terres du *haṭru* des scribes sur parchemin (PBS 2/1, 3). Les travaux de M. Stolper ont permis de montrer que ce *haṭru* était géré par des personnages très proches du pouvoir royal. Ainsi les Perses Ispitama' et son fils Patešu y étaient directement impliqués. Nous remarquons qu'Ispitama' est mentionné en compagnie du prince Bamuš et du satrape dans le texte STOLPER 1985 : n°109. Nous pensons donc que des représentants du pouvoir perse dont un prince et un satrape se sont rendus à Nippur suite à la plainte de plusieurs tenanciers de domaines agricoles gérés par les Murašu. Ces représentants du pouvoir perse ont réglé les litiges les plus importants et ont également, par la même occasion, surveillé une partie des affaires des Murašu en exigeant des paiements dus sur des domaines de la couronne. Nous pensons que le rôle de Šiha', le satrape, peut être réévalué en tenant compte du contexte politique très particulier dans lequel il apparaît : Darius II et sa cour se trouvent à Babylone et des représentants du pouvoir perse se sont rendus à Nippur pour surveiller une partie des activités des Murašu.

---

<sup>1219</sup> STOLPER 1985 : 58.

Nous constatons que les Murašu se sont montrés obéissants envers les autorités perses en dédommageant les plaignants et en effectuant les versements exigés. Une fois ces affaires nippuréennes réglées, Enlil-šum-iddin fut de retour une nouvelle fois à Babylone.

### 1.1.3. Retour à Babylone (mai 423)

Enlil-šum-iddin fut de retour à Babylone au moins à partir du mois d'*aiāru* (ii). Il entra en affaire avec plusieurs nobles perses. On peut donc penser que le roi et sa cour étaient encore en résidence dans la capitale. Enlil-šum-iddin consolida ses relations avec l'administration du nouveau roi en passant de nouveaux contrats d'exploitation et en versant des redevances directement à des Perses alors présents dans la capitale.

**1. Le versement de fermage à des Perses.** Lors de sa deuxième visite à Babylone, Enlil-šum-iddin versa 1 mine d'argent à un Perse nommé Uheiaḡam, fils de Parnakka<sup>1220</sup>. Cette quantité d'argent correspond au fermage de ses terres agricoles exploitées par les services des Murašu :

#### PBS 2/1, 5

<sup>(1-5)</sup>(Concernant) le fermage des terres arables appartenant à Uheiaḡam, fils de Parnakka, le Perse, qui se situent dans le village de Til-hurdi, dans le Huṣṣeti-ša-Amurru-*rapaqa*, dans le village des *ibulē* et sur le canal Ušap-Šamaš, qui sont à la disposition d'Enlil-šum-iddin, descendant de Murašu : <sup>(5-7)</sup>là-dessus, Uheiaḡam a reçu en paiement 1 mine d'argent des mains d'Enlil-šum-iddin.

<sup>(8-13)</sup>Les témoins : Ea-bullissu, fils de Šamaš-ab-ušur ; Bel-bullissu, fils de Talim ; Šum-ušur, fils de Bel-bullissu ; Zitti-Nabu, fils de Mušezib-Nabu ; Šamaš-uballit, fils de Mušezib-Marduk ; Tiriyamuš, fils de Parnakka ; Rahim, fils de Banaiyama ; Enlil-ah-iddin et Šum-ušur, les fils d'Enlil-uballit ; Na'id-Ninurta, fils d'Arad-Ninurta.

<sup>(14)</sup>Le scribe : Ubar, fils de Nadin.

<sup>(14-15)</sup> Babylone, le 8 *aiāru* (ii) de l'an 1 de Darius (II), roi des pays.

<sup>(U.E.)</sup>Sceau-cachet de Šamaš-uballit, fils de Mušezib-Marduk ;

<sup>(L.E.)</sup>Sceau-cachet d'Uheiaḡam. Sceau-cylindre de Rahim, fils de Banaiyama.

Les terres agricoles d'Uheiaḡam se répartissent sur quatre localités : Til-hurdi, Huṣṣeti-ša-Amurru-*rapaqa*, Al-Ibule et Nar-ušap-Šamaš. Ces localités accueillent de nombreux domaines d'arcs, des terres royales-*uzbarra*, des domaines de paumes (*bīt ritti*)<sup>1221</sup> et des domaines appartenant à des

---

<sup>1220</sup> Sur l'étymologie des noms Uheiaḡam et Parnakka, voir TAVERNIER 2007 : 178 et 335.

<sup>1221</sup> Il reste difficile de déterminer la nature du service dû par le tenancier d'un tel domaine. Des domaines de paume pouvaient être concédés par le pouvoir royal ou bien par des temples (JOANNÈS 1982 : 11-16).

Perses. C'est le cas du texte BE 9, 32 qui mentionne les terres agricoles d'Attamarga' et de Kusdana<sup>1222</sup> :

	Domaines d'arc	Domaines de paume	Terre royale uzbarra	Domaines de Perses
<b>Til-hurdi</b>	BE 9, 31 ; BE 9, 39a ; BE 10, 027 ; PBS 2/1, 187 ; DONBAZ & STOLPER 1997 : n°77 ; STOLPER 1985 : n°40 ; DONBAZ & STOLPER 1997 : n°54 + STOLPER 1985 : n°55 (domaines d'arc appartenant au <i>haṭru</i> des <i>šušānē mārē ikkarāte</i> )	BE 9, 035	DONBAZ & STOLPER 1997 : n°27 = STOLPER 1985 : n°118 [-]	BE 9, 32 = domaine de deux Perses
<b>Huṣṣeti-ša-Amurru-rapaqa</b>	PBS 2/1, 216			
<b>Al-Ibulê</b>	DONBAZ & STOLPER 1997 : n°54 - STOLPER 1985 : n°55 = BE 9, 82			
<b>Nar-ušap-Šamaš</b>	BE 9, 106 (deux arcs appartenant à des Perses) ; BE 10, 50 (un arc de deux Perses) ; DONBAZ & STOLPER 1997 : n°54		STOLPER 1985 : n°115	

***Les différents domaines des villes de Til-hurdi, de Huṣṣeti-ša-Amurru-rapaqa, d'Al-Ibule et de Nar-ušap-Šamaš***

Le texte PBS 2/1, 5 présente des caractéristiques remarquables. En effet, on voit qu'Enlil-šum-iddin se déplaça à Babylone pour remettre le fermage de terres situées à Nippur à son usufruitier au moment où une partie de la cour perse se trouvait dans la capitale et dont probablement Uheigam. Ce Perse ne se déplaça pas personnellement à Nippur pour toucher le fermage de ses terres dont il avait confié l'exploitation aux Murašu. Au contraire, Enlil-šum-iddin alla à sa rencontre pour les lui apporter. On voit donc clairement que certains domaines en Babylonie n'étaient qu'une source de revenus plutôt que de véritables lieux d'habitation. Enlil-šum-iddin profita également de la présence de la cour perse pour négocier de nouveaux contrats d'exploitation.

**2. De nouveaux contrats d'exploitation.** À Babylone, Enlil-šum-iddin a conclu au moins deux nouveaux contrats par lesquels il a reçu en exploitation de nouvelles terres appartenant à la couronne perse situées dans la région de Nippur contre le paiement de redevances. Le premier concerne des terres appartenant plus précisément au domaine du prince-héritier :

<sup>1222</sup> BE 9, 32 : 3-4 (TAVERNIER 2007 : 197 et 232).

## BE 10, 15

<sup>(1-7)</sup>(Concernant) toutes les terres arables plantées et en chaumes, domaines d'arc assignés et vacants des *girisuakarrānu* et des *ālik madakta* du domaine du prince-héritier (*bīt umasupitrû*) qui se situent dans le village Qaštu et sur tout le canal Namgar-dūr-Enlil qui sont sous le contrôle de Labaši, le *šaknu* du domaine du prince héritier (*bīt umasupitrû*) : <sup>(7-9)</sup>Bel-idišu, « frère » de Labaši, fils de Bel-asua, a donné ces terres arables pour le « service du roi » à Enlil-šum-iddin pendant trois ans. <sup>(9-11)</sup>Chaque année, Enlil-šum-iddin donnera le fermage de ces terres arables à Labaši.

<sup>(12-14)</sup>Bel-idišu a reçu en paiement 6 mines d'argent sur le « service » de ces terres arables de l'an 1 de la part d'Enlil-šum-iddin. <sup>(14)</sup>Depuis le mois d'*aiāru* (ii) de l'an 1, ces terres arables sont à sa disposition.

<sup>(15-20)</sup>Les témoins : Padani-Esi', l'*ustarbaru* du roi ; Marduk, l'*ustarbaru* du roi ; Nabu-mit-uballiṭ, le juge du canal de Sîn, fils de Mukin-apli ; Šamaš-uballiṭ, fils de Mušezib-Bel ; Bel-bullissu, fils de Talim ; Šulum-Babili, fils de Nabu-nadin ; Bel-šimannu, fils de Nidintu ; Bagerapa, l'*ustabaru*, fils d'Unata ; Na'id-Ninurta, fils d'Arad-Ninurta.

<sup>(21)</sup>Le scribe : Ubar, fils de Nadin.

<sup>(21-22)</sup>Babylone, le 8 d'*aiāru* (ii) de l'an 1 de Darius (II), roi des pays.

(L.E.) Sceau de Bel-idišu, fils de Bel-asua.

(R.E.) Sceau de Nabu-mit-uballiṭ, juge du canal de Sîn.

(U.E.) Sceau-cachet de Padani-Esi', l'*ustabaru* du roi.

(Lo.E.) Sceau de Bagerapa.

La terminologie de ce contrat est remarquable. Enlil-šum-iddin reçoit en fermage des terres appartenant au *bīt umasupitrû*. Ce terme vieux-perse signifie littéralement, le « fils de la maison »<sup>1223</sup>. Ce domaine appartenait donc à un prince, membre de la famille royale. Les domaines d'arc qui le composaient ont été assignés à des personnes regroupées sous les termes de *girisuakarrānu* et d'*ālik madakta*. Le premier terme est d'origine perse et désigne des « préparateurs de gruaux »<sup>1224</sup>. Le second terme désigne des exécutants du service militaire<sup>1225</sup>. Ces terres agricoles du *bīt umasupitrû* sont sous le contrôle d'un *šaknu* nommé Labaši et de son associé (« frère »), Bel-idiš, fils de Bel-asua<sup>1226</sup>. Ils ont confié à Babylone, l'exploitation de ces domaines d'arc à Enlil-šum-iddin, pendant trois ans contre le versement de redevances. Le montant de ces redevances était particulièrement élevé, Enlil-šum-iddin paya 6 mines d'argent directement pour la première année.

Enlil-šum-iddin conclut un deuxième contrat de fermage. Le mois de rédaction du texte PBS 2/1, 34 est endommagé. Il a été rédigé à Babylone au cours de l'an 1 de Darius II. Cette année, Enlil-šum-iddin n'effectua qu'un seul séjour dans la capitale, lors mois d'*aiāru* (ii). C'est

---

<sup>1223</sup> STOLPER 1985 : 59.

<sup>1224</sup> TAVERNIER 2007 : 472.

<sup>1225</sup> STOLPER 1985 : 61.

<sup>1226</sup> Il apparaît également en tant que témoin du texte PBS 2/1, 21 : 17 avec le titre de second de l'intendant (*šanû ša rab bīti*). Dans ce contexte, l'intendant désigne très probablement Labaši, le *šaknu*.

probablement au cours de ce même séjour que le texte PBS 2/1, 34 fut rédigé. Dans ce contrat, le représentant de la famille des Murašu reçoit en fermage un domaine d'arc appartenant au *haṭru* des scribes sur parchemin (de l'armée) :

**PBS 2/1, 34**

<sup>(1-4)</sup>(Concernant) la terre arable plantée et en chaumes (située) sur les rives du canal Namgar-dur-[Enlil], le domaine d'arc entier de Buliṭa, du *haṭru* des *sepīru*, qui se situe dans le Bīt-Šulaia, sous le contrôle de Nabu-mit-uballiṭ, fils de [Balaṭu, le second] de Zabin, le *šaknu* des *sepīru* de l'armée : <sup>(4-6)</sup>Nabu-mit-uballiṭ a loué cette terre à Enlil-šum-iddin, descendant de Murašu, contre (le versement de) la farine du roi, des redevances-*barra*, excepté le soldat [du roi]. <sup>(6-9)</sup>Annuellement, Enlil-šum-iddin, descendant de Murašu, versera à Nabu-mit-uballiṭ, le second de Zabin, le *šaknu* des *sepīru* de l'armée, la farine du roi et les redevances-*barra* qui pèsent sur ce domaine d'arc. <sup>(10-11)</sup>Nabu-mit-uballiṭ a reçu de la part d'Enlil-šum-iddin la farine du roi et les redevances-*barra* de l'an 1 du roi Darius II. <sup>(11-12)</sup>Depuis le mois de *nisannu* (i) de l'an 2 de Darius II, cette terre arable est à la disposition d'Enlil-šum-iddin.

<sup>(13-19)</sup>Les témoins : Zittu-Nabu, le *dātabaru*, fils de Mušezib-Bel ; Minu-ana-Bel-danu, fils de Bel-ahhe-ukin ; Libluṭ, fils d'Iddin-Nabu ; Marduk-iddin, fils de Belšunu ; Labaši, fils de Bel-našir ; Nanaia-ereš, fils de Ninurta-iddin ; Ribat, fils de Niqudu ; Enlil-kišir, fils d'Arad-[Enlil] ; Imbiya, fils de Kidin ; Ninurta-našir, fils de Nabu-ahhe-[iddin] ; Balaṭu, fils de Belšunu ; Ardiya, fils de Ṭabiya ; Iddin-[ND, fils de NP].

<sup>(20)</sup>Le scribe : Ninurta-našir, fils d'Arad-Enlil.

<sup>(20-21)</sup>Babylone, [le x NM] de l'an 1 de Darius (II), [roi des pays].

<sup>(L.E.)</sup>Sceau de Minu-ana-Bel-danu, fils de Bel-ahhe-ukin. Sceau de Libluṭ, fils d'Iddin-Nabu.

<sup>(Lo.E.)</sup>Sceau de Labaši, fils de Bel-našir.

Au début de l'an 1 de Darius II, Enlil-šum-iddin exploitait déjà certains domaines d'arc appartenant au *haṭru* des scribes sur parchemin de l'armée. Il versa ainsi au cours du mois de *nisannu* (i) de l'an 1 plusieurs fermages pesant sur des domaines d'arc et des domaines de cheval appartenant à ce *haṭru*<sup>1227</sup>.

On peut se demander pourquoi ces nouveaux contrats de fermage, BE 10, 15 et PBS 2/1, 34 ont été conclus à Babylone alors qu'ils impliquent les Murašu et des responsables administratifs des *haṭru* de Nippur. Pour répondre à cette question, nous pouvons tenter d'identifier les différentes personnes qui ont été impliquées directement ou indirectement dans ces contrats. Nous constatons que la majorité des personnes citées dans ces textes est originaire de Nippur. Elles sont ainsi attestées de nombreuses fois dans les archives des Murašu : Ardiya, fils de Ṭabiya (PBS 2/1, 34)<sup>1228</sup>,

<sup>1227</sup> BE 10, 7 (2/i/Darius II 01), PBS 2/1, 3 (5/i/Darius II 01), PBS 2/1, 27 et PBS 2/1, 29 (14/[-]/Darius II 01).

<sup>1228</sup> BE 9, 48 : 27 ; 52 : 17 ; 52a : 12 ; 65 : 26 ; 67 : 17 ; 89 : 13 ; BE 10, 7 : 12 ; STOLPER 1985 : n°14 : 32 ; 27 : 11 ; DONBAZ & STOLPER 1997 : n°16 : 26 ; 97 : 10.

Balaṭu, fils de Belšunu (PBS 2/1, 34)<sup>1229</sup>, Bel-bullissu, fils de Talim BE 10, 15 & PBS 2/1, 5<sup>1230</sup>, Bel-idišu, le frère de Labaši, fils de Bel-asua (BE 10, 15)<sup>1231</sup>, Bel-šimannu, fils de Nidintu (BE 10, 15)<sup>1232</sup>, Enlil-ah-iddin et Šum-ukin, fils d'Enlil-uballiṭ (PBS 2/1, 5)<sup>1233</sup>, Enlil-kišir, fils d'Arad-[Enlil] (PBS 2/1, 34)<sup>1234</sup>, Imbiya, fils de Kidin (PBS 2/1, 34)<sup>1235</sup>, Libluṭ, fils d'Iddin-Nabu (PBS 2/1, 34)<sup>1236</sup>, Nabu-mit-uballiṭ, fils de [Balaṭu, le second] de Zabin, le préposé (*šaknu*) des scribes sur parchemin (PBS 2/1, 34)<sup>1237</sup>, Nabu-mit-uballiṭ, juge du canal de Sîn, fils de Mukin-apli (BE 10, 15)<sup>1238</sup>, Na'id-Ninurta, fils d'Arad-Ninurta (BE 10, 15 & PBS 2/1, 5)<sup>1239</sup>, Nanaia-ereš, fils de Ninurta-iddin (PBS 2/1, 34)<sup>1240</sup>, Ninurta-našir, fils d'Arad-Enlil (scribe) (PBS 2/1, 34)<sup>1241</sup>, Ninurta-našir, fils de Nabu-ahhe-iddin (PBS 2/1, 34)<sup>1242</sup>, Ribat,

<sup>1229</sup> BE 9, 17a : 15 ; 48 : 27 ; 49 : 16 : 50 : 17 ; 52 : 17 ; 52a : 12 ; 55 : 24 ; 65 : 26 ; 67 : 17 ; 86a : 30 ; 88 : 23 ; 91 : 11 ; 99 : 15 ; 102 : 18 ; 106 : 14, Lo.E ; BE 10, 4 : 25, R. ; 33 : 16, Lo.E. ; 34 : 17 ; 62 : 16, L.E. ; 70 : 13, L.E. ; 74 : R.E. ; 82 : 15, U.E. ; 89 : 14 ; 94 : 19, L.E. ; 96 : 14 ; 100 : 13 ; 102 : 16, Lo.E. ; 124 : 11 ; STOLPER 1985 : n°11 : 27 ; 13 : 28' ; 14 : 32 ; 24 : 4' ; 27 : 21 ; 34 : 16 ; 41 : 18 ; 59 : 11 ; 82 : 11' ; 107 : 4 ; DONBAZ & STOLPER 1997 : n°16 : 26 ; 50 : 11 ; 97 : 10 ; PBS 2/1, 15 : 23 ; 34 : 19 ; 41 : 14, R. ; 48 : 18 ; 71 : 12 ; 96 : 18 ; 114 : 15, U.E. ; 201 : 13, R.E. ; 203 : 11, L.E. ; 205 : 15 ; 207 : 14 ; 228 : 15.

<sup>1230</sup> DONBAZ & STOLPER 1997 : n°100 : 7.

<sup>1231</sup> PBS 2/1, 21 : 17.

<sup>1232</sup> BE 10, 39 : 12 ; BE 10, 40 : 14.

<sup>1233</sup> STOLPER 1985 : n°55 : 28 + DONBAZ & STOLPER 1997 : n°54 : 27 ; PBS 2/1 196 : 19 ; TuM 2/3, 99.

<sup>1234</sup> BE 9, 43 : 16 ; 55 : 24 ; 73 : 12 ; 88 : 21 ; 104 : 12 ; 108 : 11 ; BE 10, 7 : 12 ; 13 : 13 ; 33 : 16 ; 34 : 18 ; 50 : 14 ; 51 : 19 ; 61 : 17 ; 73 : 7 ; 74 : R. ; 81 : 14 ; 82 : 15, L.E. ; 94 : 17, U.E. ; 101 : 27 ; 112 : 17, L.E. ; 117 : 14, L.E. ; 121 : 7 ; 124 : 10 ; STOLPER 1985 : n°11 : 24 ; 67 : 12 ; 117 : 10' ; DONBAZ & STOLPER 1997 : n°83 : 11 ; 100 : 8 ; PBS 2/1, 6 : 15 ; 22 : 15, L.E. ; 34, 17 ; 41 : 14 ; 42 : 13 ; 72 : 15 ; 74 : 14, U.E. ; 87 : 20 ; 89 : 13, U.E. ; 94 : 11, L.E. ; 101 : 15 ; 103, 12 ; 125 : 15 ; 132 : 12 ; 162 : 14 ; 163 : U.E. ; 178 : 18 ; 180 : 18 ; 190 : 10 ; 192 : 15, L.E. ; 195 : 13 ; 198 : 21 ; 203 : 11, U.E. ; 211 : 12 ; 218 : 13.

<sup>1235</sup> BE 9, 40 : 18 ; 48 : 29 ; 72 : 13 ; 89 : 12 ; 107 : 20 ; BE 10, 8 : 9 ; 24 : 16 ; 25 : 15 ; 75 : 16 ; 83 : 13, U.E. ; 94 : 19, R. ; 98 : 15, Lo.E. ; 101 : 28 ; 113 : U.E. ; STOLPER 1985 : n°27 : 22, R.E. ; 41 : 17 ; 85 : 8, L.E. ; 104 : 1, 12. ; DONBAZ & STOLPER 1997 : n°10 : 4' ; 15 : 15 ; 18 : 28 ; 31 : 18 ; 84 : 12, U.E. ; PBS 2/1, 18 : 13 ; 24 : 8 ; 35 : 12 ; 55 : 13 ; 60 : 15 ; 70 : 16 ; 74 : 15, L.E. ; 78 : 20 ; 64 : U.E. ; 94 : 11, Lo.E. ; 95 : 18 ; 148 : L.E. ; 150 : 24 ; 174 : 12 ; 176 : 17 ; 177 : 12 ; 189 : 17 ; 198 : 24 ; 200 : 13, Lo.E.

<sup>1236</sup> BE 9, 29 : 25 ; 30 : 27 ; 65 : 24 ; DONBAZ & STOLPER 1997 : n°30 : 9' ; PBS 2/1, 206 : 2, L.E.

<sup>1237</sup> BE 10, 7 : 4, 7, L.E. ; PBS 2/1, 27 : 8, L.E. ; PBS 2/1, 29 : 7. Il est qualifié de *šaknu* des *sepīru* (BE 10, 7) ou bien de « frère de Zabin » (PBS 2/1, 27 et 29).

<sup>1238</sup> TuM 2/3, 185 : 11.

<sup>1239</sup> BE 10, 116 : 12 ; PBS 2/1 215 : 17.

<sup>1240</sup> BE 9, 59 : 21 ; BE 10, 4 : 4 ; 59 : 17, L.E. ; 117 : 17, U.E. ; STOLPER 1985 : n°84 : 8' ; 102 : 18 ; PBS 2/1, 1 : 16 ; 103 : 13, R.E. ; 119, 10, U.E. ; 193 : 20, U.E.

<sup>1241</sup> BE 9, 33 : 11 ; 37 : 18 ; 38 : 18 ; 41 : 17 ; 48 : 35 ; 49 : 19 ; 50 : 19 ; 51 : 15 ; 52 : 18 ; 52a : 14 ; 55 : 25 ; 60 : 24 ; 65 : 29 ; 67 : 18 ; 72 : 16 ; 89 : 17 ; BE 10, 4 : 21 ; 16 : 14, R. ; 17 : 19, R. ; 18 : 16 ; 19, 15, L.E. ; 20 : 14 ; 25 : 12 ; 26 : 17 ; 38 : 13 ; 47 : 15, U.E. ; 48, 13, R. ; 49 : 12, U.E. ; 72 : 12 ; 92 : 15, Lo.E. ; 94 : 17, L.E. ; 95 : 15, L.E. ; 98 : 14, U.E. ; 112 : 17 ; 114 : 12, U.E. ; 127 : 13 ; STOLPER 1985 : n°1 : 18 ; 12 : 20 ; 14 : 33 ; 28 : 24 ; 64 : 10 ; 83 : 9 ; 96 : 10 ; 103 : 16 ; DONBAZ & STOLPER 1997 : n°3 : 25 ; 4 : 17 ; 9 : 18 ; 13 : 24 ; 15 : 18 ; 16 : 27 ; 18 : 30 ; 33 : 25 ; 40 : 18 ; 71 : 13 ; 97 : 11 ; 98 : 12 ; PBS 2/1, 14 : 10 ; 22 : 15 ; 23 : 13 ; 25 : 16 ; 30 : 24 ; 34 : 18 ; 75 : U.E. ; 87 : 21 ; 89 : 14, Lo.E. ; 92 : 10 ; 99 : U.E. ; 101 : 16 ; 147 : Lo.E. ; 153 : 11 ; 163 : U.E. ; 178 : 18 ; 188 : 17 ; 190 : 11 ; 198 : 22 ; 228 : 11, Lo.E.

<sup>1242</sup> BE 9, 48 : 25 ; 52 : 15 ; 52a : 11 ; 59 : 19, Lo.E. ; 60 : 22 ; 66a : 18, U.E. ; 69 : 17, Lo.E. ; 70 : 11 ; 72 : 15 ; 81 : 10 ; 82 : 23 ; 88 : 20 ; 86a : 27 ; 89 : 12 ; 94 : 15 ; 94a : 13 ; 97 : 11 ; 103 : 14 ; 104 : 12 ; 105 : 12 ; BE 10, 4 : 21 ; 16 : 14, R. ; 17 : 19, R. ; 18 : 16 ; 19 : 15, L.E. ; 20 : 14 ; 25 : 12 ; 26 : 17 ; 38 : 13 ; 47 : 15, U.E. ; 48 : 13, R. ; 49 : 12, U.E. ; 72 : 12 ; 92 : 15, Lo.E. ; 94 : 17, L.E. ; 95 : 15, L.E. ; 98 : 14, U.E. ; 112 : 17 ; 114 : 12, U.E. ; 127 : 13 ; STOLPER 1985 : n°11 : 24 ; 13 : 27' ; 27 : 19 ; 55 : 24 ; 67 : 15 ; 82 : 9' ; 117 : 12' ; DONBAZ & STOLPER 1997 : n°6 : 4' ; 13 : 21 ; 15 : 14 ; 16 : 25 ; 17 : U.E. ; 3 : 23 ; 48 : 12, R. ; 49 : L.E. ; 54 : 23 ; 74 : 9 ; 76 : 12 ; PBS 2/1, 14 : 10 ; 22 : 15 ; 23 : 13 ; 25 : 16 ; 30 : 24 ; 34 : 18 ; 75 : U.E. ; 87 : 21 ; 89 : 14, Lo.E. ; 92 : 10 ; 99 : U.E. ; 101 : 16 ; 147 : Lo.E. ; 153 : 11 ; 163 :



fils de Niqudu (PBS 2/1, 34)<sup>1243</sup>, Ubar, fils de Nadin (scribe de BE 10, 15 & PBS 2/1, 5)<sup>1244</sup>, Zittu-Nabu, le *dātabaru*, fils de Mušezib-Bel (PBS 2/1, 34)<sup>1245</sup> et Šamaš-uballiṭ, fils de Mušezib-Marduk (PBS 2/1, 5). Ce dernier est mentionné dans la documentation avec le titre perse de *hutebānu*<sup>1246</sup>

En revanche certaines personnes ne sont pas mentionnées dans la documentation nippurienne. On trouve ainsi parmi les témoins deux chambellans royaux (*ustarbaru ša šarri*) : Marduk (BE 10, 15) et Padani’Esi (BE 10, 15). On trouve également un personnage du nom de Bagarab, fils d’Unat (BE 10, 15). Ce dernier est perse<sup>1247</sup>. Le titre qu’il porte pose problème. Il est désigné comme *uštābari* (<sup>l</sup>uš-ta-ba-ri). Étymologiquement, ce terme perse signifie bouvier<sup>1248</sup>. Ce titre est unique dans la documentation babylonienne d’époque perse et il n’est pas enregistré dans la documentation persépolitaine. On peut se demander s’il ne s’agit pas d’une erreur du scribe et d’une écriture défective du titre d’*ustarbaru* (<sup>l</sup>ús-ta-<ri>-ba-ri). Enfin, plusieurs autres personnes apparaissent sans titre : Ea-bullissu, fils de Šamaš-ab-ušur (PBS 2/1, 5), Labaši, fils de Bel-našir (PBS 2/1, 34), Marduk-iddin, fils de Belšunu (PBS 2/1, 34), Minu-ana-Bel-danu, fils de Bel-ahhe-ukin (PBS 2/1, 34), Rahim, fils de Bana-Yama (PBS 2/1, 5), Šamaš-uballiṭ, fils de Mušezib-Bel (BE 10, 15), Šulum-Babili, fils de Nabu-nadin (BE 10, 15), Šum-ušur, fils de Bel-bullissu (PBS 2/1, 5), Tiriyaš, fils de Parnakka (PBS 2/1, 5).

On voit donc à travers la présence de chambellans royaux, une très forte implication de l’administration royale perse dans les affaires des Murašu conclues à Babylone. Ces fonctionnaires royaux ne sont pas attestés à Nippur, ils étaient donc probablement en poste à Babylone ou bien attachés directement à la personne du roi. Ces contrats semblent avoir un lien avec la présence de Darius II et d’une partie de la cour perse à Babylone. On peut penser que le nouveau roi perse distribua de nouvelles tenures militaires disponibles dans la région de Nippur à de nouveaux tenanciers, soit individuellement (PBS 2/1, 34) soit à des groupes (BE 10, 15). Les Murašu ont alors reçu en exploitation ces nouvelles terres contre le versement de redevances. L’accession au trône de Darius II entraîna ainsi l’attribution de nouvelles terres. Le roi effectua également un nouveau partage de terres au sein de la noblesse perse.

---

U.E. ; 178 : 18 ; 188 : 17 ; 190 : 11 ; 198 : 22 ; 228 : 11, Lo.E.

<sup>1243</sup> BE 9, 7 : 20 ; 24 : 13 ; 25 : 17 ; 26 : 15 ; 29 : 25 ; 30 : 27 ; 66a : 16, U.E. ; 81 : 9. ; BE 10., 125 : 15, L.E. ; STOLPER 1985 : n°17 : 7’ ; 117 : O. ; DONBAZ & STOLPER 1997 : n°30 : 9’ ; 41 : 8.

<sup>1244</sup> BE 9, 71 : 10 ; BE 9, 79 : 15 ; BE 9, 82 : 28 ; BE 9, 95 : 17 ; BE 9, 101 : 18 ; BE 9, 107 : 21 ; BE 10, 79 : 15 ; PBS 2/1 144 : 29 ; PBS 2/1 216 : 11 ; STOLPER 1985 : n°54 : 2’ ; 55 : 29 ; 64 : 12 ; 107 : 21 ; 118 : 5’ ; DONBAZ & STOLPER 1997 : n°51, 54, 79, 104.

<sup>1245</sup> Il est mentionné sans titre en BE 10, 101 : 26, U.E. (18/vii/Darius 05) et STOLPER 1985 : n°7 : 8’ = [Artaxerxès I] 40, avec le titre de “*databari*” en PBS 2/1, 1 : 14, et avec le titre de “*databari* d’Artareme” en PBS 2/1 185 : 15 ; STOLPER 1985 : n°55 : L.E. + DONBAZ & STOLPER 1997 : n°54 : L.E. et TuM 2/3, 202 : 11, R = 4/i/Art 41

<sup>1246</sup> BE 10, 6 : 13 (sans titre) ; PBS 2/1 027 : 18, R. ; PBS 2/1, 029 : 17. Voir TAVERNIER 2007 : 426.

<sup>1247</sup> TAVERNIER 2007 : 144 et 337.

<sup>1248</sup> TAVERNIER 2007 : 433.

## 1.2. Darius II, les terres de Nippur et la noblesse perse : un nouveau partage

L'accession au trône de Darius II a entraîné des répercussions sur l'attribution des terres de la couronne en Babylonie. Le nouveau roi a attribué des terres à ses partisans et en a confisqué à ses opposants. La Babylonie et la région de Nippur en particulier se sont retrouvées ainsi au cœur d'un nouveau partage des terres.

### 1.2.1. La reine Parysatis

Une reine perse du nom de Purušatu apparaît, dans les archives des Murašu, à la tête de domaines situés dans la région de Nippur<sup>1249</sup>. Elle est identifiée à la reine Parysatis, la demi-sœur et épouse de Darius II des sources classiques<sup>1250</sup>. Parysatis possédait également des domaines dans d'autres provinces de l'empire, dont des villages à Alep<sup>1251</sup>. Les domaines nippuréens de la reine étaient gérés par les membres de son personnel, dont un préposé<sup>1252</sup>, des serviteurs<sup>1253</sup> et également un chambellan<sup>1254</sup> et un juge<sup>1255</sup>. Le premier texte la mentionnant est daté de l'an 1 de Darius II (PBS 2/1, 38). Elle a donc reçu une partie de ses domaines dès le début du règne de son époux.

### 1.2.2. Le prince Artahšari (Artoxarès) et les domaines du prince Manuštanu (Ménostanès)

Le prince Ménostanès/Manuštanu est le neveu du roi Artaxerxès I<sup>er</sup>. Son père, Artareme est en effet le frère du roi. D'après Ctésias, Ménostanès joua un rôle important lors de la révolte de Mégabyze contre le Grand Roi (F14(34-46))<sup>1256</sup>. Mégabyze, satrape de Syrie, entra en révolte contre Artaxerxès I<sup>er</sup>. Ménostanès prit alors la tête de l'armée royale. Défait, il fut envoyé en exil. À la mort d'Artaxerxès I<sup>er</sup> et après l'assassinat de Xerxès II, Ménoastanès soutient les ambitions royales de

---

<sup>1249</sup> Pour l'étymologie de ce nom, voir TAVERNIER 2007 : 274.

<sup>1250</sup> Pour cette identification, voir les références dans STOLPER 1985 : 63, n.51. On trouvera une étude récente sur ce personnage dans JURSA & STOLPER 2004.

<sup>1251</sup> Xénophon, *Anabase* I, 4.9 et II, 4.9. Pour un parallèle entre les domaines nippuréens et les villages syriens de Parysatis, voir CARDASCIA 1991.

<sup>1252</sup> Ea-bullissu porte le titre de *paqdu* de Parysatis : PBS 2/1, 75 : 4, 8 ; PBS 2/1, 50 : 5, 13 et TuM 2/3, 185 : 2, 7, 8, 11.

<sup>1253</sup> Bel-bullissu : PBS 2/1, 60 : 2, 5. Ninurta-uballiṭ, fils de Bel-iddin : BE 10, 131 : 27, R.E. ; PBS 2/1, 146, 27, U.E. ; PBS 2/1, 147 : 27, U.E.

<sup>1254</sup> Siyamu' porte le titre d'*ustarbaru* *ša* *Purušatu* (PBS 2/1, 38 : Lo.E.). Ce nom est d'origine perse (TAVERNIER 2007 : 316).

<sup>1255</sup> Nabu-mit-uballiṭ porte le titre de juge de la Porte de Parysatis (*daiānu ša bāb ša* *Purušatu*) en PBS 2/1, 105 : 14 et de juge du domaine de Parysatis (*daiānu ša bīt* *Purušatu*) en TuM 2/3, 185 : 14, R. et BE 10, 97 : 14, Lo.E.

<sup>1256</sup> Voir commentaires dans BRIANT 1996 : 594-595.

Sogdianos (ou Sekyndianos chez Ctésias) contre son demi-frère Ochos. Après la victoire de ce dernier, Ménostanès se serait suicidé. Il est attesté dans la documentation babylonienne sous le nom de Manuštanu avec le titre de « fils de la maison royale » (*mār bīt šarri*). Il possédait des domaines en Babylonie qui étaient gérés par son intendant et ses serviteurs. Les textes mentionnant les domaines du prince sont datés du mois de *simānu* (iii) de l'an 40 jusqu'au mois de *nisannu* (i) de l'an 41 d'Artaxerxès I<sup>er</sup><sup>1257</sup>. Le prince se retrouva également à la tête de plusieurs *haṭru* de la région de Nippur qu'il géra à travers son personnel. Ainsi, ses serviteurs Pamunu et Unnatu étaient les responsables respectifs du *haṭru* des travailleurs dépendants (*šušānē*) du Trésor Royal<sup>1258</sup> et du *haṭru* des travailleurs dépendants (*šušānē*) de l'entrepôt royal<sup>1259</sup>. Or, il apparaît qu'un autre prince, Artahšari récupéra une partie des domaines de Manuštanu.

Le personnage du nom d'Artahšari qui est mentionné dans les archives des Murašu est identifié avec Artoxarès cité par certains auteurs classiques<sup>1260</sup>. D'après Ctésias, Artoxarès était un eunuque de Paphlagonie, conseiller du roi Artaxerxès I<sup>er</sup> (F14(42)). Le roi le châtia et l'envoya en exil pour s'être montré favorable à Mégabyze (43). Artoxarès revint d'exil à la mort du Grand Roi et il soutint Ochos contre Sogdianos (50-51). D'après l'étude de M. Stolper, le roi Darius II Ochos remercia Artoxarès de sa fidélité en lui concédant une partie des domaines de Ménostanès, partisan de Sogdianos, et une partie de ses prérogatives<sup>1261</sup>. Ainsi, Artoxarès apparaît comme le nouveau supérieur hiérarchique de Pamunu, le préposé du *haṭru* des travailleurs dépendants (*šušānē*) du domaine du Trésor<sup>1262</sup>. Ce même Pamunu était avant au service de Manuštanu. Un autre personnage, Bazuzu, apparaît également comme serviteur d'Artoxarès et préposé du *haṭru* des éclaireurs du flanc gauche (de l'armée) (*lú māhišū ša šumēli*)<sup>1263</sup>.

### 1.2.3. Le prince Arbareme (Arbarios)

D'après Ctésias, Ochos reçut le soutien d'Arbarios, le « commandant de la cavalerie » de Sogdianos (F14(50)). Ce dernier a été identifié avec Arbareme mentionné dans les textes des

<sup>1257</sup> DONBAZ & STOLPER 1997 : n°40 (29/iii/Artaxerxès I<sup>er</sup> 40) ; DONBAZ & STOLPER 1997 : n°53 (13/vi/Artaxerxès I<sup>er</sup> 40) ; BE 9, 75 (24/vii/Artaxerxès I<sup>er</sup> 40) ; STOLPER 1985 : n°27 // TuM 2/3, 145 (25/vii/ Artaxerxès I<sup>er</sup> 40) ; TuM2/3, 180 : 10 (15/viii/ Artaxerxès I<sup>er</sup> 40) ; BE 9, 83 ([-]/[-]/Artaxerxès I<sup>er</sup> 40) ; BE 9, 84 (4/i/ Artaxerxès I<sup>er</sup> 41) ; TuM 2/3, 202 (4/i/ Artaxerxès I<sup>er</sup> 41) ; STOLPER 1985 : n°56 ([-]/[-]/Artaxerxès I<sup>er</sup> 20 + [x]) ; STOLPER 1985 : n°59 ([-]/x/ Artaxerxès I<sup>er</sup> [-]).

<sup>1258</sup> STOLPER 1985 : n°59 : 4, 6, 8, O.

<sup>1259</sup> BE 9, 83 : 8, 12.

<sup>1260</sup> Sur cette identification, voir STOLPER 1985 : 91 et n.86.

<sup>1261</sup> STOLPER 1985 : 91-92.

<sup>1262</sup> BE 10, 88 : 9, 12, L.E. (16/vii/Darius II 4) ; PBS 2/1, 205 : 7, U.E. (16/[-]/Darius II 4) et PBS 2/1, 104 : 9 (22/v/Darius II 5).

<sup>1263</sup> BE 10, 58 : 9, U.E. (28/vii/Darius II 2).

Murašu<sup>1264</sup>. Il a également reçu des domaines dans la région de Nippur qu'il gère à travers un de ses serviteurs, Girparna<sup>1265</sup>. Ce dernier est aussi le préposé du *haṭru* des travailleurs dépendants du domaine du chef Écuyer<sup>1266</sup>. Ainsi, donc, Arbareme devint un des chefs écuyers de Darius II Ochos après avoir exercé cette charge auprès de Sogdianos.

#### 1.2.4. Les autres princes

De nombreux autres princes perses apparaissent dans les archives des Murašu à travers leur personnel qui gérait leurs domaines qui se situaient dans la région de Nippur. Parmi ces princes se trouvent Neba'mardu<sup>1267</sup>, Arrišittu<sup>1268</sup>, Dundana<sup>1269</sup>, Ahiabanuš<sup>1270</sup>, Ipradata, le fils d'Ahiabanuš<sup>1271</sup>, Dadaršu<sup>1272</sup>, Siṭunu<sup>1273</sup> et Uštana<sup>1274</sup>.

Nous constatons ainsi que de nombreux membres de la noblesse perse reçurent des domaines dans la région de Nippur au cours du règne de Darius II :

---

<sup>1264</sup> STOLPER 1985 : 96.

<sup>1265</sup> TAVERNIER 2007 : 190.

<sup>1266</sup> TuM 2/3, 204 : 5, 10, 11, 13, 14, 17 (7/vi/Darius II 05) et PBS 2/1, 114 : 8, U.E. (20/xii-b/Darius II 05).

<sup>1267</sup> TAVERNIER 2007 : 259. Il est mentionné à travers son préposé (*paqdu*) Madanu-iddin dans le texte PBS 2/1, 20 : 5, 9 (8/viii/Darius II 01).

<sup>1268</sup> TAVERNIER 2007 : 291. Il apparaît à travers ses serviteurs Belšunu (PBS 2/1, 48 : 15, L.E. ; PBS 2/1, 191 : U.E. ; PBS 2/1, 51 : 14, L.E.), BE 10, 58 : 10 ; PBS 2/1, 52 : 15), Bel-ittannu (TuM 2/3, 190 : 7, R. ; PBS 2/1, 51 : 14, L.E. ; PBS 2/1, 52, 15, Lo.E.) et Bel-iddin, fils de Bel-ittannu (PBS 2/1, 137 : 1, 6, 7). Le nom de son serviteur est cassé dans le texte PBS 2/1, 59 : R. Comme le souligna G. Cardascia (CARDASCIA 1952 : 7, n.4), Arrišittu ne peut pas être identifié avec le fils d'Artaxerxès Ier nommé Arsites et mentionné par Ctésias, malgré une homonymie séduisante. Il participa à la guerre fraternelle qui fit suite à l'assassinat de Xerxès II. Il aurait été tué après l'accession au trône de Darius II Ochos (F14(52)). Or, Arišittu est attesté dans les textes babyloniens sous le règne de Darius II.

<sup>1269</sup> TAVERNIER 2007 : 173. Il est attesté à travers Labaši, fils de Saggil, son serviteur et préposé (BE 10, 82 : 5, 9, 11, Lo.E. et BE 10, 89 : 3, 6, U.E.).

<sup>1270</sup> TAVERNIER 2007 : 200. Il apparaît à travers Mannu-iqabu, son serviteur et préposé (BE 10, 84 : 17 et BE 10, 85 : 6, U.E.). M. Dandamaev propose d'en faire le petit-fils d'Achéménès, le satrape d'Égypte qui officia sous Xerxès et Artaxerxès I<sup>er</sup> (DANDAMAEV 1974 : 124). Rien ne le prouve.

<sup>1271</sup> TAVERNIER 2007 : 180-181. Il est mentionné à travers ses serviteurs Šiha' (PBS 2/1, 201 : 6, U.E.) et Ninurta-eṭir (PBS 2/1, 201 : 6, U.E.).

<sup>1272</sup> TAVERNIER 2007 : 48. Son nom apparaît à travers son serviteur Mitradata, fils de Bagazuštu (TuM 2/3, 147 : 24). Le nom de son serviteur est cassé dans le texte PBS 2/1, 37 : 5.

<sup>1273</sup> TAVERNIER 2007 : 62. Il est mentionné à travers Arad-Gula son serviteur (BE 10, 117 : 4, 6, 9, R.) et à travers Babu-iddin, son préposé (BE 10, 129 / TuM 2/3, 148 : 15, U.E.).

<sup>1274</sup> Le titre de prince est restitué par M. Stolper ainsi : <sup>lu</sup>dumu-[é] dans le texte PBS 2/1, 105 : 3 (DONBAZ & STOLPER 1997 : 121, n.7). Pour l'étymologie d'Uštana voir TAVERNIER 2007 : 354. Il est mentionné à travers son serviteur Bisde dans le texte PBS 2/1, 105 : 3, 8, 11, Lo.E.

Nom	Chronologie
Neba'mardu'	8/viii/Darius II 01 (PBS 2/1, 20)
Parysatis	[-]/[-]/Darius II 01 – 24/vi/Darius II 11 (PBS 2/1, 38 – PBS 2/1, 147)
Artahšari	28/vii/Darius II 02 – 22/v/Darius II 05 (BE 10, 58 – PBS 2/1, 104)
Arrišittu	23/v/Darius II 02 – 22/viii/Darius II 07 (PBS 2/1, 48 – PBS 2/1, 137)
Dundana'	21/iii/Darius II 04 – 23/viii/Darius II 04 (BE 10, 82 – BE 10, 89)
Ahiabanuš	13/iv/Darius II 04 – [-]/[-]/Darius II 04 (BE 10, 85 – BE 10, 84)
Ipradata, fils d'Ahiabanuš	28/vi/Darius II 04 – 16/iii/Darius II 05 (PBS 2/1, 201 – PBS 2/1, 103)
Dadaršu	17/vii/Darius II 04 (TuM 2/3, 147)
Arbareme	7/vi/Darius II 05 (TuM 2/3, 204)
Siṭunu	10/i/Darius II 07 – 13/i/Darius II 8 (BE 10, 117 – TuM 2/3, 148)
Uštana	[-]/[-]/Darius II [-] (PBS 2/1, 105)

***Les princes perses mentionnés dans les archives des Murašu sous le règne de Darius II (424-404)***

Certains princes, au contraire, ont perdu leur domaine à l'avènement du nouveau roi. On constate également que certains en ont reçu dès le début du règne de Darius II, ce fut le cas au moins du prince Neba'mardu et de la reine Parysatis. Nous avons vu que de nouvelles terres ont été attribuées à des tenanciers quand Darius II et sa cour se trouvaient à Babylone. Ces membres de la noblesse perse ont pu également se voir octroyer la jouissance de domaines situés à Nippur au même moment.

## 2. DE SUSE À NIPPUR : LA JUSTICE DE DARIUS II

Les représentants des Murašu ont dû faire face à un nouveau procès en Babylonie au cours du règne de Darius II. Cette nouvelle affaire judiciaire est documentée par deux textes. Le texte BE 10, 118 rédigé le 13 *nisannu* (i) de l'an 7, soit le 16 avril 417, est le mieux conservé et permet de saisir le sujet du litige. Le texte STOLPER 1985 : n°111 est, quant à lui, beaucoup plus fragmentaire. Ces deux textes traitent de la même affaire, il est cependant difficile de comprendre comment l'un s'articule avec l'autre. Ils enregistrent la déposition de cinq personnes membres de la communauté des Judéens vivant en Babylonie (§2.1) qui accusent Remut-Ninurta d'accaparement de terres agricoles leur appartenant (§2.2). Cette déposition est très particulière, car elle s'est faite devant Darius II en personne alors présent à Nippur après un séjour à Suse (§2.3).

### 2.1. Les plaignants : des membres de la communauté des Judéens

Le texte BE 10 118 donne le nom des plaignants qui accusèrent Remut-Ninurta, il s'agit de quatre frères, fils de Ṭubi-Yama : Hannani', Zabad-Yama, Bana-Yama et Zabin. Le texte précise qu'ils détiennent un domaine d'arc qu'ils exploitent avec les fils de Zabin : Minahhimu, Meka-Yama et Bali-Yama :

[Hannan]i', Zabad-Yama, Bana-Yama et Zabin, les fils de Ṭubi-Yama, [et to]jus [leurs frères], qui, au mois de *nisannu* (i) de l'an 7 du roi Darius II, [ont parlé] ainsi au roi Darius II : « Remut-Ninurta nous a pris illégalement 4 *kur* de terre arable plantée et en chaumes qui se situe dans le village de Gammale, [3 *sutu* de terre arable en friche], et les maisons sises dans le village d'Ascalon, (représentant) notre part d'avec Minahhimu, [Meka-Yama et Ba]li-Yama, les fils de Zabin, les co-détenteurs de notre arc » (BE 10, 118 : 1-6).

La majorité de ces noms comporte le théonyme YW qui désigne le dieu des Judéens. Hannani' et Zabad-Yama sont également mentionnés en tant que témoins dans deux textes datés de l'an 5 de Darius II et rédigés dans le village de Kinitu et le village de Til-Gabbara, qui mentionnent un autre de leur frère : Bibiya<sup>1275</sup>.

---

<sup>1275</sup> PBS 2/1, 115 : <sup>(12)</sup> ... <sup>1</sup>ha-an-na-ni-i' <sup>(13)</sup>bi-bi-ia u <sup>1</sup>za-bad-ia-a-ma a-meš šá <sup>1</sup>tu-ub-ia-a-a-ma. STOLPER 1985 : n°91 : <sup>(12)</sup> ... <sup>1</sup>ha-an-na-ni-i' <sup>(13)</sup>bi-bi-ia u [<sup>1</sup>za]-bad-ia-a-ma a-meš šá <sup>1</sup>tu-ub-ia-a-ma.

		Ṭubi-Yama		
		'		
'	'	'	'	'
Hannani'	Zabad-Yama	Bana-Yama	Zabin	(Bibiya)
		'		
		'		
		Minahhimu	Bali-Yama	Meka-Yama

*Les membres de la famille de Ṭubi-Yama*

D'après les textes BE 10, 118 et STOLPER 1985 : n°111, cette famille d'origine judéenne possédait plusieurs terres agricoles dans les villages d'Ascalon et de Gammale. C'est sur une partie de ces terres que porte le litige opposant les membres de cette famille judéenne et Remut-Ninurta, fils de Murašu.

## 2.2. L'objet des plaintes : l'accaparement de terres agricoles à Ascalon et à Gammale

Les Judéens accusent Remut-Ninurta d'avoir pris illégalement des terres et des maisons situées dans les villages d'Ascalon et de Gammale. Le premier village est très clairement un site d'implantation de déportés.

### 2.2.1. Des villages d'implantation de communautés étrangères

La ville d'Ascalon a été prise par Nabuchodonosor II lors de la première année de son règne (604). Le siège de la ville palestinienne est relaté dans la *Chronique 5*<sup>1276</sup>. La ville subit également des déportations. Ainsi, les listes de rations d'huile du palais de Nabuchodonosor II enregistrent la présence en son sein de deux fils d'Aga', le roi d'Ascalon. Des officiers, des bateliers et des chantres y sont également attestés<sup>1277</sup>. Il semble qu'une partie de la population d'Ascalon a été aussi touchée par des déportations. En effet, la présence en Babylonie du toponyme *Âl Išqallunu* est probablement un toponyme miroir désignant un lieu d'implantation de déportés originaires de Palestine, de même

<sup>1276</sup> ABC *Chronique 5* : 18-20.

<sup>1277</sup> WEIDNER 1939 : 928.

que les villages de Gaza et d'Arza<sup>1278</sup>. Une partie des Judéens a donc été implantée dans des villages regroupant des communautés de la côte méditerranéenne du Proche-Orient dans la région de Nippur. Le village d'Ascalon abrita des domaines de paume (*bīt ritti*)<sup>1279</sup> et des domaines d'arc (*bīt qašti*)<sup>1280</sup>. Enlil-šum-iddin, descendant de Murašu, participa à l'exploitation de ces terres en fournissant des bœufs et des charrues pour les exploitants<sup>1281</sup>, ou bien en accordant à bail l'exploitation des terres<sup>1282</sup>. Le village de Gammale abrita également des domaines d'arc<sup>1283</sup> ainsi que des terres appartenant aux *haṭru* des *maškannû*<sup>1284</sup> et aux *haṭru* des *gardû*<sup>1285</sup>.

### 2.2.2. Une accusation d'accaparement

Les Judéens accusent Remut-Ninurta d'avoir saisi leur terre. Le verbe employé est *ekēmu*. Il signifie « prendre illégalement » ou bien « annexer, conquérir »<sup>1286</sup>. Il apparaît plusieurs fois dans les archives des Murašu où il peut avoir deux sens.

1) Le verbe *ekēmu* peut désigner l'action d'un propriétaire qui reprend possession d'une terre qu'il avait louée par un contrat à un exploitant avant la fin de la durée de location. Cette rupture de contrat entraîne le versement d'une forte amende :

Si les 5 années ne sont pas écoulées et qu'Enlil-ittannu reprend la terre arable à Remut-Ninurta, il donnera 5 mines d'argent<sup>1287</sup>.

Si les 60 années ne sont pas écoulées et que Baga-miri reprend les terres arables à Enlil-šum-iddin (...), Baga-miri donnera 1 talent d'argent à Enlil-šum-iddin<sup>1288</sup>.

2) Le verbe *ekēmu* peut également évoquer une action de saisie de terre à la suite d'un défaut de paiement. C'est ce sens que sous-entend le texte BE 9, 25 :

<sup>1278</sup> EPH'AL 1978 : 80. Pour une étude détaillée du phénomène de la toponymie en miroir dans le Proche-Orient ancien, nous renvoyons aux travaux de D. Charpin (CHARPIN 2003b).

<sup>1279</sup> DONBAZ & STOLPER 1997 : n°17 (22/xii/Artaxerxès I<sup>er</sup> 40).

<sup>1280</sup> BE 9, 86a ([-]/iii<sup>2</sup>/Artaxerxès I<sup>er</sup> 41<sup>2</sup>).

<sup>1281</sup> DONBAZ & STOLPER 1997 : n°17.

<sup>1282</sup> BE 9, 86a.

<sup>1283</sup> PBS 2/1, 115 (28/[-]/Darius II 05). Lire : <sup>(2)</sup>[uru] *gam-ma-le-e*.

<sup>1284</sup> BE 10, 83 (11/iv/Darius II 04). Le terme de *maškannû* désignerait des personnels d'un sanctuaire (STOLPER 1985 : 75).

<sup>1285</sup> BE 10, 92 ([-]/ix/Darius II 04).

<sup>1286</sup> CAD, E : 64b-66a.

<sup>1287</sup> PBS 2/1, 182 (11/v/Darius II 01) : <sup>(9)</sup>... *ina u<sub>r</sub>-mu a-di la mu-an-na-meš 5-ta i-šal-lim-u'* <sup>(10)</sup>ù <sup>id</sup>en-líl-it-tan-nu še-numun ana <sup>1</sup>*re-mut-<sup>d</sup>maš i-te-kim* <sup>(11)</sup>5 ma-na kù-babbar *i-nam-din*.

<sup>1288</sup> BE 9, 48 (= TuM 2/3, 144) (2/vii/Artaxerxès I<sup>er</sup> 36) : <sup>(15)</sup>(...) *u<sub>r</sub>-mu a-di la mu-an-na-meš-a' 60 i-šal-lim-u'* <sup>(16)</sup>u še-numun-meš <sup>1</sup>*ba-ga-a'-mi-i-ri a-na* <sup>id</sup>en-líl-mu-mu *ik-ki-mu* (...) <sup>(17)</sup>1 gú-un kù-babbar <sup>1</sup>*ba-ga-a'-mi-i-ri* <sup>(18)</sup>a-na <sup>id</sup>en-líl-mu-mu *i-nam-din*.



Iadihi-Yama, fils de Bana'i-ili a parlé ainsi à Enlil-šum-iddin, descendant de Murašu de son plein gré : « Toi, tes frères, tes serviteurs, ne saisissez pas le canal des Juments, mon domaine de paume, la terre agricole de mission, et les domaines gagés et ne les transférez pas dans une autre main et chaque année je te verserai 360 00 litres d'orge »<sup>1289</sup>.

Les Judéens plaignants des textes BE 10, 118 et STOLPER 1985 : n°111 reprochent à Remut-Ninurta d'avoir accaparé leur terre illégalement. Le représentant des Murašu défend sa bonne foi en précisant qu'il a acheté ces terres et ces maisons situées dans les villages d'Ascalon et de Gammale pour ½ talent d'argent :

Remut-Ninurta a répondu ainsi : « La terre arable de 4 *kur* plantée et en chaumes qui se situe dans le village de Gammale, la terre arable de 3 *sutu* en friche et les maisons sises dans le village d'Ascalon, je les ai achetées. Ils m'ont vendu la terre arable de 4 *kur* plantée et en chaumes qui se situe dans le village de Gammale, la terre arable de 3 *sutu* en friche et les maisons sises dans le village d'Ascalon pour ½ talent d'argent. Hannani', Zabad-Yama, Bana-Yama et Zabin, les fils de Ṭub-Yama, et tous leurs frères, [ont reçu en paiement de mes mains] le demi talent d'argent (correspondant) au prix de la terre arable [cultivée] et en friche et des maisons sises dans le village d'Ascalon » (BE 10, 118 : 6-12).

Un passage du texte STOLPER 1985 : n°111 porte exclusivement sur la terre arable de 3 *sutu* du village d'Ascalon. Remut-Ninurta déclare l'avoir achetée pour 10 mines d'argent :

Les 10 mines d'argent (correspondant) au prix de la terre arable en friche de 3 *sutu* et [des] maisons [sises dans le village d'Ascalon], Minahhemu et Meka-Ya[ma] et tous les co-détenteurs de leur arc [les ont reçues en paiement] de mes mains (STOLPER 1985 : n°111 : 9'-11').

L'état fragmentaire des textes rend leur compréhension difficile, on note toutefois que le contentieux opposant les Judéens à Remut-Ninurta pourrait remonter à plusieurs années en arrière puisque le texte BE 10, 118 évoque la récolte de l'an 3 de Darius II (l.19). L'importance des quantités d'argent en jeu et l'épuisement d'éventuels recours en justice en Babylonie expliquent peut-être l'intervention des Judéens directement auprès de Darius II.

---

<sup>1289</sup> BE 9, 25 (17/i/Artaxerxès I<sup>er</sup> 31) : <sup>(1)</sup>ia-di-ih-ia-a-ma a šá 'ba-na-a'-dingir-meš ina hu-ud lib-bi-šú <sup>(2)</sup>a-na <sup>ld</sup>en-líl-mu-mu a šá 'mu-ra-šu-ú ki-a-am iq-bi <sup>(3)</sup>um-ma i, šá mí-anše-kur-ra-meš é rit-ti-ia a-šà na-áš-par-ti-ia <sup>(4)</sup>u é maš-ka-nu-meš at-ta šeš-meš-ka u lú ìr-meš-ka <sup>(5)</sup>la te-ek-ma-a-a-in-ni u ina šu<sup>ll</sup> man-am-mu šá-nam-ma <sup>(6)</sup>la tu-maš-šar u ina mu-an-na 2 me gur še-bar <sup>(7)</sup>lud-dak-ka.

## 2.3. La justice royale

### 2.3.1. Une plainte adressée à Darius II

Le texte BE 10, 118 rapporte un discours direct adressé à Darius II : *Hannani', Zabad-Yama, Bana-Yama et Zabin, les fils de Tub-Yama, [ont parlé] ainsi au roi Darius II*. Cette phrase implique la présence du roi en personne à Nippur.

### 2.3.2. L'implication du gouverneur de la Babylonie

Gubaru (C), le gouverneur de la Babylonie est cité dans le texte BE 10, 118 dans un contexte cassé. On ne sait donc pas s'il était présent en personne et comment il est intervenu dans ce litige. En revanche, l'étude des témoins de textes BE 10, 118 et STOLPER 1985 : n°111 montre que de nombreux *sepīru* attachés à son service étaient présents.

Parmi les témoins du texte STOLPER 1985 : n°111 se trouvent Iqišaia, qualifié de scribe sur parchemin de Gubaru (C) et un individu, dont le nom est cassé, qualifié de la même façon. D'après le sceau du contrat, il pourrait s'agir de Nabu-ittannu, fils d'Enlil-danu<sup>1290</sup>. Ce dernier aurait entamé sa carrière en tant que *gitepatu* (responsable des approvisionnements) lors de l'an 5 de Darius II<sup>1291</sup> avant de se retrouver au service de Gubaru en l'an 7<sup>1292</sup>.

La liste de témoins du texte BE 10, 118 est très endommagée. Bel-ah-ittannu, fils de Bel-našir est également un scribe sur parchemin. Il apparaît avec cette qualification dans le texte DONBAZ & STOLPER 1997 : n°46. Il est associé à Iqišaia dans PBS 2/1, 128, tous deux au service de Gubaru. On trouve également Nabu-ittannu, fils d'Enlil-danu qui portait probablement à ce moment-là le titre de « scribe sur parchemin au service de Gubaru (C) ». Enfin, le texte enregistre la présence parmi les témoins de Mannu-kiya et d'Iqišaia. Iqišaia est également présent dans le texte STOLPER 1985 : n°111 avec le titre de scribe sur parchemin de Gubaru (C). Dans les archives des Murašu, il est souvent associé avec Mannu-kiya (PBS 2/1, 100+ et DONBAZ & STOLPER 1997 : n°46). Au final ; les textes STOLPER 1985 : n°111 et BE 10, 118 enregistrent la présence d'un nombre important de serviteurs du gouverneur de Babylone :

---

<sup>1290</sup> BREGSTEIN 1993 : 132, n.26.

<sup>1291</sup> BE 10, 101 : 26, U.E. Sur ce titre perse voir TAVERNIER 2007 : 422.

<sup>1292</sup> Il est mentionné sans titre dans le texte BE 10, 114 : 13 & Lo.E. et PBS 2/1, 72 : 13 & R.

Noms	Référence	Titre	Autres attestations
Iqišaia	STOLPER 1985 : n°111 & BE 10, 118	<i>sepīru</i> de Gubaru (C) (STOLPER 1985 : n°111); [ <i>sepīru</i> de Gubaru (C)?] (BE 10, 118)	<i>sepīru</i> de Gubaru (C) : PB2/1, 100+ (Suse-14/xi/Darius II 6) PBS 2/1, 128 (Suse-10/xii/Darius II 6) <i>sepīru</i> : DONBAZ & STOLPER 1997 : n°46 (Suse-15/xii/Darius II 5)
Nabu-ittannu, fils d'Enlil-danu	[STOLPER 1985 : n°111]; BE 10, 118	<i>sepīru</i> au service de Gubaru (C) (STOLPER 1985 : n°111)	<b>Gītepatu :</b> BE 10, 101 : 26 & U.E. (Nippur-18/vii/Darius II 5) <b>Sans titre :</b> BE 10, 114 : 13 & Lo.E. (Nippur-8/viii/Darius II 6) PBS 2/1, 72, 13 & R. (Nippur-26 <sup>2</sup> /xi/Darius II 3)
Bel-ab-ušur, fils de Bel-ab-ušur	BE 10, 118	Sans titre	<b><i>sepīru</i> de Gubaru (C) :</b> PBS 2/1, 72 : 12 & Lo.E. (Nippur-26 <sup>2</sup> /xi/Darius II 3) PBS 2/1, 224 : 11 (Nippur-13/vi/Darius II 7) BE 10, 101 : 24, Lo.E. (Nippur - 18/vii/Darius II 5)
Mannu-kiya	BE 10, 118	[ <i>sepīru</i> de Gubaru (C) ?]	<b><i>sepīru</i> de Gubaru (C) :</b> PBS 2/1, 100+ (Suse-14/xi/Darius II 6) <b><i>sepīru</i> :</b> DONBAZ & STOLPER 1997 : n°46 (Suse-15/xii/Darius II 5)
Bel-ah-ittannu, fils de Bel-našir	BE 10, 118	<i>sepīru</i> de Gubaru (C)	<b><i>sepīru</i> de Gubaru (C) :</b> PBS 2/1, 128 (Suse-10/xii/Darius II 6) <b><i>sepīru</i> :</b> DONBAZ & STOLPER 1997 : n°46 (Suse-15/xii/Darius II 5)

### *Les sepīru de Gubaru (C) lors du procès de Nippur en l'an 7 de Darius II*

Le rôle de ces scribes sur parchemin est difficile à évaluer, ils apparaissent le plus souvent en tant que témoins dans les contrats qui les mentionnent. En revanche, il est étonnant de voir que la plupart des *sepīru* attestés à Nippur au mois de *nisannu* (i) de l'an 7 de Darius II avaient également été présents quelques semaines plus tôt à Suse où ils apparaissaient dans les mêmes conditions, en tant que témoins de textes judiciaires.

### 2.3.3. Une justice royale itinérante : de Suse à Babylone

Remut-Ninurta était attesté à Suse du 6 *šabātu* (xi) au 10 *addaru* (xii) de l'an 6 de Darius II, soit du 10 février 417 au 15 mars 417. Il a dû faire face à deux procès auxquels assistèrent les scribes sur parchemin de Gubaru (C), le gouverneur de la Babylonie : Mannu-kiya, Iqišaia, Bel-ah-ittannu<sup>1293</sup>.

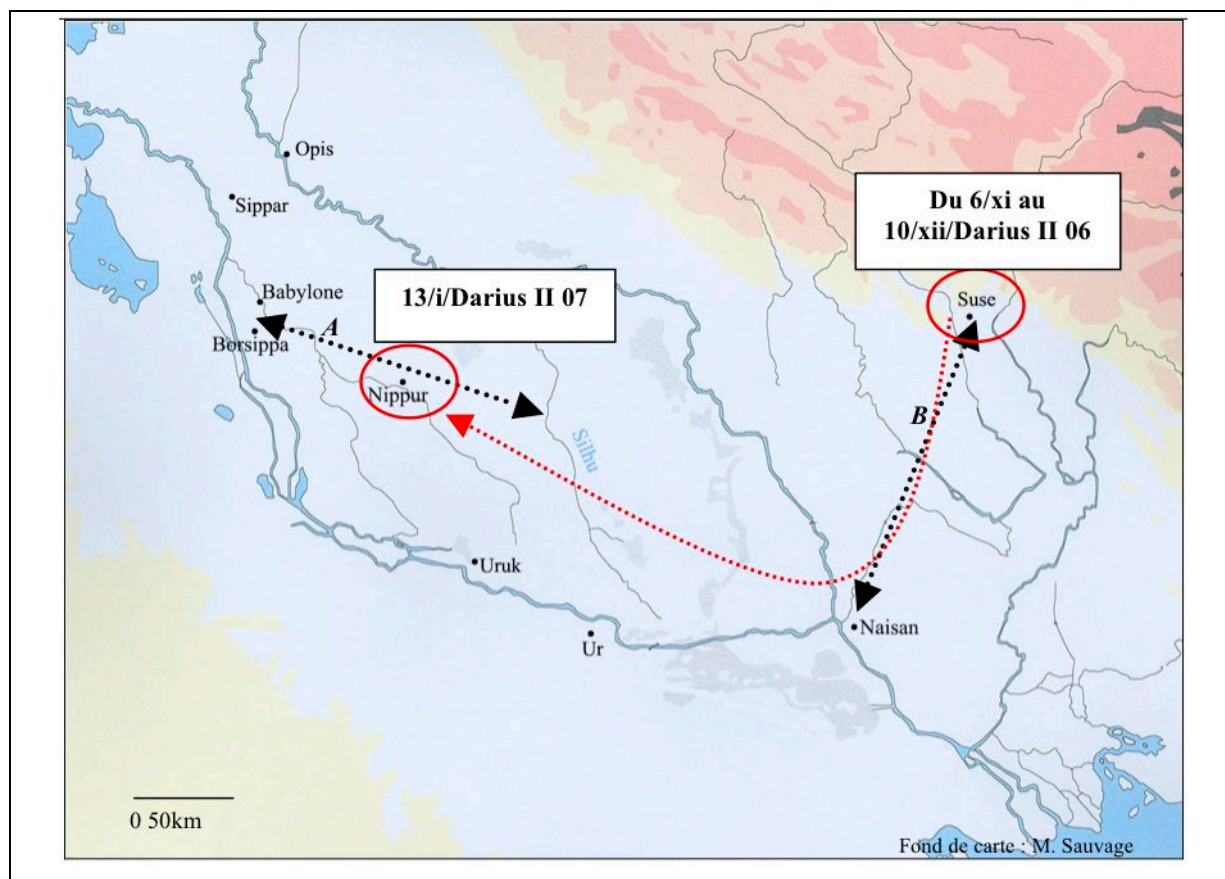
<sup>1293</sup> Voir CHAPITRE 7 §1.2. Nous remarquons que ces trois *sepīru* étaient déjà attestés à Suse un an auparavant le 5/xii/Darius II 05 (DONBAZ & STOLPER 1997 : n°46).

Remut-Ninurta retourna à Nippur au moins dès le 8 *nisannu*, soit le 11 avril 417<sup>1294</sup>. Le roi Darius II en personne et les scribes sur parchemin de Gubaru (C) furent également présents à Nippur où ils sont mentionnés le 13 *nisannu* (i), soit le 16 avril.

Ces données nous permettent de reconstituer une partie de la migration que le Grand Roi accomplit, entre l'Iran et la Babylonie, en 417. Une importante délégation de Babyloniens composée de notables (les Murašu), du gouverneur de Babylonie et de membres de son administration se sont rendus à Suse à la fin de l'hiver. Des procès concernant certains notables babyloniens y ont eu lieu. Puis au mois du printemps, les Babyloniens et le gouverneur, mais aussi Darius II, et probablement une partie de la cour perse, ont migré en Babylonie. Ils ont fait escale à Nippur où le roi Darius écouta une plainte concernant des affaires locales. Cette plainte fut également entendue par le gouverneur de la Babylonie et par des scribes sur parchemin attachés à son service. Cette escale à Nippur s'explique en partie par sa situation sur le canal Kabar. Nous avons vu que ce canal était la voie de navigation principale permettant de relier les grandes villes situées en centre de la Babylonie (Babylone, Borsippa et Nippur) à Suse. C'est donc très probablement cette voie de communication que Darius II emprunta en 417 :

---

<sup>1294</sup> PBS 2/1, 132 (8/i/Darius II 07). Remut-Ninurta versa les redevances sur un domaine d'arc.



*Le déplacement du Grand Roi entre Suse et Nippur (février - Avril 417)*

**A** > Canal Kabar

**B** > Canal royal d'Élam

**Suse** : PBS 2/1, 126 (6/xi/Darius II 06) ; PBS 2/1, 100+ (14/xi/Darius II 06) ; PBS 2/1, 128 (10/xii/Darius II 06) ; PBS 2/1, 140 ([-]/xii/Darius II 06).

**Nippur** : BE 10, 118 (13/i/Darius II 07)

Les migrations du roi lui permettaient d'occuper l'espace impérial en montrant le contrôle qu'il avait de ce territoire. Par ses déplacements, le roi se montrait accessible aux populations qui venaient à sa rencontre : « Lui d'ordinaire si lointain pouvait alors montrer à tous la puissance et la richesse de sa cour et de son armée »<sup>1295</sup>. Cette proximité était aussi l'occasion pour ses sujets de lui remettre des cadeaux. Le texte BE 10, 118 montre que ses sujets pouvaient également lui présenter des litiges judiciaires. Cette venue du roi au contact de ses sujets respecte cependant un tracé bien établi, celui des grandes voies de communication<sup>1296</sup>. On s'explique ainsi la surprise des habitants des villages situés sur une route secondaire de la région d'Arbèles à la vue de Darius III lors de son retrait après la défaite de Gaugamèles en octobre 331 : « Dans les villages voisins de la route, on

<sup>1295</sup> BRIANT 1996 : 203.

<sup>1296</sup> Le Grand Roi pouvait également emprunter des routes secondaires dans un but politique : celui de rencontrer les populations agropastorales du Zagros pour réaffirmer sa domination (BRIANT 1982 : 81-94).

entendait les cris lamentables des vieillards et des femmes, qui, à la manière des Barbares, invoquaient encore Darius comme leur roi » (Quinte-Curce IV, 16.5).

Les archives des Murašû nous ont permis de reconnaître plusieurs séjours de Darius II en Babylonie. La ville de Babylone est restée une des capitales du centre de l'empire les plus importantes comme en témoigne la présence du Grand Roi au tout début de son règne. Il a également affirmé son contrôle sur le territoire de la province par ses migrations et sa volonté d'apparaître proche de ses sujets qui pouvaient l'approcher lors de ses déplacements. La construction d'un nouveau palais perse à Babylone témoigne également de l'attention que cette dernière reçut.



### 3. LE PERSERBAU : UN PAVILLON PERSE À BABYLONE

Nous avons vu que les rois perses ont apporté des aménagements considérables aux palais de Babylone. Ainsi, c'est probablement sous le règne de Darius I<sup>er</sup> qu'une partie du plan du Palais-Sud fut modifié, inspiré par celui mis en œuvre à Suse. L'architecture de Babylone reflétait ainsi la diffusion de l'image royale élaborée par le Grand Roi qui symbolise l'unité retrouvée de l'empire<sup>1297</sup>. À son tour, Artaxerxès II diffusa dans la capitale de la province un type d'architecture qui avait été dans un premier temps réalisé en Iran. Ainsi il fit bâtir à Babylone un petit pavillon royal adapté d'un palais qu'il avait fait construire en Élam, le palais du Chaour. Après avoir présenté les caractéristiques architecturales de cette nouvelle résidence royale (§3.1) nous tenterons d'en définir la fonction idéologique (§3.2).

#### 3.1. Les caractéristiques architecturales du Perserbau

Entre 1888 et 1917, les fouilles archéologiques de Babylone dirigées par R. Koldewey mettaient au jour un petit bâtiment présentant des caractéristiques architecturales typiquement perses<sup>1298</sup>. La situation de cette résidence royale, son plan et les éléments qui constituaient sa décoration en font un bâtiment singulier au sein du complexe palatial de Babylone.

##### 3.1.1. *Un pavillon perse adossé au Palais-Sud*

Le pavillon perse surnommé Perserbau est bâti sur la colline du Kasr. Il est accolé au Palais-Sud de Babylone. Il a été construit sur un espace situé entre le mur ouest du Palais et l'enceinte fortifiée qui entoure ce dernier. Cet espace a été comblé par de la terre de remblai constituée de sable et d'argile pour former une terrasse sur laquelle la résidence perse a été bâtie<sup>1299</sup>. Elle était ouverte au nord sur une petite cour fermée par un mur reliant le Palais-Sud au mur d'enceinte.

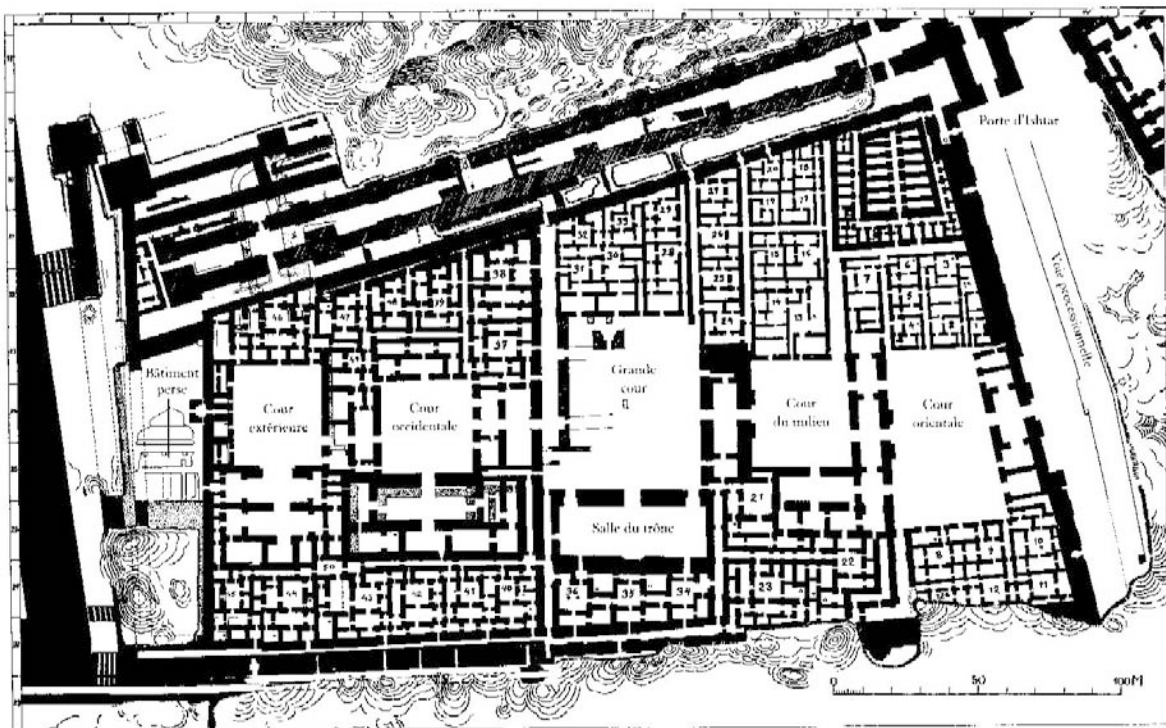
---

<sup>1297</sup> Cf. CHAPITRE 6 §1.2.

<sup>1298</sup> KOLDEWEY 1906 : 4-7 ; KOLDEWEY 1907 : 1914 : 127-131 ; KOLDEWEY 1931 : 120-125, pl.26-28, 39 ; WETZEL 1931 : 15-16, fig.4 ; SCHMIDT 1941 : 802-808, fig.I, 7-11 ; WETZEL, SCHMIDT & MALLWITZ 1957 : 25-26 ; HAERINCK 1973 ; HAERINCK 1990 : 162 ; INVERNIZZI 2008 : 241-243 et 245.

<sup>1299</sup> KOLDEWEY 1931 : 120.



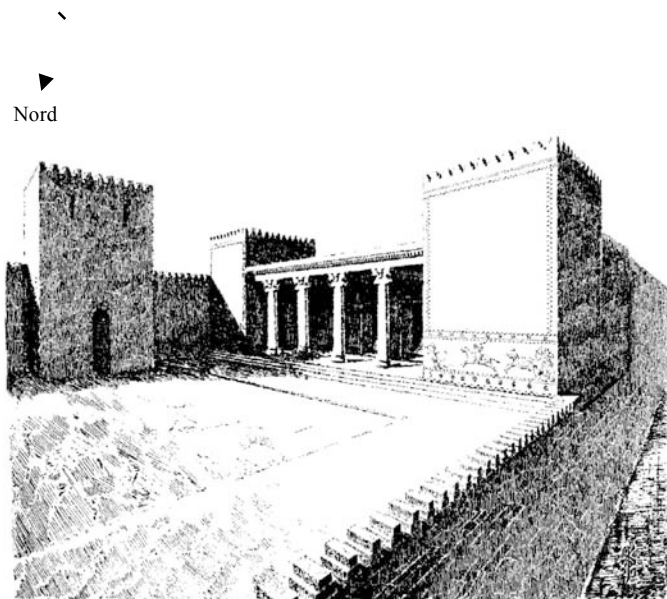


*Plan du Palais-Sud de Babylone*

(STRASSMAIER 1931 : pl.2 / SALVINI (dir.) 2008 : 558)

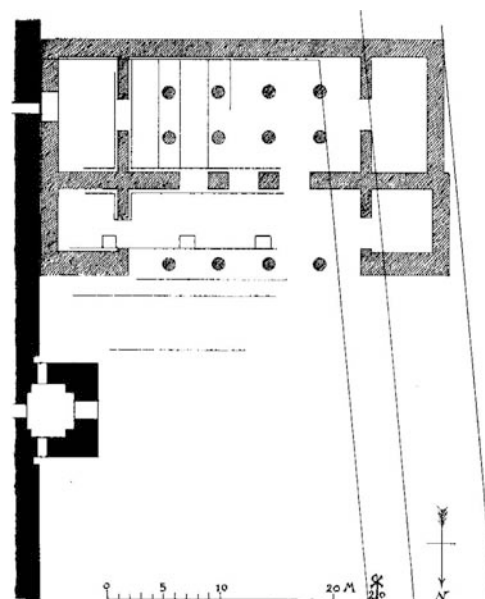
Ce pavillon mesurait environ 34, 80 m de large sur 20, 50 m de longueur. Un escalier donnait accès à un portique orienté est-ouest à quatre colonnes, flanqué à ses deux extrémités est et ouest d'une tour de forme carrée. Le portique débouchait sur une salle hypostyle dont le toit était soutenu par deux rangées de quatre colonnes. Cette salle était flanquée de deux chambres dont l'une ouvrait à l'est sur l'extérieur par une porte. Le plan de ce pavillon, dont le portique donne un accès direct à la salle hypostyle, est caractéristique des réalisations perses. Les palais persépolitains de Darius I<sup>er</sup> et de Xerxès avaient également un portique flanqué d'une tour carrée de part et d'autre qui donnait accès à une salle hypostyle carrée entourée de chambres secondaires. Les salles rectangulaires sont quant à elles typiques du palais et de la salle d'audience du palais de Pasargades. Ainsi, comme le conclut E. Haerinck : « le plan se place quelque part entre les plans des palais de Cyrus le Grand à Pasargades et de Darius I<sup>er</sup> et Xerxès I<sup>er</sup> à Persépolis »<sup>1300</sup>.

<sup>1300</sup> HAERINCK 1973 : 112.



*Reconstitution du pavillon perse*

(KOLDEWEY 1931 : pl. 28)



*Plan du pavillon perse*

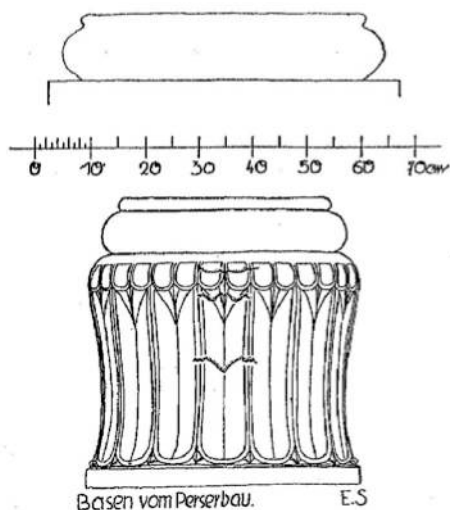
(KOLDEWEY 1931 : pl.28)

### 3.1.2. La décoration du palais

1. **Le sol.** Une partie du pavillon était recouverte d'un sol stratifié constitué de quatre couches d'une épaisseur totale de 60 cm. Les trois premières étaient constituées d'un amalgame de cailloux, de morceaux de briques crues, d'argile et de chaux. La dernière, très fine de 2 mm était composée de graviers très fins mélangés avec de la chaux. Cette couche était colorée de rouge vif, mais aussi de jaunes et de noirs.

2. **Les bases de colonne.** Les bases de colonne qui supportaient des poutres de bois étaient de deux types. Le portique contenant quatre bases de colonnes présentant une plinthe carrée et un tore non décoré. La salle hypostyle abrite quant à elle des bases campaniformes décorées de feuilles arrondies ornées de nervures saillantes et surmontées d'un rang d'oves. Ces deux types se retrouvent également dans de nombreux palais achéménides d'Iran<sup>1301</sup>.

<sup>1301</sup> HAERINCK 1973 : 116.



**Colonne du portique**

(SCHMIDT 1941 : 805-806, fig.10 & 11)



**Colonne de la salle hypostyle**

(KOLDEWEY 1914 : 128, fig.79)

**3. Les briques siliceuses.** L'utilisation des briques siliceuses dans le pavillon perse contraste avec l'emploi de briques d'argile cuites utilisées traditionnellement en Mésopotamie. Les briques siliceuses blanches se retrouvent également à Suse et à Persépolis. Partant de cette observation E. Haerinck conclut : « On peut raisonnablement penser que la raison pour laquelle on retrouve des briques siliceuses d'époque achéménide à Babylone est le fait que les Iraniens en avaient importé la technique ou qu'ils avaient emporté ces briques avec eux d'Iran »<sup>1302</sup>. La technique de l'émail, bien qu'originale de Mésopotamie, a connu un développement local à Suse. C'est cette même technique utilisée pour le palais de Suse qui a servi à Babylone. Les couleurs utilisées pour le pavillon perse sont remarquables : vert, brun, bleu, jaune, blanc, noir. Les fragments de briques émaillées permettent de reconstituer des figures humaines, des inscriptions cunéiformes, des motifs floraux et géométriques typiques de l'art perse. On reconnaît ainsi les gardes armés de lances et d'arc représentés sur les murs du palais de Suse.

<sup>1302</sup> HAERINCK 1973 : 119.



*Fragment d'un panneau représentant un garde perse*  
(VA Bab 661, photographie tirée d'ANDRÉ-SALVINI (dir.) 2008 : 245)



*Rosettes à douze pétales*  
(VA Bab 4225 & Bab 47242. ANDRÉ-SALVINI (dir.) 2008 : 245)

Certaines briques étaient inscrites au nom du roi qui avait bâti cette nouvelle résidence royale. L'identification de ce roi et les éléments architecturaux permettent de définir la fonction ce palais et de caractériser l'idéologie qu'il véhiculait.

## 3.2. La fonction du *Perserbau*

### 3.2.1. La datation

La datation du pavillon perse de Babylone pose de nombreux problèmes et le nom de plusieurs rois ont été avancés : Darius I<sup>er</sup>, Artaxerxès II et Artaxerxès III<sup>1303</sup>. Une inscription très fragmentaire retrouvée dans le *Perserbau* constitue l'élément de datation le plus fiable. En 1989, F. Vallat proposa de comparer cette inscription fragmentaire aux autres inscriptions connues des rois perses. Il superposa les quelques signes visibles avec les inscriptions de Suse et remarqua qu'une inscription d'Artaxerxès II (A<sup>2</sup>Sd) coïncidait parfaitement :

1. [Je (suis) Artaxerxès II], grand [roi, roi des rois, roi des peuples],
2. [roi sur cette terre, fil]s de Dari[us, roi, l'Achéménide. Moi],
3. [Artaxerxès II, le roi], dit : « Par la grâce [d'Ahura-mazda, j'ai fait ce taçara] ».

F. Vallat appuie également sa démonstration sur le fait que le nom d'Artaxerxès est mentionné dans un fragment d'une autre inscription appartenant au pavillon perse rédigée quant à elle en vieux-perse<sup>1304</sup>. L'identification d'Artaxerxès II comme étant le commanditaire de ce pavillon nous permet de le mettre en relation avec une des autres constructions du roi à Suse dont la fonction servait avant tout de lieu d'agrément.

### 3.2.2. Une résidence royale d'agrément

La situation du *Perserbau* est particulière ; ce petit pavillon a été construit à l'écart du Palais-Sud réaménagé probablement par Darius I<sup>er</sup>. Ses petites dimensions et son isolement en font un espace à

---

<sup>1303</sup> Voir les nombreuses références bibliographiques dans VALLAT 1989 : 3 n.2-3.

<sup>1304</sup> VALLAT 1989 : 5 et n.22 pour les références bibliographiques. F. Vallat propose également un rapprochement entre l'oeuvre édilitaire d'Artaxerxès II et un extrait des *Babyloniaca* de Bérose évoquant ce roi : « Les Perses, les Mèdes et les Mages ne croyaient pas dans les icônes de bois et de pierre mais dans le feu et l'eau comme les Philosophes. Puis, quelques années plus tard, ils commencèrent à réaliser des statues anthropomorphiques comme Bérose le rapporte dans son troisième livre de l'histoire des Chaldéens. Artaxerxès, fils de Darius, fils d'Ochos, introduit cette pratique. Il a été le premier à installer une statue d'Aphrodite Anaitis à Babylone et à exiger un tel travail de la part des habitants de Suse, d'Ecbatane, de Perse, de Bactriane, de Damas et de Sardes » (VALLAT 1989 : 5a). Ce dernier argument est beaucoup moins convaincant. Bérose évoque une mesure religieuse qu'aurait prise Artaxerxès II à savoir la diffusion du culte de la déesse Anahita suivant des règles précises. Il n'y a aucun lien avec la construction d'un palais royal.

caractère privé. Sa position renforce le caractère intime qu'il inspire. Le pavillon, construit sur une terrasse dont une partie est sise sur la muraille entourant le palais, domine les hauteurs de Babylone et offre une vue à l'ouest sur l'Euphrate qui coule à proximité<sup>1305</sup>. D. Wiseman le situait dans l'espace compris entre le « Western Outwork » et le palais royal des jardins royaux : « It is not impossible that the elaborate precautions taken against flooding and damp, using burnt bricks, asphalt and matting, between the Western Outwork and the palace proper along a narrow ditch flanked by drainage holes were part of a garden structure »<sup>1306</sup>. Ce petit pavillon intime et à l'écart du palais principal évoque la position du palais du Chaour, également réalisé par Artaxerxès II, par rapport au palais de Suse.



*Western Outwork*

(KOLDEWEY 1914 : 126 / Fig.76)

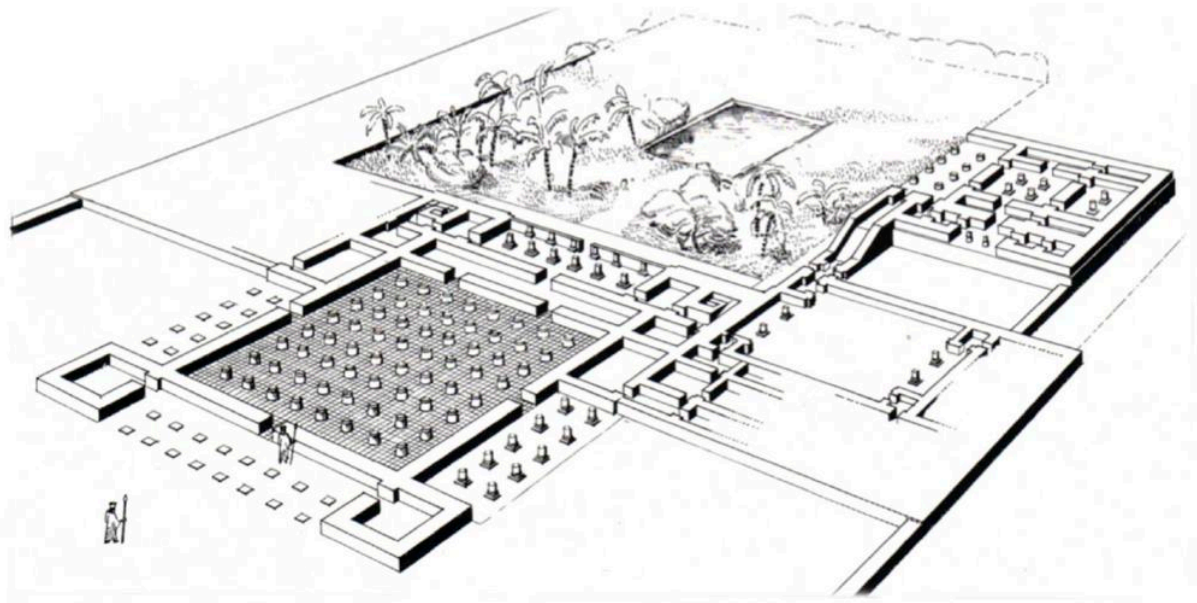
Artaxerxès II fit édifier au pied du palais de Suse un bâtiment hors les murs que les archéologues ont nommé « palais du Chaour » en référence à la rivière qui s'écoule à proximité<sup>1307</sup>. Cette résidence se compose de plusieurs constructions qui s'articulent autour d'un espace central à ciel ouvert de 70 x 60 m qui pourrait être un jardin. Le bâtiment principal est une grande salle hypostyle de soixante-quatre colonnes pourvue d'un portique sur chaque côté. L'ensemble s'étend sur un espace de 220 x 150 m au minimum.

<sup>1305</sup> La position de l'Euphrate lors de l'époque perse pose de nombreuses difficultés. Pour certains historiens, son cours se serait déplacé et le palais royal se serait alors retrouvé sur la rive occidentale du fleuve. J. Oelsner considère que ce déplacement résulta d'un acte volontaire du pouvoir perse pour protéger davantage le palais du reste de la ville après la révolte de la Babylonie contre Xerxès (OESLNER 1986 : 1113 et 373-374 n.417). La réalité de cet événement pose de nombreux problèmes et aucun argument décisif ne le confirme assurément.

<sup>1306</sup> WISEMAN 1985 : 56. Le Western outwork pose de nombreux problèmes d'interprétation. R. Koldewey n'en donne qu'une description très brève (KOLDEWEY 1914 : 125-127).

<sup>1307</sup> BOUCHARLAT & LABROUSSE 1979 ; BOUCHARLAT 2000 : 147-149 ; BOUCHARLAT 2010 : 385-409.





*Le palais du Chaour (axonométrie)*

(dessin D. LADIRAY)

Les dimensions de cette résidence ainsi que son architecture particulière n'offrent pas de comparaison avec le *Perserbau*. Cependant, la relation entre ce pavillon et le complexe monumental de Suse pourrait constituer un parallèle intéressant. D'après R. Boucharlat, le palais du Chaour répondait au « désir royal » de résider dans un environnement agréable, à l'extérieur du « monde clos de la Résidence de Darius ». L'auteur précise son impression : « On retire l'impression d'un projet originel limité à une résidence ou un pavillon loin du palais officiel, très probablement dans un environnement verdoyant que permettait son emplacement presque au niveau de la rivière, et non pas celle d'un complexe palatial avec les fonctions multiples indispensables : réception, résidence et administration »<sup>1308</sup>. Le *Perserbau* semble répondre au même « désir royal », mais adapté à la réalité de la ville de Babylone. La colline du Kasr et ses deux palais aux salles multiples offrent très peu d'espace pour bâtir un nouveau bâtiment plus isolé. Il semblait d'autre part moins évident pour le roi perse de sortir hors les murs de la zone des palais, en effet, en occupant cet espace le Grand Roi réaffirmait à chaque visite son pouvoir sur la province. Pour des raisons de place et pour des raisons idéologiques, le choix d'Artaxerxès II semblait des plus limité. Le roi perse trouva alors un compromis audacieux : il construisit une nouvelle résidence non pas hors les murs, mais sur les murs. Artaxerxès II aurait ainsi réussi à sortir du monde clos des palais de Babylone enfermés dans leur enceinte pour profiter d'une vue sur l'Euphrate et ses jardins.

À travers l'architecture des palais de Babylone, le Grand Roi a voulu diffuser l'image royale qu'il s'était créée. La diffusion du modèle monumental de Suse par Darius Ier montrait la volonté du

<sup>1308</sup> BOUCHARLAT 2010 : 406.

roi d'affirmer sa toute-puissance sur la Babylonie dans le contexte des troubles politiques qui avaient secoué les provinces de l'empire. Artaxerxès II a, quant à lui, privilégié l'élaboration et la diffusion d'un modèle beaucoup plus modeste, voire intimiste. L'édification du Perserbau sur les murailles de Babylone exprime ainsi l'idée d'une royauté beaucoup plus paisible, contrastant avec la période de violence qui inaugura son règne quand son jeune frère, Cyrus, menaça son pouvoir au cœur de l'Empire.





## 4. CONCLUSION

En introduction, nous nous étions demandé quelle place occupait la Babylonie et Babylone au sein du territoire privilégié du nomadisme du Grand Roi compris entre l'Iran et la Babylonie après les révoltes contre Xerxès en 484. Les nombreux textes issus de l'archive des Murašû et des données archéologiques montrent que Babylone a conservé son rang de capitale d'empire. Plusieurs données l'attestent :

1) À plusieurs reprises, le roi perse séjourna à Babylone et en Babylonie. Au tout début de son règne, Darius II et une partie de sa cour restèrent à Babylone de février à mai 424. On peut se demander si le roi n'assista pas à une cérémonie d'investiture dans la capitale de la province au moment de la fête du Nouvel An.

2) La Babylonie se trouve toujours intégrée au sein du territoire du nomadisme royal. Nous avons pu ainsi mettre en évidence un déplacement du roi et de sa cour entre la ville de Suse, dans laquelle il reçut des délégations babyloniennes, et la ville de Nippur entre le mois de février et d'avril 417. Cet itinéraire suivait la principale voie de navigation entre Babylone et Suse : le canal Kabar.

3) La présence du roi et de sa cour en Babylonie a entraîné un déplacement du centre de gravité de l'empire. Nous avons vu qu'à plusieurs reprises les représentants de la famille des Murašû se sont rendus à Suse au moment où le pouvoir perse y séjournait. De la même manière, ils se sont dirigés vers Babylone quand Darius II y fut présent. Il semble également que les Murašû versèrent à des nobles perses une partie des revenus de domaines de la couronne que les entrepreneurs exploitaient pour leur compte. Enfin, la présence du roi et d'officiers de la Couronne donna lieu à la tenue de grands procès. Plusieurs plaignants sollicitèrent ainsi le pouvoir perse dans le cadre de litiges judiciaires impliquant les Murašû.

Les archives des Murašû ont ainsi permis de rassembler des informations importantes sur le fonctionnement de Babylone en tant que centre de pouvoir. Les données archéologiques permettent de compléter ce tableau. Les aménagements des palais de Babylone se poursuivirent notamment sous Artaxerxès II qui fit bâtir un petit pavillon à caractère privé adossé au Palais-Sud. Pour le roi perse Babylone était un centre politique, mais aussi un lieu de villégiature.

En temps de paix, Babylone remplissait un rôle de centre politique et de centre de villégiature. En période de guerre, la Babylonie devenait un territoire militarisé dont la fonction primordiale était d'empêcher les armées ennemies de mettre la main sur les centres politiques qu'étaient Babylone, Suse, Persépolis et Ecbatane.



## CHAPITRE 9. LE TERRITOIRE DE LA BABYLONIE : ENTRE CONTESTATION ET PROTECTION DU POUVOIR PERSE (424-331)

**§1. La Babylonie a-t-elle participé aux troubles dynastiques suivant la mort d'Artaxerxès I<sup>er</sup> (424-422) ?** §1.1. Une mobilisation des ressources de la Babylonie par Darius II ? §1.2. Une opération de maintien de l'ordre en 422 ? **§2. La Babylonie a-t-elle été un des théâtres de la « Grande révolte des satrapes » (v.360-350) ?** §2.1. Des troubles en Haute-Mésopotamie (mai-juin 367) et dans la région de Sippar (oct.-nov.363) ; §2.2. Des conflits internationaux ou des conflits locaux ? **§3. Une menace intérieure : le roi babylonien Nidin-Bel (v.336) ;** §3.1. Le règne de Nidin-Bel d'après la *Liste royale d'Uruk* ; §3.2. Un contexte politique troublé ; **§4. Les menaces venues de l'Ouest vers le cœur de l'empire : Cyrus le Jeune (401) et Alexandre le Grand (331) ;** §4.1. Une menace venue de l'Ouest ; §4.2. Affamer et freiner la progression ennemie vers la Babylonie ; §4.3. La préparation et le déploiement de l'armée perse ; §4.4. Succès et échec de la stratégie mésopotamienne ; §4.5. Babylone : la chute d'une capitale perse (331).

Le territoire de la Babylonie était intégré au cœur de l'Empire perse par le nomadisme royal. Cette situation particulière l'exposa cependant aux différents conflits qui marquèrent le dernier siècle de l'Empire perse. Elle fut le théâtre de plusieurs affrontements visant à contester le pouvoir perse en place. La Babylonie fut ainsi impliquée dans des guerres internes à la royauté perse, dans des révoltes locales et dans des guerres de conquête extérieure. Elle participa de plusieurs façons à la sauvegarde du pouvoir achéménide en fournissant de nombreuses ressources, soldats et nourriture et en mettant ses vastes plaines à la disposition de l'armée. La Babylonie intégrée au cœur de l'empire était un élément vital à protéger par le pouvoir. Ce dernier chapitre consacré au rôle joué par la Babylonie dans la contestation et la protection du pouvoir perse se divise en quatre parties. Nous nous demanderons dans un premier temps si, comme le suppose M. Stolper, la Babylonie a participé à l'effort de guerre de Darius II lors de sa prise de pouvoir en 424 (**§1**). Dans un deuxième temps, nous nous demanderons si la Babylonie a été un des théâtres des opérations de la « Grande révolte des satrapes », qui aurait éclaté vers 460-450, comme le suggère R. van der Spek (**§2**). Dans une troisième partie nous aborderons le règne d'un roi local, Nidin-Bel vers 336, signe d'une tentative d'indépendance de la Babylonie vis-à-vis du pouvoir perse (**§3**). Enfin, nous étudierons de manière groupée la menace constituée par les expéditions de Cyrus le Jeune (401) et d'Alexandre le Grand (334) venus défier le pouvoir perse en son centre et dont les combats majeurs se déroulèrent en Babylonie (**§4**).



## 1. LA BABYLONIE A-T-ELLE PARTICIPÉ AUX TROUBLES DYNASTIQUES SUIVANT LA MORT D'ARTAXERXÈS I<sup>ER</sup> (424-422) ?

Ctésias de Cnide détaille de manière particulièrement précise les troubles politiques qui auraient immédiatement suivi la mort d'Artaxerxès I<sup>er</sup> survenue à la fin de l'année 424. Nous résumons ici ce récit<sup>1309</sup>. À la mort du roi survenue dans sa 42<sup>e</sup> année, son fils Xerxès II (née de Damaspi) lui succéda. Il fut assassiné 45 jours après par son demi-frère Sogdianos avec l'aide de Pharnakyas, un eunuque, de Bagorazos, le chef des gardes et de Menostanès. Ce dernier était le fils d'Artarios, le satrape de Babylonie et frère d'Artaxerxès I<sup>er</sup>. Sogdianos prit le trône et assassina à son tour son ancien complice Bagorazos tandis que Menostanès devint commandant des gardes. Le roi Sogdianos convoqua à la cour Ochos, un autre demi-frère, marié à Parysatis (sa demi-sœur). Ochos rassembla ses alliés : Arbarios, ancien chef de la cavalerie de Sogdianos, Arsamès, satrape d'Égypte et prince, et Artoxarès, ancien membre influent de la cour d'Artaxerxès I<sup>er</sup>, exilé en Arménie. Les trois alliés reconnurent Ochos en tant que roi sous le nom de Darius II et ils assassinèrent Sogdianos après six mois et quinze jours de règne. Menostanès fut tué de même qu'Arsitès (un autre demi-frère)<sup>1310</sup>. Une partie de ce récit est également connue par Diodore qui fournit une autre chronologie. Il attribue un règne de 40 ans à Artaxerxès I<sup>er</sup> (XI, 69.6), d'un an ou de deux mois à Xerxès II et sept mois pour Sogdianos (XII, 71.1). Dans un autre passage, l'auteur précise que Xerxès II régna pendant un an et que le règne de Sogdianos n'est pas mentionné (XII, 64.1). Soulignons enfin pour ajouter à cette confusion que le Canon ptolémaïque situe la passation de pouvoir entre Artaxerxès I<sup>er</sup> et Darius II le 8 décembre 424 sans mentionner de troubles<sup>1311</sup>.

On peut se demander si la Babylonie joua un rôle direct dans cette guerre de succession comme le suppose M. Stolper. Cette question paraît d'autant plus pertinente puisque nous savons que Darius II se trouvait en personne à Babylone, en février 423, quelques jours après la mort d'Artaxerxès I<sup>er</sup>, c'est-à-dire juste au moment où les troubles successoraux éclatèrent d'après Ctésias et Diodore. Notre étude a pour objectif de discuter des arguments de M. Stolper pour qui Darius II procéda à une mobilisation exceptionnelle des ressources de la Babylonie après la mort d'Artaxerxès I<sup>er</sup> pour soutenir son accession au trône en 423 (§1.1), et pour qui le Grand Roi aurait pu également lever des soldats pour des opérations de sécurité liées aux troubles dynastiques (§1.2).

---

<sup>1309</sup> Ctésias F15.47-52.

<sup>1310</sup> STOLPER 1985 : 114-116 ; BRIANT 1996 : 605-608.

<sup>1311</sup> STOLPER 1983 : 225 et STOLPER 1985 : 117.

## 1.1. Une mobilisation des ressources de la Babylonie par Darius II lors de son accession au trône (423) ?

La Babylonie a reconnu très rapidement le règne de Darius II. Cependant, cette reconnaissance eut lieu dans un contexte économique particulier. Ainsi, à Nippur, de nombreux tenanciers de domaines d'arc s'endettèrent de manière anormale. M. Stolper lia cette situation à une levée des ressources de la Babylonie pour soutenir l'effort de guerre du nouveau roi en pleine crise de succession.

### 1.1.1. *L'accession de Darius II : une situation politique qui semble stable*

La passation de pouvoir entre Artaxerxès I<sup>er</sup> et Darius II a fait l'objet de plusieurs études<sup>1312</sup>. Le dernier texte enregistrant le règne d'Artaxerxès I<sup>er</sup> date du 12 *kislīmu* (ix) de l'an 41, soit le 24 décembre 424. Ce texte a été rédigé à Nippur<sup>1313</sup>. Le premier texte mentionnant le règne de Darius II a été écrit à Babylone le 29 *kislīmu* (ix), soit le 10 janvier 423<sup>1314</sup>. En Babylonie, la passation de pouvoir entre Artaxerxès I<sup>er</sup> et Darius II s'est donc faite très rapidement, aucun autre roi n'ayant été reconnu entre-temps. La présence du nouveau roi à Babylone a très probablement contribué à cette reconnaissance immédiate dans la province. L'accession au pouvoir de Darius II ne témoigne d'aucune difficulté en Babylonie. Il n'est pas exclu que la situation politique ait été très différente dans d'autres régions telles que l'Iran par exemple. L'arrivée au pouvoir de Darius II se fit dans un contexte socio-économique très particulier, on constate en effet un niveau d'endettement exceptionnel dans la région de Nippur.

### 1.1.2. *Un endettement spectaculaire dans la région de Nippur en lien avec le conflit ?*

M. Stolper a remarqué que les archives des Murašu comptaient de très nombreuses reconnaissances de dettes de dattes sécurisées par des gages, lors des premiers mois du règne de Darius II. L'auteur tenta de mettre cette situation économique particulière en lien avec les troubles dynastiques qui auraient eu lieu au même moment d'après les auteurs classiques. M. Stolper tenta de relier ces contrats à la guerre de succession. Cette hypothèse fut notamment contestée par G. Van

---

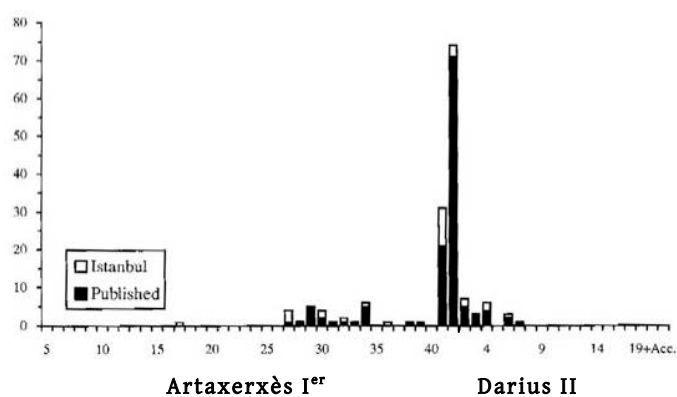
<sup>1312</sup> STOLPER 1983 ; STOLPER 1985 : 120 ; DEPUYDT 1995 : 194-195 ; ZAWADSKI 1995/1996.

<sup>1313</sup> BE 9, 108.

<sup>1314</sup> Texte BM 54557 publié dans ZAWADSKI 1995/1996.

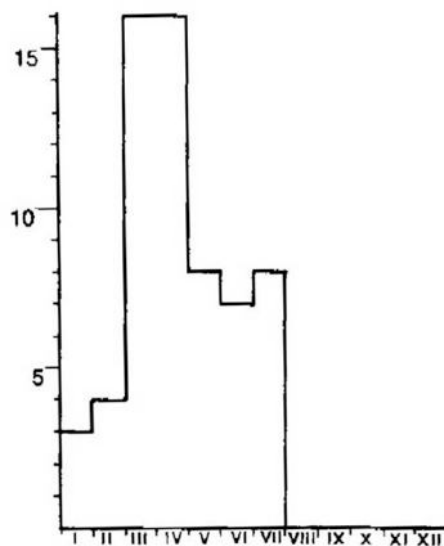
Driel. Nous tenterons, quant à nous, d'expliquer ces reconnaissances de dette en les intégrant dans un contexte plus large de difficultés économiques que connut la région de Nippur dès la dernière année de règne d'Artaxerxès I<sup>er</sup>, soit avant que ne débutent les troubles dynastiques.

**1. De nombreuses reconnaissances de dette assorties de sûreté réelle.** On constate que les représentants des Murašû multiplièrent les prêts de dattes auprès de nombreux tenanciers de domaines d'arc de la région de Nippur. Ces créances furent consenties en échange de gages constitués par les domaines d'arc des débiteurs. Cette situation est tout à fait atypique dans la documentation des Murašû, comme le montre la répartition chronologique de ce genre de texte :



Répartition chronologique des reconnaissances de dettes avec gage

(D'après STOLPER 1997 : 10)



Répartition mensuelle des reconnaissances de dettes avec gage lors de l'an 1 de Darius II

(STOLPER 1985 : 113)

Ainsi, près de 30 contrats ont été conclus lors de la 41<sup>e</sup> année du règne d'Artaxerxès I<sup>er</sup>, surtout au cours du mois vi, et 73 contrats lors de la 1<sup>ère</sup> année du règne de Darius I<sup>er</sup>, avant le mois viii<sup>1315</sup>. En majorité, ces prêts ont surtout concerné le mois vi de l'an 41 d'Artaxerxès I<sup>er</sup> et les mois iii et iv du règne de Darius II. On constate également que des contrats ont été rédigés jusqu'au mois vii. Les reconnaissances de dette avec constitution d'une sûreté réelle se répartissent sur près d'un an, de septembre 424 à octobre 423. Ces documents se présentent de la manière suivante :

<sup>1315</sup> VAN DRIEL 1987 : 175 ; STOLPER 1985 : 107-114 ; DONBAZ & STOLPER 1997 : 9-11.



**BE 9, 92**

<sup>(1-4)</sup>18 000 litres de dattes appartenant à Remut-Ninurta, fils de Murašu, sont à la charge de Gusaia et de Zabdiya, les fils de Bel[šunu, de NP], fils de Nabuuballiṭ, de Balaṭu, fils de Marduk-eṭir, et de Šulluma, fils de Zabdiya. <sup>(4-6)</sup>Au mois de *tašrītu* (vii) de l'an 41, ils donneront les 18 000 litres de dattes selon la mesure de Remut-Ninurta. <sup>(6-8)</sup>Leur champ planté et en chaumes, leur domaine d'arc, qui se situe dans la ville de Huṣṣeti-ša-Našir, est le gage à la disposition de Remut-Ninurta. <sup>(9-10)</sup>Un autre créancier n'aura pas de droit dessus jusqu'à ce que Remut-Ninurta ait été acquitté de sa créance.

<sup>(11-16)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(16-17)</sup>Nippur, le 20 *ulūlu* (vi) de l'an 41 d'Artaxerxès (I<sup>er</sup>), roi des pays.

<sup>(Tranches)</sup>(Empreintes d'ongles et de sceaux).

**BE 10, 45**

<sup>(1-4)</sup>142 920 litres de dattes appartenant à Enlil-šum-iddin, descendant de Murašu, sont à la charge d'Enlil-ittannu, fils de Ninurta-eṭir, de Ninurta-našir, fils d'Ana-matišu, d'Ilu-ab-ušur, fils de Lamassu-iddin, d'Ardi-Ninurta, fils d'Eriba, du *haṭru* des porteurs de lance du Domaine du Fils du Roi. <sup>(4-6)</sup>Au mois de *tašrītu* (vii) de l'an 1 du roi Darius II ils donneront les 142 920 litres de dattes selon la mesure d'Enlil-šum-iddin dans l'entrepôt. <sup>(6-7)</sup>L'un pour l'autre pour l'acquittement est garant que le plus proche paiera.

<sup>(7-11)</sup>Leur terre agricole plantée et en chaumes, leur domaine d'arc, situé sur la rive de l'Euphrate de Nippur, limitrophe de la terre arable du Domaine d'Amisri », limitrophe de la terre arable de Nabubullissu, fils de Šumaia, est le gage des 142 920 litres de dattes à la disposition d'Enlil-šum-iddin. <sup>(11-12)</sup>Un autre créancier n'aura pas de droit dessus jusqu'à ce qu'Enlil-šum-iddin ait été satisfait de sa créance.

<sup>(13-14)</sup>Devant Belšunu, Ištabuzanu et Humardatu, juges du canal de Šîn.

<sup>(15-21)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(21-22)</sup>Nippur, le 1<sup>er</sup> *ulūlu* (vi) de l'an 1 de Darius (II), roi des pays.

<sup>(Tranches)</sup>(Sceaux).

Ces prêts de dattes à court terme doivent être remboursés pour le mois de *tašrītu* (vii), c'est-à-dire au moment de la nouvelle récolte. M. Stolper tenta d'expliquer cette situation particulière par le contexte politique.

**2. Un endettement en lien avec les troubles successoraux : l'hypothèse de M. Stolper.** Pour M. Stolper il y a un lien entre ces contrats et les troubles politiques, de nombreux tenanciers ayant participé à la guerre que se livraient les concurrents au trône. D'après Ctésias, Ochos leva une armée avec Arsamès et Sogdianos (F15(50)). Pour M. Stolper, Darius II, qui était en Babylonie comme nous l'avons vu, aurait ordonné une levée massive des ressources de la Babylonie. Elle aurait surtout pesé sur les tenanciers de domaines. Cette mobilisation a pu intervenir juste avant la récolte ; au moment où les réserves étaient le plus bas et au moment où la main-d'œuvre était mobilisée pour les travaux agricoles. C'est dans ce contexte que les tenanciers se seraient endettés auprès des Murašu pour répondre aux besoins de Darius II en soldats et en produits agricoles pour ravitailler son armée. Les

Murašu auraient exigé des gages pour sécuriser leurs créances<sup>1316</sup>. Cette hypothèse rencontra l'opposition de G. van Driel qui proposa à son tour plusieurs explications.

**2. Des archives mortes : l'explication de G. Van Driel.** Pour G. Van Driel les textes des Murašu ne constituent pas une archive vivante, ces textes n'ayant plus de valeur juridique, c'est pourquoi ils auraient été mis au rebut. Il s'agirait donc d'une « archive morte »<sup>1317</sup>. Les reconnaissances de dette avec prise de gage auraient été considérées comme de mauvaises créances (« bad debts ») pouvant entraîner une perte pour les Murašu. Les créanciers de la famille n'auraient alors pas cherché à se faire rembourser et auraient mis de côté ces contrats. En effet, le remboursement des créances aurait entraîné la destruction des contrats. Pour l'auteur, il y aurait également eu une exemption de dette lors de l'inauguration du règne de Darius II : « These documents are the silent witnesses of a royal act at the beginning of the reign in which the debts of the holders of fiefs were wiped out »<sup>1318</sup>. Ces contrats n'avaient alors plus aucune utilité et les Murašu s'en séparèrent. Les hypothèses formulées par M. Stolper et par G. Van Driel soulèvent chacune de nombreuses questions.

**3. Discussions autour des hypothèses de M. Stolper et de G. van Driel.** Les hypothèses formulées par M. Stolper autour des liens entre l'endettement et la situation politique et par G. Van Driel concernant la qualité d'archives mortes de ces textes posent chacune de nombreuses questions :

1) M. Stolper remarque lui-même qu'aucun des contrats datés de l'an 1 de Darius II ne mentionne la mobilisation de soldats. Or, de telles mentions existent, par exemple, nous verrons que des tenanciers s'endettèrent auprès des Murašu pour financer leur équipement militaire pour rejoindre le ban royal à la fin de l'an 2 de Darius II<sup>1319</sup>. On se demande donc pourquoi nous ne trouvons pas de mentions de levées de soldats de manière explicite lors des premiers mois de Darius II.

2) D'autre part, M. Stolper ne se focalise que sur les contrats de dettes avec constitution de sûreté réelle qui ont été conclus lors des premiers mois du règne de Darius II. Or, nous savons que l'endettement exceptionnel de nombreux tenanciers de domaine d'arc débuta au cours de l'année précédente, lors de l'an 41 du règne d'Artaxerxès I<sup>er</sup>. Cette situation d'endettement ne peut pas être mise sur le compte des troubles successoraux puisque le roi était encore vivant.

3) Une même remarque peut être opposée à l'hypothèse de G. van Driel selon laquelle Darius II aurait proclamé une exemption de dette lors de son intronisation. Cette hypothèse explique pourquoi les contrats de reconnaissances de dette contractées sous Artaxerxès I<sup>er</sup> auraient été mis

---

<sup>1316</sup> STOLPER 1985 : 122-123 et DONBAZ & STOLPER 1997 : 10-12.

<sup>1317</sup> VAN DRIEL 1989 : 223-224.

<sup>1318</sup> VAN DRIEL 1989 : 223. Cette même idée était déjà exprimée en VAN DRIEL 1987 : 175.

<sup>1319</sup> STOLPER 1985 : 123. Sur cette convocation au ban royal cf. *infra*.

au rebut. Seulement, elle ne peut pas expliquer l'augmentation du nombre de ces contrats après l'intronisation de Darius II<sup>1320</sup>.

4) G. Van Driel considérait que les archives des Murašu étaient des archives mortes et qu'ils avaient mis de côté ces contrats qui n'avaient plus de valeur juridique. Pourtant, quelle que soit la nature de cette archive, il nous est permis de faire des statistiques sur un corpus composé de près de 800 textes et il apparaît que les contrats de dette avec sûreté réelle rédigés lors de la dernière année du règne d'Artaxerxès I<sup>er</sup> et la première année du règne de Darius II (424-423) sont les plus nombreux : « The ancient criteria for sorting and storing the texts must have applied to all the texts. The sharp change in the frequency of preserved promissory notes from the last year of Artaxerxès I and the first year of Darius II seems not to be a result of this sorting and storage, and it is not the result of accidents of discovery and publication ; it must still be seen as the result of some short-term ancient phenomenon »<sup>1321</sup>.

Il nous semble que l'hypothèse de M. Stolper et celle de G. Van Driel présentent toutes les deux la même faiblesse : elles tentent d'expliquer un phénomène d'endettement qui dura plus d'un an, du mois d'*ulūlu* (vi) de l'an 41 d'Artaxerxès I<sup>er</sup> au mois de *tašrītu* (vii) de l'an 1 de Darius II, par un événement politique très bref : l'accession au trône de Darius II survenue au mois de *kislīmu* (xi). Ce phénomène d'endettement considéré dans toute son étendue ne peut pas s'expliquer par des raisons politiques. Les hypothèses de M. Stolper et de G. van Driel se fondent avant tout sur les contrats de reconnaissance de dette avec sûreté. Cependant, d'autres contrats nous semblent devoir être pris en compte pour avoir une idée plus générale de la situation socio-économique particulière de l'an 424-423.

### 1.1.3. *Des personnes détenues et des prêts d'argent*

Parmi les archives des Murašu se trouvent quelques contrats particuliers que l'on qualifie de « conventions de porte-fort »<sup>1322</sup>. Dans ces contrats, une partie demande à un des responsables des Murašu la libération de personnes détenues dans le *bīt kīli* de leur créancier. G. Cardascia précise que « le *bīt kīli* n'est pas à proprement parler une prison, mais une maison de travail (...). Un créancier y détient son débiteur défaillant et recouvre sa créance en se payant sur le travail de celui-ci »<sup>1323</sup>.

---

<sup>1320</sup> M. Stolper souligne à juste titre que cette rémission de dette n'est pas attestée et que cette hypothèse est influencée par les propos d'Hérodote qui attribua une telle mesure à Bardiya lors de sa prise de pouvoir en 522 (DONBAZ & STOLPER 1997 : 15 n.36).

<sup>1321</sup> DONBAZ & STOLPER 1997 : 15.

<sup>1322</sup> Sur ce terme voir CARDASCIA 1951 : 161.

<sup>1323</sup> CARDASCIA 1951 : 161.

Malgré cette nuance, nous gardons la traduction de « prison » en considérant que les débiteurs étaient privés d'une partie de leur liberté par leur créancier. Ainsi les Murašu possédaient leur propre prison dans laquelle semble-t-il, ils pouvaient enfermer certains débiteurs qui ne se seraient pas acquittés de leur dette. Cette prison est mentionnée dans quelques textes, en voici un exemple :

**BE 10, 10**

<sup>(1-4)</sup>Il-linṭar, fils d'Iddin-Enlil a déclaré de son plein gré à Tirikama, l'intendant d'Enlil-šum-iddin : <sup>(4-</sup>

<sup>6)</sup>« Fais sortir Iddin-Enlil, fils d'Ah-iddin de prison et je me porterai garant pour lui ». <sup>(6-8)</sup>Puis, Tirakamu l'entendit et fit sortir Iddin-Enlil de prison et le remit à Il-linṭar. <sup>(9-10)</sup>S'il venait à s'enfuir, Il-linṭar versera 1 mine d'argent.

<sup>(11-15)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(16-17)</sup>Nippur, le 16 *nisannu* (i) de l'an 1 de Darius (II), roi des pays.

<sup>(L.E.)</sup>(Empreintes d'ongle).

Le classement chronologique des conventions de porte-fort montre que ces textes se concentrent lors de l'an 1 de Darius II :

<i>Date/référence</i>	<i>Personnes incarcérées</i>	<i>Personnes se portant garants</i>
17/xii/Artaxerxès I <sup>er</sup> 37 BE 9, 57	Nidintu-Enlil, fils d'Ina-teše-eṭir	Enlil-ah-iddin, fils d'Enlil-na'id
16/i/Darius II 1 BE 10, 10	Iddin-Enlil, fils d'Ah-iddin	Il-linṭar, fils d'Iddin-Enlil
11/viii/Darius II 1 PBS 2/1, 21	Ah-iddin, fils de Zuza	Zimmaia, fils de Bel-eṭir
2/xi/Darius II 1 PBS 2/1, 23	Ninurta-uballiṭ, fils d'Enlil-iqiša	Bel-ittannu, fils de Bel-uballissu ; Šum-iddin, fils d'Ubar ; Arad-Gula, fils de Ninurta-iddin
3/xi/Darius II 1 PBS 2/1, 17	Ilulata » et Il-linṭar, fils de Nabu-eṭir	Šita » et <sup>f</sup> Mammitu-ṭabat, les enfants de Bel-eṭir ; <sup>f</sup> Ammat-Esi, épouse d'Ilulata »
28/i/Darius II 2 TuM 2/3, 203	La femme de Nadir, fils de Hašdaia, et la femme de Bel-ibni, fils de Nanaia-duri »	Bešunu, fils de Mannu-ki-Nanaia ; Enlil-suppe-muhur, serviteur de Remut-Ninurta ; Šum-iddin, fils d'Ina-šilli-Ninurta ; Arad-Ninurta, fils d'Enlil-ittannu

***Les mentions de « prison » dans les archives des Murašu***

L'examen prosopographique ne nous permet pas de préciser les activités des personnes détenues ni celle des personnes qui se portent garants pour leur libération<sup>1324</sup>. Ces contrats

<sup>1324</sup> Les détenus n'apparaissent pas dans les autres textes des Murašu. Quelques libérateurs sont mentionnés parmi les témoins de nombreux contrats : Enlil-ah-iddin, fils d'Enlil-na'id : PBS 2/1, 68 : 11 ; PBS 2/1, 117 : 17 ; BE 9, 64 : 15 ; 71 : 7 ; 76 : 10. Ah-iddin, fils de Zuza : BE 10, 100 : 11, Lo.E. ; DONBAZ & STOLPER 1997 : n°53 : 16. Zimmaia, fils de Bel-eṭir : PBS 2/1, 63 : 25, Lo.E. ; PBS 2/1, 76 : 26, L.E. ; PBS 2/1, 130 : 17 ; BE 9, 50 : 14 ; BE 10, 65 : 17, Lo.E. ; STOLPER 1985 : n°32 : [8'], R.E. Bel-ittannu,

montrent que de nombreuses personnes n'ont pu s'acquitter de leur dette auprès des Murašu au cours de l'an 1 de Darius II et qu'elles ont été détenues par les créanciers.

Deux autres textes rédigés au cours de la même période sont tout à fait singuliers au sein des archives des Murašu. Il s'agit de deux reconnaissances de dette d'argent contractées par deux femmes pour des quantités d'argent voisines de plus de 15 mines. Les deux textes précisent que cet argent était à la charge de leur fils :

**BE 10, 2**

<sup>(1-4)</sup>15 mines et 50 sicles d'argent pur appartenant à Enlil-šum-iddin, descendant de Murašu, sont à la charge d'<sup>f</sup>Arditu, fille de Baniya. <sup>(4-5)</sup>Aussi longtemps que les 15 mines et 50 sicles d'argent seront à sa disposition, par mois sur une mine 2 sicles d'argent d'intérêt croîtront. <sup>(6-7)</sup>Depuis le 15 *šabātu* (xi) de l'année inaugurale du règne du roi Darius II, l'argent est à sa disposition. <sup>(8)</sup>[Sa maison] est le gage à la disposition d'Enlil-šum-iddin. <sup>(8-10)</sup>Un autre créancier n'aura pas de droit dessus jusqu'à ce qu'Enlil-šum-iddin ait été satisfait de sa créance. <sup>(10)</sup>L'argent (était) à la charge de Šum-iddin, son fils.

<sup>(11-17)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(17-19)</sup>Nippur, le 15 *šabātu* (xi) de l'année inaugurale du règne de Darius II, roi des pays.

<sup>(Tranches)</sup>(Empreintes d'ongle et sceau).

**BE 10, 3**

<sup>(1-3)</sup>[15 mines et 40 sicles d'argent pur appartenant à Enlil-šum-iddin], [fils de Mura]šu, [sont à la charge de] <sup>f</sup>Nidintu, fille d'Ibaia. <sup>(3-5)</sup>Aussi longtemps que les 15 mines et 40 sicles d'argent seront à sa disposition, par mois sur une mine 2 sicles d'argent en intérêt croîtront. <sup>(6-7)</sup>À partir du 15 *šabātu* (xi) de l'année inaugurale du règne du roi Darius II, l'argent est à sa disposition. <sup>(8)</sup>Sa maison est le gage à la disposition d'Enlil-šum-iddin. <sup>(8-10)</sup>Un autre créancier n'aura pas de droit dessus jusqu'à ce qu'Enlil-šum-iddin ait été satisfait de sa créance. <sup>(10-11)</sup>L'argent (était) à la charge de [NP], son fils.

<sup>(12-18)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(18-19)</sup>[Nip]pur, le 15 *šabātu* (xi) de [l'année inaugurale du règne de Dari]us II, roi des Pay[s].

<sup>(L.E.)</sup>(Sceau).

En dernière analyse, il semble que les peines de détention et les prêts d'argent soient également à mettre en rapport avec le nombre exceptionnel de reconnaissances de dette ; tous ces textes témoignent d'une situation économique difficile et vont dans le sens d'un très fort endettement dans la région de Nippur. Nous avons vu que cet endettement ne pouvait pas être lié à la crise de succession qui aurait suivi la mort d'Artaxerxès I<sup>er</sup>. D'autres causes peuvent être avancées.

---

filis de Bel-bullissu : PBS 2/1, 49 : 25 ; PBS 2/1, 106 : 22, Lo.E. ; PBS 2/1, 157 : 23 ; BE 9, 48 : 33 ; 50 : 18 ; 51 : 14 ; 60 : 23 ; 86a : R ; 88 : 22 ; 90 : 6 ; 92 : 12 ; 98 : 11 ; BE 10, 12 : 10 ; EE, 11 : 26 ; 75 : 12', R. ; 112 : 11 ; DONBAZ & STOLPER 1997 : n°33, 24 ; 75 : 11. Šum-iddin, fils d'Ubar : PBS 2/1, 17 : 17 ; PBS 2/1, 188 : 19, Lo.E. Arad-Gula, fils de Ninurta-iddin : PBS 2/1, 73 : 11, Lo.E. ; PBS 2/1, 124 : 11, Lo.E. ; BE 9, 17a : 18 ; 91 : 11 ; BE 10, 4 : 26 ; 50 : 17 ; 90 : 12, U.E. ; 102 : 19, L.E. ; DONBAZ & STOLPER 1997 : n°13 : 22 ; 17 : 23 ; 41 : 10 ; 68 : 10. Les libérateurs du texte TuM 2/3, 203 sont quant à eux très particuliers puisqu'on y trouve des serviteurs de Remut-Ninurta, fils de Murašu (Voir les commentaires de G. Cardascia dans CARDASCIA 1951 : 163-164).

#### 1.1.4. Une situation économique et sociale difficile en lien avec une mauvaise récolte ?

La plupart des reconnaissances de dette avec sûreté réelle ne précisent pas la raison qui a poussé de nombreux tenanciers de domaines d'arc de la région de Nippur à s'endetter fortement à partir de l'an 41 du règne d'Artaxerxès I<sup>er</sup>. Néanmoins, quelques textes évoquent la finalité de ces prêts : les Murašu ont prêté d'importantes quantités de dattes pour permettre aux tenanciers en difficulté de payer les redevances qui pesaient sur leur tenure. Ainsi six textes précisent que « les dattes correspondent à l'argent qui a été donné pour l'*ilku*, la farine du roi, les redevances-*barra* et toutes les fournitures du domaine royal »<sup>1325</sup> :

Date/réf	Litres de dattes empruntés	But
20/vi/Artaxerxès I <sup>er</sup> 41 BE 9, 94	167 400	« Équivalent à l'argent donné pour l' <i>ilku</i> , la farine du roi, les redevances- <i>barra</i> et toutes les fournitures du domaine royal » (l.11-12)
23/vi/Artaxerxès I <sup>er</sup> 41 BE 9, 94a	324 000	« Équivalent à l'argent donné pour l' <i>ilku</i> , la farine du roi, les redevances- <i>barra</i> et toutes les fournitures du domaine royal » (l.9-10)
25/vi/Artaxerxès I <sup>er</sup> 41 BE 9, 96	41 400	« Équivalent à l'argent donné pour l' <i>ilku</i> , la farine du roi, les redevances- <i>barra</i> et toutes les fournitures du domaine royal » (l.11-12)
[-]/vii/Artaxerxès I <sup>er</sup> 41 STOLPER 1985 : n°66	57 600	« Équivalent à l'argent donné pour l' <i>ilku</i> , la farine du roi, les redevances- <i>barra</i> et toutes les fournitures du domaine royal » (l.11-12)
21/iv/Darius II 01 PBS 2/1, 179	18 000	« Équivalent à l'argent pour l' <i>ilku</i> du roi » (l.10)
[-]/[-]/Darius II 01 PBS 2/1, 40	244 800+[x]	« Équivalent à l'argent donné pour l' <i>ilku</i> , la farine du roi, les redevances- <i>barra</i> et toutes les fournitures du domaine royal » (l.12-13).

#### Le paiement de l'*ilku* (424-423)

Comme l'explique G. Cardascia, les Murašu payaient les redevances en argent aux administrateurs des domaines d'arc (les *šaknu*) pour les tenanciers. Ces derniers étaient ensuite tenus de rembourser les Murašu avec des dattes lors de la prochaine récolte<sup>1326</sup>. On peut se

<sup>1325</sup> Les textes DONBAZ & STOLPER 1997 : n°79 et DONBAZ & STOLPER 1997 : n°80 dont la date exacte est cassée ont été rédigés au cours du règne d'Artaxerxès I<sup>er</sup>. Ils évoquent également des prêts qui ont servi à payer des redevances. On peut penser qu'ils documentent également l'année 41.

<sup>1326</sup> CARDASCIA 1951 : 40.

demander pourquoi particulièrement en 424 et 423 ils ont eu recours à l'assistance des Murašu et pourquoi ces derniers ont exigé des gages. On constate une apparition importante des premiers contrats au cours du mois vi de l'an 41, soit quelques jours avant le début de la récolte des dattes qui avait lieu au mois suivant. Il est possible d'envisager que cette récolte ne s'annonçait pas bonne et que des premiers tenanciers commencèrent à s'endetter en vue de payer leurs redevances<sup>1327</sup>. Ces premiers contrats sont à très court terme, car les débiteurs devaient justement rembourser les Murašu au cours du mois de *tašrītu* (vii). Cependant, les Murašu n'étaient pas sûrs de cet acquittement en prenant en compte la qualité de la récolte, ils ont donc accepté de consentir des prêts en échange de garanties. La récolte semble avoir été effectivement mauvaise puisque les Murašu continuèrent d'accorder des prêts après le mois vii de l'an 41. Des débiteurs eurent de grandes difficultés à rembourser les Murašu et quelques-uns se retrouvèrent détenus et condamnés à travailler pour leur créancier. Enfin, on constate que les contrats de prêts diminuèrent de manière brutale pour disparaître après la récolte de dattes de l'an 1 de Darius II. Cette hypothèse a le mérite d'envisager l'ensemble de la période à savoir la dernière année du règne d'Artaxerxès I<sup>er</sup> et la première année de Darius II (sept. 424- oct. 423). Il semble qu'une partie des prêts n'a pas été remboursée. En effet, en cas d'acquittement, le créancier cassait la tablette de reconnaissance de dette ou la remettait au débiteur. La conservation dans les archives des Murašu d'un nombre important de ces documents datés de 424 et de 423 est donc problématique. G. Van Driel supposait que le recouvrement de ces dettes avait été abandonné par les notables et qu'ils avaient mis au rebut ces tablettes. Une mesure politique d'exemption de dette a pu être prise. Elle serait alors intervenue après la récolte du mois vii de l'an 1 de Darius II et ne pourrait pas être mise en rapport avec les troubles dynastiques qui suivirent la mort d'Artaxerxès I<sup>er</sup>.

Pour conclure, nous avons vu que le pouvoir de Darius II a été reconnu dès la mort d'Artaxerxès I<sup>er</sup> en Babylonie. Nous avons également vu qu'aucun texte babylonien ne mettait en évidence une levée des ressources de la Babylonie dans le cadre de la lutte dynastique que se seraient livrée plusieurs prétendants au trône. Le niveau d'endettement particulier, visible à travers les archives

---

<sup>1327</sup> L'hypothèse d'une mauvaise récolte est seulement esquissée par M. Stolper pour expliquer les dettes contractées au cours de l'an 41 d'Artaxerxès I<sup>er</sup> : « It arose perhaps from some unfavorable local condition causing a failure of the debtor's crops or an interruption of their income » (DONBAZ & STOLPER 1997 : 11). Par contre l'auteur considère que les dettes contractées quelques jours plus tard, lors de la première année du règne de Darius I<sup>er</sup> sont à mettre sur le compte d'une crise politique : « The later group represents an increase in defaults on an entirely different order of magnitude, spread over a much wider population, and produced at least in part by the costs of the succession crisis to local smallholders » (p.15). Les reconnaissances de dette avec constitution de sûreté sont très nombreuses sur une très courte période (du mois vi d'Artaxerxès I<sup>er</sup> au mois vii de Darius II). Il paraît peu probable qu'un événement aussi singulier dans les archives des Murašu et aussi concentré dans le temps puisse être expliqué par deux facteurs complètement indépendants. Il nous semble au contraire que nous sommes en présence d'un événement continu qui n'a fait que s'aggraver. La périodisation de ce phénomène est liée au rythme des récoltes : la crise commence juste avant la récolte des dattes de l'an 41 et s'aggrave jusqu'à la récolte suivante lors de l'an 1 de Darius II.

des Murašu, peut s'expliquer simplement par une mauvaise récolte de dattes. Ces faits concernent la Babylonie et il reste possible que d'autres régions de l'empire et notamment l'Iran aient connu une crise politique liée à la succession du vieux roi après quarante et une années de règne. C'est donc dans un contexte politique stable en Babylonie, mais dans un contexte économique difficile que Darius II inaugura son règne à Babylone.

Près de deux ans après la reconnaissance de son règne en Babylonie, Darius II ordonna des levées de soldats pour le ban royal en 422. M. Stolper envisagea, parmi les différences hypothèses qu'il formula, de mettre également en lien cette mobilisation avec la guerre de succession.

## 1.2. Une opération de maintien de l'ordre en 422 en relation avec les troubles successoraux ?

En 422, Darius II convoque à Uruk des soldats babyloniens pour le ban royal. Une telle convocation est exceptionnelle dans la documentation babylonienne de cette époque. Le but de ce rassemblement soulève de nombreuses questions et l'on peut se demander, comme le fit M. Stolper, s'il était en lien avec les troubles successoraux qui marquèrent la fin du règne d'Artaxerxès I<sup>er</sup> en 424.

### 1.2.1. *Le dossier documentaire*

Un petit dossier de six textes rédigés entre le 18 et le 24 *ṭebētu* (x) montre que des soldats furent levés à Nippur pour se rendre à une convocation royale dans la ville d'Uruk<sup>1328</sup>. Quatre de ces textes sont des reconnaissances de dette à travers lesquelles Remut-Ninurta prêta à des tenanciers des dattes pour qu'ils financent l'achat de leur équipement militaire et de leurs provisions de voyage (BE 10, 61 ; BE 10, 62 ; PBS 2/1, 162 ; PBS 2/1, 194). En voici un exemple :

#### **BE 10, 62**

<sup>(1-3)</sup>3 600 litres de dattes appartenant à Remut-Ninurta, fils de Murašu, sont à la charge de Bibaia, fils de Belšunu, du *haṭru* du Bīt-Simmagir. <sup>(3-5)</sup>Au mois de *ṭašrītu* (vii) de l'an 3, il donnera les 3 600 litres de dattes selon la mesure de Remut-Ninurta dans la ville du Bīt-Higla. <sup>(5-8)</sup>Sa terre plantée et en chaumes, son domaine d'arc, qui se situe sur la rive du Canal Harri-Piqud, dans la ville du Bīt-Higla, est le gage des

---

<sup>1328</sup> Le texte STOLPER 1985 : n°117 est trop fragmentaire pour être incorporé dans ce dossier. Il mentionne également un prêt consenti par Enlil-šum-iddin qui a servi, semble-t-il, à financer l'achat, entre autres, d'habits (*lubušu* l.4'). Sa date de rédaction est cassée.



3 600 litres de dattes à la disposition de Remut-Ninurta. <sup>(8-10)</sup>Un autre créancier n'aura pas de droit dessus jusqu'à ce que Remut-Ninurta ait été acquitté de sa créance. <sup>(10-12)</sup>Les dattes correspondent aux provisions de voyage, aux habits et à l'équipement de combat qui lui ont été donnés pour accomplir l'ordre royal d'aller à Uruk. <sup>(12-13)</sup>Non compris une reconnaissance de dette antérieure à sa charge.

<sup>(14-20)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(20-21)</sup>Nippur, le 24 *ṭebētu* (x) de l'an 2 de Darius (II), roi des pays.

<sup>(Tranches.)</sup>Empreintes d'ongle et sceaux-cylindres.

Les textes PBS 2/1, 54 (très mutilé) et UCP9/3, 269 f. sont des contrats dialogués dans lesquels les tenanciers demandent à Remut-Ninurta l'octroi de l'équipement militaire et des provisions de voyage :

### **UCP9/3, 269f.**

<sup>(1-2)</sup>Gadal-Yama, fils de Rahim-ili, dans la joie de son cœur, a parlé ainsi à Remut-Ninurta, fils de Murašu : <sup>(3-5)</sup>« Tu détiens la terre arable plantée et en chaumes, le domaine de cheval de Rahim-ili, toute la part de Barik-ili, depuis que Rahim-ili a pris en adoption Enlil-šum-iddin, ton « frère » <sup>1329</sup>. <sup>(6-13)</sup>Donne-moi un cheval avec son harnais et ses rênes, une couverture<sup>?</sup>, une cuirasse, un casque accompagnant la cuirasse, un couvre-nuque de tissu, un bonnet de tissu, un bouclier de cuivre, 120 flèches assemblées et inassemblées, un umbo de fer pour le bouclier, deux lances de fer et une mine d'argent pour les provisions de voyage pour le ban royal pour aller à Uruk et que je puisse accomplir (l'obligation) qui pèse sur ta part du domaine d'arc. <sup>(13-17)</sup>Remut-Ninurta l'entendit et lui donna un cheval, tout l'équipement de combat conformément à ce qui est écrit ci-dessus et une mine d'argent pour les provisions de voyage pour (accomplir) l'ordre royal de se rendre à Uruk, (obligation) pesant sur ce domaine de cheval. <sup>(17-18)</sup>Gadal-Yama a la responsabilité de tout ce qui lui a été confié. Il fera établir (une quittance) par Zabin, le préposé (*šaknu*) des scribes sur parchemin de l'armée et il la donnera à Remut-Ninurta, fils de Murašu.

<sup>(22-28)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(28-29)</sup>Nippur, le 18 *ṭebētu* (x) de l'an 2 de Darius II, roi des pays.

<sup>(Tranches.)</sup>(Sceaux-cylindres).

Le texte UCP9/3, 269f. présente de nombreuses caractéristiques très singulières :

1) Il évoque tout d'abord l'adoption d'Enlil-šum-iddin, descendant de Murašu, par un certain Rahim-ili, un tenancier de la région de Nippur qui détenait, entre autres, un domaine de cheval. D'après les informations elliptiques du texte, ce domaine aurait dû revenir à Barik-ili, qui serait dans ce cas le fils de Rahim-ili<sup>1330</sup>. Ce domaine est maintenant détenu par Enlil-šum-iddin. Comme

---

<sup>1329</sup> Ici le terme de « frère » n'est pas à prendre au sens propre, car Remut-Ninurta était en fait le neveu d'Enlil-šum-iddin (voir la généalogie des Murašu en Introduction de la Partie 3). Il pouvait désigner un proche parent ou bien un associé (CARDASCIA 1951 : 78 n.9 et 120 n.11).

<sup>1330</sup> Barik-il, fils de Rahim-il est attesté dans le texte STOLPER 1985 : n°35 (17/i/Artraxerxès I<sup>er</sup> 33). Ce texte est une quittance

l'explique G. Cardascia, cette adoption avait pour but de contourner l'inaliénabilité des tenures militaires<sup>1331</sup>. Enlil-šum-iddin n'effectue pas lui-même le service militaire qui pesait sur cette terre ainsi obtenue. Remut-Ninurta finance ainsi Gadad-Yama, un des fils de Rahim-ili, pour qu'il accomplisse le service militaire dû. Ce transfert d'un bien immobilier à travers une adoption est surtout documenté dans les archives de Nuzi au II<sup>e</sup> millénaire<sup>1332</sup>. L'adoption-vente évoquée par le texte UCP 9/3, 269f. est exceptionnelle dans la documentation d'époque récente<sup>1333</sup>.

2) Les textes de l'an 2 de Darius II sont les seuls à mettre en évidence une levée de soldats<sup>1334</sup>.

3) Ce texte détaille de manière précise l'équipement militaire d'un cavalier à l'époque perse<sup>1335</sup> :

Type	Terme babylonien	Traduction / Commentaire
<b>Vocabulaire du cheval :</b>	1+en anše-kur-ra	Un cheval
	hušuku	Harnais
	pugudatû	Rênes
<b>Vocabulaire de l'équipement militaire :</b>	1+en <sup>ti</sup> g <sup>g</sup> suhattu	Une couverture <sup>?</sup>
	1+en širi'anu an-bar	Une cuirasse
	1+en karballatu ša širi'anu	Un casque accompagnant la cuirasse
	1+en kurapanu ša suhattu	Un couvre-nuque de tissu
	1+en karballatu ša suhattu	Un bonnet de tissu
<b>Vocabulaire de l'armement :</b>	1+en <sup>kuš</sup> šalțu ša erû	Un bouclier de cuivre
	120 šiltah > šušku > girri	120 flèches assemblées et désassemblées
	1+en depu an-bar ša šalțu	Un umbo de fer du bouclier <sup>1336</sup>
	2 <sup>g</sup> asmaru an-bar	Deux lances de fer

#### *L'armement d'un cavalier*

---

de fermage versé par Barik-il à un certain Munatu, fils d'Umapiriya. Ce dernier porte un nom perse (Munatu ou Unatu), voir TAVERNIER 2007 : 337, l'origine de son patronyme reste incertaine et pourrait être égyptienne (TAVERNIER 2007 : 535). Aucun membre de la famille des Murašu n'est mentionné dans ce texte.

<sup>1331</sup> CARDASCIA 1951 : 181-182 et surtout n.1.

<sup>1332</sup> Sur ce sujet voir en particulier CASSIN 1938.

<sup>1333</sup> CARDASCIA 1951 : 181, n.1.

<sup>1334</sup> CARDASCIA 9152 : 99.

<sup>1335</sup> Voir également le texte *Dar.* 253 (10/v/Darius I<sup>er</sup> 09).

<sup>1336</sup> Le *umbo* (terme latin) désigne la pointe ou le cône permettant de détourner les traits frappant ce point, ou jouant parfois dans la mêlée le rôle d'une arme offensive.

### 1.2.2. Les tenanciers mobilisés

Les textes BE 10, 61, BE 10, 62, PBS 2/1, 162 et PBS 2/1, 194 précisent que les personnes mobilisées jouissaient de domaines d'arc. Ils appartenaient aux « *haṭru* des travailleurs dépendants (qualifiés) de *mār hisannu* »<sup>1337</sup> et au « *haṭru* du Bīt-Simmagir »<sup>1338</sup>. Le texte UCP 9/3, 269f. précise, quant à lui, que la tenure en question était un domaine de cheval. Ce domaine pourrait faire partie du « *haṭru* des scribes sur parchemin de l'armée ». En effet, c'est le préposé (*šaknu*) de ce *haṭru* qui était chargé d'enregistrer la fourniture de l'équipement militaire par Remut-Ninurta :

Date / Référence	Mobilisés	Haṭru
18/x/Darius II 02 (BE 10, 61)	Hannani » et de Gubbaia, les fils de Ninurta-eṭir ; Nâdin et d'Ardi-Enlil, les fils de Sa'ga »	« <i>haṭru</i> des travailleurs dépendants (qualifiés) de <i>mār hisannu</i> »
18/x/Darius II 02 (PBS 2/1, 162)	[4 personnes]	[« <i>haṭru</i> des travailleurs dépendants (qualifiés) de <i>mār hisannu</i> »]
18/x/Darius II 02 (UCP9/3, 269f.)	Gadal-Yama, fils de Rahim-ili	(« <i>Haṭru</i> des scribes sur parchemin de l'armée ? »)
20/x/Darius II 02 (PBS 2/1, 54)	Ninurta-ah-iddin, fils de Šum-iddin, Ninurta-uballiṭ, fils d'Erib-Enlil, Enlil-iddin et Bel-ittannu, les fils de Šamu	(« <i>haṭru</i> des travailleurs dépendants (qualifiés) de <i>mār hisannu</i> »)
23/x/Darius II 02 (PBS 2/1, 194)	Hisdanu, fils de Kidin	(« <i>haṭru</i> des travailleurs dépendants (qualifiés) de <i>mār hisannu</i> »)
24/x/Darius II 02 (BE 10, 62)	Bibaia, fils de Belšunu	« <i>Haṭru</i> du Bīt-Simmagir »

#### Les soldats mobilisés en 424

Certains de ces mobilisés sont attestés dans d'autres documents des archives des Murašu. Hannani, fils de Ninurta-eṭir, et Hisdanu, fils de Kidin sont mentionnés en tant que témoins<sup>1339</sup>.

<sup>1337</sup> Le sens de l'expression *mār hisannu* reste incertain. Pour G. Cardascia le terme *hisannu* pourrait désigner des « gardes » (CARDASCIA 1958 : 59 n.2).

<sup>1338</sup> Le titre de Simmagir désigne un haut dignitaire lors de la période néo-babylonienne (VON SODEN 1972). Les archives des Murašu enregistrent le nom de deux personnes portant ce titre : Bel-uballiṭ, fils de Belšunu (BE 9, 83 : 17, R. ; BE 9, 84 : 10, L.E.), et Tattannu, fils d'Aplaia (BE 9, 75 : 10, O. ; BE 10, 71 : 7, 10, U.E. ; BE 10, 101 : 24, Lo.E. ; PBS 2/1, 21 : 14, Lo.E. ; PBS 2/1, 72 : 11, U.E. ; PBS 2/1, 87 : 20, U.E. ; PBS 2/1, 142 : 3, 7, 10 ; PBS 2/1, 178 : 17, U.E. et STOLPER 1985 : n°117 : 7', L.E.). Le nom du titulaire est cassé en DONBAZ & STOLPER 1997 : n°79 : 1. Il semble qu'à l'époque perse ce dignitaire n'occupe plus un poste important. Il se comporte comme un responsable administratif local (*šaknu*) percevant lui-même les redevances qu'il tirait de ses domaines (CARDASCIA 1951 : 104 et STOLPER 1985 : 73-74). Les textes enregistrent des domaines portant son nom (BE 9, 26 et DONBAZ & STOLPER 1997 : n°8) ainsi qu'un canal (On en trouvera les références dans ZADOK 1985 : 382 auxquelles on ajoutera les textes STOLPER 1985 : n°11 : 5 ; STOLPER 1985 : n°75 : 5', 6 ; DONBAZ & STOLPER 1997 : n°48 : 2 et DONBAZ & STOLPER 1997 : n°84 : 5).

<sup>1339</sup> Hannani', fils de Ninurta-eṭir : STOLPER 1985 : n°98 : 14 (20/ix/Artaxerxès Ier 36) ; Hisdanu, fils de Kidin : PBS 2/1, 209 :

Bibaia, fils de Belšunu est attesté comme co-débiteur, en compagnie d'autres tenanciers d'un domaine d'arc du *haṭru* du Simmagir, de dattes et d'orge auprès de Remut-Ninurta au cours de l'an 7 de Darius II<sup>1340</sup>.

Les tenanciers de domaines militaires (domaines d'arc, de cheval et de char) devaient fournir des redevances en nature (farine) et ils devaient également s'acquitter d'un service armé. La plupart du temps, le service militaire était remplacé par le versement d'une quantité d'argent désignée dans les textes sous le terme de « soldat du roi »<sup>1341</sup>. Les textes de l'an 2 de Darius II sont les seuls à mettre en évidence une levée effective de soldats.

### 1.2.3. Une convocation militaire pour la ville d'Uruk

Les tenanciers ont eu recours au service des Murašu pour obtenir des prêts afin de financer l'achat de leur équipement militaire et de leur provision de voyage. Certains textes précisent que le soldat devait se rendre simplement à Uruk après avoir financé son matériel et ses vivres. D'autres textes précisent que les soldats devaient se rendre au ban royal (*šibûtu ša šarri*)<sup>1342</sup>.

Date / Référence	Prêt accordé par les Murašu	Type de service
18/x/Darius II 02 (BE 10, 61)	14 400 litres de dattes / Équipement et provisions de 4 personnes	pour aller à Uruk / <i>ana alāki ana Uruk</i>
18/x/Darius II 02 (PBS 2/1, 162)	10 800 litres de dattes / Équipement et provisions de 3 personnes	pour aller à Uruk / <i>ana alāki ana Uruk</i>
18/x/Darius II 02 (UCP9/3, 269f.)	1 mine d'argent / provision d'un cavalier	pour le ban royal, pour aller à Uruk / <i>ana šibûti ša šarri ana alāki ana Uruk</i>
20/x/Darius II 02 (PBS 2/1, 54)	Non mentionné / salaire, provisions, habit et équipement pour 4 personnes	pour [le ban] royal [...] / <i>ana [šibûti] ša šarri [...]</i>
24/x/Darius II 02 (BE 10, 62)	3 600 litres / Équipement et provision pour 1 personne	pour le ban royal pour aller à Uruk / <i>ana šibûti ša šarri ana alāki ana Uruk</i>

#### Le service militaire en 422<sup>1343</sup>

14 (4/x/Darius II 05) et BE 10, 39 : 15 (16/v/Darius II 01).

<sup>1340</sup> BE 10, 125 (22/viii/Darius II 07).

<sup>1341</sup> CARDASCIA 1951 : 98-99.

<sup>1342</sup> Pour la traduction de *šibûtu ša šarri* par ban royal, voir CARDASCIA 1951 : 99 et JOANNÈS 1982 : 19 n.3.

<sup>1343</sup> Le texte PBS 2/1, 194 n'enregistre qu'un simple versement de dattes destiné à financer des habits, des provisions de voyage et un équipement de combat sans préciser ni le lieu ni le but de cette levée de soldat. Cet ordre de mobilisation est intervenu, le 23 *tebētu* (x) de l'an 2 de Darius II, soit au même moment que les convocations de soldats à Uruk.

À l'exception du texte UCP9/3, 269f., les données rassemblées montrent qu'un soldat avait besoin de 3 600 litres de dattes pour couvrir l'achat de son équipement militaire et de ses provisions de voyage. Il reste difficile d'évaluer la part destinée à l'achat de l'équipement et celle consacrée aux provisions. La mobilisation ordonnée par Darius II a eu un coût important sur les tenanciers et ces derniers ont dû emprunter afin de répondre à la convocation du roi.

#### 1.2.4. *L'objectif de cette mobilisation de soldats*

Les objectifs de cette mobilisation ne sont pas explicités. Les soldats pouvaient être convoqués pour deux raisons essentielles : partir en campagne militaire ou bien participer à une parade. Les sources de l'histoire achéménide montrent que les soldats n'étaient pas mobilisés et équipés uniquement pour des opérations guerrières. Ils pouvaient également jouer un rôle lors de la visite du roi. L'entrée d'Alexandre dans Babylone, décrite par plusieurs auteurs classiques, s'est déroulée dans une ville en paix qui s'était parée de ses plus beaux atouts pour accueillir son nouveau maître<sup>1344</sup>. Le récit de Quinte-Curce, le plus détaillé, nous apprend que les cavaliers babyloniens « parés » occupaient une place importante dans la cérémonie d'entrée du souverain dans Babylone, ils fermaient la marche du cortège. On peut donc se demander si les cavaliers en arme mobilisés à Uruk ne participaient pas au cortège chargé d'accueillir Darius II lors de son entrée solennelle dans la ville. Cependant, les grandes quantités de dattes empruntées pour le financement de l'équipement et des provisions de voyage par les tenanciers des domaines d'arc et la quantité d'argent particulièrement élevée reçue par le cavalier du texte UCP 9/3, 269f. pour ses seules provisions de voyage semblent indiquer que les soldats ont été convoqués pour participer à une campagne militaire. Plusieurs hypothèses quant à l'objectif de cette expédition peuvent être envisagées et discutées.

**1. Un rassemblement en lien avec les troubles successoraux ?** Nous avons vu que plusieurs auteurs classiques évoquaient des troubles politiques engendrés par la succession d'Artaxerxès I<sup>er</sup> en 424 qui se seraient déroulés pendant plusieurs mois après la mort du souverain. Cette chronologie ne coïncide pas avec les levées de troupes qui ont eu lieu en Babylonie en 422. M. Stolper avança très prudemment l'hypothèse de voir dans ces levées une opération de sécurité après la succession : « The object and scale of the levy in that year – perhaps only a modest security operation after the succession – are unknown »<sup>1345</sup>. Il reste encore une fois très difficile d'établir un lien entre des

---

<sup>1344</sup> Sur l'entrée d'Alexandre dans Babylone : Quinte-Curce, V.1.17-23, Diodore de Sicile XVII.64.3-4 ; Arrien III. 16.4-5.

<sup>1345</sup> STOLPER 1985 : 123.

événements rapportés par des auteurs classiques suivant une chronologie très mal établie et des mentions de levées de soldats qui seraient intervenues près de deux ans après les faits.

**2. Une expédition militaire contre la ville d'Uruk ?** Il s'agit d'une hypothèse formulée par G. Cardascia : « L'opération entreprise par Darius II a pour objectif ou pour base de départ la ville d'Uruk dans l'extrême sud de la Babylonie »<sup>1346</sup>. Des troubles auraient ainsi pu obliger l'armée royale à intervenir en Babylonie. Cependant, aucune source ne permet de dire que la ville d'Uruk entra en révolte au cours du règne de Darius II.

**3. Un rassemblement pour l'Asie Mineure ?** Ctésias évoque une révolte de Pissouthnès, le satrape de Sardes, qui reçut l'appui de mercenaires athéniens, peu après l'avènement de Darius II qui envoya une armée mater cette rébellion<sup>1347</sup>. Cependant, il paraît peu probable que le Grand Roi ait d'abord fait convoquer son armée dans le sud de la Babylonie avant de partir par le nord pour rejoindre l'Asie Mineure<sup>1348</sup>.

**4. Uruk : un point de départ pour une expédition lointaine ?** Nous avons vu que l'armée impériale perse pouvait se réunir à différents endroits : dans les camps d'Ayiltammu (en Médie) sous le règne de Cyrus, dans le camp d'Élam sous le règne de Cambyse<sup>1349</sup>. Il n'est pas à exclure que des soldats babyloniens aient pu rejoindre l'armée du Grand Roi directement en Babylonie. Nous verrons que ce fut le cas sous le règne de Darius III pour marcher contre Alexandre à Issos (333) et pour contrer l'avancée du conquérant à Gaugamèles (331)<sup>1350</sup>. Ainsi une convocation de soldats à Uruk aurait pu être le point de départ d'une vaste campagne militaire. Nous remarquons que le cavalier évoqué par le texte UCP 9/3, 269f. a reçu de la part de Remut-Ninurta une mine d'argent, soit une quantité considérable, au titre de rations de voyage (*šidītu*)<sup>1351</sup>. Il reste difficile d'évaluer la quantité de nourriture que l'on pouvait acheter avec une mine d'argent à cause de la fluctuation des prix des denrées agricoles<sup>1352</sup> et nous n'avons pas de données sur ce sujet concernant le début du règne de Darius II. Pour en avoir une idée très approximative, nous utilisons ici le prix médian de l'orge de 180 litres pour 1 sicle 1/5 d'argent calculé sur une longue période en Babylonie (617-486)<sup>1353</sup>. Le cavalier aurait alors eu la capacité d'acheter 7 200 litres d'orge. Cette quantité

---

<sup>1346</sup> CARDASCIA 1958 : 59 n.2.

<sup>1347</sup> Sur cet épisode, voir BRIANT 1996 : 608-609.

<sup>1348</sup> Cet avis a également été exprimé par D. Lewis : « One would hardly bring troops south from Nippur if the intention was to north, north-west, or to Syria » (LEWIS 1977 : 79 n.187).

<sup>1349</sup> CHAPITRE 3 §2.2 et 3.1.

<sup>1350</sup> Cf. *infra*. 4.3.1

<sup>1351</sup> Pour une étude concernant les rations de voyage voir JANKOVIC 2008.

<sup>1352</sup> Sur cette question voir JURSA (dir.) 2011 : 443-468.

<sup>1353</sup> JURSA (dir.) 2011 : 448.

dépasse largement les besoins personnels du soldat et de sa monture. Une ration de 0,7 litres était suffisante pour satisfaire les besoins caloriques journaliers d'un homme adulte<sup>1354</sup>. Les textes de Persépolis fournissent des données précises sur le fourrage reçu par les chevaux. Les quantités journalières de céréales variaient de 2 à 3 qa, soit entre 2 et 3 litres environ<sup>1355</sup>. Le cavalier et sa monture devaient donc consommer entre 2,7 et 3,7 litres chaque jour. Avec une mine d'argent, ils auraient donc pu subvenir à leur besoin pendant 5 ou 7 ans. Il faut donc envisager qu'une partie de cet argent était destiné à remplir les caisses de l'armée royale pour financer l'achat de rations alimentaires en commun. Il n'est donc pas possible d'évaluer la durée de mobilisation du cavalier en fonction de la quantité d'argent qu'il a reçue pour ses provisions de voyage. Cependant, son importance laisse supposer une expédition longue. La convocation de soldats dans le sud de la Babylonie pourrait indiquer la direction d'une campagne militaire. Elle aurait pu alors concerner la péninsule arabique. Les relations entre cette région et le cœur de l'Empire perse restent très mal connues en raison d'une faible documentation et de sa difficulté d'interprétation<sup>1356</sup>.

En l'absence de données complémentaires, les objectifs de la convocation militaire à Uruk ordonnée par Darius II en 422 ne peuvent être identifiés. On peut constater que la ville du sud de la Babylonie a servi de point de départ pour une expédition qui peut sembler longue si l'on prend en compte les quantités élevées de dattes et d'argent reçues pour les provisions de voyage des soldats.

### 1.2.5. *Bilan*

En conclusion, les informations des textes babyloniens rédigés lors des premières années du règne de Darius II, de 424 à 422, ne nous permettent pas de les mettre en relation avec les conflits dynastiques qui auraient éclaté à la mort d'Artaxerxès I<sup>er</sup>. Ils semblent que les historiens qui ont proposé ce lien aient surinterprété les données des textes des Murašu. Ainsi, les difficultés économiques visibles à Nippur en 424 et 423 s'expliquent plus simplement par des raisons locales telle qu'une mauvaise récolte plutôt que par une mobilisation excessive des ressources de la Babylonie exigée par Darius II pour soutenir son effort de guerre. De même, la mobilisation du ban royal à Uruk en 422 aurait pu concerner une longue expédition militaire probablement dirigée vers le sud de la Mésopotamie. Rappelons enfin qu'il est très périlleux, méthodologiquement parlant, de mettre en relation des événements politiques rapportés de manière différente par les auteurs

---

<sup>1354</sup> Voir en dernier lieu sur cette question JANKOVIC 2008 : 440-441.

<sup>1355</sup> Voir par exemple le texte PF 2073 : 30 (BAR of) grain, supplied by Pukdamira received, and gave it as sat to horses whose apportionments are set by Hiimizza. (For) 1 month, the tenth. 2 horses daily consume each 3 qa. (By) 2 horses daily consumed 2 qa each (HALLOCK 1969 : 638).

<sup>1356</sup> Sur l'Arabie pendant l'époque perse, voir GRAF 1990.

classiques et des données primaires, sibyllines et succinctes des textes économiques babyloniens. L'hypothèse de la participation de la Babylonie à la « Grande révolte des satrapes » proposée par R. van der Spek peut ainsi être également questionnée.





## 2. LA BABYLONIE A-T-ELLE ÉTÉ UN DES THÉÂTRES DE LA « GRANDE RÉVOLTE DES SATRAPES » (v.360-350) ?

Deux relevés d'observations astronomiques très fragmentaires enregistrent ce qui semble être des attaques ennemies en Haute-Mésopotamie et à Sippar à la fin du règne d'Artaxerxès II (367 et 363). Ces troubles ont nécessité l'intervention militaire du pouvoir perse (§2.1). R. van der Spek proposa d'établir un lien entre ces deux textes et une révolte de grande ampleur qui concerna l'Égypte et les satrapies d'Asie Mineure rapportée par plusieurs sources classiques. Cet épisode porte le nom de « Grande révolte des satrapes ». Cette hypothèse de Van der Spek souleva des objections méthodologiques de la part de P. Briant (§2.2).

### 2.1. Des troubles en Haute-Mésopotamie (mai-juin 367) et dans la région de Sippar (oct.-nov. 363)

Le texte AD 1, -366 enregistre des événements qui ont eu lieu au cours de l'an 38 du règne d'Artaxerxès II. Un passage en particulier évoque de manière elliptique une intervention de l'armée d'Artaxerxès II en Mésopotamie au cours du mois d'*aiāru* (mai-juin 367)<sup>1357</sup> :

**AD 1, -366 A Col. ii**<sup>1358</sup>

<sup>(2)</sup>... Ce mois-ci, le chef<sup>?</sup> [de/des ...]

<sup>(3)</sup>[les] soldats du roi une bataille contre les soldats [*qui se trouvaient dans*<sup>?</sup>]

<sup>(4)</sup>[les mon]tagnes de Haute-Mésopotamie<sup>1359</sup> livrèrent et l[es soldats dans les montagnes<sup>?</sup>]

<sup>(5)</sup>de la Haute-Mésopotamie furent vaincus...

Un journal astronomique très fragmentaire daté de l'an 42 du règne d'Artaxerxès II enregistre des mouvements de troupes militaires en Babylonie. Ce texte a été publié par H. Hunger et R. Van der Spek et évoque des troubles dans la région de Sippar<sup>1360</sup> :

---

<sup>1357</sup> Ce texte est publié dans SACHS & HUNGER 1988 : 128-138 et l'extrait en question a été repris dans VAN DER SPEK 1998 : 253-255.

<sup>1358</sup> (2) ... iti bi lú-en? [...] <sup>(3)</sup>[lú]erín-ni lugal šal-tu<sub>4</sub> ana lib-bi lúerín-ni [...] <sup>(4)</sup>[k]ur-ú šá bi-rit i<sub>7</sub>-me dù-me-ma l[ú] [...] <sup>(5)</sup>šá bi-rit i<sub>7</sub>-me gaz-me ...

<sup>1359</sup> VAN DER SPEK 1998 : 254 (commentaire de la ligne 4).

<sup>1360</sup> HUNGER & VAN DER SPEK 2006.

<sup>(2)</sup>[...] ses fils, les [...]

<sup>(3)</sup>[...] au mois d'arahasnu (viii) à Sippar [...]

<sup>(4)</sup>[...] en amont et en aval, ils campèrent [...]

<sup>(5)</sup>[...] ils prirent. Le Fils du Roi qui pour la gard[e de ...]

<sup>(6)</sup>[...] il leur infligea une défaite [*et pillā*] leur butin [...]

<sup>(7)</sup>[... *les soldat*]<sup>s</sup> du roi, qui pour le combat à travers la montagne<sup>?</sup> [...]

<sup>(8)</sup>[...] il s'empara. [Il] conquiert la ville [...]

<sup>(9)</sup>[An 42 d'Arses qui est appelé] du nom d'Artaxerxès (II), roi des pays.

<sup>(10)</sup>[Observations régulières de] puis le mois de *kislīmu* (ix) jusqu'à la fin du mois d'*addaru* (xii), an 40[+2].

<sup>(11)</sup>[Main de Mušal]lim<sup>?</sup>-Bel, fils d'Iddin-Bel, descendant de Mušezib[u ...]

Les lacunes du texte ne permettent pas de saisir en détail cet événement, il est cependant possible de distinguer trois étapes :

- 1) Des personnes s'installent dans la région de Sippar,
- 2) Le Fils du roi intervient dans les combats,
- 3) L'armée royale intervient également. Il semble que les combats se déroulèrent en montagne.

Il est possible que le « fils du roi » mentionné dans le journal astronomique de l'an 362 ait été le futur Artaxerxès III qui succéda à son père Artaxerxès II dont la dernière attestation remonte à la fin du mois de novembre 359<sup>1362</sup>. D'après Plutarque, Artaxerxès II avait eu trois fils avec son épouse principale, Stateira : Darius (l'aîné), Ariaspès et Ochos (le plus jeune)<sup>1363</sup>. Le roi comptait également de nombreux bâtards, dont Arsamès<sup>1364</sup>. De son vivant, il désigna son fils aîné comme l'héritier du trône<sup>1365</sup>, mais ce dernier entra en rébellion contre son père et fut mis à mort<sup>1366</sup>. Ochos réussit à écarter du trône son frère Ariaspès puis Arsamès avant de prendre le pouvoir à la mort d'Artaxerxès II<sup>1367</sup>.

<sup>1361</sup> (1)[.....] x x [.....] (2)[..... d]umu-meš-šú lú x [.....] (3)[.....] x ina iti apin a-na uru ud-kib-n[un<sup>ki</sup> .....] (4)[.....] x ugu im ú<sup>1</sup> šu-pal im šub-meš [.....] (5)[.....]x ti-ú dumu lugal šá a-na ma-aš-šar-t[ú .....] (6)[.....]x bad<sub>5</sub>-bad<sub>5</sub>-šú-nu gar-un hu-bu-{hu}-us-su-n[u ih-tab-ta .....] (7)[.....] lú erín<sup>?</sup>-meš lugal šá a-na šal-tu<sub>4</sub> ina muh-hi kur-ú [.....] (8)[.....]x šu<sup>11</sup>-su-nu ik-ta-šad uru gaz-[me<sup>?</sup> .....] (9)[mu 42-kam 'ár-šú šá] 'ár-tak-šat-su lugal kur-kur [mu-šú] [na-bu-ú] (10') [en-nun šá gi-né-e šá t]a gan en til še {...} mu 40[+2 kam] (11')[šú<sup>11</sup> g]i<sup>2</sup>-<sup>d</sup>en dumu šá 'mu-<sup>d</sup>en dumu <sup>fliá</sup>mu-še-zi-b[u ...].

<sup>1362</sup> PARKER & DUBBERSTEIN 1956 : 19

<sup>1363</sup> Art. 26. 1-2 ; 30.2.

<sup>1364</sup> Art. 30.1 et 8.

<sup>1365</sup> Art. 26.4-5.

<sup>1366</sup> Art. 29.

<sup>1367</sup> Art. 30.

## 2.2. Des conflits internationaux ou des conflits locaux ?

R. van der Spek proposa de mettre ces deux textes en rapport avec la « Grande révolte des Satrapes » connue en particulier par le récit de Diodore. À la fin du règne d'Artaxerxès II, de nombreux satrapes d'Asie Mineure ainsi que Tachos, le roi d'Égypte, se soulevèrent contre le roi (XV, 93.1)<sup>1368</sup>. À la suite de cette révolte, le satrape de Paphlagonie, Datamès aurait envahi la Mésopotamie (Polyen VII.21.3) et Orontes, satrape de Syrie, aurait été défait en Syrie (Trogue-Pompée, *Prol.* X).

Concernant le premier texte mentionnant des troubles en Haute-Mésopotamie, R. van der Spek ne prend pas la peine d'argumenter le lien qu'il propose avec la grande révolte, il affirme ainsi : « This section seems to deal with the so-called « Great Satraps' Revolt » (368-360). Lines 2-5 may refer to an action by Datames, satrap of Cappadocia, who crossed the Euphrates to fight the troops of the King and who was able to escape (Polyaenus 7.21.3) »<sup>1369</sup>. Cette hypothèse suscita de très fortes réserves méthodologiques formulées par P. Briant : « l'interprétation ne procède pas de l'examen d'une information indépendante ; tout au contraire, elle est tirée d'une des interprétations chronologiques et politiques possibles des textes classiques – interprétation à laquelle la tablette ne peut donc apporter aucune confirmation externe, sauf à utiliser un raisonnement circulaire »<sup>1370</sup>. R. van der Spek et H. Hunger prirent en compte cette remarque et proposèrent alors d'établir un nouveau lien avec le relevé d'observations astronomiques mentionnant des troubles dans la région de Sippar : « We must indeed admit that it is possible to combine this information of Polyaenus with this new diary, assuming that Datames may have reached Sippar. A similar reconstruction is possible as regards Orontes »<sup>1371</sup>. Les auteurs n'exposent pas clairement leurs arguments<sup>1372</sup>. La même remarque méthodologique posée par P. Briant peut une nouvelle fois s'appliquer sur cette nouvelle hypothèse.

Cet épisode nommé « la grande révolte des satrapes » pose de nombreuses difficultés aux historiens concernant la chronologie des événements, leur géographie, leur ampleur et leur objectif. Ces difficultés sont résumées ainsi par P. Briant : « Le bilan de l'examen préalable, on le voit, est fort peu encourageant : des sources classiques éparses et allusives qui ne s'intéressent pas de l'intérieur à l'histoire de l'Empire achéménide ; un texte (Diodore) apparemment plus informatif, mais dont la

---

<sup>1368</sup> Voir BRIANT 1996 : 675-694 et WEISKOPF 1989.

<sup>1369</sup> VAN DER SPEK 1998 : 254.

<sup>1370</sup> BRIANT 2001 : 93-94.

<sup>1371</sup> HUNGER & VAN DER SPEK 2006 : 11.

<sup>1372</sup> Les auteurs considèrent que le relevé d'observations astronomiques peut avoir un lien avec la révolte des satrapes comme il peut ne pas en avoir avec cette révolte (HUNGER & VAN DER SPEK 2006 : 12). Ils semblent tout de même privilégier la première possibilité. En effet, l'analyse du lien avec la révolte occupe plusieurs pages de l'article (p.9-12) alors que les autres hypothèses faisant des troubles évoqués dans le texte un événement de portée plus locale (conflit avec des tribus par exemple) ne tiennent que sur quelques lignes (p.12).

construction et la typologie conduisent l'historien à beaucoup de suspicion ; deux inscriptions grecques allusives, au texte et à la datation très incertains »<sup>1373</sup>. Il paraît ainsi délicat de mettre en relations des textes aussi fragmentaires, dans lesquels aucun nom précis de peuples ou de personnages n'est conservé, avec un événement connu par des sources classiques très postérieures qui ne permettent pas d'établir un cadre chronologique et géographique précis<sup>1374</sup>.

En conclusion, nous considérons qu'aucune information ne permet de relier ces deux relevés d'observations astronomiques avec « la grande révolte des satrapes ». Les données très lacunaires de ces textes nous informent qu'à la fin du règne d'Artaxerxès II, le pouvoir perse a dû intervenir militairement dans la région de Sippar et en Haute-Mésopotamie. Les raisons de ces interventions ne sont pas connues. Il pourrait s'agir d'opérations menées contre des révoltes locales ou bien contre des actes de pillage de populations nomades ou semi-nomades. En effet, les deux textes évoquent des montagnes : les soldats [*qui se trouvaient dans*? les mon]tagnes de Haute-Mésopotamie<sup>1375</sup> ; [... *les soldat*]*s*? du roi, qui pour le combat à travers la montagne? [...]<sup>1376</sup>. Il est donc possible que le pouvoir perse ait dû affronter des tribus montagnardes descendues dans les plaines pour y effectuer des raids. D'après les relevés d'observation, ces troubles n'ont pas menacé le pouvoir perse qui a pu rétablir la sécurité de ces régions. En revanche, quelques années plus tard, la couronne achéménide dut faire face à un nouvel ennemi en Babylonie qui fit sédition.

---

<sup>1373</sup> BRIANT 1996 : 678.

<sup>1374</sup> Ainsi, Polyen (auteur du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.) est le seul à affirmer que le satrape Datamès a envahi la Mésopotamie.

<sup>1375</sup> AD 1, -366 A Col. ii : 3-4.

<sup>1376</sup> HUNGER & VAN DER SPEK 2006 (BM 36742) : 7.

### 3. MENACE INTÉRIEURE : LE ROI BABYLONIEN NIDIN-BEL (v.336)

Pendant la domination perse sur la Babylonie (539-331), des révoltes locales éclatèrent et des personnes prirent le titre de « roi de Babylone » affirmant ainsi leur indépendance vis-à-vis du pouvoir perse. Les premières révoltes ont eu lieu en 522-521 au moment de la guerre qui opposa le roi perse Bardiya à Darius I<sup>er</sup> peu après la fin du règne de Cambyse. En peu de temps, deux personnages, Nidintu-Bel et Arahû, ont pris, l'un à la suite de l'autre, le nom royal de Nabuchodonosor. Ces rébellions se situaient dans un contexte politique très troublé et la faiblesse du pouvoir perse à ce moment-là entraîna la sédition de nombreuses provinces de l'empire. Elles furent mâtées par la force<sup>1377</sup>. Les deuxièmes révoltes éclatèrent au tout début du règne de Xerxès, en 484. Deux rois babyloniens, Šamaš-eriba et Bel-remanni se déclarèrent en même temps. Il semble qu'ils se soient affrontés et que Šamaš-eriba en sortit vainqueur. De violents combats au nord de la Babylonie ont pu opposer l'armée de Xerxès à l'armée du roi babylonien<sup>1378</sup>.

D'après notre documentation, il n'y eut aucune contestation du joug perse en Babylonie pendant près de 130 ans. À la fin du règne d'Artaxerxès IV (338-336), un document babylonien enregistre le nom d'un nouveau roi babylonien, signe d'une nouvelle sédition de la province (§3.1). Une nouvelle fois cette prise de pouvoir par un roi local s'inscrivait dans un contexte de troubles à l'intérieur de la famille royale perse (§3.2).

#### 3.1. Le règne de Nidin-Bel d'après la *Liste royale d'Uruk*

La *Liste royale d'Uruk* a été découverte à Uruk et enregistre le nom de plusieurs rois depuis le roi assyrien Aššurbanipal (668-630/627) et son frère Šamaš-šum-ukin qui régna sur Babylone (667-648) jusqu'à Séleucos II (246-225)<sup>1379</sup>. La lignée des rois perses s'arrête à Darius I<sup>er</sup> pour reprendre après une cassure à Nidin-Bel :

<sup>(12)</sup>[(Règne de) X années : C]yrus,  
<sup>(13)</sup>[(Règne de) X années : Camby]se,  
<sup>(14)</sup>[(Règne de) X années : Dariu]s (I<sup>er</sup>),  
[Plusieurs lignes cassées]

---

<sup>1377</sup> Voir l'introduction de la Partie 2.

<sup>1378</sup> Voir l'introduction de la Partie 3.

<sup>1379</sup> Edition : VAN DIJK 1962 : 57-58 (transcription et traduction) et planche 28 (copie) ; GRAYSON 1969 : planche III (photographie) ; GRAYSON 1980 : 97-98 (transcription) ; DEL MONTE 1997 : 207 (transcription et traduction).

<sup>(0-1)</sup>[(Règne de) X année(s) : NP do]nt le deuxième nom est Nidin-B[el],

<sup>(2)</sup>(Règne de) 5 années : Darius (III) .

La forme Nidin-Bel est archaïque, ce nom est écrit au I<sup>er</sup> millénaire sous la forme Nidintu-Bel. J. Van Dijk considéra que le nom choisi par ce roi pourrait faire référence à Nidintu-Bel qui se déclara roi sous le nom de Nabuchodonosor III en 521<sup>1380</sup>. Si on tient compte de la mention du dieu Bel-(Marduk) dans ce nom, ce nouveau roi pourrait être originaire de Babylone. Les troubles politiques qui ont frappé la royauté perse à partir de la fin du règne d'Artaxerxès III ont été peut-être l'occasion pour un nouveau personnage de s'emparer du trône de Babylone.

### 3.2. Un contexte politique troublé

Le règne de Nidin-Bel apparaît dans un contexte politique très troublé décrit notamment par Diodore : Artaxerxès III (359-338) a été empoisonné par l'eunuque Bagôas qui a ensuite permis à Arsès, le jeune fils du roi, d'accéder au trône sous le nom d'Artaxerxès IV (338-336). Ce dernier fut réticent à se laisser manipuler par Bagôas, l'eunuque le fit périr ainsi que ses fils. Bagôas intronisa alors un de ses amis : Darius III qui finalement fit mettre à mort l'eunuque après que ce dernier eut fomenté un nouveau complot<sup>1381</sup>. Cette version de Diodore sert la propagande macédonienne qui considérait Darius III comme un roi illégitime<sup>1382</sup>. Elle s'oppose à la version perse rapportée par Justin et Diodore dans laquelle ce sont ses exploits guerriers qui permirent à Darius III d'atteindre le pouvoir<sup>1383</sup>. Il apparaît de plus que Darius III appartenait à la famille royale, son grand-père était le frère d'Artaxerxès II<sup>1384</sup>. Une partie du contexte politique de l'avènement de Darius III décrit par Diodore trouve écho dans un texte babylonien, la *Prophétie dynastique*.

Ce texte est une prédiction, rédigée *post eventum*, mise dans la bouche d'un être transcendant (un dieu ou un roi légendaire) décrivant les événements des règnes futurs. Les rois ne sont jamais nommés. Cependant, de nombreux détails permettent de les identifier. Le texte oppose les actions d'un « prince rebelle » (= Nabonide) à celle du « roi d'Élam » (= Cyrus). Il pourrait également mettre en opposition, dans un passage très fragmentaire, le dernier roi perse, Darius III (336-330), face aux troupes macédoniennes conduites par Alexandre le Grand<sup>1385</sup>. Le meurtre d'Artaxerxès IV semble y être évoqué au début de la colonne V dont les lignes sont très mutilées :

---

<sup>1380</sup> VAN DIJK 1962 : 58b.

<sup>1381</sup> Diodore XVII, 5.3-4.

<sup>1382</sup> Voir BRIANT 1996 : 790-791.

<sup>1383</sup> Justin X.3 et Diodore XVII, 6.1-3. Pour une analyse de la version perse de l'avènement de Darius III, voir BRIANT 1996 : 791.

<sup>1384</sup> BRIANT 1996 : 792.

<sup>1385</sup> Voir l'édition et les commentaires de VAN DER SPEK 2003 : 311-340.

<sup>(4)</sup>Pour deux ans [il exercera la royauté].

<sup>(5)</sup>Ce roi un officier royal [(le) tuera]

<sup>(4)</sup>2 mu-an-na-meš [lugal-ú-tu dù-uš]

<sup>(5)</sup>lugal šá-a-šú lú ša-re-[ši...]

Les restitutions de cet extrait de la *Prophétie dynastique* sont proposées à partir du récit de textes babyloniens et du récit de Diodore :

1) La ligne 4 évoque, sans le nommer, un roi ayant régné pendant deux ans juste avant l'arrivée au pouvoir de Darius III. Ce règne correspond à celui d'Artaxerxès IV dont la chronologie est bien connue. En effet, un journal d'observations astronomiques indique la date exacte de son accession au trône : le 26 août 338<sup>1386</sup>.

2) La ligne 5 évoque l'action sur le roi d'une personne portant le titre d'officier royal (*ša rēš šarri*). Elle peut être identifiée à Bagoas, l'eunuque du récit de Diodore. En effet, il semble que les auteurs classiques aient le plus souvent traduit le titre akkadien de *ša rēš šarri* par celui d'eunuque<sup>1387</sup>. Le texte littéraire babylonien évoquerait ainsi de manière elliptique l'assassinat du roi.

On constate que directement après la mention elliptique du règne éphémère d'Artaxerxès IV la *Prophétie dynastique* évoque le règne de Darius III. On peut donc penser que le règne de Nidin-Bel n'a duré que très peu de temps sur la Babylonie ou seulement sur une partie de la province puisque son règne n'est pas attesté par les auteurs classiques et par les quelques textes babyloniens contemporains. À ce jour, seule la *Liste royale d'Uruk* le mentionne.

En conclusion, nous avons vu qu'en 336, après le meurtre d'Artaxerxès IV, un roi babylonien fut reconnu en Babylonie. Le règne de ce roi babylonien s'inscrit dans un contexte de faiblesse du pouvoir perse. Darius III réaffirma ce pouvoir sur la Babylonie : le règne de Nidin-Bel fut de très courte durée et il fut probablement battu très peu de temps après l'avènement du nouveau roi perse. Quelques années plus tard, le Grand Roi dut faire face à une nouvelle menace, venue de l'ouest cette fois-ci, contre la domination perse.

---

<sup>1386</sup> BM 71537 col.III : 9-10 publié dans HUNGER 2001 n°11.

<sup>1387</sup> BRIANT 1996 : 288.





#### 4. DES MENACES VENUES DE L'OUEST VERS LE CŒUR DE L'EMPIRE : CYRUS LE JEUNE (401) ET ALEXANDRE LE GRAND (331)

Deux fois au cours de son histoire, le pouvoir perse en place se trouva menacé en son centre par une armée venue de l'Ouest. En 401, Cyrus le Jeune, satrape d'Asie Mineure, contesta le trône à son frère Artaxerxès II. Le prétendant rassembla une vaste armée depuis l'Anatolie rejointe par des mercenaires grecs, dont Xénophon. La royauté perse n'a pas été épargnée par son lot de complots et de coups d'État, cependant, la guerre de pouvoir lancée par Cyrus est tout à fait singulière dans l'histoire de l'Empire perse comme le souligne P. Briant : « L'arrivée de Cyrus et de son armée en Babylonie créait une situation politico-stratégique entièrement nouvelle dans l'histoire achéménide. Le Grand Roi était menacé au cœur même de son empire par un ennemi unique venu à la tête de forces importantes dans le but de s'emparer du pouvoir suprême »<sup>1388</sup>. Près de 70 ans après l'aventure de Cyrus le Jeune, Alexandre le Grand et son armée débarquèrent en Asie Mineure au printemps 334 avec l'intention d'affronter le pouvoir perse représenté par Darius III. Les deux Grands Rois se trouvèrent alors dans la même situation en 401 et en 334 : « ils doivent l'un et l'autre répondre à une offensive lancée depuis les pays d'en bas par des adversaires qui, l'un et l'autre, se considèrent comme dignes d'être roi, et qui entendent bien monter jusqu'à eux et les dépouiller du pouvoir suprême »<sup>1389</sup>. Le territoire de la Babylonie fut un des théâtres de guerre les plus importants pour les deux conquérants. Face à ces menaces venues de l'Ouest (§4.1), les rois perses adoptèrent la même stratégie défensive à savoir freiner l'avancée des ennemis (§4.2), pour avoir suffisamment de temps pour rassembler une armée considérable et protéger la Babylonie (§4.3). Cette stratégie mésopotamienne fut couronnée de succès pour Artaxerxès II face à Cyrus le Jeune, mais échoua pour Darius III face à Alexandre (§4.4). Cette dernière défaite entraîna la chute de Babylone et la fin de la domination perse sur la Babylonie (§4.5). Cette étude de la place du territoire de la Babylonie dans le dispositif militaire perse s'appuie essentiellement sur les auteurs classiques, Xénophon et Plutarque pour Artaxerxès II, les Historiens d'Alexandre pour Darius III. Ces derniers utilisèrent de nombreux éléments tirés de Xénophon pour construire leur récit<sup>1390</sup>. La confrontation entre Darius III et Alexandre le Grand à Gaugamèles, au nord de la Babylonie en 331, est également décrite succinctement par un relevé d'observations astronomiques babylonien.

---

<sup>1388</sup> BRIANT 1996 : 646.

<sup>1389</sup> BRIANT 2003 : 314.

<sup>1390</sup> BRIANT 2003 : 171-181 et 314-318.

## 4.1. Une menace venue de l'Ouest

Après avoir tous les deux remporté plusieurs victoires contre l'armée perse dans la partie occidentale de l'empire, Cyrus le Jeune en 404 puis Alexandre le Grand en 331 entreprirent de menacer le pouvoir perse directement en son centre en se dirigeant vers la Babylonie. Le site de Thapsaque situé sur l'Euphrate a été le point de départ de leur périple oriental.

### 4.1.1. Le carrefour de Thapsaque

Les deux conquérants s'engagèrent tous les deux sur l'Euphrate au niveau de la ville de Thapsaque. C'est là que Cyrus le Jeune fit part de ses intentions réelles à ses troupes : « Et Cyrus ayant fait venir les stratèges des Grecs leur dit qu'il marchait contre le Grand Roi dans la direction de Babylone » (*Anabase I*, 4.11). C'est également dans cette ville qu'Alexandre franchit l'Euphrate pour attaquer Darius III alors replié en Babylonie depuis sa défaite contre l'armée macédonienne à Issos en novembre 333 : « Alexandre arrive à Thapsaque au mois *hécatombéon* (=juillet-août 331) ; Aristophane était alors archonte à Athènes » (*Arrien III*, 6.4). Ce site dont la localisation exacte reste disputée<sup>1391</sup> devait se situer à proximité de l'ancienne Karkémish, entre l'actuelle frontière turque et syrienne<sup>1392</sup>. Depuis ce carrefour, trois routes étaient accessibles pour gagner la Babylonie : la « route haute » passant par la haute Djézireh, la « route moyenne » suivant le cours de l'Euphrate et la « route basse », qui était celle du désert, passant par Palmyre et dont un des débouchés se situait sur le moyen Euphrate<sup>1393</sup>. Cyrus le Jeune et Alexandre le Grand choisirent chacun un itinéraire différent (Voir carte en fin de paragraphe).

### 4.1.2. Cyrus le Jeune et la route du moyen Euphrate

Cyrus le Jeune choisit la route moyenne, celle de l'Euphrate. Cette route présente de nombreux désavantages : la topographie est peu propice à l'agriculture et donc à l'approvisionnement des troupes<sup>1394</sup>. F. Joannès explique ce choix par trois raisons stratégiques<sup>1395</sup> :

---

<sup>1391</sup> Certains historiens ont proposé de l'identifier à Qala't Naghm, situé à environ 20 km à l'Est de Manbig, et d'autres à Zeugma (voir les références bibliographiques de ce débat dans GRASLIN & LEMAIRE 2004).

<sup>1392</sup> BRIANT 1996 : 388.

<sup>1393</sup> JOANNÈS 1995 : 182.

<sup>1394</sup> Voir dialogue entre Cléarque et Arié sur l'itinéraire de la retraite, *Anabase II.2*, 10-12.

<sup>1395</sup> JOANNÈS 1995 : 185.

1) La grande route royale du Nord est segmentée de nombreux postes d'étapes ; la route de l'Euphrate est moins surveillée.

2) La route de l'Euphrate est suffisamment pauvre en ressources pour que l'armée royale hésite à s'y engager.

3) L'armée de Cyrus est composée de mercenaires dont la loyauté peut être suspecte. Du fait de sa rudesse, la route de l'Euphrate peut assurer une cohésion.

Une dernière considération peut également être évoquée. Le but de Cyrus le Jeune était d'atteindre le plus rapidement possible la Babylonie avant que le Grand Roi n'ait eu le temps de se préparer au combat : « Il pensait que plus il marchait vite, moins le Roi serait préparé à lui résister » (I.5, 9). Pour P. Briant il semble alors que Cyrus le Jeune se soit lancé dans une course de vitesse contre le contingent dirigé par Abrokomas. Le général perse quitta la Phénicie, abandonna la garde des portes syriennes pour rejoindre Artaxerxès II en Babylonie (I, 4.5). Il choisit la route haute qui offrait des ressources suffisantes pour ravitailler ses nombreux soldats (30 000 d'après Xénophon), mais qui s'avérait beaucoup plus longue. Pour éviter la jonction entre le contingent d'Abrokomas et l'armée royale perse mobilisée en Babylonie, Cyrus le Jeune choisit la route la plus courte, celle du moyen Euphrate. La course de vitesse du prétendant au trône fut une réussite puisqu'Abrokomas arriva cinq jours après la bataille de COUNAXA (I, 7.12)<sup>1396</sup>.

Référence	Étapes	Nombre de journées de marche	Nombre de Parasanges	Moyenne journalière en kilomètres
I.4.19	De Thapsaque à l'Araxès	9	50	28 environ
I.5.1	À travers l'Arabie, de l'Araxès à Korsoté	5	35	35 environ
I.5.5	À travers le désert, de Korsoté à Pylae	13	90	35 environ
I.7.1	À travers la Babylonie	3	13	22 environ

***Le trajet de l'armée de Cyrus le Jeune sur l'Euphrate d'après l'Anabase de Xénophon<sup>1397</sup>***

Le déplacement de l'armée de Cyrus le Jeune le long du moyen Euphrate pose des difficultés de ravitaillement. Il fallut trouver de la nourriture et de l'eau pour les soldats, mais aussi pour les bêtes de somme, bœufs, ânes et mules, ainsi que pour les chevaux. Les animaux tiraient des chariots chargés de produits alimentaires qui correspondaient à 5 ou 13 jours de vivres chacun<sup>1398</sup>. Ils sont d'après M. Gabrielli « probablement la réponse au problème logistique que posait la traversée du

<sup>1396</sup> BRIANT 1996 : 647-648.

<sup>1397</sup> On trouvera l'ensemble des informations concernant le trajet depuis Sardes jusqu'à COUNAXA dans GABRIELLI 1995 : 118-119.

<sup>1398</sup> Sur la logistique de l'armée de Cyrus le Jeune, voir GABRIELLI 1995 : 114-120.

désert à Cyrus »<sup>1399</sup>. L'utilisation des bêtes de somme et des chariots posent en revanche le problème du fourrage et des attelages de rechange comme M. Gabrielli le note : « Ces étapes ont dû être particulièrement meurtrières pour les bêtes de somme, et en particulier pour les bœufs, à la fois à cause du manque de fourrage, mais aussi du fait de la durée des marches »<sup>1400</sup>. En effet, Xénophon rapporte que la traversée du désert entre Korsoté et Pylae fut particulièrement meurtrière pour les bêtes et éprouvante pour les hommes : « Pendant ces étapes beaucoup de bêtes de somme moururent de faim. Il n'y avait, en effet, ni herbe, ni arbre d'aucune sorte ; tout le pays était nu » (I, 5.5) ; « L'armée manqua de vivres (...) » (I, 5.6). C'est dans ces régions les moins vivrières que l'armée de Cyrus le Jeune se déplaça à marche forcée en accomplissant près de 35 kilomètres par jour. L'itinéraire du moyen Euphrate choisi par Cyrus le Jeune s'accompagne d'une autre particularité : il longea la rive gauche. Or, comme le remarque F. Joannès la route habituelle est une route de rive droite. C'est sur cette rive que s'est installée la majorité des sites urbains<sup>1401</sup>. En choisissant la rive gauche de l'Euphrate, Cyrus se trouvait du bon côté pour entrer dans la plaine située au nord du Babylone et économisait une nouvelle traversée de l'Euphrate<sup>1402</sup>.

#### **4.1.3. Alexandre le Grand et la route de la Haute Djézireh**

Contrairement à Cyrus le Jeune qui choisit d'entrer en Babylonie par la route du moyen Euphrate, Alexandre le Grand emprunta quant à lui la route royale haute traversant la haute Djézireh. Le choix de l'itinéraire est motivé par des raisons d'approvisionnement : « Il s'avance à travers la Mésopotamie, laissant à sa gauche l'Euphrate et les montagnes d'Arménie, ne marchant point de l'Euphrate vers Babylone par la route directe, mais choisissant celle qui, plus facile, fournissait abondamment des vivres, des fourrages, et où les chaleurs étaient plus tolérables » (Arrien III. 7.3). En effet, le climat et la topographie du moyen Euphrate limitent les possibilités de ravitaillement pour l'armée tandis que la route royale traverse une partie de l'ancienne Assyrie qui reste occupée par de nombreux villages agricoles<sup>1403</sup>. Cette route permettait notamment de joindre Sardes à Suse<sup>1404</sup>.

---

<sup>1399</sup> GABRIELLI 1995 : 120.

<sup>1400</sup> GABRIELLI 1995 : 120.

<sup>1401</sup> JOANNÈS 1995 : 183-185.

<sup>1402</sup> Il est intéressant de comparer l'itinéraire de Cyrus le Jeune sur la rive gauche de l'Euphrate et les étapes parthiques décrites par Isidore de Charax le long de la rive droite. Cet itinéraire l'obligea à traverser l'Euphrate à Néapolis pour rejoindre Séleucie-du-Tigre (CLANCIER 2007b : 266). Voir les cartes mises en parallèle des itinéraires de Cyrus le Jeune et d'Isidore de Charax dans CLANCIER 2007b : 289, Fig.4.

<sup>1403</sup> Sur la topographie de l'ancienne Assyrie voir JOANNÈS 1995 : 194-197 ; KUHRT 1995 : CURTIS 2005a.

<sup>1404</sup> BRIANT 1996 : 369-371.

## 4.2. Affamer et freiner la progression de l'ennemi vers la Babylonie

Les rois perses Artaxerxès II et Darius III ne cherchèrent pas à arrêter la progression des armées ennemies sur la route moyenne ou sur la route haute. Les deux souverains mirent en place une stratégie visant à limiter le ravitaillement et à freiner la progression de Cyrus le Jeune et d'Alexandre.

### 4.2.1. Affamer l'ennemi : la politique de la terre brûlée

L'avancée de Cyrus le Jeune sur l'Euphrate ne passa pas inaperçue. En effet, une route royale moins importante que la grande route du Nord s'y trouvait comme l'atteste la mise au jour de « stathmes royaux » d'époque perse<sup>1405</sup> : « Elle était certes de moindre importance par rapport à celle du Nord reliant Suse à Sardes, mais le moyen Euphrate comptait tout de même des relais d'étape et devait avoir comporté des aménagements facilitant la circulation des biens et des personnes »<sup>1406</sup>. Cette dépendance logistique a été très bien comprise par Artaxerxès II qui envoya des éclaireurs incendier le fourrage sur la route du moyen Euphrate : « On partit ensuite et l'on remarqua sur le sol des traces de chevaux et du crottin : il avait passé par là, semblait-il, environ deux mille chevaux. Cette troupe qui les précédait mettait le feu aux fourrages et à tout ce qui pouvait être de quelque utilité » (I.6.1). Cette stratégie avait pour but de limiter le ravitaillement et d'aggraver ainsi le faible accès aux ressources locales qu'offrait la route du moyen Euphrate. Une même politique de temporisation fut mise en place par Darius III contre Alexandre.

Darius III chargea Mazée, un de ses généraux, d'incendier les ressources sur le chemin d'Alexandre : « Il lui donna également mission de dévaster et brûler la région où allait pénétrer Alexandre : il espérait que la famine aurait raison d'un adversaire qui n'avait ce que le pillage lui procurait » (Quinte-Curce, IV, 9.8). La région de l'Arménie aux abords du Tigre fut ainsi livrée aux incendies : « Le quatrième jour, après avoir longé l'Arménie, il atteignit le Tigre. Toute la contrée, récemment incendiée, fumait encore. Mazée, tel un ennemi, mettait le feu partout où il passait » (IV, 9.14)<sup>1407</sup>. Arrien précise que l'armée d'Alexandre put capturer sur le chemin des éclaireurs perses (III, 7.4). Ils étaient probablement chargés d'incendier les terres et de surveiller l'avancée du conquérant.

---

<sup>1405</sup> CHAUMONT 1984 : 83.

<sup>1406</sup> CLANCIER 2007b : 263.

<sup>1407</sup> Le rôle de Mazée exécutant la politique de la terre brûlée est aussi évoqué dans Diodore XVII, 55.2.

La politique de la terre brûlée mise en œuvre par Artaxerxès II et Darius III avait pour but de limiter le ravitaillement des armées ennemies. Cette politique semble avoir eu des effets beaucoup plus néfastes pour l'armée de Cyrus le Jeune qui avait choisi la route du moyen Euphrate dont les ressources étaient beaucoup plus limitées. Afin d'éviter une situation de pénurie, l'armée accomplit la traversée de la route moyenne à marche forcée. Le roi perse utilisa ensuite différentes techniques pour ralentir cette obligation vitale d'accélérer le pas.

#### **4.2.2. Les fleuves et les réseaux hydrauliques comme obstacles**

**1. La destruction des ponts de l'Euphrate.** À plusieurs endroits des ponts de bateaux permettaient de franchir le cours de l'Euphrate. De tels ponts, à la différence des ponts permanents, avaient le mérite de s'adapter aux variations du niveau des eaux<sup>1408</sup>. Les rois Artaxerxès II et Darius III chargèrent des éclaireurs de détruire ces ponts pour freiner la progression des armées ennemies. Le satrape Abrokomas incendia le pont de bateaux de la ville de Thaspague, obligeant l'armée de Cyrus le Jeune à la traverser à son gué : « Cela fait, Cyrus franchit le fleuve et fut suivi de l'armée entière. Les gens de Thaspague disaient que jamais encore on n'avait pu traverser ce fleuve à pied, sauf cette fois-ci : il fallait des bateaux, qu'Abrocomas arrivé avant Cyrus avait brûlés, pour que ce dernier ne passât pas » (I, 4.17-18). Xénophon souligne que la destruction du pont de bateaux ne rendit pas très difficile la traversée de l'Euphrate à cause du niveau exceptionnellement bas de son débit pour cette saison. En effet, Cyrus le Jeune lança son expédition contre Artaxerxès II au début du mois de mars depuis Sardes et affronta le Grand Roi à Counaxa au début du mois de septembre. Le prétendant au trône suivit la route de l'Euphrate au printemps au moment où le débit grossissait énormément, et en été au moment où le fleuve arrivait à son étiage. Le choix de cette saison pour attaquer la Babylonie était particulièrement risqué. Le faible niveau des eaux de l'Euphrate au moment où Cyrus et son armée s'y engagèrent fut considéré par les habitants de Thaspague comme un présage favorable : « On vit là quelque chose de divin : visiblement, le fleuve s'était soumis à Cyrus, comme à son futur roi » (I, 4.18).

Il semble que le général Mazée était également chargé, en plus d'incendier la région, d'attaquer les ponts empruntés par Alexandre. C'est ce que laisse supposer Arrien : « On avait commencé à jeter deux ponts sur l'Euphrate ; mais alors Mazée, chargé par Darius de défendre le fleuve, paraissant sur la rive opposée avec trois mille chevaux, dont deux mille mercenaires grecs, les Macédoniens craignirent d'abord qu'on achevât cet ouvrage. Mais à l'approche du conquérant, Mazée ayant pris la fuite avec les siens, on termina les ponts sur lesquels Alexandre passa avec toute

---

<sup>1408</sup> BRIANT 1996 : 374-376.

son armée » (III, 7.1-2). Il semble que le général n'eut pas le temps d'exécuter cette stratégie défensive.

**2. La mise en défense de Babylone contre Cyrus le Jeune : le fossé et le mur de Médie.** La plaine septentrionale de la Babylonie avait été également protégée par la réalisation d'un fossé large de neuf mètres et profond de 5 mètres situé à quelques kilomètres du mur de Médie : « Vers le milieu de cette étape, il trouva un grand fossé, creusé de main d'homme, dont la largeur était de cinq brasses et la profondeur de trois. Ce fossé remontait dans la plaine sur une longueur de douze parasanges (= 60 km) jusqu'au mur de Médie. (...) Ce fossé avait été creusé, pour tenir lieu de muraille, sur l'ordre du Grand Roi, dès qu'il avait appris la marche de Cyrus » (I.7,14-16)<sup>1409</sup>. Xénophon remarqua l'inefficacité de ce dispositif qui « n'empêchait pas l'armée de Cyrus de passer » (I, 7.19)<sup>1410</sup>. On peut donc se poser la question du but défensif de ce fossé si facilement franchissable. M.-F. Baslez note que ce fossé qui ne suffit pas à arrêter Cyrus désorganisa néanmoins « l'ordre de bataille mis en place avant le passage »<sup>1411</sup>. En effet, Xénophon note qu'après avoir franchi le fossé, Cyrus « faisait la route assis sur son char, avec peu de soldats en ligne devant lui ; le gros de l'armée s'acheminait en désordre et les soldats faisaient pour la plupart porter leurs armes sur des chariots et des bêtes de somme » (I, 8.20). On peut également se demander si ce fossé n'était pas destiné à être inondé comme le reste de la plaine. On imagine les difficultés de franchissement qu'un tel ouvrage rempli d'eau aurait posées en tenant compte de sa profondeur importante. Encore une fois, le bas débit de l'Euphrate aurait conduit l'armée d'Artaxerxès à abandonner la défense de cette zone tampon et à se replier un peu plus au sud pour y attendre l'armée de Cyrus le Jeune. Au moins trois jours après avoir franchi le fossé, les deux armées se rencontrèrent.

Le nord de la Babylonie était également protégé par un ouvrage défensif surnommé par Xénophon « mur de Médie » (I, 7.15 et II, 4.12) et dont les vestiges archéologiques situés au Habl aš-šahr (litt. « Le cordon de pierres ») ont été identifiés et ont fait l'objet de fouilles<sup>1412</sup>. Ce mur coupait la plaine mésopotamienne entre le Tigre et l'Euphrate au nord de la ville de Sippar. En temps de paix, il protégeait la région de Babylone des crues des fleuves ; en temps de guerre, il pouvait à

---

<sup>1409</sup> R. Barnett proposa d'identifier ce fossé avec le mur d'Umm Raus (BARNETT 1963 : 8-9). Voir également les remarques de J. Reade (READE 1964 : 88). De plus, la distance estimée par Xénophon entre le fossé et le mur de Médie semble contestable (voir BLACK (dir.) 1987 : 22a-23b).

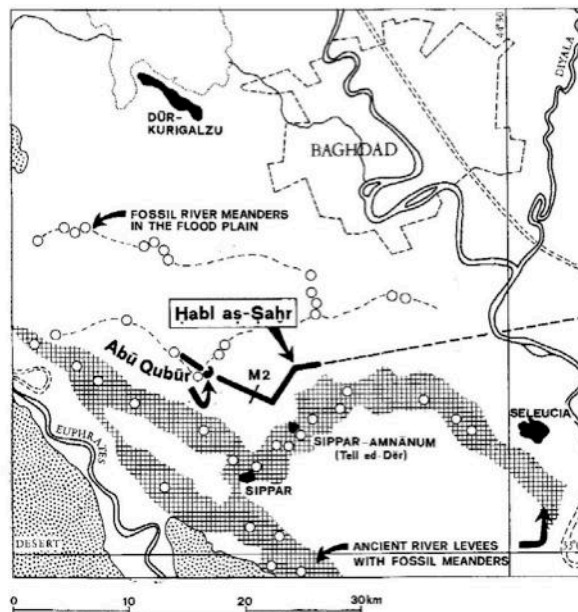
<sup>1410</sup> Plutarque évoque la négligence dont fit preuve Artaxerxès II : « Il avait tiré dans la plaine une tranchée large de dix brasses sur autant de profondeur, et qui s'étendait l'espace de quatre cents stades. Artaxerxès négligea d'en disputer le passage à Cyrus, et le laissa s'approcher de Babylone » (Art. 5-6).

<sup>1411</sup> M.-F. BASLEZ 1995 : 86.

<sup>1412</sup> La première identification a été proposée par J. Bewsher (BEWSHER 1867 : 169-170) avant d'être définitivement prouvée par R. Barnett (BARNETT 1963). L'ouvrage a fait l'objet de plusieurs comptes-rendus de fouilles : KILLICK 1984, BLACK (dir.) 1987, GASCHE 1989a ; GASCHE 1989b, et GASCHE 1995.



l'inverse servir de barrage de retenue après une inondation volontaire de la plaine située au nord<sup>1413</sup>. Cette utilisation du mur de Médie ne peut être vraiment efficace que lorsque les eaux des fleuves sont abondantes. C'est peut-être pour neutraliser ce dispositif défensif que Cyrus le Grand choisit d'attaquer Babylone au début du mois d'octobre 539, moment de l'année où le régime des fleuves est le plus bas dans la région, et que l'effet d'une inondation volontaire de la plaine septentrionale était donc le moins efficace<sup>1414</sup>. Contre Cyrus le Jeune le mur de Médie ne sembla pas avoir joué son rôle en partie à cause du régime exceptionnellement bas de l'Euphrate cette année-là. H. Gasche pose également le problème de l'état du mur de Médie à cette époque. En effet, d'après l'archéologue le fait que Xénophon l'ait « longé à l'intérieur » (II, 4.12) signifierait que l'ouvrage a été soumis à des pilleurs de brique et qu'il n'était plus entretenu au moment de l'arrivée de Cyrus le Jeune<sup>1415</sup>.



Le « Mur de Médie »

(GASCHE 1986a : 36)

**3. Le Tigre : une barrière contre l'armée macédonienne ?** D'après Quinte-Curce, Artaxerxès II concevait son royaume comme protégé naturellement par les fleuves : « Alexandre aurait à franchir les imposants remparts de son Empire qu'étaient l'Euphrate, le Tigre, l'Araxès et l'Hydaspe » (IV, 5.4). La Babylonie était également protégée par ses fleuves : « Il les fit partir de Babylone. À sa

<sup>1413</sup> « L'ouvrage construit pour protéger le cœur du royaume n'était, somme toute, qu'un mur de moins de deux mètres d'épaisseur, mais nous savons qu'il se trouve à la limite sud d'un vaste bassin fluvial sujet à être inondé lors de chaque crue (...), il ne nous paraît pas impossible qu'un marais ait été maintenu artificiellement en y faisant déverser l'eau du Tigre ou celle du réseau de l'Euphrate (...) créant ainsi une zone difficile à franchir pour une armée de quelque importance. La capacité défensive de l'ouvrage était de ce fait sensiblement augmentée » (GASCHE 1995 : 206).

<sup>1414</sup> TOLINI 2005.

<sup>1415</sup> GASCHE 1989b : 5, n.17 et GASCHE 1995 : 207.

droite était le Tigre, fleuve célèbre ; l'Euphrate défendait sa gauche ; l'armée couvrait dans sa marche les plaines de la Mésopotamie » (IV, 9.6). La route haute suivie par Alexandre, qui longe l'Arménie, est coupée par le Tigre. Pour les auteurs classiques, cet obstacle naturel constituait un atout pour Darius III. Le fleuve est vu comme une barrière infranchissable : « Mais au fond il regardait le Tigre comme une barrière très suffisante pour arrêter les Macédoniens » (Diodore XVII, 55.1-2). Darius III chargea en plus Mazée de bloquer l'armée d'Alexandre sur le Tigre (Quinte-Curce IV, 9.7 ; Diodore XVII, 55). Cependant, ce dernier jugea sa traversée impossible et en négligea la défense : « Mazée jugeant que le fleuve était impraticable par la profondeur et par la rapidité de ses eaux ne crut pas qu'il fut fort nécessaire de le garder » (Diodore XVII, 55.1-2). Arrien souligne également que Darius III avait envisagé de défendre le passage du Tigre par un détachement de l'armée perse, ce sont là les informations données à Alexandre par des éclaireurs perses capturés par les Macédoniens (III, 7.4). Comme nous le verrons plus bas, on peut se demander si les historiens d'Alexandre n'ont pas exagéré le rôle du Tigre dans le dispositif défensif mis en place par Darius III. Quoi qu'il en soit, le franchissement du Tigre a ralenti la progression de l'armée macédonienne permettant à l'armée perse de se déployer en plaine.

La politique de la terre brûlée, la destruction des ponts et la confiance mise dans le rôle des fleuves en tant que barrières difficilement franchissables ont permis à Artaxerxès II et à Darius III de rassembler et de déployer leur armée pour interdire aux conquérants l'accès à la Babylonie.

### **4.3. La préparation et déploiement de l'armée perse**

#### **4.3.1. *Le rassemblement de l'armée perse en Babylonie***

D'après Diodore, Artaxerxès II rassembla son armée à Ecbatane (XIV, 22.1). Pour P. Briant, la mention de la capitale mède est à mettre en relation avec la convocation des soldats des satrapies orientales. Ces troupes, faute de temps, ne purent se joindre à l'armée royale (XIV, 22.2). L'armée d'Artaxerxès II s'est plus probablement rassemblée en Babylonie, lieu final du combat<sup>1416</sup>. Les soldats alignés étaient originaires des régions les plus proches du roi : Babylonie, Susiane, Médie, Perse et Cadusie (Plutarque, *Art.*9). L'armée d'Artaxerxès II est décrite très rapidement par Xénophon. Elle aurait été composée de 1 200 000 soldats et de 60 000 cavaliers. Deux cents chars à faux étaient également mobilisés. Quatre généraux dirigeaient chacun un contingent de 300 000 soldats : Abrokomas, Tissapherne, Gobryas et Arbakès (*Anabase* I, 7.11-12). Le chiffre avancé par Plutarque, fondé sur Ctésias, est très inférieur : 400 000 (13.3-4). Dans tous les cas, ces données sont largement

---

<sup>1416</sup> BRIANT 1996 : 648.

surévaluées, les historiens modernes proposent d'évaluer les effectifs du Grand Roi à 40 000 / 60 000 soldats<sup>1417</sup>. La rapidité avec laquelle Cyrus le Jeune et son armée ont rejoint la Babylonie est en contraste avec la lourdeur relative du rassemblement de l'armée d'Artaxerxès II. Ainsi, les soldats d'Abrokomas ne purent arriver à temps pour la bataille. Depuis la Phénicie, ils avaient emprunté la route haute (*Anabase* I, 7.12). Il en fut de même pour les renforts rassemblés en Médie et à Suse dirigés par un des frères d'Artaxerxès II qui croisèrent la route des mercenaires grecs après la défaite (II, 4.25).

Artaxerxès II a donc choisi de convoquer son armée en Babylonie pour y attendre l'arrivée de Cyrus le Jeune. De la même manière, c'est dans cette province que Darius III se replia après sa défaite à Issos face à Alexandre. Ce repli avait deux objectifs : rassembler une nouvelle armée et reconstituer un armement.

**1. Une armée plus nombreuse.** La Babylonie apparaît comme le lieu principal de rassemblement de l'armée perse pour contrer l'avancée du conquérant macédonien. Les satrapes d'Asie Mineure sont dans un premier temps chargés de repousser l'armée d'Alexandre débarquée au printemps 334. Malgré la résistance perse, le conquérant parvient à traverser une partie de l'Asie Mineure jusqu'en Cilicie en mai-juin 333<sup>1418</sup>. Cette avancée des Macédoniens obligea Darius III à prendre la tête de l'armée royale. D'après les auteurs classiques, Darius III rassembla son armée en Babylonie. Quinte-Curce décrit ainsi le camp militaire perse installé à proximité de Babylone : « Il établit son camp tout près de Babylone et, pour que l'on mît plus de cœur à entreprendre la guerre, il organisa une parade de l'ensemble de ses forces. Il fit enclore un espace circulaire capable de contenir une foule de 10 000 hommes armés et, à l'exemple de Xerxès, commença à faire la revue de ses troupes » (III, 2.2). Le camp babylonien devint alors le centre de l'empire accueillant des soldats de nombreuses satrapies. L'armée impériale se composait alors de Perses, Mèdes, Barcaniens, Arméniens, Hyrcaniens, Tapuriens, Derbices et de soldats de la mer Caspienne et de mercenaires grecs (III, 2.4-9). Quinte-Curce précise que les Bactriens, les Sogdiens et les soldats de la mer Rouge n'avaient pas pu répondre au ban royal faute de temps (III, 2.9). Les auteurs classiques décrivent également la cour qui entourait le roi, dont sa mère, sa femme, ses enfants et ses proches parents membres de la haute noblesse (Quinte-Curce III, 3.14-25 ; Diodore de Sicile XVII, 31.1-2).

Après la bataille d'Issos, Darius III rassembla une nouvelle fois en Babylonie, près de Babylone, une armée plus vaste en mobilisant les soldats des satrapies orientales qui n'avaient pas pu participer au premier rassemblement préparant la bataille d'Issos : « Il ordonna que les secours des nations lointaines de son empire se rassemblent tous dans la province de Babylone. Les Bactriens, les Scythes et les peuples de l'Inde s'y rendirent : les troupes des autres contrées étaient

---

<sup>1417</sup> BIGWOOD 1983 : 342.

<sup>1418</sup> Sur les événements voir BRIANT 1974 (2005) : 11-13 ; 41-43.

déjà venues se ranger sous ses ordres » (Quinte-Curce IV, 9.2)<sup>1419</sup>. Le renfort des soldats de la Bactriane était, semble-t-il, particulièrement attendu (IV, 6.2-3). Darius III dut veiller à faire équiper ces nouveaux soldats.

**2. Un nouvel armement.** Darius III dut faire remplacer les armes perdues par les soldats survivants d'Issos et en fournir aux nouveaux soldats qui ont rejoint l'armée impériale à Babylone. Les auteurs classiques rapportent que le roi fournit un armement plus complet aux simples fantassins : un bouclier et une épée en plus du javelot (Quinte-Curce IV, 9.3-5). Il introduit également des innovations techniques dans l'armement de ses troupes. Il allongea ainsi la longueur des glaives et des javelots et fit également construire deux cents chars porteurs de faux (Diodore XVII, 53, 1-2 ; Quinte-Curce IV, 9.4-5).

Une fois cette nouvelle armée rassemblée et équipée, Darius III choisit d'attendre Alexandre sur une plaine située au nord de la Babylonie, dans l'ancienne Assyrie.

#### **4.3.2. Le choix d'une aire géographique appropriée**

La route choisie par Cyrus le Jeune et par Alexandre dicta l'emplacement où l'armée perse stationna en attendant l'arrivée des prétendants. Artaxerxès II choisit de se positionner au niveau de l'Euphrate dans la plaine septentrionale de la Babylonie. En effet, nous savons que l'armée perse coupa la route de Cyrus le Jeune au nord de Sippar à l'endroit où le cours de l'Euphrate accentue sa descente en Babylonie. Les troupes d'Artaxerxès II étaient donc positionnées en situation d'attente dans la plaine située entre Babylone et Sippar. Les historiens d'Alexandre fournissent de nombreux détails sur le site choisi par Darius III pour affronter Alexandre. Le roi perse choisit la ville d'Arbèles pour y dresser son camp militaire. Arbèles se situe en Haute-Mésopotamie, dans l'ancienne Assyrie, entre le Zab supérieur et le Zab inférieur, deux affluents du Tigre, dans une plaine au piémont du Zagros. Ce camp apparaît comme la base logistique de l'armée dans laquelle sont stockés les vivres, les bagages et une partie du trésor du roi (Quinte-Curce IV, 9.9 ; Diodore XVII, 53.4, 64.3 ; Arrien III, 5). Plusieurs critères ont déterminé le choix de cet endroit.

**1. Un site sur la route royale.** Le site d'Arbèles est un endroit stratégique important et apparaît comme un verrou commandant à la fois l'accès à la Médie, à travers le Zagros, et l'accès à la

---

<sup>1419</sup> Voir aussi Diodore XVII, 39.1-4, 53.1-3 et Quinte-Curce IV, 6.2. Notons que dans un autre passage, Diodore évoque Suse comme lieu de repli premier après la défaite. Depuis l'Élam, il aurait rejoint avec son armée le Nord de la Babylonie via la Pasytigre (XVII, 53.1-3).

Babylonie. Une défaite de l'armée perse sur ce verrou entraîne soit le siège d'Ecbatane ou celui de Babylone.

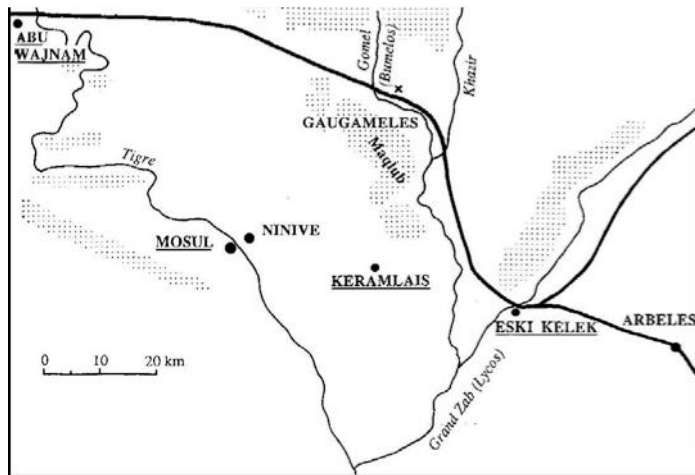
**2. Une plaine propice pour le ravitaillement des soldats.** La plaine d'Arbèles offre l'avantage pour l'armée perse de fournir des vivres pour les soldats et pour les bêtes. Ces vivres peuvent être produits sur place : « Darius partit de Suse à la tête de huit cent mille hommes de pied et de deux cent mille cavaliers et arriva le quatrième jour au Pasytigré, à travers un pays abondant et très propre à fournir des vivres aux hommes et de la pâture aux animaux » (Diodore XVII, 53.3). La documentation cunéiforme montre en effet que la Pastigrine était une zone fertile qui servait de pâturages à mouton<sup>1420</sup>. D'autre part, les vivres pouvaient également être acheminés à Arbèles par le Tigre : « Pour lui (=Darius III), en revanche, une partie du ravitaillement venait par voie terrestre, l'autre par le Tigre » (Quinte-Curce IV, 9.8). Tandis que Darius III mettait en place la logistique du ravitaillement, il pratiqua la politique de la terre brûlée pour limiter le ravitaillement de l'armée d'Alexandre au niveau du Tigre (Quinte-Curce, IV.9.8-14 ; Diodore XVII, 55).

**3. Une plaine propice aux mouvements des soldats.** Le choix d'une aire de combat située au nord de la Babylonie, dans la région d'Arbèles, a été expliqué par plusieurs auteurs : « Il souhaitait extrêmement que la bataille se donnât devant les murs de Ninive, parce qu'il y avait une plaine très favorable au grand nombre de ses soldats et au jeu de ses chariots » (Diodore XVII, 53.4). Tout comme Artaxerxès II, l'armée perse avait compté sur des chars équipés de faux destinés à être lancés à pleine vitesse sur les soldats adverses. Cette plaine devait également faciliter les mouvements de la cavalerie perse : « C'était une plaine vaste et bonne à la cavalerie; pas un arbrisseau, pas un buisson n'y embarrassent le sol; l'horizon y est vaste et peut atteindre aux objets les plus éloignés » (Quinte-Curce IV, 9.10). En attendant la bataille, les soldats de Darius III s'entraînèrent tous les jours dans le camp militaire pour se familiariser au terrain (Diodore XVII, 53.4). Arbèles servit de base logistique pour l'armée de Darius III en concentrant la plus grande partie de l'approvisionnement. La ligne de front fut placée quant à elle à quelques kilomètres au nord d'Arbèles : « Darius vint camper avec toutes ces troupes dans la plaine de Gaugamèles, près du fleuve Boumélos, à six cents stades de la ville d'Arbèles, en rase campagne » (Arrien III, 8.7). Le site de Gaugamèles a été identifié à Tell Gomel, au nord du Jabel Maqlub, à proximité de la rivière Bumélos identifiée à la rivière Gomel<sup>1421</sup>. Le déplacement de l'armée depuis Arbèles jusqu'à Gaugamèles a probablement eu lieu lors de l'approche d'Alexandre, peut-être au moment où celui-ci franchit le Tigre.

---

<sup>1420</sup> JOANNÈS 1982 : 189-183 et JOANNÈS 1995 : 195.

<sup>1421</sup> BOSWORTH 1980 : 293-294.



*La région de Gaugamèles*

(BERNARD 1990 : 515. Dessin G. LECUYOT)

Les armées d'Artaxerxès II et de Darius III, postées respectivement au nord de Babylone et au nord de la Diyala, attendaient l'arrivée de l'ennemi sur un terrain qui devait leur être favorable.

#### 4.4. Succès et échec de la stratégie mésopotamienne

##### 4.4.1. La victoire d'Artaxerxès II à COUNAXA

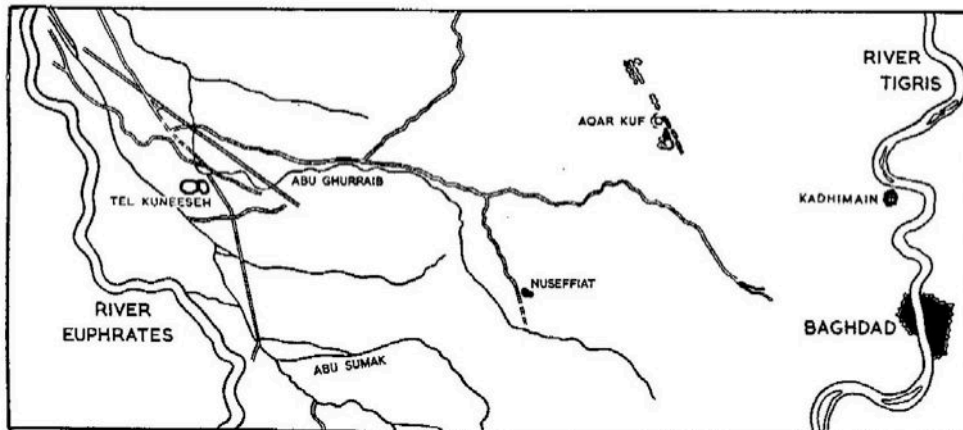
Le récit de Xénophon détaille les étapes de la confrontation entre l'armée de Cyrus le Jeune et celle d'Artaxerxès II (I, 8) au cours de laquelle le prétendant au trône trouva la mort (I, 9.27-29). D'après Xénophon, cette bataille a eu lieu après que les troupes de Cyrus le Jeune ont passé le fossé qui remontait jusqu'au mur de Médie (I, 7.14). Après la mort du prétendant, le détachement conduit par Artaxerxès II avança jusqu'au camp adverse et le pilla (I, 10.1-3). Les Grecs rassemblèrent alors leur troupe pour venir défendre leur camp (I, 10.5). Face à l'assaut des Grecs, les Perses reculèrent une nouvelle fois jusqu'à un village dont le nom n'est pas mentionné (I, 10.11). Seul Plutarque donne le nom du lieu de ce camp : COUNAXA (Art. 8.2)<sup>1422</sup>. La localisation précise de ce site reste débattue. J. Bewsher puis O. Lendle ont proposé d'identifier COUNAXA avec Tell Kuneise situé sur la rive gauche de l'Euphrate à 40 km au nord-ouest de Sippar<sup>1423</sup>. R. Barnett proposa de l'identifier avec le site de Nusiffiyat situé à quelques kilomètres au nord de Sippar dans la plaine mésopotamienne<sup>1424</sup>. Quelle

<sup>1422</sup> D. Lenfant : « C'est de Ctésias qu'il tire probablement le nom du lieu où se déroulèrent les combats (Cunaxa) ainsi que sa distance par rapport à Babylone, puisque le médecin avait fait, dans la suite du roi, le trajet de Babylone au champ de bataille » (LENFANT 2005 : 280 n.676).

<sup>1423</sup> LENDLE 1986 : 198 et n.10 et carte : 200-201 (Voir les remarques de H. Gasche qui corrige légèrement la carte en plaçant Tell Kuneise au niveau du *stathmos* 6 plutôt qu'au *stathmos* 7 : GASCHE 1995 : 201, n.1).

<sup>1424</sup> BARNETT 1963 : 16-17.

que soit la localisation précise du site, nous voyons que les troupes d'Artaxerxès II protégèrent l'entrée de la Babylonie dans la vaste plaine située au nord de Sippar. Cette défense de la Babylonie évoque la stratégie utilisée par Nabonide contre l'armée de Cyrus le Grand en 539. L'armée babylonienne était venue contrer la progression des troupes perses, qui se dirigeaient vers Babylone depuis la Diyala, dans cette même plaine où de violents combats eurent lieu à Opis.



La région de Counaxa  
(BARNETT 1963 : 16, Fig.3)

Cette première percée au centre de l'empire achéménide se solda par un échec, la politique de défense de la Babylonie mise en place par Artaxerxès II fut efficace pour protéger l'accès aux grandes capitales du centre de l'empire. Près de 70 ans plus tard, la Babylonie fut une nouvelle fois menacée par une armée venue de l'ouest.

#### 4.4.2. La défaite de Darius III à Gaugamèles et la chute de Babylone

Darius III quitta le camp d'Arbèles pour poster son armée à Gaugamèles. La confrontation entre l'armée perse et l'armée d'Alexandre est évoquée de manière elliptique dans le journal d'observations astronomiques AD 1, -330 :

<sup>(14)</sup>Le 11 de ce mois (*ulālu* = 18 septembre 331), il y eut une panique dans le camp militaire devant le roi [...]

<sup>(15)</sup>Ils ont dressé leur camp à l'opposé du roi. Le 24 (=1<sup>er</sup> octobre 331), au matin, le roi du monde, l'étendard [...]

<sup>(16)</sup>Ils combattirent l'un contre l'autre et une lourde défaite des troupes [*ils s'infligèrent*<sup>2</sup>].

<sup>(17)</sup>Le roi, ses soldats l'ont abandonné et [*allèrent*<sup>2</sup>] vers leurs cités [...].

<sup>(18)</sup>Ils ont fui [dans le p]ays du Gutium.

Ce texte a fait l'objet de plusieurs commentaires historiques dont celui de D. Wiseman, P. Bernard, R. van der Spek, J. Lendering et de P. Briant<sup>1425</sup>. Il souligne la défaite de l'armée perse en Mésopotamie autour de trois temps : un premier mouvement de panique touchant le camp perse, la défaite militaire et la fuite de Darius III.

**1. Une panique dans le camp militaire perse.** Le texte AD 1, -330 précise que le camp perse fut traversé par un mouvement de panique le 11 *ulūlu* (vi), soit le 18 septembre 331. Pour P. Bernard, cette panique a été provoquée par l'annonce du franchissement du Tigre par l'armée perse<sup>1426</sup>. Le passage du Tigre gardé par des soldats perse était le premier obstacle qui aurait dû interdire à l'armée d'Alexandre l'accès à la Babylonie. Les historiens d'Alexandre précisent que Mazée et des cavaliers perses étaient chargés d'interdire cet accès à l'armée macédonienne. D'après Quinte-Curce et Arrien, Mazée rebroussa chemin par crainte du combat<sup>1427</sup>. Pour Diodore, Mazée abandonna la garde du Tigre après avoir jugé sa traversée impossible : « Mais au fond il regardait le Tigre comme une barrière très suffisante pour arrêter les Macédoniens. Mazée jugeant que le fleuve était impraticable par la profondeur et par la rapidité de ses eaux ne crut pas qu'il fut fort nécessaire de le garder » (XVII, 55.1-2). Quelles qu'en soient les raisons, le passage du Tigre n'était pas gardé par l'armée perse. Les auteurs classiques mettent en avant avec plus ou moins de détails les difficultés rencontrées par Alexandre et son armée au moment de franchir le fleuve<sup>1428</sup>. Alexandre et son armée empruntèrent un gué situé à 60 ou 80 km au nord de Gaugamèles<sup>1429</sup> au début du mois de septembre 331 au moment où le débit du fleuve est au plus bas ; les hautes eaux ont lieu à partir de la fin du printemps à la suite de la fonte des neiges. Cependant les nombreux affluents qu'il reçoit sur sa rive gauche (Zab supérieur, Zab inférieur, Adhaim et Diyala) sont susceptibles de lui fournir un apport d'eau important. On peut donc se demander si les Perses avaient envisagé le Tigre comme une barrière infranchissable ou bien comme un simple obstacle leur permettant de gagner du temps pour que l'armée perse prenne pleinement possession de la plaine de Gaugamèles. Cette négligence de la défense du Tigre est mise en cause par P. Bernard : « de toute évidence Mazaios, qui se retira sans combat dès que le gros de l'armée se présenta à Thapsaque, n'avait été chargé que de renseigner son maître sur les mouvements d'approche de l'armée ennemie et de pratiquer devant

---

<sup>1425</sup> WISEMAN 1985 : 116-121 ; BERNARD 1990 : 515-528 ; VAN DER SPEK 2003 : 297-299 ; LANDERING 2004 : 164-174 ; BRIANT 2003 : 79-84.

<sup>1426</sup> BERNARD 1990 : 517.

<sup>1427</sup> Quinte-Curce IV, 9.12 ; Arrien III, 4. Notons que les deux auteurs parlent, quant à eux, de la garde de l'Euphrate au lieu de celle du Tigre.

<sup>1428</sup> Arrien III, 7.5 ; Quinte-Curce IV, 9.17-21 ; Diodore XVII, 55.5.

<sup>1429</sup> Il pourrait s'agir du gué d'Abu Dhabir ou d'Abu Wajnam situés respectivement à 75 et 60 km de Gaugamèles (BERNARD 1990 : 518, n.18).



elle la tactique de la terre brûlée »<sup>1430</sup>. Il semble donc que Darius III ait laissé délibérément l'armée d'Alexandre franchir le Tigre pour l'affronter sur un terrain de son choix : la plaine de Gaugamèles. La panique évoquée dans le texte AD 1, -330 ne pouvait pas être liée à l'avancée d'Alexandre à travers le Tigre puisque telle était la stratégie élaborée par Darius III. J. Lendering propose de mettre en lien cette panique qui traversa le camp de l'armée perse avec l'observation d'un phénomène astronomique interprété comme étant un présage négatif : une éclipse lunaire<sup>1431</sup>. Cependant, l'auteur ne semble pas expliquer le décalage chronologique entre la panique survenue le 11 *ulūlu* (vi) et l'éclipse observée le 13 *ulūlu* (vi). Il nous semble donc impossible d'établir un lien de causalité entre les deux événements à moins de supposer que l'éclipse ait été annoncée à l'avance. Les premières lignes du texte AD 1, -330 sont cassées et nous ne savons pas si un événement particulier a eu lieu lors du 11 *ulūlu* (vi) et qui pourrait expliquer la panique qui gagna le camp perse.

**2. L'échec de la bataille en plaine.** La plaine mésopotamienne devait être favorable aux nombreux soldats déployés par Darius III et aux chars à faux. Cependant, la maîtrise du terrain tourna à l'avantage des Macédoniens. Le texte AD 1, -330 est très succinct sur le déroulement de la bataille : « Ils combattirent l'un contre l'autre et une lourde défaite des troupes [*ils s'infligèrent*?] » (l.16). Alexandre sut utiliser la vaste plaine de Gaugamèles à son avantage. Il décida d'allonger la ligne de front en étendant son armée : les phalanges étaient organisées en carrée de 256 soldats tandis que la cavalerie se plaçait sur les deux flancs : le droit est dirigé par le roi et le flanc gauche par Parménion. Les soldats de la phalange disposaient de suffisamment d'espace pour ouvrir leur rang et laisser passer les chars à faux lancés à pleine vitesse. Alexandre désunit encore plus le front perse en partant sur sa droite obligeant une partie des troupes adverses à suivre son déplacement. Le centre de l'armée perse a ainsi été dégarni et par un brusque mouvement contraire Alexandre fonça en direction de Darius III. Directement menacé, le Grand Roi décida de se replier en Médie.

**3. Le repli de Darius III en Médie.** En difficulté, le Grand Roi et sa garde rapprochée se sont repliés en Médie : « Ils ont fui [dans le p]ays du Gutium » (l.18). Le terme géographique Gutium est un archaïsme qui désigne la région des montagnes situées au nord et à l'est. Au moins deux raisons stratégiques motivèrent Darius III pour choisir la Médie comme zone de repli. Il s'agissait d'abord d'échapper à l'armée d'Alexandre dont l'objectif était de prendre Babylone avant tout. D'après Arrien : « Darius fuyait vers la Médie parce qu'il pensait qu'après la bataille Alexandre aurait pris la direction de Suse et de Babylone : la route qui traverse cette région était habitée tout du long et n'était pas difficile pour les bêtes de somme ; en même temps, Babylone et Suse étaient, manifestement, l'enjeu de la guerre. En revanche, la route qui passait au travers de la Médie n'était

---

<sup>1430</sup> BERNARD 1990 : 519.

<sup>1431</sup> Lendering 2004 : 164-174 (en néerlandais). Nous avons utilisé la traduction anglaise de ce passage en néerlandais parue sur le site internet Livius : [www.livius.org/aj-al/alexander/alexander\\_z7.html](http://www.livius.org/aj-al/alexander/alexander_z7.html).

pas aisée à parcourir pour une grande armée »<sup>1432</sup>. Enfin, le dernier objectif de Darius III était de reformer une armée en Médie en mobilisant les troupes des satrapies orientales<sup>1433</sup>.

#### 4.5. Babylone : la chute d'une capitale

Darius III choisit de ne pas défendre Babylone en se repliant en Iran. Mazée et une partie des soldats de l'armée perse se réfugièrent quant à eux à Babylone<sup>1434</sup>. Loin du roi et des renforts qu'il attend, le général perse n'eut d'autres choix que de marcher à la rencontre d'Alexandre pour lui remettre la ville. Le conquérant macédonien fut, d'après Quinte-Curce, soulagé de ne pas avoir à entreprendre un siège pour faire tomber la ville<sup>1435</sup>. Le texte AD 1, -330 donne quelques détails sur les différentes étapes qui ont constitué l'entrée d'Alexandre dans Babylone :

##### **AD 1, -330 [extraits]**

<sup>(3-5)</sup>Ce mois-ci (*tašrītu* = octobre), du 1<sup>er</sup> au [...] Le X<sup>e</sup> jour, des messagers] arrivèrent à Babylone disant : « L'Esagil [...] et les Babyloniens [...] au Trésor de l'Esagil [...] ».

<sup>(6-7)</sup>Le 11 du mois, à Sippar, un ordre d'Al[exandre...] « *dans vos maisons je ne pénétrerai pas* ».

<sup>(7-8)</sup>Le 13<sup>e</sup> jour (= 20 octobre 331), [les Grecs se présentèrent à la Porte P]ure, la porte extérieure de l'Esagil et [...].

<sup>(9)</sup>Le 14<sup>e</sup>, ces Grecs [sacrifièrent] un taureau.

<sup>(11)</sup>[Le X<sup>e</sup> jour], Alexandre, roi de l'univers, [entra<sup>?</sup>] dans Babylone.

<sup>(12)</sup>Chevaux et équipement [...]

<sup>(13)</sup>[...] et les Babyloniens et les peuples [...]

<sup>(14)</sup>[...] un message pour [...]

Une avant-garde représentant Alexandre entra en premier dans Babylone pour faire un sacrifice devant les Portes de l'Esagil. Puis Alexandre désigné par le titre de « *roi de l'univers* » entra à son tour dans la ville. Le texte babylonien donne ainsi des renseignements inédits par rapport aux informations des historiens d'Alexandre. Comme le remarque P. Briant, l'entrée du conquérant dans Babylone a été précédée de négociations<sup>1436</sup>. On voit ainsi qu'Alexandre dut promettre de ne pas livrer combat à Sippar puis il envoya une avant-garde prendre contact avec les autorités de l'Esagil. Ces données tempèrent la spontanéité de l'accueil que Babylone réserva à son nouveau maître. Le

---

<sup>1432</sup> Arrien III, 16.2.

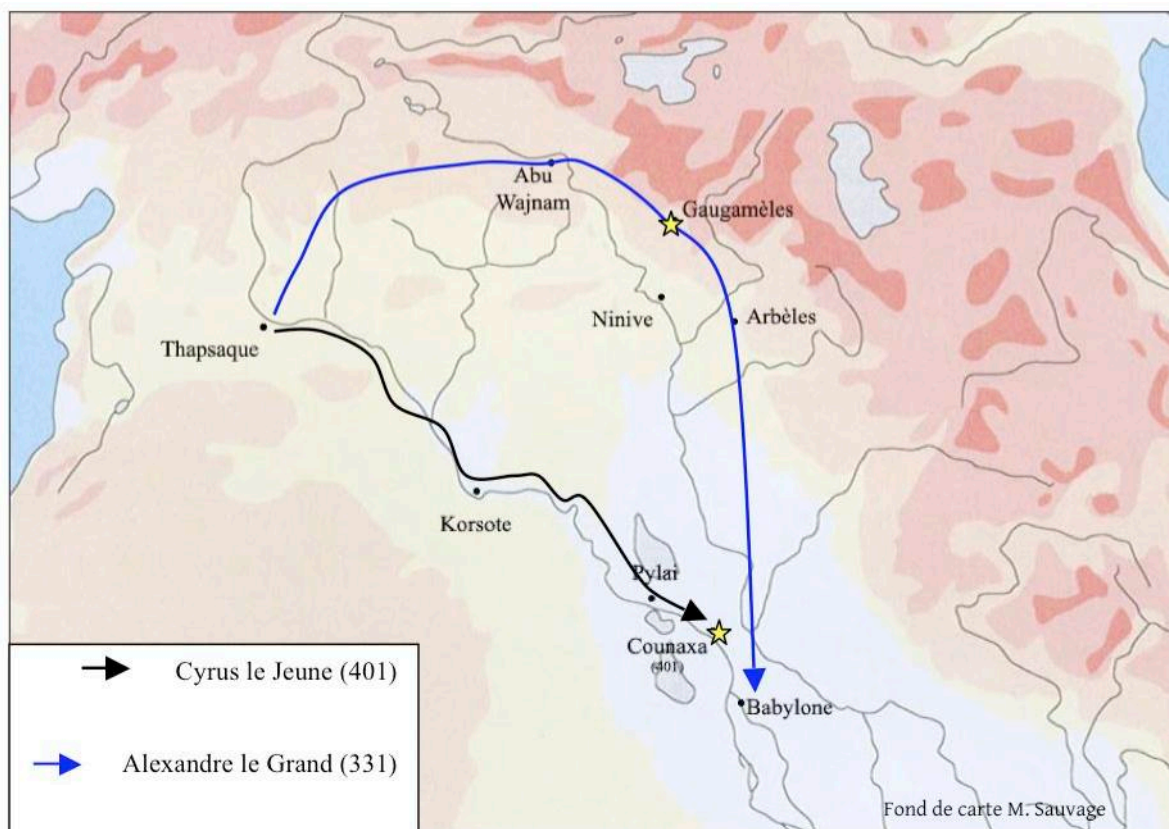
<sup>1433</sup> Diodore XVII, 64.1-2, 73.1 ; Quinte-Curce V, 10.3. On trouvera une analyse de cette image de Darius III en tant que « roi lâche et indigne » dans BRIANT 2003 : 101-108

<sup>1434</sup> Quinte-Curce IV, 16.7 ; V, 1.17.

<sup>1435</sup> Quinte-Curce V, 1.17.

<sup>1436</sup> BRIANT 2003 : 81.

cérémonial de l'entrée d'Alexandre est décrit par Quinte-Curce : « Mazée, avait fait joncher toute la route de fleurs et de couronnes, et dresser, de chaque côté, des autels d'argent, où fumaient, avec l'encens, mille autres parfums. À sa suite étaient de riches présents : des troupeaux de bétail et de chevaux, des lions et des léopards enfermés dans des cages; puis les mages chantant leurs hymnes nationaux. Derrière eux venaient les Chaldéens, et, outre les poètes de Babylone, les musiciens même avec la lyre de leur pays. L'office de ceux-ci est de chanter la louange des rois; celui des Chaldéens, d'expliquer le cours des astres et les révolutions périodiques des saisons. La marche était fermée par des cavaliers babyloniens, parés, ainsi que leurs chevaux, avec plus de luxe que de magnificence ». Alexandre s'empara du palais royal et prit ses premières décisions politiques en nommant le satrape de Babylone et les satrapes des provinces occidentales de son nouvel empire. Cependant, la prise de Babylone et l'annexion des nombreuses satrapies ne signifiaient pas pour autant la disparition de l'Empire perse. En effet, Darius III restait le maître incontesté de l'Iran et des satrapies orientales de l'Empire achéménide.



*Les attaques de Cyrus le Jeune (401) et d'Alexandre (331)*

## 5. CONCLUSION

Lors du dernier siècle de l'Empire perse, la Babylonie fut au cœur des conflits les plus graves. Nous avons vu que la Babylonie fut de toute évidence épargnée par la crise dynastique qui aurait marqué la fin du règne d'Artaxerxès I<sup>er</sup> en 424. Elle fut également épargnée par la « Grande révolte des satrapes » qui aurait eu lieu à la fin du règne d'Artaxerxès II, vers 460-450. En revanche, la Babylonie participa activement à plusieurs mouvements de contestation et de défense du pouvoir perse :

1) Un roi babylonien du nom de Nidin-Bel se souleva vers 336 et tenta de soustraire la province au joug perse. Cette tentative fut éphémère et Darius III put réaffirmer une nouvelle fois le pouvoir perse sur la Babylonie.

2) La Babylonie participa activement à la défense du pouvoir perse en place contre les expéditions de Cyrus le Jeune (401) et d'Alexandre (334). La province fournit ainsi des soldats au Grand Roi, servit de lieu de mobilisation pour le ban royal et mit son territoire à disposition du roi perse pour affronter l'ennemi.

La Babylonie était intégrée au cœur du pouvoir perse : elle abritait une des capitales de l'empire les plus prestigieuses, Babylone, et son territoire était ouvert sur les autres capitales iraniennes et notamment sur Ecbatane et Suse. On voit d'ailleurs que la prise de Babylone par Alexandre entraîna sans grande difficulté celle de Suse. La Babylonie représentait donc un point vital à défendre pour le pouvoir perse. L'utilisation du territoire de la Babylonie par Artaxerxès II se révéla être un succès face à Cyrus le Jeune. En revanche, la stratégie mésopotamienne soigneusement mise en place par Darius III échoua face à l'armée d'Alexandre le Grand. L'entrée du conquérant macédonien dans Babylone en octobre 331 mit fin à la domination perse sur la Babylonie qui avait commencé avec l'entrée de Cyrus le Grand dans la ville de Marduk en octobre 539.



## CONCLUSION DE LA PARTIE 3

Les révoltes en Babylonie contre le pouvoir perse en 484 ont été sévèrement réprimées. La fin brutale des archives de l'Ebabbar de Sippar et de nombreuses familles de notables de Babylone montre que Xerxès punit sévèrement les pouvoirs locaux qui auraient participé à ces révoltes. La répression du Grand Roi s'exerça avant tout sur les personnes qui ont soutenu les rois babyloniens. Dans une construction impériale dans laquelle l'unité de l'empire repose sur la suprématie du pouvoir personnel du Grand Roi ces révoltes semblent inévitables quand le pouvoir perse apparaît en position de faiblesse. Ce fut ainsi le cas après l'assassinat d'Artaxerxès IV en 336 qui fut suivi de l'apparition d'un roi babylonien indépendant. Ces proclamations de rois indépendants ressemblent plus à des aventures personnelles soutenues par des notabilités locales. La reprise en main de la province par le pouvoir perse s'accompagne d'une répression à l'échelle locale : le réseau de notables et d'administrateurs des temples qui a soutenu ces révoltes a été éliminé, mais le mode d'administration, d'exploitation et de relation reste quant à lui peu affecté. Il semble ainsi que la place privilégiée de la Babylonie à l'intérieur du cœur de l'Empire perse ne fut pas remise en cause. En effet, nous avons pu voir, malgré une documentation restreinte, que les relations entre la Babylonie et l'Iran, mises en place par Cyrus et Cambyse puis développées par Darius I<sup>er</sup>, présentaient toujours les mêmes caractéristiques :

1) La Babylonie entretenait toujours des relations privilégiées avec Suse. La capitale élamite continuait d'attirer à elle des flux de produits agricoles venant de Babylonie. Ainsi, lors des séjours du roi, la Babylonie fournissait des produits servant en partie à approvisionner la table du roi. La présence du roi à Suse entraînait également le déplacement des membres du gouvernement local et des notables des grands centres urbains. Nous avons ainsi vu que Gubaru (C) et son personnel se trouvaient à Suse. Notre documentation montre également que des notables ont dû rendre des comptes devant la justice royale de Suse. Remut-Ninurta, le descendant des Murašu a été ainsi condamné à payer de lourdes amendes contre des plaignants qui l'accusaient de vols. La rencontre des notables babyloniens et de la cour perse donnait lieu également à la conclusion de nouveaux contrats de gestion des domaines royaux. Ainsi, Remut-Ninurta reçut l'exploitation de nouveaux domaines d'arc dans la région de Nippur contre le versement de redevances. Les textes babyloniens nous ont permis de souligner l'importance de Suse en tant que résidence royale et en tant que capitale d'empire. La population de cette ville était à l'image de l'empire très cosmopolite et s'y côtoyaient des Perses, des Élamites, des Babyloniens et des Égyptiens notamment. L'importance de la

ville de Suse au sein du réseau de résidences royales ne doit pas faire oublier le rôle que joua Babylone au sein de ce même réseau.

2) Jusqu'à la conquête d'Alexandre, la ville de Babylone conserva son statut de résidence royale et de capitale saisonnière de la royauté achéménide. Les archives des Murašû nous ont permis de mettre en lumière beaucoup plus précisément ce rôle. À l'instar de Suse, la venue du Grand Roi à Babylone entraîne le déplacement des représentants des notables des grands centres urbains babyloniens. La visite du roi perse est l'occasion pour plusieurs individus, des membres de l'administration royale ou de simples tenanciers, de solliciter une audience auprès du tribunal royal. Le roi écoutait lui-même certaines de ces suppliques. Dans d'autres cas, des princes et des représentants du roi (des satrapes attachés à la personne du roi) examinaient ces affaires. Les textes des Murašû rédigés à Babylone montre également quelques aspects du fonctionnement de la cour. On voit ainsi qu'Enlil-šum-iddin a remis à des membres de la noblesse perse le montant des redevances qui pesaient sur des domaines agricoles qu'il exploitait pour les Perses. Enfin des aménagements architecturaux effectués dans le palais royal par Artaxerxès II tel que la construction d'un petit pavillon montre que le Grand Roi considérait Babylone comme un centre de pouvoir, mais aussi comme un centre de villégiature.

Dans ce système, le Grand Roi attire à lui les flux principaux de produits agricoles et aussi très probablement d'argent dans le cadre du tribut imposé à la Babylonie ; des membres de la noblesse et de la haute administration perse attiraient à eux des flux secondaires constitués des revenus des domaines qu'ils possédaient en Babylonie. Ces flux principaux et secondaires suivaient le déplacement de la cour principalement entre Suse et Babylone. Il semble que pour des raisons logistiques, la résidence royale d'Ecbatane ait été tenue à l'écart de ces échanges. On voit donc que la Babylonie était toujours intégrée au cœur de l'empire et conservait sa place à l'intérieur du vaste espace de nomadisme du Grand Roi. Cette intégration au cœur du pouvoir exposa cependant la Babylonie aux différents conflits dynastiques et aux différentes tentatives de conquête.

3) La période dite achéménide tardive inaugure une nouvelle ère dans les relations entre la Babylonie et l'Iran. La province accueillit à deux reprises un rassemblement exceptionnel de l'armée impériale venu repousser une armée ennemie dirigée par un prétendant au trône : Cyrus le Jeune et Alexandre le Grand. La Babylonie offrit ses soldats et son territoire pour la défense de la royauté d'Artaxerxès II menacée par son jeune frère, tandis que Darius III jouait la survie de l'Empire perse face au conquérant macédonien. Après avoir essuyé des revers en Asie Mineure et au Levant, les deux Grands Rois choisirent de se replier sur la Babylonie pour profiter de ses capacités à fournir un ravitaillement suffisant et pour profiter des plaines permettant d'aligner leurs nombreux soldats et leurs chars à faux. Cette stratégie attentiste fut un succès pour Artaxerxès II, mais un échec pour

Darius III. Après la bataille de Gaugamèles, Alexandre fut reconnu roi de Babylone. L'intégration de la Babylonie à l'Élam au sein d'un espace ouvert permit à Alexandre de s'emparer facilement de Suse avant de gagner le cœur géographique de la dynastie achéménide : le Fars.





## CONCLUSION GÉNÉRALE

En introduction, nous nous étions fixés comme objectif de définir la nature des flux, leur direction, leur intensité et leur rythme afin de mesurer les effets du centre sur la Babylonie. À l'aboutissement de ce travail, il est possible de préciser ces points.

Le centre du pouvoir perse est visible à travers les flux qu'il attire depuis la Babylonie. Ils sont de plusieurs natures. On distingue des déplacements de personnes et de marchandises. Parmi les voyageurs, nous trouvons :

1) Des membres d'une délégation représentant la province soumise : gouverneurs des grandes villes, administrateurs des principaux temples, membres de l'administration fiscale, percepteurs, intermédiaires et des notables. L'objectif de cette délégation était de rendre des comptes devant le pouvoir perse et d'apporter une partie des redevances levées en Babylonie. Le déplacement de cette délégation est donc politique et administratif.

2) Des travailleurs : corvéables civils, oblats des temples et haleurs. Les travailleurs ont œuvré sur des chantiers de creusement de canaux en Babylonie afin de développer le réseau de communication entre la province et l'Iran et en particulier Suse. Ils ont également participé à l'édification de plusieurs résidences royales en Iran (Taokè, Humadešu) et en Babylonie (Beltiya). Leur déplacement n'est pas lié à la présence du roi ou à celle de représentants du pouvoir royal. Cependant, ils ont contribué à la création de l'espace central dans lequel la cour se déplaçait. Le cas des haleurs est différent. Nous avons vu qu'ils se rendaient à Suse en même temps que la délégation d'officiels de la Babylonie. Leur objectif était d'acheminer des denrées alimentaires pour la consommation de la cour perse sur place. Soulignons également que les temples ont dépêché dans les palais babyloniens une main-d'œuvre féminine pour moudre la farine du roi quand ce dernier se trouvait en résidence dans la province (palais d'Abanu).

3) Des justiciables : nous avons pu suivre plusieurs procès qui se sont tenus à Suse, mais aussi à Babylone. Les personnes concernées étaient des intermédiaires de l'administration de la Babylonie (Marduk-našir-apli, descendant d'Egibi, Marduk-remanni, descendant de Šahit-gine, Remut-Ninurta et Enlil-šum-iddin, descendants de Murašu). Le déplacement de ces personnes s'explique par la tenue d'un tribunal royal. Il est difficile de déterminer si ce dernier fonctionnait comme une cour d'appel ou bien s'il était compétent pour juger des intermédiaires au service de la Couronne.

Les textes que nous avons étudiés nous ont également permis de repérer des flux de marchandises entre la Babylonie et les centres du pouvoir :

1) Les rois perses ont imposé un système cohérent de prélèvements de produits agricoles (*upiyāta* ou *barra*) et de levées de corvéables pour les transporter. Parmi ces produits, on trouve de la farine, des dattes, de l'orge, de la bière de dattes, de la viande, du lait et des condiments. Il existait plusieurs moyens de transport : des caravanes d'ânes et des convois de bateaux. Ces livraisons avaient pour but d'approvisionner une partie de la table du roi quand il se trouvait en résidence en Babylonie, à Abanu ou à Babylone, et à Suse.

2) Nous avons pu repérer des transferts d'argent pesé entre la Babylonie et Suse. Il s'agissait de redevances dues par des habitants de Borsippa et par des administrateurs de l'Ezida. Une partie a servi à acheter de la farine et une autre partie a servi à financer le déplacement de nombreux Perses (membres de l'administration ou de la noblesse). Ce type de transfert apparaît peu dans les textes qui sont à notre disposition.

Notre étude permet de dégager une chronologie des relations entre la Babylonie et l'Iran fondée sur la mise en place et le fonctionnement de différents centres :

1) Le règne de Cyrus (539-530) a eu pour objectif d'ouvrir la frontière entre l'Iran et la Babylonie par une politique de grands travaux et par la construction de nouvelles résidences royales (le palais de Taokè et un paradis dont la localisation reste inconnue). Les délégations de la province sont parties à la rencontre du pouvoir perse vers des centres différents, situés principalement en Mésopotamie (Ecbatane, Ayltammu) et dans le Golfe Persique (Taokè).

2) Le règne de Cambyse (530-522) marque une première rupture importante. Il y a eu un effort intense pour relier la Babylonie à l'Élam (à travers le canal Kabar) et pour bâtir un nouveau centre administratif proche de la Babylonie : Humadešu. C'est ici que les représentants de la province se sont rendus de manière annuelle. Le fonctionnement de ce cœur était particulier. Il attirait à lui les représentants de la Babylonie tandis que le roi se trouvait en Égypte à partir de 525. On peut donc penser que Humadešu permet de relativiser l'identification entre le roi et le centre. Cependant, on constate qu'après avoir pris le pouvoir, Bardiya convoqua les délégations à Humadešu pour être reconnu roi officiellement. La conquête de l'Égypte par Cambyse aurait ainsi créé un déséquilibre au sein même de l'exercice du pouvoir en dissociant la capitale géographique de l'Empire et la personne du roi.

3) Darius I<sup>er</sup> (521-486) a repris le système mis en place par Cambyse, mais en le développant. La résidence de Suse est devenue le cœur principal rythmant les relations entre la Babylonie et le centre. Le Grand Roi imposa de manière quasi annuelle des prélèvements agricoles et des levées de haleurs pour transborder d'importantes quantités de produits agricoles pour alimenter la cour royale alors en résidence. Nous n'avons pas noté, malgré la fin d'un grand nombre d'archives en 486, de changements significatifs dans ce système de relations après le règne de Darius I<sup>er</sup>.

L'étude des flux entre la Babylonie et le centre du pouvoir perse nous permet de définir la zone géographique de ces relations :

1) Les flux ont surtout concerné l'Élam (le camp militaire d'Élam, Humadeshu ? et Suse). Le déplacement de Babyloniens dans cette région a été régulier, peut être dès le règne de Cambyse. Une partie du fonctionnement de la résidence royale de Suse bâtie par Darius Ier était en lien avec la Babylonie. Les convois de bateaux chargés de denrées alimentaires étaient organisés peu de temps après la récolte des dattes, au moment où les hommes étaient disponibles pour la corvée. Ces convois et les membres de la délégation arrivaient à Suse à la fin de l'hiver et au début du printemps pour alimenter la table du roi. Le fonctionnement de Suse ne laissait que peu de place pour les relations avec les autres centres iraniens.

2) Les relations avec la Médie sont apparues comme étant beaucoup plus distantes, surtout après le règne de Cyrus. Très peu de textes y ont été rédigés. Il reste d'autre part difficile de déterminer ce que les Babyloniens y faisaient. Un texte rédigé au temps de Cyrus donne une information importante : il a été rédigé dans le camp militaire d'Ayiltammu (situé près d'Ecbatane). Les Babyloniens ont pu, comme en Élam, versé des redevances militaires au moment où l'armée se préparait à partir en campagne.

3) De manière surprenante, nous n'avons enregistré aucun déplacement vers le Fars. L'absence de relations avec le Fars peut s'expliquer par l'éloignement de cette région et par ses difficultés d'accès. Cette région avait une valeur symbolique extrêmement forte pour le pouvoir royal. C'était le berceau de la dynastie régnante et le lieu ses sépultures. Il est possible que les Grands Rois aient voulu garder l'intimité de ce lieu. Ainsi, la Médie et l'Élam ont constitué les portes d'un monde inaccessible pour les délégations babyloniennes.

4) La Babylonie était elle-même intégrée au cœur géographique de l'Empire, elle faisait partie du territoire du nomadisme occidental du Grand Roi et de sa cour. Notre documentation nous a permis de mettre en évidence plusieurs séjours du roi dans la province. Ses visites avaient avant tout un rôle politique. Par ses déplacements, il affirmait son contrôle sur le territoire de la Babylonie. Il s'appropriait également cet espace en consommant sur place une partie de ses ressources. Ses migrations étaient un moyen pour lui de réaffirmer son pouvoir sur la province dont il était la plupart du temps absent. Sa venue en Babylonie était également l'occasion de nouer un rapport direct avec ses sujets. Nous avons vu que certains d'entre eux avaient eu l'occasion de lui soumettre directement des plaintes. Le roi rendait son jugement de manière indirecte, par des parchemins qui étaient cachetés puis lus par des juges, ou bien en s'adressant lui-même aux justiciables. L'intégration de la Babylonie dans l'espace central est très nettement visible au cours des dernières décennies de l'Empire perse. Les grandes expéditions conduites par Cyrus le Jeune (401) et par Alexandre le Grand (334) ont montré que la Babylonie servait de zone de repli pour le Grand Roi. S'il a pu se résigner à abandonner les satrapies occidentales aux conquérants, en revanche, il a concentré ses forces pour interdire l'accès à la Babylonie. Cette mise en défense de la

province s'explique par le fait que Babylone représentait une des résidences royales les plus importantes pour le Grand Roi. D'autre part, l'ouverture de l'espace entre la Babylonie et l'Iran permettait aux prétendants de gagner les résidences royales iraniennes, Suse en particulier, une fois Babylone tombée entre leur main. Ainsi, après être rendu maître de la ville de Marduk en 331, Alexandre le Grand put rejoindre Suse sans rencontrer de difficultés.

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

AA :	Archäologischer Anzeiger (Berlin)
AchHist :	<i>Achaemenid History</i> (Leiden – 1987f.)
AD :	A.J. Sachs & H. Hunger, <i>Astronomical Diaries and Related Texts from Babylonia</i> , Volume I , II & III, Vienne, Österreichische Akademie der Wissenschaft, 1988, 1989, 1996.
ADOG :	Abhandlungen der Deutschen Orient-Gesellschaft
AfO :	Archiv für Orientforschung (Berlin, Graz, Horn, Vienne)
AHw	W. von Soden, <i>Akkadisches Handwörterbuch</i> , Wiesbaden, 1959-1981.
AION :	Annali dell'Istituto Orientale di Napoli (Naples)
AJ :	The Antiquaries Journal (Cambridge)
AJA:	American Journal of Archaeology (Boston, Concord, Princeton)
AJPH :	American Journal of Philology
AMI :	Archäologische Mitteilungen aus Iran (Berlin)
AnOr :	Analecta Orientalia (Rom)
AOAT :	Alter Orient und Altes Testament (Kevelaer - Neukirchen-Vluyn)
AoF :	Altorientalische Forschungen (Berlin)
AOS :	American Oriental Society
ArA :	Arts Asiatiques
ARM :	Archives Royales de Mari (Paris)
ARTA :	Achaemenid Research on Texts and Archeology
BA :	Beiträge zur Assyriologie (Leipzig)
BAB :	Babylonische Archive, Band
BaFo :	Baghdader Forschungen (Deutsches Archäologisches Institut, Abteilung Baghdad, Mainz 1979f.)
BCH :	Bulletin de Correspondance Hellénique
BE :	The Babylonian Expedition of the University of Pennsylvania (Philadelphia)
BEC :	Bibliothèque de l'Ecole des Chartes
Bior :	Bibliotheca Orientalis (Leiden)
BM :	Tablettes du département des Antiquités Proche-orientales du British Museum.
BOR :	Babylonian and Oriental Record (Londres)
BSOAS :	Bulletin of the School of Oriental and African Studies (London)
CAD :	The Assyrian Dictionary of the Oriental Institute of the University of Chicago (Chicago - Glückstadt 1956f.)
<i>Camb. :</i>	J. Strassmaier, <i>Inschriften von Cambyses, König von Babylon</i> , Leipzig 1890.
CDAFI :	Cahiers de la Délégation archéologique française en Iran
CM :	Cuneiform Monographs (Groningen)
CT :	Cuneiform Texts from Babylonian Tablets in the British Museum (London 1896 f.)
CTMMA :	Cuneiform Texts in the Metropolitan Museum of Art

- Cyr. : J. Strassmaier, *Inschriften von Cyrus, König von Babylon* (Leipzig 1890)
- Dar. : J. Strassmaier, *Inschriften von Darius, König von Babylon*, Leipzig, 1892.
- EAH : Tablettes inédites de la collection E.A. Hoffman (maintenant à Yale).
- Evetts, App. B. Evetts, *Babylonische Texte. Heft VI B. Inscriptions of ...*, p. 90-94, Leipzig 1892
- FM : Florilegium marianum (Paris)
- Fort. Tablettes des Fortifications de Persépolis inédites, étudiées par G. Cameron et collationnées par R. Hallock, C. Jones & M. Stolper.
- GMTR : Guides to the Mesopotamian Textual Record (Münster)
- HSM : Harvard Semitic Museum
- IrAn : Iranica Antiqua (Leiden)
- JAOS : Journal of the American Oriental Society (New Haven)
- JCS : Journal of Cuneiform Studies (Cambridge, Mass.)
- JEOL : Jaarbericht van het Vooraziatisch-Egyptisch Gezelschap "Ex Oriente Lux" (Leiden)
- JESHO : Journal of the Economic and Social History of the Orient (Leiden)
- JHS : Journal of Hellenic Studies
- JNES: Journal of Near-Eastern Studies
- JRGS : Journal of the Royal Geographical Society
- JS : Journal des Savants
- L : Lagaš – sigle des tablettes du Musée de l’Ancient Orient d’Istanbul.
- LingAeg: Lingua Aegyptia
- Liv. : J. Strassmaier, *Die babylonischen Inschriften im Museum zu Liverpool nebst anderen aus der Zeit von Nebukadnezar bis Darius*, Actes du sixième congrès international des Orientalistes tenu en 1883 à Leide. Deuxième partie (Leyde), p. 569-624 et pl.1-176, 1885.
- MDAI Mémoires de la Délégation Archéologique en Iran (Paris) s. a. MDP
- MDOG : Mitteilungen der Deutschen Orient-Gesellschaft (Berlin)
- MDP : Mémoires de la Délégation en Perse (Mémoires de la Délégation Archéologique en Iran) (Paris).
- NABU : Nouvelles Assyriologiques Brèves et Utilitaires (Paris 1987f.)
- NAPR : Northern Akkad Project Reports (Gent)
- NBC : Nies Babylonian Collection (Yale)
- NBDMich. : E. Moore, Neo-Babylonian documents in the University of Michigan Collection, Ann Harbor, 1939.
- Nbk. J. Strassmaier, *Inschriften von Nabuchodonosor, König von Babylon*, Leipzig, 1889.
- Nbn. J. Strassmaier, *Inschriften von Nabonidus, König von Babylon*, Leipzig, 1889.
- NN : Tablettes inédites de l’archive des Fortifications de Persépolis translittérées par R. Hallock.
- NRV : M. San Nicolo & A. Ungnad, *Neubabylonische Rechts- und Verwaltungsurkunden* Leipzig, 1935/1937.
- OECT : Oxford Edition of Cuneiform Texts
- OIP : Oriental Institute Publications (Chicago)
- OLA : Orientalia Lovaniensia Analecta (Leuven)
- OLP : Orientalia Lovaniensia Periodica (Leuven)
- OrNS : Orientalia, NS : Nova Series

PBS :	Publications of the Babylonian Section, The University Museum (Philadelphia)
PF :	Persepolis Fortification Tablets (publié dans Hallock 1969)
PFa :	R. Hallock, Selected Fortification texts, CDAFI, 1978
PFS :	Persepolis Fortification seal [numéro cf. Garrison & Root 1996]
PIHANS :	Publications de l'Institut historique-archéologique néerlandais de Stamboul (1956f.)
PSBA :	Proceedings of the Society of Biblical Archaeology (London)
PT :	Persepolis Treasury tablets (publiés dans Cameron 1948)
RA :	Revue d'Assyriologie et d'Archéologie Orientale (Paris)
RGTC :	Répertoire Géographique des textes cunéiformes (Wiesbaden)
RhM :	Rheinisches Museum
RLA :	Reallexikon der Assyriologie (Berlin - Leipzig, Berlin - New York)
ROMCT :	Royal Ontario Museum Cuneiform Texts (Toronto 1982f.)
<i>Smerdis</i> :	J. Strassmaier, « Inschriften von Nabopolassar und Smerdis », ZA 4, 1889 : 106-152.
StIr :	Studia Iranica (Paris)
TBER :	J.-M. Durand, <i>Textes babyloniens d'époque récente</i> , 1981, Paris.
TCL :	Textes cunéiformes du Louvre
TCS :	Texts from Cuneiform Sources (Glückstadt)
TuM :	Texte und Materialien der Frau Professor Hilprecht Collection (bzw.-Sammlung) im Eigentum der (Friedrich-Schiller-)Universität Jena.
UCP :	University of California Publications in Semitic Philology (Berkeley 1907 f.).
VS :	Vorderasiatische Schriftdenkmäler der Königlichen (Staatlichen) Museen zu Berlin.
WO :	Die Welt des Orients
WVDOG :	Wissenschaftliche Veröffentlichungen der Deutschen Orient-Gesellschaft (Leipzig - Berlin)
WZKM :	Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes (Wien)
YNER :	Yale Near Eastern Researches (New Haven)
YOS :	Yale Oriental Series, Babylonian Texts (New Haven 1915 ff.)
YOSR :	Yale Oriental Series, Researches
ZA :	Zeitschrift für Assyriologie (Berlin)
ZDMG :	Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft (Wiesbaden)





## BIBLIOGRAPHIE

### ABRAHAM, K.

- 1997a « Šušān in the Egibi texts from the time of Marduk-našir-apli », *OLP* 28 : 55-85.  
1997b «TCL 13 193: Šušān and Baš », *NABU* 1997/53.  
2004 *Business and Politics under the Persian Empire. The financial Dealings of Marduk-našir-apli of the House of Egibi (521-487 B.C.E.)*, Bethesda.

### ALVAREZ-MON, J.

- 2009 « Notes On The “Elamite” Garment Of Cyrus The Great », *AJ* 89 : 21-33.

### ANDRÉ-SALVINI, B. (dir.)

- 2008 *Babylone*, Paris.

### AMIET, P.

- 1973 La glyptique de la fin d'Elam, *ArA* 28 : 3-32.

### AMIGUES, S.

- 2003 « Pour la table du Grand Roi », *JS* 1 : 3-59.

### AZZONI, A.

- 2008 « The Bowman MS and the Aramaic tablets », *Persika* 12 : 253-276.

### BAKER, H.

- 2004 *The Archive of the Nappāhu Family (AfO Beiheft 30)*, Vienne.

### BARNETT, R.

- 1963 « Xenophon and the Wall of Media », *JHS* 83 : 1-6.

### BASLEZ, M.-F.

- 1995 « Fleuves et voies d'eau dans l'Anabase », dans : P. Briant (éd.), *Dans les pas des Dix-Mille, Peuples et pays du Proche-Orient vus par un Grec*, Toulouse.

### BEAULIEU, P.-A.

- 1988 « An Early attestation of the Word *hadru* », *NABU* 1988/54.  
1989 *The Reign of Nabonidus, King of Babylon (556-539 B.C.)* (YNER 10), New Haven.  
1993 « An episode in the fall of Babylon to the Persians », *JNES* 52/4 : 241-261.  
2002 « Ea-dayān, Governor of the Sealand, and other Dignitaries of the Neo-Babylonian Empire », *JCS* 54 : 99-123.  
2003 *The Pantheon of Uruk During the Neo-Babylonian Period* (CM 23) Leiden – Boston.  
2005 « Eanna's contribution to the construction of the North Palace at Babylon », dans : H. Baker & M. Jursa (éd.), *Approaching the Babylonian Economy, Proceedings of the START Project Symposium Held in Vienna (1-3 July 2004)*, Münster : 45-73.

### BERNARD, P.

- 1990 « Nouvelle contribution de l'épigraphie cunéiforme à l'histoire hellénistique », *BCH* 144 : 513-541.

**BESSAC, J.-C. & BOUCHARLAT, R.**

2010 « Le monument de Takht-e Rostam, près de Persépolis dit “tombeau inachevé de Cambyse” : note technique et reconsidération », *ARTA* 2010/3.

**BEWSHER, J.**

1867 « On Part of Mesopotamia Contained between Sheriat-el-Beytha, on the Tigris, and Tell Ibrahim », *JRGS* 37 : 160-182.

**BIGGS, R.**

1994 « Šušān in Babylonia », dans : H. Gasche, M. Tanret, C. Janssen & A. Degraeve (éd.), *Cinquante-deux réflexions sur le Proche-Orient ancien offertes en hommage à Léon de Meyer*, Louvain : 299-304.

**BIGWOOD, J.**

1983 « The Ancient accounts of the battle of Cunaxa », *AJPH* 104 : 340-347.

**BLACK, J. (dir.)**

1987 « Habl-aš-Šahr 1983-1985 : Nabuchodonosor's Cross-Country Wall North of Sippar », *NAPR* 1 : 3-46.

**BOARDMAN, J.**

2000 *Persia and the West: An Archaeological Investigation of the Genesis of Achaemenid Persian Art*, Londres.

**de Liagre BÖHL, F.**

1962 « Die babylonischen Prätendenten zur Zeit des Xerxes », *Bior* 19 : 110-114.

**BONGENAAR, A.**

1997 *The Neo-Babylonian Ebabbar Temple at Sippar: Its Administration and its Prosopography*, Leiden.

**BORGER, R.**

2003 *Mesopotamisches Zeichenlexikon (AOAT 305)*, Münster.

**BOSWORTH, A.**

1980 *A Historical Commentary on Arrian's History of Alexander, I : Commentary on Books I-III*, Oxford.

**BOTTÉRO, J.**

1957 *Textes économiques et administratifs (ARM VII)*, Paris.

1957-1971 « Gewürze », *RLA* 3 : 340-344.

2002 *La plus vieille cuisine du monde*, Paris.

**BOTTERO, J. & KRAMER, N.**

1989 *Lorsque les dieux faisaient l'homme*, Paris.

**BOUCHARLAT, R.**

1997 « Camp royal et résidences achéménides », *Topoi*, Suppl. 1 : 217-228.

2000 « Les autres palais achéménides de Suse », dans : R. Dittmann *et alii.* (éd.), *Variatio Delectat. Iran und der Westen. Gedenkschrift für Peter Calmeyer (AOAT 272)* : 141-154.

2003 « Le Zendan de Pasargades : de la tour “solitaire” à un ensemble architectural : données archéologiques récentes », *AchHist* XIII : 79-99.

2005 « Iran », *Persika* 6 : 221-292.

2010 « Autres travaux de Darius et successeurs », dans : J. Perrot (dir.), *Le Palais de Darius à Suse. Une résidence royale sur la route de Persépolis à Babylone*, Paris : 374-419.

**BOUCHARLAT, R., & BENECH, C.**

2002 « Organisation et aménagement de l'espace à Pasargades : Reconnaissances archéologiques de surface, 1999-2002 », *ARTA* 2002/1.

**BOUCHARLAT, R. & LABROUSSE, A.**

1979 « Le palais d'Artaxerxès II sur la rive droite du Chaour à Suse », *CDAFI* 10 : 19-136.

**BOIY, T.**

2004 *Late Achaemenid and Hellenistic Babylon* (OLA 136), Louvain.

**BREGSTEIN, L.**

1993 *Seal Use in Fifth Century B.C. Nippur, Iraq: A Study of Seal Selection and Sealing Practise in the Murašû Archive*, Phd, University of Pennsylvania.

**BRIANT, P.**

1982 *Etat et pasteur au Moyen-Orient ancien*, Paris-Cambridge.

1988a « Le nomadisme du Grand Roi », *IrAn* 23 : 253-273.

1988b « Ethno-casse dominante et populations soumises dans l'Empire achéménide : le cas de l'Egypte », *AchHist* III : 137-173.

1989 « Table du roi, tribut et redistribution chez les Achéménides », dans : P. Briant & Cl. Herrenschildt (éd.), *Le tribut dans l'Empire perse*. Actes de la Table ronde de Paris (12-13 décembre 1986), Travaux de l'Institut d'Etudes iraniennes de l'Université de la Sorbonne-Nouvelle, Paris : 35-44.

1991 « Le roi est mort : vive le roi ! Remarques sur les rites et rituels de succession chez les Achéménides », dans : J. Kellens (éd.), *La religion iranienne à l'époque achéménide*, Gent : 1-11.

1992 « La date des révoltes babyloniennes contre Xerxès », *StIr* 21 : 7-20.

1994 « L'eau du Grand Roi », dans : L. Milano (éd.), *Drinking in Aand culture of drinks in the Ancient Near-East*, Padoue : 45-65.

1996 *Histoire de l'Empire perse. De Cyrus à Alexandre*, Paris.

2001 *Bulletin d'histoire achéménide II (Persika 1)*.

2003 *Darius dans l'ombre d'Alexandre*, Paris.

2005 Alexandre le Grand (« Que-sais-je ? » 622), 5<sup>e</sup> édition mise à jour, Paris, PUF [1<sup>re</sup> édition 1974].

2009 « Entrées royales et mises en scène du pouvoir dans l'empire achéménide et les royaumes hellénistiques », dans : A. Bérenger & E. Perrin-Saminadayar (éd.), *Les entrées royales et impériales. Histoire, représentation et diffusion d'une cérémonie publique de l'Orient ancien à Byzance*, Paris : 47-64.

**BRIANT, P. (éd.)**

1995 *Dans les pas des Dix-Mille, Peuples et pays du Proche-Orient vus par un Grec*, Toulouse.

**BRIANT, P., HENKELMAN, W. HENKELMAN & STOLPER M. (éd.)**

2008 *L'archive des Fortifications de Persépolis. État des questions et perspectives de recherche (Persika 12)*.

**BRIANT, P. & JOANNÈS, F.**

2006 « Introduction », *Persika* 9 : 11-15.

**BRINKMAN, J.**

1984 *Prelude to Empire. Babylonian Society and Politics, 747-626 B.C.*, Philadelphie.

**BUDGE, E.**

1888 « On some recently acquired Babylonian Tablets », *ZA* 3 : 211-230.

**CALMEYER, P.**

1976 « Zur Genese Altiranischer Motive. V. Synarchie », *AMI* 9 : 63-95.

2009 *Die Reliefs der Gräber V und VI in Persepolis*, Mainz.

**CAMERON, G.**

1948 *Persepolis Treasury Tablets (OIP 65)*, Chicago.

1965 « New tablets from the Persepolis treasury », *JNES* 24 : 167-192.

**CARDASCIA, G.**

1951 *Les Archives des Murašû. Une famille d'hommes d'affaires babyloniens à l'époque perse (455-403 av. J.-C.)*, Paris.

1958 « Le fief dans la Babylonie achéménide, dans : *Recueils de la Société Jean Bodin I<sup>2</sup> : Les liens de vassalité et les immunités*, Bruxelles : 57-88.

1991 « La ceinture de Parysatis : une Morgengabe chez les Achéménides ? », dans : D. Charpin & F. Joannès (éd.), *Marchands, diplomates et empereurs. Etudes sur la civilisation mésopotamienne offertes à P. Garelli*, Paris : 363-369.

[Inédit] *Le haṭru et les collectivités en Babylonie* (Le manuscrit sera mis en ligne sur le site [www.achemenet.com](http://www.achemenet.com) accompagné d'une préface de F. Joannès).

**CASSIN, E.**

1938 *L'adoption à Nuzi*, Paris.

**CAVIGNEAUX, A.**

1981 « Le temple de Nabû ša Harê. Rapport préliminaire sur les textes cunéiformes », *Sumer* 37 : 118-126.

**CHARPIN, D.**

1988 « Les représentants de Mari à Babylone (I) », *ARM* XXVI : 139-205.

1995 « La fin des archives dans le palais de Mari », *RA* 89 : 29-40.

2003a « Esquisse d'une diplomatique des documents mésopotamiens », *BEC* 160 : 487-511.

2003b « La "toponymie en miroir" à l'époque amorrite », *RA* 97 : 3-34.

**CHAUMONT, M.-L.**

1984 « Etude d'Histoire Parthe. La route royale des Parthes de Zeugma à Séleucie du Tigre d'après l'itinéraire d'Isidore de Charax », *Syria* 61 : 63-107.

**CLANCIER, P.**

2007a « La Babylonie hellénistique. Aperçu d'Histoire politique et culturelle », *Topoi* 15/1 : 21-74.

2007b « Le moyen Euphrate de l'implantation des Araméens à la période romaine », dans : Ch. Kepinski, O. Lecomte & A. Tenu (éd.), *Studia Euphratica. Le moyen Euphrate iraquien révélé par les fouilles de sauvetage de Haditha*, Paris : 247-289.

2009 *Les bibliothèques en Babylonie dans la deuxième moitié du Ier millénaire av. J.-C.* (AOAT 363), Münster.

**COCQUERILLAT, D.**

- 1968 *Palmeraies et cultures de l'Eanna d'Uruk (559-520)*, Berlin.  
1984 « Compléments aux « palmeraies et cultures de l'Eanna d'Uruk » (III), RA 78 : 143-167.

**COHEN, M.**

- 1993 *The Cultic Calendars of the Ancient Near East*, Bethesda.

**COLE, S.**

- 1994 « Marsh Formation in the Borsippa Region and the Course of the Lower Euphrates », *JNES* 53/2 : 81-110.

**CURTIS, J.**

- 2005a « The Achaemenid Period in Northern Iraq », *Persika* 6 : 175-195.  
2005b « The Archaeology of the Achaemenid period », dans : J. Curtis & N. Tallis (éd.), *Forgotten Empire, The World of Ancient Persia*, Londres : 30-49.

**DA RIVA, R.**

- 2002 *Der Ebabbar-Tempel von Sippar in frühneubabylonischer Zeit (640-580 v. Chr.)* (AOAT 291). Münster.  
2008 *The Neo-Babylonian Royal Inscriptions. An Introduction* (GMTR 4), Münster.

**DANDAMAEV, M.**

- 1983 « On the fiefs in Babylonia in the early Achaemenid period », *AMI* 10 : 57-60.  
1984a *Slavery in Babylonia from Nabopolassar to Alexander the Great (626-331 B.C.)*. (nouvelle édition), Illinois  
1984b « Royal Paradeisoi in Babylonia », dans : *Prientalia J. Duschesne-Guillemin Emerito Oblata* (Hommages et Opera Minora IX), Leiden : 113-117.  
1986 « Some Babylonians at Ectabana », *AMI* 19 : 117-119.  
1991 « Elamite Workers in Achaemenid Babylonia » dans : M. Mori, H. Ogawa & M. Yoshikawa (éd.), *Near Eastern Studies dedicated to Prince Takahito Mikasa*, Wiesbaden : 17-20.  
1992 *Iranians in Achaemenid Babylonia* (Columbia Lectures on Iranian Studies 6), Costa Mesa/New-York.  
1993 « Achaemenid Estates in Lahîru », *IrAn* 27 : 117-123.  
2003 « Susa, the Capital of Elam, and Babylonian Susa », dans : G. Selz (éd.), *Festschrift für Burkhard Kienast zu seinem 70. Geburtstag dargebracht von Freunden, Schülern und Kollegen*. (AOAT 274), Münster : 7-14.

**DURAND, J.-M.**

- 2009 *La nomenclature des habits et des textiles dans les textes de Mari* (ARM XXX), Paris.

**DEL MONTE, G.**

- 1997 *Testi dalla Babilonia Ellenistica*, Rome.

**Demare-Lafont, S.**

- 2006 « *dātu ša šarri*. La "loi du roi" dans la Babylonie achéménide et séleucide », *Droit et Culture* 52/2 : 13-26.

- DEMUTH, L.**  
 1898 «Fünfzig Rechts- und Verwaltungsurkunden aus der Zeit des Königs Kyros (538-529 v.Chr.) », BA 3 : 393-444.
- DESCAT, R.**  
 1989 « Note sur la politique tributaire de Darius I<sup>er</sup> », dans : P. Briant & C. Herrenschimdt (éd.), *Le tribut dans l'empire perse*, Paris-Louvain : 77-93.
- DONBAZ, V. & STOLPER, M.**  
 1997 *Istanbul Murašû Texts* (PIHANS 79), Istanbul.
- DOUGHERTY, R.**  
 1923 *The Shirkātu of Babylonian Deities* (YOSR 2), New Haven.
- VAN DRIEL, G.**  
 1987 « Continuity or Decay in the Late Achaemenid Period: Evidence from Southern Mesopotamia », *AchHist* 1 : 159-181.  
 1989 « The Murašûs in Context », *JESHO* 32 : 203-229.  
 1998 « The "Eanna Archive" », *BiOr* 55 : 59-79.  
 2002 *Elusive Silver. In Search of a Role for a Market in a Agrarian Environment. Aspects of Mesopotamia's Society* (PIHANS 95), Leiden.
- DEPUYDT, L.**  
 1995 « Evidence for Accession Dating under the Achaemenids », *JAOS* 115/2 : 193-204.
- EBELING, E.**  
 1930-1934 *Neubabylonische Briefe aus Uruk*. Beiträge zur Keilschriftforschung und Religionsgeschichte des Vorderen Orients 1-4, Berlin.  
 1949 *Neubabylonische Briefe*. ABAW Neue Folge, Heft 30 (München).  
 1952 «Die Rüstung eines babylonischen Panzerreiters nach einem Vertrage aus der Zeit Darius II.», *ZA* 50:203-213.
- EDZARD, D. & RÖLLIG, W.**  
 1987 « Literatur », *RIA* 7 : 35-66.
- EILERS, W.**  
 1936 « Eine mittelpersische Wortform aus frühachämenidischer Zeit ? », *ZDMG* 90 : 160-200.  
 1940 *Iranische Beamtennamen in der keilschriftlichen Überlieferung*, Part. 1, Leipzig.
- EPH'AL, I.**  
 1978 «The Western Minorities in Babylonia in the 6th-5th Centuries B.C. : Maintenance and Cohesion», *Or* 47 : 74-90.  
 1984 *The Ancients Arabs. Nomads on the Borders of the Fertile Crescent 9th-5th Centuries B.C.*, Jérusalem.
- EVERLING, J.**  
 2000 « Répartition chronologique et géographique des sources babyloniennes du Ier millénaire avant J.-C. », *NABU* 2000/40.  
 [inédit] *Materials for the Study of First Millenium B.C. Babylonian texts. Vol. 2 : Provenience list.*

**FALES, M.**

1996 « Attraversare la Mesopotamia : Parte prima : documenti di itinerario », dans : A. Aloni & L. de Finis (éd.), *Dall'Indo a Thule : i Greci, i Romani, gli altri*, Trento : 113-144.

**FIGULLA, H.**

1951 « Lawsuit concerning a sacrilegious theft at Erech », *Iraq* 13 : 95-101.

**FRANCFORT, H.-P.**

2005 « Asie Centrale », *Persika* 6 : 313-352.

2006 « Images du sanglier en Asie Centrale du IIIe au Ier millénaire », dans : *De la domestication au tabou, les cas des suidés au Proche-Orient ancien*, dir. B. Lion et C. Michel, Paris : 59-74.

**FRAME, G.**

1991 « Nabonidus, Nabu-šarra-ušur, and the Eanna temple », *ZA* 81 : 37-86.

1992 *Babylonia 689-627 B.C. A Political History*, Leiden.

**GABRIELLI, M.**

1995 « Transport et logistique militaire dans l'Anabase », dans : *Dans les pas des Dix-Mille, Peuples et pays du Proche-Orient vus par un Grec*, Actes de la Table Ronde Internationale, Toulouse, 3-4 février 1995, éd. P. Briant, Toulouse.

**GARRISON, M.**

2011 « The Seal of 'Kuraš the Anzanite, Son of Šešepeš' (Teispes), PFS 93\* : Susa-Anšan-Persepolis », dans : J. Alvarez-Mon & M. Garrison (éd.), *Elam and Persia*, Winona Lake, Indiana : 375-405.

**GARRISON, M. & ROOT, M.**

1996 *Persepolis Seal Studies. An Introduction with Provisional Concordances of Seal Numbers and Associated Documents on Fortification Tablets 1-2087*, (AchHist IX), Leiden  
[version mise à jour : [www.achemenet.com/recherche/sceaux/pdf/PFSFore2.03.pdf](http://www.achemenet.com/recherche/sceaux/pdf/PFSFore2.03.pdf)].

**GASCHE, H.**

1989a « 2. Les nouvelles fouilles », *NAPR* 2 : 25-37.

1989b « 1. Le site, les travaux antérieurs et les nouvelles données », *NAPR* 4 : 3-8.

1995 « Vestiges archéologiques », dans : P. Briant (éd.), *Dans les pas des Dix-Mille* (Pallas 43), Toulouse : 201-216.

2010 « Les Palais perses achéménides de Babylone », dans : J. Perrot (dir.), *Le palais de Darius à Suse. Une résidence royale sur la route de Persépolis à Babylone*, Paris : 446-463.

**GASCHE, H. (dir.)**

2007 « The Persian Gulf Shorelines and the Karkheh, Karun and Jarrahi Rivers : A Geo-Archaeological Approach », *Akkadica* 128 : 1-72.

**GEORGE, A.**

1992 *Babylonian Topographical Texts (OLA 40)*, Louvain.

1993 *House Most High. The Temples of Ancient Mesopotamia*. Mesopotamian Civilizations 5, Winona Lake, Indiana.

1996 « Studies in cultic topography and ideology », *BiOr* 53 : 365-395.



**GINZBURG, C.**

2010 « Traces. Racines d'un paradigme indiciaire », dans : *Mythes, emblèmes, traces*, (1<sup>ère</sup> édition 1989), Paris.

**GIOVINAZZO, G.**

1989 « Présence babylonienne dans les textes économiques de Persépolis », *AION* 49/3 : 201-207.

1994 « Les voyages de Darius dans les régions orientales de l'Empire », *AION* 54/1 : 32-45.

**GLASSNER, J.-J.**

1993 *Chroniques mésopotamiennes*, Paris.

**GRAF, D.**

1990 « Arabia during Achaemenid times », *AchHist* IV : 131-148.

**GRASLIN, L. & LEMAIRE, A.**

2004 « Tapshu, 'Thapsaque' ? », *NABU* / 55.

**GRAYSON, K.**

1969 « Assyrian and Babylonian King Lists. Collations and Comments », dans : W. ROLLIG (ed.), *lišan mithurti. Festschrift W.F. van Soden zum 19. VI. 1968 gewidmet* (AOAT 1) :105-118.

1975a *Assyrian and Babylonian Chronicles* (TCS 5), Locust Valley, New York.

1975b *Babylonian Historical Literary Texts*, Toronto.

1980 « Königslisten und Chroniken, Akkadisch », *RIA* 6 : 86-135.

1991 *Assyrian rulers of the Early First Millennium BC I (1114-859 BC)* (RIMA 2), Toronto.

**GRAZIANI, S.**

1989 « Le impronte di sigilli delle tavolette mesopotamiche del British Museum, pubblicate da J.N. Strassmaier, datate a Ciro, Cambise, Dario e Serse », *AION* 49/3 : 161-200.

1991 *Testi editi ed inediti datati al regno di Bardiya (522 a.c.)*, *AION -Supplemento* 67, Naples.

**GRELOT, P.**

1972 *Documents araméens d'Egypte*, Paris.

**GREENFIELD, J. & PORTEN, B.**

1982 *The Bisitun Inscription of Darius the Great. Aramaic Version*, CII, Londres.

**HAERINCK, E.**

1973 « Le palais achéménide de Babylone », *Iran* 10 :108-132.

1990 « La Mésopotamie sous le Achéménides : un bilan », dans : G. Gnoli & A. Panaino (éd.), *Proceedings of the First European Conference of Iranian Studies, Part 1, Old and Middle Iranian Studies*, Rome : 159-171.

**HALLOCK, R. T.**

1969 *Persepolis Fortification Tablets*, OIP 42, Chicago.

1978 « Selected fortification texts », *CDAFI* 8 : 109-136.

1985 « The evidence of the Persepolis tablets » dans : Gershevitch, I. (éd.), *The Cambridge History of Iran, Volume 2. The Median and Achaemenian Periods*, Cambridge : 588-609.

**HINZ, W.**

1973 *Neue Wege im Altpersischen*, Wiesbaden.

1975 *Altiranisches Sprachgut der Nebenüberlieferungen*, Wiesbaden.

**HECKER, K.**

- 1966 *Die Keilschrifttexte der Universitätsbibliothek Giessen, Berichte und Arbeiten aus der Universitätsbibliothek Giessen 9*, Giessen.  
<http://bibd.uni-giessen.de/pub/ba09/ubgiber09 - meta.html>

**HENKELMAN, W.**

- 2003 « The šumar of Cambyses and Hystaspes », *AchHist* XIII, 101-165.  
2008a *The other Gods who are. Studies in elamite-iranian acculturation based on the Persepolis Fortification Texts (AchHist XIV)*, Leiden.  
2008b «From Gabae to Taoce : the geography of the central administrative province», *Persika* 12: 303-316.  
2010 « “Consumed before the King”, The Table of Darius, that of Irdabama and Irtaštuna, and that of his Satrap, Karkiš », dans Jacobs B. & Rollinger R. (éd.), *Der Achämenidenhof / The Achaemenid Court*, Stuttgart : 667-775.  
[à paraître] « Cyrus the Persians and Darius the Elamite : a Case of Mistaken Identify », dans : R. Rollinger & B. Truschnegg, *Herodot und das Perserreich*.

**HENKELMAN, W. & KLEBER, K.**

- 2007 « *Babylonian workers in the Persian Heartland : palace building at Matannan during the reign of Cambyses* », dans : C. Tuplin (éd.), *Persian Responses, Political and cultural Interaction wiyh(in) the Achaemenid Empire*, Wales : 163-176.

**HINZ, W. & KOCH, H.**

- 1987 *Elamisches Wörterbuch, AMI Erg. 17*, Berlin.

**HOLTZ, S. E.**

- 2009 *Neo-Babylonian Court Procedure (CM 28)*, Leiden.

**HUNGER, H.**

- 2001 *Astronomical Diaries and Related Texts from Babylonia V : Lunar and Planetary Texts*, Vienne.

**HUNGER, H. & VAN DER SPEK, R.**

- 2006 « An astromical diary concerning Artaxerxes II », *ARTA* 2006, 2.

**INVERNIZZI, A.**

- 2008 « Babylone sous domination perse », dans : B. André-Salvini (dir.), *Babylone* : 239-241.

**JANKOVIC, B.**

- 2008 « Travel provisions in Babylonia », *Persika* 12 : 429-464.

**JOANNÈS, F.**

- 1982 *Textes économiques de la Babylonie récente (Etude des textes babyloniens d'époque récent, cahier 6 [ Durand 1981])*. *Etudes assyriologiques, cahier 5*, Paris.  
1984 « Contrats de mariage d'époque récente », *RA* 78 : 71-81.  
1987a «LAM x KUR.RU<sup>ki</sup> Baš », *NABU* 1987/99  
1987b «Fragments de Nippur d'époque néo-babylonienne», *Anatolica* 14 :107-130.  
1988 «Ig-gur<sup>ki</sup> Suse», *NABU* 1988/1.  
1989a *Archives de Borsippa: La famille Ea-ilûta-bâni. Etude d'un lot d'archives familiales en Babylonie du VII<sup>e</sup> au V<sup>e</sup> siècle av. J.-C.*, Genève.

- 1989b « La titulature de Xerxès », *NABU*/37.
- 1989c « Un quartier fantôme de Babylone », *NABU*/78.
- 1990a « Pouvoirs locaux et organisation du territoire en Babylonie achéménide », *Transeuphratène* II : 173-189.
- 1990b « Textes babyloniens de Suse d'époque achéménide », dans : *Mélanges Perrot*, Paris : 173-180.
- 1994 « À propos du zazakku à l'époque néo-babylonienne », *NABU* 1994/103.
- 1995 « L'itinéraire des Dix-Mille en Mésopotamie et l'apport des sources cunéiformes », dans : P. Briant (éd.), *Dans les pas des Dix-Mille* (Pallas 43), Toulouse : 173-199.
- 1997 « La pratique du serment à l'époque néo-babylonienne », dans S. Lafont (éd.), *Jurer et maudire: pratiques politiques et usages juridiques du serment au Proche-Orient ancien, Méditerranées* 10-11, 1997, p. 163-174.
- 2000a « Les textes judiciaires néo-babyloniens », dans : F. Joannès (éd.), *Rendre la Justice en Mésopotamie. Archives Judiciaires du Proche-Orient Ancien (IIIe-Ier millénaires av. J.-C.)*, Saint-Denis, PUV, Collection « Temps et Espaces » : 201-239.
- 2000b *La Mésopotamie au 1<sup>er</sup> millénaire avant J.-C.*, Paris.
- 2002 « Les droits sur l'eau en Babylonie récente », dans : *Politique et contrôle de l'Eau dans le Moyen-Orient ancien*, dir. P. Briant, *Annales, Histoire, Sciences sociales*, 57<sup>e</sup> année, n°3, mai-juin 2002, Paris, 2002 : 577-609.
- 2005 « Les relations entre Babylonie et Iran au début de la période achéménide : quelques remarques », dans : H. Baker & M. Jursa (éd.), *Approaching the Babylonian Economy, Proceedings of the START Project Symposium Held in Vienna (1-3 July 2004)*, Münster : 183-196.
- 2006a « Les porcs dans la documentation néo-babylonienne », dans : B. Lion et C. Michel (éd.), *De la domestication au tabou, les cas des suidés au Proche-Orient ancien*, Paris : 131-134.
- 2006b « La fiscalité de la Babylonie achéménide », dans : M. Perna (éd.), *Fiscality in Mycenaean and Near Eastern archives, Proceedings of the Conference held at Soprintenden Archivistica per la Campania* Naples, 21-23 October 2004, *Studi Egei e Vicinorientali* 3, Naples.
- 2006c *Compte rendu* (ABRAHAM 2004), *Topoi* 14/2 : 399-404.
- 2008a « Place et rôle des femmes dans le personnel des grands organismes néo-babyloniens », *Persika* 12 : 465-480.
- 2008b « Les activités bancaires en Babylonie », dans : K. Verboven, K. Vandorpe & V. Chankowski (éd.), *Pistoi dia tèn technèn, Bankers, Loans and Archives in the Ancient World, studies in honour of Raymond Bogaert (Studia Hellenistica 44)*, Louvain : 17-30.
- 2009a « Le goût des autres », dans : X. Faivre, B. Lion, C. Michel (éd.), *Et il y eut un esprit dans l'Homme. Jean Bottéro et la Mésopotamie*, Paris : 221-236.
- 2009b « Diversité ethnique et culturelle en Babylonie récente », *Persika* 14 : 217-236.
- Sous-presse 1 « Quand le roi mange comme un dieu... Les transferts entre table divine et table royale en Assyrie et en Babylonie au Ier millénaire av. J.-C. », dans : *Le banquet du monarque dans le monde antique : Orient, Grèce, Rome* (Actes du colloque international de Tours 25-27 mars 2010).

Sous-presse 2 « L'écriture public du pouvoir dans la Babylonie du I<sup>er</sup> millénaire », dans les actes du colloque *Babylon -Wissenskultur zwischen Orient und Okzident* organisé au Pergamon-Museum de Berlin les 26-28 juin 2008.

**JOANNÈS, F. & DURAND, J.-M.**

1988 : « Contrat néo-babylonien d'Agadé », *NABU* 1988/74.

**JOANNÈS, F. & LEMAIRE, A.**

1996 « Contrats babyloniens d'époque achéménide du Bît-Abî-râm avec une épigraphe araméenne », *RA* 90 : 41-60.

**JURSA, M.**

1995a *Die Landwirtschaft in Sippar in neubabylonischer Zeit*. Wien, Institut für Orientalistik, 1995 (AfO Beih. 25).

1995b « Zu *NABU* 1995/4 », *NABU* 1995/61.

1997 « Neu- und spätbabylonische Texte aus den Sammlungen der Birmingham Museums and Art Gallery », *Iraq* 49 : 97-174.

1999 *Das Archiv des Bêl-rêmanni*, Leiden.

2001/2002 « Review of CTMMA 3 », *AfO* 48/49 : 223-225.

2004a « Auftragsmord, Veruntreuung und Falschaussagen: Neues von Gimillu », *Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes* 94 : 109-132.

2004b « Palast. A. IVb. Neubabylonisch », *RLA* 10, 3/4 : 209-212.

2004c « Accounting in Neo-Babylonian Institutional Archives : Structure, Usage, Implications », dans : M. Hudson & C. Wunsch (éd.), *Creating Economic Order. Record-keeping, Standardization, and the Development of Accounting in the Ancient Near East* (Bethesda) : 145-198.

2005a *Neo-Babylonian legal and administrative documents. Typology, contents, and archives* (GMTR 1), Münster.

2005b « Money-Based Exchange and Redistribution: the Transformation of the Institutional Economy in First Millennium Babylonia », dans : P. Clancier, F. Joannès, F. Rouillard & A. Tenu (éd.), *Autour de Polanyi*, Paris : 171-186.

2007 « The Transition of Babylonia from the Neo-Babylonian Empire to Achaemenid Rule », in : Harriet Crawford, éd., *Regime change in the Ancient Near East and Egypt. From Sargon of Agade to Saddam Hussein*. Oxford University Press, 2007, pp. 73-94. (Proceedings of the British Academy, 136).

2008 « The remuneration of institutional labourers in Babylonia », *Persika* 12 : 387-427.

2009 « On aspects of taxation in Achaemenid Babylonia : new evidence from Borsippa », *Persika* 14 : 237-269.

[Sous-presse] « Höflinge » (*ša rēši, ša rēš šarri, ustarbaru*) in babylonischen Quellen des ersten Jahrtausends », dans : J. Wiesehöfer, G. Lanfranchi & R. Rollinger (éd.), *Ktesias und der Orient*, Stuttgart.

**JURSA, M. (dir.)**

2010 *Aspects of the Economic History of Babylonia in the First Millennium BC. Economic geography, economic mentalities, agriculture, the use of money and the problem of economic growth* (with

contributions by J. Hackl, B. Janković, K. Kleber, E.E. Payne, C. Waerzeggers and M. Weszeli) (AOAT 377), Münster.

**JURSA, M. & STOLPER, M.**

2004 : « Parysatis », *RLA*10, 5/6 : 351.

**McKENZIE, D.**

1971 « Review of Hallock (1969) », *BSOAS* 34 : 608-610.

**KESSLER, K.**

1999 « Der vergessene spätbabylonische Königspalast neben Eanna », *BagM* 30 : 165-172.

2004 «Urukäische Familien versus babylonische Familien: Die Namengebung in Uruk, die Degradierung der Kulte von Eanna und der Aufstieg des Gottes Anu », *AoF* 31, 2004, p. 237-262.

2006 « Provinz B. Babylonien im 1 Jahrtausend », *RLA* 11 : 28-42.

2009 « Šarrabânu », *RLA* 12/2 : 69-70.

**KILLICK, R.**

1984 « Northern Akkad Project : Excavations at Habl aš-Šahr », *Iraq* 46 : 125-129.

**KLEBER, K.**

2008 *Tempel und Palast. Die Beziehungen zwischen dem König und dem Eanna-Tempel im spätbabylonischen Uruk* (AOAT 358), Münster.

**KOLDEWEY, R.**

1906 « Ausgrabungsberichte aus Babylon », *MDOG* 32 : 4-7.

1907 « Aus den Berichten Prof. Dr. Koldewey aus Babylon », *MDOG* 33 :3-11.

1914 *The Excavations at Babylon*, Londres.

1931 « Die Königsbrugen von Babylon » (*WVDOG* 54), Osnabrück.

**KRECHER, J.**

1970 *Das Geschäftshaus Egibi in Babylon in neubabylonischer und achamenidischer Zeit* (unpublished Habilitationsschrift), Münster.

1972 Ein spätbabylonischer Verpflichtungsschein, *ZA* 61 : 255-259.

**KUHRT, A.**

1995 « The Assyrian heartland in the Achaemenid period », dans : P.Briant (ed.), *Dans les pas de Dix-Mille*, *PALLAS* 43: 239-254.

1997 « Some Thoughts on P. Briant, Histoire de l'Empire perse », *Topoi Suppl.* 1 : 299-304.

2007 *The Persian Empire, A Corpus of Sources from the Achaemenid Period*, Volume I & II, Routledge.

**KUHRT, A. & SHERWIN-WHITE, S.**

1987 « Xerxes' Destruction of Babylonian Temples », *AchHist* II : 69-78.

**KÜMMEL, H.**

1979 *Familie, Beruf und Amt im spätbabylonischen Uruk. Prosopographische Untersuchungen zu Berufsgruppen des 6. Jahrhunderts v. Chr. in Uruk*, Berlin, 1979.

**LACOSTE, Y.**

2003 *De la géopolitique aux paysages. Dictionnaire de la géographie*, Paris.

- LADIRAY, D.**  
2010 « Les données archéologiques », dans J. Perrot (dir.), *Le palais de Darius à Suse. Une résidence royale sur la route de Persépolis à Babylone*, Paris : 160-223.
- LAFONT, B.**  
2010 « Sur quelques dossiers des archives de Girsu », dans : A. Kleinerman & J. Sasson (éd.), *Why should someone who knows something conceal it ? Cuneiform Studies in Honor of David. I. Owen on his 70th. Birthday*, Bethesda : 167-178.
- LAFONT, S.**  
1998 « Fief et féodalité dans le Proche-Orient ancien », dans : É. Bournazel & J.-P. Poly, *Les féodalités*, Paris.
- LAMBERT, W.**  
1979 « The training of a seal-cutter », *RA* 73, vol.1 : 89.
- LANDSBERGER, B.**  
1949 « Jahreszeiten im Sumerisch-Akkadischen », *JNES* 8/3 : 248-272.
- LECOQ, P.**  
1997 *Les inscriptions de la Perse achéménide*, Paris.
- LANDERING, J.**  
2004 *Alexander de Grote. De ondergang van het Perzische rijk*, Amsterdam. Une traduction anglaise des pages 164-174 est disponible sur le site internet [www.livius.org](http://www.livius.org) ([http://www.livius.org/aj-al/alexander/alexander\\_z7.html](http://www.livius.org/aj-al/alexander/alexander_z7.html)).
- LENDLE, O.**  
1986 « Xenophon in Babylon. Die Märsche der Kyreer von Pylai bis Opis », *RhM* 129 : 193-222.
- LENFANT, D.**  
2005 Ctésias de Cnide, *La Perse, l'inde, autres fragments* (édition commentée), Paris.
- LE RIDER, G.**  
1965 Suse sous les Séleucides et les Parthes (*MDAFI* 38), Paris.
- LEWIS, D.**  
1977 « Sparta and Persia », *Cincinnati classical studies* 1, Leiden.  
1994 « The Persepolis Tablets: speech, seal and script », dans : A. Bowman & G. Woolf (éd.), *Literacy and Power in the Ancient World*, Cambridge : 17-32.
- LION, B.**  
1994 « Des princes de Babylone à Mari », *FM* II : 221-234.
- LIPINSKI, E.**  
2000 *The Aramaeans : their Ancient History, Culture, Religion* (OLA 100), Louvain.
- LORENZ, J.**  
2008 *Nebukadnezar III/IV, Die politischen Wirren nach dem Tod des Kambyses im Spiegel der Keilschrifttexte*, Dresden.
- MACGINNIS, J.**  
1995 *Letter orders from Sippar and the administration of the Ebabbara in the Late-Babylonian Period*, Poznań.

- 1996 « Letters from the Neo-Babylonian Ebabbara », *Mesopotamia* 31 : 99-159.
- 1998 « BM 64707 and rikis qabli in the Ebabbara », *WZKM* 88 : 177-183.
- 2002a « Working in Elam », dans : C. Wunsch (éd.), *Mining the Archives. Festschrift for Christopher Walker on the Occasion of His 60th Birthday (BAB 1)*, Dresden : 177-182.
- 2002b « The Use of Writing Boards in the Neo-Babylonian Temple Administration at Sippar », *Iraq* 64 : 217-236.
- 2008 « A Judgement of Darius the King », *JCS* 60 : 87-99.
- MALBRAN-LABAT, F.**
- 1994 : *La version akkadienne de l'inscription trilingue de Darius à Behistun*, Rome.
- MARX, V.**
- 1902 « Die Stellung der Frauen in Babylonien gemäss den Kontrakten aus der Zeit von Nebukadnezar bis Darius (604-485) », *BA* 4 : 1-77.
- de MIROSCHEDEJI, P.**
- 1985a « Du royaume élamite d'Anshan et de Suse au royaume perse d'Anshan », *Paléorient* 11/2 : 59-61.
- 1985b « La fin du royaume d'Anšan et de Suse et la naissance de l'empire perse », *ZA* 75/2 : 265-306.
- MCEWAN, G.**
- 1982 *The Late Babylonian Tablets in the Royal Ontario Museum (ROMCT 2)*, Toronto.
- NIHAN, C.**
- 2008 : « Ezéchiél », dans : T. Römer et alii., *Introduction à l'Ancien Testament*, Genève : 439-458.
- OELSNER, J.**
- 1986 *Materialien zu Babylonischen Gesellschaft und Kultur in Hellenistischer Zeit*, Budapest.
- OLMSTEAD, A.**
- 1948 *History of the Persian Empire* [Phoenix Books, Chicago, 1959].
- OPPENHEIM, A.**
- 1945 « Studies in Akkadian Lexicography II », *OrNS* 14 : 239-241.
- 1967 « Essay on Overland Trade in the First Millennium B.C. », *JCS* 21 : 236-254.
- 1974 « A new Cambyses Incident », dans : J. Gluck (éd.), *A Survey of Persian Art. From Prehistoric times to Present*, vol. 15, Oxford.
- 1985 « The Babylonian Evidence of Achaemenian Rule in Mesopotamia », in *Cambridge History of Iran*, vol.2, Oxford : 529-609.
- PARKER, R. & DUBBERSTEIN, W.**
- 1956 *Babylonian Chronology, 626 B.C.-A.D. 75* (Brown University Studies 19), Providence, Rhode Island.
- PARPOLA, S.**
- 1970 *Neo-Assyrian Toponyms (AOAT 6)*, Neukirchen-Vluyn.
- 1995 « The Construction of Dur-Šarrukin in the Assyrian Royal Correspondence » dans : A. Caubet, (éd.), *Khorsabad, le palais de Sargon II, roi d'Assyrie*, Paris : 49-77.
- PARPOLA, S. & PORTER, M.**
- 2001 *The Helsinki Atlas of the Near East in the Neo-assyrian Period*, Casco Bay Assyriological Institute, Helsinki : Neo-Assyrian Text Corpus Project, Helsinki.

**PASZKOWIAK, J.**

2003/2004 « She is my sister » dans : M. JURSA, J. PASZKOWIAK & C. WAERZEGGERS, C, « Three Court Records », *AFO* 50 : 255-259.

**PEDERSÉN, O.**

2005 *Archive und Bibliotheken in Babylon : die Tontafeln der Grabung Robert Koldewey 1899-1971 (ADOG 25)*, Berlin.

**PEISER, F.**

1890 *Babylonische Verträge des Berliner Museums*, Berlin.

**PERROT, J. & LADIRAY, D.**

1989 «Le palais de Darius », in *Suse, dernières découvertes, Dossiers Histoire et Archéologie*, n°138 : 56- 65.

**PETSCHOW, H.**

1988 «Das Unterkönigtum des Cambyses als “König von Babylon” », *RA* 82 : 78-82.

**PINCHES, T.**

1885 «Documents Relating to Slave-Dealing in Babylonia in Ancient Times », *PSBA* 7:32-36.

1892 «Old Persian names in Babylonian contracts »∞, *Hebraica* 8 (3/4) : 134-135.

1902 *The Old Testament in the light of the historical records and legends of Assyria and Babylonia* (3ème édition), Londres.

**PONGRATZ-LEISTEN, B.**

1994 *Ina šulmi îrub. Die Kulttopographische und Ideologische Programmatik der akîtu-Prozession in Baylonien und Assyrien im I. Jahrausend v. Chr. (BaFo 16)*, Mainz.

**POSENER, G.**

1934 *La première domination perse en Egypte. Recueil d'inscriptions hiéroglyphiques*, Le Caire.

**POTTS, D.**

1999 *The Archaeology of Elam. Formation and Transformation of an Ancient Iranian State*, Cambridge.

2005 « Cyrus the Great and the Kingdoom of Anšan », dans : V. Curtis & S. Stewart (éd.), *The Idea of Iran*. Vol. 1 : *Birth of the Persian Empire*, Londres : 7-28

**RAZMJOU, SH.**

2008 « Find spots and find circumstances », *Persika* 12 : 51-58.

**READE, J.**

1964 « El Mutabbaq and Umm Rus », *Sumer* 20 : 83-89.

**ROAF, M.**

1983 *Sculptures and Sculptors at Persepolis, Iran XXI*, Londres.

**ROCHBERG-(HALTON), F.**

2004 *The Heavenly Writing. Divination, Horoscopy, and Astronomy in Mesopotamian Culture*, Cambridge.

**ROLLINGER, R.**

1993 Herodots babylonischer Logos. Eine kritische Untersuchung der Glaubwürdigkeitsdiskussion. (Innsbrucker Beiträge zur Kulturwissenschafts 84), Innsbruck.

1998 « Überlegungen zu Herodot, Xerxes und dessen angeblicher Zerstörung Babylons », *AoF* 25 : 339-373.

**ROLLINGER, R. & HENKELMAN, W.**



- 2009 « New observations on « Greeks » in the Achaemenid empire according to cuneiform texts from Babylonia and Persepolis », *Persika*14 : 331-351.
- Root, M.**
- 1979 *The King and Kingship in Achaemenid Art (Acta Iranica 9)*, Leiden.
- ROTH, M.**
- 1991 « The Dowries of the Women of the Itti-Marduk-balaṭu Family », *JAOS* 111 : 19-37.
- 2007 « On Amputation, Beating, and Illegal Seizure », dans : M. ROTH, W. FARBER, M. STOLPER & P.VON BECHTOLSHEIM (éd.) *Studies presented to R.B. Biggs, June 4, 2004, From the Workshop of the Chicago Assyrian Dictionary (vol.2)*, Chicago : 2007-218.
- RUTTEN, M.**
- 1954 « Tablette n°4 » dans : R. de MECQUENENM (dir.), *Village Perse-Achéménide (MDAI 54)*, Paris : 83-85.
- SACHS, A. & HUNGER, H.**
- 1988 *Astronomical diaries and related texts from Babylonia, I : Diaries from 652 B.C. to 262 B.C.*, Wien.
- SALONEN, E.**
- 1973 *Neubabylonische Urkunden verschiedenen Inhalts* 1. 1973, Helsinki
- SAN NICOLÒ, M.**
- 1933 « Der Monstreprozess des Gimillus, eines sirku von Eanna (Parerga Babyloniaca IX) », *ArOr* 5:61-77.
- 1934 « Zur Chronologie des Bêl-šimanni und Šamaš-erība (Parerga Babyloniaca XIII) », *ArOr* 6 : 335-338.
- 1941 *Beiträge zu einer Prosopographie neubabylonischer Beamten der Zivil- und Tempelverwaltung*. SBAW 2, München.
- 1949a « Zur Verproviantierung des kgl. Hoflagers in Abanu durch den Eanna-Tempel in Uruk », *ArOr* 17/II: 323-330.
- 1949b « Materialien zur Viehwirtschaft in den neubabylonischen Tempeln II », *OrNS* 18:288-306.
- SACHS, A. & HUNGER, H.**
- 1988 *Astronomical diaries and related texts from Babylonia, Vol. I : Diaries from 652 B.C. to 262 B.C.*, Vienne.
- SACK, R.**
- 1995 « Royal and Temple Officials in Eanna and Uruk in the Chaldean Period », dans : M. Dietrich & O. Loretz (éd.), *Vom Alten Orient zum Alten Testament (Fs W. Von Soden)*, (AOAT 240), Münster : 425-432.
- SAUVAGE, M.**
- 1998 *La brique et sa mise en oeuvre en mésopotamie des origines à l'époque achéménide*, Paris.
- SCHAUDIG, H.**
- 2001 *Die Inschriften Nabonids von Babylon und Kyros' des Großen (AOAT 256)*, Münster.
- SCHEIL, V.**
- 1929 *Inscriptions des Achéménides à Suse (MDP 21)*, Paris.
- SCHMIDT, E.**
- 1941 « Die Griechen in Babylon und das Weiterleben ihrer Kultur. Sitzung am 27 Mai, 1941 », *AA*, Berlin.
- 1953 *Persepolis I (OIP 68)*, Chicago.
- 1970 *Persepolis III : The Royal Tombs and others Monuments (OIP 70)*, Chicago.
- SCHRAMM, W.**

1977 « Jad/ṭburu », *RIA*, 5 : 232.

**SCHUOL, M.**

2000 *Die Charakene. Ein mesopotamisches Königreich in hellenistisch-parthischer Zeit*, Stuttgart.

**SCHWENZNER, W.**

1923 = « Gobryas », *KLIO* 18 : 41-58.

**SEIDL, U.**

1999a « Ein Monument Darius' I. aus Babylon », *ZA* 89: 101-114.

1999b « Eine Triumphstele Darius' I. aus Babylon », dans *Babylon : Focus mesopotamischer Geschichte, Wiege früher Gelehrsamkeit, Mythos in der Moderne*, (=Colloquien der Deutschen Orient-Gesellschaft 2), Saarbrücken : 297-306.

**SIMPSON, ST.J.**

2005 « *The Royal Table* », dans : J. Curtis & N. Tallis (éd.), *Forgotten Empire, The World of Ancient Persia*, Londres : 104-111.

**SHAHBAZI, A.**

2004 *The Authoritative Guide to Persepolis*, Téhéran.

**SHAKED, SH.**

2004 *Le satrape de Bactriane et son gouverneur. Documents araméens du IV<sup>e</sup> s. avant notre ère provenant de Bactriane (Persika 4)*, Paris.

**SMITH, S.**

1924 *Babylonian Historical Texts Relating to the Capture and Downfall of Babylon*, Londres.

**Von SODEN, W.**

1952 « Grundriss der Akkadischen Grammatik » (*AnOr* 33), Rome.

1959 « Assyriologische Miscellen », *WZKM* 55:49-61.

1972 « Der neubabylonische Funktionär *šimmagir* und der Feuertod des Šamaš-šum-ukin », *ZA* 62 : 84-90.

**STOLPER, M.**

1977 Stolper M. W., Three Iranian Loanwords in Late Babylonian Texts, dans : L. Levine & T. Young (éd.), *Mountains and Lowlands : Essays in the Archaeology of Greater Mesopotamia (Bibliotheca Mesopotamica 7)*, Malibu : 251-266.

1983 « The Death of Artaxerxes I », *AMI* 16 : 221-236.

1984 « *The neo-babylonian Text from the Persepolis Fortification* », *JNES* 43 : 299-310.

1985 *Entrepreneurs and Empire. The Murašû Archive, the Murašû Firm, and Persian Rule in Babylonia*, Leiden.

1987 « Bêlšunu the Satrap », dans : F. ROCHBERG-HALTON (éd.), *Language, Literature, and History: Philological and Historical Studies Presented to Erica Reiner*, *AOS* 67 : 389-402.

1989 « The Governor of Babylon and Across-the-River in 486 B.C. », *JNES* 48 : 283-305.

1990a « Tobit in Reverse: More Babylonians in Ecbatana », *AMI* 23 : 161-176.

1990b « The Kasr Archive », *AchHist* IV:195-205.

1992 « The Murašû Texts from Susa », *RA* 86 : 69-77.

1994 « Iranians in Babylonia », *JAOS* 114 : 619-624.

1995 « The Babylonian Enterprise of Belesys », dans : P. Briant (éd.), *Dans les pas des Dix-Mille (Pallas 43)*, Toulouse : 217-238.

- 1996 « A Paper Chase after the Aramaic on TCL 13 193 », *JAOS* 116 : 517-521.
- 1998 « Inscribed in Egyptian », *AchHist* XI : 133-143.
- 1999 « Achaemenid Legal Texts from the Kasr : interim Observations » dans : J. Renger (éd.), *Babylon: Focus mesopotamischer Geschichte, wiege früher Gelehrsamkeit, Mythos in der Modern* : 365-375.
- 2000 « No Harm Done : on Late Achaemenid *pirku* Guarantees », dans : J. Marzhan & H. Neuman (éd.), *Assyriologica et Semitica. Festschrift für Joachim Oelsner (AOAT 252)* : 467-477.
- 2001 « Fifth century Nippur: Texts of the Murasûs and from their surroundings », *JCS* 53 : 83-132.
- 2003 « “No-one has exact information except you”, Communication between Babylon and Uruk in the First Achaemenid Reigns », *AchHist* XIII : 265-287.
- 2007 « Kasr Texts: excavated – but not in Berlin » dans : M. Roth, W. Farber, M. Stolper & P. von Bechtolsheim (éd.) *Studies presented to R.B. Biggs, June 4, 2004. From the Workshop of the Chicago Assyrian Dictionary (vol.2) Chicago* : 243-283.
- STOLPER, M. & TAVERNIER, J.**
- 2007 « From the Persepolis Fortification Archive Project, 1 : An Old Persian Administrative Tablet from the Persepolis Fortification », *ARTA* 2007/1.
- STRECK, M. P.**
- 1995 *Zahl und Zeit. Grammatik der Numeralia und des Verbalsystems im Spätbabylonischen*, (CM 5), Groningen.
- STRONACH, D.**
- 1978 *Pasargadae*, Oxford.
- 1989 « The Royal Garden at Pasargadae : Evolution and Legacy », dans : L. de Myer et E. Haerinck (éd.), *Archaeologia Iranica et Orientalis. Miscellanea in honorem Louis Vanden Berghe*, Gent : 475-502.
- SUMNER, W.**
- 1986 « Achaemenid Settlement in the Persepolis Plain », *AJA* 90 : 3-31.
- TALLQVIST, K.**
- 1905 *Neubabylonisches Namenbuch zu den Geschäftsurkunden aus der Zeit des Samaššumukîn bis Xerxes*. *Annales Academiae Scientiarum Fennicae, Series B, 32/II* (Helsingfors).
- TAVERNIER, J.**
- 2004 « Some Thoughts on Neo-Elamite Chronology », *ARTA* 2004/3.
- 2006 « Elam : Neo-Elamite Period (ca. 1000-530 B.C.) », dans : W. Eder & J. Renger (éd.), *Brill's Chronologies of the Ancient World. New Pauly. Names, Dates and Dynasties*, Leiden : 22-24.
- 2007 *Iranica in the Achaemenid Period (Ca. 550-330 B.C.): Lexicon of Old Iranian Proper Names and Loanwords, Attested in Non-Iranian Texts (OLA 158)*, Louvain.
- 2008 « Multilingualism in the Fortification and Treasury archives », *Persika* 12 : 59-86.
- THESIGER, W.**
- 1983 *Les Arabes des marais, Tigre et Euphrate* (première édition : 1959), Paris.
- THUREAU-DANGIN, F.**
- 1921 *Rituel Accadiens*, Paris.
- TILIA, A.**
- 1972 *Studies and Restorations at Persepolis and other sites of Fārs, I*, Roma : IsMeo, coll. « Reports and Memoirs », 16.

- 1978 *Studies and Restorations at Persepolis and other sites of Fārs, II*, Roma : IsMeo, coll. « Reports and Memoirs », 18.
- TOLINI, G.**
- 2005 « Quelques remarques concernant la prise de Babylone par Cyrus », *ARTA* 2005/3.
- 2008 « Les travailleurs babyloniens et le palais de Taokè », *ARTA* 2008/2.
- 2009 « Les repas du Grand Roi en Babylonie : Cambyse et le palais d'Abanu », dans : X. Faivre, B. Lion & C. Michel (éd.), *Et il y eut un esprit dans l'Homme. Jean Bottéro et la Mésopotamie*, Paris : 237-254.
- TUPLIN, C.**
- 1987 « Xenophon and the garrisons of the Persian Empire », *AMI* 20 : 167-245.
- 1996 « *The Parks and Gardens of the Achaemenid Empire* », dans : Tuplin, C. (éd.), *Achaemenid Studies* (Historia Einzelschriften 99), Stuttgart: 80-131.
- 1998 « *The Seasonal Migration of Achaemenid Kings* », *AchHist* XI : 63-114.
- UNGER, E.**
- 1931 *Babylon. Die heilige Stadt nach der Beschreibung der Babylonier*. Berlin Leipzig.
- 1938 « Bît-Dakkûri », *RLA* 2 : 38-40.
- UNGNAD, V.**
- 1959/1960 « Neubabylonische Pivaturkunden aus der Sammlung Amherst », *AFO* 19 : 74-82.
- VAN DER BURGH, F.**
- 1916 « A Business Letter of Anu-šar-ušur », *JAOS* 36 : 333-336.
- VALLAT, F.**
- 1984 « Deux tablettes élamites de l'université de Fribourg », *JNES* 53 : 263-274.
- 1989 « Le palais d'Artaxerxès II à Babylone », *NAPR* 2 : 3-6.
- 1993 *Les noms géographiques des sources suso-élamites* (RGTC 8), Wiesbaden.
- VAN DER SPEK, R.**
- 1998 « The chronology of the wars of Artaxerxes II in the Babylonian astronomical diaries », *AchHist* XI : 239-2586.
- 2003 « Darius III, Alaxender the Great and the Babylonian scholarship », *AchHist* XIII : 289-346.
- 2006 « The Size and Significance of the Babylonian Temples under the Successors », *Persika* 9 : 261-306.
- VAN DIJK, J.**
- 1962 « Die Tontafeln aus der Grabung in E-anna », dans : H. Lenzen *et al.* (éd.), *Uruk, Vorläufige Berichte* 18, Berlin : 39-60.
- WAERZEGGERS, C.**
- 2001 *Het archief van Marduk-remanni* (Thèse de doctorat de l'université de Gand) .
- 2003/2004 « The Babylonian Revolts against Xerxes and the "End of Archives" », *AfO* 50 : 150-173.
- 2006 « *The Carians of Borsippa* », *Iraq* 68 : 1-22.
- 2010a « Babylonians in Susa. The travels of Babylonian "businessmen" to Susa reconsidered », dans : B. Jacobs & R. Rollinger (éd.), *Der Achämenidenhof / The Achaemenid Court*, Stuttgart : 777-813.
- 2010b *Ezida temple, Priesthood, Cult, Archives* (*AchHist* XV), Leiden.
- 2010c « KU 14 : a Neo-Babylonian tablet about Susa in Amsterdam », *NABU* 2010/45.
- WEIDNER, E.**

- 1939 « Jojachin, König von Juda, in babylonischen Keilschriften », dans : *Mélanges syriens R. Dussaud*, Paris, II : 923-934.
- WEINGORT, S.**
- 1939 *Das Haus Egibi in Neubabylonischen Rechtsurkunden*. Dissertation Berlin (Berlin-Charlottenburg).
- WEISKOPF, M.**
- 1989 *The So-Called "Great Satraps' Revolt", 366-360 B.C.* (Historia Einzelschriften 63), Stuttgart.
- WEISSBACH, F.**
- 1897 « Zur Chronologie des Kambyzes », *ZDMG* 51 : 661-665.
- WESZELI, M.**
- 1996 « Eseleien », *WZKM* 86 : 461-478.
- 1997 « Eseleien II », *WZKM* 87 : 231-247 (avec la contribution de H. Baker).
- WETZEL, F.**
- 1931 « Der Perserbau im Westen der Südburg », *MDOG* 69 : 14-16.
- WETZEL, F., SCHMIDT, E. & MALLWITZ, A.**
- 1957 « Das Babylon der Spätzeit », (*WVDOG* 62), Osnabrück.
- WIESEHÖFER, J.**
- 1999 « Kontinuität oder Zäsur ? Babylon unter den Achaemeniden », dans : J. Renger (éd.), *Babylon : Focus Mesopotamischer Geschichte, Wiege früher Gelehrsamkeit, Mythos in der Modern (CDOG 2)*, Berlin, Münster : 167-188.
- WISEMAN, D.**
- 1966 «Some Egyptians in Babylonia», *Iraq* 28:154-158.
- 1985 *Nebuchadrezzar and Babylon*, Oxford.
- WUNSCH, C.**
- 1993 *Die Urkunden des babylonischen Geschäftsmannes Iddin-Marduk. Zum Handel mit Naturalien im 6. Jahrhundert v. Chr.*, (CM 3).
- 1995/1996 « Die Frauen der Familie Egibi », *Afo* 42/43 : 33-63
- 2000 « Neubabylonische Geschäftsleute und ihre Beziehungen zu Palast- und Tempel- verwaltungen : das Beispiel der Familie Egibi », dans : A. C. Bongenaar (éd.), *Interdependency of institutions and private Entrepreneurs* (Mos Studies 2 ; PIHANS 87), Leiden : 95-118.
- 2003 *Urkunden zum Ehe, Vermögens und Erbrecht, aus verschiedenen Neubabylonischen Archiven*, Dresden.
- 2010 « Neo-Babylonian Entrepreneurs », dans : D. Landes et alii (éd.), *The Invention of Enterprise: Entrepreneurship from Ancient Mesopotamia to Modern Times*, Princeton : 40-61.
- YOYOTTE, J.**
- 2010 « La statue égyptienne de Darius », dans : J. Perrot (dir.), *Le Palais de Darius à Suse. Une résidence royale sur la route de Persépolis à Babylone*, Paris : 256-299.
- ZADOK, R.**
- 1976 « On the Connections between Iran and Babylonia in the Sixth Century B.C » , *Iran* 14 : 61-78.
- 1977 *On West Semites in Babylonia during the Chaldean and Achaemenian Periods. An Onomastic study*, Jérusalem.
- 1979 «On Some Foreign Population Groups in First-Millennium Babylonia», *Tel Aviv* 6 : 164-181.

- 1985a *Geographical Names according to New- and Late-Babylonian Texts (RGTC 8)*, Wiesbaden.
- 1985b « Review of J.B. Segal, *Aramaic Texts from North Saqqâra with some fragments in Phoenician* (London, 1983) », *WO* 16 : 173-176.
- 1992 « Egyptians in Babylonia and Elam during the 1<sup>st</sup> Millenium B.C. », *LingAeg* 2 : 139-146.
- 1995 « A Document concerning Work in Elam: BM 49718 », *NABU* 1995/4.
- 2002 « An Achaemenid Queen », *NABU* 2002/65.
- 2003 « Updating the Apammu Dossier », *NABU* 2003/33.
- 2005 « Contributions to Neo / Late-Babylonian Documentation », dans : Y. Sefati, P. Artzi, Ch. Cohen, B. Eichler & V. Hurowitz (éd.), *An experienced scribe who neglects nothing*, Ancklein. Bethesda : 624-669.
- 2009 *Catalogue of Documents from Borsippa or Related to Borsippa in the British Museum I*, Messina.
- ZAWADZKI, S.**
- 1994 « The first Persian journey of Itti-Marduk-balâtu », *AMI* 27 [1996] :123-126.
- 1995/1996 « The circumstances of Darius II's accession in the light of BM 54557 as against Ctesias'account », *JEOL* 34 :45-49.
- 1996 «Cyrus-Cambyses Coregency », *RA* 90 : 171-83.
- 2000a « Nar Kuraš », dans : J. Marzahn and H. Neumann (éd.), *Assyriologica et Semitica: Festschrift für Joachim Oelsner anlässlich seines 65. Geburtstages am 18. Februar 1997* (AOAT 252), Münster : 599-602.
- 2000b « Zazannu and Šušān in the Neo-Babylonian Texts from the Šahit-gine family », dans : *Variatio Delectat Iran und der Westen Gedenkschrift für Peter Calmeyer*, (AOAT 272), Münster : 723-744.
- 2002 « Payment in wool in the economy of the Ebabbar Temple at Sippar », *RA* 96 : 149-167.
- 2006 *Garments of the Gods. Studies on the Textile Industry and the Pantheon of Sippar according to the Texts from the Ebabbar Archive* (OBO 218), Fribourg.
- ZAWADZKI, S. & LATOWSKI, K.**
- 2008 « A new Neo-Babylonian Text concerning the Wet Nurse », *NABU*/12.
- ZIEMER, E.**
- 1898 «Fünfzig Rechts- und Verwaltungsurkunden aus der Zeit des Königs Kambyses (529-521 v.Chr.) », *BA* 3: 445-492.



## INDEX DES TEXTES CITÉS

### A

#### ABRAHAM 1997a

75 (BM 41440)..... 259, 272, 321  
 76 (BM 41441)..... 259, 272, 322  
 78 (BM 30878)..... 259, 261, 272, 330, 440  
 79 (BM 33936).....259, 261, 263, 264, 271, 287,  
 349, 350, 351, 353, 354

#### ABRAHAM 2004

n°0256, 312, 313, 324, 325, 327, 328, 329, 330,  
 361, 404, 407, 410, 412, 413, 414, 415, 423,  
 424, 428, 429, 432, 440, 497  
 n°04104, 406, 408, 410, 411, 412, 414, 415, 424,  
 428, 429, 431, 440  
 n°05319, 320, 323, 324, 327, 328, 329, 406, 407,  
 408, 410, 412, 414, 415, 423, 425, 440  
 n°07287, 292, 306, 323, 324, 325, 330, 356, 357,  
 360, 361, 406, 407, 408, 410, 415, 423, 424,  
 426, 430, 432, 440  
 n°09 ..... 326, 327  
 n°12 ..... 323, 327, 440  
 n°13 ..... 430, 432, 440  
 n°15 ..... 425, 431  
 n°18 .....406, 407, 408, 410, 415, 424, 440  
 n°20 ..... 413, 414  
 n°22 .....404, 407, 410, 415, 423, 424  
 n°24 .....428, 429, 432, 440  
 n°25 .....56, 312, 313, 497  
 n°26 ..... 412, 415  
 n°27 ..... 56, 324, 325, 327, 328, 329, 330, 497  
 n°31 ..... 426, 431  
 n°37 .....404  
 n°39 ..... 323, 324, 325, 330, 440  
 n°41 .....428, 429, 431, 440  
 n°42 ..... 104, 412, 415  
 n°43 ..... 411, 412, 414, 415  
 n°46 .....406, 408, 410, 415, 424, 440  
 n°50 ..... 412, 415  
 n°52 ..... 412, 414, 415  
 n°53 ..... 319, 320, 328  
 n°54 .... 406, 407, 408, 410, 415, 423, 425, 440  
 n°59 ..... 406, 408, 440  
 n°62 ..... 430, 431, 440  
 n°69 .....406, 407, 408, 440  
 n°70 ..... 323, 324, 325, 330, 440  
 n°71 .... 406, 407, 408, 410, 415, 423, 424, 440  
 n°74 ..... 287, 292, 306  
 n°77 ..... 356, 357, 360, 361  
 n°83 .....186  
 n°87 .....326

AD 1, -330.....452, 454, 594, 595, 596, 597

AD 1, -366..... 452, 573, 576

AD 3, -140..... 496, 497

Amherst 231..... 178

**Amherst 258.** 335, 336, 337, 338, 339, 340, 343,  
 344, 346, 347, 348

**AnOr 8, 41**..... 106, 107, 108, 110, 113, 114

AnOr 8, 43.....29, 185

AnOr 8, 45.....29, 185

AnOr 8, 46.....29, 185

AnOr 8, 61.....28

**AnOr 8, 67**..... 152, 154, 155, 160, 161, 166, 167

**AnOr 8, 73**..... 106, 108, 110

AnOr 9, 9.....84, 85, 86, 88, 89, 90

### B

BE 08, 056 ..... 509

BE 09, 001 462, 465, 507, 508, 520, 523, 524, 554,  
 560

**BE 09, 004** ..... 459, 492, 497, 522, 523, 531, 560

BE 09, 005 .....461, 462, 465, 523, 559

BE 09, 013 ..... 462

BE 09, 025 ..... 531, 532

BE 09, 031 ..... 520

BE 09, 032 .....471, 520

BE 09, 039 .....471, 472, 520

BE 09, 039a ..... 520

BE 09, 048 .....522, 523, 531, 560

BE 09, 050 ..... 465, 559

BE 09, 057 ..... 559

BE 09, 065 ..... 465

BE 09, 067 ..... 465

BE 09, 075 ..... 494, 526, 566

BE 09, 082 ..... 520, 524

BE 09, 083 ..... 494, 526, 566

**BE 09, 084** ..... 486, 493, 494, 495, 497, 526, 566

BE 09, 086a ..... 531

**BE 09, 092** ..... 556

BE 09, 094 ..... 561

BE 09, 094a ..... 561

BE 09, 096 ..... 561

BE 09, 101 ..... 465, 524

BE 09, 102 ..... 508

BE 09, 106 ..... 520

**BE 10, 001**..... 465, 468, 474, 475, 505, 506, 507,  
 508, 509, 512, 521, 522, 523, 524, 525, 527, 528,  
 529, 530, 532, 533, 534, 536, 559, 566, 567

**BE 10, 002** ..... 506, 560

**BE 10, 003** .....506, 511, 523, 560, 567

BE 10, 005 ..... 470, 478, 492, 520, 526, 527, 528

BE 10, 006 .469, 513, 517, 524, 559, 563, 566, 567

BE 10, 007 ..... 465, 475, 513, 522, 523, 524, 566

**BE 10, 009**166, 400, 465, 469, 470, 471, 474, 475,  
 506, 507, 508, 509, 513, 516, 525, 531

**BE 10, 010** ..... 465, 524, 533, 534, 559, 566

**BE 10, 015** .....506, 512, 521, 522, 524



BE 10, 033 .....	511	BM 032221.....	187
BE 10, 043 .....	465	BM 042347.....	228
<b>BE 10, 045</b> .....	470, 556	BM 047134.....	128
BE 10, 050 .....	520	BM 047176.....	128
BE 10, 058 .....	492, 526, 527, 528	BM 054205.....	301
<b>BE 10, 061</b> .....	563, 566, 567	BM 064904.....	100
<b>BE 10, 062</b> .....	563, 566, 567	BM 074554.....	338
BE 10, 064 .....	469	BM 082634.....	253, 264, 265
BE 10, 066 .....	517	BM 082666.....	317, 332
BE 10, 071 .....	566	BM 082716.....	317
BE 10, 079 .....	465, 524	BM 082775.....	179
BE 10, 082 .....	527, 528	BM 085376.....	262, 271
BE 10, 083 .....	531	BM 085679.....	141, 177
BE 10, 084 .....	469, 527	BM 102004.....	317, 333
BE 10, 085 .....	527, 528	BM 102010.....	317, 332
BE 10, 088 .....	492, 526	BM 102293.....	264, 266, 271
BE 10, 089 .....	527	BM 113399.....	185
BE 10, 092 .....	516, 531	BM 113434.....	84, 85, 87, 88, 90, 91
BE 10, 093 .....	465, 513	BOR 2, 3 .....	351
BE 10, 094 .....	470	<b>BUDGE 1888</b>	
BE 10, 095 .....	470	<b>n°2</b> .....	419, 420
BE 10, 097 .....	166, 400, 469, 525	<i>C</i>	
BE 10, 098 .....	474	<b>Camb. 013</b> .....	104, 169, 170
BE 10, 101 .....	524, 533, 534, 566	<b>Camb. 017</b> .....	187
BE 10, 103 .....	465	<i>Camb. 027</i> .....	140, 141, 177, 187, 188, 198, 203, 204, 205, 206, 207
BE 10, 112 .....	465	<i>Camb. 029</i> .....	140, 141, 177
BE 10, 114 .....	474, 533, 534	<i>Camb. 040</i> .....	178
BE 10, 117 .....	474, 527, 528	<i>Camb. 042</i> .....	141, 177, 178
<b>BE 10, 118</b> .....	509, 529, 530, 532, 533, 534, 536	<i>Camb. 045</i> .....	178
BE 10, 126 .....	465	<i>Camb. 046</i> .....	178
BE 10, 127 .....	474	<i>Camb. 060</i> .....	178
BE 10, 129 .....	527	<i>Camb. 072</i> .....	178
BE 10, 131 .....	525	<i>Camb. 073</i> .....	178
BERTIN 1743 .....	97, 98, 100	<i>Camb. 081</i> .....	179
<b>BERTIN 2571</b> .....	413	<i>Camb. 085</i> .....	179
<b>BIGGS 1994</b>		<i>Camb. 086</i> .....	179
<b>301</b> .....	259, 272, 322	<b>Camb. 088</b> .....	179
<b>BIN 1, 08</b> .....	49, 61	<i>Camb. 089</i> .....	179
<b>BIN 1, 29</b> .....	169	<i>Camb. 096</i> .....	28, 29
BIN 2, 134 .....	27	<b>Camb. 143</b> .....	171, 172, 188, 210
BM 017707 .....	310	<b>Camb. 144</b> .....	171, 172, 188
BM 017725 .....	179	<b>Camb. 145</b> .....	171
BM 017730 .....	179	<i>Camb. 153</i> .....	194
BM 026543 .....	264	<i>Camb. 165</i> .....	194
BM 026702 .....	310	<i>Camb. 195</i> .....	194
BM 026744 .....	178	<i>Camb. 246</i> .....	212
BM 027779 .....	279, 282, 286, 305	<b>Camb. 251</b> ...188, 207, 209, 212, 214, 217, 218, 228	
BM 027955 .....	179	<b>Camb. 253</b> .....	209
BM 027980 .....	178	<i>Camb. 260</i> .....	226
BM 029225 .....	178	<b>Camb. 276</b> 187, 188, 198, 203, 204, 205, 206, 207	
BM 029441 .....	178	<i>Camb. 286</i> .....	199
BM 029455 .....	178	<b>Camb. 305</b> .....	208, 211, 212, 215
BM 029491 .....	178	<b>Camb. 308</b> .....	209
BM 029503 .....	178	<b>Camb. 309</b> ...188, 207, 208, 209, 212, 214, 215, 219, 226, 228	
BM 030229 .....	188		
BM 031323 .....	188		
BM 031389 .....	188		

<b>Camb. 310</b> .....	188, 207
<b>Camb. 322</b> .....	187
<i>Camb. 334</i> .....	206
<i>Camb. 344</i> .....	206
<i>Camb. 349</i> .....	199, 353
<i>Camb. 362</i> .....	199
<i>Camb. 365</i> .....	199
<i>Camb. 370</i> .....	199
<i>Camb. 372</i> .....	199
<i>Camb. 376</i> .....	199
<b>Camb. 384</b> .....	188, 204, 208, 214, 219, 220, 221, 222, 223, 226
<b>Camb. 388</b> .....	188, 208, 209, 212, 214, 215, 219, 221, 226
<b>Camb. 391</b> .....	209
<i>Camb. 393</i> .....	212, 215, 230
<i>Camb. 410</i> .....	212, 215
<i>Camb. 426</i> .....	141, 177
<i>Camb. 431</i> .....	194
<i>Chronique 5</i> .....	530
<i>Chronique 7</i> .....	25, 27, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 135, 136, 137, 141, 143
<b>CT 22, 059</b> .....	264, 273, 298
<i>CT 22, 074</i> .....	428, 429, 430, 431, 440
<b>CT 22, 140</b> .....	83, 97, 98, 99, 100
<b>CT 22, 218</b> .....	42
<b>CT 22, 219</b> .....	42
<b>CT 22, 233</b> .....	42
<b>CT 22, 244</b> .....	300, 301
<i>CT 44, 089</i> .....	482
<b>CT 55, 041</b> .....	42
<i>CT 55, 731</i> .....	142, 179
<i>CT 55, 737</i> .....	178
<i>CT 55, 822</i> .....	177
<i>CT 56, 004</i> .....	178
<i>CT 56, 120</i> .....	141, 177
<i>CT 56, 124</i> .....	178
<i>CT 56, 131</i> .....	141, 177
<i>CT 56, 142</i> .....	142, 178
<i>CT 56, 149</i> .....	177
<i>CT 56, 165</i> .....	179, 196
<i>CT 56, 192</i> .....	178
<b>CT 56, 193</b> .....	267, 271, 276, 277, 286, 305
<i>CT 56, 221</i> .....	142, 179
<i>CT 56, 227</i> .....	179
<i>CT 56, 240</i> .....	142, 179
<b>CT 56, 762</b> .....	267, 271, 275, 276, 286, 305
<b>CT 56, 772</b> .....	97, 99, 100
<i>CT 57, 052</i> .....	141, 177
<i>CT 57, 082</i> .....	246
<i>CT 57, 092</i> .....	179
<i>CT 57, 306</i> .....	141, 177
<i>CT 57, 345</i> .....	177
<i>CT 57, 347</i> .....	179
<i>CT 57, 411</i> .....	178
<i>CT 57, 693</i> .....	179
<i>CT 57, 694</i> .....	142, 179

<i>CT 57, 790</i> .....	178
<b>CTMMA 3, 37</b> .....	72
<b>CTMMA 3, 68</b> .....	103, 412, 413, 415, 440
<i>Cylindre de Cyrus</i> .....	8, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133
<b>Cyr. 008</b> .....	12, 166
<b>Cyr. 010</b> .....	26
<i>Cyr. 011</i> .....	140, 141, 177
<i>Cyr. 012</i> .....	141, 177
<i>Cyr. 013</i> .....	74, 141, 177
<b>Cyr. 015</b> .....	145, 188, 191, 193, 194
<i>Cyr. 016</i> .....	178
<i>Cyr. 018</i> .....	42, 178
<i>Cyr. 019</i> .....	178, 194
<i>Cyr. 022</i> .....	142, 179, 188, 197
<i>Cyr. 023</i> .....	142, 179
<i>Cyr. 024</i> .....	142, 179, 188
<i>Cyr. 025</i> .....	179
<i>Cyr. 026</i> .....	142, 179
<i>Cyr. 027</i> .....	179, 183, 184, 194
<i>Cyr. 028</i> .....	179
<b>Cyr. 029</b> .....	75, 188, 191, 193, 194
<i>Cyr. 030</i> .....	179
<b>Cyr. 037</b> .....	83, 97, 98, 99, 100, 145, 188, 191, 193, 194
<i>Cyr. 041</i> .....	145
<i>Cyr. 045</i> .....	145
<i>Cyr. 048</i> .....	145
<i>Cyr. 049</i> .....	145
<i>Cyr. 051</i> .....	145
<b>Cyr. 058</b> .....	188, 191, 193, 194
<b>Cyr. 060</b> .....	20, 188, 191, 193, 194
<i>Cyr. 064</i> .....	225
<b>Cyr. 131</b> .....	74
<i>Cyr. 143</i> .....	194
<b>Cyr. 177</b> .....	184, 185
<b>Cyr. 187</b> .....	42
<i>Cyr. 194</i> .....	194
<b>Cyr. 207</b> .....	42
<b>Cyr. 209</b> .....	42
<b>Cyr. 212</b> .....	78
<i>Cyr. 219</i> .....	188
<b>Cyr. 227</b> .....	188, 197
<i>Cyr. 228</i> .....	197
<b>Cyr. 242</b> .....	188
<b>Cyr. 270</b> .....	183, 184, 194
<i>Cyr. 315</i> .....	225
<b>Cyr. 325</b> .....	185
<i>Cyr. 362</i> .....	194
<b>Cyr. 371</b> .....	83, 97, 98, 99, 100

*D*

<i>DAE 61</i> .....	482
<i>Dar. 026</i> .....	199
<i>Dar. 038</i> .....	226
<i>Dar. 080</i> .....	199
<b>Dar. 112</b> .....	246

Dar. 141 .....	246
<b>Dar. 154</b> .....	261, 270, 271, 312
<b>Dar. 156</b> .....	17, 261, 312
<b>Dar. 158</b> .....	311, 312, 313
<b>Dar. 164</b> .....	307, 308, 309, 313
<b>Dar. 167</b> .....	307, 308, 309, 313
Dar. 169 .....	226
Dar. 224 .....	226
Dar. 226 .....	226
<b>Dar. 230</b> .....	276, 286, 305
Dar. 253 .....	186, 278, 565
<b>Dar. 293</b> .....	267, 271, 277, 278, 286, 305
<b>Dar. 315</b> .....	359
<b>Dar. 346</b> .....	259, 271
Dar. 379 .....	361
<b>Dar. 411</b> ..	259, 271, 287, 292, 306, 332, 333, 353
<b>Dar. 417</b> .....	18, 259, 271, 272, 350, 351
Dar. 418 .....	18
<b>Dar. 435</b> .....	259, 268, 271, 272, 332, 340, 349, 350, 352, 356, 357, 358
<b>Dar. 437</b> .....	259, 261, 264, 271, 272, 332, 350, 351, 355, 357, 358, 360, 361
<b>Dar. 442</b> .....	289, 292, 306, 331
Dar. 450 .....	360
<b>Dar. 451</b> .....	262, 399, 401, 402
<b>Dar. 453</b> .....	357, 358, 360, 361
Dar. 472 .....	360
<b>Dar. 497</b> .....	259, 272, 321
<b>Dar. 569</b> .....	319, 320
<b>Dar. 572</b> .....	319, 321
<b>Dar. 573</b> .....	319, 320, 321
<b>Dar. 576</b> .....	319, 321
<b>Dar. 577</b> .....	319
DB .....	28, 208, 243, 244, 245, 250, 514
DNa .....	249, 250, 382
DNb .....	249
DONBAZ & STOLPER 1997	
n°02 .....	186, 465, 520
n°17 .....	531
n°27 .....	520
n°29 .....	465
n°40 .....	494, 526
<b>n°46</b> .....	459, 476, 477, 478, 533, 534
n°53 .....	155, 494, 526, 559
n°54 .....	520, 523, 524
n°71 .....	509
n°77 .....	520
n°79 .....	561, 566
n°80 .....	561
DPg .....	375
DSf .....	250, 255, 299, 302
DSz .....	299, 300
<i>E</i>	
EAH 220 .....	264
Erm. 15439 .....	29

<i>F</i>	
<b>Fort. 11786</b> .....	384, 385
Fort. 1385 .....	376
<i>G</i>	
<b>GC 2, 102</b> .....	106, 107, 108, 109, 110, 112, 113
<b>GC 2, 120</b> .....	152, 153, 154, 155, 156, 157, 164, 165
<b>Giessen n°47</b> .....	212
<i>H</i>	
Hofkalender .....	27
HSM 1895.1.8 .....	317, 333
HSM 1899.2.145 .....	317, 332, 333
Hunger & Van der Spek 2006 (BM 36742) .....	452, 574, 576
<i>J</i>	
<b>JCS 28</b>	
n°22 .....	515
<b>n°28</b> .....	20, 387, 388
<b>JOANNÈS &amp; LEMAIRE 1996</b>	
<b>n°7</b> .....	491, 497
<b>JOANNÈS 1989a</b>	
<b>257f. (L 4720)</b> .....	404, 405, 410, 415, 423
<b>347f. (NBC 8371)</b> .....	315, 316, 317, 332
<b>JOANNÈS 1990b</b>	
<b>n°1</b> .....	453, 480, 481, 484, 485
<b>n°2</b> .....	453, 480, 484, 485
<b>JURSA 1995a</b>	
<b>n°26</b> .....	42
JURSA 1997	
n°42 .....	422
<b>JURSA 1999</b>	
<b>133 (BM 42302)</b> .....	290, 292, 306
<b>151 (BM 42352)</b> .....	261, 263, 272, 288, 292, 306, 427
<b>152 (BM 42353)</b> .....	426, 431
<b>168 (BM 42383)</b> .....	426, 431
<i>K</i>	
Kleber 2008	
n°25 .....	27
<b>n°33</b> .....	134
<b>KRECHER 1972</b> .....	207, 208, 224, 225
<i>L</i>	
Liste royale d'Uruk .....	551, 577, 579
<b>Liv. 19</b> .....	210
<i>M</i>	
<b>MACGINNIS 1995</b>	
<b>n°10</b> .....	42
n°11 .....	42
n°24 .....	43
<b>n°72</b> .....	267, 273, 290, 299, 331
<b>MACGINNIS 1996</b>	
<b>n°30</b> .....	97, 98, 99, 100

<b>MACGINNIS 2002a</b>	
<b>n°1</b> .....	267, 273, 278, 296, 297, 298, 306
<b>n°2</b> .....	267, 271, 281, 286, 305
<b>MACGINNIS 2008</b>	
<b>89 (BM 79541)</b> .....	338, 399, 400, 401, 402
<b>N</b>	
<b>NBDMich 26</b> .....	283, 286, 305
<b>NBDMich 89</b> .....	28, 106, 107, 115, 152, 153, 154, 155, 157, 158, 159, 162, 163, 164, 165, 228
<b>Nbk 10</b> .....	199
<b>Nbk 17</b> .....	199
<b>Nbk 19</b> .....	245
<b>Nbn 006</b> .....	194
<b>Nbn 184</b> .....	184
<b>Nbn 237</b> .....	228
<b>Nbn 395</b> .....	194
<b>Ng 014</b> .....	194
<b>NN 0087</b> .....	411
<b>NN 0123</b> .....	377
<b>NN 0364</b> .....	376
<b>NN 0550</b> .....	377
<b>NN 0861</b> .....	461
<b>NN 1856</b> .....	377
<b>NN 2132</b> .....	376
<b>NN 2355</b> .....	385
<b>NRV 305</b> .....	178
<b>O</b>	
<b>OECT 10, 124</b> .....	338
<b>OECT 10, 152</b> .....	259, 273
<b>OECT 10, 192</b> .....	486
<b>OECT 10, 285</b> .....	486
<b>OECT 12, 111</b> .....	343
<b>OECT 12, 125</b> .....	341, 345, 346, 347, 497
<b>P</b>	
<b>Pamphlet contre Nabonide</b> .....	128, 129, 130, 133
<b>Paszковиак 2003/2004 (BM 25098)</b>	416, 417, 423
<b>PBS 2/1, 002</b> .....	465, 474, 475, 492, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 520, 521, 522, 523, 526, 527, 528, 534, 559, 566
<b>PBS 2/1, 003</b> .....	475, 512, 516, 517, 518, 521, 522, 524, 525, 527, 528
<b>PBS 2/1, 005</b> .....	486, 506, 519, 520, 523, 524, 525, 527, 564, 566, 567
<b>PBS 2/1, 016</b> .....	476, 563, 566, 567
<b>PBS 2/1, 017</b> .....	493, 559, 560, 561, 566
<b>PBS 2/1, 020</b> .....	465, 492, 512, 517, 523, 526, 527, 528, 566
<b>PBS 2/1, 021</b> .....	474, 514, 520, 521, 523, 559, 566
<b>PBS 2/1, 023</b> .....	559
<b>PBS 2/1, 027</b> .....	492, 512, 522, 523
<b>PBS 2/1, 029</b> .....	492, 522, 523
<b>PBS 2/1, 034</b> .....	521, 522, 524
<b>PBS 2/1, 037</b> .....	527
<b>PBS 2/1, 038</b> .....	512, 525, 528
<b>PBS 2/1, 040</b> .....	561
<b>PBS 2/1, 048</b> .....	469, 513, 527, 528
<b>PBS 2/1, 050</b> .....	525
<b>PBS 2/1, 051</b> .....	527
<b>PBS 2/1, 052</b> .....	527
<b>PBS 2/1, 054</b> .....	486, 564, 566, 567
<b>PBS 2/1, 059</b> .....	527
<b>PBS 2/1, 060</b> .....	525
<b>PBS 2/1, 063</b> .....	512
<b>PBS 2/1, 071</b> .....	492
<b>PBS 2/1, 072</b> .....	533, 534, 566
<b>PBS 2/1, 075</b> .....	525
<b>PBS 2/1, 076</b> .....	512
<b>PBS 2/1, 084</b> .....	492
<b>PBS 2/1, 087</b> .....	566
<b>PBS 2/1, 090</b> .....	513
<b>PBS 2/1, 095</b> .....	492
<b>PBS 2/1, 096</b> .....	486
<b>PBS 2/1, 100+</b> .....	459, 465, 467, 468, 469, 472, 473, 477, 509, 533, 534, 536
<b>PBS 2/1, 103</b> .....	528
<b>PBS 2/1, 104</b> .....	493, 512, 526, 528
<b>PBS 2/1, 105</b> .....	400, 469, 525, 527, 528
<b>PBS 2/1, 109</b> .....	493
<b>PBS 2/1, 113</b> .....	459, 477, 478
<b>PBS 2/1, 114</b> .....	527
<b>PBS 2/1, 115</b> .....	529, 531
<b>PBS 2/1, 126</b> .....	459, 464, 466, 468, 469, 472, 473, 477, 478, 509, 512, 536
<b>PBS 2/1, 128</b> .....	459, 466, 468, 470, 471, 472, 473, 475, 477, 478, 533, 534, 536
<b>PBS 2/1, 132</b> .....	474, 535
<b>PBS 2/1, 133</b> .....	469
<b>PBS 2/1, 137</b> .....	527, 528
<b>PBS 2/1, 140</b> .....	459, 466, 467, 468, 473, 509, 536
<b>PBS 2/1, 142</b> .....	517, 566
<b>PBS 2/1, 146</b> .....	507, 525
<b>PBS 2/1, 147</b> .....	507, 525, 528
<b>PBS 2/1, 154</b> .....	512
<b>PBS 2/1, 162</b> .....	563, 566, 567
<b>PBS 2/1, 172</b> .....	493
<b>PBS 2/1, 178</b> .....	566
<b>PBS 2/1, 179</b> .....	561
<b>PBS 2/1, 182</b> .....	478, 531
<b>PBS 2/1, 187</b> .....	520
<b>PBS 2/1, 191</b> .....	513, 527
<b>PBS 2/1, 193</b> .....	492
<b>PBS 2/1, 194</b> .....	563, 566, 567
<b>PBS 2/1, 196</b> .....	465
<b>PBS 2/1, 198</b> .....	474
<b>PBS 2/1, 201</b> .....	517, 527, 528
<b>PBS 2/1, 204</b> .....	465
<b>PBS 2/1, 205</b> .....	492, 526
<b>PBS 2/1, 206</b> .....	517, 523
<b>PBS 2/1, 207</b> .....	512
<b>PBS 2/1, 216</b> .....	520

<b>PBS 2/1, 220</b> .....	475
PBS 2/1, 224 .....	512, 534
PF 0292 .....	461, 462
<b>PF 0389</b> .....	315
<b>PF 0428</b> .....	315
PF 0868 .....	376
PF 0871 .....	384
PF 1342 .....	214
<b>PF 1357</b> .....	390
PF 1497 .....	377
<b>PF 1561</b> .....	381
PF 1565 .....	377
PF 1577 .....	377
<b>PF 1802</b> .....	382, 383
<b>PF 1807</b> .....	384
<b>PF 1808</b> .....	381
<b>PF 1810</b> .....	379
PF 1811 .....	376
<b>PF 1821</b> .....	375, 376, 377, 378
PF 1827 .....	411
<b>PF 1828</b> .....	379, 380
PF 1830 .....	376
PF 1947 .....	380, 461, 462
<i>Prophétie dynastique</i> .....	128, 578, 579
PT 0085 .....	253, 390
PT 1963 .....	376

## R

ROMCT 2, 48 .....	514
<b>RUTTEN 1954</b>	
<b>n°4</b> .....	453, 480, 484, 485

## S

<b>Smerdis 2</b> .....	188, 207, 208, 224, 225, 226, 229, 230, 232
<i>Smerdis 8</i> .....	199
STOLPER 1985	
n°003a .....	492
n°027 .....	523, 526
n°035 .....	564
n°040 .....	520
n°052 .....	469, 512
n°055 .....	520, 523, 524
n°056 .....	526
n°059 .....	494, 526
n°066 .....	561
<b>n°109</b> . 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 517, 518	
<b>n°111</b> .....	478, 529, 530, 532, 533, 534
n°115 .....	520
n°117 .....	563, 566
n°118 .....	520
STOLPER 1990	
<b>165 (YBC 11607)</b> .....	449
STOLPER 2003	
<b>272f. (MM 504)</b> .....	50, 51, 58, 59, 68, 70, 72

## T

<b>TBER 78a</b> .....	453, 482, 484, 487
<b>TBER 93-94</b> .....	453, 482, 483, 484, 485, 487
<b>TCL 13, 140</b> ... 106, 107, 108, 109, 110, 111, 113, 114, 115	
<b>TCL 13, 150</b> .....	48, 49
<b>TCL 13, 152</b> .....	45, 46, 47, 72, 153
TCL 13, 153 .....	338
<b>TCL 13, 165</b> .....	165, 227, 228, 229
<b>TCL 13, 193</b> ... 257, 259, 263, 264, 268, 271, 272, 340, 349, 350, 351, 352, 354, 357, 358	
<b>TCL 9, 085</b> .....	80, 81, 82, 93, 186
<b>TCL 9, 110</b> .....	56
<b>TCL 9, 111</b> .....	53, 54, 81
<b>TCL 9, 121</b> .....	97, 99, 100
<b>TCL 9, 129</b> .....	44, 45, 46, 64, 66, 147, 153
TuM 2/3, 144 .....	474, 531
TuM 2/3, 145 .....	526
TuM 2/3, 147 .....	527
TuM 2/3, 148 .....	527
TuM 2/3, 181 .....	513
TuM 2/3, 184 .....	166, 474
TuM 2/3, 185 .....	400, 523, 525
TuM 2/3, 187 .....	468
<b>TuM 2/3, 188</b> .....	473, 474
TuM 2/3, 190 .....	527
TuM 2/3, 202 .....	486, 494, 524, 526
TuM 2/3, 203 .....	559, 560
TuM 2/3, 204 .....	469, 512, 527, 528

## U

UCP 9/2, 38 .....	117, 118
UCP 9/2, 39 .....	117, 118
<b>UCP 9/3, 269f.</b> .....	565, 566, 568, 569
UET 4, 041 .....	460
UET 4, 042 .....	460
<b>UET 4, 048</b> .....	449, 459, 460, 462
<b>UET 4, 049</b> .....	449, 459, 461, 462
UET 4, 106 .....	460
UET 4, 109 .....	460

## V

<b>VANDERBURGH 1916</b>	
<b>335</b> .....	53, 54, 63, 81
VS 3, 070 .....	178
VS 3, 071 .....	338
VS 4, 125 .....	449
<b>VS 4, 126</b> .....	278, 279, 281, 286, 305
<b>VS 4, 134</b> .....	262, 263, 271
VS 4, 152 .....	449
<b>VS 4, 194</b> .....	266, 268, 273, 347, 348
VS 5, 120 .....	495
VS 6, 089 .....	194
VS 6, 108 .....	178
<b>VS 6, 155</b> .....	264, 265, 266, 268, 273, 279, 296, 306

VS 6, 160 ..... 314, 316, 317  
 VS 6, 188 ..... 495  
 VS 6, 194 ..... 337, 342, 345, 347  
 VS 6, 223 ..... 340  
 VS 6, 302 ..... 449, 459, 495, 497  
 VS 6, 307 ..... 339, 340, 342, 343, 347  
 VS 6, 309 ..... 339, 340, 343, 344

W

**WAERZEGGERS 2001**

n°083 ..... 280, 281, 286, 305  
 n°099 ..... 260, 272  
 n°115 ..... 260, 272, 419, 423  
 n°119 ..... 422, 423  
 n°120 ..... 422  
 n°121 ..... 365, 366, 422  
 n°125 ..... 419, 420  
 n°126 ..... 419  
 n°132 ..... 267, 272, 278  
 n°159 ..... 260, 273, 363, 364, 388

**WAERZEGGERS 2003/2004**

n°6 ..... 445

**WAERZEGGERS 2010b**

n°78 ..... 265, 266, 271, 309, 313  
 n°79 ..... 265, 266, 271, 309, 310, 313  
 n°82 ..... 282, 283, 286, 305  
 n°83 ..... 265, 266, 271, 282, 283, 286, 305  
 n°86 ..... 283, 286, 305

**WAERZEGGERS 2010c (KU 14)** ..... 291, 292, 306

**WESZELI 1996**

n°2 ..... 218

**WUNSCH 1993**

n°259 ..... 33  
 n°260 ..... 34

**WUNSCH 2003**

n°34 ..... 75, 76, 198, 199

Y

YOS 3, 010 ..44, 50, 51, 52, 59, 62, 68, 70, 74, 75,  
 76, 83, 147, 149, 169

YOS 3, 011 .....51, 52, 53, 54, 56, 58, 68, 82, 106,  
 156, 497

YOS 3, 017 ..... 44, 46, 61, 63, 64, 66, 90, 147, 153

YOS 3, 018 ..... 47, 48, 49

YOS 3, 019 ..44, 46, 47, 60, 61, 63, 64, 65, 66, 67,  
 153, 154, 162, 163, 164

YOS 3, 021 .50, 51, 52, 53, 62, 67, 106, 107, 108,  
 110, 111, 112, 168, 169

YOS 3, 031 ..... 147, 148

YOS 3, 033 ..... 44, 59, 60, 61, 64, 66, 67, 153

YOS 3, 039 ..... 106, 107, 108, 109, 111

YOS 3, 045 .....50, 51, 53, 67, 69, 81, 97, 98, 99,  
 101, 106, 168

YOS 3, 052 ..... 53, 54, 81

YOS 3, 053 ..... 44, 147

YOS 3, 066 .....154, 159, 160, 163, 165, 166, 410,  
 427

YOS 3, 069 ..... 44, 64, 65, 69, 153

YOS 3, 079 .... 44, 46, 47, 106, 108, 114, 153, 154,  
 156, 160, 162, 163, 164

YOS 3, 081 ..... 50, 51, 52, 63, 70, 97, 98, 99, 101

YOS 3, 103 ..... 44, 147, 149, 169

YOS 3, 106 ..... 50, 51, 52, 59, 62, 68, 70

YOS 3, 111 ..... 52, 53, 54, 56, 58, 68, 497

YOS 3, 116 ..... 51, 68, 82

YOS 3, 127 ..... 147, 148

YOS 3, 13377, 78, 79, 106, 107, 108, 110, 111, 114

YOS 7, 005 ..... 140, 141

YOS 7, 011 ..... 145

YOS 7, 012...69, 145, 152, 153, 154, 155, 156, 161,  
 162, 164, 167

YOS 7, 013 ..... 29, 51, 53, 81, 106, 145, 162

YOS 7, 014 ..... 106, 108, 115, 145

YOS 7, 015 .....106, 107, 108, 109, 110, 111, 112,  
 114, 115, 118, 145

YOS 7, 018 ..... 92, 93, 94, 145

YOS 7, 019 ..... 145

YOS 7, 020 ..... 145

YOS 7, 022 ..... 145

YOS 7, 023 ..... 145

YOS 7, 024 ..... 145

YOS 7, 025 ..... 145

YOS 7, 031 ..... 29, 185

YOS 7, 033 ..... 27, 28

YOS 7, 065 ..... 106, 108, 111

YOS 7, 070 ..... 29

YOS 7, 086101, 102, 149, 151, 152, 154, 155, 156,  
 160, 199

YOS 7, 123 ..... 152, 154, 155, 156, 161, 164

YOS 7, 128 ..... 167

YOS 7, 129 ..... 69, 152, 153, 154, 162, 164

YOS 7, 133 ..... 51, 53, 81, 106

YOS 7, 137 ..... 29

YOS 7, 154.... 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112,  
 114, 115

YOS 7, 156 ..... 118

YOS 7, 166 ..... 84, 86, 88, 90

YOS 7, 168 ..... 84, 85, 87, 88, 89, 91

YOS 7, 172 ..... 84, 85, 87, 88, 89, 90, 91

YOS 7, 173 ..... 85, 91

YOS 7, 174 ..... 85, 91

YOS 7, 177 ..... 29

YOS 7, 187 ..... 92, 93, 94

Z

**ZADOK 1995 (BM 49718)** ..... 284, 285, 286, 305

**ZADOK 2005**

648 (BM 94797) ..... 317

**ZAWADZKI 1996**

n°1 ..... 141, 177

n°2 ..... 141, 177

n°3 ..... 177

n°4 ..... 177

n°5 ..... 177

n°6 .....	177
n°7 .....	177
n°8 .....	178
n°9 .....	178
<b>ZAWADZKI 2000a</b>	
600 (BM 61330) .....	42

<b>ZAWADZKI 2000b</b>	
n°07 .....	260, 272, 419, 423, 440
n°08 .....	260, 267, 272, 419, 423, 440
n°10 .....	260, 273, 332, 362, 364, 365
n°11 .....	260, 268, 273, 363, 364, 388

## SOMMAIRE

INTRODUCTION GÉNÉRALE	7
-----------------------	---

<b>PARTIE 1 - LA MISE EN PLACE D'UN ESPACE CENTRAL ENTRE LA BABYLONIE ET L'IRAN (539-522)</b>	<b>23</b>
---	-----------

INTRODUCTION - LA BABYLONIE ET LA CONQUÊTE PERSE	25
--	----

<b>CHAPITRE 1. L'INTÉGRATION DE LA BABYLONIE DANS UN NOUVEL ESPACE IMPÉRIAL (539-522)</b>	<b>39</b>
---	-----------

1. DÉVELOPPER LE RÉSEAU FLUVIAL ENTRE LA BABYLONIE ET L'IRAN	41
1.1. <i>Les différents chantiers hydrauliques sous les règnes de Cyrus et de Cambyse</i>	41
1.1.1. Le creusement du « canal de Cyrus »	41
1.1.2. Un vaste programme hydraulique au cours du règne de Cambyse	43
1.2. <i>Un vaste projet en lien avec l'Iran : l'exemple du canal Kabbar</i>	56
1.3. <i>L'organisation des travaux</i>	57
1.3.1. Une injonction du gouvernement perse	57
1.3.2. La réponse de l'Eanna d'Uruk aux injonctions royales : l'organisation des travaux	60
1.3.3. Les difficultés et les problèmes d'organisation de l'Eanna	67
1.4. <i>Bilan</i>	71
2. DENSIFIER LE RÉSEAU DE RÉSIDENCES ROYALES EN IRAN ET EN BABYLONIE	73
2.1. <i>Le palais de Taokè</i>	73
2.1.1. Le chantier royal de Tahmaka sous le règne de Cyrus	74
2.1.2. Le rôle de Tahmaka : une ville-résidence ?	75
2.1.3. La localisation de Tahmaka	75
2.2. <i>Des travaux concernant un paradis</i>	77
2.3. <i>Le chantier de Humadešu</i>	80
2.3.1. Datation de la mobilisation	81
2.3.2. Oblats, rations et équipement	82
2.3.3. La nature des travaux réalisés par l'Eanna	83
2.4. <i>Le palais royal de Beltiya</i>	84
2.4.1. Le corpus documentaire	84
2.4.2. Localisation du palais de Beltiya	85
2.4.3. Nature et date des travaux concernant le palais de Beltiya	86
2.4.4. L'organisation des travaux du palais de Beltiya	89
2.5. <i>Le palais de Maṭnanu</i>	92
2.5.1. La localisation du palais de Maṭnanu d'après les Tablettes des Fortifications	93
2.5.2. Organisation de la main-d'œuvre	93
2.5.3. Fonction de Maṭnanu et nature des travaux entrepris par l'Eanna d'Uruk	93
2.6. <i>Bilan</i>	94
3. PROTÉGER LE NOUVEL ESPACE IMPÉRIAL	97
3.1. <i>La forteresse de Lahiru : un verrou commandant l'accès à la Diyala ?</i>	97
3.1.1. Le dossier documentaire : archives administratives et archives épistolaires	97
3.1.2. Nature et organisation des travaux à Lahiru	99
3.1.3. La localisation	101
3.1.4. Le rôle de Lahiru et le but des travaux menés par Cyrus	104
3.2. <i>La protection de la Transtigrine : le rôle des postes de guet royaux (kādānu)</i>	105
3.2.1. Présentation et répartition des sources	106
3.2.2. La géographie des postes de guet royaux	108
3.2.3. L'organisation des postes de guet	110
3.2.4. Le rôle des postes de guet sous les premiers rois achéménides	115
3.3. <i>Une protection locale autour des résidences royales</i>	117
4. CONCLUSION	121

<b>CHAPITRE 2. ABSENCE ET PRÉSENCE DU GRAND ROI EN BABYLONIE (539-522)</b>	<b>125</b>
--	------------

1. COMMENT COMBLER L'ABSENCE DU GRAND ROI ?	127
1.1. <i>Manifestation symbolique de la présence du roi en Babylonie</i>	127
1.1.1. Cyrus et Babylone : inscriptions, thèmes et diffusion de l'image du roi	127
1.1.2. Les supports visibles de la royauté perse	134



1.2.	<i>L'absence de Cyrus lors de la fête du Nouvel An en mars 538 : solution et conséquences</i>	135
1.2.1.	Cyrus, Cambyse et la Chronique de Nabonide	135
1.2.2.	Le couronnement de Cambyse à la place de Cyrus et ses conséquences	139
1.2.3.	Bilan	144
2.	LES VISITES DE CYRUS EN BABYLONIE APRÈS LA CONQUÊTE (538-530)	147
2.1.	<i>Une visite entre 538 et 534</i>	147
2.2.	<i>Une visite en l'an 531/530</i>	149
3.	LE SÉJOUR DE CAMBYSE EN BABYLONIE EN 528/527	151
3.1.	<i>Cambyse et le palais d'Abanu (mai - octobre 528)</i>	151
3.1.1.	Le dossier documentaire	151
3.1.2.	La terminologie du repas du roi	154
3.1.3.	La localisation d'Abanu	155
3.1.4.	Les repas du roi et les différents produits alimentaires	157
3.1.5.	L'organisation des repas du roi : le rôle de l'administration du temple et de l'administration royale	164
3.1.6.	Un incident en lien avec l'approvisionnement d'Abanu ?	167
3.1.7.	Cambyse et le palais d'Abanu : bilan	168
3.2.	<i>Une visite d'inspection de Cambyse sur les chantiers de Babylonie</i>	168
3.3.	<i>La visite de Cambyse et les ressources du temple de l'Eabbar de Sippar (décembre 538)</i>	169
3.4.	<i>Des notables de Babylone à Opis (mars 537)</i>	171
4.	CONCLUSION	175
<b>CHAPITRE 3. LES BABYLONIENS EN IRAN (539-522)</b>		<b>181</b>
1.	ITTI-MARDUK-BALAṬU, UN INTERMÉDIAIRE AU SERVICE DE LA COURONNE PERSE	183
1.1.	<i>Un homme d'affaires au service du prince Cambyse</i>	183
1.2.	<i>Un intermédiaire au service du gouverneur de Babylone</i>	186
1.3.	<i>Les voyages d'Itti-Marduk-balaṭu en dehors de Babylone</i>	188
2.	DE TAOKÈ À ECBTANE ET RETOUR : LES VOYAGES D'ITTI-MARDUK-BALAṬU SOUS LE RÈGNE DE CYRUS (539-530)	191
2.1.	<i>Une grande traversée de l'Iran (février - septembre 537)</i>	191
2.1.1.	Les lieux traversés et la durée du voyage	191
2.1.2.	Les activités d'Itti-Marduk-balaṭu	193
2.1.3.	L'entourage d'Itti-Marduk-balaṭu pendant le voyage	193
2.1.4.	Les raisons de ce long séjour en Iran	195
2.2.	<i>Le camp militaire d'Ayiltammu (mai 533)</i>	197
2.3.	<i>Un dernier voyage à Taokè (février 530)</i>	198
2.4.	Bilan	200
3.	LE RÈGNE DE CAMBYSE ET L'ÉMERGENCE DE HUMADEŠU	203
3.1.	<i>Le camp militaire d'Élam et la conquête de l'Égypte (525)</i>	203
3.1.1.	Les membres de la délégation babylonienne	203
3.1.2.	Le but de ce voyage : remettre des redevances au pouvoir perse	204
3.1.3.	Itti-Marduk-balaṭu et les préparatifs de la campagne d'Égypte (525-522)	205
3.1.4.	La situation de l'Élam sous le règne de Cambyse	206
3.2.	<i>La ville de Humadešu : un centre de pouvoir au contact de l'Iran</i>	207
3.2.1.	La localisation de Humadešu	208
3.2.2.	Humadešu, un centre d'échanges multiculturel	217
3.2.3.	Les Babyloniens présents à Humadešu	226
3.2.4.	Un service de transport imposé à la Babylonie en lien avec Humadešu ?	227
3.3.	<i>Humadešu, une capitale sans roi au cœur de l'espace central</i>	229
3.3.1.	Le retour précipité d'Itti-Marduk-balaṭu à Humadešu en 522	229
3.3.2.	La fin du règne de Cambyse et la prise de pouvoir de Bardiya	231
4.	CONCLUSION	235
<b>CONCLUSION DE LA PARTIE 1</b>		<b>237</b>
<b>PARTIE 2 - LA BABYLONIE DANS L'ORBITE DU PALAIS DE SUSE (522-486)</b>		<b>241</b>
INTRODUCTION - LE RÈGNE DE DARIUS I <sup>ER</sup> : UNE NOUVELLE AFFIRMATION DU POUVOIR PERSE		243
<b>CHAPITRE 4. LA BABYLONIE ET L'ÉMERGENCE DE SUSE DU RÈGNE DE DARIUS I<sup>ER</sup> AU DÉBUT DU RÈGNE DE XERXÈS (521-484)</b>		<b>255</b>

1.	LES BABYLONIENS EN ÉLAM ET À SUSE	257
1.1.	<i>Les grandes familles de notables</i>	258
1.1.1.	Marduk-našir-apli, fils d'Itti-Marduk-balaṭu, descendant d'Egibi	258
1.1.2.	Les représentants de la famille Šahit-gine : Marduk-remanni et ses fils	259
1.1.3.	Les familles de notables originaires de Borsippa	260
1.2.	<i>Les gouverneurs civils</i>	261
1.3.	<i>Les administrateurs des principaux temples</i>	263
1.3.1.	Les représentants du temple de l'Esagil de Babylone	263
1.3.2.	Les représentants de l'Ezida de Borsippa	264
1.3.3.	Les représentants du temple de l'Ebabbar de Sippar	266
1.3.4.	Les représentants du temple de l'Etušgina de Baš	268
1.4.	<i>Les membres de l'administration royale</i>	268
1.5.	<i>Les juges</i>	268
1.6.	<i>Rythme et saisonnalité des voyages en Iran</i>	269
2.	LE PALAIS DE SUSE : UNE CAPITALE EN CONSTRUCTION	275
2.1.	<i>La mobilisation des travailleurs babyloniens d'après la documentation cunéiforme</i>	275
2.1.1.	Les débuts de la construction du palais de Suse (516 – 507)	275
2.1.2.	Les travaux hydrauliques en Élam et à Suse à partir de l'an 15 de Darius I <sup>er</sup> (513)	287
2.1.3.	Les dernières attestations de levées de travailleurs (493-488)	296
2.2.	<i>Les travailleurs babyloniens d'après la Charte de fondation du palais de Suse (DSf)</i>	299
2.2.1.	Les « gens d'Akkad » et le palais de Suse	299
2.2.2.	La Babylonie : lieu de transit de produits lointains	302
2.3.	<i>Bilan</i>	302
3.	LE TRANSPORT DE PRODUITS AGRICOLES DE BABYLONIE À SUSE	307
3.1.	<i>Une première opération de transport d'envergure entre la Babylonie et l'Élam en l'an 5 de Darius I<sup>er</sup> ?</i>	307
3.1.1.	Travail de régulation et de transport vers l'Élam	307
3.1.2.	Des textes lacunaires en relation avec des opérations de transport	311
3.1.3.	<i>Bilan</i>	313
3.2.	<i>Les contribuables de Borsippa et la corvée de halage des upiyāta</i>	314
3.2.1.	Une redevance en nature : les upiyāta	314
3.2.2.	La corvée de halage des upiyāta et la ville de Suse	317
3.3.	<i>L'organisation du transport de marchandises : le point de vue des entrepreneurs</i>	318
3.3.1.	Location de bateaux et de batelier lors de l'an 23 (499-498)	318
3.3.2.	L'organisation des transports lors de l'an 24 (498-497)	323
3.4.	<i>Les produits agricoles de la Babylonie et la Table du roi à Suse</i>	331
4.	LES REDEVANCES EN ARGENT REMISES À SUSE : L'EXEMPLE DE BORSIPPA	335
4.1.	<i>La délégation perse et la hiérarchie entre ses membres</i>	337
4.2.	<i>Des Babyloniens au cœur du système fiscal de Borsippa</i>	339
4.2.1.	Le système fiscal de Borsippa : le rôle des percepteurs	341
4.3.	<i>Les redevances collectées et leur remise à Suse</i>	344
4.4.	<i>Bilan</i>	348
5.	LA JUSTICE DE SUSE	349
5.1.	<i>Les difficultés financières de Marduk-našir-apli, descendant d'Egibi, à la fin de l'an 16 (505)</i>	349
5.1.1.	Un dossier remarquable : dettes et juges	350
5.1.2.	Une affaire judiciaire impliquant le gouverneur de Kiš ?	353
5.1.3.	Un conflit avec le temple de l'Esagil de Babylone ?	354
5.2.	<i>Les difficultés de la famille Šahit-gine à la fin de l'an 30 et au début de l'an 31</i>	362
5.2.1.	Les dettes de la famille Šahit-gine à Suse	362
5.2.2.	Les dettes de Marduk-remanni, un lourd passif pour ses héritiers ?	364
5.3.	<i>Bilan</i>	366
6.	CONCLUSION	369

## **CHAPITRE 5. LA BABYLONIE ET LES AUTRES CENTRES IRANIENS : PERSÉPOLIS ET ECBATANE** **371**

1.	LES BABYLONIENS DANS LE FARS ET À PERSÉPOLIS	373
1.1.	<i>Les délégations étrangères à Persépolis lors du Nouvel An : la fin d'un topos</i>	373
1.2.	<i>Les travailleurs babyloniens : chantiers, composition et organisation</i>	375
1.2.1.	Les travailleurs babyloniens entre le Fars, Suse et Persépolis	375
1.2.2.	Statut et organisation	377
1.3.	<i>Les « scribes sur peau » babyloniens au cœur de l'administration perse</i>	378
1.3.1.	Les différentes appellations	379

1.3.2.	Les sepīru babyloniens au travail : la rédaction du « dumme »	381
1.3.3.	Le niveau social des sepīru babyloniens	383
1.3.4.	Le texte en cunéiforme babylonien des archives de Persépolis : un contrat privé appartenant à un sepīru babylonien ?	384
1.4.	<i>Bilan</i>	386
2.	LES BABYLONIENS ET LA VILLE D'ECBATANE	387
3.	CONCLUSION	389
<b>CHAPITRE 6. UNE NOUVELLE AFFIRMATION DU POUVOIR ROYAL SUR LA BABYLONIE</b>		<b>393</b>
1.	DIFFUSION ET ADAPTATION LOCALE DU MODÈLE IMPÉRIAL	395
1.1.	<i>La stèle de Babylone</i>	395
1.1.1.	Caractéristiques et situation	396
1.1.2.	Iconographie et message politique	396
1.2.	<i>Le remodelage du palais de Babylone</i>	397
2.	ÉTABLIR UN LIEN PERSONNEL MALGRÉ L'ABSENCE ; LES LETTRES DE DARIUS I <sup>ER</sup>	399
2.1.	<i>Un problème dans la gestion des domaines militaires ?</i>	399
2.1.1.	Les juges de la maison d'Undaparna' et les autorités de l'Ebabbar de Sippar	400
2.1.2.	Les autres personnes impliquées	401
2.2.	<i>Une intervention de Darius I<sup>er</sup> dans la gestion de la ferme générale de l'Ebabbar de Sippar</i>	401
2.3.	<i>Bilan</i>	402
3.	QUELQUES INDICES DE LA PRÉSENCE DU GRAND ROI ET DE LA COUR PERSE EN BABYLONIE	403
3.1.	<i>De Babylone à Lahiru : un voyage de Darius I<sup>er</sup> au cours de l'an 25 (497-496) ?</i>	403
3.1.1.	Une corvée de halage à Babylone et à Borsippa	404
3.1.2.	Des convois de bateaux d'orge et les palais de Babylone	405
3.1.3.	Des levées d'ilku au cours de l'an 25 : de Babylone à Lahiru	411
3.1.4.	Mise en relation	414
3.1.5.	Un tribunal royal à Babylone au cours de l'an 25 ?	416
3.2.	<i>Les ressources de la Babylonie et la forteresse de Šerua lors de l'an 26 de Darius I<sup>er</sup> (496-495)</i>	425
3.2.1.	L'activité des palais de Babylone	425
3.2.2.	Des mobilisations de soldats à Babylone et la forteresse de Šerua	427
3.3.	<i>Une mobilisation en lien avec les troubles en Asie Mineure ?</i>	432
3.4.	<i>La présence en Babylonie d'une partie de la cour perse au début du règne de Xerxès</i>	433
4.	CONCLUSION	435
<b>CONCLUSION DE LA PARTIE 2</b>		<b>437</b>

<b>PARTIE 3 – LA BABYLONIE DANS L'ESPACE CENTRAL : UN TERRITOIRE AU CŒUR DES CONTESTATIONS (434-331)</b>	<b>441</b>
--	------------

INTRODUCTION - LES RÉVOLTES CONTRE XERXÈS (484) ET LEURS CONSÉQUENCES SUR LA DOCUMENTATION BABYLONIENNE 443

**CHAPITRE 7. LA BABYLONIE ET LES VILLES IRANIENNES APRÈS 484 AV. J.-C. 457**

1.	SUSE : UNE CAPITALE IMPÉRIALE AU CONTACT DE LA BABYLONIE	459
1.1.	<i>Le centre de Suse et les ressources de Babylonie</i>	460
1.1.1.	Un petit dossier documentaire	460
1.1.2.	Les produits transportés	461
1.1.3.	Le transport des redevances à Suse	462
1.1.4.	Le « transport des barra » et le « transport des upiyāta »	463
1.2.	<i>Le tribunal royal de Suse et les déboires de Remut-Ninurta, descendant de Murašu</i>	463
1.2.1.	Plusieurs procès au cours de l'an 6 de Darius II (417)	464
1.2.2.	Les témoins de contrats concernant les affaires judiciaires	468
1.2.3.	Une autre affaire judiciaire en l'an 6 ?	470
1.2.4.	Remut-Ninurta et le don d'ubiquité ?	473
1.3.	<i>Les activités économiques réalisées à Suse</i>	476
1.3.1.	Une prise en ferme de plusieurs domaines d'arc	476
1.3.2.	Des contrats de vente privée	478
1.4.	<i>Suse : un microcosme de l'Empire perse</i>	479
1.4.1.	Les différents contrats rédigés et retrouvés à Suse	480
1.4.2.	La date de rédaction des contrats	484

1.5.	<i>Une pratique du babylonien cunéiforme dans un environnement multiculturel</i>	484
1.6.	<i>Bilan</i>	488
2.	DE BABYLONIE À SUSE : LE RÔLE DU CANAL KABAR	491
2.1.	<i>Les attestations du canal Kabar dans la documentation tardive</i>	491
2.1.1.	Le canal Kabar dans les archives de Zababa-šar-ušur	491
2.1.2.	Le canal Kabar dans les archives des Murašu	492
2.1.3.	Le canal Kabar dans les archives de Tattannu	495
2.1.4.	Une attestation du canal Kabar dans un journal astronomique d'époque arsacide	496
2.2.	<i>Le canal Kabar : reconstruction historique</i>	497
3.	LA BABYLONIE ET ECBATANE : DES RAPPORTS TOUJOURS DISTANTS	499
4.	CONCLUSION	501
<b>CHAPITRE 8. LA BABYLONIE ET LE GRAND ROI APRÈS 484</b>		<b>503</b>
1.	LA BABYLONIE ET L'ACCESSION AU TRÔNE DE DARIUS II (424-423)	505
1.1.	<i>Entre Babylone et Nippur : l'étrange manège des Murašu (Fév.-mai 423)</i>	505
1.1.1.	Deux affaires judiciaires à Nippur (mars-avril 423)	506
1.1.2.	L'intervention du satrape (ahšadrapanu) à Nippur : un contexte particulier (avril 424)	514
1.1.3.	Retour à Babylone (mai 423)	519
1.2.	<i>Darius II, les terres de Nippur et la noblesse perse : un nouveau partage</i>	525
1.2.1.	La reine Parysatis	525
1.2.2.	Le prince Artahšari (Artoxarès) et les domaines du prince Manuštanu (Ménostanès)	525
1.2.3.	Le prince Arbareme (Arbarios)	526
1.2.4.	Les autres princes	527
2.	DE SUSE À NIPPUR : LA JUSTICE DE DARIUS II	529
2.1.	<i>Les plaignants : des membres de la communauté des Judéens</i>	529
2.2.	<i>L'objet des plaintes : l'accaparement de terres agricoles à Ascalon et à Gammale</i>	530
2.2.1.	Des villages d'implantation de communautés étrangères	530
2.2.2.	Une accusation d'accaparement	531
2.3.	<i>La justice royale</i>	533
2.3.1.	Une plainte adressée à Darius II	533
2.3.2.	L'implication du gouverneur de la Babylonie	533
2.3.3.	Une justice royale itinérante : de Suse à Babylone	534
3.	LE PERSERBAU : UN PAVILLON PERSE À BABYLONE	539
3.1.	<i>Les caractéristiques architecturales du Perserbau</i>	539
3.1.1.	Un pavillon perse adossé au Palais-Sud	539
3.1.2.	La décoration du palais	541
3.2.	<i>La fonction du Perserbau</i>	544
3.2.1.	La datation	544
3.2.2.	Une résidence royale d'agrément	544
4.	CONCLUSION	549
<b>CHAPITRE 9. LE TERRITOIRE DE LA BABYLONIE : ENTRE CONTESTATION ET PROTECTION DU POUVOIR PERSE (424-331)</b>		<b>551</b>
1.	LA BABYLONIE A-T-ELLE PARTICIPÉ AUX TROUBLES DYNASTIQUES SUIVANT LA MORT D'ARTAXERXÈS I <sup>ER</sup> (424-422) ?	553
1.1.	<i>Une mobilisation des ressources de la Babylonie par Darius II lors de son accession au trône (423) ?</i>	554
1.1.1.	L'accession de Darius II : une situation politique qui semble stable	554
1.1.2.	Un endettement spectaculaire dans la région de Nippur en lien avec le conflit ?	554
1.1.3.	Des personnes détenues et des prêts d'argent	558
1.1.4.	Une situation économique et sociale difficile en lien avec une mauvaise récolte ?	561
1.2.	<i>Une opération de maintien de l'ordre en 422 en relation avec les troubles successoraux ?</i>	563
1.2.1.	Le dossier documentaire	563
1.2.2.	Les tenanciers mobilisés	566
1.2.3.	Une convocation militaire pour la ville d'Uruk	567
1.2.4.	L'objectif de cette mobilisation de soldats	568
1.2.5.	Bilan	570
2.	LA BABYLONIE A-T-ELLE ÉTÉ UN DES THÉÂTRES DE LA « GRANDE RÉVOLTE DES SATRAPES » (v.360-350) ?	573
2.1.	<i>Des troubles en Haute-Mésopotamie (mai-juin 367) et dans la région de Sippar (oct.-nov. 363)</i>	573
2.2.	<i>Des conflits internationaux ou des conflits locaux ?</i>	575
3.	MENACE INTÉRIEURE : LE ROI BABYLONIEN NIDIN-BEL (v.336)	577
3.1.	<i>Le règne de Nidin-Bel d'après la Liste royale d'Uruk</i>	577
3.2.	<i>Un contexte politique troublé</i>	578

4.	DES MENACES VENUES DE L'OUEST VERS LE CŒUR DE L'EMPIRE : CYRUS LE JEUNE (401) ET ALEXANDRE LE GRAND (331)	581
4.1.	<i>Une menace venue de l'Ouest</i>	582
4.1.1.	Le carrefour de Thapsaque	582
4.1.2.	Cyrus le Jeune et la route du moyen Euphrate	582
4.1.3.	Alexandre le Grand et la route de la Haute Djézireh	584
4.2.	<i>Affamer et freiner la progression de l'ennemi vers la Babylonie</i>	585
4.2.1.	Affamer l'ennemi : la politique de la terre brûlée	585
4.2.2.	Les fleuves et les réseaux hydrauliques comme obstacles	586
4.3.	<i>La préparation et déploiement de l'armée perse</i>	589
4.3.1.	Le rassemblement de l'armée perse en Babylonie	589
4.3.2.	Le choix d'une aire géographique appropriée	591
4.4.	<i>Succès et échec de la stratégie mésopotamienne</i>	593
4.4.1.	La victoire d'Artaxerxès II à Counaxa	593
4.4.2.	La défaite de Darius III à Gaugamèles et la chute de Babylone	594
4.5.	<i>Babylone : la chute d'une capitale</i>	597
5.	CONCLUSION	599
	<b>CONCLUSION DE LA PARTIE 3</b>	<b>601</b>
	<b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b>	<b>605</b>
	<b>LISTE DES ABRÉVIATIONS</b>	<b>609</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>613</b>
	<b>INDEX DES TEXTES CITÉS</b>	<b>635</b>

UNIVERSITÉ PARIS I – PANTHÉON-SORBONNE  
École doctorale d'Histoire

## LA BABYLONIE ET L'IRAN

LES RELATIONS D'UNE PROVINCE AVEC LE COEUR  
DE L'EMPIRE ACHÉMÉNIDE  
(539-331 AVANT NOTRE ÈRE)



**Thèse de doctorat présentée par Gauthier TOLINI**

Sous la direction de M. Le Professeur Francis JOANNÈS

**Devant les membres du jury :**

Rémy BOUCHARLAT (CNRS – UMR 5133)

Pierre BRIANT (Collège de France)

Dominique CHARPIN (École Pratique des Hautes Études)

Francis JOANNÈS (Université Paris I-Panthéon-Sorbonne)

Caroline WAERZEGGERS (University College London)

**27 juin 2011**

**Volume 2**

Illustration : *Oriental Institute de Chicago*

## Présentation

Les textes qui constituent notre corpus documentaire sont classés par ordre alphabétique. Ils sont nommés par leur sigle quand il s'agit de grandes séries connues (BE, CT, YOS, *etc.*) ou bien par le nom de l'auteur quand ils ont été publiés dans des monographies ou dans des revues (ex : STOLPER 1985 : n°2). Les références complètes se trouvent dans la bibliographie à la fin de notre Volume 1. Nous avons choisi ici de remettre une nouvelle fois les traductions entières de chaque texte même si elles figurent déjà dans le précédent volume. Ces deux volumes peuvent se consulter indépendamment, le premier n'étant que notre interprétation. Il s'agit avant tout, pour nous, de mettre à la disposition des historiens de l'Antiquité, et de l'Empire achéménide en particulier, une documentation qui est souvent difficile d'accès. Dans ce but, les textes présentés ici sont destinés à enrichir le corpus des textes babyloniens du site internet Achemenet.

Nom	Date	Année	Ville	Archive
<b>ABRAHAM 1997a : 75 (BM 41440)</b>	22/xii/Darius I <sup>er</sup> 23	498	Suse	Egibi
<b>ABRAHAM 1997a : 76 (BM 41441)</b>	18/i/Darius I <sup>er</sup> 24	498	Suse	Egibi
<b>ABRAHAM 1997a : 78 (BM 30878)</b>	16/x/Darius I <sup>er</sup> 24	497	Suse	Egibi
<b>ABRAHAM 1997a : 79 (BM 33936)</b>	3/xii-a/Darius I <sup>er</sup> [16]	505	Suse	Egibi
<b>ABRAHAM 2004 : n°4</b>	7/viii/Darius I <sup>er</sup> 25	497	Babylone	Egibi
<b>ABRAHAM 2004 : n°5</b>	2/vii/Darius I <sup>er</sup> 24	498	Babylone	Egibi
<b>ABRAHAM 2004 : n°7</b>	6/xii/Darius I <sup>er</sup> 26	495	Babylone	Egibi
<b>ABRAHAM 2004 : n°9</b>	6/viii/Darius I <sup>er</sup> 24	498	Babylone	Egibi
<b>ABRAHAM 2004 : n°12</b>	4/vii/Darius I <sup>er</sup> 24	498	[Babylone ?]	Egibi
<b>ABRAHAM 2004 : n°13</b>	5/xii/Darius I <sup>er</sup> 26	495	Babylone	Egibi
<b>ABRAHAM 2004 : n°15</b>	20/iii/Darius I <sup>er</sup> 26	496	Babylone	Egibi
<b>ABRAHAM 2004 : n°18</b>	28/vii/Darius I <sup>er</sup> 25	497	Babylone	Egibi
<b>ABRAHAM 2004 : n°20</b>	(Fin Darius I <sup>er</sup> 25)	496		Egibi
<b>ABRAHAM 2004 : n°22</b>	23/iii/Darius I <sup>er</sup> 25	497	Babylone	Egibi
<b>ABRAHAM 2004 : n°24</b>	26/x/Darius I <sup>er</sup> 26	495	Babylone	



<b>ABRAHAM 2004 : n°25</b>	26/v/Darius I <sup>er</sup> 5/6 <sup>7</sup>	518	[Babylone ?]	Egibi
<b>ABRAHAM 2004 : n°26</b>	5 <sup>2</sup> /xii/Darius I <sup>er</sup> 25	496	Šabilu	Egibi
<b>ABRAHAM 2004 : n°27</b>	[Darius I <sup>er</sup> 24]	498/497	[Babylone ?]	Egibi
<b>ABRAHAM 2004 : n°31</b>	4/viii/Darius I <sup>er</sup> 26	496	Babylone	Egibi
<b>ABRAHAM 2004 : n°37</b>	4/[-]/Darius I <sup>er</sup> 25	497	Babylone	Egibi
<b>ABRAHAM 2004 : n°39</b>	25/[-]/Darius I <sup>er</sup> 24	498/497	Babylone	Egibi
<b>ABRAHAM 2004 : n°41</b>	9/vii/Darius I <sup>er</sup> 26	496	Babylone	Egibi
<b>ABRAHAM 2004 : n°42</b>	4/[-]/Darius I <sup>er</sup> 25	497-496	Bab-bitagu	Egibi
<b>ABRAHAM 2004 : n°43</b>	16/iv/Darius I <sup>er</sup> 25	497	Babylone	Egibi
<b>ABRAHAM 2004 : n°46</b>	[-]/viii/Darius I <sup>er</sup> 25	497	Babylone	Egibi
<b>ABRAHAM 2004 : n°50</b>	25/[-]/Darius I <sup>er</sup> 25	497	Babylone	Egibi
<b>ABRAHAM 2004 : n°52</b>	1/xii/Darius I <sup>er</sup> 25	496	Šabilu	Egibi
<b>ABRAHAM 2004 : n°53</b>	11-21 <sup>2</sup> /x/Darius I <sup>er</sup> 23	498	Babylone	Egibi
<b>ABRAHAM 2004 : n°54</b>	7/iv/Darius I <sup>er</sup> 25	497	Babylone	Egibi
<b>ABRAHAM 2004 : n°59</b>	[-]/[-]/Darius I <sup>er</sup> 25	497-496	Babylone	Egibi
<b>ABRAHAM 2004 : n°62</b>	7/vi/Darius I <sup>er</sup> 26	497	Babylone	Egibi
<b>ABRAHAM 2004 : n°69</b>	11/iv/Darius I <sup>er</sup> 25	497	Babylone	Egibi
<b>ABRAHAM 2004 : n°70</b>	18/vii/Darius I <sup>er</sup> 24	498	Babylone	Egibi
<b>ABRAHAM 2004 : n°71</b>	17/v/Darius I <sup>er</sup> 25	497	Babylone	Egibi
<b>ABRAHAM 2004 : n°74</b>	17/iv/Darius I <sup>er</sup> 15	507	Babylone	Egibi
<b>ABRAHAM 2004 : n°77</b>	25/xi/Darius I <sup>er</sup> [17]	504	KAR AN BÁR	Egibi
<b>ABRAHAM 2004 : n°83</b>	[-]/[-]/Darius I <sup>er</sup> 5	518	Babylone	Egibi
<b>ABRAHAM 2004 : n°87</b>	8/iv/Darius I <sup>er</sup> 24	498	[Babylone ?]	Egibi
<b>Amherst 258</b>	(Fin Dar. I <sup>er</sup> – déb. Xerxès)		(Borsippa)	(Ilšu-abušu (A))
<b>AnOr 8, 41</b>	1/iv/Cyrus 4	535	Uruk	Eanna
<b>AnOr 8, 67</b>	28/vii/Cambyse 2	528	Uruk	Eanna
<b>AnOr 8, 73</b>	[-]/[-]/Cambyse 3	527-526	Uruk	Eanna
<b>BE 9, 4</b>	28/vii/Artaxerxès I <sup>er</sup> 22	443	Nippur	Murašu
<b>BE 9, 84</b>	04/i/Artaxerxès I <sup>er</sup> 41	424	Nippur	Murašu
<b>BE 9, 92</b>	20/vi/Artaxerxès I <sup>er</sup> 41	424	Nippur	Murašu
<b>BE 10, 1</b>	4/xi/Darius II 0	423	Babylone	Murašu
<b>BE 10, 2</b>	15/xi/Darius II 0	423	Nippur	Murašu
<b>BE 10, 3</b>	15/xi/Darius II 0	423	Nippur	Murašu

<b>BE 10, 9</b>	16/i/Darius II 1	423	Nippur	Murašu
<b>BE 10, 10</b>	16/i/Darius II 1	423	Nippur	Murašu
<b>BE 10, 15</b>	8/ii/Darius II 1	423	Babylone	Murašu
<b>BE 10, 45</b>	1/vi/Darius II 1	423	Nippur	Murašu
<b>BE 10, 61</b>	18/x/Darius II 2	422	Nippur	Murašu
<b>BE 10, 62</b>	24/x/Darius II 2	422	Nippur	Murašu
<b>BE 10, 118</b>	13/i/Darius II 7	417	Nippur	Murašu
<b>BERTIN 2571</b>	12/xii/Darius I <sup>er</sup> 25	496	Lahiru	Egibi
<b>BIGGS 1994 : 301</b>	21/ii/Darius I <sup>er</sup> 24	498	Suse	Egibi
<b>BIN 1, 8</b>				Eanna
<b>BIN 1, 16</b>				Eanna
<b>BIN 1, 29</b>				Eanna
<b>BUDGE 1888 : n°2</b>	8/xii/Darius I <sup>er</sup> 25	497	Babylone	Šahit-gine
<b>Camb. 13</b>	[-]/x/Cambyse 0	529	Sippar	Iššar-taribi
<b>Camb. 17</b>	1/xii/Cambyse 0	529	Babylone	Egibi
<b>Camb. 88</b>	14/x/Cyrus 1 (vice-royauté de Cambyse)	538	Babylone	Nur-Sin
<b>Camb. 104</b>	30/ii/Cambyse 2	528	Šahrinu	Egibi
<b>Camb. 143</b>	24/xii/Cambyse 2	527	Opis	Egibi
<b>Camb. 144</b>	24/xii/Cambyse 2	527	Opis	Egibi
<b>Camb. 145</b>	29/xii/Cambyse 2	527	Opis	Egibi
<b>Camb. 251</b>	5/viii/Cambyse 4	526	Humadešu	Egibi
<b>Camb. 253</b>	7/viii/Cambyse 4	526	Babylone	Egibi
<b>Camb. 261</b>	24/xi/Cambyse 4	525	Šahrinu	Egibi
<b>Camb. 276</b>	12/ii/Cambyse 5	525	Camp militaire d'Élam	Egibi
<b>Camb. 292</b>	7/xi/Cambyse [4 ou 5 ?]	524	Šahrinu	Egibi
<b>Camb. 305</b>	30/i/Cambyse 6	524	Babylone	Egibi
<b>Camb. 308</b>	13/ii/Cambyse 6	524	Babylone	Egibi
<b>Camb. 309</b>	15/ii/Cambyse 6	524	Humadešu	Egibi
<b>Camb. 310</b>	16/ii/Cambyse 6	524	Humadešu	Egibi
<b>Camb. 322</b>	13/iv/Cambyse 6	524	Šahrinu	Egibi
<b>Camb. 384</b>	2/ix/Cambyse 7	523	Humadešu	Egibi
<b>Camb. 388</b>	11/x/Cambyse 7	522	Humadešu	Egibi

<b>Camb. 391</b>	24/x/Cambyse 7	522	Šahrinu	Egibi
<b>Camb. 409</b>	23/i/Cambyse 8	522	Šahrinu	Egibi
<b>CTMMA 3, 37</b>	18/i/Cambyse 2	528	Babylone	Esagilaia
<b>CTMMA 3, 68</b>	12/xii/Darius I <sup>er</sup> 25	496	Lahiru	Egibi
<b>CT 22, 59</b>	(Fin Darius I <sup>er</sup> )			Šahit-gine
<b>CT 22, 140</b>			(Lahiru ?)	Ebabbar
<b>CT 22, 244</b>	(règne de de Darius I <sup>er</sup> )		(Borsippa)	
<b>CT 56, 193</b>	2/[-]/Darius I <sup>er</sup> 9	513-512	Sippar	Ebabbar
<b>CT 56, 762</b>	8/[-]/Darius I <sup>er</sup> 6	516-517	[Sippar]	Ebabbar
<b>CT 56, 772</b>	[x]/[x]/ Cambyse 1	529-528	[Sippar]	Ebabbar
<b>Cyr. 8</b>	21/xii/Cyrus 0	538	Babylone	Nur-Sin
<b>Cyr. 10</b>	[-]/xii/Cyrurs 0	538	Babylone	Egibi ?
<b>Cyr. 15</b>	25/ii/Cyrus 2	537	Razumetanu	Egibi
<b>Cyr. 29</b>	16/xii/Cyrus 1	537	Taokè	Egibi
<b>Cyr. 37</b>	26/ii/Cyrus 2	537	Razumetanu	Egibi
<b>Cyr. 58</b>	16/vi-b/Cyrus 2	537	Asurukkanu	Egibi
<b>Cyr. 60</b>	22/vi-b/Cyrus 2	537	Ecbatane	Egibi
<b>Cyr. 131</b>	28/viii/Cyrus 3	536	(Sippar)	Ebabbar
<b>Cyr. 177</b>	5/viii/Cyrurs 4	535	Babylone	Egibi
<b>Cyr. 187</b>	9/i/Cyrus 5	532		Ebabbar
<b>Cyr. 212</b>	22/x/Cyrus 5	533	Babylone ?	Nur-Sin ?
<b>Cyr. 227</b>	16/ii/Cyrus 6	533	Ayiltammu	Egibi
<b>Cyr. 242</b>	8/xii-b/Cyrus 6	532	Uruk	Egibi
<b>Cyr. 270</b>	20+[x]/viii/Cyrus 7	532	Babylone	Egibi
<b>Cyr. 325</b>	6/xii/Cyrus 8	530	Babylone	Egibi
<b>Cyr. 371</b>			(Lahiru ?)	Ebabbar
<b>Dar. 112</b>	[-]/i/Darius I <sup>er</sup> 4	518	Sippar	Ebabbar
<b>Dar. 154</b>	15/i/Darius I <sup>er</sup> 5	517	Babylone	Egibi
<b>Dar. 156</b>	24/i/Darius I <sup>er</sup> 5	517	Babylone	Egibi
<b>Dar. 158</b>	7/iii/Darius I <sup>er</sup> 5	517	Babylone	Egibi
<b>Dar. 164</b>	1/v/Darius I <sup>er</sup> 5	517	Šahrinu	Egibi
<b>Dar. 167</b>	1/v/Darius I <sup>er</sup> 5	517	Šahrinu	Egibi
<b>Dar. 230</b>	12/xi/Darius I <sup>er</sup> 7	514	Sippar	Ebabbar

<b>Dar. 293</b>	[Darius I <sup>er</sup> 10]	512-511	(Sippar)	(Ebabbar)
<b>Dar. 308</b>	28/vii/Darius I <sup>er</sup> 11	511	Šahrinu	Egibi
<b>Dar. 315</b>	21/xii/Darius I <sup>er</sup> 11	510	Šahrinu	Egibi
<b>Dar. 346</b>	22/i/Darius I <sup>er</sup> 13	509	Suse	Egibi
<b>Dar. 411</b>	22/viii/Darius I <sup>er</sup> 15	507	Canal du roi en Élam	Egibi
<b>Dar. 417</b>	21/xii/Darius I <sup>er</sup> 16	506	Suse	Egibi
<b>Dar. 435</b>	10/xii-bis/Darius I <sup>er</sup> 16	505	Suse	Egibi
<b>Dar. 437</b>	[-]/[-]/Darius I <sup>er</sup> 16	506-505	Suse	Egibi
<b>Dar. 442</b>	22/iv/Darius I <sup>er</sup> 17			
<b>Dar. 451</b>	21/x/Darius I <sup>er</sup> 17	504	Sippar	(Ebabbar)
<b>Dar. 453</b>	24/x/Darius 17	504	Babylone	Egibi
<b>Dar. 497</b>	11/i/Darius I <sup>er</sup> 24	502	Suse	Egibi
<b>Dar. 569</b>	17/ii/Darius I <sup>er</sup> 23	499	Grand'Porte d'Enlil (Babylone)	Egibi
<b>Dar. 572</b>	30/ix/Darius I <sup>er</sup> 23	498	[Babylone?]	Egibi
<b>Dar. 573</b>	1+[x]/[-]/Darius I <sup>er</sup> 23	498	Grand'Porte d'Enlil (Babylone)	Egibi
<b>Dar. 576</b>	22/x/Darius I <sup>er</sup> 23	498	Babylone	Egibi
<b>Dar. 577</b>	[-]/x/Darius I <sup>er</sup> 23	498	Babylone	Egibi
<b>DONBAZ &amp; STOLPER 1997 : n° 46</b>	5/xii/Darius II 5	418	Suse	Murašu
<b>Evetts App. n°2</b>	Xerxès 0	486-485	Bīt-Šahiran	
<b>Fort. 11786</b>	[-]/viii/Darisu I <sup>er</sup> [-]	(522-486)	Persépolis	Fortification de Persépolis
<b>GC 2, 102</b>	1/iv/Cyrus 1	538	Uruk	Eanna
<b>GC 2, 120</b>	12/viii/Cambyse 2	528	Uruk	Eanna
<b>GIESSEN n° 47</b>	26/viii/Cambyse 7	523	Humadešu	Egibi
<b>JCS 28, 40 : n°28</b>	23/vii/Darius I <sup>er</sup> 31	491	Ecbatane	Ebabbar
<b>JOANNÈS 1989a : 257f (L 4720)</b>	24/iv/Darius 25	497	Borsippa	Ea-iluta-bani
<b>JOANNÈS 1989a : 347f. (NBC 8371)</b>	26/vii/Darius I 29	493	Borsippa	Ea-iluta-bani
<b>JOANNÈS 1990b : n°1</b>	[-]/[-]/Artaxerxès (-)	464--338	Suse	
<b>JOANNÈS 1990b : n°2</b>			Suse	
<b>JOANNÈS &amp; LEMAIRE 1996 : n°7</b>	10/xi/Xerxès 4	481	Ville du canal Kabar	Zababa-šar-ušur
<b>JURSA 1999 : 133 (BM 42302)</b>	Darius I <sup>er</sup> 19	503-502	Sippar	Bel-remanni

<b>JURSA 1999 : 151 (BM 42352)</b>	15/[-]/Darius I <sup>er</sup> 15	507-506	Sippar	Bel-remanni
<b>JURSA 1999 : 152 (BM 42353)</b>	7/v/Darius I <sup>er</sup> 26	496	Babylone	Bel-remanni
<b>JURSA 1999 : 168 (BM 42383)</b>	7/v/Darius I <sup>er</sup> 26	496	Babylone	Bel-remanni
<b>KLEBER 2008 : n°33</b>	29/vi/Cambyse 3		Uruk	Eanna
<b>KRECHER 1972</b>	18/[o]/Cambyse [-]	522	Humadešu	Egibi
<b>Liv. 19</b>	7/v/Cambyse 3	527	Babylone	Egibi
<b>MACGINNIS 1995 : n°72</b>	18/xii/Darius I <sup>er</sup> 33	488	(Sippar)	Ebabbar
<b>MACGINNIS 1996 : n°30</b>				Ebabbar
<b>MACGINNIS 2002a : n°1</b>	[-]/vii/[Darius I <sup>er</sup> 29]	493	Sippar	Ebabbar
<b>MACGINNIS 2002a : n°2</b>	6/viii/Darius I <sup>er</sup> 12	510	(Sippar)	Ebabbar
<b>MACGINNIS 2008 : 89 (BM 79541)</b>	19/[-]/Darius I <sup>er</sup> 7	515-514	[Sippar ?]	Ebabbar
<b>NBDMich 26</b>	21/x/Darius I <sup>er</sup> 10	513	Borsippa	Re'i-alpi
<b>OECT 12, A 111</b>	Xerxès 1	485	Borsippa	
<b>OECT 12, A 125</b>	(Fin Dar. I <sup>er</sup> - déb. Xerxès)		(Borsippa)	Ilšu-abušu
<b>PASZKOWIAK 2003/2004 (BM 25098)</b>	21/v/Darius I <sup>er</sup> 25	497	Babylone	Beliya'u
<b>PBS2/1, 2</b>	11/[-]/Darius II 0	423	Nippur	Murašu
<b>PBS2/1, 3</b>	5/i/Darius II 1	423	Nippur	Murašu
<b>PBS2/1, 5</b>	8/ii/Darius II 1	423	Babylone	Murašu
<b>PBS 2/1, 34</b>	[-]/[-]/Darius II 1	423-422	Babylone	Murašu
<b>PBS2/1, 54</b>	20/x/Darius II 2	422	Nippur	Murašu
<b>PBS2/1, 100 +</b>	14/xi/Darius II 6	417	Suse	Murašu
<b>PBS2/1, 113</b>	3/xii-b/Darius II 5	418	Suse	Murašu
<b>PBS2/1, 126</b>	6/xi/Darius II 6	417	Suse	Murašu
<b>PBS2/1, 128</b>	10/xii/Darius II 6	417	Suse	Murašu
<b>PBS2/1, 140</b>	(xii/Darius II 6)	417	Suse	Murašu
<b>PBS2/1, 162</b>	18/x/Darius II 2	422	Nippur	Murašu
<b>PBS2/1, 194</b>	23/x/Darius II 2	422	Nippur	Murašu
<b>PBS2/1, 220</b>	14/xii/Darius II 6	417	Nippur	Murašu
<b>PINCHES 1891/1892 : 134</b>	x/(Cambyse) 7	521	Humadešu	Egibi
<b>RUTTEN 1954 : n°4</b>	Artaxerxès (-) 18	447--340	Suse	
<b>Smerdis 2</b>	19/i/Smerdis 1	522	Humadešu	Egibi
<b>STOLPER 1985 : n°109</b>	9/xii/Darius II 0	423	Nippur	Murašu

<b>STOLPER 1985 : n°111</b>	[-]/[-]/[Darius II 7]	417-416	[Nippur]	Murašu
<b>STOLPER 1990 : 165 (YBC 11607)</b>	17/v/Darius II 8	416	Ecbatane	Tattannu
<b>STOLPER 2003 : 272f. (MM 504)</b>				Eanna
<b>TBER 78a</b>			(Suse)	
<b>TBER 93-94</b>			Suse	
<b>TCL 9, 85</b>				Eanna
<b>TCL 9, 110</b>				Eanna
<b>TCL 9, 111</b>				Eanna
<b>TCL 9, 121</b>				Eanna
<b>TCL 9, 129</b>				Eanna
<b>TCL 13, 140</b>	23/iii/Cyrus 6	533	Uruk	Eanna
<b>TCL 13, 150</b>	14/iii/Cambyse 2	528	(Uruk)	Eanna
<b>TCL 13, 152</b>	12/i/Cambyse 2	528	Uruk	Eanna
<b>TCL 13, 165</b>	25/v/Cambyse 4	526	Uruk	Eanna
<b>TCL 13, 193</b>	10/xii-b/Darius I <sup>er</sup> 16	505	Suse	Egibi
<b>TuM2/3, 188</b>	14/xi/Darius II 6	417	Nippur	Murašu
<b>UCP 9/3, 269ff.</b>	18/x/Darius II 2	422	Nippur	Murašu
<b>UET 4, 48</b>	4/x/Artaxerxès II 6	398	Ur	Gallabu
<b>UET 4, 49</b>	12/x/Artaxerxès II 6	398	Ur	Gallabu
<b>VANDERBURGH 1916 : 335</b>				Eanna
<b>VS 4, 126</b>	6/xii/Darius I <sup>er</sup> 9	514	Sippar	Bel-remanni
<b>VS 4, 134</b>	25/iii/Darius I <sup>er</sup> 11	512	Borsippa	Iliya (D)
<b>VS 4, 194</b>	3/xii/Xerxès 1	485	Suse	Ilšu-abušu
<b>VS 6, 155</b>	6/viii/Darius I <sup>er</sup> 29	493	Suse	Iliya (D)
<b>VS 6, 160</b>	21/xi/Darius I <sup>er</sup> 33	488	Borsippa	(Re'i-alpi ?)
<b>VS 6, 194</b>	18/[-]/Xerxès 2	484-483	Suse	Ilšu-abušu
<b>VS 6, 302</b>			(Borsippa)	Tattannu
<b>VS 6, 307</b>	(Fin Dar. I <sup>er</sup> – déb. Xerxès)		(Borsippa)	Ilšu-abušu
<b>VS 6, 309</b>	(Fin Dar. I <sup>er</sup> – déb. Xerxès)		(Borsippa)	Ilšu-abušu
<b>WAERZEGGERS 2001 : n°83</b>	2/xii/Darius I <sup>er</sup> 12	509	Sippar	Şahit-gine
<b>WAERZEGGERS 2001 : n°99</b>	[-]/[-]/Darius I <sup>er</sup> 17	505-504	Suse	Şahit-gine
<b>WAERZEGGERS 2001 : n°115</b>	22/xii/Darius I <sup>er</sup> 24	497	Suse	Şahit-gine
<b>WAERZEGGERS 2001 : n°121</b>	8/v/Darius I <sup>er</sup> 25	497	Babylone	Şahit-gine

<b>WAERZEGGERS 2001 : n°125</b>	15/xii/Darius I <sup>er</sup> 25	496	Babylone	Şahit-gine
<b>WAERZEGGERS 2001 : n°126</b>	[-]/[-]/Darius I <sup>er</sup> 25	497-496	Babylone	Şahit-gine
<b>WAERZEGGERS 2001 : n°132</b>	(Darius I <sup>er</sup> 26)	496/495	(Sippar)	Şahit-gine
<b>WAERZEGGERS 2001 : n°159</b>	05/i/Darius I <sup>er</sup> 31	491	Suse	Şahit-gine
<b>WAERZEGGERS 2003/2004 : n°6</b>	24/vii/Šamaš-eriba 0	484	Borsippa	Beliya'u
<b>WAERZEGGERS 2006 : n°1</b>	27/x/Cambyse 5	524	Borsippa	Iliya (A)
<b>WAERZEGGERS 2010b : n°78</b>	29/vii/Darius I <sup>er</sup> 5 <sup>?</sup>	517	Borsippa	Beliya'u
<b>WAERZEGGERS 2010b : n°79</b>	[Darius I <sup>er</sup> 5 <sup>?</sup> ]	517	Borsippa	Beliya'u
<b>WAERZEGGERS 2010b : n°82</b>	28/iii/Darius I <sup>er</sup> 9	513	Borsippa	Beliya'u
<b>WAERZEGGERS 2010b : n°83</b>	23/vii/Darius I <sup>er</sup> 9	513	Borsippa	Beliya'u
<b>WAERZEGGERS 2010b : n°86</b>	23/x/Darius I <sup>er</sup> 9	512	Borsippa	Beliya'u
<b>WAERZEGGERS 2010c (KU 14)</b>	[-]/[-]/Darius I <sup>er</sup> 18	504	Sur-amelati (Borsippa)	Re'i-alpi
<b>WESZELI 1996 : n°2</b>	26/x/Cambyse 7	523	Sippar	Iššar-taribi
<b>WUNSCH 1993 : n°259</b>	16/ix/Cyrus 0	539	Borsippa	Nur-Sin
<b>WUNSCH 1993 : n°260</b>	12/x/Cyrus 0	538	Borsippa	Egibi
<b>WUNSCH 1993 : n°346</b>	[x]/iii/Cambyse [7]	523	[Babylone ?]	Egibi
<b>WUNSCH 2003 : n°34</b>	10/xi/Cyrus 8	530	Taokè	(Egibi?)
<b>YOS 3, 10</b>				Eanna
<b>YOS 3, 11</b>				Eanna
<b>YOS 3, 17</b>				Eanna
<b>YOS 3, 18</b>				Eanna
<b>YOS 3, 19</b>				Eanna
<b>YOS 3, 21</b>				Eanna
<b>YOS 3, 31</b>				Eanna
<b>YOS 3, 33</b>				Eanna
<b>YOS 3, 39</b>				Eanna
<b>YOS 3, 45</b>				Eanna
<b>YOS 3, 52</b>				Eanna
<b>YOS 3, 53</b>				Eanna
<b>YOS 3, 66</b>				Eanna
<b>YOS 3, 69</b>				Eanna
<b>YOS 3, 79</b>				Eanna
<b>YOS 3, 81</b>				Eanna

YOS 3, 103				Eanna
YOS 3, 106				Eanna
YOS 3, 111				Eanna
YOS 3, 116				Eanna
YOS 3, 127				Eanna
YOS 3, 133				Eanna
YOS 7, 65	6/iv/Cyrus 8	531	Uruk	
YOS 7, 70	13/viii/Cyrus 8	531	Uruk	
YOS 7, 86	3+[x]/[o]/Cyrus 8	531-530	Bel-ušeziš	Eanna
YOS 7, 120	10/viii/Cambyse 1	529	Uruk	Eanna
YOS 7, 123	25/viii/Cambyse 2	528	Uruk	Eanna
YOS 7, 128	13/vii/Cambyse 2	528	Uruk	Eanna
YOS 7, 129	11/iii/Cambyse 2	528	Uruk	Eanna
YOS 7, 133	11/iv/Cambyse 2	528	Uruk	Eanna
YOS 7, 154	12/viii/Cambyse 3	527	Uruk	Eanna
YOS 7, 156	4/xi/Cambyse 3	526	Šaṭiru	Eanna
YOS 7, 166	18/xii/Cambyse 4	525	Beltiya	Eanna
YOS 7, 168	7/viii/Cambyse 4	526	Uruk	Eanna
YOS 7, 172	8/viii/Cambyse 4	526	Uruk	Eanna
YOS 7, 173	[o]/viii/Cambyse 4	526-525	Hanše	Eanna
YOS 7, 174	1/ix/Cambyse 4	526	Našibata	Eanna
YOS 7, 187	8/iv/Cambyse 6	524	Uruk	Eanna
ZADOK 1995 (BM 49718)	27/xii/Darius I <sup>er</sup> 10	511	Dilbat	
ZADOK 2005 : 648 (BM 94797)	[-]/v/Darius I <sup>er</sup> 26	496	Borsippa	
ZAWADZKI 2000a : 600 (BM 61330)	30/xii/Cyrus 4	534		(Ebabbar)
ZAWADZKI 2000b : n°7	8/xii-b/Darius I <sup>er</sup> 24	497	Suse	Şahit-gine
ZAWADZKI 2000b : n°8	[x-x]/Darius I <sup>er</sup> 24	497	Suse	Şahit-gine
ZAWADZKI 2000b : n°10	03/i/Darius I <sup>er</sup> 30	492	Suse	Şahit-gine
ZAWADZKI 2000b : n°11	22/xi/Darius I <sup>er</sup> 30	491	Suse	Şahit-gine





**ABRAHAM 1997a : 75 (BM 41440)**

Inventaire :	BM 41440
Date babylonienne :	22/xii/Darius 23
Année julienne :	498
Lieu :	Suse
Archive :	Egibi
Édition :	Bertin 2512 (copie). ABRAHAM 1997a : 75-76 (transcription et traduction).
Bibliographie :	ABRAHAM 2004 : 23. WAERZEGGERS 2010a : 782, 799 n. 86, 803 n. 100.

- ú-di-e anše šá<sup>1</sup>šī-ir-ku dumu šá  
2   <sup>1</sup>ki-damar-utu-din dumu <sup>1</sup>e-gi-bi  
a-na <sup>1</sup>ki-dnà-din dumu šá<sup>1d</sup>nà-mu-gi[n]  
4   dumu <sup>1</sup>[na-ba]-a-a <sup>lú</sup>[x x] id-di-in  
ina <sup>iti</sup>bár [šá mu 24-k]am <sup>1</sup>da-ri-ia-muš  
6   ú-di-e anše <sup>1</sup>ki-dnà-din ú-ta-ri-mu  
a-na <sup>1</sup>šī-ir-ku i-nam-din  
8   <sup>lú</sup>mu-kin-nu <sup>1</sup>ni-din-tu, dumu šá  
<sup>1d</sup>en-numun-ib-ni dumu <sup>1</sup>e-gi-bi  
10   <sup>1</sup>bul-lu-ṭu dumu šá<sup>1d</sup>amar-utu-pap  
dumu <sup>1</sup>da-bi-bi <sup>1d</sup>nà-dù-numun  
12   dumu šá<sup>1d</sup>amar-utu-mu-sì-na dumu <sup>1</sup>da-dšú  
<sup>1d</sup>en-sur dumu šá<sup>[1]</sup>kur-ban-ni-damar-utu dumu <sup>lú</sup>[san]ga-dutu  
14   <sup>1d</sup>nà-en-šú-nu dub-sar dumu <sup>lú</sup>simug  
<sup>uru</sup>šú-šá-an-na <sup>iti</sup>še u, 22-kam  
16   mu 23-kam <sup>1</sup>da-ri-ia-mu[š]  
lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur

Remarque :

l. 1 & l. 6 : Le terme d'*udê* désigne un équipement au sens large. Il renvoie plus spécifiquement au harnais quand il s'emploie pour des animaux et des ânes en particulier (AHW, *udû* : 1401-1402).

l. 4 : Pour la restitution du nom de l'ancêtre d'Itti-Nabu-balaṭu voir *Dar.* 550 : 21.

<sup>(1-4)</sup>(Au sujet d'un) harnachement d'âne que Širku, fils d'Itti-Marduk-balaṭu, descendant d'Egibi, a donné à Itti-Nabu-balaṭu, fils de Nabu-šum-ukin, descendant de [Naba]ia, le ... : <sup>(5-7)</sup>il devra rapporter le harnachement d'âne et le rendre à Širku au mois d'*addaru* (xii) de l'an 24 de Darius (I<sup>er</sup>).

<sup>(8-13)</sup>Les témoins : Nidintu, fils de Bel-zer-ibni, descendant d'Egibi ; Bulluṭu, fils de Marduk-našir, descendant de Dabibi ; Nabu-ban-zeri, fils de Marduk-šum-iddin, descendant d'Ile'i-Marduk ; Bel-eṭir, fils de Kurbanni-Marduk, descendant de Šangu-Šamaš.

<sup>(14)</sup>Le scribe : Nabu-belšunu, descendant de Nappahu.

<sup>(15-17)</sup>Suse, le 22 *addaru* (xii) de l'an 23 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

**ABRAHAM 1997a : 76 (BM 41441)**

Inventaire :	BM 41441
Date babylonienne :	18/i/Darius 24
Année julienne :	498
Lieu :	Suse
Archive :	Egibi
Édition :	Bertin 2549 (copie). ABRAHAM 1997a : 76-77 (transcription et traduction).
Bibliographie :	ABRAHAM 2004 : 23. WAERZEGGERS 2010a : 782.

- 1 ma-na kù-babbar-ú šá ina 1 bi[t-qa]  
2 nu-uh-hu-tu <sup>l</sup>li-qu-dingir-i'-in-ni  
dumu šá <sup>l</sup>bul-lu-ṭu a <sup>lú</sup>šu-ha ina <sup>kur</sup>šu-šá-nu  
4 ina šu<sup>l</sup> <sup>l</sup>ši-iš-ku dumu šá <sup>l</sup>mu-a a <sup>l</sup>e-[gi-bi]  
a-na muh-hi <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>en-li-mir  
6 [du]mu šá <sup>l</sup>ba-zu-zu a <sup>l</sup>mu-lí-[š<sup>i</sup> ma-hir]  
[k]ù-babbar-a' 1 ma-na babbar-ú <sup>l</sup>[i-qu-dingir-i'-in-ni]  
8 ina e<sup>ki</sup> it-ti <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>en-li-mir  
[ú]-šá-az-zi-ma a-[na]  
10 [<sup>l</sup>ši-iš]-ku i-[nam-din]  
[<sup>lú</sup>mu-kin-nu ...]  
12 [...]  
<sup>l</sup>mar-duk-ú [...]  
14 [dum]u <sup>l</sup>d<sup>e</sup>n-mu <sup>l</sup>šá-<sup>l</sup>...  
<sup>l</sup>ki-šir a <sup>l</sup>d<sup>30</sup>-<sup>l</sup>...  
16 ḫ<sup>r</sup>-<sup>d</sup>ká dumu šá <sup>l</sup>kar-<sup>d</sup>[amar-utu a]  
<sup>lú</sup>azlag <sup>lú</sup>umbisag <sup>l</sup>d<sup>u</sup>-gur-šeš-<sup>l</sup>...  
18 [d]umu šá <sup>l</sup>d<sup>e</sup>n-su-pi-e-mu-hur a <sup>l</sup>en-e-ṭi-[ir]  
<sup>kur</sup>šu-šá-nu <sup>itti</sup>bár u<sub>4</sub> 18-kam  
20 [mu] 24-kam <sup>l</sup>da-ri-muš  
lugal e<sup>ki</sup> u kur-kur  
22 na<sub>4</sub> kišib  
<sup>l</sup>li-qu-ding[ir-i'-in-ni]  
24 [...]

Remarques :

l. 16 : Arad-Baba, fils de Mušezib-Marduk, descendant d'Ašlaku est attesté à Suse dans le texte BIGGS 1994 : 301 : 11-12.

l. 8-10 : Pour l'expression : NP<sub>1</sub> itti NP<sub>2</sub> ušazzazma ana NP<sub>3</sub> / NP<sub>1</sub> fera enregistrer (le paiement) auprès de NP<sub>2</sub> et donnera (une confirmation écrite) à NP<sub>3</sub> voir WESZELI 1997 : 233-6, STOLPER 2001 : 120 et JURSA 2005a : 44.

<sup>(1-6)</sup>Li-qu-ilu-'inni, fils de Bulluṭu, descendant de Ba'iru, a reçu 1 mine d'argent blanc à 1/8 d'impureté de qualité courante à Suse de la part de Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi, pour le compte d'Itti-Bel-limir, fils de

Bazuzu, descendant de Šum-libši. <sup>(7-10)</sup>Liqu-ilu-'inni fera enregistrer (le paiement) d'une mine d'argent blanc auprès d'Itti-[Bel-limir] à Babylone et il donnera (une confirmation écrite) à Širku.

<sup>(11-17)</sup>[Les témoins : .....] ; Marduk, [.....] [fils de] Bel-iddin ; Ša-[...] ; Kišir, fils de Sin-[...] ; Arad-Baba, fils de Mušezib-[Marduk, descendant d]'Ašlaku.

<sup>(17-18)</sup>Le scribe : Nergal-ŠEŠ-[...], fils de Bel-suppe-muhur, descendant de Bel-eṭiru.

<sup>(19-21)</sup>Suse, le 18 *nisanu* (i) de l'[an] 24 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays.

<sup>(22)</sup>Sceau de Liqu-ilu-['inni].

#### **ABRAHAM 1997a : 78 (BM 30878)**

Inventaire : BM 30878  
Date babylonienne : 16/x/Darius 24  
Année julienne : 497  
Lieu : Suse  
Archive : Egibi  
Édition : Bertin 2533 (copie). ABRAHAM 1997a : 78-79 (transcription et traduction).  
Bibliographie : ABRAHAM 2004 : 23. WAERZEGGERS 2010a : 782.

1 ma-na 14 gín kù-babbar šá ina 1 gín bit-qa nu-uh-hu-tú  
2 šá <sup>1</sup>ni-din-tu<sub>4</sub> dumu šá <sup>1</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-{UD}-din a <sup>1</sup>u-mug  
ina ugu <sup>1</sup>ši-iš-ki dumu šá <sup>1</sup>mu-a a <sup>1</sup>e-gì-bi  
4 ina <sup>iti</sup>še kù-babbar-a' 1 ma-na 14 gín  
ina <sup>iti</sup>tin-tir<sup>ki</sup> i-na sag-du-šú ina-ad-din  
6 <sup>1</sup>mu-kin-nu <sup>1</sup>na-šir dumu šá <sup>1</sup>ur-a  
a <sup>1</sup>dù-eš-dingir <sup>1</sup>bul-ṭa-a dumu šá <sup>1</sup>ki-<sup>d</sup>en-lum-mir  
8 a <sup>1</sup>en-e-ṭir <sup>1</sup>d-en-mu dumu šá <sup>1</sup>din a <sup>1</sup>šeš-ba-ni  
<sup>1</sup>re-mut-<sup>d</sup>ba-ba<sub>6</sub> dumu šá <sup>1</sup>mu-mu a <sup>1</sup>na-bu-tú  
10 <sup>1</sup>mu-ra-nu dumu šá <sup>1</sup>d-amar-utu-su a <sup>1</sup>ga-húl  
<sup>1</sup>ki-<sup>d</sup>nà-din dub-sar dumu šá <sup>1</sup>mu-<sup>d</sup>nà a <sup>1</sup>mi-šir-a-a  
12 [š]u-šá-an<sup>ki</sup> <sup>iti</sup>ab u<sub>4</sub> 16-kam  
[m]u 24-kam <sup>1</sup>da-ri-ia-muš  
14 lugal e<sup>ki</sup> lugal kur-kur

#### Remarque :

l. 8 : Balaṭu, le nom du père de Bel-iddin est une forme abrégée d'Itti-Marduk-balaṭu (cf. Dar. 156 :2-4).

<sup>(1-3)</sup>74 sicles d'argent à 1/8e d'impureté de qualité courante appartenant à Nidintu, fils d'Itti-Marduk-balaṭu, descendant de Sasinnu, sont à la charge de Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi. <sup>(4-5)</sup>Au mois d'*addaru* (xii), il donnera les 74 sicles d'argent à Babylone, dans son intégralité.

<sup>(6-10)</sup>Les témoins : Našir, fils de Kalbaia, descendant d'Eppeš-ili ; Bulṭaia, fils d'Itti-bel-lummir, descendant de Bel-eṭiru ; Bel-iddin, fils d'(Itti-Marduk)-balaṭu, descendant d'Ah-bani ; Remut-Baba, fils de Šum-iddin, descendant de Babutu ; Muranu, fils de Marduk-eriba, descendant de Gahal.

<sup>(11)</sup>Le scribe : Itti-Nabu-balaṭu, fils d'Iddin-Nabu, descendant de Miširaia.

<sup>(12-14)</sup>Suse, le 16 *ṭebētu* (x) de l'an 24 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

**ABRAHAM 1997a : 79 (BM 33936)**

Inventaire : BM 33936  
 Date babylonienne : 3/xii-a/Darius [16]  
 Année julienne : 505  
 Lieu : Suse  
 Archive : Egibi  
 Édition : Bertin 2839 (copie) ; ABRAHAM 1997a : 79-81 (transcription et traduction) ; ABRAHAM 2004 : 347-350 (transcription et traduction).  
 Bibliographie : ABRAHAM 2004 : 3, 236, 278, 301, 423. WAERZEGGERS 2010a : 781, 789, 797, 798, 808 et n. 115 et n. 119.  
 Autre copie : Liv.25

23 ma-na kù-babbar šá ina 1 gín bit-qa nu-uh-hu-[tu]  
 2 šá<sup>1d</sup> nà-ú-bal-liṭ-su a-šú šá<sup>1d</sup> nà-ki-šīr  
 a<sup>1</sup> dil-sur ina ugu<sup>1</sup> ši-ir-ku a-šú šá<sup>1</sup> mu-a a<sup>1</sup> e-gi-bi  
 4 ina<sup>iti</sup> gu<sub>4</sub> ina tin-tir<sup>ki</sup> kù-babbar-a' 23 ma-na  
 šá ina 1 gín bit-qa nu-uh-hu-tú ina sag-du-šú  
 6 i-nam-di-in kù-babbar-a' 23 ma-na<sup>1d</sup> nà-ú-bal-liṭ-su  
 ina qí-bit šá<sup>1</sup> ši-ir-ku a-na<sup>1d</sup> za-ba<sub>4</sub>-ba<sub>4</sub>-mu  
 8 a-šú šá<sup>1e</sup> tel-lu a<sup>1</sup> šeš-meš-[mu] u<sup>1</sup> gar-umuš kiš<sup>ki</sup>  
 ra-šu-ú šá ugu<sup>1</sup> ši-ir-ku<sup>1d</sup> nà-ú-bal-liṭ-su  
 10 it-tad-di-in  
<sup>1</sup>mu-kin-nu<sup>1</sup> igi-<sup>d</sup>en-a-dag-gal<sup>1</sup> til-gíd-da é-sag-íla  
 12<sup>1d</sup> nà-en-šú-nu<sup>1</sup> di-ku<sub>5</sub> a<sup>1</sup> da-<sup>d</sup>amar-utu<sup>1d</sup> nà-zi-ti-urì<sup>1</sup> di-ku<sub>5</sub>  
 a<sup>1</sup> šá-na-ši-šú<sup>1</sup> la-a-ba-ši<sup>1</sup> di-ku<sub>5</sub> dumu<sup>1-1</sup> gal-60-ši  
 14<sup>1</sup> numun-ia<sup>1</sup> di-ku<sub>5</sub> a-šú šá<sup>1</sup> nar-gi-ia  
<sup>1</sup>ki-<sup>d</sup>nà-nu-uh-hu<sup>1</sup> di-ku<sub>5</sub> a-šú šá<sup>1d</sup> en-da  
 16<sup>1d</sup> nà-it-tan-nu<sup>1</sup> di-ku<sub>5</sub> a-šú šá<sup>1</sup> re-mut  
<sup>1d</sup> nà-din-iṭ a-šú šá<sup>1</sup> ni-din-tu<sub>4</sub>-<sup>d</sup>en<sup>1d</sup> en-a-mu  
 18 a-šú šá<sup>1</sup> r-<sup>d</sup>gu-la a<sup>1</sup> dù-eš-dingir<sup>1d</sup> nà-kád<sup>1</sup> di-ku<sub>5</sub>  
 a<sup>1d</sup> 30-tab-nu<sup>1</sup> ni-din-tu<sub>4</sub><sup>1</sup> di-ku<sub>5</sub> a<sup>1</sup> šá-šid-dak-ku  
 20<sup>1</sup> mu-<sup>d</sup>nà<sup>1</sup> di-ku<sub>5</sub> a<sup>1</sup> ši-gu-ú-a  
<sup>1</sup>ši-ir-ku dub-sar a-šú šá<sup>1</sup> mu-a a<sup>1</sup> [e-gi-bi]  
 22 eren<sup>ki</sup> it<sup>i</sup>še igi-ú u<sub>4</sub> 3-kam [mu 16-kam]

<sup>1</sup>da-ri-i'-ia-muš lugal t[in-tir<sup>ki</sup> u kur-kur]

- Lo.E. na<sub>4</sub> kišib <sup>1</sup>igi-<sup>d</sup>en-a-dag-gal <sup>lú</sup>til-gíd-da / na<sub>4</sub> kišib <sup>ld</sup>nà-en-šú-nu <sup>lú</sup>di-ku<sub>5</sub>  
U.E. na<sub>4</sub> kišib <sup>1</sup>numun-ia <sup>lú</sup>di-ku<sub>5</sub> / na<sub>4</sub> kišib <sup>1</sup>mu-<sup>d</sup>nà <sup>lú</sup>di-ku<sub>5</sub> / [na<sub>4</sub> kišib <sup>1</sup>... <sup>lú</sup>]di-ku<sub>5</sub>  
R.E. <sup>lú</sup>di-ku<sub>5</sub> na<sub>4</sub> kišib <sup>1</sup>ki-<sup>d</sup>nà-nu-uh-hu / na<sub>4</sub> kišib <sup>ld</sup>nà-it-tan-nu / [na<sub>4</sub> kišib] <sup>1</sup>ni-din-tu<sub>4</sub> <sup>lú</sup>di-ku<sub>5</sub>  
L. E. na<sub>4</sub> kišib <sup>ld</sup>en-a-mu

Remarques :

l. 19 : La lecture du nom pose problème. K. Abraham propose de le corriger en <sup>1</sup>ka<sup>1</sup>-si<sup>1</sup>-dak-ku pour y reconnaître une autre lecture du nom Kaššidakku (ABRAHAM 1997a : 81 et ABRAHAM 2004 : 349, commentaire de la ligne 19).

l. 22 : Pour la date voir WAERZEGGERS 2010a : 781 n. 7.

<sup>(1-3)</sup>23 mines d'argent à 1/8e d'impureté de qualité courante appartenant à Nabu-bullissu, fils de Nabu-kišir, descendant de Eda-eṭir, sont à la charge de Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi. <sup>(4-6)</sup>Au mois d'*aiāru* (ii), il donnera à Babylone les 23 mines d'argent à 1/8e d'impureté de qualité courante dans son intégralité. <sup>(6-10)</sup>Nabu-bullissu a donné les 23 mines d'argent sur ordre de Širku à Zababa-iddin, fils d'Etellu, descendant d'Ahhu, le gouverneur de Kiš, créancier de Širku.

<sup>(11-20)</sup>Les témoins : Pani-Bel-adaggal, le *qīpu* de l'Esagil ; Nabu-belšunu, le juge, fils d'Ile'i-Marduk ; Nabu-napšati-ušur, le juge, fils de Ša-našišu ; Labaši, le juge, fils de Rab-šušši ; Zeriya, le juge, fils de Nargiya ; Itti-Nabu-nuhu, le juge, fils de Bel-le'i ; Nabu-ittannu, le juge, fils de Remut ; Nabu-uballiṭ, fils de Nidintu-Bel ; Bel-apla-iddin, fils d'Arad-Gula, descendant d'Eppeš-ili ; Nabu-kašir, le juge, fils de Sin-tabni ; Nidintu, le juge, fils de Kaššidakku<sup>7</sup> ; Iddin-Nabu, le juge, fils de Šigua.

<sup>(21)</sup>Le scribe : Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'[Egibi].

<sup>(22-23)</sup>Suse, le 3 *addaru*-intercalaire (xii-b) [de l'an 16 de] Darius (I<sup>er</sup>), roi [de Babylone et des pays].

<sup>(Lo.E.)</sup>Sceau-cylindre de Pan-Bel-adaggal, le *qīpu* ; sceau-cylindre de Nabu-belšunu, le juge ; <sup>(U.E.)</sup>sceau-cylindre de Zeriya, le juge ; sceau-cylindre d'Iddin-Nabu, le juge ; [sceau de NP], le juge ; <sup>(R.E.)</sup>sceau-cylindre d'Itti-Nabu-nuhhu ; sceau-cylindre de Nabu-ittannu ; [sceau-cylindre de] Nidintu, le juge ; <sup>(L.E.E.)</sup>sceau-cylindre de Bel-apla-iddin.

**ABRAHAM 2004 : n° 4**

- Inventaire : BM 30243  
Date babylonienne : 7/viii/Darius I<sup>er</sup> 25  
Année julienne : 497  
Lieu : Babylone  
Archive : Egibi  
Édition : Bertin 2572 (copie). ABRAHAM 2004 : 210 (transcription et traduction).  
Bibliographie : ABRAHAM 2004 : 235f., 238, 245, 247, 256, 290, 298f., 306, 513, 605.

1/3 ma-na 1<sup>l</sup> gín kù-babbar babbar-ú šá ina 1 gín bit-qa nu-[uh-hu]-[tu]  
2 il-ki šá<sup>ld</sup> en-gi ù<sup>ld</sup> en-kar-ir dumu-meš šá  
<sup>ld</sup>en-ba-šá dumu<sup>lu</sup> sanga-<sup>d</sup>idim šá ta<sup>iti</sup> bár mu 25-kam  
4 a-di til<sup>iti</sup> še mu 25-kam<sup>l</sup> da-a-ri-ia-muš  
lugal<sup>l</sup> ši-iš-ki dumu-šú šá<sup>l</sup> sì-na-a dumu<sup>l</sup> e-gi-bi  
6 [i-na] qá-at<sup>l</sup> re-mu-tu a-šú šá<sup>l</sup> kal-ba-a  
[ana muh]-hi<sup>ld</sup> en-gi ù<sup>ld</sup> en-kar-ir  
8 [ma]-hi-ir 1+en ta-àm ti-ú  
<sup>lu</sup>mu-kin-nu<sup>ld</sup> en-ka-šir a-šú šá<sup>l</sup> nu-um-mu-[ru]  
10 a<sup>l</sup> da-bi-bi<sup>ld</sup> en-ki-šir a-šú šá<sup>ld</sup> nà-a-mu  
a<sup>lu</sup> sanga-<sup>d</sup>idim<sup>ld</sup> nà-ku-šur-šú a-šú šá<sup>ld</sup> amar-utu-sur  
12 <sup>l</sup>na-din a-šú šá<sup>l</sup> zu-ba-a-ta-i-li  
<sup>l</sup>ir-<sup>d</sup>ba-ba<sub>6</sub> dub-sar dumu<sup>lu</sup> azlag  
14 tin-tir<sup>ki</sup> <sup>iti</sup> apin u<sub>4</sub> 7-kam mu 25-kam  
<sup>l</sup>da-a-ri-ia-muš lugal tin-tir<sup>ki</sup>  
16 lugal kur-kur

<sup>(1-5)</sup>(Concernant) les 21 sicles d'argent blanc à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité moyenne, *ilku* de Bel-ušallim et de Bel-eṭir, les fils de Bel-iqišaia, descendants de Šangu-Ea, (dû) depuis le mois de *nisannu* (i) jusqu'à la fin du mois d'*addaru* (xii) de l'an 25 du roi Darius (I<sup>er</sup>) : <sup>(5-8)</sup>Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi, les a reçus de la part de Rimutu, fils de Kalbaia, pour le compte de Bel-ušallim et de Bel-eṭir.

<sup>(9-12)</sup>Les témoins : Bel-kašir, fils de Nummuru, descendant de Dabibi ; Bel-kišir, fils de Nabu-apla-iddin, descendant de Šangu-Ea ; Nabu-kušuršu, fils de Marduk-eṭir ; Nadinu, fils de Zubbat-ili.

<sup>(13)</sup>Le scribe : Arad-Baba, descendant d'Ašlaku.

<sup>(14-16)</sup>Babylone, le 7 *arahsamnu* (viii) de l'an 25 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

#### ABRAHAM 2004 : n°5

Inventaire : BM 30256  
Date babylonienne : 2/vii/Darius 24  
Année julienne : 498  
Lieu : Babylone  
Archive : Egibi  
Édition : Bertin 2537 (copie). ABRAHAM 2004 : 211-212 (transcription et traduction).  
Bibliographie : ABRAHAM 2004 : 195, 198, 328f., 331, 333, 335, 88f. &n. 338, 90&n. 346, 377f., 381, 410, 103, 428, 106, 115f., 534, 666, 239, 253, 344.

3 gur še-bar ina qí-bi šá  
2 <sup>l</sup>ina-é-sag-íl-li-bir  
<sup>lu</sup>gar : umuš tin-tir<sup>ki</sup> <sup>l</sup>ni-din-tu<sub>4</sub>-<sup>d</sup>en-dam-qát  
4 <sup>lu</sup>qal-la šá<sup>l</sup> ina-é-sag-íl-li-bir ina šu<sup>ll</sup>

<sup>1</sup>šiš-ki a-šú šá <sup>1</sup>mu-a a <sup>1</sup>e-gì-bi  
6    *ma-hi-ir* še-bar šá a-na kurum<sub>6</sub>-há  
      šá <sup>14</sup>má-lah<sub>4</sub>-meš šá ina lib-bi <sup>giš</sup>má  
8    [šá] kaš-há šá a-na <sup>URU</sup>KUR TI <sup>URU</sup>KUR TI  
      [il]-la-ku sî-na-tu<sub>4</sub>  
10    <sup>14</sup>mu-kin-nu <sup>1</sup>en-šú-nu a-šú šá  
      <sup>1</sup>lib-luṭ <sup>1</sup>ir-ia a-šú šá  
12    <sup>1d</sup>nà-kar-ir <sup>1</sup>ap-la-a a-šú šá <sup>1</sup>ba-zu-zu  
      a <sup>1</sup>ba-bu-tu <sup>1d</sup>en-su a-šú šá  
14    <sup>1</sup>kal-ba-a a <sup>1</sup>mu-líb-šú  
      <sup>1</sup>ú-bar a-šú šá <sup>1d</sup>en-mu a <sup>1d</sup>idim-pat-ta-nu  
16    <sup>14</sup>umbisag <sup>1d</sup>en-it-tan-nu a-šú šá  
      <sup>1</sup>mu-<sup>d</sup>en tin-tir <sup>ki</sup>iti du<sub>6</sub>  
18    [u<sub>4</sub>] 2-kam mu 24-kam  
      [<sup>1d</sup>a-ri-ia-muš lugal e<sup>ki</sup>  
10    [lugal] kur-kur-meš

Remarque :

l. 8 : La lecture et l'identification de ce toponyme restent incertaines. Il semble que le scribe ait recopié deux fois le nom de la même ville. Il pourrait s'agir de la ville de Kuri-galzu, située dans les environs de Sippar dont une des écritures est kur-ti<sup>ki</sup> (ZADOK 1985 : 121) ou bien de la ville de Kurbat (<sup>uru</sup>kur-bat) située dans les environs d'Uruk (ZADOK 1985 : 203).

<sup>(1-6)</sup>Nidintu-Bel-damqat, le serviteur d'Ina-Esagil-lilbir, a reçu 540 litres d'orge de la part de Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi, sur ordre d'Ina-Esagil-lilbir, le gouverneur de Babylone. <sup>(6-8)</sup>C'est l'orge qui a été donnée pour les rations alimentaires des bateliers qui sont dans le bateau (chargé) de bière qui va dans la ville de KUR-TI.

<sup>(10-15)</sup>Les témoins : Belšunu, fils de Libluṭ ; Ardiya, fils de Nabu-eṭir ; Aplaiia, fils de Bazuzu, descendant de Babutu ; Bel-eriba, fils de Kalbaia, descendant de Šumu-libši ; Ubar, fils de Bel-iddin, descendant d'Ea-pattannu.

<sup>(16-17)</sup>Le scribe : Bel-ittannu, fils d'Iddin-Bel.

<sup>(17-20)</sup>Babylone, le 2 tašrītu (vii) de l'an 24 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, [roi] des pays.

**ABRAHAM 2004 : n°7**

Inventaire : BM 30270

Date babylonienne : 6/xii/Darius 26

Année julienne : 495

Lieu : Babylone

Archive : Egibi

Édition : Bertin 2602 (copie) ; Abraham 2004 : 214-217 (transcription et traduction).



Bibliographie : ABRAHAM 2004 : 186, 195, 328f., 382, 386, 391, 396, 398f., 421, 103, 423, 425, 107, 556, 221, 223, 228, 248, 2501, 257, 268, 271, 280, 300, 312, 327, 362, 403, 451, 456, 467.

<sup>giš</sup>má šá <sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>nà šá ina igi  
 2 <sup>id</sup>utu-mu a-šú šá <sup>id</sup>en-mu a-na  
<sup>lú</sup>ma-la-hu-tu <sup>giš</sup>má a-na i-di-šú  
 4 a-di bi-ir-tu<sub>4</sub> šá edin-ú-a  
 a-na 1/3 ma-na kù-babbar babbar-ú nu-uh-hu-tu  
 6 a-na <sup>l</sup>ši-rik a-šú šá <sup>l</sup>sì-na-a  
 a <sup>l</sup>e-gì-bi id-din kù-babbar-a'  
 8 1/3 ma-na i-dí <sup>giš</sup>má u kurum<sub>6</sub>-há  
 e-[tir] <sup>giš</sup>má bir-tu<sub>4</sub>  
 10 ul i-te-qu ki-i <sup>l</sup>gišmá  
 i-te-qu 5 ma-na kù-babbar  
 12 ina-ad-din 1+en ta-àm ti-[ú]  
<sup>lú</sup>mu-kin-nu <sup>l</sup>ha-ba-ši-ru  
 14 a-šú šá <sup>l</sup>šad-din-nu <sup>l</sup>haš<sup>l</sup>-da-a-a  
 a-šú šá <sup>id</sup>nà-din-su-e <sup>l</sup>bul-ṭa-a  
 16 a-šú šá <sup>id</sup>utu-ib-ni  
 u <sup>lú</sup>umbisag <sup>id</sup>en-su a-šú šá <sup>l</sup>ap-la-a  
 18 a <sup>l</sup>mu-lib-ši e<sup>ki</sup> itiy<sup>še</sup>  
 u<sub>4</sub> 6-kam mu 26-kam  
 20 <sup>l</sup>da-ri-ia-muš lugal e<sup>ki</sup>  
 u kur-kur

Remarques :

l. 16 : Šamaš-ibni, père de Bulṭaia, est une forme abrégée pour Šamaš-zer-ibni (cf. ABRAHAM 2004 : n°13 : 20-21).

l. 17 : Comme le remarque K. Abraham il semble que le nom du scribe se retrouve sous la forme : Bel-eriba, fils de Kalbaia, descendant de Šum-libši (voir par exemple le texte ABRAHAM 2004 : n°24 : 7 *infra* et les autres références dans ABRAHAM 2004 : 479b).

<sup>(1-3)</sup>(Concernant) un bateau appartenant à Iddin-Nabu qui est à la disposition de Šamaš-iddin, fils de Bel-iddin, pour la navigation : <sup>(3-7)</sup>Il a donné en location le bateau (pour aller) jusqu'à la Forteresse de Šerua à Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi, pour 20 sicles d'argent blanc de qualité courante. <sup>(7-9)</sup>Les 20 sicles d'argent pour la location du bateau et pour les rations alimentaires ont été payés. <sup>(9-10)</sup>Le bateau ne devra pas aller au-delà de la Forteresse. <sup>(10-12)</sup>Si le bateau va au-delà, il donnera 5 mines d'argent. <sup>(12)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

<sup>(13-16)</sup>Les témoins : Habaširu, fils de Šaddinnu ; Hašdaia, fils de Nabu-balassu-iqbi ; Bulṭaia, fils de Šamaš-(zer)-ibni.

<sup>(17-18)</sup>Le scribe : Bel-eriba, fils d'Aplaia, descendant de Šum-libši.

<sup>(18-21)</sup>Babylone, le 6 *addaru* (xii) de l'an 26 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays.

**ABRAHAM 2004 : n°9**

Inventaire :	BM 30297
Date babylonienne :	6/viii/Darius 24
Année julienne :	498
Lieu :	Babylone
Archive :	Egibi
Édition :	Bertin 2542 (copie). ABRAHAM 2004 : 219-220 (transcription et traduction).
Bibliographie :	ABRAHAM 2004 : 137, 232, 64, 235, 239, 67, 257, 290.

- il-ki šá<sup>1d</sup>nà-it-tan-nu dumu*
- 2 *šá<sup>1d</sup>en-mu-gar-un dumu<sup>1</sup>su-ha-a-a*  
*šá ul-<tu><sup>iti</sup>bár šá mu 24<sup>1</sup>-kam*
- 4 *a-di qí-it šá<sup>iti</sup>še šá mu 24-kam*  
*<sup>1</sup>da-ri-iá-muš lugal<sup>1</sup>ší-iš-ku*
- 6 *dumu šá<sup>1</sup>sì-na-a dumu<sup>1</sup>e-gi-[bi]*  
*ina šu<sup>11</sup>id[nà]-it-tan-nu ma-[hi]-ir*
- 8 *qé-me-šú gam-mar šá mu 24-[kam]*  
*<sup>1</sup>ši-iš-ku ina šu<sup>11</sup>idnà-it-t[an-nu]*
- 10 *ma-hi-ir<sup>14</sup>mu-kin<sub>7</sub> x-[...]*  
*dumu šá<sup>1d</sup>amar-utu-na-šir a<sup>1</sup>lib<sup>?</sup>l-[uṭ]<sup>?</sup>*
- 12 *<sup>1d</sup>en-mu dumu šá<sup>1d</sup>nà-a-mu*  
*a<sup>14</sup>sanga-<sup>d</sup>gu-la<sup>1</sup>du<sub>10</sub>l-ga-ia*
- 14 *dumu šá<sup>1</sup>lá<sup>?</sup>-aq<sup>?</sup>-qu-un-nu-šú*  
*<sup>14</sup>umbisag<sup>1</sup>eri-ba-a dumu<sup>1</sup>ib-na-a*
- 16 *e<sup>ki</sup>iti<sup>iti</sup>apin u<sub>4</sub> 6-kam*  
*mu 24-kam<sup>1</sup>da-ri-iá-muš*
- 18 *lugal e<sup>ki</sup> lugal kur-kur 1-en ta-àm*  
*il-te-qu-ú*

<sup>(1-5)</sup>(Concernant) l'*ilku* de Nabu-ittannu, fils de Bel-šum-iškun, descendant de Suhaia, (dû) depuis le mois de *nisannu* (i) de l'an 24 jusqu'à la fin du mois d'*addaru* (xii) de l'an 24 du roi Darius (1<sup>er</sup>) : <sup>(5-7)</sup>Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi, l'a reçu des mains de Nabu-ittannu. <sup>(8-10)</sup>Širku a reçu la farine complète de l'an 24 des mains de Nabu-ittannu.

<sup>(10-14)</sup>Les témoins : [NP], fils de Marduk-našir, descendant de Libl[uṭ<sup>?</sup>]; Bel-iddin, fils de Nabu-apla-iddin, descendant de Šangu-Gula ; Ṭabiya, fils de Laqqunnušú<sup>?</sup>.

<sup>(15)</sup>Le scribe : Eriba, fils d'İbnaia.

<sup>(16-18)</sup>Babylone, le 6 *arahasmanu* (viii) de l'an 24 de Darius (1<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

<sup>(18-19)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

**ABRAHAM 2004 : n°12**

Inventaire : BM 30446  
 Date babylonienne : 4/vii/Darius 24  
 Année julienne : 498  
 Lieu : [Babylone ?]  
 Archive : Egibi  
 Édition : Bertin 2532 (copie). ABRAHAM 2004 : 224-226 (transcription et traduction).  
 Bibliographie : ABRAHAM 2004 : 1, 136, 146, 153, 155, 179, 183f., 188, 53f. & n. 191, 195, 204 ; 230, 106f, 442, 660, 169 & n. 671, 679, 245f., 282, 288.

<sup>1</sup>lib-luṭ a-šú šá<sup>1</sup> na-din a<sup>1</sup>mu-[...]  
 2 <sup>1</sup>tu-damar-utu<sup>1</sup> a-šú šá<sup>1d</sup> en-din-iṭ a<sup>1d</sup> nà-ur<sup>1?</sup>-šú<sup>1</sup>  
 it-ti<sup>giš</sup> šid šá x x x [x x (x)]  
 4 šá<sup>1</sup> da-ri<sup>1</sup>-muš lugal šá ina šu<sup>1l</sup>  
<sup>1</sup>ba-ni<sup>1</sup>-lugal-uri šá é ip-ru  
 6 a-ki-ri<sup>1</sup> šid e-tir-ú-<sup>1</sup>tu<sup>2</sup>  
 al-la-a' nu-úr-<sup>d</sup>30  
 8 a-šú<sup>1</sup> šá ir-d<sup>en</sup> a<sup>1-lú</sup> sanga-d<sup>gu</sup>-la  
<sup>1</sup>ku-šur-a a-šú šá<sup>1</sup> li-ši-ru  
 10 <sup>1d</sup>utu-mu a-šú šá<sup>1d</sup> en-šeš-meš-mu  
 a<sup>1</sup>ir-a-ni ir-ía a-šú šá<sup>1</sup> kar-e-a  
 12 a<sup>1</sup>su-ha-a-a pap 6 šá-da-de-e  
 a-di lib-luṭ u<sup>1</sup>tu-damar-utu  
 14 [x x] ra-tu<sup>4</sup> a-di MA-DI-LE-E  
<sup>1</sup>ma<sup>1</sup>-hi-ir<sup>lú</sup> mu-kin-nu<sup>1</sup> ka-ši-ru  
 16 a-šú<sup>1</sup> šá<sup>1</sup> ta-tan-nu<sup>1</sup> ib-na-<a> a-šú šá<sup>1</sup> mu-še-zib-d<sup>amar</sup>-utu  
<sup>1</sup>a<sup>1</sup> ir<sup>1</sup>-gir<sup>4</sup>-<kù> mu-ra-nu a-šú šá<sup>1d</sup> amar-utu-pap  
 18 [...] a-šú šá<sup>1</sup> kal-ba-a a<sup>1</sup>mu-<sup>1</sup>lib-ši<sup>1</sup>  
 [...] <sup>iti</sup>du<sup>6</sup> u<sup>4</sup> 4-<sup>1</sup>kam<sup>1</sup> mu<sup>1</sup> 24-<kam>  
 20 <sup>1</sup>da-ri<sup>1</sup>-muš lugal re<sup>ki</sup>  
 u kur-kur

**Remarque :**

Le formulaire de ce texte est très semblable à celui d'ABRAHAM 2004 : n°24. Beaucoup de points restent difficilement compréhensibles. Nous nous appuyons sur l'édition du texte réalisé par K. Abraham et sur ses commentaires.

<sup>(1-6)</sup>Libluṭ, fils de Nadinu, descendant de MU-..., Eriba<sup>2</sup>-Marduk, fils de Bel-uballiṭ, descendant de Nabu-ušuršu, avec le registre des comptes de [...] du roi Darius (I<sup>er</sup>), qui ont été payés de la part de Bani-šar-ušur du magasin des rations d'orge, en accord avec le registre des comptes. <sup>(7-12)</sup>Parmi eux : Nur-Sin, fils d'Arad-Bel, descendant de Šangu-Gula, Kušur, fils de Liširu, Šamaš-iddin, fils de Bel-ahhe-iddin, descendant d'Ir'anni,

Ardiya, fils de Kalbaia, descendant de Suhaia. <sup>(12-13)</sup>Au total : 6 haleurs avec Libluṭ et Eriba<sup>2</sup>-Marduk. <sup>(14-15)</sup>[...] il a reçu.

<sup>(15-17)</sup>Les témoins : Kaširu, fils de Tattannu ; Ibaia, fils de Mušežib-Marduk, descendant d'Arad-Ner<gal> ; Muranu, fils de Marduk-našir.

<sup>(18)</sup>Le scribe : [NP], fils de Kalbaia, descendant de Šum-libši.

<sup>(19-21)</sup>[NV], le 4 *tašrītu* (vii) de l'an 24 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays.

#### ABRAHAM 2004 : n° 13

Inventaire : BM 30490  
Date babylonienne : 5/xii/Darius 26  
Année julienne : 495  
Lieu : Babylone  
Archive : Egibi  
Édition : Bertin 2618 (copie) ; ABRAHAM 2004 : 227-229 (transcription et traduction).  
Bibliographie : ABRAHAM 2004 : 186, 195, 328f., 382, 386, 392, 396, 398f., 421, 130f., 106f., 452, 115, 517, 216, 248, 254, 315, 456.

<sup>giš</sup>má šá <sup>l</sup>ba-la-ṭu dumu šá <sup>l</sup>ina-qí-bi-<sup>[d]</sup>x]  
2 <sup>lú</sup>ma-še-e-nu šá ina igi <sup>ld</sup>nà-numun-ba-š[á-an-n]i  
dumu šá <sup>l</sup>e-re-e-šú a-na <sup>lú</sup>ma-la-hu-tú  
4 <sup>giš</sup>má a-na i-di-šú a-na 1/3 ma-na  
kù-babbar babbar-ú nu-uh-hu-tu a-na  
6 <sup>l</sup>ši-rik dumu<sup>l</sup> šá <sup>l</sup>mu-a a <sup>l</sup>e-gi-bi  
<sup>id</sup>din kù-babbar-a<sub>4</sub> 1/3 ma-na babbar-ú  
8 i-di <sup>giš</sup>má-šú a-di kurum<sub>6</sub>-h[á]-[šú]  
ina šu<sup>ll</sup> <sup>l</sup>ši-rik dumu šá <sup>l</sup>s[i]-na-a  
10 ma-hi-ir e-ṭir <sup>giš</sup>má]  
bi-iš-tu<sub>4</sub> šá edin-ú-a {x}  
12 ul i-ti-qu ki-i  
<sup>giš</sup>má bi-iš-[t]u<sub>4</sub> šá edin-ú-a  
14 i-te-qu 5 ma-[n]a kù-babbar babbar-ú  
<sup>l</sup>ši-rik a-na <sup>ld</sup>nà-numun-ba-šá  
16 <sup>lú</sup>ma-la-hu šá <sup>ld</sup>din <sup>lú</sup>ma-še-e-nu  
ina-ad-din 1+en ta-àm ti-ú  
18 <sup>lú</sup>mu-kin-nu <sup>l</sup>ha-ba-ši-ru  
dumu šá <sup>l</sup>šad-di-nu <sup>l</sup>haš<sup>l</sup>-da-a dumu šá  
20 <sup>ld</sup>nà-din-su-e <sup>l</sup>bul-ṭa-a dumu šá  
<sup>ld</sup>utu-numun-ib-ni <sup>l</sup>haš-da-a-a dumu šá  
22 <sup>l</sup>šá-<sup>d</sup>nà-[šú<sup>l</sup>-ú] u <sup>lú</sup>umbisag  
<sup>ld</sup>en-su dumu šá <sup>l</sup>kal-ba-a

- 24 e<sup>ki ittiš</sup>še u<sub>4</sub> 5-kam mu ʾ261-[kam]  
<sup>1</sup>da-ri-muš lugal e<sup>ki</sup> u kur-<kur>
- 26 e<sup>giš</sup>má ina bir-tu<sub>4</sub> šá edin-ʾú-a<sup>1</sup>  
 ʾi<sup>1</sup>-nap-pal

**Remarque :**

l. 27 : Pour le sens de décharger du verbe *napālu* voir ABRAHAM 2004 : 254 (commentaire de la ligne 24 du texte ABRAHAM 2004 : n°27).

<sup>(1-3)</sup>(Concernant) un bateau appartenant à Balaṭu, fils d’Ina-qibi-[ND], le *mašennu*, qui est à la disposition de Nabu-zer-iqiš[ann]i, fils d’Erešu, pour la navigation : <sup>(4-7)</sup>Il a donné le bateau en location à Širku, fils d’Iddinaia, descendant d’Egibi, pour 20 sicles d’argent blanc de qualité courante. <sup>(7-10)</sup>Il a reçu en paiement de la part de Širku, fils d’Iddinaia, descendant d’Egibi, les 20 sicles d’argent pour la location du bateau ainsi que les rations alimentaires. <sup>(10-12)</sup>Le bateau ne devra pas aller au-delà de la Forteresse de Šerua. <sup>(12-17)</sup>Si le bateau va au-delà de la Forteresse de Šerua, Širku donnera 5 mines d’argent blanc à Nabu-zer-iqišaia(nni), le batelier de Balaṭu, le *mašennu*. <sup>(17)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

<sup>(18-22)</sup>Les témoins : Habaširu, fils de Šaddinnu ; Hašdaia, fils de Nabu-balassu-iqbi ; Bulṭaia, fils de Šamaš-zer-ibni ; Eribaia, fils de Ša-Nabu-šu.

<sup>(22-23)</sup>Le scribe : Bel-eriba, fils de Kalbaia.

<sup>(24-25)</sup>Babylone, le 5 *addaru* (xii) de l’an 26 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays.

<sup>(26-27)</sup>Il devra décharger ( ?) le bateau dans la Forteresse de Šeura.

**ABRAHAM 2004 : n°15**

Inventaire :	BM 30589
Date babylonienne :	20/iii/Darius 26
Année julienne :	496
Lieu :	Babylone
Archive :	Egibi
Édition :	Bertin 2619 (copie) ; ABRAHAM 2004 : 230-231 (transcription et traduction)
Bibliographie :	ABRAHAM 2004 : 137,143, 59, 61, 226, 232, 65, 235-238, 241, 245, 247, 259, 72, 270, 290, 297f., 300, 303, 306, 314, 83 n. 324, 96 n. 380, 660, 662, 213, 221, 352.

- 2/3 ma-na kù-babbar šá ina 1 gín bit-qa nu-uh-hu-tú
- 2 il-ki šá ul-tu itti<sup>ti</sup>bár mu 25-<kam> a-di til  
 ittiš<sup>ti</sup>še mu ʾ251-kam <sup>1</sup>da-[a-ri]-ia-muš lugal
- 4 a-na ugu e<sup>giš</sup>ban [šá] <sup>1d</sup>en-su dumu šá <sup>1</sup>na-din  
 dumu <sup>1</sup>lu-uš-ana-zalág-<sup>d</sup>amar-utu u <sup>1</sup>ti-pa-ni-šú
- 6 <sup>1</sup>ši-iš-ki dumu šá <sup>1</sup>si-na-a dumu <sup>1e</sup>gi-bi  
 ina šu<sup>1</sup> <sup>1</sup>i-qu-pu šeš šá <sup>1d</sup>en-su
- 8 ma-hir kù-babbar a-na <sup>1d</sup>en-su

- <sup>lú</sup>si-pir-ri šá<sup>l</sup> <sup>lú</sup>sag-meš
- 10 šá ugu kurum<sub>6</sub>-há šá é-gal eš-š[ú (x x)]  
gíd-da it-ti-šú
- 12 <sup>lú</sup>mu-kin-nu <sup>l</sup>haš-da-a dumu <šá> <sup>id</sup>[x-x]-gin-a  
dumu <sup>id</sup>30-da-ma-qu <sup>l</sup>ka<sub>5</sub>-a
- 14 dumu <šá> <sup>l</sup>en-šú-nu dumu <sup>id</sup>30-da-ma-qu  
<sup>id</sup>nà-na-din-šeš dumu šá <sup>l</sup>re-mut-<sup>d</sup>en
- 16 dumu <sup>l</sup>dù-eš-dingir <sup>id</sup>amar-utu-ba-šá-an-ni  
dub-sar dumu šá <sup>id</sup>nà-urì-šú dumu <sup>lú</sup>1-sur-gi-na
- 18 tin-tr<sup>ki</sup> it<sup>i</sup> sig<sub>4</sub> u<sub>4</sub> 20-kam  
mu 26-kam <sup>l</sup>da-a-ri-ia-muš
- 20 lugal tin-tir<sup>ki</sup> u kur-kur  
1+en ta-àm
- 22 il-qu-ú

Remarque :

l. 5 : le terme de <sup>lú</sup>tipanu dérive de *tipu* (« supplément » ; « addition »). Voir VAN DRIEL 2002 : 240-241 n. 59 et BAKER 2004 : 74-75.

<sup>(1-5)</sup>(Concernant) les 40 sicles d'argent à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité courante, *ilku* (dû) depuis le mois de *nisannu* (i) de l'an 25 jusqu'à la fin du mois d'*addaru* (xii) de l'an 25 du roi Darius (I<sup>er</sup>), (pesant) sur l'arc de Bel-eriba, fils de Nadinu, descendant de Luši-ana-nur-Marduk, et son suppléant : <sup>(6-8)</sup>Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi, les a reçus de la part d'Iqupu, frère de Bel-eriba. <sup>(8-10)</sup>L'argent [a été donné?] à Bel-eriba, le *sepīru* des responsables des rations alimentaires du Palais-Neuf. <sup>(11)</sup>Le registre est avec lui.

<sup>(12-16)</sup>Les témoins : Hašdaia, fils de [ND]-mukin-apli, descendant de Sin-damaqu ; Šellibi, fils de Belšunu, descendant de Sin-damaqu ; Nabu-nadin-ahi, fils de Remut-Bel, descendant d'Eppeš-ili.

<sup>(16-17)</sup>Le scribe : Marduk-iqišaianni, fils de Nabu-ušuršu, descendant de Šahit-gine.

<sup>(18-20)</sup>Babylone, le 20 *simānu* (iii) de l'an 26 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de pays et des pays.

<sup>(21-22)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

**ABRAHAM 2004 : n° 18**

Inventaire : BM 30639  
Date babylonienne : 28/vii/Darius I<sup>er</sup> 25  
Année julienne : 497  
Lieu : Babylone  
Archive : Egibi  
Édition : Bertin 2576 (copie). ABRAHAM 2004 : 235-236 (transcription et traduction).  
Bibliographie : ABRAHAM 2004 : 26, 18, 199, 328f., 350, 91, 355, 364, 368, 413, 103, 422, 106f., 438f., 660, 667, 278, 289, 302, 3101, 349.

- gi-mi-ir* šá 1-me gur še-bar šá ul-[tu]  
 2 garim tam-ti<sup>1</sup> gissu-a-a<sup>lú</sup> si-pir-ri  
 šá<sup>lú</sup> nu-<sup>giš</sup> kiri<sub>6</sub>-meš u<sup>lú</sup> da-li-e-meš  
 4 šá é-gal gal-ú u é-gal eš-šú  
 [d]umu šá<sup>1</sup> é-dingir-il-tam-ga-bi ina iq-[bi]  
 6 šá<sup>1</sup> gu-za-nu<sup>lú</sup> gar-umuš tin-tir<sup>ki</sup>  
 ina šu<sup>11</sup> ši-rik a-šú šá<sup>1</sup> mu-a [a<sup>1</sup> e-gi-bi]  
 8 ma-hi-ir e-lat šá gíd-da igi-[ú]  
 šá *gi-mi-ir* šá 50 gur še-bar šá [(x x)]  
 10 <sup>1d</sup>en-nigin-ir u<sup>1</sup> haš-da-a-[a]  
 šá ina iq-bi šá<sup>1</sup> gu-za-nu<sup>lú</sup> gar-umuš [tin-tir<sup>ki</sup>]  
 12 [m]ah-hír<sup>lú</sup> mu-kin<sup>1</sup>-nu<sup>1</sup> ka-šir  
 [a-šú] šá<sup>1</sup> ta-at-tan-nu a<sup>1</sup> dù-eš-dingir  
 14 [ni]-din-tu<sub>4</sub> dumu šá<sup>1</sup> ir-ia a<sup>1</sup> gal-60-š[i]  
<sup>[1]d</sup>nà-urì-šú dumu šá<sup>1d</sup> nà-šeš-meš-mu  
 16 [a]<sup>1d</sup> 30-tab-ni  
<sup>1d</sup>nà-din-iṭ dub-sar dumu<sup>1d</sup> en-a-urì  
 18 tin-tir<sup>ki</sup> itti<sup>6</sup> du<sub>6</sub> u<sub>4</sub> 28-kam  
 mu 25-kam<sup>1</sup> da-a-ri-ia-muš  
 20 lugal tin-tir<sup>ki</sup> u kur-kur

<sup>(1-2)</sup>(Concernant) les frais de transport de 18 000 litres d'orge depuis le *tamirtu* du Tamtu : <sup>(2-8)</sup>Šillaia, le *sepīru* des jardiniers et puiseurs d'eau du Grand-Palais et du Palais-Neuf, fils de Bīt-ili-iltammar, les a reçus de la part de Širku, fils d'Iddinaia, [descendant d'Egibi], sur ordre de Guzanu, le gouverneur de Babylone. <sup>(8-12)</sup>Non compris un registre antérieur de frais de transport de 9 000 litres d'orge de [...] que Bel-upahhir et Hašdaia recevront sur ordre de Guzanu, le gouverneur de [Babylone].

<sup>(12-16)</sup>Les témoins : Kašir, fils de Tattannu, descendant d'Epeš-ili ; Nidintu, fils d'Ardiya, descendant de Rab-šušši ; Nabu-ušuršu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant de Sin-tabni.

<sup>(17)</sup>Le scribe : Nabu-uballiṭ, descendant de Bel-apla-ušur.

<sup>(18-20)</sup>Babylone, le 28 *tašrītu* (vii) de l'an 25 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays.

#### ABRAHAM 2004 : n°20

- Inventaire : BM 30651  
 Date babylonienne : (Fin Darius I<sup>er</sup> 25)  
 Année julienne : 496  
 Archive : Egibi  
 Édition : ABRAHAM 2004 : 540-541 (copie), 238-239 (transcription et traduction).  
 Bibliographie : ABRAHAM 2004 : 1, 86, 80 n. 308, 316, 331, 335, 90 n. 341, 255.

- [x ma]-na kù-babbar babbar-ú nu<sup>2</sup>-[...]
- 2 ina šu<sup>11</sup> id<sup>1d</sup>u-gur-mu [(...)]  
[x]+1 ma-na kù-babbar babbar-ú [ina šu<sup>11</sup> id<sup>1d</sup>en-mu]
- 4 šá é-dumu-tin-tir<sup>ki</sup>  
2 ma-na kù-babbar babbar-ú ina šu<sup>11</sup> id<sup>1d</sup>nà-it-tan-nu
- 6 u<sup>1</sup>lib-lu<sup>1</sup> šá ina ugu i, eš-šú e-lu-ú  
2 ma-na kù babbar babbar-ú ina šu<sup>11</sup> ap-la-a
- 8 šá ina uru<sup>u</sup>šá-bi-i-lu  
1-1/2 ma-na kù-babbar babbar-ú ina šu<sup>11</sup> mar-duk a
- 10 <sup>lu</sup>bahár  
[x]+1/2 ma-na kù-babbar babbar-ú <sup>1</sup>ni-din-tu-<sup>d</sup>en-dam-qát
- 12 [ina š]u<sup>11</sup> <sup>1</sup>haš-da-a-a šá ina uru<sup>u</sup>šá-bi-i-lu  
[x ma-n]a 5 gín kù-babbar babbar-ú <sup>1</sup>ni-din-[tu-<sup>d</sup>en-dam-qát]
- [Plusieurs lignes cassées]
- [x x x] id<sup>1d</sup>[za-ba<sub>4</sub>-ba<sub>4</sub>-mu-mu]
- 2' [x] gín kù-babbar babbar-ú  
[ina n]a-áš-par-tu<sub>4</sub> šá <sup>lu</sup>gar-umuš
- 4' <sup>1</sup>r-d<sup>1</sup>bu-ne-ne <sup>lu</sup>r <sup>lu</sup>gar-umuš  
ina gub-zu <sup>1</sup>na-piš-tu<sub>4</sub>
- 6' ù <sup>1</sup>ba-nu-nu

Remarques :

Ce texte ne comporte pas de dates, mais les paiements qu'il enregistre concernent l'an 25 de Darius (1<sup>er</sup>) (497-496). Parmi les contribuables citées dans ce texte, plusieurs d'entre eux se retrouvent cités dans les textes de reçu de l'ilku de l'an 25 de Darius :

- 1) Nabu-ittannu (l. 5) pourrait être le même qui a remis le montant de l'ilku à Marduk-našir-apli au cours du mois de dūzu (iv) de l'an 25 de Darius (ABRAHAM 2004 : n°43).
- 2) Aplaia, contribuable de la ville de Šabilu (l. 7), est le même qui est mentionné dans le texte ABRAHAM 2004 : n°52 rédigé à Šabilu au cours de l'an 25.

<sup>(1-2)</sup>[x mi]ne d'argent blanc, [de qualité moyenne] de la part de Nergal-iddin [...]

<sup>(3-4)</sup>[x]+1 mine d'argent blanc des mains de Bel-iddin, du Bīt-mar-Babili,

<sup>(5-6)</sup>2 mines d'argent blanc de la part de Nabu-ittannu et de Liblu<sup>1</sup>, de la partie haute du Canal Neuf,

<sup>(7-8)</sup>2 mines d'argent blanc de la part d'Aplaia qui est dans la ville de Šabilu,

<sup>(9-10)</sup>1 mine ½ d'argent blanc de la part de Marduk, descendant de Paharu,

<sup>(11-12)</sup>[x] mine d'argent blanc de Nidintu-bel-damqat des mains de Hašdaia, qui est dans la ville de Šabilu,

<sup>(13)</sup>[x mi]ne et 5 sicles d'argent blanc de Nidintu-bel-damqat

<sup>(14)</sup>[.....]

<sup>(17)</sup>[.....] Zababa-iddin,

<sup>(2'-6')</sup>[x] sicles d'argent blanc, sur ordre du gouverneur de Babylone, Arad-Bunene, le serviteur du gouverneur, en présence de Napištu et de Banunu [.....]



**ABRAHAM 2004 : n° 22**

Inventaire :	BM 30764
Date babylonienne :	23/iii/Darius I <sup>er</sup> 25
Année julienne :	497
Lieu :	Babylone
Archive :	Egibi
Édition :	Bertin 2566 (copie). ABRAHAM 2004 : 242 (transcription et traduction).
Bibliographie :	ABRAHAM 2004 : 136, 154, 56 n. 205, 213, 290, 328f., 409, 103, 107f., 434, 436, 440, 115, 284, 293, 310.

	<sup>lú</sup> hun-gá <sup>lú</sup> šá-di-du šá iti 6 u <sub>4</sub> -mu-meš
2	šá a-di qí-it <sup>iti</sup> apin šá mu 25-kam šá <sup>l</sup> mar-duk-a a-[šú] šá <sup>ld</sup> nà-urì-šú a <sup>l</sup> mu-líb-ši
4	<sup>l</sup> ši-rik a-šú šá <sup>l</sup> mu-a a <sup>l</sup> e-gi-bi ina šu <sup>II</sup> <sup>l</sup> na-ši-bu a <sup>l</sup> la-qí-pi
6	a-na muh-hi <sup>l</sup> mar-duk-a ma-hir 1+en ta-àm šá-ṭa-ri il-te-qu-ú
8	<sup>lú</sup> mu-kin-nu <sup>l</sup> mar-duk-a a-šú šá <sup>l</sup> gu-za-nu a <sup>l</sup> kàš-šì-dak-ku <sup>l</sup> ta-at-tan-nu
10	a-šú šá <sup>ld</sup> nà-kàd a <sup>l</sup> da-bi-bi <sup>l</sup> ap-la-a a-šú šá <sup>l</sup> ni-qu-du a <sup>lú</sup> šitim
12	<sup>lú</sup> umbisag <sup>ld</sup> ṛnà <sup>l</sup> -bul-liṭ-su a-šú šá <sup>ld</sup> ṛnà <sup>l</sup> -gin-numun a <sup>ld</sup> idim-nu-dingir tin-tir <sup>ki</sup> <sup>iti</sup> sig <sub>4</sub>
14	u <sub>4</sub> 23-kam mu 25-kam <sup>l</sup> da-a-ri-ia-muš lugal tin-tir <sup>ki</sup> u kur-kur

<sup>(1-3)</sup>(Concernant) la location de haleurs pour six jours par mois jusqu'à la fin du mois d'*arāhsamnu* (viii) de l'an 25 (due) par Marduka, fils de Nabu-ušuršu, descendant de Šum-libši : <sup>(4-6)</sup>Širku l'a reçue des mains de Našibu, fils de Laqipi, pour le compte de Marduka. <sup>(7)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

<sup>(8-12)</sup>Les témoins : Marduka, fils de Guzanu, descendant de Kaššidakku ; Tattannu, fils de Nabu-kašir, descendant de Dabibi ; Aplaiā, fils de Niqudu, descendant d'Itinnu.

<sup>(12-13)</sup>Le scribe : Nabu-bullissu, fils de Nabu-mukin-zeri, descendant d'Ea-šalam-ili.

<sup>(13-15)</sup>Babylone, le 23 *simānu* (iii) de l'an 25 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays.

**ABRAHAM 2004 : n° 24**

Inventaire :	BM 30795
Date babylonienne :	26/x/Darius I <sup>er</sup> 26
Année julienne :	495
Lieu :	Babylone
Édition :	Bertin 2606 (copie). ABRAHAM 2004 : 244-247 (transcription et traduction).

Bibliographie : ABRAHAM 2004 : 136, 150f., 48 n. 167f., 171, 174-176, 187, 193, 195-197, 201, 210, 228, 106, 443, 660, 672, 679, 225f., 280, 288f., 291, 292, 307, 351, 354, 370, 408.

- <sup>1</sup>re] -mut a-šú šá <sup>1d</sup>amar-utu-gi a <sup>1</sup>lú] b[ahá]r  
 2 [u] <sup>1</sup>lib-luṭ a-šú šá <sup>1</sup>it-ti-<sup>d</sup>nà-din a <sup>1-lú</sup>si-<si-e>  
 it-ti <sup>giš</sup>šid-meš x x lugal  
 4 šá BAR RI ina šu <sup>11</sup>gu-za-nu [a-šú šá <sup>1d</sup>n[à-mu-gin]  
 a <sup>1-lú</sup>šá-na-ni-šú a-ki-i <sup>1giš</sup>[šid-meš e-ti]r-rat?  
 6 il-la-a' [x] [ga <sup>?</sup>] [x] [x x (x)]  
 ù <sup>giš</sup>šid-meš [ina] [x x x x (x)]  
 8 ina tin-tir <sup>ki</sup>a-na [x x x x (x)]  
<sup>1</sup>úgar-umuš tin-tir <sup>ki</sup>i-[x]-(x)]  
 10 u <sup>1ú</sup>ša-da-e-meš e-tir-me[š]  
<sup>1ú</sup>mu-kin-nu <sup>1d</sup>en-it-tan-nu a-šú šá  
 12 <sup>1d</sup>utu-mu a <sup>1ú</sup>šanga-bár  
<sup>1</sup>ši-rik a-šú šá <sup>1</sup>mu-a a <sup>1</sup>e-gi-bi  
 14 <sup>1d</sup>nà-šeš-mu a-šú šá <sup>1</sup>ba-zu-zu a <sup>1</sup>ir-a-ni  
<sup>1</sup>haš-da-a-a a-šú šá <sup>1d</sup>nà-šeš-meš-[bul]-[liṭ]  
 16 <sup>1d</sup>en-it-tan-nu a-šú šá <sup>1</sup>na-pu-uš-tu<sub>4</sub>  
<sup>1</sup>u <lú> umbisag <sup>1d</sup>en-su a-šú šá <sup>1</sup>kal-ba-a a <sup>1</sup>mu-[lib]-[ši]  
 18 e <sup>ki</sup>itti ab u<sub>4</sub> 26-kam  
 mu 26-kam <sup>1</sup>da-ri-muš  
 20 tin-tir <sup>ki</sup>u kur-kur

Remarque :

Le formulaire de ce texte est très semblable à celui d'ABRAHAM 2004 : n°12. Beaucoup de points restent difficilement compréhensibles. Nous nous appuyons sur l'édition du texte réalisé par K. Abraham et sur ses commentaires.

<sup>(1-5)</sup>Remut, fils de Marduk-ušallim, descendant de Paharu, [et] Libluṭ, fils d'Itti-Nabu-balaṭu, descendant de Sisi avec le registre des comptes [...] du roi des ... des mains de Guzanu, fils de Na[bu-šum-ukin], descendant de Ša-našišu, selon le registre des comptes [ont été payé ?]. <sup>(6-9)</sup>Excepté : le [...] et le registre des comptes [...] dans Babylone pour [...] le gouverneur de Babylone. <sup>(10)</sup>Les haleurs ont été payés.

<sup>(11-16)</sup>Les témoins : Bel-ittannu, fils de Šamaš-iddin, descendant de Šangu-parakki, Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi ; Nabu-ah-iddin, fils de Bazuzu, descendant d'Ir'anni ; Hašdaia, fils de Nabu-ahhe-bullit ; Bel-ittannu, fils de Napuštu.

<sup>(17)</sup>Le scribe : Bel-eriba, fils de Kalbaia, descendant Šum-libši.

<sup>(18-20)</sup>Babylone, le 26 *ṭebētu* (x) de l'an 26 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

**ABRAHAM 2004 : n°25**

Inventaire :	BM 30799
Date babylonienne :	26/v/Darius I <sup>er</sup> 5/6 <sup>?</sup>
Date julienne :	518
Lieu de rédaction :	[Babylone ?]
Archive :	Egibi
Edition :	ABRAHAM 2004 : 247-249 (transcription et traduction), 543 (copie)
Bibliographie :	ABRAHAM 2004 : 328f., 382-384, 386, 396, 398, 408, 103, 107, 115, 374, 381 ; WAERZEGGERS 2010a : 804 n.102.

- [g<sup>i</sup>]<sup>s</sup> má šá 6 kù[š ...]
- 2 [šá] ḫr-<sup>d</sup>utu<sup>?</sup> [x]
- <sup>lú</sup>si-pir-ri šá 'x-x [x x] na-a'
- 4 šá ina igi <sup>l</sup>ki-na-a a-na <sup>lú</sup>má-lah<sub>4</sub>-ú-tu
- [a]ḫ-na i-di-šú a-na [x] ma-na kù-babbar babbar-ú
- 6 [šá] ina 1 gín bit-qa nu-uh-hu-tú a-na <sup>id</sup>amar-utu-na-šir-ibila
- [a]ḫ-šú šá <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din a <sup>l</sup>e-gi-bi id-din
- 8 [ki]ḫ-i <sup>giš</sup>má <sup>id</sup>amar-utu-na-šir-ibila
- [x] i, kab-bar-ra ul-te-bal [1/2]
- 10 ma-na kù-babbar babbar-ú a-na ḫr-<sup>d</sup>[utu]
- i-nam-din
- 12 <sup>lú</sup>mu-kin-nu <sup>id</sup>é-a-ibila-mu a-šú šá
- <sup>l</sup>mu-še-zib-<sup>d</sup>amar-utu a <sup>lú</sup>gír-lá-ka-a-ri
- 14 <sup>l</sup>ba-la-tu a-šú šá <sup>l</sup>dingir-meš-la-ba-a'
- <sup>l</sup>um-ma-a a-šú šá <sup>id</sup>amar-utu-numun <sup>lú</sup>bahár
- 16 u <sup>lú</sup>umbisag <sup>l</sup>li[b]-l[ut] a-šú šá <sup>id</sup>nà-mu-gin
- a <sup>l</sup>ši-g[u-ú-a x x x <sup>l</sup>ti]ne u<sub>4</sub> 26-kam
- 18 mu [4+[1-2<sup>?</sup>]-kam Darius lugal] e<sup>ki</sup> u kur-kur
- kuru[m<sub>6</sub> ... <sup>id</sup>am]ar-utu-na-šir-ibila
- 20 a-[šú šá] [...] áš ?
- [ta] u<sub>4</sub> 11-kam šá <sup>iti</sup>kin <sup>giš</sup>má ina [igi]
- 22 <sup>id</sup>amar-utu-na-šir-ibila

Remarques :

l. 9 : K. Abraham lit le nom de ce canal i, libir<sup>?</sup>-ra. C. Waerzeggers corrige cette lecture en i, kab-bar-ra (WAERZEGGERS 2010a : 804 n.102).

<sup>(1-7)</sup>(Concernant) un bateau de six coudées [...] appartenant à Arad-Šamaš [...] le scribe sur parchemin de [NP], qui est à la disposition de Kinaia : il l'a loué pour la navigation à Marduk-našir-apli, fils d'Itti-Marduk-balaṭu,

contre un salaire de [x] mine d'argent de qualité courante à 1/8<sup>e</sup> d'impureté. <sup>(8-11)</sup>Si Marduk-našir-apli [...] le bateau [sur ?] le canal Kabar, il donnera 30 sicles d'argent blanc à Arad-[Šamaš].

<sup>(12-17)</sup>Les témoins : Ea-apla-iddin, fils de Mušezib-Marduk, descendant de Ṭabih-kari ; Balaṭu, fils d'Ili-laba', Ummaia, fils de Marduk-zer-ibni, descendant de Paharu.

<sup>(16)</sup>Le scribe : Libluṭ, fils de Nabu-šum-ukin, descendant de Šigua.

<sup>(17-18)</sup>[NV], le 26 *abu* (v) de l'an 4/5 ? de Darius (Ier), roi de Babylone, roi des pays.

<sup>(19-20)</sup>Les rations [alimentaires ... Mard]uk-našir-apli, fils de [...].

<sup>(21-22)</sup>[À partir] du 11 *ulūlu* (vi), le bateau (sera) à la disposition de Marduk-našir-apli.

#### ABRAHAM 2004 : n° 26

Inventaire :	BM 30819
Date babylonienne :	5 <sup>2</sup> /xii/Darius I <sup>er</sup> 25
Année julienne :	496
Lieu :	Šabilu
Archive :	Egibi
Édition :	Bertin 2575 (copie) ; ABRAHAM 2004 : 249-251 (transcription et traduction).
Bibliographie :	ABRAHAM 2004 : 137, 232, 65, 235, 256, 290, 308, 216, 221, 239, 268, 271, 280, 312, 316, 323, 327, 362.

	<i>il-ki šá<sup>l</sup>bar-si-a-a a-šú šá</i>
2	<sup>ld</sup> amar-utu-mu-uri a <sup>l</sup> ba-bu-tu <i>šá ul-tu<sup>iti</sup>bár šá mu 25-kam</i>
4	<i>a-di-i qí-it šá<sup>iti</sup>še šá mu 25-kam</i> <i><sup>l</sup>da-a-ri-maš lugal e<sup>ki</sup> u kur-kur-meš</i>
6	<i><sup>l</sup>ši-rik-tu<sub>4</sub> a-šú šá<sup>l</sup>sì-na-a</i> <i>a <sup>l</sup>e-gi-bi ina šu<sup>II</sup></i>
8	{erasure} <i><sup>l</sup>bar-si-a-a ma-hi-[ir]</i> <i>1+en-a ta-na-a' šá-ṭa-ri</i>
10	<i>il-te-qu-ú</i> <i><sup>lu</sup>mu-kin-nu <sup>ld</sup>en-mu a-šú šá<sup>l</sup>ba-[si]-a</i>
12	<i>a <sup>ld</sup>en-e-ṭè-ru <sup>l</sup>mu-ra-nu</i> <i>a-šú šá<sup>ld</sup>nà-mu-mu <sup>l</sup>ni-din-tu<sub>4</sub>-<sup>d</sup>en</i>
14	<i><sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>en</i> <i><sup>ld</sup>amar-utu-dù-numun <sup>lu</sup>umbisag a-šú šá<sup>ld</sup>nà-mu-<sup>giš</sup>a <sup>l</sup>din</i>
16	<i><sup>uru</sup>šá-bi-il<sup>iti</sup>še u<sub>4</sub> [5<sup>?</sup>-kam]</i> <i>mu 25-kam <sup>l</sup>da-a-ri-[muš]</i>
18	<i>lugal e<sup>ki</sup> u kur-kur-meš</i> <i><sup>l</sup>šul-lu-ma-a a-šú šá<sup>l</sup>kal-[ba-a]</i>

<sup>(1-5)</sup>(Concernant) l'*ilku* de Barsiya, fils de Marduk-šum-ušur, descendant de Babutu, (dû) depuis le mois de *nisannu* (i) de l'an 25, jusqu'à la fin du mois d'*addaru* (xii) de l'an 25 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays : <sup>(6-8)</sup>Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi, l'a reçu de la part de Barsiya. <sup>(9-10)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

<sup>(11-14)</sup>Les témoins : Bel-iddin, fils de Basiya, descendant de Bel-eṭiru ; Muranu, fils de Nabu-šum-iddin ; Nidintu-Bel, fils d'Iddin-Bel ; <sup>(19)</sup>Šullumaia, fils de Kalbaia.

<sup>(15)</sup>Le scribe : Marduk-ban-zeri, fils de Nabu-šum-lišir, descendant de Balaṭu.

<sup>(16-18)</sup>Šabilu, le 5<sup>e</sup> *addaru* (xii) de l'an 25 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays.

#### ABRAHAM 2004 : n°27

Inventaire : BM 30853  
 Date babylonienne : [Darius 24]  
 Année julienne : 498/497  
 Lieu : [Babylone ?]  
 Archive : Egibi  
 Édition : ABRAHAM 2004 : 251-255 (transcription et traduction), copie (544-545).  
 Bibliographie : ABRAHAM 1997a : 73 ; ABRAHAM 2004 : 1, 213, 328f, 86f. &n. 330, 335-338, 340, 342, 344-345, 347-349, 377f., 381, 97f. n. 382 et 386, 410f., 414, 103, 427f., 446, 115f., 534, 537, 660, 660, 168 n. 666, 229, 239, 366. WAERZEGGERS 2010a : 787, 790, 804, 806.

[(x ma-na) x gí]n kù-babbar babbar-ú šá a-na <sup>l</sup>šul-lu-mu  
 2 <sup>l</sup>gal [x a]-na <sup>l</sup>hun-gá-meš sì-na <sup>iti</sup>du<sub>6</sub> u<sub>4</sub> 25-kam  
 2/3 ma-na 1-1/2 gín kù-babbar babbar-ú 6 gín kù-babbar u<sub>4</sub>-ú  
 4 šám <sup>túg</sup>kur-ra ina gub-zu šá <sup>l</sup>gar-umuš a-na  
<sup>l</sup>hun-gá-meš sì-na <sup>iti</sup>du<sub>6</sub> u<sub>4</sub> 25-kam  
 6 1-1/3 ma-na 6 gín kù-babbar i-di 2-ta <sup>giš</sup>má-meš  
 šá a-na <sup>ld</sup>en-ik-šur <sup>l</sup>sag ù <sup>l</sup>erín-meš-šú  
 8 šá é kar-ri sì-na <sup>iti</sup>du<sub>6</sub> u<sub>4</sub> 28-kam  
 5 gín kù-babbar babbar-ú šá a-na <sup>ld</sup>en-ik-šur <sup>l</sup>sag sì-na  
 10 2/3 ma-na 1-1/2 gín kù-babbar babbar-ú šám 6.2.3 gur še-bar  
 šá ina qí-bi šá <sup>l</sup>gar-umuš a-na é <sup>l</sup>ar-ta-su-nu  
 12 sì-na <sup>iti</sup>du<sub>6</sub> u<sub>4</sub> 26-kam  
 2/3 ma-na kù-babbar babbar-ú šá a-na <sup>l</sup>ni-din-tu<sub>4</sub>-<sup>d</sup>en-dam-qát  
 14 a-na še-bar a-ki-i gíd-da ù na<sub>4</sub> kišib  
 šá <sup>l</sup>gar-umuš sì-na  
 16 1/3 ma-na kù-babbar šá a-na 4-ta  
 hal-li-íp-tu<sub>4</sub> a-na <sup>l</sup>ni-din-tu<sub>4</sub>-<sup>d</sup>en-dam-qát  
 18 a-ki-i gíd-da u na<sub>4</sub> kišib sì-na  
 1/3 ma-na kù-babbar šá a-na kurum<sub>6</sub>-há šá <sup>l</sup>šá-di-di-e  
 20 šá a-di ká i, ka-bar-ri sì-na

- 10 gín kù-babbar babbar-ú šam 10<sup>dúg</sup> dan-nu-tu [šá] kaš  
 22 šá ina qí-bi šá<sup>lú</sup> gar-umuš a-na<sup>giš</sup> má-meš šá kaš-s[a]g sì-na  
 8.2.3 gur še-bar šá ina qí-bi šá<sup>lú</sup> gar-umuš  
 24 a-na na-pa-lu šá<sup>giš</sup> má-meš a-na<sup>l</sup> mu-gin sì-na  
 2 ma-na kù-babbar babbar-ú šá i-di<sup>giš</sup> má šá ul-tu  
 26 ká i<sub>7</sub> ka-bar-ri a-di<sup>uru</sup> šu-šá-an šá MI-IK-DU  
 ina lib-bi i-lu-ú sì-na  
 28 12-1/2 gín kù-babbar babbar-ú 2 pi qé-me a-na  
 na-še-e šá kan-ka<sup>?</sup> a-na<sup>l</sup> gu-ú-zu-{ina}-<sup>d</sup> en-aš-bat sì-na  
 30 1-1/3 ma-na kù-babbar u<sub>4</sub>-ú šá ina qí-bi šá<sup>lú</sup> gar-umuš  
 a-na i-di<sup>giš</sup> má-meš šá ki<sup>l</sup> ip-ri-ia  
 32 še-bar ú-qàr-ri-ba-nu sì-na  
 1 ma-na 10 gín kù-babbar babbar-ú šá a-na<sup>l</sup> ir-<sup>d</sup> bu-ne-ne  
 34 sì-na ina gub-zu šá<sup>l</sup> na-pur-tu ù  
<sup>l</sup> ba-nu-nu 1-1/2 ma-na kù-babbar u<sub>4</sub>-ú  
 36 šá<sup>l</sup> mar-duk a<sup>lú</sup> bahár šá a-na  
<sup>lú</sup> gar-umuš sì-na ½ ma-na 5 gín kù-babbar babbar-ú  
 38 [šá a]-na i-di<sup>giš</sup> má šá qé-me sì-na

Remarques :

l. 24 : Pour le sens de décharger du verbe *napālu* voir ABRAHAM 2004 : 254 (commentaire de la ligne 24).

l. 26 : La séquence MI-IK-DU pose des problèmes de lecture et de compréhension.

<sup>(1-2)</sup>[x mines et x] sicles d'argent blanc qui ont été donnés à Šullumu, le *rab* [...] pour les journaliers.

<sup>(2-5)</sup>Le 25 *tašrītu* (vii), 41 sicles 1/2 d'argent blanc (et) 6 sicles d'argent blanc, prix des casaques, ont été donnés en présence du gouverneur aux journaliers.

<sup>(5-8)</sup>Le 25 *tašrītu* (vii), 86 sicles d'argent, location de deux bateaux qui ont été donnés à Bel-ikšur, le chef, et ses travailleurs du Bīt-karri.

<sup>(8-9)</sup>Le 28 *tašrītu* (vii), 5 sicles d'argent blanc qui ont été donnés à Bel-ikšur.

<sup>(10-12)</sup>41 sicles 1/2 d'argent blanc, prix de 1 170 litres d'orge qui ont été donnés au Bīt-Artasunu sur ordre du gouverneur.

<sup>(12-15)</sup>Le 26 *tašrītu* (vii), 40 sicles d'argent blanc qui ont été donnés à Nidintu-Bel-damqat pour l'orge en accord avec la tablette et le sceau du gouverneur.

<sup>(16-18)</sup>40 sicles d'argent qui ont été donnés pour 4 câbles à Nidintu-Bel-damqat, en accord avec la tablette et le sceau (du gouverneur).

<sup>(19-20)</sup>40 sicles d'argent qui ont été donnés pour les rations alimentaires des haleurs depuis l'embouchure du canal Kabar.

<sup>(21-22)</sup>10 sicles d'argent blanc prix de 10 jarres-dannu de bière qui ont été donnés pour les bateaux de bière sur ordre du gouverneur.

(23-24) 1 530 litres d'orge qui ont été donnés à Šum-ukin sur ordre du gouverneur pour le déchargement des bateaux.

(25-26) 2 mines d'argent blanc ont été données pour la location d'un bateau qui depuis l'embouchure du canal Kabar jusqu'à la ville de Suse ...

(28-29) 12 sicles 1/2 d'argent blanc et 72 litres de farine ont été donnés à Guzu-Bel-ašbat pour ...

(30-32) 80 sicles d'argent blanc qui ont été donnés pour la location des bateaux qui ont transporté de l'orge avec Ipiriya sur ordre du gouverneur.

(33-35) 70 sicles d'argent blanc qui ont été donnés à Arad-Bunene en présence de Napurtu et de Banunu.

(35-37) 90 sicles d'argent blanc appartenant à Marduk, descendant de Paharu, qui ont été donnés au gouverneur.

(37-38) 35 sicles d'argent blanc qui ont été donnés pour la location d'un bateau de farine.

### ABRAHAM 2004 : n° 31

Inventaire : BM 30980

Date babylonienne : 4/viii/Darius 26

Année julienne : 496

Lieu : Babylone

Archive : Egibi

Édition : Bertin 2623 (copie) ; ABRAHAM 2004 : 261-262 (transcription et traduction).

Bibliographie : ABRAHAM 2004 : 3, 288, 302f., 329.

Autre copie : BRM 1, 81

*gi-mir* šá 3-me 16 gur zú-lum-ma  
2 <sup>1</sup>ap-la-a <sup>lú</sup>sag-lugal <sup>lú</sup>si-pir šá  
<sup>lú</sup>sag-meš šá é-gal eš-šú ina šu<sup>II</sup>  
4 <sup>1</sup>ši-ir-ku dumu šá <sup>1</sup>mu-a dumu <sup>1</sup>e-gi-bi  
ina qí-bi šá <sup>(II)</sup> <sup>1</sup>gu-za-nu <sup>lú</sup>gar-umuš tin-tir<sup>ki</sup>  
6 *ma-hi-ir*  
<sup>lú</sup>mu-kin-nu <sup>1d</sup>u-gur-mu-dù dumu šá  
8 <sup>1</sup>šul-lu-mu <sup>1</sup>si-na-a dumu šá <sup>1</sup>níg-ba-ia  
<sup>1</sup>ni-din-tu<sub>4</sub> dumu šá <sup>1d</sup>amar-utu-mu-mu  
10 <sup>1d</sup>en-it-tan-[nu] dumu šá <sup>1</sup>ki-<sup>d</sup>nà-din  
dumu <sup>1d</sup>en-e-<sup>te</sup>-ru <sup>1</sup>ni-din-tu<sub>4</sub>-<sup>d</sup>en  
12 dumu šá <sup>1d</sup>nà-sig<sub>5</sub>-dingir-meš dumu <sup>1</sup>na-din-še  
<sup>1d</sup>amar-utu-sur <sup>lú</sup>umbisag dumu šá <sup>1d</sup>nà-mu-gar-un  
14 dumu <sup>1</sup>mu-líb-ši tin-tir<sup>ki</sup> <sup>iti</sup>apin  
u<sub>4</sub> 4-kam mu 26-kam  
16 <sup>1</sup>da-ri-ia-muš lugal tin-tir<sup>ki</sup>  
lugal kur-kur

<sup>(1)</sup>(Concernant) les frais de transport (*gimru*) de 56 880 litres de dattes : <sup>(2-6)</sup>Aplaia, l'officier-*sepīru* des responsables du Palais-Neuf, les a reçus de la part de Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi, sur ordre de Guzanu, le gouverneur de Babylone.

<sup>(7-12)</sup>Les témoins : Nergal-šum-ibni, fils de Šullumu ; Iddinaia, fils de Qištiya ; Nidintu, fils de Marduk-šum-iddin ; Bel-ittannu, fils d'Itti-Nabu-balaṭu, descendant Bel-eṭīru ; Nidinti-Bel, fils de Nabu-damiq-ili, descendant de Nadin-še'i.

<sup>(13-14)</sup>Le scribe : Marduk-eṭīr, fils de Nabu-šum-iškun, descendant de Šum-libši.

<sup>(14-17)</sup>Babylone, le 4 *arāhsamnu* (viii) de l'an 26 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

#### ABRAHAM 2004 : n° 37

Inventaire :	BM 31118
Date babylonienne :	4/[-]/Darius 25
Année julienne :	497
Lieu :	Babylone
Archive :	Egibi
Édition :	Bertin 2581 (copie). ABRAHAM 2004 : 270-271.
Bibliographie :	ABRAHAM 2004 : 136, 154, 56 n. 205, 56, 213, 290f., 328f., 409, 103, 438, 115, 216, 221, 250, 268, 278, 280, 293, 312, 327, 362.

	[ <sup>lú</sup> hun]-[ <sup>gá</sup> l šá iti 6 u <sub>4</sub> -mu
2	šá ul-tu <sup>iti</sup> bār <sup>l</sup> mu 25-k[am] a-di qí-it <sup>iti</sup> kin mu 25-kam
4	šá <sup>id</sup> en-mu a-šú šá <sup>l</sup> numun-ia a <sup>lú</sup> gal-dù <sup>l</sup> ši-rik a-šú šá <sup>l</sup> mu-a a <sup>l</sup> e-gi-bi
6	ina šu <sup>II</sup> id en-mu e-ṭir 1+en ta-àm il-qu-ú
8	<sup>lú</sup> mu-kin-nu <sup>id</sup> 30-dingir a-šú šá <sup>l</sup> ni-qu-du a <sup>l</sup> aš-gan-du,
10	<sup>id</sup> nà-uri-šú a-šú šá <sup>l</sup> la-ba-ši a <sup>lú</sup> x <sup>l</sup> <sup>id</sup> utu-níg-ba-an-ni a-šú šá
12	<sup>l</sup> mi-nu-ú-a-na <sup>d</sup> en-da-nu a <sup>lú</sup> sanga <sup>d</sup> utu
14	<sup>lú</sup> umbisag <sup>l</sup> ši-rik a-šú šá <sup>l</sup> [mu-a] a <sup>l</sup> e-gi-bi e <sup>[ki itti x]</sup>
16	[u <sub>4</sub> ] 4-kam mu 25-[kam] <sup>l</sup> da-ri-muš
18	lugal e <sup>ki</sup> u kur-ku[r]



<sup>(1-4)</sup>(Concernant) [la Location de haleurs] pour six jours par mois depuis le mois de *nisannu* (i) de l'an 25 jusqu'à la fin du mois d'*ulūlu* (vi) de l'an 25 due par Bel-iddin, fils de Zeriya, descendant de Rab-bani : <sup>(5-6)</sup>Širku l'a reçue en paiement des mains de Bel-iddin. <sup>(7)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

<sup>(8-13)</sup>Les témoins : Sin-ili, fils de Niqudu, descendant d'Ašgandu ; Nabu-ušuršu, fils de Labaši, descendant d'Itinnu<sup>?</sup> ; Šamaš-iqišaianni, fils de Minu-ana-Bel-danu, descendant de Šangu-Šamaš.

<sup>(14-15)</sup>Le scribe : Širku, fils d'[Iddinaia], descendant d'Egibi.

<sup>(15-18)</sup>Babylone, le 4 [NM] de l'an 25 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays.

#### ABRAHAM 2004 : n°39

Inventaire :	BM 31188
Date babylonienne :	25/[ ]/Darius 24
Année julienne :	498/497
Lieu :	Babylone
Archive :	Egibi
Édition :	Bertin 2534 (copie). ABRAHAM 2004 : 273-275 (transcription et traduction).
Bibliographie :	ABRAHAM 2004 : 136, 154, 188, 198, 56 n. 204, 56, 207, 270, 290, 291, 328f., 409, 103, 115, 660, 670, 679, 218.

- [1+en<sup>lú</sup>ú]-ra-šú šá-da-du šá ka-a-ri
- 2 [šá šu<sup>ll</sup>] <sup>l</sup>ina-é-sag-ìl-li-bi[r]  
[<sup>lú</sup>gar-umuš] tin-tir<sup>ki</sup> šá 2 iti-meš u 2 u<sub>4</sub>m[u] a-[di-i]
- 4 gíd-da igi-[ú] šá<sup>iti</sup>šu [x x] <sup>ld</sup>en-[su] dumu [(šú) <sup>l</sup>ze-ri-ia]  
šá mu 24-kam <sup>l</sup>da-ri-muš
- 6 [lugal] e<sup>ki</sup> lugal kur-kur <sup>l</sup>ši-iš-ku [a-šú]  
[šá] <sup>l</sup>si-na-a [a] <sup>l</sup>e-gi-bi ina šu<sup>ll</sup>
- 8 <sup>ld</sup>en-din-iṭ a-šú šá <sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>nà  
[a] <sup>lú</sup>šu-ku<sub>6</sub> a-na muh-hi <sup>ld</sup>[en-su]
- 10 [a]-šú šá <sup>l</sup>ze-ri-ia a <sup>l</sup>MU-[x] [...]  
*ma-hi-ir*
- 12 {erasure} <sup>lú</sup>mu-kin-nu  
<sup>l</sup>la-a-ba-ši a-šú šá <sup>ld</sup>amar-utu-numun-dù
- 14 a <sup>lú</sup>sipa-anše-kur-ra <sup>ld</sup>nà-mu-dù  
a-šú šá <sup>l</sup>mu-še-zib-<sup>d</sup>en a <sup>ld</sup>30-dingir-meš
- 16 <sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>nà a-šú šá [<sup>ld</sup>en-numun <sup>ld</sup>en-ik-šur]  
a-šú šá <sup>l</sup>šá-du-nu a <sup>lú</sup>bahár
- 18 <sup>ld</sup>en-ba-šá <sup>lú</sup>umbisag a-šú šá <sup>l</sup>gu-za-nu e<sup>ki</sup>  
[<sup>iti</sup>x u<sub>4</sub>] 25-kam mu 24-kam
- 20 [<sup>l</sup>da-ri]-[i] <sup>l</sup>muš lugal e<sup>ki</sup>  
[lugal] kur-kur
- 22 1+en ta-àm *il-qu*-[ú]

<sup>(1-6)</sup>(Concernant) [un] corvéable pour le halage du quai [du service d]'Ina-Esagil-lilbir, [le gouverneur] de Babylone, pour 2 mois et 2 jours, (en accord) avec le précédent registre du mois de *dūzu* (iv), [part entière due par (?)] Bel-eriba, fils de [Zeriya], de l'an 24 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays : <sup>(6-10)</sup>Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi l'a reçu de la part de Bel-uballit, fils d'Iddin-Nabu, descendant de Ba'iru, pour le compte de Bel-[eriba], fils de Zeriya, descendant de MU-[...].

<sup>(12-17)</sup>Les témoins : Labaši, fils de Marduk-zer-ibni, descendant de Re'i-sisi ; Nabu-šum-ibni, fils de Mušezib-Bel, descendant de Sin-ili ; Iddin-Nabu, fils de Bel-zeri ; Bel-ikšur, fils de Šadunu, descendant de Paharu.

<sup>(18)</sup>Le scribe : Bel-iqišaia, fils de Guzanu.

<sup>(18-21)</sup>Babylone, le 25 [*tašrītu* (vii)] de l'an 24 de [Dar]ius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, [roi] des pays.

<sup>(22)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

#### ABRAHAM 2004 : n° 41

Inventaire :	BM 31226
Date babylonienne :	9/vii/Darius I <sup>er</sup> 26
Année julienne :	496
Lieu :	Babylone
Archive :	Egibi
Édition :	Bertin 31226 (copie) ; ABRAHAM 2004 : 276-277.
Bibliographie :	ABRAHAM 2004 : 83, 121, 39f., 136, 150-152, 49f.n. 176f., 178, 180, 195, 201, 213, 107f., 605, 687, 236, 271, 293, 349.

<sup>lú</sup>a-gàr šá a-na bàd tin-tir<sup>ki</sup>  
2 šá <sup>š</sup>šu-zu-bu dumu <sup>lú</sup>bal-liṭ-su-<sup>d</sup>amar-utu  
a <sup>l</sup>gír-lá ù <sup>l</sup>gu-za-nu dumu šá <sup>l</sup>ha-am-ba-qu  
4 šá a-di-i qí-ti <sup>iti</sup>še-<2>-kam šá mu 26-kam a <sup>lú</sup>man-di-di  
<sup>l</sup>damar-utu-re-man-ni dumu šá <sup>l</sup>damar-utu-mu-urì  
6 a <sup>lú</sup>sanga-<sup>d</sup>iškur ina iq-ba šá <sup>l</sup>dad-du-kam <sup>lú</sup>gal bàd ina šu<sup>ii</sup> <sup>l</sup>ši-rik-ku  
dumu šá <sup>l</sup>sì-na-a a <sup>l</sup>e-gi-bi  
8 a-na {ina} muh-hi <sup>l</sup>šu-zu-bu ù  
<sup>l</sup>gu-za-nu ma-hi-ir 1+en-a ta-àm  
10 ti-ú  
<sup>lú</sup>mu-kin-nu <sup>l</sup>dà-mu-mu u <sup>l</sup>numun-ia  
12 dumu-meš šá <sup>l</sup>dub-numun a <sup>l</sup>de-ku-ú  
<sup>l</sup>en-din-iṭ dumu šá <sup>l</sup>dà-kar-zi-meš  
14 <sup>l</sup>lib-luṭ dumu šá <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>nà-din a <sup>lú</sup>si-si-i  
<sup>l</sup>en-su dumu šá <sup>l</sup>kal-ba-a a <sup>l</sup>mu-lib<sup>l</sup>-šì  
16 <sup>l</sup>dza-ba<sub>4</sub>-ba<sub>4</sub>-mu dumu šá  
<sup>l</sup>ni-qu-du a <sup>lú</sup>en-nun-ká-gal <sup>lú</sup>umbisag  
18 <sup>l</sup>dà-it-tan-nu dumu šá <sup>l</sup>dīškur-a-mu

e<sup>ki</sup> itti du<sub>6</sub> u<sub>4</sub> 9-kam mu 26-kam  
 20 <sup>1</sup>da-ri-i'-muš lugal e<sup>ki</sup> u kur-kur-meš  
 qé-me-šú-nu šá mu 26-kam  
 22 e-ṭir

<sup>(1-4)</sup>(Concernant) un journalier pour le rempart de Babylone (dû) par Šuzubu, fils d'Uballisu-Marduk, descendant de Ṭabihu, et Guzanu, fils de Hambaqu, descendant de Mandidi, jusqu'à la fin d'*addaru*-intercalaire (xii-b) de l'an 26 : <sup>(5-9)</sup>Marduk-remanni, fils de Marduk-šum-ušur, descendant de Šangu-Adad, l'a reçu de la part de Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi, sur ordre d'Adad-ereš, le chef de la citadelle, pour le compte de Šuzubu et de Guzanu. <sup>(9-10)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

<sup>(11-17)</sup>Les témoins : Nabu-šum-iddin et Zeriya, les fils de Šapik-zeri, descendants de Deku ; Bel-uballiṭ, fils de Nabu-eṭir-napšati ; Libluṭ, fils d'Itti-Nabu-balaṭu, descendant de Sisi ; Bel-eriba, fils de Kalbaia, descendant de Šum-libši ; Zababa-iddin, fils de Niqudu, descendant de Maššar-abulli.

<sup>(17-18)</sup>Le scribe : Nabu-ittannu, fils d'Adad-apla-iddin.

<sup>(19-20)</sup>Babylone, le 9 *tašrītu* (vii) de l'an 26 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays.

<sup>(21-22)</sup>Leur farine de l'an 26 a été payée.

#### ABRAHAM 2004 : n° 42

Inventaire : BM 31227  
 Date babylonienne : 4/[-]/Darius 25  
 Année julienne : 497-496  
 Lieu : Bab-bitagu  
 Archive : Egibi  
 Édition : Bertin 2569 (copie). ABRAHAM 2004 : 279-280 (transcription et traduction).  
 Bibliographie : ABRAHAM 2004 : 135, 137, 143, 44 n. 147, 232, 64, 235, 237, 241, 256, 290, 328, 417, 216, 221, 246, 250, 268, 271, 278, 312, 327, 362.

il-ki šá<sup>1d</sup> en-a-su-ú a-šú  
 2 šá<sup>1d</sup> nà-mu a <sup>1</sup>ba-bu-tu šá a-di-i  
 qí-it<sup>itti</sup> še šá mu 25-kam <sup>1</sup>da-ri-i'-maš  
 4 lugal e<sup>ki</sup> u kur-kur šá i-da-šú  
 šá gi-ši-ri tin-tir<sup>ki</sup> šá ina šu<sup>II</sup> <sup>1d</sup>en-kar<sup>?</sup>-ir  
 6 <sup>1</sup>šir-ku a-šú šá <sup>1</sup>sì-na-a a <sup>1</sup>e-gi-bi  
 [ana muh]-hi<sup>1d</sup> en-su-ú ma-hi-ir  
 8 [1+e]n <ta>-àm il-qu-ú  
 [<sup>1d</sup>mu-kin]-nu <sup>1</sup>eri-ba-a a-šú šá  
 10 [<sup>1d</sup>x-mu]-še-zib <sup>1d</sup>nà-bul-liṭ-su a-šú šá  
<sup>1</sup>haš-da-a <sup>1</sup>šul-lu-ma-a a-šú šá  
 12 <sup>1</sup>kal-ba-a a <sup>1</sup>na-ba-a-a  
<sup>1</sup>zu-um-bu a-šú šá <sup>1</sup>na-pu-uš-tu<sub>4</sub>

- 14 u<sup>lú</sup>umbisag<sup>1</sup>šá-<sup>d</sup>nà-i-du-šú a-šú šá  
 1'la-a-ba-ši a<sup>1-lú</sup>sanga-<sup>d</sup>iškur
- 16 uru<sup>ru</sup>ká-bi-ta-qu<sup>i</sup>[<sup>ti</sup> x]
- u<sub>4</sub> 4-kam mu 25-kam
- 18 [<sup>1</sup>d]a-ri-i'-maš
- lugal e<sup>ki</sup> u kur-[kur]

Remarques :

l. 4 : K. Abraham suggère de lire šá ú<sup>1</sup>-ra<sup>1</sup>-šú šá gi-ši-ri plutôt que šá i-da-šú šá gi-ši-ri (ABRAHAM 2004 : 280, commentaire de la ligne 4).

<sup>(1-5)</sup>(Concernant) l'*ilku* de Bel-asua, fils de Nabu-iddin, descendant de Babutu, (dû) jusqu'à la fin du mois d'*addaru* (xii) de l'an 25 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays, la corvée-*urāšu*<sup>7</sup> du pont de Babylone organisée par Bel-eṭir : <sup>(6-7)</sup>Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi, l'a reçu de la part de Bel-asua. <sup>(8)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

<sup>(9-13)</sup>[Les témoins] : Eribaia, fils de [ND]-mušežib ; Nabu-bullissu, fils de Hašdaia ; Šullumaia, fils de Kalbaia, descendant de Nabaia ; Zumbu, fils de Napuštu.

<sup>(14-15)</sup>Le scribe : Ša-Nabu-idušu, fils de Labaši, descendant de Šangu-Adad.

<sup>(16-19)</sup>Bab-bitagu, le 4 [NM] de l'an 25 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays.

**ABRAHAM 2004 : n° 43**

Inventaire : BM 31322  
 Date babylonienne : 16/iv/Darius 25  
 Année julienne : 497  
 Lieu : Babylone  
 Archive : Egibi  
 Édition : Bertin 2583 (copie). ABRAHAM 2004 : 281-282 (transcription et traduction).  
 Bibliographie : ABRAHAM 2004 : 137, 232, 64, 235, 238, 256, 290, 297, 303, 107, 436, 310.

- il-ki ga-bi šá ta<sup>iti</sup> bār šá mu 25-[kam]*
- 2 *a-di til<sup>iti</sup> še šá mu 25-kam<sup>1</sup> da-ri-ia-muš lugal*  
 {š<sup>1</sup>i-iš-ku dumu šá<sup>1</sup> mu-a a<sup>1</sup> e-gi-bi} *ma-la ha-la*
- 4 *šá<sup>1d</sup> nà-bul-liṭ-su dumu šá<sup>1d</sup> nà-it-tan-nu a<sup>1</sup> sip-pe-e*  
*š<sup>1</sup>i-iš-ku ina šu<sup>11</sup> nà-it-tan-nu ma-hi-ir*
- 6 [1]+en ta-àm šá-ṭa-ri ti-ú  
<sup>lú</sup>*mu-kin-nu<sup>1</sup> ni-din-tu<sup>d</sup> en dumu šá<sup>1d</sup> nà-[...]*
- 8 *a<sup>1</sup> šá-la-la<sup>1</sup> mar-duk-a dumu šá<sup>1</sup> gu-z[a-nu]*  
*a<sup>1</sup> kàš-ši-dak-ku<sup>1</sup> tat-tan-nu dumu šá<sup>1d</sup> nà-kád*
- 10 *a<sup>1</sup> da-bi-bi<sup>1d</sup> en-mu dumu šá<sup>1</sup> šeš-šú-nu*

- <sup>1</sup>mu-a dumu šá <sup>ld</sup>en-sur a <sup>ldi</sup>škur-šá-me-me  
 12 <sup>1</sup>ku-šur-a <sup>lu</sup>umbisag dumu šá <sup>1</sup>ki-rib-tú a <sup>lu</sup>en-nun-ká-gal  
 tin-tir<sup>ki</sup> <sup>iti</sup>šu u<sub>4</sub> 16-kam mu 25-kam  
 14 <sup>1</sup>da-ri-ia-muš lugal tin-tir<sup>ki</sup> u kur-kur

<sup>(1-4)</sup>(Concernant) l'*ilku* complet depuis le mois de *nisannu* (i) de l'an 25 jusqu'à la fin du mois d'*addaru* (xii) de l'an 25 du roi Darius (I<sup>er</sup>), soit toute la part due par Nabu-bullissu, fils de Nabu-ittannu, descendant de Sippe : <sup>(3-5)</sup>Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi, l'a reçu de la part de Nabu-ittannu. <sup>(6)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

<sup>(7-11)</sup>Les témoins : Nidinti-Bel, fils de Nabu-[...], descendant de Šalala ; Marduka, fils de Guzanu, descendant de Kaššidakku ; Tattannu, fils de Nabu-kašir, descendant d'Adad-šame.

<sup>(12)</sup>Le scribe : Kušura, fils de Kiribti, descendant de Maššar-abulli.

<sup>(13-14)</sup>Babylone, le 16 *duzu* (iv) de l'an 25 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays.

#### ABRAHAM 2004 : n°46

- Inventaire : BM 31393  
 Date babylonienne : [-]/viii/Darius 25  
 Année julienne : 497  
 Lieu : Babylone  
 Archive : Egibi  
 Édition : ABRAHAM 2004 : 549 (copie). ABRAHAM 2004 : 287-289 (transcription et traduction).  
 Bibliographie : ABRAHAM 2004 : 26, 18, 98, 195, 199, 328f., 350, 91, 354, 359, 362, 364, 369, 413, 103, 106f., 438f., 247, 289, 292, 310.

- [3 g]ur 2 pi še-bar *gi-mir* šá 30 [+ 4 gur]  
 2 [šá] <sup>giš</sup>bán šá <sup>ld</sup>en-it-tan-nu <sup>1</sup>ru-[šú-un-da/pa-(a)-tí]  
<sup>lu</sup>im-bu-ku-a-a <sup>lu</sup>s[ag? ...]  
 4 šá <sup>lu</sup>šá-di-e-meš šá <sup>lu</sup>[x] [(x)] [ina šu<sup>ll</sup>]  
<sup>1</sup>ši-rik-tu<sub>4</sub> dumu <sup>1</sup>sì-na-a  
 6 dumu <sup>1</sup>e-gi-bi ina na-áš-par-tu<sub>4</sub>  
 šá <sup>1</sup>gu-za-nu <sup>lu</sup>gar-umuš tin-tir<sup>ki</sup> ma-[hi-ir]  
 8 še-bar-a<sub>4</sub> 3 gur 2 pi <sup>1</sup>ru-šu-u[n-da-pa-(a)-tí]  
 it-tí <sup>1</sup>gu-za-nu <sup>lu</sup>gar-umuš tin-tir<sup>ki</sup>  
 10 ú-šu-zi-ma a-na <sup>1</sup>ši-rik-tu<sub>4</sub>  
 [i]l-nam-din  
 12 <sup>lu</sup>mu-kin-nu <sup>1</sup>tat-tan-nu dumu šá <sup>ld</sup>nà-kád  
 dumu <sup>1</sup>da-bi-bi <sup>1</sup>ni-din-tu<sub>4</sub>  
 14 dumu šá <sup>1</sup>ir-ia dumu <sup>lu</sup>gal-60-ši  
<sup>1</sup>ka-šir dumu šá <sup>1</sup>ta-at-tan-nu a <sup>1</sup>dù-eš-dingir  
 16 <sup>1</sup>a-hi-ši-tu<sub>4</sub> <sup>lu</sup>im-bu-[ku-a-a]

<sup>1d</sup>nà-din-it<sup>lu</sup>umbisag dumu<sup>l</sup>[<sup>d</sup>en-a-uri]  
 18 tin-tir<sup>ki</sup>iti<sup>iti</sup>apin<sup>l</sup>u<sub>4</sub>[x-kam]  
 mu 25-kam<sup>l</sup>da-a-ri-ia-[muš]  
 20 lugal e<sup>ki</sup>u kur-kur

**Remarques :**

l. 1 : la quantité initiale d'orge a été calculée en considérant que les frais de transport représentent 10% du total (voir le texte ABRAHAM 2004 : n°71 : 1).

l. 2 & l. 8 : Pour une lecture du nom Rušund/pata identifié comme étant d'origine perse voir ABRAHAM 2004 : 288 (commentaire des lignes 2 et 8).

l. 3 & l. 16 : Rušund/pata et Ahšeti portent deux noms d'origine perse (voir commentaire au dessus pour le premier et TAVERNIER 2007 : 129 pour le second) et sont qualifiés d'Imbukéens. Ce gentilé désignerait une région située à l'ouest de l'Iran ou bien en Arménie (ZADOK 1976 : 66). Sur la présence des Imbukéens à Babylone voir également JOANNÈS 2009b : 228.

l. 17 : Le nom du scribe est restitué à partir du texte ABRAHAM 2004 : n°18 : 17.

<sup>(1-2)</sup>(Concernant) les 612 litres d'orge, frais de transport de 6 l[20 litres d'orge] du fermage de Bel-ittannu : <sup>(2-7)</sup>Ru[šund/pata], l'Imbukéen, le [responsable ?] des haleurs [...] les a reçus de la part de Širiktu, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi, sur ordre de Guzanu, le gouverneur de Babylone. <sup>(8-11)</sup>Rušu[nd/pata] fera établir (une quittance) de 612 litres d'orge auprès de Guzanu puis il la donnera à Širiktu.

<sup>(12-16)</sup>Les témoins : Tattannu, fils de Nabu-kašir, descendant de Dabibi ; Nidintu, fils d'Ardiya, descendant de Rab-šušši ; Kašir, fils de Tattannu, descendant d'Eppeš-ili ; Ahšeti, l'Imbukéen.

<sup>(19)</sup>Le scribe : Nabu-uballit, fils de [Bel-apla-ušur].

<sup>(18-20)</sup>Babylone, le [x] arahsamnu (viii) de l'an 25 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays.

**ABRAHAM 2004 : n°50**

Inventaire : BM 31517  
 Date babylonienne : 25/[-]/Darius I<sup>er</sup> 25  
 Année julienne : 497  
 Lieu : Babylone  
 Archive : Egibi  
 Édition : Bertin 2557. ABRAHAM 2004 : 294-295 (transcription et traduction).  
 Bibliographie : ABRAHAM 2004 : 137, 202, 232, 64, 235, 246, 255f., 290, 298f., 306, 107f., 436, 440, 284, 295, 310, 469.

il<sup>l</sup>-ki šá<sup>l</sup>mu-ra-nu a-šú šá<sup>ld</sup>amar-[utu-pap]  
 2 a<sup>l</sup>šeš-ba-ni à mi-šil il-ki  
 a-šú šá<sup>l</sup>nu-uh-ši-ia šá ta<sup>iti</sup>bár  
 4 [šá] mu 25-kam<sup>l</sup>da-ri-ia-muš lugal  
 [a]-di qí-it<sup>iti</sup>še šá mu 25-kam  
 6 [<sup>ld</sup>amar-utu-pap]-[í-bila] a-šú šá<sup>l</sup>mu-a a<sup>l</sup>e-gi-bi  
 [ina šu<sup>ll</sup>]mu-ra-nu a-šú šá<sup>ld</sup>amar-utu-pap

- 8 [a<sup>1</sup>šeš-b]a-ni ma-hir  
[1+en ta-à]m šá-ṭa-ri ti-ú
- 10 [lú<sup>1</sup>mu-kin-nu<sup>1</sup>]mar-duk-a a-šú šá<sup>1</sup>gu-za-nu  
[a<sup>1</sup>kāš-ṣi-dak-k]u<sup>1</sup>SI-PI-ú-a a-šú šá<sup>1</sup>šu
- 12 [a<sup>1</sup>en]-nun-ká-gal<sup>1</sup>ta-at-tan-nu a-šú šá<sup>1</sup>  
[<sup>1d</sup>nà-kád a<sup>1</sup>da-bi-bi<sup>1</sup>ri-ba-a-ta
- 14 a-šú šá<sup>1d</sup>nà-kád a<sup>1</sup>du<sup>8</sup>  
lú<sup>1</sup>umbisag<sup>1d</sup>nà-bul-liṭ-su a-šú šá<sup>1d</sup>nà-gin-[numun<sup>1</sup>
- 16 a<sup>1d</sup>idim-nu-dingir tin-tir<sup>ki</sup>iti<sup>1</sup>x<sup>1</sup>  
u<sup>4</sup> 25-kam mu 25-kam<sup>1</sup>da-a-r[i-ia-muš]
- 18 lugal e<sup>ki</sup> u kur-kur

**Remarque :**

l. 11 : Pour la restitution du nom de l'ancêtre de Marduka voir par exemple le texte ABRAHAM 2004 : n°43 :8-9 et les autres références dans ABRAHAM 2004 : 495b.

<sup>(1-5)</sup>(Concernant) l'*ilku* de Muranu, fils de Marduk-našir, descendant d'Ah-bani, et la demi-part d'*ilku* de <NP>, fils de Nuhšiya, (dû) depuis le mois de *nisannu* (i) de l'an 25 du roi Darius (I<sup>er</sup>) jusqu'à la fin du mois d'*addaru* (xii) de l'an 25 : <sup>(6-8)</sup>Marduk-našir-apli, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi, les a reçus de la part de Muranu, fils de Marduk-našir, descendant d'Ah-bani. <sup>(9)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

<sup>(10-14)</sup>[Les témoins] : Marduk, fils de Guzanu, descendant de [Kaššidakk]u ; SI-PI-ú-a, fils de Gimillu, descendant de [Maš]sar-abulli ; Tattannu, fils de Nabu-kašir, descendant de Dabibi ; Ribata, fils de Nabu-kašir, descendant d'Atu.

<sup>(15-16)</sup>Le scribe : Nabu-bullissu, fils de Nabu-mukin-zeri, descendant d'Ea-šalam-ili.

<sup>(16-18)</sup>Babylone, le 25 [NM] de l'an 25 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays.

**ABRAHAM 2004 : n°52**

Inventaire : BM 31533  
Date babylonienne : 1/xii/Darius I<sup>er</sup> 25  
Année julienne : 496  
Lieu : Šabilu  
Archive : Egibi  
Édition : Bertin 2573. ABRAHAM 2004 : 298-299 (transcription et traduction).  
Bibliographie : ABRAHAM 2004 : 129, 137, 232, 64, 235, 256, 268, 290, 298f., 306f., 80, 82, 541, 664, 239, 278.

- [il-k]i šá<sup>1</sup>ap-la-a u<sup>1</sup>mu-<sup>d</sup>nà
- 2 [dumu-meš šá<sup>1</sup>]ba-zu-zu a<sup>1-lú</sup>azlag {erasure}  
[<sup>d</sup>x-n]à a-šú šá<sup>1</sup>it-ti-<sup>d</sup>amar-utu-din
- 4 [x x x]-[x<sup>1</sup>]-tú<sup>1</sup>mu-gin a-šú šá<sup>1d</sup>en-sur

- [a]-[di]-i qí-it šá<sup>iti</sup>še šá mu 25-kam  
6 <sup>1</sup>da-a-ri-muš lugal e<sup>ki</sup> u kur-kur-meš  
<sup>1</sup>ši-rik-tu<sub>4</sub> a-šú šá<sup>1</sup>sì-na-a  
8 a <sup>1</sup>e-gi-bi ina šu<sup>11</sup>ap-la-a  
[a-šú] šá<sup>1</sup>ba-zu-zu a <sup>1-lú</sup>azlag  
10 ma-hi-ir  
1+en-a ta-a-na-a' šá-ṭa-ri il-te-qu-ú  
12 <sup>lú</sup>mu-kin-nu <sup>1</sup>na-din a-šú šá<sup>1d</sup>nà-numun-urì  
a <sup>1-lú</sup>gír-lá <sup>1</sup>šul-lu-ma-a-a a-šú šá<sup>1</sup>kal-ba-a  
14 a <sup>1</sup>na-ba-a-a {erasure} <sup>1</sup>haš-da-a-a  
a-šú šá<sup>1</sup>šeš-sì-na <sup>1</sup>dingir-na-a a-šú šá<sup>1</sup>  
16 <sup>1</sup>na-tan-dingir-meš  
<sup>1d</sup>amar-utu-dù-numun <sup>lú</sup>umbisag a-šú šá<sup>1d</sup>nà-mu-giš <a> <sup>1</sup>din<sup>1</sup>  
18 <sup>uru</sup>šá-bi-il <sup>iti</sup>še u<sub>4</sub> 1-kam  
[m]u 25-kam <sup>1</sup>da-a-ri-muš lugal e<sup>ki</sup> u kur-kur-meš

Remarques :

l. 17 : Pour le nom du scribe voir le texte ABRAHAM 2004 : n°26 : 15.

<sup>(1-6)</sup>(Concernant) l'*ilku* d'Aplaia et d'Iddin-Nabu, les fils de Bazuzu, descendant d'Ašlaku, de [...]Nabu, fils d'Itti-Marduk-balaṭu, [et] de Šum-ukin, fils de Bel-eṭir, jusqu'à la fin du mois d'*addaru* (xii) de l'an 25 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays : <sup>(7-10)</sup>Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi, l'a reçu de la part d'Aplaia, fils de Bazuzu, descendant d'Ašlaku. <sup>(11)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

<sup>(12-16)</sup>Les témoins : Nadinu, fils de Nabu-zer-ušur, descendant de Ṭabihu ; Šullumaia, fils de Kalbaia, descendant de Nabaia ; Hašdaya, fils d'Ah-iddin ; Ilunnaia<sup>?</sup>, fils de Natan-ili

<sup>(17)</sup>Le scribe : Marduk-ban-zeri, fils de Nabu-šum-lišir, descendant de Balaṭu.

<sup>(18-19)</sup>Šabilu, le 1<sup>er</sup> *addaru* (xii) de l'an 25 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays.

**ABRAHAM 2004 : n°53**

Inventaire : BM 31554

Date babylonienne : 11-21<sup>?</sup>/x/Darius I<sup>er</sup> 23

Année julienne : 498

Lieu : Babylone

Archive : Egibi

Édition : ABRAHAM 2004 : 299-301 (transcription et traduction), 554 (copie).

Bibliographie : ABRAHAM 2004 : 328f., 332, 89f. n. 340 et 345 ; 377, 381, 97f. n. 382 et 386 ; 396, 103, 105, 108, 446, 115, 254, 349, 366.

- [x ma-n]a kù-babbar ud-ú i-di <sup>giš</sup>m[á ...]  
2 [x-i]t-tan-na dumu <sup>1</sup>ni-qu-du



- [u<sup>ld</sup>]en-ik-šur dumu<sup>l</sup>re-mut<sup>ld</sup> [sag-erín]-meš
- 4 [ina šu<sup>ll</sup>]šī-iš-ku [dumu] šá<sup>l</sup>mu-a  
[a<sup>le</sup>]-gi-bi ina qí-bi {erasure}
- 6 [x-x]-[ia] dumu šá<sup>ld</sup>nà-mu-gin  
[dumu]šá-na]-[šī-šú] ma-hi-ir-u'
- 8 [<sup>ld</sup>mu-kin]-nu<sup>ld</sup>nà-it-tan-na  
[dumu]šá<sup>l</sup>mu-še-zib-<sup>d</sup>amar-utu dumu<sup>l</sup>e-gì-bi
- 10 [a]-hu-[mu]-ú-a dumu šá<sup>l</sup>kal-ba-a  
<sup>l</sup>ap-la-a dumu šá<sup>ld</sup>amar-utu-mu-urì
- 12 [dumu]<sup>l</sup><sup>lú</sup>sanga-bár<sup>ld</sup>en-mu dumu šá<sup>l</sup>  
kit-ti-ia dumu<sup>l</sup><sup>lú</sup>bahár
- 14 [d]en-šeš-meš-ba-šá<sup>ld</sup>umbisag dumu šá<sup>ld</sup>nà-šēš-meš-mu  
[dumu]<sup>l</sup>[ga-hal] tin-tir<sup>ki</sup>iti<sup>ab</sup>
- 16 [u<sub>4</sub> x]+1-kam mu 23-kam  
[...]

Remarque :

l. 6-7 : Pour la restitution du nom voir BONGENAAR 1997 : 470. Il s'agit de Basiya, le frère d'Ina-Esagil-lilbur et de Guzanu qui ont occupé chacun la charge de Prêtre de Sippar puis de gouverneur de Babylone (BONGENAAR 1997 : 9).

<sup>(1)</sup>(Concernant) [x min]es d'argent blanc pour la location d'un bateau [...] : <sup>(2-7)</sup>[...]-ittannu, fils de Niqudu, [...] Bel-ikšur, fils de Remut-Ninurta, les responsables des travailleurs, les ont reçus de la part de Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi, sur ordre de [Basi]ya, fils de Nabu-šum-ukin, [descendant de Šana]šišu.

<sup>(8-13)</sup>Les témoins : Nabu-ittannu, fils de Mušezib-Marduk, descendant d'Egibi ; Ahua, fils de Kalbaia ; Aplaia, fils de Marduk-šum-ušur, descendant de Šangu-Parakki ; Bel-iddin, fils de Kittiya, descendant de Paharu.

<sup>(14-15)</sup>Le scribe : Bel-ahhe-iqišaia, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant de Gahal.

<sup>(15-17)</sup>Babylone, le 11/21<sup>2</sup> *tebētu* (x) de l'an 23 de [Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays].

**ABRAHAM 2004 : n° 54**

Inventaire : BM 31572  
Date babylonienne : 7/iv/Darius 25  
Année julienne : 497  
Lieu : Babylone  
Archive : Egibi  
Édition : Bertin 2567 (copie). ABRAHAM 2004 : 301-302 (transcription et traduction).  
Bibliographie : ABRAHAM 2004 : 26, 18, 328f., 350, 91, 354, 358, 364, 367, 370, 413, 103, 107, 109, 436, 440, 452, 518, 236, 262, 288f., 310, 318, 329, 331.

- [x gu]r še-bar gi-mir šá 4 [...]
- 2 [šá<sup>2</sup>] ul-tu tam-tì šá šu<sup>ll</sup>en-[it-tan-nu u<sup>l</sup>mu-a]

- [<sup>lú</sup>n]am-meš<sup>l</sup> ina qí-bi šá<sup>l</sup>gu-za-nu<sup>l</sup>g[ar-umuš tin-tir<sup>ki</sup>]
- 4 [ʼap]-la-a<sup>lú</sup>sag-lugal<sup>lú</sup>si-pir-ri  
[šá<sup>l</sup>]sag-meš šá é-gal eš-šú
- 6 [ina šu]<sup>l</sup>š<sup>l</sup>i-ir-ku dumu šá<sup>l</sup>mu-a dumu<sup>l</sup>e-gí-bi  
ma-hi-ir
- 8 [lú] <mukinnu><sup>l</sup>dà-it-tan-nu dumu šá<sup>l</sup>re-mut-<sup>d</sup>en dumu<sup>l</sup>sip-pe-e-a  
<sup>l</sup>mar-duk-a dumu šá<sup>l</sup>gu-za-nu dumu<sup>l</sup>kàš-šì-dak-ka
- 10 <sup>l</sup>tat-tan-nu dumu šá<sup>l</sup>dà-kád dumu<sup>l</sup>da-bi-bi  
<sup>l</sup>en-mu dumu šá<sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>nà dumu<sup>l</sup>da-bi-bi
- 12 <sup>l</sup>mu-ra-nu dumu [šá<sup>l</sup>šad]-din-nu a<sup>lú</sup>azlag  
<sup>l</sup>šul-lu-ma-a<sup>l</sup>dumu šá<sup>l</sup>dà-na-din-šeš
- 14 [a]<sup>l</sup>na-ba-a  
[p]ur-šú-ú<sup>lú</sup>umbisag dumu<sup>l</sup>e-gì-bi<sup>l</sup>
- 16 [e]<sup>ki</sup>itiš<sup>u</sup> 7-kam mu [25-kam]  
[d]a-ri-i'-muš lugal e<sup>ki</sup>
- 18 u kur-kur

Remarques :

l. 2 : Les noms de Bel-ittannu et de Šumaia sont restitués grâce au texte ABRAHAM 2004 : n°69.

l. 15 : Puršu est le surnom de Nabu-ahhe-bullit, le frère de Marduk-našir-apli (= Širku), les fils d'Itti-Marduk-balaṭu (= Iddinaia), descendant d'Egibi. Il apparaît à plusieurs reprises comme scribe (voir par exemple le texte ABRAHAM 2004 : n°74 :15 *supra* et les références dans ABRAHAM 2004 : 500 et 511).

l. 16 : Nous restituons l'année 25 car des livraisons d'orge provenant du Tamtu sont attestées cette année-là (ABRAHAM 2004 : n°18). Cette orge provient de terres à céréales administrées par Bel-ittannu qui apparaît également dans plusieurs textes datés de l'an 25 de Darius I<sup>er</sup> (ABRAHAM 2004 : n°46 et ABRAHAM 2004 : n°59).

<sup>(1-3)</sup>(Concernant) [les x kur] d'orge, frais de transport de 4 [+x kur d'orge] depuis le Tamtu, qui sont aux mains de Bel-[ittannu et Šumaia], les [gouverneurs] : <sup>(3-7)</sup>Aplaia, l'officier-*sepīru* des responsables du Palais-Neuf, les a reçus [de la part de] Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi, sur ordre de Guzanu, le [gouverneur de Babylone],

<sup>(8-14)</sup>Les témoins : Nabu-ittannu, fils de Remut-Bel, descendant de Sippea ; Marduk, fils de Guzanu, descendant de Kaššidakku ; Tattannu, fils de Nabu-kašir, descendant de Dabibi ; Bel-iddin, fils d'Iddin-Nabu, descendant de Dabibi ; Muranu, fils de Šaddinnu, descendant d'Ašlaku ; Šullumaia, fils de Nabu-nadin-ahi, descendant de Nabaia.

<sup>(15)</sup>Le scribe : Puršu, descendant d'Egibi.

<sup>(16-17)</sup>Babylone, le 7 *dūzu* (iv) de l'an [25] de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays.

**ABRAHAM 2004 : n°59**

Inventaire : BM 31786  
Date babylonienne : [-]/[-]/Darius 25  
Année julienne : 497-496

Lieu : Babylone  
 Archive : Egibi  
 Édition : BERTIN 2574 (copie), ABRAHAM 2004 : 309-310 (transcription et traduction).  
 Bibliographie : ABRAHAM 2004 : 26, 18, 182, 328f., 350, 91, 360, 364, 369, 413, 103, 107, 109, 436f., 440, 658, 268, 288.

40 gur 3.2.0 še-bar gi-[mir 411 gur 0.3.2]  
 2 še-bar šá<sup>giš</sup>bán šá<sup>ld</sup>en-it-<sup>l</sup>tan<sup>l</sup>-[nu]  
<sup>ld</sup>en-gi<sup>lu</sup>sag-lugal<sup>lu</sup>si-p[i(r)-ri šá]  
 4 <sup>lu</sup>sag-lugal-meš šá é-gal ra-bi [(...)]  
 ina qí-bi šá<sup>l</sup>gu-za-nu<sup>lu</sup>gar-umuš [tin-tir<sup>ki</sup>]  
 6 ina qa-at<sup>l</sup>ši-ir-ku dumu šá<sup>l</sup>mu-a [a<sup>l</sup>e-gi-bi]  
 ma-hi-ir 1+en ta-àm ti-[ú]  
 8 <sup>lu</sup>mu-kin-nu<sup>ld</sup>en-šeš-meš-m[u...]  
<sup>l</sup>mar-duk-a dumu šá<sup>l</sup>gu-za-nu dumu<sup>l</sup>[kàš-šì-dak-ku]  
 10 <sup>l</sup>ni-din-tu<sub>4</sub> dumu šá<sup>l</sup>kal-ba-a dumu<sup>l</sup>[...]  
<sup>ld</sup>nà-din-su-e dumu šá<sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>nà  
 12 <sup>ld</sup>en-it-tan-nu dumu šá<sup>ld</sup>nà/en<sup>l</sup>-[...]  
<sup>l</sup>ta-at-tan-nu dumu<sup>ld</sup>nà-<sup>l</sup>kàd<sup>l</sup> [a<sup>l</sup>da-bi-bi]  
 14 <sup>l</sup>ap-la-a<sup>lu</sup>umbisag dumu šá<sup>ld</sup>en-[...]  
 dumu<sup>ld</sup>30-kur-nu tin-tir<sup>ki</sup> it<sup>i</sup>[x u<sub>4</sub> x-kam]  
 16 mu 25-kam<sup>l</sup>da-a-[ri-muš]  
 lugal [tin-tir<sup>ki</sup> u kur-kur]

Remarques :

- l. 1 : La quantité d'orge initiale est calculée à partir du texte ABRAHAM 2004 : n°71 qui fixe les frais de transport à 10% du volume transporté.  
 l. 4 : Il est possible que le texte évoque dans la cassure un deuxième palais : le Grand-Neuf (é-gal eš-šú). Le Grand-Palais et ce dernier palais sont cités ensemble dans le texte ABRAHAM 2004 : n°18 (l. 4) dans le même contexte.  
 l. 9 : Pour la restitution du nom de l'ancêtre de Marduka, cf. *supra* Abraham 2004 : n°22 :8-9 (Voir également les autres références dans ABRAHAM 2004 : 495b).  
 l. 13 : Pour la restitution du nom voir les textes ABRAHAM 2004 n°22 :11-12, n°46 :12-13, n°50 :12-13 et n°69 :11.

<sup>(1-2)</sup>(Concernant) les 7 400 litres d'orge, frais de [transport de 74 000 litres] d'orge du fermage de Bel-ittan[nu] :  
<sup>(3-7)</sup>Bel-ušallim, l'officier royal, scribe sur parchemin [des] officiers royaux du Grand-Palais, les a reçus de la part de Širku, fils d'Iddinaia, [descendant d'Egibi], sur ordre de Guzanu, le gouverneur de [Babylone].  
 (7)Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

<sup>(8-13)</sup>Les témoins : Bel-ahhe-iddin, [fils de NP] ; Marduka, fils de Guzanu, descendant de [Kaššidaku] ; Nidintu, fils de Kalbaia, descendant de [NP] ; Nabu-balassu-iqbi, fils d'Iddin-Nabu ; Bel-ittannu, fils de <sup>l</sup>Nabu/Bel<sup>l</sup>-[...]; Tattannu, fils de Nabu-kašir, [descendant de Dabibi].

<sup>(14)</sup>Le scribe : Aplaiia, fils de Bel-[...], descendant de Sin-šadunu.

<sup>(15-17)</sup>Babylone, le [-] [NM] de l'an 25 de Darius (I<sup>er</sup>), roi [de Babylone et des pays].

**ABRAHAM 2004 : n° 62**

Inventaire : BM 31891  
Date babylonienne : 7/vi/Darius 26  
Année julienne : 497  
Lieu : Babylone  
Archive : Egibi  
Édition : ABRAHAM 2004 : 558 (copie), 314-316 (transcription et traduction).  
Bibliographie : ABRAHAM 2004 : 328f., 382, 386, 396, 99 n. 396f., 103, 423, 425, 106, 108f., 433, 435, 115, 460, 215f., 223, 228, 248, 251, 284, 323, 332, 374, 456.

[<sup>[giš]</sup>ma šá <sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>en <sup>lú</sup>qal-la šá <sup>l</sup>bar-<sup>[zi<sup>2</sup>-x-x]</sup>  
2 [x] a-na <sup>lú</sup><ma>-lah<sub>4</sub>-ú-tu ina [igi] <sup>l</sup>ni-qu-du a-šú šá <sup><[x-x]-iá<sup>2</sup></sup>  
u <sup>l</sup>kal-ba-<sup>d</sup>ká a-šú šá <sup>l</sup>mu-a a-na i-di-šú  
4 a-na <sup>uru</sup>bi-ri-iš-šá-ru-ú-a a-na 1/3 ma-na  
kù-babbar babbar-ú nu-uh-hu-tú ù<sup>1</sup> 1 pi qé-me kurum<sub>6</sub>-h[á-šú]  
6 [a-na] <sup>l</sup>ši-ir-<ku> a-šú šá <sup>l</sup>mu-a {x} a <sup>l</sup>e-gi-bi  
[x x x (x)] [<sup>[giš]</sup>ma <sup>uru</sup>bi-ri-iš-šá-[ru-ú-a]  
8 [Plusieurs lignes cassées]

[<sup>lú</sup>mu-kin-nu ....]  
2' [...]  
<sup>l</sup>[x x x x] <sup>l</sup>[dub<sup>2</sup>]numun [a] <sup>lú</sup>[...]  
4' <sup>l</sup>en-[a-su]-ú-a a-šú šá <sup>l</sup>u-gur-ú-bal-liṭ  
a <sup>l</sup>tum-<sup>d</sup>iškur <sup>l</sup>šu-lum-tin-tir<sup>ki</sup> a-šú šá <sup>l</sup>tab-ni-e-a  
6' <sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>en a-šú šá <sup>l</sup>kal-ba-a  
[(u) <sup>lú</sup>dub-s]ar <sup>l</sup>dà-a-mu a-šú šá <sup>l</sup>la-ba-a-ši  
8' [a <sup>l</sup>zalág-<sup>d</sup>pap-su]kkal tin-tir<sup>ki</sup> <sup>iti</sup>kin u<sub>4</sub> 7-kam  
[mu 26-kam] <sup>l</sup>da-ri-iá-muš lugal e<sup>ki</sup>  
10' [(...)] u kur-kur  
[ul i]-<sup>[te<sup>2</sup>]</sup>qu ki<sup>2</sup>-<sup>[i<sup>2</sup>]</sup>[...]  
12' [1+en ta-à]m {x} il-qu-[ú]

Remarques :

l. 7 : Il devait se trouver à partir de cette ligne la même clause de pénalité mentionnée dans les textes ABRAHAM 2004 : n°7 : 10-12 et ABRAHAM 2004 : n°13 :12-13 et qui stipule que Marduk-našir-apli aurait dû verser une amende d'une mine d'argent si le bateau dépassait la forteresse de Šerua.

l. 5' : Pour la lecture du nom Mudammīq-Adad voir le commentaire de ligne 5' dans ABRAHAM 2004 : 316.

l. 8' : Pour la restitution du nom voir les textes ABRAHAM 2004 : n°11 : 2, 8, 10 ; ABRAHAM 2004 : n°29 : 1, 6, 12 et ABRAHAM 2004 : n°55 : 1, 6, 11

l. 9' : Ce contrat est daté de l'an 26 de Darius (I<sup>er</sup>). En effet, des contrats de location de bateaux pour la forteresse de Šerua sont attestés uniquement lors de cette année-là (ABRAHAM 2004 : n°13 et ABRAHAM 2004 : n°7).

<sup>(1-3)</sup>(Concernant) un bateau appartenant à Iddin-Bel, le serviteur de Bar-[...] qui est à la disposition de Niqudu, fils de [NP], et de Kalbi-Baba, fils d'Iddinaia, pour la navigation : <sup>(3-7)</sup>[Il a été donné] en location à Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi, pour aller dans la forteresse de Šerua pour 20 sicles d'argent blanc de qualité courante et pour une ration de 36 litres de farine. <sup>(7)</sup>[...] le bateau, la forteresse de Šerua [...]

<sup>(1'-6')</sup>[Les témoins] : [...] Šapik-zeri [...]; Bel-asua, fils de Nergal-uballiṭ, descendant de Mudammīq<sup>1</sup>-Adad ; Šulum-Babili, fils de Tabnea ; Iddin-Bel, fils de Kalbaia.

<sup>(7'-8')</sup>Le scribe : Nabu-apla-iddin, fils de Labaši, descendant de Nur-Papsukkal.

<sup>(8'-10')</sup>Babylone, le 7 *ulūlu* (vi) [de l'an 26] de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays.

<sup>(11')</sup>[...]

<sup>(12')</sup>[Chacun] a pris [un exemplaire du contrat].

#### ABRAHAM 2004 : n° 69

Inventaire :	BM 32891
Date babylonienne :	11/iv/Darius 25
Année julienne :	497
Lieu :	Babylone
Archive :	Egibi
Édition :	Bertin 2806 (copie). ABRAHAM 2004 : 328-329 (transcription et traduction).
Bibliographie :	ABRAHAM 2004 : 26, 18, 186, 195, 198, 328f., 350, 91, 356, 361, 367, 413, 103, 106, 109, 440, 452, 518, 686, 248, 288f., 302f., 310, 318. ROLLINGER & HENKELMAN 2009 : 343.

	[x gur še-bar] <i>gi-mir</i>
2	[šá x gur] še-bar [(šá) <sup>g</sup> is <sup>b</sup> án šá <sup>ld</sup> en-it-ta[n]-nu [u <sup>1</sup> šu- <sup>r</sup> ma <sup>?</sup> -a <sup>?</sup> <sup>lu</sup> nam]-meš šá garim tam-ti
4	<sup>1</sup> ba-az-ba-ka [ <sup>lu</sup> s]i-pi-ri šá um-ma-nu u <sup>lu</sup> [x x] <sup>lu</sup> ia-ma- <sup>r</sup> na <sup>1</sup> -a-a
6	ina qí-bi šá <sup>1</sup> gu- <sup>r</sup> za <sup>1</sup> -[nu] <sup>lu</sup> gar-umuš tin-tir <sup>ki</sup> ina šu <sup>ll</sup> <sup>1</sup> ši-iš-ku du[mu šá] <sup>1</sup> sì-na-a
8	dumu <sup>1</sup> e-gi-[bi ma]-hi-ir <sup>lu</sup> mu-kin-nu <sup>1</sup> šá- <sup>d</sup> en-at-ta
10	dumu šá <sup>ld</sup> amar-utu-mu-dù a <sup>1</sup> e-gì-bi <sup>1</sup> tat-tan-nu dumu <sup>ld</sup> nà-kád dumu <sup>1</sup> da-bi-bi
12	<sup>1</sup> šul-lu-ma-a dumu šá <sup>ld</sup> nà-na-din-šeš {erasure} dumu <sup>1</sup> na-ba-a-a <sup>ld</sup> en-mu dumu šá
14	<sup>lu</sup> mu- <sup>d</sup> nà dumu <sup>1</sup> da-bi-bi [ <sup>1</sup> x]- <sup>d</sup> nà <sup>lu</sup> ia-ma-na-a-a
16	[ <sup>ld</sup> en-s]u <sup>lu</sup> umbisag dumu šá <sup>1</sup> kal-ba-a

[a<sup>1</sup>mu-*lib-ši*] [tin-tir]<sup>ki</sup> itišu u<sub>4</sub> 11-kam  
 18 [mu 25-kam <sup>1</sup>da]-a-ri-ia-muš  
 [lugal tin-tir<sup>k</sup>]<sup>i</sup> lugal kur-kur

**Remarques :**

l. 15 : K. Abraham restituait le nom en Iddin-Nabu [ʼmu]-<sup>d</sup>nà (ABRAHAM 2004 : 328) mais sans apporter d'éléments de justification.

l. 16-17 : Le nom du scribe est restitué à partir de nombreuses références. Voir ABRAHAM 2004 : 479.

l. 18 : Nous restituons l'année 25 de Darius (I<sup>er</sup>) car des livraisons d'orge provenant du Tamtu sont attestées à l'an 25 de Darius (I<sup>er</sup>) (ABRAHAM 2004 : n°18). Cet orge provient de terres à céréales administrées par Bel-ittannu qui apparaît également dans plusieurs textes datés de l'an 25 de Darius (I<sup>er</sup>) (ABRAHAM 2004 : n°46 et n°59).

<sup>(1-3)</sup>(Concernant) [les x litres d'orge], frais de transport [de x litres] d'orge, du fermage de Bel-ittannu, et de Šumaia, les gouverneurs du *tamirtu* du Tamtu : <sup>(4-8)</sup>Bazbaka, le *sepīru* des artisans-spécialisés et [...] des Ioniens, les a reçus de la part de Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi, sur ordre de Guzanu, le gouverneur de Babylone.

<sup>(9-15)</sup>Les témoins : Ša-Bel-atta, fils de Marduk-šum-ibni, descendant d'Egibi ; Tattannu, fils de Nabu-kašir, descendant de Dabibi ; Šullumaia, fils de Nabu-nadin-ahi, descendant de Nabaia ; Bel-iddin, fils d'Iddin-Nabu, descendant de Dabibi ; [Iddin]-Nabu, le Ionien.

<sup>(16-17)</sup>Le scribe : Bel-eriba, fils de Kalbaia, descendant de Šum-libši.

<sup>(17-19)</sup>[Babylone], le 11 *dūzu* (iv) [de l'an 25 de Darius (I<sup>er</sup>)], [roi de Babylone], roi des pays.

**ABRAHAM 2004 : n°70**

Inventaire : BM 32932  
 Date babylonienne : 18/vii/Darius 24  
 Année julienne : 498  
 Lieu : Babylone  
 Archive : Egibi  
 Édition : Bertin 2541 (copie). ABRAHAM 2004 : 330-331 (transcription et traduction).  
 Bibliographie : ABRAHAM 2004 : 136, 154, 56 n. 204, 64, 270, 290f., 328f., 409, 103, 115, 274.

1 ʃ1+en<sup>lú</sup>šá-di-di šá kar<sup>l</sup>-ri šá šu<sup>II</sup>  
 2 šá<sup>1</sup>ina-é-sag-íl-lil-bir  
<sup>lú</sup>gar-umuš tin-tir<sup>ki</sup> {tin-tir<sup>ki</sup>}  
 4 šá 2 iti ù 12 u<sub>4</sub>-mu  
 a-na ma-la ha-la šá<sup>1</sup>ha-ba-ši-ru  
 6 a-šú šá<sup>1</sup>kar-damar-utu a<sup>1</sup>de-ki-i  
 <1>šiš-ki a-šú šá<sup>1</sup>sì-na-a a<sup>1</sup>e-gì-bi  
 8 ina šu<sup>II</sup> <sup>Id</sup>en-mu a-šú šá<sup>1</sup>mu-mu  
 a<sup>1</sup>an-da-har a-na muh-hi

- 10 <sup>1</sup>ha-ba-ši-ru ma-hi-ir  
<sup>1ú</sup>mu-kin-nu <sup>1</sup>mu-še-zib-<sup>d</sup>en a-šú šá
- 12 <sup>1d</sup>en-šeš-meš-su a <sup>1</sup>da-<sup>d</sup>amar-utu  
<sup>1</sup>šul-lu-ma-a a-šú šá <sup>1d</sup>en-šeš-meš-mu a <sup>1</sup>e-gi-bi
- 14 <sup>1d</sup>en-it-tan-nu a-šú šá <sup>1</sup>ir-ia a <sup>1ú</sup>ku-tim-mu  
<sup>1</sup>ú-ba-na-na a-šú šá <sup>1d</sup>nà-numun-mu
- 16 <sup>1d</sup>en-it-tan-nu dub-sar a-šú šá <sup>1</sup>mu-gin  
tin-tir<sup>ki</sup> <sup>iti</sup>du<sub>6</sub> u<sub>4</sub> 18-kam
- 18 mu 24-kam <sup>1</sup>da-ri-ia-muš lugal  
1+en ta-àm ti-ú
- 20 [ʿx]-[xʿ]-nu a-šú šá <sup>1d</sup>nà-kar-zi-meš [(...)]

Remarque :

l. 20 : Le nom d'un témoin a été rajouté à la fin du texte.

<sup>(1-6)</sup>(Concernant) un haleur du quai du service d'Ina-Esagil-lilbir, le gouverneur de Babylone, pour deux mois et douze jours, part entière due par Habaširu, fils de Mušezib-Marduk, descendant de Deku : <sup>(7-10)</sup>Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi l'a reçu de la part de Bel-iddin, fils de Šum-iddin, descendant d'Andahar, pour le compte de Habaširu.

<sup>(11-15)</sup>Les témoins : Mušezib-Bel, fils de Bel-ahhe-eriba, descendant d'Ile'i-Marduk ; Šullumaia, fils de Bel-ahhe-iddin, descendant d'Egibi ; Bel-ittannu, fils d'Ardiya, descendant de Kutimu ; Ubanana, fils de Nabu-zer-iddin.

<sup>(16)</sup>Le scribe : Bel-ittannu, fils de Šum-ukin.

<sup>(17-18)</sup>Babylone, le 18 *tašrītu* (vii) de l'an 24 de Darius (I<sup>er</sup>), roi <de Babylone et des pays>.

<sup>(19)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

<sup>(20)</sup>[...]nu, fils de Nabu-ešir-napšati.

**ABRAHAM 2004 : n°71**

Inventaire : BM 33112  
Date babylonienne : 17/v/Darius I<sup>er</sup> 25  
Année julienne : 497  
Lieu : Babylone  
Archive : Egibi  
Édition : Bertin 2587 (copie). ABRAHAM 2004 : 331-332 (transcription et traduction).  
Bibliographie : ABRAHAM 2004 : 26, 18, 328f., 350, 91, 357, 363, 365, 371, 413, 103, 513, 605, 233, 288, 302.

- 20 gur še-bar *gi-mir* šá 2-me še-bar šá
- 2 ní-g-ga <sup>giš</sup>su-ú-tu šá <sup>1</sup>sì-na-<sup>d</sup>en  
[ù] <sup>1</sup>ta-an-da i-na qí-bi šá <sup>1</sup>gu-za-nu
- 4 [<sup>1ú</sup>gar-um]uš tin-tir<sup>ki</sup> <sup>1</sup>ma-mu-ú-zu a-šú šá

- [<sup>l</sup>du<sub>10</sub>]-ga-ia <sup>lú</sup>si-pi-ri šá qé-me-[<sup>l</sup>tu<sub>4</sub>]
- 6 [i-n]a qá-at <sup>l</sup>ši-iš-ku dumu šá <sup>l</sup>sì-na-a  
[a <sup>l</sup>e]-gi-bi ma-hi-ir
- 8 [<sup>lú</sup>mu-kin-nu <sup>l</sup>m]i-nu-ú-a-na-<sup>d</sup>en-da-a-nu  
[a-šú šá <sup>l</sup>... du]mu <sup>l</sup>mu-lib-ši
- 10 [... ] a-šú šá <sup>l</sup>ki-ne-na-a-a  
[a <sup>l</sup>... <sup>l</sup>š]ul-lu-mu a-šú šá <sup>l</sup>sùh-sur
- 12 [a <sup>l</sup>... <sup>l</sup>d]e]n-it-tan-nu a-šú šá {erasure}  
[...]-nu a <sup>l</sup>dan-ni-e-a <sup>l</sup>dà-it-tan-nu
- 14 [a]-šú šá <sup>l</sup>tab-ni-e-a dumu <sup>lú</sup>sanga-<sup>d</sup>maš  
<sup>l</sup>ir-<sup>d</sup>ba-ba<sub>6</sub> <sup>lú</sup>umbisag dumu <sup>lú</sup>azlag
- 16 [tin]-tir<sup>ki</sup> <sup>iti</sup>ne u<sub>4</sub> 17-kam mu 25-kam  
<sup>l</sup>da-a-ri-ia-muš lugal tin-tir<sup>ki</sup>
- 18 lugal kur-kur

<sup>(1-3)</sup>3 600 litres d'orge frais de transport de 36 000 litres d'orge du trésor du fermage d'Iddin-Bel et de Tanda : <sup>(4-7)</sup>Mamuzu, fils de Ṭabtiya, le *sepīru* des meunières, les a reçus de la part de Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi, sur ordre de Guzanu, le gouverneur de Babylone.

<sup>(8-14)</sup>Les témoins : Minu-ana-Bel-danu, fils de [NP], descendant de Šum-libši ; [NP], fils de Kinenaya, descendant de [NP] ; Šullumu, fils d'(Ina)-teše-eṭir, descendant de [NP] ; Nabu-ittannu, fils de Tabnea, descendant de Šangu-Ninurta

<sup>(15)</sup>Le scribe : Arad-Baba, descendant d'Ašlaku.

<sup>(16-18)</sup>Babylone, le 17 d'*ulūlu* (v) de l'an 25 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

#### ABRAHAM 2004 : n°74

Inventaire : BM 33926  
Date babylonienne : 17/iv/Darius 15  
Année julienne : 507  
Lieu : Babylone  
Archive : Egibi  
Édition : Bertin 2321 (copie). ABRAHAM 2004 : 338-339 (transcription et traduction).  
Bibliographie : ABRAHAM 2004 : 137, 232, 64, 235f., 238, 244, 247, 69 n. 251, 259, 290, 298f., 306.

- 2<sup>2</sup> ma-na kù-babbar šá gìn-nu il-ki
- 2 šá <sup>l</sup>dà-it-tan-nu u <sup>l</sup>dēn-numun dumu-meš šá [...]  
<sup>l</sup>ni-din-tu<sub>4</sub>-<sup>d</sup>en u <sup>l</sup>ba-la-ṭu dumu-meš šá [...]
- 4 šá a-di u<sub>4</sub> 1-kam šá <sup>iti</sup>šū<sup>?</sup> mu 15-kam  
<sup>l</sup>ši-ir-[<sup>l</sup>ku] dumu šá <sup>l</sup>sì-na-a [<sup>l</sup>a] [<sup>l</sup>e-gì-bi]
- 6 ina šū<sup>l</sup> <sup>l</sup>muk-ki-e-[<sup>l</sup>a] dumu šá [...]  
dumu <sup>l</sup>dēn-e-ṭè-ru ma-[<sup>l</sup>hir]



- 8 [1-en t]a-àm ti-ú  
<sup>lú</sup>mu-kin-nu <sup>ld</sup>amar-utu-[-kar<sup>2</sup>] dumu [šá<sup>1</sup>...]
- 10 a <sup>l</sup>la-ba-ši <sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>amar-utu a-šú šá<sup>1</sup> [...]  
a <sup>l</sup>šá-nun-hi-[-a>-šú <sup>ld</sup>utu-su dumu šá<sup>1</sup>ni-[-qu]-[du]
- 12 a <sup>lú</sup>uš-bar <sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>en dumu šá<sup>1</sup>[-<sup>d</sup>amar-utu]-[...]  
a <sup>lú</sup>sanga-bár <sup>ld</sup>nà-gin-a a-šú šá<sup>1</sup> [...]
- 14 a <sup>ld</sup>30-[šá-du]-nu <sup>l</sup>mu-šeb-š[i...]  
[...] <sup>l</sup>pur-šu-ú <sup>lú</sup>u[mbisag ...]
- 16 ti[n]-[-tir<sup>ki</sup>iti[-šu] u<sub>4</sub> 17-[kam]  
[-mu] 15-kam <sup>ld</sup>da-ri-[-muš]
- 18 [lugal] e<sup>ki</sup> u kur-kur  
<sup>ld</sup>nà-it-[-tan-nu]
- 20 [...]

**Remarque :**

l. 15 : Puršu est le surnom de Nabu-ahhe-bulliṭ, le frère de Marduk-našir-apli (= Širku), les fils d'Iṭti-Marduk-balaṭu (= Iddinaia), descendant d'Egibi. Il apparaît à plusieurs reprises comme scribe (voir par exemple le texte ABRAHAM 2004 : n°54 :15 *supra* et les références dans ABRAHAM 2004 : 500 et 511).

<sup>(1-4)</sup>(Concernant) les deux<sup>2</sup> mines d'argent estampillées, *ilku* de Nabu-ittannu et de Bel-zeri, les fils de [NP], (et) de Nidintu-Bel et Balaṭu, les fils de [NP], depuis le 1<sup>er</sup> *dūzu* (iv)<sup>2</sup> de l'an 15 : <sup>(5-7)</sup>Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi, les a reçues des mains de Mukke, fils de [NP], descendant de Bel-eṭiru. <sup>(8)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

<sup>(9-15)</sup>Les témoins : Marduk-eṭir<sup>2</sup>, fils de [NP], descendant de Labaši ; Iddin-Marduk, fils de [NP], descendant de Ša-ṭabtišu ; Šamaš-eriba, fils de Niqu[du], descendant d'Išparu ; Iddin-Bel, fils de Marduk-[-...], descendant de Šangu-parakki ; Nabu-mukin-apli, fils de [NP], descendant de Sin-[-šadu]nu ; Mušebši [...].

<sup>(15)</sup>Le scribe : Puršu [...]

<sup>(16-18)</sup>Babylone, le 17 *dūzu* (iv) de l'an 15 de Darius (I<sup>er</sup>), [roi] de Babylone et des pays.

<sup>(19)</sup>Nabu-ittannu [...]

**ABRAHAM 2004 : n°77**

Inventaire : BM 33935  
Date babylonienne : 25/xi/Darius [17]  
Année julienne : 504  
Lieu : KAR AN BĀR  
Archive : Egibi  
Édition : Bertin 2809 (copie). ABRAHAM 2004 : 344-347 (transcription et traduction).  
Bibliographie : ABRAHAM 2004 : 51, 179, 548, 152 n. 587, 590, 594, 598, 645. WAERZEGGERS 2010a : 784 et 808 n. 115.

- 50 ma-na 4 gín 2-ta šu<sup>II</sup>-meš kù-babbar ina ú-ìl-tì
- 2 šá 1 gun 4 ma-na 14 gín kù-babbar sag-du šám  
gi-meš é ép-šú šá ina ki-tì šu-an-na<sup>ki</sup>
- 4 šá qé-reb tin-tir<sup>ki</sup> šá<sup>Id</sup> amar-utu-na-ši-ir-ibila  
dumu šá<sup>ki</sup> amar-utu-din dumu<sup>1</sup> e-gì-bi a-na kàs-pi
- 6 a-na<sup>Id</sup> 60-gin-ibila dumu šá<sup>Id</sup> 60-šeš-mu  
dumu<sup>Id</sup> é-a-me-še-ga id-di-u-ú-ma
- 8 é šú-a-ti a-na ní-g-ga é-sag-íla in-ñap-lu  
kù-babbar-a' 50 ma-na 4 gín 2-ta šu<sup>II</sup>-meš
- 10 i-na sag-du u ur<sub>5</sub>-ra<sup>Id</sup> 60-gin-ibila  
ina šu<sup>II</sup> amar-utu-na-ši-ir-ñp-lu ma-hi-ir
- 12 kù-babbar šám 2 gur še-numun zaq-pu ù  
4 gur 3.2 še-numun a-šà mi-ri-šú ù 10-ta
- 14 lú-tú šá<sup>Id</sup> amar-utu-na-ši-ir-ibila a-na  
<sup>Id</sup> 60-gin-ibila id-di-nu 1+en-a-ta-àm ti-ú
- 16 lú<sup>mu</sup>-kin-nu<sup>1</sup> id-di-ia dumu šá<sup>1</sup> šu-la-a dumu<sup>lú</sup> sanga-d<sup>maš</sup>  
<sup>1</sup>ba-ri-ku-dingir dumu šá<sup>Id</sup> il-ta-mi-iš-ma-hir
- 18<sup>Id</sup> utu-kád dumu šá<sup>1</sup> re-mut<sup>Id</sup> amar-utu-dù dumu šá<sup>1</sup> sì-na-a  
dumu<sup>lú</sup> simug<sup>1</sup> gin-numun dumu šá<sup>1</sup> šu-la-a a<sup>1</sup> kur-i<sup>1</sup> [x]-[x] [dumu<sup>2</sup>]
- 20<sup>1</sup> [x]-dingir<sup>1</sup> šeš-[x-x] dumu šá<sup>1</sup> x-x]-[ú<sup>1</sup> ]<sup>Id</sup> nà-it-[tan-nu (?)]  
[x x]<sup>Id</sup> am[ar-utu-...<sup>1</sup> ...-n]a-na-a<sup>1</sup> mu-[x]-[x]-ú
- 22 [...] <sup>Id</sup> nà-šeš-it-tan-na  
[...-z]i-meš<sup>1</sup> sì-na-a dumu šá<sup>1</sup> sì-na-šeš
- 24 [...] [x] dumu šá<sup>Id</sup> innin-mu-urì a<sup>1</sup> ki-din<sup>d</sup> amar-utu  
[...] -numun-ba-šá a<sup>1</sup> kur-i<sup>Id</sup> utu-en-numun
- 26 [x x]<sup>Id</sup> 60-šeš-mu a<sup>1</sup> mu-lib-ši<sup>Id</sup> 30-ba-ra-ku  
[dumu] [šá<sup>1</sup> ] en-mu<sup>Id</sup> x-pap dumu šá<sup>1</sup> re-mut a<sup>1</sup> kur-i
- 28<sup>Id</sup> 30-kád dumu šá<sup>1</sup> mu-d<sup>nà</sup> mu-d<sup>nà</sup> dumu šá<sup>1</sup> d<sup>u</sup>-ia  
[x x x]-gi dumu šá<sup>Id</sup> nà-šeš-mu<sup>1</sup> ka<sub>5</sub>-a dumu šá<sup>1</sup> ni-din-ti
- 30 [<sup>Id</sup> nà]-[kar]-zi-meš dub-sar dumu šá<sup>Id</sup> innin-tab-ni-urì  
[x x x]-<sup>d</sup> na-na-a<sup>uru</sup> KAR AN BÁR<sup>iti</sup> zíz u<sub>4</sub> 25-kam
- 32 [mu 17<sup>2</sup>]-kam<sup>1</sup> da-a-ri-ia-a-mu-uš lugal tin-tir<sup>ki</sup>  
lugal kur-kur

L. E. [na<sub>4</sub> kišib<sup>Id</sup> ]a-nu-<um> / [gin]-ibila / [dumu] šá<sup>Id</sup> 60- / [še]eš-mu / [du]mu<sup>Id</sup> é-a- / qa-a-lu- / i-šem-me

Remarques :

- l. 8 : Dans ce contexte le verbe *ñapālu* signifie « effectuer un paiement supplémentaire » ou « compenser » (CAD N/1 : 275).
- l. 20 : K. Abraham propose de restituer le nom Ah-[Iddin] (šeš-[mu]). Cependant de nombreuses autres possibilités peuvent être envisagées (Ah-ereš, Ah-bani, Ahhe-iddin, etc).

l. 32 : Le nom de cette ville pose des problèmes de lecture. K. Abraham propose de le corriger en : <sup>uru</sup>šū-šá-an' (ABRAHAM 2004 : 347, commentaire de la ligne 31). Cette hypothèse soulève plusieurs questions. Il faudrait attribuer au scribe antique une erreur lourde, c'est-à-dire qu'il n'aurait pas été capable d'écrire un seul signe correctement dans cette séquence. D'autre part, aucun des témoins de ce texte ne se trouve attesté à Suse parmi les nombreux textes qui y ont été rédigés et qui appartiennent aux archives des Egibi. D'autre part, il semble que la maison en question soit la même mise en vente par Marduk-našir-apli quand il était à Suse à la fin de l'an 16 (*Dar.* 435, le 10/xii-b/Darius 16). Il semble que le chef des Egibi a dû régler un conflit qui l'opposait à l'Esagil de Babylone dans la capitale élamite (Chapitre 4 de notre thèse). Il effectua alors une vente d'une de ses maisons au profit du temple. C'est cette vente qui est évoquée en ligne 8. Le texte BM 33935 a donc été rédigé après son séjour à Suse. Nous proposons de dater ce texte de l'an 17 et de considérer qu'il a été rédigé en Babylonie.

<sup>(1-8)</sup>(Concernant) les 50 mines et 4 sicles  $\frac{1}{2}$  d'argent, provenant d'une dette d'un montant initial de 64 mines et 14 sicles d'argent, qui correspond au prix d'une maison bâtie qui se situe dans le quartier de Šuanna de Babylone, que Marduk-našir-apli, fils d'Itti-Marduk-balašu, descendant d'Egibi avait vendue pour de l'argent à Anu-mukin-apli, fils d'Anu-ah-iddin, descendant d'Ea-qalu-išemme : <sup>(8)</sup>Cette maison avait été donnée en remboursement au Trésor de l'Esagil.

<sup>(9-11)</sup>Anu-mukin-apli a reçu les 50 mines et 4 sicles  $\frac{1}{2}$ , montant initial et les intérêts, des mains de Marduk-našir-apli. <sup>(12-14)</sup>Cet argent correspond au prix d'une terre arable de 2 kur plantée, d'un champ cultivé de 4.3.2. kur et de 10 esclaves que Marduk-našir-apli a vendus à Anu-mukin-apli. <sup>(15)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

<sup>(16-29)</sup>Les témoins : Iddiya, fils de Šulaia, descendant de Šangu-Ninurta ; Barik-ili, fils d'Iltammeš-mahir ; Šamaš<sup>2</sup>-kašir, fils de Remut ; Marduk-šum-ibni, fils d'Iddinaia, descendant de Nappahu ; Mukin-zeri, fils de Šulaia, descendant de Kuri ; [PN], fils de [...]DINGIR ; Ah-[...], fils de NP ; Nabu-it[tannu<sup>2</sup>, fils de] Marduk-[...], descendant de [...]na-na-a ; MU-[...] ; [...] Nabu-ah-ittannu ; [...]na]pšati ; Iddinaia, fils de Nadin-ahi ; [NP], fils d'Ištar-šum-ušur, descendant de Kidin-Marduk ; [NP, fils ...]-zer-iqišaia, descendant de Kuri ; Šamaš-bel-zeri, [fils] d'Anu-ah-iddin, descendant de Šum-libši ; Sin-barak, [fils de] Bel-iddin ; [ND]-našir, fils de Remut, descendant de Kuri ; Sin-kašir, fils d'Iddin-Nabu ; Iddin-Nabu, fils de Baniya ; [ND]-ušallim, fils de Nabu-ah-iddin ; Šellibi, fils de Nidintu.

<sup>(30)</sup>[Nabu]-ešir-napšati, fils d'Ištar-tabni-ušur, [descendant de ...]-Nanaia.

<sup>(31-33)</sup>Ville de KAR AN BĀR, le 25 šabātu (xi) de l'an [17] de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

<sup>(L. E.)</sup>[Sceau] d'Anu-mukin-apli, fils d'Anu-a[h]-iddin, descendant d'Ea-qalu-išemme.

#### ABRAHAM 2004 : n°83

Inventaire :	BM 33972
Date babylonienne :	[-]/[-]/Darius I 5
Année julienne :	518
Lieu de rédaction	Sippar
Archive :	Ebabbar
Edition :	Bertin 3065 (copie), Abraham 2004 : 358-360 (transcription et traduction).
Bibliographie :	ABRAHAM 2004 : 59, 81, 121, 38, 144, 324, 461, 476, 477, 122F., 489, 556, 558, 215, 231, 376, 384, 403.

3 [5/6 ma-na] [x] [7-1/2] g[ín kù-babbar 2 gur še-bar ù]  
 2 1 me 30 *pít-ti šá* sum-sar š[á<sup>ld</sup> amar-utu-na-pap-a]  
 dumu-šú šá<sup>l</sup>it-ti-<sup>d</sup>amar-utu-din a<sup>l</sup>[e-gi-bi ina ugu]  
 4 <sup>l</sup>re-mut-<sup>d</sup>en dumu-šú šá<sup>l</sup>mu-gin ina<sup>iti</sup>b[ár]  
 šá mu 6-kam kù-babbar-a<sub>4</sub> 3-5/6 ma-na 7-1/2 gín  
 6 1 me 30 *pít-ti šá* sum-sar *i-nam-din ina*<sup>iti</sup>gu<sub>4</sub>  
 šá mu 6-kam 2 gur še-bar *ga-mir-tu<sub>4</sub> ina muh-hi 1+et*  
 8 *rit-tu<sub>4</sub> ina ma-ši-hu šá<sup>ld</sup> amar-utu-na-pap-a i-nam-din*  
*a-šà-meš gab-bi zaq-pu u pi-i šul-pu ul-tu*  
 10 *i<sub>7</sub> bar-sip<sup>ki</sup> a-di muh-hi kaskal<sup>ll</sup> lugal é maš-ka-nu*  
*igi-ú maš-ka-nu šá<sup>ld</sup> amar-utu-na-pap-a<sup>lu</sup> tuk-ú šá-nam-ma*  
 12 *ina muh-hi ul i-šal-laṭ a-di muh-hi<sup>ld</sup> amar-utu-na-pap-a*  
 [lú]tuk-ú-šú i-šal-lim-mu e-lat ú-il-ti  
 14 *igi-ti šá 2 me 97 gur 3 pi*  
*zú-lum-ma 11 gur 2.3.0 še-bar ra-šu-tú*  
 16 *šá<sup>ld</sup> amar-utu-na-pap-a šá ina mu-hi<sup>l</sup> re-mut-<sup>d</sup>en*  
*šá a-šà-meš-šú gab-bi zaq-pu u pi-i šul-pu*  
 18 *maš-ka-nu ṣab-tú kù-babbar šá a-na dul-lu šá mu-še-ši-ni-tu<sub>4</sub>*  
*ri-ki-is qab-lu šá mu 5-kam sì-nu*  
 20 *ina šib-šú a-šà-šú šá sum-sar šá<sup>ld</sup> di-ku<sub>5</sub>-en-pap i-pu-uš*  
*sum-sar<sup>ld</sup> amar-utu-na-pap-a i-šal-lim*  
 22 *ká e-le-nu-ú šá<sup>l</sup> re-mut-<sup>d</sup>en ká šu-ṛpa-[lu]*  
*šá ús-sa-du é<sup>lu</sup> agrig ha-la-šú šá ki [x]*  
 24 <sup>ld</sup>nà-ma-a-ku-urì  
<sup>lu</sup>mu-kin-nu<sup>l</sup>la-ba-ši a-šú šá<sup>ld</sup>nà-dù-šeš a<sup>l</sup>ezenXkaskal-<sup>d</sup>30  
 26 <sup>ld</sup>nà-šeš<sup>l</sup>-meš<sup>l</sup>-<bul>-liṭ a-šú šá<sup>l</sup>na-din a<sup>lu</sup>š<sup>u</sup>-ku<sub>6</sub> <sup>ld</sup>nà-ma-a-ṛku-urì  
*a-šú šá<sup>ld</sup> nà-a-mu<sup>ld</sup> ká-ṛdù<sup>l</sup> a-šú šá<sup>ld</sup> nà-ṛx<sup>l</sup> [...]*  
 28 <sup>ld</sup>en-dù a-šú šá<sup>ld</sup>u-gur-n[umun-dù a<sup>lu</sup>sanga-<sup>d</sup>na-na-a]  
 [uru]šah-ri-nu<sup>iti</sup>[...]

Remarque :

l. 18 : Le terme *mušešīnītu* est une graphie légèrement défective pour *mušannītu* / *mušennītu* qui désigne un ouvrage hydraulique (barrage, digue) qui régule le débit des eaux (CAD M/2 : 258-259).

l. 28 : Pour la restitution du nom du scribe Bel-ibni, f. Nergal-zer-ibni, desc. Šangu-Nanaia, voir par exemple : Abraham 2004 : n°83 :28 ; Camb. 292 :11' ; 322 :22 ; 409 :18 ; Dar. 164 :19 ;167 :18.

<sup>(1-4)</sup>(Concernant) les 3 mines et 57 sicles 1/2 d'argent, 360 litres d'orge et 130 bottes d'oignons appartenant à Marduk-našir-apli, fils d'itti-Marduk-balaṭu, descendant d'Egibi, (qui) sont à la charge de Remut-Bel, fils de Šum-ukin : <sup>(4-6)</sup>il rendra les 3 mines et 57-1/2 sicles d'argent et les 130 bottes d'oignons au mois de *nisannu* de l'an 6 <sup>(6-8)</sup>(et) il rendra les 360 litres d'orge en entier et une seule fois selon la mesure de Marduk-našir-apli au

mois d'*aiāru* (ii) de l'an 6. <sup>(9-11)</sup>Ses terres agricoles plantées et en chaumes depuis le canal de Borsippa jusqu'à la route royale, qui constituaient un gage antérieur, sont le gage de Marduk-našir-apli. <sup>(11-13)</sup>Un autre créancier n'aura pas de droit dessus jusqu'à ce que Marduk-našir-apli ait été satisfait de sa créance. <sup>(13-18)</sup>Non compris : une reconnaissance de dette antérieure de 53 568 litres de dattes et de 2070 litres d'orge, créance de Marduk-našir-apli qui est à la charge de Remut-Bel, dont les terres agricoles entières, plantées et en chaumes sont tenues en gage.

<sup>(18-19)</sup>C'est l'argent qui a été donné pour le travail de régulation du barrage/de la digue, le *rikis qabli* de l'an 5.

<sup>(20-21)</sup>Marduk-našir-apli prendra le montant de la redevance agricole de son champ d'oignons que Madanu-bel-ušur exploite. <sup>(22-24)</sup>La partie haute appartient à Remut-Bel, la partie basse, qui est limitrophe du domaine du *Mašennu*, est la part qui (est exploitée) avec Nabu-maku-ušur.

<sup>(25-27)</sup>Les témoins : Labaši, fils de Nabu-ban-ahi, descendant de Kidin-Sin ; Nabu-ahhe-bullit, fils de Nadinu, descendant de Ba'iru ; Nabu-maku-ušur, fils de Nabu-apla-iddin ; Baba-ibni, fils de Nabu- [...]

<sup>(28)</sup>[Le scribe :]Bel-ibni, fils de Nergal-z[eri-ibni, descendant de šangu-Nanaia].

<sup>(29)</sup>Šahrinu, [le x NM de l'an 5 de Darius I<sup>er</sup>].

#### ABRAHAM 2004 : n°87

Inventaire : BM 41607

Date babylonienne : 8/iv/Darius 24

Année julienne : 498

Lieu : [Babylone ?]

Archive : Egibi

Édition : Bertin 2548 (copie). ABRAHAM 2004 : 367-368 (transcription et traduction).

Bibliographie : ABRAHAM 2004 : 137, 232, 64, 235, 257, 290, 109, 453, 472, 518, 278.

[i]l-ki šá a-di qí-it <sup>iti</sup>še šá mu 24-kam  
 2 [l<sup>da</sup>]-ri-íá-muš lugal e<sup>ki</sup> u kur-kur  
 [ma-l]a ha-la šá <sup>re</sup>-mut-<sup>d</sup>en a-šú šá  
 4 [mu-š]e-zib-<sup>d</sup>en a <sup>na</sup>-an-na-a-a  
 [šir]-ku a-šú šá <sup>mu</sup>-a a <sup>e</sup>-gi-bi  
 6 [ina šu<sup>II</sup>] [r]e-mut-<sup>d</sup>en ma-hi-ir  
 [1+en ta-àm] ti-<ú>  
 8 [<sup>lu</sup>mu-kin-nu <sup>I</sup>...] a-šú šá  
 [...] -ši  
 10 [...] -šu-ú  
 [...] -ru a-šú šá  
 12 [...] -[x-x a] l <sup>dù</sup>-eš-dingir  
 [...] a-šú šá <sup>ld</sup>nà-na-din-šeš a <sup>na</sup>-ba-a-a  
 14 [<sup>lu</sup>umbisag <sup>ni</sup>-din-tu-<sup>d</sup>e]n a-šú šá <sup>sig</sup><sub>5</sub>-íá a <sup>na</sup>-din-še-im  
 [...] <sup>iti</sup>šu u<sub>4</sub> 8-kam  
 16 mu 24-kam <sup>da</sup>-ri-íá-muš

lugal e<sup>ki</sup> u kur-kur

Remarque :

l. 14 : Le scribe Nidintu-Bel, fils de Damqiya (= Nabu-damiq-ili), descendant de Nadin-še'i est attesté de nombreuse fois dans les archives des Egibi (voir par exemple le texte ABRAHAM 2004 : n°31 : 11-12 *supra* et les autres références dans ABRAHAM 2004 : 508).

<sup>(1-4)</sup>(Concernant) l'*ilku* (dû) jusqu'à la fin du mois d'*addaru* (xii) de l'an 24 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays, correspondant à la part de Remut-Bel, fils de Mušezib-Bel, descendant de Nannaia : <sup>(5-6)</sup>Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi, l'a reçu des mains de Remut-Bel. <sup>(7)</sup>[Chacun] a pris [un exemplaire (du contrat)].

<sup>(8-13)</sup>Les témoins : [...] Epeš-ili [...] ; [NP], fils de Nabu-nadin-ahi, descendant de Nabaia.

<sup>(14)</sup>[Le scribe : Nidintu-B]el, fils de Damqiya, descendant de Nadin-še'i.

<sup>(15-17)</sup>[NV], le 8 *dūzu* (iv) de l'an 24 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays.

**Amherst 258**

Date babylonienne : (Fin Darius – début Xerxès)

Lieu : (Borsippa)

Archive : (Ilšu-abušu (A))

Édition : UNGNAD 1959-1960 : 79 (copie), 80-81 (traduction).

Bibliographie : TUPLIN 1987 : 179 & n. 29. BRIANT 1996 : 271 & 526. ABRAHAM 2004 : 254. JURSA 2005a : 89. WAERZEGGERS 2010a : 786. Pour les noms perses présents dans le texte, voir TAVERNIER 2007 : 120 ; 144 ; 292-293 ; 299 ; 318 ; 354 ; 363 ; 512.

18-2/3 ma-na 6 gín kù-babbar <sup>ld</sup>en-a-su-ú-a  
2 6 ma-na <sup>1</sup>uš-ta-an  
52-1/2 gín a-na 7 <sup>duš</sup>kan-du geštin ina lib-bi 1 <sup>1</sup>uš-ta-nu  
4 1 <sup>1</sup>ar-ta-ba-nu 1 <sup>1</sup>ba-ga-zu-uš-tu<sub>4</sub>  
1 <sup>1</sup>hu-ru-zu-uš-tu<sub>4</sub> 1 <sup>1</sup>as-pa-mi-iš-šú  
6 1 <sup>1</sup>lib-luṭ <sup>lu</sup>se-pir ù 1 <sup>1</sup>gi-a a <sup>1</sup>ka<sub>5</sub>-a pap 7  
1/3 ma-na [2] gín kù-babbar [1 bit]-qa a-na 6 udu-nitá ina lib-bi  
8 3 <sup>1</sup>uš-ta-nu 2 <sup>1</sup>šá-ta-ba-ri ù 1 <sup>1</sup>lib-luṭ  
<sup>1</sup>2 ma-na <sup>1</sup>mar-duk-a <sup>lu</sup>se-pir šá <sup>1</sup>uš-ta-nu  
10 2 ma-na 1-1/2 gín <sup>1</sup>šá-ta-ba-ri ìr šá <sup>1</sup>uš-ta-nu 2-ta ká-meš  
5 gín <sup>1</sup>en-kar-ni-<sup>d</sup>nà ìr šá <sup>1</sup>ilimmu  
12 5 gín <sup>ld</sup>nà-il-la-gab-bi ìr šá <sup>1</sup>ba-ga-zu-uš-tú  
1 gín <sup>lu</sup>en-nun ká a-ri-tu<sub>4</sub>  
14 1 gín 1/2 šá <sup>1</sup>mar-duk-a <sup>lu</sup>se-pir <sup>1</sup>2 gín <sup>lu</sup>en-nun ká  
šá <sup>1</sup>uš-ta-nu pap 28-5/6 ma-na kù-babbar te-liṭ  
16 <sup>1</sup>2 ma-na 2-1/2 gín a-na 2-ta kan-du geštin 3 qa geštin  
<sup>ld</sup>en-a-su-ú-a 4-tú <sup>1</sup>ni-din-tu<sub>4</sub> <sup>lu</sup>hum-mu-ru  
18 45 gín a-na tak-k[a-s]u-ú 4-tú a-na šam-mu 4-tú ha-há

- 4-tú a-na kaš-[sag] 45 gín a-na<sup>kuš</sup> e-sír<sup>1</sup> a-a-šá-ri-da-ri  
 20 1 gín a-na [un]-meš é šá<sup>1</sup> gi-a a šá<sup>1</sup> ka<sub>5</sub>-a<sup>iti</sup> šu u<sub>4</sub> 2-<kam>  
 4 gín a-na un-meš é šá<sup>1</sup> šá-ta-ba-ri  
 22 ½ gín<sup>id</sup> en-it-tan-nu<sup>lu</sup> se-pir šá<sup>1</sup> ar-ta-pa-ti  
 pap 50 gín kù-babbar te-liṭ 2 lu-ká pap pap 29 -½<sup>2</sup> ma-na  
 24 ina lib-bi 5 ma-na 56 gín ha-la  
<sup>id</sup>nà-it-tan-nu e-lat  
 26 5 gín kù-babbar šá<sup>kur</sup> šu-šá-an-na

Remarques :

Pour l'attribution de ce texte à l'archive d'Ilšu-abušu (A) voir JURSA 2005a : 88-89.

l. 3 : Le terme de *kandu* est d'origine ouest-sémitique. Il désigne des récipients dont le contenu est essentiellement du vin (CAD K : 148-149).

l. 17 : La mention du titre de *hummuru*, le boiteux (CAD H : 235), est surprenante dans ce texte comptable qui enregistre une série importante de dépenses au profit de nombreux Perses et de scribes sur parchemin babyloniens. Le texte VS 6, 223 daté de l'an 36 de Darius I<sup>er</sup> présente les mêmes caractéristiques, il détaille des dépenses ayant servi à acheter des produits alimentaires (jarres-*kandu*, canards, jarres de bière) pour un scribe sur parchemin et pour un groupe de personnes qualifiées d'*ammarāni* (l. 10). Ce dernier terme est un hapax dans la documentation babylonienne (CAD A/2 : 70a). Nous voyons donc que deux termes relativement proches, *hummuru* au singulier et *ammarāni* au pluriel, apparaissent dans un même contexte. Ils semblent être bâtis sur la racine perse \*hamara-, « compte, comptabilité » (Tavernier 2007 : 443). Cette racine a donné le titre babylonisé d'*ammar-kari* (ou *hammar-kari*) / qui désigne des comptables et que l'on retrouve dans les archives des Murašū (Stolper 1977 : 259-265 et Tavernier 2007 : 424-425). J. Tavernier me met cependant en garde sur ce parallèle, car la structure vocalique entre *hummuru* et *hamara-* est trop différente (courrier électronique daté du 6 novembre 2009). Il semble que dans de nombreux cas les scribes babyloniens aient cherché à transcrire des titres ou des noms étrangers en notant prioritairement les consonnes sans tenir compte de la vocalisation. Par exemple le nom propre d'Aspamiššu qui apparaît dans le texte Amherst 258 (l. 5) et écrit Uspamiš dans le texte VS 6, 307 :12. Or, il s'agit bien de la même personne (Dandamaev 1992 : 139 et Tavernier 2007 :120). De même le nom d'origine perse Ammadatu (*Dar.* 435 : R.E.) est vocalisé Ummadatu dans le texte TCL 13, 193 :25, Le.E. L'étude de son sceau-cylindre montre qu'il s'agit bien de la même personne (Stolper 1996 : 103-104). Pour conclure le titre de *hummuru* pourrait être une adaptation d'un titre perse fondé sur la racine \*hamara- et désignerait alors un comptable. On aurait donc une équivalence \*hamara-/*ammarānu/hummuru*. Ainsi, Nidintu aurait exercé la charge de « comptable » au sein de la délégation mentionnée dans Amherst 258.

l. 18 : Le terme de *takkasû* désigne une farine de très bonne qualité ou bien des pains réalisés à partir de cette farine (CAD T : 76-77).

<sup>(1)</sup> 18 mines et 46 sicles d'argent (pour) Bel-asua,

<sup>(2)</sup> 6 mines (pour) Uštanu,

<sup>(3-6)</sup> 52 sicles 1/2 pour sept jarres-*kandu* de vin dont une (pour) Uštanu, une (pour) Artabanu, une (pour) Bagazuštu, une (pour) Huruzuštu, une (pour) Aspamiššu, une (pour) Libluṭ, le scribe sur parchemin et une (pour) Šullumaia, fils de Šellibi. Total : sept,

<sup>(7-8)</sup> 22 sicles d'argent à 1/8<sup>e</sup> d'impureté pour six moutons dont trois (pour) Uštanu, deux (pour) Šatabari et un (pour) Libluṭ,

<sup>(9)</sup> 30 sicles (pour) Marduka, le scribe sur parchemin d'Uštanu,

- <sup>(10)</sup> 2 mines et 1 sicle ½ (pour) Šatabari, le serviteur d'Uštanu. Deuxième rubrique.
- <sup>(11)</sup> 5 sicles (pour) Bel-eṭir-Nabu, le serviteur d'Uštanu,
- <sup>(12)</sup> 5 sicles (pour) Nabu-illa-gabbi, le serviteur de Bagazuštu,
- <sup>(13)</sup> 1 sicle pour le gardien de la Porte-Aritu,
- <sup>(14-15)</sup> 1 sicle 1/2 pour Marduka, le scribe sur parchemin, ½ sicle pour le gardien de la porte d'Uštanu,
- <sup>(15)</sup> Total : 28 mines et 50 sicles ont été dépensés,
- <sup>(16-17)</sup> 32 sicles et ½ sicle pour deux jarres-*kandu* de vin : 3 litres de vin (pour) Bel-asua, ¼ pour Nidintu, le *hummuru*;
- <sup>(18-19)</sup> 45 sicles pour des pains-*takkasu*, ¼ pour des herbes, ¼ pour des poissons (et) ¼ (pour) de la bière de bonne qualité,
- <sup>(19)</sup> 45 sicles pour des sandales (pour) Ašaridari,
- <sup>(20)</sup> 1 sicle pour les gens de la maison de Šullumaia, fils de Šellibi, le 2 *dūzu* (iv),
- <sup>(21)</sup> 4 sicles pour les gens de la maison d'Atabari,
- <sup>(22)</sup> ½ sicle (pour) Bel-ittannu, le scribe sur parchemin d'Artapati,
- <sup>(23)</sup> Total : 50 sicles ont été dépensés. Deuxième rubrique.
- <sup>(23-25)</sup> Total général : 29 mines et 30 sicles sur lesquelles 5 mines et 56 sicles (représentent) la part de Nabu-ittannu. <sup>(25-26)</sup> Non compris 5 sicles d'argent de Suse.

#### AnOr 8, 41

Inventaire : VAT 8466  
 Date babylonienne : 1/iv/Cyrus 4  
 Année julienne : 535  
 Lieu : Uruk  
 Archive : Eanna  
 Bibliographie : JOANNÈS 1982 : 183.

- <sup>1</sup> *si-lim-dingir* <sup>lú</sup> *sag-lugal šá muh-hi qap-pu ša é-an-na*
- 2 <sup>ld</sup> *amar-utu-mu-mu a-šú šá* <sup>ld</sup> *nà-šeš-meš-din-iṭ a* <sup>l</sup> *ba-la-tu*  
<sup>ld</sup> *30-dù a-šú šá* <sup>ld</sup> *nà-sig<sub>5</sub>-iq dumu* <sup>lú</sup> *sipa-gu<sub>4</sub>*
- 4 <sup>ld</sup> *utu-numun-ba-šá a-šú šá* <sup>ld</sup> *in-nin-mu-uri a* <sup>ld</sup> *30-ti-ér*  
<sup>l</sup> *ir-d* <sup>ld</sup> *in-nin a-šú šá* <sup>ld</sup> *dù-d* <sup>ld</sup> *15 a* <sup>l</sup> *šu-d* <sup>ld</sup> *na-na-a*
- 6 <sup>l</sup> *ir-d* <sup>ld</sup> *in-nin a-šú šá* <sup>l</sup> *ba-laṭ-su a* <sup>l</sup> *zalág-d* <sup>ld</sup> *30*  
<sup>l</sup> *šu-zu-bu a-šú šá* <sup>l</sup> *níg-du a* <sup>lú</sup> *sipa-sá-dug<sub>4</sub>*
- 8 <sup>l</sup> *pir-u' a-šú šá* <sup>ld</sup> *en-ú-sat dumu* <sup>ld</sup> *en-ú-sat*  
<sup>ld</sup> *a-nu-mu-dù a-šú šá* <sup>ld</sup> *nà-sur a* <sup>ld</sup> *nà-šar-hi-dingir*
- 10 <sup>lú</sup> *dumu-dù-meš šá ina pa-ni-šú-nu* <sup>l</sup> *ni-din-tu<sub>4</sub>-den* <sup>lú</sup> *šà-tam é-an-na*  
<sup>ld</sup> *a-šú šá* <sup>ld</sup> *nà-gin-numun dumu* <sup>l</sup> *da-bi-bi*
- 12 <sup>ld</sup> *nà-šeš-mu* <sup>lú</sup> *sag-lugal* <sup>lú</sup> *en-pi-qit-tu<sub>4</sub> é-an-na*  
<sup>ld</sup> *a-na* <sup>l</sup> *ba-šá a-šú šá* <sup>ld</sup> *na-na-a-kam* <sup>ld</sup> *dù-a a-šú šá* <sup>ld</sup> *nà-šeš-meš-gi*
- 14 <sup>ld</sup> *dù-d* <sup>ld</sup> *15 a-šú šá* <sup>l</sup> *mu-gi-na* <sup>lú</sup> *gal bu-lum-meš*



šá<sup>d</sup>gašan šá unug<sup>ki</sup> iq-bu-ú um-ma 1+et<sup>lú</sup>ban-ku-nu  
 16 u[l]-tu ka-du šá lugal la ta-mer-ki  
 lúumbisag 'pir-u' a-šú šá 'é-an-na-mu-dù unug<sup>ki</sup>  
 18 itišu u<sub>4</sub> 1-kam mu 4-kam 'ku-raš lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur

<sup>(1-15)</sup>Silim-ili, l'officier royal responsable de la caisse (du roi) de l'Eanna, Marduk-šum-iddin, fils de Nabu-ahhe-bullit, descendant de Balaštu, Sin-ibni, fils de Nabu-udammiq, descendant de Re'i-alpi, Marduk-zer-iqišaia, fils d'Innin-šum-ušur, descendant de Sin-leqe-unninni, Arad-Innin, fils d'Ibni-Ištar, descendant de Gimil-Nanaia, Arad-Innin, fils de Balassu, descendant de Nur-Sin, Šuzubu, fils de Kudurru, descendant de Re'i-sattukki, Per'u, fils de Bel-usat, descendant de Bel-usat, Anu-šum-ibni, fils de Nabu-ešir, descendant de Nabu-šarhi-ili, les notables, en présence de Nidintu-Bel, le šatammu de l'Eanna, fils de Nabu-mukin-zeri, descendant de Dabibi et de Nabu-ah-iddin, l'officier royal chef de l'administration de l'Eanna, ont parlé ainsi à Iqišaia, fils de Nanaia-ereš, Baniya, fils de Nabu-ahhe-šullim et à Ibni-Ištar, fils de Šum-ukin, les chefs des troupeaux de la Dame d'Uruk : <sup>(15-16)</sup>« L'un de vos archers fait défaut dans le poste de guet royal ».

<sup>(17)</sup>Le scribe : Per'u, fils d'Eanna-šum-ibni.

<sup>(17-18)</sup>Uruk, le 1<sup>er</sup> dūzu (iv) de l'an 4 de Cyrus, roi de Babylone, roi des pays.

#### AnOr 8, 67

Inventaire : VAT 8444  
 Date babylonienne : 28/vii/Cambyse 2  
 Année julienne : 528  
 Lieu : Uruk  
 Archive : Eanna  
 Edition : SAN NICOLO 1949b.  
 Bibliographie : KLEBER 2008 : 22, 70, 88, 90.

a-di u<sub>4</sub> 15<sup>sicl</sup> kam šá itī apin mu 2-kam 'kam-bu-z[i-i]a  
 2 lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur 'numun-ia a-šú šá 'na-na-a-kam  
 ù 'ir-d en a-šú šá 'lugal-gin lúgal bu-lu-me  
 4 šá ši-e-nu šá 'dgašan šá unug<sup>ki</sup> 1 me u<sub>8</sub> ù  
 udu-ud<sub>3</sub> šá ši-zib pap 2 me ši-e-nu šá u<sub>4</sub> 28<sup>sicl</sup> kam  
 6 šá itī apin ši-pir-tu<sub>4</sub> šá 'par-na-ak-ka  
 a-na muh-hi tal-li-ku ib-ba-ku-ú-ma  
 8 a-na nap-ta-nu šá lugal ina é-gal  
 šá ina 'a-ba-nu ú-šá-az-za-zu-u'  
 10 ki-i u<sub>4</sub> 28-kam šá itī apin še-en a<sub>4</sub>  
 2 me la i-tab-ku-ú-ma ina é-gal  
 12 šá ina 'a-ba-nu la ul-ta-zi-zu-u'  
 hi-tu šá lugal i-šad-da-du-u'  
 14 lúmu-kin-nu 'si-lim-dingir lú'sag-lugal šá qu-up-pu [šá lugal]

- <sup>h</sup>ir-ia a-šú šá <sup>l</sup>si-lim-<sup>d</sup>en a <sup>l</sup>é-maš-<sup>d</sup>[be]  
 16 <sup>l</sup>kur-gal-lugal-uri a-šú šá <sup>l</sup>ta-li-mu [<sup>h</sup>si-pír]  
<sup>l</sup>umbisag <sup>l</sup>gi-mil-lu a-šú šá <sup>l</sup>in-nin-numun-mu  
 18 unug<sup>ki</sup> <sup>iti</sup>du<sub>6</sub> u<sub>4</sub> 28-kam  
 mu 2-kam <sup>l</sup>kam-bu-zi-ia  
 20 lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur

**Remarques :**

l. 1&7 : Nous pensons que le scribe a inversé les dates des lignes 1 et 7. En effet, il est plus logique de considérer que l'ordre de Parnakka arrive en premier à l'Eanna, c'est-à-dire le 15 *arahsamnu*, avant la livraison des bêtes au palais d'Abanu prévue alors pour le 28 du même mois. La clause mentionnant le châtement du roi stipule bien que les bêtes sont à livrer pour le 28.

l. 16 : Amurru-šar-ušur, fils de Talimu, apparaît plusieurs fois dans les archives de l'Eanna avec des titres plus ou moins complets : *sepīru*, *sepīru ša šarri* ou *sepīru ša ina Eanna paqdu* (KÜMMEL 1979 : 136). L'espace dans la cassure semble assez réduit, nous avons choisi de restituer son titre dans sa forme la plus courte.

l. 17 : Pour la restitution du nom voir Cyr. 242 : 4 (Texte des Egibi rédigé à Uruk).

<sup>(1-6)</sup>D'ici le 28<sup>l</sup> *arahsamnu* (viii) de l'an 2 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays, Zeriya, fils de Nanaia-ereš, et Arad-Bel, fils de Šarru-kin, les chefs des troupes de la Dame d'Uruk, amèneront 100 brebis et (100) chèvres laitières, total 200 têtes de petit bétail, au sujet desquelles un ordre de Parnaka arrivera le 15<sup>l</sup> *arahsamnu* (viii).

<sup>(7-9)</sup>Ils les présenteront pour le repas du roi dans le palais d'Abanu.

<sup>(10-13)</sup>Si le 28 *arahsamnu* (viii) ils n'ont pas amené les 200 bêtes et s'ils ne les ont pas présentées dans le palais d'Abanu, ils subiront le châtement du roi.

<sup>(14-16)</sup>Les témoins : Silim-ili, l'officier royal responsable de la caisse [du roi] ; Ardiya, fils de Silim-Bel, descendant de Šangu-[Ea] ; Amurru-šar-ušur, fils de Talimu, [le scribe sur parchemin].

<sup>(17)</sup>Le scribe : Gimillu, fils d'Innin-zer-iddin.

<sup>(18-20)</sup>Uruk, le 28 *tašrītu* (vii) de l'an 2 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

**AnOr 8, 73**

- Inventaire : VAT 8448  
 Date babylonienne : [-]/[-]/Cambyse 3  
 Année julienne : 527-526  
 Lieu : Uruk  
 Archive : Eanna  
 Bibliographie : JOANNÈS 1982 : 180.

- <sup>pu-ut</sup> <sup>l</sup>dingir-sipa-ú-a <sup>l</sup>qal-la  
 2 šá <sup>l</sup>kal-ba-a a-šú šá <sup>l</sup>šeš-meš-šá-a {nin}  
<sup>l</sup>utu-mu a-šú šá <sup>l</sup>bu-na-nu šá ku-um  
 4 re-e-hu šá áb-gu<sub>4</sub>-há ugu-šú-nu  
 a-na é-an-na id<sup>l</sup>-di-nu

6 <sup>1d</sup>utu-mu a-šú šá <sup>1</sup>bu-na-nu u <sup>1</sup>mu-<sup>d</sup>nà  
a-šú šá <sup>1d</sup>en-qa-la šá a-na la hal-la-qa  
8 na-šú-ú ki-i a-na a-šar-šá-nam-mu  
it-tal-ku šá 2 gín kù-babbar 20 <sup>1kuš</sup>[x x]  
10 a-na <sup>1ú</sup>ban šá ka-da-nu i-nam-[di-nu-u']  
1+en pu-ut 2-i na-šú-ú  
12 ki-i <sup>1</sup>ba-a-ri-li-[x]-' <sup>1ú</sup>qal-[la šá <sup>1d</sup>utu]-mu  
šá ku-um re-e-hu a-na é-an-na id-dí-nu  
14 ina igi-šú-nu it-ta-nam-mar 30 [eš-šú] <sup>1d</sup>utu-mu  
a-na é-an-na i-[nam-din]  
16 ina gub-zu šá <sup>1d</sup>nà-gin-ibila <sup>1úš</sup>à-tam  
é-an-na a-šú šá <sup>1</sup>na-din a <sup>1</sup>da-bi-bi  
18 <sup>1d</sup>nà'-šeš-mu <sup>1ú</sup>sag-lugal <sup>1ú</sup>en pi-qit-tu<sub>4</sub> é-an-na  
<sup>1ú</sup>mu-kin-nu <sup>1d</sup>utu-gin-a a-šú  
20 šá <sup>1d</sup>[di-ku<sub>5</sub>]-šeš-meš-mu a <sup>1</sup>ši-gu-ú-a  
<sup>1d</sup>nà-gin-a a-šú šá <sup>1d</sup>amar-utu-mu-mu [a <sup>1</sup>ba-la-tu]  
22 <sup>1r</sup>-<sup>d</sup>u-gur a-šú šá <sup>1</sup>gin-a a <sup>1</sup>e-gì-bi  
<sup>1d</sup>amar-utu-[pap] dub-sar a-šú šá <sup>1d</sup>di-ku<sub>5</sub>-šeš-me-mu  
24 a <sup>1</sup>ši-gu-ú-a unug<sup>ki</sup> <sup>1</sup>iti[x u<sub>4</sub>x-kam]  
mu 3-kam <sup>1</sup>kam-bu-zi-ia  
26 lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur

Remarques :

l. 20 : Šamaš-ukin-apli, fils de Madanu-ahhe-iddin, descendant de Šigua, est attesté à de nombreuses reprises dans la documentation urukéenne (KÜMMEL 1979 : 151).

l. 21 : Pour cette restitution voir KÜMMEL 1979 : 120.

<sup>(1-8)</sup>(Concernant) Ilu-re'ua, le serviteur de Kalbaia, fils d'Ahhešaia, que Šamaš-iddin, fils de Bunanu, a donné à l'Eanna en échange du reliquat des troupeaux à leur charge : Šamaš-iddin, fils de Bunanu et Iddin-Nabu, fils de Bel-qaia, se portent garants qu'il ne s'enfuira pas. <sup>(8-10)</sup>S'il venait à s'enfuir dans un autre endroit, [ils donneront] 20 [objets] en peau d'un montant de 2 sicles d'argent pour l'archer des postes de guet. <sup>(11)</sup>L'un est garant pour l'autre. <sup>(12-15)</sup>Si Bari-li-..., le serviteur [de Šamaš]-iddin, qui a été donné comme compensation pour des reliquats à l'Eanna, est vu chez lui, Šamaš-iddin versera à l'Eanna 30 fois son prix.

<sup>(16-18)</sup>En présence de Nabu-mukin-apli, le šatammu de l'Eanna, fils de Nadinu, descendant de Dabibi, (et de) Nabu-ah-iddin, l'officier royal chef de l'administration de l'Eanna.

<sup>(19-22)</sup>Les témoins : Šamaš-ukin-apli, fils de [Madanu]-ahhe-iddin, descendant de Šigua ; Nabu-mukin-apli, fils de Marduk-šum-iddin, [descendant de Balaṭu] ; Arad-Nergal, fils de Mukin-apli, descendant d'Egibi.

<sup>(23-24)</sup>Le scribe : Marduk-ušur, fils de Madanu-ahhe-iddin, descendant de Šigua.

<sup>(24-26)</sup>Uruk, [le x NM] de l'an 3 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

**BE 9, 4**

Inventaire :	CBM 5293
Date babylonienne :	28/vii/Artaxerxès I <sup>er</sup> 22
Année :	443
Ville :	Nippur
Archive :	Murašu
Edition :	HILPRECHT 1908 : 33 ; KOTALLA 1902 : 555.
Bibliographie :	CARDASCIA 1951: 13 n. 2 ; 24 n. 6 ; 57, n. 2, 4, 7 ; 59 et 63.
Autre copie :	TuM2/3, 202.

- 60 gur zú-lum-ma šá<sup>ld</sup> en-líl-mu-mu a šá  
2 <sup>l</sup>mu-ra-šu-ú ina muh-hi <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>en-ab-nu <sup>lu</sup>qal-la  
šá <sup>l</sup>ar-ta-ah-šá-ar ina <sup>iti</sup>gan šá mu 22-kam  
4 <sup>l</sup>ar-[tah]-šá-as-su lugal zú-lum-ma-a<sub>4</sub>  
60 gur [ina] <sup>gis</sup>ma-ši-hu šá {1} 1 pi 1 silà  
6 ina <sup>uru</sup>šú-šá-nu i-nam-din a-na a-dan-ni-šú  
zú-lum-ma-a<sub>4</sub> 60 gur la it-tan-nu ina <sup>iti</sup>zíz  
8 šá mu 22-kam 1 me 20 gur zú-lum-ma  
[ina u]gu <i<sub>7</sub>> ka-ba-ru i-nam-din  
10 <sup>lu</sup>mu-kin-nu  
<sup>l</sup>ir-<sup>d</sup>50 a šá <sup>l</sup>ru-ti-<sup>d</sup>maš  
12 <sup>l</sup>dù-ía a šá <sup>ld</sup>maš-šeš-mu <sup>l</sup>nu-ha-a a šá <sup>l</sup>su-a  
<sup>l</sup>a-a a šá <sup>ld</sup>maš-mu <sup>l</sup>gin-a a šá <sup>ld</sup>en-líl-i  
14 <sup>lu</sup>umbisag <sup>ld</sup>utu-din-su-e a šá <sup>ld</sup>bu-ne-ne-dù nibru<sup>ki</sup>  
<sup>iti</sup>du<sub>6</sub> u<sub>4</sub> 28-kam mu 22-kam  
16 <sup>l</sup>ar-tah-šá-as-su lugal kur-kur

R. na<sub>4</sub> kišib / <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>en-ab-nu

<sup>(1-6)</sup>10 800 litres de dattes appartenant à Enlil-šum-iddin, fils de Murašu, sont à la charge d'Itti-Bel-abnu, le serviteur d'Artahšar. Au mois de *kislīmu* (ix) de l'an 22 du roi Artaxerxès (I<sup>er</sup>), il donnera les 10 800 litres de dattes selon la mesure de « 37 litres » dans la ville de Suse. <sup>(6-9)</sup>Si au terme de cette échéance, il n'a pas livré les 10 800 litres de dattes, il donnera 21 600 litres de dattes sur le canal Kabar au mois de *šabāṭu* (xi) de l'an 22.

<sup>(10-14)</sup>Les témoins : Arad-Enlil, fils de Širikti-Ninurta ; Baniya, fils de Ninurta-ah-iddin ; Nuhaia, fils d'Eriba ; Aplaia, fils de Ninurta-iddin ; Mukin-apli, fils d'Enlil-na'id.

<sup>(14)</sup>Le scribe : Šamaš-balassu-iqbi, fils de Bunene-ibni.

<sup>(14-16)</sup>Nippur, le 28 *tašrītu* (vii) de l'an 22 d'Artaxerxès (I<sup>er</sup>), roi des pays.

<sup>(R.)</sup>Sceau d'Itti-Bel-abnu.

**BE 9, 84**

Inventaire :	Possession de H. Hilprecht.
Date babylonienne :	04/i/Artaxerxès I <sup>er</sup> 41
Année julienne :	424
Ville :	Nippur
Archive :	Murašu
Edition :	CARDASCIA 1951 : 108 ; SIDERSKY : 190 (traduction)
Bibliographie :	CARDASCIA 1951 : 12 n. 5 ; 16 n. 6 ; 20 ; 72 n. 6 ; 98 n. 2 ; 100 ; 101 n. 2 ; 105 n. 10 ; 107 ; STOLPER 1985 : 74, 90, 91, n. 81-82 ; 117. STOLPER 1990a : 167.
Autre copie :	TuM2/3, 202

- giš má-meš ù lú gíd-da-meš šá ul-tu nibru<sup>ki</sup>
- 2 a-di i, ka-ba-ri šá ri-ih-tu<sub>4</sub> še-bar šá qé-me  
šá<sup>id</sup> en-líl-mu-mu a šá<sup>1</sup> mu-ra-šu-ú šá a-na
- 4 <sup>1</sup>ma-nu-uš-ta-nu lú dumu-é lugal a šá<sup>1</sup> ar-ta-ri-me  
i-mil-ki <sup>1</sup>ša-mu-ú a šá<sup>1</sup> pa-ta-ah <sup>1</sup>ú-bal-liṭ-su
- 6 a šá<sup>1</sup> ni-din-tu<sub>4</sub> <sup>id</sup>kur-gal-še-zib a šá<sup>id</sup> en-din-su  
mar ši-pir-a-ta šá<sup>1</sup> man-nu-ki-ia lú<sup>ir</sup>
- 8 šá<sup>1</sup> ma-nu-uš-ta-nu ina šu<sup>ii</sup> <sup>id</sup>maš-mu a šá<sup>id</sup>  
<sup>id</sup>maš-su mah-ru-u' e-ṭir-u'
- 10 lú<sup>mu-kin</sup> <sup>id</sup>en-din-iṭ lú<sup>ud-sar-še-ga</sup> a šá<sup>id</sup> en-šú-nu  
<sup>1</sup>ha-la-<sup>d</sup>nà lú<sup>da-ta-bar-ra</sup> šá<sup>1</sup> ar-ta-ri-me
- 12 a šá<sup>1</sup> mu-še-zib-<sup>d</sup>en <sup>id</sup>amar-utu-numun-dù a šá<sup>id</sup> en-šú-nu  
<sup>ir-d</sup>en-líl a šá<sup>id</sup> 50-ba-šá<sup>id</sup> en-líl-mu a šá
- 14 {a šá} <sup>id</sup>en-líl-din-iṭ <sup>id</sup>maš-šeš-mu a šá<sup>1</sup> ir-é-gal-mah  
lú<sup>umbisag</sup> <sup>id</sup>maš-ad-uri a šá<sup>id</sup> en-líl-mu-mu nibru<sup>ki</sup> itti<sup>bár</sup>
- 16 u<sub>4</sub> 4-kam mu 41-kam <sup>1</sup>ar-tah-šá-as-su lugal kur-kur
- R. šu-pur / <sup>1</sup>šá-mu-ú u <sup>1</sup>ú-bal-liṭ-su
- L.E. na<sub>4</sub> kišib <sup>id</sup>en-din-iṭ / lú<sup>ud-sar-še-ga</sup> a šá<sup>id</sup> en-šú-nu
- Lo.E. na<sub>4</sub> kišib <sup>1</sup>ha-la-<sup>d</sup>nà / lú<sup>da-ta-bar-ra</sup> / a šá<sup>1</sup> mu-še-zib-<sup>d</sup>en
- U.E. na<sub>4</sub> kišib <sup>id</sup>amar-utu-numun-dù / a šá<sup>id</sup> en-šú-nu

Remarque :

l. 5 : M. Stolper propose de reconnaître une forme erronée pour immeški, du verbe *namarkû* / « être en retard » (STOLPER 1990a : 167).

l. 11 et Lo.E. : Le titre de *dātabaru* est d'origine perse et désigne un juge (TAVERNIER 2007 : 418-419).

<sup>(1-5)</sup>(Concernant) les bateaux et les haleurs qui vont de Nippur jusqu'au canal Kebar qui (transportent) le reste de l'orge et de la farine, qui est en retard, d'Enlil-šum-iddin, fils de Murašu qui sont pour Manuštanu, membre de la « maison royale » : <sup>(5-9)</sup>Šamu, fils de Patah, Uballissu, fils de Nidintu et Amurru-šezib, fils de Bel-bullissu,

les messagers de Mannu-kiya, le serviteur de Manuštanu l'ont reçu en paiement de la part de Ninurta-iddin, fils de Ninurta-erib.

<sup>(10-14)</sup>Les témoins : Belk-uballiṭ, le sinmagir, fils de Belšunu ; Zitti-Nabu, le *dātabaru* d'Artareme, fils de Mušezib-Bel ; Marduk-zer-ibni, fils de Belšunu ; Arad-Enlil, fils d'Enlil-iqišaia ; Enlil-iddin, fils d'Enlil-uballiṭ ; Ninurta-ah-iddin, fils d'Arad-egalmah.

<sup>(15)</sup>Le scribe : Ninurta-ab-ušur, fils d'Enlil-šum-iddin.

<sup>(15-26)</sup>Nippur, le 4 *nisannu* (i) de l'an 41 d'Artaxerxès (I<sup>er</sup>), roi des pays.

<sup>(R.)</sup> Empreintes de Šamu et d'Uballissu.

<sup>(Lo.E.)</sup> Sceau-cylindre de Zitti-Nabu, le *dātabaru*, fils de Mušezib-Bel.

<sup>(U.E.)</sup> Sceau-cylindre de Marduk-zer-ibni, fils de Belšunu.

## BE 9, 92

Inventaire : CBM 5430

Date babylonienne : 20/vi/Artaxerxès I<sup>er</sup> 41

Année : 424

Lieu : Nippur

Archive : Murašu

Édition : KOTALLA 1902 : 566.

Bibliographie : CARDASCIA 1951 : 29 n. 5 ; 31 n. 4 ; 34 n. 2 et 42. STOLPER 1985 : 117 n. 28.

1 me gur zú-lum-ma šá <sup>l</sup>re-mut-<sup>d</sup>maš a šá  
2 <sup>l</sup>mu-ra-šu-ú ina muh-hi <sup>l</sup>gu-sa-a-a u <sup>l</sup>zab-di-ia  
a-<meš> šá <sup>l</sup>en-[šú-nu <sup>l</sup>x-x]-ki a šá <sup>ld</sup>nà-din-iṭ <sup>l</sup>ba<sup>l</sup>-la-tu  
4 a šá <sup>ld</sup>amar-utu-šur u <sup>l</sup>šul-lum-a a šá <sup>l</sup>zab-di-ia ina iti du<sub>6</sub>  
šá mu 41-kam zú-lum-ma-a' 1 me gur ina <sup>gis</sup>ma-ši-hu  
6 šá <sup>l</sup>re-mut-<sup>d</sup>maš i-nam-din-u' a-šà-šú-nu zaq-pi  
u ka šul-pu é <sup>gis</sup>ban-šú-nu šá ina uru hu-uš-ši-e-tú  
8 šá <sup>l</sup>na-šir maš-ka-nu ina igi <sup>l</sup>re-mut-<sup>d</sup>maš  
<sup>lú</sup>tuk-u šá-nam-ma ana muh-hi ul i-šal-laṭ a-di  
10 <sup>l</sup>re-mut-<sup>d</sup>maš <sup>lú</sup>tuk-us-su kar-ru  
<sup>lú</sup>mu-kin-nu  
12 <sup>ld</sup>en-it-tan-nu a šá <sup>ld</sup>en-din-su <sup>ld</sup>en-da-nu  
a šá <sup>ld</sup>en-din-su <sup>l</sup>kal-a a šá <sup>l</sup>mu-gin  
14 <sup>l</sup>en-šú-nu a šá <sup>l</sup>šeš-šú-nu <sup>ld</sup>maš-mu a šá <sup>l</sup>gin-a  
<sup>ld</sup>en-líl-din-iṭ a šá <sup>l</sup>šeš-šú-nu  
16 <sup>lú</sup>umbisag <sup>l</sup>ta-qiš-<sup>d</sup>me-me a šá <sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>en-líl nibru<sup>ki</sup> iti kin  
u<sub>4</sub> 20-kam mu 41-kam <sup>l</sup>ar-tah-šá-as-su lugal kur-kur

L. E. šu-pur-šú-nu

R.E. na<sub>4</sub> kišib / <sup>l</sup>kal-a / a šá <sup>l</sup>mu-a

U.E. na<sub>4</sub> [kišib] / <sup>ld</sup>[x-x-x] / [a šá <sup>1</sup>x-x-x]

<sup>(1-4)</sup>18 000 litres de dattes appartenant à Remut-Ninurta, fils de Murašu, sont à la charge de Gusaia et de Zabdiya, les fils de Bel[šunu, de NP], fils de Nabu-uballiṭ, de Balaṭu, fils de Marduk-eṭir, et de Šullumaia, fils de Zabdiya. <sup>(4-6)</sup>Au mois de *tašrītu* (vii) de l'an 41, ils donneront les 18 000 litres de dattes selon la mesure de Remut-Ninurta. <sup>(6-8)</sup>Leur champ planté et en chaumes, leur domaine d'arc, qui se situe dans la ville de Huṣṣeti-ša-Našir, est le gage à la disposition de Remut-Ninurta. <sup>(9-10)</sup>Un autre créancier n'aura pas de droit dessus jusqu'à ce que Remut-Ninurta ait été acquitté de sa créance.

<sup>(11-16)</sup>Les témoins : Bel-ittannu, fils de Bel-bullissu ; Bel-danu, fils de Bel-bullissu ; Damqiya, fils de Šum-ukin ; Belšunu, fils de Ahušunu ; Ninurta-iddin, fils de Mukin-apli ; Enlil-uballiṭ, fils d'Ahušunu.

<sup>(16)</sup>Le scribe : Taqiš-Gula, fils d'Iddin-Enlil.

<sup>(16-17)</sup>Nippur, le 20 *ulūlu* (vi) de l'an 41 d'Artaxerxès (I<sup>er</sup>), roi des pays.

(L.E.) Leurs empreintes.

(R.E.) Sceau-cylindre de Damqiya, fils de Mukin-apli.

(U.E.) Sceau-cylindre de [NP, fils de NP].

## BE 10, 1

Inventaire : Possession de H. V. Hilprecht.

Date babylonienne : 04/xi/Darius II 00

Année : 423

Lieu : Babylone

Archive : Murašu

Édition : BE 10 : 22 (transcription et traduction) ; KOHLER & UNGNAD 1911 : 29 (traduction)

Bibliographie : CARDASCIA 1951 : 17 n. 5 ; 128 n. 3 ; 133 ; 134 ; 135 n. 4 ; 136 ; 140 ; 142 ; 143 n. 2 ; 146 ; 147 ; 149. STOLPER 1985 : 24 n. 95 ; 118 ; 122.

Autre copie : TuM 2/3, 29

é šá ina muh-hi a-ra-am-mu šá <sup>ld</sup>en<sup>?</sup> da é  
2 <sup>1</sup>za-ta-me-e šá <sup>1</sup>ap-la-a dumu šá <sup>1</sup>har-ma-hi-i  
a-na i-di é ta u<sub>4</sub> 4-kam šá <sup>iti</sup>zíz a-di [muh-hi]  
4 a-ši-e lugal a-na 1-1/2 ma-na kù-babbar babbar-ú a-na  
<sup>ld</sup>en-líl-mu-mu dumu šá <sup>1</sup>mu-ra-šu-ú id-din  
6 kù-babbar-a' 1-1/2 ma-na i-di é-šú šá a-di muh-hi  
a-ši-e lugal <sup>1</sup>ap-la-a ina šu<sup>II</sup> <sup>ld</sup>en-líl-mu-mu  
8 ma-hi-ir pu-ut la pa-qa-ri šá é mu-meš  
<sup>1</sup>ap-la-a dumu šá <sup>1</sup>har-ma-hi-i' na-ši  
10 ki-i é ina šu<sup>II</sup> <sup>ld</sup>en-líl-mu-mu paq-ri  
[kù-ba]bbar-a' 1-1/2 ma-na <sup>1</sup>ap-la-a ú-ta-ri-ma  
12 [a-na] <sup>ld</sup>en-líl-mu-mu i-nam-din ù di-ib-bi-šú  
[a-n]a muh-hi i-di é ki <sup>ld</sup>en-líl-mu-mu

- 14 *ia-a-nu*  
<sup>li</sup>*mu-kin-nu* <sup>ld</sup>*za-ba<sub>4</sub>-<ba<sub>4</sub>>-mu* u <sup>ld</sup>*en-sipa-u<sub>4</sub>-šú-nu*
- 16 *dumu-meš šá<sup>l</sup>ba-la-tu* <sup>ld</sup>*nà-din-su-e* *dumu šá*  
<sup>l</sup>*šeš-ú-na-a* <sup>ld</sup>*en-a-mu* *dumu šá* <sup>ld</sup>*en-šur-ru*
- 18 <sup>ld</sup>*en-urì-šú* *dumu šá* <sup>ld</sup>*en-sì-na*  
<sup>l</sup>*za-bi-i-ni* *dumu šá* <sup>l</sup>*bil-te-e*
- 20 <sup>ld</sup>*nà-din-su-e* *dumu šá* <sup>ld</sup>*en-ik-šur*  
<sup>ld</sup>*en-a-urì* *dub-sar* *dumu šá* <sup>l</sup>*ni-din-tú*-<sup>d</sup>*en tin-tir*<sup>ki</sup>
- 22 <sup>iti</sup>*zíz* u<sub>4</sub> *4-kam* *mu sag* <sup>l</sup>*da-ri-ia-muš* *lugal* *kur-kur*

L. E. <sup>l</sup>*šur-pur* <sup>l</sup>*šá* <sup>l</sup>*ap-la-a*

<sup>(1-5)</sup>(Concernant) la maison qui se situe sur la chaussée de Bel, à côté de la maison de Zatame appartenant à Aplaia, fils de Harmahi' qu'Enlil-šum-iddin, fils de Murašu, a louée pour 90 sicles d'argent blanc du 4 *šabātu* (xi) jusqu'à la sortie du roi : <sup>(6-8)</sup> Aplaia a reçu en paiement les 90 sicles d'argent blanc pour la location de sa maison jusqu'à la sortie du roi de la part d'Enlil-šum-iddin. <sup>(8-9)</sup> Aplaia, fils de Harmahi', est responsable contre toute réclamation concernant cette maison. <sup>(10-14)</sup> Si la possession de cette maison par Enlil-šum-iddin était contestée alors Aplaia restituera les 90 sicles à Enlil-šum-iddin et il n'y aura pas de plainte de sa part concernant la location de cette maison à Enlil-šum-iddin.

<sup>(15-20)</sup> Les témoins : Zababa-iddin et Bel-re'ušunu, les fils de Balaštu ; Nabu-balassu-iqbi, fils de Ahunaia ; Bel-apla-iddin, fils de Bel-ešuru ; Bel-ušuršu, fils de Bel-iddin ; Zabin, fils de Bilte ; Nabu-balassu-iqbi, fils de Bel-ikšur.

<sup>(21)</sup> Le scribe : Bel-apla-ušur, fils de Nidintu-Bel.

<sup>(21-22)</sup> Babylone, le 4 *šabātu* (xi) de l'année inaugurale du règne de Darius II, roi des pays.

<sup>(L.E.)</sup> Empreintes d'Aplaia.

## BE 10, 2

Inventaire : CBM 5267

Date babylonienne : 15/xi/Darius II 0

Année : 423

Lieu : Nippur

Archive : Murašu

Édition : AUGAPFEL 1917 : 57 ; KOHLER & UNGNAD : 14.

Bibliographie : CARDASCIA 1951 : 5 n. 8 ; 23 n. 6 ; 28 ; 30 ; 31 ; 36 ; 37 ; 39 ; 41 n. 1 ; 42 ; 48 ; 59 n. 3.  
 STOLPER 1985 : 118 n. 30

- 15-5/6 *ma-na* *kù-babbar* *qa-lu-ú* <sup>ld</sup>*šá* <sup>ld</sup>*en-líl-mu-mu*
- 2 *a šá<sup>l</sup>mu-ra-šu-ú* *ina* *muh-hi* <sup>f</sup>*a-dir-tu<sub>4</sub>*  
*dumu-mí* <sup>ld</sup>*šá* <sup>l</sup>*dù-a* u<sub>4</sub>-*mu* *ma-la* *kù-babbar-a'*
- 4 15-5/6 *ma-na* *<ina igi-šú>* <sup>ld</sup>*šá* *iti* *ina* *muh-hi* *1 ma-né-e*  
 2 *gín* *kù-babbar* *ur<sub>5</sub>-ra* *ina* *muh-hi* *i-rab-bu*



6 ta u<sub>4</sub> 15-kam šá iti zíz mu sag nam-lugal-e  
<sup>1</sup>da-ri-ia-a-muš lugal kù-babbar ina igi-šú  
8 [é-šú] maš-ka-nu ina igi <sup>1d</sup>en-líl-mu-mu <sup>lú</sup>tuk-ú  
[šá-nam-ma] ana muh-hi ul i-<šal>-laṭ a-di <sup>1d</sup>en-líl-mu-mu  
10 [<sup>lú</sup>tuk-su] i-šal-lim kù-babbar šá ina muh-hi <sup>1</sup>mu-mu dumu-šú  
<sup>lú</sup>mu-kin<sub>7</sub> <sup>1d</sup>en-líl-mu-mu a šá <sup>1</sup>tat-tan-nu ḫr-ía a šá <sup>1</sup>ki-rib-tú  
12 <sup>1d</sup>en-líl-mu a šá <sup>1d</sup>en-líl-din-iṭ <sup>1d</sup>maš-šeš-mu a šá  
ḫr-é-gal-mah <sup>1d</sup>en-líl-mu-lil-bir a šá  
14 <sup>1</sup>na-din <sup>1</sup>har-ba-ta-nu a šá <sup>1</sup>zu-um-bu  
<sup>1</sup>la-ba-ši a šá <sup>1</sup>na-din ḫr-ia u <sup>1</sup>la-ba-ši a-meš šá  
16 <sup>1</sup>ú-bar <sup>1</sup>kal-a a šá <sup>1</sup>mu-gin a šá <sup>1</sup>ru-ti  
<sup>lú</sup>umbisag <sup>1</sup>la-ba-ši a šá <sup>1</sup>din nibru<sup>ki</sup> iti zíz  
18 u<sub>4</sub> 15-kam mu sag nam-lugal-e <sup>1</sup>da-ri-ia-a-muš  
lugal kur-kur

U.E. ṣu-pur <sup>f</sup>a-dir-tu<sub>4</sub>

L. E. na<sub>4</sub> kišib / <sup>1d</sup>en-líl-/-mu<sup>1</sup>-m[u]

<sup>(1-4)</sup>15 mines et 50 sicles d'argent pur appartenant à Enlil-šum-iddin, fils de Murašu, sont à la charge d'<sup>f</sup>Arditu, fille de Baniya. <sup>(4-5)</sup>Aussi longtemps que les 15 mines et 50 sicles d'argent seront à sa disposition, par mois sur une mine 2 sicles d'argent d'intérêt croîtront. <sup>(6-7)</sup>Depuis le 15 šabātu (xi) de l'année inaugurale du règne du roi Darius II, l'argent est à sa disposition. <sup>(8)</sup>[Sa maison] est le gage à la disposition d'Enlil-šum-iddin. <sup>(8-10)</sup>Un autre créancier n'aura pas de droit dessus jusqu'à ce qu'Enlil-šum-iddin ait été satisfait de sa créance. <sup>(10)</sup>L'argent (était) à la charge de Šum-iddin, son fils.

<sup>(11-16)</sup>Les témoins : Enlil-šum-iddin, fils de Tattannu ; Ardiya, fils de Kiribtu ; Enlil-iddin, fils d'Enlil-uballit ; Ninurta-ahu-iddin, fils d'Arad-Egalmah ; Enlil-šum-lilbir, fils de Nadin ; Harbatanu, fils de Zumbu ; Labaši, fils de Nadin ; Ardiya et Labaši, fils d'Ubar ; Damqiya, fils de Šum-ukin, descendant de Širikti.

<sup>(17)</sup>Le scribe : Labaši, fils de Balaṭu.

<sup>(17-19)</sup>Nippur, le 15 šabātu (xi) de l'année inaugurale du règne de Darius II, roi des pays.

<sup>(U.E.)</sup>Empreintes d'<sup>f</sup>Arditu.

<sup>(L. E.)</sup>Sceau-cylindre d'Enlil-šum-iddin.

### BE 10, 3

Inventaire : CBM 5272

Date babylonienne : 15/xi/Darius II 0

Année : 423

Lieu : Nippur

Archive : Murašu

Édition : CARDASCIA 1951 : 47 ; KOHLER & UNGNAD : 14.

Bibliographie : CARDASCIA 1951 : 5 n. 8 ; 23 n. 6 ; 28 ; 30 ; 31 ; 36 ; 37 ; 39 ; 41 n. 1 ; 42 ; 48 ; 59 n. 3.  
STOLPER 1985 : 118 n. 30.

- [15-2/3 ma-na kù-babbar qa-lu-ú šá<sup>1d</sup>en-líl-mu-mu]  
 2 [a šá<sup>1</sup>mu-ra]-šu-ú [ina muh-hi<sup>f</sup>]ni-din-tu<sub>4</sub>  
 ṛdumu<sup>1</sup>-mí-su šá<sup>1</sup>i-ba-a u<sub>4</sub>-mu ma-la kù-babbar-a'  
 4 15-2/3 ma-na ina igi-šú šá<sup>1</sup>iti ina muh-hi 1 ma-né-e  
 2 gín kù-babbar ur<sub>5</sub>-ru ina mu[h-hi-šú] i-rab-bu  
 6 ta u<sub>4</sub> 15-kam šá<sup>1</sup>iti zíz mu sag nam-lugal-e  
<sup>1</sup>da-ri-ia-a-muš lugal kù-babbar ina igi-šú  
 8 é-su maš-ka-nu ina igi<sup>1d</sup>en-líl-[mu]-mu<sup>1ú</sup>tuk-ú  
 šá<sup>1</sup>-nam-ma ana muh-hi ul i-šal-laṭ [a-di]<sup>1d</sup>en-líl-mu-mu  
 10 <sup>1ú</sup>tuk-su i-ṛšal-lim kù-babbar šá<sup>1</sup>ina<sup>1</sup> [muh-hi<sup>1</sup>x-x-x]  
 dumu-šú  
 12 <sup>1ú</sup>mu-kin<sub>7</sub> [<sup>d</sup>en-líl-mu-mu a šá<sup>1</sup>tat-tan-nu]  
<sup>1d</sup>maš-šeš-mu a šá<sup>1</sup>[ṛ-é-gal-mah]  
 14 <sup>1d</sup>en-líl-mu-lil-bir [a šá<sup>1</sup>na-din<sup>1</sup>har-ba-ta-nu a šá<sup>1</sup>]  
<sup>1</sup>zu-um-bu ṛr-ia a šá<sup>1</sup>[ki-rib-tú]  
 16 <sup>1d</sup>en-líl-mu a šá<sup>1d</sup>en-líl-[din-iṭ]<sup>1</sup>la-ba-ši a šá<sup>1</sup>  
<sup>1</sup>na-din ṛr-ia u<sup>1</sup>la-ba-ši a-meš šá<sup>1</sup>ú-bar  
 18 [<sup>1ú</sup>umbisag<sup>1</sup>la-ba-ši a šá<sup>1</sup>din nib]ru<sup>ki</sup>iti zíz u<sub>4</sub> 15-kam  
 [mu sag nam-lugal-e <sup>1</sup>da-ri-ia]-a-muš lugal kur-[kur]

L. E. na<sub>4</sub> kišib / <sup>1d</sup>en-líl-mu-mu

Remarque :

l. 12-18 : Les noms des témoins et du scribe sont restitués à partir du texte BE 10, 2 : 11-17.

<sup>(1-3)</sup>[15 mines et 40 sicles d'argent pur appartenant à Enlil-šum-iddin], [fils de Mura]šu, [sont à la charge de] <sup>f</sup>Nidintu, fille d'Ibaia. <sup>(3-5)</sup>Aussi longtemps que les 15 mines et 40 sicles d'argent seront à sa disposition, par mois sur une mine 2 sicles d'argent en intérêt croîtront. <sup>(6-7)</sup>À partir du 15 šabātu (xi) de l'année inaugurale du règne du roi Darius II, l'argent est à sa disposition. <sup>(8)</sup>Sa maison est le gage à la disposition d'Enlil-šum-iddin. <sup>(8-10)</sup>Un autre créancier n'aura pas de droit dessus jusqu'à ce qu'Enlil-šum-iddin ait été satisfait de sa créance. <sup>(10-11)</sup>L'argent (était) à la charge de [NP], son fils.

<sup>(12-17)</sup>Les témoins : [Enlil-šum-iddin, fils de Tattannu] ; Ninurta-ah-iddin, fils d'[Arad-egalmah] ; Enlil-šum-lilbir, [fils de Nadin ; Harbatanu, fils de] Zumbu ; Ardiya, fils de [Kiribtu] ; Enlil-iddin, fils d'Enlil-[uballit] ; Labaši, fils de Nadin ; Ardiya et Labaši, les fils d'Ubar.

<sup>(18)</sup>[Le scribe : Labaši, fils de Balaṭu].

<sup>(18-19)</sup>[Nip]pur, le 15 šabātu (xi) de [l'année inaugurale du règne de Dari]us II, roi des Pay[s].

<sup>(L. E.)</sup>Sceau-cylindre d'Enlil-šum-iddin.

**BE 10, 9**

Inventaire : CBM 5267  
 Date babylonienne : 16/i/Darius II/01  
 Année : 423  
 Lieu : Nippur  
 Archive : Murašu  
 Édition : BE 10 : 30 ; KOHLER & UNGNAD 1911 : 47.  
 Bibliographie : CARDASCIA 1951 : 11 n. 4 ; 18 n. 3 ; 183. STOLPER 1985 : 20 n. 81 ; 74. STOLPER 1997 : 107 ; 132.

<sup>ld</sup>ba-ga-'-da-a-ta-' <sup>lu</sup>us-ta-ri-ba-ri a šá <sup>ld</sup>en-mu šá a-na <sup>ld</sup>en-líl-mu-mu a šá  
 2 <sup>l</sup>mu-ra-šu-ú iq-bu-ú um-ma <sup>uru</sup>ra-bi-ia šá kù-babbar ta lib-bi na-šu ú <sup>uru</sup>ha-za-tú u uru-meš šá li-mi-ti-šú  
 ta-ah-ti-pi kù-babbar kù-gi gu<sub>4</sub>-há-meš-ia ši-e-nu-ia u mim-ma nì-ka<sub>9</sub>-ia gab-bi at-ta <sup>lu</sup>[dumu]-meš é-meš-  
 ka  
 4 <sup>lu</sup>a-lik na-áš-par-<ti>-ka <sup>lu</sup>ir-meš-ka ú <sup>lu</sup>nibru<sup>ki</sup>-meš tat-ta-šá-a-an ár-ku  
<sup>ld</sup>en-líl-mu-mu e-ú um-ma <sup>uru</sup>ra-bi-ia uru-ka šá kù-babbar-ka ul-tu lib-bi na-šu-ú  
 6 ù uru-meš šá li-mi-tu<sub>4</sub> <sup>uru</sup>ra-bi-ia ul ni-ih-pu kù-babbar-ka kù-gi-ka gu<sub>4</sub>-há-meš-ka  
 ši-e-nu-meš-ka mim-ma nì-ka<sub>9</sub>-ka gab-bi ana-ku <sup>lu</sup>dumu-meš é-meš-ia <sup>lu</sup>a-lik na-áš-par-tu<sub>4</sub>-ia  
 8 <sup>lu</sup>ir-meš-ia u <sup>lu</sup>nibru<sup>ki</sup>-meš ul ni-iš-šú <sup>ld</sup>en-líl-mu-mu ku-um la ru-gu-mi-e  
 di-ku<sub>5</sub> šá ana muh-hi di-ib-bi an-nu-tu šá <sup>ld</sup>ba-ga-'-da-a-ta-' ù a-hi-iš-tu<sub>4</sub>  
 10 ki a-ha-a-meš i-pu-uš-u' 3 me 50 gur še-bar 1 gur zíd su-um-mi-id-di-tu<sub>4</sub> 50 gur še-gig-ba  
 50 <sup>du</sup>g dan-nu kaš-sag la-bi-ri ma-lu-ú řa-a-bi a-di-i gu-rab 50 <sup>du</sup>g dan-nu kaš-sag  
 12 eš-šú ma-lu-ú řa-a-bi a-di-i gu-ra-bi 2 me gur zú-lum-ma 2 me u<sub>8</sub> ši-e-nu  
 20 gu<sub>4</sub>-há-meš 5 gú-un síg a-na <sup>ld</sup>ba-ga-'-da-a-ta-' it-ta-din  
 14 še-bar-a<sub>4</sub> 3 me 50 gur zíd su-um-[mi]-id-di-tu<sub>4</sub>-a<sub>4</sub> 1 gur še-gig-ba-a<sub>4</sub> 50 gur  
 dan-nu-tú-a<sub>4</sub> 50 <sup>du</sup>g kaš-sag la-bi-ri ma-lu-u řa-a-bi a-di-i gu-rab dan-nu-tú-a<sub>4</sub>  
 16 50 <sup>du</sup>g kaš-sag eš-šú ma-lu-u řa-a-bi a-di-i gu-rab zú-lum-ma-a<sub>4</sub> 2 me gur  
 ši-e-nu-a<sub>4</sub> 2 me u<sub>8</sub> gu<sub>4</sub>-há-a<sub>4</sub> [20] síg-a<sub>4</sub> 5 gú-un <sup>ld</sup>ba-ga-'-da-a-ta-'  
 18 ina šu<sup>ll</sup> <sup>ld</sup>en-líl-mu-mu ma-hir e-řir [a]-na di-ku<sub>5</sub> u ra-ga-mu šá <sup>ld</sup>ba-ga-'-da-[a-ta-']  
<sup>lu</sup>dumu-meš é-meš-šú <sup>lu</sup>a-lik na-áš-par-<ti>-šú u <sup>lu</sup>ir-meš-šú u <sup>lu</sup>řab-bu šá uru-šú mu-meš [u li-mi-ti-šú-nu]  
 20 ha-pu-u šá <sup>uru</sup>ra-bi-ia <sup>uru</sup>ha-za-tú u uru-meš šá li-mi-tu<sub>4</sub>-ti-[šú-nu]  
 gab-bi ki <sup>ld</sup>en-líl-mu-mu <sup>lu</sup>dumu-meš é-meš-šú <sup>lu</sup>a-lik na-áš-par-ti-[šú u <sup>lu</sup>ir-meš-šú]  
 22 u <sup>lu</sup>nibru<sup>ki</sup>-meš a-na u<sub>4</sub>-mu řa-a-tú ia-a-nu ul i-gur-ma <sup>ld</sup>ba-ga-['-da-a-ta-']  
<sup>lu</sup>dumu-meš é-meš-šú <sup>lu</sup>a-lik na-áš-par-ti-šú u <sup>lu</sup>ir-meš-šú u <sup>lu</sup>řab-bu šá uru-meš mu-meš šá ana muh-hi iq-  
 bu-u  
 24 šá <sup>uru</sup>ra-bi-ia <sup>uru</sup>ha-za-tu<sub>4</sub> uru-meš šá li-mi-ti <sup>uru</sup>ra-bi-ia u mim-ma nì-ka<sub>9</sub>  
 mu-meš gab-bi ki <sup>ld</sup>en-líl-mu-mu <sup>lu</sup>dumu-meš é-meš-šú <sup>lu</sup>a-lik na-áš-par-ti-šú  
 26 <sup>lu</sup>ir-meš-šú u <sup>lu</sup>nibru<sup>ki</sup>-meš a-na u<sub>4</sub>-mu řa-a-tú ul i-rag-gu-mu ina dingir-meš u lugal  
 it-te-mu-ú ki-i ana muh-hi di-ib-bi an-nu-tu uš-te-eh-su  
 28 pu-ut la ra-ga-mu šá <sup>lu</sup>řab-bu šá uru-meš mu-meš šá ki <sup>ld</sup>en-líl-mu-mu <sup>lu</sup>dumu-meš é-meš-šú

<sup>lú</sup>a-lik na-ás-par-ti-šú <sup>lú</sup>ir-meš-šú u <sup>lú</sup>nibru<sup>ki</sup>-meš la i-rag-gu-mu-u<sup>’</sup> <sup>ld</sup>[b]a-ga-’-da-a-ta-’ na-ši  
 30 <sup>lú</sup>mu-kin<sub>7</sub>  
<sup>l</sup>a-a a šá <sup>ld</sup>en-líl-din-su-e  
 32 <sup>l</sup>bi-ba-a a šá <sup>lú</sup>’hu-ma-na-’ <sup>ld</sup>en-šeš-it-tan-nu dumu-šú <sup>l</sup>ni-din-tú-<sup>d</sup>en a šá <sup>ld</sup>en-din-su  
<sup>l</sup>ir-ia a šá <sup>l</sup>ki-rib-tú <sup>l</sup>en-šú-nu a šá <sup>ld</sup>maš-pap <sup>l</sup>en-šú-nu a šá <sup>l</sup>man-nu-ki-i-<sup>d</sup>[na-na]-a  
 34 <sup>l</sup>šeš-mu a šá <sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>en-líl <sup>ld</sup>maš-šur a šá <sup>l</sup>mu-mu <sup>ld</sup>dan-nu-šeš-meš-šú-dù a šá  
<sup>ld</sup>en-mu  
 36 <sup>lú</sup>umbisag <sup>l</sup>šu-la-a a šá <sup>ld</sup>maš-pap nibru<sup>ki</sup> <sup>iti</sup>bár u<sub>4</sub> 16-kám mu 1-kám <sup>l</sup>da-a-ri-ia-a-muš lugal kur-kur

30 na<sub>4</sub> kišib <sup>ld</sup>ba-ga-’-da-a-ta-’ <sup>lú</sup>us-ta-ri-ba-ri

31 a šá <sup>ld</sup>en-mu

R.E. na<sub>4</sub> kišib <sup>l</sup>a-a a šá / <sup>ld</sup>en-líl-din-su-e

L. E. na<sub>4</sub> kišib <sup>l</sup>bi-ba-a / a šá <sup>lú</sup>’hu-ma-na-’

U.E. na<sub>4</sub> kišib <sup>l</sup>ir-ia a šá <sup>l</sup>ki-rib-tú / na<sub>4</sub> kišib <sup>l</sup>en-šú-nu a šá <sup>ld</sup>maš-pap / <sup>l</sup>šu-pur <sup>ld</sup>dan-nu-šeš-meš-šú-dù

#### Remarques :

l. 10 & 14 : Le terme de *sumīdātu* est précédé de l'idéogramme désignant la farine (zíd). Voir CAD S : 115b-116a.

l. 33 : Pour la restitution du nom Belšunu, fils de Mannu-ki-Nanaia voir le texte BE 9, 36 :15 ; DONBAZ & STOLPER 1997 : n°48 :13 et n°52 :30.

<sup>(1-2)</sup>Bagadata, le chambellan, fils de Bel-iddin, a parlé ainsi à Enlil-šum-iddin : <sup>(2-4)</sup>« (Au sujet du) village de Rabiya dont l'argent a été emporté et du village de Hazatu et ses bourgs environnants qui ont été attaqués : Mon argent, mon or, mon gros bétail, mon petit bétail et tous mes biens, toi, les gens de ta maison, tes agents, tes serviteurs et les Nippuréens vous avez tout emporté ! » <sup>(4-8)</sup>Puis, Enlil-šum-iddin a déclaré : « Nous n'avons pas attaqué le village de Rabiya, ton village, depuis lequel ton argent a été emporté, et les bourgs environnants Rabiya. Moi, les gens de ma maison, mes agents, mes serviteurs et les Nippuréens nous n'avons pas emporté ton argent, ton or, ton gros bétail, ton petit bétail et tous tes biens ! » <sup>(8-13)</sup>Pour l'abandon des poursuites judiciaires concernant cette plainte de Bagadata et pour un accord mutuel, Enlil-šum-iddin a donné à Bagadata : 350 *kur* d'orge, 180 litres de farine-*sumīdātu*, 50 *kur* de froment, 50 jarres-*dannu*, pleines de bière fine et âgée de première qualité, accompagnées de leur filet de protection, 50 jarres-*dannu*, pleines de bière fine et jeune, accompagnées de leur filet de protection, 200 *kur* de dattes, 200 moutons, 20 bœufs, 5 talents de laine. <sup>(14-</sup>

<sup>18)</sup>Bagadata a reçu en paiement les 350 *kur* d'orge, les 180 litres de végétaux-*sumīdātu*, les 50 *kur* de froment, les 50 jarres-*dannu*, pleines de bière fine et âgée de première qualité, accompagnées de leur filet de protection, les 50 jarres-*dannu*, pleines de bière fine et jeune, accompagnées de leur filet de protection, les 200 *kur* de dattes, les 200 moutons, les [20] bœufs et les 5 talents de laine de la part d'Enlil-šum-iddin. <sup>(18-22)</sup>Il n'y aura jamais de procès et de plainte de la part de Bagadata, des gens de sa maison, de ses agents, de ses serviteurs et des soldats des villes et de leurs faubourgs qui ont été attaqués et des villages de Rabiya, de Hazatu et de tous les villages environnants, contre Enlil-šum-iddin, les gens de sa maison, ses agents, [ses serviteurs] et les Nippuréens. <sup>(22-25)</sup>Bagadata, les gens de sa maison, ses agents, ses serviteurs et les soldats de ces villages ne se retourneront pas contre Enlil-šum-iddin, les gens de sa maison, des agents, ses serviteurs et contre les

Nippuréens au sujet du village de Rabiya, du village de Hazatu, des villages environnants et de tous ces biens et ne porteront pas de nouvelle plainte. <sup>(26-27)</sup>Ils ont juré devant les dieux et le roi qu'ils ne reviendront pas sur cette décision. <sup>(28-29)</sup>Bagadata se porte garant contre une nouvelle poursuite des gens de ces villes contre Enlil-šum-iddin, les gens de sa maison, ses agents, ses serviteurs et les Nippuréens.

<sup>(30-35)</sup>Les témoins : Aplaia, fils d'Enlil-balassu-iqbi ; Bibaia, fils d'Uhumana' ; Bel-ah-ittannu, fils de Nidintu-Bel, descendant de Bel-bullissu ; Ardiya, fils de Kiribtu ; Belšunu, fils de Ninurta-našir ; Belšunu, fils de Mannu-ki-[Nanaia] ; Ah-iddin, fils d'Iddin-Enlil ; Ninurta-eṭir, fils de Šum-iddin ; Dannu-ahhešu-ibni, fils de Bel-iddin.

<sup>(36)</sup>Le scribe : Šulaia, fils de Ninurta-našir.

<sup>(36-37)</sup>Nippur, le 16 *nisannu* (i) de l'an 1 de Darius, roi des pays.

<sup>(30-31)</sup>Sceau de Bagadata, le chambellan, fils de Bel-iddin.

<sup>(R.E.)</sup>Sceau d'Aplaia, fils d'Enlil-balassu-iqbi.

<sup>(L.E.)</sup>Sceau de Bibaia, fils d'Uhumana'.

<sup>(U.E.)</sup>Sceau d'Ardiya, fils de Kiribtu. Sceau de Belšunu, fils de Ninurta-našir.

Empreintes de Dannu-ahhešu-ibni.

## BE 10, 10

Inventaire :	CBM 5448
Date babylonienne :	16/i/Darius II/01
Année :	423
Lieu :	Nippur
Archive :	Murašu
Édition :	KOHLER & UNGNAD 1911 : 12.
Bibliographie :	CARDASCIA 1951 : 12 n. 7 ; 58 n. 1 ; 162 & n. 1, 3, 4 ; 164.

<sup>1</sup>dingir-li-in-ṭar a šá <sup>1</sup>mu-<sup>d</sup>en-líl  
2 ina hu-ud lib-bi-<šú> a-na <sup>1</sup>tir-ra-ka-am-ma  
dumu-é šá <sup>1d</sup>en-líl-mu-mu iq-ṭbi  
4 um-ma <sup>1</sup>mu-<sup>d</sup>en-líl a šá <sup>1</sup>šeš-mu  
ul-tu é kil-lu šú-ša-am-ma pu-ut-su  
6 lu-uš-šú ár-ku <sup>1</sup>tir-ra-ka-am-ma  
iš-[me]-šu-ma <sup>1</sup>mu-<sup>d</sup>en-líl ul-tu é kil-lu  
8 [ú-še]-ša-am-ma a-na <sup>1</sup>dingir-<li>-in-ṭar id-din  
[ki-i] i-hal-liq 1 ma-na kù-babbar <sup>1</sup>dingir-li-in-ṭar  
10 [i]-nam-din  
<sup>1ú</sup>mu-kin<sub>7</sub>  
12 <sup>1</sup>ana-kur-šú a šá <sup>1</sup>ta-qiš  
<sup>1</sup>ki-<sup>d</sup>utu-din a šá <sup>1</sup>la-qip  
14 <sup>1d</sup>maš-ana-é-šú a šá <sup>1</sup>gin-a  
<sup>1ú</sup>umbisag <sup>1</sup>arhuš-gar a šá <sup>1d</sup>utu-šeš-mu  
16 nibru<sup>ki</sup> itti<sup>1</sup> bár u<sub>4</sub> 16-kám mu 1-kám

<sup>1</sup>*da-ri-ia-a-muš* lugal kur-kur

L. E.    *šu-pur* <sup>1</sup>*dingir-li-in-ṭar*

(<sup>1-4</sup>)*il-linṭar*, fils d'Iddin-Enlil a déclaré de son plein gré à Tirikama, l'intendant d'Enlil-šum-iddin : (<sup>4-6</sup>)« Fais sortir Iddin-Enlil, fils d'Ah-iddin de prison et je me porterai garant pour lui ». (<sup>6-8</sup>)Puis, Tirakamu l'entendit et fit sortir Iddin-Enlil de prison et le remit à *il-linṭar*. (<sup>9-10</sup>) S'il venait à s'enfuir, *il-linṭar* versera 1 mine d'argent. (<sup>11-14</sup>) Les témoins : Ana-matišu, fils de Taqiš ; Itti-Šamaš-balaṭu, fils de Laqip ; Ninurta-ana-bitišu, fils de Mukin-apli.

(<sup>15</sup>) Le scribe : Reme-iškun, fils de Šamaš-ah-iddin.

(<sup>16-17</sup>) Nippur, le 16 *nisannu* (i) de l'an 1 de Darius II, roi des pays.

(L. E.) Empreintes d'*il-linṭar*.

## BE 10, 15

Inventaire :                    CBM 5147

Date babylonienne :        08/ii/Darius II/01

Année :                        423

Lieu :                          Babylone

Archive :                      Murašu

Édition :                      AUGAPFEL 1917 : 58.

Bibliographie :              CARDASCIA 1951 : 20 n. 2 ; 22 n. 2 ; 24 n. 7 ; 102, n. 3 & 4 ; 126 n. 2 ; 128, n. 1, 2 & 3 ; 134 ; 136 n. 3 ; 140 ; 149 ; 167 ; 182. STOLPER 1985 : 24 n. 95 ; 59-62 ; 79 ; 104 n. 1. STOLPER 1997 : 78.

še-numun-meš *gab-bi zaq-pu u ka šul-pu* <sup>giš</sup>ban-meš  
2    *ú-šu-us-su-u'-e-ti u pa-a-a-ši-e-ti*  
    *šá* <sup>lú</sup>*gi-ri-su-a-kar-ra-nu u* <sup>lú</sup>*a-lik ma-dak-ta*  
4    *šá é ú-ma-su-pi-it-ru-ú šá ina* <sup>uru-giš</sup>ban  
    *u ina muh-hi i, nam-gar-bàd*-<sup>d</sup>50 *gab-bi šá ina šu*<sup>II</sup>  
6    <sup>l</sup>*la-ba-ši* <sup>lú</sup>*šak-nu šá é ú-ma-su-pi-it-ru-ú*  
    <sup>id</sup>*en-i-di-šú* <sup>lú</sup>*šeš šá* <sup>l</sup>*la-ba-ši a šá* <sup>id</sup>*en-a-su-ú-a*  
8    še-numun mu-meš *a-na pa-làh* lugal *a-di* 3-ta mu-an-na-meš  
    [*a-na*] <sup>id</sup>50-mu-mu a *šá* <sup>l</sup>*mu-ra-šu-u id-din ina* mu-an-na  
10   [<sup>giš</sup>bán a-šà šá] [*še-numun*]-meš mu-meš <sup>id</sup>50-mu-mu *a-na*  
    [<sup>l</sup>*la-ba-ši*] *i-nam-din*  
12   6 ma-na kù-babbar *ina pa-làh šá* še-numun-meš mu-meš  
    *šá mu* 1-kam <sup>id</sup>*en-i-di-šú ina šu*<sup>II</sup><sup>id</sup>50-mu-mu *ma-hir*  
14   *e-ṭir ul-tu* <sup>iti</sup>*gu*<sub>4</sub> mu 1-kam še-numun-meš *ina igi-šú*  
    <sup>lú</sup>*mu-kin*<sub>7</sub> <sup>l</sup>*pa-da-ni-e-si-i'* <sup>lú</sup>*us-tar-ba-ri šá* lugal  
16   <sup>l</sup>*mar-duk* <sup>lú</sup>*us-tar-ba-ri šá* lugal <sup>id</sup>*nà-idim-din-iṭ*

- <sup>lú</sup>di-ku<sub>5</sub> šá i<sub>7</sub> <sup>d</sup>30 a šá <sup>l</sup>gin-a <sup>l</sup>utu-din-iṭ a šá <sup>l</sup>kar-<sup>d</sup>en  
 18 <sup>l</sup>en-din-su a šá <sup>l</sup>ta-lim <sup>l</sup>silim-e<sup>ki</sup> a šá <sup>l</sup>nà-na-din  
<sup>l</sup>en-ši-man-nu a šá <sup>l</sup>ni-din-tu<sub>4</sub> <sup>l</sup>ba-ga-ra-ap-[p]a  
 20 <sup>l</sup>ús-ta-ba-ri a šá <sup>l</sup>ú-na-at <sup>l</sup>i-<sup>d</sup>maš a šá <sup>l</sup>ir-<sup>d</sup>maš  
<sup>l</sup>umbisag <sup>l</sup>ú-bar a šá <sup>l</sup>na-din e<sup>ki itti</sup>gu<sub>4</sub> u<sub>4</sub> 8-kam  
 22 mu 1-kam <sup>l</sup>da-a-ri-ia-a-muš lugal kur-kur  
  
 L. E. na<sub>4</sub> kišib / <sup>l</sup>en-i-di-šú / a šá <sup>l</sup>en-a-su-/-ú-a  
 R.E. na<sub>4</sub> kišib / <sup>l</sup>nà-idim-din-iṭ / <sup>l</sup>údi-ku<sub>5</sub> šá i<sub>7</sub> / <sup>d</sup>30  
 U.E. un-qu / <sup>l</sup>pa-da-ni-/-<sup>d</sup>e-si-i' / <sup>l</sup>ús-tar-bar / šá lugal  
 Lo.E. na<sub>4</sub> kišib / <sup>l</sup>ba-ge-/-ra-ap

<sup>(1-7)</sup>(Concernant) toutes les terres arables plantées et en chaumes, domaines d'arc assignés et vacants des *girsuakarrānu* et des *ālik madakta* du domaine du prince-héritier (*bīt umasupitrû*) qui se situent dans le village Qaštu et sur tout le canal Namgar-dūr-Enlil qui sont sous le contrôle de Labaši, le *préposé* du domaine du prince héritier (*bīt umasupitrû*) : <sup>(7-9)</sup>Bel-idišu, « frère » de Labaši, fils de Bel-asua, a donné ces terres arables pour le « service du roi » à Enlil-šum-iddin pendant trois ans. <sup>(9-11)</sup>Chaque année, Enlil-šum-iddin donnera le fermage de ces terres arables à Labaši.

<sup>(12-14)</sup>Bel-idišu a reçu en paiement 6 mines d'argent sur le « service » de ces terres arables de l'an 1 de la part d'Enlil-šum-iddin. <sup>(14)</sup>Depuis le mois d'*aiāru* (ii) de l'an 1, ces terres arables sont à sa disposition.

<sup>(15-20)</sup>Les témoins : Padani-Esi', le chambellan (*ustarbaru*) du roi ; Marduk, le chambellan (*ustarbaru*) du roi ; Nabu-mit-uballiṭ, le juge du canal de Sîn, fils de Mukin-apli ; Šamaš-uballiṭ, fils de Mušezib-Bel ; Bel-bullissu, fils de Talim ; Šulum-Babili, fils de Nabu-nadin ; Bel-šimannu, fils de Nidintu ; Bagerapa, le chambellan (*ustabara*), fils d'Unata ; Na'id-Ninurta, fils d'Arad-Ninurta.

<sup>(21)</sup>Le scribe : Ubar, fils de Nadin.

<sup>(21-22)</sup>Babylone, le 8 d'*aiāru* (ii) de l'an 1 de Darius (II), roi des pays.

<sup>(Tranches)</sup>Sceau-cylindre de Bel-idišu, fils de Bel-asua ; sceau-cylindre de Nabu-mit-uballiṭ, juge du canal de Sîn ; sceau-cachet de Padani-Esi', l'*ustabara* du roi ; sceau-cylindre de Bagerapa.

## BE 10, 45

Inventaire :	CBM 5354
Date babylonienne :	01/vi/Darius II/01
Année :	423
Lieu :	Nippur
Archive :	Murašu
Bibliographie :	CARDASCIA 1951 : 29 n. 5 et 6 ; 31 n. 3 ; 36 n. 3 ; 42. STOLPER 1985 : 54 n. 8 ; 55 n. 12 ; 64 n. 61 ; 76.

7 me 94 gur zú-lum-ma šá<sup>ld</sup>en-líl-mu-mu a šá<sup>l</sup>mu-ra-šu-u  
2 ina muh-hi<sup>ld</sup>en-líl-it-tan-nu a šá<sup>ld</sup>maš-šur<sup>ld</sup>maš-pap a šá<sup>l</sup>ana-kur-šú  
dingir-ad-uri a šá<sup>ld</sup>kal-kal-mu<sup>l</sup>ir-<sup>d</sup>maš a šá<sup>l</sup>su-a šá<sup>lu</sup>ha-aṭ-ri  
4 šá<sup>lu</sup>gír-lá šá é dumu lugal ina<sup>iti</sup>du<sup>6</sup> šá mu 1-kam<sup>l</sup>da-ri-ia-a-muš lugal  
zú-lum-ma-a' 7 me 94 gur ina<sup>gis</sup>ma-ši-hu šá<sup>ld</sup>en-líl-mu-mu  
6 ina ha-ša-ri i-nam-din-nu-u' 1+en pu-ut 2-i ana kar na-šu-u  
šá qé-reb iṭ-ṭir a-šà-šú-nu zaq-pu u ka šul-pu é<sup>gis</sup>ban-šú-nu  
8 šá gú<sup>i7</sup> buranun nibru<sup>ki</sup> ús-sa-du še-numun šá é  
<sup>f</sup>am-mi-is-ri-i' ús-sa-du še-numun šá<sup>ld</sup>nà-din-su a šá  
10 <sup>l</sup>šu-ma-a maš-ka-nu zú-lum-ma-a' 7 me 94 gur ina igi  
<sup>ld</sup>en-líl-mu-mu<sup>lu</sup>tuk-ú šá-num-ma a-na muh-hi ul i-šal-laṭ  
12 a-di<sup>ld</sup>en-líl-mu-mu<sup>lu</sup>tuk-su i-šal-lim  
ina igi<sup>l</sup>en-šú-nu<sup>l</sup>iš-ta-bu-za-nu ù<sup>l</sup>hu-ú-mar-da-a-tú  
14 <sup>lu</sup>di-ku<sup>5</sup>-meš šá<sup>i7</sup> <sup>d</sup>30  
<sup>lu</sup>mu-kin<sup>7</sup><sup>ld</sup>en-líl-mu-im-bi a šá<sup>l</sup>ki-din<sup>ld</sup>en-líl-gin-a a šá<sup>l</sup>ka-šir  
16 <sup>l</sup>ir-ia a šá<sup>l</sup>bul-luṭ-a<sup>l</sup>šeš-nu-úr-i' a šá<sup>l</sup>din-su-<sup>d</sup>amar-utu  
<sup>l</sup>a-a a šá<sup>ld</sup>maš-mu<sup>ld</sup>en-líl-mu-lil-bir<sup>lu</sup>ugula šá ká-gal-é-mah  
18 a šá<sup>l</sup>na-din<sup>ld</sup>en-líl-mu<sup>lu</sup>ugula šá ká-gal-lugal-gu<sup>4</sup>-si-sá a šá<sup>ld</sup>en-líl-din-iṭ  
<sup>ld</sup>mas-šeš-mu<sup>lu</sup>ugula šá ká-gal-igi-bi-ur<sup>ki</sup> a šá<sup>l</sup>ir-é-gal-mah  
20 <sup>ld</sup>en-líl-it-tan-nu a šá<sup>ld</sup>kal-kal-mu<sup>l</sup>il-ne-dar-a-a a šá<sup>l</sup>ir-<sup>d</sup>maš  
<sup>lu</sup>umbisag<sup>ld</sup>maš-ad-uri a šá<sup>ld</sup>en-líl-mu-mu nibru<sup>ki</sup>iti<sup>l</sup>kin<sup>l</sup> u<sup>4</sup> 1-kam mu 1-kam  
22 <sup>l</sup>da-ar-ia-a-muš lugal kur-kur

Lo.E. na<sub>4</sub> kišib / <sup>l</sup>en-šú-nu / <sup>lu</sup>di-ku<sub>5</sub> šá<sup>i7</sup> <sup>d</sup>30 / na<sub>4</sub> kišib / <sup>l</sup>iš-ta-bu-za-nu / <sup>lu</sup>di-ku<sub>5</sub> / šá<sup>i7</sup> <sup>d</sup>30

R.E. na<sub>4</sub> kišib / <sup>l</sup>hu-ú-mar-da-a-tú / <sup>lu</sup>di-ku<sub>5</sub> / šá<sup>i7</sup> <sup>d</sup>30

<sup>(1-4)</sup>142 920 litres de dattes appartenant à Enlil-šum-iddin, fils de Murašu, sont à la charge d'Enlil-ittannu, fils de Ninurta-eṭir, de Ninurta-našir, fils d'Ana-matišu, d'Ilu-ab-ušur, fils de Lamassu-iddin, d'Arad-Ninurta, fils d'Eriba, du *haṭru* « des porteurs de lance du Domaine du Fils du Roi ». <sup>(4-6)</sup>Au mois de *tašrītu* (vii) de l'an 1 du roi Darius (II) ils donneront les 142 920 litres de dattes selon la mesure d'Enlil-šum-iddin dans l'entrepôt. <sup>(6-7)</sup>L'un pour l'autre pour l'acquittement est garant que le plus proche paiera. <sup>(7-11)</sup>Leur terre agricole plantée et en chaumes, leur domaine d'arc, situé sur la rive de l'Euphrate de Nippur, limitrophe de la terre arable du Domaine d'Ammissri', limitrophe de la terre arable de Nabu-bullissu, fils de Šumaia, est le gage des 142 920 litres de dattes à la disposition d'Enlil-šum-iddin. <sup>(11-12)</sup>Un autre créancier n'aura pas de droit dessus jusqu'à ce qu'Enlil-šum-iddin ait été satisfait de sa créance.

<sup>(13-14)</sup>Devant Belšunu, Ištabuzanu et Humardatu, juges du canal de Sîn.

<sup>(15-20)</sup>Les témoins : Enlil-šum-imbi, fils de Kidin ; Enlil-mukin-apli, fils de Kašir ; Ardiya, fils de Bulluṭa ; Ah-nuri', fils d'Uballissu-Marduk ; Aplaia, fils de Ninurta-iddin ; Enlil-šum-lilbir, le paqdu de la Grand'Porte, fils de Nadin ; Enlil-iddin, le paqdu de la Grand'Porte royale d'Aiaru, fils d'Enlil-uballiṭ ; Ninurta-ah-iddin, le paqdu de la



Grand'Porte igi-bi-urí-ki , fils d'Arad-egalmah ; Enlil-ittannu, fils de Lamassu-iddin ; Il-nedaraia, fils d'Arad-Ninurta.

<sup>(21)</sup>Le scribe : Ninurta-ab-ušur, fils d'Enlil-šum-iddin.

<sup>(21-22)</sup>Nippur, le 1<sup>er</sup> ulúlu (vi) de l'an 1 de Darius II, roi des pays.

<sup>(Tranches)</sup>Sceau-cylindre de Belšunu, juge du canal de Sîn ; sceau d'Ištabuzanu, juge du canal de Sîn ; sceau-cylindre d'Humardatu, juge du canal de Sîn.

## BE 10, 61

Inventaire : CBM 5149

Date babylonienne : 18/x/Darius II/02

Année : 422

Lieu de rédaction : Nippur

Archive : Murašu

Edition : AUGAPFEL 1917 : 17 (édition partielle) ; KOHLER & UNGNAD 1902 :18 ; EBELING 1914

Bibliographie : CARDASCIA 1951 : 29 n. 5 et 6 ; 31 ; 40 ; 42 ; 99 n. 2 ; 175. JOANNÈS 1982 : 19. Stolper 1985 : 77 ; 82 n. 53 ; 105 n. 7 ; 106 n. 11 ; 121 n. 41 ; 123 n. 46.

80 gur zú-lum-ma šá <sup>l</sup>re-mut-<sup>d</sup>maš a šá <sup>l</sup>mu-ra-šu-u  
2 ina ugu <sup>l</sup>ha-an-na-ni-i' u <sup>l</sup>gu-ub-ba-a  
a-meš šá <sup>ld</sup>maš-šur <sup>l</sup>na-din u <sup>l</sup>ir-<sup>d</sup>en-líl a-meš <šá>  
4 <sup>l</sup>sa-a'-ga-a' šá <sup>lu</sup>ha-aṭ-ri šá <sup>lu</sup>šu-šá-né-e  
dumu <sup>lu</sup>hi-sa-an-ni ina <sup>iti</sup>du<sub>6</sub> šá mu 3-kam  
6 <sup>l</sup>da-ri-ia-a-muš lugal zú-lum-ma-a'  
80 gur ina <sup>uru</sup>ha-am-ba-ri si-in-i'  
8 a-šà-šú-nu zaq-pi u ka šul-pu é <sup>giš</sup>ban-šú-nu  
šá ina <sup>uru</sup>ha-am-ba-ri maš-ka-nu zú-lum-ma-a'  
10 80 gur ina igi <sup>l</sup>re-mut-<sup>d</sup>maš <sup>lu</sup>tuk-ú šá-nam-ma  
ana muh-hi ul i-šal-laṭ a-di <sup>l</sup>re-mut-<sup>d</sup>maš  
12 <sup>lu</sup>tuk-su in-ni-ṭi-ir 1+en pu-ut 2-i  
ana e-ṭir na-šu-ú šá qé-reb iṭ-ṭir  
14 zú-lum-ma šám kù-babbar lu-bu-uš u ú-nu-tú [mè]  
šá a-na a-[la]-ku a-na unug<sup>ki</sup> si-na-šú-nu-tú  
16 [<sup>lu</sup>m]u-kin<sub>7</sub> <sup>l</sup>a-a šeš šá <sup>ld</sup>en-lugal-uri <sup>lu</sup>šak-nu šá [<sup>lu</sup>š]u-šá-né-meš  
[dumu]-meš hi-sa-nu a šá <sup>ld</sup>amar-utu-en-šú-nu u <sup>ld</sup>en-líl-ki-šir  
18 a šá <sup>l</sup>ir-<sup>d</sup>en-líl <sup>ld</sup>en-líl-it-tan-nu a šá <sup>ld</sup>lama<sub>2</sub>-mu  
<sup>l</sup>la-qip a šá <sup>ld</sup>maš-din-iṭ  
20 <sup>l</sup>il-ne-dar-a-a a šá <sup>l</sup>ir-<sup>d</sup>maš <sup>l</sup>mu-mu a šá <sup>l</sup>en-šú-<sup>l</sup>nu  
<sup>ld</sup>maš-šeš-mu a šá <sup>l</sup>ir-é-gal-mah  
22 <sup>lu</sup>umbisag <sup>l</sup>la-ba-ši a šá <sup>l</sup>ba-la-ṭu nibru<sup>ki</sup> <sup>iti</sup>ab  
u<sub>4</sub> 18-kam mu 2-kam <sup>l</sup>da-ri-ia-a-muš lugal kur-kur

- R.        *šu-pur-šú-nu*  
 U.E.     *na<sub>4</sub> kišib 'a-a / šeš šá<sup>ld</sup>en-lugal-uri / <sup>li</sup>šak-nu-šú-nu / na<sub>4</sub> kišib / 'mu-mu / a šá / 'en-šú-nu*  
 L. E.     *na<sub>4</sub> kišib / <sup>ld</sup>en-líl-it-t[an]-nu / a šá<sup>ld</sup>lama<sub>2</sub>-mu*  
 R.        *un-qu / <sup>ld</sup>maš-šeš-mu a šá / 'ir-é-gal-mah*

Remarque :

l. 4-5 & 16-17 : Le sens de l'expression *mār hisannu* reste incertain. Pour G. Cardascia le terme *hisannu* pourrait désigner des « gardes » (CARDASCIA 1958 : 59 n. 2).

<sup>(1-5)</sup>14 400 litres de dattes appartenant à Remut-Ninurta, fils de Murašu, sont à la charge de Hannani' et de Gubbaia, les fils de Ninurta-eṭir, de Nadin et d'Arad-Enlil, les fils de Sa'ga', du *haṭru* des travailleurs dépendants *mār hisannu*. <sup>(5-7)</sup>Au mois de *tašrītu* (vii) de l'an 3 du roi Darius II, ils donneront les 14 400 litres de dattes. <sup>(8-10)</sup>Leur terre agricole plantée et en chaumes, leur domaine d'arc qui se situe dans la ville de Hambari, est le gage des 14 400 litres de dattes à la disposition de Remut-Ninurta. <sup>(10-12)</sup>Un autre créancier n'aura pas de droit dessus jusqu'à ce que Remut-Ninurta ait été acquitté de sa créance. <sup>(12-13)</sup>L'un pour l'autre pour l'acquittement est garant que le plus proche paiera.

<sup>(14-15)</sup>Les dattes correspondent à l'argent des habits et de l'équipement de combat qui leur a été donné pour aller à Uruk.

<sup>(16-21)</sup>Les témoins : Aplaiia, frère de Bel-šar-ušur, le *préposé* des travailleurs dépendants *mār hisannu*, fils de Marduk-belšunu ; Enlil-kišir, fils d'Arad-Enlil ; Enlil-ittannu, fils de Lamassu-iddin ; Laqip, fils de Ninurta-uballit ; Il-nedaraia, fils d'Arad-Ninurta ; Šum-iddin, fils de Belšunu ; Ninurta-ah-iddin, fils d'Arad-Egalmah.

<sup>(22)</sup>Le scribe : Labaši, fils de Balaṭu.

<sup>(22-23)</sup>Nippur, le 18 *ṭebētu* (x) de l'an 2 de Darius (II), roi des pays.

<sup>(Tranches)</sup>Leurs empreintes ; sceau-cylindre d'Aplaiia, frère de Bel-šar-ušur, leur *préposé* ; sceau-cylindre de Šum-iddin, fils de Belšunu ; sceau-cylindre d'Enlil-ittannu, fils de Lamassu-iddin ; sceau-cachet de Ninurta-ah-iddin, fils d'Arad-Egalmah.

**BE 10, 62**

- Inventaire :                    BM 5327  
 Date babylonienne :        24/x/Darius II/02  
 Année :                         422  
 Lieu de rédaction :         Nippur  
 Archive :                        Murašu  
 Edition :                        BE 10 : 33 ; AUGAPFEL 1917 : , 17 (édition partielle).  
 Bibliographie :                CARDASCIA 1951 : 29 n. 6 ; 38 n. 6 ; 40 ; 42 ; 175. JOANNÈS 1982 : 19. STOLPER 1985 : 74 , 82 n. 53 ; 105 n. 7 ; 106 n. 11 ; 121 n. 41 ; 123 n. 46.

20 gur zú-lum-ma šá<sup>1</sup>re-mut-<sup>d</sup>maš a šá<sup>1</sup>mu-ra-šu-u  
2 ina muh-hi<sup>1</sup>bi-ba-a a šá<sup>1</sup>en-šú-nu šá<sup>14</sup>ha-aṭ-ri  
šá é<sup>14</sup>u<sub>4</sub>-sar-še-ga ina<sup>iti</sup>du<sub>6</sub> mu 3-kam  
4 zú-lum-ma-a' 20 gur ina<sup>giš</sup>ma-ši-hu šá<sup>1</sup>re-mut-<sup>d</sup>maš  
ina<sup>uru</sup>é-<sup>1</sup>ig-la-a' i-nam-din a-šà-šú  
6 zaq-pu u ka šul-pu é<sup>giš</sup>ban-šú gú i<sub>7</sub> har-ri-pi-qud  
šá ina<sup>uru</sup>é-<sup>1</sup>ig-la-a' maš-ka-<nu> zú-lum-ma-a' 20 gur  
8 ina igi<sup>1</sup>re-mut-<sup>d</sup>maš<sup>14</sup>tuk-ú šá-nam-ma a-na muh-hi  
ul i-šal-laṭ a-di<sup>1</sup>re-mut-<sup>d</sup>maš ra-šu-us-su  
10 in-niṭ-ṭi-ir zú-lum-ma šám ši-di-tu<sub>4</sub><sup>túg</sup>lu-bu-uš  
[ u ] ú-nu-tú me<sub>6</sub> a-na ši-bu-tú šá lugal a-na a-la-ku  
12 a-na unug<sup>ki</sup>si-na-šú e-lat ú-il-ti igi-tu<sub>4</sub>  
šá ina muh-hi-šú  
14<sup>14</sup>mu-kin<sub>7</sub>  
<sup>1d</sup>en-líl-mu-lil-bir<sup>14</sup>ugula šá nibru<sup>ki</sup> a šá<sup>1</sup>na-din  
16<sup>1</sup>ba-la-ṭu a šá<sup>1</sup>en-šú-nu<sup>1</sup>mu-mu a šá<sup>1</sup>en-šú-nu  
<sup>1d</sup>en-líl-gin-a u<sup>1d</sup>maš-mu a-meš šá<sup>1</sup>ka-šir  
18<sup>1</sup>a-a a šá<sup>1d</sup>maš-mu<sup>1</sup>zab-di-ia a šá  
<sup>1d</sup>en-šur  
20<sup>14</sup>umbisag<sup>1d</sup>maš-ad-urì a šá<sup>1d</sup>en-líl-mu-mu nibru<sup>ki</sup>iti<sup>ab</sup>  
u<sub>4</sub> 24-kam mu 2-kam<sup>1</sup>da-ri-ia-a-muš lugal kur-kur

Lo.E. *šu-pur* <sup>1</sup>bi-ba-a

L. E. na<sub>4</sub> kišib / <sup>1</sup>ba-la-ṭu a šá / <sup>1</sup>en-šú-nu / na<sub>4</sub> kišib / <sup>1</sup>mu-mu a šá / <sup>1</sup>en-šú-nu

U.E. na<sub>4</sub> kišib / <sup>1d</sup>maš-šur / a šá<sup>1</sup>mu-mu

Remarques :

U.E. Le nom du père du propriétaire du sceau : Šum-iddin est une forme raccourcie pour Enlil-šum-iddin. Voir BREGSTEIN 1993 : n°137.

<sup>(1-3)</sup>3 600 litres de dattes appartenant à Remut-Ninurta, fils de Murašu, sont à la charge de Bibaia, fils de Belšunu, du *haṭru* du Bīt-Simmagir. <sup>(3-5)</sup>Au mois de *ṭašrītu* (vii) de l'an 3, il donnera les 3 600 litres de dattes selon la mesure de Remut-Ninurta dans la ville du Bīt-Higla. <sup>(5-8)</sup>Sa terre plantée et en chaumes, son domaine d'arc, qui se situe sur la rive du Canal Harri-Piqud, dans la ville du Bīt-Higla, est le gage des 3 600 litres de dattes à la disposition de Remut-Ninurta. <sup>(8-10)</sup>Un autre créancier n'aura pas de droit dessus jusqu'à ce que Remut-Ninurta ait été acquitté de sa créance. <sup>(10-12)</sup>Les dattes correspondent aux provisions de voyage, aux habits et à l'équipement de combat qui lui ont été donnés pour accomplir le ban royal d'aller à Uruk. <sup>(12-13)</sup>Non compris une reconnaissance de dette antérieure à sa charge.

<sup>(14-19)</sup>Les témoins : Enlil-šum-lilbir, la paqdu de Nippur, fils de Nadin ; Balaṭu, fils de Belšunu ; Šum-iddin, fils de Belšunu ; Enlil-mukin-apli et Ninurta-iddin, les fils de Kašir ; Aplaia, fils de Ninurta-iddin ; Zabdiya, fils de Bel-



- [<sup>1</sup>ha-na-an-ni-i'<sup>1</sup>za-bad-ia-a-ma<sup>1</sup>ba-na]-ia-[a-ma] u<sup>1</sup>za-bi-na' ina ma-har ka-[tu]<sup>1</sup>-tu
- 26 [x-x-x-x-x-x-x-x še-numun-a'] 4 gur šá ina u[ru ga-ma]-li-e u še-numun-a' 0,0.3.0. ki-šub-bu  
[x-x-x-x-x-x-x] kù-babbar-a' 10 ma-na [ku-um] buru<sub>14</sub> šá mu 3-kám
- 28 [<sup>1</sup>ha-na-an-ni-i'<sup>1</sup>za-bad-ia-a-ma<sup>1</sup>ba-na-ia-a-ma<sup>1</sup>za-bi-na]-a' u šeš-meš-šú-[nu gab-b'<sup>2</sup> ina] šu<sup>11</sup> <sup>1</sup>re-mut-<sup>d</sup>maš  
mah-ru-u'
- [<sup>1</sup>ha-an-na-ni-i'<sup>1</sup>za-bad-ia]-a-[ma] <sup>1</sup>ba-[na]-ia-[a-ma] <sup>1</sup>za-bi-na-a' u šeš-meš-šú-nu
- 30 [x-x-x-x-x-x-x-x-x]-a-nu-tú-mu <sup>1</sup>ha-an-na-ni-i'<sup>1</sup>za-bad-ia-a-ma  
[x-x-x-x-x-x-x-x]-<sup>d</sup>maš zaq-[x-x]-a' še-numun ki-i šá ub-ba-lu-[ú']
- 32 [x-x-x-x-x] [x-x-x-x-x-x-x-x-x-x]-mu ana ah-hu-tú mu niš dingir u lugal mu x [...  
[<sup>1</sup>mu-kin, <sup>1</sup>x-x-x] a šá [<sup>1</sup>tat]-tan-nu <sup>1</sup>lib-lu<sub>7</sub> a šá <sup>1</sup>la-ba-ši [<sup>1</sup>x-x-x]-x a šá [<sup>1</sup>x-x-x]
- 34 [<sup>1</sup>en-ad-urì a šá <sup>1</sup>en]-ad-urì <sup>1</sup>la-qip <sup>1</sup>ga-ar-da-pa-tu<sub>4</sub> a šá <sup>1</sup>en-a-šu-ú-a  
[<sup>1</sup>x-x-x a šá <sup>1</sup>x-x-x <sup>1</sup>nà]-na-din <sup>1</sup>di-ku<sub>5</sub> šá i<sub>7</sub> <sup>d</sup>30 a šá [<sup>1</sup>maš-pap] <sup>1</sup>man-ki-ia u <sup>1</sup>ba-šá-a
- 36 [<sup>1</sup>a-bal šá <sup>1</sup>gu-bar-ri] <sup>1</sup>en-šes-it-tan-nu <sup>1</sup>a-bal a šá <sup>1</sup>en-pap <sup>1</sup>mi-na-ah-hi-mu  
[<sup>1</sup>me-ka-ia-a-ma] u <sup>1</sup>ba-li-ia-a-ma a-meš šá <sup>1</sup>za-bi-na-a'
- 38 [<sup>1</sup>nà-it-tan-nu a šá <sup>1</sup>en]-líl-da-nu  
[<sup>1</sup>umbisag <sup>1</sup>x-x-x ] a šá <sup>1</sup>enšada-ik-ši nibru<sup>ki</sup> iti bár mu 7-kám <sup>1</sup>da-ra-a-muš lugal kur-kur
- R. < na<sub>4</sub> kišib > <sup>1</sup>nà<sup>1</sup>-it-tan-nu / a šá <sup>1</sup>en-líl-da-nu
- R.E. na<sub>4</sub> kišib / <sup>1</sup>ba-na-ia-a-ma / [<sup>1</sup>x]-na-din-numun<sup>2</sup> / na<sub>4</sub> kišib / <sup>1</sup>en-šes-it-tan-nu / a šá <sup>1</sup>en-pap / [na<sub>4</sub> kišib]  
/ <sup>1</sup>nà-na-din / <sup>1</sup>di-ku<sub>5</sub> / šá i<sub>7</sub> <sup>d</sup>30 / a šá <sup>1</sup>maš-pap
- U.E. na<sub>4</sub> kišib / <sup>1</sup>ur-da-a-tú / <sup>1</sup>di-ku<sub>5</sub> šá i<sub>7</sub> <sup>d</sup>30 / na<sub>4</sub> kišib / <sup>1</sup>ha-la-<sup>d</sup>nà / a šá <sup>1</sup>re-mut / na<sub>4</sub> kišib / <sup>1</sup>za-bi-ni <sup>1</sup>di-dak-  
ku / a šá <sup>1</sup>ba-la-tu / na<sub>4</sub> <kišib> / <sup>1</sup>en-ad-urì / a šá <sup>1</sup>en-ad-urì

#### Remarques :

Le texte STOLPER 1985 : n°111 (cf. *infra*) évoque la même affaire. Il est dans un état très fragmentaire.

l. 5&37 : Le nom de Meka-Yama est restitué à partir du texte STOLPER 1985 : n°111 :10', 13'.

l. 33-38 : Une grande partie témoins est restituée à partir des annotations qui accompagnent leur sceau sur les tranches de la tablette.

l. 34 : Le titre d'origine perse de *gardûpātu* désigne le responsable des *gardû* (travailleurs dépendants) ou bien un intendant (TAVERNIER 2007 : 424).

l. 35-36 : Mannu-kiya et Iqišaia sont attestés ensemble en tant que scribe sur parchemin de Gubaru en PBS2/1, 100+ et en tant que scribe sur parchemin en DONBAZ & STOLPER 1997 : n° 46.

l. R. : Il faut corriger le nom <sup>1</sup>en-it-ta-nu en <sup>1</sup>nà<sup>1</sup>-it-tan-nu. C'est en effet, le sceau de Nabu-ittannu, fils d'Enlil-danu qui apparaît sur le texte (BREGSTEIN 1993 : n°170b).

l. U.E. : Le titre de *didāku* est d'origine perse et désigne quelqu'un chargé de rédiger des rapports (HENKELMAN 2008 : 102 n. 229).

<sup>(1-3)</sup>[Hannan]i', Zabad-Yama, Bana-Yama et Zabin, les fils de Ṭubi-Yama, [et to]us [leurs frères], qui, au mois de *nisannu* (i) de l'an 7 du roi Darius (II), [ont parlé] ainsi au roi Darius (II) :

<sup>(3-6)</sup>« Remut-Ninurta nous a pris illégalement 4 *kur* de terre arable plantée et en chaumes qui se situe dans le village de Gammale, [3 *sutu* de terre arable en friche], et les maisons sises dans le village d'Ascalon, (représentant) notre part d'avec Minahhimu, [Meka-Yama<sup>7</sup> et Ba]li-Yama, les fils de Zabin, les co-détenteurs de notre arc ».

<sup>(6)</sup>Remut-Ninurta a répondu ainsi : <sup>(6-12)</sup>« La terre arable de 4 *kur* plantée et en chaumes qui se situe dans le village de Gammalê, la terre arable de 3 *sutu* en friche et les maisons sises dans le village d'Ascalon, je les ai achetées. Ils m'ont vendu la terre arable de 4 *kur* plantée et en chaumes qui se situe dans le village de Gammale, la terre arable de 3 *sutu* en friche et les maisons sises dans le village d'Ascalon pour ½ talent d'argent. Hannani', Zabad-Yama, Bana-Yama et Zabin, les fils de Țubi-Yama, et tous leurs frères, [ont reçu en paiement de mes mains] le demi talent d'argent (correspondant) au prix de la terre arable [cultivée] et en friche et des maisons sises dans le village d'Ascalon ».

<sup>(12)</sup>[...] de la terre arable de 4 *kur* et de la terre arable de 3 *sutu*.

<sup>(13)</sup>[Hananni', Zabad-Yama, Ba]na-Yama et Zabin

<sup>(14)</sup>[.....] Gubaru, le gouverneur de la Babylonie.

<sup>(15)</sup>[Hanann]i', Zabad-Yama, Bana-Yama et Zabin et leurs frères

<sup>(16-17)</sup>[au sujet de la terre arable plantée de 4 *kur*, de la terre en friche de 3 *sutu* et des maisons [sises dans le village d'Ascalon] ne l'ont pas cultivé.

<sup>(18-19)</sup>[..... Hannani'], Zabad-Yama, [Bana-Yama et Zabin, la récolte de] l'an 3 du [roi] Dari[us (II)].

<sup>(20-21)</sup>[.....]

<sup>(22)</sup>[.....] la terre arable de 3 *sutu* sise

<sup>(23-24)</sup>[.....10] mines d'argent correspondant à la récolte de l'an 3 [du roi Darius (II) de la terre arable de 3 *sutu*] sise dans le village d'Ascalon,

<sup>(25)</sup>[Hannani', Zabad-Yama, Ban]i-Ya[ma] et Zabin, en face de ...

<sup>(26-27)</sup>[..... la terre arable de] 4 *kur* qui se situe dans le vi[[llage de Gamma]le et la terre arable de 3 *sutu* en friche [...]

<sup>(27-28)</sup>[Hannani', Zabad-Yama, Bana-Yama et Zabin]a' et [tous leu]rs frères ont reçu les 10 mines d'argent [correspondant] à la récolte de l'an 3 [des] mains de Remut-Ninurta.

<sup>(29-30)</sup>[Hannani', Zabad-Y]ama, Bana-Yama, Zabin et leurs frères [...]

<sup>(30-31)</sup>[Hannani', Zabad-Yama [.....] la terre arable, s'ils n'apportent pas

<sup>(32)</sup>[.....]

<sup>(33-38)</sup>[Les témoins] : [NP], fils de Tattannu ; Libluț, fils de Labași ; [NP], fils de [NP] ; [Bel-ab-ușur, fils de Bel]-ab-ușur ; Laqip, le *gardûpātu*, fils de Bel-asua ; [NP, fils de NP] ; [Nabu]-nadin, le juge du canal de Sîn, fils de [Ninurta-nașir] ; Mannu-kiya et Iqișaia, [les scribes sur parchemin de Gubaru] ; Nabu-ah-ittannu, le scribe sur parchemin, fils de Bel-nașir ; Minahhimu, [Meka-Yama<sup>7</sup> et B]al-Yama, fils de Zabin ; [Bel-ittannu, fils d']Enlil-danu.

<sup>(39)</sup>[Le scribe] : [NP], fils de Nusku-ușabși.

<sup>(39)</sup>Nippur, le 13 *nisannu* (i) de l'an 7 de Darius (II), roi des pays.

<sup>(R.)</sup>Bel-ittannu, fils d'Enlil-danu.

<sup>(R.E.)</sup>Sceau-cylindre de Bana-Yama ; [ND]-nadin-zeri ; sceau-cylindre de Bel-ah-ittannu, fils de Bel-nașir ; [sceau-cylindre] de Nabu-nadin, juge du canal de Sîn, fils de Ninurta-nașir.

<sup>(U.E.)</sup>Sceau-cylindre d'Urdatu, juge du canal de Sîn ; sceau-cylindre de Zitti-Nabu, fils de Remut ; sceau-cylindre de Zabin, le *didāku*, fils de Balaṭu ; sceau-cylindre de Bel-ab-uṣur, fils de Bel-ab-uṣur.

### BERTIN 2571

Inventaire S+ 1057  
 Date babylonienne : 12/xii/Darius 25  
 Année julienne : 496  
 Lieu : Lahiru  
 Archive : Egibi

- 14 1 ma-na kù-babbar babbar-ú šá ina 1 gín bit-qa  
 nu-uh-hu-tu šá <sup>1d</sup>nà-šeš-meš-bul-liṭ
- 16 dumu šá <sup>1</sup>ki-damar-utu-din a <sup>1</sup>e-gi-bi  
 ina muh-hi <sup>1d</sup>en-ki-šir dumu šá <sup>1</sup>mu-šal-lim-<sup>d</sup>amar-utu
- 18 a <sup>1</sup>dù-eš-dingir ina <sup>iti</sup>sig<sub>4</sub> kù-babbar-a<sub>4</sub>  
 1 ma-na babbar-ú šá ina 1 gín bit-qa nu-uh-hu-tú
- 20 i-nam-din pu-ut e-ṭi-ru šá kù-babbar-a<sub>4</sub>  
 dumu šá <sup>1</sup>ki-na-a na-ši kù-babbar-a<sub>4</sub>
- 1 ma-na babbar-ú <sup>1</sup>ki-i-<sup>d</sup>30
- 2 i-na áš-am-ma a-na <sup>1d</sup>nà-šeš-meš-bul-liṭ  
 ina tin-tir<sup>ki</sup> i-nam-din <sup>1ú</sup>mu-kin-nu
- 4 <sup>1</sup>nu-na-a dumu šá <sup>1</sup>mu-šal-lim-<sup>d</sup>amar-utu  
 a <sup>1ú</sup>ku<sub>6</sub>-tim <sup>1</sup>re-mut dumu šá <sup>1d</sup>nà-numun-din-iṭ
- 6 <sup>1d</sup>amar-utu-numun-dù dumu šá <sup>1d</sup>en-šeš-meš-mu  
 a <sup>1ú</sup>simug <sup>1d</sup>nà-šeš-meš-mu dumu šá <sup>1</sup>kar-<sup>d</sup>en
- 8 <sup>1d</sup>en-it-tan-nu dumu šá <sup>1d</sup>é-a-mu  
 [x x]-mu dumu šá <sup>1d</sup>en-din-iṭ <sup>1</sup>šul-lu-ma
- 10 [dumu šá <sup>1</sup>] <sup>1d</sup>en-na-din <sup>1</sup>dù-numun dumu šá  
 [x x]-tú <sup>1d</sup>en-mu <sup>1ú</sup>umbisag
- 12 [dumu šá <sup>1d</sup>]nà-uri-šú <sup>uru</sup>la<sup>1</sup>-hi<sup>1</sup>-ra-an<sup>1</sup>  
<sup>iti</sup>še u<sub>4</sub> 12-kam mu 25-kam <sup>1</sup>da-a-ri-ia-muš

#### Remarques :

Il faut intervertir la face du revers de la copie de Bertin.

l. 12 : Le même jour, Marduk-našir-apli, le frère de Nabu-ahhe-bullit se trouve à Lahiru (CTMMA 3, 68). Il est donc probable que ce contrat ait été également rédigé dans la même ville. Malheureusement, je n'ai pas pu collationner la tablette au British Museum, la cote indiquée par Bertin (S+ 1057) n'a pas permis aux responsables de la salle d'étude du Musée de la retrouver.

<sup>(14-18)</sup>60 sicles d'argent blanc à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité courante appartenant à Nabu-ahhe-bullit, fils d'Itti-Marduk-balaṭu, descendant d'Egibi, sont à la charge de Bel-kešir, fils de Mušallim-Marduk, descendant d'Eppeš-ili. <sup>(18-19)</sup>Au mois de *simānu* (iii), il rendra les 60 sicles d'argent blanc à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité courante. <sup>(20-21)</sup>Le fils de Kinaia est garant du paiement des <60 sicles> d'argent. <sup>(20-1)</sup>Ki-Sin apportera les 60 sicles d'argent blanc à Nabu-ahhe-bullit et les lui donnera dans Babylone.

<sup>(3-11)</sup>Les témoins : Nunaia, fils de Mušallim-Maduk, descendant de Kutimu ; Remut, fils de Nabu-zer-uballit ; Marduk-zer-ibni, fils de Bel-ahhe-iddin, descendant de Nappahu ; Nabu-ahhe-iddin, fils de Mušezib-Bel ; Bel-ittannu, fils d'Ea-iddin ; [...]MU, fils de Bel-uballit ; Šullumaia, fils de Bel-nadin ; Bani-zeri, fils de [...]tu.

<sup>(11-12)</sup>Le scribe : Bel-iddin, fils de Nabu-ušuršu.

<sup>(12-13)</sup>Lahiru, le 12 *simānu* (iii) de l'an 25 de Darius (I<sup>er</sup>), [roi de Babylone et des pays].

### BIGGS 1994 : 301

Inventaire :	Collection personnelle de Mr. Douglas Wilson (Chicago)
Date babylonienne :	21/ii/Darius I 24
Année julienne :	498
Lieu :	Suse
Archive :	Egibi
Édition :	BIGGS 1994 : 301-303.
Bibliographie :	ABRAHAM 1997a : 59, 61, 62, 64, 67, 69, 70, 75. ABRAHAM 2004 : 23, 513. Voir WAERZEGGERS 2010a : 782, 794, 795.

1 ma-na 15 gín kù-babbar šá ina 1 gín bit-q[a]  
2 nu-uh-hu-tu šá ki-na-a dumu-šú [šá]  
na-di-nu ina muh-hi ší-iš-ki  
4 dumu-šú šá sì-na-a dumu e-gi-bi ina [tiš]u  
kù-babbar-àm 1 ma-na 15 gín šá ina 1 gín bit-qa  
6 nu-uh-hu-tu ina e<sup>ki</sup> ina sag-du-šú i-nam-din  
lu<sup>u</sup>mu-kin-nu<sup>id</sup> nà-a-mu dumu-šú šá  
8 gu-za-nu dumu e-gi-bi ni-mi-[x]  
dumu-šú šá re-mut-<sup>d</sup>en dumu en-u'-ú-<sup>a</sup>1  
10 ni-din-tu<sub>4</sub>-<sup>d</sup>en dumu-šú šá<sup>id</sup>utu-din-iṭ  
dumu zalág-<sup>d</sup>30 ir-<sup>d</sup>ká dumu-šú šá kar-<sup>d</sup>amar-utu  
12 dumu lu<sup>u</sup>azalag<sup>id</sup>en-mu dumu-šú šá re-mut-<sup>d</sup>en  
ni-din-tu<sub>4</sub> dumu-šú šá kur-da-a-a dumu e-tel-lu  
14 ši-ir-ku ṭup-pi dumu-šú šá sì-na-a dumu e-gi-b[i]  
eren<sup>ki</sup> it<sup>i</sup>gu<sub>4</sub> u<sub>4</sub> 21-kam mu 24<sup>l</sup>-kam  
16 da-a-ri-ia-muš lugal tin-tir<sup>ki</sup> u [kur-kur]

### Remarques :

l. 15 : Voir les commentaires de C. Waerzeggers pour la date du texte (WAERZEGGERS 2010a : 795).



<sup>(1-4)</sup>75 sicles d'argent à 1/8e d'impureté de qualité courante appartenant à Kinaia, fils de Nadinu, sont à la charge de Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi. <sup>(4-6)</sup>Au mois de *dūzu* (iv), il donnera les 75 sicles à 1/8e d'impureté de qualité courante, à Babylone, dans son intégralité.

<sup>(7-13)</sup>Les témoins : Nabu-apla-iddin, fils de Guzanu, descendant d'Egibi ; Nimi-[...], fils de Remut-Bel, descendant de Belua ; Nidinti-Bel, fils de Šamaš-uballit, descendant de Nur-Sin ; Arad-Baba, fils de Mušezib-Marduk, descendant d'Ašlaku ; Bel-iddin, fils de Remut-Bel ; Nidintu, fils de KUR-daia, descendant d'Etellu.

<sup>(14)</sup>Le scribe : Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi.

<sup>(15-16)</sup>Suse, 21 *aiāru* (ii) de l'an 24<sup>1</sup> de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays.

## **BIN 1, 8**

Inventaire : NBC 1147

Archive : Eanna

Edition : EBELING 1930-1934 (vol. 3) : 164.

im <sup>1d</sup>na-din-lugal-[e]  
2 a-na <sup>1</sup>na-din-nu  
šeš-ia <sup>d</sup>en u <sup>d</sup>na  
4 šu-lum u din šá šeš-ía  
liq-bu-ú a-mur  
6 <sup>1</sup>numun-ia u <sup>1</sup>lib-luṭ  
a-na igi-ka al-tap-ra  
8 <sup>1ú</sup>erín-meš šu-uz-zi-iz-ma  
in-na-áš-šú-nu-tu  
10 ù lil-kam-am-ma  
meš-hi li-is-bat-a'  
12 lu-ú ti-i-di  
meš-hi  
14 ul da-a-nu  
a-šar 1 kùš  
16 ú-ra-du  
ù a-šar lu ma-a-du  
18 dan-nu 1 kùš u ú-ṭu  
ú-ra-du ki-i  
20 at-ta u ki-i <sup>1</sup>ir-ia  
lil-li-kam-ma  
22 meš-hi li-is-bat  
<sup>1ú</sup>erín-meš gab-bi  
24 meš-hi-šú-nu i-te-pu-uš  
ù meš-hi at-tu-ku-nu

- 26      *mam-ma ul i-pu-uš*  
           *a-ga-a-nu-tu*
- 28      *šá a-na igi-ia ta-áš-pur a-na*  
           *da-ku-ú ta-áš-pur-šú-nu*

Remarques :

l .29 : E. Ebeling traduisait le verbe *dâku* (tuer, frapper) dans ce contexte par paresser (Faulenzen) (EBELING 1930-1934 (vol. 3) : 164-165). Le CAD rattache cette forme au verbe *dekû* qui traduit l'idée de mobiliser des travailleurs dans le cadre d'une corvée (CAD D : 126a).

<sup>(1-4)</sup>Lettre de Nabu-balassu-šarri-iqbi à Nadinu, mon frère. Que Bēl et Nabû décrètent santé et vie pour mon frère.

<sup>(5-7)</sup>Vois, je viens de t'envoyer Zeriya et Libluṭ. <sup>(8-11)</sup>Prépare les travailleurs et donne-les-leur pour qu'ils viennent et qu'ils prennent (le travail) sur la section. <sup>(12-19)</sup>Tu sais bien que la section n'est pas dure (à creuser) quand on descend d'une coudée (=50cm), mais elle devient très dure (quand) on descend au-delà d'une coudée et demie (= 1 m). <sup>(20-22)</sup>Toi et Ardiya, venez et prenez (le travail) sur la section ! <sup>(23-26)</sup>Tous les travailleurs ont travaillé sur leur section, mais votre section, personne ne l'a faite ! <sup>(27-29)</sup>Ces (hommes) qui tu m'as envoyé, les as-tu appelés pour la corvée ?

**BIN 1, 16**

Inventaire :      NBC 1112  
 Archive :         Eanna  
 Edition :         EBELING 1930-1934 (vol. 3) : 170.

- im <sup>ld</sup>*in-nin-na-šeš-meš-mu*
- 2        *a-na <sup>1</sup>na-din <sup>1</sup>ki-na-a*  
           <sup>1</sup>*din u <sup>1</sup>mu-ra-nu*
- 4        *ad-meš-e-a <sup>d</sup>en u <sup>d</sup>nà*  
           <sup>š</sup>*u-lum u din šá ad-meš-e-a*
- 6        <*liq-bu-ú*> *a-mur <sup>1</sup>numun-ia a-na*  
           *ad-meš-e-a al-tap-ra*
- 8        *síg-há mun-há sah-le-e*  
           u ì-<sup>giš</sup>*šá <sup>lu</sup>um-man-nu*
- 10       *in-na-ni-iš-šú*  
           *kap-du kaskal<sup>ll</sup> a-na*
- 12       *gìr<sup>ll</sup>-šú šu-kun-na-a'*  
           *nu-bat-t[i] ṽla i-ba-a-ta<sup>l</sup>*
- 14       *síg-há mu[n]-há*  
           *sah-le-e*
- 16       u ì-*giš*  
           <sup>šá <sup>lu</sup>mu-sah-hi-r[e-e]</sup>

18      šá<sup>d</sup>kur-gal-lugal<sup>l?</sup>-urì<sup>l</sup>  
           u<sup>l</sup>šá-lam-dingir  
 20      it-ti-i  
           a-na<sup>l</sup>numun-ia  
 22      in-na-a'

Remarques :

l. 18 : la lecture du nom Amurru-šar-ušur est proposée par H. Kümmel qui s'appuie sur le fait que des collègues exerçant la fonction de *sepīru* royaux, Šalam-ili et Amurru-šar-ušur, sont plusieurs fois cités ensemble dans la documentation urukéenne (KÜMMEL 1979 : 137 n. 203).

<sup>(1-6)</sup>Lettre d'Innin-ahhe-iddin à Nadinu, Kinaia, Balaštu et Muranu, mes pères. Que Bēl et Nabû <décrètent> santé et vie pour mes pères.

<sup>(6-7)</sup>Voyez, je viens d'envoyer Zeriya à mes pères. <sup>(8-10)</sup>Donnez-lui la laine, le sel, le cresson et l'huile des experts.

<sup>(11-13)</sup>Mettez le rapidement en route, il ne doit pas s'attarder !

<sup>(14-22)</sup>Donnez en plus à Zeriya la laine, le sel, le cresson et l'huile des représentants d'Amurru-šar-ušur et de Šalam-ili.

**BIN 1, 29**

Inventaire :      NBC 1103  
 Archive :         Eanna  
 Edition :         EBELING 1930-1934 (vol. 3) : 182.  
 Bibliographie :   KLEBER 2008 : 89.

          im<sup>ld</sup>in-nin-šeš-meš-mu  
 2        a-na<sup>l</sup>na-di-nu ad-ia  
           <sup>d</sup>en<sup>d</sup>nà<sup>d</sup>gašan šá unug<sup>ki</sup>  
 4        u<sup>d</sup>na-na-a šu-lum u din  
           šá ad-ia liq-bu-ú  
 6        ina gissu šá [dingir-meš<sup>l</sup> šu-lum]  
           a-ni-ni šu-lum a-[na]  
 8        <sup>l</sup>sì-na šu-u[l-mi]  
           it-ti lugal a-d[i]  
 10      muh-hi i, né-ber-šú  
           ni-it-tal-lak ù  
 12      ni-it-<te>-hi-is  
           a-mur áb- [x x]  
 14      mi<sup>l?</sup>-im-ma še-bar  
           ina é ia-a-nu  
 16      5 gur še-bar a-na  
           é ad-ú-a lu-še-bi-[lam]

<sup>(1-5)</sup>Lettre d'Innin-ahhe-iddin à Nadinu, mon père. Que Bēl, Nabû, la Dame d'Uruk et Nanaia décrètent santé et vie pour mon père.

<sup>(6-8)</sup>Grâce à la protection des dieux tout va bien pour nous et tout va bien pour Iddinaia. <sup>(8-11)</sup>Avec bienfait, nous venons d'aller avec le roi jusqu'au bord du fleuve, à son gué et nous venons de rentrer.

<sup>(14-15)</sup>Vois, [.....] il n'y a plus d'orge dans la maison. <sup>(16-17)</sup>Que mon père fasse envoyer 900 litres d'orge pour la maison.

## BUDGE 1888 : n°2

Inventaire :	BM 78192 + 64196 + 64206 + 68829 + 71020
Date babylonienne :	8/xii/Darius Ier 25
Année julienne :	497
Lieu de rédaction :	Babylone
Archive :	Şahit-gine
Edition :	WAERZEGGERS 2001 (vol.2) : n°124a-124b ; ROTH 2007 : Text A.
Bibliographie :	BONGENAAR 1997 : 119 ; Zawadzki 2000b : 728-729, 740 ; ROTH 2007.

2-1/3 ma-na kù-babbar babbar-ú šá ina 1 gín bit-qa nu-uh-hu-tu  
2 a-na ku-um ba-ta-qa šá rit-tu<sub>4</sub> šá <sup>ld</sup>amar-utu-re-e-man-ni  
dumu šá <sup>ld</sup>en-din-iṭ a <sup>lu</sup>sur-gi-né-e a-na ma-la  
4 ha-la šá <sup>ki-d</sup>enšada-igi-ia dumu šá <sup>ld</sup>enšada-a-a-lu  
ù 1 ma-na kù-babbar babbar-ú šá ina 1 gín bit-qa nu-uh-hu-tu  
6 pap 3-1/3 kù-babbar babbar-ú šá ina 1 gín bit-qa nu-uh-hu-tu  
šá ana ku-um ba-ta-qa šá rit-tu<sub>4</sub> šá <sup>ld</sup>amar-utu-re-e-man-ni  
8 ù šib-te-e-ti šá <sup>ki-d</sup>enšada-igi-ia <sup>ki-d</sup>enšada-igi-ia  
dumu šá <sup>ld</sup>enšada-a-a-lu ina šu<sup>ii</sup> <sup>ld</sup>amar-utu-re-e-man-ni  
10 dumu šá <sup>ld</sup>en-din-iṭ a <sup>lu</sup>sur-gi-né-e ma-hi-ir  
e-ṭi-ir <sup>ki-d</sup>enšada-igi-ia a-hi-iš-tu<sub>4</sub> ki <sup>ld</sup>amar-utu-re-man-ni  
12 ana muh-hi ba-ta-qa šá rit-tu<sub>4</sub> šá <sup>ld</sup>amar-utu-re-e-man-ni  
u šib-te-e-ti šá <sup>ki-d</sup>enšada-igi-ia <sup>ki-d</sup>enšada-igi-ia  
14 it-ti <sup>ld</sup>amar-utu-re-e-man-ni i-te-pu-uš  
dib-ba šá <sup>ki-d</sup>enšada-igi-ia ana ugu ba-ta-qa  
16 šá rit-tu<sub>4</sub> šá <sup>ld</sup>amar-utu-re-e-man-ni ù  
šib-te-e-ti šá <sup>ki-d</sup>nusku-igi-ia it-ti  
18 <sup>ld</sup>amar-utu-re-e-man-ni ia-a-nu dib-bi-šú-nu ki a-ha-miš  
qa-tu-ú a-na ugu a-ha-miš ul i-tu-ru-nu  
20 <sup>lu</sup>mu-kin-nu <sup>bul-ṭa-a</sup> dumu šá <sup>re-mut-d</sup>en a <sup>zalág-d</sup>šú <sup>ld</sup>amar-utu-su  
dumu šá <sup>li-nu-uh-šà-dingir</sup> <sup>ld</sup>im-še-zib dumu <sup>ri-ba-a-tú</sup>  
22 <sup>ni-din-tu<sub>4</sub></sup> dumu šá <sup>e-tel-lu</sup> a <sup>lu</sup>sanga-<sup>d</sup>utu  
<sup>i-qu-pu</sup> a-šú šá <sup>ld</sup>en-mu a <sup>ld</sup>be-<dingir>-ta-dù <sup>ld</sup>en-re-man-ni  
24 dumu šá <sup>ld</sup>en-mu a <sup>lu</sup>gal-dù <sup>ld</sup>en-din-iṭ dumu šá <sup>ld</sup>utu-mu a <sup>lu</sup>sur-gi-né-e

<sup>1d</sup>en-it-tan-nu dumu šá <sup>1d</sup>amar-utu-lugal-uri <sup>1d</sup>en-ik-< šur> dumu šá <sup>1d</sup>nà-din-su-e  
 26 <sup>1d</sup>en-it-tan-nu dumu šá <sup>1</sup>ni-din-tu<sub>4</sub> <sup>1</sup>ni-din-tu<sub>4</sub> dumu šá <sup>1d</sup>30-dingir a <sup>1d</sup>en-e-ṭè-ru  
<sup>1</sup>gi-mil-lu dumu šá <sup>1</sup>re-mut-<sup>d</sup>en a <sup>1</sup>sanga-<sup>d</sup>utu <sup>1d</sup>nà-šeš-meš-bul-liṭ  
 28 dumu šá <sup>1d</sup>en-mu a <sup>1</sup>bahár <sup>1d</sup>utu-mu dumu šá <sup>1</sup>ki-rib-tu<sub>4</sub> a <sup>1</sup>šu-ku<sub>6</sub>  
<sup>1</sup>sì-na-<sup>d</sup>nà dumu šá <sup>1</sup>lib-luṭ a <sup>1</sup>ši-gu-ú-a <sup>1</sup>ú-bar dumu šá <sup>1</sup>šil-la-a  
 30 a <sup>1</sup>dù-eš-dingir <sup>1d</sup>en-mu dumu šá <sup>1d</sup>30-dingir a <sup>1</sup>aš-gan-nu <sup>1d</sup>en-gi dumu šá  
<sup>1</sup>ni-qu-du dumu šá <sup>1</sup>á-gal-e-a <sup>1d</sup>nà-gi dumu šá <sup>1d</sup>nà-gin-a a <sup>1</sup>dingir-ia  
 32 <sup>1</sup>mi-nu-ú-a-na-<sup>d</sup>en-da-a-nu dub-sar dumu šá <sup>1</sup>kar-<sup>d</sup>amar-utu  
 dumu <sup>1</sup>im-bu-igi-ia e<sup>ki</sup> itti<sup>še</sup> u<sub>4</sub> 8-kam mu 25-kam  
 34 <sup>1</sup>da-ri-ia-muš lugal e<sup>ki</sup> lugal kur-kur-meš

<sup>(1-5)</sup>2 mines et 20 sicles d'argent blanc à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité courante qui correspondent au prix de la peine d'amputation de la main de Marduk-remanni, fils de Bel-uballiṭ, descendant de Šahit-gine pour toute la part due à Itti-Nusku-inaya, fils de Nusku-ayalu, et 1 mine d'argent blanc qui correspond au bien volé (*šibtēti*) d'Itti-Nusku-inaya. <sup>(6-8)</sup>Total : 3 mines et 20 sicles d'argent blanc à 1/8 d'impureté de qualité courante qui correspondent au prix de la peine d'amputation de la main de Marduk-remanni et du bien volé d'Itti-Nusku-inaya. <sup>(8-11)</sup>Itti-Nusku-inaya, fils de Nusku-aialu les a reçu en paiement de la part de Marduk-remanni, fils de Bel-uballiṭ, descendant de Šahit-gine.

<sup>(11-14)</sup>Itti-Nusku-inaya a conclu un accord final avec Marduk-remanni au sujet de la peine d'amputation de la main de Marduk-remanni et du bien volé d'Itti-Nusku-inaya.

<sup>(15-18)</sup>Il n'y aura pas de recours en justice de la part d'Itti-Nusku-inaya contre Marduk-remanni au sujet de la peine d'amputation de la main de Marduk-remanni et du bien volé d'Itti-Nusku-inaya. <sup>(18-19)</sup>Leur conflit prend fin par cet accord mutuel et aucun d'entre eux ne se retourna en justice.

<sup>(20-31)</sup>Les témoins : Bulṭaia, fils de Remut-Bel, descendant de Nur-Marduk ; Marduk-eriba, fils de Linuh-libbi-ili ; Adad-šešib, fils de Ribata ; Nidintu, fils d'Etellu, descendant de Šangu-Šamaš ; Iqupu, fils de Bel-iddin, descendant d'Ea-iluta-bani ; Bel-remanni, fils de Bel-iddin, descendant de Rab-bani ; Bel-uballiṭ, fils de Šamaš-iddin, descendant de Šahit-gine ; Bel-ittannu, fils de Marduk-šarru-ušur ; Bel-ikšur, fils de Nabu-balassu-iqbi ; Bel-ittannu, fils de Nidintu ; Nidintu, fils de Sin-ili, descendant de Bel-eṭeru ; Gimillu, fils de Remut-Bel, descendant de Šangu-Šamaš ; Nabu-ahhe-bulliṭ, fils de Bel-iddin, descendant de Paharu ; Šamaš-iddin, fils de Kiribtu, descendant de Ba'iru ; Iddin-Nabu, fils de Libluṭ, descendant de Šigua ; Ubar, fils de Šillaia, descendant d'Eppeš-ili ; Bel-iddin, fils de Sin-ili, descendant d'Ašgandu ; Bel-ušallim, fils de Niqudu, descendant de Le'ea ; Nabu-ušallim, fils de Nabu-mukin-apli, descendant d'Iliya.

<sup>(32)</sup>Le scribe : Minu-ana-Bel-dan, fils de Mušezib-Marduk, descendant d'Imbu-iniya.

<sup>(33-34)</sup>Babylone, le 8 *addaru* (xii) de l'an 25 de Darius (Ier), roi de Babylone, roi des pays.

### **Camb. 13**

Inventaire : AH. 283. 83-1-18  
 Date babylonienne : [-]/x/Cambyse 0  
 Date julienne : 529  
 Lieu : Sippar

Archive : Iššar-taribi  
 Edition : KOHLER & PEISER 1890-1898 (vol. 2) : 31 ; DANDAMAEV 1983 : 57 ; [Achemenet]  
 Bibliographie : VAN DRIEL 1989 : 227 n. 3 ; STRECK 1995 : 139 ; JURSA 1999 : 100

[x] ma-na 1/2 gín kù-babbar šá<sup>1d</sup>en-din-iṭ  
 2 [x] ma-na 1/2 gín kù-babbar šá<sup>1d</sup>iš-tar-ṭa<sup>l</sup>-ri<sup>l</sup>-bi  
 dumu-meš šá<sup>1d</sup>bu-ne-ne-dù  
 4 it-ti-šú-nu iš-ku<sup>l</sup>-un<sup>l</sup>-ma a-na  
<sup>uru</sup>la-hi-i-ri il-la-ku-u'  
 6 te-lit a-na {ina} muh-hi<sup>giš</sup>ban-šú-nu  
 ú-še-le-u' ù<sup>lú</sup>erín-lugal-šú-nu  
 8 ú-zi-zu-ma ul-tu<sup>iti</sup>gan  
 mu sag-nam lugal-la<sup>l</sup>kam-bu-zi-ia ṭkù-babbar  
 10 <sup>iti</sup>gan ina lib-bi 1/2 ma-na 3 gín kù-babbar  
<sup>1d</sup>nà-en-šú-nu <sup>lú</sup>erín-lugal-šú-nu ina šu<sup>II</sup>  
 12 <sup>1d</sup>en-din-iṭ ù<sup>1d</sup>iš-tar-ta<sup>l</sup>-[ri-bi]  
 ši-<di>-i-ti-šu<sup>l</sup>e-ṭir  
 14 <sup>lú</sup>mu-kin-nu<sup>l</sup>šá-pi-i-kal-bi a-šú šá<sup>1d</sup>nà-mu-gál-ši  
<sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>nà a-šú šá<sup>l</sup>il-hi-la-a'  
 16 <sup>[lú]</sup>umbisag<sup>l</sup>bul-lu-ṭu a-šú šá<sup>l</sup>na-din<sup>l</sup>sip-par<sup>ki itti</sup>ab  
 [u<sub>4</sub> o-kam] mu sag-nam lugal-la<sup>l</sup>kam-bu-zi-ia  
 18 [lugal tin-t]ir<sup>ki</sup> u kur-kur-meš

<sup>(1-3)</sup>(Au sujet des) [o] mine 1/2 sicle d'argent de Bel-uballiṭ (et des) [o] mine 1/2 sicle d'argent d'Iššar-taribi, les fils de Bunene-ibni : <sup>(4-5)</sup>ils les ont placés en commun et ils vont se rendre à Lahiru. <sup>(7-9)</sup>ils font porter la dépense sur leur « domaine d'arc » et ont partagé (les frais) de leur service de soldat du roi à partir du mois de *kislīmu* (ix) de l'année inaugurale de Cambyse.

<sup>(9-13)</sup>Sur l'argent du mois de *kislīmu* (ix), Nabu-belšunu, leur soldat du roi, a reçu en paiement 33 sicles d'argent de la part de Bel-uballiṭ et d'Iššar-taribi pour les provisions de voyage.

<sup>(14-15)</sup>Les témoins : Ša-pi-kalbi, fils de Nabu-šum-ušabši , Iddin-Nabu, fils d'Ilhila'a.

<sup>(16)</sup>Le scribe : Bulluṭu, fils de Nadin.

<sup>(16-18)</sup>Sippar, le [x] *ṭebētu* (x) de l'année inaugurale de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

### **Camb. 17**

Inventaire : n.29 81-6-25  
 Date babylonienne : 1/xii/Cambyse 0  
 Année julienne : 529  
 Lieu : Babylone  
 Edition : [Achemenet]  
 Bibliographie : KRECHER 1970 : 219-220.

1 me <gur> zú-lum-ma 1/3 ma-na kù-babbar šá  
 2 <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din a-šú šá <sup>ld</sup>nà-šeš-meš-mu  
 a <sup>l</sup>e-gì-bi ina muh-hi <sup>ld</sup>u-gur-pap a-šú šá <sup>l</sup>na-din  
 4 ina <sup>iti</sup>du<sub>6</sub> zú-lum-ma-a' 1 me gur i-na <sup>iti</sup>še  
 šá mu 1-kam kù-babbar-a' 1/3 ma-na <it<sup>?</sup>>-ti 1 gín [1 me pi-tu<sub>4</sub> šá]  
 6 [šá} sum-sar] i-nam-din i-na še-numun-šú é maš-ka-nu  
 mah-ru-ú zú-lum-ma-<a'> 1 me gur ù  
 8 kù-babbar-a' 1/3 ma-na i-šal<sup>l</sup>-lim  
 e-lat ra-šu-tu mah-ri-tu<sub>4</sub>  
 10 šá <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din  
 kù-babbar šám zú-lum-ma ù sum-sar  
 12 šá a-na ri-kis murub<sub>4</sub> šá mu 1-kam sì-na  
<sup>lu</sup>mu-kin-nu <sup>l</sup>na-šir a-šú šá <sup>l</sup>bu-na-an-nu  
 14 a <sup>l</sup>dù-eš-dingir <sup>l</sup>šad-din-nu a-šú šá <sup>ld</sup>en-din-iṭ  
 a <sup>l</sup>man-dì-dì <sup>ld</sup>amar-utu-pap a-šú šá  
 16 <sup>ld</sup>en-din-iṭ <sup>ld</sup>en-din-iṭ a-šú šá  
<sup>ld</sup>im-lugal-urì <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>nà-din  
 18 <sup>lu</sup>umbisag a-šú šá <sup>ld</sup>amar-utu-dù-numun  
 a <sup>ld</sup>en-e-ṭir tin-tir<sup>ki</sup> <sup>iti</sup>še u<sub>4</sub> 1-kam  
 20 mu sag nam-lugal-la <sup>l</sup>kam-bu-zi-ia  
 lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur ina a-šá-bi  
 22 [šá <sup>f</sup>du-du-a dumu-mí-su šá <sup>ld</sup>nà-mu]

<sup>(1-3)</sup>8 000 litres de dattes et 20 sicles d'argent appartenant à Itti-Marduk-balaṭu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi, sont à la charge de Nergal-našir, fils de Nadin. <sup>(4-6)</sup>Il rendra les 18 000 litres de dattes au mois de *tašrītu* (vii) et les 20 sicles d'argent au mois d'*addaru* (xii) de l'an 1 avec (un intérêt de) 100 bottes d'oignons par sicle. <sup>(6-8)</sup>(La récolte de) sa terre arable, domaine gagé antérieurement, servira à rembourser les 18 000 litres de dattes et les 20 sicles d'argent. <sup>(9-10)</sup>Non compris : une créance antérieure d'Itti-Marduk-balaṭu. <sup>(11-12)</sup>L'argent correspond au prix des dattes et des oignons qui ont été donnés pour l'équipement (*rikis qabli*) de l'an 1.

<sup>(13-17)</sup>Les témoins : Našir, fils de Bunanu, descendant d'Eppeš-ili ; Šaddinnu, fils de Bel-uballiṭ, descendant de Mandidi ; Marduk-našir, fils de Bel-uballiṭ ; Bel-uballiṭ, fils d'Adad-šar-ušur.

<sup>(17-19)</sup>Le scribe : Itti-Nabu-balaṭu, fils de Marduk-ban-zeri, descendant de Bel-eṭiru.

<sup>(19-21)</sup>Le 1<sup>er</sup> *addaru* (xii) de l'année inaugurale de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

<sup>(21-22)</sup>En présence de <sup>f</sup>Dudua, fille de Nabu-iddin.

**Camb. 88**

Inventaire : S+ 369. 76-11-17.  
Date babylonienne : 14/x/Cyrus 1 (vice-royauté de Cambyse)  
Année julienne : 538  
Lieu : Babylone  
Archive : Nur-Sin  
Edition : WUNSCH 1993 : n°265 ; [Achemenet]  
Copie : Camb. 419.

1/2 ma-na kù-babbar šá ú-ra-ši-šú a-na  
2      ša-ra-pu šá a-gur-ru šá <sup>1</sup>mu-<sup>d</sup>amar-utu  
      a-šú šá <sup>1</sup>ba-šá-a a <sup>1</sup>zalág-<sup>d</sup>30 ul-tu  
4      <sup>iti</sup>šu mu 1-kam <sup>1</sup>kam-bu-zi-ia  
      lugal e<sup>ki</sup> a-di *ṭup-pi a-na ṭup-pi*  
6      <sup>1</sup>dù-numun ina šu<sup>11</sup> <sup>1</sup>mu-<sup>d</sup>amar-utu  
      e-ṭir re-šu-su  
8      mah-ri-tu<sub>4</sub> e-ṭir  
      1+en-<ta>-àm šá-ṭa-ri il-qu-u  
10     <sup>14</sup>mu-kin-nu <sup>1d</sup>utu-mu a-šú šá  
      <sup>1</sup>dù-numun a <sup>1d</sup>30-šá-du-nu  
12     <sup>1</sup>la-ba-a-ši a-šú šá <sup>1</sup>níg-du  
      a <sup>1</sup>bahár <sup>1</sup>ni-din-tu<sub>4</sub>-<sup>d</sup>en  
14     a-šú šá <sup>1d</sup>nà-ri-man-ni u <sup>14</sup>umbisag  
      <sup>1</sup>ki-<sup>d</sup>nà-din a-šú šá <sup>1</sup>kal-ba-a  
16     a <sup>1d</sup>30-šá-du-nu tin-tir<sup>ki</sup>  
      <sup>iti</sup>ab u<sub>4</sub> 14-kam  
18     mu 1-kam <sup>1</sup>kam-bu-zi-ia  
      lugal e<sup>ki</sup>

Remarque :

l. 5 : Pour la clause *adi ṭuppi ana ṭuppi* (« jusqu'au terme du contrat ») voir LANDSBERGER 1949 : 266.

<sup>(1-5)</sup>(Au sujet des) 30 sicles d'argent du service-*urāšu* pour faire cuire des briques d'Iddin-Marduk, fils de Iqišaia, descendant de Nur-Sin, depuis le mois *dūzu* (iv) de l'an 1 de Cambyse, roi de Babylone, jusqu'au terme du contrat : <sup>(6-7)</sup>Bani-zeri en a été payés des mains d'Iddin-Marduk. <sup>(7-8)</sup>Un acompte antérieur a été payé. <sup>(9)</sup>Chacun a pris un exemplaire du contrat.

<sup>(10-14)</sup>Les témoins : Šamaš-iddin, fils de Bani-zeri, descendant de Sin-šadunu ; Labaši, fils de Kudurru, descendant de Paharu ; Nidintu-Bel, fils de Nabu-remanni.

<sup>(14-16)</sup>Le scribe : Itti-Nabu-balaṭu, fils de Kalbaia, descendant de Sin-šadunu.

<sup>(16-19)</sup>Babylone, le 14 *ṭebētu* (x) de l'an 1 de Cambyse, roi de Babylone.



**Camb. 104**

Inventaire : S+ 397. 76-11-17.  
 Date babylonienne : 30/ii/Cambyse 2  
 Année julienne : 528  
 Lieu : Šahrinu  
 Edition : [Achemenet]  
 Archive : Egibi  
 Bibliographie : KRECHER 1970 : 221

1 me 5 gur zú-lum-ma 2/3 gín kù-babbar  
 2 42 pi-tu<sub>4</sub> šá sum-sar šá <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din  
 a-šú šá <sup>id</sup>nà-šeš-meš-sì-na a <sup>l</sup>e-gi-bi  
 4 ina muh-hi <sup>id</sup>u-gur-pap a <sup>l</sup>na-din ina <sup>iti</sup>du<sub>6</sub>  
 1 me 5 gur zú-lum-ma ina ma-ši-hu  
 6 šá <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-<din> ina muh-hi 1+et rit-tu<sub>4</sub>  
 i-nam-din ina <sup>iti</sup>še kù-babbar ù sum-sar  
 8 i-na ší <sup>l</sup>-kit-tu<sub>4</sub> šib-šú a-šà-šú i-nam-din  
 a-šà-meš mah-ri-tu<sub>4</sub> é maš-ka-nu  
 10 ina kùš šá <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-<din> maš-ka-nu  
 šá <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din e-lat ú-ìl-tì-meš  
 12 mah-ri-tu<sub>4</sub> šá muh-hi <sup>id</sup>u-gur-pap  
<sup>lu</sup>tuk-ú šá-nam-ma ina muh-hi ul i-šal-lat  
 14 a-di-i <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din i-šal-lim  
<sup>lu</sup>mu-kin-nu <sup>id</sup>en-di-i-ni-<sup>l</sup>dù-uš<sup>l</sup>  
 16 a <sup>l</sup>pa-qí-i-<sup>l</sup>x <sup>l</sup>-ri <sup>id</sup>u-gur-mu-dù  
 a-šú šá <sup>l</sup>re-mut a <sup>l</sup>ir-<sup>d</sup>azag-sud  
 18 <sup>id</sup>utu-mu a <sup>l</sup>é-zi-<da>-é-ku-ri u <sup>lu</sup>umbisag  
<sup>id</sup>nà-na-din-mu a <sup>id</sup>nà-a-mu  
 20 a <sup>l</sup>-<sup>lu</sup>nagar <sup>uru</sup>šah-ri-in-nu  
<sup>iti</sup>gu<sub>4</sub> u<sub>4</sub> 30-kam mu 2-kam  
 22 <sup>l</sup>kam-bu-zi-ía lugal e<sup>ki</sup> u kur-kur-meš  
<sup>l</sup>kù-babbar<sup>l</sup> šá ri-<sup>l</sup>kis<sup>?</sup> <sup>l</sup>{ri-ik-su} <sup>l</sup>{murub<sub>4</sub>?<sup>l</sup>  
 24 [šá] mu 2-kam <sup>l</sup>kam-bu-zi-ía  
<sup>l</sup>{a-na <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-ba-la-<sup>l</sup>tu sìn-na<sup>l</sup>

**Remarques :**

l. 8 : Sur la copie nous lisons *ina pi-qit-tu<sub>4</sub>*. Pour la lecture *ši-kit-tu<sub>4</sub>* (jardin potager) validée par de nombreux parallèles, voir CAD Š/2 : 431a-b.

<sup>(1-4)</sup>18 900 litres de dattes, 20 sicles d'argent et 42 bottes d'oignons appartenant à Itti-Marduk-balaṭu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi, sont à la charge de Nergal-našir, fils de Nadin. <sup>(4-7)</sup>Il rendra les 18 900 litres de dattes au mois de *tašrītu* (vii) selon la mesure d'Itti-Marduk-balaṭu, en une seule fois. <sup>(7-8)</sup>Il rendra l'argent et les oignons depuis un prélèvement sur son jardin potager au mois d'*addaru* (xii). <sup>(9-11)</sup>Les champs précédemment gagés par Itti-Marduk-balaṭu (restent) le gage d'Itti-Marduk-balaṭu. <sup>(11-12)</sup>Non compris : des reconnaissances de dettes antérieures à la charge de Nergal-našir. <sup>(13-14)</sup>Un autre créancier n'aura pas de droit dessus jusqu'à ce qu'Itti-Marduk-balaṭu soit remboursé.

<sup>(13-18)</sup>Les témoins : Bel-dini-ipuš, fils de Paqi-[...]ri ; Nergal-šum-ibni, fils de Remut, descendant d'Arad-Šarpanitu ; Šamaš-iddin, fils d'Ezida-ekuri.

<sup>(18-20)</sup>Le scribe : Nabu-nadin-šumi, fils de Nabu-apla-iddin, descendant de Nagaru.

<sup>(20-22)</sup>Šahrinu, le 30 *aiāru* (ii) de l'an 2 de Cambyse, roi de Babylone et des pays.

<sup>(23-25)</sup>L'argent de l'équipement (*rikis qabli*) [de] l'an 2 de Cambyse a été donné à Itti-Marduk-balaṭu.

### **Camb. 143**

Inventaire : S+ 1153. 76-11-17.

Date babylonienne : 24/xii/Cambyse 2

Année julienne : 527

Lieu : Opis

Archive : Egibi

Edition : KOHLER & PEISER 1890-1898 (vol. 2) : 28 ; [Achemenet]

Bibliographie : VON SODEN 1959 : 49 ; KRECHER 1970 : 222 ; STOLPER 1998 : 141.

<sup>1</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din a-šú šá <sup>1d</sup>nà-šeš-meš-mu  
2 a <sup>1</sup>e-gi-bi ina hu-ud lib-bi-šú <sup>f</sup>mi-za-tu<sub>4</sub>  
<sup>mi</sup>qal-lat-su a-na 1 ma-na 1/3 5 ma-na<sup>sic</sup> kù-babbar  
4 a-na ši-i-mu gam-ru-tu a-na  
<sup>1d</sup>asar<sup>l</sup>-lú-hi-šeš-ú-šur a-šú šá  
6 [<sup>1</sup>ši-la-a'.....  
[.....]  
<sup>uru</sup>ú-pi-ia <sup>iti</sup>še u<sub>4</sub> 24-kam mu 2-kam  
2' <sup>1</sup>kam-bu-zi-ia lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur  
<sup>1</sup>šá' ri-<it>-ti<sup>l</sup>-šú' ak-ka-da-at-tu<sub>4</sub> u [<sup>ah</sup>l-la-ma-at-ti  
4' [ana] mu šá <sup>1</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din šaṭ-ra-tu<sub>4</sub>

#### Remarque :

l. 3 : Le scribe a recopié une nouvelle fois la mesure de capacité MA-NA au lieu de GÍN (sicle).

<sup>(1-5)</sup>Itti-Marduk-balaṭu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi, [a vendu] de son plein grès <sup>f</sup>Mizatu, sa servante pour 85 sicles d'argent, pour prix complet à Asalluhi-ahu-ušur, fils de [Šila'.....].

<sup>(1'-2')</sup>Opis, le 24 *addaru* (xii) de l'an 2 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

<sup>(3'-4')</sup>(<sup>f</sup>Mizatu) dont la main est inscrite au nom d'Itti-Marduk-balaṭu en akkadien et en araméen.

**Camb. 144**

Inventaire : S+ 995. 76-11-17.  
Date babylonienne : 24/xii/Cambyse 2  
Année julienne : 527  
Lieu : Opis  
Archive : Egibi  
Edition : KOHLER & PEISER 1890-1898 (vol. 2) : 28 ; [Achemenet]  
Bibliographie : KRECHER 1970 : 223.

1/2 ma-na 7 gín kù-babbar *ri-ih-hi*  
2 šám <sup>f</sup>mi-za-tu, šá <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din  
a-šú šá <sup>l</sup>d<sup>nà</sup>-šeš-meš-mu a <sup>l</sup>e-gì-bi  
4 *ina muh-hi* <sup>l</sup>d<sup>asar</sup>-lú-hi-šeš-urì a-šú šá  
<sup>l</sup>ši-la-a' u<sub>4</sub> 28-kam  
6 šá <sup>iti</sup>še *i-nam-din*  
<sup>l</sup>mu-kin-nu <sup>l</sup>ki-na-a a-šú šá  
8 <sup>l</sup>i-<sup>d</sup>maš-dam<sup>?</sup>-x <sup>l</sup>d<sup>en</sup>-la-an-ni-mu-mu  
a-šú šá <sup>l</sup>ši-la-a' u <sup>l</sup>umbisag <sup>l</sup>la-ba-ši  
10 a-šú šá <sup>l</sup>numun-ú-tu <sup>uru</sup>akšak<sup>l</sup>ki  
<sup>iti</sup>še u<sub>4</sub> 24-kam mu 2-kam  
12 <sup>l</sup>ka-am-bu-zi-ia lugal e<sup>ki</sup> lugal kur-kur

<sup>(1-5)</sup>37 sicles d'argent, reliquat du prix de <sup>f</sup>Mizatu appartenant à Itti-Marduk-balaṭu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi, sont à la charge d'Asalluhi-ah-ušur, fils de Šila'. <sup>(5-6)</sup>Il les donnera le 28 *addaru* (xii).

<sup>(7-9)</sup>Les témoins : Kinaia, fils de Na'id-... ; Bel-lanni-šum-iddin, fils de Šila'.

<sup>(9-10)</sup>Le scribe : Labaši, fils de Zerutu.

<sup>(10-12)</sup>Opis, le 24 *addaru* (xii) de l'an 2 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

**Camb. 145**

Inventaire : n. 92. 84-2-11.  
Date babylonienne : 29/xii/Cambyse 2  
Année julienne : 527  
Lieu : Opis  
Archive : Egibi  
Edition : MARX 1902 : 2 ; KOHLER & PEISER 1890-1898 : 286 ; [Achemenet]

17 gín kù-babbar šá<sup>f</sup>gemé-<sup>d</sup>na-na-a  
 2 dumu-mí šá<sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din a<sup>l</sup>zalág-<sup>d</sup>30  
 ina muh-hi<sup>l</sup>en-šú-nu a-šú šá<sup>l</sup>r-<sup>d</sup>me-me  
 4 a<sup>l</sup>ugu-<sup>d</sup>amar-utu ina<sup>iti</sup>bár  
 kù-babbar a' 17 gín šá na-da-nu  
 6 ù ma-har-ri a-na  
<sup>f</sup>gemé-<sup>d</sup>na-na-a i-nam-din  
 8 <sup>ld</sup>en-mu a-šú šá<sup>l</sup>re-mut  
 a<sup>l</sup>il-tam-mar-<sup>d</sup>im  
 10 pu-ut e-ter na-áš-ši  
<sup>lu</sup>mu-kin-nu<sup>liti</sup>kin-la-a-a  
 12 a-šú šá<sup>l</sup>a-tar-ri-id-ri  
 {a} <sup>ld</sup>nà-šeš-ri-man-an-ni a-šú šá  
 14 <sup>l</sup>gu-sa-a-a<sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>nà  
<sup>lu</sup>umbisag a-šú šá<sup>ld</sup>nà-din-su-e  
 16 a<sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>amar-utu akšak<sup>ki</sup>  
<sup>iti</sup>še u<sub>4</sub> 29-kam mu 2-kam  
 18 <sup>l</sup>kam-bu-zi-ía lugal e<sup>ki</sup>  
 lugal kur-kur

**Remarques :**

l. 2 : On attendrait ici le patronyme Egibi comme nom d'ancêtre. En effet, <sup>f</sup>Amti-Nanaia est la fille d'Itti-Marduk-balaṭu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi, et de <sup>f</sup>Nuptaia, fille d'Iddin-Marduk, descendant de Nur-Sin. Pour le mariage entre Itti-Marduk-balaṭu et Nuptaia, voir WUNSCH 1993 : 78-81 ; et voir le texte *Camb.* 193 pour le nom d'<sup>f</sup>Amti-Nanaia, fille d'Itti-Marduk-balaṭu.

l. 5-6 : Pour le sens de l'expression *nadānu u mahāru* (litt. donner et recevoir) et avec le sens de commercer voir le CAD N/1 : 50b.

<sup>1-4</sup>17 sicles d'argent appartenant à <sup>f</sup>Amti-Nanaia, fille d'Itti-Marduk-balaṭu, descendant de Nur-Sin, sont à la charge de Belšunu, fils d'Arad-Gula, descendant d'Ile'i-Marduk. <sup>(4-7)</sup>Au mois de *nisannu* (i) il donnera les 17 sicles d'argent pour commercer à <sup>f</sup>Amti-Nanaia. <sup>(8-10)</sup>Bel-iddin, fils de Remut, descendant d'Iltammar-Adad, est garant de l'acquittement.

<sup>(11-14)</sup>Les témoins : Ululaia, fils d'Atarridri ; Nabu-ah-remanni, fils de Gusaia.

<sup>(14-16)</sup>Le scribe : Iddin-Nabu, fils de Nabu-balassu-iqbi, descendant d'Iddin-Marduk.

<sup>(17-19)</sup>Opis, le 29 *addaru* (xii) de l'an 2 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

**Camb. 251**

Inventaire : S+ 1433. 76-11-17.

Date babylonienne : 5/viii/Cambyse 4

Année julienne : 526

Lieu : Humadešu

Archive : Egibi  
Edition : [Achemenet]

ṛanše] ṣa-ṛlim] ṛšá ṫ<sup>l</sup>-ik]-ka-šú a-na šu-mu  
2 šá<sup>id</sup> nin-gal-mu šaṫ-ra  
šá<sup>id</sup> u-gur-ú-še-zib a-šú šá ṫ<sup>r</sup>-ia  
4 a ṫ<sup>š</sup>-na-ši-šú a-na 1/2 ma-na 5 gín kù-babbar  
a-na [ṫ<sup>i</sup>-<sup>d</sup>amar-utu-din <sup>(?)</sup> ...]  
[...]  
<sup>id</sup>amar-utu-m[u-urì a-šú šá<sup>l</sup>a-a a<sup>id</sup> en-e-ṫe-ru]  
2<sup>l</sup> <sup>l</sup>na-bu-uš-tu, a-šú šá<sup>id</sup> u-gur-mu-dù  
a ṫ<sup>kal</sup>-<sup>d</sup>im<sup>id</sup> u-gur-ú-še-zib  
4<sup>l</sup> <sup>l</sup>umbisag a ṫ<sup>r</sup>-ia a ṫ<sup>š</sup>-na-ši-šú  
<sup>kur</sup>hu-ma-de-šú<sup>itti</sup> apin  
6<sup>l</sup> u, 5-kam mu 4-kam ṫ<sup>l</sup> kam-bu-zi-ia  
lugal e<sup>ki</sup> lugal kur-kur

Remarque :

l. 1' : Marduk-šum-ušur, fils d'Aplaia, descendant de Bel-eṫiru est attesté à plusieurs reprises à Humadešu : ZA 61, 256 :3, 10 ; Camb 388 :15 ; Giessen 47:2, 6 et Smerdis 2 :6.

<sup>(1-5)</sup>Un âne noir dont le cou est inscrit au nom de Nikkal-iddin, appartenant à Nergal-ušezib, fils d'Ardiya, descendant de Ša-našišu, [a été vendu ?] pour 35 sicles d'argent, à [Itti-Marduk-balaṫu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi ?]

<sup>(1'-2')</sup>[Les témoins] : Marduk-š[um-ušur, fils d'Aplaia] ; Nabuštu, fils de Nergal-šum-ibni, descendant de Dumqi-Adad

<sup>(3'-4')</sup>Le scribe : Nergal-ušezib, fils d'Ardiya, descendant de Ša-našišu.

<sup>(5'-7')</sup>Humadešu, le 5 *arhšamnu* (viii) de l'an 4 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

**Camb. 253**

Inventaire : S+ 759 76-11-17.  
Date babylonienne : 7/viii/Cambyse 4  
Année julienne : 526  
Lieu : Babylone  
Archive : Egibi  
Edition : DANDAMAEV 1984a : n°70 ; [Achemenet]  
Bibliographie : KRECHER 1970 : 231.

8 gín kù-babbar *i-di é-šú šá re-eš* mu-an-na  
2 ù 4 gín kù-babbar šá ṫ<sup>i</sup>-<sup>d</sup>amar-utu-din

a-šú šá<sup>1d</sup> nà-šeš-meš-mu a<sup>1</sup> e-gi-bi  
 4 ina muh-hi<sup>1</sup> ḫir<sup>d</sup>-en a-šú šá<sup>1</sup> kal-ba-a  
 ú-še-zi-i-TU<sup>4</sup> u-gur-re-ṣu-ú-a  
 6 <sup>1ú</sup> qal-la šá<sup>1</sup> ki<sup>d</sup>-amar-utu-din  
 ina na-áš-pir-tu<sup>4</sup> šá<sup>1</sup> ki<sup>d</sup>-amar-utu-din  
 8 ina šu<sup>11</sup> {x} ḫir<sup>d</sup>-en a-šú šá<sup>1</sup> kal-ba-a  
 a<sup>1</sup> mu-lib-ši ma-hir kù-babbar  
 10 ri-hi-it i-di é-šú  
<sup>1ú</sup> mu-kin-nu<sup>1</sup> la-ba-a-ši a-šú šá<sup>1</sup>  
 12 <sup>1</sup> ta-qiš<sup>d</sup>-me-me a<sup>1ú</sup> šitim  
<sup>1d</sup> za-ba<sub>4</sub>-ba<sub>4</sub>-mu a-šú šá<sup>1d</sup> en-mu  
 14 a<sup>1d</sup> im-šam-me-e'  
 u<sup>1ú</sup> umbisag<sup>1d</sup> en-su-pe-e-mu-hur a-šú šá<sup>1</sup>  
 16 <sup>1d</sup> en-sur a<sup>1</sup> mun-na-bit-tú  
 e<sup>ki</sup> itti<sup>1</sup> apin u<sub>4</sub> 7-kam  
 18 mu 4-kam<sup>1</sup> kam-bu-zi-ia  
 lugal e<sup>ki</sup> u kur-kur-meš  
 20 1+en-na-ta-a' šá-ṭa-ri  
 il-qu-ú

Remarque :

l.5 : On s'attend à trouver ici le verbe *izuzzum* (« établir », « enregistrer »).

<sup>(1-4)</sup>(Au sujet des) 8 sicles d'argent du loyer de sa maison du début de l'année et de 4 sicles d'argent qu'Itti-Marduk-balatu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi, a fait enregistrer à la charge d'Arad-Bel, fils de Kalbaia : <sup>(5-9)</sup>Nergal-resua, serviteur d'Itti-Marduk-balaṭu, sur ordre écrit d'Itti-Marduk-balaṭu, les a reçus des mains d'Arad-Bel, fils de Kalbaia, descendant de Šum-libši. <sup>(9-10)</sup>L'argent est le reliquat du loyer de sa maison.

<sup>(11-14)</sup>Les témoins : Labaši, fils de Taqiš-Gula, descendant de Nappahu ; Zababa-iddin, fils de Bel-iddin, descendant d'Adad-šame.

<sup>(15-16)</sup>Le scribe : Bel-suppe-muhur, fils de Bel-eṭir, descendant de Munnabittu.

<sup>(17-19)</sup>Babylone, le 7 *arahasnu* (viii) de l'an 4 de Cambyse, roi de Babylone et des pays.

<sup>(20-21)</sup>Chacun a pris un exemplaire du document.

**Camb. 261**

Inventaire : S+ 850. 76-11-17.

Date babylonienne : 24/xi/Cambyse 4

Année julienne : 525

Lieu : Šahrinu

Archive : Egibi

Edition : [Achemenet]

- 33 gur zú-lum-ma šá<sup>1</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din  
 2 a-šú šá<sup>1d</sup>nà-šeš-meš-mu a<sup>1</sup>e-gi-bi ina muh-hi  
<sup>1d</sup>nà-kar-zi-meš a-šú šá<sup>1</sup>ib-na-a u<sup>1</sup>mu-mu  
 4 a-šú šá<sup>1d</sup>nà-šeš-uri šá zú-lum-ma šám  
 [x]-me šá mu 4-kam<sup>1</sup>kam-bu-zi-ia lugal e<sup>ki</sup> u kur-kur  
 6 šá a-na é-gal a-na muh-hi-šú-nu sì-na  
 e-lat ra-šu-tú igi-tu<sub>4</sub> šá muh-hi-šú-nu  
 8 [x] kù-babbar šá [x]-mu šá<sup>1</sup>šeš-si-sá<sup>1d</sup>2-ú  
 [ x x x ] [ina<sup>iti</sup>du<sub>6</sub> [x]-na-nu a-na ra-šú-tú]  
 10 kù-babbar a' ina<sup>iti</sup>du<sub>6</sub> mu 5-kam  
 zú-lum-ma [x] si du<sub>10</sub>-ga [x i-nam]-[din]  
 12 1+en pu-ut 2-i na-šu-u  
<sup>1ú</sup>mu-kin-nu<sup>1d</sup>u-gur-a-na-é-šú  
 14 a-šú šá<sup>1d</sup>nà-[síg<sup>1?</sup>-iq<sup>1?</sup> <sup>1ú</sup>de-ku-ú]  
<sup>1d</sup>u-gur-[mu<sup>1</sup>-šá<sup>1</sup>-lim] a-šú šá<sup>1</sup>ir-ia  
 16 <sup>1</sup>mu-<sup>d</sup>nà a-šú šá<sup>1</sup>kur-ban-ni-<sup>d</sup>amar-utu  
<sup>1ú</sup>umbisag<sup>1</sup>ni-din-tu<sub>4</sub>-<sup>d</sup>en a-šú šá<sup>1d</sup>nà-šeš-meš-din  
 18 <sup>uru</sup>šá-har-ri-nu<sup>iti</sup>zíz u<sub>4</sub> 24-kam  
 mu 4-kam<sup>1</sup>kam-bu-zi-ia lugal e<sup>ki</sup>  
 20 u e<sup>1</sup>-lat kù-babbar šá a-na<sup>1d</sup>nà-mu  
 [u a-na<sup>1</sup> <sup>1d</sup>u-gur-a-na-é-šú  
 22 <sup>1ú</sup>de-ku-ú sì-na

<sup>(1-4)</sup>5 940 litres de dattes appartenant à Itti-Marduk-balaṭu, fils de Nabu-ah-iddin, descendant d'Egibi, sont à la charge de Nabu-eṭir-napšati, fils d'Ibnaia et de Šum-iddin, fils de Nabu-ah-ušur. <sup>(4-6)</sup>Les dattes sont le prix de [...] qui a été versé pour leur compte au palais.

<sup>(7)</sup>Non compris une dette antérieure à leur charge. <sup>(8-9)</sup>[x] argent de [...] d'Ah-lišir, le second [...] <sup>(9)</sup>Au mois de tašrītu (vii) [...] pour leur dette. <sup>(10-11)</sup>L'argent au mois de tašrītu (vii) de l'an 5, les dattes ... ils donneront. <sup>(12)</sup>L'un est garant pour l'autre.

<sup>(13-16)</sup>Les témoins : Nergal-ana-bitišu, fils de Nabu-udammīq, le percepteur ; Nergal-ušallim, fils d'Ardiya ; Iddin-Nabu, fils de Kurbanni-Marduk.

<sup>(17)</sup>Le scribe : Nidintu-Bel, fils de Nabu-ahhe-bullit.

<sup>(18-19)</sup>Šahrinu, le 24 šabāṭu (xi) de l'an 4 de Cambyse, roi de Babylone.

<sup>(20-22)</sup>Non compris l'argent qui pour Nabu-iddin et pour Nergal-ana-bitišu, le percepteur, a été donné.

### Camb. 276

Inventaire :	S+ 202. 76-11-17.
Date babylonienne :	12/ii/Cambyse 5
Année julienne :	525
Lieu :	Camp militaire d'Élam (Dūr-karāši Élam)
Archive :	Egibi
Edition :	PEISER 1890 : 290 , [Achemenet]
Bibliographie :	KRECHER 1970 : 232 ; VAN DRIEL 1989 : 227 note 3 ; JOANNÈS 2005 : 192 et n. 27.

- 1 ma-na kù-babbar šá é <sup>1</sup>haš-da-a  
2 a-šú šá <sup>1</sup>ir-<sup>d</sup>gu-la a <sup>1</sup>de-ki-i  
ri-ki-is murub<sub>4</sub> šá <sup>1</sup>ki-<sup>d</sup>nà-din šá mu 3-kam  
4 u mu 4-kam <sup>1</sup>kam-bu-zi-ia lugal tin-tir<sup>ki</sup>  
lugal kur-kur <sup>1d</sup>amar-utu-za-kir-mu  
6 <sup>1</sup>gar-umuš tin-tir<sup>ki</sup> i-na-áš-šá-am-ma  
a-na <sup>1</sup>é-sag-íl-lugal-uri  
8 <sup>[1ú]</sup>gal a-<sup>[šib<sup>2</sup>]</sup>-meš i-nam-din  
<sup>1</sup>mu-kin-nu <sup>1</sup>re-mut  
10 <sup>1</sup>umbisag-zag-ga <sup>1</sup>lib-luṭ  
<sup>1</sup>ugula é- kur-meš <sup>1</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din dub-sar  
12 a-šú šá <sup>1d</sup>nà-šeš-meš-mu a <sup>1</sup>e-gi-bi  
<sup>uru</sup>bàd-ka-ra-šú <sup>kur</sup>elam-ma<sup>ki</sup>  
14 <sup>iti</sup>gu<sub>4</sub> u<sub>4</sub> 12-kam mu 5-kam <sup>1</sup>kam-bu-zi-ia  
lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur

#### Remarques :

l. 10 : Pour le titre de zazzaku (« secrétaire particulier ») voir CHARPIN 1988 : 140-141 et JOANNÈS 1994.

l. 11 : Pour le titre de « responsable des temples » (*akil ekurrāte* / <sup>1</sup>ú pa é-kur-me) voir BONGENAAR 1997 : 235.

<sup>(1-8)</sup>(Au sujet de) 1 mine d'argent du domaine de Hašdaia, fils d'Arad-Gula, descendant de Deku, *rikis qabli* d'Itti-Marduk-balaṭu de l'an 3 et de l'an 4 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays : <sup>(5-8)</sup>Marduk-zakir-iddin, le gouverneur de Babylone l'apportera et la donnera à Esagil-šar-ušur, le chef des résidents.

<sup>(9-11)</sup>Les témoins : Remut, le zakkku ; Libluṭ, le responsable des temples.

<sup>(11-12)</sup>Itti-Marduk-balaṭu, le scribe, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi.

<sup>(13-15)</sup>Camp de l'armée d'Élam, le 12 *aiāru* (ii) de l'an 5 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.



**Camb. 292**

Inventaire : S+ 1188-11-17.  
Date babylonienne : 7/xi/Cambyse [4 ou 5 ?]  
Année julienne : 524  
Lieu : Šahrinu  
Archive : Egibi  
Edition : [Achemenet]  
Bibliographie : KRECHER 1970 : 235 ; VAN DRIEL 2002 : 248.

[9]8 gur,3 pi zú-lum-ma 11 gur,  
2 [2.4].4 qa še-bar 4 1/2 gín kù-babbar šá  
[<sup>l</sup>]ki-<sup>d</sup>amar-utu-din a-šú šá <sup>ld</sup>nà-šeš-meš-mu a <sup>l</sup>e-gì-bi  
4 ina muh-hi <sup>l</sup>mu-še-zib-<sup>d</sup>en a-šú šá <sup>l</sup>numun-mu ina <sup>iti</sup>bár  
4-1/2 gín kù-babbar i-nam-din ina <sup>iti</sup>gu<sub>4</sub> 11 gur, 2.4.4 qa  
6 še-bar ga-mir-tu<sub>4</sub> ina muh-hi 1+et rit-tu<sub>4</sub>  
ina ma-ši-hu šá <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din ina ugu i<sub>7</sub> bar-sip<sup>ki</sup> i-nam-din  
8 [ina] <sup>iti</sup>du<sub>6</sub> zú-lum-ma a<sub>4</sub> 98 gur, [3 pi]  
[gam-ru]-tu<sub>4</sub> ina muh-hi 1+et rit-[tu<sub>4</sub>]  
10 [ina ma-ši]-[hu] šá <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-[din  
[ina ugu i<sub>7</sub> x x x i]-[nam-din]  
(...)  
[ x x ]-šá-unug<sup>ki</sup> a <sup>l</sup>é<sup>1</sup>-[.....  
2' igi-ú šá <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din maš-ka-nu [...  
<sup>lú</sup>tuk-ú šá-nam-ma ina ugu ul i-š[al-laṭ]  
4' [a-di muh]-hi šá <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din <sup>lú</sup>tuk-ú-šú i-š[al-li-mu]  
[še-bar šá a-na a-la]k<sup>2</sup>-tu<sub>4</sub> šá lugal ù i-di-it-tu<sub>4</sub>  
6' [..... a-na <sup>lú</sup>de<sup>2</sup>]-ke-e sì-na-ti kù-babbar šá a-na  
[ri]-ki-is qab-lu u ku-tal-ú-tú šá mu 5-kam  
8' [<sup>l</sup>kam-bu]-zi-ía lugal e<sup>ki</sup> u kur-kur sì-nu  
[<sup>lú</sup>mu-kin]-nu <sup>l</sup>re-mut-dingir a-šú šá <sup>l</sup>la-qé-pi  
10' [<sup>l</sup>.....] a-šú šá <sup>ld</sup>utu-mu <sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>nà a-šú šá  
[<sup>l</sup>.....] u <sup>lú</sup>umbisag <sup>ld</sup>en-dù<sup>2</sup> a-šú šá <sup>ld</sup>u-gur-numun-dù  
12' [a <sup>lú</sup>]sanga <sup>d</sup>na-na-a šah-ri-in  
[.....] <sup>iti</sup>zíz u<sub>4</sub> 7-kam  
14' [.....]

<sup>(1-4)</sup>17 748 litres de dattes, 2 080 litres d'orge et 4 sicles ½ d'argent appartenant à Itti-Marduk-balaṭu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi sont à la charge de Mušezib-Bel, fils de Zer-iddin. <sup>(4-5)</sup>Au mois de nisannu (i) il donnera les 4 sicles ½ d'argent. et les 2 080 litres d'orge. <sup>(5-7)</sup>Au mois d'aiāru (ii), il donnera les 2 080 litres d'orge en entier et en une seule fois selon la mesure d'Itti-Marduk-balaṭu sur le canal de Borsippa. <sup>(8-11)</sup>Au mois

de *tašrītu* (vii), il donnera les 17 748 litres de dattes en entier et en une seule fois selon la mesure d'Itti-Marduk-balaṭu [sur le canal NC].

[...]

<sup>(1'-2')</sup>[NP], fils de [NP...], ... d'Itti-Marduk-balatu, gage [...] <sup>(3'-4')</sup>Un autre créancier n'aura pas de droit dessus jusqu'à ce qu'Itti-Marduk-balaṭu ait été satisfait de sa créance.

<sup>(5'-6')</sup>[L'orge pour l'expédition] royale et pour les rations de voyage [...] pour le percép]teur a été donnée. <sup>(6'-</sup>

<sup>8')</sup>L'argent pour l'équipement (*rikis qabli*) et les remplaçants (*kutallūtu*) de l'an 5 de Cambyse, roi de Babylone et des pays, ont été donnés.

<sup>(9'-11')</sup>[Les témoin]s : Remut-ili, fils de Laqepi ; [NP], fils de Šamaš-iddin ; Iddin-Nabu, fils de [NP].

<sup>(11')</sup>Le scribe : Bel-ibni, fils de Nergal-zer-iddin, descendant de Šangu-Nanaia.

<sup>(12'-14')</sup>Šahrinu, le 7 *šabātu* (xi) [de l'an 4 ou 5 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays].

### **Camb. 305**

Inventaire :	n. 35. 81-6-25.
Date babylonienne :	30/i/Cambyse 6
Année julienne :	524
Lieu :	Babylone
Archive :	Egibi
Edition :	ZIEMER 1898 : 455 ; [Achemenet]
Bibliographie :	KRECHER 1970 : 236.

	1/2 ma-na 2 gín kù-babbar 10 gur še-giš-ì
2	šá <sup>l</sup> ki- <sup>d</sup> amar-utu-din dumu-šú šá <sup>l</sup> dà-šeš-meš-mu a <sup>l</sup> e-gi-bi ina ugu <sup>l</sup> mi-nu-ú- <sup>d</sup> en-da-nu
4	a-šú šá <sup>l</sup> dà-dù-šeš dumu <sup>l</sup> e-gi-bi šá kù-babbar a' 1/2 ma-na 2 gín šá <sup>iti</sup> ina ugu ma-né-e
6	1 gín kù-babbar ina muh-hi-šú i-rab-bi ina <sup>iti</sup> šu še-giš-ì 10 gur i-nam-din
8	<sup>l</sup> mu-kin-nu <sup>l</sup> kal-ba-a dumu-šú šá <sup>l</sup> šil-la-a dumu <sup>l</sup> na-ba-a-a
10	<sup>l</sup> dà-mu-mu a-šú šá <sup>l</sup> ir- <sup>d</sup> en a <sup>l</sup> e-gi-bi <sup>l</sup> ki-na-a a-šú šá <sup>l</sup> zalág-e-a a <sup>l</sup> ir-a-ni
12	<sup>l</sup> ba-šá- <sup>d</sup> amar-utu dub-sar dumu-šú šá <sup>l</sup> a-a a <sup>l</sup> en-e- <sup>ṭ</sup> è-ru tin-tir <sup>ki</sup>
14	<sup>iti</sup> bár u <sub>4</sub> 30-kam mu 6-kam <sup>l</sup> kam-bu-zi-ia lugal tin-tir <sup>ki</sup>
16	lugal kur-kur

<sup>(1-4)</sup>32 sicles d'argent et 1 800 litres de sésame appartenant à Itti-Marduk-balaṭu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi, sont à la charge de Minu-Bel-dannu, fils de Nabu-ban-ahi, descendant d'Egibi. <sup>(5-6)</sup>Sur les 32

sicles d'argent, mensuellement, 1 sicle par mine croîtra à sa charge. <sup>(6-7)</sup>Au mois de *dūzu* (iv), il rendra les 1 800 litres de sésame.

<sup>(8-12)</sup>Les témoins : Kalbaia, fils de Šillaia, descendant de Nabaia ; Nabu-šum-iddin, fils d'Arad-Bel, descendant d'Egibi ; Kinaia, fils de Nurea descendant d'Ir'anni.

<sup>(12-13)</sup>Le scribe : Iqiša-Marduk, fils d'Aplaia, descendant de Bel-eṭiru.

<sup>(13-16)</sup>Babylone, le 30 *nisannu* (i) de l'an 6 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

### **Camb. 308**

Inventaire : Sp. 45  
Date babylonienne : 13/ii/Cambyse 6  
Année julienne : 524  
Lieu : Babylone  
Archive : Egibi  
Edition : [Achemenet]  
Bibliographie : DANDAMAEV 1984a : 320 ; KRECHER 1970 : 236.

1/3 ma-na kù-babbar 40 *pi-ti* [šá sum-sar]  
2 šá<sup>ld</sup> nà-a-a-lu<sup>lu</sup> qal-la [šá]  
ki<sup>d</sup> amar-utu-din a-šú šá<sup>ld</sup> nà-šeš-[meš-mu]  
4 ina muh-hi<sup>ld</sup> nà-din-iṭ a-šú šá [x-x-x-x]  
bár kù-babbar a' 1/3 [ma-na ù<sup>iti</sup>x]  
6 pi-ti a' 44 sum-[sar<sup>iti</sup>x]  
i-nam-din e-lat [ú-il-ti]  
8 mah<sup>l</sup>-ri-ti ina<sup>iti</sup>[x]  
[ú-il]-tì-šú i-n[am-din]  
10 [lu<sup>ld</sup>mu-kin<sup>7</sup>]<sup>ld</sup>utu-mu a-šú šá  
[la-ba]-ši a<sup>ld</sup>simug  
12 [ld]utu-mu-mu a-šú šá<sup>l</sup>si-lim-<sup>d</sup>en  
[d]utu-ia a-šú šá<sup>l</sup>la-qé-pi  
14 [u lu] umbisag<sup>ld</sup>amar-utu-dub-numun a-šú šá  
[ld]en]-din-iṭ tin-tir<sup>ki</sup> itti<sup>l</sup>gu<sup>4</sup>  
16 u<sup>4</sup> 13-kam mu 6-kam  
kam-bu-zi-ia lugal tin-tir<sup>ki</sup>  
18 lugal kur-kur

#### Remarque :

l. 11 : Pour la restitution du nom, voir les parallèles dans TALLQVIST 1905 : 191.

l.15 : Pour la restitution du nom du scribe, voir les parallèles dans TALLQVIST 1905 : 105.

<sup>(1-6)</sup>20 sicles d'argent et 40 bottes [d'oignons] appartenant à Nabu-aialu, serviteur [de] Itti-Marduk-balaṭu, fils

de Nabu-ah[he-iddin], sont à la charge de Nabu-uballiṭ, fils de [NP]. <sup>(5-7)</sup>Au mois de *nisannu* (i), il rendra les 20 [sicles] d'argent [ et au mois de NM] les 40 bottes d'oignons.

<sup>(7-8)</sup>Non compris : une reconnaissance de dettes antérieure. <sup>(8-9)</sup>Au mois de [NM], il règlera sa dette.

<sup>(10-13)</sup>Les témoins : Šamaš-iddin, fils de [Laba]ši, descendant de Nappahu ; Šamaš-šum-iddin, fils de Silim-Bel ; Šamašiya, fils de Laqepi.

<sup>(14-15)</sup>Le scribe : Marduk-šapik-zeri, fils de Bel-uballiṭ.

<sup>(15-18)</sup>Babylone, le 13 *aiāru* (ii) de l'an 6 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

### **Camb. 309**

Inventaire :	S+ 643. 76-11-17.
Date babylonienne :	15/ii/Cambyse 6
Année julienne :	524
Lieu :	Humadešu
Archive :	Egibi
Edition :	PEISER 1890 : 39 ; [Achemenet]
Bibliographie :	DANDAMAEV 1984a : 197, 353, 406 ; KRECHER 1970 : 236.

<sup>1</sup>*ha-ba-ši-ru a-šú šá<sup>1</sup>ni-qu-du*  
2 *ina hu-ud lib-bi-šú<sup>f</sup>mi-za-tu<sup>f</sup>na-na-a-en-uri*  
*š<sup>e</sup>pet-<sup>d</sup>nin-líl-aš-bat e-ni-iq-tu<sup>d</sup> dumu-mí-meš-šú*  
4 *pap 3-ta lú-tú-su a-na 2-2/3 ma-na kù-babbar*  
*a-na šám gam-ru-ú-tu a-na<sup>1</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din*  
6 *a-šú šá<sup>1d</sup>nà-šeš-meš-mu a<sup>1</sup>e-gi-bi id-din pu-ú-tu*  
*lú<sup>1</sup>si-hu-ú lú<sup>1</sup>pa-qí-ra-a-ni u dumu-dù-ú-tu*  
8 *šá ina ugu lú-tú il-la-a<sup>1</sup>ha-ba-ši-ru na-ši*  
*kù-babbar a' 2 2/3 ma-na šám lú-ut-ti-šú*  
10 *<sup>1</sup>ha-ba-ši-ru ina šu<sup>11</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din e-ṭir*  
*lú<sup>1</sup>mu-kin-nu<sup>1d</sup>nà-dù-šeš<sup>1</sup>lú<sup>1</sup>sag lugal*  
12 *a-šú šá<sup>1d</sup>nà-kar-zi-meš<sup>1d</sup>nà-numun-ba-šá*  
*a-šú šá<sup>1d</sup>nà-ibila-mu a<sup>1</sup>e-gi-bi*  
14 *<sup>1</sup>ki-<sup>d</sup>nà-din a-šú šá<sup>1</sup>zu-ub-ba-a-ti-i-lu*  
*<sup>1d</sup>nà-ina-sùh-kar-ir<sup>1</sup>lú<sup>1</sup>umbisag a-šú*  
16 *šá<sup>1</sup>dù-ia a<sup>1</sup>lú<sup>1</sup>šu-ha<sup>uru</sup>hu-ma-de-šú*  
*it<sup>ti</sup>gu<sup>4</sup>u<sup>4</sup> 15-kam mu 6-kam*  
18 *<sup>1</sup>kam-bu-zi-ia lugal e<sup>ki</sup>*  
*lugal kur-kur*

<sup>(1-6)</sup>Habaširu, fils de Niqudu, de son plein gré, a vendu <sup>f</sup>Mizatu (et) ses enfants : <sup>f</sup>Nanaia-bel-ušur, <sup>f</sup>Šepet-Mullissu-ašbat, non-sevrée, soit un total de trois esclaves, pour 160 sicles d'argent, prix complet, à Itti-Marduk-balaṭu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi. <sup>(6-8)</sup>Habaširu se porte garant contre toute

contestation et plainte qui revendiquerait le statut de personnes libres des esclaves. <sup>(9-10)</sup>Habaširu a été payé des 160 sicles d'argent, prix de ses esclaves, des mains d'Itti-Marduk-balašu.

<sup>(11-14)</sup>Les témoins : Nabu-ban-ahi, l'officier royal, fils de Nabu-ešir-napašti ; Nabu-zer-iqišaia, fils de Nabu-apla-iddin, descendant d'Egibi ; Itti-Nabu-balašu, fils de Zubbatu-ili.

<sup>(15-16)</sup>Le scribe : Nabu-ina-teši-ešir, fils de Baniya, descendant de Ba'iru.

<sup>(16-19)</sup>Humadešu, le 15 *aiāru* (ii) de l'an 6 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

### **Camb. 310**

Inventaire : n. 34. 81-6-25.  
Date babylonienne : 16/ii/Cambyse 6  
Année julienne : 524  
Lieu : Humadešu  
Edition : [Achemenet]  
Archive : Egibi

[6 gín] kù-babbar šá<sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din [a-šú šá]  
2 [l<sup>d</sup>nà-še]š-meš-mu a<sup>l</sup>e-gi-bi [ina ugu]  
[l<sup>ND</sup>]-dù a-šú šá<sup>l</sup>kal-ba-a [.....  
4 [šá]<sup>iti</sup>sig<sub>4</sub> kù-babbar a' 6 gín ina sag-du-šú  
[i]-na-ad-din  
[...]  
[l<sup>u</sup>umbisag l<sup>d</sup>nà-ina-sùh-kar-ir]  
2' [a-šú šá<sup>l</sup>dù]-[ia] a<sup>l</sup>iš<sup>u</sup>-ha  
[<sup>uru</sup>h]u-ma-de-šú<sup>iti</sup>gu<sub>4</sub> u<sub>4</sub> 16-kam  
4' mu 6-kam l<sup>kam</sup>bu-zi-ia  
lugal tin-tir<sup>ki</sup>u kur-kur

#### Remarque :

l. 1'-2' : Le nom du scribe est restitué à partir du texte *Camb. 309*:15-16 qui a été rédigé à Humadešu la veille (15/ii/Cambyse 6).

<sup>(1-3)</sup>6 sicles d'argent appartenant à Itti-Marduk-balašu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi, sont à la charge de [...]ibni, fils de Kalbaia. <sup>(4-5)</sup>Au mois de *simānu* (iii), il rendra les 6 sicles d'argent en leur totalité.

<sup>(1'-3')</sup>[Le scribe : Nabu-ina-teši-ešir, descendant de Ban]iya, descendant de Ba'iru.

<sup>(3'-5')</sup>Ville de Humadešu, le 16 *aiāru* (ii) de l'an 6 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

**Camb. 322**

Inventaire : S+ 977. 76-11-17.  
Date babylonienne : 13/iv/Cambyse 6  
Année julienne : 524  
Lieu : Šahrinu  
Archive : Egibi  
Edition : [Achemenet]

- [75 gur] zú-lum-ma šá<sup>1</sup>ki<sup>d</sup>amar-utu-din<sup>1</sup>  
2 [a-šú šá]<sup>1d</sup>nà-pap-me-mu a<sup>1</sup>e-gì-bi  
ina muh-hi<sup>1d</sup>nà-kar-zi-meš a-šú šá  
4 <sup>1</sup>dù-a ù<sup>1</sup>mu-mu a-šú šá<sup>1d</sup>nà-šeš-mu  
ina<sup>iti</sup>du<sub>6</sub> šá mu 6-kam <sup>1</sup>gam-bu-zi-ia  
6 lugal e<sup>ki</sup> u kur-kur-meš zú-lum-ma a'  
75 gur gam-ru-tú ina muh-hi 1+et  
8 rit-ti ina ma-ši-hu šá  
<sup>1</sup>ki<sup>d</sup>amar-utu-din ina muh-hi i,  
10 [ṭu<sup>1</sup>-pa-a-šú i-nam-din-nu-u'  
1+en pu-ut 2-i na-šu-ú  
12 [kù<sup>1</sup>-babbar šá a-na ri-ki-is qab-lu  
šá mu 5-kam <sup>1</sup>gam-bu-zi-ia lugal kur-kur-meš  
14 a-na <sup>1</sup>šeš-mu a-šú šá <sup>1</sup>ap-la-a  
šá muh-hi ši-in-da-a-ta sìn-nu  
16 e-lat ra-šu-tú igi-ti šá muh-hi-šú-nu  
šá a-šà-meš-šú-nu šá é-ṭa-bi-<<sup>d</sup>en> u ši-lim-[mu<sup>17</sup>]  
18 [maš-ka-nu šab]-tú<sup>1a</sup>mu-kin-nu  
[.....]-a a-šú šá <sup>1</sup>zalág-e-a  
20 [.....]-dingir a-šú šá<sup>1d</sup>di-ku<sub>5</sub>-lugal-pap  
[.....] a-šú šá <sup>1</sup>šu-la-a<sup>1a</sup>umbisag  
22 [<sup>d</sup>en-dù a-šú] šá<sup>1d</sup>u-gur-numun-dù  
[a<sup>1a</sup>sanga] <sup>d</sup>na-na-a [šah-ri-in]  
24 <sup>iti</sup>šu u<sub>4</sub> 13-kam mu [6-kam <sup>1</sup>kam-bu-zi-ia lugal]  
tin-tir<sup>ki</sup> u kur-kur-meš [.....]  
26 <sup>1</sup>[ṭi<sup>1</sup>ir-<sup>d</sup>amar-utu lú] [.....

Remarques :

l. 5 & 13 : La vocalisation Gambuziya est une forme plus rare, mais attestée plusieurs fois pour le nom Kambuziya (Cambyse). Voir les références dans TAVERNIER 2007 : 59.

l. 15 : le terme de *šindatu* (ou *šimdatu*) peut désigner un décret royal ou bien une ordonnance (CAD Ş : 194-196). Dans le texte Aplaia, « le responsable (*ša muhhi*) de la *šindatu* », reçoit le versement de l'équipement (*rikis qabli*). Le montant n'est pas indiqué, il a pu être fixé par un décret royal que le fonctionnaire est chargé de faire respecter.

l. 22 : Le nom du scribe est restitué à partir de nombreux parallèles, voir TALLQVIST 1905 : 31.

<sup>(1-4)</sup>[13 500 litres] de dattes appartenant à Itti-Marduk-balaṣu, [fils de] Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi, sont à la charge de Nabu-eṭir-naṣṣati, fils d'Ibnaia, et de Šum-iddin, fils de Nabu-ah-iddin. <sup>(5-10)</sup>Au mois de *tašrītu* (vii) de l'an 6 de Cambyse, roi de Babylone et des pays, ils donneront les 13 500 litres de dattes entièrement et en une seule fois selon la mesure d'Itti-Marduk-balaṣu, sur le canal Tupašu. <sup>(11)</sup>L'un est garant pour l'autre. <sup>(12-15)</sup>L'argent pour l'équipement (*rikis qabli*) de l'an 5 de Cambyse, roi des pays, a été donné à Ah-iddin, fils d'Aplaia, le responsable des ordonnances. <sup>(16-18)</sup>Non compris une dette antérieure qui pèse sur eux et dont le champ situé dans le Bīt-ṭabi-Bel et ... [est te]nu [en gage].

<sup>(18-21)</sup>Les témoins : [NP], fils de Nurea ; [...] -DINGIR, fils de Madanu-šar-ušur ; [NP], fils de Šulaia.

<sup>(21-23)</sup>Le scribe : [Bel-ibni], fils de Nergal-zer-ibni, descendant de Šangu-Nanaia.

<sup>(23-26)</sup>Šahrinu, le 13 *dūzu* (iv) de l'an [6 de Cambyse, roi] de Babylone et des pays.

<sup>(26)</sup>Arad-Marduk, le [...]

**Camb. 384**

Inventaire : S+ 431. 76-11-17.

Date babylonienne : 2/ix/Cambyse 7

Année julienne : 523

Lieu : Humadešu

Archive : Egibi

Edition : PEISER 1890 : 67 ; [Achemenet]

Bibliographie : ZADOK 1976 : 76 ; DANDAMAEV 1984a : 95, 109, 202-203; DANDAMEV 1992 : 43, 46, 93, 106, 112, 117.

mu 7-kam <sup>l</sup>kam-bu-zi-ia lugal <sup>iti</sup>gan u<sub>4</sub> 2-kam  
2 ina<sup>1 kur</sup>hu-ma-de-šú > <sup>l</sup>ra-za-am-ár-ma  
a-šú šá <sup>l</sup>ra-za-am-ú-mar-ga-a'  
4 <sup>l</sup>as-pu-me-ta-na-a' dumu-šú šá  
<sup>l</sup>as-pu-ta-ti-ka  
6 <sup>f</sup>ka-ar-da-ra-a'  
<sup>f</sup>pa-ti-za-a' la-<mu>-ta-ni-šú-nu  
8 a-na 2 2/3 ma-na kù-babbar a-na  
<sup>l</sup>si-na-a <sup>lu</sup>a-ši-bu a-šú šá  
10 <sup>id</sup>nà-šeš-meš-mu it-ta-din  
<sup>l</sup>ar-ta-ru-šú <sup>lu</sup>gal dam-gàr-meš

- 12 *iq-ta-bi um-ma a-na-ku i-qi-iš*  
*kù-babbar-šú in-na-áš*
- 14 *ina gub-zu šá<sup>1</sup>re-mut u<sup>1</sup>mu-ra-šu-ú*  
<sup>lú</sup>umbisag-meš<sup>1</sup>ha-ba-ši-ru<sup>lú</sup>umbisag {érasure}
- 16 *šá é ka-ši-ra-nu*  
<sup>1</sup>ni-ri-a-bi-ig-nu {érasure}
- 18 <sup>lú</sup>e-la-mu-ú  
 na<sub>4</sub> kišib<sup>1</sup>ar-ta-[ru-šú]

Remarque :

Le texte ne suit pas le formulaire des contrats babyloniens standards. Il s'agit probablement d'une copie réalisée à partir d'un original rédigé dans une autre langue.

<sup>(1-2)</sup>L'an 7 du roi Cambyse, le 2 *kislīmu* (ix), jour 2, dans le pays de Humadešu, <sup>(2-10)</sup>Razam-arma, fils de Razam-umarga' (et) Aspume-tana', fils d'Asputatika ont vendu 'Kardara' (et) 'Patiza', leurs esclaves, à Iddinaia, le résident, fils de Nabu-ahhe-iddin, <sup>(11-13)</sup>(mais) Artarušu, le chef des marchands, a dit ainsi : « Moi, je les lui donne en présent, rendez-lui son argent ! »

<sup>(14-18)</sup>En présence de Remut et de Murašu, les scribes ; de Habaširu, le scribe de la Trésorerie (*Bīt-kašīrānu*) ; de Niriabignu, l'Élamite.

**Camb. 388**

- Inventaire : S+ 425. 76-11-17.  
 Date babylonienne : 11/x/Cambyse 7  
 Année julienne : 522  
 Lieu : Humadešu  
 Archive : Egibi  
 Edition : PEISER 1890 : 40.  
 Bibliographie : DANDAMAEV 1984 : 197, 243, 353 ; KRECHER 1970 : 244 ; [Achemenet]  
 Autres copies : OECT 10, 131

- [<sup>f</sup>m]i-za-tu<sub>4</sub><sup>f<sup>d</sup></sup>na-na-a-en-uri dumu-mí-šú
- 2 [<sup>ù</sup>]š<sup>e</sup>-pét-<sup>d</sup>nin-líl-aš-bat dumu-mí-šú šá-ni-tu<sub>4</sub>  
 [šá š<sup>i</sup>]-iz-bi šá<sup>1</sup>ha-ba-ši-ru dumu šá<sup>1</sup>ni-qu-du
- 4 [i]l-na<sup>uru</sup>hu-ma-de-šú a-na 2-2/3 ma-na kù-babbar  
 a-na<sup>1</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din dumu šá<sup>id</sup>nà-š<sup>e</sup>š-meš-mu dumu<sup>1</sup>e-gi-bi
- 6 id-di-nu 2 2/3 ma-na kù-babbar šu-a-tú<sup>1</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din  
 ina šu<sup>11</sup>ha-ba-ši-ru e-ṭi-ir ú-il-tì šá šám gam-ru-tu
- 8 šá lú-tú<sup>1</sup>ki-<sup>d</sup>šú-din ki-i ú-tir-ru  
 a-na<sup>1</sup>ha-ba-ši-ru it-ta-din
- 10 u<sub>4</sub>-mu šá<sup>1</sup>ha-ba-ši-ru<sup>lú</sup>dumu šip-ri



- a-na* <sup>1</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din *i-šap-pa-ru* *lú-tú*
- 12 *a-na* <sup>lú</sup>dumu *šip-ri* *šá* <sup>1</sup>ha-ba-ši-ru *ina tin-tir*<sup>ki</sup> *ina-ad-din*  
*lú-tú* *šá* *ina lib-bi mi-ṭuṭ-tu u al-da-tu*
- 14 *šá* <sup>1</sup>ha-ba-ši-ru *ši-i* <sup>1</sup>en-ta-àm *šá-ṭa-ri il-te-qu-ú*  
<sup>[lú]</sup>mu]-kin-nu <sup>1d</sup>amar-utu-mu-urì *dumu šá* <sup>1</sup>ap-la-a *dumu* <sup>1d</sup>en-e-ṭe-ru
- 16 <sup>[1d]</sup>nà]-gin-numun *dumu-šú* *šá* <sup>1d</sup>nà-tab-ni-urì *dumu* <sup>1</sup>en-zi-meš  
<sup>[1d]</sup>nà]-dù-šeš <sup>lú</sup>sag lugal <sup>1d</sup>nà-mu-mu *dub-sar*
- 18 <sup>[dumu-šú]</sup>šá <sup>1</sup>šu-la-a *dumu* <sup>1d</sup>be-dù-eš<sub>15</sub>-dingir-meš  
<sup>[uru]</sup>hu-ma-de-šú <sup>iti</sup>ab u<sub>4</sub> <sup>11</sup>kam mu <sup>7</sup>kam
- 20 <sup>1</sup>kam-bu-zi-ia lugal kur-kur

<sup>(1-6)</sup>(Au sujet de) <sup>[M]</sup>izatu, <sup>f</sup>Nanaia-bel-ušur, sa fille, [et] <sup>f</sup>Šepet-Mullissu-ašbat, sa seconde fille non sevrée, que Habaširu, fils de Niqudu, avait vendues dans la ville de Humadešu pour 160 sicles d'argent à Itti-Marduk-balaṭu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi : <sup>(6-7)</sup>Ces 160 sicles, Itti-Marduk-balaṭu les a récupérés des mains de Habaširu. <sup>(8-9)</sup>Itti-Marduk-balaṭu a restitué la reconnaissance de dette du prix complet des esclaves à Habaširu.

<sup>(10-12)</sup>Le jour où Habaširu enverra un messenger à Itti-Marduk-balaṭu, il donnera les esclaves au messenger de Habaširu dans Babylone. <sup>(13-14)</sup>Parmi ces esclaves, toutes celles qui mourront ou qui naîtront (seront) la propriété de Habaširu.

<sup>(15-17)</sup>Les témoins : Marduk-šum-ušur, fils d'Aplaia, descendant de Bel-eṭiru ; Nabu-mukin-zeri, fils de Nabu-tabni-ušur, descendant de Bel-napšati ; Nabu-ban-ahi, l'officier royal.

<sup>(17-18)</sup>Le scribe : Nabu-šum-iddin, fils de Šulaia, descendant d'Ea-epeš-ili.

<sup>(19-20)</sup>Humadešu, le 11 *ṭebētu* (x) de l'an 7 de Cambyse, roi des pays.

### **Camb. 391**

- Inventaire : Sp. 46.  
 Date babylonienne : 24/x/Cambyse 7  
 Année julienne : 522  
 Lieu : Šahrinu  
 Archive : Egibi  
 Edition : DANDAMAEV 1969 : 6 ; [Achemenet]  
 Bibliographie : DANDAMAEV 1984 : 91, 349, 359 ; KRECHER 1970 : 245.

- 4 gur,1.4 še-bar 1 *lim* 10 *gi-dil* <sup>[šá sum-sar]</sup>
- 2 *šá* <sup>1d</sup>di-ku<sub>5</sub>-en-urì <sup>lú</sup>qal-la *šá*  
<sup>1</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din a <sup>1</sup>e-gi-bi *ina muh-hi*
- 4 <sup>1</sup>re-mut-<sup>d</sup>en a-šú *šá* <sup>1</sup>ta-lim *ina* <sup>iti</sup>bár  
 1 *lim* 10 *gi-dil* *ina* <sup>iti</sup>gu<sub>4</sub> 4 gur,1.4 še-bar
- 6 *til-tì* *ina muh-hi* <sup>1</sup>et *rit-tú* *ina é*  
<sup>1</sup>ki-<sup>d</sup>šú-din *i-nam-din e-lat ra-šu-tú*

- 8 igi-tú-<sup>{tu}</sup> šá <ina> muh-hi-šú u ina muh-hi šeš-šú  
 [šá] 1+en pu-ut 2-i na-šu-u
- 10 <sup>lu</sup>mu-kin-nu <sup>l</sup>ina-gissu-lugal a-šú šá  
<sup>l</sup>idim-ia <sup>l</sup>re-mut-<sup><d></sup>ká
- 12 a <sup>ld</sup>nà-pap-me-din a <sup>l</sup>mu<sup>l</sup>-šē-zib  
<sup>l</sup>ba-zu-zu a <sup>l</sup>numun-tú
- 14 <sup>ld</sup>nà-it-tan-nu a <sup>l</sup>zalág-e-a  
<sup>lu</sup>umbisag <sup>l</sup>bul-lu-tu a-<šú šá> <sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>šú
- 16 a <sup>l</sup>bu-šu <sup>uru</sup>šah<sup>l</sup>-ri-nu  
<sup>iti</sup>ab u<sub>4</sub> 24-kam mu 7-kam
- 18 <sup>l</sup>kam-bu-zi-ia lugal kur-kur-meš

<sup>(1-4)</sup>780 litres d'orge et 1010 bottes [d'oignons] appartenant à Madanu-bel-ušur, le serviteur d'Itti-Marduk-balaṭu, descendant d'Egibi, sont à la charge de Remut-Bel, fils de Talimu. <sup>(4-7)</sup>Il donnera au mois de *nisannu* (i) les 1010 bottes d'oignons et au mois d'*aiāru* (ii) les 780 litres d'orge en totalité et en une seule fois dans la maison d'Itti-Marduk-balaṭu. <sup>(7-9)</sup>Non compris : une créance antérieure qui pèse sur lui et sur son frère et dont l'un est garant de l'autre.

<sup>(10-14)</sup>Les témoins : Ina-šilli-šarri, fils de Kabtiya ; Remut-Baba, fils de Nabu-ahhe-bullit, descendant de Mušeziab ; Bazuzu, fils de Zerutu ; Nabu-ittannu, fils de Nurea.

<sup>(15)</sup>Le scribe : Bulluṭu, fils d'Iddin-Marduk, descendant de Bušu.

<sup>(16-18)</sup>Šahrinu, le 24 *ṭebētu* (x) de l'an 7 de Cambyse, roi des pays.

### **Camb. 409**

- Inventaire : S+ 756. 76-11-17.  
 Date babylonienne : 23/i/Cambyse 8  
 Année julienne : 522  
 Lieu : Šahrinu  
 Archive : Egibi  
 Edition : ZIEMER 1898 : 456 ; [Achemenet]  
 Bibliographie : DANDAMAEV 1984 : 91, 349, 359, 386 ; KRECHER 1970 : 246.

- 12 gín kù-babbar 6 gur,3.2 še-bar šá <sup>ld</sup>di-ku<sub>5</sub>-en-urì
- 2 <sup>lu</sup>qal-la šá <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din a <sup>l</sup>e-gi-bi  
 ina muh-hi <sup>l</sup>id-di-nu-nu ù <sup>ld</sup>nà-na-šir
- 4 a-meš šá <sup>ld</sup>nà-sig<sub>5</sub>-iq ina <sup>iti</sup>bár šá mu 8-kam  
 kù-babbar a' 12 gín ina sag-du-šú i-nam-din-nu-u'
- 6 ina <sup>iti</sup>gu<sub>4</sub> še-bar a' 6 gur,3.2  
 ga-mir-tu<sub>4</sub> ina muh-hi 1+et rit-ti
- 8 ina ma-ši-hu šá <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din ina é  
<sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din i-nam-din-nu-u'

- 10 1+en pu-ut 2-i na-šu-u šá qer-bi <iṭ-ṭer>  
[še-numun]-šú-nu pi-i šul-pu
- 12 maš-ka-nu šá<sup>ld</sup> di-ku<sub>5</sub>-en-uri<sup>lú</sup> tuk-ú  
šá-nam-ma ina muh-hi ul i-šal-lat a-di muh-hi
- 14 šá<sup>ld</sup> di-ku<sub>5</sub>-en-uri<sup>lú</sup> tuk-ú-šú in-ni-ṭi-ir  
<sup>lú</sup> mu-kin-nu<sup>l</sup> re-mut-<sup>cd</sup> ká a-šú šá<sup>ld</sup> nà-pap-me-din
- 16 a<sup>l</sup> mu-še-zib<sup>ld</sup> utu-su a-šú šá<sup>l</sup> din  
<sup>l</sup> a-a a-šú šá<sup>l</sup> gi-mil-lu<sup>lú</sup> umbisag
- 18 <sup>ld</sup> en-dù a-šú šá<sup>ld</sup> u-gur-numun-dù  
a<sup>lú</sup> sanga<sup>d</sup> na-na-a<sup>uru</sup> šá<sup>l</sup> hi-ri-in
- 20 <sup>iti</sup> bár u<sub>4</sub> 23-kam mu 8-kam  
<sup>l</sup> kam-bu-zi-ia lugal e<sup>ki</sup> u kur-meš
- 22 BA šá a-na<sup>l</sup> mu-še-zib-<sup>d</sup> nà  
<sup>lú</sup> erín lugal šu-bu-lu

<sup>(1-4)</sup> 12 sicles d'argent et 1 200 litres d'orge de Madanu-bel-ušur, serviteur d'Itti-Marduk-balaṭu, descendant d'Egibi, sont à la charge d'Iddinunu et de Nabu-našir, les fils de Nabu-udammīq. <sup>(4-9)</sup> Au mois de *nisanu* (i) de l'an 8, ils donneront les 12 sicles d'argent et au mois d'*aiāru* (ii), ils donneront les 1 200 litres d'orge entièrement et en une seule fois selon la mesure d'Itti-Marduk-balaṭu, dans la maison d'Itti-Marduk-balaṭu. <sup>(10)</sup> L'un est garant pour l'autre que le plus proche <paiera>. <sup>(11-12)</sup> [Leur terre arable] en chaumes est le gage de Madanu-bel-ušur. <sup>(12-14)</sup> Un autre créancier n'aura pas de droit dessus jusqu'à ce que Madanu-bel-ušur ait été acquitté de sa créance.

<sup>(15-17)</sup> Les témoins : Remut-Baba, fils de Nabu-ahhe-bullit, descendant de Mušezib ; Šamaš-eriba, fils de Balaṭu ; Aplaia, fils de Gimillu.

<sup>(17-19)</sup> Le scribe : Bel-ibni, fils de Nergal-zer-ibni, descendant de Šangu-Nanaia.

<sup>(19-21)</sup> Šahrinu, le 23 *nisanu* (i) de l'an 8 de Cambyse, roi de Babylone et des pays.

<sup>(22-23)</sup> BA (?) qui a été apporté pour Mušezib-Nabu, le soldat du roi.

### CTMMA 3, 37

Inventaire : MMA 86.11.323  
Date babylonienne : 18/i/Cambyse 2  
Date julienne : 528  
Lieu : Babylone  
Archive : Esagilaia  
Bibliographie : JURSA 2001/2002 : 244

- 3 gín [.....] ṭx<sup>l</sup> kù-babbar šá erín-meš šá pir-ri lugal
- 2 ul-t[u u<sub>4</sub> 1]-kam šá<sup>iti</sup> ab  
a-di qí-[it] šá<sup>iti</sup> sig<sub>4</sub><sup>ld</sup> nà-numun-giš
- 4 a-šú šá<sup>ld</sup> en-šeš<sup>l</sup>-meš-su a<sup>l</sup> dan<sup>l</sup>-né-[e-a]

- ina ʾšu<sup>ii</sup> ʾla-ba-a-ši a<sup>i</sup>-[šú] šá  
6 ʾdin a ʾsag-gi[l-a-a]  
ma-hir 1+en t[a-àm]  
8 ti-ú  
<sup>lu</sup>mu-ʾkin<sup>i</sup>-nu ʾx-x<sup>i</sup>-[...]  
10 a-šú šá ʾina-é-sag-il-[...]  
a ʾd30-ʾx-x-x<sup>i</sup>{<sup>id</sup>nà-nu[mun-x]  
12 <sup>id</sup>nà-mu-še-ʾdib<sup>i</sup>-ud-ʾda<sup>i</sup> a-šú šá  
<sup>id</sup>nà-numun-giš a ʾú-šur-a-mat-su  
14 u ʾ<sup>lu</sup>umbisag<sup>i</sup> ʾ<sup>id</sup>nà-numun-giš  
a-š[ú šá] <sup>id</sup>ʾen<sup>i</sup>-šeš-meš-su  
16 a ʾdan-né-[e]-a tin-tir<sup>ki</sup>  
<sup>iti</sup>bár-z[ag-gar u<sub>4</sub>] 18-kam  
18 mu 2-[kám]  
ʾkam-bu-zi-ia  
20 lugal e<sup>ki</sup> u kur-kur

Remarque :

l. 1 : Pour la lecture de : erín-meš šá per-ri lugal voir JURSA 2001/2002 : 244.

<sup>(1-3)</sup>(Concernant) les 3 sicles [...] d'argent des travailleurs de la mobilisation royale, (dus) depuis le [1<sup>er</sup>] *tebētu* (x) jusqu'à la fin du mois de *simānu* (iii) : <sup>(3-7)</sup>Nabu-zer-lišir, fils de Bel-ahhe-eriba, descendant de Dannea, les a reçus de la part de Labaši, fils de Balaštu, descendant d'Esagilaia. <sup>(7-8)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

<sup>(9-13)</sup>Les témoins : [NP], fils d'Ina-Esagil-[...], descendant de Sin-[...]; Nabu-mušetiq-uddi, fils de Nabu-zer-lišir, descendant d'Ušur-amassu.

<sup>(14-16)</sup>Et le scribe : Nabu-zer-lišir, fils de Bell-ahhe-eriba, descendant de Dannea.

<sup>(16-20)</sup>Babylone, le 18 *nisannu* (i) de l'an 2 de Cambyse, roi de Babylone et des pays.

**CTMMA 3, 68**

Inventaire : MMA 86.11.183  
Date babylonienne : 12/xii/Darius 25  
Date julienne : 496  
Lieu : Lahiru  
Archive : Egibi  
Bibliographie : JOANNÈS 2005 : 187 ; MACGINNIS 2002a : 179.

- il-ki šá <sup>id</sup>kur-gal-šeš-uri  
2 a-šú šá ʾmu-mu šá a-di qí-it  
<sup>iti</sup>še šá mu 25-kam  
4 ʾda-ri-i'-[muš l]ugal

<sup>1</sup>ši-rik [a-šú šá <sup>1</sup>]sì-na-a  
6 a <sup>1</sup>e-g[i-bi ina šu]<sup>(11)</sup>  
<sup>1d</sup>kur-gal-[šěš-u]rì  
8 [e]-tìr 1+en-àm  
[šá-t]a-ri il-qu-ú  
10 <sup>1ú</sup>mu-kin-nu <sup>1d</sup>nà-kád  
a-šú šá <sup>1d</sup>nà-kar-zi-meš  
12 a <sup>1d</sup>idim-dingir-meš-dù {erasure}  
<sup>1</sup>ni-din-tu, a-šú šá <sup>1</sup>ba-<x-x> a <sup>1ú</sup>gal-dù  
14 <sup>1</sup>mu-<sup>d</sup>nà a-šú šá <sup>1</sup>su-qa-a-a  
<sup>1d</sup>en-it-tan-nu <sup>1ú</sup>šid  
16 a-šú šá <sup>1d</sup>idim-mu a <sup>1</sup>ir-a-ni  
<sup>uru</sup>la-hi-ir <sup>iti</sup>še  
18 u, 12-kam<sup>1</sup> mu 25 kam  
<sup>1</sup>da-ri-i'-muš lugal  
20 tin-tir<sup>ki</sup> u kur-kur-meš

<sup>(1-4)</sup>(Au sujet du) service-d'ilku d'Amurru-ah-ušur, fils de Šum-iddin, jusqu'à la fin du mois d'addaru (xii) de l'an 25 du roi Dari[us] : <sup>(5-8)</sup>Širku, [fils d]'Iddinaia, descendant d'Eg[ibi] en a été payé [des main]s d'Amurru-ah-ušur.

<sup>(8-9)</sup>Chacun a pris un exemplaire du contrat.

<sup>(10-14)</sup>Les témoins : Nabu-kašir, fils de Nabu-ešir-napšati, descendant d'Ea-iluta-bani ; Nidintu, fils de BA-<x-x>, descendant de Rab-bane ; Iddin-Nabu, fils de Suqaia.

<sup>(15-16)</sup>Le scribe : Bel-ittannu, fils d'Ea-iddin, descendant d'Ir'anni.

<sup>(17-20)</sup>Lahiru, le 12 addaru (xii) de l'an 25 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays.

## CT 22, 59

Inventaire : BM 79582

Date babylonienne : (Fin Darius I<sup>er</sup>)

Archive : Šahit-gine

Édition : EBELING 1949 : 48-51 (n°59) ; Waerzeggers 2001 (vol. 2) : 235-236 (n°182).

Bibliographie : DANDAMAEV 1972 : 160 n. 35. DANDAMAEV 1991 : 18. WAERZEGGERS 2010a : 787 et n. 44, 792, 797, 799 n. 85 et 88, 807.

im <sup>1d</sup>en-bul-liš-su  
2 a-na <sup>1</sup>ha-áš-da-a-a  
en-ia <sup>d</sup>amar-utu ù  
4 <sup>d</sup>zar-pa-ni-tu, šu-lum  
u ba-la-šu šá en-ia  
6 liq-bu-[ú] šu-lum  
a-na é-[sag]-íla

8 u tin-tir<sup>[ki]</sup> šu-lum  
a-na [ʃlu]-ri-in-du  
10 a-[mur<sup>?</sup>] ta-qab-bi  
[x x x x] kù-babbar šá en iš-pu-ru  
12 [x x x a]-gan-na  
[x x x] x<sup>1d</sup>šár-dan-nu  
14 [x x x x x] kù-babbar  
[x x x x x x x] iš  
16 [a]-na muh-hi dib-bi  
šá en iš-pu-ru  
18 dib-bi a-na la  
šá mah-ru-ú  
20 ul iš-nu-ú ù  
<sup>lú</sup>erín-meš gab-bi  
22 ul-tu šu-šá-an<sup>ki</sup>  
i-ter-bu-ni  
24 mim-ma a-na šá la taš-mu-ú  
dib-bi ul iš-nu-ú  
26 kap-du ʔè-e-me  
šá en-ia ni-iš-me  
28 a-mur u<sub>4</sub>-mu-us-su  
<sup>d</sup>en u<sup>d</sup>gašan-ia  
30 a-na ba-la-ʔi-ka  
ú-šal-la

Remarques :

Pour l'attribution de cette lettre aux archives de la famille Šahit-gine voir WAERZEGGERS 2001 : 14.

l. 1 : Bel-bullissu est le fils de Marduk-remanni, descendant de Šahit-gine. Ses activités sont attestées entre l'an 23 de Darius I<sup>er</sup> et l'an 2 de Xerxès (JURSA 2005a : 125).

l. 2 : Hašdaia occupe le poste de qīpu de l'Esagil. Il est attesté à Suse au cours de l'an 29 de Darius I<sup>er</sup> (VS 6, 155).

<sup>(1-3)</sup>Lettre de Bel-bullissu à Hašdaia, mon seigneur. <sup>(3-5)</sup>Que Marduk et Zarpanitu décrètent santé et vie pour mon seigneur. <sup>(6-9)</sup>Salut à l'Esagil et à Babylone, salut à Lurindu ! <sup>(10)</sup>Vois, tu diras : <sup>(11-12)</sup>[...] l'argent que mon seigneur a envoyé [...]. <sup>(12)</sup>[...] Ici, <sup>(13)</sup>[...] Iššar-dannu, <sup>(14)</sup>[...] l'argent <sup>(15)</sup>[...] <sup>(16-17)</sup>Au sujet de ce que mon seigneur m'a écrit, <sup>(18-20)</sup>les choses pour ce qu'elles étaient précédemment n'ont pas changé. <sup>(21-23)</sup>Tous les travailleurs sont rentrés de Suse. <sup>(24-25)</sup>Contrairement à ce que tu as entendu, les choses n'ont pas changé. <sup>(26-27)</sup>Rapidement, nous devons entendre les instructions de mon seigneur! <sup>(28-31)</sup>Vois, quotidiennement, je prie Bēl et Bēltiya, pour ta santé !

**CT 22, 140**

Inventaire : BM 74741  
 Lieu : (Lahiru ?)  
 Archive : Ebabbar  
 Bibliographie : JOANNÈS 2005 : 186 ; MACGINNIS 2002a : 179.  
 Autres copies : Cyr. 371

[im]<sup>ld</sup>en-šeš-meš-ba-šá  
 2 a-na<sup>lú</sup>sanga zimbir<sup>ki</sup>  
 ad-ia<sup>d</sup>pa u<sup>d</sup>amar-utu a-na  
 4 ad-ia lik-ru-bu  
 a-ki<sup>ld</sup>utu-it-ti-ia  
 6 a-na pa-ni en-ia al-tap-ra  
 1 gur še-bar ina kurum<sub>6</sub>-há  
 8 <sup>iti</sup>bár en lid-da-áš-šú  
 dul-lu ina la-hi-ri  
 10 ip-pu-uš u zab-bil-lu  
 en lu-še-bi-li tam-lu-ú  
 12 nu-mál-la

<sup>(1-4)</sup>Lettre de Bel-ahhe-iqišaia au Prêtre de Sippar, mon père. Que Nabû et Marduk bénissent mon père ! <sup>(5-</sup>  
<sup>8)</sup>Comme j'ai envoyé Šamaš-ittiya devant mon seigneur que mon seigneur lui donne 180 litres d'orge sur les rations alimentaires du mois de *nisannu* (i). <sup>(9-11)</sup>(Puis) il effectuera le travail dans Lahiru et que mon seigneur lui fasse apporter des paniers. <sup>(12-13)</sup>Nous édifions une terrasse.

**CT 22, 244**

Inventaire : BM 77094  
 Date babylonienne : (règne de de Darius I<sup>er</sup>)  
 Archive : (Borsippa)  
 Édition : EILERS 1936 : 181-185 ; EBELING 1949 : 130 (n°244).

[im<sup>1u?</sup>]-bar a-na  
 2 [<sup>l</sup>bul<sup>?</sup>]-liṭ-su<sup>lú</sup>en pi-qít-tu<sub>4</sub>  
 [šá] [é] é-zi-du<sup>l</sup>šeš-šú-nu a-šú šá  
 4 <sup>1</sup>re-mut u<sup>ld</sup>nà-bul-liṭ-su a-šú šá  
<sup>1</sup>re-mut ù bár-síp<sup>ki</sup>-meš  
 6 šeš-meš-ia den u<sup>d</sup>nà šu-lum u din  
 šá šeš-meš-ia liq-bu-ú en-na  
 8 1 lim 6 me 40 gur še-bar a-di-i  
 hi-iṣ-ši ù i-pi-ri

- 10 *a-na* 10<sup>giš</sup> *má ul-te-li*  
 [x] *in-ni-[ta]* [x]
- 12 [.....] x [.....]  
 [.....] ù [.....]
- 14 *a-na* <sup>1d</sup>*ba-ga-[a']-a-m[i-ri]*  
*a-na muh-hi ku-nu a-šap-par*
- 16 *ba-ga-[ni]* <sup>1</sup>*da-a-ri-muš*  
*lugal ina muh-hi ku-nu ki-i dul-lu*
- 18 *šá* *lugal ip-te-qid*  
*kap-du kap-du ʔè-e-mu-ku-nu*
- 20 *ina šu*<sup>11</sup> <sup>1d</sup>*en-it-tan-nu*  
 [lu-u]š-mu

Remarque :

l. 3 : Il semble que le scribe a redoublé l'idéogramme é.

l. 16 : Sur le terme *bagani'* voir EILERS 1936.

<sup>(1-6)</sup>[Lettre d'U]bar à [Bul]lissu, le chef de l'administration [du] temple de l'Ezida, Ahušunu, fils de Remut, Nabu-bullissu, fils de Remut et aux Borsippéens, mes frères. <sup>(6-7)</sup>Que les dieux Bēl et Nabû décrètent vie et santé pour mes frères !

<sup>(7-10)</sup>Maintenant, je viens de faire embarquer 295 200 litres d'orge dans 10 bateaux en plus du gravier et du mortier <sup>(11-12)</sup>[...]

<sup>(13)</sup>[.....] <sup>(14-15)</sup>J'envoie (les bateaux ?) pour votre compte à Baga'miri. <sup>(16)</sup>Par la grâce du roi Darius I<sup>er</sup> ! <sup>(17-21)</sup>Comme le travail du roi a été assigné à votre charge, alors très rapidement, je dois entendre vos instructions par Bel-ittannu.

**CT 56, 193**

Inventaire : BM 55768

Date babylonienne : 2/[-]/Darius I<sup>er</sup> 9

Année julienne : 513-512

Lieu : Sippar

Archive : Ebabbar

Bibliographie : JURSA 1995 : 139 n. 282 ; BONGENAAR 1997 : 38, 128 n. 142 ; MACGINNIS 2002a : 178 n. 1.

- zú-lum-ma kurum<sub>6</sub>-há-meš šá mu 8-kam a-na muh-hi* [x x]
- 2 *a-na* <sup>1</sup>*ina-gissu-lugal* <sup>lú</sup>*qí-pi é-babbar-ra si-na*  
 -----  
 12 gur *a-na muh-hi* <sup>1</sup>*ki-<sup>d</sup>utu-din šá é udu-nitá*
- 4 2 gur 3.2 *a-na muh-hi* <sup>lú</sup>*erín-meš šá* <sup>1</sup>*mu-<sup>d</sup>en*  
 1 gur *a-na muh-hi* <sup>lú</sup>*erín-meš šá qu-up-pu ina mu 8-kam*



- 6 [x] gur a-na muh-hi <sup>lú</sup>erín-meš šá é iṣ-ṣur  
[x] gur a-na muh-hi <sup>lú</sup>ta-áš-ti-bi <sup>lú</sup>simug an-bar
- 8 [7] gur kurum<sub>6</sub>-há <sup>lú</sup>gal-[meš] <sup>gíš</sup>tukul šá mu 8-kam  
pap 68 gur [zú-lum-ma] kurum<sub>6</sub>-há šá mu 8-kam
- 
- 10 [x] me 16 gur še-bar u zú-lum-ma kurum<sub>6</sub>-há šá ta <sup>iti</sup>gu<sub>4</sub>  
mu 9-kam en til <sup>iti</sup>ab mu 9-kam šá <sup>lú</sup>erín-meš  
12 e-piš dul-lu šá kur-elam<sup>ki</sup> šá šu<sup>ti</sup> <sup>lú</sup>qí-pi  
[x] gur kurum<sub>6</sub>-há [x] šá qí-[x]-meš šá <sup>gíš</sup>má šá mu 9 kam
- 14 1 gur 3.2 kurum<sub>6</sub>-há [<sup>lú</sup>má]-lah<sub>4</sub> ina lib-bi  
[x x +] 6 gur [x x x] zú-lum-ma 7 ni<sup>i</sup>-sep šá šam-ni
- 16 [x gur kurum<sub>6</sub>]-há [x] é le-e a-na <sup>lú</sup>ina-gissu-lugal  
[x gur x x er]ín-meš-šú e-piš dul-lu šá <sup>kur</sup>elam<sup>ki</sup> si
- 18 15 gur 1.2 še-bar u zú-lum-ma ri-hi kurum<sub>6</sub>-há šá mu 9-kam  
[x] gur kurum<sub>6</sub>-há <sup>lú</sup>qí-pi šá mu [9]-kam
- 20 6 gur 1.2 še-bar kurum<sub>6</sub>-há šá <sup>lú</sup>erín-meš šá mu 9-kam  
[x x gur] še-bar 12 gur zú-lum-ma kurum<sub>6</sub>-há <sup>lú</sup>qí-pi šá mu 9-kam
- 22 [x x x+]17 gur 1.4 še-bar u zú-lum-ma 2-1/2 ni<sup>i</sup>-sep šá šam-ni  
[x x x] šá <sup>lú</sup>ina-gissu-lugal <sup>lú</sup>qí-pi é-babbar-ra šá a-di 5 [x x]
- 24 [x x x] <sup>iti</sup>še mu 9-kam ri-hi ina é-babbar-ra [x x]  
[x x x] u<sub>4</sub> 2 kam mu 9-kam <sup>lú</sup>da-a-ru-[x x]
- 26 lugal kur-kur

Remarque :

l.8 : Pour le titre *rab* <sup>gíš</sup>tukul voir BONGENAAR 1997 : 128 n.142.

<sup>(1-2)</sup>Les rations alimentaires de dattes de l'an 8 pour le compte de [...] ont été données à Ina-šilli-šarri, le *qīpu* de l'Ebabbar ;

<sup>(3)</sup>2160 litres pour le compte d'Itti-Šamaš-balaṭu de la bergerie,

<sup>(4)</sup>480 litres pour le compte des travailleurs d'Iddin-Bel,

<sup>(5)</sup>180 litres pour le compte des travailleurs de la caisse (*quppu*) ,

<sup>(6)</sup>180 litres pour le compte des travailleurs de la basse-cour,

<sup>(7)</sup>[x] litres pour le compte de Taštibi, le fondeur de fer,

<sup>(8)</sup>1 260 litres de rations alimentaires (pour le compte) des chefs des armes (cérémonielles ?) de l'an 8,

<sup>(9)</sup>Total : 12 240 litres [de dattes], rations alimentaires de l'an 8.

<sup>(10-12)</sup>[x]16 litres d'orge et de dattes, rations alimentaires du depuis le mois d'*aiāru* (ii) de l'an 9 jusqu'à la fin du mois de *ṭebētu* (ix) de l'an 9 des travailleurs qui accomplissent le travail du pays d'Élam qui relèvent du service du *qīpu* :

<sup>(13)</sup>[x] litres de rations alimentaires [...] des *qī[pā]nu* du bateau de l'an 9,

<sup>(14)</sup> 300 litres de rations alimentaires [des bate]liers qui sont à l'intérieur,

- (15) [x]+ 1080 litres [x x] de dattes et 7 récipients d'huile,  
 (16) [x litres de rations alimentaires] x x x pour Ina-šilli-šarri  
 (17) [x litres de ses] travailleurs qui effectuent le travail du pays d'Élam ont été donnés  
 (18) 2 748 litres d'orge et de dattes, reliquat des rations alimentaires de l'an 9  
 (19) [x] litres des rations alimentaires du *qīpu* de l'an [9],  
 (20) 1 128 litres d'orge, rations alimentaires des travailleurs de l'an 9  
 (21) [x litres] d'orge et 2 160 litres de dattes, rations alimentaires du *qīpu* de l'an 9,  
 (22) [x+] 3120 litres d'orge et de dattes et deux récipients et demi d'huile  
 (23) [x litres] d'Ina-šilli-šarri, le *qīpu* de l'Ebabbar jusqu'au [...]  
 (24) [...] mois d'*addaru* (xii) de l'an 9, reliquat dans l'Ebabbar [...]  
 (25) [Sippar], le 2 [NM] de l'an 9 de Darius (I<sup>er</sup>), roi des pays.

### CT 56, 762

Inventaire :	BM 57485
Date babylonienne :	8/[-]/Darius I <sup>er</sup> 6
Année julienne :	516-517
Lieu	[Sippar]
Archive :	Ebabbar
Bibliographie :	MACGINNIS 2002a : 178 n. 1. WAERZEGGERS 2010a : 792.

[x x zú]-lum-ma *ina* kurum<sub>6</sub>-há  
 2 [x] x-meš *e-piš dul-lu šá* <sup>lú</sup>til-la-gíd-da  
 šá *ina* <sup>kur</sup>elam<sup>ki</sup> <sup>lú</sup>ugal-lu-da-ri <sup>lú</sup>til-la-gíd-da é-babbar-ra  
 4 *ina* šu<sup>II</sup> *ina-é-sag-gil-lil-bur*  
<sup>lú</sup>umbisag zimbir<sup>ki</sup> <sup>id</sup>en-mu  
 6 [x x] [x x x x x x] [x x]  
 a [x x x x x x x x x x x x x x x x x x]  
 8 a-šú šá *'mu-šeb-ši-d* amar-utu [x x x x x]  
<sup>[i]d</sup>en<sup>l</sup>ri-man-an-ni <sup>lú</sup>umbisag <sup>d</sup>utu  
 10 [x x x x x x] u<sub>4</sub> 8-kam mu 6-kam  
 [<sup>l</sup>da-ri-ia-muš] <sup>lú</sup>gal tin-tir<sup>ki</sup> <sup>lú</sup>gal kur-kur

(1-6) Šarru-lu-dari, le *qīpu* de l'Ebabbar, [a reçu] [x litres de da]ttes sur les rations alimentaires des [travailleurs] du *qīpu* qui sont dans le pays d'Élam, de la part d'Ina-Esagil-lilbur, le scribe de Sippar, et de Bel-iddin [...].

(7-9) [Les témoins : .....], fils de Mušebši-Marduk, [...] ; Bel-remanni, le scribe de Šamaš.

(10-11) [Sippar], le 8 [NM] de l'an 6 de [Darius (I<sup>er</sup>)].

**CT 56, 772**

Inventaire : BM 56714  
 Date babylonienne : [x]/[x]/ Cambyse 1  
 Date julienne : 529-528  
 Lieu : [Sippar]  
 Archive : Ebabbar  
 Bibliographie : JOANNÈS 2005 : 186 ; MACGINNIS 2002a : 179.

12 gur še-bar kurum<sub>6</sub>-há<sup>iti</sup>k[in]  
 2 ú<sup>iti</sup>du<sub>6</sub> šá 12<sup>lú</sup>erín-meš  
 šá e-peš dul-la šá<sup>lú</sup>qí-i-pi  
 4 šá a-na<sup>uru</sup>la-hi-ri šap-ri  
 a-na<sup>id</sup>nà-šeš-meš-mu<sup>ba</sup>-zu-zu  
 6<sup>id</sup>amar-utu-[it-tan]-nu<sup>lú</sup>a šip-ri-meš  
 [.....]  
 8 [.....]  
 [.....]  
 10<sup>iti</sup>[NM u<sub>4</sub> x]-kam  
 mu 1-kam<sup>ka</sup>-am-bu-zi-ia  
 12 [lu]gal tin-tir<sup>ki</sup>

<sup>(1-6)</sup>2 160 litres d'orge, rations alimentaires des mois d'*ulūlu* (vi) et de *tašrītu* (vii) pour 12 travailleurs de la corvée du *qīpu* qui sont dans la ville de Lahiru, ont été envoyés à Nabu-ahhe-iddin, Bazuzu et Marduk-[ittan]nu, les messagers <sup>(7-9)</sup>[...]

<sup>(10-12)</sup>[le x du NM] de l'an 1 de Cambyse, roi de Babylone.

**Cyr. 8**

Inventaire : S+ 907. 76-11-17.  
 Date babylonienne : 21/xii/Cyrus 0  
 Date julienne : 14 mars 538  
 Lieu : Babylone  
 Archive : Nur-Sin  
 Edition : PEISER 1890 : 258 ; WUNSCH 1993 : n°261 ; [Achemenet]

6 gín kù-babbar<sup>id</sup>u-gur-šeš-meš-mu  
 2 a-šú šá<sup>su</sup>-amar-utu a<sup>ši</sup>-gu-ú-a  
 ina ú-ra-šú šá<sup>mu</sup>-amar-utu  
 4 a-šú šá<sup>ba</sup>-šá-a a<sup>zalág</sup>-<sup>d</sup>30  
 ina šu<sup>id</sup>amar-utu-ri-man-ni  
 6 a-šú šá<sup>mu</sup>-amar-utu a<sup>zalág</sup>-<sup>d</sup>30

*ma-hi-ir e-lat* <sup>im</sup>gíd-da  
 8      *šá* 9 gín kù-babbar igi-tu<sub>4</sub>  
          *šá* <sup>l</sup>la-ba-ši ina šu<sup>ll</sup>  
 10      <sup>ld</sup>amar-utu-ri-man-ni mah-ra  
          <sup>lu</sup>mu-kin-nu <sup>ld</sup>nà-gin-numun  
 12      a-šú *šá* <sup>l</sup>dub-numun a <sup>l</sup>da-bul-liṭ-<sup>d</sup>amar-utu  
          <sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>nà a-šú *šá* <sup>ld</sup>za-ba<sub>4</sub>-ba<sub>4</sub>-numun-dù  
 14      u <sup>lu</sup>umbisag <sup>ld</sup>en-na-din-ibila  
          a-šú *šá* <sup>ld</sup>šú-mu-mu a <sup>l</sup>na-din-še-im  
 16      e<sup>ki</sup> <sup>iti</sup>še u<sub>4</sub> 21-kam  
          mu sag nam-lugal-la  
 18      <sup>l</sup>ku-ra-áš lugal kur-kur

(1-7) Nergal-ahhe-iddin, fils d'Eriba-Marduk, descendant de Šigua, a reçu 6 sicles d'argent du service-urāšu d'Iddin-Marduk, fils de Iqišaia, descendant de Nur-Sin, des mains de Marduk-remanni, fils d'Iddin-Marduk, descendant de Nur-Sin. (7-10) Non compris une reconnaissance de dette antérieure que Labaši a reçue des mains de Marduk-remanni.

(10-13) Les témoins : Nabu-mukin-zeri, fils de Šapik-zeri, descendant d'Ile'i-bullit-Marduk ; Iddin-Nabu, fils de Zababa-zer-ibni.

(14-15) Le scribe : Bel-nadin-apli, fils de Marduk-šum-iddin, descendant de Nadin-še'im.

(16-18) Babylone, le 21 addaru (xii) de l'année inaugurale de Cyrus, roi des pays.

### Cyr. 10

Inventaire :                      S+ 143. 76-11-17.  
 Date babylonienne :            [-]/xii/Cyrurs 0  
 Date julienne :                    538  
 Lieu :                                Babylone  
 Archive :                          Egibi ?  
 Edition :                          SALONEN 1973 : n°126 ; WUNSCH 1993 : n°262 ; [Achemenet]  
 Bibliographie :                  WEINGORT 1939 27 ; GEORGE 1992 : 349 ; TOLINI 2005.

19 gín kù-babbar a-na dul-lu  
 2      *šá* bād *šá* ká-gal <sup>d</sup>en-líl  
          *šá* ul-tu u<sub>4</sub> 14-kam *šá* <sup>iti</sup>ab  
 4      a-di u<sub>4</sub> 6-kam *šá* <sup>iti</sup>še  
          <sup>l</sup>zalág-e-a a-šú *šá* <sup>ld</sup>en-ba-šá  
 6      a <sup>lu</sup>sanga <sup>d</sup>na-na-a ina šu<sup>ll</sup>  
          <sup>ld</sup>amar-utu-re-man-nu a-šú *šá*  
 8      <sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>amar-utu a <sup>l</sup>[zalág-<sup>d</sup>30]  
          e-ṭi-ir

- 10 <sup>lú</sup>mu-kin-nu <sup>l</sup>gi-[.....  
a-šú šá <sup>l</sup>zalág-e-a a <sup>lú</sup>san[ga .....  
12 <sup>lú</sup>nà-mu-gar-un a-šú šá <sup>l</sup>ap-la-a  
a <sup>lú</sup>gal-dù <sup>l</sup>ta-qiš-<sup>d</sup>me-me  
14 a-šú šá <sup>l</sup>ir-<sup>d</sup>amar-utu a <sup>l</sup>en-e-<sup>tir</sup>  
<sup>l</sup>a-na-<sup>d</sup>en-ú-pa-qa <sup>lú</sup>umbisag  
16 a-šú šá <sup>l</sup>níg-du a <sup>l</sup>[.....  
tin-tir<sup>ki</sup> <sup>iti</sup>[še<sup>?</sup> u<sub>4</sub> x-kam]  
18 mu sag nam-lugal-la  
<sup>l</sup>ku-ra-áš  
20 lugal kur-kur-meš

Remarque :

l. 17 : Le texte évoque des travaux de près de deux mois, du mois x au mois xii. C'est probablement lors de ce dernier mois, qui clôt l'année inaugurale du règne de Cyrus, que ce texte a été rédigé.

<sup>(1-4)</sup>(Concernant les) 19 sicles d'argent pour le travail du rempart de la Grand'Porte d'Enlil effectué du 14 *tebētu* (x) jusqu'au 6 *addaru* (xii) : <sup>(5-9)</sup>Nurea, fils de Bel-iqišaia, descendant de Šangu-Nanaia, en a été payé des mains de Marduk-remanni, fils d'Iddin-Marduk, descendant de [Nur-Sin].

<sup>(10-14)</sup>Les témoins : GI-[...], fils de Nurea, descendant de Šan[gu-ND] ; Nabu-šum-iškun, fils d'Aplaia, descendant de Rab-bani ; Taqiš-Gula, fils d'Arad-Marduk, descendant de Bel-eṭiru.

<sup>(15-16)</sup>Le scribe : Ana-Bel-upaqu, fils de Kudurru, descendant de [NP].

<sup>(17-20)</sup>Babylone, [le x *addaru* ?] de l'année inaugurale de Cyrus, roi des pays.

**Cyr. 15**

Inventaire : S+ 1594. 76-11-17.  
Date babylonienne : 25/ii/Cyrus 2  
Date julienne 4 mai 537  
Lieu : Urazumetanu  
Archive : Egibi  
Edition : [Achemenet]  
Bibliographie : KRECHER 1970 : 203 ; ZAWADZKI 1994 : 124.

- 1/3 ma-n[a kù-babba]r [šá <sup>l</sup>.....]  
2 a-šú šá <sup>l</sup>na<sup>?</sup>-iq<sup>?</sup>-bi<sup>?</sup> <sup>l</sup>[a <sup>l</sup>.....]  
*ina muh-hi* <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>am[ar-utu-din a-šú šá]  
4 <sup>l</sup>na-šeš-meš-mu a <sup>l</sup>e<sup>l</sup>-[gì-bì]  
*ina* <sup>iti</sup>du<sub>6</sub> kù-babbar *ina* sa[g-du-šú]  
6 *ina* tin-tir<sup>ki</sup> *i-nam-din*  
<sup>lú</sup>mu-kin-nu <sup>l</sup>[..... a-šú šá <sup>l</sup>.....]

- 8 <sup>1</sup>ṛ x x x ṽ a-šú šá <sup>1</sup>x dù? [...  
<sup>1</sup>ṛ<sup>d</sup>amar-utu-su ṽ a-šú šá <sup>1d</sup>nà-din-su-i[q-bi]
- 10 <sup>1</sup>ba-ni-ia a-šú šá <sup>1d</sup>im-din-i[ṫ]  
<sup>1</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din <sup>1ú</sup>umbisag
- 12 a <sup>1</sup>e-gi-bi <sup>urru</sup>ra-a-zu-[me-ta-nu]  
<sup>iti</sup>gu<sub>4</sub> u<sub>4</sub> 25-kam mu ṛ2ṽ-kam
- 14 <sup>1</sup>ku-ra-áš lugal kur-[kur]

Remarque :

l. 12 : Le nom cette ville Iranienne est restituée à partir du texte *Cyr. 37* rédigé le lendemain, soit le 16/ii/Cyrus 2.

<sup>(1-4)</sup>20 sicl[es d'argent, appartenant à NP], fils de Nabu-iqbi, [descendant de NP], sont à la charge d'Itti-Ma[rduk-balaṫu, fils de] Nabu-ahhe-iddin, descendant d'E[gibi]. <sup>(5-6)</sup>Au mois de *tašrītu* (vii), il rendra l'argent selon [le montant initial] à Babylone.

<sup>(7-10)</sup>Les témoins : [NP, fils de NP] ; [NP, fils de NP] ; Marduk-eriba, fils de Nabu-balassu-iqbi ; Baniya, fils d'Adad-uballit.

<sup>(11-12)</sup>Le scribe : Itti-Marduk-balaṫu, descendant d'Egibi.

<sup>(12-14)</sup>Razu[metanu], le 25 *aiāru* de l'an 2 de Cyrus, roi des Pay[s].

**Cyr. 29**

Inventaire : Sp. 13.  
 Date babylonienne : 16/xii/Cyrus 1  
 Date julienne 537  
 Lieu : Taokè  
 Archive : Egibi  
 Edition : [Achemenet]  
 Bibliographie : KRECHER 1970 : 204 ; TOLINI 2005.  
 Autres copies : *Liv.* 164.

- 2/3 ma-na 3 gín kù-babbar šá <sup>1d</sup>en-mu dumu-šú
- 2 šá <sup>1</sup>gi-mil-lu dumu <sup>1</sup>de-ki-i ina ugu  
<sup>1</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din dumu-šú šá <sup>1d</sup>nà-pap-me-mu
- 4 dumu <sup>1</sup>e-gi-bi šá <sup>iti</sup>ina muh-hi 1 ma-né-e  
 1 gín kù-babbar ina muh-hi-šú i-rab-bi a-di-i 10 gín kù-babbar
- 6 šá ina ši-pir-tu<sub>4</sub> šá <sup>1</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din šaṫ-ra-at-ma  
 a-na é <sup>1d</sup>en-mu in-na-a'
- 8 <sup>1ú</sup>mu-kin-nu <sup>1</sup>ba-la-ṫu dumu-šú  
 šá <sup>1d</sup>amar-utu-eri-ba dumu <sup>1ú</sup>simug
- 10 <sup>1</sup>re-mut-<sup>d</sup>nà dumu-šú šá <sup>1d</sup>utu-nunuz-urì  
 a <sup>1</sup>dù-eš-dingir <sup>1ú</sup>umbisag <sup>1</sup>mu-še-zib-<sup>d</sup>am[ar-utu]

- 12      dumu <sup>lú</sup>sanga <sup>d</sup>be tah-ma-ak-ka<sup>ki</sup>  
           <sup>itiš</sup>ē u<sub>4</sub> 16-kam mu 1-kam
- 14      <sup>l</sup>ku-ra-áš lugal kur-kur

Remarque :

l. 12 : Cette localité est attestée dans les textes babyloniens sous les formes *ta-hi-ú-ma-ak* (YOS 3, 10 : 21), *ta-hu-ma-ak-ka* (Cyr. 131 : 4) et <sup>uru</sup>*tah-ú-ka*<sup>ki</sup> (WUNSCH 2003 : n°34). Elle est identifiée à la ville de Taokè située sur le Golfe Persique (moderne Borazjan). Cf. Chapitre 1.

<sup>(1-4)</sup>43 sicles d'argent appartenant à Bel-iddin, fils de Gimillu, descendant de Deku, sont à la charge d'Itti-Marduk-balaṭu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi. <sup>(4-5)</sup>Par mois, sur une mine, un sicle croîtra à sa charge. <sup>(5-6)</sup>En plus, 10 sicles d'argent pour lesquels un message d'Itti-Marduk-balaṭu a été écrit : <sup>(7)</sup>« Donnez (les) à la Maison de Bel-iddin ».

<sup>(8-11)</sup>Les témoins : Balaṭu, fils de Marduk-eriba, descendant de Nappahu ; Remut-Nabu, fils de Šamaš-pir'i-ušur, descendant d'Eppeš-ili.

<sup>(11-12)</sup>Le scribe : Mušezib-Ma[rduk], descendant de Šangu-Ea.

<sup>(12-14)</sup>Taokè, le 16 *addaru* (xii) de l'an 1 de Cyrus, roi des pays.

**Cyr. 37**

- Inventaire :                    S+ 908. 76-11-17.  
 Date babylonienne :        26/ii/Cyrus 2  
 Date julienne                5 mai 537  
 Lieu :                         Urazumetanu  
 Archive :                    Egibi  
 Edition :                    DEMUTH 1898 : 296. ; [Achemenet]  
 Bibliographie :              KRECHER 1970 : 204.

- 1      ma-na kù-babbar šá <sup>l</sup>kal-ba-a
- 2      a-šú šá <sup>l</sup>šam-šu-ha-ad-du  
       ina muh-hi <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din a-šú šá
- 4      <sup>l</sup>d<sup>nà</sup>-šeš-meš-mu a <sup>l</sup>e-gi-bi  
       ina <sup>iti</sup>du<sub>6</sub> kù-babbar ina sag-du-šú
- 6      ina tin-tir<sup>ki</sup> i-nam-din  
       <sup>lú</sup>mu-kin-nu <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din
- 8      a-šú šá <sup>l</sup>d<sup>nà</sup>-a-mu a {šú šá} <sup>lú</sup>simug  
       <sup>l</sup>d<sup>nà</sup>amar-utu-su a-šú šá <sup>l</sup>d<sup>nà</sup>-din-su-iq-bi
- 10     a <sup>l</sup>dù-eš-dingir <sup>l</sup>ba-ni-ia a-šú šá <sup>l</sup>d<sup>nà</sup>-im-din-iṭ  
       u <sup>lú</sup>umbisag <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din a-šú šá <sup>l</sup>d<sup>nà</sup>-šeš-meš-mu a <sup>l</sup>e-ṛgi-ḫi-bi
- 12     <sup>uru</sup>ú-ra-zu-me-ta-nu  
       <sup>iti</sup>gu<sub>4</sub> u<sub>4</sub> 26-kam mu 2-kam
- 14     <sup>l</sup>ku-ra-áš lugal kur-kur

<sup>(1-4)</sup>1 mine d'argent appartenant à Kalbaia, fils de Samsi-Addu, sont à la charge d'Itti-Marduk-balaṭu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi. <sup>(5-6)</sup>Au mois de *tašrītu* (vii), il donnera l'argent selon le montant original à Babylone.

<sup>(7-10)</sup>Les témoins : Itti-Nabu-balaṭu, fils de Nabu-apla-iddin, descendant de Nappahu ; Marduk-eriba, fils de Nabu-balassu-iqbi, descendant d'Eppeš-ili ; Baniya, fils d'Adad-uballiṭ.

<sup>(11)</sup>Le scribe : Itti-Marduk-balaṭu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi.

<sup>(12-14)</sup>Urazumetanu, le 26 *aiāru* (ii) de l'an 2 de Cyrus, roi des pays.

### Cyr. 58

Inventaire : S+ 808. 76-11-17.  
 Date babylonienne : 16/vi-b/Cyrus 2  
 Date julienne 537  
 Lieu : Asurukkanu  
 Archive : Egibi  
 Edition : PEISER 1890 : 34 ; [Achemenet]

1-1/3 ma-na kù-babbar šá <sup>1</sup>na-din a-šú šá <sup>1</sup>kal-ba-a  
 2 ina muh-hi <sup>1</sup>sì-na-a a-šú šá <sup>1d</sup>nà-šeš-meš-mu  
 a <sup>1</sup>e-gì-bi ina <sup>iti</sup>bár i-nam-din  
 4 <sup>1ú</sup>mu-kin-nu <sup>1d</sup>amar-utu-[su] [a-šú]  
 šá <sup>1d</sup>nà-din-su-iq-bi a <sup>1</sup>dù-eš-dingir  
 6 <sup>1ú</sup>umbisag <sup>1</sup>sì-na-a a-šú šá <sup>1d</sup>nà-šeš-meš-mu  
 dumu <sup>1</sup>e-gì-bi <sup>kur</sup>a-su-ur-uk-ka-nu  
 8 <sup>iti</sup>kin-2-kam u<sub>4</sub> 16-kam mu 2-kam  
<sup>1</sup>ku-ra-áš lugal kur-kur

<sup>(1-3)</sup>1 mine et 20 sicles d'argent appartenant à Nadinu, fils de Kalbaia, sont à la charge d'Iddinaia, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi. <sup>(3)</sup>Au mois de *nisannu* (i), il (les) donnera.

<sup>(4-5)</sup>Le témoin : Marduk-eriba, fils de Nabu-balassu-iqbi, descendant d'Eppeš-ili.

<sup>(6-7)</sup>Le scribe : Iddinaia, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi.

<sup>(7-9)</sup>Pays d'Asurukkanu, le 16 *ulūlu*-intercalaire (vi-b) de l'an 2 de Cyrus, roi des pays.

### Cyr. 60

Inventaire : n. 27. 81-6-25.  
 Date babylonienne : 22/vi-b/Cyrus 2  
 Date julienne 537  
 Lieu : Ecbatane  
 Archive : Egibi  
 Edition : PEISER 1890 : 27 ; [Achemenet]



Bibliographie : KRECHER 1970 : 204 ; DANDAMAEV 1986 : 118 ; STOLPER 1990a : 162.

- 1 1/2 ma-na kù-babbar šá ina 1 gín bit-qa  
2 šá <sup>1</sup>ta-at-tan-nu a-šú šá <sup>1</sup>mu-šeb-ši-<sup>d</sup>amar-utu  
a <sup>1</sup>im-bu-igi-ia ina ugu <sup>1</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din  
4 a-šú šá <sup>1d</sup>nà-šeš-meš-mu a <sup>1</sup>e-gì-bi  
ina <sup>iti</sup>apin a-ki-i ganba šá tin-tir<sup>ki</sup>  
6 it-ti 1 gín kù-babbar 0,0.2 zú-lum-ma  
i-nam-din 30 bil-tu<sub>4</sub>  
8 šá hu-ša-bi<sup>i</sup> it-ti-i  
i-nam-din  
10 <sup>1ú</sup>mu-kin-nu <sup>1</sup>mu-<sup>d</sup>amar-utu a-šú šá  
<sup>1</sup>sig<sub>5</sub>-iá a <sup>1</sup>ga-hal  
12 <sup>1d</sup>u-gur-mu-dù a-šú šá  
<sup>1d</sup>nà-numun-gin a <sup>1ú</sup>š-u-i  
14 <sup>1ú</sup>umbisag <sup>1</sup>mu-še-zib-<sup>d</sup>amar-utu  
a-šú šá <sup>1d</sup>nà-pap a <sup>1ú</sup>é-maš <sup>d</sup>be  
16 uru <sup>kur</sup>a-ga-ma-ta-nu  
<sup>iti</sup>kin 2-kam u<sub>4</sub> 22-kam mu 2-kam  
18 <sup>1</sup>ku-ra-šú<sup>i</sup> lugal tin-tir<sup>ki</sup> u kur-kur-meš

<sup>(1-4)</sup>1 mine et 30 sicles à 1/8<sup>ème</sup> d'impureté appartenant à Tattannu, fils de Mušezib-Marduk, descendant d'Imbupaniya, sont à la charge d'Itti-Marduk-balaṭu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi. <sup>(5-7)</sup>Au mois d'*arāhsamnu* (viii) il (les) rendra selon le cours de Babylone avec (un intérêt de) 12 litres de dattes par sicle d'argent. <sup>(7-9)</sup>Il donnera aussi 30 charges de nervures de palme.

<sup>(10-13)</sup>Les témoins : Iddin-Marduk, fils de Damqiya, descendant de Gahal ; Nergal-šum-ibni, fils de Nabu-zer-ukin, descendant de Gallabu.

<sup>(14-15)</sup>Le scribe : Mušezib-Marduk, fils de Nabu-našir, descendant de Šangu-Ea.

<sup>(16-18)</sup>Ecbatane, le 22 *ulūlu*-intercalaire (vi-b) de l'an 2 de Cyrus, roi des pays.

### Cyr. 131

Inventaire : AH. 1028. 83-1-18.  
Date babylonienne : 28/viii/Cyrus 3  
Date julienne : 536  
Lieu : (Sippar)  
Archive : Ebabbar  
Edition : [Achemenet]  
Bibliographie : KRECHER 1970 : 207.

- 1 gur, 4 pi<sup>l</sup> qé-me  
 2 a-na<sup>lú</sup> erín-meš šá it-ti  
 gu<sub>4</sub>-meš a-na  
 4 ta-hu-ma-ak-ka<sup>-ki></sup>  
 il-li-ku si-na  
 6 <sup>iti</sup>apin u<sub>4</sub> 28-kam  
 mu 3-kam <sup>l</sup>ku-raš  
 8 lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur

Remarque :

l. 4 : Cette localité est attestée dans les textes babyloniens sous les formes *tah-ma-ak-ka<sup>ki</sup>* (Cyr. 29 : 12), *ta-hi-ú-ma-ak* (YOS 3, 10 : 21) et <sup>uru</sup>*tah-ú-ka<sup>ki</sup>* (WUNSCH 2003 : n°34). Elle est identifiée à la ville de Taokè située sur le Golfe Persique (moderne Borazjan). Cf. Chapitre 1.

<sup>(1-5)</sup>324 litres de farine ont été donnés pour les travailleurs qui vont à Taokè avec les bœufs.

<sup>(6-8)</sup>Le 28 *arashamnu* (viii) de l'an 3 de Cyrus, roi de Babylone, roi des pays.

**Cyr. 177**

- Inventaire : n. 11. 77-11-14.  
 Date babylonienne : 5/viii/Cyrurs 4  
 Date julienne 535  
 Lieu : Babylone  
 Archive : Egibi  
 Edition : DEMUTH 1898 : 397; PEISER 1890 : 272 ; [Achemenet]

- 1-1/3 ma-na kù-babbar ní-ga šá <sup>l</sup>kam-bu-zi-ia [dumu lugal]  
 2 šá šu<sup>ll</sup> <sup>l</sup>gab-bi-dingir-meš-lugal-uri<sup>lú</sup> se-<pi>-ri šá dumu [lugal]  
 a-šú šá <sup>ld</sup>il-te-ri-ha-na-na ina ugu <sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>nà  
 4 a-šú šá <sup>ld</sup>nà-šeš-meš-mu a <sup>l</sup>e-gi-bi  
 é da é <sup>ld</sup>en-mu a-šú šá <sup>l</sup>re-mut a <sup>l</sup>de-ki-i  
 6 u da é <sup>l</sup>dub-numun a-šú šá <sup>ld</sup>u-gur-gi a <sup>ld</sup>30-sizkur<sup>ll</sup>-še-ga  
 maš-ka-nu šá <sup>l</sup>gab-bi-dingir-meš-lugal-uri<sup>lú</sup> tuk-ú  
 8 šá-nam-ma ina muh-hi ul i-šal-laṭ i-di é  
 ia-a-nu u ur<sub>5</sub>-ra kù-babbar ia-a-nu a-di <sup>l</sup>gab-bi-dingir-meš-lugal-uri  
 10 kù-babbar-šú 1-1/3 ma-na i-šal-lim dul-lu sig<sub>4</sub>-há  
 gi-ú u <sup>gis</sup>ur ma-la ina lib-bi ip-pu-šu  
 12 a-na ugu <sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>nà i-man-ni <sup>ld</sup>u-gur-sur  
 a-šú šá <sup>ld</sup>nà-šeš-meš-mu a <sup>l</sup>e-gi-bi pu-ut  
 14 e-ṭer kù-babbar na-ši ina qí-bi šá <sup>l</sup>a-na-ma-ka-ni-šú  
 mí-dumu-šip-ri šá <sup>l</sup>qu-da-šú kù-babbar a-na <sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>nà na-din  
 16 ú-ri i-ša-ni bat-qa šá a-sur-re-e i-šab-bat

<sup>lú</sup>mu-kin-nu <sup>id</sup>en-kád a-šú šá <sup>šil-la-a</sup> a <sup>lú</sup>šitim  
 18 <sup>ba-šá-a</sup> a-šú šá <sup>id</sup>en-na-din-ibila a <sup>id</sup>be-nu-dingir  
<sup>id</sup>amar-utu-din-su-iq-bi a-šú šá <sup>id</sup>dù-ia a <sup>na-ba-a-a</sup>  
 20 <sup>id</sup>en-ba-šá <sup>lú</sup>umbisag a-šú šá <sup>id</sup>u-gur-gi a <sup>id</sup>30-sizkur<sup>II</sup>-še-ga  
 tin-tir<sup>ki</sup> <sup>iti</sup>apin u<sub>4</sub> 5-kam mu 4-kam  
 22 <sup>kur-raš</sup> lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur

Remarque :

l. 16 : Il faut corriger la forme verbale du verbe *šanû* qui aurait dû être à l'inaccompli : *išanni*. Pour le sens d'assuré / canalisations voir Baker 2004 : 166 (qui s'appuie sur une leçon prononcée par A. George à Cambridge en décembre 1999).

<sup>(1-4)</sup>80 sicles d'argent du Trésor de Cambyse, [fils du roi], aux mains de Gabbi-ili-šar-ušur, le scribe sur parchemin du prince, fils de l'Iteri-hanana, sont à la charge d'Iddin-Nabu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi. <sup>(5-7)</sup>La maison située à côté de la maison de Bel-iddin, fils de Remut, descendant de Deku et à côté de la maison de Šapik-zeri, fils de Nergal-ušallim, descendant de Sin-karabi-išme, est le gage de Gabbi-ili-šar-ušur. <sup>(7-8)</sup>Un autre créancier n'aura pas de droit dessus. <sup>(8-10)</sup>Il n'y aura pas de loyer ni d'intérêt jusqu'à ce que Gabbi-ili-šar-ušur ait été satisfait de ses 80 sicles d'argent. <sup>(10-11)</sup>Il accomplira l'entretien des briques, des roseaux, des poutres et de tout ce qu'il y a à l'intérieur. <sup>(12)</sup>Pour le compte d'Iddin-Nabu, il fera l'inventaire. <sup>(12-14)</sup>Nergal-ešir, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi est garant du paiement de l'argent. <sup>(14-15)</sup>Sur ordre d'<sup>f</sup>Ana-makanišu, la chargée de mission de <sup>f</sup>Qudašu, l'argent a été donné à Iddin-Nabu. <sup>(16)</sup>Il entretiendra le toit et accomplira l'entretien des canalisations.

<sup>(17-19)</sup>Les témoins : Bel-kašir, fils de Šillia, descendant d'Itinnu ; Iqišaia, fils de Bel-nadin-apli, descendant d'Ea-šalam-ili ; Marduk-balassu-iqbi, fils de Baniya, descendant de Nabaia.

<sup>(20)</sup>Le scribe : Bel-iqišaia, fils de Nergal-ušallim, descendant de Sin-karabi-išme.

<sup>(21)</sup>Babylone, le 5 *arahasnu* (viii) de l'an 4 de Cyrus, roi de Babylone, roi des pays.

**Cyr. 187**

Date babylonienne : 9/i/Cyrus 5  
 Date julienne : 532  
 Archive : Ebabbar  
 Edition : EBELING : n°218 ; [Achemenet]  
 Bibliographie : BONGENAAR 1997 : 117.  
 Autre copie : CT 22, 218

im <sup>l</sup>dub-numun  
 2 <sup>id</sup>saggár-dù šeš-ia  
 0, 1.3 *qé-me a-na*  
 4 <sup>lú</sup>erín-meš šá i<sub>7</sub> [i]-he-ru-ú  
*i-din* <sup>iti</sup>bár  
 6 <sup>ku-ra-áš</sup> lugal nun<sup>ki</sup>

lugal kur-kur

<sup>(1-2)</sup>Lettre de Šapik-zeri à Bunene-ibni, mon frère. <sup>(3-5)</sup>Donne 54 litres de farine pour les travailleurs qui creusent le canal.

<sup>(5-8)</sup>Le 9 nisannu (i) de l'an 5 de Cyrus, roi de Babylone, roi des pays.

### Cyr. 212

Inventaire : S+ 990. 76-11-17.  
Date babylonienne : 22/x/Cyrus 5  
Date julienne 533  
Lieu : Babylone ?  
Archive : Nur-Sin ?  
Edition : WUNSCH 1993 : n°297 ; [Achemenet]  
Bibliographie : WEINGORT 1939 : 27 ; DANDAMAEV 1984b.

1 gín kù-babbar <sup>l</sup>dub-numun  
2 ina šu<sup>ii</sup> <sup>id</sup>amar-utu-re-man-ni  
a-na <sup>lu</sup>ú-raš šá par-de-su  
4 ma-hi-ir ina gub-zu  
šá <sup>l</sup>ap-la-a dumu-šú  
6 šá <sup>l</sup>tab-né-e-a  
u <sup>l</sup>na-din taš-li-šú  
8 <sup>iti</sup>ab u<sub>4</sub> 22 kam  
mu 5-kam <sup>l</sup>kur-raš  
10 lugal tin-tir<sup>ki</sup>

<sup>(1-3)</sup>Šapik-zeri a reçu 1 sicle d'argent des mains de Marduk-remanni pour le service-urāšu du paradis.

<sup>(4-7)</sup>En présence d'Aplaiā, fils de Tabnea, et de Nadinu, le troisième homme (de char).

<sup>(8-9)</sup>(Babylone ?), le 22 šabātu (x) de l'an 5 de Cyrus, roi de Babylone, roi des pays.

### Cyr. 227

Inventaire : n. 3. 79-4-30.  
Date babylonienne : 16/ii/Cyrus 6  
Date julienne 533  
Lieu : Ayiltammu  
Archive : Egibi  
Edition : PEISER 1890 : 276 ; [Achemenet]  
Bibliographie : KRECHER 1970 : 208 ; STOLPER 1992 : 162.

[1/3] ma-na kù-babbar šá ina 1 gín bit-<qa> šá <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu<sup>l</sup>-din

- 2 a-šú šá<sup>1d</sup>nà-pap-me-mu a<sup>1</sup>e-gì-bi  
 ina muh-hi<sup>1</sup>ina-gissu-é-a-ki-tu<sub>4</sub> a-šú šá
- 4 <sup>1</sup>kar-d<sup>nà</sup> šá<sup>iti</sup>ina ugu 1 ma-né-e  
 1 gín kù-babbar ina muh-hi-šú i-rab-bi
- 6 ina<sup>kur</sup>ag-ma-ta-nu i-na-ad-din  
 [lú<sup>1</sup>mu-kin-nu lú<sup>1</sup>lu-è]-ana-zalág<sup>d</sup>amar-utu
- 8 [a]-[šú šá<sup>1</sup>na-din a<sup>1</sup>lú<sup>1</sup>kù-tim<sup>1d</sup>en-mu<sup>1?</sup> a-šú šá<sup>1d</sup>  
 en-mu-gar-un a<sup>1</sup>lú<sup>1</sup>sanga<sup>d</sup>innin-tin-tir<sup>ki</sup>
- 10 u<sup>lú</sup>umbisag<sup>1d</sup>nà-numun-si-sá a<sup>1</sup>e-gì-bi  
<sup>kur</sup>a-il-ta-am-mu bād ga-raš
- 12 <sup>iti</sup>gu<sub>4</sub> u<sub>4</sub> 16-kam mu 6-kam<sup>1</sup>ku-ra-áš  
 lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur

(1-4)20 sicles à 1/8<sup>ème</sup> d'impureté par sicle appartenant à Itti-Marduk-balaṭu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi, sont à la charge d'Ina-šilli-Akitu, fils de Mušezib-Nabu. Par mois sur un mine un sicle d'argent croîtra à sa charge. (6)Il les donnera à Ecbatane.

(7-9)Les témoins : Luši-ana-nur-Marduk, fils de Nadinu, descendant de Kutimu ; Bel-iddin, fils de Bel-šum-iškun, descendant de Šangu-Ištar de Babylone.

(10)Le scribe : Nabu-zer-lišir, descendant d'Egibi.

(11-13)Pays d'Ayiltammu, camp de l'armée, le 16 aiāru (ii) de l'an 6 de Cyrus, roi de Babylone, roi des pays.

## Cyr. 242

- Inventaire : S+ 905. 76-11-17.  
 Date babylonienne : 8/xii-b/Cyrus 6  
 Date julienne 532  
 Lieu : Uruk  
 Archive : Egibi  
 Edition : DEMUTH 1898 : 410 ; [Achemenet]  
 Bibliographie : KRECHER 1970 : 210.

- 2-1/3 ma-na 4 gín kù-babbar<sup>1</sup>ki-d<sup>1</sup>amar-utu-din
- 2 a-šú šá<sup>1d</sup>nà-šeš-meš-mu a<sup>1</sup>e-gi-bi  
 ina šu<sup>11</sup>ap-la-a a-šú šá<sup>1</sup>mu-šal-lim<sup>d</sup>amar-utu a<sup>1</sup>mu-d<sup>1</sup>kur-gal
- 4 u<sup>1</sup>ir-ía a-šú šá<sup>1</sup>si-lim<sup>d</sup>en a<sup>1</sup>lú<sup>1</sup>sanga<sup>d</sup>be  
 ina ú-íl-tì-šú šá<sup>1</sup>6-1/3 ma-na 4 gín kù-babbar
- 6 šá<sup>1</sup>ina muh-hi<sup>1</sup>ap-la-a a-šú šá<sup>1</sup>gi-d<sup>1</sup>amar-utu a<sup>1</sup>mu-d<sup>1</sup>kur-gal  
 u<sup>1</sup>ir-ía a-šú šá<sup>1</sup>si-lim<sup>d</sup>en a<sup>1</sup>lú<sup>1</sup>sanga<sup>d</sup>be
- 8 pu-ut e-tè-ru na-šu-ú  
 [m]a-hir 1+en-ta-àm
- 10 [šá]-ṭa-ri il-te-qu-ú

<sup>lú</sup>mu-kin-nu <sup>lú</sup>nà-numun-<sup>gís</sup>a-šú šá <sup>lú</sup>ki-i[<sup>n-d</sup>]šú  
12 a <sup>lú</sup>šá-mun-šú <sup>lú</sup>30-šeš-meš-din a-šú šá  
<sup>lú</sup>nà-mu-mu a <sup>lú</sup>su-pi-e-<sup>d</sup>en  
14 {<sup>lú</sup>mu}  
<sup>lú</sup>en-šeš-meš-ba-šá a-šú šá <sup>lú</sup>bu-na-nu a <sup>lú</sup>simug  
16 <sup>lú</sup>dub-numun a-šú šá <sup>lú</sup>nà-gin-numun a <sup>lú</sup>30-tab-ni  
<sup>lú</sup>na-na-a-mu a-šú šá <sup>lú</sup>gi-mil-lu  
18 a <sup>lú</sup>hu-un-zu-ú ù <sup>lú</sup>umbisag  
<sup>lú</sup>mu-še-zib-<sup>d</sup>en a-šú šá <sup>lú</sup>numun-ía a <sup>lú</sup>30-šá-du-nu  
20 unug<sup>ki</sup> <sup>iti</sup>še ár-ku-ú u<sub>4</sub> 8-kam  
mu 6-kam <sup>lú</sup>ku-ra-áš lugal e<sup>ki</sup>  
22 lugal kur-kur-meš

(1-8)Itti-Marduk-balaṭu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi, a reçu 2 mines et 24 sicles d'argent des mains d'Aplaia, fils de Mušallim-Marduk, descendant d'Iddin-Amurru, et d'Ardiya, fils de Silim-Bel, descendant de Šangu-Ea, sur une reconnaissance de dette de 6 mines et 24 sicles d'argent qui était à la charge d'Aplaia, fils de Mušallim-Marduk, descendant d'Iddin-Amurru et (pour laquelle) Ardiya, fils de Silim-Bel, descendant de Šangu-Ea, était garant du paiement. (9-10)Ils ont pris chacun un exemplaire.

(11-18)Les témoins : Nabu-zer-lišir, fils de Mukin-Marduk, descendant de Ša-našišu ; Sin-ahhe-iddin, fils de Nabu-šum-iddin, descendant de Suppe-Bel ; Bel-ahhe-iqišaia, fils de Bunanu, descendant de Nappahu ; Šapik-zeri, fils de Nabu-mukin-zeri, descendant de Sin-tabni ; Nanaia-iddin, fils de Gimillu, descendant de Hunzu.

(18-19)Le scribe : Mušezib-Bel, fils de Zeriya, descendant de Sin-šadunu.

(20-22)Uruk, le 8 *addaru*-intercalaire (xii-b) de l'an 6 de Cyrus, roi de Babylone, roi des pays.

### Cyr. 270

Inventaire : S+ 1633. 76-11-17.  
Date babylonienne : 20+[x]/viii/Cyrus 7  
Date julienne 532  
Lieu : Babylone  
Archive : Egibi  
Edition : [Achemenet]  
Bibliographie : KRECHER 1970 : 213.

3 ma-na 16 gín kù-babbar šá <sup>lú</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din  
2 dumu-šú šá <sup>lú</sup>nà-šeš-meš-mu dumu <sup>lú</sup>e-gì-bi  
ina ugu <sup>lú</sup>at-kal-a-na-<sup>d</sup>dumu-sag-gil dumu-šú  
4 šá <sup>lú</sup>30-en-ú-šur <sup>lú</sup>sag šá <sup>lú</sup>kam-bu-zi-ía  
dumu lugal ina til šá <sup>iti</sup>apin i-nam-din  
(...)  
<sup>lú</sup>en-mu dumu-šú šá <sup>lú</sup>ma<sup>?</sup>-[...

2' <sup>lú</sup>umbisag <sup>l</sup>mu-še-zib-<sup>d</sup>amar-utu dumu-šú šá <sup>ld</sup>nà-na-šir  
 dumu <sup>lú</sup>é-maš <sup>d</sup>é-a tin-tir <sup>ki</sup>iti apin u<sub>4</sub> 20+[x-kam]  
 4' mu 7-kam <sup>l</sup>ku-ra-đš lugal kur-kur

(1-5) 196 sicles d'argent appartenant à Itti-Marduk-balaṭu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi, sont à la charge d'Atkal-ana-mar-Esaggil, fils de Sin-bel-ušur, le subordonné de Cambyse, le fils du roi. <sup>(5)</sup>Il les rendra à la fin du mois d'*arahasamnu* (viii).

[...]

(1') Bel-iddin, fils de [NP ; .....].

(2'-3') Le scribe : Mušeziab-Marduk, fils de Nabu-našir, descendant de Šangu-Ea.

(3'-4') Babylone, le 20 [+x] *arahasamnu* (viii) de l'an 7 de Cyrus, roi des pays.

### Cyr. 325

Inventaire : S+ 703. 76-11-17.

Date babylonienne : 6/xii/Cyrus 8

Année julienne : 530

Lieu : Babylone

Archive : Egibi

Edition : DEMUTH 1898 : 421 ; PEISER 1890 : 53 ; SALONEN 1973 : n°143 ; [Achemenet]

Bibliographie : KRECHER 1970 : 216 ; LAMBERT 1979 : 89 ; DANDAMAEV 1984a : 285.

<sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din a-šú šá <sup>ld</sup>nà-šeš-meš-mu  
 2 a <sup>l</sup>e-gi-bi ina hu-ud lib-bi-šú  
<sup>l</sup>gu-zu-ina-<sup>d</sup>en-aš-bat <sup>lú</sup>qal-la-šú  
 4 a-na <sup>lú</sup>bur-gul-ú-tu a-na  
<sup>l</sup>haš-da-a-a <sup>lú</sup>bur-gul <sup>lú</sup>qal-la  
 6 šá <sup>l</sup>kam-bu-zi-ia dumu lugal a-na  
 4 mu-an-na-meš id-din na<sub>4</sub>-meš níg-ga  
 8 <sup>lú</sup>bur-gul-ú-tu qa-ti-ti  
 ú-lam-mad-su <sup>túgl</sup>mu-šip-tu<sub>4</sub>  
 10 <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din a-na <sup>l</sup>gu-zu-ina-<sup>d</sup>en-aš-bat [<sup>lú</sup>qal-la-šú<sup>2</sup>]  
 ú-kat-tam ki-i la ul-tam-mi-du-uš  
 12 <sup>l</sup>haš-da-a-a 1/3 ma-na kù-babbar i-nam-din  
 ki-i ina 4 mu-an-na-meš ul-tam-mi-du-uš [<sup>na</sup> <sup>ma</sup> <sup>ri-man-nu</sup> i]-[...  
 14 <sup>lú</sup>mu-kin-nu <sup>l</sup>ki-na-a a-šú šá <sup>l</sup>zalág-e-a  
 a <sup>l</sup>ir-a-nu <sup>l</sup>šá-<sup>d</sup>nà-šu-ú a-šú šá <sup>ld</sup>en-ri-man-nu  
 16 <sup>ld</sup>en-kád <sup>lú</sup>umbisag a-šú šá <sup>ld</sup>en-šeš-meš-su  
 a <sup>l</sup>ur-<sup>d</sup>nanna tin-tir <sup>ki</sup>itiše  
 18 u<sub>4</sub> 6-kam mu 8 <sup>l</sup>kur-raš  
 lugal tin-tir <sup>ki</sup> lugal kur-kur-meš

- 20      šá 5 gín kù-babbar [.....  
           <sup>iti</sup>bár u<sub>4</sub>-mu <sup>d</sup>en-líl [.....  
 22      [.....] i-nam-din

Remarque :

l. 9 : le terme de *mušiptu* désigne un type de vêtement qui à la fois attesté pour des esclaves, des travailleurs, des rois et des statues de divinités. Il entre également dans la composition de certaines dots (CAD M/2 : 242-243).

<sup>(1-7)</sup>Itti-Marduk-balaṣu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi, dans la joie de son cœur, a confié son esclave, Guzu-ina-Bel-aṣbat, à Hašdaia, le tailleur de pierre, esclave du prince Cambyse, pour qu'il lui apprenne la taille des pierres pendant quatre années. <sup>(7-8)</sup>Il lui enseignera tout ce qui concerne les pierres relevant du métier de tailleur de pierres. <sup>(9-11)</sup>Itti-Marduk-balaṣu fournira à Guzu-ina-Bel-aṣbat un habit-*musiptu*. <sup>(11-12)</sup>S'il ne lui apprend rien pas, Hašdaia versera 20 sicles d'argent. <sup>(13)</sup>Si au cours des 4 années il lui a enseigné .....

<sup>(14-15)</sup>Les témoins : Kinaia, fils de Nurea, descendant d'Ir'anni ; Ša-Nabu-šu, fils de Bel-remanni.

<sup>(16-17)</sup>Le scribe : Bel-kašir fils de Bel-ahhe-eriba, descendant de Kalbi-Ištar.

<sup>(17-19)</sup>Babylone, le *addaru* (xii) de l'an 8 de Cyrus, roi de Babylone, roi des pays.

<sup>(21-22)</sup>5 sicles d'argent [.....], mois de *nisannu* (i), jour d'Enlil [.....] il donnera.

**Cyr. 371**

- Inventaire :      AH. 59. 83-1-18.  
 Lieu :              (Lahiru ?)  
 Archive :          Ebabbar  
 Edition :          [Achemenet]  
 Bibliographie :    JOANNÈS 2005 : 186 ; MACGINNIS 2002a :179.  
 Autres copies :    CT 22, 140

- im <sup>ld</sup>en<sup>l</sup>-šeš-meš-ba-šá  
 2      a-na <sup>lu</sup>sanga zimbir<sup>ki</sup>  
           ad-ia <sup>d</sup>pa u <sup>d</sup>amar-utu a-na  
 4      ad<sup>l</sup>-<ia> lik-ru-bu  
           a-ki <sup>ld</sup>utu-it-ti-ia  
 6      a-na pa-ni en-ia al-tap-ra  
           1 gur še-bar ina kurum<sub>6</sub>-há  
 8      <sup>iti</sup>bár en lid-da-áš-šú  
           dul-lu ina la-hi-ri  
 10     ip-pu-uš u zab-bil-lu  
           en lu-še-bi-li tam-lu-ú  
 12     nu-mál-la



Remarques :

l. 1 : il est écrit <sup>1d</sup>nà-šeš-meš-ba-šá mais la copie de ce texte, CT 22, 140 donne pour cette ligne la lecture suivante : <sup>1d</sup>en-šeš-meš-ba-šá. MacGinnis (MACGINNIS 2002a : 179 n. 3) cite une collation de ce dernier texte est confirme cette lecture. Bel-ahhe-iqišaia est attesté en tant que *qīpu* de l'Ebabbar de l'an 8 de Nabonide à l'an 5 de Cyrus (BONGENAAR 1997, 48-49).

<sup>(1-4)</sup>Lettre de Bel-ahhe-iqišaia au Prêtre de Sippar, mon père. Que Nabû et Marduk bénissent mon père ! <sup>(5-</sup>  
<sup>8)</sup>Comme j'ai envoyé Šamaš-ittiya devant mon seigneur que mon seigneur lui donne 180 litres d'orge dans les rations alimentaires de *nisannu (i)*. <sup>(9-11)</sup>(Puis) Il effectuera le travail dans Lahiru et que mon seigneur lui fasse apporter des paniers. <sup>(11-12)</sup>Nous édifions une terrasse.

**Dar. 112**

Date babylonienne : [-]/i/Darius I 4  
Année julienne : 518  
Lieu de rédaction : Sippar  
Archive : Ebabbar  
Edition : [Achemenet]  
Bibliographie : BONGENAAR 1997 : 131-132, 259, 392, 401.

10 gín kù-babbar [ri-ik<sub>1</sub>-su mu[rub<sub>4</sub> šá]  
2 mu 3-kam 4 gín [i<sup>1</sup>-[giš]  
0,0.1 sah-le-e 0,0.1 x[...  
4 10 gur še-bar 10 gur zú-lum-ma [...  
ri-ik-su murub<sub>4</sub> šá mu [4-kam]  
6 <sup>1</sup>da-ri-mu-šú lugal tin-tir<sup>ki</sup> [lugal<sub>1</sub> [kur-kur]  
a-na <sup>1</sup>ki-na-a <sup>li</sup>[x  
-----  
8 1/3 gín kù-babbar ri-[ik-su murub<sub>4</sub>]  
a-na <sup>1</sup>šu [paq<sub>1</sub>-[du<sup>2</sup>  
10 5 gín kù-babbar ina [ri-ik-su murub<sub>4</sub>]  
<sup>1</sup>ir-<sup>d</sup>a-nu-ni-tu<sub>4</sub> [.....  
12 sî-na  
10 gín kù-babbar ina sat-tuk <sup>li</sup>lu[nga-meš...  
14 šá maš-šar-tu<sub>4</sub> šá <sup>iti</sup>bár [.....  
mu 4-kam a-na <sup>1</sup>ú-bal-liṭ-[su-<sup>d</sup>gu-la sî-na]

<sup>(1-7)</sup>10 sicles d'argent, *rikis qabli* de l'an 3, 4 sicles d'huile, 6 litres de cresson, 6 litres d'[huile], 1 800 litres d'orge, 1 800 litres de dattes [...], *rikis qabli* de l'an [4] de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone et des pays, pour Kinaia, le [...] ont été donnés].

<sup>(8-11)</sup>1/3 sicle d'argent, *rikis qabli* pour Gimillu, 5 sicles d'argent sur le *rikis qabli* d'Arad-Anunitu [...] ont été donnés.

<sup>(13-15)</sup>10 sicles d'argent depuis les offrandes régulières des bra[sseurs] en rémunération au mois de *nisannu* [...] de l'an 4 [ont été donnés] à Uballis[su-Gula].

**Dar. 154**

Inventaire : n. 2. 77-4-17.  
 Date babylonienne : 15/i/Darius I<sup>er</sup> 5  
 Année julienne : 517  
 Lieu : Babylone  
 Archive : Egibi  
 Édition : PEISER 1890 : 11. ABRAHAM 2004 : 376-377 ; [Achemenet]  
 Bibliographie : KRECHER 1970 : 264 ; WAERZEGGERS 2010a : 806.

<sup>1</sup>ku-ṣur-ra-a a-šú šá <sup>1</sup>dù-ía a <sup>1</sup>dù-a-šá-dingir-ía  
 2 a-na i-di-šú it-ti <sup>lú</sup>erín-meš šá <sup>giš</sup>gigir  
 šá <sup>id</sup>en-a-mu <sup>lú</sup>gar-umuš e<sup>ki</sup> a-na uru <sup>kur</sup>elam-ma<sup>ki</sup>  
 4 a-na {ina} muh-hi <sup>1</sup>ši-ir-ku a-šú šá <sup>1</sup>sì-na-a a <sup>1</sup>e-gi-bi  
 il-lak-ku 50 gín kù-babbar šá ina 1 gín bit-qa  
 6 <sup>1</sup>ku-ṣur-ra-a i-di-šú a-di qí-it <sup>iti</sup>du<sub>6</sub>  
 ina šu<sup>11</sup> <sup>1</sup>ši-ir-ku ma-hi-ir 1+en-a-ta  
 8 šá-ṭa-ri <il>-qu-ú pu-ut <sup>1</sup>ku-ṣur-ra-a  
<sup>1</sup>nap-sa-nu a-šú šá <sup>1</sup>du-gur-din-iṭ  
 10 na-ši  
<sup>lú</sup>mu-kin-nu <sup>1</sup>damar-utu-mu-urì a-šú šá <sup>1</sup>kur-ban-ni-<sup>d</sup>amar-utu  
 12 a <sup>lú</sup>sipa <anše>-kur-ra <sup>1</sup>mu-<sup>d</sup>nà a-šú šá <sup>1</sup>en-šú-nu  
<sup>lú</sup>gír-lá kar-ri <sup>1</sup>dēn-it-tan-nu a-šú šá <sup>1</sup>ki-<sup>d</sup>nà-din  
 14 a <sup>1</sup>ma-la-hu <sup>1</sup>nap<sup>1</sup>-sa-nu <sup>lú</sup>umbisag a-šú šá  
<sup>1</sup>du-gur-din-iṭ a <sup>1</sup>kal-<sup>d</sup>im tin-tir<sup>ki</sup> <sup>iti</sup>bár  
 16 u<sub>4</sub> 15-kam mu 5-kam <sup>1</sup>da-ri-mu<sup>(sic)</sup>  
 lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur

<sup>(1-5)</sup>Kuṣuraia, fils de Baniya, descendant de Bana-šá-iliya ira en échange d'un salaire dans la Ville d'Élam avec les soldats du char de Bel-apla-iddin, le gouverneur de la ville de Babylone pour le compte de Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi. <sup>(5-7)</sup>Kuṣuraia a reçu son salaire jusqu'à la fin du mois de *tašrītu* (vii), soit 50 sicles d'argent à 1/8<sup>e</sup> d'impureté, de la part de Širku. <sup>(7-8)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat). <sup>(8-9)</sup>Napsanu, fils de Nergal-uballiṭ, se porte garant pour Kuṣuraia.

<sup>(11-14)</sup>Les témoins : Marduk-šum-ušur, fils de Kurbanni-Marduk, descendant de Re'i-sisi ; Iddin-Nabu, fils de Belšunu, descendant de Ṭabih-kari ; Bel-ittannu, fils d'Itti-Nabu-balaṭu, descendant de Malahu.

<sup>(14-15)</sup>Le scribe : Napsanu, fils de Nergal-uballiṭ, descendant de Mudammiq-Adad.

<sup>(15-17)</sup>Babylone, le 15 *nisannu* (i) de l'an 5 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

**Dar. 156**

Inventaire :	n.178. 76-11-16.
Date babylonienne	24/i/Darius I 5
Année julienne	517
Lieu	Babylone
Archive	Egibi
Edition	PEISER 1890 : 60 ; ABRAHAM 2004 : 377 ; [Achemenet]
Remarques	KRECHER 1970 : 265 ; WUNSCH 1993 : 85 n. 322. ABRAHAM 2004 : 26, 17f., 31, 38, 20 n. 40, 22f., 179, 539, 364 ; WAERZEGGERS 2010a : 796-797.

- 1/3 ma-na 5 gín kù-babbar šá ina 1 gín bit-qa  
2 nu-uh-hu-tu e-lat 3 ma-na kù-babbar mah-ru-ú  
šá ina 1 gín bit-qa nu-uh-hu-tu <sup>1d</sup>en-mu  
4 a-šú šá <sup>1</sup>ki-amar-utu-din a <sup>1</sup>šeš-ba-ni  
ina šu <sup>1d</sup>amar-utu-na-šir-ibila a-šú šá  
6 <sup>1</sup>ki-amar-utu-din a <sup>1</sup>e-gi-bi ina qí-bi  
šá <sup>1</sup>mu-ra-šu-ú a-šú šá <sup>1d</sup>amar-utu-mu-mu  
8 a <sup>1</sup>dingir-illat-ú ri-kis murub<sub>4</sub>-šú  
a-na a-la-ku a-na pa-ni lugal  
10 ma-hi-ir <sup>1u</sup>mu-kin-nu <sup>1d</sup>amar-utu-kar-ir  
a-šú šá <sup>1</sup>mu-ra-nu a <sup>1</sup>e-gi-bi  
12 <sup>1d</sup>en-din-iṭ a-šú šá <sup>1</sup>ke-reb-tú a <sup>1</sup>zalág-<sup>d</sup>30  
<sup>1d</sup>amar-utu-numun-dù a-šú šá <sup>1d</sup>en-šeš-meš-mu  
14 a <sup>1u</sup>simug <sup>1r</sup>-<sup>d</sup>ba-ba<sub>6</sub> dub-sar  
a-šú šá <sup>1d</sup>u-gur-ú-še-zib a <sup>1</sup>e-gi-bi  
16 tin-tir <sup>ki</sup>iti bár u<sub>4</sub> 24-kam  
mu 5-kam <sup>1</sup>da-ri-ia-muš  
18 lugal e<sup>ki</sup> lugal kur-kur

<sup>(1-3)</sup>(Concernant) les 25 sicles d'argent à 1/8<sup>ème</sup> d'impureté de qualité courante, non compris 3 mines d'argent antérieures à 1/8<sup>ème</sup> d'impureté de qualité courante : <sup>(3-9)</sup>Bel-iddin, fils d'Itti-Marduk-balaṭu, descendant d'Ah-bani, les a reçus de la part de Marduk-našir-apli, fils d'Itti-Marduk-balaṭu, descendant d'Egibi, sur ordre de Murašu, fils de Marduk-šum-iddin, descendant d'ilu-tillati, (pour) son équipement (*rikis qabli*) pour aller devant le roi.

<sup>(10-14)</sup>Les témoins : Marduk-eṭir, fils de Muranu, descendant d'Egibi ; Bel-uballiṭ, fils de Kerebtu, descendant de Nur-Sin ; Marduk-zer-ibni, fils de Bel-ahhe-iddin, descendant de Nappahu.

<sup>(14-15)</sup>Le scribe : Arad-Baba, fils de Nergal-ušeziḫ, descendant d'Egibi.

<sup>(16-18)</sup>Babylone, le 24 *nisannu* (i) de l'an 5 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

**Dar. 158**

Inventaire :	S+ 514. 76-11-17.
Date babylonienne :	7/iii/Darius I 5
Année julienne :	517
Lieu :	Babylone
Archive :	Egibi
Edition :	PEISER 1890 : 45; ABRAHAM 2004 : 379, n°94 ; [Achemenet]
Bibliographie :	KRECHER 1970 : 265-266 ; ABRAHAM 2004 : 19 n. 35, 31 n. 87, 33, 36 n. 113, 328f., 404, 406, 408, 103, 107, 115, 391, 467 ; JURSA 2009 : 259 et 261.

- <sup>1</sup>bul<sup>1</sup>-ṭa<sup>1</sup>-a a-šú šá <sup>1</sup>ha-ṭba<sup>1</sup>-ṣi-ru a <sup>1</sup>lú<sup>1</sup>ṣipa gu<sup>4</sup>ṭ
- 2 a-na i-di-šú a-na iti 8 gín kù-babbar ina <sup>1</sup>giš<sup>1</sup>má<sup>1</sup> ṣá <sup>1</sup>d<sup>1</sup>amar-utu-na-ṣir-ibila ṣá ka-an-šú ṣá lu[gal]
- 4 ina lib-bi a-na i-di-šú il-lak iti 0,1.1.3 qa qé-me  
ṭmun<sup>1</sup> sah-le-e u šam-ni <sup>1</sup>d<sup>1</sup>amar-utu-na-ṣir-ibila
- 6 a-na <sup>1</sup>bul-ṭa-a i-nam-din <sup>1</sup>bul-ṭa-a it-ti  
<sup>1</sup>giš<sup>1</sup>má<sup>1</sup> il-lak u <sup>1</sup>giš<sup>1</sup>má<sup>1</sup> a-di-i tin-tir<sup>ki</sup>
- 8 ul ú-x-pa-ri ṭ x x ṭ ṣá ṭ x ṭ [...  
[x] ta kal la ṭ x x x x x ṭ [...
- 10 <sup>1</sup>lú<sup>1</sup>tin-tir<sup>ki</sup>-meš ṣá ina <sup>1</sup>giš<sup>1</sup>má<sup>1</sup>-šú [...  
[ul]-tu u<sup>4</sup> 10-kam ṣá <sup>1</sup>iti<sup>1</sup>sig<sup>4</sup> [...
- 12 ṭi<sup>1</sup>-n[am-din] <sup>1</sup>lú<sup>1</sup>mu-kin-nu <sup>1</sup>d<sup>1</sup>é-<sup>1</sup>...  
a-šú ṣá <sup>1</sup>mu-še-zib-<sup>d</sup>amar-utu a <sup>1</sup>lú<sup>1</sup>gír lá k[a-a-ri]
- 14 ṭr-<sup>d</sup>gu-la a-šú ṣá <sup>1</sup>d<sup>1</sup>amar-utu-mu-urì  
a <sup>1</sup>na-ba-a-a <sup>1</sup>d<sup>1</sup>nà-it-tan-nu a-šú ṣá
- 16 <sup>1</sup>d<sup>1</sup>nà-zi-urì a <sup>1</sup>d<sup>1</sup>30-da-ma-qu <sup>1</sup>lú<sup>1</sup>umbisag  
<sup>1</sup>gi-mil-lu-<sup>d</sup>utu a-šú ṣá <sup>1</sup>šul-lu-mu a <sup>1</sup>na-din
- 18 e<sup>ki</sup> <sup>1</sup>iti<sup>1</sup>sig<sup>4</sup> u<sup>4</sup> 7-kam mu 5-kam  
<sup>1</sup>da-a-ri-muš lugal e<sup>ki</sup> u kur-kur ṭe-lat
- 20 10 gín kù-babbar ina i-di-šú <sup>1</sup>bul-ṭa-a ina šu<sup>1</sup>  
<sup>1</sup>d<sup>1</sup>amar-utu-na-ṣir-ibila ma-hir
- 22 1+en-ta-àm {a'} il-qu-ú

Remarque :

l. 3 : le terme de *kanšu* désigne un type de service de transport par ânes ou par bateaux (VAN DRIEL 2002 : 264).

<sup>(1-4)</sup>Bulṭaia, fils de Habaširu, descendant de Re'i-alpi, ira dans le bateau de Marduk-našir-apli contre un salaire mensuel de 8 sicles d'argent pour le *kanšu* du roi. <sup>(4-6)</sup>Marduk-našir-apli versera pour chaque mois à Bulṭaia 45 litres de farine du roi, du cresson et de l'huile. <sup>(6-7)</sup>Bulṭaia naviguera avec le bateau depuis Babylone <sup>(8-9)</sup>[..] <sup>(10)</sup>Les

Babyloniens qui sont dans son bateau [.....] <sup>(11-12)</sup>À partir du 10 *simānu* (iii), [Marduk-našir-apli lui] donnera (son salaire ?).

<sup>(12-17)</sup>(Les Témoins et le scribe).

<sup>(18-19)</sup>Babylone, le 7 *simānu* (iii) de l'an 5 de Darius I<sup>er</sup>, roi de Babylone et des pays.

<sup>(20-21)</sup>Non compris 10 sicles d'argent que Bulṭaia a reçu sur son salaire de la part de Marduk-našir-apli.

<sup>(22)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

#### **Dar. 164**

Inventaire : n. 39. 81-6-25.

Date babylonienne : 1/v/Darius I 5

Année julienne : 517

Lieu de rédaction : Šahrinu

Archive : Egibi

Edition : PEISER 1890 : 32 ; ABRAHAM 2004 : 381, n°95 ; [Achemenet]

Bibliographie : KRECHER 1970 : 267-268 ; ABRAHAM 2004 : 57, 59, 121, 38, 324, 461, 477, 122f., 522, 603, 157, 231, 360, 384.

1/2 ma-na kù-babbar 30 pít-ti šá sum-sar šá  
2 <sup>1d</sup>amar-utu-{na}-pap-a a-šú šá <sup>1ki-d</sup>amar-utu-din  
a <sup>1e-gi-bi</sup> ina muh-hi <sup>1d</sup>nà-ma-a-ku-urì a-šú šá  
4 <sup>1d</sup>nà-a-mu ina <sup>itì</sup>bár šá mu 6-kam kù-babbar a'  
1/2 ma-na 30 pít-ti šá sum-sar i-nam-din  
6 ina šib-šú a-šà-šú i-šal-lim e-lat ú-ìl-tì igi-ti  
šá 2 me 45 gur, 3 pi zú-lum-ma  
8 8 gur, 1.2 še-bar u ú-ìl-tì šá 50 gín kù-babbar ù 44 pít-ti [šá sum-sar]  
ra-šu-tú šá <sup>1d</sup>amar-utu-{na}-pap-a šá muh-hi  
10 <sup>1d</sup>nà-ma-a-ku-urì šá a-šà-meš-šú zaq-pu  
u pi-i šul-pu maš-ka-nu šab-tú  
12 kù-babbar šá a-na ri-ki-is qab-lu šá mu 5-kam  
šá a-na a-la-ku [a-na uru <sup>kur</sup>e-la-du  
14 a-na <sup>1d</sup>nà-ma-a-ku-[urì sî]-nu <sup>lú</sup>mu-kin-nu  
<sup>1d</sup>amar-utu-ba-šá-an-ni [a-šú šá] <sup>1d</sup>en-pap-gál-ši  
16 a <sup>1d</sup>en-e-ṭe-ri <sup>1d</sup>en-[mu] a-šú šá <sup>1d</sup>nà-numun-mu  
<sup>1d</sup>nà-urì-šú a-šú šá <sup>1kar-d</sup>amar-utu <sup>1re-mut-d</sup>en  
18 a-šú šá <sup>1mu</sup>-gin  
<sup>lú</sup>umbisag <sup>1d</sup>en-dù a-šú šá <sup>1d</sup>u-gur-numun-dù  
20 a <sup>lú</sup>sanga <sup>d</sup>na-na-a <sup>uru</sup>šah-ri-nu <sup>itì</sup>ne  
u, 1-kam mu 5-kam <sup>1da-ri-a'</sup>muš  
22 lugal tin-tir<sup>ki</sup> u kur-meš

Remarques :

l. 13 : pour la restitution du toponyme *uru<sup>kur</sup>e-la-du* et son identification avec l'Élam voir le commentaire de la ligne 13 du texte *Dar. 167*.

l. 16 : Le nom du témoin est restitué à partir du texte *Dar. 167 : 14*.

<sup>(1-4)</sup>30 sicles d'argent et 30 bottes d'oignons appartenant à Marduk-našir-apli, fils d'itti-Marduk-balaštu, descendant d'Egibi, sont à la charge de Nabu-maku-ušur, fils de Nabu-apla-iddin. <sup>(4-5)</sup>Au mois de *nisanu* (i) de l'an 6, il donnera les 30 sicles d'argent et les 30 bottes d'oignons. <sup>(6)</sup>Il se satisfera par la redevance agricole de son champ. <sup>(6-11)</sup>Non compris une dette antérieure de 44 208 litres de dattes, 1 488 litres d'orge et une reconnaissance de dette de 50 sicles d'argent et 44 bottes d'oignons, créances de Marduk-našir-apli à la charge de Nabu-maku-ušur dont les terres agricoles plantées et en chaumes sont le gage. <sup>(12-14)</sup>C'est l'argent qui a été donné à Nabu-maku-ušur pour l'équipement (*rikis qabli*) de l'an 5 pour aller [dans la ville du pays] d'Élam.

<sup>(14-18)</sup>Les témoins : Marduk-iqišaanni, fils de Bel-aha-ušabši, descendant de Bel-eširu ; Bel-[iddin], fils de Nabu-zer-iddin ; Nabu-ušuršu, fils de Mušezib-Marduk ; Remut-Bel, fils de Šum-ukin.

<sup>(19-20)</sup>Le scribe : Bel-ibni, fils de Nergal-zer-ibni, descendant de Šangu-Nanaia.

<sup>(20-22)</sup>Šahrinu, le 1<sup>er</sup> *abu* (v) de l'an 5 de Darius, roi de Babylone et des pays.

**Dar. 167**

Inventaire :	n. 62. 81-6-25.
Date babylonienne	1/v/Darius I 5
Année julienne	517
Lieu	Šahrinu
Archive	Egibi
Edition	PEISER 1870 : 32 ; ABRAHAM 2004 : 383, n°96 ; [Achemenet]
Remarques	KRECHER 1970 : 266-267. ABRAHAM 2004 : 57, 59, 81, 121, 38, 324, 461, 122f., 522, 603, 157, 231, 360, 376, 382f.

	50 gín kù-babbar 50 [pít-ti šá]
2	sum-sar šá <sup>id</sup> amar-utu-{na}-pap-a a-šú šá <sup>k</sup> [i- <sup>d</sup> amar-utu-din a <sup>l</sup> e-gi-bi] ina muh-hi <sup>l</sup> re-mut- <sup>d</sup> en a-šú šá <sup>l</sup> mu-gin
4	ina <sup>iti</sup> bár šá mu 6-kam kù-babbar a' 50 gín 50 pít-ti šá sum-sar i-nam-din
6	ina šib-šú a-šà-šú i-šal-lim e-lat ú-ìl-tì ra-šu-tu igi-ti šá 2 me 97 gur,3 pi
8	zú-lum-ma 11 gur,2.3 še-bar u e-lat ú-ìl-tì šá 1 ma-na 10 gín kù-babbar
10	šá muh-hi <sup>l</sup> re-mut- <sup>d</sup> en šá a-šà-šú zaq-pu u pi-i šul-pu maš-ka-nu šab-tú
12	kù-babbar šá a-na [ri]-ki-is qab-lu' šá mu 5-kam [šá a-na a-la-ku] šá uru <sup>kur*</sup> e-l[a-du] a-na <sup>id</sup> nà-ma-a-ku-urì sìn-nu
14	<sup>lú</sup> mu-kin-nu <sup>id</sup> en-mu

- a-šú šá<sup>ld</sup>nà-numun-mu<sup>ld</sup>amar-utu-ba-šá-an-ni [a-šú šá<sup>ld</sup>en-pap-gál-ší]
- 16 a<sup>ld</sup>en-e-ṭe-ri<sup>ld</sup>nà-urì-šú a-šú [šá<sup>ld</sup>kar<sup>d</sup>amar]-utu  
<sup>ld</sup>nà-ma-a-ku-urì a-šú šá<sup>ld</sup>nà-a-[mu]
- 18 <sup>lú</sup>umbisag<sup>ld</sup>en-dù [a-šú šá<sup>ld</sup>u-gur-numun-dù]  
a<sup>lú</sup>sanga<sup>d</sup>na-na-[a<sup>uruš</sup>ah-ri-nu]
- 20 <sup>iti</sup>ne [u<sub>4</sub> 1-kam mu 5-kam]  
<sup>[i]</sup>da-ri-a'-[muš lugal tin-tir<sup>ki</sup> u kur-meš]

Remarques :

l. 13 : Les signes visibles des textes *Dar.* 164 : 13 ([x x]-e-la-du) et *Dar.* 167 : 13 (<sup>uruš</sup>e-e-[x-x]) permettait de reconstituer le nom entier du toponyme : <sup>uruš</sup>e-e-la-du. La ville de Šeladu n'est attestée que dans ces deux textes (ZADOK 1985a : 291). Une mission effectuée au British Museum en septembre 2010 nous a permis de collationner le texte et de constater qu'il y avait un signe KUR à la place du signe ŠE. Le toponyme se lit donc : uru<sup>kur</sup>e-la-du. Il s'agit très probablement d'une lecture légèrement défective pour le pays d'Élam. Plusieurs arguments peuvent être évoqués :

1) Parmi l'ensemble des destinations des travailleurs babyloniens mobilisés par le pouvoir perse une seule commence par les déterminatifs URU KUR (soit « la ville du pays de ... », il s'agit de l'Élam. Or, au cours de l'an 5 plusieurs textes évoquent la venue de Babyloniens en Élam : WAERZEGGERS 2010b : n°78 et n°79 et *Dar.* 154.

2) Le pays d'Élam est écrit de manière phonétique : <sup>kur</sup>e-lam-mat. Un rapprochement du M et du T peut conduire à une assimilation de la nasale au voisinage de la dentale. On explique ainsi la forme <sup>kur</sup>e-lam-du du texte WAERZEGGERS 2010b : n°82 : l. 8. La forme <sup>kur</sup>e-la-du en serait encore une forme altérée où le D marquerait une dentalisation de la nasale M au contact du T. (<sup>kur</sup>e-lam-tu).

<sup>(1-3)</sup>50 sicles d'argent et 50 bottes d'oignons appartenant à Marduk-našir-apli, fils d'Itti-Marduk-balaṭu, descendant d'Egibi, sont à la charge de Remut-Bel, fils de Šum-ukin. <sup>(4-5)</sup>Au mois de *nisannu* (i) de l'an 6, il donnera les 50 sicles d'argent et les 50 bottes d'oignons. <sup>(6)</sup>Il se satisfera par la redevance agricole de son champ. <sup>(6-11)</sup>Non compris une reconnaissance de dette antérieure de 53 568 litres de dattes, de 2 070 litres d'orge et une reconnaissance de dette de 70 sicles d'argent à la charge de Remut-Bel dont la terre agricole plantée et en chaumes est le gage. <sup>(12-13)</sup>C'est l'argent qui a été donné à Nabu-maku-ušur pour l'équipement (*rikis qabli*) de l'an 5 pour aller dans la ville du pays d'Élam.

<sup>(14-17)</sup>Les témoins : Bel-iddin, fils de Nabu-zer-iddin ; Marduk-iqīšaianni, fils de Bel-ah-ušašbi, descendant de Bel-eṭiru ; Nabu-ušuršu, fils de Mušezib-Marduk ; Nabu-maku-ušur, fils de Nabu-apla-iddin.

<sup>(18-19)</sup>Le scribe : Bel-ibni, fils de Nergal-zer-ibni, descendant de Šangu-Nanaia.

<sup>(19-21)</sup>Šahrinu, le 1<sup>er</sup> *abu* (v) de l'an 5 de Darius, roi de Babylone et des pays.

**Dar. 230**

Inventaire : AH. 638. 82-9-18

Date babylonienne : 12/xi/Darius I 7

Année julienne : 514

Lieu : Sippar

Archive : Ebabbar

Édition : MACGINNIS 1995 : 35-36 (n°24) (transcription et traduction). Planche 6 (copie) ; [Achemenet]

Bibliographie : GRAZIANI 1989 : n°17 (sceaux).

- řim 1 [ 1 x x x ]<sup>id</sup>[en-mu]  
2 [ú-bal-liř]-su-<sup>d</sup>gu-la  
[u <sup>1</sup>ni-din-it] <sup>li</sup>se-pi-ri a-na  
4 [ 1 bul-ř ]a-a šeš-a-ni <sup>d</sup>en <sup>d</sup>na  
[šu-lum] u din šá šeš-i-ni liq-bu-ú  
6 [x] gur zú-lum-ma řám<sup>7</sup>  
[x] gur še-giř-ì ù  
8 [x] ma-na kù-babbar šá a-na  
<sup>li</sup>erín-meš šá <sup>kur</sup>elam<sup>ki</sup> sì-na  
10 a-na <sup>1</sup>id-di-ia i-din  
zú-lum-ma gam-ru-ú-tu in-na-ás-šú  
12 <sup>iti</sup>zíz u<sub>4</sub> 12 kam mu ř7<sup>7</sup> kam  
<sup>1</sup>da-ri-mu-šú lugal e<sup>ki</sup> lugal kur-kur

Remarque :

l. 1-4 : Nous suivons les restitutions proposées par G. MacGinnis qui se fonde sur de nombreux parallèles (MACGINNIS : 35-36 / n°24).

<sup>(1-4)</sup>Lettre de [NP, Bel-iddin], [Uballis]su-Gula [et Nidintu], les scribes sur parchemin à [Bulř]aia, notre frère. <sup>(4-</sup>

<sup>5)</sup>Que les dieux Bēl et Nabû décrètent [santé] et vie pour notre frère! <sup>(6-9)</sup>(Concernant) les [x] litres de dattes valeur de (?) [x] litres de sésame et de [x] mine d'argent qui ont été donnés pour les travailleurs du pays d'Élam, <sup>(10)</sup>donne-les à Iddiya! <sup>(11)</sup>Donne-lui les dattes complètes!

<sup>(12-13)</sup>Le 12 šabātu (xi) de l'an 7 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

**Dar. 293**

Inventaire : AH. 1. 82-9-18.

Date babylonienne : [Darius 10]

Année julienne : 512-511

Lieu : (Sippar)

Archive : (Ebabbar)

Edition : [Achemenet]

Bibliographie : JURSA 1995a ; BONGENAAR 1997 : 37 n. 63 ; 38 n. 65. VAN DRIEL 2002 : 246-247.

- [.....] ř x x [.....]  
2 [.....]-meš <sup>li</sup>[x]-meš dul-lu ř x [..  
-----  
[.....]-mu é anše-kur-ra-meš <sup>li</sup>simug zabar  
4 5 iti-meš 23 u<sub>4</sub>-mu <sup>li</sup>[simug] an-bar šá <sup>li</sup>simug zabar



- 6 10 iti-meš 13 u<sub>4</sub>-meš <sup>1d</sup>saggár-dù u é-gu<sub>4</sub>
- 9 iti-meš 25 u<sub>4</sub>-meš <sup>1ki-d</sup>utu-din-e é udu-nitá
- 8 𐎠𐎢𐎠 iti-meš 𐎠𐎠𐎢 u<sub>4</sub>-meš <sup>1ki-ne-ne-na-a</sup>  
7 iti-meš <sup>1ú</sup>erín-meš šá kurum<sub>6</sub>-lugal
- 10 e-pe[š] 𐎠níg-šid𐎠 šá pa-sa-i'-du šá <sup>1ú</sup>erín-meš e-[peš]𐎠  
dul-lu šá' kur elam-mat<sup>ki</sup> šá é-šu<sup>11</sup>-meš šá ina šu<sup>11</sup>
- 12 𐎠𐎠𐎠har𐎠-š[i-man]-an-ni-ni lú[x-x] šá šu<sup>11</sup> <sup>1</sup>ina-gissu-lugal  
<sup>1ú</sup>[qí-i-pi] ul-tu <sup>iti</sup>gu<sub>4</sub> mu 9-kam
- 14 [.....] mu 10-kam <sup>1</sup>da-ri-a'-šú  
[.....] 𐎠x x <sup>iti</sup>gan lú𐎠 qí-i-pi
- 16 [.....] ù 𐎠x x𐎠-meš 𐎠x𐎠 <sup>1ú</sup>uš-bar
- (...)

Remarque :

l. 10 : collations d'A. Bongenaar (BONGENAAR 1997 : 38 n. 65).

<sup>(1-2)</sup>[.....] les [...] travail [...]

<sup>(3-5)</sup>[...] les écuries [...] Pendant 5 mois et 23 jours, il n'y avait pas de fondeurs de bronze (et ?) de fondeurs de fer.

<sup>(6)</sup>(Absence de) 10 mois et 13 jours de Bunene-ibni de l'étable,

<sup>(7)</sup>(Absence de) 9 mois et 25 jours d'Itti-Šamaš-balassu-iqbi de la bergerie,

<sup>(8)</sup>(Absence de) 3 mois et 3 jours de Kinenaia,

<sup>(9)</sup>(Absence de) 7 mois des travailleurs des rations du roi,

<sup>(10-13)</sup>Compte effectué du *pasa'du* des travailleurs qui ont accompli le travail d'Élam qui appartenaient au magasin géré par Bunene-šimanni, le [x x], (et) qui sont (maintenant) au service d'Ina-šilli-šarri, [le *qīpu*...] depuis le mois d'*aiāru* (ii) <sup>(14)</sup>[.....] an 10 de Darius (I<sup>er</sup>) <sup>(15)</sup>[...] mois de *kislīmu* (ix), le *qīpu* <sup>(16)</sup>[...] le tisserand [...]

**Dar. 308**

Inventaire : S+ 754. 76-11-17.

Date babylonienne : 28/vii/Darius I<sup>er</sup> 11

Année julienne : 511

Lieu : Šahrinu

Archive : Egibi

Édition : DANDAMAEV 1984a : 350. ABRAHAM 2004 : 398 (n°105) ; [Achemenet]

Bibliographie : DANDAMAEV 1969 : 6. KRECHER 1970 : 290. ABRAHAM 2004 : 57f., 121, 38, 138, 216f., 60f., 71f., 324, 139, 231, 317, 352, 399, 408, 425, 433, 438.

30 gur zú-lum-ma 1/2 ma-na kù-babbar šá gìn-nu  
2 šá<sup>ld</sup> di-ku<sub>5</sub>-en-uri<sup>lú</sup> qal-la šá<sup>ld</sup> amar-utu-pap-a  
a<sup>l</sup> e-gi-bi ina muh-hi<sup>ld</sup> en-mu a-šú šá  
4 <sup>ld</sup> nà-numun-gál-ši ina<sup>iti</sup> du<sub>6</sub> šá mu 12-kam  
zú-lum-ma-a' 30 gur ina<sup><giš></sup> ma-ši-hu šá 1 pi  
6 ina muh-hi 1+et rit-tu<sub>4</sub> ina<sup>uru</sup> šá-ha-ri-nu  
i-nam-din kù-babbar-a<sub>4</sub> 1/2 ma-na šá gìn-nu  
8 ina<sup>iti</sup> du<sub>6</sub> šá mu 12-kam ina sag-du-šú  
i-nam-din a-šà šá [x]ri-i-ni pi-i šul-pu u<sup>giš</sup> gišimmar  
10 maš-ka-nu šá<sup>ld</sup> di-ku<sub>5</sub>-en-uri a-di  
muh-hi šá kù-babbar-šú u zú-lum-ma-šú i-šal-li-mu  
12 kù-babbar ri-kis murub<sub>4</sub> šá a-na<sup>kur</sup> elam<sup>ki</sup> si-nu  
<sup>lú</sup> mu-kin-nu<sup>ld</sup> u-gur-mu a-šú šá<sup>ld</sup> amar-utu-sur  
14 a<sup>l</sup> numun-a-a<sup>l</sup> ni-qu-du a-šú šá<sup>ld</sup> u-gur-mu  
a<sup>l</sup> zalág-za-nu<sup>l</sup> ba-la-ṭu a-šú šá<sup>ld</sup> nà-dù-numun  
16 a<sup>l-lú</sup> en-nun ká-gal<sup>ld</sup> en-kád a-šú šá<sup>ld</sup> dù-ia  
a<sup>l</sup> r-gir<sub>4</sub>-kù<sup>l</sup> r-ia a-šú šá  
18 <sup>ld</sup> nà-en-mu-meš a<sup>l</sup> al-la-a<sup>ld</sup> nà-šeš-pap  
<sup>lú</sup> umbisag a<sup>l</sup> kar<sup>d</sup> amar-utu<sup>uru</sup> šá-ha-ri-nu  
20 <sup>iti</sup> du<sub>6</sub> u<sub>4</sub> 26-kam mu 11-kam  
<sup>l</sup> da-ri-mu-šú lugal e<sup>ki</sup> u kur-meš

(1-4) 5 400 litres de dattes et 30 sicles d'argent estampillé appartenant à Madanu-bel-ušur, le serviteur de Marduk-našir-apli, descendant d'Egibi, sont à la charge de Bel-iddin, fils de Nabu-zer-ušabši. (4-7) Au mois de *tašrītu* (vii) de l'an 12, il rendra les 5 400 litres de dattes en une seule fois selon la mesure de 36 litres dans la ville de Šahrinu. (7-9) Il rendra les 30 sicles d'argent estampillé dans son intégralité au mois de *tašrītu* (vii) de l'an 12. (9-11) Sa terre agricole ... et en chaumes et sa palmeraie sont le gage de Madanu-bel-ušur jusqu'à ce qu'il soit satisfait de ses dattes et de son argent. (12) L'argent est le *rikis-qabli* qui a été donné pour le pays d'Élam.

(13-18) Les témoins : Nergal-iddin, fils de Marduk-eṭir, descendant de Zeriya ; Niqudu, fils de Nergal-iddin, descendant de Nur-zana ; Balaṭu, fils de Nabu-ban-zeri, descendant de Maššar-abulli ; Bel-kašir, fils de Baniya, descendant d'Arad-Nergal ; Ardiya, fils de Nabu-bel-šumati, descendant d'Allaya.

(18-19) Le scribe : Nabu-ah-ušur, fils de Mušezib-Marduk.

(19-21) Šahrinu, le 26 *tašrītu* (vii) de l'an 11 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays.

### Dar. 315

Inventaire : S+ 448. 76-11-17.  
Date babylonienne : 21/xii/Darius I<sup>er</sup> 11  
Année julienne : 510  
Lieu : Šahrinu

Archive : Egibi  
 Édition : PEISER 1890 : 70 ; WUNSCH 1993 : 52 ; [Achemenet]  
 Bibliographie : KRECHER 1970 : 292 ; WUNSCH 1993 : n. 93, 135, 152, 179, 207

šib-šú šá sum-sar níg-ga<sup>d</sup> en šá<sup>uru</sup> šah-ri-nu a-di<sup>Γ x x</sup> 1  
 2 šá mu 10-kam ù mu 11-kam<sup>l</sup> da-ri-muš  
 lugal tin-tir<sup>ki</sup> u kur-kur šá ina igi<sup>lú</sup> er-re-še-e šá  
 4<sup>ld</sup> amar-utu-na-šir-ibila ù<sup>ld</sup> nà-šeš-meš-bul-liṭ  
 dumu-meš šá<sup>l</sup> ki<sup>d</sup> amar-utu-din a<sup>l</sup> e-gi-bi šá ina šu<sup>ll</sup>  
 6<sup>l</sup> šad-din-nu a-šú šá<sup>ld</sup> di-ku<sup>5</sup>-šeš-meš-mu a<sup>l</sup> ši-gu-ú-a  
 šá<sup>giš</sup> bán šá<sup>ld</sup> en-mu<sup>lú</sup> en-nam é-sag-íl  
 8 a-na 42 1/2 ma-na kù-babbar šá gin-nu im-hu-ru-u'  
 šal-šú ha-la i-na ú-tur<sup>ld</sup> amar-utu-na-šir a-šú  
 10 šá<sup>ld</sup> amar-utu-gi it-ti<sup>ld</sup> amar-utu-na-šir-ibila  
 [ù<sup>ld</sup> nà-šeš-meš-bul-liṭ.....  
 (...)  
<sup>lú</sup> mu-kin-nu<sup>l</sup> si-na-a a-šú šá<sup>l</sup> na-di-nu a<sup>l</sup> dù-eš-dingir  
 2'<sup>ld</sup> nà-šeš-meš-bul-liṭ a-šú šá<sup>l</sup> na-di-nu a<sup>lú</sup> šu-ha  
<sup>ld</sup> u-gur-ina-sùh-kar-ir a-šú šá<sup>ld</sup> nà-dù-šeš a<sup>l</sup> ir-a-nu  
 4'<sup>ld</sup> nà-na-šir a-šú šá<sup>l</sup> dù-ia a<sup>l</sup> ir<sup>d</sup> gir<sub>4</sub>-kù  
<sup>lú</sup> umbisag<sup>ld</sup> nà-zi-tì-urì a-šú šá<sup>ld</sup> utu-gin-a a<sup>l</sup> en-ba-ni  
 6'<sup>uru</sup> šah-ri-nu<sup>iti</sup> še u<sub>4</sub> 21-kam mu 11-kam  
<sup>l</sup> da-a-ri-muš lugal tin-tir<sup>ki</sup> u kur-kur  
 8'<sup>l</sup> 1+en-ta-àm il-te-qu-ú

<sup>(1-5)</sup>(Concernant) les redevances de la récolte des ails du Trésor de Bēl du village de Šahrinu de l'an 10 et de l'an 11 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays, qui sont exploités par les cultivateurs de Marduk-našir-apli et de Nabu-ahhe-bulliṭ, les fils d'Itti-Marduk-balaṭu, descendant d'Egibi : <sup>(5-9)</sup>ils l'ont reçue des mains de Šaddinnu, fils de Madanu-ahhe-iddin, descendant de Šigua, (le responsable) du fermage de Bel-iddin, le « gouverneur » de l'Esagil, pour 42 mines et 30 sicles d'argent estampillé. <sup>(9-11)</sup>[Ils partageront] les bénéfices en trois parts pour Marduk-našir-apli, fils de Marduk-ušallim, pour Marduk-našir-apli [et pour Nabu-ahhe-bulliṭ].

<sup>(2'-4')</sup>Les témoins : Iddinaia, fils de Nadinu, descendant d'Eppeš-ili ; Nabu-ahhe-bulliṭ, fils de Nadinu, descendant de Ba'iru ; Nergal-ina-teše-eṭir, fils de Nabu-ban-ahi, descendant d'Ir'anni ; Nabu-našir, fils de Baniya, descendant d'Arad-Nergal.

<sup>(5')</sup>Le scribe : Nabu-napišta-ušur, fils de Šamaš-mukin-apli, descendant de Bel-bani.

<sup>(7'-8')</sup>Šahrinu, le 21 addaru (xii) de l'an 11 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

<sup>(9')</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

**Dar. 346**

Inventaire :	S+ 574. 76-11-17.
Date babylonienne :	22/i/Darius I <sup>er</sup> 13
Année julienne :	509
Lieu :	Suse
Archive :	Egibi
Edition :	[Achemenet]
Bibliographie :	KRECHER 1970 : 297. ABRAHAM 2004 : 408. WAERZEGGERS 2010a : 780, 807 n. 112, 808 n. 115.

- 1-1/2 ma-na kù-babbar šá gìn<sup>1</sup>-nu<sup>1</sup> [.....]
- 2 šá ħr-ia a-[šú šá<sup>1</sup>...]  
a<sup>1</sup>mu-še-zib-<sup>d</sup>amar-utu [ina muhhi<sup>1</sup>... a-šú šá]
- 4 <sup>(1)</sup>gu-za-nu ina<sup>iti</sup>[x kù-babbar-a<sup>1</sup>]  
[1-1/2] ma-na šá gìn-nu [x x x x]
- 6 ina sag-du-šú i-nam-din  
<sup>lu</sup>mu-kin-nu<sup>1</sup>a-ra-hu a-šú šá<sup>1d</sup>nà-šeš-urì
- 8 <sup>1</sup>qa-bu-ú-a a-šú šá<sup>1</sup>ħr-<sup>d</sup>gu-la a<sup>1</sup>ir-a-ni  
<sup>1d</sup>nà-ka-šir a-šú šá<sup>1</sup>a-ra-ah-hu
- 10 <sup>1</sup>dingir-mu a-šú šá<sup>1</sup>a-ra-hu  
<sup>1</sup>šeš-šú-nu a-šú šá<sup>1d</sup>im-numun-dù
- 12 <sup>1</sup>ši-ir-ku dub-sar a-šú šá<sup>1</sup>mu-a a<sup>1</sup>e-gì-bi  
uru<sup>ki</sup>eren<sup>iti</sup>bár u<sub>4</sub> 22-kam
- 14 mu 13-kam <sup>1</sup>da-ri-a<sup>1</sup>-muš [lugal e<sup>ki</sup>]  
lugal kur-kur

<sup>(1-4)</sup>90 sicles d'argent estampillé [...] appartenant à Ardiya, fils [de NP], descendant de Mušeziab-Marduk, [sont à la charge de NP, fils de] Guzanu. <sup>(4-6)</sup>Au mois [de NM], il donnera les [90] sicles [d'argent] dans son intégralité.

<sup>(7-11)</sup>Les témoins : Arahu, fils de Nabu-ah-ušur ; Qabua, fils d'Arad-Gula, descendant d'Ir'anni ; Nabu-kašir, fils d'Arahhu ; Ilu-iddin, fils d'Arahu ; Ahušunu, fils d'Adad-zer-ibni.

<sup>(12)</sup>Le scribe : Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi.

<sup>(13-14)</sup>Suse, le 22 *nisannu* (i) de l'an 13 de Darius (I<sup>er</sup>), [roi de Babylone], roi des pays.

**Dar. 411**

Inventaire :	n. 22. 76-10-16.
Date babylonienne :	22/viii/Darius I <sup>er</sup> 15
Année julienne :	507
Lieu :	Canal royal d'Élam
Archive :	Egibi
Édition :	ABRAHAM 2004 : 422-423 (n°119) ; [Achemenet]

Bibliographie : KRECHER 1970 : 314. ABRAHAM 2004 : 19 n. 35; 55, 33, 111, 35f.n. 115f. ; 530, 349 ;  
WAERZEGGERS 2010a : 789.

2 ma-na kù-babbar babbar-ú nu-uh-hu-tú <šá> ina 1 gín bit-qa  
 2 šá la gín-nu šá<sup>1</sup>ta-at-tan-nu a-šú šá<sup>1</sup>re-mut  
 ina muh-hi<sup>1</sup>ší-ir-ku a-šú šá<sup>1</sup>mu-a  
 4 a<sup>1</sup>e-gì-bi ina<sup>iti</sup>še kù-babbar-a' 2 ma-na  
 babbar-ú nu-uh-hu-tú šá ina 1 gín bit-qa  
 6 šá la gín-nu ina e<sup>ki</sup>i-nam-din  
 a-di-i ú-ìl-tì igi-tu<sub>4</sub>  
 8 šá 1-1/2 ma-na kù-babbar šá a-na dul-lu  
 šá i<sub>7</sub> lugal šá<sup>kur</sup>elam<sup>ki</sup> sì-na  
 10<sup>lú</sup>mu-kin-nu<sup>1d</sup>za-ba<sub>4</sub>-ba<sub>4</sub>-mu a-šú šá  
<sup>1</sup>e-tel-lu<sup>1</sup>ni-din-tu<sub>4</sub> a-šú šá<sup>1</sup>x[.....  
 12 a<sup>1</sup>e-gì-bi<sup>1</sup>ú-bar a-šú šá<sup>1</sup>su-a  
 a<sup>1-lú</sup>šitim<sup>1</sup> <sup>1d</sup>nà-kar-zi-meš a-šú šá  
 14<sup>1</sup>šeš-šú-nu a-šú šá<sup>1</sup>ar-rab-tu<sub>4</sub> <sup>1</sup>mu-mu a-šú šá  
<sup>1d</sup>za-ba<sub>4</sub>-ba<sub>4</sub>-su a<sup>1lú</sup>-ú<sup>1d</sup>nà-mu-gin  
 16 a-šú šá<sup>1</sup>din-su-<sup>d</sup>amar-utu<sup>lú</sup>umbisag<sup>1</sup>bul-ṭa-a  
 a-šú šá<sup>1</sup>mu-<sup>d</sup>en i<sub>7</sub> lugal šá<sup>kur</sup>elam<sup>ki</sup>  
 18<sup>iti</sup>apin u<sub>4</sub> 22-kam mu 15-kam  
<sup>1</sup>da-ri-ia-muš lugal e<sup>ki</sup> u kur-kur

<sup>(1-4)</sup>2 mines d'argent blanc de qualité courante à 1/8e d'impureté sans estampillage appartenant à Tattannu, fils de Remut, sont à la charge de Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi. <sup>(4-6)</sup>Au mois d'*addaru* (xii), il donnera les 2 mines d'argent blanc de qualité courante à 1/8e d'impureté sans estampillage dans Babylone. <sup>(7-9)</sup>Non compris une reconnaissance de dette antérieure de 90 sicles d'argent qui ont été donnés pour le travail du Canal royal d'Élam.

<sup>(10-16)</sup>Les témoins : Zababa-iddin, fils d'Etellu ; Nidintu, fils de [NP], descendant d'Egibi ; Ubar, fils d'Eribaia, descendant d'Itinnu ; Nabu-eṭir-napšati, fils d'Ahušunu, descendant d'Arrabi ; Šum-iddin, fils de Zababa-eriba, descendant d'Amelu ; Nabu-šum-ukin, fils d'Uballissu-Marduk.

<sup>(16-17)</sup>Le scribe : Bulṭaia, fils d'Iddin-Bel.

<sup>(17-19)</sup>Canal royal d'Élam, le 22 *arahsamnu* (viii) de l'an 15 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays.

#### **Dar. 417**

Inventaire : S+ 13. 76-11-17.  
 Date babylonienne : 21/xii/Darius I<sup>er</sup> 16  
 Année julienne : 506  
 Lieu : Suse  
 Archive : Egibi

Edition : [Achemenet]

Bibliographie : KRECHER 1970 : 315 ; ABRAHAM 1997a : 57, 60, , 62, 63, 65, 67, 68, 70 ; WAERZEGGERS 201a : 780, 794, 798, 808 et n. 115.

2 ma-na 4 1/2 gín kù-babbar babbar-ú šá ina 1 gín bit-qa  
2 nu-uh-hu-tu šá <sup>ld</sup>en-su dumu-šú šá <sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>nà  
a <sup>ld</sup>be-dù-eš-dingir ina ugu <sup>l</sup>ši-ir-ku a-šú šá  
4 <sup>l</sup>[šì-na-a] a <sup>l</sup>e-gì-bi ina <sup>iti</sup>gu<sub>4</sub> ina sag-du  
<sup>[iti</sup>gu<sub>4</sub> i]-nam-din ki-i ina <sup>iti</sup>gu<sub>4</sub> la it-tan-nu  
6 [ina ugu 1 ma-né]-e 1 gín kù-babbar ina muh-hi-šú  
[i-rab-bi] e-lat ú-íl-tì igi-tu<sub>4</sub>  
8 šá 7-1/3 ma-na kù-babbar babbar-ú šá ina muh-hi-šú  
<šá> é-su maš-ka-nu ša-ab-bat  
10 <sup>lú</sup>mu-kin<sub>7</sub> <sup>ld</sup>nà-gin-a <sup>lú</sup>di-ku<sub>5</sub> a <sup>lú</sup>šu-ha  
<sup>ld</sup>é-a-mu a-šú šá <sup>l</sup>din-su-<sup>d</sup>amar-utu  
12 <sup>ld</sup>amar-utu-mu-urì a-šú šá <sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>amar-utu  
<sup>ld</sup>nà-ku-šur-šú a-šú šá <sup>ld</sup>en-a-mu  
14 <sup>l</sup>lib-luṭ a-šú šá <sup>ld</sup>nà-[pap]-[...] a <sup>l</sup>ši-gu-ú-a  
<sup>l</sup>šá-pi-i-kal-bi [a-šú šá <sup>l</sup>..... a <sup>l</sup>.....]  
16 <sup>ld</sup>nà-dù-šeš a-šú šá <sup>ld</sup>amar<sup>l</sup>-[utu-na-šir a <sup>ld</sup>im-šam]-me-e  
<sup>l</sup>ba-ku-ú-a a-šú šá <sup>l</sup>e-ṭè-ru  
18 <sup>ld</sup>en-šeš-meš-mu dub-sar [a <sup>l</sup>]ga-hal  
<sup>l</sup>šú<sup>l</sup>-šá-an <sup>iti</sup>še u<sub>4</sub> 21-kam mu <sup>l</sup>16<sup>l</sup>-kam  
20 <sup>l</sup>da-ri-ia-muš lugal <sup>l</sup>tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur<sup>l</sup>

Remarques :

l. 17 : La date du texte est incertaine et pourrait être comprise entre l'an 10 et l'an 19 car seul le clou des dizaines est bien visible (ABRAHAM 1997a : 81 ; WAERZEGGERS 2010a : 780 N. 5). Notre proposition de dater ce texte de l'an 16 repose sur les arguments suivants :

1) le scribe du texte, Bel-ahhe-iddin est également le scribe du contrat Dar. 435 rédigé à Suse le 10/xii-b/Darius I<sup>er</sup> 16.

2) La présence de juges parmi les témoins des contrats d'Egibi rédigés à Suse n'est attestée que lors de l'an 16 (textes ABRAHAM 1997a : 79//Liv.25 ; Dar. 435 ; et Dar. 437).

l. 16 : Ce nom est restitué à partir des textes Dar. 379 :76, Dar. 449 :2 et Dar. 450 :2, 6.

<sup>(1-4)</sup>2 mines et 4 sicles 1/2 d'argent blanc à 1/8e d'impureté de qualité courante appartenant à Bel-eriba fils d'Iddin-Nabu, descendant d'Ea-eppeš-ili, sont à la charge de Širku, fils d'[Iddinaia], descendant d'Egibi. <sup>(4-5)</sup>Au mois d'*aiāru* (ii), il donnera (l'argent) dans son intégralité. <sup>(5-7)</sup>S'il n'a pas donné (l'argent) au mois d'*aiāru* (ii), un sicle par mine [croîtra] à sa charge. <sup>(7-9)</sup>Non compris une reconnaissance de dette antérieure de 7 mines et 20 sicles d'argent blanc qui est à sa charge (et) contre laquelle sa maison est prise en gage.

<sup>(10-17)</sup>Les témoins : Nabu-mukin-apli, le juge, descendant de Ba'iru ; Ea-iddin, fils d'Ubališu-Marduk ; Marduk-šum-ušur, fils d'Iddin-Marduk ; Nabu-kušuršu, fils de Bel-apla-iddin ; Libluṭ, fils de Nabu-[...], descendant de Šigua ; Ša-pi-kalbi, [fils de NP, descendant de NP] ; Nabu-ban-ušur, fils de Mar[duk-našir, descendant d'Adad-šam]me ; Bakua, fils d'Eṭeru.

<sup>(18)</sup>Le scribe : Bel-ahhe-iddin, descendant de Gahal.

<sup>(19-20)</sup>Suse, le 21 *addaru* (xii) de l'an 15 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

### Dar. 435

Inventaire : S+ 1702. 76-11-17.

Date babylonienne : 10/xii-bis/Darius I<sup>er</sup> 16

Année julienne : 505

Lieu : Suse

Archive : Egibi

Édition : JOANNÈS 1989b ; ABRAHAM 2004 : 426-427 (n°121) ; [Achemenet]

Bibliographie : GRAZIANI 1989 n°23 (sceaux) ; Stolper 1996 ; ABRAHAM 1997a : 58, 61, 67-68, 70-71, 75 ; ABRAHAM 2004 : 580, 590, 464 ; WAERZEGGERS 2010a : 781 ; 784 n. 24 ; 798, 808.

24 gi-meš é ep-šú ki-tì šu-ma<sup>1</sup>-an<sup>ki</sup> šá qé-reb e<sup>ki</sup>  
 2 šá da é <sup>1d</sup>en-eri-ba a-šú šá <sup>1d</sup>nà-en-šú-nu a <sup>1</sup>ad-nu-zu  
<sup>1d</sup>nà-bul-liṭ-su a-šú šá <sup>1d</sup>nà-mu-gar:un ina su-ú-qu šá hu-ur-bi  
 4 mu-ur-ra-du a-di šá <sup>1</sup>ši-iš-<ki> a-šú šá <sup>1</sup>sì-na-[a a <sup>1</sup>e-gi-bi]  
 (...)  
 a [<sup>1</sup>.....]  
 2' a-šú šá <sup>1</sup>ku<sup>1</sup>-ri-[.....]  
<sup>1</sup>ha-an-ṭu-ú-šú a-šú šá <sup>1</sup>ka-ta-mu-šú-dingir-meš <sup>1</sup>re-[mut]  
 4' <sup>1ú</sup>di-ku<sub>5</sub> a-šú šá <sup>1</sup>sì-na-a <sup>1</sup>i-qu-pu a-šú šá <sup>1d</sup>nà-na-šir  
 a <sup>1</sup>su-ha-a-a <sup>1d</sup>nà-šeš-meš-mu <sup>1ú</sup>umbisag a <sup>1</sup>ga-hal  
 6' šu-šá-an <sup>iti</sup>še diríg u<sub>4</sub> 10-kam mu 16-kam <sup>1</sup>da-ri-ia-muš  
 lugal e<sup>ki</sup> lugal kur-meš

U.E. na<sub>4</sub> kišib / <sup>1</sup>mu-<sup>d</sup>nà / <sup>1ú</sup>di-ku<sub>5</sub> / na<sub>4</sub> kišib / <sup>1</sup>ba-si-ia / na<sub>4</sub> kišib / <sup>1</sup>lugal-bàd

R.E. na<sub>4</sub> kišib / <sup>1</sup>am-ma-da-a-tú / <sup>1ú</sup>di-ku<sub>5</sub>

Le.E. na<sub>4</sub> kišib / <sup>1</sup>re-mut / a <sup>1</sup>sì-na-a / <sup>1ú</sup>di-ku<sub>5</sub>

### Remarque :

R.E. : Le nom d'origine perse Ammadatu (*Dar.* 435 : R.E.) est vocalisé Ummadatu dans le texte TCL 13, 193 :25, Le.E. Il s'agit bien de la même personne. On trouvera une étude de son sceau et de son épigraphe araméenne dans STOLPER : 103-104.

<sup>(1-4)</sup>Une maison de 24 cannes située dans le quartier de Šuanna dans Babylone qui est à côté de la maison de Bel-eriba, fils de Nabu-belšunu, descendant d'Abi-ul-idi, de Nabu-bullissu, fils de Nabu-šum-iškun, dans la rue Hurbu qui descend jusqu'à (la maison) de Širku, fils d'Iddinaia, [descendant d'Egibi] <sup>(6)</sup>[.....]

[Plusieurs lignes casées]

<sup>(1-5)</sup>[NP], fils de [.....], fils de Kuri-[.....], Hanṭušu, fils de Katamušu-ili ; Remut ; le juge, fils d'Iddinaia ; Iqupu, fils de Nabu-našir, descendant de Suhaia.

<sup>(5)</sup>Le scribe : Nabu-ahhe-iddin, descendant de Gahal.

<sup>(6-7)</sup>Suse, le 10 *addaru*-intercalaire (xii-b) de l'an 16 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

<sup>(Tranches)</sup>Sceau-cylindre d'Iddin-Nabu, le juge ; sceau de Basiya ; sceau-cylindre de Šarru-duri ; sceau-cylindre d'Ammadatu, le juge ; sceau-cylindre de Remut, fils d'Iddinaia, le juge.

### Dar. 437

Inventaire : S+ 215. 76-11-17.

Date babylonienne : [-]/[-]/Darius I<sup>er</sup> 16

Année julienne : 506-505

Lieu : Suse

Archive : Egibi

Édition : JOANNÈS 1989b ; ABRAHAM 2004 : 428-429 (n°122) ; [Achemenet]

Bibliographie : KRECHER 1970 : 319-320 ; ABRAHAM 1997a : 58, 60, 62-63, 66, 68, 70-71 ; ABRAHAM 2004 : 50, 448, 544, 548, 151f.n. 579, 593, 415, 436 ; WAERZEGGERS 2010a : 781, 778 n. 3, 796-798, 799 n. 85-86 et 88, 808 n. 115.

2-2/3 ma-na kù-babbar *pi-šu-ú šá ina* 1 gín *bit-qa nu-uh-[hu-tu]*  
 2 *šá* <sup>ld</sup>en-sì-na *dumu šá* <sup>lmu</sup>-še-zib-<sup>d</sup>amar-utu du[<sup>lmu</sup> <sup>l</sup>.....  
*ina muh-hi* <sup>l</sup>ši-iš-ki *dumu šá* <sup>l</sup>sì-na-a *dumu* <sup>l</sup>[e-gi-bi]  
 4 *i-na* <sup>iti</sup>sig<sub>4</sub> *šá mu* 17-kam kù-babbar-*a*<sub>4</sub> 2-2/3 ma-na {kù-babbar} <sup>l</sup>babbar-ú  
*šá ina* 1 gín *bit-qa nu-uh-hu-tu i-na* ká-dingir-ra<sup>ki</sup>  
 6 *i-na* sag-du-šú *i-na-ad-di-in ki-i i-na* <sup>iti</sup>sig<sub>4</sub>  
*šá mu* 17-kam kù-babbar-*a*<sub>4</sub> 2 2/3 ma-na *pi-šu-ú šá ina* 1 gín *bit-qa*  
 8 *nu-uh-hu-tu la it-tan-nu šá* kù-babbar-*a*<sub>4</sub> 2-2/3 ma-na *šá* <sup>iti</sup>  
*ina muh-hi* 1 *ma-né-e* 1 gín kù-babbar ur<sub>5</sub>-ra *ina muh-hi-šú i-rab-bi*  
 10 <sup>lú</sup>mu-kin-nu <sup>ld</sup>en-šeš-meš-sì-na <sup>lú</sup>ugula é-sag-íl  
*dumu šá* <sup>l</sup>la-a-ba-ši *dumu* <sup>lú</sup>é-a <sup>ld</sup>en-ri-man-ni <sup>lú</sup>ugula é-sag-íl  
 12 *dumu šá* <sup>ld</sup>nà-mu-gin *dumu* <sup>lú</sup>gal-dù <sup>d</sup>amar-utu <sup>l</sup>ši-iš-ki <sup>lú</sup>ugula é-sag-íl  
*dumu šá* <sup>ld</sup>nà-gi *dumu* <sup>lú</sup>šu-ha <sup>ld</sup>en-sì-na *dumu šá* <sup>l</sup>ni-qu-du  
 14 *dumu* <sup>l</sup>aš-gan-du, <sup>ld</sup>en-a-sì-na *dumu šá* <sup>l</sup>re-mut-<sup>d</sup>en *dumu* <sup>lú</sup>simug  
<sup>ld</sup>nà-mu-gin *dumu šá* <sup>ld</sup>nà-mu-še-ti-iq-ud-da *dumu* <sup>lú</sup>IŠ(?)-[...  
 16 <sup>ld</sup>en-sì-na *dumu šá* <sup>ld</sup>nà-din-su-e <sup>ld</sup>nà-a-mu *dumu šá* <sup>l</sup>.....  
*dumu* <sup>l</sup>ga-hal <sup>ld</sup>en-mu *dumu šá* <sup>l</sup>ba-la-tu *dumu* <sup>l</sup>šešr-[ba-ni ...]  
 18 *a šá* <sup>l</sup>še-el-li-bi *dumu* <sup>l</sup>maš-tuk-meš <sup>l</sup>[...



- <sup>lú</sup>sipa anše-kur-ra 'sì-na-šeš [<sup>lú</sup>umbisag]  
 20 a 'kal-<sup>d</sup>im <sup>uru</sup>šu-šá-an<sup>ki</sup> [iti] ..... u<sub>4</sub> o-kam]  
 mu 16-kam 'da-ri-[ia-muš]  
 22 lugal ká-dingir-meš<sup>ki</sup> lugal kur-kur

**Remarque :**

- l. 17 : Balaṭu, le nom du père de Bel-iddin est une forme abrégée d'Itti-Marduk-balaṭu (cf. Dar. 156 :2-4).  
 l. 17 : K. Abraham restitue le nom de l'ancêtre de Bel-iddin en Ah-bani (šeš-[ba-ni]) mais sans le justifier.

<sup>(1-3)</sup>2 mines et 40 sicles d'argent blanc à 1/8e d'impureté de qualité courante appartenant à Bel-iddin, fils de Mušežib-Marduk, descen[dant de NP], sont à la charge de Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'[Egibi]. <sup>(4-6)</sup>Au mois de *simānu* (iii) de l'an 17, il donnera les 2 mines et 40 sicles d'argent blanc à 1/8e d'impureté de qualité courante à Babylone dans son intégralité. <sup>(6-9)</sup>Si au mois de *simānu* (iii) de l'an 17 il n'a pas donné les 2 mines et 40 sicles d'argent blanc à 1/8e d'impureté de qualité courante, un intérêt mensuel d'un sicle par mine croîtra à sa charge sur les 2 mines 40 sicles d'argent.

<sup>(10-19)</sup>Les témoins : Bel-ahhe-iddin, šāpiru de l'Esagil, fils de Labaši, descendant d'Amel-Ea ; Bel-remanni, šāpiru de l'Esagil, fils de Nabu-šum-ukin, descendant de Rab-bani-Marduk ; Širku, šāpiru de l'Esagil, fils de Nabu-ušallim, descendant de Ba'iru ; Bel-iddin, fils de Niqudu, descendant d'Ašgandu ; Bel-apla-iddin, fils de Remut-Bel, descendant de Nappahu ; Nabu-šum-ukin, fils de Nabu-mušetiq-uddi, descendant de [NP] ; Bel-iddin, fils de Nabu-balassu-iqbi ; Nabu-apla-iddin, fils de [NP] ; descendant de Gahal ; Bel-iddin, fils de Balaṭu, descendant d'Ah-[...] ; [NP], fils de Šellibi, descendant de Maštukmeš ; [NP, fils de NP, descendant de] Re'i-sisi.

<sup>(19-20)</sup>[Le scribe] : Iddinaia, descendant de Mudammiq-Adad.

<sup>(20-22)</sup>Suse, [le x NM] de l'an 16 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

**Dar. 442**

- Inventaire : AH. 1254. 83-1-18.  
 Date babylonienne : 22/iv/Darius I 17  
 Année julienne : 505  
 Lieu : (Sippar)  
 Archive : Ebabbar  
 Edition : [Achemenet]  
 Bibliographie : WAERZEGGERS 2010a : 792, 807 n. 111.

- 25 ma-na síg-há  
 2 kurum<sub>6</sub>-há 6 <sup>lú</sup>erín-meš  
 šá it-ti <sup>giš</sup>má šá  
 4 še-bar a-na <sup>kur</sup>elam<sup>ki</sup>  
 il-li-ku-u' a-na  
 6 [x x x]-su<sup>2</sup>-nu dumu šá  
 [x x x] si<sup>1</sup>-na  
 8 [x x]<sup>ki</sup> itti<sup>2</sup> šu u<sub>4</sub> 22 kam

mu 17-kam <sup>1</sup>da-ri-mu-šú  
10 lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur

Remarque :

l. 8 : Ce texte appartient aux archives de l'Ebabbar de Sippar. Il faut restituer sur le nom de la ville sous sa forme idéogrammatique [zimbir]<sup>ki</sup> ou bien phonétique [sip-par]<sup>ki</sup>

<sup>(1-7)</sup>25 mines de laine, rations de 6 travailleurs qui vont en Élam avec un bateau d'orge ont été données à [NP], fils de [NP].

<sup>(8-10)</sup>[Sippar], le 22 dūzu (iv) de l'an 17 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

**Dar. 451**

Inventaire : AH. 1204. 83-1-18.  
Date babylonienne 21/x/Darius I 17  
Année julienne 504  
Lieu Sippar  
Archive (Ebabbar)  
Edition JURSA 1995 : 107 ; MACGINNIS 2008 : 94-95 ; [Achemenet]

u<sub>4</sub> 21-kam šá<sup>iti</sup> ab mu 17-kam <sup>1</sup>da-ri-ia-muš  
2 šá<sup>id</sup> nà-numun-dù<sup>lú</sup> se-pi-ir ù  
lú<sup>ki</sup> na-at-ti-šú ina zimbir<sup>ki</sup>  
4 iq-bu-ú um-ma <sup>1</sup>da-ri-a'-šú lugal  
tè-e-mu il-ta-kan um-ma  
6 [nì-ka<sub>9</sub>] šá<sup>1</sup> bul-ta-a<sup>lú</sup> gal<sup>gis</sup> bân  
[šá]<sup>d1</sup> utu lu-ú ú-ma-'e-r[u]  
(...)  
[...]  
2' [ù]<sup>gis</sup> da-meš-šú ù ú-il-tì-m[eš-šú]  
[lì]-mur-u' [ki]-[i] re-ha-[ni]-šú  
4' ina igi<sup>lú</sup> engar-[meš u<sup>lú</sup> nu-<sup>gis</sup>] kiri<sub>6</sub>-meš  
i-ba-dš-š[u-ú<sup>lú</sup> engar-meš] ù<sup>lú</sup> nu-<sup>gis</sup> kiri<sub>6</sub>-meš  
6' <sup>lú</sup>sanga sip-par<sup>ki</sup> ù<sup>lú</sup> umbisag]-meš  
[li-is-si]-r[u-ma a-n]a é  
8' dingir-meš lid-din-n[u-šú]-[nu]-[tú]

Remarque :

l. 7 : La forme verbale *uma'eru* pose des problèmes de lecture. D'après le contexte, il s'agit du verbe *amāru* (« voir » ; « examiner »). Notre traduction se fonde sur le ton de la lettre.

<sup>(1-4)</sup>Le 21 *tebētu* (x) de l'an 17 de Darius (I<sup>er</sup>) Nabu-zer-ibni, le scribe sur parchemin et ses collègues ont parlé ainsi dans Sippar : <sup>(4-5)</sup>Le roi Darius (I<sup>er</sup>) a pris la décision suivante :

« <sup>(6-7)</sup>J'ai ordonné l'examen des comptes de Bułtaia, le fermier général de Šamaš [...]. <sup>(2'-3')</sup>Que l'on examine ses registres et ses créances. <sup>(3'-8')</sup>Si des arriérés existent auprès des cultivateurs et des jardiniers, que le Prêtre de Sippar et les scribes les réclament auprès des cultivateurs et des jardiniers et qu'ils les remettent aux temples ».

#### Dar. 453

Inventaire :	S+ 1453. 76-11-17
Date babylonienne :	24/x/Darius 17
Année julienne :	504
Lieu :	Babylone
Archive :	Egibi
Édition :	ABRAHAM 2004 : 433-435 (n°125).
Bibliographie :	KRECHER 1970 : 323; GRAZIANI 1989 : n°48 (sceaux) ; WUNSCH 1993 : note 207 ; ABRAHAM 2004 : 3, 545, 147f.n. 563; 592, 597, 337, 354, 464.

- 10-1/2 ma-na 5 gín kù-babbar šá ina 1 gín bit-qa nu-uh-hu-tu  
2 šá <sup>1</sup>šad-din-nu dumu šá <sup>1d</sup>di-ku<sub>5</sub>-šeš-meš-sì-na dumu <sup>1</sup>ši-gu-ú-a  
[ina] ugu <sup>1d</sup>amar-utu-na-šir-ibila dumu šá <sup>1</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din dumu <sup>1</sup>[e-gi-bi]  
4 [šá it]i ina muh-[hi kù-babbar a<sub>4</sub>] 10-1/2 ma-na 5 gín  
ul-tu <sup>iti</sup>ziz i[na muh-hi-šú] i-rab-bi [kù-babbar] šu-a-ti  
6 a-di 3-2/3 ma-na [5 gí]n kù-babbar <ri>-hi-{ih}-it ú-ìl-tì  
šá šám sum-sar šá [mu] 11-kam <sup>1</sup>da-a-ri-ia-muš lugal  
8 [šá] <sup>1</sup>šad-din-nu [šá] [ x x x ] <sup>1d</sup>amar-utu-na-šir-ibila  
[im-h]u-r[u-u'] še-numun-šú šá ina <sup>1</sup>ur<sup>u</sup>é-<sup>1</sup>ha-ah-hu-ru  
10 [šá ús-sa-du <sup>1</sup>ir-<sup>d</sup>amar]-[utu] dumu šá <sup>1d</sup>u-gur-numun-dù  
[.....] a-di <sup>1</sup>šad-din-nu  
12 [..... 10-1/2 m]a-[na] 5 gín kù-babbar ù ur<sub>5</sub>-ra-šú  
[in-n]i-<sup>1</sup>i-<sup>1</sup>i-<sup>1</sup>ti-<sup>1</sup>ru  
14 [<sup>1</sup>mu-kin-nu <sup>1</sup>]nà-ku-šur-šú dumu šá <sup>1d</sup>be-numun-ba-šá  
[dumu <sup>1</sup>ba-bu-tú] <sup>1</sup>za-an-[zi]-ri dumu šá <sup>1d</sup>[nà]-a-mu  
16 [dumu] <sup>1d</sup>be-pat-t[an-nu <sup>1</sup>k]i<sup>?</sup>-<sup>d</sup>en-lum-mir dumu šá  
<sup>1d</sup>en-ki-<sup>1</sup>šir [a <sup>1d</sup>30-šá-du]-nu <sup>1</sup>silim-im-<sup>d</sup>amar-utu  
18 dumu šá <sup>1</sup>mu-[šeb-ši dumu <sup>1</sup>na-b]u-un-na-a-a <sup>1d</sup>nà-dib-ud-da  
dumu šá <sup>1</sup>mu-<sup>d</sup>e[n dumu <sup>1</sup>isin<sup>ki</sup>] <sup>1d</sup>en-it-tan-nu dumu šá <sup>1d</sup>nà-urì-šú dumu <sup>1</sup>sanga <sup>d</sup>be  
20 <sup>1</sup>kar-<sup>d</sup>en dumu šá [<sup>1d</sup>utu]-šeš-mu dumu <sup>1</sup>isin<sup>ki</sup>  
[<sup>1</sup>gi]-mìl-lu dumu šá <sup>1d</sup>en-sì-na dumu <sup>1</sup>e-gi-bi <sup>1</sup>ha-ad-da-a  
22 [dumu šá <sup>1</sup>]ni-<sup>1</sup>qu-du dumu <sup>1</sup>maš-tuk <sup>1d</sup>en-mu dumu šá <sup>1</sup>šeš-meš-mu-<sup>d</sup>amar-utu  
dumu <sup>1</sup>sanga <sup>d</sup>innin tin-tir<sup>ki</sup> <sup>1</sup>ki-din-a dumu šá <sup>1d</sup>en-mu dumu <sup>1</sup>ir-<sup>d</sup>be

- 24 <sup>1d</sup>en-sì-na dub-sar dumu <sup>1d</sup>sipa si-si-i tin-tir<sup>ki</sup>  
<sup>iti</sup>ab u<sub>4</sub> 24-kam mu 17-kam <sup>1d</sup>da-a-ri-ia-muš
- 26 lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur  
na<sub>4</sub> kišib / <sup>1d</sup>en-sì-na / dub-sar

**Remarque :**

l.14-16 : Une partie des témoins est restituée grâce au texte ABRAHAM 2004 : n°80.

<sup>(1-3)</sup>10 mines et 35 sicles d'argent à 1/8<sup>e</sup> d'impureté, de qualité courante, appartenant à Šaddinnu, fils de Madanu-ahhe-iddin, descendant de Šigua, sont à la charge de Marduk-našir-apli, fils d'Itti-Marduk-balaštu, descendant d'Egibi. <sup>(4-5)</sup>Un intérêt mensuel croîtra à sa charge sur les 10 mines et 35 sicles d'argent à partir du mois de šabātu (xi). <sup>(5-9)</sup>Cet argent ainsi que 3 mines et 45 sicles d'argent sont le reliquat d'une reconnaissance de dette portant sur le prix (de la redevance) de l'ail de l'an 11 du roi Darius (I<sup>er</sup>) que Šaddinnu [avait donné (?) à] Marduk-našir-apli. <sup>(9-11)</sup>[Sa terre arable qui se situe] dans le Bīt-Hahhuru, [limitrophe (de la terre) d'Arad-Marduk], fils de Nergal-zer-ibni, [est le gage à la disposition de] Šaddinnu. <sup>(12-13)</sup>Il paiera [les 10 mines] et 35 sicles et les intérêts.

<sup>(14-23)</sup>Les témoins : Nabu-kušuršu, fils d'Ea-zer-iqišaia, [descendant de Babutu] ; Zanziru, fils de [Nabu]-apla-iddin, [descendant] d'Ea-patt[annu] ; [Itti]<sup>2</sup>-Bel-lummir, fils de Bel-kišir, [descendant de Sin-šadu]nu ; Mušallim-Marduk, fils de Mu[šebši], [descendant de Nab]unnaia ; Nabu-mušetiq-uddi, fils d'Iddin-Be[, descendant d'Isinnaia] ; [Gi]millu, fils de Bel-iddin, descendant d'Egibi ; Haddaia, [fils de] Niqudu, descendant de Maštuk ; Bel-iddin, fils d'Ahhe-iddin-Marduk, descendant de Šangu-Ištar de Babylone ; Kidin-apli, fils de Bel-iddin, descendant d'Arad-Ea.

<sup>(24)</sup>Le scribe : Bel-iddin, descendant de Re'i-sisi.

<sup>(25-26)</sup>Babylone, le 24 šebētu (x) de l'an 17 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

<sup>(27)</sup>Sceau de Bel-iddin, le scribe.

**Dar. 497**

Inventaire : S+ 67. 76-11-17.  
Date babylonienne : 11/i/Darius I<sup>er</sup> 24  
Année julienne : 502  
Lieu : Suse  
Archive : Egibi  
Edition : [Achemenet]  
Bibliographie : KRECHER 1970 : 333 ; JOANNÈS 1989b ; GRAZIANI 1989 : n°25 (sceaux) ; ABRAHAM 1997a : 56, 59, 64-65, 68, 70-71 ; WAERZEGGERS 2010a : 778 n. 3, 782, 808 n. 115.

- 1 ma-na kù-babbar babbar-ú nu-uh-hu-tú  
2 šá ina 1 gín bit-qa šá <sup>1d</sup>amar-utu-na-šir-ibila  
dumu-šú šá <sup>1d</sup>ki-amar-utu-din dumu <sup>1e</sup>gi-bi  
4 i-na ugu <sup>1d</sup>en-it-tan-na dumu-šú šá

- <sup>1</sup>mu-še-zib-<sup>d</sup>amar-utu dumu <sup>lú</sup>isin<sup>ki</sup>
- 6 u<sub>4</sub> 1-kam šá <sup>iti</sup>sig<sub>4</sub> ina tin-tir<sup>ki</sup> kù-babbar a' 1 ma-na  
nu-uh-hu-tu šá ina 1 gín bit-qa i-[nam-din]
- 8 pu-ut e-ṭè-ru šá kù-babbar a<sub>4</sub> 1 [ma-na]  
<sup>ld</sup>amar-utu-mu-dù dumu šá <sup>ld</sup>nà-lugal-u[rì]
- 10 na-ši  
<sup>lú</sup>mu-kin-nu <sup>ni</sup>din-tu<sub>4</sub> dumu šá <sup>ld</sup>en-sì-na dumu <sup>1</sup>e-[gi<sup>2</sup>-bi<sup>2</sup>]
- 12 <sup>ld</sup>nà-din-iṭ dumu šá <sup>1</sup>gi-mil-lu dumu <sup>1</sup>sip-pe-e-a  
<sup>ld</sup>en-sì-na dumu šá <sup>1</sup>bul-ṭa-a dumu <sup>1</sup>ga-hal
- 14 <sup>1</sup>mar-duk-a dumu-šú šá <sup>1</sup>ki-na-a  
<sup>1</sup>ú-qu-pu dumu šá <sup>1</sup>dub-numun dumu <sup>ld</sup>é-a-di-pa-ri-dingir
- 16 <sup>ld</sup>nà-sipa-šú-nu dumu šá <sup>ld</sup>amar-utu-su a <sup>1</sup>ši-gu-ú-a  
<sup>1</sup>ap-la-a dumu šá <sup>1</sup>kal-ba-a
- 18 <sup>ld</sup>nà-en-šú-nu dub-sar dumu šá <sup>1</sup>ki-<sup>d</sup>nà-din  
dumu <sup>lú</sup>simug <sup>uru</sup>šu-šá-an-na
- 20 <sup>iti</sup>bár u<sub>4</sub> 11-kam mu 20+[4-kam]  
<sup>1</sup>da-a-ri-ia-muš lugal [tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur]
- 22 na<sub>4</sub> kišib <sup>ld</sup>amar-utu-mu-dù  
šá pu-ut e-ṭè-ru [na-ši]
- 24 na<sub>4</sub> kišib  
<sup>ld</sup>en-it-tan-nu
- 26 šá ú-il-ti ina muh-hi-[šú]

Remarque :

l. 21 : Comme le remarque K. Abraham ce texte peut être daté de l'an 24 du règne de Darius I<sup>er</sup> (ABRAHAM 1997a : 65). Il s'insère dans un voyage à Suse du 22/xii/Darius 23 au 21/ii/Darius 24 (ABRAHAM 1997a : 75, ABRAHAM 1997a : 76 et BIGGS 1994 : 301). Le scribe du texte *Dar.* 497 est également attesté dans ABRAHAM 1997a : 75.

<sup>(1-5)</sup>1 mine d'argent blanc de qualité courante à 1/8e d'impureté appartenant à Marduk-našir-apli, fils d'Itti-Marduk-balaṭu, descendant d'Egibi, sont à la charge de Bel-ittannu, fils de Mušezib-Marduk, descendant d'Isinnaia. <sup>(6-7)</sup>Le 1<sup>er</sup> *simānu* (iii), il donnera la mine d'argent de qualité courante à 1/8e d'impureté, à Babylone.

<sup>(8-10)</sup>Marduk-šum-ibni, fils de Nabu-šar-ušur, est garant de l'acquiescement de la mine d'argent.

<sup>(11-17)</sup>Les témoins : Nidintu, fils de Bel-iddin, descendant d'Egibi ; Nabu-uballiṭ, fils de Gimillu, descendant de Sippea ; Bel-iddin, fils de Bulṭaia, descendant de Gahal ; Marduka, fils de Kinaia ; Uqupu, fils de Šapik-zeri, descendant d'Ea-dipari-ilu ; Nabu-re'ušunu, fils de Marduk-eriba, descendant de Šigua ; Aplaia, fils de Kalbaia.

<sup>(18)</sup>Le scribe : Nabu-belšunu, fils d'Itti-Nabu-balaṭu, descendant de Nappahu.

<sup>(18-21)</sup>Suse, le 11 *nisannu* (i) de l'an 20[+4] de Darius (I<sup>er</sup>), roi de [Babylone, roi des pays].

<sup>(22-23)</sup>Sceau de Marduk-šum-ibni qui porte la [responsabilité] de l'acquiescement.

<sup>(25-26)</sup>Sceau de Bel-ittannu sur qui pèse la reconnaissance de dette.

**Dar. 569**

Inventaire : S+ 1541. 76-11-17.  
 Date babylonienne : 17/ii/Darius I<sup>er</sup> 23  
 Année julienne : 499  
 Lieu : Grand'Porte d'Enlil (Babylone)  
 Archive : Egibi  
 Édition : [achemenet]  
 Bibliographie : WAERZEGGERS 2010a : 806-807.

[<sup>1</sup>tab-né]-e-a u <sup>1</sup>ú-bar dumu-meš šá <sup>1d</sup>nà-gi  
 2 [.....]i-ki-šú-nu ki <sup>giš</sup>má šá qé<sup>l</sup>-me u [.....  
 [...<sup>kur</sup>e]lam<sup>ki</sup> a-na ugu šá-ru-ú [.....  
 4 [.....] x-a' 2/3 ma-na babbar-ú i-di u kurum<sub>6</sub>-há  
 [.....] šá <sup>1</sup>tab-né-e-a u <sup>1</sup>ú-bar [.....  
 6 [.....] [a-šú šá <sup>1d</sup>amar-utu]-[.....  
 [.....<sup>1d</sup>en-mu] a-šú šá <sup>1</sup>idim-ia [a <sup>1ú</sup>bahár]  
 8 <sup>1d</sup>amar-utu-kam a-šú šá <sup>1</sup>du-muq a [<sup>1ú</sup>simug]  
<sup>1d</sup>en-su dub-sar a-šú šá <sup>1</sup>ka<sub>5</sub>-a [.....  
 10 [p]a-ni ká gal <sup>d</sup>en-líl <sup>iti</sup>du<sub>6</sub> [u<sub>4</sub> x-kam]  
 mu 23-kam <sup>1</sup>da-ri-i'-a-muš  
 12 lugal e<sup>ki</sup> u kur-kur

Remarque :

l. 7-8 : Les restitutions s'appuient sur les témoins des textes *Dar. 572* et *Dar. 573*.

<sup>(1)</sup>[Tabn]ea et Ubar, les fils de Nabu-ušallim <sup>(2)</sup>[...] leur location et un bateau de farine et [...] <sup>(3)</sup>[... du pays d'E]lam pour... [...] <sup>(4)</sup>[...] 40 sicles d'argent blanc (pour) le salaire et les rations alimentaires <sup>(5)</sup>[...] de Tabnea et Ubar [...].

<sup>(6-8)</sup>[Les témoins : ...] fils de Marduk-[...]; [..... Bel-iddin], fils de Kabtiya, [descendant de Paharu]; Marduk-ereš, fils de Dummuq, descendant de [Nappahu].

<sup>(9)</sup>Le scribe : Bel-eriba, fils de Šellibi.

<sup>(10-12)</sup> Devant la Porte d'Enlil, le [x] *tašrītu* (vii) de l'an 23 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays.

**Dar. 572**

Inventaire : S+ 1136. 76-11-17.  
 Date babylonienne : 30/ix/Darius I<sup>er</sup> 23  
 Année julienne : 498  
 Lieu : [Babylone?]  
 Archive : Egibi  
 Édition : ABRAHAM 2004 : 452-453 (n°135).

Bibliographie : KRECHER 1970 : 344 ; ABRAHAM 2004 : 55, 26 n. 65 ; 68, 33f. n. 103 et 107 ; 127, 108, 453, 472, 565, 451f., 455.

[.....<sup>1d</sup>nà]-sì-na u <sup>1</sup>ha-la-<sup>d</sup>nà dumu-meš  
 2 [šá <sup>1x</sup>x ] u <sup>1</sup>su-qa-a-a dumu šá <sup>1</sup>kal-ba-a  
 [... <sup>1d</sup>u-gur]-kar-ir dumu šá <sup>1</sup>kal-ba-a a <sup>1</sup>mu-lib-ši  
 4 [.....<sup>1</sup>]ši-ir-ku dumu šá <sup>1</sup>sì-na-a a <sup>1</sup>e-gì-bi  
 [kù-babbar] i-di ù kurum<sub>6</sub>-há šá 3 iti-meš šá a-di <sup>kur</sup>elam-ma<sup>ki</sup>  
 6 [.....<sup>1d</sup>]nà-mu <sup>1</sup>ha-la-<sup>d</sup>nà u <sup>1</sup>su-qa-a-a  
 [.....<sup>1d</sup>]u-gur-kar-ir ina šu<sup>11</sup> šá <sup>1</sup>ši-ir-ku  
 8 e-ṭi-ir  
 [<sup>1ú</sup>mu]-kin-nu <sup>1d</sup>amar-utu-kam dumu šá  
 10 [<sup>1d</sup>u]-muq-qu dumu <sup>1ú</sup>simug <sup>1d</sup>en-mu dumu šá  
 [<sup>1</sup>idim-i]a dumu <sup>1ú</sup>bahár  
 12 [<sup>1x</sup>]-mu a-šú šá <sup>1d</sup>amar-utu-sur  
 [<sup>1x</sup>-x]-<sup>d</sup>en <sup>1ú</sup>umbisag a <sup>1</sup>na-din-še-e  
 14 [e<sup>ki</sup> iti] gan u<sub>4</sub> 30-kam mu 23-kam  
 [<sup>1</sup>da-r]i-a'-muš lugal e<sup>ki</sup> u kur-kur

<sup>(1-3)</sup>[(Au sujet de [l'argent de] Nabu]-iddin et Zitti-Nabu, les fils [de NP], et Suqaiia, fils de Kalbaia, [au service de Nergal]-eṭir, fils de Kalbaia, descendant de Šum-libši, <sup>(4)</sup>[...] Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi : <sup>(5-8)</sup>Nergal-eṭir a reçu de la part de Širku [l'argent] (pour) le salaire et les rations alimentaires de Nabu-iddin, Zitti-Nabu et Suqaiia pour 3 mois (pour aller) jusqu'en Élam.

<sup>(10-12)</sup>[Les té]moins : Marduk-ereš, fils de Dummuq, descendant de Nappahu ; Bel-iddin, fils de [Kabti]ya, descendant de Paharu ; [...]-iddin, fils de Marduk-eṭir.

<sup>(13)</sup>Le scribe : [...]-Bel, descendant de Nadin-še'i.

<sup>(14-15)</sup>[Babylone], le 30 *kislīmu* (ix) de l'an 23 de [Dar]ius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays.

### Dar. 573

Inventaire : S+ 180. 76-11-17

Date babylonienne : 1+[x]/[-]/Darius I<sup>er</sup> 23

Année julienne : 498

Lieu : Grand'Porte d'Enlil (Babylone)

Archive : Egibi

Édition : ABRAHAM 2004 : 454-455 (n°136).

Bibliographie : KRECHER 1970 : 344-345. ABRAHAM 2004 : 33f. n. 103 et 107 ; 127, 144, 538, 265, 451f., 453.

10 gín kù-babbar šá <sup>1</sup>tab-né-e-a u <sup>1</sup>ú-bar  
 2 a-meš šá <sup>1d</sup>nà-gi ina pa-ni <sup>1</sup>ši-ir-ku  
 a-šú šá <sup>1</sup>sì-na-a a <sup>1</sup>e'-[gi-bi]

4 <a>-di til <sup>iti</sup>ṛbár<sup>?</sup> ṣi-pir-tu<sub>4</sub>  
<sup>id</sup>u-gur-kar-ir a-šú šá <sup>1</sup>kal-ba-a  
6 a <sup>1</sup>mu-lib-ši a-na <sup>1</sup>ši-ir-ku  
i-na-ás-šam-ma kù-babbar a<sub>4</sub>  
8 10 gín babbar-ú <sup>1</sup>ši-ir-ku a-na  
<sup>1</sup>tab-né-e-a u <sup>1</sup>ú-bar i-nam-din  
10 <sup>lu</sup>mu-kin-nu <sup>id</sup>en-a-mu a-šú šá <sup>1</sup>du<sub>10</sub>-ga-ia  
a <sup>1</sup>šá-na-ši-šú <sup>id</sup>en-mu a-šú šá <sup>1</sup>idim-ia  
12 a <sup>lu</sup>bahár <sup>id</sup>en-mu a-šú šá <sup>1</sup>tab-né-e-a  
a <sup>1</sup>šá-na-ši-šú <sup>1</sup>ni-din-tu<sub>4</sub> <sup>lu</sup>umbisag a-šú šá  
14 <sup>id</sup>nà-gi <sup>id</sup>en-su [a-šú šá <sup>1</sup>ka<sub>5</sub>-a]  
[<sup>1</sup>p<sup>1</sup>a-ni ká-gal <sup>d</sup>en-líl <sup>iti</sup>ab  
16 [u<sub>4</sub> x+]1-kam mu 23-kam  
<sup>1</sup>da-ri-ia-muš [lugal e<sup>ki</sup> u kur-kur]

Remarque :

l.14 : Le scribe a ajouté un témoin après son nom : Bel-eriba, [fils de Šellibi]. Pour la restitution, voir le texte Dar. 569 : 9.

<sup>(1-3)</sup>(Concernant) les 10 sicles d'argent de Tabnea et d'Ubar, les fils de Nabu-ušallim, qui sont à la disposition de Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi : <sup>(4-9)</sup>D'ici la fin du mois de *nisanu* (i), ils apporteront un message écrit de Nergal-eṭir, fils de Kalbaia, descendant de Šum-libši, à Širku et il donnera les 10 sicles d'argent à Tabnea et Ubar.

<sup>(10-12)</sup>Les témoins : Bel-apla-iddin, fils de Ṭabiya, descendant de Ša-našišu ; Bel-iddin, fils de Kabtiya, descendant de Paharu ; Bel-iddin, fils de Tabnea, descendant de Ša-našišu.

<sup>(14)</sup>Le scribe : Nidintu, fils de Nabu-ušallim.

<sup>(15-17)</sup>Devant la Porte d'Enlil, le 1<sup>er</sup> *ṭebētu* (x) de l'an 23 de Darius (I<sup>er</sup>), [roi de Babylone et des pays].

**Dar. 576**

Inventaire : S+ 1154, 76-11-17.

Date babylonienne : 22/x/Darius I<sup>er</sup> 23

Année julienne : 498

Lieu : Babylone

Archive : Egibi

Édition : ABRAHAM 2004 : 455-456 (n°137) ; [Achemenet]

Bibliographie : KRECHER 1970 : 345 ; ABRAHAM 2004 : 328f, 382, 386, 396, 103, 105, 115, 228.

1/3 ma-na kù-babbar babbar-ú šá ina 1 gín bit-qa nu-uh-hu-tú  
2 [i-dí<sup>1</sup>] <sup>gis</sup>má-šú-nu <sup>1</sup>šeš-ad-bu-ú a-šú šá  
<sup>1</sup>kal-ba-a u <sup>id</sup>nà-it-tan-nu a-šú šá  
4 <sup>1</sup>mu-<sup>d</sup>nà ina šu<sup>II</sup> <sup>1</sup>ši-<sup>1</sup>šir<sup>1</sup>-ku a-šú šá <sup>1</sup>mu-a



[a <sup>1</sup>e-gi-bi ...

(...)

a-šú šá <sup>1</sup>Γx<sup>1</sup> [...]

- 2' e<sup>ki</sup> itti<sup>ab</sup> u<sub>4</sub> 22-kam mu 23-kam  
<sup>1</sup>da-ri-ia-muš lugal e<sup>ki</sup> u kur-kur

<sup>(1-2)</sup>(Au sujet de) 20 sicles d'argent blanc à 1/8e d'impureté de qualité courante pour la location de leur bateau :

<sup>(2-5)</sup>Ah-atbu, fils de Kalbaia, et Nabu-ittannu, fils d'Iddin-Nabu, [les ont reçus] de la part de Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'[Egibi].

[Les témoins et le scribe].

<sup>(2'-3')</sup>Babylone, le 22 *ṭebētu* (x) de l'an 23 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays.

### Dar. 577

- Date babylonienne : [-]/x/Darius I<sup>er</sup> 23  
Année julienne : 498  
Lieu : Babylone  
Archive : Egibi  
Édition : ABRAHAM 2004 : 456-458 (n°138) ; [Achemenet]  
Bibliographie : KRECHER 1970 : 345-346 ; ABRAHAM 2004 : 109, 439.

- Γ<sup>giš</sup> má<sup>2</sup> ḫ šá <sup>1</sup>ni-din-tu<sub>4</sub> dumu šá <sup>1</sup>ir-ia lú[.....]
- 2 <sup>1</sup>ni-din-tu<sub>4</sub> a-na 1/2 ma-na kù-babbar babbar-ú  
ina qí-bi šá <sup>1</sup>ina-é-sag-íl-[i-il-bir]
- 4 lúgar-umuš tin-tir<sup>ki</sup> dumu šá <sup>1</sup>d<sup>id</sup>nà-[mu-gin]  
dumu <sup>1</sup>šá<sup>1</sup>-na-ši-šú šá ta<sup>itti</sup> bár [mu 23<sup>2</sup>-kam]
- 6 <sup>1</sup>da-ri-a'-muš lugal tin-tir<sup>ki</sup> [lugal kur-kur]  
a-di til<sup>itti</sup> še šá mu 24-kam [a-na]
- 8 <sup>1</sup>ši-ir-ku dumu šá <sup>1</sup>sì-na-a dumu <sup>1</sup>[e-gi-bi]  
Γ<sup>id</sup> ḫ-din ina lib-bi 10 gín kù-babbar Γ<sup>1</sup> babbar-ú
- 10 <sup>1</sup>ni-din-tu<sub>4</sub> ina šu<sup>ii</sup> <sup>1</sup>ši-iš-ki ma-[hi-ir]  
ú re-hi 1/3 ma-na kù-babbar ina e<sup>(ki)</sup> [ina ugu]
- 12 šá ta<sup>kur</sup> elam-ma<sup>ki</sup> i-ru-bu-Γ<sup>nu</sup> ḫ<sup>2</sup> [<sup>1</sup>ši-ir-ku]  
a-na <sup>1</sup>ni-din-tu<sub>4</sub> i-nam-din lú[<sup>1</sup>mu-kin-nu]
- 14 <sup>1</sup>d<sup>id</sup>en-mu dumu šá <sup>1</sup>ba-ni-ia dumu <sup>1</sup>Γ<sup>1</sup>na<sup>1</sup>-[.....]  
<sup>1</sup>d<sup>id</sup>nà-bul-liṭ-su dumu šá <sup>1</sup>sì-na-Γ<sup>1</sup>a<sup>1</sup>[.....]
- 16 dumu šá <sup>1</sup>mu-še-zib-<sup>d</sup>nà lú<sup>1</sup>umbisag <sup>1</sup>d<sup>id</sup>nà-[.....]  
a-šú šá <sup>1</sup>ina-sùh-sur tin-tir<sup>ki</sup> itti<sup>ab</sup> [u<sub>4</sub> x-kam]
- 18 mu 23-kam <sup>1</sup>da-ri-a'-muš lugal Γ<sup>1</sup>e<sup>ki</sup>  
lugal kur-kur-meš

<sup>(1)</sup>(Au sujet d') [un bateau ?] appartenant à Nidintu, fils d'Ardiya, le [...] : <sup>(2-8)</sup>Nidintu l'a vendu pour 30 sicles d'argent blanc, sur ordre d'Ina-Esagil-l[ilbir], le gouverneur de Babylone, fils de Nabu-[šum-ukin], descendant de Ša-našišu, depuis le mois de *nisannu* (i) [de l'an 23<sup>7</sup>] du roi Darius (I<sup>er</sup>) jusqu'à la fin de l'an 24, à Širku, fils d'Iddinaia, descendant d'[Egibi]. <sup>(9-10)</sup>Là-dessus, Nidintu a reçu 10 sicles d'argent blanc de la part de Širku. <sup>(11-13)</sup>Širku donnera les 20 sicles restants à Nidintu dans Babylone quand il rentrera du pays d'Élam.

<sup>(13-16)</sup>Les témoins : Bel-iddin, fils de Baniya, descendant de Na[baia] ; Nabu-bullissu, fils d'Iddinaia, [descendant de Dabibi] ; [NP], fils de Mušezib-Nabu.

<sup>(16-17)</sup>Le scribe : Nabu-[...], fils d'Ina-teše-eṭir.

<sup>(17-19)</sup>Babylone, [le x] *ṭebētu* (x) de l'an 23 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

#### DONBAZ & STOLPER 1997 : n° 46

Inventaire : Ni. 2674  
 Date babylonienne : 05/xii/Darius II/05  
 Année : 418  
 Archive : Murašū  
 Édition : DONBAZ 1989 ; DONBAZ & STOLPER 1997 : 45 (copie) ; 115 (transcription) ;  
 Bibliographie : DONBAZ 1989 ; STOLPER 1992 : 69-77.

4 ma-na kù-babbar <sup>giš</sup>bán //6-ta// <sup>giš</sup>ban-meš// šá mu 6-kám // šá ina <sup>uru</sup>i'-i-ši-i

2 u ina <sup>uru</sup>é-<sup>l</sup>ha-<sup>dš</sup>šá-mur šá <sup>id</sup>amar-utu-a-mu  
 a šá <sup>ir</sup>-<sup>d</sup>en <sup>l</sup>mar-duk a šá <sup>l</sup>šam-šá-a-a

4 u <sup>l</sup>la-ba-a-ši a šá <sup>l</sup>gu-un-da-a-a-ni-i' <sup>lú</sup>ar-ú-<ma>-a-a  
 šá ina igi <sup>l</sup>re-mut-<sup>d</sup>maš a šá <sup>l</sup>mu-ra-šu-ú

6 <sup>id</sup>amar-utu-a-mu <sup>l</sup>mar-duk-[a] u <sup>l</sup>la-ba-ši  
 ina šu<sup>II</sup> <sup>l</sup>re-mut-<sup>d</sup>maš [mah]-ru-u' [e-ṭ]ir- u'

8 <sup>lú</sup>m[u-ki]n<sub>7</sub>  
 [šá-ta]-hu-mu u <sup>l</sup>en-šú-nu a-meš šá <sup>l</sup>la-ba-ši

10 [<sup>l</sup>man]-ki-ia <sup>l</sup>ba-šá-a u <sup>id</sup>e[n-<šeš>]-it-tan-nu  
<sup>lú</sup>{se} si-pi-re-e

12 <sup>lú</sup>umbisag <sup>l</sup>din a šá <sup>id</sup>en-líl-ba-šá eren<sup>ki</sup> itiy<sup>š</sup> se u<sub>4</sub> 5-kám  
 mu 5-kám <sup>l</sup>da-ri-a-muš lugal kur-kur

O. na<sub>4</sub> kišib <sup>l</sup>ba-šá-a <sup>lú</sup>si-pir / un-qa / <sup>id</sup>en-šeš-it-tan-nu

U.E. un-qa <sup>id</sup>en-šú-nu

L. E. un-qa <sup>id</sup>en-líl-mu-mu / a šá <sup>id</sup>maš-su

R.E. un-qa <sup>l</sup>šá-ta-hu-me

#### Remarques :

l. 1 : Le scribe a ajouté au dessus de la première ligne plusieurs informations : le nombre de domaines d'arc et la date.

l. 12 : Dans la première édition du texte réalisée par V. Donbaz la date était très clairement copiée comme étant l'an 5 de Darius II (DONBAZ 1989). Puis en 1992, M. Stolper émit l'hypothèse que ce texte était plus probablement daté de l'an 6 de

Darius II et appartenait au même petit dossier des textes rédigés à Suse lors de cette fin d'année (PBS2/1, 126 ; PBS2/1, 100+ ; PBS2.1, 128 et PBS2/1, 140) (STOLPER 1992 : 71 n. 10). La plus récente édition du texte (DONBAZ & STOLPER 1997 : n° 46) montre très clairement qu'il s'agit de l'an 5.

<sup>(1-5)</sup>(Concernant les) 4 mines d'argent, fermage de l'an 6 de six domaines d'arc qui se situent dans la ville d'Išī' et dans le Bīt-Haššamur, appartenant à Marduk-apla-iddin, fils d'Arad-Bel, à Marduka, fils de Šamšaia, et à Labaši, fils de Gundani', l'Arumaia, qui sont à la disposition de Remut-Ninurta : <sup>(6-7)</sup>Marduk-apla-iddin, Marduka et Labaši les ont reçues de la part de Remut-Ninurta.

<sup>(8-11)</sup>Les témoins : Šatahma et Belšunu, les fils de Labaši ; Mannu-kiya, Iqišaia et Bel-ah-ittannu, les scribes sur parchemin (sepīru).

<sup>(12)</sup>Le scribe : Balaṭu, fils de Bel-iqišaia.

<sup>(12-13)</sup>Suse, le 15 addaru (xii) de l'an 5 de Darius II, roi des pays.

<sup>(Tranches)</sup>Sceau-cylindre d'Iqišaia, le scribe sur parchemin ; sceau-cachet de Bel-ah-ittannu ; sceau-cachet de Belšunu ; sceau-cachet d'Enlil-šum-iddin, fils de Ninurta-erib ; sceau-cachet de Šatahma.

## **Evetts App. n°2**

Inventaire :	BM 72764
Date babylonienne :	Xerxès 0
Année julienne :	486-485
Lieu :	Bīt-Šahiran
Édition :	GRAZIANI 1986 : 10-12.
Bibliographie :	BROSIUS 1996 : 29, 73 ; WAERZEGGERS 2003/2004 : 169.

6 gur še-bar šá<sup>f</sup>ar-ti-im  
 2 mu-še-ni-iq-tu<sub>4</sub> šá<sup>f</sup>rat-ta-ah-šá-ah  
 dumu-mí lugal šá šu<sup>ll</sup>su-ru-un-du  
 4 u<sup>l</sup>šá-pi-i-kal-bi<sup>lú</sup>gal-dù-[meš ...]  
 šá<sup>f</sup>ar-ti-im [...]  
 6 ina igi<sup>l</sup>[...]  
 šá<sup>d</sup>[...]  
 [Plusieurs lignes cassées]  
 x-[...]  
 2' a šá [...]  
 šeš-mu<sup>l</sup>mu-<sup>r</sup>ía a [šá<sup>ld</sup>x]-šeš-mu  
 4' <sup>lú</sup>umbisag<sup>l</sup>la-ba-ši a ša<sup>ld</sup>nin-urta-a-mu  
<sup>uru</sup>é-ša-hi-ra-a-an mu sag  
 6' nam-lugal-{gal}-la<sup>l</sup>ak-ši-ak-ar-šu  
 lugal e<sup>kl</sup> lugal kur-kur

<sup>(1-7)</sup>1 080 litres d'orge d'Artim, la nourrice de Ratašah, la fille du roi, des mains de Surundu et de Ša-pi-kalbi, les *rab-banê* [...] de/que Artim [...] à disposition de [...]

<sup>(1-3)</sup>[Les témoins] : [NP], fils de [NP ; .....] ; Ah-iddin ; Šumaia, fils de [ND]-ah-iddin.

<sup>(4)</sup>Le scribe : Labaši, fils de Ninurta-apla-iddin.

<sup>(5-7)</sup>Bīt-Šahiran, année inaugurale du règne de Xerxès, roi de Babylone, roi des pays.

### Fort. 11786

Inventaire :	Fort. 11786
Date babylonienne :	[-]/viii/Darisu I <sup>er</sup> [-]
Année julienne :	(522-486)
Lieu :	Persépolis
Archive :	Fortification de Persépolis
Édition :	STOLPER 1984.
Bibliographie :	BRIANT 1996 : 450, 452, 472 ; HENKELMAN 2008 : 93, 339.

<sup>[d]</sup>en-mu a-šú šá <sup>1</sup>ni-q[u-du<sup>2</sup> ina hu-ud lib-bi-šú]  
2 <sup>[l]</sup>dùg-ga-pa-š<sup>i</sup>-ir-<sup>d</sup>en <sup>lú</sup>qa[l-la-šú šá]  
[rit<sup>2</sup>]-šú šá i-mit-ti-šú a-na [šu-mi] šá  
4 <sup>[l]</sup>šú<sup>2</sup>-lum<sup>2</sup>-me<sup>2</sup>-e' a-šú šá <sup>1</sup>a-hi-ma-a-su ù  
<sup>id</sup>en-mu a-šú šá <sup>1</sup>ni-qu-<du<sup>2</sup>> šá-ṭár-ra-a-ta  
6 a-na 2-1/3 ma-na 5 gín kù-babbar<sup>1</sup> babbar-ú qa-lu-<sup>[u]</sup>  
a-na šàm gam-ru-tu a-na <sup>id</sup>amar-utu-en-šú-nu  
8 [a]-šú šá <sup>id</sup>en-mu-gar-un id-din kù-babbar a<sub>4</sub>  
[2]-1/3 ma-na 5 gín babbar-ú šàm <sup>lú</sup>qa-la-šú  
10 <sup>id</sup>en-mu i-na [šu<sup>1</sup>] <sup>id</sup>amar-utu-en-šú-nu  
ma-hi-ir pu-ut la š<sup>i</sup>-hu-ú  
12 u la paq-qa-ra-an-nu  
[la] <sup>lú</sup>ir-lugal-ú-[tu] la <sup>lú</sup>dumu-dù-tu  
14 [la] ši-rik'-ú-tu <sup>lú</sup>pa-ú-tu {}  
<sup>id</sup>en-mu na-ši <sup>lú</sup>mu-kin, <sup>l</sup>dùg-ga-ía  
16 a-šú šá <sup>id</sup>im-a-urì <sup>1</sup>ba-si-ía a-šú šá {}  
[x x] x im-numun-mu <sup>1</sup>mu-<sup>d</sup>en a-šú šá <sup>1</sup>šeš-ú-tu<sup>1</sup>  
18 [l]l-tam-meš-ki-i-ni <sup>lú</sup>sag-lugal <sup>1</sup>si-<sup>d</sup>amar-utu  
[a-šú šá... ] <sup>1</sup>re-mut-<sup>d</sup>en a-šú šá  
20 [... ] <sup>id</sup>ama[r-utu-urì] <sup>lú</sup>umbisag a-šú šá  
[... ] <sup>uru</sup>par-su <sup>iti</sup>apin  
22 [u<sub>4</sub> x]-kám [mu] [x-kam]  
[da]-ri-mu-muš l[ugal tin-tir<sup>ki?</sup>]  
24 lugal kur-kur

<sup>(1-8)</sup>Bel-iddin, fils de Niq[udu, de son plein gré], a vendu Ṭab-pašir-Bel, son esclave, dont la main droite est inscrite au nom de Šulumme', fils d'Ahimasu et de Bel-iddin, fils de Niq<du>, pour 2 mines et 25 sicles d'argent, à Marduk-belšunu, fils de Bel-šum-iškun. <sup>(8-11)</sup>Bel-iddin a reçu les 2 mines et 25 sicles d'argent, prix de son esclave, de la part de Marduk-belšunu. <sup>(12-14)</sup>Contre toute contestation et plainte concernant le statut d'esclave-royal, d'homme-libre ou d'oblat et de... <sup>(15)</sup>Iddin-Bel est garant.

<sup>(15-20)</sup>Les témoins : Ṭabiya, fils d'Adad-apla-ušur ; Basiya, fils de [...]; Adad-zer-iddin ; Iddin-Bel, fils d'Ahutu ; iltammeš-kini, l'officier royal ; Iddin-Marduk, [...]; Remut-Bel, fils de [NP].

<sup>(20-21)</sup>Le scribe : Marduk-našir, fils de [NP].

<sup>(21-24)</sup>Ville de Parsu, [le x] arahsamnu (viii) [de l'an x de] Darius I<sup>er</sup>, roi des pays.

## GC 2, 102

Inventaire :	GCBC 740
Date babylonienne :	1/iv/Cyrus 1
Année julienne :	538
Lieu :	Uruk
Archive :	Eanna
Édition :	San Nicolo 1949a: 34.
Bibliographie :	JOANNÈS 1982 : 179 ; KLEBER 2008 : 29, 209, 212.

	<sup>lú</sup> qí-pa-a-nu ù <sup>lú</sup> dumu-dù
2	<sup>lú</sup> nà-gin-ibila <sup>lú</sup> šà-tam é-an-na a-šú šá <sup>lú</sup> na-di-nu a <sup>lú</sup> da-[bi-bi] ù <sup>lú</sup> nà-šeš-mu <sup>lú</sup> sag-lugal <sup>lú</sup> en-pi-qit-tu <sub>4</sub> é-an-na
4	a-na <sup>lú</sup> ba-šá a-šú šá <sup>lú</sup> na-na-a-apin-eš <sup>lú</sup> utu-numun-ba-šá a-šú šá <sup>lú</sup> in-nin-mu-urì <sup>lú</sup> ib-na-a
6	a-šú šá <sup>lú</sup> nà-šeš-meš-gi ù <sup>lú</sup> dù- <sup>d</sup> 15 a-šú šá <sup>lú</sup> mu-gin <sup>lú</sup> iq-bu-ú um-ma al-ka-a-ma <sup>lú</sup> ban-me
8	šá <sup>lú</sup> sipa-meš <sup>lú</sup> lib-bu-ú šá mu-an-na-us-su <sup>lú</sup> ina é ka-da-a-nu šá <sup>lú</sup> muh-hi i, gal-t[í]
10	šú-uz-zi-za-a' <sup>lú</sup> ina gub-zu šá <sup>lú</sup> a-nu-um-lugal-urì <sup>lú</sup> qí-i-pi šá é-[an-na]
12	<sup>lú</sup> re-mut- <sup>d</sup> en a-šú šá <sup>lú</sup> en-din-iṭ a <sup>lú</sup> šu- <sup>d</sup> na-na-a <sup>lú</sup> [šeš-gal] é-an-na <sup>lú</sup> si-lim-dingir <sup>lú</sup> sag-lugal <sup>lú</sup> šá muh-hi qu-up-pu šá lugal šá é-an-na
14	<sup>lú</sup> mu-kin-nu <sup>lú</sup> a-nu-um-mu-dù a-šú šá <sup>lú</sup> nà-sur a <sup>lú</sup> nà-šar-hi-dingir <sup>lú</sup> é-an-na-mu-dù a-šú šá <sup>lú</sup> šeš-meš-šá-a
16	<sup>lú</sup> re-mut- <sup>d</sup> en a-šú šá <sup>lú</sup> ba-ni-ia a <sup>lú</sup> gal-dù <sup>lú</sup> umbisag <sup>lú</sup> gi-mil-lu a-šú šá <sup>lú</sup> in-nin-numun-mu
18	unu <sup>ki</sup> <sup>lú</sup> kin u <sub>4</sub> 1-kam mu 1-kam <sup>lú</sup> ku-ra-áš lugal kur-kur

Remarque :

l. 12 : Pour la restitution du titre de « chef des desservants » (*ahu rabu*, litt. « le grand frère ») de Remut-Bel voir KÜMMEL 1979 : 134-135. Pour une explication de ce titre, voir par exemple BONGENAAR 1997 : 149-150.

<sup>(1-7)</sup>Les administrateurs, les notables, Nabu-mukin-apli, le *šatammu* de l'Eanna, fils de Nadinu, descendant de Da[bibi], et Nabu-ah-iddin, l'officier royal responsable de l'administration de l'Eanna, ont parlé ainsi à Iqišaia, fils de Nanaia-ereš, à Šamaš-zer-iqišaia, fils d'Innin-šum-ušur, à Ibaia, fils de Nabu-ahhe-šullim, et à Ibni-ištar, fils de Šum-ukin : <sup>(7-10)</sup>« Venez et affectez les archers des bergers comme chaque année dans les postes de guet (situés) sur le Grand Fleuve ».

<sup>(11-13)</sup>En présence d'Anu-šar-ušur, le *qīpu* de l'E[anna] ; Remut-Bel, fils de Bel-uballiṭ, descendant de Gimil-Nanaia, le [chef des desservants] de l'Eanna ; Silim-ili, l'officier royal, responsable de la caisse du roi de l'Eanna.

<sup>(14-16)</sup>Les témoins : Anu-šum-ibni, fils de Nabu-eṭir, descendant de Nabu-šarhi-ili ; Eanna-šum-ibni, fils d'Ahhešaia ; Remut-Bel, fils de Baniya, descendant de Rab-bani.

<sup>(17)</sup>Le scribe : Gimillu, fils d'Innin-zer-iddin.

<sup>(18-19)</sup>Uruk, le 1<sup>er</sup> *ulūlu* (vi) de l'an 1 de Cyrus, roi des pays.

**GC 2, 120**

Inventaire :	GCBC 767
Date babylonienne :	12/viii/Cambyse 2
Année julienne :	528
Lieu :	Uruk
Archive :	Eanna
Édition :	SAN NICOLO 1949a
Bibliographie :	KLEBER 2008 : 68, 70, 85, 88, 90, 91.

[80] udu-nitá gal-meš ní-g-ga <sup>d</sup>innin unug<sup>ki</sup> u <sup>d</sup>na-na-a  
2 ṛšá <sup>id</sup>nà<sup>1</sup>-šeš-mu <sup>lú</sup>ṛsag<sup>1</sup>-lugal <sup>lú</sup>en pi-qit-tu<sup>4</sup> é-an-na  
[šá] i-na ší-pir-ti šá <sup>lú</sup>gu-ba-ru <sup>lú</sup>nam tin-tir<sup>ki</sup>  
4 ù <sup>kur</sup>e-bir i<sub>7</sub>, ul-tu é ú-ru-ú šá <sup>d</sup>innin unug<sup>ki</sup> i-bu-ku-ma  
a-na šu-uš-bu-ut-tu<sup>4</sup> šá lugal a-na <sup>1</sup>ze-ri-ia  
6 dumu-šú šá <sup>id</sup>na-na-a-ereš<sub>4</sub>-eš ip-qí-du u<sub>4</sub> 17-kam <sup>iti</sup>apin  
mu 2-kam <sup>1</sup>ka-am-bu-zi-ia lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur  
8 ib-bak-ma ina <sup>uru</sup>a-ba-nu a-na šu-uš-bu-ut-tu<sup>4</sup> šá lugal  
a-na <sup>id</sup>nà-gin-ibila <sup>lú</sup>šà-tam é-an-na u <sup>1</sup>[<sup>d</sup>nà]-šeš-mu  
10 <sup>lú</sup>ṛsag lugal <sup>lú</sup>en pi-qit-tu<sup>4</sup> é-an-na i-nam-din  
ki-i i-na a-dan-ni-šú <sup>1</sup>numun-ia udu-nitá a<sub>4</sub>  
12 80 a-na é šu-uš-bu-ut-tu<sup>4</sup> šá lugal  
la i-tab-ku-ma a-na <sup>id</sup>nà-gin-ibila ù  
14 <sup>id</sup>nà-šeš-mu la it-tan-na hi-tu šá <sup>lú</sup>gu-ba-ru  
<sup>lú</sup>nam [e]<sup>ki</sup> ù <sup>kur</sup>e-bir i<sub>7</sub>, i-šad-dad

- 16     *ina* [gub]-zu šá<sup>ld</sup>nà-šeš-mu<sup>lu</sup>sag lugal  
           <sup>lu</sup>en pi-[qit]-tu<sub>4</sub> é-an-na
- 18     <sup>lu</sup>mu-kin-nu<sup>1</sup>na-din-nu a-šú šá<sup>ld</sup>en-šeš-meš-ba-šá  
           a<sup>1</sup>e-gi-bi<sup>1</sup>ir-<sup>d</sup>amar-utu [a]-šú šá<sup>ld</sup>amar-utu-[mu-mu<sup>2</sup>]
- 20     a<sup>ld</sup>en-ibila-urì<sup>1</sup>en-kar-<sup>d</sup>nà<sup>lu</sup>[x] [...] <sup>ld</sup>kur-gal-lugal-urì a-šú šá<sup>1</sup>ta-[li-mu]
- 22     <sup>ld</sup>nà-gin-mu dumu-šú šá<sup>1</sup>ba-šá-<sup>d</sup>amar-[utu a<sup>1</sup>...]-x  
           <sup>ld</sup>nà-ú-bal-liṭ dumu-šú šá<sup>1</sup>dub<sup>1</sup>-[numun ...]
- 24     a<sup>lu</sup>be<sup>ld</sup>amar-utu-[pap<sup>lu</sup>umbisag] dumu-šú  
           šá<sup>ld</sup>di-ku<sub>5</sub>-šeš-meš-mu a<sup>1</sup>ši-gu-ú-a
- 26     unu<sup>ki</sup>iti<sup>iti</sup>apin u<sub>4</sub> 12-kam mu 2-kam  
           <sup>1</sup>ka-am-bu-zi-ia lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur

**Remarque :**

l. 21 : Amurru-šar-ušur, fils de Talimu, apparaît plusieurs fois dans les archives de l'Eanna avec des titres plus ou moins complets : *sepīru*, *sepīru ša šarri* ou *sepīru ša ina Eanna paqdu* (KÜMMEL 1979 : 136). L'espace dans la cassure semble assez réduit, nous avons choisi de restituer son titre dans sa forme la plus courte.

l. 24 : Pour la restitution du nom du scribe, voir par exemple le texte AnOr 8, 61 : 22 (cf. *supra*).

<sup>(1-6)</sup>(Au sujet des) 80 moutons gras du Trésor d'Ištar d'Uruk et de Nanaia, que Nabu-ah-iddin, l'officier royal chef de l'administration de l'Eanna, sur ordre de Gubaru, le gouverneur de Babylone et de la Transeuphratène, a conduits hors de la bergerie d'Ištar d'Uruk et a confiés pour l'attribution (*šušbuttu*) du roi à Zeriya, fils de Nanaia-ereš : <sup>(6-10)</sup>le 17 *arahsamnu*(viii) de l'an 2 de Cambyse, roi de Babylone et roi des pays, il les apportera dans la ville d'Abanu pour l'attribution (*šušbuttu*) du roi et il les donnera à Nabu-mukin-apli, le *šatammu* de l'Eanna et à Nabu-ah-iddin, l'officier royal chef de l'administration de l'Eanna. <sup>(11-15)</sup>Si, à cette échéance, Zeriya n'a pas apporté les 80 moutons pour l'attribution (*šušbuttu*) du roi et s'il ne les a pas donnés à Nabu-mukin-apli et à Nabu-ah-iddin, il subira le châtement de Gubaru, le gouverneur de Babylone et de la Transeuphratène. <sup>(16-17)</sup>En présence de Nabu-ah-iddin, l'officier royal, chef de l'administration de l'Eanna.

<sup>(18-24)</sup>Les témoins : Nadinu, fils de Bel-ahhe-iqišaia, descendant d'Egibi ; Arad-Marduk, fils de Marduk-šum-iddin, descendant de Bel-apla-ušur ; Bel-eṭir-Nabu, le [...] ; Amurru-šar-ušur, fils de Ta[limu, le scribe sur parchemin] ; Nabu-mukin-šumi, fils de Iqiša-Marduk, [descendant de NP] ; Nabu-uballit, fils de Šapik-[zeri...], descendant d'Amel-Ea ;

<sup>(24-25)</sup>[Le scribe] : Marduk-[našir], fils de Madanu-ahhe-iddin, descendant de Šigua.

<sup>(26-27)</sup>Uruk, le 12 *arahsamnu* (viii) de l'an 2 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

**GIESSEN 47**

Date babylonienne :     26/viii/Cambyse 7

Année julienne :         523

Lieu :                     Humadešu

Archive :                 Egibi

Édition :                 HECKER 1966.

[12] ma-na kù-babbar *pe-šu-ú ina* 1 gín [pit-qa]  
2 sag<sup>l</sup>-du šá<sup>ld</sup> amar-utu-mu-urì dumu šá<sup>l</sup> ap-la-a  
[<sup>l</sup>dumu] <sup>ld</sup>en-e-tè-ru ina ugu <sup>l</sup>ki-<sup>dx</sup>ú-din dumu šá<sup>l</sup>  
4 <sup>ld</sup>nà-šeš-meš-mu dumu <sup>l</sup>e-gì-bi ina<sup>l</sup> itti zíz  
[<sup>l</sup>kù-babbar] a' 12 ma-na 12 kù-pad-du  
6 šá<sup>l</sup> 1 [ma] na-àm a-na <sup>l</sup>ba-šá-a šeš šá<sup>ld</sup> amar-utu-mu-urì  
ina tin-tir<sup>ki</sup> ina-ad-din e-lat ú-ìl-tì mah-ri-tu<sub>4</sub>  
8 šá<sup>l</sup> 2 ma-na kù-babbar ta u<sub>4</sub> 1-kam šá<sup>l</sup> itti<sup>še</sup> ur<sub>5</sub>-ra i-rab-bi  
<sup>lu</sup>mu-kin-nu <sup>ld</sup>nà-dù-šeš <sup>lu</sup>sag lugal  
10 <sup>ld</sup>nà-gin-numun dumu šá<sup>ld</sup> nà-tab-ni-urì {šá}  
dumu <sup>l</sup>en-zi-meš <sup>clp</sup>ar-ta-mi-is-sa  
12 dumu šá<sup>l</sup> ba-ga-a-ka-mu <sup>l</sup>ha-ba-ši-ru  
[<sup>l</sup>dumu šá] <sup>l</sup>ni-qu-du <sup>ld</sup>nà-mu-mu dub-sar  
14 [<sup>l</sup>dumu <sup>ld</sup>]be-dù-eš<sub>16</sub>-dingir-meš <sup>uru</sup>hu-ma-de-šú  
[<sup>iti</sup>ap]in u<sub>4</sub> 26-kam mu 7-kam <sup>l</sup>kam-bu-zi-ía  
16 lugal kur-kur

<sup>(1-4)</sup>12 mines d'argent blanc à 1/8<sup>e</sup> d'impureté, capital appartenant à Marduk-šum-ušur, fils d'Aplaia, descendant de Bel-eširu, sont à la charge d'Itti-Marduk-balaštu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi. <sup>(4-7)</sup>Au mois de šabātu (xi), il donnera les 12 mines d'argent en 12 blocs d'une mine à Iqišaia, frère de Marduk-šum-ušur à Babylone. <sup>(7-8)</sup>Non compris une dette antérieure de 2 mines d'argent. <sup>(8)</sup>À partir du 1<sup>er</sup> addaru (xii) un intérêt croîtra

<sup>(9-13)</sup>Les témoins : Nabu-ban-ahi, l'officier royal ; Nabu-mukin-zeri, fils de Nabu-tabni-ušur, descendant de Bel-<sup>l</sup>napšati ; Artamissa, fils de Bagakamu ; Habaširu, fils de Niqudu ;

<sup>(13-14)</sup>Le scribe : Nabu-šum-iddin, fils d'Ea-eppeš-ili.

<sup>(14-16)</sup>Humadešu, le 26 arahsamnu (viii) de l'an 7 de Cambyse, roi des pays.

### JCS 28 : n° 28

Inventaire : FLP 1415  
Date babylonienne : 23/vii/Darius I<sup>er</sup> 31  
Année julienne : 491  
Lieu : Ecbatane  
Archive : Ebabbar  
Édition : DANDAMAEV 1986 : 118 ; STOLPER 1990a : 162.

½ ma-na 5 gín kù-babbar šá ina 1 gín bit-qa nu-<uh>-hu-tu  
2 šám 22 gur zù-lum-ma <sup>l</sup>ta-ad-din-nu a-šú šá  
<sup>ld</sup>u-gur-sur ina šu<sup>ll</sup> <sup>ld</sup>bu-ne-ne-dù a-šú šá  
4 <sup>ld</sup>en-i ma-hi-ir ki-i zú-lum-ma-a<sub>4</sub>



- 22 gur <sup>1</sup>dingir-meš-da-a-ta u <sup>1</sup>kal-bi-i[a]
- 6 ina zimbir<sup>ki</sup> šá <sup>d</sup>a-nu-ni-tu<sub>4</sub> a-[na]
- <sup>1d</sup>bu-ne-ne-dù la it-tan-nu-u'
- 8 kù-babbar-a<sub>4</sub> ½ ma-na 5 gín šá ina 1 bit-qa
- nu-uh-hu-tu ur<sub>5</sub>-ra-šú <sup>1</sup>ta-ad-[din-nu]
- 10 a-na <sup>1d</sup>bu-ne-ne-dù i-nam-din
- <sup>lú</sup>mu-kin-nu <sup>1d</sup>amar-utu-ri-man-ni a-šú šá <sup>1</sup>kur-ban-a
- 12 <sup>1d</sup>en-sur a-šú šá <sup>1</sup>i-qu-pu <sup>1d</sup>utu-[x-x a-šú šá]
- <sup>1d</sup>u-gur-mu <sup>1d</sup>nà-urì-šú a-šú šá
- 14 <sup>1d</sup>im-gi
- <sup>lú</sup>umbisag <sup>1</sup>ba-la-ṭu a-šú šá <sup>1d</sup>en-din-iṭ
- 16 <sup>uru</sup>a-ga-ba-ta-nu <sup>iti</sup>du<sub>6</sub> u<sub>4</sub> 23-kam
- mu 31-kam <sup>1</sup>da-ri-ia-muš
- 18 lugal e<sup>ki</sup> lugal kur-kur

Remarques :

l. 15 : Balaṭu, fils de Bel-uballiṭ est attesté en tant que « scribe de l'Ebabbar ». Il possédait également une prébende dans le temple d'Annunitu (BONGENAAR 1997 : 68 et 244).

<sup>(1-2)</sup>(Concernant) les 35 sicles d'argent à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité courante, prix de 3 960 litres de dattes, <sup>(2-4)</sup>Taddinnu, fils de Nergal-eṭir les a reçus de la part de Bunene-ibni, fils de Bel-na'id. <sup>(4-7)</sup>Si ili-data et Kalbaia ne donnent pas les 3 960 litres de dattes, dans Sippar-ša-Anunitu à Bunene-ibni, <sup>(8-10)</sup>Taddinnu donnera 35 sicles d'argent à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité courante et les intérêts à Bunene-bni.

<sup>(11-14)</sup>Les témoins : Marduk-remanni, fils de Kurban ; Bel-eṭir, fils d'Iqupu ; Šamaš- [...], fils de Nergal-iddin ; Nabu-uṣuršu, fils d'Adad-ušallim

<sup>(15)</sup>Le scribe : Balaṭu, fils de Bel-uballiṭ

<sup>(16-18)</sup>Ecbatane, le 23 tašrītu (vii) de l'an 31 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays.

**JOANNÈS 1989a : 257f.(L 4720)**

- Date babylonienne : 24/iv/Darius 25
- Année julienne : 497
- Lieu : Borsippa
- Archive : Ea-iluta-bani
- Édition : JOANNÈS 1989 : 257 (transcription), 155 (traduction).
- Bibliographie : JOANNÈS 1989 : 151 ; JURSA 2009 : 245-246, 251.

- il-ki ma-la* ha-la-šú šá ze-bé-e-li
- 2 šá ú-pi-a-ta šá <sup>lú</sup>ú-ra-a-šú šá kar-ri
- ù pa-na-at ban ù hi-šá-ru-ú ul-tu <<sup>iti</sup>NM>
- 4 mu 21-kam en qí-it <sup>iti</sup>gu<sub>4</sub> šá mu 25-kam

- '*da-ri-a-muš lugal e<sup>ki</sup> lugal kur-kur šá šu<sup>II</sup>*  
6 *l<sup>Id</sup>nà-šešl-it-tan-nu ù l<sup>Id</sup>nà-ka-šir*  
*[x x x] bar-sip<sup>ki</sup> l<sup>I</sup>mu-šal-lim-<sup>d</sup>nà a-šú šá l<sup>Id</sup>nà-gin-numun*  
8 *[x x x] ina šu<sup>II</sup> l<sup>Id</sup>nà-pap-me-mu a-šú šá l<sup>I</sup>kal-ba-a*  
*[a l<sup>I</sup>na-na-hu a-n]a muh-hi l<sup>I</sup>šeš-šú-nu a-šú šá*  
10 *[l<sup>Id</sup>nà-dib-ud-da] a l<sup>I</sup>na-na-hu ma-hi-ir e-ṭi-ir*  
*[1+en ta]-àm gaba-ra-né-e ti-ú*  
12 *[l<sup>Id</sup>mu]-kin-nu l<sup>I</sup>ki-<sup>d</sup>nà-din a-šú šá l<sup>I</sup>zalág-e-a l<sup>I</sup>ú<sup>4</sup>sipa-gu<sub>4</sub>*  
*l<sup>Id</sup>nà-kád a-šú šá l<sup>I</sup>re-mut-<sup>d</sup>nà l<sup>I</sup>ú<sup>4</sup>nagar*  
14 *l<sup>I</sup>šeš-meš-mu a-šú šá l<sup>I</sup>gi-a a l<sup>I</sup>zalág-<sup>d</sup>pap-sukkal*  
*l<sup>Id</sup>en-mu a-šú šá l<sup>I</sup>re-mut a l<sup>I</sup>ú<sup>4</sup>sipa-gu<sub>4</sub>*  
16 *l<sup>I</sup>lib-luṭ l<sup>I</sup>ú<sup>4</sup>umbisag a-šú šá l<sup>I</sup>pa-da-a a l<sup>I</sup>ú<sup>4</sup>nagar bar-sip<sup>ki</sup>*  
*l<sup>I</sup>tiš<sup>u</sup> u<sub>4</sub> 24-kam šá mu 25-kam*  
18 *'da-a-ri-ia-a-muš lugal e<sup>ki</sup> lugal kur-k[ur-m]eš*

Remarque :

l. 3 : Le terme de *hišarû* n'a pas de parallèles.

<sup>(1-7)</sup>(Concernant) l'*ilku*, toute sa part (due) consistant en transport des *upiyāta*, en corvée *urāšu* du quai, et en acomptes sur son arc et en *hišaru* (dû) depuis <le mois de> de l'an 21 jusqu'à la fin du mois d'*aiāru* (ii) de l'an 25 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays, du service de Nabu-ah-ittannu et de Nabu-kašir, les [...] de Borsippa : <sup>(7-10)</sup>Mušallim-Nabu, fils de Nabu-mukin-zeri, descendant de [NP] l'a reçu en paiement des mains de Nabu-ahhe-iddin, fils de Kalbaia, descendant de Nanahu pour le compte d'Ahušunu, fils de Nabu-mušetiṭ-uddi, descendant de Nanahu. <sup>(11)</sup>Ils ont pris chacun un exemplaire (du contrat).

<sup>(12-15)</sup>Les témoins : Itti-Nabu-balaṭu, fils de Nurea, descendant de Re'i-alpi ; Nabu-kašir, descendant de Nagaru ; Ahhe-iddin, fils de Šullumaia, descendant de Nur-Papsukkal ; Bel-iddin, fils de Remut, descendant de Re'i-alpi.

<sup>(16)</sup>Le scribe : Libluṭ, fils de Padaia, descendant de Nagaru.

<sup>(16-18)</sup>Borsippa, le 24 *dūzu* (iv) de l'an 25 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

**JOANNÈS 1989a : 347f. (NBC 8371)**

Inventaire : NBC 8371  
Date babylonienne : 26/vii/Darius I 29  
Année julienne : 493  
Lieu : Borsippa  
Archive : Ea-iluta-bani  
Édition : JOANNÈS 1989a : 156 (traduction), 347-348 (transcription), planche VIII (copie).

- l<sup>I</sup>ú<sup>4</sup>-ra-šú šá šá-da-du kar šá<sup>kur</sup>e[ren<sup>ki</sup>? ...]*  
2 *qé-me šá hi-ru<sup>l</sup>-gal-lu-ú ù mim-ma [...]*  
*pa-na-at l<sup>I</sup>g<sup>is</sup>ban l<sup>I</sup>gab-bi ma-l<sup>I</sup>la ha-la l<sup>I</sup>*

4      šá 'a-hu-šú-nu [a-šú] šá 'ba-zu-zu a 'na-n[a-hu]  
       šá a-di qí-it [<sup>iti</sup>] apin mu [29-kam] 'da-ri-íá-muš<sup>1</sup>  
 6      <sup>1d</sup>utu-mu a-šú š[á] <sup>1d</sup>nà-na-din-šeš a 'dingir-ba-ni  
       ina šu<sup>11</sup> <sup>1d</sup>nà-šeš-me[š]-mu a-šú šá <sup>1d</sup>nà-numun-dù  
 8      a 'na-na-ah-hu ana muh-hi 'a-hu-šú-nu  
       ma-hi-ir 1+en ta-àm  
 10     ti-ú  
       <sup>1ú</sup>mu-kin-né 'ki-<sup>d</sup>nà-din dumu-šú šá  
 12     <sup>1d</sup>en-din-iṭ a 'dingir-íá  
       <sup>1d</sup>nà-dù a-šú šá 'mu-<sup>d</sup>nà a <sup>1ú</sup>má-lah<sub>4</sub>  
 14     'šeš-meš-mu a-šú šá 're-mut-<sup>d</sup>en  
       a 'mu-še-zib  
 16     [<sup>1d</sup>nà-kal dub-sar a-šú šá 'e-tel-lu a [<sup>1ú</sup>nagar]<sup>1</sup>  
       [bár]-síp<sup>ki</sup> <sup>iti</sup>du<sub>6</sub> u<sub>4</sub> 26-kam  
 18     [m]u 29-kam 'da-ri-íá-muš  
       lugal e<sup>ki</sup> u kur-kur

Remarques :

l. 1 : Parmi l'ensemble des destinations du service de halage, une seule commence par le déterminatif kur, il s'agit du pays d'Élam. Sur la copie de F. Joannès, après l'idéogramme kur, un début de signe EREN est possible.

l. 2 : Le terme *hirgalû* qualifie une farine de très bonne qualité. C'est cette farine qui est attestée à plusieurs reprises comme faisant partie des produits alimentaires livrés en Élam (voir par exemple le texte OECT 12, 125).

<sup>(1-5)</sup>(Concernant) le service de corvée (*urāšû*) pour le halage (des bateaux) au quai du pays [d'Élam], ainsi que la farine de qualité-*hirgalu*, et les acomptes des domaines d'arc, soit toute la part due par Ahušunu, fils de Bazuzu, descendant de Nanahu, jusqu'au mois d'*arāhsamnu* (viii) de l'année 29 de Darius I<sup>er</sup> : <sup>(6-9)</sup>Šamaš-iddin, fils de Nabu-nadin-ahi, descendant d'Ili-bani, les a reçus des mains de Nabu-ahhe-iddin, fils de Nabu-zer-ibni, pour le compte d'Ahušunu. <sup>(9-10)</sup>Ils ont pris chacun un exemplaire du contrat.

<sup>(11-15)</sup>Les témoins : Itti-Nabu-balaṭu, fils de Bel-uballit, descendant d'Iliya ; Nabu-ibni, fils d'Iddin-Nabu, descendant de Malahu ; Ahhe-iddin, fils de Remut-Bel, descendant de Mušežib.

<sup>(16)</sup>Le scribe : Nabu-udammiq, fils d'Etellu, descendant de Nagaru.

<sup>(17-19)</sup>Borsippa, le 26 *tašrītu* (vii) de l'an 29 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays.

**JOANNÈS 1990b : n°1**

Inventaire ;                   Sb 9385  
 Date babylonienne :       [-]/[-]/Artaxerxès (-)  
 Année :                       464-423 (Artaxerxès I<sup>er</sup>), 404-358 (Artaxerxès II), 358-338 (Artaxerxès III)  
 Ville :                         Suse  
 Édition :                     JOANNÈS 1990b : 173-174  
 Bibliographie :              HENKELMAN 2008 : 34 n. 86, 339 n.794.

- <sup>1</sup>man-<sup>1</sup>ki-i<sup>1</sup>-<sup>d</sup>na-na-a dumu šá <sup>1</sup>hu-ú-ru <sup>1</sup>ú<sup>1</sup> ìr šá <sup>1</sup>šá-mu-ú]
- 2 <sup>1</sup>ú<sup>1</sup>us-tar-bar-ra šá iq-bu-ú a-na <sup>1</sup>ki-nu-na-[a-a dumu šá]  
<sup>1</sup>pe-e-<sup>1</sup>ti-i'-ú <sup>1</sup>ú<sup>1</sup> ìr šá <sup>1</sup>šá-mu-ú <sup>1</sup>ú<sup>1</sup>us-ta[r-bar-ra]
- 4 um-ma <sup>1</sup>šam-<sup>1</sup>ma-an-du-u' gemé<sup>1</sup>-[ka... ]  
[a]t-ta-an-n[u t]a <sup>1</sup>a<sup>1</sup>-ga-[m]a-[t]a-[n]u<sup>1</sup> <sup>1</sup>ab-kam-ma]
- 6 [a]-na eren<sup>ki</sup> u a-na dam-ia i[bi-in-nam-ma]  
<sup>1</sup>ki-nu-na-a-a ap-pi-it-t[um-ma
- 8 <sup>1</sup>šam-ma-an-du-u' a-g[a-ta  
šá ab-ba-ka-[am a-na eren<sup>ki</sup>
- 10 in-n[é-e
- (...)
- <sup>1</sup>ki-[nu-na-a-a
- 2' še-bu-[ú  
i-zak-ka[r-ma
- 4' ana muh-hi <sup>1</sup>šam-ma-an-du-[u' a-ga-ta  
<sup>1</sup>ú<sup>1</sup>mu-kin-nu <sup>1</sup>qu-up-su-[pu] <sup>1</sup>ú<sup>1</sup> ìr [šá <sup>1</sup>šá-mu-ú]
- 6' <sup>1</sup>pa-mu-[nu] <sup>1</sup>ú<sup>1</sup> ìr šá <sup>1</sup>šá-mu-ú <sup>1</sup>ši-h[u-ú  
<sup>1</sup>ši-hu-ú u <sup>1</sup>har-nu-ni-na-pir-ru <sup>1</sup>ú<sup>1</sup>ku-m[a-ri šá <sup>d</sup>ND <sup>1</sup>...]
- 8' dumu šá <sup>1</sup>har-ti-ni-i' <sup>1</sup>pa-hu-tu dumu šá <sup>1</sup>pa-a'-[.....]  
<sup>1</sup>u<sup>1</sup> <sup>1</sup>ban-dak-ku <sup>1</sup>ú<sup>1</sup>ku-ma-ri šá <sup>d</sup>na-na a [<sup>1</sup>... u <sup>1</sup>...]
- 10' <sup>1</sup>ú<sup>1</sup> ìr-meš šá <sup>1</sup>šá-mu-ú <sup>1</sup>pa-nu-ú <sup>1</sup>ú<sup>1</sup> ìr šá <sup>1</sup>tam-m[u?  
<sup>1</sup>d en-it-tan-nu-uri <sup>1</sup>ú<sup>1</sup>umbisag dumu šá <sup>1</sup>en-šú-nu šušin<sup>ki</sup> iti [x u<sub>4</sub> x-kam mu x-kam]
- 12' <sup>1</sup>ar-tak<sup>1</sup>-šat-su lugal kur-kur-meš

U.E. na<sub>4</sub> kišib / <sup>1</sup>qu-up-su-pu / šu-pur / <sup>1</sup>pa-mu-nu / na<sub>4</sub> kišib / <sup>1</sup>ir-ia / na<sub>4</sub> kišib / [<sup>1</sup>...]

L. E. na<sub>4</sub> kišib / <sup>1</sup>pa-mu-nu / na<sub>4</sub>-ki[šib] / <sup>1</sup>ši-hu-ú<sup>1</sup> / na<sub>4</sub> [kišib] / <sup>1</sup>ši-<sup>1</sup>hu-ú<sup>1</sup> / na<sub>4</sub> kišib / <sup>1</sup>har-nu<sup>1</sup>-ni-na-pir/-  
r[u]

Remarque :

l. 7'-9' : Le terme de *kumaru* (ou *kumru*) désigne des prêtres (CAD K : 534b-535a).

<sup>(1-6)</sup>Mannu-ki-Nanaia, fils de Huru, serviteur de Šamu, le chambellan (*ustarbaru*), qui a déclaré à Kinunaia, fils de Peṭi'u, serviteur de Šamu, le chambellan (*ustarbaru*) : « Šammandu', ta servante, [...] j'ai donné, [ramène-la] d'Ecbatane à Suse et [donne la moi] pour épouse » .

<sup>(7-10)</sup>Kinunaia, conformément à cela, [a agréé sa demande ( ?) et déclaré ( ?)] : « Cette nommée Šammandu' [...] que je dois amener [à Suse...], donnez-moi [...] »

<sup>(1'-4')</sup>Kinunaia [...] prononcera [...] [quand] il lui conviendra, et concernant Šammandu', il [n'aura pas de revendications ( ?)].

<sup>(5'-10')</sup> Les témoins : Qupsupu, serviteur de Šamu ; Pamunu, serviteur de Šamu ; Ših[u...]; Šihu et Harnuninapirru, Prê[tre de ND]; [NP], fils de Hartini'; Pahutu, fils de Pa'-[...] et Bandakku, prêtre de Nanaia ; [NP et NP], serviteurs de Šamu ; Panu, serviteur de Tamm[u...].

<sup>(11')</sup> Le scribe : Bel-tattannu-ušur, fils de Belšunu.

<sup>(11'-12')</sup> Suse, [le x NM de l'an x] d'Artaxerxès (-), roi des pays.

<sup>(Tranches)</sup> Sceau-cylindre de Qupsupu ; empreintes de Pamunu ; sceau-cylindre d'Ardiya ; sceau-cylindre de [NP] ; sceau-cylindre de Pamunu ; sceau-cylindre de Šihu ; sceau-cylindre de Harnuninapirru.

## JOANNÈS 1990b : n°2

Inventaire : Sb 9078  
 Ville : Suse  
 Édition : JOANNÈS 1990b : 176-177  
 Bibliographie : HENKELMAN 2008 : 339 n.794.

(...)

[ qaq-qa]-[ri ki-šub]-[bu-ú  
 2' [šá a-na muh-hi é hu]-ra-du šu-a-ti ik-kaš-[ši-du  
 [ <sup>1</sup>]a-[m]i-in-tu<sub>4</sub> iq-bi um-ma é h[u-ra-du šu-a-tu]  
 4' [ [a-na] <sup>1</sup>tú-uh<sup>2</sup>-ha a-ta-šam ina gu<sub>4</sub> ù kù-babbar man-[ma  
 [ a-na mu]h-hi é [hu]-ra-du mu-t[i]  
 6' [ x ma-n]a kù-babbar q[a]-lu-ú ši-mi [é mu-ti]  
 [ <sup>1</sup>... u <sup>1</sup>har-m]a-šu ina šu<sup>11</sup> <sup>1</sup>la-mi-in-tu<sub>4</sub> š[ur-ru]  
 na<sub>4</sub> kišib /sis-[sa<sup>12</sup>]-na-a/qu  
 8' [u<sub>4</sub>-mu pa-q]a-ri ana muh-hi qaq-qa-ru ki-šub-bu-[ú] [mu-ti it-tab-šu-ú <sup>1</sup>...]  
 [u <sup>1</sup>har-ma-šu] é mu-ti ú-mar-raq-nim-ma a-na [<sup>1</sup>la-mi-in-tu<sub>4</sub> i-na-an-di-nu]  
 10' [ki-i la un-dar-ri-q]u-ma la it-tan-nu u ki [.....]  
 [..... a-di 12-ta-àm] [kù-babbar] la-pa-ni <sup>1</sup>la-m[i-in-tu<sub>4</sub> ú-ta-ru]  
 12' [ina ka-nak im-dub mu-t]i <sup>1</sup>šá-mu-ú

(...)

### Remarque :

l.2', 3', 5' : Le terme *huradu* est un synonyme de *kirû* « le verger » à l'époque néo-babylonienne (Joannès 1990b : 176 / commentaire de la ligne 2').

<sup>(1'-3')</sup>[..... ter]rain en fri[che .....] [qui constituent] ce [ver]ger [.....] <sup>(3'-5')</sup>Lamintu a déclaré : « Ce verger [...] je l'ai acheté pour Tuhha ; sur le bétail et l'argent, per[sonne ne.....] sur ce verger. <sup>(6'-7')</sup>[..... NP et Harma]šu ont reçu en paiement des mains de Lamintu [...x mi]nes d'argent de qualité courante, prix d'achat de ce domaine.

<sup>(8'-9')</sup>[Le jour où une re]vendication [se produira sur ce] terrain en friche, [NP et Harmašur] devront dégager ce domaine et [le redonner à Lamintu]. <sup>(10'-11')</sup>[S'ils ne l'ont pas déga]gé ni rendu, et qu'avec [.....] [ils devront rendre jusqu'à 12 fois] la valeur de l'argent à Lamintu.

<sup>(12')</sup> [Au sceller de cette tab]lette : Šamu [.....].

Sceau-cylindre de Sissanaqu.

#### JOANNÈS & LEMAIRE 1996 : n°7

Inventaire : Collection privée de M. Moussaieff  
Date babylonienne : 10/xi/Xerxès 4  
Année : 481  
Ville : Ville du canal Kabar  
Archive : Zababa-šar-ušur  
Édition : JOANNÈS & LEMAIRE 1996 : 50.  
Bibliographie : WAERZEGGERS 2003/2004 : 157 et n.38 ; JURSA 2005a : 151.

<sup>lú</sup>mu-kin-nu <sup>id</sup>en-šeš-mu <sup>lú</sup>se-pi-ri  
2' a-šú šá <sup>id</sup>ki-na-a <sup>id</sup>nà-šeš-pap <sup>lú</sup>man-di-di  
a-šú šá <sup>id</sup>kur-gal-dù <sup>id</sup>nà-it-tan-nu a-šú šá  
4' <sup>lú</sup>mu-a <sup>id</sup>en-e-ṭè-ru <sup>lú</sup>umbisag a-šú šá  
<sup>lú</sup>ir-<sup>d</sup>me-me uru i, ka-ba-ra  
6' iti zíz u<sub>4</sub> 10-kam mu 4-kam <sup>lú</sup>ak-ka-ši-ar-šú  
lugal par-su ma-da-a-a e<sup>ki</sup> u kur-kur-meš

R. B'L [--- ?] HNTY' ZY  
ZBBŠR'ŠR B'L P/

#### Remarque :

R. : Zababa-šar-ušur porte le titre d'intendant du domaine du prince-héritier / *rab bīti ša bīt redūti* (JOANNÈS & LEMAIRE 1996 : 51).

<sup>(1'-4')</sup>Les témoins : Bel-ah-iddin, le *sepīru*, fils de Kinaia ; Nabu-ah-ušur, le mesureur, fils d'Amurru-ibni ; Nabu-ittannu, fils de Šumaia.

<sup>(4'-5')</sup>Le scribe : Bel-eṭīru, fils d'Arad-Gula.

<sup>(5'-7')</sup>Ville du canal Kabar, le 10 *šabātu* (xi) de l'an 4 de Xerxès, roi de Perse, des Mèdes, de Babylone et des pays.  
Épigraphie araméenne : [...] *orge de Zababa-šar-ušur le sur-intendant*.

**JURSA 1999 : 133 (BM 42302)**

Inventaire :	BM 42302
Date babylonienne :	Darius 19
Année julienne :	503-502
Lieu :	Sippar
Archive :	Bel-remanni
Édition :	JURSA 1999 : 133-134 ; planche IV (copie).
Bibliographie :	JURSA 1999 : 13, 25, 52, 66, 67, 99, 106, 116, 121, 133.

- [1] ma-na 6 gín <kù-babbar> babbar-ú [šá ina 1 gín bit-qa] nu-uh-<sup>f</sup>hu<sup>l</sup>-tu  
2 [šá] <sup>l</sup>ba-šá-<sup>d</sup>amar-utu a-šú šá <sup>l</sup>š[u-<sup>d</sup>utu a <sup>l</sup>]dù-eš-dingir ina muh-hi  
<sup>l</sup>ni-din-tu<sub>4</sub>-<sup>d</sup>amar-utu a-šú šá [<sup>l</sup>idutu-mu-gi]š <sup>f</sup>a<sup>l</sup> <sup>l</sup>da-<sup>d</sup>amar-utu ù  
4 <sup>f</sup>in-ba-a dumu-mí-su š[á <sup>l</sup>d<sup>l</sup>nà]-<sup>f</sup>mu-mu a <sup>l</sup>da-<sup>d</sup>amar-utu ama šá<sup>l</sup>  
<sup>l</sup>ni-din-<tu<sub>4</sub>>-<sup>d</sup>amar-utu 3 qa <sup>f</sup>kurum<sub>6</sub>-há<sup>l</sup> 12 tak-a-su-ú 3 qa <sup>f</sup>kaš-sag<sup>l</sup>  
6 [šá<sup>2</sup>] <sup>iti</sup>2 pi-i-ri šá uzu 2 [ma-a]k-ka-su u<sub>4</sub> 3-<kam> u<sub>4</sub> 22-kam  
šá iti-ut-su giš-šub-ba šá <sup>l</sup>ni-din-tu<sub>4</sub>-<sup>d</sup>amar-utu šá ina é-babbar-ra  
8 igi <sup>d</sup>utu en zimbir<sup>ki</sup> maš-ka-nu šá <sup>l</sup>ba-šá-<sup>d</sup>amar-utu buru<sub>14</sub> {érasure}  
giš-šub-ba ia-a-nu {érasure} u ur<sub>5</sub>-ra kù-babbar ia-a-nu pu-ut e-ter <sup>f</sup>kù-babbar a<sub>4</sub><sup>l</sup>  
10 babbar-ú 1 ma-na 6 gín <sup>l</sup>en-re-man-ni a-šú šá <sup>l</sup>mu-šeb-ši-<sup>f</sup>d<sup>l</sup>amar-utu  
a <sup>l</sup>lú-sanga-<sup>d</sup>utu na-ši kù-babbar šá a-na muh-hi <sup>l</sup>ni-din-tu<sub>4</sub>-<sup>d</sup>amar-utu  
12 a-na il-<sup>f</sup>ki<sup>l</sup> šá <sup>kur</sup>elam-ma<sup>ki</sup> <sup>l</sup>ni-din-tu<sub>4</sub>-<sup>d</sup>amar-utu u <sup>f</sup>in-ba-a  
ama-šú id-din-nu-ú [p]u-ut baṭ-la šá kurum<sub>6</sub>-há <sup>l</sup>en-[re-man]-ni <sup>f</sup>na-ši<sup>l</sup>  
14 ki-i dub ki-i ú-ìl-tì <sup>l</sup>en-re-man-ni <sup>l</sup>ni-din-tu<sub>4</sub>-<sup>d</sup>amar-utu  
u <sup>f</sup>i[n-b]a-a iš-šu-ú <sup>f</sup>mim-ma<sup>l</sup> <sup>l</sup>ba-šá-<sup>d</sup>amar-utu  
16 ina ú-ìl-tì-šú ul ma-hir  
<sup>l</sup>mu-kin-nu <sup>l</sup>id<sup>f</sup>utu-šeš-mu dumu<sup>l</sup> šá <sup>l</sup>mu-še-zib-<sup>d</sup>amar-utu a <sup>l</sup>d<sup>l</sup>kaskal-kur-<sup>f</sup>i<sup>l</sup>  
18 <sup>f</sup>en<sup>l</sup>-gi a-šú šá <sup>l</sup>šu-la-a a <sup>l</sup>simug <sup>l</sup>ba-šá-a a-šú šá  
<sup>l</sup>amar-utu-mu-urì a <sup>l</sup>dù-eš-<sup>f</sup>dingir<sup>l</sup> <sup>l</sup>en-mu a-šú šá <sup>l</sup>{érasure}-<sup>d</sup>nà-mu-giš  
20 a <sup>l</sup>lú-sanga>-<sup>d</sup>innin-e<sup>ki</sup> <sup>l</sup>tab-né-e-a a-šú šá <sup>l</sup>ba-šá-<sup>d</sup>amar-utu a <sup>l</sup>lú-sanga-<sup>d</sup>utu  
<sup>l</sup>id<sup>f</sup>utu-sur a-šú šá <sup>l</sup>ni-din-tu<sub>4</sub> a <sup>l</sup>lú-sanga-<sup>d</sup>utu <sup>l</sup>en-nigin-ir a-šú šá <sup>f</sup>na-din<sup>l</sup>  
22 [a <sup>l</sup>lú]šu-ha <sup>l</sup>id<sup>f</sup>utu-šeš-meš-tuk-ši dumu šá <sup>l</sup>id<sup>f</sup>utu-kád a <sup>l</sup>lú-pa-še<sup>ki</sup>  
[<sup>f</sup>NP a-šú] šá <sup>l</sup>ki-na-a a <sup>l</sup>ba-si-ia <sup>l</sup>gi-mil-<sup>d</sup>utu a-šú šá  
24 [<sup>f</sup>NP] <sup>f</sup>a<sup>l</sup> <sup>l</sup>aš-gan-du <sup>l</sup>id<sup>f</sup>utu-kam<sup>l</sup> a-šú šá <sup>l</sup>lib-luṭ a <sup>l</sup>lú-sanga-<sup>f</sup>id<sup>f</sup>utu<sup>l</sup>  
[<sup>f</sup>NP a]-<sup>f</sup>šú<sup>l</sup> šá <sup>l</sup>ni-din-tu<sub>4</sub> a <sup>l</sup>lú-<sup>d</sup>kaskal-<sup>f</sup>kur<sup>l</sup>-i <sup>l</sup>har-dù  
26 [a-šú šá <sup>l</sup>kar-<sup>d</sup>amar-utu] a <sup>l</sup>{érasure}<sup>d</sup>kaskal-kur-i <sup>l</sup>la-ba-a-ši <sup>l</sup>lú-umbisag  
[a-šú šá <sup>l</sup>d<sup>l</sup>nà-na-šir] <sup>f</sup>a<sup>l</sup> <sup>l</sup>innin-ú-tu sip-par<sup>ki</sup>  
28 [<sup>iti</sup>x u<sub>4</sub> x-kam] mu 19-kam <sup>f</sup>da-ri<sup>l</sup>-iá-muš  
[lugal e<sup>ki</sup> lugal kur-kur]

Remarques :

l. 5 : Le terme de *tak(k)asû* désigne une farine de très bonne qualité ou bien des pains réalisés à partir de cette farine (CAD T : 76-77).

l. 6 : D'après le CAD, le terme de *makkasu* désigne des dattes de première qualité (CAD M/1 : 131-132). M. Jursa s'interroge sur ce sens en observant que, dans bien des cas, les textes ne mentionnent pas de quantités (JURSA 1999 : 66-67). Dans ce texte, il est question de 2 *makkasû*. Cette quantité semble en effet un peu faible pour des dattes.

<sup>(1-5)</sup>66 sicles d'argent blanc à 1/8 d'impureté de qualité moyenne appartenant à Iqiša-Marduk, fils de Gimil-Marduk, descendant d'Eppeš-ili, sont à la charge de Nidintu-Marduk, fils de Marduk-šum-lišir, descendant d'Ile'i-Marduk et d'<sup>f</sup>Inbaia, fille de Nabu-šum-ukin, descendant d'Ile'i-Marduk, épouse de Nidintu-Marduk.

<sup>(6-8)</sup>Les 3 litres de rations alimentaires, 12 pains-*takasu*, 3 litres de bière, par mois, les 2 morceaux de viande, 2 *makkasu* des jours 3 et 22, les revenus mensuels de la prébende de Nidintu-Marduk qui se trouve dans l'Ebabbar devant Šamaš, seigneur de Sippar, sont le gage d'Iqiša-Marduk. <sup>(9-10)</sup>Il n'y aura pas de revenu de la prébende et il n'y aura pas d'intérêt. <sup>(9-11)</sup>Bel-remanni, fils de Mušebši-Marduk, descendant de Šangu-Šamaš est garant du paiement des 66 sicles d'argent blanc. <sup>(11-13)</sup>C'est l'argent que Nidintu-Marduk et son épouse <sup>f</sup>Inbaia ont donné pour le compte de Nidintu-Marduk pour le service-d'*ilku* du pays d'Élam. <sup>(13)</sup>Contre l'interruption des rations alimentaires, Bel-remanni est garant. <sup>(14-16)</sup>Si Bel-remanni, Nidintu-Marduk ou <sup>f</sup>Inbaia apportent un reçu ou bien la reconnaissance de dette, alors Iqiša-Marduk ne recevra pas (les gages mentionnés) dans sa reconnaissance de dette.

<sup>(17-26)</sup>Les témoins : Šamaš-ah-iddin, fils de Mušezib-Marduk, descendant de Balihu ; Bel-ušallim, fils de Šulaia descendant de Nappahu ; Iqišaia, fils de Marduk-šum-ušur, descendant d'Eppeš-ili ; Bel-iddin, fils de Nabu-šumu-lišir, descendant de <Šangu>-Ištar de Babylone; Tabne'a, fils d'Iqiša-Marduk, descendant de Šangu-Šamaš; Šamaš-eṭir, fils de Nidintu, descendant de Šangu-Šamaš; Bel-upahhir, fils de Nadinu, descendant de Ba'iru ; Šamaš-ahhe-lurši, fils de Šamaš-kašir descendant d'Isinnaia; [PN], fils de Kinaia descendant de Basiya; Gimil-Šamaš, fils de [PN] descendant d'Ašgandu; Šamaš-ereš, fils de Libluṭ descendant de Šangu-Šamaš; [PN], fils de Nidintu descendant de Balihu ; Bunene-ibni, [fils de Mušezib-Marduk] descendant de Balihu.

<sup>(26-27)</sup>Le scribe : Labaši, [fils de Nabu-našir], descendant de Nannutu.

<sup>(27-29)</sup>Sippar, [le X NM] de l'an 19 de Darius (I<sup>er</sup>), [roi de Babylone, roi des pays].

**JURSA 1999 : 151 (BM 42352)**

Inventaire :	BM 42352
Date babylonienne :	15/[ ]/Darius 15
Année julienne :	507-506
Lieu :	Sippar
Archive :	Bel-remanni
Édition :	JURSA 1999 : 151-152 (transcription et traduction) ; planche XVI (copie).
Bibliographie :	JURSA 1999 : 99, 100, 101, 102, 105, 109, 151. WAERZEGGERS 2010a : 790, 805 n. 107, 807,

½ ma-na kù-babbar babbar-ú šá ina 1 gín bit-qa n[u-uh-hu-tú]

2 šá la gín-nu ma-la ha-l[a] <sup>giš</sup>ban šá

<sup>1</sup>ap-la-a dumu šá <sup>r</sup>kar<sup>1</sup>-[<sup>d</sup>am]ar-utu a <sup>ld</sup>kaskal-kur-[i]



- 4      ù<sup>ld</sup>en-re-man-ni dumu šá<sup>l</sup>mu-šeb-ši-<sup>d</sup>amar-utu  
a<sup>lu</sup>sanga <<sup>d</sup>utu> šá dul-lu i, šá [i,] šá uru<sup>kur</sup>elam<sup>ki</sup>
- 6      šá mu 17-kam šá<sup>lu</sup>erín-meš [šá<sup>l</sup> [ú-ba]r<sup>?</sup> ina šu<sup>II</sup>lu<sup>gar</sup>-umuš tin-tir<sup>ki</sup>  
ip-pu-šu kù-babbar ma-la ha-l[a<sup>g</sup>]išban šá
- 8      <sup>l</sup>ap-la-a u<sup>ld</sup>en-r[e-man]-ni <sup>l</sup>ú-bar  
dumu šá<sup>ld</sup>en-b[a-šá a<sup>lu</sup>pa]-še<sup>ki</sup> ina šu<sup>II</sup>
- 10     <sup>l</sup>ap-la-a [u<sup>ld</sup>en-re]-man-ni ma-<sup>l</sup>hir<sup>l</sup>  
e-ter [e-lat h]a-la<sup>g</sup>išban
- 12     [šá<sup>l</sup> [ni<sup>l</sup>-din-t[u<sup>d</sup>amar-utu du]mu [šá<sup>l</sup> <sup>ld</sup>utu-mu<sup>l</sup>-[giš]  
{<sup>ld</sup>utu-mu-gi[š]} <sup>lu</sup>m]u-kin-nu
- 14     <sup>ld</sup>en-ka-šir dumu š[á<sup>l</sup>sù]h-sur a<sup>l</sup>[<sup>ld</sup>bad<sup>l</sup>-[pap]  
<sup>l</sup>ir-ia dumu šá<sup>ld</sup>nà-dù [x] a<sup>l</sup>[ú šitim]
- 16     <sup>l</sup>šu-lum-e<sup>ki</sup> dumu šá<sup>ld</sup>nà-[n]umun-<sup>l</sup>mu a<sup>l</sup>ir<sup>l</sup>-a-ni  
<sup>ld</sup>utu-ka-šir a-šú šá<sup>l</sup>[x x] mu a<sup>lu</sup>[báhar<sup>l</sup>
- 18     <sup>l</sup>lib-luṭ dumu šá<sup>l</sup>kar-<sup>ld</sup>amar-utu <sup>l</sup>mu-ra-<sup>l</sup>nu<sup>l</sup>  
<sup>lu</sup>umbisag dumu šá<sup>ld</sup>en-d[in-i]ṭ a<sup>lu</sup>sanga-<sup>d</sup>innin-e<sup>ki</sup>
- 20     zimbir<sup>ki</sup> it<sup>i</sup>[x u<sup>d</sup>] 15-kam mu 20-kam  
<sup>l</sup>da-ri-i'-muš lugal e<sup>ki</sup>
- 22     u kur-kur-meš

(1-6)(Concernant) les 30 sicles d'argent blanc à 1/8<sup>ème</sup> d'impureté, [de qualité moyenne], sans estampillage, conformément à la part de l'arc d'Aplaia, fils de Mušezib-Marduk, descendant de Balihu, et de Bel-remanni, fils de Mušebši-Marduk, descendant de Šangu-Šamaš pour le travail du canal de la ville du pays d'Élam de l'an 17 que les travailleurs d' Ubar effectuent sous le contrôle du gouverneur de Babylone : (7-11) Cet argent, toute la part de l'arc d'Aplaia et de Bel-[remanni], Ubar, fils de Bel-i[qišaiia, descendant Isin]naia, l'a reçu en paiement de la part d'Aplaia et de Bel-remanni. (11-12)[Non compris la p]art de l'arc de Nidintu-[Marduk, fils] de Šamaš-šum-lišir.

(13-18) Bel-kašir, fils d'Ina-teši-eṭir, descendant d'Ea-[našir] ; Ardiya, fils de Nabu-ibni, descendant d'[Itinnu]; Šulum-Babili, fils de Nabu-zer-iddin, descendant d'ir'anni ; Šamaš-kašir, fils de [...]iddin descendant de Paharu ; Libluṭ, fils de Mušezib-Marduk.

(18-19) Le scribe : Muranu, fils de Bel-uballiṭ, descendant de Šangu-Ištar de Babylone.

(20-22) Sippar, le 15 [NM] de l'an 20 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays.

### Jursa 1999 : 152 (BM 42353)

Date babylonienne	7/v/Darius Ier 26
Année julienne	496
Lieu	Babylone
Archive	Bel-remanni
Copie	JURSA 1999 : 152 (transcription), planche 16 (copie).

- 86 gur zú-[lum-ma kurum<sub>6</sub>]-há *qé-me-tu*<sub>4</sub>
- 2 *šá tin-tir*<sup>ki</sup> *šá šu*<sup>II</sup> [mu-g]in <sup>lu</sup>gal *a-mil-tu*<sub>4</sub>-meš  
*šá*<sup>ld</sup>en-sur a-šú *šá ina-g*[issu-lu]gal <sup>lu</sup>se-pi-ri *šá qé-me-tu*<sub>4</sub>
- 4 *šá tin-tir*<sup>ki</sup> *ina muh-hi* [d'en]-re-man-ni a-šú *šá mu-kal-ši*<sup>d</sup>amar-utu  
a <sup>lu</sup>sanga-d[utu] <sub>u</sub> 10-kam [šá]<sup>iti</sup>ne mu 26-kam
- 6 <sup>ld</sup>da-ri-ia-a-muš zú-lum-ma [a'] 86 gur *ina nun*<sup>ki</sup>  
*i-nam-din* zú-lum-ma *šá a-na muh-hi*<sup>giš</sup>bán
- 8 *šá*<sup>ld</sup>u-gur-sù[h-s]ur *sì-na-a'*  
<sup>lu</sup>mu-kin-nu [re-m]ut-[d'en] dumu *šá*<sup>ld</sup>[amar]-utu-su
- 10 a <sup>ld</sup>zálag-dpap-sukkal [ir-d]e)n [dumu *šá*<sup>ld</sup>ama]r-utu-pap  
a <sup>ld</sup>30-[n]a-šir [eš-at-bu]-ú a-šú *šá*
- 12 <sup>ld</sup>u-gur-mu <sup>ld</sup>nà-[i]t-tan-nu a-šú *šá mu*<sup>d</sup>nà  
a <sup>ld</sup>aš-sur <sup>ld</sup>utu-a-[a] dumu *šá kal-ba-a*
- 14 <sup>ld</sup>mu-kur-gal a-šú *šá kur-gal-na-šir*  
<sup>ld</sup>ir-en a-šú *šá šu*-[la]-a
- 16 <sup>lu</sup>umbisag <sup>ld</sup>en-mu [a-šú] [šá] [mu]<sup>ld</sup>nà a <sup>lu</sup>šū-ha  
tin-tir<sup>ki</sup> [n]e <sub>u</sub> 7-[ka]m mu 26-kam
- 18 <sup>ld</sup>da-ri-[ia-muš] [lugal] tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur-meš

<sup>(1-5)</sup>15 480 litres de dattes, rations alimentaires des meunières de Babylone du service de Šum-ukin, le chef des esclaves, appartenant à Bel-eṭir, fils d'Ina- šilli-šarri, le scribe sur parchemin des meunières de Babylone, sont à la charge de Bel-remanni, fils de Mušebši-Marduk, descendant de Šangu-Šamaš. <sup>(5-7)</sup>Le 10 *abu* (v) de l'an 26 de Darius (I<sup>er</sup>), il donnera les 15 480 litres de dattes dans Babylone. <sup>(7-8)</sup>Les dattes qui pèsent sur le fermage de Nergal-teši-eṭir ont été données.

<sup>(9-15)</sup>Les témoins : Remut-Bel, fils de Marduk-eriba, descendant de Nur-Papsukkal ; Arad-Bel, fils de Marduk-našir, descendant de Sin-našir ; Ahu-atbu, fils de Nergal-Iddin ; Nabu-ittannu, fils d'Iddin-Nabu, descendant d'Eda-eṭir ; Šamšaia, fils de Kalbaia ; Iddin-Amurru, fils d'Amurru-našir ; Arad-Bel, fils de Šulaia.

<sup>(16)</sup>Le scribe : Bel-Iddin, fils d'Iddin-Nabu, descendant de Ba'iru.

<sup>(17-18)</sup>Babylone, le 7 *abu* (v) de l'an 26 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

### JURSA 1999 : 168 (BM 42383)

Date babylonienne 7/v/Darius I 26

Année julienne 496

Lieu Babylone

Archive Bel-remanni

Copie JURSA 1999 : 168 (transcription), planche 25 (copie)

Bibliographie JURSA 1999 : 13, 19, 107

- [86 gur zú-lum-ma kurum<sub>6</sub>-há-meš]  
2 [šá<sup>lú</sup>ga-ar-d]u r<sup>lú</sup>ma-[gu-še-e-meš]  
[ù<sup>lú</sup>]r<sup>lú</sup>dumu<sup>l</sup>-meš é-gal šá é r<sup>lú</sup>ha-[re-e]  
4 [šá] šu<sup>ii</sup>en-sur<sup>lú</sup>se-pir-ri [dumu šá]  
<sup>ld</sup>nà-r<sup>lú</sup>šeš-meš<sup>l</sup>-bul-liṭ ina muh-r<sup>lú</sup>hi<sup>l</sup> [<sup>ld</sup>en-re-man-ni]  
6 dumu šá<sup>l</sup>mu-šeb-šú<sup>d</sup>amar-utu a<sup>lú</sup>é<sup>l</sup>-[maš<sup>d</sup>utu]  
u<sub>4</sub> 10-kam šá<sup>iti</sup>ne mu 25[+1-kam]  
8 i-nam-<din> ina<sup>d</sup>en u<sup>l</sup>da-a-r[i-muš]  
lugal nun<sup>ki</sup> u kur-kur<sup>ld</sup>en-re-man-[ni]  
10 it-te-me ki-i a-di-i ina [a-dan-ni-a]  
a-na<sup>ld</sup>en-sur e-ṭe-ri  
12 (une ligne non inscrite)  
<sup>lú</sup>mu-kin-nu<sup>ld</sup>im-lugal-uri dumu šá<sup>l</sup>[kal-ba-a]  
14 r<sup>lú</sup>ba<sup>l</sup>-gi-nu dumu šá<sup>l</sup>at-ra-t[a-<sup>l</sup>]  
[<sup>ld</sup>e]n-r<sup>lú</sup>gi<sup>l</sup> dumu šá<sup>ld</sup>nà-na-ta-[nu]  
16 [<sup>ld</sup>nà]-numun-mu dumu šá<sup>ld</sup>30-lugal-u[rì]  
[<<sup>l</sup>ha-ri-ša-nu> dumu šá<sup>ld</sup>utu-pap  
18 (une ligne non inscrite)  
[<sup>ld</sup>en-din-iṭ<sup>l</sup>]r<sup>lú</sup>umbisag<sup>l</sup> d[umu šá<sup>ld</sup>nà-kar-zi-meš]  
20 [a<sup>lú</sup>šitim tin-tir<sup>ki</sup>iti<sup>ne</sup> u<sub>4</sub> 7-kam]  
[mu 26-kam<sup>l</sup>da-a-ri-ia-muš]  
22 [lugal tin-tir<sup>ki</sup> u kur-kur]

<sup>(1-6)</sup>[15 480 litres de dattes, rations alimentaires] [des gard]û, des ma[ges] [et des] employés palatiaux du Bīt-harê, du service de Bel-eṭir, fils de Nabu-ahhe-bullit, sont à la charge de [Bel-remanni], fils de Mušebši-Marduk, descendant de Šangu-Šamaš. <sup>(7-8)</sup>Il les donnera Le 10 abu (v) de l'an 26. <sup>(8-12)</sup>Il a juré sur Bel et Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays, qu'il les paiera selon les délais à Bel-eṭir.

<sup>(13-17)</sup>Les témoins : Adad-šar-ušur, fils de Kalbaia ; Baginu, fils d'Atrata' ; Bel-ušallim, fils de Nabu-natanu ; Nabu-zer-iddin, fils de Sin-šar-ušur ; [Harišanu, fils de] Šamaš-našir.

<sup>(19-20)</sup>Le scribe : [Bel-uballit], fils de [Nabu-eṭir-napšati, descendant d'Itinnu].

<sup>(20-22)</sup>[Babylone, le 7 abu (v) de l'an 26 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays].

**KLEBER 2008 : n°33**

Inventaire : BM 113249

Édition : KLEBER 2008 : 270-271 (transcription et traduction), planche 34 (copie).

Bibliographie : JURSA 2007 : 78.

- <sup>1d</sup>nà-gin-ibila <sup>l</sup>[ú š]à-[ta]m é-an-[na] a-šú šá <sup>1d</sup>na-di-nu a <sup>1d</sup>da-bi-bi
- 2 a-na <sup>1d</sup>amar-utu-mu-[mu] a-šú šá <sup>1d</sup>nà-šeš-meš-bul-liṭ a <sup>1d</sup>da-bi-bi  
<sup>l</sup>ir-<sup>d</sup>amar-utu a-šú šá <sup>1d</sup>numun-ia a <sup>1e</sup>gi-bi
- 4 <sup>1d</sup>30-apin-eš a-šú šá <sup>1d</sup>nà-mu-<sup>giš</sup>a <sup>1d</sup>dù-dingir-meš  
<sup>1d</sup>šá-du-nu a-šú šá <sup>1d</sup>mu-še-zib-<sup>d</sup>en a <sup>1d</sup>zalág-<sup>d</sup>30  
 {ligne érasée}
- 6 <sup>1d</sup>utu-gin-ibila a-šú šá <sup>1d</sup>di-<ku<sub>5</sub>>-šeš-meš-mu a <sup>1d</sup>ši-gu-ú-a  
<sup>1d</sup>la-a-ba-ši-<sup>d</sup>amar-utu a-šú šá <sup>l</sup>ir-<sup>d</sup>en a <sup>1e</sup>gi-bi
- 8 <sup>l</sup>ir-ia a-šú <sup>l</sup>šá <sup>1d</sup>gar-mu a <sup>l</sup>šū-<sup>d</sup>na-na-a  
<sup>1d</sup>ba-ni-ia a-šú šá <sup>1d</sup>nà-pap a <sup>1d</sup>nà-šar-hi-dingir-meš
- 10 <sup>1d</sup>re-mut a-šú šá <sup>1d</sup>nà-mu-giš a <sup>1d</sup>kur-i  
<sup>1d</sup>gi-mil-lu a-šú šá <sup>1d</sup>nà-mu-mu a <sup>1d</sup>šu-<sup>d</sup>na-na-a
- 12 <sup>1d</sup>in-nin-numun-dù a-šú šá <sup>1d</sup>nà-ga-mil a <sup>lú</sup>ga-dù  
<sup>1d</sup>a-nu-mu-dù a-šú šá <sup>1d</sup>nà-sur a <sup>1d</sup>nà-šar-hi-<sup>l</sup>dingir-meš
- 14 <sup>1d</sup>ba-la-ṭu a-šú šá <sup>l</sup>ir-<sup>d</sup>in-nin a <sup>lú</sup>[...]  
<sup>lú</sup>tin-tir-<sup>ki</sup>meš ú <sup>lú</sup>unug-<sup>ki</sup>a-a <sup>lú</sup>{na} ki-niš-tu<sub>4</sub>
- 16 iq-bi um-ma <sup>lú</sup>mar šip-ri šá lugal ù <sup>lú</sup>gar-umuš tin-tir<sup>ki</sup>  
 iq-ta-bu-ú um-ma a-su-mit-tu<sub>4</sub>-meš šá-ṭa-ri
- 18 šá lugal-meš la-bi-ru-tu šá ina é-an-na šak-nu  
 kul-lim-a-a-in-ni a-su-mit-tu<sub>4</sub>-meš šá-ṭa-ri-meš la-bi-ru-tu
- 20 šá ti-da-a<sub>4</sub> <sup>lú</sup>mar ši-pri šá lugal kul-lim-a'  
 mim-ma šá ha-as-sa-tu-nu u ti-da-a<sub>4</sub>
- 22 <sup>lú</sup>mar šip-ri šá lugal kul-lim-a'  
<sup>lú</sup>umbisag <sup>1d</sup>nà-gin-ibila a-šú šá <sup>1d</sup>amar-utu-mu-mu a <sup>1d</sup>in
- 24 unug-<sup>ki</sup>iti<sup>ki</sup>kin u<sub>4</sub> 29-kam mu 3-kam  
<sup>1d</sup>kam-bu-zi-ia lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur

<sup>(1-16)</sup>Nabu-mukin-apli, le šatammu de l'Eanna, fils de Nadinu, descendant de Dabibi a parlé ainsi à Marduk-šum-iddin, fils de Nabu-ahhe-bulliṭ, descendant de Dabibi, Arad-Marduk, fils de Zeriya, descendant d'Egibi, Sin-ereš, fils de Nabu-šum-lišir, descendant d'Eppeš-ili, Šaddunnu, fils de Mušezib-Bel, descendant de Nur-Sin, Šamaš-mukin-apli, fils de Madanu-ahhe-iddin, descendant de Šigua, Labaši-Marduk, fils d'Arad-Bel, descendant d'Egibi, Ardiya, fils de Šakin-šumi, descendant de Gimil-Nanaia, Baniya, fils de Nabu-našir, descendant de Nabu-šarhi-ili, Remut, fils de Nabu-šum-lišir, descendant de Kuri, Gimillu, fils de Nabu-šum-iddin, descendant de Gimil-Nanaia, Innin-zer-ibni, fils de Nabu-gamil, descendant de Rab-bane, Anu-šum-ibni, fils de Nabu-eṭir, descendant de Nabu-šarhi-ili, Balaṭu, fils d'Arad-Innin, descendant de [NP], à l'assemblée des Babyloniens et

des Urukéens : <sup>(16-17)</sup>« Le chargé de mission du roi et le gouverneur de Babylone m'ont parlé ainsi : <sup>(17-19)</sup>Montrez-moi les stèles et les inscriptions des rois anciens qui sont déposées dans l'Eanna. <sup>(19-20)</sup>Montrez les stèles et les inscriptions anciennes que vous connaissez au chargé de mission du roi. <sup>(21-22)</sup>Montrez au chargé de mission du roi tout ce dont vous avez souvenir et tout ce que vous connaissez ».

<sup>(23)</sup>Le scribe : Nabu-mukin-apli, fils de Marduk-šum-iddin, descendant de Balaṭu.

<sup>(24-25)</sup>Uruk, le 29 *ulūlu* (vi) de l'an 3 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

## KRECHER 1972

Inventaire : N. 13.631 :11 (Musée national de Finlande / Helsinki)  
 Date babylonienne : 18/[o]/Cambyse [-]  
 Année julienne : 522  
 Lieu : Humadešu  
 Archive : Egibi  
 Édition : KRECHER 1972 : 255-259 (uniquement en transcription et traduction).

4-2/3 ma-na 5 gín kù-babbar  
 2 *hi-in-di pa-ti-ir-tu*<sub>4</sub>  
 šá <sup>1d</sup>amar-utu-mu-urì dumu-šú  
 4 šá <sup>1a</sup>ap-la-a a <sup>1d</sup>en-e-ṭ[e-ru]  
*ina ugu <sup>1ki</sup>damar-utu-din*  
 6 dumu-šú šá <sup>1d</sup>nà-šeš-meš-mu  
 dumu <sup>1e-gi-bi</sup>ina <sup>iti</sup>šu  
 8 kù-babbar-a' 4-2/3 ma-na 5 gín  
*ina tin-tir<sup>ki</sup> a-na <sup>1ba</sup>ša-a*  
 10 šeš šá <sup>1d</sup>amar-utu-mu-urì *i-nam-din*  
<sup>1ú</sup>*mu-kin-nu <sup>1gi</sup>mil-lu dumu-šú*  
 12 šá <sup>1d</sup>nà-šeš-meš-mu dumu <sup>1x</sup>x x  
<sup>1si</sup>*na-<sup>d</sup>nà dumu-šú šá <sup>1d</sup>nà-dib-ud-da*  
 14 dumu <sup>1ú</sup>uš-bar {bar}  
<sup>1d</sup>*be-ibila-mu dumu-šú šá <sup>1d</sup>x-šeš-meš-mu*  
 16 dumu <sup>1ú</sup>[š]i<sup>ti</sup>m <sup>1d</sup>nà-gin-numun <<sup>1ú</sup>umbisag  
 dumu-šú šá <sup>1d</sup>nà-tab-ni-urì dumu <sup>1en</sup>zi-meš  
 18 <sup>[u]ru</sup>*hu-ma-de-e-šú* <sup>iti</sup>[x]  
<sup>u</sup><sub>4</sub> 18-kam mu [x-kam]  
 20 <sup>1kam</sup>bu-zi-ia  
 lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur

<sup>(1-7)</sup>4 mines 45 sicles d'argent, dans un sac de peau ouvert (hindu paṭirtu), appartenant à Marduk-šum-ušur, fils d'Aplaia, descendant de Bel-eṭiru, sont à la charge d'Itti-Marduk-balaṭu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant

d'Egibi. <sup>(7-10)</sup>Au mois de *dūzu* (iv), il donnera les 4 mines 45 sicles d'argent à Babylone, à Iqišaia, frère de Marduk-šum-ušur.

<sup>(11-16)</sup>Les témoins : Gimillu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant de [NP] ; Iddin-Nabu, fils de Nabu-mušeti-uddi, descendant d'Išparu ; Ea-apla-iddin, fils de [ND]-ahhe-iddin, descendant d'Itinnu.

<sup>(16-17)</sup>Le scribe : Nabu-mukin-zeri, fils de Nabu-tabni-ušur, descendant de Bel-naṣṣati.

<sup>(18-21)</sup>Humadešu, le 18 [NM de l'an x] de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

### Liv. 19

Inventaire : n. 15 29-11-77.  
Date babylonienne : 7/v/Cambyse 3  
Année julienne : 527  
Lieu : Babylone  
Archive : Egibi

*f*mi-za-tu<sub>4</sub> m<sup>i</sup> qal-lat šá 'ki-<sup>d</sup>amar-utu-din  
2 dumu-šú šá 'nà-šeš-meš-mu a 'e-gi-bi  
šá 'mu-<sup>d</sup>nà dumu-šú šá 'nà-šeš-meš-<mu>' dumu 'e-gi-bi  
4 ina pu-uz-ru a-na 1-2/3 ma-na 5 gín kù-babbar a-na  
<sup>id</sup>asal-lú-hi-šeš-ú-šur <sup>id</sup>ibila-šú šá 'ši-la-a'  
6 ina la qé-re-bi šá 'ki-<sup>d</sup>amar-utu-din id-di-nu-ma  
ú-íl-tì a-na šu-mi šá 'ki-<sup>d</sup>amar-utu-din i-i'-lu-ma  
8 'nà-ú-bal-lit dumu-šú šá 'dù-numun pu-ut uš'-ku-[tu]  
šá lú-tú šu-a-tì iš-šu-ú [ù 2/3 ma-na 8 gín kù-babbar]  
10 <sup>id</sup>asal-lú-hi-šeš-ú-šur a-[na 'sì-na-<sup>d</sup>nà]  
id-di-nu <sup>id</sup>asal-lú-hi-šeš-ú-šur a-[na 'sì-na-<sup>d</sup>nà]  
12 *f*mi-za-tu<sub>4</sub> geme<sub>2</sub> [ki-i ú-tir-ri]  
a-na 'ki-<sup>d</sup>amar-utu-[din it-ta-din]  
14 <sup>id</sup>asal-lú-hi-šeš-[ú-šur a-na muh-hi 'mu-<sup>d</sup>nà]  
ú-ba-e'-e-ma kù-babbar-a<sub>4</sub> 2/3 ma-na [8 gín]  
16 is-si-ir-šú ú-íl-tì šá ½ ma-na 9 gín kù-babbar  
ri-ih-tú ši-me lú-tú šá 'mu-<sup>d</sup>nà ina pu-uz-ru  
18 a-na šu-mi šá 'ki-<sup>d</sup>amar-utu-din i-i'-i-lu 'ki-<sup>d</sup>amar-utu-din  
ki-i ú-tir-ri a-na <sup>id</sup>asal-lú-hi-šeš-ú-šur  
20 it-ta-din <sup>lu</sup>mu-kin-nu <sup>id</sup>en-a-mu a-šú šá 'numun-ía  
dumu <sup>id</sup>en-a-urì <sup>id</sup>u-gur-ú-še-zib a-šú šá 'idim-ia  
22 dumu 'su-ha-a-a u <sup>lu</sup>umbisag 'kar-<sup>d</sup>amar-utu  
dumu <sup>lu</sup>é-maš <sup>d</sup>be tin-tir <sup>ki</sup>iti <sup>ki</sup>kin  
24 u<sub>4</sub> 7-kam mu 3-kam 'kam-bu-zi-ía  
lugal kur-kur

Remarque :

Sur la vente initiale de l'esclave à Asalluhi-ah-ušur, voir les textes *Camb.* 143 et *Camb.* 144.

<sup>(1-11)</sup>(Au sujet de) <sup>f</sup>Mizatu, la servante d'Itti-Marduk-balaštu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi, qu'Iddin-Nabu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi, qui a été vendue en secret pour 1 mine et 45 sicles d'argent à Asalluhi-ah-ušur, fils de Šila', sans la présence d'Itti-Marduk-balaštu et pour laquelle une reconnaissance de dette au nom d'Itti-Marduk-balaštu avait été établie et pour laquelle Nabu-uballišt, fils de Bani-zeri, se portait responsable du service de cette esclave [et] pour laquelle Asalluhi-ah-ušur avait donné [48 sicles d'argent] à Iddin-Nabu : <sup>(11-13)</sup>Asalluhi-ah-ušur a rendu <sup>f</sup>Mizatu, la servante, à Iddin-Nabu qui l'a donnée à Itti-Marduk-balaštu.

<sup>(14-16)</sup>Asalluhi-ah-ušur a porté réclamation [contre Iddin-Nabu] et a obtenu de lui le remboursement des 48 sicles d'argent.

<sup>(16-20)</sup>La reconnaissance de dette de 39 sicles, reliquat du prix de l'esclave qu'Iddin-Nabu, en secret, avait établie au nom d'Itti-Marduk-balaštu, Itti-Marduk-balaštu l'a rendue à Asalluhi-ah-ušur.

<sup>(20-22)</sup>Les témoins : Bel-apla-iddin, fils de Zeria, descendant de Bel-apla-ušur ; Nergal-ušezib, fils de Kabtiya, descendant de Suhaia.

<sup>(22-23)</sup>Le scribe : Mušezib-Marduk, descendant de Šangu-Ea.

<sup>(23-25)</sup>Babylone, le 7 *ulūlu* (vi) de l'an 3 de Cambyse, roi des pays.

**MACGINNIS 1995 : n°72**

Inventaire : BM 79680

Date babylonienne : 18/xii/Darius I<sup>er</sup> 33

Année julienne : 488

Archive : Ebabbar

Édition : MACGINNIS 1995 : 57 (transcription et traduction), planche 19 (copie).

Bibliographie : BONGENAAR 1997 : 38 n. 63 (collations) ; MACGINNIS 2002a : 178 n. 2 ; WAERZEGGERS 2010a : 792, 798.

im <sup>l</sup>din-su-<sup>d</sup>gu-la <sup>lú</sup>umbisag [a-na]  
2 <sup>l</sup>ši-[rik]-tu<sub>4</sub> še[š-ia] dingir-meš  
šu-lum-ka liq-bu-ú 1 [gun síg-há]  
4 i-na gi-iz-zi iš-kar-ri  
šá mu [33<sup>l</sup>]-[kam] <sup>l</sup>da-ri-[muš]  
6 [a]-na <sup>lú</sup>erín-meš e-piš dul-lu  
šá <sup>uru</sup>šu-šá'-an-na šá <sup>lú</sup>til-gíd-da  
8 [a]-na kurum<sub>6</sub>-h[á-šú-nu šá] mu 34-kam  
a-na <sup>ld</sup>utu-šeš-it-tan-nu  
10 [i-di]n <sup>iti</sup>še u<sub>4</sub> 18-kam  
mu 33 kam <sup>l</sup>da-ri-muš  
12 lugal e<sup>ki</sup> lugal kur-kur-meš

Remarques :

l. 3-4 : collations de C. Wunsch citées dans MACGINNIS 2002a : 178 n. 2.

l. 5 : Dans son édition, J. MacGinnis lisait šá mu ʾ341-[kam]... Il semble plus probable que ce soit la laine produite en l'an 33 qui ait été donnée comme rations d'entretien de l'an 34 pour les travailleurs de Suse.

<sup>(1-2)</sup>Lettre d'Uballissu-Gula, le scribe, à Širiktu, mon frère. <sup>(2-3)</sup>Que les dieux prononcent ta santé !

<sup>(3-10)</sup>Donne à Šamaš-ah-ittannu 1 talent de laine (provenant) de la tonte de l'an 33 de Darius (I<sup>er</sup>) pour les rations de l'an 34 des travailleurs qui effectuent le travail de la ville de Suse pour le *qīpu*!

<sup>(10-12)</sup>Le 18 *addaru* (xii) de l'an 33 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

**MACGINNIS 1996 : n°30**

Inventaire : BM 74665

Archive : Ebabbar

Édition : MACGINNIS 1996 : 126 (transcription et traduction), 153 (copie).

Bibliographie : JOANNÈS 2005 : 186 n. 8 ; MACGINNIS 2002a : 179.

<sup>ld</sup>nà-mu-si-sá šu-lum  
2 šá <sup>ld</sup>utu-ka-šir šeš-šú i-šá-la  
16 gur še-bar a-na <sup>ld</sup>utu-šeš-meš-su  
4 en<sup>l</sup> lid-din-ma a-na <sup>lu</sup>erín-meš  
šá <sup>lu</sup>qí-i-pi šá a<sup>l</sup>-na la-hi-ir  
6 il-lak lid-din e-lat  
2 gur še-bar mah-ri-tu<sub>4</sub>  
8 šá en id-da-áš-šú <sup>lu</sup>erín-meš  
il-lak kap-du kaskal<sup>ll</sup> a-na gír<sup>ll</sup>  
10 e[n liš-k]un

<sup>(1-2)</sup>Nabu-šum-lišir prie pour la santé de Šamaš-kašir, son frère. <sup>(4-6)</sup>Que (mon) seigneur donne 2 880 litres d'orge à Šamaš-ahhe-eriba et qu'il les donne aux travailleurs du *qīpu* qui partent à Lahiru. <sup>(6-8)</sup>En plus, 360 litres d'orge antérieurs que (mon) seigneur lui avait donnés. <sup>(8-10)</sup>Les travailleurs s'en vont, que (mon) seigneur le mette rapidement en route !

**MACGINNIS 2002a : n°1**

Inventaire : BM 61766

Date babylonienne : [-]/vii/[Darius I<sup>er</sup> 29]

Année julienne : 493

Lieu : Sippar

Archive : Ebabbar

Édition : MACGINNIS 2002a : 177-178.

Bibliographie : WAERZEGGERS 2010a : 787 ; 792.



- [x gur š]e-bar 226 gur zú-[lum-ma ...]
- 2 [x x kurum<sub>6</sub>]-há sah-le-e 0.2.2 7-1/2 ṛninda<sup>2</sup>ṛh[á<sup>2</sup> ...]  
[x g]un 7 ma-na síg-há 53 <sup>kuš</sup>me-še-ṛeṛ-nu-ía ṛ2-úṛ [...]
- 4 [x x] ṛaṛ bar <sup>lú</sup>erín-meš e-piš dul-lu šá <sup>uru</sup>šu-šá-an<sup>ki</sup> ú<sup>l</sup> un-meš [...]  
[x x] ṛxṛ ze-bi-il ši-da-a-ta šuk-há-su-nu še-bar u zú-[lum-ma]
- 6 [...] mun-há sah-le-e kù-babbar ri-kis murub<sub>4</sub> <sup>kuš</sup>še-e-nu ù nu-ṛuṛ-[tu]  
[...] <sup>iti</sup>še mu 29 kam <sup>l</sup>da-ri-ia-muš lugal šá ina šu<sup>ll</sup> x-x [...]
- 8 [a-šú] šá <sup>ld</sup>en-ik-šur u <sup>ld</sup>utu-šeš-it-[tan-nu a-šú šá <sup>l</sup>ni-din-tu<sub>4</sub> <sup>lú</sup>2-ú šá]  
[<sup>ld</sup>utu-a-a] <sup>lú</sup>til-gíd-da šá é-babbar-ra ṛinaṛ [...]
- 10 [...] ṛx x x xṛ [...]  
[<sup>l</sup>...-b]u-tú dub-[sar...]
- 12 [...] <sup>iti</sup>du<sub>6</sub> u<sub>4</sub> [...]

**Remarques :**

l. 3-6 : le terme *mešēnu* (l. 3) désigne un type de chaussure (CAD M/2 : 38a). On le trouve également sous la forme raccourcie de *šēnu* (l. 6) (CAD Š/2 : 289b-292b).

<sup>(1)</sup>[x litre d'] orge, 40 680 litres de dattes, <sup>(2)</sup>[...] cresson, 90 litres, 7-1/2 pains<sup>2</sup> <sup>(3)</sup>[x] talents et 7 mines de laine, 53 paires de sandales [...]. <sup>(4)</sup>[...] les travailleurs qui effectuent le travail de la ville de Suse et les gens [...], <sup>(5)</sup>[.....] les provisions de voyage, les rations alimentaires, l'orge et les dattes, <sup>(6)</sup>le sel, le cresson, l'argent, le *rikis qabli*, les sandales, les sacs, <sup>(7-9)</sup>[...] au mois d'*addaru* (xii) de l'an 29 du roi Darius (I<sup>er</sup>), qui sont dans les mains de [NP], fils de Bel-ikšur et de Šamaš-ah-ittannu, fils de Nidintu, le second de Šamšaia, le *qīpu* de l'Ebabbar [...].

**MACGINNIS 2002a : n°2**

Inventaire : BM 64088  
Date babylonienne : 6/viii/Darius 12  
Année julienne : 510  
Lieu : (Sippar)  
Archive : Ebabbar  
Édition : Bertin 2242 (copie). MACGINNIS 2002a : 179 (transcription et traduction).  
Bibliographie : BONGENAAR 1997 : 37 n. 63.

- 30 gur zú-lum-ma
- 2 ul-tu é nì-ga ina šu<sup>ll</sup>  
<sup>l</sup>mu-a a-šú šá <sup>ld</sup>har-ši-man-ni
- 4 a-na uru <sup>kur</sup>e-lam'-mat a-na  
<sup>l</sup>gissu-lugal <sup>lú</sup>til-la-gíd-da
- 6 šá ina é-babbar-ra šu-bul-lum  
<sup>iti</sup>apin u<sub>4</sub> 6-kam mu 12-kam

8           <sup>1</sup>da-[ri-ia]-muš lugal tin-tir<sup>ki</sup>  
              lugal kur-kur

**Remarque :**

l. 4 : J. MacGinnis propose de lire en suivant la copie de Bertin : <sup>kur</sup>e-nim-mat. Cette lecture mi phonétique et mi idéogrammatique n'est pas attestée à ma connaissance (voir un exemple des différentes écritures dans ZADOK 1985 : 130-132). Il semble plus préférable de lire un signe LAM à la place du signe NIM, les deux étant très proches : <sup>kur</sup>e-lam<sup>l</sup>-mat.

<sup>(1-3)</sup>(Concernant) les 5 400 litres de dattes du Trésor qui sont dans les mains de Šamšaiia, fils de Bunene-šimanni : <sup>(3-6)</sup>il les fera livrer depuis le temple de l'Ebabbar pour la ville du Pays d'Élam à Ina-šilli-šarri. <sup>(7-9)</sup>Le 6 arahsamnu (viii) de l'an 12 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

**MACGINNIS 2008 : 89 (BM 79541)**

Inventaire :               BM 79541  
Date babylonienne :     19/[-]/Darius I<sup>er</sup> 7  
Année julienne :         515-514  
Lieu :                     [Sippar ?]  
Archive :                 Ebabbar  
Édition :                 MACGINNIS 2008 : 88-90.

                  šī-pir-tu<sub>4</sub> šá <sup>1</sup>ba-ga-un-du ù <sup>lú</sup>ki-na-at-t[a-šú]  
2           <sup>lú</sup>di-ku<sub>5</sub>-meš šá é-<sup>1</sup>un-da-pa-ar-na-a' a-na pa-ni [(x x x)]  
                  <sup>1</sup>i-na-é-sag-íla-li-bur <sup>lú</sup>kid-bar zimbir<sup>ki</sup> [<sup>lú</sup>dub-sar-meš]  
4           u <sup>lú</sup>[tu]-é-meš šá é-babbar-ra <sup>1</sup>ta-ha-ma-as-pa-da <sup>lú</sup>[x x x (x)]  
                  <sup>lú</sup>taš-li-šú šá <sup>1</sup>ba-ga-a'-pa-na ù <sup>1</sup>par-šu-ú <sup>lú</sup>ši-rik <sup>rdi</sup>[en]  
6           <sup>lú</sup>taš-li-šú šá <sup>lú</sup>en-nam é-sag-íla iš-šu-nu [(x x x)]  
                  šaṭ-ra um-ma <sup>1</sup>da-ri-'a-a-muš lugal ṭè-e-mu il-ta-[kan]  
8           um-ma kù-babbar šá <sup>1</sup>ba-ga<sup>1</sup>-[un-du...  
                  [x] [...  
  
                  šá x [...  
2'           bit-qa [x x x x x] [...  
                  ni-is-hi na-šá-a' pap 1 gún kù-babbar qa-lu-ú <sup>1</sup>i-na-é-s[ag-íla-li-bur]  
3'           <sup>lú</sup>sanga sip-par<sup>ki</sup> <sup>id</sup>en-mu <sup>id</sup>nà-šēš-meš-gi <sup>lú</sup>dub-sar-meš u <sup>1</sup>[...  
                  a-na <sup>1</sup>ba-ga-{un}-'u-un-du <sup>1</sup>pa-ar-na-ás <sup>1</sup>ta-ta-x-...  
4'           <sup>lú</sup>di-ku<sub>5</sub>-meš id-din-nu ina gub-zu šá <sup>1</sup>ki-lugal-din <sup>lú</sup>gal-ni-[ik]-[ka-si šá]  
                  <sup>lú</sup>gar-umuš gú-du<sub>8</sub>-a<sup>ki</sup> <sup>id</sup>nà-ma-a-lik <sup>lú</sup>ma-da-a-a <sup>lú</sup>gal-n[i-ik-ka-si]  
6'           <sup>1</sup>šēš-meš-šá-a-a dumu <sup>id</sup>en-ú-še-zib dumu <sup>1</sup>e-ṭè-ru <sup>id</sup>[x x (x) a-šú šá]  
                  <sup>id</sup>nà-pap-a a <sup>1</sup>re-mut <sup>id</sup>nà-ba-nu-nu dub-sar dumu <sup>lú</sup>s[ipa anše-kur-ra-meš NG <sup>iti</sup>x]  
8'           u<sub>4</sub> 20-1-lal kam mu 7-kam <sup>1</sup>da-ri-'a-a-muš lugal [kur-kur] na<sub>4</sub> kišib [<sup>lú</sup>...  
                  na<sub>4</sub> kišib <sup>id</sup>nà-ma-a-lik na<sub>4</sub> kišib <sup>lú</sup>gal ni-ik-k[a-si-...

<sup>(1-7)</sup>Le message que Baga'undu et ses collègues, les juges de la maison d'Undaparna', ont apporté à Ina-Esagil-lilbur, le prêtre de Sippar, [aux scribes], aux officiants de l'Ebabbar, à Tahamaspada, le [...], le troisième homme de Baga'pana et à Paršu, l'oblat de [Bēl], le troisième homme du gouverneur de l'Esagil, écrit ainsi : <sup>(7-8)</sup>Le roi Darius (I<sup>er</sup>) a pris la décision suivante : <sup>(6)</sup>« L'argent de Baga'[undu...] (plusieurs lignes cassées) ».

<sup>(3'-6')</sup>Au total Ina-Esagil-lilbur, le prêtre de Sippar, Bel-iddin, Nabu-ahhe-šullim, les scribes et [ NP ] ont donné 1 talent d'argent purifié à Baga'undu, Parnaš (et) Tata-[...], les juges.

<sup>(6'-9')</sup>En présence d'Itti-šarri-balaṭu, le responsable des comptes du gouverneur de Cutha, Nabu-malik, le Mède, le responsable des comptes, Ahhešaia, fils de Bel-ušezib, descendant d'Eṭeru, [NP, fils de] Nabu-našir-apli, descendant de Remut.

<sup>(9')</sup>Le scribe : Nabu-banunu, descendant de Re'i-sisi.

<sup>(9'-10')</sup>[NG], le 19 [NM] de l'an 7 de Darius (I<sup>er</sup>), roi des pays.

<sup>(10'-11')</sup>Sceau-cylindre de [NP] ; sceau-cylindre de Nabu-malik ; sceau-cylindre du responsable des compte [...].

## NBDMich 26

Inventaire :	M. 375
Date babylonienne :	21/x/Darius 10
Année julienne :	513
Lieu :	Borsippa
Archive :	Re'i-alpi
Bibliographie :	ZADOK 2005 : 645 ; WAERZEGGERS 2010a : 791.
Autres copies :	BM 94620

*il-ki šá ú-ra-šú šá<sup>kur</sup> elam<sup>ki</sup>*  
2 *šá ul-tu<sup>iti</sup> ab mu 9-kam<sup>l</sup> da-ri-ia-muš*  
*lugal e<sup>ki</sup> lugal kur-kur a-di qí-it<sup>iti</sup> ab*  
4 *mu 10-kam [ma]-[la] [ha-la<sup>l</sup>] šá<sup>l</sup> re-mut-<sup>d</sup>nà*  
*a-šú šá<sup>ld</sup> nà-gin-numun a<sup>lú</sup> sipa anše-kur-ra-meš ù*  
6 *<sup>ld</sup>nà-gin-numun ad-šú<sup>ld</sup> nà-din-su-iq-bi*  
*a-šú šá<sup>l</sup> ta-qiš-<sup>d</sup>me-me a<sup>lú</sup> nagar<sup>lú</sup> zi-iq-pu*  
8 *[ina qí-bi] šá<sup>l</sup> re-mut-<sup>d</sup>nà i-na qa-ti*  
*[<sup>l</sup>.....] e-ṭi-ir 1+en-ta-àm*  
10 *[il-q]u-ú*  
*[<sup>lú</sup>mu-kin, <sup>l</sup>lib-lu]-ṭu a-šú šá<sup>l</sup> gu-za-nu*  
12 *[a<sup>l</sup> šÁ-DIŠ-LUH<sup>l</sup> re]-mut-<sup>d</sup>nà a-šú šá<sup>ld</sup> nà-mu-[urì]*  
*[a<sup>l</sup> šar-ra-hi]<sup>ld</sup> nà-kar-zi-meš a-šú šá*  
14 *[<sup>l</sup>.....]-<sup>d</sup>šú a<sup>lú</sup> [x] <sup>ld</sup>en-it-tan-nu*  
*a-šú šá<sup>l</sup> ta-qiš-<sup>d</sup>me-me a<sup>lú</sup> nagar*  
16 *<sup>ld</sup>nà-na-din-šeš dub-sar a-šú šá<sup>ld</sup> en-kar-ir*  
*a<sup>l</sup> e-gi-bi bār-sipa<sup>ki</sup> iti<sup>ab</sup>*

18 u<sub>4</sub> 21-kam mu 10-kam <sup>l</sup>da-a-ri-ia-muš  
lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur

Remarque :

l. 7 : Le titre de *ziqpu* désigne le responsable temporaire d'un groupe de contribuables (JURSA 2009 : 247-248).

l. 12 : Pour la restitution du nom Remut-Nabu, f. Nabu-šum-ušur, desc. Šarrahu, voir par exemple WAERZEGGERS 2010c (KU 14) :13.

<sup>(1-6)</sup>(Concernant) *ilku* de la corvée-*urāšu* du pays d'Élam (dû) depuis le mois de *ṭebētu* (x) de l'an 9 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays, jusqu'à la fin du mois de *ṭebētu* (x) de l'an 10, toute la part due par Remut-Nabu, fils de Nabu-mukin-zeri, descendant de Re'i-sisi, et de Nabu-mukin-zeri, son père : <sup>(6-9)</sup>Nabu-balassu-iqbi, fils de Taqiš-Gula, descendant de Nagaru, le *ziqpu*, en a été payé des mains de [NP], sur ordre de Remut-Nabu. <sup>(9-10)</sup>Chacun a pr[is] un exemplaire (du contrat).

<sup>(11-15)</sup>[Les témoins] : [Liblu]ṭu, fils de Guzanu, [descendant de Ša-Diš-LUH] ; [Re]mut-Nabu, fils de Nabu-šum-ušur, [descendant de Šarrahu] ; Nabu-eṭir-napšati, fils de [...]Marduk, descendant de [NP] ; Bel-ittannu, fils de Taqiš-Gula, descendant de Nagaru.

<sup>(16-17)</sup>Le scribe : Nabu-nadin-ahi, fils de Bel-eṭir, descendant d'Egibi.

<sup>(17-19)</sup>Borsippa, le 21 *ṭebētu* (x) de l'an 10 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

**OECT 12, 111**

Date babylonienne : Xerxès 1

Année julienne : 485

Lieu : Borsippa

Archive : ?

Édition : JOANNÈS 1990 : 12-13 (Transcription et traduction).

kù-babbar šá a-na te-lit-tu<sub>4</sub>  
2 ta igi <sup>l</sup>šeš-meš-ma-a  
i-lu-ú <sup>iti</sup>šu u<sub>4</sub> 15-kam  
4 mu 1-kam <sup>l</sup>dh-si-ar-šú  
lugal-e 45 gín hal-ur  
6 kù-babbar a-na UD-LAM ù  
a-hi né-sep kaš-sag na-din  
8 ½ gín kù-babbar a-na <sup>li</sup>mar sip-pir [na-din]  
1<sup>l</sup> gín {gín} kù-babbar a-na 2  
10 <sup>li</sup>mar sip-pir-meš na-din  
2-ú ká pap 2 gín 4-tú hal-ur  
12 kù-babbar te-lit-tu<sub>4</sub> ta igi  
<sup>l</sup>šeš-meš-ma-a

Remarque :

l. 7 : le terme de *nēsepu* désigne un contenant qui accueille des liquides (bière, huile ...). Le texte ne précise pas la quantité de bière qu'il le pot en question pouvait recevoir. Sa taille pouvait varier (CAD N/2 : 183).

<sup>(1-5)</sup>Argent de chez Ahhemaia, en dépense, le 15 *dūzu* (iv) de l'an 1 du roi Xerxès : <sup>(5-11)</sup>45 sicles 1/10 d'argent ont été versés pour le... et pour ½ pot-*nēsepu* de bière fine, ½ sicle d'argent a été versé à un scribe-*sepīru*, 2 sicles d'argent ont été versés à deux scribes-*sepīru*. Deuxième rubrique .

<sup>(11-12)</sup>Total : 2 sicles ¼-1/10 d'argent, en dépense de chez Ahhemaia.

**OECT 12, 125**

Date babylonienne : (Fin Darius – début Xerxès)  
Lieu : (Borsippa)  
Archive : Ilšu-abušu  
Édition : JOANNÈS 1990 : 14-15 (transcription et traduction).

kù-babbar šá <sup>1</sup>gi-a a <sup>1</sup>ur<sub>5</sub>-[a]  
2 38 ma-na <sup>iti</sup>ne u<sub>4</sub> x-kam  
8 ma-na šá zabar u<sub>4</sub> [22-kam]  
4 28 ma-na <sup>iti</sup>kin u<sub>4</sub> 29-kam  
8 ma-na ina šu<sup>iti</sup> [š]eš-meš-ma-a [iti]du<sub>6</sub> u<sub>4</sub> 151-[kam]  
6 2 ma-na šá <sup>1</sup>du-muq a <sup>1</sup>din[gir-...]  
1/3 ma-na ha-tu ina ba[r-sip<sup>ki</sup>]  
8 10 ma-na 14 gín <sup>iti</sup>ap[in u<sub>4</sub> x-kam]  
1 ma-na ha-tu ina bar-sip<sup>ki</sup>  
10 11 ma-na <sup>iti</sup>gan u<sub>4</sub> o-kam  
pap 1 gun 46 1/2 ma-na 4 g[ín kù-babbar]  
12 ina lib-bi 2 ma-na šá <sup>1</sup>ú-bar a <sup>1</sup>ir-<sup>di</sup>be ni-hi-is  
2 ma-na šá šu-gar-ru-ú šá <sup>1</sup>gi-a ni-hi-is  
14 1-1/3 ma-na i-na 8 ma-na šá zabar ni-hi-is  
re-hi 1 gun 41 ma-na 14 gín kù-babbar  
16 ù 18-2/3 ma-na 6 gín šá <sup>1</sup>en-a-sú-ú  
i-na ká i<sub>7</sub><sup>1</sup>ka-bar-r[u]  
18 pap 2 gun kù-babbar i-na lib-bi 1 gun 4[0 ma-na]  
šá 6 <sup>iti</sup>10 ma-na šá qé-me hi-r[i-ga-lu-ú?]  
20 10 ma-na šu-gar-ru-ú šá <sup>1</sup>lib-luṭ šu[r]

Remarque :

l. 13 & 20 : Le terme de *šugarrû* désigne un versement supplémentaire ou bien un cadeau (CAD Š/3 : 197-198).

<sup>(1)</sup> Argent de Šullumaia, fils de Šellibi :

<sup>(2)</sup> 38 mines, le [o] *abu* (v) ;

- (3) 8 mines, en bronze, le 22 (v) ;
- (4) 28 mines, le 29 *ulūlu* (vi) ;
- (5) 8 mines, des mains de Ahhemaia, le 15 *tašrītu* (vii) ;
- (6) 2 mines, de Dummuq, le fils de [.....] ;
- (7) 20 sicles, paiement dans Borsippa ;
- (8) 10 mines et 14 sicles, le [o] *arahsamnu* (viii) ;
- (9) 1 mine, paiement dans Borsippa ;
- (10) 11 mines, le [o] *kislīmu* (ix) ;
- (11-12) Total : 1 talent 46 mines 34 sicles d'argent, sur lesquels :
- (12) 2 mines de Ubar, fils de Arad-Ea, en dépense ;
- (13) 2 mines, de contribution *šugarrû* de Šullumaia, en dépense ;
- (14) 1 mine 20 sicles sur les 8 mines en bronze, en dépense ;
- (15-17) Reste : 1 talent et 41 mines 14 sicles d'argent, ainsi que 18 mines et 46 sicles de Bel-asua, à l'embouchure du Canal Kabar.
- (18-20) Total : 2 talents d'argent, sur lesquels 1 talent 4[0] mines pour 6 mois, 10 mines pour la farine-*hir[galu]*, 10 mines de contribution-*šugarrû* de Libluṭ, payés.

**PASZKOWIAK 2003/2004 (BM 25098)**

Inventaire : BM 25098  
 Date babylonienne : 21/v/Darius Ier 25  
 Année julienne : 497  
 Lieu de rédaction : Babylone  
 Archive : Beliya'u  
 Édition : PASZKOWIAK 2003/2004.

<sup>1</sup>*ka-ši-ru a-šú šá* <sup>1d</sup>*utu-numun-dù šá šin-du ina muh-hi su-uk-ku šá 2-30-šú na-šu-ú*  
 2 *šá u<sub>4</sub> 14-kam šá* <sup>iti</sup>*ne šá mu 25-kam* <sup>1</sup>*da-a-ri-ia-muš lugal e<sup>ki</sup> lugal kur-kur-meš*  
*a-na é* <sup>1</sup>*šad-din-nu a-šú šá* <sup>1d</sup>*en-ia-ú i-ru-bu-ú* <sup>f</sup>*si-lim-d* <sup>na-na-a</sup> <sup>lu</sup>*qal-lat-su*  
 4 *šá* <sup>1</sup>*šad-din-nu i-na ši-gi-il-ti ta é* <sup>1</sup>*šad-din-nu ú-še-šu-ú* <sup>u</sup>*iq-bu-ú um-ma*  
<sup>f</sup>*ku-ut-ta-a mu-šú nin-a ši-i* <sup>u</sup>*ina ma-har* <sup>lu</sup>*di-ku<sub>5</sub>* <sup>1</sup>*ka-ši-ru a-na* <sup>1</sup>*šad-din-nu*  
 6 *ki* <sup>f</sup>*si-lim-d* <sup>na-na-a</sup> <sup>lu</sup>*qal-lat-šú a-na e<sup>ki</sup> i-bu-ku* <sup>u</sup>*ga-ar-ga-a* <sup>lu</sup>*di-ku<sub>5</sub>*  
*a-na pa-ni* <sup>1</sup>*nar-gi-ia* <sup>lu-d</sup>*30-ma-gi-ir iš-pur-ru-uš-šú-nu-tú ár-ki u<sub>4</sub> 20-1-lá-kam šá* <sup>iti</sup>*ne*  
 8 *mu* <sup>1</sup>*25*-*kam* <sup>1</sup>*da-a-ri-ia-muš lugal* <sup>lu-d</sup>*30-ma-gi-ir* <sup>lu</sup>*ki-na-at-ti-šú i-ša-lu-ú-ši i-iq-bu-ú*  
*um-ma* <sup>f</sup>*si-lim-d* <sup>na-na-a</sup> <sup>lu</sup>*qal-[lat]* <sup>šá</sup> <sup>1</sup>*šad-din-nu a-šú šá* <sup>1</sup>*ba-laṭ-su a* <sup>1</sup>*en-ia-ú* <sup>1</sup>*šá* <sup>1</sup>*aq-bu-ú um-ma*  
 10 <sup>f</sup>*ku-ut-ta-a nin-a ši-i ul* <sup>f</sup>*ku-ut-ta-a nin-a ši-i ul i-di-iš* <sup>f</sup>*si-lim-d* <sup>na-na-a</sup>  
<sup>lu</sup>*qal-lat šá* <sup>1</sup>*šad-din-nu ši-i*  
 12 <sup>lu-d</sup>*30-ma-gi-ir* <sup>u</sup>*di-ku<sub>5</sub>* <sup>lu</sup>*ki-na-at-meš-šú u<sub>4</sub> 20-1-lá-kam šá* <sup>iti</sup>*ne šá mu* <sup>1</sup>*25*-*kam*  
<sup>1</sup>*da-a-ri-ia-[muš]* <sup>1</sup>*lugal ma-áš-a-a-al-tu<sub>4</sub> šá* <sup>1</sup>*šad-din-nu* <sup>u</sup>*ka-ši-ru iš-ṭur-u'*  
 14 <sup>1</sup>*lu-d*<sup>30</sup>-*ma-gi-ir* <sup>u</sup>*[lu* <sup>di</sup>*]-[ku<sub>5</sub>-meš]* <sup>lu</sup>*ki-na-at-meš-šú da-a-ti ip-tu-ú-'i*  
<sup>1</sup>*[u]-tu da-a-ti [4]-[ta]* <sup>lu</sup>*a-me-lut-tu<sub>4</sub> ina muh-hi* <sup>1</sup>*ka-ši-ru a-šú šá* <sup>1d</sup>*utu-numun-dù*

- 16 [pa-a]r<sup>2</sup>-[sa<sup>2</sup>-ni<sup>2</sup>-iš<sup>2</sup>-šú<sup>2</sup>] a-na 'ka-ši-ru iq-bu-ú um-ma 4-ta lú<sup>4</sup>a-[me-lu-tu<sub>4</sub>]  
[a-na 'šad-din-nu] en šá 'si-lim-<sup>d</sup>na-na-a i-din ù '[ka]- ši-ru a-na
- 18 'šad-din-nu [iq-bu]-ú um-ma a-di<sup>iti</sup>[kin] šá mu 2[5]-kam '[da]-a-ri-ia-muš lugal  
lú<sup>4</sup>a-me-lut-tu-a<sub>4</sub> 4-[ta] a-nam-[dak]-ka
- 20 lú<sup>4</sup>mu-kin-nu 'd<sup>na</sup>-m[u-s]i-na a-šú šá 'd<sup>na</sup>-mu-ú-kin a 'ku-du-ra-nu  
[<sup>i</sup>]bul-lu-ṭu a-[šú] [šá ']<sup>d</sup>a-é<sup>1</sup>-sì-na a 'dingir-ia
- 22 [<sup>i</sup>]sì-na-<sup>d</sup>en [a-šú šá ']<sup>d</sup>na-it-tan-nu a lú<sup>4</sup>simug  
're-mut-<sup>d</sup>en [a-šú šá ']<sup>d</sup>u-gur-ú-še-zib a 'r-<sup>d</sup>gir<sub>4</sub>-[kù]
- 24 'd<sup>na</sup>-gin-a [a-šú šá ']<sup>d</sup>na-mu-ú-kin a 'rki<sup>1</sup>-din-<sup>d</sup>[30]  
'ni-din-tu<sub>4</sub> a-šú šá 'd<sup>na</sup>-mu-mu a 'bu-[ra-qu]
- 26 'd<sup>na</sup>-šeš-it-tan-nu a-šú šá 'sì-na-<sup>d</sup>na a 'ki-[din]-[<sup>d</sup>na]-[na]-a  
'd<sup>na</sup>-it-tan-nu a-šú šá 'd<sup>na</sup>-gin-numun a 'ki-[din-<sup>d</sup>na]-na-a
- 28 'ni-din-tu<sub>4</sub>-<sup>d</sup>en a-šú šá 'd<sup>na</sup>-din-it a lú<sup>4</sup>nagar  
'd<sup>na</sup>-en-zi-meš a-šú šá 'd<sup>na</sup>-é-mu a 'dingir-ia
- 30 'd<sup>na</sup>-eri-ba dub-sar a-šú šá 'd<sup>na</sup>-sipa-šú-nu a 'pa-ha-ri  
bar-sip<sup>ki</sup> <sup>iti</sup>ne u<sub>4</sub> 21-kam mu 25-kam 'da-a-ri-ia-muš
- 32 lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur-meš

(1-5) Kaširu, fils de Šamaš-zer-ibni qui a une marque sur la joue gauche (et) qui, le 14 *abu* (v) de l'an 25 de Darius, roi de Babylone, roi des pays, a pénétré dans la maison de Šaddinnu, fils de Balassu, descendant de Beliya'u et a fait sortir frauduleusement Silim-Nanaia, la servante de Šaddinnu de sa maison en disant : « *Son nom est Kuttaia et c'est ma soeur !* »

(5-7) Kaširu a emmené Šaddinnu avec Silim-Nanaia, sa servante, devant les juges à Babylone. Gargaia, le juge, les a envoyés devant Nargiya, le *simmagir*.

(7-11) Puis, le 19 *abu* (v) de l'an 25 du roi Darius, le *simmagir* et ses collègues l'ont interrogé et il a répondu ainsi : « *Silim-Nanaia, la servante de Šaddinnu, fils de Balassu, descendant de Beliya'u, à propos de laquelle j'avais affirmé qu'elle était Kuttaia, ma soeur, n'est en fait pas ma soeur. Je ne la connais pas. Elle est Silim-Nanaia, la servante de Šaddinnu.* »

(12-15) Le *simmagir*, les juges et leurs collègues, le 19 *abu* (v) de l'an 25 du roi Darius ont mis par écrit l'interrogation (*mašaltu*) de Šaddinnu et de Kaširu. Le *simmagir*, les juges et leurs collègues ont consulté la loi (royale) (*dāti*) : selon la loi (royale) (*dāti*) Kaširu, fils de Šamaš-zer-ibni a été condamné (à donner) quatre esclaves et ils ont dit à Kaširu : « *Donne quatre esclaves à Šaddinnu, le propriétaire de Silim-Nanaia* » et Kaširu a répondu à Šaddinnu : « *Au mois d'ulūlu (vi) je te donnerai ces quatre esclaves.* »

(20-29) Les témoins : Nabu-šum-iddin, fils de Nabu-šum-ukin, descendant de Kudurraru ; Bulluṭ, fils de Mar-biti-iddin, descendant d'Iliya ; Iddin-Bel, fils de Nabu-ittannu, descendant de Nappahu ; Remut-Bel, fils de Nergal-ušezib, descendant d'Arad-Nergal ; Nabu-mukin-apli, fils de Nabu-šum-ukin, descendant de Kidin-Sin ; Nidintu, fils de Nabu-šum-iddin, descendant de Buraqu ; Nabu-ah-ittannu, fils d'Iddin-Nabu ; descendant de Kidin-Nanaia ; Nabu-ittannu, fils de Nabu-mukin-zeri ; descendant de Kidin-Nanaia ; Nidinti-Bel, fils de Nabu-uballiṭ, descendant de Naggaru ; Nabu-bel-napšati, fils de Mar-biti-iddin ; descendant d'Iliya.

(30) Le scribe : Nabu-eriba, fils de Nabu-re'ušunu, descendant de Pahharu.

(31-32) Borsippa, le 21 *abu* (v) de l'an 25 de Darius (Ier), roi de Babylone, roi des pays.

**PBS2/1, 2**

Inventaire :	CBS 6128
Date babylonienne :	11/[-]/Darius II 0
Année :	423
Lieu :	Nippur
Archive :	Murašu
Édition :	AUGAPFEL 1917 : 14 ; CARDASCIA [inédit]
Bibliographie :	Cardascia 1951 : 20 n. 1 & 2 ; 22 n. 2 ; 73 n. 10 ; 75 n. 2 ; 79 n. 6 ; 82 ; 83. Stolper 1985 : 58 ; 59 ; 74 ; 94 ; 118 n. 30.

- zú-lum-ma šá a-šà-meš {erasure} šá<sup>lú</sup>ga-<sup>l</sup>ar<sup>l</sup>-d[u x x x x]
- 2 šá gú i<sub>7</sub> nam-ga-ri-bàd<sup>d</sup>-en-líl <sup>l</sup>gú<sup>l</sup> i<sub>7</sub> zimbir<sup>ki</sup> nibru<sup>[ki]</sup>  
šá šu<sup>ll</sup> <sup>l</sup>bi-ša-a a šá <sup>l</sup>haš-da-a u <sup>l</sup>šá-ra-<sup>2</sup>-dingir-<sup>l</sup>meš<sup>l</sup> a šá <sup>l</sup>in-za-<sup>l</sup>...
- 4 u <sup>lú</sup>ki-na-at-ta-ti-šú-nu šá ina igi <sup>ld</sup>en-líl-mu-mu  
a šá <sup>l</sup>mu-ra-šu-ú <sup>l</sup>bi-ša-a u <sup>l</sup>šá-ra-<sup>2</sup>-dingir-meš u <sup>lú</sup>ki-na-at-ta-ti-šú-<sup>l</sup>nu
- 6 <sup>l</sup>šá<sup>l</sup> ki-i ši-pir-tu<sub>4</sub> šá <sup>l</sup>ši-ha-<sup>2</sup> <sup>lú</sup>ah-šá-da-ra-pa-nu  
[u] <sup>l</sup>šeš-šú-nu <sup>lú</sup>šak-nu šá <sup>lú</sup>ga-ar-du u <sup>l</sup>ir-ia
- 8 a šá <sup>l</sup>bul-luṭ ina muh-hi <sup>ld</sup>en-líl-mu-mu il-li-ka-nu  
zú-lum-ma a-šá-meš mu-meš <sup>l</sup>bi-ša-a u <sup>l</sup>šá-ra-<sup>2</sup>-dingir-meš
- 10 u <sup>lú</sup>ki-na-at-ta-ti-šú-nu ina šu<sup>ll</sup> <sup>ld</sup>en-líl-mu-mu a šá <sup>l</sup>mu-ra-<sup>l</sup>šú<sup>l</sup>-u  
mah-ru-<sup>2</sup> kar-ru-<sup>2</sup> ú-šá-az-za-az-zu-ma
- 12 <sup>l</sup>bi-ša-a u <sup>l</sup>šá-<sup>l</sup>ra-<sup>2</sup>-dingir-meš u <sup>lú</sup>ki-na-at-ta-ti-šú-nu  
šá zú-lum-ma a<sup>l</sup> a<sup>l</sup>-<sup>l</sup>šà<sup>l</sup>-šà-meš šá ga-ar-du ki <sup>l</sup>šeš-šú-nu
- 14 <sup>l</sup>ir-ia a-na <sup>ld</sup>en-líl-mu-mu i-nam-din  
<sup>lú</sup>mu-kin<sub>7</sub> <sup>ld</sup>en-<sup>l</sup>numun<sup>l</sup>-mu <sup>l</sup>di<sup>l</sup>-ku<sub>5</sub> [šá] me-e šá i<sub>7</sub> <sup>d</sup>[x-x a šá <sup>l</sup>a-a]
- 16 <sup>l</sup>su-<sup>d</sup>en-líl a šá <sup>ld</sup>en-líl-ba-na [<sup>l</sup>... a šá <sup>ld</sup>]maš-pap  
<sup>l</sup>ap<sup>l</sup>-la-a a šá <sup>ld</sup>é-<sup>l</sup>a-x-x<sup>l</sup> <sup>l</sup>ri-bat a šá <sup>ld</sup>en-dù-uš
- 18 <sup>l</sup>si-lim-dingir-<sup>l</sup>meš<sup>l</sup> a šá <sup>l</sup>la-ba-<sup>l</sup>š<sup>l</sup>i<sup>l</sup> kal-a a šá <sup>l</sup>si-na-a  
<sup>ld</sup>na-na-<sup>l</sup>a-kam<sup>l</sup> a <sup>l</sup>šá <sup>ld</sup>maš-mu
- 20 <sup>lú</sup>umbisag <sup>ld</sup>maš-ad-uri a šá <sup>ld</sup>en-líl-<sup>l</sup>mu-mu<sup>l</sup> [nibru<sup>ki</sup> <sup>iti</sup>x]  
u<sub>4</sub> 11-kam mu sa[g-nam-lugal-e] <sup>l</sup>da-a-r<sup>l</sup>[i-ia-muš lugal kur-kur]

U.E. na<sub>4</sub> kišib / <sup>ld</sup>en-numun-mu / a šá <sup>l</sup>a-a

L. E. šu-pur <sup>l</sup>bi-ša-a / u <sup>l</sup>[šá]-ra-<sup>2</sup>-<sup>l</sup>-dingir-meš

Remarque :

l. 1 : Les *gardû* sont des travailleurs dépendants au service de l'administration royale. On les rencontre à Persépolis sous le terme élamite de *kurtaš* (BRIANT 1996 : 471-474).



<sup>(1-8)</sup>(Concernant) les dattes des terres agricoles des *gardû* [...] situées sur la rive du canal Namgar-dur-Enlil (et sur la rive de l'Euphrate-de-Nippur, qui sont aux mains de Bišaia, fils de Hašdaia, et de Šara'-ili, fils d'Inza-[...] et de leurs collègues et qui sont à la disposition d'Enlil-šum-iddin, fils de Murašu, Bišaia, Šara'-ili et leurs collègues et pour lesquelles un ordre écrit est arrivé de la part de Šiha', le satrape, d'Ahušunu, le *préposé* des *gardû*, et d'Ardiya, fils de Bulluṭ, pour Enlil-šum-iddin : <sup>(8-11)</sup>Bišaia, Šara'-ili et leurs collègues ont reçu en paiement les dattes de ces terres agricoles de la part d'Enlil-šum-iddin, fils de Murašu. <sup>(11-14)</sup>Bišaia, Šara'-ili et leurs collègues enregistreront (le paiement) des dattes des terres agricoles des *gardû* auprès d'Ahušunu et Ardiya et donneront (une confirmation) à Enlil-šum-iddin.

<sup>(15-19)</sup>Les témoins : Bel-zer-iddin, le juge des eaux du canal [NC, fils d'Aplaia] ; Erib-Enlil, fils d'Enlil-bana ; [NP], fils d'Enlil-našir ; Aplaia, fils d'E[a-...] ; Ribat, fils de Bel-ipuš ; Silim-[ili], fils de Labaši ; Damqiya, fils d'Iddinaia ; Nanaia-ereš, fils de Ninurta-iddin.

<sup>(20)</sup>Le scribe : Ninurta-ab-ušur, fils d'Enlil-šum-iddin.

<sup>(20-21)</sup>Nippur, le 11 [NM] de l'année inaugurale de Darius (II), [roi des pays]

<sup>(Tranches)</sup>Sceau-cylindre de Bel-zer-iddin, fils d'Aplaia ; sceau-cylindre de Bišaia et de Šara'-ili.

### PBS2/1, 3

Inventaire :	CBS 5210
Date babylonienne :	5/i/Darius II 1
Année :	423
Lieu :	Nippur
Archive :	Murašu
Édition :	CARDASCIA 1951 : 112.
Bibliographie :	CARDASCIA 1951 : 98 n. 2 ; 100 n. 1 ; 101 n. 3 & 5 ; 102 n. 8 ; 103 n. 1 ; 104 ; 105 n. 8 ; 107. STOLPER 1985 : 71 n. 4 ; 74 ; 76 ; 83 n. 58 ; 93 ; 94 ; 118 n. 32.

- [<sup>lú</sup>er]ín šá lugal *qé-me* šá lugal *bar-ra u mim-ma na-da-[na-a-tú šá]* é lugal  
2 [...i]l-ki *gam-ru-tu* šá *a-di qí-it* <sup>iti</sup>še šá m[u] 41-kam  
[u mu]-sag-nam-lugal-e <sup>1</sup>*da-ri-ia-a-mu*[š šá *ina muh-hi*]  
4 [še-numun-meš *zaq*]-*pu u ka šul-pu* é-anše-kur-ra š[á <sup>ld</sup>en-šeš-ú-šur]  
[u šá en-]ban-meš-šú šá gú i, *har-ri-pi*l-[*qud*...]  
6 [...]ban-meš šá gú i, <sup>7</sup>*har-ri-pi-qud* é-anše-kur-ra šá <sup>ld</sup>en-din-su  
[a šá <sup>1</sup>x]-[x] u en-ban-meš-šú šá gú i, <sup>d</sup>30 šá *ina* <sup>uru</sup>*ga-li-ia*  
8 [pap 2-ta <sup>giš</sup>b]an-meš šá *ha-ṭa-ri* šá <sup>lú</sup>*si-pir-re-e* šá šu<sup>II</sup> <sup>1</sup>ad-nu-zu  
[šá *ina li-mi*]-tu<sub>4</sub> nibru<sup>ki</sup> šá *ina* igi <sup>ld</sup>en-líl-mu-mu a šá <sup>1</sup>*mu-ra-šu-ú*  
10 [*a-ki-i ši-piš-tu*<sub>4</sub> a] šá <sup>1</sup>ad-nu-zu u <sup>1</sup>*ši-ha*' {erasure}  
[šá <sup>1</sup>*ba-rik-ki*-<sup>d</sup>en a] šá <sup>1</sup>en-šú-nu *ana* igi <sup>ld</sup>en-líl-mu-mu  
12 [*iš-šá*-<sup>lú</sup>erín šá lugal *qé-me*] šá lugal *bar-ra u mim-ma na-da-na-a-[tú]*  
[šá é lugal *a-di qí-it* <sup>iti</sup>še] šá mu 41-kam šá é-anše-kur-ra  
14 [šá <sup>ld</sup>en-ad-urì u en]-ban-meš-šú é-anše-kur-ra šá <sup>ld</sup>en-din-su  
[u en]-ban-meš-šú é]-<sup>giš</sup>ban-meš šá *li-mi-tu*<sub>4</sub> nibru<sup>ki</sup>

- 16 [l<sup>1</sup>ba-rik-ki-<sup>d</sup>]en a šá<sup>1</sup>en-šú-nu mar ši-pir šá<sup>1</sup>ad-nu-zu  
 [l<sup>1</sup>d<sup>1</sup>en-šeš-ú]-šur u en-ban-meš-šú<sup>1</sup>d<sup>1</sup>en-din-su u en-ban-meš-šú<sup>1</sup>
- 18 [u<sup>1</sup>ki-na]-at-ta-ti-šú gab-bi šá<sup>1</sup>ha-ṭa-ri šá<sup>1</sup>si-pir-re-e  
 [ina šu<sup>1</sup>de]n-líl-mu-mu a šá<sup>1</sup>mu-r[a]-šú-ú ma-hir e-ṭir
- 20 [l<sup>1</sup>mu-kin<sup>1</sup>]su-<sup>d</sup>en-líl a šá<sup>1</sup>d<sup>1</sup>en-líl-ba<sup>1</sup>na<sup>1</sup>mu-<sup>d</sup>amar-utu  
 [a šá<sup>1</sup>nà]-numun-gin
- 22 [l<sup>1</sup>d<sup>1</sup>en-líl]-gin<sup>1</sup>-a a šá<sup>1</sup>ka-šir  
 [l<sup>1</sup>d<sup>1</sup>maš-ana]-é-šú a šá<sup>1</sup>lu-ú-i-di-ia<sup>1</sup>na-din a šá<sup>1</sup>gissu-<sup>d</sup>[maš]
- 24 [l<sup>1</sup>x-x-x] a šá<sup>1</sup>ba-šá-a<sup>1</sup>šeš-meš-mu a šá<sup>1</sup>a-a<sup>(1)</sup>mu-mu a šá<sup>1</sup>  
 l<sup>1</sup>d<sup>1</sup>en-ú-pah-hir
- 26 l<sup>1</sup>umbisag<sup>1</sup>d<sup>1</sup>maš-ad-urì a šá<sup>1</sup>d<sup>1</sup>en-líl-mu-mu nibru<sup>ki</sup>iti<sup>1</sup>bár<sup>1</sup>u<sub>4</sub> 5-kam  
 mu 1-kam<sup>1</sup>da-a-ri-ia-muš lugal kur-kur

U.E. šu-pur<sup>1</sup>d<sup>1</sup>en-din-su / u<sup>1</sup>d<sup>1</sup>en-šeš-ú-šur / na<sub>4</sub> kišib / [l<sup>1</sup>]ba-rik-ki-/<sup>d</sup>en

Remarques :

l. 10 : La restitution [selon le message de] se fonde sur le texte PBS2/1, 2 :6.

l. 11 : Le nom de [Bariki]-Bel est restitué à partir du nom accompagnant le sceau sur la tranche du contrat.

l. 21-23 : Les noms des témoins sont restitués à partir des attestations suivantes : Iddin-Marduk, fils de Nabu-zer-ukin : PBS2/1, 3 : 21 ; 48 :17 ; 67 :12, O. etc ; Enlil-mukin-apli, fils de Kašir : 3 :22 ; 9 :18 ; 22 :14 etc ; Ninurta-ana-bitišu, fils de Lu-idiya : PBS2/1, 3 :23 ; 9 :20 ; 15 :20, U.E. etc ; Nadinu, fils d'Ina-šilli-Nanaia : PBS2/1, 3 :23 ; 7 :15 ; 8 :9 ; 161 etc.

<sup>(1-9)</sup>(Concernant) [le sold]at du roi, la farine du roi, les redevances-*barra* et toutes les fournitures du domaine royal, [...] *ilku* complet jusqu'à la fin du mois d'*addaru* (xii) de l'an 41 [et de l'année] inaugurale du règne de Darius (II) [qui pèsent sur les terres arables] plantée et en chaumes, domaine de cheval appartenant à [Bel-ah-ušur et ses co]-tenanciers, qui se situent sur la rive du canal Harri-Piquid, [...] qui se situent sur la rive du canal Harri-Piquid, le domaine de cheval appartenant à Bel-bullissu, [fils de NP], et à ses co-tenanciers situé sur la rive du canal de Sîn, dans le village de Galiya, [total de x ten]ures du *haṭru* des scribes-sur-parchemins, qui sont aux mains d'Abi-ul-idi, [et qui se situent dans le fau]bourg de Nippur et qui sont à la disposition d'Enlil-šum-iddin, fils de Murašu : <sup>(10-15)</sup>[Selon un ordre écrit sur parchemin] d'Abi-ul-idi et de Šiha' [que Bariki-Bel, fils] de Belšunu, [a apporté] à Enlil-šum-iddin, [le soldat du roi, la farine] du roi, les redevances-*barra* et toutes les fournitures [du domaine royal jusqu'à la fin du mois d'*addaru* (xii) de l'an 41 du domaine de cheval [de Bel-ab-u]šur et ses co-tenanciers et du domaine de cheval de Bel-bullissu [et ses co-tenanciers, ten]ures du faubourg de Nippur, <sup>(16-19)</sup>[Bariki]-Bel, fils de Belšunu, messenger d'Abu-ul-idi, [Bel-ah-u]šur, ses co-tenanciers, et Bel-bullissu, ses co-tenanciers [et tous leurs collègues] du *haṭru* des scribes-sur-parchemins les ont reçus en paiement [de la part d]'Enlil-šum-iddin.

<sup>(20-25)</sup>[Les témoins] : Erib-Enlil, fils d'Enlil-bana ; Iddin-Marduk, fils de [Nabu]-zer-ukin ; [Enlil]-mukin-apli, fils de Kašir ; [Ninurta-ana]-bitišu, fils de Lu-idiya ; Nadin, fils d'(Ina)-šilli-[Ninurta] ; [NP], fils d'Iqišaia ; Ahhe-iddin, fils d'Aplaia ; Šum-iddin, fils de Bel-upahhir.

<sup>(26)</sup>Le scribe : Ninurta-ab-ušur, fils d'Enlil-šum-iddin.

<sup>(26-27)</sup>Nippur, le 5 *nisannu* (i) de l'an 1 de Darius II, roi des pays.

(tranches) Empreintes de Bel-bullissu et de Bel-ah-ušur ; sceau-cylindre de Bariki-Bel.

## PBS2/1, 5

Inventaire : CBS 6130  
Date babylonienne : 8/ii/Darius II 1  
Année : 423  
Lieu : Babylone  
Archive : Murašu  
Édition : AUGAPFEL 1917 : 39.  
Bibliographie : CARDASCIA 1951 : 17 n. 5 ; 74 n. 5 ; 78 n. 6 ; 81. STOLPER 1985 : 24 n. 95.

*ina*<sup>giš</sup> b<sup>án</sup> a-šà šá še-numun šá<sup>1</sup> ú-hi-e-ia-a-ga-am a šá  
2 <sup>1</sup>pa-ar-na-ak<sup>lú</sup> pa-ar-sa-a-a šá ina<sup>uru</sup> du<sub>6</sub>-hur-di-i  
šá<sup>uru</sup> hu-uš-ši-e-ti šá<sup>id</sup> kur-gal-ra-pa-qa šá uru  
4 <sup>lú</sup>i-bu-li-e u šá ina muh-hi i, ú-šap<sup>d</sup>-utu  
šá ina igi<sup>id</sup> 50-mu-mu a šá<sup>1</sup> mu-ra-šu-ú ina lib-bi  
6 1 ma-na kù-babbar<sup>1</sup> ú-hi-e-ia-a-ga-am ina šu<sup>id</sup> en-mu-mu  
ma-hir e-ṭir  
8 <sup>lú</sup>mu-kin<sub>7</sub> é-a-din-su [a šú<sup>id</sup> utu-ad-urì  
<sup>id</sup>en-din-su [a šá<sup>1</sup> ta-lim<sup>1</sup> mu-urì [a šá<sup>id</sup> en]-din-su  
10 <sup>1</sup>ha-la<sup>d</sup> nà [a šá<sup>1</sup> kar<sup>d</sup>-en<sup>id</sup> utu-din-iṭ a šá<sup>1</sup> kar<sup>d</sup>-amar-utu  
<sup>1</sup>ti-ri-a<sup>mu</sup> muš a šá<sup>1</sup> pa-ar-na-ak  
12 [ra]-hi-im a šá<sup>1</sup> ba-na-ia-a-ma<sup>id</sup> 50-šeš-mu  
[u<sup>1</sup> mu]-gin a-ṭ meš<sup>1</sup> šá<sup>id</sup> 50-din-iṭ<sup>1</sup> i<sup>d</sup> maš a šá<sup>1</sup> ṛ<sup>d</sup> maš  
14 [<sup>lú</sup>umbisag<sup>1</sup>] ú-bar a šá<sup>1</sup> na-din e<sup>ki</sup> itti<sup>4</sup> gu<sub>4</sub> u<sub>4</sub> 8-kam mu 1-kam  
[da-ri]-ia-a-muš lugal kur-kur

U.E. un-qu /<sup>id</sup>utu-din-iṭ / a šá<sup>1</sup> kar<sup>d</sup>-amar-utu

L.E. [un]-qu / [<sup>1</sup>ú-hi-e-ia-a-/ga-am / na<sub>4</sub> kišib / ra-hi-im a šá<sup>1</sup> / ba-na-ia-a-ma

### Remarques :

l. 13 : Le nom de Šum-ukin, fils d'Enlil-uballiṭ, frère d'Enlil-ah-iddin est restitué à partir du texte BE 10, 122 :15.

<sup>(1-5)</sup>(Concernant) le fermage des terres arables appartenant à Uheigam, fils de Parnakka, le Perse, qui se situent dans le village de Til-hurdi, dans le Hušseti-ša-Amurru-rapaqa, dans le village des *Ibulē* et sur le canal Ušap-Šamaš, qui sont à la disposition d'Enlil-šum-iddin, fils de Murašu : <sup>(5-7)</sup>Là-dessus, Uheigam a reçu en paiement 1 mine d'argent des mains d'Enlil-šum-iddin.

<sup>(8-13)</sup>Les témoins : Ea-bullissu, fils de Šamaš-ab-ušur ; Bel-bullissu, fils de Talim ; Šum-ušur, fils de Bel-bullissu ; Zitti-Nabu, fils de Mušezib-Nabu ; Šamaš-uballiṭ, fils de Mušezib-Marduk ; Tiriyamuš, fils de Parnakka ; Rahim, fils de Bana-Yama ; Enlil-ah-iddin et Šum-ukin, les fils d'Enlil-uballiṭ ; Na'id-Ninurta, fils d'Arad-Ninurta.

<sup>(14)</sup>Le scribe : Ubar, fils de Nadin.

<sup>(14-15)</sup>Babylone, le 8 *aiāru* (ii) de l'an 1 de Darius (II), roi des pays.

<sup>(Tranches)</sup>Sceau-cachet de Šamaš-uballit, fils de Mušezib-Marduk ; sceau-cachet d'Uheigam ; sceau-cylindre de Rahim, fils de Bana-Yama.

### PBS 2/1, 34

Date babylonienne : [-]/[-]/Darius II 1

Année : 423-422

Lieu : Babylone

Archive : Murašu

Édition : AUGAPFEL 1917 : 44 ; CARDASCIA [inédit].

Bibliographie : CARDASCIA 1951 : 17 n. 5, 182, 192-193 ; STOLPER 1985 : 24 n. 95 ; 71 n. 7 ; 76 ; 82 n. 50 ; 83 ; 91 n. 83 ; DONBAZ & STOLPER 1997 : 77.

še-numun zaq-pi u ka šul-pu gú i, ú-ga-ri-bád-[<sup>d</sup>en-líl]  
2 <sup>giš</sup>ban til-tì <sup>l</sup>bu-li-ṭa-a' šá <sup>lú</sup>ha-aṭ-ri šá <sup>lú</sup>si-pi-[ri]  
šá ina <sup>uru</sup>é-šú-la-a šá šu<sup>ii</sup> <sup>id</sup>nà-mit-din-iṭ a šá [<sup>l</sup>ba-la-ṭu <sup>lú</sup>2-ú]  
4 šá <sup>l</sup>za-bi-in <sup>lú</sup>gar šá <sup>lú</sup>si-pi-ri-e šá ú-qu <sup>id</sup>nà-mit-din-[iṭ]  
še-numun mu-meš a-na qé-me šá lugal u ba-ar-ri šá la <sup>lú</sup>erín [lugal]  
6 a-na <sup>id</sup>en-líl-mu-mu a šá <sup>l</sup>mu-ra-šu-ú id-din ina mu-an-na  
qé-me šá lugal u ba-ar-ru šá ana muh-hi <sup>giš</sup>ban mu-meš ik-ka-ši-du  
8 <sup>id</sup>en-líl-mu-mu a šá <sup>l</sup>mu-ra-šu-ú a-na <sup>id</sup>nà-mit-din-iṭ <sup>lú</sup>2-ú  
šá <sup>l</sup>za-bi-in <sup>lú</sup>gar šá <sup>lú</sup>si-pi-ri-e šá ú-qu i-nam-din  
10 qé-me šá lugal u ba-ar-ru šá mu 1-kam <sup>l</sup>da-ri-ia-a-muš lugal  
<sup>id</sup>nà-mit-din-iṭ ina šu<sup>ii</sup> <sup>id</sup>en-lil-mu-mu ma-hir ta iti bár  
12 mu 2-kam <sup>l</sup>da-ri-ia-a-muš še-numun mu-meš ina igi <sup>id</sup>en-lil-mu-mu  
<sup>lú</sup>mu-kin-nu <sup>l</sup>ha-la-<sup>d</sup>nà <sup>lú</sup>da-ta-ba-ra a šá <sup>l</sup>mu-še-zib-<sup>d</sup>en  
14 <sup>l</sup>mi-nu-ú-ana-<sup>d</sup>en-da-an a šá <sup>id</sup>en-šeš-meš-gin  
<sup>l</sup>lib-luṭ a šá <sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>nà <sup>id</sup>amar-utu-mu a šá <sup>l</sup>en-šú-nu  
16 <sup>l</sup>la-ba-ši a šá <sup>id</sup>en-na-šir <sup>id</sup>na-na-a-kam a šá <sup>id</sup>maš-[mu]  
<sup>l</sup>ri-bat a šá <sup>l</sup>ni-qu-du <sup>id</sup>en-lil-ki-šir a šá <sup>l</sup>ir-<sup>d</sup>[en-lil]  
18 <sup>l</sup>im-bi-ia a šá <sup>l</sup>ki-din <sup>id</sup>maš-pap a šá <sup>id</sup>nà-šeš-meš-[mu]  
<sup>l</sup>ba-la-ṭu a šá <sup>l</sup>en-šú-nu <sup>l</sup>ir-ia a šá <sup>l</sup>du<sub>10</sub>-ga-ia <sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>[x]  
20 <sup>lú</sup>umbisag <sup>id</sup>maš-pap a šá <sup>l</sup>ir-<sup>d</sup>en-lil e<sup>ki</sup> iti [x u<sub>4</sub>-kam]  
mu 1-kam <sup>l</sup>da-ri-ia-a-muš [lugal kur-kur]

L. E. na<sub>4</sub> kišib / <sup>l</sup>mi-nu-u-ana-<sup>d</sup>en-/da-an / a šá <sup>id</sup>en-šeš-meš-gin / na<sub>4</sub> kišib / <sup>l</sup>lib-luṭ a ša / <sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>nà

Lo.E. na<sub>4</sub> kišib / <sup>l</sup>la-ba-ši / a šá <sup>id</sup>en-pap

Remarques :

l. 1 : Ugar-dur-Enlil est une autre lecture du canal Namgar-dur-Enlil bien attesté dans les archives des Murašu (ZADOK 1985 : 363-364).

l. 17-18 : Les noms des témoins sont restitués à partir de nombreux parallèles : Enlil-kišir, fils d'Arad-Enlil : PBS2/1, 6 :16 ; 22 :15, L.E. ; 34 :17 etc. ; Ninurta-našir, fils de Nabu-ahhe-iddin : PBS2/1, 14 :10 ; 22 :15 ; 23 :13 etc.

<sup>(1-4)</sup>(Concernant) la terre arable plantée et en chaumes (située) sur les rives du canal Ugari-dur-[Enlil], le domaine d'arc entier de Buliṭa, du haṭru des sepiru, qui se situe dans le Bīt-Šulaia, sous le contrôle de Nabu-mit-uballiṭ, fils de [Balaṭu, le second] de Zabin, le préposé des scribes sur parchemin de l'armée : <sup>(4-6)</sup>Nabu-mit-uballiṭ a loué cette terre à Enlil-šum-iddin, fils de Murašu, contre (le versement de) la farine du roi, des redevances-*barra*, excepté le soldat [du roi]. <sup>(6-9)</sup>Annuellement, Enlil-šum-iddin, fils de Murašu, versera à Nabu-mit-uballiṭ, le second de Zabin, le préposé des sepiru de l'armée, la farine du roi et les redevances-*barra* qui pèsent sur ce domaine d'arc. <sup>(10-11)</sup>Nabu-mit-uballiṭ a reçu de la part d'Enlil-šum-iddin la farine du roi et les redevances-*barra* de l'an 1 du roi Darius (II). <sup>(11-12)</sup>Depuis le mois de *nisannu* (i) de l'an 2 de Darius (II), cette terre arable est à la disposition d'Enlil-šum-iddin.

<sup>(13-19)</sup>Les témoins : Zitti-Nabu, le *dātābaru*, fils de Mušezib-Bel ; Minu-ana-Bel-danu, fils de Bel-ahhe-ukin ; Libluṭ, fils d'Iddin-Nabu ; Marduk-iddin, fils de Belšunu ; Labaši, fils de Bel-našir ; Nanaia-ereš, fils de Ninurta-iddin ; Ribat, fils de Niqudu ; Enlil-kišir, fils d'Arad-[Enlil] ; Imbiya, fils de Kidin ; Ninurta-našir, fils de Nabu-ahhe-[iddin] ; Balaṭu, fils de Belšunu ; Ardiya, fils de Ṭabiya ; Iddin-[ND, fils de NP].

<sup>(20)</sup>Le scribe : Ninurta-našir, fils d'Arad-Enlil.

<sup>(20-21)</sup>Babylone, [le x NM] de l'an 1 de Darius (II), [roi des pays].

<sup>(L.E.)</sup>Sceau de Minu-ana-Bel-danu, fils de Bel-ahhe-ukin. Sceau de Libluṭ, fils d'Iddin-Nabu.

<sup>(L.O.E.)</sup>Sceau de Labaši, fils de Bel-našir.

**PBS2/1, 54**

Inventaire :	CBS 13035
Date babylonienne :	20/x/Darius II 2
Année :	422
Lieu de rédaction :	Nippur
Archive :	Murašu
Édition :	CARDASCIA 1951 : 174.
Bibliographie :	JOANNÈS 1982 : 19 ; STOLPER 1985 : 77 ; 123 n. 46. BRIANT 1996 : 615-616.

<sup>1</sup>d<sup>1</sup>maš-šeš-mu a šá <sup>1</sup>mu-mu <sup>1</sup>d<sup>1</sup>maš-din-iṭ a šá <sup>1</sup>su-<sup>d</sup>en-líl  
2 <sup>1</sup>d<sup>1</sup>en-líl-mu u <sup>1</sup>d<sup>1</sup>en-it-tan-nu a-<meš> šá <sup>1</sup>šá-am-mu-ú  
*ina hu-ud lib-bi-šú-nu a-na <sup>1</sup>re-mut-<sup>d</sup>maš a šá <sup>1</sup>mu-ra-šu-ú*  
4 *ki-a-am iq-bu-ú um-ma i-di ši-di-it*  
*lu-bu-uš ú-nu-tu me<sub>6</sub> bi-in-na-an-na-šim-ma*  
6 [a-na ši-bu-t]rú<sup>?</sup> šá lugal [a-na a-la-ku a-na unug<sup>ki</sup>?]  
*šu-pur-šú-nu*

2' <sup>lú</sup>umbisag <sup>l</sup>la-ba-ši a šá <sup>l</sup>ba-la-ṭu nibru <sup>ki</sup>iti<sup>ab</sup> u<sub>4</sub> 20-kám  
mu 2-kám <sup>l</sup>da-ri-ia-a-muš lugal kur-kur

U.E. na<sub>4</sub> kišib <sup>l</sup>a-a / šeš šá <sup>ld</sup>en-lugal-uri / <sup>lú</sup>šak-nu <sup>lú</sup>šu-šá-ni-meš / dumu-meš *hi-sa-nu*

**Remarque :**

l. 6 : Cette restitution se fonde sur le texte BE 10, 62 :11-12.

<sup>(1-4)</sup>Ninurta-ah-iddin, fils de Šum-iddin, Ninurta-uballiṭ, fils d'Erib-Enlil, Enlil-iddin et Bel-ittannu, les fils de Šammu, ont parlé ainsi de leur plein gré à Remut-Ninurta, fils de Murašu : <sup>(4-6)</sup>Donne-nous un salaire, des provisions de voyage, des habits et un équipement de combat et [(nous accomplirons) le b]an royal [(pour aller à Uruk) ...]

[...]

<sup>(2)</sup>Le scribe : Labaši, fils de Balaṭu.

<sup>(2'-3')</sup>Nippur, le 20 *ṭebētu* (x) de l'an 2 de Darius II, roi des pays.

<sup>(1)</sup>Leurs empreintes.

<sup>(U.E.)</sup>Sceau d'Aplaiā, frère de Bel-šar-ušur, le préposé des travailleurs dépendants *mār hisannu*.

**PBS2/1, 100 +**

Inventaire : CBS 13002

Date babylonienne 14/xi/Darius II 6

Date julienne 417

Lieu de rédaction : Suse

Archive : Murašu

Édition : STOLPER 1992 : 75-77 ; STOLPER 1985 : 279-280 ; JOANNÈS 1987b :130f.

Bibliographie : CARDASCIA 1951 : 188 n. 2. STOLPER 1985 : 14 n. 53 ; 76 ; 279 n. 110. STOLPER 1992 : 70 ; 73 ; 74 &n. 22 ; 75-77 ; STOLPER 2000 : 471 ; WAERZEGGERS 2010a : 785, 795, 798, 799 n. 88.

Autres copies : STOLPER 1985 : n°110 ; JOANNÈS 1987b : n°88

<sup>l</sup>šeš-ú-na-a a šá <sup>l</sup>a-[a <sup>lú</sup>šá u]gu<sup>2</sup> ra-ki-<e-e> šá gi-šir  
2 šá ki <sup>l</sup>re-mut-<sup>d</sup>maš a šá <sup>l</sup>mu-ra-[šú-ú di-n]i ir-gu-mu iq-bu-u um-ma še-numun-meš šá ra-ki-s[e]-e  
šá gi-iš-ri šá ina <sup>uru</sup>é-[x-x-mu-n]u-dingir <sup>uru</sup>é-<sup>ld</sup>30-su [ù (x x)] <sup>uru</sup>za-a'-ma-[ia]  
4 kul-la-a-tú ina mu 4-kam u mu [5-kam ebur ina l]ib-bi i-tu-ru  
šám 1 gun 42 ma-na kù-babbar tat-t[a-áš-ši-ma (...)] ár-ki <sup>l</sup>re-mut-<sup>d</sup>maš iq-bi]  
6 um-ma še-numun-meš šá ra-ki-se-[e šá gi-iš-ri šá ina <sup>uru</sup>é x-x-mu-nu-dingir]  
[ina] <sup>uru</sup>é-<sup>ld</sup>30-din-su šá <ina> <sup>uru</sup>[za-a'-ma]-ia l[a kul-la-ku...]  
8 [e]bur a-šà šá mu 4-kam u mu [5-kam šám kù-babbar-a'] 1 gu[n 42 ma-na]  
[la at-taš-ši (...)] ár-ki <sup>l</sup>re-mut-<sup>d</sup>maš u <sup>l</sup>šeš]-ú-na-a ina unkin [...]  
10 [...]  
[... mu ina mul ga]l-u iš-kur<sub>x</sub> (?) ki-i [...]

- 12 [... 1 g]un 42 ma-na kù-babbar x [...]  
 [...] x (x x) [...]
- [...] x x x [...]
- 2' [...] ra-ki-se-e [šá gi-iš-ri...]  
 [... <sup>1</sup>re-m]ut-<sup>d</sup>maš dumu-meš é-[meš-šú u <sup>lú</sup>a-lik na-áš-pa-áš-ti-šú...]
- 4' u [... a]-šà-meš mu-meš i-x-[...]  
<sup>1</sup>šeš-[ú-na-a... eb]ur<sup>?</sup> a-šà a-ki-i uš-[sa-rá i-na-áš-ši...]
- 6' <sup>lú</sup>mu-kin<sub>7</sub> <sup>1</sup>man-nu-ki-i[a u] <sup>1</sup>ba-šá-a <sup>lú</sup>si-pir-r[i-meš šá ina igi]  
<sup>1</sup>gu-bar <sup>1</sup>ku-pe-e-šú <sup>lú</sup>da-ta-ba-ri šá ina i[gi <sup>1</sup>gu-bar<sup>?</sup> ...]
- 8' <sup>1</sup>šá-ta-ah-me u <sup>1</sup>en-šú-nu a-meš <sup>1</sup>la-ba-ši [...]  
<sup>1d</sup>en-it-tan-nu <sup>1d</sup>en-tat-tan-nu-[din-su u <sup>1</sup>mu(?)-urì (?) <sup>lú</sup>us-tar-bar-meš (?) (...)]
- 10' <sup>lú</sup>umbisag <sup>1</sup>ta-qiš-<sup>d</sup>me-me a <sup>1</sup>mu-<sup>d</sup>e[n-líl] <sup>1</sup>eren<sup>1ki</sup> iti zíz u<sub>4</sub> 14-<kam> mu 6-[kam]  
<sup>1</sup>dar-a-muš lugal kur-kur
- L. E. un-qu / <sup>1d</sup>en-šeš- / -it-tan-nu  
 U.E. na<sub>4</sub> k[išib] <sup>1</sup>mu-urì / [<sup>lú?</sup>u]s<sup>?</sup>-tar<sup>?</sup>-bar

Remarques :

l. 9' : Bel-tattannu-bullissu est attesté dans le texte PBS2/1, 126 : 17 avec le titre de chambellan (*ustarbaru*). Le nom de Šum-ušur apparaît sur la tranche.

l. 10' : Le scribe Taqiš-Gula, fils d'Iddin-Enlil est attesté de nombreuses fois dans les archives des Murašu : PBS2/1, 6 :17 ; 20 :16 ; 32 :19 etc.

<sup>(1-2)</sup>Ahunaia, fils d'Apla[ia, le respon]sable des pontonniers, a porté plainte contre Remut-Ninurta, fils de Murašu, et a déclaré : <sup>(3-5)</sup>« Tu as em[porté la récolte] des années 4, [5 et 6 ?] qui relevait des terres arables des pontonniers que tu as prises en possession dans les villages de Bīt-[x-ittan]nu-ili, du Bīt-Sin-eriba, de [NG] et de Za'amaia pour un montant de 102 mines d'argent 7. <sup>(5-9)</sup>[Puis Remut-Ninurta répondit] ainsi : « [Je n'ai pas pris en possession] les terres arables des ponton[niers des villages de Bīt-x-ittannu-ili], du Bīt-Sin-eriba (et) [je n'ai pas emporté] les récoltes des années 4, [5 et 6 pour d'un montant de 102 mines d'argent] 7.

<sup>(9-12)</sup>[Puis Remut-Ninurta et Ah]unaia, devant l'assemblée [.....] Il a juré sur [la Grande Étoile] que si [..... 1]02 mines d'argent [.....]

<sup>(1'-5')</sup>[..... les ponton]niers [..... Si Rem]ut-Ninurta, les gens de [sa] maison et ses agents.....] ces terres arables [.....] Ah[unaia emportera la réco]lte des champs environnants.

<sup>(6'-9')</sup>Les témoins : Mannu-kiya [et] Iqišaia, les scribes sur parchemin de Gubaru ; Kupešu, le *dātabaru* de [Gubaru ?] ; Šatahma et Belšunu, fils de Labaši, [les serviteurs de Gubaru] ; Bel-ittannu, Bel-tattannu-[bullissu et šum-ušur ?, les ustabaru].

<sup>(10')</sup>Le scribe : Taqiš-Gula, fils d'Iddin-E[nlil].

<sup>(10'-11')</sup>Suse, le 14 *šabātu* (xi) de l'an 6 de Darius II, roi des pays.

<sup>(Tranches)</sup>Sceau cachet de Bel-ah-ittannu ; sceau-cylindre de Šum-ušur, l'ustarbaru.

**PBS2/1, 113**

Inventaire :	CBS 12849
Date babylonienne :	3/xii-b/Darius II 5
Date julienne :	418
Lieu de rédaction :	Suse
Archive :	Murašū
Édition :	AUGAPFEL 1917 : 87.
Bibliographie :	CARDASCIA 1951 : 5 n. 3 ; 12 n. 12 ; 13 n. 1 ; 16 n. 4 ; 17 n. 5 ; 172-173 ; 172 n. 4 ; STOLPER 1985 : 24 n. 95 ; STOLPER 1986 : 69, 71, 72 ; JOANNÈS 1988 ; STOLPER 1997 : 13 n. 28 ; DONBAZ 1989 ; WAERZEGGERS 2010a : 779 ; 784.

- [<sup>1d</sup>en-ah-hi]-ia-a-ni-i' dumu šá <sup>1</sup>kar-<sup>d</sup>en <sup>lú</sup>qal-la šá <sup>1</sup>šá-ta-ah-ma-a' <sup>1</sup>a<sup>1</sup>-šú šá U-UT-DA
- 2 [ina hu-ud lib-bi]-šú <sup>1d</sup>en-na-ta-nu <sup>lú</sup>qal-la-šú šá rit-ta 15-šú a-na mu šá <sup>1</sup>hu-ú-ru en-šú igi-ú šaṭ-ra-tu<sub>4</sub>  
[a-na 5/6] ma-na 5 gín kù-babbar qa-lu-ú a-na šám
- 4 [gam-ru-t]ú a-na <sup>1d</sup>en-ad-urì dumu šá <sup>1d</sup>en-din-su  
[id-din kù]-babbar-a<sub>4</sub> 5/6 ma-na 5 gín šám <sup>1d</sup>en-na-ta-nu
- 6 [<sup>lú</sup>ir]-šú <sup>1d</sup>en-ah-hi-ia-a-ni-i' dumu šá <sup>1</sup>kar-<sup>d</sup>en <sup>lú</sup>qal-la  
[šá <sup>1</sup>šá-t]a-ah-ma-a' ina šu<sup>11</sup> <sup>1d</sup>en-ad-urì dumu šá <sup>1d</sup>en-din-su
- 8 [ma-hi]-[ir e-ṭi-ir ina u<sub>4</sub>] -mu pa-qa-ri a-na muh-hi <sup>lú</sup>ir  
šu-a-tì it-tab-šu-[ú] <sup>1d</sup>en-ah-hi-ia-a-ni-i' <sup>lú</sup>ir
- 10 šu-a-tì ú-mar-ra-qa-am-ma a-na <sup>1d</sup>en-ad-urì  
i-nam-din ki-i la un-dar-ru-qu-ma
- 12 la id-dan-nu 1 ma-na kù-babbar i-nam-din  
<sup>lú</sup>mu-kin<sub>7</sub> <sup>1d</sup>nà-mu-še-ti-iq-ud-[da] dumu šá <sup>1d</sup>en-lil-mu
- 14 u <sup>1d</sup>nà-šú-ri-i' <sup>lú</sup>ir-meš šá <sup>1</sup>šá-ta-ah-ma-a'  
<sup>1d</sup>nà-mu dumu šá <sup>1</sup>ina-gissu-<sup>d</sup>na-na-a <sup>1</sup>mu-urì a-šú šá <sup>1d</sup>amar-utu-su
- 16 <sup>1d</sup>za-ba<sub>4</sub>-ba<sub>4</sub>-[mu dumu šá] <sup>1d</sup>en-šeš-meš-gur  
<sup>1d</sup>nà-it-tan-nu dumu šá <sup>1d</sup>en-dù-uš
- 18 [<sup>1</sup>ug-ha-ap-pi-i' dumu šá <sup>1</sup>na-ah-tu<sub>4</sub>-ha-ap-pi-i'  
[ú<sup>?</sup>] <sup>1d</sup>en-nu-uh-šú <sup>lú</sup>umbisag dumu šá <sup>1d</sup>en-din-su šu-šá-an<sup>ki</sup>
- 20 <sup>iti</sup>dir-še u<sub>4</sub> 3-kam mu 5-kam <sup>1</sup>da-ri-ia-a-muš lugal kur-kur

U.E. <sup>1d</sup>za-ba<sub>4</sub>-ba<sub>4</sub>-mu / un-qu / <sup>1d</sup>nà-it-tan-nu / na<sub>4</sub> kišib / <sup>1d</sup>nà-[<sup>1</sup>mu-na<sup>?</sup>] / šu-pur

Lo.E. <sup>1d</sup>en-ah-hi-ia-a-ni-i' / un-qu / <sup>1</sup>ug-ha-ap-pi-i'

R. un-qu / <sup>1d</sup>nà-šú-ri-i'

Remarque :

l. 1 : En retrait de la ligne se trouve ce qui semble être un patronyme qui a été rajouté par le scribe dans un deuxième temps. Il pourrait se rapporter à Huru (l. 2).



<sup>(1-5)</sup>Bel-ahhiani', fils de Mušezib-Bel, le serviteur de Šatahma, a vendu de son plein gré son esclave Bel-natanu dont la main droite était inscrite au nom de son propriétaire précédent, Huru, (fils de NP ?), à Bel-ab-ušur, fils de Bel-bullissu, pour un prix complet de 55 sicles d'argent raffinés. <sup>(5-8)</sup>Les 55 sicles d'argent, prix de Bel-natanu, son [esclave], Bel-ahhiani, fils de Mušezib-Bel, le serviteur [de Šat]ahma', les a reçus en paiement des mains de Bel-ab-ušur, fils de Bel-bullissu. <sup>(8-11)</sup>Le jour où une réclamation concernant cet esclave arrivera Bel-ahhiani purifiera cet esclave et le rendra à Bel-ab-ušur. <sup>(11-12)</sup>S'il ne (le) purifie pas et ne le rend pas, il donnera 1 mine d'argent.

<sup>(13-18)</sup>Les témoins : Nabu-mušetiq-[uddi], fils d'Enlil-iddin, et Nabu-šuri', les serviteurs de Šatahma ; Nabu-iddin, fils d'Ina-šilli-Nanaia ; Šum-ušur, fils de Marduk-eriba ; Zababa-iddin, fils de Bel-ahhe-utir ; Nabu-ittannu, fils de Bel-ipuš Ughappi', fils de Nahtuhappi'.

<sup>(19)</sup>Le scribe : Bel-nuhšu, fils de Bel-bullissu

<sup>(19-20)</sup>Suse, le 03 addaru-bis (xii-b) de l'an 5 de Darius, roi des pays.

<sup>(Tranches)</sup>Zababa-iddin ; sceau-cachet de Nabu-ittannu ; sceau-cylindre de Nabu-iddin ; empreintes de Bel-ahhiani' ; sceau-cachet d'Ughappi' ; sceau-cachet de Nabu-šuri'.

## PBS2/1, 126

Inventaire :	CBS 5288
Date :	6/xi/Darius II 6
Année :	417
Lieu :	Suse
Archive :	Murašu
Édition :	AUGAPFEL 1917 : 97
Bibliographie :	CARDASCIA 1951 : 3 n. 2 ; 57 et n. 6 ; 184. STOLPER 1985 : 73 ; 279 n. 110. STOLPER 1986 : 70 et n. 7 ; 71 et n. 10 ; 72 ; 73 ; 74 ; JOANNÈS 1988 ; DONBAZ 1989 ; WAERZEGGERS 2010a : 785 ; 798.

- [.....]
- 2 [x]<sup>lú</sup>[x] [x x]-la-a a šá<sup>l</sup>re-mut- [...]  
*i-ba-áš-ši še-numun zaq-pi u ka [šul-pu.....<sup>lú</sup>]ki-na-at-ti-ia*
- 4 šá<sup>l</sup> ina<sup>uru</sup>ká-i,-de-rat u<sup>uru</sup>ba-an-né-šá<sup>l</sup> šá nam-gar-bàd<sup>d</sup>en  
*at-ta u<sup>lú</sup>dumu-meš é-meš-ka kul-la-t[u]-nu<sup>l</sup>re-mut<sup>d</sup>maš iq-[bi]*
- 6 um-ma še-numun mu-ti ana-ku u<sup>lú</sup>dumu-meš [é]l-meš-ia [u] kul-la-nu  
*ina u<sub>4</sub>-mu<sup>ld</sup>en-it-tan-nu uk-tal-[lim šá] re-mut<sup>d</sup>maš*
- 8 u<sup>lú</sup>dumu-meš é-meš-šú kul-lu-u' [tuk-meš]-ti-šu šá ana muh-hi  
*a-šà-meš mu-meš ik-kaš-ši-du [r]e-mut<sup>d</sup>maš*
- 10 ana<sup>ld</sup>en-it-tan-nu i-paṭ-ṭar ina u<sub>4</sub>-mu<sup>ld</sup>en-it-[tan]-nu  
*la uk-tal-lim šá re-mut<sup>d</sup>maš u<sup>lú</sup>dumu-meš é-meš-šú*
- 12 še-numun-meš mu-meš {erasure} kul-lu-u' 3 ma-na kù-babbar  
*šá ina ig-gur<sup>ki</sup> la-igi re-mut<sup>d</sup>maš iš-šu-u*
- 14 lib-bu-ú ni-[is]-hi šá ig-gur<sup>ki</sup> a-na re-mut<sup>d</sup>maš

- i-nam-din*
- 16 <sup>lú</sup>mu-kin<sub>7</sub> <sup>šá</sup>ta-hu-um u <sup>en</sup>-šú-nu a-meš <sup>šá</sup>la-ba-š[i]  
<sup>mar</sup>-duk <sup>id</sup>en-it-tan-nu u <sup>id</sup>en-tat-tan-nu-din-su
- 18 <sup>lú</sup>uš-tar-bar-meš <sup>šá</sup>am-šá-nu a <sup>šá</sup> <sup>gi</sup>im-ma-a  
 [ <sup>lú</sup>umbisag ] [ 'x-x-x a <sup>šá</sup> 'x-x-x er ] en<sup>ki</sup> itti<sup>ziz</sup> u<sub>4</sub> 6-kam mu 6-kam
- 20 [da-ri-ia-a-muš] lugal kur-kur

Lo.E. *un-qa / <sup>1</sup>za-bi-da-a*

L. E. [na<sub>4</sub>] [kišib] / <sup>id</sup>en-it-tan-nu / un-qa / <sup>1</sup>ri-bat

<sup>(3-5)</sup>« La terre arable plantée et en chau[mes...] mes collègues qui se situe dans la ville du Bab-nar-Derat et dans la ville des Cariens du Namgar-dur-Enlil, toi et les gens de ta maison, vous l'avez prise illégalement ! » <sup>(5-</sup>

<sup>6)</sup>Remut-Ninurta a répondu ainsi : « Moi et les gens de ma maison, nous n'avons pas pris cette terre arable ! ».

<sup>(7-10)</sup>Si Bel-ittannu peut prouver que Remut-Ninurta et les gens de sa maison ont pris illégalement (ses terres) alors les créances concernant ces champs seront rendues et Remut-Ninurta les annulera au profit de Bel-ittannu. <sup>(10-15)</sup>Si Bel-ittannu ne peut pas prouver que Remut-Ninurta et les gens de sa maison ont pris illégalement ces terres arables, alors il devra verser à Remut-Ninurta 3 mines d'argent selon le cours en vigueur à Suse qu'il avait emportées de Remut-Ninurta à Suse.

<sup>(16-18)</sup>Les témoins : Šatahma et Belšunu, les fils de Labaši ; Marduk, Bel-ittannu et Bel-tattannu-bullissu, les *ustarbaru* ; Šamšanu, fils de Gimmaia.

<sup>(19)</sup>Le scribe : [NP, fils de NP].

<sup>(19-20)</sup>Suse, le 6 *šabātu* (xii) de l'an 6 de [Darius II], roi des pays.

(Lo.E.) Sceau-cachet de Zabidaia.

(L.E.) Sceau-cylindre de Bel-ittannu. Sceau-cachet de Ribat.

## PBS2/1, 128

Date babylonienne : 10/xii/Darius II 6

Année : 417

Ville : Suse

Archive : Murašu

Édition : AUGAPFEL 1917 : 45.

Bibliographie : CARDASCIA 1951 : 17 n. 5 & 6 ; 100 n. 9 ; 101 n. 3 ; 103 n. 1 ; 106 et 107 ; STOLPER 1985 : 24 n. 95, 55, n. 12-13 ; 71 n. 4 & 7 ; 74 ; 76 ; 85 ; JOANNÈS 1988 ; DONBAZ 1989 ; WAERZEGGERS 2010a : 785.

- il-ki qé-me ba-ra* <sup>lú</sup>erín ù *mim-ma na-da-na*-[tu<sub>4</sub>]
- 2 *gab-bi šá* é lugal *šá ana muh-hi a-šà-meš šá* <sup>lú</sup>ha-ti-šú *šá* <sup>lú</sup>gír-lá-meš  
*ik-kaš-ši-du šá ina qa-at* <sup>1</sup>ar-tam-bar <sup>lú</sup>šak-nu
- 4 *šá* <sup>lú</sup>gír-lá dumu *šá* <sup>id</sup>30-šur *šá ina nibru*<sup>ki</sup> ù  
*a-na li-mi-tu<sub>4</sub> nibru*<sup>ki</sup> u ina <sup>uru</sup>é-ga-áš-ši-šú ta mu <6-kam>

- 6 <sup>1</sup>da-ri-ia-a-muš lugal a-di qí-it <sup>iti</sup>še  
mu 6-kam <sup>1</sup>ar-tam-bar dumu šá <sup>1d</sup>30-šur <ina šu<sup>11</sup>>
- 8 <sup>1</sup>re-mut-<sup>d</sup>maš dumu šá <sup>1</sup>mu-ra-šú-ú ma-hir  
e-ṭir ul gur-ma <sup>1</sup>ar-tam-bar a-na
- 10 il-ki qé-me ba-ra <sup>lú</sup>erín lugal à \ mim-m[a]  
na-da-na-a-<sup>tu</sup> [gab-bi] šá [ul-tu mu 6-kam]
- 12 [<sup>1</sup>da]-<sup>ri</sup>-[ia]-a-muš lugal a-[di qí-it <sup>iti</sup>še]  
[it]-ti [<sup>1</sup>re-mut-<sup>d</sup>maš ul i-dib-bu-ub]
- 14 <sup>lú</sup>mu-kin-nu <sup>1</sup>ri-bat <sup>lú</sup>us-tar-bar-ra  
<sup>1</sup>ba-šá-a u <sup>1d</sup>en-šeš-mu-na <sup>lú</sup>si-pi-ri-[meš šá <sup>1</sup>gu-bar-ra]
- 16 <sup>1</sup>ti-ri-da-a-tu<sub>4</sub> dumu šá <sup>1</sup>ú-la-na-a' <sup>1</sup>šá-ta-hu'-me'  
u <sup>1</sup>en-šú-nu dumu-meš šá <sup>1</sup>la-ba-ši <sup>lú</sup>ir-meš <sup>1</sup>gu-bar-ra
- 18 <sup>1d</sup>en-pap <sup>lú</sup>umbisag dumu šá <sup>1d</sup>nà-din-su-e <sup>kur</sup>šú-šá-an <sup>iti</sup>še  
u<sub>4</sub> 10-kam mu 6-kam <sup>1</sup>da-ri-ia-a-muš lugal kur-kur

R. na<sub>4</sub> kišib <sup>1</sup>en-šú-nu / na<sub>4</sub> kišib / <sup>1</sup>ti-ri-da-a-tu<sub>4</sub>

U.E. na<sub>4</sub> kišib / <sup>1</sup>ri-bat / na<sub>4</sub> kišib / <sup>1</sup>ar-tam-bar / na<sub>4</sub> kišib / <sup>1d</sup>en-šeš-mu-nu

Remarques :

l. 11-13 : Cette restitution se fonde sur les textes BE 9, 32 :6-8 et BE 9, 39 :5-6. Sur le sens de la formule *itti NP dabābu* voir HOLTZ 2009 : 120.

l. 15 & U.E. : Nous lisons le nom <sup>1d</sup>en-šeš-mu<sup>nu/na</sup> = Bel-ah-ittannu. C'est en effet de cette façon que le nom est vocalisé (<sup>1d</sup>en-šeš-it-tan-nu) dans les textes DONBAZ & STOLPER 1997 : n° 46 (11 & O.) ; BE 10, 118 (l. 36 & R.E.) et PBS2/1, 100+ (L. E.). Le sceau qu'il a utilisé dans le texte PBS2/1, 128 est le même que celui utilisé dans les textes que nous venons de mentionner (BREGSTEIN 1993 : n°573).

<sup>(1-7)</sup>(Concernant) *l'ilku*, la farine, la redevance-*barra*, le soldat et toutes les fournitures du Domaine royal qui pèsent sur les terres agricoles qui appartiennent au *haṭru* des « porte-glaives » qui est aux mains d'Artambar, le préposé des « porte-glaives », fils de Sin-eṭir, qui se situent dans Nippur, dans les faubourgs de Nippur et dans le Bīt-Gaššišu, depuis (le début) de l'an 6 du roi Darius (II) jusqu'à la fin du mois d'*addaru* (xii) de l'an 6 :

<sup>(9-13)</sup>Artambar ne reviendra pas sur *l'ilku*, la farine, les redevances-*barra*, le soldat du roi et [toutes] les fournitures de[puis (le début de) l'an 6] du roi Darius jus[qu'au mois d'*addaru* (xii) et il n'argumentera pas] contre [la plainte de Remut-Ninurta].

<sup>(14-17)</sup>Les témoins : Ribat, le chambellan, Iqišaia et Bel-ah-ittannu, les scribes sur parchemin de [Gubaru (?)] ; Tiridatu, fils d'Ulana' ; Šatahma et Belšunu, les fils de Labaši, les serviteurs de Gubaru.

<sup>(18)</sup>Le scribe : Bel-našir, fils de Nabu-balassu-iqbi.

<sup>(18-19)</sup>Suse, le 10 *addaru* (xii) de l'an 6 de Darius (II), roi des pays.

<sup>(Tranches)</sup>Sceau-cylindre de Belšunu ; sceau-cylindre de Tiridatu ; sceau-cylindre ; sceau-cylindre d'Artambar ; sceau-cylindre de Bel-ah-ittannu.

**PBS2/1, 140**

Inventaire :	CBS 6135
Date babylonienne :	(xii/Darius II 6)
Année :	417
Ville :	Suse
Archive :	Murašu
Édition :	CARDASCIA [inédit] ; OPPENHEIM 1945 : 174-175 ; JOANNÈS 1996 : 172 (traduction).
Bibliographie :	CARDASCIA 1951 : 2 n. 2 ; 167 n. 1 ; 188 ; STOLPER 1985 : 20 n. 81 ; 76 ; 279 n. 110 n. b-c ; 280 n. 112 n. a ; STOLPER 1992 : 74 ; 76 & 77. STOLPER 1997 : 96 n. 8 ; STOLPER 2000 : 471-472 ; 477 ; WAERZEGGERS 2010a : 785.

- <sup>1</sup>šeš-ú-nu-a <sup>lú</sup>gal mi-ik-su šá <sup>uru</sup>ú-pi-ia dumu šá <sup>1</sup>ap-la-a  
2 šá <sup>iti</sup>še mu 6-kam <sup>1</sup>da-ri-ia-a-muš lugal it-ti  
<sup>1</sup>re-mut-<sup>d</sup>maš dumu šá <sup>1</sup>mu-ra-šu-ú a-na muh-hi še-numun-meš  
4 zaq-pi ú pi-i šul-lu-pu šá ina <sup>ur</sup>[<sup>u</sup> x (x)] <sup>1</sup>x-x<sup>1</sup>-mu-nu-dingir-meš  
ina <sup>uru</sup>é-<sup>1d</sup>30-su ina <sup>uru</sup>é-sag-gíl-[<sup>a</sup>?] ina <sup>uru</sup>é-šá-ugu-bi-ta-nu  
6 ù <sup>uru</sup>hu-uš-šu-a-mu-qa-du šá <sup>lú</sup>ha-[a]t-ri  
šá <sup>lú</sup>ra-ku-si-e šá gi-iš-ri <sup>1</sup>i<sup>1</sup>-rag-gu-mu  
8 iq-bu-ú um-ma buru<sub>15</sub> a-šà šá še-<sup>1</sup>numun<sup>1</sup>-meš šu-a-tì  
šá mu 4-kam mu 5-kam ù mu 6-kam [ina] piš-ku tat-ta-áš-š[i]  
10 ár-ku mu-an ina mul gal-ú a-na <sup>1</sup>šeš-ú-nu-a  
ul-tu pu-uh-ru ik-ka-[a]l-du ki-[i buru<sub>15</sub> a-šà]  
12 šá še-numun-meš <sup>1</sup>šu<sup>1</sup>-a-<sup>1</sup>tì<sup>1</sup> <sup>1</sup>ši<sup>1</sup>-mi 1 gun [42 ma-na]  
kù-babbar la ta-šu-ú <sup>1</sup>šeš-ú-<sup><nu></sup>-a mu-an ina [mul gal-ú]  
14 a-na <sup>1</sup>re-mut-<sup>d</sup>maš i-zak-kar ki-i še-bar [...  
zú-lum-ma ina mu 4-kam mu 5-kam ù mu [6-kam]  
16 <sup>1</sup>šám<sup>1</sup> 1 <sup>1</sup>gun<sup>1</sup> 42 ma-na kù-babbar ul-tu še-numun-meš  
šu-a-tì i[t-t]a-áš-šú-ú ù kù-babbar-a<sub>4</sub> 1 gun <sup>1</sup>42 ma<sup>1</sup>-[na]  
18 <sup>1</sup>re-mut-<sup>d</sup>maš a-na <sup>1</sup>šeš<sup>1</sup>-ú-nu-a it-tad-din ù  
<sup>1</sup>ul<sup>1</sup>-tu <sup>iti</sup>bár<sup>1</sup> mu [7-kam <sup>1</sup>d]a-ri-ia-a-muš lugal  
20 še-numun-meš šu-a-tì [<sup>1</sup>re-mut-<sup>d</sup>maš ina] pa-[ni] <sup>1</sup>šeš-ú-nu-a  
un-daš-šir buru<sub>15</sub> a-šà [šá še-numun-meš šu-a]-tì ina <sup>iti</sup>bár  
22 mu 7-kam <sup>1</sup>šeš-ú-nu-a im-mi-d[i ha]-la a-šà [lib]-<sup>1</sup>bu<sup>1</sup>-ú  
ús-sa-rá i-na-áš-ši ul-tu [<sup>iti</sup>bár šá mu] 7-[kam]  
24 <sup>1</sup>šeš-ú-nu-a še-numun-meš šu-a-tì a-[.....]-<sup>1</sup>x<sup>1</sup>-at  
ki-i ul-tu <sup>iti</sup>bár mu 7-kam [<sup>1</sup>re]-mut-<sup>d</sup>maš  
26 <sup>lú</sup>dumu-é-meš-šú ú a-lik na-áš-pa-[aš-ti-šú g]ab-bi še-numun-meš  
šu-a-tì ina šu<sup>1</sup> e-ri-še-e šá <sup>1</sup>šeš-ú-nu-<sup>1</sup>a<sup>1</sup> [up-t]a-qar  
28 ù up-ta-ri-ku ina mu-an-na 1 gun kù-[babbar šám] buru<sub>15</sub> a-šà  
šá mu-an-na <sup>1</sup>re-mut-<sup>d</sup>maš a-na <sup>1</sup>šeš-ú-<sup><nu></sup>-a [i-nam-din]

- 30 *ki-i ul-tu* <sup>iti</sup>bár mu 7-kam <sup>l</sup>re-mut-<sup>d</sup>maš  
*piš-ku a-na* <sup>lú</sup>ra-ku-si-e šá gi-iš-ri šá ina šu<sup>II</sup>
- 32 <sup>l</sup>šeš-ú-nu-a i-te-peš 1 [gun] kù-babbar šá la di-i-ni  
 ù ra-ga-mu <sup>l</sup>re-mut-<sup>d</sup>maš a-na <sup>l</sup>šeš-ú-nu-a
- 34 *i-nam-din* šum<sup>?</sup>-m[u-šú]-nu

<sup>(1-8)</sup>Ahunaia, le chef du péage d'Opis, fils d'Aplaia, au mois d'*addaru* (xii) de l'an 6 du roi Darius (II) a porté plainte contre Remut-Ninurta, fils de Murašu, au sujet des terres arables plantées et en chaumes qui se situent dans les villes de [Bīt-x...]-ittannu-ili, du Bīt-Sin-eriba, de l'Esaggilia, du Bīt-ša-muhhi-bitanu et du Hušseti-ša-Auqqadu, du *haṭru* des pontonniers, et a parlé ainsi : <sup>(8-9)</sup>« Tu as emporté à tort la récolte de ces terres arables de l'an 4, de l'an 5 et de l'an 6 ». <sup>(10-11)</sup>Puis, (Remut-Ninurta prononça) le serment du dieu par la Grande Étoile à Ahunaia après que l'Assemblée eut été saisie : <sup>(11-13)</sup>« (Que je sois maudit) si j'ai emporté [la récolte] de ces terres arables d'une valeur de 112 mines d'argent ». <sup>(13-14)</sup>Ahunaia prononça le serment du dieu par la Grande Étoile à Remut-Ninurta : <sup>(14-17)</sup>« (Que je sois maudit) si l'orge [...] et les dattes des années 4, 5 et 6 d'une valeur de 112 mines d'argent n'ont pas été emportés depuis ces terres arables ». <sup>(17-21)</sup>Puis Remut-Ninurta versa les 112 mines d'argent à Ahunaia et depuis le mois de *nisannu* (i) de l'an [7 du roi D]arius (II), Remut-Ninurta a rendu ces terres arables à Ahunaia.

<sup>(21-23)</sup>Au mois de *nisannu* (i) de l'an 7, Ahunaia évaluera la récolte [de ces terres arables] (et) il emportera une part selon (les taux en pratique) chez les voisins. <sup>(23-24)</sup>À partir [du mois de *nisannu* (i) de l'an] 7, Ahunaia [...] ces terres arables.

<sup>(25-29)</sup>Si à partir du mois de *nisannu* (i) de l'an 7, Remut-Ninurta, les gens de sa maison et ses agents contestaient la propriété de toutes ces terres aux cultivateurs d'Ahunaia et s'y opposaient, Remut-Ninurta-iddin [versera] annuellement 1 talent d'argent, valeur de la récolte de cette année.

<sup>(30-34)</sup>Si à partir mois de *nisannu* (i) de l'an 7, Remut-Ninurta cause le moindre souci aux pontonniers qui sont sous le contrôle d'Ahunaia, Remut-Ninurta donnera 1 talent d'argent à Ahunaia sans jugement ni réclamation.

<sup>(34)</sup>Leur [...].

## PBS2/1, 162

Inventaire :	CBS 12968
Date babylonienne :	18/x/Darius II/02
Année :	422
Lieu de rédaction :	Nippur
Archive :	Murašu
Édition :	CARDASCIA 1951 : 53.
Bibliographie :	CARDASCIA 1951 : 40 ; 42 ; 99 n. 2, et 175. JOANNÈS 1982 : 19. STOLPER 1985 : 77 ; 82 n. 53 ; 84 ; 105 n. 7 ; 123 n. 46.

[60 gur zú-lum-ma šá <sup>l</sup>re-mut-<sup>d</sup>maš a šá <sup>l</sup>mu-ra-šu-u]

2 [ina muh-hi <sup>l</sup>x x x <sup>l</sup>x x x u <sup>l</sup>x x x šá <sup>lú</sup>ha-aṭ-ri]

[šá <sup>lú</sup>šú-šá-né-meš dumu-meš hi-sa-an-ni]

- 4 [ina<sup>iti</sup>du<sub>6</sub> mu 3-kam<sup>1</sup>da-ri-ia-a-muš lu]gal zú[-lum-ma]-a' 60 gur  
[ina<sup>giš</sup>ma-ši]-hu šá<sup>1</sup>re-mut-<sup>d</sup>maš ina<sup>uru</sup>kar-<sup>d</sup>maš
- 6 [i-nam-din-n]u-u' a-šà-šú-nu zaq-pi u ka šul-pu  
é-<sup>giš</sup>ban-šú-nu šá ina<sup>uru</sup>kar-<sup>d</sup>maš maš-ka-nu
- 8 zú-lum-ma-a' 60 kur ina igi<sup>1</sup>re-mut-<sup>d</sup>maš  
<sup>lú</sup>tuk-ú šá-nam-ma ana muh-hi ul i-šal-laṭ
- 10 [a]-di<sup>1</sup>re-mut-<sup>d</sup>maš <sup>lú</sup>tuk-su in-ni-ṭi-ir  
[1+en] [pu-ut] 2-i a-na e-ṭir na-šu-ú šá qé-reb iṭ-ṭir
- 12 [zú-lu]m-ma šám kù-babbar lu-bu<sup>1</sup>-uš  
[ši-di-tú u ú-nu]-tú me<sub>6</sub><sup>1</sup> a-na a-la-ku a-na unug<sup>ki</sup>
- 14 [sì-na-šú]-nu-tú e-lat ú-ìl-tì-meš igi-meš // šá ina muh-hi-šú-nu //  
[<sup>lú</sup>mu-kin<sub>7</sub>] a-a šeš<sup>1d</sup>en-lugal-uri<sup>lú</sup>šak-nu šá<sup>lú</sup>šu-šá-né-meš
- 16 [dumu]-meš hi-sa-an-ni a šá<sup>1d</sup>amar-utu-en-šú-nu  
<sup>1d</sup>en-líl-ki-šìr a šá<sup>1r</sup>-<sup>d</sup>en-líl<sup>1d</sup>en-líl-it-tan-nu a šá<sup>1d</sup>lama<sub>2</sub>-mu
- 18 <sup>1l</sup>ne-dar-a-a a šá<sup>1r</sup>-<sup>d</sup>maš<sup>1</sup>mu-mu a šá<sup>1</sup>en-šú-nu  
[<sup>1l</sup>a]-qip a šá<sup>1d</sup>maš-din-iṭ<sup>1d</sup>maš-šeš-mu a šá
- 20 [<sup>1r</sup>-é-gal-m]ah  
[<sup>1d</sup>umbisag<sup>1</sup>x-x-x a šá<sup>1</sup>x-x-x] nibru<sup>ki</sup>iti<sup>ab</sup> u<sub>4</sub> 18-kam
- 22 [mu 2-kam<sup>1</sup>da-ri-ia-a]-muš lugal kur-[kur]
- R. un-qu an-bar/ <sup>1d</sup>maš-šeš-mu / a šá<sup>1r</sup>-é-gal-mah

Remarque :

l. 19-20 : Le nom de Ninurta-ah-iddin, fils d'Arad-Egalmah apparaît sur la tranche avec son cachet.

<sup>(1-3)</sup>[10 800 litres de dattes appartenant à Remut-Ninurta, fils de Murašu, sont à la charge de NP, NP et de NP du *haṭru* des travailleurs dépendants *mār hisannu*]. <sup>(4-5)</sup>Au mois de *ṭašrītu* (vii) de l'an 3 du r[oi] [Darius (II), ils donner]ont les 10 800 litres [de dattes selon la mesu]re de Remut-Ninurta dans la ville de Kar-Ninurta. <sup>(6-8)</sup>Leur terre agricole plantée et en chaumes, leur domaine d'arc, qui se situe dans la ville de Kar-Ninurta, est le gage des 10 800 litres de dattes à la disposition de Remut-Ninurta. <sup>(9-10)</sup>Un autre créancier n'aura pas de droit dessus jusqu'à ce que Remut-Ninurta ait été acquitté de sa créance. <sup>(11)</sup>L'un pour l'autre pour le paiement est garant que le plus proche paiera. <sup>(12-14)</sup>[Les da]ttes correspondent à l'argent des habits, [des provisions de voyage et de l'équi]ment de combat pour le voyage à Uruk [qui] leur [a été donné]. <sup>(14)</sup>Non compris une reconnaissance de dette antérieure qui pèse sur eux.

<sup>(15-20)</sup>[Les témoins] : Aplaiā, frère de Bel-šar-ušur, le préposé des travailleurs dépendants *mār hisanni*, fils de Marduk-belšunu ; Enlil-kišir, fils d'Arad-Enlil ; Enlil-ittannu, fils de Lamassu-iddin ; Il-nedaraia; fils d'Arad-Ninurta ; Šum-iddin, fils de Belšunu ; [La]qip, fils de Ninurta-uballit ; Ninurta-ah-iddin, fils d'[Arad-egalm]ah.

<sup>(21)</sup>[Le scribe : NP, fils de NP].

<sup>(21-22)</sup>Nippur, le 18 *ṭebētu* (x) de l' [an 2 de Dari]us (II), roi des Pay[s].

<sup>(R.)</sup>Sceau-cachet d'argent de Ninurta-ah-iddin, fils d'Arad-egalmah.

**PBS2/1, 194**

Inventaire :	CBS 574
Date babylonienne :	23/x/Darius II/02
Année :	422
Lieu de rédaction :	Nippur
Archive :	Murašu
Bibliographie :	CARDASCIA 1951, 29 n. 6 ; 40 ; 42 ; 99 n. 2 ; 107. JOANNÈS 1982 : 19. STOLPER 1985, 77 ; 82 n. 53 ; 84 ; 105 n. 7 ; 123 n. 46.

- 20 gur zú-lum-ma [šá<sup>1</sup>]re-mut-<sup>d</sup>maš a šá<sup>1</sup>mu-ra-šu-u  
2 ina muh-hi<sup>1</sup>hi-is-[da]-nu a šá<sup>1</sup>ki-din šá<sup>14</sup>ha-aṭ-ri  
šá<sup>14</sup>šu-šá-ni-meš [dumu-meš] hi-sa-a-nu ina<sup>iti</sup> du[<sub>6</sub> mu] 3-kam  
4 zú-lum-ma-a' 20 gur ina<sup>giš</sup>ma-ši-[hu šá<sup>1</sup>re]-mut-<sup>d</sup>maš  
ina<sup>uru</sup>é-<sup>1</sup>šu-la-a ina-an-din a-[šà-šú zaq]-pu  
6 u ka šul-pu é-<sup>giš</sup>ban-šú gú i<sub>7</sub> [nam-ga-r]i-<sup>d</sup>en-lil  
šá ina<sup>uru</sup>é-<sup>1</sup>šu-la-a maš-ka-nu z[ú-l]um-ma-a'  
8 20 gur ina igi<sup>1</sup>re-mut-<sup>d</sup>maš<sup>14</sup>tuk-ú [šá-nam-ma]  
a-na muh-hi ul i-šal-laṭ a-di<sup>1</sup>re-mut-[<sup>d</sup>maš]  
10 ra-šu-us-su in-niṭ-ṭi-ir zú-lum-ma [šám]  
kù-babbar<sup>túg</sup>[u-bu-uš ši-ri-di-tu<sub>4</sub>] u ú-nu-tú mè šá<sup>1</sup>sì-na-šú  
12 e-lat ú-il-ti igi-[tu<sub>4</sub> šá ina] muh-hi-šú  
<sup>14</sup>mu-kin<sub>7</sub> a-a šeš šá<sup>1d</sup>en-lugal-uri<sup>14</sup>šak-nu šá<sup>14</sup>šu-šá-ni-meš  
14 dumu-meš hi-sa-a-nu a šá<sup>1d</sup>amar-utu-en-šú-nu  
<sup>1d</sup>en-lil-ki-šir a šá<sup>1</sup>ir-<sup>d</sup>en-lil<sup>1</sup>a-a a šá<sup>1</sup>  
16 <sup>1d</sup>en-lil-mu<sup>1</sup>šu-zu-bu a šá<sup>1</sup>i-<sup>d</sup>en-lil  
<sup>1d</sup>en-lil-gin-a a šá<sup>1</sup>ka-šir<sup>1</sup>šá-[x]-[x]  
18 a šá<sup>1</sup>di-e<sup>1</sup>-ku  
<sup>14</sup>umbisag<sup>1d</sup>maš-ad-uri a šá<sup>1d</sup>en-lil-mu-mu nibru<sup>ki</sup>iti<sup>ab</sup>  
20 [u]<sub>4</sub> 23-kam mu 2-kam<sup>1</sup>da-ri-ia-a-muš  
lugal kur-kur  
R. šu-pur-šú

<sup>(1-3)</sup>3 600 litres de dattes [appartenant à] Remut-Ninurta, fils de Murašu, sont à la charge de Hisdanu, fils de Kidin, du haṭru des travailleurs dépendants *mār hisanni*. <sup>(3-5)</sup>Au mois de tašritu (vii) de l'an 3, il donnera les 3 600 litres de dattes selon la mesure de Rêmut-Ninurta dans le Bīt-Šulaia. <sup>(5-8)</sup>[Sa terre agricole plantée] et en chaumes, son domaine d'arc situé sur la rive du canal [Namgar]-Enlil, dans le Bīt-Šulaia, est le gage des 3 600 litres de dattes à disposition de Remut-Ninurta. <sup>(8-10)</sup>Un autre créancier n'aura pas de droit dessus jusqu'à ce que Remut-Ninurta ait été acquitté de sa créance. <sup>(10-11)</sup>Les dattes [équivalent] aux habits, aux provisions de

voyage et à l'équipement de combat [qui lui ont été donné pour l'expédition d'Uruk]. <sup>(12)</sup>Non compris une dette [antérieure qui] est à sa charge.

<sup>(13-18)</sup>Les témoins : Aplaia, frère de Bel-šar-ušur, le préposé des travailleurs dépendants *mār hisanni*, fils de Marduk-belšunu ; Enlil-kišir, fils d'Arad-Enlil ; Aplaia, fils d'Enlil-iddin ; Šuzubu, fils de Na'id-Enlil ; Enlil-mukin-apli, fils de Kašir ; Ša-[...], fils de Deku.

<sup>(19)</sup>[Le scribe : Ninurta-ab-ušur, fils d'Enlil-šum-iddin.

<sup>(19-21)</sup>Nippur, le 23 *tebētu* (x) de l'an 2 de Darius II, roi des pays.

<sup>(R.)</sup>Son empreinte.

## PBS2/1, 220

Inventaire : CBS 568

Date babylonienne : 14/xii/Darius II 6

Année : 417

Lieu de rédaction : Nippur

Archive : Murašu

Bibliographie : CARDASCIA 1951 : 98 n. 2 ; 100 n. 1 ; 101 n. 3 ; 107 ; 158 n. 3 ; 197 ; STOLPER 1985 : 77, 86 ; DONBAZ & STOLPER 1997 : 202, 209.

12 gín kù-babbar ʾil-ki til-meš šá mu 7-k[am]  
 2 ʾda-ri-ia-muš ʾlugal ʾ[ina muh]-hi<sup>giš</sup>ban  
 šá ʾé-ʾdingir ʾha-da-ri [šá ina<sup>uru</sup>]ha-am-ban-na-a-ʾa ʾ  
 4 šá ha-aṭ-ru šá ʾú-šu-šá-an-ʾné ʾ-e ʾerín-gir<sup>II</sup>  
 ʾen-ú-šur-šú ʾú-šak-nu šá ʾú-šu-šá-né-e  
 6 šá ʾerín-gir<sup>II</sup> a šá ʾen-ad-ur ʾina šu<sup>II</sup>  
 ʾre-mut-<sup>d</sup>maš a šá ʾmu-ra-šu-u ma-har e-tir  
 8 ʾmu-kin-ni ʾú-bar a šá ʾla-ba-ši  
 ʾda-di-ia a šá ʾnà-na-šir  
 10 ʾba-ku-ú-a a šá ʾri-bat  
 ʾsi-lim-dingir-meš a šá ʾla-ba-ši  
 12 ʾlib-luṭ a šá ʾtat-tan-nu  
 ʾmaš-ad-ur ʾa šá ʾna-din  
 14 ʾ50-šeš-mu-nu a šá ʾen-líl-it-tan-nu  
 u ʾumbisag ʾen-šú-nu a šá ʾ50-ba-šá nibru<sup>ki</sup> iti še  
 16 u<sub>4</sub> 14-kam šá mu 6-kam ʾda-ri-ia-muš ʾlugal kur-kur

U.E. un-qu ʾda-di-ia / a šá ʾnà-pap

Lo.E. na<sub>4</sub> kišib ʾba-ku-ú-a / a šá ʾri-bat

L. E. un-qu / ʾen-ú-šur-šú



Remarque :

La tranche L. E. a été collationnée par M. Stolper (STOLPER 1997 :209). Elle ne figure pas sur la copie de la tablette réalisée par A. Clay.

<sup>(1-4)</sup>(Concernant) les 12 sicles d'argent, *ilku* complet de l'an 7 du roi Darius II, [pesant sur] l'arc de Bīt-ili-hadari, [qui se situe dans le village de] Hambanaia, du *hatru* des gardes du corps<sup>?</sup> (*šāb-šēpē*) : <sup>(5-7)</sup>Bel-ušuršu, le *šaknu* des travailleurs dépendants des gardes du corps<sup>?</sup> (*šāb-šēpē*), fils de Bel-ab-ušur, les a reçus en paiement de la part de Remut-Ninurta, fils de Murašu.

<sup>(8-14)</sup>Les témoins : Ubar, fils de Labaši ; Dadiya, fils de Nabu-našir ; Bakua, fils de Ribat ; Silim-ili, fils de Labaši ; Libluṭ, fils de Tattannu ; Ninurta-ab-ušur, fils de Nadin ; Enlil-ah-iddin, fils d'Enlil-ittannu.

<sup>(15)</sup>Et le scribe : Belšunu, fils d'Enlil-iqiša.

<sup>(15-16)</sup>Nippur, le 14 *addaru* (xii) de l'an 6 de Darius II, roi des pays.

<sup>(Tranches)</sup>Cachet de Dadiya, fils de Nabu-našir ; sceau-cylindre de Bakua, fils de Ribat ; cachet de Bel-ušuršu.

**PINCHES 1892 : 134**

Inventaire : S+ 409 (British Museum)  
Date babylonienne : x/(Cambyse) 7  
Année julienne : 521  
Lieu : Humadešu  
Archive : Egibi

<sup>1</sup>ma-tu-um-ma-a' a-šú šá  
2 <sup>1</sup>bar-zu <sup>lú</sup>BA/MA-gi-ia <sup>lú</sup>dam-gár  
<sup>1</sup>a-ta-ar-ši-it-ra-a'  
4 <sup>1</sup>ra-ta-ak-ka-a' <sup>lú</sup>ir  
a-na 2-2/3 ma-na kù-babbar  
6 a-na <sup>1</sup>ba-ga-a'-pa-da  
a-šú šá <sup>lú</sup>nà-numun-mu  
8 id-din <sup>1</sup>ar-ta-ru<sup>1</sup>-uš  
gal <sup>lú</sup>dam-gàr <sup>1</sup>a-te-e-a-mu-uš-tu<sub>4</sub>  
10 šá ugu gi-né-e  
<sup>1</sup>ba-ga-a'-si-ru-u' a-šú šá  
12 <sup>1</sup>hu-ma-ga-am-mu <sup>ti</sup>  
<sup>1</sup>ú-mar-u'-mi-ra-a'  
14 <sup>lú</sup>up-pa-de-tu<sub>4</sub> šá <sup>kur</sup>hu-ma-de-šú  
<sup>iti</sup>ab u<sub>4</sub> 17-kam  
16 mu 7

Remarques :

Ce texte ne reprend pas le formulaire des contrats babyloniens. Il s'agit très probablement d'une copie d'un original rédigé dans une autre langue. Ce texte n'enregistre que des noms perses (l. 6-7 : le père de Baga'pada porte quant à lui un nom

babylonien : Nabu-zer-iddin), on peut cependant le rattacher aux archives des Egibi. En effet, Artarušu, le chef des marchands, est mentionné dans un texte rédigé à Humadešu et impliquant Itti-Marduk-balaš, descendant Egibi, à la même année (*Camb.* 384 – 2/ix/Cambyse 7).

l. 2 : le premier qualificatif d'Antumma', fils de Barzu pose des problèmes de lecture. T. Pinches proposait la lecture suivante : <sup>14</sup>*ma-gi-ia* pour « mage » (PINCHES 1892 : 134). Cependant le terme de « mage » est systématiquement rendu par le babylonien *maguš* (CAD M/1 : 48b-49a ; DANDAMAEV 1992 :166).

l. 14 : Pour le titre d'*uppadēti* (« gouverneur », « maire ») voir TAVERNIER 2007 : 432.

<sup>(1-7)</sup>Antumma', fils de Barzu, le ...-ia, le marchand, a vendu Ataršitra' (et) Ratakka', les esclaves, pour 160 sicles sicles d'argent à Baga'pada, fils de Nabu-zer-iddin.

<sup>(8-14)</sup>(Les témoins) : Artarušu, le chef des marchands ; Atemuštu, les responsables des offrandes régulières ; Baga'siru', fils de Humagammu ; Umar'umira', l'*uppadētu* du pays de Humadešu.

<sup>(15-16)</sup>Mois de *tebētu* (x) de l'an 7.

#### RUTTEN 1954 : n°4

Date babylonienne : Artaxerxès (-) 18

Date julienne : 447-446 (Artaxerxès Ier) ; 387-386 (Artaxerxès II) ; 341-340 (Artaxerxès III)

Lieu de rédaction : Suse

Archive : ?

Édition : RUTTEN 1954 : 83-85.

Bibliographie : DANDAMAEV 1984 : 21 ; JOANNÈS 1990 : 180 ; HENKELMAN 2008 : 339 n. 794.

<sup>[f]</sup>gašan-su-nu dumu-mí [<sup>1</sup>x-x]-[x]du-x ina hu-du li-bi-[šú]  
2 <sup>f</sup>k[u-us]-si-gu dumu-[mí]su [<sup>1</sup>šá' ul-tu]  
iti s[ig<sub>4</sub>?] mu 18-kam <sup>1</sup>ar-tak-šat-su [lugal]  
4 a-di-i qí-it šá iti gan mu 18-kam  
a-na <sup>mí</sup>nu-mar-ra-ú-tu a-na  
6 50 gín kù-babbar {ana} qa-lu-ú a-na <sup>f</sup>šu-šá-an-na  
dumu-mí-šú<sup>1</sup> <sup>11d</sup>za-ba<sub>4</sub>-ba<sub>4</sub>-kam ta-ta-din kù-babbar a'  
8 [30][+20] gín <sup>f</sup>gašan-su-nu ina šu<sup>11</sup> <sup>f</sup>šu-šá-an-na  
[m]ah-rat ki-i <sup>f</sup>ku-us-si-gu a-na  
10 <sup>[f]</sup>šu-šá-an-na tu-ud-di-šir a-na a-šar  
[šá]-nam-ma ta-at-<ta>-al-ka  
12 2 ma-na kù-babbar <sup>f</sup>gašan-su-nu a-na  
<sup>f</sup>šu-šá-an-nu ta-nam-din  
14 ù ki-i <sup>f</sup>šu-šá-an-na a-na  
<sup>f</sup>ku-us-si-gu tu-ud-di-šir  
16 2 ma-na [kù-babbar] [<sup>f</sup>š]u-šá-an-na a-na  
<sup>f</sup>[gašan-su-nu ta-n]am-din 1+en ta-àm  
18 šá-[ta-ri ... <sup>14</sup>m]u-kin-nu <sup>1</sup>ba-ga-ad-ta  
[x] [.....] [x x] [x] [x x x] [...]

20 'ú-[.....] DAN [x x x]-it-ta-din<sup>17</sup>  
 'pa-di-[e]-[si .....] x TE-KUR-ía<sup>1d</sup>na-na-a-kam  
 22 dumu 'x-[.....] 'x-x-tú-DINGIR-[x]  
 [.....] x x  
 24 [.....] x šu-šá-an<sup>ki</sup> [iti x u<sub>4</sub> x-kam]  
 [mu 18-kam 'ar-t]ak-šat-su lu[gal] kur-kur-meš  
 26 x x [x] x x x a hi x  
 kam [...]  
 Côté x x x  
 Côté šu-pru / <sup>f</sup>šū-šá-an-na

Remarques :

l. 5 : La sécance <sup>mi</sup> nu-mar-ra-ú-tu n'a pas d'équivalence. D'après le contexte du contrat, il s'agit d'un nom de profession. Ce terme pourrait correspondre à *nārtu* qui désigne une musicienne. La sécance *nu-mar* se comprend *nu-war* et indique une consommation faible (*nuartu*).

l. 18 : On reconnaît un nom perse <sup>1</sup>ba-ga-ad-ta. Cette forme n'est pas attestée, on peut supposer une erreur de la copiste ou bien du scribe antique pour le nom Baga-data qui est bien attesté dans la documentation cunéiforme (TARVERNIER 2007 : 132-133).

l. 21 : On reconnaît le nom égyptien de Padi-Esi également bien attesté dans la documentation cunéiforme.

<sup>(1-7)</sup>fBelessunu, fille de [NP] a donné <sup>f</sup>Kussigu, sa fille, depuis le mois de *simānu* (iii) de l'an 18 d'Artaxerxès jusqu'à la fin du mois de *kislīmu* (ix) de l'an 18 pour (être) musicienne, à <sup>f</sup>Šušanna, la fille de Zababa-ereš, contre 50 sicles d'argent pur. <sup>(7-9)</sup>fBelessunu a reçu les 50 sicles d'argent des mains de <sup>f</sup>Šušanna. <sup>(9-13)</sup>Si <sup>f</sup>Kussigu abandonne <sup>f</sup>Šušanna et si elle fuit vers un autre endroit, <sup>f</sup>Belessunu donnera 2 mines d'argent à <sup>f</sup>Šušanna. <sup>(14-17)</sup>Et si <sup>f</sup>Šušanna abandonne <sup>f</sup>Kussigu, <sup>f</sup>Šušanna donnera 2 mines d'argent à <sup>f</sup>Belessunu.

<sup>(17-18)</sup>[Chacune a pris] un exemplaire du con[trat].

<sup>(18-23)</sup>Les témoins : Bagadata [.....] Padi-Esi [.....] Nanaia-ereš [.....].

<sup>(24-25)</sup>Suse, [le x du mois x de l'an 18 d'Arta]xerxès, roi des pays.

<sup>(26-27)</sup>[...]

<sup>(Tranche)</sup>Empreintes d'ongle de <sup>f</sup>Šušanna.

**Smerdis 2**

Inventaire : BM 41455  
 Date babylonienne : 19/i/Smerdis 1  
 Année julienne : 522  
 Lieu : Humadešu  
 Archive : Egibi  
 Édition : GRAZIANI 1991 : n°6 ; [Achemenet]  
 Bibliographie : KRECHER 1970 : 246.

11-1/2 ma-na kù-babbar *pe-šu-ú šá ina* 1 gín *bit-qa*  
 2 *ina muh-hi* <sup>ld</sup>nà-gin-a a-di ú-il-ti  
 šá 3 ma-na 10 gín kù-babbar šá *ina* <sup>iti</sup>ab  
 4 *e-li-tu* ù ú-il-ti  
 šá 3-1/2 ma-na kù-babbar šá *ina* <sup>iti</sup>še *e-li-tu*  
 6 šá <sup>ld</sup>amar-utu-mu-urì dumu šá <sup>l</sup>ap-la-a  
 dumu <sup>ld</sup>en-e-ṭe-ru *ina* ugu <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>amar-[utu-din]  
 8 dumu šá <sup>ld</sup>nà-šeš-meš-mu dumu <sup>l</sup>e-gì-[bi]  
 [t]a u<sub>4</sub> 1-kam šá <sup>iti</sup>gu<sub>4</sub> šá kù-babbar a'  
 10 11-1/2 ma-na šá *iti ina* ugu 1 *ma-n[é-e]*  
 1 gín kù-babbar *ina muh-hi-šú i-rab-bi*  
 12 *e-lat* 2-ta ú-il-ti-e-tu<sub>4</sub> igi-meš  
 šá 14 ma-na kù-babbar <sup>lí</sup>mu-kin-nu  
 14 <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>nà-din dumu šá <sup>l</sup>ú<sup>l</sup>-zu-ub-ba-a-[tú-dingir]  
<sup>ld</sup>nà-gin-numun dumu šá <sup>ld</sup>nà-tab-ni-urì [dumu <sup>l</sup>]fen<sup>l</sup>-zi-meš  
 16 <sup>ld</sup>nà-dù-šeš <sup>lí</sup>sag lugal <sup>ld</sup>nà-mu-mu  
 dub-sar dumu šá <sup>l</sup>šu-la-a  
 18 a <sup>ld</sup>be-dù-eš<sub>16</sub>-dingir-meš <sup>uru</sup>hu-ma-de-[e<sup>l</sup>]-šú  
<sup>iti</sup>bár u<sub>4</sub> 19-kam mu 1-kam  
 20 <sup>l</sup>bar<sup>l</sup>-zi-íá lugal kur-kur

<sup>(1-8)</sup>11 mines et 30 sicles d'argent blanc à 1/8 d'impureté à la charge de Nabu-mukin-apli, dont une reconnaissance de dette de 3 mines et 10 sicles d'argent qui a été contractée au mois de *ṭebētu* (x) et une reconnaissance de dette de 3 mines 30 sicles d'argent qui a été contractée au mois d'*addaru* (xii), appartenant à Marduk-šum-ušur, fils d'Aplaia, descendant de Bel-eṭiru, sont à la charge d'Itti-Marduk-balaṭu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi. <sup>(9-11)</sup>À partir du 1<sup>er</sup> *aiāru* (ii), concernant les 11 mines et 30 sicles d'argent, 1 sicle d'argent grandira à sa charge par mine et par mois. <sup>(12)</sup>Non compris deux reconnaissances de dettes antérieures (d'un total) de 14 mines d'argent.

<sup>(13-16)</sup>Les témoins : Itti-Nabu-balaṭu, fils de Zubbatu-ili ; Nabu-mukin-zeri, fils de Nabu-tabni-ušur, descendant de Bel-napšati ; Nabu-ban-ahi, l'officier royal.

<sup>(16-18)</sup>Le scribe : Nabu-šum-iddin, fils de Šulaia, descendant d'Ea-eppeš-ili.

<sup>(18-20)</sup>Humadešu, le 19 *nisannu* (i) de l'an 1 de Bardiya, roi des pays.

#### STOLPER 1985 : n°109

Inventaire : CBS 12957  
 Date babylonienne : 9/xii/Darius II 0  
 Année : 423  
 Lieu : Nippur  
 Archive : Murašu  
 Édition : STOLPER 1985 : 225 (copie), 278-279 (transcription)

Bibliographie : STOLPER 1997 : 3 n. 10 ; 152 f ; HOLTZ 2009 : 70 n. 2 ; 71 n. 3 ; 250 n. 71.

Autre cope : DONBAZ & STOLPER 1997 : n° 105.

- [<sup>l</sup>ši-<sup>ta</sup>-<sup>3</sup>] <sup>ú</sup>ír šá <sup>l</sup>ar-šá-am-m[u ina <sup>iti</sup>x u<sub>4</sub> x] kám mu-sag-nam-lugal-e
- 2 [šá <sup>l</sup>da-ri-ia-mu-uš lugal] kur-kur šá a-na <sup>l</sup>ba-am-mu-[uš <sup>lú</sup>dumu].<sup>é</sup>? iq-bu-ú um-ma  
[<sup>id</sup>en-líl-mu-mu a šá <sup>l</sup>mu-ra-šu-ú <sup>lú</sup>du]mu-meš é-meš-šú <sup>lú</sup>ír-meš-šú [<sup>lú</sup>šú <sup>lú</sup>]a-lik na-áš-par-ti-šú ù
- 4 [<sup>lú</sup>en-líl<sup>ki</sup>-meš níg-šid-ia ina en-líl]<sup>ki</sup> it-ta-šu-ú ár-[ki] ul-tu pa-ni <sup>l</sup>ba-am-mu-uš  
[... <sup>lú</sup>ah-šad]-ra-pa-nu <sup>l</sup>is-pi-ta-ma-<sup>3</sup> [du]mu-nita<sup>?</sup> šá <sup>l</sup>pa-te-e-šú <sup>l</sup>hu-ú-ru
- 6 [... <sup>l</sup>b]a-ga-a-<sup>3</sup>da-a-tú <sup>lú</sup>ír šá <sup>l</sup>is-pi-ta-ma-<sup>3</sup> ù <sup>l</sup>mar-duk-a  
[... <sup>kuš</sup>?ší<sup>?</sup>-pír<sup>?</sup>]-re-e-ti-šú-nu a-na muh-hi di-ib-bi an-nu-tú it-ti-šú-nu a-[na]
- 8 [... <sup>id</sup>]en-líl-mu-mu <sup>lú</sup>dumu-é-meš-šú <sup>lú</sup>ír-meš-šú <sup>lú</sup>a-lik <sup>l</sup>[na-áš-par-ti-šú u <sup>lú</sup>en-líl<sup>ki</sup>-meš]  
[... <sup>id</sup>en-it-tan-nu <sup>lú</sup>us-ta-r[i-ba-ri a šá <sup>id</sup>en-din-iṭ]
- 10 [... <sup>id</sup>a]g-ha-qa-bi a šá <sup>l</sup>[...] <sup>id</sup>di-ku<sub>5</sub>-mu <sup>lú</sup>šak-nu šá <sup>lú</sup>šu-šá-né-meš šá <sup>lú</sup>šak-nu-ú-tú  
[... <sup>l</sup>]a-a a šá <sup>id</sup>é-a-dù <sup>l</sup>sa-an-gi-lu a šá <sup>id</sup>en-din-s[u <sup>l</sup>ú]din-tir<sup>ki</sup>-meš
- 12 [... <sup>d</sup>amar-utu a šá <sup>id</sup>en-ad-u[rù ...] <sup>lú</sup>dumu-dù-meš di-i-ni ir-gu-mu-šu ù níg-šid mu-meš it-ti  
[... <sup>id</sup>en-líl]-mu-mu <sup>lú</sup>dumu-é-meš-šú <sup>lú</sup>ír-meš-šú <sup>lú</sup>a-lik na-áš-par-ti-šú u [<sup>lú</sup>]en-líl<sup>ki</sup>-meš
- 14 [... <sup>id</sup>en-líl-mu-mu ku-u[m la] ra-ga-mu di-i-ni 5 me gur še-bar a-na <sup>l</sup>ši-<sup>ta</sup>-<sup>3</sup>  
[ú-šal-lim<sup>?</sup> še-bar] a<sub>4</sub> 5 me gur [<sup>l</sup>ši-<sup>t</sup>]a-<sup>3</sup> ina šu<sup>ii</sup> <sup>id</sup>en-líl-mu-mu ma-hir ul i-gur-ma
- 16 [<sup>l</sup>ši-<sup>ta</sup>-<sup>3</sup>] ù šeš-meš-[šú...] <sup>l</sup>meš<sup>?</sup> ù<sup>?</sup> níg-šid ki <sup>id</sup>en-líl-mu-mu <sup>lú</sup>dumu-é-meš-šú [<sup>lú</sup>ír-meš-šú]  
[<sup>lú</sup>a-lik na-áš]-š-par-t[i-šú u <sup>lú</sup>en. líl<sup>ki</sup>-meš a-na u<sub>4</sub>-mu š]a-a-tú ul i-rag-gu-mu ina dingir-meš u lu[gal]
- 18 [it-te-mu]-[ú ki]-[i a-na muh-hi di-ib-bi an-nu-tú nit-te]-eh-su pu-ut la ra-ga-mu [šá]  
[... <sup>l</sup>ši-<sup>ta</sup>-<sup>3</sup> na-ši [...]
- [...] <sup>l</sup>[x x x] [...]
- 2' [<sup>lú</sup>umbisag] <sup>id</sup>maš-pap a šá <sup>l</sup>a-ba-<sup>d</sup>50-da-ri en-líl[<sup>ki</sup> it]<sup>?</sup>še u<sub>4</sub> 9-kam  
[mu-sag-nam-lugal-e <sup>l</sup>da-ri-ia-m]u-uš lugal kur-kur
- R. <sup>šu-pur</sup> <sup>l</sup>hu-ú-r[u ku-um] <sup>l</sup>[na<sub>4</sub> kišib-šú] / [na<sub>4</sub> kišib ...] <sup>lú</sup>sipa šá <sup>l</sup>d[a<sup>2</sup>-...] / n[na<sub>4</sub> kišib ...] / [na<sub>4</sub> kišib ...] / a šá  
[... / na<sub>4</sub> [kišib <sup>id</sup>en-it-tan-nu] / <sup>lú</sup>us-tar-ri-[ba-ri] / a šá <sup>id</sup>en-din-iṭ

#### Remarque :

R. Il s'agit bien de l'empreinte du sceau-cylindre de Bel-ittannu, fils de Bel-uballiṭ qui apparaît sur la tranche de ce texte (BREGSTEIN 1993 : n°409).

<sup>(1-2)</sup>[Le jour x du mois x] de l'année inaugurale de Darius (II), Šiṭa<sup>3</sup>, le serviteur d'Aršamu, a parlé ainsi à Bamuš, [le Fils de la] maison : <sup>(2-4)</sup>« Enlil-šum-iddin, fils de Murašu, les gens de sa maison, ses serviteurs, ses agents et les Nippuréens ont emporté mes biens de Nippur ». <sup>(4-8)</sup>Puis, Bamuš, [NP], le satrape, Ispitama<sup>3</sup>, fils de Patešu, Huru, (le...), Bagadata, le serviteur d'Ispitama, et Marduka, [le...] [sont venus à Nippur ?] en amenant avec eux [les docu]ments concernant cette plainte. <sup>(8-12)</sup>Il a exposé sa plainte [contre] Enlil-šum-iddin, les gens de sa maison, ses serviteurs, ses ag[ents et les Nippuréens] [devant] Bel-ittannu, le chambe[llan, fils de Bel-uballiṭ],

[...Na]bu-haqabi, fils de [...], Madanu-iddin, le préposé des travailleurs-dépendants des Préposés, [...] Aplaia, fils d'Ea-ibni, Sangilu, fils de Bel-bullissu, les Babyloniens, [...] -Marduk, fils de Bel-ab-ušur, [...] les notables. <sup>(12-14)</sup> Et ces biens avec [Enlil]-šum-iddin, les gens de sa maison, ses serviteurs, ses agents et les Nippuréens [...] <sup>(14-15)</sup> Enlil-šum-iddin [a contenté] Šiṭa' contre le retrait de sa plainte avec 90 000 litres d'orge. <sup>(15)</sup> [Šiṭa'] a reçu les 90 000 litres d'orge des mains d'Enlil-šum-iddin. <sup>(15-17)</sup> [Šiṭa'], son frère et [...] ne remettront pas en cause cette décision et ne porteront jamais plainte contre Enlil-šum-iddin, les gens de sa maison, [ses serviteurs], ses ag[ents et les Nippuréens]. <sup>(17-18)</sup> Ils ont juré devant les dieux et le roi : « [Nous ne revien]drons [pas sur cette décision] ». <sup>(18-19)</sup> Šiṭa' se porte garant contre une nouvelle poursuite judiciaire.

<sup>(2)</sup> Le scribe : Ninurta-našir, fils de Mannu-Enlil-dari.

<sup>(2-3)</sup> Nippur, le 9 addaru (xii) [de l'année inaugurale de Darius II, roi des pays]

<sup>(Tranches)</sup> Empreintes de Huru [à la place de] son sceau-cylindre.

(Plusieurs mentions de sceaux cassées)

[Sceau de Bel-ittannu], le chambellan, fils de Bel-uballit.

#### STOLPER 1985 : n°111

Inventaire : CBS 12985  
 Date babylonienne : [-]/[-]/[Darius II 7]  
 Année julienne : 417-416  
 Archive : Murašu  
 Lieu de rédaction : [Nippur]  
 Édition : STOLPER 1985 : 280.

[...] x x x [...]

2' [... še-numun a' 3 bán] ki-šub-bu-ú u é-meš šu-bat ur[u šá ina uru iš-qal-lu-nu]  
 [... 'ha-an]-na-ni-i' 'za-bad-ia-a-ma 'ba-[na-ia-a-ma...]

4' [... a-meš šá 't]u-ub-ia-a-ma <sup>lu</sup>en-meš <sup>giš</sup>ban-i-[ni...]  
 [... ár-ki 're]-mut-dmaš ka-ú um-ma še-numun a' [zaq-pu u ka šul-pu šá ina uru ga-am-ma-le-e ma-la]

6' [ha]-la-šú-nu šá ki 'ha-an-na-ni-i' 'za-[bad-ia-a-ma u 'ba-na-ia-a-ma]  
 a-meš šá 'tu-ub-ia-a-ma <sup>lu</sup>en-meš <sup>giš</sup>[ban-šú-nu... še-numun a']

8' 3 bán k[i-š]ub-bu-ú é-meš šu-bat uru šá ina uru iš-q[al-lu-nu...]  
 kù-babbar a' 10 ma-na šám še-numun a' 3 bán ki-šub-bu-ú é-[meš šu-bat uru ...]

10' 'mi-na-ah-he-e-mu 'me-ka-ia-a-[ma...]  
 [u l]ú šeš-meš-šú-nu gab-bi ina šu<sup>ll</sup>-iá [...]

12' [...]-ri šá še-numun a' 3 bán ki-<šub>-bu-ú [é-meš šu-bat uru...]  
 [... ma-la ha-la šá] ki 'm[i-n]a-ah-he-[e-mu 'me-ka-ia-a-ma...]

14' [...] a' [...]

[niš dingir u lugal m]u-a[r...]

2'' [...] -x <sup>ld</sup>nà-m[u...]

- [...] <sup>1</sup>za-bi-na-a' x x [...]
- 4'' [...] u <sup>1</sup>ba-na-a'-ia-a-ma a-meš <sup>1</sup>tu-[ub-ia-a-ma]  
<sup>1</sup>umbisag <sup>1</sup>ba-la-<sup>1</sup>tu a šá <sup>1</sup>en-líl-ba-šá [...]
- R. na<sub>4</sub> kišib <sup>1</sup>hur-[da-a-tú] / <sup>1</sup>di-ku<sub>5</sub> šá i<sub>7</sub> [<sup>d</sup>30] / [na<sub>4</sub> kišib] / <sup>1</sup>ba-šá-a <sup>1</sup>si-pi-ri / šá ina igi <sup>1</sup>gu-bar / na<sub>4</sub> kišib  
 [...] / na<sub>4</sub> kišib / [...] / na<sub>4</sub> kišib [<sup>d</sup>nà-it-tan-nu] / <sup>1</sup>si-p[i-ri] / šá ina igi [<sup>1</sup>gu-bar]
- L. E. [na<sub>4</sub> kišib <sup>1</sup>la-qip] / [<sup>1</sup>ga-ar-du-pa-a]-tu<sub>4</sub> / [a šá <sup>1</sup>en-a]-su-ú-a / [...] x

**Remarques :**

Ce texte lacunaire implique les mêmes personnes que le texte BE 10, 118 daté du 13/i/Darius II 17.

Tranches : Une partie des noms sont restitués à partir des informations du texte BE 10, 118.

<sup>(2)</sup>[... La terre arable] de 3 *sutu* et les maisons sises [dans le village d'Ascalon]

<sup>(3'-4')</sup>[... Han]nani', Zabad-Yama, Ba[na-Yama et Zabin, les fils de Ṭ]ubi-Yama et les co-détenteurs de notre arc [...]

<sup>(5')</sup>[Puis Re]mut-Ninurta parla ainsi : <sup>(5'-11')</sup>« La terre arable [plantée et en chaumes qui se situe dans le village de Gammalê, (correspondant) à toute] leur part d'avec Hannani', Zabad-Yama et Bana-Yama], les fils de Ṭubi-Yama, les co-détenteurs [de leur arc... La terre arable] de 3 *sutu* en friche et les maisons sises dans le village d'Asc[alon...] Les 10 mines d'argent (correspondant) au prix de la terre arable en friche de 3 *sutu* et [des] maisons [sises dans le village d'Ascalon], Minahhemu et Meka-Ya[ma] et tous les co-détenteurs de leur arc [les ont reçues en paiement] de mes mains ».

<sup>(12'-13')</sup>[...] la terre arable de 3 *sutu* en friche et [les maisons sises dans le village d'Ascalon toute la part d]'avec Minahhe[mu et Meka-Yama...]

<sup>(14')</sup>[...]

<sup>(1'')</sup>[...Ils ont juré sur la vie des dieux et du roi...]

<sup>(2'')</sup>[...] Nabu-id[din...]

<sup>(3'')</sup>[...] Zabin [...]

<sup>(4'')</sup>[... Bana-Yama, les fils de Ṭu[biyama]

<sup>(5'')</sup>[Le scribe : Balaṭu], fils d'Enlil-iqišaia [...]

<sup>(Tranches)</sup>Sceau-cylindre d'Hur[datu, le juge du canal de [Sîn]; [sceau-cylindre] d'Iqišaia, le sepiru au service de Gubaru; sceau-cylindre de [NP]; sceau-cylindre de [NP]; sceau-cylindre de [Nabu-ittannu], le sepiru du service de [Gubaru]; [sceau-cylindre de Laqip, le gardûpa]tu, [fils de Bel-a]sua.

**STOLPER 1990a : 165 (YBC 11607)**

Inventaire : YBC 11607  
 Date babylonienne : 17/v/Darius II 08  
 Année julienne : 416  
 Ville : Ecbatane  
 Archive : Tattannu

- 2 me gur zú-lum-ma *bab-ba-nu-tu* šá *pa-si-ri-nu*  
 2 *dumu* šá *si-me-in-nu* ù *pa-re-e-e'* *dumu* šá *mu<sup>?</sup>-d<sup>d</sup>en*  
*ina muh-hi* *en-ad-urì* *qal-la* šá *utu-a-a*  
 4 *ina* iti apin mu 8-kam *da-ri-ia-a-muš* lugal zú-lum-ma *a'*  
 2 me gur *ina* é-*nap-sa-nu* *ina* *ma-ši-hu* šá *pi* *qa*  
 6 *i-maš-šah-ma* *i-nam-din* *ki-i* *ina* iti apin mu 8-kám  
 zú-lum-ma *a<sub>4</sub>* 2 me gur *la* *it-tan-nu* *a-ki-i*  
 8 *giš<sup>l</sup>* *a-ra-na<sup>l</sup>-a-ta* šá *tin-tir<sup>ki</sup>* *kù-babbar* *ši-mi* zú-lum-ma *a'*  
 2 me gur *i-nam-din* *giš* *má* *šá-da-di* *u* *ma-la-hu*  
 10 šá zú-lum-ma 2 me [gu]r šá *ta* é-*nap-sa-nu* *a-di* *e<sup>ki</sup>*  
*en-ad-urì* *i-nam-din* *pu-ut* *e-ṭè-ru* šá zú-lum-ma *a<sub>4</sub>*  
 12 2 me gur *utu-a-a* *dumu* šá *tat-tan-nu* *na-ši*  
*mu-kin-nu* *a-ti-mu-uš-ti* *dumu* šá *ú-mu-ru-ú*  
 14 *ni-din*-*tu<sub>4</sub>* *dumu* šá *tat-tan*-*nu* *amar-utu-x* *dumu* šá *x*  
*amar-utu-din-su* *dumu* šá *en-ik-šur* *id-di-ia* *a* *na-na-a-mu*  
 16 *si-i'-e* *dumu* šá *hu-ú-ri* *ap-la-a* *a* *an-šár-ri-man-ni*  
*šá<sup>d</sup>-nà-iš<sup>l</sup>-šu-ú* *umbisag* *dumu* *ni-hi-is-tu<sub>4</sub>* *kur* *a-gam-ma-ta-nu*  
 18 iti ne *u<sub>4</sub>* 17-kám mu 8-kám *da-ri-ia-a-muš* lugal *kur-kur-meš*

U.E. *na<sub>4</sub>* kišib / *si-i'-e* / *na<sub>4</sub>* kišib / *a-a*

Lo.E. *na<sub>4</sub>* kišib / *amar-utu-din-su* / *na<sub>4</sub>* kišib / *a-ti-mu-uš-ti*

L. E. *na<sub>4</sub>* kišib / *utu-a-a* / *na<sub>4</sub>* kišib / *en-ad-urì*

<sup>(1-3)</sup>36 000 litres de dattes d'excellente qualité appartenant à Pasirinu, fils de Simennu, et à Pare, fils d'Iddin-Bel, sont à la charge de Bel-ab-ušur, le serviteur de Šamšaia. <sup>(4-6)</sup>Au mois d'*arāhsamnu* (viii) de l'an 8 de Darius (II), il mesurera les 36 000 litres de dattes selon la mesure un *pân* un *qû* et il les donnera dans le Bīt-Napsanu. <sup>(6-9)</sup>S'il n'a pas donné les 36 000 litres de dattes au mois d'*arāhsamnu*, il donnera l'argent correspondant au prix des dattes selon le cours en vigueur à Babylone. <sup>(9-11)</sup>Bel-ab-ušur paiera le bateau, le haleur et le batelier pour (transporter) les dattes depuis le Bīt-Napsanu jusqu'à Babylone. <sup>(11-12)</sup>Šamšaia, fils de Tattannu, est garant du paiement des 36 000 litres de dattes.

<sup>(13-16)</sup>Les témoins : Atemuštu, fils d'Umuru ; Nidintu, fils de Tattannu ; Marduk-[...], fils de [NP] ; Marduk-bullissu, fils de Bel-ikšur ; Iddiya, fils de Nanaia-iddin ; Si'e, fils de Huri ; Aplaia, fils d'Ištar-rimanni.

<sup>(17)</sup>Le scribe : Ša-Nabu-iššu, fils de Nihištu.

<sup>(17-18)</sup>Ecbatane, le 17 *abu* (v) de l'an 8 de Darius (II), roi des pays.

<sup>(Tranches)</sup>Sceau-cylindre de Si'e ; sceau-cylindre d'Aplaia ; sceau-cylindre de Marduk-bullissu ; sceau-cylindre d'Atemuštu ; sceau-cylindre de Šamšaia. sceau-cylindre de Bel-ab-ušur.



Inventaire : MM 504  
 Archive : Eanna  
 Édition : STOLPER 2003 : 272-276.

- [im] <sup>ld</sup>in-nin-šes-meš-mu  
 2 [a-na] <sup>l</sup>na-din ad-ia <sup>d</sup>en u <sup>d</sup>nà  
 šu-lum u din šá ad-ia liq-bu-u  
 4 man-ma šá t̃è-e-mu šá kurum<sub>6</sub>-há-a  
 har-šu al-la-nu-uk-ka  
 6 ia-a-nu <sup>gis</sup>da-ka la-bi-ri  
 pe-ti-i en li-mu-ur  
 8 kurum<sub>6</sub>-há-a [en lu]-še-bi-la  
 šá-ta-ru šá tu-<še>-bi-la a-ta-mar  
 10 igi-ia ma-hi-ir a-di <sup>lu</sup>ši-ra-ku  
 šá <sup>d</sup>en <sup>d</sup>nà u <sup>d</sup>u-gur <sup>l</sup>gu-bar-ru  
 12 ul-te-mi-du-u'  
<sup>gis</sup>da šá <sup>ld</sup>nà-níg-du-urì  
 14 kurum<sub>6</sub>-há-su-<nu> na-da-na ta-áš-lim-tu  
 [ši-pir] <sup>l</sup>ti a-na muh-hi  
 16 [man-ma ma-l]a kur-meš a-na  
 [muh-hi] [sum-na-at] <sup>l</sup>  
 18 [.....]  
 it-ti kurum<sub>6</sub>-há-ia en  
 20 li-iṭ-pi-i lu-še-bi-la  
 mi-nu-ú ina unug<sup>ki</sup> tad-di-nu  
 22 mi-nu-ú a-gan-na tad-di-nu  
 en li-mu-ur <sup>l</sup>gu-bar-ru  
 24 i-qab-bi um-ma mi-na-a  
 dul-lu-ku-nu ma-ad <sup>lu</sup>gal 50-meš  
 26 ù lú-gal 10-ti-meš iq-ta-bu-ni-iš  
 um-ma 40 <sup>lu</sup>erín-meš-i-ni ab-ku-u'  
 28 50 <sup>lu</sup>erín-meš-i-ni al-la ninda-há  
 be-tu-u' a-di ši-pir-ti  
 30 a-na <sup>l</sup>pa-ra-nak-ku a-na  
 muh-hi sum-na-at <sup>lu</sup>erín-meš  
 32 [šá] <sup>ld</sup>a-nu-gin-[a<sup>?</sup>] [ib] <sup>l</sup>ba-ku  
 [x] x kur me i [x] x iq-x [...]  
 34 [x x] li<sup>2</sup>-id-d[a<sup>2</sup>-n]i<sup>2</sup>-im [(x)]  
 [x x ni<sup>2</sup>]-i[d]-da-áš-šú-nu-tu

<sup>(1-2)</sup>Lettre d’Innin-ahhe-iddin à Nadinu, mon père. <sup>(2-3)</sup>Que les dieux Bēl et Nabû décrètent paix et vie pour mon père.

<sup>(4-6)</sup>Il n’y a personne qui a des informations précises concernant mes rations alimentaires mis à part toi ! <sup>(6-7)</sup>Que mon seigneur regarde ses registres, vieux (ou) récents. <sup>(8)</sup>Que mon seigneur me fasse apporter mes rations alimentaires ! <sup>(9-10)</sup>J’ai vu le document écrit que tu m’as fait apporter : ce fut une satisfaction pour moi. <sup>(10-</sup>

<sup>14)</sup>Quand Gubaru a fait imposer (la corvée ?) aux oblats de Bēl, Nabû et Nergal, leurs rations ont été données suivant un registre du temps de Nabuchodonosor II... <sup>(15-17)</sup>Un ordre à ce sujet a été donné à [tout le monde] dans le pays...

<sup>(19-20)</sup>Que mon seigneur rajoute mes rations alimentaires et me les fasse envoyer ! <sup>(21-23)</sup>Que mon seigneur observe tout ce qui a été payé à Uruk et tout ce qui a été payé ici ! <sup>(23-25)</sup>Gubaru dira ainsi : « Comment votre (capacité) de travail peut-elle être plus grande ? ». <sup>(25-27)</sup>Mais les chefs de cinquante et les chefs de dix nous ont répondu ainsi : <sup>(27-29)</sup>« 40 de nos travailleurs ont pris la fuite et 50 de nos travailleurs sont morts à cause du manque de nourriture ». <sup>(29-32)</sup>Jusqu’à ce qu’un ordre de Parnaka à ce sujet ne soit donné, Anu-mukin-[apli] amènera les travailleurs...

#### TBER 78a

Inventaire : A0 26775  
Ville : (Suse)  
Édition : JOANNÈS 1984  
Bibliographie : HENKELMAN 2008 : 339 n.794.

(...)

- 2’ [ba-tul]-tu<sub>4</sub> a-na dam-ú-tu a-n[a <sup>1</sup>x x x x dumu-ú-a]  
[dumu]-šú šá <sup>1</sup>ku-ú-pi in-na-ma lu-[ú dam-šú ši-i <sup>1</sup>ku-ú-u’-pi]  
4’ [ù <sup>f</sup>]a-ri-e-si dam-šú a-na <sup>f</sup>ta-[di-ia iš-mu-ú-ma]  
[<sup>f</sup>x x]-šú-nu ba-tul-tu<sub>4</sub> a-na dam-ú-[tu a-na <sup>1</sup>x x x x]  
6’ [id]-din-nu-u’ <sup>f</sup>ta-di-ia ši-a-ti a[ma šá <sup>1</sup>x x x x ina hu-ud lib-bi-šá]  
[x +]1/3 ma-na kù-babbar qa-lu-ú ku-um bi-[ib-lu šá <sup>f</sup>x x-šú-nu]  
8’ [a-n]a <sup>1</sup>ku-ú-u’-pi u <sup>f</sup>a-r[i-e-si ta-ad-din]

(...)

- dumu šá <sup>1</sup>x x [...]  
10’ <sup>1</sup>d<sup>h</sup>nà-din-su <sup>1</sup>x-na-<sup>d</sup>nà  
<sup>1</sup>ah-pi-mu-ú-nu dumu šá <sup>1</sup>x-pi-mu- [...]  
12’ <sup>1</sup>si-su-qu <sup>1</sup>hu-ú-ru dumu šá [...]  
<sup>1</sup>id-da-a-su dumu šá <sup>1</sup>bi-e- [...]  
14’ <sup>1</sup>hu-ú-ru  
[<sup>1</sup>x]-šú-urì <sup>1</sup>umbisag [...]  
16’ [mu X +] 2-kam <sup>1</sup>[...]

Sceaux : [n]a<sub>4</sub> kišib<sup>17</sup>

*a-di<sup>2</sup>-hi-[...]*  
*un-qu<sup>1</sup>pa-x-[...]*  
*x x-uš-x [...] / x[...]*

[<sup>f</sup>Tadia, fille de NP, a parlé ainsi de son plein gré à Ku'pi et <sup>f</sup>Ari-Esi, sa femme] : (<sup>1'-3'</sup>)» Donnez-moi [<sup>f</sup>...]šunu, votre fille en mariage [pour NP, mon fils], fils de Kupi et qu'elle soit son épouse ». (<sup>3'-6'</sup>)[Ku'pi et] <sup>f</sup>Ari-Esi sa femme [ont agréé] <sup>f</sup>Tadia et ont donné [<sup>f</sup>...]šunu, nubile, en mariage à [NP]. (<sup>6'-8'</sup>)Cette <sup>f</sup>Tadia, mè[re de NP a donné de son plein gré à] Ku'pi et <sup>f</sup>A[ri-Esi, sa femme], 20[+x] sicles d'argent pur, représentant le cad[eau de <sup>f</sup>...šunu].

(<sup>9'-14'</sup>)[Les témoins : NP, fils de NP] ; Nabu-bullissu, fils de ...na-Nabu ; Ahpi-munu, fils de ...pimu-[...] ; Sisuqu ; Huru, fils de [NP] ; Iddasu, fils de Be-[...] ; Huru.

(<sup>15'</sup>)Le scribe : [...]š-u-ušur, [fils de NP]

(<sup>15'-16'</sup>)[NV, le x NM de l'an x]+2 [de NR].

(Tranches)Sceau-cylindre d'Adihi-[...] ; sceau-cachet de Pa-[...] ; [...]uš[...].

#### TBER 93-94

Inventaire : ?  
 Ville : Suse  
 Édition : JOANNÈS 1984  
 Bibliographie : HENKELMAN 2008 : 339 n.794.

[<sup>1</sup>har-ri-me-en-na a-šú šá<sup>1</sup> x x x ina hu-ud lib-bi-šú]  
 2 [a-na<sup>1</sup>pi-s]i-sa-ma-a[s-ka a-šú šá<sup>1</sup> x x x]  
 [ki]-a-am iq-bi um-ma<sup>f</sup>[na-ah-de-e-su]  
 4 [dum]u-mí-ka ba-tul-tu<sub>4</sub> a-na d[am-ú-tu bi-nam-ma]  
 [l]u-ú dam ši-i-tu<sub>4</sub> [<sup>1</sup>pi]-si-<sup>f</sup>sa-ma-as-[ka]  
 6 a-na [<sup>h</sup>ar-ri-me-en-na iš-m[e]-e-ma<sup>f</sup>na-ah-de-[e-su]  
 du[mu-mí-su ba]-tul-tu<sub>4</sub> a-na d[am]-ú-tu a-na  
 8 <sup>1</sup>har-ri-me-en-na id<sup>1</sup>l-din<sup>1</sup> [<sup>1</sup>har<sup>1</sup>-ri-me-en-na  
 ina hu-ud lib-bi-šú 1-2/3 [ma-na kù]-babbar qa-lu-ú a-na  
 10 ku-um bi-ib-lu<sup>f</sup>[n]a-a[h]-de-e-su a-na  
<sup>1</sup>pi-si-sa-ma-as-[ka] id-din kù-babbar a<sub>4</sub> 1-2/3 ma-na  
 12 šá a-na ku-um bi-ib-lu<sup>1</sup>pi-si-sa-ma-as-ka  
 [ina<sup>1</sup> qa-at<sup>1</sup>har-ri-me-en-na ma-hi-ir e-tir  
 14 [<sup>1</sup>p]i-si-sa-ma-as-ka ina hu-ud lib-bi-šú 1-2/3 ma-na kù-babbar  
 qa-lu-ú 2/3 ma-na kù-babbar šu-ku-ut-tu<sub>4</sub> šá [mí]  
 16 1+en túg kir-ku šá ina é ma-ah-šu 1+en túg SU-DA-AB  
 [1+en<sup>1</sup> túg-lam-lam šá bir-mu 1+en túg-lum-lum  
 18 [x x x x x x x x]-hi-it 2 giš dar-gi-iš  
 [x x x x x x x x x x]-x-it

- 20 [x x x x x x x x x x x x]-ka<sup>?</sup> x[...  
 [x x x x x x x x x x x x]-hi-lu x[...  
 22 [x x x x x x x x x x x nu-d]un-nu-ú [...  
 [x x x x x x x x x x x h]á d[am<sup>?</sup> ...  
 24 <sup>1</sup>har-[ri-me-en-n]a [id<sup>?</sup>-din<sup>?</sup> kù-babbar [x x x x]  
 a-di-i šu-kut-tu<sub>4</sub> šá mí túg mu-šip-tu<sub>4</sub> [geme2] [x x x]  
 26 gab-bi nu-dun-nu-ú šá <sup>f</sup>na-ah-de-e-su a-di-i  
 te-ret-šú <sup>1</sup>har-ri-me-en-na ina šu<sup>||</sup> <sup>1</sup>pi-si-sa-ma-as-ka  
 28 ma-hi-ir e-ṭir ki-i <sup>1</sup>har-ri-me-en-na a-na  
<sup>f</sup>na-ah-de-e-su dam-šú un-daš-ši-ir ù dam  
 30 šá-ni-tu<sub>4</sub> a-na muh-hi-šú ul-te-šib-bi 5 ma-na kù-babbar  
 e-lat nu-dun-nu-ú-šú i-nam-din ù ki-i  
 32 <sup>f</sup>na-ah-[d]e-e-su a-na <sup>1</sup>har-ri-me-en-na dam-šú  
 tu-un-daš-ši-ir nu-dun-nu-ú-šú gab-bi ina pa-ni  
 34 <sup>1</sup>har-ri-me-en-na tu-maš-šèr ù ina túg šir-a-am  
 ti-ik-ka-šú tu-par-ríq 1+en ta-àm ti-ú  
 36 <sup>lú</sup>mu-kin-nu <sup>1</sup>us-su-ri-me-en-na a-šú šá <sup>1</sup>ú-mar-[x x]  
 [<sup>1</sup>pa]-me-en-na a-šú šá <sup>1</sup>ú-mar-x-šu <sup>1</sup>ši-h[a-a a-šú]  
 38 [šá] <sup>1</sup>pi-hu-ra-a-[x] <sup>1</sup>ana-gissu-<sup>d</sup>na-n[a-a a-šú]  
 [šá <sup>1</sup>š]i-hu-ri-i' <sup>1</sup>pa-mu-ú-nu a-[šú šá]  
 40 [šá <sup>1</sup>š]i-hu-ri-i'  
 (...)

Sceaux : [...]x x [...] / un-qu / <sup><1></sup>pi-si-sa-ma-as-ka  
 na<sub>4</sub> kišib / <sup>1</sup>us-su-ri-/-me-en-na  
 un-qu / <sup>1</sup>pa-me-en-na  
 un-qu / [x x x x]

Remarque :

l.16-17 : Les habits désignés sous les termes de túg SU-DA-AB et túg LUM-LUM sont rares et ne sont pas identifiés (JOANNÈS 1984 : 74). Sur le terme de *kirku* (« bas », « chaussette ») voir DURAND 2009 : 50.

<sup>(1-3)</sup>[Harrimenna, fils de NP] a parlé ainsi de son plein gré [à Pis]isama[ska, fils de NP] : <sup>(3-5)</sup>» [<sup>f</sup>Nahdi-Esu], ta fille nubile, [donne la moi en ma]riage pour [qu]'elle soit mon épouse ». <sup>(5-8)</sup>Pisi[samaska] a agréé Harrimenna et a donné <sup>f</sup>Nahdi-E[su], sa [fille, nubi]le, en mariage à Harrimenna.

<sup>(8-11)</sup>Harrimenna a donné de son plein gré à Pisisamaska 100 sicles d'argent pur représentant le cadeau de <sup>f</sup>Nahdi-Esu. <sup>(11-13)</sup>Pisamaska a reçu en paiement de la part de Harrimenna les 100 sicles d'argent représentant le cadeau. <sup>(14-24)</sup>Pisamaska a donné de son plein gré à Harrimenna 100 sicles d'argent pur, 40 sicles d'argent de parure d'épouse, un habit *kirku* qui a été tissé dans la maison, un habit SU-DA-BA, un habit LAM-LAM multicolore, un habit *namra'u*, [...] deux lits, [..... la dot [.....] d'ép[ouse...]. <sup>(24-28)</sup>Harrimenna a reçu en paiement de la part de

Pisisamaska l'argent, [...], la parure d'épouse, la garde-robe, la servante [...], tout cela constituant la dot de <sup>f</sup>Nahdi-Esu avec son supplément.

<sup>(28-35)</sup>Si Harrimenna abandonne <sup>f</sup>Nahdi-Esu ou bien installe au-dessus d'elle une autre épouse, il donnera 5 mines d'argent non compris sa dot ; et si <sup>f</sup>Nahdi-Esu abandonne son époux Harrimenna, elle laissera à Harrimenna sa dot en entier et elle découvrira sa nuque de son vêtement. <sup>(35)</sup>Ils ont pris chacun un exemplaire (du contrat).

<sup>(36-40)</sup>Les témoins : [Pa]menna, fils d'Umar[...] -šu ; Šiha[ia, fils de] Pihurana ; Ana-šilli-Nan[ia, fils de...] -huri' ; Pamunu, [fils de ...] -huri' ; [...].

<sup>(Tranches)</sup>Sceau-cachet de Pisisamaska ; sceau-cylindre d'Ussurimenna ; sceau-cachet de Pamenna ; sceau-cachet de [NP]

### TCL 9, 85

Inventaire : AO 7042

Archive : Eanna

Édition : EBELING 1930-1934 (vol. 4) : 248.

im <sup><1></sup>ni-din-tu<sub>4</sub> a-na  
 2 <sup>1</sup>na-di-nu en-ia  
 a-mur u<sub>4</sub>-mu-us-su  
 4 <sup>d</sup>en <sup>d</sup>nà <sup>d</sup>gašan šá unug<sup>ki</sup>  
 u <sup>d</sup>na-na-a a-na  
 6 din zi-meš tu-ub lib-bi  
 ù a-ra-ku u<sub>4</sub>-mu  
 8 šá en-ia ú-šal-la  
 37 <sup>lú</sup>erín-meš-i-ni  
 10 a-na <sup>kur</sup>hu-ma-de-šú  
 šap-par-u' a-mur a-na  
 12 pa-ni en-ia it-tal-ku-nu  
 a-na <sup>lú</sup>a-me-lu  
 14 6 gur še-bar 6 gur zú-lum-ma  
 12 gín kù-babbar  
 16 <sup>túg</sup>kur-ra <sup>túg</sup>š[ir-a-am]  
<sup>túg</sup>šá-[x x] <sup>túg</sup>ti-[x-x]  
 18 2 kuš e'-sír  
 a-na 3 1+en <sup>kuš</sup>nu-u-t[u]  
 20 ì-<sup>giš</sup>mun-há u sah<sup>l</sup>-li-e  
 šá mu-an-na-u-[su u ú-na-a-tu]  
 22 a-na anše-šú-nu en  
 liš-kun 1 ma-na kù-babbar  
 24 a-na muh-hi <sup>1</sup>mu-gin

<sup>1d</sup>nà-iq-bi <sup>1d</sup>na-na-a-mu  
 26 u <sup>1</sup>mu-dù a-na <sup>1š</sup>u  
 en-a lid-din 100 gur še-bar  
 28 kap-du en-a lu-še-bi-il  
 kurum<sub>6</sub>-há šá <sup>1ú</sup>erín-me a<sub>4</sub>  
 30 37 it-ti  
<sup>1d</sup>na-na-a-mu  
 32 u <sup>1</sup>mu-dù en-a  
 li-ih-hi-si

Remarques :

l. 16 : Pour la restitution de <sup>túgš</sup>[ir-a-am] (« casaque », « tunique ») voir par exemple les différents habits donnés dans un contexte similaire à des oblats de l'Eanna en partance pour un chantier situé à Taokè : YOS 3, 10 :22-24 et YOS 3, 127 :11-12.

l. 17 : Le nom des habits est mutilé le CAD proposait les restitutions suivantes pour les lignes 16 et 17 : <sup>túg</sup>sad-ra <sup>túg</sup>mu-[šip-tum] <sup>túg</sup>šá [qabli] <sup>túg</sup>ti-[il-li] (CAD M/2 : 242 b). Le terme de *tillu* désigne un carquois (CAD T : 411-412). Nous ne suivons pas cette restitution qui s'applique à un contexte militaire, or les oblats ont été mobilisés très probablement pour participer à des travaux.

l. 21 : la proposition de restitution se base sur un parallèle avec la lettre YOS 3, 127 : 13-14.

<sup>(1-2)</sup>Lettre de Nidintu à Nadinu, mon seigneur. <sup>(3-8)</sup>Vois, quotidiennement, je prie Bēl, Nabû, la Dame d'Uruk et Nanaia pour la vie, le bien-être et l'allongement des jours de mon seigneur.

<sup>(9-11)</sup>Nos 37 travailleurs ont été envoyés pour le pays de Humadešu. <sup>(11-12)</sup>Vois, ils viendront devant mon seigneur. <sup>(13-22)</sup>Que mon seigneur donne pour chaque homme : 1 080 litres d'orge, 1 080 litres de dattes, 12 sicles d'argent, un habit, une ca[saque] [...], deux paires de chaussures pour 3, un sac, de l'huile et du cresson de cette année pour leurs ânes.

<sup>(23-27)</sup>Que mon seigneur donne 1 mine d'argent pour le compte de Šum-ukin, Nabu-iqbi, Nanaia-iddin et Šum-ibni, à Gimillu.

<sup>(27-28)</sup>Rapidement que mon seigneur fasse embarquer 18 000 litres d'orge. <sup>(29-33)</sup>Que mon seigneur déduise les rations des 37 travailleurs de Nanaia-iddin et Šum-ibni.

**TCL 9, 110**

Inventaire : AO 8927

Archive : Eanna

Édition : EBELING 1930-1934 (vol. 4) : 266.

im <sup>1r</sup>-d[x-x-x]  
 2 u <sup>1d</sup>dan-nu-šeš-meš-šú-dù  
 a-na <sup>1úš</sup>à-tam  
 4 u <sup>1d</sup>nà-šeš-mu en-e-a  
<sup>d</sup>en u <sup>d</sup>nà šu-lum u din  
 6 šá en-e-a liq-bu-ú

lum-nu ma-a-du  
 8 ina i, ul-la-a-a  
 ni-ta-mar <sup>giš</sup>má-meš  
 10 ma-di-ti ina lib-bi  
 iṭ-ṭe-ba-'  
 12 [.....]  
 aš-šum [.....  
 14 i-ba-la [.....  
 ki-i al-la-[ku.....  
 16 ina lib-bi-ku-nu a-na  
 - i a-na ubara<sup>ki</sup>  
 18 il<sup>l</sup>-lak <sup>giš</sup>má-meš  
 ul un-daš-ru ia-a-a-nu-ú  
 20 en lu-ú i-di kù-babbar  
<sup>lú</sup><ma>-lah<sub>4</sub>-meš u ši-di-ti  
 22 en liš<sup>l</sup>-pur-ru a-mur x  
 ul-tu tin-tir<sup>ki</sup>  
 24 i-ra-at <sup>giš</sup>má<sup>l</sup>  
 a-na <sup>uru</sup>ṭu-nu\*-[x]  
 26 i-[te]-la-a'

Remarques :

l. 25 : Sur la copie nous lisons le nom de la ville : <sup>uru</sup>ṭu-BE-[...] . Nous avons pu effectuer une collation de la tablette au Louvre en juillet 2010. Le revers de la tablette est en mauvais état et n'a pas fait l'objet de restaurations, le toponyme reste cependant visible et nous pouvons en proposer une nouvelle lecture : <sup>uru</sup>ṭu-nu-[x]. Ce dernier reste inattesté dans la documentation.

<sup>(1-4)</sup>Lettre d'Arad-[ND] et de Dammu-ahhešu-ibni au šatammu et à Nabu-ah-iddin, nos seigneurs. <sup>(5-6)</sup>Que Bēl et Nabû décrètent santé et vie pour nos seigneurs.

<sup>(7-9)</sup>Nous venons d'assister à une terrible catastrophe sur l'Eulaios : <sup>(9-11)</sup>les 10 bateaux ont coulé à l'intérieur ! <sup>(12-14)</sup>[lignes endommagées]. <sup>(15)</sup>Si je viens [.....] <sup>(16-18)</sup>parmi eux, il ira à Udannu. <sup>(18-19)</sup>Les bateaux n'ont pas été libérés. <sup>(20)</sup>Mon seigneur le sait bien ! <sup>(20-22)</sup>Que mon seigneur envoie l'argent, les bateliers et les provisions de voyage. <sup>(22-25)</sup>Vois, depuis Babylone, le bateau est prêt pour naviguer dans la ville de Ṭunu-[...].

**TCL 9, 111**

Inventaire : AO 8928

Archive : Eanna

Édition : EBELING 1930-1934 (vol. 4) : 266.

im <sup>ld</sup>60-lugal-uri a-na  
 2 <sup>ld</sup>nà-gin-a u <sup>ld</sup>nà-šeš-mu

šeš-meš-e-a <sup>d</sup>en u <sup>d</sup>nà  
 4 šu-lum u din šá šeš-meš-e-a  
 liq-bu-ú <sup>l</sup>mu-gi-na  
 6 u <sup>l</sup>ni-din-ti ina igi-ku-nu  
 la i-ku-šu-u' u<sub>4</sub> 10 kam  
 8 šá <sup>iti</sup>ne nu-bat-ti  
 ina igi-ku-nu la i-bi-tu-u'  
 10 šu-ša-a-nu-uš-šú-nu-tu  
 kurum<sub>6</sub>-há-{su}-šú-nu u mìm-ma-šú-nu  
 12 šá ina níg-ga in-na-áš-šú-nu-tu  
 ti-iq-ti ina kurum<sub>6</sub>-há  
 14 [la i-ba-áš]-šú-u'  
 a-mur dumu šá <sup>ld</sup>nà-pap  
 16 ú dumu šá <sup>ld</sup>na-na-a-šeš-mu  
 [x x]-a-ta-ah ki-i  
 18 [x x x]-ú ina šu<sup>ll</sup> <sup>l</sup>din  
 [x x x] al-tap-rak-ku-nu-uš  
 20 [x x síg-h]á šam-ni  
 m[un-há] sah-le-e  
 22 šá [x x x]-he-e  
 a-na <sup>l</sup>[x x]-ú-a ù [<sup>l</sup>x x in]-na-a'

<sup>(1-3)</sup>Lettre d'Anu-šar-ušur à Nabu-mukin-apli et Nabu-ah-iddin, mes frères. <sup>(3-5)</sup>Que Bēl et Nabû décrètent santé et vie pour mes frères !

<sup>(5-7)</sup>Que Šum-ukin et Nidinti ne s'attardent pas en votre présence ! <sup>(7-9)</sup>Qu'il ne passe pas la nuit chez vous le 10 *abu* (v) ! <sup>(10)</sup>Faites-les sortir !

<sup>(11-12)</sup>Donnez-leur leurs rations et tout ce qui leur revient qui se trouve dans le Trésor ! <sup>(13-14)</sup>Il ne doit pas y avoir de faute concernant les rations !

<sup>(15-19)</sup>Voyez, le fils de Nabu-našir et le fils de Nanaia-ah-iddin [...] je vous les ai envoyés de la part de Balaštu. <sup>(20-</sup>

<sup>23)</sup>La laine, l'huile, le sel, le cresson de [...] donnez-les à [NP] et à [NP].

#### TCL 9, 121

Inventaire : AO 10324

Archive : Eanna

Édition : EBELING 1930-1934 (vol. 4) : 274-276.

Bibliographie : JOANNÈS 2008b : 470-471 ; KLEBER 2008 : 82, 186.

im <sup>ld</sup>a-num-lugal-uri  
 2 a-na <sup>l</sup>ni-din-tu<sub>4</sub>-<sup>d</sup>en  
 u <sup>ld</sup>nà-šeš-mu šeš-meš-e-a



- 4       <sup>d</sup>en u <sup>d</sup>nà šu-lum <u> din šá šeš-meš-e-a  
liq-bu-ú dul-lu [lu] ma-du
- 6       ina ugu-[iá] ma-a-du  
i-na 10-ta iti-[me]š
- 8       dul-lu ép-pu-uš  
1 lim<sup>1</sup> [sišùr] ta-pa-lu
- 10       ù re-bi-i' šá 20-àm  
ù 15-àm a-ra-ku
- 12       a-na é qé-me-e'<sup>1</sup>-tu<sub>4</sub>  
é šu<sup>11</sup>-meš u a-na<sup>uru</sup> la-hi-ri
- 14       ina muh-hi-iá i-ba-áš-ši-i  
a-na muh-[hi] a-na sig<sup>5</sup><sup>1?</sup>-tu<sub>4</sub>
- 16       lib<sup>1</sup>-bu-ú a-ga<sup>2</sup>-a x x  
a-mur<sup>14</sup>kin-gi<sub>4</sub>-[a-iá<sup>?</sup>]
- 18       [x x x] [.....]  
[x x x] [.....]
- 20       [x x x] [.....]  
ki-i [x x]-la-šú
- 22       a-šà-[šú<sup>?</sup> ki]-i a-gan-né  
ina igi-iá i-ba-áš-šú-ú
- 24       šá pa x x ul-t[u] lib-bi  
a-na-ku šá [x x]
- 26       a-nam-din-nu la si-nu  
dul-lu a<sub>4</sub> ti-da-a-šú
- 28       en-na 5 ma-na [kù]-babbar  
ina qé<sup>d</sup>-me<sup>1</sup> šá<sup>14</sup> erín-meš [x x]
- 30       šu-[bi]-la-nu 2-ta<sup>gisi</sup> má-meš  
pa x mu-ul-la-a' [x]-a-i
- 32       šup-ra-nu<sup>14</sup>kin-gi<sub>4</sub>-a-iá  
a-na igi-ku-nu il-la-kam-ma
- 34       še-[bar] a-na muh-hi-[...]  
in<sup>1?</sup>-na-at-ta-nu
- 36       ia-a-nu-ú a-na  
[x x x] a-meš
- 38       [...] x x du  
[...] x x
- 40       <sup>14</sup>kin-gi<sub>4</sub>-a-iá nu-bat-tu<sub>4</sub>  
ina igi-ku-nu la i-ba-at

<sup>(1-3)</sup>Lettre d'Anu-šar-ušur à Nidinti-Bel et Nabu-ah-iddin, mes frères. <sup>(3-5)</sup>Que Bēl et Nabû décrètent santé <et> vie pour mes frères.

<sup>(5-6)</sup>Un travail vraiment très important est à ma charge. <sup>(7-8)</sup>Je dois réaliser ce travail en 10 mois ! <sup>(9-14)</sup>Il y a, à ma charge, (la réalisation) de 1000<sup>7</sup> poutres taillées et équarries de 20 et de 15 coudées de long, pour la maison des meunières, pour les entrepôts et pour la ville de Lahiru. <sup>(15-16)</sup>En plus, pour qu'elles soient bien faites... <sup>(17)</sup>Vois, [mon] messenger... [l. 18-21 cassées ou illisibles]. <sup>(22-23)</sup>Il y a à ma charge son champ... <sup>(26)</sup>Je donnerai. <sup>(26-27)</sup>Si je ne donne pas, le travail. .. <sup>(28-30)</sup>Maintenant, faites-moi apporter 5 mines d'argent dans la farine des travailleurs. <sup>(30-32)</sup>Envoyez-moi deux bateaux... <sup>(32-34)</sup>Mon messenger viendra vous voir et l'orge pour [sa/votre] charge [...]. <sup>(35)</sup>Il n'y a pas pour [l. 37-39 cassées ou illisibles]. <sup>(40-41)</sup>Que mon messenger ne s'attarde pas en votre présence !

## TCL 9, 129

Inventaire : AO 8575

Archive : Eanna

Édition : EBELING 1930-1934 (vol. 4) : 280-282.

im <sup>1d</sup>nà-šeš-mu a-na <sup>1</sup>na-d[i-nu]  
2 šeš-ia <sup>d</sup>nà u <sup>d</sup>amar-utu a-na šeš-ia [lik-ru-bu]  
a-mur <sup>1</sup>šu-la-a <sup>1</sup>na-din <sup>1i-d</sup>innin <sup>1</sup>mu-ke-e-a  
4 u <sup>1</sup>níg-du-nu <sup>1ú</sup>engar-me a-na pa-ni-ka  
al-tap-ra nì-ka, it-ti-šú-nu e-piš  
6 mi-nu-ú ki-i ina muh-hi-šú-nu ta-šak-ka-na  
mu-hur-šú-nu-tu ù kap-du šu-pur-áš-šú-nu-tú  
8 dul-lu li-pu-šu-u' <sup>1</sup>e-tel-lu a <sup>1</sup>numun-ia  
<sup>1ú</sup>engar i-qab-ba-a um-ma i, šá é da-ba-ba  
10 ih-hir-ru ù še-numun ma-a-du ina muh-hi  
<sup>1ú</sup>ú-ra-šú ù kù-babbar i-bi-nam-ma i, šá é da-ba-ba  
12 lu-hir-ri a-qab-ba-áš-šú um-ma  
re-e-hu šá ina muh-hi-ka a-ni-in  
14 1 ma-na kù-babbar ina re-hi-šú ina ugu-šú al-ta-kan  
um-ma a-lik-ma i, hir-ri <sup>1</sup>zuk-ka-a  
16 mim-mu šá ik-ka-lu ia-a-nu u pa-ni-šú  
bi-šu-u' a-mur a-gan-na dul-lu  
18 ip-pu-uš ù <sup>1ú</sup>erín-me-šú a-na  
ugu-šú il-la-ku-nu 4 <sup>1ú</sup>erín-meš  
20 [šá] <sup>1d</sup>na-na-a-kam  
<sup>1ú</sup>engar ú-šu-uz-zu-u'  
22 <sup>1</sup>ina-gissu-<sup>d</sup>na-na-a [ù]  
[<sup>1</sup>aq-ri-ia] re-e-hi-šú-nu m[i-šú]  
24 a-[mur <sup>1</sup>x-x-x lu-uš-pur-šú]  
um-m[a nu-bat]-t[u<sub>4</sub>] ul i-ba-a-ta

26 *ina ku-t[al-li-ka il-la]-ku 2 me<sup>lu</sup>hun-gá-me*  
*ina ugu-ía [kù-babbar u síg-há] ki-i áš-šá-a'*

28 *ina la<sup>lu</sup>umbisag u<sup>lu</sup>se-pir ul ad-da-áš-šú-nu-tú*  
*lu<sup>lu</sup>umbisag u<sup>gis</sup>da a-gan-na-ka mu-an-na gab-bi*

30 *1 gú-un kù-babbar a-na é-an-na ul ir-ru-bu*  
*ma-na a-na-ku [šá iti u<sub>r</sub>-mu-meš]-àm 2 gú-un kù-babbar*

32 *a-na te-lit ú-še-lu-ú ki-i*  
*ta-qab-ba-a' um-ma<sup>ld</sup>nà-šeš-mu hi-tu*

34 *ina lib-bi li-ih-tu a-di ugu šá at-tu-ú-nu*  
*hi-tu ta-ah-aṭ-ṭa-a' a-na-ku*

36 *hi-tu ul a-haṭ-ṭu uš-ku-ú i-qab-bu-ú-na-šú*  
*um-ma a-hi šá meš-iš-hu<sup>lu</sup>rig<sub>7</sub>-me*

38 *lu-ú i-hir-ru-ú à a-hi kù-babbar a-na*  
*lu<sup>lu</sup>hun-gá-me lu ta-ad-din-na-a'*

40 *gis<sup>gis</sup>da šá<sup>lu</sup>rig<sub>7</sub>-me a-mur-ma*  
*[man-ma ina] [lib<sub>1</sub>-bi la ta-sil-li*

42 *[gab-bi šu-pu]<sub>r</sub><sup>lu</sup>dumu-dù-i šá ina lib-[bi]*  
*[lu<sup>lu</sup>hun-gá] li-gur-ru*

44 *[ia-a-nu]-ú a-na igi-ia*  
*[...] šu-pur-ma*

46 *kù-babbar ma-la ir-ru-bu šu-bil-la-a-nu*

**Remarques :**

Les lettres YOS 3, 17 et TCL 9, 129 sont similaires. La première est adressée au *šatammu* de l'Eanna et la deuxième à Nadinu, le scribe de l'Eanna. La lettre YOS 3, 17 est beaucoup plus détaillée. On retrouve cette habitude d'écrire deux lettres traitant du même sujet dont l'une est destinée au *šatammu* et l'autre aux scribes du temple dans la correspondance d'Anu-šar-ušur, le *qīpu* (Voir, par exemple, les lettres YOS 3, 103 et YOS 3, 53).

l. 24-27, l. 31, l. 41-44 : Les restitutions se fondent sur le texte YOS 3, 17.

<sup>(1-2)</sup>Lettre de Nabu-ah-iddin à Nad[inu], mon frère. Que Nabû et Marduk [prient] pour mon frère.

<sup>(3-5)</sup>Vois, je t'ai envoyé Šulaia, Nadinu, Nai'id-Ištar, Mukkea et Kudurranu. <sup>(5)</sup>Fais les comptes avec eux. <sup>(6-7)</sup>Tout ce que tu as placé à leur charge, reçois-le d'eux et renvoie-les rapidement pour qu'ils effectuent leur travail.

<sup>(8-9)</sup>Etellu, fils de Zeriya, le laboureur, a déclaré ainsi : <sup>(9-12)</sup> « On creuse le canal du Bīt-Dababa et une grande surface de terre est à la charge des corvéables. Donne-moi de l'argent pour que je puisse creuser le canal du Bīt-Dababa ». <sup>(12-13)</sup>Je lui ai dit : « Il y a un arriéré à ta charge ! » <sup>(13-14)</sup>Maintenant, je viens de placer 1 mine d'argent d'arriéré à sa charge. <sup>(15)</sup>(Je lui ai dit) ainsi : « Va creuser le canal ! ». <sup>(15-17)</sup>Zukkaia n'a plus rien à manger et sa face est sombre. <sup>(17-19)</sup>Vois, ici, il effectue le travail et ses travailleurs sont à sa charge. <sup>(19-21)</sup>Quatre travailleurs de Nanaia-ereš sont assignés comme laboureurs. <sup>(22-23)</sup>(Concernant) Ina-šilli-Nanaia et [Aqriya], leurs arriérés sont m[inces]. <sup>(24-26)</sup>Vois, je t'envoie NP, il ne doit pas s'attarder la nuit, il ira à ta suite. <sup>(26-27)</sup>Il y a 200 journaliers à ma charge. <sup>(27-28)</sup>Lorsque j'ai emmené [l'argent et la laine], je n'ai pas pu les leur distribuer en

l'absence de scribes et de *sepīru*. <sup>(29)</sup>Scribes et registres sont chez toi ! <sup>(29-30)</sup>En une année entière, 1 talent d'argent n'entre pas dans l'Eanna. <sup>(31-32)</sup>Qui serai-je moi pour dépenser 2 talents par mois !?

<sup>(32)</sup>Quand tu dis ainsi : <sup>(32-33)</sup>« Nabu-ah-iddin va commettre une erreur là-dessus ». <sup>(34-36)</sup>Jusqu'à ce que vous, vous commettiez une erreur, moi je n'ai pas commis d'erreur !

<sup>(36-37)</sup>Puis, ils nous ont dit ainsi : <sup>(37-39)</sup>« Que des esclaves creusent la moitié de la section et pour l'autre moitié, donnez de l'argent à des journaliers ». <sup>(40-41)</sup>Vérifie le registre des esclaves (et) [sur toutes ces choses] ne soit pas négligeant ! <sup>(42)</sup>En[voie tout] ! <sup>(42-43)</sup>Je veux louer des hommes libres comme journalier. <sup>(44-45)</sup>[S'il y en a] envoie-les-moi. <sup>(46)</sup>Fais nous apporter tout l'argent qui entre!

### TCL 13, 140

Inventaire : AO 6787

Date babylonienne : 23/iii/Cyrus 6

Année julienne : 533

Lieu : Uruk

Archive : Eanna

Bibliographie : JOANNÈS 1982 : 182-183. KLEBER 2008 : 209, 211f., 234.

- 17 <sup>lú</sup>erín-me šá šu<sup>II</sup> [ba-šá] ṛdumu-šú<sup>I</sup> šá<sup>Id</sup>na-na-a-kam
- 2 7 <sup>lú</sup>erín-me šá<sup>lú</sup>sipa-me šá šu<sup>II</sup> ṛdù-a dumu-šú<sup>Id</sup>šà-šeš-meš-gi-<na>
- 5 <sup>lú</sup>erín-me šá<sup>lú</sup>sipa-me šá šu<sup>II</sup> ṛdù-<sup>d</sup>15 dumu-šú<sup>Id</sup>šá<sup>l</sup>mu-gi
- 4 pap 29 <sup>lú-giš</sup>ban-me šá<sup>lú</sup>sipa-me šá šu<sup>II</sup> gal bu-lim-me šá ka-dan-nu
- šá<sup>d</sup>gašan šá unug<sup>ki</sup> šá<sup>l</sup>ga-du-bu a-šú šá<sup>l</sup>ina-gissu-<sup>d</sup>na-na-a
- 6 u<sup>Id</sup>utu-sipa-šú<sup>nu</sup> a-šú šá<sup>l</sup>šeš-im-me-e šá ina gub-zu šá<sup>Id</sup>{diš}nin-líl-kar-ir
- <sup>lú</sup>a-kin šá<sup>Id</sup>utu-din-su-iq-bu <sup>lú</sup>gal <sup>lú</sup>ka-da-a-nu a-na
- 8 <sup>Id</sup>nà-gin-ibila <sup>lú</sup>šà-tam é-an-na {<sup>lú</sup>šà-tam é-an-na}
- dumu-šú šá<sup>l</sup>na-di-nu dumu<sup>l</sup>da-bi-bi u<sup>Id</sup>nà-šeš-mu <sup>lú</sup>sag-lugal
- 10 <sup>lú</sup>en pi-qít-tu<sub>4</sub> é-an-na iq-bu-ú um-ma a-na ma-aš-šar-<sup>l</sup>tu<sub>4</sub>]
- ina é ka-a-du ina ugu i<sub>7</sub> idigla ú-šu-uz-zu-[u' šú-nu]
- 12 ù 3 <sup>lú-giš</sup>ban-me šá<sup>l</sup>ki-na-a a-šú šá<sup>l</sup>dan-nu-<sup>d</sup>[u-gur]
- <sup>Id</sup>15-mu-kam a-šú šá<sup>Id</sup>nà-dù-uš u<sup>Id</sup>nà-bàd-[igi-ia]
- 14 <sup>lú</sup>na-[gad]-me šá še-e-nu i-bu-ku-nim-ma
- <sup>Id</sup>nin-líl-kar-ir <sup>lú</sup>a-kin šá<sup>Id</sup>utu-din-su-[iq-bu]
- 16 a-na é-ka-a-du [iš-pu-ru] e-lat 8 <sup>lú-giš</sup>ban-me
- šá<sup>l</sup>ba-šá a-šú šá<sup>Id</sup>na-na-a-kam ina<sup>d</sup>en<sup>d</sup>nà<sup>d</sup>gašan šá unug<sup>ki</sup>
- 18 u<sup>d</sup>na-na-a it-mu-ú ki-i a-di u<sub>4</sub> 26-kam šá<sup>iti</sup>sig<sub>4</sub>
- ab-ba kam-ma a-na é ka-a-du a-šap-pa-ru a-dan-nu
- 20 ul-te-ti-qu <sup>lú</sup>mu-kin-nu<sup>l</sup>na-di-nu dumu-šú šá<sup>Id</sup>en-šeš-me-ba-šá
- dumu šá<sup>l</sup>e-gi-bi<sup>l</sup>á-gál-<sup>d</sup>amar-utu a-šú šá<sup>Id</sup>nà-mu-gin
- 22 dumu<sup>l</sup>e-ti-ri<sup>Id</sup>amar-utu-dub-numun dumu-šú šá<sup>l</sup>din dumu<sup>l</sup>mi-šir-a-a
- <sup>Id</sup>utu-din-iš dumu-šú šá<sup>l</sup>na-di-nu dumu<sup>l</sup>lú-ú ṛr-<sup>d</sup>amar-utu

- 24 dub-šar dumu-šú šá<sup>ld</sup> amar-utu-mu-mu dumu<sup>ld</sup> en-ibila-uri  
 unu<sup>ki</sup> it<sup>i</sup> sig<sub>4</sub> u<sub>4</sub> 23-kam mu 6-kam
- 26 <sup>l</sup>ku-ra-áš lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur

Remarques :

- l. 12 : Le nom du berger Kinaia, fils de Dannu-[Nergal] est restitué à partir de nombreux parallèles (KÜMMEL 1979 : 64).  
 l. 13 : Pour les attestations du nom du berger Nabu-dur-[paniya] voir KÜMMEL 1979 : 67.

<sup>(1-10)</sup>(Au sujet des) 17 soldats qui sont au service de [Iqišaia], fils de Nanaia-ereš, 7 soldats des bergers qui sont au service de Baniya, fils de Nabu-ahhe-šullim, 5 soldats des bergers qui sont au service d’İbni-İštar, fils de Šum-ukin, (soit) un total de 29 archers des bergers qui sont au service des chefs de troupeaux des postes de guet de la Dame d’Uruk à propos desquels Gabudu, fils d’Ina-šilla-Nanaia, et Šamaš-re’ušunu, fils d’Ah-imme, ont parlé ainsi, en présence de Mullissu-eṭir, le messenger de Šamaš-balassu-iqbi, le chef des postes de guet, à Nabu-mukin-apli, le *šatammu* de l’Eanna, fils de Nadinu, descendant de Dabibi, et à Nabu-ah-iddin, l’officier royal chef de l’administration de l’Eanna : <sup>(10-11)</sup>« Affectez-les pour la garde dans les postes de guet situés sur les bords du Tigre ».

<sup>(12-16)</sup>Concernant les 3 archers de Kinaia, fils de Dannu-[Nergal], d’İštar-šum-ereš, fils de Nabu-ipuš, et de Nabu-dur-[paniya], qui ont emporté le petit bétail des bergers : Mullissu-eṭir [les a renvoyés] dans les postes de guet.

<sup>(16-18)</sup>Excepté 8 archers pour lesquels Iqišaia, fils de Nanaia-ereš, a juré devant Bēl, Nabû, la Dame d’Uruk et Nanaia : <sup>(18-20)</sup>« Avant le 26 *simānu*, je les emmènerai et je les renverrai dans les postes de guet avant que le délai ne soit expiré ».

<sup>(20-23)</sup>Témoins : Nadinu, fils de Bel-ahhe-iqišaia, descendant d’Egibi ; Ile-Marduk, fils de Nabu-šum-ukin, descendant d’Eṭiru ; Marduk-šapik-zeri, fils de Balaṭu, descendant de Miširaia, Šamaš-uballit, fils de Nadinu, descendant d’Amelu.

<sup>(23-24)</sup>Le scribe : Arad-Marduk, fils de Marduk-šum-iddin, descendant de Bel-apla-ušur.

<sup>(25-26)</sup>Uruk, le 23 *simānu* (iii) de l’an 6 de Cyrus, roi de Babylone, roi des pays.

**TCL 13, 150**

Inventaire :	AO 10270
Date babylonienne :	14/iii/Cambyse 2
Date julienne :	528
Lieu :	(Uruk)
Archive :	Eanna
Bibliographie :	BRIANT 1996 : 86. KLEBER 2008 : 70, 106, 190.

- 10 <sup>lu</sup>u-ra-šú šá<sup>lu</sup> apin<sup>l</sup>-me <sup>lu</sup>erín šu<sup>ll</sup>-šú
- 2 šu-ul-su-du-ú-tu <sup>l</sup>aq-ri-ia dumu-šú šá<sup>ld</sup> nà-da-la-a’  
 i-di-ik-ke-e-ma a-na i<sub>7</sub> har-ri kip-pi
- 4 i-nam-din u<sub>4</sub>-mu šá<sup>ld</sup> nà-din-su-lugal-e <sup>lu</sup>šá ugu <sup>giš</sup>bán  
 šá ugu i<sub>7</sub> <sup>uru</sup>pi-qu-du a-na ugu <sup>lu</sup>u-ra-šú i-šap-pir-ru

- 6      ù<sup>lú</sup>u-ra-šú la it-tan-nu  
hi-ṭu šá<sup>l</sup>gu-bar-ru<sup>lú</sup>nam tin-tir<sup>ki</sup>
- 8      ù e-bir i, i-šad-da-ad  
<sup>lú</sup>mu-kin-nu<sup>l</sup>ur-na-a dumu-šú šá<sup>l</sup>en-numun
- 10     dumu<sup>l</sup>šu-<sup>d</sup>na-na-a<sup>l</sup>ir-ia dumu-šú  
šá<sup>l</sup>utu-mu-gin dumu<sup>lú</sup>man-di-di
- 12     <sup>lú</sup>umbisag<sup>l</sup>gi-mil-lu dumu-šú šá<sup>l</sup>in-nin-numun-mu  
<unug<sup>ki</sup>?><sup>iti</sup>sig<sub>4</sub> u<sub>4</sub> 14-kam mu 2-kam
- 14     <sup>l</sup>kam-bu-zi-ia lugal tin-tir<sup>ki</sup>

Remarques :

l. 2 : Le CAD donne deux interprétations différentes du mot *šulsudutu*. Pour le CAD D : 127, ce terme signifierait que les travailleurs doivent être divisés en groupe de six. Le CAD Š/3 : 365 fait quant à lui dériver ce terme du verbe *rašādu* (établir les fondations). Dans le contexte d'une mobilisation de la main d'oeuvre, il pourrait signifier que ces travailleurs sont bien équipés (voir également le texte WAERZEGGERS 2010b : n°82, l. 6 : *šu-ur-su-du*).

<sup>(1-4)</sup>Aqriya, fils de Nabu-dala', mobilisera 10 corvéables bien équipés parmi les laboureurs qui sont sous son contrôle et il les donnera pour (le travail du) canal Harri-kippi. <sup>(4-8)</sup>Si Nabu-balassu-šarri-iqbi, le fermier général du canal de Piqudu, écrit (une lettre) au sujet des corvéables et qu'il ne les donne, il subira le châtement de Gubaru, le gouverneur de Babylone et de la Transeuphratène.

<sup>(9-11)</sup>Les témoins : Urnaya, fils de Bel-zeriya, descendant d'Eriba-Nanaia ; Ardiya, fils de Šamaš-šum-ukin, descendant de Mesureur.

<sup>(12)</sup>Le scribe : Gimillu, fils d'Innnin-zer-iddin.

<sup>(13-14)</sup><Uruk ?>, le 14 *simānu* (iii) de l'an 2 de Cambyse, roi de Babylone.

**TCL 13, 152**

Inventaire :                   AO 6788  
Date babylonienne :       12/i/Cambyse 2  
Date julienne :               528  
Lieu :                           Uruk  
Archive :                      Eanna  
Bibliographie :               KLEBER 2008 : 22, 54, 62, 63, 190.

- <sup>l</sup>d<sup>l</sup>nà-gin-ibila<sup>lú</sup>šà-tam é-an-na dumu-šú šá<sup>l</sup>na-di-nu
- 2      dumu<sup>l</sup>da-bi-bi ù<sup>l</sup>d<sup>l</sup>nà-šeš-mu<sup>lú</sup>sag-lugal<sup>lú</sup>en pi<sup>l</sup>-qi<sup>l</sup>-tu<sub>4</sub>  
a-na<sup>l</sup>e-tel-lu dumu-šú šá<sup>l</sup>ze-ri-i-a<sup>l</sup>muk-ke-e-a dumu-šú
- 4      <sup>l</sup>d<sup>l</sup>in-nin-numun-gál-ši<sup>l</sup>šu-la-a dumu-šú šá<sup>l</sup>30-na-[din]-mu  
<sup>l</sup>i-<sup>d</sup>15 dumu-šú šá<sup>l</sup>ir-<sup>d</sup>in-nin<sup>l</sup>d<sup>l</sup>in-nin-šeš-meš-mu
- 6      dumu-šú šá<sup>l</sup>d<sup>l</sup>in-nin-mu-šeš<sup>l</sup>na-di-nu dumu-šú šá<sup>l</sup>d<sup>l</sup>in-nin-mu-dù  
<sup>l</sup>d<sup>l</sup>na-na-a-apin-eš dumu-šú šá<sup>l</sup>muk-ke-e-a<sup>l</sup>aq-ri-ia
- 8      dumu-šú šá<sup>l</sup>d<sup>l</sup>nà-da-la-a'<sup>l</sup>níg-du-nu dumu-šú šá<sup>l</sup>lib-lu-ṭu

- u <sup>1</sup>zuk-ka-a a šá <sup>1d</sup>na-na-a-apin-eš <sup>lú</sup>engar-meš  
10 <sup>lú</sup>rig<sub>7</sub>-meš <sup>lú</sup>ga[l] <sup>giš</sup>apin-meš šá <sup>d</sup>[gašan šá un]ug<sup>ki</sup>  
šá i-na qí-bi <sup>1</sup>gu-ba-ru <sup>lú</sup>nam e<sup>ki</sup>  
12 ù e-bir i, i-na ugu <sup>giš</sup>apin-meš  
šá <sup>d</sup>gašan šá unug<sup>ki</sup> paq-du-u' liq-bu-u'  
14 um-ma šeš-meš-ku-nu dumu-ku-nu ù <sup>lú</sup>erín-meš-ku-nu  
šá a-na maš-šar-tu<sub>4</sub> šá še-bar ta-bu-u' ina muh-hi še-bar  
16 pi-iq-da-a' ù at-tu-nu a-di u<sub>4</sub> 25-kam šá <sup>iti</sup>bár  
a-na tin-tir<sup>ki</sup> al-ka-a' šá a-na tin-tir<sup>ki</sup> la il-la-ku  
18 hi-tu šá <sup>1</sup>gu-ba-ru <sup>lú</sup>nam tin-tir<sup>ki</sup> u e-bir i, i-šad-da-ad  
<sup>lú</sup>mu-kin-nu <sup>1</sup>gi-<sup>d</sup>amar-utu dumu-šú šá <sup>1r</sup>-<sup>d</sup>nà dumu <sup>lú</sup>é-maš <sup>d</sup>nà  
20 <sup>1d</sup>nà-numun-gin dumu-šú šá <sup>1d</sup>nà-ka-šir dumu <sup>1</sup>kaš-šàr-tu<sub>4</sub>  
<sup>1</sup>mu-gi-na dumu-šú šá <sup>1d</sup>nà-kar-ir dumu <sup>1</sup>é-sag-gil  
22 <sup>1d</sup>amar-utu-dub-numun dumu-šú šá <sup>1</sup>ba-la-tu dumu <sup>1</sup>mi-[šir-(ra)-a-a]  
<sup>lú</sup>umbisag <sup>1</sup>gi-mil-lu dumu-šú šá <sup>1d</sup>in-nin-numun-[mu]  
24 [unug]<sup>ki</sup> <sup>iti</sup>bár u<sub>4</sub> 12 kam mu 2-kam  
[<sup>1</sup>kam-bu]-zi-ia lugal tin-ti[r<sup>ki</sup> lugal kur-kur]

Remarques :

l. 22 : Pour le nom de Marduk-šapik-zeri, fils de Balaštu, descendant de Miši[raia], voir KÜMMEL 1979 : 117.

l. 23 : Pour le scribe Gimillu, fils d'Innin-zer-[iddin] voir KÜMMEL 1979 : 113.

<sup>(1-13)</sup>Nabu-mukin-apli, le šatammu de l'Eanna, fils de Nadinu, descendant de Dabibi et Nabu-ah-iddin, l'officier royal chef de l'administration, ont parlé ainsi à Etellu, fils de Zeriya, Mukkea, fils d'Innin-zer-ušabši, Šulaia, fils de Sin-nadin-šumi, Na'id-Ištar, fils d'Arad-Innin, Innin-ahhe-iddin, fils d'Innin-šum-ušur, Nadinu, fils d'Innin-šum-ibni, Nanaia-ereš, fils de Mukkea, Aqriya, fils de Nabu-dala', Kudurrānu, fils de Libluṭ, et Zukkaia, fils de Nanaia-ereš, les laboureurs, les oblats, les chefs de charrue de la Dame d'Uruk, qui sont assignés aux charrues de la Dame d'Uruk, sur ordre de Gubarū, le gouverneur de Babylone et de la Transeuphratène :

<sup>(14-18)</sup>« Vos frères, vos fils et vos travailleurs qui sont aptes à la garde de l'orge, assignez-les à l'orge ! Et vous, vous irez d'ici le 25 nisannu (i) à Babylone. Si vous n'allez pas à Babylone, vous subirez le châtement de Gubarū, le gouverneur de Babylone et de la Transeuphratène ».

<sup>(19-22)</sup> Témoins : Mušallim-Marduk, fils d'Arad-Nabu, descendant de Šangu-Nabu ; Nabu-zer-ukin, fils de Nabu-kašir, descendant de Kaššartu ; Šum-ukin, fils de Nabu-eṭir, descendant d'Esagil ; Marduk-šapik-zeri, fils de Balaštu, descendant de Miši[raia].

<sup>(23)</sup> Le scribe : Gimillu, fils d'Innin-zer-[iddin].

<sup>(24-25)</sup> Uruk, le 12 nisannu (i) de l'an 2 de [Camby]se, roi de Babylon[e, roi des pays].

**TCL 13, 165**

Inventaire :	AO 6800
Date babylonienne :	25/v/Cambyse 4
Date julienne :	526
Lieu :	Uruk
Archive :	Eanna
Bibliographie :	VAN DRIEL 2002 : 264 ; KLEBER 2008 : 97.

u<sub>4</sub> 15-kam šá<sup>iti</sup>kin mu 4-kam<sup>1</sup>ka-am-bu-zi-ia  
 2 lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur<sup>id</sup>in-nin-mu-urì dumu-šú šá<sup>1</sup>dù-a  
 'ba-la-ṭu dumu-šú šá<sup>1</sup>re-mut ù<sup>id</sup>a-nu-dù-urì  
 4 dumu-šú šá<sup>1</sup>šu-la-a 1 anše bab-ba-nu-ú a-na za-bi-lu  
 šá<sup>1</sup>ka-an-šu šá<sup>1</sup>lugal i-na re-e-hi šá<sup>1</sup>muh-hi-šú-nu  
 6 ib-ba-ku-nim-ma a-na<sup>id</sup>nà-gin-ibila<sup>lú</sup>ša-tam é-an-na  
 ù<sup>id</sup>nà-šeš-mu<sup>lú</sup>sag lugal<sup>lú</sup>en sig<sub>5</sub> é-an-na  
 8 i-nam-di-nu 1+en pu-ut 2-i na-šu-ú  
 i-na<sup>d</sup>en<sup>d</sup>nà ù a-de-e šá<sup>1</sup>lugal it-te-mu-ú  
 10 ki-i a-dan-nu i-te-et-qa a-di anše  
 ni-ib-ba-kam-ma ni-nam-di-nu 1-me 70 zu-m[e]  
 12 it-ti i-nam-di-nu  
 e-lat ri-ha-a-nu mah-ru-tu šá<sup>1</sup>ina muh-hi-šú-nu  
 14 i-na ú-šu-uz-zu šá<sup>1</sup>nà-šeš-mu<sup>lú</sup>sag lugal  
 lúen sig<sub>5</sub> é-an-na<sup>lú</sup>mu-kin-nu<sup>id</sup>en-mu dumu-šú  
 16 šá<sup>1</sup>id<sup>30</sup>-kam dumu<sup>1</sup>dù-dingir<sup>1</sup>é-sag-íl-gin-ibila  
 dumu-šú šá<sup>1</sup>amar-utu-numun-dù dumu<sup>1</sup>e-gì-bi<sup>1</sup>ki-na-a  
 18 dumu-šú šá<sup>1</sup>nà-din-su-e dumu<sup>lú</sup>man-di-di<sup>1</sup>ir<sup>d</sup>amar-utu  
 dub-sar dumu-šú šá<sup>1</sup>amar-utu-mu-mu dumu<sup>id</sup>en-ibila-urì  
 20 unu<sup>ki</sup>iti<sup>ne</sup> u<sub>4</sub> 25-kam mu 4-kam  
 'ka-am-bu-zi-ia lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur

<sup>(1-8)</sup>Le 15 ulūlu (vi) de l'an 4 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays, Innin-šum-ušur, fils de Baniya, Balaṭu, fils de Remut, et Anu-ban-ušur, fils de Šulaia apporteront un âne pour le transport du kanšu du roi, sur les arrières qui sont à leur charge, et ils le donneront à Nabu-mukin-apli, le šatammu de l'Eanna, et à Nabu-ah-iddin, l'officier royal chef de l'administration de l'Eanna. <sup>(8)</sup>L'un est garant pour l'autre. <sup>(9)</sup>Ils ont prêté serment sur Bêl, Nabû et les conventions jurées du roi : <sup>(10-11)</sup>« Si le délai est dépassé, nous apporterons et nous donnerons un âne supplémentaire ». <sup>(11-12)</sup>Ils donneront également en supplément 170 peaux.

<sup>(13-14)</sup>Non compris les arriérés antérieurs qui sont à leur charge et qui ont été enregistrés auprès de Nabu-ah-iddin, l'officier royal chef de l'administration de l'Eanna.

<sup>(15-18)</sup>Les témoins : Bel-iddin, fils de Sin-ereš, descendant de Bani-ili ; Esagil-mukin-apli, fils de Marduk-zer-ibni, descendant d'Egibi ; Kinaia, fils de Nabu-balassu-iqbi, descendant de Mandidi.



<sup>(18-19)</sup>Le scribe : Arad-Marduk, fils de Bel-apla-ušur.

<sup>(20-21)</sup>Uruk, le 25 *abu* (v) de l'an 4 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

### TCL 13, 193

Inventaire :	AO 1130
Date babylonienne :	10/xii-b/Darius 16
Année julienne	505
Lieu	Suse
Archive	Egibi
Édition :	ABRAHAM 1997b
Bibliographie :	JOANNÈS 1987a ; STOLPER 1996 ; ABRAHAM 1997a : 58ff ; ABRAHAM 2004 : 36, 325, 468, 130, 526f., 133, 544, 548, 151f., 590, 249, 427 ; Waerzeggers 2010a : 781, 796 n. 70, 797-798, 808 n. 115, 809.

- 45 ma-na kù-babbar šá ina 1 gín bit-qa nu-uh-hu-tu  
2 šá lugal-bàd <sup>lú</sup>sag lugal dumu šá <sup>l</sup>ed-ra-a'  
ina muh-hi <sup>l</sup>ši-rik šá mu-šú 2-ú <sup>l</sup>damar-utu-na-šir  
4 dumu šá <sup>l</sup>sì-na-a dumu <sup>l</sup>e-gi-bi ina <sup>iti</sup>sig<sub>4</sub>  
kù-babbar-a<sub>4</sub> 45 ma-na šá ina 1 gín bit-qa nu-uh-hu-tu ina tin-tir<sup>ki</sup>  
6 ina sag-du-šú i-nam-din <sup>l</sup>d<sub>5</sub>di-ku<sub>5</sub>-en-urì <sup>l</sup>d<sub>5</sub>na-na-a-en-urì  
dam-šú <sup>l</sup>d<sub>4</sub>za-ba<sub>4</sub>-ba<sub>4</sub>-mu <sup>l</sup>d<sub>5</sub>di-ku<sub>5</sub>-en-urì <sup>l</sup>en-gab-bi-<sup>d</sup>en-um-mu  
8 <sup>l</sup>šeš-šú-nu dumu-meš-šú <sup>l</sup>ha-áš-da-a'-i-tu<sub>4</sub> ù  
<sup>l</sup>a-hat-su-nu dumu-mí-meš-šú pap 8 <sup>lú</sup>a-me-lu-ut-tu<sub>4</sub>  
10 <sup>lú</sup>un-meš é-šú še-numun-šú zaq-pi ù pi-i šul-pu  
gab-bi <sup>uru</sup>šup-pa-tu<sub>4</sub> ús-sa-du <sup>l</sup>d<sub>5</sub>nà-na-šir  
12 dumu šá <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>nà-lum-mir dumu <sup>l</sup>ba-si-ia ús-sa-du  
<sup>l</sup>ni-din-ti dumu šá <sup>l</sup>d<sub>5</sub>amar-utu-su dumu <sup>l</sup>e-gi-bi  
14 maš-ka-nu šá lugal-bàd <sup>lú</sup>tuk-ú šá-nam-ma ina muh-hi  
ul i-šal-laṭ a-di-i ugu šá lugal-bàd kù-babbar-šu a<sub>4</sub>  
16 [45] ma-na šá ina 1 gín bit-qa nu-uh-hu-tu  
i-šal-lim-mu ki-i ina <sup>iti</sup>sig<sub>4</sub> kù-babbar-a 45 ma-na  
18 šá ina 1 gín bit-qa nu-uh-hu-tu la it-tan-nu <sup>l</sup>d<sub>5</sub>di-ku<sub>5</sub>-en-urì  
[u] <sup>l</sup>d<sub>5</sub>na-na-a-en-urì dam-šú <sup>l</sup>d<sub>4</sub>za-ba<sub>4</sub>-ba<sub>4</sub>-mu  
20 <sup>l</sup>šeš-šú-nu {erasure} <sup>l</sup>d<sub>5</sub>di-ku<sub>5</sub>-mu <sup>l</sup>en-gab-bi-<sup>d</sup>en-um-mu  
<sup>l</sup>a-hat-su-nu {erasure} <sup>l</sup>haš-da-áš-a'-i-tu<sub>4</sub> dumu-mí-meš-šú  
22 pap 8 lú-ut-su <sup>lú</sup>un-meš é-šú u še-numun-šú é maš-ka-nu šá lugal-bàd  
ki-i šám ha-ri-iš ku-um kù-babbar-a<sub>4</sub> 45 ma-na  
24 šá ina 1 bit-qa nu-uh-hu-tu pa-ni lugal-bàd id-dag-gal  
<sup>lú</sup>mu-kin-nu <sup>l</sup>um-ma-da-a-tú <sup>lú</sup>d<sub>5</sub>di-ku<sub>5</sub> dumu šá <sup>l</sup>ú-du-na-a-tú  
26 <sup>l</sup>ap-la-a <sup>lú</sup>d<sub>5</sub>di-ku<sub>5</sub> dumu šá <sup>l</sup>d<sub>5</sub>nà-ri-man-ni <sup>l</sup>ma-nu-a-ki-i-<sup>d</sup>nà

- <sup>lú</sup>sag lugal <sup>lú</sup>en pi-*qit-tu*<sub>4</sub> é-sag-íla <sup>l</sup>ni-din-ti  
 28 <sup>lú</sup>sanga LAMxKUR-RU<sup>ki</sup> dumu šá <sup>ld</sup>en-ka-šir dumu <sup>l</sup>dù-es-dingir  
<sup>l</sup>a-bi-a-bu <sup>lú</sup>di-ku<sub>5</sub> dumu šá <sup>l</sup>a-ti-ka-am <sup>l</sup>na-din dumu šá  
 30 <sup>l</sup>ha-ba-ši-ru <sup>l</sup>ba-si-ia dumu šá <sup>l</sup>ši-la-a' <sup>l</sup>mu-ra-nu  
 dumu šá <sup>l</sup>mu-mu dumu <sup>l</sup>ad-nu-zu <sup>l</sup>a-tar-ba-nu-uš <sup>lú</sup>di-ku<sub>5</sub>  
 32 dumu šá <sup>l</sup>ba-ga-da-a-tú <sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>nà <sup>lú</sup>di-ku<sub>5</sub> dumu <sup>ld</sup>nà-ta-lim-urì  
<sup>l</sup>ha-an-*tu-šu* dumu šá <sup>l</sup>ka-mu-šu-i-lu <sup>l</sup>i-qu-pu dumu šá  
 34 <sup>ld</sup>nà-na-*[šir]*-šeš dumu <sup>l</sup>su-ha-a-a <sup>l</sup>re-mut dumu šá <sup>l</sup>sì-na-a  
 dumu <sup>lú</sup>simug <sup>l</sup>su-qa-a-a dumu šá <sup>l</sup>šu-<sup>d</sup>amar-utu dumu <sup>lú</sup>gal-dù  
 36 <sup>l</sup>ni-din-ti-<sup>d</sup>en dub-sar dumu šá <sup>l</sup>šu-<sup>d</sup>utu <sup>uru</sup>šu-šá-an <sup>iti</sup>še-egir-ú  
<sup>u</sup><sub>4</sub> 10-kam mu 16-<kam>  
 38 [<sup>l</sup>da]-a-ri-ia-mu-uš  
 [...] kur  
 U.E. [na<sub>4</sub>] kišib <sup>l</sup>ni-din-ti <sup>lú</sup>sanga <sup>uru</sup>LAMxKUR-RU<sup>ki</sup> / na<sub>4</sub> kišib <sup>l</sup>ba-s[i-ia] / na<sub>4</sub> kišib <sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>nà / na<sub>4</sub> kišib  
<sup>l</sup>a-tar-ba-nu-uš [dumu šá] <sup>l</sup>ba-ga-[da-a-tú]  
 R.E. na<sub>4</sub> <kišib> <sup>l</sup>šeš-kam <sup>lú</sup>di-ku<sub>5</sub> dumu šá <sup>l</sup>ba-ri-ki-dingir  
 L. E. [na<sub>4</sub> kišib <sup>l</sup>na-d[in] / na<sub>4</sub> kišib <sup>l</sup>um-ma-da-a-tú

Remarques :

- l. 25 & L. E. : le nom d'origine perse Ummadatu est vocalisé Ammadatu dans le texte *Dar.* 435 :15. Il s'agit bien de la même personne. On trouvera une étude de son sceau et de son épigraphe araméenne dans STOLPER : 103-104.  
 l. 28 & U.E. : L'équivalence entre l'idéogramme LAMxKUR-RU<sup>ki</sup> et la ville de Baš a été proposée dans ZADOK 1985 : 71 puis dans JOANNÈS 1987a.

<sup>(1-4)</sup>45 mines d'argent à 1/8 d'impureté de qualité courante appartenant à Šarru-duri, officier royal, fils d'Edraia, sont à la charge de Širiku, dont le deuxième nom est Marduk-našir, fils d'Iddinaia, descendant d'Egibi. <sup>(4-6)</sup>Au mois de *simānu* (iii), il donnera les 45 mines d'argent à 1/8e d'impureté de qualité courante, à Babylone dans son intégralité.

<sup>(6-14)</sup>Madanu-bel-ušur, sa femme, <sup>f</sup>Nanaia-bel-ušur, ses fils, Zababa-iddin, Madanu-bel-ušur, Bel-gabbi-Bel-ummu, Ahušunu, et ses filles, <sup>f</sup>Hašdayitu et <sup>f</sup>Ahašunu, soit un total de 8 esclaves rattachés au service de sa maison, et sa terre arable entière plantée et en chaumes situé dans la ville de Šuppatu, limitrophe (de la terre) de Nabu-našir, fils d'Itti-Nabu-lummir, fils de Basiya, (et) limitrophe (de la terre) de Nidinti, fils de Marduk-eriba, descendant d'Egibi, sont le gage de Šarru-duri. <sup>(14-16)</sup>Un autre créancier n'aura pas de droit dessus jusqu'à ce que Šarru-duri ait été satisfait de ses 45 mines d'argent à 1/8 d'impureté de qualité courante.

<sup>(17-24)</sup>Si au mois de *simānu* (iii), il n'a pas remboursé les 45 mines d'argent à 1/8e d'impureté de qualité courante Madanu-bel-ušur, sa femme, Nanaia-bel-ušur, ses fils, Zababa-iddin, Madanu-bel-ušur, Bel-gabbi-Bel-ummu, Ahušunu, et ses filles, <sup>f</sup>Hašdayitu et <sup>f</sup>Ahašunu, soit un total de 8 esclaves rattachés au service de sa maison, et sa terre arable, le gage de Šarru-duri équivalant aux 45 mines d'argent à 1/8e d'impureté de qualité courante appartiendront à Šarru-duri.

<sup>(25-35)</sup>Les témoins : Ammadatu, juge, fils d'Udunatu ; Aplaia, juge, fils de Nabu-rimanni ; Mannu-ki-Nabu, l'officier royal *bēl piqitti* de l'Esagil ; Nidinti, le prêtre de Baš, fils de Bel-kašir, descendant d'Eppeš-ili ; Abi-abu, le juge, fils d'Atikam ; Nadinu, fils de Habaširu ; Basiya, fils de Šilaia ; Muranu, fils de Šum-iddin, descendant d'Abi-ul-idi ; Artabanuš, juge, fils de Bagadata ; Iddin-Nabu, juge, fils de Nabu-talim-ušur ; Hančušu, fils de Kamušu-ilu ; Iqupu, fils de Nabu-našir-ahi, fils de Suhaia ; Remut, fils d'Iddinaia, descendant de Nappahu ; Suqaia, fils de Gamil-Marduk, descendant de Rab-bani .

<sup>(36)</sup>Le scribe : Nidintu-Bel, scribe, fils de Gamil-Marduk.

<sup>(36-37)</sup>Suse, le 10 *addaru*-intercalaire (xii-b) de l'an 16 de Darius (I<sup>er</sup>), [roi de Babylone, roi des pays].

<sup>(Tranches)</sup>Sceau-cylindre de Nidintu le Prêtre de Baš ; sceau-cylindre de Basiya ; sceau-cylindre d'Iddin-Nabu ; sceau-cylindre d'Artabanuš, fils de Bagadata ; sceau-cylindre d'Ah-ereš, le juge, fils de Bariki-ili ; sceau-cylindre de Nadinu ; sceau-cylindre d'Ammadatu.

### TuM 2/3, 188

Inventaire :	Nr. 632
Date babylonienne :	14/xi/Darius II 6
Année :	417
Ville :	Nippur
Archive :	Murašu
Bibliographie :	CARDASCIA 1951 : 23 ; 90 n. 18 bis ; 100 n. 1 ; 101 n. 3 ; 103 n. 1 ; 107 ; 193 ; STOLPER 1985 : 74, 86.

1/2 ma-na kù-babbar *il-ki* til-meš lúerín lugal *qé-me šá* lugal *bar-ra* ù  
2 *mim-ma na-da-na-a-tú šá* é lugal *šá* mu 6-kám <sup>1</sup>*da-ri-ia-a-muš* lugal  
*šá ina muh-hi* še-numun *zaq-pu* u ka *šul-pu* <sup>giš</sup>ban *šá* <sup>1</sup>*dingir-meš-ba-na-a'*  
4 a *šá* <sup>1d</sup>*nà-kám* <sup>1d</sup>*na-na-a-mu* a *šá* <sup>1</sup>*qu-da-a* u <sup>lú</sup>en-meš <sup>giš</sup>ban-meš-šú-nu  
*šá* <sup>lú</sup>*ha-aṭ-ri* *šá* <sup>lú</sup>*li-mi-ti* *šá* <sup>uru</sup>*kap-ri li-ri-im*  
6 *šá* <sup>lú</sup>*ša-har-tu-ú* *šá* <sup>lú</sup>*re-mut-d*maš a *šá*  
8 <sup>1</sup>*mu-ra-šu-ú* kù-babbar a' 1/2 ma-na *il-ki* til-meš  
*šá* mu 6-kám *šá* <sup>giš</sup>ban mu-meš <sup>1</sup>*pe-e-ku-ú-šú*  
10 <sup>lú</sup>*šak-nu* *šá* <sup>lú</sup>*li-mi-ti* *ina* <sup>lú</sup>*re-mut-d*maš  
a *šá* <sup>1</sup>*mu-ra-šu-ú* *ma-hir e-ṭir*  
12 <sup>lú</sup>*mu-kin*, <sup>1d</sup>*en-líl-ki-šir* a *šá* <sup>lú</sup>*ir-d*50  
<sup>1d</sup>maš-pap a *šá* <sup>1d</sup>*nà-šeš-meš-mu* <sup>1</sup>*kal-a* a *šá*  
14 <sup>1</sup>*si-na-a* <sup>1d</sup>*en-líl-gin-a* a *šá* <sup>1d</sup>*maš-na-šir*  
<sup>1d</sup>maš-mu a *šá* <sup>1</sup>*ka-šir* <sup>1</sup>*din* a *šá* <sup>1</sup>*en-šú-nu*  
16 *tah-ses-tu*, kù-babbar *šá* <sup>1d</sup>maš-pap u <sup>1</sup>*mu-mu*  
<sup>lú</sup>umbisag <sup>1d</sup>maš-ad-urì a *šá* <sup>1d</sup>*en-líl-mu-mu* nibru <sup>ki</sup>iti <sup>1</sup>*ziz* u, 14-kám  
18 mu 6-kám <sup>1</sup>*da-ri-ia-a-muš* lugal kur-kur

R.        na<sub>4</sub> kišib / <sup>1</sup>kal-a / a šá <sup>1</sup>sì-na  
            na<sub>4</sub> kišib / <sup>1</sup>pe-e-ku-ú-šú / <sup>1</sup>šak-nu / šá <sup>1</sup>li-mi-tú / a šá <sup>1</sup>ša-har-tu-ú

Remarque :

l. 16 : cette clause a été insérée par le scribe entre les lignes. Pour le sens de cette expression, voir CARDASCIA 1951 : 90.

<sup>(1-8)</sup>Concernant les 30 sicles d'argent, *ilku* complet (correspondant) à la farine du roi, aux redevances-*barra* et à toutes les fournitures du domaine royal de l'an 6 du roi Darius II qui pèsent sur la terre arable plantée et en chaumes, le domaine d'arc d'Il-bana<sup>4</sup>, fils de Nabu-ereš, de Nanaia-iddin, fils de Qudaia et des co-détenteurs de leur arc du haṭru des habitants des faubourgs, qui se situe dans le village de Kapri-lirim, qui est sous le contrôle de Pe-kuššú, le préposé des habitants des faubourgs, fils de Šahartu, qui est à la disposition de Remut-Ninurta, fils de Murašu : <sup>(8-11)</sup>Pe-e-ku-ú-šú, le préposé des habitants des faubourgs, a reçu en paiement de la part de Remut-Ninurta, fils de Murašu, les 30 sicles d'argent (correspondant) à l'*ilku* complet de l'an 6 qui pèse sur ce domaine d'arc.

<sup>(12-15)</sup>Les témoins : Enlil-kišir, fils d'Arad-Enlil ; Ninurta-našir, fils de Nabu-ahhe-iddin ; Damqiya, fils d'Iddinaia ; Enlil-mukin-apli, fils de Ninurta-našir ; Ninurta-iddin, fils de Kašir ; Balaṭu, fils de Belšunu.

<sup>(16)</sup>Le memorandum (du versement) de l'argent est le fait Ninurta-našir et de Šum-iddin.

<sup>(17)</sup>Le scribe : Ninurta-ab-ušur, fils d'Enlil-šum-iddin.

<sup>(17-18)</sup>Nippur, le 14 šabātu (xi) de l'an 6 de Darius II, roi des pays.

<sup>(Tranches)</sup>Sceau-cylindre de Damqiya, fils d'Iddinaia ; sceau-cylindre de Pe-kuššú, le préposé des habitants des faubourgs, fils de Šahartu.

**UCP 9/3, 269f.**

Date babylonienne :        18/x/Darius II/02

Année :                        422

Lieu de rédaction :        Nippur

Archive :                     Murašu

Édition :                     UCP 9, 269-277. CARDASCIA 1951 : 179-182 ; EBELING 1952 ; Cardascia 1958 (traduction) ; BRIANT 1996 : 615-616 (traduction).

Bibliographie :            CARDASCIA 1951 : iii ; 99 n. 2 ; 155 n. 13 ; CARDASCIA 1958 ; STOLPER 1985 : 27 n. 107 ; 76 ; 82 n. 53 ; 84 ; 85 ; 86 n. 64 ; 123 n. 46. JOANNÈS 1982 : 16-19. BRIANT 1996 : 615-616. STOLPER 1997 : 12 n. 28 ; 15 n. 35 ; LAFONT (S.) 1998 : 69-70.

<sup>1</sup>ga-da-al-ia-a-ma a šá <sup>1</sup>ra-hi-im-dingir-meš ina hu-ud lib-bi-šú  
 2        a-na <sup>1</sup>re-mut-<sup>d</sup>maš a šá <sup>1</sup>mu-ra-šu-ú ki-a-am iq-bi um-ma  
            še-numun zaq-pu u ka šul-pu é-anše-kur-ra šá <sup>1</sup>ra-him-dingir-meš ma-la  
 4        ha-la šá <sup>1</sup>ba-ri-ki-dingir-meš šá a-na dumu-u-tú <sup>1</sup>ra-hi-im-dingir-meš {erasure}  
            a-na <sup>1d</sup>en-líl-mu-mu šeš-ka a-na lib-bi il-qu-ú u kul-la-ta  
 6        1+en anše-kur-ra a-di hu-šu-{erasure}-ki-šú u pu-gu<sup>l</sup>-da-tu<sub>4</sub> 1+en <sup>tu</sup>g<sup>l</sup>su-hat-tu<sub>4</sub>  
            1+en ši-ir-<sup>i</sup>-a-nu an-bar 1+en kar-bal-la-tu<sub>4</sub> šá ši-ir-<sup>i</sup>-an-nu

- 8 1+en ku-ú-ra-pa-nu šá su-hat-tu<sub>4</sub> 1+en kar-bal-la-tu<sub>4</sub> su-hat-tu<sub>4</sub> 1+en <sup>kuš</sup>šal-ṭu šá  
e-ru<sup>1</sup>-ú
- 10 120 ši-il-ta-ah šu-uš-ku-pu u ši-il-ta-ah gi-ir-ri 1+en de<sup>1</sup>-e-pu an-bar  
šá<sup>1</sup> <sup>kuš</sup>šal-ṭu 2 <sup>giš</sup>as-ma-ru-ú an-bar ù 1 ma-na kù-babbar
- 12 a-na ši-di-tu<sub>4</sub> a-na ši-bu-tu šá lugal {erasure}  
a-na a-la-ku a-na unug<sup>ki</sup> i bi-in-nam-ma
- 14 a-na muh-hi é-anše-kur-ra ma-la ha-la-ka lu-ul-lik ár-ku <sup>1</sup>re-mut-<sup>d</sup>maš iš-me-šu-ma  
1+en anše-kur-ra u ú-nu-ut ta-ha-zu gab-bi a-ki-i šá ina la-li-en-na šá-ṭar
- 16 ù 1 ma-na kù-babbar a-na ši-di-tu<sub>4</sub> a-na ši-bu-ut-tu<sub>4</sub> šá lugal {a-na}  
a-na a-la-ku a-na unug<sup>ki</sup> a-na ugu é-kur-ra-meš
- 18 mu-meš id-daš-šú pu-ut la šá-ka-nu šá pi-qú-ud <sup>1</sup>ga-da-al-ia-a-ma  
na-ší ú-šá-az-za-az-ma <sup>1</sup>ga-da-al-ia-a-ma it-ti
- 20 <sup>1</sup>za-bi-in <sup>lú</sup>šak-nu šá <sup>lú</sup>si-pi-ri-meš šá <sup>lú</sup>ú-qu a-na  
<sup>1</sup>re-mut-<sup>d</sup>maš a šá <sup>1</sup>mu-ra-šú-ú i-nam-din
- 22 <sup>lú</sup>mu-kin<sub>7</sub> <sup>1d</sup>en-líl-ki-šir u <sup>1d</sup>u-gur-mu-urì a-meš šá <sup>1r</sup>-<sup>d</sup>en-líl  
<sup>1d</sup>en-líl-mu-mu a šá <sup>1</sup>tat-tan-nu <sup>1</sup>ap-la-a šeš <sup>1d</sup>en-lugal-urì
- 24 <sup>lú</sup>šak-nu šá <sup>lú</sup>šu-šá-ni-meš dumu-meš hi-sa-a-nu dumu <sup>1d</sup>amar-utu-en-šú-nu  
<sup>1r</sup>-ia a šá <sup>1d</sup>maš-šeš-mu <sup>1r</sup>-<sup>d</sup>me-me a šá <sup>1d</sup>maš-mu
- 26 <sup>1r</sup>-ia a šá <sup>1</sup>bul-luṭ-a <sup>1d</sup>en-líl-gin-a a šá  
<sup>1</sup>ka-šir <sup>1</sup>na-din a šá <sup>1</sup>gissu-<sup>d</sup>maš
- 28 <sup>lú</sup>umbisag <sup>1d</sup>maš-ad-urì a šá <sup>1d</sup>en-líl-mu-mu nibru<sup>ki</sup> <sup>iti</sup>ab u<sub>4</sub> 18-kám mu 2-kám  
<sup>1</sup>da-ri-ia-a-muš lugal kur-kur

R. na<sub>4</sub> kišib / <sup>1r</sup>-ia / dumu šá / <sup>1</sup>bul-luṭ-a / na<sub>4</sub> kišib <sup>1r</sup>-<sup>d</sup>me-me / a šá <sup>1d</sup>maš-mu

R.E. na<sub>4</sub> kišib / <sup>1d</sup>en-líl-mu-mu / a šá <sup>1</sup>tat-tan-nu

U.E. na<sub>4</sub> kišib <sup>1</sup>a-a / šeš šá <sup>1d</sup>en-lugal-urì / <sup>lú</sup>šak-nu šá <sup>lú</sup>šu-šá-ni-meš / dumu hi-sa-a-nu a šá <sup>1d</sup>amar-utu-en-šú-nu / na<sub>4</sub> kišib / <sup>1</sup>ga-da-al-ia-a-ma / a šá <sup>1</sup>ra-hi-im-dingir-meš

L. E. na<sub>4</sub> kišib <sup>1r</sup>-ia / a šá <sup>1d</sup>maš-mu-urì / na<sub>4</sub> kišib / <sup>1d</sup>en-líl-ki-šir / a šá <sup>1r</sup>-<sup>d</sup>50

#### Remarque :

l. 5 : Ici le terme de « frère » n'est pas à prendre au sens propre car Remut-Ninurta était en fait le neveu d'Enlil-šum-iddin. Il pouvait désigner un proche parent ou bien un associé (CARDASCIA 1951 :78 n. 9 et 120 n. 11).

<sup>(1-2)</sup>Gadal-Yama, fils de Rahim-ili, dans la joie de son coeur, a parlé ainsi à Remut-Ninurta, fils de Murašu : <sup>(3-5)</sup>« Tu détiens la terre arable plantée et en chaumes, le domaine de cheval de Rahim-ili, toute la part de Barik-ili, depuis que Rahim-ili a pris en adoption Enlil-šum-iddin, ton « frère ». <sup>(6-13)</sup>Donne-moi un cheval avec son harnais et ses rênes, une couverture<sup>?</sup>, une cuirasse, un casque accompagnant la cuirasse, un couvre-nuque de tissu, un bonnet de tissu, un bouclier de cuivre, 120 flèches assemblées et inassemblées, un umbo de fer pour le bouclier, deux lances de fer et une mine d'argent pour les provisions de voyages pour le ban royal pour aller à Uruk et que je puisse accomplir (l'obligation) qui pèse sur ta part du domaine d'arc. <sup>(13-17)</sup>Remut-Ninurta

l'entendit et lui donna un cheval, tout l'équipement de combat conformément à ce qui est écrit ci-dessus et une mine d'argent pour les provisions de voyage pour (accomplir) l'ordre royal de se rendre à Uruk, (obligation) pesant sur ce domaine de cheval. <sup>(17-18)</sup>Gadal-Yama a la responsabilité de tout ce qui lui a été confié. Il fera établir (une quittance) par Zabin, le responsable (*préposé*) des scribes sur parchemin de l'armée et il la donnera à Remut-Ninurta, fils de Murašu.

<sup>(22-28)</sup>(Les témoins et le scribe).

<sup>(28-29)</sup>Nippur, le 18 *tebētu* (x) de l'an 2 de Darius II, roi des pays.

<sup>(Tranches)</sup>Sceau-cylindre d'Ardiya, fils de Bulluša ; sceau-cylindre d'Arad-Gula, fils de Ninurta-iddin ; sceau-cylindre d'Enlil-šum-iddin, fils de Tattannu ; sceau-cylindre d'Aplaia, « frère » de Bel-šar-ušur, le préposé des travailleurs dépendants *mār hisanni*, fils de Marduk-belšunu ; sceau-cylindre de Gadal-Yama, fils de Rahim-ili ; sceau-cylindre d'Ardiya, fils de Ninurta-šum-ušur ; sceau-cylindre d'Enlil-kišir, fils d'Arad-Enlil.

#### UET 4, 48

Inventaire :	U. 17243, 36
Date babylonienne :	4/x/Artaxerxès II 6
Année :	398
Ville :	Ur
Archive :	Gallabu
Édition :	JOANNÈS 2000 : 153 (traduction française).
Bibliographie :	JURSA 1995b ; JOANNÈS 1988 ; VAN DRIEL 2002 : 270 ; BRIANT 2009 : 53.

	[ <sup>l</sup> ki-din- <sup>d</sup> nà a šá <sup>l</sup> mu-a a-na za-bi-lu]
2	šá <sup>r</sup> ba <sup>l</sup> -a-ri šá [ <sup>ku</sup> <sub>4</sub> -lugal a-na eren <sup>ki</sup> ina mu 6-kam] <sup>l</sup> ár <sup>r</sup> -tah-šat-su [ <sup>l</sup> ugal ki <sup>lú</sup> al-lak]
4	šá <sup>r</sup> ba <sup>l</sup> -a-ri šá [ <sup>ku</sup> <sub>4</sub> lugal a-na eren <sup>ki</sup> ?] šá <sup>lú</sup> ši-rak-meš il-lak-ma ba-a- <sup>r</sup> ri [ <sup>a</sup> -na muh-hi]
6	<sup>l</sup> ku-šur-e-a a šá <sup>ld</sup> 30-šeš-meš-din i-za[b-bil] i-di u ši-di-tu <sub>4</sub> gam-ri lib-bu <sup>lú</sup> al <sup>r</sup> -[lak]
8	šá ba-a-ri šá <sup>lú</sup> ši-rak-meš <sup>l</sup> ki-din- <sup>d</sup> nà a šá <sup>r</sup> mu <sup>r</sup> -[a] ina šu <sup>l</sup> <sup>l</sup> ku-šur-e-a a šá <sup>ld</sup> 30-šeš-meš-din
10	ma-hir e-tir pu-ut šá <sup>l</sup> ki-din- <sup>d</sup> nà <sup>r</sup> a šá <sup>l</sup> mu- <sup>r</sup> a <sup>l</sup> il-lak-ku-ma ba-a-ri šá k[ <sup>u</sup> <sub>4</sub> -lugal] a-na er[en <sup>ki</sup> ]
12	ina mu-6-kam <sup>l</sup> ár-tah-šat-su lugal a-na muh-hi <sup>l</sup> ku-šur-e-a a šá <sup>ld</sup> 30-šeš-meš-din i-za-ab-bil
14	<sup>f</sup> za-ki-tu <sub>4</sub> ama <sup>r</sup> dumu-munus <sup>r</sup> šá <sup>ld</sup> 60-din-iš na-din ki-i <sup>l</sup> ki-din- <sup>d</sup> nà la it-tal-ku-ma ba-a-ri
16	šá <sup>ku</sup> <sub>4</sub> -lugal a-na eren <sup>ki</sup> ina mu-6-kam <sup>l</sup> ár-tah-šat-su lugal a-na muh-hi <sup>l</sup> ku-šur-e-a
18	a šá <sup>ld</sup> 30-šeš-meš-din la iz-zi-bil 1/3 ma-na kù-babbar qa-lu-ú <sup>l</sup> ki-din- <sup>d</sup> nà a šá <sup>l</sup> mu-a ù <sup>f</sup> za-ki-tu <sub>4</sub>

- 20 ama-šú a-na <sup>1</sup>ku-šur-e-a a šá <sup>1d30</sup>-šeš-meš-din  
 ina-an-din-nu-u' pu-ut a-ha-meš a-na kar na-[šu]
- 22 a-šar <sup>1</sup>ku-šur-e-a ši-bu-ú in-<sup>1</sup>niš<sup>1</sup>-[tir]  
 šu-pur
- 24 <sup>1ú</sup>mu-kin<sub>7</sub> <sup>1d30</sup>-šeš-meš-din a šá [<sup>1</sup>x-x-x]  
<sup>1d30</sup>-šeš-meš-gi a šá [<sup>1</sup>x-x-x]
- 26 <sup>1</sup>la-ba-šú a šá <sup>1</sup>ki-din [<sup>1</sup>x-x-x]  
 a šá <sup>1d30</sup>-šeš-meš-din <sup>1d</sup>[<sup>1</sup>x-x-x-x]
- 28 <sup>1</sup>ki-din-<sup>d30</sup> a šá [<sup>1</sup>x-x-x-x]  
<sup>1ú</sup>umbisag <sup>1</sup>si-tú a šá <sup>1d30</sup>-mu [<sup>1</sup>ur<sup>ki</sup> iti ]
- 30 <sup>1</sup>u<sub>4</sub> 4-kam mu-6-kam <sup>1</sup>ár<sup>1</sup>-[tah-šat-su lugal kur-meš]

L. E. <sup>1</sup>un-qa<sup>1</sup> / <sup>1</sup>la-ba-šú-<sup>d30</sup> / un-qa / <sup>1</sup>ki-din-<sup>d30</sup> / un-qa / <sup>1d30</sup>-gi

<sup>(1-5)</sup>[Kidin-Nabu, fils de Šumaia se mettra en route pour transporter] les redevances-*barra* pour [l'entrée du roi à Suse en l'an 6 du] roi Artaxerxès (II) et effectuer le service de convoyeur des redevances-*barra* [de l'entrée du roi à Suse (?)] des oblats, et il transportera les redevances-*barra* [pour le compte de] Kušurea, fils de Sin-ahhe-bulliṭ. <sup>(6-9)</sup>Kidin-Nabu a reçu le paiement de son salaire et de ses rations de voyage complètes pour le compte des convoyeurs des redevances-*barra* des oblats de la part de Kušurea, fils de Sin-ahhe-bulliṭ. <sup>(9-13)</sup>Zakitu, sa mère, fille d'Anu-uballiṭ, est garante que Kidin-Nabu, fils d'Iddin-apli, se mettra en route et qu'il transportera les redevances-*barra* pour l'entrée du roi à Suse en l'an 6 du roi Artaxerxès (II) pour le compte de Kušurea, fils de Sin-ahhe-bulliṭ. <sup>(14-20)</sup>Si Kidin-Nabu ne se met pas en route et s'il ne transporte pas les redevances-*barra* pour l'entrée du roi à Suse en l'an 6 du roi Artaxerxès (II) pour le compte de Kušurea, fils de Sin-ahhe-bulliṭ, Kidin-Nabu, et Zakitu, sa mère, donneront 20 sicles d'argent purifié à Kušurea, fils de Sin-ahhe-bulliṭ. <sup>(20)</sup>Ils sont responsables mutuellement du paiement. <sup>(21)</sup>Il sera payé où bon lui semble.

<sup>(23-26)</sup>Les témoins : Sin-ahhe-bulliṭ, fils de [NP] ; Sin-ahhe-šullim, fils de [NP] ; Labašu, fils de Kidin ; [NP], fils de Sin-ahhe-bulliṭ ; [NP, fils de NP] ; Kidin-Sin, fils de [NP].

<sup>(28)</sup>Le scribe : Nidintu, fils de Sin-iddin.

<sup>(28-29)</sup>Ur, le 4 [<sup>1</sup>tebētu (x)] de l'an 6 d'Ar[taxerxès (II), roi des pays].

<sup>(Tranches)</sup>Sceau-cachet de Labašu-Sin ; sceau-cachet de Kidin-Sin ; sceau-cachet de Sin-ušallim.

#### UET 4, 49

Inventaire : U. 17243, 22.

Date babylonienne : 12/x/Artaxerxès II

Année : 398

Ville : Ur

Archive : Gallabu

Édition : JOANNÈS 2000b : 153 (traduction française).

Bibliographie : JURSA 1995b ; JOANNÈS 1988 ; VAN DRIEL 2002 : 270 ; BRIANT 2009 : 53.

<sup>1</sup>a-ta-na-[ah]-[<sup>d</sup>iš-tar a šá <sup>1</sup>nu-uh-<sup>d</sup>iš-tar a <sup>1</sup>la-ba-šú]  
2 a-na za-bi-lu šá ba-a-[ri šá ku<sub>4</sub>] lugal a-na ig-[gur<sup>ki</sup>]  
ina mu 6-kam <sup>1</sup>ár-tah-šat-[su] lugal ki <sup>lú</sup>al-lak  
4 šá ba-a-ri šá <sup>lú</sup>ši-rak-meš il-lak-[ma]  
ba-a-ri a-na muh-hi <sup>1</sup>ku-šur-e-a [a šá <sup>1d</sup>30-šeš-meš-[din]  
6 i-zab-bil i-di u ši-di-tu<sub>4</sub> gam-ri  
lib-bu-ú <sup>lú</sup>al<sup>l</sup>-lak-meš šá ba-a-ri  
8 šá <sup>lú</sup>ši-rak-meš <sup>1</sup>a-ta-na-ah-<sup>d</sup>iš-tar  
ina šu<sup>11</sup> <sup>1</sup>ku-šur-[e-a] a šá <sup>1d</sup>30-šeš-meš-din  
10 ma-hir e-ṭir pu-ut šá <sup>1</sup>a-ta-na-ah-<sup>d</sup>15  
al-lak-ku-ma ba-a-ri šá ku<sub>4</sub>-lugal  
12 a-na ig-gur<sup>ki</sup> ina mu 6-kam <sup>1</sup>ár-tah-šat-su lugal  
a-na muh-hi <sup>1</sup>ku-šur-e-a a šá <sup>1d</sup>30-šeš-meš-din  
14 i-za-ab-bil <sup>1</sup>nu-uh-<sup>d</sup>15 ad-šú a šá <sup>1</sup>la-ba-šú  
na-ši ki-i <sup>1</sup>a-ta-na-ah-<sup>d</sup>15 la it-tal-ku-ma  
16 ba-a-ri šá ku<sub>4</sub>-lugal a-na ig-gur<sup>ki</sup>  
ina mu 6-kam <sup>1</sup>ár-tah-šat-su lugal a-na muh-hi  
18 <sup>1</sup>ku-šur-e-a a šá <sup>1d</sup>30-šeš-meš-din la iz-zi-bil  
1/3 ma.na kù-babbar qa-lu-ú <sup>1</sup>nu-uh-<sup>d</sup>15  
20 a šá <sup>1</sup>la-ba-šú u <sup>1</sup>a-ta-na-ah-<sup>d</sup>15 dumu-šú  
a-na <sup>1</sup>ku-šur-e-a a šá <sup>1d</sup>30-šeš-meš-din  
22 ina-an-din-nu-u' pu-ut a-ha-meš a-na kar  
na-šu-ú a-šar <sup>1</sup>ku-šur-e-a še-bu-[ú]  
24 in-neṭ-ṭir-šu-pur [NP]  
[<sup>lú</sup>] mu-kin<sub>7</sub> <sup>1d</sup>maš-su a šá <sup>1d</sup>[x-x-x-x]  
26 <sup>1d</sup>umun-a-zu-dù a šá <sup>1</sup>din-ṭu [<sup>1</sup>mu-nu]  
a šá <sup>1</sup>za-bi-na-a' <sup>1</sup>la-ba-šú-<sup>d</sup>30 [a šá <sup>1</sup>ud-x]  
28 <sup>1</sup>šu-<sup>d</sup>30 a šá <sup>1d</sup>be-kád <sup>1</sup>la-ba-šú a šá <sup>1d</sup>UMUN<sup>2</sup>-[x-x-x]  
<sup>lú</sup>umbisag <sup>1</sup>sì-tú a šá <sup>1d</sup>30-mu ur<sup>ki</sup> iti ab  
u<sub>4</sub> 12-kam mu 6-kam <sup>1</sup>ár-tah-šat-[su] [lugal kur-meš]

L. E. un-qa / [x]-ma-[x] / un-qa / <sup>1d</sup>umun-a-zu-dù / un-qa / [x-x-x-x] / un-qa / <sup>1</sup>mu-nu-nu / un-qa / <sup>1</sup>la-ba-šú / un-qa / <sup>1</sup>nu-ur-<sup>d</sup>30

(<sup>1-6</sup>)Atanah-[Ištar, fils de Nuh-Ištar, descendant de Labašu] se mettra en route pour transporter les redevances-barra de l'entrée du roi dans Su[se] en l'an 6 du roi Artaxerxès (II) et effectuer le service de convoyeur des redevances-barra des oblats, et il transportera les redevances-barra pour le compte de Kušurea, fils de Sin-ahhe-[bulliṭ]. (<sup>6-10</sup>)Atanah-Ištar a reçu en paiement son salaire et les rations de voyage complètes pour le compte des convoyeurs des redevances-barra des oblats de la part de Kušurea, fils de Sin-ahhe-bulliṭ. (<sup>10-15</sup>)Nuh-Ištar, fils de Labašu, son père, est garant qu'Atanah-Ištar se mettra et transportera les redevances-barra pour



l'entrée du roi à Suse en de l'an 6 du roi Artaxerxès II pour le compte de Kušurea, fils de Sin-ahhe-bulliṭ. <sup>(15-22)</sup> Si Atanah-Ištar ne se met pas en route et ne transporte pas les redevances-*barra* pour l'entrée du roi à Suse en de l'an 6 du roi Artaxerxès (II) pour le compte de Kušurea, fils de Sin-ahhe-bulliṭ, Nuh-Ištar, fils de Labašu, et Atanah-Ištar, son fils, donneront 20 sicles d'argent purifié à Kušurea, fils de Sin-ahhe-bulliṭ. <sup>(22-23)</sup> Ils sont responsables mutuellement du paiement. <sup>(23-24)</sup> Il sera payé où bon lui semble.

<sup>(25-28)</sup> Les témoins : Ninurta-erib, fils de [NP] ; Adad-azu-ibni, fils de Balaṭu ; Iddinu, fils de Zabin ; Labašu-Sin, fils de [NP] ; Gimil-Sin, fils de Ea-kašir ; Labašu, fils d'Adad-[...].

<sup>(29)</sup> Le scribe : Nidintu, fils de Sin-iddin.

<sup>(29-30)</sup> Ur, le 12 *ṭebētu* (x) de l'an 6 d'Artaxerxès (II), [roi des pays].

<sup>(Tranches)</sup> Sceau-cachet de [La]ba[š]u ; sceau-cachet d'Adad-azu-ibni ; sceau-cachet de [NP] ; sceau-cachet de Mununu ; sceau-cachet de Labašu ; sceau-cachet de Nur-Sin.

### VANDEBURGH 1916 : 335

Inventaire : Collection privée

Archive : Eanna

Édition : EBELING 1949 : n° 266.

im<sup>ld</sup> a-nu-lugal-urì a-na  
 2 lúšà-tam ù<sup>ld</sup> nà-a-mu  
 šeš-meš-e-a<sup>d</sup> en u<sup>d</sup> nà  
 4 šu-lum u din šá šeš-meš-e-a  
 liq-bu-ú a-na-ku a-mur  
 6 ina ni-is-hi aṭ-ṭi-bi  
 ù 1<sup>gišl</sup> má<sup>l</sup>-a ina pa-ni-ku-nu  
 8 ina kurum<sub>6</sub>-há-ia im-ma-al-li  
 1+en<sup>lú</sup> en<sup>l</sup> pi-qit-tu<sub>4</sub>  
 10 ina muh-hi-šú pi-qi-da-àm  
 še-bar-a ù zù-lum-ma-ia  
 12 ma-la ina pa-ni-šú liz-za-bil  
 ina<sup>giš</sup> má a-na pu-u-tu<sub>4</sub>  
 14 lu-še-bi-la ul-tu  
 itišu 6 ma-na kù-babbar  
 16 a-na kurum<sub>6</sub>-há  
 šá 200<sup>lú</sup> erín-meš  
 18 tu-ul-te-bi-la-àm  
 a-na šá-a-šú i-kul-lu-u'  
 20 en-na 6 ma-na kù-babbar  
 pi-šu-ú šu-bi-la-nim-ma  
 22<sup>lú</sup> erín-meš ina bu-ba-a-ta  
 la i-mu-tu-u'

24 *lib-bu-ú šá erín-meš*  
*a-ga-a u dul-lu a-ga-a*

26 *la at-tu-ku-nu*  
*šu-ú<sup>lú</sup> erín-meš*

28 *šá ta-bu-ka-a'*  
*a-na<sup>lú</sup> gal rig<sup>!</sup>*

30 *tir-ra-a' ú-íl-tì*  
*a-gan-na ina muh-hi<sup>!</sup> mu-gin*

32 *u<sup>!</sup> ni-din-tu<sup>!</sup> el-it*  
*a-na u<sup>!</sup> 11-kam<sup>iti</sup> bār*

34 *a-na dul-lu ŠA-DU-nu*  
*kap-du kaskal<sup>ll</sup> a-na gir<sup>ll</sup>-šú-nu*

36 *šu-kun-na-a'*

Remarques :

l. 29 : V. Eilers lit le titre <sup>lú</sup>gal eš<sup>r</sup>-ri<sup>!</sup>-e et le rapproche du titre de *ša muhhi ešrū* attesté dans la documentation urukéenne (EILERS 1949 : 144-145). La forme *rab ešrē* n'étant pas attestée et au vu du contexte traitant de la main-d'œuvre servile du temple de l'Eanna, il est tentant de proposer la restitution <sup>lú</sup>gal rig<sup>!</sup>, *rab širkē*, le chef des oblats.

l. 34 : La lecture du verbe ŠA-DU-NU pose problème. On attend ici le verbe (w)arādu. Il se retrouve dans cette même expression dans les lettres YOS 3, 31 : 21-22 et YOS 3, 53 : 26-27. Nous proposons de corriger le premier signe (très normalisé sur la copie) ŠA en DUL. La séquence DUL-DU (= E<sub>11</sub>) est l'idéogramme du verbe (w)arādu. Le *nu* final serait un complément phonétique ce qui correspond bien à la forme que l'on rencontre dans la lettre YOS 3, 53 : *lu-ri-du-ú-nu* (l.27).

<sup>(1-3)</sup>Lettre d'Anu-šar-ušur pour le *šatammu* et Nabu-ah-iddin, mes frères. <sup>(3-5)</sup>Que Bēl et Nabû décrètent vie et santé pour mes frères !

<sup>(5-6)</sup>Voyez, moi, je suis submergé par les paiements ! <sup>(7-8)</sup>Qu'un bateau à votre disposition soit rempli avec mes rations. <sup>(9-14)</sup>Affectez un responsable administratif à l'intérieur et qu'il emporte dans le bateau mon orge, mes dattes et toutes les choses qui sont sa disposition et qu'il les amène pour moi !

<sup>(14-18)</sup>Depuis le mois de *dūzu* (iv), vous m'avez fait envoyer 6 mines d'argent pour les rations de 200 travailleurs.

<sup>(19)</sup> Celles-ci ils les ont consommées ! <sup>(20-22)</sup>Maintenant, faites-moi apporter 6 mines d'argent brillant et ainsi les travailleurs ne mourront pas de faim ! <sup>(24-30)</sup>Comme ces travailleurs et ce travail ne sont pas les vôtres, les travailleurs que vous avez emmenés, rendez-les au chef des oblats! <sup>(30-32)</sup>Une reconnaissance de dette a été établie à la charge de Šum-ukin et de Nidintu. <sup>(33-34)</sup>Ils doivent redescendre pour le travail le 11 *nisanu* (i). <sup>(35-</sup>

<sup>36)</sup>Mettez-les rapidement en route !

**VS 4, 126**

Inventaire : VAT 529  
 Date babylonienne : 6/xii/Darius 9  
 Année julienne : 514  
 Lieu : Sippar  
 Archive : Bel-remanni

Édition : JURSA 1999 : 262.

Bibliographie : JURSA 1999 : 99, 103-106 ; VAN DRIEL 2002 : 246-247.

- 1/3 gín kù-babbar šá ina 1 gín bit-qa nu-uh-hu-tú  
2 pu-ut ha-la šá <sup>l</sup>ni-din-it-<sup>d</sup>šú  
a-šú šá <sup>ld</sup>utu-mu-si-sá a <sup>l</sup>da-<sup>d</sup>šú šá  
4 pa-sa-'-du šá mu 9 kam šá <sup>kur</sup>e-lam-mat<sup>ki</sup>  
<sup>ld</sup>nà-mu-gar-un a-šú šá <sup>ld</sup>nà-mu-mu  
6 a <sup>l</sup>din <sup>lu</sup>gal <sup>gis</sup>ban šá <sup>l</sup>ni-din-it-<sup>d</sup>šú  
ina šu<sup>ll</sup> <sup>f</sup>in-ba-a dumu-<mi>-su šá  
8 <sup>ld</sup>nà-mu-mu a <sup>l</sup>da-<sup>d</sup>šú  
ama šá <sup>l</sup>ni-din-it-<sup>d</sup>šú  
10 ma-hi-ir 1+en-àm ti-ú  
<sup>lu</sup>mu-kin-nu <sup>ld</sup>nà-kád a-šú šá <sup>l</sup>dub-numun  
12 a <sup>lu</sup>sanga <sup>d</sup>utu <sup>l</sup>la-a-ba-ši a-šú šá  
<sup>ld</sup>nà-pap a <sup>ld</sup>šeš-<ki>-ú-tu  
14 <sup>ld</sup>utu-mu a-šú šá <sup>ld</sup>šú-sur a <sup>l</sup>ša-na-ši-šú  
<sup>l</sup>ú-bal-liṭ-su-<sup>d</sup>šú <sup>lu</sup>umbisag a-šú šá  
16 <sup>ld</sup>u-gur-numun-dù a <sup>lu</sup>sanga-<sup>d</sup>utu  
zimbir<sup>ki</sup> <sup>iti</sup>še u<sub>4</sub> 6 kam  
18 mu 9-kam <sup>l</sup>da-ri-i'-šú  
lugal e<sup>ki</sup> lugal kur-kur

<sup>(1-4)</sup>(Concernant) les 20 sicles d'argent à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité moyenne, toute la part due par Šamaš-šum-lišir, descendant d'Ile'i-Marduk, pour le *paša'du* de l'an 9 du pays d'Élam : <sup>(5-9)</sup>Nabu-šum-iškun, fils de Nabu-šum-iddin, descendant de Balaštu, le chef des archers de Nidinti-Marduk les a reçus de la part d'<sup>f</sup>Inbaia, fille de Nabu-šum-iddin, descendant d'Ile'i-Marduk, épouse de Nidinti-Marduk. <sup>(10)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

<sup>(11-14)</sup>Les témoins : Nabu-kašir, fils de Š apik-zeri, descendant de Šangu-Šamaš ; Labaši, fils de Nabu-našir, descendant de Nannutu ; Šamaš-iddin, fils de Marduk-eṭir, descendant de Ša-našišu.

<sup>(15-16)</sup>Le scribe : Uballissu-Marduk, fils de Nergal-zer-ibni, descendant de Šangu-Šamaš.

<sup>(17-19)</sup>Sippar, le 6 *addaru* (xii) de l'an 9 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

#### VS 4, 134

Inventaire : VAT 5496

Date babylonienne : 25/iii/Darius 11

Année julienne : 512

Lieu : Borsippa

Archive : Iliya (D)

Édition : SAN NICOLO & UNGNAD 1935 : n°362 (traduction).

- ú-íl-tim šá kù-babbar x-ma-tú šá <sup>ld</sup>nà-šeš-it-tan-nu  
 2 dumu-šú šá <sup>ld</sup>nà-it-tan-nu šá i-na ugu <sup>ld</sup>nà-kar-an-ni  
<sup>lú</sup>qal-la šá <sup>ld</sup>nà-numun-gal-ši dumu-šú šá <sup>ld</sup>nà-kar-gi-meš  
 4 dumu <sup>ld</sup>dingir-ia ina <sup>uru</sup>šu-šá-an-' [x x x] kù-babbar a-ki-i  
 ú-íl-tim-šú <sup>ld</sup>nà-šeš-it-tan-nu ina šu<sup>ll</sup> <sup>ld</sup>si-lim-<sup>d</sup>nà  
 6 <sup>lú</sup>qal-la šá <sup>ld</sup>nà-numun-gal-ši a-na ugu <sup>ld</sup>nà-kar-an-ni  
 ma-hir' ú-íl-tim šá ina ugu <sup>ld</sup>nà-kar-an-ni  
 8 <sup>ld</sup>nà-it-tan-nu a-na <sup>ld</sup>si-lim-<sup>d</sup>nà it-ta-din  
 gab-ri ú-íl-tim a-šar ta-nam-pi-ru  
 10 šá <sup>ld</sup>nà-kar-an-ni ši-i  
<sup>lú</sup>mu-kin-ni <sup>ld</sup>mu-<sup>d</sup>nà dumu-šú šá <sup>ld</sup>en-mu-gar-un  
 12 dumu <sup>lú</sup>sanga-<sup>d</sup>maš <sup>ld</sup>nà-mu-dù dumu-šú šá <sup>ld</sup>nà-numun-si-sá  
 dumu <sup>ld</sup>ba-si-ia <sup>ld</sup>nà-kar-gi-meš dumu-šú šá <sup>ld</sup>nà-numun-si-sá  
 14 dumu <sup>ld</sup>mu-<sup>d</sup>pap-sukkal <sup>ld</sup>nà-ú-šal-lim dumu-šú šá <sup>ld</sup>nà-gin-a  
 dumu <sup>ld</sup>dingir-ia <sup>ld</sup>nà-en-šú-nu dumu-šú šá <sup>ld</sup>e-tel-lu  
 16 dumu <sup>ld</sup>amar-utu-dù <sup>ld</sup>lib-luṭ dumu-šú šá <sup>ld</sup>re-mut-<sup>d</sup>nà dumu <sup>lú</sup>bur-gul  
<sup>ld</sup>bul-lu-ṭu dub-sar dumu-šú šá <sup>ld</sup>utu-mu-si-sá  
 18 dumu <sup>ld</sup>dingir-šú-ad-šú bār-sip<sup>ki</sup> it<sup>i</sup>sig<sub>4</sub> u<sub>4</sub> 25-kam  
 mu 11-kam <sup>ld</sup>da-ri-i'-a-muš lugal tin-tir<sup>ki</sup>  
 20 lugal kur-kur

<sup>(1-4)</sup>(Concernant) une reconnaissance de dette originale de Nabu-ah-ittannu, fils de Nabu-ittannu, qui est à la charge de Nabu-eṭiranni, le serviteur de Nabu-zer-ušabši, fils de Nabu-eṭir-napšati, descendant d'Iliya (D) de la ville de Suse. <sup>(4-7)</sup>L'argent, selon sa reconnaissance de dette, Nabu-ittannu l'a reçu de la part de Šulum-Nabu, le serviteur de Nabu-zer-ušabši, pour le compte de Nabu-eṭiranni.

<sup>(7-8)</sup>La reconnaissance de dette qui est à la charge de Nabu-eṭiranni, Nabu-ittannu l'a donnée à Šulum-Nabu. <sup>(9-</sup>

<sup>10)</sup>Toute copie du contrat qui sera découverte appartiendra à Nabu-eṭiranni.

<sup>(11-16)</sup>Les témoins : Iddin-Nabu, fils de Bel-šum-iškun, descendant de Šangu-Ninurta ; Nabu-šum-ibni, fils de Nabu-zer-lišir, descendant de Basiya ; Nabu-eṭir-napšati, fils de Nabu-zer-lišir, descendant d'Iddin-Papsukkal ; Nabu-ušallim, fils de Nabu-mukin-apli, descendant d'Iliya ; Nabu-belšunu, fils d'Etellu, descendant de Marduk-ibni ; Libluṭ, fils de Remut-Nabu, descendant de Purkullu.

<sup>(17-18)</sup>Le scribe : Bulluṭu, fils de Šamaš-šum-lišir, descendant d'Ilišu-abušu.

<sup>(18-20)</sup>Borsippa, le 25 *simānu* (iii) de l'an 11 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

**VS 4, 194**

Inventaire : VAT 4990  
 Date babylonienne : 3/xii/Xerxès 1  
 Année julienne : 485  
 Lieu : Suse  
 Archive : Ilšu-abušu  
 Édition : SAN NICOLO & UNGNAD 1935 : n°575 (traduction).  
 Bibliographie : WAERZEGGERS 2010a : 778, 784, 798.

4 ma-na 5 gín kù-babbar babbar-ú šá ina 1 gín bit-qa  
 2 <sup>1</sup>šeš-meš-mu a-šú šá <sup>1</sup>ha-áš-da-a-a  
 a <sup>1</sup>lib<sup>1</sup>-lu-tu <sup>1</sup>ina na<sup>1</sup>-áš-pir-tu<sub>4</sub> šá <sup>1d</sup>en-mu  
 4 mi-šir-a-a <sup>1ú</sup>gal mi-ik-su  
 ina šu<sup>11</sup> <sup>1d</sup>en-e-tè-ru a-šú šá <sup>1</sup>x x <sup>1</sup>ru-u-a  
 6 ma-hi-ir kù-babbar-a' 4 ma-na 5 gín  
<sup>1</sup>šeš-meš-mu ki <sup>1d</sup>en-mu ú-šá-az-zi-iz-ma  
 8 a-na <sup>1d</sup>en-e-[tè-ru]  
 i-nam-din 1+en ta-àm ti-ú  
 10 <sup>1ú</sup>mu-kin-ni <sup>1</sup>re-mut-<sup>d</sup>en a-šú šá  
<sup>1</sup>sì-na-a a <sup>1</sup>dingir-šú-ad-šú  
 12 <sup>1d</sup>nà-bul-liṭ-su a-šú šá <sup>1</sup>re-mut  
 a <sup>1-1ú</sup>simug  
 14 <sup>1</sup>ú-bar dub-sar a-šú šá <sup>1d</sup>nà-pap  
<sup>uru</sup>šu-šá-an <sup>iti</sup>še u<sub>4</sub> 3-kam  
 16 mu 1-kam <sup>1</sup>ak-ši-ar-šu  
 lugal pa-ar-su <sup>kur</sup>ma-da-a-a  
 18 lugal tin-tir<sup>ki</sup> { x x }  
 u kur-kur

<sup>(1)</sup>(Concernant) les 4 mines et 5 sicles d'argent blanc à 1/8<sup>e</sup> d'impureté : <sup>(2-5)</sup>Ahhe-iddin, fils de Hašdaia, descendant de Bulluṭu, les a reçus de la part de Bel-eṭiru, fils de [...] -rua, sur ordre de Bel-iddin, l'Égyptien, le chef des péages (*rab miksi*). <sup>(6-9)</sup>Une quittance de 4 mines et 5 sicles d'argent Ahhe-iddin et Bel-iddin établiront et la donneront pour Bel-eṭiru. <sup>(9)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

<sup>(10-13)</sup>Les témoins : Remut-Bel, fils d'Iddinaia, descendant d'Ilšu-abušu ; Nabu-bullissu, fils de Remut, descendant de Nappahu.

<sup>(14)</sup>Le scribe : Ubar, fils de Nabu-našir.

<sup>(15-19)</sup>Suse, le 3 *addaru* (xii) de l'an 3 de Xerxès, roi de Babylone et des pays.

**VS 6, 155**

Inventaire :	VAT 5050
Date babylonienne :	6/viii/Darius 29
Année julienne :	493
Lieu :	Suse
Archive :	Iliya (D)
Édition :	SAN NICOLO & UNGNAD 1935 : n°211 (traduction).
Bibliographie :	WAERZEGGERS 2010a : 783, 797-798, 799 n. 85 et 88, 806, 808 n. 113 et 115.

- 1/2 gú-un 6-1/2 ma-na kù-babbar babbar-ú šá ina 1 gín bit-qa nu-uh-hu-tu  
2 šá 'sì-na-<sup>d</sup>en dumu šá 'nu-úr-e-a dumu 'dingir-ia ina muh-hi  
'šá-<sup>d</sup>nà-i-du-ú-šú dumu šá 'la-qé-pi 'lúgal ban šá é <sup>giš</sup>gigir šá 'du-gur-na-šir  
4 'lútil-la-{an}-gíd-da é-zì-da ina <sup>iti</sup>gan kù-babbar-a'  
1/2 gú-un 6-1/2 ma-na šá ina 1 gín bit-qa nu-uh-hu-tu  
6 [i]l-na-ad-[di]-[in kù bab]bar šá a-na dul-lu šá lugal [x]  
[x x x x x] [x] a-na ugu é <sup>giš</sup>gigir {érase}  
8 šá 'lúqí-i-pi é-zì-da na-ad-nu  
ina ma-har 'ha-šá-[da-a]-a 'lúqí-pi é-sag-íl  
10 [dumu šá 'nà]-na-din-[a] dumu 'r-<sup>d</sup>é-a 'lúmu-kin-nu 'la-a-ba-ši  
[x x x x x x x] [x x šá-ṭir]  
12 [dumu šá] 'nà-mu-gin dumu 'ba-bu-tu 'nà-šeš-meš-silim-im  
dumu šá 'aq-bi-dingir  
14 'si-mu-ru dumu 'ku-um-mu-i-da-a-tu<sub>4</sub>  
'<sup>d</sup>nà-na-din-šeš 'lú2-ú šá 'lúšú-šá-an-meš dumu šá 'nà-dù-šeš  
16 '<sup>d</sup>na-na-a-sì-na dumu šá 'nà-ku-šur-igi-lugal  
'šá-ab-ba-ta-a-a dumu šá 'nà-lugal-bul-liṭ  
18 '<sup>d</sup>en-ib-ni dumu šá 're-mu-tu dumu 'ba-bu-tu  
'<sup>d</sup>utu-sì-na 'lúqí-pi é-ki-tuš-gi-na dumu šá 'im-numun-dù  
20 dumu 'lúsanga 'dgu-la  
'ú-ba-ru dub-sar dumu šá 'lib-lu-ṭa dumu '<sup>d</sup>utu-ba-a-ri  
22 šú-šá-an<sup>ki</sup> <sup>iti</sup>apin u<sub>4</sub> 6-kam mu 29-kam  
'da-a-ri-ia-mu-uš lugal tin-tir<sup>ki</sup>  
24 lugal kur-kur

**Remarques :**

l. 15 : Le terme de *šušānē* désigne des travailleurs semi-libres attachés à une tenure appartenant à la couronne (JOANNÈS 1982 : 27-28 ; STOLPER 1985 : 79-82).

l. 19 : Il s'agit probablement du temple de l'Etušgina de la ville de Baš. Le plus souvent, le nom du temple peut être lu avec une lecture idéogrammatique é-dùr-gi-na (GEORGE 1993 : 80) ou bien phonétique (par exemple : ZADOK 1985 : 70 et JOANNÈS 1987). Il faut peut-être rectifier la ligne 19 : é-{ki}-tuš-gi-na.

<sup>(1-4)</sup>36 mines ½ d'argent blanc à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité moyenne, appartenant à Iddina-Bel, fils de Nurea, descendant d'Iliya, sont à la charge de Ša-Nabu-idušu, fils de Laqepi, le chef des archers du domaine des chars de guerre de Nergal-našir, le *qīpu* de l'Ezida. <sup>(4-6)</sup>Au mois de *kislīmu* (ix), il donnera les 36 mines ½ d'argent à 1/8 d'impureté de qualité moyenne. <sup>(6-8)</sup>C'est l'argent qui a été donné pour le travail du roi [.....] sur le domaine de char du *qīpu* de l'Ezida.

<sup>(9)</sup>En présence de Haša[daia], le *qīpu* de l'Esagil, [fils de Nabu]-nadin-apli, descendant d'Arad-Ea.

<sup>(9-20)</sup>Les témoins : Labaši, [fils de NP, (descendant de NP)] ; [NP, fils de] Nabu-mukin-apli, descendant de Babutu ; Nabu-ahhe-šullim, fils d'Aqbi-ili ; Simuru, fils de Kummudatu ; Nabu-nadin-ahi, le second des travailleurs dépendants (*šušānē*), fils de Nabu-ban-ahi ; Nabu-apla-iddin, fils de Nabu-kušur-pani-šarri ; Šabbataia, fils de Nabu-šar-bullit ; Bel-ibni, fils de Remutu, descendant de Babutu ; Šamaš-iddin, le *qīpu* de l'Etušgina, fils d'Adad-zer-ibni, descendant de Šangu-Gula.

<sup>(21)</sup>Le scribe : Ubaru, fils de Libluša, descendant de Šamaš-bari.

<sup>(22-24)</sup>Suse, le 6 *arahasnu* (viii) de l'an 29 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

## VS 6, 160

Inventaire : VAT 2954

Date babylonienne : 21/xi/Darius I<sup>er</sup> 33

Année julienne : 488

Lieu : Borsippa

Archive : (Re'i-alpi ?)

Édition : SAN NICOLO & UNGNAD 1935 : n°569 (traduction) ; Stolper 1977 : 256 (transcription et traduction).

Bibliographie : JOANNÈS 1989 : 152 ; WAERZEGGERS 2010a : 786.

<sup>lú</sup>ú-raš šá-da-du šá ka-a-ri  
 2 šá ze-bé-lu šá ú-pi-a-tu<sub>4</sub>  
 šá <sup>uru</sup>šu-un-šá<sup>l</sup>-an šá ta u<sub>4</sub> 1-kam  
 4 šá <sup>iti</sup>sig<sub>4</sub> mu 32-kam a-di qí-it  
<sup>iti</sup>gu<sub>4</sub> mu 33-kam ma-la 5-šú  
 6 ha-la šá <sup>ld</sup>nà-ka-šir a-šú šá <sup>ld</sup>nà-din-su-e  
 a ŠÁ-DIŠ-LUH à ma-na <sup>giš</sup>ban  
 8 mu 32-kam <sup>l</sup>gi-<sup>d</sup>amar-utu  
 a-šú šá <sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>nà a <sup>l</sup>dingir-ia ina na-áš-pir-tu<sub>4</sub>  
 10 šá <sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>nà <sup>lú</sup>gú-gal bar-síp<sup>ki</sup> a-šú šá  
<sup>l</sup>re-mut a <sup>l</sup>ir-<sup>d</sup>be  
 12 ma-hi-ir 1+en ta-àm ti-ú  
<sup>lú</sup>mu-kin-ni <sup>l</sup>la-a-ba-ši a-šú šá <sup>l</sup>ir-<sup>d</sup>en  
 14 a <sup>ld</sup>be-en-dingir <sup>l</sup>re-mut<sup>l</sup>-<sup>d</sup>en  
 a-šú šá <sup>ld</sup>nà-sipa-šú-nu a <sup>l</sup>sag-a-a  
 16 <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>nà-din a-šú šá <sup>l</sup>é-zi-da-mu-gin a <sup>l</sup>dingir-ia

<sup>lú</sup>umbisag <sup>l</sup>gi-<sup>d</sup>amar-utu a-šú šá <sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>nà  
 18 a <sup>l</sup>dingir-*ía* *bar-síp*<sup>ki</sup> <sup>iti</sup>zíz u<sub>4</sub> 21-kam  
 mu 33-kam <sup>l</sup>da-ri-*ía*-a-muš  
 20 lugal e<sup>ki</sup> lugal kur-kur

**Remarque :**

Pour l'attribution probable de ce texte aux archives de Re'i-alpi voir WAERZEGGERS 2010a : 786.

<sup>(1-8)</sup>(Concernant) le service de corvée (*urāšu*) pour le halage des bateaux au quai, du transport des *upiyāta* de la ville de Suse, depuis le 1<sup>er</sup> *simānu* de l'an 32 jusqu'à la fin du mois d'*aiāru* (ii) de l'an 33, pour toute la part de 1/5<sup>e</sup> (dues) par Nabu-kašir, fils de Nabu-balassu-iqbi, descendant de ŠÁ-DIŠ-LUH, ainsi que le compte du domaine d'arc de l'an 32 : <sup>(8-11)</sup>Mušallim-Marduk, fils d'Iddin-Nabu, descendant d'Iliya, les a reçus selon l'ordre d'Iddin-Nabu, le *gugallu* de Borsippa, fils de Remut, descendant d'Arad-Ea.

<sup>(13-16)</sup>Les témoins : Labaši, fils d'Arad-Bel, descendant d'Ea-bel-ili ; Remut-Bel, fils de Nabu-re'ušunu, descendant de Rešaia ; Itti-Nabu-balaṭu, fils d'Ezida-šum-ukin, descendant d'Iliya.

<sup>(17)</sup>Le scribe : Mušallim-Marduk, fils d'Iddin-Nabu, descendant d'Iliya.

<sup>(18-20)</sup>Borsippa, le 21 *šabātu* (xi) de l'an 33 de Darius (1<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

**VS 6, 194**

Inventaire : VAT 4983  
 Date babylonienne : 18/[-]/Xerxès 2  
 Année julienne : 484-483  
 Lieu : Suse  
 Archive : Ilišu-abušu  
 Bibliographie : SAN NICOLO & UNGNAD 1935 : 873 (commentaire) ; WAERZEGGERS 2010a : 786, 808 n. 115.

[x x x ma]-na kù-babbar [x x 10] ma-na [...  
 2 [pap x gú-un] kù-babbar *ina lib-bi* [1] gun 50 m[a-na...  
 [lgi]-a igi en 10 ma-na kù-babbar šá *qé-me* e-x[-x-x]  
 4 šá <sup>l</sup>lib-luṭ šeš šá <sup>ld</sup>im-dù *ina šu*<sup>ll</sup> [x x x x]  
 -----  
*ri-hi* 1 gun 50 ma-na kù-babbar *ina lib-bi* [20] m[a-na]  
 6 <sup>l</sup>gi-a *ina šu*<sup>ll</sup> <sup>l</sup>šeš-meš-*ma-a bar-síp*<sup>lki</sup> [...  
 šá *ka-si-ia* 2-1/2 ma-na šá <sup>gšš</sup>ban šá <sup>l</sup>gu-[*za-nu* (?)]  
 8 3 ma-na <sup>l</sup>en-šú-nu 3 ma-na <sup>l</sup>haš-da-a- [...  
 5 ma-na <sup>l</sup>ki-i-<sup>d</sup>en a-di 1 ma-na šá <sup>ld</sup>en- [...  
 10 5-1/2 ma-na <sup>ld</sup>en-din-su 1-1/3 ma-na 1 gín šá [...  
 [x x x x x] šá *ina šu*<sup>ll</sup> <sup>l</sup>šeš-meš-m[u...  
 12 2 ma-na 10 gín a [x] 1 ma-na [x šá] <sup>lú</sup>si-p[*ir*...  
 14-1/3 ma-na <sup>ld</sup>en-a-su-ú-a *ina é-lgi-[a]*



14 ½ ma-na 6 gín <sup>1</sup>da-a-nu-a-<sup>1</sup>ha-x<sup>1</sup> 4 ma-na <sup>1</sup>eri-ba-a<sup>1</sup>  
10 ma-na <sup>1</sup>na-pi-nu ina šu<sup>11</sup> <sup>1d</sup>en-a-su-ú-a  
16 4-1/3 ma-na <sup>1d</sup>30-ana-é-šú ina šu<sup>11</sup> <sup>1</sup>šeš-[meš-ma-a]  
5 ma-na 14 gín <sup>1</sup>gi-a 2 ma-na 2 gín <sup>1</sup>haš-da-[a]  
18 2-ta ká-meš pap 1 gun 23 ma-na  
[šá] <sup>1d</sup>en-a-su-ú-a u <sup>1</sup>gi-a ina <sup>uru</sup>šu-šá-[an]  
20 [.....] 1/3 ma-na 7 gín 4-tú ina ši-i-[me<sup>2</sup>]  
-----  
[<sup>iti</sup>x u<sub>4</sub>] 18-kam mu 2-kam nì-ka, ep-[šú]

7

Remarque :

l. 3 : Ce texte pourrait être en lien avec le texte OECT 12, 125 qui met également en scène Šullumaia et Ahhemaia. Un dénommé Libluṭ est mis en relation avec le versement d'argent pour de la farine de qualité hirgalû (l. 19). C'est peut être ce terme qu'il faut restituer à la fin de la ligne 3 : *qé-me hi<sup>1</sup>-[ir-ga-lu]*.

<sup>(1-4)</sup> [... x mi]nes d'argent [...] 10 mines [...]. [Total x] talents, sur lesquels Šullumaia a reçu 1 talent et 50 mines, plus 10 mines d'argent de la farine [...] de Libluṭ, frère d'Adad-ibni, des mains de Šullumaia.

<sup>(5)</sup> Reste 1 talent et 50 mines d'argent.

<sup>(5-7)</sup> Sur lesquels 20 [mines] de Šullumaia des mains d'Ahhemaia, dans Borsippa [...] de plantes-kasiya ;

<sup>(7)</sup> 2 mines et 30 sicles du domaine d'arc de Gu[zanu] ;

<sup>(8)</sup> 3 mines (de) Belšunu ; 3 mines (de) Hašadaia ;

<sup>(9)</sup> 5 mines (de) Ki-Bel, plus 1 mine de Bel-[...] ;

<sup>(10)</sup> 5 mines ½ (de) Bel-bullissu ; 1 mines et 21 sicles de [NP] ;

<sup>(11)</sup> [x mines de NP] qui sont aux mains d'Ahhem[ai]a ;

<sup>(12)</sup> 2 mines et 10 sicles [...] ; 1 mine [x] du *sep[īru]* ;

<sup>(13)</sup> 14 mines et 20 sicles (de) Bel-asua dans la « maison » de Šullumaia ;

<sup>(14)</sup> 36 mines (de) Danua-ha-[...] ; 4 mines (d') Eriḅa ;

<sup>(15)</sup> 10 mines (de) Napinu dans les mains de Bel-asua ;

<sup>(16)</sup> 4 mines et 20 sicles de Sin-ana-bitišu dans les mains d'Ahhemaia ;

<sup>(17)</sup> 5 mines et 14 sicles (de) Šullumaia ; 2 mines 2 sicles (de) Hašdaia ;

<sup>(18-19)</sup> Deuxième rubrique / Total : 1 talent et 23 mines [de] Bel-asua et Šullumaia dans Suse.

<sup>(20)</sup> [.....] 27 sicles 1/4 pour les achats.

<sup>(21)</sup> [Le NM], jour 18 de l'an 2, les comptes ont été faits.

**VS 6, 302**

Inventaire : VAT 4555

Ville : (Borsippa)

Archive : Tattannu

Édition : SAN NICOLA & UNGNAD 1935 : n°898 (traduction)

Bibliographie : JURSA 2005a : 96 n.696

18 ta <sup>8i3</sup>ban ú-šu-uz-za-a-a-i-tu<sub>4</sub>  
 2 ha-aṭ-ri šá <sup>lú1</sup>ki-ir-ka-a-a šá'-di-di-e šá  
 ka-a-ri šá šu<sup>11</sup> e-dar-ni-i'-<sup>d</sup>en <sup>lú</sup>gal x[...  
 4 [e-dar]-[ni<sup>1</sup>-i'-<sup>d</sup>en a-na šá-da-da šá 2-ta giš [má]  
 [šá ul-tu i<sub>7</sub>] ka-ba-ri a-di kur<sup>1</sup> šu-šá-an-a  
 6 [.....] <sup>ld</sup>ba-ga-a'-sa-ru-[ú]  
 [.....] [x x] [...

Remarque :

l. 3 : Edarni'-Bel pourrait être le père d'un serviteur de Tattannu II (Artaxerxès Ier 7-35) (Voir Jursa 2005a : 96 n.696).

<sup>(1-4)</sup>(Au sujet de) 18 arcs établis [...] *hatru* des Kirkéens (pour) le halage de [bateau du] quai qui sont aux mains d'Edarni'-Bel, le chef de [...] : <sup>(4-5)</sup>[Edar]ni'-Bel pour le halage de deux [bateaux] (pour voguer) [depuis le canal] Kabar jusqu'à Suse [...] <sup>(6)</sup>[...] de Baga'ašaru <sup>(7-8)</sup>[...]

**VS 6, 307**

Inventaire : VAT 4977  
 Date babylonienne : (Fin Darius I<sup>er</sup> –début Xerxès)  
 Lieu : (Borsippa)  
 Archive : Ilšu-abušu  
 Édition : SAN NICOLO & UNGNAD 1935 : n°856 (traduction).

kù-babbar šá ina igi <sup>ld</sup>nà-it-tan-nu  
 2 a <sup>l</sup>la-a-ba-ši  
 1-1/2 ma-na kù-babbar ta kù-babbar  
 4 šá <sup>lú</sup>qí-i-pu en 1 ma-na  
 šá ina šu<sup>11</sup> <sup>ld</sup>nà-din-su a <sup>ld</sup>en-dù  
 6 [o] gín a-na mi-ik-[si]  
 -----  
 [kù-babba]r šá ina igi <sup>l</sup>šeš-meš-ma-a  
 8 1 ma-na 6-40 gín ta kù-babbar  
 šá <sup>lú</sup>qí-i-pu  
 10 1/3 ma-na 1 gín 2-ú ká ta ilimmu  
 7 gín šá 1 <sup>dug</sup>kan-du geštin  
 12 <sup>l</sup>us-pa-mi-iš  
 1 ma-na šá še-giš-ì  
 14 [1/2<sup>2</sup>] gín <sup>lú</sup>gal šib-tú šá <sup>l</sup>uš-tan-nu]  
 pap 2-1/2 ma-na 5 gín bit-qa [x]  
 16 ina lib-bi 1 ma-na kù-babbar ši-[me]  
 2 gín a-na te-lit-tu<sub>4</sub>

18 *re-hi 1-1/2 ma-na 3 gín*  
*bit-qa ina igi-šú*

Remarque :

l. 12 : Le personnage d'un nom d'Uspamiš se retrouve également dans le texte Amherst 258 : 5 sous la forme Aspamiššu (cf. DANDAMAEV 1992 : 139 et TAVERNIER 2007 :120).

l.14 : Pour le titre de *rab šibtī* voir CAD Š : 167.

<sup>(1-6)</sup>Argent à disposition de Nabu-ittannu fils de Labaši :

- 1 mine et 30 sicles depuis l'argent du *qīpu*, y compris 1 mine qui est dans les mains de Nabu-bullissu, fils de Bel-ibni,
- [x] sicle pour le péage.

<sup>(7-14)</sup>Argent à la disposition de Ahhemaia :

- 1 mine et x (?) sicles depuis l'argent du *qīpu*,
- 21 sicles 2/3 depuis *idem*,
- 7 sicles pour une jarre-*kandu* de vin (pour) Aspamiššu,
- 1 mine d'huile,
- ½ sicles pour le chef de la taxe portant sur les troupeaux d'Uštanu.

<sup>(15-19)</sup>Total : 2 mines et 35 sicles

Dessus : 1 mine d'achat, 2 sicles pour les dépenses.

Reste : 1 mine et 33 sicles à sa disposition.

**VS 6, 309**

Inventaire : VAT 4981

Date babylonienne : (Fin Darius I<sup>er</sup> – début Xerxès)

Lieu : (Borsippa)

Archive : Ilšū-abušū

Bibliographie : SAN NICOLO & UNGNAD 1935 : n°900 (commentaires).

8-1/2 gín kù-babbar 1 *kan-du* geštin *a-na*  
2 <sup>1</sup>ú-<sup>1</sup>pa<sup>1</sup>-<sup>1</sup>ri-<sup>e</sup> <sup>1</sup>ú<sup>1</sup>di-ku<sub>5</sub>  
1/3 ma-na 2-1/2 gín *a-na* 0,0.3.0 geštin [ù x x]  
4 <sup>iti</sup>gu<sub>4</sub> u<sub>4</sub> 6-kam<sup>1</sup> <sup>id</sup>en-*a-su-ú-a*  
a <sup>1</sup>ka<sub>5</sub>-a <sup>iti</sup>kin u<sub>4</sub> 3-kam  
6 2 gín kù-babbar ní<sup>g</sup>-ba *a-na pa-ni* <sup>id</sup>en-*a-su-ú-a*  
[x] gín *a-na* <sup>1</sup>ú<sup>1</sup> <sup>1</sup>má-<sup>1</sup>lah<sub>4</sub> <sup>iti</sup>du<sub>6</sub> [u<sub>4</sub> x-kam]  
8 [x] gín *a-na* [a-<sup>1</sup>su<sup>1</sup>]-<sup>1</sup>pi-<sup>1</sup>a-<sup>1</sup>ta <sup>1</sup>gi-<sup>1</sup>a  
[...] 4-tú 1 udu-nita 5 gín kù-babbar [x]-[...]  
10 [...] -ra-tu [x] <sup>1</sup>ú<sup>1</sup>kin-[<sup>1</sup>gi<sub>4</sub>-a] (?)  
[0,1.4] *qé-me* 0,1.4 še-bar [x x x]  
12 [...] [2]-1/2 gín šá [I.....]

- [.....]
- 14 [a-na] kù-babbar ab-ku-nu šá a-na ugu x  
[.....]-ri ib a-na 1 lú
- 
- 16 5-1/2 ma-na 2-1/2 gín kù-babbar
- 
- 4 udu-nítá 4 dan-nu 1 gur 3.2.0 qé-me
- 18 1 gur 3.2.0 še-bar a-na <sup>lú</sup>di-ku<sub>5</sub>-meš
- 
- ina lib-bi 1 udu-nítá 1 dan-nu kaš sag
- 20 0,1.4 qé-me 0,1.4 še-bar ù  
2/3 ma-na kù-babbar <sup>l</sup>šeš-ma-a a <sup>ld</sup>nà-ri-man-ni
- 22 1 udu-nita 1 dan-nu kaš sag 0.0.5 qé-me 0.0.5 še-bar  
57 gín kù-babbar <sup>ld</sup>nà-it-tan-nu a <sup>l</sup>la-ba-ši
- 24 [2]1-1/3 ma-na 1 gín kù-babbar en [1/3 ma]1-na <sup>ld</sup>en-a-su-ú-a  
[x] 1 dan-nu kaš sag <sup>ld</sup>nà-din-su
- 26 2/3 ma-na 7 gín kù-babbar <sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>nà  
an-na-a šá eṭ-[ru]-u'
- Tr. [...]-<sup>d</sup>nà <sup>lú</sup>mi-sir-a-a  
[.....]

Remarque :

l. 8 : le terme *ašuppāta* est d'origine araméenne et désigne une certaine qualité de laine. On le trouve également écrit *šuppāta* (AHw III : 1112).

<sup>(1-2)</sup>8 sicles ½ d'argent et 1 jarre-*kandu* de vin pour Upare, le juge.

<sup>(3-5)</sup>22 sicles ½ pour 108 litres de vin, le 3 du mois *aiāru* (ii) pour Bel-asua, fils de Šellibi.

<sup>(6)</sup>Le 3 *ulūlu* (vi), 2 sicles d'argent en cadeau à la disposition de Bel-asua.

<sup>(7)</sup>[x] sicles pour un batelier au mois de *tašrītu* (vii) [...]

<sup>(8)</sup>[x] sicles pour des *ašuppāta* de Šullumaia ;

<sup>(9)</sup>[...] 1 mouton et 5 sicles [...]

<sup>(10)</sup>[NP], le messager

<sup>(11)</sup>[60 litres] de farine et 60 litres d'orge [...]

<sup>(12)</sup>[.....] 2 sicles ½ [...]

<sup>(13-15)</sup> [peu de signes lisibles]

<sup>(16)</sup>5 mines, 32 sicles 1/2 d'argent

<sup>(17-18)</sup>4 moutons, 4 jarres-*dannu*, 300 litres de farine et 300 litres d'orge pour les juges.

<sup>(19-21)</sup>1à-dessus : un mouton, une jarre-*dannu* de bière de première qualité, 60 litres de farine et 60 litres d'orge et 40 sicles d'argent pour Ahumaia, fils de Nabu-rimanni.

(22-24) Un mouton, une jarre-dannu de bière de première qualité, 30 litres de farine et 30 litres d'orge et 57 sicles d'argent plus 20 sicles de Bel-asua.

(25) Une jarre-dannu de bière de première qualité pour Nabu-bullissu

(26) 47 sicles d'argent pour Iddin-Nabu.

### WAERZEGGERS 2001 : n°83

Inventaire :	BM 74606
Date babylonienne :	2/xii/Darius I <sup>er</sup> 12
Année julienne :	509
Lieu :	Sippar
Archive :	Şahit-gine
Édition :	Bertin 2249 (copie). WAERZEGGERS 2001 (vol. 2) : 108-110 (Transcription et traduction).
Bibliographie :	VAN DRIEL 2002 : 247.

- 1 3]l-me 80 gur zú-lum-ma šá<sup>ld</sup>amar-utu-re-man-ni a-šú šá  
2 <sup>ld</sup>en-din-iṭ a<sup>l-lú</sup>i-sur-gi-na ina muh-hi ḫr-<sup>d</sup>bu-ne-ne  
a-šú šá<sup>li</sup>-<sup>d</sup>amar-utu a<sup>ld</sup>da-<sup>d</sup>amar-utu ḫr-ia a-šú šá  
4 <sup>ld</sup>za-ba<sub>4</sub>-ba<sub>4</sub>-šeš-mu a<sup>ld</sup>da-<sup>d</sup>amar-utu<sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>en a-šú šá<sup>ld</sup>utu-din-iṭ  
a<sup>ld</sup>da-<sup>d</sup>amar-utu ina<sup>iti</sup>apin zú-lum-ma a<sub>4</sub>  
6 3-me 80 gur ina ma-ši-hu šá 1 pi ina ha-ša-ri ina muh-hi  
1+en rit-tu<sub>4</sub> i-na-di-in-nu-ú 1+en pu-ut 2-i  
8 [na]-šu-ú šá qer-bi iṭ-ṭir ḫr-<sup>d</sup>bu-ne-ne  
ḫr-ía u<sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>en ina<sup>d</sup>en u<sup>d</sup>nà<sup>ld</sup>da-ri-ia-muš  
10 lugal e<sup>ki</sup> u kur-kur-meš a-na<sup>ld</sup>amar-utu-re-man-ni  
[it]ṭ-te-mu-ú ki-i a-di-i ina<sup>iti</sup>apin [zú]-[lum]-[ma] a<sub>4</sub>  
12 3-me 80 gur ina zimbir<sup>ki</sup> ni-in-na-[am-din]  
kù-babbar {šá} babbar-ú šá pa-se-ed šá a-na muh-hi [x x]  
14 u<sup>lú</sup>gán-dù-meš a-na<sup>l</sup>ba-la-ṭu si-na  
<sup>lú</sup>mu-kin-nu<sup>l</sup>ba-šá-<sup>d</sup>amar-utu a-šú šá<sup>le</sup>tel-pi-<sup>d</sup>utu [a] [<sup>lú</sup>sanga sip-par<sup>ki</sup>]  
16 <sup>ld</sup>nà-[šeš-meš]-[gi] a-šú šá<sup>l</sup>kar-<sup>d</sup>amar-utu a<sup>lú</sup>sanga-<sup>d</sup>innin tin-ṭir<sup>[ki]</sup>  
<sup>ld</sup>[amar-utu]-[mu]ṭ-dù a-šú šá<sup>ld</sup>nà-numun-ba-šá a<sup>l</sup>pa-še<sup>ki</sup>  
18 [ṭ<sup>d</sup>en-mu] a-šú šá<sup>l</sup>mu-ra-nu a<sup>lú</sup>sanga-<sup>d</sup>utu  
<sup>ld</sup>nà-mu-gar-un a-šú šá<sup>ld</sup>nà-mu-mu a<sup>l</sup>din<sup>ld</sup>amar-utu-gin-a  
20 [a-šú šá<sup>ld</sup>en]-din-iṭ a<sup>lú</sup>sanga-<sup>d</sup>innin tin-tir<sup>ki</sup>  
<sup>ld</sup>utu-mu a-šú šá<sup>ld</sup>nà-ka-šir a<sup>l-lú</sup>sanga-sip-par<sup>ki</sup>  
22 <sup>l</sup>ú-bal-liṭ-su-<sup>d</sup>gu-la a-šú šá<sup>l</sup>šeš-meš-mu-<sup>d</sup>amar-utu  
a<sup>l-lú</sup>sanga-<sup>d</sup>innin tin-tir<sup>ki</sup> <sup>ld</sup>utu-su a-šú šá<sup>ld</sup>en-ba-šá  
24 a<sup>l</sup>pa-še<sup>ki</sup> <sup>l</sup>šad-din-nu a-šú šá<sup>ld</sup>nà-mu-mu a<sup>l</sup>zalág-<sup>d</sup>30  
<sup>l</sup>re-mut-<sup>d</sup>en a-šú šá<sup>l</sup>kur-ban-ni-<sup>d</sup>amar-utu a<sup>ld</sup>en-e-ṭir  
26 <sup>ld</sup>nà-ik-šur a-šú šá<sup>l</sup>ba-šá-a a<sup>l</sup>sipa-<anše>-kur-ra<sup>ld</sup>en-re-man-ni

a-šú šá<sup>l</sup>mu-šeb-ši-<sup>d</sup>amar-utu a<sup>l-lú</sup>sanga-<sup>d</sup>utu  
 28 <sup>lú</sup>umbisag<sup>l</sup>šu-zu-bu a-šú šá<sup>l</sup>dza-ba<sub>4</sub>-ba<sub>4</sub>-šeš-mu  
 a<sup>l</sup>da-<sup>d</sup>amar-utu zimbir<sup>ki</sup> itti<sup>v</sup>še u<sub>4</sub> 2-kam  
 30 mu 12-kam <sup>l</sup>da-ri-ia-muš  
 lugal e<sup>ki</sup> u kur-kur-meš

<sup>(1-5)</sup>68 400 litres de dattes appartenant à Marduk-remanni, fils de Bel-uballiṭ, descendant de Šahit-gine, sont à la charge d'Arad-Bunene, fils de Na'id-Marduk, descendant d'Ile'i-Marduk, d'Ardiya, fils de Zababa-iddin, descendant d'Ile'i-Marduk, (et) d'Iddin-Bel, fils de Šamaš-uballiṭ, descendant d'Ile'i-Marduk. <sup>(5-6)</sup>Au mois d'*arahasamnu* (viii), ils donneront les 68 400 litres de dattes en une seule fois selon la mesure de 1 pi dans l'entrepôt. <sup>(7-8)</sup>L'un pour l'autre est garant que le plus proche paiera. <sup>(8-11)</sup>Arad-Bunenne, Ardiya et Iddin-Bel ont juré ainsi devant Marduk-remanni par Bēl, Nabû et Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays : <sup>(11-12)</sup>« Nous donnerons les 68 400 litres de dattes à Sippar au mois d'*arahasamnu* (viii) ». <sup>(13-14)</sup>L'argent blanc du *pas'adu* pour le compte de [...] et des *Rab-banê* a été donné à Balaṭu.

<sup>(15-27)</sup>Les témoins : Iqiša-Marduk, fils d'Etel-pi-Šamaš, descendant de [Šangu-Šamaš] ; Nabu-ahhe-Šullim, fils de Mušezib-Marduk, descendant de Šangu-Ištar de Babylone ; Marduk-šum-ibni, fils de Nabu-zer-iqišaia, descendant d'Isinnaia ; Bel-iddin, fils de Muranu, descendant de Šangu-Šamaš ; Nabu-šum-iškun, fils de Nabu-šum-iddin, descendant de Balaṭu ; Nabu-mukin-apli, fils de Bel-uabliṭ, descendant de Šangu-Ištar de Babylone ; Šamaš-iddin, fils de Nabu-kašir, descendant de Šangu-Šamaš ; Uballissu-Gula, fils d'Ahhe-iddin-Marduk, descendant de Šangu-Ištar de Babylone ; Šamaš-eriba, fils de Bel-iqišaia, descendant d'Isinnaia ; Šaddinnu, fils de Nabu-šum-iddin, descendant de Nur-Sin ; Remut-Bel, fils de Kurbanni-Marduk, descendant de Bel-eṭiru ; Nabu-ikšur, fils d'Iqiša, descendant de Re'i-sise ; Bel-remanni, fils de Mušebši-Marduk, descendant de Šangu-Šamaš.

<sup>(28-29)</sup>Le scribe : Šuzubu, fils de Zababa-ah-iddin, descendant d'Ile'i-Marduk.

<sup>(29-31)</sup>Sippar, le 2 *addaru* (xii) de l'an 12 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays.

#### WAERZEGGERS 2001 : n°99

Inventaire : BM 63806  
 Date babylonienne : [-]/[-]/Darius 17  
 Année julienne : 505-504  
 Lieu : Suse  
 Archive : Šahit-gine  
 Édition : Bertin 3077 (copie). WAERZEGGERS 2001 (VOL. 2) : 130-131 (transcription et commentaire).  
 Bibliographie : WAERZEGGERS 2010a : 782, 799 n. 86-87, 808 n. 113.

2/3 ma-na 1 gín kù-babbar šá ina 1 gín bit-qa nu-uh-hu-tu  
 2 šá<sup>l</sup>damar-utu-re-man-ni dumu šá<sup>l</sup>den-din-iṭ  
 dumu <sup>lú</sup>sur-gi-né-e i-na muh-hi  
 4 <sup>l</sup>nà-ṭka-šir<sup>l</sup> dumu šá<sup>l</sup>dub-numun dumu <sup>lú</sup>sanga-<sup>d</sup>utu

- ù<sup>1</sup>ʃìl-na-<sup>d</sup>nà dumu-šú i-na<sup>iti</sup>še
- 6 kù-babbar 2/3 ma-na 1 gín ina sag-du-šú  
i-nam-din 1+en pu-ut 2-i na-šu-ú
- 8 šá qé-reb kù-babbar 2/3 ma-na 1 gín šá ina 1 gín bit-qa  
nu-uh-hu-tu iṭ-ṭi-ir
- 10 <sup>lú</sup>mu-ʃkinl-[nu<sup>1</sup>x-x] ʃá<sup>1</sup>ʃ<sup>d</sup>nà/enl-[x-x]  
dumu<sup>1d</sup>[be]-dù-eš-dingir<sup>1d</sup>amar-utu-en-zi-meš
- 12 dumu [šá<sup>1</sup>ki]-ʃ<sup>d</sup>enl-lum-mir dumu<sup>lú</sup>sanga-<sup>d</sup>utu  
ʃ<sup>d</sup>en-dinl-iṭ dumu šá<sup>1d</sup>nà-kar-zi-meš dumu {a} <sup>lú</sup>[x x]
- 14 ʃ[ki]-<sup>d</sup>nà-din dumu šá<sup>1</sup>za-ki-ru dumu<sup>1d</sup>ʃ0l-dingir  
ʃ<sup>1</sup>ba-su-ru dumu šá<sup>1d</sup>en-ba-šá dumu<sup>lú</sup>pa-še<sup>ki</sup>
- 16 ʃ<sup>1</sup>ni-ri-ru<sup>?</sup> dumu šá<sup>1</sup>šì-na-<sup>d</sup>nà dumu ʃ<sup>1</sup>e-gì-bi  
<sup>1d</sup>ká-kam dumu šá<sup>1d</sup>u-gur-mu dumu<sup>lú</sup>muhaldim
- 18 ʃ<sup>1</sup>tab-né-e-a dumu šá<sup>1</sup>ba-šá-<sup>d</sup>amar-utu dumu<sup>lú</sup>sanga-<sup>d</sup>utu  
ʃ<sup>d</sup>nà-enl-šú-nu dub-sar dumu ʃ<sup>1</sup>šá<sup>1</sup>ʃ<sup>1</sup>ʃ<sup>d</sup>en/<sup>d</sup>nàl
- 20 uru<sup>e</sup>[rin<sup>ki</sup>] ʃ<sup>1</sup>iti<sup>1</sup> [x u<sub>4</sub> x]-ʃ<sup>1</sup>kam  
mu 17-kam [ʃ<sup>1</sup>da-ri-ia-muš]
- 22 lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur

<sup>(1-5)</sup>41 sicles d'argent à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité courante appartenant à Marduk-remanni, fils de Bel-uballiṭ, descendant de Šahit-gine, sont à la charge de Nabu-kašir, fils de Šapik-zeri, descendant de Šangu-Šamaš, et d'Iddina-Nabu, son fils. <sup>(6-7)</sup>Au mois d'*addaru* (xii), ils donneront les 41 sicles d'argent dans leur capital. <sup>(7-9)</sup>L'un pour l'autre est garant que le plus proche paiera les 41 sicles d'argent à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité courante.

<sup>(10-18)</sup>Les témoins : [PN], fils de Nabu/Bel-[...], descendant d'Ea-eppeš-ili ; Marduk-bel-napšati, fils d'[Itti]-Bel-lummir, descendant de Šangu-Šamaš ; Bel-uballiṭ, fils de Nabu-eṭir-napšati, descendant de [NP] ; [Itti]-Nabu-balaṭu, fils de Zakir, descendant de Sin-ili ; Basuru, fils de Bel-iqišaia, descendant d'Isinnaia ; Ni-ri-x, fils d'Iddin-Nabu, descendant d'Egibi ; Babu-ereš, fils de Nergal-iddin, descendant de Nuhatimmu ; Tabnea, fils d'Iqiša-Marduk, descendant de Šangu-Šamaš.

<sup>(19)</sup>Le scribe : Nabu-belšunu, fils d'Arad-ʃBel/Nabu.

<sup>(20-22)</sup>Suse, le [x NM] de l'an 17 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

#### WAERZEGGERS 2001 : n°115

Inventaire :	BM 79644
Date babylonienne :	22/xii/Darius 24
Année julienne :	497
Lieu :	Suse
Archive :	Šahit-gine
Édition :	WAERZEGGERS 2001 (vol. 2) : 150-151.
Bibliographie :	WAERZEGGERS 2010a : 782, 808 n. 115.

- [1]-1/2 ma-na kù-babbar babbar-ú nu-uh-[hu-tu]
- 2 [šá] ina 1 gín bit-qa šá 'la-[ba-ši]  
[a]-šú šá 'ba-si-ia u 'mu-<sup>d</sup>en
- 4 [a-šú] šá 'ki-<sup>d</sup>en-im-<mir> 'nà-ú-tir-ri  
<sup>[lú]</sup>qal-la šá 'd<sup>amar</sup>-utu-mu-mu
- 6 [ina] muh-hi 'd<sup>amar</sup>-utu-re-man-ni  
[a-šú šá] 'd<sup>en</sup>-din-iṭ a 'lú<sup>1</sup>-sur-gi-né-e
- 8 [ina] 'iti<sup>bár</sup> kù-babbar-a' 1-1/2 ma-na babbar-ú  
[šá] ina 1 gín bit-qa nu-uh-hu-tu
- 10 ina sag-du-šú ina e<sup>ki</sup> i-[nam-din]  
na<sub>4</sub> kišib 'd<sup>amar</sup>-utu-re-{re}-man-ni
- 12 'lú<sup>mu</sup>-kin-nu 'd<sup>en</sup>-it-tan-nu  
a-šú šá 'ba-šá-a [a x x] x
- 14 'lú<sup>1</sup>ša-ši-ru [a-šú šá 'lú<sup>d</sup>utu-a-mu  
[a 'lú]mu<sup>2</sup>-še<sup>2</sup>-zib 'lú<sup>1</sup>ir-ia a-šú
- 16 [šá 'lú]d<sup>en</sup>-nigin-ir a 'lú<sup>dam</sup>-qa  
<sup>[lú]</sup>ba-si-ia a-šú šá 'pa-da-a
- 18 'lú<sup>umbisag</sup> 'nà-kád a-šú šá 'nà-mu-gar-un  
<sup>uru</sup>šu-šá-an 'iti<sup>še</sup> u<sub>4</sub> 22-kam
- 20 mu 24-kam 'da-ri-ia-muš  
lugal e<sup>ki</sup> u kur-kur

<sup>(1-7)</sup>90 sicles d'argent blanc de qualité courante à 1/8<sup>e</sup> d'impureté appartenant à Labaši, fils de Basiya, et à Iddin-Bel, fils d'Itti-Bel-immir, et à Nabu-utirri, le serviteur de Marduk-šum-iddin, sont à la charge de Marduk-remanni, fils de Bel-uballiṭ, descendant de Šahit-gine. <sup>(8-10)</sup>Au mois de *nisanu* (i), il donnera les 90 sicles d'argent blanc à 1/8<sup>e</sup> d'impureté dans son intégralité à Babylone.

<sup>(12-17)</sup>Les témoins : Bel-ittannu, fils d'Iqišaia, [descendant de NP] ; Šaširu, fils de Šamaš-apla-iddin, descendant de Mušeziḫ ; Ardiya, fils de Bel-upahhir, descendant de Damqa ; Basiya, fils de Pada.

<sup>(18)</sup>Le scribe : Nabu-kašir, fils de Nabu-šum-iškun.

<sup>(19-21)</sup>Suse, le 22 *addaru* (xii) de l'an 24 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

<sup>(11)</sup>Sceau de Marduk-remanni.

#### WAERZEGGERS 2001 : n°121

- Inventaire : BM 64276 + BM 67174  
Date babylonienne : 8/v/Darius Ier 25  
Année julienne : 497  
Lieu de rédaction : Babylone  
Archive : Šahit-gine  
Édition : Waerzeggers 2001 (vol.2) : 158-159.



1 41-1/3 ma-na 1 kù-babbar babbar-ú šá ina 1 gín bit-qa nu-uh-hu-tú šá 1 la gín-nu 1  
 2 šá<sup>1d</sup> nà-na-1-din 1-šeš a-šú šá 1<sup>1d</sup> amar-utu 1-en-zi-meš dumu<sup>1ú</sup> sanga-dutu  
 ina muh-hi<sup>1d</sup> amar-utu-1-re 1-[man-ni a-šú šá] 1<sup>1d</sup> en 1-din-iṭ dumu<sup>1ú</sup> i-sur-gi-na  
 4 [ina]<sup>1iti</sup> kin kù-babbar 1-a<sub>4</sub> 1 [4-1/3 ma-na] babbar-ú šá ina 1 gín bit-qa  
 [nu-uh]-1-hu 1-tu šá la gín-1-nu 1 [i-nam]-din kù-babbar šá a-na  
 6 {erasure}  
 3 silà ninda-há 3 silà kaš-há uzu ha-la is-1-qu 1 [i-na]  
 8 é-edin-na é<sup>d</sup> gašan zimbir<sup>ki</sup> ta u<sub>4</sub> 1-1-kam 1 [a-di u<sub>4</sub> 1-kam šá<sup>1iti</sup> x]  
 1 háš lib-bi-meš is-qu<sup>1ú</sup> du<sub>8</sub>-ú-tu šá ká-gal-i šá [x x]  
 10 1 maš 1-ka-nu šá<sup>1d</sup> nà-na-din-šeš<sup>1ú</sup> tuk-ú šá-nam-ma ina muh-[hi]  
 1 ul 1 i-šal-laṭ a-di muh-hi<sup>1d</sup> nà-na-din-šeš kù-babbar a'  
 12 4-1/3 ma-na babbar-ú in-ni-{ši}-ṭi-ru  
 1<sup>1ú</sup> mu-kin-nu 1 šá<sup>d</sup> nà-šú-ú dumu šá<sup>1d</sup> nà-bul-[liṭ-su]  
 14 1<sup>1d</sup> nà 1-mu-gin dumu šá<sup>1d</sup> bu-ne-ne-ib-ni  
 1 [1<sup>1d</sup> en-bul-liṭ]-su dumu šá<sup>1d</sup> amar-utu-re-man-ni dumu<sup>1ú</sup> i-sur-gi-na  
 16 {erasure}  
 {erasure}  
 18 1<sup>1d</sup> nà 1-it-tan-nu dumu 1 kal-1-ba 1-[a] 1 dumu 1 zalág<sup>d</sup>-30<sup>2</sup>  
 (ligne non remplie)  
 20 1<sup>1d</sup> en-mu<sup>2</sup> 1 umbisag dumu šá 1 sè-na-a dumu 1 ši-gu-ú-a  
 1 tin-tir<sup>ki</sup> 1 iti 1 ne 1 u<sub>4</sub> 8-kam mu 25-kam  
 22 [1 da-ri-ia-muš] 1 lugal 1 tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur

<sup>(1-3)</sup>4 mines et 20 sicles d'argent blanc à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité courante sans estampillage appartenant à Nabu-nadin-[ahi, fils de] Marduk-bel-napšati, descendant de Šangu-Šamaš, sont à la charge de Marduk-re[manni, fils de] Bel-uballit, descendant de Šahit-gine. <sup>(4-5)</sup>[Au] mois d'*ulūlu* (v), il donnera les [4 mines et 20 sicles] d'argent à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité courante sans estampillage. <sup>(5-6)</sup>C'est l'argent qui a été donné pour [.....]. <sup>(7-10)</sup>Son service de trois litres de pains et trois litres de bière et une part de viande dans l'E-edinna, le temple de la Dame de Sippar depuis le 1<sup>er</sup> [jusqu'au X<sup>ème</sup> jour du mois de NM], son service de .. , le service de gardiennage de la Grand'Porte de [...], sont le gage de Nabu-nadin-ahi. <sup>(10-12)</sup>Un autre créancier n'aura pas de droit dessus jusqu'à ce que Nabu-nadin-ahi ait été remboursé de ses 4 mines et 20 sicles d'argent.

<sup>(13-19)</sup>Les témoins : Ša-Nabu-šu, fils Nabu-bullissu ; Nabu-šum-ukin, fils de Bunene-ibni ; Bel-bullissu, fils de Marduk-remanni, descendant de [Šahit-gine], [(...)], Nabu-ittannu, fils de Kalbaia, descendant de Nur-Sin<sup>?</sup>.

<sup>(20)</sup>Le scribe : Bel-iddin<sup>?</sup>, fils d'Iddinaia, descendant de Šigua.

<sup>(21-22)</sup>Babylone, le 8 *abu* (v) de l'an 25 de [Darius I<sup>er</sup>], roi de Babylone, roi des pays.

**WAERZEGGERS 2001 : n° 125**

Inventaire :	BM 74529
Date babylonienne :	15/xii/Darius Ier 25
Année julienne :	497
Lieu de rédaction :	Babylone
Archive :	Şahit-gine
Edition :	Waerzeggers 2001 (vol.2) : 166-168 ; ROTH 2007 : Text B.
Bibliographie	ROTH 2007.

- 16-5/6<sup>sic</sup> ma-na kù-babbar ku-um la ba-ta-qu rit-tu<sub>4</sub> ù 1 ma-na 2 gín kù-babbar  
2 šá ku-um 21 mi-ih-šu pap 17-1/3<sup>sic</sup> ma-na 2 gín šá ku-um la ba-ta-qu  
rit-tu<sub>4</sub> ù 21 mi-ih-šu šá ina ugu<sup>Id</sup> amar-utu-re-man-ni dumu-šú šá<sup>Id</sup> en-din-iṭ  
4 dumu<sup>lú</sup> sur-gi-né-e šak-nu ina lib-bi 2-1/3 ma-na 9 gín kù-babbar a-na ma-la  
zi-it-ti šá<sup>l</sup> ba-a'-il-te-ri-a-ha-at-ta dumu-šú šá<sup>Id</sup> enšada-a-a-lu  
6 šeš šá<sup>Id</sup> enšada-igi<sup>II</sup>-iá ù 1 ma-na kù-babbar ku-um šib-te-e-ti šá  
<sup>l</sup>ba-a'-il-te-ri-<sup>l</sup>a<sup>l</sup>-hat-tu<sub>4</sub> pap 3-1/3 ma-na ù 9 gín kù-babbar šá ku-um  
8 la ba-ta-qu rit-tu<sub>4</sub> ṭe-ri-ú-tu u šib-te-e-ti a-na  
ma-la ha-la šá<sup>l</sup> ba-a'-il-te-ri-a-ha-at-tu<sub>4</sub> dumu-šú šá<sup>Id</sup> enšada-a-a-lu  
10<sup>Id</sup> enšada-a-a-lu<sup>sic</sup> šeš šá<sup>l</sup> ba-a'-il-te-ri-a-ha-at-tu<sub>4</sub> ina šu<sup>II</sup> <sup>Id</sup> amar-utu-re-man-an-ni  
dumu-šú šá<sup>Id</sup> en-din-iṭ dumu<sup>lú</sup> sur-gi-né-e ma-hi-ir e-ṭir kù-babbar a'  
12 3-1/3 ma-na ù 9 gín<sup>Id</sup> enšada-igi<sup>II</sup>-iá<sup>l</sup> it-ti<sup>l</sup> ba-a'-il-te-ri-a-ha-at-tu<sub>4</sub>  
šeš-šú ú-šá-az-zi-iz-ma<sup>l</sup> a-na<sup>Id</sup> amar-utu-re-man-an-ni i-nam-din pu-ut  
14 uš<sub>4</sub> da-ba-bu di<sup>l</sup>-i-ni šá<sup>l</sup> ba-a'-il-te-ri-a-ha-at-tu<sub>4</sub> šeš-šú ana ugu ba-ta-qu  
ri-it-tu<sub>4</sub> ṭe-ru-tu<sub>4</sub> ù ši-ib-te-e-tu<sub>4</sub> <sup>Id</sup> enšada-igi<sup>II</sup>-iá šeš  
16 šá<sup>l</sup> ba-a'-il-te-ri-a-ha-at-ta na-ši a-ha-SU<sup>?</sup>-ti<sup>Id</sup> enšada-igi<sup>II</sup>-iá  
ana ugu ba-ta-qu ri-it-tu<sub>4</sub> ṭe-ru-ú-tu ù šib-te-e-ti  
18 <sup>l</sup>a-na ma-la zi-it-ti šá<sup>l</sup> ba<sup>l</sup>-a'-il-te-ri-a-ha-at-ta šeš-šú  
<sup>l</sup>it-ti<sup>l</sup> <sup>Id</sup> amar-utu-re-man<sup>l</sup>-ni<sup>l</sup> i-te-pu-uš e-lat šá-ṭa-ru mah-ru-ú  
20 šá 3 <sup>l</sup>x<sup>l</sup> <sup>l</sup>ma<sup>l</sup>-na kù-babbar šá ku-um la ba-ta-qu ri-it-tu<sub>4</sub> ṭe-ru-ú-tu  
ù <sup>l</sup>šib-te<sup>l</sup>-e-tu<sub>4</sub> šá a-na ma-la ha-la šá<sup>Id</sup> enšada-igi<sup>III</sup>-iá ina šu<sup>II</sup>  
22<sup>Id</sup> <sup>l</sup>amar-utu<sup>l</sup>-re-man-an<sup>l</sup>-ni<sup>l</sup> in-ni-iṭ-ru ù 8 gín kù-babbar šá ina šá-ṭa-ru  
<sup>l</sup>ma<sup>l</sup>-<sup>l</sup>ru<sup>l</sup>-ú i-te-tir-ú <sup>Id</sup> enšada-igi<sup>II</sup>-iá ba-ab-tu<sub>4</sub> 3-1/3 ma-na 9 gín  
24 kù-babbar ina šu<sup>II</sup> <sup>Id</sup> amar-utu-re-man-ni dumu-šú šá<sup>Id</sup> en-din-iṭ dumu šá<sup>lú</sup> sur-gi-né-e ma-hi-ir e-ṭir  
<sup>lú</sup>mu-kin<sub>7</sub> <sup>l</sup>li-ib-ba<sup>sic</sup>-ṭi dumu-šú šá<sup>l</sup> eri-ba<sup>d</sup> amar-utu dumu <sup>l</sup>ir<sup>d</sup> be <sup>l</sup>si<sup>l</sup>-na-a  
26 dumu-šú šá<sup>l</sup> ka<sup>l</sup>-šir dumu<sup>lú</sup> simug <sup>l</sup>ni-din-tu<sub>4</sub><sup>d</sup> en dumu-šú šá<sup>Id</sup> 30-dingir-šú dumu<sup>Id</sup> en-e-ṭè-ru  
<sup>l</sup>si-lim<sup>l</sup>-<sup>l</sup>d<sup>en</sup>?<sup>l</sup> dumu-šú šá<sup>l</sup> ba-ni-ia dumu <sup>l</sup>ši-gu-ú-a<sup>Id</sup> en-din-iṭ dumu-šú šá<sup>Id</sup> en-i-ri-ba  
28 dumu<sup>l</sup>e-gi-bi<sup>l</sup> ze-ri-iá dumu-šú šá<sup>l</sup> mu-[x]-<sup>l</sup>x<sup>l</sup>-mu-ki dumu<sup>Id</sup> kaskal-kur-i  
<sup>Id</sup> en-eri-ba dumu-šú <sup>l</sup>im-bi<sup>d</sup> 30 <sup>l</sup>bul<sup>l</sup>-<sup>l</sup>lu<sup>l</sup>-<sup>l</sup>ṭa<sup>l</sup>-a dumu-šú ša <sup>l</sup>re-e-mut<sup>d</sup> en  
30 dumu <sup>l</sup>zalág<sup>d</sup> šú<sup>Id</sup> nà-mu-gin dumu-šú šá<sup>Id</sup> <sup>l</sup>x<sup>l</sup>-sì-na dumu šá <sup>l</sup><šá>-na-kaš-ši-šú  
<sup>Id</sup> en-kar-ir dumu-<sup>l</sup>šú šá<sup>l</sup> <sup>l</sup>šil-la-a dumu <sup>l</sup>mu-[x x] <sup>l</sup>šá<sup>d</sup> en-at-ta dumu šá<sup>Id</sup> en-ka-šir

32 dumu <sup>lú</sup>ba<sup>hár</sup> <sup>l</sup>en-mu dumu-<sup>l</sup>šú šá <sup>l</sup>x x <sup>l</sup>dumu <sup>l</sup>da-bi-bi <sup>l</sup>mu-še-zib-<sup>d</sup>amar-utu  
dumu-šú šá <sup>l</sup>en-din-it <sup>l</sup>[x x x] <sup>l</sup>x <sup>l</sup>dumu-šú šá <sup>l</sup>nà-gin-mu dumu <sup>l</sup>šá-na :kaš-ši-šú  
34 <sup>l</sup>šá-<sup>d</sup>en-at-ta dumu šá <sup>l</sup>[si]-na-<sup>d</sup>nà dumu é-maš-<sup>d</sup>utu <sup>l</sup>en-sì-na dumu-šú šá <sup>l</sup>šil-la-a  
dumu <sup>l</sup>ba-bu-tu <sup>l</sup>gu-za-<sup>l</sup>nu dumu <sup>l</sup>šú šá <sup>l</sup>nà-mu-mu dumu <sup>lú</sup>ba<sup>hár</sup> <sup>l</sup>en-it-tan-nu  
36 dumu-šú šá <sup>l</sup>ni-din-tú <sup>l</sup>en-a-mu dumu-šú šá <sup>l</sup>šad-din-nu dumu <sup>l</sup>zalág-<sup>d</sup>30 <sup>l</sup>en-it-tan-nu  
dumu-šú šá <sup>l</sup>en-din-it <sup>l</sup>ni-din-tú dumu-šú šá <sup>l</sup>ir-<sup>d</sup>gu-la dumu <sup>l</sup>zalág-<sup>d</sup>30 <sup>l</sup>ni-din-tú  
38 dumu-šú šá <sup>l</sup>kal-ba-a <sup>l</sup>ha-ba-ru:šu dumu-šú šá <sup>l</sup>a-na-<sup>d</sup>nà-apin-eš <sup>l</sup>ú-bar dumu-šú šá  
<sup>l</sup>nà-šeš-meš-gi dumu <sup>lú</sup>ba<sup>hár</sup> <sup>l</sup>haš-da-a-a dumu šá <sup>l</sup>u-gur-din-it  
40 <sup>l</sup>u-gur-mu dumu šá <sup>l</sup>re-mut dumu <sup>lú</sup>sipa-anše-kur-ra <sup>lú</sup>umbisag <sup>l</sup>en-šeš-meš-mu  
dumu-šú šá <sup>l</sup>nà-lugal-<sup>2</sup>-ú-šur dumu <sup>lú</sup>é-maš-<sup>d</sup>utu tin-tir <sup>ki</sup>ittiše  
42 u, 15-kam mu 25-kam <sup>l</sup>da-ri-i'-muš lugal e <sup>ki</sup>u kur-kur-meš

<sup>(1-2)</sup>16 mines et 20 sicles d'argent qui correspondent au prix de la non-amputation de la main et 1 mine et 3 sicles d'argent qui correspondent au prix de 21 coups. <sup>(2-4)</sup>Total : 17 mines et 23 sicles qui correspondent au prix de la non-amputation de la main et aux 21 coups qui ont été imposés à Marduk-remanni, fils de Bel-uballiṭ, descendant de Šahit-gine.

<sup>(4-11)</sup>Là-dessus, 2 mines et 29 sicles d'argent, pour toute la part due à Ba'ilteri-ahatta, fils de Nusku-ayalu, frère d'Itti-Nusku-inaya, et 1 mine d'argent qui correspond au prix du bien volé de Ba'ilteri-ahatta. Total : 3 mines et 29 sicles qui correspondent au prix de la non-amputation, des coups et du bien volé, soit toute la part que Ba'ilteri-ahatta, fils de Nusku-aialu, frère de Nusku-inaya, a reçue des mains de Marduk-remanni. <sup>(11-13)</sup>Au sujet des 2 mines et 29 sicles d'argent, (Itti)-Nusku-inaya et son frère Ba'ilteri-ahatta ont fait établir (une quittance) et ils la donneront à Marduk-remanni.

<sup>(13-16)</sup>(Itti)-Nusku-inaya, frère de Ba'ilteri-ahatta, est garant qu'il n'y aura ni de plaintes ni de procès de Ba'ilteri-ahatta au sujet de la peine d'amputation, des coups et du bien volé. <sup>(16-19)</sup>(Itti)-Nusku-inaya a conclu un accord final au sujet de la peine d'amputation de la main et du bien volé, toute la part de son frère Ba'ilteri-ahatta, avec Marduk-remanni.

<sup>(19-23)</sup>Non compris : un document antérieur de 3 mines et 20 sicles d'argent qui correspondent au prix de la peine d'amputation de la main, des coups et du bien volé qui est toute la part qui a été payée à Itti-Nusku-inaya par Marduk-remanni et de 9 sicles d'argent d'un document antérieur qui ont été reçus en paiement. <sup>(23-</sup>

<sup>24)</sup>(Itti)-Nusku-inaya a reçu en paiement le montant dû de 3 mines et 20 sicles d'argent de la part de Marduk-remanni, fils de Bel-uballiṭ, descendant de Šahit-gine.

<sup>(25-40)</sup>Les témoins : Libluṭ, fils d'Eriba-Marduk, descendant d'Arad-Ea ; Iddinaia, fils de Kašir, descendant de Nappahu ; Nidinti-Bel, fils de Sin-ilišu, descendant de Bel-eṭeru ; Silim-Bel?, fils de Baniya, descendant de Šigua ; Bel-uballiṭ, fils de Bel-eriba, descendant d'Egibi ; Zeriya, fils de Mu-[x]-mu-ki, descendant de Baliḥu ; Bel-eriba, fils d'Imbi-Sin ; Bulluṭa, fils de Remut-Bel, descendant de Nur-Marduk ; Nabu-šum-ukin, fils de [x]-iddin, descendant de Ša-našišu ; Bel-eṭer, fils de Šillaia, descendant de Mu-{}... ; Ša-Bel-atta, fils de Bel-kašir, descendant de Pahharu ; Bel-iddin, fils de [NP], descendant de Dabibi ; Mušešib-Marduk, fils de Bel-uballiṭ ; [NP], fils de Nabu-mukin-šumi, descendant de Ša-našišu ; ša-Bel-atta, fils d'Iddin-Nabu, descendant de Šangu-Šamaš ; Bel-iddin, fils Šillaia, descendant de Babutu ; Guzanu, fils de Nabu-šum-iddin, descendant de Pahharu ; Bel-ittannu, fils de Nidintu ; Bel-apla-iddin, fils de Šaddinnu, descendant de Nur-Sin ; Bel-ittannu, fils de Bel-

uballiṭ ; Nidintu, fils d'Arad-Gula, descendant de Nur-Sin ; Nidintu, fils de Kalbaia ; Habaširu, fils d'Ana-Nabu-ereš ; Ubar, fils de Nabu-ahhe-šullim, descendant de Pahharu ; Hašdaia, fils de Nergal-uballiṭ ; Nergal-iddin, fils de Remutu, descendant de Re'i-sisi.

<sup>(40)</sup>Le scribe : Bel-ahhe-iddin, fils de Nabu-šar-ušur, descendant de Šangu-Šamaš.

<sup>(41-42)</sup>Babylone, le 15 *addaru* (xii) de l'an 25 de Darius (Ier), roi de Babylone et des pays.

**WAERZEGGERS 2001 : n° 126**

Inventaire : BM 64208  
 Date babylonienne : [-]/[-]/Darius Ier 25  
 Année julienne : 497  
 Lieu de rédaction : Babylone  
 Archive : Šahit-gine  
 Edition : Waerzeggers 2001 (vol.2) : 169 ; ROTH 2007 : Text C.  
 Bibliographie : ROTH 2007.

[2-1/3] ṛmaḷ-na kù-babbar-ú šá ina 1 gín bit-ṛqaḷ [nu-uh-hu-tu]  
 2 [šá<sup>1</sup>]ṛkiḷ-<sup>d</sup>enšada-igi-ia dumu šá<sup>1d</sup>nusku-a-a-[lu]  
 [ina] muh-hi<sup>1d</sup>amar-utu-re-e-man-ni dumu šá<sup>1</sup>ṛ<sup>d</sup>enḷ-[din-it]  
 4 a<sup>lu</sup>sur-gi-né-e ina<sup>iti</sup>bár ina sag-[du-šú]  
 i-na-ad-di-in kù-babbar a<sub>4</sub> 2-1/3 ma-na ṛaḷ-[na ku-um]  
 6 ba-ta-qa šá rit-tu<sub>4</sub> šá<sup>1d</sup>amar-utu-ṛreḷ-[e-man-ni]  
 a-na ma-la ha-la šá<sup>1</sup>ki-<sup>d</sup>enšadaḷ-[igi-ia]  
 8 kù-babbar šám e-e-nu šá šib-te-e-[ti šá]  
 [ḷ]ki-<sup>d</sup>enšada-igi-ia<sup>1</sup>ki-<sup>d</sup>enšada-ṛigiḷ-[ia]  
 10 [ina šu<sup>11</sup>] <sup>1d</sup>amar-utu-re-e-man-ni ṛeḷ-[ti-ir x]  
 [x x x x<sup>lu</sup>]di-ku<sub>5</sub>-meš a-na ṛmaḷ-[la ha-la šá]  
 12 [ḷki-<sup>d</sup>enšada]-igi-ia<sup>1d</sup>amar-utu-[re-e-man-ni]  
 [i-na-áš-šá]-am-ma a-na<sup>1</sup>[ki-<sup>d</sup>nusku-igi-ia]  
 14 [dumu šá<sup>1d</sup>enšada-a-a-lu i]-ṛnaḷ-ad-din  
 [ḷ<sup>lu</sup>mu-kin]-nu<sup>1d</sup>amar-utu-ṛmuḷ-[x dumu šá<sup>1</sup>x x]  
 16 <sup>1</sup>ni-din-tu<sub>4</sub> dumu šá<sup>1</sup>numun-tú [x x x x x]  
<sup>1d</sup>en-dib-<ud-da> dumu šá<sup>1</sup>[x x x<sup>1</sup>x x x]  
 18 dumu šá<sup>1</sup>la-ba-ši [x x x x x x x]  
<sup>1</sup>šu-ṛlumḷ-[tin]-ṛtir<sup>ki</sup>ṛ dumuḷ [šá<sup>1</sup>x x x x]  
 20 <sup>1d</sup>en-re-e-ṛman-niḷ [dumu šá<sup>1</sup>x x x]  
 (ligne non remplie)  
<sup>1</sup>ba-si-ia dub-sar dumu ṛšá<sup>1</sup> [x x x a]  
 22 <sup>1d</sup>en-e-ṛe-ru tin-tir<sup>ki</sup>iti<sup>iti</sup>x u<sub>4</sub> x-kam]  
 mu 25-kam<sup>1</sup>da-ri-ia-muš [lugal tin-tir<sup>ki</sup>lugal kur-kur]

<sup>(1-4)</sup>2 mines et 20 sicles d'argent blanc à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité courante, appartenant à Itti-Nusku-ineya, fils de Nusku-aialu, sont à la charge de Marduk-remanni, fils de Bel-uballiṣ, descendant de Ṣahit-gine. <sup>(4-5)</sup>Au mois de *nisanu* (i), il les rendra dans leur totalité.

<sup>(5-7)</sup>Les 2 mines et 20 sicles d'argent correspondent au prix de la peine d'amputation de Marduk-remanni, soit toute la part due à Itti-Nusku-inaya. <sup>(8-10)</sup>Concernant l'argent qui correspond au prix du petit bétail volé appartenant à Itti-Nusku-inaya, Itti-Nusku-inaya en a été payé des mains de Marduk-remanni. <sup>(11-12)</sup>[.....] les juges [.....] [Itti-Nusku]-inaya <sup>(12-14)</sup> Marduk-[remanni...] et donnera à [Itti-Nusku-inaya].

<sup>(15-20)</sup>Les témoins : Marduk-šum-[x], fils de [NP] ; Nidintu, fils de Zerutu ; Bel-muṣetiq-uddi, fils de [NP] ; [NP], fils de Labaši [...] ; Šulum-Babili, fils de [NP] ; Bel-remanni, fils de [NP].

<sup>(21)</sup>Le scribe : Basiya, fils de [NP], descendant de Bel-eṣeru.

<sup>(22-23)</sup>Babylone, le [x NM] de l'an 25 de Darius (Ier), [roi de Babylone, roi des pays].

### WAERZEGGERS 2001 : n° 132

Inventaire : BM 74977

Date babylonienne : (Darius I<sup>er</sup> 26)

Année julienne : 496/495

Lieu : (Sippar)

Archive : Ṣahit-gine

Édition : WAERZEGGERS 2001 (vol. 2) : 176-177.

Bibliographie : BONGENAAR 1997 : 50, 53, 72, 84 ; WAERZEGGERS 2010a : 787, 791-792, 806-807.

ṛ31 ma-[na x gín kù-babbar babbar]-ú šá ina 1 bit-qa [nu-uh-hu-tu]  
 2 šá la gín-[nu ri]-kis murub<sub>4</sub> šá<sup>lú</sup>erín-lugal-[meš]  
 šá šu-uš-šá-an<sup>ki</sup> šá mu 26-kam<sup>1</sup>da-ri-ia-muš  
 4 šá šu<sup>II</sup><sup>1d</sup>utu-a-a<sup>lú</sup>til-gíd-da šá é-babbar-[ra]  
<sup>1d</sup>utu-šeš-it-tan-nu a-šú šá<sup>1</sup>ni-din-ṛtu<sub>4</sub>]  
 6<sup>lú</sup>2-ú {érase} šá<sup>1d</sup>utu-a-a<sup>lú</sup>til-gíd-da  
 ina šu<sup>II</sup><sup>1d</sup>en-mu a-šú šá<sup>1d</sup>nà-mu-si-sá  
 8 a<sup>1-lú</sup>sanga-d<sup>1</sup>innin-e<sup>ki</sup>lúumbisag šá é-babbar-ra  
 it-ṛtir e-lat 5 gú-un 7 ma-na síg-[há]  
 10 1 pi mun-há 1 pi sah-le-e 1 pi šam-[ni u]  
 10 kuš me-še-ni šá<sup>1d</sup>utu-šeš-it-tan-nu ina šu<sup>II</sup><sup>[1]</sup>  
 12<sup>[1]d</sup>amar-utu-re-man-an-ni dumu-šú šá<sup>1d</sup>en-[din-it]  
 a<sup>lú</sup>[i-sur]-sat-tuk ma-ha-ri  
 14<sup>lú</sup>mu-kin-nu<sup>1</sup>gi-mil-lu a-šú šá<sup>1</sup>su-d<sup>1</sup>amar-utu]  
 a<sup>1d</sup>en-e-ṛè-ru<sup>1</sup>[x x x x]  
 16 a-šú šá<sup>1</sup>kar-d<sup>1</sup>amar-utu a<sup>1</sup>ṛx1-[x x x x]  
<sup>1</sup>ṛú1-qu-[pu a]-šú šá<sup>1</sup>x-[x x x]  
 18 ṛa<sup>1</sup>[x x x x] x x x x x x  
 [x x x x] a<sup>1d</sup>kaskal-kur-i<sup>1d</sup>[x x x

- 20 [ x x x x x ]-ne<sup>?</sup> a <sup>l-lú</sup>sanga-[x x x x]  
 [ x x x x x ] x x x x [ x x x x x ]  
 22 <sup>l</sup>i<sup>?</sup>l-[ x x x ] x x x [ x x x x ]  
 [ x x x x x x x x x x ]

<sup>(1-4)</sup>(Concernant) les 3 mines d'argent blanc à 1/8<sup>ème</sup> d'impureté de qualité courante, sans estampillage, l'équipement (*rikis qabli*) des hommes de troupe (*šābē*) du roi de Suse de l'an 26 de Darius (I<sup>er</sup>), qui sont aux mains de Šamšaia, le *qīpu* de l'Eabbar : <sup>(5-9)</sup>Šamaš-ittannu, fils de Nidintu, le second de Šamšaia, le *qīpu*, en a été payé des mains de Bel-iddin, fils de Nabu-šum-lišir, descendant de Šangu-Ištar de Babylone, le scribe de l'Eabbar. <sup>(9-13)</sup>Non compris : 5 talents et 7 mines de laine, 36 litres de sel, 36 litres de cresson, 36 litres d'huile et 10 paires de sandales que Šamaš-ittannu a reçus de la part de Marduk-remanni, fils de Bel-uballiṭ, descendant de Šahit-gine.

<sup>(14-23)</sup>Les témoins : Gimillu, fils d'[Eriba-Marduk], descendant de Bel-eṭiru ; [NP], fils de Mušezib-Marduk, descendant [NP] ; Uqupu, [fils] de [NP], descendant de [NP] ; [NP, fils de NP] descendant de Baliḥu ; [NP, fils de NP], descendant de Šangu-[...].

**WAERZEGGERS 2001 : n° 159**

- Inventaire : BM 74548  
 Date babylonienne : 5/i/Darius 31  
 Année julienne : 491  
 Lieu : Suse  
 Archive : Šahit-gine  
 Édition : Bertin 2698 (copie). WAERZEGGERS 2001 (VOL. 2) : 207-208 (transcription et traduction).  
 Bibliographie : WAERZEGGERS 2010a : 783, 790 et n. 52, 807, 808 n. 115.

- 3 ma-na kù-babbar babbar-ú šá ina 1 bit-qa nu-uh-hu-tú  
 2 šá <sup>l</sup>a-hu-šú-nu dumu šá <sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>har<sup>?</sup>l dumu <sup>l</sup>asál  
 ina muh-hi <sup>f</sup>in-ba-a dumu-munus šá <sup>l</sup>lu-ú-è-ana-zálag  
 4 dumu <sup>lú</sup>sanga-<sup>d</sup>innin-e <sup>ki</sup>l<sup>r</sup>-<sup>d</sup>en dumu šá <sup>l</sup>damar-utu-re-man-ni  
 dumu <sup>lú</sup>sur-gi-né-e u <sup>l</sup>lib-luṭ dumu šá <sup>l</sup>d<sup>en</sup>-din-iṭ dumu <sup>lú</sup>sur-gi-né-e  
 6 ina <sup>iti</sup>šu mu 31-kam <sup>l</sup>da-ri-ia-muš lugal e<sup>ki</sup> u kur-kur  
 kù-babbar-a' 3 ma-na babbar-ú nu-uh-hu-tu i-nam-din-nu-u'  
 8 1+en pu-ut 2-i na-šú-ú {za} qer-bi kù-babbar-a'  
 3 ma-na babbar-ú nu-uh-hu-tu iṭ-ṭir  
 10 <sup>f</sup>šu-ma-hu-ú-a <sup>lú</sup>qal-lat šá <sup>f</sup>in-ba-a  
 é maš-ka-nu šá <sup>l</sup>šeš-šú-nu <sup>lú</sup>tuk-ú  
 12 šá-nam-ma ina muh-hi ul i-šal-laṭ  
 a-di-i muh-hi šá kù-babbar-a' 3 ma-na babbar-ú  
 14 nu-uh-hu-tu <sup>l</sup>šeš-šú-nu in-ni-iṭ-ṭi-ru

pu-ut e-ṭè-ru šá kù-babbar-a' 3 ma-na babbar-ú  
 16 nu-uh-hu-tu šá 'šeš-šú-nu šá ina muh-hi<sup>f</sup>in-ba-a  
 'ir-<sup>d</sup>en u 'lib-luṭ 'ú-bar dumu šá  
 18 <sup>id</sup>en-ba-šá dumu <sup>lú</sup>pa-še<sup>ki</sup>  
 na-ši <sup>lú</sup>mu-kin-nu 'ni-din-tu<sub>4</sub> dumu šá 're-mut  
 20 'ka-šir dumu šá <sup>id</sup>en-mu 'a-bi-e-su dumu šá  
 'din 'ba-ah-hi-il-ni-din-tu<sub>4</sub> dumu šá 'ba-zu-zu  
 22 <sup>id</sup>nà-it-tan-nu dumu šá 'mu-<sup>d</sup>en <sup>lú</sup>umbisag 're-mut  
 dumu šá <sup>id</sup>nà-a-mu šu-šá-an-nu <sup>iti</sup>bár u<sub>4</sub> 5-kam  
 24 mu 31-kam Ida-ri-ia-muš lugal e<sup>ki</sup>  
 u kur-kur

<sup>(1-5)</sup>3 mines d'argent blanc à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité courante appartenant à Ahušunu, fils d'Iddin-Bunene, descendant de Šarbatu, sont à la charge d'<sup>f</sup>Inbaia, fille de Luši-ana-nuri, descendant de Šangu-Ištar de Babylone, d'Arad-Bel, fils de Marduk-remanni, descendant de Šahit-gine, et de Libluṭ, fils de Bel-uballit, descendant de Šahit-gine. <sup>(6-7)</sup>Au mois de *dūzu* (iv) de l'an 31 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays, ils donneront les 3 mines d'argent de qualité courante. <sup>(8-9)</sup>L'un pour l'autre est garant que le plus proche paiera les 3 mines d'argent blanc. <sup>(10-11)</sup><sup>f</sup>Šumahua, l'esclave d'<sup>f</sup>Inbaia, est le gage d'Ahušunu. <sup>(12-14)</sup>Un autre créancier n'aura pas de droit dessus jusqu'à ce qu'Ahušunu ait été acquitté des 3 mines d'argent blanc de qualité courante. <sup>(15-19)</sup>Ubar, fils de Bel-iqišaia, descendant d'Isin est garant de l'acquittement des 3 mines d'argent blanc de qualité courante appartenant à Ahušunu qui sont à la charge d'<sup>f</sup>Inbaia, d'Arad-Bel et de Libluṭ. <sup>(19-22)</sup>Les témoins : Nidintu, fils de Remut ; Kašir, fils de Bel-iddin ; Abesu, fils de Balaṭu ; Ba'il-nidintu, fils de Bazuzu ; Nabu-ittannu, fils d'Iddin-Bel. <sup>(22-23)</sup>Le scribe : Remut, fils de Nabu-apla-iddin. <sup>(23-25)</sup>Suse, le 5 *nisanu* (i) de l'an 31 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

#### WAERZEGGERS 2003/2004 : n°6

Inventaire : BM 22072  
 Date : 24/vii/Šamaš-eriba 00  
 Année julienne : 484  
 Lieu de rédaction : Borsippa  
 Archive : Beliya'u  
 Édition : WAERZEGGERS 2003/2004 : 167-168.  
 Bibliographie : JURSA 2009 : 258 et 261.

'ni-din-ti dumu-[šú-šá] <sup>id</sup>nà-it-tan-na dumu 'ki-din-[<sup>d</sup>30]  
 2 a-na muh-hi <sup>id</sup>nà-šeš-it-tan-na dumu 'ba-si-[ia]  
 dumu 'gìr<sup>II</sup>-dingir-ia ki <sup>lú</sup>ú-ra-šú šá <sup>id</sup>nà-šeš-[x]  
 4 <sup>lú</sup>ša-tam é-zi-da a-na <sup>uru</sup>ú-pi-ia  
 il-lak ma-šar-ti a-ki-i <sup>lú</sup>u-ra-šú

- 6      šá<sup>lú</sup> bār-sip<sup>ki</sup> a-na ugu<sup>1d</sup> nà-šeš-it-tan-na  
          i-na-aš-šar a-ki-i en-meš<sup>lú</sup> ban-meš
- 8      šá bār-sip<sup>ki</sup> i-di-šú<sup>1</sup> šad-din-nu a-na  
          <sup>1</sup>ni-din-ti i-nam-din 5 [...]
- 10     <sup>[1]</sup>ni-din-ti ina šu<sup>11</sup> šad-din-[nu mahir]  
          <sup>1d</sup>nà-it-tan-na dumu-šú šá<sup>1</sup> numun-šú-[nu-tú] [dumu<sup>1</sup> ki-din-<sup>d</sup>30]
- 12     pu-ut <sup>1</sup>ni-din-ti dumu-šú na-ši  
          <sup>lú</sup>mu-kin-ni <sup>1d</sup>nà-gin-numun dumu-šú šá<sup>1</sup> ki-din-[nu/<sup>d</sup>nà]
- 14     dumu<sup>1</sup> ki-din-<sup>d</sup>30 <sup>1d</sup>amar-utu-mu-urì dumu-šú šá  
          <sup>1r</sup>-<sup>d</sup>taš-me-tu<sub>4</sub> dumu<sup>1</sup> ku-du-ra-nu<sup>1</sup> sila-a-a
- 16     dumu-šú šá<sup>1d</sup> utu-gin-ibila dumu [ár]-[rab]1-ti  
          <sup>1d</sup>en-a-su-ú-a dumu-šú šá<sup>1</sup> [x]-ŠEŠ a<sup>1</sup> e-ṭè-ru
- 18     <sup>1</sup>zalág-e-a a-šú šá<sup>1d</sup> en-mu dumu<sup>1d</sup> be-[din-gir-ta-dù]  
          <sup>1</sup>ba-la-ṭu dumu-šú šá<sup>1d</sup> [nà-it-tan-nu dumu]1 [...]
- 20     <sup>1d</sup>en-ka-šir<sup>lú</sup> umbisag dumu-šú šá<sup>1</sup> re-mut-[<sup>d</sup>x? dumu<sup>1</sup> ...]  
          bār-sip<sup>ki</sup> iti du<sub>6</sub> u<sub>4</sub> 24-kam mu-sa[g-nam-lugal-la]
- 22     <sup>1d</sup>utu-eri<sub>4</sub>-ba lugal tin-tir<sup>ki</sup>

(1-5) Nidinti, fils de Nabu-ittanna, descendant de Kidin-[Sin], se rendra à Opis pour le compte de Nabu-ah-ittannu, fils de Basiya, descendant de Šepe-iliya, avec les corvéables de Nabu-ah-..., le šatammu de l’Ezida. (5-7) Il assurera la garde selon la corvée des Borsippéens pour le compte de Nabu-ah-ittannu. (7-9) Šaddinnu versera le salaire de Nidinti selon (le tarif en vigueur) des tenanciers d’arcs de Borsippa (*bel-qašti*). (9-10) Nidinti [a reçu] 5 [...] de la part de Šaddin[nu]. (11-12) Nabu-ittanna, fils de Zeršunutu, [descendant de Kidin-Sin] se porte garant de Nidinti, son fils.

(15-19) Les témoins : Nabu-mukin-zeri, fils de Kidin[nu/Nabu], descendant de Kidin-Sin ; Marduk-šum-ušur, fils d’Arad-Tašmetu, descendant de Kuduranu ; Suqaiia, fils de Šamaš-mukin-apli, descendant d’[Ar]rabbu ; Bel-asua, fils de [...]ahi/ušur, descendant d’Eṭeru ; Nurea, fils de Bel-iddin, descendant d’Ea-iluta-bani ; Balaṭu, fils de Nabu-ittannu, descendant de [NP].

(20) Le scribe : Bel-kašir, fils de Remut-[(ND), descendant de NP].

(21-22) Borsippa, le 24 *tašritu* (vii) de l’année inau[gurale du règne de] Šamaš-eriba, roi de Babylone.

#### WAERZEGGERS 2006 : n°1

Inventaire :                    BM 102030  
 Date babylonienne :        27/x/Cambyse 5  
 Année julienne :              524  
 Lieu :                            Borsippa  
 Archive :                        Iliya (A)  
 Édition :                        WAERZEGGERS 2006 : 9.



kurum<sub>6</sub>-há šá<sup>iti</sup>ab {x x ?} gab-bi  
 2 <sup>1</sup>šá-[ah]-pi-me-e<sup>lu</sup>mi-šir-a-a  
 ina šu<sup>li</sup>ir-ía a-šú šá<sup>1</sup>šu-la-a  
 4 e-ṭi-ir<sup>lu</sup>mu-kin<sub>7</sub>,<sup>1</sup>[sis-i<sup>2</sup>]-mu-su  
<sup>lu</sup>gal kur šá<sup>lu</sup>mi-šir-a-a-[meš]  
 6 <sup>1</sup>ku-[lut]-tu-[di<sup>2</sup>]-me-e-nu  
<sup>lu</sup>mi-šir-a-a  
 8 <sup>1</sup>re-mut a-šú šá<sup>1</sup>dù-ía  
 a<sup>1</sup>en-ía-u<sup>lu</sup>umbisag<sup>1</sup>ni-qu-du  
 10 a-šú šá<sup>1</sup>šeš-meš-mu a<sup>1</sup>mu-<sup>d</sup>pap-su[kkal]  
<sup>iti</sup>ab u<sub>4</sub> 27-kam mu 5-[kam]  
 12 <sup>1</sup>kam-bu-zi-ía lugal e<sup>ki</sup>  
 u kur-kur

<sup>(1-4)</sup>(Concernant) les rations alimentaires complètes du mois de šabātu (x) : Šahpime, l'Égyptien, les a reçues de la part d'Ardiya, fils de Šulaia.

<sup>(4-9)</sup>Les témoins : Sisimusu, le responsable des Égyptiens ; Kuluttudimenu, l'Égyptien ; Remut, fils Baniya, descendant de Beliya'u.

<sup>(9-10)</sup>Le scribe : Niqudu, fils d'Ahhe-iddin, descendant d'Iddin-Papsukkal.

<sup>(11-13)</sup>Le 27 *tebētu* (x) de l'an 5 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

#### WAERZEGGERS 2010b : n°78

Inventaire : BM 29400  
 Date babylonienne : 29/vii/Darius I<sup>er</sup> 5<sup>2</sup>  
 Année julienne : 517  
 Lieu : Borsippa  
 Archive : Beliya'u  
 Édition : WAERZEGGERS 2010b : 488.  
 Bibliographie : WAERZEGGERS 2010a : 805 n. 105.

<sup>id</sup>nà-it-tan-nu a-šú šá<sup>1</sup>tab-né-e-a  
 2 a<sup>1</sup>ki-din-<sup>d</sup>30 a-na ugu 10-ti šá<sup>1</sup>uš-[šá-a-a]  
 a-šú šá<sup>1</sup>šu-ma-a a<sup>id</sup>en-ía-ú  
 4 a-na<sup>kur</sup>nim<sup>ki</sup> it-ti ki-na-al-tu<sub>4</sub>  
 šá é-zi-da il-lak  
 6 4<sup>iti</sup>-meš dul-lu ina ka-a-ri šá lugal it-ti<sup>lu</sup>mu-meš  
 a-na muh-hi<sup>1</sup>uš-šá-a-a ip-pu-uš  
 8 1 ma-na kù-babbar šá gìn-nu 3 (pi) 2 bán še-bar 3 (pi) 2 bán qé-me  
 3 (pi) 2 bán zú-lum-ma ku-mu šuk-há-šú  
 10 ù ri-kis qab-li-šú

- <sup>1d</sup>nà-it-tan-nu ina šu<sup>11</sup> uš-šá-a  
 12 e-ṭir  
 a-di kù-babbar šá il-ki šá <sup>1d</sup>nà-it-tan-nu  
 [lacune]  
 14 <sup>1ú</sup>mu-kin-ni <sup>1d</sup>nà-en-dumu a-šú šá <sup>1</sup>šu  
 a <sup>1</sup>gìr<sup>11</sup>-dingir-ía <sup>1d</sup>nà-mu-gin a-šú šá  
 16 <sup>1d</sup>nà-en-mu-meš a <sup>1</sup>gìr<sup>11</sup>-dingir-ía  
<sup>1d</sup>nà-gi a-šú šá <sup>1</sup>ap-la-a a <sup>1</sup>ki-din-<sup>d</sup>30  
 18 <sup>1ú</sup>umbisag <sup>1d</sup>nà-mu-mu a <sup>1</sup>ki-din-<sup>d</sup>30  
 bar-sìp<sup>ki</sup> itti<sup>iti</sup> du<sub>6</sub> u<sub>4</sub> 29-kam mu 5<sup>2</sup>-[kam]  
 20 <sup>1</sup>da-ri-i'-muš lugal e<sup>ki</sup>  
 u kur-kur

<sup>(1-5)</sup>Nabu-ittannu, fils de Tabnea, descendant de Kidin-Sin, ira en Élam, pour la décurie d'Uš[š]aia, fils de Šumaia, descendant de Beliya'u, avec l'assemblée de l'Ezida. <sup>(6-7)</sup>Il accomplira le travail du quai du roi pendant quatre mois pour le compte d'Uššaia avec les boulangers. <sup>(8-12)</sup>Nabu-ittannu a reçu de la part d'Uššaia 1 mine d'argent estampillé, 120 litres d'orge, 120 litres de farine, 120 litres de dattes pour ses rations alimentaires et pour son équipement (*rikis qabli*). <sup>(13)</sup>Inclus : l'argent de l'*ilku* de Nabu-ittannu.

<sup>(14-17)</sup>Les témoins : Nabu-bel-mari, fils de Gimillu, descendant de Šepe-iliya ; Nabu-šum-ukin, fils de Nabu-bel-šumati, descendant de Šepe-iliya ; Nabu-ušallim, fils d'Aplaia, descendant de Kidin-Sin.

<sup>(18)</sup>Le scribe : Nabu-šum-iddin, descendant de Kidin-Sin.

<sup>(19-21)</sup>Borsippa, le 29 *tašritu* (vii) de l'an 5<sup>2</sup> de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays.

#### WAERZEGGERS 2010b : n°79

- Inventaire : BM 96226  
 Date babylonienne : [Darius 5<sup>2</sup>?]  
 Année julienne : 517  
 Lieu : Borsippa  
 Archive : Beliya'u  
 Édition : WAERZEGGERS 2010b : 488-489.  
 Bibliographie : WAERZEGGERS 2010a : 805 n. 105.

- [<sup>1d</sup>nà-en-dumu a-šú šá PN]  
 2 [a PN ana] ugu <sup>1d</sup>nà-en-mu-meš  
 [a-šú šá] <sup>1d</sup>amar-utu-pap a <sup>1</sup>gìr<sup>11</sup>-dingir-ía  
 4 a-na <sup>kur</sup>nim<sup>ki</sup> it-ti ki-na-al-[tí]  
 šá é-zi-[da] il-lak 4 iti-[meš]  
 6 dul-lu ina ka-a-ri šá lugal it-ti <sup>1ú</sup>mu-[meš]  
 a-na muh-hi <sup>1d</sup>nà-en-mu-meš u <sup>1ú</sup>érin-meš-šú  
 8 ip-pu-uš 1 ma-na kù-babbar šá gìn-ni

- 3 (pi) 2 bán še-bar 3 (pi) 2 bán qé-me 3 (pi) 2 bán zú-lum-[ma]  
 10 ku-mu šuk-há-šú u ri-[kis qab-li-šú]  
<sup>id</sup>nà-en-dumu ina šu<sup>II</sup>[šad-din-nu]  
 12 <sup>lu</sup>pa <sup>lu</sup>mu-meš a-šú šá<sup>I</sup>din-su [a <sup>id</sup>en-iá-ú]  
 ma-hir e-ṭir a-di 1/3 ma-na kù-babbar  
 14 šá<sup>id</sup>nà-en-mu-meš id-di-nu ù 10 gín kù-babbar  
 il-ki šá<sup>id</sup>nà-en-dumu  
 16 <sup>lu</sup>mu-kin-ni <sup>id</sup>nà-[x-x]-šú a-šú šá<sup>I</sup>[x x x]  
 a<sup>I</sup>ki-din-d30<sup>I</sup>[x x x a-šú]  
 18 šá<sup>id</sup>nà-da a<sup>I</sup>[x x x]  
 [.....]

Remarques :

Ce texte présente les mêmes spécificités que le texte WAERZEGGERS 2010b : n°78 daté de l'an 5 de Darius (I<sup>er</sup>).

<sup>(1-5)</sup>[Nabu-bel-mari, fils de PN, descendant de PN], ira en Élam [pour] le compte de Nabu-bel-šumati, [fils de] Marduk-našir, descendant de Šepe-iliya, avec l'assemblée de l'Ezida. <sup>(5-8)</sup>Il accomplira le travail du quai du roi pendant 4 mois pour le compte de Nabu-bel-šumati et ses travailleurs avec les boulangers. <sup>(8-11)</sup>Nabu-bel-mari a reçu en paiement de la part de [šaddinnu], le responsable des boulangers, fils de Balassu, [descendant de Beliya'u], 1 mine d'argent estampillé, 120 litres d'orge, 120 litres de farine et 120 litres de dattes pour ses rations alimentaires et pour son équipement (*rikis qabli*). <sup>(13-15)</sup>Inclus : 20 sicles d'argent donnés par Nabu-bel-šumati et 10 sicles d'argent de l'*ilku* de Nabu-bel-mari.

<sup>(16-18)</sup>Les témoins : Nabu-[...]-šu, fils de [NP], descendant de Kidin-Sin ; [NP, fils] de Nabu-le'i, descendant de [NP] [...]

**WAERZEGGERS 2010b : n°82**

Inventaire : BM 96301  
 Date babylonienne : 28/iii/Darius I<sup>er</sup> 9  
 Année julienne : 513  
 Lieu : Borsippa  
 Archive : Beliya'u  
 Édition : WAERZEGGERS 2010b : 491-492.  
 Bibliographie : WAERZEGGERS 2010a : 805 n. 105.

- <sup>I</sup>šu a-šú šá<sup>id</sup>en-gi {a} a<sup>I</sup>ki-din-d30  
 2 ina<sup>d</sup>en ina<sup>d</sup>nà u<sup>I</sup>[da]-a-ri-ia-muš lugal  
 a-na<sup>I</sup>šad-din-nu <sup>lu</sup>pa [<sup>lu</sup>mu]-meš a-šú šá  
 4 <sup>I</sup>ba-laṭ-su a<sup>I</sup>[<sup>d</sup>en]-ia-ú  
 it-te-e-me ki-[i] a-di-i u<sub>4</sub> 5-kam  
 6 šá<sup>iti</sup>zíz 1+en al-la-ka šu-ur-su-du

- ab-ba-kam-ma it-ti al-la-ka*
- 8      *šá<sup>lú</sup> mu-meš a-na<sup>kur</sup> e-lam-du*  
*a-šá-ap-pa-ri*
- 10     *lú<sup>mu</sup> kin-nu<sup>l</sup> [PN a-šú šá]*  
*id<sup>nà</sup> kar-zi-meš a<sup>l</sup> [ki-din]-<sup>d</sup>30*
- 12     *id<sup>nà</sup> it-tan-nu a-šú šá id<sup>nà</sup> na-din-ip-ri*  
*a<sup>l</sup> ki-din-<sup>d</sup>30 id<sup>nà</sup> na-din-ip-ri*
- 14     *a-šú šá<sup>l</sup> šu-ma-a a<sup>l</sup> en-ia-ú*  
*l<sup>ni</sup> din-tu<sub>4</sub> [a-šú šá<sup>l</sup> id<sup>nà</sup>]-gin-a*
- 16     *a<sup>l</sup> ku-du-[ra-nu] lú<sup>umbisag</sup> re-mut-<sup>d</sup>nà*  
*a-šú šá<sup>l</sup> si-lim-[<sup>d</sup>en] a<sup>l</sup> gir<sup>ll</sup> dingir-ía*
- 18     *bár-síp<sup>ki</sup> it<sup>i</sup> sig<sub>4</sub> u<sub>4</sub> 28-[kam]*  
*mu 9-kam<sup>l</sup> da-a-ri-[ia-muš]*
- 20     *lugal e<sup>ki</sup> lugal kur-kur*

Remarque :

l. 8 : Cette manière d'écrire le « pays d'Élam » est inhabituelle.

<sup>(1-5)</sup>Gimillu a juré ainsi devant Šaddinnu, fils de Balassu, descendant de Beliya'u, le responsable des Boulangers, par Bēl, Nabû et le roi Darius (I<sup>er</sup>) : <sup>(5-9)</sup>« D'ici le 5 *šabātu* (xi), je fournirai un envoyé bien équipé et je l'enverrai pour l'Élam avec les envoyés des Boulangers ».

<sup>(10-16)</sup>Les témoins : [PN], fils de Nabu-eṭir-napšati, descendant de [Kidin]-Sin ; Nabu-ittannu, fils de Nabu-nadin-ipri, descendant de Kidin-Sin ; Nabu-nadin-ipri, fils de Šumaia, descendant de Beliya'u ; Nidintu, fils de Nabu-mukin-apli, descendant de Kudurranu.

<sup>(16-17)</sup>Le scribe : Remut-Nabu, fils de Silim-[Bel], descendant de Šepe-iliya.

<sup>(18-20)</sup>Borsippa, le 28 *simānu* (iii) de l'an 9 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays.

**WAERZEGGERS 2010b : n°83**

- Inventaire :                    BM 96231
- Date babylonienne :        23/vii/Darius I<sup>er</sup> 9
- Année julienne :             513
- Lieu :                            Borsippa
- Archive :                      Beliya'u
- Édition :                      WAERZEGGERS 2010b : 492-493.
- Bibliographie :              WAERZEGGERS 2010a : 805 n. 105.

- [id<sup>en</sup>/d<sup>nà</sup>]-kád a-šú šá<sup>l</sup> šu a<sup>l</sup> ki-din-<sup>d</sup>30*
- 2      *a-na<sup>d</sup> en<sup>d</sup> nà u<sup>l</sup> da-ri-i'-muš*  
*lugal e<sup>ki</sup> lugal kur-meš a-na<sup>l</sup> šad-din-nu*
- 4      *lú<sup>pa</sup> lú<sup>mu</sup> meš a-šú šá<sup>l</sup> din-su a<sup>l</sup> en-ia-ú*

- it-te-me ki-i a-di-i* u<sub>4</sub> 25-kam
- 6 *šá*<sup>iti</sup> du<sub>6</sub> 1+en al-la-ku šu-ur-su-[du]  
*šá* 6-iti ab-ba-kam-ma it-ti
- 8 *ki-na-al-tu*<sub>4</sub> *šá* é-zi-[da]  
*a-na*<sup>kur</sup> *nim*<sup>ki</sup> *a-na muh*-[hi]
- 10 10-ti-ia a-šap-[pa-ri]  
<sup>lu</sup>*mu-kin-ni* <sup>l</sup>x[-x-x a-šú *šá*]
- 12 <sup>id</sup>*nà-dù-urì* a <sup>l</sup>[PN]  
<sup>id</sup>*nà-mu-x* [a-šú *šá* PN a PN]
- 14 <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>*nà-din* a-šú [*šá* PN a PN]  
<sup>id</sup>*nà-dù-uš* a-[šú *šá* PN a PN]
- 16 <sup>lu</sup>en-*ib-ni* <sup>lu</sup>umbisag a-šú *šá* <sup>id</sup>*nà-gin-a*  
a <sup>l</sup>gìr<sup>ll</sup>-dingir-*ia* [bar]-sip<sup>ki</sup> <sup>iti</sup> du<sub>6</sub> u<sub>4</sub> 23-kam
- 18 mu 9-kam <sup>[l]</sup>*da-ri-i'-muš*  
[lugal e]<sup>ki</sup> lugal kur-meš

<sup>(1-5)</sup>[Bel/Nabu]-kašir, fils de Gimillu, descendant de Kidin-Sin a juré ainsi devant Šaddinnu, le responsable des Boulangers, fils de Balassu, descendant de Beliya'u, par Bēl, Nabû et le roi Darius (I<sup>er</sup>) : <sup>(5-10)</sup>« D'ici le 25 *tašrītu* (vii), je fournirai un envoyé bien équipé pour 6 mois (de service) et je l'enverrai en Élam avec l'assemblée de l'Ezida pour le compte de ma décurie ».

<sup>(11-15)</sup>Les témoins : [PN], fils de Nabu-tabni-ušur, descendant de [NP] ; Nabu-šum-x, fils de [NP, descendant de NP] ; Itti-Nabu-balaṭu, fils de [NP, descendant de NP] ; Nabu-ipuš, fils de [NP, descendant de NP].

<sup>(16-17)</sup>Le scribe : Bel-ibni, fils de Nabu-mukin-able, descendant de Šepe-iliya.

<sup>(17-19)</sup>[Bor]sippa, le 23 *tašrītu* (vii) de l'an 9 de Darius (I<sup>er</sup>), [roi de Babylone], roi des pays.

#### WAERZEGGERS 2010b : n°86

Inventaire :	BM 29040
Date babylonienne :	23/x/Darius 9
Année julienne :	512
Lieu :	Borsippa
Archive :	Beliya'u
Édition :	WAERZEGGERS 2010b : 495
Bibliographie :	WAERZEGGERS 2010a : 805 : 105.

- <sup>id</sup>*nà-numun-gin* a-šú *šá* <sup>l</sup>ba-laṭ-[su]
- 2 a <sup>id</sup>*nà-gin-ibila* ina <sup>d</sup>en <sup>d</sup>[pa ù]  
ina <sup>l</sup>da-ri-ia-a-muš lugal tin-tir<sup>[ki]</sup>
- 4 lugal kur-kur a-na <sup>l</sup>šad-din-nu <sup>lu</sup>[pa] <sup>lu</sup>mu-[meš]  
*it-te-me ki-i a-di* u<sub>4</sub> 5-kam
- 6 *šá*<sup>iti</sup> zíz 1+en al-la-ku šu-uz-qup

- a-na ugu 10-ti -ía a-na uru<sup>kur</sup>nim<sup>ki</sup>*
- 8 *it-ti gal-10-ti-meš šá<sup>lú</sup>mu-meš*  
*ma-na-ma*
- 10 *lú<sup>mu</sup>kin-ni l<sup>mu</sup>še-zib-<sup>d</sup>amar-utu a-šú šá*  
*l<sup>da</sup>di-ía a l<sup>ki</sup>din-<sup>d</sup>30*
- 12 *l<sup>d</sup>nà-ga-mil a-šú šá l<sup>d</sup>amar-utu-mu-dù*  
*a l<sup>ki</sup>din-<sup>d</sup>30 l<sup>d</sup>nà-bul-liṭ-su a-šú šá l<sup>numun</sup>ía*
- 14 *a l<sup>ki</sup>din-<sup>d</sup>30 dub-sar l<sup>d</sup>nà-numun-gin*  
*a-šú šá l<sup>ba</sup>laṭ-su a l<sup>d</sup>nà-gin-a*
- 16 *bár-sip<sup>ki</sup> it<sup>i</sup>ab u<sub>4</sub> 23-[kam]*  
*mu 9-kam l<sup>da</sup>ri-ía-a-muš*
- 18 *lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur*

<sup>(1-5)</sup>Nabu-zer-ukin, fils de Balas[su], descendant de Nabu-mukin-apli, a juré ainsi devant Šaddinnu, le responsable des Boulangers, par Bēl, Nabû et Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays : <sup>(5-9)</sup> « D'ici le 5 *šabātu* (xi), j'enverrai (?) un envoyé enrégimenté en Élam pour le compte de ma décurie avec les chefs des décuries des Boulangers ».

<sup>(10-14)</sup>Les témoins : Muše-zib-Marduk, fils de Dadiya, descendant de Kidin-Sin ; Nabu-gamil, fils de Marduk-zer-ibni, descendant de Kidin-Sin ; Nabu-bullissu, fils de Zeriya, descendant de Kidin-Sin.

<sup>(14-15)</sup>Le scribe : Nabu-zer-ukin, fils de Balassu, descendant de Nabu-mukin-apli.

<sup>(16-18)</sup>Borsippa, le 23 *ṭebētu* (x) de l'an 9 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

#### WAERZEGGERS 2010c (KU 14)

Inventaire :	KU 14 (Collection de P.E. von der Meer / VU university Amsterdam)
Date babylonienne :	[-]/[-]/Darius 18
Année julienne :	504
Lieu :	Sur-amelati (Borsippa)
Archive :	Re'i-alpi
Édition :	WAERZEGGERS 2010c
Bibliographie :	WAERZEGGERS 2010a : 786, 791.

- [x x x x x x] šá<sup>uru</sup> šu-šá-an
- 2 [šá<sup>l<sup>re</sup>mut-<sup>d</sup>nà</sup> a-šú šá] l<sup>d</sup>nà-gin-numun  
[a<sup>lú</sup>sipa]-gu<sub>4</sub>-meš ù [l<sup>d</sup>nà]-gin-numun ad-šú
- 4 [šá<sup>l<sup>ba</sup>zu</sup>]-zu a-šú šá<sup>l<sup>ba</sup>la-ṭu</sup> a l<sup>ki</sup>din-<sup>d</sup>30  
[ina]<sup>uru</sup>š<sup>u</sup>šá-an a-na l<sup>re</sup>mut-<sup>d</sup>nà
- 6 *i-pu-šú l<sup>ba</sup>zu-zu ina šu<sup>l<sup>re</sup>mut-<sup>d</sup>nà</sup>*  
*e-ṭi-ir mim-ma ra-šu-tu gab-bi*
- 8 [šá<sup>l<sup>b</sup></sup>a-zu-zu ina ugu l<sup>re</sup>mut-<sup>d</sup>nà  
[ia]-a-nu dib-bi-šú-nu gab-bi it-ti

- 10 [a-h]a-meš qa-tu-ú  
<sup>[lú]</sup>mu-kin-ni [x]-<sup>d</sup>nà a-šú šá <sup>l</sup>kar-<sup>d</sup>amar-utu
- 12 [a <sup>l</sup>]dingir-šá-bu-šú <sup>[lú]</sup>nà-numun-gin a-šú šá <sup>l</sup>dà-šeš-meš-[gi]  
[a] <sup>lú</sup>má-lah<sub>4</sub> <sup>[l]</sup>re-mut-<sup>d</sup>nà a-šú šá <sup>l</sup>dà-mu-uri
- 14 [a <sup>l</sup>]šar-ra-hu <sup>l</sup>dà-ú-šur-šú a-šú šá <sup>l</sup>dèn-mu  
[a <sup>l</sup>]ib-na-a-a <sup>l</sup>dà-bul-liṭ-su a-šú šá
- 16 <sup>[l]</sup>la-a-ba-ši-[<sup>d</sup>amar-utu] a <sup>l</sup>dingir-ba-ni  
<sup>[lú]</sup>nà-[na-din-šeš <sup>lú</sup>]dub-sar dumu šá <sup>l</sup>dèn-kar-ir
- 18 [a <sup>l</sup>e-gi-bi ur]u sùr-<a>-mi-la-a-ti  
<sup>[ti]</sup>x u<sub>4</sub> x-k]am mu 18-kam
- 20 [<sup>l</sup>da-ri-ia-m]uš lugal tin-tir<sup>ki</sup>  
[lugal kur-kur]

Remarque :

Nous suivons les restitutions proposées par C. Waerzeggers qui se fonde sur de nombreux textes inédits appartenant aux archives de la famille Re'i-alpi.

l. 1 : Plusieurs redevances sont attestées en relation avec la ville de Suse ou l'Élam dans les archives de la famille de Re'i-alpi : l'*ilku* de la corvée d'Élam, la corvée du transport des *upiyāta* d'Élam, la corvée du halage [...] de la ville de Suse, l'arc du transport d'Élam (JURSA 2009 : 264). Comme le remarque C. Waerzeggers, La présence du verbe *epēšu* (l.6) n'accompagne aucune de ces expressions dans les archives de Re'i-apli. On peut penser que la première ligne évoque un travail (*dullu*). L'expression *dullu epēšu* se retrouve dans de nombreux textes relatifs à Suse par exemple JURSA 1999 : 151 (BM 42352) : 5-7.

<sup>(1-6)</sup>(Concernant) [la corvée/le travail de ...] de la ville de Suse [due par Remut-Nabu, fils de] Nabu-mukin-zeri, [descendant de Re'i]-alpi, et par [Nabu]-mukin-zeri, son père, [que Bazu]zu, fils de Balaṭu, descendant de Kidin-Sin, a effectué à Suse, pour le compte de Remut-Nabu : <sup>(6-7)</sup>Bazuzu en a été payé des mains de Remut-Nabu. <sup>(7-9)</sup>Il n'existe plus aucune créance de Bazuzu à la charge de Remut-Nabu. <sup>(9-10)</sup>Tous leurs litiges mutuels sont terminés.

<sup>(11-16)</sup>Les témoins : [...]Nabu, fils de Mušezib-Marduk, descendant d'Ilšu-abušu ; Nabu-zer-ukin, fils de Nabu-ahhe-šullim, descendant de Malahu ; Remut-Nabu, fils de Nabu-šum-ušur, descendant de Šarrahu ; Nabu-ušuršu, fils de Bel-iddin, descendant d'Ibnaia ; Nabu-bullissu, fils de Labaši-Marduk, descendant d'Ili-bani.

<sup>(17-18)</sup>Le scribe : Nabu-nadin-ahi, fils de Bel-eṭir, descendant d'Egibi.

<sup>(19-21)</sup>Sur-amelati, [le x NM] de l'an 18 de [Dari]us (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, [roi des pays].

**WESZELI 1996 : n° 2**

Inventaire : BM 74457  
Date babylonienne : 26/x/Cambyse 7  
Date julienne : 523  
Lieu : Sippar  
Archive : Iššar-taribi

- anše 7-ú e-pi-ra-nu šá ti-ik-ka-šú  
 2 a-na <sup>ld</sup>utu-dù šaṭ-ṭir šá geštu<sup>ll</sup> šu-me-[li]-šú  
 bat-qa-tu<sub>4</sub> šá <sup>l</sup>man-nu-ki-i-dingir-ni'-tú {<sup>l</sup>a-šú}
- 4 a-šú šá <sup>ld</sup>en-ad-urì a-na šám šá ha-[r]i-iṣ  
 a-na ½ ma-na kù-babbar a-na <sup>ldl</sup>iš-šar-ta-ri-bi
- 6 a-šú šá <sup>ld</sup>bu-ne-ne-dù id-din  
 [pu]-ut <sup>lu</sup>[uš-ku]-ú-tu šá anše
- 8 [<sup>l</sup>man-nu-ki-i-dingir]-dù-tú na-ši  
 [.....] a-šú šá <sup>l</sup>zu-ub-ba-a-tú-dingir
- 10 [.....<sup>l</sup>ta]-li-mu  
 [.....]-ad-urì a-šú šá
- 12 [']il-ha-na-na  
 u <sup>lu</sup>umbisag <sup>ld</sup>en-kád a-šú šá <sup>ld</sup>nà-ki-šîr
- 14 a<sup>l</sup> e-tel-pi sip-par<sup>ki</sup> iti<sup>iti</sup> ab u<sub>4</sub> 28-kam {<sup>l</sup>ta<sub>5</sub>-ga-bi}  
 mu 7-kam <sup>l</sup>kám-bu-zi-íá lugal e<sup>ki</sup>
- 16 lugal kur-kur anše šá <sup>ld</sup>iš-šar-ta-ri-bi  
<sup>l</sup>ta<sub>5</sub>-ga-bi-ia-a-ma
- 18 ina <sup>uru</sup>hu-ma-de-e-šú a-na <sup>li</sup>  
<sup>l</sup>man-nu-ki-i-dingir-dù-tú i-di-in-nu
- 20 [..... m]i-šîr-a-a  
 [...]

Remarque :

l. 17 : Le nom d'origine judéenne Tagabi-Yama est à rapprocher du nom Tagibi-ili (<sup>l</sup>ta<sub>5</sub>-ga-bi-dingir) (« Exalté par le dieu »), voir ZADOK 1977 : 31, 109.

<sup>(1-6)</sup>Mannu-ki-Banitu, fils de Bel-ab-ušur, a vendu à Iššar-taribi, fils de Bunene-ibni, a vendu âne de 7 ans dont la nuque est inscrite au nom de Šamaš-ibni et dont l'oreille gauche est abîmée pour une valeur de 30 sicles d'argent. <sup>(7-8)</sup>Mannu-ki-Banitu est garant du bon service de l'âne.

<sup>(9-12)</sup>[Les témoins : NP], fils de Zubbatu-ili ; [...Ta]limu ; [...] Bel<sup>2</sup>-ab-ušur, fils d'Ilhanana.

<sup>(13)</sup>Le scribe : Bel-kašîr, fils de Nabu-kišîr, descendant d'Etelpi.

<sup>(14-16)</sup>Sippar, le 26 *ṭebētu* (x) de l'an 7 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

<sup>(16-19)</sup>L'âne d'Iššar-taribi, Tagabi-Yama l'a donné à Mannu-ki-Banitu à Humadešu.

<sup>(20)</sup>[... É]gyptien <sup>(21)</sup>[...]



**WUNSCH 1993 : n°259**

Cote : BM 31078  
Date babylonienne : 16/ix/Cyrus 0  
Date julienne : 539  
Lieu : Borsippa  
Archive : Nur-Sin  
Édition : WUNSCH 1993 (vol. I) : 109 (copie) ; (vol. II) : 214 (transcription et traduction).

10 ma-na 5 gín kù-babbar <sup>f</sup>du<sub>10</sub>-ga-tu<sub>4</sub>  
2 dumu-mí-a-ni šá <sup>1d</sup>en-šeš-meš-su  
a <sup>1ú</sup>šá-mun-há-šú ina šu<sup>11</sup> <sup>1</sup>mu-<sup>d</sup>amar-utu  
4 a-šú šá <sup>1</sup>ba-šá-a a <sup>1</sup>zalág-<sup>d</sup>30 mah-ra-at  
e-lat 1 ma-na kù-babbar šá a-na  
6 <sup>f</sup>gemé-<sup>d</sup>nin-líl šá é maš-ka-nu  
[šab-t]a-ta sì-nu a-di kù-babbar  
8 [šá] <sup>f</sup>gemé-<sup>d</sup>nin-líl  
[dumu]-mí-a-ni šá <sup>1</sup>numun-tin-tir<sup>k[i]</sup>  
10 mah-rat <sup>1ú</sup>mu-kin-nu <sup>1</sup>níg-ba-<sup>d</sup>amar-utu  
a-šú šá <sup>1d</sup>en-gin-numun a <sup>1</sup>si-íá-a-tú  
12 <sup>1</sup>re-mut-<sup>d</sup>en a-šú šá <sup>1d</sup>utu-numun-dù  
a <sup>1d</sup>nà-še-me <sup>1ú</sup>dub-sar  
14 <sup>1d</sup>nà-a-mu a-šú šá <sup>1d</sup>nà-sig<sub>5</sub>-iq  
a <sup>1</sup>dù-me-šá-dingir-íá bár-sip<sup>ki</sup> <sup>iti</sup>gan  
16 u<sub>4</sub> 16-kam mu sag-nam lugal-la  
<sup>1</sup>ku-ra-áš lugal kur-kur  
18 a-di 2 gín kù-babbar šá a-na <sup>1</sup>ú-bar sì-nu

<sup>(1-4)</sup><sup>f</sup>Tabatu, fille de Bel-ahhe-eriba, descendant de Ša-tabti-šu, a reçu 10 mines et 5 sicles d'argent de la part d'Iddin-Marduk, fils d'Iqišaia, descendant de Nur-Sin.

<sup>(5-7)</sup>Non compris : 1 mine d'argent qui a été prêtée à <sup>f</sup>Amat-Mullissu et dont la maison a été prise en gage. <sup>(7-10)</sup>En plus : l'argent qu'<sup>f</sup>Amat-Mullissu, fille de Zer-Babili a reçu.

<sup>(10-13)</sup>Les témoins : Qišti-Marduk, fils de Nabu-mukin-zeri, descendant de Siyatu ; Remut-Nabu, fils de Šamaš-zer-ibni, descendant de Nabu-šeme.

<sup>(14)</sup>Le scribe : Nabu-apla-iddin, fils de Nabu-udammiq, descendant de Bane-ša-iliya.

<sup>(15-17)</sup>Borsippa, le 16 *kislīmu* (ix) de l'année inaugurale de Cyrus, roi des pays.

<sup>(18)</sup>En plus : les 2 sicles d'argent qui ont été donnés à Ubar.

**WUNSCH 1993 : n°260**

Cote : BM 31698 + 31743 + 31693 (duplicatas)  
 Date babylonienne : 12/x/Cyrus 0  
 Date julienne : 538  
 Lieu : Borsippa  
 Archive : Egibi  
 Édition : WUNSCH 1993 (vol. I) : 110-111 (copies) et (vol. II) : 214-215 (transcription et traduction).

[<sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu]-din dumu-šú šá <sup>id</sup>nà-šeš-meš-mu  
 2 dumu <sup>l</sup>e-gì-bi ina hu-ud lib-bi-šú níg-šid  
 šá uru u edin ma-la ba-šu-ú  
 4 ik-nu-uk-ma pa-ni <sup>f</sup>nu-up-ta-a  
 dam-šú dumu-mí-su šá <sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>amar-utu  
 6 ú-šad-gil ki-i <sup>id</sup>amar-utu-na-šir-ibila dumu-šú  
 bal-ṭu ina níg-šid ninda-há it-ti  
 8 <sup>f</sup>nu-up-ta-a ik-ka-al 2 gur še-numun  
 5 lú-tú it-ti <sup>fd</sup>taš-me-tu<sub>4</sub>-tab-ni  
 10 a-na <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>nà-din a-šú šá <sup>id</sup>[amar-utu-dù-numun]  
 [i-nam-d]in 1 gur še-numun 3 a-me-[[ut-tú]  
 12 [it-ti <sup>f</sup>é]-sag-íla-be-let dumu-mí-šú  
 [i-nam-din] <sup>f</sup>nu-up-ta-a <sup>id</sup>amar-utu-na-šir-ibila  
 14 [<sup>f</sup>taš-me-tu<sub>4</sub>-tab-ni u <sup>f</sup>é-sag-íla-be-let  
 ar-ka-tu<sub>4</sub> a-ha-meš i-le-qu-ú  
 16 k[i-i <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>amar]-utu-din bal-ṭu níg-šid-šú pa-ni-šú  
 [<sup>ld</sup>mu-kin, <sup>lx</sup>]-gi-na [a-šú šá <sup>l</sup>i-ba-a]  
 18 a <sup>lu</sup>sanga bár <sup>id</sup>nà-it-tan-nu a-šú šá  
<sup>id</sup>en-ri-man-ni <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din <sup>lu</sup>umbisag  
 20 a šá <sup>id</sup>nà-šeš-meš-mu a <sup>l</sup>e-gì-bi bar-sip<sup>ki</sup>  
 [<sup>iti</sup>ab u<sub>4</sub> 12-kam] mu-an-na <sup>l</sup>ku-ra-áš

<sup>(1-6)</sup>Itti-Marduk-balaṭu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi, a volontairement établi un document scellé de tous ses biens qu'il possède en ville et à la campagne pour les transmettre à <sup>f</sup>Nuptaia, sa femme, fille d'Iddin-Marduk. <sup>(6-8)</sup>Tant que Marduk-našir-apli, son fils, sera vivant, il jouira des biens avec Nuptaia. <sup>(8-11)</sup>Il donnera deux terres arables d'une superficie de deux kur (= 270 m<sup>2</sup>) et cinq esclaves à Itti-Nabu-balaṭu, fils de [Marduk-ban-zeri] (comme dot pour) <sup>f</sup>Tašmetu-tabni. <sup>(11-13)</sup>[Il donnera] une terre arable d'une superficie d'un kur (= 135 m<sup>2</sup>) et trois esclaves à Esagila-belet, sa fille. <sup>(13-15)</sup><sup>f</sup>Nuptaia, Marduk-našir-apli, <sup>f</sup>Tašmetu-tabni et <sup>f</sup>Esagila-belet prendront l'héritage en commun.

<sup>(16)</sup>Tant qu'Itti-Marduk-balaṭu vivra, ses biens resteront à sa disposition.

<sup>(17-19)</sup>Les témoins : [...]ukin, fils d'Ibaia, descendant de Šangu-parakki ; Nabu-ittannu, fils de Bel-remanni.

<sup>(19-20)</sup>Le scribe : Itti-Marduk-balaṭu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi.

<sup>(20-21)</sup>Borsippa, le 12 *ṭebētu* (x) de l'année inaugurale de Cyrus.

**WUNSCH 1993 : n°346**

Date babylonienne : [x]/iii/Cambyse [7]  
Date julienne 523  
Lieu : [Babylone ?]  
Archive : Egibi  
Édition : WUNSCH 1993 : 286-287.

[x x ú]-ra-šú šá u[l-tu<sup>iti</sup>x]  
2 šá mu 7-kam<sup>l</sup>kam-bu-zi-[ia]  
lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur a-di-i qí-it  
4 šá<sup>iti</sup> apin šá {x} mu<sup>d</sup> amar-utu  
ìr<sup>d</sup> nà a-šú šá<sup>l</sup> ki-i<sup>d</sup> en  
6 a<sup>lú</sup> ašgab ina šu<sup>l</sup> ki<sup>d</sup> amar-utu-din  
a-šú šá<sup>l</sup> nà-šeš-meš-mu  
8 a<sup>l</sup> e-gi-bi  
e-ṭi-ir  
10<sup>lú</sup> mu-kin-nu<sup>l</sup> nà-ba-šá  
a-šú šá<sup>l</sup> še-el-li-bi a<sup>lú</sup> ad-gub<sub>5</sub>  
12<sup>l</sup> nà-gin-numun a-šú šá<sup>l</sup> en-ba-šá  
a<sup>lú</sup> man-di-di<sup>l</sup> ki<sup>d</sup> en-lum-mir  
14 a-šú šá<sup>l</sup> šu-la-a a<sup>l</sup> tu-na-a-a  
la-a-ba-ši dub-sar a-šú šá  
16<sup>l</sup> u-gur-numun-dù a<sup>l</sup> [úšsanga<sup>d</sup> na-na-a]  
[x x x x]<sup>ki</sup> itti sig<sub>4</sub> u<sub>4</sub> x-kam]  
18 [mu x-k]am<sup>l</sup> kam-[bu-zi-ia]  
[x x x x] x [x x x x]

<sup>(1-4)</sup>(Au sujet) [des x sicles d'argent] pour le servive-urāšu de [puis le NM] de l'an 7 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays, jusqu'à la fin du mois d'*arahasnu* (viii) d'Iddin-Marduk : <sup>(5-9)</sup>Arad-Nabu, fils d'Itti-Bel, descendant d'Aškapu, en a été payé des mains d'Itti-Marduk-balaṭu, fils de Nabu-ahhe-iddin, descendant d'Egibi.

<sup>(10-14)</sup>Les témoins : Nabu-iqišaia, fils de Šellibi, descendant d'Atkuppū ; Nabu-mukin-zeri, fils de Bel-iqišaia, descendant de Mandidi ; Itti-Bel-lummir, fils de Šulaia, descendant de Tunaia.

<sup>(15-16)</sup>Le scribe : Labaši, fils de Nergal-zer-ibni, descendant de [Šangu-Nanaia].

<sup>(17-19)</sup>[NG], le [x] *simānu* (iii) de l'an [7] de Cambyse, [roi de Babylone et des pays]

WUNSCH 2003 : n°34

Inventaire : BM 32619  
 Date babylonienne : 10/xi/Cyrus 8  
 Année julienne : 530  
 Lieu : Taokè  
 Archive : (Egibi?)  
 Édition : WUNSCH 2003 : 112-114.  
 Bibliographie : WUNSCH 2003 : 144-115.

- <sup>1</sup>sì-na-<sup>d</sup>amar-utu a-šú šá <sup>1d</sup>nà-gin-a [a] <sup>1e</sup>-[gi]-bi  
 2 ina gú tam-tì ki-ta mur-šu kab-tu i-šir-šu-[ma]  
 re-eš ni-ka<sub>9</sub>-meš-šú iš-ši-ma ha-la a-na dumu-meš-šú  
 4 a-na za-a-zu [ù] ni-din-it-ti a-na áš-šá-ti-šú  
 a-na na-da-nu ár-kát-su a-na pa-ra-[su]  
 6 lib-ba-šú ub-lam-ma é-su šá da sila [qa-at]-nu  
 a-šu-ú u da é <sup>1d</sup>nà-din-su-iq-b[i a-šú šá]  
 8 <sup>1d</sup>u-gur-ú-še-zib a <sup>1d30</sup>da-ma-qu  
 [šá <sup>1m</sup>]u-<sup>d</sup>amar-utu ina lib-bi a-šá-ab pa-ni  
 10 [<sup>1d</sup>nà-din-su-e a-šú gal-i ú-šad-gil  
 [še-nu]mun-šú šá ina <sup>umu</sup>é-da-ku-ru šá ugu har-ri [šá]  
 12 [x x] il<sup>2</sup>-ta-qab ù še-numun-šú [x] [...]  
 [x x x] u <sup>1e</sup>re-mut <sup>1d</sup>[...]  
 14 [x x x]-meš ha-la<sup>1</sup>-šú [x] [...]  
 [...] [x]-šú<sup>2</sup> [x] [...]  
 2' [x x] [kù-babbar] ina ka-re-e-[šú-nu...]  
 [a]-[ha]-ti-šú-nu [i]-nam-di-[nu...]  
 4' ina lib-bi a-na <sup>d</sup>nin-líl [...]  
 u<sub>4</sub>-meš ma-la <sup>1m</sup>u-<sup>d</sup>amar-utu ba[l-ṭu ni-ka<sub>9</sub>-šú]  
 6' ina pa-ni-šú šu<sup>11</sup>-su ina lib-bi [x] [...]
- ina šá-ṭa-ri i[m dub] šu-a-t[i]  
 -----
- 8' igi <sup>1</sup>it-ti-<sup>d</sup>nà-din [a-šú šá] <sup>1d</sup>amar-utu-mu-urì a <sup>1ú</sup>simug  
<sup>1m</sup>u-še-zib-<sup>d</sup>amar-utu a-šú šá <sup>1d</sup>nà-bar-hi-dingir-meš a <sup>1ú</sup>nagar  
 10' <sup>1d</sup>nà-mu-še-ti-iq-ud-da a-šú šá <sup>1d</sup>nà-numun-mu  
<sup>1m</sup>u-<sup>d</sup>en <sup>1ú</sup>umbisag a-šú šá <sup>1a</sup>na-<sup>d</sup>en-ú-pa-qu  
 12' a <sup>1ú</sup>sanga-<sup>d</sup>za-ri-qu <sup>umu</sup>tah-ú-[ka<sup>ki</sup>]  
<sup>iti</sup>zíz u<sub>4</sub> {u<sub>4</sub>} 10-kam mu 8-kam <sup>1k</sup>[u-raš]  
 14' lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur

Remarque :

l. 12' : Cette localité est attestée dans les textes babyloniens sous les formes *tah-ma-ak-ka<sup>ki</sup>* (Cyr. 29 : 12), *ta-hu-ma-ak-ka* (Cyr. 131 : 4) et <sup>uru</sup>*ta-hi-ú-ma-ak* (YOS 3, 10 : 21). Elle est identifiée à la ville de Taokè située sur le Golfe Persique (moderne Borazjan). Cf. Chapitre 1.

<sup>(1-2)</sup>Iddin-Marduk, fils de Nabu-mukin-apli, descendant d'Egibi est tombé gravement malade sur les bords du Golfe Persique. <sup>(3-5)</sup>Il a été amené à régler le sort futur (de ses affaires) en s'occupant de son patrimoine de manière à faire un partage entre ses fils tout en concédant un douaire à son épouse. <sup>(6)</sup>Il a décidé (ce qui suit) dans son coeur : <sup>(6-10)</sup>Nabu-balassu-iqbi, son fils aîné, recevra sa maison qui est adjacente à la rue [étroite], à la sortie et au côté de la maison de Nabu-balassu-iqbi, fils de Nergal-ušezib, descendant de Sin-damaqu, dans laquelle Iddin-Marduk habite. <sup>(11-14)</sup>Sa terre arable, qui se situe dans le Bīt-Dakuri, sur le canal de [NC]... et sa terre arable [.....] Remut et [NP] [.....] sa part [.....]

<sup>(1'-3')</sup>[.....] ils donneront l'argent de [leurs] péages fluviaux à leur sœur [.....]

<sup>(4'-6')</sup>Pour Mullissu [.....] Tant qu'Iddin-Marduk vivra, [ses biens] sont à sa disposition et sont à lui [.....]

<sup>(7')</sup>A la rédaction de cette tablette.

<sup>(8'-10')</sup>Devant Itti-Nabu-balaṭu, fils de Marduk-šum-ušur, descendant de Nappahu ; Mušezib-Marduk, fils de Nabu-barhi-ili, descendant de Nagaru ; Nabu-mušetiq-udde, fils de Nabu-zer-iddin.

<sup>(11'-12')</sup>Le scribe : Iddin-Bel, fils d'Ana-Bel-upaqu, descendant de Šangu-Zariqu.

<sup>(12'-14')</sup>Taokè, le 10 *šabātu* (xi) de l'an 8 de Cryus, roi de Babylone, roi des pays.

**YOS 3, 10**

Inventaire : YBC 7467

Archive : Eanna

Édition : EBELING 1930-1934 : vol. 1, p.10.

im <sup>ld</sup>*in-nin-šeš-[meš-mu]*  
2 *a-na* <sup>lú</sup>*til-gíd-da*  
<sup>lú</sup>*ša-tam* <sup>ù</sup> <sup>ld</sup>*nà-šeš-mu*  
4 *en-meš-e-a* <sup>u</sup><sub>4</sub>-<mu>-us-su  
<sup>d</sup>*en u* <sup>d</sup>*nà a-na* *din zi-meš*  
6 *ša en-meš-e-a* *ú-šal-la*  
5 *me* <gur> *še-bar a-na* <sup>d</sup>*in-nin-[...]*  
8 *u* <sup>ld</sup>*utu-kal in-na-a'*  
*it-ti-šú-nu lu-še-lu-nu*  
10 *še-bar hu-bu-ut-ta-tu*<sub>4</sub>  
*ina muh-hi-ia i-ba-áš-ši*  
12 *dul-lu lu-ú ma-a-du*  
*ina muh-hi-<ia> da-a-nu* 3 *me*  
14 <sup>giš</sup>*ur ina é* <sup>lú</sup>*gír-lá*  
*aš-ša-bat*  
16 *ul-tu* <sup>iti</sup>*bár*

- a-di* <sup>iti</sup>šu
- 18 *šá* <sup>lú</sup>erín-meš  
1+en <sup>giš</sup>má *a-na* 2 ma-na kù-babbar
- 20 *an-da-har* <sup>l</sup>ù *a-na*  
<sup>uru</sup>*ta*-*hi-ú-ma-ak*
- 22 *al-tap-ra* <sup>túg</sup>kur-ra-meš  
<sup>túg</sup>šir-*a-am-meš* 10 gín-a' kù-babbar
- 24 <sup>kuš</sup>*e-sír* <sup>kuš</sup>ù <sup>kuš</sup>*nu-ú-ṭu*  
*a-na* <sup>lú</sup>erín-meš a' 5
- 26 *šá a-na* <sup>uru</sup>*ta*-*hi-ú-ma-ak*  
*at-ta-din* 1/2 gun síg-há
- 28 *a-na é-i-ni in-na-a'*

**Remarques :**

l. 9. La forme verbale *lušelunu* est un optatif du verbe *elū* au système III, *šūlu*, qui signifie « embarquer » CAD E : 128b-129a (*elū9*).

l. 26. Cette localité est attestée dans les textes babyloniens sous les formes *tah-ma-ak-ka*<sup>ki</sup> (Cyr. 29 : 12), *ta-hu-ma-ak-ka* (Cyr. 131 : 4) et <sup>uru</sup>*tah-ú-ka*<sup>ki</sup> (WUNSCH 2003 : n°34). Elle est identifiée à la ville de Taokè située sur le Golfe Persique (moderne Borazjan).

<sup>(1-4)</sup>Lettre d'Innin-ah[he-iddin] au *qīpu*, au *šatammu* et à Nabu-ah-iddin, mes seigneurs. <sup>(4-6)</sup>Chaque jour, je prie Bēl et Nabû pour la vie de mes seigneurs. <sup>(7-8)</sup>Donnez 90 000 (litres) d'orge à Innin-[...] et Šamaš-udammīq. <sup>(9)</sup>Qu'ils (les) embarquent avec eux ! <sup>(10-11)</sup>Il y a une dette d'orge à ma charge. <sup>(12-13)</sup>Un énorme travail est à ma charge. (C'est vraiment) dur ! <sup>(13-15)</sup>J'ai pris 300 poutres dans le Bīt-Ṭabihi. <sup>(16-22)</sup>Concernant les travailleurs, depuis le mois de *nisannu* (i) jusqu'au mois de *dūzu* (iv), je n'ai reçu qu'un bateau pour 2 mines d'argent et je l'ai envoyé vers Tahmaka. <sup>(22-27)</sup>J'ai dû donner des habits, des casaques, 10 sicles d'argent, des sandales et des sacs à mes 5 travailleurs qui (partaient) pour Tahmaka. <sup>(27-28)</sup>Donnez (aussi) 1/2 talent de laine pour notre maison.

**YOS 3, 11**

Inventaire : YBC 7466  
Archive : Eanna  
Édition : EBELING 1930-1934 (vol. 1) : 10.

- im* <sup>id</sup>a-num-lugal-urì
- 2 *a-na* <sup>l</sup>na-din šeš-ia  
<sup>d</sup>en u <sup>d</sup>nà šu-lum din
- 4 *šá* šeš-ia liq-bu-ú  
*dul-lu a-gan-ni ina muh-hi-ia*
- 6 *u ina ugu* <sup>l</sup>ba-la-ṭu id-din'-nin  
*šá* 10 gun síg-há kù-babbar *ina šu*<sup>ll</sup>
- 8 <sup>l</sup>e-re-šú u <sup>l</sup>zab-di-ia

- nit-ta-šá-a 5 gun síg-há*  
 10 *ina 50-e šá<sup>ld</sup>utu-sig<sub>s</sub>-iq*  
*ù 5 gun síg-há*  
 12 *ina 50-e šá<sup>ld</sup>na-na-a-mu*  
*<sup>lú</sup>en GE-RI-ŠÚ 10 gun síg-há*  
 14 *ina<sup>túg</sup>kur-ra-meš-šú-nu*  
*hi-ṭi-ma a-na*  
 16 *<sup>l</sup>zab-di-ia<sup>ù</sup>*  
*<sup>l</sup>e-re-šú in-na-ṭa<sup>l</sup>*  
 18 *ù ú-ìl-tì {a}*  
*muh-ra-ma<sup>l</sup> kap-du*  
 20 *kaska<sup>ll</sup> a-na gír<sup>ll</sup>-šú-nu*  
*šeš-ú-a liš<sup>l</sup>-ku-un*  
 22 *a-gan-ni ši-bu-ta-ni*  
*it-ta-ši*

Remarques :

l. 13 : le titre de Nanaia-iddin pose des problèmes de lecture. Le CAD traduit ce titre par adversaire (*gerū*) (CAD G : 63b) mais cette traduction ne convient pas au contexte de la lettre. Il apparaît comme le responsable d'un groupe de 50 travailleurs. Une collation du texte serait souhaitable.

l. 22 : le CAD A : 171a (*šibūtu*) traduit cette phrase de la manière suivante : « *He acts under power of disposition for us* ».

<sup>(1-2)</sup>Lettre d'Anu-šar-ušur à Nadinu, mon frère. <sup>(3-4)</sup>Que Bēl et Nabû décrètent santé et vie pour mon frère.

<sup>(5-6)</sup>Le travail ici à ma charge et à la charge de Balaṭu est important. <sup>(7-9)</sup>Nous avons pris l'argent pour une valeur de 10 talents de laine, des mains d'Erešu et de Zabdiya : <sup>(9-14)</sup>5 talents de laine pour la cinquantenue de Šamaš-udammīq et 5 talents de laine pour la cinquantenue de Nanaia-iddin, le... , soit un total de 10 talents de laine sur leur habillement. <sup>(15-19)</sup>Pèse (l'argent) et rembourse Zabdiya et Erešu puis reçois (d'eux) une reconnaissance de dette. <sup>(19-21)</sup>Que mon frère les mette rapidement en route ! <sup>(21-23)</sup>Ici, il agit suivant nos désirs.

**YOS 3, 17**

Inventaire : YBC 3558

Archive : Eanna

Édition : EBELING 1930-1934 (vol. 1) : 14-16.

Bibliographie : KLEBER 2008 : 2, 7, 103, 106f., 111, 188-190.

Autres copies : TCL 9, 129

- im<sup>ld</sup>nà-šeš-mu a-na<sup>lú</sup>ša-tam šeš-ia*  
 2 *<sup>d</sup>en u<sup>d</sup>nà šu-lum u din šá šeš-ia liq-bu-ú*  
*a-mur<sup>l</sup>šu-la-a<sup>l</sup>na-din<sup>l</sup>i-<sup>d</sup>innin<sup>l</sup>muk-ke-e-a*  
 4 *u<sup>l</sup>níg-du-nu a-na pa-ni-ka al-tap-ra nì-ka, it-ti-šú-nu*  
*e-peš u mi-nu-ú ki-i ina ugu-šú-nu en i-šak-ka-na*

6 mu-hur-šú-nu-tu ù kap-du šu-pur-áš-šú-nu-tú  
dul-lu li-pu-šu-u' ki-i ina ugu dul-lu ú-šu-uz-zu-u'  
8 <sup>lú</sup>erín-meš-šú-nu ul i-hal-li-iq-u' <sup>1</sup>e-tel-lu  
a-šú šá <sup>1</sup>numun-ia <sup>lú</sup>engar i-qab-ba-a' um-ma [i,<sub>7</sub>]  
10 šá é da-ba-ba ih-hir-ri ù še-numun [ma<sub>1</sub>-a-du  
ina ugu <sup>lú</sup>ú-ra-šú ù ki-i kù-babbar i-bi-nam-ma  
12 [lu]-hi-ri-iš a-qab-ba-áš-šú um-ma re-e-hu  
šá ina ugu-ka a-ni-in 1 ma-na kù-babbar ina re-e-hi-šú  
14 ina ugu-šú al-ta-kan um-ma a-lik-ma [i,<sub>7</sub>] šá é da-ba-ba  
hir-ri <sup>1</sup>ina-gissu-<sup>d</sup>na-na-a u <sup>1</sup>aq-ri-ia  
16 nì-ka, it-ti-šú-nu ni-te-pu-uš re-e-hi-šú-nu  
mi-ši a-mur a-gan-na dul-lu ip-pu-šu-u'  
18 <sup>1</sup>zuk-ka-a-a <sup>lú</sup>engar mim-ma šá ik-ka<sup>1</sup>-lu ia-a-nu  
[u pa-ni-šú] [bi<sup>1</sup>-šu-u' a-mur a-gan-na dul-lu  
20 [ip-pu-uš] [ù<sup>1</sup> <sup>lú</sup>erín-meš-šú a-na ugu-šú  
[il-lak-ku-nu] dingir-meš lu-ú i-di ki-i  
22 [<sup>d</sup>na-na-a-kam 4 lú] erín-me-šú ú-šu-uz-zu-u'  
[x x x x] [a<sub>1</sub>-mur [lu-uš-pur-šú]  
24 [x x x x] um-ma i-x [x x x nu-bat-tu<sub>4</sub>]  
[la i-ba]-a-ta ina ku-tal-li-ka il-la-ku  
26 [2 me <sup>lú</sup>]hun-gá-me ina ugu-ia kù-babbar u síg-há  
ki-i áš-šá-a' ina la <sup>lú</sup>umbisag ul ad-da-áš-šú-nu-tú  
28 <sup>lú</sup>umbisag u <sup>gis</sup>da a-gan-na-ka mu-an-na gab-bi  
1 gú-un kù-babbar a-na é-an-na ir-ru-bu [man-na<sub>1</sub>] a-na-ku  
30 šá iti u<sub>4</sub>-mu-meš-àm 2 gú-un kù-babbar a-na te-lit ú-še-lu-ú  
<sup>lú</sup>umbisag u <sup>lú</sup>se-pir it-ti-íá ia-a-nu ki-i  
32 <sup>lú</sup>umbisag u <sup>lú</sup>se-pir ma-ṭu-ú ù dul-lu ina ugu-ku-nu  
šu-pur-am-ma lu-uš-pur-ma <sup>lú</sup>umbisag lu-bu-ku  
34 ki-i ta-qab-ba-a' um-ma <sup>1d</sup>nà-šeš-mu  
hi-ṭu ina lîb-bi li-ih-ṭu a-di ugu šá at-tu-ú-nu  
36 hi-ṭu ta-ah-ta-aṭ-ṭa-a' a-na-ku hi-ṭu  
ul a-haṭ-ṭu dingir-meš lu-ú i-di ki-i 3 u<sub>4</sub>-mu  
38 šá a-na unug<sup>ki</sup> al-li-ku dul-la-a šá iti u<sub>4</sub>-mu-meš  
la ma-a<sup>1</sup>-al uš-ku-ú i-qab-bu-ú-na-a-šú  
40 um-ma a-hi šá meš-iš-hu <sup>lú</sup>rig<sub>7</sub>-me lu-ú i-hir-ru  
ù a-hi kù-babbar a-na <sup>lú</sup>hun-gá-meš  
42 lu ta-ad-din-na-a' <sup>gis</sup>da šá <sup>lú</sup>rig<sub>7</sub>-me  
a-mur-ma man-ma ina lîb-bi la tu-maš-šar  
44 gab-bi šu-pur <sup>lú</sup>dumu-dù-i šá ina lîb-bi  
<sup>lú</sup>hun-gá li-gur-ru ia-a-nu-ú



46 *a-na pa-ni-ia šu-pur-ma* <sup>li</sup>*erín-meš šá é-gu<sub>4</sub>-me*  
*šá é-an-na ù šá é-gu<sub>4</sub>-me šá lugal*

48 *man-ma a-gan-na ina lib-bi ia-a-nu*  
*kù-babbar ma-la ir-ru-bu*

50 *šu-bi-lu*  
<sup>li</sup>*[en]-nam erín-meš ma-du-tu ib'-ba-ku meš-iš-hu i-gam-mar u a-na-ku am-me-rik-ki*

52 [...] <sup>li</sup>*engar-me ta-ap-qid-du [...]* <sup>li</sup>*erín-meš-šú-nu šá ut-ru li-bu-ku-nu*

Remarques :

Les lettres YOS 3, 17 et TCL 9, 129 sont similaires. La première est adressée au *šatammu* de l'Eanna et la deuxième à Nadinu, le scribe de l'Eanna. La lettre YOS 3, 17 est beaucoup plus détaillée. On retrouve cette habitude d'écrire deux lettres traitant du même sujet dont l'une est destinée au *šatammu* et l'autre aux scribes du temple dans la correspondance d'Anu-šar-ušur, le *qīpu* (Voir, par exemple, les lettres YOS 3, 103 et YOS 3, 53).

l. 19-22 : les restitutions se fondent sur la lettre TCL 9, 129 : 17-21.

l. 24-26 : les restitutions se fondent sur la lettre TCL 9, 129 : 25-27.

<sup>(1)</sup>Lettre de Nabu-ah-iddin au *šatammu*, mon frère. <sup>(2)</sup>Que Bēl et Nabû décrètent santé et vie pour mon frère !

<sup>(3-4)</sup>Vois, j'ai envoyé Šulaia, Nadinu, Na'id-Ištar, Mukkea et Kudurraru devant toi. <sup>(4-7)</sup>Fais les comptes avec eux et tout ce que (mon) seigneur aura placé à leur charge, reçois le d'eux et renvoie-les rapidement pour qu'ils fassent leur travail. <sup>(7-8)</sup>Lorsqu'ils sont assignés au travail leurs travailleurs ne s'enfuient pas.

<sup>(8-9)</sup>Etellu, fils de Zeriya, le laboureur, déclare ainsi : <sup>(10-12)</sup>« On creuse le canal du Bīt-Dababa et une grande surface de terre est à la charge des corvéables, ainsi donne-moi de l'argent pour je puisse le creuser ! » <sup>(12)</sup>Je lui ai répondu ainsi : <sup>(12-13)</sup>« Il y a (déjà) un arriéré à ta charge ». <sup>(13-14)</sup>Maintenant, c'est 1 mine d'argent d'arriéré que j'ai placée à sa charge. <sup>(14-15)</sup>« Va creuser le canal du Bīt-Dababa ».

<sup>(15-17)</sup>Ina-šilli-Nanaia et Aqriya, nous venons de faire les comptes avec eux : leurs arriérés sont minces. <sup>(17)</sup>Vois ! Ici, ils font leur travail !

<sup>(18-19)</sup>(Au sujet de) Zukkaia, le laboureur, il n'a rien à manger et sa face est sombre. <sup>(19-21)</sup>Vois, ici, [il effectue] le travail et ses travailleurs [viennent] à sa charge. <sup>(21-22)</sup>Les dieux le savent que [4] travailleurs sont assignés [à Nanaia-ereš]. <sup>(23)</sup>Vois ! Je dois te l'envoyer !

<sup>(24)</sup>[...] ainsi : « [...] ». <sup>(24-25)</sup>Ils ne doivent pas s'attarder, ils serviront à ta place. <sup>(26)</sup>Il y a 200 journaliers à ma charge. <sup>(26-27)</sup>Quand j'ai apporté de l'argent et de la laine, en l'absence de scribes, je n'ai pas pu les leur distribuer. <sup>(28)</sup>Scribes et registres sont chez toi ! <sup>(28-30)</sup>En une année complète, 1 talent entre dans l'Eanna, qui suis-je moi pour dépenser en un mois entier 2 talents d'argent ?!

<sup>(31)</sup>Il n'y a ni scribe ni *sepīru* avec moi ! <sup>(32-33)</sup>Si scribes et *sepīru* sont en manque et qu'il y a du travail à votre charge, écris-le moi pour que j'écrive et que je puisse emmener un scribe.

<sup>(34)</sup>Quand tu dis ainsi : <sup>(34-35)</sup>« Nabu-ah-iddin va commettre une erreur là-dessus ! », <sup>(35-37)</sup>(mais) tandis que vous, vous venez de commettre une erreur, moi, je ne fais pas d'erreur !

<sup>(37-39)</sup>Les dieux savent bien que quand je viendrai trois jours à Uruk, mon travail du mois entier ne sera pas complet. <sup>(39-42)</sup>Puis ils nous disent : « (concernant) la moitié de la section à travailler que des oblats la creusent, et (concernant) l'autre moitié vous devez donner de l'argent pour des journaliers ! » <sup>(42-43)</sup>Vérifie le registre des oblats et n'emmène personne parmi eux à l'extérieur. <sup>(44)</sup>Envoie-les tous ! <sup>(44-45)</sup>Je veux louer des hommes libres comme

journaliers. <sup>(45-46)</sup>S'il y en a, envoie-les-moi ! <sup>(46-48)</sup>Des travailleurs des étables de l'Eanna et des étables du roi n'y'en a-t-il aucun ici ? <sup>(49-50)</sup>Tout l'argent qui rentre, fais-le-moi apporter !

<sup>(51)</sup>[Le] gouverneur emmène beaucoup de travailleurs. Ils vont finir leur section et moi je suis en retard !

<sup>(52)</sup>[...] Les laboureurs que tu as préposés [...] leurs travailleurs qui sont en nombre excessif, apporte-les moi !

### YOS 3, 18

Inventaire : YBC 3579

Archive : Eanna

Édition : EBELING 1930-1934 (vol. 1) : 16-18.

im <sup>l</sup>sì-na-šeš a-na  
2 <sup>lú</sup>ša-tam u <sup>ld</sup>nà-šeš-meš  
šeš-meš-e-a <sup>d</sup>utu u <sup>d</sup>a-a  
4 šu-lum u din šeš-meš-e-a  
liq-bu-u' <sup>d</sup>utu lu<sup>l</sup>-ú  
6 i-du ki-i ul-tu  
a-na tin-tir<sup>ki</sup> tal-li-ku-u'  
8 lu ma-du <sup>d</sup>utu ina muh-hi  
[šeš]-meš-e-<a> la u-šal-lu-ú  
10 ul-tu muh-hi šá a-na  
unug<sup>ki</sup> ta-hi-sa-an-ni  
12 a-na <sup>uru</sup>pi-qu-du  
ina muh-hi hi-ru-tu i,  
14 a-na pa-ni <sup>lú</sup>2-i  
la al-li-ka  
16 ina lib-bi ki-i  
a-di-i muh-hi  
18 en-na <sup>lú</sup>a-kin  
a-na šu-lum šá ad-meš-e-a  
20 la áš-pu-ru mu-an-na  
a-ga-a lu ma-du sa-ma-ka  
22 al-la mu-meš gab-bi  
sa-[ma-ka] kù-babbar {erasure}  
24 a-na u[m]-me-e-a<sup>l</sup>-nu  
a-na muh-hi udu-nitá [ki]-i  
26 áš-pu-ra udu-nitá-a it<sup>l</sup>-ru-u'  
30-40 udu-nitá {erasure}  
28 šá <sup>d</sup>utu en-meš-e-a-a  
liš-pu-ru-nu 2 ú-[di]-e  
30 šá ka-ra-nu a-na <sup>d</sup>utu

en-meš-e-a  
32 lu-še-bi-lu-ni

Remarque :

l. 24 : Pour le sens d'*ummānu* (créancier) voir CAD U : 111b.

<sup>(1-5)</sup>Lettre d'Iddin-ahi au *šatammu* et à Nabu-ah-iddin, mes frères. Que Šamaš et Aia décrètent santé et vie pour mes frères ! <sup>(6-9)</sup>Šamaš sait bien que depuis votre départ pour Babylone je prie de nombreuses fois Šamaš pour mes frères. <sup>(10-15)</sup> Depuis votre retour précipité à Uruk, je n'ai pas pu aller dans la ville de Piqudu pour le creusement du canal auprès du second (*šanû*). <sup>(16-24)</sup> De même, jusqu'à maintenant je n'ai pas envoyé un messenger pour saluer mes pères, je suis très occupé cette année, je suis plus occupé que toutes les autres années ! <sup>(23-26)</sup> Ayant envoyé l'argent à mes créanciers pour des moutons, ils ont (quand même) emmené mes moutons ! <sup>(27-29)</sup> Que mes seigneurs m'envoient 30 ou 40 moutons pour Šamaš ! <sup>(29-32)</sup> Que mes seigneurs me fassent apporter deux jarres de vin pour Šamaš !

**YOS 3, 19**

Inventaire : YBC 3483  
Archive : Eanna  
Édition : EBELING 1930-1934 (vol. 1) : 18.  
Bibliographie : KLEBER 2008 : 86, 91, 130, 188, 189.

im<sup>ld</sup> nà-šeš-mu a-na<sup>lu</sup> šà-tam  
2 šeš-ia<sup>d</sup> en u<sup>d</sup> nà šu-lum u din  
šá šeš-i liq-bu-ú 1 lim qaq-qar  
4 ina ugu é-an-na na-si-ki ina lib-bi  
40 qaq-qar ina pa-na-at-tu-ú-a  
6 i-hir-ru-ú a-di ugu u<sub>4</sub>-mu a<sub>4</sub>  
ul iq-it ul-tu ugu u<sub>4</sub>-mu  
8 šá al-li-ku 1 me 60 qaq-qar ba-ab-tu<sub>4</sub>  
2 me qaq-qar ina lib-bi as-se-dir  
10 a-di a-hir-ri qaq-qar šá ina ugu-i-ni  
na-as-ki lu ma-a-da da-a-nu  
12 kù-babbar u síg-há gab-bi šá it-ti-ia  
a-na<sup>lu</sup> hun-ga-me at-ta-din  
14 1 kùš qaq-qar a-na 3 gín kù-babbar  
i-hir-ru-ú kap-du  
16 20 ma-na kù-babbar ù  
šá 10 ma-na kù-babbar  
18 síg-há 1+en<sup>lu</sup> umbisag  
liš-šá-a' ù lil-ku

- 20 *lu-ú ti-i-di dib-bi lu ma-a-du*  
*a-gan-na ina ugu-i-ni bi-šu-u'*
- 22 *ma-' dingir-meš lu-uš-pur-rak-ka*  
*ina ugu-ka i-mar-šu nu-bat-tu<sub>4</sub>*
- 24 *la ta-ba-a-ta <sup>l</sup>gi-mil-lu a-šú*  
*šá <sup>ld</sup>innin-na-mu-dù is-qa-a-ta an-bar*
- 26 *i-di-ma 30 ma-na kù-babbar ina re-hi šá <sup>lu</sup>na-gad-me*  
*mu-hur-šú ia-a-nu-ú a-na igi-ia*
- 28 *šu-pur-áš-ši-im-ma a-gan-na ina qaq-qar*  
*lu-ul-ti-il-šú ina ugu hi-ših-tu<sub>4</sub>*
- 30 *šu-uš-bu-ut-tu<sub>4</sub> ù kaš-há*  
*a-na šu-lu-ú en<sup>l</sup> la i-sil-li*
- 32 <sup>lu</sup>[nu]-kiri<sub>6</sub>-me šá a-šà-meš šá <sup>d</sup>gašan unug<sup>ki</sup>  
 [šá uru] u edin en liš-pur-ma
- 34 [x x]-[<sup>l</sup>ú<sup>7</sup>]-nu ù šu-pur-áš-šú-nu-tú  
 [<sup>lu</sup>erí]n-meš šá é-gu<sub>4</sub>-me šá é-an-na
- 36 [kur]um<sub>6</sub>-há ina igi-šú-nu [ia]-[a-nu]  
 [x]-mir-uš-tu<sub>4</sub>-šu-nu
- 38 ù ši-da-a-ti-šú-nu  
 en liš-pur-ru <sup>ld</sup>kur-gal-lugal-urì u 1+en <sup>lu</sup>šà-tam
- 40 en liš-pur-am-ma a-na <sup>lu</sup>hun-gá-me lid-din-nu-u'

Remarques :

l. 3, 5, 8-9 : les unités de mesure ne sont pas précisées (1000, 40, 160, 200). Mais une unité apparaît en l. 14, la coudée (sumérien kùš, akkadien *ammatu*) qui équivaut à environ 50 cm à l'époque néo-babylonienne (cf. POWELL 1990 p.470). Ainsi donc, ces mesures sans unités devaient correspondre chacune à des longueurs.

l. 9 : la forme *assedir* est un parfait du verbe *sadāru / sedēru* au système I, 1ère personne du singulier.

l. 20 : le CAD D : 133a, dans ce contexte-ci, traduit le terme *dibbu* par l'expression « *evil talk* ».

<sup>(1-2)</sup>Lettre de Nabu-ah-iddin au *šatammu*, mon frère. <sup>(2-3)</sup>Que Bēl et Nabû décrètent santé et vie pour mes frères.

<sup>(3-4)</sup>« Une longueur de 500 mètres est imposée à l'Eanna. <sup>(4-5)</sup>Dessus, ils ont creusé 20 mètres avant mon arrivée.

<sup>(5-7)</sup>À ce jour, ce n'est toujours pas fini ! <sup>(7-10)</sup>Depuis que je suis arrivé et depuis que je creuse, j'ai réalisé une longueur de 80 mètres, soit une longueur totale de 100 mètres ! <sup>(10-12)</sup>La longueur qui est imposée à notre

charge est longue et difficile ! » <sup>(12-13)</sup>(Concernant) l'argent et la laine, j'en ai donné la totalité qui est avec moi

aux journaliers. <sup>(14-15)</sup>Ils creusent une coudée pour 3 sicles d'argent. <sup>(15-19)</sup>Rapidement qu'un scribe apporte 20

mines d'argent et de la laine pour une valeur de 10 mines d'argent. <sup>(20-21)</sup>Tu le sais bien, il y a beaucoup de

calomnies contre nous ici ! <sup>(22-23)</sup>Quoi ! Si je devais t'écrire, ça ne ferait que t'inquiéter ! <sup>(23-24)</sup>Ne perds pas de temps !

<sup>(24-27)</sup>(Concernant) Gimillu, fils d'Innin-šum-ibni, jette-le au fer et reçoit de lui 30 mines d'argent sur l'arriéré des bergers. <sup>(27-29)</sup>Sinon, envoie-le moi et que je le mette à terre !

(29-31) Que (mon) seigneur ne soit pas négligent pour l'embarcation des besoins (*hiših*tu), de l'approvisionnement (*šušbuttu*) et de la bière! (33-34) Que mon seigneur envoie les jardiniers (qui travaillent) dans les champs de la Dame d'Uruk [en ville] et en dehors et envoie-les-moi [...] (35-38) Les travailleurs des étables de l'Eanna n'ont pas leurs rations alimentaires avec eux! Que mon seigneur envoie leurs [rations (?)] et leurs provisions de voyage! (39-40) Que (mon) seigneur écrive (à) Amurru-šar-ušur et à un *šatammu* et qu'ils donnent pour les journaliers.

### YOS 3, 21

Inventaire : YBC 3555

Archive : Eanna

Édition : EBELING 1930-1934 (vol. 1) : 20-22.

Bibliographie : KLEBER 2008 : 21.

im <sup>1d</sup>in-nin-šeš-meš-mu  
 2 a-na <sup>lú</sup>ša-tam ù <sup>1d</sup>na-šeš-mu  
 en-meš-e-a a-mur u<sub>4</sub>-mu-us-su  
 4 <sup>d</sup>en <sup>d</sup>na <sup>d</sup>gašan šá unug<sup>ki</sup>  
 ù <sup>d</sup>na-na-a a-na din  
 6 zi-meš a-ra-ku u<sub>4</sub>-mu  
 šá en-meš-e-a ú-šal-la  
 8 lugal a-na kap-du a-na  
 muh-hi-i-ni uš-ša-a'  
 10 u<sub>4</sub>-mu ši-pir-ta-a en-meš  
 i-mu-ur-u' nu-bat-tu<sub>4</sub>  
 12 <sup>1d</sup>na-na-a-mu ù  
<sup>lú</sup>gal 10-ti-meš ina unug<sup>ki</sup>  
 14 la i-bi-it-tu-u'  
 en-meš lu-še-šu-ú-šú-nu-tu  
 16 u<sub>4</sub>-mu šá uš-šu-nu  
 ina ši-pir-tu<sub>4</sub> en-meš  
 18 liš-pur-ú-nu ti-iq-tu<sub>4</sub>  
 ina lib-bi-ku-nu la i-šak-kan-a'  
 20 <sup>lú</sup>erín-meš ku-mu <sup>lú</sup>er[ín-meš-ia]  
 [šá<sup>1</sup>] ina ka-da-a-a-[ni]  
 22 en-meš lid-di-nu-niš-šú  
 man-na 2-ta mu-an-[na-meš]  
 24 dul-la-šú-nu i-pu-[uš-u']  
 šá<sup>1</sup> iti-meš a<sub>4</sub> kù-babbar  
 26 2 ma-na šá a-na  
<sup>1</sup>mu-gin u <sup>1</sup>ni-din-tu<sub>4</sub>

- 28 *ta-ad-din-u' i-kul-u'*  
<sup>d</sup>utu ki-i la iti
- 30 5 ma-na kù-babbar kurum<sub>6</sub>-há-su-nu  
<sup>d</sup>utu ki-i mìm-mu gab-bi
- 32 *la ú-qa-at-tu-ú*  
en-na 1+en <sup>lú</sup>dumu-dù-i
- 34 10 ma-na kù-babbar babbar-ú liš-šá-a'-am-ma  
še-bar a-gan-na ganba
- 36 *li-pu-uš lid-din-nu*  
5 me gur zú-lum-ma
- 38 *ina muh-hi a-meš a-na*  
<sup>l</sup>kal-ba-a en-meš
- 40 *lid-din-nu-u' kap-du*  
lik-šu-du

<sup>(1-3)</sup>Lettre d'Innin-ahhe-iddin au šatammu et à Nabu-ah-iddin, mes seigneurs. <sup>(3-7)</sup>Voyez, quotidiennement, je prie Bēl, Nabû, la Dame d'Uruk et Nanaia pour la vie et l'allongement des jours de mes seigneurs.

<sup>(8-9)</sup>Le roi, très prochainement, va sortir sur nous. <sup>(10-14)</sup>Le jour où (mes) seigneurs verront mon message (que) Nanaia-iddin et les décurions ne passent pas la nuit dans Uruk ! <sup>(15)</sup>Que les seigneurs les fassent sortir. <sup>(16-18)</sup>Le jour où ils sortiront que (mes) seigneurs me l'écrivent dans un message. <sup>(18-19)</sup>Il ne doit pas y avoir d'empêchement de votre part !

<sup>(20-24)</sup>Que (mes) seigneurs lui fournissent des travailleurs à la place de mes travailleurs qui sont dans les postes de guet, chacun a accompli son travail pendant deux ans.

<sup>(25-28)</sup>Ils (= les travailleurs) ont consommé les deux mines d'argent mensuelles que vous aviez données à Šum-ukin. <sup>(29-30)</sup>(Je jure par) Šamaš que leurs rations (coûtent) 5 mines d'argent par mois. <sup>(31-32)</sup>(Je jure par) Šamaš qu'ils ont absolument tout fini.

<sup>(33-36)</sup>Maintenant, un notable doit amener 10 mines d'argent brillant pour qu'il fasse un achat d'orge ici et qu'il le donne. <sup>(37-41)</sup>Que (mes) seigneurs donnent 90 000 litres de dattes, sur la rive, à Kalbaia (et) qu'ils m'arrivent rapidement !

### YOS 3, 31

Inventaire : YBC 7440

Archive : Eanna

Édition : EBELING 1930-1934 (vol. 1) : 28.

Bibliographie : KLEBER 2008 : 110.

- im <sup>lú</sup>a-num-lugal-urì
- 2 a-na <sup>lú</sup>šà-tam šeš-íá  
<sup>d</sup>nà u <sup>d</sup>amar-utu
- 4 a-na šeš-íá lik-ru-bu

2 me gur še-bar ina ugu  
 6 a-la-ku šá<sup>1</sup>ú-bar  
 u<sup>1</sup>níg-du-nu il-la-ku-nu  
 8 ina šu<sup>11</sup>-šú-nu ʾšú<sup>1</sup>-bi-la  
 ì-giš-mun-há sah-le-e  
 10 ù síg-há šá ʾlú<sup>1</sup> erín-meš a<sub>4</sub>  
 60 šá 2-ta mu-an-na-meš  
 12 nì-ka<sub>9</sub> e-pu-uš-ma  
 ina šu<sup>11</sup> u-bar  
 14 u<sup>1</sup>níg-du-nu  
 en lu-še-bi-la  
 16 a-mur 3 gur  
 še-giš-ì ina lib-[bi]  
 18 mah<sup>1</sup>-rak kap-d[u]  
 kaskal<sup>11</sup> a-na gîr<sup>11</sup>-šú-nu  
 20 šu-kun-na-a'  
 u<sub>4</sub> 1 kam šá<sup>11</sup>du<sub>6</sub>  
 22 a-na dul-lu ur-ra-du-nu

<sup>(1-2)</sup>Lettre d'Anu-šar-ušur pour le šatammu, mon frère. <sup>(3-4)</sup>Que Nabû et Marduk prient pour mon frère.

<sup>(5-8)</sup>Au moment où Ubar et de Kudurranu partiront, fais leur emporter 360 litres d'orge. <sup>(9-15)</sup>Fais les comptes avec eux (concernant) l'huile, le sel, le cresson et la laine de 60 travailleurs pour deux ans et que (mon) seigneur les fasse apporter par Ubar et Kudurranu. <sup>(16-18)</sup>Vois, je dois recevoir 520 litres d'huile là-dessus. <sup>(18-</sup>

<sup>20)</sup>Mettez-les rapidement en route ! <sup>(22-23)</sup>Ils descendront au travail le premier jour de tašrītu (vii).

### YOS 3, 33

Inventaire : YBC 3487

Archive : Eanna

Édition : EBELING 1930-1934 (vol. 1) : 30.

Bibliographie : KLEBER 2008 : 109, 118, 170, 188, 189.

im<sup>1d</sup>nà-šeš-mu  
 2 a-na<sup>1</sup>na-di-nu šeš-ia<sup>d</sup>en u<sup>d</sup>nà  
 šu-lum u din šeš-ia liq-bu-ú  
 4 lu-ú ti-i-di dul-lu ina ugu-ia  
 da-a-nu 4 lim qaq-qar meš-iš-hu  
 6 ina muh-hi-ia na-si-ki mim-ma  
 al-la 2 me qaq-qar ina lib-bi  
 8 ul hir-ru<sup>1ú</sup>en pi-qit-tu<sub>4</sub>  
 ina muh-hi-ia<sup>1ú</sup>erín-meš

- 10 *šá a-gan-na kurum<sub>6</sub>-há ina igi-šú-nu*  
*ia-a-nu u<sub>4</sub>-mu ši-pir-ta-a*
- 12 *ta-am-mar nu-bat-tu<sub>4</sub>*  
*la ta-ab-a-ta kap-du*
- 14 10 gun síg-há  
*šu-bil-la-a-nu*
- 16 *kù-babbar <u> síg-há šá it-ti-ía*  
*gab-bi a-na<sup>lú</sup> hun-gá-meš*
- 18 *at-ta-din<sup>lú</sup> a-kin-ka*  
*šu-pu-ru<sup>lú</sup> nu-giš<sup>lú</sup> kiri<sub>6</sub>-me*
- 20 *šá a-ša šá<sup>d</sup> gašan unug<sup>ki</sup>*  
*lid-ka-am-ma šu-pu-ru*
- 22 1 me<sup>lú</sup> erín-me<sup>lú</sup> hun-gá-me  
*erín-me šá garin raq-qát<sup>d</sup> utu*
- 24 *i-di ù kurum<sub>6</sub>-há in-na-áš-šú-nu-tú*  
*ù šu-pur a-ga-a*
- 26 *šá a-qab-bak-ku-nu-šú um-ma*  
*meš-iš-hu i-ba-ṭi-il*
- 28 2 pi še-bar a-na 1 gín kù-babbar  
*a-gan-na ù šá 1 ma-na kù-babbar*
- 30 še-bar ia-a-nu al-la  
*šá 5 gín kù-babbar ù 10 gín*
- 32 5 gur zì-da  
*šu-bil-an-na*
- 34 <sup>lú</sup> hun-gá-me a-na kurum<sub>6</sub>-há sa-an-qu-u'

Remarques :

l. 5 & 7 : Les unités de longueur ne sont pas précisées. Comme pour le texte YOS 3, 19, nous pensons que ces mesures sont exprimées en coudées (50 cm).

<sup>(1-2)</sup>Lettre de Nabu-ah-iddin au šatammu, mon frère. <sup>(2-3)</sup>Que Bēl et Nabû décrètent santé et vie pour mon frère.

<sup>(4-5)</sup>Tu sais bien que le travail qui est à ma charge est difficile ! <sup>(5-6)</sup>Un terrain de 2 km m'est imposé! <sup>(6-8)</sup>Là-dessus, on n'a pas creusé plus que 200 coudées (= 100 mètres). <sup>(8-9)</sup>Le bēl piqitti est sur notre dos. <sup>(9-</sup>

<sup>11)</sup>(Concernant) les travailleurs qui sont ici, il n'y a pas de rations alimentaires à leur disposition ! <sup>(11-13)</sup>Le jour où tu verras mon message, ne perds pas de temps ! <sup>(13-15)</sup>Rapidement, fais-moi apporter 10 talents de laine. <sup>(16-</sup>

<sup>18)</sup>J'ai donné en totalité l'argent de la laine qui était avec moi pour les journaliers. <sup>(18-19)</sup>Envoie-moi ton messager. <sup>(19-21)</sup>Mobilise les jardiniers qui sont dans les champs de la Dame d'Uruk et envoie-les !

<sup>(22-25)</sup>(Concernant) 100 travailleurs, journaliers, travailleurs du tamirtu Raqqat-šamaš, donne-leur salaires et rations et envoie-les ! <sup>(25-26)</sup>Voici ce je vous dis : <sup>(27)</sup>« (le creusement) du terrain est interrompu ! » <sup>(28-30)</sup>72 litres pour 1 sicle d'argent, (c'est le cours) ici et il n'y a plus une mine d'argent (pour acheter) de l'orge, mais



seulement 5 sicles. <sup>(31-33)</sup>Et fais-moi apporter 10 sicles (et) 900 litres de farine. <sup>(34)</sup>Les journaliers ont besoin de leurs rations !

### YOS 3, 39

Inventaire : YBC 7447  
Archive : Eanna  
Édition : EBELING 1930-1934 (vol. 1) : 34.  
Bibliographie : KLEBER 2008 : 208.

*tup-pi*<sup>ld</sup>utu-kal  
2 *a-na*<sup>ld</sup>na-na-a-mu  
*šeš-ia*<sup>d</sup>a-nu-um u<sup>d</sup>innin  
4 [šu-lum] u din šá šeš-ia  
*l[iq-b]u-ú a-mur*  
6 <sup>l</sup>[x]-šeš-ú-a u <sup>l</sup>ki-na-a  
*al-tap-rak-ka nu-bat-tu<sub>4</sub>*  
8 *la ta-ba-a-ta*  
*al-kam-[ma] it-ti-ia*  
10 *ina*<sup>uru</sup>šá-pi-ia  
*du-ub-bu*  
12 *a-mur ul-tu*  
*itišu*<sup>lu</sup>hun-gá-ka  
14 *ina ka-da-nu*  
*ul-te-zi-iz*

<sup>(1-3)</sup>Lettre de Šamaš-udammīq à Nanaia-iddin, mon frère. <sup>(3-4)</sup>Qu'Anu et Ištar décrètent [santé] et vie pour mon frère. <sup>(5-7)</sup>Vois, Je t'ai envoyé [...]ahua et Kinaia. <sup>(7-8)</sup>Qu'ils ne s'attardent pas (en ta présence). <sup>(9-10)</sup>Pars pour t'entretenir avec moi dans la ville de Šapiya. <sup>(12-15)</sup>Vois, depuis le mois de *dūzu* (iv), j'ai fait affecter tes journaliers dans les postes de guet.

### YOS 3, 45

Inventaire : YBC 7462  
Archive : Eanna  
Édition : EBELING 1930-1934 (vol. 1) : 40.  
Bibliographie : SAN NICOLO 1941 : 65 ; FRAME 1991 : 63-64 ; KLEBER 2008 : 105.

*im*<sup>ld</sup>innin-na-šeš-meš-mu  
2 *a-na*<sup>luš</sup>à-tam en-ia  
*u<sub>4</sub>-mu-su den u dnà*  
4 <sup>d</sup>gašan <šá> unug<sup>ki</sup> u <sup>d</sup>na-na-a

- a-na* *din* *zi-meš* *a-ra-ku* *u<sub>4</sub>-mu*  
6 *tu-ub lib-bi* *ù tu-ub* *uzu*  
*šá en-ia* *ú-šal-la*  
8 *a-di-la-i* *al-la-ka*  
*uz-nu* *šá en-ia* *a-na* *ugu*  
10 *kurum<sub>6</sub>-há* *ap-te-ti* *giš<sup>l</sup>le-e*  
*šá* *id<sup>u</sup>-gur-lugal-urì* *u* *id<sup>u</sup>nà-i*  
12 *en* *li-mu-ur* *ak-ka-a'*  
*gi-mir* *šá še-bar* *ù qé-me*  
14 *a-na* *uru<sup>u</sup>ak-ka-du* *qur<sup>l</sup>-ru-ub*  
*ù šá ina* *pa-ni* *'ku-ra-áš*  
16 *a-na-ku* *a-na* *lúerín-meš*  
*šá* *uru<sup>u</sup>la-he-e-ri*  
18 *tad-din-an-ni* *lib-bu-ú-šú*  
*gi-mir* *en* *li-pu-uš*  
20 *ana* *ugu* *kurum<sub>6</sub>-há* {*a'*}  
*la ta-se<sup>l</sup>-el-lu* *a-di-la-i*  
22 *še-bar* *ta-maṭ-tu-ú* 1 *lim* *gur*  
*zú-lum-ma* *en-a* *lu-še-bé-el-mu*  
24 *a-na* *še-bar* *lud-din* *kurum<sub>6</sub>-há* *a-na* *ku-šu*  
*lu-ti-ir* *kurum<sub>6</sub>-há* *la* [*ta*<sup>l</sup>]-*maṭ-ta-an-ni*  
26 *kù-babbar-a<sub>4</sub>* 5 *ma-na* *šá* [*du*]-*l-lu*  
*šá* *a-na* *en-ia* *áš-pu-r*[*u* 1+]*4* *ma-na*  
28 *kù* *babbar* *pi-šu-ú* *ina* *šu<sup>ii</sup>* *id<sup>u</sup>tu-kal*  
*u* *id<sup>u</sup>na-na-a-*[*mu en*] *lu-še-bé-el-mu*  
30 *a-na* *še-bar* [*lud-din*] 1 *ma-na* *kù-babbar*  
*at-ta* *ul* [*ti-ši* *mim-ma* *u*]<sup>l</sup> *i-ši*  
32 *a-ki* 3 4 *giš*[*má*]-*meš* *pap-ta-àm*  
1 *lú**má-lah<sub>4</sub>* *šu-pur-am-mu* 1 *giš**má*  
34 *šá* *pa-ni-šú* *ma-hir* *lu-up-he-e-ma*  
*lud-daš-šú* *'mu-gin* *u* *'ni-din-tu<sub>4</sub>*  
36 *ina* *pa-ni* *en-ia* *la* *i-ku-uš-*[*šá*]-*a'*  
*kap-du* *kaskal<sup>ii</sup>* *ana* *gìr<sup>ii</sup>*-*šú-nu*  
38 *šu-kun*  
*ina* <*lib-bi*> *te-eq-ti* *la* *i-šak-nu-u'* *lú**dumu šip-ri*  
40 *šá* *lugal* *ana* *ugu* *dul-lu*

Remarque :

l. 34 : pour le sens de calfater du verbe *pehū*, voir CAD P : 316.

<sup>(1-2)</sup>Lettre d’Innin-ahhe-iddin au *šatammu*, mon seigneur. <sup>(3-7)</sup>Quotidiennement, je prie Bēl et Nabû, la Dame d’Uruk et Nanaia pour la vie, l’allongement des jours, le bien-être mental et physique de mon seigneur.

<sup>(8-10)</sup>Avant mon départ, j’avais attiré l’attention de mon seigneur à propos des rations alimentaires (en disant) :

<sup>(12-18)</sup>« *Que mon seigneur vérifie le registre de Nériglissar et de Nabonide (et) comment s’opéra la livraison de l’orge et de la farine pour la ville d’Akkad et ce que, au temps de Cyrus, vous aviez donné pour les travailleurs de la ville de Lahiru* ». <sup>(18-</sup>

<sup>19)</sup>Que mon seigneur procède de la même manière pour les livraisons.

<sup>(20-21)</sup>Ne néglige rien à propos des rations alimentaires! <sup>(21-24)</sup>Avant que l’orge ne devienne insuffisante, que mon seigneur me fasse apporter 180 000 litres de dattes pour que je les échange contre de l’orge. <sup>(24-25)</sup>Je dois garder des rations pour l’hiver. <sup>(25)</sup>Que les rations ne me fassent pas défaut !

<sup>(26-30)</sup>(Concernant) les 5 mines d’argent pour le travail à propos desquelles j’avais écrit à mon seigneur, que (mon seigneur) me fasse apporter 5 mines d’argent brillant de la part de Šamaš-udammīq et de Nanaia-[iddin] pour que [j’achète] de l’orge! <sup>(30-31)</sup>Si, toi, tu n’as pas une mine d’argent, moi, je n’ai [plus rien] !

<sup>(32-35)</sup>Comme (il y a ici) 3 ou 4 bateaux au total, envoie-moi un batelier pour que je puisse calfater un bateau qui lui convienne et que je puisse le lui donner ! <sup>(35-36)</sup>Que Šum-ukin et Nidintu ne s’attardent pas en présence de mon seigneur. <sup>(37-39)</sup>Mets-les rapidement en route et qu’ils ne commettent pas d’erreur! <sup>(39-40)</sup>Un chargé de mission du roi (est là) pour le travail.

### YOS 3, 52

Inventaire : YBC 7458

Archive : Eanna

Édition : EBELING 1930-1934 (vol. 1) : 44-46.

im <sup>l</sup>d60-lugal-uri  
2 a-na <sup>l</sup>šà-tam u <sup>l</sup>nà-šeš-mu  
šeš-meš-e-a <sup>d</sup>en u <sup>d</sup>nà  
4 šu-lum u din šá šeš-meš-e-a  
liq-bu-ú a-gan-na  
6 ta-ta-mar-a’  
šá kurum<sub>6</sub>-há ina pa-ni  
8 <sup>l</sup>erín-me ia-a-nu  
<sup>l</sup>erín-me in-da-at-ta  
10 šak-nu-u’ a-mur  
<sup>l</sup>ni-din-ti ina pa-ni-šu-nu  
12 5 me 6 me gur še-bar  
še-bar ina muh-hi  
14 1+en i<sub>7</sub>  
in-na-niš-šú  
16 lu-še-la-a’  
<sup>l</sup>erín-meš ina la kurum<sub>6</sub>-há  
18 i-sa-am-mu-ú

kap-du kaskal<sup>ll</sup> a-na  
 20 gir<sup>ll</sup>-šú šu-kun-na-a'  
 lik-šu-du

Remarque :

l. 9 : Le sens du terme indatta est incertain. D'après le contexte, le CAD le traduit par « complaining » (CAD I : 147a).

<sup>(1-3)</sup>Lettre d'Anu-šar-ušur au šatammu et Nabu-ah-iddin, mes frères. <sup>(3-5)</sup>Que Bēl et Nabû décrètent santé et vie pour mes frères.

<sup>(5-8)</sup>Ici, (comme) vous venez de le voir, il n'y a plus de rations alimentaires à la disposition des travailleurs. <sup>(9-</sup>

<sup>10)</sup>Les travailleurs sont dans le désespoir (?). <sup>(10-16)</sup>Voyez, que Nidinti fasse monter devant eux 90 000 litres ou 108 000 litres d'orge, donnez-lui l'orge au bord d'une voie d'eau. <sup>(17-18)</sup>En absence de rations, les travailleurs sont très anxieux ! <sup>(19-21)</sup>Faites en sorte qu'il se mette rapidement en route et qu'il arrive !

**YOS 3, 53**

Inventaire : YBC 7457

Archive : Eanna

Édition : EBELING 1930-1934 (vol. 1) : 46.

im <sup>ld</sup>a-num-lugal-uri  
 2 a-na <sup>l</sup>na-din  
<sup>l</sup>ki-na-a u <sup>l</sup>mu-ra-nu  
 4 šeš-meš-e-a  
<sup>d</sup>en u <sup>d</sup>nà šu-lum  
 6 u din šá šeš-meš-e-a  
 liq-bu-ú  
 8 <sup>d</sup>utu lu-ú i-di ki-i  
 še-bar ma-la <sup>ld</sup>innin-na-numun-ba-šá  
 10 ú-še-la  
 gab-bi <sup>lú</sup>tuk-ú-meš  
 12 la iš-šu-ú  
 1 qa še-bar a-na é níg-ga  
 14 ú-še-re<sup>l</sup>-eb  
 en-na kap-du  
 16 2 me gur še-bar  
 <ina šu<sup>ll</sup> <sup>l</sup>ú-bar> u <sup>l</sup>níg-du-nu  
 18 šu-bil-an-ni  
 ù 5 me gur še-bar  
 20 ina šu<sup>ll</sup> <sup>ld</sup>innin-na-numun-ba-šá  
 šu-bil-an-ni

22 *kap-du kaskal<sup>II</sup> a-na gîr<sup>II</sup>*  
*šá 'ú-bar u 'níg-du-nu*

24 *šu-bil-an-ni*  
*u<sub>4</sub> 1 kam<sup>iti</sup>du<sub>6</sub>*

26 *a-na dul-lu*  
*lu-ri-du-ú-nu*

<sup>(1-4)</sup>Lettre d'Anu-šar-ušur à Nadinu, Kinaia et Muranu, mes frères. <sup>(5-7)</sup>Que Bēl et Nabû décrètent santé et vie pour mes frères.

<sup>(8-12)</sup>Šamaš sait bien que les créanciers ont emporté la totalité de l'orge qu'Innin-zer-iqišaia a fait monter. <sup>(13-</sup>

<sup>14)</sup>Je n'ai pu faire entrer qu'un litre d'orge dans le Trésor !

<sup>(15-18)</sup>Maintenant, rapidement, faites-moi apporter 36 000 litres d'orge par Ubar et Kudurranu <sup>(19-21)</sup>et faites-moi apporter 90 000 litres d'orge par Innin-zer-iqišaia. <sup>(23-24)</sup>Mettez Ubar et Kudurranu rapidement en route. <sup>(26-27)</sup>Ils doivent descendre pour le travail le 1<sup>er</sup> tašrītu (vii).

### YOS 3, 66

Inventaire : YBC 3548

Archive : Eanna

Édition : EBELING 1930-1934 (vol. 1) : 66-68. JOANNÈS 2008b : 471.

Bibliographie : KLEBER 2008 : 86, 92.

*im<sup>Id</sup>nà-šeš-mu a-na líyà-tam*

2 *šeš-ia<sup>d</sup>en u<sup>d</sup>nà šu-lum u din*  
*šá šeš-ia liq-bu-ú a-na muh-hi*

4 *u<sub>4</sub>-mu-a<sub>4</sub><sup>giš</sup>má šá zì-da*  
*ul ú-še-ri-iq é zì-da qa-ti*

6 *i-qab-bu-ú-nu um-ma a-na*  
*muh-hi šá<sup>li</sup>ma-gu-uš il-la-kam-ma*

8 *é zì-da i-hir-ri man-ma*  
*zì-da a-na lib-bi ul i-de-ek-ki*

10 *a-mur<sup>l</sup>numun-ia a-na pa-ni-ka*  
*al-tap-ra zì-da ta-bi-lu*

12 *síg-há ù hi-ših-tu<sub>4</sub>*  
*ma-la i-ba-áš-šu-ú a-na*

14 *<sup>giš</sup>má-meš en lu-še-el-li*  
*ù kap-du lil-li-ku*

16 *2 na<sub>4</sub>-har-meš šá ha-ši-mu-ru*  
*en lu-še-bi-la*

18 *a-mur<sup>Id</sup>utu-kal<sup>I</sup>*  
*u<sup>l</sup>mu-dù a-gan-na-ka*

- 20 en<sup>1</sup> [x x]-*lim-nu-ti-ma*  
 it-[ti<sup>giš</sup>m]á-meš šu-pu-ru
- 22 [zì-da] *nap-ta-nu šá lugal*  
 [lu-še-bi]-lu ia-a-nu-ú a-di<sup>1</sup>
- 24 [ir-ru]-ba-am-ma a-gan-na a-na  
 [x x] *lud-din 20 mí-meš en*
- 26 [liš-pu]r ina muh-hi zì-da ù  
 [hi-ših-t]u<sub>4</sub> en la i-sil-li
- 28 [kap]-du kaskal<sup>II</sup> a-na gir<sup>II</sup> šá<sup>1</sup> numun<sup>1</sup>-ia  
 en liš-pur

<sup>(1-2)</sup>Lettre de Nabu-ah-iddin pour le *šatammu*, mon frère. <sup>(2-3)</sup>Que Bēl et Nabû décrètent santé et vie pour mon frère. <sup>(3-5)</sup>À ce jour, je n'ai toujours pas fait vider le bateau de farine. <sup>(5)</sup>La maison des meunières est vide. <sup>(6-9)</sup>On m'a ordonné : jusqu'à ce que le mage arrive et prépare la « maison des meunières », personne ne déchargera de farine à l'intérieur ! <sup>(10-11)</sup>Vois, j'ai envoyé Zeriya devant toi. <sup>(11-15)</sup>La farine, les condiments (*tabīlu*), la laine, les besoins (*hiših-tu*) et tout ce qu'il y a, que mon seigneur les fasse embarquer dans un bateau et qu'il se mette rapidement en route !

<sup>(16-17)</sup>Que mon seigneur fasse embarquer deux meules à cumin.

<sup>(18-21)</sup>Vois, Šamaš-udammīq et Šum-ibni sont ici [.....] et envoie-les avec les bateaux ! <sup>(22-23)</sup>[Que mon seigneur fasse embar]quer la farine du repas du roi ! <sup>(23-25)</sup>Sinon, quand [il arr]ivera ici pour [...] je dois donner. <sup>(25-26)</sup>Que mon seigneur envoie 20 femmes. <sup>(26-27)</sup>Au sujet de la farine et des besoins (*hiših-tu*), que mon seigneur ne tarde pas ! <sup>(28-29)</sup>Que mon seigneur envoie très rapidement Zeriya.

### YOS 3, 69

Inventaire : YBC 3607

Archive : Eanna

Édition : EBELING 1930-1934 (vol. 1) : 69.

Bibliographie : KLEBER 2008 : 25, 131.

- im<sup>1d</sup> nà-šeš-mu a-na
- 2 lú<sup>šà</sup>-tam šeš-ia<sup>d</sup> en u<sup>d</sup> n[à]  
 šu-lum u<sup>d</sup> din šá šeš-ia liq-bu-ú
- 4 lú<sup>h</sup> hun-gá-meš ia-a-nu gab-bi  
 a-na<sup>iti</sup> du<sub>6</sub> it-tal-ku-u'
- 6 ù<sup>lú</sup> rig<sub>7</sub>-meš šá a-na igi-ia  
 ta-šap-par-ra ši-di-tu<sub>4</sub>
- 8 it-ti-šú-nu ia-a-nu 5 u<sub>4</sub>-mu  
 dul-lu ip-pu-uš u i-hal-liq
- 10 u<sup>lú</sup> hun-gá-me šá iti lú 6 gín kù-babbar  
 a-na iti-šú a-na i-di-šú

12 *i-na-áš-ši a-na-ku*  
*i-di šá še-bar u zú-lum-ma*

14 *ina é-an-na ia-[a-nu]*  
*kù-babbar a-na še-[bar]*

16 *u zú-lum-ma*  
*murub<sub>4</sub> uru i-din-m[a]*

18 *i-šá-am-ma 0.0.5 še-ba[r]*  
*šá 15 u<sub>4</sub>-mu-me a-na lú i-din*

20 *ù<sup>lú</sup>erín-me šu-pur-ma dul-lu*  
*li-pu-šu-u' at-ta*

22 *ik-ki-ka ku-ri-ka à a-na-ku*  
*ik-ka-a ku-ru šá ta-qab-bu-ú*

24 *[...] a-na-ku al-<la>kam-ma*  
*dul-lu ép-pu-uš ki-i*

26 *at-ta ta-at-tal-ku*  
*ina [tè]l-me-ka-a<sub>4</sub> ki-i*

28 *dul-lu te-ép-pu-uš*  
*ki-i pa-ni-ka mah-hir*

30 *šu-pur-am-ma lu lil-lik*  
*u at-ta al-kam-ma*

32 *dul-lu e-pu-uš*

Remarques :

l. 21-23 : pour l'expression *ikku kurru* (« être irrité », « être impatient »), voir le CAD I/J : 59a-b.

<sup>(1-2)</sup>Lettre de Nabu-ah-iddin au *šatammu*, mon frère. <sup>(2-3)</sup>Que Bēl et Nabû décrètent santé et vie pour mon frère!

<sup>(4-8)</sup>Il n'y a plus de journaliers, ils viennent tous de partir pour le mois de *tašrītu* (vii) et les oblats tu m'envoies n'ont pas de provisions avec eux ! <sup>(8-9)</sup>Ils accomplissent le travail (pendant) cinq jours puis ils disparaissent ! <sup>(10-</sup>

<sup>12)</sup>Et (concernant) les journaliers du mois, un seul homme prend 6 sicles d'argent pour son salaire mensuel.

<sup>(12-14)</sup>Moi, je sais bien qu'il n'y a plus d'orge et de dattes dans l'Eanna. <sup>(15-21)</sup>Donne de l'argent pour l'orge et les dattes en centre-ville et emporte-les puis donne 30 litres d'orge pour 15 jours pour un homme et envoie-moi les travailleurs pour qu'ils accomplissent le travail. <sup>(21-23)</sup>Toi et moi sommes irrités. <sup>(23)</sup>Concernant ce que tu declares : <sup>(24-25)</sup>« [...] moi je vais venir et j'accomplirai le travail ! » <sup>(25-30)</sup>Quand, toi, tu auras pris la décision de venir et d'accomplir le travail, comme il te plaira, écris-le-moi, et que je m'en aille! <sup>(31-32)</sup>Et toi, viens et accompli le travail!

YOS 3, 79

Inventaire : YBC 3554

Archive : Eanna

Édition : EBELING 1930-1934 (vol. 1) : 66-68.

Bibliographie : KLEBER 2008 : 85, 92, 132, 188, 190, 234.

- im<sup>ld</sup> nà-šeš-mu a-na<sup>lú</sup> šà-tam  
 2 šeš-ia<sup>d</sup> en u<sup>d</sup> nà šu-lum u din  
 šá šeš-ia liq-bu-ú<sup>lú</sup> erín-meš-i-ni  
 4 šá dul-lu ip-pu-šú-u' dul-lu  
 ina muh-hi-šú-nu da-a-nu u<sub>4</sub>-mu ù mu-ši  
 6 ul i-pa-ṭar-ru-u' a-na ugu zú-lum-ma  
 áš-pur-rak-ka zú-lum-ma a-na  
 8 kurum<sub>6</sub>-há-me a-na na-da-nu ul áš-pur-rak-ka  
 um-ma 1 qa-àm zú-lum-ma a-na  
 10 su-mu-ut-tu<sub>4</sub> lud-da-áš-šú-nu-tu  
 ù dul-lu li-pu-šú-u'  
 12 ṭè-en-ka a-na ugu lu-uš-mu  
 ši-pir-tu<sub>4</sub> šá<sup>lú</sup> zab-di-ia gal ka-da-a-nu  
 14 šá iš-pur-rak-ka lu ma-a-da  
 ba-na-a-ta mìm-ma ma-la  
 16 iš-pur-rak-ka šu-bil-la-áš  
 ina ugu šu-uš-bu-ut-tu<sub>4</sub>  
 18 ta-bi-la-a-nu  
 ù hi-ših-he-e-ti  
 20 en la i-sil-li kap-du  
 kaš-há šu-bil-ma<sup>lú</sup> a-kin-ka  
 22 kaskal<sup>ll</sup> ina mar-rat li-mur šá 1 pi zú-lum-ma  
 a-na 1 kín kù-babbar ina unug<sup>ki</sup>  
 24 iq-ta-bu-ú-na-a-šú  
 ganba ul ni-íp-pu-uš a-gan-na  
 26 2 pi še-bar ù 2 pi zú-lum-ma  
 a-na 1 gín kù-babbar qa-lu-ú i-qab-bu-ú  
 28 ù ú-ba-a'-e-ma ul am-mar  
 kù-babbar šá tu-še-bi-la ul a-mur  
 30 ki-ma-a' šu-ú ki-i 10 ma-na kù-babbar  
 tu-še-bi-la ru-ud-de-e-ma  
 32 10 ma-na kù-babbar kap-du šu-bi-lu  
<sup>lú</sup>a-kin-ia ina igi-ka la iz-za-zu  
 34 dul-lu ina ugu-ia da-a-nu



<sup>lú</sup>erín-meš a-gan-na bi-šu-ú  
 36 zú-lum-ma šá mu-uš-ša-né-e  
 šá é-<sup>l</sup>ú-ka-nu  
 38 iq-[ta]-bu-nu  
 um-ma gab-bi <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>utu-din it-ta-áš-ši  
 40 <sup>l</sup>ki-<sup>d</sup>utu-din šu-pur

Remarques :

l. 5 : le terme de dannu est noté ici avec une voyelle longue : *dānu*.

l. 10 : le terme *sumuttu* désigne un type de provision (cf. CAD S : 383b.).

<sup>(1-2)</sup>Lettre de Nabu-ah-iddin au *šatammu*, mon frère. <sup>(2-3)</sup>Que Bēl et Nabû décrètent santé et vie pour mon frère.

<sup>(3-6)</sup>(Au sujet de) nos travailleurs qui effectuent le travail, le travail à leur charge est important, jour et nuit, ils ne manquent pas à leurs obligations ! <sup>(6-7)</sup>Je t'avais écrit au sujet des dattes. <sup>(7-9)</sup>(Concernant) les dattes à donner pour les rations, ne t'avais-je pas écrit ainsi : <sup>(9-11)</sup>« Je désire leur donner (chacun) 1 litre de dattes en provision pour qu'ils fassent leur travail ». <sup>(12)</sup>Je désire entendre ton avis là-dessus !

<sup>(13-16)</sup>La lettre que Zabdiya, le chef des postes de guet t'a envoyée, sois-en satisfait, tout ce qu'il t'a écrit, envoie-le-lui ! <sup>(17-20)</sup>Au sujet de l'attribution (*šušbattu*), des condiments (*tabīlānu*) et des besoins (*hišihitu*), que mon seigneur ne tarde pas ! <sup>(20-22)</sup>Envoie rapidement la bière et que ton chargé de mission recherche une route par la mer. <sup>(24-26)</sup>On nous a parlé (d'un cours) de 1 pi de dattes pour 1 sicle d'argent à Uruk, nous ne pouvons pas faire d'achats (à ce cours-ci). <sup>(26-28)</sup>Ici, on parle (d'un cours de) 2 pi d'orge ou de 2 pi de dattes pour 1 sicle d'argent raffiné, mais j'ai beau chercher, je ne trouve pas !

<sup>(29)</sup>L'argent que tu devais me faire apporter, je ne l'ai pas vu ! <sup>(30)</sup>Comment cela se fait-il ? <sup>(30-32)</sup>Si tu m'as fait apporter 10 mines d'argent, rajoute en complément 10 mines d'argent et fais-les-moi apporter rapidement !

<sup>(33)</sup>Mon chargé de mission ne doit pas rester en ta présence ! <sup>(34)</sup>Le travail à ma charge est important. <sup>(35)</sup>Les travailleurs ici sont mal en point.

<sup>(36-38)</sup>(Concernant) les dattes « du droit-de-sortie » du Bīt-Amukani, on [vient] de dire ainsi : <sup>(39)</sup>« Itti-Šamaš-balaṭu a tout emporté ». <sup>(40)</sup>Envoie-(moi) Itti-Šamaš-balaṭu.

**YOS 3, 81**

Inventaire : YBC 3485

Archive : Eanna

Édition : EBELING 1930-1934 (vol. 1) : 68-70 ; SAN NICOLO 1941 : 65 ; FRAME 1991 : 63-64.

im <sup>ld</sup>innin-na-šeš-meš-mu  
 2 a-na <sup>l</sup>na-di-nu <sup>l</sup>ir-ia  
<sup>l</sup>lib-luṭ u <sup>l</sup>su-qa-a-a  
 4 ad-meš-e-a <sup>d</sup>en u <sup>d</sup>nà šu-lum  
 u din šá ad-meš-e-a liq-bu-ú  
 6 at-tu-nu ti-da-a<sub>4</sub> šá še-bar-a<sub>4</sub>  
 šá ina tin-tir<sup>ki</sup> še-bar ma-at-ta

8        *ina lib-bi a-na te-lit te-lu-ú*  
5 ma-na kù-babbar *pi-šu-ú ina kù-babbar šá dul-lu*  
10        *ina šu<sup>11</sup> utu-kal [šu]-bi-la-ni-im-mu*  
*a-na dul-lu [ù] kurum<sub>6</sub>-há li-in-na-din*  
12        *š<sup>12</sup>le-e en-meš li-mu-[ru]-ú-ma*  
*mi-nu-ú ki-i kurum<sub>6</sub>-há ina níg-[g]a*  
14        *ù min-nu-ú ki-i lib-bi mah-ra-ka*  
*ri-hi-it kurum<sub>6</sub>-há šá ina níg-ga*  
16        *še-bar a-gan-na ina ugu zú-lum-ma*  
*i-ba-áš-šú 1 gur 1.4*  
18        *zú-lum-ma a-na 1 gur še-bar*  
40 gur *še-bar a-na 1 ma-na kù-babbar*  
20        *pi-šu-ú 2<sup>14</sup> dumu-dù-meš*  
*zú-lum-ma lu-še-lu-ni-im-mu*  
22        *a-na še-bar ina zimbir<sup>ki</sup> lid-din-u'*  
*ia-a-nu-ú 10 ma-na kù-babbar*  
24        *pi-šu-ú liš-šu-ni-im-mu*  
*a-gan-na a-na še-bar lid-din-u'*  
26        *a-di-i-la-i še-bar ta-maṭ-ṭu-ú*  
*ù gi-mir lib-bu-ú šá ina pa-ni*  
28        *<sup>1d</sup>u-gur-lugal-uri u <sup>1d</sup>nà-i*  
*šá qé-me u še-bar a-na <sup>uru</sup>a-ga-dé<sup>ki</sup>*  
30        *iz-bi-lu-u' a-mur-<u'> ù šá a-na-ku*  
*ina pa-ni <sup>1</sup>ku-ra-áš a-na <sup>14</sup>erín-meš*  
32        *šá <sup>uru</sup>la-he-e-ri tad-di-nu a-mur-a'*  
*lib-bu-šú kurum<sub>6</sub>-há šu-bi-la-a-ni*

(1-4) Lettre d'Innin-ahhe-iddin à Nadinu, Ardiya, Libluṭ et Suqaiya, mes pères. (4-5) Que Bēl et Nabû décrètent santé et vie pour mes Pères!

(6-8) Vous, vous savez que l'orge est en quantité abondante à Babylone et qu'elle y est commercialisée. (10-

11) Faites-moi apporter 5 mines d'argent brillant sur l'argent du travail par Šamaš-udammīq pour que soient payés le travail et les rations alimentaires. (12-15) Que mes seigneurs examinent le registre, tout ce qui concerne

les rations dans le Trésor et tout ce que j'ai reçu : c'est le reliquat des rations qui (se trouve) dans le Trésor ! (16-

20) Ici, l'orge vaut plus que les dattes : il y a 240 litres de dattes pour 180 litres d'orge (et) 7200 litres d'orge coûtent 1 mine d'argent brillant. (20-22) Que deux notables fassent monter des dattes et les vendent contre de

l'orge à Sippar. (23-26) Sinon, qu'ils apportent 10 mines d'argent brillant ici et qu'ils achètent de l'orge avant que l'orge ne vienne à manquer.

(27-32) Vérifiez les frais de livraison de l'orge et de la farine au temps de Nériglissar et de Nabonide que l'on a transportées à Akkad et vérifiez ce que vous m'aviez donné au temps de Cyrus pour les travailleurs de la ville de Lahiru. (33) De la même manière, faites-moi apporter des rations alimentaires.

**YOS 3, 103**

Inventaire : YBC 8922

Archive : Eanna

Édition : EBELING 1930-1934 (vol. 2) : 82-84.

Bibliographie : KLEBER 2008 : 108, 116.

- im<sup>1d</sup> a-num-lugal-uri  
2 a-na<sup>1d</sup> nà-šeš-mu  
šeš-ia<sup>d</sup> en u<sup>d</sup> nà  
4 šu-lum u din šá šeš-ia  
liq-bu-ú  
6 mi-nam-ma kurum<sub>6</sub>-há  
ù síg-há šá la<sup>1</sup> ú-bar  
8 ù<sup>1</sup> níg-du-nu  
<sup>1ú</sup> gal 50-ú a-na  
10 <sup>1ú</sup> gal 10-ti-meš  
ta-ad-din  
12 en-na 2 me gur še-bar  
kurum<sub>6</sub>-há šá edin  
14 ina šu<sup>11</sup> <sup>1ú</sup> bar  
u<sup>1</sup> níg-du-[n]u  
16 šu-bil-[an]-ni  
<sup>d</sup>utu lu-ú i-di  
18 ki-i še-bar ma-la  
<sup>1d</sup>innin-na-numun-ba-šá  
20 ú-še-la-a  
gab-ba<sup>1ú</sup> tuk-ú-meš  
22 la iš-šu-ú  
ù dul-lu ina muh-hi-i-ni  
24 da-a-nu lugal  
ina muh-hi-i-ni  
26 kaḫ-du kaskal<sup>11</sup> a-na gír<sup>11</sup>  
šá<sup>1</sup> ú-bar u<sup>1</sup> níg-du-nu  
28 šu-kun-na-a'  
u<sub>4</sub> 1-kam šá<sup>iti</sup> du<sub>6</sub>  
30 lu-ṣu-nu

<sup>(1-3)</sup>Lettre d'Anu-šar-ušur à Nabu-ah-iddin, mon frère. <sup>(3-5)</sup>Que Bēl et Nabû décrètent santé et vie pour mon frère.

<sup>(6-11)</sup>Pourquoi as-tu donné les rations et la laine en l'absence d'Ubar et de Kudurranu, les chefs de cinquante hommes, aux décurions ? <sup>(12-16)</sup>Maintenant, fais-moi apporter 36 000 litres d'orge, rations de l'extérieur, par Ubar et Kudurranu. <sup>(17-22)</sup>Šamaš sait bien que les créanciers ont emportée la totalité de l'orge qu'Innin-zer-iqišaia avait fait monter. <sup>(23-24)</sup>Le travail à notre charge est lourd. <sup>(24-25)</sup>Le roi (va venir) sur nous (= nous inspecter). <sup>(26-28)</sup>Mets rapidement en route Ubar et Kudurranu, <sup>(29-30)</sup>ils doivent sortir le premier jour de tašrītu (vii).

### YOS 3, 106

Inventaire : YBC 8919

Archive : Eanna

Édition : EBELING 1930-1934 (vol. 2) : 84-86.

Bibliographie : SAN NICOLO 1941 : 65 ; FRAME 1991 : 63-64 ; DURAND & JOANNÈS 1988 ; KLEBER 2008 : 66, 112, 185, 188.

[im] <sup>ld</sup>innin-na-šeš-meš-mu a-na  
 2 [lú<sup>x</sup>šà-tam ad]-ia <sup>d</sup>en u <sup>d</sup>nà  
<sup>d</sup>gašan unug<sup>ki</sup> u <sup>d</sup>na-na-a  
 4 šu-lum u din ad-ia liq-bu-ú  
 2-ta 3-<ta> [šil-[pir]-ti ki-i áš-pur-rak-ka  
 6 t̄è-en-ka [ul áš]-mu <sup>d</sup>utu lu-ú i-di  
 ki-i u<sub>4</sub>-mu <<sup>l</sup>gu-bar-ru i-kaš-šá-da  
 8 a-na ugu man-ma ma-la kur-meš aq-ta-bu-ú  
 al-la ana ugu-ka šá at-ta <sup>gis</sup>le-e  
 10 ina pa-ni-ka ù kurum<sub>6</sub>-há-a ti-du-ú  
<sup>gis</sup>le-e ina pa-ni-ka nì-ka<sub>9</sub>  
 12 šá kurum<sub>6</sub>-há<sup>l</sup>-ia e-pu-uš i-[š]i  
 ki-i ina pa-ni-ka i-ba-áš-[š]u-ú  
 14 šu-bi-lu ia-a-nu-ú ri-[ih-t]u ba-ni-ia  
 lu-uš-šu i-me é<sup>l</sup>a-lu-[x] id-di-i-nu  
 16 lu-up-šu-ur mi-na-a-an šá piš-ki  
 a-na-ku ù <sup>lú</sup>erín-meš-ia  
 18 nil-ma-a-ta ù ni-he-el-liq  
<sup>gis</sup>le-e šá <sup>ld</sup>nà-ku-du-<ri>-urì  
 20 <sup>ld</sup>igi-du-lugal-urì u <sup>ld</sup>nà-i  
 a-mu-ur ak-ka-a'-i  
 22 qé-me ù gi-mir  
<sup>kuš</sup>nu-ú-tu ù <sup>kuš</sup>e-sír  
 24 a-na <sup>lú</sup>erín-meš šá ana ugu  
 i<sub>7</sub> šá ta-ga-ri-te-en-na  
 26 ù <sup>uru</sup>ak-ka-du tad-din

*lib-bu-šú gi-mir ù kurum<sub>6</sub>-há mu-nu*  
 28 *en-na a-ga-a a-na-ku<sup>li</sup>erín-meš-ia a<sub>4</sub>*  
*1 me 80 ak-te-en-zi*  
 30 *1+en-i-ši ul-tu tin-tir<sup>ki</sup>*  
*a-na a-šu-tu at-ta-ši*  
 32 *en-na a-ga-a ul-tu šá<sup>uru</sup>šá-hi-na*  
*a-na e-ka-a-ni ki-i al-la-ka*  
 34 *ki-i mìm-mu ina pa-ni<sup>1</sup>kam-bu-zi-ia*  
*a-na<sup>giš</sup>le-e šá<sup>id</sup>nà-<níg>-du-urì*  
 36 *<sup>id</sup>igi-du-lugal-urì u<sup>id</sup>nà-i*  
*ina kurum<sub>6</sub>-há<sup>li</sup>šir-ki tu-šá-an-na-a*  
 38 *ṭè-en-ku-nu ana ugu lu-uš-mu*

Remarques :

l. 8-9 : le sens de cette phrase reste difficile à interpréter. Nous suivons ici la traduction d'E. Ebeling : « *werde ich über keinen für (?) die Länder sprechen, ausser über dich, der du die Tafel vor dir hast und meine Kost kennst* » (EBELING 1930-1934 (vol. 2) : 85).

l. 14-16 : le sens de cette phrase est difficile à comprendre.

l. 29 : la forme verbale *aktenzi* est le parfait du système I à la 1<sup>ère</sup> personne du singulier du verbe *kanāzu*, il signifie « entreposer » quand il est en rapport avec des biens (CAD K : 148a). Dans ce texte, il est question de travailleurs, nous le traduisons alors par « rassembler ».

<sup>(1-2)</sup>[Lettre] d'Innin-ahhe-iddin au [šatammu], mon [père]. <sup>(2-4)</sup>Que Bēl et Nabû, la Dame d'Uruk et Nanaia décrètent santé et vie pour mon Père. <sup>(5-6)</sup>Quand je t'ai envoyé plusieurs fois des lettres, je n'ai pas entendu ta réponse ! <sup>(6-7)</sup>Šamaš sait bien qu'un jour Gubaru va arriver ! <sup>(8-10)</sup>A qui donc parlerai-je des régions (dans lesquelles nous travaillons ?) à part à toi, toi dont les registres sont à ta disposition et qui connaît les rations ? <sup>(11-13)</sup>Fais les comptes des rations (d'après) les registres qui sont à ta disposition. <sup>(13-14)</sup>Fais apporter ce qui est à ta disposition. <sup>(14-15)</sup>Sinon, je devrai emporter le reste de mes biens... <sup>(16-18)</sup>Par quelle faute moi et mes travailleurs devrions nous mourir et disparaître ? <sup>(19-21)</sup>Vérifie les registres de Nabuchodonosor, de Nériglissar et de Nabonide <sup>(21-26)</sup>et comment vous avez fourni farine et frais de livraison, sac et sandales pour les travailleurs qui étaient chargés (du travail) au fleuve de Takrit et dans la ville d'Akkad. <sup>(27)</sup>De la même manière, livrez les frais de livraison et la farine ! <sup>(28-32)</sup>Maintenant, moi et les 180 travailleurs que je viens de rassembler, nous venons de sortir de Babylone et nous partons de la ville de Šahrina pour je ne sais où. <sup>(34-37)</sup>Tu dois reproduire toutes les choses au temps de Cambyse selon les registres de Nabuchodonosor II, de Nériglissar et de Nabonide dans les rations des oblats. <sup>(38)</sup>Je dois entendre ton avis sur ce sujet.

YOS 3, 111

Inventaire : YBC 8923

Archive : Eanna

Édition : EBELING 1930-1934 (vol. 2) : 90.

- im <sup>l</sup>ba-la-ṭu a-[na]  
 2 <sup>lú</sup>ša-tam u <sup>id</sup>nà-šeš-mu  
 en-meš-e-a a-mur  
 4 u<sub>4</sub>-mu-us-su <sup>d</sup>en <sup>d</sup>nà  
<sup>d</sup>gašan šá unug<sup>ki</sup> u <sup>d</sup>na-na-a  
 6 a-na din zi-meš a-ra-ku u<sub>4</sub>-mu  
 ṭu-ub lib-bi ṭu-ub uzu  
 8 šá en-meš-e-a ú-ṣal-la  
 a-na muh-hi <sup>gis</sup>geštin  
 10 šá en-meš iš-pu-r[u]  
<sup>lú</sup>dumu-dù-meš šá é-sag-íl  
 12 iq-ta-bu-ú um-ma  
<sup>gis</sup>geštin it-ti  
 14 esir-há ul i-il-li  
 a-mur <sup>gis</sup>má ki-i  
 16 ni-bu-ku <sup>gis</sup>geštin  
 [ina li]b-bi nu-ul-ti-la-a'  
 18 [ù<sup>?</sup>] esir-há  
 a-na <sup>l</sup>šeš-im-me-e  
 20 at-ta-din a-mur <sup>gis</sup>má  
 šu-ú šá ka-si-ia  
 22 i-ra-qa ù ina lib-bi  
 esir-<há> ú-še-ri-di  
 24 <sup>d</sup>utu ki-i im-mat  
<sup>id</sup>in-nin-šeš-meš-mu  
 26 la-pa-ni en-meš-e-a  
 i-hi-si nu-bat-ti  
 28 [ina tin]tir<sup><ki></sup> la i-bi-ti  
 a-na <sup>uru</sup>k[á i]<sub>7</sub>-ka-bar  
 30 la ú-ṣu-[ú] dul-lu  
 lu ma-a-da ina lib-bi  
 32 is-sa-ma 10-ta <sup>gis</sup>má-meš  
 ki-i a-gu-ru a-gur-ru  
 34 ki-i ú-mál-lu-ú  
 al-tap-ra-áš-šú

36      *a-mur ši-pir-[ti] šá 'gu-bar-ru*  
          *a-na igi-šú ta-at-ta-lak*

Remarques :

l. 27 : la forme verbale *ihisi* est une forme altérée pour *ihhis*, soit le verbe *nahāsu* à l'accompli du système I, 3e personne du singulier.

l. 32 : la forme *issama* est une forme irrégulière pour *ismu*, verbe *samū* à l'accompli du système I, 3e personne du singulier, ou bien s'agit-il d'une forme verbale au système IV ? Voir la forme grammaticalement correcte en YOS 3, 52 : 18.

<sup>(1-3)</sup>Lettre de Balaṭu a[u] *šatammu* et à Nabu-ah-iddin, mes seigneurs. <sup>(4-8)</sup>Quotidiennement, je prie Bēl, Nabû, la Dame d'Uruk et Nanaia pour la vie, l'allongement des jours, le bien-être mental et physique de mes seigneurs.

<sup>(9-12)</sup>Au sujet du vin pour lequel mes seigneurs ont écrit, les notables de l'Esagil ont déclaré : <sup>(13-14)</sup>« le vin ne peut pas embarquer avec du bitume » . <sup>(15-17)</sup>Alors nous avons affrété un bateau et nous avons fait embarquer le vin à l'intérieur. <sup>(18-20)</sup>J'ai donné le bitume à Ah-imme. <sup>(20-23)</sup>Vois, le bateau qui (transportait) du cresson est vide et j'y ai fait descendre le bitume à l'intérieur. <sup>(24-30)</sup>Je jure par Šamaš que lorsqu'Innin-ahhe-iddin est retourné de chez mes seigneurs. Il n'a pas passé la nuit à Babylone, de là il est sorti vers la Porte du canal Kabar. <sup>(30-32)</sup>Le travail est très important ici et il était tourmenté. <sup>(32-35)</sup>Comme j'ai loué 10 bateaux et comme je les ai remplis de briques, je viens de les lui envoyer. <sup>(36-37)</sup>Vois, un message de Gubaru à son attention vient de partir.

**YOS 3, 116**

Inventaire :      YBC 8924

Archive :         Eanna

Édition :         EBELING 1930-1934 (vol. 2) : 94.

          im <sup>ld</sup>*in-nin-šeš-meš-mu*  
2        *a-na 'na-di-nu ad-ia*  
          <sup>d</sup>en u <sup>d</sup>nà <sup>d</sup>gašan šá unug<sup>ki</sup>  
4        u <sup>d</sup>na-na-a šu-lum u din  
          šá ad-ia liq-bu-ú  
6        20-ta mu-an-na-meš  
          [ma-aš]-šar-tu<sub>4</sub>  
8        šá gab-bi-ku-nu  
          at-ta-ša-ar  
10       *ma-la 'en-šu-an-ni*  
          ina pa-ni-ku-nu  
12       ul ma-na-ku  
          é-a ina qí-bi  
14       šá <sup>ld</sup>en-šu-an-ni  
          id-di-ra-as  
16       un-meš é-ia  
          ina é [kil]-li

- 18 3 máš-[ga]  
ina máš-gal-ia
- 20 <sup>iti</sup>bár mu 4-kam  
a-na <sup>id</sup>na-na-a-mu
- 22 u <sup>l</sup>mu-dù i-din  
<sup>lú</sup>šà-tam
- 24 ha-ni-iq  
it-ti-ia en lu-ú-še-hi-hu

Remarques :

l. 15 : *iddiras* est la forme verbale au Système IV, accompli, 3e personne du singulier, du verbe *darāsu*, « to be throw down » (CAD D : 110b). On s'attendrait à trouver la forme *iddaras*.

l. 25 : la forme verbale *lušehihu* est une variante pour *lušhuh* (*šahāhu*)

<sup>(1-2)</sup>Lettre d'Innin-ahhe-iddin à Nadinu, mon père. <sup>(3-5)</sup>Que Bēl et Nabû, la Dame d'Uruk et Nanaia décrètent santé et vie pour mon père.

<sup>(6-9)</sup>J'ai accompli pendant 20 ans mon service au profit de vous tous. <sup>(11-12)</sup>Devant vous, je suis moins considéré que Bel-gimilanni ! <sup>(13-17)</sup>Ma maison a été saccagée sur ordre de Bel-gimilanni (et) les gens de ma maison sont en prison.

<sup>(18-22)</sup>Donne trois boucs sur mes boucs, au mois de *nisannu* (i) de l'an 4 à Nanaia-iddin et à Šum-ibni. <sup>(23-24)</sup>Le *šatammu* est en train de m'étrangler ! <sup>(25)</sup>Ô seigneur je vais disparaître !

**YOS 3, 127**

Inventaire : YBC 8880

Archive : Eanna

Édition : EBELING 1930-1934 (vol. 2) : 102-104.

- im <sup>id</sup>a-num-lugal-uri
- 2 a-na <sup>lú</sup>šà-tam  
ù <sup>id</sup>na-šeš-mu
- 4 šeš-meš-e-a  
<sup>d</sup>en u <sup>d</sup>nà šu-lum [u din]
- 6 šá šeš-meš-e-a  
liq-bu-ú
- 8 60 <sup>li</sup>erín-meš-i-ni  
a-na a-hu-la-[a]
- 10 i-bi-ri-[ni]  
60 <sup>kuš</sup>me-še-[nu]
- 12 60 <sup>kuš</sup>nu-ú-[tu]  
ù <sup>l</sup>na-a-[tu]



- 14      𐎠𐎺𐎠 anše-meš  
*bab-ba-nu-tu*
- 16      šup-pur-ra-nu  
*kap-du kaskal<sup>ll</sup>*
- 18      a-na gír<sup>ll</sup> šá<sup>lú</sup>[...] *šú-kun-na-[a']*
- 20      kurum<sub>6</sub>-há ú síg-[há]  
*šá<sup>lú</sup>mu-sah-[-hi-re-e]*
- 22      a-na<sup>ld</sup> dan-nu-šeš-meš-dù  
*in-na-a'*

Remarques :

l. 11 : le terme *mešēnu* désigne un type de sandales (CAD M : 38a), il est une forme raccourcie du terme *šēnu* (YOS 3, 10 : 24 ; YOS 3, 106 : 23).

l. 13 : si nous suivons la copie du texte, nous avons la séquence de signes : *ù<sup>kuš</sup>na-a-[x]*. Cependant, d'après les différents dictionnaires, aucun objet en peau ne commence par la syllabe *na-[x]*. En revanche, la ligne suivante mentionne des ânes, nous pouvons donc proposer de lire les lignes 13 et 14 de la manière suivante : *ù<sup>l</sup>na-a-[tu]* 𐎠𐎺𐎠 anše-meš. Le terme *unūtu* étant attesté pour désigner un équipement pour les ânes (cf. CAD I/J : 111b (*imēru*)).

<sup>(1-4)</sup>Lettre d'Anu-šar-ušur au šatammu et Nabu-ah-iddin, mes frères. <sup>(5-7)</sup>Que Bēl et Nabû décrètent santé [et vie] pour mes frères.

<sup>(8-10)</sup>Nos 60 travailleurs sont passés sur l'autre rive. <sup>(11-16)</sup>Envoyez-moi 60 paires de sandales, 60 sacs et l'équipement de 7 ânes valides. <sup>(17-19)</sup>Mettez rapidement en route le [...]. <sup>(20-23)</sup>Donnez les rations et la laine aux escorteurs [...] à Dannu-ahhe-ibni.

**YOS 3, 133**

Inventaire : YBC 3539

Archive : Eanna

Édition : EBELING 1930-1934 (vol. 2) : 106-108.

Bibliographie : KLEBER 2008 : 48, 93.

- im<sup>ld</sup>innin-a-lik-pa-ni a-na
- 2      *šá<sup>lú</sup>-tam ù<sup>ld</sup>nà-šeš-mu*  
*en-ú-a<sup>d</sup>gašan šá unug<sup>ki</sup> u<sup>d</sup>na-na-a*
- 4      *šú-lum u din šá en-ú-a liq-bu-ú*  
*ina muh-hi ka-da-a-nu šá en-lu-ú*
- 6      *iš<sup>l</sup>-pur-ru-in-ni' ina muh-hi*  
*ka-da-a-nu a-na-ku ina muh-hi*
- 8      *dul-lu šá é-gal {erasure} šam-mu*  
*hu-ša-bu ù<sup>l</sup>bi-in-ni*
- 10      *šá sig<sub>4</sub>-há ù<sup>l</sup>dul-lu*

- šá par-de-e-su a-na-ku  
 12 u<sub>4</sub>-mu 2-šú 3-šú re-e-šú<sup>lú</sup> erín-meš  
 in-na-áš-šú dul-lu ina muh-hi  
 14 da-a-nu a-na muh-hi  
 šá en-ú iq-bu-ú-nu um-ma  
 16 nu-bat-tu<sub>4</sub> <sup>lú</sup>ba-šá ina igi-ka  
 la i-bat a-di<sup>l</sup>-i muh-hi šá  
 18 <sup>lú</sup>gal ka-da-a-nu  
 nì-ka<sub>9</sub> šá<sup>lú</sup> erín-meš  
 20 gab-bi a-na lib-bi-šú  
 i-pu-uš ù  
 22 ma-hi-iṣ pu-ut-meš  
 in-hu-[ru]-uš  
 24 ul [il-lik] a-mur-a<sup>l</sup>  
<sup>lú</sup>erín-meš <sup>lú</sup>ba-šá ina muh-hi dul-lu  
 26 ul-[ta]-zi-iz ina lib-bi  
 25 <sup>lú</sup>erín-meš ina la i-da-a-na<sup>l</sup>  
 28 u<sub>4</sub> 1-kam šá<sup>iti</sup> kin uṣ-ṣu-ú  
 en-lu-ú lu-ú i-du-ú  
 30 [gab]-bi 2 ninda-meš ù a šá a-na 3 gín kù-babbar  
 [ú-š]u-uz mìm-ma šá a-zi-ib-šú-nu-tu  
 32 ia-a-nu en liq-bi-i-ma  
 kù-babbar lu-ú-še-bi-lu-nim-ma  
 34 a-na 2<sup>l</sup> ninda-[meš] ni-id-din  
<sup>lú</sup>erín-meš gab-bi ina muh-hi a-še-e  
 36 [ú-š]u-u-zu-u' ina 50  
<sup>lú</sup>erín-meš šá ìr<sup>d</sup>-en mìm-ma  
 38 [al-la] 30 <sup>lú</sup>erín-meš ina lib-bi  
 [ul] ú-š-u-zu-u' ù  
 40 [a-na] en pi-qit-ti-šú  
 [k]i-i aq-bu-ú um-ma  
 42 re-hi-it <sup>lú</sup>erín-<meš>  
 a<sup>l</sup>-gan-na um-ma ih<sup>l</sup>-tal-qu-u' a-mur <sup>lú</sup>erín-meš  
 44 hal-qu-tú ina [ugu] a-na ìr<sup>d</sup>-en al-tap-par

Remarques :

l. 12-13 : pour l'expression *rešu našū*, « inspecter », voir CAD N/2 : 107a-b.

l. 22 : pour l'expression *mahiṣ-pūtūtu*, « garanties », voir CAD M/1 : 101b.

<sup>(1-4)</sup>Lettre d'Ištar-alik-pani au šatammu et à Nabu-ah-iddin, mes seigneurs. Que la Dame d'Uruk et Nanaia décrètent santé et vie pour mes seigneurs !

<sup>(5-6)</sup>Au sujet des postes de guet pour lesquels mes seigneurs m'ont écrit : <sup>(6-7)</sup>Moi, (je suis en service) dans les postes de guet. <sup>(7-11)</sup>Au sujet du travail du palais, les plantes, le bois de nervure de palmes, le moulage des briques et le travail du paradis : j'y suis ! <sup>(12-13)</sup>Deux ou trois fois par jour, les travailleurs sont inspectés. <sup>(13-14)</sup>Le travail à (notre) charge est important ! <sup>(14-15)</sup>Au sujet de ce que mes seigneurs ont dit ainsi : <sup>(16-17)</sup>Iqišaia ne doit pas s'attarder chez toi ! <sup>(17-24)</sup>Il ne partira pas jusqu'à ce que le chef des postes de guet ait effectué les comptes des travailleurs en entier pour lui et qu'il ait reçu de lui toutes les garanties. <sup>(24-26)</sup>Vois, Iqišaia vient d'assigner les travailleurs au travail.

<sup>(24-26)</sup>Voyez, Iqišaia a assigné les travailleurs au travail. <sup>(26-28)</sup>Là-dessus, 25 travailleurs sont sortis sans raison le 1<sup>er</sup> ulūlu (vi)! <sup>(29)</sup>Mes seigneurs le savent bien ! <sup>(30-31)</sup>J'ai affecté à chacun deux pains et de l'eau pour 3 sicles d'argent. <sup>(31-32)</sup>Je n'ai plus rien à leur laisser ! <sup>(32-34)</sup>Que mes Seigneurs ordonnent qu'on fasse apporter de l'argent pour que nous achetions deux pains ! <sup>(35-36)</sup>Tous les travailleurs sont affectés à sortir. <sup>(36-39)</sup>Sur les 50 travailleurs d'Arad-Bel pas plus de 30 sont assignés (au travail). <sup>(40-43)</sup>Quand j'ai dit ainsi [à] leur responsable administratif : « Que le reste des travailleurs (vienne) ici ». (Il m'a répondu) ainsi : « ils sont en fuite ! » <sup>(43-45)</sup>Vois, je viens d'écrire à Arad-Bel au sujet des travailleurs en fuite.

## YOS 7, 65

Inventaire :	YBC 4013
Date babylonienne :	6/iv/Cyrus 8
Année julienne :	531
Lieu :	Uruk
Archive :	Eanna
Bibliographie :	JOANNÈS 1982 : 180, 182 ; KLEBER 2008 : 209, 229.

	[ <sup>l</sup> dù- <sup>d</sup> 15 dumu-šú šá <sup>l</sup> dé-a-gi <sup>l</sup> úban šá <sup>l</sup> d <sub>i</sub> in-nin-mu-gar-un dumu-šú šá <sup>l</sup> gi-mil-[lu]
2	<sup>l</sup> d <sub>i</sub> nà-sipa-šú-nu dumu-šú šá <sup>l</sup> lú- <sup>d</sup> na-na-a <sup>l</sup> úrig <sub>7</sub> šá ina ka-da-a-nu <sup>l</sup> nar-gi-ia <sup>l</sup> úban šá <sup>l</sup> d <sub>i</sub> na-na-a-siskur <sub>2</sub> dumu-šú šá <sup>l</sup> ir-ia
4	<sup>l</sup> utu-mu <sup>l</sup> úban šá <sup>l</sup> ki-na-a dumu-šú šá <sup>l</sup> d <sub>i</sub> nà-šeš-meš-gi <sup>l</sup> zalág-e-a <sup>l</sup> úban šá <sup>l</sup> d <sub>i</sub> 15-gin a <sup>l</sup> šá <sup>l</sup> d <sub>i</sub> nà-šeš-meš-gi
6	<sup>l</sup> d <sub>i</sub> in-nin-numun-ba-šá <sup>l</sup> úban šá <sup>l</sup> d <sub>i</sub> 15-mu-kam dumu-šú šá <sup>l</sup> d <sub>i</sub> nà-dù-uš <sup>l</sup> za-ba <sub>4</sub> -ba <sub>4</sub> -mu-mu <sup>l</sup> úban šá <sup>l</sup> ka-ši-ri dumu-šú šá <sup>l</sup> d <sub>i</sub> nà-dù-uš
8	pap 6 <sup>l</sup> úban šá <sup>l</sup> na-gad-me šá šu <sup>l</sup> <sup>l</sup> ir- <sup>d</sup> en dumu-šú šá <sup>l</sup> lugal <sub>1</sub> -gi-na <sup>l</sup> d <sub>i</sub> innin-šeš-mu <sup>l</sup> úban šá <sup>l</sup> ze-ri-ia <sup>l</sup> gi-mil-lu <sup>l</sup> úban šá <sup>l</sup> ú <sub>1</sub> -la-a a-šú šá [ <sup>l</sup> x-x]-šú-ú
10	<sup>l</sup> ki-nu-na-a <sup>l</sup> úban šá <sup>l</sup> d <sub>i</sub> a-nu-šeš-mu dumu-šú šá [ <sup>l</sup> x x] <sup>l</sup> d <sub>i</sub> nà-din-iṭ <sup>l</sup> úban šá <sup>l</sup> d <sub>i</sub> 15-ta-ri-bi dumu-šú šá <sup>l</sup> d <sub>i</sub> nà-id-ri
12	<sup>l</sup> a-nu-lugal-ur <sub>1</sub> <sup>l</sup> úban šá <sup>l</sup> mu-gi-na dumu-šú šá <sup>l</sup> igi-i-dingir <sup>l</sup> e-rib-šú <sup>l</sup> úban šá <sup>l</sup> d <sub>i</sub> [x-x]-mu dumu-šú šá <sup>l</sup> za-bi-ni
14	<sup>l</sup> haš-da-a <sup>l</sup> úban [šá <sup>l</sup> x-x-x(x)] dumu-šú-šá [ <sup>l</sup> šu]-la-a <sup>l</sup> d <sub>i</sub> nin-líl-šeš-[mu <sup>l</sup> úban šá <sup>l</sup> x-x-x] dumu-šú <sup>l</sup> d <sub>i</sub> na-na-a-mu
16	<sup>l</sup> mu-še-zib- <sup>d</sup> en [ <sup>l</sup> úban šá <sup>l</sup> x-x-x dum]u-šú šá <sup>l</sup> šeš- <sup>l</sup> meš <sub>1</sub> -[.....] [ <sup>l</sup> x]- <sup>d</sup> en [ <sup>l</sup> úban šá <sup>l</sup> ... dumu-šú šá <sup>l</sup> .....]

- 18 [..... pap 14 <sup>lú</sup>ban-me šá šu<sup>11</sup> ...]  
 [<sup>l</sup>x-x-x <sup>lú</sup>ban] [<sup>l</sup>šá <sup>id</sup>nà-mu-mu dumu-šú šá <sup>id</sup>na-na-a-apin-eš
- 20 <sup>l</sup>šá-<sup>d</sup>nà-šú-ú dumu-šú šá <sup>id</sup>u-gur-mu <sup>lú</sup>ban šá <sup>id</sup>nà-bàd-pa-ni-ia a<sup>1</sup> <sup>l</sup>mu-gin  
<sup>l</sup>ta-at-tan-nu dumu-šú <sup>l</sup>haš-da-a <sup>lú</sup>ban šá <sup>id</sup>en-kam dumu-šú šá <sup>l</sup>na-di-nu
- 22 <sup>l</sup>ir-<sup>d</sup>azag-su dumu-šú šá <sup>id</sup>nà-mu-še-tiq-ud-da dumu-šú šá <sup>id</sup>na-na-a-mu  
<sup>l</sup>en-šú-nu šeš šá <sup>l</sup>da-di-ia dumu-šú šá <sup>l</sup>šá-<sup>d</sup>nà-šú-ú
- 24 <sup>id</sup>utu-mu dumu-šú šá <sup>id</sup>nà-šeš-mu dumu-šú <sup>l</sup>a<sup>l</sup>-ri-mi-i'  
<sup>l</sup>re-mut dumu-šú šá <sup>id</sup>en-šeš-su <sup>lú</sup>ban šá <sup>l</sup>numun-ia dumu šá <sup>l</sup>haš-di-a
- 26 <sup>id</sup>nà-gi dumu-šú šá <sup>id</sup>za-ba<sub>4</sub>-ba<sub>4</sub>-kam <sup>lú</sup>ban šá <sup>l</sup>gab-ri-ia u <sup>l</sup>ir-ia dumu-meš šá <sup>id</sup>en-šeš-meš-su  
<sup>id</sup>30-lugal-urì {dumu-šú šá} <sup>l</sup>ki-na-a dumu-šú šá <sup>l</sup>dan-nu-<sup>d</sup>u-gur pap 9 <sup>lú</sup>ban-me šá šu<sup>11</sup> <sup>l</sup>ir-<sup>d</sup>en
- 28 <sup>id</sup>15-šeš-mu <sup>lú</sup>ban šá <sup>id</sup>en-gi <sup>l</sup>ir-<sup>d</sup>en <sup>lú</sup>ban šá <sup>id</sup>nà-šeš-meš-din-iṭ  
<sup>l</sup>a-na-é-an-na-gur <sup>lú</sup>ban šá <sup>id</sup>na-na-a-mu <sup>id</sup>nà-šeš-meš-mu <sup>lú</sup>ban šá <sup>l</sup>da-na-a
- 30 <sup>id</sup>na-na-a-mu <sup>lú</sup>ban šá <sup>l</sup>ni-din-ti <sup>l</sup>na-di-nu <sup>lú</sup>ban šá <sup>id</sup>im-en-a-ni  
<sup>id</sup>utu-šeš-mu <sup>lú</sup>ban šá <sup>id</sup>nà-dù-uš <sup>l</sup>za-bi-da-a <sup>lú</sup>ban šá <sup>l</sup>ki-na-a
- 32 <sup>l</sup>sì-na-a <sup>lú</sup>ban šá <sup>l</sup>šá-am-ma-nu pap 9 <sup>lú</sup>ban-me šá šu<sup>11</sup> <sup>l</sup>ba-šá pap 18 <sup>lú</sup>ban-me šá u<sub>4</sub> 5-kam šá <sup>iti</sup>šu ina é-an-  
 na am-ru  
 pap-ma 39 <sup>lú</sup>ban-me ina pa-ni <sup>l</sup>dù-<sup>d</sup>15 dumu-šú šá <sup>id</sup>é-a-gi
- 34 <sup>lú</sup>mu-kin-nu <sup>id</sup>utu-gin-ibila dumu-šú šá <sup>id</sup>di-ku<sub>5</sub>-šeš-meš-mu dumu <sup>l</sup>ši-gu-ú-a  
<sup>l</sup>na-di-nu dumu-šú šá <sup>id</sup>en-šeš-meš-ba-šá dumu <sup>l</sup>e-gi-bi <sup>id</sup>30-na-din
- 36 dumu-šú šá <sup>l</sup>ib-na-a <sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>en dumu-šú šá <sup>l</sup>šeš-li-ia <sup>id</sup>utu-tab-ni-urì dumu-šú [šá]  
<sup>l</sup>amar-utu-dub-numun dumu <sup>id</sup>30-ti-ér <sup>l</sup>ir-<sup>d</sup>amar-utu dub-šar dumu-šú [šá]
- 38 <sup>id</sup>amar-utu-mu-mu dumu <sup>id</sup>en-a-urì  
 [unug]<sup>ki</sup> <sup>iti</sup>šu u<sub>4</sub> 6-kam mu 8-kam <sup>l</sup>kur-áš
- 40 [l]ugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur

Remarque :

Il manque trois ou quatre lignes cassées entre les lignes 18 et 19.

<sup>(1-8)</sup>Ibni-Ištar, fils de Ea-ušallim, l'archer de Innin-šum-iškun, descendant de Gimil[lu], Nabu-re'ušunu, fils d'Amel-Nanaia, l'oblat qui est dans les *kādānū*, Nargiya, l'archer de Nanaia-karabi, fils d'Ardiya, Šamaš-iddin, l'archer de Kinaia, fils de Nabu-ahhe-šullim, Nurea, l'archer d'Ištar-ukin, fils de Nabu-ahhe-šullim, Innin-zer-iqišaiia, l'archer d'Ištar-šum-ereš, fils de Nabu-epuš, Zababa-šum-iddin, l'archer de Kaširi, fils de Nabu-epuš,

Total : 7 archers des bergers qui sont au service d'Arad-Bel, fils de Šarru-ukin.

<sup>(9-18)</sup>Ištar-ah-iddin, l'archer de Zeriya, Gimillu, l'archer d'Ulaia, fils de [x]-šu, Kinunaia, l'archer d'Anu-ah-iddin, fils de [NP], Nabu-uballit, l'archer d'Ištar-taribi, fils de Nabu-idri, Anu-šar-ušur, l'archer de Šum-ukin, fils de Pani-ili, Eribšu, l'archer de [ND]-iddin, fils de [Šu]laia, Hašdaia, l'archer [de NP], fils de Nanaia-iddin, Mullissu-ah-[iddin, l'archer de NP], fils de Nanaia-iddin, Mušezib-Bel, [l'archer de NP], fils de Ahhe-[.....], [x]-Bel, [l'archer de NP, fils de NP .....]

[Total : 14 archers des bergers au service de NP].

<sup>(19-27)</sup>[NP, l'archer] de Nabu-šum-iddin, fils de Nanaia-ereš, Ša-Nabu-šu, fils de Nergal-iddin, l'archer de Nabu-

dur-paniya, fils de Šum-ukin, Tattannu, fils de Hašdaia, l'archer de Bel-ereš, fils de Nadinu, Arad-Mullissu, fils de Nabu-mušetiq-uddi, fils de Nanaia-iddin, Belšunu, frère de Dadiya, fils de Ša-Nabu-šu, Šamaš-utu, fils de Nabu-ah-iddin, fils d'Arimi', Remut, fils de Bel-ah-eriba, l'archer de Zeriya, fils de Hašdiya, Nabu-ušallim, fils de Zababa-ereš, l'archer de Gabriya et d'Arđiya, les fils de Nabu-ahhe-eriba, Sin-šar-ušur, <archers de> Kinaia, fils de Dannu-Nergal,

Total 9 archers au service d'Arad-Bel.

<sup>(28-32)</sup>Ištar-ah-iddin, l'archer de Bel-ušallim, Arad-Bel, l'archer de Nabu-ahhe-bulliṭ, Ana-Eanna-utir, l'archer de Nanaia-iddin, Nabu-ahhe-iddin, l'archer de Danaia, Nanaia-iddin, l'archer de Nidintu, Nadinu, l'archer d'Adad-belani, Šamaš-ah-iddin, l'archer de Nabu-epuš, Zabidaia, l'archer de Kinaia, Iddinaia, l'archer de Šamanu,

Total 9 archers au service d'Iqišaia. Total 18 archers qui ont été inspectés le 5 dūzu (iv).

<sup>(33)</sup>Total général : 39 archers à la disposition d'Ibni-Ištar, fils d'Ea-ušallim.

<sup>(34-37)</sup>Les témoins : Šamaš-mukin-apli, fils de Madanu-ahhe-iddin, descendant de Šigua ; Nadinu, fils de Bel-ahhe-iqišaia, descendant d'Egibi ; Nadinu, fils d'Ibna ; Iddin-Bel, fils d'Ahliya ; Šamaš-tabni-ušur, fils de Marduk-šapik-zeri, fils de Sin-leqe-unninni.

<sup>(37-38)</sup>Le scribe : Arad-Marduk, fils de Marduk-šum-iddin, descendant de Bel-apla-ušur.

<sup>(39-40)</sup>Uruk, le 6 dūzu (iv), jour 6 de l'an 8 de Cyrus , roi de Babylone, roi des pays.

## YOS 7, 70

Inventaire :	YBC 3929
Date babylonienne :	13/viii/Cyrus 8
Date julienne :	531
Lieu :	Uruk
Archive :	Eanna
Édition :	DOUGHERTY 1923 : 47.
Bibliographie :	KLEBER 2008 : 43, 66.

<sup>1d</sup>nà-gin-ibila <sup>lú</sup>šà-tam é-an-na dumu-šú šá <sup>1</sup>na-di-nu  
2 dumu <sup>1</sup>da-bi-bi ù <sup>1d</sup>nà-šeš-mu <sup>lú</sup>sag-lugal <sup>lú</sup>en pi-qit-tu<sub>4</sub> é-an-na  
a-na <sup>1</sup>gi-mil-lu dumu-šú šá <sup>1d</sup>in-nin-mu-ib-ni <sup>lú</sup>rig<sub>7</sub> <sup>d</sup>innin unug<sup>ki</sup>  
4 iq-bu-ú um-ma <sup>lú</sup>rig<sub>7</sub>-me šá <sup>d</sup>innin unug<sup>ki</sup> šá egir a-mir-tu<sub>4</sub>  
i-na qi-ba-a-ta <sup>1</sup>gu-ba-ru <sup>lú</sup>nam tin-tir<sup>ki</sup> ù e-bir i<sub>7</sub>  
6 at-ta ù <sup>1d</sup>im-lugal-urì <sup>lú</sup>mu-sah<sup>l</sup>-hi-ri <sup>lú</sup>en pi-qit-tu<sub>4</sub>  
šá <sup>1</sup>gu-ba-ru i-na mu 8-kam <sup>1</sup>ku-ra-áš lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur ta-bu-ka-nim-ma  
8 i-na pa-ni-i-ni tap-qi-du ù a-na igi <sup>1</sup>gu-ba-ru ta-al-li-ku  
mi-nu-ú <sup>1</sup>gu-ba-ru ṭe-e-me a-na muh-hi-šú-nu iš-kun-ka  
10 qi-ban-na-an-na-ši-ma ni-pu-uš <sup>1</sup>gi-mil-lu iq-bi um-ma-nin  
[ṭe]-e-me <sup>1</sup>gu-ba-ru a-na muh-hi-šú-nu ul iš-ku-na-an-na  
12 [šá] <sup>lú</sup>erín-me šá a-bu-kam-ma ù kal-li-mu-ku-nu-ši dul-lu  
ina é-an-na li-pu-šu a-di ugu šá ṭe-e-me  
14 šá <sup>1</sup>gu-ba-ru a-na muh-hi-šú-nu ta-šim-ma-àm

<sup>lú</sup>erín-me šá ina lib-bi-šú-nu ul-tu si-me-ri ap-ṭu-ru-ma  
16 pu-us-su-nu áš-šu-ú a-ki-i <sup>giš</sup>da šá <sup>d</sup>innin unug<sup>ki</sup>  
pu-us-su-nu a-na la ha-la-qa na-šá-a-ka  
18 i-na ù-šu-uz-zu šá <sup>ld</sup>nà-lugal-urì <sup>lú</sup>sag-lugal <sup>lú</sup>šá ugu é-meš  
<sup>l</sup>si-lim-dingir <sup>lú</sup>sag-lugal <sup>lú</sup>šá ugu qu-up-pu šá lugal  
20 <sup>lú</sup>mu-kin-nu <sup>ld</sup>amar-utu-mu-mu dumu-šú šá <sup>ld</sup>nà-šeš-meš-din-iṭ dumu <sup>l</sup>ba-la-ṭu  
<sup>l</sup>ir-<sup>d</sup>amar-utu dumu-šú šá <sup>l</sup>ze-ri-ia dumu <sup>l</sup>e-gi-bi <sup>l</sup>ir-<sup>d</sup>en  
22 dumu-šú šá <sup>ld</sup>nà-numun-si-sà dumu <sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>pap-sukkal <sup>l</sup>na-di-nu dumu-šú šá  
<sup>ld</sup>en-šeš-meš-ba-šá dumu <sup>l</sup>e-gi-bi <sup>ld</sup>amar-utu-na-šir dumu-šú šá  
24 <sup>ld</sup>di-ku<sub>5</sub>-šeš-meš-mu dumu-šú šá <sup>l</sup>ši-gu-ú-a <sup>l</sup>ir-<sup>d</sup>amar-utu dub-sar  
dumu-šú šá <sup>ld</sup>amar-utu-mu-sì-na dumu-šú šá <sup>ld</sup>en-ibila-ú-šur  
26 unug<sup>ki</sup> <sup>iti</sup>apin u<sub>4</sub> 13-kam mu 8-kam <sup>l</sup>ku-ra-áš lugal tin-tir<sup>ki</sup>  
lugal kur-kur

(1-4) Nabu-mukin-apli, le *šatammu* de l'Eanna, fils de Nadinu, descendant de Dabibi, et Nabu-ah-iddin, l'officier royal, chef de l'administration de l'Eanna ont parlé ainsi à Gimillu, fils d'Innin-šum-ibni, l'oblat d'Ištar d'Uruk :

(4-8) « Concernant les oblats d'Ištar d'Uruk que toi et Adad-šar-ušur, le représentant du chef de l'administration (*bēl piqitti*) de Gubaru, en l'an 8 de Cyrus, roi de Babylone, roi des pays, vous avez amenés (ici) après l'inspection ordonnée par Gubaru, le gouverneur de la Babylonie et de la Transeuphratène, et que vous avez remis à notre disposition : (8) Tu vas en référer à Gubaru. (8-10) Dis-nous tout ce que Gubaru t'a donné comme instruction à leur sujet et nous l'effectuons ».

(10-11) Gimillu a répondu ainsi : « Gubaru ne m'a pas donné d'instruction à leur sujet. (12-14) [Que] les travailleurs que j'ai amenés et que je vous ai présentés accomplissent le travail dans l'Eanna jusqu'à ce que vous entendiez une instruction de Gubaru à leur sujet. (15-17) Je porte la responsabilité des travailleurs que j'ai laissé partir de leurs chaînes et, selon le règlement d'Ištar d'Uruk, je porte la responsabilité de leur fuite ».

(18-19) En présence de Nabu-šar-ušur, officier royal en charge des temples et de Silim-ili, l'officier royal en charge de la caisse du roi.

(20-24) Les témoins : Marduk-šum-iddin, fils de Nabu-ahhe-bullit, descendant de Balaṭu ; Arad-Marduk, fils de Zeriya, descendant d'Egibi ; Arad-Bel, fils de Nabu-zer-lišir, d'Idin-Pap-Sukkal ; Nadinu, fils de Bel-ahhe-iqišaia, descendant d'Egibi ; Marduk-našir, fils de Madanu-ahhe-iddin, descendant de Šigua.

(24-25) Le scribe : Arad-Marduk, fils de Marduk-šum-iddin, descendant de Bel-apla-ušur.

(26-27) Uruk, le 13 *arahsamnu* (viii) de l'an 8 de Cyrus, roi de Babylone, roi des pays.

## YOS 7, 86

Inventaire : YBC 4080  
Date babylonienne : 3+[x]/[o]/Cyrus 8  
Année julienne : 531-530  
Lieu : Bel-ušezib  
Archive : Eanna  
Édition : San Nicolo 1949b

Bibliographie : Dandamaev 1966/4 :27 ; KLEBER 2008 : 87, 92, 186.

- ina ú-il-ti šá* 1-1/2 ma-na kù-babbar  
2 *šám ta-bi-lu šá a-na šu-uš-bu-tu*  
*šá é-gal* <sup>uru</sup>*a-ba-nu sìn-na*  
4 *šá ú-il-ti šá* <sup>1</sup>*du*<sub>10</sub>-ga-*ía a-šú šá*  
<sup>1d</sup>*nà-zu-qup-gin ina muh-hi*  
6 <sup>1d</sup>*nà-numun-mu* <sup>lú</sup>*2-ú šá* <sup>i</sup>*7, tup-li-ia-iš*  
*a-šú šá* <sup>1</sup>*en-šú-nu* <sup>ù</sup> <sup>1d</sup>*in-nin* <sup>1</sup>*šeš-meš-mu*  
8 *a-šú šá* <sup>1</sup>*ina-sùh-sur* <sup>lú</sup>*gal* [*šir-ki*]  
*šá* <sup>d</sup>*gašan šá unug* <sup>ki</sup> [*i-i'-lu*]  
10 *ina lib-bi* 5/6 ma-na <sup>1</sup>*5 gín kù* <sup>1</sup>-[babbar]  
*ta níg-ga é-an-na* [<sup>1</sup>*x-x-x*]  
12 *a-šú šá* <sup>1d</sup>*nà-ha-an-ni-i'* <sup>1</sup>*ù*  
<sup>1i</sup>*ba-rik-dutu* <sup>lú</sup>*a-kin-meš*  
14 *šá* <sup>1</sup>*du*<sub>10</sub>-ga-*ia mah-ru-u'*  
<sup>lú</sup>*mu-kin*, <sup>1d</sup>*en-dù a-šú šá* <sup>1</sup>*idim-ía*  
16 <sup>1d</sup>*nà-šeš-meš-din-iṭ a-šú šá* <sup>1</sup>*dù-a*  
<sup>1</sup>*re-mut a-šú šá* <sup>1d</sup>*amar-utu-en-dingir-meš*  
18 <sup>1</sup>*na-di-nu* <sup>lú</sup>*umbisag a-šú šá* <sup>1d</sup>*en-šeš-meš-ba-šá*  
*a* <sup>1</sup>*e-gi-bi* <sup>uru</sup>*šá* <sup>1d</sup>*en-ú-še-zib*  
20 *i*[<sup>1</sup>*ti x u<sub>4</sub> x*]+ 3-kam mu 8-kam  
<sup>1</sup>*ku-raš lugal tin-tir* <sup>ki</sup> *lugal* <sup>1</sup>*kur-kur*

<sup>(1-4)</sup>Une reconnaissance de dette de 90 sicles d'argent, prix des condiments (*tabīlu*) pour l'approvisionnement-*šušbuttu* du palais d'Abanu a été donnée. <sup>(4-9)</sup>Une reconnaissance de dette de Ṭabiya, fils de Nabu-zer-ukin, a été établie à la charge de Nabu-zer-iddin, le *šanu* du canal Tupliaš, fils de Belšunu, et d'Innin-ahhe-iddin, fils d'Ina-ṭeši-eṭir, le chef [des oblats] de la Dame d'Uruk. <sup>(10-14)</sup>Dessus, [NP], fils de Nabu-hanni', et Barik-Šamaš, les messagers de Ṭabiya, ont reçu 55 sicles d'argent depuis le Trésor de l'Eanna,.

<sup>(15-17)</sup>Les témoins : Bel-ibni, fils de Kabtiya ; Nabu-ahhe-bullit, fils de Baniya ; Remut, fils de Marduk-bel-ili.

<sup>(18-19)</sup>Nadin, le scribe, fils de Bel-ahhe-iqišaia, descendant d'Egibi.

<sup>(19-21)</sup>Ville de Bel-ušeziš, le 3+[x NM] de l'an 8 Cyrus, roi de Babylone, roi des pays.

## YOS 7, 120

Inventaire : YBC 3696  
Date babylonienne : 10/viii/Cambyse 1  
Année julienne : 529  
Lieu : Uruk  
Archive : Eanna  
Édition : EBELING 1949 : n°274.

Bibliographie : KLEBER 2008 : 187.

- <sup>1d</sup>nà-šeš-mu šu-lum šá 'en-kar-<sup>d</sup>utu  
2 šeš-šú ia-a-lu dingir-meš šu-lum-ka liq-bu-ú  
[x] gur zú-lum-ma a-na kurum<sub>6</sub>-há-meš  
4 [<sup>lú</sup>mu]-sah-hi-ré-e šá <sup>lú</sup>qí-i-pi  
[x]+20 gur zú-lum-ma i-na kurum<sub>6</sub>-me  
6 [šá <sup>lú</sup>erín-me] ina bàd-tin-tir<sup>ki</sup> a-na  
[<sup>1d</sup>in-nin]-šeš-meš-mu  
8 [<sup>lú</sup>gal pa]-[kab]-du-me {erasure}  
[...]-be-dingir-ú-a a <sup>1d</sup>utu-dù  
10 [unug<sup>ki</sup> it<sup>i</sup>] apin mu 1 kam  
[<sup>l</sup>]kam<sup>l</sup>-bu-zi-ia lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur

<sup>(1-2)</sup>Nabu-ah-iddin prie pour la santé de Bel-eřir-Šamaš, son frère. <sup>(2)</sup>Que les dieux décrètent ta santé !

<sup>(3-8)</sup>[Donne] [x] litres de dattes pour les rations [des re]présentants du qīpu (et) [x+] 3600 litres de dattes sur les rations [des travailleurs] du rempart de Babylone [pour Inni]n-ahhe-iddin, [le chef des ob]lats.[...]

<sup>(10-11)</sup>[Uruk], le 10 arahsamnu (viii) de l' an 1 de Cambyse 1, roi de Babylone, roi des pays.

### YOS 7, 123

Inventaire : YBC 3870  
Date babylonienne : 25/viii/Cambyse 2  
Année julienne : 528  
Lieu : Uruk  
Archive : Eanna  
Édition : SAN NICOLA 1949.  
Bibliographie : KLEBER 2008 : 71, 88, 90, 91.

- <sup>l</sup>ir-<sup>d</sup>en a-šú šá 'lugal-gin <sup>lú</sup>gal bu-ul šá ši-e-nu  
2 šá <sup>d</sup>gašan šá unug<sup>ki</sup> ina <sup>d</sup>en u <sup>d</sup>nà u a-de-e lugal  
a-na <sup>1d</sup>nà-šeš-mu <sup>lú</sup>sag lugal <sup>lú</sup>en pi-qit-tu<sub>4</sub> é-an-na  
4 it-te-me ki-i a-di u<sub>4</sub> 30-kam šá <sup>iti</sup>apin máš-gal-meš  
[ù máš]-tur-meš šá ina še-e-nu níg-ga <sup>d</sup>innin unug<sup>ki</sup>  
6 šá [ina igi lú] na-gad-me <sup>lú</sup>erín šu<sup>ll</sup>-ia šá mu 2-kam 'kam-bu-zi-ia  
[lugal tin-tir<sup>ki</sup>] lugal kur-kur ú-še-šu-ú ab-ba-ku-ú-ma  
8 [x x x] a-na <sup>1d</sup>nà-gin-ibila <sup>lú</sup>šà-tam é-an-na  
[a-šú šá 'na-din] a 'da-bi-bi u <sup>1d</sup>nà-šeš-mu  
10 [<sup>lú</sup>sag lugal lú] en pi-qit-tu<sub>4</sub> é-an-na a-nam-di-n[u]  
[ù] [udu-nitá-me] ù sila<sub>4</sub>-me sá-dug<sub>4</sub>  
12 šá <sup>d</sup>gašan šá unug<sup>ki</sup> ù dingir-meš šu'-ut é-[an-na]



- šá a-di qí-it šá<sup>iti</sup> gan eṭ-ṭe-er
- 14 ki-i a-di u<sub>4</sub> 30-kam šá<sup>iti</sup> apin udu-nitá-me  
ù sila<sup>4</sup>-me sá-dug<sub>4</sub> šá<sup>d</sup> gašan šá unug<sup>ki</sup> a-di qí-it šá [<sup>iti</sup> apin]
- 16 la i-te-ṭir ù máš-gal-me ù maš-tur-me  
la i-tab-ku-ú-ma ina<sup>uru</sup> a-ba-nu a-na<sup>lú</sup> šà-tam
- 18 u<sup>1d</sup> nà-šeš-mu la it-tan-nu hi-ṭu šá lugal i-šad-da-ad  
<sup>lú</sup> mu-kin-nu ḥr<sup>d</sup> amar-utu a-šú šá<sup>1</sup> numun-ia a<sup>1</sup> e-gi-bi
- 20 <sup>1d</sup> utu-gin-ibila a-šú šá<sup>1d</sup> di-ku<sub>5</sub>-šeš-meš-mu a<sup>1</sup> ši-gu-ú-a  
ḥr-ia a-šú šá<sup>1d</sup> nà-dù-šeš a<sup>1</sup> re-mut<sup>d</sup>-be
- 22 <sup>lú</sup> umbisag<sup>1</sup> gi-mil-lu a-šú šá<sup>1d</sup> in-nin-numun-mu  
unug<sup>ki</sup> <sup>iti</sup> apin u<sub>4</sub> 25-kam mu 2-kam
- 24 <sup>1</sup> kam-bu-zi-ia lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur

(1-4) Arad-Bel, fils de Šarru-kin, le chef des troupeaux de la Dame d’Uruk a juré par Bēl, Nabû et les adê du roi, à Nabu-ah-iddin, l’officier royal chef de l’administration de l’Eanna : (4-13) «D’ici le 30 *arahsamnu*(viii), j’amènerai les caprins adultes et les jeunes caprins du petit bétail du Trésor d’Ištar d’Uruk qui [sont à la disposition] des bergers et des soldats, sous mon contrôle, que j’ai faits sortir pour l’an 2 de Cambyse, [roi de Babylone], roi des pays, et je les donnerai dans la ville d’Abanu à Nabu-mukin-apli, le *šatammu* de l’Eanna, [fils de Nadin], descendant de Dabibi et à Nabu-ah-iddin, [l’officier royal] chef de l’administration de l’Eanna, et je fournirai les [moutons] et les agneaux des offrandes régulières de la Dame d’Uruk et des dieux de [l’Eanna] d’ici la fin du mois de *kislīmu* (ix).»

(14-18) Si d’ici le 30 *arahsamnu* (viii) il n’a pas livré les moutons et les agneaux des offrandes régulières de la Dame d’Uruk d’ici la fin du mois de [*kislīmu* (ix)] et s’il n’a pas apporté les caprins adultes et les jeunes caprins dans la ville d’Abanu et s’il ne les a pas donnés au *šatammu* et à Nabu-ah-iddin, il subira le châtement du roi ».

(19-21) Les témoins : Arad-Marduk, fils de Zeriya, descendant d’Egibi ; Marduk-mukin-apli, fils de Madanu-ahhe-iddin, descendant de Šigua ; Ardiya, fils de Nabu-ban-ahi, fils de Remut-Ea.

(22) Le scribe : Gimillu, fils d’Innin-zer-iddin.

(23-24) Uruk, le 25 *arahsamnu* (viii) de l’an 2 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

## YOS 7, 128

Date babylonienne : 13/vii/Cambyse 2

Année julienne : 528

Lieu de rédaction : Uruk

Archive : Eanna

Édition : HOLTZ 2009 : 269 (édition partielle l.9-20).

Bibliographie : DOUGHERTY 1923 : 77 ; BRIANT 1996 : 830-831 ; HOLTZ 2009 : 269-270, 298-299.

- <sup>1d</sup> amar-utu-mu-mu dumu-šú šá<sup>1d</sup> n[à-šeš-meš-din-iṭ dumu<sup>1</sup> din]
- 2 <sup>1d</sup> 30-eri<sup>1</sup>-eš dumu-šú šá<sup>1d</sup> nà-[mu-giš dumu<sup>1</sup> dù-dingir]
- <sup>1</sup> la-ba-a-ši<sup>d</sup> amar-utu dumu-šú šá<sup>1</sup> [NP dumu<sup>1</sup> NP]

4 <sup>1</sup>mu-gi-na dumu-šú šá <sup>1</sup>[NP dumu <sup>1</sup>NP]  
<sup>1</sup>en-šú-nu a-šú šá <sup>1d</sup>nà-šeš-gál-ši a <sup>1</sup>lú-<sup>d</sup>be <sup>1</sup>ir-<sup>d</sup>[<sup>d</sup>ND a-šú šá <sup>1</sup>NP a <sup>1</sup>...]-x-a

6 <sup>1</sup>re-mut a-šú šá <sup>1</sup>na-din a {dumu} <sup>1</sup>uš-bar <sup>1d</sup>innin-na-mu-urì a-šú šá <sup>1</sup>šu a <sup>1</sup>[ x x ]  
<sup>1d</sup>nà-din-iṭ dumu-šú šá <sup>1</sup>ina-é-sag-íl-numun dumu <sup>1</sup>lú-<sup>d</sup>be

8 <sup>1</sup>ir-<sup>d</sup>u-gur a-šú šá <sup>1</sup>ki-na-a dumu <sup>1</sup>e-gì-bi <sup>1d</sup>a-num-mu-dù a-šú šá <sup>1d</sup>nà-kar <sup>1</sup>dumu <sup>1d</sup>nà-šar-hi-dingir-meš  
<sup>1</sup>lú-dumu-dù-meš šá <sup>1</sup>ina pa-ni-šú-nu <sup>1d</sup>innin-a-lik-pa-ni <sup>1</sup>lú-rig<sub>7</sub> <sup>d</sup>innin unug<sup>ki</sup>

10 <sup>1</sup>lú-na-qí-du šá <sup>d</sup>innin unug<sup>ki</sup> iq-bu-ú um-ma  
<sup>1</sup>en-šú-nu <sup>1</sup>lú-rig<sub>7</sub> <sup>d</sup>innin unug<sup>ki</sup> dumu-šú šá

12 <sup>1</sup>zalág-e-a a-na ší-gi-il-ti a-na u<sub>8</sub>-há  
<sup>1</sup>níg-ga <sup>d</sup>innin unug<sup>ki</sup> šá <sup>1</sup>ina igi-ia ki-i ú-ri-du

14 1+et-ta u<sub>8</sub>-há šá {KAK}-kak-kab-tú šed-de-e-ti  
<sup>1</sup>ul-tu 60 u<sub>8</sub>-há <sup>1</sup>níg-ga <sup>d</sup>innin unug<sup>ki</sup> šá <sup>1</sup>ina igi-ia ki<sup>l</sup>-i i-bu-uk<sup>l</sup>-mi

16 it-te-kis a-na muh-hi ki-i aq-ba-áš-šú um-ma u<sub>8</sub>-há  
<sup>1</sup>šá kak-kab-tu<sub>4</sub> an-bar la ta-nak-kis qa-q-a-da-a ki-i ip-ṭu-ru

18 i-na ku-dúr-ra X ti-ik-kú-šú ih-ta-qa-an-ni ù  
<sup>1</sup>i-qab-ba-a' um-ma lib-bu-ú a-ga-a <sup>1</sup>gu-ba-ru

20 ù <sup>1</sup>par-nak ku-dúr-ra ti-ik-ku šá <sup>1</sup>erín-meš i-na-ad-du-ú  
<sup>1</sup>ukkin <sup>1</sup>dumu-tin-tir<sup><ki></sup> u unug<sup>ki</sup> <sup>1</sup>ki-niš-tu<sub>4</sub> é-an-na <sup>1</sup>en-šú-nu

22 i-bu-ku-nim-ma ina ukkin iš-šá-al-lu-ma iq-bu-šú um-ma  
<sup>1</sup>mi-nam-ma u<sub>8</sub>-há šá kak-kab-tu<sub>4</sub> an-bar tak-{erasure}-kis

24 <sup>1</sup>en-šú-nu { erasure } ugu rama-ni-šú ú-kin-[ma<sup>?</sup>]  
<sup>1</sup>u<sub>8</sub>-há šá kak-kab-tu<sub>4</sub> ul-tu u<sub>8</sub>-há šá <sup>d</sup>in[nin unug<sup>ki</sup> šá]

26 <sup>1d</sup>innin-a-lik-igi šá a-na <sup>1</sup>na-qid-du-tu [.....]  
<sup>1</sup>[paq-du šá] <sup>1</sup>en-šú-nu a-na ší-gi-il-[ti i-bu-ku šá la]

28 [<sup>d</sup>in]nin unug<sup>ki</sup> ik-ki-is ukkin <sup>1</sup>dumu e<sup>[ki]</sup> u unug<sup>ki</sup>  
<sup>1</sup>ki-i ši-in-da-a-tú é-kur-[meš 1+en 30]

30 a-na <sup>1</sup>eṭ-ṭe-r[u] ugu <sup>1</sup>en-[šú-nu iš-ku-nu]  
<sup>1</sup>umbisag <sup>1d</sup>utu-numun-mu a-šú šá <sup>1</sup>a-hu-lap-<sup>d</sup>[innin]

32 a <sup>1</sup>é-kur-za-kir unug<sup>ki</sup> iti<sup>du</sup> u<sub>4</sub> 13-kam  
<sup>1</sup>mu 2-kam <sup>1</sup>kam-bu-zi-ia lugal tin-tir<sup>ki</sup>

34 lugal kur-kur

Remarques :

l.1 : Pour le nom de Marduk-šum-iddin, fils de Na[bu-ahhe-bullit, descendant de Balaṭu] voir KÜMMEL 1979 : 150.

l.2 : Pour le nom de Sin-ereš, fils de Nabu-[šum-lišir, descendant d'Eppeš-ili], voir KÜMMEL 1979 : 152.

l. 18-20 : Dans ce contexte, le terme de *kudurru* désigne une chaîne autour des esclaves (CAD K : 497b).

l. 29 : Les biens des temples devaient être remboursés au trentuple (voir par exemple le texte YOS 7, 192 : l.13 au sujet du vol d'un âne).

l. 31 : Pour le nom du scribe Šamaš-zer-iddin, fils d'Ahulap-[ištar], descendant d'Ekur-zakir voir Kümmel 1979 : 125.

<sup>(1-10)</sup>Marduk-šum-iddin, fils de Na[bu-ahhe-bullit, descendant de Balaṭu], Sin-ereš, fils de Nabu-[šum-lišir, descendant d'Eppeš-ili], Labaši-Marduk, fils de [NP, descendant de NP], Šum-ukin, fils de [NP, descendant de NP], Belšunu, fils de Nabu-ah-ušabši, descendant d'Amel-Ea, Arad[-ND, fils de NP, descendant de NP], Remut, fils de Nadin, descendant d'Išparu ; Innin-šum-ušur, fils de Gimillu, descendant de [NP] ; Arad-Nergal, fils de Kinaia, descendant d'Egibi, Anu-šum-ibni, fils de Nabu-eṭir, descendant de Nabu-šarhi-ili, les notables, devant lesquel Ištar-alik-pani, l'oblat d'Ištar d'Uruk, le berger d'Ištar d'Uruk, a parlé ainsi :

<sup>(11-20)</sup>« Comme Belšunu, fils de Nurea, l'oblat d'Ištar, est descendu pour prendre des brebis du Trésor d'Ištar d'Uruk qui sont à ma disposition, comme il a emmené une brebis marquée de l'étoile sur les 60 brebis du Trésor d'Ištar d'Uruk qui sont à ma disposition et l'a tuée, (et) comme je lui ai dit à ce sujet : 'Tu ne dois pas tuer une brebis marquée au fer avec l'étoile', alors il a découvert ma tête puis il m'a étranglé avec son collier (kudurru) en disant : 'C'est comme ça que Gubaru et Parnaka prennent à la gorge les travailleurs' ».

<sup>(21-22)</sup>L'assemblée des Babyloniens et des Urukéens, le collège de l'Eanna, ont (fait) amener Belšunu et ils l'ont interrogé dans l'assemblée et lui ont demandé : <sup>(23)</sup>« Pourquoi as-tu tué une brebis marquée au fer avec l'étoile ? ». <sup>(24)</sup>Belšunu a avoué de lui-même. <sup>(25-30)</sup>(Concernant) la brebis marquée de l'étoile issu des brebis d'Ištar d'Uruk qui ont été confiées] à Ištar-alik-pani pour le pâturage [...] (et) que Belšunu a emportée et tuée [sans l'accord] d'Ištar d'Uruk, l'assemblée des Babyloniens [et des Urukéens], selon les règlements des temples, a fixé à Belšun d'en payer [le trentuple].

<sup>(31-32)</sup>Le scribe : Šamaš-zer-iddin, fils d'Ahulap-[Ištar], descendant d'Ekur-zakir.

<sup>(32-34)</sup>Uruk, le 13 *tašrītu* (vii) de l'an 2 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

## YOS 7, 129

Inventaire :	YBC 3784
Date babylonienne :	11/iii/Cambyse 2
Année julienne :	528
Lieu :	Uruk
Archive :	Eanna
Édition :	SAN NICOLO 1949.
Bibliographie :	KLEBER 2008 : 70, 85, 88, 90, 91.

[a-d]i u<sub>4</sub> 1-kam šá<sup>iti</sup>šu mu 2-kam<sup>l</sup>kam-bu-zi-ía  
2 [lu]gal [tin-tir]<sup>ki</sup> lugal kur-kur<sup>id</sup>en-gi-mil-an-na  
[du]mu-šú šá<sup>id</sup>di-ku<sub>5</sub>-ereš<sub>4</sub>-eš<sup>lu</sup>rig<sub>7</sub>  
4 [d]innin<sup>l</sup> unug<sup>ki</sup> 2 me dan-nu-tu kaš du<sub>10</sub>-ga  
i-na zú-lum-ma šá ul-tu é-an-na  
6 a-na šu-uš-bu-tu<sub>4</sub> šá lugal na-ad-na-áš-šú  
ú-še-li-ma i-na é-gal šá<sup>uru</sup>a-ba-nu  
8 i-nam-di-in ki-i la it-tan-nu  
[hi-ṭu] šá lugal i-šad-dad  
10 i-na gub-zu šá<sup>id</sup>nà-šeš-mu<sup>lu</sup>sag lugal

<sup>lú</sup>en pi-qiit-ti é-an-na  
 12 <sup>lú</sup>mu-kin<sub>7</sub> <sup>lú</sup>nà-gin-ibila dumu-šú šá <sup>lú</sup>šú-mu-mu  
 dumu <sup>l</sup>ba-la-ṭu ṛ<sup>d</sup>amar-utu dumu-šú šá <sup>lú</sup>šú-mu-mu  
 14 dumu <sup>lú</sup>en-a-urì <sup>l</sup>sì-na-a dumu-šú šá <sup>lú</sup>innin-na-mu-urì  
 dumu <sup>lú</sup>30-ti-ér <sup>lú</sup>utu-gin dub-sar  
 16 dumu-šú šá <sup>l</sup>na-di-nu dumu <sup>l</sup>e-gi-bi  
 unug<sup>ki</sup> <sup>iti</sup>sig<sub>4</sub> u<sub>4</sub> 11-kam mu 2-kam  
 18 <sup>l</sup>kam-bu-zi-ia lugal tin-tir<sup>ki</sup>  
 lugal kur-kur

<sup>(1-8)</sup>[Jusqu']au 1er *dūzu* (iv) de l'an 2 de Cambyse, [r]oi de Babylone et roi des pays, Bel-gimilanni, [fi]ls de Madanu-ereš, l'oblat d'Ištar d'Uruk, embarquera depuis l'Eanna 200 jarres-*dannu* de bière fine de dattes qui lui ont été donnés pour l'attribution (*šušbattu*) du roi et il les donnera dans le palais royal de la ville d'Abanu. <sup>(8-9)</sup>S'il ne les donne pas, il subira [le châtement] du roi. <sup>(10-11)</sup>En présence de Nabu-ah-iddin, l'officier royal chef de l'administration de l'Eanna.

<sup>(12-15)</sup>Les témoins : Nabu-mukin-apli, fils de Marduk-šum-iddin, descendant de Balaṭu ; Arad-Marduk, fils de Marduk-šum-iddin, descendant de Bel-apla-ušur ; Iddinaia, fils d'Innin-šum-ušur, descendant de Sin-leqe-unninni

<sup>(15-16)</sup>Le scribe : Šamaš-ukin, fils de Nadinu, descendant d'Egibi.

<sup>(17-19)</sup>Uruk, le 11 *simānu* (iii) de l'an 2 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

### YOS 7, 133

Inventaire : YBC 3775  
 Date babylonienne : 11/iv/Cambyse 2  
 Date julienne : 528  
 Lieu : Uruk  
 Archive : Eanna  
 Bibliographie : KLEBER 2008 : 115.

[x] gu[n x] sīg-há šá <sup>lú</sup>gkur-ra-meš  
 2 šá <sup>lú</sup>utu-kal<sup>l</sup>-iq u <sup>lú</sup>na-na-a-mu (erasure)  
<sup>l</sup>mu-g[i]-na a<sup>l</sup>-šú šá <sup>lú</sup>nà-kal ù <sup>l</sup>ni-din-tu<sub>4</sub>  
 4 a-šú šá <sup>l</sup>[du]-muq ina ši-pir-tu<sub>4</sub> šá <sup>lú</sup>innin-na-šeš-meš-mu  
<sup>lú</sup>gal [rig<sub>7</sub>] ul-tu níg<sup>l</sup>-ga é-an-na  
 6 mah-ru-u' sīg-há šá a-na {erasure}  
<sup>lú</sup>en-tuk-la-tu-ú-a <sup>l</sup>di-de-e-a  
 8 u <sup>l</sup>sì-na-a sì-na  
<sup>lú</sup>mu-kin ṛ<sup>d</sup>amar-utu a-šú šá <sup>l</sup>numun-ia  
 10 a <sup>l</sup>e-gi-bi <sup>lú</sup>30-kam a-šú šá  
<sup>lú</sup>nà-mu-si-sá a <sup>l</sup>dù-dingir

- 12 <sup>ld</sup>amar-utu-a-urì a-šú šá <sup>l</sup>kab-ti-ia  
a <sup>l</sup>ši-gu-ú-a <sup>lú</sup>dub-sar
- 14 <sup>ld</sup>nà-ibila-sì-na a-šú šá <sup>ld</sup>en-din-iṭ  
a <sup>lú</sup>šá-mun-há-šú unug<sup>ki</sup> it<sup>i</sup>kin
- 16 u<sub>4</sub> 11-kam mu 2-kam <sup>l</sup>kam-bu-zi-iá  
[lugal tin]-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur

<sup>(1-6)</sup>(Au sujet des) [x] ta[lents] de laine pour les habits de Šamaš-udammīq et de Nanaia-iddin : Šum-ukin, fils de Nabu-udammīq et Nidintu, fils de [Dum]muq, les ont reçus, sur message écrit d’Innin-ahhe-iddin, le chef [des oblat], depuis le Trésor de l’Eanna. <sup>(6-8)</sup>(C’est) la laine qui a été donnée à Bel-tuklatua, Didea et Iddinaia.

<sup>(9-13)</sup>Témoins : Arad-Marduk, fils de Zeriya, descendant d’Egibi ; Sin-ereš, fils de Nabu-šum-lišir, descendant d’Epeš-ili ; Marduk-apla-ušur, fils de Kabtiya, descendant de Šigua.

<sup>(13-15)</sup>Le scribe : Nabu-apla-iddin, fils de Bel-uballit, descendant de Ša-ṭabti-šu.

<sup>(15-16)</sup>Uruk, le 11 ulūlu (vi) de l’an 2 de Cambyse, [roi de Bab]ylone, roi des pays.

#### YOS 7, 154

Inventaire :	YBC 3770
Date babylonienne :	12/viii/Cambyse 3
Année julienne :	527
Lieu :	Uruk
Archive :	Eanna
Édition :	DOUGHERTY 1923 : 55.
Bibliographie :	JOANNÈS 1982 : 180 ; KLEBER 2008 : 48, 93, 94, 124, 212, 234.

- pu-ut šu-uz-zu-uz-zu šá 50 <sup>lú</sup>ri[g<sub>7</sub>]-meš*
- 2 *šá <sup>d</sup>gašan šá unug<sup>ki</sup> <sup>lú</sup>ban-meš*  
*šá ka-da-nu <sup>ld</sup>utu-kal a-šú*
- 4 *šá <sup>l</sup>sùh-sur [ù] <sup>ld</sup>a-nu-gin-ibila*  
*a-šú šá <sup>ld</sup>na-na-a-mu <sup>lú</sup>rig<sub>7</sub>-meš*
- 6 *šá <sup>d</sup>gašan šá unug<sup>ki</sup> na-šu-ú*  
*iti ta-àm <sup>lú</sup>rig<sub>7</sub>-àm 50*
- 8 *e-lat <sup>lú</sup>hun-gá-meš šá <sup>ld</sup>innin-du-igi*  
*ina ugu ka-da-nu i-si-ni-qu-ma*
- 10 *[ana] <sup>ld</sup>utu-su <sup>lú</sup>gal ka-da-nu*  
*[u <sup>l</sup>]šad-da-pi <sup>uru</sup>[har]-zi-ba-a-a*
- 12 *i-nam-di-nu-u’*  
*[<sup>lú</sup>mu-kin]-nu <sup>ld</sup>utu-gin-ibila a-šú*
- 14 *[šá <sup>ld</sup>di-ku<sub>5</sub>]-šeš-meš mu a <sup>l</sup>ši-gu-ú-a*  
*<sup>ld</sup>en-na-din-[a] a-šú šá <sup>ld</sup>amar-utu-mu-mu a <sup>ld</sup>en-ibila-urì*
- 16 *<sup>ld</sup>nà-ibila-mu a-šú šá <sup>ld</sup>en-din-iṭ a <sup>lú</sup>šá-gír-há-šú*

<sup>1d</sup>*in-nin-šeš-meš-mu a-šú šá* <sup>1</sup>*sùh-sur*  
 18 <sup>1ú</sup>*umbisag* <sup>1d</sup>*nà-gin-ibila a-šú šá* <sup>1d</sup>*amar-utu-mu-mu*<sup>1</sup>  
*a* <sup>1</sup>*ba-la-tu unug* <sup>ki</sup> <sup>iti</sup>*apin u*, <sup>12</sup>*kam*  
 20 <sup>mu</sup> <sup>3</sup>*kam* <sup>1</sup>*kam-bu-zi-ia* <sup>lugal</sup> <sup>tin-tir</sup> <sup>ki</sup>  
*lugal kur-kur*

**Remarque :**

1.14 : Pour le nom de Šamaš-mukin-apli, fils de [Madanu]-ahhe-iddin, descendant de Šigua voir KÜMMEL 1979 : 144.

<sup>(1-6)</sup>Šamaš-udammiq, fils d'Ina-teši-eṭir, et Anu-mukin-apli, fils de Nanaia-iddin, portent la responsabilité de l'affectation de 50 oblats de la Dame d'Uruk comme archers dans les postes de guet. <sup>(7)</sup>Par mois, les oblats sont au nombre de 50. <sup>(8-12)</sup>Non compris les journaliers d'Ištar-alik-pani qui arrivent dans les postes de guet et qu'ils donneront à Šamaš-eriba, le chef des postes de guet, et à Šaddapi, dans la ville de Harzibaia.

<sup>(13-17)</sup>Les témoins : Šamaš-mukin-apli, fils [de Madanu]-ahhe-iddin, descendant de Šigua ; Bel-nadin-[apli], fils de Marduk-šum-iddin, descendant de Bel-apla-ušur ; Nabu-apla-iddin, fils de Bel-uballiṭ, descendant de Ša-ṭabti-šu ; Innin-ahhe-iddin, fils d'Ina-teši-eṭir

<sup>(18-19)</sup>Le scribe : Nabu-mukin-apli, fils de Marduk-šum-iddin, descendant de Balaṭu.

<sup>(19-21)</sup>Uruk, le 12 *arahšamnu* (viii) de l'an 3 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

**YOS 7, 156**

Date babylonienne : 4/xi/3 Cambyse

Date julienne : 526

Lieu : Šaṭiru

Archives : Eanna

Édition : COCQUERILLAT 1968 : 113.

Remarques : COCQUERILLAT 1968 : 50.

<sup>[1r- innin-na a]</sup>-šú šá <sup>1d</sup>*innin-um-ma-nu* <sup>1</sup>*šeš-li-ku-nu a-šú šá*  
 2 <sup>1d</sup>*en-numun-mu* <sup>1d</sup>*za-ba<sub>4</sub>-ba<sub>4</sub>-kam a-šú šá* <sup>1</sup>*id-di-ia a-na*  
<sup>1d</sup>*nà-gin-ibila* <sup>1ú</sup>*šà-tam é-an-na a-šú šá* <sup>1</sup>*na-din a* <sup>1</sup>*da-bi-bi*  
 4 <sup>1d</sup>*il-tam-meš-he-ṭi-ri* <sup>1ú</sup>*til-la-gíd-da šá é-babbar-ra* <sup>1d</sup>*be-ad*  
<sup>1ú</sup>*gú-gal-lu<sub>4</sub> šá garin an-gil-lu<sub>4</sub> iq-bu-ú um-ma* <sup>3</sup> <sup>1ú</sup>*erín-meš*  
 6 *it-ti-i-ni pap* <sup>6</sup> *a-ni-ni kurum<sub>6</sub>-há* <sup>ù</sup> <sup>níg-ba</sup> <sup>bi</sup> <sup>in-nam-an-ši-ma</sup>  
*ma-aš-šar-tu<sub>4</sub> ul-tu ugu i<sub>7</sub> tak-ki-ri a-di ugu*  
 8 *i<sub>7</sub> har-ri kip-pi be garin ra-a-tu* <sup>ù</sup> <sup>é</sup> <sup>1d</sup>*nà-ga-ad-du*  
<sup>še-numun šá gašan šá unug</sup> <sup>ki</sup> <sup>šá</sup> <sup>utu šá lugal</sup> <sup>ù</sup> <sup>šá</sup> <sup>1ú</sup>*ban ma-la ina lib-bi*  
 10 *šab-tu-u' la-pa-ni anše edin-na* <sup>ù</sup> *ša-bi-tu' ni-iš-šur*  
<sup>1d</sup>*nà-gin-ibila* <sup>1ú</sup>*šà-tam é-an-na* <sup>1ú</sup>*qí-i-pi* <sup>ù</sup> <sup>1d</sup>*be-ad*  
 12 *a-na ma-aš-šar-ti ú-šá-az-ziz-šú-nu-tu ul-tu*  
<sup>u<sub>4</sub> 5-kam šá</sup> <sup>iti</sup> <sup>zíz</sup> <sup>a-di</sup> <sup>u<sub>4</sub> 15-kam šá</sup> <sup>iti</sup> <sup>bár</sup> <sup>mu</sup> <sup>4-kam</sup>

14 <sup>l</sup>kam-bu-zi-ia lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur ma-aš-šar-ti  
šá še-numun i-nam-šar-ru-u' 50 gur še-bar níg-ba-su-nu  
16 ù 6 gur ninda-há-šú-nu <sup>lu</sup>šà-tam <sup>lu</sup>qí-i-pi u <sup>ld</sup>be-ad  
i-nam-din-šú-nu-tu še-bar-àm 50 gur ina <sup>iti</sup>gu<sub>4</sub> i-nam-din-nu-u'  
18 ù ninda-há ina <sup>iti</sup>zíz i-nam-din-nu-u' mam-ma ma-la ha-la-šú  
i-nam-din ki-i ma-aš-šar-ti la-pa-ni anše edin-na  
20 u ša-bi-ti la it-ta-šar pu-ut mi-ṭi-ti šá ina garin  
anše edin-na i-šak-ka-nu na-šu-ú 2 gur zú-lum-ma it-ti ninda-há  
22 i-nam-din-šú-nu-tu <sup>lu</sup>mu-kin-nu <sup>ld</sup>amar-utu-pap a-šú šá <sup>ld</sup>di-ku<sub>5</sub>-šeš-meš-mu  
a <sup>l</sup>ši-gu-ú-a <sup>ld</sup>nà-šeš-meš-din-iṭ a-šú šá <sup>ld</sup>nà-na-din-šeš  
24 <sup>ld</sup>innin-na-šeš-meš-mu a-šú šá <sup>l</sup>ina-sùh-šur <sup>lu</sup>umbisag <sup>ld</sup>nà-en-šú-nu a-šú  
šá <sup>ld</sup>innin-mu-kam a <sup>ld</sup>be-dingir-ú-tu-dù <sup>umu</sup>šá-ṭi-ru <sup>iti</sup>zíz u<sub>4</sub> 4-kam  
26 mu 3-kam <sup>l</sup>kam-bu-zi-ia lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur

<sup>(1-5)</sup>Arad-Innin, fils d'Ištar-ummanu, Ah-likunu, fils de Bel-zer-iddin, Zababa-ereš, fils d'Iddiya ont parlé ainsi à Nabu-mukin-apli, le *šatammu* de l'Eanna, fils de Nadinu, descendant de Dabibi, à Iltammeš-heṭiri, le *qīpu* de l'Ebabbar (de Larsa) (et) à Ea-abi, le *guḡallu* du *tamirtu* Aggillu : <sup>(6-10)</sup>« Donnez-nous 3 soldats avec nous afin que nous soyons 6 au total, les rations alimentaires et les gratifications pour que nous puissions assurer la garde des terres arables de la Dame d'Uruk, de Šamaš, du Roi et des archers qui se trouvent ici, depuis le canal *Takkiru* jusqu'au canal *Harri-Kippi* en passant par le *tamirtu-Raṭu* et le *Bīt-Nabu-gaddu*. Nous les surveillerons contre les ânes sauvages et les gazelles ».

<sup>(11-14)</sup>Nabu-mukin-apli, le *šatammu* de l'Eanna, le *qīpu* et Ea-abi les ont assignés à la garde depuis le 5 *šabātu* (xi) jusqu'au 15 *nisanu* (i) de l'an 4 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays. <sup>(15-17)</sup>Ils assureront la garde de la terre arable et le *šatammu*, le *qīpu* et Ea-abi leur donneront 9000 litres d'orge, leurs gratifications et 1 080 litres de rations alimentaires. <sup>(17-18)</sup>Ils donneront 9 000 litres d'orge au mois de *aiāru* (ii) et ils donneront les rations au mois de *šabātu* (xi). <sup>(18-20)</sup>Chacun rendra sa part en totalité si il n'a pas assuré la surveillance contre les ânes sauvages et les gazelles. <sup>(20-21)</sup>Chacun porte la responsabilité des pertes que feraient les ânes sauvages dans le *tamirtu*. <sup>(21-22)</sup>Ils leur donneront 360 litres de dattes avec leurs rations alimentaires.

<sup>(22-24)</sup>Les témoins : Marduk-našir, fils de Madanu-ahhe-iddin, descendant de Šigua ; Nabu-ahhe-iddin, fils d'Inateši-eṭir.

<sup>(24-25)</sup>Le scribe : Nabu-belšunu, fils d'Ištar-šum-ereš, descendant d'Ea-iluta-bani.

<sup>(15-26)</sup>Šaṭiri, le 4 *šabātu* (xi) de l'an 3 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

## YOS 7, 166

Inventaire : YBC 3777  
Date babylonienne : 18/xii/Cambyse 4  
Date julienne : 525  
Lieu : Beltiya  
Archive : Eanna  
Bibliographie : KLEBER 2008 : 193.

7-1/2 ma-na kù-babbar nì-ga <sup>d</sup>innin unug<sup>[ki]</sup>  
 2 u <sup>d</sup>na-na-a ina muh-hi <sup>ld</sup>utu-šu a-šú [šá]  
<sup>ld</sup>nà-sig<sub>5</sub>-iq <u> <sup>ld</sup>nà-na-dan-ni a-šú šá  
 4 <sup>l</sup>ia-a-mu-ši-dingir ina <sup>iti</sup>šu kù-babbar-a'  
 7-1/2 ma-na i-nam-din-nu kù-babbar šá ma-ṭi-tu  
 6 šá é <sup>lu</sup>gal-meš šá 50 <sup>lu</sup>erín-meš šá 3 iti-meš  
 šá é-gal šá uru <sup>d</sup>gašan-ía it-ti  
 8 <sup>lu</sup>qí-i-pi-meš la i-pu-šu  
 1+en pu-ut 2-i na-šu-ú  
 10 <sup>lu</sup>mu-kin-nu <sup>ld</sup>utu-mu a-šú šá <sup>ld</sup>dù-ia  
<sup>ld</sup>utu-šeš-mu a-šú šá <sup>ld</sup>utu-numun-ba-šá a <sup>l</sup>ku-ri-i  
 12 <sup>ld</sup>nà-gi a-šú šá <sup>ld</sup>en-ú-še-zib  
<sup>lu</sup>umbisag <sup>ld</sup>en-pap<sup>l</sup> a-šú šá <sup>ld</sup>dù-ia  
 14 uru <sup>d</sup>gašan-ía <sup>iti</sup>še u<sub>4</sub> 18-kam  
 mu 4-kam <sup>l</sup>kam-bu-zi-ía lugal e<sup>ki</sup>  
 16 u kur-kur

<sup>(1-4)</sup>7 mines et 30 sicles d'argent du trésor d'Innin d'Uruk et de Nanaia sont à la charge de Šamaš-eriba, fils [de] Nabu-udammiq <et> de Nabu-nadanni, fils d'Yamuši-ilu. <sup>(4-5)</sup>Au mois de *dūzu* (iv), ils rendront les 7 mines et 30 sicles d'argent. <sup>(5-8)</sup>C'est l'argent qui manque dans la maison des responsables administratifs de 50 travailleurs qui (pendant) 3 mois n'ont pas participé à la construction du palais de la ville de Beltiya avec les *qīpu*. <sup>(9)</sup>L'un est garant pour l'autre.

<sup>(10-12)</sup>Les témoins : Šamaš-iddin, fils de Baniya ; Šamaš-ah-iddin, fils de Šamaš-zer-iqišaia, descendant de Kuri ; Nabu-ušallim, fils de Bel-ušezib.

<sup>(13)</sup>Le scribe : Bel-našir, fils de Baniya.

<sup>(14-16)</sup>Beltiya, le 18 *addaru* (xii) de l'an 4 de Cambyse, roi de Babylone et des pays.

## YOS 7, 168

Inventaire : YBC 3707  
 Date babylonienne : 7/viii/Cambyse 4  
 Date julienne : 526  
 Lieu : Uruk  
 Archive : Eanna  
 Édition : COCQUERILLAT 1968 : 127.  
 Bibliographie : COCQUERILLAT 1968 : 73. KLEBER 2008 : 70, 191, 192.

a-di qí-it šá <sup>iti</sup>gan mu 4-kam  
 2 <sup>l</sup>kam-bu-zi-ia lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur  
<sup>l</sup>ir-ia a-šú šá <sup>ld</sup>nà-dù-šeš a <sup>l</sup>re-mut-<sup>d</sup>be  
 4 <sup>lu</sup>šá muh-hi <sup>giš</sup>bán šá zù-lum-ma šá dinnin unug<sup>ki</sup>



- 5 *lim bil-tu<sub>4</sub> šá<sup>8i5</sup> hu-ša-bi i-na-áš-ši-ma*
- 6 *ina é-gal šá lugal šá ina muh-hi é-an-na šak-na*  
*a-na<sup>1d</sup> nà-šeš-mu<sup>1ú</sup> sag-lugal<sup>1ú</sup> en sig<sub>5</sub> é-an-na i-nam-din*
- 8 *ki-i la it-ta-šu-ú hi-ṭu šá<sup>1</sup> gu-bar-ru<sup>1ú</sup> nam*  
*tin-tir<sup>ki</sup> u e-bir<sup>i</sup> i-šad-da-ad*
- 10 *e-lat re-ha-a-nu šá ina muh-hi-šú*  
*[b]il-tu<sub>4</sub> 1 me gi-di-mu i-n[am-din]*
- 12 *<sup>1ú</sup>mu-kin-nu<sup>1d</sup> utu-kin-a a-šú šá [1<sup>d</sup>di-ku<sub>5</sub>-šeš-meš-mu]*  
*a<sup>1</sup>ši-gu-ú-a<sup>1d</sup> nà-a-mu a-šú š[á<sup>1d</sup> en-din-iṭ]*
- 14 *a<sup>1ú</sup> šá mun-há-šú<sup>1d</sup> nà-din-iṭ a-šú*  
*šá<sup>1</sup> ina-é-sag-gil-numun a<sup>1</sup> lú<sup>-d</sup>be*
- 16 *<sup>1ú</sup>umbisag<sup>1</sup> gi-mil-lu a-šú šá<sup>1d</sup> in-nin-numun-mu*  
*unug<sup>ki</sup> iti<sup>i</sup> apin u<sub>4</sub> 7 mu 4-kam*
- 18 *<sup>1</sup>kam-bu-zi-ia lugal tin-tir<sup>ki</sup>*  
*lugal kur-kur*

Remarques :

l. 12 : Pour le nom de Šamaš-mukin-apli, fils de [Madanu-ahhe-iddin], descendant de Šigua voir KÜMMEL 1979 : 144.

l. 13 : Pour le nom de Nabu-apla-iddin, fils de [Bel-uballit], descendant de Ša-ṭabti-šu, voir KÜMMEL 1979 : 119.

<sup>(1-7)</sup> Avant la fin du mois de *kislīmu* (ix) de l'année 4 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays, Ardiya, fils de Nabu-ban-ahi, descendant de Remut-Ea, le Fermier général aux dattes d'Ištar d'Uruk, portera 5 000 charges de nervures de palmes et les donnera dans le palais du roi qui est à la charge de l'Eanna, pour Nabu-ah-iddin, l'officier royal chef de l'administration de l'Eanna.

<sup>(8-9)</sup> S'il ne les porte pas, il subira le châtement de Gubaru, gouverneur de Babylone et de la Transeuphratène.

<sup>(10)</sup> Non compris les revenus qui sont à sa charge. <sup>(11)</sup> Il donnera la charge en 100 lanières.

<sup>(12-15)</sup> Les témoins : Šamaš-mukin-apli, fils de [Madanu-ahhe-iddin], descendant de Šigua ; Nabu-apla-iddin, fils d[e Bel-uballit], descendant de Ša-ṭabti-šu ; Nabu-uballit, fils d'Ina-Esagil-zeri, descendant d'Amel-Ea.

<sup>(16)</sup> Le scribe : Gimillu, fils d'Innin-zer-iddin.

<sup>(17-19)</sup> Uruk, le 7 *arahasnu* (viii) de l'an 4 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

**YOS 7, 172**

Inventaire :	YBC 4097
Date babylonienne :	8/viii/Cambyse 4
Date julienne :	526
Lieu :	Uruk
Archive :	Eanna
Édition :	DOUGHERTY 1923 : .46.

<sup>1</sup>kal-ba-a a-šú šá <sup>1d</sup>nà-ri-man-ni ù  
2 20 <sup>lú</sup>rig<sub>7</sub>-meš šá <sup>d</sup>innin unug<sup>ki</sup> ina <sup>lú</sup>mu-šá-kil gu<sub>4</sub> šá lugal  
šá igi <sup>1</sup>kal-ba-a <sup>1d</sup>utu-numun-mu <sup>1d</sup>in-nin-numun-dù  
4 u <sup>1</sup>sì-na-a a-di u<sub>4</sub> 20-kam šá <sup>iti</sup>apin  
gi-meš šá ina i<sub>7</sub> tak-ki-ri ši-i-hu šá <sup>d</sup>innin unug<sup>ki</sup>  
6 iṣ-ṣi-di ù gi-meš e-ṣi-du ú-še-[li]  
i-zab-bil-ma ina ká i<sub>7</sub> tak-ki-ri  
8 ina muh-hi i<sub>7</sub> buranun a-na  
<sup>1</sup>dul<sup>1</sup>-lu šá é-gal šá lugal a-na  
10 <sup>1d</sup>nà-šeš-mu <sup>lú</sup>sag lugal  
<sup>lú</sup>en pi-qit-tu<sub>4</sub> é-an-n[a i-nam]-din  
12 ki-i la iz-zí-bil-ma la it-tan-nu  
hi-tu šá <sup>1</sup>gu-bar-ru <sup>lú</sup>nam e<sup>ki</sup> u e-bir i<sub>7</sub>  
14 i-šad-da-<sup>1</sup>ad<sup>1</sup> gi-meš ina i<sub>7</sub> tak-ki-ri ul ú-x-[...]  
<sup>lú</sup>mu-kin-nu <sup>1</sup>[en]-kar-<sup>d</sup>nà <sup>lú</sup>sag lugal  
16 <sup>1</sup>kar-<sup>d</sup>en a-šú šá <sup>1</sup>ba-lat-su a <sup>1</sup>lú-<sup>d</sup>be  
<sup>1d</sup>in-nin-šeš-meš-mu a-šú šá <sup>1</sup>ina-sùh-sur  
18 <sup>lú</sup>umbisag <sup>1</sup>gi-mil-lu a-šú šá <sup>1d</sup>in-nin-numun-mu  
unug<sup>ki</sup> <sup>iti</sup>apin u<sub>4</sub> 8-kam  
20 mu 4-kam <sup>1</sup>kam-bu-zi-ia  
lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur

<sup>(1-7)</sup>Kalbaia, fils de Nabu-remanni et 20 oblats d'Ištar d'Uruk parmi les engraisseurs des bovins royaux qui sont à la disposition de Kalbaia, Šamaš-zer-iddin, Innin-zer-ibni et Iddinaia jusqu'au 20 *arahsamnu* (viii) embarqueront et livreront les roseaux qu'ils récolteront et les roseaux qu'ils ont récoltés qui se trouvent sur le canal Takkiri, exploitation appartenant à Ištar d'Uruk. <sup>(7-11)</sup>Ils les donneront à l'embouchure du canal Takkiri, sur l'Euphrate pour le travail du palais royal, pour Nabu-ah-iddin, l'officier royal chef de l'administration de l'Eanna.

<sup>(12-14)</sup>S'ils ne les ont pas transportés et donnés, ils subiront le châtement de Gubaru, le gouverneur de Babylone et de la Transeuphratène. <sup>(14)</sup>Les roseaux sur le canal de Takkiri...

<sup>(15-17)</sup>Les témoins : Bel-eṭir-Nabu, l'officier royal ; Mušežib-Bel, fils de Balassu, descendant d'Amel-Ea ; Innin-ahhe-iddin, fils d'Ina-teši-eṭir.

<sup>(18)</sup>Le scribe : Gimillu, fils d'Innin-zer-iddin.

<sup>(19-21)</sup>Uruk, le 8 *arahsamnu* (viii) de l'an 4 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

## YOS 7, 173

Inventaire : YBC 6867  
Date babylonienne : [o]/viii/Cambyse 4  
Date julienne : 526-525  
Lieu : Hanše

Archive : Eanna  
 Édition : San Nicolo, BR 6 : 28  
 Bibliographie : KLEBER 2008 : 191.

<sup>giš</sup>má ku-ut-tu-mu šá 110 gur  
 2 ina-áš-šu-ú šá <sup>ld</sup>en-ibila-mu  
 a-šú šá <sup>l</sup>kal-ba-a a <sup>l</sup>ši-gu-ú-a  
 4 a-na 1 ma-na kù-babbar a-na šám  
 gam-ru-tu a-na nì-ga é-an-na  
 6 id-di-in pu-ut uš-ku-tu  
 šá <sup>giš</sup>má <sup>ld</sup>en-ibila-mu  
 8 na-ši kù-babbar-a' 1 ma-na  
 šám <sup>giš</sup>má-šú <sup>ld</sup>en-[ibila-mu]  
 10 ul-tu nì-ga [é-an-na sù-na]  
 ina gub-zu šá <sup>ld</sup>nà-šeš-[mu...]  
 12 <sup>lú</sup>mu-kin-nu <sup>ld</sup>utu-[...]  
<sup>ld</sup>a-nu-din-su-iq-[bi...]  
 14 <sup>ld</sup>en-sì-na a-šú šá [<sup>l</sup>...]  
<sup>lú</sup>umbisag <sup>l</sup>gi-mil-lu a-šú šá <sup>ld</sup>[in-nin-numun-dù]  
 16 <sup>uru</sup>é ninnu-e <sup>iti</sup>apin [u<sub>4</sub> x-kam]  
 mu 4-kam <sup>l</sup>kam-bu-zi-[ia]  
 18 lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-[kur]

Remarque :

l. 15 : Pour le nom du scribe Gimillu, fils d'[Innin-zer-ibni] voir KÜMMEL 1979 : 113.

<sup>(1-8)</sup>(Concernant) un bateau calfeutré d'une capacité de 19 800 litres que Bel-apla-iddin, fils de Kalbaia, descendant de Šigua, a acheté pour 1 mine d'argent pour prix complet pour le Trésor de l'Eanna et pour lequel il est garant de la mise en service : <sup>(8-10)</sup>Bel-apla-iddin [a donné] une mine d'argent, prix de son bateau, depuis le trésor [de l'Eanna]. <sup>(11)</sup> En présence de Nabu-ah-[iddin, le chef de l'administration de l'Eanna].

<sup>(12-14)</sup>Les témoins : Šamaš-[...] ; Anu-bullissu-iq[bi.....] ; Bel-iddin, fils de [...].

<sup>(15)</sup>Le scribe : Gimillu, fils d'[Innin-zer-ibni].

<sup>(16-18)</sup>Ville de Hanše, le [x] arahsamnu (viii) de l'an 4 de Camby[se], roi de Babylone, roi des pays.

**YOS 7, 174**

Inventaire : YBC 8853  
 Date babylonienne : 1/ix/Cambyse 4  
 Date julienne : 526  
 Lieu : Našibata  
 Archive : Eanna

Édition : San Nicolo BR 6 : 92.  
 Bibliographie : KLEBER 2008 : 23, 36.

- 14 <sup>dug</sup>dan-nu-tu ri-qu-tu la-bi-ru-t[u]  
 2 šá ina šu<sup>ii</sup> <sup>lú</sup>áš-šá-bi-e šá <sup>uru</sup>na-ši-ba-a-ta a-di  
 2 dan-nu-tu šá <sup>lú</sup>áš-šá-bi-e šá <sup>uru</sup>bi-ra-a-ta ši-ṭu?  
 4 10 <sup>dug</sup>dan-nu-tu šá <sup>lú</sup>apin-meš <sup>lú</sup>erín-meš šu<sup>ii</sup>-šú pap 24 <sup>dug</sup>dan-nu-tu  
 ri-qu-tu la-bi-ru-tu nìg-ga <sup>d</sup>innin unug<sup>ki</sup>  
 6 u <sup>d</sup>na-na-a ina muh-hi <sup>l</sup>šu-la-a a-šú  
 šá <sup>id</sup>30-sì-mu <sup>lú</sup>apin <sup>lú</sup>rig<sup>7</sup> <sup>d</sup>innin unug<sup>ki</sup>  
 8 u<sub>4</sub> 5-kam šá ina <sup>iti</sup>gan i-na-áš-ši-ma  
 i-na <sup>uru</sup>u-dan-nu a-na  
 10 <sup>id</sup>nà-šeš-mu <sup>lú</sup>sag-lugal <sup>lú</sup>en pi-sig<sub>5</sub> é-an-na  
 [i-nam-din] e-lat ri-ha-nu ina muh-hi-šú  
 12 <sup>lú</sup>mu-kin-nu <sup>l</sup>šu-la-a a-šú šá <sup>[1]</sup>re-mu-tu  
 a <sup>l</sup>ku-ri-i <sup>l</sup>e-ri-šú a-šú šá <sup>l</sup>ú-bar-eš-šú  
 14 <sup>id</sup>di-ku<sub>5</sub>-lugal-urì a-šú šá <sup>id</sup>amar-utu-na-šir  
<sup>lú</sup>umbisag <sup>l</sup>gi-mil-lu a-šú šá <sup>id</sup>in-nin-numun-mu  
 16 <sup>uru</sup>na-ši-ba-a-ta ši-i-hu šá <sup>d</sup>gašan šá unug<sup>ki</sup>  
<sup>iti</sup>gan u<sub>4</sub> 1-kam mu 4-kam <sup>l</sup>kam-bu-zi-ia  
 18 lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur

<sup>(1-7)</sup>14 jarres vides et usagées qui sont aux mains des habitants de la ville de Našibata ainsi que 2 jarres des habitants de la ville de Birata x x 10 jarres des laboureurs / soldats à sa disposition, soit un total de 24<sup>(sic)</sup> jarres vides et usagées, Trésor d'Ištar d'Uruk et de Nanaia, sont à la charge de Šulaia, fils de Sin-iddin-šumi, le laboureur, oblat d'Innin d'Uruk. <sup>(8-11)</sup>Le 5 *kislīmu* (ix), il les transportera et les donnera dans la ville d'Udannu pour Nabu-ah-iddin, l'officier royal chef de l'administration de l'Eanna. <sup>(11)</sup>Non compris une dette à sa charge.

<sup>(12-14)</sup>Les témoins : Šulaia, fils de Remut, descendant de Kuri ; Erišu, fils d'Ubar-eššu ; Madanu-šar-ušur, fils de Marduk-našir.

<sup>(15)</sup>Le scribe : Gimillu, fils d'Innin-zer-iddin.

<sup>(16-18)</sup>Našibata, dépendance de la Dame d'Uruk, le 1<sup>er</sup> *kislīmu* (ix) de l'an 4 de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays.

#### YOS 7, 187

Inventaire : YBC 8906  
 Date babylonienne : 8/iv/Cambyse 6  
 Date julienne : 524  
 Lieu : Uruk  
 Archive : Eanna  
 Édition : DOUGHERTY 1923 : 54. HENKELMAN & KLEBER 2007.

40 <sup>lú</sup>apin-me[š <sup>lú</sup>rig, <sup>d</sup>innin unu]g<sup>ki</sup>  
 2 šá <sup>ld</sup>nà-gin-ibila <sup>lú</sup>ša-tam é-an-na a-šú  
 šá <sup>l</sup>na-di-nu a <sup>l</sup>da-bi-bi u <sup>ld</sup>30-lugal-urì  
 4 <sup>lú</sup>sag lugal en pi-qit-tu<sub>4</sub> é-an-na  
 a-na <sup>l</sup>la-a-ba-ši a-šú šá <sup>ld</sup>na-na-a-šeš-mu  
 6 <sup>lú</sup>apin <sup>lú</sup>rig<sub>7</sub> <sup>d</sup>innin unug<sup>ki</sup>  
 id-di-nu <sup>ld</sup>erín-meš a<sub>4</sub> 40  
 8 ib-ba-ak-ma dul-lu ina é-gal  
 šá lugal šá ina <sup>uru</sup>ma-aṭ-na-a-nu  
 10 ip-pu-šu ki-i mam-ma ina lib-bi-šú-nu  
 a-na a-šar-šá-nam-ma it-tal-ku  
 12 <sup>l</sup>la-a-ba-ši hi-ṭu šá lugal i-šad-da-ad  
<sup>lú</sup>mu-kin-nu <sup>ld</sup>nà-din-iṭ a-šú šá <sup>l</sup>ina-é-sag-gìl-numun  
 14 a <sup>l</sup>lú-<sup>d</sup>be <sup>ld</sup>en-sì-ibila a-šú šá <sup>ld</sup>amar-utu-mu-mu  
 a <sup>ld</sup>en-a-urì <sup>ld</sup>iinnin-na-mu-urì a-šú  
 16 šá <sup>l</sup>gi-mil-lu a <sup>l</sup>kur-i-i  
<sup>lú</sup>umbisag <sup>l</sup>gi-mil-lu a-šú šá <sup>ld</sup>in-nin-numun-mu  
 18 unug<sup>ki</sup> itti<sup>š</sup>su u<sub>4</sub> 8-kam mu 6-[kam]  
<sup>l</sup>kam-bu-zi-ia [lugal tin-tir<sup>ki</sup>]  
 20 [u kur-kur]

(1-7)(Au sujet des) 40 laboureurs, [oblats d'Ištar d'Uruk] que Nabu-mukin-apli, le *šatammu* de l'Eanna, fils de Nadinu, descendant de Dabibi et Sin-šar-ušur, l'officier royal chef de l'administration de l'Eanna ont donnés à Labaši, fils de Nanaia-ah-iddin, le laboureur, oblat d'Ištar d'Uruk : (7-10)les 40 travailleurs seront conduits et effectueront le travail dans le palais du roi qui se situe dans la ville de Maṭnanu. (10-12)Si quelqu'un quitte son lieu d'affectation pour un autre endroit, Labaši subira le châtement du roi.

(13-16)Témoins : Nabu-uballiṭ, fils d'Ina-Esagil-zeri, descendant d'Amel-Ea ; Bel-nadin-apli, fils de Marduk-šum-iddin, descendant de Bel-apla-ušur ; Innin-šum-ušur, fils de Gimillu, descendant de Kuri .

(17)Le scribe : Gimillu, fils d'Innin-zer-iddin.

(18-20)Uruk, le 8 *dūzu* (iv) de l'an 6 de Cambyse, [roi de Babylone et des pays].

#### ZADOK 1995 (BM 49718)

Inventaire : BM 49718  
 Date babylonienne : 27/xii/Darius I<sup>er</sup> 10  
 Année julienne : 511  
 Lieu : Dilbat  
 Édition : ZADOK 1995 ; JURSA 1995b.

<sup>ld</sup>uraš-ana-é-šú dumu šá <sup>ld</sup>uraš-<sup>l</sup>mu<sup>l</sup>  
 2 a-na pa-da-šu-tu<sub>4</sub> šá <sup>ld</sup>uraš-da

dumu šá<sup>1</sup>mu-še-zib a-na<sup>kur</sup>elam<sup>ki</sup> il-lak  
 4 3 iti-meš dul-lu ina<sup>kur</sup>elam<sup>ki</sup> ár-ki  
<sup>1d</sup>uraš-da {dul-lu} <sup>1d</sup>uraš-ana-é-šú  
 6 ip-pu-uš ki-i la it-tal-ku-ma dul-lu  
 a-di<sup>itti</sup>kin ina<sup>kur</sup>elam<sup>ki</sup> la i-te-ep-šú  
 8 a-ki-i<sup>lú</sup>hun-gá-meš šá<sup>kur</sup>elam<sup>ki</sup>  
 dul-lu ip-pu-šú kù-babbar šá 3 iti-meš  
 10 <sup>1d</sup>uraš-mu a-na<sup>1d</sup>nà-din-su-e ina-ad-din  
<sup>1ú</sup>mu-kin<sup>1</sup>nu<sup>1</sup>ki<sup>d</sup>nà-din dumu<sup>1</sup>du<sup>10</sup>-ga-ia  
 12 <sup>1</sup>ni-qu-du dumu šá<sup>1</sup>mu-gin <sup>1</sup>muk-ke-e-a  
 dumu šá<sup>1d</sup>uraš-mu-ú-[ki]n <sup>1d</sup>uraš-hu-šá-ni  
 14 dumu šá<sup>1</sup>mu-gin  
<sup>1d</sup>[x-s]ig<sup>5</sup>-iq-šēš <sup>1ú</sup>umbisag dumu<sup>1</sup>šá-rid  
 16 [dumu] <sup>1ú</sup>e-maš<sup>d</sup>gašan ni-ná-a<sup>uru</sup>d[il-bat<sup>ki</sup>]  
<sup>1</sup>[itiš]e u<sup>4</sup> 27-kam mu 10-kam <sup>1d</sup>[a-ri-ia-muš]  
 18 lugal e<sup>ki</sup> u kur-kur<sup>itti</sup>ne<sup>1</sup> [ù<sup>2</sup>]  
<sup>itti</sup>šu ina di-ki šá ina dil-bat<sup>ki</sup> [ x (x)]

**Remarque :**

l. 2 : Sur le terme d'origine perse *padašutu* voir : JURSA 1995b. Voir également nos commentaires dans le chapitre 4.

<sup>(1-3)</sup>Uraš-ana-bitišu, fils d'Uraš-iddin, ira en Élam pour le padašutu d'Uraš-le'i, fils de Mušezib. <sup>(3-6)</sup>Pendant 3 mois, Uraš-ana-bitišu accomplira le travail en Élam à la place d'Uraš-le'i. <sup>(6-10)</sup>S'il ne s'y rend pas et s'il n'accomplit pas son travail d'ici le mois d'*ulūlu* (vi), alors Uraš-iddin donnera à Nabu-balassu-iqbi (le salaire) en argent pour 3 mois à des journaliers qui accompliront le travail du pays d'Élam.

<sup>(11-14)</sup>Les témoins : Itti-Nabu-balaṭu, fils de Ṭabiya ; Niqudu, fils de Šum-ukin ; Mukkea, fils d'Uraš-šum-u[ki]n ; Uraš-hušani, fils de Šum-ukin.

<sup>(15-16)</sup>Le scribe : [ND]-udammiq-ahi, fils de Šarid, [descendant] de Šangu-Ištar.

<sup>(16-18)</sup>Dilbat, le 27 *addaru* (xii) de l'an 10 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

<sup>(18-20)</sup>Au mois d'*abu* (v) [et] au mois de *dūzu* (iv) [...] dans la mobilisation de Dilbat.

**ZADOK 2005 : 648 (BM 94797)**

Inventaire : BM 94797  
 Date babylonienne : [-]/v/Darius I<sup>er</sup> 26  
 Date julienne : 496  
 Lieu de rédaction : Borsippa  
 Archive : ?  
 Édition : ZADOK 2005 : 648 (uniquement en transcription).  
 Bibliographie : WAERZEGGERS 2010a : 791.

- <sup>lú</sup>ú-ra-šú šá šá-da-du š[á ka-a-ri pa-ni ( ?) <sup>giš</sup>ban]
- 2 šá ú-pi-ia-a-[tú] šá [nim-ma<sup>ki</sup>] šá [ul-tu] [<sup>iti</sup>x]
- mu 26-kam a-di til <sup>iti</sup>apin mu 26-kam
- 4 <sup>l</sup>da-ri-ía-muš lugal e<sup>ki</sup> ha-la šá <sup>l</sup>šeš-šú-nu dumu-šú šá
- <sup>l</sup>ba-zu-zu dumu <sup>l</sup>na-na-hu <sup>ld</sup>en-numun-si-sá
- 6 dumu-šú šá <sup>l</sup>kar-<sup>d</sup>en dumu <sup>l</sup>numun-ú-tu ina na-áš-par-tu<sub>4</sub>
- šá <sup>ld</sup>nà-kád <sup>lú</sup>gú-gal bar-sìp<sup>ki</sup> ina šu<sup>II</sup> <sup>ld</sup>nà-šeš-meš-mu
- 8 dumu-šú šá <sup>ld</sup>nà-numun-dù dumu <sup>l</sup>na-na-hu
- ù <sup>l</sup>šeš-šú-nu dumu-šú šá <sup>l</sup>ba-zu-zu dumu <sup>l</sup>na-na-hu
- 10 ma-hi-ir 1+en ta-àm ti-ú
- <sup>lú</sup>mu-kin-nu <sup>ld</sup>en-a-na-mi-ri-ih-tu<sub>4</sub> a-šú šá
- 12 <sup>l</sup>lu-è-ana-zalág dumu <sup>l</sup>na-na-hu <sup>l</sup>ni-din-tu<sub>4</sub>
- dumu <sup>l</sup>na-na-hu <sup>ld</sup>nà-a-mu dumu-šú šá
- 14 <sup>ld</sup>im-ningin-ir dumu <sup>l</sup>šik-ku-ú-a
- <sup>l</sup>mu-<sup>d</sup>en dub-sar dumu-šú šá <sup>ld</sup>nà-mu-g[i]-n[a]
- 16 dumu <sup>l</sup>ga-hal bar-sìp<sup>ki</sup> <sup>iti</sup>ne u<sub>4</sub> [x-kam]
- mu 26-kam <sup>l</sup>da-ri- [...]
- 18 lugal e<sup>ki</sup> luga[l kur-kur]

Remarque :

l. 1 : R. Zadok propose de restituer sans le justifier : <sup>lú</sup>ú-ra-šú šá šá-da-du š[á ka-a-ri pa-ni ( ?) <sup>giš</sup>ban]/ « Le service-urāšu de halage d[u quai en face de l'arc]. Cette formulation n'est pas attestée parmi les attestations de halage des *upiyāta* (voir WAERZEGGERS 2010a : 791). En l'absence de copie du texte, il est difficile d'apprécier la place disponible dans la cassure et de proposer une restitution.

<sup>(1-5)</sup>(Concernant) le service-urāšu de halage d[u...] des *upiyāta* d'Élam (dû) depuis le mois de [NM] de l'an 26 jusqu'à la fin du mois d'*arahsmanu* (viii) de l'an 26 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays, la part d'Ahušunu, fils de Bazuzu, descendant de Nanahu : <sup>(5-10)</sup>Bel-zer-lišir, fils de Mušezib-Bel, descendant de Zerutu, l'a reçu de la part de Nabu-ahhe-iddin, fils de Nabu-zer-ibni, descendant de Nanahu, et d'Ahušunu, fils de Bazuzu, descendant de Nanahu, sur ordre de Nabu-kašir, le *gugallu* de Borsippa. <sup>(10)</sup>Chacun a pris un exemplaire (du contrat).

<sup>(11-15)</sup>Les témoins : Bel-ana-mirihtu, fils de Lušir-ana-nuri, descendant de Nanahu ; Nidintu, descendant de Nanahu ; Nabu-apla-iddin, fils d'Adad-upahhir, descendant de Šikua.

<sup>(15)</sup>Le scribe : Iddin-Bel, fils de Nabu-šum-ukin, descendant de Gahal.

<sup>(16-18)</sup>Borsippa, le [x] abu (v) de l'an 26 de Dari[us (II)], roi de Babylone, [roi des pays].

**ZAWADZKI 2000a : 600 (BM 61330)**

Inventaire : BM 61330

Date babylonienne : 30/xii/Cyrus 4

Date julienne : 534

Archive : (Ebabbar)

Édition : ZAWADZKI 2000a : 600.

6-ta mar-ri-meš  
2 4-ta níg-gál-la-[meš]  
ina igi <sup>id</sup>har-ši-man-a[n-ni]  
4 10 níg-gal-la-meš  
ina igi <sup>id</sup>en-si-lim  
6 a-na muh-hi i<sub>7</sub> bit-qa  
šá i<sub>7</sub> <sup>1</sup>ku-raš šu-bul  
8 <sup>iti</sup>gu<sub>4</sub> u<sub>4</sub> 30-kam mu 4-kam  
<sup>1</sup>ku-raš lugal e<sup>ki</sup> lugal kur-kur

<sup>(1-7)</sup>Ont été apportées six pelles (et) quatre faucilles à Bunene-šimanni (et) dix faucilles à Bel-silim, sur l'écluse du canal de Cyrus.

<sup>(8-9)</sup>Le 30 *addaru* (xii) de l'an 4 de Cyrus, roi de Babylone, roi des pays.

#### ZAWADZKI 2000b : n°7

Inventaire : BM 74532  
Date babylonienne : 08/xii-b/Darius 24  
Année julienne : 497  
Lieu : Suse  
Archive : Šahit-gine  
Édition : Bertin 2529 (copie); ZAWADZKI 2000b : 738 (transcription et traduction) ;  
WAERZEGGERS 2001 (vol. 2) : 151-152 (transcription et traduction).  
Bibliographie : WAERZEGGERS 2010a : 782 ; 808 n. 115.

1-1/2 ma-na kù-babbar šá ina 1 gín bit-qa  
2 nu-uh-hu-<tu> šá <sup>id</sup>en-šeš-mu dumu-šú šá  
<sup>1</sup>ba-si-ia ina muh-hi <sup>id</sup>amar-utu-re-man-ni  
4 dumu-šú šá <sup>id</sup>en-din-iṭ a <sup>lú</sup>i-sur-sat-tuk  
ina <sup>iti</sup>gu<sub>4</sub> kù-babbar ina sag-du-šú i-nam-din  
6 <sup>lú</sup>mu-kin-nu <sup>1</sup>ri-ba-a-tú a-šú šá  
<sup>1</sup>šu-ma-a <sup>id</sup>utu-šeš-mu a-šú šá  
8 <sup>1</sup>numun-tú <sup>id</sup>en-nigin-ir dumu-šú šá  
<sup>id</sup>nà-it-tan-nu a <sup>id</sup>en-nap-šá-a-ta  
10 <sup>id</sup>nà-ú-šur-šú a-šú šá <sup>1</sup>su-<sup>d</sup>amar-utu  
a <sup>1</sup>šul-lu-mu-šú <sup>1</sup>mu-ra-šu-ú a-šú šá  
12 <sup>1</sup>i-qu-bu <sup>1</sup>mu-<sup>d</sup>nà <sup>lú</sup>dub-sar a-šú šá  
<sup>id</sup>nà-šeš-meš-bul-liṭ a <sup>1</sup>a-qar-<sup>d</sup>nà  
14 <sup>uru</sup>šu-<šá>-an-na <sup>iti</sup>še ár-ku-ú



u<sub>4</sub> 8-kam mu 24-kam  
16 <sup>1</sup>da-ri-i'-muš-šú lugal e<sup>ki</sup> u kur-<kur>

<sup>(1-4)</sup>1 mine ½ d'argent à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité courante appartenant à Bel-ah-iddin, fils de Basiya, sont à la charge de Marduk-remanni, fils de Bel-uballit, descendant de Šahit-gine. <sup>(5)</sup>Au mois d'*aiāru* (ii), il donnera l'argent dans son intégralité.

<sup>(6-12)</sup>Les témoins : Ribatu, fils de Šu maia ; Šamaš-ah-iddin, fils de Zerutu ; Bel-upahhir, fils de Nabu-ittannu, descendant de Bel-napšati ; Nabu-ušuršu, fils d'Eriba-Marduk, descendant de Šullumšu ; Murašu, fils d'Iqubu.

<sup>(12-13)</sup>Le scribe : Iddin-Nabu, fils de Nabu-ahhe-bullit, descendant d'Aqar-Nabu.

<sup>(14-16)</sup>Suse, le 8 *addaru*-intercalaire (xii-b) de l'an 24 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

### ZAWADZKI 2000b : n°8

Inventaire : BM 74542  
Date babylonienne : [x-x]/Darius 24  
Année julienne : 497  
Lieu : Suse  
Archive : Šahit-gine  
Édition : Bertin 2528 (copie) ; ZAWADZKI 2000b : 739 ; WAERZEGGERS 2001 (vol. 2) : 152-153 (transcription et traduction).  
Bibliographie : BONGENAAR 1997 : 32, 34 ; ZAWADZKI 2000b : 725 n. 18, 728 ; WAERZEGGERS 2010a : 782, 798, 808 n. 114 et 117.

50 gur še-bar šá <sup>1</sup>a-qa-bu  
2 dumu-šú šá <sup>1</sup>ba-si-ia ina muh-hi  
<sup>1d</sup>amar-utu-re-man-ni dumu-šú šá <sup>1d</sup>en-din-iṭ  
4 a <sup>lu</sup>ṣur-sat-tuk ina <sup>iti</sup>sig<sub>4</sub> ina zimbir<sup>ki</sup>  
*i-nam-din pu-ut e-ṭè-ru šá*  
6 še-bar-a<sub>4</sub> 50 gur <sup>1</sup>gu-za-nu  
<sup>lu</sup>sanga zimbir<sup>ki</sup> na-ši  
8 ina <sup>d</sup>en u [<sup>d</sup>nà u <sup>1</sup>da-ri-ia]-muš it-te-me  
*ki-i [a-di-i x x x x]-[ṭì]*  
10 [ul<sup>2</sup>] [x x x x] [x]  
<sup>lu</sup>mu-kin-nu <sup>1d</sup>30-<x> dumu-šú šá {šá}  
12 <sup>1</sup>a-mat-<sup>d</sup>en-[at-kal (x x x)] <sup>1d</sup>en-mu  
dumu-šú šá [<sup>1</sup>x x <sup>1</sup>x x]-pi dumu-šú šá  
14 <sup>1</sup>en-[šú-nu <sup>1</sup>x x dumu-šú] šá Idšú-pap  
I[x] [x x dumu-šú šá <sup>1</sup>x x] <sup>1</sup>mu-gin  
16 dumu-[šú šá <sup>1</sup>x-x <sup>1d</sup>]amar-utu-re-man-ni  
[<sup>lu</sup>umbisag dumu-šú šá <sup>1d</sup>en-din-iṭ] <sup>uru</sup>šu-uš-an-na  
18 [<sup>iti</sup>x u<sub>4</sub> x-kam mu] 24-kam

[<sup>1</sup>da-ri-ia]-muš lugal tin-tir<sup>ki</sup>  
20 [lugal kur-kur]

**Remarque :**

l. 18 : Ce texte a été rédigé à la fin de l'année 24. Marduk-remanni est attesté à Suse le 22/xii (WAERZEGGERS 2001 : n°115) et le 8/xii-b (ZAWADZKI 2000b : n°7).

<sup>(1-4)</sup>9 000 litres d'orge appartenant à Aqabu, fils de Basiya, sont à la charge de Marduk-remanni, fils de Bel-uballiṭ, descendant de Šahit-gine. <sup>(4-5)</sup>Il les rendra au mois de *simānu* (iii) à Sippar. <sup>(5-7)</sup>Guzanu, le Prêtre de Sippar est garant de l'acquittement des 9 000 litres d'orge. <sup>(8)</sup>Il a prêté serment devant Bēl, [Nabu et Dari]us (I<sup>er</sup>) <sup>(9-10)</sup>[.....]

<sup>(11-16)</sup>Les témoins : Sin-<x>, fils d'Amat-Bel-[atkal...]; Bel-iddin, fils de [NP ; ...]-pi, fils de Bel[šunu ; NP, fils de NP]; Šum-ukin, fils [de NP]

<sup>(16-17)</sup>Le scribe : Marduk-remanni, [fils de Bel-uballiṭ].

<sup>(17-20)</sup>Suse, [le x NM de l'an] 24 de [Dari]us (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, [roi des pays].

**ZAWADZKI 2000b : n°10**

Inventaire : BM 74632  
Date babylonienne : 03/i/Darius I<sup>er</sup> 30  
Année julienne : 492  
Lieu : Suse  
Archive : Šahit-gine  
Édition : Bertin 2688 (copie) ; ZAWADZKI 2000b : 742 (transcription et traduction) ; WAERZEGGERS 2001 (vol. 2) : 201-202 (transcription et traduction).  
Bibliographie : BONGENAAR 1997 : 295. ZAWADZKI 2000b : 726, 729, 731 ; WAERZEGGERS 2010a : 783, 799 n. 85 & 87, 808 n. 113 & 116.

1/3 ma-na kù-babbar babbar-ú šá ina 1 bit-qa nu-uh-hu-tu  
2 šá<sup>1d</sup>u-gur-šeš-meš-mu a-šú šá<sup>1d</sup>amar-utu-en-zi-meš  
a [<sup>1ú</sup>sanga]-<sup>d</sup>utu ina muh-hi<sup>1d</sup>en-bul-liṭ-su dumu šá  
4 <sup>1</sup>[<sup>d</sup>amar-utu]-re-man-ni dumu <sup>1-1ú</sup>ī-sur-gi-né-e šá iti  
ina [muh-hi 1] ma-né-e 1 gín kù-babbar ur<sub>5</sub>-ra ina muh-hi-šú i-rab-bi  
6 u<sub>4</sub> 1-kam [u<sub>4</sub> 1+]1-kam u<sub>4</sub> 11-kam u<sub>4</sub> 12-kam šá iti-ut-su is-qu  
<sup>1ú</sup>gír-lá-meš i-na é-babbar-ra é<sup>d</sup>utu šá<sup>uru</sup>zimbir<sup>ki</sup>  
8 maš-ka-nu šá<sup>1d</sup>u-gur-šeš-meš-mu <sup>1ú</sup>tuk-ú šá-nam-ma ina muh-hi  
ul i-šal-laṭ a-di muh-hi šá<sup>1d</sup>u-gur-šeš-meš-mu kù-babbar-a'  
10 1/3 ma-na in-né-ṭi-ir e-lat ú-ìl-ti  
šá 4-1/3 ma-na kù-babbar sag-du šá<sup>1d</sup>u-gur-šeš-meš-mu  
12 šá ina muh-hi<sup>1d</sup>amar-utu-re-man-ni ad šá<sup>1d</sup>en-bul-liṭ-su  
ù is-qu <sup>1ú</sup>{lú} ì-du<sub>8</sub>-ú-tu šá ká gal-i ù

- 14 3 silà ninda-há ina igi <sup>d</sup>gašan zimbir<sup>ki</sup>  
*maš-ka-nu ša-<ab>-tu*
- 16 <sup>lú</sup>mu-kin-nu <sup>ld</sup>nà-a-mu a-šú šá <sup>l</sup>ni-din-tu<sub>4</sub>-<sup>d</sup>u-gur  
a <sup>l</sup>lú-<sup>d</sup>é-a <sup>ld</sup>u-gur-še-zib a-šú šá <sup>l</sup>la-a-ba-ši
- 18 a <sup>l</sup>ad-nu-zu <sup>ld</sup>en-re-man-ni a-šú šá  
<sup>ld</sup>nà-mu-gin a <sup>l-lú</sup>gal-dù-<sup>d</sup>amar-utu
- 20 <sup>ld</sup>en-sur a-šú šá <sup>l</sup>šeš-aq-qa <sup>ld</sup>en-mu a-šú šá  
<sup>l</sup>ú-bal-liṭ-su-<sup>d</sup>amar-utu a <sup>lú</sup>sanga-<sup>d</sup>be
- 22 <sup>ld</sup>en-ba-šá a-šú šá <sup>ld</sup>en-re-man-ni  
<sup>ld</sup>en-it-tan-nu ṭup-šar dumu šá <sup>ld</sup>nà-numun-giš
- 24 a <sup>l-lú</sup>mun-há-a-šú <sup>uru</sup>šu-šá-an <sup>iti</sup>bár u<sub>4</sub> 3-kam  
mu 30-kam *Ida-ri-ia-muš* lugal e<sup>ki</sup>
- 26 u kur-kur

<sup>(1-4)</sup>20 sicles d'argent blanc à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité courante appartenant à Nergal-ahhe-iddin, fils de Marduk-bel-napšati, descendant de Šangu-Šamaš, sont à la charge de Bel-bullissu, fils de Marduk-remanni, descendant de Šahit-gine. <sup>(4-5)</sup>Mensuellement, un intérêt d'un sicle par mine croîtra à sa charge. <sup>(6-8)</sup>Les revenus mensuels des jours 1, 2, 11 et 12 de l'office des sacrificateurs de l'Ebabbar, le temple de Šamaš de Sippar, sont le gage de Nergal-ahhe-iddin. <sup>(8-10)</sup>Un autre créancier n'aura pas de droit dessus jusqu'à ce que Nergal-ahhe-iddin ait été acquitté des 20 sicles d'argent. <sup>(10-15)</sup>Non compris une dette de 4 mines et 20 sicles d'argent, capital de Nergal-ahhe-iddin, à la charge de Marduk-remanni, père de Bel-bullissu pour lesquelles le service de gardiennage de la Grande-Porte et 3 litres de pain à disposition de la Dame de Sippar sont pris en gage.

<sup>(16-22)</sup>Les témoins : Nabu-apla-iddin, fils de Nidintu-Nergal, descendant d'Amel-Ea ; Nergal-ušezib, fils de Labaši, descendant d'Abi-ul-idi ; Bel-remanni, fils de Nabu-šum-ukin, descendant de Rab-bani-Marduk ; Bel-eṭir, fils d'Ah-aqqa ; Bel-iddin, fils d'Uballissu-Marduk, descendant de Šangu-Ea ; Bel-iqišaia, fils de Bel-remanni.

<sup>(23-24)</sup>Le scribe : Bel-ittannu, fils de Nabu-zer-lišir, descendant de Ša-ṭabtišu.

<sup>(24-26)</sup>Suse, le 3 *nisannu* (i) de l'an 30 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone et des pays.

#### ZAWADZKI 2000b : n°11

- Inventaire : BM 74633
- Date babylonienne : 22/xi/Darius 30
- Année julienne : 491
- Lieu : Suse
- Archive : Šahit-gine
- Édition : Bertin 2691 (copie) ; ZAWADZKI 2000b : 743 ; WAERZEGGERS 2001 (vol. 2) : 206-207 (transcription et édition).
- Bibliographie : ZAWADZKI 2000b : 731 n. 38, 743 ; WAERZEGGERS 2010a : 783, 790 et n. 52, 798.

- 1 ma-na 10 gín kù-babbar-ú šá ina 1 bit-qa nu-uh-hu-tu  
2 šá <sup>1</sup>na-din dumu šá <sup>1</sup>ki-<sup>d</sup>nà-din ù <sup>1</sup>sag-gil-la  
dumu šá <sup>1</sup>ki-rib-tu ina muh-hi <sup>1</sup>in-ba-a dumu-munus  
4 šá <sup>1</sup>lu-è-ana-zalág ù <sup>1</sup>ir-<sup>d</sup>en dumu-šú dumu šá  
<sup>1</sup>damar-utu-re-man-ni ù <sup>1</sup>ki-<sup>d</sup>amar-utu-din dumu šá  
6 <sup>1</sup>dēn-din-iṭ dumu <sup>1</sup>sur-gi-né-e  
é šá <sup>uru</sup>zimbir<sup>ki</sup> šá ka-a-ri šá da é  
8 <sup>1</sup>mu-<sup>d</sup>nà ù da é <sup>1</sup>ina-sùh-sur šá <sup>1</sup>ir-<sup>d</sup>en  
dumu šá <sup>1</sup>damar-utu-re-man-ni maš-ka-nu i-di é ur<sub>5</sub>-ra kù-babbar  
10 1 ma-na 10 gín ia-a-nu a-di 3 mu-meš  
é ina igi <sup>1</sup>na-din ù <sup>1</sup>sag-gil-la  
12 na<sub>4</sub> [kišib]  
<sup>1</sup>[sì-na]-<sup>d</sup>en  
14 <sup>1</sup>ú[di]-ku<sub>5</sub>  
i-na ma-har <sup>1</sup>il-tap-tu-ú-ku  
16 <sup>1</sup>ba-šá-<sup>d</sup>amar-utu <sup>1</sup>ur-ki-ki  
<sup>1</sup>ir-<sup>d</sup>u-gur <sup>1</sup>ze-ri-ia  
18 <sup>1</sup>dēn-e-ṭè-ru <sup>1</sup>sì-na-<sup>d</sup>en <sup>1</sup>ú-di-ku<sub>5</sub>  
<sup>1</sup>ze-ri-ia <sup>1</sup>ú-di-ku<sub>5</sub> šá-ṭi-ri  
20 <sup>uru</sup>šu-šá-an <sup>iti</sup>zíz u<sub>4</sub> 22-kam mu 30-kam  
<sup>1</sup>da-a-ri-ia-muš lugal tin-tir<sup>ki</sup> lugal kur-kur  
22 na<sub>4</sub> kišib  
<sup>1</sup>ze-ri-ia  
24 [<sup>1</sup>ú-di]-ku<sub>5</sub>  
na<sub>4</sub> kišib  
26 <sup>1</sup>il-ta- /  
-tu-ú-ku  
28 <sup>1</sup>ú-di-ku<sub>5</sub>  
na<sub>4</sub> kišib  
30 <sup>1</sup>ba-šá-<sup>d</sup>šú  
<sup>1</sup>ú-di-ku<sub>5</sub>

<sup>(1-6)</sup>70 sicles d'argent blanc à 1/8<sup>e</sup> d'impureté de qualité courante appartenant à Nadinu, fils d'Itti-Nabu-balaṭu et à Saggillu, fils de Kiribtu, sont à la charge d'<sup>f</sup>Inbaia, fille de Luši-ana-nuri, et d'Arad-Bel, fils de Marduk-remanni, et d'Itti-Marduk-balaṭu, fils de Bel-uballiṭ, descendant de Šahit-gine. <sup>(7-9)</sup>La maison de Sippar (située) sur le quai qui est voisine de la maison d'Iddin-Nabu et voisine de la maison d'Ina-teši-eṭir, appartenant à Arad-Bel, fils de Marduk-remanni, est le gage. <sup>(9-11)</sup>Il n'y aura pas de loyer de la maison ni d'intérêt sur les 70 sicles d'argent. La maison est à la disposition de Nadinu et de Saggillu pendant 3 ans.

<sup>(15-19)</sup>(Tablette) écrite en présence d'Iltaṭtuku ; Iqiša-Marduk ; Urkiki ; Arad-Nergal ; Zeriya ; Bel-eṭiru ; Iddina-Bel, le juge ; Zeriya, le juge.

<sup>(20-22)</sup>Suse, le 22 *šabātu* (xi) de l'an 30 de Darius (I<sup>er</sup>), roi de Babylone, roi des pays.

<sup>(12-14)</sup>Sceau-cylindre d'Iddin-Bel, le juge ; <sup>(22-</sup>

<sup>31)</sup>sceau-cylindre de Zeriya, le juge, sceau-cylindre d'Iltaptuku, le juge, sceau-cylindre d'Iqiša-Marduk, le juge..

INDEX

- A -

Noms masculins

- [...] -

[...]-ahua > YOS 3, 39 :6

[...]-Bel,

1. l'archer > YOS 7, 65 :17
2. desc. Nadin-še'i, scribe > *Dar.* 572 :13

[...]-DINGIR, f. Madanu-šar-ušur > *Camb.* 322 :20

[...]-huri'

[...]-laia, f. Remut-[ND ?] > PBS 2/1, 126 :2

[...]-Marduk, f. Bel-ab-ušur > Stolper 1985 : n° 109 :12

[...]-MU,

1. f. Bel-uballit > Bertin 2571:9
2. f. Marduk-ešir > *Dar.* 572 :12

[...]-Nabu, f. Itti-Marduk-balaštu > Abraham 2004 : n°52 :3

[...]-Nabu, f. Mušezib-Marduk, desc. Ilšu-abušu>

WAERZEGGERS 2010c (KU 14) :11

[...]-nadin-zeri > BE 10, 118 :R.E.

[...]-Nanaia

[...]-napšati > Abraham 2004 : n°77 :23

[...]-pi, f. Belšunu > Zawadzki 2000b : n°8 :13

[...]-šu-ušur > TBER 78a :15'

[...]-ukin, f. Ibaia, desc. Šangu-parakki > Wunsch 1993 :

n°260 :17

[...]-uš-[...] > TBER 78a : R

[ND]-ibni, f. Kalbaia > *Camb.* 310 :3

[ND]-iddin, f. Zabin > YOS 7, 65 :13

[ND]-ittannu, f. Niqudu > Abraham 2004 : n°53 :2

[ND]-kašir, f. Gimillu, desc. Kidin-Sin > Waerzeggers

2010b : n°83 :1

[ND]-našir, f. Remut, desc. Kuri > Abraham 2004 :

n°77 :27

[ND]-udammiq-ahi, f. Šarid, desc. E-BAR, scribe > Zadok

1995 (BM 49718) :15

[ND]-ušallim, f. Nabu-ah-iddin > Abraham 2004 : n°77 :29

[NP],

1. f. Ina-Esagil-[...], desc. Sin-[...] > CTMMA 3, 37 :9
2. f. Labaši > WAERZEGGERS 2001 : n°126 :18
3. f. Nabu-mukin-šumi, desc. Ša-našišu > WAERZEGGERS 2001 : n°125 :33

Abesu, f. Balaštu > Waerzeggers 2001 : n°159 :20

Abi-abu, f. Atikam, le juge >TCL 13, 193 :29

Abi-ul-idi PBS 2/1, 3 :8, 10, 16

Adad-azu-ibni, f. Balaštu > UET 4, 49 :26, L.E.

Adad-belani > YOS 7, 65 :30

Adad-ereš, le chef de la citadelle > Abraham 2004 : n°41 :6

Adad-ibni, fr. Liblušt > VS 6, 194 :4

Adad-šar-ušur,

1. Le représentant du bel piqitti de Gubaru > YOS 7, 70 :6
2. f. Kalbaia > JURSA 1999 : 168 (BM 42383) :13

Adad-šezib, f. Ribata > Budge 1888 : n°2 :21

Adad-zer-ibni

Adad-zer-iddin > Fort. 11786 :17

Adihi-[...] > TBER 78a :R.

Ah'imme >YOS 3, 111 :19

Ah-atbu, f. Kalbaia > *Dar.* 576 :2

Ah-ereš, f. Barik-ili, juge >TCL 13, 193 :R.E.

Ahhe-iddin,

1. f. Aplaia > PBS 2/1, 3 :24
2. f. Hašdaia, desc. Libluštu >VS 4, 194 :2, 7
3. f. Remut-Bel, desc. Mušezib > Joannès 1989a : 347f. (NBC 8371) :14
4. f. Šullumaia, desc. Nur-Papsukkal > JOANNÈS 1989a : 257f.(L 4720) :14

Ahemaia > OECT 12, 125 :5 ; OECT 12, 111 :2,13 ; VS 6, 194 :6 ; VS 6, 307 :7

Ahhešaia, f. Bel-ušezib, desc. Ešeru > MacGinnis 2008 : 89 (BM 79541) :8'

Ah-iddin,

1. Evetts App. n°2 :3'
2. f. Aplaia, ša muhhi šindati > *Camb.* 322 :14
3. f. Iddin-Enlil > BE 10, 9 :34
4. f. [NP] > Abraham 2004 : n°77 :20

Ah-lišir, le second [...] > *Camb.* 261 :8

Ah-nuri', f. Uballissu-Marduk > BE 10, 45 :16

Ahpi-munu, f. X-pimu-[...] > TBER 78a :11'

Ahšeti, l'Imbukéen > Abraham 2004 : n°46 :16

Ahua, f. Kalbaia > Abraham 2004 : n°53 :10

Ahu-atbu, f. Nergal-Iddin > Jursa 1999 : 152 (BM 42353) :11

- Ahunaia, 111 :1; TCL 9, 121 :1; YOS 3, 103 :1; YOS 3, 11 :1; YOS 3, 127 :1; YOS 3, 31 :1; YOS 3, 53 :1
1. f. Aplaia, le responsable des pontonniers > PBS 2/1, 100+ : 1, 5'
2. f. Aplaia, le chef du péage d'Opis > PBS 2/1, 140 : 1, 10, 18, 20, 22, 24, 27, 32, 33
3. f. Nabu-rimanni > VS 6, 309 :21
- Anu-šum-ibni, f. Nabu-eṭir, desc. Nabu-šarhi-ili > AnOr 8, 41 :9; GC 2, 102 :14; Kleber 2008 : n° 33 :13
- Ahušunu, 1. TCL 13, 193 :8, 20; Waerzeggers 2001 : n°159 :2
2. le *šaknu* des *gardû* > PBS 2/1, 2 :7, 13
3. f. Bazuzu, desc. Nanahu > Joannès 1989a : 347f. (NBC 8371) :4; ZADOK 2005 : 648 (BM 94797) :4, 9
4. f. Nabu-mušetiq-uddi, desc. Nanahu > JOANNÈS 1989a : 257f.(L 4720) :9
5. f. Remut > CT 22, 140 :3; CT 22, 244 :3
6. f. Adad-zer-ibni > *Dar.* 346 :11
7. f. Iddin-Bunene, desc. Šarbatu > WAERZEGGERS 2001 : n°159 :2
- Ammadatu, f. Udunatu, juge > *Dar.* 435 :R.E.; TCL 13, 193 :25, L.E.
- Amurru-ah-ušur, f. Šum-iddin > CTMMA 3, 68 :1, 7
- Amurru-šar-ušur 1. BIN 1, 16 :18; YOS 3, 19 :39
2. f. Talimu, *sepīru* > AnOr 8, 67 :16; GC 2, 120 :21
- Amurru-šezib, f. Bel-bullissu, le messenger de Mannu-kiya > BE 9, 84 :6
- Ana-Bel-upaqu, f. Kudurru, desc. [NP], scribe > *Cyr.* 10 :15
- Ana-Eanna-utir, l'archer > YOS 7, 65 :29
- Ana-matišu, f. Taqīš > BE 10, 10 :12
- Ana-šilli-Nanaia, f. [...]huri' > TBER 93-94:38
- Antumma', f. Barzu, le ...-ia, marchand > Pinches 1892 : 134:1
- Anu-ah-iddin, f. [NP] > YOS 7, 65 :10
- Anu-ban-ušur, f. Šulaia > TCL 13, 165 :3
- Anu-bullissu-iqbi > YOS 7, 173 :13
- Anu-mukin-apli 1. Stolper 2003 : 272f. (MM 504) :32
2. f. Anu-ah-iddin, desc. Ea-qalu-išemme > Abraham 2004 : n°77 :6, 15, L.E.
3. f. Nanaia-iddin > YOS 7, 154 :4
- Anu-šar-ušur, 1. l'archer > YOS 7, 65 :12
2. le *qīpu* de l'Eanna > GC 2, 102 :11; Vanderburgh 1916 :1; YOS 3, 52 :1; TCL 9, 111 :1; TCL 9, 121 :1; YOS 3, 103 :1; YOS 3, 11 :1; YOS 3, 127 :1; YOS 3, 31 :1; YOS 3, 53 :1
- Aplaia 1. Abraham 2004 : n°20 :7 / f. Ea[...] > PBS 2/1, 2 :17
2. l'officier-*sepīru* des responsables du Palais-Neuf > Abraham 2004 : n°31 :2; Abraham 2004 : n°54 :4
3. f. Ea-ibni > Stolper 1985 : n° 109 :11
4. f. Enlil-balassu-iqbi > BE 10, 9 :31, R.E.
5. f. Enlil-iddin > PBS 2/1, 194 :15
6. f. Ištar-remanni > Stolper 1990a : n°165 (YBC 11607) : 16, U.E.
7. f. Bazuzu, desc. Ašlaku, frère d'Iddin-Nabu > Abraham 2004 : n°52 :1, 8
8. f. Bazuzu, desc. Babutu > Abraham 2004 : n°5 :12,
9. f. Bel[...], desc. Sin-šadunu, scribe > Abraham 2004 : n°59 :14
10. f. Gimillu > *Camb.* 409 :17
11. f. Harmahi' > BE 10, 1 :2, 7, 11, L.E.
12. f. Kalbaia > *Dar.* 497 :17
13. f. Marduk-belšunu, « frère » (associé) de Bel-šar-ušur > BE 10, 61 :16, U.E.; UCP 9/3, 269f. :23, U.E.; PBS 2/1, 162 :15; PBS 2/1, 194 :13
14. f. Marduk-šum-ušur, desc. Š angu-parakki > Abraham 2004 : n°53 :11
15. f. Mušallim-Marduk, desc. Iddin-Amurru > *Cyr.* 242 :3, 6
16. f. Mušezib-Marduk, desc. Balihu > Jursa 1999 : 151 (BM 42352) :3, 8, 10
17. f. Nabu-rimanni, juge > TCL 13, 193 :26
18. f. Ninurta-iddin > BE 9, 4 :13; BE 10, 45 :17; BE 10, 62 :18
19. f. Niqudu, desc. Itinnu > Abraham 2004 : n°22 :11
20. f. Tabnea > *Cyr.* 212 :5
21. fr. Bel-šar-ušur, le *šaknu* des travailleurs-*šušānē mār hisannu* > PBS 2/1, 54 :U.E.
- Aqabu, f. Basiya > Zawadzki 2000b : n°8 :1

- Aqriya YOS 3, 17 :15 ; TCL 9, 129 :23 / f. Nabu-dala', les chefs de charrues de l'Eanna d'Uruk > TCL 13, 150 :2 ; TCL 13, 152 :7
- Arad-[ND] > TCL 9, 110 :1
- Arad-Anunitu > Dar. 112 :11
- Arad-Baba,
1. f. Nergal-ušezib, desc. Egibi, scribe >Dar. 156 :14
  2. f. Mušezib-Marduk, desc. Ašlaku > Biggs 1994:301 :11 ; Abraham 1997a : 76 (BM 41441) :16 ; Abraham 2004 : n°4 :13 ; n°71 :15
- Arad-Bel
1. YOS 3, 133 :37
  2. l'archer > YOS 7, 65 :27
  3. f. Kalbaia, desc. Šum-libši > Camb. 253 :4
  4. f. Marduk-našir, desc. Sin-našir > Jursa 1999 : 152 (BM 42353) :10
  5. f. Marduk-remanni, desc. Šahit-gine > Waerzeggers 2001 : n°159 :4, 17 ; Zawadzki 2000b : n°11 :4 ; n°11 :8
  6. f. Nabu-zer-lišir, desc. Iddin-Papsukkal > YOS 7, 70 :22
  7. f. Šarru-kin, le chef des troupeaux de la Dame d'Uruk > AnOr 8, 67 :3 ; YOS 7, 65 :8 ; YOS 7, 123 :1
  8. f. Šulaia > Jursa 1999 : 152 (BM 42353) :15
- Arad-Bunene
1. Abraham 2004 : n°27 :33
  2. le serviteur du gouverneur de Babylone > Abraham 2004 : n°20 :4'
  3. f. Na'id-Marduk, desc. Ile'i-Marduk > Waerzeggers 2001 : n°83 :2, 8
- Arad-Enlil, f. Enlil-iqišaia
1. BE 9, 84 :13
  2. f. Sa'ga', fr. Nadinu > BE 10, 61 :3
  3. f. Širikti-Ninurta > BE 9, 4 :11
- Arad-Gula
1. f. Marduk-šum-ušur, desc. Nabaia > Dar. 158 :14
  2. f. Ninurta-iddin > UCP 9/3, 269f. :25, R.
- Arad-Ištar
1. f. Ibni-Ištar, desc. Gimil-Nanaia > AnOr 8, 41 :5
  2. f. Balassu, desc. Nur-Sin > AnOr 8, 41 :6
- Arad-Marduk
1. le [...] > Camb. 322 :26
  2. f. Bel-apla-ušur, scribe >TCL 13, 165 :18
  3. f. Marduk-šum-iddin, desc. Bel-apla-ušur > GC 2, 120 :19 ; YOS 7, 129 :13 ; scribe : YOS 7, 65 :37 ; YOS 7, 70 :24 ; TCL 13, 140 :23
  4. f. Nergal-zer-ibni > Dar. 453 :10
  5. f. Zeriya, desc. Egibi > Kleber 2008 : n° 33 :3 ; YOS 7, 123 :19 ; YOS 7, 70 :21 ; YOS 7, 133 :9
- Arad-Mullissu, f. Nabu-mušetiq-udde, descendant de Nanaia-iddin > YOS 7, 65 :22
- Arad-Nabu, f. Itti-Bel, desc. Aškapu > Wunsch 1993 : n°346 :5
- Arad-Nergal
1. Zawadzki 2000b : n°11 :17
  2. f. Gimillu, desc. Šigua > AnOr 8, 61 :19
  3. f. Mukin-apli, desc. Egibi > AnOr 8, 73 :22
- Arad-Ninurta, f. Eriba > BE 10, 45 :3
- Arad-Šamaš > Abraham 2004 : n°25 :2
- Arahu, f. Nabu-ah-ušur > Dar. 346 :7
- Ardiya,
1. BIN 1, 8 :20 ; Joannès 1990b : n°1 :U.E ; YOS 3, 81 :2
  2. f. [NP], desc. Mušezib-Marduk > Dar. 346 :2
  3. f. Ubar, fr. Labaši > BE 10, 2 :15 ; BE 10, 3 :17
  4. f. Bel-upahhir, desc. Damqa > Waerzeggers 2001 : n°115 :15
  5. f. Bulluṭ(a) > BE 10, 45 :16 ; PBS 2/1, 2 :7, 14 ; UCP 9/3, 269f. :26, R.
  6. f. Kalbaia, desc. Suhaia > Abraham 2004 : n°12 :11
  7. f. Kiribtu > BE 10, 2 :11 ; BE 10, 3 :15 ; BE 10, 9 :33, U.E.
  8. f. Nabu-ahhe-eriba, fr. Gabriya > YOS 7, 65 :26
  9. f. Nabu-ban-ahi, desc. Remut-Ea, le Fermier général aux dattes d'Ištar d'Uruk > YOS 7, 123 :21 ; 168 :3
  10. f. Nabu-bel-šumati, desc. Allaia > Dar. 308 :17
  11. f. Nabu-eṭir > Abraham 2004 : n°5 :11
  12. f. Nabu-ibni, desc. Itinnu > Jursa 1999 : 151 (BM 42352) :15
  13. f. Ninurta-ah-iddin > UCP 9/3, 269f. :25
  14. f. Ninurta-šum-ušur > UCP 9/3, 269f. :L.E.
  15. f. Šakin-šumi, desc. Gimil-Nanaia > Kleber 2008 : n° 33 :8
  16. f. Šamaš-šum-ukin, desc. Mandidi >TCL 13, 150 :10



17. f. Silim-Bel, desc. Šangu-Ea > AnOr 8, 67 :17 ;  
Cyr. 242 :4

18. f. Ṭabiya > PBS 2/1, 34 :19

19. f. Zababa-iddin, desc. Ile'i-Marduk >  
Waerzeggers 2001 : n°83 :3, 9

Ardiya, f. Šulaia > WAERZEGGERS 2006 : n°1 :3

Aršamu > Stolper 1985 : n° 109 :1

Artabanu > Amherst 258 :4

Artabanuš, f. Bagadatu, juge >TCL 13, 193 :31, U.E.

Artahšar > BE 9, 4 :3

Artambar, f. Sin-eṭir, šaknu des « porte-glaives » > PBS  
2/1, 128 :3, 9

Artamissa, f. Bagakamu > Giessen n°47 :11

Artapati > Amherst 258 :22

Artarušu, le chef des marchands > Camb. 384 :11, 19 ;  
Pinches 1892 : 134 :8

Asalluhi-ah-ušur, f. Šila' > Camb. 143 :5 ; 144 :4 ; Liv. 19 :5,  
10, 11, 14, 19

Ašaridari > Amherst 258 :19

Aspamiššu > Amherst 258 :5 ; VS 6, 307 :12

Aspume-tana', f. Asputatika > Camb. 384 :4

Aššur-dannu >CT 22, 59 :13

Atabari > Amherst 258 :21

Atanah-ištar, f. Nuh-ištar, desc. Labašu > UET 4, 49 :1, 8,  
10, 15, 20

Ataršitra', esclave > Pinches 1892 : 134 :3

Atemuštu

1. les responsables des offrandes régulières (ša  
*muhhi ginē*) > Pinches 1892 : 134 :9
2. f. Umuru > Stolper 1990a : n°165 (YBC 11607) :  
13, Lo.E.

Atkal-ana-mar-Esaggil, f. Sin-bel-ušur, le subordonné  
du prince Cambyse > Cyr. 270 :3

- B -

Ba'-ilani >YOS 3, 19 :22

Ba'il-nidintu, f. Bazuzu > Waerzeggers 2001 : n°159 :21

Ba'ilteri-ahatta, f. Nusku-ayalu, frère d'Itti-Nusku-  
inaya > WAERZEGGERS 2001 : n°125 :5, 7, 9, 12, 16, 18

Baba-ibni, f. Nabu-[...]>Abraham 2004 : n°83 :27

Baba-ereš, f. Nergal-iddin, desc. Boulanger >  
Waerzeggers 2001 : n°99 :17

Baga'ašaru > VS 6, 302 :6

Baga'miri > CT 22, 244 :14

Baga'pada, f. Nabu-zer-iddin > Pinches 1892 : 134 :6

Baga'pana > MacGinnis 2008 : 89 (BM 79541) :5

Baga'siru', f. Humagammu > Pinches 1892 : 134 :11

Baga'undu, juge de la maison d'Undaparna' > MacGinnis  
2008 : 89 (BM 79541) :1, 8, 5'

Bagadata

1. Rutten 1954 :18
2. *ustarbaru*, f. Bel-iddin > BE 10, 9:1, 9, 13, 17,  
18, 29,R.
3. le serviteur d'Ispitama > Stolper 1985 : n°  
109 :6

Bagazuštu > Amherst 258 :4, 12

Bagerapa, l'ustabara, f. Unata > BE 10, 15 :19, Lo.E.

Baginu, f. Atrata' > JURSA 1999 : 168 (BM 42383) :14

Bakua, f. Eṭeru > Dar. 417 :17/f. Ribat > PBS 2/1, 220 :10,  
Lo.E.

Balaštu

1. BIN 1, 16 :3 Waerzeggers 2001 : n°83 :14; TCL 9,  
111 :18 ; YOS 3, 11 :6 ; 111 :1
2. f. [NP], fr. Nidintu-Bel > Abraham 2004 :  
n°74 :3
3. f. Arad-Innin, desc. [NP] > Kleber 2008 : n°  
33 :14
4. f. Bel-iqišaia, scribe > Donbaz & Stolper 1997 :  
n°46 :12
5. f. Belšunu > BE 10, 62 :16, L.E. ; PBS 2/1, 34 :19 ;  
TuM 2/3, 188 :15
6. f. Bel-uballiṭ, scribe > JCS 28 : n°28 :15
7. f. Enlil-iqišaia, scribe > Stolper 1985 : n°  
111 :5"
8. f. Ili-laba', Ummaia, f. Marduk-zer-ibni, desc.  
Paharu > Abraham 2004 : n°25 :14
9. f. Ina-qibi-[ND], le mašennu > Abraham 2004 :  
n°13 :1, 16
10. f. Marduk-eriba, desc. Nappahu > Cyr. 29 :8
11. f. Marduk-eṭir > BE 9, 92 :3
12. f. Nabu-ban-zeri, desc. Maššar-abulli > Dar.  
308 :15
13. f. Nabu-ittannu, desc. [NP] > Waerzeggers  
2003/2004 : n°6 :19
14. f. Remut >TCL 13, 165 :3

Bali-Yama, f. Zabin, fr. Meka-Yama et de Minahhimu >  
BE 10, 118 :5, 37

Bamuš, membre de la maison royale (*mār bīti*) > Stolper  
1985 : n° 109 :2, 4

- Bana-Yama, f. Țub-Yama, fr. Hannani, de Zabad-Yama et de Zabin > BE 10, 118 :1, 11, 13, 19, 25, 28, 29, R.E. ; Stolper 1985 : n° 111 :3', 6', 4''
- Bandakku, *kumaru* de Nanaia > Joannès 1990b : n°1 :9'
- Bani-šar-ušur > Abraham 2004 : n°12 :5
- Baniya,
1. f. Adad-uballiṭ > Cyr. 15 :10 ; Cyr. 37 :10
  2. f. Nabu-ahhe-šullim, chef des troupes de la Dame d'Uruk > AnOr 8, 41 :13 ; TCL 13, 140 :2
  3. f. Nabu-našir, desc. Nabu-šarhi-ili > Kleber 2008 : n° 33 :9
  4. f. Ninurta-ah-iddin > BE 9, 4 :12
- Bani-zeri,
1. *Camb.* 88 :6
  2. f. [...] -tu > Bertin 2571:10
- Banunu > Abraham 2004 : n°20 :6' ; n°27 :35
- Bar-[...] > Abraham 2004 : n°62 :1
- Bariki-Bel, f. Belšunu, chargé de mission d'Abi-ul-idi > PBS 2/1, 3 :11, 16, U.E.
- Barik-ili,
1. UCP 9/3, 269f. :4/
  2. f. Iltammeš-mahir > Abraham 2004 : n°77 :17
- Barik-Šamaš, le chargé de mission de Țabiya > YOS 7, 86 :13
- Bari-li-[...], le serviteur de Šamaš-iddin > AnOr 8, 73 :12
- Barsiya, f. Marduk-šum-ušur, desc. Babutu > Abraham 2004 : n°26 :1, 8
- Basiya,
1. *Dar.* 435 :U.E.
  2. f. Nabu-šum-ukin, desc. Ša-našišu > Abraham 2004 : n°53 :6
  3. f. Pada > Waerzeggers 2001 : n°115 :17
  4. f. Šila' > TCL 13, 193 :30, U.E.
  5. f. [NP] > Fort. 11786 :16
  6. f. [NP], desc. Bel-eṭeru, scribe > WAERZEGGERS 2001 : n°126 :21
- Basuru, f. Bel-iqišaia, desc. Isinnaia > Waerzeggers 2001 : n°99 :15
- Bazbaka, *sepīru* des artisans-spécialisés et [...] des Ioniens > Abraham 2004 : n°69 :3
- Bazuzu
1. chargé de mission > CT 56, 772 :5
  2. f. Zerutu > *Camb.* 391 :13
  3. f. Balaṭu, desc. Kidin-Sin > WAERZEGGERS 2010c (KU 14) :4, 6, 8
- Bel-[...] > VS 6, 194 :9
- Bel-ab-ušur
1. serviteur de Šamašaia > Stolper 1990a : n°165 (YBC 11607) : 3, 11, L.E.
  2. f. Ilhanana > Weszeli 1996 : n°2 :11
  3. f. Bel-ab-ušur > BE 10, 118 :34, U.E.
  4. f. Bel-bullissu > PBS 2/1, 113 :4, 7, 10
- Bel-ahhe-eriba > fr. Bel-kašir, desc. Kalbi-Ištar > Cyr. 325 :16
- Bel-ahhe-iddin
1. Abraham 2004 : n°59 :8
  2. f. Labaši, desc. Amel-Ea, *šāpiru* de l'Esagil > *Dar.* 437 :10
  3. f. Nabu-šar-ušur, desc. Šangu-Šamaš, scribe > WAERZEGGERS 2001 : n°125 :40
  4. desc. Gahal, scribe > *Dar.* 417 :18
- Bel-ahhe-iqišaia,
1. Cyr. 371 :1 ; CT 22, 140 :1
  2. f. Bunanu, desc. Nappahu > Cyr. 242 :15
  3. f. Nabu-ahhe-iddin, desc. Gahal, scribe > Abraham 2004 : n°53 :14
- Bel-ahhiani', f. Mušežib-Bel, serviteur de Šatahma > PBS 2/1, 113 :1, 6, 9, Lo.E.
- Bel-ah-iddin,
1. f. Basiya > Zawadzki 2000b : n°7 :2
  2. f. Kinaia, le *sepīru* > Joannès & Lemaire 1996 : n°7 :1'
- Bel-ah-ittannu,
1. PBS 2/1, 100+ :L.E.
  2. *sepīru* > Donbaz & Stolper 1997 : n°46 :10, O. ; PBS 2/1, 128 :15
  3. f. Bel-našir, *sepīru* > BE 10, 118 :36, R.E.
  4. f. Nidintu-Bel, desc. Bel-bullissu > BE 10, 9 :32
- Bel-ah-ušur > PBS 2/1, 3 :4, 14, 17, U.E.
- Bel-ana-mirihtu, f. Lušir-ana-nuri, desc. Nanahu > ZADOK 2005 : 648 (BM 94797) :11
- Bel-apla-iddin,
1. gouverneur de la ville de Babylone > *Dar.* 154 :3
  2. f. Arad-Gula, desc. Eppeš-ili > Abraham 1997a : 79 (BM 33936) // *Liv.* 25 :17, L.E.
  3. f. Bel-eṭiru > BE 10, 1 :17
  4. f. Kalbaia, desc. Šigua > YOS 7, 173:2, 9
  5. f. Remut-Bel, desc. Nappahu > *Dar.* 437 :14
  6. f. Šaddinnu, desc. Nur-Sin > WAERZEGGERS 2001 :

- n°125 :36
- f. Ṭabiya, desc. Ša-našišu >Dar. 573 :10
  - f. Zeriya, desc. Bel-apla-ušur > Liv. 19 :20
- Bel-apla-ušur, f. Nidintu-Bel, scribe > BE 10, 1 : 21
- Bel-asua,
- Amherst 258 :1, 17; OECT 12, 125 :16; VS 6, 194 :13, 15
  - f. [...]ŠEŠ, desc. Eṭeru > Waerzeggers 2003/2004 : n°6 :15
  - f. Nabu-iddin, desc. Babutu > Abraham 2004 : n°42 :1, 7
  - f. Nergal-uballit, desc. Mudammiq-Adad > Abraham 2004 : n°62 :4'
  - f. Šellibi > VS 6, 309 :4, 4
- Bel-bullissu,
- CT 22, 59 :1 ; VS 6, 194 :10
  - f. [NP] > PBS 2/1, 3 :6, 14, 17, U.E.
  - f. Marduk-remanni, desc. Šahit-gine > WAERZEGGERS 2001 : n°121 :15; Zawadzki 2000b : n°10 :3, 12
  - f. Talim > BE 10, 15 :18; PBS 2/1, 5 :9
- Bel-danu, f. Bel-bullissu > BE 9, 92 :12
- Bel-dini-ipuš, f. Paqi-[...]ri > Camb. 104 :15
- Bel-ereš, f. Nadinu > YOS 7, 65 :21
- Bel-eriba
- sepīru des responsables des rations alimentaires du Palais-Neuf > Abraham 2004 : n°15 :8
  - f. Aplaiia, desc. Šum-libši, scribe > ABRAHAM 2004 : n°24 :17; n°5 :13; n°7 :17; n°13 :23; n°41 :15; n°69 :16
  - f. Iddin-Nabu, desc. Ea-eppeš-ili > Dar. 417 :2
  - f. Nabu-belšunu, desc. Abi-ul-idi > Dar. 435 :2
  - f. Nadinu > Abraham 2004 : n°15 :4, 7
  - f. Nadinu, desc. Luši-ana-nur-Marduk > Abraham 2004 : n°15 :4
  - f. Šellibi > Dar. 573 :14, scribe > Dar. 569 :9
  - f. Zeriya, desc. MU-[...] > Abraham 2004 : n°39 :4, 9
- Bel-eriba,
- f. Imbi-Sin > WAERZEGGERS 2001 : n°125 :29
  - f. Kalbaia, descendant Šum-libši, scribe > Abraham 2004 : n°24 :17
- Bel-eṭir,
- Abraham 2004 : n°42 :5; Zawadzki 2000b : n°11 :18
  - f. [...]rua > VS 4, 194 :5, 8
  - f. Ah-aqqa > Zawadzki 2000b : n°10 :20
  - f. Arad-Gula, scribe > Joannès & Lemaire 1996 : n°7 :4'
  - f. Bel-iqišaia, desc. Šangu-Ea, fr. Bel-ušallim > Abraham 2004 : n°4 :2, 7
  - f. Kurbanni-Marduk, desc. Šangu-Šamaš > Abraham 1997a : 75 (BM 41440) :13
  - f. Ina-šilli-šarri, le sepīru des meunières de Babylone > Jursa 1999 : 152 (BM 42353) :3
  - f. Iqupu > JCS 28 : n°28 :12
  - f. Šillaia, desc. Mu-[...] > WAERZEGGERS 2001 : n°125 :31
  - f. Nabu-ahhe-bullit > JURSA 1999 : 168 (BM 42383) :4, 11
- Bel-eṭir-Nabu,
- GC 2, 120 :20
  - le serviteur d'Uštanu > Amherst 258 :11
  - l'officier royal > YOS 7, 172 :15
- Bel-eṭir-Šamaš > YOS 7, 120 :1
- Bel-gabbi-Bel-ummu > TCL 13, 193 :7, 20
- Bel-gimilanni,
- YOS 3, 116 :10, 14
  - f. Madanu-ereš, l'oblat d'Ištar d'Uruk > YOS 7, 129 :1
- Bel-ibni,
- f. Kabtiya > YOS 7, 86 :15
  - f. Nabu-mukin-apli, desc. Še-pe-iliya, scribe > Waerzeggers 2010b : n°83 :16;
  - f. Nergal-zer-ibni, desc. Šangu-Nanaia > Abraham 2004 : n°83 :28; Camb. 292 :11'; 322 :22; 409 :18; Dar. 164 :19; 167 :18;
  - f. Remutu, desc. Babutu > VS 6, 155 :18
- Bel-iddin,
- Abraham 1997a : 76 (BM 41441) :14; Abraham 2004 : n°20 :3; CT 56, 762 :5
  - l'Égyptien, le chef des péages (rab miksi) > VS 4, 194 :3, 7
  - le « gouverneur » (bēl pāhāti) de l'Esagil > Dar. 315 :7
  - le scribe de l'Ebabbar > MacGinnis 2008 : 89 (BM 79541) :4'
  - le sepīru > Dar. 230 :1/f. [NP] > Cyr. 270 :1'
  - f. [NP] > Zawadzki 2000b : n°8 :12; YOS 7,

- 173 :14
7. f. [NP], desc. Dabibi> WAERZEGGERS 2001 : n°125 :32
8. f. Ahhe-iddin-Marduk, desc. Šangu-Ištar-Babili > *Dar.* 453 :22
9. f. Ahušunu > Abraham 2004 : n°43 :10
10. f. Baniya, desc. Nabaia > *Dar.* 577 :14
11. f. Basiya, desc. Bel-eṭir > Abraham 2004 : n°26 :11
12. f. Bel-šum-iškun, desc. Šangu-Ištar-Babili > *Cyr.* 227 :8
13. f. Bulṭaia, desc. Gahal > *Dar.* 497 :13
14. f. Gimillu, desc. Deku > *Cyr.* 29 :1
15. f. Iddinaia, desc. Šigua, scribe> WAERZEGGERS 2001 : n°121 :20
16. f. Iddin-Nabu, desc. Ba'iru, scribe> Jursa 1999 : 152 (BM 42353) :16
17. f. Iddin-Nabu, desc. Dabibi > Abraham 2004 : n°54 :11 ; Abraham 2004 : n°69 :13
18. f. Itti-Marduk-balaṭu (Balaṭu), desc. Ah-bani > Abraham 1997a : 78 (BM 30878) :8 ; *Dar.* 156 :3 ; *Dar.* 437 :17
19. f. Kittiya, desc. Paharu > Abraham 2004 : n°53 :12 ; *Dar.* 569 :7 ; 572 :10 ; 573 :11
20. f. Muranu, desc. Šangu-Šamaš > Waerzeggers 2001 : n°83 :18
21. f. Mušezib-Marduk, desc. [NP] > *Dar.* 437 :2
22. f. Nabu-apla-iddin, desc. Šangu-Gula > Abraham 2004 : n°9 :12
23. f. Nabu-balassu-iqbi > *Dar.* 437 :16
24. f. Nabu-šum-lišir, desc. Šangu-Ištar-Babili, le scribe de l'Ebbar > Jursa 1999 : 133 (BM 42302) :19 ; Waerzeggers 2001 : n°132 :7
25. f. Nabu-ušuršu, scribe > Bertin 2571:11
26. f. Nabu-zer-iddin > *Dar.* 164 :16 ; 167 :14 ;
27. f. Nabu-zer-ušabši > *Dar.* 308 :3
28. f. Niqudu > Fort. 11786 :1, 5, 10, 15
29. f. Niqudu, desc. Ašgandu > *Dar.* 437 :13
30. f. Remut, desc. Deku > *Cyr.* 177 :5
31. f. Remut, desc. Iltammar-Adad > *Camb.* 145 :8
32. f. Remut, desc. Re'i-alpi > JOANNÈS 1989a : 257f.(L 4720) :15
33. f. Remut-Bel > Biggs 1994:301 :12
34. f. Sin-ereš, desc. Bani-ili > TCL 13, 165 :15
35. f. Sin-ili, desc. Ašgandu > Budge 1888 : n°2 :30
36. f. Šillaia, desc. Babutu> WAERZEGGERS 2001 : n°125 :34
37. f. Šum-iddin, desc. Andahar > Abraham 2004 : n°70 :8
38. f. Tabnea, desc. Ša-našišu > *Dar.* 573 :12
39. f. Uballissu-Marduk, desc. Šangu-Ea > Zawadzki 2000b : n°10 :20
40. f. Zeriya, desc. Rab-bani > Abraham 2004 : n°37 :4, 6/desc. Re'i-sisi, scribe > *Dar.* 453 :24
- Bel-idišu, f. Bel-asua, « frère/associé » de Labaši > BE 10, 15 :7, L.E.
- Bel-ikšur
1. f. Nabu-balassu-iqbi > Budge 1888 : n°2 :25
2. l'officier (*rēš*) > Abraham 2004 : n°27 :7
3. f. Remut-Ninurta, le responsable des travailleurs (*rēš šābē*) > Abraham 2004 : n°53 :3
4. f. Šaddunnu, desc. Paharu > Abraham 2004 : n°39 :16
- Bel-iqišaia,
1. f. Bel-remanni > Zawadzki 2000b : n°10 :22
2. f. Guzanu > Abraham 2004 : n°39 :18
3. f. Nergal-ušallim, desc. Sin-karabi-išme, scribe > *Cyr.* 177 :20
- Bel-ittannu,
1. Abraham 2004 : n°46 :2 ; n°59 :2 ; CT 22, 244 :20 ; PBS 2/1, 126 :7, 10
2. gouverneur (*pāhāt*)> Abraham 2004 : n°54 :2
3. gouverneur (*pāhāt*) du *tamirtu* du Tamtu > Abraham 2004 : n°69 :2
4. *sepīru* d'Artapati > Amherst 258 :22
5. *ustarbaru* > PBS 2/1, 100+ :9' ; PBS 2/1, 126 :17
6. f. [...]nu, desc. Dannea > Abraham 2004 : n°71 :12
7. f. [NP] > Abraham 2004 : n°59 :12
8. f. Ardiya, desc. Kutimu > Abraham 2004 : n°70 :14
9. f. Bel-bullissu > BE 9, 92 :12
10. f. Bel-uballit, l'*ustarbaru* > Stolper 1985 : n°109 :9, R.
11. f. Bel-uballit> WAERZEGGERS 2001 : n°125 :36
12. f. Ea-iddin > Bertin 2571:8
13. f. Ea-iddin, desc. Ir'anni, scribe > CTMMA 3, 68 :15
14. f. Iddin-Bel, scribe > Abraham 2004 : n°5 :16
15. f. Iqišaia, desc. [NP] > Waerzeggers 2001 :

- n°115 :12
16. f. Itti-Nabu-balaṭu, desc. Malahu > *Dar.* 154 :13
  17. f. Itti-Nabu-balaṭu, descendant Bel-eṭir > Abraham 2004 : n°31 :10
  18. f. Marduk-šarru-ušur > Budge 1888 : n°2 :25
  19. f. Mušezib-Marduk, desc. Isinnaia > *Dar.* 497 :4
  20. f. Nabu-ušuršu, desc. Šangu-Ea > *Dar.* 453 :19
  21. f. Nabu-zer-lišir, desc. Ša-ṭabtišu, scribe > Zawadzki 2000b : n°10 :23
  22. f. Napuštu > ABRAHAM 2004 : n°24 :16
  23. f. Napuštu > Abraham 2004 : n°24 :16
  24. f. Nidintu > Budge 1888 : n°2 :26
  25. f. Nidintu > WAERZEGGERS 2001 : n°125 :35
  26. f. Šamaš-iddin, desc. de Šangu-parakki > ABRAHAM 2004 : n°24 :11
  27. f. Šamaš-iddin, desc. Šangu-parakki > Abraham 2004 : n°24 :11
  28. f. Šammu, frère d'Enlil-iddin > PBS 2/1, 54 :2
  29. f. Šum-ukin, scribe > Abraham 2004 : n°70 :16
  30. f. Taqiš-Gula, desc. Nagarū > NBDMich 26 :14
- Bel-kašir,
1. f. Baniya, desc. Arad-Nergal > *Dar.* 308 :16
  2. f. Bel-ahhe-eriba, desc. Kalbi-Ištar, scribe > *Cyr.* 325 :16
  3. f. Ina-teši-eṭir, desc. Ea-našir > *Jursa* 1999 : 151 (BM 42352) :14
  4. f. Nabu-kešir, desc. Etelpi, scribe > *Weszeli* 1996 : n°2 :13
  5. f. Nummuru, desc. Dabibi > Abraham 2004 : n°4 :9
  6. f. Remut-[(ND)], desc. [NP], scribe > *Waerzeggers* 2003/2004 : n°6 :20
  7. f. Šillaia, desc. Itinnu > *Cyr.* 177 :17
- Bel-kešir,
1. f. Nabu-apla-iddin, desc. Šangu-Ea > Abraham 2004 : n°4 :10
  2. f. Mušallim-Marduk, desc. Eppeš-ili > *Bertin* 2571:17
- Bel-lanni-šum-iddin, f. Šila' > *Camb.* 144 :8
- Bel-mušetiq-uddi, f. [NP] > WAERZEGGERS 2001 : n°126 :17
- Bel-nadin-apli,
1. f. Marduk-šum-iddin, desc. Bel-apla-ušur > *YOS* 7, 154 :15 ; 187 :14
  2. f. Marduk-šum-iddin, desc. Nadin-še'im, scribe > *Cyr.* 8 :14
- Bel-našir,
1. f. Baniya, scribe > *YOS* 7, 166 :13
  2. f. Nabu-balassu-iqbi, scribe > PBS 2/1, 128 :18
- Bel-natanu, esclave de Bel-ahhiani', f. Mušezib-Bel > PBS 2/1, 113 :2, 5
- Bel-nuhšu, f. Bel-bullissu, scribe > PBS 2/1, 113 :19
- Bel-re'ušunu, f. Balaṭu, fr. Zababa-iddin > BE 10, 1 :15
- Bel-remanni,
1. scribe de Šamaš > CT 56, 762 :9
  2. f. [NP] > WAERZEGGERS 2001 : n°126 :20
  3. f. Bel-iddin, desc. Rab-bani > Budge 1888 : n°2 :23
  4. f. Mušebši-Marduk, desc. Šangu-Šamaš > *Jursa* 1999 : 133 (BM 42302) :10, 13, 14 ; 151 (BM 42352) :4 ; 152 (BM 42353) :4 ; 168 (BM 42383) :5 ; *Waerzeggers* 2001 : n°83 :26
  5. f. Nabu-šum-ukin, desc. Rab-bani de Marduk, šāpiru de l'Esagil > Zawadzki 2000b : n°10 :18 ; *Dar.* 437 :11
- Bel-šar-ušur,
1. šaknu des travailleurs-šušānē mār hisannu > BE 10, 61 :16, U.E. ; PBS 2/1, 162 :15 ; 194 :13 ; UCP 9/3, 269f. :23, U.E.
  2. f. Aplāia > PBS 2/1, 54 :U.E.
- Bel-silim > Zawadzki 2000a : 600 (BM 61330) : 5
- Bel-šimannu, f. Nidintu > BE 10, 15 :19
- Belšunu,
1. VS 6, 194 :8
  2. juge du canal de Šin > BE 10, 45 :11, Lo.E.
  3. serviteur de Gubarū (C) : PBS 2/1, 100+ :8' ; 128 :17
  4. f. Ahušunu > BE 9, 92 :14
  5. f. Arad-Gula, desc. Ile'i-Marduk > *Camb.* 145 :3
  6. f. Enlil-iqišāia, scribe > PBS 2/1, 220 :15
  7. f. Labaši, fr. Šatahma > *Donbaz & Stolper* 1997 : n°46 :9, U.E. ; PBS 2/1, 126 :16
  8. f. Libluṭ > Abraham 2004 : n°5 :10
  9. f. Mannu-ki-Nanaia > BE 10, 9 :33/f.
- Ninurta-našir,
1. BE 10, 9 :33, U.E.
  2. f. Ša-Nabu-šu, fr. Dadiya > *YOS* 7, 65 :23
- Bel-suppe-muhur, f. Bel-eṭir, desc. Munnabittu, scribe > *Camb.* 253 :15
- Bel-tattannu-bullissu, ustarbaru > PBS 2/1, 100+ :9' ; PBS 2/1, 126 :17

Bel-tattannu-uşur, f. Belşunu, scribe > Joannès 1990b : n°1 :11'

Bel-tuklatua >YOS 7, 133 :7

Bel-uballiṭ,

1. f. Adad-šar-uşur > *Camb.* 17 :16
2. f. Bel-eriba, desc. Egibi> WAERZEGGERS 2001 : n°125 :27
3. f. Belşunu, le sinmagir > BE 9, 84 :10, L.E.
4. f. Bunene-ibni, frère d'Iššar-taribi > *Camb.* 13 :1, 12
5. f. Iddin-Nabu, desc. Ba'iru > Abraham 2004 : n°39 : 8
6. f. Kerebtu, desc. Nur-Sin > *Dar.* 156 :12
7. f. Nabu-eṭir-napšati, desc. [NP] > Abraham 2004 : n°41 :13 ; Waerzeggers 2001 : n°99 :13
8. f. Nabu-eṭir-napšati, desc. Itinnu, scribe> JURSA 1999 : 168 (BM 42383) :19
9. f. Šamaš-iddin, desc. Şahit-gine > Budge 1888 : n°2 :24

Bel-upahhir,

1. Abraham 2004 : n°18 :10
2. f. Nabu-ittannu, desc. Bel-napšati > Zawadzki 2000b : n°7 :8
3. f. Nadinu, desc. Ba'iru > Jursa 1999 : 133 (BM 42302) :21

Bel-ušallim,

1. YOS 7, 65 :27
2. l'officier-*seṭru* des responsables du Grand-Palais > Abraham 2004 : n°59 :3
3. f. Bel-iqišaia, desc. Šangu-Ea, fr. Bel-eṭir > Abraham 2004 : n°4 :2, 7
4. f. Nabu-natanu> JURSA 1999 : 168 (BM 42383) :15
5. f. Niqudu, desc. Le'ea > Budge 1888 : n°2 :30
6. f. Šulaia, desc. Nappahu > Jursa 1999 : 133 (BM 42302) :18

Bel-uşuršu,

1. *šaknu* des travailleurs-*šušānē* des *šābē-šēpē*, f. Bel-ab-uşur > PBS 2/1, 220 :5, L.E.
2. f. Bel-iddin > BE 10, 1 :18

Bel-zeri, f. [NP], fr. Nabu-ittannu > Abraham 2004 : n°74 :2

Bel-zer-iddin, f. Aplaia, le juge des eaux du canal [NC] > PBS 2/1, 2 :15, U.E.

Bel-zer-lišir, f. Mušezib-Bel, desc. Zerutu> ZADOK 2005 : 648 (BM 94797) :5

Bibaia,

1. f. Belşunu > BE 10, 62 :2, Lo.E.
2. f. Uhumana' > BE 10, 9 :32, L.E.

Bišaia, f. Hašdaia > PBS 2/1, 2 :3, 5, 9, 12, L.E.

Buliṭa > PBS 2/1, 34 :2

Bullissu, le chef de l'administration de l'Ezida > CT 22, 140 :2 ; CT 22, 244 :2

Bulluṭu (Bulluṭa),

1. f. Iddin-Marduk, desc. Buşu, scribe > *Camb.* 391 :15
2. f. Mar-biti-iddin, desc. Iliya> PASZKOWIAK 2003/2004 (BM 25098) :21
3. f. Marduk-naşir, desc. Dabibi > Abraham 1997a : 75 (BM 41440) :10
4. f. Nadinu, scribe > *Camb.* 13 :16
5. f. Remut-Bel, desc. Nur-Marduk> WAERZEGGERS 2001 : n°125 :29
6. f. Šamaš-şum-lišir, desc. Ilišu-abušu, scribe >VS 4, 134 :17

Bulṭaia,

1. *Dar.* 230 :4
2. fermier général de Šamaš > *Dar.* 451 :6
3. f. Habaşiru, desc. Re'i-alpi > *Dar.* 158 :1, 6
4. f. Iddin-Bel, scribe > *Dar.* 411 :16
5. f. Itti-bel-lummir, desc. Bel-eṭir > Abraham 1997a : 78 (BM 30878) :7
6. f. Remut-Bel, desc. Nur-Marduk > Budge 1888 : n°2 :20
7. f. Šamaš-(zer)-ibni > Abraham 2004 : n°7 :15 ; Abraham 2004 : n°13 :20

Bunene-ibni,

1. Cyr. 187 :2 ; *Dar.* 293 :6 ; Jursa 1999 : 133 (BM 42302) :25
2. f. Bel-na'id > JCS 28 : n°28 :3, 7, 10

Bunene-şimanni > *Dar.* 293 :12 ; Zawadzki 2000a : 600 (BM 61330) :3

- D-

Dadiya,

1. f. Nabu-naşir > PBS 2/1, 220 :9, U.E.
2. f. Ša-Nabu-şu, fr. Belşunu > YOS 7, 65 :23

Damqiya,

1. f. Iddinaia > PBS 2/1, 2 :18 ; TuM 2/3, 188 :13,

R.  
 2. f. Mukin-apli > BE 9, 92 : R.E.  
 3. f. Šum-ukin > BE 9, 92 :13  
 4. f. Šum-ukin, desc. Širikti > BE 10, 2 :16  
 Danaia > YOS 7, 65 :29  
 Dannu-ahhešu-ibni,  
 1. TCL 9, 110 :2 ; YOS 3, 127 :22  
 2. f. Bel-iddin > BE 10, 9 :34, U.E.  
 Danua-ha-[...] > VS 6, 194 :1414  
 Darius I<sup>er</sup> > Dar. 451 : 4 ; MacGinnis 2008 : 89 (BM 79541) :7  
 Darius II : > BE 10, 118 :2  
 Didea > YOS 7, 133 :7  
 Dummuq, f. [NP] > OECT 12, 125 :6

- E -

Ea-apla-iddin,  
 1. f. [ND]-ahhe-iddin, desc. Itinnu > Krecher 1972 :15  
 2. f. Mušežib-Marduk, desc. Ṭabih-kari > Abraham 2004 : n°25 :12 ; Dar. 158 :12  
 Ea-bel-ili, desc. Labaši, f. Arad-Bel > VS 6, 160 :14  
 Ea-bullissu, f. Šamaš-ab-ušur > PBS 2/1, 5 :8  
 Ea-iddin, f. Ubalissu-Marduk > Dar. 417 :11  
 Eanna-šum-ibni, f. Ahhešaia > GC 2, 102 :15  
 Ea-šalam-ili, desc. Iqīšaia, f. Bel-nadin-apli > Cyr. 177 :18  
 Edarni'-Bel > VS 6, 302 : 3, 4  
 Edraia, f. Šarru-duri > TCL 13, 193 :2  
 Enlil-ah-iddin,  
 1. f. Enlil-ittannu > PBS 2/1, 220 :14  
 2. f. Enlil-uballiṭ, fr. Šum-ušur > PBS 2/1, 5 :12  
 Enlil-iddin,  
 1. f. Enlil-uballiṭ > BE 9, 84 :13 ; BE 10, 2 :12 ; BE 10, 3 :16  
 2. f. Enlil-uballiṭ, le *paqdu* de la Grand'Porte royale d'*Aiāru* > BE 10, 45 :18  
 3. f. Šammu, fr. Bel-ittannu > PBS 2/1, 54 :2  
 Enlil-ittannu,  
 1. f. Lamassu-iddin > BE 10, 45 :20 ; 61 :18, L.E. ; PBS 2/1, 162 :17  
 2. f. Ninurta-eṭir > BE 10, 45 :2  
 Enlil-kešir,  
 1. f. Arad-Enlil > BE 10, 61 :17 ; PBS 2/1, 34 :17 ; 162 :17 ; 194 :15 ; ; TuM 2/3, 188 :12  
 2. f. Arad-Enlil, fr. Nergal-šum-ušur > UCP 9/3,

269f. :22, L.E.  
 Enlil-mukin-apli,  
 1. f. Kašir > BE 10, 45 :15 ; PBS 2/1, 3 :22 ; 194 :17 ; UCP 9/3, 269f. :26  
 2. f. Kašir, fr. Ninurta-iddin > BE 10, 62 :17  
 3. f. Ninurta-našir > TuM 2/3, 188 :14  
 Enlil-šum-iddin,  
 1. f. Murašu > BE 9, 4 : 1 ; 84 :3 ; BE 10, 1 :3, 7, 13 ; 2:1 ; 3:1 ; 9 :1, 5, 8, 18, 21, 25, 28 ; 10 :3 ; 15 :9, 10, 13 : 45 :1 ; PBS 2/1, 2 :4, 8, 10, 14 ; 3 :9, 11, 19 ; 5 :5, 6 ; 34 : 6, 8, 11, 12 : Stolper 1985 : n° 109 :3, 8, 13, 14, 15, 17 ; UCP 9/3, 269f. :5  
 2. f. Ninurta-erib > Donbaz & Stolper 1997 : n°46 :L.E.  
 3. f. Tattannu > BE 10, 2 :11, L.E. ; BE 10, 3 :12, L.E. ; UCP 9/3, 269f. :23, R.E.  
 Enlil-šum-imbi, f. Kidin > BE 10, 45 :15  
 Enlil-šum-lilbir,  
 1. f. Nadinu > BE 10, 2 :13 ; BE 10, 3 :14  
 2. f. Nadinu, le *paqdu* de la Grand'Porte > BE 10, 45 :17  
 3. f. Nadinu, le *paqdu* de Nippur > BE 10, 62 :15  
 Enlil-uballiṭ, f. Ahušunu > BE 9, 92 :15  
 Eppeš-ili > Abraham 2004 : n°87 :12  
 Erešu > YOS 3, 11 :8, 17  
 Eriba,  
 1. VS 6, 194 :14  
 2. f. Ibaia, scribe > Abraham 2004 : n°9 :15  
 Eribaia, f. [ND]-mušežib > Abraham 2004 : n°42 :10  
 Eriba-Enlil, f. Enlil-bana > PBS 2/1, 2 :16 ; 3 : 20  
 Eriba-Marduk, f. Bel-uballiṭ, desc. Nabu-ušuršu > Abraham 2004 : n°12 :2, 13  
 Eribšu, l'archer > YOS 7, 65 :13  
 Erišu, f. Ubar-eššu > YOS 7, 174 :13  
 Esagil > Abraham 2004 : n°77 :8 ; CT 22, 59 :7 ; YOS 3, 111 :11  
 Esagil-mukin-apli, f. Marduk-zer-ibni, desc. Egibi > TCL 13, 165 :16  
 Esagil-šar-ušur, le chef des résidents > Camb. 276 :7  
 Etellu,  
 1. f. Zeriya > YOS 3, 17 :8  
 2. f. Zeriya, le laboureur > TCL 9, 129 :8  
 3. f. Zeriya, les chefs de charrues de l'Eanna d'Uruk > TCL 13, 152 :3

Etelipi, desc. Bel-kašir, f. Nabu-kešir > Weszeli 1996 : n°2 :14

Eṭiru, desc. Ile-Marduk, f. Nabu-šum-ukin > TCL 13, 140 :22

- G -

Gabbi-ili-šar-ušur f. Ilteri-hanana, le *sepīru* du prince Cambyse > *Cyr.* 177 :2, 7

Gabriya, f. Nabu-ahhe-eriba, frère d'Ardiya > YOS 7, 65 :26

Gabudu, f. Ina-šilla-Nanaia > TCL 13, 140 :5

Gadal-Yama, f. Rahim-ili > UCP 9/3, 269f. :1, 18, 19, U.E.

Gargaia, juge > PASZKOWIAK 2003/2004 (BM 25098) :6

GI-[...], f. Nurea, desc. Šangu-[ND] > *Cyr.* 10 :10

Gimillu,

1. *Dar.* 112 :9 ; TCL 9, 85 :26
2. f. Bel-iddin, desc. Egibi > *Dar.* 453 :21
3. f. Bel-ušallim, desc. Kidin-Sin > Waerzeggers 2010b : n°82 :1
4. f. Eriba-Marduk, desc. Bel-eṭir > Waerzeggers 2001 : n°132 :14
5. f. Hahhuru, oblat et berger d'Ištar > *AnOr* 8, 61 :4
6. f. Innin-šum-ibni > YOS 3, 19 :24 ; YOS 7, 70 :3, 10
7. f. Innin-zer-ibni, scribe > *AnOr* 8, 67 :17 ; GC 2, 102 :17 ; TCL 13, 150 :12 ; TCL 13, 152 :23 ; YOS 7, 123 :22 ; YOS 7, 168 :16 ; YOS 7, 172 :18 ; YOS 7, 173 :15 ; YOS 7, 174 :15 ; YOS 7, 187 :17

Gimillu,

f. Nabu-ahhe-iddin, desc. [NP] > Krecher 1972 :11

f. Nabu-šum-iddin, desc. Gimil-Nanaia > Kleber 2008 : n° 33 :11

f. Remut-Bel, desc. Šangu-Šamaš > Budge 1888 : n°2 :27

l'archer > YOS 7, 65 :9

Gimil-Sin, f. Ea-kašir > UET 4, 49 :28

Gimil-Šamaš,

1. f. [PN], desc. Ašgandu > Jursa 1999 : 133 (BM 42302) :23
2. f. Šullumu, desc. Nadinu, scribe > *Dar.* 158 :17

Gubaru,

1. « gouverneur de la Babylonie et de la Transeuphratène » (= Gubaru (B)) > *AnOr* 8,

61 :12 ; GC 2, 120 :3, 14 ; Stolper 2003 : 272f. (MM 504) :11, 23 ; TCL 13, 150 :7 ; 152 :11, 18 ; YOS 3, 106 :7 ; 111 :36 ; YOS 7, 70 :5, 7, 8, 9, 11, 14 ; 168 :8 :172 :13

2. « gouverneur de la Babylonie » (=Gubaru (C))> BE 10, 118 :14 ; PBS 2/1, 100+ :7', [8' ?] ; 128 : [15 ?], 17 ; Stolper 1985 : n° 111 :R.

Gubbaia, f. Ninurta-eṭir, fr. Hannani' > BE 10, 61 :2

Gusaia, f. Belšunu, fr. Zabdiya > BE 9, 92 :2

Guzanu,

1. *Dar.* 346 :4 ; VS 6, 194 :7
2. gouverneur de Babylone > Abraham 2004 : n°18 :6, 12 ; n°31 :5 ; n°46 :7, 9 ; n°54 :3 ; n°59 :5 ; n°69 :6 ; n°71 :3
3. Prêtre de Sippar > Zawadzki 2000b : n°8 :6
4. f. Hambaqu, desc. Mandidi > Abraham 2004 : n°41 :3, 9
5. f. Nabu-šum-ukin, desc. Ša-našišu > ABRAHAM 2004 : n°24 :4
6. f. Nabu-šum-iddin, desc. Pahharu > WAERZEGGERS 2001 : n°125 :35

Guzu-(ina)-Bel-ašbat,

1. Abraham 2004 : n°27 :29
2. serviteur d'Itti-Marduk-balaṭu > *Cyr.* 325 :3, 10

- H -

Habaširu,

1. scribe de la Trésorerie (*Bit-kaširānu*) > *Camb.* 384 :15
2. f. Ana-Nabu-ereš > WAERZEGGERS 2001 : n°125 :38
3. f. Mušezib-Marduk, desc. Deku > Abraham 2004 : n°70 :5, 10
4. f. Niqudu > *Camb.* 309 :1, 8, 10 ; *Camb.* 388 :3, 7, 9, 10, 12, 14 ; Giessen n°47 :12
5. f. Šaddinnu > Abraham 2004 : n°7 :13 ; Abraham 2004 : n°13 :18

Haddaia, f. Niqudu, desc. Maštuk > *Dar.* 453 :21

Hannani',

1. f. Ninurta-eṭir, fr. Gubbaia > BE 10, 61 :2
2. f. Ṭub-Yama, fr. Bana-Yama, de Zabad-Yama et de Zabin > BE 10, 118 :1, 11, 13, 18, 25, 28, 29, 30 ; Stolper 1985 : n° 111 :3', 6'

Hanṭušu, f. Kamušu-ilu > *Dar.* 435 :3' ; TCL 13, 193 :33

Harbatanu, f. Zumbu > BE 10, 2 :14 ; BE 10, 3 :14



Harišanu, f. Šamaš-naši> JURSA 1999 : 168 (BM 42383) :17

Harmašu > Joannès 1990b : n°2 : 7', 9'

Harnuninapirru, kumaru de [ND] > Joannès 1990b : n°1 :7', L.E.

Harrimenna > TBER 93-94:1, 6, 8, 9, 13, 24, 27, 28, 32, 34

Hašdaia,

1. Abraham 2004 : n°18 :10; n°20 :12; CT 22, 59 :2; VS 6, 194 :8, 17
2. archer > YOS 7, 65 :14
3. tailleur de pierre, serviteur du prince Cambyse > Cyr. 325 :5, 12
4. f. [ND]-mukin-apli, desc. Sin-damaqu > Abraham 2004 : n°15 :12
5. f. Ah-iddin > Abraham 2004 : n°52 :14
6. f. Arad-Gula, desc. Deku > Camb. 276 :1
7. f. Nabu-ahhe-bulliṭ > ABRAHAM 2004 : n°24 :15
8. f. Nabu-balassu-iqbi > Abraham 2004 : n°7 :14; Abraham 2004 : n°13 :19
9. f. Nabu-nadin-apli, desc. Arad-Ea, le qīpu de l'Esagil > VS 6, 155 :9
10. f. Nergal-uballiṭ > WAERZEGGERS 2001 : n°125 :39
11. f. Ša-Nabu-šu > Abraham 2004 : n°13 :21

Hisdanu, f. Kidin > PBS 2/1, 194 :2

Humardatu, juge du canal de Sîn > BE 10, 45 :11, R.E.

Hurdatu, le juge du canal de Sîn > Stolper 1985 : n° 111 :R.

Huru,

1. PBS 2/1, 113 :2; TBER 78a :14'; Stolper 1985 : n° 109 :5, R.
2. f. [NP] > TBER 78a :12'

Huruzuštu > Amherst 258 :5

- I -

Ibnaia,

1. f. Mušezib-Marduk, desc. Arad-Nergal > Abraham 2004 : n°12 :16
2. f. Nabu-ahhe-šullim > GC 2, 102 :4

Ibni-Ištar,

1. f. Ea-ušallim > YOS 7, 65 :1, 33
2. f. Šum-ukin > GC 2, 102 :6; TCL 13, 140 :3
3. f. Šum-ukin, chef des troupeaux de la Dame d'Uruk > AnOr 8, 41 :14

Iddasu, f. Be-[...] > TBER 78a :13'

Iddin-[ND], f. [NP] > PBS 2/1, 34 :19

Iddina-Bel,

1. juge > Zawadzki 2000b : n°11 :13, 18

2. f. Nurea, desc. Iliya > VS 6, 155 :2

Iddin-ahi,

1. YOS 3, 18 :1
2. desc. Mudammiq-Adad, scribe > Dar. 437 :19

Iddinaia,

1. BIN 1, 29 :8; YOS 7, 65 :31; YOS 7, 133 :8; YOS 7, 172 :4
2. f. Amurru-našir > Jursa 1999 : 152 (BM 42353) :14
3. f. Innin-šum-ušur, desc. Sin-leqe-unninni > YOS 7, 129 :14
4. f. Kašir, desc. Nappahu > WAERZEGGERS 2001 : n°125 :25
5. f. Nabu-ahhe-iddin, desc. Egibi > voir Itti-Marduk-balaṭu
6. f. Nadin-ahi > Abraham 2004 : n°77 :23
7. f. Nadinu, desc. Eppeš-ili > Dar. 315 :1'
8. f. Qištiya > Abraham 2004 : n°31 :8

Iddina-Nabu, f. Marduk-remanni, desc. Šahit-gine > Waerzeggers 2001 : n°99 :

Iddin-Bel

1. Abraham 2004 : n°71 :2; CT 56, 193 :4
2. sepīru, chargé de mission de Gubaru (B) > AnOr 8, 61 :11
3. serviteur de Bar-[...] > Abraham 2004 : n°62 :1
4. f. Ahliya > YOS 7, 65 :36
5. f. Ahutu > Fort. 11786 :17
6. f. Ana-Bel-upaqu, desc. Šangu-Zariqu, scribe > Wunsch 2003 : n°34 :11'
7. f. Itti-Bel-immir > Waerzeggers 2001 : n°115 :3
8. f. Kalbaia > Abraham 2004 : n°62 :6'
9. f. Marduk-[...], desc. Šangu-parakki > Abraham 2004 : n°74 :12
10. f. Nabu-ittannu, desc. Nappahu > PASZKOWIAK 2003/2004 (BM 25098) :22
11. f. Nabu-šum-ukin, desc. Gahal, scribe > ZADOK 2005 : 648 (BM 94797) :15
12. f. Šamaš-uballiṭ, desc. Ile'i-Marduk > Waerzeggers 2001 : n°83 :4, 9

Iddin-Enlil,

1. f. Ah-iddin > BE 10, 10 :4
2. f. Taqiš-Gula > PBS 2/1, 100+ :10'

Iddin-Marduk,

1. Fort. 11786 :19; Wunsch 1993 : n°346 :4

2. f. [NP], desc. Ša-ṭabtišu > Abraham 2004 : n°74 :10
  3. f. Damqiya, desc. Gahal > Cyr. 60 :10
  4. f. Iqīšaia, desc. Nur-Sin > Camb. 88 :2, 6 ; Cyr. 8 :3 ; Wunsch 1993 : n°259 :3
  5. f. Nabu-mukin-apli, desc. Egibi > Wunsch 2003 : n°34 :1, 9, 5'
  6. f. Nabu-zer-ukin > PBS 2/1, 3 :20
- Iddin-Nabu,
1. Abraham 2004 : n°7:1 ; VS 6, 309 :25 ; Zawadzki 2000b : n°11 :8
  2. Ionien > Abraham 2004 : n°69 :15
  3. juge > Dar. 435 :U.E.
  4. f. [NP] > Camb. 292 :10'
  5. f. Baniya > Abraham 2004 : n°77 :28
  6. f. Bazuzu, desc. Ašlaku, frère d'Aplaia > Abraham 2004 : n°52 :1
  7. f. Bel-qala > AnOr 8, 73 :6
  8. f. Bel-šum-iškun, desc. Šangu-Ninurta > VS 4, 134 :11
  9. f. Belšunu, desc. Ṭabih-kari > Dar. 154 :12
  10. f. Bel-zeri > Abraham 2004 : n°39 :16
  11. f. Ilhila'a > Camb. 13 :15
  12. f. Kurbanni-Marduk > Camb. 261 :16
  13. f. Libluṭ, desc. Šigua > Budge 1888 : n°2 :29
  14. f. Nabu-ahhe-bullit, desc. Aqar-Nabu, scribe > Zawadzki 2000b : n°7 :12
  15. f. Nabu-ahhe-iddin, desc. Egibi > Cyr. 177 :3, 12, 15 ; Liv. 19 :3, 10, 14, 17
  16. f. Nabu-balassu-iqbi, desc. Iddin-Marduk, scribe > Camb. 145 :14
  17. f. Nabu-mušetiḫ-uddi, desc. Išparu > Krecher 1972 :13
  18. f. Nabu-talim-ušur, juge > TCL 13, 193 :32, U.E.
  19. f. Remut, desc. Arad-Ea, le gugallu de Borsippa > VS 6, 160 :10
  20. f. Suqaia > CTMMA 3, 68 :14
  21. f. Šapik-zeri, desc. Bane-ša-iliya > BM 27789 :18
  22. f. Šigua, juge > Abraham 1997a : 79 (BM 33936) + Liv. 25 :20, U.E.
  23. f. Zababa-zer-ibni > Cyr. 8 :13
- Iddinu, f. Zabin > UET 4, 49 :26
- Iddinunu, f. Nabu-udammiq, fr. Nabu-našir > Camb. 409 :3
- Iddiya,
1. Dar. 230 :10
  2. f. Nanaia-iddin > Stolper 1990a : n°165 (YBC 11607) :15
  3. f. Šulaia, desc. Šangu-Ninurta > Abraham 2004 : n°77 :16
- Il-bana', f. Nabu-ereš > TuM 2/3, 188 :3
- İle-Marduk, f. Nabu-šum-ukin, desc. Eṭiru > TCL 13, 140 :21
- İli-data > JCS 28 : n°28 :5
- İl-linṭar, f. Iddin-Enlil > BE 10, 10 :1, 8, L.E.
- İl-nedaraia, f. Arad-Ninurta > BE 10, 45 :20 ; 61 :20 ; PBS 2/1, 162 :18
- İltammeš-kini, l'officier royal > Fort. 11786 :18
- İltaptuku, juge > Zawadzki 2000b : n°11 :15, 26
- İlu-ab-ušur, f. Lamassu-iddin > BE 10, 45 :3
- İlu-iddin, f. Arahu > Dar. 346 :10
- İlunnaia<sup>2</sup>, f. Natan-ili > Abraham 2004 : n°52 :15
- İlu-re'ua, le serviteur de Kalbaia, f. Ahhešaia > AnOr 8, 73 :1
- İmbiya, f. Kidin > PBS 2/1, 34 :18
- Ina-Esagil-lilbir,
1. Prêtre de Sippar > MacGinnis 2008 : 89 (BM 79541) :3, 3'
  2. scribe de Sippar > CT 56, 762 :4
  3. f. Nabu-šum-ukin, desc. Ša -našišu, le gouverneur de Babylone > Abraham 2004 : n°5 :2, 4 ; n°39 :2 ; n°70 :2 ; Dar. 577 :3
- Ina-šilli-Akitu, f. Mušezib-Nabu > Cyr. 227 :3
- Ina-šilli-Nanaia > TCL 9, 129 :22 ; YOS 3, 17 :15
- Ina-šilli-šarri,
1. qīpu de l'Ebabbar de Sippar > CT 56, 193 :2, 16 ; Dar. 293 :12 ; MacGinnis 2002a : n°2 :5
  2. f. Kabtiya > Camb. 391 :10
- Ina-teši-eṭir > Zawadzki 2000b : n°11 :8
- Innin-[...] > YOS 3, 10 :7
- Innin-ahhe-iddin
1. f. Ina-ṭeši-eṭir, le chef des oblats de la Dame d'Uruk > BIN 1, 16 :1 ; BIN 1, 29:1 ; Stolper 2003 : 272f. (MM 504) :1 : YOS 3, 10 :1 ; YOS 3, 21 :1 ; YOS 3, 45 :1 ; YOS 3, 81 :1 ; YOS 3, 106 :1 ; YOS 3, 111 :25 ; YOS 3, 116 :1 ; YOS 7, 86 :7 ; YOS 7, 120 :7 ; YOS 7, 133 :4 ; YOS 7, 154 :17 ; YOS 7, 172 :17
  2. f. Innin-šum-ušur, les chefs de charrues de

- l'Eanna d'Uruk >TCL 13, 152 :5
- Innin-šum-iškun, desc. Gimillu > YOS 7, 65 :1
- Innin-šum-ušur,
1. f. Baniya >TCL 13, 165 :2
  2. f. Gimillu, desc. Kuri > YOS 7, 187 :15
- Innin-zer-ibni,
1. YOS 7, 172 :3
  2. f. Nabu-gamil, desc. Rab-bane > Kleber 2008 : n° 33 :12
- Innin-zer-iqišaia,
1. YOS 3, 53 :9, 20 ; YOS 3, 103 :19
  2. l'archer > YOS 7, 65 :6
- Ipiriya > Abraham 2004 : n°27 :31
- Iqišaia,
1. YOS 3, 133 :16
  2. *sepīru* (*sepīru*) > Donbaz & Stolper 1997 : n°46 :10, O.
  3. *sepīru* de Gubaru (C) > BE 10, 118 :35 ; PBS 2/1, 100+ :6' ; 128 : 15 ; Stolper 1985 : n° 111 :R.
  4. f. Aplaia, desc. Bane-ša-iliya > BM 27789 :4, 8, 10, 11
  5. f. Aplaia, desc. Bel-eṭīru, fr. Marduk-šum-ušur, > Giessen n°47 :6 ; Krecher 1972 :9
  6. f. Bel-nadin-apli, desc. Ea-šalam-ili > Cyr. 177 :18
  7. f. Marduk-šum-ušur, desc. Eppeš-ili > Jursa 1999 : 133 (BM 42302) :18
  8. f. Nanaia-ereš > AnOr 8, 41 :13 ; GC 2, 102 :4 ; TCL 13, 140 :1, 17
- Iqiša-Marduk,
1. juge > Zawadzki 2000b : n°11 :16, 30
  2. f. Aplaia, desc. Bel-eṭīr, scribe >Camb. 305 :12
  3. f. Etel-pi-Šamaš, desc. Šangu-Šamaš > Waerzeggers 2001 : n°83 :15
  4. f. Gimil-Marduk, desc. Eppeš-ili > Jursa 1999 : 133 (BM 42302) :2, 8, 15
- Iqupu,
1. f. Bel-iddin, desc. Ea-iluta-bani > Budge 1888 : n°2 :23
  2. f. Nabu-našir, desc. Suhaia > Dar. 435 :4' ; TCL 13, 193 :33
  3. f. Nadinu, fr. Bel-eriba > Abraham 2004 : n°15 :7
- Ispitama', f. Patešu > Stolper 1985 : n° 109 : 5, 6
- Iššar-taribi,
1. f. Bunene-ibni > Camb. 13 :2, 12 ; Weszeli 1996 : n°2 :5, 16
  2. f. Nabu-idri > YOS 7, 65 :11
- Ištabuzanu, juge du canal de Sîn > BE 10, 45 :11, Lo.E.
- Ištar-ah-iddin, l'archer > YOS 7, 65 : 9, 27
- Ištar-alik-pani > YOS 3, 133 :1 ; YOS 7, 154 :8
- Istar-šum-ereš, f. Nabu-epuš > TCL 13, 140 :13 ; YOS 7, 65 :6
- Ištar-ukin, f. Nabu-ahhe-šullim > YOS 7, 65 :5
- Itti-Bel-lummir,
1. f. Bel-kešir, desc. Sin-šadunu > Dar. 453 :16
  2. f. Šulaia, desc. Tunaia > Wunsch 1993 : n°346 :13
- Itti-Bel-abnu, le serviteur d'Artahšar > BE 9, 4 :2 ; R.
- Itti-Bel-limir, f. Bazuzu, desc. Šum-libši > Abraham 1997a : 76 (BM 41441) :5
- Itti-Marduk-balaṭu (= Iddinaia), f. Nabu-ahhe-iddin, desc. Egibi > Camb. 17 :2, 10 ; 104 :2, 6, 10, 11, 14, 25 ; 143 :1, 4' ; 144 :2 ; 251 :5 ; 253 :2 ; 261 :1 ; 276 :3, 11 ; 292 :2, 7, 10, 2', 4' ; 305 :2 ; 308 :3 ; 309 :5, 10 ; 310 :1 ; 322 :1, 9 ; 384 :9 ; 388 :5, 6, 8, 11 ; 391 :3, 7 ; 409 :2, 8, 9 ; Cyr. 15 : 3, 11 ; 29 :3, 6 ; 37 :3, 11 ; 58 :2, 6 ; 60 :3 ; 227 :1 ; 242 :1 ; 270 :1 ; 325 :1, 10 ; Giessen n°47 :3 ; Krecher 1972 :5 ; Liv. 19 :1, 6, 7, 13, 18 ; Smerdis 2 :7 ; Wunsch 1993 : n°260 :1, 16, 19 ; n°346 :6 ; Zawadzki 2000b : n°11 :5
- Itti-Nabu-balaṭu,
1. Waerzeggers 2010b : n°83 :14
  2. f. Bel-uballiṭ, desc. Iliya > Joannès 1989a : 347f. (NBC 8371) :11
  3. f. Ezida-šum-ukin, desc. Iliya >VS 6, 160 :16
  4. f. Iddin-Nabu, desc. Miširaia, scribe > Abraham 1997a : 78 (BM 30878) :11
  5. f. Kalbaia, desc. Sin-šadunu, scribe > Camb. 88 :15
  6. f. Marduk-ban-zeri > Camb. 17 :17 ; Wunsch 1993 : n°260 :10
  7. f. Marduk-šum-ušur, desc. Nappahu > Wunsch 2003 : n°34 :8'
  8. f. Nabu-apla-iddin, desc. Nappahu > Cyr. 37 :7
  9. f. Nabu-šum-ukin, desc. Nabaia > Abraham 1997a : 75 (BM 41440) :3, 6
  10. f. Nurea, desc. Re'i-alpi > JOANNÈS 1989a : 257f.(L 4720) :12
  11. f. Ṭabiya > Zadok 1995 (BM 49718) :11

12. f. Zakir, desc. Sin-ili > Waerzeggers 2001 : n°99 :14

13. f. Zubbatu-ili > *Camb.* 309 :14 ; Smerdis 2 :14

Itti-Nabu-nuhu, f. Bel-le'i, juge > Abraham 1997a : 79 (BM 33936) + *Liv.* 25 :15, R.E.

Itti-Nusku-inaya, f. Nusku-aialu, frère de Ba'ilteri-ahatta > Budge 1888 : n°2 :4, 8, 11, 13, 15, 17 ; WAERZEGGERS 2001 : n°125 :6, 12, 15, 16, 21, 23 ; n°126 :2, 7, 9, 12, 13

Itti-Šamaš-balassu-iqbi > *Dar.* 293 :7

Itti-Šamaš-balaṭu,

1. CT 56, 193 :3 ; YOS 3, 79 :39, 40
2. f. Laqip > BE 10, 10 :13

Itti-šar-balaṭu, le responsable des comptes (*rab nikkassi*) du gouverneur de Cutha > MacGinnis 2008 : 89 (BM 79541) :6'

- K -

Kalbaia,

1. YOS 3, 21 :39
2. f. Ahhešaia > AnOr 8, 73 :2
3. f. Nabu-remanni > YOS 7, 172:1, 3
4. f. Samsi-Addu > *Cyr.* 37 :1
5. f. Šillaia, desc. Nabaia > *Camb.* 305 :8

Kalbi-Baba, f. Iddinaia > Abraham 2004 : n°62 :3

Kambuziya (Cambyses) > *Cyr.* 177 :1 ; 270 :4 ; 325 :6 ; YOS 3, 106 :34

Kašir,

1. f. Bel-iddin > Waerzeggers 2001 : n°159 :20
2. f. Nabu-epuš > YOS 7, 65 :7
3. f. Tattannu > Abraham 2004 : n°12 :15 ; n°18 :12 ; n°46 :15
4. f. Šamaš-zer-ibni > PASZKOWIAK 2003/2004 (BM 25098) :1, 5, 13, 15, 17

Ki-Bel > VS 6, 194 :9

Kidin, f. Hisdanu > PBS 2/1, 194 :2

Kidin-apli, f. Bel-iddin, desc. Arad-Ea > *Dar.* 453 :23

Kidin-Nabu, f. Šumaia > UET 4, 48 :1, 8, 10, 15, 19

Kidin-Sin, f. [NP] > UET 4, 48 :28, L.E.

Kinaia,

1. Abraham 2004 : n°25 :4 ; Bertin 2571:21 ; BIN 1, 16 :2 ; *Dar.* 112 :7 ; YOS 3, 39 :6 ; 53 :3 ; YOS 7, 65 :31
2. f. Dannu-Nergal > TCL 13, 140 :12 ; YOS 7, 65 :27

3. f. Na'id-... > *Camb.* 144 :7
4. f. Nabu-ahhe-šullim > YOS 7, 65 :4
5. f. Nabu-balassu-iqbi, desc. Mandidi > TCL 13, 165 :17
6. f. Nadinu > Biggs 1994:301 :2
7. f. Nurea, desc. Ir'anni > *Camb.* 305 :11 ; *Cyr.* 325 :14

Kinenaia > *Dar.* 293 :8

Kinunaia,

1. l'archer > YOS 7, 65 :10
2. f. Peṭi'u, serviteur de Šamu > Joannès 1990b : n°1 :2, 7, 1'

Ki-Sin > Bertin 2571:1

Kišir, f. Sin-[...] > Abraham 1997a : 76 (BM 41441) :15

Kudurranu

1. YOS 3, 17 :4 ; YOS 3, 31 :7, 14 ; YOS 3, 53 :17, 23
2. chef de cinquante hommes (*rab hanšê*) > YOS 3, 103 :8, 15, 27
3. laboureur > TCL 9, 129 :4
4. f. Libluṭ, chef de charrue de l'Eanna d'Uruk > TCL 13, 152 :8

Kuluttudimenu, l'Egyptien > WAERZEGGERS 2006 : n°1 :6

Kupešu, le *databari* de [Gubaru ?] > PBS 2/1, 100+ :7'

Kuraš (Cyrus) > YOS 3, 45 :15

Kušur, f. Liširu > Abraham 2004 : n°12 :9

Kušura (Kušuraia),

1. f. Baniya, desc. Bane-ša-iliya > *Dar.* 154 :1, 6, 8
2. f. Kiribti, desc. Maššar-abulli, scribe > Abraham 2004 : n°43 :12

Kušurea, f. Sin-ahhe-bulliṭ > UET 4, 48 :6, 9, 13, 18, 20, 22 ; UET 4, 49 :5, 9, 13, 18, 21, 23

- L -

Labaši,

1. *Cyr.* 8 :9 ; VS 6, 155 :10
2. *šaknu* du domaine du prince héritier (*bīt umasupitrû*) > BE 10, 15 :6, 7
3. f. Arad-Bel, desc. Ea-bel-ili > VS 6, 160 :13
4. f. Balaṭu, desc. Esagilaia > CTMMA 3, 37 :5
5. f. Balaṭu, scribe > BE 10, 2 :17 ; BE 10, 3 :18 ; BE 10, 61 :22 ; PBS 2/1, 54 :2'
6. f. Basiya > Waerzeggers 2001 : n°115 :2
7. f. Bel-našir > PBS 2/1, 34 :16, Lo.E.
8. f. Gundani', l'arumaia > Donbaz & Stolper 1997 : n°46 :4, 6

9. f. Kudurru, desc. Paharu > *Camb.* 88 :12
10. f. Marduk-zer-ibni, desc. Re'i-sisi > Abraham 2004 : n°39 :13
11. f. Nabu-ban-ahi, desc. Kidin-Sin>Abraham 2004 : n°83 :25
12. f. Nabu-našir, desc. Nannutu, scribe > Jursa 1999 : 133 (BM 42302) :26 ; VS 4, 126 :12
13. f. Nadinu > BE 10, 2 :15 ; BE 10, 3 :16
14. f. Nanaia-ah-iddin, le laboureur, oblat d'Ištar d'Uruk > YOS 7, 187 :5, 12
15. f. Nergal-zer-ibni, desc. Šangu-Nanaia, scribe > Wunsch 1993 : n°346 :15
16. f. Ninurta-apla-iddin, scribe > Evetts App. n°2 :4'
17. f. Taqiš-Gula, desc. Nappahu > *Camb.* 253 :11
18. f. Ubar, frère d'Ardiya > BE 10, 2 :15 ; BE 10, 3 :17
19. f. Zerutu, scribe > *Camb.* 144 :10
20. desc. Rab-šušši, juge > Abraham 1997a : 79 (BM 33936) + *Liv.* 25 :13
- Labaši-Marduk, f. Arad-Bel, desc. Egibi > Kleber 2008 : n° 33 :7
- Labašu,
1. f. Adad-[...] > UET 4, 49 :28
  2. f. Kidin > UET 4, 48 :26
- Labašu-Sin > UET 4, 48 :L.E. ; UET 4, 49 :27
- Lamintu > Joannès 1990b : n°2 : 3', 7', 9', 11'
- Laqip,
1. f. Bel-asua, le *gardûpatu* > BE 10, 118 :34 ; Stolper 1985 : n° 111 :L.E.
  2. f. Ninurta-uballiṭ > BE 10, 61 :19 ; PBS 2/1, 162 :19
- Libluṭ,
1. Abraham 2004 : n°20 :6 ; BIN 1, 8 :6 ; OECT 12, 125 :20 ; YOS 3, 81 :3
  2. responsable des temples (*akil ekurrâte*) > *Camb.* 276 :10
  3. *sepīru* > Amherst 258 :6, 8
  4. f. Bel-uballiṭ, desc. Šahit-gine > Waerzeggers 2001 : n°159 :5, 17
  5. f. Eriba-Marduk, desc. Arad-Ea > WAERZEGGERS 2001 : n°125 :25
  6. f. Guzanu, desc. ŠÁ-DiŠ-LUH > NBDMich 26 :11
  7. f. Hašdaia, desc. Ahhe-iddin, > VS 4, 194 :3
  8. f. Iddin-Nabu > PBS 2/1, 34 :15, L.E.
9. f. Itti-Nabu-balaṭu, desc. Sisi > ABRAHAM 2004 : n°24 :2 ; Abraham 2004 : n°41 :14
10. f. Labaši > BE 10, 118 :33
11. f. Mušezib-Marduk > Jursa 1999 : 151 (BM 42352) :18
12. f. Nabu-[...], desc. Šigua > *Dar.* 417 :14
13. f. Nabu-šum-ukin, desc. Š igua, scribe > Abraham 2004 : n°25 :16
14. f. Nadinu, desc. MU-[...] > Abraham 2004 : n°12 :1, 13
15. f. Padaia, desc. Nagaru, scribe > JOANNÈS 1989a : 257f.(L 4720) :16
16. f. Remut-Nabu, desc. Purkullu > VS 4, 134 :16
17. f. Tattannu > PBS 2/1, 220 :12
18. fr. d'Adad-ibni > VS 6, 194 :4
- Liqu-ilu-'inni, f. Bulluṭu, desc. Ba'iru > Abraham 1997a : 76 (BM 41441) :2, 6, 23
- Luši-ana-nur-Marduk, f. Nadinu, desc. Kutimu > Cyr. 227 :7

- M -

- Madanu-bel-ušur, le serviteur d'Itti-Marduk-balaṭu > Abraham 2004 : n°83 :20 ; *Camb.* 391 :2 ; 409 :1, 12, 14 ; *Dar.* 308 :2, 10 ; TCL 13, 193 :6, 18
- Madanu-iddin, le *šaknu* des travailleurs-šušānē des Šaknū > Stolper 1985 : n° 109 :10
- Madanu-šar-ušur, f. Marduk-našir > YOS 7, 174 :14
- Mamuzu, f. Taḫtiya, le *sepīru* des meunières > Abraham 2004 : n°71 :4
- Mannu-ki-Banitu, f. Bel-ab-ušur > Weszeli 1996 : n°2 :3, 8
- Mannu-ki-Nabu, l'officier royal *bēl piqitti* de l'Esagil > TCL 13, 193 :26
- Mannu-ki-Nanaia, f. Huru, serviteur de Šamu > Joannès 1990b : n°1 :1
- Mannu-kiya,
1. *sepīru* (*sepīru*) > Donbaz & Stolper 1997 : n°46 :10
  2. *sepīru* de Gubaru > BE 10, 118 :35 ; PBS 2/1, 100+ :6'
  3. serviteur de Manuštanu > BE 9, 84 :7
- Manuštanu, f. Artareme, 'prince' (*mār bīt šarri*) > BE 9, 84 :4, 8
- Marduk,
1. Abraham 1997a : 76 (BM 41441) :13

2. *ustarbaru* > PBS 2/1, 126 :17
  3. *ustarbaru* du roi > BE 10, 15 :16
  4. f. Guzanu, desc. Kaššidakku > Abraham 2004 : n°50 :10 ; n°54 :9 ; n°59 :9
  5. desc. Paharu > Abraham 2004 : n°20 :9 ; Abraham 2004 : n°27 :36
- Marduk-[...], f. [NP] > *Dar.* 569 :6 ; Stolper 1990a : n°165 (YBC 11607) :14
- Marduka,
1. Stolper 1985 : n° 109 :6
  2. *sepīru* d'Uštānu > Amherst 258 :9, 14
  3. f. Guzanu, desc. Kaššidakku > Abraham 2004 : n°22 :8 ; Abraham 2004 : n°43 :8
  4. f. Kinaia > *Dar.* 497 :14
  5. f. Nabu-ušuršu, desc. Šum-libši > Abraham 2004 : n°22 :3, 6
  6. f. Šamašaia > Donbaz & Stolper 1997 : n°46 :3, 6
- Marduk-apla-iddin, f. Arad-Bel > Donbaz & Stolper 1997 : n°46 :2, 6
- Marduk-apla-ušur, f. Kabtiya, desc. Šigua > YOS 7, 133 :12
- Marduk-balassu-iqbi, f. Baniya, desc. Nabaia > *Cyr.* 177 :19
- Marduk-ban-zeri, f. Nabu-šum-lišir, desc. Balaštu, scribe > Abraham 2004 : n°26 :15 ; Abraham 2004 : n°52 :17
- Marduk-bel-napšati, f. Itti-Bel-lummir, desc. Šangu-Šamaš > Waerzeggers 2001 : n°99 :10
- Marduk-belšunu, f. Bel-šum-iškun > Fort. 11786 :7, 10
- Marduk-bullissu, f. Bel-ikšur > Stolper 1990a : n°165 (YBC 11607) :15, Lo.E.
- Marduk-ereš, f. Dummuq, desc. Nappahu > *Dar.* 569 :8 ; *Dar.* 572 :9
- Marduk-eriba,
1. f. Linuh-libbi-ili > Budge 1888 : n°2 :20
  2. f. Nabu-balassu-iqbi > *Cyr.* 15 :9 ; *Cyr.* 37 :9 ; *Cyr.* 58 :4
- Marduk-eṭir,
1. f. [NP], desc. Labaši > Abraham 2004 : n°74 :9
  2. f. Muranu, desc. Egibi > *Dar.* 156 :10
  3. f. Nabu-šum-iškun, desc. Šum-libši, scribe > Abraham 2004 : n°31 :13
- Marduk-iddin, f. Belšunu > PBS 2/1, 34 :15
- Marduk-iqišaianni,
1. f. Bel-ah-ušabši, desc. Bel-eṭir > *Dar.* 164 :15 ; 167 :15
  2. f. Nabu-ušuršu, desc. Šahit-gine, scribe > Abraham 2004 : n°15 :16
- Marduk-ittannu, chargé de mission (*mār šipri*) > CT 56, 772 :6
- Marduk-mukin-apli, f. Madanu-ahhe-iddin, desc. Šigua > YOS 7, 123 :20
- Marduk-našir,
1. f. Bel-uballit > *Camb.* 17 :15
  2. f. [NP], scribe > Fort. 11786 :20
  3. f. Iddinaia, desc. Egibi > TCL 13, 193 :3
  4. f. Madanu-ahhe-iddin, desc. Šigua > AnOr 8, 61 :22 ; 73 :23 ; YOS 7, 70 :23
  5. f. Marduk-ušallim > *Dar.* 315 :9
- Marduk-našir-apli (= Širku), f. Itti-Marduk-balaštu, desc. Egibi > Abraham 1997a : 75 (BM 41440) :1, 7 ; 76 (BM 41441) :4, 10 ; 78 (BM 30878) :3 ; 79 (BM 33936) // *Liv.* 25 :3, 7, 9, 20 ; Abraham 2004 : n°4 :5 ; n°5 :5 ; n°7 :6 ; n°9 :5, 9 ; n°13 : 6, 9, 15 ; n°15 :6 ; n°18 :7 ; n°22 :4 ; n°24 :13 ; n°25 :6, 8, 19, 22 ; n°26 :6 ; Abraham 2004 : n°31 :4 ; n°37 :14 ; n°37 :5 ; n°39 :6 ; n°41 :6 ; n°42 :6 ; n°43 :3, 5 ; n°46 :5, 10 ; n°50 :6 ; n°52 :7 ; n°53 :4 ; n°54 :6 ; n°59 :6 ; n°62 :6 ; n°69 :7 ; n°70 :7 ; n°71 :6 ; n°74 :5 ; n°77 :4 ; n°83 :2, 8, 11, 21 ; n°87 :5 ; Biggs 1994:301 :3, 14 ; CTMMA 3, 68 :5 ; *Dar.* 154 :4, 7 ; 156 :5 ; 158 :3, 5 ; 164 : 2, 9 ; 167 :2 ; 308 :2 ; 315 :4, 10 ; 346 :12 ; 411 :3 ; 417 :3 ; 435 :4 ; 437 :3 ; 453 :3, 8 ; 497 :2 ; 572 :4, 7 ; 573 :2, 6, 8 ; 576 :4 ; 577 :8, 10, 12 ; Wunsch 1993 : n°260 :6, 13
- Marduk-remanni,
1. *Cyr.* 212 :2
  2. f. Bel-uballit, desc. Šahit-gine > Budge 1888 : n°2 :2, 7, 9, 11, 12, 14, 16, 18 ; Waerzeggers 2001 : n°83 :1 ; n°99 :2 ; n°115 :6, 11 ; n°121 :3 ; n°125 :3, 10, 19, 22, 24 ; n°126 :3, 6, 10, 12 ; n°132 :12 ; Zawadzki 2000b : n°7 :3 ; n°8 :3, 16.
  3. f. Iddin-Marduk, desc. Nur-Sin > *Cyr.* 8 :5, 10 ; *Cyr.* 10 :7
  4. f. Kurban > JCS 28 : n°28 :11
  5. f. Marduk-šum-ušur, desc. Šangu-Adad > Abraham 2004 : n°41 :5
- Marduk-šapik-zeri,
1. f. Balaštu, desc. Miširaia > AnOr 8, 61 :20 ; TCL 13, 140 :22 ; 152 :22
  2. f. Bel-uballit, scribe > *Camb.* 308 :14
- Marduk-šum-[x], f. [NP] > WAERZEGGERS 2001 : n°126 :15

Marduk-šum-ibni,

1. f. Iddinaia, desc. Nappahu > Abraham 2004 : n°77 :18
2. f. Nabu-šar-ušur > Dar. 497 :9
3. f. Nabu-zer-iqišaia, desc. Isinnaia > Waerzeggers 2001 : n°83 :17

Marduk-šum-iddin >

1. Waerzeggers 2001 : n°115 :4
2. f. Nabu-ahhe-bulliṭ, desc. Balaṭu > AnOr 8, 41 :2 ; YOS 7, 70 :20
3. f. Nabu-ahhe-bulliṭ, desc. Dabibi > Kleber 2008 : n° 33 :2

Marduk-šum-ušur,

1. f. Aplaiia, Camb. 251 :1' ; 388 :15 ; Krecher 1972 :3, 10 ; Giessen n°47:2, 6 ; Smerdis 2 :6
2. f. Arad-Tašmetu, desc. Kuduranu > Waerzeggers 2003/2004 : n°6 :14
3. f. Iddin-Marduk > Dar. 417 :12
4. f. Kurbanni-Marduk, desc. Re'i-sisi > Dar. 154 :11

Marduk-ukin, f. Madanu-ahhe-iddin, desc. Šigua, scribe > GC 2, 120 :24

Marduk-zakir-iddin, le gouverneur de Babylone > Camb. 276 :5

Marduk-zer-ibni,

1. f. Bel-ahhe-iddin, desc. Nappahu > Bertin 2571:6 ; Dar. 156 :13
2. f. Belšunu > BE 9, 84 :12, U.E.

Marduk-zer-iqišaia, f. Innin-šum-ušur, desc. Sin-leqe-unninni > AnOr 8, 41 :4

Meka-Yama, f. Zabin, fr. Bali-Yama et de Minahhimu > BE 10, 118 :5, 37 ; Stolper 1985 : n° 111 :10', 13'

Minahhimu, f. Zabin, fr. Bali-Yama et de Meka-Yama > BE 10, 118 :4, 36 ; Stolper 1985 : n° 111 : 10', 13'

Minu-ana-Bel-danu,

1. f. [NP], desc. Šum-libši > Abraham 2004 : n°71 :8
2. f. Bel-ahhe-ukin > PBS 2/1, 34 :14, L.E.
3. f. Mušezib-Marduk, desc. Imbu-iniya, scribe > Budge 1888 : n°2 :32
4. f. Nabu-ban-ahi, desc. Egibi > Camb. 305 :3

MU-[...] > Abraham 2004 : n°77 :21

Mukin-apli, f. Enlil-na'id > BE 9, 4 :13

Mukin-zeri, f. Šulaia, desc. Kuri > Abraham 2004 : n°77 :19

Mukkea,

1. YOS 3, 17 :3
2. laboureur > TCL 9, 129 :3
3. f. [NP], desc. Bel-eṭir > Abraham 2004 : n°74 :6
4. f. Innin-zer-ušabši, les chefs de charrues de l'Eanna d'Uruk > TCL 13, 152 :3
5. f. Uraš-šum-ukin > Zadok 1995 (BM 49718) :12

Mullissu-ah-iddin, l'archer > YOS 7, 65 :15

Mununu > UET 4, 49 :L.E.

Muranu,

1. BIN 1, 16 :3 ; YOS 3, 53 :3
2. f. Bel-uballiṭ, desc. Šangu-Ištar-Babili, scribe > Jursa 1999 : 151 (BM 42352) :18
3. f. Marduk-eriba, desc. Gahal > Abraham 1997a : 78 (BM 30878) :10
4. f. Marduk-našir > Abraham 2004 : n°12 :17 ; n°50 :1, 7
5. f. Nabu-šum-iddin > Abraham 2004 : n°26 :12
6. f. Šaddinnu, desc. Ašlaku > Abraham 2004 : n°54 :12
7. f. Šum-iddin, desc. Abi-ul-idi > TCL 13, 193 :30

Murašu,

1. scribe > Camb. 384 :14
2. f. Iqubu > Zawadzki 2000b : n°7 :11
3. f. Marduk-šum-iddin, desc. Ilu-tillati > Dar. 156 :7

Mušallim-Marduk,

1. f. Arad-Nabu, desc. Šangu-Nabu > TCL 13, 152 :19
2. f. Iddin-Nabu, desc. Iliya > VS 6, 160 :8, 17
3. f. Mušebši, desc. Nabunnaia > Dar. 453 :17

Mušallim-Nabu, f. Nabu-mukin-zeri, desc. [NP] > JOANNÈS 1989a : 257f.(L 4720) :7

Mušebši > Abraham 2004 : n°74 :14

Mušezib-Bel,

1. l'archer > YOS 7, 65 :16
2. f. Balassu, desc. Amel-Ea > YOS 7, 172 :16
3. f. Bel-ahhe-eriba, desc. Ile'i-Marduk > Abraham 2004 : n°70 :11
4. f. Šamaš-ah-iddin, desc. d'Isinnaia > Dar. 453 :20
5. f. Zer-iddin > Camb. 292 :4
6. f. Zeriya, desc. Sin-šadunu, scribe > Cyr. 242 :19

Mušezib-Marduk,

1. f. Bel-uballiṭ > WAERZEGGERS 2001 : n°125 :32

2. f. Dadiya, desc. Kidin-Sin > Waerzeggers 2010b : n°86 :10
3. f. Nabu-barhi-ili, desc. Nagaru > Wunsch 2003 : n°34 :9'
4. f. Nabu-našir, desc. Šangu-Ea, scribe > Cyr. 29 :11 ; 60 :14 ; 270 :2' ; Liv. 19 :22

Mušezib-Nabu, le soldat du roi > *Camb.* 409 :22

- N -

Na'id-Ištar,

1. YOS 3, 17 :3
2. f. Arad-Ištar, le chef de charrues de l'Eanna d'Uruk >TCL 13, 152 :5

Na'id-Ninurta, f. Arad-Ninurta > BE 10, 15 : 20 ; PBS 2/1, 5 :13

Nabonide >YOS 3, 45 :11 ; YOS 3, 81 :28 ; YOS 3, 106 :20, 36

Nabu-[...], f. Ina-teše-ešir, scribe > *Dar.* 577 :16

Nabu-[...]šu, f. [NP], desc. Kidin-Sin > Waerzeggers 2010b : n°79 :16

Nabu-ah-[...], le šatammu de l'Ezida > Waerzeggers 2003/2004 : n°6 :3

Nabu-ahhe-bulliṭ,

1. YOS 7, 65 : 28
2. f. Baniya > YOS 7, 86 :16
3. f. Bel-iddin, desc. Paharu > Budge 1888 : n°2 :27
4. f. Itti-Marduk-balaṭu, desc. Egibi > Bertin 2571:1, 15 ; *Dar.* 315 :4, 11
5. f. Nabu-ešir-napšati, desc. Šamaš-amari > AnOr 8, 61 :21
6. f. Nadinu, desc. Ba'iru > Abraham 2004 : n°83 :26 ; *Dar.* 315 :2'
7. f. Šamaš-zer-iqišaia, oblat et berger d'Ištar > AnOr 8, 61 :3

Nabu-ahhe-iddin,

1. archer > YOS 7, 65 :29
2. chargé de mission (*mār šipri*) >CT 56, 772 :5
3. f. Nabu-zer-ibni, desc. Nanahu > Joannès 1989a : 347f. (NBC 8371) : 7 ; ZADOK 2005 : 648 (BM 94797) :7
4. f. Mušezib-Bel > Bertin 2571:7
5. f. Kalbaia > JOANNÈS 1989a : 257f.(L 4720) :8
6. desc. Gahal, scribe > *Dar.* 435 :5'

Nabu-ahhe-šullim,

1. scribe de l'Ebabbar > MacGinnis 2008 : 89 (BM 79541) :4'
2. f. Aqbi-ili > VS 6, 155 :12
3. f. Mušezib-Marduk, desc. Šangu-Ištar-Babili > Waerzeggers 2001 : n°83 :16

Nabu-ah-iddin,

1. officier royal chef de l'administration de l'Eanna > AnOr 8, 41 :12 ; 61 :10 ; 73 :18 ; GC 2, 102 :3 ; 120 :2, 9, 14, 16 ; TCL 9, 110 :4 ; 111 :2 ; 121 :3 ; 129 :1, 33 ; 140 :9 ; 152 :2 ; 165 :7, 14 ; Vanderburgh 1916 :2 ; YOS 3, 10 :3 ; 18 :2 ; 19 :1 ; 21 :2 ; 33 :1 ; 17 :1, 34 ; 52 :2 ; 66 :1 ; 69 :1 ; 79 :1 ; 103 :2 ; 111 :2 ; 127 :3 ; 133 :2 ; YOS 7, 70 :2 ; 120 :1 ; 123 :3, 9, 18 ; 129 :10 ; 168 :7 ; 172 :10 ; 173 :7, 11 ; 174 :10
2. f. Bazuzu, desc. d'Ir'anni > ABRAHAM 2004 : n°24 :14

Nabu-ah-ittannu,

1. Abraham 2004 : n°77 :22 ; JOANNÈS 1989a : 257f.(L 4720) :6
2. f. Basiya, desc. Šepe-iliya > Waerzeggers 2003/2004 : n°6 :2
3. f. Iddin-Nabu, desc. Kidin-Nanaia > PASZKOWIAK 2003/2004 (BM 25098) :26
4. f. Nabu-ittannu >VS 4, 134 :1, 5

Nabu-ah-remanni, f. Gusaia > *Camb.* 145 :13

Nabu-ah-ušur,

1. f. Amurru-ibni, le mesureur > Joannès & Lemaire 1996 : n°7 :2'
2. f. Mušezib-Marduk, scribe > *Dar.* 308 :18

Nabu-aialu, serviteur d' Itti-Marduk-balaṭu, f. Nabu-ahhe-iddin > *Camb.* 308 :2

Nabu-apla-iddin,

1. f. [NP], desc. Gahal > *Dar.* 437 :16
2. f. Adad-upahhir, desc. Šikua > ZADOK 2005 : 648 (BM 94797) :13
3. f. Bel-uballiṭ, desc. Ša-ṭabti-šu > YOS 7, 133 :14 ; YOS 7, 154 :16 ; YOS 7, 168 :13
4. f. Guzanu, desc. Egibi > Biggs 1994:301 :7
5. f. Labaši, desc. Nur-Papsukkal, scribe > Abraham 2004 : n°62 :7'
6. f. Nabu-damiq, desc. Bane-ša-iliya, scribe > Wunsch 1993 : n°259 :14
7. f. Nabu-kušur-pan-šarri > VS 6, 155 :16



8. f. Nidintu-Nergal, desc. Amel-Ea > Zawadzki 2000b : n°10 :16
- Nabu-balassu-iqbi,
1. Zadok 1995 (BM 49718) : 10
  2. f. Ahunaia > BE 10, 1 :16
  3. f. Bel-ikšur > BE 10, 1 :20
  4. f. Iddin-Marduk > Wunsch 2003 : n°34 :10
  5. f. Iddin-Nabu > Abraham 2004 : n°59 :11
  6. f. Nergal-ušezib, desc. Sin-damaqu > Wunsch 2003 : n°34 :7
  7. f. Taqiš-Gula, desc. Nagaru, le ziqpu >NBDMich 26 :6
- Nabu-balassu-šarri-iqbi
1. BIN 1, 8:1
  2. fermier général du canal du village de Piqudu >TCL 13, 150 :4
- Nabu-ban-ahi, f. Nabu-eṭir-napašti, l'officier royal >Camb. 309 :11 ; 388 :17 ; Giessen n°47 :9 ; Smerdis 2 :16
- Nabu-banunu, desc. Re'i-sisi, scribe > MacGinnis 2008 : 89 (BM 79541) :9'
- Nabu-ban-ušur, f. Marduk-našir, desc. Adad-šame > Dar. 417 :16
- Nabu-ban-zeri, f. Marduk-šum-iddin, desc. Ile'i-Marduk > Abraham 1997a : 75 (BM 41440) :11
- Nabu-bel-mari, f. Gimillu, desc. Šepe-iliya > Waerzeggers 2010b : n°78 :14 ; n°79 :1, 7, 11, 15
- Nabu-bel-napšati, f. Mar-bitu-iddin, desc. Iliya > PASZKOWIAK 2003/2004 (BM 25098) :29
- Nabu-bel-šumati, f. Marduk-našir, desc. Šepe-iliya > Waerzeggers 2010b : n°79 :2, 14
- Nabu-belšunu,
1. soldat du roi > Camb. 13 :11
  2. f. Arad-[ND], scribe > Waerzeggers 2001 : n°99 :19
  3. f. Etellu, desc. Marduk-ibni >VS 4, 134 :15
  4. f. Ile'i-Marduk, juge > Abraham 1997a : 79 (BM 33936) + Liv. 25 :12, Lo.E.
  5. f. Itti-Nabu-balaṭu, desc. Nappahu, scribe > Dar. 497 :18
  6. desc. Nappahu, scribe > Abraham 1997a : 75 (BM 41440) :14
- Nabu-bullissu,
1. VS 6, 309 :25
  2. f. Bel-ibni >VS 6, 307 :5
  3. f. Hašdaia > Abraham 2004 : n°42 :10
  4. f. Iddinaia, desc. Dabibi > Dar. 577 :15
  5. f. Labaši-Marduk, desc. Ili-bani > WAERZEGGERS 2010c (KU 14) :15
  6. f. Nabu-ittannu, desc. Sippe > Abraham 2004 : n°43 :4
  7. f. Nabu-kešir, desc. Eda-eṭir > Abraham 1997a : 79 (BM 33936)//Liv. 25 :2, 6, 9
  8. f. Nabu-mukin-zeri, desc. Ea-šalam-ili, scribe > Abraham 2004 : n°22 :12 ; n°50 :15
  9. f. Nabu-šum-iškun > Dar. 435 :3
  10. f. Remut > CT 22, 244 :4
  11. f. Remut, desc. Nappahu >VS 4, 194 :12
  12. f. X-na-Nabu > TBER 78a :10'
  13. f. Zeriya, desc. Kidin-Sin > Waerzeggers 2010b : n°86 :13
- Nabuchodonosor (II) > Stolper 2003 : 272f. (MM 504) :13 ; YOS 3, 106 :19, 35
- Nabu-dur-edi > TCL 13, 140 :13
- Nabu-dur-paniya,
1. oblat et berger d'Ištar > AnOr 8, 61 :4
  2. f. Šum-ukin > YOS 7, 65 :20
- Nabu-eriba, f. Nabu-re'ušunu, desc. Pahharu, scribe > PASZKOWIAK 2003/2004 (BM 25098) :30
- Nabu-eṭiranni, le serviteur de Nabu-zer-ušabši, f. Nabu-eṭir-napšati, desc. Iliya >VS 4, 134 :2, 6, 7, 10
- Nabu-eṭir-napšati,
1. f. [...] -Marduk, desc. [NP] >NBDMich 26 :13
  2. f. Ahušunu, desc. Arrabi > Dar. 411 :13
  3. f. Ibaia > Camb. 261 :3 ; 322 :3
  4. f. Ištar-tabni-ušur, desc. [...] -Nanaia > Abraham 2004 : n°77 :30
  5. f. Nabu-zer-lišir, descendant d'Iddin-Papsukkal >VS 4, 134 :13
- Nabu-gamil, f. Marduk-zer-ibni, desc. Kidin-Sin > Waerzeggers 2010b : n°86 :12
- Nabu-ḥaqabi, f. [NP] > Stolper 1985 : n° 109 :10
- Nabu-ibni, f. Iddin-Nabu, desc. Malahu > Joannès 1989a : 347f. (NBC 8371) :13
- Nabu-iddin,
1. Camb. 261 :20 ; Stolper 1985 : n° 111 :2''
  2. f. [NP], fr. Zitti-Nabu > Dar. 572 :1, 6
  3. f. Ina-šilli-Nanaia > PBS 2/1, 113 :15, U.E.
- Nabu-ikšur, f. Iqiša, desc. Re'i-sise > Waerzeggers 2001 : n°83 :26

Nabu-illa-gabbi, le serviteur de Bagazuštu > Amherst 258 :12

Nabu-ina-teši-eṭir, desc. Baniya, desc. Ba'iru > *Camb.* 309 :15 ; *Camb.* 310 :1'

Nabu-ipuš > Waerzeggers 2010b : n°83 :15 ; YOS 7, 65 :31

Nabu-iqbi >TCL 9, 85 :25

Nabu-iqišaia, f. Šellibi, desc. Atkuppū > Wunsch 1993 : n°346 :10

Nabu-ittannu,

1. Abraham 2004 : n°20 :5 ; Amherst 258 :25
2. *sepīru* de Gubaru > Stolper 1985 : n° 111 :R.
3. f. [NP], fr. Bel-zeri > Abraham 2004 : n°74 :2
4. f. Adad-apla-iddin, scribe > Abraham 2004 : n°41 :18
5. f. Bel-ipuš > PBS 2/1, 113 :17, U.E.
6. f. Bel-remanni > Wunsch 1993 : n°260 :18
7. f. Bel-šum-iškun, desc. Suhaia > Abraham 2004 : n°9 :1, 7, 9
8. f. Enlil-danu > BE 10, 118 :38, R.
9. f. Iddin-Bel > Waerzeggers 2001 : n°159 :22
10. f. Iddin-Nabu > *Dar.* 576 :3
11. f. Iddin-Nabu, desc. Eda-eṭir > Jursa 1999 : 152 (BM 42353) :12
12. f. Kalbaia, desc. Nur-Sin<sup>7</sup> > WAERZEGGERS 2001 : n°121 :18
13. f. Labaši > VS 6, 307 :1 ; VS 6, 309 :23
14. f. Marduk-[...], desc. [...] -na-na-a > Abraham 2004 : n°77 :20
15. f. Mušezib-Marduk, desc. Egibi > Abraham 2004 : n°53 :7
16. f. Nabu-mukin-zeri, desc. Kidin-Nanaia > PASZKOWIAK 2003/2004 (BM 25098) :27
17. f. Nabu-nadin-īpri, desc. Kidin-Sin > Waerzeggers 2010b : n°82 :12
18. f. Nabu-napišta-ušur, desc. Sin-damaqu > *Dar.* 158 :15
19. f. Nurea > *Camb.* 391 :14
20. f. Remut, juge > Abraham 1997a : 79 (BM 33936) + *Liv.* 25 :16, R.E.
21. f. Remut-Bel, desc. Sippea > Abraham 2004 : n°54 :8
22. f. Šumaia > Joannès & Lemaire 1996 : n°7 :3'
23. f. Tabnea, desc. Kidin-Sin > Waerzeggers

2010b : n°78 :1, 11, 13

24. f. Tabnea, desc. Šangu-Ninurta > Abraham 2004 : n°71 :13

Nabu-kašir,

1. JOANNÈS 1989a : 257f.(L 4720) :6
2. *gugallu* de Borsippa > ZADOK 2005 : 648 (BM 94797) :7
3. f. Arahū > *Dar.* 346 :9
4. f. Nabu-balassu-iqbi, desc. ŠÁ-DIŠ-LUH > VS 6, 160 :6
5. f. Nabu-eṭir-napšati, desc. Ea-iluta-bani > CTMMA 3, 68 :10
6. f. Nabu-šum-iškun, scribe > Waerzeggers 2001 : n°115 :18
7. f. Šapik-zeri, desc. Šangu-Šamaš > VS 4, 126 :11 ; Waerzeggers 2001 : n°99 :4
8. f. Sin-tabni, juge > Abraham 1997a : 79 (BM 33936) + *Liv.* 25 :18
9. desc. Nagarū > JOANNÈS 1989a : 257f.(L 4720) :13

Nabu-kušuršu,

1. f. Bel-apla-iddin > *Dar.* 417 :13
2. f. Ea-zer-iqišaia, desc. Babutu > *Dar.* 453 :14
3. f. Marduk-eṭir > Abraham 2004 : n°4 :11

Nabu-maku-ušur, f. Nabu-apla-iddin > Abraham 2004 : n°83 :24, 26 ; *Dar.* 164 :3, 10, 14 *Dar.* 167 :13, 17

Nabu-malik, le Mède, le responsable des comptes (*rab nikkassi*) > MacGinnis 2008 : 89 (BM 79541) :7'

Nabu-mit-uballiṭ,

1. f. Balaṭu, le second (*šanû*) de Zabin > PBS 2/1, 34 :3, 4, 8, 11
2. f. Mukin-apli, juge du canal de Sîn > BE 10, 15 :16, R.E.

Nabu-mukin-apli,

1. TCL 9, 111 :2
2. f. [NP], desc. Sin-šadunu > Abraham 2004 : n°74 :13
3. f. Bel-uballiṭ, desc. Šangu-Ištar-Babili > Waerzeggers 2001 : n°83 :19
4. f. Marduk-šum-iddin, desc. Balaṭu > AnOr 8, 73 :21 ; Kleber 2008 : n° 33 :23 ; YOS 7, 129 :12 ; 154 :18
5. f. Nadinu, desc. Dabibi, le šatammu de l'Eanna > AnOr 8, 61 :8 ; 73 :16 ; GC 2, 102 :2 ; 120 :9, 13 ; Kleber 2008 : n° 33 :1 ; TCL 13, 140 :8 ; 152 :1 ; 165 :6 ; YOS 7, 70 :1 ;

- 123 :8 ; 187:2
6. f. Nabu-šum-ukin, desc. Kidin-Sin> PASZKOWIAK 2003/2004 (BM 25098) :24
7. desc. Ba'iru, le juge > *Dar.* 417 :10
- Nabu-mukin-šumi, f. Iqiša-Marduk > GC 2, 120 :22
- Nabu-mukin-zeri,
1. f. Bel-iqišaia, desc. Mandidi > Wunsch 1993 : n°346 :12
  2. f. Kidin[nu/Nabu], desc. Kidin-Sin > Waerzeggers 2003/2004 : n°6 :13
  3. f. Nabu-tabni-ušur, desc. Bel-napšati > *Camb.* 388 :16 ; Giessen n°47 :10 ; Krecher 1972 :16 ; Smerdis 2 :15
  4. f. Šapik-zeri, desc. Ile'i-bullit-Marduk > *Cyr.* 8 :11
  5. p. Remut-Nabu> WAERZEGGERS 2010c (KU 14) :3
- Nabu-mušetiq-udde,
1. f. Enlil-iddin, serviteur de Šatahma > PBS 2/1, 113 :13
  2. f. Iddin-Bel, desc. Isinnaia, > *Dar.* 453 :18
  3. f. Nabu-zer-iddin > Wunsch 2003 : n°34 :10'
  4. f. Nabu-zer-lišir, desc. Ušur-amassu> CTMMA 3, 37 :12
- Nabu-nadanni, f. Yamuši-ilu > YOS 7, 166 :3
- Nabu-nadin, f. Ninurta-našir, juge du canal de Sîn > BE 10, 118 : 35, R.E.
- Nabu-nadin-ahi,
1. f. Bel-ešir, desc. Egibi, scribe >NBDMich 26 :16 ; WAERZEGGERS 2010c (KU 14) :17
  2. f. Marduk-bel-napšati, desc. Šangu-Šamaš> WAERZEGGERS 2001 : n°121 :2, 10, 11
  3. f. Nabu-ban-ahi, le second (*šanû*) des *šušanê* > VS 6, 155 :15
  4. f. Remut-Bel, desc. Epeš-ili > Abraham 2004 : n°15 :15
- Nabu-nadin-ipri, f. Šumaia, desc. Beliya'u > Waerzeggers 2010b : n°82 :13
- Nabu-nadin-šumi, f. Nabu-apla-iddin, desc. Nagaru, scribe > *Camb.* 104 :19
- Nabu-napišta-ušur,
1. f. Šamaš-mukin-apli, desc. Bel-bani, scribe > *Dar.* 315 :5'
  2. f. Ša-našišu, juge > Abraham 1997a : 79 (BM 33936)//*Liv.* 25 :12
- Nabu-našir,
1. TCL 9, 111 :15
  2. f. Baniya, desc. Arad-Nergal > *Dar.* 315 :4'
  3. f. Itti-Nabu-lummir, f. Basiya >TCL 13, 193 :11
  4. f. Nabu-udammiq, frère d'Iddinunu > *Camb.* 409 :3
- Nabu-re'ušunu,
1. f. Amel-Nanaia > YOS 7, 65 :2
  2. f. Marduk-eriba, desc. Šigua > *Dar.* 497 :16
- Nabu-šarhi-ili, desc. Anu-šum-ibni, f. Nabu-ešir > Kleber 2008 : n° 33 :13
- Nabu-šar-ušur, officier royal en charge des temples (*ša rēš šarri ša muhhi bīti*) > YOS 7, 70 :18
- Nabuštu, f. Nergal-šum-ibni, desc. Dumqi-Adad > *Camb.* 251 :2'
- Nabu-šum-ibni,
1. f. Mušezib-Bel, desc. Sin-ili > Abraham 2004 : n°39 :14
  2. f. Nabu-zer-lišir, desc. Basiya >VS 4, 134 :12
- Nabu-šum-iddin,
1. f. Arad-Bel, descendant d'Egibi >*Camb.* 305 :10
  2. f. Ea-epeš-ili, scribe > Giessen n°47 :13
  3. f. Nabu-šum-ukin, desc. Kudurranu> PASZKOWIAK 2003/2004 (BM 25098) :20
  4. f. Nanaia-ereš > YOS 7, 65 :19
  5. f. Šapik-zeri, desc. Deku, fr. Zeriya > Abraham 2004 : n°41 :11
  6. f. Šulaia, desc. Ea-epeš-ili, scribe > *Camb.* 388 :17 ; Smerdis 2 :16
  7. desc. Kidin-Sin, scribe > Waerzeggers 2010b : n°78 :18
- Nabu-šum-iškun,
1. f. Aplaia, desc. Rab-bani > *Cyr.* 10 :12
  2. f. Nabu-šum-iddin, desc. Balašu > VS 4, 126 :5 : Waerzeggers 2001 : n°83 :19
- Nabu-šum-lišir > MacGinnis 1996 : n°30:1
- Nabu-šum-ukin,
1. f. [x]-iddin, desc. Ša-našišu> WAERZEGGERS 2001 : n°125 :30
  2. f. Bunene-ibni> WAERZEGGERS 2001 : n°121 :14
  3. f. Nabu-bel-šumati, desc. Šepe-iliya > Waerzeggers 2010b : n°78 :15
  4. f. Nabu-mušetiq-uddi, desc. IŠ-[...] > *Dar.* 437 :15
  5. f. Uballissu-Marduk > *Dar.* 411 :15

- Nabu-šum-x > Waerzeggers 2010b : n°83 :1313 86 :5
- Nabu-šuri', serviteur de Šatahma > PBS 2/1, 113 :14, R. 2. f. Sin-šar-ušur>JURSA 1999 : 168 (BM 42383) :16
- Nabu-tattannu-ušur, f. Ezida-šum-ibni, desc. Kidin-Nanaia > BM 27789 :15
- Nabu-uballissu, f. Šumaia > BE 10, 45 :9
- Nabu-uballiṭ,
1. archer > YOS 7, 65 :11
  2. f. [NP] >Camb. 308 :4
  3. f. Bani-zeri > Liv. 19 :8
  4. f. Bel-apla-ušur, scribe > Abraham 2004 : n°18 :17 ; n°46 :17
  5. f. Gimillu, desc. Sippea > Dar. 497 :12
  6. f. Ina-Esagil-zeri, desc. Amel-Ea > YOS 7, 168 :14 ; 187 :13
  7. f. Nidintu-Bel > Abraham 1997a : 79 (BM 33936)//Liv. 25 :17
  8. f. Šapik-zeri, desc. Amel-Ea > GC 2, 120 :23
- Nabu-udammiq, f. Etellu, desc. Nagaru, scribe > Joannès 1989a : 347f. (NBC 8371) :16
- Nabu-ušallim,
1. f. Aplaia, desc. Kidin-Sin > Waerzeggers 2010b : n°78 :17
  2. f. Bel-ušezib > YOS 7, 166 :12
  3. f. Nabu-mukin-apli, desc. Iliya > Budge 1888 : n°2 :31 ; VS 4, 134 :14
  4. f. Zababa-ereš, l'archer > YOS 7, 65 :26
- Nabu-ušuršu,
1. f. Adad-ušallim>JCS 28 : n°28 :13
  2. f. Bel-iddin, desc. Ibnaia> WAERZEGGERS 2010c (KU 14) :14
  3. f. Bel-uballiṭ, desc. Eriba-Marduk, > Abraham 2004 : n°12 :2
  4. f. Eriba-Marduk, desc. Šullumšu > Zawadzki 2000b : n°7 :10
  5. f. Labaši, desc. Itinnu > Abraham 2004 : n°37 :10
  6. f. Mušezib-Marduk > Dar. 164 :17 ; Dar. 167 :16
  7. f. Nabu-ahhe-iddin, desc. Sin-tabni > Abraham 2004 : n°18 :15
- Nabu-utirri, le serviteur de Marduk-šum-iddin > Waerzeggers 2001 : n°115 :4
- Nabu-zer-ibni, le *sepīru* > Dar. 451 :2
- Nabu-zer-iddin,
1. f. Belšunu, le *šanû* du canal Tupliaš > YOS 7, 86 :5
- Nabu-zer-iqišaia,
1. f. Erešu, le batelier > Abraham 2004 : n°13 : 2, 15
  2. f. Nabu-apla-iddin, desc. Egibi >Camb. 309 :12
- Nabu-zer-lišir,
1. f. Balassu, desc. Nabu-mukin-apli > Waerzeggers 2010b : n°86 :1, 14
  2. f. Bel-ahhe-eriba, desc. Dannea > CTMMA 3, 37 :3, 14
  3. f. Mukin-Marduk, desc. Ša-našišu > Cyr. 242 :11
  4. f. Nabu-ahhe-šullim, desc. Malahu> WAERZEGGERS 2010c (KU 14) :12
  5. f. Nabu-kašir, desc. Kaššartu >TCL 13, 152 :20
  6. f. Nabu-šum-ušur, desc. Bane-ša-iliya > BM 27789 :13
  7. desc. Egibi, scribe > Cyr. 227 :10
- Nabu-zer-ušabši, f. Nabu-eṭir-napšati, desc. Iliya >VS 4, 134 :3, 6
- Nadinu,
1. BIN 1, 8 :2 ; BIN 1, 16 :2 ; 29 :2 ; Stolper 2003 : 272f. (MM 504) :2 ; TCL 9, 85 :2 ; 129 :2 ; YOS 3, 11 :2 ; 17 :3 ; 33 :2 ; 53 :2 ; 81 :2 ; 116 :2
  2. archer > YOS 7, 65 :30
  3. laboureur > TCL 9, 129 :3
  4. troisième homme (*tašlīšu*) > Cyr. 212 :7
  5. f. Bel-ahhe-iqišaia, desc. Egibi > GC 2, 120 :18 ; TCL 13, 140 :20 ; YOS 7, 65 :35 ; 70 :22 ; 86 :18
  6. f. Habaširu >TCL 13, 193 :29, L.E.
  7. f. Ibna > YOS 7, 65 :35
  8. f. Ina-šilli-Ninurta > PBS 2/1, 3 :23 ; UCP 9/3, 269f. :27
  9. f. Innin-šum-ibni, le chef de charrue de l'Eanna d'Uruk >TCL 13, 152 :6
  10. f. Itti-Nabu-balaṭu > Zawadzki 2000b : n°11 :2, 11
  11. f. Kalbaia > Cyr. 58 :1
  12. f. Nabu-zer-ušur, desc. Ṭabihu > Abraham 2004 : n°52 :12
  13. f. Sa'ga', frère d'Arad-Enlil > BE 10, 61 :3
  14. f. Zubbat-ili > Abraham 2004 : n°4 :12
- Nai'id-Ištar, le laboureur > TCL 9, 129 :3
- Nanaia-ah-iddin >TCL 9, 111 :16
- Nanaia-ereš,

1. Rutten 1954 :21 ; TCL 9, 129 :20 ; YOS 3, 17 :22
  2. f. Mukkea, les chefs de charrués de l'Eanna d'Uruk >TCL 13, 152 :7
  3. f. Ninurta-iddin > PBS 2/1, 2 :19 ; PBS 2/1, 34 :16
- Nanaia-iddin,
1. TCL 9, 85 :25 ; YOS 3, 11 :12 ; 21 :12 ; 39 :2 ; 45 :29 ; 116 :21 ; YOS 7, 65 :29 ; 133 :2
  2. archer > YOS 7, 65 :30
  3. f. Gimillu, desc. Hunzu > Cyr. 242 :17
  4. f. Qudaia > TuM 2/3, 188 :4
- Nanaia-karabi, f. Ardiya > YOS 7, 65 :3
- Napinu > VS 6, 194 :15
- Napištu > Abraham 2004 : n°20 :5'
- Napsanu, f. Nergal-uballit > Dar. 154 :9, 14
- Napurtu > Abraham 2004 : n°27 :34
- Nargiya,
1. archer > YOS 7, 65 :3
  2. *simmagir* > PASZKOWIAK 2003/2004 (BM 25098) :7
- Našibu, f. Laqipi > Abraham 2004 : n°22 :5
- Našir,
1. f. Bunanu, desc. Eppeš-ili > Camb. 17 :13
  2. f. Kalbaia, desc. Eppeš-ili > Abraham 1997a : 78 (BM 30878) :6
- Nergal-ahhe-iddin,
1. f. Eriba-Marduk, desc. Šigua > Cyr. 8 :1
  2. f. Marduk-bel-našati, desc. Šangu-Šamaš > Zawadzki 2000b : n°10 :2, 8, 9, 11
- Nergal-ana-bitišu, f. Nabu-udammiq, le percepteur >Camb. 261 :13, 21
- Nergal-ešir,
1. f. Kalbaia, desc. Šum-libši > Dar. 572 :3, 7 ; Dar. 573 :5
  2. f. Nabu-ahhe-iddin, desc. Egibi > Cyr. 177 :12
- Nergal-iddin,
1. Abraham 2004 : n°20 :2
  2. f. Marduk-ešir, desc. Zeriya > Dar. 308 :13
  3. f. Remutu, desc. Re'i-sisi > WAERZEGGERS 2001 : n°125 :40
- Nergal-ina-teše-ešir, f. Nabu-ban-ahi, desc. Ir'anni > Dar. 315 :3'
- Nergal-našir,
1. *qīpu* de l'Ezida > VS 6, 155 :3
  2. f. Nadinu > Camb. 17 :3 ; Camb. 104 :4, 12
- Nergal-resua, esclave > Camb. 253 :5
- Nergal-ŠEŠ-[...], f. Bel-suppe-muhur, desc. Bel-ešir, scribe > Abraham 1997a : 76 (BM 41441) :17
- Nergal-šum-ibni,
1. f. Nabu-zer-ukin, desc. Gallabu > Cyr. 60 :12
  2. f. Remut, desc. Arad-Šarpanitu > Camb. 104 :16
  3. f. Šullumu > Abraham 2004 : n°31 :7
- Nergal-šum-ušur, f. Arad-Enlil, frère d'Enlil-kešir > UCP 9/3, 269f. :22
- Nergal-teši-ešir > Jursa 1999 : 152 (BM 42353) :8
- Nergal-ušallim, f. Ardiya > Camb. 261 :15
- Nergal-ušežib,
1. f. Ardiya, desc. Ša-našišu, scribe > Camb. 251 :3'
  2. f. Kabtiya, desc. Suhaia > Liv. 19 :21
  3. f. Labaši, desc. Abi-ul-idi > Zawadzki 2000b : n°10 :17
- Nériglissar > YOS 3, 45 :11 ; 81 :28 ; 106 :20, 36
- Nidintu,
1. TCL 9, 85 :1 ; TCL 9, 111 :6 ; Vanderburgh 1916 :32 ; YOS 3, 21 :27 ; 45 :35 ; 52 :11 ; YOS 7, 65 :30
  2. *hummuru* (?) > Amherst 258 :17
  3. *sepīru* > Dar. 230 :3
  4. f. [NP], juge > Abraham 1997a : 79 (BM 33936) + Liv. 25 :19, R.E.
  5. f. [NP], desc. Egibi > Dar. 411 :11
  6. f. Arad-Gula, desc. Nur-Sin > WAERZEGGERS 2001 : n°125 :37
  7. f. Ardiya, desc. Rab-šušši > Abraham 2004 : n°18 :14 ; n°46 :13
  8. f. Ardiya, le [...] > Dar. 577 :1, 2, 10, 13
  9. f. BA-<x-x >, desc. Rab-bane > CTMMA 3, 68 :13
  10. f. Bel-iddin, desc. Egibi > Dar. 497 :11
  11. f. Bel-kašir, desc. Eppeš-ili, le prêtre de Baš >TCL 13, 193 :27, U.E.
  12. f. Bel-zer-ibni, desc. Egibi > Abraham 1997a : 75 (BM 41440) :8
  13. f. Dummuq > YOS 7, 133 :3
  14. f. Etellu, desc. Šangu-Šamaš > Budge 1888 : n°2 :22
  15. f. Itti-Marduk-balaštu, desc. U-MUG > Abraham 1997a : 78 (BM 30878) :2
  16. f. Kalbaia, desc. [NP] > Abraham 2004 : n°59 :10
  17. f. Kalbaia > WAERZEGGERS 2001 : n°125 :37
  18. f. KUR-daia, desc. Etellu > Biggs 1994:301 :13

19. f. Marduk-eriba, desc. Egibi >TCL 13, 193 :13
20. f. Marduk-šum-iddin > Abraham 2004 : n°31 :9
21. f. Nabu-ittanna, desc. Kidin-Sin > Waerzeggers 2003/2004 : n°6 : 1, 9, 10
22. f. Nabu-mukin-apli, desc. Kudurranu > Waerzeggers 2010b : n°82 :15
23. f. Nabu-šum-iddin, desc. Buraqu> PASZKOWIAK 2003/2004 (BM 25098) :25
24. f. Nabu-ušallim, scribe >Dar. 573 :13
25. f. Remut > Waerzeggers 2001 : n°159 :19
26. f. Sin-iddin, scribe > UET 4, 48 :29 ; 49 :29
27. f. Sin-ili, desc. Bel-eṭeru > Budge 1888 : n°2 :26
28. f. Tattannu > Stolper 1990a : n°165 (YBC 11607) :14
29. f. Zerutu> WAERZEGGERS 2001 : n°126 :16
30. desc. Nanahu> ZADOK 2005 : 648 (BM 94797) :12
- Nidinti-Bel
1. TCL 9, 121 :2
  2. f. [NP], fr. Balaṭu > Abraham 2004 : n°74 :3
  3. f. Damqiya, desc. Nadin-še'i, scribe > Abraham 2004 : n°87 :14
  4. f. Gamil-Marduk, scribe >TCL 13, 193 :36
  5. f. Iddin-Bel > Abraham 2004 : n°26 :13
  6. f. Nabu-[...], desc. Šalala > Abraham 2004 : n°43 :7
  7. f. Nabu-ahhe-bullit, scribe >Camb. 261 :17
  8. f. Nabu-damiq-ili, desc. Nadin-še'i > Abraham 2004 : n°31 :11
  9. f. Nabu-mukin-zeri, desc. Dabibi, šatammu de l'Eanna > AnOr 8, 41 :10
  10. f. Nabu-remanni > Camb. 88 :14
  11. f. Nabu-uballit, desc. Naggaru> PASZKOWIAK 2003/2004 (BM 25098) :28
  12. f. Sin-ilišu, desc. Bel-eṭeru> WAERZEGGERS 2001 : n°125 :26
  13. f. Šamaš-uballit, desc. Nur-Sin > Biggs 1994:301 :10
- Nidintu-bel-damqat,
1. Abraham 2004 : n°20 :11, 13 ; Abraham 2004 : n°27 :13, 17
  2. serviteur d'Ina-Esagil-lilbir > Abraham 2004 : n°5 :3
- Nidintu-Marduk, f. Marduk-šum-lišir, desc. Ile'i-Marduk > Jursa 1999 : 133 (BM 42302) :3, 4, 7, 11, 12, 14 ; 151 (BM 42352) :12 ; VS 4, 126 :2, 9
- Nikkal-iddin > Camb. 251 :2
- Nimi-[...], f. Remut-Bel, desc. Belua > Biggs 1994:301 :8
- Ninlil-[...] > Wunsch 2003 : n°34 :4'
- Ninlil-eṭir, le messenger de Šamaš-balassu-iqbi, le chef des postes de guet > TCL 13, 140 :6, 15
- Ninurta-ab-ušur,
1. f. Enlil-šum-iddin, scribe > BE 9, 84 :15 ; BE 10, 45 :21 ; 62 :20 ; PBS 2/1, 2 :20 ; 3 :26 ; 194 :19 ; TuM 2/3, 188 :17 ; UCP 9/3, 269f. :28
  2. f. Nadinu > PBS 2/1, 220 :13
- Ninurta-ah-iddin,
1. f. Arad-Egalmah > BE 9, 84 :14 ; BE 10, 2 :12 ; 3 :13 ; 61 :21, R. ; PBS 2/1, 162 :19, R.
  2. f. Arad-Egalmah, le paqdu de la Grand'Porte igi-bi-urí-ki > BE 10, 45 :19
  3. f. Šum-iddin > PBS 2/1, 54 :1
- Ninurta-ana-bitišu,
1. f. Lu-idiya > PBS 2/1, 3 :23
  2. f. Mukin-apli > BE 10, 10 :14
- Ninurta-erib, f. [NP] > UET 4, 49 :25
- Ninurta-eṭir, f. Enlil-šum-iddin (= Šum-iddin) > BE 10, 9 :34 ; 62 :U.E.
- Ninurta-iddin,
1. f. Kašir > BE 10, 62 :17 ; TuM 2/3, 188 :15
  2. f. Mukin-apli > BE 9, 92 :14
  3. f. Ninurta-erib > BE 9, 84 :8
- Ninurta-našir,
1. TuM 2/3, 188 :16
  2. f. Ana-matišu > BE 10, 45 :2
  3. f. Arad-Enlil, scribe > PBS 2/1, 34 :20
  4. f. Mannu-Enlil-dari, scribe > Stolper 1985 : n° 109 :2'
  5. f. Nabu-ahhe-iddin > PBS 2/1, 34 :18 ; TuM 2/3, 188 :13
- Ninurta-uballit, f. Erib-Enlil > PBS 2/1, 54 :1
- Niqudu,
1. f. [NP] > Abraham 2004 : n°62 :2
  2. f. Ahhe-iddin, desc. Iddin-Papsukkal, scribe > WAERZEGGERS 2006 : n°1 :9
  3. f. Nergal-iddin, desc. Nur-zana > Dar. 308 :14
  4. f. Šum-ukin > Zadok 1995 (BM 49718) :12
- Niriabignu, l'Élamite > Camb. 384 :17
- Ni-ri-x, f. Iddin-Nabu, desc. Egibi > Waerzeggers 2001 : n°99 :16
- Nuhaia, f. Eriba > BE 9, 4 :12

Nuhšiya > Abraham 2004 : n°50 :3

Nunaia, f. Mušallim-Maduk, desc. Kutimu > Bertin 2571:4

Nurea,

1. f. Bel-iddin, desc. Ea-iluta-bani > Waerzeggers 2003/2004 : n°6 :18
2. f. Bel-iqišaia, desc. Šangu-Nanaia > Cyr. 10 :3

Nurea, l'archer > YOS 7, 65 :5

Nur-Sin, f. Arad-Bel, desc. Šangu-Gula > Abraham 2004 : n°12 :7

- P -

Pa-[...] > TBER 78a :R.

Padani-Esi', l'ustarbaru du roi > BE 10, 15 :15, U.E.

Padi-Esi > Rutten 1954 :21

Pahutu, f. Pa'-[...], kumaru de [ND] > Joannès 1990b : n°1 :8'

Pamenna, f. Umar-X-šu > TBER 93-94:37, R.

Pamunu,

1. Joannès 1990b : n°1 :U.E. ou L.E.
2. serviteur de Šamu > Joannès 1990b : n°1 :6', U.E.
3. f. [...]huri' > TBER 93-94:39

Pani-Bel-adaggal, le qīpu de l'Esagil > Abraham 1997a : 79 (BM 33936)//Liv. 25 :11, Lo.E.

Panu, serviteur de Tammu > Joannès 1990b : n°1 :10'

Pare, f. Iddin-Bel > Stolper 1990a : n°165 (YBC 11607) :2

Parnakka > AnOr 8, 67 :6 ; Stolper 2003 : 272f. (MM 504) :30

Parnaš, juge (de la maison d'Undaparna') > MacGinnis 2008 : 89 (BM 79541) :5'

Paršu, l'oblat de Bēl, le troisième homme (*tašlīšu*) du gouverneur de l'Esagil > MacGinnis 2008 : 89 (BM 79541) :5

Pasirinu, f. Simennu > Stolper 1990a : n°165 (YBC 11607) :1

Pe-kuššu, f. Šahartu, le šaknu des habitants des faubourgs (*limītu*) > TuM 2/3, 188 :6, 9, R.

Per'u,

1. f. Bel-usat, desc. Bel-usat > AnOr 8, 41 :8
2. f. Eanna-šum-ibni, scribe > AnOr 8, 41 :17

Puršu, desc. Egibi, scribe > Abraham 2004 : n°54 :15 ; n°74 :15

- Q -

Qabua, f. Arad-Gula, desc. Ir'anni > Dar. 346 :8

Qišti-Marduk, f. Nabu-mukin-zeri, desc. Siyatu > Wunsch 1993 : n°259 :10

Qupsupu, serviteur de Šamu > Joannès 1990b : n°1 :5', U.E.

- R -

Rahim, f. Bana-Yama > PBS 2/1, 5 :12

Ratakka', esclave > Pinches 1892 : 134 :4

Razam-arma, f. Razam-umarga' > Camb. 384 :2

Reme-iškun, f. Šamaš-ah-iddin, scribe > BE 10, 10 :15

Remut,

1. Wunsch 2003 : n°34 :13
2. scribe > Camb. 384 :14
3. *zazakku* > Camb. 276 :9
4. f. Baniya, desc. Beliya'u > WAERZEGGERS 2006 : n°1 :8
5. f. Bel-ah-eriba, l'archer > YOS 7, 65 :25
6. f. Iddinaia, desc. Nappahu > TCL 13, 193 :34
7. f. Iddinaia, le juge > Dar. 435 :3', Le.E.
8. f. Kalbaia > Abraham 2004 : n°4 :6
9. f. Marduk-bel-ili > YOS 7, 86 :17
10. f. Marduk-ušallim, desc. Paharu > ABRAHAM 2004 : n°24 :1
11. f. Nabu-apla-iddin, scribe > Waerzeggers 2001 : n°159 :22
12. f. Nabu-šum-lišir, desc. Kuri > Kleber 2008 : n°33 :10
13. f. Nabu-zer-uballit > Bertin 2571:5

Remut-Babu,

1. f. Nabu-ahhe-bullit, desc. Mušezib > Camb. 391 :11 ; 409 :15
2. f. Šum-iddin, desc. Babutu > Abraham 1997a : 78 (BM 30878) :9

Remut-Bel,

1. f. [NP] > Fort. 11786 :19
2. f. Baniya, desc. Rab-bani > GC 2, 102 :16
3. f. Bel-uballit, desc. Gimil-Nanaia, le Trésorier de l'Eanna > GC 2, 102 :12
4. f. Iddinaia, desc. Ilšu-abušu > VS 4, 194 :10
5. f. Kurbanni-Marduk, desc. Bel-eṭir > Waerzeggers 2001 : n°83 :25
6. f. Marduk-eriba, desc. Nur-Papsukkal > Jursa 1999 : 152 (BM 42353) :9

7. f. Mušezib-Bel, desc. Nannaia > Abraham 2004 : n°87 :3, 6
8. f. Nabu-ittannu, desc. Sippea > Abraham 2004 : n°54 :8
9. f. Nabu-re'ušunu, desc. Rešaia >VS 6, 160 :14
10. f. Nergal-ušezib, desc. Arad-Nergal > PASZKOWIAK 2003/2004 (BM 25098) :23
11. f. Šum-ukin > Abraham 2004 : n°83 :4, 16 ; *Dar.* 164 :17 ; 167 :3, 10
12. f. Talimu > *Camb.* 391 :4
- Remut-ili, f. Laqepi > *Camb.* 292 :
- Remut-Nabu,
1. f. Nabu-mukin-zeri, desc. Re'i-alpi > NBDMich 26 :4, 8 ; WAERZEGGERS 2010c (KU 14) :2, 5, 6, 8
  2. f. Nabu-šum-ušur, desc. Š arrahu > NBDMich 26 :12 ; WAERZEGGERS 2010c (KU 14) :13
  3. f. Silim-Bel, desc. Šepe-iliya, scribe > Waerzeggers 2010b : n°82 :16
  4. f. Šamaš-pir'i-ušur, desc. Eppeš-ili > *Cyr.* 29 :10
  5. f. Šamaš-zer-ibni, desc. Nabu-šeme > Wunsch 1993 : n°259 :12
- Remut-Ninurta, desc. Murašu > BE 9, 92 : 1, 6, 8, 10 ; BE 10, 61 : 1, 10, 11 ; 62 :1, 4, 8, 9 ; 118 :6, 28 ; Donbaz & Stolper 1997 : n°46 :5, 7 ; PBS 2/1, 54 :3 ; 100+ :2, 5, 9, 3' ; 126 : 5, 7, 9, 11, 13, 14 ; 128 :8, 13 ; 140 :3, 14, 18, 20, 25, 29, 30, 33 ; 162 : 2, 5, 8, 10 ; 194 :1, 4, 8, 9 ; 220 :7 ; Stolper 1985 : n° 111 :5' ; TuM 2/3, 188 :7, 10 ; UCP 9/3, 269f. :2, 14, 21
- Ribat,
1. PBS 2/1, 126 :L.E.
  2. *ustabaru* > PBS 2/1, 128 :14
  3. f. Bel-ipuš > PBS 2/1, 2 :17
  4. f. Niqudu > PBS 2/1, 34 :17
- Ribata (Ribatu),
1. f. Nabu-kašir, desc. Atu > Abraham 2004 : n°50 :13
  2. f. Šumaia > Zawadzki 2000b : n°7 :6
- Rušund/pata, l'Imbukéen, le responsable<sup>2</sup> des haleurs > Abraham 2004 : n°46 :2, 8
- S -
- Saggilu (Sangilu),
1. f. Bel-bullissu > Stolper 1985 : n° 109 :11
  2. f. Kiribtu > Zawadzki 2000b : n°11 :3, 11
- Si'e, f. Huri > Stolper 1990a : n°165 (YBC 11607) : 16, U.E.
- Silim-Bel<sup>2</sup>, f. Baniya, desc. Šigua > WAERZEGGERS 2001 : n°125 :27
- Silim-ili,
1. l'officier royal en charge de la caisse du roi > AnOr 8, 41 :1 ; AnOr 8, 67 :14 ; GC 2, 102 :13 ; YOS 7, 70 :19
  2. f. Labaši > PBS 2/1, 2 :18 ; PBS 2/1, 220 :11
  3. f. Nanaia-ereš, oblat et berger d'Ištar > AnOr 8, 61 :2
- Silim-Nabu, le serviteur de Nabu-zer-ušabši >VS 4, 134 :5, 5
- Simuru, f. Kummudatu > VS 6, 155 :14
- Sin-<x >, f. Amat-Bel-atkal > Zawadzki 2000b : n°8 :11
- Sin-ahhe-bullit, f. [NP] > UET 4, 48 :24
- Sin-ahhe-iddin, f. Nabu-šum-iddin, desc. Suppe-Bel > *Cyr.* 242 :12
- Sin-ahhe-šullim, f. [NP] > UET 4, 48 :25
- Sin-ana-bitišu > VS 6, 194 :16
- Sin-barak, f. Bel-iddin > Abraham 2004 : n°77 :26
- Sin-ereš, f. Nabu-šum-lišir, desc. Eppeš-ili > Kleber 2008 : n° 33 :4 ; YOS 7, 133 :10
- Sin-ibni, f. Nabu-udammiq, desc. Re'i-alpi > AnOr 8, 41 :3
- Sin-ili, f. Niqudu, desc. Ašgandu > Abraham 2004 : n°37 :8
- Sin-kašir, f. Iddin-Nabu > Abraham 2004 : n°77 :28
- Sin-nadin-zeri, scribe, chargé de mission de Gubaru > AnOr 8, 61 :11
- Sin-šar-ušur,
1. l'archer > YOS 7, 65 :27
  2. l'officier royal chef de l'administration de l'Eanna > YOS 7, 187 :3
- Sin-ušallim > UET 4, 48 :L.E. (voir Sin-ahhe-šullim, f. [NP], UET 4, 48 :25).
- SI-PI-ú-a, f. Gimillu, desc. Maššar-abulli > Abraham 2004 : n°50 :11
- Širiktu > MacGinnis 1995 : n°72 :2
- Širku
1. f. Iddinaia, desc. d'Egibi > voir Marduk-našir-apli, f. Itti-Marduk-balaštu, desc. Egibi
  2. f. Nabu-ušallim, desc. Ba'iru, šāpiru de l'Esagil > *Dar.* 437 :12
- Sisimusu, le responsable des Égyptiens > WAERZEGGERS 2006 : n°1 :4
- Sissanaqu > Joannès 1990b : n°2 : > 8'
- Sisuqu > TBER 78a :12'



Suqaiia,

1. YOS 3, 81 :3
2. f. Gamil-Marduk, desc. Rab-bani >TCL 13, 193 :35
3. f. Kalbaia > *Dar.* 572 :2, 6
4. f. Šamaš-mukin-apli, desc. Arrabtu > Waerzeggers 2003/2004 : n°6 :15

Surundu, *rab-bani* > Evetts App. n°2 :3

- § -

Šaširu, f. Šamaš-apla-iddin, desc. Mušezib > Waerzeggers 2001 : n°115 :14

Šiha'

1. PBS 2/1, 3 :10
2. le satrape (*ahšadrapanu*) > PBS 2/1, 2 :6

Šihaia, f. Pihurana > TBER 93-94:37

Šihu >

1. Joannès 1990b : n°1 :6', L.E.
2. kumar de [ND] > Joannès 1990b : n°1 :7', L.E.

Šillaia, f. Bīt-ili-iltammar, le *sepīru* des jardiniers et piseurs d'eau du Grand-Palais et du Palais-Neuf > Abraham 2004 : n°18 :2

- § -

Ša-[...],

1. Abraham 1997a : 76 (BM 41441) :14
2. f. Deku > PBS 2/1, 194 :17

Šabbataia, f. Nabu-šar-bullit > VS 6, 155 :17

Ša-Bel-atta,

1. f. Bel-kašir, desc. Pahharu > WAERZEGGERS 2001 : n°125 :31
2. f. Iddin-Nabu, desc. Šangu-Šamaš > WAERZEGGERS 2001 : n°125 :34
3. f. Marduk-šum-ibni, desc. Egibi > Abraham 2004 : n°69 :9

Šaddapi > YOS 7, 154 :11

Šaddinnu,

1. Waerzeggers 2003/2004 : n°6 :8, 10
2. f. Balassu, desc. Beliya'u, le responsable des Boulangers > Waerzeggers 2010b : n°79 :11 ; n°82 :3 ; Waerzeggers 2010b : n°83 :3 ; n°86 :4
3. f. Balassu, desc. Beliya'u > PASZKOWIAK 2003/2004 (BM 25098) :3, 4, 5, 9, 11, 13, 17, 18
4. f. Bel-uballit, desc. Mandidi > *Camb.* 17 :14
5. f. Madanu-ahhe-iddin, desc. Šigua > *Dar.*

315 :6 ; 453 :2, 8, 11

6. f. Nabu-šum-iddin, desc. Nur-Sin > Waerzeggers 2001 : n°83 :24

Šadunu, f. Mušezib-Bel, desc. Nur-Sin > Kleber 2008 : n°33 :5

Šahpime, l'Égyptien > WAERZEGGERS 2006 : n°1 :2

Šalam-ili > BIN 1, 16 :19

Šamanu > YOS 7, 65 :32

Šamaš-[...],

1. YOS 7, 173 :12
2. f. Nergal-iddin > JCS 28 : n°28 :12

Šamaš-ahhe-eriba > MacGinnis 1996 : n°30:3

Šamaš-ahhe-lurši, f. Šamaš-kašir, desc. Isinnaia > Jursa 1999 : 133 (BM 42302) :22

Šamaš-ah-iddin,

1. l'archer > YOS 7, 65 :31
2. f. Mušezib-Marduk, desc. Balihu > Jursa 1999 : 133 (BM 42302) :17
3. f. Šamaš-zer-iqišaia, desc. Kuri > YOS 7, 166 :11
4. f. Zerutu > Zawadzki 2000b : n°7 :7

Šamaš-ah-ittannu,

1. MacGinnis 1995 : n°72 :9
2. f. Nidintu, le second (*šanû*) de Šamašaia > MacGinnis 2002a : n°1 :8 ; Waerzeggers 2001 : n°132 :5

Šamašaia,

1. le *qīpu* de l'Ebabbar > MacGinnis 2002a : n°1 :9 ; Waerzeggers 2001 : n°132 :4, 6
2. f. Bunene-šimanni > MacGinnis 2002a : n°2 :3
3. f. Tattannu > Stolper 1990a : n°165 (YBC 11607) :3, 12, L.E.

Šamaš-balassu-iqbi,

1. le chef des postes de guet > TCL 13, 140 :7, 15
2. f. Bunene-ibni, scribe : > BE 9, 4 :14

Šamaš-bel-zeri, f. Anu-ah-iddin, desc. Šum-libši > Abraham 2004 : n°77 :25

Šamaš-ereš, f. Libluš, desc. Šangu-Šamaš > Jursa 1999 : 133 (BM 42302) :24

Šamaš-eriba,

1. le chef des postes de guet (*rab kādānu*) > YOS 7, 154 :10
2. f. Balašu > *Camb.* 409 :16
3. f. Bel-iqišaia, desc. Isinnaia > Waerzeggers 2001 : n°83 :23
4. f. Nabu-udammiq > YOS 7, 166:2

5. f. Niqudu, desc. Išparu > Abraham 2004 : n°74 :11
- Šamaš-eṭir, f. Nidintu, desc. Šangu-Šamaš > Jursa 1999 : 133 (BM 42302) :21
- Šamaš-ibni > Weszeli 1996 : n°2 :2
- Šamaš-iddin,
1. l'archer > YOS 7, 65 :4
  2. f. Adad-zer-ibni, desc. Šangu-Gula, le *qīpu* de l'Etušgina > VS 6, 155 :19
  3. f. Baniya > YOS 7, 166 :10
  4. f. Bani-zeri, desc. Sin-šadunu > *Camb.* 88 :10
  5. f. Bel-ahhe-iddin, desc. Ir'anni > Abraham 2004 : n°12 :10
  6. f. Bel-iddin > Abraham 2004 : n°7 :2
  7. f. Bunanu > AnOr 8, 73 :3, 6, 12, 14
  8. f. Ezida-ekuri > *Camb.* 104 :18
  9. f. Labaši, desc. Nappahu > *Camb.* 308 :10
  10. f. Marduk-eṭir, desc. Ša-našišu > VS 4, 126 :14
  11. f. Nabu-ah-iddin, desc. Arimi' > YOS 7, 65 :24
  12. f. Nabu-kašir, desc. Šangu-Šamaš > Waerzeggers 2001 : n°83 :21
  13. f. Nabu-nadin-ahi, desc. Ili-bani > Joannès 1989a : 347f. (NBC 8371) :6
  14. f. Kiribtu, desc. Ba'iru > Budge 1888 : n°2 :28
- Šamaš-iqīšaianni, f. Minu-ana-Bel-danu, desc. Šangu-Šamaš > Abraham 2004 : n°37 :11
- Šamaš-ittiya > CT 22, 140 :3 ; Cyr. 371 :5
- Šamašiya, f. Laqepi > *Camb.* 308 :13
- Šamaš-kašir,
1. MacGinnis 1996 : n°30:2
  2. f. [ND]-iddin desc. Paharu > Jursa 1999 : 151 (BM 42352) :17
  3. f. Remut > Abraham 2004 : n°77 :18
- Šamaš-mukin-apli, f. Madanu-ahhe-iddin, desc. Šigua > AnOr 8, 73 :19 ; Kleber 2008 : n° 33 :6 ; YOS 7, 65 :34 ; 154 :13 ; 168 :12
- Šamaš-re'ušunu, f. Ah-imme > TCL 13, 140 :6
- Šamaš-šum-iddin, f. Silim-Bel > *Camb.* 308 :12
- Šamaš-tabni-ušur, f. Marduk-šapik-zeri, f. Sin-leqe-unninni > YOS 7, 65 :37
- Šamaš-uballiṭ,
1. f. Mušezib-Bel > BE 10, 15 :17
  2. f. Mušezib-Marduk > PBS 2/1, 5 :10, U.E.
  3. f. Nadinu, desc. Amel > TCL 13, 140 :23
- Šamaš-udammiq,
1. YOS 3, 10 :8 ; 11 :10 ; 39 :1 ; 45 :28 ; 66 :18 ; 81 :10 ; 133:2
  2. f. Ina-teši-eṭir > YOS 7, 154:3
- Šamaš-ukin, f. Nadinu, desc. Egibi, scribe > YOS 7, 129 :15
- Šamaš-zer-iddin > YOS 7, 172 :3
- Šamaš-zer-iqīšaiia, f. Innin-šum-ušur > GC 2, 102 :5
- Šamšaiia, f. Kalbaia > Jursa 1999 : 152 (BM 42353) :13
- Šamšanu, f. Gimmaia > PBS 2/1, 126 :18
- Šamu,
1. Joannès 1990b : n°2 :12'
  2. *ustarbaru* > Joannès 1990b : n°1 :1, 3, 5', 6', 10'
  3. f. Patah, le chargé de mission de Mannu-kiya > BE 9, 84 :5, R.
- Ša-Nabu-idušu,
1. f. Labaši, desc. Šangu-Adad, scribe > Abraham 2004 : n°42 :14
  2. f. Laqepi, le chef des archers du domaine des chars de guerre de Nergal-našir, le *qīpu* de l'Ezida > VS 6, 155 :3
- Ša-Nabu-iššu, f. Nihistu, scribe > Stolper 1990a : n°165 (YBC 11607) : 17
- Ša-Nabu-šu,
1. f. Bel-remanni > Cyr. 325 :15
  2. f. Nabu-bullissu > WAERZEGGERS 2001 : n°121 :13
  3. f. Nergal-iddin, l'archer > YOS 7, 65 :20
- Šangu-[ND] > Waerzeggers 2001 : n°132 :20
- Ša-pi-kalbi,
1. *Dar.* 417 :15
  2. *rab-bani* > Evetts App. n°2 :4
  3. f. Nabu-šum-ušabši > *Camb.* 13 :14
- Šapik-zeri >
1. Abraham 2004 : n°62 :3' ; Cyr. 187 :1 ; Cyr. 212 :1
  2. f. Nabu-mukin-zeri, desc. Sin-tabni > Cyr. 242 :16
  3. f. Nergal-ušallim, desc. Sin-karabi-išme > Cyr. 177 :6
- Šara'-ili, f. Inza-[...] > PBS 2/1, 2 :3, 5, 9, 12, L.E.
- Šarru-duri > *Dar.* 435 :U.E. ; TCL 13, 193 :2, 14, 22, 24
- Šarru-lu-dari, le *qīpu* de l'Ebabbar > CT 56, 762 :3
- Šatabari, le serviteur d'Uštanu > Amherst 258 :8, 10, 21
- Šatahma, f. Labaši, fr. Belšunu > Donbaz & Stolper 1997 : n°46 :9, R.E. ; PBS 2/1, 100+ :8' ; 113 :1, 7, 14 ; 126 :16 ; 128 :16
- Šellibi,

1. f. Belšunu, desc. Sin-damaqu > Abraham 2004 : n°15 :13
  2. f. Nidintu > Abraham 2004 : n°77 :29
- Šiṭa', le serviteur d'Aršamu > Stolper 1985 : n° 109 : 1, 14, 15, 16, 19
- Šulaia,
1. YOS 3, 17 :3
  2. le laboureur > TCL 9, 129 :3
  3. f. Ninurta-našir, scribe > BE 10, 9 :36
  4. f. Remut, desc. Kuri > YOS 7, 174 :12
  5. f. Sin-nadin-šumi, le laboureur, oblat d'Innin d'Uruk > TCL 13, 152 :4 ; YOS 7, 174 :6
- Šullumaia,
1. VS 6, 194 :3 ; VS 6, 309 :8
  2. f. Bel-ahhe-iddin, desc. Egibi > Abraham 2004 : n°70 :13
  3. f. Bel-nadin > Bertin 2571:9
  4. f. Kalbaia, desc. Nabaia > Abraham 2004 : n°26 :19 ; n°42 :11 ; n°52 :13
  5. f. Nabu-nadin-ahi, desc. Nabaia > Abraham 2004 : n°54 :13 ; n°69 :12
  6. f. Šellibi > Amherst 258 :6, 20 ; OECT 12, 125 :1, 13
  7. f. Zabdiya > BE 9, 92 :4
- Šullumu,
1. le *rab* [...] > Abraham 2004 : n°27 :1
  2. f. Ina-teše-eṭir > Abraham 2004 : n°71 :11
- Šulum-Babili,
1. f. [NP] > WAERZEGGERS 2001 : n°126 :19
  2. f. Nabu-nadin > BE 10, 15 :18
  3. f. Nabu-zer-iddin, desc. Ir'anni > Jursa 1999 : 151 (BM 42352) :16
  4. f. Tabnea > Abraham 2004 : n°62 :5'
- Šulumme', f. Ahimasu > Fort. 11786 :4
- Šumahua, l'esclave d'Inbaia > Waerzeggers 2001 : n°159 :10
- Šumaia,
1. gouverneur du *tamirtu* du Tamtu gouverneur > Abraham 2004 : n°54 :2 ; n°69 :3
  2. f. [ND]-ah-iddin > Evetts App. n°2 :3'
  3. f. Bel-eṭir, desc. Adad-šame > Abraham 2004 : n°43 :11
- Šum-ibni > TCL 9, 85 :26 ; YOS 3, 66 :19 ; YOS 3, 116 :22
- Šum-iddin,
1. TuM 2/3, 188 :16
2. f. <sup>f</sup>Arditu > BE 10, 2 :10
  3. f. Belšunu > BE 10, 61 :20, U.E. ; 62 :16, L.E. ; PBS 2/1, 162 :18
  4. f. Bel-upahhir > PBS 2/1, 3 :24
  5. f. Nabu-ah-iddin > *Camb.* 322 :4
  6. f. Nabu-ah-ušur > *Camb.* 261 :3
  7. f. Zababa-eriba, desc. Amelu > *Dar.* 411 :14
- Šum-ukin,
1. Abraham 2004 : n°27 :24 ; TCL 9, 85 :24 ; TCL 9, 111 :5 ; Vanderburgh 1916 :31 ; YOS 3, 21 :27 ; YOS 3, 45 :35
  2. le chef des esclaves (*rab amiltū*) > Jursa 1999 : 152 (BM 42353) :2
  3. f. [NP] > Zawadzki 2000b : n°8 :15
  4. f. Bel-eṭir > Abraham 2004 : n°52 :4
  5. f. Nabu-eṭir, desc. Esagil > TCL 13, 152 :21
  6. f. Nabu-udammīq > YOS 7, 133 :3
  7. f. Pan-ili > YOS 7, 65 :12
- Šum-ušur,
1. *ustabaru* > PBS 2/1, 100+ :9', U.E.
  2. f. Bel-bullissu > PBS 2/1, 5 :9
  3. f. Enlil-uballit, frère d'Enlil-ah-iddin > PBS 2/1, 5 :13
  4. f. Marduk-eriba > PBS 2/1, 113 :15
- Šuzubu,
1. f. Kudurru, desc. Re'i-sattukki > AnOr 8, 41 :7
  2. f. Na'id-Enlil > PBS 2/1, 194 :16
  3. f. Uballisu-Marduk, desc. Ṭabihu > Abraham 2004 : n°41 :2, 8
  4. f. Zababa-ah-iddin, desc. Ile'i-Marduk, scribe > Waerzeggers 2001 : n°83 :28
- T -
- Tabnea,
1. f. Iqiša-Marduk, desc. Šangu-Šamaš > Jursa 1999 : 133 (BM 42302) :20 ; Waerzeggers 2001 : n°99 :18
  2. f. Nabu-ušallim, frère d'Ubar > *Dar.* 573 :1, 9 ; *Dar.* 569 :1, 5
- Taddinu, f. Nergal-eṭir > JCS 28 : n°28 :2, 9
- Tagabi-Yama > Weszeli 1996 : n°2 :17
- Tahamaspada, le [...], le troisième homme de Baga'pana > MacGinnis 2008 : 89 (BM 79541) :4
- Talimu,
1. Weszeli 1996 : n°2 :10

2. f. Balaṭu, oblat et berger d'Ištar > AnOr 8, 61 :1  
Tammu > Joannès 1990b : n°1 :10'

Tanda > Abraham 2004 : n°71 :3

Taqiš-Gula,

1. f. Arad-Marduk, desc. Bel-eṭir > Cyr. 10 :13
2. f. Iddin-Enlil, scribe > BE 9, 92 :16; PBS 2/1, 100+ :10'

Taštibi, le forgeron > CT 56, 193 :7

Tata-[...], juge (de la maison d'Undaparna') > MacGinnis 2008 : 89 (BM 79541) :5'

Tattannu,

1. f. Hašdaia, l'archer > YOS 7, 65 :21
2. f. Mušezib-Marduk, desc. Imbu-paniya > Cyr. 60 :2
3. f. Nabu-kašir, desc. Dabibi > Abraham 2004 : n°22 :9; n°43 :9; n°46 :12; n°50 :12; n°54 :10; n°59 :13; n°69 :11
4. f. Remut > Dar. 411 :2

Tiridatu, f. Ułana' > PBS 2/1, 128 :16

Tirikama, l'intendant (*mār bīti*) d'Enlil-šum-iddin > BE 10, 10 :2, 6

Tiriyamuš, f. Parnaka > PBS 2/1, 5 :11

Tuhha > Joannès 1990b : n°2 :4'

- 𐎧 -

Ṭab-pašir-Bel, esclave > Fort. 11786 :2

Ṭabiya,

1. f. Adad-apla-ušur > Fort. 11786 :15
2. f. Laqqunnušu > Abraham 2004 : n°9 :13
3. f. Nabu-zer-ukin > YOS 7, 86 :4, 14

- U -

Uballissu, f. Nidintu, le chargé de mission de Mannu-kiya > BE 9, 84 :5, R.

Uballissu-Gula,

1. Dar. 112 :15
2. scribe > MacGinnis 1995 : n°72 :1
3. *sepīru* > Dar. 230 :2
4. f. Ahhe-iddin-Marduk, desc. Šangu-Ištar-Babili > Waerzeggers 2001 : n°83 :22

Uballissu-Marduk, f. Nergal-zer-ibni, desc. Šangu-šamaš, scribe > VS 4, 126 :15

Ubanana, f. Nabu-zer-iddin > Abraham 2004 : n°70 :15

Ubar,

1. CT 22, 140 :1; CT 22, 244 :1; Jursa 1999 : 151

(BM 42352) :6; YOS 3, 31 :6, 13; 53 :17, 23; 103 :7, 14, 27; Wunsch 1993 : n°259 :18

2. f. Arad-Ea > OECT 12, 125 :12

3. f. Bel-iddin, desc. Ea-pattannu > Abraham 2004 : n°5 :15

4. f. Bel-iqišaia, desc. Isinnaia > Jursa 1999 : 151 (BM 42352) :8; Waerzeggers 2001 : n°159 :17

5. f. Eribaia, desc. Itinnu > Dar. 411 :12

6. f. Nabu-našir, scribe > VS 4, 194 :14

7. f. Nabu-ušallim, fr. Tabnea > Dar. 569 :1, 5; 573 :1, 9

8. f. Nadinu, scribe > BE 10, 15 :21; PBS 2/1, 5 :14

9. f. Nabu-ahhe-šullim, desc. Pahharu > WAERZEGGERS 2001 : n°125 :38

10. f. Labaši > PBS 2/1, 220 :8

11. f. Libluṭa, desc. Š amaš-bari, scribe > VS 6, 155 :21

12. f. Šillaia, desc. Eppeš-ili > Budge 1888 : n°2 :29

Ughappi', f. Nahtuhappi' > PBS 2/1, 113 :18

Uheiagam, f. Parnaka, le Perse > PBS 2/1, 5 : 1, 6, L.E.

Ułaia, f. [x]-šu > YOS 7, 65 :9

Ululaia, f. Atarridri > Camb. 145 :11

Umar'umira', l'uppadetu du pays de Humadešu > Pinches 1892 : 134 :13

Undaparna' > MacGinnis 2008 : 89 (BM 79541) :2

Upare, le juge > VS 6, 309 :2

Uqupu,

1. f. [NP], desc. [NP] > Waerzeggers 2001 : n°132 :17

2. f. Šapik-zeri, desc. Ea-dipari-ilu > Dar. 497 :15

Uraš-ana-bitišu, f. Uraš-iddin > Zadok 1995 (BM 49718) :1, 5

Uraš-hušani, f. Šum-ukin > Zadok 1995 (BM 49718) :13

Uraš-le'i, f. Mušezib > Zadok 1995 (BM 49718) :2, 5

Urdatu, juge du canal de Šin > BE 10, 118 :U.E.

Urkiki > Zawadzki 2000b : n°11 :16

Urnaya, f. Bel-zeriya, desc. Eriba-Nanaia > TCL 13, 150 :9

Uspamiš > voir Aspamiššu

Uššaia, f. Šumaia, desc. Beliya'u > Waerzeggers 2010b : n°78 :2, 7, 11

Ussurimenna, f. Umar-[...] > TBER 93-94:36, R.

Uštanu > Amherst 258 :2, 3, 8, 9, 10, 15; VS 6, 307 :14

- Z -

Zababa-iddin,

1. Abraham 2004 : n°20 :1' ; TCL 13, 193 :7, 19
  2. f. [NP], desc. Etellu > *Dar.* 411 :10
  3. f. Balaṭu, fr. Bel-re'ušunu > BE 10, 1 :15
  4. f. Bel-ahhe-utir > PBS 2/1, 113 :16, U.E.
  5. f. Bel-iddin, desc. Adad-šame > *Camb.* 253 :13
  6. f. Etellu, desc. Ahhu, le gouverneur de Kiš > Abraham 1997a : 79 (BM 33936) + *Liv.* 25 :7
  7. f. Niqudu, desc. Maššar-abulli > Abraham 2004 : n°41 :16
- Zababa-šar-ušur, f. Nabu-zer-iddin, l'intendant > Joannès & Lemaire 1996 : n°7 :R.
- Zababa-šum-iddin, l'archer > YOS 7, 65 :7
- Zabad-Yama, f. Ṭub-Yama, fr. Bana-Yama, de Hannani et de Zabin > BE 10, 118 :1, 11, 13, 18, 25, 28, 29, 30
- Zabdiya,
1. YOS 3, 11 :8, 16
  2. le chef des postes de guet > YOS 3, 79 :13
  3. f. Bel-eṭir > BE 10, 62 :18
  4. f. Belšunu, fr. Gusaia > BE 9, 92 :2
  5. f. Šullumaia > BE 9, 92 :4
- Zabidaia
1. PBS 2/1, 126 :Lo.E.
  2. l'archer > YOS 7, 65 :31
- Zabin (Zabini, Zabina'),
1. le *didakku*, f. Balaṭu > BE 10, 118 :U.E.
  2. le šaknu des *sepīru* de l'armée > PBS 2/1, 34 :4, 9 ; UCP 9/3, 269f. :20
  3. f. [ND]-iddin > YOS 7, 65 :13
  4. f. Bilte > BE 10, 1 :19
  5. f. Ṭub-Yama, fr. Bana-Yama, de Hanani' et de Zabad-Yama > BE 10, 118 :1, 11, 13, 19, 25, 28, 29 ; Stolper 1985 : n° 111 :3', 6', 3''
- Zanziru, f. Nabu-apla-iddin, desc. Ea-pattannu > *Dar.* 453 :15
- Zatame > BE 10, 1:2
- Zeriya,
1. BIN 1, 8 :6 ; BIN 1, 16 :6 ; YOS 3, 66 :10, 28 ; YOS 7, 65 :9 ; Zawadzki 2000b : n°11 :17
  2. juge > Zawadzki 2000b : n°11 :19, 22
  3. f. Hašdiya > YOS 7, 65 :25
  4. f. Mu-[x]-mu-ki, desc. Balihu > WAERZEGGERS 2001 : n°125 :28
  5. f. Nanaia-ereš, chef des troupeaux de la Dame d'Uruk > AnOr 8, 67 :2 ; GC 2, 120 :5, 11
  6. f. Nargiya, juge > Abraham 1997a : 79 (BM 33936) // *Liv.* 25 :14, U.E.
7. f. Šapik-zeri, desc. Deku, fr. Nabu-šum-iddin > Abraham 2004 : n°41 :11
- Zitti-Nabu,
1. f. [NP], fr. Nabu-iddin > *Dar.* 572 :1, 6
  2. f. Mušezib-Bel, le *dātabaru* > BE 9, 84 :11, Lo.E. ; PBS 2/1, 34 :13
  3. f. Mušezib-Nabu > PBS 2/1, 5 :10
  4. f. Remut > BE 10, 118 : U.E.
- Zukkaia
1. TCL 9, 129 :15
  2. le laboureur > YOS 3, 17 :18
  3. f. Nanaia-ereš, les chefs de charrues de l'Eanna d'Uruk > TCL 13, 152 :9
- Zumbu, f. Napuštu > Abraham 2004 : n°42 :13
- Noms féminins -**
- <sup>f</sup>[...]-šunu, fille de Ku'pi et d'<sup>f</sup>Ari-Esi > TBER 78a :5', 7'
- <sup>f</sup>Ahassunu > TCL 13, 193 :9, 21
- <sup>f</sup>Amat-Ninlil, fille de Zer-Babili > Wunsch 1993 : n°259 :6, 8
- <sup>f</sup>Amti-Nanaia, fille d'Itti-Marduk-balaṭu, descendante de Nur-Sin > *Camb.* 145 :1, 7
- <sup>f</sup>Ana-makanišu, chargée de mission de <sup>f</sup>Qudašu > *Cyr.* 177 :14
- <sup>f</sup>Arditu, fille de Baniya, mère de Šum-iddin > BE 10, 2 :2, U.E.
- <sup>f</sup>Ari-Esi, épouse de Ku'pi, mère de <sup>f</sup>[...]-šunu > TBER 78a :4', 8'
- <sup>f</sup>Artim, la nourrice de <sup>f</sup>Ratahšah > Evetts App. n°2 :1, 2
- <sup>f</sup>Belessunu, fille de [NP], mère de <sup>f</sup>Kussigu > Rutten 1954 : 1, 8, 12, 17
- <sup>f</sup>Dudua, fille de Nabu-iddin > *Camb.* 17 :22
- <sup>f</sup>Esagila-belet, fille d'Itti-Marduk-balaṭu > Wunsch 1993 : n°260 :12, 14
- <sup>f</sup>Hašdayitu > TCL 13, 193 :8, 21
- <sup>f</sup>Inbaia,
1. fille de Luši-ana-nuri > Waerzeggers 2001 : n°159 :3 ; Zawadzki 2000b : n°11 :3
  2. fille de Nabu-šum-iddin, desc. Ile'i-Marduk, épouse de Nidinti-Marduk > Jursa 1999 : 133 (BM 42302) :4, 12, 15 ; VS 4, 126 :7
- <sup>f</sup>Kardara' > *Camb.* 384 :6
- <sup>f</sup>Kussigu, fille de <sup>f</sup>Belessunu > Rutten 1954 :2, 9, 15
- <sup>f</sup>Kuttaia > PASZKOWIAK 2003/2004 (BM 25098) :5, 10

<sup>f</sup>Lurindu >CT 22, 59 :9  
<sup>f</sup>Mizatu,  
 1. esclave d'Itti-Marduk-balaṭu > *Camb.* 143 :2 ;  
*Camb.* 144 :2 ; *Liv.* 19 :1, 12  
 2. esclave d'Itti-Marduk-balaṭu, mère de  
<sup>f</sup>Nanaia-bel-uṣur et de <sup>f</sup>Šepet-Mullissu-aṣbat  
 >*Camb.* 309 :2 ; *Camb.* 388 :1  
<sup>f</sup>Nahdi-Esu, fille de Pisisamaska > TBER 93-94:3, 6, 10, 26,  
 29, 32  
<sup>f</sup>Nanaia-bel-uṣur,  
 1. fille de <sup>f</sup>Mizatu, soeur de <sup>f</sup>Šepet-Mullissu-aṣbat  
 >*Camb.* 309 :2 ; *Camb.* 388 :1  
 2. fille de Madanu-bel-uṣur >TCL 13, 193 :6, 19  
<sup>f</sup>Nidintu, fille d'Ibaia, mère de [NP] > BE 10, 3 :2  
<sup>f</sup>Nuptaia, fille d'Iddin-Marduk, femme d'Itti-Marduk-  
 balaṭu >Wunsch 1993 : n°260 :4, 8, 13  
<sup>f</sup>Patiza' > *Camb.* 384 :7  
<sup>f</sup>Qudašu > *Cyr.* 177 :15  
<sup>f</sup>Ratahšah, la fille du roi > Evetts App. n°2 :2  
<sup>f</sup>Šammandu', esclave de Kinunaia > Joannès 1990b :  
 n°1 :4, 4'  
<sup>f</sup>Šepet-Mullissu-aṣbat, fille de <sup>f</sup>Mizatu, soeur de <sup>f</sup>Nanaia-  
 bel-uṣur >*Camb.* 309 :3 ; *Camb.* 388 :2  
<sup>f</sup>Silim-Nanaia, la servante de Šaddinnu > PASZKOWIAK  
 2003/2004 (BM 25098) :3, 6, 9, 10  
<sup>f</sup>Šušanna, la fille de Zababa-ereš > Rutten 1954 :6, 8 ; 10,  
 13, 14, 16, L.E.  
<sup>f</sup>Ṭabatu, fille de Bel-ahhe-eriba, desc. Ša-tabti-šu >  
 Wunsch 1993 : n°259 :1  
<sup>f</sup>Tadia, fille de [NP] > TBER 78a : 4', 6'  
<sup>f</sup>Tašmetu-tabni, fille d'Itti-Marduk-balaṭu >Wunsch  
 1993 : n°260 :9, 14  
<sup>f</sup>Zakitu, fille d'Anu-uballiṭ, mère de Kidin-Nabu > UET 4,  
 48 :14, 19

#### - Ville/Région -

Abanu > AnOr 8, 67 :9, 12 ; GC 2, 120 :8 ; YOS 7, 86:3 ;  
 123 :17 ; 129 :7  
 Akkad > YOS 3, 45 :14 ; 81 :29 ; 106 :26  
 Al-Ibulē > PBS 2/1, 5 :3-4  
 Ascalon > BE 10, 118 :4, 7, 9, 10, 24 ; Stolper 1985 : n°  
 111 :2'  
 Asurukkanu > *Cyr.* 58 :7  
 Ayltammu (camp militaire/dūr kārāši) > *Cyr.* 227 :11  
 Bab-bitagu > Abraham 2004 : n°42 :16

Babylone > Abraham 1997A : 76 (BM 41441) :8 ; 78 (BM  
 30878) :5 ; 79 (BM 33936)//*Liv.* 25 :4 ; Abraham 2004 :  
 n°4 :14 ; n°5 :17 ; n°7 :18 ; n°9 :16 ; n°13 :24 ; n°15 :18 ;  
 n°18 :18 ; n°22 :13 ; n°24 :8, 18 ; n°31 :14 ; n°37 :15 ;  
 n°39 :18 ; n°41 :19 ; n°42 :5 ; n°43 :13 ; n°46 :18 ;  
 n°50 :16 ; n°53 :15 ; n°54 :15 ; n°59 :15 ; n°62 :8' ;  
 n°70 :17 ; n°71 :16 ; n°74 :16 ; BE 10, 15 :21 ; Bertin  
 2571:3 ; Biggs 1994:301 :6 ; Budge 1888 : n°2 :33 ; *Camb.*  
 17 :19 ; 88 :16 ; 253 :17 ; 305 :13, 15 ; 308 :15 ; 388 :12 ;  
 CT 22, 59 :8 ; CTMMA 3, 37 :16 ; *Cyr.* 8 :16 ; 10 :17 ; 15 :6 ;  
 37 :6 ; 60 :5 ; 177 :21 ; 270 :3' ; 325 :17 ; *Dar.* 154 :15 ;  
 156 :16 ; 158 :718 ; 411 :6 ; 437 :5 ; 453 :24 ; 497 :6 ;  
 576 :2' ; 577 :11, 17 ; Giessen n°47 :7 ; Jursa 1999 : 152  
 (BM 42353) :6, 17 ; 168 (BM 42383) :20 ; Krecher  
 1972 :9 ; *Liv.* 19 :23 ; PASZKOWIAK 2003/2004 (BM  
 25098) :6 ; PBS 2/1, 5 :14 ; 34 :20 ; Stolper 1990a : n°165  
 (YBC 11607) : 10 ; BE 10, 1 :21 ; TCL 9, 110 :23 ; TCL 13,  
 152 :17 ; 193 :5 ; Waerzeggers 2001 : n°115 :10 ;  
 n°121 :21 ; n°125 :41 ; n°126 :22 ; YOS 3, 18 :7 ; 81 :7 ;  
 106 :30 ; 111 :28 ; YOS 7, 120 :6  
 Bannešu > PBS 2/1, 126 :4  
 Beltiya > YOS 7, 166 :7, 14  
 Bel-ušezib > YOS 7, 86 :19  
 Birata > YOS 7, 174 :3  
 Bīt-[x]-ittannu-ili > PBS 2/1, 100+ :2, 6 ; PBS 2/1, 140 :4  
 Bīt-Amukani > YOS 3, 79 :37  
 Bīt-Artasunu > Abraham 2004 : n°27 :11  
 Bīt-Dakkuri > Wunsch 2003 : n°34 :11  
 Bīt-Esaggilia > PBS 2/1, 140 :5  
 Bīt-<sup>f</sup>Ammisri' > BE 10, 45 :8-9  
 Bīt-Gaššišu > PBS 2/1, 128 :5  
 Bīt-Hahhuru > *Dar.* 453 :9  
 Bīt-Haššamur > Donbaz & Stolper 1997 : n°46 :2  
 Bīt-Higla > BE 10, 62 :5, 7  
 Bīt-ili-hadari > PBS 2/1, 220 :3  
 Bīt-mar-Babili > Abraham 2004 : n°20 :4  
 Bīt-Napsanu > Stolper 1990a : n°165 (YBC 11607) : 5, 10  
 Bīt-Šahiran > Evetts App. n°2 :5'  
 Bīt-ša-muhhi-bitanu > PBS 2/1, 140 :5  
 Bīt-Sin-eriba > PBS 2/1, 100+ :2, 7 ; PBS 2/1, 140 :5  
 Bīt-Simmagir > BE 10, 62 :3  
 Bīt-Šulaia > PBS 2/1, 34 :3 ; PBS 2/1, 194 :5, 7  
 Bīt-ṭabi-Bel > *Camb.* 322 :17  
 Borsippa > JOANNÈS 1989a : 257f.(L 4720) :16 ; 347f. (NBC  
 8371) :17 ; NBDMich 26 :17 ; OECT 12, 125 :7 ;

PASZKOWIAK 2003/2004 (BM 25098) :31VS 4, 134 :18 ; VS 6, 160 :18 ; VS 6, 194 :6 ; Waerzeggers 2003/2004 : n°6 :21 ; Waerzeggers 2010b : n°78 :19 ; n°82 :18 ; n°83 :17 ; n°86 :16 ; Wunsch 1993 : n°259 :15 ; n°260 :20 ; ZADOK 2005 : 648 (BM 94797) :16

Dilbat > Zadok 1995 (BM 49718) :16, 19

Ecbatane > Cyr. 60 :16 ; Cyr. 227 :6 ; JCS 28 : n°28 :16 ; Joannès 1990b : n°1 :5 ; Stolper 1990a : n°165 (YBC 11607) :17

Élam (camp militaire/*dūr kārāši*) > *Camb.* 276 :13

Élam > CT 56, 193 :12, 17, 23 ; 762 :3 ; *Dar.* 154 :3 ; *Dar.* 164 :13 ; 167 :13 ; 230 :9 ; 308 :12 ; 442 :3 ; *Dar.* 569 :3 ; *Dar.* 572 :5 ; *Dar.* 577 :12 ; Joannès 1989a : 347f. (NBC 8371) :1 ; Jursa 1999 : 133 (BM 42302) :12 ; 151 (BM 42352) :5 ; MacGinnis 2002a : n°2 :4 ; NBDMich 26 :1 ; VS 4, 126 :4 ; Waerzeggers 2010b : n°78 :4 ; n°86 :7 ; n°79 :4 ; n°82 :8 ; n°83 :9 ; Zadok 1995 (BM 49718) :3, 7 ; ZADOK 2005 : 648 (BM 94797) :2

Birtu-ša-Šerua > Abraham 2004 : n°7 :4 ; n°13 : 11, 26 , n°62 :7

Galiya > PBS 2/1, 3 :7

Gammalê > BE 10, 118 :3, 7, 8, 10, 24, 26 ; Stolper 1985 : n° 111 :5'

Grand'Porte d'Enlil > Cyr. 10 :2

*Ekallu rabû* (Grand-Palais) > Abraham 2004 : n°18 :4 ; n°59 :4

Hambanaia > PBS 2/1, 220 :3

Hambari > BE 10, 61 :9

Hanše > YOS 7, 173 :16

Harzibaia > YOS 7, 154 :11

Hazatu > BE 10, 9 :2, 20, 24

Humadešu > *Camb.* 251 :5' ; 309 :16 ; 310 :3' ; 384 :2 ; *Camb.* 388 : 4, 19 ; Giessen n°47 :14 ; Krecher 1972 :18 ; Pinches 1892 : 134 :14 ; Smerdis 2 :18 ; TCL 9, 85 :10 ; Weszeli 1996 : n°2 :18

Huṣṣeti-ša-Amurru-rapaqa > PBS 2/1, 5 :3

Huṣṣeti-ša-Auqqadu > PBS 2/1, 140 :6

Huṣṣeti-ša-Našir > BE 9, 92 :7

Iṣi' > Donbaz & Stolper 1997 : n°46 :1

Kapri-lirim > TuM 2/3, 188 :5

KAR AN BĀR > Abraham 2004 : n°77 :31

Kar-Ninurta > PBS 2/1, 162 :5, 7

KUR-TI > Abraham 2004 : n°5 :8

Lahiru > Bertin 2571:12 ; *Camb.* 13 :5 ; CT 22, 140 :9 ; CT 56, 772 :4 ; CTMMA 3, 68 :17 ; Cyr. 371 :9 ; MacGinnis 1996 : n°30:5 ; TCL 9, 121 :13 ; YOS 3, 45 :17 ; 81 :32

Maṭnanu > YOS 7, 187 :9

Namgar-dur-Enlil > PBS 2/1, 2 :2 ; 126 :4

Našibata > YOS 7, 174:2, 16

Nippur > BE 9, 4 :14 ; 84 :1, 15 ; 92 :16 ; BE 10, 2 :17 ; 3 :18 ; 9 :36 ; 10 :16 ; 45 : 21 ; 61 :22 ; 62 :20 ; 118 :39 ; PBS 2/1, 2 :20 ; 3 :9, 15, 26 ; 54 :2' ; 128 :4, 5 ; 162 :21 ; 194 :19 ; 220 :15 ; Stolper 1985 : n° 109 :4, 2' ; TuM 2/3, 188 :17 ; UCP 9/3, 269f. :28

Opis > *Camb.* 143 :1' ; 144 :10 ; 145 :16 ; PBS 2/1, 140 :1 ; Waerzeggers 2003/2004 : n°6 :4

*Ekallu eššu* (Palais-Neuf) > Abraham 2004 : n°15 :8 ; n°18 :4 ; n°31 :3

Pani-Abul-Enlil > *Dar.* 569 :10 ; 573 :15

Persépolis > Fort. 11786 :21

Piqudu > YOS 3, 18 :12

Qaštu > BE 10, 15 :4

Rabiya > BE 10, 9 :2, 5, 6, 20, 24

Razumetanu > voir Urazumetanu

Sippar > *Camb.* 13 :16 ; Jursa 1999 : 133 (BM 42302) : 8, 27 ; 151 (BM 42352) :20 ; VS 4, 126 :17 ; Waerzeggers 2001 : n°83 :12, 29 ; Weszeli 1996 : n°2 :14 ; YOS 3, 81 :22 ; Zawadzki 2000b : n°10 :7 ; n°11 :7

Sippar-ša-Anunnitu > JCS 28 : n°28 :5

Sur-amelati > WAERZEGGERS 2010c (KU 14) :18

Suse > Abraham 1997A : 75 (BM 41440) :15 ; 76 (BM 41441) :19 ; 78 (BM 30878) :12 ; 79 (BM 33936) // *Liv.* 25 :22 ; Abraham 2004 : n°27 :26 ; Amherst 258 :26 ; BE 9, 4 :6 ; Biggs 1994:301 :15 ; *Dar.* 346 :13 ; *Dar.* 417 :19 ; *Dar.* 435 :6' ; *Dar.* 437 :20 ; *Dar.* 497 :19 ; Donbaz & Stolper 1997 : n°46 :12 ; Joannès 1990b : n°1 :6, 9, 11' ; MacGinnis 1995 : n°72 :7 ; MacGinnis 2002a : n°1 :4 ; PBS 2/1, 100+ : 10' ; 113 :19 ; 126 : 13, 14, 19 ; 128 :18 ; Rutten 1954 :24 ; TCL 13, 193 :36 ; UET 4, 48 :2, 4, 11, 16 ; 49 :3, 12, 16 ; VS 4, 134 :4 ; 194 :15 ; VS 6, 155 :22 ; 160 :3 ; 194 :19 ; 302 : 5 ; Waerzeggers 2001 : n°99 :20 ; n°115 :19 ; n°132 :3 ; n°159 :23 ; WAERZEGGERS 2010c (KU 14) :1 ; Zawadzki 2000b : n°7 :14 ; n°8 :17 ; n°10 :24 ; n°11 :20

Šabilu > Abraham 2004 : n°20 :8, 12 ; n°26 :16 ; n°52 :18

Šahina > YOS 3, 106 :32

Šahrinu > Abraham 2004 : n°83 :29; *Camb.* 104 :20;  
 261 :18; 292 :12'; 322 :23; 391 :16; 409 :19; *Dar.*  
 164 :20; 167 :17; 308 :6, 19; 315 :1, 6'  
 Šapiya > YOS 3, 39 :10  
 Šuanna (quartier de Babylone) > Abraham 2004 :  
 n°77 :3; *Dar.* 435 :1  
 Šuppatu > TCL 13, 193 :11  
 Takrit > YOS 3, 106 :25  
*tamirtu* Raqqat-Šamaš > YOS 3, 33 :23  
 Tamtu > Abraham 2004 : n°18 :2; n°54 :2; n°69 :3  
 Taokè > *Cyr.* 29 :12; *Cyr.* 131 :4; Wunsch 2003 : n°34 :12';  
 YOS 3, 10 :21  
 Til-hurdu > PBS 2/1, 5 :2  
 Ṭunu-[...] > TCL 9, 110 :25  
 Udannu > TCL 9, 110 :17; YOS 7, 174 :9  
 Ur > UET 4, 48 :29; 49 :29  
 Urazumetanu > *Cyr.* 15 :12; 37 :12  
 Uruk > *AnOr* 8, 41 :15, 17; 61 :5, 6, 15, 23; 67 :4, 18;  
 73 :24; BE 10, 61 :15; 62 :12; *Cyr.* 242 :20; GC 2,  
 102 :18; 120 :25; Kleber 2008 : n° 33 :24; PBS 2/1,  
 54 :[6]; 162 :13; Stolper 2003 : 272f. (MM 504) :21; TCL  
 13, 140 :25; 152 :24; 165 :20; UCP 9/3, 269f. :13, 17;  
 YOS 3, 17 :38; 18 :11; 21 :13; 79 :23; YOS 7, 65 :39;  
 70 :26; 123 :23; 129 :171; 33 :15; 154 :19; 168 :17;  
 172 :19; 187 :18;  
 Za'amaia > PBS 2/1, 100+ :2, 7

Canal Tupašu > *Camb.* 322 :9-10  
 Canal Ušap-Šamaš > PBS 2/1, 5 :4  
 Eulaios > TCL 9, 110 :8  
 Euphrate > YOS 7, 172 :8  
 Euphrate-de-Nippur > PBS 2/1, 2 :2  
 Golfe Persique (*tamti šaplitu*) > Wunsch 2003 : n°34 :2  
 Namgar-dur-Enlil (Ugari-dur-Enlil) > BE 10, 15 :5; PBS  
 2/1, 34 :1; 194 :6  
 Grand Fleuve (= Tigre) > GC 2, 102 :9  
 Tigre > TCL 13, 140 :11

#### - Fleuve/Canaux-

Canal [NC] > PBS 2/1, 2 :15  
 Canal Derat > PBS 2/1, 126 :4  
 Canal de Borsippa > Abraham 2004 : n°83 :10; *Camb.*  
 292 :7  
 Canal de Cyrus > Zawadzki 2000a : 600 (BM 61330) :7  
 Canal de la ville de Piqudu > TCL 13, 150 :5  
 Canal de Sîn > BE 10, 45 :14, Lo.E., R.E.; 118 :35, R.E.,  
 U.E.; PBS 2/1, 3 :7; Stolper 1985 : n° 111 :R.  
 Canal du Bīt-Dababa > TCL 9, 129 :9; YOS 3, 17 :9, 14  
 Canal royal d'Élam > *Dar.* 411 :9, 17  
 Canal Eššu > Abraham 2004 : n°20 :6  
 Canal Harri-kippi > TCL 13, 150 :3  
 Canal Harri-Piqud > BE 10, 62 :6; PBS 2/1, 3 :5, 6  
 Canal Kabar > Abraham 2004 : n°25 :9; n°27 :20, 26; BE  
 9, 4 :9; 84 :2; Joannès & Lemaire 1996 : n°7 :5'; OECT  
 12, 125 :17; VS 6, 302 :5; YOS 3, 111 :29  
 Canal Takkiri > YOS 7, 172 :7, 14